MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7. DÉCEMBRE 1886

TOME XXXIII

M.D.CCCC.XXII

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1920-1922

I

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 11 Novembre 1920

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

M. le Président rappelle que le 7 décembre 1886, vingt-deux personnes se trouvaient réunies dans l'un des salons de l'Hôtel de Ville de Thonon, pour fonder l'Académie Chablaisienne.

C'étaient MM. François Blanchard, Lucien Bordeaux, Charles Buet, Gustave Charmot, Alphonse Dénarié, Alphonse Dépierre, Ernest Deroux, Joseph Dubouloz, Albert Duplan, Cte Amédée de Foras, Jean-François Gonthier, Jules Guyon, Joseph Maître, Norbert Mudry, L.-E. Piccard, Jean-Marie Pettex, Joseph Ramel, Philippe Thorens, Mis Tredecini de Saint-Séverin, André-Joseph Vernaz, Frère Valfrid, et Bon François d'Yvoire.

Les statuts suivants furent adoptés et approuvés par l'autorité compétente le 8 février 1887 (1) :

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — L'Académie Chablaisienne se constitue à Thonon dans le but d'étudier les questions historiques, archéologiques et scientifiques intéressant la Savoie, et en particulier l'ancien Duché de Chablais. Elle s'occupe également de belles lettres et d'art. Elle s'interdit rigoureusement toute discussion religieuse ou politique, et fait appel au dévouement de tous, sans distinction de parti.

ART. 2. — L'Académie se compose de 25 membres effectifs résidants, c'est-à-dire habitant le Chablais ; de 25 membres effectifs non résidants, c'est à-dire habitant l'ancien Duché de Savoie ; de membres agrégés et de membres correspondants, qui peuvent être choisis soit en Savoie, soit dans les autres départements français, soit à l'étranger, et dont le nombre est illimité.

ART. 3. — L'Académie est administrée par un Bureau composé de sept membres : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire perpétuel, un Bibliothécaire, un Secrétaire-adjoint, et un Trésorier.

ART. 4. — Tous les membres du Bureau sont élus par l'assemblée générale et pour une période de trois ans, à la majorité des suffrages. Ils sont toujours rééligibles. En cas de vacance, l'élection du membre sortant sera faite à la majorité des voix, et pour une période correspondant à l'expiration des pouvoirs du Bureau en exercice.

ART. 5. — Le Président convoque les assemblées, recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votations et des délibérations, nomme les Commissions et signe les procès-verbaux. Dans

(1) Le premier volume de l'Académie, où ils ont été imprimés, devenant très rare, nous les réimprimons ici à la demande de nombreux membres de notre Société.

tout scrutin, en cas de partage égal des votes, sa voix est prépondérante.

ART. 6. — Le Secrétaire perpétuel est dépositaire des registres et papiers de l'Académie. Il rédige les procès-verbaux des séances, la correspondance et le compte-rendu des travaux de l'année.

ART. 7. — Le Trésorier est dépositaire des fonds appartenant à l'Académie Il perçoit les cotisations et fait les paiements sur un mandat signé du Président, ou de l'un des Vice-Présidents, délégué à cet effet.

Ses comptes sont présentés et discutés à l'assemblée générale annuelle.

ART. 8. — Les membres effectifs, résidants ou non résidants, et les membres agrégés, paient une cotisation annuelle de dix francs, qui devra être versée dans le courant de janvier ès-mains du Trésorier.

Tous les membres devront, en outre, payer un droit de diplôme et d'entrée, également de dix francs, une fois donnés.

ART. 9. — Un diplôme de membre honoraire pourra être offert aux bienfaiteurs de l'Académie et aux savants les plus distingués.

ART. 10. — Si ses ressources le lui permettent, l'Académie fera paraître, chaque année, un Recueil des Mémoires et des Documents qui lui auront été adressés, et qu'elle aura jugés dignes de la publicité. La composition et le classement de ce volume seront confiés à une commission de trois membres nommée par le Bureau à la majorité des voix.

ART. 11. — L'Académie ne prend la responsabilité d'aucun des Mémoires insérés dans son Recueil.

ART. 12. — Aucun Mémoire ne pourra être imprimé s'il n'a été lu ou analysé en séance publique, soumis ensuite à l'examen du Comité de publication, et soigneusement révisé par l'auteur. Aucune polémique ayant trait aux questions d'actualité ou aux personnes n'est admissible.

ART. 13. — Les Mémoires et Documents adressés à l'Académie, imprimés ou manuscrits, restent sa propriété et ne peuvent être retirés sous quel prétexte que ce soit.

ART. 14. — Il y aura, le deuxième lundi de chaque mois, à deux heures de l'après-midi, une réunion de l'Académie, composée des membres effectifs et agrégés, et chaque année une assemblée générale publique à laquelle pourront assister tous les membres de l'Académie.

La réunion est constituée et peut délibérer dès qu'elle compte plus de douze membres.

ART. 15. — Le Président pourra convoquer en assemblée extraordinaire les membres résidants ou non résidants, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

Les convocations seront annoncées par la voie des journaux ou par lettres adressées à chaque membre par le Secrétaire.

ART. 16. — La police de la séance appartient au Président. Il l'ouvre et la ferme ; il décide de l'admission des étrangers; il donne ou retire la parole ; il a charge de faire observer strictement les statuts et le règlement intérieur.

Les propositions, communications ou demandes quelconques, devront être formulées au Bureau avant la séance.

ART. 17. — Les élections et tous les votes en général ont lieu à bulletin ouvert. Néanmoins, sur une proposition signée par trois membres présents, les votes pourront avoir lieu soit au scrutin secret, soit par bulletin motivé.

ART. 18. — Les membres effectifs résidants habitant Thonon, qui n'assisteront pas à la séance sans en être régulièrement dispensés, seront passibles d'une amende de deux francs.

Chaque membre effectif de l'Académie s'engage moralement à produire, dans le délai d'un an, un travail historique, scientifique ou littéraire, un mémoire plus ou moins développé, une communication quelconque prouvant l'intérêt qu'il porte à la Patrie et à l'Académie.

ART. 19. — L'Académie exclut formellement de ses discussions toute question religieuse ou politique.

ART. 20. — L'admission de nouveaux membres se fera dans les conditions suivantes :

Le candidat devra être présenté par deux membres effectifs, qui produiront ses titres et son adhésion signée aux statuts de l'Académie.

Un scrutin préparatoire se fera à la majorité des membres présents, qui décideront de l'admissibilité du candidat.

L'élection définitive aura lieu un mois plus tard, et devra réunir les deux tiers des votes exprimés.

Les démissions devront être adressées par écrit au Président ; elles ne produiront leur effet que pour l'exercice de l'année suivante.

ART. 21. — Pourront seules faire partie de l'Académie les personnes ayant accompli leur vingt-unième année.

ART. 22. — Les membres effectifs ont seuls voix délibérante et droit de vote.

ART. 23. — L'ordre du jour de chaque séance et de l'assemblée générale annuelle est fixé par le Président. Aucune interpellation ne peut se produire qu'il n'en ait été préalablement averti par lettre.

ART. 24. — En cas de dissolution de l'Académie, la dévolution et l'emploi de l'actif social feront l'objet d'une délibération qui sera soumise à l'approbation préfectorale.

ART. 25. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts qu'elle n'ait été soumise au Bureau, discutée en séance, examinée ensuite par une Commission nommée *ad hoc*, et votée à la séance mensuelle qui suivra celle où la Commission aura déposé son rapport.

La modification, pour être admise et introduite dans les statuts, devra réunir les deux tiers des suffrages exprimés, et ne sera définitive qu'après l'approbation préfectorale.

* * *

Mgr Piccard dépose sur le bureau les ouvrages reçus pendant les vacances : 1° Le magnifique discours de M. Henry Bordeaux à sa réception à l'Académie Française, discours contenant l'éloge de Jules Lemaitre, critique et écrivain (grand in-4°, 56 pages) ; 2° le dernier et beau roman du même écrivain : *La Résurrection de la Chair* (272 pages, in 8°) ; 3° le premier volume du *Dictionnaire du Clergé* (A. G.) du diocèse de Genève-Annecy, de M. le Prévôt Rebord, dont il fait un long et élogieux compte-rendu (volume in-8°, 424 pages) ; 4° l'intéressant et savant article de M. l'avocat Louis Bordeaux, docteur ès-sciences économiques, sur la *Saroie industrielle,* paru dans la revue *La Force française*, du 17 septembre 1920 ; 5° la brillante étude de M. Désormeaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, sur les *Villas gallo-romaines du Chablais* (*Revue savoisienne* 1919-1920) ; 6° *La Vérité sur l'Escalade*, de M. F. Marullaz (32 pages, in 8°), et 7° *A propos de l'Escalade* (12 pages, in-8°). Puis Mgr Piccard continue son étude sur la famille d'Allinges Coudrée :

Le 20 mars 1411 (indiction 5e), noble et puissant Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, alberge (bail concédé à perpétuité, moyennant redevance annuelle) à Antoine Cinquantod, bourgeois d'Evian, diverses maisons, terres, possessions sises à Vinzier, Meiroux, Bernex (jadis albergées par noble Henri d'Allinges, seigneur de Coudrée, à Perronnet Jean et Hugues du Perron), à condition que ledit Cinquantod soutiendra, à ses frais et dépens, tous les procès qui pourraient résulter du dit albergement, et qu'il payera un introge (droit d'entrée en possession), à déterminer par la sentence des deux prud'hommes choisis,

à cet effet, et qu'il livrera annuellement un muid (12 coupes) de froment bon et recevable, mesure d'Evian. Acte passé à Coudrée *(infra Coudree, in aulà superiori)*. dans la cour supérieure, en présence du Rd Raymond de Picoromino, chapelain, et de Pierre, enfant naturel de feu noble Rodolphe de Saint-Jeoire.

Le présent acte a été extrait par Pierre Quisard, de Massongy (notaire du Mandement de Ballaison et commissaire de feu noble seigneur Jean de Seyssel, seigneur de la Rochette, maréchal de Savoie), des minutes de feu Pierre Orcier, le vieux, habitant à Bachellard (Douvaine).

M. le capitaine Maurice Duchêne, licencié en droit, signale une mappe cadastrale de Nernier, de 1731, ayant appartenu à un seigneur de Coudrée, noble Joseph-Marie d'Allinges.

M. Emile Vuarnet dit que M. Antoine Ticon, propriétaire à Filly-Sciez, a trouvé au Champ des Quarles, près du moulin d'Ecuchefatte, des tombeaux en dalles et des ossements humains.

M. Emile Vulliez communique deux études très approfondies sur le régime de la Zone franche de la Haute-Savoie et sur les tramways à établir pour desservir le plateau de Marin, Féternes, Vinzier et les vallées d'Abondance et d'Aulph.

M. l'abbé Laperrousaz lit une poésie sur certains noms si mal choisis qu'ils deviennent, pour celui qui les porte, une plaisante ironie, tels les noms d'Annibal, César, Napoléon, donnés à des ignorants dépourvus de sens et d'intelligence.

M. Mérou, consul général en retraite, donne un beau poème, intitulé *Le Onze Novembre*, où il célèbre l'armistice et le grand acte de la France glorifiant, dans

la personne du soldat inconnu, le sacrifice de tous ses enfants.

Sont reçus membres effectifs de l'Académie Chablaisienne : MM. Edgard Mareuse, secrétaire de la Société d'Histoire de Paris (boulevard Haussmann, 81, Paris) ; le comte Guy de Sonnaz, près Chambéry ; le capitaine Maurice Duchêne. à Nernier ; Emile Vulliez, de Thonon, qui est en même temps nommé bibliothécaire, en remplacement du regretté capitaine Genoud, récemment décédé.

L'Académie Chablaisienne vient de distribuer le tome XXXIIe de ses *Mémoires et Documents*. Il renferme, outre les procès-verbaux des séances de 1918 et 1919, quatre mémoires intitulés : *Monument aux Héros de Savoie* (Ch. Anthonioz) ; *Légende de Coudrée* (Mgr Piccard) ; *Origine des Noms de Famille en Savoie* (F. Fenouillet) et *Le Comte A. de Gerbaix de Sonnaz* (C. de Maugny).

Séance du 9 Décembre 1920

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard, président, rend compte de la situation actuelle de l'Académie Chablaisienne, qui se compose en ce moment de plus de 120 membres, tant effectifs qu'honoraires et correspondants, et échange ses volumes annuels de *Mémoires et Documents* avec 45 sociétés savantes de la France et de l'étranger. Son dernier volume (le XXXIIe), récemment distribué, lui a valu de nombreuses félicitations de diverses sommités scientifiques et littéraires.

M. Quiblier, vice-président, communique des lettres de bourgeoisie accordées, le 20 septembre 1764, à Pierre, fils de feu François Bernaz, maître charpentier de Thonon, à condition qu'il fournisse 80 livres monnaie de Savoie, un seau en cuir bouilli, et qu'il fasse planter un noyer sur la place de Crêtes. Signé : Desplands, secrétaire de ville ; Rivollat et Jordan, syndics.

M. Félix Braise lit des documents très curieux, relatifs à la profession de foi catholique, faite par Voltaire le 15 avril 1769, et tirés des minutes de Me Berthet, notaire à Fernex. Les actes ont été signés par Voltaire (mort en 1778).

M. le comte C. de Maugny lit une page intéressante sur le général de Sonnaz, qui proposa à Lesdiguières un cartel où cinquante Savoyards se battraient contre cinquante Français. Lesdiguières répondit qu'il n'avait que des braves autour de lui et qu'il ne saurait choisir les plus vaillants. Sonnaz fut tué au château de Monthoux, près d'Annemasse (1590).

M. Mérou dit une poésie sur un trépas récent.

Mgr Piccard donne connaissance (en patois du Chablais) du *Chant de Toussaint* ou *des Morts du Bas-Chablais*. Le voici :

Ecuta la voê de ton pâre,
Té bin ceuchia dian son bon liet;
Ecuta la voê de ta mâre,
Ne lou fréma pas té orliets.
Leu san ceuchia dian les flammes
Et té deso leu bons duvets ;
Te ne penses pas à leus âmes,
Pas mai que Jouli (1) et Grevêt.

(1) *J* pour le *th* anglais. *Jouli, Grevêt,* noms des bœufs de l'étable.

Ta fenna, té sué, tou frâres,
Te desia que te lou amia,
As ublo que te lou grands-pâres
Y restan dian le fua plangia.
Et lous vesins et lous amis
En âtes na mita pedia ;
Pé lou mena en paradis,
Y contant su t'n'amêtia.
Prayi, manants et étrangi,
Vo tô que par hicqué passa,
Y vo fau bin vo dérangi,
Prayi pé celeu qu'en passa.

En fin de séance, M. Michaud, trésorier-adjoint, rend compte de la situation financière qui est excellente, et l'assemblée lui vote de chaleureux remerciements.

Séance du 13 Janvier 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard lit plusieurs lettres exprimant les meilleurs vœux pour les membres de l'Académie Chablaisienne, entr'autres celle de notre illustre compatriote, le général Bordeaux, commandant supérieur du groupe fortifié des Hautes-Alpes; celle de M Georges Vallée, ancien deputé ; celle de M. Paul Tapponnier, député, qui vient d'être promu Chevalier de la Légion d'Honneur, comme « officier d'une très haute valeur morale et d'un courage remarquable, blessé dans la guerre d'Orient, deux citations ».

L'assemblée adresse à tous ses remerciements, ses vœux les meilleurs et, au nouveau légionnaire, ses plus vives félicitations pour la distinction bien méritée dont il vient d'être l'objet.

Mgr Piccard résume le document suivant :

Le 25 octobre 1419, noble et puissant Pierre de Blonay, chevalier, seigneur de Saint-Paul, remplissait, pour le duc de Savoie, les fonctions de châtelain ou commandant de la châtellenie d'Evian et de Féternes. A sa demande, Guillaume Dons, vice-châtelain, accorde le *vidimus,* soit le visa, d'un albergement ou bail à perpétuité, passé le dernier février 1354 (indiction 7e), près de la chapelle du château de Coudrée *(infra capellam dicti castri)*, par noble Henri d'Allinges, seigneur de Coudrée, damoiseau, en faveur de Péronex de Péron. Les biens albergés se trouvent surtout à Moiroux (sur Evian), en les Longes, près de la Rive (du lac) *ante ripam*, à Vinzier, Chevenoz, Bernex... Le dit *vidimus* est accordé à la requête des nobles seigneurs Rodolphe et Hugon, fils de feu Messire Pierre d'Allinges, chevalier, seigneur de Coudrée.

M. Laperrousaz lit une poésie badine sur *La Légende du pendu de la place de Crête*, dont certaine infirmité physique aurait défié la corde.

M. le comte Clément de Maugny communique une lettre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, du 20 janvier 1593, adressée au seigneur de Morjonex, relativement à l'invasion de la Savoie par Lesdiguières et ses troupes.

M. Emile Vuarnet signale, aux Crapons (Ballaison), les deux pierres dites, l'une des Serpents, l'autre du Goûter, où l'on remarque des cupules.

M. Mérou lit deux charmants poèmes sur *La Nouvelle Année* et *Le Vol d'Ame.*

— XVI —

Séance du 10 Février 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard donne connaissance du discours de réception de M. Henry Bordeaux à l'Académie de Savoie, sur Jacques de Savoie-Nemours, *la fleur de la chevalerie française,* et d'une belle notice du général Bordeaux, sur le colonel Thomas de la Pintière, l'un des meilleurs chefs des troupes alpines (1850-1920).

Il parle de l'*Almanach de Ville-la-Grand*, de M. Norbert Dunoyer, et décrit ensuite l'ameublement du château de Blonay de Saint-Paul, au-dessus d'Evian (XVIe siècle), au moment où des protestants montèrent à Saint-Paul, les armes à la main, enlevèrent les plus beaux meubles et assemblèrent le reste au milieu de la cour pour y mettre le feu. Cela pour se venger du baron Claude de Blonay, dont ils croyaient avoir à se plaindre.

M. l'abbé Laperrousaz lit l'acte suivant sur parchemin :

Le 26 avril 1494 (indiction 12e), noble Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée, acquiert de noble Jean Duclos de Marinel et de Jeannette, sa femme (de franc alleu), divers hommages, tailles, tributs dûs par Jacquenette, femme de François Echernier, par Aymond Magnin, les Bourgeois de Sciez, etc., au prix de 275 florins d'or, chaque florin de 12 sols; acte passé sur le pont des fossés du château de Coudrée, en présence de noble Claude de Menthon, de Pierre, fils de feu noble Jean de Ballayson, et de Guy-Perrin, curé de Marin. Rodolphe Pochat, notaire.

M. Mérou dit une belle poésie sur le *Jour des Rois.*

Sont reçus comme membres effectifs de l'Académie Chablaisienne : MM. Dupupet, architecte ; Bloume, ex-professeur au Collège de France.

Séance du 10 mars 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Parmi les ouvrages récemment reçus, Mgr Piccard signale *Les Visites pastorales de Saint François de Sales dans le Pays de Gavot ou d'Evian* (1617-1622), publiées par M. le prévôt Rebord. C'est une source de renseignements précieux au point de vue religieux et profane (1 vol. in-8°, de 128 pages, Annecy 1920).

Mgr Piccard lit un mémoire assez long sur la famille noble de Blonay, la première du Chablais avec celle d'Allinges. En 1080, Amédée de Blonay était l'avoué ou le défenseur de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais. Le berceau de cette famille est bien la terre de Blonay, près d'Evian, située entre la Petite-Rive et la Tour-ronde. Le château des de Blonay de Saint-Paul fut bâti, vers 1216, par Aymon de Blonay, dont un fils, Jean, premier bailli de Vaud en 1292, fut la tige des Blonay suisses, de Blonay Bex, et Pierre II, l'un de ses autres enfants, forma la branche des Blonay du Chablais. En 1298, ce dernier figure comme caution du traité signé entre l'évêque de Lausanne et Louis de Savoie, baron de Vaud. Il épousa Alix, héritière du domaine de Maxilly. Quand le Pays de Vaud cessa d'être savoyard, par l'invasion bernoise de 1536, des deux branches de la famille de Blonay, l'une devint suisse, et l'autre demeura fidèle à la Maison de Savoie qu'elle servit loyalement.

M. Emile Vuarnet parle de tuiles à rebords de l'époque romaine, découvertes à Marclaz-Thonon, près du vieux chemin de cette localité, qui passait à 200 mètres environ en l'aval du pont actuel. C'était l'ancienne voie romaine où se trouvait la villa romaine de Marcellus ou Marclaz. Cette voie est un parallèle à la route nationale qu'elle rejoint vers Séchex, à l'auberge des Cinq-Chemins.

M. Quiblier présente un jeton des Valois et un projectile d'arbalète trouvé au château des Allinges.

M. Mérou donne connaissance d'une belle poésie intitulée *Un Rêve*.

M. Blouine remercie l'assemblée de sa réception à l'Académie Chablaisienne par un magnifique sonnet.

M. le comte de Maugny présente un beau volume (in-4°, 220 pages) intitulé *Aperçu sur la Vie de Xavier de Maistre,* d'après sa correspondance, par son petit neveu Ch. de Buttet, travail précieux pour la vie intime de l'auteur du *Voyage autour de ma Chambre*.

L'Académie Chablaisienne exprime sa reconnaissance à M. Bouvier, avocat, qui enrichit la bibliothèque des collections complètes à ce jour de la *Démocratie Chablaisienne,* du *Léman* et de l'*Echo du Léman*.

M. Vulliez lit un albergement aux communiers de Saint-Jean-d'Aulph et du Biot, de la montagne de Lens, par l'Abbaye d'Aulph, du 12 septembre 1430.

— XIX —

Séance du 14 avril 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard fait un rapport élogieux du volume que vient de faire paraître le comte de Maugny, sous le titre : *Le Général Comte de Maugny, dernier Gouverneur militaire de la Savoie (1798-1859)* (vol. in-8°, 286 pages, avec trois portraits hors-texte). Bien pensé, bien écrit, enrichi de nombreux documents inédits, cet ouvrage restera comme un monument de science et de piété filiale.

Mgr Piccard signale en outre le fascicule de la *Revue de Savoie de Paris*, de janvier 1921 (Joseph Orsier, directeur). Il décrit aussi, à l'aide de documents de l'*Inventaire des Parchemins de Coudrée* et autres, les acquisitions successives des seigneurs d'Allinges, pour agrandir leur domaine de Coudrée par des échanges et acquisitions diverses. Il lit un parchemin inédit du 6 mai 1506 (indiction 9e), par lequel noble Jean d'Allinges, seigneur du dit Coudrée, donne à Jean Chapuis de Bonnatrait-Sciez, une demi-pose de vigne, en Bonnatrait, plus 20 florins, contre deux seytorées de pré, sises au même lieu ; acte passé dans la grande cour antérieure du château (en présence du chapelain, de la famille et de divers personnages), par le notaire Rolain Pélissier, de Thonon.

M. l'abbé Laperrousaz lit un acte parchemin du 29 août 1501 (indiction 3e), par lequel noble Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée, et Guillemette de Montfort, sa femme, vendent à R. Pierre Androncey, recteur de la chapelle des saints Fabien et Sébastien,

fondée dans l'église de Ballaison et à ses successeurs, au prix de 30 florins, 4 poses de terres situées au lieu dit Galisset, à Ballaison (acte Aimon Quirit, notaire, en présence de Claude Montillet, secrétaire ducal, de Claude Besson et de Pierre de la Fontaine).

M. Mérou donne connaissance d'un beau poème sur la *Semaine sainte*.

M. le professeur Bloume présente, au nom de M. Français, directeur des Ecoles primaires de Thonon, une notice sur le Villard-sur-Boëge, surtout au point de vue économique, commercial et historique.

M. Dupupet, architecte, présente une curieuse et très ancienne statue de Notre-Dame-de-Compassion, tenant sur ses genoux le corps inanimé du Christ (hauteur 45 à 50 centimètres).

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Spalinger, artiste photographe, à Thonon ; Druz Gustave, vicaire à Vacheresse, licencié en théologie, et Deborne, docteur en pharmacie, à Thonon.

Séance du 12 mai 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Les ouvrages, dont il a été fait hommage à l'Académie depuis sa dernière séance, sont les suivants : 1° *Les Synodes de Saint François de Sales*, de M. le prévôt Rebord (1 vol. in-8°, de 256 pages) ; 2° *Le Père Romeville et son Ministère en Savoie*, de M. le directeur Gavard (32 pages in-8°) ; 3° *Proposition de Résolution concernant la Zone de la Haute-Savoie*, par M. Paul Tapponnier, député (14 pages in-4°).

Mgr Piccard, président, rappelle à ce sujet les deux volumes de M. Marullaz, imprimés par l'Académie relatifs à *La Zone* et à *La Neutralité de la Savoie du Nord,* et auxquels l'Académie de Savoie vient d'accorder la médaille de 400 francs de la fondation Caffe. Il adresse à l'auteur les cordiales félicitations des membres présents, ainsi qu'au comte de Maugny, pour le prix de 750 francs de la fondation Loche, que vient de lui valoir son beau volume *Le Général de Maugny*, signalé dans la dernière séance.

Mgr Piccard, poursuivant son étude des parchemins de Coudrée, lit un contrat passé, à la Joux (Chevênoz), le 12 mai 1328. C'est un albergement (soit bail perpétuel moyennant redevance), fait par Henry d'Allinges, tuteur de Péronet, fils de feu Raymond d'Allinges, seigneur de Coudrée, à Ne Hugues de Livron, damoiseau, d'un moulin, sis à Chevênoz, sur l'eau de l'Ugine, pour la cense ou revenu annuel de dix coupes de froment bon et recevable.

M. Laperrousaz donne connaissance d'un document du 29 juillet 1615, par lequel Françoise de Mionnax, dame de Beauregard et Massongy (veuve de magnifique et puissant seigneur Bernard d'Allinges, baron de Coudrée, seigneur de Servette, Collombier, Vuillerens, Boisy, Montfort, conseigneur de Ballaison), tant à son nom qu'à celui de son fils Jean d'Allinges, seigneur des dits lieux, nomme noble et spectable Thomas Treynon d'Evian, juge des dites terres.

M. Laperrousaz lit aussi une poésie sur *Le Poilu français.*

M. Vuarnet communique une lettre de l'Intendant

du Chablais, du 27 mars 1821, ordonnant au percepteur de Messery de payer 966 livres, 17 cent, pour fournitures à l'armée autrichienne, en 1815.

M. Jean Baud produit un inventaire des meubles du Château de Ballaison, dressé par les Bernois, en 1540.

M. Vulliez donne connaissance d'un projet de voie ferrée des Alpes, et tramways, pour desservir le plateau de Marin, Féternes, Vinzier et les vallées des Dranses, et une étude sur le maintien des franchises de la Zone.

M. Mérou lit un poème guerrier sur *La Fête nationale de Jeanne d'Arc.*

M. le professeur Bloume présente une étude savante sur le *cyclamen,* plante populaire du Chablais, étude très appréciée de l'assistance. Une discussion s'engage sur le nom de *cyclamen* entres les membres, MM. Baud, Mérou, Vuarnet, Michaud, Laperrousaz.

M. Claudius Baud, professeur, est reçu membre effectif de l'Académie, et M. l'avocat Bouvier est nommé membre honoraire pour le don important qu'il a fait à la Société.

Séance du 9 juin 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

M. le Président lit l'éloge funèbre du comte Ch.-Albert de Sonnaz, prononcé au Sénat italien en 1920 (9 pages in-4°), en rappelant les regrets universels qui accompagnèrent le vénérable défunt dans sa tombe. Il présente ensuite une carte postale italienne de la grande guerre, où figurent, avec les divers drapeaux

de Savoie, les campagnes auxquelles prit part l'indomptable régiment de Savoie, de 1635 à nos jours. Commandé par des Savoyards devenus Italiens, il porte aujourd'hui le nom de *Régiment du Roi,* et marche au combat au cri de guerre : Savoie!

Mgr Piccard, continuant son étude des parchemins d'Allinges, donne connaissance d'un albergement passé par nobles Rodolphe et Hugues d'Allinges (fils de feu Pierre d'Allinges), seigneurs de Coudrée, le 12 novembre 1419 (indiction 12e), à Pierre Gay de Bissinges, bourgeois d'Evian, d'une maison située à Evian, près de la Porte d'Allinges et des remparts de la dite ville; et cela pour l'introge, ou droit d'entrée, de 40 florins d'or et 12 deniers de cens, ou revenu annuel. Acte passé à Publier, dans la maison de Jacquet Morel, par le notaire Pierre d'Orsier, de Chilly-Douvaine. De là probablement le nom de Porte d'Allinges, donné à cette porte d'Evian.

M. Norbert Dunoyer présente une attestation de l'evêque Charles-Auguste de Sales (neveu de Saint-François de Sales), disant que Pierre Pepin a reçu le sous-diaconat (8 mai 1659).

M. le comte de Maugny lit une biographie du capitaine Alban de Ville de Quincy, membre de l'Académie Chablaisienne, décédé le 29 novembre 1919, grièvement blessé en 1870.

M. Quiblier, architecte, présente une médaille romaine d'Aurélien (270-275 après Jésus-Christ). Buste à dextre, couronné et cuirassé. Au revers, l'empereur victorieux, couronné et porteur du pallium,

poursuit les ennemis, peut-être les chrétiens, qui furent les plus grandes victimes de son règne.

Ce petit bronze, d'une belle patine, est très bien conservé, malgré son antiquité.

M. Dupupet, architecte, présente des lettres de bourgeoisie de la ville d'Evian, au nom de Claude-Marie, François-Marie et Jean-Marie, fils de feu François Blanc. Ces lettres sont signées du premier syndic de Blonay, de Grilly, Buttet, etc. Elles sont datées du 2 juillet 1769.

MM. l'archiprêtre E. Lufaverges et Joseph Rassat, négociant à Annemasse, sont reçus membres effectifs de l'Académie Chablaisienne.

La séance de juillet n'aura pas lieu, le jour auquel elle était fixée étant celui de la Fête nationale.

Séance du 10 novembre 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, après plus de trois mois de vacances, Mgr Piccard, président, se fait un devoir d'exprimer au nom de la Société, ses sentiments de condoléances à ceux des membres dont les familles ont été éprouvées par le décès de quelqu'un des leurs.

Il adresse ensuite les félicitations de l'Académie à M. Henry Bordeaux, de Thonon, membre de l'Académie Française, décoré récemment par le Roi d'Italie de la croix de commandeur de l'ordre des S. S. Maurice et Lazare; à M. Louis Bordeaux, avocat, son frère, dont l'important ouvrage sur l'aménagement du Rhône vient d'être couronné par l'Académie Fran-

çaise ; à M. Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, nommé Commandeur du Mérite agricole ; à M. Alfred Anthonioz, promu Officier de la Couronne d'Italie ; à M. Emile Vuarnet, nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Il remercie les membres de la Société qui se sont généreusement occupés du transfert de la bibliothèque et des meubles de l'Académie dans le nouveau local mis à sa disposition par la ville de Thonon et, plus particulièrement, M. Bloume, à qui l'Assemblée, à l'unanimité, exprime sa reconnaissance pour son dévouement en cette circonstance. M. Mérou lui lit un sonnet à ce sujet. Il remercie, enfin, M. Pierre de Lagarde Boal, propriétaire du château de Chignan, pour un don important fait à la Société, à la demande de M. Bruno Dubouloz, membre de l'Académie Chablaisienne.

L'assemblée, à son tour, félicite chaudement son président, Mgr Piccard, pour le prix Monthyon de 500 francs que vient de lui décerner l'Académie Française, en couronnant son bel ouvrage *L'Université Chablaisienne ou la Sainte Maison de Thonon,* volume de 310 pages paru au tome XXVII des *Mémoires et Documents* de la Société.

Pour répondre aux compétences diverses des membres, dont le nombre va toujours croissant, il est décidé que l'Académie Chablaisienne comprendra désormais trois sections : 1° Poésie, littérature et beaux-arts ; 2° Botanique et sciences ; 3° Histoire et archéologie. Le Comité de rédaction comprenant les membres directeurs de ces trois sections, est nommé à la

majorité des voix ; il figurera en tête du prochain volume de l'Académie.

M. Emile Vuarnet lit un mémoire, déjà lu en Sorbonne le 29 mars 1921, et tendant à prouver la reproduction des constellations sur les monnaies grecques et gauloises.

M. l'abbé Laperrousaz parle longuement de l'émigration en Allemagne des habitants des hautes vallées du Chablais, au XVIIe siècle. Le 26 mai 1699, Guillaume Bonjour, de Morzine, promet payer au curé de ce lieu, Charles Peillex, 98 florins, donnés pour le maître-autel de cette paroisse par Michel Verchaix, de Morzine, marchand et bourgeois de Fribourg-en-Brisgau (Tavernier, notaire). Acte tiré des archives du Tabellion, soit du Tribunal de Thonon.

Mgr Piccard remarque que les archives du Tabellion, ou du Tribunal de Thonon, renferment, en plusieurs centaines de volumes, à peu près tous les actes notariés des divers cantons du Chablais, dès la fin du XVIIe siècle jusqu'en 1860. C'est ainsi qu'on y lit que Françoise Gallay, veuve de Pierre Buaz, maître-tailleur d'habits et bourgeois de Thonon, reconnait devoir, le 4 décembre 1698, à Rd Antoine Buaz, curé de Féternes, la cense annuelle de 5 florins (Rosset, notaire), et que, le 22 septembre précédent, Claude et André Berthet, de Mesinges, devaient à noble Compois, doyen d'Allinges, une rente semblable (Blanc, notaire).

M. François Fornier lit un beau sonnet décrivant un coucher de soleil dans les Alpes.

M. Mérou rend compte de la réunion de la Société

vaudoise d'archéologie et d'histoire à laquelle il a assisté à Cossonay, le 31 août 1921, et où il a lu une intéressante poésie.

M. Norbert Dunoyer lit une communication relative à la fonte d'une cloche pour Valleiry (1763).

Sont reçus membres effectifs de l'Académie Chablaisienne : MM. le comte de Patek, le baron Reuter, de Thonon; Bastard-Boguin, de Sallanches; Béjot, ancien sous-directeur au Ministère de la Guerre.

M. Perroud communique la nomination de métral du marquisat de Lullin, en faveur de François Favrat, par Joachim d'Allinges, seigneur du dit marquisat (28 juin 1765).

M. Henri Chapuis lit divers passages d'un volume de M. Dubois-Melly, intitulé : *Mémoires d'un Fugitif* (1690), où il est question de Thonon, de ses fortifications et du Chablais.

Des remerciements sont adressés à M. Michaud, trésorier, qui vient de donner un état des finances de la Société, qui sont excellentes.

Séance du 8 décembre 1921

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

M. le président Piccard lit une vente (sur parchemin), du 26 juin 1470 (indiction 3e), par laquelle noble George, fils de noble Aimon Barbier, de Bonneville, cède à Guillaume d'Allinges, seigneur de Coudrée, divers biens et revenus situés dans le mandement de Thonon et Allinges, entre autres une vigne, sous les Crêts, à Tully-Thonon, près de la Dranse, au prix de

70 florins d'or (chaque florin valant 12 sous, et le sou environ 2 francs de notre monnaie d'avant-guerre).

L'acte a été passé à Sciez, en la curtine du château de Coudrée (actuellement résidence et propriété de de M. Bartholoni, député de la Haute-Savoie), en présence de M. Claude Bochard, chapelain du dit château; de Jacquemet Forestier, et du clerc Léodgard de Vidonne d'Anthy (Jacques des Mollies, notaire).

M. Georges Vallée, ancien député, transmet une plaquette (in-8°), très curieuse, intitulée : *Præcociorum Quasilus,* soit : *Recueil de Poésies,* composées dans sa jeunesse par Charles-Auguste de Sales, neveu de saint François de Sales.

M. Vallée envoie encore deux autres brochures, l'une imprimée à Rome en 1662, l'autre à Paris, en 1667, et relatives à saint François de Sales (1).

L'abbé Laperrousaz lit une magnifique *Ode à nos Morts*. C'est leur ombre qui toujours gagna la bataille. Ils étaient peut-être moins terribles vivants; l'ennemi n'avait pas encore appris à les connaître. C'est leur voix qui, aux grands combats, à la Marne, à Verdun, criait par dessus la tête de nos poilus : « Ils ne passeront pas ! »

M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, donne les noms des émigrés de Chens, près Douvaine (1793), parmi lesquels le marquis Henri Costa de Beauregard, dont la vie a été écrite sous le titre d'*Un Homme d'Autrefois,* par l'un de ses descendants, le marquis

(1) La première est intitulée : *Horatii Christiani tripartitus in beati Francisci Salesii, canonizationis inauguratione... authore Ladoreo Turonensi theologo,* et la seconde : *Petri Josophi d'Orléans, Carmen in Apotheosi D. Francisci Salesii.*

Costa de Beauregard, membre de l'Académie Française (Paris 1886).

M. le comte de Maugny explique, d'après de nouveaux documents, la fameuse devise de *F E R T,* de la Maison de Savoie et de l'Ordre de l'Annonciade. A ce sujet s'engage une intéressante discussion, à laquelle prennent part MM. Piccard, Quiblier, Laperrousaz, Bloume.

Le comte de Maugny rappelle ensuite les Fêtes du centenaire de la fondation de l'Académie de Savoie et de la naissance de Joseph de Maistre, auxquelles il a pris part, à Chambéry, le 19 juillet dernier, comme délégué de l'Académie Chablaisienne. Il y a porté un toast à la Maison de Savoie, bienfaitrice de l'Académie de Savoie.

M. Mérou, ancien consul général de France, lit un gracieux poème sur *Le Langage des Livres,* comme suite à un sonnet adressé à M. le professeur Bloume lors du transfert des bibliothèques de l'Académie Chablaisienne en un nouveau local.

M. l'architecte L. Quiblier, vice-président, présente un double louis d'or de Louis XIV; dont il donne la description. Cette pièce vient de l'ancien cimetière de Mesinges (Allinges).

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : M. le colonel comte Jacques de Saint-Bon, à Veigy, près Douvaine; M. l'abbé A.-F. Gaillard, à Cornier, près de La Roche, et M. Petit-Roulet, professeur, à Thonon.

Séance du 12 janvier 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

M. le président Piccard continue son étude sur les parchemins de la noble famille d'Allinges. A la suite d'un procès mû par devant le juge d'Hermance et de Ballaison, un accord intervint en 1488 (indiction 6e), entre noble et puissant Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée et Guillemette de Montfort sa femme, (héritière de noble Jean, seigneur de Montfort), d'une part, et Collet Boulet, ou Boulens d'Hermance, d'autre part. En vertu du droit d'échute, l'hoirie d'Aimon du Devens, mort sans enfants naturels et légitimes, est réunie au domaine du dit seigneur de Coudrée, dont il était l'homme lige et censit. Cet acte, passé à la maison forte de Coudrée (en présence d'Hudry Bornand, de Rd Pierre Mariglon, prêtre, d'Hudry Alamand et de Maître Claude-François), a été tiré des minutes du notaire Jean d'Essert, dit Ecuyer, par son fils aussi notaire et portant les mêmes noms et prénoms et demeurant à Douvaine.

M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, présente une monnaie de Charlemagne, trouvée à Messery, et une monnaie de bronze de Caracalla, découverte à Hermance au Bourg-Dessous. On voit dans cette dernière, la tête laurée de l'empereur romain, à droite, et le soleil conduisant un quadrige, à gauche.

M. Benand-Berthet, d'Evian, communique un acte parchemin, du 8 mai 1678, par lequel Innocent, général de l'ordre des Chartreux, à la prière du prieur de la Chartreuse de Ripaille-Thonon, accorde à Joseph-

Marie-François-Maurice et à Marie de Moruel, la participation à toutes les bonnes œuvres de cet ordre religieux.

M. l'abbé Laperrousaz lit une gracieuse poésie sur la désopilante aventure d'un rat gourmand tombé dans une jatte de lait, et qui rejoint enfin le bord du vase sur une île flottante de beurre, produit inattendu de ses efforts désespérés.

M. Mérou donne lecture d'une poésie charmante intitulée : *Les trois Sœurs.*

M. Quiblier lit quelques extraits d'une délibération du Directoire de Cluses, du 11 prairial an II (1794), ordonnant des patrouilles dans les montagnes situées entre Cluses et Thonon, à Taninges, Mégevette, Bellevaux, Saint-Jean-d'Aulph et sur les frontières du Valais (documents de la famille Dessaix). Il s'agissait d'arrêter le mouvement des populations en faveur de l'armée austro-sarde et des anciens souverains de la Savoie.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Besson et Frank Abauzit, professeurs.

Suit une intéressante discussion sur l'impression du XXXIIIe volume des *Mémoires et Documents* de l'Académie ; discussion à laquelle prennent part MM. Piccard, Quiblier, Laperrousaz, Deborne, Mérou, Bloume, Perroud, Vulliez. Seront acceptées les offres de l'imprimeur imprimant à meilleur compté.

Il est procédé au renouvellement du bureau et à la nomination des diverses Sections et Commissions de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 9 février 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

M. le président Piccard continue son étude sur l'ancienne famille noble d'Allinges, l'une des principales du Chablais. Il lit, sur parchemin, le contrat de mariage, passé le 7 octobre 1384, entre noble Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, et Bonne, fille de noble Galois de Viry. La dot de l'épouse consentie par son père sera de 1200 florins vieux d'Allemagne, que l'époux hypothèquera principalement sur ses biens du mandement de Thonon, selon les coutumes de la patrie de Savoie, « *secundum patriæ consuetudines* ». A cet acte, passé au bas de la chapelle du château de Coudrée, assistent comme témoins : Messires Pierre de Monthey, chevalier; Robert Chambrier, chanoine de Genève; Jean Ravais; Mermet des Choseaux; Mermet Galois de Vigny; Henri de Rugnens et Henri, son fils, damoiseau, et Thomas de la Rive, clerc et notaire. Le notaire Mermet-Cochard, de Sciez, délivre une copie du dit acte tiré des minutes d'Hugonnet-Cochard, notaire, à la demande de noble Henri du Flon, juge du Chablais et Genevois. Les domaines de Pierre d'Allinges s'étendaient dans le Bas et le Haut-Chablais. Treize ans plus tard, en effet, le 11 mai 1327 (indiction 5e), il alberge et afferme à Etienne Muvillas, dit Ros, de Vinzier, diverses terres procédées de Jean Putod, Pierre Millet, Jacques Revil, Jacquet Bordet, du dit Vinzier, sous la cense d'un bichet ou d'une demi-coupe de froment. Cet acte est encore passé sur la place (plateà) du château de Coudrée par le notaire

Jean de Marignan, en présence de Jean Blanchard, d'Allinges-le-Neuf, d'Etienne Tissot, de Chevilly (Excenevex), de Jacquemet Biollet.

M. l'abbé Laperrousaz, en quelques vers humoristiques, décrit gaiement la soudaine pitié d'Albion pour l'Allemagne, depuis que les flottes boches, bien en sûreté, *en vertu des lois de la guerre*, dans les ports anglais, ne contestent plus l'empire des mers à nos bons amis d'Outre-Manche.

M. le général Bordeaux, de Thonon, commandant du groupe fortifié des Hautes-Alpes, envoie à l'Académie Chablaisienne et ses félicitations et ses meilleurs vœux pour l'année 1922, félicitations et vœux auxquels sont très sensibles les membres de la société, comme venant du plus illustre enfant de Thonon et du Chablais.

M. Emile Vuarnet dit que l'on a trouvé au Crêt Marchand, à Perrignier, un tombeau en dalles contenant les ossements de deux personnes, et, à 30 mètres du château de Maugny, un squelette humain, et aussi, près de là, un petit vase ventru de 10 centimètres de hauteur, en terre samienne rouge, semblable au vase funéraire gallo-romain.

M. le comte de Maugny donne lecture d'une lettre de la duchesse Christine de Savoie, du 23 janvier 1650, et du testament de Mgr Galois de Regard, évêque de Bagneroy, du 10 mai 1566. Il présente aussi un sceau de l'Abbaye d'Entremont.

M. Norbert Dunoyer signale un ascensement des dîmes de Bossey et Troinex, passé le 21 avril 1767, à divers particuliers, par Aimé-Marie Dichat, de Saint-

Julien," et fait circuler une monnaie romaine découverte à Crauves-Sales, ainsi que l'*Almanach de Ville-la-Grand,* qu'il offre à l'Académie.

M. Mérou, ancien consul de France, lit deux poèmes, l'un intitulé *Fleur de Bonheur,* l'autre *Lettre du Peuple de France au Peuple d'Amérique,* à l'occasion de la tournée triomphale du maréchal Foch aux Etats-Unis.

M. le professeur F. Abauzit, interprète admirablement deux poèmes humoristiques dont il est l'auteur : *La Mer* et *La Prise de Lemberg par les Russes.* Il fait en même temps don de son bel ouvrage *L'Enigme du Monde,* selon Charles Secretan (237 pages in-8°, Paris 1922).

M. le Président signale un savant article intitulé *La Savoie,* paru sous la signature de M. l'avocat Louis Bordeaux dans *La France Nouvelle* (janvier 1922).

Une discussion s'engage sur les mémoires devant former le prochain volume des *Mémoires et Documents* de la Société. Y prennent part : MM. Piccard, de Maugny, Mérou, Baud, Bloume, Laperrousaz, colonel de Saint-Bon, Abauzit, Perroud, Béjot, Besson, Dunoyer. S'étaient fait excuser de ne pouvoir assister : MM. Quiblier, Grillon, Michaud, Gaillard, etc.

Parmi les divers dons faits à l'Académie figurent : 1° une élégante plaquette retraçant brièvement la vie du si regretté Frédéric Engel-Gros, le mécène des études historiques en Chablais, l'intelligent restaurateur du château de Ripaille-Thonon, bienfaiteur de l'Académie Chablaisienne ; 2°. un beau volume de

M. le prévôt Rebord de 490 pages in-8°, intitulé *Complément du Dictionnaire du Clergé,* du diocèse de Genève-Annecy, donnant surtout la série chronologique des curés et vicaires de chaque paroisse et des prêtres originaires, travail important, immense, qui servira de base aux monographies paroissiales du département.

Séance du 9 mars 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

M. le président Piccard, continuant son étude des parchemins de la noble famille d'Allinges, lit un albergement (ou bail à perpétuité), fait le 8 avril 1433 (indiction 11e) par noble Rudolphe d'Allinges, seigneur de Coudrée, à Jacques Battolier, habitant d'Allinges-le-Neuf, et à Henri le Vieux, de Charmoisy, paroisse d'Allinges, de deux poses de vigne, situées près d'Allinges *(Apud Alingim Villam).* Et cela moyennant la redevance de deux setiers de vin blanc, mesure de Coudrée, à livrer annuellement, à la fête de Saint-Michel. Cet acte fut passé à Thonon, dans la maison du seigneur de Coudrée, par le notaire Pierre de Morsier de Brenthonne, en présence de Michel de Monthey, de Jean Cochard, de François Sordat, de Jean Favre de Trossy.

M, Paul Tapponnier, député, communique un extrait du *Journal officiel* du 3 mars 1922, relatant ses démarches auprès du Ministre des Affaires étrangères, pour obtenir la restitution des archives de la Savoie restées à Turin. Il invoque le traité de Turin du 24 mars 1860, le protocole du 11 juin, la convention

du 23 août de la même année. Le Ministre, dans sa réponse, établit qu'il y a divergence de vue sur l'article 10 de la dite convention du 23 août, entre la France et l'Italie. Cette dernière y trouve le droit de garder tous les titres et documents relatifs à la Maison de Savoie, soit tous les documents anciens de caractère historique, par opposition à ceux de l'époque plutôt moderne d'ordre administratif, qu'elle rendra quand l'état de ces documents aura été dressé par les érudits et membres des sociétés savantes de la Savoie. Toutefois, l'Italie s'engage à accorder la plus grande facilité aux savants de notre pays pour leurs recherches dans les archives en question. Plusieurs membres de l'Académie Chablaisienne désirant obtenir copie des documents des dites archives, remercient M. le Député de ses démarches, espérant arriver plus tard à la restitution de ces documents, qui font « partie du patrimoine de notre petite patrie. »

M. l'abbé Laperrousaz lit un badinage rimé, amusante mise en action du vers très connu : *Chassez le naturel, il revient au galop.*

M. Emile Vuarnet signale la découverte faite vers 1856, dans le jardin de Camille Luge, à Crapons-Ballaison, par Vincent Luge, de nombreuses médailles romaines, en argent et en bronze, qui furent vendues, pour 60 francs, au Musée de Genève.

La monnaie romaine de bronze présentée par M. Dunoyer à la séance de février est de Constantin Ier (306-337). Elle porte le buste de Constantin à gauche, avec le casque et le manteau impérial.

M. Camille Perroud a écrit patiemment l'*Histoire*

d'Evian, sur documents tirés principalement des archives de Turin et d'Evian-les-Bains. L'Académie Chablaisienne, la Ville d'Evian, la Société Cachat et son distingué et intelligent directeur, M. J. Barillot, se sont intéressés à cette œuvre, dont la publication est retardée momentanément. M. Perroud en détache un chapitre (dont il donne lecture), intitulé : *Le Collège d'Evian dès sa fondation* (1574) *jusqu'en 1813,* page attachante des annales éviannaises.

M. le professeur Abauzit déclame artistement un poème sur *La Guerre et la Paix,* ainsi qu'un magnifique sonnet à *La Cathédrale de Reims*. M. Mérou lui répond dignement par un petit poème intitulé : *Ver de Terre*.

M. le baron Chaulin, de Thonon, et M. Jean Chuit, négociant à Lyon, 7, rue de la République, sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne.

Excusés de ne pouvoir assister à la séance : MM. Quiblier, architecte, comte de Maugny, colonel de Saint-Bon, Michaud, etc.

Séance du 8 avril 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard, président, lit une intéressante notice sur noble Ferdinand Bouvier, gentilhomme vaudois, qui avait résolu, avec beaucoup de ses compatriotes, de rendre au duc de Savoie le pays de Vaud, jadis savoyard, que les Bernois tyrannisaient après s'en être emparés en 1536. Une conspiration fut ourdie. Les troupes de Savoie devaient passer le lac du 12 au

13 décembre 1588. Mais la conspiration échoua, et Bouvier saute à cheval, traverse le Rhône et gagne le Bouveret, puis Thonon; ses biens furent confisqués et ses complices livrés au dernier supplice. Nommé par le duc de Savoie sergent-major de bataille et commandant en second du fort des Allinges, le 15 décembre 1592, il y reçut, en 1594, saint François de Sales, qui venait commencer sa mission du Chablais. Il revint au catholicisme après divers entretiens avec l'apôtre, car il était protestant. Il suivit le duc de Savoie dans les guerres du Milanais, en reçut d'importants subsides et devint seigneur de l'abbaye du Lieu, où il mourut, le 2 octobre 1637, à l'âge de 83 ans. L'un de ses fils, Georges, acheta, le 8 juillet 1655, de noble Jacques Fornier, la seigneurie d'Yvoire. De là, le nom des nobles Bouvier, barons d'Yvoire, que portent encore glorieusement ses descendants aux châteaux d'Yvoire et de Lœx.

M. l'abbé Gaillard communique le procès-verbal de la visite pastorale de la paroisse de Cornier, près de La Roche, faite par saint François de Sales, le 11 octobre 1606. Il présente ce procès-verbal comme un spécimen des visites pastorales de ce saint évêque, qui s'occupait de la situation du curé, de l'état de l'église et des chapelles, etc. La situation du curé de Cornier était loin d'être brillante.

M. le Secrétaire continue la lecture, déjà commencée (en une précédente séance), de l'important travail de M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, sur les *Monnaies romaines portant des emblèmes de constellations célestes*. Ce mémoire, lu à la Sorbonne, au Congrès

des Sociétés savantes de France, tenu à Paris en 1921, appuyé sur d'innombrables citations d'auteurs de l'antiquité, réédifie victorieusement la thèse des interprétations astronomiques et intéresse vivement l'assemblée.

M. Spalinger, artiste photographe, de Thonon, fait don à l'Académie Chablaisienne d'une photographie splendide, représentant les fresques de la chapelle des marquis de Genève-Lullin, classée depuis quelques années comme monument historique. L'Etat entre prend de la réparer prochainement.

M. Emile Vuarnet écrit que l'on vient de découvrir à Nernier, en la propriété du baron Chaulin d'Antioche, sur la ferme des Granges, des fragments d'amphores, des plaques de marbre blanc et de couleur, des fragments de grandes tuiles romaines à rebords, un marbre sculpté avec anneau en fer. Les travaux de minage continuent. C'est là que l'on a mis à jour, en 1881, le célèbre mouton en marbre blanc qui vient d'être reproduit, par le Ministère, dans le *Bulletin archéologique de France*, de 1921.

M. Emile Vuarnet communique aussi la nomination de Rd Constant Conrad de Nicod de Maugny comme recteur de la chapelle de Saint-Michel de l'église de Lœx, par noble Jean-Baptiste-Alexis de Chassey, patron de la dite chapelle (16 novembre 1782).

M. le comte de Maugny lit divers programmes très intéressants sur l'éducation donnée aux princes Victor-Emmanuel et Ferdinand de Savoie, en 1831 et 1833. Ces programmes frappent par le modernisme

de leur teneur et par la large part donnée déjà à l'éducation physique.

Suit à ce sujet une intéressante discussion à laquelle prennent part MM. de Maugny, Baud, Abauzit, Piccard, baron Chaulin, Mérou, Bloume, Besson et Vulliez.

M. le baron Chaulin présente un magnifique écu d'or de Savoie, frappé en 1755, sous Charles-Emmanuel de Savoie, roi de Sardaigne.

M. le consul Mérou lit une lettre très sympathique de la Société des *Cincinnati,* des Etats-Unis, en réponse à un poème qu'il lui avait adressé à l'occasion de la tournée triomphale du maréchal Foch en ce dernier pays. Il interprète aussi son nouveau poème sur *L'Homme et la Terre.*

M. le professeur Abauzit déclame à son tour magnifiquement une pièce de vers d'un ami, et présente une lettre de S. S. le pape Pie XI, qui le remercie de l'envoi de son dernier ouvrage : *L'Enigme du Monde.*

Séance du 11 mai 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Le 55e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à Marseille, du 18 au 21 avril dernier. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts avait promis de présider la séance générale de clôture.

Mgr Piccard y fut délégué comme président de l'Académie Chablaisienne. Il reçut, le 4 mars dernier, du Ministère de l'Instruction publique, l'avis qu'après examen, sa communication sur *La Paroisse de Sciez*

sous l'ancien régime était inscrite à l'ordre du jour du dit congrès, dans la section de philologie et d'histoire.

Le Congrès de Marseille intéressa vivement les plus grands savants de la France et de l'étranger par ses découvertes et communications inédites sur la philologie, l'histoire ancienne et moderne, sur l'archéologie, sur les sciences économiques et sociales, sur la flore, les sciences naturelles...

La communication de Mgr Piccard, du jeudi 20 avril, fut très appréciée. Le *Journal Officiel* du 22 avril dernier, page 4260, résume ainsi cette communication :

La commune de Sciez est située sur le rivage du lac Léman. La paroisse, vraisemblablement fondée par l'abbaye de Filly, vers le XIe siècle et peut-être avant, possédait une église antique consacrée à saint Maurice, martyrisé à Octodure (Valais), en 286, et la chapelle des seigneurs d'Allinges-Coudrée, où l'on remarquait sur les chapiteaux des têtes-consoles et l'engoulement caractéristique du XIe siècle.

Ses curés, Falcon (1227), Jean (1294), Pierre (1347), furent appelés pour trancher divers litiges survenus entre les évêques de Genève et la Maison de Savoie ou entre l'abbaye de Filly et les seigneurs d'Allinges-Coudrée, dont le château existe encore a Sciez, à deux kilomètres de l'emplacement de l'antique abbaye, aujourd'hui détruite. A l'invasion bernoise de 1536, Sciez devint protestant et le seigneur François d'Allinges-Coudrée acquit l'abbaye et ses biens. Saint François de Sales ramena ses habitants au catholicisme (1598). Les procès-verbaux des visites pastorales des évêques de Genève (ou d'Annecy-Genève) donnent des détails intéressants sur l'église, les paroissiens, en 1413, 1443, 1471, 1481, 1518, 1687, sur les

aumônes générales, sur les écoles en Savoie avant la Révolution, sur les pélerinages. Deux églises se bâtissent en 1741 et 1871, et l'on suit avec intérêt les revenus des curés, les traitements des marguilliers, les invasions espagnoles, françaises (1792), l'établissement du cadastre (1730), les affranchissements et le rachat des servitudes féodales (1771-1778).

M. Georges Vallée, ancien député, vient de découvrir un petit volume rarissime (in-12°, imprimé à Paris en 1695), intitulé : *Traité des opérations de chirurgie,* par Joseph de la Charrière. Ce livre est dédié à Mgr Joseph de Sales, comte de Thorens, seigneur de Richemont, petit-neveu de saint François de Sales et neveu du marquis de Sales, gouverneur des Iles françaises en Amérique. Ce Joseph de la Charrière ne serait-il point noble Joseph de Charrière, capitaine au château de Montmélian, décédé en 1725, ou bien un membre de la famille de Charrière, de Thonon, à laquelle appartenait Philippe de Charrière, qui écrivait, en 1658, aux nobles de Charrière du pays de Vaud, qu'ils étaient originaires de la Savoie (Foras, Armorial) ?

M. Alfred Anthonioz, vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, vient d'écrire une intéressante brochure intitulée : *Pour l'expansion française en Suisse* (20 pages in-8°, 1922). (Don de l'auteur.)

L'Académie Chablaisienne a reçu un rapport sur la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, qui a éveillé l'idée de l'établissement d'une bibliothèque publique à Thonon, dont la bibliothèque si riche de l'Académie Chablaisienne formerait une base

scientifique bien précieuse. Une commission, formée de membres de l'Académie Chablaisienne, deviendrait la commission officielle de la nouvelle bibliothèque.

M. Servettaz, principal du Collège de Thonon, fait don à l'Académie d'une grande carte de France et Savoie (de 1 m. 30 de largeur sur 1 m. 10 de hauteur). Elle est appliquée sur toile et paraît avoir appartenu à un officier de Louis XIV, qui s'en servit pendant les guerres de ce règne fameux.

M. Emile Vuarnet signale de grandes pierres à cupules, situées à Brens, aux lieux dits : Bois de Choulex, Bois du Ban, etc.

M. l'architecte L. Quiblier présente deux pièces romaines trouvées à Tully-Thonon : un Domitien argent (51-96), tête laurée à droite ; au revers, l'empereur casqué et armé du bouclier et du javelot. Un Posthume (267) bronze, tête diadémée à droite ; au revers, l'empereur casqué sur la lance, la main gauche sur le bouclier.

Le même lit un acte de rémission de dette faite par Pierre Fornier, bourgeois de Thonon, le 5 septembre 1660. Y figurent : Pierre Mutillod, Vindret et Senevat de Mesinges.

M. le professeur Baud communique : 1° Un Domitien (117-138) bronze, tête laurée à droite ; au revers, l'empereur casqué. 2° La Constitution de l'An III de la République Française (65 pages in-8°).

M. le consul Mérou lit une belle poésie sur la Conférence de Gênes.

M. le comte de Maugny, proclamé dernièrement lauréat de l'Académie de Savoie, présente une bro-

chure très rare sur *La Survivance du Culte solaire dans les Coiffures féminines de nos contrées* (auteur Gagnier, de la Société anthropologique de Lyon), dans les coiffures de Tarentaise, de Thonon, du Chablais...

Parmi les dons faits à l'Académie figure la belle et savante *Monographie de Saint Gingolph*, par M. l'archiprêtre Chaperon (248 pages in-8°).

Séance du 8 juin 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard, président, parle des archives municipales d'Evian-les-Bains, qui sont riches et bien classées. Il y a trouvé la visite pastorale à Evian de Mgr de Granier, évêque d'Annecy-Genève. Le 20 juin 1580, le dit évêque inspecte l'église paroissiale sous le vocable de l'Assomption de la Vierge, ainsi que sa chapelle de Saint-Nicolas, fondée par Jean d'Allemand, et d'autres chapelles. Le lendemain, 21 juin, visite de l'église de Sainte-Catherine de la Touvière, de l'église de Saint-André de Marèche, dépendant toutes deux de l'église de Saint-Nicolas de Neuvecelle, et desservies par le recteur Rd Blaise Galiet.

Le Nant d'Enfer, aujourd'hui recouvert, coulant à deux pas de l'Hôtel de Ville d'Evian, limitait jadis la paroisse et la ville d'Evian au levant. C'était là, à cinquante mètres environ des remparts, que s'élevait l'église de Sainte-Catherine de la Touvière, relevant des ressort et juridiction de Neuvecelle. Son emplacement est devenu aujourd'hui la merveilleuse buvette de la Source Cachat.

M. Paul Tapponnier, député, transmet à l'Académie une très curieuse communication sur la Société de la Paix convoquée à Genève, chez son président, le comte de Sellon, le 1er février 1834. L'ordre du jour portait : « Discussion et votation du programme d'un concours ouvert pour éclairer l'opinion sur les maux de la guerre et sur les meilleurs moyens de procurer une paix générale et permanente. Communication des publications des Sociétés de la Paix d'Angleterre et d'Amérique. » Ces lignes rappellent singulièrement les Conférences de Cannes et de Gênes. Mais il est à noter que ce 1er février 1834, Mazzini et Ramorino entreprenaient leur expédition de Savoie. Genève est en armes. Au mois de mai, le comte de Sellon, comme président de la Société de Paix de Genève, fait des propositions aux syndics de cette ville, toujours en vue de la paix. En septembre 1838, nouveaux sujets d'inquiétude pour cette Société de la Paix, causés par l'affaire Louis-Napoléon Bonaparte, citoyen thurgovien, prétendant au trône de France... Décidément, l'histoire est un perpétuel recommencement.

M. l'avocat Joseph Coppier, de Chambéry, écrit que Joseph de la Charrière (auteur d'un ouvrage de chirurgie, signalé à la dernière séance par M. le député Vallée) est né à Annecy, le 8 avril 1661, de Théodore de la Charrière, bourgeois de cette ville et homme de loi, et d'Antoinette Avet. Il a laissé plusieurs ouvrages sur la médecine, la chirurgie et l'anatomie, réédités et traduits en plusieures langues, à tel point que Paris a donné le nom de la Charrière à l'une de ses rues (XIe arr.). Il avait un frère, Aimé, docteur-

médecin à Annecy (1652-1693), et deux neveux, François et Joseph, également médecins.

M. l'abbé Laperrousaz lit un acte, passé à Evian, le 2 mars 1739, par lequel noble et Rd messire Jacques-Antoine Dunant de la Place, conseigneur de Lugrin, ascence, ou donne en ferme, à Antoine Dupas, de la dite ville, une vigne sise au lieu dit Les Genevoises, moyennant 50 livrès par an et « un louis d'or mirliton d'épingles, pour une fois seulement ».

Il lit ensuite une poésie composée pour l'érection d'un monument aux morts de la grande guerre.

M. Emile Vuarnet, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, annonce que l'on vient de découvrir à Nernier, dans une carrière de gravier, lieu dit Pierre-Thalin, une tombe formée de grandes dalles ou pierres plates, renfermant des ossements.

M. le baron Chaulin donne connaissance d'un avis placardé, publiant la mise aux enchères, pour les 21, 28 juillet et 4 août 1791, des bâtiments et terres de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, dépendant de la Commanderie de Meillerie et Montjoux, sis à Thonon, Anthy et Armoy. On y remarque, en premier lieu, le château de Rives-Thonon, estimé 4300 livres, et un jardin attenant au levant et, en second lieu, un mas clos de murs, dit Grand Monjoux, de 4 journaux 68 toises, estimé 15.000 livres, renfermant bâtiment, pré et vignes (clos actuel de MM. de Foras et Levée). Figurent ensuite : 1° un autre mas sous le nom de Petit Monjoux (propriété de la famille noble de Chevilly); 2° un bois de châtaigniers, appelé Dessus-Vernay (bois de MM. Vaudaux, notaires); 3° un autre

bois Aux Cornaches, soit à Pierre Maure (propriété Gignoux), et enfin des terres En l'Etroz, Aux Combes, à Marclaz, Au Fosset sur Anthy, en Blachère, En la Cau, et Moulin d'Amphion sur Armoy. Le tout fut adjugé au comte de Sonnaz, au prix de 60.000 livres anciennes de Piémont. Celui-ci revendit, en 1812, le clos du Grand Montjoux à la famille Dubouloz, de Thonon (Frézier, notaire). On sait que ces mas du bord du lac sont aujourd'hui couverts de superbes villas...

M. le professeur F. Abauzit débite, avec ce talent supérieur qui lui est familier, quelques belles poésies d'actualité.

M. Alexandre Roch, ancien notaire à Chambéry (originaire d'Evian), communique la généalogie de la famille Guillot d'Evian, apparentée aux familles Cachat, Folliet, Cottet, Roch, Bordet, Revil de Chambéry, etc... La famille Guillot, soit Guilloti, venait de Milan. M. Alexandre Roch est reçu membre de l'Académie Chablaisienne, ainsi que M. le professeur J. Bonnaz.

La séance de juillet n'aura pas lieu, vu qu'elle tombe le 13 du dit mois et que de nombreux membres seront pris, soit par les préparatifs de la Fête Nationale, soit par des sorties ou promenades déjà arrêtées, soit par des distributions de prix.

Séance du 10 août 1922

(PRÉSIDENCE DE Mgr PICCARD)

Mgr Piccard donne connaissance d'une lettre sur parchemin du duc de Savoie Charles-Emmanuel, du

18 juin 1624, relative à noble dame Esther d'Arancourt, veuve de noble Antoine d'Allinges, seigneur de Servette. Cette dernière, demeurant en 1577 au château du Châtelard, au pays de Vaud, avait reçu à cette date l'assurance, par « traité et conventions dotales », qu'il lui était accordé « 1000 livres tournois de revenu, sa vie durant, avec chambre garnie, ou 1000 écus d'or sol, avec une maison », à son choix. Si son époux venait à décéder avant elle, il lui léguait, à elle ou aux siens, 4000 écus d'or sol et son entretien. Elle n'était âgée que de 15 ans et son futur mari se trouvait « indisposé », marchant à l'aide « d'un bâton et travaillé d'une catarrhe ». On omit dans le contrat de mariage (qui suivit ces conventions dotales rédigées et signées en due forme) de mentionner ce legs, « par respect des frères de l'époux, qui n'avaient fait tel avantage à leurs femmes ». Une sœur d'Esther d'Arancourt, du nom de Judith, à son mariage avec noble Jean-François de Blonay, du pays de Vaud, avait obtenu, en effet, semblables conditions. Noble Antoine d'Allinges étant mort, le baron d'Hermance, gouverneur des Allinges, chargea sa veuve, la dite Esther d'Arancourt, de la garde du château de Coudrée, en 1591, car la guerre venait d'éclater entre le duc de Savoie et les Genevois. Ces derniers ayant fait une tentative pour s'emparer de Coudrée, on craignit de les voir s'y installer et s'y maintenir. Aussi les soldats du fort des Allinges descendirent-ils au dit Coudrée; ils ruinèrent et brûlèrent le château, ayant « pillé et saccagé tout ce qui y étoit », y compris « les meubles, hardes... joyaux » que la dite

dame y avait transportés. Celle-ci s'adressa donc au duc de Savoie pour être dédommagée de ces pertes. C'est pourquoi Charles-Emmanuel, par lettres datées de Chambéry. du 18 juin 1624, ordonna à noble Jean-Baptiste de Beauvoir, lieutenant, conservateur de la gabelle en Chablais, de prendre des informations exactes pour faire droit à cette requête. Il lui prescrivit de rechercher les conventions dotales et donations susdites, ainsi que les circonstances du « brûlement du chasteau », pour être le tout porté par devant le Sénat de Savoie. Il pria en même temps les baillis bernois de Lausanne et de Morges de donner les renseignements requis.

M. l'abbé Julien Laperrousaz présente un document parchemin, du 23 novembre 1531 (indiction 4e) qui nous apprend que noble Jean d'Allinges, seigneur de Montfort, avait été condamné par le Magnifique Conseil de Chambéry à 400 florins d'or à payer à noble Claude de Ballaison, baron d'Hermance, à la suite d'un procès assez long. Les deux parties acceptent l'arrangement. Suit le récépissé des 400 florins, délivré par Antoinette d'Avanchy, usufruitière d'Hermance et de Ballaison (Gaspard Guichard, notaire).

M. l'architecte Léon Quiblier fait passer un florin d'or de l'évêché d'Utrecht (Pays-Bas) présentant à l'avers : *Sanctus Martinus* (Saint-Martin). La légende est coupée en pointe par un écu à quatre quartiers, soit d'or à la croix d'argent. Au-dessus, le saint assis de face, mitré, crossé de la main gauche et bénissant de la droite. Revers : écusson de l'évêché timbré d'un aigle avec la légende : *Mo* (neta) *nova aurea trigent.*

Cette pièce du VIIme ou VIIIme siècle a été découverte près de Thonon.

M. Emile Vuarnet signale une monnaie romaine trouvée par la famille Ducroz, à Cursinges-Draillant.

On lit, avers : *Imp. Otho Coesar Aug. Tri. Pot.*, soit : « Empereur Othon-César-Auguste (ayant la) puissance tribunitienne ». Tête à gauche. Revers : *Securitas*. La Sécurité debout à gauche. Le même annonce qu'on a mis à jour, à Douvaine, en mars 1922, en creusant la maison Planche, dans un tombeau à pierres plates, un squelette avec deux vases funéraires et deux anneaux de bronze aux jambes. Ce mobilier funéraire a été acquis par le Musée d'Anthropologie de Genève.

M. le baron de Chaulin-d'Antioche remercie l'Académie Chablaisienne de l'avoir admis au nombre de ses membres. Il lit ensuite une lettre provenant des fermiers de la famille d'Antioche racontant comment ils avaient défendu les archives et terriers de cette famille, en 1793, contre ceux qui voulaient s'en emparer et les brûler.

M. le comte de Maugny donne connaissance d'un épisode très intéressant de la bataille de Champagne. C'est une nouvelle détachée d'un futur volume : *Visions de Guerre,* où est relaté un fait de guerre. Un poilu d'Allinges y joue le plus beau rôle...

M. le consul Mérou lit une belle poésie intitulée : *Wiesbaden.*

M. le président annonce que des tuiles à rebords de l'époque romaine, mêlées à des ossements humains, viennent d'être exhumés au quartier des Ursules, à

Thonon, dans des travaux d'égoûts exécutés en ce moment.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Surchamp, sous-préfet de Thonon ; le chevalier D. Livraghi, à Thonon ; l'abbé Emile Paccot, curé de Pacy et d'Argenteuil, à Pacy sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) ; Bley, capitaine de gendarmerie, à Thonon.

Parmi les dons faits récemment à l'Académie Chablaisienne figurent : 1° l'excellent guide *Savoie,* des *Guides Bleus,* magnifique volume in-8° de 476 pages avec plans et cartes nombreuses ; 2° *La Proposition de Loi,* 12 pages in-8°, de M. Paul Tapponnier, député, en vue d'une participation nationale à l'exécution d'un monument en l'honneur des soldats de Verdun, magnifique exposé des motifs, qui restera comme document d'une haute littérature dans les archives de la Société ; 3° *Bonneville et le Faucigny,* par Lucien Guy, 1 vol. in-12, 141 pages, Annecy 1922 ; 4° *Trois Essais* extraits de la *Revue de Savoie,* par Charles Anthonioz, 16 pages in-8°, Paris, brillantes descriptions d'un artiste ; 5° *De la Loire au Léman,* 12 pages in-8°, 1922, où M. Alfred Anthonioz, vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, préconise le transit suisse par Nantes et Saint-Nazaire ; excellente brochure.

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager Agricole* de la Zone franche (paraissant le samedi).

— L'*Union Républicaine*, journal politique, littéraire, commercial et agricole des deux départements de la Savoie (paraissant le samedi).

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mgr. L.-E. PICCARD.

Vice-Présidents : M. Léon QUIBLIER.
M. Charles ANTHONIOZ

Secrétaire : M. François FORNIER.

Secrétaire-Adjoint : M. J. BAUD.

Trésorier : M. Auguste GRILLON.

Bibliothécaire : M. Emile VULLIEZ.

MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Louis BORDEAUX, Jacques DUBOULOZ, DE MAUGNY, H. MÉROU, Julien LAPERROUSAZ, Cl. BAUD, professeur, LOCHON, J. BLANCHARD, SERVETTAZ, VUARNET.

Adjoint au Trésorier : M. Maurice MICHAUD.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. PICCARD, F. DUBOULOZ, Léon QUIBLIER, le comte DE MAUGNY, J. LAPERROUSAZ, Robert DE CHAULIN, A. CHAPPERON.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. L.-E. PICCARD, Louis BORDEAUX, Emile VUARNET, Norbert DUDOYER, le comte DE MAUGNY, Jean BAUD, A CHAPPERON, le baron REUTER, LOCHON, docteur, le baron DE CHAULIN, C. PERROUD.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. J Laperrousaz F. Fornier Il Mérou, Piccard, F. Abauzit, E. Bloume, G Béjot, A. Spalinger.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. C. Servettaz, C. Deborne, E. Bloume, L. Quiblier, Dupupet, de Maugny, C. Baud

Commission de la Biblicthèque. — MM. Emile Vulliez, Besson, Grillon, Bloume, Mérou, Béjot, Henri de Chaulin, Petit-Roulet.

Membres d'Honneur

MM. Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, à Paris.

Bouvier, avocat, à Thonon-les-Bains.

Bruchet M , archiviste départemental, à Lille (Nord).

Dubois Frédéric, bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse).

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-L., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Rebord Charles (Mgr), protonotaire apostolique, prévôt de la Cathédrale, vicaire général, à Annecy.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

Ritter Eugène, professeur honoraire de l'Université, à Genève.

Sforza (le commandeur Jean), directeur des Archives piémontaises, à Turin (Italie).

Membres effectifs résidants et non-résidants

MM. Anthonioz Charles, homme de lettres, à Evian-les-Bains.

Arcollières (comte Eugène d'), secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry (Savoie).

Bartholoni R., député, à Coudrée (Sciez).

Baud Ci., professeur, à Thonon-les-Bains.

Baud F., notaire à Saint-Jean-d'Aulph.

Baud J., peintre, à Thonon-les-Bains.

Béjot G., ancien directeur au Ministère de la Guerre à Thonon les-Bains.

Blanchard François, docteur-médecin, à Thonon-les-Bains.

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, à Thonon-les-Bains.

Bonnaz M. I., professeur, à Thonon-les-Bains.

Bordeaux J.-P. (le général), à Thonon-les-Bains.

Bordeaux Louis, avocat à Thonon-les-Bains.

Braise Félix, diplômé notaire, à Thonon-les-Bains.

Chapuis Henri, agent d'affaires, à Thonon-les Bains.

Chaperon A., curé-archiprêtre en retraite, à Thonon-les-Bains.

Chaulin (le baron Henri de), à Thonon-les-Bains.

Chaulin (le baron Robert de), à Nernier (Haute-Savoie).

Deborne Cl., pharmacien, à Thonon-les-Bains.

Druz Gustave (l'abbé), licencié en théologie, à Bonneville.

Dubouloz Bruno, à Thonon-les-Bains.

Dubouloz F., à Thonon les-Bains.

Dubouloz Jacques, ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, à Thonon.

Dunoyer Norbert, à Juvigny.

Engel-Gros (le capitaine René), à Ripaille Thonon.

Fernex de Mongex (le comte Régis), à Chambéry.

MM. Fornier François, à Thonon-les-Bains.

Gavard A., supérieur du Grand Séminaire, à Metz, près d'Annecy.

Grillon Auguste, directeur de la Caisse d'Epargne, à Thonon-les-Bains.

Laperrousaz J. (l'abbé), à Thonon-les-Bains.

Lochon, docteur chevalier de la Légion d'honnsur, à Thonon-les-Bains.

Marullaz (l'abbé), professeur au Grand Séminaire, à Metz, près d'Annecy.

Maugny (comte C. de), à Draillant.

Mercier Jules, ancien sénateur, à Thonon-les-Bains.

Mérou H., consul général de France en retraite, à Thonon-les-Bains.

Michaud Maurice, régisseur, à Thonon-les-Bains.

Patek (comte Léon de), à Thonon-les-Bains.

Piccard L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, prélat romain, à Thonon-les-Bains.

Perroud C., instituteur, à Draillant.

Petit-Roulet, professeur, à Thonon les-Bains.

Ponet Louis, avoué, chevalier de la Légion d'Honneur, à Thonon-les-Bains.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, à Thonon-les-Bains.

Rey Ulric (l'abbé), curé, à Cervens.

Servettaz C , principal du Collège de Thonon-les-Bains.

Tapponnier Paul, député, à Paris.

Vaudaux Camille, ancien notaire, à Thonon-les-Bains.

Viry (baron Humbert de), à Thonon-les-Bains.

Vuarnet E., correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Messery.

Vulliez Emile, à Thonon-les-Bains.

Yvoire (le baron F. d'), à Yvoire.

Membres agrégés

MM. ABAUZIT, professeur, à Paris.

ANDRIER Joseph, notaire, à Annemasse (Hte-Savoie).

ANTHONIOZ Alfred, 5, rue du Vuache, à Genève.

AUBERT, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, à Messery.

BARILLOT J., directeur de la Source Cachat, à Evian-les-Bains.

BASTARD-BOGIN, à Sallanches.

BENAND-BERTHET Pierre, chalet d'Abondance, à Evian-les-Bains.

BESSON, ancien instituteur, à Thonon-les-Bains.

BLONAY (le baron Godefroy DE), château de Grandson, Vaud (Suisse).

BLONAY (le baron Henry DE), à Thonon-les-Bains.

BLOUME E, ancien professeur, à Genève.

BOAL Davis, à Chignans-Allinges (Haute-Savoie).

BOCCARD (le baron Roland DE), via Nazionale, 66, à Rome.

BOIGNE (le comte Benoît DE), à Leysse Saint-Alban, près de Chambéry.

BONS (le colonel comte Jacques DE SAINT-), à Veigy.

BOUVARD Victor, ancien notaire, à Lyon.

BRAND Charles, au Châble-Beaumont (Hte-Savoie).

BUINOUD Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, à Paris.

CHAMBET L., libraire, à Annemasse.

CHUIT Jean, 7, rue de la République, à Lyon.

COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), correspondant de la Société des Antiquaires de France, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inf.).

CUSIN (Mgr), évêque coadjuteur de Mende (Lozère).

DOMPMARTIN Marcel (le lieutenant) à Boëge.

DUCHÊNE Maurice (le capitaine), à Nernier.

DUPUPET, architecte, à Thonon-les-Bains.

MM. DURET Alphonse, libraire, 8, quai de Trouville, à Trouville-sur-Mer (Calvados).

DURET Alphonse, Institut International, Douvaine (Haute-Savoie).

FABRE Eugène, professeur à l'Ecole Hôtelière, à Thonon-les Bains.

FENOUILLET F., ex-instituteur, à Savigny.

FERNEX (le vicomte Joseph DE), à Paris.

FROMENT Emile, publiciste, à Evian-les-Bains.

GAGNAIRE, président de la Société d'Agriculture du Chablais, à Thonon-les-Bains.

GAILLARD A.-F., curé à Cornier.

GENOUD Philibert, docteur, à Lyon.

GÈRARDI S., attaché à l'Ambassade française du Vatican, à Rome.

GERBAIX DE SONNAZ (le comte Guy), à Sonnaz, près de Chambéry.

GIGNOUX, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

GILLET Lucien, architecte, à Paris.

GUYON Léon, procureur de la République, à Annecy.

JACQUEMONT Charles, 5, quai Gailleton, à Lyon.

JACQUIER, curé-archiprêtre, à Bellevaux.

LÉGER, secrétaire de la Mairie, à Evian-les-Bains.

LIVRAGHI D. (le chevalier), à Thonon-les-Bains.

MAREUSE Edgar, secrétaire de la Société d'Histoire de Paris, 81, boulevard Haussmann, Paris.

MOLLIET Louis, greffier, propriétaire au Villard-sur-Boëge.

MORSIER Henri (DE), à Plonjon, près Genève (Suisse).

MOYNAT Louis, architecte, à Thonon-les-Bains.

PACCOT Emile, curé de Pacy et d'Argenteuil, à Pacy-sur-Armançon (Yonne).

PACCOT-BRÉCHON H., à Thonon-les-Bains.

PELLARIN Claudius, géomètre, à Cruseilles (Haute-Savoie).

MM. PETITJEAN M., 57, rue Pierre-Charron, à Paris.

RENARD Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, à Fillinges (Haute-Savoie).

REUTER (le baron DE), à Thonon-les-Bains.

Rd P. Eugène, de Bellevaux, à Annecy.

ROCH Alexandre, ancien notaire, 7, rue Saint-Réal, à Chambéry.

ROCHE A., publiciste, à Thonon-les-Bains.

ROSSET Joseph, négociant, à Annemasse.

SPALINGER Albert, artiste photographe, à Thonon-les-Bains.

SURCHAMP, sous-préfet, à Thonon-les-Bains.

THÉRERET J.-M., professeur au Collège de Thônes.

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Hector), château de Troches, près de Douvaine.

TURETTINI Albert, au château de Boisy-Ballaison.

VALLÉE Georges, ancien député, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 23, rue Buffault, Paris (IXe).

Membres Correspondants

MM. BATISSE Jules, architecte, à Thononles Bains.

BRACONNAY (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce).

CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Genève.

CONVERSET (le colonel), à Paris.

DÉSORMAUX J., professeur au Lycée d'Annecy.

MEYNET Jean-François, géomètre, à Bellevaux, près Thonon-les-Bains.

REBER, archéologue, à Genève.

REYLE (E.-B. DE), professeur et publiciste à Paris.

THORENS Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALAIS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en Provence.*
ANNECY	*Académie Salésienne.* *Société Florimontane.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gormi.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.*
GENÈVE (Suisse)	*Société d'Histoire et d'Archéologie* *Institut national genevois.*
GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société de Statistique.*
LANGRES	*Société historique et archéologique.*

LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande*, à la *Bibliothèque cantonale de Lausanne.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LIMOGES	*Société « Le Gay-Lussac. »*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université de Lyon.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTAUBAN	*Académie des Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) ..	*Société de Géographie.*
PARIS	*Annales Salésiennes*, rue Vaugirard, 108.
SAINT-MALO (Manche).	*Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo.*
St-MAURICE (Suisse). .	*Société académique de Saint-Maurice.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
TURIN (Italie)	*Bolletino dell'Associazione frà oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.* *Reale deputazione sovra gli studj di storia patria.* *Reale academia delle scienze.* *Bibliothèque nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeoligia e Belle Arti*, via Napione, 2.
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

Sonnets

et

Poésies

I

Sonnet de Réception

A Monseigneur Piccard

Monseigneur et Messieurs, dans votre Académie
J'arrive en étranger, en modeste inconnu.
Je cherche parmi vous une figure amie,
Indulgente au nouveau venu.

Que ferai-je, n'ayant rien à mettre sur table ?
Rien pour contribuer à vos doctes travaux !
Je serai simplement votre élève, capable
De placer parfois quelques mots.

Je viendrai près de vous pour apprendre l'Histoire
Du Chablais, de ses mœurs, de ses morts, de sa gloire,
Passé qu'à peine je connais.

Pour l'instant de moi-même il convient que je donne.
Je vous prie donc, ayant accepté ma personne,
D'accueillir aussi mon sonnet.

E. Blouме.

II

La Grande Blessée

A mon cher collègue et ami Gabriel Lequeux,
citoyen de Reims

Notre-Dame de Reims, divine cathédrale
Où furent couronnés jadis tant de nos rois,
Je viens te contempler pour la première fois,
Toi la grande blessée, en ta ville natale.

Sous le brutal baiser de la flamme infernale
Ta chair s'est colorée, et ton corps sur la croix
A pris un air sublime où disparaît l'effroi.
Grandeur qui nous ravit, beauté que rien n'égale.

Victime pantelante au grand corps transpercé,
Victime de la haine et de la guerre infâme,
Tu rougis doucement du sang qui fut versé.

Tu vis encor, malgré la mort qui te réclame.
On aperçoit de loin ton fin profil dressé,
Squelette lumineux où transparaît une âme.

Reims, le Vendredi-Saint,
18 avril 1919.

Frank ABAUZIT.

III

Coucher de Soleil

De ses rayons Phébus a doré les campagnes,
Son quadrige lassé s'enfuit vers le ponant.
Pris d'un regret le Dieu, sur son char s'inclinant,
Donne un dernier baiser aux plus hautes montagnes.

Cependant qu'aux cités des palais et des bagnes
L'ombre étend les longs plis de son voile traînant,
La pourpre est à leur front : — au lointain continent
Le volage Apollo cherche d'autres compagnes. —

Un instant retenus au bord de l'horizon,
Martelant la nuée, aux rougeurs de tison,
Ses rapides coursiers se cabrent sous la rêne.

Et sur le lac d'argent scintille un ruban d'or. —
Soudain tout s'assombrit. — Pendant la nuit sereine
Nous rêvons des matins au rutilant décor.

Août 1921. F. FORNIER.

IV

Le Rat tombé dans la jatte de lait

Un vase peu profond et de large embouchure,
Non de ceux, toutefois, où s'épanche l'eau pure,
Mais le lait tiède encor d'animale chaleur,
Une jatte, je crois que ce nom est le leur,
Une jatte, à l'abri de la chaleur extrême,
Une jatte attendait sa dorure de crême.
Jà le liquide blanc de jaune se teintait,
Sur les bords, au milieu, le flot léger montait.
« Ah ! vint dire un gros rat gras, luisant, mon office
« Madame, permettez, faut que je le remplisse !
« Les rats, vous le savez, sont gens de fort bon goût,
« Experts en tout, en lait, en lard, beurre surtout.
« Et je sais, croyez-moi, choisir l'heure propice
« Pour savourer la crême avant qu'elle rancisse ! »
A la fermière absente il disait tout cela.
Absente, je dis bien, car la maîtresse là,
Notre facétieux n'eût pas dit même chose.
Mais la fermière loin il faut bien que l'on glose
Et qu'on boive. Voilà justement sous la main
Lait abondant, crêmeux, et temps jusqu'à demain.
D'un air fin, chef penché, l'œil mi-clos il s'installe.
Sybarite, il excelle à se rincer la dalle.
A cheval sur le bord et deux pieds dans le plat,
Le museau frémissant, il commence, mon rat ;
Doucement, doucement de sa patte il promène
Le velours en surface et la crême ramène.
Ah ! mâtin ! qu'elle est bonne et fraîche bien à point.
Vous le savez, de goût ce rat ne manque point.
Et cela dure et dure en sensuel silence
La langue sait se taire où commande la panse !

Tant il en liche et prend que le niveau baissant
Et notre homme trop loin du rebord s'avançant,
Il glisse du devant, culbute du derrière
Et fait une pleine eau comme en large rivière.
Floc !... le lait en frémit et le vase aussitôt
Sur ses flancs sent passer le tumulte du flot !
Voyez-vous dans le blanc ce bloc noir qui s'agite,
De la surface au fond roule et se précipite,
Repoussé par le bas et par le haut lâché ;
Ce qu'il en boit, le type, en prix de son péché.
Misérable gourmand, tu n'aimes que la crème !
Tu crachais sur le blanc, tu l'avales quand même,
Dût-il être pour toi l'infernale boisson,
Faire de ton hoquet ta suprême chanson. —
Entre le blanc, le noir, c'est la lutte héroïque
Comme saurait la dire une muse homérique.
S'il barbote, le rat, pour montrer tour à tour
Le petit, le gros bout à la face du jour !
Du jour ! Vous comprenez, c'est manière de dire,
A minuit le soleil n'a coutume de luire.
Enfin suant, soufflant, et le bec hors de l'eau,
Hors du lait, c'est compris, hors du lait le museau
Le pauvre naufragé met le cap sur la rive,
Où sans nouveau plongeon, haletant, il arrive.
Le pauvre ! de misère il n'a fait que changer,
Sur les bords, au milieu, partout même danger
Sur le vase glissant ne peut mordre la griffe.
Il s'élance, il retombe en rocher de Sisyphe,
Vingt fois il recommence, et la patte glissant
Laisse sur son passage une trace de sang.
Fourbu, désespéré, il s'arrête, il soupire.
Il est rompu, il est brisé, il est au pire !
« O Mort ! quand tu voudras, si tel est mon destin ! »
Pattes au fil de l'eau, il appelle sa fin,
Mais elle ne vient point, mais il flotte sans peine,
Une force inconnue à la rive l'amène,

Le soulève et si bien que, même sans effort,
Le pauvre naufragé passe par-dessus bord.
« Ah ! Ah ! Ah ! dites-vous, c'est clair ce qui se passe,
« La dame de céans vient lui donner la chasse !
« Elle entendait du bruit et sa robuste main
« Vient en justicière empoigner le vilain ! »
— Nenni ! Que faites-vous de la dame Nature ?
Elle a bien son mot, elle, a dire en l'aventure.
Une heure de combat ne fut pas sans vertu
Il a tant gigoté que le beurre est battu,
Et c'est lui le sauveur ! Le beurre ! Oui, le beurre
Qui, crême, le punit et le sauve à cette heure.
— On est toujours puni par où l'on a péché ; —
Si notre fin gourmand se fût moins pourléché
Eût dégusté la crême en moins large assiette,
Ou n'eût bu que de l'eau comme un anachorète,
Il n'eût vu de si près passer le fleuve noir.
Dans l'apologue, encore une autre chose à voir :
Ami, fais ce que peux en grande confiance,
Tout effort est compté devant la Providence.
Ne désespère point si ta force est à bout,
Si plus rien tu ne peux, le Seigneur te doit tout.

Julien LAPERROUSAZ.

V

Un Poilu Savoyard

Parmi les enfants de la France
Chargés de venger son affront,
Moi, j'allai, des bords de la Dranse,
Prendre ma place sur le front ;
J'allai, du pied de ma montagne,
Avec le cœur d'un montagnard,
Pour prendre, à l'horrible campagne,
Ma part de Français-Savoyard.

Fils de la France et de Savoie,
La France en haut, Savoie au fond,
J'avais au cœur la double joie
Qui naît d'un double amour profond,
La joie ardente d'un courage
En tous les temps apte au labeur,
En apparence froid et sage,
Vibrant, vraiment, de chaude ardeur.

Ma Dranse est, aussi, Savoyarde.
Elle l'est toute, autant que moi ;
Toute, cette belle bavarde
Que je quittais, non sans émoi ;
Bavarde qui tantôt roucoule
Pour vous bercer de bruits si doux,
Et puis se fâche, écume et roule
Son galet lisse, en fier courroux.

Bavarde ? ô ma Dranse, pardonne
Ce mot injuste qui déplait.
Qu'elle sussure ou qu'elle tonne,
Ton onde chère toujours plait ;
Et la fraicheur de ton langage
Porte l'empreinte des beautés
Qui, tout le long de ton rivage,
Se mirent dans ta pureté.

Du fait, combien de fois, en rêves,
Au front, j'ai revu ces beautés,
Quand les combats avaient leurs trêves,
Venant de tes bords regrettés,
Venant apporter à mon âme
La vision d'un grand sommet
Que le soleil couchant enflamme,
L'aurore à ses roses soumet ;

La vision d'une cascade,
D'un bois, d'un miroitant ruisseau,
Plantes et fleurs par myriade,
Vallons ombrés, riants coteaux ;
Et vous encor, cimes neigeuses
Qui vous portez, d'un fier élan,
Plus haut que la nue orageuse,
Plus bas, pourtant, que le Mont-Blanc.

Mont savoyard, Mont-Blanc que j'aime,
Roi de l'Europe en tant que mont,
Sous ta blancheur, pur diadème,
Certes, froid est ton chef tout rond ;
Mais en ton sein, là se distille,
Produit des atomes neigeux,
L'eau des sources, par cent, par mille,
Sève, un jour, de fruits savoureux.

Sous les glaciers de ta ceinture,
Qui te connaît doit t'admirer,
Mont bienfaiteur de la Nature ;
Qui te comprend te doit aimer ;
Et qui t'aime monte, s'élève
De toi vers l'infini des cieux,
Tandis qu'un voile se soulève,
Mettant de l'extase en ses yeux.

Je rêvais, ruminais ces choses,
Souvent, dans la tranchée, au front.
Quand mes pensées étaient moroses,
Elles venaient à moi, d'un bond,
Comme des Anges tutélaires,
Prenant en pitié mon cafard,
Et, par leurs baumes salutaires.
Rendant l'éclat à mon regard.

Mon regard montait vers ce père
Qui te créa, pays si beau
Où peinaient, priaient petit frère,
Parents, sœur, épouse, au hameau ;
Et, du cafard l'âme maîtresse,
L'ardeur décuplait en mon cœur :
Sus, sus à la horde traîtresse !
Ah ! J'eus ma part des coups vainqueurs.

Thonon, Décembre 1919. H. Merot.

MÉMOIRE II

Inventaire

du

Château de Balleyson

en 1540

PAR

J. BAUD

Inventaire du Château de Balleyson

en 1540

En l'an 1540 mourait à Balleyson l'un des plus grands féodaux du Chablais, tant par ses origines, sa fortune, que par sa position à la Cour de Savoie et les hautes charges qu'il avait occupées. « Magnifique Seigneur » Claude de Balleyson, baron d'Hermance, de Saint-Germain et d'Avanchy, seigneur des deux châteaux et de tout le mandement de Balleyson, du vidomnat des Bornes, de Saxel, Loisin, Beauregard, etc..., fut le dernier rejeton de cette antique famille de Balleyson, dont les origines se perdent dans les brumes de la primitive histoire de notre province. Une légende la faisait sortir des comtes de Bretagne, probablement à cause de la similitude des armes, les Balleyson portant « d'hermines à la bande de gueules ».

Par la mort de tous ses cousins, Claude de Balleyson avait réuni tous les biens de sa famille, qu'il augmenta de la baronnie d'Hermance, du deuxième château de Balleyson, qui appartenait à la Maison de Savoie, de la seigneurerie de Saint-Germain en Bourgogne, etc... Sa grande distinction, comme sa haute naissance, lui valurent d'être ambassadeur de Philibert-le-Beau pour conclure son mariage avec Marguerite d'Autriche (7 septembre 1501), et de Charles-le-Bon pour son mariage avec Béatrix de Portugal (mars 1521). Brillant chevalier, il se fit remarquer aux tournois de Genève (1498) et de Carignan (1504). Il porta un des

coins du drap mortuaire aux pompes funèbres de Philippe de Savoie-Nemours, à Annecy en 1533.

Il avait épousé Claudine-Antoinette, dame d'Avanchy, dont il n'eut pas d'enfants. Par son testament du 2 mai 1532, il léguait l'usufruit de Balleyson à sa femme, et ses biens à François de Balleyson seigneur de Beauregard, lui substituant Charles de Cholex son petit neveu, à charge de porter le nom et les armes de Balleyson. Son cousin François de Balleyson-Beauregard étant mort avant lui, sans postérité, Charles de Cholex fut héritier. Cette succession devait être âprement disputée, elle donna lieu à de nombreux procès.

Les inventaires des grands biens de Claude de Balleyson furent dressés après son décès. Celui du château où il résidait vient d'être retrouvé, il donne d'intéressants détails sur l'installation et le mobilier d'une riche famille de Savoie au XVIe siècle.

Le Chablais étant alors occupé par les Bernois (depuis l'invasion de 1536), ce furent les autorités suisses qui procédèrent aux formalités de justice.

L'orthographe tout à fait irrégulière du document, qui en rendrait la lecture trop ardue, a été modifiée ; seuls les termes caractéristiques sont reproduits tels quels.

Cahier de huit feuillets, 13 pages et demie d'écriture :

« BALLAYSON. — Inventaire des biens trouvés au château de Ballaison. — S'ensuit l'inventaire des biens trouvés au château de Balleyson le vingt-huit d'avril mil cinq cent quarante, fait après le trepas de magnifique seigneur Claude de Balleyson seigneur dudit lieu

et baron d'Hermanse, en presence de magnifique seigr Nicolas de Diesbach ballif de Chablaix pour nos très redoutés seigneurs de Berne et de N. et puissant Jehan Martin seigr de Luysin, monsieur de la Flechiere de Semin, monsieur de Noverie, spectable pierre David, noble Jehan de Prez, S. pierre Mutilliet et plusieurs autres, a la relation juratoire de S. pierre Mutilliet, de Furne, Dechiete et d'autres serviteurs. »

« Et premièrement : ont relevé, après leurs dits serments fait aux mains du précité seigr ballif : En la grande cave, de vin blanc vingt chars, un bosset, deux bossets, de vin servagnin et une bosse de gros vin rouge. Item en la cave du true, de vin rouge quatre bossets et une grande bosse, dans laquelle il y a bosset de vin blanc, une tine et une bosse vides.

« Item en la cuisine : une forme de lit garnie de coutre, coussin et de couvertes, une table, deux landiers, un comacle. Cinq pièces d'artilerie d'acquebute à crochet et une petite acquebute en l'arche de madame, rompue par noble Mechiel Foral, en laquelle arche étoient toutes les clefs des autres coffres et chambres dudit château. Un tapis vert, un petit buffet et des bancs de petite valeur. Un autre coffre. Un berrot et une coultre. Un petit coffret où sont un chandelier et des chandelles et une selle et un coussin. Un autre coffre où il y a un petit coussin couvert de taffetas rouge et plusieurs autres choses de petite valeur.

« En la cuisine vieille : une forme de lit garnie de coutre et coussin et une couverte de petite valeur.

« Item, en la cave de madame : quattre bossets de vin blanc pleins, deux flascons d'étain et trois de bois,

deux espines et mœrles de chandelle, un archetain ferré. En la dite cuisine vieille quattre fustes et un bosset. En la crote près de la dite vieille cuisine où l'on tient les filtres, en laquelle il y a sept arches et certains livres et plusieurs autres choses laquelle on a concellé et scellé.

« Item en la basse-cour : une tine et huit bosses vides. En la cuisine derrière le poelle, deux landiers petits et deux grands, un romacle, deux asto, une chievre à roti de fer, une seille de locton, une casse, une grille « l'on sert à fayre crote de clou », un trepied, quatre olle de métal, un mortier de metal et le pilon, un pot de barbier, une petite olle. Une pelle, deux pots de quarteron d'étain, une salière, un chaudron, deux bancs et une table.

« Item en la chambre sur le poelle, laquelle chambre ledit Forax a rompu : deux petits landiers, deux lits de camp garnis de coutre, coussin, une tapisserie les pendants de serge rouge, blanc et autres de couleur. Un buffet a une serrure que l'on n'a rien ouvert, une table de bois dûr à une serrure, cinq grands pots d'étain contenant le plus grand deux quarterons, et un pot de poterie, une grande arche de noyer (nuyre) en laquelle s'est trouvé : une robe de satin noir fourrée de martre, deux carreaux de toile ouvrée de siez rouge, une fourrure de martre et une de renard, une autre de loup-cervier, une custode d'argent avec une bourse de velours noir, et l'autre de drap d'or, un petit coffre plein de corporaux pour faire mouchoirs, le pillison de madame.

« En lincieulx de première toile : IX. En serviettes

XXVII. Deux pavillons de toile, un garni de pavillon ou il y a des boutons d'argent, huit manti et cinq pièces de taffetas rouge, un calice avec la palme d'argent. Un autre coffre, un sac plein de lin battu, avec plusieurs flottes de fil, et une autre arche pleine de flottes de lin et de fil, et une piece de tapisserie. En une autre arche onze lincieulx et certaines autres choses de petite valeur, ouvert. Sur une perche quatre flottes de fil. En l'arche derrière la porte : huit mantis, que petits (prins) que gros, vingt-quatre serviettes et plusieurs autres petites bagnes. Plus en ladite arche : neuf mantil outre les huit susdits. Item un coffre duquel Monsieur de Balleyson portait la clef en sa bourse, lequel n'a point été ouvert. Deux sacs pleins de papiers. Un autre coffre a une serrure ferré, qui n'a point été ouvert. Quatre chandeliers de laiton, une petite poelle de laiton et plusieurs petites choses en la garde robe. Item en la susdite chambre l'arche de prest qui n'est point ouverte.

« En la grande salle : deux grands coffres de bois dur bien serrés, qui n'ont point été ouverts, un buffet sans clef, une forme de lit de sapin.

« En la chambre neuve : deux formes de lits, garnie l'une d'une coultre et un matras et l'autre garnie de coultre et coussin et d'une tapisserie, un buffet de bois que l'on n'a point ouvert, un grand coffre. Iten un coffre que se dit l'arche a debarnier (?) où sont les protocoles appartenant à nos tres redoutés seigrs. Iten une table carrée de bois dûr et une escabelle. Une arballeste.

« En la chambre devers le vent : deux lits garnis de

coultre, coussin et de couverte et de tapisserie, deux chandeliers de laiton, deux quadrets d'étain, une table longue, trois bancs fermés, un oreiller, une olle de métal, un oreiller de tapisserie, un buffet, trois escabelles, certain blé froment, faives, pois et orge, avec un peu de millet et plusieurs lincieulx de grosse toile. Une arche de boucher, un coffre ad mulet (?), un bacon et une espaule. Item au grenier environ douze muys de froment et demi seille de suif pour faire chandelles.

« En la gallicz : un buffet, une grande arche, une table, deux bancs tournés.

« En la Chambre des Etrangers : deux lits garnis de coultre, coussin, tapisserie, un ciel de serge, un buffet de bois dûr.

« En la Chambre de l'Espée : deux lits de camp garnis de coultre, coussin et de tapisserie avec les cieulx de damas blanc, une table et un tapis dessus, un buffet serré et un banc, un landier de fer.

« Iten, en la garde robe un lit garni. Un lardier, de chambete de porc dix et neuf, quatre bacons et demi, vingt pièces de chair salée, un demi fromage, deux selliots de graisse.

« Iten, l'arrière du crest d'ostez (sic) avons trouve ouverte par ledit N. Mechiel Forax, lequel a pris les livres de reconnaissances en ladite chambre, tant de Hermense que dudit chasteau et plusieurs autres titres, vingt deux arballestes. Un harnois d'homme d'armes complet, une liasse de parcheinins, deux coffres ouverts, quatre cœurs de bœufs affectant quatre olles de metal. Un coffre ou il y a accoutrements d'église. Un

lit de camp plié, et plusieurs autres choses, ladite chambre a été scellée.

« En ladite Chambre du Crest d'Oste : une forme de lit vide, un buffet et table ronde, six oreillers de tapisserie, de gromallie de lenemant vingt-deux, une tapisserie, deux petits landiers de fer, un lit de camp brisé. Un greve a mettre le blé. De gromallie de farel en un sac, dix. Iten une arche pleine que n'a point été ouverte et un coffre qui n'ont point été ouverts. Scellés.

« Item : quatre bœufs grands à la charrue. En vaches à lait quinze. En moutons trente-trois. Les chevaux sont à Vanchy. De plats d'étain vingt-cinq sont de une forme. Quatre écuelles oreilles, cinq écuelles plates et neuf quadrets d'étain. Un tapis de table petite valeur, une coultre, quarante picques. »

Résumant ce document, on voit que le château contenait : 18 lits, 33 coffres (ou arches). 8 tables, 10 bancs, 4 escabelles, 9 buffets, 11 landiers, 6 arquebuses, 23 arbalètes, etc,.. Les chevaux de Claude de Balleyson étaient chez sa femme, la dame d'Avanchy, ou de Vanchy, près de Bellegarde, au pied du mont Crêt d'Eau.

Il existait un château à Balleyson dès le XIIIe siècle, qui fut aux Comtes de Savoie et de Genève. On en voit un second au XVe siècle, appartenant à la famille de ce nom « maison-forte avec tour, située au bourg vieux de Balleyson ». Ainsi qu'il a été dit plus haut, les deux bâtiments appartenaient à Claude de Balleyson en 1540. D'après la description des pièces de l'inventaire il serait peut-être possible d'établir lequel des deux châteaux il concernait.

Charles de Cholex ne devait pas conserver longtemps l'héritage de son grand-oncle. Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée et François d'Allinges-Montfort, oncle et neveu, revendiquèrent cette succession, se prétendant substitués au testament d'Antoine de Balleyson (1480), le père de Claude.

Les seigneurs de Berne rendirent une sentence le 1er février 1541, donnant la moitié des biens laissés par Antoine aux d'Allinges, et l'autre moitié à Charles de Cholex.

Mais d'autres prétendants survinrent : Philiberte de la Naz, fille de Françoise de Balleyson, la propre mère de Charles de Cholex, remariée à Nre Louis de Bonvillard, laquelle obtint du Conseil d'appel de Bernex un arrêt qui lui adjugea sa « légitime »..., puis Nes Louis et Michel de Foras, qui se qualifièrent dès lors de coseigneurs de Balleyson et seigneurs du Bourneuf-de-Balleyson, avec les Nes de Sales, comme héritiers de Pernette de Balleyson, leur belle-mère commune, obtinrent les mêmes avantages que Philiberte sur l'hoirie d'Antoine de Balleyson.

Charles de Cholex-Balleyson se ruina pour payer les procès, puis les dettes de la succession. A tel point qu'en 1553 (sentence du 8 juin) la succession de Balleyson, outre ce qui appartenait déjà aux d'Allinges : château, juridiction, etc..., fut partagée en trois lots : un pour le seigneur de Vaulmarcus (créancier de Charles de Cholex-B.), et deux pour les de Sales et de Foras, comprenant notamment deux tours, la grande tour dite des princes, et une partie de la tour basse...

Finalement, au XVIIe siècle, tous ces biens revinrent à la Maison d'Allinges-Coudrée. Une partie passa aux de Budé, par le mariage d'Esthér d'Allinges dame de Boisy. Ses descendants prirent le nom de seigneurs de Balleyson. Les de Budé (1) vendirent les biens de Boisy à M. d'Haupoul, qui les revendit au génl comte de Boigny en 1818. Les biens de Balleyson et Ténières, possédés par les de Montgenis, de Livet, de Thoyre, furent vendus en 1811 à M. J. Lasserre, de Genève, qui les revendit au susdit comte de Boigne (2).

La veuve de Claude Balleyson, retirée en son castel d'Avanchy, soit de Vanchy, en la juridiction de Ballon, devait, elle aussi, être fort tracassée par les divers héritiers de son mari. Elle assista en 1541 à un drame violent : attaque de son habitation à main armée, enlèvement de sa pupille, etc., auquel prirent part les seigneurs de Copponex, de Dons, de Foras, de Confignon... Il y eut enquêtes et jugement du Parlement de Chambéry, sur l'ordre du roi de France. Les débats de cette affaire sont très curieux, nous espérons les publier un jour ; ils donnent, dans les enquêtes, les descriptions des pièces et des meubles du logis de la Dame de Balleyson, qui forment comme une suite ou un complément à l'inventaire de ceux de l'ancien ambassadeur des ducs de Savoie.

---

(1) Ne Bernard de Budé, seigneur de Boisy, épousa le 19 octobre 1631 Marie-Jérémie, fille de Ne François Turrettini-Burlamachi.

(2) A. de Foras : *Armorial de Savoie.* — Balleyson. — Vol. I,

MEMOIRE III

Mgr L.-E. PICCARD

Lauréat de l'Académie Française

Noble Ferdinand Bouvier

et

Saint François de Sales

d'après des documents inédits

Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales

On ignorait jusqu'ici que Ferdinand Bouvier demeurât au château des Allinges quand Saint François de Sales y arriva, le 14 septembre 1594, pour commencer la mission du Chablais.

D'après les historiens, Bouvier aurait rencontré pour la première fois l'apôtre au milieu d'une partie de chasse, alors que ce dernier parlait au peuple de la campagne sous les rayons d'un soleil brûlant. Touché de la sagesse de son langage, il lui aurait demandé des entretiens particuliers et serait ainsi revenu à la foi catholique.

Ferdinand Bouvier est, avec le syndic Pierre Fornier, l'avocat Poncet et le baron d'Avully, l'une des plus nobles conquêtes de saint François. A ce titre, il mérite d'être mieux connu qu'il ne l'a été jusqu'ici, soit au point de vue de sa famille, soit au point de vue de sa bravoure personnelle, soit dans ses rapports avec l'apôtre et le duc de Savoie.

Les documents imprimés et surtout inédits que nous avons en mains nous permettent de combler cette lacune, en rétablissant les principaux traits de cette belle figure.

Ferdinand Bovier ou Bouvier nacquit au pays de Vaud en 1554, de François Bouvier et de Claudine de Prez de Corcelles.

« Au XIIIe siècle, la route d'Italie par le Saint-Bernard n'était pas seulement fréquentée par les marchands, mais encore plus par les pélerins à destination de Rome. Pour secourir cette foule, Aymon seigneur du Chablais, fils du comte Thomas, fonda en cette ville, en 1236, un hopital dédié à Ste Marie ; il lui alloua des biens considérables qui s'accrurent encore beaucoup dans la suite. » A l'avènement de la Réforme, « le nombre des étrangers de passage diminua. Le gouvernement de Berne fit administrer les biens de cet établissement par un hospitalier. Une des principales familles de Villeneuve était celle des nobles Bouvier. Noble Ferdinand Bouvier fut lieutenant baillival, châtelain de Chillon et hospitalier de Villeneuve ». (1)

Il avait épousé Dlle Marie Du Crest. Les gentilhommes du pays de Vaud n'avaient pas oublié le bon temps de Savoie ; ils vivaient dans l'espoir du retour du Duc. Des pourparlers s'engagèrent, une conspiration fut ourdie ; deux hommes intrépides, Dortant et Bouvier, se mirent à la tête du mouvement.

Les troupes de Savoie devaient passer le lac dans la longue nuit du 12 au 13 décembre (1588) et s'introduire dans Lausanne. Le jour du débarquement, Bouvier avait embusqué quelques hommes dans la forêt sous l'ombre de laquelle Chillon sort des eaux. Lui-même était allé dîner chez le commandant. Ils se trouvaient à table quand le bailli reçut une lettre, lut, et, se tournant vers son convive : « J'en suis fâché, mon compère, lui dit-il, je reçois l'ordre de vous retenir. »

(1) *Dictionnaire historique du canton de Vaud.* Lausanne 1869, art. Villeneuve.

Bouvier aussitôt : « J'obéirai, mais une seule grâce ; qu'il me soit permis d'aller mettre en ordre mes affaires ; un garde vous assurera de ma personne. » Le commandant accorda deux heures. Auprès de la porte d'entrée de la maison de Bouvier étaient celles de sa cave. L'usage du pays voulait que l'on commençât par se rafraîchir. On goûte d'un vin, puis d'un autre... Bouvier s'esquive, fait rouler sur ses gardes les gonds de ses portes de chêne, et, chargé de ce qu'il a de plus précieux, s'élance à cheval, gagne le Rhône, très bas en hiver, trouve un gué et arrive à l'autre bord (13 décembre 1588). Les biens du fugitif échurent au fisc. Dortant, de Tavel et d'autres conjurés et Marie du Crest, femme de Bouvier, furent torturés rigoureusement et ne firent aucun aveu. (1)

Noble Ferdinand Bouvier se réfugie en Chablais à l'âge de 34 ans, passe en Piémont auprès du Duc qui l'emploie dans les guerres du Milanais.

Le 7 novembre 1591, par lettre de la Sérénissime Infante Catherine d'Autriche, duchesse de Savoie, au seigneur de Boëge gouverneur du fort des Allinges, *il est installé sergent-major de bataille* (2). Commandant en second du fort en 1592, commandant du fort, gouverneur des Allinges jusqu'en juillet 1631, il réside et habite toujours aux Allinges, ainsi que son frère Jehan (Bras de Fer) et son fils Antoine, capitaine aux

(1) *Histoire de la Confédération Suisse*, par MULLER, Genève, CHERBULIEZ, 1841, tome XII, pages 257-258.

(2) Par édit de 1562, le duc Emmanuel-Philibert avait établi la milice royale et formé son armée. Chaque régiment avait deux officiers supérieurs : le colonel et le sergent-major de bataille. (Marquis COSTA : *Mémoires historiques*, tome II, page 72.)

Allinges ; *il était donc en situation de rapports suivis avec saint François pendant tout le temps que celui-ci a passé aux Allinges et en Chablais.*

Hamon et les biographes du Saint racontent la conversion de Ferdinand Bouvier de la manière suivante : Un jour qu'il se livrait au plaisir de la chasse en société du marquis de Lullin, son parent, ayant vu revenir à lui d'un air effrayé les chiens qu'il avait lancés à la poursuite du gibier, et s'étant avancé pour en connaître la cause, il avait rencontré, à son grand étonnement, un peuple nombreux rangé autour de François, lequel, assis sur une grosse pierre en rase campagne et sans être protégé par aucune ombre contre les ardeurs du soleil, prêchait avec feu la doctrine catholique. Il avait écouté lui-même et la sagesse du langage, autant que l'onction et la ferveur du prédicateur, l'avait singulièrement frappé. Plusieurs fois depuis, il était venu trouver le saint apôtre en secret et avait conféré avec lui sur la religion. Enfin, la conduite de Lignarius et le compte-rendu de la conférence venaient de le confirmer dans la pensée que la doctrine de Calvin n'était pas soutenable. François espérait en faire prochainement une de ses conquêtes, lorsque Duplessis-Mornay, qu'on appelait le pape des huguenots, fit paraître un livre contre le sacrifice de la messe.

Bouvier s'empresse aussitôt de lire cet ouvrage, et les arguments contre la doctrine catholique lui semblent péremptoires. Il porte le livre à François, et ne le trouvant pas à la maison, il laisse l'ouvrage sur sa table après avoir marqué, par le pli des feuillets, les

passages qui l'avaient le plus frappé. François, rentré chez lui, parcourt le livre, note les principales erreurs... Bouvier revint bientôt... L'apôtre lui montra une foule de passages des Pères tronqués, altérés et défigurés par l'auteur. Bouvier, tout stupéfait, a peine à en croire ses yeux. François continue à lui présenter toutes les imputations calomnieuses qu'accumulait Mornay contre la doctrine catholique sur le sacrifice de la messe ; le gentilhomme ne peut dire autre chose sinon qu'il demandera aux ministres de Genève comment ils justifient le livre de Mornay. Il le fit en effet, et voyant qu'ils ne répondaient rien de raisonnable, il se décida à se faire catholique. (1)

Mais voici des faits et détails complètement inconnus et inédits sur cette conversion célèbre. Ils sont tirés des archives de la noble famille Bouvier et nous ont été obligeamment communiqués par le baron Philibert d'Yvoire :

Au moment où Ferdinand était le plus tourmenté par ses doutes et ses hésitations, un matin, le saint impatient de reprendre une importante conversation abrégée la veille par l'heure tardive (et profitant de la facilité de leurs rapports, demeurant l'un et l'autre dans la forteresse), se rendit à la première heure au logis de son néophyte. La conversation recommença aussitôt vive et ardente. La discussion s'engage, on examine point par point, on ergote, on réfute avec une si grande animation que l'on oublie les heures, lorsqu'enfin un valet vint apporter le repas matinal.

Rappelé à l'heure par cet incident, le saint se lève

(1) Hamon. *Vie de Saint François de Sales*, 1909, I, p. 307-309.

précipitamment, voulant aller dire sa messe. Mais Ferdinand le retient et le prie de vouloir bien lui faire l'honneur de partager son modeste repas. François lui explique que cela ne lui est pas possible. Ferdinand ne comprenant absolument rien à cette question de jeûne obligatoire, se méprend sur la cause de ce refus et se montre fort mortifié de voir ce jeune abbé dédaigner son invitation. Le saint voyant alors la peine qu'il lui cause, craignant de le blesser par un refus, de l'éloigner ainsi des bonnes dispositions qu'il lui avait déjà laissé voir, fit, avec un soupir et un regard vers le ciel, le sacrifice de renoncer, pour ce jour, à célébrer la Sainte Messe, et, avec mansuétude, il céda au désir de son catéchumène.

Plus tard, Ferdinand comprit combien ce repas avait été amer pour son ami, aussi lui en garda-t-il toute sa vie une profonde reconnaissance.

Bouvier revint à la foi catholique; il figura à Thonon à l'abjuration solennelle du 9 novembre 1598.

Reçu bourgeois de cette ville, il devint seigneur de l'abbaye du Lieu située à Brécorens-Perrignier, en vertu d'un albergement passé en sa faveur le 16 mai 1605, par l'Ordre des Saints Maurice et Lazare; et cela au prix de 2.660 pistoles, monnaie de Savoie (1). Quatre ans auparavant, en effet, le duc Charles-Emmanuel lui avait donné l'autorisation de racheter les biens ruraux dépendants de cette abbaye, aliénés par le sieur Delamare et autres, en payant et remboursant le prix principal pour lequel ils avaient été vendus.

Voici cet important document, qui témoigne de la

(1) Archives de la noble famille Bouvier d'Yvoire.

confiance et de l'affection du souverain pour l'ami de François de Sales, qui ne fut peut-être pas étranger à cet acte :

Charles Emmanuel, par la grâce de Dieu, Duc de Savoie..., à tous qu'il appartiendra, savoir faisons qu'ayant été dhuement informé que noble Pierre Delamare et autres auroient vendu et aliéné plusieurs biens ruraux dépendant de l'Abbaye du Lieu, jadis albergée par les Seigneurs de Berne audict Delamare, pour la somme de six mille florins, et, voulant que les dits biens ruraux soient remis en propriété avec la dite abbaye, tout ainsi qu'ils étoient auparavant, *à ces causes et autres avons, de notre certaine Science et Autorité Souveraine promis, concédé et octroyé, promettons et octroyons, à Noble Ferdinand Bouvier*, auquel nous avons remis la dite abbaye, de pouvoir redimer, ressaisir et réachepter les biens vendus dépendants de la dite abbaye, en rendant néanmoins, le dit Bouvier, le prix principal pour lequel ces biens se trouvent auoir été vendus ou aliénés. Et iceluy continuera à payer annuellement les cent cinquante florins à la religion des S.S. Maurice et Lazare..... car tel est notre voulloir.

Donné à Turin le dixième jour du mois de may mil six cent et ung.

C. Emmanuel.

Bouvier se retira, en 1631, à l'âge de 77 ans, dans sa propriété de l'abbaye. L'année suivante, le 6 juillet 1632, il alla faire sa déposition, comme témoin, dans le procès de béatification de saint François de Sales.

Au second interrogatoire (1) il répond : « Je m'appelle Ferdinand fils de feu noble François Bouvier et de demoiselle Claudine Depré *(sic)*. Je suis né au pays

(1) Ad secundum interrogatorium.

de Vaud et en la ville de Chillion, et suis âgé d'environ septante neuf ans vivant de mon revenu. »

Et venant aux articles, il répond au premier (1) :

« Je dis qu'il y a environ 45 ans je me retiroy, du pays de Vaulx, lieu de ma naissance, pour venir en ce pays au service de S. A. S^me^ de Savoye (2), mon prince naturel, où étant arrivé, je fus à la suite de feu M^r^ le baron d'Hermence mon parent, lors Gouverneur pour S. A. en ce duché de Chablais. J'eus aussitôt une particulière connaissance et accès avec feu Mr de Boisy, François de Sales, père de Mgr François de Sales Evesque et Prince de Genève. C'étoit un seigneur grandement charitable et zèlé au service de Dieu et grand catholique. Ce que je scai, en ayant la preuve, car moy ayant demeuré quelques années en ce pays avant que je me convertis (se), icelui Sr Boisy, à toutes occurences, m'exhortoit fort à me faire instruire et convertir. Et je sais qu'en 1595 *(sic)* que j'étois encore plongé dans l'hérésie quoique j'avois la charge de Sergent Major au dit Préside (d'Allinges), arriva en ce duché de Chablais ce Bienheureux François de Sales. Et pour ma conversion particulière, je dis qu'elle a été faicte par le soin et la diligence du dict Bienheureux, lequel me pressoit grandement de reconnoitre les erreurs de ma religion. »

M. Bouvier parle de ses entretiens avec les ministres de Genève, mais ne dit pas un mot de la prédication entendue auparavant. Le marquis de Lullin n'en dit rien non plus dans sa déposition. M. Bouvier cite bien

(1) Et veniendo ad articulos, ad primum respondit.

(2) Son Altesse Sérénissime de Savoie.

le trait du livre de Duplessis Mornay. Il ajoute : « Je ne me sentois porté ny ne voulois (me) disposer à me faire catholique ». Sur quoi saint François disait ordinairement : « Mr Bouvier fera prou, il y a quelque chose de bon en luy » (1).

Veuf, Ferdinand Bouvier avait épousé Dlle Marie fille de Charles de la Fléchère et de Dlle Françoise de Gerbais de Sonnaz.

Très estimé pour sa valeur militaire, il fut plusieurs fois appelé auprès du Duc pour des services importants (2).

Pour récompenser Bouvier, le Duc de Savoie lui accorda les revenus d'Allinges. Comme on tardait à les payer, ce retard occasionna la lettre suivante :

Le duc de Savoie, A notre très cher bien aimé féal conseiller et trésorier général deça les Monts. Ayant ci devant faict don, à Noble Ferdinand Bouvier, du revenu d'Allinges, duquel il n'auroit pu retirer payement,... et voulant qu'il soit promptement remboursé de la dépense qu'il a faicte à notre suite à Milan, à cette cause en attendant d'user de plus grande libéralité a son endroit digne de sa fidélité,... par la présente signée de notre main, vous mandons et ordonnons et commandons qu'un des deniers provenant de quartiers extraordinaires dubs par la province du Chablais de la présente année ayez et

(1) Déposition inédite de Ferdinand Bouvier pour la béatification de St François de Sales, faite à Thonon dans la chapelle d'Albert de Genève, marquis de Lullin, le 6 juillet 1632.

(2) Le 8 août 1598, le duc lui donnait l'ordre suivant :

« Le Duc de Savoye. Cher bien aimé et féal, ceste (lettre) sera pour vous dire qu'ayez à vous en venir par devers nous, pour quelque chose qu'avons à vous dire, et qui importe grandement à notre service, et serons du costé de Belley ou de Bourg où ne faudra (manquer) de nous venir trouver. A tant prions Dieu qu'il vous ait en sa garde. De Chambéry le 8 août 1598. » Emmanuel.

assignez, audit Bouvier, la somme de six cents ducattons et six florins huit sols, prix que nous voulons lui être paiés et déboursés par les mains de notre aimé et féal économe de la province ; a savoir le premier à la fin du présent mois, et des deniers du quartier extraordinaire d'icelle, et le second à la fin de décembre prochain luy en faisant pleine et irrévocable donation.

A Chambéry le XXIII de 7bre 1599.

EMANUEL (1).

Noble Ferdinand Bouvier meurt, à l'Abbaye, le 2 octobre 1637, âgé de 83 ans ; il est sépulturé dans l'église de Perrignier.

L'un de ses fils, Antoine Bouvier, seigneur de l'abbaye du Lieu, capitaine aux Allinges, syndic de Thonon (1657), qui épousa Louise de Varax de Neuvecelle, mourut sans postérité.

Un autre, Georges, acheta la Seigneurie d'Yvoire le 8 juillet 1655 de Ne Jacques Fornier ; il épousa Marie-Françoise de Compois de Féternes. C'est là que se continue glorieusement, ainsi qu'au château de Loex-Nangy, la nombreuse descendance de Ferdinand Bouvier.

Les déductions suivantes découlent de notre court mémoire :

1° Saint François de Sales trouva, au château des Allinges, Ferdinand Bouvier à son arrivée dans cette forteresse, le 14 septembre 1594 ;

(1) Archives de la Famille Bouvier d'Yvoire. Le 1er décembre 1595, il avait obtenu un subside de 1000 écus d'or sol, et le 24 janvier 1596, un second subside de 4000 écus d'or. Il obtint d'autres faveurs en 1601, 1607, 1631..... en considération de ses services et de la perte de ses biens (voir FORAS, *Armorial et Nobiliaire de Savoie,* I, p. 268).

2° Contrairement au récit des historiens, il n'eut nul besoin de faire sa connaissance en une partie de chasse plus ou moins hypothétique, puisque tous deux vécurent, pour ainsi dire, côte à côté pendant tout le temps que l'apôtre résida en ce lieu ;

3° M. de Boisy, père du saint, s'employa activement à la conversion de Ferdinand Bouvier, dont il partageait l'indomptable bravoure ;

4° Bouvier figure brillamment en cette belle page de l'histoire de Savoie écrite par l'épée de l'un de ses plus intrépides souverains, le duc de Savoie Charles-Emmanuel, que l'histoire a surnommé le Grand.

MÉMOIRE IV

Visite Pastorale

DE LA

Paroisse de Cornier

FAITE PAR

Saint François de Sales

le 11 Octobre 1606

PAR

l'Abbé A.-F. GAILLARD

Visite Pastorale de la Paroisse de Cornier

faite par Saint François de Sales le 11 octobre 1606

Voici le procès-verbal de la visite pastorale de la paroisse de Cornier, faite par Saint François de Sales le 11 octobre 1606. C'est un spécimen des visites pastorales de ce grand évêque qui s'occupait de la situation du curé, de l'état de l'Eglise, des chapelles, etc...

Dans cet extrait fort intéressant, il y a deux choses qui attirent particulièrement l'attention : c'est d'abord la situation du Curé, obligé de tenir un vicaire, alors qu'il démontre « ny avoir de quoy »...

Le Prieuré de Contamine-sur-Arve était occupé par les Bénédictins de Cluny. Dès 1619, Saint François de Sales demandait au duc de Savoie la sécularisation ou la suppression de ce monastère. Par une bulle, en date du 22 juillet 1624, le Pape Urbain VIII enlevait aux fils de Saint Benoit la direction du prieuré, pour la transférer aux Barnabites de Thonon. Le 20 mars 1625, le remplacement était un fait accompli. Mais les discussions au sujet des revenus, demandés au Curé de Cornier, existaient toujours.

En effet, dans la visite pastorale de Mgr Jean d'Arenthon, d'Alex, du 7 octobre 1665, nou lisons :

« Sur le susdit revenu, les Révérends Pères Barnabites du Prieuré de Contamine sont en procès avec le dit Sr. Curé (Rd Mre Jean Calligé), par devant le

souverain Sénat de Savoie, touchant certains muis de bled qu'ils luy demandent ».

Le 11 septembre 1720, dans l'extrait de la visite pastorale de Mgr de Rossillon, de Bernex, le rédacteur ajoute : « A comparu Rd Dom Paul-Louis de Gribaldy, religieux barnabite, en qualité de procureur du prieuré de Contamine, lequel fait ses protestes afin que la présente visite ne puisse préjudicier au droit et à la possession de laquelle ils sont de percevoir sur les revenus de la présente Cure, un personnat de vingt-quatre coupes de froment et septante-deux avoine, comme encore de nommer en la dite Cure. A aussy comparu le dit Rd Sr Curé, (Jean-Balthasard Donyer), lequel a fait ses protestes, au contraire, jusqu'à ce que le Rd comparant aye justifié de son droit. »

A l'époque de la visite de Mgr Jean-Pierre Biord, en octobre 1766, nous pouvons constater que la difficulté avait été résolue ; Rd Louis Déage, curé de Cornier, jouissait paisiblement de son revenu. Il était temps que la discussion prit fin : elle avait duré cent soixante ans et peut-être plus !...

Nous remarquons en second lieu, dans la note inscrite après l'extrait de visite pastorale de Saint François de Sales, et signée du greffier épiscopale Decomba, qu'un procès existait entre les vénérables Bernard Brand et Perceval Aillod, prêtres, et Rd Mre Charles Déage, demandeur. Quel était le motif de ce litige, nous ne pouvons le préciser. M. le chanoine Rebord consulté, nous a répondu avec une exquise obligeance : « Que ce procès viserait une chapelle

sans Recteur ni Revenu, dont le vocable n'est même pas indiqué. Cette chapelle, dit-il encore, n'aurait-elle pas été ressuscitée sous le vocable de Saint Michel, dans l'Eglise de Cornier, par les frères Déage, avec l'autorisation du Rd Perceval Aillod, alors curé de la paroisse, le 27 mai 1614 ? » D'après les visites pastorales suivantes, cette solution parait la meilleure.

Voici le texte de cette visite pastorale :

L'Illustrissime et Révérendissime Seigneur François de Sales, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apposto-lique, evesque et prince de Genève, procédant en sa visite des églises parrochialles et autres de son diocèse de Genève, le mercredy onziesme d'octobre mil six cent et six, a visité l'église parrochialle de Saint-Just du lieu de Cornier, en présence d'Antoine Rosnoblet, Pierre Floquet, Claude Mugnier, sindicques ; noble Jacques Déage, conseigneur de Mesmes et du Sougey, et Jean Brasier et plusieurs autres de la dite paroisse, de laquelle est recteur, honorable Messire Bernard Brand, prebstre dûment institué et résident.

Le Curé est tenu d'entretenir un vicaire à l'ordinaire, résident avec lui dans la Cure, comme ce jourd'huy, luy a este de nouveau enjoint, et de se prouvoir d'un prebstre dans le mois ; lequel curé aurait remonstré n'y avoir de quoy, et pour ce aurait protesté de demander portion congrue contre le prieur de Contamine, qui serait tenu de célébrer les jours de feste et dimanches et solemnes une petitte et grande messe, Les jours solemnes, matti-nes et vespres.

Le revenu du Curé consiste en une maison, grange, jardin et vergié de la contenance de demy seytorée en quattre poses et demy de terre arable, deux seytorées et demy de pré et une pose de bois. Le dit curé perçoit en-

tièrement le dixsme rière la paroisse à rayson d'onze l'une de valleur par commune année, de cinquante-cinq paires de bled, moitié froment, moitié avoine, mesure de La Roche, Plus le dixsme du mussy à rayson que dessus, de valleur de vingt-cinq paires, moitié froment, moitié avoine, Plus le dixme du chanvre à rayson que dessus du chanvre d'onze liasses l'une. Il y a dans la dite parroisse, cinquante-cinq feux, et pour la premisse perçoit une gerbe de froment, plus en cense foncière trois quart de froment et six quart avoine et un sol d'argent pour le ressat. Sur lequel revenu faut que le dit curé paie annuellement au Prieur de Contamine vingt quattre coppes de froment et septante-deux d'avoine.

Il a este enjoint au Curé d'avoir quattre livres à savoir : des Battisés, Communiants, Mariages et Décedés ; d'avoir quattre purificatoires, faire blanchir le chœur, faire réparer les vitres du dit chœur, d'avoir corporaux avec leur velletz dans le mois ;

Aux parroissiens de réparer le calice et la patène d'argent, réparer la vitre de la custodie, d'avoir mantils, six serviettes, un conforon, réparer la croix des malades, un missel, un manuel, un parement d'autel avec sa couverte, des ampulles et planchiment de la nef.

Signé : COMTE.

Le présent extrait a esté collationné sur la minute du registre de visite en présence de Messire Comte, substitué ; de messire Claret. procureur ; de vénérable messire Perceval Ailloud et de vénérable messire Bernard Brand, prebstre, défendeurs ; et de messire Curlet, substitué de maistre Marchand, procureur ; de vénérable messire Charles Déage, demandeur, par je greffier de l'évéscher soubsigné, suivant l'ordonnance du douziesme septembre dernier, signé Artod en suite de leur consentement pour leur servir et valoir en temps et lieu. A Nicy ce sixiesme novembre mil six cents et quinze.

Signé : DECOMBA.

MÉMOIRE V

Le Capitaine

Comte de Ville de Quincy

1843-1919

par le Comte de MAUGNY



Le Capitaine Comte de Ville de Quincy

Le Capitaine Comte de Ville de Quincy

Un homme de bien dans toute l'acception du mot, un fervent catholique vient de terminer sa belle et longue carrière à Massongy le 29 novembre 1919.

Ce fut un jour de deuil général pour toute la population de ce village et pour les nombreux habitants des communes environnantes, accourus de bien loin pour conduire à sa dernière demeure ce digne vieillard.

Tous le considéraient, malgré la situation qu'il occupait dans la société savoyarde, un peu comme « un des leurs », et une douleur sincère était empreinte sur tous ces visages.

Quel plus bel éloge peut-on faire de ce noble châtelain, qui sut ainsi captiver l'estime et l'affection respectueuse des populations rurales au milieu desquelles il avait vécu si longtemps ! Type accompli du parfait gentilhomme d'autrefois, la vie du Comte Alban de Quincy fut de celles qu'on admire, qu'on envie, sans pouvoir toutefois les raconter.

Né le 24 mai 1843 à Massongy, Joseph-Alban de Ville de Quincy était le troisième fils du Comte Jean-Alban, ancien officier supérieur de l'armée sarde, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi Charles-Albert et écuyer de S. M. la reine Marie-Adélaïde, et de Césarine de Boigne, petite-fille du général.

Ses premières années se passèrent à Chambéry, au milieu des graves événements dont pouvaient dépendre les destinées du Duché de Savoie et qui furent

conjurés en partie grâce à l'énergie et au courage du comte Alban de Quincy, son père, alors premier syndic de cette ville.

Ce furent ensuite les années d'études faites soit à Chambéry, soit à Turin à l'Académie militaire, où l'annexion vint le surprendre.

Son père suivit les destinées de sa province ; il était en effet trop attaché à la Maison de Savoie, à son prince, pour l'abandonner en ces moments critiques, et il ne prit point part à un vote que tout son passé réprouvait. Quant à lui, il fut affecté en France au 103e Régiment d'Infanterie, comme sergent, et quelques mois après il était nommé sous-lieutenant au 17e Régiment d'Infanterie, qui tenait garnison à Dunkerque où, disait-on, avec ses dix-huit ans et demi, il était le plus jeune officier de l'armée française.

L'année 1870 le voit lieutenant, et en juillet il part défendre sa nouvelle patrie contre les Allemands.

Le 30 août, il est grièvement blessé au combat de Beaumont d'une balle qui lui brise le fémur. Ce furent les Allemands qui le trouvèrent sur le champ de bataille, où ils le laissèrent. Ramassé alors par nos infirmiers, il fait un long et douloureux séjour à l'hôpital de Cateau-Cambrésis, où son moral fait l'admiration des Sœurs et de ses camarades de souffrances.

Loin de se plaindre, il dissimule dans ses lettres à sa famille la gravité de son état et se montre toujours plein d'entrain et d'espoir.

Guéri, il rejoint son régiment à Perpignan, où il reçoit la Légion d'Honneur le 11 septembre 1871, et quelques mois après est promu sur place capitaine. Le

12 novembre 1875, il est nommé capitaine adjudant-major au 142e Régiment d'Infanterie. C'est en cette qualité qu'il fit en 1881 la campagne de Tunisie.

Pour des raisons de famille, il demande en 1882 à être rayé des cadres et sa démission acceptée, il va quitter le régiment, lorsqu'il apprend que son corps est désigné pour prendre part à une expédition en Egypte. Il fait dès lors tout son possible pour rester encore quelque temps sous les drapeaux et pouvoir partager ainsi les dangers de ses camarades.

Un ordre du jour des plus élogieux, signé du colonel Luzeux, fait connaître à la troupe le beau geste du capitaine de Quincy et tous les regrets qu'il emporte de ses camarades et de son ancien régiment.

Son épée remise au fourreau, le comte de Quincy se retire à Massongy avec sa jeune femme, Mlle de Croze, qu'il avait épousée en 1878 à Paris. En 1883, il eut la douleur de perdre son fils Bernard, à peine âgé de quelques semaines, et, en 1885, son vénérable père qui, malgré les douloureuses infirmités qu'il endurait depuis de longues années, ne cessait de lui donner les plus précieux exemples du parfait chrétien.

En devenant propriétaire de Massongy, le comte de Quincy sut toujours s'inspirer des exemples et des conseils que cet homme de bien n'avait cessé de lui donner, et il prit vite la place que son vénéré père s'était faite dans le cœur de ses concitoyens.

En 1886, un nouveau deuil bien cruel vient frapper le comte de Quincy en lui enlevant son second fils, Emmanuel, rappelé à Dieu quelques mois après sa naissance.

Dans ce cœur brisé, anéanti, la foi surmonte la douleur. « *Sursum corda,* dit-il, ce que Dieu fait est bien fait ! », ou encore, lorsque, penché sur ce petit être qu'il se sent impuissant à arracher à la mort, il dit à son épouse éplorée, dans un de ces élans de foi qui lui sont habituels, où toute cette belle âme se montre à nu : « Confions-nous à Dieu ; s'il nous le conserve, nous dirons : merci ! S'il nous le prend, nous dirons : *Fiat !* » Cet abandon à la volonté de Dieu, cette admirable confiance en la bonté divine eut sa récompense en 1887, date de la naissance de son troisième fils, Pierre. Que de tendresses, que d'appréhensions entourèrent ce petit berceau, sur lequel planaient toutes les espérances et toutes les inquiétudes d'une famille !

Dieu, qui permit au comte de Quincy d'élever ce fils, ne le lui donna que pour lui demander le plus grand sacrifice qu'on puisse exiger d'un père qui n'a qu'un fils, et une nouvelle preuve de sa générosité et de sa foi chrétienne. Ce fils Pierre, Dieu le voulait à Lui, non comme ses autres frères, mais à Lui par le consentement d'un père, et lorsqu'en 1906 ce fils déclara qu'il voulait être prêtre comme son oncle (1) : « Va, lui dit-il, va où Dieu t'appelle ».

Tous ces sacrifices, demandés et consentis avec une si belle résignation chrétienne, rendaient chaque jour le comte de Quincy plus édifiant par ses vertus domestiques, morales et sociales.

(1) Ernest-François-Marie, né le 20 septembre 1845 ; chanoine-vicaire général du diocèse d'Annecy ; mort en 1899 supérieur du grand Séminaire.



LE CHATEAU DE MASSONGY

Lorsqu'en 1914 il revécut les heures douloureuses de 1870, son âme de soldat tressaillit, et il n'eut plus qu'une pensée, qu'un désir : se rendre utile à son pays. Malgré son âge avancé — il avait alors 71 ans — il adressa au général commandant la 14e Région deux demandes d'affectation dans l'armée. Les ordres étant formels sous ce rapport, il ne put voir aboutir ses démarches ; loin d'en être aigri ou découragé, il conserva toujours un optimisme justifié et inébranlable dans les destinées de la France, optimisme qu'il sut faire partager à tous ceux qui l'approchaient.

Ce fut avec une joie sereine qu'il vit revenir à Massongy les poilus de la Victoire, revivant avec eux les heures de gloire et de souffrances. Ce fut aussi sa dernière grande joie, sa revanche de 70, et dès lors, sans se détacher des choses d'ici-bas, il s'appliqua à façonner son âme à l'héroïsme des vertus chrétiennes.

Au cours du mois de septembre, ayant ressenti les premiers symptômes du mal qui devait le terrasser quelques semaines après, il reçut les soins dévoués des Sœurs de la Charité de Thonon. Se croyait-il irrévocablement atteint ? En tout cas il ne le manifeste en rien ; il prie, il cause, il reçoit des visites, a de longues conversations avec sa femme et son fils. Il se plaît à parler de la mort, qu'il ne craint pas, dit-il, ayant appris, durant sa longue vie, à l'envisager sans peur, aux chevets de son père, de ses deux enfants, de ses frères et sœurs, et puis, ajoute-t-il, « ne vais-je pas paraître devant un Juge qui m'aime ? »

Sa forte constitution ayant repris le dessus, il retrouve sa vie habituelle dans son cher Massongy, et

le mois d'octobre se passe sans incident ; mais il était un fruit plein de maturité qui allait se détacher de la branche. Rien ne faisait prévoir, toutefois, une fin prochaine !

Le 1er novembre, il s'approche des Sacrements ; il est calme, résigné à la volonté de Dieu, ne demandant ni la vie, ni la mort, lorsque le 29 novembre, vers trois heures du matin, sans que son épouse dévouée et attentive s'en aperçoive, sans que son fils s'en doute, sans paraître souffrir plus que de coutume, il s'endort doucement dans le Seigneur.

La mort fut pour lui simple et noble comme sa vie, et n'a laissé sur son visage aucune trace de son passage : elle n'est devenue que le miroir de son irréprochable vie !

Transiit benefaciendo !

MEMOIRE VI

ETUDE

DES

MONNAIES GAULOISES

d'après des citations d'auteurs de l'antiquité

Mémoire lu au Congrès des Sociétés Savantes
tenu à Paris, à la Sorbonne, en Mars 1921

par EMILE VUARNET
Officier d'Académie
Membre de l'Académie Chablaisienne
Correspondant du Ministere de l'Instruction publique

Dessins de M. Jean STIERLIN, de Genève

PRÉFACE

En 1913, j'avais composé un ouvrage sur les médailles gauloises, où j'avais reconnu une cinquantaine d'emblèmes de constellations. Ayant envoyé mon manuscrit à M. Dieudonné, conservateur adjoint au cabinet des médailles, ce Monsieur m'écrivait dans une lettre du 13 décembre 1913 : « J'ai montré votre « travail au comité ; la thèse des interprétations astro- « nomiques est, à tort ou à raison, tout à fait discré- « ditée dans la Science pour le moment. Un savant « distingué, M. Svoronos, conservateur du cabinet « numismatique d'Athènes, a proposé de ces sortes « d'explications pour certaines monnaies d'une ville « de Cilicie, il n'a pas été suivi. Nous connaissons les « Balances de Tibère ; dans les *Cyclades* il y a le « Chien constellé d'étoiles, ce sont là des indices « probants. Dans la numismatique gauloise, rien de « semblable. »

Voyant que les savants contemporains n'étaient pas de mon avis, je me mis à étudier les ouvrages des auteurs antiques. C'est le fruit de mes recherches que je viens présenter aujourd'hui au Congrès des Sociétés Savantes.

EMILE VUARNET.

MESSERY (Haute-Savoie).

LES CONSTELLATIONS SUR LES MONNAIES

I. — Les Médailles à la Lyre

Le poète Manilius, qui dédia son poëme *Les Astronomiques* à l'empereur Auguste, et qui tout naturellement cherchait à être de son avis et à lui faire plaisir, écrit au Livre IV, vers 692 :

Rome n'est plus sur terre, elle est unie au ciel
Ainsi la mer et la terre se partagent.
Chacune de ces parts est sous la tutelle d'un astre
Le peuple, la cité dont il est directeur
Voient se développer sa force souveraine.

Aux vers 742 et suivants, Manilius reprend cette idée et énumère successivement les pays placés spécialement sous la garde d'une constellation.

Au vers 751, le Taureau domine les Monts de Scythie et l'Asie.

Taurus habet Scythiæ montes, Asiamque potentem
Et molles Arabas Silvarum ditia regna

Au vers 756 sont énumérés les pays placés sous l'influence de l'Ecrevisse et du Lion.

Ardent Æthiopes Cancro cui plurimus ignis ;
Hoc color ipse docet Phrygia, Nemeæ potiris

Au vers 761 sont cités les pays placés sous la tutelle de la Vierge. Au vers 772 il est parlé de l'influence de la Balance, au vers 783 du Centaure, au vers 794 des Poissons.

Au vers 801, le poëte ajoute :

Sic divisa manet tellus per sidera cuncta
C'est ainsi que la terre entre les astres se divise

Donc, rien de plus naturel de penser que lorsqu'on fit usage de la monnaie, chaque ville tint à représenter sur ses médailles l'emblème de la constellation qui protégeait la contrée.

Ainsi, je choisis par exemple les médailles grecques à la Lyre. Elles sont nombreuses. La Lyre figure sur les médailles d'Adranum et de Centuripæ en Sicile, de Chersonèse en Crête, de Celophon en Asie, de l'île de Délos, de la ville de Mégare en Attique, etc.

Voilà ce que dit Lucien en parlant d'Orphée et de sa Lyre (1) :

« Il construisit une lyre et institua des orgies dans lesquelles il chantait ses dogmes sacrés. Sa lyre montée de sept cordes rendait une harmonie qui était le symbole de celle des planètes. Les Grecs, pour honorer ses connaissances en ce genre, lui assignèrent une place dans le ciel et donnèrent à plusieurs étoiles le nom de lyre d'Orphée. Vous avez vu quelquefois ce poëte représenté dans un tableau ou dans une pierre gravée ; il est au milieu de ses auditeurs dans l'attitude d'un homme qui chante. Il tient dans ses mains une lyre, autour de lui des animaux de toute espèce, parmi lesquels on remarque un homme, un taureau et un lion, l'écoutent en silence. Quand vous reverrez ce sujet, souvenez-vous quel est le chant d'Orphée, quelle est sa lyre, et quels sont le lion et le taureau qui l'écoutent, et si vous en connaissez les véritables modèles, vous les retrouverez dans les cieux. »

Après cette citation, nous pouvons avancer que lorsque nous examinerons une médaille grecque à la Lyre, ce ne sera pas la lyre du poëte, mais la grande lyre d'Orphée qui est dans les cieux, c'est-à-dire la constellation que cette médaille représente.

(1) Lucien de Samosate. *Traité de l'Astrologie.* Edition Garnier, tome II, page 167.

II. — Médailles au Capricorne

Je trouve une preuve péremptoire que les anciens plaçaient les emblèmes des constellations sur leurs monnaies dans ce passage de Suétone (1) :

« ..... Je lis dans un livre d'Asclépiade sur les choses divines qu'Atia, mère d'Auguste, s'endormit au milieu de la nuit dans le sanctuaire d'Apollon et qu'un dragon s'approcha d'elle pendant son sommeil... Auguste naquit dix mois après et fut pour cela considéré comme fils d'Apollon. Aussi lorsqu'Auguste vint consulter à Apollonie avec son ami Mecène le divin Théogène, ce dernier, après avoir tiré son horoscope, l'adora comme un dieu. Auguste eut dès lors une telle confiance dans son destin qu'il publia le thème de sa nativité et fit frapper une médaille d'argent portant l'emblème du Capricorne, astre sous lequel Auguste était né. »

Ce texte de Suétone nous est précieux, il est une preuve que les emblèmes des constellations étaient bien représentés sur les monnaies, et de plus par l'autorité de l'Empereur. Une monnaie gauloise de l'île de Bretagne représente une chèvre ailée entourée d'étoiles scintillantes, pour bien montrer que cette chèvre se trouve placée dans le ciel et représente le Capricorne. Cette monnaie figure sur l'*Atlas* de la Tour, planche XLIII. M. Blanchet, dans son *Traité des Monnaies gauloises,* figure 554, représente cette pièce.

On trouve également le Capricorne sur des pièces grecques, par exemple sur les monnaies de la ville d'Ænus, en Thrace, sur les monnaies de Macédoine, d'Ægæ, d'Ægospotamos (2).

(1) SUÉTONE. *Vie d'Auguste*, XCIV.

(2) Joachim LELEWEL. *Etudes numismatiques,* Bruxelles, 1840, page 148.

Parmi les peuples gaulois, les Séquanes ont frappé des monnaies au Capricorne (*Atlas* de M. de la Tour, planche XVII, n° 5594).

III. — Médailles de l'Homme agenouillé des Veliocasses

Charles Robert, dans la description de sa collection (1), parle ainsi de ces médailles :

1° Homme nu, le genou droit en terre, tenant de la main gauche un torques.

2° Personnage nu, le genou gauche en terre ; sur le bras droit étendu un sanglier ; dans le champ une courbe perlée, deux torques et deux annelets.

Duchalais a décrit ainsi ce type (2) :

Personnage un genou en terre, tourné à gauche, une de ses mains est élevée, l'autre abaissée.

L'*Atlas* de M. de la Tour la représente planche XXIX, n° 7277. Nous donnons ci-joint la représentation de ces pièces d'après l'ouvrage de M. E. Hucher (3).

Et bien prenons les *Phénomènes d'Aratus,* chantés par Festus Avienus. Au vers 170, nous relevons la description de la constellation de l'Agenouillé.

« L'AGENOUILLÉ »

« Si du *Dragon* glacé vous portez vos regards dans le ciel, et que vous tourniez vos yeux à côté, vers la région où le *Serpent* gonfle le plus haut ses anneaux, cette constellation de l'Agenouillé se présentera à la suite,

(1) *Monnaies Gauloises.* Description raisonnée de la collection de M. P. CHARLES-ROBERT. Paris, 1880, page 78.

(2) DUCHALAIS. *Catalogue des Monnaies de la Gaule,* pl. II, n° 10.

(3) Eugène HUCHER. ***L'Art Gaulois ou les Gaulois d'après leurs Médailles,*** Paris, 1868.

sous l'image d'un homme qui fait effort. Aratus a dit autrefois qu'elle n'avait point de nom, et qu'il ignorait la cause de l'effort ; mais Panyasis l'a connue ; une vie plus longue lui en a révélé les principes mystérieux. Il rapporte que, sous la dure loi d'un tyran indompté, le fils d'Amphitryon, dans la fleur de la première jeunesse, vint dans ces lieux impénétrables aux rayons du midi, au jardin des Hespérides, et qu'il cueillit de sa main les



pommes d'or confiées à la garde imprévoyante d'un lourd sommeil. Après que le Serpent envoyé par une marâtre insatiable dans sa haine, frappé d'un coup vainqueur et relâchant les fortes étreintes de ses replis sinueux, eut succombé, on dit qu'Hercule l'écrasa ainsi de son genou gauche, on dit qu'il se posa ainsi sur le monstre abattu ; et depuis, le héros de Tirynthe a reçu une place glorieuse au ciel, appuyé sur le trône sublime de son père. Jupiter, touché des durs travaux qu'il avait essuyés, a donné cette forme à sa constellation ; il a voulu qu'on vît sous cet aspect son fils dans l'Olympe. Voici la main même du dieu qui s'élève, suspendue pour frapper violemment, et son pied droit qui presse, écrase le front abattu du Dragon livide. »

La description de l'Agenouillé de Festus Avienus correspond bien à la figure représentée sur les monnaies des Véliocasses.

IV. — Médailles du Cocher

On trouve le Cocher sur une monnaie des Ambarres (Ain) (*Atlas* de la Tour. planche XVI, n° 5315) ; sur une des Ædui (planche 15, n° 4832), et sur un grand nombre de monnaies de divers peuples. La figure 36 du

Traité des Monnaies Gauloises de Blanchet représente le Cocher.

Remarquons d'abord que sur toutes ces monnaies le Cocher a le corps penché en avant. Et bien prenons dans Festus Avienus la description des *Phénomènes d'Aratus*. Nous trouvons, après le Lion, l'article intitulé « Le Cocher ».

« LE COCHER »

« Considerez aussi le Cocher. Vos oreilles entendront la fable ingénieuse de la Chèvre de Crête. On rapporte que cette chèvre allaita Jupiter enfant, et on l'appelle la nourrice du dieu tonnant : elle a été placée au pôle étoilé. Quant au Cocher infatigable, c'est le bel Erichthonius, qui autrefois attela quatre chevaux à un char ; *il se tient penché* à la gauche des Gémeaux. »

Remarquons que le poëte ayant écrit que le Cocher se tenait penché, on ne voit pas de monnaies le représentant le corps renversé en arrière. Donc les Grecs et les Gaulois, en frappant leurs monnaies, suivaient à la lettre la description des *Phénomènes d'Aratus*, et avaient en vue la représentation des constellations.

César (1) dit que les druides se servaient de caractères grecs dans presque tous les actes publics et pour les conventions particulières ; que les Helvètes dressèrent leur dénombrement sur des registres écrits en caractères grecs (2). Connaissant la langue grecque, les druides, par l'intermédiaire des marchands

(1) César. *Commentaires*, Livre VI, chapitre XIV.
(2) Ibidem Livre Ier, chapitre XXIX.

de Marseille, pouvaient se procurer la copie des auteurs grecs. Strabon dit en effet : « Les Gaulois qui étudiaient la science des sophistes de Massalia ne pouvaient manquer d'apprendre la langue grecque ».

V, — Médailles à la Proue de Navire

On rencontre les médailles au Navire sur l'*Atlas* de M. de la Tour, planche VII, n° 4660, monnaie de Lugdunum. On rencontre également le Navire sur les monnaies de Vienne (Isère), même *Atlas,* planche VII, n° 2943, et sur les monnaies Eduennes, même *Atlas,* planche XXXIX, nos 9416-9417. Toutes ces monnaies représentent l'avant, soit la proue d'un navire. Or, lisons dans Festus Avienus *(Phénomènes d'Aratus)* l'article intitulé « Argo », nous en aurons l'explication :

« ARGO »

« Le grand Chien traine au bout de sa queue Argo, le vaisseau de Jason, *à la proue éclatante.* Le navire thessalien ne met pas sa poupe en évidence. Le haut de la proue s'élève de l'océan, de même, lorsque les matelots venant de la haute mer, ont abordé au port, ils s'empressent de plier à la hâte les voiles flottantes, et en même temps, trainant le vaisseau à la remorque, ils tirent à l'envi sa proue sur la plage arrondie. Fatigué de ses courses, il appuie son arrière sur les algues du rivage, et se repose tranquille sur le sol qu'il touche. Ainsi Argo ne conduit *au milieu des astres que sa proue brillante* et cache le reste jusqu'au mat élancé. Plus élevée, la poupe laisse tomber le gouvernail dans les ondes, et, lorsqu'il s'y est plongé, descend elle-même au sein de la mer. »



Les médailles où se trouve figurée une proue de navire représentent donc la constellation d'Argo ou du Navire. A ce sujet le poëte Manilius, après l'énumération de plusieurs constellations, écrit (1) :

« Suit Procyon et le Lièvre agile, Argo la noble. Pour avoir sillonné l'Océan la première elle est de la mer emportée jusqu'aux cieux ; elle a mérité cela en retour des périls si grands qu'elle a courus. *Elle a sauvé les dieux, elle devient déesse.* »

Tunc Procyon veloxque Lepus ; tum nobilis Argo
In cœlum subducta mari, quod prima cucurrit
Emeritum magnis mundum tenet acta periclis ;
Servando dea facta deos.

Les constellations étaient donc des dieux ou des déesses, ce qui explique pourquoi elles figuraient sur les monnaies grecques, romaines et gauloises.

D'autres auteurs latins ont affirmé que les constellations étaient des divinités.

Horace (*Odes,* livre III, chap. XXIII) parle du secours des Dieux gémeaux.

Macrobe, dans ses *Commentaires sur le Songe de Scipion,* livre I, chap. XIII, édition Didot, dit que « l'âme des hommes est une émanation de ces feux éternels que vous nommez constellations, étoiles, et qui sont animés par des *esprits divins.* »

Festus Avienus, dans son poëme sur les *Phénomènes d'Aratus,* vers 304 et 448, appelle quatre fois déesse la constellation de la Vierge. En parlant de la constellation du Fleuve ou l'Eridan, il dit : « Le Fleuve s'écoulant dans la mer azurée est aussi placé parmi les astres et dans la *demeure des dieux.* »

Au vers 102 il s'écrie : « Voyez dans le ciel la si-

(1) Manilius. *Astronomiques,* livre I, vers 405.

tuation des *Arctus sacrés.* Contemplare sacras ut mundus subjicit Arctos. »

Cicéron, dans la *Nature des dieux,* livre II, chapitre XXI, faisant parler des philosophes, leur fait dire que les astres doivent être mis au rang des dieux.

Or, si des savants comme Macrobe et Cicéron pensaient que les constellations étaient des divinités, à plus forte raison les gens ignorants devaient-ils les vénérer ! Et les Gaulois, que les historiens latins décrivent comme très superstitieux, devaient y être encore plus attachés.

Rien d'invraisemblable donc que Grecs, Romains et Gaulois aient tenu à placer les emblèmes des constellations sur leurs médailles.

VI. — Médailles de la Grande Ourse

Dom Martin a signalé dans son ouvrage (1) une inscription trouvée à Die et dédiée à la déesse Andarta.

M. d'Arbois de Jubainville (2) dit que « *artos* en gaulois signifiait ours ; l'irlandais *art,* le gallois *arth* ont la même signification. Le nom féminin *And-arta,* grande ourse, désignait une déesse adorée chez les Vocontii. Un roi gallois, mort en 807, s'appelait Arthgen, Artos-genos, c'est-à-dire fils du dieu Ours. Le nom du roi épique Arthur peut dériver du gaulois *artos,* animal et dieu ».

A la page 48 du même ouvrage, M. d'Arbois ajoute : « Du nom d'Artos dérive celui de la Dea Arti, dont

(1) Dom Martin. *La religion des Gaulois,* vol. II, p. 12. Paris, 1727.

(2) Arbois de Jubainville. *Les Celtes depuis les temps les plus reculés.* Paris, Fontemoing, 1904, page 47.

deux statuettes ont été trouvées près de Berne. Naturellement, les auteurs de ces statuettes étant Grecs ou élèves des Grecs, ne concevaient les dieux que sous forme humaine, et ces statuettes représentent des femmes, mais une de ces femmes est accompagnée d'un ours. »

M. Blanchet, dans son *Traité des Monnaies gauloises,* a reproduit à la figure 397 une médaille des Lingons représentant une ourse.

La figure 425 du même ouvrage représente la Grande Ourse ; c'est une pièce incertaine attribuée aux Ædui. Le dos de l'ourse touche le sommet de la pièce, ses jambes ont une longueur démesurée, c'est bien la représentation de la Grande Ourse. Elle porte au-dessous le nom *Orget* et pourrait rappeler Orgétorix, chef helvète qui donna sa fille en mariage à l'Eduen Dumnorix.

La Petite Ourse. — Cette constellation figure sur une pièce de l'Est de la France (*Atlas* de la Tour, planche XXXIII, n° 8351).

Dans les fouilles du Mont Beuvray, M. Dechelette décrit une pièce attribuée aux Lingons : ours à droite, serpent au-dessus.

Au Hradischt de Stradonic (Bohême), le même auteur cite trois bronzes avec ours.

Lugu, dit Plutarque, en celtique veut dire corbeau, et *dunum* une colline (1). Or, le Corbeau est une constellation citée dans la sphère d'Eudoxe et figurée sur

(1) Dom Martin. *La religion des Gaulois*, II, page 80.

une monnaie de l'Ile de Bretagne (*Atlas* de la Tour, planche XLIII).

Eugène Hucher, dans *L'Art Gaulois,* représente le Corbeau sur la croupe de l'Androcéphale (pl. XVI, n° 1).

Une intaille ou pierre gravée figurant le Corbeau a été trouvée dans les fouilles de Bibracte en 1898 (1).

Le dieu Lugus a été trouvé à Avenches.

Nous connaîtrions donc jusqu'à ce jour deux noms de divinités gauloises identifiées avec les noms de constellations : And-arta (la Grande Ourse), et Lugu (le Corbeau).

Si les noms des constellations étaient traduits en irlandais ou en breton, on pourrait obtenir la signification d'un grand nombre de noms gaulois de dieux ou de déesses.

1° Ainsi il y a une constellation du Cheval, citée par Festus Avienus ; en gaulois, cheval se disait *épo,* d'après un passage de Pline l'Ancien cité par d'Arbois de Jubainville. Eh bien, il y a justement une déesse *Epona,* vénérée des Gaulois et dont on a retrouvé en Europe plus de 120 représentations ou dédicaces ;

2° La constellation du Taureau est placée sur le Zodiaque. En gaulois, taureau se disait *tarvos ;* or, on a retrouvé au XVIIIe siècle, sous le maître-autel de Notre-Dame de Paris, un dieu gaulois ayant la forme d'un taureau et portant l'inscription : *Tarvus Trigaranus,* le taureau aux trois grues ; il se trouvait sculpté à coté d'*Esus,* dieu suprême des Gaulois.

(1) J. DÉCHELETTE. *Les fouilles du Mont Beuvray,* page 28.

VII. — Etude des Monnaies des Parisii

Dans le mémoire précédent, j'ai essayé de prouver que les constellations figuraient sur les médailles grecques et gauloises. Dès 1913, j'étais arrivé à reconnaître plus de cinquante emblèmes différents de constellations sur les médailles gauloises. Ce nombre n'est pas invraisemblable. Cicéron, dans son ouvrage *De la nature des dieux,* livre II, chapitre XLI et suivants, cite 43 constellations. Festus Avienus en cite 46, et Manilius, dans ses *Astronomiques,* livre V, en décrit 63.

Chaque peuple gaulois paraît avoir choisi comme protectrice ou déesse tutélaire une constellation qu'il mettait sur ses monnaies et sur ses éténdards. Mais il y avait plus de peuples gaulois que de constellations, alors plusieurs de ces peuples durent prendre d'autres signes distinctifs.

Chaque année, d'après César (*De Bello Gallico,* liber VI, XIII), les druides se réunissaient en assemblée générale sur le territoire des Carnutes. Les Gaulois s'expatriaient par milliers dans les pays étrangers comme soldats. On en rencontrait dans les armées des Carthaginois, des rois de Macédoine, etc. De plus, la Gaule était ouverte au commerce des Grecs, des Italiotes ou Italiens, des Phéniciens, etc. Les Gaulois se trouvaient donc être au courant des cérémonies en usage dans les pays méditerranéens et ils durent les imiter.

Clément d'Alexandrie, dans ses *Stromates,* livre VI, nous a laissé la description de la procession d'Isis, déesse de la Lune chez les Egyptiens. « Le chantre,

dit-il, s'avance le premier; il porte un des instruments symbole de la Musique ; après lui l'horoscope paraît avec une branche de palmier et une horloge, symboles de l'Astrologie, il doit savoir par cœur les quatre livres d'Hermes qui traitent de l'astrologie. Le premier traite de l'ordonnance des étoiles fixes, le second des conjonctions et des illuminations du Soleil et de la Lune, et les deux autres des levers et des aspects des astres. Marche ensuite le scribe sacré ou l'hierogrammate, il a des plumes sur la tête, un livre et une règle dans les mains avec de l'encre et un roseau pour écrire, il doit savoir l'hieroglyphique, la cosmographie, la géographie, la marche du Soleil, de la Lune et des cinq planètes. »

Revenons maintenant aux assemblées des druides. Outre les cinquante emblèmes de constellations que nous avons reconnus sur les médailles gauloises, des druides devaient porter les instruments astronomiques les plus importants.

Examinons les monnaies des Parisii, elles représentent une sorte de voile roulée aux deux extrémités, elle est divisée par carrés au milieu de chacun desquels le graveur a représenté un globule. Nous soutenons que cette figure représente la carte du ciel. Il fallait en effet, au milieu de ces milliers d'étoiles et de ces soixante-trois constellations citées par Manilius, une carte pour s'y reconnaître et pour marquer les mouvements des astres. On avait donc divisé le ciel par carrés, dans chacun desquels était figurée une constellation. Comme sur une monnaie il était difficile, sinon impossible de représenter les emblèmes des

soixante-trois constellations, l'artiste les avait remplacés simplement par un globule en vertu :

1° De ce passage de Platon dans le *Timée*, que « la forme sphérique est celle de la nature divine ».

2° De celui de Manilius dans les *Astronomiques*, livre Ier, vers 199 :

« les globes du Soleil et de la Lune sont ronds
« C'est la forme éternelle et la forme des dieux.

3° De celui de Macrobe dans ses *Commentaires du Songe de Scipion*, édition Didot, pages 41 et 47 :

« L'âme des hommes est une émanation de ces feux éternels que vous nommez constellations, étoiles, et qui *corps arrondis et sphériques*, sont animés par des esprits divins. »

4° De celui de Cicéron dans son traité de la *Nature des dieux*, livre II, chapitre XVIII :

« La forme ronde est la meilleure, c'est la plus belle de toutes. »

Les druides des Parisii portaient donc dans les assemblées les cartes astronomiques, c'est pour cela qu'ils en plaçaient l'image sur leurs monnaies.

Considérons, de l'*Atlas* de M. de la Tour, le n° 7788 ; nous remarquerons que la carte du ciel est environnée de guirlandes de globules, soit de guirlandes d'astres pour bien marquer que cet objet était céleste et représentait bien la carte des astres, soit des constellations, choses divines.

EMILE VUARNET.

MÉMOIRE VII

Une Alînée

par PAUL TAPPONNIER

Député de la Hte-Savoie

Une Aînée

Décidément, l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil dans le passé pour constater que, bien avant Gênes, Cannes, Washington, La Haye, Lloyd George, Wilson et Nicolas II avaient eu un précurseur dans la voie... idéaliste.

Le 1er février 1834, la Société de la Paix était convoquée à Genève chez son président, M. le comte de Sellon.

« *Ordre du jour :* 1. Discussion et votation du programme d'un concours ouvert « pour éclairer l'opi-
« nion sur les maux de la guerre et sur les meilleurs
« moyens de procurer une paix générale et perma-
« nente. »

« 2. Communication des publications des Sociétés de la Paix d'Angleterre et d'Amérique. »

Tout commentaire risquerait d'altérer la portée d'un tel ordre du jour.

Il convient d'ajouter que, précisément ce 1er février 1834, Giuseppe Mazzini entreprenait son expédition de Savoie qui devait aboutir au fiasco de Ville-la-Grand.

Moins d'une semaine après, le chroniqueur genevois notait : « la ville présente, depuis deux jours, un singulier spectacle. Toute la milice en armes, les citoyens dérangés de leurs occupations, les affaires interrompues... »

Et tandis que Mazzini polémique furieusement avec Rainorino en précisant : « le plan proposé, plan qui avait pour base la surprise de Saint-Julien, celle du pont de la Caille et, par suite, celle d'Annecy, en agissant avec le gros de la colonne sur la route de gauche, au pied du Salève, et en envoyant sur la droite de petits détachements composés de patriotes de Saint-Julien et autres, repousser les petites garnisons de Frangy et de Rumilly et s'emparer des ponts pour être à même de passer au-delà si les troupes du tyran eussent fait sauter le pont de la Caille, » le comte de Sellon lance son « Appel aux Partisans de la Paix, quelle que soit leur Patrie, » annonçant l'ouverture d'un concours sur le sujet suivant : « Eclairer l'opinion sur les maux de la guerre et sur les meilleurs moyens de procurer une paix générale et permanente. »

L'auteur couronné devait recevoir, à son choix, une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Nous ne savons si les concurrents allumèrent suffisamment leur lanterne pour « éclairer » un tel sujet et ne moissonnèrent que mentions honorables ! Nous avons relevé cependant au sommaire du VIme volume du *Journal allemand de Législation :*

1° Du plan de *Confédération de Peuples ;*

2° Plan d'une *République une et indivisible ;*

3° Plan d'un *Etat populaire.*

De sa « Campagne de la Fenêtre », le 12 mai 1834, M. J. de Sellon, comme président de la Société de la Paix de Genève et membre du Conseil Représentatif en vue « d'éveiller l'attention du public sur la conve-

nance d'encourager les pacificateurs », soumettait au syndic des Conseils exécutif et législatif de la République et Canton de Genève sa proposition « tendant à décerner une récompense nationale aux médiateurs des deux sexes, qui tenteraient d'éviter des collisions entre les citoyens et des prises d'armes illégales contre l'ordre public ».

Nous relevons ce passage de l'exposé des motifs :

« Les législateurs anciens et modernes ont presque toujours placé les récompenses à côté des punitions, sentant fort bien que l'humaine nature avait besoin de ces deux mobiles pour s'éloigner du mal et se rapprocher du bien, dans une foule de cas où les passions font taire la conscience.

« Les Romains décernaient des couronnes à ceux qui avaient sauvé la vie à un seul citoyen ; plus d'une fois cet exemple a été suivi ; pourquoi ne pas proclamer législativement et d'avance que les médiateurs qui les premiers auraient fait des efforts pour prévenir des événements pareils à ceux qui ont ensanglanté les cantons de Bâle et de Neuchâtel et quelques villes de France, recevraient une récompense nationale.

« Partout en Europe on prodigue des récompenses et des décorations flatteuses à des hommes qu'on emploie souvent à des guerres agressives, parce que le sacrifice de leur vie est toujours présent à la pensée ; faisons mieux. donnons des encouragements à ceux qui évitent l'effusion du sang de leurs concitoyens. »

« J. de SELLON. »

Le président de la Société de la Paix se plaisait à

adresser des communiqués aux gazettes. Cette note de 1838 en dit long :

« Nous avons reçu une lettre de M. de Sellon. Si nous ne l'avons pas insérée, c'est qu'elle ne renferme rien que nos lecteurs ne connaissent déjà surabondamment. »

Le président de la Paix répond et le gazetier ajoute :

« Nous serions désolé de l'avoir offensé. Nous n'avons eu d'autre but que de lui rappeler que, dans l'intérêt de la cause qu'il soutient, il perdait un peu de vue le vieil adage *ne quid nimis*. Nous ne pouvons croire que l'incessante *répétition*, même de ce qu'il y a de meilleur, soit un moyen de persuader, et il ne nous a pas paru que notre petit mot excédât les bornes de la critique permise envers les hommes qui ont le plus de droit au respect. Si nous avions un conseil à adresser à M. de Sellon, nous lui dirions qu'il nous semble abuser de la publicité, qui, comme toute autre force, demande à être ménagée et ne veut pas qu'on la tende trop. »

L'affaire Louis-Napoléon Bonaparte, citoyen thurgovien, allait, en septembre 1838, créer maints sujets d'inquiétude à la Société de la Paix.

La question du droit d'asile donnait lieu à bien des tracas. Le *casus belli* mettait au second plan les notes pacifistes.

On en connaît les origines :

Le duc de Montebello, ambassadeur de France, avait, le 1er août 1838, envoyé de Lucerne une note sévère à la Diète fédérale visant l'hôte d'Arenenberg; « la Suisse, disait-il notamment, est trop loyale et

trop fidèle alliée pour permettre que Louis-Bonaparte se dise à la fois l'un de ses citoyens et le prétendant au trône de France ; qu'il se dise Français toutes les fois qu'il conçoit l'espérance de troubler sa patrie au profit de ses projets, et citoyen de Thurgovie quand le gouvernement de sa patrie veut prévenir le retour de ses criminelles tentatives. »

Il demandait que Louis-Napoléon Bonaparte fut tenu de quitter le territoire de la Confédération helvétique.

A la séance de la Diète du 27 août, des déclarations étaient faites par le représentant de Thurgovie, dont l'ensemble de la presse française estimait « que le cabinet des Tuileries devait se déclarer satisfait. ».

Les *Débats* fulminaient ; le *Temps* ajoutait : « le vertige qui a saisi nos gouvernants ira-t-il jusqu'à les pousser à la guerre ou du moins jusqu'à une déplorable rupture », et le *National* constatait : « Dans la situation que s'est faite le ministère d'avril, la paix et la guerre sont donc également difficiles et dangereuses. Le blocus tient de la paix, puisqu'il évite l'effusion du sang, et il tient de la guerre par les dépenses, les pertes et les ressentiments qu'il occasionne... Suivant toutes les apparences, il faut donc nous attendre à une déclaration de blocus contre la Suisse, c'est-à-dire contre le commerce français qui s'alimente de ses échanges avec les produits de ce pays. Nos ports de mer, nos vignobles et nos manufactures paieront les frais d'une querelle purement dynastique. »

Alors que Napoléon adressait au landmmann de

Thurgovie sa lettre du 22 septembre 1838, exprimant sa résolution d'éviter des ennuis à ses hôtes et le vœu « qu'un jour viendra où, sans compromettre les intérêts de deux nations qui doivent rester amies », il pourra « retrouver l'asile où vingt ans de séjour et des droits acquis lui créèrent une seconde patrie » ; à l'heure où le *Times* publiait les strophes du *Réveil du Peuple :*

Rallions-nous sous le drapeau d'Arcole :
L'Aigle vengeur reparait dans les cieux.

de son quartier général de Lyon, le général Aymar adressait l'ordre du jour suivant :

« Le lt-général s'empresse de faire connaître aux différents corps de troupes sous ses ordres que le Roy vient de lui confier le commandement supérieur de la Division de rassemblement qui s'organise dans les départements frontières de la Suisse. Déjà les bataillons, escadrons et batteries de guerre des 5e, 6e et 7e divisions sont prêts et vont se porter aux postes où l'honneur et le devoir les appellent. D'autres troupes sont en marche pour les remplacer, et bientôt nos turbulents voisins s'apercevront, peut-être trop tard, qu'au lieu de déclamations et d'injures, il eût mieux valu satisfaire aux justes demandes de la France.

« Soldats qui marchez les premiers, la cause que vous allez défendre est celle du bon droit et de l'honneur français ; le Roy et la Patrie ont les yeux fixés sur vous ; soyez dignes d'eux, en marchant toujours sur les traces de vos aînés et en continuant à maintenir dans vos rangs cette bonne discipline

qui est le nerf des armées et qui fait gagner les batailles. »

Au Quartier-Général de Lyon, 25 septembre 1838.

« *Le Lieutenant-Général, Pair de France,*
Commandant la 7e Division,
B. AYMAR. »

C'est alors les mouvements de troupes qui agitent les esprits :

« Il n'y a pas encore de contre-ordre pour la marche des troupes françaises vers la Suisse, disent les chroniques du 3 octobre. De nouveaux régiments et des batteries d'artillerie sont en marche de tous les points de la France pour venir occuper l'extrême frontière, depuis Huningue jusqu'au Fort de l'Ecluse. Le 1er bataillon du 3e léger est parti le 28 de Lyon et sera à Collonges le 3 octobre, le 4 à Gex, où il s'établira jusqu'à Ferney. Le 2e bataillon du même régiment arrivera le 4 à Collonges où il s'établira ainsi que dans les communes environnantes jusqu'à Saint-Genis... »

Les contingents genevois et vaudois étaient levés au moment même où les journaux publiaient les commentaires du *Guillaume Tell* de Schiller, que pouvait méditer en son austère demeure le président de la Société de la Paix, en proie à bien des déceptions :

Paisible sous mon toit, en mes désirs borné,
Loin du crime, mes jours s'écoulaient sans alarmes...
De mon heureuse Paix, c'est toi dont la fureur
En noir venin changea la pieuse innocence...

Le ciel redevint bleu quand fut dissipé ce petit nuage. Napoléon vogua vers la Tamise, les contingents rentrèrent satisfaits « d'avoir rempli, bien rempli

leur devoir ». « Soldats, je vous remercie du fond de mon cœur, proclamait le général Guiguer, le 17 octobre, de Lausanne, d'avoir réalisé et même surpassé mon attente ». « Conservons tous le souvenir de ces beaux jours d'honneur, de dévouement et de patriotisme, » ajoutait le colonel Kunkler, commandant la place de Genève. En décembre, le comte de Sellon faisait graver en lettres d'or sur le cordon de sa terrasse dominant la place Neuve l'inscription suivante : « Hommage rendu par le comte de Sellon à la Milice et aux enfants de Genève, l'An 1838. » Le sage savait se contenter.

Trop haute est l'inscription pour qu'elle soit remarquée et tant d'orages passèrent sur les rêves de l'auteur pour les emporter, tant il est vrai que si les peuples sont naturellements unis, les hommes seuls et les ambitions qui se placent entre eux les séparent car, avant le fondateur de la Société de la Paix, le sceptique patriarche de Ferney avait pu dire : « le mal a des ailes et le bien marche à pas de tortue ».

Gènes n'a fait que le confirmer.

PAUL TAPPONNIER, *Député*.

MÉMOIRE VIII

La Maladière de Vège

dite

Chapelle de Ste-Madeleine

(Paroisse de Cornier)

par l'Abbé F. GAILLARD

La Maladière de Vège

La lèpre, apportée en Europe par les Romains lors de leur conquête de l'Orient, acquit une intensité énorme au XIe siècle, à la suite des Croisades. On vit des ordres de chevalerie du Moyen-Age, tel que celui de Saint-Lazare, se dévouer au service des lépreux. De là la fondation des Maladières, ou léproseries, où l'on retirait les malades. Le Chablais comptait plusieurs léproseries : celles d'Allinges-Mesinges, dite de Monthoux (1), d'Aulps, de Douvaine, de Lugrin, du Pont de la Dranse (2).

I. Origine. — A quelque distance du hameau de Vège, sur la paroisse de Cornier, existait une maladière dont la chapelle subsiste encore. Elle est dénommée « Chapelle de Vège », sous le vocable des SS^ts^ Lazare et Marie-Madeleine ; elle a donné son nom au village qui, bien plus tard, prit naissance en cet endroit.

Ces maladreries devaient être construites à une certaine distance des habitations, près d'une source et à proximité d'un grand chemin. Le bâtiment qui nous intéresse remplissait toutes les conditions voulues, car il est bâti environ à 1.800 mètres du village de Vège (Amancy), près du ruisseau qui sépare Cornier d'Arenthon, et sur la route qui relie ces deux localités.

« Toute maladière avait sa chapelle et son cimetière ; de plus un recteur, un économe, un trésorier

(1)-(2) Piccard L.-E. *L'Abbaye de Filly,* p. 68, 288. *Histoire de Thonon et du Chablais, passim...*

et son prieur, ces trois derniers élus par les lépreux. Quant au recteur, c'était habituellement le curé de la paroisse ; il devait célébrer deux fois par semaine, administrer les sacrements, ensevelir les morts. » (1)

Nous ne pouvons savoir d'une manière précise la date de sa fondation. Elle n'est cependant pas aussi ancienne que la commanderie de Moussy.

On la trouve mentionnée dans le testament d'Agnès de Faucigny, en 1262, et dans celui de Claude de Lucinges, en 1454. Quant à la chapelle qui reste, d'après son architecture de style ogival flamboyant, elle date de la fin du XVe siècle.

L'autel principal était sous le vocable de Ste Marie-Madeleine et du patronage des nobles d'Arenthon, que nous pouvons considérer comme les fondateurs.

Voici les noms de quelques-uns de ses recteurs :

« Pierre Gallinaet, mort en 1475 ;

« Claude de Solano, 10 juin 1475 ;

« Jean d'Angeville, *alias* Putet de La Roche, clerc, 8 avril 1477 ;

« Amed d'Angeville, son frère, 7 février 1482 ;

« Jean d'Angeville, autre frère, curé de Compesières, 1485 ;

« Humbert d'Angeville, 1492 ;

« Amed d'Angeville, professeur de droit, 1492, mort en 1513 ;

« Antoine d'Arenthon, clerc, 9 juin 1513 ;

« Jean Viollat, 1590 ;

« André de Nucibus, 1590 ;

(1) *Académie Salésienne*, XXII, p. 113.

Le 13 septembre 1613, St François de Sales nomma un chapelain à Vège, mais son nom n'est pas indiqué. » (1)

Nous lisons dans le procès-verbal de la visite pastorale faite par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, en 1665, que « Messire Claude Rosset a nommé recteur de cette chapelle Messire Pierre Decroux, chanoine de la collégiale d'Annessy ». Lui succède, en 1699, Jean-François Genevois, archidiacre de la collégiale de La Roche ; ce prêtre nous est connu par une note de la feuille de garde d'un missel qu'il donna à la dite chapelle. En 1720, recteur Rd Sieur Contat, custos du chapitre de la collégiale de La Roche ; enfin, dernier recteur officiellement désigné, Rd Louis Déage, curé moderne de Cornier en Genevois (2).

La fête patronale de cette maladière amenait, chaque année, un grand concours de peuple. Dans sa visite du 19 juillet 1412, l'évêque Jean de Bertrand, après avoir enjoint de la munir des ornements nécessaires et de la couvrir décemment, défendit, sous peine d'excommunication, « toutes danses, jeux, spectacles et autres dissolutions accoutumées le jour du patron » ; il ne permit d'autre vente que celle des victuailles (3).

II. La Chapelle. — Ce qui frappe tout d'abord, ce sont les deux portes, touchantes pour ainsi dire, sur la façade nord. L'une, qui servait probablement d'entrée principale, est en arc brisé orné d'un chanfrein ; l'autre, plus à gauche et légèrement plus étroite, est

(1) *Académie Salésienne,* XXII, p. 145.
(2) Visites pastorales de 1720 et 1766.
(3) *Académie Salésienne,* loco citato.

en arc accolade avec chanfrein et bases sculptées. La façade ouest est également munie d'une porte latérale donnant l'entrée au chœur et semblable, comme architecture, à celle que nous venons de décrire.

Le chœur de la chapelle était orné d'une baie très grande, qui devait être agrémentée d'un remplage de toute beauté. Cette baie a ses arêtes ornées d'un double cavet, un meneau central devait servir de point d'appui à deux arcs brisés ; malheureusement, cette belle fenêtre ogivale a été fort maltraitée au moment où la chapelle sortit de sa destination première pour devenir maison d'habitation. Le remplage a été démoli pour permettre aux acquéreurs de la chapelle d'y passer plus facilement le fourrage, et ces précieux débris ont été dispersés.

Extérieurement, ce bâtiment mesure 12m70 de long sur 7m40 de large. Les murailles à la base ont un mètre d'épaisseur et diminuent de 0m50 à mi-hauteur. Ce système de construction de mur en talus a permis de remplacer les contreforts ; nous en avons un exemple dans la cathédrale d'Annecy.

A l'intérieur, la chapelle est divisée en deux travées sur croisées d'ogives. Ogives fort belles avec clefs de voûte pendantes portant écusson.

La clef de voûte du chœur est particulièrement soignée. Au centre d'un quatre lobes, ornés eux-mêmes d'un trèfle à trois feuilles, nous trouvons les armoiries de la famille d'Arenthon qui, en langage héraldique, se décrivent ainsi : P. bandé d'argent et de gueules de six pièces. Sur la bande du milieu, on a ajouté trois corneilles. Voici l'explication que donne, à ce sujet,

le procès-verbal de la visite pastorale faite à Cornier le 27 juillet 1685 par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex : « Mon dit Seigneur a visité la chapelle de la Maladière sous le vocable de Ste Madeleine, de l'ancienne fondation des nobles seigneurs d'Arenthon de Vège, dont la branche est esteinte, qui pour distinction portaient sur la bande du milieu de leurs armes trois cornellies, les droicts de laquelle ont passé en celle des nobles seigneurs d'Arenthon d'Alex. »

La deuxième travée est également ornée d'une clef de voûte moins remarquable au point de vue du travail. L'écu serait plutôt de forme ovale au centre d'un trois lobes portant la même décoration.

Au milieu de l'édifice se trouvent deux colonnes cylindriques à demi engagées dans la muraille et servant à séparer le chœur de la nef. Ces colonnes reposent, ainsi que celles des angles, sur des bases dépourvues d'ornement. Le sommet était surmonté d'un chapiteau. Comme le remplage de la fenêtre ogivale, ces chapiteaux ont disparu pour faire place aux poutres destinées à soutenir un plancher. A notre grand regret, il nous est impossible d'en donner la description. Tout porte à croire, cependant, qu'ils devaient, comme dans le chœur de la commanderie de Moussy, porter entre deux cavets, sur la face médiane du tailloir, les armoiries de la famille d'Arenthon.

Le chœur était, de plus, séparé de la nef par une grille que Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, dans sa visite du 10 septembre 1679, fit fermer à clef ; également l'armoire du côté de l'évangile, le tout « *quanto citius* ».

Enfin, et ce sont les plus beaux morceaux de la

construction, trois niches aux fines sculptures sont ménagées dans l'intérieur. La première, la plus riche, se trouve dans le chœur, du côté de l'épître.

Reposant sur deux bases flamboyantes, nous voyons un tore s'élever jusqu'à 0m 55 puis, avant de reprendre l'horizontale, former de chaque côté de la niche un gracieux arc de cercle. Une archivolte, travérsée dans son milieu par une bande oblique, entoure le fronton décoré d'un trois lobes.

La deuxième niche que nous trouvons dans la nef est moins remarquable. Elle se compose d'une arête formée de deux cavets accouplés, dont l'un se termine en arc brisé et l'autre en arc aigu, caractéristique de la période flamboyante.

Quant à la troisième niche, dépourvue de toute ornementation, sauf un petit filet chanfreiné qui l'entoure, elle devait servir, selon toute apparence, à retirer les vases sacrés. Au-dessous de cette niche qui tenait lieu d'armoire, était le coffre renfermant les ornements, puisque cette vaste chapelle n'avait pas de sacristie.

Quel pouvait être l'usage de ces deux premières niches ? Les uns pensent qu'elles servaient la nuit à recevoir une lumière quelconque pour éclairer l'intérieur de l'édifice. J'ai tout lieu de croire que c'était la placé destinée aux objets qui servaient au saint sacrifice de la Messe : celle du chœur pour le maître-autel, et celle de la nef pour un autre autel, sous le vocable de l'Annonciation, fondé en 1503 par vénérable Pierre d'Arenthon.

En terminant cette description, je ne puis oublier

de remercier M. P. Jacquet, de Pers-Jussy, à l'obligeance duquel je dois beaucoup de détails dans l'énumération des objets d'art de cette chapelle.

III. Ses Revenus. — Les revenus de cette chapelle étaient considérables. Ils figurent dans le procès-verbal de la visite pastorale faite en 1766, 1er octobre, par Mgr Biord :

« 1° Le revenu consiste en un champ dit à Courajod, sous le n° 106, pré à Veige sous le n° 524, place et champ sous les nos 526 et 527 de la mappe du dit Cornier. Plus champ, rivages, teppes, broussailles, pâturages, rière la paroisse d'Arenthon sous les nos de la mappe du dit lieu, 1581, 1582, 1583.

« 2° Le dit revenu consiste encore en quelques censes tant en bled qu'en argent dües par divers particuliers et réservations qui ont été faites par Maître Arestan commissaire.

« 3° Plus la cense annuelle de quatre livres, affectée sur une pièce de terre située au bord d'Arve, rière la paroisse de Scientrier.

« 4° Plus la cense annuelle de douze livres, pour un personnat dû par le Prieuré de St-Gervais en Faucigny, sous la charge d'une messe par semaine. »

A la Révolution, tous ces biens, ainsi que la chapelle, furent mis en vente. A partir de l'an 1800, la chapelle était habitée. Sans aucun respect pour cette œuvre d'art, ses sculptures furent donc mutilées, les murs dégradés, et c'est dans cet état de délabrement que subsiste encore ce beau spécimen de la période ogivale flamboyante.

Aussi est-il à souhaiter que les Beaux-Arts s'occupent de sa restauration et le classent au nombre des monuments historiques.

L'humble auteur de cette étude a soumis ce désir au propriétaire de l'immeuble qui, lui aussi, souhaite ce relèvement, ce dont je ne puis que le féliciter.

Puisse ce projet trouver un jour sa réalisation !

MÉMOIRE IX

NOTICE

SUR LA

FAMILLE GUILLOT

D'EVIAN

par ALEXANDRE ROCH, Ancien Notaire

Notice sur la Famille Guillot, d'Evian

La famille Guillot est originaire de Milan, où elle s'appelait Guillioti ; ses armoiries étaient, d'après une note et un cachet de cire trouvés sur une ancienne généalogie de cette famille, « d'azur au lion hissant, moitié gueules et moitié or » ; toujours d'après cette note, les Milanais prétendraient qu'ils ont les armoiries de toutes les familles anciennes et des grands livres pour chaque lettre.

A la suite de quels événements et à quelle époque la famille Guilliotti vint-elle de Milan à Evian ? On l'ignore ; son nom francisé s'écrivit d'abord Guilliot, puis Guillot ; si cette famille fut très prolifique, aucun descendant mâle n'a survécu et son nom n'est plus porté que par une des sources d'eaux minérales autorisées appartenant à la Société anonyme des Eaux minérales d'Evian ou, par abréviation, Société Cachat.

Plan de la Notice

§ 1er. — Claude Guillot.

§ 2me. — Pierre Guillot.

1° Nicolarde Guillot, épouse *Cachat*.

2° Thomas Guillot.

A. Marguerite Guillot, épouse *Roch*.

a) Joseph Roch.

b) Marie Roch, épouse *Révil*.

B. Pierre Guillot.

§ 3me. — Philibert Guillot.

1° Basile *Folliet*.

2° Euphrosine Folliet, épouse de *François Révil*.

3° Josette Folliet, épouse *Baduel*.

a) Henri *Cottet*.

b) Céline Cottet, épouse *Cantamessa*.

Les familles descendues de la famille Guillot par les femmes sont les familles Cachat, Roch, Alexandre-Révil, Pétigny, Folliet, François Révil, Baduel, Cottet et Cantamessa.

PARAGRAPHE PREMIER

Le premier membre de cette famille dont nous ayons à nous occuper est le patriarche Claude Guillot, fils de François Guillot et de Rouph Burnet, et mari de Claudine Morand, dont il eut cinq enfants, savoir :

I. — Andrie, mariée à Charles Toutemps, puis à François Bordet ; à quelles familles se rattachent ces deux maris successifs et une postérité est-elle sortie de ces deux unions ? On l'ignore.

II. — Anne, née en 1644, mariée à Jean Souvey ou Seuvey : mêmes questions.

III. — Pierre, marié à Charlotte Toutems en 1669 (voir ci-après § 2).

IV. — Pierre-François, religieux Feuillant.

V. — Philibert, marié à Mlle Toutems, sœur de Charlotte sus-nommée (voir ci-après § 3).

PARAGRAPHE DEUXIÈME

Pierre Guillot et Charlotte Toutems eurent neuf enfants : Noëlle et Anne, décédées à Compesière ;

Thomas et Pierre-Etienne, Jacques et Jean, morts à la guerre ; Joseph et André, morts petits, et enfin Pierre, marié à Andrée ou Andréanne Métral, qui, sans doute en bru jalouse de sa belle-mère, Charlotte Toutems, et de ses exploits prolifiques, gratifia son mari de douze enfants : Thomase, décédée petite ; Hyacinthe, Clarisse, à Evian ; Nicolarde, mariée à Hyacinthe Cachat (voir ci-après 1°) ; Gasparde, mariée à un Bochaton ; Anne, mariée à M. Audé, dé la Roche (un de leurs descendants, M. le baron Audé, demeurant à Chambéry, savait parfaitement qu'il était cousin éloigné avec l'auteur de cette notice, auteur dont le nom apparaîtra ci-après) ; Thomas, marié à Marguerite Rivolat (voir ci-après 2°) ; Àntoine ou Jean-Antoine, chanoine et curé-plébain d'Evian (une de ses collatérales a encore de lui un verre gravé à son nom et dont la capacité fait honneur à celle de ce bon chanoine-plébain) ; Pierre-Etienne, brigadier des Gardes du corps, puis trésorier surnuméraire et secrétaire insinuateur, marié le 1er décembre 1759 à Anne-Antoinette Roch, qui était veuve, en premieres noces, d'Antoine De la Magdeleine ; Joseph, trésorier de Tarentaise, marié à une demoiselle François ; Noël, Jean-François et Jean, morts petits.

1° Nicolarde Guillot et Hyacinthe Cachat (feu Nicolas), son mari, susnommés, eurent comme fils Amédée, né en 1743, marié à Jeanne-Aimée Seuvay, décédé le 10 messidor an X, dont il eut neuf enfants. Le seul qui nous intéresse est Pierre-Louis Cachat, décédé à Neuvecelle le 1er juin 1863, marié à Joséphine Ribbaz, décédée le 5 novembre 1885, dont il eut

onze enfants, savoir : Amédée, décédé vers 1870; Jean-Pierre ou Jean, décédé à Neuvecelle le 23 avril 1915; Hyacinthe, ci-après nommé; Marie, également ci-après nommée ; Françoise, dite Fanny. décédée le 16 janvier 1911, veuve de François Cachat de Maruel, son cousin, pharmacien à Evian, décédé vers 1888 ; enfin, six autres filles, toutes décédées célibataires.

« Hyacinthe Cachat, susnommé, décédé, était marié à Marie Aurouer, actuellement vivante, rentière, demeurant à Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier) ; de ce mariage naquirent deux fils : Joseph, marié le 19 octobre 1910 à Florinda Fontanel, dont il a un fils, Pierre, tous trois demeurant à Neuvecelle ; Gabriel, décédé en 1910.

« Marie Cachat, décédée vers 1893, était mariée à M. François-Auguste Ducrettet, originaire du Faucigny, notaire honoraire, décédé à Evian le 4 juin 1903, dont il eut trois enfants : Marie, prédécédée à ses parents ; Fanny, décédée à Evian le 19 novembre 1897, et Francis, ancien notaire à Evian, demeurant à Neuvecelle, marié à Marcelle de Rosa, dont la famille d'origine napolitaine s'est francisée bien avant la guerre et a donné à la France deux fils tués à l'ennemi (Joseph et Antoine de Rosa, tombés au front en 1915 et 1916).

2° Thomas Guillot et Marguerite Rivolat, son épouse, sus-nommés, eurent neuf enfants, dont deux seulement nous intéressent, Marguerite et Pierre, savoir :

A. Marguerite Guillot épousa en novembre 1771 Jean-Antoine Roch, d'Evian, fils de Jean-Baptiste Roch

et de Marie-Françoise Chessel, son épouse (1) ; ce Jean-Antoine Roch, né à Evian le 22 mars 1743, était avocat au Sénat de Savoie (près duquel on croit qu'il fut avocat fiscal général), syndic de la ville d'Evian ; il y mourut le 2 septembre 1787, en laissant sept enfants confiés à la direction de sa veuve, laquelle survécut plus de 28 ans à son mari (elle mourut le 7 mai 1816) ; ces sept enfants furent : Marguerite, Catherine et Andréanne, décédées célibataires ; Marie-Josepte ou Josephte, sœur de Saint-Joseph, à Evian ; Anne, mariée à un Trincat, d'Amphion ; Claudine, mariée à Louis Colliard (Anne et Claudine moururent sans postérité), et enfin, Gaspard-Etienne ou Gaspard Roch, ci-après nommé (2).

(1) C'était son cousin au 8e degré, ayant comme auteur commun Philiberte Quisard, de Massongy, épouse de M. Toutemps, trisaieul de Marguerite Guillot, puis de M. Gabriel Joudon, d'Evian, trisaieul de Jean-Antoine Roch (les mariés Joudon-Quisard sont nommés dans l'ouvrage de Mgr Piccard sur « Massongy », page 60). Jean-Antoine Roch était en même temps le cousin au 9e degré de Marguerite Guillot, avec comme auteur commun M Fernex, père de Claudine, épouse de M. Dichat (ascendants au 4e degré de Marguerite Guillot), et de Françoise, épouse de François Saget, feu André, médecin (ascendants au 3e degré de Jean-Antoine Roch).

(2) La famille Roch est une des plus anciennes familles d'Evian ; la patente de bourgeois d'Evian de Claude Roch, feu Georges, marchand-drapier, ascendant au 5e degré de l'avocat Jean-Antoine Roch prénommé, est du 3 septembre 1628 ; la maison patrimoniale des Roch, aujourd'hui annexe de l'hôtel du Léman et sise rue nationale, 6, était donc située dans le quartier de la Touvière, séparé de la partie occidentale de la ville par le nant d'Enfer, nant aujourd'hui reçouvert et qui coule à deux pas de l'Hôtel de Ville d'Evian (à cet égard, et pour quelques-uns des détails qui vont suivre, voir l'intéressante communication faite par Mgr Piccard à l'Académie Chablaisienne de Thonon, dont il est le président, séance du 8 juin 1922).

C'était là, à deux pas du nant d'Enfer, au sud-est de l'Hôtel de Ville et à cinquante mètres environ des remparts, que s'élevait l'église de Sainte-Catherine de la Touvière, du ressort et de la

Gaspard Roch, né à Evian le 5 février 1780, épousa, le 29 novembre 1820, Marie-Anne Dardel, qui appartenait à une des plus anciennes familles bourgeoises de Chambéry ; ils eurent deux enfants, Joseph et Marie, savoir :

a) M. Joseph Roch, né à Chambéry le 5 janvier 1825, épousa, le 25 août 1852, Mlle Adèle Richard (née à Chambéry le 24 septembre 1827, de Joseph Richard et de Hiéromine Aubriot de la Palme, son épouse) ; M. Joseph Roch, notaire à Chambéry, puis notaire honoraire, décéda à Evian le 7 février 1897, et sa veuve à Chambéry le 19 novembre 1912, en laissant deux fils, savoir :

Léon, né à Chambéry le 18 juin 1853, marié, fin janvier 1889, à Léonie Laracine, avocat et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Chambéry, décédé en cette ville, le 10 mai 1918, en laissant trois enfants vivants : Adèle, Amédée (avocat et attaché au Parquet

juridiction (ainsi que celle de Saint-André de Marêche) de l'église de Saint-Nicolas de Neuvecelle.

La partie occidentale de la ville était desservie par l'église paroissiale, sous le vocable de l'Assomption de la Vierge, de laquelle église paroissiale dépendaient plusieurs chapelles, notamment celle de Saint-Nicolas, fondée par Jean d'Allemand (Mgr Piccard). Où était située cette chapelle ? Peut-être à l'endroit dénommé encore actuellement Saint-Nicolas, entre le Pas et la Détanche.

Enfin, l'église de Sainte-Catherine de la Touvière renfermait notamment une chapelle de Saint-Roch, sous laquelle se trouvait le tombeau de la famille Roch. Et quand la susdite église fut brûlée pendant la Révolution française, la vieille statue en bois de saint Roch fut sauvée par une des six sœurs Roch susnommées, mais ce bon saint perdit son chien et son bâton, en bois, dans cette aventure ; en tout cas, sa statue est toujours entre les mains de l'auteur de ces lignes.

Général, à Chambéry), Edouard, étudiant en droit et en géologie.

Et Alexandre, né à Chambéry le 21 janvier 1855, ancien notaire à Chambéry, marié, le 9 mai 1899, à Albertine Galliard, d'Annecy ; n'a produit que ces modestes lignes !

b) Mlle Marie Roch, née à Chambéry le 9 septembre 1826, épousa, le 26 octobre 1848, M. Alexandre Révil, alors avocat au Sénat de Savoie ; ils eurent cinq enfants ci-après nommés ; ils décédèrent à Chambéry, elle prématurément, lui en janvier 1897 ; leurs cinq enfants sont :

Joseph Révil, ancien pharmacien à Chambéry, géologue et hydrologue, marié à Emma Tortel, dont il a eu cinq enfants : Louis, pharmacien à Chambéry, marié à Marguerite Guillemin (plusieurs enfants) ; Jules, marié à Marie-Thérèse Cros (Paris) ; Claire, Sœur de Saint-Vincent-de-Paul, à Montpellier ; Marie et Suzanne, décédées célibataires.

Louis Révil, décédé séminariste.

Fanny, sœur de Saint-Joseph à Chambéry, avant les laïcisations, aujourd'hui directrice d'un pensionnat libre, en Suisse.

Henri, marié à Lyon, puis veuf sans enfant.

Et Mathilde Révil, épouse de Joseph Pétigny, ancien pharmacien au Pont-de-Beauvoisin (Savoie), où elle est décédée en laissant six enfants vivants : Alexandre, pharmacien à Voiron (Isère), marié avec enfants ; Laure, épouse Cabanon ; Georges,

pharmacien au Pont, marié avec enfants ; Maria et Henri, demeurant actuellement à Lyon, ainsi que leur père; Léon, électricien, demeurant à Annonay, marié (pour prouver que la vertu prolifique de sa race n'avait pas dégénéré, a débuté par trois jumeaux !)

B. Pierre Guillot sus-nommé (fils de Thomas et de Marguerite Rivolat), marié à une Demoiselle Carrier, en eut deux enfants ; Françoise, dite Fanchette, et Thomas Guillot, lequel, de son mariage avec Louise Cottet, eut quatre enfants : Esther, Delphine, Antoine et Pierre.

Ledit Pierre Guillot, marié à Fanchette Chatillon, eut deux enfants : Joseph, décédé célibataire, *avec lequel s'est éteint le nom de Guillot*, et Marie-Louise, ou Louise Guillot, épouse puis veuve de M. Jarre, ancien avoué à Thonon, elle-même décédée à Thonon, il y a deux ans et demi environ, laissant deux filles, dont l'aînée a épousé M. Antoine Jarre, son cousin du côté paternel, dont elle a eu deux fils, Charles et Paul, tous les quatre demeurent à Chambéry, et la cadette a épousé M. Dunand Henri, administrateur des Colonies, actuellement à Dakar.

Paragraphe troisième

Voyons maintenant la descendance des prénommés Philibert Guillot (feu Claude) et Mlle Toutems, son épouse, descendance moins nombreuse et moins compliquée que celle de leur frère et sœur, Pierre

Guillot et Charlotte Toutems, qui a fait l'objet du § 2.

Philibert Guillot et son épouse, née Toutems, n'eurent qu'un fils, Antoine, marié à Claire-Marie Bruchon, dont il eut deux enfants, dont Jacques Guillot, avocat, qui, de son mariage avec Catherine Garon, eut deux filles : Marie, épouse Poncet, notaire, et Christine Guillot, qui épousa, en 1767, Joseph Folliet, notaire, décédé en 1786.

Christine Guillot, jalouse sans doute des qualités prolifiques de la branche aînée des Guillot, dota son mari de dix enfants, savoir :

Jacques, dit Jacoton, né en 1768, lieutenant-colonel, décédé en 1817 ;

Félix, demeurant à Novalaise (Savoie), marié à Mlle Pignère (dont la sœur était Mme Chaboud, mère de MM. Francis et Claudius Chaboud, demeurant à Chambéry) ;

François et Joseph, ce dernier décédé en Angleterre ;

Basile, marié à Péronne Métral (voir ci-après 1°) ;

Paul, médecin à Paris ;

Manon, demeurant à Novalaise ;

Euphrosine, mariée à François Révil (voir ci-après 2°) ;

Stéphanie, mariée à M. de Wasservaz (ont eu une fille, Zoé) ;

Josephte, mariée à M. Baduel (voir ci-après 3°).

Entrons maintenant dans quelques détails concernant Basile, Euphrosine et Josephte Folliet.

1° M. Basile Folliet et Mme Péronne Métral, son

épouse (décédée à Evian vers 1868), eurent six enfants :

Alexis, avocat, décédé en 1854 ;

Julie, épouse Fontaine (voir-ci après) ;

Louise, veuve de M. Alphonse de Lachenal, épouse de M. Louis Dubois, ancien commandant de Mobiles pendant la guerre de 1870-71 ;

Gaspard, docteur-médecin, ancien maire d'Evian, où il est décédé vers 1900, célibataire ;

Léon ;

Léopold, ou Paul, notaire à Lugrin, marié à Alexandrine Buttet, de la Détanche, tous deux décédés à Evian ; de leur union naquit un fils, Joseph, marié à Marie Vuattoux, de Corzent, près Thonon, et décédé sans postérité (sa veuve remariée).

De ces six enfants, la seule qui ait laissé des descendants actuellement vivants est Mme Julie Folliet, prénommée, décédée épouse de M. Joseph Fontaine, ancien banquier à Bonneville (depuis remarié à Mlle Adèle Verdeil, de Lausanne), dont elle eut quatre enfants, savoir :

Jean, docteur-médecin à Paris, décédé époux de Mlle Atgier ; de ce mariage naquirent : Jeanne, épouse de M. Passet, capitaine de gendarmerie, demeurant à Tourronde (Lugrin), et Georges, ingénieur civil à Paris, marié à Clotilde Braconnay, d'Evian, dont il a deux fils et une fille ;

Marie, veuve Edouard Burlat ;

Léon, décédé ;

Et Louisa, en religion sœur Julie, des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy.

2° Euphrosine Folliet, mariée à François Révil, son cousin au 7e degré (auteurs communs : Claude Garon, notaire à Chambéry, et Vincente Guicherd, son épouse, décédée en 1722), eut deux enfants : Jean, marié, décédé en laissant une fille, Mme Rassat, de Chambéry, veuve de M. Rassat, instituteur à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), actuellement vivante (sans enfant), et Anna Révil, mariée à Jacques Révil, son cousin au 9e degré (mêmes auteurs communs que ci-dessus), dont elle eut quatre enfants :

Christine, veuve de Jean Pétigny, demeurant au Pont-de-Beauvoisin (Savoie), où elle est décédée récemment, duquel elle a eu une fille, Aline, mariée à M. Gandy, gendarme en retraite et courtier de commerce à Chambéry ;

Irma et Blaisine, mariées ;

Ferdinand, décédé.

3° Enfin Josephte ou Josette Folliet, épousa M. Baduel, ingénieur du Simplon, et, de leur union, naquirent trois enfants, deux garçons et une fille, Christine, devenue épouse de M. Gaspard Cottet, notaire à Evian. De ce mariage naquirent deux enfants, savoir :

a) M. Henri Cottet, ancien juge de paix à Evian, décédé à Paris, marié à Mlle Léonie Daruty, actuellement vivante, dont il a eu quatre enfants :

Henriette, mariée à M. Hyacinthe Guigue, demeurant à Paris;

Charles, artiste peintre à Paris;

Marie-Christine, veuve de M. Alfred Ernst, dont elle a eu trois enfants : Maurice, avocat à Paris, tombé

au front ; Henri, docteur-médecin à Divonne, marié, et Charles Ernst ;

Et Jules, docteur-médecin à Evian, marié à Mlle Jane Dupuy, dont il a deux enfants, Gabrielle et Jean.

b) Mme Céline ou Silina Cottet, mariée à M. Vincent Cantamessa, décédés à Turin, en laissant deux filles :

Barberine, mariée à M. Jean Ribotti (décédé), dont elle a eu trois fils (l'aîné décédé accidentellement) ;

Et Henriette, mariée à M. Gallone, décédé, dont elle a eu un fils, et remariée (du second mariage sont nées deux filles).

Et voici, pour finir, un renseignement qui ne concerne qu'indirectement le travail ci-dessus :

Catherine Garon, épouse de M. Jacques Guillot, avocat, sus-nommés (voir § 3), était fille de M. Claude Garon (feu Claude), avocat, décédé le 11 novembre 1712, et de Marie Fortis ; or, cette dernière épousa en secondes noces M. Joseph Démotz, sénateur, dont elle eut trois filles, savoir :

Catherine, mariée au père de Joseph et Xavier de Maistre ;

Anne-Marie, mariée à M. Perrin d'Athenaz ;

Et Jeanne-Baptiste, mariée à M. de la Chavanne.

Il y a donc un cousinage éloigné entre les descendants de ces trois sœurs et les familles Foliet, François Révil et Cottet.

ALEXANDRE ROCH,

Ancien Notaire,

Membre agrégé de l'Académie Chablaisienne.

MÉMOIRE X

Mgr L.-E. PICCARD
Lauréat de l'Académie Française

Thonon et Don Bosco

(Quelques Lettres et Documents inédits)

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Conformément au décret du Pape Urbain VIII, nous déclarons que les titres attribués, dans ce court travail, au vénérable Don Bosco, ainsi que les faits extraordinaires — prédictions, grâces, miracles — cités, ne reposent que sur un témoignage humain. Nous ne prétendons donc nullement prévenir les décisions de l'Eglise, dont nous resterons à jamais le fils humblement soumis.

L.-E. PICCARD.

NIHIL OBSTAT.

Annecii, 7a mensis augusti 1922.

C. M. pr. REBORD,

p. a., v. g.

IMPRIMATUR.

L.-T. MOCCAND,

vic gén.

Thonon et Don Bosco

En une splendide journée d'été de l'année 1880, je partais pour Turin en compagnie de l'abbé Gonthier, en vue de demander aux riches archives de cette ville des documents qui devaient entrer dans le premier volume de mon *Histoire de Thonon et du Chablais* (1). L'abbé Gonthier s'occupait, de son côté, de sa notice sur le *Château des Allinges*.

Après avoir cueilli, pendant quelques jours, de précieuses notes tant aux archives du Palais-Royal qu'à celles de la Chambre des Comptes, nous voulumes tous deux visiter l'un des établissements de Don Bosco, dont on disait merveille dans la capitale du Piémont. Nous eumes l'heureuse chance d'y rencontrer Don Bosco lui-même. Il nous reçut de la manière la plus gracieuse. Mais, ayant appris que nous nous occupions d'écrire l'histoire de Thonon, des Allinges et de ce Chablais illustré par la Mission de saint François de Sales, il nous encouragea dans notre dessein en nous témoignant une bienveillance extraordinaire.

Don Bosco avait en effet ressenti, dès ses premières années de séminaire, un sentiment de prédilection pour notre grand saint, dont il imita si bien la charité, la douceur et la mansuétude (2). Il appela sa première

(1) Volume de 589 pages grand in-8°, avec trois planches et une carte, couronné par l'Académie de Savoie, Annecy 1882.

(2) De là son influence sur l'âme de ses enfants et de ses contemporains. Prêtre à 30 ans, Jean Bosco devint le père d'innombrables orphelins qui payaient son amour en piété filiale, et son dévouement en abandon tendre et total.

maison *Oratoire Saint François de Sales,* ses religieux portent le nom de *religieux Salésiens,* son œuvre est dénommée *Œuvre Salésienne, Missions Salésiennes,* et son intéressant bulletin est devenu le *Bulletin Salésien.* Il avait donc choisi l'apôtre du Chablais pour patron et protecteur de sa congrégation. De là cet accueil si souriant et si courtois à deux prêtres venus du pays de François de Sales.

De retour à Thonon, je m'occupai volontiers de trouver quelques ressources pour l'œuvre de Don Bosco, déjà connu en notre région. Sa vie était un miracle permanent. Il n'avait pas un sou et il nourrissait des orphelinats, des collèges, bâtissait des églises, ouvrait des écoles, multipliait des patronages. Par son entremise, des grâces spirituelles et temporelles, des guérisons même étaient obtenues du ciel.

De nombreuses personnes venaient me prier de lui écrire pour se recommander à ses prières. Je me contentai souvent de leur donner son adresse, en les engageant à lui écrire elles-mêmes.

En 1883, Madame Taberlet née Louise Noël, de Thonon, épouse de M. Taberlet, député de la Haute-Savoie, me supplia d'intercéder auprès de Don Bosco, afin qu'il voulût bien obtenir de Dieu la guérison au moins partielle de sa sœur, Mlle Marie Noël, atteinte d'une maladie nerveuse. Elles étaient filles du célèbre docteur Noël Jean-Jérôme. D'autre part, les deux sœurs Constance et Hélène Dessaix, bonnes nièces du général Dessaix (1), désiraient ardemment le retour au foyer de Charles Dessaix, leur neveu, engagé dans

(1) Dont la statue se dresse sur la Place Château, à Thonon.

les théâtres (1). Elles promettaient même un don assez considérable si le jeune homme devenait prêtre par les prières du saint abbé.

J'écrivis donc à Don Bosco, qui voulut bien m'adresser la réponse suivante en daignant me traiter de « cher ami », et en m'invitant à lui faire une nouvelle visite en sa maison de Turin, « comme si la maison était à moi ! » On ne pouvait être plus courtois et plus délicat :

CARTIERA S. FRANCESCO
MATHI
Direzione via Cottolengo n. 32
TORINO

Mon cher ami,

Votre bonne lettre, Monsieur l'abbé, me fait connaître en vous un prêtre charitable et plein de l'esprit de Dieu. Dieu soit béni. Avant de vous répondre, j'ai voulu prier quelques jours, et j'ai commandé à mes orphelins de faire des prières et des communions à votre intention. Maintenant (il) me semble de pouvoir vous faire cette réponse. Le Bon Dieu accordera, à la malade des nerfs, toutes les grâces qui ne sont pas contraires au bonheur éternel de son âme. Sa santé sera tant soit peu améliorée (2). Elle mourra dans la grâce de Dieu, et Marie guidera son âme en paradis. Une grande récompense dans cette vie et dans l'autre le Bon Dieu donnera à qui, avec patience, la soignera (3).

Pour le jeune homme qui se perd dans les théâtres, il faut prier beaucoup (4). Certainement, Dieu changera son

(1) Fils de Joseph Dessaix, l'un des meilleurs historiens et écrivains de la Savoie.

(2) Elle se remit en effet sensiblement de sa maladie et vécut encore plusieurs années.

(3) Ceci pour Madame Taberlet, sa sœur, née Noël.

(4) Charles, fils de Joseph Dessaix susdit, décédé chrétiennement, me dit-on, à Paris.

cœur avant de mourir, mais la vocation à la prêtrise est une grâce que Dieu seulement la donne *(sic)*, une grâce qu'il peut refuser ou accepter. Dans le cas que nos prières ne soient efficaces pour la prêtrise, (elles) seront sans doute très efficaces pour son éternité.

Mais je ne manquerai pas de faire un souvenir spécial pour les personnes que vous me recommandez.

Pour la charité que l'on désire de faire pour nos œuvres, je vous prie de participer leur (1) les paroles de Dieu : « Donnez et on vous donnera ». Il (ne) dit pas : « Promettez », mais il dit : « Donnez ». Mais le Bon Dieu donne sûrement le centuple en cette vie et le vrai prix, le grand prix dans la vie éternelle.

En ce moment, je me trouve vraiment dans le besoin d'argent, car, au nom du St Père (2), j'ai commencé un séminaire pour les prêtres destinés pour les missions de la Patagonie. Tous mes efforts sont là. Aidez-moi, vous aiderez le St Père, les missions, l'église même.

Vous viendrez nous faire une visite ? Notre maison c'est *(sic)* à vous.

Que Dieu vous bénisse et que la Sainte Vierge vous protège. Veuillez aussi prier pour moi, qui serai à jamais en Jésus-Christ.

(Votre) Humble serviteur;
Abbé J. Bosco.

Turin 26 juillet 83.

P. S. — Pardonnez ma mauvaise écriture ; c'est le fruit de ma vieillesse (3).

Je conserve en outre une image de Marie, secours des chrétiens, *Maria auxilium Christianorum*, où Don Bosco a écrit de sa belle écriture :

(1) Pour : leur communiquer.
(2) Le Pape.
(3) Cette lettre est entièrement écrite de sa main.

Monsieur l'abbé Piccard,

Que Dieu vous bénisse, et que la Ste Vierge protège vous, vos parents, vos amis et vous conserve à jamais dans le chemin du paradis.

Saint François de Sales priez pour nous.

Abbé J. Bosco.

Cette image me fut envoyée quand je m'occupais sérieusement de mon travail sur *Saint François de Sales et sa famille* (1).

Parmi les nombreuses personnes de Thonon qui s'intéressaient aux œuvres de Don Bosco en 1883, il faut citer Madame la Comtesse et M. le Comte Charles de Foras, colonel; Madame la Comtesse et M. le Comte Alphonse de Foras, commandant; Madame la Comtesse Edouard de Ville ; Mademoiselle de Viry ; Mademoiselle Joséphine et Madame Veuve Edouard Dessaix ; le notaire Vaudaux Barnabé ; l'avocat Ramel ; Madame Dubouloz, docteur, née Naz ; Madame Veuve Lombard, née Vaudaux ; Madame Thiébaut ; Madame Mudry Norbert, née de Pignier, et une infinité de gens du peuple, tels que plusieurs membres de la famille Portier.

La très pieuse Louise Portier, décédée en 1920 à l'âge de 90 ans, et sa nièce Constance Portier, correspondaient assez régulièrement avec le saint abbé, en lui adressant quelques dons en argent ou timbres-poste qu'elles recueillaient à son intention.

Nous avons retrouvé les quelques lettres et cartes suivantes écrites à Mlle Constance. On ne les lira pas sans intérêt.

(1) Ce travail, paru dans les *Annales Salesiennes* de Paris, forme un volume de 556 pages in-8°, orné de 40 illustrations (Paris 1911).

Oratoire de Saint François de Sales
TURIN
Via Cottolengo, 32

21 août 1886.

Mademoiselle,

J'ai reçu votre bonne lettre : merci des timbres-poste. Je prie de grand cœur à vos intentions et commencerai une neuvaine avec mes pauvres enfants le 25 courant.

Veuillez vous y unir : 1° En récitant chaque jour trois Pater, Ave, Gloria et Salve Regina, avec les invocations : « Cor Jesu sacratissimum miserere nobis ; Maria auxilium Christianorum orá pro nobis ». 2° En recevant la Sainte Communion, source de toutes les grâces. 3° En faisant quelque œuvre de charité.

Je recommande mes pauvres orphelins à votre généreuse charité. N. S. a dit : « Donnez et il vous sera donné ». Je le prie de récompenser largement ce que vous pourrez faire en leur faveur.

Ayons pleine confiance que nos prières seront exaucées de la façon la plus utile au bien de votre âme.

Que Dieu vous bénisse, ainsi que tous ceux qui vous sont chers, et que Notre Dame Auxiliatrice vous couvre de sa maternelle protection (1).

Votre très humble serviteur en J. C.,

Abbé J. Bosco. (2)

(1) Par deux cartes imprimées, dont nous donnons le formulaire plus loin, l'une datée du 14 septembre, l'autre du 26 octobre 1886, Don Bosco remercie la demoiselle Portier Constance susdite d'un nouvel envoi de timbres-poste et de la modeste offrande de 2 fr., en faisant ajouter à la plume, par son secrétaire : « Il vous envoie sa bénédiction ».

(2) Telle est la teneur des lettres lithographiées par lesquelles Don Bosco répondait à ses correspondants. Elles ne varient que dans les premières lignes, renfermant des blancs destinés à désigner l'offrande et la date du commencement de la neuvaine. Quant aux prières et pratiques religieuses indiquées, le saint prêtre les recommandait ordinairement à ceux qui sollicitaient des grâces spirituelles ou temporelles. Voir à ce sujet le *Bulletin Salésien* de mai et juin 1922, page 92.

Nous trouvons une lettre identique du 19 décembre 1887, avec quelques variantes de circonstance : « J'ai reçu votre bonne lettre et 3 fr. 50. Une *nouvelle neuvaine (sic)* sera commencée le 24 décembre *pour la conversion de vos frères et à toutes vos intentions.* »

Au dernier alinéa : « Que Notre Dame Auxiliatrice vous couvre de sa... protection, *vous et tous ceux que vous aimez.* » Ces derniers mots ajoutés à la plume. Même signature : « Abbé J. Bosco ».

Suit une page intéressante, probablement dictée par le vénérable Don Bosco. La voici :

Prions bien cette semaine le Divin Enfant de Béthléem, demandons lui avec instance et persévérance, par l'intercession de Marie immaculée et de St Joseph, les conversions désirées. Mlle Louise Portier recevra prochainement le diplôme de coopératrice (1).

Pour marcher dans la voie de la sainteté, il faut suivre avec une grande humilité et une grande simplicité les conseils de votre confesseur, vous abandonnant, sans trouble et sans inquiétude, à la miséricordieuse bonté du Seigneur. Eprouvez-vous, pour la Sainte Vierge, de vifs sentiments de confiance et d'amour ? Etes-vous bien fidèle à la récitation du Rosaire ? Oui..... Eh bien, marchez en paix, vous défiant toujours de votre fragilité et de votre misère, mais pleine de confiance dans la grâce du Seigneur et dans l'appui de sa Divine Mère.

Une carte non datée, mais probablement postérieure à la lettre du 19 décembre 1887, mérite d'être citée,

(1) Titre donné par Don Bosco aux personnes qui, par leurs prières ou leurs aumônes, prêtent leur aide aux œuvres salésiennes en ayant part aux prières et sacrifices des enfants et de la congrégation salésienne. Les coopérateurs salésiens dépassent aujourd'hui le nombre de 500.000.

vu qu'elle renferme les mêmes conseils que cette lettre. Nous la donnons *in-extenso* :

Reçu avec gratitude un mandat de 5 fr.

Mademoiselle,

L'Abbé Jean Bosco, avec l'expression de toute sa reconnaissance, vous présente ses respectueux hommages, il prie et fait prier ses orphelins pour vous et à toutes vos intentions, et appelle sur vous et les vôtres les meilleures bénédictions du ciel.

Cette formule, commune à toutes les cartes imprimées, est suivie des lignes ci-après, écrites à la main :

Il demande à N. D. Auxiliatrice de vous obtenir les grâces nécessaires pour bien connaître ce que vous devez faire, en ayant la ferme volonté d'accomplir la volonté de Dieu. Suivez, avec une humble soumission, les conseils de votre confesseur et efforcez-vous de redoubler de piété, de douceur et de charité. C'est le moyen de vous attirer les grâces et les lumières du ciel.

La destinataire de cette carte et de ces lettres, Constance Portier, mourut pieusement en 1919, à l'âge de 65 ans (1).

En 1887, ma santé m'ayant obligé de passer un hiver à Nice, j'en profitai pour faire un pélerinage à Rome avec les membres de la Société de Saint Vincent de Paul des Alpes-Maritimes, à l'occasion du jubilé

(1) Elle était fille de Jean Portier, agent d'affaires, et de Louise Grillon, et avait comme frères et sœur : Joseph Portier, directeur des Postes à Saint-Cergues ; François, employé de banque ; Norbert (tous trois décédés) ; Victor Portier, en ce moment directeur des Postes à Bonneville, et Marie, encore vivante, qui a eu l'amabilité de nous communiquer ces divers papiers de famille. Etienne, père du dit Jean Portier, s'était distingué dans les guerres de la Révolution et de l'Empire comme sergent au 107e régiment d'infanterie. Il reçut la médaille de Ste-Hélène et une pension de 250 francs.

sacerdotal de Léon XIII. Je descendais du Vatican quand je rencontrai, sur le Pont Saint-Ange, quelques religieux salésiens et leurs orphelins, qui m'apprirent la mort de Don Bosco, décédé le 31 janvier 1888.

Ce fut un événement, non seulement en Italie, mais aussi en France et dans le monde entier. Plus de cent mille personnes accoururent à sa sépulture. Quelques jours auparavant, il avait béni Paris et son archevêque, le cardinal Richard, agenouillé à son chevet. En 1883, Paris avait en effet fait, à l'homme de Dieu, un accueil enthousiaste. Hommes et dames du monde se pressaient sur son passage, on s'entassait autour de sa chaire dans toutes les églises où il parlait, son domicile était assiégé, et par deux fois Victor Hugo voulut avoir une conférence intime avec lui.

Son œuvre fut bénie de Dieu. Aujourd'hui, ses religieux sont près de 5.000, et les religieuses par lui instituées sous le nom de *Filles de Marie auxiliatrice* atteignent le nombre de 4.000, tous dispersés en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique.

Le 14 octobre 1903, l'abbé Michel Ruaz, successeur de Don Bosco, écrivait à la dite demoiselle Portier :

Je connais bien votre affection ainsi que votre vénération pour notre bon Père Don Bosco, de vénérée mémoire. Je prends donc la respectueuse liberté de vous informer que les actes des procès ouverts près de la curie archiépiscopale de Turin pour la cause de béatification de Don Bosco sont heureusement terminés.

On vient de présenter ces actes à la Sacrée Congrégation des Rites, à Rome, et l'on espère obtenir le décret pontifical d'introduction à la cause.

Je ne dois pas vous cacher que, pour toutes ces nou-

velles démarches si essentielles, de grandes dépenses sont nécessaires. Notre pauvre Société Salésienne se sent tous les jours de plus en plus épuisée par le maintien de ses orphelins si nombreux, et de ses missions au milieu des sauvages du Malto-Grosso, de la Patagonie, de la Terre-de-Feu, et des lépreux de la Colombie.

Aussi, Marie Auxiliatrice vient-elle plaider, auprès de vous, la cause de son fidèle serviteur Don Bosco, et vous demander un secours afin de pouvoir poursuivre la cause de sa béatification sans devoir arrêter la marche de ses œuvres parfaitement ordonnées à la gloire de Dieu et au salut des âmes . . . . . .

. . . . . .

Votre très humble serviteur,

Abbé Michel Ruaz.

Don Bosco, à la vue d'une photographie du vénérable Gabriel Perboyre, martyrisé en Chine, s'était écrié : « Comme je voudrais que mes fils aillent là-bas, dans cet Extrême-Orient... » Son désir fut exaucé. Le champ assigné à ses missionnaires fut la Patagonie (dont il me parlait dans sa lettre du 26 juillet 1883), la Terre-de-Feu, l'Amérique du Sud, le Congo Belge, l'Algérie Française, et même la Chine. Trois mille de ses religieux et religieuses sont aujourd'hui occupés au rude labeur de l'évangélisation de ces immenses régions.

Aussi, sous le pontificat de Pie X, en 1907, l'Eglise a proclamé que la cause de béatification de ce grand serviteur de Dieu pouvait être introduite. De ce fait, elle le déclarait *vénérable.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abauzit XXXI, XXXIV, XXXVII, XL, XLVII
Aillod 42, 43
Aix-en-Provence LX
Alais LX
Allinges X, XI, XVII, XIX, XXI; XXIII, XXVII, XXX, XXXII, XLVIII, 22, 23, 27, 29, 34, 35
Andrier LVII
Annecy LX
Anthonioz XII, XXV, XLII, LIII
Aoste LX
Arenthon 41
Autriche 29
Avanchy (d') 16
Avully 27
Aymar 83
Aymon 28

B

Balleyson (Inventaire du château de), 15-22
Barillot, XXXVII
Barnabites, 41
Bartholoni, XXVIII
Bastard-Bogain, XXVII, LVII
Batisse, LIX
Baud, XXII, XLIII, LIII, LV
Béatrix de Portugal, 15
Béjot, XXVII
Belley, LX
Benand-Berthet, XXX, LV
Benoit (saint), 41
Berne, LX, 33
Bertrand (Jean de), 89
Besançon, LX
Besson, XXXI
Biord (Mgr), 42

Blanchard, V, LIII, LV
Blanchet, 69
Bley, LI
Blonay, LVII
Bloume, XVII, XVIII, XX, XXII, XXV
Boal, LVII
Boëge, 29
Boigne, 23-49
Boisy (de), 24-27
Bonaparte, XLV, 80
Bonnaz, XLVII, LV
Bonvillard, 22
Bordeaux, V, X, XIV, XVI, XXIV, XXXII, XXXIV, LIII, LIV
Bosco (don), 109-120
Bourg, LX
Bouvard, LVII
Bouvier d'Yvoire, XVIII, XXII, XXXVII, 27, 28, 29, 36, 37
Braconnay, LIX
Braise, XIII
Brand, XLVII, 42
Brécorens, 22, 36
Bruchet, LIV
Budé (de), 23
Buet, V
Buinoud, LVII

C

Cachat 97, 99
Campiche LIX
Calligé 41
Chablais 27, 34
Chambet LVII
Chambéry LX, 23
Chaperon XLIV, LIII
Chapuis XXVII, LV
Charles-le-Bon 15
Charmot V
Chaulin (baron) XXXVII, XL, XLVI, L, LV
Chillon 28, 34
Cholex (de) 16
Chuit XXXVII, LVII
Clément d'Alexandrie 71
Compois de Féternes 36

Configuon 23
Contamine-sur-Arve 41
Converset LIX
Coppier XLV
Copponex 23
Costaz de Beauregard LVII
Coudrée . . . . . X, XVI, XIX
Cornier 41
Croze 51
Cusin LVII

D

David, ... 17
Déage, ... 42
Deborne, ... XX, LIV
Delamare, ... 33
Denarié, ... V
Dépierre, ... V
Depré, ... 33
Deroux, ... V
Désormaux, ... LIX
Dessaix, ... 112, 115
Diesbach (de), ... 17
Dijon, ... LX
Dompmartin, ... LVII
Donyer, ... 42
Dortant, ... 28
Druz, ... XX
Dubois, ... LIV
Dubouloz, ... V
Duchêne, ... XI, XII, LVII
Du Cuet, ... 28
Dunoyer (Norbert), ... XVI, XXIII, XXVII, XXXIII, XXXVI, LIII
Duplan, ... V
Duplessis-Mornay, ... 30, 31
Dupupet, ... XVII, XX, XXIV
Duret, ... LVIII

E

Engel-Gros . . . . . XXXIV, LV

F

Fabre LVIII
Faucigny (Agnès de) 88
Fenouillet LVIII

Fernex de Mongex LV, LVIII
Fléchère (Marie de) et autres 17, 34
Folliet 98
Foras (Amédée de), Forax V, 20
Fornier LIII, 27
Fribourg LX
Froment LVIII

G

Gaillard XXIX, XXXVIII
Gagnaire XXV, LVIII
Gavard XX LV
Genoud LVIII
Genève LX
Gérardi LVIII
Gignoux LVIII
Gillet LVIII
Gonthier V, 111
Granier (de) XLIV
Grenoble LX
Gribaldi 42
Grillon LIII
Guillot (famille) 95-108
Guyon V, LVIII

H

Hamon 29
Haupoul (d') 23
Hermence (baron d') 34

J

Jacquemont, LVIII
Jacquier, LVIII

L

Lagarde Boal (de), XXV
La Grande Blessée (F. Abauzit), 4
Langres, LX
Laperrousaz (abbé), XI, XV, XVI, XIX, XXI, XXVII, XXVIII, XXX, XXXIII, XXXVI, XXXVII, XLVI, XLIX, LIII, 6
Lasserre, 23
Lausanne, LXI
Léger, LVIII
Lemaitre (Jules), X
Léon XIII, 119

Le Puy, LXI
Letonnelier, LIV
Lieu (abbaye du), 32
Lignarius, 30
Livet (de), 23
Livraghi, LI
Lochon. LIII
Lœx-Nangy, 36
Lombard, 115
Louvain, LXI
Lucien de Samosate, 61
Lucinges (Claude de), 88
Lufaverges, XXIV
Lullin, 30, 34
Lyon, LXI

M

Maitre V
Mareuse XII, LVIII
Martin LIV, 17
Massongy 49
Marullaz XXI, LV
Maugny (Comte de) XII, XIII, XV, XVIII, XXI. XXIII, XXIX, XXXIII, XXXIX, XLIII, L, LIII, 45
Mazzini 77
Mérou XI, XIII, XV, XVI, XVIII, XX, XXII, XXV, XXVI, XXIX, XXXI, XXXIV, XL, XLIII, L, LIII, 9
Meynet (P. Eugène) LIX
Michaud XIV, XXVII, LIII
Milanais 29
Molliet LVIII
Monnaies Gauloises 57-73
Montauban LXI
Montgenis (de) 23
Monthey LXI
Morsier (de) LVIII
Moutiers LXI
Moynat LVIII
Mudry Norbert V, 115

N

Naef, LIV
Naz (Philiberte de la), 22
Noël, 112
Noverie (de), 17

P

Paccot, LI, LVIII
Paris, LXI, 119
Patek (comte de), XXVII
Pellarin, LVIII
Perboyre, 120
Perrignier, 22-36
Perroud, XXVII, LIII
Petitjean, LIX
Petit Roulet, XXIX, LIV
Pettex, V
Philibert le Beau, 15
Philippe de Savoie, 16
Piccard (Mgr), V, XII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XXI, XXIII, XXIV, XXV, XXVII, XXX, XXXV, XXXVII, XL, XLIII, XLIV, L, LIII, 27-37, 109-120
Pie X, 120
Pintière (Thomas de la), XVI
Poncet, 27
Ponet, LV
Portier, 115-118
Prez, 17-27

Q

Quincy (de Ville de) 44-55

R

Ramel V, 115
Ramorino 78
Rassat XXIV
Reber LIX
Rebord XX, XXXV, LIV, 42
Renard LIX
Reuter XXVII, LIII
Rey LV
Reymond LIV
Richard (Cardinal) 119
Ritter LIV
Robert 63
Roch (Alexandre) XLVII, LIX, 95
— (Jean-Antoine), fut lieutenant, juge-mage du mandement du Chablais, avec siège à Evian, et premier syndic d'Evian 101

Roch (Gaspard), avocat au Sénat de Savoie et lieutenant juge-mage à Evian, était sénateur au Sénat de Savoie quand il mourut à Evian, en 1840, où décéda semblablement sa femme, Marie-Anne Dardel, la même année 102
Roche LIX
Rosset LIX
Rossillon (Mgr de) 42
Ruaz 119, 120

S

Saint-Bons (de) XXIX, LVII
Saint-Jean-de-Maurienne LXI
Saint Malo LXI
Saint-Séverin (Mis de) V, LIX
Sales (St François de) XXXVIII, XLI, 22, 27-44, 89, 111, 115
Savoie XV, XLVII, 27, 32
Sciez XL
Sellon (Comte de) 78, 79
Servettaz XLIII, LIII
Sforza LIV
Sonnaz (de) XIV, XXII, LVIII, 34
Sonnets et poésies 1-11
Spalinger XX, XXXIX
Suétone 62
Surchamp LI

T

Tapponnier (P.) 75-84

U

Upsala LXI
Urbain VIII, pape 41

V

Valfrid V
Vallée XXVIII, XLII
Varax de Neuvecelle 36
Vaud 27
Vaulaux LV, 115
Vaulmarcus (Seigneur de) 22

Vège (Maladière de) 85-94
Vernaz v
Ville (Comtesse de) 115
Viry (de) LV, 115
Voltaire XIII
Vuarnet XI, XV, XVIII, XXI, XXV, XXVI, XXVIII, XXX, XXXIII, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLVI, L, LIII, 57
Vulliez XI, XII, XVIII, XXII, LIII

Y

Yvoire V, LV, 27-37

Z

Zurich LXI

Cette table alphabétique a été dressée par les soins de M. le professeur Besson

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. Travaux de l'Académie
Seance du 11 novembre 1920. — Statuts de l'Académie Chablaisienne ; Dons ; Pierre d'Allinges en 1411 (Piccard) ; Mappe cadastrale de Nernier (M. Duchêne) ; Tombeaux anciens de Filly-Sciez (Vuarnet) ; Tramways du Chablais (Vulliez) ; Poésies (Laperrousaz, Mérou) ; Réception de MM. Edgard Mareuse, Cte Guy de Sonnaz, Emile Vulliez — V

Séance du 9 décembre 1920. — Lettres de bourgeoisie (L. Quiblier) ; Profession de foi religieuse de Voltaire (F. Braise) ; Lesdiguières et de Sonnaz (Cte de Maugny) ; Poésie (Mérou) ; Chant des Morts (Piccard) — XII

Séance du 13 janvier 1921. — Vœux à l'Académie ; Henry d'Allinges, 1354 (Piccard) ; Poésie du Pendu (J. Laperrousaz) ; Lettre sur Lesdiguières (de Maugny) ; Pierres à cupules (Vuarnet) ; Poésies (Mérou) — XIV

Séance du 10 février 1921. — Henry Bordeaux et le général Bordeaux ; Dons ; Château de Blonay (Piccard) ; Jean d'Allinges en 1494 (Laperrousaz) ; Poésie (Mérou) ; Réception de MM. Dupupet et Bloume — XVI

Séance du 10 mars 1921. — Visites de Saint François de Sales (Rebord) ; La famille de Blonay (Piccard) ; Voie romaine de Marclaz-Thonon (Vuarnet) ; Jeton des Valois (Quiblier) ; Xavier de Maistre (Maugny) ; Don de M. l'avocat Bouvier ; Albergement à St-Jean-d'Aulps (Vulliez) — XVII

Séance du 14 avril 1921. — *Le général de Maugny*, par le Cte de Maugny ; Jean d'Allinges en 1506 (Piccard) ; Le même en 1501 (Laperrousaz) ; Poésie (Mérou) ; Villard-sur-Boëge (Français) ; Statue de la Vierge (Dupupet) ; Réception de MM. Spalinger, G. Druz et Deborne — XIX

Pages

SÉANCE du 12 mai 1921. — Dons ; Henry d'Allinges en 1328 (Piccard) ; Françoise de Mionnax en 1615 et poésie (Laperrousaz) ; Fournitures d'armée autrichienne (Vuarnet) ; Inventaire du château de Ballaison (J. Baud) ; Poésie (Mérou) ; Le Cyclamen (Bloume) ; Réception de M. l'avocat Bouvier, membre d'honneur, et de M. Cl. Baud XX

SÉANCE du 9 juin 1921. — Eloge du Cte Ch.-Albert de Sonnaz ; Rodolphe et Hugues d'Allinges en 1419 (Piccard) ; Lettre de Ch.-A. de Sales, 1659 (N. Dunoyer) ; Le capitaine Alban de Ville de Quincy (C. de Maugny) ; Médaille d'Aurélien (Quiblier) ; Lettres de bourgeoisie d'Evian (Dupupet) ; Réceptions XXII

SÉANCE du 10 novembre 1921. — Félicitations à M. Henry Bordeaux et à divers membres de la Société ; Remerciements à M. Pierre de Lagarde Boal et à M. Bloume (Piccard) ; Sections de l'Académie Chablaisienne ; Constellations sur monnaies (Vuarnet) ; Emigration de Savoyards en Allemagne, 1699 (Laperrousaz) ; Buaz, de Thonon, 1698 (Piccard) ; Sonnet (Fornier) ; Cloche à Valleiry, 1763 (Dunoyer) ; Métral du marquisat de Lullin, 1765 (Perroud) ; *Mémoires d'un Fugitif* (H. Chapuis) ; Réception de MM. Cte de Patek, baron Reuter, Bastard-Boguin, Béjot XXIV

SÉANCE du 8 décembre 1921 — Vente de 1470 par noble Georges Barbier à Guillaume d'Allinges (Piccard) ; Poésies de Charles Auguste de Sales (Vallée) ; « Ode à nos Morts » (J. Laperrousaz) ; Emigrés de Chens en 1793 (Vuarnet) ; Devise de la maison de Savoie (de Maugny) ; Langage des livres (Mérou) ; Louis d'or de Louis XIV (Quiblier) ; Réception de MM. le colonel Jacques de St-Bon, A.-F. Gaillard et Petit-Roulet XXVII

SÉANCE du 12 janvier 1922. — Accord de 1488 entre Jean d'Allinges et C.te Boulens d'Hermance (Piccard) ; Monnaie romaine (Vuarnet) ; Grâce accordée par le général des Chartreux en 1678 (Bénand-Berthet) ; Poésies du « Rat gourmand »

Pages

(J. Laperrousaz), des « Trois Sœurs » (Mérou) ; Patrouilles en Chablais en 1794 (Quiblier) ; Réception de MM. Besson et Abauzit xxx

Séance du 9 février 1922 — Contrat de mariage de 1384 entre Pierre d'Allinges et Bonne de Viry (Piccard) ; Poésie sur la pitié d'Albion pour l'Allemagne (J. Laperrousaz) ; Vœux du général Bordeaux pour 1922 ; Tombeau en dalles (Vuarnet) ; Testament de Mgr Gallois de Regard (de Maugny) ; Ascensement des dimes de Bossey en 1767 (Dunoyer) ; Poésies (Mérou, Abauzit) ; Dons xxxii

Séance du 9 mars 1922. — Albergement de 1433 par Rodolphe d'Allinges à J. Battolier (Piccard) ; Restitution des archives de Savoie restées à Turin (Paul Tapponnier) ; Poésies (J. Laperrousaz, Abauzit, Mérou) ; Médailles romaines (Vuarnet, Dunoyer) ; Histoire d'Evian et de son Collège (C. Perroud) ; Réception du baron H. Chaulin et de M. J. Chuit xxxv

Séance du 8 avril 1922. — Notice sur Ferdinand Bouvier en 1588 (Piccard) ; Visite pastorale de Cornier (Gaillard) ; Monnaies romaines à constellations célestes (Vuarnet) ; Fresques de la chapelle des marquis de Genève-Lullin (Spalinger) ; Vestiges romains à Nernier (Vuarnet) ; Programme d'études des Princes de Savoie, 1831-1833 (de Maugny) ; Ecu d'or de Savoie de 1755 (baron Chaulin) ; Lettre de la Société des Cincinnati (Mérou) ; Poésie (Abauzit) xxxvii

Séance du 11 mai 1722. — Notice sur la paroisse de Sciez (Piccard) ; Traité des Opérations de Chirurgie de Joseph de la Charrière (G. Vallée) ; *Pour l'expansion française en Suisse* (A. Anthonioz) ; Vieille carte de France (Servettaz) ; Pierre à cupules (Vuarnet) ; Monnaies romaines (Quiblier, Baud) ; Poésie (Mérou) ; Survivance du culte solaire dans les costumes savoyards (de Maugny) xl

Séance du 8 juin 1922. — Visite pastorale d'Evian en 1580 (Piccard) ; Société de la Paix de Genève en 1834 (Paul Tapponnier) ; Joseph de la Char-

Pages

rière (avocat Joseph Coppier) ; Ascensement par Jacques-Antoine Dunand de la Place à Antoine Dupas (J. Laperrousaz) ; Tombe en dalles (Vuarnet) ; Vente des biens de la Commanderie de Meillerie et Montjoux en 1791 (baron Chaulin) ; Poésie (Abauzit) ; La famille Guillot, d'Evian (A. Roch) ; Réception de MM. Alexandre Roch et Irénée Bonnaz XLIV

Séance du 10 août 1922. — Lettre du duc Charles-Emmanuel, de 1624, à Esther d'Arancourt, veuve d'Antoine d'Allinges (Piccard) ; Arrangement de 1531 entre Jean d'Allinges et Claude de Ballaison (J. Laperrousaz) ; Florin d'or de l'évêché d'Utrecht (Quiblier) ; Monnaie romaine (Vuarnet) ; Défense des archives de la famille d'Antioche en 1793 (baron Chaulin) ; Episode de la bataille de Champagne (de Maugny) ; Poésie (Mérou) ; Réception de MM. Surchamp, Livraghi, Emile Paccot, Bley ; Dons XLVII

II. Membres de l'Académie Chablaisienne LIII

III. Sociétés correspondantes LX

MÉMOIRES

1. *Sonnets et Poésies* 1-12
2. *Inventaire du château de Balleyson*, par J. Baud 15-24
3. *Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales*, par Mgr L.-E. Piccard 25-37
4. *Visite pastorale de Cornier par Saint François de Sales*, par A.-F. Gaillard 39-44
5. *Le Capitaine Comte de Ville de Quincy*, par le Comte de Maugny 45-56
6. *Etude des Monnaies gauloises*, par E. Vuarnet 57-74
7. *Une Aînée*, par Paul Tapponnier, député 74-84
8. *La Maladière de Vège-Cornier*, par A.-F. Gaillard 85 94
9. *Notice sur la Famille Guillot, d'Evian*, par A. Roch 95-108
10. *Thonon et don Bosco*, par Mgr Piccard 109-120

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. DE FORAS. Notes : 1° sur l'abbaye d'Abondance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. GUYON. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques DUBOULOZ. Vie municipale d'Evian. — A.-J. VERNAZ. Maladies de la vigne. — E. DEROUX. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trève de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. GONTHIER. L'ancien pont de la Dranse. — J. GUYON. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVII° siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. CHARMOT. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. MUDRY. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. BLANCHARD. Culture forestière du Chablais. — A. DE FORAS. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. VUY. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. PICCARD. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques DUBOULOZ : Thonon en joie (1663).

Tome III. — TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie. — J. VUY. Encore Adhémar Fabri. — F. VALFRID. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. VALFRID. Les Ursulines à Thonon. — J. VUY. A propos des guerres du XVI° siècle. — Baron F. D'YVOIRE. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par N° François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par N° François Prévost (1623), 2e partie. — F. VALFRID. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. PICCARD. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valerid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy. des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les Bains. — A. Folliet. Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon)...

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallee du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Venitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud. Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français 1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (xve siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E Piccard Legeudes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt — E. Vuarnet. Coufins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.— F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

TOME XXXIV



M.D.CCCC.XXIV

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT

Pér. 8°
12379

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1922-1924

I

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 13 novembre 1922

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard donne connaissance d'un acte, passé le 15 juillet 1420 (indiction 3me), près de l'église d'Evian, en présence des nobles Barthélemy, de Monthey; Guillaume de Châtillon, d'Evian; Antoine du Flon, du même lieu, et autres personnages. C'est une transaction passée entre noble Hugon, fils de Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, agissant tant à son nom qu'à celui de Rodolphe d'Allinges, son frère, et Guillaume-Jacques de Vinzier et consorts qui obtiennent, des dits seigneurs d'Allinges, l'albergement ou affermement d'une grange avec terres à Vinzier (Pierre Orsier, de Bachelard-Douvaine, notaire).

M. Paul Tapponnier, député, envoie une page très intéressante sur la campagne de 1814 en Savoie, bril-

lante page d'histoire où figure glorieusement le général Dessaix, de Thonon, le Bayard du Mont-Blanc. Cette page n'est que la préface d'un important travail inédit à ce sujet.

M. Emile Paccot communique une notice sur Pierre-Joseph Paccot, né le 22 avril 1832, à Vinzier, décédé à l'âge de 90 ans, après avoir été l'un des fondateurs de la colonie Saint-Joseph dans la République Argentine. Blessé à la bataille de Palestro, en 1859, il partit pour l'Amérique en 1861, se sauva à grand'peine d'un naufrage, travailla fort et ferme et vit les enfants de ses enfants jusqu'à la troisième et quatrième générations. Un de ses fils, Eugène Paccot, possède aujourd'hui 856 hectares de terre et 300 bêtes à cornes.

M. le comte de Maugny communique des autographes de Frédéric-le-Grand, de Chrétienne de Savoie et une quantité de lettres d'ambassadeurs, d'académiciens, d'hommes de lettres et d'hommes politiques célèbres.

M. l'architecte Quiblier présente un codex daté de 1752, donnant le cours et les fluctuations des monnaies de Savoie de 1684 à 1733. Il lit ensuite : 1° Un numéro du *Journal de Savoie* du 17 mars 1827, qui nous apprend qu'alors le pain de première qualité coûtait 39 centimes le kilo; la viande, 60 centimes, et le froment 25 fr. 69 l'hectolitre; 2° Un certificat de cuisine, du 4 messidor 1794, délivré par la commune de Taninges au « vrai sans culotte » François Jacquier, de Taninges.

M. le professeur Bloume lit une belle fable en vers : *Les deux Voisins ;* M. le consul Mérou lui donne

la réplique par un poème sur les *Réparations*. M. le professeur Rokwel présente un manuscrit du XIVme siècle provenant des environs de Thonon, beau spécimen d'écriture gothique. C'est un recueil de Droit ecclésiastique. M. le professeur Abauzit déclame magnifiquement le *Poème de la Délivrance,* de François Porché.

L'Académie Chablaisienne, reconnaissante de toutes les attentions généreuses à elles témoignées par la comtesse et le comte Charles-Albert de Sonnaz et par M. le député René Bartholoni, décide que tous les trois ans, alternativement, seront distribués deux prix, l'un portant le nom de Charles-Albert de Sonnaz et l'autre le nom de Bartholoni. Le premier sera donné au meilleur ouvrage biographique ou historique sur la Savoie ou le royaume de Savoie-Piémont et, le second, au meilleur ouvrage de science et d'art appliqués à la Savoie.

Parmi les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent :

1° Un splendide travail sur le *Château de Coudrée,* réunissant 65 vues inédites du dit château, des merveilles d'art qu'il renferme et des rives enchanteresses du Léman français; le tout précédé d'une intéressante notice historique. Une âme de poète et d'artiste se traduit dans ces pages merveilleusement dessinées (77 pages in-4°). Don de M. le député René Bartholoni.

2° Une belle plaquette illustrée, de près de 100 pages in-8°, de M. le Dr L.-G. de Monchy, intitulée : *L'Œuvre française des Rapatriés à Evian-les-Bains* (Vannes-Paris, 1917). Don de l'auteur.

3° Un magnifique ouvrage en latin (4 volumes in-8° de 400 à 500 pages illustrées) sur l'*Archéologie chrétienne,* par P. Syxt (Rome 1910, Desclée, éditeur). Don de M. Sylvain Gérardi, attaché à l'ambassade française auprès du Vatican.

4° *Gerbes de Notes et Documents* (volume in-8° de 368 pages, Annecy 1922), par Mgr Rebord, vicaire général, prévôt d'Annecy, ouvrage de la plus grande importance, renfermant de précieux documents inédits sur le diocèse d'Annecy-Genève et sur saint François de Sales, etc.

En fin de séance, M. Norbert Dunoyer, maire de Juvigny, signale la construction du chœur et réparations de l'église de Thoiry (1769).

Est reçu membre de la Société, M. le Dr L.-G. de Monchy, 113, boulevard Beaumarchais, Paris (IIIe).

Le tome XXXIIIme des *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne* sera prochainement distribué.

Séance du 11 décembre 1922

(Présidence de Mgr PICCARD)

L'assemblée générale demande, à l'unanimité des membres, au gouvernement de la République un décret d'utilité publique et délègue pour l'obtenir, en suivant les formalités requises, trois membres de l'Académie Chablaisienne.

Mgr Piccard lit un acte parchemin, du mois d'avril 1313, par lequel Péronet et Guillaume Joly, de Vinzier, vendent, au prix de 7 florins (?), à noble Guil-

laume d'Allinges, sacristain du chapitre de Saint-Pierre de Genève, un demi-muid, soit six coupes de froment, à livrer chaque année à la fête de la Saint-Michel. Cette vente est garantie sur divers biens qu'ils reconnaissent relevant du fief du dit d'Allinges, sur des champs à Champanon, près de l'église de Vinzier, sous Lavanchy, sur Ladoès, etc. Acte en fut dressé à Genève, dans la maison du dit Guillaume d'Allinges (en présence entre autres de Rd Jean, curé de Fessy), par le notaire P. de Alberosa.

M. l'abbé Laperrousaz communique un document intéressant, tiré par M. E. Vuarnet des archives du marquis Ferdinand Costa de Beauregard. C'est un acte du 26 août 1338 (indiction 6e) où il est dit qu'Amédée d'Allinges, damoiseau, avait vendu à « illustre prince Amédée comte de Genève » tout ce qu'il possédait dans la châtellenie et mandement de Ballaison, au prix de 20 livres genevoises. Le payement de cette somme donna lieu à de longs débats qui ne prirent fin (par sentence du Conseil du duc de Savoie) que le 20 décembre 1445, quand tout le comté de Genevois fut revenu à la maison de Savoie. Un mémoire sera dressé à ce sujet. D'autres documents des mêmes archives sont envoyés par M. E. Vuarnet.

M. Léon Quiblier, architecte, présente un cahier de reconnaissances (provenant de la famille Flotard-Thorens) de messire Marc-Antoine de Genève, comte de Boringe, etc., pour biens relevant du fief de noble Guillet de Pougny, baron de Monthoux (acte passé à Annemasse, le 19 septembre 1750, Dupigni, notaire).

M. A. Chaperon, auteur de la savante *Histoire de*

Saint-Gingolph, lit le contrat d'albergement (ou affermement) du grangeage de la Vernaz, passé le 29 avril 1528, par l'abbé d'Aulps, Rd Antoine Dovisi, en faveur d'Etienne Vulliez de Gy, moyennant la cense annuelle d'une coupe de bon froment (ratification du 30 août 1530). Acte passé au cloitre de l'abbaye, par Jean Delacroix, notaire, en présence de dom Claude Delacroix et de Jean Vulliez, curial d'Aulps.

M. Mosheer, professeur d'anglais au Collège de Thonon, présente dix pointes de flèches et javelots en silex (de la période préhistorique), ainsi qu'un fragment de poterie antique.

M. Mérou lit une magnifique poésie intitulée l'*Humanité*.

Parmi les dons faits à l'Académie figurent : 1° *Le Désaccord Veyrat-Raymond* (épisode de la vie du poète Jean-Pierre Veyrat), par Alfred Berthier, docteur ès-lettres (216 pages in-8°, Champion, Paris 1922), travail fort intéressant ; 2° Divers ouvrages et brochures, parmi lesquels l'*Almanach de Ville-la-Grand* (don de M. Norbert Dunoyer).

En fin de séance, Mgr Piccard cite un cas d'échute. En vertu de ce droit, l'hoirie d'un taillable, mort *ab intestat* et sans héritiers mâles, revenait au seigneur. En Chablais, Faucigny et Genevois, les filles empêchaient l'échute, comme il le démontre. Le droit de laod ou d'approbation du seigneur prenait le nom de sufferte quand il provenait de la vente d'une terre taillable en faveur d'un homme libre. Voici les divers documents qu'il apporte à ce sujet :

1547, 18 novembre (indiction 5e). Jean, fils de feu

Mermet, de la Grange, alias Chyvut, d'Avuliégoz, paroisse de Publier, vend à honorable Aymon Treynon, bourgeois d'Evian, une espue (partie) de grange avec ses curtines et dépendances, pour 20 fiorins petit poids. Fait à Evian, chez l'acquéreur; présents égrège Antoine Floret, de Moruel, André Girod, de La Touvière d'Evian. (Jean-François Pellioux, d'Evian, notaire.)

1577, 5 février. A la requête de François d'Allinges, seigneur de Coudrée, de Larringes, Angelin Excoffier, procureur du dit seigneur, et Guillot, sergent ducal, se sont transportés à Publier, à raison des biens échus au dit seigneur qui furent de Jean et Pierre, à feu André Blanc, taillables du fief de Larringes. Opposition de Gonin Jordan qui a épousé une femme y ayant droit.

1577, 17 mars. Pierre d'Allinges, seigneur de Montfort, au nom de François d'Allinges, seigneur de Coudrée, *son père,* alberge, pour 100 florins d'introge, à Jacques Treynon, bourgeois d'Evian, notaire, un curtil à Vulliégoz-Publier (où était jadis une grange édifiée par Jean et Pierre Blanc, du fief taillable du dit seigneur de Coudrée), ainsi que des prés, vignes, terres au dit Publier. Acte passé au château de Coudrée; présents Claude Sachet, Angelin Excoffier, tous deux bourgeois de Thonon. (Guigonat, notaire).

1579, 2 avril. Pierre d'Allinges, baron de Coudrée et de Larringes, déclare que Jacques Treynon, bourgeois d'Evian et notaire, possède, par acquisitions faites des frères Blanc et Charles Noir, ses taillables, une maison avec grange, curtine et pré, au village d'Avu-

liégoz. Le dit Treynon refusant l'hommage taillable, à sa supplication, le dit *hommage* est *réduit en perpétuelle sufferte* pour un denier genevois de cense annuelle, outre les censes servis déjà dus... la nature du fief demeurant de juridiction omnimode sur les dits biens. (Guigonat, notaire.)

Séance du 8 janvier 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président parle du magnifique volume qui vient de paraitre sur la *Brigade de Savoie,* œuvre posthume du baron du Bourget (380 pages in-4°, 4 planches en couleurs, 8 gravures hors-texte, 7 plans de bataille, Dardel, libraire, Chambéry). C'est l'intéressante, la brillante *Histoire militaire de la Savoie,* de 1660 à 1860. M. de Maugny rend ensuite un compte sommaire de l'ouvrage.

M. le Président rappelle les récentes fêtes célébrées à Thonon, Annecy, Grenoble, Lyon, Paris, pour le 300e anniversaire de la mort de saint François de Sales, arrivée à Lyon, le 28 décembre 1622. François de Sales fut le fondateur de l'Université Chablaisienne (connue sous le nom de Sainte-Maison de Thonon), ainsi que de l'Académie Florimontane, qui va lui élever une statue à Annecy. Il est donné, à cette occasion, lecture d'un bel article de M. Henry Bordeaux, nouveau chancelier de l'Académie Française, sur Thorens et sur le pays de saint François de Sales.

M. le Président lit plusieurs lettres de vœux et félicitations adressées à l'Académie Chablaisienne pour

l'année 1923, entre autres celles de M. le député P. Tapponnier et du général Bordeaux, commandant du groupe fortifié des Hautes-Alpes, le plus illustre enfant de Thonon. L'Académie leur témoigne à tous ses plus vifs remerciements.

Mgr Piccard donne connaissance des documents suivants, tirés de la collection des documents d'Allinges-Ballaison, acquise en 1913 de M. Dumont, libraire à Paris (rue Barbey de Jouy) : De grandes difficultés, menaçant de troubler la paix de la noblesse de Savoie, s'étaient élevées entre Amé de Viry, seigneur de Viry, et Pierre de Ballaison, deux grands dynastes du pays. Amédée VIII, le Salomon de son siècle, voulant prévenir tout conflit, les réunit le 22 avril 1407 (indiction 5e), au château du Bourget, en présence des témoins et grands seigneurs Guichard Marchand, chancelier de Savoie; Boniface de Challant, maréchal de Savoie; François de Menthon; Henri de Colombier, etc. Et là, l'un et l'autre s'engagèrent à se soumettre à la sentence arbitrale du dit Amédée VIII, après comparution à son tribunal, le 30 juin suivant. (Jean Boubat, de Divonne, notaire.)

29 avril 1465 (indiction 13e). Testament de noble et puissant Michel de Ballaison nommant ses héritiers ses enfants, Louis et Pierre de Ballaison. (Peroche, d'Allinges, et Henry Montillet, notaires.)

1468, 13 septembre. Laod donné, par Amédée, duc de Savoie, à Chambéry, à noble Jean de Ballaison, fils de feu Jean de Ballaison, chevalier, et à Louis et Pierre de Ballaison, ses neveux, fils de feu noble Michel de Ballaison (aux mains de Pierre Quisard, commis-

saire des extentes de Ballaison), pour bien acquis des nobles Pellicier, consistant en trois seytorées de pré sises près du pré de Jean, seigneur de Montfort, en une pose de terre à Charmoisel. (Signé Lambert, avec sceau à la croix de Savoie.)

M. Emile Vuarnet transmet les documents suivants, tirés des archives Costa :

1° Accord passé, le 6 janvier 1320, entre Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny et l'abbé d'Aulps, au sujet des limites de leur juridiction entre Lullin et Bellevaux ;

2° Transaction du 4 janvier 1450, entre Pierre Collet, bourgeois d'Evian et Jacques Andrinet, recteur de la chapelle de Saint-Michel, fondée par Jean Champiaux dans l'église de cette ville ;

3° Déclaration des droits de noble Treynon dans l'église d'Evian, du 14 décembre 1525 ;

4° Cession, par l'abbé Aiazza, du monastère d'Abondance aux pères Feuillants, du 26 octobre 1604 ;

5° Procès entre Rd Pierre Morand, recteur de la chapelle de la Sainte-Trinité de la Touvière d'Evian, et Rd François Bollatin, chanoine d'Aix (1673).

A signaler, parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy,* 1411-1920 (in-8°, 486 pages, Annecy 1922), par Mgr Rebord, vicaire général. C'est un tableau intéressant et très documenté de la situation de chaque paroisse, surtout sous l'épiscopat de saint François de Sales qui a recueilli des précédents évêques et inspiré à ses successeurs beaucoup d'institutions et règlements peu

connus jusqu'à nos jours. Beau travail, indispensable à qui veut écrire sur le pays.

2° Du même auteur : *A la recherche d'un sanctuaire Salésien* (159 pages in-8°, avec illustrations, plans, documents photographiés, Annecy 1922). Le sanctuaire recherché à travers mille documents inédits et intéressants n'est autre que l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy et une chapelle domestique du même monastère où reposèrent les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Ouvrage précieux.

3° *L'Harmonie Chorale d'Annecy*, 1872-1922, par L. Pfister (78 pages in-8°, Annecy 1922), vie ou histoire pleine d'intérêt de cette société de musique.

M. Léon Quiblier donne lecture du projet de rapport sur les origines, but et marche de l'Académie Chablaisienne, en vue de la demande de reconnaissance d'utilité publique. Le même présente un petit mémoire sur la Croix processionnelle de l'église de Thonon et dont on attribue le don, en 1596, à Gallois de Sales, frère du saint.

M. A. Chaperon donne connaissance d'un accord passé, en août 1312, entre les Chartreux de Vallon, Bellevaux, et les Cisterciens de Saint-Jean-d'Aulph, sur la délimitation de leurs possessions respectives.

M. Dunoyer note le payement fait, le 24 juin 1769, par Noël Rambosson au sieur Ribiato, peintre, d'une somme de 55 livres, prix du tableau du grand autel de Feigères.

M. Laperrousaz lit une pièce amusante et badine, variante d'une des chansons du barde Botrel : *La Fille à marier*.

M. Mérou donne deux pièces pleines de noblesse et de sentiment sur *La nouvelle Année* et *La Mort tragique d'un Ami*.

En fin de séance a lieu le renouvellement du Bureau de la Société.

Séance du 13 février 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président fait connaître que, parmi les dons faits à l'Académie Chablaisienne depuis sa dernière séance, il convient de citer particulièrement une plaquette de 16 pages in-8°, contenant un beau discours, prononcé le 28 décembre 1922, par M. J. Désormaux, professeur au Lycée d'Annecy, et vice-président de l'Académie Florimontane, sur saint François de Sales et l'éducation moderne, à l'occasion du tricentenaire de la mort de ce saint. Il rappelle les fêtes de ce tricentenaire ; les magnifiques conférences données par M. Henry Bordeaux à Lyon et à Paris; celle faite dans la première de ces villes sur François de Sales et l'enseignement professionnel que ce saint voulait pour la Maison des Arts de Thonon. Il cite enfin la lettre encyclique que le pape Pie XI vient d'adresser au monde catholique pour glorifier ce docteur de l'Eglise, déjà glorifié dans les sociétés savantes, comme l'un des meilleurs écrivains des XVIe et XVIIe siècles. Aussi, ce mouvement et ces fêtes ont-ils fixé l'attention universelle sur Annecy, Thonon et la Savoie ; fêtes auxquelles la littérature française a presque au-

tant de droits que l'Eglise, d'après la *Revue des Deux-Mondes* (numéro du 15 décembre 1922).

M. le Président expose ensuite que M. Georges Vallée, ancien député, signale des lettres de noblesse, conférées à Turin, le 14 octobre 1593, au poète Abraham de Vermeil, né à Cerdon-en-Bugey, vers 1555, et mort à Paris, en 1620 (le Bugey était alors Savoyard). Quoique Jules Philippe, auteur des *Poètes de la Savoie,* ait ignoré Abraham Vermeil, ce dernier fut très apprécié au XVIIe siècle. Il a publié quatre-vingt-dix-sept pièces dans les *Muses Ralliées* (édition de Mathieu Guillemot, 1600-1603) et le *Parnasse des Poètes français* en a publié de son côté un certain nombre. Les membres des Sociétés savantes de Savoie sont priés d'adresser à M. Georges Vallée les documents qu'ils pourraient rencontrer sur ce poète.

M. le général Bordeaux envoie une très intéressante communication sur le *Général Borson au Service géographique de l'Armée* (Chambéry 1923).

M. le comte Lazare Sforza offre, à son tour, quatre brochures de son père, récemment décédé, le comte Jean Sforza, membre d'honneur de l'Académie Chablaisienne.

M. Georges Vallée fait don, pour les archives de la Société, des fascicules du *Journal Officiel* des 1er et 2 février 1923, contenant les débats parlementaires relatifs à la Zone franche de la Haute-Savoie, qui n'est que la conséquence géographique de cette région, comme l'ont très bien prouvé, et M. Marullaz au tome XXIVe des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne,* et nos députés à la tribune de la Chambre française.

L'attention est appelée sur une très intéressante communication de M. Paul Tapponnier, député, touchant l'*Académie de Corbaz* (village de Collonges-sous-Salève), où se réunissaient jadis, dans la belle saison, Marc Monnier, Jules Vuy et d'autres savants de la contrée, pour y entendre des poésies, des lectures, des communications présentant un caractère élevé ; académie toute familiale.

M. le Président fait connaître que l'Académie de Pavie est admise à l'échange des volumes avec l'Académie Chablaisienne.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Georges Vallée, témoignant de ses sentiments d'attachement pour l'Académie Chablaisienne.

La séance est terminée par la lecture que fait M. Mérou, consul général de France en retraite, d'une poésie d'un sentiment très pur et très élevé dont il est l'auteur, sur cette belle pensée que Dieu seul suffit. Cette poésie est complétée par une ode à la fraternité, du même auteur, d'un sentiment non moins élevé que la pièce précédente.

Séance du 12 mars 1923

(Presidence de Mgr PICCARD)

M. le Président présente les volumes et dons divers faits à l'Académie dès le mois de février, entre autres : la deuxième partie de l'*Histoire du Collège de Mélan,* par M. F. Marullaz ; les discours de MM. Bartholoni et Tapponnier, députés, relatifs à la Zone ; celui de

M. Gourju, sénateur de Lyon, évoquant l'annexion de la Savoie de 1860 et la belle figure de l'officier comte de Sonnaz, plus tard général.

M. Benand-Berthet, d'Evian, envoie tout un lot de documents provenant de l'ancienne famille Billod, d'Evian, entre autres : 1° Une vente de terre à Lugrin, du 25 novembre 1541 (indiction 14e), faite par Jean Baratier de la Praz-Lugrin à Claude Lugrin de Hons-Lugrin ; 2° Une vente pour trois ans de 1628, 20 janvier, des récoltes d'un bois de châtaigniers, à Marêche, lieu dit au Tardy, passée en faveur d'Henry Granjux, par François Billod; 3° L'adjudication, à Claude-Louis-Victor Dessaix, du marais de la Grangette-Thonon, dépendant de la Sainte-Maison du dit Thonon, le 19 nivôse, an III (1794), au prix de 6.250 livres ; 4° Des lettres de privilège de l'autel portatif délivrées au religieux noble Jacques du Crest, par Jean, évêque d'Ostie, l'an 9 du pontificat d'Alexandre VII (?) ; 5° Des lettres de nomination comme notaires, délivrées à Athanase Broi (30 mai 1786), à Gaspard Billod (18 septembre 1786).

M. Emile Vuarnet signale la découverte à Massongy, lieu dit au Broudieu, des fondations d'une maison de l'époque romaine, avec fragments de vases en pierre de serpentine et, à 30 mètres (sur le chemin de la Tour), celle d'un fossé de 1 m. 20 de profondeur, sur autant de largeur, renfermant des ossements humains, des ossements de chevaux, des tuiles à rebords, des tuiles courbes, des pierres brisées. Encore, près du chemin avoisinant dit de la Tour, soit aux Borottes, on a déterré du charbon, des plaques de foyer en mo-

lasse, un tombeau en dalles renfermant un squelette. Enfin, des tuiles à rebords ont été mises à jour aux lieux dits suivants : Vers les Couéri, aux Mouilles, aux pièces d'Orcier, aux champs d'Ai et Bardenuche, aux Petites Conches, à Collombages (avec monnaie romaine). On se trouve donc bien là en présence d'un établissement romain.

Mgr Piccard lit diverses reconnaissances féodales passées au XVe siècle, à l'instance de Pierre de Morsier, notaire, au nom de noble Jean de Neuvecelle, conseigneur de Nernier et du Val d'Illier. Le 6 avril 1426 (indiction 4e), c'est Etienne, fils de Jean Joly, d'Armoy, qui déclare tenir, en fief et emphithéose perpétuelle, deux fossorées de vignes à Tully-Thonon, près des terres de Guillaume Servion, de Girard Bron et la voie publique, plus deux autres fossorées au même lieu, au clos dit d'Armoy, près des terres de Peronet du Pont, de François de la Porte et la route allant de Tully à Champagne, le tout pour la redevance annuelle de deux setiers de vin, mesure de Thonon. Acte dressé à Thonon, à l'étude du dit notaire de Morsier, en présence d'Amédée de Loëx, alias Bottolier, et de Jean Vulliez, clerc. Cette reconnaissance sur parchemin et d'autres font partie des archives du baron Robert Chaulin d'Antioche, de Nernier.

Lecture est ensuite donnée d'un autre acte, par M. Laperrousaz : Maurice Apvril, notaire de la Chapelle-d'Abondance, a fait construire l'église neuve de cette paroisse et, par dévotion particulière à la Vierge Marie, il a érigé une chapelle sous le vocable de N.-D. du Rosaire, entre les mains de Rd Bernard Moccand,

curé. Il l'a dotée de deux messes hebdomadaires moyennant 60 florins annuels, revenu d'un capital de 1.200 florins monnaie de Savoie, dont 700 versés en 1636 (Jacques Maxit, notaire) et 500 à payer par André et Claudine Garin, ses débiteurs (acte du 16 octobre 1637), Maurice Crépy, notaire. (Archives Benand-Berthet.)

M. Mérou, en deux poésies d'une belle venue, nous montre la France, appuyée sur la loi et la vérité, poursuivant sa route vers l'idéal.

La séance prend fin sur les unanimes félicitations à M. Michaud, pour son heureuse gestion financière, et l'expression du désir de l'Académie de voir bientôt la création d'un Comité de dames destiné à lutter contre l'immoralité et en particulier contre les lectures dangereuses.

Séance du 9 avril 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président parle élogieusement d'un beau volume in-8° de 320 pages, intitulé *Bibliographie des Parlers de Savoie, Langue et Littérature,* que vient de publier M. Joseph Désormeaux, professeur au Lycée Berthollet d'Annecy et vice-président de l'Académie Florimontane. C'est un exposé complet de tout ce qui se rapporte au patois savoyard et aux parlers de notre pays.

Le même donne connaissance d'un document daté de Thonon, le 1er novembre 1563, relatif à un procès. Jean-Jacques Delsperger, ancien bailli du Chablais, et

Barthélemy Archer, bailli actuel, au nom des magnifiques seigneurs de Berne, attestent le fait suivant : Bernard, fils de François d'Allinges, et son épouse Françoise, fille et héritière de feu noble Claude de Myonnaz, seigneur de Beauregard, étaient bien vivants quand ont été apposés les scellés, le lendemain du décès de ce dernier, sur les coffres et portes du château de Beauregard, à Chens-Cusy, sur les bords du lac Léman. Et cela jusqu'à ce que tuteur fut donné à la dite Françoise de Myonnaz et qu'un inventaire fut dressé de ses droits. Ce sont ces droits qui sont contestés plus tard.

Il lit aussi une reconnaissance, passée par Pierre et Humbert Guichard du Rhône (de Rodano), de Charrères frères, envers noble Guigue, fils de feu noble Antoine de Ballaison, et Françoise, sa sœur, femme de noble Claude de Challex (Chollex?), sous le servis de 12 sols, de diverses terres et maison, en Charrères, Sur les Cotas, En Giroudan, En les Cornes... Fait, le 7 décembre 1452 (indiction 15e), en la maison de Pierre Peret; présents noble Pierre Portier, habitant de Charrères... Guillerme-Robert de Thusy. (François Millet, de Rumilly, notaire.)

M. Benand-Berthet, d'Evian-les-Bains, a adressé à l'Académie un nouveau lot de documents provenant des archives Billod de la même localité. Notons : 1° La visite pastorale inédite de l'église de Saint-Nicolas de Neuvecelle « mère église de Touvière d'Evian et de Marêche », faite par saint François de Sales, le 11 septembre 1606, en présence des syndics et conseillers Jean Magnin, Nicolas Dufour, Paul Burquier et du

recteur Rd Pancrace Billod ; 2° Les diverses pièces d'un procès entre Rd J.-B. Amorety, abbé d'Abondance, et Maurice Boccard, conseiller du duc, pour droits de l'abbaye à reconnaître (1686) ; 3° Le testament de Louis Collomb, d'Evian, tailleur, en faveur de François Billod, avec legs aux confréries de Saint-André et du Saint-Sacrement (13 juin 1643, Danel, notaire) ; 4° Un procès entre Rd Antoine Mathieu, recteur de la chapelle Sainte Anne et noble Vespasien de Gribaldy (1667). — Un billet curieux du citoyen Wil, l'un des acquéreurs de Ripaille, du 12 juin 1798. — Divers papiers relatifs à Pierre-Joseph Bérard et Pierre Piccolet, habitant à Evian (1814).

M. Laperrousaz J., lit un acte du 1er février 1504 (indiction 7e), par lequel Pierre Vautier d'Evian, Louis et Guillaume, ses fils, font cession à Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée, de tous leurs droits et prétentions résultant d'un long procès terminé par un arbitrage. (Acte passé, à Coudrée, par le notaire Pélicier, d'Evian). Il résume ensuite un albergement passé par nobles Jean et François Bon d'Allinges, en faveur de Pierre Laurent, de la Plantex, d'un pré à la Vernaz, sous la redevance d'un bischet de froment par année, mesure d'Evian (Pochat, notaire), 15 novembre 1494.

M. A. Chaperon communique un albergement du 31 août 1641, par lequel Antoine de Grilly, intendant du cardinal de Savoie, alberge la huitième partie du Charny, immense pré que possédait l'abbaye d'Aulps à Saint Jean-d'Aulps. Et cela sous la cense annuelle de trois charges de vin blanc. (Ramus, notaire.)

M. Emile Vulliez lit divers documents : 1° Une quit-

tance donnée à l'abbé d'Aulps, Rd de Provane, par les religieux du dit (2 août 1714, Guyon, notaire) ; 2° Contrat d'affranchissement général en faveur des communes du Biot, de la Vernaz, de la Forclaz (17 août 1768, Chabert, notaire) ; 3° Quittances pour les mêmes communes (14 mai 1773, Vulliez, notaire) ; 4° Quittances semblables (11 février 1776, Vulliez, notaire) ; 5° Aliénation de tailles en faveur de l'abbaye d'Aulps (24 novembre 1775).

M. Léon Quiblier présente deux pièces romaines : Un moyen bronze porte le buste de l'impératrice Faustine II (junior) tête à droite. Au revers, une femme debout à gauche. Un autre moyen bronze représente Lucilla, buste à droite. Au revers, un personnage debout. Faustine II était la femme de l'empereur Marc-Aurèle et la mère de Commode (180-192 avant Jésus-Christ). Lucilla fut assassinée par son frère Commode.

M. F. Dubois envoie une plaquette intéressante, intitulée *Les Armoiries du Chapitre de Saint-Nicolas de Fribourg*.

La séance se termine de la manière la plus agréable par la lecture que fait M. Mérou de deux poésies de sa composition intitulées : *Qu'est le Printemps ?* et *L'unique Monde*.

Séance du 14 mai 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président lit une lettre du général Quais de Belley, adressée à notre collègue, M. le député Georges Vallée, sur la magnifique défense de Pierre Châtel, en 1814, par l'héroique commandant Garbé.

Le même continue son étude sur les parchemins de la grande famille d'Allinges, d'après les documents achetés à Paris, en 1913, chez M. Dumont, libraire. Le 4 novembre 1401 (indiction 9e), Antoinette, fille de feu noble Adhémar, seigneur d'Orchier (en Savoie), et femme de noble Hugon de Ballaison, chevalier, fait son testament, se déclarant saine d'esprit, quoique couchée par la maladie. Dans un court préambule, elle se recommande à Dieu, à la Vierge, à saint Michel, à saint Jean-Baptiste, aux saints Pierre et Paul... Elle veut être sépulturée au cimetière de l'église de Saint-Michel-de-Maurienne, fait divers legs et nomme son héritier universel son époux, noble Hugon de Ballaison. (Testament rédigé au château de noble Othon de Villars, chevalier). En 1418, 8 juin (indiction 11e), un parent du dit noble Hugon, Pierre de Ballaison, seigneur de Beauregard, dicte, à son tour, son testament à Ballaison même, au notaire Jean Gogat, de Lully. Après avoir aussi recommandé son âme à Dieu, à la Vierge, il fait un legs aux frères mendiants de Genève pour son anniversaire, et établit son héritier universel son fils noble Jean de Ballaison, chevalier. Acte en est dressé à Ballaison, en la demeure du dit testateur, dans la chambre sur la cuisine, du côté du vent, en présence de Rd messire Henri Favre, bachelier ès-lois, curé de Ballaison ; de Pierre Boson, de Chens, prêtre ; de Nicod *de Cabanis* (de Chavanex !), damoiseau, et de Pierre Pellicier, clerc.

1518, indiction 6e (date coupée), noble François de Ballaison, seigneur de Beauregard, alberge à François Duret, de Oytruz, trois poses de terre en deux pièces,

au territoire de Oytruz, sous la cense annuelle de deux quarts de froment. Abornants : moulins de Tougues (Thoguz) et route allant de Douvaine à Tougues. Fait au château de Beauregard; présents noble et puissant Jacques de Neuvecelle, conseigneur de Nernier; Jacques de Capis, chapelain ; Jacquemet Testu. (Pierre Floret, de Chens, notaire.)

1537 (indiction 10e), 7 mai, noble et puissant François de Ballaison, seigneur de Beauregard, alberge, à Catelin Michon, bourgeois d'Hermance, trois poses de bois, aux bois dits de Greysier, près du grand chemin allant de Genève à Thonon, pour 3 écus d'introge et sous la cense de 3 deniers annuels. Fait sur la place du château de Beauregard ; présents Jean des Champs et Pierre Machefert. (Jean Quisard, notaire de par les « très redoutés messeigneurs de Berne ».)

M. J. Laperrousaz présente aussi un document sur les mêmes seigneurs : Le 25 novembre 1437 (indiction 15e), noble Gérard Pignard, de Ballaison, damoiseau, vend à noble Antoine de Ballaison, seigneur de Beauregard, huit coupes de froment (mesure de Ballaison) de cense annuelle, au prix de 70 florins d'or, de 12 sols chacun, monnaie de Savoie; y sont compris les fiefs ou emphitéoses sur lesquels sont dues les dites coupes par Picon Cotier, Jean Merlier, Pierre Magnin, Jean Charvey, tous de Loisin. Acte passé à Hermance, en la maison de Nicolette, veuve de Pierre Goetimot, par les notaires Anthelme Galeri et Pierre de Viry, en présence de Jean Carrelaz et de Pierre Piuz, bourgeois d'Hermance. Suit le laod ou approbation de Louis, duc de Savoie, du 16 mai 1448.

M. et Mme Benand-Berthet, les créateurs du beau Musée Savoyard d'Evian, adressent à la Société d'intéressants documents, savoir : 1° Une feuille parchemin détachée d'un antiphonaire de l'abbaye d'Abondance ; 2° Les diverses pièces d'un procès mû entre Rd Pierre Marchand, vicaire perpétuel de la Chapelle-d'Abondance, et Rd Jean-Baptiste Amoretti, abbé d'Abondance, relativement à la portion congrue due au dit Marchand (1676-1678) ; 3° Un acte de vente faite à M. Pierre Apvril par Mermaz et Thomas Trosset-Mestralet (5 novembre 1660) ; 4° L'admission au sous-diaconat de Rd Gabriel Billot, par l'évêque d'Arenthon d'Alex (22 mars 1692) et divers papiers de l'époque de la Révolution.

M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, signale une canalisation romaine mise à jour au pré de l'Ecluse, à Nernier, dans les travaux entrepris pour conduire les eaux des champs de Marsille au château de Nernier. On y a trouvé des conduits de 1 m. 50 de longueur en calcaire du Jura, renfermant un canal de 20 centimètres de profondeur et d'autant de largeur, recouvert par des pierres plates taillées et reliées par un ciment romain.

M. Venig, pêcheur à Nernier, a ramené avec son filet, à la station lacustre de cette localité, un poignard de l'âge du bronze, dont la garde était ornée de cinq rivets en cuivre. il a été acquis par le Dr Pugnat, de Genève.

M. A. Chaperon lit une visite pastorale de l'évêque Claude de Granier, du 2 juillet 1580. Ce dernier visite l'église de Saint-Jean-d'Aulps. Dans cette paroisse

figure comme curé Rd Claude Magnin, en même temps chanoine de la Collégiale de La Roche Monseigneur lui enjoignit de renoncer à l'un ou à l'autre des deux bénéfices ou d'obtenir dispense du pape dans les six mois. Il lui ordonne encore de payer à l'abbé d'Aulps les deux tiers des oblations et les arrérages. Cette dette d'oblations de 280 florins était en correspectif de la reconnaissance de 1545 qui attribuait à la cure les terres entourant le presbytère qui provenaient de l'abbaye.

M. le comte Clément de Maugny communique une lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, écrite en faveur de messire Jacques de Savoie. duc de Nemours, pour l'assurance de la dot de sa femme, Anne d'Est, au chiffre de 300.000 livres. En cas de décès du mari, il lui abandonnait en outre le château d'Annecy et une rente annuelle de 25.000 livres. S'il y avait un fils, il lui laissait tous les fiefs; quant aux filles, elles avaient droit à une rente annuelle de 60.000 livres. Dans le cas où une seule fille aurait vécu, elle aurait été assurée d'une rente annuelle de 100.000 livres.

M. Léon Quiblier présente une monnaie d'or du pape Eugène IV Condalmeri. Avers : *Eugenius. P.P. Cartus* (pour *quartus*). Le pape debout, de face, bénissant et tenant la croix qui coupe la légende. Revers : *Sanctus Petrus* et *Paulus*. Une croix. Dans le champ de cette belle monnaie, les clés de saint Pierre reliées par un lac et, au-dessus des clés, un blason. Le pape Eugène IV occupa le trône pontifical de 1431 à 1447.

M. Besson remet une pièce de 3 sols de la République de Genève, 1798, trouvée à Mesinges.

M. Dunant-Cachat, d'Evian-les-Bains, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

La séance se termine de la manière la plus agréable par la lecture que veut bien faire M. Mérou, consul général de France en retraite, d'un poème de sa composition, intitulé *Pourquoi?*

Séance du 11 juin 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard fait connaître que M. A. Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie,* communique un intéressant mémoire sur l'origine et les divers genres de jeux de quilles en Savoie, Suisse, Dauphiné et Piémont. Il en distingue trois : le jeu *direct,* quand la boule lancée doit tomber directement sur les quilles ; le jeu *indirect,* quand la boule touche terre ou de petits tertres avant d'atteindre les quilles ; le jeu *glissé,* quand on fait glisser la boule sur une planche plus ou moins large et longue avant d'atteindre le carré des quilles. Il y a le jeu à trois quilles, à sept, à huit, à neuf et à dix quilles, disposées ou en triangle ou en carré, selon les pays. Chaque jeu a ses règles, que les nombreux boulistes de Savoie liraient avec fruit.

M. le Président décrit deux vases lacrimatoires de l'époque romaine, trouvés dernièrement avec des ossements humains, par M. Edouard Dénarié, dans la première carrière de sable d'Anthy, du côté de Thonon, avant d'arriver aux Cinq-Chemins. L'un mesure en-

viron 10 centimètres de hauteur et l'autre est plus petit. Tous deux sont ornementés très simplement.

M. le député Georges Vallée· transmet un sceau-matrice en corne, destiné à fabriquer des figures de saint François de Sales, à l'imitation des moules jadis employés pour les célèbres *Agnus Dei* de Rome. Saint François y est représenté prêchant, les deux mains sur la poitrine. Cette figure complèterait l'étude iconographique de ce saint, publiée par J. Grand-Carteret, avec le concours du distingué Duclos, imprimeur à Moutiers.

Mgr Piccard énumère quelques-unes des reconnaissances de terres sises à Thonon, passées au xve siècle, envers noble Jean de Neuvecelle, par devant le notaire Pierre de Morsier. Le 6 avril 1426 (indiction 4e), c'est Jean Planchamp qui déclare, tant à son nom qu'à celui de Broisie sa femme (fille de feu Peronet Chabrey), tenir une dignière de vigne sise sur Tully-Thonon, au lieu dit du Quarre, entre la route de Tully à Eschunel, du côté du vent, et les Drubines de la Dranse, du côté du lac *(Drubinis Drancie a borea)*. Le tout pour 6 deniers de redevance annuelle. Le 4 octobre suivant (même indiction), Coline Chabrey, sœur de la dite Broisie, fait une déclaration de terres identiques. Mais sa vigne est bornée par les religieux de Ripaille et, parmi les témoins, figurent Guillaume du Lyaud, Jean Vion et Peronet Cornut. Le 20 avril suivant, Agnès, veuve de François Quincson a été nommée tutrice de ses enfants Nicolet, Jacquemette et Amédée, par sentence du 20 janvier 1414, du juge de Chablais, Eustache de Seyssel. Elle fait une recon-

naissance semblable pour une terre de Tully-Thonon qui aboutit à la route de Concise (soit du cimetière actuel) et au nant Porturel ; témoin noble Aimonet Picigu et Jean Triat.

M. Quiblier, vice-président de l'Académie, donne connaissance d'une très intéressante communication de M. le comte Olivier Costa de Beauregard, relative à la noble famille Guillet. Alors que les Guillet de Monthoux habitaient le logis de la rue Chante-Coq (Chancot, à l'époque), une autre branche, celle des Guillet de Moidière, possédait dans le Dauphiné le château de ce nom. Au-dessus des deux entrées de Moidière, sont deux pierres semblables, dans le style héraldique du XVIIe siècle, portant les armes propres des Guillet, telles qu'elles figurent au-dessus de la porte de l'antique logis de la rue Chante-Coq, soit trois têtes de léopard, mais écartelées des armes de l'illustre famille dauphinoise, si connue des Alleman, et dont on retrouve le nom attaché aux vieilles ruines de l'ancien château de Tourronde. Un membre de la famille Guillet, Scipion, avocat au Parlement de Grenoble, — appartenait-il à la branche Moidière ou à celle de Monthoux? — a écrit en 1618 un livre, devenu assez rare intitulé : *Le renouvellement des alliances de France et de Savoie,* à propos du mariage de Victor-Amédée I avec Chrestienne de France. Il y rappelle d'abord, dans les gravures assez fines de son frontispice, par de petits portraits de chaque couple franco-savoyard, ensuite dans son texte, la série des alliances entre princes et princesses des lys de France et de la croix de Savoie. Il ressort, en tous cas, de cette communi-

cation que les armoiries qui figurent au-dessus de l'entrée de la vieille maison de la rue Chante-Coq sont propres à la famille Guillet et ne s'appliquent pas particulièrement à leur seigneurie de Monthoux.

M. Léon Quiblier présente une pointe de silex provenant des fouilles exécutées au Forchat, lors de l'établissement des fondations de la statue de saint François de Sales. Cette pièce, qui se rapporte à l'âge de la pierre, époque salutréenne ou magdalénienne, est intéressante à rapprocher des palofites de l'âge du bronze, époque larnandienne, trouvés à Lullin, au lieu dit Couvaloup. Ce silex a été remis par M. Cocquio, entrepreneur à Lullin..

M. J. Baud présente une lettre autographe du chevalier de Maistre, du 28 mars 1816, adressée au colonel baron de Molan, concernant la réintégration d'anciens officiers savoyards dans l'armée du roi de Sardaigne. Il est question de MM. d'Humilly de Serraval, François de Serraval, de Chevilly de Curti et de Chevilly de Rumilly; ce dernier, fils du colonel du régiment de Genevois, devint chef de bataillon en France « chargé de la défense du pont de la Guillotière, à Lyon, il jeta le barrage dans le Rhône et fut au devant de Napoléon, déterminant ainsi la défection de toute la garnison. »

Est signalé un nouveau et intéressant roman de notre illustre compatriote, M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, intitulé *Yamilé sous les Cèdres,* rédigé à la suite de son voyage en Orient.

M. Mérou, consul général de France en retraite, lit la quatrième partie de son poème général sur la foi, intitulé *Dieu veut*.

Séance du 9 juillet 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président témoigne, à la Société d'Histoire et d'Archélogie de Genève, toute la reconnaissance des membres de l'Académie Chablaisienne pour les nombreux volumes de ses *Mémoires et Documents* qu'elle vient de lui annoncer, en vue de combler les lacunes de sa bibliothèque. Les plus vifs remerciements sont votés à la dite Société et à son savant président, M. Louis Blondel.

Parmi les dons faits à la Société, est à signaler l'importante plaquette intitulée *Les Foires françaises et leur avant-garde,* par M. Alfred Anthonioz, vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, qui s'efforce ainsi d'attirer les acheteurs étrangers vers nos foires du pays.

Mgr Piccard continue l'analyse des reconnaissances passées envers noble Jean de Neuvecelle, conseigneur de Nernier. Le 11 octobre 1426 (indiction 4e), Mermet Escuez déclare tenir de ce dernier (comme tuteur de ses enfants nés de Jacquette Rechat) une pose de vigne *sous les crêts de Tully-Thonon,* située près de la terre d'Anthoine de la Fléchère et du chemin allant de Tully à Vongy. Témoins : Jean Mondaz, Pierre Chœset, Pierre de Morsier, notaire. Même jour : 1° Reconnaissance de Guillaume Cocard et de Jacquette Gazelle, de Songy, sa femme, pour une terre à *Cuet* (en présence de Michaud Pélissier) ; 2° Reconnaissance de Jean Lullin, bourgeois de Thonon, pour une vigne

Es-Foès, achetée de Girard du Lyaud (située près des terres de Jean Rolaz et de Jean Culaz); 3° Reconnaissance d'Antoine Mittert pour une terre, *en Rotaz sous Tully,* près de la terre de Jean du Pont et d'une ancienne voie *(via antiqua) ;* 4° Reconnaissance de Jean Culaz et de Thomas de Moruel (au nom de Rolette Canard, sa femme), pour terres et bois ; 5° Reconnaissance de Péronet Bussy ou Bussière, bourgeois de Thonon, pour terre à *Concise-Thonon,* près de la vigne de Jean Ravex-Lombard ; 6° Le 13 avril précédent (1426), reconnaissance de Jean Rosset, bourgeois de Thonon, pour vigne en *Froid-Lieu,* près des terres de Jean Villiquin et de Jean Guillet. Disons que c'est en *Froid-Lieu* que s'élève maintenant le plus beau quartier de Thonon-les-Bains, autour du Casino, du grand hôtel du Parc. Or, en 1426, Thonon était tout bruissant des mouvements de la cour du duc de Savoie, Amédée VIII, qui habitait les châteaux de Thonon et Ripaille, fréquentés par divers seigneurs, parmi lesquels le dit Jean de Neuvecelle, conseigneur de Nernier.

M. J. Laperrousaz note que les nobles seigneurs de Ballaison y faisaient en même temps bonne figure. Au moment où Amédée VIII acceptait d'être pape sous le nom de Félix V, noble Guigues de Ballaison, seigneur de Beauregard, recevait aussi diverses reconnaissances, parmi lesquelles : 1° Celle de Pierre Magnin, pour biens sis à Loysin, moyennant trois quarts de froment mesure de Ballaison, payables à la Saint-Michel (acte du 9 septembre 1440, indiction 3e, rédigé à Massongy par le notaire Mermet-Cornut); 2° La re-

connaissance, à la même date, de Jean, fils de Berthet Charvey; 3° La reconnaissance de Jean, fils de Jean Quotier, et de Pierre de Canali, pour une pose de terre en l'Uche de Massongy, moyennant la redevance de deux coupes de froment, livrables à la même date (acte du 16 septembre suivant, même indiction, reçu par le même notaire, devant sa maison de Massongy); 4° La reconnaissance du 9 novembre 1440 (indiction 3e), de Jean Piccard, de Nicod et Nicod *(sic)* Cavuat, pour six setiers de vin de dîmes, mesure de Ballaison, à livrer à la Saint-Martin (Le notaire Mermet-Cornut en reçoit la déclaration chez lui, à Massongy, par Jean Gonthier, notaire.)

M. le Président énumère encore diverses reconnaissances passées envers divers seigneurs du Chablais, tels que les d'Allinges, de Blonay, etc. C'était le moment où le duc Louis, fils d'Amédée VIII, venait d'épouser Anne, fille de Jean de Lusignan, roi de Chypre, et de Charlotte de Bourbon, la plus belle princesse du temps. Les Cypriotes avaient envahi la cour, 1440-1446; les jeunes seigneurs de Savoie leur firent concurrence en venant dissiper leur fortune sous les yeux de leur souveraine, portant, dit un auteur, « sur leurs épaules, les prés et les moulins de leurs pères ». (Voir Piccard, *Histoire de Thonon et du Chablais,* I, p. 180.)

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes à Bonneville, fait don d'un lot de documents du XVIIIe siècle, relatifs aux familles Dessaix, Détraz, Dubouloz, Métral, Portier, Blanchard, Jordan, Deruaz, Mudry, Bastard, Delesclaux, Rivollat, Bétemps, etc., de Thonon.

Il communique aussi d'importants documents venant du général Dessaix, savoir : sa correspondance complète, du 4 thermidor an 5 au 9 brumaire an 8, plus des lettres précieuses et inédites à lui adressées par les maréchaux et généraux Bernadotte, Augereau, Davoust, d'Aouestad, prince d'Ecmult, duc d'Albuféra, Gouvion-Saint-Cyr, etc., etc.

M. Mérou, ancien consul général de France en retraite, lit un beau poème intitulé : *Dernier Appel.*

En fin de séance, M. l'architecte Quiblier, vice-président, développe un projet de classement de la bibliothèque, qui prend des proportions toujours plus grandes par suite des dons nombreux que reçoit quotidiennement l'Académie Chablaisienne. Le projet est examiné et approuvé par les divers membres présents, entre autres par MM. Piccard, Mérou, Besson, Vulliet, Roch.

M. le Président signale, avec plaisir, un magnifique volume qui vient de paraître : *L'Abbaye de Talloires,* par Gabriel Pérouse (1 volume in 4°, 100 pages, 45 illustrations, d'André Jacques). C'est un travail parfait comme science et comme illustrations. Prix : 40 francs, Dardel, libraire à Chambéry.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. le docteur L.-I. de Monchy, 113, boulevard Beaumarchais, à Paris (IIIe) ; le capitaine Ract, 99e Régiment d'Infanterie, à Lyon ; Victor Portier, de Thonon ; le directeur de *New-York Public-Library,* E.-H. Anderson, présenté par J. Torquem, éditeur, 1, rue Scribe, à Paris.

Séance du 12 novembre 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

Au début de la séance, M. le Président rappelle les noms de quelques membres décédés pendant l'année 1922-1923 et auxquels il envoie un souvenir ému.

Il énumère les brillantes solennités organisées, en France et à l'étranger, à l'occasion du tricentenaire du décès de saint François de Sales ; il signale spécialement les magnifiques conférences de M. Henry Bordeaux, de Thonon, de l'Académie Française, à Paris, Lyon, Marseille, Chambéry; celle de M. Desormaux, professeur au Lycée d'Annecy, à Annecy... Les uns ont voulu voir en lui le saint. d'autres l'écrivain incomparable, le fondateur de la première Académie de langue française, de l'Académie Florimontane qui s'apprête à lui élever prochainement une statue, à Annecy même. Parmi les membres du Comité d'honneur de ce monument, constitué le 11 juin 1911, figurent M. Jules Mercier, de Thonon, sénateur, et M. Herriot, maire de Lyon. Une remarquable statue de ce saint a été érigée dernièrement à l'entrée du château des Allinges, au lieu même où François fut reçu par le baron d'Hermance, en 1594. Il y est représenté, sa plume à la main, prêt à écrire ses immortelles controverses avec messieurs de Thonon qui lui ont valu, en grande partie, son titre de docteur de l'Eglise et de patron des journalistes.

L'année 1923 ramène aussi le millénaire de la naissance de saint Bernard de Menthon, le fondateur des

hospices du Petit et du Grand-Saint-Bernard, l'insigne bienfaiteur de l'humanité. La Savoie se propose de l'honorer par des fêtes grandioses en 1924, et un Comité d'honneur a été formé, comprenant tous les députés et sénateurs et dignitaires de la province.

Mgr Piccard lit ensuite diverses reconnaissances de biens passées, au xve siècle, envers noble Jean de Neuvecelle, conseigneur de Nernier (par le ministère de Pierre de Morsier, de Brenthonne, notaire), entre autres la reconnaissance de Henri de Morsier, bourgeois de Thonon (du 26 avril 1426), pour deux poses de vigne sises à Thonon, à Monarque, près des vignes des religieux de Ripaille. De Thonon, les de Morsier passèrent en Suisse, et surtout à Genève, où ils continuent leurs glorieuses traditions.

M. le professeur Cl. Baud communique un document parchemin de 1300-1301, renfermant une audition de témoins, pour prouver, à l'encontre des gens d'Abondance, que la montagne de l'Aulp-Cottier appartenait à l'abbaye et aux hommes du Val d'Aulps(1).

M. Vuarnet, lauréat de l'Institut, donne lecture d'une lettre du colonel Espérandieu, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui confirme singulièrement sa thèse sur les *Médailles gauloises,* imprimée au tome XXXIIIe de l'*Académie Chablaisienne*. Le même signale la découverte faite, à Lully, au lieu dit Les Courbes (dans la vigne La Paraittia, près du château de Buffavent) de nombreuses tombes en dalles, semblables à celles déjà mises à jour en

(1) Voir *L'Abbaye d'Abondance,* par Piccard (*Acad. Chabl.,* t. XVIIIe, p. 81).

divers lieux de la Haute-Savoie. A 400 mètres du même village, au champ de la Grange, M. François Neuvecelle a trouvé des fondations de maisons et des tuiles à rebords de l'époque romaine.

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes à Bonneville, présente de nouveaux documents inédits sur le général Dessaix. Ces documents sont à ajouter aux documents et lettres inédites, adressées au dit général par des maréchaux et généraux de la Révolution et de l'Empire, et dont communication a été faite à la séance de juillet de la présente année. L'un des membres de l'Académie Chablaisienne désirerait les utiliser pour sa thèse de doctorat. Il demande donc, à M. Portier et à la Société, de lui remettre tous ces documents et autres qui auraient été confiés à des amis. L'assemblée, du consentement de M. Portier, émet le vœu que tous ces documents et pièces manuscrites soient réunis en un même dossier, puis reliées en plusieurs volumes et déposés, soit dans l'une des armoires fermées de l'Académie, soit aux archives de la mairie de Thonon.

M. A. Chaperon lit un albergement passé, le 4 février 1471, par dom Pierre de Ravorée, curé d'Habère-Lullin, conseigneur d'Yvoire, à Jacques Ravier, du hameau des Macherets, de deux poses de terre au mas de l'Eglise, sous l'introge de 22 florins et demi petit poids, et sous la cense annuelle de trois quarterons et demi de froment. Et cela après trois publications faites à l'église du lieu par Rd Jacques Portier, vicaire. Cet introge (ou taxe de prise de possession) était destiné à l'achat de deux octanes et un quarteron

de froment de revenu annuel, dont fut chargé le dit Ravier. Acte passé sur le cimetière, devant la chapelle de Sainte-Agathe, aujourd'hui des nobles Gerbais de Sonnaz, par les notaires Jean Ravier et Antoine Rucet, en présence du dit Jacques Portier, vicaire, de de Claude Jacquier, chapelain, et autres témoins, qui entendirent préalablement la lecture de la lettre de l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie, approuvant cette vente, et qui figure dans l'acte.

M. Louis Coppier donne lecture d'une notice sur la *Chapelle de la Grave,* à Laconnex.

M. le Comte de Maugny communique des parchemins relatifs à la famille Regard de Vars, dont il donnera le résumé à la prochaine séance.

M. Léon Quiblier, vice-président, présente deux importantes sections de troncs d'arbres fossilisés, découverts dans les éboulis du Roc-d'Enfer et remis par M. Meynet, géomètre à Bellevaux, membre correspondant de l'Académie Chablaisienne.

Parmi les dons reçus depuis la séance de juillet figurent : *L'Œuvre française des Rapatriés à Evian-les-Bains, Premier Convoi des Enfants belges* (1 vol. in-18°, 80 pages, nombreuses et belles illustrations inédites), par le docteur L.-J. de Monchy, à Evian, rue Gaspard-Folliet, à Paris, 113, rue Beaumarchais ; *Une Lettre inédite de Joseph de Maistre* (qui n'est pas de Joseph, mais de Nicolas de Maistre), par le comte d'Arcollières, secrétaire de l'Académie de Savoie (8 pages in-8°, Chambéry 1923) ; *Un Savoyard,* soit *Paul Tapponnier,* né en 1825, mort en 1905 (belle plaquette illustrée, de 16 pages in-8°), œuvre

de piété filiale de son petit-fils, M. Paul Tapponnier, député.

M. le Président annonce que la chapelle de Marêche-Neuvecelle (à laquelle l'Académie Chablaisienne s'était fort intéressée) vient d'être déclarée monument historique.

M. Louis Coppier, publiciste, demeurant à Carouge, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 10 décembre 1923

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard résume la transaction suivante, datée du 18 juin 1392 (indiction 15e) : Noble Pierre de Ballaison avait épousé noble demoiselle Etrangère, de Syon, avec 600 florins de dot, reconnus en son contrat de mariage par son frère, noble Pierre de Syon. Ce dernier étant mort, des difficultés survinrent à ce sujet. Elles furent tranchées, à la dite date, par acte passé, au cloître de l'église de Saint-Pierre de Genève, par le notaire Mermet de Saxe, de Passy, en présence de Rd Jean de Lugrin, prieur de Peillonnex, et des nobles Nicod d'Haute-Ville, Jean de Bruel, chevalier, Mermet de Villier et Jean de Conches, damoiseaux. Noble François de Syon, autre frère de l'épousée, s'engagea à lui payer 4.000 florins d'or, à des époques déterminées, pour tous ses droits de famille.

Il communique aussi les documents suivants :

1er avril 1479 (indiction 10e), noble Françoise, veuve de Jean de Fossal, de Bella-Via (Bellavay), paroisse

de Loysin, vend, à noble Guigue de Ballaison, seigneur de Beauregard, la cense annuelle d'un quart de froment, mesure de Genève, due par Jean Ulin, alias Gay, sur deux parts d'une seytorée de pré, au territoire de la Chambotte, rière Loisin. Fait au château de Beauregard ; présents Antoine Rivolet, Udry Cavuat. (Pierre Decrosa, d'Hermance, notaire).

1505 (indiction 8e) 26 février, noble et puissant François de Ballaison, seigneur de Beauregard, alberge, à Jean Ponja, d'Ancion, au-delà de la Dranse, une demi-pose de terre au territoire de la Crauz, lieu dit au Champ Corbout, sous la cense d'un demi-setier de vin. Fait sur la place *(platea)* du château de Beauregard ; présents : Rd Jean de Puthier, chapelain; Rolet Bondaz et Pierre Floret, notaire. (Pierre Quisard, de Massongy, notaire.)

M. J. Laperrousaz présente un document, daté du 3 juillet 1508 (indiction 11e), c'est un albergement (ou bail perpétuel) passé par François Bon d'Allinges, seigneur de Servette, et par Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée, à Jean Chevalier, de Publier, des biens de Péronnette Echarnier, sa femme, décédée, taillable des dits seigneurs. (Jacques Chevrens, d'Hermance, notaire.)

M. le comte de Maugny et M. le baron F. d'Yvoire ont trouvé dans divers partages, de 1650 à 1690, des terres qualifiées *champs de médiocre qualité, bons pour planter des tartifles*. Et, cependant, on croit généralement que la pomme de terre a été apportée en France par Parmentier, en 1770! alors qu'il n'a eu que le mérite de la faire connaître et de la répandre.

M. de Maugny lit une étude prouvant que ce tubercule était connu en Espagne et en Savoie dès le XVe siècle et, dès le XVIe, en Orléannais...

Le même donne connaissance du testament de noble Jean de la Tour, bourgeois d'Annecy, et de Jacquemette Richard, sa femme, daté du 25 juin 1489 (indiction 7e). Héritiers universels : noble Pierre Mestral et nobles François et Antoine Richard, par moitié ; acte passé à Annecy. (Jacques Duplan, notaire).

M. Léon Quiblier, vice-président, analyse une précieuse transaction passée, en l'évêché de Genève, le 16 janvier 1320, entre noble et puissant Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny, et Rd Guillaume, abbé d'Aulps. Le dauphin y reconnait que les religieux du monastère ne sont plus tenus de lui fournir soixante hommes pour la défense de ses châteaux de Faucigny, de Bonne, d'Allinges-le-Vieux, et de Châtillon. Par contre, Rd Guillaume reconnaît que le château du Mont-Forchia et son emplacement relèvent du seigneur de Faucigny. Outre les droits de juridiction, de haute et de basse justice, l'acte fixe les limites des biens attribués au dit monastère, parmi lesquelles la crête de Mirabeau (Miribel), le crêt de Frayniers, les les rochers d'Abondance et de la Trappe, le mont Herbeux (Mont Terboux), l'Hirimente...

Le général Bordeaux vient de publier (Abry, imprimeur à Annecy) une très intéressante biographie, de 22 pages in-8°, d'*Un Général savoyard, P.-E. Dumont,* officier supérieur dans l'armée française sous Louis-Philippe et le Second Empire.

M. Vincent Delavouët, de Lullin, raconte dans ses

Mémoires d'un Colporteur devenu Prospecteur, en 112 pages in-8° (Perroud, imprimeur, Lyon 1923), les différentes péripéties d'une vie fort curieuse mêlée de persécutions et finalement victorieuse de tous les revers.

M. le Président rend compte de deux ouvrages récents : 1° *Le Baron François d'Yvoire,* par M. de Laval, préface d'Henry Bordeaux (1 vol. in-8°, 384 p., Paris, Pierre Téqui, éditeur, 1923). Belle vie d'un fin lettré, d'un savant et d'un modèle de charité. 2° *Après la Guerre, face à la Paix,* recueil de poèmes variés, par M. Henri Mérou (1 vol in 8°, 195 p., Paris, Paul Leymarie, 1923). Poèmes d'une magnifique envolée, lus en partie à l'Académie Chablaisienne, inspirés par un ardent patriotisme qu'éclaire la foi en Dieu et en sa justice. Ces poésies vibrent de l'espoir, de la conviction même que doit arriver sur la terre le règne de Dieu ou de la paix basée sur le sentiment de l'universelle fraternité.

M. Victor Portier offre un précieux palmarès (des prix) du Collège de Thonon, de 1837, où figurent les lauréats : Marie et Barnabé Vaudaux, Dessaix Edouard, Piotton Jean-Pierre, Pinget Hyacinthe, Colly Joseph, Portier François, Lochon Marie, Mercier François, Marie et François Blanchard, Naz Félix...

Séance du 14 janvier 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président parle de la mort de M. l'avocat Louis Bordeaux, qui prit une part active aux travaux de l'Académie Chablaisienne. Au nom de la Société, il adresse à sa famille ses condoléances attristées, et notamment à M. Henry Bordeaux et au général Bordeaux, frères du défunt. A la date du 4 janvier, ce dernier adressait à l'Académie Chablaisienne, ainsi que d'autres membres de la Société, ses meilleurs vœux pour l'année 1924. A tous, remerciements et vœux.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, à signaler : 1° Deux forts volumes intitulés *Visites pastorales du Diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920* (Abry, Annecy, 1922-1923), par Mgr Rebord, protonotaire apostolique (documents précieux sur nos paroisses et communes); 2° Un numéro de *La Vie à la Campagne* (grand in-4° de 57 pages et nombreuses illustrations), par M. Albert Maumené, avec la collaboration du docteur Lochon, du comte de Maugny, de MM. Benand-Berthet, Dunant-Cachat, Léon Quiblier, Charles Anthonioz, tous membres de l'Académie Chablaisienne. C'est la reconstitution des fermes, châteaux, maisons et meubles de l'ancienne Savoie; 3° L'*Almanach de Ville-la-Grand,* envoyé par M. Norbert Dunoyer; 4° *Esquisse d'un Traité de Généalogie,* de M. Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève (64 pages in-8°, Paris, 1923).

M. le Président lit un albergement (ou bail perpétuel), du 2 mars 1458 (indiction 1re), passé par noble Louise de Blonay, veuve de noble Michel de Ballaison, en faveur de Michaud Dunant. Agissant comme tutrice de ses fils, Louis et Pierre de Ballaison, elle stipule que les biens albergés sont de leur fief direct, savoir : le champ de Sondaz, situé sur la route de Boisy à Crapons (près des terres de François et de Pierre de Conches et du seigneur de Montfort) ; une terre à Trescallies ; un pré au champ du Croz, etc... Le tout pour la cense annuelle de deux coupes de froment, de deux coupes d'avoine, mesure de Ballaison, de six sols et d'un chapon. L'acte est rédigé au château des dits nobles de Ballaison, à Ballaison, par le notaire Jean Morel, en présence de Jacques Lancey, de Jacques Vincent, de François Bessonet.

M. Benand-Berthet communique l'inventaire des meubles et immeubles délaissés par Mgr Vespasien de Gribaldi, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné, décédé à Evian, le 21 février, à 6 heures du soir, 1623. Cet important document comprend 98 pages in-4o.

Le même donne connaissance d'un procès engagé entre Michel de Genève, fermier de Coudrée, et les époux Gabriel Boccard et Catherine Pochat, pour paiement de censes et laods (1678).

M. Emile Vuarnet présente une précieuse brochure (50 pages in-8o, Evian, Munier, imprimeur) relatant le séjour du roi de Sardaigne, Charles-Félix de Savoie, à Thonon et à Evian, les 11 et 12 août 1824.

M. le comte de Maugny lit deux importants documents, dont l'un est la mise en possession du prieuré

de Lovagny, en faveur de Janus de Regard, par l'Official de Genève (27 septembre 1579), et le deuxième est une autorisation accordée à Mgr Gallois de Regard, évèque de Bagneroy, par le duc Jacques de Savoie-Nemours, de construire un château sur la place de Clermont (17 avril 1578).

M. A. Chaperon communique la visite pastorale, du 10 octobre 1541, de l'église de Morzine, alors chapellenie dépendante de Saint-Jean-d'Aulps, administrée par le vicaire Pierre Bordet. Placée sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, elle possédait cent feux et 120 florins de revenu. Il est ordonné de réparer la patène du calice, d'acheter quelques linges de sacristie, avec défense de faire des réunions et conversations sur le cimetière. (Archives de l'Etat de Genève, *Visite past.*, IV, fol. 275.)

Mgr Piccard signale, en fin de séance, les documents suivants :

1542, 8 juillet. Pierre d'Allinges, baron de Larringes, alberge divers biens à Blanche et Bernardine, filles de Mermet Mistral, d'Evian (grange et biens, à Publier ; Colloquier, notaire).

1722, 6 mai. Liquidation de servis, réclamée par noble Joseph-Joachim d'Allinges, marquis de Coudrée, à dame Pauline-Josephte de Vidonne, épouse du président Dufreney.

Séance du 11 février 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président adresse les condoléances de l'Académie à Mme Ch.-G. Bejot, qui a eu le malheur de perdre son époux, M. Charles-Georges Bejot, sous-directeur honoraire au Ministère de la Guerre. Celui-ci, dès son arrivée à Thonon, suivait avec intérêt les travaux de la Société, dont il avait été nommé secrétaire-adjoint, l'année dernière.

M. M. Michaud donne connaissance de la situation financière de l'Académie. Ses comptes sont approuvés avec félicitations pour son zèle et son activité.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, à signaler particulièrement : *Saint François de Sales et notre cœur de chair,* de M. Henry Bordeaux, de Thonon, de l'Académie Française (1 vol in-8°, 336 p., Paris 1924). Notre illustre compatriote y rappelle supérieurement les enseignements du saint pour la jeunesse et surtout pour les hommes et femmes du monde...

Mgr Piccard lit le testament de noble Jean, fils de noble Pierre de Ballaison, du 24 mai 1443 (indiction 6e). Le testateur donne 10 sols de revenu annuel au recteur de la chapelle de la Vierge qu'il a fondée dans l'église de Ballaison, et où il demande à être sépulturé avec désignation du nombre de messes et cierges qu'il prescrit pour ses funérailles. Les héritiers universels, Michel, Claude, Antoine et Jean de Ballaison, sont substitués les uns aux autres en cas de décès. Le testament est reçu, au château de Ballaison, par

le notaire Pierre Morel, en présence de Jean Grand, de Ballaison, d'Anselme Potex, Girard Cœnduz...

M. le député Paul Tapponnier communique un intéressant mémoire sur la réception à la bourgeoisie de Genève, dont le prix monta de 7 florins, au XVe siècle, jusqu'à 10.500 florins, en 1731 (avec un seillot). A Thonon, le 1er juillet 1731, Gaspard, fils de Simon Détraz, de Concise, était reçu bourgeois de la ville par les syndics, le marquis de Saint-Michel et Vignet et le secrétaire Desplans, à condition de planter un noyer sur la place de Crêtes et de fournir un seau de cuir bouilli. (Archives de la famille Détraz.)

M. le comte de Maugny présente deux documents parchemin : le premier, du 23 septembre 1559, est une acquisition faite, par Claudine Chastelet, d'une maison à Annecy, pour 550 écus d'or sol, du seigneur Pobel, président du Sénat de Savoie. (Etienne Constantin, notaire). Le second est un affranchissement, du 3 septembre 1620, par le cardinal Maurice de Savoie, abbé d'Aulps, de Philippe Mudry et de ses frères et sœurs, Jacques, Claude, Jeanne, Andrée et Péronne. (Delale, notaire.)

M. Jean Baud, artiste peintre, parle de l'art décoratif en Chablais, à propos du volume spécial consacré au mobilier savoyard par *La Vie à la Campagne,* dont il fut question à la précédente séance. Il présente divers dessins de motifs sculptés ou plaqués sur les meubles de Morzine au XVIIIe siècle, ainsi que le croquis descriptif d'une statuette de bois peint, de la même époque, mesurant 32 centimètres et représentant un soldat savoyard.

Séance du 10 mars 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président s'étudie à retracer l'état de Thonon et de ses hameaux au XVe siècle, alors que la cour d'Amédée VIII résidait à Ripaille et que Thonon devenait en quelque sorte la capitale temporaire du du duché de Savoie. Il le fait au moyen de documents inédits, tirés du château de Nernier, et surtout de reconnaissances passées en faveur de noble Jean de Neuvecelle, conseigneur de Nernier.

Le 8 mai 1426 (indiction 4e), Jean Bochex, du Lyaud, déclare tenir de ce dernier (en présence de Jean Vullier, clerc, et de Mermet Bochex, de la Forclaz), une forte pose de vigne, avec cabane par lui construite, au-dessus de Tully-Thonon, près des terres de Jean Brigand, de la confrérie d'Allinges, des religieux de Ripaille et du chemin allant de Tully à *Pont* (village qui fut jadis emporté par la Dranse). Le 26 mai suivant (même indiction), Aimonet Petavin, d'Evian, et Alexie, son épouse, fille de Jean Cinquantod, reconnaissent aussi tenir, du même, une pose de vigne sous l'église de Saint-Bon-Thonon, provenant de Broisette Bottolier et de Girard du Lyaud, et bornée par la vigne de Jean Suchet et le sentier de Saint-Bon à Rives, du côté du vent, par le chemin tendant de Thonon à Concise et par celui de Concise à Rives, du côté du lac. Le tout pour 2 deniers de Genève annuels. (Pierre de Morsier, notaire).

Au mois précédent on trouve les reconnaissances

suivantes : 14 avril (indiction 4ᵉ). Reconnaissances de Pierre Guillet, bourgeois de Thonon, pour une vigne sise *In Stratà* (En l'Etraz), de François Favre, alias Chevallet, bourgeois de Thonon (et au nom de Françoise, sa femme), pour une vigne au territoire *d'Escuez,* près du chemin allant de Thonon à la Dranse (témoins : Jean Vulliquin et Rolet de la Pierre, clercs); 26 avril, reconnaissance de Péronette, fille de Vullierme Chaffard, de Féternes, habitant le bourg de Rives (Thonon) et femme de Jean Rolaz, pour une vigne à Concise et autre vigne en Chamarey. (Mêmes notaires.)

A signaler, parmi les dons faits à l'Académie Chablaisienne, une intéressante plaquette de 30 pages, intitulée *En Savoie, par monts et par vaux,* par M. Paul Tapponnier, député (belles promenades historiques dans le bassin de Saint-Julien).

Suit la lecture de deux pièces en vers de M. l'abbé Laperrousaz. L'une, un sonnet, exprime, en termes forts délicats, les unanimes regrets de l'assemblée de la mort imprévue de l'aimable M. Béjot. La seconde, de plus longue haleine, est une touchante allégorie, *La mort du Chêne,* où se dessine, en traits aussi justes qu'accusés, la grande figure du savant juriste, économiste, astronome et du patriote Louis Bordeaux, un des membres éminents de l'Académie Chablaisienne, avec ses frères, Paul et Henry.

Puis, M. Jean Baud nous ramène au passé par l'annonce d'une découverte faite, au mas du Châtelard, près de Tully Thonon, sur une longueur d'une vingtaine de mètres, d'un canal romain, au milieu de

nombreuses substructions romaines. On n'a pas oublié que c'est déjà à Tully que revit le jour un trésor monétaire romain de plus de deux mille pièces, au millésime de 238 à 268 ans avant Jésus-Christ.

Une intéressante conversation s'engage à ce sujet entre MM. Piccard, Baud, Mérou, Chaperon, Besson, Laperrousaz.

Séance du 14 avril 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président lit divers documents relatifs aux nobles seigneurs de Ballaison qui figurent glorieusement dans l'histoire de Savoie. Le 10 avril 1443 (indiction 6e), c'est Rolet Quarellaz, bourgeois d'Hermance, qui déclare tenir, des nobles Guigues et François de Ballaison, des terres relevant du fief de Beauregard (sises à Beauregard et Hermance), sous la cense annuelle de 3 sols genevois et d'un bichet d'avoine, mesure de Ballaison. A cet acte, rédigé à Hermance (dans la maison des héritiers de Pierre Cacunat, *jadis recteur des écoles d'Hermance*), assistent divers témoins, entre autres Rd Rodolphe Gradelle, de Coudrée, clerc. (Henri Gonthier, de Massongy, notaire). Hermance possédait donc déjà des écoles au XVe siècle.

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes à Bonneville, communique un parchemin, du 22 novembre 1558, contenant la vente d'une maison, à Rives-Thonon, faite par Vincent Baptelin et Antoinette Nicouz, sa femme, à Claudine Frésier, au prix

de 30 florins. (Gonin Mermet, de Thonon, notaire). Le même présente en outre d'autres pièces intéressantes qui seront étudiées dans de prochaines séances.

M. Léon Quiblier, vice-président, fait circuler une pièce de Louis de Savoie, baron de Vaud (1259-1302). Avers : *Ludovicus,* avec une rose et trois points secrets (marque du monnayeur). Revers : *De Sabaudia,* une croix et trois points Cette pièce de bronze, assez rare, fut frappée à l'atelier monétaire de Nyon.

M. Victor Portier montre une petite oriflamme de soie blanche, avec Christ en croix, souvenir de la célèbre mission de 1830 du P. Guyon.

M. l'abbé Laperrousaz annonce une poésie qui mettra en lumière la valeur intellectuelle, littéraire et scientifique du chanoine Marullaz, récemment décédé. On n'a pas oublié que ses deux ouvrages, qui eurent le plus de retentissement, sur *La Neutralité de la Savoie du Nord* et sur *Les Zones franches*, ont paru dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne.*

Séance du 12 mai 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président signale spécialement, parmi les nombreux ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Monseigneur Hyacinthe Jalabert,* évêque de Telepte (1859-1920), par Marthe Ponet-Bordeaux, préface d'Henry Bordeaux. (Vol. de 288 p. in-8°, Paris 1924). Belle vie, admirablement écrite, d'un évêque missionnaire de Savoie, englouti dans l'Océan Atlantique, le 12 janvier 1920.

2° *La Cathédrale de Saint-François-de-Sales* (ou d'Annecy), 1535-1923, par Mgr Rebord, vicaire général (Annecy 1923, 400 p. in-8°). Pages copieuses et inédites, formant le plus beau travail paru sur cette matière.

3° *La Chapelle de La Grave, à Laconnex,* par Louis Coppier. (Fribourg 1924, 24 pages in-8°).

4° *De Beyrouth à Palmyre,* par le capitaine Ract. (Lyon 1923, 16 p. in-8°. Voir la *Revue de l'Automobile du Rhône*).

Mgr Piccard lit ensuite le testament de Gabriel Boccard, bourgeois de Thonon, daté du 9 avril 1693. Le testateur demande à être inhumé avec les mêmes honneurs que ses ancêtres. Il ordonne que treize pauvres assistent à sa sépulture et que le treisième, Gabriel Antonin, son filleul, suive immédiatement son corps, ayant un cierge plus gros que les autres. Tous ses filleuls recevront une paire de souliers qu'ils porteront à sa sépulture.

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes, communique les actes suivants : Le 12 août 1595, Joseph Echerny, de Rives-Thonon, reconnaît avoir reçu de Loyse Chauderon, sa femme, 80 florins et divers meubles *comme dette de constitution de mariage ;* 25 février 1644, Claudine Lancey et son fils Sermet, fils de Michel Decorsent, déclarent redevoir à Georges Echerny, de Rives-Thonon, *une moje* (génisse) *et une cathalogne* pour reste de la dot de Françoise Decorsent, femme du dit Echerny. (Cl. Bougeard, notaire).

M. l'architecte Quiblier, vice-président, donne connaissance de divers documents tirés des archives de Me Anselme Boccard, ancien notaire à Chevenoz. Ce

sont les pièces d'une procédure concernant le partage de la montagne de Bise, dont une partie (relevant des religieux d'Abondance, puis de la Sainte-Maison de Thonon) fut vendue, le 13 fructidor an IV, à Charles-Victor Desuan, commissaire des guerres. Le même présente un écu de Philippe IV, roi d'Espagne, portant, à l'avers ses armoiries avec une couronne royale et, au revers, une croix fleurdelisée avec la date 1632.

Séance du 9 juin 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président lit un acte, du 5 juin 1709, par lequel Jean Layat, de Boege, maître-cordonnier, habitant Thonon, s'engage à enseigner son métier à Gérard Boccard, élève de la maison des Arts de Thonon (dépendant de l'Université Chablaisienne), et cela moyennant les intérêts d'une somme d'argent qu'il redoit à ladite Maison des Arts, pour marchandises à lui livrées. A son tour, Gérard Boccard, après son apprentissage, restera pendant trois ans dans ledit établissement pour former d'autres élèves à son métier, avec les seules gratifications que lui attribueront les administrateurs de cette école d'Arts et Metiers. (Guyon, notaire).

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes, communique un document qui relate un partage fait entre Pernette d'Aulps (femme de Georges Chédal, de Thonon) et Jeanne d'Aulps ; partage relatif à des biens sis à Rives-Thonon, comprenant entr'autres la

moitié d'une grange. C'est pourquoi, le 28 février 1629, Antoine Mouroux, dit Bellevaux, au nom de sa femme Pernette Belise, comme héritière de ladite Jeanne d'Aulps, sa mère, cède aux Echerny, de Rives, tous droits sur ladite grange (Bougeard, notaire). La famille Echerny était alors riche. L'un de ses membres, François Echerny (vivant en 1569), avait fondé un Collège de garçons à Thonon (voir *Histoire de Thonon,* Piccard, I, p. 219).

M. Benand-Berthet envoie un accord intervenu entre l'abbé d'Abondance et les communiers de Bonnevaux (du 21 décembre 1585) concernant des revenus dus à l'abbaye d'Abondance.

M. Emile Vuarnet signale une pierre à cupules découverte dans les bois de Partheyi (Messery) en forme de pyramide quadrangulaire et recouverte d'une autre pierre ressemblant à un pétrin renversé.

M. Hugonnet, secrétaire de la Mairie de Douvaine, est nommé membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance extraordinaire du 12 juillet 1924

(Présidence de M Léon QUIBLIER)

Le Comité de la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, mettant à exécution ce jour-là un projet conçu depuis fort longtemps, avait organisé, de concert avec l'Académie Chablaisienne, une séance commune des deux Sociétés.

Ensuite de l'exiguité du local habituel des réunions de l'Académie Chablaisienne, cette séance extraor-

dinaire eut lieu dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Thonon, gracieusement mis à disposition par la Municipalité.

Après les préliminaires d'usage de réception, de présentation et d'ouverture de la séance, M. Maxime Reymond fit une communication des plus intéressantes sur Lausanne et la Savoie, qui a paru dans le *Bulletin* de la Société vaudoise.

Mgr Piccard, malheureusement empêché d'assister à la séance, fit donner lecture d'une pièce inédite et de grande importance, « Le testament de noble François d'Allinges » dont nous donnons le texte in-extenso :

Testament de noble François d'Allinges

Le 25 février 1840, mourait Faançois Joseph-Prosper-Gaétan d'Allinges, dernier membre de cette grande famille, l'une des plus illustres de Savoie. Au XIIIe siècle, elle avait sa demeure au château des Allinges (1289-1290) et au château de Coudrée qu'elle avait reçu en fief de Pierre de Savoie, en 1245. L'un de ses membres, François d'Allinges, épousa, en 1535, Marguerite de Colombier, fille unique et héritière de Louis de Colombier et de Pernette de Menthon et veuve de Georges de Confignon. Du chef de son épouse, il devint seigneur de Colombier, de Saint-Saphorin, Vullierens, Aclau, Romanel et autres lieux. Voici le résumé de son testament, du 7 décembre 1543, qui commence ainsi : « Au nom de Dieu, (ainsi) soit-il, je François de Montfort, seigneur du dit lieu (c'est le nom qu'il portait), fils et héritier universel de feuz noble et puissant Jehan de Montfort, seigneur, en son vivant du dict Montfort fils de feuz franc chevalier Jehan d'Allinges, en son vivant seigneur de Coudrée, fais mon testament.. recommande mon âme à Dieu, le suppliant que, par sa sainte bonté et miséricorde, il me veuille par-

donner mes péchés, et, après que mon âme de mon corps sera séparée, donner la vie éternelle, eslisant la sépulture de mon corps, si je meurs deçà du lac, en la chapelle de Coudrée, près de l'église de Sie, et, si je meurs delà le lac, dedans le chœur de l'église de Vulièrens ». Il donne à Marie de Langin, sa mère, pour son entretien, sa vie durant, les revenus de Eresier et de Langin-la-Ville, consistant en censes, laods dîmes, et trois chars annuels de vin de Crépy; à Pernette, sa sœur, 100 florins; à Claude d'Allinges, son fils bâtard (1), sa nourriture jusqu'a vingt ans et, depuis cet âge, 30 florins par année, l'excluant de toute autre prétention ; à nobles Marie et Pernette, ses filles, pour tous leurs droits, 2.000 florins qui reviendront à ses héritiers si elles meurent avant d'être mariées ; à Pierre d'Allinges, son oncle, seigneur de Coudrée, et à Marie de Colombier, sa loyale femme, pendant leur vie, les revenus annuels de tous ses biens présents et futurs, à charge de payer les legs susdits. Enfin, il établit ses héritiers universels Pierre et Bernard d'Allinges, ses enfants nés de Marguerite Colombier et leurs mâles légitimes à l'infini, les substituant l'un à l'autre s'ils mouraient sans enfants mâles légitimes et, à défaut de mâles, substituant leurs filles à l'infini. Et, si les uns et les autres n'ont pas de progéniture légitime, il leur substitue Marie et Pernette, ses filles, et autres filles si Dieu lui en donne, les substituant l'une à l'autre, ainsi que leurs enfants. A défaut de tous les susnommés, il substitue M. de Coudrée, son oncle susnommé et ses fils et filles ensuite a l'infini. Dans ce dernier cas, Marguerite de Colombier, sa femme, recevrait, outre les revenus susdits désignés, 1.000 écus sols au coin du roi de France. A défaut de messire de Coudrée, son oncle, il substitue Marguerite de Colombier, sa femme, et ses mâles légitimes, et ensuite ses filles, à défaut de mâles. Finalement, il révoque tout testament an-

(1) Bâtard du testateur.

térieur, « celui-ci estant escript de sa propre main... à Coudrée, le 7 décembre 1543 ». Signé : Montfort.

Copie en a été tirée, le 20 octobre 1581, par les notaires Jacques Grand, Guigues Sachiz et Claude de Curnex, à la demande de Pierre, Bernard et Antoine d'Allinges, héritiers du dit François d'Allinges, et collation faite avec l'original (signé et scellé de ses armoiries), au château de Vullerens, en présence de Jacques Guigonat, de Corsier et d'Etienne Chévrier, bourgeois d'Hermance.

Suit le visa, donné au château de Morges, le 31 octobre 1581, par Sulpitius Wurstemberger, bourgeois de Berne et bailli de Morges.

M. Léon Quiblier donna connaissance ensuite d'un acte inédit de Charles-Emmanuel érigeant en marquisat la baronnie de Coudrée et, en comté, la seigneurie de Langins, en faveur de Jacques d'Allinges. Acte important dont suit le texte :

Erection de la baronnie de Coudrée en marquisat et de la seigneurie de Langins en comté en faveur de Jacques des Allinges

Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablais, Aoste, Genevois et Mont-Ferrat, prince de Piedmont, marquis de Saluces, comte de Genève, marquis en Italie, baron de Vaux et Faucigny, seigneur de Verceil, du marquisat de Sive, Oncillie et Marro, prince et vicaire du Saint-Empire, roy de Chypre,

A tous, présents et à venir, salut. Depuis l'établissement de cette couronne, nos Sénérissimes prédécesseurs ont toujours eu un soin très particulier, non seulement de conserver, mais encore d'élever les illustres et anciennes maisons de nos Etats et de les honorer par des titres et dignités, afin de les obliger par ces hautes faveurs de demeurer fermes dans l'obéissance due à leurs souverains et de porter nos autres vasseaux par nos

exemples à les imiter, et autant que nous désirons faire connaître à tout le monde que, de toutes les parties de la justice, nous n'en chérissons point tant que celle qui distribue les récompenses et que nous ne désirons, pas moins que nos prédécesseurs, user des libéralités et bienfaits envers ceux qui, par les avantages de leur naissance, de leur vertu et de leurs services, se sont rendus utiles et recommandables à l'Etat, savoir faisant qu'ayant considéré le rang qu'a tenu ce tout temps la maison d'Allinges, soit à cause de son ancienneté qui est du passé sise cents ans, soit à cause des alliances qu'elle a prises ou données aux plus illustres familles de nos pays, delà les monts, soit par le grand nombre des terres et des seigneuries qu'elle possède encore à présent, soit par les fidèles et continuels services que ceux qui sont sortis d'une si bonne tige ont rendus à nos prédécesseurs dans les guerres passées et les glorieux voyages de la Terre-Sainte, soit par les charges et emplois qu'ils ont eu pour l'intérêt de cette couronne entre lesquels ont paru avec éclat Pierre d'Allinges, chevalier et seigneur d'Allinges, sénéchal de Chablais en l'an 1108; Guillaume, seigneur d'Allinges, gouverneur du château de l'Isle, vidame de Genève en l'an 1270; Raymond d'Allinges, aussi vidame de Genève en 1313; Guillaume d'Allinges, chevalier, seigneur de Coudrée, qui fut un des principaux gentilshommes qui accompagnèrent Louis de Savoye, roi de Chypre, quand il alla prendre possession de ce royaume et qui n'abandonna jamais Charlotte, reine de Chypre, pendant toutes ses disgrâces, qui fut envoyé par le duc Louis en ambassade auprès du roi d'Aragon et du duc Milan en l'an 1462, qui fut conseiller et chambellan du duc Charles, ballif et gouverneur du pays de Vaud, en l'an 1483.

Jean, fils dudit Guillaume, fut confirmé dans lesdites charges de son père par Blanche, duchesse régente de Savoye, par lettre de 1490, et François d'Allinges qui, marchant sur ses nobles vestiges, donna tant de preuves

de son courage et de sa valeur qu'il fut honoré de feu Charles-Emmanuel, notre aieul d'heureuse mémoire, de la charge de colonel de mille hommes de pied et de gentilhomme ordonnaire de sa chambre et Daniel d'Allinges qui fut cornette des gentilhommes autres de la Garde dudit feu Charles-Emmanuel; mais, sans aller plus loin, nous ne pouvons oublier la généreuse résolution de Josué d'Allinges, baron de Larringes qui commandait l'infanterie à ce fameux combat de Palestine, ni les services continuels que messire Jacques d'Allinges, son fils, baron de Coudrée et de Larringes, seigneur de Langin, de Gressy, la Rochette, Publy, Chevenne, Cheseaux, Servette, La Cour et Montfort, nous a rendus, durant diverses campagnes, en plusieurs et importantes occasions, qui méritent bien que, comme juste arbitre de sa valeur et de sa fidélité, nous lui témoignions, à lui et à sa postérité, par des accroissements d'honneurs, que ses dits services nous sont autant agréables comme nous les avons éprouvés utiles au bien de notre couronne. A ces causes et autres nos mouvants étant bien informés de la qualité, étendue et revenus de la baronnie de Coudrée et seigneurie de Langins, situées en notre Chablais, appartenant au susnommé Jacques d'Allinges, baron de Coudrée.

Avons de notre grâce spéciale, puissance et autorité souveraine, érigé en sa faveur ladite baronnie de Coudrée, seigneurie, fief et autres biens en dépendant, en titre et dignité de marquisat, et ladite seigneurie de Langins, avec les villages y enclavés et toutes les appartenances et dépendances, en titre et dignité de comté, en telle sorte qu'il se puisse dorénavant nommer et qualifier en jugement et dehors marquis de Coudrée et comte de Langins et après lui ses enfants et descendants, mâles et femelles ou autres ayant de lui cause, et jouir de tous droits, privilèges et prérogations dont jouissent les autres marquis et comtes de nos dits Etats, avec pouvoir d'établir

rière lesdites terres et juridictions, chacunes en droit soy un juge d'Appel, greffiers et autres officiers pour l'administration de la justice, ériger fourches patibulaires à Scie (z) à quatre piliers et se devoir de toutes les autres marques extérieures qui peuvent désigner la nouvelle qualité des dites terres de Coudrée et de Langins.

Cy donnons en mandement à nos très chers bien aimés et féaux conseillers les gens tenant notre Chambre des Comptes de Savoye de vérifier et intérimer les présentes selon leur forme et teneur et sans aucune modification ni limitation et que tant eux que nos autres magistrats en laissent et fassent jouir ledit Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée et comte de Langins, ses enfants mâles et femelles et autres ayant de lui cause, pleinement et paisiblement et sans qu'il soit tenu sous prétexte de nos édits ou autrement ordonner aucun démembrement ni faire preuve de ses autres biens, juridictions et revenus à qui nous avons dérogé et dérogeons et à la dérogatoire des dérogatoires pour le d'autant plus gratifier.

Enjoignons à ces fins à nos patrimoniaux et généraux de donner tout consentement nécessaire à l'intérinement et vérification des présentes que nous voulons servir de première, seconde, troisième finale et péremptoire qu'ils ont; données à Turin le 24e jour du mois de février 1655.

Au banquet qui suivit la séance, M. Léon Quiblier, en réponse au discours charmant et aux vers délicatement ciselés de M. le Préfet de Rolle, célébrant les relations cordiales de Vaud et Savoie et la beauté de nos rives chablaisiennes, porta le toast suivant :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je vous exprimerai tout d'abord les plus vifs regrets de notre si dévoué président, Mgr Piccard, la pierre d'angle

de notre Académie, que des obligations spéciales privent du grand plaisir d'assister à cette heureuse journée qui, comme je vous le disais ce matin, restera marquée d'une pierre blanche dans les fastes de notre Compagnie.

Sa parole, plus autorisée, plus éloquente que la mienne, je ne suis en effet pas le moins du monde orateur, eut été mieux qualifiée pour vous remercier de votre aimable visite et des paroles si cordiales qui en sont résultées.

Je m'efforcerai cependant de correspondre au grand honneur qui m'est échu du fait de cette absence et d'entreprendre de vous exprimer tous les sentiments de sincère amitié, d'affectueuse sympathie qu'a suscité dans nos cœurs votre arrivée sur notre vieux sol savoyard.

Il me suffira, pour ce faire de rappeler les liens qui toujours ont si étroitement uni nos deux pays.

Et rares sont ceux qui, comme nous, peuvent faire remonter leurs relations, peut être même leurs origines aux premiers vagissements de l'humanité, alors que nos ancêtres couvraient toutes les rives du Léman de ces nombreuses cités lacustres dont les vestiges nous ont révélé, au cours des différents âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, des existences, des organisations, des mœurs identiques, des usages communs.

Plus tard, les frontières se sont établies, les nations se sont créées et nous retrouvons nos aieux Helvètes et Allobroges, vivant en aussi bon voisinage que le permettaient les mœurs d'une époque barbare et guerrière que la religion n'avait pas encore adoucies.

Plus tard encore, vers le milieu du Ve siècle, nous fusionnons avec les Burgondes, puis, à la fin du IXe siècle, nous sommes inféodés au second royaume de Bourgogne.

Là, une scission s'opère, Rodolphe III, héritier du Salique, abandonne le Chablais à Humbert aux Blanches Mains, alors que le Pays de Vaud tombe sous la domination des ducs de Zæhringen.

Bertholot, dernier de cette puissante lignée, meurt

sans postérité et Pierre de Savoie réussit à étendre sa nomination sur le Pays de Vaud.

Celui que l'histoire a justement appelé le Petit Charlemagne devait plus que tout autre contribuer à resserrer nos liens d'amitié, à rendre plus intimes nos relations communes en se fixant au centre des deux pays, à Chillon, dont il faisait sa résidence favorite, et où il mourait en 1268, laissant le souvenir d'un conquérant valeureux et surtout d'un sage administrateur.

Désormais, Vaud et Chablais ne font plus qu'un, sous l'égide paternelle des comtes et ducs de Savoie.

Comme les peuples heureux, ils n'ont plus d'histoire.

Malheureusement, la bienveillance de nos ducs dégénérait bientôt en faiblesse, aussi le réveil fut il dur, en 1536, quand très nobles et très magnifiques seigneurs de Berne nous tombèrent sur le dos, sans crier gare et mirent à mal nos régions prospères, devenues malheureuses d'un seul coup.

Emmanuel-Philibert, le duc Tête-de-Fer, put en débarrasser d'autant plus facilement le Chablais que le Léman formait lui-même une défense naturelle. Quant à Vaud, ce fut plus dur et ce n'est qu'en 1797 que, soutenus par le patriote De la Harpe, plus heureux que l'infortuné major Davel, ce héros de la défense de vos libertés, vos revendications furent admises, appuyées par le Directoire, et que votre pays fut définitivement réuni à la Suisse.

Depuis, nos relations n'ont fait que s'améliorer, nos sentiments d'amitié s'affermir et je ne puis évoquer sans émotion le souvenir récent de tout ce que le canton de Vaud a fait pour nos malheurenx blessés, pour nos pauvres rapatriés au cours de la terrible et sanglante épreuve de 1914 à 1918.

Votre conduite, toute dictée par la plus chaude des sympathies, n'a fait que confirmer le vieil adage qui dit que c'est dans l'adversité que l'on connaît ses amis.

Merci donc, Messieurs, de votre précieuse amitié, merci de votre bonne visite d'aujourd'hui qui ne peut que resserrer plus étroitement les liens qui nous unissent depuis si longtemps.

Au nom de l'Académie Chablaisienne, je lève mon verre à nos communes aspirations, à votre sympathique Président, à vous tous, Mesdames et Messieurs de la Société Vaudoise, à votre beau canton et à sa devise, belle entre toutes : « Liberté et Patrie ».

L'après-midi fut consacrée à la visite du château de Ripaille, des ruines des Allinges et du château de Coudrée, où la plus gracieuse des réceptions attendait les membres présents des deux Sociétés.

Séance du 10 novembre 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle les brillantes solennités littéraires de la présente année : les représentations de la *Merveilleuse Histoire de Saint Bernard de Menthon,* l'apôtre des Alpes, en l'honneur de son millénaire; l'inauguration de la statue de saint François de Sales, à Annecy, à laquelle ont pris part notre compatriote M. Henry Bordeaux, délégué de l'Académie Française, et M. Léon Quiblier, vice-président de l'Académie Chablaisienne ; la séance historique donnée par la Société vaudoise d'Histoire et d'archéologie, à l'Hôtel de Ville de Thonon.

Parmi les dons faits à la Société, à signaler : *La Mission de Saint François de Sales en Chablais,* par Mgr Piccard (1 vol. grand in-8°, 256 pages), ouvrage

nouveau rétablissant historiquement l'état du Chablais, en 1594-1598; *Les Huguenots,* grand roman historique de L.-S. Pick (1 vol. in-8°, 412 pages, Paris 1924), drame d'aventures de guerre d'un intérêt puissant, relatant le déchirement de la patrie de Savoie, en 1536 (scènes à Thonon, Genève et en Savoie); *La Chasse au Chamois,* par le marquis Tredicini de Saint-Séverin (1 vol. in-8°, 286 pages, préface de Henry Bordeaux, nombreuses gravures); *Le Caractère savoyard,* par le commandant de Lannoy de Bissy (32 pages in-8°, Chambéry 1924); *Culte populaire de Saint Clair, de Saint Blaise et de Sainte Agathe, en Savoie,* de A. Van Gennep, professeur d'ethnographie.

L'échange des publications de la Société est accepté avec le bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, intitulé *Ville de Genève, Genava.*

Mgr Piccard lit un acte du 16 décembre 1690, par lequel Antoine Cretet, du Pont-de-Beauvoisin, procureur des fermiers des domaines royaux, établit à Thonon, pour la vente des tabacs et pipes, François Dantal (Dantand), à condition que ce dernier surveillera les contrebandiers et ne s'approvisionnera que dans les magasins des dits fermiers. Acte passé à Thonon.

M. Victor Portier communique des reconnaissances du XIVe siècle, passées, en faveur de l'abbaye d'Abondance, par Pierre Voland et Humbert Marion, de Massongy, par Antoinette, veuve de Pierre Coctier, de Douvaine, et Molichaud, de Collongettes.

M. le comte de Maugny lit un très intéressant mémoire décrivant les fêtes d'Udine (Frioul), pour rap-

peler le troisième centenaire de la Brigade de Savoie. Le roi d'Italie, descendant de la maison de Savoie, voulut y assister.

M. Besson présente un jeton de Louis XVI et M. Vuarnet parle de chapiteaux à têtes curieuses provenant de l'église de Loëx.

M. l'Ingénieur Jules Bordeaux est reçu membre effectif de l'Académie Chablaisienne, ainsi que M. le chanoine Charvet.

La séance prend fin sur une intéressante discussion touchant l'histoire du Chablais, à laquelle prennent part MM. Piccard, Quiblier, de Maugny, Bloume, Chaperon, Mérou, Michaud, Besson et Portier.

Séance du 8 décembre 1924

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président parle de l'invasion des Luzernois en Chablais, en 1689, et du combat de Creusaz, où les habitants de Bernex incendièrent le camp des envahisseurs (d'où leur nom glorieux de Bourla-Kan), sous le commandement du seigneur de Blonay, comte de Bernex. Ce dernier avait exigé 2.500 florins de la province du Chablais pour cette expédition. L'intendant du Chablais, Claude-François Morand, mande, le 18 août 1690, au Conseil de Thonon de payer sa quote-part de cette somme, destinée à « la levée de cinq dragons ».

M. Joseph Jordan, facteur-chef à la gare de Chambéry, communique un acte par lequel Robert-Eugène,

marquis de Bellegarde, déclare avoir reçu, le 9 juillet 1763, 270 livres de François Paget, pour le laod ou approbation de l'acquisition que ce dernier vient de faire, de François Chessel, de la maison procédée des Michaud, située en face de l'église paroissiale de Thonon (actuellement Bazar Parisien de M. Rastoul).

M. Victor Portier produit la vente, du 1er décembre 1589, d'une maison faite par Hippolyte de Corzent, de Rives-Thonon, à Claudine Garin, femme de Jacques Broquier, du même lieu. Abornants : le baron d'Hermance, le sieur Desplants, le chemin public, les enfants d'Angelin Brotty (Pierre Mermet, notaire).

M. Emile Vuarnet signale deux pierres à cupules, l'une au Champ Lochon, l'autre à l'entrée du château d'Allinges, toutes deux sur le vieux chemin allant du village d'Allinges au dit château d'Allinges.

M. Chaperon parle des vins de terrage de l'abbaye d'Aulps, affectés sur 40 terrains des deux rives de la Dranse. Aux affranchissements, le quarteron est arbitré à 7 sols et demi, de sorte que les 1.119 quarterons donnent 420 francs. La Révolution ne s'inquiète pas de ces vins de terrage. Ce n'est qu'en 1815 que des revendications sont formulées par l'évêque de Chambéry.

M. Mérou lit deux belles poésies intitulées : *Les deux Vivats* et *Dieu,* aux pensées étincelantes de vérité et d'une facture extrêmement soignée.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mgr. L.-E. PICCARD.

Vice-Présidents : M. Léon QUIBLIER. — M. Charles ANTHONIOZ.

Secrétaires : M. J. LAPERROUSAZ. — M. François FORNIER. — M. J. BAUD.

Trésorier : M. Maurice MICHAUD.

Bibliothécaires : M. Auguste GRILLON. — M. BESSON. — M. CHAPERON.

MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Jacques DUBOULOZ, DE MAUGNY, H. MÉROU, Cl. BAUD, professeur, LOCHON, J. BLANCHARD, SERVETTAZ, VUARNET.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. PICCARD, J. DUBOULOZ, Léon QUIBLIER, le comte DE MAUGNY, J. LAPERROUSAZ, Robert DE CHAULIN, A CHAPERON.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. L.-E. PICCARD, F. DUBOULOZ, Emile VUARNET, Norbert DUDOYER, le comte DE MAUGNY, Jean BAUD, A. CHAPERON, le baron

REUTER, LOCHON, docteur, le baron DE CHAULIN, C. PERROUD.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. J. LAPERROUSAZ, F. FORNIER, H. MÉROU, PICCARD, F. ABAUZIT, E. BLOUME, A. SPALINGER.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. C. SERVETTAZ, C. DEBORNE, E. BLOUME, L. QUIBLIER, DUPUPET, DE MAUGNY, C. BAUD.

Commission de la Bibliothèque. — MM. Auguste GRILLON, BESSON, CHAPERON, BLOUME, MÉROU, Henri DE CHAULIN, PETIT-ROULET.

Membres d'Honneur

MM. BORDEAUX Henri, membre de l'Académie Française, à Paris.

BOUVIER, avocat, à Thonon-les-Bains.

BRUCHET M., archiviste départemental, à Lille (Nord).

DUBOIS Frédéric, bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

LETONNELIER G., archiviste départemental, à Grenoble.

MARTIN P.-L., archiviste d'Etat, à Genève.

NÆF Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

REBORD Charles (Mgr), protonotaire apostolique, prévôt de la Cathédrale, vicaire général, à Annecy.

REYMOND Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

RITTER Eugène, professeur honoraire de l'Université, à Genève.

Membres effectifs résidants et non-résidants

MM. Anthonioz Charles, homme de lettres, à Evian-les-Bains.

Arcollières (comte Eugène d'), secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry (Savoie).

Barthoioni R., ancien député, à Coudrée (Sciez)

Baud Cl., professeur, à Thonon-les-Bains.

Baud F., notaire à Saint Jean-d'Aulph.

Baud J., peintre, à Thonon-les-Bains.

Besson, ancien professeur, à Thonon-les-Bains.

Blanchard François, docteur médecin, à Thonon-les-Bains.

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, à Thonon les-Bains.

Bloume E . ancien professeur, à Thonon-les Bains.

Bon (le colonel comte Jacques de Saint-), à Veigy.

Bonnaz M.-I , professeur, à Thonon-les-Bains.

Bordeaux J.-P. (le général), à Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, à Vincennes (Seine).

Braise Félix, diplômé notaire, à Taninges.

Chapuis Henri, agent d'affaires, à Thonon-les Bains.

Chaperon A., curé-archiprêtre en retraite, à Thonon-les-Bains.

Charvet E., chanoine, à Thonon-les-Bains.

Chaulin (le baron Henri de), à Thonon-les-Bains.

Chaulin (le baron Robert de), à Nernier (Haute-Savoie).

Deborne Cl., pharmacien, à Thonon-les-Bains.

Druz Gustave (l'abbé), licencié en théologie, à La Roche.

Dubouloz Bruno, à Thonon-les-Bains.

Dubouloz F., à Thonon les-Bains.

MM. Dubouloz Jacques, ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon.

Dunoyer Norbert, à Juvigny.

Engel-Gros (le capitaine René), à Ripaille Thonon.

Fornier François, à Thonon-les-Bains.

Gavard A., ancien supérieur du Grand Séminaire, 21, avenue du Parmelan, Annecy.

Grillon Auguste, directeur de la Caisse d'Epargne, à Thonon-les-Bains.

Laperrousaz J. (l'abbé), à Thonon-les-Bains.

Lochon, docteur, chevalier de la Légion d'honnsur, à Thonon-les-Bains.

Maugny (comte C. de), à Draillant.

Mérou H., consul général de France en retraite, à Thonon-les-Bains.

Michaud Maurice, régisseur, à Thonon-les-Bains.

Patek (comte Léon de), à Thonon-les-Bains.

Piccard L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, prélat romain, à Thonon-les-Bains.

Perroud C., instituteur, à Draillant.

Petit-Roulet, professeur, à Thonon les-Bains.

Ponet Louis, avoué, chevalier de la Légion d'Honneur, à Thonon-les-Bains.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, à Thonon-les-Bains.

Rey Ulric (l'abbé), curé, à Cervens.

Servettaz C , principal du Collège de Thonon-les-Bains.

Tapponnier Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.

Vaudaux Camille, ancien notaire, à Thonon les-Bains.

Viry (baron Humbert de), à Thonon-les-Bains.

Vuarnet E., correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Messery.

Vulliez Emile, au Biot.

Yvoire (le baron F. d'), à Yvoire.

Membres agrégés

MM. ABAUZIT, professeur, à Thonon-les-Bains.

ANDERSON E. H., directeur du *New-York Public Library*, Librairie Torquem, 1, rue Scribe, Paris (9e).

ANDRIER Joseph, notaire, à Annemasse (Hte Savoie).

ANTHONIOZ Alfred, 5, rue du Vuache, à Genève.

AUBERT, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, à Messery.

BARILLOT J., directeur de la Source Cachat, à Evian-les Bains.

BASTARD-BOGIN, à Sallanches.

BENAND-BERTHET Pierre, chalet d'Abondance, à Evian-les-Bains.

BLONAY (le baron Godefroy DE), château de Grandson, Vaud (Suisse).

BLONAY (le baron Henry DE), à Thonon-les-Bains.

BOAL Davis, à Chignans-Allinges (Haute-Savoie).

BRAND Charles, au Châble Beaumont (Hte-Savoie).

BRUCHON Ch., représentant des grands crus de France, 54, rue de Lausanne, Genève.

BUINOUD Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, à Paris.

CHAMBET L., libraire, à Annemasse.

CHUIT Jean, 7, rue de la République, à Lyon.

COPPIER Louis, 4, rue de Drize, Carouge.

COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), correspondant de la Société des Antiquaires de France, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inf.).

CUSIN (Mgr), évêque coadjuteur de Mende (Lozère).

DOMPMARTIN Marcel (le lieutenant) à Boëge.

DUCHÊNE Maurice (le capitaine), à Nernier.

DUNANT CACHAT, à Evian-les-Bains.

DUPUPET, architecte, à Thonon-les-Bains.

DURET Alphonse, libraire, 8, quai de Trouville, à Trouville-sur-Mer (Calvados).

MM. Duret Alphonse, à Chens, près Douvaine, villa Bellevue.

Fabre Eugène, professeur à l'Ecole des Arts et Métiers, à Voiron (Isère).

Fernex (le vicomte Joseph de), à Paris.

Froment Emile, publiciste, à Evian-les-Bains.

Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, à Thonon-les-Bains.

Gaillard A.-F., curé à Cornier.

Genoud Philibert, docteur, à Lyon.

Gérardi S., secrétaire de la Légation de France, à Sofia (Bulgarie).

Gerbaix de Sonnaz (le comte Guy), à Sonnaz, près de Chambéry.

Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

Gillet Lucien, architecte, à Paris.

Guyon Léon, procureur de la République, à Annecy.

Hugonet, secrétaire de mairie, à Douvaine.

Jacquemont Charles, 5, quai Gailleton, à Lyon.

Jacquier, curé-archiprêtre, à Bellevaux.

Léger, secrétaire de la Mairie, à Evian-les-Bains.

Mareuse Édgar, secrétaire de la Société d'Histoire de Paris, 81, boulevard Haussmann, Paris.

Molliet Louis, greffier, propriétaire au Villard-sur-Boége.

Monchy L.-G., docteur, 113, boulevard Beaumarchais, Paris (3e); en été à Evian-les-Bains, rue Gaspard Folliet.

Morsier Henri (de), à Plonjon, près Genève (Suisse).

Moynat Louis, architecte, à Thonon-les-Bains.

Paccot Emile, curé de Pacy et d'Argenteuil, à Pacy-sur-Armançon (Yonne).

Paccot-Bréchon H., à Thonon les-Bains.

Pellarin Claudius, géomètre, à Cruseilles (Haute-Savoie).

MM. PETITJEAN M., 57, rue Pierre-Charron, à Paris.
RACT (capitaine), 90e Régiment d'Infanterie, à Lyon.
RENARD Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, à Fillinges (Haute-Savoie).
REUTER (le baron DE), à Thonon-les-Bains.
ROCHE A., publiciste, à Thonon-les Bains.
ROSSET Joseph, négociant, à Annemasse.
SPALINGER Albert, artiste photographe, à Thonon-les-Bains.
SURCHAMP, conseiller de Préfecture, à Strasbourg.
THÉRERET J.-M., professeur au Collège de Thônes.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Hector). château de Troches, près de Douvaine.
TURETTINI Albert, au château de Boisy-Ballaison.
VALLÉE Georges, ancien député, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 23, rue Buffault, Paris (IXe).

Membres Correspondants

MM. BRACONNAY (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce).
CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Genève.
DÉSORMAUX J., professeur au Lycée d'Annecy.
MEYNET Jean-François, géomètre, à Bellevaux, près Thonon-les-Bains.
REBER, archéologue, à Genève.
REYLE (E.-B. DE), professeur et publiciste à Paris.
THORENS Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALAIS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en-Provence.*
ANNECY	*Académie Salésienne.* *Société Florimontane.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.*
GENÈVE (Suisse)	*Société d'Histoire et d'Archéologie* *Institut national genevois.* *Ville de Genève* (Genava), *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.*
GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société de Statistique.*
LANGRES	*Société historique et archéologique.*

LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale de Lausanne* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LIMOGES	*Société « Le Gay-Lussac. »*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université de Lyon.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTAUBAN	*Académie des Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse)..	*Société de Géographie.*
PARIS	*Annales Salésiennes*, rue Vaugirard, 108.
PAVIE (Italie)	*Académie de Pavie.*
SAINT-MALO (Manche).	*Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo.*
St-MAURICE (Suisse). .	*Société académique de Saint-Maurice.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
TURIN (Italie)	*Bolletino dell'Associazione frà oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.* *Reale deputazione sovra gli studj di storia patria.* *Reale academia delle scienze.* *Bibliothèque nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeoligia e Belle Arti*, via Napione, 2.
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

— L'*Union Républicaine*, journal politique, littéraire, commercial et agricole des deux départements de la Savoie (paraissant le samedi).

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

ESSAI

SUR LE

JEU DE QUILLES

EN SAVOIE

PAR

A. VAN GENNEP

Docteur ès-Lettres.

Essai sur le Jeu de Quilles

en Savoie

Au cours de ma vie, il m'est arrivé de jouer aux quilles de trois manières différentes :

1° En lançant la boule en l'air directement sur les quilles, avec interdiction de lui faire toucher la terre auparavant, sinon le coup est considéré comme nul, donc avec obligation de tomber droit sur les quilles visées. J'ai joué ainsi en Provence et en Piémont. La boule n'est pas tres grosse dans ce cas ; elle est absolument pleine et, en la jetant, on doit lui imprimer un léger mouvement de rotation qui fait un « effet », comme au billard, en touchant une quille, de préférence la première de la rangée du milieu. Je propose d'appeler cette manière *le jeu direct*.

2° En lançant la boule contre l'un ou l'autre de deux petits tertres situés de part et d'autre, un peu en avant du jeu où sont les quilles ; la boule est bien plus grosse que dans le cas précédent; elle a un trou pour mettre le pouce. La règle est qu'on ne doit pas tomber directement sur les quilles, mais toucher d'abord l'un des deux tertres, au choix, et c'est de là que, par un angle plus ou moins ouvert, la boule doit rentrer dans le jeu. Pour obtenir ce résultat et empêcher la boule de filer droit par dessus le tertre, il faut lui imprimer, au moment du départ, un mouvement de rotation très accusé qui se transforme, au moment du contact avec le tertre, très dur à force d'être battu,

en une série de rotations que contrarie ou qu'accentue ensuite le contact avec les diverses quilles. Il s'agit donc d'un véritable jeu de billard ou de toupie hollandaise, au cours duquel le gagnant est celui qui a su le mieux déterminer des « effets ». J'ai joué ainsi à Bonneville, non sans maladresse, et je propose de nommer cette manière de jouer *le jeu par ricochet*.

3° En faisant glisser la boule sur une planche plus ou moins large et longue, planche mouillée et bien polie, avec interdiction de lancer la boule en l'air et annulation du coup si la boule quitte la planche avant d'avoir atteint le carré où sont les quilles Mes amis de Neuchâtel m'ont appris ce jeu, auquel je m'exerçai aussi dans l'île Saint-Pierre, chère à Rousseau. C'est, si l'on veut, *le jeu glissé*. La boule est énorme et trouée d'un trou pour le pouce et souvent, un peu plus loin, d'une fente large, semi-circulaire, pour les autres doigts ; le poids de la boule est tel qu'on ne pourrait, sans cette bonne prise, lui donner assez de force initiale pour renverser les quilles; pour mieux la faire glisser, on la trempe dans un baquet.

Il n'y a rien de particulier à signaler en ce qui concerne le nombre et la disposition des quilles(1). En règle générale, leur placement est de trois par trois et se fait *ad libitum,* dans les trois manières, avec une rangée en avant ou avec une pointe en avant, donc

(1) Les Anglais jouent à neuf quilles, les Américains du Nord à dix quilles formant un triangle ; à Montija en Biscaye, on joue à trois quilles ; en certaines localités du canton de Berne, à sept ; ailleurs, en Suisse alémanique, à trois avec une petite boule et à sept, huit ou neuf avec une grosse, etc. Ces variations ne semblent pas présenter un intérêt ethnographique.

soit en carré, soit en losange. Du moins mes enquêtes n'ont pas accusé de règles spéciales à ce sujet. Par contre, le détail de la boule à trou et de la boule sans trou est digne d'intérêt. Je renvoie ici à deux curieux articles de mon ami Telesforo de Aranzadi, professeur d'anthropologie à l'Université de Barcelone qui, partant de certains faits basques et espagnols, a entrepris jadis une enquête sur la boule trouée en Europe(1).

Quand mon savant ami s'est occupé du jeu de quilles, il ne connaissait que *le jeu direct* et *le jeu glissé,* l'un assez répandu en France, en Allemagne, etc., l'autre spécial à une partie de la Suisse. Mais *le jeu par ricochet* n'a jamais été, que je sache, signalé dans la littérature folklorique. J'ai fait, moi-même, et par des amis, des recherches sur le jeu de quilles, en Savoie et dans les pays limitrophes, enquête poursuivie pendant quinze ans ; le résultat obtenu, quoique incomplet encore, est tel qu'il faut regarder *le jeu par ricochet* comme une invention spécifiquement savoyarde. Cette petite découverte ne manque pas d'intérêt, bien qu'il me paraisse impossible de déterminer quand et où exactement, dans lequel de nos villages, et par qui *le jeu par ricochet* a été inventé.

J'ai reçu, jusqu'ici, deux cent quarante réponses à la section de mon *Questionnaire* concernant le jeu de quilles en Savoie ; ces réponses sont inégalement réparties au point de vue géographique ; d'autre part, elles ne fournissent de renseignements que pour un peu plus du tiers du nombre total des communes des

(1) Dans les *Mitteilungen* de Petermann, 1912 et 1913.

deux départements. Enfin, un point intéressant pour moi l'a paru moins à mes correspondants, à savoir le vocabulaire spécial au jeu de quilles, dont aucun élément n'est donné dans le *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Désormeaux et que je voudrais compléter. Voici, en tous cas, les résultats acquis :

J'ai reçu des réponses absolument négatives, d'ordinaire sous la forme « on ne connaît pas les quilles, on joue seulement aux boules », pour toutes les communes de la Maurienne, de la Tarentaise, de la vallée de Beaufort, de la Combe de Savoie, de la région de la Rochette, de la Savoie propre ou vallée de Chambéry, des Deux-Guiers, du Petit-Bugey, des Bauges et de la vallée de l'Arly.

Le jeu de quilles ne commence à apparaître que dans la région de Saint-Félix, où on le joue à main libre, sans trou dans la boule et sans monticules, donc au *jeu direct*. Quelques communes de l'Albanais me sont signalées aussi comme connaissant *le jeu direct*. Mais quand on arrive en Semine et en Faucigny, on rencontre, et là seulement, le jeu avec monticules latéraux, forme du jeu qui m'est aussi certifiée pour un certain nombre de communes du Chablais, sauf légères différences de détail. Par contre, dans la partie suisse du canton de Genève, on joue comme à Neuchâtel et dans le Pays de Vaud avec la glissière mouillée, alors que dans tout le Valais, au témoignage écrit de M. Gabbud, l'excellent folkloriste valaisan, on ne connaît ni le jeu à glissoire, ni le jeu à ricochet, mais seulement le jeu direct. Les recherches comparatives que j'ai faites dans les nombreuses monogra-

phies consacrées aux jeux populaires, non seulement en France, mais aussi en Grande-Bretagne, en Allemagne, dans les pays scandinaves et slaves, m'ont prouvé que le jeu de quilles à monticules n'y est pas connu non plus; mais, pour l'Italie, je dois avouer que ma documentation est insuffisante. Pour simplifier, provisoirement et sauf exceptions ou extinctions locales de la coutume, on peut dire que *le jeu à ricochet* est strictement localisé en Europe dans une région comprise entre Seyssel, le Rhône, le Léman, le Mont-Blanc et une ligne allant à peu près de Saint-Nicolas-de-Véroce, au sud de Saint-Gervais-les-Bains, à Seyssel, donc englobant la Semine, le Vuache, le Genevois central, le Chablais, le Faucigny et les Bornes.

Les différences de détail portent sur le nombre des trous de la boule, ou sur les règles du jeu. J'ai dit que le trou était pour le pouce, d'après mes observations de Bonneville, Saint-Pierre-de-Rumilly, etc.; mais à Taninges et à Pringy, on me dit qu'il est juste assez grand pour loger l'auriculaire; d'Arbusigny, on m'écrit que « le petit creux sert à mettre soit l'auriculaire, soit le pouce », ce qui concilie la contradiction apparente. De Peillonnex et de Hauteville-sur-Fier, me vient l'affirmation que, quoique le jeu soit à ricochet, cependant la boule n'a ni trou ni creux; bien mieux, à Taninges et à Saint-Jorioz, la boule serait parfois garnie de clous, ce qui ne se comprend guère, à moins d'admettre un emprunt au jeu de boules ordinaire.

Le vocabulaire en usage doit être assez riche, si l'on compare ce qu'on sait, par exemple, du vocabulaire spécial au jeu de quilles en usage dans le Jura

et en Suisse romande. Les termes que j'ai recueillis sont lés suivants :

Les petits monticules contre lesquels on doit jeter la boule sont appelés *moraines* dans le Bas-Faucigny;

A Franclens, on joue successivement *la partie*, *la belle, la recharge, la rampo* (1) et *la resuite;*

A Arbusigny, les termes sont : *battre le jeu*, *faire le rapport* (quand plusieurs joueurs ont abattu un nombre égal de quilles; c'est sans doute le *rampo* de Franclens) ; et *jouer la belle* (quand deux joueurs jouent en dehors de la partie);

A Hauteville-sur-Fier, les termes sont : *la mise, la table* et *la recharge.*

A Larringes, l'enjeu est d'ordinaire un pain façonné appelé *fouyafe ;* cf. le vieux français *fouasse ;*

Dans la plupart des communes du Faucigny, la boule pour le jeu de quilles est dite *boule à mortaise;*

On dit en plusieurs localités que les *moraines* servent à *porter la boule,* c'est-à-dire à lui faire rendre de l' « effet ».

A propos du mot *rampo* ou *rapport*, je signalerai qu'il correspond au vieux français *renvi* et s'emploie de même : quand deux joueurs ont obtenu le même nombre de points. Au lieu que le *rampeau* français était une partie qui se jouait en un seul coup de boule, et non en deux ou en trois, comme c'est la règle commune.

En général, c'est un petit garçon, qui souvent plus

(1) Le *Dictionnaire Savoyard* ne donne à ce mot *(rampô)* que le sens de *Rameaux.*

tard sera bon joueur lui-même, qui remet les quilles en place, ce qui se dit *enquiller* à Bonneville et *requilli (r'kilyi)* en d'autres communes.

J'ai dit ci-dessus que, dans la région délimitée, il y avait des exceptions : ainsi les monticules sont inconnus et on joue *le jeu direct* à Saint-Didier et à Frangy, selon un témoin, un autre affirmant le jeu à monticules.

Ce qui prouve au moins que l'enquête instituée n'est pas encore assez complète, et c'est pourquoi je me permets de faire un nouvel appel à des collaborateurs bénévoles, en les priant de noter avec soins les moindres détails et les termes locaux du jeu de quilles tel qu'on le pratique dans leur commune ou dans leur région.

MÈMOIRE II

Explication des Signes gravés

sur les

Pierres à Cupules, les Dolmens

d'après un passage de Saint Augustin

PAR

EMILE VUARNET

Membre de l'Académie Chablaisienne

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

Explication des Signes gravés

sur les

Pierres à Cupules, les Dolmens

Aux environs des années 1902 et 1905, il était beaucoup question, sur les bords du Léman, de découvertes de pierres à cupules. Or, un jour que j'avais étalé devant moi les diverses planches des travaux de M. Burkard Reber, de Genève, et du docteur Antonio Magni (1), de Milan, je me rappelai tout à coup avoir vu les mêmes signes sur l'*Almanach du Messager boîteux de Berne et Vevey,* qui s'édite à Vevey et que tous les cultivateurs de la région possèdent, dans leur maison, pour les foires et marchés et la prévision du temps. Ces signes sont les Aspects de l'Astrologie ancienne ou Astrologie judiciaire.

La Société préhistorique de France ayant organisé, en 1908, un Congrès à Chambéry, je m'empressai de répondre à l'invitation qui me fut adressée. A la page 441 du *Congrès,* je disais (2) : « Il n'y a rien d'improbable à penser que les nombreuses cupules qui, au nombre de 250, recouvrent la pierre proche le village de Saint-Thomas, à Larringes sur Evian, en forme de calotte sphérique, ne représentent une copie de la voûte céleste. »

C'est encore l'impression que l'on ressent quand on considère la photographie de la pierre de la Gaitaz, à

(1) Antonio Magni, *Pietre a Scodelle,* 1906; *Rivista Archeologica Comensa,* 1905.

(2) E. Vuarnet, *Les Pierres à Sculptures préhistoriques de la Savoie,* dans *Congrès préhistorique de Chambéry,* 1908, p. 434 à 448.

Billième (Savoie), publiée dans un récent travail de M. le chanoine Tournier, délégué du Ministère des Beaux-Arts, grand vicaire du diocèse de Belley, que ce savant a bien voulu me permettre de reproduire ici (1). Cette pierre porte 54 cupules.

Au Congrès de Chambéry de 1908, j'avançai donc que les cinq aspects de l'Astrologie ancienne : la conjonction, l'opposition, le trine, le quadrile ou quadrature et le sextile, figuraient sur les pierres à cupules. Le Comité du Congrès ne parut pas convaincu ; or, dernièrement, j'ai découvert dans les œuvres de Saint Augustin le passage suivant (2) :

« ... Quant à ces pratiques bizarres, à ces herbes, *à*
« *ces pierres,* à ces animaux, *à ces figures,* tantôt de
« pure fantaisie, *tantôt tracées d'après le cours des*
« *astres,* qui paraissent à Porphyre capables de sus-
« citer certaines puissances et de produire certains
« effets, tout cela est un jeu des démons... », etc.

Saint Augustin, étant professeur de philosophie à Carthage et encore païen, s'était adonné à la pratique de l'Astrologie judiciaire, il devait donc bien être au courant de la question et apte à la juger.

Les cupules, comme leur nom l'indique, ont généralement la forme ronde ; or, cette forme, d'après Platon, Cicéron, Manilius, etc., c'était la forme des dieux (3).

(1) Chanoine Tournier. *Le Culte des Pierres dans la Région de Belley, dans le Bugey,* de 1923. Belley, imprimerie Chaduc.

(2) Saint Augustin. *La Cité de Dieu,* livre X, chap. XI.

(3) Voir pour les citations d'auteurs mon travail sur les *Monnaies gauloises* paru dans l'*Académie Chablaisienne* de 1922.

L'opposition, d'après M. Bouché - Leclercq (1), membre de l'Institut, était un aspect favorable, portant bonheur, aussi est-il le plus souvent représenté ; il est

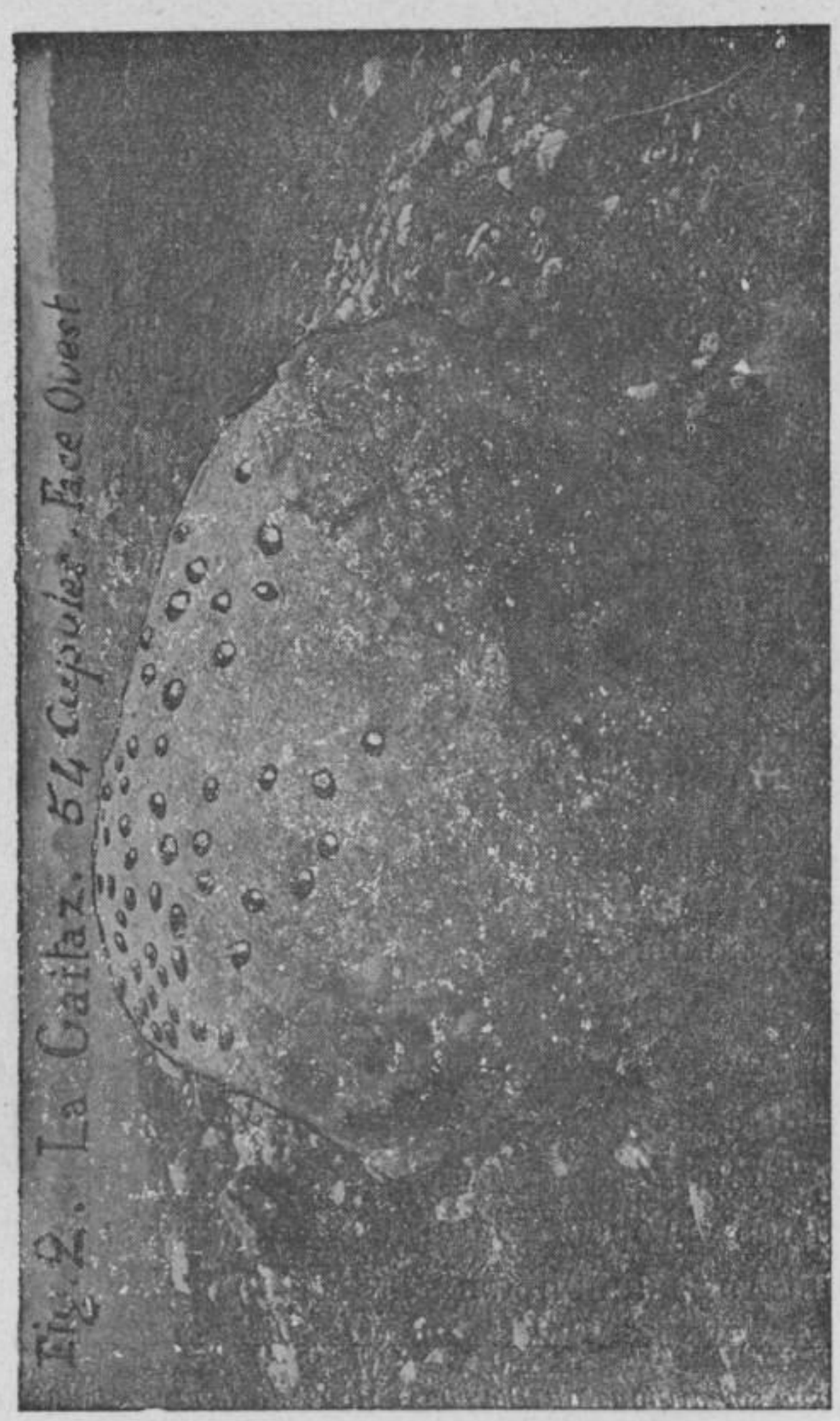

(1) Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*. Ernest Leroux, éditeur, rue Bonaparte, Paris.

formé de deux cupules ou godets réunis par une rigole. La conjonction est représentée par une seule cupule surmontée d'un trait. Le trine est formé de trois cupules disposées en triangle et réunies par des rigoles. Le quadrile ou quadrature est représenté par quatre cupules ou des carrés, telle la pierre à carreaux, que j'ai découverte, et décrite dans le Congrès de 1908, et qui existe près de Chavanex, hameau de Sciez (Haute-Savoie). Le sextile est représenté par une étoile à six rayons.

C'est en cherchant à découvrir les aspects sur les médailles antiques que je suis parvenu à identifier cinquante emblèmes de constellations sur les médailles grecques et gauloises.

Les pierres à cupules se rencontrent un peu partout en Europe ; on en a signalé dans toutes nos communes de la plaine de l'arrondissement de Thonon. M. le chanoine Tournier en signale également un grand nombre le long du Rhône, de Bellegarde à Culoz et Ambérieu. Le Valais a été exploré par M. Reber, où elles sont nombreuses et très belles. C'est par milliers qu'on les compte dans le centre de la France (1). Leur origine se perd dans la nuit des temps ; six millé ans avant notre ère, dit le R. Père Lagrange, on adorait déjà le dieu Sin (la lune) dans la Chaldée (2). Tous les peuples européens adoraient le soleil et la lune ; car Saint Augustin dit, dans la *Cité de Dieu :* « Apollon

(1) *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.* Moulins, 1910. Imprimerie Etienne Auclaire.

(2) R. P. Lagrange. *Etude sur les Religions sémitiques,* p. 38. Paris, Lecoffre, 1905.

c'est le soleil et Diane la lune. » Cependant, d'après M. Bouché-Leclercq, l'Astrologie fut introduite chez les Grecs par Bérose, prêtre de Bel à Babylone, qui vint à Athènes sous le règne d'Antiochus II, 261-246 avant J.-C. Les pierres à cupules de nos régions ont donc été surchargées de signes astrologiques peu après cette époque, c'est-à-dire en pleine époque gauloise. Ce fut la religion catholique qui combattit cette superstition par les décisions des Conciles d'Arles, en 452, de Tours, en 567, de Tolède, en 681. Un Concile de Nantes, vers la même époque, ordonne d'enlever les pierres vénérées dans des forêts sur lesquelles on dépose des ex-voto, des chandelles allumées. M. le chanoine Tournier a reproduit, à la fin de sa notice, le capitulaire de Charlemagne, de l'année 789, qui interdit le culte des pierres.

Les Gaulois ont donc honoré d'un culte les pierres à cupules. Tous les dessins qu'elles portent, je les ai retrouvés sur les monnaies gauloises. Pendant que sur les pierres les cupules sont en creux, sur les médailles ce sont des globes, des globules en relief, des guirlandes de perles environnant les emblèmes de constellations. Les astres jouaient donc un grand rôle à l'époque gauloise.

MÉMOIRE III

CAISSE

de la

MISSION DU CHABLAIS

de

Saint François de Sales

PAR

MGR L.-E. PICCARD

Lauréat de l'Académie Française

Caisse de la Mission du Chablais

de Saint François de Sales

Quand on va de Bons à Brens, on aperçoit derrière le village de Brens, du côté de Genève, un vaste rideau de verdure. Ce sont de belles forêts de chênes qui relevaient de la seigneurie de Brens (1) ; les bois du Ban, « la vaste, haute et très épaisse forêt de grands chênes » dont parle Charles-Auguste (2).

François de Sales le père du Saint et Louis son frère avaient permis charitablement, comme les seigneurs de Valleyse, — leurs prédécesseurs en ladite seigneurie, — aux habitants de Brens, d'y couper du bois pour leur usage, d'y faire paître leurs troupeaux de porcs au temps des glands, d'y user des eaux, passages, etc...

Le jeune apôtre du Chablais vit certainement ces habitants user de cette faveur. Il fut en effet amené à Brens pendant l'été de 1570, à l'âge de trois ans, et il y revint ensuite passer ses vacances d'écolier. Nous l'y trouvons même, à son retour de Paris, en 1588, époque où sa famille y résidait encore (3).

Il nous semble voir le jeune François, si bon, si pitoyable pour tous, parcourant enfant, écolier ensuite, jeune homme plus tard, ces vastes forêts dépendant

(1) Voir L.-E. Piccard, *Saint-François de Sales et sa famille*, I, p. 89-90.

(2) Ibid., p. 29.

(3) Ibid., p. 30 et 145.

de la seigneurie familiale de Brens; apprenant, comme à Thorens, aux jeunes enfants de son âge, les leçons de catéchisme que sa bonne mère lui avait enseignées ; distribuant ses caresses, ses bonnes paroles et ses aumônes aux petits bergers et gardiens de porcs du village.

La tradition nous a conservé un tableau attachant de François au milieu des enfants et des bergers de Brens.

Le jeune et délicat seigneur de Sales était déjà tout à tous, simple, familier avec les petits paysans aux habits déchirés. Habitué à s'entretenir de Dieu et des saints avec les enfants catholiques du village de Thorens, il trouvait étranges les questions et les réponses des petits calvinistes de Chablais; il s'étonnait fort de leur ignorance de la dévotion aux bienheureux du ciel, aux « Sainctes âmes des trespassés qui sont au Paradis... esgales et pareilles aux Anges. » Une douleur, une peine instinctives serraient son cœur aimant.

Puis, avec l'insouciance du jeune âge, il reprenait part aux jeux des enfants, grimpant avec eux sur les troncs moussus et rugueux des chênes, courant sur l'épais tapis des feuilles mortes, où fouillaient de leur groin agile les porcs noirs faméliques, semblables à des sangliers.

Fatigués, les enfants s'arrêtaient, entouraient leur petit seigneur. François, de toute sa jeune âme d'apôtre, leur parlait encore de la bonne Vierge Marie qu'ils ignoraient, de la glorieuse mère du Sauveur, si honorée de leurs aieux en son sanctuaire de la montagne voisine des Voirons. Il apprenait ce patois

caressant de la contrée qui devait, plus tard, lui être d'un si grand secours, en lui ouvrant plus facilement le cœur et l'oreille des Chablaisiens en sa laborieuse mission de ce beau pays.

Les enfants, bouche bée, oubliaient leurs noirs sujets répandus dans les bois, ils admiraient ce blond adolescent aux yeux bleus pensifs et si précocement pleins d'infini, debout sous la pure lumière du ciel de Savoie reflétée, en ces jours d'automne, par le décor de pourpre de la forêt.

Les fils des jeunes camarades de notre Bienheureux qui avaient joui si paisiblement des bienfaits de la famille de Sales, oublièrent bientôt la reconnaissance qu'ils devaient à leurs charitables seigneurs, en regardant comme des droits ces fruits de la bienveillance. De là d'impérieuses exigences, de longs procès que nous allons résumer.

Cependant les Seigneurs de Sales, en accordant ces usages, avaient toujours requis des reconnaissances de la part des habitants. C'était, en quelque sorte, des déclarations, par les bénéficiaires, d'une permission, d'une autorisation et non d'un droit. Voici quelques-unes de ces reconnaissances, dont les plus anciennes étaient au nom des sires de Valleyse :

Le 22 janvier 1560, Claudine des Oches, femme de Pierre Gindre, et autres habitants passent une reconnaissance, en faveur des nobles François et François-Philibert de Valleyse, seigneurs de Brens, où figure « l'usage des bois, voyes, eaux, pasquerages et de tous les autres communs de la seigneurie et mandement de Brens ».

Citons l'albergement du 20 mai 1577 (Daguillon, notaire) fait par noble François de Sales, seigneur de Brens, à son nom et à celui de son frère Louis de Sales, du droit de passage et glandage aux forêts de la seigneurie de Brens, à Jean Chalon et Claude Guillaume, pour y paître leurs pourceaux comme les autres sujets de la seigneurie, qui en jouissent par grâce(1).

Beaucoup plus tard, dans un contrat du 7 juillet 1658 (Duperrier, notaire), le souvenir de l'usage des bois, dû à la condescendance des parents de saint François est rappelé : on voit noble Melchior de Sales, seigneur de Brens et les communiers « du dit Brens associant aux communs de Brens » Mathieu Dufaug, nouvel habitant de Brens, « comme les autres communiers du dit Brens ».

Déjà le 22 mai 1622 (Pernet, notaire), Me Claude Passaquay « était associé à leur commun », avec l'autorisation des seigneurs de Brens (2).

Il résulte donc de ces reconnaissances et documents que, non seulement quelques particuliers, mais

(1) Notons aussi : 1° Une reconnaissance du 5 juin 1578 (Boyvin, notaire), en faveur des mêmes François et Louis de Sales, par Maurice Mugnier le jeune, du village de Cholex (Brens), où il déclare tenir, de leur munificence et charité, l'usage des bois et des pièces de terre plus tard contestés ; 2° Deux autres reconnaissances pour le même objet passées, le 5 juin 1578, par Maurice, fils de Pierre Gindre, et, le 20 janvier 1606 (Dufrêne, notaire), par Pernette Berna, veuve du dit Maurice Gindre, comme tutrice de Jean et Guillaume Gindre, ses enfants. Le 18 décembre 1604, une autre veuve, Jeanne Remond, femme de défunt Jean-Guillaume, tutrice de Maurice leur fils, passe une reconnaissance en faveur des dits seigneurs de Brens, en son nom et « au nom de leurs consorts de Brens », où figure également « le pasquerage des pourceaux aux forêts de Brens ».

(2) Archives du château de Brens.

toute la communauté de Brens était en possession, par grâce des charitables seigneurs du lieu, du droit de glandée et de l'usage de certaines pièces de terre.

Ces terres et forêts dépendaient bien de la seigneurie de Brens. En effet, le 15 novembre 1606, le chanoine Louis de Sales, prévôt de Saint-Pierre. de Genève, et son frère Gaspard reconnaissent tenir les biens contestés du duc de Savoie, comme leur appartenant en plein domaine (Garin-Mugnier, commissaire du duc, rière le Chablais). Ce qui prouve, ajoutent les sires de Brens, que les trois pièces de terre disputées par les villageois n'ont jamais « été du nombre des communs de Brens, ains toujours du propre bien et plein domaine des seigneurs du dit lieu, et jamais astreins aux droits de servitude prétendue (1) ». D'autre part, « le grand bois et forêt de Brens, de 40 poses environ », était entouré de fossés, ce qui excluait « toute communauté supposée (2) ».

Mais, entre le bois de 60 poses mentionné au premier article du rôle, celui de 30 poses du deuxième, le bois de Brens de 40 poses du quatrième article et l'autre mas « qui est entre les susdits », il y a « un gros mas de bois, laissant les deux premiers du côté de bise... qui est véritablement commun », et dont le seigneur de Sales n'a jamais contesté la jouissance aux gens de Brens.

Comme autre preuve que les pièces disputées ne

(1) Archives du château de Brens. — Plaidoirie Roissard, 18 janvier 1683, 14 avril 1685. Les trois pièces réclamées par les gens de Brens contenaient : la première 40 poses, la deuxième 35 poses et la troisième 60 poses.

(2) Ibid.

sont point communes, le dit seigneur de Sales exhibe des lettres de sauvegarde, signées Trollie, du 17 septembre 1661, publiées au mois d'octobre suivant à Brens, au sortir de la grand'messe du dimanche. Elles portaient *inhibition* de troubler le seigneur de Brens dans ses biens et notamment dans les trois pièces de terre susdites. Il montre encore une amodiation d'une partie des dits biens, du 17 avril 1678, par noble François de Sales, frère du défendeur Joseph de Sales...

Cependant, Me Jean-Louis Passaquey, Claude Guillaume et Bernard Mugnier, procureurs des communiers de Brens (janvier-février 1683) persistent à affirmer la possesion immémoriale des dits bois par leurs mandants.

Joseph de Sales reconnaît volontiers que certains particuliers de Brens ont droit, « en temps de glands », d'envoyer leurs porcs paître dans ses bois et ceux de son frère, selon la concession « à eux faite, par leur père de Sales », mais ils ne peuvent y conduire d'autre bétail ; il l'affirme sous la foi du serment.

Me Demoruel, procureur à Thonon des communiers de Brens, finit par admettre que les pièces n'étaient pas communes (27 mai 1683), et que ses mandants avaient bien joui, dès le XVIe siècle, des bois par pure grâce et condescendance des nobles de Sales et de leurs prédécesseurs (1).

Mais, d'où venaient ces difficultés, ces injustes prétentions des communiers de Brens ?

Maître Roissard, procureur des de Sales, va nous l'apprendre :

(1) Archives du château de Brens.

Honorable Bernard Mugnier de Cholex (Brens) dit Crosset, assisté de son procureur Michel Degenève, au nom des communiers de Brens, avait donc engagé un procès contre noble seigneur Joseph de Sales. Les comparutions eurent lieu au Tribunal de Thonon, les 20, 25 novembre, 1er décembre 1682, 18 janvier 1683.

Mugnier soutenait que les communiers de Brens avaient, d'ancienne coutume, le droit « d'usager des bois, des eaux, pasquiers, pasquerages et de tous les communs de la seigneurie et juridiction de Brens », et que le seigneur de Sales devait être « débouté de ses exceptions de dire que ce droit ne s'étend que sur les communs (communaux) de Brens et non » sur les trois pièces de terre dont il a donné les confins « pour être du domaine des seigneurs de Brens ».

Mugnier affirma encore que, par droit de prescription, les communiers avaient disposé du mas de terre désigné, comme de leur bien, y coupant du bois... et qu'ils y avaient plus que le droit d'usage que leur reconnaissait le seigneur de Brens. Joseph de Sales soutint (18 janvier 1683) que les trois mas en question ne furent jamais « du nombre des communs de Brens » et demanda une enquête officielle. L'avocat Jean-Antoine Ponnet, juge de la seigneurie de Brens, enquêta donc sur la tradition de possession immémoriale des communaux (2 septembre 1683). Le procès fut ensuite porté à Chambéry, car les communiers de Brens en appelèrent immédiatement de la sentence ou ordonnance du juge ordinaire de Brens (10 septembre 1683).

Nouvelles enquêtes... Le 14 mai 1685, le Sénat de

Savoie, sur la requête des communiers, délègue messire Jean-Louis Devoley, seigneur de la Roche, conseiller d'Etat, sénateur... qui se rend à Brens « au devant de la maison de Janet Granier, hoste (hôtelier), du dit lieu ». Comparaissent, le 10 septembre 1685, à 7 heures du matin : Me Guynet, substitut de Me Joly, procureur des communiers, assisté de Passaquey, Guillaume, Mugnier et Claude Ruche, puis Me Pernet, substitut de Me Roissard, procureur des de Sales.

Sont entendus successivement : Antoine Vacherand, de Langin-Brens ; Etienne Articoz, de Bons ; Claude Pinget, de Ballaison, Noël Chrestellaz, de Saint-Didier ; François Chrestellaz, du même lieu ; Pierre Vigny, de Langin-Brens ; Louis Grobel, de Langin-Bons ; Maurice Riond, de Saint-Didier ; Marc Mugnier, de Langin-la-Ville, et Nicolas Caille d'Hermance, qui tous, fermiers ou domestiques d'habitants de Brens, affirment avoir, depuis vingt ans, trente ans... « coupé ou vu couper du bois et mener paistre le bétail dans les endroits contentieux », du consentement des père et grand-père des seigneurs de Sales.

Me Roissard proteste et il dénonce enfin celui qui a si bien excité ces simples communiers contre leurs bons seigneurs, qui les a encouragés à marquer par une noire ingratitude la reconnaissance des bienfaits reçus.

Il déclare *Louis Grobet, meunier du marquis de Coudrée,* « *le principal auteur de ce procès* pour la manutention (jouissance) de leurs rentes et fiefs », que les témoins tiennent de lui. En outre, dit-il, ces témoins sont tous parents des communiers de Brens et, par

conséquent, « bien aises de rendre les pièces susdites communes... pour y faire paistre leur bétail et y prendre du bois à leur fantaisie... » ; enfin, ces témoins — ont été appelés « à boyre et manger diverses fois » pour être amenés à déposer de la sorte (4 janvier 1686) (1).

L'instigateur de tous ces démêlés était donc le seigneur d'Allinges-Coudrée, le possesseur du fief voisin, dit de Langin, ce même seigneur d'Allinges-Coudrée, qui poursuivit les de Sales en des procès retentissants... Il était devenu seigneur de Greysier-Langin par le mariage de son ancêtre Jean d'Allinges, dit de Montfort, avec damoiselle Marie, fille de Claude de Langin. Ce fut François d'Allinges, fils du dit Jean, qui ordonna de mettre à mort (1537) tous les hommes du village de Romanel, au pays de Vaud, parce qu'ils refusaient de devenir protestants et qu'ils avaient tué un ministre qui voulait absolument les convertir à la Réforme. Son fils Bernard et son petit-fils Isaac d'Allinges (décédé le 7 juin 1654, à l'âge de 76 ans), zélés protestants, firent à l'apôtre du Chablais une guerre acharnée. Cette guerre se continuait donc, de la sorte,

(1) Noble Jean Louis Devoley, seigneur de la Roche, sénateur de Savoie, nomme ensuite, à la requête des de Sales, comme adjoint non suspect à l'enquête, noble Claude du Chastel, avocat au Sénat de Savoie. Il accepte les témoins suivants présentés par Maître Roissard : F. Leyan et J.-L^{s} Vacherand, de Brens et Bons ; Claude Lançon, de Ballaison ; J. Bérard et J. Machon, de Saint-Didier ; F. Blanc, de Bons (23 janvier 1686). Ceux-ci déposent que la première terre, dite pré des Mollies, relève des seigneurs de Brens-Cholex, que dans la seconde les communiers ne pourraient y faire paître, enfin que la grande pièce et le reste de la forêt ont été albergés aux communiers par les de Sales. Le procès continue. Les de Sales apportent de nouvelles preuves d'amodiations, de défrichements, d'autorisation de jouissance aux communiers et ils concluent à leur juste droit de possession (25 juin 1686).

contre la famille du Saint, même après la conversion du pays au catholicisme.

Néanmoins, la vallée de Bons, dite de la Côte du Chablais, demeura chère à saint François, car nombre de censitaires de ce coin de terre relevaient de son cousin le chanoine Louis de Sales et de son frère Gaspard. Près de là, vivait aussi son ami, R^d^ Bernard Mojenier, curé de Machilly. Voici un acte qui les réunit tous trois et qui nous donne la couleur locale de l'époque :

1612, 27 septembre : R^d^ Louis de Sales et noble Gaspard de Sales, seigneurs de Brens, Richemond et du Jourdil, amodient, à Claude Passaquet, les censes, servis et dîmes dépendant de leur juridiction de Brens et de Vigny, pour trois ans « déjà commencés à la saint Michel 1611, moyennant 110 coupes de froment par année ». Suivent diverses conditions pour la cueillette et remise du dit froment, etc. (1).

Ces 110 coupes de froment de rente annuelle servirent certainement à entretenir le chanoine Louis de Sales et peut-être le Saint lui même, quelques quinze ans auparavant, quand ils entreprirent la mission du Chablais (1594-1599) (2).

(1) Fait à Thorens, dans la galerie des dits seigneurs (de Sales). Présents : R^d^ messire Bernard Mojennier, curé de Machilly, et R^d^ messire Nicolas Longet (Lombard, notaire).

(2) François de Sales, né le 21 août 1567, amené à Brens en 1570, alla étudier à Paris (1581-1588) et à Padoue (1589-1592), passa dix-huit mois en Savoie, se préparant à l'ordination sacerdotale (18 déc. 1593), et consacra ensuite neuf mois de ministère à Annecy. Les cinq ans d'apostolat en Chablais (1594-1599), y compris un voyage à Rome, un séjour à Paris, nous conduisent à son sacre comme évêque, le 8 décembre 1602. Il mourut à Lyon, le 28 décembre 1622.

Le 29 juin 1597, François écrivait, en effet, à Mgr J.-C. Riccardi, nonce apostolique à Turin, qu'il avait « dépensé de son bien et de celui de ses amis dans cette mission(1) », sans tirer « un seul liard » d'un bénéfice obtenu par concours en 1595, c'est-à-dire de la cure de Corsier-Anières dont les revenus étaient aliénés par les protestants.

Le lendemain, 30 juin 1597, il concourut et obtint la cure du Petit-Bornand. Mais, elle lui fut disputée, avec acharnement, par le frère du curé défunt, qui avait obtenu, à Rome, des lettres de provision.

M. de Boisy avait bien défendu, à sa famille, de ne faire passer aucun secours ou moyen d'existence à l'apôtre, pour l'arrêter dans son dessein d'évangéliser le Chablais. Mais le cœur du père l'emporta sur sa décision, car, à peu près vers le même temps, il écrivait à ses amis du Chablais pour leur recommander François. Bien plus, il incitait, en toutes occasions, Ferdinand Bouvier à se faire instruire et à revenir à la foi catholique (2). L'œuvre apostolique de l'apôtre lui tenait donc à cœur.

Une autre preuve, c'est sa conduite dans le procès que dut soutenir le Bienheureux pour la cure du Petit-Bornand dont nous venons de parler. Voici, à ce sujet, quatre documents inédits de la plus grande importance. C'est Gallois, frère de François, constitué son procureur ; c'est M. de Boisy, son vieux père, âgé de 77 ans, qui, avec ses cousins Louis et Gaspard, se

(1) *Œuvres de saint François de Sales* (édition d'Annecy), XI, p. 303.

(2) Déposition inédite de Ferdinand Bouvier au procès de béatification du Saint.

porte caution dans cette affaire embarassante de la cure du Petit-Bornand ; c'est, plus tard, ce même cousin Louis et M. Déage recevant procuration dans ce même procès ; c'est son fidèle Rolland qui lui sert de témoin. Nous citerons de ces documents tout ce que nous pourrons ; hélas ! il nous faut compter ici avec les rats, nos impitoyables rongeurs, et avec le temps, « ce mangeur de choses », comme l'appelle si bien Charles Auguste (1) avec sa gracieuse et ordinaire originalité.

Voici d'abord la procuration en faveur de Gallois. Elle est du mois de novembre 1597.

François, prévost de Saint-Pierre de Genève « institue, faict, crée, constitue, députe et ordonne son vray procureur généralement et spécialement, la généralité ne dérogeant à la spécialité, sçavoir noble Gallois de Sales, son frère, icy présent, en la charge de la présente acceptant. Et c'est pour et au nom du dict Seigneur constituant, se présenter, faire toutes poursuites, par devant tous seigneurs de justices tant ecclésiastiques que réguliers, en toutes chascunes ses causes tant mues qu'à mouvoir, soit en demandant ou défendant en quelle action que ce soyt, pour faire demande, une ou plusieurs, assister, convenir, protester, appeler, renoncer produire droict du dict constituant, nier, contredire, déduire *(rongé)*... comme le dict seigneur constituant porroit faire... s'il estoit présent... Volland, entendant iceluy être tenu pour exprimer déclairer... toutes promissions, renonciations, ratrabitions, relevations, pouvoir de substituer,

(1) *Pourpris historique*, p.410.

élection... et aultres clauses requises sur ce par foy et serment presté par le dict seigneur constituant ès mains de moy notaire et par les tesmoings corroboré. Faict à Sales, en la Maison forte de noble François de Sales, l'an et jour (que dessus), présents : Messire Claude Guellard (Gaillard), George Rolland et Pierre de la Charrière (1) ».

L'acte suivant, daté aussi du mois de novembre 1597, précède, dans notre minutaire, celui qu'on vient de lire. Nous le donnons néanmoins en second, parce qu'il a un rapport essentiel avec les deux derniers documents de cette série. Tous trois, en effet, ont trait à la cure du Petit-Bornand. Le rapprochement de ces pièces augmente assurément la valeur de chacune. Quant au fait lui-même, ce n'est ni le temps ni le lieu de le développer.

On aime à rencontrer le Saint dans l'exercice de ses droits, faisant par devant notaire — c'est toujours le notaire Encrenat — la vente des dîmes d'avoine du Petit-Bornand. Le document porte un en-tête ainsi conçu :

« Vendiction faite par Révérend François de Sales, Prévost de l'Eglise de Saint-Pierre de Genève, à M. Claude Guallard et aultres. »

Puis vient le corps même de l'acte, R^d François, prévost, vend, purement et simplement, les dîmes d'avoine du Petit-Bornand à messire Claude Gaillard, recevant en son nom et au nom des sous-nommés... « à George... 20 coppes ; à Claude Pippin, 10 coppes ; à Claude Levet, 20 coppes ; à Georges Dufour,

(1) Encrenat, notaire à Thorens.

10 coppes ; à Claude Fichet, aultres 10 coppes ; tous du lieu et paroisse du Petit-Bornand, le tout en mesure de la Roche... et la coppe pour quatre quarts de la dicte mesure et de l'avoyne des dismes cédés en la plasnure du dict lieu du Petit-Bornand : que revient à la quantité de IX vingts et deux coppes au dict messire Gallard *(sic)* présent et tous les susnommés absents, moy dict notaire soussigné avec le dict Gallard pour eux et les leurs, stipulant, recevant et acceptant. Et c'est pour le prix de 4 florins, 6 sols la coppe par le dict vendeur heus et receus, par les mains du dict messire Gallard réellement... » *(rongé)*.

Le dit notaire et le dit Gaillard s'engagent « sous obligations, paches, hypothèques de tous et un chascungs leurs biens et du dict sieur acheteur temporels, noms, droits, actions, présents et futurs quelconques lesquels... se constituent tenus obligés payer délivrer et faire bailler aux susnommés acheteurs, par les dimiers du lieu du Petit-Bornand, la dicte quantité d'avoyne susvendue pour le jour et feste de Noël prochain à peine de tous déspens, dommages et intéretz. Promectant... renonçantz etc... *(sic)*. Faict à Sales, paroisse de Thorens dans la Maison forte du dict seigneur de Boisier, présents discret George Rolland et Pierre de la Charrière ».

« Le dict seigneur de Boisier... » M. de Boisy, était donc nommé dans l'acte, et, selon toute apparence, son nom figurait dans les parties rongées.

A cette remarque, ajoutons-en deux autres. La « plasnure » était ou le territoire même de la localité ou les parties planes par rapport aux roches environ-

nantes dans lesquelles les habitants cultivaient des céréales. Quant à l'expression « IX vingt et deux », dont la singularité n'aura échappé à personne, elle signifie neuf fois vingt plus deux, soit 182.

Le 15 octobre 1598 nous met en présence de l'acte constituant les révérends Louis de Sales et Déage, procureurs du Bienheureux pour toutes causes, mais « spécialement en tant que touche la cure de Notre-Dame du Petit-Bornand ». Cette nouvelle procuration n'infirme en rien celle de l'année précédente, passée en faveur de Gallois : le dernier de nos documents le prouvera; mais le Prévost était, à la fin de la Mission du Chablais, surchargé d'affaires, sur le point de partir pour Rome, et la cure du Petit-Bornand continuait d'amener difficultés sur difficultés. Il avait besoin de cœurs amis et désintéressés pour traiter en son nom des cas épineux; nous savons qu'il pouvait compter sur son cousin et sur son dévoué ancien précepteur, non moins que sur son frère Gallois.

Le document, moins détérioré que les précédents, peut, à notre grande satisfaction, être donné *in-extenso :*

« De l'an et jour sus prochainement escript (15 octobre 1598), à tous présentz et advenir soit notoire et manifeste que par devant moy notaire public, soubsigné, s'est personnellement constitué révérend seigneur François de Sales, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, lequel sachant, sans renonciation de ses aultres procureurs par devant constitués et à nommer, crée, constitue, députe, ces procureurs généraux et spéciaux sçavoir révérends sieurs

Loys de Sales et Jean Déage, chanoine de la dicte église, tous deux icy présents et la présente procuration acceptant, chacun pour le tout. Et c'est pour et au nom du dit seigneur constituant tant ensemblement que séparément se comparoir et présenter par devant tous seigneurs de justice, en toutes et chascunes ses causes tant mues qu'à mouvoir, soit de demandant ou défendant et en quelle action que ce soyt, aussi comparaoir et soy présenter pour retirer ses fruitz, revenuz, émolumentz, abventions et faire tous (les) actes d'exécution de sentence et arrest et en prendre possession en tous et chacungs ses bénéfices, cure, et spécialement en tant que touche la cure de Notre-Dame du Petit-Bornand, Chapelles et aultres, aussy aux charges et astrictions prétendues, et faire demande, une ou plusieurs et généralement aux présentes choses, et toutes dépendantes et émergeantes faire appel, notes requises et nécessaires que le dict seigneur constituant porroit faire si en tout présent estoit. Intervenant au présent acte toutes promissions, renonciations, ratifications, réélection, pouvoir de substituer élection de domicile et aultres clauses requises et nécessaires par foy et serment presté par les dictz sieurs constituant et constitués *more ecclesiasti-quorum* (sic)... Faict à Sales, présentz Révérend Sieur Philibert Rogex, Messire Amed Bovard, prestre, discret George Roland et Michel de Jorder. »

Voici, maintenant, la plus curieuse peut-être des pièces conservées par le minutaire Encrenat : c'est l'acte par lequel M. de Boisy se porte, de concert avec ses neveux Louis et Gaspard, caution pour son fils.

L'acte est du 8 février 1599. Le saint est à Rome et Gallois agit en son nom contre Nicolas Bailly qui s'était mis en possession de la cure du Petit-Bornand.

Le temps et les rats ont respecté ce document ; nous avons donc le plaisir de le reproduire, comme le précédent, *in-extenso :*

« L'an mil cinq cent nonante neufz, et le huitièsme jour du mois de febvrier, par devant moy notaire soubsigné, et présentz les témoingtz cy bas nommés, (s'est) personnellement constitué noble Galloys de Sales, frère et procureur constitué de Révérend Seigneur Françoys de Sales, prévost en l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, lequel en la dicte qualité pour satisffaire à l'entière exécution de la sentence rendue le cinquiesme du présent moys au procès d'entre le dict Révérend Seigneur François de Sales demandeur d'une part et Messire Nicollas Bolly prestre défendeur et opposant d'aultre (part). Et (c'est) en qualité de procureur susdite, et encore à son propre et privez nom comme il promect par foy et serment et soubz l'obligation des biens du dict Seigneur Révérend Françoys de Sales et de tous les siens qu'il se constitue tenir et posséder, recevoir restituer ou et tant ce que le dict Seigneur de Sales que le dict noble Galloys de Sales procureur prédicts ou aultres exigeront par vigueur de la prédicte sentence provisionnelle de récréance de fruictz dépendantz de la cure (et) paroisse de Notre-Dame du Petit-Bornand, même par la dicte sentence s'il est die (dit) et ordonné en fin de cause ; et à la prière et requète du dict noble Galloys de Sales procureur susdict, se sont donnés et constitués garan-

ties et cautions, avec la clause chacun pour le tout, sans division ny discussion, Noble Seigneur Françoys de Sales, Seigneur de Boisier et de la Thuille, Révérend Seigneur Loys de Sales, chanoyne de la dicte église du dict Saint-Pierre de Genève, Noble Gaspard de Sales, Seigneur de Brens et Messire Jean Denolles (ou Demolles) chanoyne de Boisier et Groisier, lesquelz ontz promis et promectent par foy et serment et soubz l'obligation de leurs personnes quicter aux dictz principaulz procureurs Seigneur Boisier, de Brens et Demolles et du dict Révérend Seigneur Loys de Sales ses biens (sic) temporels qu'ilz se constituent tenir, rendre et restituer tout ce qui sera exigé en exécution de la sus-dicte sentence, par le Révérend Seigneur François de Sales obtenue, que de ses communs ayantz cause de sa part, s'il est die (dit) et ordonné en fin de cause et par mesure et moyen les dictz Nobles Françoys, Galloys de Sales père et fils, tant à la dicte qualité de procureur que à leurs propres et privez noms et soubz la semblable foy et serment (sic) et obligations de leurs personnes et biens, qu'ilz se constituent garder, garantir les susdictes cautions du proscès (procès) froncement et despendance. Et si ontz renoncé tous ensemble de division au bénéfice et ordre de discussion, et que les principaulz doibvent être prévenus, convenus et clauses requises. Faict et passé à Sales, en la maison du dict Seigneur de Boisier, présentz noble et puissant Philippe de Thoire, seigneur de Bossier (Bossey), Messire Bernard Mojonier prestre et convicaire du dict Thorens, discret Jean Denouvant témoings à ce requis (1). »

(1) Encrenat, notaire à Thorens.

Les quatre actes de cette dernière série sont tous passés à Sales, dans le vieux château des ancêtres. M. de Boisy, avancé en âge, ne le quitte plus guère, et le prévôt s'y rend souvent. De Sales, en effet, sont datées les lettres qu'à cette époque, 1595 à 1598, il écrit du sein de sa famille. Encrenat, de son côté, s'y rend sans peine, de Thorens, et nous, nous sommes heureux de suivre nos de Sales et quelques-uns de leurs faits et gestes, au berceau du Saint qui nous provoque à les aimer en se faisant aimer lui-même.

Les actes qui précèdent nous ont montré comment M. de Boisy et ses enfants savaient conduire, au milieu du maquis de la procédure, une affaire aussi difficile pour procurer à François des secours nécessaires. Mme de Boisy n'y figure point, quoiqu'elle ne leur cédât en rien en fait de science juridique pratique.

La mère de l'apôtre était, en effet, une maîtresse femme, même en affaires. De nombreux actes le prouvent (1). Nous allons la suivre pendant cette mission du Chablais qui est commencée et où nous voyons les membres de la famille de Sales déployer tous une activité extraordinaire pour soutenir les efforts de l'apôtre.

Nous nous contenterons d'énumérer les documents de cette époque en les faisant suivre parfois d'une courte réflexion.

Mme de Boisy s'occupe, avec un soin jaloux, de retirer les revenus de sa maison, si nécessaires à son bien aimé fils qui est aux prises avec les hérétiques.

(1) Mgr L.-E. Piccard, *Saint François de Sales et sa famille*, p. 460-462.

Nous l'avons déjà vue, le 21 et le 25 novembre 1594, établir ses procureurs Gallois de Sales son fils et Claude Machet, afin de faire valoir ses droits et ceux de sa famille (1).

Le 25 janvier 1595, Loys fils de feu Loys Lombard déclare avoir reçu d'elle, quoique absente, « en loyale commande, selon les bonnes coutumes de ce présent lieu et pays, une vache de poil roge, laquelle il promet bien régir et gouverner, et en rendre bon compte tous les ans à la foyre de Thorens ». Le notaire Encrenat enregistre cette déclaration, en présence de Claude Croset et autres, à Usillon (Thorens) « au chemin public. »

Le lendemain, 26 janvier, Pétremand, fils de feu Antoine Chappaz, reconnaît aussi tenir d'elle, dans les mêmes conditions, en sa maison située au lieu des Chappes, paroisse de Thorens, « une vache poil chastaigne » (2).

M. de Boisy, dont la charité nous est connue, a multiplié ses prêts d'argent et de denrées. Il mande au notaire Encrenat d'en dresser des actes, car, malgré la défense qu'il a faite de ne pas fournir d'argent au bienheureux, nous le soupçonnons fort d'avoir fermé les yeux sur les agissements de sa dévouée et pieuse épouse.

Donc, le 15 mars 1595, Rolet Puthod « du village de Thorens » déclare lui devoir (quoiqu'il soit absent), sur le cimetière du dit Thorens, en présence de noble

(1) Voir notre ouvrage intitulé *Saint François de Sales et sa famille*, I, p. 460-462 (un volume grand in 8° de 554 pages, avec 40 illustrations, Paris 1910. Picquoin imprimeur).

(2) Encrenat, notaire.

Gaspard de Sales, Jacques Boccard, Claude Reguet, cinquante florins monnaie de Savoie qu'il a reçus en prêt. Mais le notaire Encrenat spécifie que cette somme sera « payable à première requête du dit seigneur créancier ».

Et le débiteur fait serment de la payer, sous l'obligation de « ses personne et biens » (1). M. de Boisy veut donc avoir cette somme sous la main, probablement pour secourir François au premier appel.

Michel, fils de feu Gouthier, de la paroisse de Contamine, se rend au château de Sales et reconnaît, le 20 mars 1595, devoir au même seigneur, en présence d'Etienne Fornet, de Sermet Doncques et autres « un ducaton et un quart de febves (fèves) pour cause de prest heu et receu » (2).

Il n'a pas fait cette course seul, d'autres de ses concitoyens l'ont suivi : Antoine, fils de feu Claude Voultier, et Loys, fils de feu Aimé Voultier (3), aussi tous deux de Contamine, sont venus avec lui pour déclarer, au même lieu, lui devoir, le premier, une coupe de froment, une de seigle et une octane d'avoine « pour cause d'un prest payable à la feste de Saint Michel » prochaine ; le second, deux octanes d'avoine et un un quart de fèves aussi empruntés à M. de Boisy et qu'il payera à la même date (4).

Le 2 avril 1595, dans un pré au gazon verdoyant, à Thorens, en présence de R^d^ messire Loys Chavanes,

(1) Encrenat, notaire.

(2) Ibid.

(3) Ces Gouthier et Voulthier nous semblent être de la même famille, avec une variante de nom patronymique.

(4) Encrenat, notaire.

prêtre, de Claude Richard, et Maurice Ribit, Loys, fils de feu Mermet Martin, dit Convers, déclare devoir « à M. de Boisy » 44 florins, « pour cause de vendition de vin, receu par les mains de Amé Bovard, payable la moitié à la Saint Michel » prochaine et l'autre moitié dans un an (1).

Le 30 avril de la même année, Claude, fils de feu Jean Richard, se trouve à Thorens « devant la maison des nobles frères de Sales » en compagnie de Jean Ysard, de Jean Fornet et autres. Il y reconnaît avoir reçu en prêt de M. de Boisy, qui est encore absent, six octanes d'avoine, payables à la fête de Saint-Michel (2).

Deux actes sont encore dressés le même jour, mais « dans la maison des nobles frères de Sales (3) », en présence entre autres de Claude Richard et de Claude Croset. Le premier acte rappelle d'abord que « noble et puissant François de Sales, Seigneur de Boisy et de la Thuile » avait été mis en possession, pour la somme de 63 florins 3 sols, « d'une pièce de terre et pré située au territoire de la Luaz, lieu dit en Puit, de la contenance d'un journal (sic) et de la troisième partie d'un... ». C'est pourquoi le dit M. de Boisy, qui comparaît, remet « à la Maurise(4) fille de feu Guil-

(1) Même notaire; nous croyons bien pouvoir lire Amé Bouvard, quoique le papier soit en très mauvais état et rongé par le temps et l'humidité.

(2) Même notaire.

(3) Rds Loys et Gaspard de Sales, évidemment

(4) On sera peut-être étonné de voir si souvent figurer des Maurise dans les divers documents que nous analysons. C'est que saint Maurice, martyr, était le patron des Etats de la Maison de Savoie, le patron de l'église de Thorens et de près de soixante églises de l'ancien diocèse de Genève. L'abbaye de Saint-Maurice

laume Passaquet, veuve de Claude Fenollens », et à Claude Fenollens fils de ce dernier, absent, le notaire et sa mère et pour lui recevant tous les droits qu'il peut avoir sur la dite terre « par vigueur de la dicte mise en possession » et ce au prix de 63 florins 3 sols (1).

Dans une pièce à part qui forme un second document, la Maurise Passaquet susnommée donne comme caution de cette somme Claude, fils de feu Jean Passaquet, et tous deux s'engagent à en effectuer le paiement à la Saint-Michel (2).

Il ressort de ceci que M. de Boisy avait, dans sa charité, tellement multiplié ses secours, prêts en argent et en nature... qu'il se trouvait dans la nécessité

fut fondée dès le IVe siècle dans le Bas Valais (devenu possession de la Maison de Savoie) près des lieux où ce saint et la légion thébéenne avaient subi le martyre. Pierre de Savoie reçut de Rodolphe, abbé d'Agaune, un des anneaux de Saint-Maurice qui devint le signe de l'investiture des Etats de Savoie. A la suite des guerres de religion, le duc Charles Emmanuel renouvelait, le 26 décembre 1590, alliance avec l'état du Valais qui s'était emparé d'une partie des possessions de sa Maison, entr'autres de la ville de Saint-Maurice. Ce prince renonçait, de nouveau à tous ses droits sur le Bas-Valais, il cédait encore le Val-d'Illiez; mais il obtenait, sauf l'approbation du Souverain Pontife, la cession de la moitié du corps de saint Maurice, patron de la Savoie, avec l'épée conservée jusqu'alors à l'abbaye. L'acte fut passé au château de la Majorie, à Sion. Le bruit de ce traité s'étant répandu à Saint-Maurice, le peuple, dit-on, menaça de s'opposer à cette soustraction des reliques. Mgr Jean-Geoffroy de Ginod, évêque d'Aoste, se hâta d'aller les recevoir. En l'absence du duc, la duchesse de Savoie Catherine d'Autriche, entourée de sa famille, du nonce apostolique, de nombreux évêques et d'une foule immense, accueillit solennellement ce précieux dépôt dans la cathédrale de Saint-Jean, de Turin, le 15 janvier 1591, et l'anniversaire de cette cérémonie devint une fête nationale pour tous les Etats de Savoie. Comme on le voit, grande était la popularité de saint Maurice. Voilà pourquoi on rencontre tant de Maurice et de Maurise dans les documents de Thorens.

(1) Encrenat, notaire

(2) Ibid.

d'accepter, en retour, des terres qu'il relâchait aussitôt qu'il se trouvait couvert de ses débours, sans y chercher un sol de profit.

Le même jour, 30 avril, « en les galleries de Sales », galeries sur lesquelles nous avons donné ailleurs des documents curieux (1), à Thorens, en présence d'Antoine Chappaz et de Claude Richard, Claude Croset déclare lui devoir 2 octanes d'avoine qu'il lui a empruntées et qu'il s'engage à rendre encore à la fête de Saint-Michel (2). Jeanne, fille de feu Guillaume Sage, une pauvre veuve, lui doit aussi, pour la même cause, trois octanes d'avoine; elle promet, par acte du 30 avril aussi passé à Sales, de les payer à la fête de Saint-Laurent (3).

Enfin, le lendemain 1er mai, c'est Claude, fils de feu Jean Vetez, ou Vittet, qui veut aussi lui solder, à la Saint-Laurent, deux octanes d'avoine reçues en prêt. Acte en est dressé à Thorens, dans la maison de Loys Convers (4).

Un vicaire de Thorens, révérend messire Loys Chavane, lui doit aussi 4 ducattons qu'il lui remboursera « à première réqueste »; acte du 4 mai 1595, passé au cimetière de Thorens, derrière l'église, en présence de Pierre de la Fin (5).

C'est au même lieu et le même jour, en présence de Jacques Convers et de Rolet Puthod, que Maurice, fils de feu Guichard Vuachet, reconnaît aussi devoir à

(1) *Saint François de Sales et sa famille,* chapitre XXIII.
(2) Encrenat, notaire.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.

M. de Boisy 3 octanes d'avoine, payables à prochaine fête de Saint-Andrć (1).

Le 28 mai suivant amène trois déclarations de prêts charitables faits par le père du Bienheureux : 1° Celle de Claude Tissot, pour deux octanes d'avoine qu'il promet de rembourser à la Saint-Laurent, en présence de Claude Doncques, de Claude Croset et d'Antoine Encrenat (2) ; 2° Celle de Pierre, fils de feu Claude Paguet, pour la même quantité d'avoine payable au même terme, en vertu d'un acte dressé en présence de Pierre Fornet, de Loys Rigard et autres (3) ; 3° Celle d'Henri, fils de feu Mamert Mermier, pour une coupe d'avoine et un quart d'orge payables à la même fête de Saint-Laurent. Acte passé encore à Thorens, en présence entr'autres de Pierre Encrenat et de Mamert Croset (4).

Tandis que M. de Boisy était occupé à faire rentrer les ducattons et denrées qu'il avait avancés à ses sujets, Mme de Boisy, elle, ne restait pas inactive.

Le 12 juin 1595, Henry fils de feu Henry Levet déclare, à Thorens (François Ternier, Jean Fornet et autres témoins), tenir d'elle, quoique absente, « en loiale commande, deux vaches, l'une poil blanche (*sic*), l'autre noire bocharde ». Il promet de les bien régir et en rendre compte à la fête de Saint-Martin (5).

Le même jour, Jacques autre fils de feu Henry Levet, reconnaît aussi tenir, au même lieu, de la

(1) Encrenat, notaire.
(2) Idid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.

même dame, selon les bonnes coutumes du pays, trois vaches, dont deux « de poil roge et l'autre blanche fromentale » Il les soignera de son mieux, et en rendra compte à la même époque (1).

Le 29 juin suivant paraît à Sales, en la curtine (2) de la maison forte de la dite dame, qui est absente : Antoine fils de feu Claude Favre, accompagné de plusieurs témoins, parmi lesquels Pierre fils de feu Bernardin Cocquillon, de Buringe, et Etienne Favre. Il déclare « tenir à myd croist et prouffit, selon les us et coutumes de ce présent lieu et pays de Genevois, de damoiselle Françoyse de Sionnaz, dame de Broisier, deux bœufs... l'un de poil noir, l'autre blanc fromental », estimés cinquante florins monnaie de Savoie. Il promet les « bien régir et gouverner comme bon père de famille, et d'iceux rendre bon compte... d'aujourd'hui en trois ans prochains venantz » (3).

Le même jour et en la même curtine, Antoine fils de feu Claude Favre reconnaît aussi tenir de Mme de Boisy, encore absente, une vache de « poil roge » dont il rendra compte « à toutes les foires de Thorens, commençant à la foire prochaine » (4).

Le 9 juillet suivant (1595), à Thorens, en la maison de Loys Martin, Antoine Favre déclare tenir de la même, quoique absente, « en loiale commande, selon les bons us et coutumes du pays », deux vaches, « l'une poil blanche, l'autre brunage », qu'il promet

(1) Encrenat, notaire.

(2) De curs, curtis ; cour, jardin. Voir tome I du présent ouvrage, ch. XXIX.

(3) Encrenat, notaire.

(4) Ibid.

bien régir, et en rendre compte à la foire de Thorens (1).

Le 23 du même mois, Hugues fils de feu Antoine Chappaz confesse, à Thorens, en présence de François Soudan, avoir reçu « à myd croist et prouffit », de Mme de Boisy, toujours absente, « deux bovets (taureaux) de deux ans, poil roge », estimés 48 florins de de Savoie. Et il s'engage à en prendre soin et en rendre compte d'aujourd'hui en trois ans (2).

Le 10 juillet précédent, par acte dressé sur le cimetière de Thorens, en présence « d'honorables Jean Millard et Christophle Ciclet, devant la maison du Rd Sr Loys et noble Gaspard de Sales frères », Maurice Ciclet cède à M. de Boisy, qui est présent, en paiement de plus grande somme qu'il lui doit, 115 florins à retirer de Pierre fils de feu Catherin Pesset, d'Evires, son débiteur (3).

Le 24 juillet 1595, Maurice fils de feu André Ciclet déclare devoir à noble et puissant François de Sales, seigneur de Boisy absent, une coupe de froment, pour cause de prêt, payable à la prochaine fête de Saint-Laurent. Acte passé à Sales, « en la curtine » du château, présents Rolet Richard et Thomas Tissot (4).

Les documents suivants indiquent que M. de Boisy a besoin d'argent, probablement pour son fils François qui est en Chablais.

10 août 1595 : noble François de Sales, seigneur de

(1) Encrenat, notaire.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.

la Thuile, de Boisy, avait été mis en possession « par droit d'hypothèque de la somme de 63 florins 3 sols, à lui dus par Jacques Fenelland », d'une terre en la Luaz, lieu dit en Puyt, maintenant appelée en Crot, d'environ une pose, plus deux autres terres. Or, à la date que dessus, le seigneur de Boisy cède à Etienne Soudan, présent et acceptant, tous ces droits qu'il a sur les dites terres, en vertu de la dite mise en possession, moyennant 63 florins 3 sols reçus, et dont il donne quittance. Acte dressé à Sales, en présence de Claude fils de Claude Nicollin, de la Forest, paroisse de Groisy, et de Jean Pelloux (1).

Même jour : le dit Etienne Soudan, reconnaît devoir au dit seigneur de Boisy, 33 florins monnaie de Savoie « pour le reste du prix non payé de la cession susdite » payables à la prochaine fête de Saint-Michel (2).

C'est le 12 septembre 1595, que M. de Boisy, au nom des siens, établit des procureurs pour obliger Michel de Foras à payer ce qu'il doit à sa famille (3).

12 novembre 1595 : Jean fils de feu Pierre Paulmes déclare devoir à noble François de Sales, seigneur de Boisy, absent, 42 florins, « pour reste de la somme de 230 florins » qu'il lui devait, ainsi qu'à honorable Mermet fils de Michel Paulmes (par obligation de Rosset, notaire, du 14 juillet 1586...), payables à la Saint-Michel prochaine. Fait à Thorens, au cimetière ; présents : Claude Paulmes, Maurice Chappaz (4).

(1) Encrenat, notaire.

(2) Ibid.

(3) Voir chapitre VIII de la *Mission de Saint François de Sales* en Chablais (*Annales Salésiennes* de Paris de 1910).

(4) Même notaire (Encrenat).

La pieuse dame et le seigneur de Boisy n'étaient pas seuls à s'inquiéter des vaillants missionnaires du du Chablais et à se démarcher pour leur trouver des fonds.

Les deux branches de la famille de Sales avaient conservé les nobles sentiments du moyen-âge : cet esprit de solidarité des hommes d'un même sang, cette parfaite cohésion autour du blason ancestral, et la fidélité des bons chevaliers à la sainte religion. Dans les nombreux documents dont nous donnons succintement l'analyse, on distingue tous ces de Sales agissant de concert et s'intéressant au plus haut degré à la mission du Chablais, où luttent pour le Christ deux enfants de leur maison.

Nous avons vu précédemment saint François recevoir des secours de sa famille, de même nous verrons ici Amé de Sales retirer les revenus des biens de Thorens, indivis entre ses frères, le chanoine Louis et Gaspard, et en faire l'avance au premier. Peut-être même envoyait-il de ses propres deniers pour soutenir l'œuvre apostolique : Amé de Sales, franc, généreux, n'était pas tenu à respecter la décision du père de saint François, de ne rien lui envoyer en Chablais pour l'obliger à revenir. On peut donc supposer, avec toute vraisemblance, qu'en faisant parvenir en Chablais les revenus du chanoine Louis, il y joignait des sommes prises dans sa cassette particulière (1).

Le 27 mars 1595, noble Amé de Sales, au nom de

(1) Voir, au chapitre IX de la *Mission de Saint François de Sales en Chablais*, les intimes relations du saint avec la famille de Amé de Sales (*Annales Salésiennes* de Paris).

révérend Loys et Gaspard de Sales et au sien, reconnait avoir reçu, de Guigonnet (Guy) Guerra-Bidal, paiement de 500 florins et de tout ce le dit Guerra pouvait devoir au dit noble Amé de Sales, dont quittance... Acte passé au cimetière de Thorens ; présents : noble Gallois de Sales, Pierre d'Usillon et Claude Croset (1).

Au même cimetière de Thorens encore, le 4 février 1595, Mernet Soudan avait déclaré devoir à Amé de de Sales « six-vingt-dix » (130) florins « pour cause et reste de la prise dernière du disme du Vuad, appartenant au dit sieur Amé et à révérend seigneur Loys de Sales, et que le dit Soudan confessant a tenu en amodiation. Il s'engage à payer cette somme à la prochaine fête de Saint-Michel. » (Noble Pierre d'Usillon, Jean Fornet et maître Vachod, témoins) (2).

Les nombreuses rentrées d'argent, vente de biens et réalisations qu'effectue Amé de Sales en cette année 1595, viennent confirmer l'hypothèse de son intervention pécuniaire en faveur de son frère et de son cousin, les infatigables missionnaires du Chablais.

François et le chanoine Louis, alors en plein combat contre les hérétiques, voyaient l'argent fondre en leurs mains. Abondantes aumônes à distribuer tous les jours dans ce pays si longtemps ravagé par les guerres religieuses ; pauvres familles catholiques à soutenir (3); cherté de la vie, par suite de l'hostilité constante de la population calviniste.

(1) Encrenat, notaire.
(2) Ibid.
(3) « En ces temps et ces pays si calamiteux, où tout le monde est pauvre » ; lettre de saint François de Sales.

Les dépenses étaient si considérables que les deux vaillants missionnaires, seulement soutenus par le dévouement familial, durent bientôt se séparer. Le chanoine Louis se vit obligé, faute de ressources, de quitter le Chablais.

Les multiples démarches d'Amé de Sales, résumées dans les actes suivants, éclairent, nous semble-t-il, d'un jour nouveau les dessous de l'apostolat du Chablais. Nous découvrons, derrière saint François, toute une pieuse parenté attentive à son sort, intéressée à sa mission, lui prêtant aide morale et pécuniaire dans cette lutte gigantesque pour la foi catholique.

Lorsqu'il ne peut se faire rembourser de suite, Amé de Sales fait déterminer par ses débiteurs l'époque des paiements des prêts qu'il leur avait consentis.

Ainsi, le 21 janvier 1595, Antoine Perrier promet payer 110 florins « le jour et feste de Pentecôte proche venant », après avoir reconnu les devoir à titre de prêt. Acte passé à Thorens, dans la maison de Rolet Puthod (1).

Françoise Puthod, la femme d'Amé de Sales, reçoit, le même jour, une reconnaissance de Pétremande Lombard, veuve de Thomas Puthod (2). Celle-ci déclare tenir en commande « une vache, poil brunache motelle », dont elle promet « rendre bon compte tous les ans à la foyre de Thorens... », à Thorens même, dans la maison de Thomas Puthod (3).

A Thorens encore, le 4 février 1595, en présence de

(1) Encrenat, notaire.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

Maurice et André Puthod et de Jacques Vellu, noble et puissant Amé de Sales, seigneur de Vallières, cède à Claude Croset le « dessoubs d'une maison contenant poille cuisine, située au territoire du Vuad, appelé Chez Messelier », pour le prix de 30 florins, monnaie de Savoie. Cette somme est garantie, en un acte séparé, du mème jour par Catherin Favre qui promet la solder à la Saint-Michel prochaine (1). Le 8 février suivant, Henri fils de Maurice Ducrest reconnaît devoir à noble Amé de Sales 20 florins de Savoie reçus en prêt payables dans un mois (2).

Cinq jours après, le 13 février, en la maison de Rollet Puthod, noble Amé de Sales, seigneur de Vallières, « amodie et accense » à François Puthod et à Jean fils de Maurice Rey « les recours (les regains) et dernières prises de deux pièces de pré avec le folliage qui seront à faire aux dicts prés... pour la présente prise » (ce pré est situé au territoire du Vuad, lieu dit au Cloud), « sous la ferme de 30 florins, payables à la prochaine feste de Saint-Félix ». Etaient présents : Maurice Robet, Etienne Soudan et André Puthod (3).

Le surlendemain, en l'habitation de Loys Convers, à Thorens, Maurice fils de feu Henri Ribit, maréchal, et Loys Ciclet, dit Mugnier, déclarent devoir à noble Amé de Sales 100 florins pour « cause de prèt », payables à la fête prochaine de Pentecôte (4).

Toujours à Thorens, « chez L'Hostellet », en pré-

(1) Ibid.
(2) Même notaire, acte passé au cimetière de Thorens.
(3) Encrenat, notaire.
(4) Ibid.

sence de Pétremand de la Charrière et autres, le 23 février, Douard (Edouard) fils de feu Henri Lombard, déclare devoir à Amé de Sales 60 florins « pour rémission de quatre obligations, (dont) trois portant la quantité de 6 octanes d'avoyne et l'autre 30 florins reçus par Mes Vuillet et Paulmes, notaires » (1).

Les actes se multiplient vers cette époque. Ne pourrait-on pas supposer, dans ces démarches, l'intervention du chanoine Louis. Ce dernier, revenu dans sa famille, par ses enthousiastes récits des labeurs de son cousin, dut aviver au plus haut degré l'intérêt de ses frères pour la mission du Chablais.

Louis de Sales narrait avec feu, dans les réunions familiales, les souffrances et les dangers affrontés par François durant le rude hiver 1594-1595, et plus tard la froide nuit passée sur le châtaigner de la Chavanne, les loups hurlant sur les pas de l'apôtre, les lâches assassins postés sur le chemin pour l'assassiner. Le chanoine de Sales, par ses récits passionnants, n'eut pas de peine à décider ses frères, et en particulier le seigneur de Vallières et son épouse, à envoyer au pacifique combattant du Chablais de fortes sommes nécessaires au triomphe de la vraie foi.

Revenons à nos documents, le 12 mars 1595, Maurice Ribit, maréchal, s'engage à payer, à la foire de Thorens, au seigneur Amé de Sales, la somme de 38 florins, monnaie de Savoie. L'acte est reçu, en présence de Jacques Gaillard et Claude de la Fin, sur le cimetière et devant la porte de l'église de Thorens (2).

(1) Encrenat, notaire.
(2) Ibid.

Le même jour, Guillaume Croset promet, en présence de Claude Croset et autres, de payer 7 florins à la adeleine prochaine (1).

Le 4 juillet 1595, « damoiselle Françoise Puthod, femme de noble et puissant Amé de Sales, seigneur de Vallières », en présence du dit Amé, amodie et accense, à révérend messire Sigismond Bachallet, religieux du prieuré de Contamine, présent et acceptant, sa maison de Contamine, avec jardin, commodités, appartenances... pour trois ans, commençant à la fête prochaine de la Saint-Barthélemy ; « sous la ferme pour chaque année de trois coupes et de deux quarts de froment, mesure de La Roche... payables a la Saint-André ». Cet acte est passé dans la maison d'Amé de Sales et les témoins sont noble Gaspard de Sales et révérend Jacques Bouvard, prêtre (2). Le 26 juillet suivant, toujours chez le seigneur de Vaillières, mais en présence de Jean et Claude de la Fin, la même damoiselle Françoise Puthod, amodie, à Aimé fils de feu Jean-Philippe Falquet, de la paroisse de Contamine, acceptant pour lui et son frère, « tout le bien et grangeage qui lui appartient à Contamine... comme grange, terres, prés, bois, vignes... sauf la maison que fut de Domp Pierre », pour trois ans et trois prises entières. Et cela moyennant 13 coupes de froment, mesure de La Roche, livrables à la Saint-André de chaque année, et « un écu d'or sol pour un coup, pour les espingles de la dite dame de Sales ». Les vignes sont à moitié, le vin se portera au truel, à

(1) Encrenat, notaire.
(2) Ibid.

Contamine, « en la maison de la dite dame », et sa part se « retirera dans son sellier » (1).

La veille, son mari le seigneur de Vallières avait reçu, du dit Aimé Falquet, déclaration de « deux bœufs, l'un poil noir, l'autre blanc » remis « à my croit, prouffit par noble Amé de Sales », qu'il promit bien régir et en rendre compte d'ici trois ans. Ces bœufs étaient estimés 100 florins (2).

Le 17 septembre 1595, près de la chapelle de Compois, à Thorens, et en présence de messire Jean Vachod, clerc, et autres, les frères Maurice et Claude feu Claude Croset déclarent devoir, à noble Amé de Sales, la somme de 60 florins de Savoie « pour cause de prest ». Il les payeront à la prochaine fête de Pâques (3).

Voici un acte plus important passé « en la maison de Loys Martin », à Thorens, le 22 septembre suivant. Noble et puissant Amé de Sales, seigneur de Vallières, vend à André fils de feu Pierre Puthod « une maison morative (4) de trois membres, située au territoire de Vuad, appelée la maison des Julliard, avec ses places, curtines, entrées, sorties.. et une pièce de pré et curtil jointes à la dite maison, jouxte le chemin public tendant de Thorens (à) Annessy. . », pour le prix de 400 florins, monnaie de Savoie, et deux écus d'or d'épingles pour Mme de Sales. André Puthod verse 100 florins et, par acte séparé, « nonobstant la quit-

(1) Encrenat, notaire.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Morative, maison d'habitation.

tance » écrite sur l'acte principal, reconnaît devoir 300 florins et deux écus d'or sols dépingles, qu'il paiera à la foire de Thorens. Etaient témoins Loys Martin, Pétremand de la Charrière et autres(1).

Amé de Sales reçoit trois déclarations, le 22 octobre 1595, dont les deux premières passées au cimetière de Thorens. Pernette fille de feu Antoine Chappaz, veuve, déclare tenir, en loyale commande, de noble Amé de Sales « une vache poil fromental », qu'elle promet bien régir, etc., et rendre compte « d'icelle et de son murrin » à la foire de Thorens. Jacques Encrenat déclare tenir, sous les mêmes conditions, une vache poil froment, en présence de Claude feu Pierre Rubin, de St-Sigismond-sur-Cluses, et Nicolas Passaquet (2). En troisième lieu, Antoine Mieusset et Claude Donques le jeune reconnaissent devoir, à Amé de Sales, 99 florins pour la dimerie du Mont, payables, la moitié à la Toussaint, l'autre moitié à la Noel prochain (3).

Le lendemain, à la Cave, Pierre fils de feu Georges Encrenat confesse devoir, à noble Amé de Sales, présent, 40 florins de Savoie, que ce dernier a payé pour le dit Encrenat à Gabriel Pugin ; présent, Pierre Lombard (4). Le 29 octobre 1595, Mamert Soudan avoue, sur le cimetière de Thorens, être redevable, à Amé de Sales, de 30 florins, pour vente d'une vache de poil rouge qu'il avait tenue de lui en commande (5). Le

(1) Encrenat, notaire,

(2) Ibid.

(3) Encrenat, notaire. Claude Encrenat, témoin, en la maison du dit Amé, où se passe cet acte.

(4) Encrenat, notaire. La Cave, immeuble des de Sales, à Thorens.

(5) Encrenat, notaire.

5 novembre, le seigneur de Vallières reçoit, à Thorens, en présence de Jacques et Etienne Soudan, une reconnaissance de François fils de feu François Soudan, pour une dette de « sept-vingts et deux florins, pour prest à eux fait (*sic*) pour payer au sieur de Marolle » (1).

Il est probable qu'à cette époque Amé de Sales réservait une bonne part de ses revenus à son frère Louis, retourné à la mission dès le mois d'avril. Il avait vu François, au mois d'août précédent, et la brûlante flamme d'apostolat qui embrasait son cousin n'avait pu le laisser insensible.

Amé suivait en esprit l'apôtre parcourant le Chablais, prêchant plusieurs fois le jour, bravant le soleil et la pluie, le sommeil et la fatigue, les mépris et les injures... visitant assidument les malades et les pauvres à qui, malgré la modicité de ses ressources, il distribuait, avons-nous dit, d'abondantes aumônes (2).

M. de Boisy exerçait, non seulement sur ses enfants, mais encore sur ses neveux une autorité incontestée, comme en font foi divers actes, tels que l'assignation contre noble Michel de Foras, partages, etc... Dès 1595, il devait inciter toute sa parenté à soutenir le jeune Prévot et son cousin.

Mme de Boisy, avons-nous dit, ne le cédait point à son époux dans le maniement des affaires. De nombreux documents en font foi. Nous ne donnerons que

(1) Encrenat, notaire.

(2) Ces aumônes étaient prises évidemment sur les envois d'argent de sa mère et de ses parents.

le suivant pour ne pas lasser l'attention du lecteur (1).

Le 10 décembre 1601, Gallois de Sales, au nom de sa mère et de ses frères, avait établi son procureur honorable Jacques Vellu Burdet, pour retirer de Ca-

(1) Voici le texte de ce document :

Procuration de Mme de Boisy, de saint François et des de Sales et de sa famille, du 3 février 1602. « Le troisième février mil six cent et deux, à chacun soit notoire que le dixième decembre dernier se seroit personnellement constitué noble Gallois de Sales seigneur de Villard roget lequel lors agissant à son nom et aux noms de damoiselle Françoise de Sionnaz dame de Boisier sa mère, des révérends sieurs François, Jean-François de Sales prévost, chanoyne de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, noble Loys, Bernard et Janus de Sales ses frères communs et indivis de bien pour les quels il aurait promis de rato... constitue et députe ordonne son procureur général et spécial honorable Jacques Vellu Burdet lors présent et acquittant .. pour pouvoir demander exiger et recevoir, de Catherin fils de feu Claude Favre la somme de six vingt huit florins portés par deux notes passées par le ditz Favre au prouffit de noble François de Sales quand vivait seigneur de Boisier père des ditz sieurs, portant la somme de cent huit florins reçus par Me Poulinet notaire, du second janvier mil cinq cent nonante et ung et l'autre de 20 florins passés au prouffit de Françoise dame de Sionnax reçu par moy notaire soubsigné du premier janvier nonante cinq cédant et transportant la dicte somme et obligation susnommées au dit Vellud, comme aussi touts droits actions... par vertu aussi d'une mise en possession faicte des terres obtenues du sieur juge de Thorens du troisième mars mil six centz ung signée par le dit juge Chappaz, et par exploit du sixième du dict mois signé au rapport du sergent Soudan... et sur une piéce de terre contenant environ une pose et demy situé au territoire du Vuad lieu dit en les Sénès jouxte le pré de Jacques Favre la terre d'honorable Blaise et Claude Julliard frères. . Plus une pièce de terre contenant deux quarts de seytorée sise au territoire du Vuad lieu dit ès Ochettes jouxte le pré des ditz frères Julliard et Jean Lombard du coté de la bise le pré de Jacques Favre de vent... le pré d'André Puthod au couchant... moyennant la susdicte somme de six vingt huit florins la quel il aurait promis payer au nom des susnommés comme parait par acte de moi notaire soussigné le XI décembre dernier envers Jean fils de Jacques Convers quatre vingt florins et les restants quarante huit envers Claude (Veillet) son frère à quoy le dit Vellu n'aurait satisfait. *Donc ainsi et que par devant moy notaire public soubsigné et présent les témoingts cy bas nommés (se) sont etablis et constitués la dicte damoiselle Françoise de Sionnax veuve du dict feu noble François de Sales* seigneur de Boisier et le dict Jacques Vellu les quels de leur bon gré même la dicte dame... à

therin Favre 128 florins dûs à feu M. de Boisy et à Mme de Boisy (1).

Le débiteur n'ayant point fait honneur à ses engagements, la famille de Sales, par sentence du sieur Chappaz, juge de Thorens, du 3 mars 1601, et par exploit du sergent Soudan, du 6 du dit mois, avait été mise en possession de deux terres, situées au territoire du Vuad, lieuxdits *En les Sénès* et *Les Ochettes*. Gallois de Sales avait de plus cédé tous les droits de sa famille et les siens, tant sur les dites terres qu'autres, au dit Vellu Burdet, son procureur, à condition qu'il payât les dits 128 florins, dont 80 à Jean Convers et 48 à Claude Vellu. Son parent Vellu Burdet s'y

son nom et qualité de mère des susnommés seigneurs ses enfants, la dicte informée du contenu de l'acte de transport, cession cidevant désignée par le dict Gallois de Sales son dict fils faict au susnommé Vellu, iceluy ratifie, confirme et approuve jouxte sa forme et teneur et en oultre elle dicte dame du consentement avec le dict Vellu soubsigné... transporte à honorable Blaise Julliard icy présent... recevoir les sommes contenues par les conventions sus désignées, les droits qu'ils ont et peuvent avoir en vertu de la susdite mise en possession, tant sur les dictes pièces susconfinées que sur les aultres biens d'iceluy Favre qui tenoit lors de la passation des dictes obligations, et ce... faict moyennant la dicte somme de six vingts huict florins par le dict Julliard réellement payés aux susnommés Jehan Convers et Claude Vellud *(sic)*; et pour exiger et recouvrer la dicte somme de six vingts huict florins... ont constitué leur procureur irrévocable... le dict Blaise Julliard présent... avec puissance et pouvoir de contraindre les biens tenant du dict Favre par toute voi de justice : et en pouvoir passer quittances qui seront autant bonnes et valables que si par eux-mêmes étaient faictes, et de pouvoir substituer aultres procureurs.

« Faict à Sales dans la maison forte de la dicte dame et des sieurs (ou seigneurs) ses enfants, présents M. Jean Grillet chanoyne de Brens, Jean Rey et Jean Douesnes Alios Pelloux et moy dict notaire à ce recevoir requis. ENCRENAT. »

(1) Cent huit florins reçus de M. de Boisy (acte de Paulinet, notaire, du 2 janvier 1591) et 20 florins de Mme de Boisy (Encrenat, notaire, acte du 1er janvier 1595).

était formellement engagé, par acte du 11 décembre 1601, mais il ne tint point parole.

Aussi, le 3 février 1602, Mme de Boisy fait appeler le dit Vellu-Burdet à Sales en sa présence et, au nom de ses enfants, elle ratifie et confirme la procuration, transport et cession opérée par Gallois de Sales son fils, en faveur du dit Vellu-Burdet. Mais elle acquiert, en même temps, le consentement de ce dernier pour céder ensuite, par devant le notaire Encrenat, à Blaise Julliard tous les droits susdits, moyennant le paiement des 128 florins à Jean Convers et Claude Vellu déjà nommés.

Mme de Boisy avait donc voulu elle-même terminer ce différend en présence du dénommé Jean Grillet, dont la mère était une de Sales, de Brens, de Jean Rey, et de Jean Dovesne, alias Pelloux. Encrenat, notaire, déjà connu, enregistra cette convention.

MEMOIRE IV

MONOGRAPHIE

RELIGIEUSE ET SEIGNEURIALE

D'HABÈRE-LULLIN

PAR

L'ABBÉ CHAPERON

A Monsieur l'Abbé Bouvier, Curé d'Habère-Lullin.

Cher Monsieur le Curé,

Autant qu'à moi, cette modeste œuvre est à vous. Ne la dois-je pas à mon récent séjour près de vous et à vos amicaux encouragements? « Il n'y a point de sujet mesquin en fait de monographie, *disiez-vous après Monseigneur Isoard.* Montrons les manuscrits; cette voix des anciens a tant d'autorité, de puissance. » *C'est mon excuse, ce mot qui pourrait servir d'épigraphe à ce petit travail.*

J'ai essayé de faire entendre cette voix des anciens. Plaise à Dieu qu'elle ait sur vos chers paroissiens l'autorité qu'elle a eue sur moi, et que lui reconnaît le grand évêque! Ils seront heureux de reconnaître, dans ses grandes lignes, leur histoire religieuse locale. Ils apprendront que leur église remonte au XIIIe siècle; que, détruite en partie par la foudre en 1781, elle a laissé à l'église actuelle son emplacement et son chœur. Celui-ci est trop haut et trop lointain dans son pur ogival, pour ne pas laisser à grande distance le gothique de la nef nouvelle. Ils connaîtront aussi cette succession rarement interrompue, même à travers la Réforme protestante, de pasteurs zélés, avec, çà et là, quelques noms plus glorieux; surtout, ils ne se rappelleront pas sans émotion la période révolutionnaire, le héros de ces jours troublés, l'abbé Gurliat, prêtre réfractaire, dont aucun de leurs aïeux ne se fut oublié à trahir la retraite. Et, comme vous le dites si bien, mon cher ami, ils ne seront pas indignes de leurs pères; ils ne permettront pas que la chaîne de la tradition soit brisée entre leurs mains et voudront paraître dignes du zèle et de l'affection de leurs anciens curés; puis... d'un autre qu'ils ne seront pas longs à

nommer. Je les connais trop pour douter un instant qu'ils hésitent à souscrire à cet éloge et à cette résolution. Dieu les bénira, mon cher ami, comme il paraît bénir vos œuvres; il donnera à vos travaux un accroissement qui vous survivra. J'en suis sûr, de ce temps, la mémoire restera, et, dussé-je effaroucher votre modestie, je vois déjà, à quelque cent ans d'ici, un chercheur fouiller ces parchemins considérablement augmentés, mettre en lumière un nom déjà ancien, pour continuer cette histoire édifiante.

Monographie religieuse et seigneuriale d'Habère-Lullin

PROLOGUE

Nous avons eu, l'année dernière, le plaisir de visiter une de ces fraîches vallées dont la Savoie a le secret ; vallée aux pentes insensibles, revêtues d'un vert gazon jusqu'à la croupe des montagnes ; pas de soubresauts, pas d'accrocs, pas de rochers altiers, dénudés et taillés à pic, rien qui défie le voyageur à la recherche d'un passage à travers ses flancs. Partout verdure de prairies, puissante végétation, paysage gracieux. J'ai nommé la vallée de Boëge.

Au sommet, sur la Haute-Menoge, Habère-Lullin tout baigné de calme, de repos et de soleil. La villégiature bruyante n'a point encore envahi ce pays ; le snobisme des sports modernes a, jusqu'à présent, respecté ses charmes et sa poésie. Quel air vivifiant et quel émerveillement devant ce spectacle de la nature ! Panorama reposant, superbe amphithéâtre dans le large cadre que lui font les montagnes de Miribel et de la Glappaz au levant ; Tarramont et le Forchat au nord ; les cols des Moises et de Cou au nord-ouest, et, au-delà de ces deux passages, c'est la colline des Allinges, c'est Thonon et l'azur du Léman.

Habères ! c'est bien cela : un paysage avec ses vergers, ses arbres fruitiers, ses fouillis de verdure, ses forêts à la frondaison grandiose ; voilà le nom qui

convient à ce territoire. Où trouver un coup d'œil plus gracieux, moins heurté, dans cette région aux si brusques contrastes ?

Pour Lullin, ce nom lui vient de la grande famille qui y posséda jadis une seigneurie et un château dans le voisinage immédiat du presbytère.

Voilà, tout indiquée, la division de ce travail : l'église et la seigneurie.

PREMIÈRE PARTIE

L'EGLISE

CHAPITRE I

Bien au milieu des deux versants, sur l'esplanade qui domine le bourg d'Habères, contre les vents du nord et du sud, apparaît l'église, belle du site et en partie aussi de son âge. Le chœur nous en reporte à la première moitié du XIIIe siècle, à cette période de transition où le roman vient d'abandonner au pur gothique jusqu'aux arceaux des voûtes. Nervures, chapitaux, ouvertures, entrecroisements, tout rappelle la première époque du style ogival. Une merveille! non certes. Elle ne figure point, que nous sachions, au catalogue des Beaux-Arts.

Peut-être, cet antique reste du monument primitif tient-il, dans l'ensemble, trop peu de place. La nef, on le sait, construite sur l'emplacement de l'ancienne, détruite par la foudre en 1781, est une construction récente. Pâle copie, presque pastiche, du vestige épargné.

Un vitrail orne la chapelle de sainte Agathe que possède la noble famille de Sonnaz ; générosité due

aux Joseph de Livet et Joséphine de Gerbais, à l'occasion de leur mariage. Dans un angle, nous voyons les deux blasons juxtaposés.

Un autre vitrail, don de M. l'abbé Jules Duvillaret, curé de Ville-en Sallaz, projette la lumière sur l'autel du Rosaire.

Les deux autres du sanctuaire ne datent que du rectorat actuel.

Voilà l'édifice. Etudions les personnages qui y ont présidé. Le plus ancien document que nous possédons est la bulle d'Alexandre III, 12 des Cal. de février 1180. Ce pape prend sous sa protection l'abbaye d'Aulps, confirme l'abbé Ysard dans sa possession de l'église d'Habères, de ses appartenances et dépendances : *Ecclesiam S^ti^ Petri de Alberes cum pertinenciis suis.* (*Acad. Sal.*, II, 276.)

Déjà vers la fin du XIIe siècle, les curés de cette paroisse perçoivent paisiblement leurs dîmes. Mais Guillaume III, 9e abbé d'Aulps, qui régna de 1209 à 1222, donna à défricher les terres de Poche et de Montherbouz, depuis Vauverdannaz jusqu'au territoire du Villaret ; l'abbaye fut donc amenée à empiéter sur la dîme paroissiale, et l'emprise qu'elle a sur notre église réduisit rapidement les revenus des prêtres séculiers. Ces derniers ne tardent pas à invoquer l'autorité épiscopale pour trancher leurs difficultés. Aimé, évêque de Genève, déclare : 1° l'abbaye d'Aulps a droit de patronage et de personnat sur l'église d'Habères ; 2°, les curés ont la moitié des offrandes et des sépultures ; 3° ils perçoivent en outre les dîmes antérieures à la concession de Guillaume III

ci-dessus, 23 juin 1221. (Inv. inédit, fol. 397) (1). (*Acad. Sal.*, XXXVII, 246) (2).

1. Pierre, 1272-1274. — Le premier curé connu est un nommé Pierre. C'est un haut personnage, car nous le rencontrons comme témoin, dans deux actes de 1272 et 1274 (*Reg. Gen.*, 545). Bien plus, en avril de la même année 1274, il figure comme arbitre avec Pierre de Pricier, Rodolphe de Noëry, Pierre d'Allinges, dans un différend entre Jean II de Fessy, abbé d'Aulps, et Raymond d'Allinges (arch. par.).

Deux ans plus tard, le vendredi après l'octave de la St-Pierre 1276, le même abbé Jean, au nom de son église d'Habères et Rd Almadric, prieur de Draillant, au nom de l'église du dit lieu, plantent des limites pour terminer certains démêlés entre eux ; on stipula que le prieur et le curé d'Habères jouiront des droits paroissiaux à forme des bornes fixées : l'une au Jorat, à côté du pré La Perrousat et tendant vers le mont Forchat ; l'autre, entre le Fangez et une grosse pierre, du côté d'Argence et de Cervens, et ainsi en droite ligne par le haut et le bas (inv. inéd., fol. 174).

Edouard Mallet a publié un ancien pouillé dans le IXe volume des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.* Il le fait remonter à la première partie du XIVe siècle. Au décanat d'Allinges, on trouve la paroisse d'Habères qui paya XI lib.

Rd Veyrat, curé de Brens, publiciste fort méritant, a mis au jour un autre pouillé, provenant de la

(1) Cet inventaire renferme sensiblement plus de documents que celui du chanoine Gonthier.

(2) M. l'abbé Mouthon, curé-archiprêtre de St-Gervais, a donné ce document dans l'*Académie Salésienne.*

Bibliothèque Nationale. La date doit être assignée à la période de 1355 à 1375. Habères a soldé XIV : *Curatus de Alberes*. Le savant qui a donné ce document, pense que les 14 livres indiquent, non la redevance due à la Chambre apostolique, mais bien le revenu.

2. Amé Rucelin, 1350-1362. — Vers cette époque, Amé Rucelin (1) tient la cure d'Habères. Or, un Jean-Pierre Frarier donne au recteur de l'église une *oche,* qui contient une fossorée située à Nantcrue. Le 2 juin 1350, Aimé de Ravorée, abbé d'Aulps, concède cette terre à Rd de Rucelin, sous la cense d'un denier payable à la St-Michel. La concession est faite à ce curé seulement : à sa mort, l'oche reviendra à l'abbaye (inv. inéd. d'Aulps, fol. 397, 178). Douze ans plus tard, 5 février 1362, l'abbé Jean de Troches amodie à ce même prêtre le personnat et autres droits de l'église, pour le prix annuel de 50 sols, payables à la Noël. En septembre suivant, les religieux du monastère relâchent au recteur tous ces droits de personnat et autres, vu la modicité des revenus de la sacristie.

3. Guillaume de Benevix, 1378-1379. — A Rd Rucelin succède Guillaume de Benevix; celui-ci conserve la direction de son église jusqu'à l'an 1379. A cette date, il permute son bénéfice avec celui de St-Jean-d'Aulps, que détient Guillaume Collerier. Ce dernier eut un tort, aux yeux des moines de cette localité. Un certain François Grelier, taillable de l'abbaye et mort sans enfant, lui donna ses meubles par testament (inv.

(1) Une famille de Rucelin existe vers cette époque à Mégevette.

inéd., fol. 446). Guillaume Collerier, par acte notarié du 18 avril 1378, en promet la restitution au monastère. L'année suivante, il demande et obtient la cure d'Habères, où a lieu son installation le 21 septembre.

4. Guillaume Collerier, 1382. — Sous ce rectorat, nous constatons l'existence de petites redevances et une fondation de Vullierme Paris, qui cède à l'autel d'Habères une cense annuelle de 6 deniers genevois, 19 novembre 1382. Aymon Thorens, not. (arch. par.).

5. Henri de Chateauneuf, 1397. — L'inventaire des archives départementales nous révèle le successeur de Rd Collerier : Henri de Châteauneuf. Il est témoin, le 2 mars 1397, dans le testament de Jacques Delaporte, curé de Lully (E. 45, inv. des arch. dép.).

Jean de Vignier, 1411-1417. — Nous arrivons à cette époque où Jean de Bertrand occupe le siège épiscopal de Genève (1408-1418). Il fait deux fois la visite de notre paroisse; en premier lieu, le 15 septembre 1411; le bénéfice vaut 22 florins, et le curé est un Jean de Vignier, dont Mgr fait l'éloge. La seconde visite n'apporte aucun changement.

6. Mermet Duchamp, 1443-1444. — La troisième visite pastorale faite en notre église est celle de Mgr Barthélemi, évêque de Corneto et Montefiascone, vicaire général du cardinal de Mez; c'était le 19 novembre 1443, nous retrouvons à la cure Mermet Duchamp et quatre-vingt feux dans la paroisse. Entre le pasteur et les ouailles surgissent des querelles au sujet du service paroissial. Les syndics et procureurs d'Habères, Jean Roz-Ducret, Mermet Ducret, Jean Jacquemard, Jean Duvillaret, formulent leurs exigences en dix articles;

le recteur y répond, prétendant de par ses fonctions n'être pas tenu à tous ces devoirs.. Sur les instances du cardinal de St-Marcel, Amédée VIII, les deux parties décident d'en venir à un arbitrage. Les syndics choisissent Jean Eschet, curé de Burdignin, et Pierre Rebat, curé du Villard; de son côté, Mermet-Duchamp commet Pierre Levrat, curé d'Allinges, et Pierre de Morsier (de Morsiaco, hameau de Brenthonne), qui rédige l'acte.

Les arbitres tombent d'accord sur les points suivants : Le curé et ses successeurs devront : 1° visiter deux fois les femmes accouchées de la paroisse; 2° faire, pour les funérailles des enfants, la levée de corps à la maison mortuaire avec croix et eau bénite; 3° entretenir un clerc et le former à ses fonctions; 4° fournir le luminaire, moyennant les trois deniers annuels qu'offre chaque faisant-feu; 5° chanter matines et vêpres, les veilles de la Noël, de la Fête-Dieu et de la St-Pierre; 6° faire publiquement l'examen de conscience, une fois par mois, puis aux fêtes solennelles et dimanches de carème; 7° garder la résidence; 8° célébrer une messe le matin de Pâques, pour faciliter la communion. Le prochain Synode fixera la rétribution des mariages à contracter dans les paroisses étrangères; il appartient à l'abbé d'Aulps, patron de l'église, de décider l'achat des cordes pour les cloches.

Sont témoins dom Barthélemi Duc, résidant à Poche, et d'autres paroissiens du Villard.

Un peu plus tard, Thomas de Sur nomme le prêtre Pierre Michel recteur de la chapelle du Saint-Esprit,

« nouvellement érigée à Habères par les confrères du Saint-Esprit ». (*Gont.*, III, 242. *M. d. G.*, V, 287.)

Le 22 mai 1460, Jaquetus Ravier rénove une reconnaissance : un quart de froment (cense annuelle) pour 50 sols genevois ; le 3 mai 1464 (Pierre Michel, not.), Claude Gueydet, alias de Platea, confirme devoir en cense une octane de froment pour 10 florins (1).

7. Pierre DE RAVORÉE, 1470-1472. — Nous avons plaisir à présenter un curé de noble lignée : dom Pierre de Ravorée, de la généreuse famille de ce nom, qui fit d'importantes concessions à l'abbaye d'Aulps. Ce recteur, après trois publications par Rd Jacques Portier, vicaire, alberge à Jacques Ravier des Macherets une pièce de terre (2 poses) sise au mas de l'église. La cense annuelle est de 3 1/2 quarterons de froment; l'introge, de 22 1/2 florins d'or p. p. Aux termes du contrat, il faut employer cette somme à l'achat d'une cense annuelle de 2 octanes et d'un quarteron de froment; l'albergataire prend cette charge.

L'acte des deux notaires, Jean Ravier et Antoine Rufet, relate la lettre approbative de l'évêque Jean-Louis de Savoie. Le contrat est écrit au cimetière, devant la porte de la chapelle de Sainte-Agathe (2), et contient les témoins suivants : Jacques Portier, vi-

(1) Les archives de la paroisse d'Habères possèdent un vieux cahier de reconnaissances intitulé : *Census et redditus debitorum venerabili curato de Haberes sive ejus parochiæ persolventium,* etc.

(2) Cette chapelle appartient aujourd'hui à la famile de Gerbais de Sonnaz (Thonon).

caire ; Claude Jacquier (1), chapelain, et six autres paroissiens, 5 février 1471 (arch. par.) (2).

Au nom de Jean Louis de Savoie, évêque de Genève, Mamert Fichet son vicaire général, entreprend la visite pastorale. Le 16 mai 1471, la paroisse d'Habères le reçoit dans son église. J. Bellossat remplace le curé Pierre de Ravorée. L'illustre visiteur fait diverses injonctions relatives à l'intérieur de l'édifice religieux, au payement des censes dues au recteur. Le procès-verbal rapporte les plaintes légitimées par l'absence du pasteur. Pierre de Ravorée ne demeure plus longtemps à la tête de la paroisse.

(1) Claude Jacquier desservait peut-être la chapelle du St Esprit.

(2) Dans ces lignes, nous retrouvons la première origine du fief de notre église. La couverture (chemise) de ce document porte cette mention, évidemment écrite de la main, qui déroba ces titres : « 10 autres (albergements) en parchemin, ayant pour objet le fief de la cure rière les Marcherets ». Nous déplorons cette lacune ; toutefois, ne retrouvons-nous pas quelques noms d'anciens albergataires, en parcourant un catalogue de censes dues au curé ? Résumons-le : chaque patronimique figure, avec la date, le chiffre de la dette annuelle : Mermet Suchet signe un contrat (4 févr. 1471, Ravier, not.) pour 3 octanes et 30 florins en capital ; Michaudus et Joannes Duvillaret passent un acte (9 octobre 1475, Jean Brigandi et J. Cornut, not.) pour 2 octanes et 20 florins en capital ; Mermet Bovet, fils de Pierre, se reconnaît (acte du 4 février 1471, J. Ravier, not.) débiteur d'une octane pour 10 florins en capital ; Pierre et Mermet Bovet ont consenti (acte du 4 février 1471, J. Ravier, not.) une cense de 6 quarterons pour 15 florins de capital ; Pernodus Paris s'engage (acte du 5 novembre 1475, Brigandi et Cornut) à payer un bichet de froment pour 5 florins de capital ; Guillaume Ravier s'astreint (acte du 20 février 1564, Jean Vaudaux) à une octane pour 10 florins de capital ; Pierre Vuarin signe un contrat (4 février 1471, J. Ravier et Ant. Rufet), pour 6 quarterons de froment et 15 florins de capital ; Jacques Ravier passe un acte (20 mai 1460, Ant. Ruffet) pour un quarteron de froment et un capital de 20 sols ; Petrus Duvillaret s'engage (acte du 2 août 1535, Jacquier, not.) à payer une octane de froment pour 10 florins en capital ; Joannes (déchiré) a consenti (acte du 5 févr. 1471, J. Ravier, Ant. Ruffet) à payer 15 octanes et un bichet pour un capital de 155 flor. ; Jean Paris, fils de Girard, a souscrit (acte du 6 décembre 1516, J. Ravier et Vuarin) pour un bichet et 6 flor. de capital.

CHAPITRE II

8. Monin, acolythe, 1473. — En 1473, nous retrouvons Monin, acolythe (I. *G. i. V.*, fol. 83), et Robert de Rossillon (fol. 128), les deux personnages que cite le dictionnaire de Mgr Rebord.

9. Richard de Rossillon, 1481-1500. — Le 6 octobre 1481, Claude Rap, délégué de Jean-Louis de Savoie, arrive dans la paroisse d'Habères. Richard de Rossillon détient le bénéfice dont le vicaire J. Léger remplit les fonctions. Le chiffre de population reste le même(1); le presbytère demande quelques réparations.

10. Charles de Marcossay, 1510-1521. — Nous l'avons remarqué, çà et là dans les deux siècles précédents, à la tête de la paroisse, souvent président des hommes de qualité. Aujourd'hui, nous avons Charles de Marcossay, dont la famille possédait un château à Viuz-en-Sallaz. Jean Vaudaux est son administrateur délégué. Le 3 avril 1514, Nicod Paris et toute la famille lui vendent des censes volantes. La même année, 30 mai, le même vicaire achète de concert avec Etienne et Jean Collet une pièce de terre *(une di-*

(1) On en a fait les constatations : les procès-verbaux des visites pastorales nous donnent un chiffre sensiblement le même. Or, une légende locale, nullement prouvée, nous parle d'établissement de cimetières écartés destinés à l'inhumation des pestiférés. Le fléau aurait pris une telle acuité que le vicaire de la paroisse, continue la légende, aurait été frappé dans l'exercice de ses fonctions et enterré dans un de ces champs funèbres. Dès lors, suppression de tout service religieux : baptêmes, sacrements, sépultures. Les faits contredisent cette tradition. Le XIVe siècle, qui semblerait la justifier, est celui qui fournit le plus beau chiffre de curés dans cette église. L'habitant de nos montagnes semble passionné de légendes.

gnère ?) et en paye laod à Jean Delaconnay, vicaire général de l'abbé d'Aulps.

Jean de Savoie charge de la visite du diocèse Mgr Pierre Farsin, évêque de Bairout. Le 27 septembre 1516, ce dernier donne la confirmation en l'église d'Habères. La population totale est de 90 feux ; le recteur jouit du presbytère, de la grange et du jardin. A lui : 1° les rentes et servis annuels dus par divers particuliers; 2° les dîmes, prémices et novales ; 3° l'usage des champs et pièces de terre, principalement au mas de la cure.

Le 6 décembre 1516 (Jean Vuarin, notaire), Jean Paris, fils de Girard, reconnaît un bichet pour 20 florins de capital.

Rd Charles de Marcossay meurt le 5 février 1521. Il était curé de Viuz-en-Sallaz et prieur de Peillonnex (1).

Le vicaire Jean Vaudaux remplit encore ses fonctions, le 20 février 1524, l'année même où Guillaume Ravier rénove la reconnaissance d'une cense annuelle d'un quarteron de froment pour 10 florins de capital (Vandel, ou Vardel, not.).

Nous arrivons à cette époque troublée de l'invasion du Chablais. Bernois et Genevois occupent déjà les paroisses voisines : Draillant, Lullin, Bellevaux. Partout, même rage destructive, établissement du protestantisme, installation par les armes d'un pasteur. En haine du marquis Aimon de Genève, un de leurs plus ardents adversaires, ils vont jusqu'à s'emparer de la seigneurie d'Habères. Et, sans la vi-

(1) Dans le voisinage du cimetière, existe un lieu dit de Marcossay ; y aurait-il corrélation ?

goureuse protestation de Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe de Savoie, ils eussent vraisemblablement franchi les limites du Faucigny, terre limitrophe.

La paroisse résiste à tous ces assauts et la foi ne subit aucune défaillance. En récompense de cette belle conduite, les religieux d'Aulps, suzerains de Poche, accordent une réduction des dîmes; soit de onze gerbes l'une, au lieu de six l'une, et de 8 sols la coupe de froment. Ce fut la réponse au plaidoyer des syndics Louis Vignier, Berthet Dépierres et du notaire Claude Jacques, que transmit l'abbé Trolliet au monastère des Alpes. Ils alléguaient non sans raison, la longueur de l'hiver et la fâcheuse influence de l'humidité sur la conservation des récoltes (27 mai 1537, Pierre Bel, not. d'Habères. Inv. in., fol. 187) (1).

La vie paroissiale continue son cours ordinaire : en 1546, nous constatons des rénovations de reconnaissances (arch. par.).

« On bataille (avec les Genevois), à Boëge, nous dit le chanoine Gavard dans sa monographie de Peillonnex, à Bonne, à Fillinges, à St-Jeoire... les pillages et les incendies désolent le pays. » Habères, pensons-nous, échappa à ce désastre. Sa situation topographique, loin du centre et des routes de grande communication, a valu à cette commune la préservation de tous

(1) Voici les noms des vingt-quatre religieux qui ont participé à cet acte : Jean Trolliet, élu abbé d'Aulps ; Antoine de Chignens ; Pierre Demyaz, sous prieur ; Nicod Dubois, chantre ; François Gueydon ; Jean Challande; Mermet Quinet; Jean de Benevix ; Léger de Benevix ; Michel Lecruy ; Nicolas Dubois ; Jean Lhoste; Hugonin Cottet ; Jean Baud, sacristain ; Antoine Myons ; Claude Dentand ; Antoine Cottet ; Claude du Bas-Thex ; Antoine de Gluz ; Hugonin Vallet ; Humbert Buttet; Michel Lecruy ; Pierre Cullaud ; Etienne Dechignens.

ces malheurs. D'ailleurs, M. Mouthon, curé-archiprêtre de St-Gervais-les-Bains, qui a bien étudié la vallée de Boege, admet formellement cette manière de voir.

CHAPITRE III

11. Aloysius Burontius, 1580. — Les habitants de la paroisse n'oublient pas Notre-Dame-d'Hermone ; fréquemment des pélerinages s'organisent, particuliers ou généraux ; portent aux pieds de la bonne Mère le témoignage de la piété filiale. Un beau jour du mois d'août 1579, la chapelle n'est pas encore relevée de ses ruines ; la procession part de notre église d'Habères et se dirige vers la sainte montagne. C'en fut assez pour réveiller la haine du protestantisme municipal thononais, et le Conseil de prendre la résolution d'en référer au Consistoire de Genève (arch. de Thonon, Gonthier). A cette date, nous le savons, l'abbé Biolli remplace le curé Burontius, prieur de Peillonnex(1). Le premier, originaire de Mégève, fut dans le principe recteur de Burdignin. Le découragement le pousse à abandonner son premier poste et à cesser toute fonction sans avis préalable. Au 15 jan-

(1) Dans la monographie de ce monastère, le chanoine Gavard l'appelle Bucontius.

vier 1578, il résigne son premier bénéfice et fait fonction de vicaire à Habères.

Deux ans après, 30 août 1580, Mgr Claude Granier visite la paroisse ; le procès-verbal mentionne le curé Aloysius Burontius et son remplaçant. Ce dernier doit acquitter deux messes par semaine à l'intention du bénéficier.

12. Thomas Pobel, 1602. — A Rd Burontius succède Thomas Pobel, originaire de Bonneville et fils de Catherin, premier président du Sénat de Savoie. Thomas Pobel est né à Chambéry, le 23 novembre 1547. Prieur commandataire de Ripaille, de Bellevaux, de Peillonnex, il est évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, petite ville de l'arrondissement de Montélimar; mais ne peut prendre possession de son siège, à cause des calvinistes. Le 8 octobre 1602, il assiste au sacre de saint François de Sales et en devient l'ami intime; circonstance qui lui valut peut-être sa nomination au poste d'Habères. Sous ce rectorat plutôt nominal, l'abbé Biolli conserve son rang de vicaire. Le 28 août 1606, ce dernier a l'honneur de recevoir le saint évêque. Le curé, annote le procès-verbal du jour, doit célébrer une grand'messe les dimanches et fêtes; aux jours solennels, il ajoutera matines et vêpres. A lui la jouissance du presbytère, du jardin et d'une demi pose adjacente. Son revenu comprend : 1° la prémice (un quart d'avoine par chacune des 120 familles); 2° la dîme, qui rapporte 15 coupes d'avoine et 6 d'orge ; 3° d'autres censes foncières; mais le mauvais état des reconnaissances l'empêche de réclamer ce revenu. Injonction à Rd Biolli de rénover ces actes dans six mois, de faire restaurer le chœur de l'église par le

haut décimateur, c'est-à-dire l'abbé d'Aulps. Les paroissiens doivent refaire le plancher de la nef, procurer divers objets à la sacristie, et maintenir la « lampe ardente ».

13. Amédée Biolli, 1606-1609. — Thomas Pobel demeura-t-il longtemps encore à la tête de la paroisse? Nous ne savons ; toutefois, à partir de ce moment, Rd Biolli paraît exercer les droits curiaux. Ainsi, en 1607, il accorde à Jean Mudry une terre du bénéfice, et ce personnage y assied une partie de sa maison, à Reculafaud, hameau d'Habères. Cette donation paraît avoir lésé les intérêts confiés à sa charge, car Rd Michalaz, un des successeurs, dans un règlement postérieur de compte avec Philippe Mudry, fils de Jean, l'invitait, en 1631, à régulariser canoniquement cette situation, en proposant « une équivalence de terrain ». Mais n'anticipons pas, revenons à Rd Biolli. La supplique, par lui adressée à Philibert Millet, abbé d'Aulps, eut un plein succès. Nous lisons, 27 septembre 1608 :

« Philibert Milliet à Me Jean Mudry, châtelain de Poche, Sgr fermier au dit lieu d'Habères. Par ces présentes signées de notre main, nous vous ordonnons et mandons qu'à compte de la ferme que tenez de nous au dit lieu, vous payez... an par an, durant votre ferme reçue par contrat d'aujourd'huy à Messire Pierre Biolli, curé de la dite paroisse d'Habère la somme de cent florins monnaye de Savoye, en rapportant la présente avec quittance du dit curé. En foi de quoi nous soussigné de notre main, donné en notre abbaye d'Aulx ce 27 sept. 1608.

Phil. de Millet, abbé d'Aux. »

14. Gaspard Reynaud, 1609-1613. — Dès ce moment, ne paraît plus Rd Pierre Biolli : lui succéda Gaspard Reynaud (1). Le 15 septembre 1587, nous dit Mgr Rebord, il reçut des lettres dimissoires pour le diaconat et la prêtrise. Son passage est de courte durée. Il meurt en février 1613.

15. Jean Michallat, 1613-1640. — Jean Michallat, né à Fleyrier (Taninges), reçoit la prêtrise le 17 septembre 1609. A bonne heure (20 mars 1613), lui échoit le bénéfice curial d'Habères. Dès un demi-siècle, désordre permanent dans les titres de reconnaissance ; aucune régularité dans la perception des censes. Aussi, saint François de Sales choisit-il une main ferme, pour régulariser la triste situation déjà signalée en 1606. Le nouvel arrivé étudie son peuple, son administration, ses sommiers.

Ce pendant, Nicolarde Lyfort, veuve de Jean Mudry (5 décembre 1618), donne à l'église une pose de terre au lieu dit Rase-Cochet, près de Turchebise. Le curé d'Habères, dans une lettre à l'abbé d'Aulps, expose la situation précaire du bénéfice, et le supplie de porter à 200 la portion congrue de 100 florins accordée en 1608. L'abbé d'Aulps, qui n'était autre que l'archevèque de Turin, aurait, dit-on, acquiescé à la demande ; mais, avant les formalités, le prélat rendit le dernier soupir. Au terme de la loi en vigueur, l'administration, pendant la vacance, passe de droit au duc de Savoie. Force est donc au suppliant de répéter sa requête devant S. A. ; le prince, à l'effet de consulter l'avis épiscopal, adresse la pétition à l'économe des béné-

(1) On lit « Rennaud » dans les archives d'Habères.

fices vacants. Ce dernier maintient qu'il n'y a pas lieu.

Le bénéficier aborde son travail de réorganisation féodale ; en premier lieu, il s'attaque à Philippe Mudry. Ce dernier avait fait de nombreuses acquisitions sur tout le territoire ; entre autres celles de quelques terres se mouvant du fief de la cure. Et ces propriétés, depuis des années, ne payaient point de censes. Entre ces deux personnages, s'établit un concordat qui prit le nom prétentieux d' « affranchissement ». Le 1er février 1621, pour tous laods, censes, dimes passés, le châtelain promet de verser 1.000 florins au 1er avril suivant ; Rd Michallat lui en fait quittance. On constate plusieurs rénovations de reconnaissances ; ainsi, au 17 mars 1621, les Bovet, Vuargnouz, Mugvillat, Racloz, Jacquier expriment consentement devant le notaire Rufet ; les 18, 19, 31 mars, les Derod, les Suchet, les Devignier, les Merlin, Cherdon défilent devant Me Jacques Meynet, not.

François Ravier, fils de François, originaire d'Habères et domicilié à Genève, oppose plus de résistance. Lui aussi possède une pièce de terre se mouvant du fief curial, entre le mas de Pillet, au midi, et celui des Macherets, au nord. Déjà vers 1571, ces deux poses appartenaient aux Michaud Paris, Mermet Bouvet, et dépendaient de ce même fief, en vertu de l'acte passé devant Me Pierre Soudan.

En vue d'établir l'identité de ce terrain, les intéressés procèdent à une visite des lieux. Me Meynet, au nom du curé, présente les titres des reconnaissances. On va jusqu'à arpenter la pièce et prouver

qu'elle est de dimension déterminée. Rien ne peut convaincre le récalcitrant ; il s'en va, arguant de la prescription et de la fausse origine attribuée à cette propriété. Le juge ordinaire du Marquisat de Lullin est appelé à en connaître; il ordonne au commissaire Meynet la saisie de la pièce et sommation à Ravier de payer l'arriéré. Le débiteur conduit le procès devant le juge d'appel, qui rend sentence en faveur de Ravier. Contre-appel de Jean Michallat devant le Sénat de Savoie. La partie adverse, prise de peur, demande un accomodement arbitral. Les arbitres sont pour le bénéficier : l'avocat Bouvet, membre du Conseil du Genevois ; pour l'adversaire, un autre avocat confrère du premier. Les deux juges prononcent : 1° en place des censes dues et de l'arriéré accumulé, François Ravier cèdera au bénéfice curial deux poses de terre en la Contamine ; 2° il soldera 20 ducatons pour les dépens, 24 janvier 1623. Avec raison, on pense le débat terminé. Il n'en est rien : inconscience ou méchanceté? Claude Vuargnoux, fermier de Ravier, rentre en scène et résiste à la prise de possession. Il travaille et ensemence. C'est ici qu'intervient un jugement au profit de Jean Michallat, emportant saisie de récolte; il devient paisible possesseur.

Le 18 octobre 1626, Jean François de Sales, frère et successeur du saint, procède à la visite canonique. Le curé doit célébrer grand'messe les dimanches et fêtes. Aux grandes solennités, il récitera matines et chantera les vêpres. Injonction d'observer la résidence et de faire le catéchisme le dimanche. Ajoutons à

son bénéfice trois poses de terre, dont l'une léguée par Me Claude Devignier, et les deux autres que la mémoire du lecteur placera bien vite à la Contamine. Le procès-verbal nous révèle les décimateurs de l'endroit : l'abbaye d'Aulps, les Barnabites de Thonon, le marquis de Sales, Duclos, enfin le curé, bon dernier, avec 6 coupes d'orge et 15 d'avoine. La paroisse compte 180 feux (1). L'entretien de la nef de l'église est à la charge des paroissiens ; aidés du clerc d'eau bénite, ils doivent aussi sonner les offices. Ce clerc d'eau bénite, le curé le choisit parmi trois candidats présentés par le syndic. Il n'a pour salaire que la quète du pain. Un procureur administre la boîte des âmes, dont le curé, le syndic, le procureur ont chacun une clef. Le linceul, sur lequel s'étend le drap des morts aux sépultures, revient au recteur. Le curé, par ailleurs, participe à tous les droits des communiers de la paroisse : affouage, pâturage, etc. Il reçoit de l'abbé d'Aulps la somme de 100 florins et son affouage au bois du Fay, suivant le décret de 1613 (2). On recommande aux paroissiens de procurer à l'église différents objets.

Entre Rd Michallat et Philippe Mudry, châtelain de Poche, s'élèvent des querelles poussées parfois à l'etat aigu par l'intransigeance de l'un et de l'autre. Elles portent sur des réclamations réciproques d'intérêts. On porte le différend devant Albert-Eugène de Ge

(1) En 1606, nous trouvons 120 feux ; l'an 1626 en donne 180, à vingt ans de distance. Exagération manifeste.

(2) Le procès-verbal commet une erreur évidente : le décret est de 1608 ; celui de 1613 n'est qu'une confirmation du premier et refuse un supplément.

nève, marquis de Lullin. Ce noble personnage décide de soumettre le cas à l'arbitrage de trois hommes compétents. Mgr Jean-François de Sales, évêque de Genève, désigne le premier juge : Jean-Louis Quétant. Le marquis de Lullin choisit les deux autres : Jean-Baptiste de Baunoir et Claude Marin. Les deux parties donnent leur agrément à la constitution de ce jury. Voici les décisions prises sur les points principaux :

1° Sur l'innovation et prétendue servitude d'un chemin tracé sur la propriété de Mudry, en-dessous de la forêt du Fay, le châtelain indiquera un passage sortable que devra suivre le curé pour emporter son bois. Si les intéressés ne peuvent s'entendre sur cet article, le jury nommera un commissaire, en vue de vérification sur le terrain et de sommaire-apprise. Ces opérations terminées, la parole sera aux arbitres.

2° Pour le laod prétendu par Me Mudry sur une pièce de terre au *Champ-Moge,* donnée à la confrérie du St-Rosaire, le curé possède cet immeuble *ad pias causas,* et il serait peu séant de charger d'un laod cette donation religieuse.

3° Rd Michallat soldera les 6 pistoles que réclame le châtelain pour étoffe livrée, et 152 florins pour 13 coupes de blé, de nature différente : froment, orge, avoine.

4° Au sujet des autres prétentions, le curé les rédigera par articles distincts : Philippe Mudry y répondra de même, et le tout dans la huitaine. Après examen, le tribunal arbitre tranchera. C'était le 15 juillet 1633.

Le lecteur nous saura gré d'écarter ces treize points, présentés avec la réponse adéquate : ce travail de

quelques pages nous met en présence de deux lutteurs distingués, intelligents, tenaces. Retenons seulement la décision donnée, le 30 du mois d'août suivant : Le curé payera 200 florins à Me Mudry. Ce dernier passera reconnaissance de toutes les terres par lui acquises dès le 1er avril 1621 et se mouvant du fief de la cure, et en paiera les laods. En outre, à travers ses propriétés du Ganel, pendant l'hiver, il ouvrira une sortie au bois de chauffage que Rd Michallat fait prendre à la forêt du Fay, bois accordé annuellement par l'abbé d'Aulps. Toutes les autres prétentions, émises de part et d'autre, équivalent à compensation.

« *Fait et passé en la place de la Concorde d'Habère.* »

Le recteur croit à propos d'informer son évêque de l'heureuse issue de ses démêlés : « Monseigneur. Pour obtempérer à ses ordonnances et commandements par l'entremise de Rd Mauris Marin qui a pris la peine d'être médiateur des différends qui ont été ci-devant entre Me Mudry et moi... J'ai acquiescé et acquiesce sans y contrevenir en façon quelle qu'elle soit, et spécialement de me tenir au chemin accordé à forme de l'ordonnance du dit Sgr Jay et termes portés par icelle, suppliant très humblement Mgr de pardonner à mes importunités, et aux protestes de vivre, dès à présent, avec plus de régence dans la parfaite obéissance à laquelle je suis obligé es-qualité de Mgr votre très humble et très obeissant sujet.

« J. Michallat, curé indigne.

« Abber, 20 janvier 1634. »

Ces débats nous l'apprennent, Jacques Mudry (en religion P. Boniface) frère de Philippe, fait un don de 200 florins à sa paroisse natale, pour l'achat d'un tabernacle, ou réparations indispensables à l'église. Philippe nous livre quelques détails sur l'emploi de cette somme : un riche antipendium, un encensoir, un conopée, une chasuble « à feuillage moitié soie moitié coton » ; une chasuble noire et drap des morts pour le service de la chapelle de Ste Agathe ; autre chasuble et aube ; clôture et ornements de la chapelle, qui s'élèvent à plus de 25 ducatons ; érection d'un portail en marbre « jaspe » pour l'église, prix 80 ducatons. Nous citons en raccourci.

Le bon pasteur qu'était Rd Michallat a combattu vingt-sept ans pour Dieu et son église d'Habères, a défendu les droits de l'un et de l'autre. Bientôt il reçoit la couronne du bon soldat, au mois d'août de 1640.

CHAPITRE IV

16. Barthelemi MAGYSTRI, 1640-1642. — Enfant d'Annecy, il est docteur en théologie et orateur distingué(1).

(1) L'historien Grillet le cite parmi les hommes célèbres de Thorens Après son pastorat en notre église, il composa plusieurs ouvrages : 1° *L'heureux etat du diocese de Geneve, depuis la malheureuse chute de sa cité ;* 2° *Les cérémonies et réjouissances faites en la ville d'Annecy pour saint François de Sales ;* 3° *Epitaphe de saint François de Sales*, pour être placé sous le vestibule du premier monastère de la Visitation ; 4° *Oraison funebre de Louis, comte de Sales ;* 5° Plusieurs oraisons synodales. (Voir GRILLET, III, 428.). Quoiqu'il en soit, Rd Magystri avait un singulier caractère d'opposition. Mgr d'Arenthon d'Alex en fit l'expérience personnelle. (Voir *La Vie du bon Prelat,* par L. MASSON.)

Le 4 septembre 1640, il quitte la cure d'Arthaz pour la nôtre : posssession de courte durée ; le 21 février 1642, il résigne en faveur de :

17. Pierre PEGUET, 1642-1660. — Ce prêtre, natif de Pers-Jussy, prend immédiatement possession de son bénéfice. Deux ans après, 24 février, Balthazar Ruffet fonde quatre messes. Le 13 septembre 1650, l'évêque de Genève, Charles-Auguste de Sales, visite l'église d'Habères. A signaler seulement quelques légères modifications au procès-verbal de 1626 : le curé doit lire la Passion aux fêtes solennelles ; faire la bénédiction du temps tous les dimanches, à partir du 3 mai au 14 septembre ; donner la bénédiction du St-Sacrement vers le soir, pendant l'octave de la Fête-Dieu. En outre, il perçoit tout le revenuu de la boîte des âmes et donne 14 florins pour les réparations d'entretien à l'église. Rd Peguet permute son bénéfice avec celui de St-Romain (aujourd'hui partie de Reignier) que détient :

18. Pierre ADOR, 1660-1667. — Pierre Ador, de La Roche, est prêtre du 17 mars 1646. En 1660, il prend la direction de la paroisse. Le 10 octobre 1666, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, vient en notre église donner la confirmation. Le procès-verbal étendit ainsi les droits du bénéficier : le recteur perçoit, à la cote 11, la dîme sur le mas de la cure, sur quatre pièces de terre, au Bugnard des Rosay, et sur des chênevières, près le cimetière.

19. Antoine FONTAINE, 1667-1676. — Antoine Fontaine, alias Fontannaz, naquit à Ville-en-Sallaz. Il marque assez d'énergie pour faire rénover les reconnaissances

des biens féodaux de la cure. Entre autres. paraît devant Mᵉ François Dubouloz, commissaire, noble Françoise-Gabrielle de Sonnaz. Cette femme passe acte « nouvel » de six lots de terre et en paye les dîmes des années 1667 et 1668. Cet acte nous découvre les propriétaires antérieurs jusqu'à 1571 et même 1471. Dans le principe, nous y retrouvons les Paris, Vuargnoz, Jacquemard, Bovet-Gamard, toutes familles bénéficiaires des antiques albergements du fief curial. Le passage de Rd Fontaine fut de courte durée, mais fort utile pour sauver du naufrage certaines reconnaissances. Après ce coup de barre, il jugea sans doute sa mission terminée, puisque nous le voyons spontanément échanger sa cure avec celle de Claude Gavard, curé d'Anthy.

20. Claude Gavard, 1676-1698. — Enfant de Viuz-en-Sallaz, prêtre du 19 septembre 1648, il quitta donc Anthy pour Habères. Ses débuts sont pacifiques. Claude Mudry lègue (12 octobre 1677) un pré au Lavouèt, lieu dit Champ-Mugnet, à charge de six messes. Le 26 novembre 1680, noble Françoise Gabrielle de Sonnaz, dame de l'Annonciade, fait une fondation de quatre messes. C'est sous ce pastorat que l'histoire nous montre, en Jean Pomel et Etienne Ducrot, des fermiers de l'abbaye. Ils sont assez hardis pour s'emparer des novales dues au curé. Les délinquants comparaissent devant le juge : pas d'autre résultat. Il est à présumer que les coupables firent abandon de leur prise.

Pour la deuxième fois, Mgr d'Arenthon vient faire la visite de l'église. Il exhorte les paroissiens à construire une sacristie près du maître-autel. Parmi les

témoins, le procès-verbal énumère : noble Alexandre de Gerbais de Sonnaz ; Me Jean Jacquemard, notaire ; Me Philippe Grillet, châtelain ; Jean Vincent, syndic ; Jacques Loup ; N... Michaud, bourgeois de Thonon. Le 21 juin 1695, troisième visite de l'évêque. Il recommande la réparation du clocher, des lambris, du couvert de l'église et du presbytère. Moyennant 100 florins que lui donne son successeur, Rd Gavard se retire, le 4 juillet 1698, dans sa paroisse de Viuz-en-Sallaz, où il meurt le 7 mai 1705.

Esprit cultivé, poète à ses heures, il nous laisse dans les registres d'administration quelques-unes de ses poésies, vrais trésors de bon sens, d'expérience et de conseils pour les prêtres successeurs.

21. Claude-Gabriel Bouvet-Soujon, 1698-1705. — Claude Bouvet, fils de Jean-Claude, est un enfant du pays. Nous ne connaissons sur ce prêtre aucune donnée méritant mention, sauf qu'il était recteur de la chapelle de Notre-Dame de Compassion depuis le 11 novembre 1697, nous le verrons plus tard. L'obituaire de Genève nous trace sa mort en quelques mots : *Gabriel Bouvet, parochus d'Albens, in brevi explevit tempore multa, obiit aprilis 1705* (*Acad. Sal.*, XXII, 188). Le 17 avril, il est inhumé au chœur de l'église, du côté de l'Epitre : « Très bon curé, bien exemplaire et tendrement aimé de tous » (reg. décès). Douze jours après (29 avril), Rd J. Mingon, vicaire au Villard, qui avait obtenu la *gardiature* de l'église d'Habères, rend son âme à Dieu à l'âge de 28 ans. On creuse sa tombe à côté de celle de Rd Bovet.

22. Dominique Nicod, 1705-1733. — Le 26 juin 1705,

Rd Nicod, de Burdignin, est nommé à la cure d'Habères. Trois ans plus tard, 23 juillet, Mgr de Rossillon, évêque de Genève, donne la confirmation en notre église ; le procès-verbal de la visite allège les charges pastorales : au curé de fournir le luminaire ; d'entretenir la lampe devant le St-Sacrement, mais les fêtes seulement ; les autres jours, la charge en incombe à la paroisse. Les habitants répareront le *sous-pied* de la nef, achèteront un dais, un missel, des ampoules en étain, etc. Par contre, ils obtiennent la solennisation de la fête de Ste-Brigitte. Cette même année, Jean-Jacques Jacquemard est châtelain ; Michel Ducret, curial.

Dans son testament du 1er septembre 1708, noble Aimée Claudine de Bottolier de Dingy, dame de Sonnaz, lègue deux ducatons à chacune des confréries du St-Sacrement et du St-Rosaire. Puis revient l'interminable refrain : laods, censes, servis, rentes, dîmes en blé et chapons ; les censitaires ne veulent rien entendre. Rd Nicod adresse une supplique au roi Victor-Amé ; injonction du roi au premier huissier de Chambéry de poursuivre ès-mains des notaires royaux (1er décembre 1715) l'acquittement des charges, la rénovation des reconnaissances.

Le 5 mars 1718, Jean Pomel, feu François, fonde un revenu de 10 livres, 13 sols, 4 deniers, à charge de huit messes, sur sa part de deux pièces de terre. L'année suivante, 28 septembre, François Mouvillat donne une parcelle sise au mas de la cure pour une grand' messe annuelle (1). Le 8 janvier 1727. Louise Merlin,

(1) Cette terre fut vendue à la Révolution.

veuve de Jean Novel, vendit à Jacques Bel un champ, au Jorat, pour le prix de 90 livres ; elle consacre la moitié de cette somme aux réparations de l'autel du Rosaire et adjuge l'autre moitié à Rd Nicod pour bonnes œuvres de son choix. Le bon pasteur, atteint bientôt de paralysie, devient incapable de tout ministère. Il réclame un auxiliaire qui lui est accordé. Cette délicate attention administrative ne put quand même prolonger sa vie ; il meurt le 9 décembre 1733, et le lendemain est ensépulturé « *dans l'église à côté des cloches* (c'est-à-dire sous les cordes des cloches) *près de la muraille, à main gauche* (reg. de décès). Il était âgé de 70 ans.

23. Joseph, alias Pierre Broisin, 1734-1740. — Le 6 avril 1715, Rd Broisin, né à Challonges, reçoit la prêtrise et, le 18 janvier 1734, est nommé curé d'Habères. Six mois après, 27 juillet, surgit un procès entre Jean-Baptiste, Claude Dépierre et l'administrateur. Le 5 mars 1718, Jean Pomel donna la somme annuelle de 10 livres, 13 sols, 4 deniers, pour fondation de huit messes ; ce revenu est gagé sur sa part de deux pièces de terre. Le 5 mars 1734, Jean-Baptiste et Claude Dépierre, oncle et neveu, détiennent ces immeubles, sans nul souci de la charge. Rd Broisin intente un procès, à Evian d'abord, puis à Thonon, devant le Juge Mage. Alors, les récalcitrants s'offrent, pour prévenir l'éviction légale, à payer les arrérages et les dépens. Moins heureux est-il, en 1736, dans sa tentative de récupération de ses droits sur les novales ; à l'improviste, il fait saisir, sur le champ même, la dîme qu'il juge devoir lui revenir. Tout de suite, François Pomel,

fermier de l'abbaye, réplique par une action civile : aussi processif que roué, il adresse contre le curé une requête à la Chambre des Comptes de Turin. Un décret paraît bientôt (28 août 1736) « portant inhibition » (défense) à Rd Broisin de gêner l'exercice de la dîme. Le 14 juillet 1740, décède le recteur, laissant à un prêtre énergique le soin de défendre les intérêts de son église. Le 15 juillet, il est enterré dans l'église.

24 et 25. Jacques BASTARD, 1741-1782. — Tout d'abord, Mgr Deschamp de Chaumont avait nommé à ce bénéfice Rd Claude-François Barbier, d'Esery, dont l'intervention d'un haut personnage amène la démission immédiate ; choisi le 27 septembre 1740, il résigne le 1er octobre suivant. L'abbaye présente alors à l'évêque Jacques Bastard, originaire de Mégevette et ancien auxiliaire de Rd Nicod. Cette candidature finit par triompher, et l'élu reçoit l'investiture le 19 août 1741. Les actes de cette administration révèlent un caractère de vrai lutteur. Suivons-le dans les différents procès touchant les novales (1), les réparations du presbytère et de l'église, les intérêts du bénéfice, le vicariat. Pour la clarté du récit, nous procèderons par étapes, on y gagnera.

1° Dès son arrivée, Rd Bastard revendique comme part de son bénéfice les novales rière Romble, le Lavouët, Josse, la Grange d'Aulps et Doucier. François Pomel s'oppose à cette prétention ; elle serait une violation des droits qu'il déclare tenir des abbés d'Aulps.

(1) Les novales étaient un droit que percevait le curé sur toute *nouvelle* terre cultivée : dîmes spéciales qu'avaient à payer ceux qui défrichaient.

Le curé passe outre et, la moisson venue, fait saisir par ses hommes les gerbes sur le champ même. La partie adverse riposte par une citation devant le juge d'Habères, d'où résulte la condamnation de l'appelant lui-même. L'affaire n'en reste pas là : on plaide devant l'Intendant du Chablais ; on plaide au Sénat de Savoie ; on plaide en 1753, en 1763. Pomel oppose contre Bastard une requête de 1736, de la Chambre des comptes de Turin, à l'encontre de Broisin, ancien curé. Bastard oppose plusieurs actes d'administration, dont un de 1682 à Jean Pomel, aieul de François et plusieurs autres de diverses dates, qu'il est inutile de citer.

Après les preuves écrites, défilé de quinze témoins du curé. Bien on pense, les hommes ne manquent pas davantage à l'autre partie. Tant et si bien que le susdit procès s'inscrit au rang des procédures interminables et nous rappelle un trait amusant des *Nouvelles* d'Henri Bordeaux, page 21 : « Quand un procès commençait, on n'en voyait pas la fin. Il poussait comme les arbres qui deviennent séculaires. Un jour, un bon curé de village qui en avait un et qui attendait patiemment un arrêt, laissa tomber son dépit de ces lenteurs dans un sermon. Il prêchait à ses paroissiens sur la Passion et, quand il en vint à la condamnation du Juste, il s'écria dans un transport qui mêlait à sa pieuse indignation le souvenir de ses intérêts en souffrance : *Seigneur Jésus, que n'avez-vous été jugé par notre respectable Sénat de Savoie ! De renvoi en renvoi, vous ne seriez pas encore condamné et mort sur la croix.* Il fut blâmé publiquement à cause du mot *encore*. »

2° Revenons à Rd Bastard. A son entrée en charge, il voit la cure en très mauvais état : murs presque en ruines, clôtures du jardin délabrées, etc. Que va faire le vaillant lutteur? Appeler au procès syndics et conseillers ; puis les héritiers deRd Broisin, sans oubli de Claude-Louis Perréard, sous-économe des bénéfices royaux du diocèse. Le procès pendait toujours en 1745. Par décision de l'avocat général, 24 juillet même année, les paroissiens doivent le logement à leur curé, mais ne se hâtent pas de le lui donner. Six ans plus tard (1751), pour éviter une catastrophe, Rd Bastard abandonne son habitation et, avec l'autorisation de son évêque, va s'abriter sous le toit hospitalier de son confrère du Villard. De là, il vient remplir en sa paroisse les fonctions curiales.

Ce n'est qu'au cours des années 1758 et 1759 qu'on reconstruit le presbytère ; le mur au nord et au couchant complètement. La grange, construction de Rd Gavard, à l'usage des dîmes et novales, subit une transformation totale.

3° Cette fois, c'est à François Pomel, fils de Philippe, que s'en prend le recteur. Philippe avait, 3 juillet 1738, donné à l'église un capital de 2.300 livres pour les exercices du carême : trois sermons par semaine. Son testament du 19 août 1746 ajoute un revenu de 5 livres annuelles. Quatre ans plus tard, meurt le testateur, et l'héritier naturel, François fils, pratique en face de cette dette un système de résistance inexplicable. Rd Bastard et le Conseil municipal adressent une requête au juge d'Habères, alors de résidence à Evian, aux fins d'être mis en possession de

certains biens du débiteur, spécifiés dans la demande, 28 janvier 1762. Une sentence, 30 août, du marquis de Lullin adjuge ces conclusions en faveur du bénéfice et de la Municipalité, condamne François Pomel aux dépens. Le perdant en appelle devant le Juge Mage. Après nombre de formalités préliminaires, ce magistrat infirme le premier jugement et déboute les demandeurs, 17 mai 1763. Le curé n'est pas homme à se laisser faire; voilà le procès devant le Sénat de Savoie.

Il faut savoir que, le 4 novembre de la même année, le rusé compère qu'était François Pomel contractait un accord avec les Barnabites de la sainte maison de Thonon. Les religieux assumaient la charge de la prédication perpétuelle du Carême, moyennant le revenu annuel de la somme des 2.300 livres précitées. Cet arrangement était de nature à assurer l'avenir de la fondation; mais le passé n'était pas régularisé ; les arrérages restaient impayés. Les intéressés poussent à fond le procès. Le Sénat déclare la sentence du Juge Mage mal fondée, celle du premier juge confirmée, sous déduction des arrérages touchés.

N'allons pas croire que ces procès pussent nuire au zèle du bon pasteur pour la maison de Dieu. Nous le voyons faire d'importantes réparations au couvert de la voûte intérieure et réédifier le clocher, années 1748, 1754, réfections pour lesquelles les deux communes soldent 2.000 livres (1).

Tel était l'état de la cure et de l'église en 1765,

(1) Le seul procès-verbal de l'adjudication faite en 1754 porte le prix de 1.360 livres, sans celui des imprévus.

année de la visite de Mgr Jean-Pierre Biord, 27 juillet. La paroisse compte 167 feux ; l'évèque ne porte aucune atteinte aux obligations du curé, se contente de l'exhorter à chanter vêpres les dimanches et fêtes.

Rd Bastard touche à la fin d'une carrière bien remplie. Déjà les infirmités de la vieillesse se déclarent; la vue faiblit progressivement. Le 4 décembre 1776, un indult lui permet la célébration quotidienne d'une messe votive. Survient un autre malheur qui remplit d'amertume les derniers jours du vieillard. Dans la nuit du 16 septembre 1781, à 9 heures du soir, la foudre s'abat sur le beffroi et, courant sur la voûte de l'église, atteint l'autel du saint Rosaire et même celui de sainte Agathe. A l'instant, la flamme s'élève, causant un vrai désastre : toitures du clocher et de l'église détruites ; voûte en bois de la nef brûlée ; mur de façade, au couchant, calciné; le presbytère même ne peut échapper.

Quelques journées suffisent au rétablissement de la sacristie; on la recouvre avec les ardoises recueillies aux décombres ; les prêtres y célèbrent et conservent la sainte Réserve. Avant l'hiver, les autorités locales font un toit de planches à la nef et au chœur, et ainsi protègent les murs contre l'érosion de la pluie, et les habitants contre les frimas, autant du moins que possible ; puis Louis François Favrat, châtelain de Bellevaux, établit officiellement l'état des lieux. Les deux municipalités unissent leurs efforts et tentent de réparer les ruines. A leur demande, l'évêque de Chambéry, successeur de l'abbé d'Aulps, accorde 1.500 livres. Le roi de Sardaigne autorise l'emprunt de la

fondation, confiée aux Barnabites de Thonon, et ajoute 600 livres de sa cassette. Les deux communes réunissent 937 livres en fond de cottet ; ressources minimes en face du devis estimatif des réparations que dresse le Sr Galloz, ingénieur à Thonon. Ce devis monte à 12.375 livres. Cette énorme dépense n'est pas pour effaroucher la population ; elle veut une voûte en pierre, pareille à celle qui recouvre la nef latérale établie avant 1630. Les chefs de famille se cotisent et réunissent la somme suffisante aux travaux supplémentaires.

L'architecte, se référant au désir général, croit devoir donner plus d'ampleur à cette enceinte et y englober la chapelle des Bovet-Soujon, c'est-à-dire de Notre-Dame de Compassion. Les patrons de cette chapelle élèvent la voix ; ils intentent une action devant le Sénat de Savoie ; immédiatement le Sénat d'ordonner la suspension des travaux.

Le 27 novembre 1782, c'est l'heure où Rd Jacques Bastard descend dans la tombe, âgé de 86 ans. Son corps repose au chœur de l'église. Tout a conspiré pour éteindre cette flamme déjà vacillante : destruction de son église, division dans la paroisse, brusque arrêt des travaux. Bon serviteur, vaillant lutteur, il défendit avec fermeté les droits de Dieu et de son église. « *C'était le meilleur des pasteurs* », dit l'acte de décès. La succession se présente mal pour Rd

25. Louis GURLIAT, 1783-1819. — Louis Gurliat est né à Boëge (6 décembre 1741). Vicaire d'Habères, le 12 février 1783 il permute son titre contre celui de curé. Le 20 septembre suivant, les deux Conseils de

Lullin et de Poche, les familles Bel et Bouvet-Soujon sont réunis dans une salle du château de Sonnaz. Les édiles relèvent devant la partie adverse les préjudices et funestes conséquences de sa résistance opiniâtre pour toute la paroisse. Enfin, l'harmonie se rétablit ; Me Pinget, secrétaire, stipule une transaction que souscrivent tous les intéressés. Cette transaction, approuvée par le sous-intendant (25 septembre), laisse continuer les travaux conformément au devis Galloz, et met tous les dépens à la charge des communautés. Ainsi s'achève ce bel édifice à trois nefs que peut voir tout visiteur actuel d'Habère-Lullin.

En juillet 1787, la commune paye l'affranchissement du fief curial, moyennant la somme de 1.500 livres. Au début, elle verse la censc annuelle de 60 livres entre les mains de Rd Gurliat, et ce, jusqu'au remboursement du capital. Le 10 février 1792, Pierre Merlin donne à charge de messes, deux pièces de terre, dont l'une appelée Champ Sansonnet.

Mais nous voici à la Révolution française. Les députés de la paroisse, Philippe Pomel, Jean-Nicolas Bastard, Pierre Duret, optent pour la France. sous réserve du respect absolu du culte religieux. On décrète la confiscation de tous les biens ecclésiastiques. Déjà, sévit la *Constitution civile du clergé,* qui impose à tous les prêtres de paroisse le serment schismatique. Avec ses confrères, Rd Louis Gurliat oppose le plus noble refus. Le 26 février 1793, il part pour l'exil et va chercher asile au-delà des frontières. La Terreur a commencé. Mais le Seigneur, qui n'abandonne jamais les siens, permet que le frère du pas-

teur, Rd François, puisse trouver dans la paroisse une retraite sûre. Toujours vigilant, toujours infatigable, il n'hésite pas, cet homme de Dieu, à célébrer la messe cà et là, un peu partout, principalement dans les hameaux écartés : un jour, dans la grange de Vignier ; un autre, aux Ervines ; souvent dans la maison de Pierre Meynent, sans y fixer une demeure permanente. Le dévouement de la population lui est le plus assuré des refuges.

Relevons ici un geste digne d'éloges. Un bon chrétien, ... Vaudaux, met en sûreté dans sa maison les plus beaux ornements de la sacristie et les conserve avec piété. Quelques valeureux paroissiens descendent du beffroi la grosse cloche et l'ensevelissent dans une cachette d'Habères. Les sbires emportent la petite à Thonon ; elle connaît bientôt le chemin du retour, pour reprendre sa place au clocher.

Le curé Gurliat reste en Piémont jusqu'au 5 août 1796. « Ce jourd'hui, écrit-il le même jour dans les registres, je suis arrivé dans ma paroisse après une absence d'environ trois ans et demi, que j ai passés en Piémont avec trois autres de mes frères prêtres. La Providence ne nous a point abandonnés ; nous y avons trouvé une parfaite hospitalité. Le cinquième de mes frères était resté dans cette paroisse pour en prendre soin ; j'ai la satisfaction d'être reçu à bras ouverts par mes paroissiens. » (Lavanchy, II, 00.)

Le bon pasteur ne quitte plus ses ouailles ; son lieu d'habitation n'est pas fixe, pour plus de sûreté. Il attend ainsi la fin de ces jours troublés.

CHAPITRE V

Chapelles; Clocher, Cloches; Horloge, Fenêtre et Fresque, Croix; Vicariat; Prêtres originaires

I. Chapelles

1° *Chapelle de Sainte-Agathe.* — Elle remonte à la plus haute antiquité ; mention en est faite dans un albergement du 5 février 1471 : « Passé sur le cimetière devant la porte de la chapelle de Sainte-Agathe.» (Arch. par.) Aux paroissiens appartenait le droit de présentation. La visite de saint François de Sales nous dit qu'elle est sans recteur, sans revenu. Nicolarde Lyffort, veuve de Jean Mudry, et son fils Philippe sollicitent de l'autorité épiscopale la nomination à ce bénéfice. Le 22 mars 1613, l'évêque de Genève accorde cette faveur aux deux suppliants « qui avaient relevé cette chapelle de ses ruines ».

Le 5 février 1618, la même donna 140 florins à l'église. Or, en 1626, lors de la visite de Jean-François de Sales, le curé renonce à cette générosité ; la mère Mudry et son fils annulent cette donation et font, cette fois, en faveur du bénéfice de Sainte Agathe des conditions plus avantageuses : ils élèvent à 160 florins la fondation primitive de 120 ; puis, dès la Sainte-Catherine 1632, le sieur Mudry sera chapelain et fera

le service à la place du curé(1). Malgré cette mention, Rd Michallat continue d'acquitter les charges et de percevoir le revenu. La mort du curé (1640) laissa le service vacant; et le décès de Philippe Mudry transféra ce patronage à la famille de Gerbais de Sonnaz.

A la visite pastorale de 1665, Mgr d'Arenthon d'Alex ne manque pas de relever cette interruption ; il enjoint au patron de faire conster de l'acquittement des charges et de l'emploi du revenu correspondant à la durée de la vacance. Puis il rappelle au noble châtelain son droit de présentation. Loin d'en user, Joseph de Sonnaz en propose l'abandon en faveur du vicaire éventuel, à charge par ce dernier de faire le service. Vain projet; le vicariat devait attendre son érection jusqu'à 1725.

Entre temps, le revenu annuel (nous disons bien le revenu) s'accroît de 270 florins, dus à la générosité de Françoise-Gabrielle de Mudry, veuve de Sonnaz, respectueuse des dernières volontés de son père (1er novembre 1687). La fondation implique la célébration de deux messes par semaine. Le 30 mars 1697, un nouveau revenu de 5 florins en vue d'une messe annuelle, le 5 février. N'oublions pas de dire que son fils Alexandre, prêtre de l'année de cette seconde donation, devient, de par le droit de nomination de sa mère, recteur de la chapelle. Charge de courte durée ; en octobre de l'année suivante, nous le voyons entrer à la sainte Maison de Thonon. Nouvelle vacance : nous savons toutefois qu'un Dumas prêtre

(1) Il s'agit probablement de Jacques Mudry, né aux Habères, et tonsuré en 1625.

était là en service depuis deux ans, lors de la visite paroissiale de Mgr Rossillon de Bernex (23 juillet 1708). Le procès-verbal consécutif mentionne le grangeage de Josse comme fondement de la rente de dame de Sonnaz et stipule, en cas de vacance, la confusion de la chapelle et du vicariat.

Dès ce moment, jusqu'à l'épiscopat de Mgr Biord, bien précaire paraît l'existence de ce bénéfice. La visite de 1765 le voit encore sans recteur, et depuis bon nombre d'années. Injonction est faite de présentation, dans les trois mois; d'acquittement des charges à dater du premier jour de la vacance. Un peu plus tard, nous voyons comme titulaire Etienne Pinget, curé de Saxel. Entre le comte de Sonnaz et lui, une transaction intervient (5 janvier 1785). Le seigneur d'Habères constitue une rente de 180 livres pour les charges spécifiées dans l'acte.

Après la Révolution, la noble famille n'oublie pas la chapelle. Mgr de Thiollaz (16 juillet 1825) consacre l'autel de Sainte-Agathe : riche pierre qui en recouvre toute la largeur. L'année 1832 voit une nouvelle fondation de 65 livres de rente pour quatre grandes messes et trente messes basses.

La décoration se complète d'un grand vitrail avec le Sacré-Cœur pour motif; la pose en remonte à 1890 et les deux blasons des de Lyvet et de Sonnaz nous fixent sur l'origine de ce don artistique.

2° *Chapelle de Notre-Dame de Compassion.* — Elle est située à l'extrémité de la nef gauche, près du chœur et sur le plan de l'autel de Sainte-Agathe. Au XVe siècle, le patronage en appartient à la famille

Berthet. Lors de sa visite pastorale, en 1606, saint François de Sales n'y trouve aucun revenu, ni recteur. En 1626, la nomination est un droit de la famille Bouvet-Soujon. Si le patronage s'est déplacé, la situation de l'autel n'est pas plus brillante : toujours sans recteur, sans revenu. Mgr Jean-François de Sales impose l'ameublement et la dotation dans l'année. Même recommandation, en 1650, de Charles-Auguste de Sales sous peine de suppression de l'autel. Ce rappel à l'ordre réveille la bonne volonté : aux termes de l'acte du 6 décembre même année (Devignier, notaire), l'érection de la chapelle serait due aux prédécesseurs des Michel et Jean-Claude Bovet-Soujon, feu Bernard ; on n'y faisait plus le service, « à cause des droits et revenus d'icelle qui ont été égarés par les ravages des guerres ci-devant passées en ce pays par ceux de Genève ». Disparus donc les revenus dès 1580, ou 1592 ; les « *prédécesseurs des Bovet-Soujon* » seraient les Berthet, fondateurs de l'autel. En vue du rétablissement du culte, Pernette Mudry, veuve de Bernard Bovet-Soujon, et ses enfants, Jean Claude et Michel créent une rente annuelle de 3 florins 6 sols 4 deniers destinée au service de quatre messes basses, et nomment recteur Pierre Péguet, curé de la paroisse ; au surplus, ils s'engagent à « *maintenir la chapelle couverte, ornée, réparée* »; à ériger « *l'autel comme il convient* » pour la célébration des saints Mystères. De leur côté, Jean-Claude Bovet et son frère Michel se réservent le droit de nommer le recteur ; en cas d'abandon, la nomination appartient au curé et à ses successeurs.

A la mort de Rd Péguet, en 1662 (1), personne ne songea à une nomination. La visite de 1666 enjoint au patron de réparer cette omission; de recrépir, blanchir les murs de la chapelle dans les trois mois; de refaire le plancher ; sinon le patronage passera à quiconque aura le premier rempli ces obligations. L'évêque, visiteur en 1685, prescrit la pose d'un tableau au-dessus de l'autel et une meilleure dotation en faveur du bénéfice qu'administre alors le curé. Le 11 mars 1687, Jean-Claude Bouvet (toujours le fils de Bernard) lègue par testament une nappe à son autel, et demande son inhumation dans cet asile de famille; puis, le 11 novembre 1697, il constitue une rente de 12 florins, y compris les 3 florins de 1650, dont le gage repose sur deux poses de terre. L'acte mentionne la nomination, comme recteur, de Claude-Gabriel Bouvet, fils du fondateur et nouveau prêtre. A ce dernier succède Rd Claude Jacques (ou mieux Desjacques), curé de Saxel, mort le 15 avril 1744 (2). Dans cet intervalle, Pierre Bovet Soujon, fils de Jean-Claude, choisit le lieu de sa sépulture dans la chapelle et recommande à ses héritiers la réfection du plancher. Claude Bouvet, fils de Pierre, fixe son tombeau au même lieu et donne à ce bénéfice, « *pour des messes* », un champ situé Chez Magnin (19 avril 1765).

La mort de Rd Desjacques laisse la chapelle vacante ; elle devient si misérable que l'acquittement des charges en a lieu au maître-autel. Tombant de vé-

(1) Il mourut curé de Saint-Romain, membre de Reignier.
(2) A sa mort, il était curé de Saint-André-sur-Boëge.

tusté, cette partie de l'église voit la foudre achever sa ruine (1781).

L'architecte Galloz, voulant donner plus d'ampleur au bâtiment principal par l'addition d'une troisième nef, est conduit à empiéter sur cette enceinte réservée. Furieux, les patrons, dans la persuasion que la nomination d'un recteur préviendrait cette disparition, se hâtent de proposer Rd François Bastard, curé de Burdignin ; la lettre d'institution de l'Evêché ne laisse pas de relever cette trop longue vacance(1), imputable à leur incurie. Un compromis de terminer la querelle.

L'exécution du plan Galloz fut une déception : ce n'est plus un pied, mais la presque totalité de cette surface qu'elle exigeait. Le Sénat, sur la demande des Bovet, arrête les travaux (décret du 12 avril 1782). De là, un retard de dix sept mois dans la reconstruction. Enfin, intervient une transaction insérée aux delibérations de l'époque et conférant à la famille un privilège de banc et d'inhumation à cette place.

La chapelle traverse sans encombre la Révolution. Dès cette époque, le service en est régulier jusqu'à 1905; mais, à cette date, elle n'est plus qu'une ruine. Humidité, moisissure ont dégradé les murs et même les bois. Inutile de dire que la dernière tourmente (la séparation) emporta tous les revenus et fondations, y compris la somme de 364 francs, à elle léguée, le 10 juillet 1831, par François Bel-Soujon, petit-fils de Claude.

(1) « *Cum capellania talis vacet et vacaverit per obitum R. Jaque, ullimi illius rectoris*... Comme cette chapelle a été et reste vacante par la mort de Rd Jaque, dernier recteur... » lettre de l'Evêché.

Aujourd'hui, sur l'emplacement de l'ancien, un nouvel autel se dresse, tout en marbre, don des poilus survivants de la grande guerre : « En reconnaissance à Marie ». Le mérite de ce bijou religieux revient à M. Bouvier, curé actuel, qui en dicta le plan à Sartorio, artiste marbrier de Genève.

3° *Chapelle de Saint-Barthélemi.* — Cette chapelle se dressait au fond de l'église, à droite en entrant. La famille Paris, du Pessay, en avait le patronage et la possession primitifs ; ce qui nous vaut de revoir Claude et Jean à la visite pastorale de saint François de Sales, en 1606. Ces patrons, semble-t-il, ne mettaient pas beaucoup de zèle religieux à la décoration et à l'entretien de cet autel; dans le procès-verbal, aucune mention. Bien plus, ils abandonnèrent cette chapelle à Balthazard Ruffet, feu Balthazard, qui en prit possession le 14 février 1644. En effet, un acte de ce jour fonde un revenu de 7 florins pour le service de sept messes, reposant sur une pièce de terre appelée la Caille, dîmerie de la grange d'Aulps. Plus tard, Anto'na Demoyriuel, veuve de Claude Ruffet complète cette donation; son testament du 19 août 1672 attribue au curé une rente de 5 florins pour sept autres messes au dit autel. Rd Antoine Fontaine trouvant cette somme insuffisante, décline la charge. C'est ce déficit qui sollicite l'intervention de Philippa Favrat, veuve de Claude .Ruffet, feu Claude; elle aliène 100 florins avec charge d'affectation du revenu à la célébration de quatre messes et répons, dont l'une pendant l'octave de la Saint-Barthélemi. Ce capital grevait un champ à la Grélaz. En outre elle con-

sent à prélever sur des arrérages une légère somme, destinée aux réparations.

Le 25 août 1695, nouvelle visite de Mgr Jean d'Arenthon; il attend une décoration conservatoire de l'autel et une nomination de recteur. La veuve Philippa Favrat et son fils Philippe Ruffet, notaire, choisissent un Amédée Pissot, prêtre de Saint-Jeoire. Il faut croire que ce dernier fut appelé à d'autres fonctions, puisque nous voyons l'évêque, en 1708, intimer une nouvelle présentation.

La fille de Me Philippe Ruffet, Angélique, avait épousé Philippe Pomel ; ce mariage fit tomber aux mains du châtelain de l'abbaye la propriété de la chapelle avec toute charge inhérente ; c'est ce qui l'amena (12 avril 1714) à vendre un pré sis au lieu dit *la Pose-Mollier du Lavouët,* pour la constitution d'un revenu annuel de 12 florins, bénéfice qui s'accroît bientôt de 10 livres 13 sols 4 deniers : indemnités correspondantes à des services religieux. En 1722, ce nouveau patron présenta un titulaire en la personne de François Debaud, vicaire au Villard. Ce dernier résigne en 1732, et a pour successeur Jacques Bastard, dont le rectorat énergique protège l'usufruit de *la Caille* et de *la Grélaz* contre les convoitises des occupants. Jacques Bastard décède en 1782. Louis Gurliat prend sa place de par la volonté de Philippe Pomel, petit-fils du châtelain. Docteur en médecine, il exerçait à La Roche, d'où il écrivait, le 13 février 1783 : « Attendu que l'autel de cette chapelle se trouve détruit par la reconstruction de l'église, je consens que le service se fera *(sic)* au maître-autel. »

4° *Chapelle de Saint-Alexis*. — Elle était voisine de Notre-Dame de Compassion. En 1606, le procès-verbal de la visite de saint François de Sales en signale l'existence, mais sans patron, ni recteur, ni revenu ; les paroissiens l'entretiennent. Claude Devignier, notaire, pour y faire célébrer des messes le vendredi, avait légué une terre au Lavouët, en expliquant que, si cette donation n'était pas acceptée, il annulerait celle précédemment faite en faveur du bénéfice-cure. Plus tard, on y faisait les exercices de la confrérie du Saint-Rosaire ; cette mention paraît dans toutes les visites. Celle de 1665(1) nous dit que la chapelle de Saint-Alexis est de la présentation des Devignier ; elle porte injonction d'une dotation plus riche, de la réfection du marchepied et de proposition, dans les trois mois, d'un recteur indépendant du curé en exercice. En 1707, silence complet autour de saint Alexis, mais non sur le Saint-Rosaire. Le XVIIIe siècle ne voit pas d'autre titulaire, jusqu'à l'incendie de 1781. Les murs seuls restent debout, dont la main de l'homme achève la destruction.

L'église, bâtiment principal, seule se relève de ses ruines. Ce n'est qu'en 1840 que noble Joseph de Gerbais de Sonnaz ressuscite l'ancien Rosaire et le dote de 25 livres de rente à prendre chez François Vaudaux, en son nom, au nom de sa fille, de son grand-oncle, noble Joseph de Conzié, et de Saillet, marquis de Cordon. Une réserve dans l'acte : un droit de banc

(1) En 1665, le procès-verbal dit « Saint-Alex » ; celui de 1695 porte « chapelle de Saint-Eloi » ; erreur évidente ou du rédacteur ou du copiste.

et d'inhumation dans la petite enceinte pour ses trois frères.

Rd Lanvers bénit cette chapelle le jour du Rosaire 1846.

5° *Chapelle de Saint-Laurent.* — Il est question de cette chapelle en 1606, et nous en ignorons la place dans l'église ; peut-être au fond, en pendant de l'autel de Saint-Barthélemi. La note n'est point favorable : sans patronage, sans recteur, sans revenu. C'est un autel et une dévotion mort-nés.

II. Clocher, cloches

1° La tour du clocher abrite le chœur de l'église à la manière d'un casque allemand, dont la pointe est formée par une flèche svelte et fort élevée. En 1891, on prolongea cette flèche à la hauteur où nous la voyons.

2° *a)* Au centre de cette cage, trois cloches : la plus grosse remonte à 1639 ; une générosité de Philippe Mudry et de Marie Marin, son épouse. L'incendie du 16 septembre 1781 cause la ruine du beffroi et des deux cloches. En 1785, Janus de Gerbais de Sonnaz répare les dégâts et, au baptême de la grosse, en devient le parrain ; son épouse, Antoinette Christine de Mareschal en est la marraine. Le 25 mars 1845, la même cloche subit nouvelle brisure. Le curé, Rd Lanvers, appelle, pour remédier au mal, F. Barrard et Becus, fondeurs à Champigneule (Haute Marne). Les deux maîtres ont travaillé sur l'emplacement du

nouveau cimetiére, et ont coulé deux cloches : la grosse et la petite. Dans cette nouvelle bénédiction, la première a pour parrain noble Joseph de Gerbais de Sonnaz et, pour marraine, sa fille Joséphine. Toutefois, on a conservé le souvenir de la marraine de 1785 dans ces deux vers populaires :

Christine je m'appelle,
De toutes la plus belle.

Dans la même inscription, figurent les noms de Rd Lanvers, curé, du syndic P. Forel et des conseillers Duffour, Meynent et Bouvet. « *Que Dieu daigne les bénir et donner à tous le bonheur éternel.* »

b) La sœur cadette (cloche) porte sur ses flancs l'inscription suivante : « *Je dois mon existence au zèle et à la générosité de nobles Joseph, Hippolyte, Hector, Alphonse et Joséphine de Sonnaz; de recteur Lanvers; Collet, vicaire, et des vertueux souscripteurs de la paroisse d'Habère-Lullin, dont le Conseil est P. Forel, syndic; Joseph Duffour, A. Meynent, B. Bouvet conseillers et* omnes vivant in œternum ».

Une seconde inscription mentionne le parrain : Hippolyte de Sonnaz ; la marraine : Anna de Regard de Clermont de Var, et les deux vers qui suivent :

Anna m'a donné son nom,
Je suis belle et j'ai beau son.

c) Nous l'avons rappelé, la cloche moyenne a été refondue avec son aînée en 1785, et possède le même parrain, la même marraine. La Révolution française lui imposa le voyage de Thonon. De retour à son clocher, elle a résisté à tous les assauts; elle chante maintenant sa reconnaissance pour ses pre-

miers bienfaiteurs, pour les seconds coopérateurs : Michel, Marie-Thérèse et Françoise Duret, devenus ses parrain et marraines. Elle s'unit au concert de ses deux sœurs pour annoncer joyeusement le baptême des enfants et pleurer sur le cercueil de nos chers défunts.

III. Horloge, fenêtre, fresque, croix

1° Dans le clocher d'Habère-Lullin, nous rencontrons une curiosité méconnue : l'horloge, que Blavignac, dans ses *Cloches et Horloges,* classe au répertoire des antiquités. Jadis, avant 1850, sur la place du Molard, à Genève, elle marquait assez fidèlement les heures; mais arriva un jour où son rôle parut insuffisant pour la grande ville. Cette dernière la remplaça par une neuve, et l'ancienne devint la propriété de Pierre Forel, des Macherets, qui la fit transporter au beffroi d'Habère-Lullin, la répara bien sérieusement. L'horloge marcha à peu près régulièrement jusqu'à la mort de l'habile maître, arrivée le 29 juin 1882. Depuis ce moment, immobilité dans les aiguilles et silence dans l'antique mouvement.

2° et 3° Lors de la construction de la sacristie, après la Révolution, on a mis à découvert, derrière l'autel, la fenêtre de l'ancien chœur et une fresque placée dans un angle de la voûte. M. Ducis, archiviste départemental de la Haute-Savoie, après avoir visité ces objets d'art, adresse la communication suivante à la Société Florimontane d'Annecy (séance du 12 novembre 1868) :

« M. Ducis donne quelques détails sur l'ancien chevet de l'église d'Habère-Lullin, qui est décoré d'une bonne peinture : l'Annonciation. De la bouche de l'ange, une banderole porte à la Vierge ces mots en lettres gothiques : *Ave, gratia plena, Dominus tecum*. Le *tecum* est effacé. Au-dessus, le Père Eternel, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche voilée, est assis dans une gloire ovale, comme le Christ de la Chapelle des Allinges. La place, occupée ordinairement par le Saint-Esprit dans ces tableaux, est encadrée par une fenêtre du commencement du XIVe siècle, ou fin du XIIIe ». Aujourd'hui, fresque et fenêtre figurent au *Catalogue des Beaux-Arts*.

4° La croix située sur le cimetière, au nord de l'église, révèle un beau travail et un goût artistique. A la fin d'une mission, les habitants de Poche la font ériger et graver, sur les quatre faces du piédestal, le nom de la section érectrice : « Habère-Poche » ; la date du monument en chiffres romains et arabes : « 1778 » ; l'invocation : « *Jesu Christe* ». Habère-Lullin ne veut pas rester en arrière. Deux ans après, pour clôturer les exercices de la retraite, les habitants *du Bas* dressent un monument semblable, au midi et face à la porte principale de l'église. Sur quatre médaillons, aux quatre points cardinaux, nous lisons au bas de la colonne : « 1780 », en chiffres romains et arabes ; « Habère-Lullin », et le texte suivant : « *Absit gloriari, nisi in cruce Domini Jesu-Christi.* »

Un peu plus bas que cette croix, on en élève une autre à l'occasion de la Mission de 1852. Il est à présumer que la colonne se rompit sous l'injure du

temps; car sur le fût restant en 1864, Rd Collet, curé de l'époque, érige une belle statue de la Sainte-Vierge, protégeant la paroisse; travail de 575 francs que solde une quête à domicile. Le monument reçoit la bénédiction solennelle du P. Billet, ligorien de Contamine-sur-Arve, venu pour prêcher les exercices de la retraite.

A côté du mur du cimetière, au nord-ouest, en 1870, noble Joséphine de Gerbais de Sonnaz fait ériger la statue de Notre-Dame de la Salette.

IV. Vicariat

La première mention du vicariat remonte à l'épiscopat de R^me^ Jean-François de Sales : les paroissiens sollicitent la faveur d'un second prêtre. Monseigneur les engage à la création d'un revenu annuel de 200 florins. Le vicaire doit prendre logement dans la cure. Les habitants promettent la somme, que le curé juge insuffisante. On devine que la chose n'alla pas sans démêlés litigieux, qui se renouvelèrent jusqu'en 1666. Cette année-là voit d'autres tentatives dans ce sens. Noble de Sonnaz parle même de donner 1.000 florins dont les revenus seraient consacrés à l'entretien d'un prêtre. Celui-ci ferait le service dans la chapelle de Sainte-Agathe, se chargerait de la nomination et de l'institution « pour et quantes fois serait besoin ». Dès cette époque surgissent les actes de fondation : tels Pierre Meynent, Nicolarde Jordan-Meille, Michel Duret, Jean-Claude Soujon, Jordan-Meille, dit Gros-

Jean, ce dernier en 1695. Le 13 février de la même année, Jean Claude Jacquemard, notaire, rédige un acte de grande importance. Le curé relâche pour le traitement du vicaire le tiers de la prémice ; la petite dîme de l'Arpetaz. Le seigneur de Sonnaz abandonne les revenus de Sainte-Agathe ; jusqu'à la vacance, il versera 100 florins annuels et tout cela sous réserve de droit exclusif de nomination aux deux bienfaiteurs. Les syndics, de leur côté, promettent 200 florins et un logement convenable. Tout fut sans résultat pratique.

Cependant les fondations de se multiplier : dix-sept jusqu'en 1723. Un Jean-François Meynet, prêtre de Bellevaux, venait de recevoir sa nomination à Habères Rd Nicod ne voulut point l'accueillir. Les habitants tentèrent d'obliger le curé à céder ce qu'on est convenu d'appeler la chambre du vicaire et la moitié de la grange. On fut bientôt devant le Sénat, où les paroissiens produisent un volume de procédure. Il est à présumer que le pasteur céda et donna l'hospitalité au vicaire ; puis, d'accord avec le Conseil, il assigne Thomas Provanaz, abbé d'Aulps, à constituer un traitement à l'auxiliaire. L'abbé (12 septembre 1731, Mazza, notaire à Turin) n'hésite point à concéder 2.500 livres ; somme que, plus tard, Rd Broisin convertira en titres de l'Etat sarde. C'est la dix-huitième fondation en faveur de cette œuvre. Il va sans dire que les précédentes n'ont pas la même importance.

Le vicariat est constitué (1), pour se continuer jus-

(1) En 1845, par la vente de la forêt partielle du Fay et d'autres parcelles, Habère-Lullin constitue le Vicariat-Régence ; un traitement de 167 francs. Rd Collet exerça ces fonctions dix-neuf ans.

qu'à la loi de séparation. En voici les titulaires : 1471, Jacques Portier ; 1er mai 1471, J. Bélossat; 1481, Jean Léger ; 1514-1519, Jean Vaudaux, d'Habère ; 1580, Pierre Biolly, de Mégève (devint curé); 1668, ... Tevénod, ou mieux Thevenod ; 1724, Claude-François Lachenal, d'Annecy ; 1728, Gaspard Bouclier, de Saint-Laurent; 1732, Jacques Bastard, de Mégevette, 1734, Claude-Aimé Duret, d'Annecy; 1735, Louis Cartier, de Magland; 1736, Nicolas Bidel, de Neuvecelle ; 1739, Jean (?) Fournier, du Grand-Bornand; 1740, Jean-Maurice Avrillon, de Thônes ; 1750, Jean-Claude Hudry, de Villard-sur-Boëge ; 1753, Jean-François Vittoz, de Thollon ; 1754, Jacques-François Bastard, de Mégevette ; 1764, Joseph Verney, de Burdignin ; 1774, Louis Gurliat, de Boëge ; 1782, Jean-Louis Gurliat, de Boëge ; 1803, François-Marie Gurliat, de Boëge (1); 1807, Claude Delétraz, de Saint-Martin-en-Genevois ; 1819, Jean-François Georges, d'Evian ; 1820, François Vallet, de Fillinges ; 1822, Joseph-Marie Chevallay, de Thonon ; 1823, Joseph Mabboux, de Sallanches ; 1836, Clément Ducrue, d'Arâches ; 1838, Jérémie Cambon, du Petit-Bornand ; 1841, Jean-François Collet, de Saint-Jean-d'Aulph ; 1842, Alexandre Gaillard, du Grand-Bornand ; 1876, Théophile Veyrat, de Manigod ; 1877, Joseph Angeloz-Rion, du Grand-Bornand ; 1880, Marie Sallaz, de Copponex ; 1886, Théodore Grevaz, des Gets ; 1889, Jean-Louis Bouloz, coadjuteur de Rd Mariaz; 1894, Marie-Joseph Pâris, de Sévrier ; 1899, Jean J. Gurral, de Viuz-Faverges ; 1902, François-Joseph Pollier, de Mûres ; 1904, Joseph-Marie Derippe, d'Alby.

(1) Trois frères.

V. Prêtres originaires d'Habères

1° Jean Vaudaux, vicaire à Habères; 2° Antoine Suchet ; 3° Pierre Suchet; 4° Pierre Vuargnoz, chapelain, au XVIe sicle; 5° Claude Ruffet, d'Habères, prêtre 4 juin 1594; 6° Jean-François Mudry (en religion, P. Boniface), mort bénédictin au couvent de Talloires, vers 1632; 7° Jacques Mudry, tonsuré 25 février 1625; 8° Louis Bondaz, d'Habères, 5 juillet 1659, dimissoires pour tonsure et tous ordres (Mgr Rebord); 9° ... Presset, capucin sous le nom de P. Boniface, provincial, mort vers 1680 (Mgr Rebord); 10° Simon Ruffet, prêtre 1641, mort curé de Burdignin en 1662; 11° Claude-Joseph Jacquemard, prêtre de 1683, curé de Boège 1688, chanoine reg. de Sixt, mort en 1721, auteur d'un poème sur le couronnement de Victor-Amé (Mgr Rebord); 12° Jean-Baptiste Dépierre, prêtre de 1696, vicaire reg. à Viuz-en-Sallaz; 13° Jacques Jordan, prêtre 1705, mort en 1730 curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle; 14° Charles-Antoine Jacquemard, prêtre 1718, curé de Chindrieux, mort en 1772; 15° Pierre Roch, prêtre 1773, mort en 1783; 16° François-Joseph Bécheret, prêtre de 1827 pour le diocèse de Belley, mort curé de Franchelein en 1886, 8 avril; 17° Joseph-Marie Jacquemard, prêtre du 30 décembre 1828, curé de Reignier, mort en 1843; 18° Maurice Dépierre, prêtre de 1835, mort curé de Copponex, le 21 mai 1885; 19° Jean-François Jacquemard, prêtre de 1848, mort curé de Veigy, le 24 janvier 1885; 20° Jules

Meynent, prêtre de 1866, mort curé de Veyrier-du-Lac, le 14 décembre 1886; 21° François-Hilaire Genoud, prêtre de 1875, mort curé d'Arbusigny, le 6 décembre 1904; 22° Joseph Duvillaret, prêtre de 1883; vers la fin de sa vie, les infirmités le condamnèrent au repos; mort à Habère-Lullin, le 12 septembre 1919; 23° Jules Duvillaret, prêtre de 1883, frère du précédent, curé de Ville en-Sallaz.

CHAPITRE VI

Habères ne connut pas la persécution violente. On n'en vécut pas moins un temps d'angoisses et d'alarmes jusqu'au Concordat, qui rendait une paix assurée à l'Eglise. Napoléon, premier Consul, voyant la France lasse de cet affreux régime, avait négocié avec le pape Pie VII la fin de toutes ces mesures odieuses et spoliatrices. Mgr de Mérinville, évêque de toute la Savoie, laissa Rd Gurliat dans notre paroisse. De concert avec le curé, les deux maires des deux communautés : Jacquemard et J.-F. Bécheret, délibérèrent reconstruire le clocher, abattu non par la Revolution, mais par l'incendie de 1781. L'an XI, Pierre Béné, de Saint-Jeoire, se charge de ce travail pour 23 louis, « trois gros écus et un petit ». Les communiers fournissent le bois et amènent les ardoises à pied d'œuvre. Nous retrouvons aux archives paroissiales la liste des donateurs et des bois offerts. Deux ans après, an XIII,

sur commande de Rd Gurliat, Joseph Crétin et Melchior Fontaine, de Boege, façonnent les stalles (avec apparence plus gracieuse que commode), les degrés de l'autel, le siège du célébrant avec gradins; le prix s'élève à 384 livres.

Le 2 juillet 1806, Mgr Irénée Yves de Soles, venant de Bellevaux, fait son entrée sur le territoire de la paroisse ; une cavalcade avait été organisée où figuraient les deux maires, les deux adjoints, MM. de Sonnaz, Ruphy de Sales et quelques bourgeois de Thonon. Dans son discours, l'évêque eut un mot élogieux pour MM. de Sonnaz et Ruphy de Sales, et faisait allusion à saint François de Sales. Le lendemain, à l'église, Sa Grandeur aperçoit sur le mur du chœur, en gros caractères, le nom d'un bienfaiteur et la somme donnée pour les réparations. « La place de ce bienfaiteur est ailleurs, dit-il, puisqu'il est dans le livre divin qui seul peut assurer une récompense à la générosité. » Le procès-verbal mentionne les deux confréries du Saint-Sacrement et du Saint-Rosaire ; le cimetière est un lieu de passage public. Monseigneur appelle sur ce point l'attention des autorités locales, et souligne l'urgence des travaux. Etaient maires : d'Habère - Lullin, Jacquemard ; d'Habère-Poche, Philippe Vaudaux.

Les idées de la Révolution avaient semé l'indépendance jusqu'au plus profond de la vallée. Habère-Poche murissait le projet de rompre le lien spirituel qui l'unissait à Habère-Lullin. Les conseillers de cette première commune s'en ouvrirent franchement à leur curé, Rd Gurliat. Celui-ci les accueille charita-

blement, tout en les dissuadant d'exécuter leurs désirs. Il leur fait remarquer les funestes conséquences de cette manière de procéder. Puis, les dimanches suivants, il invite à sa table, par tranches de vingt, tous les pères de famille de la commune. Cette invitation générale eut pour effet de paralyser ces idées séparatistes ; il n'en fut plus question, du moins pour l'instant. Quelques temps après, le pasteur laissait percer un rayon de sa joie : « Cette manœuvre, disait-il, m'a coûté une pièce de vin ; mais j'ai conservé ma paroisse ».

Le 14 avril 1819, Rd Gurliat rendit son âme à Dieu.

26. François-Marie GURLIAT, 1819. — Frère du précédent, François-Marie Gurliat, on se le rappelle n'est pas un inconnu dans la vallée et dans cette localité. Né à Boëge, vicaire au Villard-sur-Boëge, missionnaire aux Habères pendant la tourmente, il reçoit sa nomination le 17 avril 1819. Une douloureuse maladie l'oblige bientôt à abandonner le saint ministère. Vers la fin juin, il se retire à Boëge, dans sa famille, où il meurt en octobre même année.

27. Gaspard TISSOT, 1819-1824. — Gaspard Tissot vit le jour à la Côte-d'Arbroz, le 18 novembre 1792 ; docteur de la Sapience, professeur de rhétorique, vicaire à Saint-Pierre-d'Annecy, il prend la direction de cette paroisse le 5 juillet 1819. En 1823, quelques délégués de Poche abordent leur curé et lui disent à brûle pourpoint : « Monsieur le curé, nous voulons nous séparer. — Eh ! bien, répondit-il, vous me faites beaucoup de peine, mais je vous serai utile, etc. »

Le dimanche suivant, Rd Tissot attaque ce sujet :

« Ceux de Poche, s'écria-t-il, veulent la séparation. Pour mon compte personnel, j'aime tous mes paroissiens ; mais j'aime particulièrement ceux de Poche, parce que ce sont mes meilleures brebis. Aujourd'hui, ils me causent beaucoup de chagrin. N'importe ! je leur serai utile dans leurs désirs », et d'autres aménités dignes d'un professeur de rhétorique. Le coup avait porté ; à l'issue de la messe, les habitants de Poche attendent « leur prêtre » pour le remercier et, lui tendant la main : « Monsieur le curé, disent-ils, nous ne voulons plus nous séparer ; nous ne quitterons pas un si bon pasteur ». Le danger était de nouveau écarté. L'encens, d'une agréable odeur, avait produit son effet.

Le 24 décembre 1824, Rd Tissot quittait Habères pour Notre-Dame-d'Annecy (1).

28. Claude-François Lanvers, 1825-1860. — Claude-François Lanvers est originaire de Montriond (le 19 avril 1794). Prêtre de 1818, il exerce les fonctions de vicaire à Viuz-en-Sallaz et au Mont-Saxonnex ; c'est là que, le 11 janvier 1825, le rejoint sa nomination à la cure d'Habères. Le 10 juillet de la même année, l'église reconstruite recevait la visite de Mgr de Thiollaz. Selon le sentiment des canonistes basé sur ce principe que, le chœur étant la partie principale, l'église n'a pas perdu sa consécration, l'évêque jugea inutile une nouvelle dédicace. Le bénéfice valait en dîmes 150 livres, ancienne monnaie ; un quart d'avoine de chaque feu, en tout 80 livres ; sa pension,

(1) Il devint vicaire général de Mgr Rey, en 1839, et vicaire capitulaire, en 1842.

63 livres ; un traitement civil de 500 livres et un autre communal de 400. Le vicaire touchait 500 livres.

Le lendemain du passage épiscopal, Rd Lanvers achète, pour 300 livres, la chambre consulaire sise sous le toit de la cure. Cette pièce et le reste de l'immeuble demandaient des réparations, dont le curé se rendit adjudicataire. Le devis comprenait deux chapitres : 1° les réparations urgentes; 2° les réparations nécessaires. Le chiffre estimatif se monte à 912 francs pour les deux catégories. Le généreux entrepreneur fit des travaux pour 1.329 francs sur les points suivants : 1° tout le mur du jardin sur la place ; 2° le mur de clôture du presbytère avec une porte en chêne; 3° le potager, le foyer, ses chenets ; 4° la chambre récemment acquise (chambre de la régence), avec escalier, parquet, plafond, cheminée, etc. ; 5° trois fenêtres et huit volets doubles.

Le 29 juillet 1828, la foudre tombe sur le clocher et cause, à la toiture seulement, quelques dégâts insignifiants. Il n'en est pas ainsi le 8 septembre 1830 : le courant électrique anéantit la croix qui domine, pratique trois ouvertures sur le toit de l'église, dévore les bouquets de l'autel de Notre-Dame de Compassion, sauf celui que tenait la main de l'Enfant-Jésus.

Aux environs de 1834, l'insuffisance de l'église apparait à la population si nombreuse et si religieuse Le bon pasteur croit le moment opportun de parler de reconstruction. Lullin promet tout; mais Pochie ne « marche » que pour une séparation. A ce moment, on renonce à une nouvelle bâtisse pour un agrandissement que l'on prétend imposer de force par le crédit

du comte de Sonnaz à la cour de Turin. Comme dernière concession, Poche accède à l'idée d'une autre église, mais sous condition du transfèrement au village des Meynent. Lullin refuse ; Poche séparatiste construit chez lui sur l'emplacement du manoir en ruines de l'Abbaye d'Aulps. Cette initiative a, parait-il, les faveurs de l'autorité ecclésiastique. Rd Ruffin, ancien vicaire général, cite la parole qu'aurait dite à ses compagnons le jeune berger Pierre-Joseph Rey, devenu Mgr Rey, se trouvant sur une montagne d'où le coup d'œil s'étend sur la vallée de Boege : « Ah! s'écrie-t-il, si j'étais évêque de Genève, je ne voudrais pas mourir avant d'avoir fait une paroisse d'Habère-Poche ». Déjà, en 1837, il avait autorisé l'érection d'une chapelle à saint François de Sales et avait à cette fin accordé un second vicaire à Habères. Cette concession était le prétexte; voici la réalité : en 1840, Habère-Poche reçoit un chapelain, nommé curé l'année suivante. De là à 1924, se succèdent cinq curés : Claude-André Rey, 1841-1885 ; Louis-Joseph Rey, 1885-1886; Jean-Marie Personnaz, 1886-1900; Joseph-M. Gurret, 1900-1907 ; François-L. Mollard, 1907-...

Cette construction et l'installation du premier pasteur, on le devine, n'allèrent pas sans opposition, sans de vives récriminations. Le chanoine Delesmilière, curé de Thonon à l'époque, s'employa auprès de noble Gerbais de Sonnaz pour mettre fin à la lutte. Peu à peu, le calme revint. Pour les questions d'ordre matériel, un concordat en six articles fit loi entre les deux communautés. Poche abandonna tout, en conformité du droit canonique, et contribua même à l'en-

tretien du culte des années 1841-1842 dans l'église de Lullin. C'est la période transitoire de séparation entre les deux églises. Nous voyons, maintenant, à Poche, J. Rey et, à Lullin, Rd Lanvers. Les détails qui suivent ne concernent que cette dernière paroisse.

A la suite d'une mission donnée en 1852, le P. Victorin, gardien du couvent d'Albertville, bénit le chemin de croix dû à la générosité de Joseph Gerbais de Sonnaz, seigneur d'Habère-Lullin. L'année suivante, Rd Lanvers acquiert pour l'église le maître-autel, qui coûta 2.400 francs. Charles Pedrini est l'auteur de ce travail; l'artiste fournit encore une statue de la Vierge et les cadres du maître-autel. La sacristie possède un calice artistique de la maison Déjean et d'une valeur de 300 francs, don de Rd Lanvers. Deux attaques d'apoplexie le conduisirent à la démission. Un pli, remis au vicaire, informait de cette décision le vicaire capitulaire Buttet. De son côté, M. de Sonnaz envoyait à la même adresse une lettre sollicitant la faveur du retour à Lullin de l'ancien vicaire-régent qui les avait si bien instruits pendant dix-neuf ans. Rd Lanvers laissa des regrets unanimes; son souvenir est encore vivace dans la paroisse.

29. Jean-François Collet (1860-1869) rapporte d'Annecy son titre de curé, pour le plus grand bonheur des paroissiens. Enfant de Saint-Jean-d'Aulph, prêtre de 1841, il demeure à Habère-Lullin vingt-huit ans; vicaire d'abord et curé les neuf dernières années. A ce rectorat se rattache la couverture de la grange; prix : 460 francs, somme considérable à l'époque. En décembre même année, six notables

dressent la croix au milieu du bourg. Ce sont Joseph Dufour, Jean Genoud, Joseph Déjacques, Joseph Dupraz, François Duret, Rd Collet. Le curé fournit à l'église l'ornement drap d'or ; Françoise Bouvet des Macherets, la chappe de même étoffe. Le 4 juin 1865, Mgr Magnin faisait une visite officielle à la paroisse; au son des cloches, des cuivres et de sa rustique artillerie, la population saluait le pontife bien-aimé. Le lendemain, deux cents enfants reçoivent la confirmation.

En août et septembre 1868, les ouvriers *lombards* (?), au compte de Rd Collet, creusent le puits entre le presbytère et la grange. Ce travail lui coûte 392 fr. 70 (chiffre rond 400 francs); il ne peut en jouir que sept mois. Le 4 avril 1869, Rd Collet quitte Habère-Lullin pour Seytroux.

30. Jean-Marie MARIAZ, 1869-1891. — Rd Mariat vit le jour à Domancy, le 28 novembre 1806. Inutile de rappeler la tentative d'assassinat notoire dont il fut victime, la nuit du 12 au 13 août 1867, pendant son rectorat à Vallorcine. Un Piémontais, venu l'appeler pour un port de sacrement imaginaire, essaya de le jeter, à moitié assommé, dans un ruisseau voisin. Le curé ne dut son salut qu'à la vigueur exceptionnelle de sa constitution. Mais ce terrible choc ne fut pas sans influence fâcheuse sur ses facultés, et c'est le moral ébranlé qu'il prit possession de sa nouvelle cure. L'histoire, on n'en sera pas surpris, ne cite à son actif que l'achat d'un grand lustre et de deux bannières. Il mourut le 23 août 1891, après vingt et un ans de survivance à cet odieux attentat.

31. Hippolyte FONTAINE-VIVE-ROUX (1891-1918) lui succède. Originaire de Groisy, ordonné en 1878, ce prêtre prend possession en 1891. La même année et les suivantes, quelques exercices de mission, acquisition d'un drap de mort et d'un grand Christ, voilà tout ce qui le rappelle au souvenir.

Ah! n'oublions pas que, victime de la loi de Séparation, il dut, docile aux volontés ecclésiastiques, abandonner le presbytère et chercher un refuge dans le local de l'école libre. Il y demeura jusqu'en 1918, année de sa retraite volontaire dans sa famille. Là, il meurt le 25 août 1920. Son successeur,

32. Pierre BOUVIER (1919-....) naquit à Duingt, sur les bords du lac d'Annecy. Prêtre de 1900, il fut vicaire dans les deux importantes paroisses de Fillinges et Saint-Jean-d'Aulph, et n'a laissé que des sympathies. Dieu nous garde de rien ajouter à cet éloge! Nous laissons ce soin au temps; le temps, rongeur de la fausse gloire, le temps nous dit qu'il est parfois l'ami vrai du brillant, solide et sérieux. Chaque année apporte son tribut de louanges en harmonie avec de nouvelles œuvres: exercices de mission; tambours des portes et plancher de l'église; autel du Saint-Rosaire, pour perpétuer la reconnaissance des poilus vivants envers la bonne Mère du ciel, et marbre choisi pour llvrer à la postérité les noms des chers défunts; enfin vitraux du chœur, deux miniatures. Et ce souci matériel ne nuit pas au bien spirituel, à la régularité des offices, ni à la propreté impeccable de l'église; bien loin de là. Les ouailles savent, en silence, reconnaître le mérite du bon pasteur. Nous n'avons qu'une

crainte, c'est que sa modestie, déjà une fois victorieuse, ne suffise point à le protéger contre les succès du zèle, et que ses chers paroissiens n'aient à payer d'unanimes regrets un dévouement susceptible de l'arracher à leur affection. Le mérite rend certains assauts plus difficiles à repousser que ceux des tranchées. Quand même, « *ad multos annos* » pour la paroisse et son curé !

DEUXIÈME PARTIE

SEIGNEURIE DE LULLIN

Quatre familles, célèbres dans l'histoire, ont occupé la seigneurie, près de l'église d'Habères : les de Lullin, de Ferney, de Genève, de Gerbais de Sonnaz. Nous les étudierons séparément :

CHAPITRE I

1. Seigneurs de Lullin. — L'édifice seigneurial de Lullin (1), nous apprend l'*Armorial de Savoie,* portait primitivement le nom de château, ou bâtie de Saint-Oyen *(Santi Eugendi)*. Cette dénomination est antérieure à la famille de Lullin, qui posséda cette seigneurie aux XIIe et XIIIe siècles, et donna son nom au château. Le premier de ces personnages est un Gérold ; déjà il entretenait des relations avec l'abbaye d'Aulps, et figure comme témoin dans une donation de territoire avant 1172, à la Chartreuse de Vallon (Bellevaud) par les

(1) Notre paroisse n'eut jamais rien de commun avec la paroisse actuelle de Lullin, près Vailly ; elle n'a jamais été filiale et en est plutôt limitrophe que voisine. Elle doit la dernière partie de son nom au château proche de l'église, qu'y possédait dès avant 1300 la célèbre famille de Lullin.

moines d'Aulps et leur abbé Guillaume (*Reg. Gen.*, 388). Pierre de Lullin, chevalier, assiste à une déclaration, faite en 1215 par Girard, doyen d'Allinges : savoir, Raymond de la Tour a fait à l'abbaye d'Aulps, en réparation de ses violences, une donation de huit poses de terre à Neydens, près Saint-Cergues. Pierre, curé de Lullin, est témoin. En 1228, le même personnage (Pierre de Lullin) a un différend avec l'abbaye d'Aulps au sujet de certaines terres et de droit sur un *homme dol Crêt* (Habères) ; la décision arbitrale oblige le monastère à payer 50 sols, est acceptée par Pierre de Lullin et ses fils Pierre (le jeune), Gérold, Henri, Aimon. La même année le voit céder aux religieux tous ses droits sur une vigne à Chatillon ; par contre, les moines lui abandonnent tout ce qu'il avait à tort exigé de leurs hommes. (Inv. d'Aulps).

Le prieuré de Bellevaux et l'abbaye prétendent tous deux aux dîmes de la Touvière (Le Biot) : Guillaume, seigneur de Lullin, et quelques autres arbitres attribuent ces dîmes au monastère d'Aulps la veille des calendes de juin 1226. (Inv. Gonthier).

A la fin du XIIIe siècle (en 1297), la noble famille penche vers son déclin ; Pierre, fils de Girard, vend à dom Thomas, religieux, un Jean de Nicodex et ses biens ; ratification par le père, la mère et leurs enfants.

Girard père avait fait des legs et donations importantes ; le 21 octobre 1311, ses fils Pierre et Vullierme ratifient. Dès lors, la seigneurie de Lullin apparaît entre les mains des nobles de Ferney.

CHAPITRE II

1. Seigneurs DE FERNEX. — L'abbaye d'Aulps et Pierre de Fernex, seigneur de Lullin sont en litige sur l'étendue et droits de leur juridiction réciproque. Amé de Savoie, choisi comme arbitre par les deux parties, décide, à Ripaille, le 12 juin 1320 : 1° Chaque seigneur sera en droit, la veille de la Saint-Pierre, de faire proclamer à la porte de l'église par ses officiers respectifs, *criées* accoutumées, et défense à ses hommes de porter atteinte à ses droits personnels ; 2° Ces publications et défenses ne concerneront que leurs propres hommes ; 3° Chaque seigneur ne pourra faire la garde que sur ses hommes, sans aucun droit sur les autres.

Le comte Amé profite de la circonstance pour ratifier toutes les donations faites à l'abbaye d'Aulps par le seigneur de Faucigny, Humbert de Cholay et leurs prédécesseurs.

Quaire jours après, Amé prononce une seconde sentence (16 juin 1320) entre l'abbé François et Hugues Dauphin du Faucigny ; elle fixe l'étendue de la juridiction abbatiale et la restriction de celle du seigneur laïc : les religieux ont *mere mixte empire* et *omnimode juridiction* rière Poche, rière la châtelenie de Lullin, *à l'exception du bourg,* rière Saxel, Boège et Mieussy. Le bourg d'Habères, voilà donc où s'exerce la juridiction de Pierre de Fernex. Il faut croire que ce noble personnage n'eût pas d'enfants ; nous voyons sa seigneurie, sujette à main-morte, re-

venir, deux ans après, au chef de l'Etat. Elle ne tarda pas à passer aux mains d'une autre famille noble : les de Cholay.

2. Humbert DE CHOLAY, 1322-1345. — Le château de Lullin a été inféodé à Humbert de Cholay le 16 octobre 1322 (1). C'est la récompense d'éminents services et de succès importants obtenus dans les différentes missions à lui confiées. Il charge Jean de Fernay, son frère utérin, d'affranchir Jacques Boccard, du Crêt (Habères), de tout hommage et servitude pour le prix de 60 sols et 12 chapons, 12 juin 1333. L'année suivante, 5 mai, Humbert reçoit, encore par inféodation, les seigneuries du Forchat, de Pont-Boringe avec *mere et mixte empire* et *omnimode juridiction*.

C'est le temps où Rodolphe de Fernay, autre frère de Humbert, entretient des relations d'affaires avec l'abbaye d'Aulps. Ainsi, en 1322, dom Jean de Vergnier, religieux résidant à Poche, lui vend pour sept ans les revenus de ce fief, à raison de 18 muids de blé. Le même Rodolphe, en 1334, achète la récolte de Poche et de Mégevette et, l'année suivante, reçoit quittance du prix de cette amodiation. Nicod de Fernex, premier frère d'Humbert, alberge, au nom de ce dernier, à noble Pierre de Pontet, des biens situés à Habères, 21 mai 1342 *(Armorial de Savoie)*. L'abbé Guillaume lui passe deux ventes : la première, pour les dîmes, censes et revenus de Mégevette pendant cinq ans et pour le prix de 250 livres, 5 mai 1342; la seconde, pour les revenus du même lieu, quelques années plus

(1) Ce fut Henri, évêque de Metz et tuteur des co-seigneurs Guigues et Humbert de Faucigny. qui présida à cette inféodation.

tard. Le seigneur de Lullin lui-même ne néglige rien pour mettre l'emprise sur le fief abbatial de Poche. Le 18 septembre 1342, il parvient à obtenir soumission et reconnaissance de l'abbé Guillaume de Rouvenoz, concernant la grange de Poche et ses dépendances. Humbert de Cholay, dont la carrière diplomatique avait été brillante, arrive au terme de sa vie. Il nomme Nicod de Ferney héritier universel dans son testament du 19 mars 1345 et meurt quelques jours après.

3. Nicod DE FERNEY, 1345-1364. — Le nouveau seigneur reçoit l'investiture le 30 août de la même année, et devient propriétaire des seigneuries de Lullin, de Montforchat, de Pont-de-Boringe, etc. Le 23 juin 1347, Etienne Ruffod, juge mage du Dauphiné et du Faucigny, porte défense aux baillis et autres officiers, et spécialement à noble Nicod de Ferney, seigneur de Lullin, de molester et troubler l'abbaye en ses hommes et en ses biens (fol. 435). Cette ordonnance n'arrête point noble de Ferney. Il fait saisir des personnes et des propriétés de l'abbaye ; le 16 novembre 1349, il promet de relâcher le tout en faveur de dom Emerique Dorzères, moine de Poche. Les torts du délinquant sont manifestes, puisque les religieux ont sur le pays *haute, moyenne et basse justice*.

Au temps de Humbert de Cholay, Hugue de Faucigny, on le sait, avait par privilège exempté notre seigneurie de la main-morte et de l'échûte ; le comte de Savoie ratifie, le 14 février 1356, cette faveur faucigneranne.

4. Pierre DE FERNEY, 1364-1380. — Nicod de Ferney comptait trois enfants : Pierre, Humbert, Mermet. Les deux premiers sont seigneurs de Lullin vers 1364, et nous les voyons agir comme tels. Si donc, à cette époque, ils n'étaient pas en possesion du fief, ils agissaient du moins au nom de leur père. Un Pierre Rosset, châtelain de Cholex, rend compte de sa châtellenie aux *Humbert et Pierre de Ferney, seigneurs de Lullin ;* le 12 octobre 1364, ils lui ordonnent de remettre à Henri Picollier l'administration de la justice en ce pays (folio 180). Vers la même époque, deux malfaiteurs de Nantcrue (Habères), Pierre Chinol et Pierre Excoffier, commirent un homicide sur la personne de Jean Granger. Humbert de Ferney détenait à Evian un des coupables. Jean de Troches, abbé d'Aulph, ne l'entendait pas ainsi ; il réclame vivement le prisonnier, comme étant son taillable. Humbert de Ferney est forcé de reconnaître devant Amé de Savoie qu'il a agi sans discernement. Immédiatement, on remet le criminel à la justice abbatiale. Le 25 février 1365, Jean de Chatillon dresse l'acte d'élargissement au nom d'Amé Dupas, curial d'Evian (fol. 179 et 483). La même année, 5 août, le même Humbert affranchit Pierre Meynent, de Turchebise, et son neveu Girod Meynent, feu Etienne, de tout hommage taillableet servitude, pour le prix de 25 florins d'or.

Pierre de Ferney ne souffre pas d'empiètement sur son petit territoire. Un jour le chatelain d'Allinges veut opérer en ce pays ; le noble seigneur s'y oppose fermement : « la seigneurie de Lullin relève du châ-

teau de Châtillon » *(Armorial de Savoie)*. Humbert et Pierre de Ferney albergent à Berthet, de la Loex, la moitié des biens procédés de Jacquemet Solana, situés à Marignier, sous la cense nouvelle de deux chapons, sans préjudice de l'ancienne, 1365. Malgré tout, le seigneur de Lullin inspirait confiance. Mermet de Ravoré, son cousin ou son ami, qui avait d'immenses propriétés dans la vallée d'Aulps, lui lègue par testament de 1370, sa maison-forte du Biot, avec fief et juridiction. Quelques jours après, le noble légataire la rétrocédait généreusement à Jean de Ravoré, fils du testateur. On ne l'a pas oublié, notre seigneurie était fort resserrée, entre la Menoge et le nant d'Habères. Pierre de Ferney projette lui donner un peu d'essor. Il adresse une requête contre le fief religieux de Poche ; c'était en 1372. Le 5 du mois d'août, l'abbé d'Aulps paraît devant le Conseil ducal siégeant à Chambéry, présente la défense; communique la procédure, les actes émanés de Hugue Dauphin de Faucigny, et ratifiés en 1350 par Nicod de Ferney, père de Pierre (1). A deux reprises, le Conseil invite le seigneur laïc à produire ses titres ; celui-ci répond par un double silence. Le Conseil en référa à Amédée VI, et lui notifia que Pierre de Ferney n'a point paru en séance ; nous étions alors en l'année 1376.

Pendant cette procédure, le seigneur de Lullin, loin d'obéir aux convocations du Conseil ducal, s'était

(1) Ces titres prouvent que l'abbaye possède la juridiction sur toute la châtellenie de Lullin, sauf sur les hommes du bourg d'Habères.

entouré d'hommes armés, et, à la porte du chœur de l'église, prétendait en retour s'opposer par la force aux publications et préconisations accoutumées de l'abbé d'Aulps; ce haut fait d'armes avait lieu en 1373. Le différend ne devait aboutir qu'à un compromis; le seigneur de Lullin choisit pour arbitre Mermet de Ferney; Nicolas Cheney, bourgeois de Versoie, représentait François de Bonne. Les arbitres reconnurent les droits des religieux. Nous avouons ne pas connaître la teneur de la sentence arbitrale, ni celle de l'ordonnance émise à ce sujet par le comte de Savoie à Evian. Toutefois le sens en transparaît à travers les prohibitions traditionnelles faites par l'abbaye à ses hommes d'Habères, devant la porte de leur église. Ainsi, la veille de la Saint-Pierre de l'an 1375, au nom de l'abbé d'Aulps, Pierre de la Moussière, son religieux, annonce au chœur de l'église défense expresse de porter atteinte à la juridiction abbatiale, d'insulter un parroissien quelconque sous peine de 60 sols genevois(1).

En automne, on allait volontiers dans les forêts du monastère; on coupait, on taillait, non seulement pour son affouage et la nécessité des bâtiments, mais par spéculation et pour un article de commerce. La veille de la Saint-Pierre, en 1377, l'abbaye défendait de couper ou vendre aucun bois dans les forêts, sauf celui nécessaire au chauffage et à la construction des

(1) Déjà bien antérieurement, on mentionne des sentences prononcées contre des infractions légères; les copies portent les dates du 4 octobre 1370, du 12 juillet 1372, du 31 juillet 1373 (Inventaire inédit de l'abbaye, *passim*). Le 5 et le 18 mars 1375, nous retrouvons deux citations à comparaître contre deux habitants de Poche.

habitations; de vendre de mauvaises marchandises aux mesures et poids du château de Poche ; de contrevenir aux droits seigneuriaux le jour de la Saint-Pierre, auquel jour l'abbaye se réserve le droit exclusif de garde. Belle occasion, cette dernière disposition, pour un châtelain un peu piqué et jaloux de son autorité ! Le jour de la fête, par ruse ou par force, on ne sait trop ! il fait saisir un homme de l'abbaye, prétendant l'avoir surpris en flagrant délit et le dirige vers le château de Poche ; preuve irrécusable, dans l'esprit du seigneur, de l'impuissance et du ridicule de la police abbatiale. Comment finit le conflit ? L'histoire du temps est muette. Elle revient à Pierre de Ferney et à sa piteuse tentative d'agrandissement. Son regard envahisseur se replie sur un autre horizon ; Bellevaux est son point de mire. Le prieuré, prétendait-il, relevait de sa seigneurie du Forchat ; en un mot, il voulait exercer la juridiction omnimode sur l'espace compris entre Poche, Auta-Sisera, Malpa et les terres de Vallon (1) (*Acad. Ch.*, VI, 255). Contre lui, Rd Guillaume de Comtesson, prieur de Bellevaux, vient affirmer le droit de jouissance ininterrompue de ses prédécesseurs sur le fief et l'exercice de cette juridiction, sauf celui de dernier supplice et du glaive. La cause est évoquée devant le comte de Savoie, Amédée VI, par jugement du 12 juin 1377 (Ripaille) : «le prieur de Bellevaux a eu et aura juridiction omnimode sur ce territoire ; le droit de dernier supplice, appartenant au prince, sera exercé par le seigneur de Lullin ». Pierre de Ferney n'eut donc pas plus de

(1) Ces *lieux dits* sont indiqués dans l'acte même.

succès à Bellevaux qu'à Habères. Ses quatre enfants, Rodolphe, Jean, François, Guillemette, nés de son mariage avec Isabelle Vuillens, lui succédèrent simultanément et à droits égaux. On leur doit un accord avec l'abbaye d'Aulps, 13 février 1393. Jean contracte mariage avec Péronnette de Rossillon, fille de Robert.

François survit à ses frères et est investi, le 24 février 1402. L'année suivante, 12 novembre, a lieu son mariage avec Alexia de Langin.

Humbert de Cholay, nous le savons, avait fait, en 1342, reconnaître soumission au château de Lullin par l'abbé Guillaume de Rouvenoz, seigneur du fief et château de Poche. Le 1er mai 1413, François de Ferney répare cette injustice envers le monastère d'Aulps, et annule cette reconnaissance. Il tenait encore les rènes quand sa sœur Guillemette épousa Thomas de Genève, fils de Pierre, bâtard de Guillaume III. L'extinction de la branche des de Ferney fait passer les droits sur la tête de Guillemette. Celle-ci passe reconnaissance le 11 décembre 1420. Ainsi notre seigneurie devint l'apanage d'une famille étrangère.

Les de Ferney furent, à un moment donné, à l'apogée de leur prospérité. Cette gloire declina bientôt, et le château de Ferney (près Genève), berceau de la famille, passa en des mains étrangères. Après avoir occupé une place brillante dans la cité thonoraise, ils ne connurentplus que le domaine de l'histoire.

CHAPITRE III

1. Thomas DE GENÈVE, 1429 1430. — La seigneurie de Lullin entra de plein pied dans la famille des de Genève par le mariage de Guillemette avec Thomas, fils de Pierre. Thomas est le premier de cette lignée; il reçut l'inféodation le 16 mai 1429 ; mais sa seigneurie fut de courte durée. L'année suivante apparait

2. Guillaume, 1430-1470. — Guillaume, fils de Thomas de Genève et de Guillaumette de Ferney. A peine est-il en possession de la Bâtie de Lullin, qu'il entre en guerre contre cette fraction des moines d'Aulps résidant à Poche. Il prétend à péage aux montagnes de Couz et des Moëses, à chaque passage des religieux avec bétail et denrées. L'abbé d'Aulps, Berthet Décharrières, 25 avril 1431, donne procure aux vénérables Jean Moine et François de Vernier, pour terminer cette querelle. La question fut assoupie et définitivement enterrée. Les religieux continuèrent à pratiquer le chemin des Moëses avec les objets de leur commerce (fol. 485).

A l'égard du prieur de Bellevaux. Guillaume ressuscite le vieux démêlé de Pierre de Ferney, son aïeul maternel. Il s'agit de s'arroger l'omnimode juridiction sur le territoire du prieuré; sur ce chapitre, il parvient même à obtenir une sentence favorable du Conseil ducal (1432). A ce moment, entre en lice l'abbé d'Ainay (Lyon) pour protéger son subordonné et son antique maison. Les pièces produites prouvent la juri-

diction du prieuré depuis la donation de Hugues de Faucigny jusqu'aux dernières sentences, y compris celle de 1377, à Ripaille. Le duc Amédée VIII annule la sentence de 1432, confirme celle de son aïeul Amédée VI (1377), attribue la juridiction au prieur, moins la peine du dernier supplice, réservée au souverain. Le comte en abandonne l'exercice à Guillaume de Genève-Lullin, pour lui laisser apparence de satisfaction : « prononcé à Thonon, le 13 juin 1434 »(1) (*Acad. Ch.,* VI, 255). On ne rencontre plus désormais Guillaume dans la région ; par contre, il occupe, avec quatre autres membres, une place distinguée au sein du Conseil du comte genevois (Arch. dép., E, 117). Le 14 avril 1423, il célébrait son mariage avec Marguerite de Menthon. Voici leurs descendants : Jean, Humbert (qui fut prêtre), (autre) Jean, Jeanne, Philippe, Amédée, Péronnette, Catherine, Marguerite, Louis, Antoine. Comme on peut le voir, les héritiers ne faisaient pas défaut. Le père confie, par choix, à Jean, l'aîné, le fief de Lullin, par dispositions testamentaires du 11 juin 1469; il meurt deux ans après.

3. Jean, 1471-1505(?). — Jean de Genève-Lullin, nous dit l'*Armorial de Savoie,* épousa, en premières noces, Françoise de Blonay de Saint-Paul, le 10 mars 1463; en secondes noces, Georgette de Viry, le 12 mars 1497. D'eux naquirent : Aimon, Amédée, François, Béatrix, Louis, Marie, Jean.

4. Aimon, 1505(?)-1543. — Aimon était un homme fort instruit; mathématiques, histoire, langues savantes,

(1) Dans cette charte donnée, comme celle de 1377, par Mgr Piccard, nous retrouvons treize pages de texte latin.

etc., n'avaient pas de secret pour lui. Charles III lui confie l'éducation de son fils Emmanuel-Philibert, et confère à l'excellent maître le collier de l'Annonciade en 1526. Aimon n'abandonne jamais son élève. Il l'accompagne même lors du départ d'Emmanuel-Philibert au service de Charles-Quint. Avant ce voyage, il mit ordre à ses affaires et fait choix, par testament du 1er juillet 1536, de l'église des Augustins de Thonon pour lieu de sépulture. Jusque-là, avec quelques nobles du pays, il avait lutté contre l'invasion protestante. La Réforme ne lui pardonna pas; les Bernois pillèrent ses biens à Thonon et dans les environs. Plus tard, vers 1543, les protestants « restituèrent la seigneurie de Lullin à Georges et à Guy, enfants d'Aimon » (1) *(Armorial de Savoie)*. Il mourut à Augsbourg, le 1er décembre 1551, son corps repose dans l'église de Saint-François de cette ville, en dépit de ses dispositions testamentaires. Le 4 mars 1505, Aimon célèbre son premier mariage avec Claudine de Montagny. Sa seconde femme est Marie de Duingt, fille de Pierre, seigneur de Val d'Isère. La première union donna naissance à Georges, Marguerite, Guy, François-Prosper.

5. Georges, 1543-1558. — Le partage des biens attribue à Georges les seigneuries de Lullin, du Forchat. Le nouveau propriétaire les garde jusqu'à 1558, et les abandonne en faveur de Guy, son frère, par testament du 5 février.

6. Guy, 1558-1568. — Le 16 octobre 1547, Guy épouse d'abord Catherine de Rey (canton de Vaud,

(1) Voir page 76.

Suisse); en second lieu, il marie Anne de Grolée, 4 juin 1563. Ses enfants du premier lit sont : Gaspard et plusieurs filles, entre autres une Adrienne, religieuse à Mélan, qui meurt en 1605 (*Acad. Sal.*, XX, 200) et Gasparde, qui décède en 1631 sous l'anonyme de Gasparde N.

Vers 1564, Guy passe à Claude-Hippolyte Gravernel, de Thonon, quittance du fermage du château de Lullin (arch. dép., E, 67, pièce 4). Il paraît avoir renoncé aux seigneuries susdites au profit de son frère François-Prosper, dans les partages du 15 février 1568. Pourtant, nous voyons réapparaitre son nom en 1573, alors que les deux frères plaidaient « pour le fait des 10.000 écus pour le château de Lullin brûlé » (*Armorial de Savoie*).

7. François-Prosper, 1568-1594. — François-Prosper est chevalier de l'Annonciade, en 1569, et compagnon d'armes d'Emmanuel-Philibert. La prudence et le sang-froid de Prosper préservent celui-ci de la captivité. Cet acte de bravoure vaut à François une place distinguée au Conseil d'Etat et le grade de général des Gardes, en 1594.

8. Annibal, 1594-1596. — François transmet le fief à son fils Annibal (1) pour deux ans. Un accord de celui-ci (1595-1596) cède à Gaspard, son cousin-germain, fils de Guy ci-dessus, le mandement et juridiction du Forchat; les acquis de Vailly, Reyvroz, Bellevaux, Habères. etc.

9. Gaspard, 1596-1619. — Ses brillantes qualités

(1) Annibal et sa sœur Clémence, deux enfants naturels légitimés par mariage subséquent.

militaires et diplomatiques le poussent bien vite sur la route des honneurs. L'année 1585 le trouve colonel ou général « de toute la milice deça les monts pour illustre Charles-Emmanuel, duc de Savoie » (Arch. dép., E, 719), il est gouverneur et lieutenant général du duché d'Aoste, 1er mars 1595. Deux ans plus tard, 1er février 1597, le duc de Savoie transforme la seigneurie de Lullin en marquisat. Celui-ci comprenait, avec plusieurs autres, la juridiction sur la Glappaz, sur les sommets du bois de Poche, côté oriental et côté occidental. Cette érection confirmait les hommes d'Habères dans la possession de « la Glappaz orientale, depuis le creux de la Glappaz à la pointe de Miribel et les sommets des bois de Poche » (*Acad. Sal.*, XXXVII, 107). Gaspard de Genève reçoit la dignité suprême de chevalier de l'Annonciade en 1598. Ambassadeur dans les plus importantes capitales, il mena fort bien toutes ses missions.

Le 25 août 1605, nous le rencontrons comme témoin dans un acte fourni par saint François de Sales : « *es présence du marquis de Lullin, chevalier de l'ordre de l'Annonciade et gouverneur du duché d'Aoste* » (*Acad. Sal.*, II, 272).

Par lettres patentes du 15 février 1607, le marquis de Lullin a « *le droit absolu de juridiction dans l'étendue de sa terre et... de la petite Bastie... avec pouvoir d'y établir des juges et des prisons et de juger ceux de sa famille, ses serviteurs et les étrangers pris en délit dans cet enclos, ainsi que dans ses châteaux de Lullin et de la grande Bastie* » (*Saint-Genis*, II, 318). C'était une sorte d'enclave féodale

contrastant singulièrement avec les franchises déjà existantes aux Habères.

Il mourut le 23 janvier 1619 ; son inhumation eut lieu dans la chapelle sépulcrale qu'il avait fondée pour sa famille en l'église de Saint-Sébastien (1).

De son mariage avec Antoinette de Faucher, en Bourgogne (2), 23 février 1575, naquit le suivant.

10. Cléradius, 1619-1636. — La situation brillante du père facilite au fils l'accès des dignités. Déjà général, Cléradius reçoit mission d'ambassadeur aux pays des Ligues ; à bonne heure, vers 1618, il devient chevalier de l'Annonciade.

Son mariage avec Sabine de Hornes, alliée à la maison de Luxembourg, 9 novembre 1600, lui donne pour enfants, Albert-Eugène et Marie.

11. Albert-Eugène, 1636-1664. — Albert-Eugène vit le jour aux environs de 1602. Saint François de Sales, son ami intime, vient, 1622, dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon, bénir son mariage avec Catherine de Bruges. Albert de Genève devient chevalier de l'Annonciade, en 1633, et écuyer de Madame Royale. « Dans la nuit du 27 août 1639, déjà les Espagnols entraient à Turin ; la duchesse était dans la ville. Tout à-coup, le marquis de Lullin, le comte Philippe d'Aglie, le comte de Rossillon, mettent l'épée à la main, dégagent la litière de la duchesse et la conduisirent à la citadelle, au travers des rues pleines de

(1) Saint François de Sales consacra cette chapelle en 1617. « On a trouvé, dit Mgr Piccard en son *Histoire du Chablais* (p. 160, pièces just.), l'inscription funéraire de noble Gaspard de Genève-Lullin, dans les couloirs de la crypte de saint Hippolyte. »

(2) Gaspard de Lullin contracta un second mariage avec Marie de Hornes, en Belgique.

tumulte et de coups de feu » (*Saint Genis,* II). Ces lignes nous tracent le caractère d'Albert de Genève, sa fidélité au devoir et à la dynastie. Ne nous étonnons pas du rôle glorieux qu'il remplit : général de cavalerie, ambassadeur à Vienne et gouverneur du Chablais.

Son testament est du 30 avril 1660 ; il fait diverses libéralités aux établissements religieux de Thonon et marque sa sépulture au couvent des Minimes de cette ville. Son héritage va au fils d'un de ses amis, Claude-Alemand (Alexandre) de Foucher, baron de l'Etoile, en Bourgogne. Le testateur y met cette condition : l'héritier ne pourra prendre d'autre titre que celui de marquis de Lullin et d'autres armes que celles de la famille de Genève, sans aucune brisure ni addition (Arch. dép., E, 94, pièce 33).

La mort d'Albert arriva le 9 du mois d'août 1664 ; son corps repose dans l'église des Augustins, en attendant l'établissement de l'ordre des Minimes.

12. Les DE FOUCHER, 1664-1696. — Depuis ce moment, nous mentionnerons les deux nobles de Foucher, père et fils, qui occupèrent le marquisat de Lullin. Claude-Alexandre, fils de Philibert, baron de l'Etoile, par son mariage du 20 avril 1646, s'était allié à Françoise-Paule de Seyssel. Cette noble femme testa le 24 mai 1670 et mourut sur ces entrefaites.

François-Emmanuel de Foucher fait partage de ses biens avec Jacques d'Allinges, son cousin germain, et vend, 26 juin 1696, à Joseph de Gerbais de Sonnaz, le château de Lullin, la seigneurie et les terres qui en dépendent.

Cependant, Marie-Christine de Genève fait à Claude de Foucher un procès touchant l'héritage de son frère Albert-Eugène(1). Les débats menacent de s'éterniser, quand la mort vient la surprendre, le 13 juin 1681. Son testament, du 6 octobre 1675, cède ses biens et prétentions à Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, duchesse régente, avec substitution en faveur de Victor-Amédée, duc de Savoie (Arch. dép., A, 9, pièce 6). La haute légataire accorde, pour la maison des Arts, le château de la Bâtie, à Thonon (2) ; puis laisse, dans une transaction subséquente, le marquisat de Lullin à la famille de Foucher.

CHAPITRE IV

1. Joseph DE GERBAIS DE SONNAZ, 1696-1732. — Pour bien éclairer l'esprit du lecteur, rappelons que Françoise-Gabrielle de Mudry (3), fille de Philippe, épousa François-Michel de Gerbais de Sonnaz, le 3 février 1641,

(1) Marie-Christine de Genève avait marié Charles-François de Valperga, chevalier de l'Annonciade, qui appartenait à une noblesse des plus distinguées.

(2) Le château de la famille de Genève-Lullin, à Thonon, recouvrait l'emplacement des magasins de l'Innovation, des maisons Bompard, Venrech, Pellisssier, etc.

(3) Voici la généalogie des Mudry d'Habères : Jean arrivé de Seytroux en la seconde moitié du XVIe siècle, pour être fermier de l'abbaye d'Aulps, au fief de Poche. Il épousa Nicolarde Liffort. Ils eurent pour enfants : Philippe, Jacques, Claude, Jeanne, Andréa, Péronne. Nous retrouvons ceux-ci dans l'acte d'affranchissement

Elle lui apporta une fortune colossale, des propriétés importantes sur les deux rives de la Haute-Menoge. Chaque printemps, alors que la vallée d'Habères est si riante, si attrayante, la nouvelle famille vient séjourner à Reculafaud, dans la *Maison Blanche* qu'aménagea Philippe de Mudry, seigneur des Forêts. François-Michel de Sonnaz devient juge-Mage du Chablais par lettre du 15 janvier 1651, et sénateur honoraire de Savoie, en 1659. La même année donne un nouveau berceau au château de Thonon : celui de Joseph de Sonnaz. A l'âge de 24 ans, le jeune militaire est capitaine dans la vallée de Boëge. Quatre ans plus tard, 8 avril, il contracte mariage avec Claudine de Bottolier de Dingy : de cette alliance sort une nombreuse famille.

Nous l'avons dit à la page 145, François-Emmanuel de Foucher aliéna à Joseph de Gerbais de Sonnaz le château, le marquisat de Lullin « *avec hommes, hommages, rentes, fiefs, péages, juridiction haute, moyenne et basse* » (*Armorial de Savoie*).

Entre le nouvel acquéreur et l'abbé d'Aulps, de nouvelles contestations surgissent au sujet de cette juridiction abbatiale sur la châtellenie partielle d'Habères. Déjà noble de Sonnaz a adressé une requête au comte de Ressens, intendant général de Savoie. Ce

du 3 septembre 1620 (Arch. de M. le comte de Maugny). Une reconnaissance du 2 avril 1621 (Arch. par. d'Habères) modifie légèrement cet état de famille. Philippe succède à son père; il contracte alliance, le 2 avril 1621, avec Marie Marin, de Thonon. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, l'ennoblit du titre de seigneur des Forêts. Philippe de Mudry avait eu comme enfant Gabrielle-Françoise. Elle porta le titre de Dame de l'Annonciade. Jacques, frère de Philippe de Mudry, est mort religieux bénédictin, sous le nom de Jean-François, au couvent de Talloires.

dernier lance immédiatement une ordonnance au châtelain de Poche, pour qu'il ait à se joindre « *au châtelain du clocher* » (c'est-à-dire d'Habères), à l'effet de travailler ensemble aux répartitions des deniers royaux. Il faut croire à l'intervention de Rd abbé Provanaz auprès de noble de Ressens pour sa propre défense ; car, le 22 février 1702, l'intendant général révoque sa première ordonnance, enjoint aux officiers locaux de Lullin de ne plus inquiéter ceux de Poche sous peine de 200 florins d'amende. Le défendeur exhiba ses titres de juridiction, y compris une reconnaissance de 1664, dans laquelle Jeanne Favier, femme Bouvet, confessait certains biens et l'autorité abbatiale. Le procès resta stationnaire. D'ailleurs, des préoccupations politiques et militaires absorbent Joseph de Sonnaz. Il a reçu l'ordre de lever une compagnie de dragons dans la vallée de Boëge et de lutter contre les troupes françaises. La paroisse d'Habères fournit un contingent supérieur à tout autre. L'Académie Salésienne nous donne les noms des sept volontaires (XXXVII, 162) : Louis, feu Jacques Baud, 30 ans; Jean-Claude, à feu Claudy Jaquemar, 30 ans; Jacques, fils de Jean-François Jacquier, 28 ans; François, fils de François Depierre, 21 ans ; Louis, fils de Gaspard Bovet, 26 ans ; Anselme, fils d'Etienne Ducros, 32 ans; François, à feu Jacques Dussaix, 20 ans.

Ce nombre nous dit la vive sympathie de cette population envers le récent propriétaire du château. Bientôt Joseph de Sonnaz renonça au service, à raison de sa santé et rentre dans ses foyers.

Le 29 octobre 1705, le marquis de Lullin et le sei-

gneur abbé d'Aulps font la transaction suivante : le comte cède tous les droits de juridiction qu'il peut avoir sur Poche, à gauche, depuis le nant Pillat (1) en droite ligne jusqu'à la montagne d'Hérémentaz ; à droite, depuis le nant Ducros (soit de Reculafod) jusqu'au haut pendant de la montagne. Révérendissime Provanaz, lui, cède le fief qu'il pouvait avoir sur le château, près de l'église, sur le jardin, verger et moulin frontant au manoir, le tout confiné, au nord et au couchant, par le chemin tendant à l'église ; au levant, par un chemin sans nom, et, au midi, par le chemin du Pessay, entre le presbytère et le domaine du seigneur laïc. Toutefois, l'abbé aura le droit de faire les publications près le chœur de l'église, et de choisir une place au village de Nantcrue, pour y asseoir un banc, sans préjudice aucun de la partie adverse.

Voici la famille de Joseph de Gerbais de Sonnaz-Lullin : Françoise-Gabrielle, née à Habères, Claude-Jean-Baptiste, Claude-Charles, Charles-Emmanuel, religieux barnabite, provincial de son ordre.

2. Claude-Jean-Baptiste, 1732-1754. — Claude-Jean-Baptiste de Sonnaz, né à Habères (2) le 24 juin 1690, conquit le grade de lieutenant dans le régiment de Savoie. Son dévouement pour sa ville natale l'encourage

(1) Ce nant descend à la Menoge et coule entre le mas des Grands-Clos et le mas des Moilles. En face, coule le nant de Reculafod. Les deux limitent aujourd'hui les territoires d'Habère-Lullin et d Habère-Poche.

(2) Dans les actes de catholicité d'Habères, nous avons lu son acte de naissance et celui de la plupart de ses frères et sœurs ; d'ailleurs, la famille résidait au château d'Habères, et non à Thonon.

à garder jusqu'à la mort ses fonctions de syndic. Il décède le 8 mars 1754.

Son mariage avec Françoise-Madeleine de Conzié, baronne d'Arenthon, célébré à La Roche, le 28 octobre 1732, lui donne sept enfants, dont deux morts en bas âge : Charles-Louis-Victor, Joseph, Françoise, Janus, Louise-Péronne, Joseph, François-Hippolyte.

3. Janus, 1754-1814. — Janus vient au monde le 1er novembre 1736. D'abord page de la duchesse de Savoie et de Charles-Emmanuel II, puis enseigne des gardes, où il sert jusqu'en 1782, avec le grade de major général; gouverneur d'Alexandrie en 1799, de Casal en 1800, voilà bien sa carrière. Il rentre dans ses foyers quand les Français envahissent le Piémont. 1814 réveille son ardeur patriotique ; il fait appel à ses concitoyens. Les forces trahissent son courage militaire à Chambéry, et il meurt dans cette ville, le 14 février même année. Ce fut le dernier seigneur et marquis de Lullin. La Révolution a beaucoup détruit, beaucoup nivelé. Cependant le château reste debout, mais dans un état lamentable. Le temps commence son œuvre de ruine : murs décrépits, volets défraîchis et tombants, toiture délabrée. Rappelons les nobles personnages dont ces lieux charmants reçurent la visite en des temps divers.

Janus s'unit en légitime mariage (1773) à Marie de Lombard de la Balme de Monjalin ; il n'eut pas d'enfant. Une seconde alliance lui donne pour femme Marie-Christine-Antoinette de Maréchal de Saumont. Les enfants du second lit furent : 1° Joseph, né en 1780. Il fut vice-gouverneur des ducs de Savoie et de Gênes ; aide

de camp du roi. Il eut une fille, Joséphine, qui épousa, 25 février 1851, Joseph-Melchior baron de Livet de Monthoux. Vers la fin de sa vie, Joseph faisait à Habères des séjours prolongés. Il mourut à Thonon, le 15 décembre 1861. 2° Charles-Jacques, né à Habères, en 1782; 3° Hippolyte, né à Habères, 31 août 1783; 4° Ferdinand, né et baptisé à Habères. 5° Alphonse. 6° Hector est né à Thonon le 3 janvier 1787. La Révolution française le chasse avec sa famille en Piémont, jusqu'à l'âge de 26 ans. L'année 1813 le vit entrer dans les gardes d'honneur de Napoléon Ier. Ce corps partit pour l'Allemagne ; Hector en revient avec le grade de lieutenant. La Restauration sarde de 1814 lui permet de s'enrôler dans l'armée de son pays ; bientôt général, gouverneur de Gênes, grand cordon des S.S. Maurice et Lazare, commandeur de première classe de l'Ordre militaire de Savoie, décoré de la Médaille mauricienne de cinquante ans de service ; c'est là toute sa vie. Le roi lui confia l'éducation militaire de Victor-Emmanuel ; de là, la grande influence dont le *maître* jouissait à la cour de Turin.

Son mariage du 5 novembre 1827 avec Marie Galone lui donna comme famille : 1° Joseph, né à Cunéo le 30 décembre 1828; général en 1866. Des lettres patentes du 7 décembre 1886 le reconnaissent comme comte de Sonnaz. 2° Charles-Albert, né à Nice le 10 janvier 1839; grand diplomate, il épouse la comtesse Marie Avoquero de Colobiano. La mort le frappe le 8 avril 1905. 3° Janus, né à Gênes le 3 janvier 1845, devient gouverneur du comte de Turin, lieutenant-colonel, meurt à Vérone, 28 avril 1896.

ERRATUM

A la page 100, en fin de l'avant-dernier alinéa, lire : (Lavanchy, II, 378).

MÉMOIRE V

LES FÊTES DU TRICENTENAIRE

DE LA

BRIGADE DE SAVOIE

RELATION

sur la

Délégation Savoyarde à Udine

Octobre 1924

PAR

LE COMTE DE MAUGNY

Les Fêtes du Tricentenaire

de la

Brigade de Savoie

A tous ceux qui ont vécu avec moi les heures inoubliables d'Udine.

Dès l'année 1923, le général Anfossi, commandant la Brigade du Roi, composée des 1er et 2me Régiments de Savoie, décidait de commémorer, en 1924, par de brillantes fêtes, le tricentenaire de cette brillante phalange de vieux Savoyards et de combattants italiens.

S'entourant des documents trouvés dans les bibliothèques de Turin et de Milan, dans les archives des corps ; des précieux renseignements contenus dans le magistral ouvrage du regretté baron du Bourget et des lumières du capitaine Carle, secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, l'idée d'un carrousel historique, si chère aux Italiens, put être mise sur pied et réalisée, à Udine, le 6 octobre.

En présence de S. M. le Roi, ancien colonel du 1er Régiment de Savoie, de ses ministres et des grands chefs militaires, d'une foule nombreuse venue de tous les points du Frioul et d'une délégation savoyarde, composée des descendants des anciens officiers ayant servi à un titre quelconque dans les cadres de ces régiments, une série de fêtes superbes se déroulèrent pendant deux jours dans la capitale du Frioul.

L'invitation du général Anfossi et des officiers de la

Brigade était d'autant plus aimable qu'elle était conçue dans les termes les plus touchants : « Placés aux côtés de S. M. le Roi, la Brigade aura l'honneur de défiler devant vous », voulant ainsi faire participer plus intimement la délégation savoyarde aux fêtes données en l'honneur du roi et de la Brigade de Savoie.

Au moment du défilé de ces valeureuses troupes, habillées en costumes anciens ou en « Grigio verde », tous nos cœurs battaient à l'unisson sous nos uniformes différents et l'âme guerrière de nos ancêtres semblait planer autour de nous.

Si, en Savoie, de nos jours encore, le souvenir des régiments de Savoie est toujours vivant par les morts et les héros dont toutes les familles s'honorent, de ces héros plus « avides d'honneur que de fortune » et dont la seule ambition était de verser leur sang pour la cause de ses princes ; en Italie, les officiers et soldats de ces mêmes régiments sont fiers d'avoir hérité des belles traditions de fidélité et de bravoure des anciens Savoyards, dont ils se sont toujours montrés, depuis, les glorieux successeurs, surtout dans la dernière guerre, où ils ont choisi pour eux « le devoir qui donne aux autres la gloire ».

Voici d'ailleurs, en quelques mots, l'historique abrégé de ces régiments. Charles-Emmanuel Ier, célèbre par ses luttes contre Henri IV, prenait, dès l'année 1624, à son service un régiment français commandé par le marquis de Fleury. Ce régiment de mercenaires, comme tous les régiments d'alors, ne tarda pas à enrôler dans ses rangs beaucoup de Sa-

voyards et prit, sous le colonel de Marolles, son nouveau chef, le nom de régiment français de S. A. R. le Duc de Savoie.

En 1659, lorsque le baron de Challes, un Savoyard celui-là, en prenait le commandement, son régiment se composait déjà exclusivement de Savoyards et de Valdotains et, quelques années plus tard, en 1664, recevait le nom de Régiment de Savoie, avec, comme marque distinctive, la fameuse cravate rouge et le numéro II dans l'ordre de bataille. Le Régiment des Gardes du Roi ayant le numéro I. Dès lors, « Savoie », comme ou l'appelait alors, se couvre de gloire sur tous les champs de bataille où il est engagé.

En 1798, quand la Savoie fut incorporée à la France et le Piémont au nouveau royaume d'Italie, le Régiment de Savoie, avec sa Cravate Rouge, devient successivement 1re Demi-Brigade de Ligne de l'armée piémontaise, puis 111e de Ligne français. C'est sous ce numéro et sous les ordres de Davoust qu'il se couvre de gloire à Austerlitz, Wagram, la Moscova, et reçoit, des mains de Napoléon, un aigle d'honneur.

En 1814, au moment de l'entrée des Autrichiens dans les anciens Etats du roi de Sardaigne, le brave et vieux général de Sonnaz, encore un Savoyard pur sang, sut de ses mains débiles, il avait alors plus de 80 ans, brandir la bannière de nos anciens princes et grouper autour d'elle les éléments épars de « Savoie » et une pléiade de volontaires en un bataillon, qui devait prouver aux puissances alliées que la Savoie désirait retourner à ses anciens souverains. Ce bataillon fut le noyau d'un nouveau Régiment de Savoie qui,

réformé et dédoublé, en 1815, devint la célèbre Brigade dont les hauts faits sont encore si vivants des deux côtés des Alpes.

Les années 1848-49 voient les mémorables journées de Novarre ; celles de 1856, les hauts faits de Crimée et, en 1859, les pages inoubliables de San Martino, de la Madone de la Scoperta où, sous les ordres du roi lui-même, « Savoie » cueillit les plus beaux fleurons de sa gloire.

A l'annexion, la Brigade perd son nom de « Savoie », mais reçoit celui de Brigade du Roi, témoignage éclatant de l'estime de ses princes.

Nous retrouvons la Brigade en Erithrée, en 1895, et en Lybie, cinq ans plus tard, et, à la grande guerre, dans cette IIIe armée du duc d'Aoste, qu'on a surnommée « l'invincible ». C'est alors que ces magnifiques fantassins se montrent bien dignes de leurs prédécesseurs savoyards et inscrivent sur leurs drapeaux les noms à jamais glorieux de Calvario et de Vittorio-Venito.

Ils reprennent, par la volonté du roi, le consentement de la France et la pression de l'opinion publique, leur nom immortel de Régiment de Savoie de la Brigade du Roi. C'est donc aux cris mille fois répétés de « *Eriva Savoia !* » qu'ils furent acclamés, dans les journées inoubliables d'Udine.

* * *

La délégation savoyarde était composée de Mme la baronne du Bourget, spécialement invitée comme veuve de l'auteur de la « Brigade » ; du général du Noyer

de Lescheraines; du colonel de Saint-Bon ; des commandants d'Yvoire, de Bissy, de Chevilly; des capitaines de Maugny, Costa de Beauregard, de Saint-Bon; des lieutenants de Grenaud, d'Asnières de Sales, de Maistre, de Bissy. Le colonel marquis de Seyssel d'Aix et le lieutenant de Sonnaz, tous deux de l'armée italienne et dont les noms si savoyards se retrouvent à chaque page de notre histoire, s'étaient joints à notre délégation.

Dès notre arrivée à Modane, le 2 octobre au matin, nous y trouvons, avec notre quart de place sur le réseau italien, un wagon de première classe réservé, et un officier du corps d'armée de Turin venu pour nous souhaiter la bienvenue sur le sol de sa Patrie et nous accompagner jusqu'à Udine. Les mots magiques de « délégation savoyarde » nous font voyager dans les plus excellentes conditions, malgré nos vingt et un colis à main et tous nos sabres. Nous arrivons à Udine le lendemain matin, à 9 heures, par un temps radieux.

Une compagnie nous rend les honneurs sur le quai de la gare, tandis que le général Anfossi et son état-major, le préfet, le commissaire du roi, le maire d'Udine nous attendent à notre descente du train. Mme la générale Anfossi, des fleurs dans les bras, se dirige vers la baronne du Bourget et ne la quittera plus pendant tout notre séjour à Udine.

On nous dirige alors vers un salon de la gare où, après des discours de bienvenue, on nous présente aux autorités, à tous les officiers de la Brigade et particulièrement aux officiers attachés à notre déléga-

tion. Ces messieurs, qui parlent très bien le français, furent d'une amabilité, d'un empressement, d'une courtoisie et d'une discrétion à nulle autre pareille, et les noms du commandant Gervasi-Leone, des capitaines Bruno et Cremese seront intimément liés à nos chers souvenirs du Frioul.

Des automobiles rapides nous conduisent au meilleur hôtel de la ville, où des appartements nous sont retenus et où des piles de cartes et d'invitations nous attendent déjà. Nous avons à peine le temps de déjeuner et de jeter un coup d'œil en ville, qu'à 5 heures, un grand thé dansant, offert par le Cercle de l'Union « aux officiers de la Brigade et à ses nobles invités », nous réunit à toute l'élite de la société qui rivalise d'amabilité à notre égard. Tout le monde parle le français, on nous entretient de Paris, de la France, de relations communes, et on ne se croirait certes pas à 800 kilomètres de Chambéry.

La foule, habituée à voir circuler des officiers étrangers sur le front de l'Isonzo, est froide ou indifférente à notre égard; mais, quand les gazettes du soir lui eurent appris que nous étions les descendants directs des anciens chefs de sa chère Brigade et des Savoyards, nous ne pouvons plus sortir de notre hôtel sans être salués et acclamés aux cris de : « *Eviva Savoia!* » Ces acclamations deviendront frénétiques les jours suivants et il s'y mêlera beaucoup d' « *Eviva Francia!* »

On peut se demander s'il n'y aurait pas avantage quelquefois à envoyer en mission en Italie des Savoyards ou des officiers savoyards, connaissant la

langue et la mentalité de nos voisins, ayant des relations de famille de l'autre côté des Alpes, plutôt que des parlementaires ou des hommes politiques du Centre ou du Nord... mais, c'est aborder la question des compétences qui, malheureusement, n'est pas en faveur chez nos gouvernants.

Le lendemain 4, à 11 heures, nous sommes conduits à la caserne de la Brigade, où les dames de la Société d'Udine remettent aux divers bataillons des bannières et des fanions richement brodés de leurs mains habiles. Nous y trouvons le général Romei, commandant la division de Gorizia ; le général Bellotti, commandant la Brigade de Cavalerie et les autorités de la ville.

Les troupes défilent dans un ordre parfait, sous le commandement du colonel Sérafini Amici, du Ier Régiment, qui nous remet à chacun le bouton du régiment et une très belle médaille commémorative en argent. Nous visitons le Musée du corps, ou tant de souvenirs nous rappellent nos ancêtres et où, dans des livres richement reliés, sont pieusement conservés tous les noms des officiers de la Brigade.

A 1 heure et demie, trois autos nous conduisent sur le front de l'Isonzo, que nous visitons sous la direction du plus jeune et du plus aimable des colonels dont, hélas ! j'ai oublié le nom. Nous déposons une palme au cimetière de la Brigade et reprenons notre course rapide sur des routes merveilleuses.

Le pays que nous traversons est couvert de muriers, de vignes, de champs de maïs. La vendange bat son plein, et nous rencontrons partout de joyeux couples

aux yeux de braise, au teint mat, aux dents éclatantes, qui chantent et rient en apportant leur cueillette dans des cuves traînées par de grands bœufs gris aux cornes longues et effilées. Tout est riant, vert et prospère dans ces endroits où, naguère, la bataille a fait rage. Eglises, campaniles, maisons, fabriques, tout est reconstruit à neuf et s'il reste, ça et là, un mur calciné ou démoli, c'est pour mieux nous faire sentir le contraste.

En suivant le cours rapide de l'Isonzo, nous arrivons à Gorizia, dominée par son vieux château ; la ville est élégante et semble avoir peu souffert de la guerre.

Le Carso, avec ses pentes abruptes et dénudées, nous rappelle tout de suite notre Champagne pouilleuse. Tout y est encore bouleversé et sillonné de tranchées bétonnées, et là, comme chez nous, la lutte a dû être opiniâtre, sournoise, surhumaine parfois, et digne des héros homériques.

Une colline isolée s'élève au milieu de la plaine et a été transformée en un vaste cimetière de quarante mille tombes, groupées autour d'un imposant monument de marbre blanc et noir, élevé à la gloire de l'invincible IIIe Armée.

Redipuglia ne ressemble en rien à ces immenses nécropoles, froides et rigides, qu'on trouve aux environs des grands champs de bataille. Malgré ses vastes proportions, tout le cœur, toute l'imagination, tout le sens artistique et la religiosité latine s'y rencontrent. Pas de monuments de bronze ou de marbre, mais la pierre même de la colline, entassée sur chaque

tombe. Au-dessus de ces pierres, posé comme ornement ou signe distinctif, l'objet qui a été trouvé près du mort enterré là. Une croix très simple en fer forgé, du fil de fer barbelé reliant toutes ces tombes entre elles et à jamais, un fouilli ordonné d'engins de guerre immortalisant l'objet et l'homme, la cause et l'effet.

S. E. le général Vaccari, médaille d'or de la valeur militaire et commandant la Ve Armée de Trieste, ayant appris notre présence en ce lieu, vient nous y saluer de la façon la plus aimable et nous parler des généraux français avec lesquels il avait été en relations pendant la guerre.

Rentrés à 7 heures, nous n'avons que le temps de nous changer pour aller dîner près de Campio Formio. C'est à toute allure que nous parcourons la distance qui nous sépare de San Vito. Tout à coup, sous ce ciel étoilé, dans cette nuit paisible, s'élèvent toutes les voix des campaniles du Tagliamento, annonçant l'arrivée du roi. Ces cloches, de leur timbre si particulier, où il n'y a ni résonnance, ni vibrations, se répondent d'un bord du Tagliamento à l'autre, nous faisant songer à cette journée si pleine de promesses du 11 novembre 1918.

Qu'on est cependant loin de la guerre dans cette nuit de rêve!

On n'a pas honte d'aller à la messe en Italie et, dès l'heure la plus matinale, les églises sont pleines d'une foule recueillie et, si on s'y bouscule un peu, c'est qu'on a hâte, ce devoir accompli, d'aller prendre sa place pour l'arrivée du roi.

Quand nous nous rendons à la gare, en auto, les

troupes, la milice, les Anciens Combattants, drapeaux et bannières au vent, forment la haie. La foule est des plus denses sur tout le parcours. Les façades des maisons disparaissent sous les ornements et les fleurs et, de chaque fenêtre, pendent des drapeaux, des draperies, des tapis éclatants. Des arcs de triomphe monumentaux et artististiques s'élèvent à l'entrée de la ville.

Sur la place de la gare, le général Bellotti, qui a le commandement des troupes, vient nous saluer de son épée et s'entretenir avec nous.

Dans le hall, transformé en salon de verdure, tous les officiers de la garnison sont réunis en grande tenue, la poitrine barrée de nombreuses décorations et l'écharpe bleue en sautoir. Les autorités civiles et militaires, l'archevêque, le général du Noyer de Lescheraines sont sur le quai de la gare. Notre délégation est placée à la droite des officiers, dans un salon à part.

Tout à coup, le canon tonne, les cloches se mettent en branle, les commandements se succèdent et les musiques attaquent la *Marche royale,* tandis que, lentement, majestueusement, le train royal entre en gare. Tout le monde est figé dans une immobilité respectueuse ; on sent qu'une émotion contenue étreint tous les cœurs. Nos cœurs de Savoyards sont particulièrement émus de voir le noble descendant des illustres princes de la « Casa de Savoia » pour lesquels tant des nôtres ont jadis versé leur sang.

S. M., après s'être entretenue avec les autorités, le général du Noyer, s'avance souriant, de ce sourire qu'il tient de S. M. la reine mère, et où se reflète tant

de bonté et de charme. Il porte au cou le petit collier de l'Annonciade et est précédé de ses magnifiques grenadiers à la taille imposante. En passant devant nous, il s'arrête, nous salue individuellement et adresse à chacun un mot des plus aimables sur nos familles.

Nous nous joignons au cortège royal et, quand l'auguste souverain paraît sur le terre-plein de la gare, les applaudissements, les acclamations emplissent l'air, couvrant le son des cloches. Ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est du délire : « *Eviva il Re! Eviva il Re Soldato!* »

C'est qu'Udine l'a connu soldat, ce roi qu'elle acclame aujourd'hui. Aux jours sombres de la guerre, elle le voyait traverser rapidement ses rues, le front assombri par les graves préoccupations du moment, alors que l'horizon était si noir. Aujourd'hui, c'est dans l'apothéose de la victoire et de la majesté royale qu'il apparaît en ces mêmes lieux, entouré des représentants des provinces libérées, et le peuple, tout entier, comme pour rattrapper son silence forcé des mauvais jours, donne un libre cours à sa joie, à son amour, à sa reconnaissance. C'est sous une pluie de fleurs que S. M. fait son entrée en ville.

A notre passage, les troupes rendent les honneurs, la milice nous salue à la romaine, les drapeaux s'inclinent, on nous jette des fleurs aux cris d' « *Eviva Savoia! Eviva Francia!* »

Nous sommes d'autant plus surpris et émus de ces manifestations de sympathie que nous y sommes moins habitués. Nous vibrons cependant des sentiments qui animent cette foule et sommes fiers et heu-

reux d'être Savoyards et Français, je ne dirai pas sur le sol étranger, car on s'efforce à chaque instant de nous le faire oublier.

Depuis la frontière, nous avons pu nous rendre compte de l'auréole que conserve ici notre pays et, si des nuages vite dissipés ont pu en ternir, après la guerre, momentanément l'éclat bienfaisant, des sympathies sincères, profondes, durables, nous sont acquises, malgré les fautes de nos gouvernants.

Que la République était belle sous l'Empire!...

A 11 heures, nous sommes réunis à la caserne de la Brigade, où S. M. le Roi ne tarde pas à arriver. Là encore, en nous serrant la main, il nous adresse la parole. Voyant, en face de nous, les officiers des deux régiments de Savoie, il dit au général Anfossi : « Que de médailles, que de décorations, que de bravoure; que je suis content de me retrouver parmi vous », rendant un hommage public et précieux à la bravoure légendaire de ce glorieux corps. Nous visitons, à la suite de S. M., le Musée de la Brigade, où l'Auguste Souverain s'entretient avec certains d'entre nous sur les souvenirs de la Brigade que nous possédons en Savoie, nous montrant ainsi combien tout ce qui touche au berceau de sa famille lui tient au cœur et l'intéresse. Nous passons de là au réfectoire, aux cuisines, où le roi est frénétiquement acclamé.

L'après-midi, pendant que Victor-Emmanuel rayonne aux environs de la ville, nous visitons, de la cave au grenier, l'Hôpital Militaire d'Udine, avec Mme la générale Anfossi et la baronne du Bourget. Cette visite est longue et fatigante, mais les bonnes sœurs

sont si contentes de tout nous faire admirer que nous nous prêtons de bonne grâce à cette minutieuse inspection.

A 8 heures, un banquet de 160 couverts, offert par la Municipalité, nous réunit aux généraux, sénateurs, ministres et à l'élite de la société du Frioul. S. E. le général Clerici, représentant le ministre de la Guerre, préside ce repas pendant lequel les toasts les plus vibrants sont prononcés par les généraux Clerici et du Noyer, MM. Cino di Caporiaccino, Maulia Buina, le colonel de Saint-Bon.

Quand nous arrivons au Théâtre, où une soirée de gala est donnée, avec le *Rigoletto* de Verdi, l'orchestre attaque l'*Hymne royal* et la *Marseillaise,* que toute la salle écoute debout et recueillie.

Nous rentrons tard dans la nuit, après avoir circulé dans la ville illuminée et en fête.

Sur la place Umberto Ier, le lendemain matin, sont massées les troupes de la brigade que S. M. va passer en revue. Nous y arrivons de bonne heure, car la circulation devient impossible dans les rues, envahies par des foules descendues des montagnes de la Carnia, du Carso, de Gorizia et de Montfalcone.

La colline qui domine la ville et cette place, qui a, dit-on, été élevée par Attila pour porter au loin ses regards, est noire de monde et forme un écran vivant et bariolé derrière les soldats qui vont défiler.

A 9 heures, S. M., aux sons de la *Marche royale*, passe à pied sur le front des troupes, suivie d'un brillant état-major, et vient se placer dans une tribune richement drapée.

Le jeune et séduisant député de Novarre, Aldo Rossini, commence alors, avec des envolées superbes, l'historique des vaillantes Cravates Rouges et s'attache à montrer toutes les qualités de bravoure et de fidélité des anciens Savoyards qui en ont fait, pendant tant de siècles, les auxiliaires précieux de la Croix Blanche de Savoie. Et c'est avec un sentiment d'orgueil infini que nous entendons rappeler la grandeur héroïque des fils de notre terre.

Et quand l'orateur parle de cette confraternité d'armes qui n'a pas seulement existé à Magenta, à Solferino, mais, hier encore, dans les Vosges, dans l'Argonne et à Caporetto, et, demain peut-être, sur de nouveaux champs de bataille, et que la foule, par ses applaudissements, semble sanctionner ces belles paroles, nous sommes profondément remués et émus.

Sous les ordres du général Anfossi, ce glorieux mutilé de la guerre, si svelte et si jeune d'allure, la brigade défile dans un ordre parfait, et nous admirons particulièrement je ne sais plus quel bataillon, qui a le privilège de changer de pas devant le roi, et les belles compagnies de mitrailleuses Fiat.

Après la troupe, c'est le tour des anciens combattants de la Brigade, qui défilent, encadrés par des officiers de réserve; tous portent au cou la Cravate Rouge et sont, pour la plupart, couverts de médailles.

Plus de 40.000 personnes envahissent, l'après-midi, le camp Moretti, et les tribunes sont archi-pleines d'officiers et d'un monde élégant, venu de fort loin pour assister au fameux carrousel de la brigade. Notre délégation est groupée derrière l'enceinte

royale et, dès que S. M. le roi arrive, elle fait un signe au général du Noyer et le place à sa droite. Un coup de sifflet, et 500 soldats de Savoie exécutent, avec un ordre parfait, des mouvements d'ensemble.

Au loin, des sons de trompettes retentissent et, dès ce moment, vont passer devant la tribune royale, dans les costumes les plus authentiques, les onze figures de ce magnifique carrousel où vont être évoquées tant de gloires passées.

Le spectacle est féérique : ce sont les trompettes de Fleury, portant leur fanion gris timbré de Savoie, jouant la fameuse ritournelle d'Emmanuel-Philibert ; les vingt-quatre hommes du Régiment de S. A. R. qui défilent au pas de parade, en habit blanc et culotte bleue, avec tricorne noir aux galons d'or.

Au chant de *Polenta dura,* un autre peloton en habit blanc et veste bleue, le mousquet sur l'épaule, exécute des évolutions de l'époque, tandis qu'un officier et vingt-quatre hommes paraissent à l'ombre du drapeau bleu à l'aigle d'empire. Ils font le mouvement pour la « Prière » et saluent à la mousquetaire.

Pendant que s'éteint au loin leur air de *Panaro, Panaro*, s'avancent les soldats de 1789 en bicorne et culotte blanche, puis, sous un tonnerre d'applaudissements, dont S. M. donne l'exemple, arrivent les soldats de la nouvelle Brigade de Savoie, en bleu clair avec parements noirs et le fameux casque à chenille bleue.

La Croix Blanche de la Maison de Savoie abrite, pour la dernière fois, les troupes de 1821 et 1823 et quand, aux sons des *Allobroges vaillants,* apparais-

sent les héros du « Risorgimento », en bleu foncé aux passepoils rouges, avec leur drapeau tricolore, tout le monde est debout et applaudit avec frénésie.

A la vue des capotes bleu turquoise et du képi blanc de 1915, si chers au cœur et au souvenir italien, l'enthousiasme est à son comble; il ne connaît plus de bornes quand, aux sons de *Il Piave*, les héros de la grande guerre, en « grigio verde » s'arrêtent devant la tribune royale.

Un immense « lac d'amour » réunit en une figure finale tous les soldats du carrousel, dont les brillants costumes ondoient et brillent aux rayons du soleil couchant; l'effet est merveilleux et la foule, électrisée, romp les barrages de la police et se précipite vers l'automobile royale et elle fait à son souverain une manifestation enthousiaste.

Nous nous retrouvons en présence de S. M. Victor-Emmanuel, quelques instants après, dans la belle Loggio Leonello, où la Municipalité lui offre une réception solennelle. Les grandes salles, peintes à fresques par Pordenone, resplendissent de lumières et d'ors. S. M., entourée du prince Ruspoli, de S. E. Mattioli Pasqualini, de ses généraux, se tient au pied d'un trône monumental et s'entretient avec diverses personnalités et certains officiers de la délégation savoyarde. La foule, qui est massée sur la place Vittorio, manifeste si bruyamment son impatience que S. M. le Roi paraît, à deux reprises différentes, sur le balcon de la Loggia.

Pendant que nous faisons nos adieux et prenons congé des autorités, le général Pantano, de la divi-

sion de Pola, s'adressant à notre jeune camarade Guy de Sonnaz, qui vient de se présenter à lui, lui dit : « Sonnaz, Sonnaz, que voulez-vous qu'on vous dise, mon cher camarade, quand on porte un tel nom dont toute l'Italie s'honore ? »

Le général du Noyer, qui vient de féliciter S. M. sur la spontanéité et la sincérité des manifestations qu'il vient de recueillir en ces jours de fête, s'attire cette belle réponse : « C'est la *Casa di Savoia* qu'on aime dans ma personne, c'est à elle que vont toutes ces acclamations. »

La ville, comme la veille, est richement illuminée et pleine de monde quand nous nous rendons, à 21 heures, à la gare, pour saluer le roi. Conduite sur le quai avec les autorités, S. M., en partant, s'approche encore de nous et, en nous serrant la main, nous adresse les paroles les plus aimables sur notre séjour à Udine.

A minuit, c'est notre tour de quitter le Frioul et qu'elle n'est pas notre surprise de trouver sur le quai de la gare, à cette heure tardive, le général et Mme Anfossi et les officiers de la Brigade, venus pour nous saluer une dernière fois.

Jusqu'au dernier moment, nous serons entourés des attentions les plus délicates, et ce sont non seulement des frères d'armes, mais des amis que nous laissons derrière nous.

Pendant que le train nous emporte vers Venise, nous nous remémorons ces belles journées où les voiles du passé se sont déchirés un instant pour nous, nous laissant tout imprégnés des visions et des images

si chères à nos cœurs de Savoyards. Nous emportons dans nos montagnes le souvenir exquis de tout ce qu'on a été pour nous.

Udine est déja loin que nos oreilles retentissent encore de tous ces vivats et de ces marches royales que nous avons tant entendues en ces journées inoubliables.

* * *

On ne saurait trop féliciter le marquis de Lannois de Bissy, qui a été le grand et intelligent organisateur de ce voyage.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abauzit VII
Abondance XIV, XXIII, XXVII, XXXVIII, LV
Académie Chablaisienne (Mémoires de l') LXIX-LXXII
Ador 88
Aimé (de Savoie) 68, 131, 134
Alexandre III, Pape 68
Allinges (Noble François d') et autres V, VII, IX, XI, XIII, XXII, XXIII, XLII, XLVII, LVII-LXII, 29, 69, 145-Paroisse, 113
Ambérieu 16
Amici (général) 161
Anfossi (général) 155, 159, 166, 168
Anthonioz XXXIII
Anthy XXIX
Arbusigny 8
Archer (bailli) XXII
Arenthon d'Alex (Mgr) 88, 89, 102
Arles 17
Asnières (d') 159
Augustin (Saint) 11, 14
Aulps X, XIV, XV, XXIII, XXIV, XXVII, XLIII, LXVIII, 68, 69, 70, 72, 73, 76, 77, 80, 81, 84, 86, 93, 115, 129-132, 134-136, 138, 139
Austerlitz 157
Autrichiens 157

B

Babylone 17
Ballaison (Nes de) XIII, XIV, XXII, XXV, XXVI, XXXIV, XLI-XLII, XLVI, XLVIII, LII
Barnabites 96, 97
Bartholoni R. (Prix de) VII, XVIII

Bastard 93, 94, 95, 97, 99
Baud XXXII, XXXVIII, XLIX, LI
Baunoir 85
Beauregard (de) XXII, XXV, XXXI
Bellegarde 16
Belloti 161, 164
Benand-Berthet XIX, XXII, XXVII, XLVI, LVI
Benevix (noble de) 70
Berna 24
Berne XXII, 4
Bertrand (Jean de, évêque) 71
Besson XXVIII
Billod XIX, XXIII
Biolli 78-81
Biord (Mgr) 97, 103
Biscaye 4
Bissy (de) 159, 172
Blonay (de) XLVI
Bloume VI
Boccard XXIII, XLVI, LIV
Boëge 65, 77, 78, 120
Boisy (de Sales) 31-45... 60
Bons, Bon (de Saint) 21, 28, 30, 159
Bordeaux XIII, XVI, XVII, XXXII, XLIII, XLV, XLVIII, LI, LV
Bourget (du) 158, 166
Bouvard (Rd) 36, 42, 54
Bouvier (nobles) 31
Brens 21, 23, 24, 30
Brigade de Savoie (Tricentenaire) 153-172
Broisin 92-94, 115
Burontius 77, 78

C

Caille 28
Carle 155
Chablais 76, 94
Challes (de), Challon 24, 157
Chapelle (d'Abondance) XX
Chappaz 40, 47, 48, 56
Chaperon IX, XV, XXIII, XXVII, XXXIX, LXVIII

Charrière 53, 56
Chavanes 44
Chens-Cusy XXII
Chevilly d'Humilly (nobles de) XXXII
Cholay (de) 132-134, 138
Ciclet 47, 52
Collerier 70
Compois 55
Contamine 41
Convers 44
Copier XL
Costa de Beauregard 159
Coudrée (château) VII
Crest (nobles du) XIX
Crozet 42, 52, 54, 55
Culoz 16
Cupules (Pierres à) 11-17

D

Dantand F. LXVI
Déage 32
Delsperger (bailli du Chablais) XXI
Désormaux XVI, XXI
Dessaix (général) et autres XIX, XXXVI, XXXIX
Devoley, seigneur de la Roche 28, 29
Doncques 45, 56
Dubouloz 89
Ducis (chanoine) 113
Ducrest 52
Dufaug 24
Dufrêne 24
Dunand-Cachat XXIX
Dunoyer VIII, XV
Duperrier 24
Duret, de Chens XXV

E

Echerny LIV
Encrenat 39, 50, 51, 56, 57, 60
Evian XIV, XIX, XXII, XXIII, 92

F

Falquet 54, 55
Farsin (Mgr) 76
Faucigny XIV, XLIII
Favrat 97
Favre 46, 52, 58
Fenollens 43, 48
Ferney (de) 129-135, 137-139
Fichet (Mgr) 74
Fin (La) 44, 53
Fontaine 88, 89
Foras (de) 48, 57
Forest (de la) 48
Forchat XXXII, 65, 69
Fornet 45
François de Sales (Saint) XII, XIV-XVI, XXII, XXX, XXXII, XXXVII

G

Gaillard 34... 53
Galloz 98, 99
Garbé XXIV
Garin-Mugnier 24
Gavard 89
Genève XXXIII, 69, 71, 78, 85, 88, 91, 111
Genève (nobles de) 76, 84, 99, 138-144, IX, XLIX
Gindre 24
Glappaz 65
Granier 28, 79
Grenaud (de) 159
Gribaldi (de) XXIII, XLVI
Grobel 28
Guillaume III (abbé d'Aulps) et autres 24, 68, 130, 132
Guillet de Monthoux XXXI, XXXII
Guerra 50
Gurliat 98, 99, 118-120

H

Habères 65, 67-71, 73-79, 81, 82, 86, 88, 89, 91, 92, 99, 103, 114-132, 134-136, 138, 142-144, 148
Habère-Lullin 112, 113, 118, 119, 122, 124
Hermance XXVI, 28
Hermone 78
Hugonnet LVI
Huguenots (roman) LXV

I

Isonzo 161

J

Jacquemard 90, 91, 114
Jalabert (Mgr) LIII
Joly VIII
Julliard 55, 58

L

Langin 29
Lanvers (curé) 121-124
Laperrousaz IX, XV, XX, XXIII, XXVI, XXXIV, XLII, LI, LIII
Larringes 8
Levet 45
Livet (de) 67
Lombard 30, 40, 53, 56
Lovagny XLVI
Lullin (famille de) 66, 129, 130
Lully XXXVIII
Lyfort 81, 101
Lyon XXXII

M

Magistri 87
Magni 13
Maistre (de) XXXII, 159
Marcossay 75, 76
Marin (famille) 85, 86
Marullaz XVIII
Massongy XIX
Mathieu XXIII
Maugny (de) XII, XXVIII, XL, XLIII, XLVI, XLIX, LXVI, 153-172
Mélan XVIII
Menthon (de) XIII, XXXVII
Mérinville (Mgr de) 118
Merlin 82, 91, 99
Mérou X, XVI, XVIII, XXI, XXIV, XXIX, XXXII, XXXVI, XLIV, LXVIII
Meynet 82, 83
Michallat 80, 87
Michaud XXI, XLVIII
Millet (abbé) 80
Mionnaz (de) XXII
Modane 159
Mogenier (Rd) 30
Molan (baron de) XXXII
Morsier (de) XXXVIII
Morzine XLVII
Mudry 80, 82, 84-86, 89, 101, 102, 104, 110, 146, 147
Mugnier 24, 26, 27

N

Napoléon Ier XXXII
Nernier XXVII, XXXIII
Neufchâtel 4
Neuvecelle (nobles et localité) XX, XXII, XXX, XXXIII-IV, XXXVIII, XLI
Nicod 90-92, 115
Novare 158
Noyer (du) de Lescheraines 158, 164, 171

O

Orchier (nobles d') xxv

P

Padoue 30
Paccot vi
Paris 30, 75, 82, 86
Passaquet 24, 26, 30, 56
Paulmes 48, 53
Pavie xvii
Peguet 88, 99, 104
Pernet 24
Perrier 51
Petit-Bornand 31-39
Piccard (Mgr) v, viii, x, xviii, xx, xxi, xxv, xxvi, xxix, xxx, xxxv, xli, xlvii, xlviii, l, liv, lv, lvii, lxv, lxvi, 19-60
Pierre-Châtel xxiv
Pinget 98, 103
Pobel (Mgr) 79
Poche 72, 78, 84, 98, 90, 112, 113
Pomel 89-99
Ponet liii, 27
Portier xxxv, xxxix, xliv, lii, liii, liv, lv, lxvi, 73
Poulinet 58
Provanaz (abbé) 115, 148, 149
Pugin 56
Puthod 44, 51, 52, 54, 55

Q

Quais de Belley xxiv
Quétant 85
Quiblier ix, xv, xxiv, xxviii, xxxi, xxxii, xxxvi, xl xliii liii liv
Quilles (Jeu de) en Savoie 1-10

R

Ravier 73, 74, 82, 83
Ravorée (de) XXXIX, 75, 76, 135
Reber 13, 16
Rebord (Mgr) VIII, XIV, XLV, LIV
Regard (de) XLVII
Rey 52
Reymond LVII
Reynaud 81
Rhône (nobles du) XXII
Ribit 53
Riccardi 31
Richard 44
Ripaille-Thonon XXIII
Rogex 36
Roissard 25, 26, 28
Roland 32
Romanel 29
Romei 161
Rossillon (Mgr de) 75, 91 103
Rossini 168
Rouvenoz (Guillaume de 133, 138
Rubin 56
Rucelin 70
Ruffet 73, 74, 82

S

Sage 44
Saint-Maurice (Valais) 42, 43
Sales (Saint-François de) — Mission du Chablais, par Mgr Piccard — Famille de Sales — M. et Mme de Boisy, chanoine — Louis Sales, Gaspard et Amé de Sales 19-60, 83, 88
Saint-Marcel (cardinal de) 72
Savoie (Pays et Maison de) XIII, XXVIII, XLIX, 42, 43 156, 163, 166
Seyssel (de) XXX, 159

Sforza (comte) XVII
Sion (Valais) et nobles XLI, 43
Soles (Mgr de) 119
Sonnaz (de), d'Habères (Prix de Sonnaz) VII, XIX, 67, 89, 90-91, 98, 101, 103, 109-111, 114, 115, 123, 124, 145-151, 157, 159, 171
Soudan 48, 56, 57

T

Talloires XXXVI
Tapponnier V, XVIII, XL, XLIX
Thiollay (Mgr de) 121
Thoiry VIII
Thonon XX, XXX, XXXI-XXXIV, L, LI, LII, LV, LXVIII, 65, 78, 92, 97, 98, 100, 102, 111, 149, 151
Thorens 30-60
Tissot 47, 120, 121
Tolède 17
Tour (et noble de la) XLIII, 17
Tournier 14, 16
Tredicini de Saint-Severin LXVI
Tully-Thonon XX, XXX
Turin 43, 93, 94, 151

U

Udine 153, 159, 165
Usillon (Pierre d') 50

V

Vaccari (général) 163
Valais 43
Val d'Illiez 43
Vallée G. XVII, XVIII, XXIV, XXX
Valleyse 23
Vallon XV

Van-Genepp (Jeu de Quilles) XXIX, LXVI, 1-10
Vaud (Pays de) et Société Vaudoise d'Histoire LVI-LXV, 6, 29
Vaudaux 75, 100, 117
Vautier XXIII
Velu 58-60
Vermeil, poète XVII
Vernaz X
Vigny 30
Vittet 44
Viry (de) XIII, XXVI
Vuachet 44
Vuargnoz 117
Vuarnet XIV, XIX, XXVII, XXXVIII, XLVI, LVI, LXVIII, 11-17
Vuillet et Vulliez XXIV, 53
Vuy XVIII

Y

Ysard (abbé d'Aulps) 68
Yvoire (d') XLII, XLIV, 159

Z

Zones de la Haute-Savoie XVII, XVIII

Cette table a été dressée
par M. Jean BAUD, peintre, de Thonon

TABLE DES MATIÈRES

I. Travaux de l Académie — Pages

Seance du 13 novembre 1922. — Hugon d'Allinges, 1420 (Piccard); 1814, par P. Tapponnier; Pierre Paccot, par E. Paccot; Autographes précieux (de Maugny); Fluctuations des monnaies (Quiblier); Poésies (Bloume, Mérou); Prix Charles-Albert de Sonnaz et Bartholoni; Dons; Docteur de Monchy — V

Séance du 11 décembre 1922. — Guillaume d'Allinges, 1313 (Piccard); Amédée d'Allinges, 1338 (Laperrousaz); Marc-Antoine de Genève, 1750 (Quiblier); Abbé d'Aulps, 1528 (Chaperon); Echute à Publier pour d'Allinges, 1547-1579 (Piccard); Poésie (Mérou) — VIII

Seance du 8 janvier 1923. — Amé de Viry et Pierre de Ballaison 1407, Michel et Jean de Ballaison, 1465, 1468 (Piccard); Aulps et Evian 1320, 1450... (Vuarnet); Chartreux de Vallon, 1312 (Chaperon); Feigères, 1769 (Dunoyer); Poésies (Laperrousaz et Mérou) — XII

Seance du 13 février 1923. — Tricentenaire de Saint-François de Sales (Piccard); Poête Abraham de Vermeil (Vallée); Dons; Académie de Corbaz (P. Tapponnier); Poésie (Mérou) — XVI

Seance du 12 mars 1923 — Dons; Documents, 1541 (Benand-Berthet); Souvenirs romains à Massongy (Vuarnet); Noble Jean de Neuvecelle, 1426 (Piccard); Chapelle d'Abondance, 1637 (Laperrousaz); Poésies (Mérou); Comptes (Michaud) — XVIII

Seance du 9 avril 1923. — D'Allinges et de Myonnaz, 1563 P. et H. du Rhône, 1452 (Piccard); Documents d'Evian, XVIIe siècle (Benand-Berthet); Jean d'Allinges, 1504 (Laperrousaz); Aulps, 1641 (Chaperon-Vulliez); Monnaies romaines (Quiblier); Poésie (Mérou) — XXI

Pages

SÉANCE du 14 mai 1923. — Pierre Châtel, 1814 (Vallée) ; Nobles de Ballaison, 1401, 1418, 1518, 1537 (Piccard et Laperrousaz) ; Abbaye d'Abondance, 1676 (Benand-Berthet) ; Canalisation romaine à Nernier (Vuarnet) ; Eglise d'Aulps, 1580 (Chaperon) ; Lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (de Maugny) ; Monnaies anciennes (Quiblier et Besson) ; Réception de M. Dunand-Cachat XXIV

SÉANCE du 11 juin 1923. — Jeux de Quilles (Van Gennep) ; Vases romains à Anthy et Jean de Neuvecelle, 1426 (Piccard) ; Sceau matrice de Saint-François de Sales (Vallée) ; Famille Guillet de Monthoux (O. Costa de Beauregard) ; Silex du Forchat (Quiblier) ; Lettre de de Maistre, 1816 (Baud) ; Poésie (Mérou) XXIX

SÉANCE du 9 juillet 1923. — Jean de Neuvecelle, 1426 (Piccard) ; Guigues de Ballaison, 1440 (Laperrousaz) ; Documents divers sur le général Dessaix (Portier) ; Réception de MM. de Monchy, Ract, V. Portier, E.-H. Anderson ; Poésie (Mérou) XXXIII

SÉANCE du 12 novembre 1923. — Tricentenaire et Millénaire, Jean de Neuvecelle, 1426 (Piccard) ; Abbaye d'Aulps, 1300 (Baud) ; Médailles gauloises (Vuarnet) ; Documents sur le général Dessaix (V. Portier) ; Pierre de Ravorée, 1471 (Chaperon) ; arbres fossilisés (Quiblier) ; Dons ; Louis Coppier, nouveau membre XXXVI

SÉANCE du 10 décembre 1923. — Pierre de Ballaison, 1323, Guigues et François de Ballaison, 1479, 1505 (Piccard) ; François d'Allinges, 1508 (Laperrousaz) ; Pommes de terre en Savoie, 1650 (de Maugny et d'Yvoire) ; Dauphin et abbé d'Aulps, 1320 (Quiblier) ; Dons XLI

SÉANCE du 14 janvier 1924. — Louis Bordeaux, Louise de Blonay, 1458 (Piccard) ; Vespasien de Gribaldi (Benand-Berthet) ; Charles-Félix, 1824 (Vuarnet) ; Prieuré de Lovagny, 1579 (de Maugny) ; Morzine, 1541 (Chaperon) ; Pierre d'Allinges, 1542 (Piccard) XLV

SÉANCE du 11 février 1924. — Comptes (Michaud); Noble Jean de Ballaison, 1443 (Piccard) ; Bourgeoisie de Genève (Tapponnier) ; Annecy, Aulps (Maugny) ; meubles anciens (Baud) Pages XLVIII

SÉANCE du 10 mars 1924. — Noble Jean de Neuvecelle, reconnaissances, 1426 (Piccard) ; Poésies (Laperrousaz) ; Canal romain à Tully-Thonon (Baud) L

SÉANCE du 14 avril 1924. — Guigues et François de Ballaison, 1443 (Piccard) ; Maison à Rives-Thonon, 1558 (Portier) ; Monnaie de Louis de Savoie, 1259 (Quiblier) ; Marullaz, décès LII

SÉANCE du 12 mai 1924. — Mgr Jalabert (M. Ponet-Bordeaux) ; Testament Boccard, 1693 (Piccard) ; Echerny, de Rives-Thonon, 1595 (Portier) ; Montagne de Bise, an IV (Quiblier) LIII

SÉANCE du 9 juin 1924. — Maison des Arts de Thonon, apprentissage, 1709 (Piccard) ; Partage à Rives-Thonon, 1629 (Portier) ; Abondance et Bonnevaux, 1585 (Benand-Berthet) ; Pierre à cupules, Messery (Vuarnet) ; Réception de M. Hugonnet LV

SÉANCE du 12 juillet 1924. — Séance de la Société vaudoise d'Histoire à Thonon. Lausanne et la Savoie (M. Raymond) ; Testament de François d'Allinges, 1543 (Piccard) ; Erection de Coudrée en marquisat et de Langin en comté, 1655 (Quiblier) ; Toast (Quiblier) ; Ripaille, Allinges, Coudrée LVI

SÉANCE du 10 novembre 1924. — Mission de Saint-François de Sales en Chablais, F. Dantand et tabacs et pipes à Thonon, 1690 (Piccard) ; Abondance, XIVe siècle (Portier) ; Tricentenaire de la Brigade de Savoie (Maugny) ; Chapiteaux de Loëx (Vuarnet) ; Réception de MM. Jules Bordeaux et E. Charvet LXV

SÉANCE du 8 décembre 1924. — Luzernois en Chablais, 1689 (Piccard) ; Maison Jordan, à Thonon, 1763 (J. Jordan) ; Vente de maison, de Corzent, à Rives-Thonon, 1589 (Portier) ;

Pierres à cupules aux Allinges (Vuarnet); Abbaye d'Aulps, terrages (Chaperon) ; Poésies (Mérou) — Pages LXVII
II. Membres de l'Académie Chablaisienne — LXIX
III. Sociétés correspondantes — LXXVI

MÉMOIRES

1. *Essai sur le Jeu de Quilles en Savoie,* par Van Gennep — 1-10
2. *Explication des Signes gravés sur les Pierres à Cupules, les Dolmens*, par E. Vuarnet — 11-18
3. *Caisse de la Mission du Chablais de Saint-François de Sales,* par Mgr Piccard — 19-60
4. *Monographie religieuse et seigneuriale d'Habère-Lullin,* par A. Chaperon — 61-152
5. *Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie,* par le Comte de Maugny — 153-172

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. DE FORAS. Notes : 1° sur l'abbaye d'Abondance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. GUYON. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques DUBOULOZ. Vie municipale d'Evian. — A.-J. VERNAZ. Maladies de la vigne. — E. DEROUX. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. GONTHIER. L'ancien pont de la Dranse. — J. GUYON. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. CHARMOT. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. MUDRY. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. BLANCHARD. Culture forestière du Chablais. — A. DE FORAS. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. VUY. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. PICCARD. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques DUBOULOZ: Thonon en joie (1663).

Tome III. — TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie. — J. VUY. Encore Adhémar Fabri. — F. VALFRID. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. VALFRID. Les Ursulines à Thonon. — J. VUY. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. D'YVOIRE. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686); corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par Ne François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par Ne François Prévost (1623), 2e partie. — F. VALFRID. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. PICCARD. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les-Bains. — A. Folliet. Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amedée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon)...

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents :Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L -E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux celibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallee du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1510). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L -E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. -- E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud. Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. -- F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français (1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (xve siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.— F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

TOME XXXV

BIBLIOTHÈQUE
AIX (B.d.R.)
DE L'UNIVERSITÉ



M.D.CCCC.XXVI

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1925-1926.

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 12 janvier 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président ouvre la séance en faisant l'éloge du comte Régis Fernex de Mongex, célèbre avocat de Chambéry, d'origine chablaisienne, récemment décédé. C'est une perte douloureuse pour l'Académie Chablaisienne dont il fut membre dès sa fondation et aux travaux de laquelle il s'intéressait d'autant plus vivement qu'il trouvait le nom de sa famille cité en maints volumes de nos Mémoires et Documents. Aussi recourait-il souvent à l'obligeance de ses membres et particulièrement à celle de Mgr Piccard pour obtenir des renseignements sur diverses familles du pays alliées à la sienne, telle que celle des comtes de Vignet dont un membre épousa Césarine de Lamartine, sœur de l'illustre poète. A la date du 19 juin

1923, il écrivait à Mgr Piccard : « Le renseignement que vous avez bien voulu me donner hier m'a permis de retrouver la filiation que je cherchais, Louis Vignet, marié à Claudine Guyon (21 novembre 1730), est le fils de Nicolas Vignet, comme Joseph-Louis, marié à Marguerite Michaud ; Françoise-Augustine Vignet avait épousé, le 16 mars 1793, Joseph Fernex... ». Au nom de l'Académie Chablaisienne, M. le Président adresse à la famille du regretté défunt ses plus vives condoléances. Le même cite élogieusement parmi les ouvrages offerts à la Société : *Mgr J.-P. Biord,* dont les rapports avec Voltaire sont connus (1 vol. in-8°, 326 pages), par Mgr Rebord ; *La Neutralité de la Savoie du Nord,* par Charles Anthonioz (20 p. in-8°) ; *A l'Aube des Grands Jours*, par P. Tapponnier (54 p. in-8°) ; *Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie*, par le comte de Maugny (20 p. in-8°) ; *Caisse de la Mission du Chablais,* de Saint Francois de Sales, par Mgr Piccard (44 p. in-8°) ; plusieurs fascicules de la revue *Pages Indo-Chinoises*, don de M. Louis Chavant, de Thonon ; *Almanach de Ville-la-Grand*, de M. Norbert Dunoyer, etc...

M. le capitaine Engel-Gros annonce que sa famille est disposée à fonder un prix d'Histoire à distribuer par l'Académie Chablaisienne en souvenir de M. Engel-Gros, son père, l'intelligent restaurateur du château de Ripaille et le grand mécène des études historiques en Savoie. L'Assemblée, reconnaissante de cette attention généreuse, témoigne à la famille Engel-Gros, sa profonde reconnaissance.

M. le Président lit ensuite un document du 7 avril

1801, alors que Genève était le chef-lieu du département du Léman, dont Thonon faisait partie. A cette date, le tribunal criminel du dit département condamne François Dubois, marchand tailleur à Thonon, pour objets dérobés, à la prison et à être « préalablement conduit sur la place publique (place du Château), à être attaché à un poteau placé sur un échafaud et à y demeurer aux regards du peuple pendant six heures ». De plus, au dessus de sa tête, devaient figurer ses nom, prénoms, sa condamnation ou jugement rendu à Genève contre lui par Jacques Lefort, président du tribunal et par les juges Claparède, Joseph Picollet.

M. Joseph Jordan, de Thonon, communique un acte du 27 septembre 1799, par lequel Fernex, agent municipal de Thonon, atteste que Charles Paget et Limona, receveurs de la barrière du Pont de la Dranse ont « représenté la dite barrière en bon état, ainsi que les effets existant dans le bureau dont ils étaient chargés », et qu'ils se sont conduits sans reproche. Les armées russes et autrichiennes menaçaient alors la frontière.

M. A. Gaillard transmet des lettres de bourgeoisie du comté d'Allinges, délivrées par le syndic Bernard Vailly, le 29 juin 1704, à Mathieu Mugnier et à ses neveux Michel, Gabriel, Isaac et Joseph Mugnier.

M. H. Paccot envoie une lettre autographe de Saint Charles Borromée, écrite au Duc de Savoie le 7 juin 1572, à l'occasion de la mort du Pape Pie V.

M. Georges Vallée, ancien député, signale une brochure très intéressante décrivant le cérémonial d'une

réception dans l'ordre des Saints Maurice et Lazare de Savoie au XVIIIe siècle (réception du marquis Cl. de François d'Arvisenet (1729), 94 p. in-8°, Caen, 1874).

M. l'architecte Quiblier communique un extrait des délibérations du Conseil Général de Taninges du 28 pluviôse, an II, députant les citoyens Andrier et Garin pour enlever les cloches de l'église et chapelles de la commune, celle de Mélan comprise (selon l'ordre d'Albitte). Le citoyen Jean-Baptiste Amoudruz est chargé de l'exécution de cette mesure. Le même présente un écu d'or d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dit écu de 3 livres, portant la devise « Fert » et la date de 1564, plus 3 pièces, remises par M. Thuel, coiffeur (1 essai de 5 centimes de la première République, 1 sol de Louis XV et 1 piécette de 50 centimes de Genève, 1715).

M. Victor Portier lit deux testaments intéressants : l'un d'André Beauquis (29 novembre 1825), l'autre de Joseph-Marie Lombard (9 septembre 1829).

M. Riche offre une médaille de Sainte-Hélène, provenant du soldat du Premier Empire Roguet, de Pers-Jussy.

Le tome XXXIVe des *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne* sera prochainement distribué aux membres de la Société.

M. Mérou clot la séance par la lecture d'une poésie d'universelle harmonie, intitulée : *Dieu et l'Homme*.

Séance du 9 février 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président lit une lettre de remerciements de M. l'Ingénieur Jules Bordeaux, reçu récemment membre de l'Académie Chablaisienne. M. l'Ingénieur J. Bordeaux a rendu, en 1914, des services dans le domaine des sciences, aux moteurs à essence et d'aviation par la publication d'une *Etude raisonnée de l'Aéroplane* (1 vol., 497 p. avec illustrations, Paris, préface de Laurent Séguin). Il signale ensuite, parmi divers dons faits à la Société : *Le Grand Séminaire d'Annecy-Genève,* par Mgr Rebord, orné de superbes et nombreuses illustrations (1 vol. in-8°, 450 p., Annecy, 1925) ; c'est l'histoire complète de cet établissement.

Au nom de M. Félix Charmot, ancien notaire, et de sa sœur, Mme veuve Burnier, il présente un manuscrit in-4°, de 190 pages, dû à la plume du regretté M. Burnier, auteur, entr'autres, de l'*Histoire du Sénat de Savoie*. On y trouve de nombreux documents sur les Augustins de Chambéry, les prieurés de Peillonex, du Bourget. On y dit qu'à la sépulture d'Antoine Lacroix, de Bons, domestique du gouverneur de Savoie, faite le 19 octobre 1758, dans l'église des dits Augustins de Chambéry, le clergé de l'église de St-Léger réclama énergiquement le droit d'ensevelir le défunt, par l'organe surtout de l'abbé Joseph Jacquier, natif de Bernex, en Chablais.

M. Victor Portier lit un document du 13 germinal an II, où Guérin Duret, de Tully-Thonon, jure, par

devant Dessaix, juge de paix, et Bétemps, greffier à Thonon, que l'émigré noble Amable de Lort lui a remis, en 1790, pour neuf ans, une vigne, sur les Crêts, à moitié fruits, qui ne peut, par conséquent, être ascensée aux enchères comme les autres biens d'émigrés.

M. le comte de Maugny présente une charte inédite, du 31 janvier 1273, par laquelle Aimon, évêque de Genève, notifie un arrangement entre Guillaume de Neuvecelle, damoiseau, fils de feu Guillaume de Neuvecelle, chevalier, d'une part, et Anthelme Portier, châtelain d'Evian, au nom du comte Philippe de Savoie, d'autre part, sur le différend existant au sujet du fief reçu jadis par le dit Guillaume de Neuvecelle du dit comte; il est convenu que Guillaume de Neuvecelle se reconnaît homme lige du comte de Savoie et qu'il lui doit la fidélité lige pour lui et les siens pour la troisième partie de la tour et du château de Neuvecelle. Il déclare avoir reçu en retour du dit comte, par le châtelain d'Evian, 10 livres de Genève ; acte passé à Evian *(die martis ante purificationam)*, 1273, scellé du sceau de l'Evêque de Genève.

M. l'architecte L. Quiblier communique une ordonnance pour l'imposition de la taille en Savoie en l'année 1722, ainsi que le tableau de la valeur métrique des poids et mesures en usage dans chaque mandement de la province de Faucigny.

M. l'avocat F. Farge est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

M. le consul Mérou lit deux belles poésies intitulées, l'une *Poésie au vieil âge*, l'autre *Fleur sans égale,* et

M. Georges Vallée, ancien député, présente une *Etude de l'Archéologie et de la Conservation des Objets d'art dans les Eglises*, d'après Mgr Turinaz.

Séance du 9 mars 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président présente : 1° deux plaquettes offertes par M. l'ingénieur Jules Bordeaux (auteur de l'*Etude raisonnée de l'Aéroplane*, dont il a été question dans la dernière séance) : *La Photographie et les Couleurs* (20 p. in-8°) ; *Les Transports par vapeur surchauffée* (23 p. in-8°), nombreuses illustrations ; 2° *Maurienne*, origine de ce nom, par A. Gros (16 p. in-8°). Il signale particulièrement un beau volume in-8°, de 374 pages, édité récemment par Dardel, de Chambéry, intitulé : *Vieilles Gens et Vieilles Choses*, par Amélie Gex (préface d'Henry Bordeaux) ; livre intéressant, curieux et bien savoyard qui réalise son sous-titre : *Histoire de ma rue et de mon village*. Parmi les autres dons figurent la *Monographie d'Habère-Lullin*, littéraire et savante, par A. Chaperon ; les *Leçons de littérature française* de Noël et de La Place, offertes par M. Riche.

M. le Président parle ensuite de la guerre de succession d'Autriche, où le duc de Savoie, Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, prit le parti de Marie-Thérèse, en attirant sur notre pays l'invasion espagnole (1742-1748). Il présente à ce sujet un volumineux dossier, offert par M. G. Vallée, ancien dé-

puté, contenant les traités intervenus entre les chefs de l'armée d'occupation et les munitionnaires ou fournisseurs de la dite armée pour les diverses provinces de Savoie, Genevois, Tarentaise, Chablais, etc... Pendant le mois de mai 1748, les rations de pain et d'orge seulement arrivent à la somme de cent quarante mille huit cent cinquante-neuf livres cinq sols six deniers argent de France (compte du 27 août 1748, signé Attarida, à Chambéry). Au lieu d'un million 988 mille livres de contributions payées avant l'invasion espagnole au duc de Savoie, notre pays versait à l'Espagne trois millions 978 livres, outre le logement, la viande et les ustensiles et 160 mille quintaux de paille pour les chevaux (Piccard, *Histoire de Thonon*, I, p. 289).

M. le comte de Maugny communique une charte du 1er janvier 1305 (indiction 3e), par laquelle Nicoud, curé de Crolles, donne à Béatrix de Faucigny quittance de 15 livres pour corvées de bois exécutées par divers particuliers sous le château de Montfort (Pierre Besson, notaire impérial).

M. l'architecte Quiblier, vice-président, lit le contrat de mariage de Marie Trosset et de Jean-Michel Morand, de Mégève, du 9 avril 1681, contrat curieux par la description du trousseau de la mariée.

On y voit figurer : « Un habit complet de camelot d'Hollande noir neuve, un cottin de fiérandine bleu aussi neuve, plus un habit complet d'escarlatine neuve garni de ses guipures à la moderne, une chemisette de ratine rouge neuve, item, un habit complet de serge de Londres neuve rouge, aussi un cottin de

camelot couleur citron, aussi neuve. Donné en outre à ladite épouse par Révérend Tissot son oncle maternel prêtre et chantre audit Megève, item un habit rouge de serge de seigneux presque neuve, un habit violet de camelot presque neuve, une couverture catalogne de lit rouge neuve, un coussin de plumes neuve plus quinze linceuls toile de rite tirant chacun trois batons tous neuves, dix huit chemises toile de rite neuve tirant chacune un baton et demi, deux douzaines de tabliers savoir douze toile de rite et les autres toile de mercière le tout neuve, deux douzaines de mouchoirs de col tout neuve partie desquels sont garnis de dentelles, deux douzaines de béguins neuves, une douzaine de coiffes, une douzaine de manchettes neuves, le tout tant béguins, coiffes, collets que bouts de manche de toile de mercière neuve, une paire de souliers neuve, deux paires de bas de chausses d'estamet rouge neuve, item un coffre bois sapin ferré et ferrant à la clef où sont enfermés ces autres petits et menus affaires, une paillasse tirant quatre batons neuve, etc., etc. » (Souquet, not. à Megève).

M. Emile Vuarnet signale la découverte faite récemment à Thonon (en creusant les fondations d'une maison près de la scierie Bourgeois) de quatres pièces romaines dont deux d'Antonin, une de sa femme Faustine et l'autre de l'empereur Commode.

M. l'avocat Bouvier, bâtonnier de l'Ordre, membre de l'Académie, communique un très curieux brevet de franc-maçon délivré à Georges Magnin, d'Annecy, le 14 juillet 1778, par la loge de Saint-Jean, de Genève, dite les « Amis-Unis », et signé par Jean-Charles

Joly, secrétaire ; Girard, grand maître ; Romieux, grand orateur ; Neuron, Audéoud, etc.

M. Victor Portier communique tout un lot de divers documents relatifs aux anciennes familles de Thonon et du Chablais, entr'autres : 1° Une vente de bois, du 25 avril 1621, faite par Jean Joly, d'Armoy, au notaire Gaspard Gentaz, de Thonon (Mermet, notaire) ; 2° Un acte de subbastation du 13 janvier 1623, obtenu par Georges Dechelette, d'Allinges, au préjudice de Jean Rey, du Lyaud ; 3° Compte de tutelle du 27 juin 1649, de Bernarde Rey, veuve de Pierre Barnoud, et procès à ce sujet ; 4° Laod ou approbation de vente, du 1er décembre 1735, par le marquis des Marches, d'une acquisition faite par J. Duret, de Tully-Thonon ; 5° Exploit contre Pierre et Jacques Duret, de Tully, pour dette contractée envers noble Thérèse de la Tour, veuve d'Abraham Michaud ; 6° Actes du 18 janvier 1785, où Charles Fillon reconnaît devoir 170 livres à Thomas Dubouloz (G.-B. Jordan, notaire), et du 1er Vendémiaire an 13, où Jean-Marie Moynat déclare avoir reçu une partie de la dot de Gabrielle Mérandon, sa femme ; 7° Divers documents relatifs aux Pères Cordeliers d'Evian, à la Sainte-Maison de Thonon, créancière des Duret, etc...

M. A. Laperrousaz lit un extrait d'un poème qui paraîtra bientôt, à la mémoire de l'abbé Marullaz, sur l'*Amour de la petite Patrie*. M. le consul Mérou déclame à son tour une belle pièce de vers aux sentiments élevés, intitulée : *Beau Régime*. Suit à ce sujet une véritable conférence littéraire à laquelle pren-

nent part Mgr Piccard, MM. Quiblier, Bloume, Laperrousaz, Mérou, Chaperon, Grillon, Besson et Portier.

M. Michaud, trésorier, expose la situation financière de la Société qui est bonne. Il reçoit pour son heureuse gestion les félicitations unanimes des membres présents.

Séance du 13 avril 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président adresse les condoléances de l'Académie à plusieurs membres de la Société : à M. le docteur Lochon et à M. l'avocat Bouvier, pour le deuil qui vient de les frapper par la mort de Mme veuve Lochon, née Nicollet, ainsi qu'à MM. Auguste Grillon et Henri Chappuis, tous deux atteints d'un deuil semblable.

Il parle ensuite de la Maison des Arts (section de l'Université Chablaisienne qui a laissé son nom à la rue et à la magnifique place des Arts). C'était là, en effet, que se trouvait le palais des Marquis de Genève-Lullin, avec ses jardins, parterres, écuries, le tout cédé, le 10 février 1682, à la Maison des Arts, par Jeanne-Baptiste de Savoie, héritière de la dernière descendante des Genève-Lullin. Outre divers corps de métier, la Maison des Arts possédait son imprimerie, sa papeterie au-dessus de la ville (Piccard, Université Chablaisienne, pages 49, 50, 77, 87, tome XXVII des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*).

Son imprimeur, Marc de la Rue, y figure dès 1600 avec un traitement de 40 ducatons par année. Or, le 24 août 1719, noble Philibert Buttet, syndic de Thonon, député de la Maison des Arts, donne à rétablir et à réparer, à Marc-Jérôme Mathé de Neufchâtel, maître charpentier, le « foulon » de la papeterie, conformément au devis établi, moyennant le prix de 10 écus patagons, dont 4 lui sont versés de suite. Acte en fut dressé à Thonon, en présence de Philippe Gavard, charpentier, et de Claude Lacroix (Guyon, notaire).

M. l'architecte Quiblier présente un écu d'or de Charles VII (1422-1461) ; avers : Dans le champ fleurdelysé, le roi debout, couronné avec manteau royal, sceptre et épée, légende : *Karolus, Dei gratia Francorum Rex ;* revers : Croix fleurdelysée dans un quadrilobe de même, légende : *Kristus vincit Regnat imperat.* Le même offre deux fragments de fibule et des pièces romaines de platine, trouvées à Excenevex, dont l'une de l'empereur Alexandre Sévère (222-223) ; avers : Tête laurée de l'empereur à droite avec légende : *Imp. Alexander Pius Aug. ;* revers : *L'Empereur marche contre les ennemis.*

M. le professeur Petit-Roulet communique un travail de climatologie comprenant, pour 1924, une série de diagrammes donnant les températures moyennes de chaque mois à Thonon, ainsi que les moyennes des maxima et des minima et les maxima et minima absolus. M. le professeur Bloume cite d'importants travaux de ce genre, parus dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin*, et

une discussion s'engage entre MM. Bloume, Petit-Roulet, Piccard, Mérou et Besson.

M. le comte de Maugny fait connaître une charte, datée de Chillon, du 8 décembre 1327, par laquelle Edouard, comte de Savoie, concède à Nicod Vidame d'Orsières, en augmentation de fief, ses moulins, foulons et battoirs de la paroisse d'Orsières (Orseriis).

M. Fleury José, lieutenant au 16e régiment d'artillerie, à Clermond-Ferrand, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 11 mai 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. le docteur Georges Lochon, qui vient encore de perdre son fils André, à l'âge de 16 ans ; jeune homme doux, intelligent, qui donnait les plus belles espérances.

Il entretient ensuite l'Assemblée de l'invasion de la Savoie par Louis XIV (1690). Thonon, qui travaillait à relever ses fortifications, voulut d'abord résister grâce aux réfugiés protestants expulsés par le grand roi et à des compagnies de volontaires à la solde de la ville; mais les armes et provisions de guerre faisant défaut, le Conseil de ville se réunit, convoqua les conseillers, les ordres religieux et examina les moyens de défense dont on disposait. Toute résistance fut reconnue inutile et le premier syndic, ac-

compagné des bourgeois Pennet, Colliard, partit en délégation auprès du marquis de Saint-Ruche, lieutenant-général du roi, en Dauphiné, pour obtenir l'adoucissement des rigueurs de l'occupation. Le 11 août 1690, les deputés rendent compte de leur voyage : 400 chevaux, commandés par le marquis de Vins, ne camperont qu'à une demi-lieue de la ville et ne feront pas de dégât dans la province (registres de la Municipalité de Thonon).

M. Benand-Berthet, d'Evian, communique : 1° Un accord intervenu entre l'abbé d'Abondance et les habitants de Vacheresse (19 avril 1586), Treynon, notaire ; 2° Une sentence du 19 décembre 1634, obtenue par noble Claude Daviet, tuteur des enfants de feu noble Gédéon de Gribaldi ; 3° Un arrangement du 21 janvier 1636, entre la famille Granjux, de Marêche-Neuvecelle, François Delale et Maurice Apvril, notaires (Maxit, notaire) ; 4° Nomination de Jean-Jacques Billod, notaire, comme châtelain d'Allamand-Lugrin et du mandement de Saint-Paul, par Marc-Antoine Bouvier, seigneur de Lugrin, et par Marie d'Allinges, baronne de Blonay (26 juillet et 3 août 1740) ; 5° Un acte de tutelle des enfants d'André Boccard, de Monthey (1784).

M. le comte de Maugny fait un récit très intéressant : 1° De sont récent voyage à Rome ; 2° De la découverte de documents savoyards inédits aux archives du Vatican.

M. Bloume donne connaissance d'une lettre du général Bordeaux concernant le nom du général Dessaix à donner à une caserne de Chambéry.

M. Emile Vuarnet présente une dague du moyen-âge trouvée dans le lac, à Nernier.

Il est ensuite question des tramways du Chablais, et MM. Farges, avocat, Bloume, Mérou, de Maugny, Abauzit, professeur, Baud, Vuarnet, Chaperon, Besson, prennent part à la discussion.

M. Abauzit commente spirituellement un article du *Journal de Genève* et interprète splendidement des poésies de Henry Bernès, entr'autres : *Le Coucher du Soleil sur le Léman.*

M. Mérou, ancien consul de France, lui donne la réplique par quelques belles poésies de sa composition : *Fleur solitaire, Loi morale, Libre penseur et Penseur libre.*

M. Victor Portier présente de nombreux documents dont : 1° Une reconnaissance du 23 juillet 1667, passée envers R. Antoine Budchod, prévôt de Montjoux, par Françoise de Corzent, femme de Claude Excoffier, de Rives-Thonon, pour un chenevier (David, notaire) ; 2° Cession à Claude Goy, de Thonon (1741), et procuration à son fils Pierre Goy (1787), et autres documents sur cette famille ; 3° Diverses pièces manuscrites relatives aux familles Mouthon (1816), Pissot, Goy (1820), Lacroix et Pissot (1824).

M. Edmond Maret, chirurgien-dentiste (médaille d'or de Paris et Londres), transmet plusieurs documents : Nomination de François Maret, d'Hermance, par François-Amédée de Compey, baron de Féternes, marquis de Lucinge, comme châtelain du marquisat de Lucinge (3 mars 1731) ; autre nomination en fa-

veur du même comme châtelain de Bonne, Arthaz, par Joseph Duclos de Fresnoy, comte de Bonne (6 mai 1740) ; approbations du Sénat de Savoie.

A signaler parmi les dons et ouvrages récemment parus : 1° de M. G. Letonnelier, archiviste départemental de l'Isère, licencié ès-lettres, *L'Abbaye exempte de Cluny et le Saint-Siège*, vol. in-8°, 150 pages, Paris 1923 ; *Le Préfet Fourier*, 32 pages in-8°, Grenoble 1923 ; *La Glaciologie*, 20 pages in-8°, Grenoble 1924 ; *Essai sur les origines des Châtelains et Mandements en Dauphiné*, 60 pages in-8°, Grenoble 1925 ; *Les Miettes de l'Histoire de Savoie*, 324 pages in-12°, Annecy 1922. Tous ces ouvrages sont d'une grande valeur littéraire, historique et scientifique ; 2° du P. L. Buffet : *Vie du P. Tissot, supérieur des Missionnaires de St-François de Sales*, 475 pages in-8°, Paris 1925, avec illustrations, ouvrage important, parfait comme forme et comme fonds, relatant et décrivant tout le mouvement religieux de la Savoie de 1840 à 1894 ; 3° *Contes et Légendes du Faucigny*, par Lucien Guy, 72 pages, in-8°, Annecy 1925, plaquette intéressante et curieuse.

M. Edmond Maret, chirurgien-dentiste à Thonon, et M. Lucien Guy, à Bonneville, sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 8 juin 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président fait l'historique de l'introduction de l'imprimerie à Thonon et Evian. Le 20 octobre 1598, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, nommait Charles Roussin son imprimeur et libraire à Thonon. En

1601, un autre typographe, Marc de la Rue, titulaire de l'atelier universitaire de l'Université Chablaisienne, est installé dans la même ville, à raison de 40 ducatons annuels de traitement. Il y imprime divers ouvrages jusqu'en 1610. Il faut aller jusqu'en 1861 pour trouver à Thonon une nouvelle imprimerie, fondée par une société, sous la direction de Joseph Plantaz et de Joseph Dessaix. Evian eut son imprimerie, celle de Pierre Mugnier, dès 1819. Une papeterie existait au dessus de Thonon (au moulin du docteur Blanchard), dès 1609-1719.

M. l'architecte Quiblier, vice-président, présente une monnaie attribuée aux Rutules, petit peuple uni aux premiers latins. Cette pièce d'argent, trouvée à Saint-Disdille-Thonon, porte à l'avers une tortue avec deux o o, marque du sextant et, au revers, une roue (rota), racine du mot *rutuli*. On peut lui attribuer comme date le VIIIe siècle avant Jésus-Christ.

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes à Bonneville, communique plusieurs documents du XVIIIe siècle, relatifs à la batellerie du lac Léman. Rives-sous-Thonon était alors un grand chantier de construction de bateaux. Ses habitants, parmi lesquels Pierre-Joseph Portier, les Bauquis, Gathand, Fillion, Moille (associés ou non), s'engageaient à réparer et même à livrer des bateaux (brigantins, grandes et petites barques), à Nyon, pour François Chambet et Popelat (1779); à Vésenaz, pour les Lorent (1784); à Saint-Gingolph, pour Derivaz et Chapperon (1795); à Evian, pour Gallaz et Portay; à la Tour-de-Peilz, pour Charles-François Grangier (1796).

On les voit même appelés à Annecy pour constructions destinées à naviguer sur le lac de ce nom. En 1785, Moille, Fillion, Bauquis, Portier, construisent une barque en commun qu'ils garderont, loueront ou vendront. La vente du poisson à Thonon, Evian, Ripaille, rapporte de beaux deniers, et Rives a ses fêtes annuelles, dont la principale est le *Tir à l'Oiseau de la Navigation* (1785).

M. le Président rappelle qu'aux XIIIe et XIVe siècles les Comtes de Savoie avaient établi, sur le lac Léman, une marine dont les constructeurs furent des Gênois et des Liguriens. En 1287, le Comte Amédée V construisit, à Villeneuve-Chillon, la première galère de l'escadre de Savoie, Ripaille eut même sa flotille de guerre en 1582. Après la réunion du Comté de Nice à la Savoie (1388), le gouvernement de Savoie créa une petite flotte sur la Méditerranée qui figura glorieusement à la bataille de Lépante (1571). *Académie Chablaisienne*, tomme XXVIII, pages 141-146.

M. le chanoine Charvet donne connaissance d'un magnifique drame en plusieurs actes, qu'il a composé d'après la légende de la *Pierre Grosse,* située dans la montée d'Evian, à Saint-Paul. En 1273, le baron Amé de Blonay, brave et généreux comme tous ceux de sa race, vient d'assister aux grandes fêtes, données au château de Larringes, à l'occasion des noces de la belle Jordane, héritière du castel. On y joua gros jeu et le seigneur de Blonay se vit dépouillé d'une façon déloyale de la plus grande partie de ses biens. Au milieu de la nuit il rejoint, désespéré, son château de Saint-Paul, quand il rencontre messire

Satan. Celui-ci lui promet de lui rendre toute sa fortune à condition qu'il lui livrera le premier être né dans son château après minuit. En rentrant, il apprend que la baronne vient de lui donner un nouvel héritier. Désespoir du baron qui est tiré de cette situation affreuse par son écuyer Joson Fleury. Celui-ci apporte, en effet, à maître Satan, le premier être né dans le château, mais qui n'était pas celui que Satan attendait. Le malin fut joué. Cette pièce est un drame. Satan y tient un des premiers rôles. Elle est fort touchante et, en même temps, fort amusante, grâce aux caractères variés des jeunes seigneurs, des pages et des écuyers malins et dévoués comme des montagnards de Savoie. Cette œuvre est digne de figurer non seulement sur un théâtre de jeunesse, mais aussi, de l'avis des connaisseurs, sur de grandes scènes. Espérons qu'elle sera jouée prochainement.

A signaler parmi les divers dons : *Etrennes historiques du département du Mont-Blanc* (1 vol., 1804, Chambéry), offert par M. Georges Vallée, ancien député.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Henri Turettini, Bourg-de-Four, 10, Genève ; Charles Quiblier, architecte, rue de Carouge, 75, Genève ; François Marin, banquier, à Thonon-les-Bains ; Georges Santa, 1, rue du Rhône, Genève ; R. Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève ; Prosper Meyer de Stadelhofen, d'Hermance ; Baud, agent d'affaires, à Douvaine ; Joseph Geny, à Thonon ; le capitaine Baud François-Nicolas, à Faverney (Haute-Saône).

Séance du 13 juillet 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

Au nom du général Bordeaux, de Thonon, M. le Président présente à l'assemblée un manuscrit de 33 pages in-8° sur *Les Savoyards dans l'armée française après 1815*. On y trouve beaucoup de faits nouveaux ou inédits, tirés des archives de la guerre et autres, constatant que de 1815 à 1860, beaucoup de Savoyards ont été associés à tous les événements de l'histoire militaire de France, quoique leur pays eut été rendu à la Maison de Savoie. Ce travail prendra place dans le tome sous presse des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*.

M. le Président continue ensuite sa communication commencée, en la séance de juin, sur l'introduction de l'imprimerie à Thonon en 1598, et à Evian en 1818. Il décrit l'imprimerie de cette dernière ville, fondée par Pierre Mugnier et ses fils Basile et Maurice, à l'invitation des frères Picollet, dans le but de publier *La Vie des Saints*. Une telle publication, nous dit Joseph Dessaix, dans le journal *Le Léman*, était un tour de force pour l'époque (1819). Cet ouvrage forme, en effet, deux volumes grand in folio de 500 pages justifiées en deux colonnes. Son écoulement fut considérable en Savoie, dans les cantons suisses, à Aoste et à Lyon (librairie Rusand). Diverses Vies des Saints lui ont succédé, celles de Juste, Blion, Rorbacher, Guérin, mais celle qui les éclipse toutes, par certaine parenté avec celle des Frères Picollet, est certainement celle de R. Moreau, parue récem-

ment sous le titre *Saints et Saintes de Dieu* (2 vol. in-8° de 800 pages). Comme les Picollet, il ne donne pas comme de l'histoire certaines légendes, il préfère la vérité, montrant que les Saints étaient bien des hommes et d'une certaine manière, comme nous, imitables pour tous, sans voiler toutefois sur leur front l'auréole du miracle. Mais R. Moreau laisse bien loin derrière lui les Picollet et les autres contemporains par son style élégant, ses documents, sa composition irréprochable.

M. le Président signale un intéressant volume de 124 pages (petit in-8°), de M. Gex, qui vient de paraître sous le titre *La Haute-Savoie aujourd'hui et il y a cent ans*, ouvrage fort curieux, très documenté, qui aborde franchement le malaise et l'embouteillage zonien résultant de la fermeture du marché suisse (pages VI et XXXVI). 2° Une plaquette de 20 pages (grand in-8°), intitulée *Maréchaux de Savoie, Généraux d'armée et Maréchaux d'Italie*, par le général Bordeaux (plaquette très précieuse qui trace les biographies de ces dignitaires dès 1382, tirée du *Carnet de la Sabretache*), mai 1925.

M. Victor Portier communique un acte d'échange du 1er février 1774, passé entre Jacques Violland et les sœurs Françoise et Charlotte Vivier, portant sur des terres sises à Collonges et au Clos Banderet, territoire de Thonon (Bétemps, notaire).

A l'occasion de l'apparition de l'ouvrage de M. Gex, M. Baud, peintre, entretient l'assemblée de la petite Zone franche de 1816, d'où suit une discussion entre MM. Quiblier, Bloume, Chaperon, Perroud, Baud,

professeur, Piccard, Kreitmann, Mérou, Besson et Portier.

M. l'architecte Léon Quiblier, vice-président, présente un album relié du XVIIe siècle, intitulé : *Introduction à la Fortification*, dédié au duc de Bourgogne. Il renferme, outre des frontispices, des plans de campagnes, des camps retranchés, de villes fortes et autres, parmi lesquelles : Montmélian, Miolans-en-Savoie, Genève, Nice, Casal, etc... L'auteur de cet ouvrage est le sieur de Fer, géographe.

Le même communique un livret de signaux, par Jules Baumont, destiné aux marins du lac Léman (paru à Genève en 1845). On y trouve de nombreuses planches en couleur représentant les signaux et leurs combinaisons, venant à l'appui de l'existence de l'*Amiral suisse*, de légendaire mémoire. On y lit en effet : « Les signaux seront hissés par l'*amiral*, en tête du mât et à son coup de canon, en les descendant, l'escadre exécutera le commandement indiqué ».

M. A. Chaperon résume une transaction du 24 février 1447, ménagée entre Essert-la-Pierre, d'une part, et les dimeries de Morzine, de la Plagne, des Frassêtes (Essert-Romand), d'autre part, par les arbitres Jean Lhoste, abbé d'Aulps, François Pichod, vice-châtelain et Guillaume Mazet. Après serment commun, reçu par le notaire François Dabères, un autre notaire, Maurice Christin, rédige la sentence arbitrale : « en la présente année, toutes les dimeries concourront à la complète réfection des chemins allant de la Croix Bornel au pont de Lapiaz. Après cette réparation, les communiers de Charavaux, Morzine,

La Plagne, les Frassêtes répareront les deux tronçons extrêmes, dès la Croix de Bornel au Nant-Trouble, et dès la fontaine de Pellivet au pont de Lapiaz. A Essert-la-Pierre incombera le tronçon intermédiaire du Nant-Trouble à la fontaine de Pellivet ». Témoins : Hugon Porchat, curé de Saint-Jean-d'Aulph, Pierre Gay et Jacques de Reyret (Reyret, village du Biot), moines d'Aulps.

M. Kreitmann, inspecteur des Eaux et Forêts, parle d'une forêt préhistorique mise à jour par les érosions de la Dranse, aux Albertans, à Montriond.

M. le consul Mérou lit un beau poème intitulé : *Que fait-il ?*

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Emmanuel Bontron et Georges Marcoz, notaires à Thonon ; Louis Kreitmann, inspecteur des Eaux et Forêts à Thonon ; Kerrien, professeur d'histoire au Collège ; Charles Jacquier, commis de la Banque de France ; Léon Charmot, clerc de notaire, tous de Thonon.

Séance de rentrée du 9 novembre 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président, au nom de l'Académie, adresse à M. le professeur Bloume ses chaleureux remerciements pour le grand service qu'il vient de rendre à la compagnie, en analysant, pendant les vacances, près de 600 documents de ses riches archives. Il rappelle ensuite la fête littéraire, célébrée

à Nernier, le 20 septembre dernier (en l'honneur de Lamartine, qui séjourna dans cette localité durant les Cent Jours), organisée par la Société Lamartinienne de la Suisse Romande et par M. l'avocat Maurice Duchêne, maire de Nernier, membre de l'Académie Chablaisienne. Cette solennité réunit un certain nombre d'hommes de lettres de Paris, Mâcon, Genève, Lausanne, et des membres de l'Académie Chablaisienne, parmi lesquels M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut ; M. Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; M. Prosper Meyer de Stadelhofen, etc.

Mgr Piccard présente ensuite cinq minutaires de notaires : 1° de Bernard Quisard, notaire à Massongy (1513-1532) ; 2° d'Antoine, fils de Jacques Mathieu (1602) ; 3° de Claude Vésin (1659) ; 4° de Pelliex (1591-1631) ; 5° de Moret, notaire à Thonon (1623). Tous ces minutaires renferment des documents relatifs aux communes de Ballaison, Douvaine, Massongy, Sciez, Anthy, Thonon. Il cite entr'autres une reconnaissance du 27 juillet 1585, d'Antoine, fils de Jacques Mathieu, de Filly-Sciez, envers le Duc de Savoie, Charles-Emmanuel (comme grand maître de l'Ordre des saints Maurice et Lazare), pour biens venant de l'Abbaye de Filly et attribués à l'Ordre susdit (acte passé à Thonon, par Claude Dubouloz, notaire et commissaire des extentes, et Pierre Sachet, notaire ducal).

M. le comte de Maugny offre : 1° Une vue ancienne de l'Hermitage des Voirons ; 2° La vente du droit des langues et des poids et mesures à Thonon, par le baron François-Philippe de Blonay, au comte Janus

de Sonnaz, au prix de 4.800 livres et 500 livres d'épingles (acte du 25 novembre 1785, Claude-François Blanc, notaire à Evian). Le droit des langues était une redevance en vertu de laquelle les bouchers de la ville devaient, au seigneur, les langues des bœufs et vaches qu'ils abattaient. Le droit de marque sur les poids et mesures relevait aussi du seigneur.

M. l'architecte Quiblier décrit deux pièces romaines, en bronze, d'une belle patine verte, dont l'une à l'effigie de Drusus (tête nue), avec la légende : *Drusus Cæsar Ti, Aug. F. Divi, Aug. N.* ; au revers : *S. C. (senatus consulte), Pont. Tribun. Potest. Iter.* Drusus, fils de Tibère, se battit en Gaule contre les Germains et mourut à 30 ans, l'an 23 avant Jésus-Christ. La deuxième pièce est un moyen bronze de l'empereur Commode (180-192 après Jésus-Christ) ; tête laurée à droite et légende ; revers : l'Abondance assise à gauche. Ces médailles ont été trouvées à Nernier.

M. le professeur Bloume lit une spirituelle et délicate poésie, d'une facture irréprochable, sur l'Académie Chablaisienne et sur les auteurs de ses publications diverses.

M. Henry Bordeaux, de Thonon, de l'Académie Française, offre à l'Académie Chablaisienne son bel ouvrage, intitulé : *Louis Bordeaux, Souvenirs fraternels* (112 pages in-8°), Paris 1925. A signaler parmi les autres dons ou ouvrages récemment parus : *L'Eglise de Thonon*, réponse à un « Thononien », 1885 (don de M. G. Vallée, député) ; *Les Bienheu-*

reux de la Maison de Savoie, par Mlle E. Fedelini de Vérone ; diverses brochures de M. le professeur Van Gennep ; le numéro d'octobre des *Annales Salésiennes* de Paris, où Mgr Piccard continue son étude sur les lieux et les personnes associées à la Mission du Chablais, sous le titre : *Apostolat de saint François de Sales à Thonon et en Chablais.* Il résume son premier volume, paru sur les débuts de cette mission (256 pages), pour faire de ce second travail une histoire complète de cette célèbre Mission.

Parmi les dons figurent aussi : *La Fédération Musicale des Œuvres de Jeunesse*, par M. le chanoine Charvet (24 pages in-8°, Annecy 1911) ; *Compte rendu d'une Mission concernant la Pisciculture* dans les lacs de Suisse et de la haute Italie, avec considérations sur les moyens d'améliorer la pêche dans le lac Léman, par M. Kreitmann, inspecteur des Eaux et Forêts, à Thonon-les-Bains ; Conférence, faite par le même, à Lyon, le 27 octobre 1924, sur *les poissons des lacs subalpins*, pour un rendement meilleur des lacs en poissons nobles ; *Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus*, fleur salésienne (ou en tant que Salésienne), par Mgr Piccard (52 pages in-8°, Paris 1925), avec lettre d'approbation de Mgr de la Villerabel, évêque d'Annecy.

M. le Président présente les deux notes suivantes :

1° l'*Echo de Savoie,* de Lyon, du 13 septembre 1925, rapporte que le général Pacthod, illustre Savoyard, fit, il y a cent ans, en 1814, dans les marais de Saint-Gond, une résistance héroïque, comparable à celle que notre armée renouvela en

1914. Il a été question récemment d'élever une statue au brave général Pacthod, à Saint Julien ;

2° M. Toutain, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes, et professeur à la Sorbonne, vient de faire paraître dans la grande revue parisienne *Pro Alesia* (t. IX-X), le nouveau travail de M. Emile Vuarnet sur les médailles gauloises (imprimé en partie au tome XXXIII de l'*Académie Chablaisienne)*, travail qui attire l'attention de plusieurs savants de France et de l'étranger.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Charles Fournet, président du Groupe Lamartinien de Genève, 44, rue de Lyon, Genève ; Louis Giraud, ancien directeur de l'Ecole supérieure, à Nernier ; Anthonioz François et Dantand Victor, clercs de notaire à Thonon ; Buschel, clerc de notaire à Douvaine ; Allamand Augustin, 93, rue de Monceau, Paris ; Péclet Félix, maire des Rousses, aux Rousses, etc...

Séance du 14 décembre 1925

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président parle très élogieusement de quelques ouvrages qui viennent de paraître : 1° de Conflens (Albertville), *Ville morte de Savoie*, par Gabriel Pérouse (volume in-4° de 164 pages illustrées), ville fameuse par ses remparts, ses châteaux et les sièges qu'elle a soutenus ; 2° *Drame d'Enfant*, par Jeanne Danemarie, récit émouvant de la mort d'un

enfant de 8 ans, par amour de sa mère ; 3° de l'*Almanach de Ville-la-Grand*, de 1926, par M. Norbert Dunoyer.

Il présente ensuite, au nom du comte de Maugny, un document de la famille noble de Neuvecelle, ancienne famille chevaleresque du Chablais, qui tire son nom du village de Neuvecelle, au-dessus d'Evian. Noble Pierre de Neuvecelle, l'aîné, fait son testament, le 28 mars 1412 (indiction 5e), en sa maison (forte) de Maugny. Il veut être sépulturé au cimetière de Neuvecelle, en la tombe de ses prédécesseurs, en l'assistance de 40 prêtres, qui célèbreront le même jour 40 messes pour le repos de son âme et recevront une rétribution de 2 sols. Il donne, au curé de Draillant, 5 sols, à celui d'Orcier et à son église, un bichet de froment de revenu annuel, mesure de Thonon, et fait et confirme d'autres legs dont l'un, de Catherine, sa femme ; sont mentionnés Pierre et Jean de Neuvecelle, ses frères, et sont établis comme ses héritiers ses fils Jean, Nicod, Henri, Pierre, Jacquemet et François. Sa fille Catherine recevra 300 florins. Testament rédigé par le notaire Pierre des Mollies, en présence de Mermet de la Fontaine d'Orcier, de Jean Reymond, de Mermet Colomb, de Pierre Grand et de Guillaume Dufour de Draillant.

Mgr Piccard prouve que les de Neuvecelle eurent des relations avec Thonon.

En 1438, les frères Guillaume et Pierre, fils de feu Jean de Neuvecelle, possédaient en effet la boucherie de Thonon. Le 7 août de la dite année (indiction 1e), ils la vendirent, au duc Amédée de Savoie, avec tous

ses droits et émoluments, moins la place ou chosal de la dite boucherie, au prix de 260 florins d'or, reçus par les mains de Jean le Vieux, châtelain de Thonon. Acte en fut passé à Ripaille, par Bertrand Marna, notaire et secrétaire ducal, en présence des seigneurs Claude de Saxo, Barthelémy Chabod, etc.

M. Victor Portier, ancien receveur des Postes, rappelle que les anciennes familles de Thonon avaient, de tout temps, l'habitude de se réunir sur la place ombragée de Crête, pour un joyeux goûter, le jour de l'antique vogue de la localité du 8 septembre. Grâce à son impulsion et selon la vieille tradition, cette fête, renouvelée à la fin de l'été dernier, réunit les vieux Thononais : les Blanchard, Barnoud, Bosson, Dantand, Dubouloz, Dunand, Grillon, Gobel, Lombard, Mouthon, Portier et cent autres, qui se sont bien promis de ne point laisser disparaître ces délicieuses réunions des aïeux.

M. Paul Tapponnier, ancien député, transmet quelques documents relatifs aux rapports franco-genevois (de 1796 et 1798), et une intéressante lettre de Mme de Staël, affirmant que le 30 août 1798 M. Necker était à Coppet (Vaud) et non à Paris.

M. Chaperôn donne des détails sur la démolition du clocher de l'Abbaye d'Aulps, en 1794. Jean-François Cottet, officier municipal, paya 200 francs (empruntés à Thérèse Carron, femme du notaire Buttet), à Cl. Chave, sergent de la Compagnie de la Drôme, pour cette démolition. Ces 200 francs furent restitués à la créancière en 1804.

M. Mérou lit une poésie patriotique au sujet de la dette de guerre à l'Amérique.

En fin de séance, a lieu une intéressante discussion sur les droits internationaux des pêcheurs du lac Léman, au cas où l'orage, la tempête ou la ladière (espèce de courant sous-marin) déplaceraient leurs filets.

Divers points de vue sont échangés entre MM. Farges, avocat ; Quiblier, architecte ; Renard, vice-président du Vieux-Genève ; Mérou, ancien consul ; Chapperon, etc.

Séance du 14 janvier 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président présente un travail de quelques pages réclamé depuis longtemps par divers membres de la Société. C'est un glossaire donnant l'explication des mots anciens ou vieillis des chartes et documents lus à chaque séance de l'Académie et renfermés dans les volumes de ses Mémoires.

Il analyse ensuite une vente du 5 janvier 1432 (indiction 10e), faite par Jean de Neuvecelle, conseigneur de Nernier, au duc Amédée de Savoie, de la moitié de la juridiction et revenus du Val d'Illier (Valais), au prix de 505 florins d'or petit poids, 4 sols et 6 deniers. Cette somme lui est remise par l'écuyer du Duc, noble et puissant Pierre de Menthon, seigneur de Montrottier. Acte en fut dressé au château de Thonon, dans la salle du Conseil, en

présence des nobles seigneurs Rodolphe d'Allinges, seigneur de Coudrée ; Jean de Compey, Robert de Montvuagnard, Claude de Lucinges, Jean de Jussy et de Jean Gondrici, de Massongy, notaire. Deux autres notaires reçurent cet acte : Girard Borgey de Challex et Georges Rodulphe.

M. le comte de Maugny donne connaissance d'un autre document de la même famille, du 15 avril 1455 (indiction 3e), savoir du partage fait entre Pierre Berthod, Jean et Rolet, fils de noble Pierre de Neuvecelle, de l'héritage de leurs père et mère consistant en divers biens et revenus de Thollon, Lugrin, etc. Ce partage, tiré des archives de Turin (de 46 pages manuscrites), marque que Pierre obtient le quart des droits dépendant de la Tour de Thollon, des revenus dans la vallée d'Abondance, et la *quête du lac relevant des dits frères*, de 4 ans en 4 ans, soit le droit de pêche. Parmi les censitaires et taillables et autres sujets des dits frères, figurent : les Chevallay, Pachoud, Bourgeois, Favre, Blanc, Cachat, Pellissier, Pertuiset, Boccard, Jacquier, Chatillon, Vanel, Vesin, Guillet, Benand, Peillex et la plupart des familles de la région d'Evian et du Pays de Gavot.

Le même présente de magnifiques lettres de noblesse, données le 30 mai 1629 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, à Philippe Mudry d'Habères, bourgeois de Thonon, en récompense de ses services de guerre, comme enseigne-colonel du régiment de Chablais, comme gendarme de la compagnie du mar-

quis d'Hermance et capitaine-enseigne du fort des Allinges, où il se trouvait alors.

M. Paul Tapponnier, ancien député, transmet un mémoire intéressant sur une intervention du duc de Savoie (devenu roi de Sardaigne) au sein de la République de Genève, pour y pacifier, en 1782, des divisions intestines.

Les remerciements reconnaissants du premier syndic Baraban, prouvent que l'ombre de l'Ecalade ne s'étendait plus sur le tableau des relations de bon voisinage entre Genève et la Savoie, et le souverain Victor-Amé de Savoie, en déléguant, le 10 juin et le 16 novembre 1782, le comte Ferrero de la Marmora et le baron d'Espines, put dire, *à ses très chers et bons amis les Syndics et Conseils de la ville de Genève*, qu'il avait fait d'heureux choix en désignant des titulaires dont on a « eu à connaître talent et prudence » et dont le « zèle et la vigilance » permirent la pleine réussite d'une si pacifique expédition.

M. le professeur C. Baud communique une médaille romaine petit bronze, soit à l'effigie de Crispus Flavius Julius, fils de Constantin César. Crispus remporta une victoire sur Licinius, en 317, et mourut victime de sa belle mère Fausta, empoisonné en 326. Avers : dans un grenetis tête laurée à droite. Devise : *Crispus Nob. Cæsar*. Revers : dans un grenetis, légende : *Cæs. nostr.* et, dans le centre, *Votis*.

M. Jean Baud, peintre, présente un exemplaire de sa belle histoire du Chablais, dont le frontispice fait le plus grand honneur à l'artiste (100 pages).

M. l'instituteur C. Perroud lit un acte du 24 avril 1670, par lequel Daniel-François Deleschaux, notaire, châtelain du Comté d'Allinges, vend à Bernard Deconches, de Perrignier, une terre en l'Oche à Perrignier. Acte passé à Thonon, au logis de Charles Gaillat « où pend pour enseigne le cœur enflammé ». Degenève, notaire.

M. Victor Portier communique divers documents : 1° une vente du 23 septembre 1696, faite par Joseph Blain, procureur au siège-mage du Chablais, à François Portier et à Antoinette Excoffi, sa femme, d'une maison, sise à Rives-sous-Thonon, sur le chemin public, au prix de 300 florins. Acte dressé par le notaire Rosset, en présence de Maurice Ticon, maître cordonnier ; 2° un contrat dotal entre François, fils de feu François Portier, de Rives, et Louise Dumond (4 décembre 1701) ; 3° une vente du 17 octobre 1705 par François-André, Claude et Pierre Portier frères, fils de François, à Philibert Fillion, de Rives, batelier, d'un bois de châtaigniers et d'un chénevier, à Corzent-Thonon, pour 321 florins. Rosset, notaire.

M. le comte de Maugny parle du trépas inopiné de la reine mère d'Italie, Marguerite de Savoie, et de son grand amour pour la France. Après un échange de vue entre MM. de Maugny, Piccard, Quiblier, Baud, Laperrousaz, etc., il est décidé qu'une adresse de condoléances sera envoyée, au nom de l'Académie Chablaisienne, à la Maison de Savoie, pour le deuil qui vient de la frapper.

M. le Docteur Pugnat, de Nernier, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 11 février 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président donne lecture du télégramme par lequel leurs Majestés le Roi et la Reine d'Italie remercient l'Académie Chablaisienne de ses condoléances et sympathie exprimées à l'occasion du décès de la reine mère Marguerite de Savoie, la grande amie de la France. (Signé, Mattioli).

Sa Majesté Victor-Emmanuel III, qui est un numismate célèbre, a bien voulu remercier gracieusement M. Emile Vuarnet de son *Etude sur les Monnaies gauloises*, imprimée récemment dans les Mémoires de la Société.

Au nom de l'Académie, M. le Président adresse ses condoléances attristées à M. le Docteur F. Blanchard, l'un des premiers membres de la Société, ainsi qu'à M. M. Michaud, trésorier de l'Académie, à l'occasion du double deuil qui vient de les frapper.

Il décrit ensuite les fouilles faites, en ce moment, dans les substructions d'une aile de l'ancien collège de Thonon qui vient d'être démolie. On y a mis à jour, entre autres ouvrages, le premier mur d'enceinte de la ville. Thonon ne comprenait alors que les rues actuelles de Lort, Chante-Coq, du Marché, de l'Hôtel-de-Ville, reliées par la Grande-Rue, dite du Château. Le mur d'enceinte montait à l'impasse des Terreaux (ou fossés creusés en 1290), s'arrêtait à la porte Chancot (Chante-Coq) et se prolongeait derrière la rue du Marché (aujourd'hui Ferdinand-Dubouloz) jusqu'au château de Bellegarde (château de Chanteau

actuel). L'ouverture de la rue Vallon date d'Amédée VIII, duc de Savoie, 1430 (voir Piccard, *Histoire de Thonon*, I, p. 53-4, 63...).

M. J. Baud présente la photographie d'un portrait de Robert III, comte de Genevois, pape à Avignon sous le nom de Clément VII (1342 1394). Gravure sur cuivre de la Bibliothèque nationale.

Il lit une biographie de ce prélat, principal auteur du Grand Schisme d'Occident. Esprit libéral, il développa ou étendit les franchises communales dans le comté de Genevois. Son souvenir est encore rappelé de nos jours par la « Clémence », la grande cloche de la cathédrale de Saint-Pierre, de Genève.

M. Georges Vallée, ancien député, signale le décès récent de M. Ed. Edmond, savant archéologue et linguiste, auteur de l'*Atlas linguistique de la France*. La carte consacrée à la Savoie est curieuse. M. Edmond l'avait parcourue en tout sens et s'était arrêté à Thonon plusieurs jours.

M. Perroud donne connaissance d'un acte du 3 septembre 1702, par lequel Janus de Bellegarde et le seigneur de Charmoisy louent, à Chabord, notaire, natif d'Entremont, une partie du revenu du fief de Charmoisy, à condition que l'adjudicataire entretiendra les bâtiments de la Chavanne, dépendant du dit fief.

M. le Président félicite M. Perroud de ses travaux historiques et surtout de la médaille de 300 francs que l'Académie de Savoie vient d'attribuer à son histoire, encore manuscrite, d'Evian-les-Bains.

M. Paul Tapponnier envoie une communication sur

le drapeau des chasseurs (des diabes bleus), déposé au musée des Invalides depuis le 14 décembre 1925. Il fut décoré de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de la Croix de Guerre et, dans ses plis, sont inscrits les noms évocateurs de Solférino, Sébastopol.

M. Emile Vuarnet annonce la découverte récente d'un cimetière burgonde en dalles de molasse, situé à Menthonnex-en-Bornes, près du presbytère. Il mesure 200 mètres de longueur et les tombes orientées au levant sont demeurées intactes. On y a recueilli quelques clous, 3 débris de verroterie noire.

M. Mérou, ancien consul, lit un poème intitulé *Pure Poésie*.

Les comptes présentées par M. Maurice Michaud, trésorier, pour l'année 1925, sont approuvés. Il reçoit, à cette occasion, les félicitations de l'assemblée pour son dévouement et son zèle.

M. Victor Portier dépose sur le bureau de nombreux documents concernant la plupart des familles du quartier de Rives-Thonon : 1° Aquittement d'une dette par les fils d'honorable François Portier (14 mai 1704) ; 2° Obligation de 50 florins pour Philibert Fillion contre François Portier (14 mars 1714) : 3° Comptes de famille entre François, fils de Jean-François Perroud, Pierre Perroud, Joseph Berthet (1721 à 1759) ; 4° Cession, par honorable François Portier à Suzanne Pennet d'une chenevière, à Corzent-Thonon (28 juin 1732) ; 5° Certificat de Rd de Genève, prêtre de la Sainte-Maison de Thonon, pour le dit François Portier (16 août 1741) ; 6° Testament d'Agapit Baudin de Lanslebourg (13 janvier 1766) ; 7°

Procès entre François Portier et noble Maurice, Vignet, bourgeois de Thonon et officier du régiment de Nice (1769).

Séance du 8 mars 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président donne connaissance du testament de noble François de Neuvecelle de Maugny, du 3 mai 1483 (indiction première). Le testateur veut être sépulturé à l'église de Draillant et ordonne de faire célébrer 260 messes pour le repos de son âme. Il lègue à Marguerite, sa fille, 600 florins d'or (reçus jadis en dot d'Antoinette de St-Jeoire, sa femme, et dûs par Jean-Claude et Louis de St-Jeoire, frères de la dite Antoinette) ; à ses filles Gabrielle et Antoinette, 500 florins d'or ; à Rd Guillaume Magnin, convicaire de Thonon, 5 florins, et fait un legs à son fils Louis, ecclésiastique. Il nomme son héritier universel, son fils, noble Antoine de Neuvecelle, lui substitue Jean de Neuvecelle, son frère (du testateur) et Rodolphe de Chissé, son parent. Fait devant le château de Maugny, en présence de divers témoins. Guillaume Magnin, notaire.

M. le comte de Maugny, communique le texte de l'hommage lige, prêté au duc de Savoie, par nobles Guillaume et Anselme de Neuvecelle, tant à leurs noms qu'à celui de leur frère Pierre (19 juillet 1447). La scène se passe au château de Thonon, en présence des nobles seigneurs Jacques de Montmayeur, Geor-

ges de Valpergue, écuyer du Duc, François de Ravais, son maître d'hôtel, et autres personnages (charte de 8 pages, copiée aux archives royales de Turin).

M. Georges Vallée, ancien député, signale une intéressante plaquette de 60 pages in-4°, ornée de belles gravures et éditée par l'imprimerie royale de Turin à l'occasion du mariage du prince de Piémont avec la princesse Clotilde de France (1775).

M. Léon Quiblier, architecte, présente un fragment de poterie rouge finement vernissée, trouvé dans les fouilles que nécessite la reprise des travaux de la basilique de Saint-François de Sales de Thonon. Ce fragment provient d'un fond de plat ou de vase évasé. Son intérêt réside dans son ornementation composée de lignes parallèles, de cercles concentriques séparés par de petits carrés. Les fouilles ont révélé un apport de terre de près de deux mètres de profondeur recouvrant le vieux sol gallo-romain sur lequel a été découvert ledit fragment. Dans la partie nord-est de l'ancien prieuré de Saint-Hippolyte, démoli jadis, les fouilles ont mis à jour une crypte en face de celle encore existante, mais qui fut murée à une époque ancienne.

M. Mérou, ancien consul, lit deux belles poésies, intitulées : *Vers toi* et *Fleur solitaire*.

M. Victor Portier continue son étude sur le quartier de Rives-Thonon et sur ses habitants au XVIIIe siècle. Il lit : 1° le contrat dotal du 25 janvier 1777, passé entre Pierre-Joseph Portier, bourgeois de Thonon et Marie-Josephte Perroud, de La Chavanne (Allinges) ;

2° une quittance pour ledit Pierre-Joseph, du 4 juillet 1781 ; 3° une acquisition en faveur du même d'un bois de châtaigniers, aux Crottes (1783) et une autre acquisition d'une vigne au Chatelard (Thonon) ; 4° un état estimatif des maisons Beauquis, de Rives, acquises par le même et par Pierre Blanchard (1788, G.-B. Jordan, notaire).

Sont reçus membres de l'Académie : M. le colonel Dupuis, de l'Etat-Major de l'Armée, chef de la section historique au Ministère, auteur de divers ouvrages militaires, dont l'un a été couronné par l'Académie Française, ainsi que M. Victor Grillon, de Thonon, ancien commis-principal de la Préfecture de la Seine.

Séance du 12 Avril 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président rappelle que l'église d'Armoy et ses annexes Le Lyaud et Reyvroz avaient été unies au chapitre de Saint-Pierre de Genève le 17 janvier 1494 (Académie Chablaisienne, XXI, p. 184) et que les Genevois élevèrent longtemps des prétentions sur Armoy après que le Chablais eut été rendu à la Maison de Savoie (1564-1609). En 1608, ils envoient un héraut à Chambéry pour appuyer leurs réclamations, ainsi que Savion, syndic, et de Normandée, conseiller, tandis que Chapeau-Rouge, représentant de Genève à Paris, obtient d'Henri IV une lettre adressée au Duc de Savoie, le 26 février 1609, pour appuyer ces prétentions.

M. le Comte de Maugny communique le contrat de mariage passé le 18 août 1495 entre noble Antoine de

Neuvecelle de Maugny, seigneur de Thollon, et demoiselle Antoinette de Ravorée, fille de noble François de Ravorée, seigneur de Cursinge. Acte dressé au château de Cursinge par les notaires Jean Chambard, d'Evian, et Pierre Bullin, de Draillant, en présence, entr'autres, des nobles Guillaume Soquet, Guigues de Langin, seigneur de Buffavens, Antoine Bastard, jadis seigneur de La Chapelle, Pierre Chapus, chapelain, vicaire de Draillant, et Louis Ferraud, aussi chapelain.

M. Paul Tapponnier, ancien député, transmet un résumé intéressant sur l'émission des assignats en 1792 et le retrait des monnaies. Appuyé sur des documents officiels, il détermine le rôle de Necker et de ses adversaires Clavière, Dumont, Reybaz, qui furent de précieux auxiliaires de Mirabeau. Il cite enfin une lettre du général Montesquiou se plaignant de l'indiscipline prêchée aux militaires par des commissaires de la Convention.

M. l'architecte Quiblier présente trois monnaies romaines en argent : 1° de Julie, fille de César et de Cornélie (morte 55 ans avant J.-C.), avers : tête laurée dans granetis avec légende ; revers : pudicité assise et légende ; 2° d'Adrien, av. : tête laurée de l'empereur avec légende ; rev. : l'empereur relève un captif, avec légende « Restitutori Hispaniæ 117-138 » ; 3° d'Alexandre Sévère, av. : tête laurée de l'empereur à droite dans un cercle, avec légende ; rev. : empereur casqué armé du bouclier, de la haste, marchant à l'ennemi, avec légende « Mars Ultor 222-235 ».

M. Victor Portier continue son étude sur le quartier de Rives-Thonon au XVIIIe siècle et sur les construc-

teurs de bateaux du lac Léman à la même époque. Il cite diverses acquisitions faites le 15 avril 1792 par Pierre-Joseph Portier, de Francois Détraz, d'Anthy. Le 29 mai 1798, ledit Pierre-Joseph et son frère Melchior Portier, domicilié à Carouge, achetaient, de leur père Pierre Portier, une maison à Rives, près du clos de Janus de Sonnaz. Mais il prouve particulièrement que le quartier de Rives était, au XVIIIe siècle, l'un des grands chantiers de construction de bateaux du lac Léman, et que Pierre-Joseph Portier en était l'un des directeurs. En mars 1794, il est appelé à Saint-Gingolph à l'invitation de Jean Bonnaz, maire, d'André Chaperon et Jean Derivaz, conseillers municipaux. Il s'arrête à Meillerie où il est reçu par A. Vesin, toujours pour construction de barques. En juin, il est à Morges (Vaud) et retourne à Saint-Gingolph en septembre, recommandé par Plagnat, commissaire, Anthoinoz et Favre, de Thonon. Le 25 décembre 1794, le maire et les officiers municipaux d'Annecy le remercient du soin qu'il a apporté à la construction d'une barque de leur lac, et cela à l'invitation du district du dit Annecy. Signé : Ruphy, Favre, Decouz, Mugnier, Favrat.

M. le Docteur Blanchard communique : 1° le rachat d'une cense annuelle, accordée le 26 septembre 1625, par noble Ferdinand Joly, seigneur de Drusilly, au prix de 50 florins, à Gaspard Gentaz, notaire à Thonon (Anselme Gresoud, notaire) ; 2° la vente de divers immeubles (entr'autres d'une maison, sise rue de la Croix, à Thonon), faite le 7 avril 1630, par Claude Chastellenat, à Hippolyte et André Duchêne, pour

700 florins (Rieux, notaire); 3° l'acquisition pour Pernette Borgey et François Lombard, son fils, d'Allinges, d'un pré à Allinges, appartenant à Guillaume Gillet, au prix de 40 florins (7 juin 1657).

M. et Mme Benand-Berthet, d'Evian, propriétaires du précieux Musée savoyard de cette ville, adressent, à la Société, trois placards officiels des 13 et 14 mars 1821, signés par le roi Victor-Emmanuel et Charles-Albert de Savoie, relatifs à l'abdication du premier.

M. A. Chaperon parle de la dime de chanvre de Saint-Jean-d'Aulph, qui affectait cinq territoires, nommés *cornes*, savoir les cornes de Clénant, du Mont d'Evian et de Plan, de la Moussière, d'Essert-la-Pierre et d'Essert-Romand ; chacun de ces territoires payait un droit féodal de 20 à 30 livres, dont jouit Mgr Conseil, évêque de Chambéry.

Parmi les divers dons faits à l'Académie, figurent : 1° *Ternier et Saint-Julien*, par César Duval (vol. in-8°, 450 p.), offert par M. Georges Vallée, ancien député, historien distingué qui n'oublie pas ses origines savoisiennes ; 2° Notice sur une *trouvaille de monnaie à Vinzier*, et liste *des Franchises d'Evian*, par A. Duplan, offertes par Mme Arnulph-Duplan ; 3° *Les Espagnols en Savoie*, par le commandant Edouard Revel, qui est nommé membre correspondant de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 10 mai 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

Au nom de M. Emile Vuarnet, M. le Président signale la découverte, à Lœx, lieu dit « Les Tates », d'une hache en silex, à la suite de découvertes semblables faites par divers habitants. Il y avait donc là

une station aux temps néolithiques. Mgr Piccard annonce qu'il met à la disposition des membres de la Société, de riches documents relatifs à Brens, Bons, à la Côte du Chablais, dans leurs rapports avec la famille de Sales de Brens.

M. J. Baud présente une série de documents concernant le régiment de Genevois à la fin du XVIIIe siècle : états de service des officiers, rôles d'engagements où figurent un certain nombre de Chablaisiens, règlement pour les uniformes, comptes, etc...

M. le comte de Maugny transmet plusieurs documents tirés des archives de Turin : 1° des lettres de noblesse accordées, le 12 mars 1587, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à noble Charles Nicod de Cruet, avec leur entérinement du 16 juillet suivant ; 2° les lettres de confirmation et inféodation de l'office de greffier de la chatellenie et mandement de la Roche données, le 26 octobre 1459, par le duc Louis de Savoie à Pierre Gavet et Jeanne, sa femme (donataire de Péronnette de Magny), moyennant 60 florins d'intrage et 25 florins de service annuel.

M. le Docteur F. Blanchard communique les documents suivants de ses archives : 1° un albergement du 15 novembre 1524 fait par noble Georges Joly, de Thonon, à Pierre Cornut, de Comelinge-Allinges, « d'un artifice de patinerie avec places », situé audessus de Thonon, sous l'intrage de 120 florins, la censé annuelle de 12 deniers genevois et l'engagement du dit Cornut d'y construire, dans deux ans, un battoir dont jouira sans frais le dit noble Joly (Guillaume Joly, notaire) ; 2° divers documents d'où il res-

sort que l'importante maison Blanchard-Lombard, de Thonon, fut vendue, le 9 juillet 1691, à Jacques-Dominique Paget, par les Pères Minimes, au prix de 2.200 florins (de Moruel, notaire), revendue le 18 octobre 1741, par Georges Paget, son fils, professeur du Collège, pour 3.600 livres, à noble dame Jeanne-Françoise de Machard de Chillaz, veuve de P.-F. de Maugny (Naz, notaire), et qu'en 1744 celle-ci était en procès avec les Pères Minimes et la Maison des Arts pour réparations urgentes à faire à cet immeuble.

M. Paul Tapponnier, ancien député, transmet une page intéressante sur la réunion de Genève à la République Française, opérée le 26 avril 1798, par le résident de France Félix Desportes, ancien maire de Montmartre. Le protocole fut signé par les syndics genevois Moïse Moricand, Samuel Mussard, Paul-Louis Rival et Louis Guérin, et par les secrétaires Isaïe Gasc et François Ramilly. Le 13 mai suivant, grande fête de la réunion à la France où l'artillerie tonna continuellement pendant que le citoyen Odier, répondant au discours de Félix Desportes, proclamait la volonté de ses concitoyens de remplir tous leurs devoirs à l'occasion de cette alliance si désirée. Le serment de fidélité fut prêté aux cris de « Vive la République Française », et festins, bals et illuminations se succédèrent bien longtemps au milieu de la joie universelle.

M. Victor Portier donne quelques éclaircissements sur les familles Portier, de Rives-Thonon, qui s'employaient à la construction de bateaux à Thonon,

Evian, Morges, Annecy, comme il l'a démontré dans la dernière séance. Jean-Pierre, fils de François Portier et de Louise Dumont, né le 12 juin 1716, possédait un immeuble à Rives qu'il louait en 1801. Melchior Portier était frère de Pierre-Joseph Portier (le grand directeur du chantier de Rives) ; il s'établit à Carouge et sa veuve Claudine Piou prêtait à ce dernier en 1803 des sommes d'argent, évidemment pour ses constructions de bateaux du Léman. En 1810, Pierre-Joseph était en procès avec Pierre Blanchard, son voisin de Rives, procès terminé à l'amiable par les experts Gillet, maçon, et Daudy Dantand.

Séance du 10 Juin 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

A l'occasion de la démolition du dernier vestige de l'église de Saint-Sébastien ou de l'ancien collège, opérée en ce moment, on demande de divers côtés des explications à ce sujet. M. le président rappelle que cette église fut fondée en 1429 par Amédée VIII, duc de Savoie, de résidence à Ripaille. Elle mesurait 38 mètres de longueur sur 10 de largeur et se faisait remarquer par son architecture svelte et élégante (voir Piccard, *Histoire de Thonon*, document 2). Elle devint l'église de l'ancien collège avant et après la Révolution. Démolie en 1909, elle a fait place à l'Hôtel actuel des Postes de Thonon-les-Bains.

M. l'architecte Quiblier note que dans la démolition du mur de derrière le sanctuaire, on a mis à jour une magnifique fenêtre gothique fermée depuis des siècles par les constructions adjacentes, et dont la recons-

titution serait du plus grand intérêt artistique. Un échange de vues a lieu à ce sujet entre MM. Quiblier, Piccard, le colonel Dupuis, Laperrousaz, Baud, peintre, Chapperon, Perroud, Portier Victor.

M. Perroud entretient l'assemblée de la royale abbaye d'Abondance, située dans la vallée de ce nom, au-dessus d'Evian-les-Bains. Il lit un document du 16 mai 1757, par lequel la veuve Girard contracte un emprunt auprès de cette maison, pour lui permettre l'entretien de son fils au collège de Thonon probablement.

M. Victor Portier lit diverses lettres très curieuses adressées à son père par Etienne Portier de Rives-Thonon, caporal au 102e régiment d'infanterie. Le 11 octobre 1811, il écrit donc à son père Pierre-Joseph Portier (au sujet de l'emprisonnement, ordonné par Napoléon Ier, de Pie VII qui refusait d'acquiescer à certaines exigences de l'Empereur) : « le Pape est encore ici, à Savone, où il y a aussi onze cardinaux. On croit que le Pape va être mis en liberté dans peu de temps.» En 1812, il arrive à Berlin, blessé. Le lendemain, il sort avec Lugrin, Barnoud, Détraz et Piotton, de Thonon, et apprend que le général Dessaix est gouverneur de la place. Ils vont lui faire visite, mais ils ne sont reçus que grâce à l'officier Naz, de Thonon. « Le général, écrit-il, nous a demandé nos noms, car il connait nos familles. Il m'a dit : c'est ton père qui fait les barques. Je lui ai répondu oui. Il a interrogé mes camarades. Puis l'ordonnance est venu nous apporter du tabac et deux bouteilles de vin blanc. Nous avons trinqué avec le général qui nous a donné

à chacun un frédéric d'or (25 fr.) et nous a serré la main... Mon Dieu, quel brave homme... Nous sommes partis et nous ne l'avons pas revu...»

M. Charles Jacquier, employé à la Banque de France, communique un intéressant mémoire de 24 pages in-4° (imprimerie Pfeffer, Genève, 1862), par lequel Mme Marie Boutarel, veuve du général Ballon, et sa sœur Anne Boutarel, attaquent le testament de leur cousine germaine, fondatrice de l'orphelinat de jeunes filles, Mme veuve de Lort.

Mme Duchoud, de Saint-Gingolph, possède beaucoup de documents inédits relatifs à la longue querelle moyenâgeuse qui divisa, pendant des siècles, les habitants d'Evian, de Meillerie et Saint-Gingolph, au sujet du bois de Bret donné à la ville d'Evian par le comte de Savoie Amédée V, en 1285. L'incertitude des limites de ce bois occasionna d'interminables procès, souvent suivis de voies de fait. Claude Bovet, de Saint-Gingolph, incarcéré pour cette cause en vertu d'une sentance du juge-mage du Chablais du 10 février 1571, obtint, le 7 juillet suivant, un arrêt du sénat de Savoie le déclarant quitte et absous et condamnant les syndics d'Evian aux dommages et intérêts. Cet important document a été confié à M. l'avocat Farges, de Thonon, qui l'a transmis à l'Académie. Ces contestations ne prirent fin que le 3 juin 1676, où le conseil d'Evian céda le bois de Bret contre la dîme de Publier.

M. Paul Tapponnier transmet une intéressante page sur l'occupation de la Savoie par l'armée française du général Montesquiou, en 1792. Le 13 novembre de

cette année, Feuvre d'Arles, envoyé extraordinaire de la Convention, est chargé du mandat d'arrêt du dit général, décrété pour la deuxième fois d'accusation. Grand remue-ménage au quartier général de Landecy, à Carouge, à Genève : apposition des scellés, ordre aux municipalités de ces lieux d'arrêter le fuyard. Le syndic Michely fait fermer les portes du dit Genève. Mais le général, suivi d'un domestique, arrivait à cheval avant 10 heures, trouvait des intelligences dans la place et s'élançait vers Coppet. Dans son bureau, à Landecy, on trouva une centaine de louis en espèces et près de 6.000 livres en assignats. Il fut porté sur la liste des émigrés, c'est-à-dire banni à perpétuité et ses biens furent confisqués.

La séance de juillet n'aura pas lieu, soit à cause des sorties à l'occasion de la fête nationale, soit à cause des distributions de prix.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	Mgr. L.-E. Piccard.
Vice-Présidents :	M. Léon Quiblier. M. Charles Antiionioz.
Secrétaires :	M. J. Baud. M. J. Laperrousaz. M. François Fornier.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaires :	M. E. Bloume. M. Chaperon. M. Besson. M. Auguste Grillon.

MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Jacques Dubouloz, de Maugny, H. Mérou, Cl. Baud, Lochon, J. Blanchard, Servettaz, Vuarnet.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J. Dubouloz, Léon Quiblier, le comte de Maugny, J. Laperrousaz, baron Chaulin, A. Chaperon.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. L.-E. Piccard, F. Dubouloz, E. Vuarnet, N. Dudoyer, le comte de Maugny, J Baud, A. Chaperon, le baron Reuter, Lochon, le baron R. Chaulin, C. Perroud.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. F. Fornier, H. Mérou, E. Bloume, J. Laperrousaz, F. Abauzit, A. Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. Servettaz, C. Deborne, E. Bloume, L. Quiblier, Dupupet, de Maugny, C. Baud.

Commission de la Bibliothèque. — MM. E. Bloume, A. Grillon, Besson, Chaperon, Mérou, le baron H. Chaulin, Petit-Roulet.

Membres d'Honneur

MM. Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, à Paris.

Bouvier, avocat, à Thonon-les-Bains.

Bruchet M., archiviste départemental, à Lille (Nord).

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Dubouloz Jacques, ancien conseiller de Cour d'Appel, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-L., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Rebord Charles (Mgr), protonotaire apostolique, prévôt de la Cathédrale, vicaire général, à Annecy.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

Ritter Eugène, professeur honoraire de l'Université, à Genève.

Membres de l'Académie [1]

MM. Abauzit Franck, professeur de philosophie, Thonon-les-Bains.

Allamand Augustin, 93, rue de Monceau, Paris (VIIIe).

Andrier Joseph, notaire, Annemasse (Hte-Savoie).

Anthoinoz Emmanuel, Docteur, 13, rue de la Gare, Lyon Villeurbanne.

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon.

Anthonioz Alfred, 5, rue du Vuache, Genève.

Anthonioz Charles, homme de lettres, Evian-les-Bains (M. E.).

Arcollières (comte Eugène d'), secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry (M. E.).

Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.

Barillot Josué, directeur de la Société Cachat, Evian-les-Bains.

Bartholoni René, Coudrée-Sciez (M. E.).

Bastard-Bogin, Sallanches.

Baud Claudius, professeur au Collège, Thonon-les-Bains (M. E.).

Baud François, conseiller général, Morzine (M. E.).

Baud François, capitaine au 130e régiment d'artillerie, Joigny (Yonne).

Baud J., peintre, Thonon-les-Bains (M. E.).

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Benand-Berthet Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Besson, ancien professeur, boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains (M. E.).

Blanchard François, docteur, Thonon-les-Bains (M. E.).

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (M. E.).

(1) Membres effectifs (M. E.) et agrégés.

MM. Bley, capitaine de Gendarmerie, Thonon-les-Bains.

Blonay (le baron Godefroy de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

Bloume E., ancien professeur, avenue des Vallées, Thonon-les Bains (M. E.),

Boal Davis, Chignan-Allinges.

Bonnaz M. I., professeur, Concise-Thonon (M. E.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (M. E.).

Bordeaux P.-E. (le général), à Trossy-Le Lyaud, Thonon-les-Bains (M. E.).

Bordet Gaspard, docteur, Evian-les-Bains.

Braise Félix, notaire, Saint-Jeoire.

Brand Charles, au Châble-Beaumont.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Buschet Pierre, clerc de notaire, Douvaine.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Chambet L., libraire, Annemasse.

Chaperon A., archiprêtre en retraite, chemin de Tully, Thonon-les-Bains (M. E.).

Chappuis Henri, industriel, boulevard de la Corniche, Thonon-les Bains (M. E.).

Charmot Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

Charvet E., chanoine, Thonon-les-Bains (M. E.).

Chaulin (le baron Henri), à Montjoux, Thonon-les-Bains (M. E.).

Chaulin (le baron Robert), Nernier (M. E.).

Chuit Jean, industriel, 2, rue de la Force, Lyon.

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Cusin J. (Mgr), évêque coadjuteur de Mende (Lozère).

Dantand Victor, clerc de notaire, Thonon-les-Bains.

Deborne Cl., pharmacien, Thonon (M. E.).

MM. Dejean Georges, publiciste, Annemasse.

Dompmartin Marcel (le lieutenant) Boëge.

Druz Custave (l'abbé), professeur au Collège, La Roche (M. E.).

Dubouloz Bruno, notaire, Thonon (M. E.).

Dubouloz François, imprimeur, Thonon (M. E.).

Duchêne Maurice, à Nernier.

Dunant-Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Norbert, Juvigny.

Dupuis (le colonel), les Charmilles, Thonon.

Dupupet François, architecte, Clos-Bellecour, Thonon-les-Bains.

Duret Alphonse, libraire, 8, quai Joinville, Trouville-sur-Mer (Calvados).

Duret Alphonse, villa Bellevue, Chens.

Engel-Gros (le capitaine René), à Ripaille-Thonon. (M. E.).

Farges, avocat, Pontoise (Seine-et-Oise).

Fernex de Montgex (le vicomte Joseph), Morcy-Thonon-les-Bains.

Fleury José, lieutenant au 16e régiment d'artillerie, Clermont-Ferrand.

Fontaine Georges, 3, rue du Lycée, Bourg-la-Reine (Seine).

Fornier François, place des Arts, Thonon (M. E.).

Fournet Charles, 44, rue de Lyon, Genève.

Froment Emile, publiciste, Evian-les-Bains.

Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, Thonon-les-Bains.

Gaillard A.-F. (l'abbé), curé à Cornier.

Gavard A. (le chanoine), ancien supérieur du Grand Séminaire, 21, av. du Parmelan, Annecy (M. E.).

Genoud Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

Geny Joseph, Thonon-les-Bains.

Gérardi S., publiciste, Consulat de France, Rotterdam.

MM. Gerbaix de Sonnaz (le comte Guy), à Sonnaz, près Chambéry.

Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

Gillet Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte-Piquet, Paris (XVIIe).

Giraud Louis, professeur, Nernier.

Grillon Auguste, directeur de la Caisse d'Epargne, Thonon-les-Bains (M. E.).

Grillon Victor, Thonon-les-Bains.

Guy Lucien, chemin du Faucigny, Sallanches.

Guyon Léon, procureur de la République, Chambéry.

Handerson, directeur de New-York Library.

Hugonet, secrétaire de mairie, Douvaine.

Jacquemont Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jacquier, curé-archiprêtre, Bellevaux.

Kerrien, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

Kreitmann Louis, inspecteur des Eaux et Forêts, Thonon-les-Bains.

Laperrousaz J. (l'abbé), Thonon-les-Bains (M. E.).

Léger, Hôtel de France, Evian-les-Bains.

Lochon, docteur, Thonon-les-Bains (M. E.).

Marcoz Georges, notaire, Thonon-les-Bains.

Maret Edmond, chirurgien dentiste, Thonon.

Mareuse Edgar, secrétaire de la Société d'Histoire de Paris, 81, boulevard Haussmann, Paris.

Marin François, banquier, Thonon-les-Bains.

Maugny (comte C. de), Draillant (M. E.).

Mérou H., consul général de France en retraite, Thonon-les-Bains (M. E.).

Meyer de Stadelhofen Prosper, Hermance.

Michaud Maurice, régisseur, Thonon (M. E.).

Molliet Louis, Villard-sur-Boëge.

Monchy (L.-G. de), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains.

MM. Morsier (Henri de), à Plonjon, près Genève.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains.

Paccot Emile (l'abbé), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne).

Paccot-Bréchon Henri, Bd Carl-Vogt, 54, Genève.

Patek (comte Léon de), Thonon-les-Bains.

Péclet Félix, maire, Les Rousses (Jura).

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Perroud Camille, instituteur, Perrignier (M. E.).

Petitjean M., 57, rue Pierre-Charron, Paris (VIIIe).

Petit-Roulet, professeur, Institution Saint-Joseph, Thonon-les-Bains (M. E.).

Piccard Louis-Etienne (Mgr), prélat romain, Thonon-les-Bains (M. E.).

Portier Victor, ex-receveur des Postes, Thonon-les-Bains (M. E.).

Pugnat, docteur, Nernier.

Quiblier Charles, architecte, 75, rue de Carouge, Genève.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (M. E.).

Quincy (l'abbé G.-P. de), curé, Saint-Gergues.

Ract (capitaine), 90e Régiment d'Infanterie, Lyon.

Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, Annemasse.

Reuter (le baron de), Thonon-les-Bains.

Rey Ulric (l'abbé), curé, Cervens.

Roch Alexandre, 11, place du Marché, Evian.

Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains.

Rosset Joseph, négociant, Annemasse.

Saint-Bon (colonel comte Jacques de), Veigy.

Saint-Bon (Gustave de), château de Crevy, Veigy.

Santa Georges, 1, rue du Rhône, Genève.

Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon.

MM. SEYSSEL (comte de), 5, rue Clément-Marot, Paris (VIe)

SONNAZ (Mme la comtesse DE GERBAIX DE), Thonon

SONNAZ (comte Guy DE GERBAIX DE), à Sonnaz, Chambéry.

SPALINGER Albert, photographe, Thonon-les-Bains.

TAPPONNIER Paul, Collonges-sous-Salève (M. E.).

THÉRERET (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Hector), à Troches, Douvaine.

TURETTINI Albert, à Boisy, Ballaison.

TURETTINI Bénédict, Yvoire.

TURETTINI Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

VALLÉE Georges, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 18, rue de Constantinople, Paris (VIIIe).

VAN GENNEP, professeur, 10, rue de la Rijole, Bourg-la-Reine (Seine).

VAUDAUX Camille, ancien notaire, Thonon (M. E.).

VIRY (baron Humbert DE), Thonon (M. E.).

VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (M. E.).

VULLIEZ Emile, Le Biot.

YVOIRE (le baron Félix D'), à Yvoire (M. E.).

Membres Correspondants

MM. BRACONNAY (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)

CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Genève.

DÉSORMAUX J., professeur au Lycée d'Annecy.

MEYNET Jean-François, géomètre, à Bellevaux.

REBER, archéologue, à Genève.

REVEL Edouard, commandant, Chambéry.

REYLE (E.-B. DE), professeur et publiciste à Paris.

THORENS Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALAIS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en-Provence.*
ANNECY	*Académie Salésienne.* *Académie Florimontane.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.*
GENÈVE (Suisse)	*Société d'Histoire et d'Archéologie* *Institut national genevois.* *Ville de Genève* (Genava), *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.*
GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société de Statistique.*
LANGRES	*Société historique et archéologique.*

LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la bibliothèque cantonale de Lausanne.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LIMOGES	*Société « Le Gay-Lussac. »*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université de Lyon.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTAUBAN	*Académie des Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse)..	*Société de Géographie.*
PARIS	*Annales Salésiennes*, rue Vaugirard, 108.
PAVIE (Italie)	*Académie de Pavie.*
SAINT-MALO (Manche).	*Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
TURIN (Italie)	*Bolletino dell'Associazione frà oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.* *Reale deputazione sovra gli studj di storia patria.* *Reale academia delle scienze.* *Bibliothèque nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeoligia e Belle Arti*, via Napione, 2.
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

— L'*Union Républicaine*, journal politique, littéraire, commercial et agricole des deux départements de la Savoie (paraissant le samedi).

MÉMOIRE I

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

de la

PROVINCE DU CHABLAIS

des origines à 1860

PAR

J. BAUD



PRÉFACE

Pendant la saison estivale, les étrangers séjournant en Chablais demandent très souvent une Histoire de cette jolie province savoyarde.

L'édition des deux beaux volumes de l'Histoire du Chablais, *par Mgr L.-E. Piccard, parus en 1882-1889, est épuisée depuis longtemps. On ne pouvait songer, vu l'élévation considérable des prix d'impression, à refaire une deuxième édition de cet important et savant travail.*

L'Académie Chablaisienne par l'organe de son président, autant pour faciliter les études de ses nouveaux membres que pour être agréable aux étrangers et aux Chablaisiens s'intéressant à leur petite patrie, a prié l'un de ses membres d'établir une simple chronologie historique. Il fallait un format très réduit, facile à consulter; en un mot, un manuel pratique pour ceux qui désirent être renseignés rapidement sur telle époque de l'histoire régionale.

L'ouvrage composé par M. J. Baud est d'un format commode, présenté clairement, sans encombrement de notes ou de renvois, mais quelquefois avec certains développements nécessaires pour peindre la vie ou l'administration en Chablais.

Elaguée de tous les détails, souvent pittoresques il est vrai, cette histoire condensée donne, en peu de lignes, un aperçu général de ce que fut le Châblais à travers les âges. Etablie consciencieusement, après

étude des plus récentes découvertes ou travaux historiques, elle forme le résumé complet des connaissances actuelles concernant le Chablais, de son origine à 1860.

L'auteur s'est appliqué à suivre l'ordre des dates, signalant, au fur et à mesure, tous les faits politiques, militaires, civils, religieux et autres.

A notre époque de vie trépidante, où toutes les heures sont comptées, on aime à être instruit en peu de mots et arriver très vite au bout d'un volume. Cela compensera le texte, un peu aride, de ces annales.

Les chercheurs qui voudront des détails circonstanciés sur un fait spécial de l'histoire de cette province pourront, à loisir, consulter les nombreuses études parues dans les trente-quatre volumes de Mémoires et Documents *publiés par l'Académie Chablaisienne et les deux gros volumes de* l'Histoire de Thonon et du Chablais, *de Mgr Piccard.*

L. P.

Le Chablais

Située au nord de la Savoie, sur les bords du lac Léman, la province du Chablais est composée, à l'est d'un haut plateau qu'échancrent les gorges des Dranses et, à l'ouest, d'une plaine fertile sillonnée de vallons et de collines.

Elle est limitée au nord par le Léman, à l'est par la frontière suisse, de Saint-Gingolph au col de Couz de Morzine.

Au midi, le Chablais est séparé du Faucigny par une ligne allant du col de Couz à Essert-Romand, à Mégevette ; à l'ouest, la montagne des Voirons, Veigy et le ruisseau d'Hermance le séparent d'avec l'ancienne province de Genevois et le canton suisse de Genève.

Le Chablais ancien comprenait la basse vallée du Rhône et la rive méridionale du lac, jusqu'à la ligne du partage des eaux au midi. Au couchant, le mandement de Ballaison appartenait au Genevois, et la vallée de Boëge faisait partie du Faucigny.

L'altitude du Chablais varie entre 375 mètres (lac Léman) et 2.466 mètres (Hauts-Forts de Morzine). Sans la violence du vent et l'âpreté de la *bise,* le Bas-Chablais jouirait d'un véritable climat marin. C'est la région des chênes, du frêne, des tilleuls, du charme, du châtaignier. Le sol est fertile ; on y récolte un vin blanc agréable, de belles moissons dorent la cam-

pagne, où se voient toutes les cultures des régions tempérées.

Les eaux minérales renommées, aussi bien que la beauté des sites et le climat délicieux, attirent les étrangers.

Le Haut-Chablais a des hivers plus rudes, des neiges plus abondantes, mais plus de soleil et une atmosphère moins humide. Là, croissent surtout les résineux. Les arbres fruitiers avec les hêtres se trouvent dans les plaines, sur les collines et au bas des versants de la montagne.

Outre les ressources qu'il tire de l'élevage de ses troupeaux, de l'exploitation de ses forêts et des carrières d'ardoise, de marbre ou de gypse, le montagnard du Chablais émigre souvent dans les villes pendant la mauvaise saison, pour parfaire sa fortune.

De ces régions montagneuses sont sortis, dans tous les temps, une quantité d'hommes aventureux et industrieux, commerçants, artisans ou agriculteurs qui cherchèrent fortune à l'étranger.

Leur descendance a présenté et présente encore, dans la plupart des villes de l'Europe et jusque dans les plaines de l'Amérique du Sud, le spectacle d'une activité infatigable, d'une heureuse économie, d'une inviolable probité et souvent de talents remarquables.

Le lac Léman, qui tempère si agréablement les plaines fertiles du Chablais, fut illustré par des chantres immortels.

La pureté de ses eaux, glace aux reflets changeants, ses sites enchanteurs : les baies d'Amphion, de Thonon, de Coudrée... les rives pittoresques de

Saint-Gingolph et de Meillerie, la pointe d'Yvoire... le magique panorama qui se développe d'une rive à l'autre, tout contribue à lui assigner le premier rang dans les lacs de l'Europe.

Le Chablais est arrosé par les rivières ou ruisseaux suivants, qui se jettent tous dans le Léman, sauf la Menoge, affluent de l'Arve :

La Morge, allant de la Dent-d'Oche à St-Gingolph ;

La Dranse, rivière la plus importante, formée par trois branches principales, soit : celle qui vient de la vallée d'Abondance, celle de la vallée d'Aulps et celle de Bellevaux ;

Le Redon, se jetant dans le lac près de Séchex ;

Le Foron, qui passe à Sciez ;

Le Vion, près d'Excenevex ;

L'Hermance, qui arrose Veigy ;

Et la Menoge, traversant la vallée de Boëge.

PREMIÈRE PÉRIODE

Temps primitifs — Allobroges — Romains Royaumes de Bourgogne

Age de la pierre. — Le Chablais est peuplé par les chasseurs de rennes, à tête allongée (dolichocéphales). Autre race humaine venue d'Asie, brachycéphale (tête ronde), qui enterre ses morts et connait l'agriculture et la domestication des

animaux. Bouquetins, cerfs, mammouths, défense découverte à Bellevaux (1884). Epoque des dolmens, premières stations lacustres, pierres polies au bord du lac Léman.

Age du bronze. — Arrivée d'un second flot de race asiatique brachycéphale de petite taille, apportant l'usage du bronze. Coutume de l'incinération. Stations sur pilotis d'Evian, Amphion, Thonon, Coudrée, Excenevex, Messery, Nernier, Beauregard, Chens-Cusy. Population Ligure (?). — Introduction de l industrie du fer, venue d'Afrique par l'Italie. Les Ibères (?). — Camps et stations celtiques dans tout le Bas-Chablais. Bronze de Douvaine. Tumulus de Maxilly. Monnaies gauloises à emblèmes du chamois ou du bouquetin et de l'hippocampe. — La peuplade gauloise des *Allobroges* occupe le Chablais, ou le partage avec les Nantuates.

218 avant Jésus-Christ. — Passage d'Annibal dans les Alpes. Première mention des Allobroges.

122. — Les Allobroges s'étant unis aux Arvernes pour combattre les Eduens, alliés des Romains, sont défaits à Vindalium par le proconsul Cneius Domitius Ænobarbus.

121. — Toujours alliés aux Arvernes, les Allobroges sont battus, près de la jonction de l'Isère et du Rhône, par Fabius Maximus, auquel ce succès valut le surnom d'« Allobrogicus ». Leur territoire est soumis à Rome et attaché à la province de Narbonnaise, ou fait partie de la province transalpine.

63. — La conjuration de Catilina est dévoilée par les députés Allobroges.

62. — Imposés de lourds tributs par la République romaine, les Allobroges se révoltent sous la conduite de Catugnat. Après quelques avantages, ils sont vaincus et définitivement soumis aux Romains.

57. — Sergius Galba, battu par les indigènes du Valais, ramène sa légion chez les Nantuates et les Allobroges, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Camp retranché de Ballaison.

10. — Strabon, parlant des Allobroges, dit : « Jadis ils ont entrepris des expéditions guerrières, mais maintenant ils cultivent les plaines et les vallées qui se trouvent dans les Alpes... Le Rhône, qui descend des Alpes avec des eaux abondantes et impétueuses, traverse le Léman, y laisse discerner son cours sur l'espace de plusieurs stades ». — Depuis Auguste, un proconsul romain gouverne l'Allobrogie, ayant sous ses ordres un lieutenant (legatus) et un questeur chargé de l'administration financière. — Voies romaines à Veigy, Douvaine, Massongy, Filly, Sciez, Thonon... d'Hermance-Cusy à Messery, bords du lac... de Machilly, Bons, Lully. — Arrivée de nombreux colons romains. Développement de la civilisation romaine, cités et villas au bord du lac. Inscriptions, pierres votives, monnaies, trépied en bronze du Lyaud.

180. — Monnaies de l'empereur Marc-Aurèle et canalisations indiquant l'exploitation des eaux miné-

rales de la Versoie, près de Thonon. — La conquête romaine eut, sur le Chablais comme sur toute la Gaule, la plus grande influence au point de vue de la langue, de la législation, de l'agriculture, de l'industrie, des mœurs et habitudes, mais elle ne modifia presque pas la race autochtone. L'Allobrogie fit partie de la province de Vienne.

268. — Commencement des invasions des Barbares en Chablais. Enfouissement des trésors par les habitants : bijoux, monnaies de Gallien, Probus, etc...

364. — Ammien Marcellin fait mention de la *Sapaudia* en décrivant le Rhône. Ce nom désignait la partie septentrionale de l'Allobrogie, il fut l'origine de celui de Savoie.

406. — Grande invasion des Vandales et des Hérules.

443. — Les Romains laissent établir les débris de la nation Burgonde en Sapaudia.

456. — Les Burgondes occupent le Chablais. Le territoire est divisé d'un commun accord entre cette peuplade et les indigènes gallo-romains. Les Burgondes reçurent les deux tiers du pays. N'étant pas adonnés à l'Agriculture comme les indigènes, ces barbares germains, chasseurs et pasteurs, laissèrent la rive du lac aux gallo-romains. Ils semblent avoir choisi de préférence le voisinage des montagnes pour leurs nouveaux établissements. Tous les noms terminés en *inge* et en *ens* décèlent une origine germanique ; ces noms forment une ligne continue au pied du mas-

sif du Chablais : Allinges, Mesinges, Larringes, Merninge, Cursinges, Présinges... Brens, Draillant, Cervens, Brécorens, Marignens, Marcorens, etc... Les Burgondes amenèrent avec eux leur race bovine tachetée qui refoula la race des Alpes à pelage uniforme, ils occupèrent peu à peu les grands pâturages et les forêts des montagnes.

463. — L'Empereur Sévère III confie la garde et l'administration des provinces viennoise et lugdunaise aux rois burgondes. — Origine du premier royaume de Bourgogne. — Le territoire fut divisé en districts ou pagi. Le Chablais fut appelé *pagus Allingiensis*, district d'Allinges, du nom d'une nouvelle cité fondée par les Burgondes ; il comprenait la rive méridionale du lac, de Saint-Gingolph ou d'Evian à Douvaine. — Introduction du christianisme en Chablais. Domitien, évêque de Genève, conseiller du roi Gondegisèle, détruit le temple de Jupiter, élevé sur la montagne des Voirons.

500. — Le roi Gondebaud fixe la capitale de son royaume à Genève.

517. — Promulgation des lois *Gombettes* par Sigismond, roi de Bourgogne, recueil des lois burgondes, code équitable, destiné à régler les droits de ce peuple avec les Gallo-Romains.

522. — Fondation de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune, en Valais, par le roi Sigismond. — Forte influence ethnique des Burgondes sur la population chablaisienne, et influence morale remarquable dans les régions où l'élément bur-

gonde resta prédominant. — Les Burgondes, fixés en moins grand nombre dans la plaine, durent néanmoins procéder à des défrichements nouveaux, d'où vinrent les noms des Esserts, Essié, Essartons... Le roi Gondebaud installa certaines familles, venues de Germanie sous son règne, dans les villas gallo-romaines (faramani). — Sépultures burgondes à Bernex, Marin, Lugrin, Messery, Nernier, Excenevex, Chens-Cusy, Douvaine, Sciez, Loisin, Massongy, Ballaison, Lully, Brenthonne.

534. — Les Francs s'emparent du Chablais. Théodoric, roi des Ostrogoths, prend Genève. Fin du premier royaume de Bourgogne. Après la guerre cruelle entre Francs et Burgondes, qui avait précédé cette conquête, quantité de familles de cette dernière race s'enfuirent dans les hautes vallées jusqu'alors inoccupées. On retrouve leur type, leurs traditions particulières dans les vallées d'Abondance et d'Aulps. Les populations de nos hautes montagnes ont conservé jusqu'à nos jours les mœurs familiales, les traits et le caractère de cette race. Restés libres au moyen-âge, les descendants des Burgondes continuèrent de s'administrer selon les coutumes germaniques, leur patois même conserva l'accent tonique dans plusieurs villages.

536. — Clotaire 1er, roi des Francs, auquel les Ostrogoths ont cédé leurs conquêtes, est souverain de la Savoie.

561. — Partage du royaume de Clotaire 1er entre ses

quatre fils ; la Savoie, comprise dans le royaume de Bourgogne, échoit à Gontran. Sous son règne, Saint-Colomban, moine d'Irlande, aurait traversé le Chablais.

563. — Eboulement de la montagne *Tauredunum*, faisant déborder le lac Léman et semant la désolation sur ses rives. — Les Francs ne modifièrent ni les lois, ni les institutions du pays annexé, ils lui laissèrent son nom. Le pays d'Allinges partagea les vicissitudes des souverains mérovingiens, puis des Carolingiens.

628. — Le roi franc Dagobert vient visiter Genève.

773. — Comme son père Pépin le Bref, l'empereur Charlemagne allant traverser le Mont-Cenis, s'arrête à Genève. Il aurait alors créé les comtes de Genevois et formé le comté de la *Tête du Lac*, *caput laci*, en langue vulgaire Capo-lay, *Chablais*, à l'autre extrémité du Léman. Ce comté de Chablais, englobant le pays d'Allinges, s'étendait du village de Messery jusqu'au col du Grand Saint-Bernard, alors le Montjoux (Mons Jovis).

814. — Mort de Charlemagne. La Savoie suit les destinées du royaume de Bourgogne, dévolu à Louis le Débonnaire, puis à Lothaire 1er et Lothaire II.

868. — Lothaire II donne de grands biens en Savoie à sa femme Thiedberge (17 janvier 867 et 24 novembre 868).

870. — Mort de Lothaire II ; la Savoie est divisée entre ses fils. Charles le Chauve a le territoire de Vienne.

879. — Le beau-frère de Charles le Chauve et gendre

de l'empereur Louis II, Boson, gouverneur impérial de la Provence, se rend indépendant. Il unit à son royaume une partie de la Savoie, héritée de sa tante Thiedberge, femme de Lothaire II, d'accord avec les seigneurs et les évêques.

887. — Mort du roi Boson ; son fils Louis l'Aveugle lui succède.

888. — Rodolphe, comte d'Auxerre, administrateur impérial de la Bourgogne transjurane, se fait proclamer roi, à Saint-Maurice-d'Agaune, par une réunion d'évêques et de seigneurs. En plaçant sur sa tête la couronne des anciens souverains, il met fin à la domination franque. Les Carlovingiens avaient laissé dans nos pays les germes des institutions féodales. Dans le Chablais, qui fit partie du nouveau royaume de Bourgogne, des comtes, fonctionnaires représentant le roi, commandaient la milice, rendaient la justice et percevaient les impôts. Ils étaient à la tête de chaque circonscription (pagi ou comitatus). A l'origine, ils ne pouvaient rendre la justice qu'avec le concours des hommes libres, réunis en assemblée.

912. — Rodolphe II succède à son père Rodolphe I, comme roi de Bourgogne. Règne de la légendaire reine Berthe, resté dans le souvenir populaire comme un temps de paix et de bonne administration.

930. — Première mention de Thonon dans le pays de Chablais : *Villa Donona in pago caput lacense.*

933. — Hugues, roi de Provence, cède à Rodolphe II

la plus grande partie de son royaume. La Savoie toute entière est ainsi comprise dans le second royaume de Bourgogne.

937. — Mort de Rodolphe II, son fils Conrad lui succède.

942. — Invasion des Sarrasins qui détruisent l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune et l'église de Saint-Pierre-de-Genève après avoir ravagé le Chablais sur leur passage.

952. — Défaite des Sarrasins, par Conrad le Pacifique, à Valprofonde, soit à Abondance ou Entremont.

981. — Mention du chevalier Richard d'Allinges en Chablais, vassal du roi Conrad et de son fils Burchard, abbé de Saint-Maurice. On voit aussi les comtes Amédée et Humbert, administrateurs royaux en Savoie.

993. — Rodolphe III succède à Conrad, son père. Il fait restaurer le château-vieux d'Allinges, édifié par les Burgondes, et construire, en face, le château-neuf. C'est à cette époque, et pour résister aux incursions des Sarrasins et des Hongrois, que les chefs militaires, gouverneurs de districts, avoués des abbayes, firent édifier de nombreux châteaux-forts.

1010. — Roscelin d'Allinges, vassal de Rodolphe III, propriétaire à Saint-Maurice.

1026. — Le prince Burchard, abbé de Saint-Maurice, avec le consentement de son frère, le roi Rodolphe III, et de la Reine Hermengarde, cède à un diacre, chanoine de Saint-Maurice, et à ses trois

fils, la terre de Filly, près de Sciez, où ils fondèrent un monastère.

1032. — Mort de Rodolphe III, enseveli à Lausanne. Il avait légué ses Etats à Conrad le Salique, empereur d'Allemagne.

IIe PÉRIODE

La Maison de Savoie et le Duché de Chablais

1032. — La Bourgogne transjurane reconnaît la souveraineté du roi de Germanie. Ernest de Souabe, puis Eudes de Champagne élèvent des prétentions sur la Bourgogne; l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, le comte de Genève et autres seigneurs, sont entraînés dans le parti du comte Eudes. Le comte Humbert aux Blanches-Mains, ancien lieutenant du roi Rodolphe III, en Savoie, reste fidèle à Conrad le Salique. — Humbert aux Blanches-Mains, qui est qualifié de comte de Maurienne, était parent de la reine Hermengarde et, peut-être, descendant de Louis II l'Aveugle, roi de Provence ; par sa mère, il était neveu de Rodolphe III ; il avait ainsi de vastes domaines féodaux en Savoie.

1033. — Humbert, ayant battu Eudes de Champagne, reçoit de l'empereur Conrad l'investiture du Comté de Chablais, avec sa capitale Saint-Maurice-d'Agaune.

1034. — Conrad enlève la souveraineté de Genève aux comtes et la donne aux évêques. Il se fait couronner roi de Bourgogne à Genève.

1037. — Voyant encore ses possessions de Bourgogne menacées et comptant sur la fidélité d'Humbert aux Blanches-Mains, l'empereur d'Allemagne lui cède tous ses fiefs de la Savoie.

1039. — L'abbaye de Saint-Maurice échange avec Louis, fils de Guy de Féternes, de nombreuses terres en Chablais contre des terres du pays de Vaud. Louis de Féternes reçoit ainsi Marin, près de la Dranse, Bons, le Biot, Excenevex. Cette puissante famille de Féternes, dont plusieurs membres furent avoués de l'abbaye de Saint-Maurice aux XIe et XIIe siècles, était, comme la famille de Savoie, apparentée à la reine Hermengarde, issue peut-être du roi de Provence. Il semble, d'autre part, que plusieurs des membres de cette Maison de Féternes, s'étant partagés les fiefs savoyards, en prirent les noms : Langin-Balleyson, Faucigny, Ravorée, Cervens, Compeys, etc... — L'empereur Conrad divisa régulièrement les comtés souverains en grandes et petites baronnies, et les baronnies en seigneuries relevant elles-mêmes les unes des autres. En Chablais, elles furent placées sous l'autorité des Comtes de la Maison de Savoie, descendants d'Humbert I aux Blanches-Mains. — Le Chablais avait pour place militaire Chillon ; pour capitale Saint-Maurice-d'Agaune, et, comme villes principales Martigny, Monthey, Evian et Thonon.

1043. — Guy de Féternes, avoué de Saint-Maurice, cède à l'église d'Abondance ses possessions dans cette vallée.

1048-1070. — Règnes peu connus d'Amédée I et Odon, comtes de la famille d'Humbert I.

1076. — Amédée II reçoit la province du Bugey de l'empereur Henri IV.

1080. — Humbert II succède à son père Amédée II.

1094. — Le comte Humbert II autorise la fondation de l'abbaye d'Aulps par Gérard d'Allinges et Gillion de Rovorée.

1103. — Amédée III succède à Humbert II.

1108. — Amédée III autorise l'abbaye de Saint-Maurice à ériger le prieuré d'Abondance, sur les terres des sires de Féternes.

1135. — Saint-Bernard de Clairvaux, le grand prédicateur des Croisades, traverse la vallée d'Aulps.

1138. — Fondation de la Chartreuse-de-Vallon, près de Bellevaux, par Pierre de Cervens, Gérold de Langin et Pierre de Balleyson.

1147. — Amédée III prend part à la 2me croisade avec l'empereur Conrad III et Louis VII, roi de France, son neveu. Parmi les nombreux Chablaisiens qui le suivent, on remarque un sire de Blonay. Dès cette époque, la vaillante population du Chablais se fit toujours distinguer en Savoie par ses aptitudes militaires.

1148. — Mort d'Amédée III, à Nicosie; son fils Humbert III lui succède.

1150. — Mort de Saint-Guérin, ancien abbé d'Aulps, évêque de Sion. — Fondation de l'abbaye du Lieu, à Perrignier.

1153. — Première mention de Douvaine (prieuré).

1189. — Mort du comte Humbert III, le bienheureux protecteur des couvents. Il vint souvent séjourner à l'abbaye d'Aulps, et fut un des principaux édificateurs de la belle église ogivale de ce couvent des Alpes. — Thomas I, comte de Savoie, succède à son père, sous la tutelle de Boniface II, marquis de Montferrat.

1213. — Etablissement du *Statut Coutumier de la vallée d'Aulps*, codification des droits et devoirs de l'abbaye et des habitants.

1233. — Mort de Thomas I. Son fils aîné, Amédée IV, lui succède. Le second fils, Aimon, reçoit en apanage une partie du Chablais et le bas Valais.

1235. — Guerre entre le comte de Savoie et les Valaisans, qui sont battus.

1238. — Réception, à Turin, de l'empereur Frédéric II, par Amédée IV. *L'Empereur érige le Chablais en duché.* Amédée IV fut ainsi le premier *duc de Chablais* (1238-1253). — Le Chablais comprenait alors, non seulement la plaine riante et fertile qui forme la rive méridionale du lac Léman, ainsi que les vallées de Bellevaux, d'Aulps, d'Abondance et de la Morge, mais il s'étendait encore sur les deux rives du haut lac, appartenant aujourd'hui aux cantons suisses de Vaud et Valais. Du côté de Genève, la frontière passait entre les communes chablaisiennes de Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex, Sciez, Brenthonne et les communes du comté de Genevois : Chens, Douvaine, Massongy, Ballaison,

Saint-Didier et Bons. — Le Chablais était administré, au nom du comte de Savoie, par un bailli, haut fonctionnaire qui résida d'abord à Saint-Maurice-d'Agaune, puis au château de Chillon. Il avait sous ses ordres les châtelains ou gouverneurs de Thonon, Allinges, Yvoire, Evian, Féternes, Saint-Maurice, Saxon, Entremont, Conthey, Saillon, Vevey, Châtel-Saint-Denis et Morat.

1242. — Mort d'Aimon de Savoie ; son apanage en Chablais passe à son frère Pierre. Ce dernier vient défendre cette province, envahie par les troupes de l'évêque de Sion, il s'avance jusqu'à Evian (26 mai). Les ennemis, occupant une position inexpugnable à Bret, Pierre de Savoie tourne la défense en faisant passer une partie de ses troupes par St-Paul, Abondance et Morgins, et il remporte une grande victoire sur les Valaisans. Il poursuit les fuyards, prend Sion, Loëche, et conduit ses drapeaux triomphants jusqu'aux sources du Rhône.

1250. — L'abbé de Saint-Maurice remet à Pierre de Savoie l'anneau du glorieux martyr, antique emblème du pouvoir des rois de Bourgogne. (La lance de Saint-Maurice avait été remise aux empereurs d'Allemagne en 1032).

1252. — Boniface, fils d'Amédée IV, reçoit la ville de Thonon en apanage. — A cette époque, la châtellenie d'Hermance, sur les bords du lac Léman, faisait partie de la seigneurie de Faucigny.

1253. — Mort d'Amédée IV. Boniface, surnommé le *Roland*, lui succède sous la régence de son

oncle Thomas, comte de Flandre. — Mort d'Aimon, sire de Faucigny ; Pierre de Savoie, qui avait épousé sa fille Agnès, unique héritière, devient ainsi maître du Faucigny et du Châteauvieux d'Allinges qui en dépendait avec une partie de la ville de Thonon et divers autres fiefs.

1260. — Le comte de Savoie, continuant la guerre contre le Valais, prend le château de Martigny et celui de Crest. L'archevêque de Tarentaise, les abbés de Saint-Maurice et d'Aulps servent d'arbitres ; ils désignent la Morge de Conthey comme limite entre les possessions de l'évêque de Sion et celles du Comte.

1263. — Pierre de Savoie, surnommé le *Petit Charlemagne*, oncle de Boniface, succède à ce dernier comme comte de Savoie. Il fait de Thonon sa résidence habituelle.

1265. — Pierre accorde des franchises à la ville d'Evian, il la dote d'un château-fort, de murailles et de fossés. Elle obtient le droit de *navage* sur le Léman. — Du règne de ce comte datent principalement les relations de la Savoie avec l'Angleterre. Pierre avait résidé longtemps à Londres, au service du roi, son neveu par alliance ; son hôtel, en cette ville, garda le nom de Savoie. Richard de Cornouailles lui donna le comté de Kibourg. Henri IV, roi d'Angleterre, lui remit le comté de Richemont et plusieurs terres. — Le comte Pierre de Savoie mérita le surnom de « Petit Charlemagne » non seulement pour ses conquêtes ou ses vastes acquisitions territoriales,

mais pour sa législation. Il donna à la Savoie ses premières constitutions ou statuts. Il institua un juge le représentant dans chaque province, des baillis placés entre les châtelains et le pouvoir central. La procédure fut amendée, le notariat réglementé, etc...

1268. — Pierre de Savoie meurt au château de Chillon ; son frère Philippe I lui succède. — La fille unique du comte Pierre, Béatrix, mariée à Guigues VII, dauphin de Viennois, hérite du Faucigny, détachant cette province avec le château-vieux d'Allinges et autres dépendances en Chablais de la Maison de Savoie. Le dauphin Guigues VII vient de suite occuper son château d'Allinges et une partie de la ville de Thonon. — Le nouveau comte, Philippe I, accorde des franchises aux habitants de Thonon (1er décembre) et deux foires annuelles : le jeudi après la Saint-Martin et le jeudi après l'octave de l'Ascension.

1268. — Philippe I signe, à Martigny, avec l'évêque Henri, un traité reculant les limites du Chablais. Depuis lors, les historiens désignèrent sous le nom de *vieux Chablais*, ou Chablais primitif, la partie qui s'étendait depuis la tête du lac et le long de la rive gauche du Rhône, soit le Bas-Valais actuel, et sous le nom de *nouveau Chablais*, ou Chablais savoyard, la partie correspondant à la province de Chablais, qui forme l'arrondissement actuel de Thonon.

1269. — Trêve négociée à Sciez, entre le comte de

Savoie et le dauphin Guigues VII, pour régler la succession du feu comte sans combattre (21 janvier).

1285. — Mort de Philippe I ; son neveu Amédée V le Grand lui succède. — Louis de Savoie, frère d'Amédée V, obtient en apanage les châteaux et fiefs de Féternes, Evian, Allinges-Neuf, Thonon, etc..., avec le pays de Vaud.

1286. — Amédée V s'empare de Genève sur Amédée comte de Genève, allié du dauphin et de Béatrix de Faucigny. Sur l'intervention de l'évêque de Lausanne, il rend cette ville (25 septembre). Pendant l'automne, le comte de Genevois envahit le Chablais et porte ses ravages jusqu'à Thonon et au-dela de la Dranse.

1286. — Maître Thomas, de Thonon, compose un *Traité d'Hygiène*, en vers français (Bibliothèque Nationale).

1287. — Traité d'Annemasse (20 novembre), statuant que le comte de Genevois reconnaîtrait tenir du souverain de Savoie les châteaux de l'Ile, à Genève, et de Ballaison, s'ils sortaient du fief de l'Eglise de Genève.

1289. — Le dauphin de Viennois envoie une forte troupe à son château-vieux d'Allinges (juillet).

1290. — Le comte de Savoie fortifie Thonon et agrandit le château, dont les murailles, tours et dépendances occupèrent tout le côté du Lac, de la place Bassus à la Tour de Saint-Bon.

1291. — Le comte de Genevois et le Dauphin reviennent guerroyer en Chablais ; Thonon est assiégé.

Les deux châteaux des Allinges, appartenant à chacun des belligérants, luttent corps à corps.

1293. — Traité de paix. Béatrix donne à son cousin Amédée V les châteaux et terres de Faucigny, Bonne, Monthoux, Allinges-le-Vieux, etc., et les fiefs de Châteaufort, Rovorée et Nernier, que le comte de Savoie lui restitue à *titre d'inféodation*. Le comte de Genevois est aussi abaissé au rôle de vassal, et Amédée V lui prend le vidomnat de l'évêché de Genève.

1294. — Le comte de Savoie, victorieux, vient chasser à Ripaille.

1298. — Edit d'Amédée V, concédant des privilèges à la ville d'Evian (vente du vin des bourgeois et habitants).

1301. — Amédée V concède de nouvelles franchises aux habitants de Thonon. — La guerre reprend contre le Dauphin, allié au comte de Genevois.

1305. — Hugues, frère du Dauphin, devenu baron de Faucigny par la donation que lui a faite Béatrix, son aïeule, construit une forteresse à Lullin. Le comte Amédée V, revenant de prendre part à la guerre de Philippe le Bel contre les Flamands (il s'était distingué à la bataille de Mons-en-Puellè), y voit une menace contre ses possessions. Edouard, fils aîné du comte de Savoie, s'empare du château de Lullin après 11 jours de siège (24 janvier).

1307. — Les hostilités, coupées de trêves plus ou moins longues, continuent. Le bailli du Chablais détruit la maison-forte de Rovorée, près d'Yvoire (27 août) ; il s'empare du château de Gaillard.

1308. — Les ennemis assiègent le château-neuf d'Allinges. Paix conclue à Montmélian (16 août) : Hugues et Béatrix renoncent à toutes prétentions sur le comté de Savoie, Hugues promet hommage à Amédée V pour les châteaux de Bonne, Monthoux, Allinges-le-Vieil, Lullin, etc., et pour les fiefs de Rovorée, Nernier, Gex, etc. Une alliance perpétuelle fut conclue avec le comte de Genevois (23 octobre).

1310. — Franchises de Lullin.

1311. — L'empereur Henri VII donne à Amédée V le Grand l'investiture du comté de Savoie, des duchés de Chablais et Aoste, du marquisat d'Italie, et le crée prince de l'empire.

1314. — Les habitants d'Evian luttent avec ceux de Meillerie pour la possession des bois et montagnes de Bret. Ils attaquent et pillent les chalets de la montagne de Memise, s'emparent du bétail après avoir molesté les bergers.

1316. — Le châtelain de Chablais envoie un important secours à Louis, baron de Vaud, qui traverse le lac, d'Evian à Lausanne, sur 200 barques, amenées d'Yvoire, pour soutenir la guerre qu'il menait, avec le comte de Genevois, contre les évêques de Bâle et Lausanne.

1320. — Guerre contre le dauphin baron de Faucigny et le comte de Genevois. Le châtelain d'Allinges-Neuf, avec les cavaliers du comte de Savoie, fait des incursions dans les mandements de Ballaison et de Gaillard. Le bailli de Chablais renforce la

garnison d'Yvoire et fait incendier des maisons sur le territoire de Ballaison, au comte de Genevois.

1321. — Hugues, baron de Faucigny, cède son fief aux fils du dauphin Jean II, Guigues VIII et Humbert II. La guerre devient générale. Augmentation des garnisons de Thonon, Yvoire et Allinges. Peste et disette.

1322. — La terreur provoquée par ces escarmouches continuelles d'hommes d'armes, fut cause que personne ne voulut affermer les revenus de la mestralie d'Orcier, ni la leyde du marché de Thonon. Les habitants d'Allinges-Neuf s'enfuirent en laissant le bourg sans défense. — Franchises de Féternes. — Si Amédée V fut un vaillant guerrier de « moult belle stature », il fut aussi un ami du peuple ; dans la plupart des franchises accordées par ce comte il est spécifié : « si un riche plaide contre un pauvre, la commune sera tenue de fournir un conseil et assister le pauvre ».

1323. — Mort d'Amédée V, auquel succède son fils, Edouard le *Libéral*.

1324. — Réunion à Chambéry des représentants de l'Eglise, de la noblesse et du peuple, appelée « Diète des Trois Etats », et correspondant aux Etats Généraux de France. — Franchises d'Yvoire, marché hebdomadaire le mercredi, foire à la Saint-Martin.

1325. — Agnès, sœur du comte Edouard, avait épousé Guillaume III, comte de Genevois ; une

autre sœur, Marie, était femme de Guigues VIII, dauphin et baron de Faucigny. Ce dernier voulut maintenir sa nouvelle forteresse du Mont Forchier, entre Allinges et Poche, malgré les injonctions du comte de Savoie. Edouard lève une armée et, après 12 jours de siège, il enlève le château du Mont Forchier et le rase jusqu'aux fondements (13 mai). En représailles, le Dauphin, son gouverneur du Faucigny et le comte de Genevois viennent assiéger Allinges-Neuf. Edouard renforce son armée et vient secourir la place ; une grande bataille a lieu dans la plaine, au bas des châteaux (harangue fameuse du comte de Savoie), qui se termine par la victoire d'Edouard.

1326. — Tandis qu'Edouard de Savoie se fait battre à son tour à Varey, les escarmouches continuent en Chablais. Destruction du château de Brens, siège d'Evian par des bateaux construits à Hermance. Revenu en Chablais, Edouard assiège Hermance (1er mai) avec des troupes nombreuses et des bateaux. Gêné par une violente tempête, il ne peut s'en emparer. Courte paix.

1327. — La guerre reprend au mois de juillet. Les eaux sont détournées par les ennemis, les moulins de Thonon et environs ne fonctionnent plus. On doit faire garder les moissonneurs du Chablais par des équipes de cavaliers. Batailles navales entre les soldats d'Hermance, au Dauphin, et ceux de Nyon, au comte de Savoie.

1328. — Edouard ayant conclu la paix (mars), va

guerroyer en Flandre à la suite de Philippe VI de Valois, il se distingue à la bataille de Cassel.

1329. — Mort du comte Edouard le Libéral au château de Gentilly, près de Paris. Les Etats Généraux, assemblés à Chambéry, repoussent la demande de la duchesse de Bretagne, sa fille, qui réclame les Etats de Savoie, et couronnent Aimon le *Pacifique*, frère d'Edouard et chanoine de Lyon.

1334. — Traité de Lyon entre Aimon et le nouveau dauphin Humbert II (7 mai), qui procura 20 ans de paix. Partout la vie citadine se développa, la richesse s'accrut. Aimon favorisa les industries, en particulier celle des mines, il fit la police des routes, réduisit les péages. Il établit la charge de Grand Chancelier pour administrer la justice, et confirma les assises périodiques du Tribunal du Comte.

1336. — Création des assises publiques par le comte Aimon.

1341. — Jean de Ville est recteur des écoles à Evian.

1343. — Amédée VI succède à Aimon le Pacifique, sous la tutelle de Louis, baron de Vaud, et d'Amé III, comte de Genevois.

1348. — Grand tournoi de Chambéry, où Amédée VI prend le surnom de *Comte Vert*, de la couleur de son costume, et où les seigneurs du Chablais se distinguent.

1349. — Le Faucigny, avec tous les Etats du dernier dauphin de Viennois, passent par donation à la Maison de France.

1350. — La peste noire dévaste le Chablais, elle

dépeuple Thonon, réduit à dix familles la paroisse d'Allinges et à cinq ou six celles de Publier et de Marin.

1351. — Franchises d'Hermance.

1352. — Amédée VI le Comte Vert réside à Ripaille.

1353. — Tandis que les Dauphinois du roi de France saccagent le Bugey, Hugues de Genève, son lieutenant, ravage les environs de Genève, Versoix, Monthoux, Allinges et Thonon.

1354. — Les Chablaisiens, conduits par Mermet d'Aulps, Rolet de Blonay, Girard du Crest, Mermet Duflon, Falquet d'Evian, vont piller Corsier, Conches et la châtellenie d'Allinges-le-Vieux, qui sont des fiefs du Dauphin. — Bataille des Abrets, où Amédée VI défait complètement Hugues de Genève.

1355. — Traité de Paris, terminant les démêlés entre les comtes de Savoie et les dauphins de France. Le Comte Vert abandonne ses possessions du Viennois contre la suzeraineté de Gex, de Genève, plusieurs châteaux en Bugey et la baronnie de Faucigny dont dépendaient Allinges-le-Vieux et sa châtellenie. Il n'y eut dès lors qu'un seul gouverneur d'Allinges pour les deux châteaux. Les grands bois de *Partèyi* (partage), sur les confins de Messery, forment alors la limite du Chablais et du Genevois. — Fondation de l'Hôpital d'Evian, par Pernette Grenat.

1359. — Les habitants de la vallée d'Abondance rachètent le droit de garde de leur vallée au comte Amédée VI.

1362. — Création de l'Ordre du Collier par le Comte Vert.

1365. — Ainsi que le furent plusieurs de ses prédécesseurs, Amédé VI est nommé vicaire impérial par l'empereur Charles IV, son oncle. Mais dès lors, en vertu de la Bulle d'Or, ce titre fut héréditaire. Les comtes de Savoie augmentaient leur indépendance, ils nommaient aux bénéfices relevant directement de l'empire et jugeaient en dernier ressort au même titre que la Chambre impériale.

1366. — La paix ramène la prospérité en Chablais. Bonne de Bourbon, femme du Comte Vert, envoie des fromages d'Abondance à sa belle-sœur, Blanche de Savoie, dame de Milan. — Amédée VI secourt l'empereur Paléologue, son cousin, en guerre avec Amurad I. Il bat les Turcs à Gallipoli et délivre l'empereur prisonnier en Bulgarie.

1371. — Construction du nouveau palais de Ripaille, sous la direction de Jean d'Orlier. La Cour de Savoie y peut loger 300 personnes et 200 chevaux.

1377. — L'instruction pour toutes les classes de la société continue à être encouragée par les comtes de Savoie. Pierre Tribuli est recteur des écoles de Thonon.

1383. — Amédée VII, le *Comte Rouge*, succède au Comte Vert. Sa mère, Bonne de Bourbon, avait hérité de l'usufruit et administration des Etats, ainsi que les châteaux, villes et seigneuries d'Evian, Féternes, Thonon, Ripaille, Hermance

et Allinges. La « Grande Comtesse » affectionnait surtout Ripaille, qui devint la résidence habituelle de la Cour de Savoie. Elle gouverna habilement le pays, aidée par ses vieux conseillers, tandis que le Comte Rouge chassait ou brillait dans les tournois.

1384. — Amédée VII marche contre les Valaisans qui avaient chassé leur évêque et envahi le Chablais jusqu'à Thonon. Il les bat et rétablit le prélat dans sa ville épiscopale.

1388. — Réunion de la Diète des Trois Etats. — Nice et son territoire se donnent à Amédee VII.

1391. — Le Comte Rouge meurt à Ripaille le 2 novembre, soit des suites d'un accident de chasse en forêt de Lonnaz, au-dessus de Thonon, soit empoisonné par ses médecins. Son fils, Amédée VIII, lui succède sous la régence de Bonne de Bourbon, son aïeule. Un immense cortège accompagne les restes mortels du Comte Rouge, allant de Ripaille à l'abbaye de Hautecombe, près du lac du Bourget. On y remarquait le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Maurienne, les abbés d'Aulps et de Filly, toute la noblesse et une foule de paysans.

1401. — A Paris, le 5 août, en l'hôtel de Nesles, Amédée VIII achète d'Odon de Villars, son oncle, le comté de Genevois, avec Rumilly-sous-Cornillon, La Roche et Ballaison.

1410. — Fondation du prieuré des chanoines de Ripaille, par Amédée VIII.

1410. — Mort de Jean du Vernay de Cervens, seigneur de la Rochette, vaillant chablaisien, qui fit les campagnes d'Orient avec le Comte Vert, vainquit les Valaisans, fut nommé maréchal de Savoie (1384), lieutenant-général en Bresse, Chevalier de l'Ordre du Collier, etc...

1411. — Le comte Amédée VIII rachète le domaine de Marguerite de Joinville, d'Antoine de Lorraine, son second mari, dans lequel se trouvaient des droits sur le mandement de Ballaison. Seul maître du Genevois, le comte de Savoie en donne le titre à son fils Louis. — Le Chablais, y compris le mandement de Ballaison et la vallée de Boëge, comptait environ 19.000 habitants à cette époque.

IIIe PÉRIODE

Les Ducs de Savoie

1416. — La Savoie, dont quatre siècles de vaillance et d'habile politique avaient augmenté l'importance, est érigée en Duché, par l'empereur Sigismond (19 février). — Le nouveau duc de Savoie continua de résider de préférence en Chablais.

1419. — Guerre entre le duc de Savoie, allié aux Bernois, et les Valaisans, unis à plusieurs cantons suisses.

1420. — Paix d'Evian, mettant fin à la guerre avec les Suisses.

1422. — La duchesse Marie de Bourgogne, femme d'Amédée VIII, meurt au château de Thonon.

1424. — Epoque de grande prospérité en Savoie : « le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux des Etats ». Création des foires d'Abondance. Le duc favorise aussi de tout son pouvoir le commerce, l'industrie, les lettres et les arts. — Grande cérémonie sur la place de la Halle de Thonon, le duc Amédée VIII donne solennellement les titres de Prince de Piémont et de Duc de Genevois à ses fils Amédée et Louis, en présence des ambassadeurs d'Angleterre, de Bourgogne et de nombreux archevêques, prélats, barons, marquis et bannerets (15 août).

1426. — Réception des ambassades florentine et vénitienne venues à Thonon demander l'alliance d'Amédée VIII contre Galéas Visconti, duc de Milan. Les Italiens admirent le Chablais :

Qui n'a pas vu Thonon
N'a rien vu de bon,
Qui n'a pas vu Ripaille
N'a rien vu qui vaille.

1427-28. — Nouvelles ambassades italiennes en Chablais. — Réunion du Conseil d'Etat de Savoie, à Evian ; on décide le mariage de Marie, fille d'Amédée VIII, avec le duc de Milan.

1429. — Les habitants d'Abondance révoltés, tuent le métral de l'abbaye, Perrissod de Bellegarde.

1430. — Amédée VIII publie les *Statuta Sabaudiæ*, un des plus beaux ouvrages de législation de l'époque, qui reste comme une des gloires de la Maison de Savoie. — Dans un long jugement des

différends entre l'Abbaye et les habitants d'Abondance, le Duc confirme les franchises de ces derniers.

1431. — Mort d'Amédée, prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie. Le second fils, Louis, devenu héritier du duché, est fiancé à Anne de Chypre.

1432. — Assemblée des Etats Généraux de Savoie, à Thonon. Etablissement d'un concordat religieux. Un des articles les plus disputés fut celui concernant les prêtres présents aux tribunaux laïques, le Duc exigea qu'ils cessent d'y siéger à titre ecclésiastique. Aimant la popularité et sachant en tirer parti, Amédée VIII ne craignait pas d'user de rigueur envers le clergé ou la noblesse quand il s'agissait de protéger le peuple. Il recherchait les occasions d'entrer en rapports avec les hommes de toutes classes. Les réunions des Trois Etats devinrent fréquentes sous son règne. — Mariage, à Thonon (3 août), de Marguerite, fille du duc de Savoie, avec Louis III d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem.

1434. — Le duc Amédée VIII fonde l'Ordre de Saint-Maurice, à Ripaille. Il y avait fait construire le château aux sept tours, pour remplacer le manoir de son aïeule, Bonne de Bourbon. Le 7 novembre, il confie le gouvernement à son fils aîné Louis, il lui remet l'Ordre du Collier de Savoie et l'épée souveraine, le créant prince de Piémont et lieutenant général des Etats de Savoie. Philippe, son frère, est nommé comte de Genevois, mais le duc détacha alors de cette province le mandement

de Ballaison et ses dépendances qui furent réunis au domaine direct de la Maison de Savoie. C'est ainsi que le Chablais se trouva augmenté des seigneuries de Ballaison avec Loisin, Langin avec Veigy, Troches, Douvaine, Massongy, Conches et Beauregard, se rapprochant à l'ouest de ses confins actuels. — Amédée VIII se retire à Ripaille avec six chevaliers de Saint-Maurice pour y vivre en ermite.

1435. — Naissance, à Thonon, du fils aîné de Louis de Savoie, qui devint Amédée IX (1er février). — Grandes battues aux loups ; le lieutenant de la châtellenie de Thonon, Jacquemet Vulliquin, perd la vie dans une de ces expéditions.

1436. — Traité d'alliance entre le duc de Savoie et le marquis de Montferrat, signé à Thonon, le 12 juin. Eclat de la Cour de Savoie, qui regardait alors le Chablais comme le centre de ses Etats et déployait à Thonon toute sa magnificence. C'était une ère de progrès dans la société et les arts. Amédée VIII s'était entouré d'un luxe du même genre que celui dont marchaient environnés son grand-père, le duc de Berry ; son beau beau-père, le duc de Bourgogne ; les mécènes de l'époque. — Alors que la France était ravagée par la guerre de cent ans et que peu d'Etats de l'Europe connaissaient les bienfaits de la paix, les riverains du Léman vivaient en plein bonheur. Les Trois Etats, réunis en cette année à Evian, pouvaient acclamer de tout cœur Amédée VIII le *Pacifique*. Ce grand prince était un sage

doublé d'un habile politique. Devant lui, riches et pauvres sont égaux. Il ne leva pas de lourds impôts et se croyait assez riche lorsqu'il voyait régner l'abondance sur son duché. — Le bailliage de Chablais comprenait alors les châtellenies de : Ardon et Chamosson, Chillon, Conthey et Saillon, Evian et Féternes, Gex, Hermance, Monthey, Saint-Brancher, Saxon, Thonon et Allinges, Tour-de-Peilz et Vevey.

1437. — Etats généraux à Thonon. Subvention pour indult d'interdits ecclésiastiques. Instance contre la confiscation des biens des usuriers.

1438. — Encore une assemblée des Trois Etats, à Ripaille, auprès du vieux duc, pour une demande de subsides.

1439. — Schisme de Bâle. Déposition du pape Eugène IV. Le duc de Savoie, Amédée VIII, ermite à Ripaille, est élu pape. Une délégation de prélats du Concile de Bâle traverse le lac, de Lausanne à Ripaille, pour lui annoncer sa nomination (décembre). Cérémonies religieuses à Ripaille, puis le nouveau pape, qui prend le nom de *Félix V*, se rend processionnellement à Thonon, monté sur un cheval blanc caparaçonné de rouge, dont ses deux fils tiennent la bride. L'ancien souverain de Savoie, qui porte encore sa longue barbe blanche, est coiffé d'une mître étincelante, les épaules couvertes d'un manteau d'or. Il est protégé par un dais, entouré de ses barons, des prélats délégués, et suivi d'une foule immense. Thonon et Ripaille ne peuvent bientôt

contenir les ambassadeurs, les prélats et leurs escortes qui viennent, de toutes parts, prêter obédience au nouveau pape.

1440. — Amédée VIII abdique en faveur de son fils Louis (6 janvier), le créant Duc de Savoie, Chablais et Aoste, et il se rend à Bâle pour le sacre officiel.

1442. — Jean Barre, prieur de Ripaille, reçoit, dans le château, le pape Félix V et l'empereur Frédéric, qui se rendait à Genève.

1444. — Le duc Louis, en compagnie de sa sœur, la reine Marguerite, veuve de Louis d'Anjou, roi de Sicile, visite la vallée et l'abbaye d'Aulps (6 mai).

1446. — Troubles à la Cour de Savoie, occasionnés par des favoris. Exécution du vice-chancelier Bolomier. Dissentiments entre les Cypriotes, introduits par la duchesse Anne de Chypre, femme du souverain, et les seigneurs savoyards.

1449. — Félix V dépose la tiare papale pour ramener la paix dans l'Eglise. Il séjourne à Evian (juillet).

1450. — L'ex-pape Félix V, redevenu Amédée, cardinal de Sainte-Sabine, se rend à Ripaille (mars), puis à Evian (août).

1451. — Mort d'Amédée VIII à Genève (7 janvier); son corps est ramené à Ripaille.

1454. — Lettres patentes du duc Louis, fixant et réglementant les impôts féodaux proportionnellement aux revenus. Il exigea de tous ses sujets une déclaration des avoirs et des revenus.

1456. — Louis de Langin fait construire la chapelle de la montagne des Voirons.

1462. — Nouveaux troubles à la Cour de Savoie. Le cinquième fils du duc Louis, Philippe, comte de Bresse, surnommé « Monsieur-sans-Terre », irrité de l'orgueil des favoris et des « Cypriens », s'arrogeant le rôle de justicier, forme un complot avec Philibert de Compey. Il apparaît à Thonon, à la tête d'une troupe de nobles et d'hommes d'armes. Dans le château, résidence de la Cour, il fait mettre à mort le bressan Jean de Varax, marquis de Saint-Sorlin, et chasse les courtisans de son père. Le chancelier Jacques de Valpergue est saisi, jeté dans une barque et transporté à Morges, torturé et précipité dans le lac. Le duc Louis et Anne de Chypre, s'enfuient de Thonon à Genève. — Traité par lequel la reine Charlotte de Chypre cède à la Maison de Savoie ses droits sur ce royaume, après sa mort. — Un Chablaisien, Guillaume II d'Allinges-Coudrée, est ambassadeur de Savoie à la Cour d'Aragon. — Le pont sur la Dranse, à Vongy, commencé par Amédée VIII, est terminé par le duc Louis.

1465. — Mort du duc Louis à Lyon ; Amédée IX, son fils, lui succède.

1469. — Le duc Amédée IX réside à Thonon. Il y reçoit l'ambassadeur de Venise. Après un magnifique banquet, il y a représentation ; on voit figurer sur la scène, d'un côté, seize gentilshommes et l'évêque de Genève, vêtus de toile rouge, de l'autre, la duchesse, portant un bonnet de

velours cramoisi et entourée de ses dames d'honneur. — Amédée IX, affaibli par la maladie, cède la régence à sa femme Yolande de France. Elle doit lutter contre ses beaux-frères et s'assurer la protection du roi Louis XI, son frère.

1470. — Les Trois Etats, réunis à Thonon, confirment l'autorité de la duchesse Yolande. Mais les comtes de Romont, de Bresse et l'évêque de Genève, frères d'Amédée IX, s'emparent de ce dernier. La Régente, ayant pu s'échapper de Thonon, s'enfuit à Chambéry, puis au fort de Montmélian. — Jean Boerii, maître es-arts, est nommé directeur et administrateur des écoles de la ville de Thonon, pour quatre annnées.

1472. — Mort d'Amédée IX, surnommé le *Bienheureux* (30 mars). Son fils, Philibert I, âgé de six ans, lui succède sous la régence de sa mère, la duchesse Yolande. Celle-ci, pour contre-balancer l'influence de Louis XI, se rapproche de son ennemi Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. La fille unique de Charles est fiancée avec le Duc de Savoie. Ce mariage menaçait la France de la réunion des deux grands duchés de l'Est. Louis XI s'allie aux ligues suisses et les lance contre le Téméraire.

1475 — La duchesse Yolande fait des préparatifs militaires. Elle convoque sous les armes les nobles du Chablais.

1476. — Les Suisses battent Charles le Téméraire à Grandson et à Morat. — L'évêque de Sion et les Haut-Valaisans envahissent le Bas-Valais et ils

s'apprêtent à continuer leur marche victorieuse sur les domaines de la Maison de Savoie. Mais les députés des villes et communes de la rive méridionale du Rhône et du lac, offrent leur soumission volontaire et arrêtent l'invasion à prix d'argent, après avoir vu incendier les châteaux d'Evian et de Saint-Paul, et les villages de Maxilly, Lugrin, etc... La vallée d'Abondance paya 840 florins, Evian 300 florins, Thonon 800 florins. — Yolande de Savoie, après ces désastres, se rapproche de son frère Louis XI. Charles le Téméraire en étant informé la fait arrêter avec ses enfants. Philibert I parvient à être sauvé. Louis XI fait assembler les Etats de Savoie, qui placent ce pays sous sa protection. Yolande est mise en liberté et reprend le gouvernement.

1477. — Traités de Fribourg (5 mars) et d'Annecy (23 avril), par lesquels il fut décidé que tout le Bas-Valais et tout le mandement de Saint-Maurice-en-Chablais resteraient à l'évêque de Sion et à la république de Valais, qui, par contre, restitueraient à la Savoie, les mandements de Monthey, du Val d'Illier, de Vouvry, etc...

1478. — Mort de la duchesse Yolande. Louis XI, avec l'assentiment des Trois Etats, nomme le comte de la Chambre gouverneur de Savoie et de Piémont, et le sire de Miolans, maréchal de Savoie. Ce fut surtout depuis cette époque de domination presque complète du roi de France, que l'influence et les mœurs de ce pays devinrent de plus en plus prépondérantes en Savoie.

1481. — Le Chablais, avec la vallée de Boëge, comptent environ 18.600 habitants.

1482. — Charles I succède à son frère Philibert I, mort à Lyon. Le nouveau duc, âgé de 14 ans, est retenu en France par Louis XI.

1482. — Mort, à Ripaille, de Louis de Savoie, petit-fils d'Amédée VIII, roi de Chypre, d'Arménie et de Jérusalem « après avoir donné de merveilleux exemples de constance dans ses infortunes ». Il était devenu roi de Chypre par son mariage avec Charlotte de Lusignan ; il fut dépossédé par son beau-frère Jacques, fils naturel de Jean II de Lusignan. Un Chablaisien, François de Langin, seigneur de Veigy, s'illustra à la défense de la forteresse chypriote de Chérine (Kérynia).

1487. — La mort de Charlotte de Lusignan fait passer le titre de roi de Chypre et de Jérusalem à la Maison de Savoie.

1490. — Mort de Charles I. Son fils Charles II, âgé de 9 mois, lui succède. Les Etats Généraux donnent la régence à sa mère Blanche de Montferrat.

1496. — Mort de Charles II et avènement de son grand-oncle Philippe II, âgé de 58 ans, qui ne régna que 18 mois.

1497. — Philibert II le *Beau*, succède à Philippe II, son père.

1503. — Tempêtes et intempéries qui détruisent les récoltes de blé et de vin. Famine, peste et tremblements de terre.

1504. — Charles III le *Bon*, succède à son frère, Philibert II.

1506. — Les Valaisans, sous la conduite du célèbre évêque de Sion, Mathieu Schiner, envahissent une partie du Chablais. François de Luxembourg, vicomte de Martigues, vint à Evian avec dix mille soldats savoyards, et s'en retourne sans combattre ! Charles III signe un traité avec les Valaisans, préférant acheter leur retraite plutôt que de livrer bataille.

1512. — Le duc Charles III accorde des privilèges à la compagnie d'arquebusiers de Thonon, élite de la milice bourgeoise.

1514. — Charles III donne le comté de Genevois en apanage à son frère Philippe, origine des ducs de Genevois-Nemours.

1514. — Le Duc accorde la foire annuelle de la place de Crêtes à la ville de Thonon (8 août).

1518. — Population du Chablais et vallée de Boëge: 23.000 habitants.

1521. — Le duc de Savoie épouse Béatrix de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint, il se trouve ainsi attiré plus tard dans le parti ennemi de la France.

1522. — Le capitaine Didier de Thollon se distingue à Rhodes, assiégée par le sultan Soliman.

1532. — Le duc Charles III, partant du château de Thonon, le 3 juin, couche à Evian, d'où il s'embarque pour le château de Chillon, et va visiter le pays de Vaud.

1532. — Les habitants de Meillerie, étant revenus

empiéter sur les bois de Bret, ceux d'Evian, au nombre de 120, pénétrent de nuit à Meillerie. Ils frappent les habitants et mettent le feu aux maisons. Les gens de Meillerie s'allient avec les habitants de Thollon et se vengent bientôt en tirant sur les gardes d'Evian.

1533. — Les Genevois s'allient aux Confédérés suisses de Fribourg et Berne ; ils se révoltent contre le Duc, soutenus par François Ier, roi de France.

1534. — Le duc de Savoie convoque, à Thonon (15 septembre), les députés des cantons suisses. Il y arrive lui-même le 26 septembre, accompagné du vicomte de Martigues, gouverneur général du duché ; du comte de Chalant, maréchal de Savoie, etc. Les droits de Charles III sur Genève étaient indéniables, mais les députés des cantons catholiques ne le soutinrent pas, et ceux des cantons réformés prirent parti pour leurs coreligionnaires de Genève, aucune solution n'intervint.

1535. — Aggravation de la révolte des Genevois réformés, les trois syndics décrètent la suppression du culte catholique. Le siège épiscopal de Genève est transféré à Annecy.

IVe PÉRIODE

Les Suisses en Chablais. — Restauration du Duché

1536. — Guerre entre Charles III et les Bernois et Fribourgeois, alliés aux révoltés de Genève. Les Bernois envahissent et dévastent le pays de Vaud. Le Chablais se rend sans combat, Thonon et les

forts des Allinges firent leur soumission le 2 février. Pour la première fois on vit flotter sur le donjon immaculé des Allinges le drapeau rouge et jaune timbré de l'ours noir. Les Bernois occupèrent la partie du Chablais comprise entre le Genevois et la Dranse. — Les communes comprises entre la Dranse et le Valais envoyèrent des députés à Saint-Maurice pour demander l'annexion temporaire de leur pays au Valais catholique. Ils obtinrent que l'on respecterait leurs franchises et coutumes et leur foi ; au cas où le Duc rentrerait en possession du Chablais, cette portion de territoire serait rétrocédée moyennant remboursement des frais de l'occupation (25 février). — Belle défense du château de Chillon, qui ne fut pris que le 28 mars. — François Ier, ayant aussi déclaré la guerre au Duc, s'empare du restant de la Savoie et du Piémont. — Berne fit du Bas-Chablais un bailliage de sa République. Le siège du bailli et des tribunaux fut fixé à Thonon ; Jean-Rodolphe Nægueli, frère du général en chef de l'armée bernoise, fut le premier bailli de Thonon ; la chambre baillivale fut composée de douze assesseurs, choisis parmi les notables du pays, pour juger les affaires contentieuses et administratives. — Thonon prenait définitivement la place de la ville de Saint-Maurice, qui avait été, jusqu'à ce moment, la capitale officielle du Chablais, et supplantait Chillon, le chef-lieu militaire. — Après avoir saccagé l'hermitage des Voirons, les Ber-

nois envoient une troupe pour piller l'abbaye d'Aulps et occuper la rive gauche de la Dranse jusqu'au Faucigny, à laquelle ils avaient droit d'après les traités. Ils sont repoussés, au défilé de la Vernaz, par les hardis montagnards de la vallée d'Aulps, aux cris de « *Deo Vero !* » (Pour le vrai Dieu !), 30 août ; la rive gauche de la Dranse d'En-Haut resta ainsi au Valais catholique. — Le pays annexé au Valais fut partagé en deux gouvernements : Monthey et Evian ; on démembra plus tard, de ce dernier, les montagnards qui constituèrent le gouvernement des Alpes ou d'Aulps. Les diverses localités conservèrent leurs châtelains particuliers, qui rendaient la justice en première instance. — Charlotte d'Orléans, mère et tutrice du duc de Genevois-Nemours, disputa, à Berne, pendant sept ans (1536-1543), la possession de Bellevaux et Vallon, comme domaines dépendant de la baronnie de Faucigny. Le différend fut tranché par le Conseil du roi de France, en faveur des Bernois ; il adjugea le territoire de Bellevaux et Vallon tout entier au Chablais.

1538. — Imposition définitive de la religion réformée dans tout le Chablais bernois. Evangélisation par Guillaume Farel et Christophe Fabri, dit « Libertet ». — Attaque du château de Ripaille par Bernard Dumoulin et trente Faucignerans. — Le Duc avait repris quelques places fortes de Piémont aux Français ; il les reperd peu après. La Savoie était aux mains de l'étranger pour de

longues années. Le Bas-Chablais avait trouvé des maîtres âpres et durs chez les Bernois, un proverbe y est resté : « raide comme la justice de Berne » ; plus faciles, mais souvent grossiers chez les Valaisans occupant le pays de Gavot et la montagne ; bienveillants et éclairés chez les Français, qui, avec le restant de la Savoie, étaient maîtres dans la vallée de Boëge, ainsi qu'à Bellevaux, Vallon, Lullin jusqu'en 1543.

1540. — Les seigneurs de Berne font établir l'inventaire général des biens dépendant des cures et chapelles du bailliage de Chablais. — Les franchises de Thonon sont confirmées par Berne. L'administration de la ville est remise à un conseil de douze membres, élus par les bourgeois.

1548. — La puissante famille d'Allinges, passée au protestantisme et alliée à la noblesse bernoise, favorisa les nouveaux occupants. Pierre d'Allinges porte la bannière du château d'Allinges au service de Berne, aux assemblées annuelles de la jeunesse s'exerçant aux évolutions militaires. Beaucoup de nobles chablaisiens suivirent cet exemple, ils obtinrent des Bernois de belles concessions en terres et en rentes féodales, surtout au détriment des établissements catholiques supprimés.

1551. — Mort, à Augsbourg, d'Amé de Genève-Lullin, chevalier de l'Annonciade, savant homme d'Etat chablaisien, éducateur d'Emmanuel-Philibert.

1553. — Le duc Charles III, restant toujours dépouillé de ses Etats, meurt à Verceil. Son fils, Emmanuel-Philibert, surnommé *Tête-de-Fer*, général en chef de l'armée impériale, lui succède. Les armoiries de la ville de Thonon, parti d'or et d'azur, sont, à cette époque, accompagnées de la devise : « *si deus pro, quis contra* ».

1555. — Les Valaisans font renouveler, en leur faveur, les reconnaissances féodales par les habitants de la vallée d'Aulps.

1557. — Bataille de Saint-Quentin, gagnée par Emmanuel-Philibert, à la tête de l'armée espagnole, sur les Français.

1558. — Emmanuel-Philibert se distingue encore à la bataille de Graveline, gagnée par les Espagnols sur les Français.

1559. — Traité d'alliance entre Emmanuel-Philibert et Philippe II, roi d'Espagne (26 mars). — Paix de Cateau-Cambrésis, restituant la Savoie au duc (3 avril).

1560. — Création du Sénat de Savoie, cour souveraine jouissant de toutes les prérogatives d'un parlement, prenant part à la législation et à l'administration de la province. — Maintien de l'emploi du Français dans les actes publics, établis par François Ier et les Bernois.

1561. — Ordonnance d'Emmanuel-Philibert réglant l'enseignement dans les écoles communales pour les enfants du peuple. — Edit du 25 octobre, pour l'affranchissement des taillables et des biens conditionnés du domaine ducal.

1563. — Les Français rendent au duc de Savoie : Turin, Chieri, Chivasse.

1564. — Traité de Lausanne avec les Bernois (30 octobre), par lequel Emmanuel-Philibert rentre en possession des bailliages de Ternier, de Gaillard et de Thonon. Le pays de Vaud resta sous le joug étranger.

1567. — Les Bernois évacuent le bailliage de Chablais et en font remise au duc de Savoie (28 août). Etienne de Compois-Féternes est nommé gouverneur de la province, c'était le hardi Chablaisien qui, à la bataille de Saint-Quentin, ayant enlevé un drapeau français, fut créé *chevalier doré* et décoré de la ceinture et du baudrier militaires.

1567. — Lettres patentes du Duc confirmant les ordonnances de 1561 et l'arrêt du Sénat de Savoie en faveur des petites écoles des communes.

1569. — Traité de Thonon entre le duc de Savoie et les Valaisans (4 mars). Ces derniers remettent le pays de Gavot, soit le district d'Evian et les vallées d'Abondance et d'Aulps, territoire compris entre la Morge de St-Gingolph et la Dranse. Le Valais garda la vallée de Saint-Maurice *d'en-bas*, selon l'expression du pays, le gouvernement de Monthey. La frontière, au bord du lac, fut déterminée par le bout du pont de St-Gingolph.— Le Chablais, redevenu savoyard, n'était plus qu'une portion de l'ancienne province. Il était démembré des châtellenies de Nyon, Vevey, Villeneuve et du Bas-Valais actuel, il perdait la

forteresse célèbre de Chillon. Thonon en resta la capitale définitive. — Au point de vue religieux, rien ne fut changé pendant une trentaine d'années, le culte protestant continua d'être seul exercé en Bas-Chablais, le pays de Gavot et les vallées étaient restés catholiques. — On ne connaissait à Emmanuel-Philibert que son remarquable génie militaire ; les peuples revenus sous son autorité virent bientôt en lui un grand diplomate, un organisateur de talent, ingénieur, financier ; en peu de temps il rétablit la gloire et la prospérité du duché, tant par son génie propre, son infatigable ardeur, que par l'ascendant de sa Maison.

1570. — Le duc de Savoie sépare la seigneurie d'Allinges des châtellenie, mandement et juridiction de Thonon. Il l'érigea en un comté, qui fut composé de 11 paroisses ou clochers et de 39 villages : Le Lyaud, Armoy, Orcier, Margencel, Anthy, Perrignier, Allinges, Mesinges, Draillant, Fessy et Cervens.

1574. — Pierre-Jérôme de Lambert, abbé d'Aulps, fonde des régents de grammaire au collège d'Evian.

1577. — La peste en Chablais. — Traité d'alliance entre le duc et les cantons catholiques de la Suisse.

1580. — Charles-Emmanuel I *le Grand* succède à son père Emmanuel-Philibert, mort à Turin le 30 août. — Le défunt souverain, incomparable guerrier, lui laissait un pays complètement relevé au point de vue matériel. Par son constant souci

d'améliorer la situation des classes populaires, Emmanuel-Philibert avait aussi retrouvé tout l'attachement et toute l'affection filiale des Savoyards, restés si longtemps séparés de la Maison ducale. Il avait entrepris sur une large échelle l'œuvre d'affranchissement des taillables. Son fils, qui mérita le surnom de Grand, fut aussi valeureux, mais, arrivé au trône à 18 ans, et ayant reçu une éducation plus douce, il fut souvent moins prudent.

1582. — Prescriptions de Mgr de Granier à tous les recteurs des paroisses d'enseigner aux enfants les premiers éléments des lettres, dans les localités où ne se trouvait aucun instituteur. Le duc fait aménager le port de Ripaille et construire deux galères qui, outre leur équipage, portaient 200 hommes de guerre.

1589. — Le duc de Savoie est en guerre avec Henri III au sujet du marquisat de Saluces. Le roi de France s'adjoint les troupes de Genève et de Berne ; il envoie 3.000 Français, sous les ordres de Nicolas de Harlais, seigneur de Sancy, qui, avec 7.000 Suisses, envahissent le pays de Gex et une partie du Faucigny. Le Chablais est attaqué à son tour par Sancy et de Guitry. Les châteaux de Ballaison, Yvoire et Allinges se rendent. Après une belle défense de trois jours, Thonon voit son château enlevé par trahison (26 avril). Les survivants de la Tour de la Flèchère, de Concise, qui avaient refusé de se rendre, sont vaincus et pendus. Le 28 avril, une

armée ducale de 3.500 hommes, commandée par le comte Martinengo, s'achemina sur Thonon par la vallée de Lullin. Le lendemain, 400 lanciers savoyards, sous les ordres des comtes de Sallenôves, de Sonnaz et de Viry, enfoncent les troupes genevoises du capitaine de Guitry et arrivent jusqu'aux portes de Thonon. Ne pouvant traverser les barricades, les lanciers vont attaquer le régiment de Soleure, campé à Tully. Mais ils sont obligés de battre en retraite malgré le secours tardif de l'infanterie savoyarde, engagée par Dom Amé de Savoie. Après ces sanglants combats, les Savoyards durent renoncer à dégager Ripaille, investi par dix mille hommes de pied : lansquenets, Suisses, Grisons, Français, Soleurois et Genevois, plus trois cornettes de cavalerie genevoise et autres cavaliers. Le château de Ripaille, défendu par le capitaine Ferrero, tenait depuis une semaine. Ecrasé par la puissante artillerie suisse, il est pris le 1er mai. Il est démantelé, les fossés et le port sont comblés, les deux belles galères ducales sont brûlées. — Les Valaisans passent la Morge de Saint-Gingolph et occupent Evian et le Chablais oriental jusqu'à la Dranse. — Charles-Emmanuel ayant enfin traversé les monts, vient secourir la Savoie ; il remporte plusieurs victoires et chasse les ennemis. Le gouverneur des Allinges reprend les châteaux de Boëge, Saint-Jeoire, etc... Le duc fait construire le fort de Sainte-Catherine, à deux lieues de Genève. Les Valaisans s'empressent de

traiter avec lui, à Sion (11 juin), déclarant n'avoir occupé le Chablais oriental que pour y maintenir le catholicisme. Le duc annule les reconnaissances féodales imposées en 1555 aux habitants d'Aulps par les Valaisans (14 août). Charles-Emmanuel signe ensuite le traité de Nyon avec les Bernois (11 octobre).

1590. — Les Bernois n'ayant pas ratifié le traité, profitent du départ de Charles-Emmanuel en Piémont, ils lancent Sancy avec les troupes genevoises sur le Chablais. Veigy est pris, le Chablais est frappé d'une contribution de guerre. Sancy ne peut s'emparer des Allinges, que défend le célèbre baron d'Hermance. Les gens de Douvaine, au nombre de 300, résistent aux Genevois, ils tuent le capitaine La Guiche et plusieurs soldats, font des prisonniers qu'ils enferment au château de Coudrée (25 mai). Les cavaliers genevois, revenus en force, le 20 septembre, emmènent « force bestail et quelques prisonniers ».

1591. — Siège du château de Thonon par les Genevois de Guitry. Après une farouche défense, dirigée par le capitaine de Compois, deux tours sont renversées. Le capitaine César et ses soudards italiens, découragés, passent aux ennemis. La ville est pillée et saccagée (février). Le château-fort de Coudrée résiste victorieusement. La ville d'Evian est investie par terre et par le lac (10 février), elle n'est prise que le 24 mars. La puissante redoute des Allinges, toujours commandée par François de Saint-Jeoire, baron d'Hermance,

n'est pas attaquée, mais les Suisses surprennent le baron près de Thonon, le 17 mars, et ne le relâchent au bout de 9 mois que contre une forte rançon. — Les rives du Chablais souffrirent terriblement durant ces guerres, outre la cruelle soldatesque suisse, Sancy avait pris le commandement de trois régiments albanais, levés sur le territoire de Venise par l'ambassadeur de France. Les campagnes étaient encore parcourues en tous sens par les contingents espagnols, mis à la disposition du duc par Philippe II, son beau-père, et commandés par dom Olivarès et Amé, bâtard de Savoie.

1593. — Abjuration du roi de France Henri IV ; trêve conclue avec les Ligueurs, dans laquelle le duc de Savoie et Genève obtiennent d'être compris. Charles-Emmanuel rentre en possession définitive du Chablais.

1594. — Arrivée de Saint-François de Sales en Chablais (14 septembre) ; ses prédications pour le retour des habitants à la religion catholique.

1598. — Très nombreuses abjurations de calvinistes à la voix des missionnaires. Présence du duc de Savoie à Thonon, des ambassadeurs de Fribourg et Berne. Grandes fêtes religieuses. Rétablissement officiel du culte catholique dans les bailliages.

1599. — Fondation de l'Université Chablaisienne ou Sainte-Maison, à Thonon, par François de Sales.

1600. — La guerre recommence entre le duc de Savoie et Henri IV. Le maréchal Biron, puis Cré-

quy et Lesdiguières prennent successivement Bourg, Montmélian..., les forts de Sainte-Catherine et des Allinges sont les derniers qui résistent. Le gouverneur des Allinges, sur les instances personnelles du roi Henri IV, accepte de capituler. Il sort de la forteresse avec tous les honneurs de la guerre, sa garnison libre et armée, enseignes déployées, et avec l'engagement du roi que la religion catholique sera maintenue en Chablais (18 décembre).

1601. — La compagnie de Lesdiguières traverse le Chablais et vient tenir garnison à Evian. — Traité de Lyon, par lequel Charles-Emmanuel I recouvre ses Etats, sauf la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, qu'il cède à la France contre le marquisat de Saluces. — Les garnisons savoisiennes reviennent aux châteaux d'Allinges, de Thonon et de Ripaille.

1603. — Fondation d'une imprimerie à Thonon.

1609. — Tempête violente sur Thonon et le Chablais.

1611-1612. — Escamourches avec les Genevois. Incursions fréquentes de ces derniers en Chablais ; ils tuent un homme à Massongy, pillent des blés à Nernier où, durant le combat avec les habitants, le fils du seigneur est tué.

1617. — Glissement de terrain qui ensevelit l'église de Vacheresse et la majeure partie du village.

1619. — Mort, à Thonon, du marquis Gaspard de Genève-Lullin, célèbre guerrier, diplomate et homme d'Etat chablaisien (23 juin).

1630. — La guerre ayant recommencé entre Charles-Emmanuel I et Louis XIII, au sujet du Montferrat, la Savoie est envahie. Chambéry, Annecy et Rumilly sont pris en quelques jours (mai). Thonon et le fort des Allinges ouvrent leurs portes et restent occupés par les Français jusqu'au mois de juin de l'année suivante. — Victor-Amédée I succède à Charles-Emmanuel I, mort au camp de Savigliano. « Jamais prince, nous dit Guichenon, n'a porté si haut l'éclat de sa maison, les intérêts de son Etat, la gloire de sa réputation, le bruit de ses armes ».

1631. — Traité de Cherasco, rendant la Savoie au duc, qui, l'année suivante, prend le titre d'*Altesse royale*.

1633. — Ecole publique pour les filles, fondée à Thonon par les Dames Ursulines.

1635. — Eboulement du Mont Forchier, à Lullin, ensevelissant 19 maisons, 2 moulins et 64 personnes. — Le marquis de Lullin dote la ville de Thonon d'un bel hospice civil et militaire.

1637. — Mort de Victor-Amédée I ; sa veuve, Christine de France, est régente au nom du nouveau duc, François-Hyacinthe, âgé de cinq ans.

1638. — Charles-Emmanuel II, âgé de quatre ans, succède à son frère François-Hyacinthe.

1640. — Peste en Chablais.

1649. — Les familles anglaises de Jean Hamilton et Edward Morley, dévouées à Charles Ier et proscrites de leur pays, sont hospitalisées à Evian.

1654. — Mort du général Louis de Sales, né à Brens en 1577, militaire et écrivain distingué, défenseur d'Annecy en 1630.

1655. — Le duc de Savoie donne à la ville de Thonon les ruines de l'ancien château-fort. Déblayées, aplanies et plantées d'arbres, elles formèrent la place du Château, magnifique belvédère dominant le Léman.

1656. — Création d'une foire franche à Saint-Jean-d'Aulps pour le lendemain de la Saint-Guérin (28 août).

1657. — Le premier cadastre de Thonon est dressé par de Genève, notaire, J.-J. Frossard et Bernard Charles.

1659. — Paix des Pyrénées qui ramène le calme en Europe. — Le duché de Genevois rentre dans les Etats de Savoie, par la mort de Henri II, dernier duc de Genevois-Nemours.

1660. — Dom Hilaire Leyat, de Boëge, compose une histoire des barons de Faucigny.

1663. — Belles fêtes à Thonon, en l'honneur du mariage de Charles-Emmanuel II. Feux d'artifice, arcs de triomphe, portiques blasonnés. C'est à cette époque des emblèmes-devises... que l'on voit : « Le Chablais armé en héros a la croix ducale sur son casque ; il soustient l'écu de ses armes qui sont d'argent au Lyon de sable semé de billettes de meme. Il a une gerbe à ses pieds pour répondre à l'origine de son nom, que quelques-uns tirent de champ à bled, à cause que cette province est fertile en grains ». Le génie de

la ville de Thonon : « habillé des émaux de son escu, le casque en teste, avec les lambrequins de meme ; tenoit en main un bouclier embelly de la croix blanche, et en l'autre l'escu de la ville, parti d'azur et d'or avec son ancienne devise : *Constantia Contenta* ». — Un Français, de passage à Thonon, écrit que « la capitale du Chablais, très agréable par son assiette, est d'un aspect le plus délicieux qui soit en toute la contrée ». — A la requête du marquis Jacques d'Allinges-Coudrée, Charles-Emmanuel dote le bourg de Bons d'un marché le lundi, et de quatre foires franches, les 2 mars, 1er mai, 7 juillet et 9 août.

1664. — Mort du marquis Albert-Eugène de Genève-Lullin, général de cavalerie, chevalier de l'Annonciade et gouverneur du Chablais, inhumé à Thonon (9 avril). « L'ami du peuple et le père des pauvres ».

1669. — Charles-Emmanuel II fait adjoindre aux syndics de Thonon un conseil de 12 personnes, choisies dans un conseil général de 60 membres. Ceux-ci se recrutaient électivement parmi les gentilshommes, les lettrés ou gradués et les bourgeois, chaque catégorie y figurant en nombre égal.

1675. — Mort de Charles-Emmanuel II ; son fils, Victor-Amédée II, âgé de 9 ans, lui succède. — Création d'une deuxième foire franche à Saint-Jean-d'Aulps, que la duchesse régente, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, fixa au premier mercredi après Pâques (lettres du 28 février).

1676. — Les bois de Bret ayant été cédés au prévôt de Montjoux, c'est enfin la paix qui règne entre les bourgeois d'Evian et les pêcheurs ou bûcherons de Meillerie. La gracieuse ville a trouvé une meilleure source de richesse dans ses eaux que dans les fameux bois, et les carriers de Meillerie vendent chèrement leurs pierres, ce qui vaut mieux que de les lancer gratuitement aux gardes d'Evian !

1680. — Inauguration de la *Maison des Arts*, fondée à Thonon par Joseph de Rossillon de Bernex, grâce à la libéralité de *Madame Royale,* la duchesse de Savoie.

1681. — Création d'un marché hebdomadaire et d'une foire annuelle à Douvaine.

1682. — Grandes fêtes, à Thonon, en l'honneur de la béatification du duc Amédée IX, né en cette ville. Feux d'artifice remarquables sur la place du Château et le lac, magnifiques estrades avec des inscriptions, figures emblèmatiques, lumières, etc... — Installation de la *Maison des Arts* dans l'hôtel de la Bastie, soit le palais des marquis de Lullin.

1684. — Victor-Amédée II prend les rênes du gouvernement. Sa mère, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, avait si sagement administré le pays durant sa minorité, qu'elle resta une des souveraines les plus populaires de la Savoie, son prénom fut donné pendant longtemps aux filles de nos campagnes.

1689. — Les hérésiarques luzernois, bannis en Suisse par Louis XIV et le duc de Savoie, apprenant que les frontières étaient dégarnies le long du lac, pénètrent en Chablais. Une première troupe de 800 hommes aborde entre Yvoire et Nernier, et franchit le col des Voirons. Une deuxième bande débarque près de Meillerie, engage le combat contre les Savoyards qui gardaient le rivage, monte à Thollon, puis à Bernex, au col de Creusaz. Le comte de Blonay, à la tête de 300 hommes, les attaque et les bat le lendemain. Les fuyards incendient le hameau de Trossy, pillent le village de Bernex, ils commettent des dégats dans la vallée d'Aulps et aux Gets. Refoulés par les Faucignerans, ils redescendent sur Armoy, Thonon et retournent en Suisse par Collonges-Bellerive.

1690. — Louis XIV déclare la guerre à Victor-Amédée II, son neveu, qui est entré dans la ligue d'Augsbourg. Victoire de Catinat à Staffarde ; la Savoie est occupée après le Piémont. Le 20 août, le marquis de Vins, maréchal de camp du roi de France, entre en Chablais à la tête de 400 chevaux et campe le même soir à Chignan sur Thonon, où il entre le lendemain. Il s'empare sans coup férir du fort des Allinges et des villes de Thonon et d'Evian. Fortes contributions de guerre et misère.

1691. — Les soldats français de M. de la Houguette, qui résidèrent d'abord à Thonon, s'installent au fort des Allinges, après réparation des logements et réquisition de literie en Chablais.

1694. — Pour protester contre les charges fiscales, les conseillers d'Anthy élisent comme syndic un enfant de 11 ans. — Philibert Milliet, abbé d'Aulps, rétablit la pension fondée par l'un de ses prédécesseurs au collège d'Evian, à la condition que les sujets de la vallée d'Aulps seraient admis de préférence à en bénéficier. — Mort du général Jacques d'Allinges, premier marquis de Coudrée, colonel du régiment de Chablais en 1672, maréchal du camp en 1681, lieutenant-général en 1692. S'était surtout distingué en Hongrie, à la tête des Savoisiens, chassa les Turcs de Commore.

1695. — La Savoie est assujettie à la capitation par les Français : taxe qui frappait tous les sujets du roi, divisés en 22 classes, d'après leurs revenus. Les sénateurs, par exemple, étaient tarifés 150 livres, les manœuvres et journaliers, 40 sous.

1697. — En suite des traités de Turin et de Ryswick, les Français évacuent le Chablais. Au mois de septembre, les troupes savoyardes occupent la forteresse des Allinges. Thonon envoie, le 3 octobre, une députation au duc pour lui témoigner le bonheur que les Chablaisiens éprouvaient de rentrer sous sa paternelle domination. — Institution du bureau d'enregistrement des actes notariés (tabellion). — R. Bernard, consigne dans le *Mercure Aquatique* les cures merveilleuses opérées par les eaux d'Evian.

1699. — Fondation d'une école de filles à Evian, par Mmes Grenat-Bellon et Buttet.

1700. — Etablissement d'une manufacture de draps à Thonon, dans la Maison des Arts.

1701. — La commune de Châtel fonde une école.

1703. — Victor-Amédée II rompt avec la France et s'allie avec l'empereur Léopold. Le Chablais est sans défense ; le marquis de Cursinges, qui commande cette province, prévoit une occupation. Sur son conseil, la ville de Thonon, par lettre du 8 octobre, supplie le duc de confier au « corps helvétique » la garde de la province, ou tout au moins de permettre aux Chablaisiens de demander la protection des Suisses. Victor-Amédée envoie Pierre de Mellarède offrir à Berne et Zurich de faire régler les conditions d'une union de la Savoie à la Suisse, par une assemblée extraordinaire des Trois Etats. Cette proposition ne fut pas accueillie, grâce aux divisions des Confédérés, habilement entretenues par un ambassadeur de Louis XIV. Le duc promit aux Chablaisiens de « prendre les mesures convenables à la sûreté de la Savoie »... mais Chambéry dut ouvrir ses portes au maréchal de Tessé. Annecy, d'abord pris par Marcilly, puis délivré par le marquis Joseph de Sales, fut repris par les Français le 14 octobre. Ces derniers arrivent à Thonon le 18. Voyant que le fort des Allinges était trop difficile à défendre et coûteux à entretenir, ne voulant pas qu'il retombat entre les mains de l'ennemi, Victor-Amédée II le fit démanteler.

1704. — Le comte de la Feuillade reçoit, au nom de Louis XIV, le serment de fidélité des syndics de

Thonon (5 janvier). Le 30 mars, Thonon loge 7 compagnies du régiment de Tarnault. — Le duc renouvelle sa demande de protection en se contentant d'une déclaration de neutralité analogue à celle de la Suisse. Appuyé par les cantons catholiques, le roi de France fit encore échouer cette combinaison, mais il promit de ne pas réunir la Savoie à la France (22 mai).

1706. — Cherté des vivres, misère dans les campagnes. — La compagnie de Vaupallières est en quartier d'hiver dans la vallée d'Aulps, une autre à Abondance ; neuf compagnies du régiment de la reine et deux bataillons de marine française sont à Thonon.

1708. — Un des généraux de Victor-Amédée II, Frédéric de Schullembourg, passant avec une armée du Val d'Aoste en Tarentaise, lance des détachements en Faucigny et jusqu'en Chablais, mais il ne peut chasser les Français, trop nombreux et solidement établis dans notre province.

1709. — On voit en Chablais le second bataillon du régiment de Bretagne et celui des Albigeois.

1710. — La ville d'Evian fait réparer le *pavillon* des eaux minérales. — A Versailles, on goûte les fromages savoyards. « Les *vacherins* sont fort estimés à la Cour ; le roi lui-même en fait beaucoup de cas ».

1713. — Cette longue occupation des Français, accompagnée d'impositions excessives, souvent de pillage, de la disette amenée par le rigoureux hiver de 1708-1709, aigrit profondément les po-

pulations. Ce fut une époque où les Chablaisiens, se voyant placés au carrefour de l'Europe, envahis à chaque guerre, commencèrent à envier les cantons suisses. La paix d'Utrecht, conclue le 22 septembre, ramena le bien-être. Le duc de Savoie eut la couronne de Sicile avec le titre de roi.

1714. — Réorganisation de l'armée. Treize régiments provinciaux, dont les hommes demeurent, en temps de paix, dans leurs foyers avec équipement, armes et portion de solde. Deux de ces régiments se recrutent au nord des Alpes ; ils porteront, jusqu'en 1774, les noms de *Chablais* et de Tarentaise.

1715. — Victor-Amédée II, la reine de Sicile et leur fils Charles-Emmanuel, voyagent à Thonon et Evian. — Battues aux loups qui envahissent la province.

1717. — Voulant détruire la misère, qui ne recule que devant le travail et l'épargne, le roi interdit la mendicité. Il institue des congrégations de charité, sortes de bureaux de bienfaisance, pour assister les pauvres dans chaque paroisse.

1718. — Traité de la quadruple alliance, formée contre l'Espagne entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande. Par ce traité, Victor-Amédée II reçoit l'île de Sardaigne en échange de la Sicile.

Ve PÉRIODE

Le Royaume de Sardaigne et la France

1720. — Victor-Amédée II, *roi de Sardaigne,* prend possession de cette île. Le nouveau royaume était formé de trois Etats : Savoie, capitale Chambéry ; Piémont, capitale Turin, et Sardaigne, capitale Cagliari. Le roi réorganisa l'administration, il établit les intendances, divisa la Savoie en six provinces. Restaurer les finances fut son premier souci. D'abondantes récoltes firent bientôt oublier les années de disette. — Fondation de l'école de Champanges, par Anselme Boujon et son neveu.

1723. — La province de Chablais compte 65 paroisses, le bailliage de Gaillard, de 8 paroisses, lui est uni administrativement ; mais, avec le bailliage de Ternier, Gaillard forme un département particulier pour la judicature, dont le siège est à St-Julien. Les paroisses du Chablais sont : Thonon, Allinges, Anthy, Armoy, Avully, Ballaison, Bellevaux, Bernex, Le Biot, Bons, Brens, Brenthonne, Cervens, Corsier, Chavanex, Chevenoz, Cusy (Chens), Douvaine, Draillant, Evian, Excenevex, Fessy, Féternes, Filly, Habère-Lullin, Habère-Poche, Hermance, Yvoire, La Chapelle, Larringes, Loisin, Lugrin, Lully, Lullin, Lyaud, Margencel, Machilly, Marin, Maxilly, Massongy, Mégevette, Mesinges, Messery, Morzine, Notre-Dame-d'Abondance, Nernier, Neuvecelle, Novel, Orcier, Perrignier, Publier, Reyvroz, St-Cergues, St-

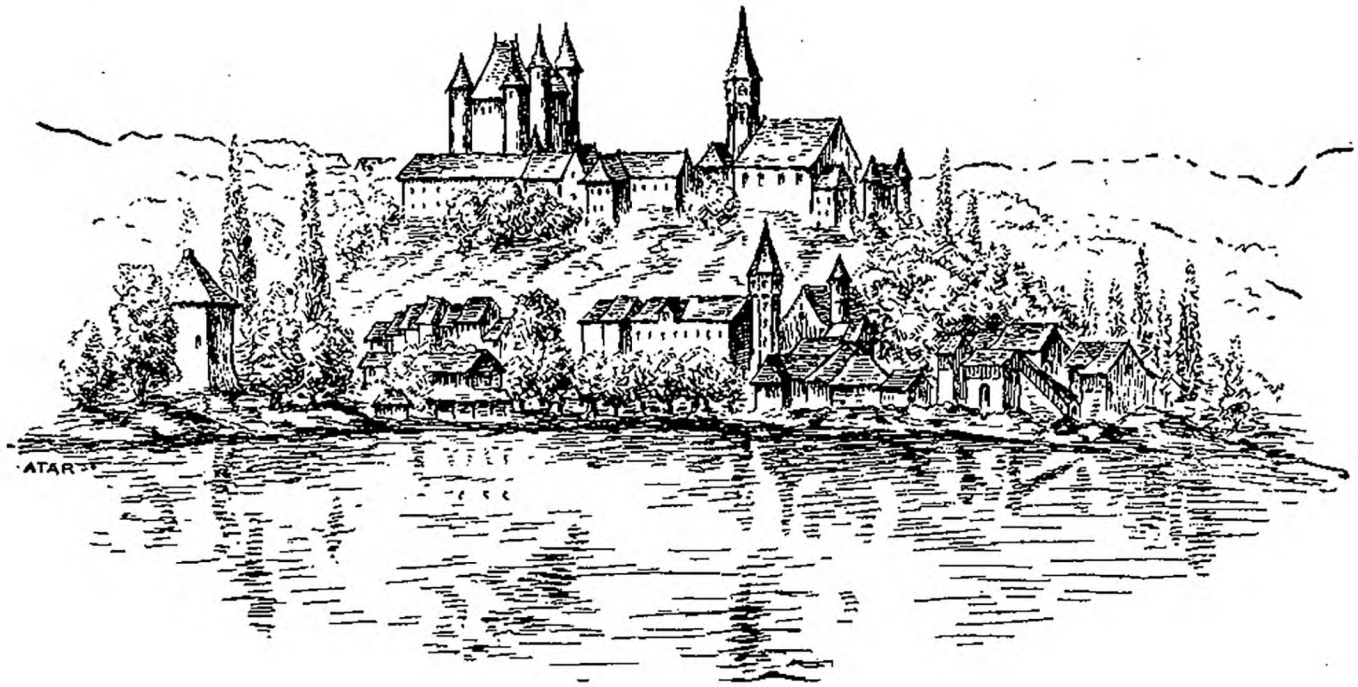

Le Château de Thonon au XVIe siècle

Didier, St-Gingolph, St-Jean-d'Aulps, St-Paul, Saxel, Sciez, Thollon, Vacheresse, Veigy, Vailly, Vigny, Vinzier.

1724. — Le roi Victor-Amédée II vient en Chablais pour assister au mariage du prince de Piémont avec la princesse de Hesse-Rheinfels. Il passe à Thonon le 12 juillet, se rendant à Evian, où l'évêque de Sion et les gouverneurs du Valais viennent le complimenter. De sa résidence d'Evian il vient prendre les eaux d'Amphion. Il vient en barque à Ripaille, puis au port de Rives, visite plusieurs fois les palais et les installations préparés à Thonon. Le 14 août, le roi et toute sa cour sont reçus, en grande pompe, au bord du lac, par les syndics et conseillers de Thonon. Le régiment des gardes est en bataille sur la place du Château. La Cour loge chez M. de Sonnaz. La princesse de Hesse s'embarqua à Morges et, suivie d'une nombreuse flotille, traversa le lac pour aborder à Rives, au milieu des acclamations des Savoyards. Entourée par la famille royale, elle monte à Thonon dans un splendide carrosse que les princes escortent à cheval. Le mariage fut célébré le même jour (20 août) par Mgr de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, dans l'église de Thonon, au milieu de fêtes joyeuses. — Création de deux foires à Abondance, le 27 mai et le 4 octobre, et d'un marché le mardi de chaque semaine.

1725-26. — Nouveaux séjours du roi et de sa famille à Thonon et Evian, aux mois de juillet-août. Ces

bons souverains étaient accueillis avec joie, ils devinrent aussi populaires en Chablais que les anciens comtes et ducs résidant à Ripaille. La population, qui voyait en eux ses protecteurs naturels, donnait toute sa confiance à cette famille qui avait toujours guidé sagement le pays. Victor-Amédée II entretenait des relations les plus simples et les plus intimes avec la plupart des familles de Thonon et d'Evian. Ce roi modeste fut pourtant l'un des plus remarquables souverains de la Savoie et de son temps. Son long règne coïncida avec celui de Louis XIV, mais, comme homme d'Etat, comme organisateur et comme soldat, on peut affirmer hardiment et prouver que Victor-Amédée II se montra supérieur au Roi-Soleil. Les pays réunis sous son sceptre formaient, selon l'expression d'un grand ministre français, « un Etat tiré au cordeau ». — Fondation d'une école à Sciez (1726).

1728. — Edit ordonnant la mensuration générale des terres, l'établissement du cadastre et la péréquation des taxes (9 avril). Cette œuvre colossale, unique alors en son genre en Europe, devait établir, en Savoie, l'égalité civile devant l'impôt. — Incendie consumant une grande partie de l'abbaye d'Abondance.

1729. — Publication du code *Victorin* (Royales Constitutions 1723-1729). Nouveau recueil des lois anciennes et modernes, interprétées avec une remarquable intelligence et modifiées par de précoces réformes. Cet ouvrage fut regardé comme

un modèle offert à toutes les nations policées. C'est le code victorin qui exonère de la taille les pères de 12 enfants. — Création du Collège des provinces.

1730. — Abdication de Victor-Amédée II en faveur de son fils Charles-Emmanuel III.

1731. — Les dépenses des écoles des principales localités des Etats sont mises à la charge des finances royales. — Séjour de Charles-Emmanuel III à Evian. Il fonde deux bourses pour Thonon et Evian au collège de Turin, puis deux autres en faveur de la province de Chablais.

1734. — François-Victor de Gerbais de Sonnaz, préfet de la Sainte-Maison de Thonon, poète distingué, né en 1668. — Exploitation des premières carrières d'ardoises à Morzine.

1737. — Publication de l'Edit de Milice, réglementant le recrutement des soldats nationaux. Chaque commune devait fournir un certain nombre de soldats ; ils étaient choisis dans les familles nombreuses et élus par les conseillers ; si le service déplaisait aux élus, ils pouvaient se faire remplacer, mais, en général, cette élection se faisait de bon gré. Les Chablaisiens surtout aimaient être soldats ; ils ont, de tout temps, montré de remarquables aptitudes militaires. Après avoir fourni d'admirables troupes lors des croisades et des guerres féodales, formé le fond de ces phalanges guerrières qui aidèrent vaillamment la Maison de Savoie dans sa conquête de l'Italie, on voit encore les Chablaisiens s'engager au service

de l'étranger. Saint-Gingolph était considérée en France comme une cité importante, car de nombreux Chablaisiens venaient, tous les ans, s'y engager comme soldats suisses. Plus tard, cette province devait encore donner à la République et à l'Empire les Dupas et Bochaton, d'Evian, Chastel, de Veigy, Dessaix, de Thonon, etc... — Un réformateur des études, chargé de la direction de l'instruction publique, est créé dans chaque province.

1738. — Charles-Emmanuel III uniformise l'administration des communes rurales, qui reçoivent chacune un secrétaire nommé par l'intendant de la province. — Après dix années de travail, le cadastre de la Savoie est terminé. Grâce à la procédure employée, il s'approchait de la perfection, la perception des impôts fut dès lors plus juste et plus équitable, la taille se releva de 29.741 livres en Chablais. — Charles-Emmanuel III, dont le bon vouloir, l'esprit juste et la fermeté, jointe à une claire vision des temps nouveaux, dépassent de beaucoup toutes les aptitudes des souverains contemporains, avait une passion de l'ordre et de l'exactitude. « Son royaume, dit le comte d'Argenson, était une Monarchie aussi bien réglée que l'eut été une République ».

1740. — Chaires de rhétorique et de philosophie au collège secondaire d'Evian. Pendant le XVIIIe siècle, le canton d'Evian fournit 29 avocats et plus de 260 prêtres, tous sortis de ce collège. Au

collège secondaire de Meillerie furent instruits trois des frères du général Dessaix. Il existait une école de théologie à Abondance.

1742. — Charles-Emmanuel III, prince actif et courageux, prend le parti de Marie-Thérèse, fille aînée du feu empereur Charles VI, dans la guerre pour la succession d'Autriche. Il s'empare des Etats du duc de Modène et repousse les Espagnols de la Lombardie. Mais une nouvelle armée espagnole, commandée par l'infant dom Philippe, fond sur la Savoie. Une énorme contribution de guerre est imposée. Les délégués de Thonon et d'Evian obtiennent quelques adoucissements. Charles-Emmanuel, n'ayant plus d'ennemis à combattre en Italie, revient au secours de la Savoie avec deux fortes armées destinées à encercler les Espagnols. Ceux-ci se retirent sur le territoire français. La ville de Thonon envoie son premier syndic, le comte de Sonnaz, porter au roi l'hommage de la fidélité des Chablaisiens et l'expression de la joie causée par son retour.

1743. — Charles-Emmanuel III, croyant être débarrassé des Espagnols, repasse les Alpes. Mais les ennemis, ayant reçu des renforts, envahissent de nouveau la Savoie et la rançonnent pendant six ans. Le 12 janvier, dom Bernard d'Estrada arrive à Thonon, précédant trois régiments de cavalerie espagnole, qui sont échelonnés à Douvaine, à Thonon, à Evian, à Meillerie et Abondance. On voit se succéder, en Chablais, les régiments de Numancia, les dragons à pied de Lérida, les dra-

gons de Frize à cheval, le régiment de Calatrava, aimé des Eviannais pour sa discipline, etc... — Une épizootie décime le bétail, surtout dans les communes de Ballaison, Douvaine, Massongy... — Un Chablaisien, François-L.-E. d'Allinges-Coudrée, lieutenant-général des troupes sardes, se distingue en Italie ; il avait occupé les emplois de gouverneur de Valence (1735), de Novare (1736), vice-roi de Sardaigne (1738), lieutenant général du comté de Nice (1741). Il est mortellement blessé en remportant la brillante victoire de Campo-Santo. — Edit de dom Philippe, Infant d'Espagne, ordonnant aux habitants de la Savoie de prêter serment de fidélité au roi d'Espagne.

1748. — La paix d'Aix-la-Chapelle clôture la guerre pour la succession d'Autriche ; les Espagnols évacuent la Savoie. — Charles- Emmanuel III fit oublier ces grandes épreuves par de sages réformes et par une administration intègre. Il employa les vingt-cinq années de paix qui suivirent à perfectionner le gouvernement de ses provinces et à les doter de tous les progrès possibles. Il commença par supprimer les deux tiers des dépenses militaires. Quinze ans plus tard, tout impôt extraordinaire supprimé, les finances accusaient un excédent de recettes de plus de huit millions de livres. A l'égard du clergé et de la noblesse, Charles-Emmanuel III ne s'éloignait pas de la politique de Victor-Amédée II, laquelle n'était pas favorable aux ordres privilégiés.

1749. — Ouverture, à Thonon, d'une école pour les jeunes filles.

1751. — Un édit reconnaît aux hommes des classes moyennes la faculté d'acquérir des fiefs, à l'égal de la noblesse.



Ruines des Allinges

1753. — Fondation de l'école de Véron, à Lugrin.

1755. — Mort, à Evian, du baron Louis de Blonay, né en cette ville, grand maître de l'artillerie, général, gouverneur de la Sardaigne et remarquable homme d'Etat.

1758. — Installation d'une captation nouvelle des eaux minérales de Marclaz.

1762-63. — Edits du roi de Sardaigne abolissant les servitudes personnelles. Devançant les souverains d'Europe dans la voie des améliorations, Charles-Emmanuel III, malgré la résistance d'un grand nombre de seigneurs, reprenait résolument, après

le grand Emmanuel-Philibert, l'œuvre d'affranchissement des servitudes féodales. « Les réformes, disait-il, doivent être pressenties par le prince avant d'être désirées par les sujets ».

1765. — On fait réparer la route de Thonon à Marclaz, utilisée par les gens allant boire l'eau de la source ferrugineuse, dont l'analyse venait d'être faite par le chimiste Tingry, de Genève.

1767. — Fondation d'une école à Morzine.

1768. — Affranchissement des communes de la vallée d'Aulps : St-Jean, Morzine et Montriond. — Le souverain surveille le développement de l'agriculture et les progrès de l'élevage. Il ordonne des mesures pour favoriser l'élevage du cheval en Chablais. Cette province exporte de l'eau-de-vie de cerise renommée jusqu'en Allemagne. — Fondation d'une école à Ballaison.

1769. — Un gentilhomme auvergnat, messire de Lessert, prenant les eaux d'Evian, vante la source Cachat dans ses écrits. — Edit supprimant les *corvées*.

1770. — Publication des *Royales Constitutions*, révision de celles du roi Victor. Les bailliages de Ternier et de Gaillard furent réunis à la province avec les paroisses cédées par le traité de Turin.

1771. — Edit du 19 décembre, ordonnant le rachat des rentes féodales et l'extinction générale des fiefs. Cette remarquable initiative d'une belle réforme démocratique, qui fait tant d'honneur à la Maison de Savoie, arrivait *dix-huit* ans avant la fameuse nuit du 4 août 1789, qui révolutionna

la France. La sagesse du roi Charles-Emmanuel apportait au peuple de Savoie le bénéfice d'un affranchissement méthodique, équitable et satisfaisant. — Dans le royaume de Sardaigne, tout se faisait en silence, et tout se faisait bien ; c'est un fait incontestable que sur presque tous les points de l'administration, la Savoie a devancé la plupart des autres peuples. L'art de gouverner, sans se brouiller avec personne, et surtout avec l'opinion publique, est aussi ancien que la Maison de Savoie, dira J. de Maistre.

1772. — Publication de l'Edit d'affranchissement, à Thonon (en mai). Toutes les communautés du Chablais sont d'accord pour procéder aux affranchissements, sauf celles de La Chapelle, Châtel et N.-D. d'Abondance, dont les habitants n'ont pas voulu répondre ni délibérer, « sous prétexte que leurs personnes et biens ne sont sujets à aucuns fiefs ni redevances féodales ».

1773. — Mort d'Amédée-François Frézier, originaire de Vailly, né en 1682, ingénieur, géographe et navigateur, directeur général des fortifications de Bretagne. — Prospérité en Savoie ; le Chablais, à lui seul, expédiait 30.000 vacherins, 100.000 sacs de châtaignes, etc..., fournissait au Val d'Aoste et au Piémont plus de 2.000 génisses. — Papeterie à Saint-Gingolph.

1773-1783. — Des Chablaisiens prennent part, comme volontaires, à la guerre de l'indépendance d'Amérique, entre autres Hudry Claude de Fessy, qui devint capitaine-commandant d'une compagnie équipée à ses frais.

1773. — Victor-Amédée III succède à son père Charles-Emmanuel III. Ce dernier avait régné 43 ans ; convaincu qu'il se devait tout entier à ses peuples, il n'avait cessé de travailler à leur bien-être ; il est peint par ces quelques paroles : « Nous autres rois, disait-il, nous ne sommes pas faits pour nous amuser ! »

1775. — Introduction de la culture du maïs ; la pomme de terre était connue depuis longtemps en Chablais. — Fondation d'école à Montriond. — Mirabeau, qui devait se rendre célèbre à la Révolution française, passe dix jours à Thonon (juin).

1777. — Institution d'un régent au Biot. — Un décrêt royal établit les haras.

1780. — Naissance, à Thonon, du comte Joseph de Gerbaix de Sonnaz, qui devint général, gouverneur du roi d'Italie Victor-Emmanuel II, et mourut à Thonon en 1861. — Institution d'un régent à Reyvroz. — Création de la province de Carouge, formée des bailliages de Gaillard et Ternier avec des paroisses détachées du Genevois, du Faucigny et du Chablais (Veigy).

1781. — Emprisonnement du syndic et des conseillers de Massongy, révoltés contre l'intendant du Chablais (procès des châtaigniers communaux et du pré de Brue, durant depuis 1766). — Dotation en faveur de l'école de Veigy. — Potiers suisses établis par le roi à Vailly.

1783. — Louis Baraguey d'Hilliers, le futur général français, est reçu bourgeois de Thonon. — Naissance, à Habères, du comte Hippolyte de

Gerbaix de Sonnaz, qui devint général, gouverneur des provinces de Novare et de Nice, député de Thonon en 1854, mort en 1871.

1787. — Naissance, à Thonon, du comte Hector de Gerbaix de Sonnaz. D'abord au service de la France, où il gagna la Légion d'Honneur, il devint général des armées sardes (faits d'armes magnifiques aux guerres d'Italie), gouverneur de Gênes, sénateur, ministre, gouverneur de Turin, qu'il défendit héroïquement (1859). La statue de ce héros chablaisien décore la place Solférino, à Turin.

1791. — Emeute à Thonon. Un jeune homme, nommé Charles, chante le *Ça ira* dans la rue, on l'emprisonne. Un médecin thononais, Joseph Dessaix, avec quelques jeunes gens, délivre le chanteur. Fuite à Nernier, puis à Versoie. Enquête, condamnation et exécution en effigie des émeutiers, qui se sont réfugiés à Paris.

1792. — Occupation de la Savoie par les Français. L'*Assemblée des Allobroges,* réunie à Chambéry, demande l'annexion de la Savoie à la France. Il n'y eut que le député du Biot qui demanda une république indépendante. La Convention nationale érige la Savoie en département français, sous le nom de *Mont-Blanc*, il fut le 84me. — Le capitaine Joseph Dessaix entre à Thonon, à la tête de la 1re compagnie de la Légion franche Allobroge, suivi bientôt du général Montesquiou avec son état-major. Belle fête, plantation de l'arbre de la liberté. — Les jeunes intellectuels, imbus des

idées françaises et travaillés par des sociétés secrètes, des admirateurs de la république d'Amérique du Nord, prirent surtout une part active à la Révolution. — En Sardaigne, il y avait peu d'abus dans le gouvernement, le caractère du peuple était paisible. Le prince y vivait près de ses sujets, le train de cour était frugal, des liens antiques et respectés assuraient leur mutuelle confiance. Les Savoyards ne se trouvaient point esclaves, le nom de despote ne pouvait servir à désigner Victor-Amédée ni ses ancêtres. Ils suivirent la mode du jour sans bien la comprendre. Genève, qui vivait depuis longtemps en république, donna le même exemple ; cette ville, travaillée par les mêmes éléments avancés, eut une émeute, le 19 juillet 1793, et se donna un gouvernement jacobin et un tribunal révolutionnaire, le régime de la terreur y dura 8 mois !

1793. — Mouvement contre-révolutionnaire dans le Haut-Chablais (vallées d'Abondance et d'Aulps). Les Chablaisiens de la Légion Allobroge se distinguent à Toulon : Dessaix, Souviran, Dupas. — Mort de Louis-Henri Duchesne, (guillotiné à Paris le 12 novembre), né à Boëge, homme de science, publiciste distingué, intendant de la comtesse de Provence.

1794. — Exécution de deux prêtres à Thonon.

1795. — Le général Louis-Joseph-Joachim de St-Séverin, né à Douvaine en 1738, se fait remarquer à le tête des troupes sardes (campagnes 1793-1795).

1796. — Dessaix et Dupas se distinguent au Pont de Lodi. — Par le traité de Paris, le roi Victor-Amédée III reconnaît à la République française la possession du duché de Savoie et du comté de Nice. Il meurt la même année ; la couronne passe à Charles-Emmanuel IV, son fils.

1797. — Mort du marquis Alexis-Barthélemy Costa de Beauregard, né en 1724, écrivain patriote, philanthrope, économiste, etc..., surnommé le « père de l'agriculture en Savoie ».

1798. — Sur toute la rive du Chablais on applaudit, le 26 janvier, la flotille qui transporte, d'Evian à Ouchy et à Vevey, le général Rampon et 3.000 soldats. Ils allaient aider les vaillants Vaudois qui secouaient enfin la tyrannie bernoise. — A son tour, le canton de Genève est réuni à la France. La ville de Genève devient le chef-lieu d'un nouveau département, celui du *Léman*, formé des districts de Gex, Thonon, Bonneville et Carouge (22 août). Le département du Léman comptait 3 arrondissements : Genève, Thonon et Bonneville ; 23 cantons, et 277 communes. L'arrondissement de Thonon avait 4 cantons : Douvaine, Evian, St-Jean-d'Aulps et Thonon.

1799. — Mort du général François Daviet de Foncenex, né à Thonon en 1734, mathématicien et écrivain distingué. Il fut gouverneur de Sassari et commandant de la marine sarde à Villefranche (1772). — Arrestation à Thonon de l'*Oncle Jacques*, prêtre non assermenté très populaire, sa délivrance par la foule.

1800. — Acquittement des Thononais qui s'étaient compromis en mettant en liberté le fameux Oncle Jacques.

1802. — Arrêté du sous-préfet F. Plagnat de Morzine, réorganisant les écoles primaires de Thonon et d'Evian. — Le préfet du Mont-Blanc, M. Verneilh, écrivait alors, à propos de l'instruction publique : « En Savoie, pour ce qui est des écoles primaires, il existait peu de communes rurales, avant 1792, où il n'y eut un instituteur... qui montrait à lire, à écrire ainsi que des éléments de langue latine ».

1810. — Sous l'Empire français, la Savoie se releva progressivement de l'état déplorable où l'avait mis le désordre de la révolution. L'administration s'occupa aussi des routes, celle d'Evian à Saint-Gingolph fut reconstruite, d'anciennes manufactures furent rouvertes, d'autres fondées. Mais la conscription enlevait le meilleur de la jeunesse chablaisienne, et la paix n'arrivait jamais. — L'Impératrice répudiée, Joséphine, visite Thonon, Ripaille et Evian.

1813. — Emeute à Thonon, les conscrits du canton d'Evian assaillent à coups de pierres le préfet du Léman et le conseil de recrutement. Des renforts sont envoyés de Genève. Les conscrits s'enfuient dans les montagnes.

1814. — Les alliés pénètrent en France. Les Autrichiens, venant du Valais, par la vallée d'Abondance, arrivent à Thonon. — Le général Janus de Sonnaz, malgré ses 77 ans, reforme, à Thonon, le régiment de Chablais, avec ses anciens frères d'armes et les réfractaires. Ce corps de volon-

taires est aussi connu sous le nom de *Légion de Sonnaz ;* il établit dans les communes des commissions provisoires au nom du roi de Sardaigne. — Le général Dessaix combat victorieusement les Autrichiens du côté de Chambéry et les force à se replier sur Genève. — Traité de Paris, par lequel Victor-Emmanuel I, frère et successeur de Charles-Emmanuel IV, rentre en possession d'une partie de ses Etats. Le Chablais lui revient, malgré des tentatives d'annexion en faveur de la France ou de la Suisse. — Mort du général comte Janus Gèrbaix de Sonnaz, né à Thonon en 1736, ancien gouverneur de la province d'Alexandrie.

1815. — Retour de Napoléon Ier en France. — L'armée autrichienne revient par le Valais. Le 20 juin, le général Dessaix lance sur Thonon le colonel Bochaton avec deux compagnies d'élite, vingt dragons et une pièce de six. En même temps, une autre troupe de 300 hommes, passant par Lullin, Bioge, St-Paul, devait couper la retraite aux envahisseurs du côté de Lugrin. Les Piémontais de la Cie de Montferrat, formant l'avant-garde de l'armée d'Autriche, s'avancent jusqu'au pont de la Dranse. Le colonel Bochaton fait tirer un coup de canon et ses voltigeurs s'élancent au cri de « Vive l'Empereur ! ». Les alliés s'enfuient, laissant des prisonniers, mais le détachement du plateau de Saint-Paul arrive trop tard pour les cerner. Bochaton s'arrête à Evian, sa ville natale. Il refoule un nouveau bataillon autrichien près de Tourronde. Le 21 juin, on annonce l'arrivée du

1er corps autrichien de Frimont, avec 15.000 soldats. Bochaton se replie sur Annemasse. Le 22 juin, 200 chasseurs du Loup entrent à Evian. Le 24, les Autrichiens font enlever le drapeau tricolore du clocher de Thonon ; apprenant que des civils s'étaient joints aux troupes du colonel Bochaton pour l'affaire du Pont de Dranse, ils décident de brûler la ville. Thonon n'est sauvée que par la touchante intervention de Rd Neyre, son curé. — Traité de Vienne, par lequel la Savoie est rendue au roi de Sardaigne moins morcelée qu'en 1814. Dix mille hectares avec douze mille sept cents habitants des provinces de Carouge et du Chablais sont cédés à Genève, qui vient d'entrer dans la Confédération suisse. Le Chablais perdait Corsier, Hermance et une partie de la commune de Veigy. En compensation de ce sacrifice territorial, le roi de Sardaigne obtient que le bénéfice de la neutralité helvétique serait étendu à la Savoie du Nord. Le Chablais se trouva ainsi délivré du fantôme des invasions militaires. La conscription est abolie, c'est le retour de la paix tant désirée, la fin de ces effroyables réquisitions d'hommes auxquelles, depuis 22 ans, le pays suffisait à peine. La contribution des patentes, la taxe sur les successions et divers impôts, dénommés droits réunis, sont supprimés. Mais Turin renvoie en Savoie des gouverneurs, des intendants et des carabiniers piémontais !... et remet en vigueur les *Constitu-*

tions du XVIIIe siècle. — Incendie de l'Hôtel de Ville de Thonon (décembre). — Séjour de Lamartine à Nernier.

1816. — Traité entre le roi de Sardaigne et la Confédération suisse et Genève (16 mars). Création d'une petite zone franche autour du canton de Genève, comprenant quelques communes du Chablais : Douvaine, Veigy, Chens. — Le général marquis J.-H. Costa de Beauregard, né à Chens en 1752, publie les *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*. — Tracasseries du « Buon governo », régime administratif exceptionnel, confié aux carabiniers royaux, envers les anciens serviteurs de la République et de l'Empire, le général Dessaix est arrêté à Marclaz et emprisonné 3 mois. — Le célèbre poète lord Byron visite Thonon et Ripaille, habité par le général Dupas. — La province de Chablais, capitale Thonon, comprend six mandements : Thonon, 13 communes ; Abondance, 7 ; Douvaine, 11 ; Evian, 11 ; Le Biot, 6, Bons, 10 ; total, 58 communes.

1817. — Disette en Chablais. — Naissance, aux Allinges, de Joseph Dessaix, historien, auteur du fameux *Chant des Allobroges* (mort à Evian en 1870).

1818. — Edit royal remaniant les provinces. Le mandement de Bons est supprimé ; Cervens, Draillant, Habère-Lullin, Habère-Poche et Perrignier sont unies au mandement de Thonon ; celui de Douvaine s'accrut des 5 autres communes : Bons, Brenthonne, Fessy, Lully et Saxel.

1821. — Abdication du roi Victor-Emmanuel en faveur de son frère, Charles-Félix. La garde urbaine est réorganisée à Thonon.

1822. — Le roi fait d'heureuses réformes : un édit remplace le juge-mage par un tribunal de première instance, l'unité des poids et mesures est décrétée.

1823. — Mort, à Ripaille, du général Pierre-Louis Dupas, né à Evian en 1761 ; se distingua sous la Révolution et l'Empire.

1824. — Séjour du roi Charles-Félix et de sa cour en Savoie, il est reçu avec enthousiasme à Thonon et à Evian. La Société militaire des Lanciers de Chablais forme l'escorte du roi, de la reine et de la duchesse de Chablais, sœur de Charles-Félix. — Fondation du premier établissement de bains à Evian.

1826. — Mort, à Genève, du général Amé-Pierre Chastel, né à Veigy en 1774, un des grands cavaliers de la Révolution et de l'Empire.

1827. — Mort du général Joseph-Hippolyte de Sonnaz, né à Habères en 1746, décoré du Collier de l'Annonciade.

1829. — Création d'une zone franche à Saint-Gingolph et Novel, la ligne des douanes étant ramenée au Locum. — Etablissement d'une imprimerie à Evian.

1831. — Charles-Albert, prince de Carignan, descendant de Charles-Emmanuel-le-Grand, succède au roi Charles-Félix, dernier membre de la branche aînée de Savoie. — Le Chablais jouit toujours de la paix la plus profonde depuis 1815.

1834. — Expédition manquée de Ramorino à la tête de réfugiés polonais, italiens et allemands en Savoie ; ils n'arrivèrent pas jusqu'en Chablais. — Voyage du roi Charles-Albert en Chablais ; il descend, à Thonon, au château de Sonnaz. — Mort, à Marclaz, près de Thonon, du général Joseph-Marie Dessaix, né à Thonon en 1764, chef de la fameuse Légion Allobroge, gouverneur de Berlin, surnommé le *Bayard de la Savoie*.

1836. — Bonnevaux, séparé de Vacheresse, est érigé en commune.

1837. — Promulgation du Code civil (Code Albertin), par le roi Charles-Albert.

1838. — Seytroux, séparé du Biot, est érigé en commune.

1839. — Promulgation du Code pénal.

1840. — Mort du brigadier-général François-J.-P.-G. d'Allinges, marquis de Coudrée, dernier représentant de cette célèbre famille chablaisienne.

1842. — Création des Conseils d'intendance. Annecy eut un intendant général chargé des affaires communes aux provinces de Genevois, Faucigny et Chablais. — Mort de Mgr Pierre-Joseph Rey, né à Mégevette en 1770, évêque de Pignerol, puis d'Annecy (1832), orateur de talent. — Promulgation d'un Code de commerce.

1845. — Edit rendant obligatoire le système métrique décimal pour les poids et mesures, à dater du 1er janvier 1850.

1847. — Réformes politiques. — Proclamation d'un Code de procédure criminelle. — Les attributions.

de police des gouverneurs et commandants militaires sont transférées à des intendants civils.

1848. — Le roi Charles-Albert institue le régime constitutionnel (Statut) dans le royaume de Sardaigne. Gouvernement monarchique, représentatif. Trône héréditaire selon la loi salique. Ministère responsable devant le Sénat, nommé par le roi, et la Chambre des députés, nommés par les électeurs. Egalité devant la loi, liberté de la presse, inviolabilité de toutes les libertés, de la propriété, etc... Levée militaire réglée par la loi, milices communales. Le drapeau tricolore (rouge, blanc, vert) remplace le drapeau rouge à croix blanche. La cocarde nationale est toujours bleue. L'Italien est la langue officielle, avec emploi facultatif du Français au Parlement. — Sous le rapport judiciaire, le Chablais a un tribunal de première instance à Thonon, avec 5 mandements: Abondance, Douvaine, Evian, Le Biot et Thonon, qui ont chacun un tribunal de justice de paix. La Cour d'Appel de Chambéry étend sa juridiction sur la Savoie entière. Bureaux d'insinuation (enregistrement) à Evian et Thonon, où est celui de la conservation des hypothèques. — Pour les contributions directes, le Chablais, uni au Faucigny, forme le 2me cercle, perceptions à Thonon, Bons, Douvaine, Lullin, Evian, Abondance et Le Biot. Pour les douanes et gabelles, la vice-inspection de Thonon compte un receveur principal et un banquier des sels et tabacs, avec 9 receveurs particuliers à Amphion, Beauregard, Cou-

drée, Douvaine, Evian, La Chapelle, Locum, Nernier, Tour-Ronde. Direction des Postes à Thonon, bureaux de remise à Douvaine et Evian, distributeurs à Abondance et Le Biot, distribution communale à St-Gingolph. — Expulsion des Jésuites. — Guerre contre l'Autriche. Les ennemis sont d'abord chassés de Lombardie ; de nombreux Chablaisiens se distinguent dans cette guerre d'Italie : Hector de Gerbaix de Sonnaz, Costa de Beauregard, général Joseph-Marie de Foras et son fils, le major Mudry, Jaillet de St-Cergues, Mareschal, Gabel, marquis Joseph de Saint-Séverin, etc... Mais, finalement, les armées sardes sont battues. — Construction de la route de Thonon à Alberville.

1849. — L'armée sarde, après quelques succès, subit une nouvelle défaite à Novare. — Abdication du roi Charles-Albert, en faveur de son fils Victor-Emmanuel II. — Traité de paix avec l'Autriche.

1850. — Le nouveau roi Victor-Emmanuel II, en la personne duquel revivent toutes les qualités brillantes de son aïeul Charles-Emmanuel, visite Thonon (23 mai) et le Chablais. Fêtes mémorables, banquet sur la place de Crêtes, etc.

1851. — Révision des tarifs douaniers favorable au pays.

1852. — Fondation de la première société de Secours Mutuels à Evian, par Antony Desssaix

1853. — Démission du Conseil municipal de Thonon, pour protester contre l'impôt des gabelles.

1854. — Le général Hippolyte de Sonnaz est député de Thonon. — Mort, à Thuiset, près de Thonon, du général Joseph-Marie de Foras, né à Thonon en 1792 ; se distingua pendant la guerre contre l'Autriche, fut député du Chablais.

1855. — Augmentation des impôts ; impopularité du ministre Cavour en Savoie ; froissements avec les éléments de langue italienne.

1856. — Victor-Emmanuel II autorise l'établissement d'une Caisse d'Epargne à Thonon.

1857. — Nomination d'un administrateur général italien en Savoie, pour la première fois ; un autre italien est nommé chef de la garde nationale.

1859. — Alliance de la Sardaigne avec la France. — Mariage de la princesse Clotilde de Savoie, fille du roi Victor-Emmanuel II, avec le prince Jérôme Napoléon. — Le prince de Piémont, plus tard, Humbert Ier, vient à Thonon, où il descend dans la maison de Sonnaz. — Guerre contre l'Autriche ; victoires de Magenta, Solférino. Paix de Villafranca, l'Autriche cède la Lombardie. — Mort du général comte Joseph-Mie-Clément de Maugny, né en 1798, ancien gouverneur du duché de Savoie, conseiller et ami du roi Charles-Albert, Sénateur du royaume. — Campagne pour l'annexion à la France. Orientant de plus en plus sa politique du côté de la grande Italie et sentant l'hostilité des Savoyards, Cavour avait déclaré : « La Savoie pourrait être appelée à se prononcer elle-même sur son avenir ». Les Français sont intéressés à la cause savoisienne par la publica-

tion de deux brochures. L'une, « De l'annexion de la Savoie », par un ancien publiciste républicain, Anselme Petetin, originaire de Morzine. L'autre, « La Savoie veut-elle être Française », par Bertier.

1860. — Au mois de janvier, le *Bon Sens* écrit : « Supposons que la Savoie soit faite Française. Le Chablais et le Faucigny se réveilleront à ce mot, c'est un vieux proverbe : *Cette fois, on est Français !* (dit-on, quand une difficulté est vaincue ou qu'un bonheur survient). On est donc Français et Zone. Point de douaniers sur le lac, point de douaniers à St-Gingolph, à Douvaine, à Saint-Cergues, à Morzine... Nous sommes chez nous, comme dans les belles années de 1804, 1808, 1812... ». La Suisse, forte de l'amitié de Napoléon III et de l'appui de l'Angleterre, réclamait le Chablais, le Faucigny et une partie du district de Saint-Julien. Un agitateur genevois, J. Perrier, à la tête d'une quarantaine d'individus, s'emparant d'un bateau à vapeur, se montra à Thonon, puis à Evian, sans parvenir à susciter la moindre manifestation en faveur de la Suisse (30 mars). Les Chablaisiens, comme les Faucignerans, ne veulent pas le démembrement de la Savoie. Ils envoient une délégation à Paris et Napoléon III retire la promesse donnée imprudemment aux Suisses. La France promet à la Savoie du Nord une *zone franche* analogue à celle du pays de Gex. Le 1er avril, le roi Victor-Emmanuel II délia les Savoyards du serment de

fidélité. La glorieuse Maison de Savoie devait poursuivre sa destinée qui était de libérer l'Italie. Elle devait construire, dans ce beau pays, le plus

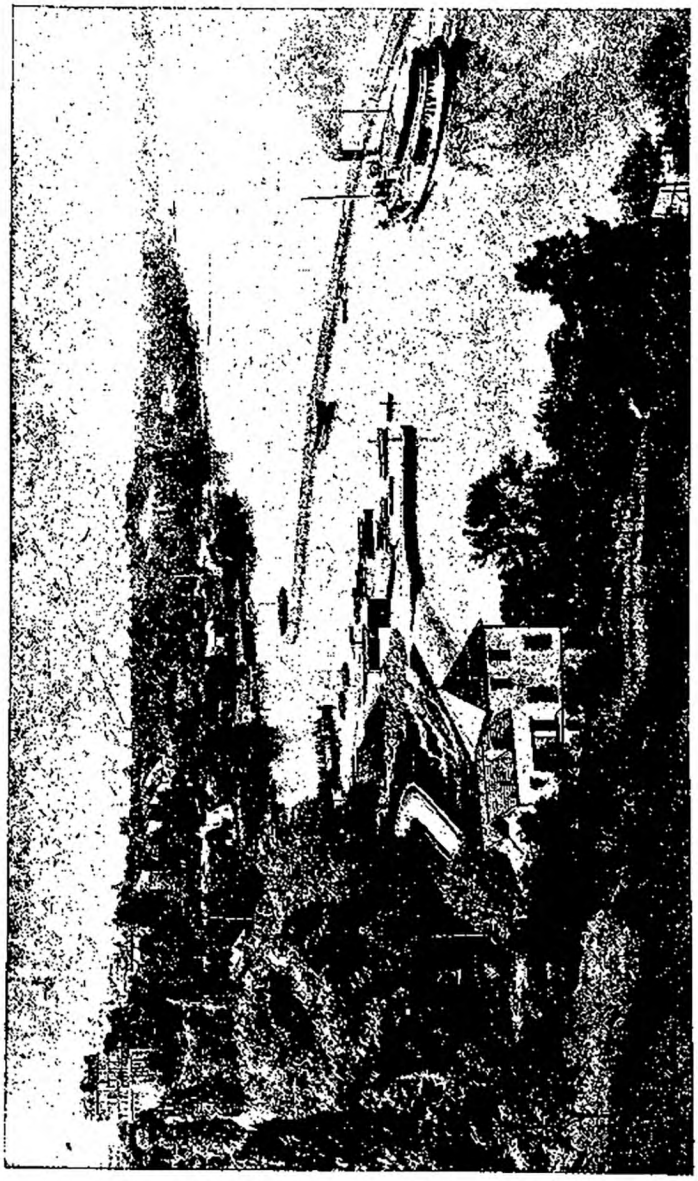

Le Port de Thonon

grand et le plus prospère royaume que l'on n'aie vu depuis l'Empire romain. — Vote du 22 avril : sur 130.839 votants, il y eut 130.533 voix pour l'annexion ; 235 non, et 71 bulletins nuls. En Chablais, sur 16.172 électeurs inscrits, il y eut 14.788 votants, 3 bulletins nuls, 69 oui, 28 non et *14.688 « oui et zone »*. — Le 28 avril, fête dans les communes ; on tire les « boîtes ». — Le 15 mai, députation du marquis Trédicini, de MM. Naz et Beaurain, pour éviter l'abandon de Douvaine à Genève. — Le 14 juin, le Chablais, avec le restant de la Savoie et le comté de Nice, sont incorporés officiellement à la France, par une cérémonie publique. Débuts de la zone franche. Le 16 juillet, arrivée à Thonon des premières troupes françaises : 2 compagnies du 79e d'infanterie. La Constitution et les lois françaises ne devaient entrer en vigueur que le 1er janvier 1861. — L'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie viennent à Thonon le 31 août, d'où ils contemplent le splendide panorama du Léman, redevenu à moitié français. Promenade sur le lac jusqu'à Evian. L'empereur décrète la construction du port et du quai de Rives. Il fit également construire les ports d'Evian et de Nernier. La Cour quitte Thonon le 1er septembre pour Sallanches et Chamonix. — Le Chablais, augmenté de la vallée de Boëge, qui jusqu'alors dépendait du Faucigny, forma l'arrondissement de Thonon dans le département de la Haute-Savoie. Conformément aux vœux des habitants, il demeura en

dehors de la ligne des douanes françaises, formant une sorte de port franc, une zone privilégiée dans son trafic avec la Suisse et le monde entier. — Depuis 1860, l'histoire du Chablais se confond avec celle du département de la Haute-Savoie et de la France. La Savoie, en se donnant volontairement à la France lui apportait, dit l'historien italien Cantu : « une population honnête, des soldats braves, des citoyens intelligents, des paysans laborieux ». Dans ses adieux aux Savoyards, Victor-Emmanuel II avait dit noblement : « Si vous devez suivre d'autres destinées... faites en sorte que votre union à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de poursuivre d'accord le developpement de la civilisation ». — Les Chablaisiens ont montré, dernièrement encore, qu'ils se souvenaient de ces paroles : la sanglante guerre de 1914-1918, a vu de nouveau les héros des bords du Léman verser leur sang, côte à côte avec les soldats d'Italie, *pour la civilisation !*

MÉMOIRE II

LES SAVOYARDS

dans

L'ARMÉE FRANÇAISE

après 1815

PAR LE

GÉNÉRAL BORDEAUX

Les Savoyards dans l'Armée Française après 1815

Ces pages ne contiennent guère que des notes historiques et des notices biographiques, recueillies çà et là chez les historiens et dans les auteurs savoyards. Parmi les faits et les détails qu'elles rapportent, beaucoup sont connus et sont simplement assemblés selon le plan de ce travail ; d'autres, cependant, sont nouveaux ou du moins inédits et résultent de recherches récentes aux Archives de la Guerre ou de communications particulières. Quelques appréciations critiques, quelques observations personnelles y sont intercalées. L'ensemble a pour but, en montrant que les évènements de 1815 ne tranchèrent pas totalement le lien qui unissait les Savoyards à la France, de rappeler que quelques-uns des nôtres ont été associés à tous les faits de l'histoire militaire française pendant ces quarante-cinq années qui ont séparé 1815 de l'annexion de 1860, et d'évoquer ainsi, avec la mémoire de quelques-uns de nos anciens, des souvenirs honorables qui méritent d'être conservés.

* * *

Pendant les vingt-trois années de sa réunion à la France sous la 1re République et le 1er Empire, la Savoie fournit, au même titre et au même degré que les autres départements français, son contingent d'officiers et de soldats. Depuis les volontaires des

premières années jusqu'aux appelés des dernières levées en masses, elle a donné sa part, sa large part. Si l'on songe qu'elle venait d'être réunie à la France, brusquement, sans préparation, que ses fils étaient régis jusqu'alors par des institutions différentes de celles de la France, on peut être justement étonné de l'effort qu'elle a fait et des élites qu'elle a fournies. Elle a donné en effet aux armées françaises vingt-et-un officiers généraux (1), et près de huit cents officiers de tous grades et de toutes armes.

Parmi nos anciennes provinces, le Chablais paraît s'être mis spécialement en évidence. Il a fourni à lui seul quatre commandants de division aux armées napoléoniennes : Dessaix (de Thonon) et Dupas (d'Evian) à l'infanterie, Chastel (de Veigy) et Marulaz (de Morzine) à la cavalerie. Il est peu d'arrondissements de la vieille France qui en aient fait autant. A côté de ces hommes connus par leur valeur et leurs services, il faut citer aussi au premier rang : Curial (de St-Pierre-d'Albigny), Pacthod (de Saint-Julien). Trois de nos généraux sont morts au champ d'honneur : Charlet a été tué à Loano en 1795, Decoux et François Forestier sont tombés à Brienne en 1814.

Les dernières années de cette longue période de guerres offrent pour nous un intérêt particulier. En 1792, l'armée sarde avait évacué la Savoie sans com-

(1) Le général Dessaix disait *dix-huit* ; d'autres ont dit *vingt-deux*. En comparant et analysant sur ce point les recherches de Jules Philippe, celles plus récentes de MM. François Miquet et Alfred Anthonioz, le chiffre de *vingt-et-un* nous a paru strictement exact.

bat ; en 1793, elle avait tenté un retour offensif par les vallées de l'Arc et de l'Isère et avait été repoussée par l'armée des Alpes, aux ordres de Kellermann. Depuis cette époque les guerres s'étaient faites loin de notre pays. Mais en 1814, les Alliés, maîtres de la Suisse, occupèrent bientôt Genève et s'étendirent à travers notre pays, car il s'agissait pour eux d'empêcher Napoléon de recevoir des renforts, venus de l'Italie, encore entre nos mains. Il fallut évacuer la ligne du Fier, Annecy et Rumilly et, le 20 janvier, les Autrichiens entraient à Chambéry ; les routes de Lyon et de Grenoble semblaient ouvertes, mais l'ennemi s'attarda et des renforts nous arrivèrent. Tandis que le général Marchand prenait le commandement des troupes, Dessaix était chargé d'organiser, en Savoie, la levée en masse, et, le 17 février, commençait cette campagne de Savoie, ce magnifique retour offensif, où plusieurs des nôtres eurent une si belle part. Après deux jours de manœuvres et de combats, Chambéry est repris et l'ennemi bat en retraite. Ses arrières-gardes sont bousculées. et repoussées partout où elles s'accrochent ; ses colonnes en retraite se réunissent devant Saint-Julien, où elles prennent position. Dessaix les attaque le 1er mars, les défait, reprend Saint-Julien et les oblige à repasser l'Arve. Par une série de mesures habiles, Dessaix se prépare à reprendre Genève, que sa garnison est prête à évacuer ; mais la retraite d'Augereau, qui commande l'armée des Alpes, arrête ses succès et, bientôt, la capitulation de Lyon met fin à la campagne.

Lorsqu'on étudie ces événements, on est pénétré

d'admiration devant les efforts et l'œuvre du général Dessaix. Il avait, déjà, certes, donné sa mesure, et son commandement de l'avant-garde de l'armée d'Italie, en 1809, lui avait valu les éloges de Napoléon. Mais, en 1814, les circonstances étaient autrement graves et critiques ; l'ennemi était très supérieur en nombre et en moyens d'action ; Dessaix était couvert de blessures dont il souffrait encore cruellement ; on était en hiver ; l'enthousiasme d'autrefois avait fait place à une lassitude que justifiaient la durée des guerres et les efforts déjà accomplis. Dessaix trouva dans son énergie, son patriotisme, son expérience et aussi dans le concours qu'il reçut de ses compatriotes, le moyen de faire honneur à cette situation.

Le traité de Paris (30 mai 1814) avait mis fin à la guerre ; mais, l'année suivante, l'Empereur revenait de l'île d'Elbe, et les alliés, malgré ses déclarations pacifiques et rassurantes, envahirent de nouveau le territoire français.

Cette fois c'était simultanément par la vallée du Rhône, par les cols du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard, que l'ennemi pénétrait dans notre pays. Il y eut une nouvelle campagne de Savoie, où celle-ci, circonstance assez rare dans l'histoire, fut défendue surtout par ses enfants : Dessaix, Curial, Montfalcon, Guillet, commandants de division ou de brigade, renouvelèrent l'effort de l'année précédente. En Chablais, notamment, on ne peut se rappeler sans fierté les événements de la fin de juin et du mois de juillet 1815 : Dessaix s'emparant de Genève, puis

l'échec infligé aux avants-gardes ennemies descendues par le Simplon, enfin, la retraite de Dessaix tout en combattant et disputant le terrain à l'envahisseur. Ces événements sont trop peu connus aujourd'hui. Nous verrions avec joie une plaque commémorative, placée au vieux pont de la Drance, à Vongy (1), rappeler que « le 25 juin 1815, sous les ordres du général Dessaix, de Thonon, le colonel Bochaton, d'Evian, avec quelques centaines de soldats, repoussa victorieusement les avant-gardes piémontaise et autrichienne et les refoula jusqu'à la frontière suisse ». L'inscription pourrait mentionner aussi que Dessaix, en prescrivant au général Montfalcon et au colonel Bochaton la plus exacte discipline, ajoutait : « Nous sommes dans notre patrie, nous venons pour la délivrer ». Elle pourrait se terminer par le cri que poussèrent les Chablaisiens à l'annonce de ce succès : « Vive la France ! ».

* * *

Depuis le printemps de 1814, malgré les efforts et le génie de l'Empereur, on pouvait prévoir que les Alliés seraient vainqueurs et que la France démembrée devrait renoncer aux provinces dont la Convention, conquérante et annexionniste, et les gouvernements postérieurs avaient accru son territoire. En Savoie, d'anciens serviteurs de la Monarchie, demeurés fidèles au souvenir du passé, y songeaient. D'ac-

(1) Le vieux pont a été démoli, pour la partie du moins qui traversait la Dranse, mais, sur la rive droite, la chaussée demeure à peu près intacte sur une grande longueur ; il faut espérer que ce vestige, témoin et souvenir du passé, nous sera conservé.

BIBLIOTHÈQUE AIX (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ

cord avec eux, le roi de Sardaigne et ses conseillers espéraient bien recouvrer les anciennes provinces et reconstituer le royaume. Tout naturellement, dans une conception à la fois juste et généreuse de la situation, Victor-Emmanuel Ier redoutait d'être remis en possession des Etats de ses pères uniquement par la décision des souverains étrangers et par la force des armes ; il désirait vivement que la voix des populations intéressées se fit entendre pour réclamer leur réunion au Piémont. Un vieillard de 78 ans, d'une ancienne et illustre famille de Savoie, le général Janus de Sonnaz, se mit à la tête de l'entreprise, cherchant à réunir autour de lui les partisans de la Monarchie, au prix des plus graves dangers. Il avait obtenu du généralissime des armées alliées, Schwartzenberg, l'autorisation de prendre possession de la Savoie « au nom du roi de Sardaigne ». Il eut peu de succès tant que la lutte se poursuivit entre Français et Autrichiens ; mais il put réunir ensuite quelques compagnies de volontaires qui furent le noyau du nouveau régiment de Savoie.

A propos de ces événements, l'un des nôtres, le baron du Bourget, officier supérieur de l'armée française, plus tard président de l'Académie de Savoie, âme d'élite que les circonstances ne servirent pas comme elle l'eut mérité, s'exprime ainsi (1) : « C'est le malheur des époques troublées de voir les enfants d'un même pays combattre dans des camps opposés ; le général de Sonnaz sacrifiait le repos de ses derniers jours à la cause de son roi, dépouillé par le

(1) Dans son bel ouvrage *La Brigade de Savoie*.

droit du plus fort ; le général Dessaix, dont toute la belle carrière militaire s'était déroulée dans l'armée française, défendait dans l'épreuve le pays qu'il avait servi dans sa gloire ; fidèles au péril de leur vie à la foi jurée, si ces deux hommes de guerre ont combattu sous des drapeaux différents, il n'en ont servi qu'un seul ; ils ont droit l'un et l'autre au respect de l'histoire ». On ne saurait mieux dire.

* * *

Morcelée en 1814, la Savoie redevenait toute entière, en 1815, province du royaume de Sardaigne. Qu'allaient devenir, dès lors, les généraux et officiers de carrière qui en étaient originaires ?

Un certain nombre d'officiers furent admis dans la nouvelle armée sarde en voie de réorganisation. Plusieurs y parcoururent d'honorables carrières ; quelques-uns parvinrent au premier rang, comme les généraux Hector de Sonnaz (1) et d'Arvillard, que nous trouvons respectivement, dans la campagne de 1848, commandants de corps d'armée et de division.

Beaucoup prirent leur retraite, rentrèrent dans la vie civile et, redevenus citoyens sardes, ils purent, après quelques difficultés du début, entrer en jouissance de la pension qu'ils avaient méritée. Le colonel Bochaton était de ceux-là ; il mourut à Evian en 1830.

(1) Hector de Sonnaz était le troisième des cinq fils du général Janus. Appelé par la conscription, en 1812, dans l'armée française, il avait pris part aux campagnes de 1813 et 1814, avait été blessé et décoré pour avoir sauvé la vie à son colonel. Comme Dessaix, les généraux Janus et Hector de Sonnaz étaient de Thonon.

Quant aux généraux, voici quelle fut leur destinée. Quelques-uns étaient déjà morts ou en retraite quand la Savoie fit retour au Piémont. Comme on l'a vu plus haut, Charlet, Decoux et F. Forestier avaient été tués à l'ennemi. Doppet, rentré de bonne heure dans la vie privée, était mort à Chambéry en 1799. Tapponier était en retraite depuis 1801 et s'était fixé à Paris, où il mourut en 1831. Henriod, atteint de graves blessures, avait quitté le service en 1813. Dupas, que ses blessures de Lodi n'avaient cessé d'éprouver, avait pris aussi sa retraite en 1813 et s'était installé au château de Ripaille, dont il était propriétaire depuis 1809, il y mourut en 1823 (1).

Quelques-uns, très attachés au pays natal, se fixèrent en Savoie où ils n'eurent pas toujours à se louer des autorités sardes. Dessaix rentra définitivement à Thonon, résidant de préférence aux environs, à la Chavanne ou à Marclaz, où il mourut en 1834. Guillet, de Chambéry, énergique et forte tête, se compromit dans les conspirations de l'époque et finit ses jours interné à Fenestrelle en 1836. Chastel n'avait pas voulu s'éloigner du Chablais, tout en préférant rester en France ; il fixa son domicile à Ferney, mais vécut en réalité à Genève, où il mourut en 1826.

Plusieurs quittèrent définitivement aussi le service

(1) Il y avait reçu, en 1811, une visiteuse de marque, dont le passage est rapporté dans les souvenirs inédits de mon arrière-grand-père Pierre Fréchet (1770-1848). « En 1811, dit-il, c'est-à-dire après le deuxième mariage de Napoléon, l'impératrice Joséphine fit le tour du lac Léman et s'arrêta à Ripaille, chez le général Dupas. Elle en partit dans une barque à voiles, que des bateliers traînèrent à la maille jusqu'à Evian, et fila de là sur Vevey ».

en 1815, mais s'installèrent en France, là où les attiraient leurs intérêts, leurs alliances ou leurs goûts. Marulaz s'établit en Haute Saône, où il était propriétaire. Montserraz, Gaspard Forestier, Savioz, Songeon, Montfalcon (1), s'installèrent à Paris ou en Seine-et-Oise ; Gay, fixé en Bourgogne, mourut à Mâcon en 1838.

Enfin, quelques-uns reprirent du service dans l'armée royale, réorganisée progressivement après le second retour de Louis XVIII. Pacthod fut pendant quelques années l'un des inspecteurs généraux de l'infanterie et fut admis à la retraite en 1827 ; il mourut, à Paris, en 1830. Bouvard, inscrit sur les cadres, ne reçut pas d'emploi et fut retraité en 1824. Montfort fut inspecteur-adjoint d'infanterie, puis commandant de l'école de la Flèche ; retraité en 1821, il est mort à Paris en 1824. Enfin, Curial poursuivit sa brillante carrière ; nous le retrouverons à la tête d'une division, en Espagne, en 1823.

* * *

Derrière eux, un certain nombre d'officiers de tous grades demandèrent et obtinrent de rester dans l'armée française ; ils reçurent généralement la naturalisation en 1816. Nous nous occuperons ici de ceux dont nous avons retrouvé le souvenir et la trace, nous excusant de ne pas les connaître tous. Quelques-uns sont plus spécialement connus : Collomb d'Arcine, Janin, Borson, Montmasson, Dumont ;

(1) Morts respectivement en 1842, 1820, 1832, 1830, 1834, 1845.

longtemps encore ils tiendront leur rang dans l'armée française, où d'autres viendront ensuite les remplacer. Nous dirons ici leur situation en 1815 ; puis nous retrouverons plus loin ceux d'entre eux qui ont pris part aux campagnes de l'armée française dans la première moitié du XIXe siècle, en Espagne, en Morée, à Alger, à Anvers, pendant la conquête de l'Algérie. Nous conduirons ainsi à la suite de nos compatriotes le lecteur qui voudra bien nous suivre à travers l'histoire militaire du siècle dernier.

* * *

Antoine Janin était de Chambéry, où il était né en 1775 et s'était engagé en France en 1792 (1). Sa carrière s'était accomplie pour la plus grande part dans la gendarmerie ; elle dut être intéressante, car Janin fit plusieurs campagnes au Quartier-Général du prince Eugène, vice-roi d'Italie, puis au Grand-Quartier impérial en Espagne ; il fut chef de ce Grand-Quartier en Russie, en 1812, puis chargé spécialement de la garde de la famille impériale en 1813-1814. Si Janin eut tenu un journal des événements de ces années, on y trouverait certainement une foule de souvenirs intéressants et peut-être importants. Mais, sans doute, eut-il la délicatesse (qui ne fut pas toujours observée) de penser que certains emplois de

(1) Un de nos compatriotes, M. J. Manecy, d'origine maurienaise, fixé à Bayonne, où il avait retrouvé la trace du général Janin, a consacré à celui-ci une brochure, publiée à Chambéry en 1906. Il comptait la reprendre et la compléter, et je l'y secondais bien volontiers ; mais ce digne vieillard, aussi instruit que modeste, est mort après la guerre sans avoir pu réaliser son projet.

confiance comportent avant tout une discrétion dont il n'est jamais permis de se départir. Colonel de gendarmerie en 1815, Janin se rallia aux Bourbons et devint maréchal de camp, inspecteur de gendarmerie.

Nous le retrouverons plus loin.

Etienne Borson était né à Saint-Pierre-d'Albigny, en 1771, et s'était engagé en 1793. Après avoir passé par l'école d'artillerie de Châlons, il était devenu officier d'artillerie et avait pris part à presque toutes les campagnes ; il était devenu lieutenant-colonel en 1813. Demeuré en France à la Restauration, il devint colonel en 1825 et termina sa carrière comme directeur d'artillerie à Auxonne. Il se fixa à Dijon et mourut en 1852 ; il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis (1).

Emmanuel Collomb d'Arcine, né à Arbusigny (canton de Reignier), en 1784, s'était engagé en 1803 ; il fut, en 1805, l'un des premiers élèves de l'école spéciale militaire de Fontainebleau, transférée ensuite à Saint-Cyr, et dès lors il avait parcouru une carrière des plus brillantes, marquée par de nombreuses blessures reçues à Wagram en 1809, à la Moskowa en 1812, à Wachau en 1813, à la Rothière en 1814. A la première abdication de l'empereur, il s'était rallié, comme chef de bataillon, au gouvernement de Louis XVIII, qu'il avait continué à servir pendant les Cent Jours ; à la seconde Restauration,

(1) Le colonel Borson était le grand-oncle du général Borson, mort en 1917, dont la valeur exceptionnelle, le noble caractère et les services rendus en Piémont et en France avant et après 1860, sont bien connus en Savoie.

en 1815, il était devenu lieutenant-colonel dans l'infanterie de la Garde-Royale, puis colonel en 1819. Nous le retrouverons en Espagne, puis devant Alger (1).

Antoine-Joseph Dumont, né à Saint-Jean-de-la-Porte, en 1785, fut élève de l'école polytechnique en 1803 et fit les campagnes de l'Empire comme officier d'artillerie, fut blessé en Espagne en 1811, combattit à l'armée des Alpes en 1814. Capitaine en 1815, nous le reverrons en Espagne, puis devant Anvers en 1832 (2).

André Montmasson était un Chablaisien né à Evian en 1788. De bonne heure il s'était révélé studieux et travailleur. Elève au collège d'Evian, sa mère était obligée de lui cacher les chandelles pour l'empêcher de travailler la nuit. Après avoir achevé ses études à Paris, il était entré à l'école polytechnique en 1809 et en était sorti dans le génie. Moins

(1) C'est ici le lieu de signaler qu'un très grand nombre de jeunes gens, appartenant à l'aristocratie savoisienne, ont servi dans les armées françaises, à partir de l'année 1802, où le Piémont fut réuni à la France, tandis que la Monarchie de Savoie était temporairement réduite à l'île de Sardaigne. Parmi ces jeunes gens, les uns étaient attirés par leur goût pour le métier des armes ; d'autres furent appelés par la conscription. Il est peu de familles qui ne soient représentées sur ces listes par un ou plusieurs de leurs membres. Parmi ceux qui sont tombés à l'ombre du drapeau tricolore, on relève : de Martinel, du Bourget, de Saint-Séverin, de Quincy, de Sonnaz, d'Yvoire, de Chissé de Polinge ; parmi les blessés : Collomb d'Arcine, Larpin du Bourg, de Viry, du Verger de Saint-Thomas, de Chevilly, de Bagard, de Magdelain, de la Palud, de Sonnaz, etc... Plusieurs d'entre eux ont repris du service dans l'armée sarde après 1815.

(2) Le colonel Dumont était l'oncle du général J.-E. Dumont qu'il appela en France, fit entrer à Saint-Cyr, et que nous retrouverons plus loin, à partir des guerres d'Afrique.

heureux que d'autres, il n'avait pas pu prendre part aux campagnes de la Grande Armée, ayant été employé aux travaux de son arme à Corfou, de 1810 à 1814 ; du moins avait-il fait la campagne de 1815, à l'armée des Alpes, sous les ordres de Dessaix. Lui aussi demeura dans l'armée française, comme capitaine du génie, après 1815. Nous le retrouverons plus tard à l'expédition de Morée, en 1828.

* * *

En 1822 et 1823, des troubles se produisirent en Espagne et, bientôt, tout ce pays se trouva en état d'insurrection. Le roi Ferdinand, prisonnier des Cortès, réclama le secours des puissances européennes, et, à la suite des délibérations du Congrès de Vérone, le Gouvernement du roi Louis XVIII se décida à une intervention armée dans la péninsule. Reconstituée par les efforts persévérants du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, la nouvelle armée française allait paraître pour la première fois en campagne, à l'occasion d'une expédition peu populaire, sans doute, mais qui devait permettre d'affirmer à l'Europe sa reconstitution. Le duc d'Angoulême reçut le commandement en chef de l'armée d'opérations, forte de cent mille hommes environ, dont la masse principale, concentrée autour de Bayonne, devait marcher sur Madrid, tandis qu'un corps d'armée, sous les ordres du maréchal Moncey, rassemblé à Perpignan, devait opérer en Catalogne.

Le maréchal de camp (général de brigade) Janin fut envoyé à Bayonne pour l'organisation des services

et de la base d'opérations de l'armée d'Espagne. Il s'acquitta parfaitement de sa tâche, reçut les félicitations du prince généralissime et du maréchal Victor, ministre de la Guerre, et fut maintenu au commandement de la subdivision des Basses-Pyrénées. Nous le retrouverons à Bordeaux en 1830.

Au corps d'armée du maréchal Moncey, l'une des divisions était aux ordres du lieutenant-général comte Curial. Ce corps pénétra en Catalogne le 18 avril. Curial, comte de l'Empire, avait combattu en 1814 et 1815 pour la défense du pays, puis s'était rallié loyalement et totalement au nouveau régime. Sa haute valeur, reconnue de tous, l'avait fait bien accueillir ; il était devenu premier chambellan du roi, pair de France, et avait été l'objet de hautes distinctions ; il était très en faveur, et on ne fut pas surpris, à ce moment où tout le monde demandait à faire partie de l'armée en formation, de lui voir conférer à nouveau le commandement d'une division. La campagne de Catalogne fut pénible, car les insurgés, aux ordres du général Espoz y Mina, étaient nombreux et bien armés, leurs chefs actifs et habiles. Tandis que le maréchal s'occupait de former et de diriger des colonnes mobiles pour lutter contre les bandes espagnoles toujours dispersées et toujours reformées, Curial était chargé du blocus et du siège de Barcelonne. L'entreprise fut bien conduite ; la résistance honorable. Bloquée depuis le mois d'août, la place ne se rendit que le 1er novembre.

Cette campagne fut la dernière pour Curial. En 1826, tandis qu'il accompagnait à Reims le roi Char-

les X pour les fêtes du Sacre, il fut victime, à Fismes, d'un grave accident de voiture dont il ne se remit jamais, et mourut, à Paris, en 1829.

A l'armée du duc d'Angoulême, se trouvait le colonel Collomb d'Arcine, qui commandait le 6e régiment d'infanterie de ligne. La division dont il faisait partie fut chargée du siège de Pampelune, dont les opérations furent menées avec habileté ; la ville capitula le 27 septembre. Quelques jours auparavant, d'Arcine avait été nommé commandeur de la Légion d'Honneur. Au retour en France, il reçut le commandement du 2e régiment d'infanterie de la Garde-Royale, qu'il conserva jusqu'à sa nomination au grade de maréchal de camp, en 1828.

Le commandant d'artillerie Dumont prit aussi part à cette campagne d'Espagne, où plusieurs jeunes officiers savoyards firent leurs premières armes : Louis Marulaz, fils du général défenseur de Besançon en 1814 (1), et Joseph Peyssard, élève de Saint-Cyr, sous-lieutenants d'infanterie ; Gaspard Chabord, élève de l'école polytechnique, sous-lieutenant d'artillerie. Nous aurons à les présenter de nouveau dans la suite de leur carrière.

Il n'y eut pas, au cours de cette nouvelle guerre d'Espagne, de véritables batailles, mais des sièges méthodiques, des marches longues et pénibles par la

(1) Les deux fils du général Dupas, nés à Ripaille, un peu plus jeunes que Louis Marulaz, entrèrent comme lui à Saint-Cyr et furent officiers de cavalerie. L'aîné, François, démissionna de bonne heure et mourut en 1871 ; le second, Auguste, devint chef d'escadrons, prit sa retraite à Ripaille et y mourut en 1891.

chaleur, un service de vigilance constant, en face d'un adversaire entreprenant, rusé, actif.

On ne saurait rappeler ces événements d'Espagne de 1823, sans évoquer le souvenir de la participation du prince de Carignan, depuis le roi Charles-Albert. Le jeune prince, âgé de vingt-cinq ans, demanda instamment au roi Charles-Félix de suivre les opérations de la campagne dans les rangs de l'armée française. Outre l'avantage de permettre au prince un apprentissage de la guerre à bonne école, le roi de Sardaigne vit dans l'accomplissement de son désir un moyen de lui faire en quelque sorte affirmer, par opposition à l'attitude qu'on lui avait reprochée deux ans auparavant (événements de 1821 en Piémont), ses sympathies pour le pouvoir absolu que les Français allaient restaurer en Espagne. D'accord avec le gouvernement de Paris, l'autorisation fut accordée. Deux officiers savoyards, le général de Faverges et le major Sylvain Costa de Beauregard, furent désignés pour accompagner le prince, l'un comme gouverneur, l'autre comme aide-de-camp. Le prince de Carignan était l'héritier du trône, en sorte que sa présence à l'armée devait tout naturellement donner quelque souci au duc d'Angoulême, commandant en chef ; et ce fut sans doute la raison pour laquelle le prince fut attaché au corps de réserve, aux ordres du général comte Bordesoulle. Mais les circonstances et la nécessité où l'on se trouva d'utiliser tous les éléments de l'armée, conduisirent précisément ce corps de réserve devant Cadix, où se livra, à l'occasion de la

prise du Trocadéro, le fait d'armes le plus saillant et le seul véritable assaut de toute la campagne.

Le matin du 31 août, à 2 heures, environ seize ou dix-huit cents hommes (compagnies de grenadiers ou de ligne, sapeurs et artilleurs) vinrent se former en colonnes face à leurs objectifs. Au signal donné, ils se jettent en avant, traversent le canal « dans l'eau jusqu'aux épaules », emportent les batteries espagnoles au cours d'un long combat corps à corps. L'ennemi se replie, et il faut alors, vers 7 heures, avec des renforts survenus, attaquer la garnison qui attend les nôtres derrière des marais et des canaux ; mais les marais sont franchis et le fort est enlevé (1). Le prince de Carignan et ses compagnons avaient pris une part active à toute cette vigoureuse affaire. Le prince, qui était de très haute taille, était bien vu et connu des grenadiers avec lesquels il marchait. Une tradition veut qu'un porte-drapeau ayant été tué, le prince ait ramassé et porté le drapeau ; d'après une autre, à la traversée d'un marais, le prince y aurait laissé l'une de ses bottes et aurait poursuivi sa marche. Ce qui demeure certain, c'est que, séduits par sa bravoure et son sang-froid, les grenadiers, après l'action, offrirent à Charles-Albert les épaulettes de l'un des leurs, tué dans la journée. Trente-six ans plus tard, à Palestro, les zouaves offraient au roi Victor-Emmanuel, fils de Charles-Albert, les galons de caporal. Et, cinquante-sept ans après Palestro, en 1916, le gouvernement de la

(1) Voir *Histoire des deux Restaurations*, de Vaulabelle.

République faisait remettre à l'arrière-petit-fils du combattant volontaire du Trocadéro, le nouveau roi-soldat Victor-Emmanuel III, digne descendant d'une race toujours fière et vaillante, la plus haute distinction dont il disposait, la Médaille Militaire.

* * *

En 1828, il y avait sept ans que les Grecs, insurgés contre leurs oppresseurs (1821), après une domination de plus de trois siècles, s'efforçaient de conquérir leur indépendance. Les grandes puissances, enfin émues des appels qui leur étaient adressés, s'étaient décidées, en 1827, à détruire la flotte turque, à Navarin ; mais il fallait contraindre le gouvernement ottoman à retirer les garnisons égyptiennes qui avaient été installées en Morée. La France se chargea de ce soin et mit sur pied un corps expéditionnaire, fort de quinze mille hommes, sous les ordres du général Maison, originaire des Bauges, en Savoie, par son père et ses ancêtres paternels (1), et qui avait commandé l'armée du Nord en 1814.

Ce corps comprenait des élements importants du

(1) Créé maréchal de France au retour de cette campagne, Maison fut successivement ministre des Affaires étrangères, ambassadeur à Vienne, puis à Pétersbourg, enfin ministre de la Guerre. Il fut un personnage considérable sous Charles X et sous Louis-Philippe et mourut en 1840. Sa descendance masculine est depuis longtemps éteinte. Je dois dire que je n'ai trouvé trace de ses origines savoisiennes dans aucun ouvrage le concernant. Dans l'ouvrage : *Le Général Maison et le 1er Corps de la Grande Armée (Campagne de Belgique 1813-1814)*, le marquis Calmon-Maison, arrière-petit-fils du Maréchal, s'exprime ainsi : « Nicolas-Joseph Maison naquit à Epinay-sur-Seine le 19 décembre 1771. Son père, employé à la Ferme générale et possesseur d'une fortune modeste, lui avait fait

génie, services et troupes. Le capitaine Montmasson fut désigné pour être attaché à l'Etat-Major du corps expéditionnaire, en qualité d'adjoint au lieutenant-colonel commandant le génie. Ce choix était pour lui la récompense des services qu'il venait de rendre pendant plusieurs années à l'Etat-Major du génie, à Besançon, auquel il appartenait depuis 1821. Ses travaux d'études, plans et projets de construction, et spécialement les travaux et les plans du fort de Brégille dont il avait été chargé, avaient appelé l'attention de ses chefs et lui avaient valu notamment, dans cette arme où il n'est guère d'officiers médiocres et où les éloges sont mesurés, les vives félicitations du général Rogniat, inspecteur général du génie, qui avait constaté lui-même que les travaux étaient « conduits avec un zèle et une compétence dignes de récompense ». En 1824, notamment, Montmasson est proposé pour la Croix, comme « un officier extrêmement distingué, d'un zèle et d'une activité à toute épreuve ». En 1825, on le signale comme « ayant des talents, de l'instruction, beaucoup de zèle et d'activité pour son service ». Cette même année, le ministre de la Guerre, général de Clermont-Tonnerre, visita les travaux des fortifications de Besançon et exprima sa satisfaction au capitaine Montmasson ; le Comité technique du

donner une éducation libérale et le destinait au commerce... » Ni le général Trézel, qui prit la parole aux obsèques du Maréchal, ni le duc Victor de Broglie, qui prononça son éloge à la Chambre des Pairs, ne parlent des origines que nous avons indiquées et qui sont néanmoins strictement exactes ; M. F. Miquet en a fait la démonstration.

génie distingua ses travaux et lui décerna des éloges.

Le corps expéditionnaire débarqua à Petalidi, dans le golfe de Coron, en septembre 1828. Peu à peu, les garnisons turques, menacées ou repoussées, sont embarquées par les soins de la marine française et conduites à Smyrne. Navarin est pris le 6 octobre ; Modon et Coron voient leurs portes enfoncées et capitulent. Le gouverneur de Patras capitule à son tour et il veut comprendre dans la capitulation la forteresse de Castel-Moreas (château de Morée), située à 7 kilomètres de la place ; mais le commandant de la garnison du château refuse de se soumettre à cette convention, ajoutant, avec ses officiers, « qu'il préférait s'ensevelir sous les ruines de la citadelle ». Il fallut en entreprendre le siège. Le 23 octobre, le général Maison débarqua devant le château et les travaux préparatoires du siège commencèrent. Le 29 octobre au soir, les batteries étaient achevées et armées. Le 30, à 6 heures, le feu fut ouvert avec violence et, au bout de quelques heures, une brèche était pratiquée. Au moment où l'assaut allait être donné, l'ennemi hissa le drapeau blanc et le fort se rendit à discrétion (1).

Montmasson avait pris part, avec les compagnies du génie, aux travaux d'approche, prenant le service

(1) J'ai visité, en 1912, le château de Morée, qui a servi longtemps au gouvernement grec de prison d'Etat et qui est très délabré aujourd'hui ; on y voit encore quelques traces des boulets français de 1828. Cette forteresse et le Castel Roumeli, qui lui fait face de l'autre côté du détroit de Corinthe, furent construits et entretenus, autrefois, par les Francs et les Vénitiens pour garder l'entrée du golfe.

aux tranchées avec les autres capitaines. Les derniers soldats turcs avaient quitté la Morée. Au mois de février suivant (1829), Montmasson recevait, en Grèce, l'avis de sa nomination au grade de commandant. Il rentra en France peu de temps après et fut longtemps employé aux travaux de fortification de Briançon, en qualité de chef du génie. Lieutenant-colonel en 1837, il eut notamment à diriger, en 1838-39, les travaux de réfection du fort de l'Ecluse, et résida longtemps à Collonges. Sans doute, lorsqu'il était occupé à ces travaux, dût-il penser à l'un de ses compatriotes d'Evian, le capitaine Madelaine, dont nous évoquons bien volontiers le souvenir ici.

Ce fort de l'Ecluse, que les Chablaisiens en route vers Lyon aperçoivent à leur droite, de l'autre côté du Rhône, avant de traverser le fleuve, s'est bravement défendu contre les Autrichiens en 1815. La garnison se composait d'à peine trois cents hommes, en majorité de la Garde nationale, sans enthousiasme ni fermeté, et que la nouvelle du désastre de Waterloo acheva d'abattre. Le commandant du fort, chef de bataillon Villetard de la Guérie, parfaitement secondé par le capitaine Madelaine, de l'artillerie, et le lieutenant Gauthier, du génie, et par de faibles détachements d'artilleurs, de sapeurs et d'anciens soldats retraités des environs, sut prendre des mesures habiles pour maintenir la défense à l'extérieur du fort aussi longtemps que possible. L'ennemi se présenta le 1er juillet et poursuivit le bombardement et les attaques les jours suivants. Une partie de

la garnison se mutina ; les officiers et les bons soldats continuèrent à combattre. Le 7 juillet au matin, sous l'effet du bombardement et aussi de l'ébranlement dû à notre tir, le bâtiment de la porte de Genève s'effondra et les débris s'enflammèrent, ensevelissant 32 hommes. Le capitaine Madelaine fut dégagé des décombres avec peine, évanoui et gravement blessé. Il devint nécessaire de cesser la résistance ; mais le commandant de la Guérie et quelques hommes énergiques, réfugiés dans l'ouvrage le plus élevé, s'échappèrent par la montagne et parvinrent à rejoindre les troupes françaises à Champagnoles.

Madelaine fut fait prisonnier et remis en liberté après la paix. Plus tard, en 1838, le récit de cet événement fut publié par le *Spectateur Militaire*, puis en brochure. Madelaine répondit à cette publication, non seulement par une lettre rectifiant quelques appréciations, mais par un mémoire très intéressant, œuvre d'un véritable et savant technicien, relatif à l'explosion du fort, au placement et au tir de l'artillerie dans les ouvrages de fortification, etc... (1) Né à Evian en 1791, élève de l'école polytechnique, Madelaine a publié de nombreux travaux sur des sujets militaires variés. Il est mort en 1877.

Colonel en 1841, officier de la Légion d'honneur l'année suivante, chevalier de Saint-Louis, Montmasson termina sa carrière comme directeur du

(1) Ces brochures sur 1815, ces renseignements, comme aussi ceux qui concernent les travaux du colonel Montmasson, à Besançon, m'ont été communiqués obligeamment par les directeurs du génie de Besançon et de Lyon.

génie, à Grenoble, en 1848. Instruit, travailleur, habile et expérimenté dans les travaux de son arme, le colonel Montmasson ne reçut pas le couronnement de carrière qu'il était en droit d'attendre. C'était un homme modeste et sans intrigue. Peut-être aussi eut-il à souffrir de ses débuts de carrière, car il dut se trouver souvent en concurrence avec des officiers de son arme dont les services aux armées impériales, les blessures, appelaient un peu plus l'attention. Il se retira à Evian, où il chercha à se rendre utile à ses concitoyens par ses compétences et sa serviabilité. Il a laissé des travaux sur la fortification, qui n'ont pas été publiés ; il est mort en 1866 (1).

* * *

Deux ans plus tard, en 1830, le gouvernement du roi Charles X était conduit, par une longue suite d'événements, à recourir aux armes pour mettre fin

(1) Les officiers du génie savoyards, parvenus au grade supérieur dans l'armée française, sont peu nombreux. L'année même où mourait le colonel Montmasson, sortait de l'école polytechnique, comme sous-lieutenant du génie, M. Richard de Lannoy de Bissy, fils d'un ingénieur des Ponts et Chaussées lui-même issu de cette école et chef d'une vieille famille de la région chambérienne. Comme Montmasson, M. de Bissy fit une carrière exceptionnellement variée et occupée ; il servit en Afrique à diverses reprises, fit la campagne de 1870-71 comme capitaine, dirigea le génie à l'expédition d'El Goléa en 1872-73, fit partie du Service géographique de l'armée, construisit le fort Saint-Eynard à Grenoble. Il fut l'auteur d'une carte d'Afrique qui lui valut la Médaille d'or de la Société de Géographie de Paris. Colonel en 1897, placé à la tête du 5e régiment du génie, à Versailles, il s'y fit également apprécier ; mais il dut malheureusement quitter le service en 1903, prématurément, pour raison de santé. Officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Mort en 1906.

à la piraterie et aux déprédations des corsaires barbaresques dans la régence d'Algérie. Un corps d'opérations fut constitué avec le plus grand soin, comprenant essentiellement trois divisions à trois brigades ; le lieutenant-général de Bourmont, ministre de la Guerre, en prit le commandement. Le maréchal de camp Collomb d'Arcine, sans emploi depuis un an, reçut le commandement de la 3e brigade (21e et 29e régiments de ligne) de la 2e division, aux ordres du général de Loverdo. L'embarquement, le transport, le débarquement des troupes et du matériel constituaient, à cette époque de la navigation à voiles, une entreprise difficile, qui fut encore compliquée par des périodes de très mauvais temps créant de graves dangers ; le succès fut tout à l'honneur de l'amiral Duperré et du personnel sous ses ordres.

Le débarquement commença le 14 juin, à la presqu'île de Sidi-Ferruch, qui avait été judicieusement choisie pour permettre l'installation des premiers éléments mis à terre. Le 18 juin, deux divisions étaient à terre et prenaient leurs dispositions pour recevoir une attaque que tout faisait prévoir ; le lendemain se livra la bataille de Staouëli qui devait nous ouvrir la route d'Alger. La brigade Collomb d'Arcine, détachée de sa division, avait été placée en réserve, à l'extrême gauche ; elle se tenait en arrière d'un espace vide assez considérable qui demeurait entre la gauche de la première ligne et la mer. L'ensemble des troupes débarquées s'élevait à environ 20.000

combattants, avec 4 batteries montées et 1 batterie de montagne.

Le 19 juin, de bonne heure, l'armée turque et arabe apparut et se montra active sur tout le front ; mais son but était, comme on le vit plus tard, d'attaquer nos deux ailes et de les tourner s'il était possible. L'attaque la plus forte, la plus violente, se fit contre notre gauche ; elle était composée de janissaires turcs et des meilleurs contingents de la régence. Notre situation fut bientôt très délicate de ce côté. Un bataillon d'avant-postes, très fractionné, très étendu, fut bousculé et repoussé, se reforma très péniblement, fut de nouveau fortement pressé et très menacé. Le sort de notre gauche se trouvait compromis. Si la colonne turco-arabe, forte de 25.000 combattants, avait pu poursuivre son mouvement, elle aurait débordé dans la plaine et menacé de couper les communications de l'armée avec la presqu'île et avec sa base de débarquement. C'est alors que le général d'Arcine, qui suivait avec attention les événements, comprenant le danger, prit une décision rapide, sans attendre ni demander des ordres, et rétablit la situation. Les historiens sont unanimes à reconnaître l'importance du rôle qu'il a joué ce jour-là (1). On ne peut mieux faire que de laisser la parole ici à Camille Rousset, qui a pu consulter tous les documents officiels. « Le général d'Arcine, dit-il, court au colonel du 29e, lui donne l'ordre de marcher avec tout son monde et, sans plus attendre, enlevant

(1) *Histoire de la Restauration*, par Alfred Nettement. — *La Conquête d'Alger*, par Camille Rousset.

au pas de course les voltigeurs du premier bataillon, il les guide lui-même vers le lieu du combat. A la vue de ce renfort et à la voix du général, les braves du 28e, qui se repliaient en désordre, s'arrêtent, reviennent sur leurs pas et reprennent l'offensive. Surpris par ce brusque retour, les Turcs et les Arabes hésitent. Le général d'Arcine ne leur donne pas le temps de se reconnaître ; le 29e a bientôt rejoint ses voltigeurs ; à peine dégagé, le bataillon du 28e a reformé sa ligne ; les tambours battent la charge ; on s'élance, la baïonnette en avant ; les Arabes tantôt victorieux ne tiennent plus ; culbutés, ils fuient dans toutes les directions ».

Ainsi les affaires étaient rétablies au point le plus important ; mais le résultat de cette décision fut plus considérable encore. Le mouvement d'offensive se transmit progressivement, se propagea de proche en proche vers la droite sur la totalité du front, et ce fut la victoire complète.

C'est vers 7 heures seulement que le général en chef, prévenu, prit effectivement le commandement ; une marche convergente fut alors accomplie sur le plateau et le camp de Staouëli, qui furent enlevés et conquis. Ce jour-là la supériorité morale passa du côté français.

Les opérations se poursuivirent lentement les jours suivants ; on dut attendre le débarquement des vivres et du matériel. La lutte recommença les 25 et 26 juin ; l'ennemi fut aisément repoussé. La marche en avant sur le fort l'Empereur et Alger fut reprise le 29. La brigade d'Arcine se trouvait au centre du disposi-

tif pendant cette journée, que la chaleur et des erreurs de direction rendirent particulièrement pénible. Dès le 30, les dispositions pour l'attaque commencèrent ; le 4 juillet, après une forte canonnade, le fort l'Empereur capitulait et Alger était à nous.

En examinant et analysant cette campagne de vingt jours, avec la connaissance des lieux, on reconnait sans peine qu'elle présenta un point et un moment critiques ; ce fut le matin du 19 juin. Ce jour-là ce fut l'un des nôtres, un Savoyard, qui, par son instinct de la guerre, sa décision et sa vigueur, sauva véritablement la situation. Il ne paraît pas douteux que l'échec et l'enveloppement de la gauche auraient entraîné le recul de toute la ligne ; il aurait fallu se retrancher dans la presqu'île, préparer de nouveaux efforts, en face d'un ennemi que son triomphe aurait rempli de confiance et d'orgueil. On voit aujourd'hui, dans la zone espagnole du Maroc, ce que peuvent les Arabes lorsqu'ils se jugent plus vaillants, plus habiles et plus forts que leurs ennemis. L'expédition d'Alger n'eut sans doute pas échoué, mais elle aurait demandé à coup sûr plus de temps, des efforts considérables, et entraîné des pertes beaucoup plus importantes.

Le 2 août suivant, on apprenait à Alger la révolution de juillet à Paris ; Charles X avait été renversé ; Louis-Philippe était devenu roi des Français. Ces événements apparurent à la plus grande partie de l'armée d'Afrique comme une catastrophe.

Le commandant en chef, maréchal de Bourmont, était relevé de son commandement. Un certain nom-

bre d'officiers généraux et supérieurs, plus particulièrement attachés aux Bourbons, se retirèrent et quittèrent l'armée. Le général d'Arcine fut de ceux-là; mais, admis au traitement de réforme, en attendant qu'il eût droit à sa pension de retraite, il ne voulut même pas conserver ce lien avec le nouveau régime, et, le 10 janvier 1831, il demanda à être rayé de la liste des officiers généraux de l'Armée. Cette demande était l'équivalent d'une démission et, dès lors, d'Arcine n'appartenait plus à l'armée. Il n'avait alors que 46 ans. Le général d'Arcine ne figure pas moins, bien entendu, tant sur la liste des élèves de l'école de Saint-Cyr, que sur la liste des généraux de brigade, comme nommé à ce grade en 1828, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Comme on le verra plus loin, il se fixa en Savoie, et mourut en 1865.

* * *

La Révolution de juillet 1830, à Paris, eut son contre-coup dans les principales villes de France ; il en fut ainsi à Bordeaux. Tandis que le commandant de la division, lieutenant-général d'Autichamp, âgé de 91 ans, se rendait à Paris, pour y renouveler à Charles X l'assurance de son dévouement, le maréchal de camp Janin, commandant la subdivision de Bayonne, venait à Bordeaux pour le remplacer. La publication des Ordonnances à Bordeaux avait provoqué un grand mécontentement dans le parti libéral et, quand on eut connaissance des succès du peuple, à Paris, contre le gouvernement royal, des troubles

graves éclatèrent dans la soirée du 30 juillet. Janin crut en prévenir les suites en envoyant sur les lieux, place de la Comédie et cours du Chapeau-Rouge, des troupes qui furent mal accueillies et dont la venue fut considérée comme une provocation. Mais Janin, après avoir pris ces mesures, n'était pas rentré dans le fond de son quartier-général ; il s'était rapproché du point dangereux et, au moment critique où un geste malheureux, une parole maladroite, auraient pu avoir les suites les plus graves dans cette foule nombreuse et surexcitée, Janin apparut et, jetant ostensiblement son épée, s'avança seul, à cheval, au milieu de la foule. « Il prend la parole, dit son biographe, M. Manecy, pour adjurer la population de se calmer et de se retirer, protestant des sentiments amicaux et pacifiques de la garnison. A ce moment, il reçoit plusieurs pierres violemment lancées, dont l'une le blesse grièvement au-dessous de l'œil. Froidement, il essuie le sang qui coulait et supplie encore la population d'avoir confiance en lui, dans son respect pour la royauté constitutionnelle ; il termine en disant qu'il va donner une preuve de sa confiance dans les Bordelais en faisant rentrer les troupes, puis il se retire. Le silence s'était fait dans la foule ; la crânerie de ce chef, ses paroles ont fait impression et, quand on voit les soldats retirer leurs baïonnettes des fusils et quitter la place, on peut respirer car le danger d'une collision était conjuré, grâce au courage et à la présence d'esprit de notre compatriote ». Sur le moment, tout le monde lui rendit hommage ; les jours suivants, tout le monde lui en voulut, les roya-

listes pour n'avoir pas écrasé l'insurrection, les libéraux pour n'avoir pas laissé arborer le drapeau tricolore sur les édifices publics. Quand le calme fut rétabli, justice lui fut rendue par tous et, ainsi qu'il arrive presque toujours lorsqu'un homme a généreusement payé de sa personne, il devint promptement populaire. Le gouvernement de Louis-Philippe donna à la fois à Janin le grade de lieutenant-général et le commandement de la division de Bordeaux. Il passa, en 1837, au commandement de la division de Besançon et fut admis au cadre de réserve en 1840; il retourna alors dans les Basses-Pyrénées, à Osserain, où l'appelaient ses liens de famille et où il mourut en 1861, âgé de 86 ans.

Cet épisode de Bordeaux (30 juillet 1830) est le fait capital de la carrière de Janin ; il y fut bien inspiré.

A cette époque, il n'y avait pas de corps d'armée, et le commandement d'une division était le plus important en temps de paix. Janin, qui était d'origine modeste, est donc parvenu aux premiers rangs ; il était grand-officier de la Légion d'honneur.

Tout ce que nous savons de lui nous le montre comme un homme intelligent, de caractère facile, honnête, mais sans l'alourdissement des scrupules. Ce n'était pas un caractère, au sens élevé de ce mot, simplement un homme droit, capable de tous les dévouements, aimant à plaire. Discipliné et persuadé qu'il n'appartient pas aux militaires de faire ou de défaire les gouvernements et les régimes, il a gagné successivement la confiance du prince Eugène de Beauharnais, celle de l'Empereur, de la famille impé-

riale, de Louis XVIII, de Charles X, par son loyalisme toujours offert. Il se rallie de suite, sans difficulté ni arrière-pensée, à tout nouveau régime qui s'installe et devient régulier. Retraité, il offre ses services à la IIe République et, plus tard, il assure de son dévouement le gouvernement du second Empire. Il est toujours loyal et serviteur à travers toutes les perturbations du XIXe siècle.

Jusque vers la fin de sa vie, il demeura actif et agité ; il avait plus de soixante-quinze ans qu'on le voyait encore danser à Biarritz lorsque la Cour impériale y faisait séjour. Janin avait épousé Anne Favre, qui était comme lui de Chambéry ; ils n'eurent que deux filles, dont la postérité est maintenant éteinte.

* * *

Ces événements de 1830 firent sortir encore une fois de l'ombre la grande figure du général Dessaix. A la suite des troubles qui se produisirent et de la désorganisation temporaire qui en résulta, les départements, les grandes villes, créèrent une garde nationale pour assurer le maintien de l'ordre. Le maréchal Gérard, ministre de la Guerre, rétablit sur la liste des disponibilités un certain nombre de généraux de l'ancienne armée et, parmi eux, Dessaix. Lyon le réclama pour commander la garde nationale lyonnaise, et Dessaix fut effectivement nommé, au mois de novembre, à ce poste honorifique. Pour diverses raisons, le général refusa, mais réclama un commandement pour le cas où une guerre extérieure viendrait à se produire.

Dessaix, qui n'avait rapporté de la guerre que des souvenirs et des coups, Dessaix le « Bayard de la Savoie », *Dessaix, ch'elegge a se l'onore et dona altrui la gloria,* comme s'écrie le poète Carducci, Dessaix n'était donc pas un oublié. Thonon, sa ville natale, justement fière de lui, lui a élevé une statue.

* * *

Nous placerons ici quelques observations sur le caractère de nos compatriotes dans l'armée, sur les formes diverses qu'il peut revêtir. Les hommes du tempérament d'un général Janin, portés avant tout à plaire et à offrir leurs services, se rencontrent chez nous comme partout; généralement, ces hommes réussissent. Mais nos recherches, nos études, nos réflexions sur quelques-uns des nôtres, de l'époque révolutionnaire ou des époques postérieures, l'examen de quelques dossiers, le cas d'un Collomb d'Arcine, d'un Montmasson, celui de quelques officiers savoyards que nous avons soit approchés, soit bien connus au cours de notre carrière, nous ont fait rencontrer et observer des hommes d'une trempe différente.

Les uns tiennent de leur pays un caractère ferme, solide, en même temps réservé et discret; souvent une extrême délicatesse les éloigne de leurs chefs, car ils souffriraient de paraître rechercher la faveur. Ces allures réservées sont généralement la marque de la modestie et cachent une réelle valeur, que ceux qui en sont dotés savent mal exprimer et faire valoir. Ce sont des hommes de cœur, qui ont besoin d'être

compris, et les chefs qui ont su les comprendre en ont tiré, avec un dévouement sans bornes, tout le rendement professionnel dont ils se sentaient capables. Jugés de loin et de haut, avec légèreté ou sans intérêt, il ont été qualifiés d'hommes fiers, avec un sens désavantageux, sinon même d'hommes orgueilleux ; on les a accusés de faire « bande à part » ou de faire « cavalier seul », propos faciles, critiques à la fois légères, malveillantes et perfides. Ces hommes de cœur et de délicatesse, ainsi jugés, ont perdu confiance et se sont repliés sur eux-mêmes ; et souvent toute leur carrière en a souffert, toute leur vie en a été assombrie, faute d'un effort d'intelligence ou de bienveillance — disons le mot, par le fait de l'orgueil — de ceux dont ils dépendaient et qui ne méritaient pas d'être appelés des chefs.

D'autres, âmes fières aussi, étaient d'un type différent qui est aussi de notre pays. Vifs et prompts, à l'occasion violents, mais droits et sûrs, apportant dans la vie de garnison comme aussi en campagne une franchise un peu rude, ceux-là étaient des hommes d'activité, d'audace, d'élan ; on pouvait tout attendre d'eux. Ceux-là ont souffert d'avoir estimé que la vie est trop courte pour qu'on en passe la plus grande partie à cacher sa pensée. Ils ont été redoutés des chefs qui méritent simplement d'être qualifiés d'« hommes habiles », aptes seulement à cacher ou à replâtrer les difficultés au lieu de les résoudre ; et, pour les perdre, on les a qualifiés *frondeurs*. C'est ainsi que fut apprécié Dessaix lui-même, le Dessaix de 1809, de 1814 et de 1815. Chastel était du même

bois, bien connu lui aussi comme intransigeant sur l'honneur militaire et donnant volontiers son opinion « avec sa voix éclatante et ses gestes impérieux ». En 1814, Chastel commandait une division devant Paris, sous les ordres du maréchal Marmont, lorsque celui-ci résolut de traiter avec l'ennemi sans l'avis de l'Empereur. Marmont connaissait si bien le caractère de Chastel et l'ascendant que ce général pouvait exercer sur l'armée « qu'il crut devoir, au moment où il traitait avec le prince de Schwarzenberg, non seulement lui laisser ignorer les négociations, mais lui retirer même le commandement de ses troupes » (1).

Ne nous laissons pas trop émouvoir par cette épithète de « frondeur », par laquelle la jalousie ou de basses intrigues ont trop souvent détruit et brisé des carrières et des existences. *Frondeur* est souvent employé, en vérité, pour désigner et pour déprécier celui qui est simplement l'inverse d'un *courtisan*. Grâce à Dieu, il n'a pas manqué, en Savoie,

(1) Dictionnaire encyclopédique de Le Bas. — Le maréchal Marmont, duc de Raguse, était, parmi les lieutenants de Napoléon, l'un des plus instruits et des mieux doués. Mais sa capitulation de 1814 fit oublier ses services et le souvenir lui en demeura attaché comme une tunique de Nessus. J'ai entendu raconter par mon grand-père (né en 1810 et qui avait assisté à la scène) que vers 1825 ou 26, le maréchal Marmont, qui séjournait à Genève, se promenait quelquefois sur le lac par les nouveaux bateaux à vapeur. Il voulut voir Thonon, débarqua à Rives et monta en ville ; mais, arrivé sur la place du Château, il fut reconnu par un groupe de trois vétérans, dont une « jambe en bois », qui se mirent à l'invectiver et à lui reprocher avec véhémence sa défection et sa trahison ; le maréchal redescendit promptement à Rives, mais ils le suivirent dans la descente, en sorte que Marmont dut aller se réfugier sur le bateau au plus vite.

d'officiers de valeur qui, sans rechercher ni mériter la première de ces qualifications, ont eu tout de même assez de fierté pour la préférer encore à l'autre.

* * *

En 1830, le peuple belge s'était révolté contre le gouvernement hollandais dont il dépendait depuis 1815. La Belgique avait secoué ce joug insupportable et conquis sa liberté, appuyée par la France et l'Angleterre ; mais le gouvernement hollandais persistait à conserver, au-delà du délai qui lui avait été imparti, la possession de la citadelle d'Anvers, forteresse importante, qui menaçait la ville en permanence (1).

Une expédition fut décidée en 1832 ; la France en fut chargée, tandis que l'Angleterre prenait, de concert avec elle, des mesures maritimes pour le blocus des cités de Hollande. Le maréchal Gérard reçut le commandement d'une armée, forte de 70.000 hommes, qui pénétra en Belgique le 15 novembre, en quatre colonnes, par Courtrai, Tournai, Mons et Binche. Le 19, l'armée se déploya devant la citadelle, et les opérations du siège commencèrent aussitôt avec vigueur. Les travaux furent conduits avec habileté par le génie, malgré la saison défavorable et malgré les pluies abondantes qui rendirent extrêmement pénible le service des tranchées. A côté du génie, l'artillerie se signala par la construction et le

(1) Citadelle construite par le duc d'Albe en 1567, pour contenir les Anversois lors de l'insurrection des Pays-Bas contre la domination espagnole.

service des batteries et par l'habileté de son tir ; ce furent ces deux armes qui éprouvèrent le plus de pertes. Le lieutenant-colonel Dumont commandait l'artillerie de siège et mérita les éloges du commandement. Malgré la résistance honorable de la garnison hollandaise, la place capitula le 23 décembre.

Comme l'expédition d'Espagne, en 1823, pour le gouvernement de la Restauration, l'expédition d'Anvers montra à l'Europe que le gouvernement de Louis-Philippe avait su garder et renforcer une force militaire ; c'était « une démonstration analogue, à l'adresse de la même Europe, qui était disposée à considérer avec dédain et scepticisme la force militaire d'un gouvernement né sur des barricades. » (1).

Quelques années plus tard, le lieutenant-colonel Dumont était nommé colonel, puis commandeur de la Légion d'honneur. Il prit sa retraite en 1846, passant dès lors une grande partie de sa vie dans le domaine familial de Saint-Jean-de-la-Porte (2).

* * *

Cependant, la conquête de l'Algérie se poursuivait depuis la prise d'Alger. Elle devait durer longtemps. Bien que l'armée française n'eut qu'une seule fois

(1) *Histoire de la Monarchie de Juillet,* par Thureau-Dangin.

(2) Il n'est fait mention dans ce travail que des officiers ayant fait campagne ; on trouverait d'autres officiers savoyards dans l'armée française à cette époque. C'est ainsi, par exemple, que l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie,* du comte Amédée de Foras, nous signale sous la Restauration et la Monarchie de Juillet :

Ferdinand de Faucigny-Lucinge, officier supérieur aux Gardes du Corps, aide-de-camp du jeune duc de Bordeaux, et qui fut

devant elle un véritable chef, Abd el Kader, qui avait réussi à réunir des contingents nombreux sous ses ordres ; des causes multiples : l'étendue du pays, la rigueur du climat, les maladies, la bravoure de l'adversaire qui multipliait les prises d'armes et les soulèvements, les difficultés d'accès de certaines régions, la rendirent pénible et laborieuse. On peut dire qu'elle ne prit fin, dans son ensemble, qu'après l'expédition de la Grande Kabylie, en 1857. Toute une génération militaire y a pris part.

Après le départ du général d'Arcine, dont le nom et le souvenir demeurent attachés aux débuts de l'entreprise, d'autres officiers savoyards ont fait partie de l'armée d'Afrique pendant cette période. A la suite de la Révolution de juillet 1830, le gouvernement du roi Louis-Philippe réintégra dans les rangs de l'armée un certain nombre d'officiers qui l'avaient quittée en 1815 ; il y eut sans doute dans le nombre des Savoyards et il y en eut qui servirent en Afrique. Nous avons relevé le nom du capitaine Buttet, de Saint-Jean-d'Aulph, qui avait été licencié après la chute de l'Empire. Capitaine au 105e de ligne, officier de la Légion d'honneur, il fut tué en Algérie.

Parmi ceux qui ont poursuivi une plus longue carrière et dont la trace est plus facile à retrouver, il

autorisé par Charles X à porter en France le titre de prince qu'avait porté ses ancêtres ;

Henry Foncet de Montailleur, né à Chambéry en 1780, qui avait servi sous Napoléon, s'était rallié aux Bourbons en 1815 ; il devint maréchal de camp sous Charles X, et mourut en 1851 sans postérité ;

Othon Guillet de Monthoux, né à Annemasse en 1762, qui devint aussi officier général sous la Restauration.

convient de citer ceux qui suivent, dont quelques-uns ont déjà été nommés à l'occasion de l'expédition d'Espagne, en 1823.

Gagnon Joseph (1), excellent officier de cavalerie, passa plusieurs années en Algérie, à partir de 1843, comme colonel du 2e Hussards, régiment célèbre dans les fastes de la guerre d'Afrique. Il fut plusieurs fois cité à l'ordre du jour ou mentionné dans des rapports d'opérations, notamment par le général Cavaignac, en 1846. Général de brigade en 1848, il devint général de division en 1856, et fut inspecteur de cavalerie, puis commandant d'une division territoriale ; il est mort en 1883.

Chabord Gaspard (2), officier d'artillerie, passa lui aussi plusieurs années en Algérie, de 1840 à 1846, et fut plusieurs fois cité à l'ordre, notamment pour le combat du col de Mouzaïa ; il rentra en France chef d'escadron. Nous le retrouverons en Orient.

Marulaz Louis (3), capitaine d'infanterie, a pris part très longtemps aux campagnes d'Afrique, et a été blessé et cité à l'ordre. Comme colonel, il participa aux opérations du siège de Rome, en 1849 ; fut nommé général en 1851, et divisionnaire en 1855 ; il devint président du Comité consultatif de l'infanterie, situation importante et élevée. Il est mort en 1882.

De Monnet Adolphe (4), élève de Saint-Cyr comme

(1) Né aux Echelles en 1796 ; avait pris part, à 17 ans, à la campagne d'Allemagne, en 1813.

(2) Né en 1799. Famille originaire de Chambéry.

(3) Né en 1802, à Vesoul, où résidait alors son père.

(4) Famille de Chambéry. Son grand-père fit une brillante carrière en Pologne au xviiie siècle.

Marulaz, partit en Afrique comme chef de bataillon en 1842, s'y distingua à plusieurs reprises, notamment en Kabylie, et y passa huit ans. Colonel à son retour en France, il devint général de brigade en 1853. Nous le reverrons en Crimée.

Peyssard Théodore (1), fit campagne en Afrique à partir de 1833, comme lieutenant et capitaine, devint général de brigade en 1851, et général de division en 1855, après avoir été longtemps employé au Ministère de la Guerre. Il fut inspecteur d'infanterie. Il est mort en 1861.

Montfort Alexandre (2), servit en Afrique pendant de longues années avant d'aller en Crimée, y revint ensuite en 1856.

Dumont Joseph-Eugène (3), élève de Saint-Cyr comme les précédents, fit une longue partie de sa carrière en Afrique, depuis la bataille de l'Isly, à laquelle il assista en 1845. Nous le reverrons en Crimée.

* * *

La guerre d'Orient (1854-56) fut une belle manifestation de la force et de la valeur de l'armée française, la première manifestation vraiment importante en Europe depuis 1815. Sous le commandement successif du maréchal de Saint-Arnaud, des généraux Canrobert et Pélissier, plusieurs des nôtres ont servi dans cette armée.

(1) De Chambéry par ses père et mère. Né en 1804.
(2) Fils du général Montfort, de Sallanches, baron de l'Empire.
(3) Né en 1823, à Saint-Jean-de-la-Porte.

Le colonel d'artillerie Chabord fit la plus grande partie de la campagne et fut nommé, au retour, général de brigade. Il est mort en 1877.

Le général de Monet commanda une brigade en Crimée, fut atteint de cinq blessures le 24 février 1855 et nommé général de division. Il commanda l'Ecole de Saint-Cyr, puis une division, passa au cadre de la réserve en 1869 et mourut en 1877. Il était Grand'Croix de la Légion d'honneur.

Le commandant Montfort combattit en Crimée aux Grenadiers de la Garde Impériale, y fut grièvement blessé et fut nommé lieutenant-colonel.

Le capitaine Dumont, des chasseurs à pied, se distingua aussi en Crimée ; il fut décoré et nommé commandant.

Le capitaine Barrachin Anatole (1) fut deux fois blessé en Crimée. Nous le reverrons, avec les précédents, en Italie, en 1859.

Au mois de mai 1855, le corps expéditionnaire sarde débarquait à son tour en Crimée et, dès lors, dans l'armée alliée, aux côtés de ceux dont nous venons de citer les noms, se placent les Philibert Mollard, les Millet de Faverges, les Antoine Gabet, les Raymond de Chevilly, les Charles et Alphonse de Foras, les Charles Goybet et bien d'autres, dont les noms sont connus parmi nous.

* * *

La campagne d'Italie, en 1859, rapprocha bien davantage encore les deux armées. Nous relevons dans l'armée française :

(1) Né en 1826, à Paris, d'une famille originaire de Marlens ; élève de Saint-Cyr

Le colonel Montfort commandait un régiment d'infanterie à Magenta et à Solférino et mérita diverses récompenses, Il devint général de brigade quelques années plus tard et mourut en 1884.

Le commandant Dumont, à la tête du 11e Bataillon de Chasseurs à pied, se distingua de nouveau à Solférino et fut nommé lieutenant-colonel aussitôt après la bataille. Poursuivant sa brillante carrière en Algérie, puis à l'armée du Rhin en 1870, à l'armée de Versailles en 1871, Dumont devait parvenir aux situations les plus élevées, commander des corps d'armée pendant neuf ans et recevoir le Grand Cordon de la Légion d'honneur. Pendant toute sa carrière, il revenait fidèlement chaque année à la maison familiale de Saint-Jean-de-la-Porte. Il est mort en 1892.

Le commandant Barrachin fit la campagne d'Italie à la tête d'un bataillon, celle de 1870-71 à la tête d'un régiment, et, après de nouveaux services en Algérie, il était promu général en 1879. Il mourut trois ans plus tard, de maladie, en activité de service.

Le jour de Solférino (24 juin 1859), au combat de San-Martino, livré et gagné par l'armée sarde, la Brigade de Savoie écrivait la dernière page de sa glorieuse histoire, à la *Madonna della Scoperta*, en emportant les positions ennemies.

* * *

Ainsi, depuis 1815 jusqu'à l'annexion de 1860, pendant toute cette période où les contingents réguliers de Savoie tenaient avec honneur leur place dans l'armée sarde et prenaient une belle part aux cam-

pagnes de 1848, 1849 et 1859, il y eut toujours des officiers savoyards dans l'armée française, à chacune des prises d'armes de celle-ci ; nous n'avons cité que les plus en vue ; il y en avait certainement beaucoup d'autres. Au moment où se produisait l'annexion, il n'y avait pas moins de cinq officiers généraux savoyards dans l'armée française (1) :

Le général Marulaz commandait la 2e division d'infanterie, à Paris ;

Le général de Monet était à la tête de l'Ecole de Saint-Cyr ;

Le général Peyssard était inspecteur général d'infanterie ;

Le général Gagnon commandait la 10e division militaire, à Montpellier ;

Le général Chabord était membre du Comité d'artillerie.

Quatre noms vinrent alors s'ajouter à ceux-là : les noms des lieutenants-généraux Mollard et Jaillet de Saint-Cergues, des majors-généraux de Rolland et Perrier (2), entrés dans l'armée française avec le grade correspondant à celui qu'ils avaient dans l'armée sarde.

(1) *Annuaire de l'Armée* pour 1860.

(2) Le général Louis-François Perrier, né à Tanninges en 1804, avait été le dernier commandant de la Brigade de Savoie, dont il avait eu le commandement pendant la campagne de 1859. Nos chroniqueurs ne donnent pas son nom à côté de ceux des trois autres comme étant passé dans l'armée française en 1860 ; seul, M. F. Miquet le signale comme ayant opté pour la France. Cependant, on ne relève pas son nom sur les listes des officiers entrés successivement dans l'armée française. Voici, je crois, l'explication. Le général Perrier fut admis à la retraite le 6 juin 1860, sur sa demande, à la dissolution de la Brigade. Puis, dans

Il y eut aussi des sous-officiers et des soldats savoyards dans l'armée française ; pour les uns, leurs familles étaient demeurées de nationalité française après 1815 par le fait d'une résidence en France, mais d'autres ont appartenu à la Légion étrangère, où ils étaient inscrits comme « Piémontais » ou comme « sujets sardes ». Nous en avons rencontré autrefois quelque-uns, soit en Savoie, soit en Algérie, où ils étaient demeurés après leur libération du service (1).

cette situation d'officier général de l'armée sarde à la retraite, il devint Français par l'option qu'il avait faite, et fut dès lors inscrit sur le contrôle des généraux de brigade en retraite, percevant sa pension du Gouvernement français, conformément aux conditions de l'annexion. Il est mort à Chambéry en 1869.

(1) J'en ai connu en effet deux ou trois, et, comme les vieux soldats m'ont toujours beaucoup intéressé, je demande la permission de présenter ici l'un deux. Celui-ci s'appelait Bellossat et devait être des environs de Thonon. A l'époque où j'avais une quinzaine d'années, il venait chaque année vendanger aux vignes de Tully, d'ancienne mémoire. Usé, sans être vieux, il aimait à causer et déposait volontiers son panier. Bellossat avait fait les campagnes de 1848 et 1849 à la Brigade de Savoie, puis, ayant pris goût au métier des armes, il était parti en Afrique, comme on disait alors, et s'était engagé à la Légion étrangère. Bon soldat, propre et rangé, et sobre sans doute, il était devenu ordonnance de Mac-Mahon lorsque celui-ci était général de brigade, et avait passé auprès de lui deux ou trois ans. Rentré au pays, il s'était marié et vivait très modestement en travaillant à la journée. Mac-Mahon avait parcouru la magnifique carrière que l'on sait ; il était devenu maréchal, duc de Magenta, président de la République. Après avoir quitté le pouvoir, le Maréchal vint en villégiature à Evian. L'ancien ordonnance jugea qu'il ne pouvait moins faire que d'aller voir son ancien patron et décida de se faire accompagner de sa femme. Bellossat avait dû autrefois être beau parleur à la Brigade et à la Légion ; malgré son allure un peu affaissée, il lui en était resté quelque chose, et, comme je lui ai fait raconter au moins trois ou quatre fois cette histoire, je suis en état, je crois, de la rapporter comme il aurait pu le faire lui-même. « Alors, disait-il, on « est allé à Evian, moi et ma femme, par le bateau de 9 heures, « avec les habits du dimanche, pour voir Mac-Mahon. Quand on « est arrivé à l'hôtel, il nous ont bien regardés. Je leur ai dit : « Dites-lui que c'est Bellossat et il viendra tout de suite ». « Alors « ils nous ont fait entrer dans un grand vestibule pendant qu'on

* * *

En 1860, la Savoie fut réunie à la France, définitivement. Cet événement mémorable s'accomplit dans des conditions parfaites de convenance, de droit et d'équité, du consentement unanime des populations, d'accord avec les deux gouvernements intéressés. Pour la plupart des Savoyards qui avaient alors atteint quarante-cinq ou quarante-six ans, c'était le retour au pays qui les avait vu naître, puisque la Savoie n'avait été séparée de la France, après une union de vingt-trois ans, qu'en 1814 pour la plus grande partie de son territoire, en 1815 pour le reste. Parmi ceux-là se trouvaient un grand nombre d'anciens combattants des armées impériales, surtout des dernières campagnes, et l'on pense qu'ils furent les premiers à arborer le drapeau sous lequel ils avaient combattu autrefois. Mais, sans doute, parmi ceux que cet événement combla de joie, faut-il placer au premier rang ceux des nôtres qui étaient demeurés Français et qui, dès lors, pourraient habiter leur pays d'origine, ou le visiter, autrement qu'en qualité d'étrangers. Quelques-uns de ceux qui ont fait l'objet de cette étude se trouvaient dans ce cas.

« allait le chercher. Mais quand je l'ai vu qui descendait les « escaliers en disant de cette voix forte que je connaissais bien : « Où est-il, ce Bellossat ? » Alors je me suis vu tout sens dessus « dessous, et, malgré que j'avais pris le matin une bonne ration « d'eau-de-vie pour me donner du cœur, je me suis mis à bre- « douiller, je n'ai plus retrouvé ce que j'avais préparé et, finale- « ment, je n'ai repris l'équilibre que quand il nous a eu fait « asseoir, moi et ma femme, autour de lui. Alors on a un peu « causé, et il se rappelait de tout. Ce n'était pas tout à fait le « même homme que j'avais servi dans le temps, mais ça lui a fait « tout de même plaisir de me revoir. Et même, quand on s'est « séparé, il a fait un cadeau à ma femme. Et ça ne m'a pas étonné, « parce que j'avais remarqué autrefois qu'il était toujours galant « avec les dames ».

Le général Janin avait quatre-vingt-cinq ans en 1860 et vivait, comme on l'a vu, à Osserain, dans les Basses-Pyrénées, avec ses enfants. Il eut une satisfaction particulière avant de mourir, en 1861, celle de voir arriver, à Bayonne, à la tête de la subdivision qu'il avait lui-même commandée autrefois, son compatriote, le général de Rolland, venu de l'armée sarde après avoir commandé le 2e Régiment de Savoie pendant la dernière campagne.

Le colonel Dumont connut, avant de mourir, en 1860, l'annexion qu'il avait tant désirée. Quelques mois auparavant, il avait eu la joie de recevoir, à Chapareillan (frontière franco-sarde), pour le conduire à Saint-Jean-de-la-Porte, son neveu, le lieutenant-colonel Eugène Dumont (1), rentrant triomphalement de la campagne d'Italie, tandis que les douaniers piémontais et français se disposaient à partir, les uns pour rentrer en Italie, les autres pour occuper la ligne des Alpes, nouvelle frontière.

Le colonel Montmasson, le commandant Madelaine virent aussi leurs vœux se réaliser et connurent le nouveau régime, car tous deux moururent très âgés, à Evian, leur ville natale, le premier en 1866, le second en 1877.

On a vu plus haut le général Collomb d'Arcine quitter l'armée française après la prise d'Alger, en 1831, et c'est avec peine que nous avons noté cette carrière prématurément arrêtée, pour des motifs politiques et par la volonté du général, à l'âge de 46 ans,

(1) Le futur commandant de corps d'armée et Grand'Croix de la Légion d'honneur.

alors que la continuation des guerres d'Afrique pouvait offrir à ce tempérament plein de bravoure et d'ardeur l'occasion de nouveaux faits d'armes qui eussent fixé définitivement son nom dans l'histoire. Nous avons eu l'occasion de bien connaître la carrière du général d'Arcine, qui fut une physionomie militaire des plus attrayantes : caractère un peu entier et parfois difficile, excellent cœur, homme de décision et fait pour commander, que l'on retrouvait au premier rang dans toutes les circonstances difficiles en temps de paix comme en temps de guerre. En 1817, alors qu'il était lieutenant-colonel, des troubles politiques s'étaient produits en Normandie, et l'on avait reconnu l'activité, la prudence et la fermeté dignes de tout éloge avec lesquelles il avait maintenu ou rétabli l'autorité. En 1822, il avait été signalé comme ayant réussi à maintenir l'ordre et l'union dans un régiment où le corps d'officiers était profondément divisé. Du reste, comme commandant de régiment pendant neuf ans, il avait toujours été l'objet des appréciations les plus favorables de la part des inspecteurs généraux. Son attachement aux Bourbons, à la France, était très réel et son dévouement profond ; à deux reprises, en 1815 et en 1821, à l'époque où le roi de Sardaigne réorganisait son armée, des propositions avantageuses lui avaient été faites de ce côté ; il les avait repoussées.

Depuis son départ de l'armée, en 1831, le général vécut tantôt en Savoie, dans sa propriété d'Esery, près de Reignier, parfois à Genève, tantôt à Besançon. C'est à Besançon qu'il se trouvait, au com-

mencement de l'année 1848, lorsque des troubles s'y produisirent, à l'imitation des journées de février à Paris. D'Arcine se fit aussitôt inscrire à la Garde nationale comme simple soldat, et, le fusil à la main, sa croix de Commandeur au cou, il contribua ainsi volontairement au rétablissement de l'ordre.

Quelques mois plus tard, le général d'Arcine, qui avait considéré Louis-Philippe comme un usurpateur et avait refusé de le servir, se rallia loyalement au nouveau gouvernement de la République. Il écrivit alors au ministre de la Guerre, le général Rulhières, qu'il avait connu autrefois, pour l'en informer et pour demander sa réintégration sur les contrôles de l'armée, au cadre de réserve, ce qui lui aurait permis de recevoir une pension de retraite. Mais la loi était formelle ; la démission qu'il avait donnée en 1831 était un cas de radiation définitive des cadres ; le ministre ne put accueillir sa demande et se trouva dans l'impossibilité de rien changer à sa situation : « Je vous en exprime mes sincères regrets », lui écrivit le général Rulhières. Et ainsi ce général, jadis couvert de blessures, qui avait gagné ses trois grades dans la Légion d'honneur pour faits de guerre, vécut trente-quatre ans sans recevoir aucune pension.

Emmanuel d'Arcine avait en Savoie des alliances et des amitiés solides, une parenté nombreuse avec les meilleures familles du pays. Il était fils de Joseph-Marie Collomb d'Arcine et de Péronne de Thiollaz, sœur de Mgr de Thiollaz, qui fut évêque d'Annecy. Il était l'aîné de huit enfants : six garçons et deux

filles. Il avait épousé, en 1829, à Besançon, Mlle Jeanne-Hélène de Lévezou de Vézins, qui appartenait à une branche franc-comtoise de cette famille originaire du Rouergue ; ils eurent trois enfants : un fils, Fernand d'Arcine, et deux filles, dont l'une épousa un officier français qui devint le général de Vouges de Chanteclair, et dont l'autre ne se maria pas. Parmi les frères du général, les uns étaient demeurés, comme lui, en France ; les autres étaient restés en Savoie après 1815, et deux d'entre eux, Louis et Jean, entrés dans l'armée sarde, étaient devenus, l'un major-général, et l'autre colonel. Aucun des frères du général n'eut de postérité masculine ; une de ses sœurs était Mme de Magny.

Le général accueillit avec joie l'annexion qui comblait ses vœux. Particularité de l'histoire de notre pays : tandis que lui-même cessait d'être en Savoie un étranger, ses deux frères, officiers dans la nouvelle armée italienne, devenaient à leur tour, au sens de la loi, — à celui-là seulement — des étrangers dans le pays qui les avait vu naître.

Le général d'Arcine passa ses dernières années de préférence en Savoie, dans sa propriété d'Esery, dont il s'était beaucoup occupé, et dans le voisinage de sa sœur, qui habitait le château de Magny, à Reignier. Il demeura vigoureux et actif jusque vers la fin de sa vie. Son petit neveu, M. Constantin de Magny, ne l'a pas oublié : « Dans mes souvenirs de petite enfance, dit-il (1), je revois ce cavalier alerte, aux traits éner-

(1) Dans une lettre du 10 avril 1925.

giques et bons ». Le général mourut, dans les sentiments de la religion la plus solide et de la piété la plus grande, le 26 novembre 1865, au château de Magny, âgé de 80 ans ; il repose dans le tombeau de la famille d'Arcine, à Esery (1).

La destinée du général d'Arcine, sa carrière en France, son existence après sa retraite, ses alliances en Savoie et en France, la carrière de ses frères, les changements de nationalité en 1815 et en 1860, tout cela semble bien la représentation, la synthèse de l'histoire de notre province au siècle dernier. Et cette vieille et belle famille de Savoie est maintenant éteinte ! Comme on l'a vu, le général avait un fils, Fernand, né à Genève en 1837 (2). Entré à Saint-Cyr en 1856, Fernand d'Arcine en était sorti sous-lieutenant au 87e Régiment d'Infanterie qu'il n'avait plus quitté, faisant campagne en Afrique pendant deux ans, servant ensuite au corps d'occupation de Rome pendant un an. Comme lieutenant, il avait rempli pendant trois ans les fonctions d'officier d'ordonnance en Algérie et en France. Soit dans la troupe, soit dans le service d'Etat-Major, il avait été très bien noté à tous égards et signalé comme un officier d'avenir. Capitaine le 9 août 1870, il fit partie, avec son régiment, de la garnison de défense de Strasbourg. Le 2 sep-

(1) A Besançon, « le 6 décembre 1865, un article nécrologique « remarquable, dû à la plume du vaillant publiciste J. Michel, « parut dans l'*Union Franc-Comtoise*. Le caractère élevé et « loyal, la grande âme du héros et du saint y sont admirable- « ment retracés ». Note d'un neveu du général.

(2) Où son oncle, M. François-Constantin de Magny, était alors Consul général de S. M. le roi de Sardaigne.

tembre, selon les ordres du Gouverneur, un coup de main avait été décidé sur une batterie allemande dont la position proche de la place et le tir précis incommodaient beaucoup la défense. Le capitaine d'Arcine s'était spontanément offert pour cette difficile entreprise ; c'est dans cette sortie qu'il trouva une mort glorieuse, au cours de la lutte autour des canons allemands qu'il avait atteints et qu'il s'efforçait de mettre hors d'usage (1). Il avait rencontré, la veille, le R. P. Joseph, de Douvaine, aumônier militaire, et lui avait remis des souvenirs intimes pour sa mère. Ainsi le nom de Collomb d'Arcine est destiné à disparaître ; mais les souvenirs restent et ceux-là méritent d'être conservés ; c'est notre plus grand désir de pouvoir y contribuer.

* * *

Depuis le jour où, à Staouëli, le général d'Arcine prenait une décision dont les conséquences nous ouvraient les portes d'Alger, la conquête s'est poursuivie, et nous avons vu que plusieurs des nôtres y

(1) Aucun document, à ma connaissance, aucun texte officiel, ordre du jour, citation posthume, n'a rappelé ce fait. Mais je suis en mesure de combler cette lacune. Le 87e était alors commandé par le colonel Blot, le bataillon de Fernand d'Arcine par le commandant Larchey, devenus tous deux généraux. Le général Larchey, mort en 1924, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, à Strasbourg, dont il était originaire, me rappela, en 1919, ces souvenirs ; il me raconta, avec une extrême précision, les circonstances de l'événement, toutes des plus élogieuses pour le capitaine d'Arcine ; il ajouta que chaque fois qu'il avait rencontré, après 1871, le général Blot, leur entretien s'était porté sur les faits de la défense de Strasbourg, et que l'ancien colonel du 87e ne manquait jamais de faire le plus bel éloge du capitaine d'Arcine et de rappeler les souvenirs et les regrets qu'il avait laissés à son régiment.

ont été associés avant 1860. Depuis l'annexion, c'est en grand nombre que les officiers et les soldats savoyards ont appartenu à l'armée d'Afrique, volontaires ou appelés. On en vit à toutes les périodes actives : insurrections de 1864, 1871, 1881, expédition de Tunisie, conquête des oasis du Sud, enfin, expédition et conquête du Maroc ; et nous pourrions citer une longue liste d'officiers. Puisqu'ici nous nous adressons particulièrement à nos compatriotes du Chablais, ils nous permettront d'évoquer le souvenir de deux de nos chers morts. L'un est le capitaine Claude Quisard, d'une ancienne et noble famille de Douvaine. Après sa sortie de Saint-Cyr et quelques années passées en France, il était parti pour l'Algérie et avait servi dans l'infanterie légère d'Afrique, puis aux tirailleurs algériens. Partout remarqué et partout apprécié, appelant l'attention sans la rechercher, remarquablement doué pour l'activité et apte au commandement, il était fait pour émerger si les événements l'eussent favorisé ; mais, au commencement de l'année 1901, au cours des opérations pour la conquête du Gourara et du Touat, Quisard fut tué, à Timimoun, d'une balle au cœur. L'autre est un jeune sous-lieutenant de 20 ans, Lucien Bordeaux. Engagé à dix-sept ans, pendant la guerre, élève de Saint-Cyr, il était arrivé au front en 1918, juste à temps pour y gagner la Croix de Guerre. Fils aîné de l'aîné d'entre nous, futur chef de la famille par conséquent, porteur d'un prénom qui nous était cher, il pensa qu'il n'avait pas suffisamment accompli son devoir et partit au Maroc en 1919 ; au mois de mai

1920, il fut tué, près de Taza, d'une balle au front. Les noms de ces deux officiers ont été donnés à des fortins nouvellement construits, au Gourara et au Maroc. Leurs tombes sont demeurées aux lieux où ils sont morts; elles marquent, avec beaucoup d'autres, l'empreinte et la possession de la France.

* * *

A travers l'histoire, il est des époques qui s'élèvent au-dessus des autres et qui demeurent gravées dans la mémoire des hommes et dans celle des peuples. La grande époque qui s'est écoulée de 1792 à 1815 est de celles-là. On a peine à se rendre compte aujourd'hui de la fierté de ceux qui avaient pris part à ces guerres et du souvenir qu'ils avaient gardé à l'Empereur Napoléon. Il convenait de fixer ce souvenir pendant qu'il en était temps encore. C'est pourquoi, en 1857, l'Empereur Napoléon III créa une médaille commémorative pour tous les survivants. Le décret du 12 août s'exprimait ainsi :

« Napoléon, par la grâce de Dieu, etc...

« Voulant honorer par une distinction spéciale les « militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la « France dans les grandes guerres de 1792 à 1815,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article premier. — Une médaille commémorative « est donnée à tous les militaires français et étran- « gers des armées de terre et de mer qui ont com- « battu sous nos drapeaux de 1792 à 1815 ;

« Cette médaille sera de bronze et portera, d'un « côté, l'effigie de l'Empereur, de l'autre, pour légende :

« Campagnes de 1792-1815. — A ses compagnons de « gloire sa dernière pensée, 5 mai 1821 ».

« Elle sera portée à la boutonnière, suspendue par « un ruban vert et rouge... »

Un décret complémentaire, du 27 août suivant, précisa que « la médaille commémorative des campa- « gnes de 1792 à 1815, instituée par décret du 12 « août 1857, sera désignée sous le nom de « Médaille « de Sainte-Hélène ».

Dès que la nouvelle s'en répandit, tous ceux qui avaient droit à la médaille la réclamèrent, Français et étrangers ; les vieux soldats de France, les anciens combattants d'Italie, de Belgique, de Suisse, de Pologne, d'Allemagne même et de Prusse, d'Orient, s'en parèrent comme d'un titre qui consacrait leur participation à l'épopée napoléonienne ; dans cette médaille, dans la dernière pensée de l'Empereur, il y avait comme un reflet de l'âme et du génie de Napoléon.

Il y avait encore en Savoie, en 1857, un grand nombre d'anciens soldats de l'Empire. Parmi ceux qui avaient servi comme officiers à cette époque, les généraux Janin, d'Arcine, Chabord ; les colonels Montmasson et Dumont ; le commandant Madelaine, et bien d'autres, dans l'armée sarde les généraux Hector de Sonnaz et Millet d'Arvillard, reçurent la médaille de Sainte-Hélène. Les hommes de notre génération se rappellent que, vers 1880-85, on apprenait encore de temps à autre la mort de quelque vétéran survenue dans l'une ou l'autre de nos vallées. Les derniers soldats qui ont arboré la médaille de Sainte-

Hélène étaient les survivants des levées de 1814 et 1815 ; pour eux, la médaille signifiait spécialement la défense du territoire national contre l'envahisseur.

Il est des familles qui ont conservé précieusement cette médaille ; d'autres s'en sont dessaisies en faveur d'amis ou de collectionneurs. Partout où elle se trouve aujourd'hui, elle est justement vénérée (1).

Nous devons honorer aussi la médaille qui fut créée par le Gouvernement italien pour commémorer les campagnes de Lombardie en 1848, 1849, 1859, parce qu'elle évoque le souvenir d'une lutte pour l'indépendance et parce que l'une des conséquences de ces efforts fut la réunion de notre pays à la France.

En 1870, après une longue période de prospérité, notre pays a été de nouveau envahi. On n'avait pas préparé la guerre, ce fut la défaite. Il y eut des actes méritoires d'énergie et de dévouement. Des corps de nouvelle formation, bataillons de Mobiles, qui ne comptaient parfois dans leurs rangs presqu'aucun officier ou soldat ayant déjà servi, se comportèrent avec courage et honneur devant les soldats disciplinés et déjà aguerris de l'Allemagne. La France demeura en deuil et, par un sentiment de dignité et de délicatesse, ce ne fut que longtemps après —

(1) En 1909, dans un village des Montagnes-Blanches, en Crête, on me montra, sous le verre où elle était abritée, une médaille de Sainte-Hélène, provenant d'un de ces volontaires crétois qui accompagnèrent Bonaparte en Egypte et s'associèrent dès lors, tout en s'égrenant aux batailles, à la fortune de l'Empereur. Ce pays nous est demeuré toujours attaché. Quelques années plus tard, en 1913, à Candie, j'avais l'honneur de remettre la médaille commémorative de 1870-1871 à un montagnard crétois, ancien combattant de l'Armée de l'Est.

quarante ans après 1871 — que le Gouvernement se décida à instituer une médaille commémorative. Ce fut une loi du 9 novembre 1911 qui créa cette médaille, au ruban noir et vert, couleurs du deuil et de l'espérance, avec un peu plus de vert que de noir. Le plus grand nombre des combattants de 1870 étaient morts. Aujourd'hui, ceux qui subsistent et qui sont des vieillards d'au moins soixante-treize ans, peuvent arborer fièrement cette médaille, surtout lorsqu'elle porte l'agrafe des engagés volontaires ; ils ont droit à tout notre respect.

Enfin, en 1914, encore une fois la France fut envahie et la guerre dura plus de cinquante-et-un mois. A l'occasion de ces évènements, au début de l'année 1915, une loi spéciale créa la Croix de Guerre et, sur l'initiative de quelques hommes attachés aux traditions historiques, on lui donna le ruban vert et rouge de la médaille de Sainte-Hélène. Plus tard, une autre loi créa la médaille commémorative française, souvenir destiné à tous ceux qui avaient été mobilisés ou régulièrement employés aux services militaires de l'armée et du territoire. A ces insignes se rattachent les événements les plus dramatiques de l'histoire. Les vingt-trois années de luttes presqu'ininterrompues qui se sont écoulées entre 1792 et 1815, et qui ont agité l'Europe depuis le Portugal jusqu'à la Russie, demeurent en effet bien en arrière des quatre années de la dernière guerre pour les pertes subies et les ruines accumulées.

Longtemps encore on verra la Croix de Guerre et son ruban. Elle a été gagnée, en 1918, par des jeunes

gens de 18 ans, on pourra donc voir encore, çà et là, dans soixante-dix ans, quelques vieillards courbés par l'âge, qui arboreront avec fierté cet insigne. Que les jeunes hommes de cette époque considèrent cette croix avec respect !

Puissent nos descendants ne pas revoir les temps que nous avons traversés. Mais personne n'a le pouvoir de répondre de l'avenir. Les combattants de la dernière guerre et les négociateurs qui sont venus ensuite n'ont pas écrit la dernière page de l'Histoire. Si une nouvelle épreuve était réservée à nos descendants, du moins qu'ils ne connaissent pas l'invasion. Dieu veuille qu'ils vivent en un temps où ceux qui président aux destinées du pays auront pris des mesures pour porter au dehors, chez l'ennemi, les rigueurs et les maux de la guerre. Et, si effectivement ils ont à leur tour à prendre les armes, qu'ils se rappellent tout ensemble la vaillance et le devouement, en 1813, 1814 et 1815, des vieux soldats chevronnés et couverts de blessures mêlés aux « Marie-Louise » de dix-neuf ans, les vertus militaires de l'immortelle Brigade de Savoie, la fermeté courageuse et digne des Légions de 1870, luttant sans espoir pour l'honneur du pays, la résistance prolongée et tenace et l'offensive victorieuse des combattants de la Grande Guerre.

Général P.-E. Bordeaux.

MÉMOIRE III

GLOSSAIRE
de Mots anciens
ou vieillis

PAR

Mgr PICCARD

Glossaire de Mots anciens ou vieillis

A

ABERGEMENT (bail perpétuel ou très long). Contrat par lequel l'*albergateur* ou *albergeant*, soit le bailleur, cède à l'*albergataire* ou preneur, un bien, en s'en réservant le domaine direct, moyennant une redevance annuelle. — ADOUBER, ajuster. — AIGAGE, droit à payer au seigneur pour l'eau d'un nant, d'une rivière. — ALLEU, propriété de famille exempte de toute servitude féodale ; opposé du bénéfice. — ALPAGE, pâturage de montagne. — APPARTENANCES, dépendances. — ASSEPT, hypothèque, assurance (asseptare, hypothéquer). — AUCIÈGE, droit réservé par l'albergateur d'une montagne sur le produit du troupeau. — AVANS, osier jaune.

B

BAILLI, BAILLIF, gouverneur ayant l'autorité militaire, administrative et de police dans son bailliage, soit dans un pays plus ou moins étendu. — BALME, caverne, grotte. — BAN, loi, proclamation et aussi amende. — BANCHE, salle d'audiences judiciaires. — BATTERANT, gros marteau pour frapper le fer. — BATTOIR, moulins de divers genres. — BERNARD, soufflet en forme de canon à fusil terminé par deux branches. — BERCLE, treille. — BÉROU, bélier. —

BERROTE, barrot au sens de charrette. — BICHET, demi-coupe. — BLÉ, mélange d'avoine et d'orge. Pas confondre avec froment. — BOITA, manchon d'ajustage pour les tuyaux. — BOSSETTA, BOSSETTE, tonneau (bocia).

C

CABANA, chalet, écurie, ferme. — CASANA, banque, tenue à Thonon par des lombards ou juifs. — CAVALCADE (cavalcata), service militaire dû par le vassal au seigneur. — CELLERIER, économe d'un couvent. — CENSE, redevance en *nature* due par l'albergataire ou l'emphytéote, par opposition à *servis*, redevance en argent. — CHAPELAIN, prêtre chargé d'une chapelle, curé. — CHAPPUIS, charpentier, menuisier. *Chapuiserie*, travail de charpenterie. — CHARRIÈRE (carreria), rue, chemin. — CHATELAIN, le commandant. — CHEVALÉE, charge d'un cheval. — CHOSAL, remise, chaumière, masure, maison. — COCHON, nuque. — COMBE, pli de terrain, *de cumba*, enfoncement. — COMMENDE, provision d'un bénéfice à un séculier ou à un ecclésiastique, nommé par le souverain. — COMMISE, confiscation d'un fief par le seigneur aux dépens d'un vassal rebelle. — COMMUNIERS, habitants d'une commune possédant des biens en commun. — CONCHE, bassin de fer, de pierre... — COUDURIER ou COUTURIER, tailleur non maître. — COUPE ou OCTANE, mesure de capacité équivalant à 4 quarts divisés eux-mêmes en 4 quartes. La coupe de Thonon est de 54 litres, celle d'Evian de 46 litres 96, celle de Genève de 79 litres 34, celle de

Douvaine pèse 61 kilog. 677 gr. — CRINTES, mauvais grains du blé. — CROCHES, clous moyens à crocher. — CROTTE, salle voûtée, salle d'archives. — CURTIL, jardin ; en patois, *corti*.

D

DAGNE, flèche de clocher. — DIGNIÈRE, terrain rapportant un denier de revenu. — DISCRET, titre des clercs de notaires, étudiants. — DIZAIN, dizième partie d'une mesure, d'une chose. — DOM, titre donné à certains religieux *(Dognus, Dominus)*. — DONNE, aumône. — DUCAT, monnaie d'argent ou d'or valant au XVe siècle 24 sous et, au XVIIe 7 florins.

E

ÉCHUTE, droit qui attribuait au seigneur l'hoirie d'un taillable mort *ab intestat* et sans héritier mâle. Les filles empêchaient l'échute en Chablais, Faucigny Genevois. — ÉCU, monnaie ; écu d'or sol ou au soleil, valant 2 livres 3 sols. — ÉGRÈGE, titre donné aux notaires. — EMINE, droit à payer pour faire battre et mesurer le grain. — EMPHYTÉOSE, bail à long terme et même perpétuel moyennant une redevance. *Emphitéote*, le preneur. — EMBOSSIEU, entonnoir. — ESCOFFIER, tanneur. — ESPARRA, EPAR, barre de bois servant à la fermeture d'une porte. — ESPUED, ÉPUED, partie de bâtiment ayant un toit supporté par une même ligne de colonnes. — ESSERT, lieu défriché *(essartum)*. — ETRAZ,

chemin *(via strata)*. — EXTENTES, reconnaissances de notaire (dit commissaire des extentes) de redevances féodales envers le seigneur.

F

FAUCHÉE, voir *Seytorée*. — FERRAMENTE, serrure. — FERROLIÉRA, verroulière (fermeture à verrou). — FOSSERÉE ou FOSSORÉE, partie de vigne qu'un homme peut piocher en un jour (soit 45 toises ou 3 ares). — FOULON, lieu où l'on foule les draps. — FRESTA, faîte d'un bâtiment.

G

GABELLE, impôt sur le sel. — GARDE, droit payé à un seigneur par homme libre pour être protégé ou gardé par lui. — GERLA, *gerle,* cuvier pour mettre la vendange. — GLIÈRE, grêve. — GRANGERIE, grange (de *granum*, grain), ferme. — GROS, sol (monnaie). — GUET, guetter, garder, faire la garde.

H

HOMMAGE, serment de fidélité prêté au seigneur par un vassal, homme, *lige*, *emphitéote*...

I

INTROGE, taxe payée à l'entrée en possession d'un fond, d'un office. — INVESTITURE, mise en possession d'un fond, d'un office, renouvelée à la mort du seigneur, par la tradition d'une clef, d'un bâton, d'une plume...

J

JAULA, fretin de perches. Jolerie, petites perches du lac Léman. — JOINTE, étendue de terre labourée avec la charrue en un quart ou un tiers de journée. — JOUX, bois, terre inculte. — JURIDICTION, haute, moyenne et basse et dernier supplice. Droit de justice. La juridiction haute et omnimode donnait droit de punir de la mort.

L

LANJOLLA, andouille. — LAOD, LOD, de *laus* ou approbation du seigneur de la vente d'une terre relevant de son fief, à raison d'un droit égalant généralement le 13me du prix de vente ; quand une terre taillable était vendue à un homme libre, le *laod* s'appelait *sufferte*. — LEYDE, impôt sur les marchandises vendues au marché ou dans les foires. — LIGE (homme) ou lié au seigneur qu'il s'engageait par serment à défendre contre tous, sauf contre son père. — LIVRE, de 18 onces équivalait à 550 grammes. — LIVRÉE de terre *(librata)*, terre pouvant rapporter le revenu d'une livre. — LOJE, balcon, estrade, galerie extérieure.

M

MAINMORTABLES, taillables dont les biens revenaient au seigneur quand ils mouraient sans enfants. — MAITRE, ou gradué. — MALADIÈRE ou MALADRERIE, léproserie (du pont de la Dranse, de Douvaine, Lugrin, etc...). — MANS ou MAZ, métairie contenant 12 arpents de terre. — MARTINET, marteau de forge mû par cours d'eau. — MENEYDE,

droit de transport relevant du seigneur. — MERANDE, goûter, dîner. — MESSEL *(miscellum)*, mélange de froment et de seigle. — MESSIRE, titre donné aux nobles et aux ecclésiastiques. — MESURES DE SUPERFICIE, voir *pose*, *fossorée*, *seytorée*. — MÉTRAL, officier de police, percepteur des impôts... chargé de la surveillance dans une mestralie. — MILLIONS, débris de pierres. — MINE, mesure pour le sel de 2 minots de 78 litres 73 chacun. — MISSILIERS ou MESSIERS, gardes de l'époque pour les fruits, les moissons... — MONNAIES, la livre valait 20 sols divisés en 12 deniers; le denier valait 2 mailles, et la maille 2 oboles. Le florin d'or d'Italie valait 12 sols. La livre d'argent, créée par Emmanuel-Philibert (XVIe siècle), valait 2 fr. 53 cent. ; le florin nouveau 77 centimes. Le florin bon poids valait 5 florins petit poids. — Le MUID équivalait à 12 coupes de froment et à 24 coupes (19 hectolitres) pour céréales inférieures. Le muid, pour les liquides, valait 6 setiers (voir setier).

N, O

NANT, ruisseau, torrent. — OCHE *(ochia, uche)*, terre arable limitée par haies ou fossés. — OCTANE, coupe (voir coupe). — OLLA, EULA, marmite. — OMBLAZ, ombre-chevalier (poisson). — OVAILLE, tempête.

P

PAIR, 6 quarts dont 3 d'avoine et 3 de froment ; quelquefois 5 d'avoine, 3 de froment (voir PICCARD, *Saint-François de Sales et sa Famille*, page 381). —

PEILLE, salle chauffée. Poêle. — PISTOLE, monnaie d'or valant en Savoie 7 livres 7 sols 6 deniers (XVIIe siècle). Pistole d'espagne valant 5 sols de plus. — PITANCE, un repas, un dîner, une portion. — PLAIT, PLACITUM, droit à payer à la mort du seigneur ou à celle du vassal. — PONTENAGE, droit à payer sur les ponts. — POSE, mesure agraire de 500 toises carrées en Chablais (36 ares 85) et de 400 toises (29 ares 48) dans à peu près le reste de la Savoie. — POT, le pot valait 1 litre 125. — PRESSA, levier. — PROBI HOMINES, prudhommes.

Q

QUARTERON, 2 pots (vin) ; quarteron d'épingles, 40 épingles ; quarteron de paille, 8 quintaux. — QUESTE, redevance en poissons (*Histoire de Thonon,* PICCARD, I). — QUINTAL, 100 livres de 18 onces, ou 55 kilog.

R

REISSE, scierie. — RESSORT, espace de la juridiction seigneuriale. — RIÈRE, dans (rière Douvaine, dans la commune de Douvaine.) — RONCIN, petit cheval, bidet.

S

SAIX, du latin *saxum*, rocher. — SEILLON, bande de terre tournée par la charrue. — SELLIOT, seau (seillot de cuir, Thonon). — SERGENT, huissier ancien. — SERRALIA, serrure. — SERVIS, redevance en argent. — SETIER, ou brinde, mesure pour les vins. 6 setiers faisaient un muid et 12 un char. Le setier comprenait 24 quarterons de 2 pots chacun, et le quarteron valait 2 litres 25. Le setier de Thonon,

de 16 quarterons, valait 41 l. 81 cent., celui d'Evian 38 l. 70 cent., celui de Ballaison ou Genève 54 l. 13 cent. (en moût 56 litres). La chevalée ou sommée (charge d'un cheval), valait environ 150 litres. Il y avait aussi le baril. — SEYTORÉE, pré qu'un homme peut faucher en une journée (5 à 600 toises, soit environ 40 ares). — SOLI, SOLAR, étage supérieur d'une maison, grange (de *solarium*). — SUFFERTE, voir *laod*.

T

TACHIA (tache), clou. — TAILLABLE, homme soumis à la taille. Taillable à miséricorde : taillable à volonté du seigneur, 2 ou 3 fois par année (voir *échute*). — TAILLE, impôt payé en monnaie ou en denrées. — TÉNEMENT, fief, domaine, ferme. — TERRAGE, impôt payé par chaque famille de paysans pour la terre qu'elle cultivait. — TOISE DE SAVOIE, *toise carrée de Savoie*, mesure agraire valant 7 centiares 37. *Toise de Savoie* comme mesure de longueur de 6 pieds de chambre, soit 2 m. 714,95. La toise de roi ou de France était de 1 m. 949,031. — TOUPIN, pot. — TOURNE, digue, vanne. — TYNA, tine, cuve.

V

VACHERINUS, vacherin, fromage des montagnes. — VEISSEL, mesure pour les grains, de 88 livres. — VI, VIONNET, chemin, sentier. — VIDOMNE (*vices gerens domini*), personnage délégué par le seigneur pour le remplacer en des attributions déterminées. — VIORBE, escalier en colimaçon. — VUARD, étang.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abauzit — XIX
Abondance — I, 12, 15, 18, 29, 33, 74
Allinges (commune et Familles) — XVIII, 11, 13, 15, 23, 25, 27, 44, 49, 54, 71, 84
Allobroges — 8, 10
Amoudruz — VIII
Annecy — 97
Armoy — XLIII
Arvillard (d') — 101, 147
Aulps (vallée et Abbaye) — XXVI, XXVII, XXXIII, XLVI, 18, 19, 45, 47, 73

B

Ballaison — 35
Barnoud — XIV
Barrachin — 134, 135
Baud — XXIII, XXV, XXXVI, XXXIX, XLVII, 1-92
Baumont — XXVI
Beauquis — VIII, XXI, XLIII
Bellevaux — 18, 45
Bellossat — 137
Benand-Berthet — XVIII, XLVI
Blanchard — XLV, XLVII, XLIX
Blonay — XXII, XXVIII, 72
Bloume — XVI, XVIII, XXVII, XXIX
Boccard — XVIII
Bordeaux — IX, XI, XVIII, XXIV, XXV, XXIX, 93-150
Bochaton — 99, 101
Borson — 103, 105
Bourget (du) — 100
Bouvard — 103

Bouvier XIII, XVIII
Burgondes 10, 12
Burnier IX
Buttet XVI, 131

C

Cariguan (Prince de) 110, 111
Chablais 5-7, 19, 22, 32, 36, 41, 42, 48, 49, 82, 85, 96
Chablais (liste des paroisses) 64 66
Chabord 109, 132, 134, 136
Chambéry 97
Chaperon XXVI, XXXIII, XLV, XLVI
Charlet 96, 102
Charmot IX, XXVII
Chastel 83, 96, 102, 127, 128
Charles-Albert (roi) 110, 111
Charvet XXII, XXX
Chevilly (de) 134
Collomb d'Arcine 103, 105, 109, 118-122, 126, 139-144
Coudrée 52
Costa de Beauregard 110
Curial 96, 98, 103, 108, 109

D

Dechelette XIV
Decoux 96-102
Desportes XLVIII
Dessaix XXIV, L, 76, 78, 80, 84, 96-102, 125, 127
Doppet 102
Douvaine 8, 19, 52, 58
Dubois VII
Dubouloz XIV
Duchesne XXVIII
Dumont 103, 106, 109, 130, 133-135, 139
Dupas 78, 96, 102, 109
Dupuis XLIII
Duret IX, XIV

E

Ecluse (Fort de l') 115
Engel-Gros VI
Evian LI, 21, 24, 25, 27, 42, 43, 51, 55, 58, 62, 66, 67, 73
Excoffier XIX

F

Faucigny-Lucinge (Prince de) 130
Faverges (de) 110, 134
Farges X, XXXIV
Féternes 17, 26
Félix V 36-37
Fernex de Mongex V
Fleury XVII
Foncet de Montailleur 131
Foras (de) 87, 134
Forestier 96, 102, 103

G

Gabet 134
Gagnon 132, 136
Gay 103
Gaillard VII
Genève VII, XXXVI, XLVIII
Genève-Lullin (de) XV
Gex XI, XXV
Goy XIX
Goybet 134
Grillon XLIII
Guillet 98, 102, 131
Guy XX
Guyon VI

H

Henriod 102

J

Jacquier IX, XXVII, LI
Jaillet de Saint-Cergues 136
Janin 103-105, 107, 122-125, 139
Joly XIV, XLV, XLVII
Jordan VII
Joséphine (l'Impératrice) 102

K

Kreitmann XXVII, XXX

L

Lamartine (de) V, XXVIII
Lannoy de Bissy (de) 117
Laperrousaz XIV
Lochon XV, XVII
Lombard VIII
Lort (de) X, LI
Lullin 24, 25, 55

M

Mac-Mahon 137, 138
Madelaine 115, 116, 139
Magny (de) 142, 143
Magnin XIII
Maison 112-114
Manecy 104

Marchand 97
Marclaz 73
Maret XIX, XX
Marmont 128
Marulaz 96, 103, 109, 132, 136
Massongy 75
Mathieu XXVIII
Maugny (de) X, XII, XVII, XXVIII, XXXV, XXXVII, XLI, XLIII, XLVII, XLVIII, 87
Meillerie 25, 42, 43, 58, 70
Méron VIII, X, XIV, XIX, XXVII, XXXIV, XL, XLII
Messery 29
Michaud XIV, XV
Mollard 134, 136
Monnet (de) 132, 133, 134, 136
Montesquiou LI, LII
Montfalcon 98, 99, 103
Montfort 103, 133-135, XII
Montserraz 103
Montmasson 103, 106, 107, 113, 115-117, 126, 139
Morand XII
Moynat XIV
Mudry XXXV
Mugnier VII, XXI, XXIV

N

Napoléon 146, 147
Naz L
Neuvecelle (de) X, XXXII, XXXIV, XXXV, XLI, XLIV
Nicod XVII, XLVII

P

Paccot VII
Pacthod XXX, 96, 103
Perroud XXXVII, XXXIX, L
Perrier 136
Petit-Roulet XVI
Peyssard 109, 133, 136

Piccard (Mgr) V, IX, XI, XV, XVII, XX, XXIV, XXVIII, XXX, XXXII, XXXIV, XXXVIII, XLVII, 151-160
Piccolet XXIV
Portier VIII, IX, XIV, XIX, XXI, XXII, XXXIII, XXXVII, XL, XLII, XLV, XLVIII, XLIX, L

Q

Quiblier VIII, X, XVI, XXI, XXVI, XXIX, XLII, XLIV, XLIX
Quisard XXVIII, 145

R

Rebord (Mgr) VI, IX
Rey XIV
Riche VIII
Ripaille 24, 30-37, 45, 50
Rolland (de) 136, 139
Romains 9, 11
Rovorée 17, 24
Roussin XX
Rue (de la) XVI, XXI
Rumilly 97

S

Saint-Julien 97
Sarrasins 15
Savioz 103
Savoie (Maison de) XXXVII, XXXVIII, 16
Sciez 22
Sénat de Savoie 47
Songeon 103
Sonnaz (de) XXIX, 75, 76, 80, 83, 100, 101, 147

T

Tapponnier XXXIII, XXXVI, XXXIX, XLIV, XLVIII, 102
Taninges VIII
Thonon XVII, XVIII, XXXVIII, XLIX, 14. 23, 24. 35, 44, 46, 50, 52, 56, 66, 67, 81

V

Vailly VII
Vallée VII, XI, XXXIX
Victor-Emmanuel 111, 112
Vignet V, VI
Vuarnet XIII, XIX, XXXI, XXXVIII, XL

Y

Yvoire 26

Cette table a été dressée
par M. Jean BAUD, peintre, de Thonon

TABLE DES MATIÈRES

I. Travaux de l'Académie — Pages

Séance du 12 janvier 1925. — Comte Fernex de Mongex ; Dons ; Fondation Engel Gros ; Genève (1801), jugement ; Pont de Dranse, chevalerie, bourgeoisie (XVIIIe siècle) ; Monnaies et médailles ; Poésie. V

Séance du 9 février 1925. — Sénat de Savoie ; Biens d'émigrés ; Charte (1273), fief de Neuvecelle ; Poids et mesures en Faucigny ; Réception de M. Farges ; Poésies. IX

Séance du 9 mars 1925. — Œuvres diverses, J. Bordeaux, Amélie Gex, dons ; Guerre de succession d'Autriche, documents concernant la Savoie ; Chateau de Montfort (1305) ; Contrat de mariage, trousseau (1681) ; Découverte de monnaies romaines ; Documents des XVIIe et XVIIIe siècles ; Poèmes. XI

Séance du 13 avril 1925. — Nécrologie ; La Maison des Arts ; Ecu d'or de Charles VII ; Climatologie ; Chartes pour Orsières (1327). XV

Séance du 11 mai 1925. — Invasion de la Savoie (1690) ; Documents de la vallée d'Abondance, St-Paul, Thonon, Lucinges, Bonne ; Poésies ; Dons et ouvrages d'histoire. XVII

Séance du 8 juin 1925. — Imprimeries à Thonon et Evian ; Monnaie des Rutules ; Batellerie du Léman, marine des Etats de Savoie ; Drame historique (XIIIe siècle) ; Réceptions de nouveaux membres. XX

Pages

Séance du 13 juillet 1925. — L'imprimerie en Chablais (suite) ; Bibliographie ; Signaux sur le lac Léman ; Vallée d'Aulps, document de 1447, forêt préhistorique à Montriond. XXIV

Séance du 9 novembre 1925. — Classement des archives ; Fêtes en l'honneur de Lamartine ; Minutaires des XVIe et XVIIe siècles ; Vue des Voirons ; Droit des langues, poids et mesures à Thonon ; Monnaies romaines ; Poésie ; Bibliographie régionale ; Pisciculture ; Le général Pacthod ; Etude sur les monnaies gauloises. XXVII

Séance du 14 décembre 1925. — La famille de Neuvecelle ; Vieilles coutumes et traditions thononaises ; Genève et la Savoie sous la Révolution ; Démolition de l'abbaye d'Aulps ; Poésie ; La pêche sur le Léman. XXXI

Séance du 14 janvier 1926. — Suite des documents du XVe siècle concernant la famille de Neuvecelle ; Lettres de noblesse, Mudry d'Habères (1629) ; La République de Genève (1782) ; Médaille romaine ; Documents (XVIIe et XVIIIe siècles) ; Condoléances à la Maison de Savoie. XXXIV

Séance du 11 février 1926. — L'enceinte du vieux Thonon ; L'antipape Clément VII ; Fief de Charmoisy ; Le drapeau des chasseurs ; Cimetière burgonde ; Gestion financière ; Le hameau de Rives, documents. XXXVIII

Séance du 8 mars 1926. — Testament et hommage féodal (nobles de Neuvecelle, XVe siècle) ; Fouilles et découvertes à Thonon ; Poésies ; Rives, documents ; Réceptions. XLI

Séance du 12 avril 1926. — Armoy, Le Lyaud, Reyvroz et Genève ; Contrat de mariage (1495) ; Etudes sur la Révolution ; Numismatique ; Documents sur Rives et Thonon ; La dime du chanvre dans la vallée d'Aulps ; Dons. XLIII

Pages

SÉANCE du 10 mai 1926. — Station néolithique ; Documents relatifs à Brens. Bons, au régiment de Genevois. aux nobles de Nicod, etc... ; Battoirs, moulins et maisons à Thonon, au XVIIIe siècle ; Réunion de Genève à la France (1798) ; Etude sur la batellerie du Léman. XLXI

SÉANCE du 10 juin 1926. — L'ancienne église de Saint-Sébastien ; Abondance ; Armée du Ier Empire, Dessaix ; L'orphelinat de Lort ; Le bois de Brêt ; Occupation de la Savoie (1792), bannissement du général Montesquiou. XLIX

II. Membres de l'Académie Chablaisienne. LIII

III. Sociétés correspondantes. LXI

MÉMOIRES

1. *Histoire chronologique de la Province du Chablais*, par J. BAUD. 1-92

2. *Les Savoyards dans l'Armée Française après 1815*, par le Général BORDEAUX. 93-150

3. *Glossaire de Mots anciens ou vieillis*, par Mgr PICCARD. 151-160

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. de Foras. Notes : 1° sur l'abbaye d'Abondance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. Guyon. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques Dubouloz. Vie municipale d'Evian. — A.-J. Vernaz. Maladies de la vigne. — E. Deroux. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. Gonthier. L'ancien pont de la Dranse. — J. Guyon. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. Charmot. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. Mudry. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. Blanchard. Culture forestière du Chablais. — A. de Foras. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. Vuy. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. Piccard. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques Dubouloz : Thonon en joie (1663).

Tome III. — Tredicini de Saint-Séverin. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie. — J. Vuy. Encore Adhémar Fabri. — F. Valfrid. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. Valfrid. Les Ursulines à Thonon. — J. Vuy. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. d'Yvoire. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 2e partie. — F. Valfrid. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. Piccard. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les-Bains. — A. Folliet. Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon)...

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz. de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F. Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français 1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Bœge, d'Allinges, d'Avully... (XVe siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G. Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.— F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

Tome XXXV. — J. Baud. Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860. — Général Bordeaux. Les Savoyards dans l'armée française après 1815. — L.-E. Piccard. Glossaire de mots anciens ou vieillis.

BIBLIOTHÈQUE
AIX (B.d R)
DE L'UNIVERSITÉ

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

TOME XXXVI

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ AIX (ILLE)



M.D.CCCC.XXVII

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1926-1927

BIBLIOTHÈQUE AIX (B.D.R.) DE L'UNIVERSITÉ

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance de rentrée du 11 novembre 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président constate le nombre toujours plus grand des étrangers accourus à Evian, à Thonon, sur les bords du Léman, pendant la saison estivale de 1926. Aussi ces deux stations se développent-elles d'une façon prodigieuse, et quotidiennement ont été adressées à l'Académie Chablaisienne des demandes de renseignements sur les anciens châteaux et sur les vieilles églises du pays.

Le même lit une page de l'histoire de la contrée. En 1690, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, étant rentré dans la Ligue d'Augsbourg formée contre Louis XIV, ce dernier envahit la Savoie. Le 20 août 1690, le Conseil d'Evian députe le seigneur de Loys de Bonnevaux et l'avocat Bordet au devant des troupes françaises, commandées par le marquis de Vins, pour occuper les Allinges, Thonon et Evian. Le

19 septembre, le lieutenant-général des armées de France, de Saint-Ruth, ordonne aux syndics du pays de saisir et conduire au fort des Allinges les armes distribuées par le duc de Savoie pour résister à l'invasion. Saint-Paul remet 40 mousquets, Saint-Gingolph 10, Novel 8 (2 à 3 octobre 1690). Les charges de l'occupation augmentent de jour en jour. Le Conseil d'Evian et celui de Thonon délibèrent pour les faire diminuer (21 février). L'avocat Bordet va à Chambéry, au camp de Montmeillant, à Cruet, où était le *quartier du Roy*, et revient déclarant que l'impôt de 4.181 florins doit être payé... (délibération du Conseil d'Evian).

M. Baud C., professeur, donne connaissance d'une lettre inédite de Lamartine, adressée le 5 août 1861 à Mme Didier de Paris. Elle est importante, car elle décrit l'état d'âme et les pensées du poète sur les événements de l'époque.

M. Quiblier, vice-président de la société, parle de la découverte récente, faite au cours des travaux de jonction de la basilique de Saint-François de Sales avec l'ancienne église, d'un caveau funéraire au-dessous de la chapelle de Saint-François. Ce caveau, de 6.10 sur 2.80, est voûté en anse de panier. Un escalier, de 0.50 de largeur (avec marches de 0.32 de hauteur et de 0.23 de foulée), y conduit par une ouverture formée d'une dalle de 0.70 sur 0.80. On y a trouvé 3 cercueils complètement vermoulus renfermant des ossements, délités en une espèce de mortier blanc saponifié. Le bouleversement de ces cercueils prouve que cette sépulture a été violée, proba-

blement à la grande révolution, dans l'espoir d'y trouver des joyaux. Elle appartint à la famille d'Antioche (1616), plus tard aux Marin de Loisinge et d'Antioche (1718), d'après Piccard, *Histoire de Thonon*, I, document 35.

M. Victor Portier lit divers documents concernant des procès : 1° entre Jacques Duplan, de Moutier, et J.-B. Saugey, notaire (1734) ; 2° entre Etienne Rebut, de Thonon, procureur de la confrérie de St-Eloi, et Jean-Louis Gaspard et Joseph Pinget, des Châteaux-Vieux (Allinges), pour dettes envers cette confrérie (1780). Il produit en même temps les comptes de cette corporation qui comprenait tous ceux qui se livraient au travail du fer et du cuivre, comptes rendus par le notaire Michaud, de 1739 à 1745. On y voit figurer les familles Bernaz, Rollier, Dessaix, Souviran, Chappuis, Lugrin, Bosson, Pissot, Chenevier, Lombard, Gauthier, Colliard, Fornier, Jordan, des avocats, des nobles qui témoignaient ainsi leur intérêt aux ouvriers. Elle fusionna avec la corporation des Saint-Crépin et Crépinien en 1865, ainsi que l'a raconté Mgr Piccard dans l'histoire de ces corporations au tome XI de l'Académie Chablaisienne, pages 258-290.

M. Paul Tapponnier, ancien député, adresse à l'Académie des documents du 10 novembre 1792, par lesquels Clavière, financier genevois, ministre des contributions publiques à Paris, se plaint à Le Brun, ministre des Affaires étrangères, de ce que les Genevois se sont fait les colporteurs de faux assignats. Le 19 novembre, lettre de Le Brun à de Châteauneuf, résident de France à Genève, qui répond le 26 qu'il

est intervenu auprès des syndics et du conseil de cette ville.

M. Mérou, ancien consul de France, lit une poésie de belle envolée sur le rôle patriotique de l'Académie Chablaisienne.

M. Perroud lit divers documents, entr'autres le suivant : « Par son testament, en date du 3 novembre 1757, Péronne Girard, femme de Nicolas Piottaz-Marion, fonde des messes à la chapelle de N.-D. de Compassion, à Charmy et à la Chapelle du Mont, sous le vocable des Saints Didier et Bernard (paroisse d'Abondance).

M. François Bruchon transmet une monnaie romaine trouvée à Thonon et dont la description sera donnée à la séance de décembre.

M. Bloume communique une étude sur le nombre des monosyllabes avec quelques remarques sur la phonétique, la linguistique, etc... Diverses observations scientifiques sont faites à ce sujet par MM. Baud C., professeur, baron Chaulin, Quiblier, Mérou, Piccard, Perroud.

A signaler parmi les divers dons faits à l'Académie : 1° *Divisions administratives du département de la Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy de 1723 à nos jours,* par Mgr Rebord (98 pages in-8°, Annecy 1926), ouvrage précieux, indispensable à l'histoire de nos communes ; 2° *Traité des Opérations de la Chirurgie*, par L. de la Charrière (petit in-8°, 396 pages, Paris 1693), dédié au marquis Joseph de Sales, volume offert par l'abbé Emile Paccot, curé à Pacy

(Yonne) ; 3° *Echos Lamartiniens*, par P. Tapponnier (46 pages).

Le tome XXXV des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne* sera distribué prochainement.

Séance du 9 décembre 1926

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président continue son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Dès le mois de juillet 1689, la ligue d'Augsbourg (dans laquelle allait entrer le duc de Savoie) faisait grand bruit. Ce dernier ordonnait aux Conseils de Thonon et d'Evian de renforcer la garnison du fort des Allinges ; le 10 juillet 1689, Evian fournit 12 hommes sous le commandement d'un lieutenant, appelé Ruffin, et du sergent Cayen. Dix bourgeois s'étaient volontairement offerts, parmi lesquels : Gabriel Charles, Jacques Duret, François Blanc, Jean Gallay, Jean Chalande. On redoutait en même temps le passage des Luzernois. Aussi, le 7 septembre, il est décidé de reconstituer les 4 portes de la ville. Le 28 octobre, Evian logera 200 hommes, outre les officiers, et 15 nouveaux soldats seront envoyés au fort des Allinges, ainsi qu'un lieutenant et un sergent ; après avoir armé la milice de la ville et des environs, il reste, le 24 septembre 1689, dans les magasins du château d'Evian, 3 barils de poudre, 2 caisses de plomb et 4 ballots de mèches. Quand aux armements de Thonon, voir *Académie Chablaisienne*, tome XXXV, page XVII.

M. le comte de Maugny présente divers documents parmi lesquels le testament de noble Philibert Favre de Félicia, juge-mage du Chablais, daté du 19 novembre 1650 (Pierre Morel, notaire à Thonon) : s'il meurt à Thonon, il veut être enterré à l'église des Barnabites, avec ordre de donner à 33 pauvres, assistant à sa sépulture, à chacun un habit de drap gris, aux autres pauvres à chacun 15 sols. Il fait divers legs assez importants pour prières et messes aux Barnabites, aux prêtres de la Sainte-Maison, aux Capucins de Thonon, aux Cordeliers et Clarisses d'Evian, aux Visitandines, Ursulines et Annonciades de Thonon, aux Confréries, aux Ermites des Voirons. Il lègue à l'Hôpital de Thonon tous ses biens du Chablais, à la réserve de sa maison de Thonon et de sa vigne *servagnigne* de Concise, plus 1.000 ducatons à prendre sur ses rentes de Lullin et Vailly ; à l'Hôpital d'Evian, des rentes de Vacheresse et St Paul ; à sept orphelines pauvres, 700 florins pour les établir ; diverses sommes à ses serviteurs, à des particuliers, à ses neveux et nièces. Il nomme ses héritiers universels, ses neveux : Gabriel-Philibert Favre, son filleul, et Joseph-Philibert Favre, testament fait à Thonon, en présence de Jean-André Mathieu, docteur ès-droit ; de Jacques Bernaz, docteur en médecine ; de Jean-Michel Morel, et autres personnages de Thonon (Morel, notaire).

Le testateur Philibert Favre de Félicia était le fils d'Antoine Favre, auteur du Code Fabrien, proclamé au Parlement de Paris le plus grand magistrat du monde. Les avocats ne devaient pas citer l'opinion de

Favre sans mettre la main au bonnet. Un autre fils d'Antoine Favre, Claude Favre de Vaugelas, fit partie de l'Académie Française, travailla au dictionnaire, et écrivit des *Remarques sur la Langue française*.

Sur la proposition de M. le professeur Bloume, l'Académie Chablaisienne, intéressée par une récente étude de M. Flamary (dans la *Revue Savoisienne)*, sur les noms populaires des plantes, propose aux botanistes de notre région d'adopter, comme l'a fait l'Académie Florimontane, le nom populaire de « Croix de Savoie » pour la charmante fleur *Mœhringia muscosa*, appartenant à la famille des Caryophillées, sous-famille des Alsinées, tribus des Stellarinées.

M. Victor Portier présente divers documents relatifs à : 1° Jean-Baptiste Fornier et Aimé Corsiaz, censitaire des biens de l'hospice de Thonon (22 ventôse an 10) ; 2° à Charles Colly, adjudicataire de la pêche du lac Léman, de concert avec Pierre Joseph Portier, dès la rivière de la Dranse à Excenevex (15 mai 1813), etc...

M. Maurice Michaud, trésorier de l'Académie, présente ses comptes pour l'année 1926. Ils sont approuvés et il est grandement félicité par les membres présents pour son dévouement à la société.

Après échange de vues entre MM. Piccard, Bloume, Grillon, directeur de la Caisse d'Epargne, Michaud, Laperrousaz, la cotisation est portée de 10 à 15 francs, à raison de l'augmentation des frais d'impression, et le tome XXXV des Mémoires et Documents de la Société (en distribution en ce moment) sera presenté en même temps que le récépissé de cette somme pour

1925-1926. Il contient trois mémoires : *L'Histoire Chronologique du Chablais*, par J. Baud ; *Les Savoyards dans l'Armée Française,* par le général Bordeaux, et un *Glossaire de mots anciens ou vieillis*, par L.-E. Piccard.

A signaler parmi les dons reçus, la récente étude de M. le Docteur Georges Montandon, anthropologue, sur la *Cranologie Paléosibérienne*, ornée de belles photogravures.

Séance du 10 janvier 1927

(Présidence de M. QUIBLIER)

Mgr Piccard donne des détails intéressants sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Défense avait été faite, de la part de Messire de Saint-Ruth, commandant de l'armée française, aux habitants du Chablais, de transporter en Suisse ou ailleurs, du blé ou autres produits du pays. Or, le 26 septembre 1690, une lettre de Messire Dampierre, accusait les habitants d'Evian d'avoir enfreint cet ordre. Aussi, le 20 octobre suivant, sont nommés les Conseillers, entre les mains desquels devaient être consignés les bateaux partant d'Evian et de la Grande-Rive, savoir : Messires de Varax et Tavernier, pour la première semaine ; de Blonay et Delale, pour la deuxième ; de Loys et Brun, pour la troisième ; de Chatillon et Bordet, pour la quatrième ; de Bonnevaux et Guillot, pour la cinquième. Les bateaux d'Evian, au nombre de huit, appartenaient à Jacques et André Putrat, à Benoît et Joseph Bellon et Delale, à François et Ja-

Cobi Callaz, à Jacques Servoz et Maurice Coffy et à François et Jean-François Bruchon. Ceux de la Grande-Rive étaient la propriété de Jean et Nicolas Fréchet, de Jean et Pierre Blanc, de Jean et Louis Grepillat, de Marie Braconnay et Claude Colliard, de Tony et Amé Braconnay, de Baptiste et Pierre Grepillat, de Guillaume et Jacques Savoye. Ces noms de famille existent encore à Evian et dans ses environs, et nombre d'étrangers, attirés par la réputation de ses eaux, seront curieux de les rencontrer dans leurs promenades de touristes.

M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, donne connaissance d'une fort intéressante histoire de l'ancienne petite ville d'Yvoire, située sur les bords du lac Léman, qu'il vient de composer, d'après les archives de Turin, du château d'Yvoire et autres. Il parle de sa fondation, de la construction de ses remparts et murs d'enceinte (de près de deux mètres d'épaisseur), de ses portes qui existent encore en partie, de ses franchises, obtenues le 2 mars 1324 du comte Edouard de Savoie, de ses marchés et foires, de ses guerres et luttes moyenâgeuses des XIVe et XVe siècles, du courage de ses habitants, qui virent leur ville incendiée par les ennemis, etc... Ce travail manuscrit, de près de 150 pages, étayé sur de nombreux documents inédits, mérite de voir le jour pour l'intérêt puissant qu'il présente, et pour répondre aux demandes des nombreux touristes de tous pays qui visitent Yvoire en été.

M. Vuarnet reçoit les félicitations de MM. Piccard, Quiblier, Comte de Maugny, Baud, Abauzit, Portier, Bloume et autres membres.

M. J. Baud présente une étude zoomorphique sur la race bovine d'Abondance, d'après des documents écrits et des représentations du XVIe au XIXe siècle. Il en résulte que cette race, « pie-rouge », importée par les Burgondes au VIe siècle, s'est toujours conservée dans le pays.

M. Marcel Conversy transmet une monnaie romaine du premier siècle (de la colonie de Nîmes), portant deux têtes des empereurs romains Octave-Auguste et Jules-César.

M. Victor Portier continue son étude sur les familles anciennes de Thonon et du Chablais, en établissant des généalogies dans le genre des *Notices Généalogiques Genevoises,* de Galiffe, qui firent tant de bruit à leur apparition. Des travaux similaires ont été faits par Mgr Piccard pour les familles Dessaix, Dubouloz, Moynat, insérés aux tomes XIV, XVII et XXX des *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne.* M. le Conseiller Jacques Dubouloz et le regretté Jules Guyon ont, à leur tour, dressé des notices généalogiques très précieuses des familles principales du pays. Espérons qu'elles prendront place dans les Mémoires de la Société. Aussi, M. Victor Portier devient-il très intéressant en présentant quelques notes sur Jean, fils de Claude Portier, de Rives-Thonon, grenadier au régiment de Chablais (appelé par nom de guerre Saint-Joseph), et dont il fait circuler le magnifique congé, du 11 septembre 1750, signé De La Tour, orné des armoiries du Chablais, de canons, de trompettes, d'étendards et de soldats portant les costumes curieux du dit régiment. Engagé le 13 juillet 1741, Jean Por-

tier, pour ses bons services, est déclaré exempt des corvées et autres charges, pour lui et ses enfants de la première génération. Son père, Claude, était frère de François-André et Pierre Portier, tous fils d'honorable François Portier, dont il a été question dans une séance récente de l'Académie. De ce congé, communiqué par M. Paul Portier, comptable, il résulte que tous les Portier de Rives, actuels, sortent d'une même branche.

A signaler, parmi les dons, une savante plaquette du général Bordeaux, intitulée : *Le Médecin-Inspecteur Collomb* (1854-1920). Né à Chambéry, le Docteur Collomb eut une carrière coloniale longue et glorieuse qui devait être rappelée (plaquette de 20 pages in-8°, Annecy, 1926).

Séance du 10 février 1927

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président donne lecture d'une lettre du 17 janvier dernier, de M. le professeur Eugène Ritter, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Genève, qui assista, il y a 40 ans, au fameux congrès de Thonon, où fut décidé la naissance de l'Académie Chablaisienne. Membre de notre Société depuis sa fondation, il lui présente donc ses félicitations et ses meilleurs vœux, se rappelant que bien des membres congressistes de 1886 ont disparu et que lui-même vient d'atteindre sa quatre-vingt-dixième année, qui a été fêtée avec joie par ses anciens élèves et collègues de l'Université de

Genève. L'Académie Chablaisienne est heureuse d'adresser à M. Ritter, avec ses remerciements, ses souhaits les meilleurs.

M. Emile Vuarnet signale, à Filly-Sciez, sur la rive du Vion : 1° au bois du Vernay, la découverte de trois aqueducs romains remplis à moitié de tuiles romaines : 2° au « Champ Peurria », des tuiles romaines, et au « Crêt-à-l'Ane », des tombeaux en dalles dont les quatre côtés sont faits de grandes tuiles romaines demeurées entières.

Une belle série de documents concernant le sergent Etienne Portier, est présentée, par son petit-fils, M. Victor Portier : congé militaire de 1814, mentionnant les campagnes en Italie, de 1808 à 1811, et à la Grande Armée, de 1812 à 1814; brevet de pension ; la médaille de Sainte-Hélène et son brevet; certificat de bonne conduite, et la feuille de route du brave sous-officier de l'Empire se rendant du Havre à Thonon. La photographie, remarquablement bien exécutée, du congé militaire de 1750, régiment du Chablais, communiqué à la précédente séance, est offerte à l'Académie par M. Spalinger.

M. le professeur Abauzit, en un clair exposé, résume ses études et conférences sur la géographie physique. Il donne un état des connaissances actuelles de la « Science de la Terre », fondée par Alexandre de Humboldt et Ch. Ritter. Il décrit les cinq divisions dans lesquelles il classe ses observations : l'atmosphère, l'hydrosphère, la lithosphère (superficielle et profonde), la pyrosphère et la barysphère. Ces cinq sphères inorganiques, par leurs actions et leurs réac-

tions, concourent à former et modifier les parties perceptibles à l'homme de ce grand ensemble vivant qui est la Terre.

Il insiste sur la géographie locale et rappelle l'hypothèse des géologues sur l'état préhistorique du lac Léman. Limité, à l'ouest, par une chaîne allant de Nyon à Douvaine, il se déversait, au nord, dans le lac de Neuchâtel. Le petit lac était un tributaire de l'Arve par un affluent dont les érosions souterraines, détruisant la barrière, provoquèrent l'abaissement du grand lac et son orientation vers l'ouest.

Suit une intéressante discussion entre MM. Bloume, C. Baud et le disert conférencier concernant le terme de science appliqué à ce genre d'études. Le tout se termine par des félicitations au distingué professeur, par les membres de l'Académie précités et MM. Piccard, Portier, Perroud, J. Baud.

M. C. Baud présente deux deniers d'argent à l'effigie de Trajan ; revers, S. P. Q. R., *optimo principi* et d'Antonin ; revers, *Fortuna cos IIII.*

M. Fréd.-Th. Dubois présente quatre belles reproductions de sceaux d'abbayes savoisiennes.

QUELQUES SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES D'ABONDANCE, SIXT ET CHAMONIX

M. le Docteur D.-L. Galbreath, à Montreux, a publié, dans les *Archives Héraldiques Suisses*, sous le titre : *Sigilla Agaunensia*, tous les sceaux antérieurs à 1500 des riches archives de l'abbaye de St-Maurice en Valais.

Avec l'aimable autorisation de l'auteur et de la rédaction de cette revue, nous publions ici quatre sceaux qui intéressent plus spécialement notre contrée :

N° 1. *Abondance.* — Girold, abbé de l'abbaye d'Abondance. Sceau en navette, 40 m/m sur 23 m/m, l'abbé est vu de face, il est assis, la tête nue, tenant d'une main la crosse en biais et, de l'autre, une croix. Figure sur un acte de 1160 (archives de l'abbaye de St-Maurice, tiroir 57).



N° 1. - Sceau de Girold, abbé d'Abondance



N° 2. - Sceau de Raymond, abbé d'Abondance

Légende : SIGILLVM : GIR... LD... BSTIS : HABVNDANTIE *(Sigillum Giroldi... bstis* (sic) *habundantie)*. Le I du mot Giroldi est inscrit dans le G. Dans le mot abbatis, le graveur a mis un S en place d'un A.

N° 2. — Raymond, abbé de l'abbaye d'Abondance. Sceau en navette, 46 m/m sur 30 m/m, l'abbé est vu de face, debout sur un petit piédestal, tenant, d'une main, un livre, et de l'autre, une crosse dont les deux extrémités empiètent sur la légende. Figure sur un acte de 1268 (archives de l'abbaye de St-Maurice, tiroir 42).

Légende : REIMONDI · ABBATIS HABONDACI... *(Sigillum Reimondi abbatis habondancie).*

Voir aussi : Dufour et Rabut, *Sigillographie de Savoie*, première série, sceaux religieux. Turin 1882, page 107, planche IX, n° 130.

N° 3. *Sixt.* — Uldric, abbé de l'abbaye de Sixt. Sceau en navette, 45 m/m sur 30 m/m, l'abbé est vu de face, il a la tête nue, il est debout sur un piédestal et tient de ses mains gantées sa crosse, la volute tournée en dedans, et un livre. Figure sur un acte de 1324 (archives de l'abbaye de St-Maurice, tiroir 16).



N° 3. - Sceau d'Ulric, abbé de Sixt



N° 4. - Sceau de Willerme, prieur de Chamonix

Légende : ... S. HUDRICI... BATIS DE SYX *(Sigillum Hudrici abbatis de Syx).*

N° 4. *Chamoniæ.* — Willerme, prieur du prieuré de St-Michel de Chamonix. Sceau en navette, 52 m/m sur 31 m/m. L'archange St-Michel debout sur un dragon, dans la gueule duquel il enfonce sa lance, la queue du dragon se termine en tête de serpent. Fi-

gure sur un acte de 1307 (archives de l'abbaye de St-Maurice, tiroir 16).

Légende : S'WILL'I · PRI... S · PRIORATUS · CAMPIMVNVNITI *(Sigillum Willermi prioris prioratus Campimununiti* (sic).

La Société a reçu les ouvrages suivants : *L'Eglise Chrétienne,* par M. Eugène Ritter (Genève, Kundig, 1920) ; *Esquisse d'un Traité de Généalogie,* par le même (Paris 1923, 37 pages in-8°) ; *La Charte de 515 de St-Sigismond pour St-Maurice d'Agaune,* par Maxime Reymond, archiviste de Lausanne (10 pages in-8°) ; *Les Confréries du St-Esprit au Pays de Vaud,* par le même (20 pages in-8°) ; *Etude critique sur le loyal serviteur et son Histoire de Bayard* (Grenoble, 1926, 43 pages in-8°), par G. Letonnelier, archiviste de l'Isère.

Séance du 14 mars 1927 (Assemblée Générale)

(Présidence de Mgr PICCARD)

Diverses personnalités ayant mis à la disposition de l'Académie des sommes destinées à l'institution de prix pour encourager les études d'histoire, d'archéologie, de science et de littérature, il est nécessaire, aux termes du décret du 1er juillet 1901, que l'Association soit reconnue d'utilité publique pour recevoir des legs et fondations.

L'Assemblée nomme une délégation aux personnes de MM. L. Quiblier, Officier d'Académie, Vice-Président ; Jacques Dubouloz, Conseiller honoraire à la

Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, et V. Dupuis, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Colonel en retraite ; elle leur donne pleins pouvoirs pour rédiger, signer et présenter au Ministère de l'Intérieur une demande de la reconnaissance d'utilité publique pour l'Académie Chablaisienne.

Ensuite, l'Assemblée procède à la révision des statuts de l'Académie. Elle les classe conformément au modèle du Ministère de l'Intérieur. Un dépôt de ces statuts, approuvés à l'unanimité, sera fait à la Sous-Préfecture.

Pour répondre à une question d'un membre de l'Académie, M. le Président rappelle qu'à teneur de l'article 1er de ses statuts l'Académie Chablaisienne ne s'occupe pas seulement d'histoire, mais aussi de questions scientifiques, de botanique, d'agriculture, de littérature, de poésie et de beaux-arts.

En 1887, elle entend des communications sur l'histoire naturelle, sur les eaux de Thonon et leur captage (M. Deroux), sur les maladies de la vigne en Savoie (M. A.-J. Vernaz), sur le classement de la race bovine d'Abondance (MM. Trédicini de Saint-Séverin et Vernaz), sur le peintre Lange (M. J. Dubouloz), sur la numismatique (MM. A. Duplan, Quiblier). En 1888, elle imprime l'important mémoire de M. Jean Blanchard sur la *Culture forestière du Chablais*, et, en 1890, celui du baron F. d'Yvoire sur *L'Arboriculture en Chablais*, et, plus tard, la *Monographie des Eléagnacées*, par C. Servettaz, principal du Collège ; *Les Marques familiales de la vallée d'Aulph*, par M. J. Baud ; *Les Jeux de Quilles en Savoie*, par M. Van

Gennep ; *La Formation des Noms de Famille en Savoie*, par M. Fenouillet, et spécialement l'*Etude sur les Patois du Chablais*, de M. E. Vuarnet L'Académie a aussi recueilli les vieilles légendes du pays, constituant le « Folklore » savoyard, etc... L'un des membres, M. Ramel, notaire, a même fait paraître dans un journal local une étude intéressante sur tous les oiseaux du bassin du Léman qui figurent au Musée de Thonon-les-Bains. D'autres ont étudié la pisciculture et les poissons du lac et sa batellerie (M. V. Portier). Si l'Académie s'est occupée particulièrement de l'histoire de nos contrées savoyardes, de nos petites villes, de nos vieux châteaux, elle a fait œuvre utile, car c'est bien là que nos Syndicats d'Initiative puisent les détails les plus curieux de leurs Guides annuels qui intéressent les milliers d'étrangers accourus en Savoie, non moins que les habitants du pays.

M. le Président continue ensuite son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Le 20 août 1690, le marquis de Vins, maréchal de camp des armées françaises, capitaine des mousquetaires, entre en Chablais à la tête de 400 chevaux, campe le soir à Chignan-Allinges et, le lendemain, occupe Thonon et Evian dont il visite les remparts. Le 25, les syndics de Thonon mandent aux syndics d'Evian que, par ordre du dit de Vins, ces deux villes doivent fournir des maçons pour réparer les brèches faites au fort des Allinges et des vivres pour sustanter sa garnison. M. de Varax ayant objecté que les maçons étaient difficile à trouver, Thonon en offre deux à Evian, à

raison de trois florins par jour pour les deux. A noter trois florins employés pour poissons envoyés aux Allinges et un florin à Chalande, valet de ville, qui les a portés ; signé Marin de Loisinge et de Genève, syndics de Thonon.

M. le professeur Buffet transmet une lettre du seigneur de Lambert, gouverneur du Chablais, de Gex et du fort des Allinges, ordonnant, le 6 mai 1600, à M. François Fabri, capitaine de Justice du Chablais, de saisir, sur les biens et revenus de l'abbaye d'Abondance, jusqu'à 113 écus d'or pistollets dûs à Messires les Seigneurs du Valais, d'après requête présentée par noble Nicolas de Kalbermatten en 1598 et approuvée par le duc de Savoie.

M. Victor Portier résume verbalement quelques documents intéressants qu'il vient de découvrir sur l'ancienne bourgeoisie des villes de Thonon et d'Evian et les coutumes qui y régnaient. Il en donnera connaissance plus ample à une séance postérieure.

M. le professeur Bloume annonce que la Société d'Histoire Naturelle de Thonon prépare des conférences et des projets d'excursions scientifiques auxquels l'Académie Chablaisienne prendra une grande part par nombre de ses membres faisant partie de cette société. Il est d'ailleurs dans son rôle de stimuler toutes les forces intellectuelles du pays et la Société d'Histoire Naturelle en relève puissamment les ressources locales.

M. J. Laperrousaz lit l'une des plus délicates et des plus charmantes poésies qui aient été présentées à l'Académie Chablaisienne. Elle décrit les vieilles

églises moussues de nos campagnes entourées de leurs cimetières fleuris de roses et de lys. Elle parle des clochers, emblème du foyer communal et de la grande famille locale.

Parmi les dons faits depuis la dernière séance figurent les brochures suivantes, de M. le professeur Van Gennep, directeur la *Revue d'Ethnologie et de Sociologie: La Saint-Jean en Savoie* (78 pages in-8°) ; *Le Cycle de Pâques dans les Coutumes populaires en Savoie* (42 pages in-8°) ; *Le Culte de Sainte-Barbe en Savoie* (10 pages in-4°), etc...

M. Pierre de Morsier, 12, Vieux-Plonjon, Genève, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 11 avril 1927

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président, à son nom et à celui de l'Académie Chablaisienne, adresse à Mme veuve Bruno Dubouloz, à Mme J.-M. Dubouloz et à leur famille l'hommage de ses condoléances respectueuses et attristées à l'occasion du décès du regretté Bruno Dubouloz, notaire, membre de l'Académie Chablaisienne, qu'il affectionna tout particulièrement. Le défunt, gentilhomme bourgeois, d'une loyauté et d'une bonté légendaires, ne comptait que des amis.

M. le Président continue ensuite son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Selon l'ordre du marquis de Vins, du 28 août 1690, Thonon

et Evian devaient fournir les vivres de la garnison française du fort des Allinges. Aussi, les avocats Bordet et Tavernier, d'Evian, se sont rendus à Thonon le 1er septembre et ont appris qu'il fallait payer 73.044 florins 1 sol et 6 deniers pour les tailles ou contributions du Chablais de la présente année (1690), soit, en monnaie française, 36.522 livres et 9 deniers. D'après l'ordre menaçant de l'intendant de Bonval, le tout était payable de quinze jours en quinze jours. Le Conseil général de chacune des deux villes se soumet à ces prescriptions. En conséquence, le 3 septembre 1690, de Bonval ordonne aux villes de Thonon et d'Evian et à leurs mandements de faire transporter aux Allinges, à la diligence du sieur Cohendet : 10 pièces de bon vin, 18 vaches, 4 cochons (sic), 11 tonneaux vides, 60 charretées de bois, 600 coupes de blé des magasins de Thonon appartenant au duc de Savoie. Le 5 septembre 1690, Pierre Billod et Joseph Greptbon, fermiers d'Abondance, font délivrer pour la ville d'Evian, par les dimiers de Curninges, 18 coupes et 2 quarts de froment à compter sur les 2.000 livres de farine taxées par ordre.

M. le Docteur Blanchard donne d'intéressants détails sur la maison des Chartreux, de Vallon, sise au quartier de la Croix de Thonon, appartenant actuellement à M. Cart et consorts. C'était là, dans sa cour encore existante, que se réunissaient les membres de la corporation ouvrière des Saint-Crépin et Crépinien pour les élections annuelles de leurs chefs (Académie Chablaisienne II, page 271). Or, le 15 juillet 1737, la famille Chenevier (représentée par la veuve Bernard

Chenevier, née Paccot, et ses fils Jacques et Pierre-Marie Chenevier, ce dernier prêtre), accorde à Don Balthazar Dhuet, procureur des Chartreux de Ripaille et Vallon, l'autorisation d'élever un mur mitoyen entre leurs deux maisons à *eau pendante*, sur le toit des dits Chenevier. Et cela, moyennant 32 livres 8 sols 4 deniers et 2 coupes de froment, mesure de Thonon (Desplans, notaire).

Le même présente une copie d'exploit du 9 janvier 1690 contre Jean-Louis Moret et sa femme Claudine La Croix (signé Mugnier).

M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, rappelle qu'il a signalé dans le *Bulletin de la Société Préhistorique de France* de 1909, le camp romain dit de Ballaison, situé au confluent du grand et du petit Vire, affluent du Foron, de Sciez. Ce camp, de 43 mètres sur 52, entouré de fossés, commandait la route d'Annemasse à Thonon et au Valais, car il se trouvait au bas de Ballaison, du côté de Bons. Un second camp romain, signalé par M. Fenouillet, dans sa *Monographie de Savigny*, de la forme d'un quadrilatère de 40 mètres de côté, était situé à Epagny, près de Jonzier, près de la voie romaine passant sous les rochers de Chaumont, pour se diriger sur Viry, St-Julien, Genève et, par un embranchement, de St-Julien sur Annemasse. Ces deux camps assuraient donc les communications sur la route de Seyssel à Bons et en Valais, chemin le plus court pour venir de la Gaule dans ce dernier pays.

M. Buinoud, fondateur de l'œuvre de colonies de vacances des petits Savoyards de l'Edelweiss (établie

sous le patronage de M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française), parle de cette œuvre qui a procuré pendant quatre ans un séjour à Bellevaux de 400 enfants, dont beaucoup sont restés à la campagne.

Plusieurs membres de la Société, parmi lesquels M. l'architecte Quiblier et M. le professeur Claudius Baud, signalent de nombreuses erreurs commises par M. Van Gennep dans ses ouvrages sur la Savoie. Et cela sous le couvert du journal de psychologie de Pierre Janet.

M. Victor Portier communique les documents suivants :

1° Vente d'une vigne à Monargue, faite le 4 avril 1814, par les consorts Bally, Joseph Portier et Mollie à Gaspard Pissot et à son épouse (Deruaz, notaire) ; 2° Certificat délivré par Gaspard-Ferdinand d'Antioche, syndic de Thonon, au sergent Etienne Portier partant pour Turin (15 avril 1815), en qualité d'ordonnance du chevalier de Sonnaz, capitaine de la garde, et quittance à lui délivrée, le 7 novembre 1820, par Jean Dassiano, de Turin, de 1.000 livres de Piémont ; 3° Lettre du dit Etienne à son père Pierre Portier, du 3 janvier 1818, et créance hypothécaire en sa faveur, du 29 octobre 1823 ; 4° Emancipation du dit Etienne Portier, âgé de 32 ans, demeurant à Turin, par son père Pierre Portier, du 7 septembre 1821. Il paraît à genoux, tête nue devant son père, assis en un fauteuil, lequel lui prend les mains qu'il éloigne l'une de l'autre et les rapproche par trois fois en lui disant : « Mon fils, je t'émancipe et te mets hors des liens de ma puissance paternelle, etc... ». Signé : J.-M. Vaudaux, greffier.

MM. Georges Lefranc, président de la Société Nautique Française du lac Léman, à Thonon, et Delale Claudius, notaire à Saint-Jean-d'Aulph, sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 9 mai 1927

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président continue son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, étude où les cris de détresse des populations sont exprimés au jour le jour par les délibérations municipales de Thonon et d'Evian. Il donne le résumé de la séance du Conseil de cette dernière ville du 7 septembre 1690. Messire de Bonval, intendant de l'armée française, ordonne à tous les syndics, officiers et habitants du Chablais, de payer, dans le mois, à Messire Dampierre, commissaire des guerres, résidant à Annecy, 13.044 florins 1 sol 7 deniers comme tailles ou impôts de la présente année. La part contributive d'Evian (de 3.652 livres 9 deniers) sera recouvrée par le conseiller Philippe Tavernier. Mais diverses fournitures et dépenses sont présentées le même jour, car les réclamations se succédaient sans interruption : 1 écu à Jean Excoffier, délégué aux châtelains d'Aulph, de Mégevette et d'Habères ; 1 demi-écu aux conducteurs de la farine et ustensiles aux Allinges ; 30 sols de poissons, 2 couvertures, 2 quintaux de foin pour les chevaux, 2 cochons *(sic)* achetés au prix de 5 écus de Pierre Roch et Jaqueline Deloche, 4 matelas,

5 traversins, 4 couvertures, 6 draps pour les officiers, 5 chars de vin rouge, 2 cochons, 6 tonneaux vides, 12 serviettes de table, 2 nappes de maître et 2 de cuisine, le tout pour la garnison française du fort des Allinges. Les 5 chars de vin avaient été fournis par MM. de Chatillon, Seuvey, N. Cottet, P. Burnier, de Bionay, A. Baud et par la veuve Dupas. L'avocat Bordet a donné en outre 1 demi-écu à Chalande, valet de ville, qui dut porter au châtelain Piotton, d'Abondance, l'ordre de livrer de suite 9 vaches à la garnison susdite pour laquelle on prend en outre 9 coupes de froment chez Floccard et 7 1/2 chez G. Bochaton. Le lendemain, 8 septembre, le fils du directeur de l'hôpital d'Evian, reçoit 3 florins pour aller aux Allinges, par ordre du Conseil ; Jean Delajoux reçoit 1 florin et 6 sols pour cercler les tonneaux où Mouchet et Rosset transvasèrent le vin fourni par les populations. A noter 9 sols, prix de 5 mains de papier ; 2 sols, prix d'une plume et de l'encre, et 2 sols, prix de la toile destinée à des sacs pour retirer l'argent des tailles ou impôts qui doivent être envoyés à Annecy.

M. Jean Baud présente un rapport très élogieux sur deux œuvres théâtrales qui viennent d'être jouées à Thonon, aux applaudissements de la population entière.

Leurs auteurs, MM. A. Rochefort et Charvet, membres de l'Académie Chablaisienne, dont le talent s'était déjà révélé dans des pièces précédentes, se sont surpassés dans ces deux dernières productions, d'un genre différent.

La première œuvre, une revue locale de l'année, a été interprétée par la Société de l'Olympique, qui compte de véritables artistes. Prose élégante, douce poésie jointes à une finesse toute savoisienne et à une parfaite compréhension de la mentalité régionale, ont suscité un accueil enthousiaste et des applaudissements sans fin à M. Rochefort.

La deuxième œuvre, tirée d'une légende chablaisienne, a conquis de suite le public par ses épisodes dramatiques, ses scènes et ses chansons d'une poésie délicieuse et quelquefois pittoresque et rustique. *La Chanson du Promis*, divers chœurs, entr'autres *Le Chœur de Victoire des Savoyards*, ont donné à cette œuvre, toute frémissante de vie et de jeunesse, une valeur et un succès énorme, dont M. Charvet peut être fier.

Aussi, ces deux pièces ont-elles eu quatre ou cinq représentations successives, réclamées par la population.

Au point de vue scientifique, M. Bloume communique deux appareils de son invention permettant de résoudre le problème suivant :

Quel est le nom du jour correspondant à une date donnée? L'un des appareils est formé de disques concentriques divisés chacun en 7 secteurs (7 jours dans la semaine), et mobiles autour de leur centre commun. L'autre appareil comprend 4 échelles divisées chacune en 7 échelons portant les chiffres indiqués dans l'autre appareil. Ces appareils réalisent aussi un calendrier perpétuel embrassant les calendriers Julien et Grégorien. M. le professeur Bloume reçoit les féli-

citations de MM. Quiblier, colonel Dupuis, Baud, Piccard, Grillon, directeur de la Caisse d'Epargne, comte de Maugny, Portier, Mérou.

M. le Docteur Blanchard donne connaissance d'un acte du 17 juillet 1754, par lequel le Conseil de la Maison des Arts de Thonon (représentée par Noble Pierre Pacthod, de St-Jeoire-en-Faucigny, et par François-Marie Deleschaux, syndic de Thonon), vend à Louis et Jean-Baptiste Lombard père et fils, le domaine de la Pattinerie de Thonon, avec foulon, battoir, pressoir à huile, cours d'eau, grange, jardin, moyennant la rente annuelle de 50 livres, rente éteinte le 6 mai 1757 par le payement du capital (Souviran notaire). Cette vente était motivée par de grandes réparations (trop dispendieuses) qui s'imposaient.

Le même offre aux archives de l'Académie les documents suivants : 1° Obligation de 320 florins pour l'avocat Pierre-Amé Dufresne, du 5 septembre 1661 (Dubouloz, notaire) ; 2° Vente de diverses parties de maison en la rue de la Croix (Thonon), faite par André Duchêne à Claude F. Chenevier, au prix de 800 florins (acte du 26 avril 1663, Pinaud, notaire) ; 3° Titre clérical de Rd Joseph-Marie Chenevier, du 13 novembre 1729 (Souviran, notaire) ; 4° Divers récépissés pour rétributions de messes en faveur de Françoise Lombard, née Desuzinge (1751-1761) ; 5° Souscription de 50 francs pour la formation des gardes d'honneur, à payer par F.-A. Lombard, de Thonon (1813) ; 6° Inscription hypothécaire contre Samuel-Frédéric Devaud, médecin à Thonon, originaire de Moudon (Vaud), 11 mai 1811 (C.-M. Deruaz, notaire).

M. et Mme Benand-Berthet, fondateurs du beau musée savoyard d'Evian, adressent à l'Académie un paquet de documents comprenant : 1° Une fondation de messes par Maurice Cruz, de la Chapelle-d'Abondance (12 septembre 1660), M. Maxit, notaire ; 2° L'inventaire des vases sacrés et ornements de l'église de Châtel (27 novembre 1750), et inventaire détaillé des fondations de la même église (14 janvier 1757), M. Maxit, notaire ; 3° Laod ou approbation d'un achat fait par les frères Avocat-Barilly, d'Abondance, du 22 janvier 1779 (Bron, notaire) ; 4° Affranchissement de rentes féodales, délivré à Jean Jacquier, d'Evian, par le baron des Etoles (8 juillet 1787) ; 5° Lettres relatives à la dot de Mlle de Boringe, visitandine à Thonon (13 avril 1787), et à des comptes de famille de la famille Boccard, de Thonon (1er janvier 1790) ; 6° Certificat d'indigence accordé à Claudine Grognuz par le Conseil d'Evian (signé, Bron, de Blonay, 1768), et lettre de participation aux grâces spirituelles accordée à la famille Gagneux, d'Abondance, par la Chartreuse de Mélan (14 mai 1781) ; 7° Arrêté du préfet du Léman pour réparation des routes du département (an VIII) et notice imprimée sur la Fête des Vignerons de Vevey (1819).

M. Mérou, ancien consul de France, déclame une belle poésie d'une facture irréprochable, riche d'idées, de sentiments, intitulée *Universelle présence*. Il est longuement félicité.

M. Emile Vuarnet signale une pierre présentant 50 cupules, à Veigy, dans la cour de la maison de M.

Mermoud Emile ; elle a été découverte dans les marais de cette commune.

M. Victor Portier présente une lampe romaine de l'ère chrétienne, trouvée près de Carthage ; il lit ensuite divers récépissés délivrés par Nicolas Cordy, de Perrignier, à des parents (1740) ; par Michel Perroud à Michel Daviet (8 janvier 1758), Guyon, notaire ; par le représentant de l'Université (soit Sainte-Maison) de Thonon, au dit Michel Daviet (26 juillet 1769).

Séance du 13 juin 1927

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président, continuant son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, en 1690, fait remarquer combien étaient armées les populations du Chablais à cette époque pour résister à l'occupation étrangère en mousquets, munitions et poudres comme, par exemple, Bernex, au dessus d'Evian, qui comptait 38 mousquets.

Les réclamations de la garnison française des Allinges étaient incessantes. Outre l'entretien de chaque jour en vivres et autres, le 27 septembre 1690, Nicolas Trincat et Claude Marion, charpentiers d'Evian, et plusieurs ouvriers de Thonon, travaillent à établir « trois guérites pour les sentinelles du fort des Allinges, auxquels on fournira aussi une grande lanterne de corne et fer blanc pour faire les rondes ». La municipalité d'Evian livre, à cet effet, celle du corps de garde de la ville.

M. le Docteur Blanchard donne connaissance des documents suivants : 1° Contrat dotal du 5 février 1647 entre Charles Gresoud, de Thonon, et Philippine Favrat, de Bellevaux ; dot, 3.000 florins et très riche trousseau (Degenève, notaire) ; 2° Pierre Penet, employé de la ville de Thonon, réclame 12 ducatons (le ducaton 5 à 6 francs), à lui redûs pour ses services dès 1644. Le Conseil le renvoie, le 1er février 1657, à J. Michaud, fermier des revenus de la ville (Ducret, secrétaire) ; 3° Nomination, à La Chapelle de l'Assomption, de Saint-Bon, Thonon, de Révérend Michel-G. Desuzinge, comme recteur, par Jacques de Brotty d'Antioche (31 octobre 1744), en vertu de la fondation faite par son aïeul, le colonel Maurice de Brotty, conseigneur de Nernier (acte du 9 août 1618, Rollaz, notaire) ; 4° Lettre datée du 2 mars 1746, de Nicolas Desuzinges, de Thonon, soldat du régiment suisse de Courten, en garnison à Dunkerque, racontant les campagnes et victoires du comte dit le Maréchal de Saxe, auxquelles a pris part le dit maréchal, vainqueur de Fontenoy, Raucoux... Un Mouthon, de Thonon, et autres, servaient dans le même régiment, car de nombreux Savoyards s'enrôlaient à St-Gingolph, d'où ils se disaient originaires, pour former la garde des rois de France. La position limitrophe de ce bourg, moitié savoyard, favorisait si bien ces enrôlements, qu'à Paris on le regardait, vu ses contingents, comme une ville considérable ; 5° Réparations exécutées à la papeterie, acquise par Louis et J.-B. Lombard, de la Maison des Arts (11 octobre 1758, Perroud, notaire) ; 6° Pension accordée par J.-B. Chenevier à sa femme

Elisabeth Vonderveid, de Fribourg, par suite de leur séparation, le 28 septembre 1806. Compte présenté au Conseil de Thonon par J.-B. Chenevier, commissaire, pour dépenses faites à l'arrivée des troupes françaises à Thonon, en octobre 1793 (imposé 342 coupes de blé) ; 7° Vente des meubles de la Maison des Arts (26 octobre 1793) ; du Clos de Vallon (Thonon) des Chartreux de Ripaille à J.-B. Chenevier, Gaspard Trottelin (7 fructidor, an II) ; de la maison des dits Chartreux, où pend l'enseigne de l'écu de Savoie, à la rue de la Croix (Thonon), à J.-Bte Chenevier, par Ch. Longue, de Chambéry, premier adjudicaire (2 vendémiaire, an V) ; note du Docteur Dupérier, de Thonon, pour 30 visites à Mme Lombard, malade, 34 livres, et pour 4 visites à son domestique, 40 sols (8 novembre 1820).

Dans une note reçue de M. P. Tapponnier, ancien député, il est rappelé que les 28, 29 juin tombe le 5e centenaire de la fondation de l'Université de Louvain et qu'Eustache Chapuys, d'Annecy, le 13 décembre 1551, fonda le collège de Savoie, à Louvain (avec 24 boursiers) et le collège Chapuysien, d'Annecy.

M. Victor Portier lit divers documents relatifs à son aïeul, Etienne Portier (ordonnance du capitaine de Sonnaz dans les Gardes du Corps du Roi, de 1815 à 1827) : passeport, certificats élogieux d'Hector de Sonnaz, du comte Sallier de la Tour, 1823, 1827, etc.

A noter spécialement une lettre du 10 juin 1822, du dit Portier à son épouse Charlotte Perrière, où il est question de la relégation à Florence de Charles-Albert, prononcée par Charles-Félix de Savoie, roi de

Sardaigne, à la suite du mouvement insurrectionnel de 1821, en Piémont.

A signaler, parmi les dons, *Le Cycle des Douze Jours en Savoie* (66 pages in-8°, Bruxelles, 1927), par Van Gennep.

Une intéressante discussion s'ouvre entre MM. Piccard, Quiblier, Chapperon, colonel Dupuis, Bloume. L'impression générale est que plusieurs récits contenus dans cet ouvrage, dont l'auteur lui-même reconnaît l'origine fantaisiste, auraient dû être plus sérieusement contrôlés (note 2, page 64).

La séance de vacances aura lieu au mois d'août.

Séance du 8 août 1927

(Présidence de M. L. QUIBLIER)

Lecture est donnée de la suite de l'étude de Mgr Piccard sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV.

Le Conseil d'Evian, comme celui de Thonon, siégeait souvent en permanence pour répondre aux exigences incessantes de la garnison du fort des Allinges. Telle fut la journée du 29 septembre 1690. A 8 heures du matin, on écrit au seigneur de Bonnevaux, premier syndic, pour le prier de se joindre à Messire de Loisinges, député de Thonon, afin d'aller à Annecy en vue d'obtenir un compte pour les bois fournis aux corps de garde du dit fort. Pierre Billod est envoyé à Thonon à cet effet ; Jean Brun et Cayen se rendront aux Allinges le 1er octobre pour la construction des guérites et pour livrer deux paires de

draps sur les trente-quatre paires exigées à ce moment. Dans l'après-midi, le Conseil d'Evian reçoit la visite d'un capitaine et d'un lieutenant ordonnant de faire transporter aux Allinges toutes les armes des habitants de la contrée et d'écrire sur le champ à tous les syndics du Chablais en vue d'exécuter cet ordre. Le Conseil, surchargé de besogne, s'adjoint noble Philippe de Loys.

Plusieurs membres de l'Académie Chablaisienne ont apporté un appui décisif à la création des réunions dites « Causeries du Lundi ». Récemment, M. le Colonel Dupuis a présenté les théories d'Henry Ford, le grand industriel américain. M. le Professeur Baud a retrouvé, dans notre XXe siècle, le personnage de Turcaret (de la comédie de Lesage), et M. le Professeur Bloume a parlé de la vie des atomes. D'autres membres ont l'intention de collaborer à cette belle œuvre.

M. Perroud présente un terrier, ou livre de reconnaissances passées par les communiers des Habères, Vailly, Lullin, en faveur du duc de Savoie et de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, pour leur montagne du Forchiaz et pour leur bois des Moises. Ces reconnaissances s'étendent sur deux siècles, du XVIe au XVIIe. Elles prouvèrent le droit des habitants des Habères à l'affouage et au pacage pour leurs bestiaux au mas des Moises. Le terrier fut présenté en 1840 par M. Martin Jean-Baptiste, d'Habère, procureur général de Savoie ; les intéressés obtinrent gain de cause dans un procès intenté contre le comté d'Allinges, propriétaire dans les lieux contestés. M. Perroud se réserve de revenir sur l'étude de ce volumineux terrier.

Une intéressante conversation, au sujet des rapports franco-américains d'avant-guerre, s'engage entre MM. Mérou, de Monchy, Bartholoni, à propos d'une belle poésie intitulée *Lindbergh*, composée par M. Mérou. Celui-ci fait une émouvante allusion au nom de l'avion le « Spirit of St Louis » (Esprit de St-Louis). esprit de la vieille France qui l'avait particulièrement inspiré lorsqu'il fonda les si actifs groupements de l'Alliance Française, successivement à Chicago, St-Louis. M. Mérou, qui fut pendant 18 ans consul de France aux Etats-Unis, est membre de plusieurs sociétés américaines, en particulier des « Cincinnati », honneur réservé à un très petit nombre d'étrangers. Dans cette poésie, vibrante d'une haute inspiration, nous relevons ces vers :

Lindbergh arrivant au Bourget
Frappait le Monde au cœur, en France.

Des compliments sont faits à M. le Docteur de Monchy pour ses *Cahiers Eviannais*, alertes études historiques et pittoresques, qui paraissent dans le journal des estivants *Evian-Thonon*.

Les destructions irraisonnées d'immeubles anciens, spécimens d'art ou précieux souvenirs historiques, les remaniements défectueux pratiqués dans certaines églises, sans tenir compte de leur style, donnent lieu à une longue discussion entre MM. Quiblier, Docteur de Monchy, Bartholoni, Anthoinoz, J. Baud. Ce défaut de connaissances artistiques et archéologiques qui fit ainsi mutiler ou détériorer d'anciens tableaux et statues pieuses par d'intempestives réparations est heureusement combattu actuellement par le haut Clergé.

Des cours spéciaux d'art religieux sont donnés dans les séminaires.

Bulletin bibliographique : M. le Général Bordeaux remet à l'Académie son ouvrage : *Le Général Baron de Perron*, étude parue dans le *Carnet de la Sabretache* (novembre, décembre 1926).

Le personnage qui a fait l'objet de cette étude et qui a accompli en France une longue carrière militaire sous le Ier Empire et sous la Restauration, était un Piémontais, originaire de la vallée d'Aoste. En 1848, lorsque la guerre éclata entre le Piémont et l'Autriche, le général de Perron commandait le département du Rhône, à Lyon. La voie du sang et celle de la terre natale l'appelèrent au secours de son pays d'origine ; il demanda sa mise en disponibilité et rejoignit Turin où il reprit le nom de comte Perrone di San Martino. Il devient bientôt ministre des Affaires étrangères, puis président du Conseil pendant quelques mois. En 1849, à la reprise des hostilités, il reçut le commandement de la 3e Division de l'armée sarde, dont faisait partie la brigade de Savoie. Il fut tué à la bataille de Novare.

L'histoire de cette existence variée se rattache à celle du royaume de Sardaigne ; elle comporte un récit très vivant de la campagne de 1849 et de la bataille de Novare. Les noms de quelques-uns de nos compatriotes, tels que le général Hector de Sonnaz et le général François Mollard, y sont cités.

M. le Général Bordeaux a utilisé d'intéressants souvenirs inédits du général Borson, qui appartenait alors à l'Etat-Major de l'armée Sarde.

Mgr Piccard fait don d'un recueil de discours de 1829.

M. Ernest Raphy, inspecteur principal des Douanes à Thonon, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 12 septembre 1927

(Présidence de M. L. QUIBLIER)

Mgr Piccard, président de la Société, annonce, de sa villégiature de Massongy, qu'il a découvert tout un lot de lettres d'un Frellet, de Sciez, fils du notaire de ce nom et soldat des guerres de la Révolution et de l'Empire, qu'il décrit à merveille. Les dernières lettres qui concernent les années 1810, 1812 et 1813 sont datées de Naples. Elles sont adressées, soit à ses parents, soit à Claude-Louis Picus, de Massongy, qui plus tard fut notaire.

Mgr Piccard signale en outre un certificat de civisme délivré à Joseph Communaux par la municipalité d'Evian, le 19 germinal, an II. Cette pièce porte les signatures de Thiébaud, maire, et de Fréchet, secrétaire.

M. Paul Tapponnier, ancien député, fait une communication relative au citoyen Michel Pacthod, commissaire auditeur des guerres dans la province de Carouge, jusqu'à l'époque de l'entrée des troupes françaises en Savoie. Michel Pacthod, fils de spectable Louis Pacthod, avocat au Sénat de Savoie, naquit dans la petite ville de Saint-Julien-en-Genevois le 16 janvier 1764.

Au retour de ses études à Turin et après quelques services comme garde de Corps du roi de Sardaigne, Michel Pacthod vint s'établir à Carouge ; c'est là que le 18 octobre 1786 il fut nommé commissaire auditeur des guerres. Le 15 décembre 1792, lors de la réorganisation des commissaires des guerres, Hérault de Séchelle, commissaire de la Convention, nomma Pacthod capitaine de la compagnie franche de Carouge, premier noyau du deuxième ban des Volontaires du Mont-Blanc.

M. Perroud, instituteur à Perrignier, cite quelques extraits des terriers des communiers des Allinges, notamment un acte du 8 février 1596, de Détraz, notaire, par lequel un nommé de Ville, habitant Maugny, cède à Martin, d'Habères, tous ses droits de pâturages et d'affouage dans les grandes et petites Moises, moyennant 12 sols et deux quarts de fèves.

M. Vuarnet signale l'existence, à Massongy, dans la maison de M. Daniel Bel, ancienne maison Quisard, d'un linteau de porte armorié. L'écusson porte un chevron surmonté de deux besants et, en pointe, une feuille de laurier dans laquelle figure un sapin.

M. le Docteur de Monchy continue la très intéressante publication des *Cahiers Eviannais*, où il s'occupe en ce moment de la curieuse querelle des Rogations.

M. de Monchy vient de donner, dans *Evian-Programme,* une analyse très étudiée et d'un grand intérêt, de *Mozart*, de Sacha Guitry.

M. Ernest Raphy, inspecteur principal des Douanes, communique à l'Académie un ouvrage très curieux,

intitulé *Estat des Provinces de Genevois et Faucigny depuis que les Princes puisnés de la Royal maison de Savoye en ont esté apanagés.*

Cet intéressant ouvrage, en partie manuscrit, dressé pour noble François-Hyacinthe de Lucinge, porte la date de 1691. Il renferme de nombreuses gravures et une étude sur le blason, ainsi que de nombreuses armoiries dessinées à la main.

M. Charles Anthonioz adresse à l'Académie Chablaisienne cinquante dessins reproduisant les divers types de la Maison Savoyarde, recueillis dans les provinces de la vieille Savoie.

Ces dessins comprennent cinquante planches qui feront partie d'un important travail sur la Maison Savoyarde, ouvrage très intéressant qu'accueilleront avec joie tous les Savoyards épris de leurs vieilles traditions.

Avec ses meilleurs remerciements, l'Académie Chablaisienne adresse ses plus cordiales et plus chaleureuses félicitations à M. Charles Anthonioz, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	Mgr. L.-E. Piccard.
Vice-Présidents :	M. Léon Quiblier. M. Charles Anthonioz.
Secrétaires :	M. J. Baud. M. François Fornier. M. J. Laperrousaz.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaires :	M. E. Bloume. M. Chaperon. M. Auguste Grillon.

MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Jacques Dubouloz, de Maugny, H. Mérou, Cl. Baud, Lochon, J. Blanchard, Servettaz, Vuarnet.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J. Dubouloz, Léon Quiblier, le comte de Maugny, J. Laperrousaz, baron Chaulin, A. Chaperon.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. L.-E. Piccard, J. Baud, F. Dubouloz, C. Perroud, E. Vuarnet, N. Dunoyer, le comte de Maugny, le baron R. Chaulin, A. Chaperon.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. F. Fornier, H. Mérou, E. Bloume, J. Laperrousaz, F. Abauzit, A. Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, Servettaz, Deborne, E. Bloume, Dupupet, de Maugny, C. Baud.

Commission de la Bibliothèque. — MM. E. Bloume, A. Grillon, Chaperon, Mérou, le baron H. Chaulin, Petit-Roulet.

Membres d'Honneur

MM. Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, à Paris.

Bouvier, avocat, à Thonon-les-Bains.

Bruchet M., archiviste départemental, à Lille (Nord).

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Dubouloz Jacques, ancien conseiller de Cour d'Appel, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-L., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

Ritter Eugène, professeur honoraire de l'Université, à Genève.

Membres de l'Académie [1]

MM. Abauzit Franck, professeur de philosophie, Thonon-les-Bains (m. e.).

Allamand Augustin, 93, rue de Monceau, Paris.

Andrier Joseph, notaire, Annemasse (Hte-Savoie).

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

Anthonioz Alfred, 5, rue du Vuache, Genève.

Anthonioz Charles, homme de lettres, Evian-les-Bains (m. e.).

Arcollières (comte Eugène d'), secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry (m. e.).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.

Barillot Josué, directeur de la Société Cachat, Evian-les-Bains.

Bartholoni René, Coudrée-Sciez (m. e.).

Bastard-Bogain, Sallanches.

Baud Claudius, professeur au Collège, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud François, conseiller général, Morzine (m. e.).

Baud François, commandant au 130e régiment d'artillerie, Joigny (Yonne).

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., peintre, Thonon-les-Bains (m. e.).

Benand-Berthet Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Blanchard François, docteur, Thonon-les-Bains (m. e.).

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bley, capitaine de Gendarmerie, Thonon-les-Bains.

Blonay (le baron Godefroy de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, avenue des Vallées, Thonon-les-Bains (m. e.).

Boal Davis, Chignan-Allinges.

Bonnaz M. I., professeur, Concise-Thonon (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bordeaux P.-E. (le général), à Trossy-Le Lyaud, Thonon-les-Bains (m. e.).

Braise Félix, notaire, Saint-Jeoire.

Brand Charles, au Châble-Beaumont.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Buschet Pierre, clerc de notaire, Genève.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Chambet L., libraire, Annemasse.

Chaperon A. (l'abbé), chemin de Tully, Thonon-les-Bains (m. e.).

MM. CHARMOT Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.
CHARVET E., chanoine, Thonon-les-Bains (m. e.).
CHAULIN (le baron Henri), à Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.).
CHAULIN (le baron Robert), Nernier (m. e).
CHAVAN L., rentier, Thonon.
CHUIT Jean, industriel, 2, rue de la Force, Lyon.
CLAUDEL Georges, professeur de philosophie, Thonon.
COPPIER Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.
COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
CUSIN J. (Mgr), évêque coadjuteur de Mende (Lozère).
DANTAND Victor, clerc de notaire, Thonon-les-Bains.
DEBORNE Cl., pharmacien, Thonon (m. e.).
DEJEAN Georges, publiciste, Annemasse.
DELALE Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulph.
DOMPMARTIN Marcel (le lieutenant), 8, rue de la Porte-Neuve, Luxembourg.
DRUZ Gustave (l'abbé), professeur au Collège, La Roche (m. e).
DUBOULOZ François, imprimeur, Thonon (m. e.).
DUCHÊNE Maurice, avocat à Nernier.
DUNANT CACHAT, Evian-les-Bains.
DUNOYER Norbert, Juvigny.
DUPUIS Victor (le colonel), les Charmilles, Thonon (m. e.).
DUPUPET François, architecte, Thonon-les-Bains.
DURET Alphonse, libraire, 13, rue Oliffe, Deauville.
DURET Alphonse, villa Bellevue, Chens.
ENGEL (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).
FARGES, avocat, 23, Grande-Rue, Pontoise (Seine-et-Oise).
FERNEX DE MONTGEX (le vicomte Joseph), Morcy-Thonon-les-Bains.
FLEURY José, lieutenant, 108, Bd Voltaire, Paris.
FONTAINE Georges, 3, rue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine)
FORNIER François, place des Arts, Thonon (m. e.).

MM Fournet Charles, 44, rue de Lyon, Genève.

Froment Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.

Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, Thonon-les-Bains (m. e.).

Gaillard A.-F. (l'abbé), curé à Cornier.

Gavard A. (le chanoine), 21, av. du Parmelan, Annecy (m. e.).

Genoud Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

Geny Joseph, Thonon-les-Bains.

Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

Gillet Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte-Piquet, Paris (XVIIe).

Giraud Louis, professeur, Nernier.

Grillon Auguste, directeur de la Caisse d'Epargne, Thonon-les-Bains (m. e.).

Grillon Victor, Thonon-les-Bains (m. e.).

Guy Lucien, 3, bis, route de St-Bel, Lyon.

Guyon Léon, procureur de la République, Chambéry.

Handerson, directeur de New-York Library.

Hugonnet, secrétaire de mairie, Douvaine.

Jacquemont Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jacquier, curé-archiprêtre, Bellevaux.

Kerrien, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

Kreitmann Louis, inspecteur des Eaux et Forêts, Thonon-les-Bains (m. e.).

Laperrousaz J. (l'abbé), aumônier du Collège, Thonon-les Bains (m. e.).

Lefranc Georges, Thonon-les-Bains.

Lochon, Docteur, Thonon-les-Bains (m. e.).

Marcoz Ceorges, notaire, Thonon-les-Bains.

Maret Elmond, chirurgien dentiste, Thonon.

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Maugny (le comte C. de), Draillant (m. e.).

Mérou H., consul général de France en retraite, Thonon-les Bains (m. e.).

Meyer de Stadelhofen Prosper, Hermance.

MM. Michaud Maurice, régisseur, Thonon (m. e.).

Molliet Louis, Villard-sur-Boëge.

Monchy (L.-G. de), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains. (m. e.).

Morsier (Pierre de), 12, Vieux-Plonjon (Genève).

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains.

Paccot Emile (l'abbé), curé, Pacy sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Paccot-Bréchon Henri, 44, rue du 31-Décembre, Genève.

Péclet Félix, maire, Les Rousses (Jura).

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Perroud Camille, instituteur, Perrignier (m. e.).

Petitjean M., 57, rue Pierre-Charron, Paris (VIIIe).

Petit-Roulet, professeur, Institution Saint-Joseph, Thonon-les-Bains (m. e.).

Piccard Louis-Etienne (Mgr), prélat romain, Thonon-les-Bains (m. e.).

Portier Victor, ex-receveur des Postes, Thonon-les-Bains (m. e.).

Pugnat, docteur, Nernier.

Quiblier Charles, architecte, 75, rue de Carouge, Genève.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Saint-Cergues.

Ract (le capitaine), 234, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.

Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, Croix d'Ambilly, Annemasse.

Rey Ulric (l'abbé), curé, Cervens.

Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e.).

Rosset Joseph, négociant, Annemasse.

Saint-Bon (le colonel comte Jacques de), Veigy.

Saint-Bon (Gustave de), 2, rue Joseph-Autran, Marseille.

MM. Santa Georges, 1, rue du Rhône, Genève.

Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon (m. e.).

Sonnaz (Mme la comtesse de Gerbaix de), Thonon.

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), à Sonnaz, Chambéry.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Thérèret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Hector). à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, Thonon les-Bains,

Turettini Albert, à Boisy, Ballaison.

Turettini Bénédict, Yvoire.

Turettini Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

Vaudaux Camille, ancien notaire, Thonon (m. e.).

Viry (le baron H. de), château de Quincy, Massongy (m. e.).

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Vulliez Emile, Le Biot.

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Membres Correspondants

MM. Braconnay (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)

Campiche F.-R., archiviste privé, Genève.

Désormaux J., professeur au Lycée d'Annecy.

Meynet Jean-François, géomètre, à Bellevaux.

Reber, archéologue, à Genève.

Revel Edouard, commandant, Chambéry.

Reyle (E.-B. de), professeur et publiciste à Paris.

Thorens Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALAIS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en-Provence.*
ANNECY	*Académie Salésienne.* *Académie Florimontane.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.*
GENÈVE (Suisse)	*Société d'Histoire et d'Archéologie* *Institut national genevois.* *Ville de Genève* (Genava), *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.*
GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société de Statistique.*
LANGRES	*Société historique et archéologique.*

LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande*, à la Bibliothèque cantonale de Lausanne.
	Revue historique vaudoise.
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LIMOGES	*Société « Le Gay-Lussac. »*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.*
	Annales de l'Université de Lyon.
	Bibliothèque de l'Université.
MONTAUBAN	*Académie des Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) ..	*Société de Géographie.*
PARIS	*Annales Salésiennes*, rue Vaugirard, 108.
PAVIE (Italie)	*Académie de Pavie.*
SAINT-MALO (Manche).	*Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
TURIN (Italie)	*Bolletino dell'Associazione frà oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.*
	Reale deputazione sovra gli studj di storia patria.
	Reale academia delle scienze.
	Bibliothèque nationale de Turin.
	Societa Piemontese di Archeoligia e Belle Arti, via Napione, 2.
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute Savoie* (paraissant le samedi).

— L'*Union Républicaine*, journal politique, littéraire, commercial et agricole des deux départements de la Savoie (paraissant le samedi).

ABRÉVIATIONS et CORRECTIONS relatives au Mémoire " HISTOIRE DE LA VILLE D'EVIAN "

R. S. (Revue Savoisienne), organe de l'Académie Florimontane.

Ac. Ch. (Académie Chablaisienne).

S. H. (Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry).

N.-D. (Notre-Dame (Eglise de) d'Evian).

M'étant contenté de corriger les épreuves de cet ouvrage une fois seulement, pour gagner du temps, il en est résulté des coquilles, des fautes d'impression, de ponctuation, que le lecteur corrigera facilement.

Ainsi, page 11, ligne 27, lire Ercolana ; *page 13, ligne 3, lire* Rhodanus, *et, dernière ligne, au bas de la page,* pœninis, *etc... ; page 14, ligne 25, lire* marche, *et, même page, citation latine à corriger ; page 111, ligne 8 et, page 308, ligne 3, lire* duci *et* regi, *etc..., etc...*

C. PERROUD.

MÉMOIRES

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'ÉVIAN

par

CAMILLE PERROUD

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'EVIAN

---

1. **Etymologie.** — 2. **Divisions du récit.**

1. La ville d'Evian est désignée à travers l'histoire sous les différents noms d'Aquianum (1150 : Cibrario et Promis), Aiviano (1195 : Historiœ patriœ monumenti), Aquiano (1219 : S. H. de Chambéry), Ayviens (1420 : Camus dans Revue Savoisienne), Eyviens (au XVIe siècle : voir M. Bruchet, Château de Ripailles) d'une étude étymologique de M. Marteaux dans la « Revue Savoisienne », Vian, des Vian, les Vians par certains châtelains de la période d'Amédée VIII (XVe siècle), puis Evian-les-Bains (dans le XIXe siècle). On tire généralement l'origine latine de son nom, « d'aqua », eau (aquianum), de sa proximité des eaux du lac, des « claires, fraîches, doulces eaux », des nombreux ruisselets descendant de ses vertes collines qui ravissaient le châtelain chroniqueur Prévot dès le début du XVIIe siècle, bien qu'à cette époque on n'eut guère le sens des beautés de la nature.

Quelques modernes rapprochent Evian « d'évoua », prononciation locale du mot eau. Pour M. Muret, Evian viendrait d'un gentilice germanique, ce serait le nom de la tribu qui habitait l'endroit; Fustel de Coulanges et aussi M. Jullian retrouvent les neuf dixièmes des noms de nos communes modernes dans celui de la villa romaine ou gallo-romaine qui en marqua le premier établissement; Evian fut-il la villa d'un riche romain ou gallo-romain qui lui laissa à l'ordinaire son nom ? C'est possible, en tout cas c'est un problème que nous croyons insoluble, les documents ne nous ayant rien révélé et nous passerons. Vicus Aquianus ou villa aquiana pour l'étymologiste en bésicles comme pour le « snob » en monocle c'est déjà la demeure patricienne et la ville des belles eaux.

2. Pour l'intelligence de notre récit, nous diviserons en plusieurs périodes l'histoire de la ville, de ses origines à nos jours. Nous serons très bref sur Evian préhistorique, sur la période romaine, l'établissement du christianisme et sur la période bourguignonne, nous étudierons avec beaucoup plus d'ampleur et de précision la période de huit siècles pendant laquelle la ville fut sous l'égide des Savoies; l'intervalle compris entre 1536 et 1569 marqué par l'annexion au Valais constituera l'occupation valaisanne.

Les princes de Savoie apportèrent dans leur administration des différences propres à leur tempérament; les contemporains les ont caractérisés d'un mot, les appelant le « Roland », le « Pacifique », le « Guerrier » ou autre et ces figures bien campées nous ont fait juger opportun d'établir nos chapitres en concordance avec les règnes.

Bien que la monarchie dynastique soit la forme ordinaire de l'autorité du temps, elle ne représente

pas toutes les forces vives du peuple, les bourgades vivent de leur vie propre, défendent pied à pied leurs privilèges et leur indépendance contre toute tentative d'usurpation. Des auteurs plus attentifs à complaire à leurs princes qu'à rendre la vérité historique se sont attachés à surenchérir sur les mérites des maîtres de l'heure en les montrant sous le jour d'un astre puissant autour duquel gravite tout un peuple, duquel jaillissent toutes les activités et tous les talents ; nous n'aurons point ce souci et nous ne nous préoccuperons de la maison de Savoie que dans la limite des événements qu'elle a marqués de sa personnalité. L'autorité, quelle qu'elle soit, est incapable de résumer à elle seule tout le génie d'une société, le talent du chef est peu de chose si les exécutants n'ont compris tous les mouvements, tous les appassionnata du chœur : César histrion, César vainqueur n'est pas toute la nationalité romaine ; il y a sur les gradins du cirque une foule avec laquelle il faut compter, qui entend partager avec ses chefs, les fastes de son histoire nationale Senatus populusque romanus.

Noble François Prévot qui a écrit au commencement du XVIIe siècle une histoire d'Evian est illisible pour avoir estimé que les princes seuls importaient dans les chroniques : dans son désir de créer des génies, il n'a réussi qu'à dresser des caricatures.

A l'aube de notre histoire, les documents font défaut, jusqu'au XIIIe siècle, ils sont très rares, quelques inscriptions lapidaires, la mention de certains faits qui ont intéressé la ville d'une façon plus ou moins éloignée sont les seules données qui permettent d'entrevoir sa vie dans la pénombre de la préhistoire et des temps anciens ; à partir du XIIe

siècle les châtelains ou administrateurs des deniers publics commencent leurs comptes, ils ont laissé de leur époque des témoins qui en permettent la reconstitution ou, pour employer le terme consacré, la « résurrection ».

Chapitre Premier.

1. Période préhistorique. — 2. Période romaine. — 3. Période bourguignonne. — 4. Le Christianisme.

1. Les auteurs de la préhistoire sont souvent réduits à de simples conjectures, ils ont exploré la boue des lacs, les amas de pierres, étudié les instruments de pierre polie, les bijoux de bronze, les poteries anciennes et par déduction ont reconstitué avec plus ou moins d'approximation la vie des peuples qui nous ont précédés. Voici pour Evian les recherches de Troyon au sujet de la période préhistorique, (voir dans Revue Savoisienne organe de l'Académie florimontane « La Savoie avant les Romains » par Revon). Les lacustres qui vivaient dans des huttes bâties sur pilotis non loin de la rive du lac sont d'origine obscure ; représentent-ils une race autochtone ou sont-ils de primitifs nomades, qui, après avoir quitté les grottes qu'ils habitaient, plantèrent leurs habitations sur les lacs pour jouir d'un plus grand confort ? C'est ce que nul n'est parvenu à déchiffrer. Ils ne pouvaient manquer de s'établir sur les bords du Léman à cause de l'abondance des ressources qu'offrait la région par suite de la richesse du sol et de la clémence du climat. D'Hermance à Evian, on remarque treize ou quatorze stations échelonnées dans les petits golfes de la côte où elles

étaient abritées des vents du large. Les rives de ces golfes devinrent l'emplacement du « vicus » quand les conditions de sécurité le permirent. Troyon a identifié quelques objets provenant de la station lacustre d'Evian.

Lorsque les lacustres eurent appris à travailler le bronze, le fer, à fabriquer des armes, à se prémunir contre les dangers extérieurs, ils s'établirent sur terre ferme. Des vestiges de ces âges reculés ont été découverts dans le voisinage de la ville : un polissoir en serpentine de 0,20 × 0,09 a été mis à jour en établissant la chaussée d'un chemin à Alleman, Lugrin ; une hâche de pierre polie a été trouvée par Ruffin à Meillerie. Les tumuli ou amas de pierres de Maxilly, « Vers le prâ de Cessy », de Neuvecelle, d'Amphion sont les tombeaux de chefs allobroges sépulturés à une époque plus rapprochée de nous.

Quand les lacustres du petit golfe d'Evian abandonnèrent leurs huttes sur pilotis pour établir leurs chaumières sous les grands arbres de la rive, ils n'oublièrent point d'organiser la défense de leurs foyers et ils construisirent aux principaux points stratégiques des ouvrages fortifiés. Ces ouvrages ne sont pas des oppida, ou enceintes élevées autour d'une agglomération, mais des camps retranchés. Tel est le cas du camp retranché de Champanges, il présente des différences avec ceux de la même époque : le mur d'enceinte n'est pas cimenté comme il l'était ailleurs, la cohésion des matériaux n'est assurée que par le peu d'élévation de l'ouvrage et par son épaisseur. Construit dans le voisinage d'Evian, à moins d'une heure de distance, il appartient au système défensif de la ville. Il présente le côté de la résistance au nord, contre un assaillant présumé gravissant les pentes qui y conduisent du lac, les habitants

l'ont dénommé la « Bossenaille ». Cette enceinte voisinant avec des travaux où se remarque la technique romaine nous permet de supposer que son édification ne fut pas éloignée du moment où les soldats des légions foulèrent notre sol (La Savoie avant les Romains dans R.S.).

2. Plus bas le long de la route de Champanges à Marin, un autre mur en petit appareil romain et cimenté annonce la conquête romaine. Au clos de la « Courte Pose » dans le voisinage immédiat de ce mur romain, l'existence de débris de tuiles à rebord vient corroborer cette hypothèse.

Des monnaies trouvées ça et là dans diverses fouilles apportent quelques indications supplémentaires. En plus des pièces aux effigies des empereurs, il a été découvert des pièces à l'hippocampe, puis des pièces frappées par les Salasses représentant selon l'opinion de M. Lonpérier les instruments de lavage des sables aurifères, industrie très répandue dans ces temps reculés (Voir R.S.).

Mgr Piccard, le maître incontesté des études historiques dans la région, a parlé, dans son « Histoire de Thonon et du Chablais » des colonies grecques qui ont vraisemblablement créé les deux villages modernes d'Amphion dans le voisinage d'Evian, et d'Amphion sous le Lyaud, la dénomination « finis herculano » finage ou territoire d'Hercule qui désignait le territoire d'Evian, très souvent utilisée dans les anciens textes (voir Regeste Genevois) serait également une preuve de l'infiltration grecque dans notre région, quelque deux siècles avant la conquête romaine.

De nombreux historiens ont étudié le passage d'Annibal à travers les Alpes, l'accord est loin d'être

fait sur le chemin qui fut suivi. Le savant archiviste Ducis a conclu au passage par le Simplon, suivant l'itinéraire jalonné des pauvres chaumières qui constituèrent l'Evian primitif, actuellement la rue Nationale. Annibal, d'après la thèse de l'auteur, aurait remonté le cours du Rhône, suivi le tracé qui, par Annemasse, Ville-la-Grand, Mesinges, Chignens, le pont de Dranse, Amphion, Evian, conduisait dans le Valais d'où il aurait pénétré en Italie avec son armée, ses éléphants et ses approvisionnements (219 avant J.-C.). Il n'entre pas dans notre sujet de prendre parti pour cette thèse plutôt que pour une autre, nous conclurons simplement, comme il a déjà été fait, que le problème consiste à retrouver quelques-unes des défenses des éléphants d'Annibal dans les alluvions de nos vallées pour fixer le chemin parcouru et mettre fin à des controverses stériles.

Rome devait, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, construire une grande artère internationale sur ce tracé. La voie romaine traversait tout le « finage d'Hercule » à une certaine distance du lac, pour ne pas être coupée par les hautes eaux ; elle mesurait par endroits douze mètres de largeur ; d'après les ingénieurs sardes des Ponts et Chaussées Ravizotti et Garella, il existait dans les carrières de Meillerie de merveilleux tronçons de cette voie au commencement du XVIIIe siècle. (Les voies romaines en Savoie, dans R.S.).

La conquête romaine fait entrer dans le domaine de l'histoire les événements qui se sont déroulés dans notre pays. César a laissé dans les Commentaires « de la guerre des Gaules » des indications utiles pour reconstituer l'histoire des peuples vaincus auxquels les conquérants venaient se juxtaposer. Il cite la rive méridionale du lac comme offrant la route la

plus commode d'Italie en Gaule « multo facilius atque expeditus propterea quod inter fines Helvetiorum et Allobrogum qui nuper pacati erant Rhodanuis fluit isque nonnullis locis vado transitur. Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus Genava ». La rencontre, puis le mélange de ces races faites pour fusionner par suite de maintes affinités qui les rapprochaient, devaient produire la population gallo-romaine ; gardant les caractères principaux de la race celte, elle est restée sur nos rives malgré les invasions successives et forme le fond ethnique moderne. La langue du vainqueur, le latin vulgaire fort de sa glorieuse tradition, du prestige que lui ajouta l'Eglise, plus riche d'ailleurs que le dialecte local devint, encore que parlé par une bien petite minorité, la langue du pays qui se renforça par l'apport d'une foule de mots germaniques.

Les Helvètes habitaient la rive nord du Léman, suivis par d'autres peuplades, les Latobriges, les Tulinges ; ils essaient d'envahir la Savoie pendant que les Vérargres dans le Haut-Valais s'efforcent de descendre la vallée du Rhône avec, pour premier objectif le finage d'Hercule. César refoule les premiers pendant que Sergius Galba bat les autres (58 avant J.-C.). Sergius Galba vient prendre ses quartiers d'hiver sur les bords du Léman ; quelques pièces romaines trouvées dans la banlieue de la ville sont de cette époque.

Strabon mentionne par ailleurs la voie qui longe le lac et rejoint à Octodure (Martigny) la route qui, par Avenches, Lausanne, Vevey arrive au Summo Poenino. Enfin Ammien Marcellin, qui décrit le Rhône, parle du Léman comme d'un marais et donne naissance au préjugé que le fleuve dans son impétuosité ne mélange par ses eaux à celles du lac « A poeninus

Alpibus effusiore copia fontium Rhodanus fluens et proclivi impetu ad planiora degrediens proprio agmine repos occultat et paludi sese ingurgitat nomine Lemano eam que intermeam nunquam aquis miscetur externis sed altrinsecus sumnitates under preter labens segnioris queritans exitus viam sibi impetu veloci molitur, unde fine jactura rerum per Sapaudium fertur et Sequanos ».

Les Allobroges soumis aux Romains, la ville fit partie de la province appelée par César Province ultérieure ou Province Gallia, qui, plus tard, prit le nom de Narbonnaise.

Les Romains ne paraissent pas avoir fondé dans notre cité des établissements bien importants et bien durables, aucun vestige de leur séjour ne mérite de retenir longtemps l'attention.

Dès 275 de notre ère, l'empire romain est menacé de toutes parts, la période des invasions du Nord vers le Midi va s'ouvrir. Evian partagera le sort de la province dont il fait partie. Les Burgondes qui devaient faire souche en Savoie sont sur le Main en 275, ils franchissent le Rhin en 407, les empereurs mettent à profit leurs qualités guerrières et les établissent dans les provinces frontières ou marchés avec mission de les protéger. Cette charge militaire constitue un affranchissement, car à la défense du sol où ils campent les envahisseurs prennent conscience de leur droit à une installation définitive.

En 443, Aetius conduit les Burgondes en Savoie, les Lyonnais les appellent à leur aide (Steyert, Histoire de Lyon). Au ve siècle, d'importantes colonies burgondes peuplent notre région, leurs tombes caractéristiques faites de larges dalles de pierre sont très fréquentes ; il en a été mis à jour dans le voisinage

d'Evian au moment de la construction de la route du Pont de Dranse à Darbon. Sur les ruines de l'empire romain s'élève en Savoie le royaume de Bourgogne ; la période bourguignonne commence.

3. Les documents font défaut, c'est à peine si on trouve ça et là quelques allusions à Evian dans le récit des grands événements historiques de l'époque. Gondebaud, roi burgonde, connu par les lois Gombettes, l'un des premiers recueils de droit écrit, s'occupa du bassin du Léman, il fit agrandir l'enceinte fortifiée de Genève, administra ses possessions avec l'aide tutélaire du clergé. Il réunit un concile à Epaone, lieu fort controversé, mais assurément dans le bassin de Lyon ; Evian y fut représenté avec 24 cités (517) (STEYERT « Histoire de Lyon »). Le fait est important ; il prouve que la ville occupait une certaine place dans le royaume, qu'elle sortait des incertitudes des temps anciens pour s'ouvrir à la civilisation et à l'histoire avec le christianisme.

En 524, les Burgondes subissent une sanglante défaite à Vézeronce près Vienne (Dauphiné) ; la lutte avait jonché le champ de bataille d'autant de cadavres qu'il y a de javelles dans les plaines pendant les moissons. Godomar se prodiguait pour réparer les ruines que venait de produire la défaite. Il accorda la liberté à quelques peuples de ses terres qui vivaient dans un état d'oppression ; de ce nombre étaient les Brandobrics qui se trouvaient on ne sait pourquoi enclavés dans le « finage d'Hercule ». Le fait nous est connu par la découverte à Lugrin près d'Evian d'une pierre tumulaire aujourd'hui au musée de Lausanne. Un enfant étant mort (527) on ajouta à la date de l'épitaphe la mention du rachat des Brandobrics. Voici l'inscription : « In hoc tumulo requiscit bone memore Brouaccus qui vixit annis XIII et menses III

et transiit x Kalendas septembris mavurtio, viro clarissimo Conssule sub une Consulem Brandobrici redimitionnen a dumno Gudomora rege acciperunt ».

Suit la croix chrétienne.

Une catastrophe, au dire de Grégoire de Tours, survint peu après ces événements: le mont Tauredunum, entre le Laucon et St-Gingolph, s'écroula dans le lac, engloutissant une ville bâtie à son pied, produisant un raz de marée tel qu'un grand nombre de villages de la côte furent perdus corps et biens (563).

C'est sur le coup de ces événements que devait tomber le premier royaume burgonde pour faire place à un interrègne occupé par le roi frank Lothaire II qui, en plus de la Savoie, de la Séquanie (Besançon), occupait la Tarentaise. Il meurt sans héritiers, son frère Charles le Chauve convoite ses possessions, acquiert en 875 la partie occidentale du diocèse de Lausanne, mais Boson, comte de Vienne, avec l'appui de 6 archevêques, 17 évêques, réunis à Montraille au-dessous de Vienne, se fait déclarer roi du 2e royaume burgonde (voir STEYERT, Histoire de Lyon). Pendant cette restauration, la reine Berthe se crée une réputation légendaire de bienfaisance. Son souvenir est très vivace dans notre région et l'on parle des temps heureux où la reine Berthe filait pour les pauvres; on montre à Payerne la selle sur laquelle elle emportait sa quenouille dans ses randonnées à cheval à travers ses états.

En 906, de petites bandes de Sarrasins dévastent la région; en 920 des Anglais suivent la voie du Simplon pour aller à Rome, quelques-uns s'installent à St-Maurice en Valais, et le roi d'Italie leur donne la garde du Grand-Saint-Bernard où ils perçoivent

des droits sur le transit actif de ce col (Regeste Genevois). En 937 ce sont des bandes de pirates, les Hongres ou « Ongrois » qui dévastent à nouveau notre pays (v. Mgr PICCARD : ouvrages cités).

4. Le paganisme ne commença à s'éteindre dans notre région que vers l'an 422, quoiqu'au Concile d'Aquilée, il soit fait mention de l'évêque de Genève, Diogénès. Dès 890, l'église de Lausanne reçoit des terres à Montigny (Maxilly), Larringes, Lugrin. En 1100 l'abbaye de Cluny dont l'art devait se répandre dans toute la France du moyen-âge et St-Victor de Genève reçoivent la moitié du revenu des églises suivantes dans le « pagus genevois » : Ste-Marie de Maxilly, St-Ours de Bernex, St-Oyen de Lullin. Ces dotations approuvées par Guy, évêque de Genève, n'intéressaient pas Evian dont les dîmes venaient d'être cédées par Berlion de Féternes au monastère d'Abondance (V. Histoire de l'Abbaye d'Abondance, par Mgr PICCARD).

Chapitre II

1. **La Maison de Savoie** (1003-1268).

2. **Vie religieuse.** — 3. **Guerres.** — 4. **Le Château.**

5. **Privilèges.** — 6. **Pierre II le petit Charlemagne.**

1. Pour s'attacher des serviteurs fidèles, l'empereur du Saint-Empire romain germanique crée l'hérédité des charges (1037). A la faveur de cette circonstance, Humbert aux Blanches Mains fonde la dynastie de Savoie et marque les débuts de cette marche triomphale qui devait porter ses successeurs sur le trône des Césars. Il ruine le royaume de Bourgogne avec une armée d'Italiens et reçoit en récompense des mains de Conrad le bas Valais, le Chablais avec Evian (1037) ; une assemblée de prélats tenue à Montrion-sous-Lausanne, Burckard archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice, lui concèdent des bois entre Bret et la Dranse. L'un de ses successeurs, Amé IV, ne joue pas avec la fortune, proteste de son dévouement envers l'empereur, lui ménage de brillantes fêtes et se voit octroyer le titre de duc du Chablais et du Val d'Aoste (Regeste Genevois).

2. Parallèlement au pouvoir civil s'élève dans une heureuse harmonie, du moins pour les débuts, le pouvoir religieux. Les abbayes se multiplient dans les terres les plus reculées, les moines apportent dans

les vallées désertes de nos montagnes le bénéfice de la civilisation. Saint-Guérin fonde l'abbaye d'Aulps (1094) et Saint-Colomban celle d'Abondance (1108). Des liens de bon voisinage ne tardent pas à s'établir avec la ville d'Evian.

Les débuts de ces maisons pieuses sont contemporains des Croisades d'où bon nombre de chevaliers savoyards rapportèrent réputation et honneur. Enguerrand d'Evian est cité comme témoin de l'engagement d'une table d'or, fait par Amédée de Savoie pour se procurer des ressources pour la Croisade (1150) (Regeste Genevois). D'autres événements religieux sont signalés ; Rodolphe, Abbé de Bonmont, Guillaume, Abbé d'Aulps, Gérold, doyen d'Allinges, Bernard, évêque de Genève, citent à comparaître devant eux à Lugrin le comte Thomas qui leur déclare, sans ambages, qu'il ne portera jamais préjudice aux droits de l'Eglise de Genève dans la région (1211, Regeste). Dès 1219, les églises de Passy, d'Evian dépendent de l'Abbaye d'Abondance qui s'attribue le droit de présentation du titulaire. L'évêque de Genève, Aimon de Granson, lui dénie ce droit, la contestation soumise à l'arbitrage du métropolitain de Vienne est bientôt réglée d'un commun accord ; l'abbaye présentera le titulaire et l'évêque aura le droit de confirmation, (10 octobre 1279), (chanoine Mercier : l'Abbaye d'Abondance, page 64). C'était presque l'indépendance à l'égard de l'évêque à qui l'Eglise d'Evian n'était redevable que de l'obole nécessaire à sa consécration et à son voyage à Rome. Reymond, chapelain d'Evian fait donation à l'abbaye d'Abondance d'une maison située dans le voisinage de la ville (1276, Regeste).

3. Pourquoi les ducs de Chablais étaient-ils en lutte contre les évêques de Sion ? Dès les débuts la

maison de Savoie songea qu'un royaume autour du Léman serait parfaitement à sa taille et son ambition ne pouvait faire moins que de la mettre aux prises avec tous les voisins. Un ambassadeur de Savoie envoyé chez l'évêque de Sion, Henri de Rarogne, auquel il expose tout crûment les projets de son maître, est retenu prisonnier et meurt. Les Valaisans s'avancent jusqu'à Bret à quelque trois lieues de la ville avec 3.000 soldats. Amédée IV coupe la retraite des Valaisans en passant à l'improviste par le Val d'Aoste et le Grand-St-Bernard. Son frère, le Petit Charlemagne, arrive à Evian le 26 mai 1242, fait passer une partie de son armée dans le Valais par Abondance, Morgins, Monthey. Il attaque l'ennemi de front à Bret, menace ses communications de flanc et d'arrière, le culbute et le poursuit jusqu'à Port-Valais.

Il profite largement de son succès, conduit son armée à Sion, s'empare de Louèche, continue victorieusement sa marche jusqu'aux Sources du Rhône. Il reçoit à son retour à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune l'anneau du chef des Martyrs de la Légion Thébaine.

L'évêque de Lausanne Jean s'est aussi levé contre les projets d'hégémonie de Pierre le Petit Charlemagne, il signe le traité d'Evian (1244). Le traité rappelle la ténacité de la lutte et signale comme médiateurs Pierre de Granson, Guillaume, trésorier de Lausanne, Amédée de Montfaucon.

L'évêque de Sion reprend la lutte en 1264, il s'empare de Martigny. Bientôt reconquise par le Petit Charlemagne après un furieux assaut, les armées savoyardes s'installent dans la ville, le bas Valais est définitivement occupé, la Morge ou rivière de

Conthey servira de frontière entre les deux voisins.

Ces succès avaient ligué contre le prince de Savoie Neuchâtel, Gruyère, Estavayer ; n'importe, il ajoute de nouvelles victoires aux précédentes, s'empare du pays de Vaud, de la forteresse de Chillon, agrandit le cercle de ses possessions, augmente l'importance d'Evian qui devient sinon une capitale, du moins un point important duquel il a vue sur tous ses domaines (V. PRÉVOT, Histoire d'Evian. Mgr PICCARD).

4. En 1237, le Petit Charlemagne avait fait commencer le château d'Evian. Pendant plus de deux siècles des travaux considérables y sont effectués ; l'édifice eut pour le moins l'importance du château de Chillon. Il occupe la partie haute de la ville ; vers le lac, l'église et son clocher en forme de bastion avancé sont les premiers ouvrages qui méritent d'être signalés dans la ville dont l'essor commence à se dessiner merveilleusement. Pierre fait aussi construire la Tour de Peilz près Vevey et le château de Martigny. Il ceint ses possessions d'une solide armature défensive.

5. Ce prince eut le mérite d'accorder à ses sujets les premières franchises dont le souvenir soit venu jusqu'à nous. Ecrites sur parchemins, ce sont les lettres patentes des bons bourgeois d'Evian ou bien les privilèges de la bonne ville comme on a coutume de dire dans ce temps-là. Elles constituaient une amélioration considérable du régime féodal ; contemporaines du mouvement qui donna naissance en France aux communes, elles montrent la communion d'idées qui existait entre des populations que le destin avait maladroitement séparées.

Nous analysons les privilèges de mai 1265.

Tout homme qui habitera la ville d'Evian pendant

un an et un jour pourra en être reçu bourgeois. Il prouvera au préalable qu'il a le droit d'acheter, de vendre, de donner ses biens, prêter serment devant deux ou trois témoins agréés par le prince.

Après un mois et un jour tout bourgeois d'Evian a le droit de changer son domicile, de le transporter où bon lui semble. Il peut vendre ou acheter à la foire sans être astreint à la leyde ou impôt sur les transactions commerciales. Il peut vendre ses biens à quiconque, les ventes des maisons sont passibles d'un droit de mutation en faveur du trésor.

Si les bourgeois achètent de bonne foi à la foire des choses dérobées et qu'ils en ignorent complètement l'origine, ils ne perdront pas l'argent qu'ils ont livré. Les bourgeois peuvent tester, instituer leurs héritiers. Les usuriers n'en ont pas le droit ; s'ils reçoivent des legs par testament, les biens feront retour au seigneur, à moins que le testateur n'ait des filles ou des fils à qui ils seront remis. Lorsqu'un bourgeois meurt ab intestat, sans parents au 4e degré, ses biens sont mis sous la sauvegarde de deux prud'hommes qui les vendent et disposent de la somme suivant la coutume du pays. Semblable mesure est prise pour les étrangers et les pélerins surpris par la mort dans le territoire de la ville.

Personne ne peut être emprisonné s'il n'est voleur, traître à la ville ou au prince, malfaiteur sans feu ni lieu. Le prince rend justice, le débiteur de 10 sols qui insulte son créancier payera 12 deniers d'amende ; pour une dette supérieure, l'amende est de 3 sols. Celui qui frappe son voisin du poing doit 3 sols, avec la main c'est plus grave, il doit 5 sols, avec le pied 7 sols, s'il prend son adversaire par les cheveux avec les deux mains, il doit 10 sols, avec une main

5 sols, s'il y a effusion de sang, il doit 50 sols ; le coupable qui frappe avec un bâton sans effusion de sang ou péril de mort doit 20 sols, s'il y a effusion de sang, il doit 60 sols ; si mort en résulte, le coupable est à la miséricorde du seigneur.

Les biens du meurtrier sont confisqués au profit du prince. Le crime d'adultère est puni des verges, publiquement.

Le seigneur a la dîme du vin qui se vend en ville. Pendant le mois de mai, nul autre vin que le sien ne peut être mis en vente.

Les négociants qui se servent de poids falsifiés sont à la miséricorde du seigneur ; si par hasard quelque négociant a deux séries de poids, une petite et une grande, qu'il vende avec la petite ce qu'il a acheté avec la grande, il est aussi à la miséricorde du seigneur.

Tous les marchands forains habitant le territoire compris entre l'Arve au couchant, Saint-Maurice au levant, sont sous la juridiction de la ville le jour de la foire, si l'un d'eux contrevient aux règlements il payera 60 sols d'amende. Les fers, blés, viandes, doivent être vendus dans la Maison du marché ou halle.

Le seigneur se réservera la leyde ou impôt sur les transactions commerciales concernant le blé, les bœufs, les vaches, les chevaux, les mulets. Il ne perçoit rien sur les petits animaux, le pain et la toile.

Les bourgeois doivent la « cavalcade » ou service militaire pendant un mois dans les limites des évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Par contre, ils ont le privilège de la navigation sur le lac mais ils doivent le « quart denier » des recettes au seigneur qui s'engage à leur fournir le boire et le manger.

Il est accordé à la ville d'Evian une foire de trois jours à la fête du bienheureux Denis.

Le fermier de la boucherie doit s'engager à ne mettre en vente que de la viande saine ; s'il vient à enfreindre cette prescription, il payera 20 sols d'amende.

La circonscription territoriale à laquelle s'appliquent ces privilèges comprend Evian et une bande de territoire large de deux cents toises au delà des faubourgs de la ville (v. PRÉVOT).

6. Le Petit Charlemagne épousa Agnès, fille du sire de Faucigny ; sa femme lui apportait en dot le château d'Allinges-le-Vieux. En souvenir de cet heureux événement, il donna à l'une des portes de la ville le nom de Porte-d'Allinges. Il acquiert des droits sur le marché de Saint-Paul au-dessus d'Evian (Regeste).

Par testament de 1268, Pierre institue son frère Philippe héritier de ses Etats.

CHAPITRE III

PHILIPPE Ier (1268-1285)

1. **Guerres.** — 2. **Le Château.** — 3. **Dépendances du Château.** — 4. **Moulins.** — 5. **Place du Marché.** 6. **Police.** — 7. **Privilèges et franchises.**

1. Evian et Chillon étaient de beaux fleurons à la couronne de Philippe 1er mais ne suffisaient point à son ambition, une poussière de petits états dans le voisinage tentaient sa convoitise.

Le comte de Genevois menacé conclut à Versoix avec Béatrix de Faucigny une alliance contre lui (1282), la renouvela à Chatillon sur Cluses (11 septembre 1285). Un branle-bas guerrier agite les petites cités du temps, les chatelains d'Evian-Féternes ont tenu une comptabilité rigoureuse des dépenses occasionnées, (sauf indication contraire, tous les développements qui suivent sont tirés des comptes des Chatelains d'Evian Féternes aux archives de Turin (1271-1536 et 1559-1563).

Des arbalètes et des flèches sont déposées sur les murs du château, les sentinelles montent la garde aux remparts, un groupe de 174 hommes tient

garnison en ville, tandis que 84 hommes cantonnent à Féternes. Ces troupes destinées à tenir en échec les soldats du Faucigny font une démonstration contre l'évêque de Sion impatient de secouer le vasselage dans lequel on voulait le maintenir. Mais le principal objectif était Genève dont les princes voisins du Genevois (arrt de Bonneville) convoitaient la possession. La maison de Savoie désirait à son tour s'y installer, elle possédait des moyens d'action suffisamment puissants pour risquer l'aventure. La flotte du Léman qui n'était pas un mythe mit voile sur la ville ; victorieux d'un côté, bousculé de l'autre, Philippe crut bon, afin d'éviter l'invasion de ses états, de traiter, mais ce n'était qu'une trêve, la lutte fratricide entre les états de Savoie devait durer près de cent ans.

2. Aucun vestige du château d'Evian construit par le Petit Charlemagne n'a pu être conservé, on sait que de modernes édifices ont été élevés sur son emplacement, dans peu on en aura perdu le souvenir ; « etiam peruere ruinæ », les ruines elles-mêmes ont disparu. A suivre les travaux exécutés le long des âges il est possible toutefois d'en imaginer les divers aspects. Le château est important, il occupe le quartier actuel du haut de la place du Marché, l'emplacement des sources de Bonnevie.

Des constructions sans symétrie jalonnent le pourtour de la cour, des portes au-dessous du sol rappellent les portes de caves des maisons actuelles de la campagne. Une loggia ou escalier de pierre court le long du bâtiment central ; abrité sur toute sa longueur par un toit fixé au mur par de puissantes hypoténuses de bois, l'escalier aboutit à une plate-forme donnant accès à la grande tour. Cette partie de l'immeuble comprend la grande salle basse et la

haute, dignes antichambres de pièces plus belles encore ; la « Camera paramenti » ou chambre d'honneur de laquelle on aperçoit le lac, et la « camera domini » ou chambre du seigneur.

La comtesse possède ses appartements, le « train de maison » est important, il nécessite une « bouteillerie », une paneterie, une « larderie » ou garde-manger pour les vivres et les subsistances.

Deux tournelles sont destinées à de moins nobles usages, d'autres seront construites sur la façade dans la suite. des escaliers en colimaçon ou « virets » desservent les étages, les « coursières » du chemin de ronde sur les remparts. Poix, flèches, arbalète, sont surabondamment entassées derrière les crénaux, les mâchicoulis. La grande tour ou donjon domine les toitures et plus haut encore, comme un défi aux lois de la pesanteur, s'élève l'échauguette du veilleur dont le chien aboie la nuit au croissant de la lune.

Les toits de bois sont formés de planchettes de sapin que les artisans du temps appellent des « scindules » et que les gens de la montagne où elles sont encore utilisées désignent du nom de tavaillons.

Chaque prince marque son règne par quelques modifications à l'édifice ; nécessité fort souvent, car la technique est rudimentaire et il faut réparer ce que les intempéries dégradent, mais aussi manifestation d'un goût très averti dans l'agrémentation d'une demeure où d'instinct on aime à se reposer des vicissitudes du pouvoir.

Le fils du Petit Charlemagne appréciait le séjour d'Evian autant que son père, il continua l'œuvre commencée, fit consolider le pont levis sous lequel passait l'eau qui mettait en mouvement le moulin

du château et le moulin de la place du Marché, vérifier le dispositif du treuil avec lequel on relevait le tablier du pont pendant la nuit (1271). En 1285 des couvreurs achèvent le toit de la grande tour, dans laquelle on venait de construire une cheminée destinée à chauffer la grande salle inférieure. Le manteau aux proportions que seule connut cette époque est soutenu par deux colonnes en pierres de Lausanne. Dans la salle haute, les menuisiers fixent deux fenêtres dans de superbes embrasures où plusieurs personnes peuvent aisément se mouvoir.

Les multiples sources du voisinage déversent dans la cuisine un torrent d'excellente eau potable qui assure la salubrité du château, puis est évacuée dans un fossé creusé au pied des remparts du côté de Chillon et de là au lac.

Le château a son parc ou verger qui communique avec la cour par un petit portail rustique (1285).

La façade du côté du lac ne présentait dans sa rectitude aucun obstacle sérieux contre un assaillant résolu, on y remédia par la construction de deux tournelles ; le village de Bret fournissait la chaux, Ballaison de l'excellent bois de chêne pour les charpentes et les « scindules ».

3. Les dépendances comprennent une chapelle réparée en 1291 et deux viviers.

Au moyen âge la chapelle est inséparable du château avec lequel elle forme un groupe symbolique du temps qui fut celui de la chevalerie, des Croisades ; les guerriers quittent l'épée pour la prière, les sanctuaires sont à l'image des forteresses, de petites fenêtres ne laissent passer qu'un demi-jour, nul écho extérieur ne peut percer l'épaisseur des murs, une atmosphère

de catacombe vous saisit dès l'entrée, mais nulle autre forme architecturale n'était plus favorable au recueillement et à la méditation (voir la Chapelle du Château des Allinges). Philippe Ier fait entretenir la chapelle du château par le personnel de la « Camera dimini ».

Le vivier du château est devenu le lavoir de la rue de la source de Bonnevie ; dans le XIIIe siècle un deuxième vivier est creusé dans le voisinage de la Buvette Cachat actuelle.

Ce vivier avait disparu depuis près de deux siècles que l'on désignait encore les terrains du « Splendide » du nom de derrière l'Etang (voir registres consulaires, 4 juillet 1692 et 13 novembre 1723).

4. Le ruisseau du château fait mouvoir le moulin du château, puis le moulin du marché, le ruisseau du Vivier neuf ou Nant d'Enfer, met en mouvement un premier moulin dans le centre de la ville à deux pas de l'artère centrale, appelé moulin de Reculet, puis un deuxième, le moulin du bas dénommé de Pipinet à proximité de la porte de ce nom. Le torrent de Maraîche à son tour actionnait un moulin dépendant du château d'Evian appelé moulin du baptistère de Maraîche ou moulin de la Folla. Ces moulins sont de bois, les meules de grès friable du pays sont souvent remplacées, la cascade des eaux éclabousse tout ce qui est alentour, les cloisons de planches pourrissent rapidement. Des chevalets de bois supportent les conduites, habillés en temps ordinaire de mousse verdâtre, l'eau suinte de toutes parts, de superbes stalactites de glace décorent l'ensemble pendant l'hiver à la façon d'un lustre.

5. La place du Marché est le cœur de la cité, sa raison d'être pour ainsi dire, le forum vers lequel

convergent toutes les activités de la région. Les petits boutiquiers se pressent sur ses limites, l'envahissent les jours de marché, disputent le terrain aux charrettes, aux attelages des villageois venus en foule pour leur négoce, les taverniers pot en main, vantent leurs caves et personne ne manque d'étancher copieusement sa soif afin d'avoir le verbe plus clair. Sur la grève des barques déversent des monceaux de produits exotiques, ou emportent des cargaisons de marchandises à destination des foires de Genève, de Lyon même, les clameurs des chalands se confondent à celles des charlatans qui distribuent l'orviétan, des bateleurs qui amusent la foule de leurs grimaces. Dans cette foule, ondoyante, l'officier du prince s'assure que la leyde est bien acquittée, encaisse des droits, donne des ordres.

Au milieu de la place, la halle abrite l'étal de la boucherie (1271) ; à proximité, une pierre monumentale, un monolithe grand comme le piedestal d'une statue a été creusé de cavités de la contenance des mesures en cours. A la partie inférieure, un orifice permet d'en vider le contenu à l'aide d'un volet métallique que l'on ouvre en temps voulu.

Guillaume de Tully assainit la place, conduit par un canal ouvert les eaux du moulin, jusqu'au lac.

6. La police est brutale. Poings et oreilles coupés, bûchers et mieux encore, immersion dans l'eau bouillante sont des pénalités ordinaires. Des voleurs pris sur le fait sont détenus quinze jours, puis ont l'oreille coupée (1285). Des corsaires qui avaient fait la chasse à des bateliers évianais sont poursuivis et noyés (1281). Le châtelain d'Evian se rend à Vevey avec un navire et 15 matelots pour s'emparer de Rodolphe de Bulle tenu de dettes envers des négociants de Thonon, Genève et autres lieux.

7. Philippe 1er veut que les évianais deviennent les rouliers du lac ; par lettres patentes, il confirme les bourgeois dans leur droit de « navigage » à l'exclusion de certains autres riverains.

En 1279, il précise d'autres points de la charte municipale. Accordées à Evian le jeudi avant la fête du Bienheureux Jean-Baptiste le 22 juin, les nouvelles patentes stipulent que les évianais éliront chaque année quatre conseillers pour lever, percevoir, de l'autorité du châtelain les deniers nécessaires aux dépenses militaires et ceux nécessaires aux besoins de la communauté. Ces conseillers seront tenus de rendre compte de leur gestion devant l'assemblée générale des bourgeois.

Les évianais sont autorisés à utiliser pour leurs bestiaux les pâturages du prince, de la rive du lac jusqu'à l'Ugine ou rivière de Bernex et de la Dranse jusqu'aux bois de Bret.

Ils pourront recevoir combourgeois et de leur propre autorité, les personnes qui peuvent leur agréer.

Rappelons que l'année 1279 vit pieusement s'éteindre au château d'Evian la comtesse Alix qui « moult grandement se délectait sur les bords du Léman » suivant la phraséologie de Prévot (Prévot « Histoire d'Evian »).

CHAPITRE IV

AMÉDÉE V LE GRAND (1285-1323)

Guerre contre le Faucigny.

La lutte entre le Chablais et le Faucigny continuait avec énormément d'âpreté ; si on en voulait suivre toutes les phases mises en lumière par les comptes des châtelains d'Evian, il ne serait pas un château, un fortin, un personnage du temps, dans le Chablais, le Faucigny ou le Genevois qui n'échappât à l'attention de l'historien curieux de retracer pas à pas les diverses péripéties de la lutte : Vaud, l'évêché de Sion, Payerne, Moudon jetèrent successivement leur épée dans la balance, le plantureux bassin du Léman devint un vaste désert. De cette lutte quasi séculaire où s'entrechoquèrent un si grand nombre d'intérêts divers devaient sortir l'hégémonie de la Maison de Savoie et l'indépendance de Genève.

Une expédition militaire conduite par terre et par eau parvint à s'emparer du Château de l'Ile de Genève, la conquête confirmée par les traités d'Annemasse (18 et 20 novembre 1287) devait bien vite faire surgir des rivalités redoutables. Les ennemis cherchent des alliances, soulèvent Vevey contre les officiers du Comte de Savoie, liguent les principaux

princes de la Suisse romande contre Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Les soldats du Faucigny brûlent les portes du château de Ripailles (1291) et s'approchent de la ville. Evian tire d'un espace restreint suffisamment de ressources pour faire face à la coalition, envoie des troupes en Valais (1292), à Nyon (1293). La médiation de l'archevêque de Tarentaise fut assez heureuse pour apporter une trêve à ces luttes. Mais le répit était de part et d'autre employé à forger de nouvelles armes et à s'assurer de nouvelles positions.

Le Faucigny faisait construire le château du Forchat, au-dessus des Allinges ; c'était une menace contre les rives du Léman, le château est enlevé de haute lutte (1305) et des soldats illustres dans les fastes de Savoie s'occupent à fortifier le « pas » ou col d'Hermone afin de protéger le bas Chablais.

Les soldats du Faucigny allument l'incendie dans le voisinage de Genève, tuent quatre habitants, alertent la ville la veille de la fête des Rameaux (1321). Par mesure de représailles, les soldats en garnison à Evian et Féternes poussent des reconnaissances dans les localités faucignerandes des Habères, ce qui ne mettait nullement Genève à l'abri des incursions ennemies.

Dans le voisinage de Saint-Gervais, les vignes des Genevois sont saccagées, un faubourg est incendié et une brèche ouverte dans le mur du Couvent des Frères mineurs.

Les Evianais s'empressent au secours des Genevois, réparent les ruines, reconstruisent quatre eschiffes ou bastions fortifiés (24 septembre 1321). A Evian on travaille activement aux munitions d'artillerie. Voici quelques chiffres. On utilisa 14 quintaux

de cordes pour les catapultes et pour le gréement des galères du lac, des tailleurs de pierre façonnèrent 430 boulets de pierre dans les bois de Bret.

L'arsenal du port contenait d'abondantes munitions, flèches, engins balistiques, cuirasses, échelles. Une estacade permettait l'embarquement sur les bâtiments à rames, quelques-uns de ces bâtiments ont compté jusqu'à quatre-vingt quatre rameurs.

CHAPITRE V

AMÉDÉE V LE GRAND (1285-1323) — *Suite.*

1. **Solennités.** — 2. **Château.** — 3. **Moulins.** 4. **Vignes.** — 5. **Viviers.**

1. Le bassin du Léman colonisé dès la première heure, les ressources d'une nature généreuse autant que les facilités de communication invitaient la dynastie à se fixer sur ses bords. Les Capétiens avaient élu domicile sur les rives de la Seine et le Chablais valait bien l'Ile de France ; les princes de Savoie s'arrêtent longuement à Evian, ils s'y attardent, car ce n'est que plus tard qu'ils se rendront compte que la fortune est ailleurs, mais ils obéissent à l'impulsion de leur cœur et aussi longtemps que les événements ne leur sont point trop défavorables, ils ne peuvent se détacher de nos rives.

Les séjours sont assez longs pour que la ville prenne figure de capitale, les ambassades, les visites princières sont nombreuses dans le cadre du château dont les dimensions se prêtent aux manifestations imposantes, au déploiement d'uniformes et de panaches que n'ont point altérés les accidents d'un long voyage terrestre, car c'est sur le lac qu'on voyage le plus communément.

Les évêques de Genève, de Lausanne et de Sion, le comte de Vaud, Aimon de Montigny, les bourgeois de Payerne, de Genève, Vevey sont les hôtes du Château : laïcs et ecclésiastiques passent, séjournent, se font fête, sollicitent l'appui de la maison dont l'étoile se lève brillante au milieu des voisins qui cherchent encore à fixer leur destinée.

Les évianais assistent aux fêtes célébrées par les Genevois (1307), la comtesse étale son luxe sur les deux rives du lac, et par une main généreusement ouverte établit solidement la réputation de la maison (1308-1310).

Une occasion unique vint se présenter d'acquérir un puissant protecteur ; l'empereur Henri de Luxembourg dans son voyage en Italie devait passer à Lausanne (1309) ; la couronne impériale était la plus haute dignité du temps. La cour d'Evian s'empressa de participer à la réception enthousiaste que la capitale vaudoise devait réserver à son visiteur. Les plus riches tentures du château, les chevaux caparaçonnés sont embarqués au port. Le cortège prend place sur plusieurs barques et fait voile sur Lausanne par un temps splendide. La barque capitane au dais rehaussé d'or, où s'est installé le comte dans toute la somptuosité d'un décor levantin prend la tête du cortège. La foule se presse sur les quais d'Ouchy ; sur le point d'atterrir, des hérauts entonnent des sonneries d'allégresse, des hallebardiers en culotte chatoyante, en chaperon emplumé, franchissent les premiers la passerelle et après un coup d'œil circulaire jeté sur les spectateurs proclament l'heureuse arrivée sur le sol vaudois du princier visiteur : Place au Comte de Savoie, notre maître ! La foule respectueuse s'ouvre pour laisser chemin libre au cortège. D'un pas preste, Amédée saute sur son destrier, gagne Lausanne. Sous

les banderoles qui claquaient à la brise du lac, sous les guirlandes de fleurs, ce fut un concours unique de hauts personnages se pressant dans les rues montueuses de la vieille cité épiscopale. Pendant deux jours les fêtes se succédèrent, pages, laquais, trompettes et cymbaliers offrirent aux populations étonnées le spectacle du faste impérial. Amédée complimenta l'empereur et lui offrit de riches présents. Le Chroniqueur Prévot nous apprend que l'empereur et sa suite vinrent coucher au Château d'Evian. Pour récompenser le comte de sa galanterie, l'empereur l'investit du titre de Vicaire du Saint Empire romain germanique et lui prodigua de précieux encouragements.

Montmayeur, châtelain (1309-1312), envoie des ambassadeurs évianais assister à l'intronisation de l'évêque de Lausanne ; l'un de ses successeurs reçoit au château le fils du roi d'Aragon, la réception fut plutôt simple, on alluma des lampes à huile sur le passage et les hommes qui rendirent les honneurs burent quatre setiers de vin (environ 200 litres). Il envoie des délégués assister à l'entrée de l'évêque d'Aoste dans sa ville épiscopale, reçoit au château d'Evian le prieur de Clairvaux. Les relations qu'il entretenait avec l'évêque de Lausanne l'autorisèrent à intervenir auprès de lui pour la levée de l'excommunication prononcée contre Vevey.

2. L'entretien général du château est dispendieux, le comte fait réparer la cheminée de la grande chambre supérieure tombée en ruine. En plus des réparations ordinaires des pièces principales, la grande salle haute et la basse rappelées fort souvent par les châtelains, l'un d'eux faisait surélever la chambre attenant à la cuisine, le « pèle » ainsi qu'elle est désignée dans le langage local ; au fond de la cuisine,

s'ouvrait la bouche du four, le bâtiment faisait saillie en dehors, son toit est recouvert en même temps que celui d'autres parties de l'immeuble, car les planchettes de bois, trop légères, disparaissent emportées par les orages, malgré les grosses pierres qui les surchargent.

Les portes sont constituées d'un double revêtement de planches clouées les unes sur les autres avec de gros clous à tête apparente, elles grincent sur leurs gonds qui ne manquent pas de s'écrouler de temps à autre sous le poids de la menuiserie qui les surcharge. Des domestiques peu soigneux les ferment bruyamment dans leur encadrement de pierre, elles se démolissent sous le choc, le bruit se répercute jusque dans les grandes pièces de la demeure. On renouvelle les portes de la « Tournelle » de la comtesse, celles de la salle supérieure et de la « camera paramenti » (1280-1290). Humbert de Barino, châtelain, pendant la période 1300 à 1301 remplace l'ancien plafond de la chambre d'honneur par un plafond à caissons surporté par de puissantes poutres maîtresses moulurées et seize colonnes à chapiteau (voir grande salle du château des Genevois Nemours à Annecy où cette disposition a été heureusement conservée). Des boiseries scellées aux murs viennent corriger la nudité des maçonneries, de robustes sièges de chêne sculpté sont édifiés sur les faces latérales. Rigides dans leur rectitude, ils sont taillés à la mesure de la hiérarchie qui règne dans la maison.

Le confort pénètre la demeure à l'aspect extérieur quelque peu rébarbatif, deux fenêtres sont pourvues de verrières en 1303, c'est un essai qui rallie toutes les faveurs de la maison ; peu à peu disparaîtront les maussades toiles huilées tendues aux fenêtres, Me Mar-

tin, verrier de Lausanne, scelle au plomb les petits vitraux de la chapelle.

Guillaume du Cret fait poser des « conches » ou cuvettes dans les toilettes des princes, puis fait à nouveau embellir la camera paramenti, il fait ouvrir six fenêtres nouvelles et deux portes, deux cheminées ornent les faces latérales. Cette salle d'apparat caractéristique de tous les châteaux de Savoie du moyen âge a fort grand air. Elle s'anime joyeusement pendant les fêtes de cour, c'est dans cette salle que sont reçus les ménestrels, les troubadours. La cour est française, pas piémontaise pour un sol et quand de gais conteurs viennent dans le poétique décor du château d'Evian narrer les épisodes de la chanson de Roland, chanter en s'accompagnant de leur luth, quelques complaintes en vogue, c'est la joie dans tous les cœurs de ces rudes compagnons si souvent appelés à donner de grands coups d'estoc et de taille. Les dames y brillent comme au tournoi, les chevaliers se disputent leurs faveurs, vident à la santé de la maison hanaps, brocs d'étain remplis des vins du pays.

Les ménestrels de passage à Evian continuent ordinairement leur route sur l'Allemagne. Les travaux opérés à la camera paramenti avaient augmenté ses dimensions et trois nouvelles colonnes coupées dans les bois de Filly furent ajoutées aux 16 primitives. Ces modifications en entraînèrent de semblables dans la salle inférieure.

En 1314 le vaisselier de la cuisine, un meuble bien savoyard, s'était effondré sous sa charge de vaisselle d'étain et de poteries du pays ; le châtelain s'empressa de donner des ordres pour en faire reconstruire un autre plus luxueux de châtaignier et le faire sceller au mur afin d'éviter un accident semblable à celui

qui avait fort effrayé la princesse. Il meubla cette pièce d'un vaste évier en marbre de Saint-Triphon dont les dimensions étaient telles qu'il fallut démolir le mur pour la mise en place (1315) ; un maçon construisit une voûte au-dessus de la brêche qui avait été pratiquée. Les matériaux proviennent fort souvent de la côte vaudoise et le châtelain n'oublie pas de noter les vicissitudes de la navigation : des transports n'ont pu être effectués (1315) « propter fortunam boræ ». Les travaux sont suspendus pendant plusieurs années : de 1320 à 1323, les dépenses sont insignifiantes. Le service de l'hôtel nécessite l'achat de vins à Aigle, Dézaley, la Tour de Vevey (1320), mais les sommes engagées sont des plus minimes. La grange est pleine de foin de Ripailles.

3. Les artifices des moulins de Maraîche, du Marché, de la Halle, sont reconstruits par Morel de Pralon (1289) ; cet artisan ne fournit ni les meules, ni les ferrures. Le châtelain note encore l'achat, pour ces appareils rudimentaires de meunerie, des colonnes destinées à supporter le mécanisme, ce qui malgré tout constituait un ensemble mal assujetti, geignant à chaque tour de roue avec des oscillations répondant assez exactement au rythme de la roue à aubes. Pendant un certain temps des artifices sont achetés à Vevey (1292 et 1295), ils comprennent les roues, les canaux transportés à Evian par la voie du lac ; les chênes destinés aux arbres de couche sont coupés dans la forêt de Ripailles.

Le moulin de Pipinet est transporté de la rive gauche du Nant d'Enfer sur la rive droite quand se construit la ville neuve de la Touvière (1302-1303), l'entrepreneur installe une scierie à Vacheresse pour débiter les bois qui lui sont nécessaires. Ce moulin est désormais appelé moulin de la « Porte-Neuve ».

Un incendie détruisit le moulin de la foire en 1305 et des crues d'eau emportaient les autres en 1314. On achète des meules un peu partout et partout on rétablit les artifices dans leur primitive simplicité.

4. Le prince possède des vignes sur le territoire d'Evian ; elles sont cultivées par les vignerons du lieu, mais ne suffisent pas aux besoins du château. Des vins sont achetés à Aigle, à Féternes. Versoix fournit aussi des vins très appréciés (1293 à 1303).

5. Les viviers sont maintenus en bon ordre, ils sont peuplés des poissons les plus fins du lac ; le vivier neuf prend la dénomination de vivier de la Ville neuve, en raison de sa proximité de la ville de la Touvière qui se construit activement.

Chapitre VI

AMÉDÉE LE GRAND (1285-1323). — *Suite.*

1. La ville neuve de la Touvière. — 2. La Halle. 3. Fours. — 4. Police. — 5. Franchises.

1. C'est sous le règne d'Amédée V que l'on commence à construire la ville neuve de la Touvière. Elle comprend les quartiers situés au levant du ruisseau ou « Nant d'Enfer », c'est-à-dire toute la partie actuelle comprise entre le chemin de fer souterrain et le port.

Les séjours de la cour, l'importance des marchés et des foires avaient attiré un grand nombre d'étrangers qui, trop à l'étroit dans les limites de l'ancienne ville, se fixèrent au delà de son enceinte pour former les nouveaux quartiers de la Touvière (de tuf — grès tuffeau).

Chatillon (1302-1303) achète à Jordan de Neuvecelle un « chosal » sur la limite de l'ancienne ville pour ouvrir une porte de communication avec la nouvelle, il acquiert des terrains de Berthoud et Jehan de Chavanne, construit la route qui doit relier La Touvière à Neuvecelle. Rodolphe de Bissinges aliène à divers autres propriétaires des par-

celles de terre sur lesquelles ils élèvent immédiatement des immeubles, puis une deuxième porte est ouverte dans les fortifications pour faire communiquer les deux villes jumelles. Le chanoine Gonthier, dans ses « Œuvres historiques », nous apprend qu'on y construisit une église sous le vocable de Sainte-Catherine ; ce fut plus tard, toutefois, que cette église fut érigée en paroissiale ; filiale de Neuvecelle, elle était desservie par son curé qui n'y célébrait les offices que le dimanche ; elle prend de l'importance dans la suite, Saint-François de Sales y consacre plusieurs ecclésiastiques.

2. Trois mille planchettes de bois sont remplacées sur le toit de la Halle (1293) et en 1304 des menuisiers scellent au sol de nouveaux bancs pour les négociants. En 1308, elle menace de s'écrouler, le châtelain du Cret fait débarrasser son toit de la neige qui l'enfonce, rétablir les solives qui cèdent, installer de nouveaux bancs à l'usage des merciers. Le ruisseau voisin est recouvert de larges dalles de pierre (1314-1315).

3. Les fours dépendent du château et s'élèvent dans la rue des fours. La banalité du four de Maraîche est de la même juridiction ; l'établissement est contigu d'une maison de campagne appartenant au prince, les pierres employées à la construction proviennent de Lausanne.

4. Pendant les années 1317 et 1318, on élevait les fourches patibulaires à la Léchère (emplacement du gazomètre). Féternes possède aussi son gibet. Les fourches venaient à peine d'être édifiées qu'on y suspendit une bande de malfaiteurs, des complices furent fouettés ; un voleur arrêté à Abondance est suspendu au gibet de Féternes ; le bourreau de Lausanne accomplissait la besogne.

5. Par lettres patentes du 30 août 1285, le prince amplifie et confirme la donation des bois de Bret aux bourgeois d'Evian, ceux-ci pourront en toute saison y prendre le bois nécessaire à leurs besoins. C'était un avantage inappréciable pour la ville qui non seulement tira de cette forêt son bois de chauffage mais aussi le bois de construction. Elle s'empressa d'y installer des fours à chaux dont le succès était assuré par l'abondance d'un combustible et d'un calcaire de première qualité.

Malheureusement ce cadeau princier devait éveiller la haine de Meillerie évincé d'une forêt située dans les limites de son territoire.

En 1298, Amédée V qui a pu apprécier la fidélité de ses bons bourgeois leur octroie de nouveaux privilèges. Tous les habitants qui changeaient de domicile devaient payer un droit de mutation, le « quinzain » ; il les acquitte de cet impôt moyennant cinquante livres lausannoises.

Il veut qu'à la mort des usuriers, leurs biens soient simplement remis en viager à leurs héritiers qui auront la main morte pour en tester. Dans le cas où le châtelain ou quelque autre officier de justice viendraient à contrevenir à ces franchises, leurs actes seront illicites et sans valeur. Ces dernières prérogatives sont datées de Saint-Maurice d'Agaune. Du même lieu il concède d'autres privilèges concernant le commerce du vin, il veut que les aubergistes ou taverniers vendent le vin d'Evian à l'exclusion de tous autres, ce n'est que lorsque le vin évianais aura été vendu que les marchands pourront en aller acheter dans les lieux circonvoisins (fête de St-Martin 1298).

Après les événements troublés des premières

années du XIVe siècle, Amédée avait senti toute l'insuffisance des fortifications de la ville, il les avait fait inspecter en 1303 par le bailli de Montmayeur, mais ce n'est qu'en 1322 qu'il prend les mesures nécessaires pour les rendre plus puissantes. Par patente du 20 septembre il invite les évianais à contribuer aux travaux. Galesius de Balma est présent avec d'autres militaires ; il sera prélevé sur les transactions commerciales un impôt spécial pour faire face aux dépenses. Les murs d'enceinte auront quatre pieds d'épaisseur (1 m. 20), ils seront crépis à la chaux. On lèvera sur chaque cheval vendu à la foire deux deniers, un denier sur une vache et une obole sur les petits animaux, une obole par douzaine de fromages, un quarteron par setier de vin vendu dans les tavernes et quatre sols genevois par setier de vin introduit en ville par les étrangers. Ces impôts extraordinaires seront levés pendant six ans.

6. Au sortir de la ville, la route du Simplon conduit vers le Valais ; abritée par endroits par des arbres de haute futaie, elle permet par ailleurs d'embrasser un vaste cirque de montagnes qui s'empourprent au soleil couchant. De l'autre côté du lac, se précisent les cités vaudoises de Vevey et Montreux. Des criques avec des châtaigniers sur le rivage, des cônes d'alluvions déposées par les torrents ménagent des promontoires à l'extrémité desquels la vue s'agrandit, le clocher signale au loin la ville et les quais que l'on vient de quitter. Des demeures opulentes semblables aux burgs de la région du Rhin, des cottages normands sont élevés un peu partout au bord de l'eau. Le clocher de Lugrin avec sa flèche qui rappelle l'architecture des bords du lac des Quatre Cantons est à la limite du paysage plus uniforme dans ses

lignes, plus sévère dans son aspect que présente Meillerie ; les pentes s'accentuent et plongent dans le lac en abrupts vertigineux, les habitations se pressent compactes sur les gradins de la rive ainsi qu'en un paysage méditerranéen. Au delà des carrières, est la région de Bret avec ses immenses forêts qui constituaient l'apanage des bourgeois de la ville d'Evian. Des ruisseaux au cours capricieux courent sous bois pour se jeter dans le lac après s'être assagis sur les sables de la grève. L'indécision des limites de ce domaine, d'anciens droits de propriété feront éclater une haine violente entre Evian et Meillerie ; les événements ne tardent pas à tourner au tragique. La charte évianaise assigne comme limites les « nants » ou ruisseaux descendant de la montagne, mais ces nants ne sont au juste qu'une belle parure dans un vaste paysage ; tout au plus une frontière fragile et fugitive dont l'ondée bienfaisante s'irise à la lumière d'été, et non pas des confins immuables à des zones contestées.

De Lugrin à Saint-Gingolph les Evianais prétendent être dans leur domaine ; c'était méconnaître les nécessités de la vie des habitants de Meillerie et des Plantées qui, par un usage immémorial avaient acquis la possession des territoires comprenant le village actuel jusqu'au ruisseau des Etalins, ainsi qu'il résultait d'une déposition faite à Evian, le 19 avril 1289, par 19 notables dont l'abbé d'Abondance, ancien prieur de Montjoux à Meillerie. Une autre contestation se produisit à l'alpage d'Orgevaux, commune de Thollon. Le personnel du prieuré de Meillerie, les habitants du lieu en chassent les troupeaux d'Evian, anéantissent les chalets, font rouler des pierres sur les gardes que la ville envoie pour surveiller les propriétés et mieux encore, des bateliers

d'Evian sont emmenés prisonniers dans la prison de Meillerie ; en manière de défi, le prieur de Montjoux fait aménager un port au préjudice des bateliers évianais à qui appartient le droit de navigation de la Dranse au Laucon.

C'était une accumulation de faits plus que suffisants pour amener l'état de guerre entre les deux localités voisines.

Dans les premiers jours de juillet 1314, soixante-neuf bourgeois évianais décidés à se faire justice s'emparent de l'alpage du monastère de Meillerie, battent de belle manière les gardiens, ligotent un pâtre, saccagent la laiterie, renversent le lait dont on doit faire le fromage, tuent un veau et une chèvre, s'en confectionnent un plantureux repas, font main basse sur les saucissons, les fromages, puis poussent devant eux le reste du bétail. A Saint-Paul, ils donnent une vache à l'aubergiste qui a étanché leur soif et rentrent à Evian avec une partie du troupeau.

L'expédition mit sur pied tout l'appareil judiciaire du temps ; le 12 octobre 1314, le jugement était rendu. Une amende de 904 livres avait été infligée aux principaux coupables. La sentence lue dans la halle d'Evian reconnaissait aux Evianais la propriété de la partie montagneuse des bois de Bret et aux habitants de Meillerie celle des bois compris entre les Etalins et Lugrin (voir GONTHIER : Œuvres historiques, archives municipales).

Chapitre VII

EDOUARD (1323-1329).
AYMOND LE PACIFIQUE (1329-1343).

1. **Guerres.** — 2. **Le Château.** — 3. **Solennités.** 4. **Place du Marché** — 5. **Moulins.** — 6. **Fours.** 7. **Police.** — 8. **Privilèges.** — 9. **Bret.**

1. Les catapultes endommagées aux combats précédents avaient été recueillies à l'arsenal où des artificiers les réparaient. Quelques-unes avaient eu leurs cordes brûlées (1324), toute l'industrie de la cité était occupée aux travaux de réparations : charpentiers, cordiers, manœuvres procédaient à la mise au point des engins.

En 1320, les ambitions diamétralement opposées des Comtes du Genevois et de Savoie sur Genève avaient abouti à une contestation au sujet du château du Bourg de Four à Genève (Mgr Piccard, Histoire de Thonon). Après la bataille d'Allinges (1325) la lutte est portée dans le voisinage d'Evian. Les ennemis font construire une flotte à Hermance et viennent assiéger le château par terre et par eau ; flèches, carreaux d'arbalètes pleuvent de toutes parts,

le feu grégeois porte l'incendie dans divers quartiers de la bourgade, les assiégés ripostent vigoureusement du haut des remparts, élèvent des barricades au port mais ne peuvent empêcher l'atterrissage de l'ennemi qui bientôt maître de la place s'y installe en vainqueur, pille les habitants sans vergogne (PRÉVOT : Histoire d'Evian).

La rivalité entre Savoie et Faucigny ne devait pas s'éteindre sur ces faits d'armes. Les savoyards portent la lutte dans le Bugey à la frontière des possessions des Dauphins, mais s'y font battre à Varey près d'Ambérieu (août 1325). Les hostilités, pour si éloigné des rives du Léman qu'en fût leur nouveau théâtre, ne motivaient pas moins des préparatifs guerriers en ville. Des soldats dissimulés dans des barques se rendent par le lac en Faucigny pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Des armes de jet, flèches, carreaux, sont fabriquées en abondance et conduites aux magasins de Thonon et d'Allinges pour prévenir une attaque projetée contre le bourg de Rives sous Thonon. Les catapultes de Vevey sont transportées à Evian où des spécialistes les revisent et les mettent au modèle de celles déjà existantes, les bois proviennent de Villeneuve, de Vacheresse, les chênes de Ripailles, 26 quintaux ½ de cordes avaient été achetés à Genève, Vevey.

Les places fortes d'Yvoire, Genève participent à cette levée de boucliers, arment leurs bastions, la flotte savoyarde appareille en grand branle-bas de combat, bourlingue sur le lac dans tous les sens (août 1325), conduit du fer ou des paniers de charbon de bois aux 24 forgerons qui fabriquent des carreaux en ville, ou bien des armes, des sacs à pain, des outils, des soldats, des mineurs à destination du comte devant Varey.

La défaite amena le comte Edouard à faire la paix le 7 mai 1344, il conservait Evian ; le roi de France qui avait assisté aux négociations pria les belligérants de se donner l'accolade, ce qu'ils firent au grand contentement de leurs sujets. (Voir PRÉVOT *op. cit.*)

Les hommes de l'évêque de Sion, à la faveur de l'éloignement de l'armée savoyarde (1341) avaient assiégé le château de Conthey. Une expédition fit lever le siège de la place ; le commandant ramené blessé à Evian y reçut les soins empressés du médecin de la cour. Cette expédition tirait d'Evian et de Chillon tous les approvisionnements nécessaires, elle aboutit à une trêve entre les deux parties.

2. Un devis de réparations à faire au château est dressé par devant M. Albi, alias Blanc, à la date du 15 février 1342 ; il comprend la réfection des toits de la chapelle, de la loggia, de la « camera domini ». Pendant un séjour du prince, un violent feu de cheminée s'était déclaré, l'incendie s'était propagé par les plafonds et n'eussent été les secours immédiats, il eût pris de grandes proportions. Jacob de Benevi fait les réparations les plus urgentes, Guillaume d'Orbe, maître-verrier à Genève, pose de nouvelles vitres (1342).

L'année suivante, les travaux se poursuivent, le vent avait emporté une partie du toit de la chapelle, de celui de la « camera domini », le couvreur travaille deux ans à parfaire sa tâche. Des maçons fixent des dalles sur le plancher que l'incendie a démoli, le forgeron Reymond pose des barreaux aux fenêtres des étages supérieurs.

La comtesse avait sa garde-robe, c'est-à-dire le local de ses vêtements dans une tournelle du côté

de la ville, elle en fit assurer la fermeture par une solide serrure avec verrou (1323). Elle commande de bons vins pour son hôtel à Maraîche, Féternes, gagne les faveurs du personnel en renouvelant ses vêtements. Maître Martin, cuisinier, se fait tailler un habit dans six aunes de « cameline » nouvellement achetées. Humbert de Villette (1341-1342) établissait des rateliers dans la grande écurie des chevaux.

Edouard meurt en 1343, des services sont célébrés à la chapelle, la cour se répand en libéralités en faveur des pauvres, sollicite leurs prières.

3. Le comte Amédée avait été enseveli à Hautecombe (1323) comme le fut son successeur Edouard (1343). Les princes de Savoie nés non loin du lac du Bourget voulurent y reposer leur dernier sommeil et c'était une pieuse pensée de la dynastie de mettre sa tombe près de son berceau, de rapprocher du lieu où l'âme s'ouvrit aux splendeurs de la vie, celui où elle doit prendre son vol pour l'infini. L'indication de cette nécropole n'était pas un simple caprice mais un testament appelé à fixer l'une des destinées de la maison. Cette magnifique region de la Savoie reprenait toute sa signification, les consuls de l'ancien empire romain qui ont fréquenté Aquæ gratianæ, d'autres aussi après eux qui ont marqué une phase de leur vie sur ces heureux rivages, Lamartine qui a rencontré là Elvire n'en ont point profané la sérénité, car le paysage est un asile de paix qui convient aussi bien à la mort qu'à l'amour. Les délegués évianais s'y rendent aux funérailles de leurs princes, des cortèges profondément recueillis se pressent dans les églises. A Evian, le chapelain du château, le curé de N.-D., chanoine de la cathédrale de Lausanne, célèbrent des services pour le repos de leur âme, Jean Albi reçoit une partie de la banalité des fours de la ville payable

le jour de la St-Michel (1343) pour assurer la régularité de ces services.

4. Le canal d'évacuation des eaux du moulin du marché est recouvert sur une longueur de dix toises ; solidement reconstruit en maçonnerie, d'une section suffisante, il est désormais à l'épreuve des plus fortes crues. Dans l'intérieur de la halle on édifie un grand coffre destiné à recevoir les droits perçus en nature au profit du trésor (1342-1343).

5. Les moulins sont démolis à chaque instant, on reconstruit les canaux et la roue à aubes du moulin de la Porte-Neuve ; des travaux de reconstructions sont poussés avec activité aux moulins de la Halle, du Château. Lorsqu'ils ont fonctionné pendant dix ans, c'est une longue vie et les comptes des châtelains ne permettent pas de constater une plus longue carrière ; on se montre très éclectique dans l'achat de l'appareillage, on passe des marchés dans le pays de Vaud, on achète des meules à Draillant, d'autres à Lugrin (1342-1343).

6. En 1340 le plancher de l'un des fours est consumé à la suite du mauvais état de la toiture, le fournier n'avait pu obtenir les réparations qu'il sollicitait depuis longtemps. Michaud remet à neuf l'édifice, il reconstruit le toit, le foyer, répare l'habitation attenant du fournier, l'embellit de deux portes avec encadrement de pierre taillée.

7. La police ne perd rien de sa brutalité ; deux voleurs appréhendés à Féternes sont condamnés à l'amputation d'une oreille après 15 jours de détention, un faux monnayeur est immergé dans l'eau bouillante et un autre pendu au gibet de la Léchère. Les banquiers lombards étroitement surveillés dans leur

commerce, payent 100 sols pour ouvrir leurs boutiques ou casanæ (1343).

8. Les privilèges de 1324 sont la confirmation de ceux de 1265 avec cette différence qu'ils comportent un certain nombre de points de vue nouveaux.

De crainte, est-il dit, que l'oubli, les pertes, les confusions n'aient altéré le texte des premières franchises, le comte condescendant bénévolement à l'humble requête des évianais, se fait un plaisir de les confirmer à nouveau en la possession des privilèges qui leur ont été accordés par ses illustres et chers prédécesseurs. Il ajoute que les quatre syndics qui administrent la ville seront exempts de la cavalcade, c'est-à-dire de la conscription et des impôts de guerre, sauf le cas de force majeure. Les habitants appelés pour le service militaire devront rejoindre avec un cheval ou un coursier de la valeur minimum de trente livres genevoises et pour une durée de 8 jours seulement, dans les limites des diocèses de Sion et de Genève, ce qui est peu si on considère que sous les Carolingiens les militaires devaient faire campagne environ 3 mois de l'année et payer tous les frais (FUSTEL DE COULANGES).

Les coupables du crime d'adultère seront fouettés dans les rues de la ville.

Pendant le mois de mai, les bourgeois qui ne peuvent vendre leur vin au détail dans les tavernes d'Evian pourront le vendre en gros aux étrangers, à l'exclusion des habitants de Neuvecelle, ce qui était la correction du monopole réservé au prince.

Si un habitant est convaincu de parjure, il sera exposé au pilori. Le prince se réserve la taxe du « toisé » des maisons et chosaux (maisons rurales ou greniers) sur la base de six deniers genevois par

toise carrée. Toute personne surprise à injurier un bourgeois, à le frapper du poing ou de la main sans effusion de sang ou avec légère effusion de sang par les narines et la bouche, est passible d'amende.

Il est défendu de faire paître les chèvres dans les bois de Bret parce que cette pratique les a dépeuplés. Les fourniers de la ville auront le droit de couper dans toute l'étendue de ce domaine le bois nécessaire soit au chauffage des fours, soit à leur usage personnel. Dans la suite les fourniers trafiquent librement de cette autorisation et ils deviennent les marchands de bois les plus importants de la cité. Tous les Evianais ont le droit de faire leur provision de bois à Bret, mais ils devront entretenir les chemins forestiers. Aucun aubergiste ne peut vendre des vins provenant de l'extérieur aussi longtemps qu'il restera à vendre des vins du crû (A.-C.).

9. Meillerie, à l'étroit dans quelques lieues carrées, ne supportait qu'avec peine les frontières qui lui étaient assignées. La charte de 1285 était entachée d'un vice fondamental en ce sens qu'elle paraissait ignorer les populations de la région en leur enlevant le patrimoine duquel elles étaient appelées par la force des choses à tirer leurs ressources. Les habitants de Meillerie ne se résignèrent point à jouer le rôle d'ilotes auquel des parchemins semblaient vouloir les destiner ; ils défrichent des terres dans le voisinage du Laucon, les Evianais opposent leur veto. Une sentence du 14 mai 1335 attribua aux villageois du lieu le sixième des coupes qui devaient s'effectuer sous l'engagement de n'y point conduire les chèvres pendant les 3 ans qui suivaient l'exploitation. Après ce délai chaque ménage pouvait y conduire pâturer un maximum de 3 chèvres y compris les chevreaux. (Voir GONTHIER, *op. cit. Archives municipales.*)

CHAPITRE VIII

AMÉDÉE VI (1343-1385)

1. Guerres. — 2. Château. — 3. Maison du prince.

1. Amédée dit le comte Vert à cause de la couleur de l'armure qu'il portait dans un tournoi où il se serait distingué par ses prouesses, monta sur le trône à l'âge de 10 ans.

Parvenu à l'âge d'homme, il prit en main le pouvoir et aussi la suite de la rivalité entre Savoie et Faucigny, qui devait prendre fin sous son règne. La paix avait été chèrement acquise, tout ce que nos rives comptaient de preux, de compagnons fidèles avait fait ses armes dans la lutte. Humbert, bâtard de Savoie, Jacquier de Chevénoz, Péronnet Blanc, Perrusod, François Caderod d'Evian, sont les derniers de ces rudes guerriers qui avaient mené le combat. Le 15 décembre 1344 ils sont à Genève, prêtent main-forte aux Genevois menacés, en 1349 ils dirigent une attaque contre les malfaiteurs qui pullulent à Payerne et qui servent à leur façon les intérêts du Faucigny. En cette année, les Dauphins abandonnent au Roi de France leurs possessions du Dauphiné proprement dites et celles de Savoie y compris le Faucigny. A son tour, le roi de France rétrocédait au comte de

Savoie cette dernière province ; la région terminait sa guerre de cent ans au moment où la France était engagée dans la sienne.

D'autres militaires conduisent une expédition contre Sion où évêque et sujets n'avaient su s'accorder sur leurs droits réciproques.

Les militaires qui s'armaient à l'arsenal d'Evian se firent un jeu des escarmouches dans lesquelles succombèrent bientôt les Valaisans, ils revinrent avec leurs pennons blancs et rouges couverts de gloire. La capture de 48 prisonniers, un riche butin avaient récompensé leurs efforts, les prisonniers furent enfermés dans les caves du château du 13 décembre 1352 au 16 juillet 1353 sous la surveillance de 4 sentinelles.

2. Les châtelains (1342-1346) apportent tout leur cœur et toute leur âme à la decoration de la « camera domini », font peindre les murs à fresques, les ouvriers ne manquent pas, car c'est le plus beau moment de la peinture du moyen âge. Les sujets sont peu nombreux, d'inspiration religieuse, ils sont traités pour la société profondément religieuse de l'époque, les personnages aux traits naïfs, au visage amaigri paraissent avoir gravi tout le calvaire de l'ascétisme le plus rigoureux, des animaux héraldiques sont peints sur la cheminée, sur le linteau des portes. Le trait maladroit du dessin arrête brusquement les quelques teintes vives dont l'artiste dispose, sans nul souci des jeux d'ombre et de lumière, du relief ou de la vie des personnages, mais il se dégage de la composition une foi et un amour qui n'ont pas été mieux rendus par les plus habiles ouvriers des époques suivantes. Le cloître d'Abondance a-t-il été décoré par les mêmes artistes ? C'est possible étant donné le voisinage des

lieux ; la bonne fortune a voulu que sa destinée fût plus heureuse que celle des peintures du château d'Evian et qu'il parvînt intact jusqu'à nous.

Des artisans de moindre envergure transforment les sous-sols du château en prison pour abriter les prisonniers pris devant Sion. De leur côté, les serruriers n'épargnent ni leur temps, ni leur peine à contribuer à l'éclosion de l'art médiéval que l'on voit poindre de toutes parts, ils façonnent pour les portes des pentures aux courbes harmonieuses, les terminent par des flammes très décoratives, tournent en jolies arabesques les plaques de serrures dans lesquelles on introduit les clefs historiées. Les pièces contiennent des meubles de valeur, il n'est pas jusqu'à la paneterie, à la « bouteillerie » qui ne méritent d'être tenues à l'abri de toute indélicatesse. Le cellier contient un riche approvisionnement de vins de Chillon que l'on garde soigneusement sous clef (1355-1356).

La chambre basse est éclairée d'une nouvelle fenêtre ouverte dans le mur, face à la cheminée (1351). Dans l'année 1349 une pièce reçoit le nom de « Salle du Faucigny » ; la fin de la menace des dauphins qui pesait comme une angoisse sur la maison était un événement suffisamment important pour être l'occasion d'une innovation dans la dénomination des pièces de la demeure.

Les eaux potables dont il semble qu'on eût deviné la qualité tant par les soins apportés à l'entretien des canalisations que par l'abondance dont on en voulait pourvoir la demeure, jaillissaient de toutes parts des conduites de sapin pourries ou disjointes, dégradaient les murs de la cuisine, entretenaient pendant l'hiver une humidité de mauvais aloi. On

remédia à cette situation fâcheuse et de nouveau le grand bassin de bois de la cour, à l'ombre d'un noyer séculaire, se mit a couler à plein bord. En 1348, la peste noire sévit à Evian avec autant de rigueur que dans n'importe quelle autre partie de la France, le châtelain redouble de vigilance pour assurer la bonne hygiène de la maison. Lorsque les temps redeviennent favorables, les charpentiers reconstruisent la grande porte de la cour en deux vantaux avec petite porte de service, guichet et heurtoir de bronze.

Les toits de la grande salle, de la chapelle avaient été démolis par un vent impétueux, un ouvrier remit le tout en état (1358-1359) mais un incendie vint réduire à néant la besogne faite, la cour s'était enfuie devant le sinistre, ce n'est que dans les années 1361 à 1363 que furent réparées les parties détruites, l'une des pièces réparées est appelée Chambre d'Amédée, le futur Comte Rouge. D'autres pièces reçoivent des dénominations nouvelles, l'une d'elles est appelée « chambre Siegfried », une autre Lapallud, et une troisième des Lances.

Le service des eaux avait motivé des achats de bois à Châtel-Saint-Denis, à Evian (1356), les travaux exécutés aux fontaines, aux canalisations sont du même genre que ceux signalés antérieurement. Le pont du château ne présente rien de particulier, on se contente de l'inspecter de temps à autre, de le mettre à l'épreuve du pas de lourds chevaux d'armes.

3. Le curé d'Evian, chanoine de Lausanne, le chapelain du château, Jean d'Annonay, continuent à célébrer des services religieux à la mémoire des princes. Les séjours de la cour, ses voyages sont des plus fréquents ;qu'elle soit à Evian ou en déplacement

la famille ne transige pas avec son goût du luxe des vêtements splendides et des réccptions brillantes. On n'oublie point d'enfermer dans les bagages qui s'amoncellent en vue du départ tous les attributs du pouvoir pour donner plus d'éclat, plus de lustre à la résidence qu'on a choisie. Où qu'elle aille la famille a une demeure à sa taille. Thonon, Chillon, Chambéry, Annecy qui la retiennent le plus souvent ont édifié dans leurs plus beaux sites des châteaux avec tout le luxe désirable. Les réceptions offertes aux familiers, aux titulaires des gros emplois sont aussi belles que celles de la « camera paramenti » d'Evian. Le couple princier, les dames de la cour en diadème ciselé dans l'or massif reçoivent partout serments d'allégeance et protestations de fidélité. Les invités se pressent aux tables abondamment pourvues, on boit et on mange copieusement ; soit à Chillon, soit à Ripailles, les vins légers de Maraîche, les volailles friandes de la région ont les faveurs de tous les convives.

La peste noire avait vivement impressionné la famille, elle se recueillit, fréquenta avec assiduité la chapelle du château, renouvela les ornements sacerdotaux, acheta des chasubles, des amicts. Jean de Guieri, orfèvre de Lausanne, fournit un calice du poids d'un marc, une once. Anselme Floret succède au chapelain décédé en 1356.

La cour répand ses libéralités en faveur des maisons religieuses du voisinage ; Perrignier possédait une abbaye de cisterciennes au Petit Lieu, la famille s'y rend fréquemment. Le comte et sa suite, les princesses en amazones, faucon sur le poing, ne dédaignent point la chasse dans le voisinage du monastère où on peut se reposer à l'aise après une journée bien remplie et prendre de nouvelles forces pour le retour.

L'abbaye était à l'époque une belle demeure au milieu d'un paysage boisé à peine soupçonnée du voisinage, à l'écart des grandes voies de communication, dans un vaste domaine qui n'eût pas été plus isolé du monde s'il eût été entoure d'une vaste muraille de Chine. Des forêts de sapin, un cours d'eau serpentant dans les champs de blé, des rideaux d'aulnes, la situation dominant un vaste cirque de hauteurs modestes, aux molles inclinaisons, en faisaient une thébaïde où vivaient heureuses un certain nombre de religieuses dont le seul émoi était l'arrivée parmi elles de la famille princière. Bonne de Bourbon n'est point en reste de générosité avec elles et leur envoie des dons importants (1358-59-63).

L'ordre des Prêcheurs de Genève participe aux faveurs de la famille, le Juif Seyron qui tient boutique en ville se plie à terre lorsque l'un des membres du personnel pénètre chez lui faire des achats.

Une recluse s'est fait emmurer dans un étroit espace près du château, Bonne lui fait parvenir des cadeaux (1364-1365) ; le nom du faubourg de Reclus, pont du Reclus ont conservé à Chambéry le souvenir de l'une des coutumes les plus touchantes du moyen âge où l'on vit d'illustres personnages se faire enclore pour faire pénitence.

C'est au règne d'Amédée que remonte l'origine de l'hospice d'Evian ; des ambassadeurs s'en furent à Avignon auprès du pape ; l'église qui avait déjà pourvu les passages difficiles du Grand et du Petit Saint-Bernard de lieux de refuge pour les voyageurs, s'empressa de déférer au désir des Evianais. Le Souverain Pontife encourageait les débuts de l'institution naissante d'Evian qui devait recevoir les pauvres de la ville et les pélerins sur la voie du Simplon (1349-1350).

Blanche de Savoie quitte Evian pour Milan par le lac Léman. M. Bruchet nous apprend que cette voie était la plus fréquentée de toutes les voies d'accès en Italie (*La Savoie et les anciens Voyageurs*).

Chapitre IX

AMÉDÉE VI (1343-1383).

1. Moulins. — 2. Fours. — 3. Place du Marché. 4. Police. — 5. Hôpital. — Fours.

1. Les travaux se suivent et se ressemblent, les roues s'affalent sous les eaux, les fondations se ruinent et entraînent dans leur chute les restes de l'édifice. Les ruisselets qui font en temps ordinaire la joie des enfants de la cité, s'enflent démesurément à la moindre chute d'eau, corrodent leur lit, entraînent au lac un limon jaunâtre, causent des dégâts importants quand des riverains vigilants n'y mettent bon ordre avec leurs pelles et leurs pioches. Les moulins sont cependant le cœur de la cité, l'organisme indispensable à sa vie qui devient languissante lorsque leur marche n'est plus assurée. Il serait puéril de rappeler les noms de tous les ouvriers qui participent aux réparations, il semble que les châtelains aient convoqué à tour de rôle, chacun des artisans du voisinage, mais aucun d'eux n'a réussi à faire quelque chose de définitif. Le moulin du centre transporté quelque temps auparavant sur la rive droite du ruisseau qui le fait mouvoir est désormais appelé moulin de l'Hôpital (1375-1376)

à cause de sa proximité du nouvel établissement dont venait dêtre doté la ville.

2. La voûte du grand four constituée de grosses pierres de Lausanne était disjointe, présentait des espaces vides, des fissures par où tombaient toutes sortes d'ordures. Jean Borney y fit une bonne application d'argile du Martelay (1346-1347), travail insuffisant cependant, un Lausannois le reconstruisit selon les règles de l'art.

Ce four fut incendié en 1367, le feu s'était communiqué de la cheminée au toit, puis à la paneterie et avait rapidement détruit toutes les parties inflammables de la construction ; elle fut à la vérité rapidement relevée de ses ruines et le châtelain notait avec la plus grande placidité du monde les quelques sols que lui avaient coûtés les travaux.

3. Sur la place du Marché un autre incendie avait détruit la halle, on en édifia une nouvelle ; il est si aisé de se représenter les divers travaux entrepris qu'il ne paraît pas utile d'en donner le détail.

4. Les agressions à main armée sont nombreuses. Les temps sont-ils trop durs, l'oppression trop violente ou bien l'exemple de la France qui a sa Jacquerie est-il contagieux ? On ne sait pourquoi l'époque est remplie de crimes affreux, de répressions brutales: un homme qui avait dérobé et frappé un passant attardé dans les bois de Féternes est amputé du poing par le bourreau de Lausanne. Nicolet de Maygnino est pendu pour crime, on coupe l'oreille à son frère accusé de complicité (1346-1347). Boson de Dusseri est pendu à des fourches patibulaires édifiées à neuf à côté de sa maison par le bourreau de Gaillard (1350), d'autres enfin s'en vont peupler le gibet de la Léchère pour des accusations diverses qui disent assez la misère du temps. Faut-il s'étonner

à la suite de ces événements de la réputation fâcheuse de certains carrefours à l'orée d'un bois, où l'on se répète qu'ils furent la scène d'agressions sanglantes ? A ce sujet, on ne nous tiendra pas rigueur de noter l'épisode singulier survenu à un gentilhomme du temps. Surpris par la nuit avec son escorte dans les bois de Féternes, nous raconte le notaire qui enregistra la déposition, il est tout à coup aveuglé d'une lumière éblouissante qui l'entoure de toutes parts, tout le monde met pied à terre et tire l'épée, mais des légions de chats, avec des éclairs dans les yeux, assiègent la petite troupe qui se met à jouer de l'épée avec une belle maestria ; d'innombrables cadavres de chats jonchent bientôt le sol ; le plus gros d'entre eux, alors, fait mine de s'élancer sur le gentilhomme puis s'écrie : « Ripert est mort ». Sur ces mots, la terrifiante vision s'évanouit tout à coup et ce n'est plus que la profonde obscurité des bois. Scène troublante en vérité même en pleine période de mysticisme qui rappellera bien volontiers la scène de la forêt du Mans où le roi Charles VI, arrêté dans sa route par un spectre, perdit la raison. N'était-ce pas un souvenir de Ripert qui hantait telle personne de la région d'Evian lorsqu'elle racontait dans notre enfance que, poursuivie par une meute de petits chiens, elle ne fut débarrassée de ses petits agresseurs dans la nuit qu'au moment où elle rejoignait son domicile près du lac?

Des Juifs inculpés de la contamination des eaux pendant la peste noire sont l'objet de vexations sans nombre, et se livrent à des représailles. Nycollet de Moux bailli du Chablais, enquêtait à Evian à leur sujet, quelques-uns sont mis à mort (1350-1351).

Pendant les séjours de la cour, les prisonniers sont écartés du château (1368-1369), en 1374 on scelle

de nouveaux fers à la prison, les amputations du poing continuent à être très fréquentes ; en 1378 le public évianais suivait un émouvant procès, deux femmes qui avaient empoisonné leur mari furent condamnées à être brûlées vives dans un cérémonial impressionnant, les bûchers composés de quatre charretées d'épines avaient été dressés sur la grande place, les coupables expièrent leur crime dans d'horribles tourments, après quoi le bourreau recueillit les cendres et les enfouit dans un trou creusé hors des fortifications.

5. Divers auteurs ont étudié la création des hôpitaux ou hospices dans les lieux les plus fréquentés pour servir de refuge aux voyageurs, ceux du Mont-Joux avaient été élevés par Saint-Bernard de Menthon. Celui d'Evian, de création plus récente, avait aussi pour but de donner asile aux voyageurs et aux pélerins qui suivaient la route du Simplon sur l'Italie. Le pape, les Evianais, les princes de Savoie concoururent généreusement à l'œuvre.

Par patentes de 1360 le prince de Savoie accorde à l'établissement une rente annuelle de sept sols six deniers. Martin Mugnier donne une vigne de la contenance de sept « fossorées » (superficie qu'un homme peut labourer à la journée) située dans le territoire de Neuvecelle, quinze sols de rente à provenir d'une châtaigneraie et d'autres terres situées à Lugrin, de la superficie de près d'un hectare.Bientôt un recteur est nommé pour l'administration de ces biens. Vingt ans après, les princes accordent une nouvelle rente de vingt-cinq sols payables à la Saint-Michel, d'autres donateurs ajoutent de nouveaux subsides aux précédents. Isabelle Servent, femme de Nicolet Mercier, donne de l'argent pour l'entretien des bâtiments de l'Etablissement.

6. Le comte Vert, en considération des grosses dépenses que les bourgeois d'Evian ont engagées dans les périodes précédentes, des impositions qui les oppressent, décide de leur venir en aide. Il leur accorde pour vingt ans le « commun » du vin : le setier de vin devra compter trente-trois quarterons au lieu de trente-deux, et le quarteron supplémentaire acquittera des droits au profit de la ville. Les bourgeois lèveront trois deniers genevois sur les légumes exportés vers Lausanne, deux deniers sur les chevaux et juments vendus au marché, une obole sur n'importe quelle quantité de cire, mise en vente sur la place du Marché, douze deniers genevois par setier d'huile vendu à Evian ou dans la châtellenie pour être exporté à l'étranger (17 avril 1346). Le lendemain il est exposé au comte que de graves querelles s'élèvent dans la ville entre ses officiers, le métral, le châtelain et la population. Les bourgeois se révoltent contre les vexations que les fonctionnaires leur font subir, contre l'indiscrétion avec laquelle on s'occupe des ventes et des aliénations d'immeubles pour percevoir avec abus des impôts et des leydes. Le comte reconnaît que ces impôts sont illicites, il déclare que la leyde ne doit être perçue que sur les ventes nettement définies par d'autres lettres patentes, que dans tous les autres cas les achats et ventes sont libres, c'est-à-dire exonérés de tous droits : le châtelain ne doit jamais user de violence et à plus forte raison lorsqu'il a tort ; il ne doit menacer personne d'amendes ou de confiscation quand il n'en a aucun droit.

Plusieurs laveurs de laine, et « excoffiers » en peaux (tanneurs) trafiquent déloyalement dans la ville. Le comte ordonne à tous ses officiers de justice de surveiller les agissements de ces artisans et de leur infliger au besoin une amende (18 avril 1346).

Les besoins de la ville continuant à être aussi impérieux que ci-devant, Amédée VI permet de lever de nouveaux impôts sur les transactions passées au marché, chaque « coupe » ou mesure de noix, de châtaignes ou autres fruits vendue pour être exportée sera taxée une obole genevoise. Le revenu en sera appliqué à la construction des fortifications et des clôtures de la cité (14 février 1365). Le 24 avril suivant le comte juge utile d'éclaircir ses précédentes concessions; pour éviter toute obscurité et toute ambiguïté dans l'interprétation des textes, il reprend avec plus de précision les termes des franchises accordées à ses bien aimés féaux évianais. Les bourgeois éliront un ou plusieurs députés pour lever, percevoir, sur chaque douzaine de fromages vendus au marché une obole genevoise du vendeur et autant de l'acheteur, sur chaque cérac (autre espèce de fromage) une obole genevoise à percevoir sur l'acheteur et sur le vendeur, sur chaque coupe de légumes, de noix, de châtaignes, de fruits une obole comme précédemment. La même année, le comte reçoit une requête présentée par Guillaume du Moulin, « commissaire d'extentes » (en quelque sorte le contrôleur des contributions) provenant des habitants d'Evian, de la Touvière et des autres faubourgs; les bourgeois protestent contre le droit d'échute qu'on veut instaurer dans la ville. Sur quoi le comte Vert, en raison des motifs plausibles énumérés, accorde que les bourgeois peuvent disposer de leurs biens comme bon leur semble, comme ils l'ont fait jusqu'ici, même dans le cas où ils n'auraient pas d'héritiers en ligne directe. Toutefois le comte se réserve les impôts du seigneur : hommages, usages et autres servitudes pour lui et ses successeurs au trône de Savoie (24 février 1365).

Amédée IV s'occupa des fortifications de la ville;

par lettres patentes du 9 novembre 1375, il prend les dispositions qu'il a élaborées en son conseil sur l'avis des principaux techniciens militaires.

Pour éviter la ruine des fortifications et des clôtures qui sont en mauvais état, pour prévenir toute attaque ennemie, il stipule que les chefs de ménage dans les limites de la châtellenie d'Evian, Féternes, devront contribuer aux travaux. Afin de soulager le plus possible les habitants, il sera procédé par voie de contribution à prélever sur les transactions au marché pendant une durée de quinze ans. Sur n'importe quelle « coupe » de froment, fèves, pois, lentilles, sur n'importe quelle charretée de foin ou paille, provenant d'un territoire compris entre la rivière de Morgins jusqu'au milieu du lac et de la Dranse, jusqu'à la pointe d'Edier (chalet de la forêt — Bouveret) il sera demandé 4 deniers genevois. Toute coupe d'orge, d'avoine, millet, noix, châtaignes, vendue au marché sera frappée d'une taxe de 3 deniers genevois. Tout setier de vin (50 lit.) provenant du territoire mentionné sera taxé 3 deniers, de même tout char et sac de charbon vendus payeront 2 oboles, chaque peau salée, toute pièce de toile venant de l'étranger payeront un denier, chaque quintal de fer, plomb, étain, métal, sérac, laine, cire, conduit sur le marché de la ville payera quatre deniers genevois. Pour n'importe quelle faulx ou « dard » il sera exigé une obole, pour n'importe quel millier de clous, pour chaque « bossette » ou tonneau de vin entrés en ville, il sera payé deux deniers genevois. Chaque habitant sera tenu de creuser et de réparer les fossés ; les pierres, terres meubles, « murgiers » ou amas de pierres pourront être réquisitionnés pour la construction des murs. Tout habitant qui par manœuvres frauduleuses cherchera à

se soustraire à ces charges sera puni. Les syndics choisiront des collecteurs, des exacteurs pour percevoir les taxes et rendront compte de leur gestion.

L'année suivante, d'autres patentes viennent compléter les précédentes, la levée des impositions présentait tous les caractères d'un véritable recensement des ressources des habitants, bien vite honni de tout le monde. Le comte concède que ces formalités sont contraires à l'esprit des franchises, qu'il y a lieu de les abolir sans toutefois porter atteinte aux taxes prélevées sur les transactions sans lesquelles il eût été impossible de construire des fortifications (voir A. Duplan dans *A. C.*). Les travaux toutefois n'avançaient que très lentement; le 31 janvier 1377, en un conseil où sont présents à Evian Amédée VI, Aymon de Chalon, Gui de Sarnegia, prieur du Bourget, Rolet de Vessié, châtelain, des ingénieurs militaires, onze bourgeois, il est décidé de hâter les travaux pour que tout soit fait à la veille de la Toussaint. Le châtelain promet de faire conduire aux frais du comte, à pied d'œuvre, chaux, pierre, sables, bois, il s'engage à rendre les 20 florins d'or déjà dépensés. Le même jour, par acte passé à Margencel, François de Marcley, bourgeois d'Evian, déclare s'adjoindre aux onze bourgeois précédents dans l'œuvre projetée (Bruchet *A. C.* tome 18). Enfin les bourgeois auront le droit de prendre partout où elles se trouvent les pierres nécessaires à la construction des murs, sauf celles des murs de soutènement (20 février 1380).

Amédée VI reçut à Evian, nous dit Prévôt, l'empereur qui se rendait en pèlerinage à Saint-Maurice d'Agaune (1375) et reçut de précieux encouragements pour fortifier la place.

Chapitre X

AMÉDÉE VII. LE COMTE ROUGE (1383-1391).

1. **Château.** — 2. **Police.** — 3. **Halle.**
4. **Guerres.** — 5. **Maison du prince.**

1. A l'avènement d'Amédée VII, des maçons terminaient à côté de la cuisine du château le dressoir ou pièce destinée à recevoir la vaisselle d'étain, d'argent, les poteries de la région utilisées pour le service de la maison.

Bonne de Berry ordonne des embellissements à sa chambre de repos, fait restreindre les proportions du foyer de la « camera paramenti », reconstruire une loggia extérieure sur laquelle elle joue avec des lévriers tandis qu'une foule d'admirateurs suit de loin ses mouvements. La princesse est française ; le vieux Louvre, les châteaux de la Loire où elle avait erré au gré de sa fantaisie ont affiné son goût pour les splendides demeures, elle souhaite Evian plus luxueux encore ; le château est peuplé des meilleurs ouvriers du temps, la chambre de « Pierre de Lompnes », la « camera domini », les autres grandes salles sont rénovées, embellies. La maison devient beaucoup plus une fastueuse résidence qu'une

triste forteresse, on y mène bien mieux la vie de salon que celle de garnison, la dynastie marche de pair avec la maison de France pour le luxe et la richesse de ses châteaux.

2. Un prétoire avait été construit dans le voisinage, peut-être la tour de l'horloge de l'hôtel de ville actuel, sans qu'aucune précision ne permette toutefois de l'affirmer. Des cortèges lamentables d'accusés, la tête basse, couverte d'une cagoule, s'y rendent de temps à autre pour y subir la question. Des juges, flanqués du bourreau, ordinairement celui de Lausanne ou de Gaillard, complètent le spectacle de la salle basse, meublée d'instruments de torture. Pierre de Combloux, inculpé du meurtre de l'archevêque de Tarentaise, est enfermé 15 semaines dans la prison du château d'Evian (1385), Hugon de Granson y est emprisonné du 15 juin 1389 au 15 février 1390, ses fers le blessaient, le geôlier les échangea contre d'autres mieux à sa taille, lui acheta des souliers, une pelisse. Etait-il un rival dangereux ? C'est fort probable, à juger des précautions prises pour éviter son évasion et de la sévérité avec laquelle il est traité : sa garde le surveille nuit et jour, ne le laisse pas sortir de la tour où il est enfermé et enchaîné, personne n'est admis à lui parler.

De tempérament débile, la prison ne devait pas tarder à ruiner sa santé, il mourut et fut enseveli à Evian. Un Granson devait mourir à Bourg plusieurs années plus tard dans un duel tragique engagé à la suite d'une accusation de trahison contre la maison de Savoie ; au fait l'histoire n'a pas encore établi les raisons de ce drame.

Pétremond, fils de Pierre de Rarogne, est aussi un hôte de la prison d'Evian (1388). Outre les fers

qu'elle contient en abondance, elle est meublée d'un instrument de torture ou « géhenne » pour lequel Stéphane de Cursinges fournit 38 pièces de chêne et le forgeron d'Evian 15 pentures, autant de gonds, trois verrous, un treuil et quatre chevilles. Il s'agit de l'instrument avec lequel on donnait l'estrapade.

3. La halle est reconstruite à neuf, mais avec des matériaux plus durables que précédemment ; les maçons élèvent une enceinte haute de deux pieds en bonne muraille à la chaux de Bret sur laquelle les charpentiers édifient le reste de l'édifice, de nouveaux bancs pour les différentes corporations sont placés à l'intérieur qui en est plus spacieux qu'auparavant.

4. Le comte Amédée VII qui devait mourir à la suite du traitement d'une calvitie qui le désolait, avait réuni à son domaine : Nice, Vintimille, Barcelonnette ; il organise à Evian une expédition contre le Valais, impose au diocèse de Sion un évêque de son choix ; Jean Mugnier confectionne les tentes, les pennons pour les soldats, des cottes de cuir pour le prince (23 septembre 1384). Pendant l'année 1386, il servit le roi de France engagé dans la Guerre de Cent Ans, lutta contre le roi d'Angleterre et très probablement fut retenu en captivité quelque temps, car il traverse la Manche, passe en Flandre avant de revenir à Evian où il prépare une expédition pour le Piémont et le Montferrat (1387).

5. Béatrix, fille du comte d'Armagnac, dans son voyage à Milan, est reçue au château avec une nombreuse suite de Cadets de Gascogne ; son clair parler, la finesse de son profil méridional ravissent la maison, elle est retenue plus que d'usage ; Angolet Plattier lui confectionne amoureusement plusieurs chemises et au départ tout ce que le château compte d'hôtes

brillants l'accompagne jusqu'à St-Gingolph (25 juillet 1382). Bonne de Berry lui fait livrer 86 draps pour sa « garde-robe » et le bâtard de Savoie 4 chaperons (1390-1391). D'Evian partent quelques ambassades à cheval à destination du Saint-Siège.



Le comte Rouge allant guerroyer en Valais

CHAPITRE XI

AMÉDÉE VIII (1391-1439).

1. Le Château. — 2. Moulins. — 3. Foires.

1. Tout devait contribuer à accumuler à la gloire autour du nom d'Amédée VIII : un heureux concours de circonstances amenait la paix dans ses états, l'abondance pour les populations. Comte, duc, puis pape, il connut tous les honneurs, mais fut assez sage pour ne pas se griser d'orgueil. Son règne est l'une des périodes les plus heureuses de l'histoire de Savoie. Au point de vue artistique, il s'en fallut peu que la fécondité de nos maîtres fut assez puissante pour arrêter net le mouvement de la Renaissance qui n'était, en définitive, qu'une importation étrangère. Maître Corviaux, architecte des travaux exécutés aux châteaux d'Annecy, Evian, Ripailles, a laissé une œuvre qui peut soutenir la comparaison avec les plus brillantes époques qui suivirent. En 1390, le château avait été en partie ruiné par un incendie, la grande salle, la salle d'apparat étaient gravement endommagées, les années 1393 et 1394 sont consacrées à relever les ruines, la « camera domini », la « camera paramenti » retrouvent bientôt leur ancienne splendeur. Après 1395, les réparations sont nombreuses, aussi bien au château qu'aux fortifications. Jacob de

Melduno couvrait la grande tour des fortifications, clôturait le verger, posait des pennons sur la grande tour carrée, le maçon Hudry réparait les foyers, les landiers de la « camera domini ». Les couvreurs généralisent l'emploi des tuiles sur la majeure partie des constructions, tandis qu'un menuisier meuble avec art les pièces principales. En 1404, les syndics sont appelés à donner leur avis sur les travaux en cours, ce qui constituait une mesure libérale dont ils apprécièrent tout le mérite ; les nobles Henri Duflon, Perronnet Dufour, Jean Constantin, Girard Bruchon, Etienne Jacquerod visitèrent successivement les diverses pièces et constatèrent que les travaux étaient bien exécutés (octave d'avril 1409). Jaillet de Vougron continuait la décoration de la chambre du seigneur, employait quinze muids de plâtre. Les charpentiers rétablirent la loggia de la grande salle, celle du grand « pèle » (1410). Les dépendances restaient couvertes de bois tandis que la grande chambre (magna aula) et la « camera paramenti » étaient recouvertes de tuiles. Aux faîtes flottaient les bannières de la maison. Le prince ordonna en 1414 la construction d'une nouvelle pièce sur le grand pèle, Corviaux dessina l'escalier qui la desservait dans une tournelle d'angle, les maçons bouchaient les ouvertures que cette nouvelle construction venait aveugler (1414-1415).

L'une des fenêtre est munie de meneaux à chanfrein, haute de six pieds et large de 4, elle est pourvue de sièges d'embrasure sur lesquels on se plaît à évoquer la silhouette de quelques-uns des personnages qui ont habité la demeure ; d'autres fenêtres sont transformées dans le même style, on commence à sentir l'enchantement du site, la douceur du climat, les petites fenêtres qui ne laissaient passer qu'un jour

parcimonieux font place aux splendides baies par lesquelles entrent à flot l'air et la lumière, révélant à leurs heureux propriétaires des plaisirs qu'ils n'avaient pas goûtés encore. La chambre de Bonne la Comtesse, celle du seigneur Louis le prince héritier, sont pourvues de fenêtres de ce genre, Johanni Mugnier ajustait des coussins moelleux sur les sièges de pierre, le carrelage inégal et défoncé de la cuisine est entièrement refait de larges dalles, enfin des vitres achetées à Lyon remplacent un peu partout le papier huilé tendu aux fenêtres (1415-1416). Dans les années 1416 et 1418, Amédée VIII séjourne au château, il ordonne d'en paver les abords, sur une étendue de 28 toises d'un côté, 23 toises de l'autre, il achète pour donner de l'air à ses dépendances une maison qu'il fait aussitôt démolir. Pendant les années suivantes et particulièrement de 1420 à 1423, le prince multipliait ses visites, les travaux d'aménagement intérieur sont fort nombreux : tapissiers, verriers, maçons, charpentiers, nettoient tour à tour les diverses chambres de la demeure, les embellissent sous la direction de l'artiste Corviaux, l'une d'elles est meublée d'une horloge, une autre de livres et pour cette raison sont quelquefois appelées chambre de l'horloge, chambre des livres.

L'édifice est devenu tout à fait imposant ; cet ensemble de pièces juxtaposées avec des planchers à niveaux différents, le labyrinthe des « virets », des corridors tortueux, tantôt larges, tantôt étroits, les portes massives, ferrées, sombres et mystérieuses, les grandes salles aux colonnes trapues, les petites chambres serrées dans les encoignures, les embrasures des fenêtres grandes et profondes comme des alcôves, barrées comme les fenêtres d'une prison, le tout plus éclairé que chauffé par des cheminées

dont la cape est un toit par son ampleur, à peine égayé par les fresques et les tentures, les noms des salles qui rappellent l'histoire de la famille seigneuriale, une naissance, un décès, un crime, une attaque, c'est l'œuvre et l'héritage d'une époque féconde entre toutes, c'est comme la cathédrale, le monument auquel chaque génération apporte une pierre et non point, comme on le pense encore, l'œuvre chaotique d'un moyen âge ignorant et vide.

Quand le soir, au tout-touf de la roue du moulin, sous la brise qui faisait palpiter les grands pennons du sommet des tours, à l'heure où les portes de la ville étaient closes, où sur la masse sombre du château la silhouette de la « gayte », arbalète sur l'épaule, paraissait et disparaissait entre les hauts créneaux des murs, le bon bourgeois d'Evian traversant la place pour rejoindre sa demeure ne s'arrêtait-il pas pris de crainte devant ces constructions massives ? Au souvenir des brillants cortèges, des hommes d'armes, des engins que sans cesse il voyait arriver ou partir du château pour des expéditions lointaines, ne s'écriait-il pas : Dieu nous garde ! et lorsque l'Evianaise, haut coiffée de son hennin, s'en retournait de l'office du soir, ne se signait-elle pas comme elle le fait encore quand l'éclair tonne, à la vue des ombres vagues de guerriers en morion qui se dessinaient derrière les carreaux des fenêtres, et ce respect, cette terreur même du château n'étaient-ils pas salutaires dans cette époque volontiers brutale ? Le château n'inspirait-il pas aussi confiance aux citadins et n'enlevait-il pas à des seigneurs turbulents ou à des voisins hardis le désir d'attenter à la liberté de la bonne ville ? En un mot le château d'Evian pouvait-il être autre qu'un formidable appareil de guerre?

2. Les moulins demeurent les instruments de primitive simplicité des périodes précédentes et ne sont l'objet d'aucune transformation de nature à leur assurer la longévité. Achats de meules, rétablissements de parois de bois se répètent avec la même fréquence, le long des temps. Les canaux se remplissent au moment des grosses pluies ; celles d'octobre 1392 avaient comblé le lit du ruisseau du moulin du Marché, il fallut pour le nettoyage relever les dalles qui le recouvraient sur la place et en aller chercher d'autres dans le lit du ruisseau du Nant de Forchex. A la même occasion des manœuvres vidèrent l'étang pour le débarrasser de la vase qui l'encombrait. Guillaume de Champeaux reconstruisit les deux moulins du ruisseau de la Touvière (1430-1431).

3. La ville est plus animée qu'on ne peut s'imaginer communément ; de bonne heure elle fut un arrêt obligatoire sur la grande voie internationale du Simplon ; les hommes d'affaires, les princes, les prélats se rendant de France en Italie la traversent ordinairement, les négociants des riches et populeuses cités lombardes et vénitiennes s'y arrêtent dans leur route sur les foires de Genève et Lyon, les cours septentrionales se mettent à l'école de l'Italie, des courants d'échanges importants transitent par la ville. Les caravanes de négociants se pressent au péage d'Evian, plusieurs milliers de balles de marchandises acquittent annuellement les droits. Les soieries de Milan, les glaces de Venise, les ouvrages de cuir, tout ce que l'imagination et la fantaisie produisent dans les industrieuses cités italiennes du temps, s'amoncelle au port, acquitte les droits. Les négociants trafiquaient dans les « banches » des Juifs, faisaient le change des monnaies, y déposaient leurs lettres de crédit ; la ville prenait la physionomie

d'un emporium ou s'entassaient les marchandises les plus diverses et où se coudoyaient les hommes des plus lointaines provenances. Les Evianais et aussi les princes endiguaient chez eux ce commerce de transit, Aymon le Pacifique, en 1336, avait garanti aux négociants milanais la sûreté de la route et le remboursement des pertes en cas de vol dans le délai de 20 jours, moyennant acquittement des droits de péage. Des bateliers de Villeneuve avaient essayé de concurrencer les Evianais dans le trafic maritime du lac ; sur une plainte des bourgeois (1399), le Parlement de Savoie à Chambéry après avoir lu et examiné les patentes de la ville qui, remarque-t-il, ne sont ni viciées, ni abolies, confirmait les Evianais dans leur « amporage » et dans leur « hanse » ou ligue maritime pour les transports sur le lac à l'exclusion de Villeneuve.

Les châtelains d'Evian et Chillon sont tenus de faire respecter cette sentence (voir VERMALE : *Les foires de Genève*, et comptes du Péage d'Evian aux Archives Camérales de Turin).

Chapitre XII

AMÉDÉE VIII (1391-1439). — *Suite.*

. Maison du prince. — 2. Police. — 3. Privilèges.

1. Le trésor est abondamment pourvu, l'ordre des religieux de Montjoux au monastère de Meillerie, les cénobites de Lompne que le bâtard Humbert avait installés à l'Hermitage au-dessus de Thonon perçoivent une partie des revenus du péage d'Evian.

Dans l'année 1439, diverses largesses permettent de fonder à l'église N.-D. les chapelles de St-Jean-Baptiste et St-Michel Archange (Acad. Chabl.). Au château le prince se met dans ses meubles, des menuisiers confectionnent une bibliothèque pour la chambre des livres. Du dimanche 10 mai 1411 au mercredi 13 des tapissiers aménagent la demeure, reçoivent quatre charretées de paille pour les lits de Monsieur et de Madame de Savoie, de Mademoiselle Marie, 3 charretées de genièvre que l'on met à brûler dans les diverses pièces pour leur assainissement.

La famille apprécia hautement le confort de la résidence. La veille de la Toussaint 1436, Amédée VIII de retour de pélérinage à St-Maurice, s'arrête au château avec sa suite ; quatorze lits bourrés de bonne paille d'avoine assurèrent un repos réparateur à toute la troupe.

Si l'on veut connaître quelques détails sur les vêtements portés par les hôtes, le compte du couturier est là pour donner toutes indications utiles. En 1434 il fournit à la princesse une robe de velours, une robe « perse » et une robe grise pour la femme de chambre, une robe blanche et une chausse pour Monsieur de Savoie, par la suite il livre de nouveau à Monsieur, une robe « perse » doublée de « bocassin », deux robes blanches, deux paires de chausses, un chaperon, une barrette d'écarlate. La mode était aux vêtements courts ; en 1437 le même couturier façonne, pour sa très redoutée dame la duchesse, une robe courte de velours noir doublée tout du long, une robe grise pour Mme de Montfort, une robe grise pour Philippe, une cotte et une houppelande noire pour Marguerite. Il fournit pour les noces de M. de Genève une « manche d'écarlate » et un manteau, puis une robe grise à Marguerite de Chypre.

2. De Sure, coupable d'avoir conspiré contre Amédée, expia sa faute par la torture et le dernier supplice ; tiré des prisons d'Annecy, il est jugé dans une salle au château d'Evian. Mermet de Chades, forgeron, avait au préalable fourni des anneaux pour la torture. Antoine de Dragon, Rodolphe de Fésigny sont assis au banc des juges. Après la lecture de quelques formules cabalistiques, les juges lui font donner l'estrapade : « Mercy, mercy, s'écria-t-il, je dévoilerai tout si vous m'épargnez la question ». Exécuté le 21 octobre 1434, de Sure était écartelé, salé, chaque quartier envoyé à Chambéry, Bourg-St-Maurice et Moudon afin d'inspirer aux populations le plus profond respect de l'autorité.

Amédée VIII meurt en 1449 et est enseveli à Ripailles ; son mausolée ouvert par les Bernois, les restes furent dispersés. Un gentilhomme d'Evian

prit soin de les rassembler et de les mettre en sécurité dans sa ville. Emmanuel-Philibert, d'après certains auteurs, Charles-Emmanuel suivant d'autres, les transporta à Turin et les fit inhumer dans la métropole de St-Jean.

3. Les juges, châtelains et autres officiers de justice prêteront serment sur l'Evangile entre les mains des syndics de respecter tous les privilèges de la ville ; si par hasard l'un d'eux ne prête pas le serment, la ville n'est pas tenue de le reconnaître ni de lui obéir. Nul bourgeois d'Evian ne peut être détenu dans la prison du château hormis les cas de vol, homicide, trahison pour lesquels le coupable mérite soit la mort, soit la mutilation des membres. Les bourgeois seront simplement appelés en la juridiction de la ville et non au château ni aux prisons. Ils ont l'autorisation de nommer les exacteurs ou percepteurs pour la levée des impositions, des valets de ville pour la police ; ceux-ci porteront les émaux et les armoiries de la ville comme insignes de leurs fonctions. La ferme de la boucherie doit être adjugée chaque année (25 juillet 1392). Amédée Cuillerier, commissaire d'extentes, expose à son tour que plusieurs propriétaires de biens mouvants de fief d'Evian et de biens emphytéotiques négligent de montrer leurs contrats pour éviter les droits fiscaux. Amédée rappelle à ceux qui vendent qu'ils doivent payer le 1/15 denier de droit ou quinzain ainsi que le stipulent d'anciens privilèges. Ceux qui injurient les officiers du Duc dans l'exercice de leurs fonctions seront inculpés par le procureur du Chablais. Les bourgeois ne doivent pas être taxés arbitrairement sous prétexte de contrat usuraire de n'importe quel genre ou espèce sous toutes réserves de la perception des droits légitimes. Toutes les peines, amendes, notes d'infamie infligées précédem-

ment sous prétexte de contrats usuraires doivent être relevées et les intéressés réhabilités, car ils ont été victimes de la concussion et des extorsions des agents des finances. Les quatre syndics nommés annuellement ont le droit, si bon leur semble, de réduire leur nombre à deux.

Le 31 août 1416, de nouvelles plaintes s'élèvent de toutes parts dans la cité. Les nobles Anthoine Bon, Alexis Genevey, Etienne Barbier, Jean Constantin et Jean Bruchon rappellent au commissaire d'extentes leur droit d'acheter les biens de n'importe quelle nature que ce soit ; Amédée VIII qui se plaît à reconnaître que les Evianais sont parmi les meilleurs de ses sujets leur donne bien volontiers raison et leur confirme le droit de pêche dans le lac, de l'embouchure de la Dranse jusqu'à la pointe d'Edier ; tous les poissons pris seront d'abord mis en vente à Evian pour les besoins de la ville, le surplus pourra être envoyé ailleurs. Le duc fermera la pêche lorsque ce sera nécessaire, les délinquants se verront saisir leurs filets, leur embarcation, le poisson et payeront 60 sols. Les pêcheurs éliront quatre prud'hommes qui établiront les prix ; ils surveilleront en outre l'approvisionnement de l'hôpital, puis celui de la ville ; ces besoins satisfaits, le reste du poisson pourra être mis en vente de Villeneuve à Genève (25 février 1418). De Ripailles, le duc accorde de nouvelles taxes à prélever sur les transactions commerciales pour l'entretien des fortifications, d'autant plus, est-il stipulé, que le pré de foire longe les fortifications sans que l'on conçoive bien la valeur de l'argument.

Il est particulièrement recommandé de ne pas détourner de leur destination les sommes réservées à l'entretien des murs (voir *Ac. Ch.*).

Chapitre XIII

LOUIS (1439-1465).

1. Le Château. — 2. Etang. — 3. Maison du Prince. — 4. Police.

1. Amédée VIII abandonnait le pouvoir non sans le secret désir de séjourner plusieurs fois encore dans le faste de la demeure d'Evian. Louis avait hérité de son père l'invincible penchant qui l'attachait amoureusement aux bords du Léman. Le château de Chambéry était bien, mais la cour était trop nombreuse et trop exigeante, à Chillon l'espace manquait, Evian était mieux, la nouvelle épouse s'y délectait éperdûment, et le mari en perdait la tête. Des grandes ouvertures de la « camera paramenti » il se plaisait à énumérer à sa femme ses brillantes possessions sur lesquelles se fermait l'horizon. A la faveur du soir, de vives lumières scintillaient sur de grandes taches sombres comme des diamants sur leur écrin de velours et marquaient les principales agglomérations de ce vaste domaine : Vaud, Romont, Gruyère, Chillon étaient les brillantes étapes d'une destinée plus brillante encore, puis ce coin de terre n'était-il point comme un berceau de famille dans lequel de secrets sentiments l'attachaient si profondément

qu'elle s'y sentait plus à l'aise que dans n'importe quelle autre région, comme une fleur qui ne s'épanouit complètement que dans le terreau où elle a pris racine.

La duchesse venait de Chypre, elle retrouvait sur les bords du Léman les larges horizons et l'éclat des couleurs qu'elle avait eus autrefois sous les yeux, la musique des vagues jouant sur la grève, les senteurs marines qui l'avaient environnée pendant son enfance. Elle emplissait la maison de sa jeunesse et de ses caprices pour lesquels son mari eût sacrifié le trésor et jusqu'à la couronne.

La « camera domini » est embellie, les papiers des fenêtres sont remplacés pour la plupart par de bonnes glaces commandées en Italie. Les appartements du personnel ne possèdent cependant que des fenêtres avec carreaux de papier pour lesquels un Evianais fournit de l'huile afin de les rendre plus transparents. La « camera paramenti » est ornée d'une nouvelle cheminée, le blason se surcharge d'emblèmes, il faut y ajouter les quartiers aux armes d'Anne de Lusignan et une cheminée n'est pas superflue pour proclamer les honneurs qui rejaillisent sur la maison. A la liste déjà longue des dignités dont elle s'est appropriée, s'ajoutera celle de la couronne de Chypre et de Jérusalem.

Les lits de paille ne pouvaient plus convenir au ménage, on y ajoute une grande quantité de bonne laine du pays. Une nouvelle salle aménagée dans l'édifice est dénommée grande salle des clercs (magna camera clericorum), les murs sont épais de 5 pieds et les portes ont 3 pieds ½ de large, l'encadrement est de pierre avec linteau à accolades, la voûte est constituée de moellons en tuf calcaire (1439-1443).

L'architecte Corviaux fait surélever les deux tournelles du côté de la ville, elles constituent un merveilleux belvédère dominant les plus hauts édifices de la cité.

A Evian, à Thonon, les réjouissances se succèdent avec une folle insouciance, la princesse mène le bal, des favoris empressés sont de la fête, ruinent le trésor avec une légère prodigalité. En 1442, un complot tramé sur le plateau de Thollon, dirigé contre l'entourage du prince échoue, le chancelier Guillaume Bolomier, sacrifié à la vindicte publique, est jeté au lac avec une meule au cou. Amédée VIII s'émut, il décida une visite à Evian pour s'entretenir avec son fils. Des préparatifs sont aussitôt commencés, les lits sont renouvelés avec sept charretées de paille, les pièces sont assainies par de grands feux de genièvre, l'odeur de moisissure dans les unes, celle particulière aux armes, aux harnachements dans les autres, disparaissent sous les senteurs résineuses du genièvre qui crépite dans les cheminées. Un peu partout on remplace des pentures rouillées, la chambre du Saint-Père est baignée des vifs rayons du soleil levant, le genièvre l'imprègne fortement pendant plusieurs jours de son arôme particulier, le grand « pèle » est débarrassé des pièces d'artillerie qui l'encombrent.

Le lundi 5 août 1448, le cortège arrive au château, les diverses pièces de l'habitation s'illuminent comme pour une fête et la maison se remplit d'invités, de visiteurs et de hauts personnages. Que se passa-t-il dans ces réunions de famille? Le vieillard sans doute se plut à sermonner doucement le joyeux couple. Amédée VIII avait hébergé ses haquenées à l'écurie, il entreprit de grandes randonnées dans la région qu'il avait naguère administrée avec tant de succès ; le matin il célébrait la Messe à la chapelle du château, puis se promenait au jardin où il se plaisait à cueillir

quelques prunes de Damas, quelques raisins muscat.

En 1451 il envoie de Genève une cloche pour la chapelle, fait parvenir des dons aux ermites de Lompne et de Fribourg.

La ruine du trésor a assagi le couple princier, les dépenses deviennent modérées, le receveur des comptes a sa chambre au château et il s'efforce à réaliser des économies (1462), il y a fait placer deux « archebancs » ou coffres servant de sièges dans lesquels il enferme ses archives. Enfin, l'ameublement que l'on renouvelle de temps en temps exprime que la simplicité est revenue dans la demeure : table, bancs de bois, tréteaux à soutenir les tables sont les seuls objets qu'on achète pour remplacer ceux démolis. En 1462-1463-1464 des couvreurs remettent en état les toitures ; à juger du nombre des serrures et verrous que le prince fait poser pendant son séjour en 1464, il est clair qu'il avait pour essentiel la sécurité de sa personne.

Le jardin est planté de « crosses » ou châtaigniers dépouillés de leurs menues branches sur lesquels on fixe les ceps hauts de 4 à 5 mètres, les plantations en sont encore de nos jours fort nombreuses dans le voisinage immédiat de la ville. Guillaume de Cuer avait fourni à lui seul deux douzaines de crosses pour le jardin du château.

2. Le 20 juin 1450, Félix V fait nettoyer l'étang du verger, placer des bancs rustiques sur son bord, mais au fait cette pièce d'eau dans le voisinage immédiat du lac était sans signification, elle est de plus en plus délaissée et il n'en est plus question par la suite.

3. Le prisonnier Durant après un séjour aux prisons de Féternes et d'Evian, est conduit à Thonon par le

lac parce que la Dranse débordait (1444). En 1451, le barbier de M. de Genève était en prison pour abus de confiance, il s'était emparé d'un coffret contenant les bagues de la duchesse ; amené à Evian par des archers, il loge d'abord à l'Hôtel du Cerf, puis est enfermé en prison.

Des malfaiteurs ordinaires sont fouettés jusqu'à effusion de sang par le bourreau de Lausanne, les sentences exécutées devant un procurateur, le lieutenant, le curial entraînent des frais divers, logis à l'hôtel, achat de cordes, de verges, de gants, à la charge du coupable ou du trésor, si le coupable est insolvable.

Chapitre XIV

AMÉDÉE IX (1465-1472). — PHILIBERT 1er le CHASSEUR (1472-1482). — CHARLES 1er (1482-1489). — CHARLES-JEAN-AMÉDÉE (1489-1496). — PHILIPPE II SANS TERRE (1496-1497).

1. Château. — 2. Police. — 3. Guerres. 4. Foires. — 5. Privilèges.

1. De 1465 à 1497, cinq princes se succèdent sur le trône ; c'est la décadence de la dynastie sur les terres françaises qu'avait occupées la maison. La France débarrassée de la guerre de Cent ans coupe net l'expansion et par une lente évolution rejette les princes de Savoie au-delà des Alpes pour accomplir l'unité nationale.

Pour ses princes, la Savoie devient un objet secondaire, les beaux jours du château d'Evian sont comptés, ce sont les derniers travaux que l'on va noter, l'œuvre est délaissée. Pendant les années 1465-1466, les Evianais ont libre accès à la demeure, l'entrepreneur Trippier, par acte du 25 janvier 1463, s'engage devant les syndics à faire quelques menues réparations

Pendant les années suivantes (1473-1476-1478), des maçons, des couvreurs y font quelques travaux, mais la maison est presque toujours vide. Des pennons au sommet des tours, le veilleur à son échauguette, rappellent seuls qu'il ne s'agit point d'une masure, car la chouette rôde autour des toitures et des menuiseries pendent sur des gonds à demi arrachés de vétusté. Sauf la prison c'est presque le désert, en 1486 on en fait rétablir les fenêtres.

2. Les fourches de la Lèchère sont relevées (1469-1470). Imaginez quatre piliers avec quelques poutres transversales, des corps autour desquels rôdent quelques misérables oiseaux de proie s'abattant de temps en temps sur le gibet avec des cris sinistres et vous aurez l'un des aspects de cette époque où le plus tendre mysticisme côtoie la plus franche brutalité. On pend des voleurs, des faussaires et des criminels, on pend aussi des hérétiques lorsqu'on ne les fait pas périr sur un bûcher.

3. Les princes de Savoie avaient de tous temps émis des prétentions sur l'évêché de Sion. Des rivalités entre les habitants de la paroisse de Savièse, diocèse de Sion et les habitants de la chatellenie de Conthey au duc de Savoie au sujet de pâturages communaux devinrent l'origine de luttes à la fin desquelles les princes de Savoie furent définitivement chassés du Haut-Valais.

En 1475 l'évêque de Genève qui essayait de mettre d'accord les habitants de Savièse et Conthey est bloqué par les hauts Valaisans dans le château de Conthey. Des soldats savoyards vont à son secours, mais les Valaisans victorieux emportent Monthey le 15 mars, lui font payer 1.200 florins, Vouvry le 23, fixent à 50 florins la rançon, puis la vallée d'Abon-

dance taxée 840 florins et enfin entrent à Evian qui doit payer 300 florins, le 17 juin. La paix est signée à Fribourg (1476) puis confirmée à Annecy, la Savoie abandonne les territoires compris entre la Morge de Conthey, le mandement de Saint-Maurice restait à l'évêque de Sion. Les princes de Savoie ne conservaient que les mandements de Monthey, Val d'Illiez, Vouvry (PRÉVOT : *Histoire d'Evian*. Mgr. PICCARD : *Histoire de Thonon et du Chablais*). François de Luxembourg avait réuni 10.000 hommes à Evian, mais il abusa de la confiance que son beau-père, Philippe II, lui avait accordée ; au lieu de réparer les revers de 1475, il traita avec les Valaisans et Charles III, par le traité d'Ivrée (3 mars 1507), acceptait sa déchéance dans le Valais.

4. Les négociants, les voyageurs animent la bourgade au moment des grandes foires de Genève, les Evianais que leur position aussi bien que leurs privilèges favorisaient dans le trafic maritime du Léman étaient en relations suivies avec les grands négociants de l'Italie. Des négociants de Milan avaient eu à se plaindre des bateliers de la ville (1456), des marchandises immergées par leur faute avaient dû être jetées, Amédée IX codifia le transit ; en 1468 il confirme aux Milanais leur droit de transiter sur le lac leurs marchandises à destination de la France. Genève à son tour demandait la sécurité pour les transports des ballots de marchandises qui lui étaient destinés ; le 12 septembre 1494 les Genevois faisaient entendre que des Evianais avaient retenu leurs marchandises. Des ordre du duc vinrent calmer leur émotion et lorsque les marchandises arrivèrent sur les quais du Rhône-en-l'Ile, le ressentiment contre Evian s'évanouit tout à coup (1495). Blanche, duchesse de Savoie, ordonne aux baillis de Chillon,

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ AIX (B.-R.)

Evian, Meillerie, de rendre les marchandises prises sur le lac, quelle que soit la nationalité des propriétaires : milanaise, vénitienne, ou autre, sous peine de 100 marcs d'argent d'amende (A. DUPLAN, Ac. Chabl.).

5. En 1488, Charles apprend que des Evianais ont été soumis à de mauvais traitements par ses ennemis. Des bourgeois ont été injuriés et molestés, Jacob de Espagnaco enlevé de sa maison avait été conduit en captivité et rançonné. Le duc invite la ville à se mettre sous les armes ; il mande aux châtelains de Thonon, Morges, d'armer leur ville respective pour parer aux attaques qui peuvent se produire. Plus tard (1490) Blanche, duchesse de Montferrat, reçoit Jean du Nant, procureur, qui lui demande la confirmation de tous les privilèges dont la ville a joui jusque-là. La duchesse ayant considéré la longue fidélité des gens d'Evian, s'empresse de déférer à leurs désirs, elle confirme les habitants dans l'usage de tous leurs droits, franchises, immunités, ainsi que le tout est consacré par les lettres patentes octroyées par ses célèbres prédécesseurs.

Elle ordonne à tous ses baillis, magistrats, de Savoye et Bugey, Vaud et autres lieux d'assurer l'exécution de ses décisions Pignerol (12 avril 1490). Philibert confirme à nouveau les privilèges en des termes identiques aux précédents (Acad. Ch. tomes V et VI).

CHAPITRE XV

PHILIBERT II LE BEAU (1497). CHARLES III LE BON (1497-1553).

1. Les bois de Bret. — 2. Occupation valaisanne. 3. Restauration. — 4. Les Clarisses.

1. Saint-Gingolph était entravé dans son développement par Evian et Vevey ; ces deux villes possédaient la majeure partie des bois qui couvrent les pentes de ses montagnes. Soit que la population trouvât facilement des ressources dans les diverses industries qu'actionnait la Morge, soit que le sol fût riche en produits agricoles, elle se montra plus longuement patiente que Meillerie. Mais dans les débuts du XVIe siècle, les deux localités voisines décrètent alliance offensive contre Evian et Vevey et se font reconnaître droit d'affouage sur certaines parties des forêts contestées. Le prévôt de Montjoux de son côté entend conserver ses droits de juridiction, il relève ses fourches du Laucon et y fait suspendre un espion valaisan ; c'était s'affranchir de la vassalité évianaise, le coup durement porté avait été amèrement reçu. Pendant l'été 1532, les Evianais organisés sur le pied de guerre s'emparent de Meillerie

pendant la nuit, frappent les habitants, font mourir une femme, saccagent la localité puis l'incendient. Meillerie traite avec Thollon d'une expédition guerrière sur Evian, ravage entre temps les forêts de Bret, reçoit les agents évianais à la fronde, au feu des coulevrines, aux cris de « Avant, avant, enfants, allons tous à ces chiens d'Evian ».

Les tribunaux saisis s'empressent beaucoup plus à demander de l'argent qu'à arranger le litige. Les Evianais ont eu à nourrir les gentilhommes de la Cuiller, association d'intrigants et de brouillons à l'ordre du duc de Savoie, dans ses visées sur Genève ; ils sont incapables de payer les frais du procès de Bret. Ils supplient le prince à plusieurs reprises et une dernière fois avec les larmes aux yeux, de différer le recouvrement des taxes dont ils sont frappés. Son altesse serait mieux avisée, ajoutent-ils, de prendre en main la juridiction de Bret dont le propriétaire, le prévôt de Montjoux, au monastère de Meillerie, a laissé échapper le Genevois Pierre l'Hoste meurtrier d'un batelier évianais, que de demander de l'argent à des gens qui n'en ont pas.

L'invasion bernoise dans le Chablais, l'occupation valaisanne de la région évianaise devaient apporter une trêve entre les belligérants (voir GONTHIER : *Œuvres historiques*).

2. — Les visées ambitieuses des princes de Savoie sur Genève avaient jeté les Genevois dans l'orbite de Berne et provoqué l'installation de la réforme dans leur ville. Dès 1536, les Bernois sont sur les bords du Léman, ils envahissent le Chablais auquel ils imposent leur confession ; la rive droite de la Dranse avait négocié l'alliance du Valais pour éviter le protestantisme et l'invasion.

Evian, fidèle à la tradition de ses pères vit augmenter son importance ; une foule d'émigrés y prit asile, doublant sa population et sa richesse. Les députés des diverses communes de la région s'étaient rendus à St-Maurice pour traiter de l'annexion au Valais, la conférence eut lieu en plein air dans le jardin de l'Abbaye ; les députés représentaient Evian, Monthey, Troistorrents, Val d'Illiez, Collombey, Muraz, Larringes, Abondance, Vacheresse, La Chapelle, le Val D'Aulps, Habère, St-Paul, Bernex, Chevênoz et Neydaz près de Chevênoz.

Il fut convenu que la foi, les franchises seraient respectées et qu'au cas où le duc rentrerait dans ses états, les terres à l'est de la Dranse lui seraient rendues sous réserve des frais d'occupation (25 février 1336). Le gouvernement de Monthey devait lui échapper complètement, les communes de la montagne constituèrent le gouvernement des Alpes ou d'Aulps. A la tête étaient des gouverneurs nommés pour deux ans, leur administration, nous apprend Prévot, ne manqua pas d'être prospère.

Les Bernois qui possédaient Conthey l'échangèrent pour la seigneurie de Montigny-Maxilly où ils installèrent un foyer de prosélytisme réformé qui resta, malgré tous les efforts, isolé au milieu d'une population indifférente.

Chillon avait partagé le sort du pays de Vaud et de Thonon ; les Bernois rendirent à la liberté Bonivard enfermé dans ses cachots. Après Berthelier, Lévrier, il avait souffert plus que tout autre pour la cause de l'indépendance genevoise ; pendant six ans, il avait marqué de ses pas les souterrains de la forteresse, usé de ses mains l'appui des fenêtres par lesquelles l'horizon lui avait été jalousement mesuré. Et Byron qui

fit un pieux pélerinage sur ces rives. veut que le prisonnier qui secouait ses fers ne put s'empêcher de quitter sans un déchirement du cœur les oiseaux familiers de sa demeure, le cirque des montagnes qui s'étendaient devant ses yeux, au milieu desquelles se détachait imposante la blancheur de la Dent du Midi sur la pyramide de laquelle avaient si longtemps erré ses regards. Il occupa sa liberté à écrire l'histoire de Genève et aussi, ajoute l'un de ses biographes, à convoler trois fois en justes noces.

La légende rapporte que le gouverneur de Chillon, pour échapper aux Bernois, traversa le lac sur son coursier et qu'au moment d'atterrir, le sabot de son cheval fit jaillir la source ferrugineuse de la Tourronde.

Les Valaisans font réparer le château et là, nous laisserons parler Prévot à qui les entrepreneurs ont raconté la chose. « On répare, dit-il, trois grandes tours, on aménage deux appartements superbes, l'un au-dessus de l'autre, l'habitation était belle et de bonne grâce. »

Les Valaisans confirment les Evianais dans la possession de leur droit de « navigage sur le lac ».

Adrien, évêque de Sion et comte du Valais, reçoit Jean Curteli, syndic, Michel Charles, secrétaire, il leur rend compte de l'étude qu'il a faite des privilèges de la ville que lui a communiqués Georges Summermalter, gouverneur.

Après avoir demandé le serment de fidélité, il ordonne que les bourgeois jouissent de leurs droits et privilèges comme ils en ont joui dans le passé (Sion — Château Majeur, 21 octobre 1540). Les Evianais seront tenus de fournir le tonnage nécessaire au transport des matériaux dont on répare le château.

Tous les juges bannerets seront maintenus dans leur

emploi à la condition de remplir leur charge avec compétence. Pour une contestation supérieure à 60 sols le gouverneur avisera et appel pourra être fait devant le Révérend Conseil Général du Valais. Le gouverneur peut faire conduire les malfaiteurs dans les prisons, le seigneur de Val d'Illiez a droit de juridiction dans sa vallée.

En 1550, les ecclésiastiques d'Evian envoient le curé de Bernex, Magnin, Henri Chessel, banneret de Larringes, Jacob Portier, procureur de Féternes, Jean du Four, représentant Thollon et Lugrin, solliciter du Grand Conseil du Valais, le maintien des titres et franchises dont ils jouissaient de temps immémorial, en ce qui concernait leur droit de tester et de disposer de leurs biens à leur gré ; le Grand Conseil assemblé dans la chapelle majeure de Sion accéda bien volontiers à leur désir.

3. Le traité de Lausanne du 30 octobre 1564 rendait au duc de Savoie, Thonon et sa province. Les Valaisans souhaitaient garder Evian qu'ils estimaient constituer un propugnaculum indispensable à leur sécurité, ce n'est qu'au traité de Thonon du 3 mars 1569 qu'ils se décidèrent à l'abandonner. Voici l'article 3 du traité relatif à la reddition de la ville : « Concernant l'occupation qu'avaient faite les Valaisans des biens et des terres de S. A. (le duc de Savoie) jusqu'à la Dranse pour éviter l'invasion des Bernois et des Français, il est convenu que les Valaisans restitueront de bonne foi à S. A. tout ce qu'ils possèdent de la Dranse jusqu'à la Morge comme elle passe sous le pont de St-Gingolph, lequel pont avec toute la rivière appartiendra à S. A. qui par contre cède tout ce qui peut lui appartenir dans le mandement de Monthey au-delà de la Morge ». Le duc de Savoie perdait définitivement ses possessions du

bas Valais, St-Gingolph à cheval sur la Morge devenait ce qu'il est de nos jours, demi valaisan et demi savoyard, ne gardant d'une longue vie en commun que l'unité religieuse qu'il n'a cessé d'ailleurs de conserver en dépit des vicissitudes politiques avec l'église paroissiale sur le territoire savoyard (Voir M. l'Abbé CHAPPERON : *Histoire de St-Gingolph*). Le duc rentrait en possession d'Aulps et d'Abondance. Le traité négocié par le Président du Sénat de Savoie accentuait la déchéance sur les rives du Léman ; le centre de gravité se déplace du côté du Piémont. Le 4 mars 1569, le traité est suivi de commentaires destinés à en éclaircir les points obscurs et à préciser quelques-unes de ses clauses. Après les entrevues de Morges, de Nyon, qui définissaient les droits de chacun des deux voisins, les ambassadeurs concluent alliance perpétuelle ; un traité analogue avait déjà été signé avec les Suisses par François Ier au lendemain de Marignan (1515).

Quelques dispositions sont intéressantes : la liberté de circulation pour les marchandises et les citoyens des deux pays est proclamée, les droits de péages sont abolis, les Valaisans qui empruntent le territoire du Chablais pour se rendre à Genève pourront voyager avec l'argent qu'il leur plaira avoir en poche ; il pourront traverser les Etats de Savoie pour se rendre à St-Genis-d'Aoste (Dauphiné) où ils ont coutume d'aller chercher le sel qui leur est nécessaire. Le chiffre du tonnage indiqué par les bureaux de St-Genis ou Seyssel doit suffire pour obtenir le sauf-conduit des autorités chargées de la police des voies de communication.

En cas de guerre, les Valaisans s'engageaient à fournir à leurs alliés de Savoie sept compagnies de gens de pied et 300 hommes à cheval et le duc à ses

alliés du Valais quatre compagnies de gens de pied et trois cents cavaliers ; les contractants s'interdisaient toutes opérations de nature à favoriser l'ennemi. Evian obtenait en outre le droit de passage dans la vallée du Rhône pour ses armées à destination du Val d'Aoste et du Piémont ; ce droit n'est pas sans réserve, car il est toujours bon en matière de diplomatie de se méfier de son partenaire, les soldats ne peuvent circuler que par groupes de 300 hommes séparés par la distance d'une journée de marche et il ne peut y avoir plus de 900 hommes à la fois sur le territoire dela république valaisanne ; en garantie de la bonne exécution de cette dernière clause, le duc fournissait des otages. Le contingent d'auxiliaires que les alliés se fournissaient mutuellement n'était pas tenu de monter à l'assaut, ni de combattre sur mer, mais il était tenu de résister aux assauts dirigés contre lui, il devait être considéré comme troupe de couverture, mais non point d'offensive (Voir PRÉVOT : *Histoire d'Evian*).

2. (Voir les *Clarisses d'Evian* par le P. LADISLAS et *arch. municip.*) Les Révérendes dames de Sainte-Claire installées à Vevey dès 1424 y avaient fondé un établissement au quartier du Vieux Mazel (marché). Dès leur entrée dans le pays de Vaud (1536), les Bernois imposèrent la Réforme et chassèrent les religieuses, elles prirent la direction d'Evian dans la nuit du 25 juillet 1536 et débarquaient au matin du 26. Les souffrances endurées pendant les derniers temps de leur séjour à Vevey, les grossièretés dont les avaient abreuvées la soldatesque bernoise étaient empreintes sur leur visage amaigri, pâli par les nuits sans sommeil.

Le spectacle de la population évianaise les acclamant sur leur passage était nouveau pour elles, leur

émotion gagna la foule qui les escorta respectueusement jusqu'à leur nouvelle résidence.

A leur entrée dans la maison Coudray, qui leur était destinée, elles furent soudain prises d'un profond découragement ; au lieu des coquettes cellules qu'elles venaient de quitter, où elles avaient laissé une partie de leur cœur, elles ne trouvèrent qu'un immeuble délabré, sans mobilier, d'une solidité douteuse, où le vent jouait à chaque ouverture. Le curé de N.-D. ému leur céda une partie du presbytère où elles s'installèrent faute de trouver mieux, avec le secret espoir de retourner à Vevey dès que les Bernois en seraient partis. Elles patientèrent en vain, le protestantisme s'établissait définitivement sur la rive vaudoise du Léman, et les religieuses comprirent que l'exil était irrévocable. A Evian la population ne pouvait que leur manifester sa vive sympathie, mais elle était trop pauvre pour leur aider à construire un monastère ; elles se décidèrent à la séparation. Six d'entre elles se dirigent au couvent de Ste-Claire d'Orbe, où elles arrivent le 27 juin 1550, trois vont à Annecy, deux à Chambéry. Mais Orbe évangélisé par Viret, Farel, chasse à son tour les religieuses ; se souvenant de leur premier lieu d'asile, elles font de nuit le voyage d'Orbe à Ouchy au milieu de transes mortelles et s'embarquent pour Evian où elles vont demander une deuxième fois l'hospitalité qui devait leur être aussi généreusement accordée qu'au moment du premier exil (20 mars 1555). La révérende abbesse Jeanne Hussón faisait partie du groupe ; les sœurs emportaient avec elles la statue de bois de N.-D. de Grâces donnée au couvent par la Bienheureuse Louise de Savoie au moment de sa profession religieuse (1493). En plein lac, les religieuses sont assaillies par une violente tempête. Parmi les objets jetés

pêle-mêle pour alléger les embarcations se trouvait la statue de N.-D. de Grâces ; découverte le lendemain par des pêcheurs de Meillerie, elle fut rendue à ses légitimes propriétaires. Les Clarisses demeurèrent quatorze ans au presbytère.

Devant les Bernois, les chanoines du chapitre de la cathédrale de Lausanne avaient également pris le chemin de l'exil (1555) et s'étaient rendus à Evian, où ils séjournèrent quelque temps avant leur départ pour Fribourg qui devint le nouveau siège de l'évêché de Lausanne.

CHAPITRE XVI

EMMANUEL PHILIBERT (1569-1588).

1. Restauration de la Maison de Savoie. — 2. Santé. 3. Clarisses. — 4. Privilèges.

1. Il est de tradition constante qu'au moment où la ville retourna sous le sceptre des Savoies, les syndics ajoutèrent à leurs armoiries la devise *Deo et ducis fidelis perpetuo* qui devint : *Deo et regis fidelis perpetuo* lorsque la dignité royale entra dans la maison.

On remarquera que la devise où se devine l'attachement de la population à son prince n'a point été mise à jour. Nos contemporains attachent moins d'importance aux symboles que leurs prédécesseurs.

Emmanuel Philibert est à Evian en 1569, il s'y trouve plus à l'aise qu'à Thonon ; les réformés de cette ville ne lui inspirent qu'une médiocre confiance ; il invite l'évêque de Genève à faire prêcher une mission par le célèbre dominicain Poppon ; de brillantes fêtes religieuses se déroulèrent pendant l'année ; les habitants attachés à leur foi avaient mérité des hommages publics de satisfaction. Un nombreux clergé s'abritait en ville, on y remarquait les prêtres

du Val d'Aulps, de Mégevette, on complimenta fort le duc et on lui vota bien volontiers un subside car il était plus riche d'honneur que d'argent. Girard le Roux peignait diverses salles du château, effaçait le blason du Valais constellé d'étoiles sous la croix blanche de Savoie. Au sommet des trois grandes tours, les bannières ducales annonçaient le retour des princes de Savoie. La population célébrait la restauration à l'occasion de la St-Georges, patron de la chapelle du Château, à l'occasion de la foire de la St-Martin.

2. Les populations sont très fécondes, mais l'hygiène est déplorable, les maladies contagieuses frappent durement les villes, passent comme un événement ordinaire, inévitable, c'est à peine si on en fait allusion dans les documents à propos d'un lazaret, d'un service d'eaux potables; les habitants miment des danses macabres pour s'en divertir, jouent avec la mort comme les fossoyeurs d'Hamlet jouent avec des crânes sur un cimetière. Les riverains du Léman envoient leurs malades aux léproseries de Mesinges, du Pont de la Dranse; les Evianais possèdent un refuge pour les pestiférés à Thony au-dessus de la ville; les syndics s'y rendent en 1563 pour en faire améliorer le confort. Pierre du Cret fait construire six petites maisons au même lieu sur le chemin du presbytère, pour loger les malades qu'on a grand peine à abriter tellement ils sont nombreux.

La peste désole à nouveau la ville en 1577, le conseil fait isoler les malades et le 13 mai, il envoie des sentinelles au pont de la Dranse pour arrêter les voyageurs étrangers. L'année suivante on célébrait la fin du fléau, les écoliers de Thonon et d'Evian se firent une visite, mais on s'était réjoui trop tôt, car vers le 16 novembre une nouvelle épidémie creuse de

larges sillons dans la population. Les sentinelles de Rives sous Thonon, du pont de la Drause, refoulent tous les voyageurs qui ne sont pas porteurs d'un billet de santé (*Acad. Chabl.* et *arch. municip.*).

3. Emmanuel Philibert dans sa visite à Evian était accompagné de l'évêque Ange Giustani qui félicita la population d'être restée fidèle à sa foi ; il manifesta le désir de voir les Clarisses s'établir définitivement en ville. Pour déférer à ce souhait, les religieuses se hâtèrent de faire aménager une partie de la cure N.-D. à leur usage, bientôt même l'évêque put leur consacrer une chapelle provisoire (1569), mais une invasion genevoise devait quelques années plus tard les remettre sur le chemin de l'exil (1591).

4. Le duc formule à nouveau la charte des bourgeois, il confirme tous les privilèges octroyés par ses prédécesseurs, revient sur quelques points de détail déjà traités par les Valaisans pendant l'occupation.

Les nobles syndics ont le droit de châtier les déprédateurs des récoltes dans les champs et les vignes jusqu'à concurrence de 60 sols. Le juge mage tiendra ses assises en ville deux fois par semaine, il devra être assisté par un juge inférieur. Un greffe ou dépôt des archives sera institué pour que les justiciables puissent prendre communication des pièces qui les concernent. Enfin, un pilori dans le genre de celui de Thonon sera élevé sur la place du Marché, les maraudeurs pourront y être exposés deux ou trois heures afin d'être soumis à la dérision du public. Ces patentes délivrées sur les instances de François Marcley sont datées de Chambéry du 3 octobre 1569. Elles sont suivies d'une suite de propositions faites

par les Evianais auxquelles S. A. répond favorablement. Les amendes provenant du délit de maraude seront appliquées à l'hôpital. Il est défendu de déposer des fumiers ou « druges » dans les rues, de détourner le cours des ruisseaux.

Chaque habitant doit participer à la lutte contre les incendies. En temps de peste, les syndics sont autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils croiront utiles pour la sauvegarde de leurs concitoyens (5 novembre 1569). Comme suite aux dispositions contenues dans ces franchises, le juge mage Dominique Sache, docteur en droit, comparaît devant Nobles Gouilloux et Christin, syndics d'Evian, et prête serment d'observer et de faire respecter les droits et les libertés de la ville (en la résidence du Juge mage, le 24 mars 1571).

La dernière année de son régne, Emmanuel-Philibert confirmait l'établissement du marché franc d'Evian auquel tous les négociants d'une zone comprise entre l'Arve et St-Maurice pouvaient se rendre librement sans être inquiétés (Turin 1580 voir DUPLAN, *Ac. Chabl.* tomes 5 et 6).

CHAPITRE XVII

CHARLES-EMMANUEL LE GRAND (1580-1630).

Armée et logements militaires. — La Maison de Savoie n'avait pas abandonné ses espoirs sur Genève, mais les Genevois avaient gagné à leur cause le roi de France. Des préparatifs se poursuivent à Evian, on fourbit des armes, on amoncelle des stocks de bois au Martelay, au voisinage des corps de garde (1587). Les troupes françaises sous les ordres de Nicolas de Harlay s'emparent du pays de Gex, d'une partie du Faucigny, Thonon et Ripailles ne tardent pas à succomber. Les Valaisans, devant l'imminence de l'entrée des Français à Evian, occupent à nouveau toute la rive droite de la Dranse, mais Charles-Emmanuel qui revient du Piémont avec 12.000 hommes est assez heureux pour reprendre toutes ses places (PRÉVOT, *Histoire d'Evian*).

Les Genevois aidés par de Sancy reviennent à l'attaque, Thonon est pris une deuxième fois en 1591 et Evian est assiégé par terre et par eau le 10 février 1591. Le sire de Bonnevaux commandait les 7 compagnies d'infanterie chargées de défendre la place. Le 12, les assiégeants battaient de leurs canons la grange de Veron au milieu du bourg de

la Touvière. Après cinq jours de siège, de Sancy fait sommer la ville de se rendre sous menace de passer les habitants au fil de l'épée en cas de refus, mais sans réussir à fléchir leur courage. Après une certaine accalmie le bombardement reprend plus violent que jamais ; le mardi 19 mars, à 2 heures, l'ennemi s'emparait de la Touvière puis du reste de la ville. Le centre de la résistance avait été le château où on se battit avec acharnement pendant cinq jours, il ne resta debout que la tour maîtresse ; c'était une perte inestimable pour l'art de notre région. La garnison capitula avec les honneurs de la guerre, elle reçut l'autorisation de se rendre au fort des Allinges avec armes et bagages. Bonvilars, traître à la cause des Evianais, avait entretenu des intelligences avec l'ennemi ; il irrita si fort le sieur de Bonnevaux, nous apprend Prévot, que celui-ci eut souhaité lui faire passer le « pas ». Le récit de Prévot est particulièrement animé à l'occasion de ces événements ; le souvenir des souffrances endurées, la mémoire des faits dont il a pu être le témoin, lui ont dicté la plus belle page de son ouvrage, d'habitude empreint de monotonie et d'impassibilité.

La ville fut rançonnée à 2.000 écus d'or que Bonnevaux emprunta à Lausanne, elle aliéna plusieurs parcelles du bois de Bret pour couvrir une partie des dépenses. Les Genevois avaient emmené pour la garantie des traités vingt-deux otages qu'ils enfermèrent au « Logis de la Couronne » pendant plus de trois semaines. Ils n'avaient pas manqué d'enlever huit grandes cloches, l'horloge de la grande église (Prévot).

La paix de Vervins (1598) mit fin aux angoisses de la guerre, elle fut complétée par le traité du 17 janvier 1601 par lequel le duc cédait à la France

le Bugey, la Bresse, le Valmorey, mais la période des logements militaires n'a point pris fin. Vers la fin de janvier 1601, la compagnie de Lesdiguières entre à Evian, elle est composée de cent maîtres tous cavaliers, venant du Dauphiné. Le moindre homme coûte un écu par jour à son hôte, un syndic qui succombe sous le poids des impositions est emmené prisonnier à Genève pour refus de payement de réquisitions, mais il parvient à l'aide de complaisances à s'évader. Sancy, lieutenant du roi de France dresse l'inventaire des caves, fait payer deux ducatons par tonneau de vin en cellier ; les soldats de la forteresse des Allinges pillent un soir le bureau du trésorier, les Evianais en sont rendus responsables et sont obligés d'engager les revenus de la ville (Prévot).

Charles-Emmanuel, qui avait perdu ses possessions à cheval sur le Jura, venait de perdre ses dernières espérances sur Genève après l'échec lamentable de l'aventure héroï-comique de l'Escalade (1602). Mais Evian exposé aux représailles genevoises loge des troupes pour se garantir d'attaques toujours possibles. La tranquillité des habitants en est fort souvent troublée ; le 13 novembre 1613, les soldats de la garnison des Allinges se signalent par leur brutalité, un certain nombre d'entre eux « mèches enflammées et hallebardes abaissées » mettent les syndics dans l'obligation de satisfaire à leurs exigences (ces développements et les suivants sont tirés des archives municipales, sauf indication contraire).

Plus tard, des militaires dont un certain nombre de mercenaires allemands, sont échelonnés de la Dranse à St-Gingolph (1617). A Evian, ils saccagent la maison de François Grept, on se hâte de leur procurer grand feu et bon gîte pour éviter leurs mauvais traitements, la ville fournit des armes,

deux pistolets achetés à Genève ; des maçons vont travailler aux Allinges à la réparation du fort.

Les troupes se succèdent ; en 1620, les soldats sont logés à la « Croix Blanche », ils demandent aux habitants la lumière et le feu, vingt-cinq sols par piquier et autant par mousquetaire. Le capitaine de Guiche avec sa Compagnie entre en ville au début de 1624 ; on voulut bien se souvenir à cette occasion que les soldats sont les meilleurs gens du monde quand ils ont bien bu et bien mangé ; on leur servit des chapons arrosés de bons vins du crû. Au 5 mars, l'occupation devient plus lourde, les soldats de la Compagnie d'infanterie Lorraine s'installent pour un séjour prolongé. Les syndics rédigent au plus vite des billets de logement pour 150 hommes. Les habitants fournissent les « ustensiles », c'est-à-dire le feu et le couvert, la literie à raison d'un lit pour deux hommes. Les plus aisés s'exemptent du logement moyennant 2 florins par jour par capitaine, 20 sols par lieutenant, 16 sols par enseigne, 8 sols par sergent, 4 sols par soldat. Les militaires doivent payer comptant tout ce qu'ils achètent. Voici quelques noms : Pierre Command loge deux soldats, François Ramel deux enseignes, André Chapuis deux soldats, François Guillot, trois soldats. Quelques-uns conservent leur nom patronymique ; un billet de logement à recevoir par Brotty (8 juin 1624) lui assigne Claude Maigre de la Guillotière « au bourg de Lyon », d'autres préfèrent garder leur nom de bataille : La Fleur, la Force, Grand-Cœur. Les hommes sont sous les ordres de trois capitaines. Le 24 mars, les soldats se plaignent du ravitaillement ; il faut remarquer que la population civile n'était guère mieux partagée, elle n'avait plus que du sel rouge à sa disposition, mais la troupe qui campait savait faire entendre plus haut ses griefs ;

la ville décide de lever une contribution du quart du montant total de la taille pour payer les vivres de deux jours. Une demande semblable est formulée peu après ; des objections sont élevées au sein du Conseil. Prévot plaida l'urgente nécessité, le juge mage du Chablais avait écrit : « Vous ferez tous vos efforts pour secourir les soldats pendant deux jours, il vous faut faire un emprunt de 300 florins à lever sur les bourgeois fortunés ». Il était préférable d'obéir. En mai, les syndics qui n'avaient qu'à se louer des services rendus par le châtelain Prévot, lui adressent deux cierges blancs en témoignage de satisfaction. Ses bons offices ne peuvent cependant mettre la ville à l'abri de nouvelles impositions militaires. Le juge mage écrivait à nouveau : « J'ai été prié par M. Bellancourt et autres officiers du quartier d'Evian de vous écrire sur les nécessités de tous ordres, auxquelles sont leurs soldats, pour vous demander de leur faire des avances qui leur permettront de vivre pendant deux jours sur vos ressources et sur l'assurance semblable aux précédentes qu'ils vous rembourseront sur les premiers deniers qu'ils recevront, je crois que vous ferez le service de S. A. le duc en les secourant et le bien et le soulagement du public, car vous obvierez à beaucoup de désordres qui pourraient suivre au grand dommage de la ville et des localités voisines. Le prompt remboursement qu'ils vous ont fait du premier prêt vous oblige à continuer, mais avec le moindre préjudice des bourgeois que faire se pourra. Je sais que vous êtes trop zélés au bien et repos publics pour y joindre les recommandations de votre affectionné serviteur. »

Philibert-Faure de Féliciaz.

Pierre Gillet s'empressa de prêter les 300 florins

nécessaires. Le 7 août, le 26 octobre les mêmes demandes se reproduisent, le conseil des nobles syndics se fâche, s'indigne, menace, persifle, et le commandant d'occupation aurait pu s'attribuer le refrain que le bon peuple de Paris fredonna plus tard à Mazarin « S'ils cantent la canzonetta, ils payeront », car les Evianais payent comme payèrent les Parisiens. Dans le mois d'octobre les trois compagnies quittent Evian pour Conflans (Albertville), les propriétaires de chevaux mettent un patriotique empressement à transporter à Bons les bagages de la troupe. Une foule de liquidateurs, de procurateurs s'empressent auprès des officiers pour retirer les créances des patients Évianais ; ils perçoivent la somme de 18.000 florins avec lesquels on s'occupa à payer les les fournisseurs, les créanciers, à racheter la ferme du vin, de la boucherie hypothéquées dans des moments diffic les.

Le 30 septembre 1626, la ville est occupée par la moitié de la Compagnie du Capitaine Gally, l'autre moitié est à Thonon. Le règlement des réquisitions est laborieux : c'est en vain que le châtelain Prévot parlemente pendant 15 jours à Chambéry, la ville est obligée d'envoyer de belles truites au Président des Etapes pour obtenir un règlement favorable. Quarante soldats stationnent en 1628, ils viennent de Bourgogne et sont sous les ordres du Capitaine Collomb ; le 20 septembre ils volent des marchandises au port de la Grande Rive, se livrent à des voies de fait sur Pierre Mugnier, bourgeois, le poursuivent dans sa maison où il cherche à se dérober à leur fureur, puis le traînent dans la rue où il est mis à nu. Le 26 décembre ils commettent des larcins au village d'Amphion, et le 22 janvier de l'année suivante prennent tout le fromage apporté au marché d'Evian,

8 paires de chaussures au cordonnier Constantin, volent des noix et battent les nobles syndics qui s'efforcent en vain de les mettre à la raison.

Chapitre XVIII

CHARLES-EMMANUEL LE GRAND
(1580-1638). — *Suite.*

1. Travaux publics, fortifications, pilori, place du marché, voirie. — 2. Cultes, N.-D. Ste-Catherine de la Touvière, Chapelle. — 3. Presbytère, Desservant.

1. La période est troublée, il n'est pas d'ami plus sûr qu'une bonne hallebarde, un mousquet bien chargé, aucune alliance ne vaut la bonne muraille épaisse de 2 mètres derrière laquelle on peut se reposer en sécurité, qui permet d'amener à composition un ennemi audacieux. Les Evianais réparent leurs fortifications en 1587 ; on a vu qu'elles leur permirent une défense très honorable pendant plus d'un mois au moment du siège de la ville par les armées française et genevoise. Les portes sont doublées de fer, fermées à verrou et pièces de bois prenant appui dans les murs, appuyés par toutes sortes d'ouvrages de défense, fossés, mâchicoulis, chemin de ronde, corps de garde. On remplace à la porte d'Allinges des montants vermoulus par de puissants bâtis de

chêne, les portes de Chavanne, Neuvecelle, Thonon, sont remises à neuf ; les chevaliers du guet assurent leur fermeture à l'heure du couvre-feu. La porte de Neuvecelle est décorée des armoiries de la ville sculptées sur la clef de voûte extérieure.

Le spectacle du pilori jouissait de la faveur du public ; on s'ébaudissait à voir de temps à autre un maraudeur pris dans son carcan, tourner avec la plate-forme de l'appareil bien en vue des spectateurs ; souvent c'était le visage bien connu de quelque voisin que l'on ne s'attendait guère à voir dans cette galère. L'appareil est appelé le virollet (dans le langage local, qui vire, qui tourne sur lui-même) ; en 1610, il est usé, on doit le réparer. Le pilori est élevé à côté de la halle très fréquentée des cultivateurs de la région, les coffres sont scellés au sol avec du plomb. Le long du jardin du presbytère, une rue conduit au lac, c'est dans son voisinage que se trouve le lavoir de la ville (1624), les autres accès à la grève étant réservés à la batellerie.

Parmi les ruisseaux qui donnent la vie à la cité, celui du Nant d'Enfer est le plus important par son débit ; il est sujet à des crues redoutables, il traverse la grand'rue sous un pont de deux arches avec culée dans le milieu appelé le pont du Moulin. Le tablier est de bois, il est souvent emporté ou ruiné (1618-24-29).

2. — La ville avait conservé la foi de ses pères, son importance au point de vue religieux s'accrut au moment de la Réforme. Elle devint la sentinelle avancée du catholicisme contre les tentatives du protestantisme. La splendeur des églises d'Evian attestait le rôle de premier ordre que la ville avait joué dans cette période agitée de la Réforme.

La construction de l'église N.-D. se perd dans la nuit des temps. De modernes ouvertures en ont dénaturé le style primitif ; elle est de l'époque où il fallait défendre sa foi et ses biens les armes à la main, où le sanctuaire donnait naissance aux mâles énergies et servait au besoin de point d'appui à la défense. Des ouvrages d'entretien très nombreux sont exécutés le long des âges ; par la splendeur de son église principale, par les talents de son clergé, Evian s'oppose victorieusement à l'envahissement de la Réforme. Il n'est pas une dépense qui ne soit libéralement engagée pour assurer la beauté de l'édifice : Clocher, toiture, crépissage, tout est maintenu en bon état (1600-1607).

Le clocher plus particulièrement exposé aux intempéries était dégradé ; avez-vous remarqué cette petite tour accolée à la grande comme un page attaché au service d'un grand seigneur ? C'est dans cette tour que se déroulait l'immense escalier en colimaçon qui conduisait au sommet du beffroi. Le toit de cette annexe s'était effondré, la pluie pénétrait dans la construction, rendait glissantes les marches, accentuait les dégâts qui menaçaient l'édifice. Les travaux de réparation n'altérèrent point le style de l'ensemble ; si ce n'était la différence de patine des matériaux, on serait incapable de les discerner à l'heure actuelle. Le portail est abrité par un porche rustique supporté par des colonnes (1617).

Les cloches sont nombreuses au sommet du beffroi ; les Evianais avaient-ils à cette époque un sonneur capable de les bercer d'une harmonie prenante comme un chant d'orgue ? C'est probable car alors comment expliquer les huit cloches qui étaient au clocher du temps de Prévot, si un maître sonneur

n'eût été là pour les utiliser avec tout l'art désirable ? Et à ce sujet on conviendra que les artistes évianais n'ont point dérogé dans ce genre (voir BACHELLERIE, *Au Pays d'Evian*).

Des réparations ne purent empêcher la chute d'une cloche dont le poids avait usé les coussinets sur lesquels elle oscillait (mai 1624) et (9 février 1625). Dans sa visite pastorale du 29 juillet 1624, Monseigneur signalait diverses améliorations à apporter à N.-D. ; il recommandait l'achat d'une pyxide, d'une armoire pour ranger les ornements sacerdotaux ; il invitait les syndics à faire retoucher les peintures représentant les quatre évangélistes, blanchir le chœur, remplacer les vitraux brisés et construire une balustrade devant la porte de l'église pour empêcher aux animaux de pénétrer à l'intérieur du sanctuaire. Pour raison budgétaire quelques-unes seulement de ces réparations furent immédiatement exécutées, mais on ne procéda à la peinture du chœur qu'en 1627, l'armoire et la pyxide sont livrées à la même date.

Sainte-Catherine de la Touvière date de la construction du quartier qu'elle dessert, elle est bien moins luxueuse que N.-D. ; un simple plafond tient lieu de voûte. Elle est visitée en 1624 peu après N.-D. ; le plancher consumé, des vitraux brisés un porche à demi ruiné, tout dénote un abandon et une négligence fort coupables à l'extrême limite de l'hérésie protestante. Les réparations ne commencent qu'en 1627, au moment où le délabrement allait devenir irréparable, le clocher était ruiné ; les travaux adjugés deux cents florins dépassèrent bien vite cette somme. N'importe, la flèche du clocher ou « daigne » élève bientôt son coq gaulois au-dessus des édifices du quartier ; les entrepreneurs accordent long crédit à la ville et continuent leurs travaux ;

l'intérieur est décoré de superbes lambris semblables à ceux de l'église des Capucins de Thonon.

Les Valaisans Jenod reconstruisent un porche sur chacune des deux grandes portes, visitent les toits et crépissent les murs.

Les pestiférés ne peuvent fréquenter les églises paroissiales ; ils sont confinés dans leur cité, la chapelle de Benevy, les maisons de Thony, le cimetière constituent leur domaine, d'où ils ne peuvent sortir. Pendant les périodes d'accalmie, lorsque tout est vide, les réparations sont poussées activement dans les pavillons d'isolement aussi bien qu'à la chapelle (1569).

Les diverses églises et chapelles possèdent un tronc pour offrandes en l'honneur des défunts, c'est la « boîte de toutes âmes trépassées », les laïcs en opèrent la levée, des conflits avec le pouvoir religieux en résultent dans la suite.

3. Le Conseil des Syndics est brouillé avec le curé de N.-D., Mgr l'évêque de Genève est en visite pastorale à Evian en 1624 pour éclaircir le différend qui les sépare. L'évêque est magnifiquement reçu, une collecte permet de lui préparer l'un des plus beaux appartements de la ville chez Forges. Le lendemain il entend le curé de N.-D. ; messire Dumont se plaint de la dureté des temps et de l'insuffisance de ses ressources qui ne lui permettent pas d'entretenir un vicaire. Ce n'est pas ce qu'entend le Conseil, les revenus du curé atteignent la somme annuelle de 646 florins non compris les revenus de la chapelle de St-Alexandre, ils sont suffisants pour 2 personnes. La cure possède des vignes à Porte d'Allinges, du « Servagnin » à Lugrin, deux « sey-

torées de pré dites « pré de la cure », deux seytorées de pré devant la grange de l'hôpital, trente florins dus par le sieur de Bonnevaux, une mesure d'orge à retirer de l'abbaye d'Abondance, la dîme du blé pour laquelle on dresse chaque année le « cottet » ou rôle des imposables. Les autres dîmes sur les vignes, noyers, etc.., sont perçues par l'abbaye d'Abondance qui entretient l'œuvre de la prédication du carême. L'abbé d'Abondance est présent, malgré de pressantes instances les syndics demeurent intransigeants et n'entendent rien céder sur la question du vicaire. Le curé demande alors à être relevé de son poste, ce qui lui est accordé. Du moins il fit une retraite en bon ordre ; fatigué par les difficultés de tous ordres qu'il avait rencontrées à maintenir le culte catholique dans une population sollicitée à embrasser la Réforme, il abandonna Evian pour Collombey dans le Valais. Il laissait le souvenir de sa belle énergie et de sa haute valeur, il avait marqué son passage à N.-D. par des réparations importantes à l'autel Ste-Croix (1611), au presbytère qu'il avait fait mettre à neuf de ses propres deniers. Il fut remplacé à la cure d'Evian par Jehan-François de Blonay, prieur de St-Paul. A son départ d'Evian, messire Dumont céda le presbytère aux révérendes Dames de la Visitation qui venaient d'arriver (6 août 1625) sous la direction de la fondatrice. si bien que le premier soin du prieur de Saint-Paul fut de s'enquérir d'un logement.

Le nouveau curé paraissait vouloir combler les Evianais au delà de leurs désirs, il promit de s'adjoindre six prêtres pour assurer en ville tous les services du culte, d'annexer les revenus du prieuré de Saint-Paul à ceux de la cure (avril 1625). Il était installé dans ses fonctions par l'évêque le 9 septembre 1623.

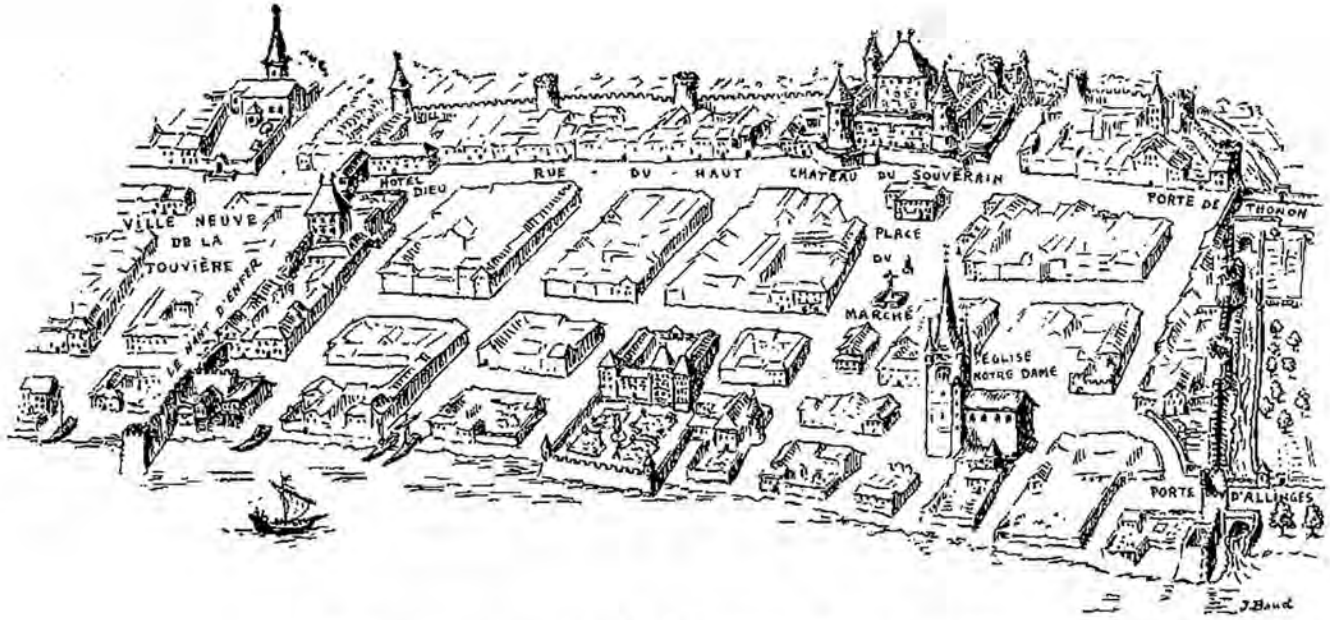

Evian, son enceinte fortifiée et son château

(Reconstitution d'après une gravure du XVIIe siècle et l'ancienne « mappe » cadastrale de Savoie)

Au fait, il avait promis plus qu'il ne pouvait tenir. Les dissentiments éclatent bientôt au sujet du presbytère sur lequel le précédent curé gardait ses droits, puis au sujet de Révérend Jean-François Bochaton, recteur de l'hôpital, décédé sans testament le 9 septembre 1625. Le recteur était taillable du prieuré de Saint-Paul pour sa ferme située dans cette paroisse, le curé d'Evian réclame les biens au titre d'échute. Les syndics les revendiquent à leur tour, refusent au curé le droit de conduire les funérailles du défunt.

L'ensevelissement est fait aux frais de la ville par un prêtre de son choix, les syndics nomment le successeur. Ces difficultés motivèrent une nouvelle visite du Révérendissime évêque qui, arrivé à Evian le 12 décembre 1625, fut comme précédemment reçu avec éclat.

Au départ du curé Dumont, la cure avait été momentanément habitée par les Dames de la Visitation, puis ensuite par les religieuses de Sainte-Claire. Dans son désir de mettre fin à une discussion préjudiciable au bon renom du clergé, l'évêque proposait aux syndics l'achat de l'ancien presbytère, les Clarisses pouvaient trouver par ailleurs une maison à leur choix; comme il s'agit d'un service public, le conseil participera à la dépense, ses finances le lui permettent: un fidèle a fait un legs de 200 florins, feu Vespasien Gribaldy, un autre legs de 300 florins, enfin la ville peut facilement disposer de 200 florins à prélever sur ses ressources ordinaires.

Le 5 juillet un contrat est passé avec Messire Dumont qui fit le voyage de Collombey à Evian pour retirer les sommes dues, le solde devait lui être remis quelque temps après. Le ressentiment contre l'ancien curé ne s'est pas évanoui, il est publiquement

accusé d'avoir emporté en Valais les ornements sacerdotaux de N.-D. ; opposition est prononcée sur le solde de sa créance et l'avis placardé au pilier frontière de Saint-Gingolph. Averti par la rumeur publique, le curé vint à Evian où il se disculpa facilement. Au 20 avril 1628, la ville s'acquitte envers Révérend Dumont de toutes ses obligations, la question du presbytère était définitivement close, mais d'autres se posaient qui devaient faire éclater la discorde qui régnait entre les deux autorités civile et religieuse de la ville.

A la veille de la Fête-Dieu (7 juin 1626), le conseil fait entendre au curé qu'il ne contribuera aux dépenses de la cérémonie que pour l'huile, il blâme sa conduite dans les différends qui ont éclaté entre la cure et les communautés religieuses. Le malaise s'accentuait en 1627, le curé rédigeait un réquisitoire violent contre les syndics et l'adressait à Monseigneur.

1° La lampe du chœur reste sans huile et l'effet est déplorable, car les étrangers, les hérétiques s'en aperçoivent.

2° La ville doit fournir le flambeau de la procession de la Fête-Dieu, le cierge que l'on met sur l'autel le jour des Octaves.

3° Les laïcs continuent à s'emparer d'une partie des recettes du tronc de « toutes âmes trépassées » quoiqu'ils n'en aient aucun droit, les offrandes sont des « oblations » des fidèles qui doivent revenir aux clercs.

4° La Confrérie de Saint-André s'empare des revenus de la Chapelle et prête l'argent à des taux usuraires.

5° Le curé ne peut admettre que quiconque a une place à l'église puisse prétendre à y être sépulturé.

6° Il réclame les droits sur les sépultures, car l'église a peu de revenus.

7° Pour la dignité du culte et du clergé, il invite le conseil à supprimer la dîme et à la remplacer par d'autres ressources.

8° Le curé n'a pas le temps de dire matines à cause de l'administration des sacrements qui absorbe son temps, il propose de les faire dire aux chapelains.

9° Il demande à Messieurs de la Ville dix ducatons qui lui reviennent du legs Fabry et quarante-huit ducatons qui sont en mains de Noble François Prévot, car il avait été convenu que cet argent servirait à la construction de la nouvelle cure.

Le conflit était aigu, les syndics énoncent à leur tour une série de griefs qui montrent combien on était peu disposé à s'entendre.

Le curé a l'intention de s'approprier les revenus des deux paroisses, il a déjà fait des démarches pour annexer le jardin de Ste-Catherine de la Touvière à celui de la cure N.-D., il lève arbitrairement un droit de 5 florins par ensevelissement. Enfin, il manque de modestie, son dédain est pour le moins singulier de la part d'un membre du clergé, son départ est demandé à l'évêque, la démarche coïncide avec des plaintes formulées par les Cordeliers installés depuis peu en ville et qui, dès les débuts, étaient en délicatesse avec le curé de N.-D. à cause de ses prétentions sur certaines sépultures, sur le droit de célébrer les offices religieux au Couvent des Révérendes Dames de Ste-Claire. En 1628, de Blonay est encore curé d'Evian, c'est en cette qualité qu'il reçoit le prédicateur du Carême.

Chapitre XIX

CHARLES-EMMANUEL LE GRAND
(1580-1630). — *Suite.*

1. Communautés religieuses : « Les Clarisses, les Cordeliers ». — 2. L'Hôpital. — 3. Service de Santé.

1. (Voir *Les Clarisses d'Evian*, par le P. Ladislas). A la suite du pillage de leur établissement (1591), les Clarisses s'étaient réfugiées à l'hôpital de Romont que la catholique population fribourgeoise leur avait réservé. Elles revinrent bientôt à Evian, il ne restait de leur demeure, que les murs et le toit, les planchers avaient été démolis. Avec une belle sérénité, elles campèrent dans leur maison ouverte à tous les vents en attendant mieux. Les temps devenaient meilleurs, Saint François de Sales venait de convertir les protestants de la rive gauche de la Dranse et dans ses visites à Evian ne manquait pas de montrer beaucoup d'intérêt aux religieuses. Par sa situation, la ville pouvait devenir un foyer de culture religieuse qui aurait envoyé ses plus brillants sujets à la conquête des positions que le protestantisme avait fait perdre.

On envisagea la construction d'un monastère sur les ruines de l'ancien château (1619), mais on se décida pour le superbe emplacement de Place Porte d'Allinges (1623). Le Duc de Savoie accordait à l'institution une pension sur l'abbaye d'Aulps, une certaine quantité de sel.

Les Cordeliers avaient été chassés de Suisse par la Réforme en 1625, quelques-uns d'entre eux errant depuis quelques années venaient se fixer à Evian. Dès le début de leur installation, ils sont en conflit avec le curé de N.-D. au sujet des sépultures.

Révérend Chatillon qui contestait leur droit de s'établir à Evian leur fait produire bulles et autorisation (28 mai 1616). L'évêque avait vraiment fort à faire avec la localité, il met d'accord les frères ennemis à la suite de sa visite pastorale de 1627.

Les Cordeliers prétendent au droit de nommer les confesseurs des Clarisses, ils défendent à Révérend Meynet, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, de se présenter à leur communauté (21 janvier 1628), Révérend Meynet se le tint pour dit, mais pour couper court à des contestations qui menaçaient de ne prendre aucune fin, le Sénat de Savoie établit par arrêt de 1628 le droit exclusif des Cordeliers d'Evian au service religieux dans la Chapelle des Clarisses.

Ce privilège devait bientôt être remis en discussion, les Cordeliers furent obligés de quitter la maison de l'aumônier des sœurs où ils étaient d'ailleurs à l'étroit, pour s'établir dans le somptueux établissement du quartier du port (actuellement St-Joseph).

2. La charge de recteur de l'hôpital est des plus honorables. Pancrace Communaux est installé dans les fonctions de Recteur le 25 septembre 1625. Il est très pieux, d'une probité à toute épreuve, dès les

débuts il se montre administrateur averti, il visite les propriétés de la maison, renouvelle les baux insuffisants, donne les ordres nécessaires. Un nouveau règlement d'administration intérieure est élaboré, les divers articles méritent d'être rapportés.

1° Le recteur et les domestiques se comporteront comme en famille, sans jamais faire de scandale.

2° Le recteur offrira le potage aux passants, ils pourront dormir à l'établissement pendant 2 nuits.

3° Il est tenu d'être toujours prêt à fournir la table et le gîte aux pauvres ou aux pèlerins qui solliciteront asile pour 3 jours, quel qu'en soit le nombre.

4° L'établissement possédera en permanence 6 lits garnis de deux bons draps blancs, 2 couvertures, une paillasse, un coussin.

5° Le recteur renouvellera la paille des lits trois fois par année, il enlèvera les ordures des chambres des pauvres une fois par jour, emploiera pour ce service une personne honnête et discrète.

6° En cas de maladie, il assistera les malades suivant leur état, les gardera à l'établissement aussi longtemps que besoin. En cas de mort, les défunts seront ensevelis avec cérémonie religieuse convenable.

7° Il logera, chauffera, hébergera toutes les nuits les 6 pauvres de la ville qui seront désignés par le conseil ; pour ce service il sera prépraré deux lits en deux chambres distinctes, garnis de deux draps blancs, deux couvertures, un coussin, une paillasse de bonne paille fraîche qu'il changera tous les mois.

8° Il fera faire les prières ordinaires chaque jour, le *Pater noster* le matin, le *Credo* le soir et le *Benedicite* avant chaque repas.

9° En cas de maladie, les bourgeois et les habitants pourront entrer à l'hôpital sur l'avis du Conseil.

10° S'il arrivait peste (que Dieu ne veuille), le recteur serait tenu de secourir les pestiférés.

11° Il maintiendra les granges, maisons, écuries et autres dépendances de l'institution en bon état, il fera cultiver les vignes en bonne saison.

12° Il procédera à l'inventaire de tous les biens, meubles, immeubles, titres, il le confrontera avec celui du recteur précédent Bochaton, pour constater les pertes et procéder aux recherches nécessaires.

13° Il exigera tous les fermages, créances, fera rentrer les sommes dues.

14° Il fera remonter l'horloge de l'établissement, de façon à ce que les heures sonnent de jour et de nuit pour la commodité des habitants.

15° Il ne pourra ni sous-louer, ni remettre sa gestion à quiconque sans l'agrément du Conseil.

16° Il fera couler l'eau dans la fontaine sous l'hôpital pour le service du quartier.

17° Il rendra les terres en bon état, les récoltes doivent être rentrées dans la grange du Tour, les vignes sont cultivées sous la direction du Conseil.

Le recteur désigne un gardien ou gérant, il n'aurait pu suffire à toute la besogne, cinq vaches sont entretenues sur le domaine, le gardien descend périodiquement les œufs et le beurre de l'établissement, les fromages qu'on a l'habitude de distribuer à l'occasion des funérailles des pensionnaires. La ferme est située au Tour. Révérend Dufour, Jésuite à Chambéry, apporte un cadeau princier à la maison (1627), il lui lègue sa ferme de Thollon, sa maison d'Evian

où descendaient les révérendes religieuses de la Visitation de Thonon, sa vigne du Chatelard. L'administration est dans l'opulence, elle fait réparer les bâtiments (1633). Le premier étage est divisé en 6 chambres très confortables, la toiture est irréprochable. Une chambre d'honneur est aménagée pour les personnes de qualité, les prédicateurs du carême y trouvent le confort chaque fois qu'ils sont de passage à Evian. Damoiselle Bonnet n'est pas en reste de générosité avec l'établissement, elle abandonne une maison meublée de 2 lits en faveur de 6 pauvres (26 février 1634), des champs plantés de vigne (hutins dans le langage local), un bâtiment de ferme, une vigne à Chavanne. Le bourgeois Bontemps prend à ferme les immeubles ruraux (29 janvier 1637), nous avons l'acte sous les yeux — la propriété comprend les bâtiments de ferme, une vigne avec « chosal » ou rustique en Grenodia, une vigne rouge et divers autres immeubles d'une grande valeur, car ils sont loués le chiffre élevé de 950 florins. Sur cette somme 4 ducatons seront annuellement prélevés pour la boîte de « toutes âmes trépassées ». Le fermier dispose d'un petit pressoir.

3. Les officiers du service de Santé s'abritent dans les corps de garde en temps d'épidémie et refoulent les voyageurs suspects. En 1620, on envoie des délégués pour aller en « delà le lac » et voir s'il est « question de contagion en Suisse » ; en 1624, il y a « contagion » en Flandre, la garde surveille aux portes. De nouveau signalée en 1627, la peste exerce de grands ravages en Allemagne, le chatelain Prévot informe les habitants des mesures qu'il compte prendre pour leur sauvegarde ; aucun voyageur, aucun batelier ne doit pénétrer en ville sans une fiche de santé rédigée par un homme compétent.

L'épidémie se rapproche néanmoins : en 1628 elle « règne grandement du côté de Fribourg », le 26 août elle est au pays de Vaud. Les bourgeois se groupent par six, exercent une surveillance rigoureuse aux portes, les maintiennent fermées jour et nuit, les étrangers sont expulsés, peine de mort est décrétée contre quiconque enfreindra les mesures sanitaires ordonnées. Les pères observantins refusent de communier les Révérendes Clarisses et les pères Jésuites en station à Evian font toute diligence pour se réfugier à Chambéry. N'importe, les mesures les plus rigoureuses sont incapables de mettre la ville à l'abri du fléau. Fin décembre, la peste était à son déclin, les bourgeois rentrent dans leurs demeures, mais les étrangers doivent subir une quarantaine de quinze jours avant de pénétrer en ville.

La peste avait été accompagnée de la famine, les localités de Thonon, Evian, Aulps, Abondance particulièrement éprouvées implorèrent l'aide publique, elle leur fut du reste bien vite acquise. Les pestiférés étaient isolés à Thony, les pavillons sont réparés (1563 et 1629).

En 1629, la peste réapparaît, le gouverneur du Chablais interdit la navigation sur le lac, fait ancrer toutes les embarcations du rivage de la Dranse à St-Gingolph. L'année suivante, la peste a complètement disparu, des femmes dévouées « les marronnes »[1] assuraient le service des pestiférés. On n'a pas perdu la mémoire de la peste de 1630 qui désola Milan (MANZONI : *Les Fiancés*).

[1] Marrons, guides dans les montagnes de Savoie. Voir " La Savoie et les anciens voyageurs ".

Chapitre XX

CHARLES-EMMANUEL LE GRAND (1580-1630). — *Suite*

1. Collège d'Evian. « Fondation. Personnel ». 2. Bois de Bret. — 3. Fêtes. — 4. Personnages célèbres.

1. Pierre-Jorôme de Lambert, abbé d'Aulps, fonda le collège d'Evian en 1576. Les détails de la fondation analysés au Congrès des sociétés savantes tenu à Evian, il y a quelque vingt ans, vulgarisés par un grand nombre d'écrivains qui s'occupent d'histoire régionale, sont bien connus et il serait puéril de les rappeler. On serait incomplet, toutefois, en abordant l'étude du collège de ne pas signaler l'institution qui le précéda et qui sous le nom plus modeste d'école donnait à l'établissement naissant un cadre et des éléments qui devaient en assurer le succès immédiat. En 1341, Jean de Villa était recteur des écoles d'Evian, ses successeurs ne laissent pas ou peu de témoignages de leur œuvre. A quelle époque, à quelle occasion plantèrent-ils leur tente dans une dépendance du château, derrière l'hôtel Continental, dans un immeuble qui jusqu'à nos jours

servit de local à des établissements d'enseignement ? On ne sait. Quelque sept ans avant la fondation du collège, on plaçait à l'école une clochette (1569) pour rappeler à la régularité les écoliers peu pressés.

La rente de cent écus d'or à percevoir sur les revenus de l'abbaye d'Aulps constituait un beau denier capable d'assurer la prospérité du collège d'Evian, cette rente ramenée au chiffre de six cents florins monnaie de Savoie, à la suite de vicissitudes sans nombre, assurait néanmoins la sécurité de l'établissement que nous étudierons au double point de vue du personnel et des bâtiments scolaires.

Sous l'impulsion de Mgr Millet, évêque de Maurienne, abbé d'Aulps, le personnel est choisi de préférence dans l'ordre des Jésuites. Le 12 septembre 1627, le Jésuite Chabord et un autre dont le nom ne nous est pas connu enseignent au collège moyennant le salaire annuel de 300 florins ; leur entretien à l'établissement revenait à 150 florins. Ils jouissaient en plus d'une minime cotisation servie par les élèves les plus fortunés, ils ont à leur disposition le jardin attenant : le goût des administrateurs du temps, la faveur d'une fertilité exceptionnelle, en ont fait mieux que le potager ordinaire d'un établissement d'instruction, des pampres de vigne courent au-dessus des allées, sur un lattis de châtaignier, et ménagent pendant l'été des berceaux de verdure, des filets d'eau circulent un peu partout, cascadent joyeusement dans l'étang voisin ; derrière le mur de la cour qui est aussi celui des fortifications, un autre ruisseau dévale la pente jusqu'au lac, maîtres et élèves se plaisent dans ce cadre attrayant qui de première intuition avait été parfaitement approprié à sa destination (*Et in Arcadia ego*). Les maîtres viennent le plus souvent du collège des Jésuites de

Chambéry. Voici au sujet de l'un d'eux, Pierre Collet, la lettre du supérieur Bertrand dont il était porteur à son arrivée à Evian.

« Après avoir beaucoup cherché le professeur capable de tenir dignement votre collège, je n'ai point trouvé de maîtres plus capables que celui que je vous envoie. Je n'ai pas d'ecclésiastiques à ma disposition, toutefois je suis heureux que le sort soit tombé sur le jeune homme dont il s'agit, il pourra porter la soutane quoiqu'il ne soit point encore ecclésiastique. Il est très bon, très capable de faire florir votre collège, il écrit très bien, est de bonnes mœurs, je crains que vous ne le trouviez jeune, j'ai considéré longuement la chose, il n'a que vingt ans, mais il est plus retenu et plus réservé que son âge ne le comporte. Il se laissera gouverner par nos pères qui sont là, j'espère qu'il fera l'honneur de votre collège ». Pierre Collet était accompagné du maître d'école Richard qui recevait 400 florins annuels.

Ces maîtres reçoivent des patentes ou autorisations d'enseigner de l'abbaye d'Aulps, l'autorité locale intervient dans leur nomination, délivre des brevets de satisfaction, ce qui n'est pas sans inconvénients. Michel Collet, frère de Pierre, est réprimandé par les nobles syndics, il les prie avec toute l'humilité désirable de le maintenir dans la 2e classe, il y demeurera le matin jusqu'à neuf heures et il reconnaîtra les administrateurs, c'est-à-dire qu'il sera plus déférent à leur égard qu'il ne l'a été jusqu'ici.

2. Au souvenir du procès sans fin que plusieurs générations avaient entretenus avec les habitants de Meillerie au sujet des bois de Bret, à défaut aussi d'actes authentiques, de confins immuables, les Evianais prennent la précaution de rappeler fort

souvent la situation et les limites des bois de la « Barme au Laucon » du « Chable Gally ou chemin de Leyriaz », les notables chargés de leur conservation s'y rendent fréquemment.

Le 4 décembre 1624, Pierre Gillet, Gaspard Joudon, Loys Vesin, ont saisi des maraudeurs, ils montent allégrement sur la brigantine chargée du bois dérobé et l'amènent au Port. A d'autres époques on trace de nouveaux sentiers forestiers pour la commodité des pêcheurs qui font le service des poissons de S. A. La Cour est friande des poissons du Léman et le personnel de la cuisine princière est souvent occupé sur les rives poissonneuses de Meillerie. Les transports terrestres se font à dos de mulet sur la piste taillée au flanc des rochers de Meillerie, c'est le « Mâpas », le mauvais pas, sentier de chèvre pratiqué dans une muraille de rochers, droite à donner le vertige (3 septembre 1628).

A cause de son éloignement de la ville, le bois est fort souvent maraudé, malgré les rondes des gardes évianais, les maraudeurs sont fertiles en expédients, tantôt ils marquent le bois du marteau de la ville, tantôt de celui des fourniers, mais les forestiers rédigent leurs procès-verbaux et déjouent toutes les ruses employées pour circonvenir leur bonne foi. Ils surveillent les coupes de bois, le 31 mars 1633 la ville met en adjudication une coupe pour le rachat de la ferme de la boucherie, la coupe devait durer cinq ans et rapporter 500 ducatons. Le 10 août 1633, une autre coupe importante est adjugée publiquement devant l'assemblée générale des bourgeois, cette adjudication ouvrait une nouvelle ère de procédure ; les Evianais forts de leurs droits ordonnent de commencer le travail, en janvier 1634 un premier acompte est versé « nonobstant le procès intenté

par Meillerie ». Une nouvelle coupe au « Crot » est adjugée à un habitant de Thollon. Meillerie riposte par une défense notariée de toucher aux bois adjugés, mais les bûcherons continuent leur besogne. Saisie de la dispute, la Chambre des Comptes de Chambéry ordonnait un partage amiable (1er août 1634), toutes les embarcations des habitants de Meillerie et des Plantées devaient être consignées au port d'Evian pendant la durée des formalités. Malgré les débats en cours, des vols sont commis, Evian verbalise, s'empare des bois dérobés ; le 15 avril 1635, les experts se rencontrent à Bret, la discussion est ardente, les experts sont de Saint-Gingolph, Lugrin, Bernex, Thollon, ils attestent que la ville possède depuis un temps immémorial les bois compris entre le ruisseau de Revenallaz au levant et celui de la Rema au couchant, dans ce mas sont enclavées des parcelles indivises, la Feuillasse, les Passons, la Barme et autres, et en cela aucun accord ne peut s'établir avec les témoignages des habitants de Meillerie.

En dernière analyse Evian s'en tiendra aux termes d'un arrêt rendu contre le Prévot de Montjoux du 27 juin 1576 qui en fait est tacitement reconnu par les adversaires, puisqu'il sont toujours furtivement coupé le bois litigieux. Les syndics continuent à verbaliser contre les maraudeurs, mais sur un ton singulièrement haussé ; le 20 décembre 1635, un chargement de bois dérobé est conduit sur la place du marché, les délinquants durent demander grâce, à genoux, les mains jointes, tête découverte devant l'assemblée générale des bourgeois ; ils crièrent « Mercy à Dieu, à Son Altesse royale, à Messieurs de la Ville », puis ils baisèrent le sol. La séance avait parfaitement diverti les spectateurs.

Pour stimuler le zèle des gardes forestiers, il

leur est alloué la moitié de la prise. Par arrêt du 18 août 1636, le Sénat de Savoie mit fin au procès Evian-Meillerie (*Arch. Départ.* H.S. Série E).

3. Le prince de Saxe est de passage en ville en 1616, quatorze cavaliers lui font une brillante escorte, l'artillerie avait mêlé ses salves aux fanfares de trompettes, les hôtelleries regorgeaient de personnages distingués. Au départ, les canots, les embarcations de toutes catégories escortèrent la galère du prince qui cingla droit sur Lausanne.

En 1619, le seigneur de Fribourg est honoré d'un feu d'artifice tiré sur le lac, semblable réception est offerte au prieur d'Aulps l'année suivante. Au gouvernement de Monthey, à un confesseur des Clarisses venus en visite, on offrit un vin d'honneur chez l'aubergiste Laplanche.

4. Vespasien Gribaldy, archevêque de Vienne parut à Evian vers la fin du XVIe siècle. Il était né à Chieri, Piémont, et fut chargé par le pape Clément VIII d'une mission dans le Chablais après son retour au catholicisme. Les Bernois avaient abandonné certains biens d'origine ecclésiastique aux chevaliers de l'ordre des S.S. Maurice et Lazare, l'archevêque devait traiter de leur dévolution à leurs légitimes propriétaires ; après un séjour de quelques semaines dans la région, il résolut de s'y fixer définitivement, ne gardant de son train de maison que 4 domestiques.

Il avait d'abord songé à s'installer à Saint-Gingolph, puis il opta pour Evian. Il y fit construire une splendide demeure (emplacement actuel des P.-T.-T. et immeubles voisins — 19 mars 1621, Dufour, notaire). Sa santé redevint si florissante qu'il pensait avoir rajeuni, sa retraite ne fut point l'inactivité, il fit bâtir un ermitage à St-Paul (1614), acheta divers

immeubles à Evian. St François de Sales l'envoya réconcilier le cimetière de Saint-Paul, pollué par un duel de Blonay du Nant.

Le 3 décembre 1614, les 2 prélats vont de compagnie à Sion. Gribaldy mourut le 21 février 1623, il léguait 300 florins à N.-D., 300 florins à l'hôpital. Sa dépouille mortelle repose devant le maître-autel N.-D. Son filleul Vespasien Jacquerod hérita d'une partie de ses immeubles. Son cousin Gédéon Gribaldy est quelque temps gouverneur de la forteresse des Allinges (voir GRILLET, *Dictionnaire historique du Mont-Blanc*).

Chapitre XXI

VICTOR AMÉDÉE (1630-1637). FRANÇOIS HYACINTHE (1637-1638).

1. **Logements Militaires.** — 2. **Travaux publics; « voirie, pavage ».** — 3. **Horloge.** — 4. **Lanterne tournante. Eaux.** — 5. **Cultes.** — 6. **Communautés religieuses: « Clarisses, Cordeliers ».** 7. **Hôpital.** — 8. **Collège.**

1. Les ducs de Savoie chassés du Bugey, de la Bresse, du Valromey, de Genève et du Valais, tournent leur vue sur l'Italie, étendent la main sur le Montferrat. Le cardinal Richelieu veut contenir leur ambition, les troupes françaises envahissent la Savoie. Un historien local Croisollet, un barde savoyard Béard, ont relaté dans les termes les meilleurs, les divers épisodes de cette invasion dans la plaine de Rumilly-Albanais ; Chambéry et Annecy n'avaient fait qu'un simulacre de résistance et fort aimablement accueilli les troupes françaises. La question du ravitaillement

préoccupait les syndics évianais, les désordres qu'occasionnent les troupes étaient un sujet d'anxiété, au fait on n'était point trop fâché de l'occupation française. Dès les premiers jours de 1630, les troupes entrent dans le Chablais, la ville s'enquiert des intentions du commandant d'occupation, des députés font voile sur Genève, de là se rendent à Saint-Julien au Quartier Général. Le 2 juin 1630, des estafettes viennent de grand matin heurter à la porte de la ville ; une promenade matinale sur les bords du Léman, le coup de l'étrier servi le long de la route sur plus d'un seuil de maison, ont mis en fête le cœur des cavaliers.

Avec une politesse remarquable, ils ont communiqué au personnel de la garde l'objet de leur démarche, la nouvelle s'est rapidement répandue dans la ville à demi-éveillée, un sentiment de curiosité, si ce n'est de sympathie se lit sur les visages, une fièvre inaccoutumée de nettoyage s'empare des habitants et les maris s'aperçoivent qu'il y a plus de coquetterie dans leur ménage qu'à l'ordinaire. Dans la matinée, des sonneries de trompettes encore inconnues, claires et franches comme une décharge de mousqueterie, allègres comme de joyeux cris d'enfant, annoncent les troupes d'occupation. Les cavaliers ont fait une petité halte devant la porte, les autorités, sceptre syndical en main, leur souhaitent la bienvenue, le commandant d'Allemogne donne la réplique en un langage vif et précis qui va droit au cœur des habitants. Sur un ordre bref les cavaliers sautent en selle, les écailles métalliques qui leur tapissent les jambes bruissent comme des pièces d'argent qu'on empile, heurtent les pistolets qui garnissent les fontes. Ces cavaliers passent sous la porte de Thonon, les habitants se tapissent contre leurs façades

pour laisser libre le passage, les hommes à cheval ont le visage à hauteur des curieux aux fenêtres du premier étage, des personnes juchées un peu partout, sur des échelles, sur les auvents qui donnent dans la rue prouvent que le spectacle n'est point dépourvu d'intérêt. Les officiers s'inclinent profondément devant les dames parées avec le meilleur goût et la ville s'emplit de militaires ; les officiers sont sympathiquement reçus dans les maisons les plus cossues, des sous-officiers tracent sur les portes des granges, des hangars, des signes indiquant les cantonnements des hommes. Sur la place du marché, devant la maison de ville, des soldats installent leurs campements en plein air, préparent leur repas dans de grosses chaudières, où disparaissent des monceaux de légumes et des quartiers entiers de bœuf, une odeur de cuisine militaire, de graisse d'armes, de buffleterie monte aux narines et de place en place, au crépuscule, des lueurs jettent leur dernière clarté sur un foyer languissant. Et la ville s'habitue à ses hôtes, elle reçoit le 2 mars 1633 deux Compagnies d'infanterie dont le séjour prolongé augmente les difficultés du ravitaillement, malgré la fourniture par le magasin de Thonon de cent « vaisseaux » de blé. Au 21 septembre 1634, il n'y a plus de soldats, les syndics votent des remerciements publics au secrétaire de ville, à Mme Montfalcon pour le zèle qu'ils avaient déployé pendant l'occupation. A la fin de l'année, quelques militaires cantonnent en ville qui mènent grand bruit, ne se gênent pas à mettre en vente les objets qu'ils viennent de dérober. Les soldats du capitaine Doucet (30 juillet 1638-21 août 1638) sont au contraire très honnêtes, le conseil témoigne qu'ils se sont comportés avec beaucoup de « modestie ». Une compagnie de chevau-légers stationne à Neuvecelle (1639).

2. Imaginez des rues étroites, avec des maisons élevées interdisant aux rayons du soleil de pénétrer jusque sur la chaussée, la plupart de ces maisons accompagnées de leurs granges et écuries et vous aurez une idée des voies publiques de l'époque ; elles constituent un cloaque en temps de pluie, un foyer de pestilence pendant les chaleurs. La grand'rue n'est pas en meilleur état, malgré les décrets d'assainissement déjà parus, les voitures cahotent d'un creux à un autre, s'enlisent dans la boue au passage des ruisseaux, quand elles ne courent point le risque d'enfoncer la légère passerelle qui les recouvre. Les madriers du pont du moulin, le plus important de la cité, cèdent sous les charges qui le traversent, car la culée du milieu a été entraînée par les eaux, il serait fastidieux de citer toutes les crues à l'occasion desquelles le pont doit être reconstruit. Le moulin près du pont est soumis aux mêmes risques, il est rare que l'entrepreneur des réparations du pont ne soit pas obligé de travailler au moulin pour lui rendre son tic-tac (8 mai 1638).

Le pavage de la grand'rue était une amélioration instamment attendue (1635). Jehan du Bois, et Panisset de Lugrin l'avaient entrepris à raison de 18 sols la toise, à charge par les propriétaires riverains de fournir les pierres et le sable. Le travail traînant en longueur, on adjoignit de nouveaux ouvriers aux deux premiers. Les syndics surveillent les travaux, jugent de leur exécution, donnent des avis, dictent les modifications nécessaires. Des syndics clairvoyants animés du désir d'embellir leur cité font débarrasser les rues des obstacles qui les encombrent. Les maisons posées comme des dés sur un échiquier, sans aucun souci de la régularité, longent la grand'rue dans un grand désordre, comme si elles

cherchaient à jouer à cache-cache ; les réformes à opérer bouleversaient les habitudes prises, elles étaient cependant indispensables ; les propriétaires empiètent sur la voie publique, une tentative irrésistible les pousse à édifier leurs façades en partie sur la rue, c'est du terrain qui, en définitive, ne coûte pas cher et cela permet de mettre sa boutique beaucoup plus en évidence que celle des voisins. Des contestations en résultent, la voie publique se rétrécit d'une façon inquiétante, les véhicules ont de la peine à circuler ; si d'aventure les passants doivent croiser une voiture, ils sont obligés de se coller contre les murs, d'enjamber les étalages des négociants avec mille précautions ; d'autres propriétaires enfin plantent des buissons, des arbres d'agrément devant leur maison. Des mesures rigoureuses s'imposaient, on frappe les propriétaires récalcitrants ; Laplanche qui entend construire un abri pour y vendre ses pots et ses ½ pots de vin doit abattre le travail commencé en partie sur la rue et faire amende honorable devant les syndics à haute et intelligible voix (1635).

3. Gaspard Joudon devait à la ville la somme de 500 florins. Au moment où il se disposait à se libérer de son emprunt, les conseillers décidèrent d'en affecter le montant à l'achat d'une grande horloge à placer à N.-D. et le 11 mai 1637, ils passaient marché avec Abraham Piccot du Val Saint-Imier, en Suisse, pour une horloge qui devait sonner les heures sur la grande cloche. On convint du prix de 471 florins. L'horloge rendue à Evian dans le cours de l'année, fonctionnait en 1638. Elle fut confiée à un habitant qui apprit les éléments d'horlogerie avec le constructeur, le recteur de l'hôpital s'engage à lui servir 12 ducatons annuels.

4. Le pilori qui a déjà reçu le nom de Virollet est aussi désigné sous le nom de « lanterne tournante », en raison peut-être de quelque ressemblance avec les lanternes du temps. Sa forme circulaire, son toit cônique peuvent à la rigueur évoquer les anciennes lanternes dont le corps circulaire entouré de minces plaques transparentes peut tourner sur l'anneau par lequel elles sont portées à l'index et c'est bien le seul rapprochement qui puisse vraisemblablement venir à l'esprit, une lanterne est destinée à éclairer la nuit et rien n'est moins lumineux qu'un homme pris dans un carcan, au beau milieu d'une place publique, à moins toutefois qu'on ait voulu signifier que le spectacle attirait aussi vivement l'attention du public qu'une humble lanterne retient l'attention de noctambules égarés dans un dédale pendant une profonde nuit de décembre. La « lanterne » est mieux qu'un avertissement aux maraudeurs, c'est un symbole : elle signifie que les habitants détiennent une parcelle de l'« omnimode de justice » et ils sont attachés à leurs prérogatives aussi bien qu'un gentilhomme est attaché à sa girouette ou à sa rapière, ils s'assurent régulièrement de son bon fonctioi nement (13 juillet 1637). Par ailleurs, fontaines, portes, ponceaux, sont maintenus en bon état pour la commodité des habitants, les fours sont assez nombreux pour qu'un impôt spécial prélevé sur ces établissements suffise à payer les réparations.

Il n'est malheureusement pas possible de faire l'historique détaillé de la maison de ville, les documents à son sujet font complètement défaut. L'un d'eux du xve siècle parle de la « curia », est-ce l'origine de l'Hôtel de ville dont une partie, la tour de l'horloge, est pour le moins de cette date ? c'est possible ; fut-ce là le prétoire d'Amédée VIII ? — c'est encore vraisemblable, mais aucun document ne permet de

l'affirmer. En 1639, un artisan bourguignon procède à de profonds remaniements de l'édifice.

5. Les cérémonies religieuses se déroulent avec un vif éclat. Les efforts de Genève, Lausanne, les deux Romes protestantes ne peuvent entamer la foi des Evianais, il faut convenir que N.-D. est emplie de la parole des meilleurs orateurs du temps. On cite des protestants qui, venus en simples curieux, retournent au catholicisme à la voix des prêtres qui se succèdent dans sa chaire. La prédication du Carême amène à N.-D. une foule ardente à entendre les meilleurs des Jésuites qui dirigent ordinairement cet exercice; l'abbaye d'Abondance sert une rente importante pour faire face aux dépenses occasionnées et la ville entoure l'institution de toute sa sollicitude, elle devait durer jusqu'à la Révolution. Les bourgeois rappellent à l'abbaye ses obligations quand c'est nécessaire, puis au curé d'Evian ses devoirs envers les « manigliers » ou serviteurs de l'église: il leur est dû une partie du pain de l'Offertoire, un repas chaque jour des « bonnes fêtes », Noël, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, Toussaint.

6. A Genève, à Lausanne, la Réforme multiplait les institutions destinées à faciliter son œuvre: prêches, consistoires, collèges, tout avait reçu de Calvin une vive impulsion en vue de favoriser l'expansion de sa doctrine. Il était rationnel que la riposte partit d'Evian. Malheureusement les ressources de la ville étaient trop limitées pour lui permettre de jouer le rôle auquel elle eût pu prétendre, le conseil ne peut recevoir ni les Visitandines, ni les Bernardines.

Pour se soustraire à la tutelle des Cordeliers, les Clarisses s'adressent au pape, elles obtiennent d'être placées sous l'obédience de l'évêque de Genève (bulle

de 1630). A son tour le prince de Savoie menace les Cordeliers de les chasser d'Evian (13 décembre 1636). Les Clarisses songent alors à édifier leur monastère, elles demandent l'autorisation d'utiliser les matériaux provenant de la démolition de l'ancien château. La demande ne pouvait qu'être accueillie favorablement. Les démolitions formaient au milieu de la ville un véritable chaos sur lequel croissait un réseau inextricable de bardanes, ronces, sureaux, toute cette végétation qui, dans nos pays, a tôt fait d'envahir la hideur des décombres (8 mars 1638). L'ombre va devenir de plus en plus épaisse sur le souvenir des merveilles architecturales que trois siècles avaient accumulées en ce lieu.

Les Cordeliers sont à Evian en 1625, mais n'ont point de demeure définitive, ce n'est qu'en 1631 qu'ils se décident à construire leur monastère, ils prenaient asile dans un immeuble qui leur avait été pieusement cédé. Le curé d'Evian pour faire échec à leur installation avait engagé les Capucins à les devancer. Querlaz, successeur de Blonay, avait même obtenu révocation des patentes autorisant les Cordeliers à construire un couvent, mais le conseil paraissait se soucier médiocrement de l'installation des Capucins. Il adresse une requête au Gouverneur de la province du Chablais, l'accompagne d'une superbe truite. « Suppliant humblement les syndics d'Evian, comme les pères Observantins ont été reçus pour élever et bâtir sur leur terre un établissement, que le bon plaisir de S.A.R. a déclaré sa volonté par sa lettre missive, envoyée le 3 décembre 1633, signée Amédée et plus bas Carron, les Révérends Pères auraient été reçus en la dite ville ensuite de la résolution du Conseil en l'an 1625 et d'autres du 28 octobre 1633 dans une maison à eux léguée par Noble

Demoiselle Bonnet, de laquelle ils sont en possession réelle, et comme les suppliants se sont aperçus que les Révérends Pères Capucins ont obtenu des Patentes de S.A.R. pour venir habiter en ladite ville, ils recourent attendu la petite contenance de la ville et la pauvreté des habitants, à ce qu'ils ne soient chargés que d'un ordre afin qu'ils puissent être secourus spirituellement ». Comprendra qui voudra les réticences, les sous-entendus du Conseil. Il devait y avoir grand embarras dans le sein de l'assemblée ; le 3 décembre 1634, des fanatiques brisent la croix érigée derrière la maison des Révérends Observantins et les panonceaux de sauvegarde de S.A.R. Les nobles syndics font amende honorable auprès du duc, le remercient de leur avoir donné des Frères Observantins et promettent de s'employer de leur mieux pour découvrir les coupables. L'incident eut son écho au Sénat de Savoie qui donna ordre de respecter les Cordeliers et de faire redresser la croix abattue. Par la suite, les Cordeliers reçoivent les faveurs du public évianais, c'est à eux qu'on s'adresse pour les prières publiques en cas de peste, en temps de guerre ou de famine, ce sont eux qui soulagent les misères les plus pressantes. Leur installation est suivie d'une nouvelle répartition du territoire de la province au sujet des quêtes. Cluses abandonnait le Chablais au profit de la maison d'Evian, sauf Saint-Jean d'Aulps et Morzine.

7. La prospérité de l'hôpital s'affirme de jour en jour, malgré les difficultés que les voisins soulèvent de temps à autre. Les communiers de Thollon veulent interdire l'accès de leurs pâturages aux bestiaux de la maison ; on convint cependant bien vite des droits de la ville. Après une lecture attentive des titres de propriété provenant des archives Dufour, le bien-

faiteur des pauvres, il fut reconnu que les propriétés de l'établissement s'étendaient jusqu'au pied des Memises, à charge de concourir aux réparations des chalets de l'alpage. L'avocat de Blonay s'inscrit pour une nouvelle générosité de 900 florins en faveur de l'établissement (1638).

8. Le collège d'Evian devait éprouver des difficultés de toute nature qui vinrent maintes fois se mettre à la traverse des idées généreuses de son fondateur, Jérôme de Lambert. Les syndics apportent chacun leur façon de voir dans la conduite de l'établissement, amoindrissent à chaque instant l'autorité des maîtres qui, de guerre lasse, abandonnent leur chaire, laissant la ville hésitante sur le choix des professeurs à sa convenance. En 1640, Révérend Messire Collet qui avait déjà été l'objet de vexations, est prié d'abandonner son poste. La sommation est faite sans ménagement, on jettera ses meubles à la rue s'il ne se soumet sans délai aux injonctions du Conseil.

Chapitre XXII

VICTOR AMÉDÉE (1630-1637). FRANÇOIS HYACINTHE (1637-1638). — *Suite.*

1. **Bret.** — 2. **Police.** — 3. **Privilèges.** — 4. **Foires.** 5. **Droits féodaux du Château d'Evian.** — 6. **Ravitaillement.** — 7. **Solennités.**

1. Le procès contre les habitants de Meillerie avait eu son épilogue dans l'arrêt du Sénat de Savoie (1636). La liquidation des frais est onéreuse, le 4 janvier 1637 une première coupe de bois est destinée à payer le monde judiciaire le plus pressé ; au mois de juillet, 4.350 florins sont remis au Procureur de la ville, Thomas Jolly, qui avait défendu la cause près le Sénat, puis on crée de nouvelles ressources en vendant des bois provenant de rapines (13 mars 1639). Malgré l'arrangement intervenu, le ressentiment reste vivace entre les plaideurs de la veille, Evian défend aux entrepreneurs de coupes de prendre leur personnel à Meillerie.

2. Le 25 juillet 1634, l'appariteur de police ou « valet de ville » publie, au son de la caisse à chaque carrefour, interdiction de loger des étrangers sans

autorisation spéciale et ordre à tout propriétaire de faire une corvée de 3 jours pour la réparation des routes, l'enlèvement des immondices.

Le bourgeois Frontin, injurié et lésé dans sa propriété, reçoit l'autorisation d'apposer sur son jardin les panonceaux aux armes du S. A. Le procédé est courant de mettre ses propriétés sous l'égide du blason ducal, mais le respect qu'il inspire est de la nature que celui du chapeau du bailli Gessler inspirait aux Confédérés contemporains de Guillaume Tell. Il est le plus souvent retrouvé en débris au pied du poteau sur lequel on l'avait cloué, la lanterne tournante est un procédé plus efficace pour inspirer le respect des propriétés.

Quelques vols revêtent une gravité exceptionnelle, des malfaiteurs brisent une porte de la ville pour s'emparer des serrures (30 avril 1638), d'autres vols sont accomplis par bandes armées, les guetteurs préposés à la police gagnent la nuit le haut du clocher de N.-D., scrutent l'horizon, surveillent les mouvements sur le lac; la navigation est interdite aux bateliers après l'heure du couvre-feu. Des patrouilles de 4 hommes du guet circulent en ville, surveillent les portes et arrêtent les passants sans lanterne pendant la nuit (1639). Parmi les frondeurs du temps se distingue le fils de Jeannette Allemand à qui on enjoint de se rendre à Thonon pour le service militaire parce qu'il a insulté un officier de police des noms de « Juda, Barabas, faux Laurent ».

3. Les syndics se dressent contre les officiers locaux lorsque d'aventure ils viennent à infirmer leurs privilèges. Ils réclament la mise en liberté d'un bourgeois emprisonné pour dettes, interdisent la confiscation au profit du trésor des biens d'un autre

bourgeois décédé sans héritiers, renouvellent leur prétention de mettre en pâture les chèvres sur les propriétés de la couronne, empêchent la vente de parcelles de terre sur Féternes, faisant partie de ce domaine. Certains négociants achètent des vins étrangers, délaissent ceux du crû contrairement à l'esprit des franchises; le cafetier Faucoz est toutefois autorisé à entrer dans ses caves du vin de Maxilly après avoir fait la preuve qu'il s'agissait du payement en nature d'une créance authentique; on autorise aussi l'entrée des vins destinés à la consommation familiale lorsque les acheteurs s'engagent à ne les revendre ni en gros, ni en détail. Les syndics font respecter la charge dont ils sont investis. Pétremond Dupas qui a manqué de respect aux conseillers doit se découvrir devant la maison de ville, puis les mains jointes, à genoux, demander « mercy à Dieu, justice aux Nobles syndics » (4 janvier 1637), promettre de ne plus allumer son gosier de purée septembrale et de ne plus se plonger jusqu'au cou dans les vins du pays qui lui ont fait perdre « entendoir et sapience memoriales ».

La grande cloche de N. D., celle de Ste Catherine ne doivent être sonnées que pour l'ensevelissement des bourgeois, les étrangers n'y ont droit que par dérogation et faveur spéciales. La qualité de bourgeois est recherchée des étrangers, elle affranchit le titulaire de servitudes, lui donne l'appui de ses concitoyens. Les postulants sont taxés suivant leurs ressources: les uns fournissent un seau en cuir pour le service des incendies, d'autres payent l'uniforme des 2 valets de ville (2 juin 1633). Dès 1557, un Dumont de Grilly et St-Gingolph, prétendait aux droits de mestralie d'Evian; en 1623 un Grilly d'Alleman énonce les mêmes prétentions et veut faire cesser

le commerce d'un employé de la ville qui percevait les droits de mesurage des tonneaux en faveur du trésor évianais. La question portée devant le prince, il s'empressa de donner droit aux bourgeois, de stipuler qu'Evian a le droit exclusif de percevoir les taxes à la sortie des vins soit sur les grands ou sur les petits tonneaux, soit sur ceux destinés à l'exportation appelés « barreaux » qui se chargent sur les barques pour être expédiés par le lac.

La leyde ou droit sur les ventes au marché n'est pas due par les Evianais, les fermiers des revenus seigneuriaux du château paraissent de temps en temps ignorer cet article des franchises et provoquent un beau scandale sur la place du Marché. Ces vexations amènent une hostilité ouvertement déclarée avec la dame de Montfalcon qui avait acheté les droits du château d'Evian. Elle est menacée de représailles et ses officiers seront jetés au lac si elle persiste dans la poursuite de ses prétentions abusives, on la refuse comme marraine de la grande cloche qui doit être mise en fusion. Pour donner de l'activité aux affaires, Evian propose combourgeoisie avec Thonon (1612) et la liberté des transactions pour toutes les localités riveraines du lac. L'invitation était prématurée ; à Lausanne, les officiers bernois taxent arbitrairement les maraîchers évianais d'un nouveau péage qu'ils ont appelé « La Traverse ». Le Sénat de Savoie publie un décret dans lequel il reconnait que les droits prélevés le sont au mépris des traités, évidemment il eût fallu deux signatures au bas du décret, mais Berne n'était point pressé à donner la sienne.

4. Par patentes du 2 novembre 1598, Charles-Emmanuel avait octroyé à la ville la foire franche, une nouvelle foire pour les quatre derniers jours

d'avril. La publicité de ces foires est faite dans tout le voisinage, elles ont lieu place Porte-d'Allinges, le marché reste à sa place habituelle. Rien n'est négligé pour la probité et la facilité des transactions, les balances du marché sont souvent vérifiées, elles sont réparées toutes les fois que besoin.

5. Les droits féodaux du château d'Evian ne sont pas très lourds à vrai dire, mais ils constituent une taillabilité de laquelle on veut s'affranchir. Les nobles syndics disposent d'une somme de 5.000 florins provenant du paiement de logements militaires. Le duc est toujours besogneux, on lui propose achat de ses droits sur la ville que les Montfalcon possèdent en usufruit à la suite d'un acte du 3 mai 1631. Et les syndics veulent jouer cartes sur table sans être volés, ni trompés. Le bilan est dressé, la ville paye en taille 1.336 florins 12 sols par an en 4 quartiers de 334 florins 3 sols l'un, c'est trop pour une localité située à l'extrémité des Etats, n'entretenant aucun commerce avec le Piémont. Les bourgeois demandent à être déchargés des tailles extraordinaires, des impôts qui frappent les maisons et les jardins avec lesquels on ne fait nul bénéfice. La requête est portée à Turin par le marquis de Lullin à qui on a fait cadeau d'un superbe cheval, un laquais payé par la ville l'accompagne jusque dans la capitale. Il emporte avec lui 2 salières d'argent ciselé achetées à Genève qu'il distribuera d'une façon judicieuse dans les antichambres de la cour pour se préparer un meilleur accueil. Ce n'est guère qu'un siècle plus tard que la ville reçut satisfaction.

6. Les récoltes communales s'adjugent chaque année, la récolte des noix est importante, les noyers de la Place Porte d'Allinges sont en plein rapport. L'adjudication est prononcée sur la place du Marché

sur le banc placé devant la boutique des frères Tagant. Les adjudicataires s'engagent à payer régulièrement les fermages et à fournir l'huile des lampes à l'église, à cet effet ils emplissent la pierre à huile disposée dans le chœur N.-D. Lorsque c'est nécessaire ils plantent des noyers pour remplacer les arbres abattus ou dépérissants.

La cossonnerie est la ferme du poisson. Le 10 mars 1624, Jean de Chatillon et Jacques de Bonnevie, les fermiers, ont raflé tout le poisson pour le vendre à Genève et Lausanne, ainsi qu'ils sont coutumiers de le faire, leurs « bouilles » ou seaux de fer blanc sont saisis avec tout le contenu « ombles, bezots, feras » et mis en vente sur la place du Marché. On ajoute quelquefois à ce commerce celui de la récolte des amandiers, le 8 novembre 1625 l'adjudication est prononcée pour le prix de 110 florins. Les viandes sont également vendues sous le contrôle de la ville, le boucher convient des prix auxquels il débitera sa marchandise pendant l'année, il établit deux ou trois bancs dans la halle du marché, emprunte les balances de la ville et s'engage à vendre les peaux aux habitants qui les lui demandent. Le monopole du vin pendant le mois de mai est aussi pris à ferme par un bourgeois, il fixe à l'avance les prix auxquels il vendra les diverses consommations.

Les syndics s'occupent du pain : en temps de disette, d'occupation militaire, ils défendent de cuire du pain blanc, en temps ordinaire, ils veillent à la bonne cuisson et au bon pétrissage.

7. Une délégation d'Evianais assiste aux obsèques de l'aîné de S. A. R. enlevé prématurément à l'affection de la cour (21 octobre 1637). Des créances provenant de coupes dans les forêts de Bret serviront à payer les frais occasionnés.

Chapitre XXIII

CHARLES-EMMANUEL II (1638-1675).

1. Logements militaires. — 2. Cultes. — 3. Visite pastorale de 1667. — 4. Communautés religieuses; « les Clarisses, les Cordeliers ».

1. Les habitants sollicités par leurs sympathies françaises tournaient déjà les yeux vers la nation où coulaient leurs rivières — cinq siècles de vie sous la couronne de Savoie n'étaient pas une raison suffisante pour lier indéfiniment ses destinées aux siennes ; les armées françaises recevaient partout un fort bon accueil, et les soldats piémontais avaient senti toute l'indifférence des habitants, des préférences se dessinaient chaque jour et chaque jour une poussée nouvelle entraînait hors de l'orbite de Turin. Le mouvement est lent parce qu'il marche à l'allure des choses du temps, mais il puise ses racines dans les masses profondes du peuple, ce qui fait sa force. La noblesse savoyarde, elle-même entraînée par les mêmes sentiments que le peuple, avait dû être rappelée à l'ordre pour le peu d'empressement qu'elle mettait à servir son prince. Le militaire Galliari, du corps des gardes, avait dit à la Cour que les

Evianais n'étaient point les sujets aussi soumis et respectueux qu'on l'eût désiré (1643). Le conseil réalisait immédiatement tous les désagréments qui pouvaient résulter de cette fâcheuse impression, il envoie des délégués rassurer le prince sur les intentions de la population, s'empresse de faire montre de fidélité dès que l'occasion s'en présente ; il achète du plomb, des barils de poudre pour armer une milice communale qui devra interdire aux troupes françaises l'entrée de la ville (1667). Au fait l'arrivée de 100 hommes de cavalerie fait sombrer immédiatement toute tentative de résistance.

2. Le conseil avait décidé la fonte d'une grande cloche de 35 à 40 quintaux. On ne se représente plus qu'avec difficulté l'émulation qui s'emparait des habitants à l'occasion d'un pareil événement, il n'était pas un bourgeois qui n'apportât généreusement sa contribution, les plus riches fournissaient leur or, le plus humble des bateliers apportait le denier de la veuve. La cloche n'est pas à cette époque un simple instrument destiné à fournir une note de plus dans une gamme jusque-là incomplète, mais elle a une âme, la cité se tait à son appel, reconnaît son timbre, son chant qui traduit, pour tous, les événements qui se déroulent dans l'enceinte de la ville et auxquels chacun prête une oreille attentive. Le curé N.-D., l'Hôpital, la confrérie de St-André rivalisèrent d'ardeur pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise. Les fondeurs Sébastien Grisard de Lausanne, Christophe Aubry, procédèrent à la coulée devant l'église au milieu d'un grand concours de peuple. Madame de Boisy fut la marraine et l'abbé de Grilly le parrain (1640).

3. Le procès-verbal de la visite pastorale de 1667 (communiqué par Mgr. Piccard) résume par

ses détails l'histoire des deux églises d'Evian. Le 12 novembre le prélat se fait rendre compte de l'administration de la paroisse N.-D. de l'Assomption à la fête de laquelle on se rend processionnellement à Porte d'Allinges. Le desservant est Claude Antoine Chardon, il entretient un vicaire, paye le luminaire. Passant aux revenus de la cure, Révérend Chardon les énumère comme suit : le revenu comprend l'usufruit du presbytère et du jardin, la dîme du chanvre à la cote 12e pour le service des cloches et des nappages, la dîme du blé à la côte 11e. La dîme du vin à la côte 32e, 3 quarterons par gerbée (150 l.) de vin est perçue par l'abbaye d'Abondance qui, en retour, assure le service de la prédication du carême. Le curé de N.-D. perçoit les offrandes des fidèles, il possède 4 poses de vigne à Porte d'Allinges, cinq quarts de pose à Genevèse, trois quarts de pose en Varillé. Il a en outre un certain nombre de prés et de terres cultivables, de revenus provenant de fondations pieuses ; ce sont une seytorée de pré au Martelay, 2 muids d'orge sur la dîme de la Touvière, 4 setiers de vins, 8 coupes de froment, 70 florins, 4 chapons, 2 coupes de noix, le tout faisant partie du revenu personnel de la plébanie pour assurer sa dignité et son indépendance. Les autres revenus consistent en une rente de 19 florins provenant d'un capital de 300 légués par Vespasien Gribaldy (acte Gentaz notaire, du 26 février 1633), une rente de 7 florins provenant d'un capital donné par Claude Meynet, ancien curé d'Evian (Piccot, notaire, 13 février 1634), une rente de 19 florins provenant d'un don de 300 florins de Benoîte de Bonnet (12 mars 1641), 6 florins donnés le 16 janvier 1645 par Jeanne Christin de Vinzier, veuve de François Dutruel. L'évêque procède ensuite à la visite des diverses chapelles de N.-D. Elles sont la chapelle Saint-Nicolas unie au

maître-autel, dotée d'une fondation par Pancrace Communaux (1631). Le patron est Pierre Laurent, châtelain d'Evian, la chapelle possède six quarts de vigne au Martelay, elle est réservée à la Confrérie de St-Nicolas. La chapelle St-Roch dont le titulaire doit être présenté par MM. de Ternier a pour recteur Révérend Meynet, elle possède un revenu de 7 florins et un bois chez Bavoux. La chapelle St-Sébastien est sous le patronage des Syndics d'Evian, elle possède une maison en ville, c'est dans cette chapelle que se réunit la confrérie de St-Joseph. Une autre chapelle sous le vocable de St-Loup a pour patrons MM. Guerlaz et Pochat, elle possède une vigne en Passéré.

La chapelle sous le vocable de la Sainte-Trinité a pour patron Pierre du Nant de Véron et la dame d'Alleman. Le recteur est noble Antoine du Nant, il jouit d'une maison à Evian, de vignes à Muret et de prés à Sionnex. La chapelle de St-André est sous le rectorat de Gabriel Meynet, le droit de présentation des recteurs, appartient aux frères Jean et François Veillet, le recteur dit une messe par semaine, ses revenus proviennent d'une pose de vigne à Amphion, de 2 poses à la Croisette plus 40 sols. C'est dans cette chapelle que se réunit la confrérie de Saint-André qui groupe tous les pêcheurs. Au même autel est réunie la chapelle de Saint-Pierre léguée par le seigneur de Charmoisy, le recteur est Révérend Claude Tavernier, prêtre de la Ste Maison de Thonon, il célèbre une messe par semaine. Les revenus proviennent d'une pose de vigne en la Rochère, 1 muid de 12 coupes de froment du fief de Charmoisy. Le revenu de la chapelle Saint-Eloi appartient au plébain d'Evian ; de cette chapelle dépendent une pose de vigne en Passéré, un revenu annuel de dix quarts de froment, un champ à Amphion. La

chapelle de St-Jacques le Majeur est sous le patronage de François Pochat, le recteur est Révérend Philippe du Cret ; celle de St-Jacques le Mineur a été fondée par les héritiers de Pierre du Nant à charge d'une messe hebdomadaire à leur intention. La chapelle de St-Blaise a été fondée aussi par les du Nant qui l'entretiennent, le recteur est Antoine du Nant, c'est là que se réunissent les confrères du St-Sacrement. La chapelle St-Michel et St-Jean-Baptiste a été fondée par les de Varax ; elle possède une maison rue Ste-Claire. L'évêque constate qu'un certain nombre de bourgeois ont le droit d'être sépulturés dans l'église à condition de contribuer à son embellissement.

L'évêque visite aussi la chapelle de l'Hôpital dont les revenus sont unis à la plébanie, il poursuit sa visite à l'hôpital et dépendances, se fait expliquer le fonctionnement de l'établissement, marque sa satisfaction du legs de Damoiselle Bonnet.

Le 14 novembre, Mgr visite l'église de la Touvière, elle est paroissiale, annexe de N.-D. Le recteur est noble Pierre du Nant, toutes les cérémonies du culte y sont célébrées, le revenu se compose de la cure, d'un jardin d'une fossorée à Chavanne, d'une vigne, d'un verger à la Touvière, lieu dit cimetière des Juifs (acte Pierre Gruz, notaire), une coupe de châtaignes sur le bois du Crot léguée par le seigneur de Bonnevaux.

Dans l'église se trouvent plusieurs chapelles, celle de la Sainte-Trinité sous le patronage du Marquis de Coudrée, le recteur est curé de la Touvière, la chapelle de St-Blaise est sous le patronage des Bonnevaux, celle de St-François sous celui des Châtillon. La chapelle de St-Etienne possède des revenus pro-

venant des forêts de Bissinges, les confrères de St-Crépin s'y réunissent.

La visite terminée, les syndics déclarent que l'abbé d'Abondance doit 50 ducatons annuels pour les prédicateurs de l'Avent et du Carême à la Touvière.

4. La ville n'avait pu accueillir les Bernardines de la Roche, mais les Clarisses, définitivement installées font construire leur monastère.

Elles ont obtenu le droit de se servir des matériaux provenant de la démolition de l'ancien château (17 avril 1641) ; fin 1645, elles se mettent sous l'égide de Christine, duchesse de Savoie. La protectrice envoie quantité de dons pour permettre aux Sœurs de poursuivre leur œuvre, délègue le Marquis de Lullin pour la représenter à la pose de la première pierre (22 mars 1646). Bientôt le monastère s'élève imposant en bordure du lac face à N.-D., il devait abriter les Sœurs jusqu'en 1793, puis servir de local à divers établissements scolaires et finalement être démoli pour agrandir la place Porte-d'Allinges (1913). Les travaux durèrent plusieurs décades ; en 1665 les sœurs vont quêter en Allemagne pour augmenter leurs ressources.

Les Cordeliers mettent de leur côté un beau zèle à édifier leur couvent (actuellement St-Joseph). L'église sous le vocable du Bienheureux Amédée de Savoie est commencée en 1634, c'est dans cette église que l'Evêque en tournée pastorale administrait la confirmation (octobre 1663).

Comme les Clarisses, ils avaient obtenu l'autorisation de se servir des matériaux de l'ancien château. Ils achètent pour clore leur établissement les fossés qui s'étendaient de la « rue du haut » (nationale)

à celle du « bas » (rue du port) (1642) et établissent le chemin de circonvallation entre les 2 portes, de Chavanne et d'Aulneyre. Ce nouveau chemin du port est assez large pour permettre la rencontre de 2 charrettes (1660), il est emprunté par les processions à l'occasion des cérémonies religieuses.

Quelques incidents surgissent de temps à autre entre les Cordeliers et le Curé de N.-D., ils règlent leur position réciproque par les statuts du 17 octobre 1648. Les Cordeliers ne sonneront plus leur cloche pendant les offices des églises paroissiales, aucune confrérie ne sera installée dans leur église sans l'avis préalable du Curé N.-D. Les religieux n'assisteront aux processions solennelles que lorsqu'ils y auront été invités, ils enseveliront les bourgeois lorsque les droits des desservants auront été perçus.

Chapitre XXIV

CHARLES-EMMANUEL (1638-1675). — *Suite.*

1. Santé. — 2. Solennités.

1. La Guerre de Trente ans ravageait l'Europe, se répercutait jusque dans notre région quoiqu'elle ne fût point engagée dans la lutte. Les bandes mercenaires de Waldstein, de Tilly faisaient le désert devant elles, de lamentables cortèges de réfugiés encombraient les routes, cherchant quelque côte hospitalière pour vivre, ou mourir sans violence. Les épidémies planaient sur ces foules faméliques voyageant un peu à l'aventure, entraînées de plus en plus loin de leurs demeures à mesure que se saturaient de misères les régions qu'elles traversaient. En 1636, les Impériaux ravagent la Bourgogne, des Bourguignons poussés vers le Sud en vagues profondes viennent déferler jusque sur les côtes du Léman. La ville qui devait payer cher son hospitalité reçoit des réfugiés pendant tout le cours de 1636 ; en 1637 devant l'importance de l'émigration on prend quelques mesures de précaution, la quarantaine est de rigueur pour les nouveaux arrivants, et le châtelain Prévot dispose des sentinelles aux portes. En janvier 1638, la peste est manifestement déclarée dans la

région ; à Milly-Neuvecelle, elle emporte des familles entières. Les sentinelles se montrent plus rigoureuses et le châtelain fait distribuer un baume préventif dans chaque ménage ; n'importe, le mal franchit l'enceinte de la ville, des bourguignons meurent au port, des Evianais expirent en face de leur famille impuissante ; à Lausanne un quartier entier de la ville (22 maisons) est la proie du fléau et Grillet, envoyé par les Conseillers, s'en est rendu compte et en a fait le récit terrifiant à ses collègues (1639). Le 14 juillet, il se confirme que Fribourg, Vallorbe, Lausanne sont cruellement atteints, toutes les relations avec l'étranger sont suspendues. Le 5 août la population évianaise très éprouvée se consacre au culte de St-Sébastien et chaque jour des prières publiques sont prononcées aux oratoires du Martelay, de Chavanne. Des « marronnes » dévouées prodiguent leurs soins aux pestiférés isolés à Thony. Delale leur fournit la nourriture. Le 10 septembre la situation s'était améliorée, mais un nouveau flux d'émigrants vient bientôt tout remettre au pire. Dès le début de 1640, le fils de Jehan du Four était emporté par le mal, les maisonnettes de Thony sont bientôt remplies de pestiférés, le quartier de la Touvière est le plus cruellement éprouvé. Le cordon sanitaire dont on l'avait entouré est étendu à toute la ville (4 mars) et la garde ne laisse passer aucune personne étrangère. Le premier août les syndics décident de faire appel à un médecin de Châlon-sur-Saône, Jean Donnot, qui peu après son arrivée est assez heureux pour assister au déclin de l'épidémie.

La guerre de Trente ans finie, les cas de peste sont plus rares, en 1664 quelques décès ont trop vivement alarmé les Evianais, ce ne sont que des décès ordinaires. Le calme de la population en ces temps mal-

heureux est digne de notre mémoire. A Padoue (1555), Casale Montferrat (1536) Genève (1530-1545) du temps de Calvin, Janssen signale les prisons pleines d'innocents accusés de sorcellerie, de maléfices pour propager le fléau (*La Réforme en Allemagne*). Le hideux spectacle de charrettes pleines de cadavres que le moindre cahot faisait se disloquer, battre le pavé, ne s'offrit point aux malades évianais à qui leurs concitoyens surent du moins adoucir la douleur de la séparation.

2. St-François de Sales venait d'être béatifié, l'apôtre du Chablais qui avait ramené Allinges et Thonon au giron de l'église avait laissé un souvenir trop profond à Evian pour que la population entière ne participât point à la solennité. Plus d'une fois il avait pris asile en ville, au mépris même des plus grands périls ; il lui était arrivé de traverser la Dranse grossie sur une simple planche que de charitables passants lui avaient tendue. On connaissait son cœur « abondant en dilection », on lisait ses lettres à sa chère Philothée, on savait qu'il avait régné par la bonté dans un temps où d'autres régnaient par la violence, ses sermons avaient été des homélies, ses mouvements des bénédictions. Sur les montagnes de Savoie ou sur les bords de son ravissant lac d'Annecy, il s'était senti plus près de Dieu à contempler ses merveilles ; la sérénité s'était établie dans son cœur généreux et il avait laissé une ample moisson de fleurs et de fruits, suivant son mot, à la fondation de l'Académie florimontane. La fête de la béatification fut célébrée le 14 mai 1662. C'était le moment le mieux choisi de l'année, car la nature alors est parée comme une fiancée ; la fête se déroula splendide dans le merveilleux décor du golfe d'Evian. Dans la matinée, des offices religieux d'un grand style

avaient été célébrés dans les églises, des chœurs religieux sur la place N.-D. avaient rappelé les mérites du saint, la fête de nuit devait dépasser en éclat tout ce qui avait été vu jusque-là. Quatre-vingts bourgeois en bel ordre reçurent à la maison de ville une livre de poudre chacun, une « brasse » de mèches, puis se dirigèrent mousquet sur l'épaule vers le port où une foule compacte les attendait ; ils montèrent sur les embarcations décorées d'oriflammes. Au large, deux immenses radeaux portaient des buchers hauts comme des tours, cinq autres plus petits contenaient de la poix, des fascines et autre matières inflammables. Le premier syndic donna l'ordre du combat, aussitôt des décharges de mousqueterie crépitent, les embarcations s'accostent, des abordages de haute lice se déroulent sous les yeux des spectateurs massés sur la grève. Des chants et des fanfares alternent avec les combats, puis à la tombée de la nuit on mit le feu aux radeaux. A la clarté des foyers qui allumaient le ciel d'une teinte rougeoyante, ce ne fut plus qu'une formidable ovation de cris, de vivats en l'honneur de l'apôtre du Chablais. Le sonneur de N.-D. faisait entendre ses meilleurs carillons, puis de toutes parts s'allumèrent de nombreux feux de joie qui indiquaient que l'on prenait un peu partout une part active à la fête. En ville, le clocher de N.-D., la tour de l'horloge de l'Hôtel de ville étaient les édifices éclairés et décorés avec le plus de goût. Une foule nombreuse de visiteurs venus des deux rives du lac avait suivi avec empressement la cérémonie qui s'était déroulée avec un succès magnifique.

Les Evianais fêtent avec enthousiasme le mariage de leur prince (2 avril 1663). En novembre 1663, la duchesse est malade, des prières sont dites pour sa guérison, puis pour le repos de son âme à sa mort

survenue dans les premiers jours de 1664. Le veuvage du duc ne fut pas de longue durée, il s'était remarié en 1665, une bande de violonistes prêta son concours pour le « Laudamus » à N.-D. La naissance du prince de Savoie est célébrée par des feux de joie (18 mai 1666), on prie pour sa convalescence (1667), et on salue sa guérison par un superbe feu d'artifice.

CHAPITRE XXV

VICTOR-AMÉDÉE (1675-1730).

1. Les Luzernois. — 2. Invasion française. 3. Travaux publics. Voirie.

1. Les Luzernois ainsi appelés de la petite vallée de la Luzerne dans les Alpes du Mont-Cenis, avaient embrassé la réforme protestante.

Les princes protestants avaient un peu partout banni les catholiques sans ménagement, les princes catholiques partageant les erreurs de leur époque avaient chassé les protestants de leurs Etats. Les Luzernois réfugiés en Suisse se disposaient en 1689 à retourner dans leur vallée d'origine, des indices nombreux laissaient deviner leur intention d'atterrir sur la côte du Léman. Des mousquets sont distribués, des armuriers louent des boutiques (30 avril 1689). La milice du Faucigny, le régiment du Chablais, les dragons du Piémont arrivent en renfort. Les habitants frappés de terreur par ces préparatifs s'enferment chez eux, barricadent leurs portes qui donnent accès hors des fortifications. C'est en vain qu'un si grand nombre de soldats avait mis l'arme au pied, les Luzernois débarquèrent en toute tran-

quillité au Laucon au nombre de 2.000 (4 septembre 1689), gagnèrent le plateau de Thollon, livrèrent bataille à Bernex, mais arrêtés dans le Faucigny, ils durent regagner le pays de Vaud. Au fait, la haine contre les Luzernois n'avait pas de racines profondes, on les appelle une année plus tard pour leur offrir des engagements dans l'armée.

Le 26 juin 1690, des Luzernois ou barbets sont à Evian, un syndic écrit qu'ils ne sont pas aussi méchants qu'on le dit, on leur offre même un vin d'honneur tiré des meilleures caves.

2. Victor Amédée était entré dans la ligue d'Augsbourg, contre la France ; la Savoie est occupée sans coup férir, la proie était facile. Un Evianais, Gaspard Bugnet, anxieux à l'idée des misères que la guerre allait déchaîner, donne 10 chars de vin à ses concitoyens.

Le 19 août, des éclaireurs français sont aux portes, les syndics avec le cérémonial ordinaire, apportent au commandant Saint-Ruth les clefs de la ville, le gros des troupes avait campé à Chignens-Allinges, le lendemain 20 août il fait son entrée en ville. Les cavaliers abritent leurs montures dans les granges, se dispersent par petits groupes, le maréchal de camp fait le tour des fortifications, inventorie les magasins de munitions. Dampierre, commissaire des guerres, s'est aperçu que des bateliers prennent le large avec des chargements de blé ; il réquisitionne toutes les denrées en stock, fait déposer les armes que les habitants détiennent dans leurs demeures et des voitures conduisent au fort des Allinges tout ce dont la troupe n'a pas un besoin immédiat.

Les bateliers de la Tourronde, Evian, doivent réserver leur tonnage aux transports militaires.

L'occupation cause de graves perturbations sur la vie de la cité, les denrées atteignent bien vite des prix exagérés, les échanges deviennent difficiles parce qu'on n'est pas habitué aux monnaies françaises ; les marchandises sont taxées, des affiches renseignent les habitants sur les valeurs des monnaies en cours (février 1691).

Le capitaine de Toury, du régiment de Bourbon, quitte la ville le 4 mars, le Conseil lui délivre un brevet de satisfaction. Le capitaine La Hoguette célèbre à Evian la prise du Comté de Nice et la population s'associe au chant du *Te Deum* à N.-D., danse des rondes autour du feu de joie allumé dans la soirée.

L'occupation était cependant ruineuse pour l'habitant, fertile en inconvénients de toutes sortes, les militaires commettent des larcins, on veut empêcher aux Evianais toutes relations avec la Suisse, on réquisitionne des bateaux chargés de marchandises à destination de Lausanne, les chaufourniers de Bret sont obligés de fournir de la chaux pour les travaux militaires à la forteresse des Allinges. Catinat envoie de nouvelles troupes et le 17 décembre il installe la poste aux chevaux au départ de la ville sur la France avec relais échelonnés de 2 lieues en 2 lieues. Le régiment de Bretagne fait la relève en 1692, il est remplacé à son tour par le régiment de Lorraine ; en 1694 sept compagnies du régiment de Rouergue occupent la ville. La discipline se relâche, les soldats pillent partout, enseignent la modestie aux jeunes filles, aux femmes, caressent de temps en temps les épaules d'un mécontent, et récoltent le raisin avant sa maturité. Le 13 janvier 1695, ils font misérablement mourir une femme après l'avoir volée, l'exaspération est à son comble, le capitaine s'engage à dédommager les victimes.

En 1696, la ville loge des officiers subalternes irlandais du régiment de la reine d'Angleterre (il s'agit des troupes du prétendant Jacques II).

Evian avait fourni un total de 10.003 livres 4 sols de réquisitions (1696). Le traité de Turin (1697) rendait la Savoie à son duc, le conseil s'empressa de le complimenter. Des soldats piémontais remplacent les soldats français partis, mais ils rappellent les pires périodes, ils réquisitionnent les denrées, les réceptionnaires se laissent corrompre à prix d'argent, ils offrent un vil prix des marchandises, si on ne leur offre pas un pot de vin suffisant ; quant aux gros fournisseurs, ils font ce qu'ils veulent. Le conseil exprime les doléances des bourgeois, il souhaite que les fournitures soient payées à des prix approchant les cours commerciaux, car les habitants ne sont que de simples laboureurs ou bateliers, les pluies ont ruiné leurs récoltes, le poisson est rare (1697). Les troupes se retirent.

Le roi d'Espagne mort sans enfants laissait au duc d'Anjou son héritage. C'était brillant, mais l'avenir seul savait ce que ce testament contenait de luttes épuisantes et vaines.

Evian héberge des soldats français en 1707, la ville conserve sa police, organise des patrouilles qui font des rondes pendant la nuit, mais les temps sont durs, une série de mauvaises récoltes a ruiné l'habitant et lorsque le commandant d'occupation essaie de lever un impôt de guerre, la capitation, il s'aperçoit que tout le monde est misérable, les collecteurs de l'impôt sont insolvables, les plus dénués s'engagent dans le régiment lyonnais pour avoir quelque chose à manger.

Des régiments au nom illustre prennent successive-

ment leurs quartiers en ville, ce sont les régiments du Languedoc, de Bretagne, de Flandre, les dragons du régiment de Sommery, Les uniformes se sont allégés des cuirasses métalliques, le bleu délicat met en valeur le blanc des chausses et de la lingerie, la culotte est plus seyante que la botte mousquetaire style Louis treizième, c'est déjà le costume des mignons, des roués de la Régence.

Le terrible hiver de 1709 approchait, le froid commença la veille des Rois, puis alla s'accentuant pendant une quinzaine de jours, le petit lac avait gelé, les noyers et les châtaigniers n'avaient pu résister à une température polaire, les ensemencements étaient compromis. Des délégués s'en furent à Paris exposer la misère de la population, en cours de route ils rejoignirent les Chambériens. Des mesures furent aussitôt prises pour adoucir les rigueurs de la situation et l'administration française fut assez heureuse pour faire distribuer des vivres aux pauvres pendant le cours de l'année. C'est au temps de l'occupation française que le Maréchal de Tessé informait les nobles syndics qu'ils aient à prêter serment de fidélité au roi de France. Sa lettre du 27 novembre 1703 précise un point particulier et peu connu de l'histoire locale, il y est question du démantèlement du fort des Allinges.

3. Le génie français apportait des améliorations profondes dans le système routier de la région ; aux essais timides, aux petites réparations provisoires des périodes précédentes, succédaient des travaux de grande envergure, capables de défier le temps, nulle autre conception que la conceptioı romaine ne pouvait lui être comparée. La région entière participait à cette activité, des bourguignons travaillent aux ponts de

la cité, des ouvriers reconstruisent la route du rivage du lac, le pont de la Dranse, des charrois incessants circulent de la ville à Vongy, à Thonon et à la forteresse des Allinges. Par lettres patentes du 17 octobre 1569, Thonon avait reçu l'usufruit du bois des Vuardes aux Allinges pour entretenir le pont de la Dranse ; pendant l'occupation française les réparations se font exactement, mais en d'autres temps c'est l'incurie et l'abandon. L'Intendant Goybet décida que l'entretien en serait effectué par la Province.

Les Cordeliers ont construit le chemin du port, ils le relient avec Neuvecelle par une chaussée neuve, d'une belle largeur, partout ailleurs la viabilité des routes est devenue meilleure. Les voyageurs n'ont point délaissé l'antique voie du Simplon, mais ce ne sont plus les pélerins de jadis cheminant avec bâton et bissac, ni les commerçants de Milan et Venise, car Lyon et Tours ont définitivement conquis le premier rang par le goût de leurs productions ; mais plutôt grands princes en chaise à porteurs, dames du monde avec de volumineux bagages, duègnes discrètes à la chevelure poudrée à frimas. La cité s'urbanise, la ville d'eaux commence à naître ; avec un louable effort, elle poursuit sans arrêt son embellissement. Les administrateurs se dressent eontre de nouvelles tentatives d'empiètement sur la voie publique, contre la construction de maisons insalubres et sans esthétique. Les immeubles pour la grande majorité sont vieux, très vieux, ce qui n'est pas un défaut, car ces immeubles constituent l'histoire de la cité, ils abritent de précieuses archives et d'anciennes dynasties de bourgeois qui ont travaillé à la splendeur de leur petite patrie. Ces vieilles maisons ont des lézardes, des murs lépreux en plus d'un endroit, elles sont comme des personnes âgées qui se peloton-

nent fatiguées sous le poids des ans, les murs s'arrondissent comme le dos voûté d'un vieillard et voilà pourquoi les rues sont encombrées de contreforts destinés à assurer la solidité des façades qui menacent de s'écrouler, ce qui ne serait qu'un caractère architectural très particulier, sans aucun inconvénient, si le public n'encombrait les encoignures d'ordures de toutes sortes. Le conseil permet de construire les contreforts mais il veut que la propreté de la rue soit respectée (1724).

Le soir venu, les Evianais ont soin de fermer les portes de leur enceinte ainsi qu'à l'ordinaire. Une nouvelle porte, celle du Benevy, avait récemment été ouverte dans les fortifications, elle est fermée d'une serrure à l'allemande (1722).

Chapitre XXVI

VICTOR-AMÉDÉE (1675-1730). — *Suite.*

1. Service des Eaux. — 2. Horloge. — 3. Cultes: « Desservants, cloches, églises, cimetière, bienfaisance ». — 4. Clarisses. — 5. Cordeliers. — 6. Ursulines.

1. Les Etrangers prennent les eaux de la « Châtaigneraie », à Amphion. Dès le commencement du XVIIIe siècle, la foule des buveurs d'eaux est considérable, un abri avec buvette est aménagé sur les bords du lac à Amphion. En ville le service des eaux s'organise, les ruisselets qui descendent capricieusement au lac sont captés, enfermés dans des tuyaux de bois pour alimenter les fontaines où chacun fait sa toilette, conduit ses bestiaux pour les abreuver. Leur utilisation au profit du public fait naître des contestations, on fait valoir des titres de propriété, par ailleurs on ne sait où conduire le trop-plein des bassins, celui de l'hôpital se déverse pendant quelque temps dans les cours et le jardin de Charles de Gribaldy, religieux de St-Maurice en Valais, ou dans les immeubles de son frère Guillaume. Pour s'en débarrasser, ils font rompre la conduite au-devant de leur habitation,

malgré les protestations des syndics et du recteur de l'hôpital (11 juillet 1681); la ville est obligée de construire à ses frais un déversoir jusqu'au lac. La Touvière est desservie par une fontaine jaillissant devant son église et par une autre dans la rue du bas. La source approvisionnant ces fontaines est dite de « derrière l'étang », les tuyaux de sapin s'obstruent fréquemment, la fontaine principale, la fontaine monumentale de la cité est celle de la place du Marché, les eaux sont reçues comme il est encore de coutume dans les régions hautes des Alpes dans un long réservoir creusé dans un tronc de sapin. Le Conseil ne perd point de vue la sécurité des habitants, il dispose partout des fontaines pour pouvoir combattre plus efficacement les incendies. Outre les seaux existants pour cet objet, il en achète deux douzaines.

2. Le sonneur de N.-D. cumule ses fonctions avec celles de remonteur de l'horloge, il reçoit 10 florins 6 sols (1679). Il s'acquitte scrupuleusement de sa mission, signale les réparations à effectuer; des horlogers des Morges (1678), d'autres de plus lointaine origine sont appelés pour les réparations (1700). A l'hôpital, une horloge marche en concordance parfaite avec celle de N.-D.

3 Suivant un antique usage, les paroissiens d'Evian se rendaient processionnellement à St-Paul à l'occasion des « Rogations », ils s'y rencontraient avec les processions des communes voisines. Cette cérémonie avait été l'occasion de querelles de préséance entre les diverses paroisses de la région, notamment entre Evian et Bernex. Le conseil d'Evian, Mgr. conclurent justement d'ailleurs que la paroisse d'Evian devait avoir le pas sur les autres paroisses.

La cure de N.-D. devait recevoir une autre dis-

tinction honorifique, Charles-Auguste de Sales (1606-1660) avait prié son prédécesseur à l'évêché de Genève d'ériger en plébanie la paroisse N.-D. d'Evian. En 1685, le titre de plébain (plebs, peuple, directeur du peuple), est solennellement décerné au Curé de N.-D. Le premier titulaire fut Révérend Chardon, homme de bien qui enrichit sa paroisse de nombreux legs, il fut enseveli dans le chœur de l'église (15 septembre 1705). Révérend Roch, son successeur, acquit un nouveau lustre à la cure de N.-D. Il est chargé en 1717 par Mgr l'Evêque de visiter les églises paroissiales de son ressort, de dresser l'inventaire du mobilier, de faire état de leurs besoins. Il invite en 1726 les desservants de la région à une réunion à Saint-Paul pour dresser le programme de la journée des Rogations. L'affluence des fidèles est telle qu'un beau désordre est de règle à l'occasion de ces solennités, on se bouscule, des incidents fâcheux ne manquent pas de se produire, des pèlerins s'attardent dans les auberges, leur tenue n'est point en harmonie avec l'objet de leur pèlérinage ; un horaire fut dressé et tout, dès lors, se passa sans incident.

L'Abbé d'Abondance prétend à la nomination à la cure de N.-D., son droit de percevoir les dîmes dans la paroisse, la rente qu'il sert pour la prédication du carême lui paraissent des raisons suffisantes à la justification de cette prérogative, sa prétention fut bien vite écartée, il a par ailleurs fort à faire, ayant laissé entrer le désordre dans son abbaye. La situation de la ville, à la limite de 2 confessions religieuses différentes, n'a point perdu de son importance, les missions sont très fréquentées, elles se célèbrent en grande solennité. Celles d'août 1633 et août 1634 sont dirigées par le Révérend Provincial des Jésuites de Chambéry, il est reçu avec toute la pompe qui con-

vient à un prélat. Les prédicateurs ont un auditoire très attentif, la population se presse dès les premiers jours de la cérémonie pour apprécier le talent des orateurs, des curieux continuent à traverser le lac pour suivre ces exercices.

La grande cloche de N.-D. présentait des fêlures, les frères Livremont de Pontarlier, fondeurs, achètent la bourgeoisie évianaise et font agréer leur offre de refondre la cloche et de la mettre en consonnance avec les autres (1587). Un jardin vendu aux dames de Ste-Claire, une collecte permirent de faire face aux dépenses. La cloche fondue pesait 1.523 livres, malheureusement la coulée avait été mauvaise, la cloche est fendue par une sonnerie à grande volée (15 mars 1713) et ne peut plus être utilisée que pour l'horloge et le carillon. Huard, maître fondeur de Chambéry, reprenait la fusion pour la 3e fois, le conseil fit tracer sur les flancs l'inscription suivante :

I. H. S.

A la plus grande Gloire de Dieu et de la Sainte Vierge. « L'an 1719 la ville d'Evian sous le consulat des nobles J. M. Pochat, J. C. Morand et J. Roch, plébain, m'a fait refondre sous les noms de Marie Josephte, J. Roch, plébain et archiprêtre ».

Nicolas Huard (1719).

La cloche fut reconnue être du poids de 35 quintaux 69 livres, les syndics déclarèrent qu'elle était parfaite, le prieur de la vallée d'Illiez (Valais), qui avait assisté à la coulée, commanda immédiatement une cloche pour la paroisse de Senavon.

Les églises continuent à être magnifiquement entretenues, les syndics fournissent les cierges de

Pâques et de la dédicace, montrent avec orgueil les sanctuaires aux évêques en tournée pastorale. Le sculpteur Knecht de Sion orne le maître-autel d'une statue de Saint Sébastien et d'une statue de Saint Roch (30 décembre 1668). A Sainte Catherine, les toitures sont soigneusement remises à neuf (1673-1718-1725).

Mgr l'évêque d'Annecy, en remerciant les syndics des brillantes réceptions qui lui sont offertes, les prie de bien vouloir être dorénavant plus simples dans leurs fêtes et de ne pas dépenser plus de 13 ducatons pour le recevoir.

La ville possède 3 cimetières, celui de N.-D. et celui de la Touvière, tous deux autour de leur église, celui de Thony est réservé aux pestiférés, le cimetière des Juifs n'est plus qu'un souvenir rappelé par le nom d'un mas de terrain dans le territoire de la ville. L'entretien des cimetières est sous la surveillance des desservants, le cimetière N. D. dans le voisinage du lac est clos de murs, un portail ferme l'entrée (1685). Le plébain reçoit les droits de bourgeoisie pour les réparations de 1665 à 1685.

Les églises voisines ne font pas appel en vain dans leur détresse aux cures d'Evian. Le plébain fait un don de 34 florins au curé de Bagnes (Valais) pour la reconstruction de son église (1661), il accorde cinq pistoles (1679) aux religieux du Saint-Bernard pour le même objet.

Des legs d'importance diverse continuent à enrichir les églises, par testament du 5 décembre 1679, les demoiselles Daniel instituent comme héritiers l'hôpital, le plébain, les dames de Ste-Claire. Le 7 février 1695, Révérend Querlaz donne un calice avec patène à Ste-Catherine de la Touvière.

4. Les Clarisses sont installées dans leur monastère ; aucun bruit extérieur ne peut les atteindre dans leur retraite, si ce n'est le clapotis des vagues sur la grève de leur jardin, le bruit rythmé de l'aviron des pêcheurs martelant d'un bruit sec le bord de l'embarcation sur lequel il est articulé. La Supérieure Révérende Jeanne Matthieux affranchit le monastère des droits du fief d'Allinges (1682), puis elle fait construire hors des murs la maison des sœurs converses. Villy de Montfalcon, propriétaire du fief du château d'Evian (achat du 3 mars 1631) affranchit à son tour les Sœurs de toutes les redevances d'origine féodale dont elles sont tenues à son égard (1724). Quelques incidents viennent troubler la tranquillité de la maison ; des inconnus descellent dans la rue de « Thévenin », ruelle de l'école, des dalles recouvrant la conduite des eaux du monastère pour y introduire des ordures ; le Conseil saisi du fait confirma les sœurs dans la propriété de ces eaux. Dans ses visites à Evian, le roi aime à se rendre au monastère dans l'ordre duquel avait brillé l'une de ses ancêtres, la bienheureuse Louise de Savoie.

5. Les Cordeliers sont brouillés avec le Conseil, les syndics accusent les moines de posséder un pigeonnier dans le clocher de leur église, usurpant ainsi un droit féodal appartenant aux Villy de Montfalcon. A notre époque, la dispute ferait sourire, en 1680, le père gardien du couvent convoqué au conseil dut fournir toutes les explications qu'on lui demandait à ce sujet. Il ne pouvait en toute exactitude maintenir sur son clocher une sentinelle destinée à faire fuir les oiseaux qui venaient y prendre asile, au surplus, il se montra très conciliant, donna l'assurance qu'il allait prendre les mesures nécessaires pour grillager toutes les ouvertures. L'incident clos, les Cordeliers

embellissent leur couvent, édifient un oratoire près du manoir Fonbonne aux Bonnevaux

Claude Duret, natif d'Evian, curé de Bagnes, enrichit les Cordeliers d'une fondation de 700 florins à charge de dire une messe annuelle pour son âme à la chapelle des Agonisants.

6. Des Ursulines de l'obédience de Pontarlier avaient pris asile à Evian (1691), elles séjournèrent une année et souhaitaient s'établir définitivement, leurs services étaient pleinement appréciés de la population, mais elle était incapable de leur fournir une demeure convenable, ainsi qu'on le demandait à Pontarlier; le vicaire général de cette ville les rappela à la date du 17 novembre 1693.

Chapitre XXVII

VICTOR AMÉDÉE (1675-1730). — *Suite.*

1. Collège, Personnel, Revenus. — 2. Instruction des filles. — 3. Hôpital, Bienfaisance. — 4. Santé.

1. On a signalé maintes fois l'état sordide des locaux scolaires d'une époque qui ne fût pas la nôtre, tel ne fut pas le cas pour Evian. L'administration locale ne néglige rien pour assurer le confort des écoliers, une avant-cour, une cour d'honneur donnent accès par un portail à la cour de récréation (1641-1645) dont la disposition rappelle heureusement celle des établissements modernes, les bancs de bois, le bassin de chêne où l'eau coule abondamment n'ont rien de l'austérité que l'on imagine volontiers dans les anciens collèges, si ce n'était le mur des fortifications qui sert de clôture, l'aspect n'en serait pas autre que celui des établissements construits de nos jours. Ce mur que plus d'un jeune espiègle escalada, la tour d'angle servant de chevet à la chapelle du collège étaient menacés par le travail des eaux courant à leur base, si bien que des travaux de réfection s'imposaient. Exécutés pendant le cours de 1666, ils furent bientôt terminés par des artisans évianais qui ne quittèrent

pas le chantier sans avoir réparé les bancs des classes. La clôture de l'établissement ne suffisait pas à empêcher les animaux de pénétrer dans l'intérieur pendant la présence des élèves à la messe, ils avaient même poussé l'indiscrétion jusqu'à pénétrer dans les salles de classe ; en 1659, on est obligé pour prévenir de pareils incidents d'ajuster des serrures aux portes. Des réparations à dates rapprochées à l'appartement des maîtres, au clocheton (1706) dans la classe du 1er régent Richard (1727), du régent Bastard Burquier (1736) montrent à quel point les syndics prodiguent leur sollicitude à l'établissement.

Comme il a été dit, le personnel change fréquemment, le conseil s'adresse de préférence aux Jésuites de Chambéry, mais ce choix n'a rien d'exclusif. Dans l'année 1652, les deux régents sont Jésuites, mais à cette date l'ordre informait le conseil de son désir de retirer ses maîtres tout en conservant la haute surveillance des études. C'était peu conforme aux intentions de la ville qui venait de solliciter un troisième régent bachelier.

Les démarches furent vaines, le Jésuite Buffet qui dirigeait la mission d'Evian emmena avec lui les deux pères, laissant la ville sans régents. Paul de Barry écrivit de Dôle le 20 juillet 1653 : « il faut s'il vous plait que j'entende le père Buffet sur ce que je l'avais chargé de vous expliquer et vous prier de vous pourvoir d'autres régents, cet emploi nous étant fort incommode pour diverses considérations ». Après une décision si catégorique, le conseil fait choix le 16 octobre de 3 régents, l'abbé Boéjat de Thonon pour la première classe, l'abbé Vallier d'Evian pour la 2e et François du Cret pour la 3e. L'abbé Boéjat, sollicité par un collège de Grenoble, préféra exercer son art au milieu de ses compatriotes qui lui offraient

après tout le salaire avantageux de 400 florins. Ce tarif ne devait pas être maintenu, car en 1713 le conseil, soucieux d'établir la bonne harmonie dans le personnel par l'équité des salaires, fixe à 370 florins celui du premier régent, à 300 celui du deuxième et à 280 celui du troisième que l'on désigne fréquemment sous le nom d'abécédaire. En 1664, il n'y a plus de personnel, tous les professeurs sont partis mécontents, le conseil a l'intention de demander des Augustins, puis des prêtres de la Congrégation de Saint-Sauveur, lorsque 4 Jésuites du Val d'Aoste venant à passer à Evian, sont invités à changer le but de leur voyage et à « régenter au collège ». La proposition est aussitôt acceptée, mais la vogue des nouveaux professeurs ne dure pas ; 2 ans après le marquis de Coudrée est prié de s'intéresser au fonctionnement du collège dont on lui souligne l'importance à cause de sa proximité du foyer d'hérésie qu'est Lausanne.

Ces déboires sont imputables dans une bonne mesure à l'état précaire des finances. L'irrégularité des fermiers d'Aulps dans le payement de la redevance à laquelle l'abbaye est tenue met les syndics dans l'impossibilité d'acquitter leurs engagements à termes réguliers. Le 15 août 1664, le conseil prie les régents de continuer à exercer malgré le retard qui est dû, le régent Morand ne veut pas attendre, il donne son congé, le premier régent Vailly se charge de la philosophie et des humanités, il reçoit 3 pistoles le 28 décembre.

Révérend Jacques Burnier vient améliorer la situation par un legs de 1.000 ducatons (13 juin 1665), n'importe, le 2 avril 1681, la question du personnel se pose de nouveau avec anxiété ; il n'y a plus de maîtres, le conseil demande sans succès des Barnabites, Pierre Morand reprend sa chaire (1687). En 1693,

le personnel se compose de Burdet, premier régent, Morand deuxième régent, tous deux prêtres, et un laïc Brun. Le conseil élabore un règlement, le premier régent l'accepte, le commente avec ses collègues qui se mettent d'accord pour l'accepter à leur tour, puis il l'enferme précieusement dans le sac à archives. La prospérité arrive néanmoins, le collège est officiellement reconnu par le magistrat des Etudes de Turin comme collège provincial (1729). Ses élèves sont admis à concourir pour l'obtention des bourses qui leur permettent d'achever leurs études dans les premiers établissements de la capitale, les meilleurs élèves reçoivent une croix d'argent (1726). La chapelle du collège aménagée dans une tour des anciens remparts est ouverte au culte sous l'impulsion de Charles Auguste de Sales.

Si l'on veut bien considérer l'incertitude des revenus du collège, il est facile de comprendre toutes les difficultés éprouvées par les administrateurs dans leur gestion. La rente de l'abbaye d'Aulps est très irrégulièrement servie, il faut ordinairement un procès pour recouvrer les créances sur les fermiers de l'abbaye, les débiteurs sont fort souvent insolvables et quand la direction change de main, de nouvelles difficultés s'ajoutent aux précédentes. L'occupation de la Savoie par les armées françaises en 1690 rouvrit les débats sur la fondation de Jérôme Lambert, le Gouverneur s'empare des revenus, la ville proteste, envoie les 9 mars 1691 noble Bordet, syndic et procureur, avec la bulle du 4 juin 1576, les lettres d'Emmanuel Philibert, des Vidimus de procès pour fléchir la rigueur de la mesure.

A partir de cette date, les revenus rentrent plus facilement et le fonctionnement de l'établissement en devient plus aisé.

2. La vie de salon est la marque distinctive de la société française, elle est à ce point le caractère de la race que Mme de Staël bravera la police impériale pour s'échapper de Coppet et venir causer à Evian.

Les salons inspirent notre littérature dont on a pu dire, à cause de cela, qu'elle fut une littérature mondaine, ils sont les grands éducateurs de la société. Voilà pourquoi il n'est pas question d'écoles de filles dans notre sujet.

Fénélon écrit son « traité de l'éducation des filles » vers la fin du XVIIe siècle, et Saint-Cyr n'avait pas encore ouvert ses portes. Ce n'est que peu après la publication de l'ouvrage que s'ouvrent des maisons d'éducation pour jeunes filles ; à Evian un établissement est créé. Noble Damoiselle Charlotte Bordet est la première institutrice, Pernette Grenat Vve Bellon accorde une somme importante à l'institution (1718). Les deux Damoiselles Brun succèdent à la direction de l'établissement en 1720, elles s'engagent à apprendre aux jeunes filles les sciences, les lettres et la religion. Chaque matin elles conduisent leurs élèves à l'office religieux.

3. L'hôpital répand généreusement ses bienfaits, les fondations ne cessent d'accroître son patrimoine, les pauvres usent régulièrement les lits mis à leur disposition (1696), les distributions gratuites de denrées alimentaires le jour de Noël sont très suivies. Un don permet d'habiller chaque année sept garçons et sept filles pauvres à l'occasion des fêtes de Toussaint et de Pâques, le choix de ces personnes est fait par le conseil à qui les postulants fournissent un certificat de baptême. L'hôpital accorde des secours aux sinistrés de Saint-Maurice en Valais (juin 1693).

4. La peste menace la région en 1680. Vienne,

diverses villes d'Allemagne sont en proie au fléau. La garde, aux portes de la ville, demande le certificat de santé à tous les voyageurs inconnus, les barques étrangères atterrissent au débarcadère spécial de la Grande Rive et les voyageurs ne sont admis en ville qu'après avoir subi la quarantaine hors des murs et fait incinérer leurs bagages. Par surcroît de précaution, on fait abattre les animaux qui avaient été atteints de maladies infectieuses dans les alpages de Memise pendant le cours de l'été. Ces mesures avaient mis la ville à l'abri du fléau, elles furent continuées dans le cours de 1681. Vevey, Lausanne qui n'envisageaient à cette occasion que les entraves apportées à leur navigation, en firent le reproche à Evian. Le conseil ne fut pas long à convaincre ses loyaux voisins qu'il n'avait agi que sous l'empire de la plus dure nécessité.

En 1713, la peste ravage le canton des Grisons ; les mesures ordinaires de précaution prises, Evian n'eut aucun décès à déplorer. En 1716, une épidémie fait des victimes assez nombreuses dans la population, le chirurgien Jean-Claude Morand constate 50 cas de fièvre maligne, les habitants se rendent en procession aux croix de Chavanne, du Martelay. Les malades sont soignés par un grand nombre de personnes empressées, on leur fait parvenir gratuitement du bouillon, on fait dire des messes pour leur guérison et afin d'éviter toute alarme, on ne sonne que la petite cloche pour les ensevelissements.

Une alimentation insuffisante avait provoqué une épidémie désignée sous le nom de « flux du sang » en 1718, mais l'alerte fut bien autrement vive quand on apprit que Marseille était ravagée par la peste (1720), des voyageurs avaient fait le récit terrifiant de rues encombrées de cadavres, de fuyards partant

éperdûment dans la campagne. On barricada les portes, on fit des provisions comme pour un siège et pendant tout l'été la ville resta isolée du monde ; la mesure était sévère, mais elle permit de traverser sans encombre cette rude année.

Les denrées alimentaires, les viandes sont soumises à une visite rigoureuse du service de santé à partir de 1720, cette mesure ne tomba plus en désuétude et bientôt disparaîtront de la cité les épidémies qui l'avaient si souvent ravagée dans le passé.

Chapitre XXVIII

VICTOR AMÉDÉE (1675-1730). — *Suite.*

1. Franchises. « Affaire Fay de la Vallaz. Exemption de taille. Dignité syndicale ». — 2. Papegay. — 3. Ravitaillement. — 4. Police. — 5. Bret.

1. A plusieurs reprises les bourgeois d'Evian, forts de leur ancien droit de trafiquer librement sur le Léman, firent remarquer que les très redoutés seigneurs de Berne exigeaient des droits sur les marchandises évianaises, au mépris des traités (1637-1660). Dans l'ivresse de leur installation dans le luxuriant pays de Vaud, les Bernois ne surent apporter dans leur administration ni le respect des conventions passées, ni le caractère chevaleresque qui fait quelquefois oublier au vaincu l'oppression du vainqueur. Les avoyers de Berne contestèrent le droit plusieurs fois séculaire du libre échange entre Evian et Vevey (23 août 1660), malgré les relations amicales des 2 localités ; mais des événements fortuits vinrent montrer le ridicule de la prétention de brouiller les 2 villes : le 12 juillet 1688, les Veveysans dont une partie de la cité venait d'être détruite par le feu, remerciaient publiquement les Evianais de l'aide qu'ils

leur avaient apportée ; plus tard (1711) des bateliers avaient recueilli sur la côte savoyarde le bois d'un veveysan qu'une crue d'eau avait entraîné au lac, une nouvelle démonstration de sympathie mutuelle entre les 2 villes se produisit à cette occasion.

Sous la même inspiration, les relations avec Lausanne furent sur le point de s'altérer, des mesures de châtaignes avaient été prélevées arbitrairement au préjudice des négociants d'Evian (novembre 1665), des Evianais avaient été l'objet de voies de fait de la part des policiers bernois. Le juge-mage du Chablais intervint, mais en 1677, de nouvelles taxes sont levées sur les maraîchers d'Evian. Le Conseil s'adressa une première fois aux Seigneurs de Berne, puis une deuxième fois en 1690 sans obtenir la reconnaissance formelle de ses anciens privilèges. Les Lausannois, irrités de toutes ces vexations, proclamaient en 1727 les droits de combourgeoisie réciproque des 2 villes. Vouvry demande à voir les titres, les bourgeois de Martigny, au courant des difficultés que présentaient les transactions commerciales, écrivaient que la levée des péages dans leur localité était le fait de l'évêque de Sion. Morges se répandait en amers regrets sur les entraves commerciales, et demandait le libre échange. La question de nouveau portée à Berne ne fit pas un pas, un fort courant d'opinion se prononça contre toute innovation.

Le conseil surveille les propriétés communales, oblige Marin à reconnaître le droit de pâturage sur ses terrains communaux, car les anciennes franchises accordent à la ville le droit de pâturer sur toutes les propriétés de ce genre de la Dranse à Bret.

Le fermier du vin doit s'acquitter scrupuleusement de ses engagements (1672) ; par contre, Villy de Montfalcon vient de temps en temps rappeler une organisa-

tion désuète, celle de la banalité de son moulin, où l'on est tenu d'apporter une partie de son grain. Dans cet ordre d'idées, Fay de la Vallaz, Valaisan enrichi, voudrait planter girouette sur son toit (Hôtel de Paris et Beau-Rivage), authentifier blason qu'un dessinateur complaisant lui a tracé, équilibrer les titres dont il s'est abondamment pourvu. Excipant de titres pompeux, il essaye de se faire décharger de certaines taxes, mal reçu des anciens hobereaux jaloux de leur position, déjoué par les syndics, il ne réussit qu'à être un ridicule Monsieur Jourdain dans sa splendide demeure des bords du lac.

Le 23 mai 1663, la grêle avait ravagé le territoire d'Evian, Maraîche, Marin, Neuvecelle, entre 5 et 6 heures du soir; les braves cultivateurs de la région voyant leurs espérances anéanties se prirent à espérer en la magnanimité du prince, contre tout espoir, un simulacre d'enquête, quelques gentilshommes en promenade à qui on offrit de succulents repas conclurent que la récolte était très belle et qu'il n'y avait aucun dégrèvement à accorder (1er octobre 1663).

Le géomètre Tavernier dresse le premier cadastre de la ville, la mesure était attendue avec impatience; en fournissant le plan parcellaire du territoire, le cadastre devait mettre fin à bien des contestations, il permettait aussi de répartir l'impôt avec beaucoup plus d'équité. Le travail achevé (30 mars 1709), Tavernier avait évalué la superficie de la commune au chiffre de 224.985 toises de bonne valeur. Les bornes entre Evian et Publier sont plantées par Carrier d'Avuligoz (1729).

On n'a pas perdu de vue la démarche de 1635 pour obtenir réduction des tailles royales. Pomet, secrétaire d'Etat à Turin, écrivait qu'il faisait son possible

pour faire agir les influences à la cour, il soulignait les difficultés de l'entreprise, la taille étant un bien inaliénable de la couronne, elle ne pouvait qu'être modifiée dans son mode de perception et non dans son chiffre. Mais un revirement d'opinion ne devait pas tarder à survenir, en 1705 ; le roi rejetant sur les terres de la communauté la plupart des impositions, accorde l'exemption de la taille sur les maisons, à la condition que celles en ruine ne soient point réparées, mais entièrement reconstruites et qu'à défaut elles soient vendues à qui pourra reconstruire. La mesure hâta la disparition de l'ancienne cité des demeures par trop vieillottes, les bourgeois qui ne se soumettent pas sont déchus de leur titre.

Les habitants ont des traditions, ils ont des archives enfermées à la tour de l'horloge, elles sont fort souvent inventoriées et aucune indélicatesse ne peut se commettre, les parchemins emplissent trois coffres, un buffet à quatre portes, deux « archebancs » ou coffres formant banquettes, les clefs sont entre les mains d'hommes qui ont donné des preuves de leur fidélité, en général des notaires, qui traduisent les documents à leurs concitoyens.

Le juge-mage montre quelque répugnance à venir siéger à Evian deux jours par semaine, il y est contraint malgré le dérangement que ces déplacements lui occasionnent, il doit être accompagné de son greffier (1719 et 1727), il fait détruire un sceau aux armoiries de la ville qu'un faussaire avait gravé pour s'en servir.

Les syndics font respecter les droits de la cité et aussi leur dignité, un contempteur de leurs fonctions est condamné à six jours de prison, puis, sa peine terminée, il dut s'agenouiller au milieu de la place de la

maison de ville et, tête nue, face aux syndics qui étaient aux fenêtres, demander pardon à haute et intelligible voix. A Lausanne, Mathieu Fernex se vantait de « casser la tête au premier syndic évianais qu'il rencontrerait » ; la fanfaronnade ne fut pas du goût des magistrats lausannois qui firent enfermer l'énergumène. L'incident ne tarda pas d'ailleurs à avoir sa contre-partie, le lausannois Milot s'était répandu en propos déshonorants sur la baillive, comme il était à boire à l'auberge de la Croix blanche à Evian (1719). Arrêté il est enfermé dans la prison et le bailli Hacbrett lui-même vint instruire la cause en ville, Milot dut faire amende honorable.

C'est dans l'almanach de Lausanne que se fait la publicité des foires (1728), il n'est pas question du « Messager boiteux de Berne et Vevey » fondé en 1707 et si populaire de nos jours.

2. Par lettres patentes enregistrées le 1 janvier 1676, la ville obtint l'autorisation d'élever chaque année un papegay pour la distraction de la jeunesse ; il s'agissait de tirer un oiseau sur un mât très élevé, le meilleur tireur était le roi du papegay ou plus communément le roi de l'oiseau ainsi qu'il est encore appelé dans les campagnes. Lorsque le tir aux pigeons était installé (1913) sur le Plateau d'Evian la ville ne faisait que renouer une tradition plusieurs fois séculaire. Madame Royale, tutrice de Victor-Amédée II, accordait une somme de 150 florins au meilleur fusil. La fête est fixée au 2e dimanche de juin à Chavanne (Grand Hôtel d'Evian), les aubergistes vendent le vin en plein air et leur commerce est des plus faciles ; le 15 juin 1678, la fête est particulièrement réussie, chaque bourgeois fit sa décharge contre l'oiseau obstiné qui n'avait pu être abattu la veille. Une table renversée, des toilettes

déchirées, un drapeau atteint par un projectile sont les moindres incidents de cette journée de réjouissances. En 1681, Noble François Bordet est le roi de l'oiseau, il reçoit l'accolade de Villy de Montfalcon, sergent de bataille.

3. Le ravitaillement est rigoureusement contrôlé par le Conseil ; Blaise Merlin, riche négociant, veut entrer du vin étranger, il est obligé d'acheter auparavant le vin disponible dans les caves de la ville ; une dérogation pourra être obtenue lorsqu'il s'agira du vin destiné à faire du vinaigre, dans ce cas l'origine est sans importance. En 1698, la disette avait éprouvé les habitants, malgré le froment et les farines achetés dans le val d'Aoste ; mais les plus grands malheurs devaient suivre l'hiver de 1709, les arbres avaient péri, les ensemencements de blé d'automne gelé en terre. L'administration française sut prévenir les pires catastrophes et avec un zèle remarquable, s'empressa de parer aux besoins immédiats et d'assurer l'avenir. Des distributions gratuites de vivres furent organisées tous les deux jours, les plus pauvres familles recevaient 80 litres de fèves et deux sacs de riz, de mai à août les distributions se firent sur le pied de 2 quarts de fèves (80 litres) 4 fois par semaine.

L'exportation des plants de châtaigniers fut interdite, on acheta dans l'intérieur de la France une grande quantité de nouveaux plants pour reconstituer les châtaigneraies, les châtaignes remplaçaient dans ce temps-là la pomme de terre et même le pain qui ont une si grande importance sur nos tables de nos jours. Voici le tableau que le Sénat de Savoie exposait à d'Angervilliers au sujet des misères du temps (Voir congrès des Sociétés Savantes à Evian) :

« La licence des soldats a été si grande qu'après

avoir dépouillé la campagne de fruits, de menus bestiaux, ils se sont jetés dans les vignes et on n'a pu ramasser une grappe de raisin. Le menu peuple ne boit que de l'eau. L'été dernier, la misère était si grande que le pays n'avait pas un morceau de pain, on a vu des malheureux conduisant leur chariot, tomber de faim, on ne voit que mendiants dans tout le pays, on a été obligé de tuer les bestiaux faute de fourrages, qui étaient réquisitionnés pour les besoins de l'armée, tout le foin a été consommé par les cavaliers et dans certains villages, les dragons refusent le pain des paysans. »

Les pêcheurs d'Evian convoquent en 1660 leurs collègues en une entrevue pour établir les prix du poisson et éviter un avilissement désastreux des cours ; ce trust, ce cartel de vente du poisson méritait d'être signalé.

4. La prison, la « lanterne » sont les expédients les plus employés pour maintenir en ville l'ordre et le respect. La « lanterne » construite en bois s'use facilement, elle est refaite en 1683, mais de mauvais plaisants la démolissent pendant la nuit et la transportent devant la maison d'habitation de l'avocat Bordet, si bien qu'on dut en commander une autre qui fut d'ailleurs bien vite utilisée. Voici les noms de quelques malfaiteurs mis à tourner dans cet étrange instrument : Decampiche a volé des objets à Lugrin, comme il essayait de vendre le produit de son vol à Evian, il est arrêté et passé à la lanterne. Le 8 septembre 1702, la fille de Gaspard Laforge est mise à la lanterne et tournée une heure, après quoi elle est chassée de la ville. Le bourgeois Vesin avait été volé de la chaîne de son embarcation (1711). Son exploit accompli, le voleur s'était introduit dans la maison Bugnet au bord du lac où il avait soustrait un poêlon de cuivre,

des rideaux de lit. Le voleur dut porter la chaîne et les objets volés au marché du lundi pour les rendre « coram populo » à leurs légitimes propriétaires, puis passer une heure à la lanterne avant d'être chassé de la ville.

La prison est le complément indispensable de la lanterne, portes, barreaux, planchers sont à même de défier les poussées les plus énergiques et de donner aux mieux doués une impression de vanité dans tout effort pour s'échapper.

Les foires sont attendues avec impatience du commerce local, les valets de ville nettoient les rues, enlèvent les ordures, une brillante retraite aux flambeaux salue les négociants, les courtiers en bestiaux à la panse rebondie, à peau de chat bien garnie venus dès la veille ; les portes entr'ouvertes des auberges laissent apercevoir des personnages gesticulant autour de nombreux pots de vin, discutant des cours ; des poings frappent sur la table, des paris s'engagent, des marchés s'ébauchent, une délicieuse odeur de viande grillée emplit la rue et un impondérable fumet de vin blanc caresse les narines. Des gens sans aveu se mêlent à la foule des badauds ; des tire-laine soulagent les poches de quelques villageois naïfs, malgré les rondes de la police et des chevaliers du guet. Quoiqu'il soit recommandé de clore les propriétés, des vols ne manquent pas de se commettre. Des placards apposés aux portes, au pilier devant la maison de ville rappellent les mesures qui réglementent la foire, qui interdisent les transactions hors de la place qui leur est destinée. En 1718, la divagation des animaux est interdite dans les rues ; les Royales Gabelles s'installent à cette époque, la mesure causa un vif mécontentement dans la population et surtout chez les bateliers qui étaient fouillés par les douaniers



Le roi Victor-Amé II arrive à Evian

sans discrétion et sans tact, au départ comme à l'arrivée.

Vers la fin du règne, des bandes de malfaiteurs tiennent la campagne, allument des feux dans la nuit, vivent dans les granges et les écuries, rançonnent les voyageurs (1730).

5. A l'ordinaire, les voleurs continuent leurs coupes clandestines dans les bois de Bret. Les forestiers préposés à la surveillance étudient les confins, empêchent les empiètements des voisins. La ville entretient les chemins, élague les arbres en bordure, 2 mulets chargés peuvent facilement se rencontrer dans les bois des Feuillasses. Les services de garde ont été établis à bon escient, en 1671 les voleurs commettent leurs méfaits avec audace, attaquent les gardes avec des frondes et des fusils. Ces vols et attaques décidèrent la ville à aliéner une partie de son domaine forestier, elle cédait ses bois des Feuillasses du nant du Laucon au nant de la Rema au prévôt de Montjoux, Antoine Norat, contre les dîmes du blé et du chanvre que le prévôt possédait à Bissinges, Publier du « nant d'Amphion » de Darbon au lac, jusqu'au «nant de la Léchère» et du lac aux vignes et ferme de Jérémie Bordet. Quelque 50 ans auparavant, le 8 juin 1616, la ville pour acquitter une dette considérable avait vendu une partie du bois de Bret à Révérend Vespasien Ayaz, abbé commendataire d'Abondance ainsi qu'un mas situé à Saint-Gingolph pour le prix de 6.133 livres 6 sols (acte Rolaz, notaire).

Or, en 1724, le conseil constate qu'il ne lui est resté de ces ventes que la dîme de Bissinges qui n'a jamais rapporté plus de 100 livres annuelles, il prie le roi de voir s'il n'y a pas lieu « nonobstant le temps et la prescription » d'annuler tous les contrats. La démar-

che reste sans succès ; le 15 juillet 1725, les syndics décident de convoquer les principaux contractants ou leurs successeurs pour revenir sur les anciennes conventions, mais en 1732, le conseil procédant au recolement des bois communaux, reconnaît tacitement les marchés passés et ajoute que la ville possède encore le mas de Bret, du nant du Laucon jusqu'au couloir de la Revenalle et du lac jusqu'aux montagnes.

Chapitre XXIX

VICTOR-AMÉDÉE (1675-1730). — *Suite.*

1. Solennités. — 2. Evian, ville d'eaux.

1. Les fêtes deviennent un hymne à la louange de la cour, l'ombre de Versailles hante Turin. Le 28 septembre 1698, le prince avait fait une visite à la ville, une promenade sur le lac, un dîner champêtre servi à Meillerie l'avaient ravi quoiqu'il n'eut guère mangé que des confitures. Un événement de la plus haute importance devait combler les vœux de la dynastie, des siècles d'effort et d'intrigue n'avaient encore pu faire entrer la dignité royale dans la maison. Depuis Emmanuel-Philibert, la couronne ducale paraissait trop banale pour ceindre le front des Savoies, des appuis puissants permettaient d'espérer les dignités suprêmes ; l'aide apportée aux princes allemands, à l'Empereur, un heureux concours de circonstances laissaient prévoir l'événement et l'entourage parodiant les sorcières de Macbeth saluait le maître de la dignité à laquelle tous les efforts d'un long règne avaient tendu.

« Salut toi qui seras roi ». Le traité d'Utrecht donnait satisfaction à cette ambition, posait la couronne fermée sur le front de Victor-Amédée, le faisait roi

de Piémont-Sardaigne ; c'était un faste nouveau et le suprême. Le roi s'empressa de visiter ses états pour fêter avec ses sujets le glorieux événement et leur faire partager sa joie. En 1715, il est en Chablais, il s'arrête à Thonon, la ville lui envoie de beaux poissons, il s'en vient caracoler à Evian le 13 août. Il était avec son fils, suivi d'un brillant cortège de seigneurs et de dames de la Cour, les gardes du corps fermaient le cortège ; le roi entra par la porte d'Allinges, atteignit la place de l'Eglise, continua par la rue « dessous », arriva à la porte de Chavanne (vers le port actuel), contourna le clos des Cordeliers et revint par la rue dessus (rue Nationale). Le conseil des Syndics, un grand nombre de bourgeois en habits du dimanche étaient massés devant la maison de ville, où ils avaient fait servir un goûter champêtre : des confitures achetées la veille à Lausanne, — on se souvenait que le prince s'en était montré très friand auparavant à Meillerie, — cinquante livres de carpes provenant de Neuville (Valais) et surtout de ces bons petits vins du pays qui font rire et qui font chanter. Tout le monde y compris la milice en armes était impatient de montrer au roi sa belle tenue ; on comprend la stupeur qui s'empara de chacun lorsque le brillant cortège, arrivé à hauteur de la maison de ville, au lieu de s'arrêter, passa sans répondre par un salut aux vivats de la foule enthousiaste, sans jeter un coup d'œil sur la milice alignée en bel appareil, sans un regard de convoitise aux bonnes confitures des bons Evianais, le cortège passa et roide comme une troupe de cavaliers à la parade, sortit de la ville laissant le noble conseil ébahi et confus devant son goûter et ses confitures. N'eût été le vin clairet et qu'on songea à boire pour se remettre, c'était la consternation en ville. Les confitures mises en loterie le 19 août rapportèrent

68 florins. Le lendemain, l'intendant du roi Ferrero convoquait les syndics à la maison de ville et immédiatement leur communiquait l'objet du mécontentement du roi. La ville est mal administrée, les conseillers ne donnent de secours qu'aux personnes qui travaillent pour eux, les filles pauvres ne reçoivent les vêtements du legs Chatillon que lorsqu'elles font des cadeaux, il doit y avoir deux clefs pour ouvrir le bureau du Conseil, l'une en main du syndic, l'autre en main d'un conseiller et cependant il n'y en a qu'une, on ne sonne plus la cloche de l'hôpital pour annoncer les séances, un gentilhomme a acheté des biens roturiers, en a rejeté la taille sur les autres parce que ce gentilhomme a un fils, un frère, un beau-frère conseillers, la justice est mal rendue et les procureurs entrent ivres à l'audience. Les charges sont accablantes et trop fondées ; les réponses du conseil montrent son embarras, elles sont surchargées de circonlocutions, il a l'intention d'épurer l'administration de la ville, il vérifiera chaque année la gestion de l'hôpital, il écrira un placet au roi pour que la dignité reparaisse au prétoire, pour que le juge-mage siège en habits convenables et laisse un cachet à Evian.

Le 8 septembre 1716 et pour la première fois, la ville célébrait par une procession en l'honneur de la Nativité de la Sainte-Vierge l'anniversaire de la levée du siège de Turin par les Français (8 septembre 1706).

Les fêtes du mariage de S. A. R. avec une princesse allemande sont célébrées dans tout l'Etat, à Evian des réjouissances populaires à Porte-d'Allinges suivirent le *Laudamus* chanté en grande musique à N.-D. Les Fêtes se succèdent, le roi est dans l'épanouissement de sa fortune, ses sujets se disputent à l'envi

l'honneur de le recevoir. Des paveurs viennent de Vevey pour réparer les chaussées de la ville, des maçons, des peintres ornent maintes façades, une superbe couronne royale surmonte les armoiries du roy sur la buvette d'Amphion, toute la côte fait régulièrement sa toilette des jours de fête à chaque printemps ; car les visites sont fréquentes. Au port, une ravissante embarcation est gréée pour le service de la famille royale ; elle porte une tenture de « bocassine » avec lambrequins de velours rouge de Damas, glands et cordelière d'or ; des fauteuils avec des armoiries, des festons, des lacs d'amour sur le dossier, tout est commode, pratique, luxueux. Le roi arrive le 12 juillet 1724, une quarantaine de bourgeois étaient allés à sa rencontre à cheval à Vongy. Du haut du clocher N.-D., le guetteur met la foule au courant de la marche du cortège ; des hérauts, le personnel de la maison militaire, le roi, les princes et les princesses, le personnel de la garde, les bourgeois sont signalés dès le Martelay par le nuage de poussière qui les environne, les éclats des épées, des pavillons de trompettes qui brillent au soleil. Des sonneries de cloches, des décharges d'artillerie saluent le cortège qui s'engouffre sous la porte d'Allinges trop basse pour les panaches des cavaliers qui instinctivement baissent la tête pour ne pas perdre leur coiffure. La foule se presse sur le passage, s'incline profondément ; le roi main gauche sur la hanche, droit sur ses étriers, les rênes sévèrement tendues haut sur l'encolure de son cheval, jette un regard sur la foule des admirateurs, puis continuant droit devant lui, atteint les jardins de la maison forte de Grilly (jardins du Casino). Dans les églises on chante des *Laudamus*, aux clochers les sonneurs se surpassent en virtuosité ; vers le soir, le roi consentit à assister au *Te Deum* qui se chantait pour la conser-

vation de sa personne, une fête de nuit lui fut offerte le lendemain sur le lac, il monta sur son embarcation avec ses familiers cependant que la foule des Evianais, soit en barques, soit sur la grève, l'ovationnait avec insistance. Un feu de joie termina la soirée.

Le 14 août, le roi partait pour Thonon par la voie du lac attendre la princesse de Hesse Rheinfeld que 18 Evianais escortaient au départ de Morges.

Le 17 juillet 1725, Victor-Amédée refuse de se servir du dais qu'on lui présente à son entrée en ville ; avec le même cérémonial que précédemment, il se rend à la maison forte de Grilly. Lorsqu'il ne peut plus monter à cheval, les bateliers évianais vont le prendre à Ripailles avec toute la batellerie du port; le séjour de 1726 devait durer 3 semaines, du 13 juillet au 8 août. En 1728, la ville lui fait un chemin et un tapis de roses et elle entre bien profondément dans son cœur par la façon splendide et heureuse avec laquelle elle le reçoit.

3. Les nombreux séjours de la cour avaient mis la ville à la mode; dès 1697 le Révérend Père Bernard, gardien des Cordeliers d'Evian, rédigeait son « mercure aquatique » en façon de journal de saison tel qu'il se rédige de nos jours (Ve Congrès des Sociétés savantes à Evian). Il constate qu'il y a de belles maisons en ville, que la population est travailleuse et honnête, sachant recevoir ses hôtes d'une façon fort civile. Les docteurs Gramel père et fils, de Genève, MM. Soubeyrand et Saget ont analysé la source de la Châtaigneraie avant 1697 et M. Rebut, conseiller du roi, a fait le premier une cure de ses eaux. Le 16 août 1589, il y avait plus de 200 étrangers à Evian, mais la ville était en grand émoi au sujet du passage des Luzernois, les préparatifs militaires jetèrent

l'épouvante dans l'âme des buveurs d'eaux et ils se retirèrent laissant seule la grande cuisinière du temps, Mme Communaux, devant ses « fricots » et ses provisions. Dans l'année 1697, il y a dans les hôtelleries de la ville : Mlle de Dorman, M. de Nernier, un chanoine du Saint-Bernard, une jeune demoiselle de la Semine, Mme la Châtelaine Pucras, M. de Barbey, M. le lieutenant Russier et son épouse, l'abbé de Saint-Maurice en Valais, M. Fay de la Vallaz, M. de Cidonde de Lettron et son épouse, M. Devantéry, Mme et Damoiselle de Sainte-Croix. Il se confirme que les personnes anémiques guéries par les eaux sont en très grand nombre.

Le 15 juillet 1722, les syndics prennent dans l'armoire de la maison de ville 10 livres 2 sols pour acheter huit pigeons à Thonon dont on veut faire cadeau à la Comtesse de Vertzirol qui prend les eaux. Cette personne ne tarde pas à devenir une habituée de la station, on lui offre une autre année des dindons achetés dans la vallée d'Aulps ; le 21 mai 1733 elle reçoit un panier de bouteilles de vin de Cully, le même cadeau est offert à l'intendant du roi Ricardi, la famille royale enfin est très assidue à la buvette.

Ce fut en 1726 que Mme de Warens, la mécène de J.-J. Rousseau, la châtelaine des Charmettes, vint de Vevey à Evian pour voir le roi et sa cour. Un sermon de l'évêque d'Annecy à N.-D. la ramena au catholicisme. Pour couper court aux bruits tendancieux lancés de Vevey, on lui persuada doucement d'aller demeurer à Annecy, 10 gardes l'accompagnèrent. C'est dans la rue J.-J. Rousseau d'Annecy, qu'elle accueillit le petit écolier flaneur de Genève, elle en fit un élève au séminaire d'Annecy.

CHAPITRE XXX

CHARLES-EMMANUEL (1730-1773).

Invasion espagnole.

L'empereur Charles VI étant mort, laissait son héritage à sa fille, mais Marie-Thérèse n'avait qu'un testament en poche, il eut bien mieux valu, pour la paix de l'Europe, qu'elle eût une forte armée. Le roi de Piémont-Sardaigne s'allie à l'Autriche contre la France et l'Espagne et les Espagnols envahissent la Savoie, y campent de 1742 à 1748.

Guillaume Faucoz, de Vacheresse, régent de 4e au Collège, a laissé un récit des événements (voir *Congrès d'Evian*). Courtois, il présente sa femme, il s'agit de la « Françoise Jacquier » qu'il a épousée le 23 janvier 1742 ; la lune de miel est quelque peu assombrie par les nouvelles pessimistes qui circulent sur les événements en cours ; le 5 septembre, l'occupation se précise, les fonctionnaires piémontais se sont retirés précipitamment par le Valais et le 8 septembre est affiché le manifeste de Don Philippe, gouverneur de Savoie pour S. M. le roy d'Espagne ; les syndics s'empressent de faire acte de soumission. Pour se venger de l'opposition qu'ils ont rencontrée dans la région, les Espagnols menacent de mettre Thonon

au pillage, Mme des Marches, Mgr l'archevêque de Grenoble sont assez heureux pour fléchir la colère de l'ennemi.

Des détachements militaires s'étaient installés un peu partout, Charles-Emmanuel cependant tenait encore Montmélian, il tente en vain de repousser l'ennemi ; au printemps de 1743, les Espagnols passant à l'offensive sortent du fort Barraux en Dauphiné, refoulent les Savoyards jusqu'en Piémont. Faucoz estime les Espagnols très honnêtes gens, ils n'ont mis à feu et à sang qu'un petit nombre de villages qui leur avaient opposé de la résistance, ils se contentent de lever une taille triple de celle levée auparavant et de réquisitionner pour les besoins de l'armée les pailles et les fourrages des cultivateurs. A Evian, ils ont pris asile dans les principales maisons de la cité, au deuxième étage de l'hôtel de ville, le plus humble des bourgeois fournit un minimum de 4 lits avec paillasse, 2 draps, couvertures, coussins, 22 compagnies campent en ville. Faucoz qui sait plaider sa cause ne loge qu'un élégant officier qui tient compagnie au jeune ménage. Les logements militaires deviennent plus lourds à la suite de l'arrivée du régiment de Calatrava, Vevey prête des lits et des couvertures, Faucoz reçoit 2 jolis et honnêtes cadets auxquels il offre sa chambre de dessus derrière le «poêle», puis un trompette ; il apprécie favorablement ses hôtes, très paisibles, n'occasionnant que peu de frais, car tout le monde passe la soirée en famille autour d'un petit feu. Les officiers sont habillés de blanc avec parements bas, sur l'épaule ils portent cordon rouge et cocarde, les soldats portent habit rouge avec parements et bonnets blancs en dehors et rouges en dedans. Les cavaliers sont en uniforme rouge, avec parement rouge en dehors et blanc en

dedans. Les trompettes et cymbaliers sont en habit d'écarlate avec galon d'argent, ils sont « mignons et beaux à voir », les souliers sont à bout carré et talon haut.

Les soldats sont fort sensibles au froid et paraissent provenir des provinces méridionales de l'Espagne, ils fument des cigarettes ce qui est encore inconnu à Evian. Ils disposent d'une livre de viande par homme et par jour, ils font la soupe avec des haricots, des raves et des choux, des « fricassées » de foie avec du saindoux qui leur est vendu 18 sols la livre quoique vieux et ranci. Ils parlent espagnol naturellement, mais paraissent comprendre le français et mieux encore le patois. Pendant un mois, la ville leur fournit près de 100 coupes de grain par jour.

A partir du 15 février 1743 l'armée reçoit une provision de 1.500 sacs de blé qu'elle empile dans le magasin de cavalerie. Quant au ravitaillement des habitants, il est assez régulier, le blé n'augmente pas trop son cours, au 24 mars 1743 les petits blés seuls avaient subi une hausse et valaient autant que le froment : 25 sols le quart d'Evian.

Des cérémonies militaires rompent la monotonie de la vie de la cité. Quand Las Minas arriva, les cavaliers lui allèrent au-devant escadron par escadron, le général était précédé d'un piqueur, d'un jeune hussard et d'un maure, 4 grenadiers au bonnet à poil étaient à sa suite. Les fantassins au costume éblouissant attendaient l'arme au pied, 50 cavaliers se faisaient remarquer par un « surtout » de peau de buffle, à petites manches avec 3 petits galons au dessus de chaque parement. MM. de la ville formaient un groupe à part avec les officiers. Les compagnies, les escadrons déployés, le général passa la revue, se

félicita de la bonne tenue des troupes qui se remirent en marche musique en tête, défilèrent dans la rue, suivirent les terreaux, passèrent derrière le couvent des Cordeliers où le général commanda la dislocation. Las Minas s'en fut ensuite à Meillerie puis rentra à Evian chez le baron de la Bâtie de Bonnevaux. Après déjeuner il prit congé de MM. de la ville, sa politesse fut très remarquée, il s'arrêta à complimenter une maman, embrassa son enfant, s'inclina respectueusement devant les dames.

Les cavaliers sont de mœurs édifiantes, ils se moquent des hommes qui se couvrent à l'église pendant le sermon, leur présence en ville n'est remarquée que par le pas de leurs chevaux se rendant à l'abreuvoir.

En mars, 8 compagnies font la relève d'une partie de la garnison, les hommes célèbrèrent la fête du Jeudi-Saint, l'un d'eux portait une croix, la procession se déroula très recueillie dans les rues de la ville.

Des désertions commencent à se produire, la nostalgie gagne les militaires, à certains appels du soir il manque 1/20e de l'effectif, le commandant fait placer des sentinelles à Meillerie, Abondance, Châtel pour arrêter les fugitifs. Le 16 juillet 1743, les cavaliers sont relevés, tout le monde pleurait, les soldats se prosternaient devant les bourgeois, demandaient pardon du mal qu'ils pouvaient avoir fait, personne ne travailla en ville pendant 2 ou 3 jours de la tristesse de la séparation.

Les Espagnols avaient essayé d'envahir le Piémont, ceux d'Evian par Flumet, le Petit-Saint-Bernard, mais en raison de la neige ils durent se retirer sur Montmélian puis revinrent la veille de Toussaint. Ils étaient relevés par 4 compagnies du régiment de

dragons de Phrilla, les dragons portent habit jaune à parement vert, culotte et bonnet rouges, le 21 janvier 1744, les dragons vont séjourner à Thonon. Les Espagnols commencent à lever la capitation, l'impôt est très impopulaire, Laplace et Buttet ne peuvent s'empêcher de s'écrier : « je payais 1 livre 10 sols, je paye maintenant 2 livres 10 sols, que Dieu nous donne la paix » Le 25 juillet 1744, le régiment de Calatrava part pour Thonon, des dégâts sont signalés pour la première fois. Une deuxième tentative sur le Piémont par le Briançonnais avec objectif la ville de Cuneo n'est pas plus heureuse que la première et le régiment revient à Evian. Le 1er janvier 1745, quelques compagnies partent pour l'Espagne, il ne reste que 3 compagnies, Faucoz implore les bénédictions du ciel sur deux jeunes officiers qui quittent sa maison, Alfonso Fernandez et Francesco Fleurez. Quatre compagnies du régiment de Frise font la relève le 2 octobre, un brigadier est trouvé la tête fracassée dans une vigne à Chavanne, la discipline se relâche, la lassitude gagne de toutes parts. Malgré l'arrivée des dragons de Mérida (13 décembre 1747), des enrôlements se produisent en ville pour les armées piémontaises. Le 5 juin 1748 les Espagnols quittaient définitivement la région. Pour payer 26.000 écus qu'ils avaient exigés on dut hypothéquer des propriétés communales, vendre une cloche de Ste-Catherine de la Touvière, une autre de N.-D. des Grâces.

Chapitre XXXI

CHARLES-EMMANUEL (1730-1773). — *Suite.*

1. Travaux Publics. Voierie. — 2. Place d'Allinges 3. Service des Eaux. — 4. Horloges. — 5. Place du Marché. — 6. Cultes. N.-D. et Ste-Catherine.

1. Si l'on veut atteindre le plateau de Larringes et de Saint-Paul, on prendra au sortir de la ville l'avenue de Maraîche qui s'élève insensiblement au milieu des maisons de plaisance, des vergers, pour atteindre la région boisée dans laquelle la route développe sa ligne harmonieuse. D'autres préfèreront s'arrêter sous les antiques châtaigniers de Neuvecelle, rechercher le lieu où Lamartine goûta leur ombre, découvrir le fond du bois où le chevalier Arnold rencontrait la belle Béatrix et apprit d'elle le secret de sa guérison aux sources du voisinage (voir Bachellerie, *Au pays Evianais*), puis prendre ensuite les vieux chemins qui gravissent le plateau. Les anciennes routes desservent les champs des cultivateurs, leurs exploitations, traversent des villages aux maisons vétustes, aux toits de guingois ; la nouvelle route a créé autour d'elle un paysage moderne, l'ancienne est restée ce qu'elle était il y a des siècles, comme

deux civilisations qui se superposent sans se pénétrer; c'est dans la vieille route que l'on rencontre les attelages rustiques ; des chemins d'accès dans les champs percent de place en place l'épaisseur des haies. Enfoncée par un charroi séculaire, la chaussée est déplorable en temps de pluie, en temps ordinaire les attelages de bœufs ne la gravissent qu'avec une lenteur infinie, la ville fait encastrer dans ces chemins des madriers de sapin pour éviter le ravinement, déblayer les rigoles, détourner les eaux qui ruissellent comme si toute la chaussée était leur lit (1735). La route du Simplon elle-même est déplorable, les aqueducs sont enfoncés, certains tronçons entre Evian et Saint-Gingolph ne sont plus praticables, les vagues ont démoli l'empierrement (1792), quelques travaux sommaires ne constituèrent qu'une mesure provisoire, on était à la veille de l'entrée des Français en Savoie et on sait comment Napoléon 1er, par la reconstruction de la route, répondit magnifiquement au désir des Evianais.

Le pont du Moulin à côté de la porte du Moulin sur la limite des 2 villes jumelles est reconstruit à dos d'âne avec parapet de maçonnerie, le pavé est soigneusement entretenu, l'aspect des rues gagne en coquetterie, puis une mesure sévère interdit les dépôts d'ordures, ordonne la démolition des galeries de bois encombrant la rue (1741).

Une ère de travaux importants s'ouvre qui amènera l'aisance et la salubrité. La liste des travaux permet de faire revivre de l'oubli un certain nombre de vocables intéressants au point de vue historique. Nous les rappelons, ils sont effectués rue des Cordeliers en pente sur une longueur de 29 toises, rue des Juifs en plaine, rue de laCure de la Touvière en pente, rue de « dessus » de la rue des Cordeliers à la rue de

Clermont, rue « Sale » en plaine, rue du manège en pente, continuation de la rue Sale ou rue de dessous, rue du fond de la place au lac, continuation de la rue dessous jusque derrière le chœur N.-D., rue Sous l'Eglise, rue de la Monnaie, montée de la fontaine du marché jusque rue dessus, rue des Lombards ; les paveurs ont rétabli 25 toises carrées de trottoirs devant l'église Ste-Claire, 37, rue Porte-d'Allinges puis ont enlevé le bloc qui gênait la circulation, rue de la Touvière.

2. La Place Porte-d'Allinges est le rendez-vous des mamans, les enfants s'amusent sur le sable ; près de la grève, sont fixés des bancs de bois à l'ombre des grands arbres, les buveurs d'eaux jouent sous l'allée ombreuse qui la traverse par le milieu, c'est la promenade favorite, le mail comme la désignent les habitants du midi de la France. On gagne l'antique porte par un pont de bois jeté sur le ruisseau à ciel ouvert qui coule à la base des fortifications (1744). Sur le bord immédiat du rivage, est le « promenoir » plus spécialement entretenu par les employés de la ville. De beaux noyers s'élèvent un peu partout, l'un d'eux est désigné sous le nom de Noyer de la Saint-Jean, il est défendu d'y amarrer les cordages des embarcations. C'est sur le promenoir que les ménagères ont l'habitude d'étendre pour la blanchir leur grosse toile écrue livrée par les tisserands de la région.

3. Le service des eaux prend une importance de premier ordre, la buvette d'Amphion comprend un abri, une vasque circulaire dans une corbeille où d'accortes jeunes filles offrent le verre réparateur, des ordres sévères interdisent l'accès du bétail dans le voisinage de crainte que ses algarades ne viennent à troubler la quiétude des buveurs. En ville les eaux

sont abondantes, on a coutume de compléter la cure d'Amphion par un verre ou deux pris aux fontaines de la cité et ce régime fait merveille.

Après un certain nombre de vicissitudes les moulins du Nant d'Enfer sont arrivés en la possession des Burquier, mais restent mouvants du fief de Coudrée, les Burquier ont établi 2 roues, le marquis leur rappelle qu'ils n'ont droit qu'à une roue, ils tournent la difficulté en établissant 2 meules mues par une seule roue.

Des particuliers, les sœurs de Sainte-Claire, se disputent la possession de filets d'eau, c'est le train ordinaire de la vie municipale de surveiller les tentatives d'usurpation, les contestations qui s'élèvent de temps en temps sur des objets de minime importance. A l'extrémité de la ville, vers la porte de Thonon une fontaine abondante est dite du Cheval Blanc. Place Porte d'Allinges, le ruisseau est suffisamment abondant pour faire mouvoir un moulin à écorces (1765).

4. L'horloge de N.-D. sonne les heures et les demies, celle de l'Hôpital est à répétition.

5. La pierre à mesurer le grain datait de 4 siècles, ébréchée sur quelques points, effritée par ailleurs, elle ne peut plus remplir l'office à laquelle elle était destinée. Une nouvelle pierre plus volumineuse encore que la précédente en granit la remplaça en 1738. Le bassin de bois n'est pas assez décoratif, on lui substitue une fontaine monumentale avec grand bac de granit.

6. Une porte spéciale fut ouverte dans la basse nef de N.-D. (1725). C'est la porte par laquelle entre le cortège royal quand il assiste aux offices, un baldaquin aux armoiries royales est alors suspendu à l'entrée.

Révérend Guérin, aumônier de l'évêque de Munster, envoie au curé de N.-D. un calice avec patène d'argent, des émaux représentant la Passion dans un superbe écrin rouge (1732). Le maître-autel, mi partie bois, mi partie maçonnerie, est remplacé par un superbe autel de marbre blanc à la « romaine » (1739). Un jubé constitué d'une grille de fer séparait le chœur du reste de l'église, il cachait l'officiant à une partie des fidèles, on lui substitua une table de communion en marbre blanc (1767). Enfin, le roi fait édifier un retable au maître autel, le plébain Bigex exprima dans un beau sermon la reconnaissance des fidèles envers la munificence royale.

Au sommet du Clocher, les balustres de grès friable, s'effritaient, un cimentage des parties les plus menacées évita une ruine immédiate, mais à la suite d'un violent orage (1773), la partie du côté du lac s'était écroulée avec grand fracas, on eût le bon esprit de la reconstruire sans en altérer le style, la disposition a été modifiée de nos jours, la galerie a été en partie noyée dans la maçonnerie.

Le clocher de Ste-Catherine de la Touvière, sans avoir les proportions monumentales de celui de N.-D., est de belle allure, situé sur une éminence, il domine tout le quartier de sa flèche svelte et élégante, les extrémités du toit sont relevées à la chinoise, les lamelles de fer blanc qui brillent au soleil levant le signalent de loin aux gens de la campagne qui, dès la première heure, se rendent au marché de la ville. Le porche est réparé à neuf et couvert de tuiles plates.

7. Monseigneur Biord visitait les églises d'Evian en 1765; à cette date N.-D. compte 210 feux et 950 âmes, le curé entretient 2 vicaires, les cordes des cloches, il perçoit une gerbe de chaque ménage et un sol à

Pâques. Le tronc de « toutes âmes trépassées » est ouvert chaque Quatre-Temps, le procureur offre 30 sols au plébain pour un service solennel en faveur des défunts, le reste est appliqué aux réparations des églises. La paroisse de Ste-Catherine de la Touvière est peuplée de 330 âmes vivant en 66 feux.

8. Les curés sont hommes d'érudition, ils s'occupent des établissements de bienfaisance, d'instruction, auxquels ils fournissent de clairvoyantes directions ; Guillot, plébain (1734) n'a que de modestes ressources, on ne lui donne ni la boîte de « toutes âmes », ni celle du Prône, mais on a consenti pour augmenter ses revenus à unir la chapelle de l'Hôpital à la Plébanie. Révérend Chardon a dans sa bibliothèque « Introduction à la vie dévote », « Sermons », « Le Concile de Trente », il propose au Conseil l'échange de la dîme d'Evian, riche en chicanes, contre les bois des Feuillasses à Meillerie, mais sans succès, puis pour l'entretien d'un troisième vicaire, il demande à entrer en possession d'un capital de 100 florins légué en 1668 et d'un autre de 150 livres légué par les Cordeliers. Le troisième vicaire devait enseigner la philosophie au Collège.

Il fait opérer de profondes modifications au presbytère (1743), quelques ouvertures nouvelles prenaient jour sur le jardin des Clarisses, il dut les faire fermer. Les curés s'occupent de l'entretien des cimetières, celui de N.-D. est exposé aux grosses vagues du lac, celui de Ste-Catherine aux ravinements des eaux qui ruissellent tout autour. Le desservant fait réparer les maçonneries, ouvrir des rigoles d'assèchement. Ste-Catherine de la Touvière avait obtenu un curé résidant dès le 18 décembre 1638, elle ne devient complètement indépendante qu'à partir du 14 juillet 1674. L'une des dernières évaluations du bénéfice

de la cure d'Evian (1787) l'estime à une somme annuelle de 2.000 livres sur laquelle le Plébain entretient sa maison et 2 vicaires.

Chapitre XXXII

CHARLES-EMMANUEL (1730-1773). — *Suite.*

1. Communautés religieuses. — 2. Cordeliers. Clarisses. — 3. Chapelle du Collège. Bâtiments. Personnel. — 4. Instruction des filles. — 5. Hôpital. Bienfaisance. — 6. Santé. — 7. Droits féodaux.

1. Les Cordeliers reçoivent le titre de bourgeois d'Evian (1743). Leur patrimoine se compose surtout de l'ancien Clos Saint-Joseph et de diverses pièces de terre, notamment le pré dit du cimetière des Juifs, N° 1705 de l'ancien cadastre.

2. Les Clarisses ne surent prévoir les événements de 1793 qui devaient les remettre sur le chemin de l'exil. Leur séjour paraissait définitif, une religieuse émulation s'emparait des habitants pour les entourer de sympathie dans les moments difficiles. Lorsqu'une tempête démolit leur enclos, les habitants se disputèrent l'honneur de rétablir le tout dans son primitif état (1732). Un incendie vint jeter le trouble dans le

monastère. Sœur Cecile Beaufrère de Stavayer, canton de Neuchâtel, avait imprudemment mis le feu à sa cellule, l'incendie prit vite de grandes proportions, embrasa la toiture; les secours rapidement organisés, la solidité des voûtes circonscrirent le fléau; le galetas, le réfectoire, la cuisine étaient en ruine; la malheureuse religieuse fut retrouvée carbonisée dans sa cellule; le roi concourut aux réparations. Dès le début de 1793, les religieuses sont chassées de chez elles, jetées à la rue, menacées d'être emprisonnées en promiscuité douteuse, elles s'exilèrent. N.-D. des Grâces cachée dans une pieuse famille évianaise, fut restituée à N.-D. après l'orage de la Révolution, enfermée dans un cadre doré où on la voit de nos jours sous l'inscription « Maria Mater Gratiœ » d'Orbe (1493).

4. L'aumônier du Collège ne veut plus célébrer la messe dans la chapelle à cause de la pauvreté des ornements sacerdotaux.

La nouvelle de l'arrivée de Révérend Ribiollet, chanoine de Genève, fit hâter la restauration et l'achat des objets qui manquaient. Le prélat traverse la salle de Richard, professeur de grammaire, le plus grand élève le salue d'une allocution latine fort bien tournée, d'autres lui traduisent du Cicéron, puis il entre dans la chapelle qu'il rouvre au culte, les écoliers chantèrent un *Te Deum* puis tel un essaim d'abeilles au printemps se dispersèrent et vaquèrent toute la journée pour célébrer l'heureux événement. La classe de philosophie est meublée d'une monumentale chaire aux armoiries de S. E. Rossillon de Bernex, bienfaiteur de l'établissement.

Le 15 décembre 1738, Bonaventure Jorand, prêtre mineur de Ste-Claire, s'installait comme professeur

de philosophie dans la chaire nouvellement créée. De généreux bienfaiteurs apportent des dons qui permettent de faire face aux dépenses; Guillot, chanoine de Ville-la-Grand, donne 800 livres ; Bordet curé d'Allinges, enverra de l'argent aussitôt qu'il pourra ; Révérend Perthuiset, curé de Brens, donne un louis d'or ; Lugrin, curé d'Hermance, rebâtit son presbytère, il ne peut rien faire pour le moment, mais il s'inscrira plus tard ; Taberlet, curé de Cranves a eu sa maison incendiée, il lui est également impossible de contribuer immédiatement à l'œuvre, mais il ne manquera pas de le faire. Les donateurs reçoivent du Conseil une lettre de remerciements destinée à commémorer leur généreuse offrande, une table de marbre rappellera au collège leurs noms. Les ecclésiastiques continuent dans la suite à s'intéresser au Collège ; Révérend Bordet envoie de l'argent de sa cure de Pregny (1763), Guillot donne une somme considérable (1764). Des chapelles sont unies au collège pour augmenter les honoraires des maîtres, l'instituteur de philosophie Bidal reçoit les revenus des chapelles de St-Sébastien et de St-Fabien (1769). A la veille de la Révolution, les revenus du collège sont évalués à la somme annuelle de 1.400 livres.

Les maîtres ne sont pas obligatoirement des ecclésiastiques, on nomme des laïcs en 1734. On s'imagine tout ce qu'une dépendance directe du conseil entraînait de fâcheux, sous prétexte que les élèves du régent Bordet sont peu avancés (1750) le maître doit attendre ses honoraires et cependant il s'agit de la classe de rhétorique. Les maîtres présentent leurs patentes de capacité avant d'entrer en fonctions, citons au hasard les noms de quelques professeurs : Jean Fournier du Grand-Bornand enseigne les belles-lettres en 4 ans. Révérend Vuillet, Fay,

s'occupent des mathématiques, de la grammaire.

Les maîtres s'engagent à entrer exactement à l'heure, à corriger et à châtier la dissipation des élèves, ils se servent en général des mêmes livres que leurs collègues de Thonon (1740). Des règlements d'administration générale sont élaborés à diverses reprises, voici l'un des derniers :

1° Les élèves iront à la messe les dimanches et fêtes de N.-D. ; 2° les maîtres instruiront les enfants dans la crainte de Dieu ; 3° de la Saint-Luc au samedi avant les Rameaux, les élèves entreront en classe à 7 h. ½ du matin pour y rester jusqu'à 9 h. ½, et dans l'après-midi ils entreront à 1 h. pour y rester jusqu'à 4 h. ; 5° les élèves ont congé le jour de la St-Michel ; 5° les congés ordinaires sont ceux de la St-Michel, de la St-Luc, du samedi avant le Carême jusqu'au mercredi des Cendres, puis la semaine de Pâques, 6° les élèves se baigneront sous la surveillance des régents, les bals leur sont interdits.

Le 15 février 1793, le citoyen prêtre Mugnier, suivant la phraséologie révolutionnaire, est invité à quitter sa chaire, c'est la fin du collège. Tous ceux qui ont traité de l'instruction en Savoie avant 1789 s'accordent à souligner la valeur et l'importance du collège d'Evian, tant au point de vue du nombre de sa population scolaire que de la valeur de son enseignement.

4° Noble dame Bordet légue un capital de 2.400 florins pour l'entretien d'une deuxième régente à l'école de filles (25 septembre 1770). Dame Marie Elisabeth Gaillard d'Echallens (1733), Damoiselle Arminjon, la protégée de Révérend Buloz, plébain, enseignèrent avec talent plusieurs générations d'évianaises.

5° L'Hôpital a son horloge, il a des parquets de chêne dans les chambres parce qu'il a des rentes et des revenus, il s'affranchit des servitudes de toutes natures, envoie des cadeaux princiers aux sinistrés d'Aix-les-Bains (1739), recueille des enfants abandonnés, donne des bourses d'apprentissage aux écoliers sans ressources (1766), il habille 7 filles et 7 garçons indigents, loge les voyageurs avec passeport, leur donne 1 livre ½ de pain, un pot de vin et le lit. Enfin, il assure les soins des malades de la ville.

6° La peste n'est bientôt plus qu'un souvenir, le thème sur lequel on conte des histoires effrayantes, mais qui ne cause plus d'anxiété malgré une petite alerte en 1739 qui n'était qu'une fausse alerte. A partir de 1732, aucune viande ne peut être mise en vente sans l'estampille du service de santé.

7° Les droits féodaux sont l'objet de contestations sans fin, ceux d'Evian appartiennent aux Villy de Montfalcon qui les ont achetés au duc de Savoie. Ils les afferment à des gens de l'endroit ; le fermier du four banal, toujours pressé d'argent, demande plus qu'il ne lui est dû, rabroue les ménagères, devient insupportable pour tout le monde. L'abbé Villy de Montfalcon, archiprêtre de la Sainte Chapelle de Chambéry, propriétaire du four, intervient, fait publier le règlement du 20 novembre 1762. Le tarif de cuisson doit être affiché, lorsque le pain n'aura pas été assez cuit, le fermier payera une amende, une balustrade de bois séparera désormais au four le public des fourniers. Les personnes impatientes, les ménagères pressées qui s'écrasaient les pieds de crainte de manquer leur tour, ne furent plus exposées à recevoir des coups de pelle en pleine poitrine. Chaque ménage recevait une cheville de bois à marquer son pain et il n'en était pas distribué plus que

ne le permettait la contenance du four. Ce fut une nouvelle ère de respect, de régularité dans la petite cité, le fournier s'était engagé à ne plus insulter ses clients et à s'abstenir de toutes paroles déplacées. Ce fut aussi la fin de petites rivalités qui plus d'une fois avaient aigri les rapports entre de bons évianais. Le fournier qui peut prendre son bois à Bret est en même temps marchand de bois sur la place du marché en face de l'auberge Piccollet. A côté du four banal en sont d'autres qui cuisent aussi le pain des bourgeois, l'animation est grande, les soirées d'hiver dans la rue de l'Eglise où sont les fours, on vient y causer à l'abri du froid et des morsures de la bise, la rue est souvent appelée rue des fours.

Le droit des langues, ou droit sur les têtes d'animaux abattus, les leydes ou droits sur les transactions commerciales, le privilège de vendre le vin pendant le mois de mai avaient été achetés par les Montfalcon, puis revendus à la ville qui les paya 4.161 livres. Evian s'empressa de les donner à ferme à ses bourgeois.

Chapitre XXXIII

CHARLES-EMMANUEL (1730-1773). — *Suite.*

1. Tribunal du Juge Mage. — 2. Privilèges. — 3. Police. — 4. Solennités. — 5. La Ville d'Eaux. 6. Hommes célèbres.

1, Le juge mage ne se conforme pas aux obligations auxquelles il est tenu, il appelle à Thonon des causes qui devraient se dérouler à Evian (1769) ce qui laisse supposer aux Evianais qu'il est question de supprimer leur tribunal. Les syndics exposent au roi qu'il y a toujours eu un tribunal dans leur ville, pour les causes civiles, comme pour les causes criminelles, ils rappellent les principales confirmations qui ont solennellement concédé cette juridiction, patentes du 3 octobre 1567, patentes du 15 février 1648 et décret du Sénat de Savoie d'août 1727. Le juge mage cependant fait peu de cas de ces décisions formelles, les Thononais en rient publiquement, ils laissent ruiner le pont de la Dranse pour interrompre la circulation entre les deux villes et se démarchent auprès des populations des Vals d'Aulps et d'Abondance pour les inviter à se rattacher au tribunal de Thonon. Charles-Emmanuel, par édit du 11 janvier

1771, attribua aux Evianais un lieutenant du juge mage, Aulps et Abondance firent définitivement partie du ressort judiciaire de Thonon.

2. Les privilèges de la ville sont amplement connus, la perception des taxes auxquelles ils donnent lieu continue à soulever des incidents. Pour éviter de payer la ferme du vin, un habitant de Maxilly entre de nuit en ville après avoir fracturé la porte de Neuvecelle (1740). Surpris, il est jeté en prison ; sa « bossette » pleine de vin, son cheval sont confisqués au profit de l'hôpital.

Le fermier de la boucherie vend de la viande de mauvaise qualité ; on jette au lac un veau de quinze jours qu'il se disposait à vendre au public (1741).

3. On était à la veille de la Révolution ; une violente poussée de matérialisme s'était emparée de la société, le mouvement avait commencé avec les mignons, les roués de la régence, pour envahir finalement toutes les classes dirigeantes.

Les brochures de Voltaire sont lues en cachette, mais approuvées à haute voix ; la douce idéologie de Rousseau pénètre nos régions, le major Davel est mis à mort à Lausanne pour avoir trop tôt manifesté les idées nouvelles. Les syndics évianais attachés à l'ancien régime voient venir l'orage, ils demandent des archers de justice, font assainir le local de la prison (1762) et le font aussi meubler de fers, ils sont incapables de faire arrêter un voleur qui a pénétré dans les maisons les plus riches de la ville, de disperser un attroupement avec bannière subversive (1772). Plus tard, une scène douloureuse se déroulait à la Grande-Rive ; le 24 mai 1782, quatre douaniers étaient en faction vers les moulins d'Amédée Bron quand une barque se présenta sur la grève.

Lorsque les hommes eurent atterri et se furent préparés à charger sur leur épaule la contrebande qu'ils venaient d'acheter en Suisse, les douaniers surgirent, des altercations on en vint bien vite aux menaces, puis les douaniers firent une décharge sur le groupe. Un habitant de Saint-Paul qui avait reçu une balle en plein cœur, tombait foudroyé; un autre de Darbon (Larringes) était grièvement blessé. Le premier moment de stupeur passé, des gens demi-vêtus sortent de leur demeure, peu à peu l'attroupement augmente, protège les contrebandiers, met à l'abri les marchandises prohibées. La fureur de la foule se tourne bientôt contre les agents des douanes, ils sont traînés par les cheveux et obligés d'aller chercher refuge en ville.

4. Les solennités continuent à être magnifiques, Charles-Emmanuel visite Evian sitôt après son avènement au trône. La visite paraissait devoir dépasser en splendeur tout ce qui avait été vu jusque-là (1731) lorsqu'une tragédie vint écourter le séjour et brusquement mettre fin à une série de réjouissances que l'on augurait splendides. Après 55 ans de règne, Victor-Amédée avait abdiqué au profit de son fils, il pensait goûter d'une façon plus intime le bonheur de son union récente avec la marquise de Spigno en se retirant à son château de Chambéry. Plus d'une fois, en traversant la Savoie, un désir irrésistible de se reposer dans cette demeure l'y avait retenu plus longtemps que ne le comportait un programme dressé à l'avance. Le bassin de la Leysse et de l'Albane, le cours capricieux des rivières, les rideaux de peupliers droits comme pour la parade, hauts comme des clochers, en perspective comme une colonnade, le cirque des montagnes enfermant ainsi qu'en une serre chaude la plus luxuriante végétation,

le voisinage du lac du Bourget sur les rives duquel reposaient ses ancêtres, tout lui paraissait le théâtre le plus propre à apprécier les charmes d'une tardive idylle. De l'esplanade du château, de son jardin, de l'Orangerie il se plaisait à contempler la magnifique région dont la famille gardait un précieux souvenir, parce qu'elle marquait une belle étape dans sa fortune, il n'était pas une église dans la cité qui ne proclamât quelque souvenir de la Maison. La population désertait sa promenade du Verney, abandonnait la route du Bourget pour se porter dans le voisinage du château, s'efforçant de surprendre à travers les frondaisons qui ceignaient la demeure d'une couronne de verdure comme des lauriers la tête d'un soldat, quelques attitudes familières du couple royal qui avait volontairement descendu les marches du trône, un murmure de sympathie et de reconnaissance montait de toutes parts vers le prince qui montrait un si filial attachement à l'un des berceaux de la famille. Le savoyard l'emporterait-il sur le piémontais, l'orgueil vaincrait-il l'amour ? L'ivresse du pouvoir devait bientôt venir obséder l'ancien roi, la couronne, le sceptre, les foules religieusement respectueuses n'étaient point hochets à amuser des enfants et le couple bientôt fatigué de la monotonie de sa vie décidait de reprendre le pouvoir. Le moment paraissait bien choisi, la cour était à Evian, d'anciens dignitaires demeurés à Turin donnaient les plus grands espoirs de réussite du projet. C'est dans ce mois d'août 1731 que les Evianais virent avec stupeur la famille royale faire ses bagages et quitter précipitamment les bords du Léman, le complot avait bien vite été connu en ville. De l'autre côté des Alpes, le vieux roi abandonné des appuis sur lesquels il comptait le plus, finissait lamentablement une entreprise dans laquelle sombrait son prestige. Le couple royal cerné dans son

lit était enfermé au château de Rivoli. L'événement jetait un froid glacial à la cour, Evian perdait un bon nombre de ses habitués ordinaires.

Dès 1735, la jeunesse est exercée au maniement des armes, aux parades militaires pour honorer les personnages qui fréquentent la station. En brillant uniforme, rapière au côté, elle fait l'exercice chaque dimanche à Chavanne. Le prince héritier est l'hôte de la ville en 1772, il vient d'Aix-les-Bains, le public le reçut avec empressement, ne lui ménagea pas son admiration, puisqu'aussi bien c'était à lui que devait échoir le rôle de faire le bonheur du peuple; chacun se plut à découvrir dans sa personne tous les indices d'un brillant avenir. Pour satisfaire le goût qu'il avait marqué pour Amphion, la ville acheta le pré voisin de la buvette et le fit transformer en parc.

5. Les baigneurs, les buveurs d'eaux sont de plus en plus nombreux. L'adjudicataire de la ferme de la boucherie est incapable de donner satisfaction à sa clientèle, si les conseillers n'admettent pas certaines dérogations à son marché. Le fermier abat 4 bœufs par semaine qui ne suffisent plus, il demande une légère augmentation des prix, la saison n'est pas favorable, les animaux coûtent cher, il ne trouve pas le personnel dont il a besoin. La requête n'était pas nouvelle, mais le conseil se montra inexorable. le fermier devra maintenir son étal bien approvisionné aux prix qui ont été convenus, sinon il sera jeté en prison. L'hôtelier de la place du marché, Piccollet, demande à son tour l'autorisation d'entrer du vin étranger pour les besoins de sa clientèle (1738). Il veut respecter les privilèges de la ville en ce qui concerne les vins d'usage courant qu'il trouve sur place, mais il a besoin de « servagnin rouge » qu'il ne peut trouver à Evian. Il expose humblement à

S. M. qu'il a contribué à l'embilissement de la ville en achetant 7 maisons en ruine sur l'emplacement desquelles il a édifié un bon hôtel à l'enseigne du Grand Victor et s'il désire acheter du servagnin à Thonon, c'est qu'il n'en trouve pas à Evian, les vins du crû ne sont pas assez bons, parce qu'on leur ajoute des vins de treilles et de « crosses » trop verts, il prie le roi de l'autoriser à acheter par faveur spéciale les vins qui lui manquent, hors du territoire d'Evian. Le sous-Intendant consulté reconnut, en effet, que le conseil lui faisait payer par le plus pur arbitraire, 3 livres par char de vin étranger, que les amis des syndics étaient exemptés de tous droits, c'était le régime du pot de vin. Piccollet ne tarda pas à obtenir la permission demandée (Arch. dép. SérieE.).

6. Une pléiade de jeunes gens s'élève qui ne tardera pas à faire la preuve des brillantes qualités de son cœur et de son esprit. Les sénateurs Bron et Roch, le général Dupas, le héros du pont de Lodi, Madelaine, le défenseur du fort de l'Ecluse, sont nés dans ce siècle, ils appartiennent par leurs actes à la période suivante, nous les étudierons en leur temps.

Chapitre XXXIV

1. **Travaux publics.** — 2. **Eglise de la Touvière.** 3. **Franchises.** — 4. **Postes.** — 5. **Police.** — 6. **Statistique.** — 7. **Solennités.** — 8. **La ville d'eaux.**

1. Vaille que vaille, l'administration stimulée par le succès croissant des hôteliers, par la vogue des eaux n'en poursuit pas moins l'embellissement de la cité, les ponceaux de bois sont reconstruits de maçonnerie, la porte du moulin à côté du Nant d'Enfer qui était un anachronisme depuis que l'enceinte avait englobé le quartier de la Touvière est démolie, la rue de Neuvecelle est débarrassée des noyers qui entretenaient l'humidité et un épais verglas pendant l'hiver (1777), un pavé de gros blocs en améliore la viabilité. Les voisins de la rue de la Touvière qui encombrent l'artère d'amas d'engrais, laissent déborder par dessus la chaussée une végétation gênante pour la circulation, abandonnent peu à peu leurs mauvaises habitudes ; la démolition d'une masure sur la place du marché (1783), la propreté des rues sont des mesures que les Evianais sont unanimes à approuver, chacun fait effort pour en faciliter l'exécution.

2. L'inutilité de la paroisse de la Touvière avait été reconnue par l'évêque de Genève dès 1770. Quand son curé réclama des réparations au presbytère, le conseil saisit l'occasion pour demander la suppression de la paroisse. Elle était enclavée de toutes parts dans la paroisse de N.-D., ne desservait qu'une partie minime de la population, elle ne fut pas rouverte après les événements révolutionnaires. L'église mesurait 26 mètres sur 6 mètres.

3. Morges ne mit jamais en discussion les droits de combourgeoisie des Evianais, le bailli Rhyner les confirme en 1789. Rolle vit avec Evian sur le pied du plus parfait libre échange. Lausanne ne veut expédier ses matériaux de construction qu'à Genève. Nyon accorde les mêmes facilités aux transactions commerciales que Morges et Rolle. Quelques mesures libérales paraissent être prises sous la menace des événements révolutionnaires, le roi accorde des juntes municipales (22 janvier 1790).

4. La ville est pourvue d'un bureau de poste (1790), le premier directeur est Thiébaud, natif de Besançon, il s'engage à faire parvenir à Thonon les lettres qu'on lui confie et à porter à domicile celles que le bureau de Thonon lui remet.

5. Le 25 septembre 1792, la nouvelle de l'arrivée du général Montesquiou à Chambéry parvient à Evian. La proclamation du général plaît par sa grandiloquence, « la chaumière du pauvre sera l'asile de la liberté ». L'union avec la France était désirée depuis 3 siècles, le cœur, les intérêts de la Savoie, la portaient irrésistiblement vers cette union, Gœthe avait chanté l'arrivée des Français sur le Rhin, la Savoie avec plus de raison encore s'unissait à la mère patrie avec tout l'élan de son âme; c'était

un mariage d'amour que les défaites de l'empire seules pouvaient parvenir à briser. Jean-Marie Seuvay est délégué pour porter à Chambéry les serments de fidélité des Evianais ; le 26 novembre 1792 est la dernière réunion du conseil, il n'y a pas assez de membres pour délibérer, constate laconiquement le procès-verbal ; le 28 novembre tous les citoyens âgés de 25 ans sont convoqués pour élire une municipalité.

En septembre, les habitants de Meillerie étaient venus se plaindre des vexations que leur avaient fait subir les fonctionnaires et officiers sardes au moment de leur fuite, ils avaient été contraints de les conduire à Vevey où ils durent vendre à vil prix le bois qui chargeait leurs barques. Ruffin et Arrandel de Meillerie, Gallat d'Evian ont été attaqués par une barque montée par des partisans du régime déchu, ils ont essuyé deux coups de canon chargé à boulet, ils viennent demander protection à la ville qui est bien trop occupée à l'installation du nouveau régime.

6. L'Intendant Pescatore qui avait été placé à la tête du Chablais, adressait à chaque commune un questionnaire sur leur situation économique. Voici pour Evian les renseignements fournis : la ville n'a pas assez de bois pour ses besoins, elle possède 3 tanneries, une fabrique de vinaigre qui emploie 2 chariots de bois par an. On pourrait établir une chapellerie. Le nombre des têtes de bétail est insuffisant, car les étrangers achètent pendant la bonne saison la plus grande partie des fourrages. En 1785 la ville compte 1.736 habitants.

7. Les solennités sont les dernières de l'ancien régime, mais des plus brillantes, elles sont comme le chant du cygne de la royauté qui finit. Le duc de

Chablais Benoît-Marie-Maurice est l'hôte de la ville le 8 juillet 1773, le cortège comprend le grand maître des cérémonies, les écuyers, le majordome, les pages, les secrétaires, le maréchal des logis, 15 gardes du corps, les laquais et les domestiques, au total 98 personnes, 118 chevaux, le duc loge à la maison forte de Grilly (Casino). Des préparatifs avaient occupé une armée d'ouvriers pendant tout le printemps; les salons, les jardins, les chambres à coucher et salles de réception avaient été meublés à profusion de meubles somptueux. Le Roi et la Reine sont de nouveau reçus en 1775 avec magnificence, la ville avait réparé ses artères. Le conseil constitue une garde de cavaliers d'honneur et une compagnie de grenadiers. Les cavaliers portent tunique de couleur écarlate avec parement rond, manches ouvertes et boutons d'argent, culotte doublée de blanc, chapeau uni orné d'une ganse avec boucle d'argent. Par dessus l'habit, le manteau détache la blancheur immaculée de son étoffe « bazin ». Un nœud aux couleurs de Savoie bleu et blanc décore l'épée de fantaisie. Les grenadiers portent habit vert avec parement et bavaroise cramoisie, boutons blancs à la veste comme à la culotte. Les musiciens jouent de fifres et tambours achetés en Suisse, un officier porte un étendard de soie aux armes de la ville. La reine et le roi descendirent comme à l'ordinaire au château de Grilly, dans la soirée de brillantes illuminations inondèrent la ville de leurs feux multicolores. Le couple royal fit de nombreuses croisières sur le lac, les valets de ville parcouraient sans cesse la campagne, à la recherche de volailles appétissantes, de gibier de premier choix, de gélinottes des montagnes d'Abondance et Morzine. Le prince héritier et sa femme s'éprennent également de la station, leur passage est marqué par quelques faits que nous rappellerons brièvement. Ils sont

à Evian du 12 juillet au 16 août 1783, le prince a avec lui un grand nombre de cavaliers, il possède une troupe de comédie, en 1784 il lui adjoint une troupe d'opéra. Le duc de Glocester leur rend visite dans un carrosse attelé de 4 chevaux. D'autres grands personnages sont arrivés, parmi eux un conseiller du roi de Danemark.

La ville fait construire des pavillons à Amphion et la foule s'y presse nombreuse à l'heure du verre d'eau, on y entend un orchestre qui vient de Lausanne, on y danse même comme on a coutume de danser au bal champêtre du bois de Blonay à Maxilly. Jusqu'en 1792, les visites princières sont régulières, elles durent de 3 à 4 semaines.

8. La vie mondaine jette sur notre sol le plus bel éclat dont elle n'ait jamais brillé. Les pastorales jouées au Trianon, les tendances artistiques nouvelles mettent à la mode, la vie champêtre amènent sur notre rivage tout ce que la société compte de raffiné, au fait, nulle Arcadie, nulle vallée du Lignon ne pouvaient offrir aux favorisés de la fortune théâtre plus enchanteur que celui que leur offraient les rives du Léman. Rousseau écrivait en ces parages *La Nouvelle Héloïse*, l'auteur ne dépeignait point un amour morbide comme le firent les romantiques qui le suivirent, mais l'amour simple, aussi naturel, aussi dépouillé d'artifices que la nature dans laquelle il jetait ses personnages, à laquelle il associait leurs sentiments, il découvrait à nouveau la source de l'art en lui faisant exprimer la vérité, en faisant évoluer les sentiments dans le cadre qui leur convenait: s'imagine-t-on Sapho engloutissant ses douces illusions ailleurs que dans les bleus rivages du Midi, ou des Grecs transportés de joie à la vue d'une mer autre que celle de l'Hellade ? Rousseau faisait aimer

nos rives parce que ses personnages ont su dans le cadre du Léman exprimer leur amour mieux que quiconque avant eux. La grotte de Meillerie a disparu comme tant d'autres belles choses de ce monde, mais qu'importe si le ciel et le rivage n'ont point varié, si les cœur peuvent s'y rencontrer et échanger d'amoureux serments comme le faisaient les héros de la Nouvelle Héloïse.

Au bois de Blonay (Maxilly), de galants chevaliers, de grandes dames en bergères d'opéra comique, se délassent en d'interminables danses au grand ébahissement du voisinage. La vogue du bal n'a fait qu'augmenter depuis que les princes et les courtisans l'ont fréquenté avec assiduité, les localités voisines prises de scrupule veulent faire cesser le bal le dimanche. L'affaire est d'importance et le conseil délibère. Il constate que le bal de Blonay est la grande distraction des étrangers, que les familiers du roi, du duc de Bedford sont infiniment plus riches que l'ancienne clientèle genevoise, que la fermeture du bal entraînerait le départ d'un grand nombre de visiteurs; il demande le maintien des distractions de Maxilly. Le conseil obtient gain de cause, les fêtes de Maxilly passèrent à la mode, les jeunes couples du pays, s'y risquèrent et bientôt même les fiançailles eurent pour prélude l'invitation à la valse sous les frais ombrages de ce bal champêtre. Un autre jour, c'est à Amphion qu'a lieu le bal, Maxilly est alors désert, et Amphion s'anime. Un auteur a décrit ces fêtes (Congrès des Sociétés savantes), nous lui laissons la parole. « La célébrité des eaux s'accroît par la présence de Leurs Altesses Royales qui reçoivent les étrangers avec une politesse et une liberté qu'on n'avait pas vues jusqu'ici. Le duc et la duchesse se rendent à la fontaine chaque matin sur un bateau décoré et

manœuvré par des matelots revêtus de toile de Hollande. On dirait à leur descente la visite de quelques dieux de la fable (la flagornerie est épaisse mais c'est le ton de l'auteur). L'arrivée et le départ des princes sont annoncés par une bordée de canons dont le bruit fait naître dans les cœurs la sérénité et la joie. Le lac de Genève semble le rendez-vous de la paix, le temple de la joie, tous les cœurs y manifestent la satisfaction des plaisirs dont ils sont enivrés. Des riches et fortunés rivages du pays de Vaud descendent de nombreuses princesses et duchesses. L'imagination se meut à la descente de ces divinités, — ce qui est parlé net — et lorsque leurs pieds chancelants et légers foulent le débarcadère, elles font éprouver aux spectateurs des alternatives d'espérance et de crainte, on croit voir les dieux descendre de l'Olympe et les muses du Parnasse. »

«Dans l'après-midi une longue file de chars dorés, sur une longueur d'une lieue et demie conduit le sexe le plus brillant en promenade sur les bords du lac, les femmes se reposent sous les châtaigniers du bois de Blonay et des peintres empressés fixent sur la toile les scènes les plus tendres. La musique fait entendre des notes harmonieuses, Pan, au son de sa flûte éveille les nymphes des eaux, et les sylvains de la forêt; les hommes de service dressent les tables avec des fruits délicieux, du champagne et du bourgogne qu'on déguste entre deux danses. Un amant alors s'enfonce en secret avec son amante dans les allées ombreuses du parc pour goûter dans la solitude le charme de cet asile enchanteur. La fête finie, les voitures reprennent la même route, escortées au loin par les bateaux enguirlandés qui voguent sur le lac cependant qu'une bande d'artistes fait entendre les mélodies d'une fanfare de hautbois. Les invités

rentrent en ville, se réunissent dans une salle peinte à fresques (l'ancien casino). » Bedford, membre du Parlement britannique, avait dépensé jusqu'à 5.000 louis pour une seule fête. Les frères Billod ouvrent la première maison de jeux (23 juin 1787).

Nous verrons que la ville n'a point déchu ; mollement assise sur le versant des Alpes de Savoie avec le Léman à ses pieds, elle a acquis la première place parmi les villes d'eaux du continent, autant par sa splendide situation que par ses anciens quartiers de noblesse.

Chapitre XXXV

1. La Révolution. — 2. Le Consulat.

Le XVIIIe siècle a préparé la Révolution.

Si des divergences d'opinions existaient sur la façon de la réaliser, si Montesquieu eût voulu appliquer les principes mathématiques dans la conduite de la Société et qu'à l'opposé les encyclopédistes se fussent refusés en matière d'économie politique d'admettre ce qui ne tombe pas sous les sens, tout le monde était d'accord sur le but à atteindre : jeter bas le régime de l'époque.

Et Rousseau était de Genève et Voltaire habitait Ferney à deux pas du Léman, l'un et l'autre les plus redoutables artisans de la Révolution. La magistrature, les hommes éclairés étaient favorables au mouvement et pour les Savoyards comme pour les Français du XVIIIe siècle, philosophes, économistes, encyclopédistes traduisaient un état d'esprit général beaucoup plus qu'ils ne le créaient.

A Thonon, des jeunes gens enfermés à la prison pour chants séditieux sont délivrés par un mouvement insurrectionnel, Dessaix, Dupas organisent à Paris la Légion des Allobroges. Montesquiou entrait à Chambéry et proclamait avec les députés des com-

munes de Savoie l'union indissoluble à la France. Les Evianais s'écrasaient au-devant de la maison de ville pour lire le manifeste du général.

« Le roi de Sardaigne a injurié les ambassadeurs français, il est violateur de la foi publique. Les Français devançant ses intentions agressives ont franchi la frontière. »

Ils sont partout fêtés. Philippe de Blonay loge 200 hommes dans son château, la troupe y trouve un magasin pour les vivres, une dépendance pour le corps de garde ; 50 cavaliers vont à Fonbonne loger chez de Loys, ils n'occupent pas les deux pièces du rez-de-chaussée à cause de l'humidité.

On a perquisitionné dans la partie du château réservée aux princes de Savoie pour y saisir les meubles leur appartenant et on a découvert 5 tables dont 4 en bois, dur, 6 chaises de paille verte et blanche, une armoire sapin, un buffet sapin, 2 cuillères à pot en fer, 3 grands seaux de bois, 4 barils, 4 lanternes de fer blanc, un lit de bois dur, une table de nuit sapin, une baignoire avec ses 2 banquettes, un mortier de marbre ; dans le salon 2 fauteuils rembourrés et vernissés, 2 secrétaires en cerisier et noyer et les 2 meubles caractéristiques du temps, 2 chaises percées avec coussin. Les meubles vendus aux enchères eurent plutôt un succès de curiosité, on s'attendait à mieux, le secrétaire en cerisier le plus disputé fit 200 livres.

Au dehors, un élément nouveau commence à encombrer la rue : le maire de Blonay interdit le tapage nocturne, le port des armes à feu et la fermeture tardive des cafés.

Lorsque la Convention eut instauré le régime de la Terreur, qu'elle eut envoyé les chargés de mission

dans chaque département pour surveiller les municipalités, la révolution vira de bord, elle ne fut plus que la lutte antireligieuse et la déprimante guerre civile. Les soldats de Maine-et-Loire sont en ville ; rien n'indique qu'on leur fit bon accueil. La Société des « Amis de la liberté et de la légalité », instrument docile de l'envoyé en mission Albitte, fait pression sur les décisions de l'Assemblée municipale. L'ancien conseil des Nobles syndics a été remplacé par une municipalité provisoire qui, sans avoir brisé toutes ses attaches avec le passé, est entre les mains de la société populaire dont les directives visent à satisfaire toutes les passions des exaltés. De Loys, commandeur du prieuré de Montjoux et de Meillerie, est appelé à la barre de l'Assemblée municipale pour rendre compte de la gestion du prieuré et de celle des ordres des Saints-Maurice et Lazare. De paisibles citoyens sont dénoncés par un factum insolent affiché à l'arbre de la Liberté sur la place du Marché. Dans une atmosphère surexcitée une municipalité nouvelle est élue par tous les citoyens actifs à l'exception des mendiants et des domestiques. Elle se réunit en décembre 1792 à la mairie et commence ses travaux par une protestation contre la suppression du tribunal évianais.

Un nouveau règlement de police est mis sur pied ; reprenant les anciennes formules que l'on connaît il renfermait quelques articles nouveaux qui signalent les préoccupations de l'heure concernant le ravitaillement et le nouvel état d'esprit qui donne des inquiétudes :

1° Il est défendu de faire des dépôts d'engrais dans l'enceinte de la ville ;

2° de laver du linge et des légumes dans les fontaines ;

3° les boulangers sont tenus d'avoir toujours du pain ;

4° il est défendu de tirer des pétards, des fusils ou des pistolets dans les rues, de vendre du vin pendant les offices religieux.

La municipalité n'a pas abdiqué et lorsqu'on annonce l'arrivée d'un nouveau bataillon pour faire front aux 304 barques suisses armées de canons, elle répond que la Compagnie des chasseurs volontaires de la Rochelle suffit. Les soldats boivent plus qu'à leur soif et du vin volé chez leur hôte M. de Blonay. Quelques uns d'entre eux s'enfuient à l'étranger. Lorsqu'on présenta au clergé d'Evian la nouvelle constitution du clergé, il suivit la conduite que lui dictait sa conscience et il s'exila. Révérend Buloz, plébain, le confesseur des Clarisses, Révérend Burdet, chapelain de Saint-André, ancien professeur de réthorique au collège, le Curé de Larringes originaire d'Evian, déposent l'inventaire des linges, vases sacrés, meubles d'églises et vont rejoindre à Lausanne d'autres ecclésiastiques qui les ont précédés. Les lettres qu'ils envoient à Evian ne cachent pas l'amertume de l'exil ; malgré les termes voilés, les signes conventionnels dont ils font usage, le contenu ne tarde pas à être entièrement lu par la censure très sévère qui s'exerce sur le rivage.

Et c'est un crescendo ininterrompu dans les mesures vexatoires. On perquisitionne chez de Loys mort dans la nuit du 7 ou 8 avril 1793, car il peut avoir laissé des papiers compromettants, chez de Blonay, toujours maire d'Evian. Il devra montrer sa démission de membre de la cour de Turin, se démunir de toutes ses armes. Le comité de surveillance lance de Thonon, le 12 avril 1793, la liste des suspects évianais. Des

visites domiciliaires sont effectuées chez Pierre Morand, ancien professeur du Collège, chez qui on saisit 2 fusils, une lettre de Turin. Les Cordeliers qui, jusque-là, avaient rempli les fonctions du clergé séculier parti en exil, fuient à leur tour. Le conseil les voit s'éloigner avec une peine extrême et en raison de leur complet dénûment les autorise à vendre leur vin pour leur permettre de se procurer quelque menue monnaie (15 avril 1793). A ce moment tous les temples d'Evian sont déserts et la troupe va camper dans les monastères vides. Le commandant des chasseurs Rochelais accusé de modérantisme sollicite un certificat de civisme; de Blonay est obligé de livrer les armes dont il se défend des tentatives des voleurs qui à plusieurs reprises ont escaladé ses murs.

A la faveur du désordre, les nouvelles les plus fantaisistes circulent, la Mairie est encombrée de personnes allant aux nouvelles et il faut mettre un reverbère sur la place pour éviter la bousculade.

Les Piémontais ont fait une tentative par le haut Faucigny, une attaque doit être prononcée par la frontière du Valais et du Val d'Aulps, la proclamation lancée à cette occasion n'est pas faite pour calmer les esprits. « Citoyens, la patrie est en danger, les portes de la vallée d'Aulps doivent être attaquées; les volontaires pour chasser les pertubateurs de la paix publique sont invités à s'inscrire à la maison commune. »

Les troupes françaises avaient facilement défendu les frontières, mais la victoire n'apportait pas l'abondance. Des émissions inconsidérées d'assignats viennent jeter des perturbations profondes dans les transactions commerciales et ruinent d'un coup toutes les institutions dont la ville était fière. Les rentes

dues aux institutions charitables sont rachetées en monnaie dépréciée et quand les ennemis lancent sur le territoire de la République des tonnes de billets contrefaits la chute est rapide et complète.

L'autorité du maire est débordée, 3 soldats ont pu découvrir un battant de cloche dont ils se servent pour ouvrir une brèche dans le mur de la prison où ils étaient enfermés et s'évader. De Blonay proteste contre la destruction des terriers, contre l'expulsion des Clarisses. La résistance du maire parait intolérable au Comité de surveillance de Thonon. Il est décrété d'accusation, emmené à Grenoble où il reste captif pendant un mois. La municipalité proteste : « Nous avons vu le citoyen maire, écrit-elle, sur la place publique engager les jeunes gens par tous les moyens de son éloquence, à partager la gloire de leurs aînés qui défendent la République, il a converti des fanatiques. Si de Blonay est coupable, il aura le châtiment qu'il mérite, mais faites connaître ses torts. » La foule, dans la cour de Caïphe, avait déjà reçu pareille sommation. De Blonay est exilé. Le 10 août 1793, on a célébré l'anniversaire de l'emprisonnement de Louis XVI au Temple. Les indigents se sont présentés très nombreux à la distribution du pain sur la place du marché désormais, place de la liberté, il y a eu une cérémonie assez discrète car le secrétaire n'en dit à peu près rien, il sera prolixe plus tard.

Dans le haut Chablais il y a des rassemblements étranges, les habitants menacent les bords du lac, les cultivateurs sont encadrés par des officiers piémontais (11 septembre 1793) ; des foyers royalistes existent en ville et un patriote a été cruellement frappé dans l'obscurité. La troupe est alertée, reçoit des instructions place forte d'Allinges, les gardes-

frontières s'échelonnent sur toute la côte et les pêcheurs ne peuvent aller hors de leur vue.

Les volontaires des Basses-Alpes sont à la frontière en première ligne, puis les gardes nationaux d'Evian ; une compagnie de grenadiers s'établit à Vacheresse, une autre prend ses positions à Meillerie et à Saint-Gingolph. Comme les affaires vont mal dans le canton de Lullin, un piquet d'infanterie y est détaché le 18 octobre. Les émois passés, la garde nationale de Chambéry quitte Evian pour Carouge.

Quand la Municipalité sera défaillante, le comité local de surveillance comblera les vides, les conseillers délibèrent 4 à 5 heures d'affilée et tous les jours et les vacances sont fréquentes dans l'assemblée malgré les honoraires perçus, la mairie est trop petite, on ira chez de Blonay avec le juge de paix.

Finis les beaux carillons d'Evian : les cloches sont abattues, 2 aux Cordeliers, 2 à la Touvière, 1 à Ste-Claire, 3 à Notre-Dame.

La municipalité offre aux catholiques évianais un prêtre constitutionnel ex-barnabite, qui n'eut pas de peine à crouler dans le ridicule avec son collègue de Neuvecelle. Le magasinier de Thonon a reçu 35 quintaux 28 de métal provenant des cloches d'Evian et 5 cloches entières (7 frimaire an 2). Le lendemain il reçoit 15 calices, 6 ostensoirs, 5 pyxides à pied, 2 patènes, 5 lampes, 3 ensensoirs, 2 vases à fleurs, 6 burettes, 3 navettes avec leur cuiller dont une seule n'est pas en argent, les débris d'une croix, en tout 61 livres 9 onces et demi de métal précieux.

Dans la même semaine, tous les terriers ont été brûlés sur la place du Marché.

Neuvecelle, sans administration depuis fort longtemps, est rattaché à Evian.

Le 13 nivôse an II, la prise de Toulon par le général Bonaparte est célébrée par de copieuses libations, il n'y a pas eu ruée sur la cave de Blonay, on s'est contenté d'en tirer une pièce de vin, puis on a fini par les bouteilles de vin bouché de l'ex-curé de Larringes. La fête s'est passée dans un calme relatif, et la voiture de l'abbé Dichat d'Abondance a servi à rentrer ceux dont la marche était devenue trop pénible.

L'abbesse des Clarisses, dame Joudon, est rentrée dans sa maison paternelle d'Evian avec sœur Gressard et ceux qu'aveuglait le mirage de richesses sans nombre accumulées dans le monastère ont été déçus dans leurs recherches, ils n'ont trouvé entre un plancher et la voûte de l'église que de petits meubles insignifiants. Sœur Gressard rentre chez elle à Baume-les-Dames par le lac et Lausanne.

Le nouveau culte tiré de l'antiquité païenne : Vénus Astarté, sortant de l'Onde, toutes les déesses impudiques, chaussées de sandales, le genou à découvert feront pendant quelque temps les délices de la foule et le secrétaire de la municipalité est devenu tout à fait loquace à ce sujet. Voici la fête du 30 nivôse. Un détachement de 10 gardes nationaux a ouvert la marche, suivi des grenadiers du 1er bataillon de Mayenne et Loire, des tambours de la 1re Compagnie du bataillon de l'Espérance, puis de la déesse de la liberté, vêtue de blanc, couronnée de lauriers avec une pique à la main droite sur la plateforme d'un char tiré par 4 volontaires. Aux angles, 4 femmes vêtues également de blanc sont assises sur les marches, la société populaire, le conseil général forment l'escorte d'honneur. Sur la place de la liberté, la déesse abaisse sa pique, d'un geste symbolique, tandis que des thuriféraires allument des brûle-parfums.

Le maire codifie le nouveau culte et des salves crépitent dans les rues adjacentes. Un chœur entonna la Marseillaise tandis que le refrain était repris par toute l'assistance. La déesse fut ensuite accompagnée chez elle et le soir un bal et un repas patriotiques furent très appréciés de la foule.

La fête a-t-elle eu le succès que le narrateur veut bien nous dire ? c'est douteux, le lendemain des démissions basées sur des motifs qui trahissent mal l'ennui de s'être attelé à un si mauvais attelage ont disloqué l'assemblée municipale, le comité de surveillance d'Evian est démissionnaire sauf 2 membres. Thonon s'alarme, il envoie des fonctionnaires nouveaux pour rétablir la situation.

Les relations avec la Suisse, qui peuvent être des relations avec les émigrés. sont suspendues, le calendrier républicain est intégralement appliqué et le repos hebdomadaire fixé au décadi. Il faut bien aussi se souvenir qu'il y a en permanence 5 à 600 hommes de troupes en ville, et qu'il arrive en plus le 4e bataillon de réquisition de Villefranche, joyeux drôles qui ne se lasseront que lorsque la population sera démunie de tout ; ils se sont logés aux Clarisses, dans la maison vide de l'essaim actif qui la remplissait, maison morte au foyer éteint où s'étaient établis le froid et le silence du tombeau.

Ils ont cherché un peu partout les marchandises qui tombent sous le coup des réquisitions, essayé d'appliquer la loi du maximum, mais sans succès.

Que vient faire Henry Pourtalès dont le paraphe imposant orne les registres du Conseil au moment où l'on discute du découronnement des clochers ? Sans doute on lui fait toutes les promesses possibles, et on met tout en œuvre pour surseoir à la mesure

qui se prépare mais qu'on ne peut éviter. Peu importent au proconsul Albitte, le couvre feu, dans le calme du soir, l'appel du tocsin dans la nuit.

Les clochers sont décapités, décapitées aussi les tours des fortifications, la porte de Thonon, la tour du Midi et d'autres avec les pennons, faîtages des maisons particulières et à chaque pas on enjambait les plâtras, on respirait l'air chargé de la poussière des ruines que le vent poussait dans la rue.

La cité antique avait regardé en haut, c'est sur l'Acropole qu'Athènes fixait ses destinées, c'est du haut du Capitole que Rome tendait à l'empire du monde, la nouvelle cité donnait sa mesure en limitant l'horizon vers lequel elle voulait que chacun portât désormais ses regards.

C'était bien le moins qu'on songeât après ces journées aux pauvres que la faim tenaillait, la plupart d'entre eux sont répartis entre les familles les plus opulentes de la cité et veuve du Nant née Goybet fournira 350 livres aux soldats de la dernière levée ; une nouvelle fête est offerte par la société populaire le 20 prairial sur la place de la liberté. Un grand nombre de personnes trouvèrent du plaisir à écouter les discours des orateurs, puis les vieillards présents passèrent leur épée aux enfants. Le bataillon de Maine-et-Loire entonna l'hymne des Marseillais et lorsque les enfants reprirent le couplet écrit pour eux, que toutes ces petites têtes blondes chantèrent de toute leur âme et de toute leur voix les strophes qui les concernent, il y eut une minute d'émotion dans la foule, une minute de cet enthousiasme qui a toujours uni les Français lorsqu'il s'est agi de défendre le sol sacré de la Patrie. On recueillit même une somme de 457 livres destinée à l'équipement du bateau le Mont-Blanc.

Les Evianais n'ont pas perdu l'habitude de parler haut, le menuisier se plaint du prix de la colle, les propriétaires dont les vignes sont maraudées ne manquent pas de regretter le roi de Sardaigne et les scènes sont amusantes chez le juge de Paix dont la casuistique révolutionnaire est toujours empreinte de bonne humeur même lorsqu'il ordonne les visites domiciliaires ou que l'un de ses justiciables tombe en syncope devant lui. Le salpêtrier fait ses incantations chez de Blonay, il a un personnel de purs sans culottes qui disparaissent dans les vapeurs de leurs cuviers et rappellent assez la foule des marmitons des cuisines royales lorsque la cour était là.

Les propriétés des émigrés ont été séquestrées, mais non encore vendues et elles sont considérées comme les biens de tous. Les animaux y pâturent, chacun vient y prendre son bois de chauffage. Le conseil n'a rien de particulièrement révolutionnaire et il voudrait faire respecter ces biens. Une cloche de la ville est restée à Thonon, il la réclame pour l'horloge de N.-D. et pour les signaux à faire aux bateliers perdus dans le brouillard. Lorsque les démolisseurs des clochers viennent réclamer les 30 deniers de la trahison, il répond que la caisse est vide. Le bataillon cantonné en ville a rompu en visière avec la population, il veut le remplacer par les débris de l'ancienne garde urbaine qui paradait autour des rois, il reste 30 capotes en bon usage. La réponse ne se fait pas attendre, les troupes sont pour longtemps à Evian et il faut aménager le bâtiment des Clarisses à leur usage ; du moins la garde évianaise fera, avec la gendarmerie, la police de la ville et c'était nécessaire. Une cave a été ouverte, on y a volé la vis et les madriers du pressoir, la foule s'est ruée sur un préposé aux douanes, mettant sa vie en danger, les chênes de

Ripailles destinés à la marine nationale pourrissent sur place ou sont volés ; lorsque la veuve Carron est décédée, des gens sans aveu ont pénétré dans la maison pour y dérober l'argenterie, mais la montre en or à répétition a été donnée par la défunte à la veuve Dupas et l'argenterie a été transportée en Suisse.

Les administrations se disputent les demeures vides. Le presbytère est vaste, il serait très bien pour l'instruction publique qui sera organisée quand les temps le permettront.

Les douaniers et les gendarmes voudraient aller à Fonbonne dite aussi maison de la Bâtie, c'est la seule d'Evian dont les salons soient parquetés, elle est voisine du bureau des douanes. La gendarmerie occupe la maison de l'aumônier des Clarisses sur la place de l'église, elle désirerait une maison plus vaste avec place à engrais, car elle a des chevaux, au besoin elle se contenterait de la maison de ville. La douane restera où elle est ; elle s'occupe trop des allées et venues de chacun, elle a découvert la retraite de de Blonay dans le Valais et ce n'est pas son affaire.

Un conseiller stigmatise la Terreur qui a fait odieusement démolir une partie du clocher dont les ruines menacent de leur poids la voûte au-dessous. Le fermier des biens de la chapelle de la Trinité, le gérant de l'hôpital revendiquent les propriétés de ces institutions dispersées aux enchères au prix d'assignats dont personne ne veut plus. La garde nationale est reconstituée dans un sens largement évianais. La chute de Robespierre a prouvé la fragilité du pouvoir. Sans doute le Consulat n'a pas rompu avec la Révolution, mais ses inconséquences, la ruine du trésor ne sont pas sans annoncer sa faillite à brève échéance.

LE CONSULAT.

Le 15 thermidor an III, les Evianais ont chanté des chansons aristocratiques pendant la nuit et le conseil a été ému. « Réfléchissez, dit-il, le peuple entier a juré haine aux royalistes, aux buveurs de sang, défiez-vous des maux qui pourraient en résulter, des départements entiers ont été saccagés. » Cette allusion directe à Lyon et à la Vendée était bien de nature à courber les échines et l'on ne chanta plus, quoique les mesures de rigueur disparaissent une à une jusqu'au retour d'un régime normal. Le fermier de la veuve Goybet est déchargé des pauvres qu'il devait entretenir et il rappelle que sa patronne était une tendre mère pour les malheureux.

La fête anniversaire du 10 août est célébrée comme d'habitude sur la place de la liberté. La *Marseillaise* et le *Ça ira* alternèrent avec les discours dont le leit motiv était la haine éternelle du dernier tyran. Rodomontades sans doute, car le conseil refuse de louer le presbytère de la Touvière et décide de rendre l'horloge et une cloche au clocher, prétexte pour reconstruire un toit et préserver l'édifice de la ruine totale dont il était menacé. Un frère mineur rétracte son serment civique et la vente des biens appartenant aux œuvres de bienfaisance est suspendue, l'arbre de la liberté au devant de la maison de ville est abattu, celui de la place de la Liberté suffit.

Lorsqu'il s'agit de voter la constitution de l'An III, 398 électeurs dans une population de 1.900 âmes furent inscrits sur les listes électorales. Le scrutin avait donné 61 voix pour l'acceptation de la Constitution, 302 pour le rejet et 38 voix nulles parce qu'elles portaient l'annotation « Je veux le rétablissement de la religion comme ci-devant ». La consultation n'avait pas donné les résultats qu'on escomptait et Evian n'était pas seul à décevoir le Directoire. Le Gouvernement commençait ses coups d'Etat, ses banqueroutes qui devaient le discréditer tout à fait, il fait remanier le conseil parce qu'il y a trop de parents d'émigrés à la mairie, un douanier pénètre à la séance et menace un conseiller de son sabre, il s'embarrasse peu des décisions du tribunal de Thonon qui est un tribunal d'aristocrates ; dans la nuit du 23 au 24 il y a des coups de feu échangés dans la rue. Il était nécessaire de relever la garnison (14 nivôse an IV). La 180e demi-brigade s'en va, les soldats ont cassé les vitres, malmené les habitants, tiré le sabre dans les cabarets, on a trouvé sous le lit d'un officier la charge d'un mulet, de choux et de légumes volés un peu partout.

Le Directoire à bout de ressources a émis le rôle de l'imposition forcée, c'est une bonne occasion pour se démunir des assignats. Le collecteur a reçu pour la seule ville d'Evian la somme de 676.550 livres papier. Tout cela n'a pas enrichi le gouvernement tiraillé par des dettes criardes et cherchant sa voie à droite ou à gauche, oscillant entre la violence et la temporisation. Il a du moins le mérite de faire une enquête sur l'état d'esprit à l'époque. A Evian, le curé constitutionnel n'a exercé aucune fonction, le canton jouit d'une grande tranquillité et la royauté n'y est point désirée. Les entraves au commerce,

la disette ont excité le mécontentement populaire. Les prêtres exilés en Suisse viennent très facilement, ils n'ont fait aucune tentative à main armée, ils sont si discrets qu'ils exercent leur ministère sans que personne s'en aperçoive. Les populations sont impatientes de jouir des bienfaits de la religion dont elles ont été privées. Les journaux les plus répandus sont *le Moniteur, le Journal des Patriotes de 89, le Journal des Hommes libres, la Républicaine, la Gazette nationale;* le juge de paix, cela se conçoit, est abonné au *Bonhomme Richard.*

Catholique, l'évianais eut été partisan de la république si on n'avait porté aucune atteinte à sa liberté de conscience et si on ne lui avait donné des fonctionnaires méprisables et immoraux.

Sans l'agiotage et le maximum tout le monde serait républicain.

L'avertissement était sage, le Directoire n'en sut pas faire son profit. Les députés qui s'étaient affublés d'une tenue tapageuse décrètent le port obligatoire de la cocarde et perdent leur temps à des puérilités en attendant le moment où Bonaparte avec ses grenadiers devait en débarrasser le pays en une demi journée.

Les émigrés rentrent, les frères Louis, Mathieu René, Henry de Blonay ont servi le Piémont depuis plus de 20 ans, le séquestre pourra être levé sur leurs propriétés parce qu'ils n'ont jamais perdu la nationalité piémontaise.

Le 4 pluviôse, an V, le Général Rampon est à Evian avec 3.000 hommes, les barques du Léman les transportent à Ouchy et à Vevey où s'étaient concentrés les Vaudois pour chasser les Bernois. Le major Davel était vengé. L'événement avait donné de l'air

en ville où l'état-major séjourna quelque temps pour consulter la mappe.

L'emprunt forcé de germinal, an IV, avait échoué comme ses devanciers. On l'avait rejeté sur les acquéreurs de biens nationaux, hommes de loi pour la plupart qui avaient suivi les enchères à Chambéry, faisant des fortunes scandaleuses dont bien peu d'Evianais se fussent souciés. Dans la nuit on a chanté des chansons injurieuses contre eux, on a de nouveau entendu la fusillade dans la rue, Vinzier se veut pas payer de contributions, Lugrin a abattu son arbre de la liberté et relevé le mât de Véron où se tire l'oiseau. A Saint-Gingolph, Morge libre depuis la révolution, les bourgeois se retirent de l'autre côté de la Morge pour échapper à toute imposition, réquisition ou autre et narguent les garnisaires qui s'établissent à demeure dans le canton. A Féternes les scellés de la demeure de Regard de Lucinges sont brisés, il n'a rien été trouvé sauf quelques chaises dans la salle, qu'occupe la municipalité.

Malgré tout, le curé de Cranves, Burdet rentre dans ses biens, ainsi que les de Blonay, Philippe de Blonay demande sa réhabilitation et sa rentrée dans sa ville natale. Il a perdu sa fortune, suspecté par le Piémont et par la France, il a été doublement victime de la révolution. Il n'a pas été contre-révolutionnaire mais simplement l'ennemi de l'assassinat politique. Marin veut rentrer en possession de sa cure et les habitants de leurs armes. La cure de Bernex tombe en ruine, l'agent municipal désire la restaurer, et le 8 messidor an 7, de Blonay qui est entré dans son château sort de ses écuries les chevaux des gendarmes, chasse de son jardin un tanneur et lui fait remplir les fosses qu'il a creusées.

La municipalité a quitté aussi avec précipitation le château de Blonay. Son embarras est immense, les maisons nationalisées sont vendues et elle a eu l'imprudence de loger la gendarmerie chez elle. Il y a des comptes à rendre fort embarrassants, des exactions sans nombre ont été commises, les comptables des deniers publics se sont rendus coupables de malversations que seule la mauvaise tenue des livres peut couvrir. Les rôles des impositions sont dans un affreux désordre, il faut de toute urgence rappeler les anciens fonctionnaires pour rétablir les errements que des employés inexpérimentés ont commis, un grand nombre de communes n'ont même plus d'état-civil. Les biens nationaux sont au pillage, des coupes sombres dévastent les forêts de Larringes, de Saint-Gingolph, c'est une façon de se payer des réquisitions qui n'ont jamais été réglées.

Cela n'empêche pas de se divertir de temps à autre. L'une des dernières fêtes révolutionnaires fut la fête de la souveraineté des peuples du 30 ventôse an VI. Elle réunit des curieux de tous les points du canton. Le cortège avait rassemblé les membres élus de toutes les municipalités voisines. Voici en tête une musique guerrière, comme des hérauts d'armes précédant l'adjoint d'Evian en écharpe. Comme ouverture il a fait chanter par les vieillards l'air des « Enfants de la patrie », puis les enfants ont donné la réplique. Le maître des cérémonies distribue des baguettes blanches et l'adjoint harangue la foule. « Respectables citoyens, leur dit-il, armez-vous de ces baguettes, elles attestent la souveraineté du peuple, l'éclat des vertus civiques qui sont l'apanage des hommes libres, bientôt ces baguettes seront unies et liées par vous, par des rubans tricolores en un formidable faisceau licteur qui représentera votre force. Puissent comme

elles les bons Français ne former qu'un faisceau d'union, de sagesse, et de patriotisme. » Après avoir achevé sa harangue, l'adjoint remet à 4 enfants choisis par les vieillards les bannières sur lesquelles ont été inscrites les principales clauses de la déclaration des droits de l'homme et les 4 enfants précèdent les 12 vieillards et le cortège s'ébranle sur l'air chéri de la Marseillaise et du Chant du Départ. Grisé par la sonorité de ces hymnes, le cortège fait le tour de la ville et à deux heures arrive sur la place de la Liberté. La foule prend place autour de l'autel de la patrie surmonté du drapeau tricolore et de la pique au bonnet phrygien. Le livre de la loi est ouvert. Les enfants se placent aux angles de l'autel, les vieillards au devant, la force armée ferme l'enceinte. Derechef on chanta l'hymne chéri des Marseillais, puis les vieillards ramassent les baguettes, les réunissent en un faisceau par des rubans tricolores. L'un d'entre eux réclame le silence et adresse à l'assemblée les paroles énoncées à l'article 9 du décret du 28 pluviôse, le président répond par l'article 10, il ajoute un discours couvert d'applaudissements et des cris « Vivent le Directoire et les deux conseils ». Les membres présents se donnent l'accolade, le juge de paix ne pouvait faire moins que de parler de l'égalité, il a rappelé quelques-unes des dernières sentences qu'il a prononcées, on lui sait gré d'être franc buveur et très accommodant avec tout le monde. Les spectateurs ne cachent pas leur joie quand le président annonce l'entrée des troupes françaises dans Rome.

Quatre enfants reçoivent alors le livre de la loi, ils symbolisent la force qui monte, entre les mains de qui sera assuré la pérennité de la révolution. La fête prend fin sur un toast au Directoire, aux soldats vainqueurs, à leur chef Bonaparte.

Il y a dans ce public des émigrés que la menace n'effraie plus, de bons révolutionnaires et un grand nombre de personnes pour qui toutes les occasions de se divertir sont bonnes et qui, le soir, apporteront une joyeuse animation au bal champêtre de Porte d'Allinges.

Le Directoire a créé toutes sortes d'impôts de superposition avec assez d'ingéniosité, il faut le reconnaître. Les patentes, l'impôt somptuaire semblaient ne devoir frapper qu'un nombre peu important de contribuables, mais ce furent de belles protestations quand on s'aperçut que les moindres artisans étaient durement taxés, que l'impôt somptuaire n'était autre que la personnelle mobilière atteignant tout le monde. Il y a des inégalités choquantes, de sourdes vendettas dans l'établissement des rôles, voici des artisans d'Evian qui ne travaillent que pendant la saison d'été et qui sont imposés pour toute l'année et voilà un habitant de Novel dont la maison est incendiée qui doit payer sa personnelle mobilière. Un jury d'équité est établi, quelque vague conseil de répartiteurs, incompétent, non préparé à sa besogne, et les garnisaires ruinent le contribuable défaillant.

La conscription enlève les jeunes gens à leur famille, et les garnisaires s'installent chez le déserteur. Malgré tout on fête l'anniversaire de la mort du dernier tyran au temple décadaire, c'est-à-dire à Notre-Dame. Le juge de paix, c'était sa partie, retrace les crimes du dernier roi des Français qui l'ont conduit justement à l'échafaud et il recueille le serment des braves qui veulent défendre le régime jusqu'à la mort. Le commissaire du directoire exécutif du département est présent, il a de la faconde, le geste vif, il termine la fête par une invocation à l'Etre Suprême.

N'empêche que les temps sont durs, les gardiens des propriétés séquestrées, les artisans qui ont réparé le prieuré de Meillerie, la scierie du baron de Blonay sur l'Ugine de Bernex, le moulin de Turvillon, le moulin du marquis de Coudrée sous la ville ne sont pas payés, la ville est encombrée de quémandeurs, de protestataires qui ne se lassent pas. Il en vient de partout, car on a transporté à Evian toute l'administration du canton. On y rédige les budgets communaux, on y élabore les règlements de police, les listes de conscription où l'on découvre les certificats médicaux les plus imprévus pour éviter le service militaire. C'est à la mairie que l'on va aux renseignements sur les affaires de la république. Un horrible assassinat a été commis dans une maison du canton de Gex par une bande de brigands (19 floréal an VII), les plénipotentiaires français ont été assassinés à Rastadt.

La garde nationale d'Evian ne veut plus faire la police, il faut en charger les dragons ou les douaniers, ceux de Meillerie ont essayé d'arrêter un prêtre réfractaire, le maire s'est moqué d'eux et avec ses villageois a libéré le prisonnier. Et les traditions généreuses ne sont pas oubliées, les incendiés de Saint-Claude reçoivent un secours très libéral.

Il est resté de jolis meubles des anciens émigrés, des glaces, l'horloge des Cordeliers, deux tables dont l'une de marbre chez de Loys, M. de Mareste de Lucey utilise un petit bureau noyer plaqué ivoire.

Les assemblées cantonales se tiennent à Notre-Dame, il n'y a pas d'endroit plus favorable, la prison du canton est transférée à la maison de ville, les femmes occupent la pièce qui donne sur le balcon du jardin, les hommes la tour de l'horloge. Quand les

conscrits refusent de rejoindre, les mesures violentes reparaissent; le 12 nivôse an VIII, un détachement de gendarmes et de dragons a fermé toutes les issues de la ville, a profité de la foire pour saisir les réfractaires. Il est vrai qu'ils recherchent des jeunes gens décédés il y a 10 ans, des myopes à n'y pas voir à 10 mètres d'eux. Dans une famille, les garnisaires se sont emparés des jambons dans la cheminée. La corruption va bon train. Un père de famille supplie qu'on lui laisse son fils, il n'a pas d'argent à offrir, sa vigne a été grêlée et il n'a pas de crédit, le commandant lui envoie 2 garnisaires et un peu partout des brutalités sont signalées. Dans la nuit du 10 nivôse an X, les dragons ont fouillé sans vergogne les maisons, ils ont enfoncé des portes, soufflété une veuve qui se récriait, allumé grand feu pour se remettre. Le maire Arminjon à qui on a rapporté la chose à la première heure, ordonne d'alerter 60 hommes de la garde nationale avec armes et bagages. La mesure a suffi pour faire fuir les garnisaires et leur commandant. Ces faits ne sont pas particuliers à Evian, ils se produisent un peu partout, car partout il y a des déserteurs. Masséna écrivait de Marseille : « La désertion fait des progrès rapides ». A la fin du régime un conseiller municipal énonce les griefs de la population : « Nous devons pousser un cri unanime contre les vexations et les entraves que ce canton éprouve depuis 7 ans de la part des préposés aux douanes, ils refusent de nous laisser embarquer des denrées pour Genève. Toute notre richesse vient du lac, les habitants de la région vivent de la pêche, de l'industrie des étrangers, des carrières et des fours à chaux. La douane raffine les entraves, nous fait manquer de pain, de sel, de pommes de terre et même de semences. Les armées accroissent la misère du peuple et lui font détester

jusqu'à son existence, toutes les mesures prises ne servent qu'à augmenter les recettes des entrepreneurs des barrières ».

Après le 19 brumaire, Bonaparte a pris le pouvoir, il a voulu résumer l'œuvre de la Révolution. Il y a eu sans doute de bonnes intentions, mais les résultats sont surtout des ruines.

« L'esprit public est excellent (9 messidor an VIII). Les écoles n'existent plus et le collège a cessé de fonctionner au jour du départ des prêtres et de la main mise sur ses revenus. Le culte catholique s'exerce avec la plus parfaite tranquillité. Les campagnes sont maraudées et la région est incapable d'exporter autre chose que des vins. Les établissements hospitaliers ont perdu toutes leurs créances, remboursées en assignats. Les contributions rentrent difficilement, le canton est misérable, les routes sont impraticables mais il n'y a plus de brigands, et on peut voyager la nuit. La garde nationale comprend 2 compagnies, celle du couchant recrutée jusqu'à la rue de Clermont et celle du levant comprenant les hommes du reste de la ville. »

La besogne à accomplir était immense. Le pouvoir a repris tout son ascendant. Le 11e bataillon de la 17e demi brigade remet la maison en ordre. Dès les 10 heures du soir, une patrouille fait le tour de la ville, fait évacuer les cabarets, répète sa patrouille à 1 h. du matin, alerte les habitants en cas d'incendie, réprime les rixes, bruits ; à la faveur de l'ordre qui règne, les prêtres célèbrent le culte dans une maison particulière et Révérend Buloz est revenu de l'exil, il a blanchi, mais toujours alerte, il sera l'un des meilleurs ouvriers de la reconstruction. Charles Regard de Lucinge est en ville et ne séjourne plus à

son château de Féternes qui est saccagé, et les de Blonay ont repris possession de leur manoir.

Le 8 brumaire an IX, le service de la garde a cessé, tout le monde a repris ses occupations du magasin ou des champs. Le 26 thermidor an IX, le 21 brumaire an XI, toutes les mesures arbitraires sont levées, la révolution est bien finie. La municipalité est revenue à sa maison où elle voisine avec l'hôpital qui s'était mis au large dans les locaux vacants. Il manque des salles pour le juge, pour le secrétariat, les archives.

Chapitre XXXVI

Période révolutionnaire. — Le ravitaillement. — L'Instruction publique. — Travaux publics. La Ville d'Eaux.

Ce ne fut pas une mince besogne d'assurer les subsistances quand la production tomba dans des proportions effrayantes, dans une époque où la guerre enlevait des champs un grand nombre des bras qui les travaillaient, et quand l'Angleterre tenait la mer et interdisait le commerce et le ravitaillement.

Dès l'an II, la disette se fait sentir, les assignats n'ont aucune valeur et l'impôt foncier s'acquitte quelque temps en nature si bien qu'il y a des magasins de l'Etat à Evian. L'institution ne durera pas, c'est une proie trop tentante pour ceux qui ont faim. Les visites domiciliaires ont permis de saisir chez les riches des provisions peu abondantes, mais qui permettent d'assurer le ravitaillement quelque temps. Le pain est de mauvaise qualité, les estomacs délicats ne peuvent le supporter et ce n'est là qu'un des chaînons de cette longue série de privations qui affecte toutes les formes de l'activité nationale. L'intendant du district n'en peut mais : « Ménagez le pain, dit-il aux Evianais, la sobriété est la qualité des vrais républicains ».

L'argument est d'ordre sentimental, il n'empêche pas les clameurs des affamés pour lesquels il a fallu prendre 40 quintaux de blé dans le magasin des contributions foncières ; le boulanger chauffe son four avec la charpente des clochers.

Sur le marché, les accaparements sont surveillés, les gros acheteurs traduits à la barre ; quelques personnes réussissent à stocker des provisions pour l'avenir sous prétexte d'envoyer des gâteries aux frères d'armes aux prises avec l'ennemi.

En cet été de 1793, la moisson approchait et donnait de beaux espoirs, elle est surveillée par 18 gardes ce qui montre quelles avaient été les souffrances endurées, car jamais vigilance pareille n'avait été exercée. « La maraude est indigne d'un républicain » ; malgré les précautions, des champs ont été foulés et saccagés « au mépris des largesses de l'Etre Suprême » et la police ne découvre rien. Des personnes trop prévoyantes sont allées demander du pain, et des perquisitions ont découvert des réserves chez elles, c'était aller trop loin et leurs provisions sont versées au bénéfice des nécessiteux, ce qui était justice.

Le vin ne manqua jamais, les caves s'emplissent de ceux qu'on vendait ordinairement en Suisse et qui ne peuvent plus être exportés. Les fers viennent de Franche-Comté par la Suisse.

La campagne ne fréquente plus les marchés, il y a trop de procès-verbaux à redouter en allant porter ses légumes sur la place, la garde de la Grande Rive fouille tout le monde, enlève le numéraire et de peur des vexations les cultivateurs préfèrent perdre un écu ancienne monnaie de Savoie que d'encourir des amendes. Lugrin et Maxilly ont protesté, ils ne retourneront pas au marché d'Evian. La menace

était sérieuse, il fallut s'entendre et offrir un prix rémunérateur des denrées, laisser la liberté aux pêcheurs dans leur industrie. Au four le fournier observera le règlement des chevilles de bois.

Rien ne valait pour l'abondance des produits la liberté des transactions et la rémunération en monnaie saine, les cultivateurs ne veulent accepter que la monnaie métallique ancienne, et les édits contre « l'or corrupteur » sont sans effet, les projets abondent, un grenier est prévu pour stocker des blés, mais le grain y manqua toujours. La région n'est pas, il est vrai, grande productrice de céréales, puisque la dîme d'Evian n'a jamais rapporté plus de 12 coupes et voici un signe des temps : il ne se tue plus rien dans les boucheries sauf à la boucherie militaire ; tous les porcs ont été abattus par leurs propriétaires et il n'ya plus de bétail disponible.

Les biens nationaux fournissent 2.000 quintaux de fourrage, et cette production va décroissant. Le moulin du marquis de Coudrée tombe en ruine, le moulin du baron de Blonay sur l'Ugine aux Faverges est muet depuis fort longtemps et la scierie de Turvillon démolie.

La lisière des forêts est encombrée d'arbres abattus, pauvres gisants destinés à la marine qui pourrissent sur place, que les nécessiteux et même d'autres qui ne le sont pas, déroberont un soir lorsque la main de fer aura relâché son étreinte. Les fermiers des propriétés nationales n'ont pas de quoi s'acquitter de leurs charges et les administrateurs comprennent qu'il est temps de prendre des mesures pour sauver du naufrage tout ce qui peut l'être encore, de relever les ruines, d'intéresser à leur travail tous ceux qui étaient les meilleurs ouvriers du labeur opiniâtre qui produit

l'abondance des récoltes et des denrées, de mettre un frein au gaspillage, aux réquisitions abusives. Si l'on demande du foin aux cultivateurs, ils devront sacrifier leur cheptel (13 nivôse an V), bien éprouvé par les maladies contagieuses. Les pâturages de Corgnen, de Blanchard à Bernex ont été interdis aux vaches étrangères et la garde des ponts de Bioge, de Vongy a refoulé tous les animaux suspects. Le bétail malade est marqué d'un M au fer chaud et cela n'empêche pas les épizooties de s'étendre avec rapidité. Il faut se défendre aussi des accapareurs étrangers ; dans le canton de Douvaine, les Suisses ont enlevé tous les blés à prix d'or (28 floréal an VII).

La besogne était immense qui consistait à intensifier les productions locales, à ménager des réserves pour l'avenir.

Les forêts sont surveillées : Saint-Gingolph, Lugrin, Meillerie viennent à Evian solliciter la délivrance des bois qui leur est nécessaire, pour leur chauffage, pour la construction, soit encore pour ces bassins de châtaignier que Lugrin utilise avec une vraie prodigalité. Un traité de commerce est signé avec la Suisse et la flotille évianaise reprend ses courses sur le lac, vague image de ce qu'avait été le « navigage » du moyen-âge. Lullin fournit des porcs très appréciés pour l'élevage à cause de leurs aptitudes particulières à l'engraissement et de leur immunité contre les maladies. Les sociétés anglaises pratiquent la contrebande et la considèrent comme une vaste opération financière. Des compagnies riches et très bien équipées déversent aux occasions favorables des tonnes de marchandises prohibées.

Sous l'empire des événements, les dirigeants arrivent à une plus haute compréhension de leurs devoirs

et voici qu'on se prend d'un beau zèle pour reconstruire. La montagne d'Oche à Bernex appartenait à l'émigré Prosper Gaétan de Coudrée, elle est mise en état et son chalet, l'un de ces délicieux chalets où l'on entre par la cheminée quand la porte est fermée, où l'on trouve la paille et le foin aromatisés à souhait, dans lesquels on aperçoit de sa couche le ciel étoilé à travers les interstices du toit, est remis à neuf. Le mur mitoyen entre la loge des porcs et la pièce où se fabrique le fromage est reconstruit, des rateliers neufs sont posés et les planchers sont réparés pour y ramener le travail et la vie qui s'en étaient allés.

Thollon et Lugrin réparent les chalets de Blanchard, un mécanicien du pays redonne la vie aux moulins de M. de Coudrée et à d'autres, à la tannerie des frères Vulliez ; partout c'est un bel effort pour ramener l'abondance dans la région.

Instruction publique.

Damoiselle Arminjon a bravement continué à faire son devoir à la tête de l'école des filles. On lui fait un grief de ne pas adapter son enseignement aux doctrines nouvelles et elle est menacée de concurrence. Des inspecteurs de la ville surveillent son enseignement ; après des visites nombreuses, les inspecteurs n'ont pu s'entendre sur leur rapport et ont fait un beau scandale devant les élèves amusées.

Au collège, Morand ne veut plus enseigner à cause de sa santé, il y était revenu pour ne pas laisser crouler l'œuvre patiente des siècles, puis de guerre lasse l'avait abandonné.

Evian tenait à son collège. Après l'exil du personnel,

il essaie de le rouvrir avec des maîtres de fortune recrutés par voie d'élection populaire : un notaire, un greffier, un homme de loi tentèrent d'occuper les différentes chaires du collège, tous échouèrent.

Pour n'avoir pas trouvé un personnel compétent, la ville ferme son collège. L'Etat s'est emparé de l'abbaye d'Aulps et la rente n'est plus servie, d'autres débiteurs se libèrent avec des assignats sans valeur.

Le naufrage était complet et l'institution si chère au cœur des Evianais ne pourra retrouver sa vie qu'une quinzaine d'années plus tard.

Une caisse vide, un immeuble délabré, une population scolaire dont la conduite subissait le contre-coup du désordre de la rue, c'étaient assez de raisons pour que personne ne voulût répondre aux appels de la municipalité sollicitant des candidatures pour l'éducation de la jeunesse. Un instituteur et une institutrice nommés d'office se sont en vain attelés à la besogne.

Les conseillers se plaignent amèrement de la présence des enfants dans la rue et des conséquences fâcheuses qui en résultent, ils ne se lassent pas de demander une école, il en faut une aussi à Novel, Saint-Gingolph, Meillerie, et en général dans chacune des communes du canton. L'instituteur d'Evian pourrait être chargé, en plus des élèves de la ville, de ceux de Maraîche, Neuvecelle, il serait très bien au presbytère. Les riches seuls peuvent s'instruire, voici l'un d'eux à l'école vétérinaire de Lyon, un autre étudie à Aarau, d'autres suivent des voies diverses à Nyon, Hambourg, Francfort. Ces faits sont bien connus et le conseil délibère encore, il demande 2 instituteurs à 2 heures de travail par jour. Vains espoirs, car le personnel manque et la caisse est vide.

Un instituteur s'est mis à l'œuvre au presbytère, mais il se plaint qu'il n'a pas d'élèves, la jeunesse a trop vécu dans la rue et il ne peut rien contre sa turbulence, il vaudrait mieux retourner à l'ancien collège, le mettre en état, car il a été délabré par les militaires (16 brumaire an VI).

L'instruction, constate l'instituteur, est nulle, ses efforts n'ont abouti à rien et les enfants sont incapables de payer la moindre rétribution scolaire. Le 21 germinal, an VIII, il n'y a rien encore en fait d'établissement d'instruction publique. Ce n'est que le 15 juin 1808 que la ville s'entend avec l'acquéreur des Clarisses et traite l'achat de cet établissement pour y loger une école secondaire.

Travaux publics.

Les débuts de la révolution avaient été prometteurs. les projets n'avaient pas manqué, mais ils ne devaient être réalisés que beaucoup plus tard. Les fêtes populaires se déroulaient place Porte d'Allinges, c'était le seul emplacement spacieux que la ville possédât sur le lac. On y construit un chemin en empruntant du terrain sur le jardin des Sœurs Clarisses. L'accès de la place devient plus aisé et les charpentiers peuvent y transporter les pièces de toutes longueurs nécessaires à la construction des barques, le pont du ruisseau de la tannerie a été reconstruit d'une largeur en harmonie avec celle de la nouvelle voie.

En ville, Claude Gex numérote les maisons (13 floréal an II), rétablit la fontaine du jardin de la mairie, celle des Cordeliers et celle de la Touvière.

Pour l'année 1793, il est prévu des corvées

afin de remettre en état les chemins et faciliter la rentrée des récoltes. Au pont d'Enfer qui avait donné tant de souci aux administrateurs d'avant la révolution, l'eau est canalisée dans un chenal de pierre afin de mettre à l'abri des crues la culée centrale.

Faute de ressources, les autres routes ne reçoivent plus d'entretien ; si à la rigueur la route des bords du lac est praticable, celles qui conduisent au Biot, à Abondance sont dans un état lamentable ; la ville tient beaucoup à leur bon entretien, c'est par ces voies qu'elle est approvisionnée et qu'elle peut pénétrer en Valais. Le chemin qui longe l'Ugine est emporté. Il sépare Saint-Paul de Bernex et le cours d'eau coule tantôt sur Bernex, tantôt sur Saint-Paul. L'occasion est bonne pour les deux communes de se rejeter l'une sur l'autre les travaux de réparation. Un grand projet prend corps, c'est celui de la construction de la route du Simplon, il a même reçu un commencement d'exécution, quand on a rectifié l'enclos des Cordeliers, élargi la rue qui conduit au lac.

En ville, il semble qu'on ait perdu un peu de cet amour propre qui avait déjà eu de si heureuses conséquences sur l'embellissement de la cité. Des propriétaires soutiennent leurs façades branlantes par des étais et un cultivateur laisse former devant sa maison une mare croupissante qui infecte l'atmosphère en été. Cependant les voyageurs continuent à séjourner, la ville d'eaux quoique moins bruyante d'élégances mondaines que jadis, continue à être accueillante et à recevoir de fidèles habitués.

La Ville d'Eaux.

La révolution avait porté un coup funeste à la vie

de société et ce n'était pas l'une des moindres contradictions de cette époque où l'on avait retrouvé le sentiment de la nature, de constater les entraves apportées à son plein épanouissement.

Les Genevois fréquentent beaucoup Evian au début de la révolution. Sans doute ils veulent continuer à prendre les eaux, mais ils veulent aussi voir de près ce qui se passe en France. Les étrangers sont revenus, mais en petit nombre ; il y a au point de vue révolutionnaire des indésirables parmi eux et les logeurs doivent déposer régulièrement la consigne de leurs voyageurs à la mairie (5 messidor an III). Amphion ne doit pas se dégrader, car Amphion n'a pas été aménagé pour les seuls besoins de la ci-devant maison royale, mais pour l'humanité ; comme Aix, Amphion doit être entretenu par l'Etat. Si la buvette est en bon état, il n'en est pas de même de la remise des voitures et des cabines de toilette ; les 2 kiosques en bois qui ont été transportés à Thonon doivent être remis à leur place. Mme Adélaïde Louise Messerani femme Clermont Mont Saint-Jean, séjourne à Evian jusqu'en automne ; par suite de la fraîcheur de la saison, elle ne sort pas et se fait apporter les eaux de la grande source qu'elle prend au lit pour guérir sa maladie d'estomac. A Fonbonne réside depuis quelques années la famille Mareste de Lucey, elle n'a jamais été inquiétée. De Loys lui a légué par testament l'usage d'un appartement et d'un certain nombre de beaux meubles qui, à la faveur de cette circonstance, n'ont pas été vendus aux enchères. Marie Montillet de Chaudor a demeuré tout l'été de 1793 pour prendre les eaux et d'autres personnages importants à des titres divers ont fait leur cure à Evian. Aucun d'eux n'est resté aussi longtemps que le comte Jean de Lezer de Chidrat

Puy-de-Dôme qui, avec sa femme née Marie-Alexandrine de Saint-Mexant et leurs 3 enfants, ont séjourné à Evian du 12 juin 1790 au 22 septembre 1792, Lezer a fait une longue cure des eaux de la grande source (Cachat) pour se guérir et il s'en fait expédier à Lausanne, sa nouvelle résidence. La citoyenne d'Angeville, les Michel, Louise, Pierre Berlioz ont tenu salon en ville où de nombreuses visites se sont succédé sans qu'on ait trop cherché à établir l'identité des personnes reçues.

Chapitre XXXVII

L'EMPIRE 1804-1815.

L'Instruction publique. — Travaux publics. — Hôpital. — Cultes. — Ravitaillement. — La Ville d'Eaux. — Police. — L'Invasion.

L'Empereur a remis debout la machine administrative, ramené l'apaisement des consciences. Il a fait figure de révolutionnaire aussi, il a couché de hautes tiges, tiré du néant des soldats de fortune pour leur faire gravir les dignités suprêmes. La couronne de Suède pour Bernadotte, celle de Naples pour Murat et d'autres dignités sonnant clair pour d'obscurs soldats la veille : Soult, duc de Dalmatie, Mortier de Trévise, Maret de Bassano, la couronne comtale pour Dupas, le fils du pauvre pêcheur évianais et le gouvernement de Berlin pour Dessaix, l'humble médecin de Thonon, sont les exemples irrésistibles pour entraîner la foule dans l'orbite du maître, conduire les fidèles sur la voie triomphale. Mais il y a le revers, les appréhensions pour ceux qui ne se grisent point de gloire, les ruines de la conscription impériale qui laissera le pays exangue. Les autorités militaires s'installent à demeure dans les moindres

bourgades pour le recrutement, le pays entier devient une caserne et les mouvements de troupes sont en fonction de l'activité déployée sur les théâtres extérieurs des opérations. A mesure que les limites de l'Empire gagnent dans la vallée du Pô, en Suisse, la relève, les renforts encombrent les routes de troupes qui marchent avec la précision d'un mécanisme et l'ordre d'un corps de parade.

Il faut préparer des casernes en ville et 50 lits chez les Clarisses. Les garnissaires se logent chez les réfractaires et quand les guerres ont assez duré, que les vides se font plus nombreux, les colères se dissimulent mal et éclatent au moment où l'aventure tourne au tragique.

L'empereur suivait sa destinée et lorsque les mauvaises nouvelles arrivent de Russie, c'est de nouveau le désarroi, l'encombrement, l'inquiétude pour l'avenir. Dès le 21 novembre 1812 l'affluence est immense, il vient du monde de partout, anciens fidèles du roi de Sardaigne, simples spectateurs profitant de la frontière pour surveiller de près les événements. Il faut recommencer les patrouilles pour assurer la tranquillité de la ville troublée à l'extrême.

Instruction publique.

Les gouvernements révolutionnaires avaient surtout élaboré des projets au point de vue de l'instruction publique sans en mettre aucun à exécution, quinze années avaient été perdues pendant lesquelles la jeunesse avait vécu dans la rue comme on avait vécu dans la cité antique. Mais Evian n'était pas Athènes,

la jeunesse ne faisait pas son éducation sous les portiques.

Le conseil propose l'achat des Clarisses pour y établir une école secondaire, le bâtiment a été vendu le 6 juin 1808 à la préfecture et l'acquéreur, M. Arminjon, serait très heureux de remettre son achat. Les conditions étant très libérales le marché était bien vite conclu et ramenait tous les espoirs dans la cité. Les débuts sont durs, les fonds manquent et les pauvres ne peuvent pas payer la rétribution scolaire. Il faut chercher des revenus ailleurs, on taxe les bouchers et pour éviter des frais de personnel, l'un des deux vicaires sera détaché au collège. Le temps presse, il s'est ouvert de nombreuses écoles particulières dont le succès fait bien augurer de l'avenir ; dès le mois de mai 1810 le budget municipal inscrit la somme de 1.200 livres en faveur d'un instituteur. Le collège rouvrait ses portes dans l'établissement délabré des Clarisses avec une prévision de dépenses annuelles de 2.331 livres se décomposant comme suit : un professeur d'humanités 570 livres, un professeur de grammaire 500 livres, le principal 711 livres ; 50 livres destinées aux livres de prix. Les débuts sont pénibles, 44 élèves seulement peuvent payer la rétribution scolaire, il n'y a pas d'internat et les professeurs vivent à l'établissement. Le grand maître de l'Université Fontanes a contresigné la fondation. L'institution est populaire, elle vit pendant les années 1814 et 1815, pendant cet interrègne où les populations fatiguées attendent la fin du duel qui leur désignera le pouvoir auquel elles devront obéir. Pendant ces deux ans, le collège poursuit dans l'ombre sa noble tâche sans prendre la moindre part aux événements extérieurs, s'imposant par ses services et empêchant l'armée d'utiliser ses locaux comme hôpital militaire.

Travaux publics.

Les communes signalent que les routes n'ont pas été réparées depuis quinze ans, qu'elles ne sont plus que des pistes défoncées. La grande route des bords du lac est praticable en toute saison, mais il s'en faut qu'elle présente une chaussée en bon état. La violence des vagues l'a emportée au-dessous du Mur Blanc, dans certains endroits elle a un mètre de large, dans d'autres ½ mètre seulement, les voisins l'encombrent, elle n'est pas assez large pour l'artillerie et les convois militaires qui doivent passer. Le Préfet du Léman s'y intéresse et le Maître dans ses conceptions hardies s'est rendu compte de l'importance de cette voie vers l'Italie par le Simplon. Un décret impérial en ordonne l'élargissement et la reconstruction, ce que les Romains n'avaient pu faire, l'Empereur le mène à bonne fin avec une rapidité qui étonna les populations. Le meunier de Meillerie qui, jusque là, avait conduit ses fardeaux à dos de mulet, ne voulut plus coiffer qu'un chapeau au « Petit Caporal ».

Les autres voies n'ont pu profiter de la munificence du trésor impérial, il faudra bien du temps encore pour leur réfection, ce ne sont que demi mesures et aussi tyranie de l'habitude qui empêche de voir la nécessité de quitter, dans les pentes vertigineuses, le tracé que des générations et des générations ont suivi, d'abandonner les relais où tout le monde s'arrête pour reprendre haleine, pour contempler un paysage qui est cher, se reposer dans une maison hospitalière, étapes immuables qui marquent la route et espacent les efforts. Les habitants de la montagne continuent à traîner leurs pièces de bois sur le sol, approfondissent la piste en une tranchée boueuse où bêtes et gens



Une scène du XVIIIe siècle durant les Eaux d'Evian

disparaissent, cachés par les buissons et les gros arbres en bordure des champs. Il y a trop à faire et on ne fait rien. En ville, les empiétements continuent à se produire et lorsque le trésor municipal est vide, on transige pour se procurer des ressources. Les géomètres circulent, appliquent la mappe, tendent la chaîne, alignent mais en vain, véritable toile de Pénélope qu'il faut sans cesse recommencer. Les charrois militaires sonnent haut sur la chaussée, il faut laisser la voie libre ; les bois de construction doivent être empilés sur la place de Porte d'Allinges et non un peu partout sur la place du Marché, de l'Eglise. Dans le voisinage des Cordeliers, les processions ont de la peine à passer (14 et 17 avril 1808).

Les étrangers ont réclamé des bancs de bois le long de la route de Chavanne, à Porte d'Allinges, des pilotis sur le rivage pour amarrer les embarcations, on y plante les premiers platanes de la cité ; la ville d'eaux renaît et fait son possible pour s'embellir. L'emplacement de Ste-Catherine de la Touvière est resté encombré de matériaux de démolition, c'est un témoin lamentable des ruines accumulées par une période dont on veut perdre le souvenir. La place déblayée deviendra l'un des plus jolis emplacements de la ville, la promenade de ceux qui boivent les eaux, le point de départ d'une fortune des plus brillantes qui soient, où s'élèveront buvette, manutention des eaux Cachat, toutes les installations qui ont fait la renommée mondiale de la station.

Hôpital.

Hospice et municipalité avaient vécu des siècles côte à côte, en bon voisinage. Lorsque la municipalité

se fut transportée chez M. de Blonay, l'hospice s'était mis au large. Le retour à la période normale devait entraîner des heurts entre les deux administrations au sujet de leurs propriétés réciproques, des prétentions inconciliables sur des immeubles qu'une heureuse harmonie avait jusque là amené à confondre. Lorsque l'administration de l'hospice voulut rester sur ses positions il en résulta des difficultés qui laissaient entrevoir une période de procédure.

Les fonds manquent, on s'occupe à collationner les titres, à inventorier les créances qui ont survécu au naufrage, à reconstituer un patrimoine suffisant pour reprendre le soulagement des misères.

Cultes.

Dès 1800, le culte catholique s'exerce librement à Evian, mais il faut attendre le concordat pour remettre en possession du clergé les édifices religieux dont il avait été dépouillé. Les fidèles se mettent courageusement à l'œuvre pour effacer la trace des luttes qui avaient délabré Notre-Dame. L'église est débarrassée des matériaux qui l'encombrent et de ceux qui, à l'extérieur, en rendaient les abords difficiles. Les premières cérémonies sont célébrées dans une église dévastée, aux fenêtres béantes, sans ornements sacerdotaux et ces catholiques timides sur le visage desquels se lit encore la crainte d'un retour agressif de mesures révolutionnaires font figure des premiers chrétiens dans les catacombes, livrés à leurs propres moyens pour maintenir leur foi, entretenir le service divin, réparer les ruines. La municipalité est bienveillante, mais elle ne peut fournir aucun subside. Les catholiques évianais feront seuls, ils recouvrent le clocher, posent des vitres, achètent des vases sacrés.

Le Concordat accorde 1500 livres au curé, chacun des deux abbés reçoit 120 livres. L'adjudicataire des noyers reprend la fourniture de l'huile pour la lampe du chœur. Toute la vie religieuse se concentrera désormais à Notre-Dame. Ste-Catherine a disparu, les Clarisses, les Cordeliers ont changé de destination.

Ravitaillement.

La carence des anciens pouvoirs publics a fait que les épidémies ont décimé le bétail ; le pouvoir impérial a ramené l'abondance et les bouchers se sont à nouveau établis en ville. La viande est à 30 centimes la livre et la clientèle saisonnière est importante. Il y a un boucher sur la place du Marché, d'autres dans la rue supérieure. Il en résulte des foyers de contamination permanents, le spectacle de l'abatage des animaux est désagréable, il faut créer un établissement assez loin de la rue supérieure qui puisse permettre l'évacuation rapide des déchets. Nul emplacement n'est aussi favorable que celui qui existe auprès de la maison de la Vallaz, non loin du rivage, avec un cours d'eau à proximité et c'est là désormais que se transportent les bouchers.

La Ville d'Eaux.

Le régime impérial avait conçu de larges projets.

De Barante, préfet du Léman, a créé à Amphion un établissement complet avec hôtels, jeux, buvette ; il n'a pas eu le temps de faire à Evian ce qu'il projetait pour l'utilisation des eaux. La clientèle n'a jamais fait totalement défaut. Mareste de Lucey, natif de Chambéry, a élu domicile à Fonbonne où nous l'avons

déjà vu ; il occupe le plus bel appartement de l'hôtel, avec petits meubles Louis XV incucrustés d'ivoire, pièces discrètes et boudoir de femme élégante, lourdes tapisseries décorées d'amours joufflus à la Watteau ; le niveau révolutionnaire l'a respecté, il a même assumé des charges, a été mêlé aux affaires de la Commanderie de Montjoux.

Les buveurs d'eaux boivent à la fontaine de Ste-Catherine, aujourd'hui Cachat ; les eaux continuent à s'écouler en plein air sur la terrasse appropriée et plantée d'arbres d'agrément, plus tard une fontaine est établie dans une niche pratiquée dans le mur de soutènement élevé le long de la rue supérieure. Amphion a beaucoup perdu dans les premières années de la Révolution. La fontaine, les bancs de bois, les tablettes de faïence, sur lesquelles on posait les verres, sont démolis, le promenoir est envahi par la végétation, mais le Préfet du Léman a mis sur pied une société financière qui a relevé les ruines. Un hôtel s'y élève en bordure du lac, les remises des chevaux sont réparées, le parc est dessiné pour l'agrément des voyageurs. Genève abrite la Préfecture, Vaud est sous la tutelle de l'Empire et tout ce que le voisinage compte de notabilités, tous ceux qui étudient les graves questions se donnent rendez-vous ici dans un moment où les diplomates commencent à éprouver le besoin de discuter les relations internationales sur les heureux rivages. Il faut revenir à une propreté stricte de la ville, balayer les rues et ne plus les encombrer.

Police.

Devant la centralisation impériale, les anciennes prérogatives de la ville sont tombées en désuétude.

Il n'y a plus que quelques notaires chartistes qui en aient gardé le souvenir.

Les populations redoutent par-dessus tout les incendies destructeurs des cités du temps, le bois entre dans une large mesure dans les constructions et les granges présentent un danger dont on connaît la menace. La ville achète sa première pompe et des volontaires la manœuvrent le dimanche. C'est le début de l'organisation des Sapeurs-Pompiers.

L'invasion.

L'empereur abdiquait à Fontainebleau en 1814 et les fourgons de l'étranger ramenaient en France les anciens princes et leurs bagages. Après son évasion de l'ile d'Elbe, l'Empereur a réussi par son ascendant à reprendre le pouvoir, souveraineté éphémère qui entraînera l'invasion de la Savoie, ce qui n'était pas arrivé depuis 60 ans.

Ceux qui avaient suivi les événements de près ne se laissèrent pas prendre au dépourvu, Mme Mère n'était pas sans inquiétude sur le sort de son fils et lui rappelait le prix des économies pour assurer l'avenir. Le général Dupas faisait figure d'un Amédée VIII dans son domaine de Ripailles et, bon prince, faisait un généreux emploi de son argent. Dessaix, plus simple, faisait restaurer la gentilhommière de Marclaz suivant le goût du XVIIIe siècle duquel il avait reçu son éducation.

D'autres soldats plus humbles envoyaient leur solde à leurs parents pour acheter quelques-unes des vignes le long des chemins creux qui gravissent les coteaux.

En 1814, Dessaix avait chassé les Autrichiens de Chambéry, c'est à lui qu'échoit en 1815 la défense du sol natal menacé par l'ennemi débouchant de Genève sur le Fort de l'Ecluse et du Valais sur Evian. Au fort de l'Ecluse, l'évianais Madelaine met en état de défense la forteresse ; la place peut paraître inexpugnable, elle semble faire corps avec les rochers qui commandent la route, mais le bombardement autrichien avait entraîné la ruine de l'édifice dont la robustesse n'était qu'apparente.

Le commandant Madelaine était traîné en captivité. Il devait laisser à son décès (1877), un legs généreux aux écoles laïques d'Evian.

A Thonon, le général Dessaix s'est entouré d'Evianais pour refouler l'envahisseur qui prend ses mesures afin de traverser la Dranse. Il y a là le commandant Bochaton. Avec des moyens de fortune, une organisation hâtive, la petite troupe fait des prodiges, culbute les Autrichiens au pont de la Dranse et l'ennemi qui n'a aucune notion de la faiblesse de son adversaire s'enfuit jusqu'au Laucon où il organise sa défense. Dessaix et Bochaton entrent à Evian et, bravant les représailles, les Evianais font fête à l'un des leurs. La petite troupe ne pourra tenir tête à l'ennemi, du moins elle lui fera subir des échecs sanglants à Lugrin, à la Tourronde et c'est ici la dernière page de cette lutte épique qui rejetait la Savoie sous la domination piémontaise.

Le colonel Montmasson, cet autre évianais, organisait la défense des Alpes et restait fidèle à la cause qu'il avait défendue, continuait ses services dans l'armée française. Il revint plus tard dans sa ville natale et en raison de ses connaissances en génie civil, devint l'animateur des grands travaux qui transformèrent sa cité où il mourut en 1866.

Chapitre XXXVIII

RESTAURATION

Charles-Emmanuel IV. — Charles-Félix. — Cultes. Travaux publics. — Collège. — Pompiers.

Après 1814, les autorités piémontaises étaient rentrées à Evian d'une façon assez médiocre, derrière les renforts autrichiens particulièrement haïs parce qu'on ne les comprenait pas et qu'ils avaient fait main basse sur les provisions des habitants.

Dans le désarroi de la défaite, le comte d'Agliano a paradé avec son bataillon de l'Espérance, 10 octobre 1814, et il a été suivi par Paul Villa, intendant du Chablais (13 décembre 1814). Le Conseil a juré fidélité à Dieu, au Roy, et député l'un de ses membres au quartier général du Maréchal Bubna établi à Genève, simples formalités sur la valeur desquelles personne ne se trompe. Le drapeau bleu a été arboré le 5 octobre. Les députés sont allés présenter les hommages de la ville à S. M. et le maire s'est rendu à Conflans, chef lieu provisoire de la Savoie, pour traiter des affaires de la ville. Le terrain était préparé pour demander le rétablissement des anciens privilèges, le droit des langues sur les bouchers,

le droit sur le vin, afin que puissent vivre collège et hôpital.

Le canton a été ridiculement amputé de Publier, de Marin, Bernex et Vinzier.

Et les anciennes formules réapparaissent, l'hérésie protestante n'a jamais pu traverser la Dranse, la jeunesse évianaise a donné ses preuves de fidélité en allant récemment saluer au milieu du pont de la Dranse le gouverneur général du duché à la borne qui porte d'un côté les armoiries de Thonon, de l'autre celles d'Evian.

Le coup de théâtre de l'évasion de l'empereur de l'Ile d'Elbe, de sa rentrée à Paris, remit tout en question, les autorités sardes avaient fui aussi rapidement qu'en 1792; heureusement qu'on ne demanda pas aux Evianais un nouveau serment de fidélité, ç'eût été mettre leur bonne foi à trop rude épreuve.

Les autrichiens campent dans la région, réquisitionnent le foin, l'avoine, l'eau-de-vie, les pommes de terre, le bétail de boucherie. Le maître de poste a dû réduire son relais à 5 chevaux; le 28 juin 1815, il est dans l'embarras, l'intendant général autrichien lui en a pris 3 et un général russe l'a requis peu après de le conduire à Thonon et l'a menacé de le jeter en prison parce qu'il n'a pu atteler que 2 chevaux à sa voiture.

La cavalerie a attaché ses montures aux arbres de la terrasse de la Touvière et les chevaux les ont saccagés; on signale de graves dégâts aux propriétés particulières.

La troupe a séjourné du 22 juin au 2 juillet, assez de temps pour emporter les provisions de l'habitant,

répandre les maladies épizootiques, débarrasser les caves des vins de la Comète et même des simples vins ordinaires (1815) — les mauvais jours étaient passés, Evian ne devait plus connaître l'invasion étrangère.

Charles-Emmanuel IV.

Charles Emmanuel rentrait dans ses Etats. Les événements avaient mûri tout le monde ; la nouvelle union, en raison des circonstances, ne contrariait personne : Piémont et Savoie avaient déjà vécu bien longtemps ensemble ; c'était un mariage de raison, faute de mieux. On était curieux de revoir ses anciennes connaissances, la douane sarde reprend sa faction, il y avait plus de 20 ans qu'on ne s'était pas vu et 20 ans, cela compte dans la vie d'un homme aussi bien que d'un gouvernement.

Il n'y avait eu, à vrai dire, aucun acteur de premier plan à Evian dans les événements qui s'y étaient déroulés, rien de particulièrement désagréable à rappeler ou qui puisse aigrir les rapports entre le chef et les sujets et au mois d'août 1815 la municipalité pouvait assez décemment célébrer son retour au sein du royaume Piémont-Sardaigne.

L'unique cloche de Notre-Dame, les détonations des mortiers martelèrent le silence du crépuscule et le lendemain 24 août le cortège se formait à la maison de ville. La musique, la municipalité, la compagnie urbaine qui a arboré les anciens uniformes fripés, défraîchis, le chapeau à la Werther, les carabiniers se rendirent au service religieux à Notre-Dame où attendaient déjà le collège et une nombreuse assistance. M. Carlin, curé, prêcha avec l'émotion et l'abondance que donne la défense des causes pour

lesquelles on a souffert ; il parla de la sérénité du cœur après la tourmente des passions qui l'ont ulcéré. Sans doute le roi, en promettant l'abolition des impôts révolutionnaires, de la conscription, avait promis plus qu'il ne devait tenir ; n'empêche, la restauration a mis fin aux angoisses de la guerre et le nouveau pouvoir n'est point trop tracassier. Dupas jouit dans une tranquillité relative de sa retraite à Ripailles. Dans sa gentilhommière de Marclaz, Dessaix fait libéralement les honneurs de son domaine. Il a fait creuser un étang aux carpes au milieu d'un bosquet de trembles et de peupliers dont le feuillage bruisse amoureusement sous les coups des vents de l'été, il a donné à son domaine quelque vague allure romantique avec des allées de verdure, des rocailles, des grottes que l'imagination d'un guerrier peuple volontiers de quelque chevauchée de Walkyries, quand il donne libre cours à sa fantaisie pour oublier les périls de l'heure et chasser le morne ennui de la veillée d'armes.

A la maison de ville, les conseillers aiment à rappeler ce que fut la cité à travers les âges, afin de découvrir ce qu'elle peut être et c'est une bonne fortune pour celui qui aime le passé de rencontrer quelqu'un qui guide ses pas. Evian avait une juridiction accordée solennellement par des franchises confirmées en 1569 et en 1792, le pont de Dranse est un obstacle pour les justiciables qui doivent se rendre à Thonon, il a 1200 pieds de long, 24 arches dont 2 s'écroulèrent en 1785, remplacées depuis par un remblai qu'a emporté les eaux, ce qui peut encore arriver, puis voici le collège où fut enseignée la philosophie dès 1635 et voilà la foire franche de 2 jours accordée le 1er février 1324 confirmée par patentes du 31 juillet 1580 ; le privilège du « navigage » est tombé

à rien, si bien que le titre de bourgeois d'Evian ne serait que dérisoire s'il n'était honorifique. C'est un beau passé, de riches archives de famille, sans plus.

Il est nécessaire de tourner ses regards ailleurs. Evian est ville d'eaux, ne sera que cela, mais s'appliquera dans ce domaine à conquérir la première place.

Cultes.

Lorsque les passions politiques se furent apaisées, que le calme revint, le cœur reprit tous ses droits, on se pencha sur les spectacles apaisants de la nature, sur les beautés calmes de la foi et ce fut le romantisme après la renaissance religieuse ; les Méditations poétiques après le Génie du Christianisme. Révérend Carlin reprend dans sa paroisse le rôle qu'avait joué ses prédécesseurs.

Quand les intempéries de 1816, l'été pluvieux de 1817 eurent ruiné les récoltes, il organisa devant son église les soupes populaires où se rassemblèrent, unies par la même infortune, toutes les classes de la Société. 1818 apporta l'abondance et Pitton fondit la 2e cloche de la Ville.

Puis le curé s'adresse aux Sœurs de Saint-Joseph pour l'instruction des jeunes filles et rouvre à la jeunesse studieuse l'établissement des Cordeliers, les ruines disparaissent, l'avenir se montre plein de promesses qui se réalisent sans tarder.

Charles-Félix 1821-1834.

Le nouveau roi a fixé à Evian le siège du juge des mandements d'Evian et d'Abondance, les administrations donnent satisfaction, le collège et le pension-

nat Saint-Joseph sont en plein essor. Il y a mieux, le roi vient visiter la ville. Des arcs de triomphe sont élevés à chaque extrémité de la rue, le peintre Cappeloni a tracé des lions héraldiques, des attributs royaux et des vers sur des transparents. Le roi s'est arrêté à la fontaine de Ste-Catherine de la Touvière, «Cachat», a bu son verre d'eau sous les guirlandes et la verdure. Il a passé la soixantaine, il ne se cristallise pas comme ses devanciers dans l'appareil solennel dont on entourait la dignité royale, les événements lui ont appris que l'autorité est faite autant de bonne administration que de prestige, il a écourté des discours par trop laudatifs et volontiers s'est entretenu avec les conseillers pour parler affaires. Il y a bien là tous les corps constitués qui paradent, une garde urbaine avec colbacks, épaulettes neuves, gibernes astiquées, musique avec trombonnes d'Hoffman, le maître d'hôtel Lausannois Mezzog, qui a fourni les cristaux et les sucreries prises après le verre d'eau, mais le roi a donné à entendre qu'il voulait très peu de paroles inutiles. Le moment était favorable aux entreprises hardies, la navigation à vapeur avait fait ses débuts sur le Léman avec le Winkelried.

Dans cet été 1826, la saison commencée sous les plus heureux auspices avait bondé d'étrangers tous les locaux disponibles et permettait de lever enfin toutes les hésitations.

De retour à Turin, le roi décrétait à intervalles rapprochés la construction du port et l'érection d'un établissement thermal pour l'utilisation des eaux minérales qui n'avaient jusque là été prises qu'en boisson. Les premières assises de la maison étaient jetées. C'était peu de chose encore que l'établissement des bains que l'on construisit sur la terrasse de Ste-Catherine (Buvette et direction Cachat actuelles) ;

avec une grande salle où tout ensemble on causait, on jouait au billard et on faisait du piano. C'était le premier stade d'une fortune croissante que rien ne devait plus arrêter. L'établissement n'est pas long à se donner de l'air et à acheter morceau par morceau tout le pourpris nécessaire à son développement, il élargit les rues qui le desservent, esquisse des parcs, dresse une buvette pour la commodité et l'agrément des baigneurs.

Travaux publics.

L'empire léguait l'établissement d'Amphion, le reste avait été négligé faute de temps et d'argent; il appartenait à la restauration de compléter l'œuvre, de la reprendre au point où une période d'incertitude l'avait laissée et, tout en adaptant aux travaux essentiels les modestes ressources dont elle disposait, de faire ce qu'il y avait de plus urgent et de préparer la voie aux travaux de plus large envergure quand les temps seraient venus. La maison de ville avait abrité bien du monde dans sa longue carrière : des soldats, des gendarmes; l'état major autrichien y avait parlé en maître et Rodano, chef des carabiniers, y a fait trembler le maire. Il fallait réparer la maison délabrée, refaire les escaliers en ruine, les plafonds démolis.

Les conseillers y jurent fidélité à Dieu et au roy en présence du curé de Notre-Dame, ils ont meublé une salle consulaire de fauteuils, tables, chandeliers et mouchettes. Le cloutier de Thollon s'installe dans la boutique du rez de chaussée, il ne fait pas de bruit pendant les séances du conseil ou pose son marteau quand il a vu entrer quelque gros personnage.

La grand'rue a été défoncée par l'armée autri-

chienne, la route de Neuvecelle est trop étroite, et il y a trop d'escaliers dans les rues, trop de trappes servant d'entrées aux caves. Une tour des fortifications au bas de la rue de Neuvecelle présente du danger pour la circulation, une forge, des propriétés du marquis de Coudrée en restreignent la largeur. Les entrepreneurs démolissent les obstacles ; dans la rue du bas, un arrangement avec les de Blonay a permis de profondes améliorations du quartier. L'accès de la route du Simplon présente des difficultés, des pentes roides, un tournant brusque ; cette rue des Terreaux où naguère paradaient les Espagnols de las Minas a été rectifiée, allongée, mise en excellent état. Sur la place du marché, le tanneur s'engage à conduire au lac et sans dommage pour le public, les eaux provenant de son industrie.

A défaut de l'ancienne halle du marché, il y a toujours sur la place la pierre à mesurer les coupes, les bichets, les 1/4 d'Evian. Les rues restent étroites, il y a derrière les maisons un terrain plantureux qu'il serait dommage de rétrécir, qui forme un obstacle que l'on ne souhaite pas déplacer, puis des « capites » où l'on aime à se reposer le soir, tout ce qui constitue les « aisances et dépendances » comme s'expriment les notaires du temps. Contre ces commodités, le géomètre, l'architecte, ne peuvent rien, les propriétaires réparent partout et partout restent sur leurs positions.

La ville songe à son éclairage ; depuis la révolution, le reverbère de la maison de ville a continué à fonctionner, il en faut d'autres et un ingénieur de Genève vient en fixer les emplacements. Ils coûtent 100 livres chacun, une somme pour ce temps-là, on n'en placera qu'un en attendant vers la ruelle du marché et on jugera ensuite de l'effet produit.

La rue ne doit plus appartenir aux volailles ou à d'autres animaux plus incommodants, les règlements sont formels et un balayeur municipal emporte toutes les ordures à une heure assez matinale.

Lécruit construit le port, l'un des premiers du lac, le premier sur la côte de Savoie. Les premières pierres ont été jetées en 1826 en présence de S. E. le Gouverneur de Gênes. Sa visite a donné lieu à une fête splendide. Il a été quelque peu embarrassé quand il a établi le rapprochement entre Gênes et Evian, deux sentinelles avancées des terres sardes qui se doivent de manifester la vitalité de l'Etat. L'auteur du projet, l'ingénieur Bard, n'est pas très sûr de lui et il modifie dès le début les lignes de son tracé et le montant du projet. Le 22 mai 1831, la construction de la digue touchait à sa fin. Meillerie avait fait un bel effort car l'ouvrage l'intéressait particulièrement pour le développement de sa batellerie qui, jusque là, n'avait point d'abri sûr contre les tempêtes. Le sceptre de la navigation sur le Léman revenait à Evian, la ville retrouvait l'un des fleurons de sa couronne.

Le Collège.

Révérend Piccollet avait su faire beaucoup avec rien. Quand il prend en main la direction du collège, il n'a pas de ressources et la municipalité ne peut pas lui venir en aide. Infatigable, il écrit et fait imprimer chez M. Munier une vie des Saints qui connut l'un des plus grands succès de librairie. Il peut désormais suffire à tout et de sa cassette fournir les ressources qui manquent. Des fondations avaient pu être sauvées du naufrage et un certain nombre de créances rentrer. La question financière résolue. Révérend Piccollet

s'assure des collaborateurs. On ne le sait pas assez au conseil où il est même question de le remplacer à la direçtion par Révérend Revillod, professeur de rhétorique, avec le bénéfice de l'internat, les revenus, la rente servie par la ville, environ 4.000 livres à charge d'exempter de la rétribution scolaire tous les pauvres. Cependant Piccollet reste à son poste (24 septembre 1826). Le succès de l'établissement allait croissant et il devenait nécessaire d'ouvrir un établissement pour l'enseignement primaire. Révérend Piccollet qui s'était adjoint son frère demande le vieux collège pour cet objet.

Le vieil établissement n'était pas destiné à disparaître encore, il avait servi pendant la révolution de chambre de sûreté, d'asile pour les militaires galeux, de maison d'observation pour les aliénés. Il reprenait les plus heureuses destinées pour lesquelles il avait été aménagé et de nouveau de jeunes intelligences devaient venir s'y épanouir. L'établissement est dans un état de délabrement absolu. 40 ans d'abandon lui ont donné l'aspect d'une ruine. Piccollet répare de ses deniers, organise, met sur pied une école avec 3 classes, rend la vie au quartier d'où s'était échappée, en 1792, une jeunesse qui depuis avait vagabondé dans les rues.

Pompiers.

Motta de Thonon avait fourni une 2e pompe et était pressé de rentrer dans ses fonds. Une souscription publique réunit 1759 livres, de quoi s'affranchir et même de construire un hangar pour le matériel, la jeunesse fait largement son devoir et s'enrôle en grand nombre dans le corps des sapeurs-pompiers.

L'uniforme est des plus seyants, il se compose d'un habit bleu de roi en drap fin, collet amarante, grand revers sur la poitrine, passepoil rouge foncé, les pattes des poches disposées en long sur les basques de l'habit et boutons blancs, le pantalon ample est retenu sous le pied avec un sous-pied, la couture porte également son passepoil amarante. Pour le service d'été les pompiers revêtent le pantalon blanc, les guêtres sont noires. Le chapeau avec ganse à boucle a tout d'abord été adopté, il a cédé le pas au shako à pompon rouge.

L'incendie du bourg de Lullin a causé une profonde impression ; en 3 heures, 31 habitations, 10 bâtiments ruraux, 9 greniers en bois ont été anéantis sans qu'on ait pu réussir à sauver le moindre chalet (4 février 1829).

Chapitre XXXIX

Charles-Albert 1831-1849. — Les Eaux. — Instruction publique. — L'Ecole primaire. — Hospice. — Voirie. — Cultes. — Pompiers.

Une tentative insurrectionnelle dite des Polonais avait causé un certain émoi (1831). Des conjurés italiens, allemands, piémontais, conduits par Ramorino, avaient débouché de la Suisse sur Annemasse, incendié le poste des douanes d'Etrembières, essayé en vain d'entraîner la Savoie dans une insurrection. Charles-Albert passe le Mont-Cenis (10 juin 1834); c'était de bonne politique de se renseigner, il séjourne à Aix et il veut voir toutes les parties de ses états, il vient à Evian. Plus formaliste que Charles-Félix, il aime les fêtes, il apprécie les beaux uniformes, les belles toilettes. La fête commence à Amphion, la source a été enfermée en une grotte artificielle, les eaux cascadent sur le marbre et les verres de cristal sont servis par 6 demoiselles de blanc vêtues. Le roi admira tant qu'il put, donna des accolades bienveillantes et s'en retourna sous un arc de verdure sur la route où attendaient les équipages. Le maître des cérémonies lui traduisit les vers latins qu'un avocat avait écrits à sa louange et ceux qu'on y a laissés pour célébrer la vertu des eaux. A petits pas le cortège

atteignit la ville. A la clef de voûte de l'arc de triomphe erigé à la porte de Thonon sont les armoiries : Deo et regis fidelis perpetuo ; sur l'architrave se détachent en grosses lettres :

CARLO ALBERTO
Urbs grata
1834

mélange savoureux d'italien et de latin, les deux langues dont on ne sait se passer. Le directeur des bains fait les honneurs de la maison où de nouvelles devises latines rappellent toutes sortes de choses. Aquianum, les eaux, les services rendus autrefois par la famille royale, les cures qu'ont faites d'illustres personnages.

A Aix, le roi avait aussi visité l'établissement thermal, il se félicite de l'esprit d'entreprise de ses sujets et des services que les deux stations sont appelées à rendre aux malades ; la porte de Chavanne avait été décorée par les Sœurs de St-Joseph qui, dans la sincérité de leur cœur, appelèrent le roi : leur père, tout court ; au port, la Douane a paradé avec l'ordre et la banalité désespérante des corps officiels. Une superbe truite avait été retenue dans un filet entre deux eaux et le roi prenant la ligne, sortit du lac le plus beau poisson, le plus frétillant que jamais majesté royale n'eût tiré des eaux. Aussi bien on ne s'en est pas tenu à l'échange de phrases creuses, le roi s'est intéressé à la station, il a reçu les doléances des syndics, s'est fait expliquer leurs projets tandis qu'un personnage de l'escorte prenait des notes. La garde urbaine a fait un bon dîner chez Mme Leroux, les officiers à l'Ecu de France et le roi s'en est retourné à Thonon où il loge chez l'un de ses fidèles.

Le roi ne doit pas revenir à Evian. La présence régulière du gouverneur montre la sollicitude des pouvoirs publics pour la station. C'est une fête purement religieuse que celle du 26 janvier 1842 en l'honneur du mariage de S. A. le duc de Savoie.

Les Eaux.

L'eau avait ruisselé un peu partout, mais lorsque les installations balnéaires en font une consommation de plus en plus grande, elle ne peut plus être gaspillée, il faut la canaliser, la capter, l'amener aux établissements, il en résulte des contestations sur les droits de propriété.

La ville d'eaux sera ou ne sera pas, des transactions sont nécessaires. La Société des eaux dite aussi la Compagnie Genevoise poursuit sans relâche son expansion : construit, démolit, construit encore pour assurer ses services toujours croissants.

La saison de 1834 avait été brillante, les règlements de police rigoureusement appliqués. Pour la commodité des buveurs d'eaux et pour éviter des voisinages incommodants, les foires se tiendront dans l'avenir route de Neuvecelle, seul le petit bétail ira place d'Allinges, 2 nouveaux reverbères sont posés, ce qui porte leur nombre à 4. L'intendant général intervient à son tour, il faut que les rues et la voirie en général soient impeccables. Il y a déjà à cette époque 17 établissements recevant des étrangers et l'hôtel des Bains, aïeul du Splendide, avait ouvert ses portes dès 1839. Il est resté l'un des principaux facteurs de la prospérité de la ville. Le Directeur avait eu un moment l'idée de le rejoindre par une passerelle de bois, au-dessus de la route des sources, à la buvette. Le

Cheval Blanc qui a vendu sa remise aux Pompiers a conservé sa réputation d'avant la Révolution. Pour le billard on se rend surtout au Lion d'Or.

La ville est prospère. En 20 ans, sa population a augmenté de 1.000 habitants et a passé à 2.084 habitants.

Instruction publique.

Révérend Dubouchet, de Menthonnex-en-Bornes, a pris en main la direction du Collège, il a besoin de l'appui de la Municipalité pour réparer les bâtiments, il a 5 professeurs, un internat, les élèves viennent de partout et il n'était que temps qu'une colonie s'en essaimât pour aller reconstituer à l'ancien collège le groupe des écoles primaires sous la direction des frères des Ecoles Chrétiennes. La population scolaire du collège est en majorité étrangère à la ville, cela explique l'indépendance de l'établissement au regard des autorités municipales.

Révérend Piccollet a fait un don de 11.000 livres à la condition que la nomination du receveur soit confiée au curé d'Evian (22 mai 1832). Peu après, une transaction devait avoir lieu pour modifier les termes du legs. Sur les revenus il sera attribué 140 livres aux Sœurs de St-Joseph, 200 livres au Collège et les 5000 livres de réparation de l'Ecole des Frères seront imputées sur le capital.

Révérend Lamouille a succédé à Dubouchet à la tête du collège. Il lui a paru préférable pour la prospérité de l'établissement de l'ériger en petit séminaire. Les arguments sont de nature à convaincre le conseil : les revenus sont médiocres, 3.500 francs en tout dont 2.000 provenant de fondations, 1.500 prélevés sur les

ressources ordinaires de la ville. Le collège est le plus ancien de la province, il a un jardin avec des treilles superbes, toutes les dimensions pour se développer encore et recevoir une population de plus en plus nombreuse, la transformation projetée est appelée à lui assurer la prospérité et à le mettre à la charge du diocèse. Sans doute les motifs énoncés étaient de valeur, le conseil ne manqua pas de donner un avis favorable au projet du Directeur et Mgr l'Evêque d'Annecy érigeait le collège en petit séminaire le 3 octobre 1843.

L'Ecole primaire.

L'ancien collège qui abrite les écoles primaires a besoin de réparations et, après y avoir englouti 5.000 francs du legs Piccollet, il est nécessaire d'y travailler longtemps encore. La main d'œuvre n'est pas accoutumée au travail en série et le couvreur qui avait de l'esprit tirebouchonna singulièrement le toit du clocheton pour symboliser le mouvement de la pensée, ondoyante et diverse, cherchant sa voie, hésitant sur la marche à suivre comme l'enfant qui assure ses pas avant de poursuivre sa marche. Le directeur frère Yves montre beaucoup d'activité et de sollicitude pour son établissement, des marches d'escalier sont placées pour donner accès à l'avant cour et des réparations de détail s'y font avec beaucoup de régularité. L'enseignement est apprécié, la jeunesse a fait des progrès étonnants, une classe de 3e est créée. Depuis que le Directeur a introduit dans le programme des matières enseignées : la tenue des livres, le dessin linéaire, le toisé, le lever des plans, l'histoire et la géographie, les élèves abondent. Il y a 80 élèves dans la petite classe, 70 dans

la grande ; sur ce nombre 12 élèves sont de Neuvecelle, 4 à 5 de Publier et Maxilly ; sans doute c'est trop de travail pour 2 professeurs seulement.

Hospice.

L'hospice veut s'affranchir de la municipalité. Les propriétés avaient été jusque-là soumises à la même administration, il en était résulté des indécisions entre les domaines des uns et des autres, des pénétrations réciproques qui pouvaient avoir leurs inconvénients. La question n'était point posée avec intransigeance, mais sous des formes qui laissaient entendre qu'on désirait des arrangements. Il n'y a pas rupture. L'administration hospitalière désigne au conseil les surveillants du choléra morbus (23 avril 1832) qui a alarmé Chambéry. Entre l'hôpital et la maison de ville adjacents, quelle est au juste la ligne divisionnelle, quels sont les droits de chacun ? La question se pose avec acuité dès que les services municipaux deviennent abondants. La municipalité se refuse de montrer des titres pour la bonne raïson qu'elle n'en a pas, ce qui est plus surprenant c'est l'exactitude des arguments fournis de part et d'autre et le duel d'érudition auquel ces contestations donnèrent lieu. Le cadastre a immatriculé le tout sous le nom de propriété de la ville. Il est vrai que le fermier a logé dans une dépendance en litige où il occupait une cuisine, une chambre, un pressoir, une cave. Il n'est pas contesté que de temps immémorial les voyageurs et malades y trouvaient un asile gratuit de trois jours et que les réparations étaient faites sur l'ordre du Conseil avec les revenus de l'établissement à défaut d'autres ressources. L'hôpital a suivi toutes les vicissitudes éprouvées par la cité. On y a logé

la troupe, la justice de paix, le recrutement militaire. Le salaire servi par le conseil de charité au remonteur de l'horloge ne peut être un titre de propriété parce que l'horloge est indifféremment appelée de l'hôpital, de la maison de ville et la cloche sert à convoquer les conseillers en séance. La ville fut instituée légataire de ces immeubles vers 1360 pour accorder l'hospitalité de 3 jours à ceux qui passaient. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on y a vu des étrangers, bourdon en main, toile cirée garnie de coquillages aux épaules, se disant pélerins et profitant largement de la maison dans laquelle ils trouvaient une petite chapelle, une boulangerie et un four à leur usage. Le dernier fermier avant la révolution n'y a jamais vu un seul malade. En bref, la partie de la maison revendiquée par le conseil de charité est-elle un hospice au sens primitif du mot ou un hôpital ? Si elle n'est qu'un hospice, sa propriété en revient au conseil municipal. C'était un joli problème procédurier à résoudre ; on s'amusa de l'érudition du conseil et des arrangements raisonnables intervinrent.

Les services municipaux ont besoin d'être plus au large, nul ne le conteste, ils s'installeront au mieux et pour montrer le désir de conciliation, mairie et hôpital se partageront le montant du loyer payé par les carabiniers, par les 2 boutiquiers du rez de chaussée et par la salle d'audience — et le conseil signera un précaire pour son occupation de la salle consulaire. La question de la propriété d'Amphion se posait avec une égale incertitude. La société créée par M. de Barante sur des formes assez imprécises est depuis fort longtemps dissoute, elle a laissé son patrimoine à l'abandon. Les établissements ont été élevés en partie sur des fonds appartenant au conseil de charité, en partie sur d'autres où l'on était accoutumé de

recevoir les princes de Savoie. Il faut distinguer entre le hangar, le garage à voitures et chevaux d'un côté et le grand bâtiment, la buvette, le bâtiment du couchant du parc de l'autre, édifiés aux frais de la ville à l'usage de la bonne société et des bals. Les clefs étaient remises dès 1807 au syndic d'Evian, et le président du conseil de charité a fait crocheter les serrures, changer les clefs. Un arrangement était urgent et le conseil de charité a montré ses titres de propriété de la buvette. La ville prendra Amphion en location pour 18 ans, l'embellira afin qu'il reste une belle promenade pour les étrangers (1846). L'hospice entretiendra les deux horloges de la ville comme par le passé. La location du champ dit champ de l'horloge est destinée à cet objet. Celle de l'hôtel de ville est remplacée par une nouvelle avec cadran émail (1846).

Malgré les difficultés, l'administration n'est pas insensible aux misères qui sont signalées, elle envoie 100 livres aux incéndiés de Sallanches (1840), 250 livres aux incendiés de Cluses (1844), 500 livres aux incendiés d'Alby.

Voirie.

Coucous, cabriolets, hauts sur roue comme des girafes, circulent sans interruption dans la rue pendant la saison d'été, les occupants perchés sur des sièges élevés comme des vigies de wagons, oscillent sur les chaussées mal pavées ; on va bien refaire le pavé de la grand'rue, mais il ne satisfera pas complètement les usagers ; ce ne sont encore que cailloux roulés, assemblés avec peu de régularité, présentant des hauts et des bas desquels les baigneurs se plaignent fort pendant la saison des eaux. Les cantonniers s'efforcent en vain de rendre la chaussée aussi

roulante que possible, la voiture postale de Thonon avec ses 3 chevaux attelés en flèche, cahote là-dessus avec le bruit d'un rouleau compresseur sur la route. La place du port est encore exiguë. Il y a là des voisins accommodants, en particulier de Saxel, natif d'Allinges, propriétaire de Fonbonne, il ne sera pas trop exigeant quand il faudra créer une place, un jardin public. La douane fait un corps de garde très discret, d'assez bon goût avec dôme et flèche (1835).

Les propriétaires construisent beaucoup, démolissent les escaliers extérieurs, les dépendances rurales de leurs habitations. L'arrivée croissante des étrangers donne une valeur sans cesse accrue à la propriété bâtie, les matériaux encombrent la place du port, la route du Simplon et le terrain communal de la grève. De Blonay, ministre plénipotentiaire en Suisse, désire acquérir les ruelles qui traversent son domaine, il élargira la rue inférieure, établira une fontaine avec vasque de marbre et, en cas d'incendie, ouvrira les clôtures pour permettre l'accès du lac.

Le gouverneur de la Province prend très régulièrement les eaux en août. Il descend à l'hôtel des Bains; homme alerte, sur pied dès la première heure, il est bien connu des Evianais, les uns le prennent pour un rêveur, les mieux informés savent qu'il caresse des projets, fait des tournées d'inspection. La place porte d'Allinges est menacée par les eaux, la grève est un éboulement où, de temps en temps, se penche un noyer dangereusement incliné, victime désignée du premier orage qui surviendra.

On y construit un premier mur de soutènement. Les rues transversales ne doivent pas être sacrifiées au profit de la rue haute et de la rue inférieure, dans la rue des Cordeliers les eaux provenant de Neuvecelle

sont recueillies en un canal, la rue de la Touvière est élargie par la démolition de la tourelle à l'extrémité supérieure du jardin de Fonbonne. La rue du Levant est pourvue d'un mur de soutènement, c'était le mauvais endroit pour les noctambules qui roulaient sur la pente par les nuits obscures et le square prenait les dimensions qu'il a de nos jours (1842).

En ce qui concerne la région, les anciens projets reçoivent un commencement d'exécution ; dans la montagne on construit des tranchées hardies qui longent les précipices, les mineurs rectifient la montée de Taverolles à Vacheresse ; c'était un début, car il y avait encore bien des kilomètres à construire avant que ne soit achevée la splendide vicinalité moderne.

La ville n'a pas perdu tout à fait son aspect moyenageux, comme la maison arabe elle semble regarder à l'intérieur, non au dehors sur les larges horizons qu'elle domine. Les étrangers l'ont constaté maintes fois, ils ont regretté que le bas des ruelles conduisant au lac soit le dépôt de toutes sortes de choses, que le pêcheur qui répare la maille de son filet soit insensible au soleil couchant sur le lac, au ruissellement de perles que font les vagues s'alanguissant sur la grève. La place Porte d'Allinges n'est pas suffisante, un quai est nécessaire ; en attendant mieux un mur de soutènement est construit, c'était jeter les bases de cette façade nouvelle, qui devait donner à Evian sa physionomie actuelle. Le glacis des fortifications côté Thonon a subsisté, là encore il y a des dépôts sans nom, petit à petit les voisins l'achètent et le transforment en terrains à bâtir ou en terrains d'agrément, le ruisseau de la ville y est canalisé.

Il n'y a que trois reverbères, c'est assez pour les

habitants, gens sérieux utilisant leur temps au mieux mais les baigneurs estiment que c'est insuffisant. Pour la saison de 1848, cinq nouveaux reverbères sont achetés à Genève, la capitale du Léman vient d'adopter le gaz pour son éclairage public, elle met en vente une partie de son matériel, elle craint que des accidents ne surviennent dans le nouveau service et désire garder quelques-unes de ses lanternes. Si l'on s'intéresse de savoir les points qui eurent les faveurs du nouvel éclairage, voici les emplacements choisis : le 1er réverbère fut placé au port à un poteau de chêne, on dut le déplacer quand il fut démoli par la «maille» d'un batelier de Meillerie, le 2e fut placé au bas de la rue de Neuvecelle, le 3e contre la façade des bains, le 4e au-devant de la maison Folliet et le 5e sur la place du Marché. Les réverbères sont éteints à 1 h. du matin. Pendant les belles nuits de mai, juin, juillet et août, on ne les allume pas du tout, pas plus quand la lune donne. Cela est plus poétique pour ceux qui se grisent de clair de lune, mais tous les baigneurs ne l'entendent pas ainsi et il fallut bien faire l'effort nécessaire pour donner satisfaction à cette clientèle qui entend voir clair pour rentrer à la maison. Malgré les événements extérieurs (défaite de Novare 1849), le travail ne se ralentit point, la mode est aux fontaines à bassin ovale de marbre de Saint-Triphon, c'est joli mais cela devient encombrant, on les supprime peu de temps après.

Le Port.

La jetée est construite, le Winkelried est régulier à la saison d'été, son escale est saluée par 3 coups de canon, les voyageurs débarquent comme ils peuvent car il n'y a pas encore d'estacade, on constate bientôt

que le port s'ensable et qu'il n'a pas rendu les services qu'on en attendait ; il a beau être le seul port de la côte de Savoie, il n'est pas devenu l'élément de prospérité sur lequel bien des espoirs avaient été fondés. Le baron de Blonay, exprimant le désir des Evianais, demande à ce qu'il devienne un port de transit avec docks pour marchandises. Les fromages de Suisse à destination de Gênes et l'Italie pourraient y être stockés, comme fret de retour, les voituriers pourraient y amener les marchandises pour la Suisse et l'Allemagne, il serait nécessaire de prohiber l'entrée aux douanes du Chable et de l'Eluiset. C'était ingénieux, mais trop éloigné des possibilités commerciales pour que le projet supportât la moindre étude. En attendant les gens de la ville déversent dans le port leurs détritus.

Le port n'est pas tout à fait désert, car les barques du Léman viennent s'y réfugier, voiles carguées. Il n'est pas payé encore, l'entrepreneur a fait de mauvaises affaires et les môles ne sont pas construits.

Les ingénieurs du génie ont tendance à couvrir la responsabilité de l'entrepreneur, les conseillers de tout le canton s'y refusent. Lécruit a mis trop de soin dans le couronnement de la digue par amour propre de métier et a dépassé les prévisions sans y être autorisé. Les pierres du môle ont été prises dans les torrents, ce qui est une malfaçon très grave pour un travail de cette nature. Il fallait bien cependant que la question prit fin et transaction fut passée sur le prix de 9.000 francs

Pour éviter l'ensablement, l'épi du couchant sera prolongé en moellons de Meillerie (1842), un escalier de marbre permet l'accès à la berge et 5 anneaux sont scellés à la jetée, puis l'épi du levant est construit

à son tour (1847). Une drague est achetée pour approfondir le bassin quand le besoin s'en fait sentir.

Cultes.

Révérend Perrissoud, curé de Notre-Dame, ne s'embarrasse plus des titres honorifiques de ses lointains prédécesseurs, le canonicat de Lausanne n'est qu'un vain titre, les temps sont à l'action et c'est dans divers domaines que le curé d'Evian exerce son activité. Le presbytère est en mauvais état, les pièces sans confort. Le vicaire Despine ne peut faire de feu dans sa chambre, 2 autres pièces sont sans cheminée, les fumistes construisent une cheminée à la Franklin et 2 cheminées à la prussienne, ailleurs on construit de nouvelles chambres (1843).

Notre-Dame doit être digne des visiteurs étrangers qui la remplissent pendant la bonne saison, elle est trop petite il faudrait la rallonger de 5 mètres. En attendant, la toiture est entièrement réparée. La sacristie est humide, les ornements sacerdotaux s'y dégradent, il faut la transporter dans la chapelle du rosaire (1834). Au clocher, il y a trois cloches; la maison Paccard d'Annecy remplace la petite cassée et un vitrail est posé à la grande fenêtre du chœur derrière le maître autel, c'est une œuvre importante de 5 pieds de haut et de 7 de large; les peintures récemment faites seront ainsi préservées du gel, de l'humidité (1844). L'ouverture sur la voûte de l'autel du Sacré-Cœur est fermée d'une porte sapin.

Les Pompiers.

Les communes possédaient leur milice de gardes

nationaux, essai infructueux de réalisation du principe de la nation armée. Les miliciens d'Evian paradent surtout devant les étrangers, sur la terrasse des bains où se votent les officiers du corps. L'institution devait faire place au corps des Sapeurs-Pompiers, plus intéressé à la sauvegarde de la ville qu'aux vaines parades dont personne ne comprenait l'utilité. Le corps des pompiers devient le corps des braves pompiers intimément lié à toutes les manifestations de la vie locale, montrant son bel uniforme aux fêtes, à l'ensevelissement des sapeurs, francs buveurs à l'occasion et mettant chaque fois une belle animation dans les cabarets. Il y a quelques heurts, les dissensions locales ont leur répercussion au sein de la Compagnie, la Municipalité organise et réorganise, il y a un code, des sanctions qui ne s'appliquent jamais et quoi qu'il arrive la Compagnie est prête pour la saison des eaux et pour combattre les incendies. Le matériel se compose de la petite pompe portative, appelée irrévérencieusement la seringue, de la roulante et quand un incendie ravage les ruelles du bas (8 au 9 août 1845) une 3e et une 4e pompes sont commandées à Paris. Les échelles sont remisées à l'Hôtel-de-Ville et un jardinier vient quelquefois emprunter un tuyau pour arroser son jardin.



Le port d'Evian en 1865

Chapitre XL

Victor-Emmanuel (1849-1878). La Ville d'Eaux. — Travaux publics.

Charles-Albert, vaincu à Novare, avait abandonné le pouvoir au profit de Victor-Emmanuel. Cavour, premier ministre, orienta la politique piémontaise vers l'alliance avec la France et se décida aux sacrifices nécessaires — l'abandon de la Savoie et de Nice anxieux à se rattacher à la mère patrie.

On avait vécu un peu en parent pauvre, comme la branche cadette de la famille, et la séparation devait en être plus facile. Cavour s'y était décidé et Napoléon III l'avait approuvé. En 1860, les princes Humbert et Amédée avaient fait une visite en Savoie, ce fut la visite pour prendre congé. L'accueil avait été officiel et rien que cela, il y eut la musique de Saint-Julien, quelques musiciens de Lausanne, la Compagnie des Sapeurs Pompiers, quelques centaines de francs dépensés et ce fut tout. Après Solférino, la question de l'annexion à la France faisait grand tapage dans la presse savoisienne. Il s'était manifesté quelques tendances suisses, mais l'époque n'était pas lointaine où la Suisse avait été déchirée par les luttes du Sonderbund, l'union avec les cantons protestants de Vaud et Genève souriait

médiocrement. Par surcroît la Suisse n'avait pas atteint le degré de prospérité dont elle jouit de nos jours, Une communion d'intérêts matériels, d'affinités intellectuelles entraînait la Savoie vers la France. Dans sa propriété d'Amphion, le baron Favrat de Bellevaux menait grand train pour l'annexion à la France ; Joseph Dessaix, l'un des premiers publicistes évianais, triomphe : « j'ai toujours été français, écrit-il, mon père avait acquis cette nationalité en 1792 et je ne l'ai pas perdue ».

Il avait résidé à la Chavanne-Allinges, son lieu de naissance, puis à Thonon et à Evian avec un permis de séjour, il a eu un domicile à Chapareillan en 1849.

Le résultat du vote ne faisait de doute pour personne. Pour Evian 480 électeurs se prononcèrent pour la France, aucun contre et 14 s'abstinrent. L'annexion fut bientôt suivie sur tout le territoire de l'introduction de la législation française et la fête de l'annexion était célébrée au début de la saison, le 17 juin 1860. Elle commença par un service à Notre-Dame à 10 heures. A 14 heures, à Porte-d'Allinges, la fête populaire avec mât de cocagne, courses de canots, obtint un légitime succès.

L'annexion de la Savoie à la France avait irrité un certain nombre de personnalités suisses, qui distribuaient en ville des protestations intéressées. Ces tentatives isolées furent sans lendemain.

La Ville d'Eaux.

Il y a déjà eu encombrement à la buvette. Ernest Chéronnet ouvre une maison de jeux aux portes de la ville, son établissement connaît bien vite la fortune.

La fièvre de l'eau en est à ses débuts; un industriel capte les sources de Bonnevie, y construit un établissement, ailleurs c'est la prospection ininterrompue, l'établissement des bains a créé un jet d'eau sur la terrasse de la Touvière (Cachat). Quand l'eau sera rare par suite de son utilisation, il y aura des compétitions, des rivalités et des procès.

Joseph Dessaix enregistre le succès de la Station dans sa « Nymphe des Eaux» (1854), il imprime les listes des étrangers, organise des soirées théâtrales, des soirées de bienfaisance pour les sinistrés du Bas-Thé (Saint-Jean-d'Aulph) (1860). Les eaux ont figuré avec succès aux expositions de Paris (1855); Turin (1858); Besançon (1860).

Il était dit que le gouvernement sarde ne saurait rien réaliser d'important comme travaux publics dans la région. Le port, à moitié construit avec peu de soin technique dans sa réalisation, s'ensable, il est nécessaire d'avoir une drague et un dragueur. L'embarcation des radeleurs fait le service des passagers entre le bateau et le rivage.

Le timonier du Guillaume Tell a été sur le point d'accoster le bâtiment « la Dranse » sous les yeux des spectateurs terrifiés (13 août 1859).

L'hôtel de ville est dans un délabrement complet (1850). Il faudrait le reconstruire, on établit une terrasse avec tourelle pour l'horloge en attendant mieux.

Chapitre XLI

L'Empire (1860-1870). — La Ville d'Eaux.

L'Empereur visite la Savoie. Evian sera le terme du voyage. Il est populaire, prononce plusieurs discours dans la même journée, met à l'aise les députations qui viennent lui parler. Il n'aime pas à s'entourer d'un protocole solennel et volontiers fait figure de démocrate aux populations. Le 31 août 1860, le conseil municipal est allé à Thonon pour escorter la voiture impériale, il y a un drapeau de soie à l'hôtel de ville avec aigle impériale, des musiciens ont ouvert la marche du cortège. Devant l'hôtel de ville l'empereur a dit toute la sollicitude dont il veut entourer la Savoie, il a promis la fin des travaux du port, le quai et la restauration de l'hôtel de ville, et tout cela n'est pas présenté comme des possibilités, mais comme un programme à réaliser immédiatement. En 1865, le quai était construit jusqu'à son intersection avec la rue de Clermont, ce fut le grand quai ou quai Napoléon III, une pierre commémorative rappelait la construction. Le pavé est réparé et un primitif réseau de tout à l'égoût s'achève.

Les rues sont éclairées par 15 réverbères et un industriel vient faire des offres pour l'éclairage au gaz.

L'hôpital s'est logé au bas de la rue de Clermont dans un pâté d'immeubles qui lui appartiennent en partie. Le moment est venu de réparer l'hôtel de ville remanié bien des fois au cours des siècles. On n'eut pas le courage de le jeter bas pour faire neuf et plus grand, le conseil désire garder les ouvertures ogivales du rez-de-chaussée et faire quelque chose d'assez singulier en ouvrant les fenêtres renaissance du premier avec meneaux, de couronner la tour de l'horloge avec toit à pignons pointus (1865) et l'hôtel de ville prit l'aspect actuel assez froid dans sa façade, modeste dans tous les cas, dépourvu du classique balcon favorable au geste théâtral. Le rez-de-chaussée est occupé par les pompes et un magasin.

Les étrangers affluent, ce serait mieux encore si la côte était pourvue de son chemin de fer. Les projets n'ont pas manqué ; de Martigny, le Directeur de la Compagnie d'Italie souhaite établir le tracé qui de Genève, le Chablais, conduira à Domo d'Ossola, la Compagnie eut même ouvert un chantier dans le Chablais si une entente avait pu intervenir.

Lorsque la ville fut appelée à se prononcer sur le tracé de la nouvelle voie, il y eut unanimité pour refuser le tracé par la rive immédiate du lac. En 1865, le terrassement était commencé, les événements de 1870 devaient apporter un retard de 12 ans à la réalisation de l'œuvre.

La Ville d'Eaux.

Les baigneurs avaient réclamé le service télégraphique et le premier télégramme envoyé en 1861 avait causé une satisfaction telle qu'une fête dut être organisée pour saluer l'événement, le bureau est tenu

par un employé qui n'a rien de commun avec l'administration des Postes; en hiver il passe la charge au secrétaire de Mairie.

La famille impériale se fait représenter pendant la saison par le prince impérial Victor-Napoléon ; il a failli être victime d'un accident de voiture près de la ruelle du marché, ce qui fit hâter la construction du parapet qu'on y voit de nos jours.

Mlles de Gribaldy vendent un jardin au-devant de l'hôtel de ville et la place prenait les dimensions qu'elle a aujourd'hui.

Sanctionnant une situation de fait, l'empereur donnait à la ville sa nouvelle dénomination Evian-les-Bains (20 novembre 1864). Un troisième établissement hydrothérapique va se construire et le collège édifie son nouvel établissement aux portes de la ville.

Chapitre XLII

La troisième République. — Les travaux publics. Le Casino. — Instruction publique. — La Saison.

La chute de l'empire après les désastres de 1870 avait causé peu d'émotion. Le quai Napoléon devient le quai de la Liberté et Ennemond de Blonay s'installe à l'hôtel de ville, comme maire d'Evian. La nouvelle période devait assurer la prospérité de la station et réaliser au-delà de toute espérance toutes les ambitions timidement formulées dans les périodes précédentes. Le nouveau gouvernement liquidait la défaite et donnait l'impression de se mettre à la besogne avec ardeur pour réparer le désastre. Vinzier est annexé au canton d'Evian, et la ville obtient son deuxième marché hebdomadaire, une nouvelle foire est créée pour le dernier lundi de juillet et la foire du premier lundi d'octobre est ramenée au quatrième mercredi de septembre.

Les Travaux publics.

L'œuvre maîtresse est la continuation des travaux du quai, arrêtés provisoirement au droit de la rue de Clermont. Les expropriations à prononcer avaient pris du temps; les ressources faisant défaut, il avait

fallu attendre des temps meilleurs. Lorsque le baron de Blonay, décédé en 1878, instituait sa ville natale son héritière universelle, la question se présentait sous un jour nouveau. La fin des travaux ne devait plus attendre. Dès 1882 les projets étaient repris et les travaux poussés avec activité. En 1884 la nouvelle voie triomphale de la cité était livrée à la circulation. Certains jardins avaient été rétrécis et le casino installé dès 1877 au château de Blonay éprouvait le besoin de se mettre au large. Le quai venait à peine d'être achevé, pourvu de l'éclairage au gaz, que se manifestait le désir de le porter plus avant dans le lac, troisième stade de son développement que les travaux de 1912 devaient réaliser.

En moins de dix ans, s'élevaient les immeubles qui en font son décor, maisons à terrasses à l'italienne, campaniles élégants, coupoles majestueuses comme le dôme de Ste-Sophie, façades à pinacles, toutes les architectures dans un paysage où aucune n'est déplacée. Et la municipalité reconnaissante à son ancien maire, donnait le nom de Quai Baron de Blonay à la voie nouvelle qui s'achevait.

Si les titres sont évoqués avec sobriété, ils demeurent significatifs des raisons de la reconnaissance des Evianais envers leur bienfaiteur. « Après avoir administré la ville avec sagesse, il meurt à l'âge de 40 ans à peine ». Sans doute il n'avait pu donner sa mesure, mais il avait mérité de rester dans la mémoire de ses concitoyens par les témoignages d'affection qu'il leur avait donnés.

L'idée était bonne qui consistait à créer des jardins sur le bord du lac. La ville possédait des terrains le long de la route du Simplon à un endroit favori des baigneurs et c'est ainsi que naquit l'idée de la création

du jardin du phare, pour respecter le vocable employé dans les documents de l'époque.

Le phare vient d'y être élevé, la place du port s'encombre de kiosques où l'on trouve de tout, des journaux, des boissons hygiéniques, même une librairie étrangère. Ce jardin ne devait être aménagé qu'à petites étapes, beaucoup se demandent s'il a atteint son plein développement à l'heure actuelle.

Sur les dépendances de Fonbonne, il a été établi le square du Couchant où on ne veut plus tolérer les kiosques qui le déparent, pas plus que la consigne des bagages. Une grotte de rocailles est établie en face du débarcadère, c'est dans le goût de l'époque d'enfermer les sources sous une voûte ; d'apporter de la mièvrerie là où la nature a fait vaste, de rompre les lignes harmonieuses par un détail insignifiant, comme ferait un bibelot de bazar dans la belle ordonnance d'un mobilier empire.

Le quartier de l'église avait besoin d'air, la démolition de la chapelle des Clarisses, puis du bâtiment lui-même lui en ont donné surabondamment. Place Porte-d'Allinges doit devenir au couchant de la ville le lieu de délassement que sont, au levant, les jardins de la place du port. Les noyers sont vendus et remplacés par des platanes et voilà encore un signe des temps, les enchères des noyers dont le revenu compta si longtemps dans le budget municipal sont abandonnées. Que sont, en effet, 40 et quelques litres d'huile dans un budget qui dépasse désormais 100.000 frs., dans une ville qui reçoit, bon an mal an, plus de 8.000 étrangers — qui perçoit des taxes sur l'abatage de plus de 2.000 têtes de bétail.

Le couchant de la ville a beaucoup gagné. Il se

construit un quartier élégant au-delà de la porte de Thonon.

Le Casino.

On avait joué sur nos rives avant la Révolution, on joua assez longtemps dans un chalet de campagne à la porte de la ville; vers 1872 ce casino de fortune est insuffisant, la construction du quai amène ici aussi l'irrésistible poussée vers l'ouest.

Il est vrai qu'il y a casino à Amphion où l'on joue également aux accents d'un brillant orchestre, le seul orchestre du temps qui donne le dimanche un concert à Evian sur la place du Port. La ville a besoin d'un grand casino, car à ce point de vue elle est distancée par Amphion. Afin de faciliter ses débuts, il lui sera octroyé une concession d'eaux pendant 50 ans qui pourront être expédiées ou prises dans l'établissement hydrothérapique nouveau à construire (1872). La ville est équipée d'une façon très moderne, elle a postes et télégraphe à la mairie, l'éclairage au gaz avec 30 becs publics, et les projets ne manquent pas. Mais là rien ne valait le patriotisme local pour rendre aisée la solution des affaires, et le baron de Blonay installait le casino chez lui. La maison est hospitalière, la cour royale y est descendue pendant 150 ans. Les plafonds à solives, avec poutres maîtresses moulurées offrent une note provinciale bien caractéristique de la Savoie, les jardins présentent des coins discrets où l'on continue les conversations commencées à l'hôtel; point tapageur le sîte est tel qu'on le désirait il y a 50 ans.

Le baron de Blonay est décédé le 16 août 1878 dans sa propriété de Maxilly. Tout Evian avait assisté à ses funérailles, car la nouvelle que la ville

était son héritière universelle avait été répandue des le lendemain de son décès. La vieille demeure ne devait pas déroger en devenant l'asile de toutes les élites, après avoir été celui de la maison de Savoie. L'hoirie de Blonay est grevée d'un passif de 350.000 fr.; n'importe, le château vaut plus que cela et l'occasion est unique de s'installer dans le cadre le plus agréable qui soit et de compléter par une installation digne de la ville la série des établissements destinés à recevoir les étrangers.

Ce que devient le casino, les Evianais le savent. Affermé par la société des Eaux Minérales d'Evian en 1892 après quelques hésitations de la part de personnes qui eussent désiré créer une exploitation d'eaux minérales rivale de l'ancienne, il est devenu un centre peuplé à l'excès, bruyant de tous ses cuivres et illustré des mondanités les plus en renom.

Instruction Publique.

Le collège, à l'étroit chez les Clarisses, avait dès 1870 posé les premières pierres de l'établissement de la Grande Rive et s'y installait en 1872. Peu après, une maison pour missionnaires était annexée à l'établissement. De cette maison sont sortis des pionniers hardis de la civilisation française dans le monde.

Le capitaine Madelaine, décédé à Evian le 4 février 1877, léguait à sa ville natale sa fortune à charge d'entretenir des instituteurs laïques ; M. Folliet, de son côté, faisait un legs important en faveur d'une salle d'asile.

Ces circonstances et les lois sur l'instruction primaire de 1882 aidant, la ville fut pourvue d'écoles laïques de divers degrés.

La Saison.

Les événements de 1870 n'avaient point eu de répercussions trop graves sur la station.

Un certain fléchissement a été constaté en 1872, mais dès cette époque le mouvement ascensionnel dans le nombre des baigneurs est en progression rapide. Les désastres ont resserré pour ainsi dire les liens de famille. La Savoie qui est devenue française de son plein gré semble être la terre d'élection de ceux dont le cœur a saigné des conséquences de la guerre et dans les opulentes demeures du voisinage on panse ses blessures en regardant vers l'avenir. Mistral qui avait aimé la terre natale de toutes les fibres de son âme, qui avait célébré la poésie des humbles, le labeur des paysans de son village, est l'âme de quelques-unes des fêtes discrètes qui se déroulèrent après la défaite. Mistral qui avait chanté en Provence, chanta sur le Léman, appuyé au mât d'artimon d'une barque enguirlandée, il dégageait tout ce que le travail des champs contient de poses plastiques et de sujets de poésie, il lançait irrésistiblement la mode des fêtes nautiques dirigées dès les débuts par le prince de Brancovan, l'un des meilleurs artisans de la fortune évianaise.

Lorsque les services du P.-L.-M. furent inaugurés (1882), que les affaires marchèrent à pas de géant, ce fut l'étonnement pour les Evianais de voir abattre les anciens quartiers, l'hôpital faisant place à l'établissement thermal, la station se transformant, sous l'impulsion de sa société des eaux minérales, étalant le luxe de ses façades et de ses jardins. Bientôt ce fut une nouvelle avancée sur le lac ; il semble que la ville, répétant le geste symbolique du doge de

Venise qui jetait un anneau dans les eaux de l'Adriatique, ait voulu montrer comment elle entendait associer en un étroit rapport les divers éléments de sa prospérité : le Léman et les Sources.

La science n'est venue que sur le tard confirmer ce que les malades doivent à Evian. Ici, le cœur a précédé la raison, les eaux ont été découvertes par les poètes, les rêveurs qui ont eu l'intuition de leurs qualités bienfaisantes, avant que la médecine en eut apporté la démonstration rigoureuse, tendance vieille comme l'humanité qui a peuplé les sources de génies tutélaires, d'Ausone à Pétrarque et à Ophélie. Nos contemporains y viennent rajeunir un organisme usé par le travail, oublier la fuite rapide des jours, s'arrêter un instant dans le calme de la Savoie, comme la jeune fille qui marque d'un signet le passage d'un ouvrage qui lui est allé au cœur et s'en va gambadant sous la pergola pour mieux rester sur son enchantement.

Evian en 1927



L'Etablissement Thermal

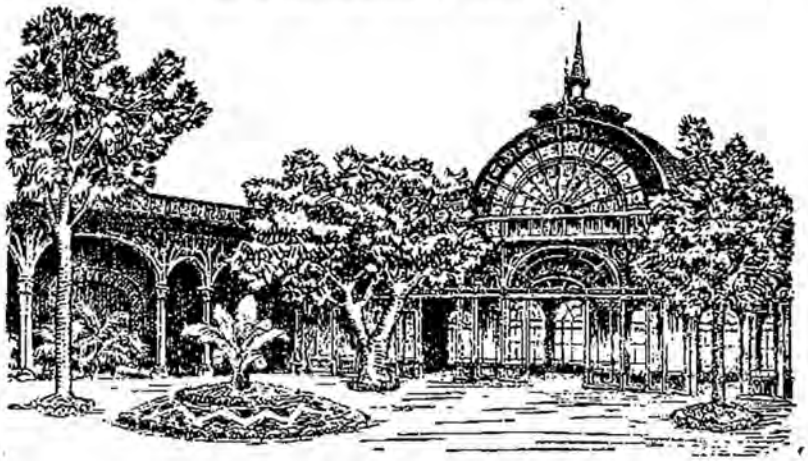

Terrasse de la Buvette Cachat



Le Casino Municipal

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abondance VIII, XVIII, 153, 187
Allinges V, VI, XXV, XXXIII, XLI
Amphion 186, 225, 241, 247, 248, 283, 313, 332

B

Ballaison XXVI
Barbier 90
Barino (de) 42
Blonay (de) XII, 128, 156, 252, 256, 265, 318, 330, 332
Bochaton 294
Bon 90
Bonnet 137, 155
Bonnevaux (de) XII, XXXVI, 115, 116
Bordet V, VI, XII, XXV, 196, 197, 206, 233, 234
Bruchon XIII, 82, 90
Buloz 254, 272

C

Chamonix XIX
Champanges 10, 11
Châtel XXXII
Châtillon XII, 47, 134, 162
Chenevier XXV, XXXV
Chessel 105
Chillon 22, 103, 104
Christin 114
Collomb XV
Constantin 82, 90

D

Delale XII
Dessaix 293, 294, 322, 323
Dubouloz XXIV
Du Crest 112, 167
Duflon 82
Dufour 82, 105, 136, 155
Dumont 127, 128, 130
Du Nant 100, 167

E

Evian v, ix, xii, xiii, xxviii, xxix, xxxvi, 1 à 335

F

Faucoz 217, 221
Favre x, xi
Fay de la Vallaz 203, 216

G

Genève 36, 40
Genevey 90
Granson (de) 78
Gribaldy (de) 144, 145, 327
Grilly (de) 159

H

Habères xxxvii

J

Jacquerod 82, 145
Jacquier xxxii, 61

L

Lambert (de) xxiii, 139, 156
Lausanne 40, 202, 205
Lombard xxxi
Loys (de) v, xii, xxxvii, 252, 253, 283
Luzernois 177, 178

M

Madelaine 294, 333
Marcley (de) 76, 113
Marin de Loisinges xxiii, xxxvi
Massongy xli
Meillerie 51, 52, 59, 102, 143, 156, 245
Moises (Les) xxxvii, xli
Montfalcon (de) 160, 161, 190, 202, 206, 235, 236
Montmasson 294
Montmayeur 41, 50

N

Napoléon III 325
Nyon 36, 244

P

Pacthod XL, XLI
Perron (de) XXXIX
Piccollet 303, 304, 310
Plébain 187
Portier XIV, XV, XVI, XXVII, 105
Prévot 7, 119, 137, 171

R

Ritter XV

S

Saint-Gingolph XXXIV
Savoie (Souverains de) 19-22, 27, 33, 47, 49, 55, 62, 73, 79, 83, 88, 92, 93, 111, 212-215, 239, 240, 246, 300, 307-309
Sixt XIX
Sure (de) 88

T

Tavernier XII, XXV, 203
Thonon V, IX, XXII, XXXI

V - W

Valais XXIII, 103
Varax (de) XII, XXII, 167
Vertzirol (comtesse de) 216
Vevey 32, 35, 201
Vins (de) V, XXII, XXIV
Warens (Mme de) 216

Y

Yvoire XIII

TABLE DES MATIÈRES

I. TRAVAUX de l'Académie — Pages

SÉANCE du 11 novembre 1926. — Invasion de la Savoie (1690) ; Lettre de Lamartine (1861) ; Caveau funéraire d'Antioche ; Confrérie de Saint-Eloi ; Faux assignats ; Poésie ; Chapelles d'Abondance. V

SÉANCE du 9 décembre 1926. — Occupation française sous Louis XIV ; Testament de noble Ph. Favre de Félicia (1650) ; La fleur « Croix de Savoie » ; Pêche du Léman. IX

SÉANCE du 10 janvier 1927. — Occupation française (suite) 1690 ; Histoire d'Yvoire ; la race d'Abondance ; Monnaie romaine ; anciennes familles de Thonon. XII

SÉANCE du 10 février 1927. — Le professeur E. Ritter ; Vestiges romains à Sciez ; Famille Portier de Rives ; Etude géographique ; Monnaies romaines ; Sceaux d'abbayes : Abondance, Sixt et Chamonix ; Dons et ouvrages d'histoire. XV

SÉANCE du 14 mars 1927. — Fondations ; Délégation ; révision des statuts ; Récapitulation des travaux de la Société, leur utilité ; Suite de l'occupation française (1690) ; Saisie de revenus (abbaye d'Abondance, 1600) ; Société d'Histoire naturelle ; Poésies. XX

SÉANCE du 11 avril 1927. — Nécrologie ; Occupation française (1690), réquisitions ; Maison des Chartreux de Vallon, à Thonon ; Le camp romain de Ballaison ; Famille Portier ; réceptions. XXIV

SÉANCE du 9 mai 1927. — Occupation française (1690), les réquisitions ; Œuvres théâtrales ; Calendrier perpétuel ; La Maison des Arts ; Famille Lombard et maisons de Thonon ; Documents de la vallée d'Abondance et d'Evian ; Poésie ; Pierre à cupules ; etc.. XXVIII

Pages

SÉANCE du 13 juin 1927. — Occupation française (1690), l'armement; Familles de Thonon ; Chapelle de Saint-Bon ; Soldats chablaisiens aux régiments suisses mercenaires. XXXIII

SÉANCE du 8 août 1927. — Le fort des Allinges et l'occupation française (1690) ; Causeries du lundi ; La montagne du Forchiaz, le bois des Moises ; Poésie, rapports franco-américains ; Cahiers Eviannais ; Le général de Perron. XXXVI

SÉANCE du 12 septembre 1927. — Lettres d'un soldat du Ier Empire ; Le commissaire des guerres Michel Pacthod ; Terrier des communiers d'Allinges (1596); Blason sculpté à Massongy ; Cahiers Eviannais ; Ouvrage sur le Genevois et le Faucigny (1691) ; La Maison savoyarde. XL

II. Membres de l'Académie Chablaisienne. XLIII

III. Sociétés correspondantes. L

MÉMOIRE

Histoire de la ville d'Evian, par Camille PERROUD, illustrations par J. BAUD. 1-335

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. DE FORAS. Notes : 1° sur l'abbaye d'Abondance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon. et sur les vieilles monnaies. — J. GUYON. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques DUBOULOZ. Vie municipale d'Evian. — A.-J. VERNAZ. Maladies de la vigne. — E. DEROUX. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. GONTHIER. L'ancien pont de la Dranse. — J. GUYON. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. CHARMOT. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. MUDRY. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. BLANCHARD. Culture forestière du Chablais. — A. DE FORAS. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. VUY. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. PICCARD. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques DUBOULOZ: Thonon en joie (1663).

Tome III. — TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie. — J. VUY. Encore Adhémar Fabri. — F. VALFRID. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. VALFRID. Les Ursulines à Thonon. — J. VUY. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. D'YVOIRE. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 2e partie. — F. VALFRID. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. PICCARD. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les Bains. — A. Folliet Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon).

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud. Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F. Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français (1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (XVe siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G. Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.— F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Ainée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

Tome XXXV. — J. Baud. Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860. — Général Bordeaux. Les Savoyards dans l'armée française après 1815. — L.-E. Piccard. Glossaire de mots anciens ou vieillis.

Tome XXXVI. — Camille Perroud. Histoire de la Ville d'Evian, illustrations par J. Baud.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XXXVII

BIBLIOTHÈQUE D'AIX (B. d R.) DE L'UNIVERSITÉ



M.D.CCCC.XXVIII

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1927-1928

BIBLIOTHÈQUE AIX (S.-et-M.) DE L'UNIVERSITÉ

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance de rentrée du 14 Novembre 1927
(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président adresse les condoléances de l'Académie au Général Bordeaux qui a perdu récemment son épouse, née Gignoux. Une autre perte sensible, du 4 juillet dernier, est celle de Mgr Rebord, président de l'Académie Salésienne, qui enrichit la bibliothèque de la Société de ses nombreux et précieux ouvrages d'archéologie. Il réunissait, dans une égale affection, les deux Académies Chablaisienne et Salésienne.

Par la mort, survenue le 16 octobre, de M. le Comte de Patek, l'Académie a encore perdu un de ses plus anciens membres. Le Comte Léon de Patek de Prawdzic, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal, Officier de l'O. Royal de Belgique, de l'O. R. de Charles III d'Espagne et de la Croix-Rouge de Pologne, Chevalier de la Couronne de Roumanie, etc..., parfait homme du

monde, doué d'une grande activité, fut Président du Comité de la Croix-Rouge de Thonon, Président du Syndicat d'Initiative, etc... Il fut l'un des principaux artisans du développement de Thonon, ville d'eaux.

Mgr Piccard parle ensuite longuement d'un historien du pays, trop oublié de nos jours, de Joseph Dessaix, né à La Chavanne-Allinges, en 1817, décédé en 1870. Neveu du général Dessaix, il fut historien, littérateur, poète, auteur du chant national des *Allobroges*. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages estimés, entr'autres : l'*Histoire du Général Dessaix*, en collaboration avec M. Folliet, sénateur ; l'*Histoire de la Réunion de la Savoie à la France, en 1792*, notice sur Jacques Pelletier ; *Nice et Savoie* (pour la partie concernant la Savoie), et *La Savoie Historique et Pittoresque* (2 gros volumes in-4°), où il donne d'excellentes pages sur les duchés de Chablais et de Savoie (tome I, pages 255-312). Il fonda plusieurs journaux : *Le Chat*, à Chambéry ; *L'Allobroge,* à Annecy ; *La Nymphe des Eaux*, à Evian ; *Le Léman,* à Thonon. La plupart de ses manuscrits sont arrivés à l'Académie Chablaisienne qui pourra en publier plus tard des extraits. M. A. Folliet, sénateur, dans sa biographie du Commandant Chapuis, au tome XVII de l'*Académie Chablaisienne*, en a utilisé quelques-uns.

M. E. Paccot, de Pacy-sur-Armançon (Yonne), communique une notice sur la famille Paccot, originaire de Samoëns, et sur Michel Paccot, un descendant des Paccot, de Vinzier, établis dans la République Argentine.

Ce dernier, encore vivant, a construit une horloge indiquant les minutes, les heures, les jours de la semaine, les mois, les années et même les années bisextiles.

Sous le titre de *Glanes Lamartiniennes*, M. Paul Tapponnier rappelle le rôle joué par Dessaix (le Bayard de la Savoie) à l'invasion autrichienne de 1814, et le rôle de Lamartine à Mâcon et à Milly, préservant les foyers de ses compatriotes en dissuadant G. Damas, chef franc-tireur, d'entreprendre un coup de main sur l'armée ennemie, coup de main bien inutile d'ailleurs.

M. Emile Vuarnet signale la découverte récente de deux tombeaux en dalles et d'ossements humains dans une tranchée ouverte au sud du château d'Yvoire. Un troisième tombeau, du même genre, figure à moitié coupé par le mur du dit château, probablement lors de la construction, au XIVe siècle. Etait-ce le cimetière gallo-romain de la famille, établie à 400 mètres, à Diessinge, où l'on a recueilli des monnaies romaines ? (Voir *Histoire de Messery-Nernier*, par M. Vuarnet, *Académie Chablaisienne*, tome XII).

M. François Marin présente d'intéressants extraits d'un ouvrage de 1707, manuscrit et imprimé, intitulé *Edits de la République de Genève* (174 pages). Ils donnent des détails précis sur les coutumes, l'administration, la justice, la police, etc... de la cité voisine du Chablais. M. César Duval a imprimé, au tome XXI de l'*Académie*, une étude sur les rapports de Genève et de la Savoie pendant les guerres du XVIe siècle,

l'ouvrage de 1707 les complète en rapportant des ordonnances de 1568 et 1576.

L'assistance présente ses compliments et remerciements à M. Michaud, trésorier, qui donne un état des finances de l'Académie.

M. Bloume, professeur honoraire de mathématiques, explique les résultats de ses recherches sur la forme des alvéoles des abeilles. En résolvant un problème de « surface minima », on constate que les architectes de la ruche concordent dans la réalisation du minimum de cire, avec les calculateurs. Le fond d'une alvéole présente cet étonnant résultat que tous les angles dièdres y sont égaux à 120°. Les naturalistes sont priés de chercher ce qui, dans l'organisme des abeilles, leur permet de façonner ainsi des parois inclinées constamment à 120° l'une sur l'autre.

Des compliments et d'unanimes encouragements sont faits à M. Ch. Anthonioz pour son artistique et remarquable travail sur la Maison Savoyarde.

M. Portier continue son étude sur les familles et les cabaretiers de Thonon et du Chablais. Il cite des actes des XVIIe et XVIIIe siècles concernant la famille Dubouloz, originaire de Reyvroz ; les Decorzent, de Vongy ; Dantand, Portier, Mégevand, etc...

Parmi les dons récents faits à l'Académie, citons les ouvrages de M. Albert Bordeaux, ingénieur : *Sibérie ; Rhodésie et Transvaal ; La Guyane Inconnue ; Le Mexique et ses Mines* ; *La Bosnie Populaire.* Récits de voyages très documentés et surtout renseignements, dessins inédits, où le fond ne le cède en rien à la forme.

M. le Président rend compte d'un ouvrage sérieux, consciencieux, *La Vie du P. Mermier*, par le P. Buffet. Le P. Mermier, fondateur des Missionnaires de Saint François de Sales (1790-1862), résume dans son œuvre l'histoire religieuse du pays, de la Révolution à l'Empire (in-8°, 286 pages).

A signaler aussi les beaux poèmes de M. Henry Dubouloz, intitulés : *A ma Savoie* (in-8°, 56 pages).

Sont reçus membres de la Société : MM. Joseph Trouillet, Sous-Directeur honoraire de l'Administration générale de l'Assistance publique, à Paris, actuellement à Thonon ; Chavan, rentier, à Thonon ; Serge Claudel, Professeur de philosophie au Collège de Thonon.

La séance de décembre est supprimée en raison de la translation du siège de l'Académie Chablaisienne de l'ancienne Caserne Dessaix au n° 36 de la rue Vallon.

Séance du 12 Janvier 1928

(Présidence de Mgr. PICCARD)

L'Académie inaugure son nouveau local de la rue Vallon, par une séance que l'on peut qualifier d'extraordinaire. Cette séance ou réunion restera mémorable, et par la lecture du décret reconnaissant l'Académie comme établissement d'utilité publique, et par sa nombreuse assistance.

Le nouveau local est peut-être quelque peu exigu mais, en tout cas, il est mieux adapté à l'installation

des bibliothèques de l'Académie Chablaisienne que tous les locaux précédents.

Cette nouvelle installation a surtout le grand avantage d'être largement éclairée et de prendre jour sur une cour, dont la vue s'étend sur quelques beaux arbres, et qu'égayent les rayons du soleil.

C'est dans ce cadre agréable et rempli des souvenirs qu'évoque la vieille demeure des seigneurs d'Antioche et, plus tard, des familles Beaurain et O'Connor, que s'est passée la première séance de l'année 1928.

M. le Président présente le décret du 17 novembre 1927, reconnaissant l'Académie Chablaisienne comme établissement d'utilité publique. Cette reconnaissance était nécessaire pour l'acceptation de trois prix d'histoire et archéologie, de sciences et d'art, de littérature et poésie, offerts par les familles Engel, de Sonnaz et Bartholoni ; prix qui seront distribués indéfiniment par l'Académie aux époques déterminées par les donateurs. Se faisant l'interprète de tous, M. le Président adresse l'hommage de sa profonde reconnaissance, non seulement à ces familles, mais à tous ceux qui ont travaillé à obtenir cette reconnaissance d'utilité publique ; au Maire, à la Municipalité de Thonon pour la grande bienveillance manifestée à cette occasion ; à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à MM. les Sénateurs, Députés et autres personnages qui ont bien voulu s'intéresser à l'Académie Chablaisienne et dont l'appui a été si efficace.

M. J. Baud, secrétaire, donne ensuite un résumé des démarches faites dès 1922 à ce sujet. Le pre-

mier dossier fut présenté au Ministre de l'Intérieur en 1923 et, le second, en juin 1927, établis surtout par M. Quiblier, vice-président, et M. J. Baud, secrétaire, auxquels l'Assemblée témoigne toute sa gratitude.

Le secrétaire propose, en reconnaissance du si bienveillant appui de la Municipalité de Thonon et du représentant du Chablais, de nommer membres d'honneur M. le Maire de Thonon et M. le Député de l'arrondissement.

M. le Président lit la lettre d'un savant de Turin demandant s'il serait possible de découvrir le titre d'érection du Chablais en duché, par l'Empereur Frédéric II, en faveur du Comte de Savoie Amédée IV (1238).

Il parle ensuite des fêtes et expositions qui auront lieu à Turin, en 1928, pour le 4e centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert, l'un des plus grands Ducs de Savoie, né à Chambéry, et pour le 10e anniversaire de la victoire des Alliés. Les membres de l'Académie sont cordialement invités.

M. C. Baud présente deux feuilles de parchemin d'un antiphonaire, grand in-4°, illustrées à la main de figurines très curieuses. Leur style régional donne lieu à de judicieuses observations par MM. Quiblier, colonel Dupuis, Trouillet, Michaud, etc...

M. C. Baud fait encore circuler une médaille satyrique portant, à l'avers, la tête de Napoléon III avec casque prussien et le mot Sedan sur un collier. Revers : Empire Français 1851, 2 décembre 1870.

Des compliments sont faits à M. Mérou par MM. Bloume, Claudel, Perroud, etc..., pour sa poésie d'actualité, composée à propos d'une récente conférence.

Continuant son étude sur les familles régionales, M. Victor Portier présente divers documents : vente par Antoine Duchêne à Nicolarde Thorens, d'Yvoire, de diverses terres (26 décembre 1741) et procès à ce sujet ; autre vente, par Joseph-François du Maney, baron d'Yvoire, capitaine du régiment de Genevois, à Pierre Thorens, d'Yvoire, de masures et jardin, à Yvoire (11 juillet 1784, Frellet, notaire) ; autre vente, de Claude et François Mermet à Marin Magnin de Sales, près Rumilly, d'une terre, à Yvoire (1807, Nicolas Charmot, notaire).

M. Emile Vuarnet signale la découverte faite récemment, à la tuilerie de Ballaison, de deux haches en pierre, par M. Ravonel, ancien maire de Saint-Didier, et d'une troisième, faite par Joseph Charmot, ce qui prouve que la petite plaine de Saint-Didier était déjà habitée il y a plus de cinq mille ans.

Parmi les dons faits à la Société, à noter : *Proposition de Résolution, présentée le 3 novembre 1927 par M. Fernand David et les Sénateurs de la Haute-Savoie, pour surseoir au Compromis d'Arbitrage relatif aux Zones Franches de la Haute-Savoie et Gex* (36 pages in-4°, imprimerie du Sénat) ; *Une Dette Interalliée*, par M. V. Bérard, sénateur du Jura (46 pages in-8°, en deux fascicules), donnant l'historique exact de la dette d'Henri IV, éteinte

complètement le 11 août 1749, d'après document inédit des Archives nationales ; *La Révolte des Arves*, par le chanoine Gros (28 pages in-8°) ; *Onomastique du Rhône et de l'Isère*, par le même.

Le Bureau enregistre comme Membres d'honneur : MM. Paul Jacquier, Député de la Haute-Savoie, et Georges Andrier, Chevalier de la Légion d'Honneur, Avocat, Maire de Thonon-les-Bains, en reconnaissance des services exceptionnels rendus à l'Académie Chablaisienne.

Séance du 13 Février 1928

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le Président rend un hommage ému à la mémoire de M. René Bartholoni, mort accidentellement le 4 février, en Indo-Chine. Il rappelle sa carrière militaire, sa brillante conduite durant la guerre. Le défunt affectionnait particulièrement l'Académie Chablaisienne ; chaque fois que ses nombreuses occupations lui en laissaient le loisir, il aimait à assister à ses séances. Son souvenir restera lié à la Société par la fondation du prix qui porte son nom, prix triennal destiné à récompenser la meilleure étude sur l'application à la Savoie des sciences et des arts de toute nature. L'Assemblée adresse ses condoléances attristées à la famille de son regretté membre effectif.

M. et Mme Benand-Berthet signalent, à La Billette (Chevenoz), une cave voûtée fermée par une porte de fer, que l'on croit avoir dépendu anciennement de l'Abbaye d'Abondance.

M. Emile Vuarnet annonce que d'importantes trouvailles archéologiques ont été faites, au mois de janvier dernier, par M. Louis Mathieu, de Chens, au lieu dit « Sur-les-Crêts », au dessus du port de Tougues, savoir: deux squelettes d'hommes avec chacun une épée et une lance de fer aux côtés et deux squelettes de femmes avec plusieurs fibules, bracelets et bagues de bronze. Tous ces objets semblent être de l'époque de la Gaule indépendante.

M. le Président rappelle que l'Académie a étudié, à plusieurs reprises, les questions se rapportant au lac Léman, notamment à sa faune. C'est pourquoi il expose une découverte de M. Kreitmann, Inspecteur des Eaux et Forêts, à Thonon, membre de l'Académie Chablaisienne, tendant à prouver que des poissons, transportés du Bourget dans le lac Léman, perdent leurs caractères différentiels. En étudiant le repeuplement du lac Léman en féras, gravenches, lavarets, bezoules, différenciés jusqu'à ce jour par les cribles de leurs branchies, il a constaté, en effet, que des individus, transportés d'un lac dans un autre, perdent les dits caractères. Le lavaret du lac du Bourget prend, dans le Léman, le caractère de la féra, et voit, dans le lac d'Aiguebellette, augmenter le nombre de ses bronchiospines, d'où il résulterait qu'un type unique aurait donné ces variétés par évolutions divergentes. Cette thèse, exposée par M. Kreitmann, au récent congrès international de pisciculture de Rome, n'a pas été infirmée.

Deux parchemins, présentés par M. le professeur Baud, sont analysés. Le 21 décembre 1508, Claude,

fils de feu Mermet Buet, et Pierre, son fils, vendent des terres à François Buet, Mermet et Jacques Rosset, Pierre et François Breyse, Claude Richard-Burdaz, etc..., tous de Morzine, sauf approbation de l'abbé d'Aulps ; Pierre Perronis, notaire. Le 8 novembre 1505, vente, par François Delisle, de La Plagne, à Rodolphe Taberlet, de biens situés dans la dîmerie de La Plagne (acte passé à Saint-Jean-d'Aulps).

A signaler, parmi les dons faits à la Société : *A travers les Alpes Militaires. Quelques Souvenirs*, par le général Bordeaux (78 pages in-8°, Grenoble 1928, magnifique plaquette relatant l'histoire de nos vaillantes troupes alpines), ainsi que les dons de M. Trouillet : 84 bulletins de « La Cité », société historique et archéologique des 3e et 4e arrondissements de Paris (in-8°), et 14 bulletins de la Société historique d'Auteuil et de Passy (1917-1926, in-4°).

Séance du 8 Mars 1928 (Assemblée Générale)

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président présente un grand registre manuscrit, de 596 pages in-4°, ayant pour but principal d'indiquer les moyens d'ériger une université à Thonon, projetée dès 1602, avec les revenus disponibles de la ville et des fondations religieuses. Devaient être attribués : 100 ducatons aux professeurs de basses classes, autant aux professeurs d'humanité et rhétorique, 200 écus aux professeurs de philosophie, 400 ducatons aux quatre professeurs de théologie, 2.000 florins aux deux professeurs de droit canon et

de droit civil, 1.000 florins aux deux professeurs de médecine. Les syndics et C. Presset, barnabite, patronaient ce projet (1690-1697), voir *Académie Chablaisienne,* tome 27, pages 154-5.

M. le Président lit ensuite, sur un parchemin, une transaction du 29 janvier 1504, entre noble Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée (Sciez), et Pierre Voutier, bourgeois d'Evian, au sujet d'une vigne, sise au Châtelard, procédée de noble Jean Vial, d'Evian. Acte en fut dressé devant l'Eglise de Sainte-Claire, de cette ville, dans la maison forte du dit seigneur de Coudrée, en présence, entr'autres, de François Bon d'Allinges, seigneur de Servette (Jacques de Droisy, de Rumilly-Albanais, notaire). Ce document a été adressé à l'Académie par le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne ; son texte confirme un acte du 12 novembre 1419 (lu à la séance du 9 juin 1921), prouvant que le nom de Porte d'Allinges, donné à une des entrées de l'enceinte fortifiée d'Evian, vient de ce château des sires d'Allinges, voisinant la dite porte et les remparts.

M. Benand-Berthet communique divers documents, dont quelques-uns à lettres capitales ornées de figures fantaisistes : 1° Reconnaissance d'une dette de 266 florins, par Jean et Georges Bochaton, de la Touvière, en faveur de François Billod, d'Evian (20 juin 1660, Brélat, notaire) ; 2° Acquisition d'une maison à La Chapelle-d'Abondance, par Antoine Apvril, de Maurise Maxit, femme de Jean Copy (22 mars 1675, Command, notaire) ; 3° Testament de

Gabrielle Boccard, de Thonon (31 mars 1698), et procès de Messire Antoine de Troche, marquis de Saint-Séverin, contre Maurice Boccard, de Thonon (1750). Cette famille Boccard, anoblie par le roi d'Italie au XIXe siècle, se continue glorieusement en Italie, en la personne de noble Félix de Boccard (*Académie Chablaisienne*, tome 29, page XXIX). Un autre lot de documents, transmis par M. Benand-Berthet, sera étudié à la prochaine séance.

Une notice biographique sur le prince Thomas de Savoie-Carignan est lue par M. J. Baud. Son travail est motivé par le passage à Thonon, en 1634, de ce valeureux prince. Après un court séjour dans notre ville, où il était venu sous prétexte de chasse, il fit ses adieux à sa femme et à ses deux jeunes fils et se dirigea incognito sur la Bourgogne. Il allait prendre le commandement de l'armée espagnole des Pays-Bas. M. J. Baud fait circuler divers documents se rapportant à cette époque mouvementée de notre histoire, où l'on voit les noms, signatures et sceaux du roi Louis XIII, du prince Henri de Bourbon, gouverneur de la Bourgogne, du comte de Soissons, beau-frère du prince Thomas, de Roger, duc de Bellegarde ; un portrait du prince de Carignan, d'après le tableau de Van Dyck, etc...

Une intéressante causerie s'engage entre MM. Quiblier, A. Grillon, Trouillet, Perroud, au sujet de ce grand capitaine, fondateur de la branche de Savoie-Carignan, dont descend le roi d'Italie actuel.

M. l'Abbé Chaperon dépose son manuscrit : *Monographie paroissiale de Saint-Jean-d'Aulph et de*

ses Filiales. Il en lit l'intéressant chapitre de la Révolution, excellent travail bien documenté et littéraire, où le lecteur puisera de vives satisfactions et des connaissances variées sur la vallée d'Aulph.

Parlant de la même vallée, M. Cl. Baud décrit les marques familiales curieuses et la signature des Syndics et des Conseillers de Morzine sur un acte de 1731. Il présente un grand bronze de l'Empereur Gordien, trouvé en Chablais.

M. Victor Portier donne le détail des poissons livrés à la Chartreuse de Ripaille, au chiffre de 203 livres, au carême de 1785, par les associés Jean-Claude Moille et Pierre-Joseph Portier, de Rives-Thonon.

A signaler parmi les dons : *Révolte des Arves*, 1326 ; *Etymologie du mot Rhône* (deux plaquettes), par le chanoine Gros ; *Rimes et Bijoux d'un Sou*, par M. Bourgeaux ; délicates poésies, dont quelques-unes concernent Loisin et le Bas-Chablais.

L'Assemblée générale entend ensuite les rapports de gestion du Conseil d'Administration de l'Académie. Elle approuve les comptes de 1927, donne avis sur les placements à effectuer et les virements nécessités par la reconnaissance d'utilité publique, chargeant M. A. Grillon, membre du Bureau, des démarches utiles pour l'acquisition des titres nominatifs dès que toutes les fondations seront versées. M. le Président rappelle que l'ordre du jour, aux termes des statuts, porte le renouvellement du Conseil d'Administration et du Bureau. Il fait procéder au scrutin. Tous les membres sortants sont ainsi réélus pour trois années,

plus M. Victor Portier, élu comme nouveau membre du Conseil d'Administration (articles 5 et 8).

La séance d'avril, tombant le lundi de Pâques, est supprimée.

Séance du 14 mai 1928

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président commente un savant ouvrage, en quatre volumes, de M. Victor Bérard, sénateur du Jura, intitulé : *Genève, la France et la Suisse, 1815-1927*, et destiné à éclairer la Cour permanente de Justice internationale de La Haye sur la question des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex. Les membres de la Société transmettent à M. Bérard, avec leurs remerciements pour le don qu'il vient de leur faire de cette œuvre importante, leurs félicitations les plus chaleureuses.

Comme suite à l'étude qu'il a donnée en partie sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, Mgr Piccard lit un arrêté du Conseil d'Evian du 20 septembre 1690. Il concerne le règlement du marché des beurres, fromages, chevrotins, fixant le prix de ces denrées et les faisant peser par les valets de ville.

M. Victor Portier présente des extraits des comptes des constructeurs de bateaux de Thonon. En 1800, Pierre-Joseph Portier, son fils et ses ouvriers, Gathand et Gobel, construisirent deux bateaux pour le lac d'Annecy : un « corsaire » de 30 pieds de long pour Thomas Ruphy, au prix de 7 louis et demi d'or et un baril de vin. Ces habiles artisans sont chargés, la même année, de la construction des chaloupes et

bateaux de la régie à Bellerive (Genève). MM. Quiblier, Piccard, Grillon parlent de cette famille Ruphy, habitant alors à Thonon et fixée depuis au bord du lac d'Annecy et à Annecy même.

M. Benand-Berthet communique divers actes concernant l'Abbaye d'Abondance : l'un, entre les Barnabites de Thonon et le procureur du cardinal de Tencin, abbé d'Abondance, a pour objet un troupeau de cent brebis appartenant à la ferme de l'Abbaye, 1674-1751 ; un autre, du 17 mai 1624, cite parmi les legs faits à l'Abbaye par son ancien abbé, dom Gaspard Provana, un riche ornement d'église et la valeur d'un second, soit 150 écus d'or, à prélever sur les biens de M. Georges Dunand, seigneur de Saint-Paul, débiteur du comte de Frusasque, héritier du défunt abbé ; suit une série de documents du XVIIIe siècle, de moindre importance.

M. François Marin présente, en termes élogieux et délicats, la candidature de M. Bernier, artiste peintre. M. le professeur Bloume lit un article de l'*Echo de Savoie*, concernant l'œuvre remarquable de cet artiste, article dû à la plume élégante de M. Marin.

M. Vuarnet transmet le dessin des armoiries de Jean-François Bally, originaire de Viuz-en-Sallaz, d'après une sculpture figurant sur le linteau d'une porte, au hameau de La Tour, à Saint-Didier.

M. l'Abbé Chaperon fait connaître les noms des quinze gouverneurs de la vallée d'Aulps pendant l'occupation valaisanne (1536-1569). Le premier, Pierre Dupont, apparait en 1539, époque où la vallée forme

avec Abondance le gouvernement d'Aulps. Cette administration étrangère, qui influa profondément sur les communautés de nos frontières, donne lieu à une intéressante dissertation entre MM. Quiblier, J. Baud, Trouillet, Grillon, Mérou. Les reconnaissances féodales furent rénouvelées et aggravées ; les gouverneurs, choisis dans le haut Valais, appliquèrent les lois avec une extrême rigueur ; il est ensuite parlé des alpages et des droits des communautés franco-suisses.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : M. Pierre Bollon, agrégé de l'Université en retraite, à Thonon, et M. Alfred Bernier, artiste peintre, à Thonon.

Séance du 14 juin 1928

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. Michaud, trésorier si dévoué de la Société, à l'occasion du décès de son beau-père, et à la famille de M. le Professeur Petit-Roulet, qui est mort le 26 mai dernier, à Bellecombe-en-Bauges.

L'assemblée étudie les programmes et conditions concernant les concours et prix établis par l'Académie Chablaisienne : 1° Prix biennal Engel-Gros, pour l'histoire et l'archéologie régionales, et les sciences naturelles ; 2° Prix Comte Charles-Albert de Sonnaz, de 750 francs, à attribuer tous les cinq ans au meilleur ouvrage sur l'histoire de Savoie ; 3° Prix triennal Bartholoni, pour les sciences et arts appliqués à la Savoie. Après examen du projet présenté par M. J.

Baud, secrétaire, l'assemblée décide que le premier prix Engel-Gros de 400 francs sera mis au concours pour le meilleur travail concernant l'histoire et l'archéologie régionales à présenter au bureau de l'Académie Chablaisienne jusqu'au 31 décembre 1928. Le programme détaillé du concours sera approuvé lors de la prochaine séance et publié dans la presse régionale.

Une belle et vibrante poésie ayant trait à l'alliance franco-américaine est lue par M. Mérou. Pleine d'une émouvante spiritualité et de sublimes envolées, elle est vivement applaudie par l'assistance.

Continuant son étude sur les détails inédits concernant l'occupation de la Savoie par Louis XIV, Mgr Piccard note que : le 27 novembre 1690, Pierre Billod, d'Evian, reçoit un quart de louis pour porter une lettre à M. de Bonnevaux, premier syndic d'Evian, alors à Merlinge. Ce dernier, devant se rendre à Annecy, accompagné d'un député de Thonon, afin de répondre aux exigences de la garnison française du château des Allinges. M. Brun reçoit dix écus blancs de M. de Loisinge, et M. Delale deux écus pour bois et draps de lits à fournir à la dite forteresse. Jean Gallay porte des instructions aux syndics d'Abondance, et Jean Coppel à ceux de Mégevette et Habères, leur ordonnant de déposer aux Allinges mousquets et munitions. Lugrin a fourni dix chars de bois ; Thollon et Meillerie dix chars, ainsi que Saint-Gingolph et Brêt. L'aubergiste Merlin, d'Evian, reçoit 25 florins, dépensés à la réception des officiers des

Allinges venus à Evian pour intimer leurs ordres de réquisitions.

M. le baron Félix d'Yvoire donne des renseignements sur le château d'Yvoire et son occupation par l'armée française à cette même époque (1690). Au sujet des récents travaux exécutés dans cet antique château, il explique ses divers genres d'architecture et décrit les squelettes et vestiges gallo-romains découverts dans les substructures de la primitive forteresse.

M. E. Vuarnet complète son étude de la précédente séance concernant les armoiries sculptées de Saint-Didier. La maison où elles se trouvent appartenait à MM. Gentil, avocat et receveur (1780-1820). Les nobles Bally, dits d'Alby, portaient, en 1700, le blason de gueules au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même et surmonté d'un croissant d'argent. M. Vuarnet annonce en outre que deux bracelets de bronze sans aucun dessin, ont été recueillis récemment par M. Mathieu, de Chens, dans sa carrière de sable, au lieu dit « Longe Pice » (longue pièce). L'an dernier, on trouva au même endroit, sur des squelettes humains, des ossements et armes de l'époque de Halstatt (environ mille ans avant J.-C.).

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Maurice Brétaudeau, artiste peintre, professeur au Collège ; Robert Bocquin, pharmacien de l'Hôtel-Dieu ; Charles Moynat et Paul Canet, de Thonon-les-Bains. Et sont nommés membres correspondants : M. Marc Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, et R. Don Cartier, de Nice.

Séance du 9 juillet 1928

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard annonce avec regret la mort, à l'âge de 92 ans, de M. Eugène Ritter, ancien doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, membre d'honneur de l'Académie Chablaisienne, à laquelle il appartenait dès sa fondation ; il entretint, depuis près de 40 ans, avec Mgr Piccard, une correspondance plus ou moins régulière qui sera publiée. Une notice biographique et la liste de ses remarquables travaux littéraires, dont plusieurs concernent le Chablais, est lue par M. J. Baud.

Le programme du concours de 1928 pour le prix Engel-Gros est ainsi établi :

Article premier. — Le prix biennal Engel-Gros, de quatre cents francs, sera décerné en 1928, à l'auteur du meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie relatif au Chablais ou à la Savoie du Nord.

Art. 2. — Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonymat, les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1927. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours ou qui auront été soumis au jugement d'une autre société savante, ne seront pas admis à concourir.

Art. 3. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre 1928. Les ouvrages imprimés seront envoyés en double exemplaire. Ceux dont les auteurs voudraient garder l'anonymat devront porter une épigraphe qui sera

répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net.

Art. 4. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir.

Art. 5. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Au nom du général Bordeaux, le président présente : 1° Une très intéressante et savante biographie du général comte H.-M. Jaillet de Saint-Cergues, né le 25 juin 1803, décédé à Veigy, près Douvaine, le 8 juillet 1880. Il prit part aux campagnes de l'indépendance italienne et opta pour la France en 1860. Cette biographie paraîtra au tome XXXVII de la Société ; 2° Une plaquette de 16 pages in-8°, intitulée *Emmanuel-Philibert de Savoie et la France*, décrivant le rôle militaire et politique de ce grand prince (Turin, Emile Bono, éditeur, 1928). Une controverse a lieu entre MM. Quiblier, Trouillet, Claudel, au sujet de l'étymologie du lieu dit « Les Suets ».

Continuant son étude détaillée sur le Chablais à la fin du XVIIe siècle, Mgr Piccard cite les faits suivants : Le 3 octobre 1690, l'avocat Bordet, d'Evian, constate que le commandant français du fort des Allinges a reçu 19 mousquets du syndic de Saint-Gingolph et 8 du syndic de Novel. Le même jour, M. Delale est chargé d'aller à Thonon pour la fourniture du bois du corps de garde du dit fort, par Thonon et Evian, revenant comme prix à 8 florins 6 sols par jour pour ces deux villes. Remontant plus haut dans l'histoire

de la capitale du Chablais, il mentionne un document du 30 juin 1532 : Henri Métrezat et Thomas Vaud, syndics de Thonon, après avoir nommé Pierre Joly secrétaire de la ville, décident une supplique au Duc de Savoie au sujet des ravages de l'eau de l'Oncion, qui traverse le territoire de la ville de Thonon.

Etudiant l'administration française dans la partie de la Savoie du Nord, occupée par la France de 1536 à 1559, M. J. Baud présente divers actes de procédure, ordonnances et arrêts de la Cour et Parlement de Chambéry. Rendus au nom du roi François Ier (1541-1542) et du roi Henri II par François de Guise, lieutenant général (1554), ils dénotent une grande clarté, rapidité d'information, justice impartiale, etc..., fort appréciées par les habitants de la Savoie.

M. Auguste Dumas, pharmacien à Thonon, est reçu membre de l'Académie.

A noter parmi les dons : *Essai d'Histoire de la Vallée d'Illiez*, par les abbés J.-E. Tamini et P. Delèze, 442 pages in-8° (St-Maurice 1924). Excellente monographie d'un pays frontière du Chablais, et trois ouvrages anciens offerts par Mgr Piccard : *Motifs de la Conversion du Chevalier Minutoli*, deux volumes, Fribourg (1720), et *Traité des Opérations de Chirurgie*, 1 volume, Paris (1643).

Séance de rentrée du 8 Octobre 1928

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard, président, constate les progrès incessants de la Société et la grande bienveillance dont elle est l'objet, particulièrement dans les arrondisse-

ments de la Savoie du Nord. Il cite à l'appui le don que vient de lui faire M. Arthur Amoudruz, du Morillon, près de Thonon, d'un ouvrage de grand prix : *La Bible et l'Eglise*, par Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, volume relié in-4°, édition artistique de Genève (1927). Après 53 pages de texte traitant de la Bible dans l'art, les écoles, la vie du peuple, etc..., viennent les documents présentant d'innombrables illustrations, reproductions de textes du Moyen-Age, d'enluminures, de gravures, tirées des manuscrits des bibliothèques de France, Italie, Allemagne, Suisse. De chaleureux remerciements sont adressés à M. Amoudruz.

M. Abauzit résume une étude philosophique qu'il vient de composer : *Qu'est-ce que la Vérité ?* Longuement commentée, interprétée et discutée par MM. Bollon, chanoine Charvet, Bloume, Bocquin, elle vaut de nombreux compliments à son auteur.

Continuant ensuite son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, Mgr Piccard énumère les fournitures à livrer à la garnison française du fort des Allinges au mois d'octobre 1690, surtout par Thonon et Evian, d'abord 34 paires de drap, 12 serviettes, 4 nappes, 5 traversins, 4 couvertures. En vivres : 5 chars de vin de 12 setiers chacun, 9 vaches, 2 porcs gras, 35 coupes de froment de la valeur de 2.000 livres, 50 livres de viande par jour, 30 chars de bois. Plus les frais d'éclairage avec chandelles, de réparations aux brèches du fort, de courriers, de charriages, de députations au camp français de Chambéry et ailleurs.

M. l'abbé E. Paccot, de Vinzier, curé de Pacy (Yonne), communique une très intéressante étude sur les voyages et séjours de saint François de Sales au Puy d'Orbe, sur le succès de sa mission à cette abbaye (1608-1609).

Les origines de la noble famille de Blonay, ses domaines et châteaux en Savoie et en Suisse sont rappelés et étudiés par MM. Quiblier, chanoine Charvet, Mgr Piccard.

A l'exemple de l'Institut de France, beaucoup de sociétés savantes (entr'autres l'Académie Salésienne, d'Annecy) ont ouvert leurs portes aux dames distinguées de leur région s'intéressant à leurs travaux. Aussi, l'Académie Chablaisienne qui compte déjà quelques dames parmi ses membres, est-elle heureuse et très honorée d'en accueillir de nouvelles.

Sont reçus membres de la Société, après présentations régulières : S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme, née princesse Henriette de Belgique ; S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme, au château de Tourronde-Lugrin ; Mme Ponet-Bordeaux ; Mlle Quisard ; Mme Bontron, et M. Pellissier, de Thonon.

L'Académie Chablaisienne délègue quelques-uns de ses membres pour assister à la sépulture de M. René Bartholoni, ancien député, membre de l'Académie.

M. Bartholoni a fondé le prix d'histoire et de sciences qui porte son nom et sera décerné par la dite Société.

A signaler parmi les autres dons faits à l'Académie : *La Chapelle de N.-D. de Chavanex (Sciez)*, intéressante brochure de 36 pages in-8° (1928), par

l'abbé A. Moccand ; le Guide illustré de Saint-Cergues, offert par M. Norbert Dunoyer, maire de Juvigny.

Séance du 8 novembre 1928

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard, président, dans sa notice sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, énumère les paroisses ou communes qui furent obligées de fournir des draps pour la garnison du fort des Allinges, savoir : Thonon, Douvaine et toutes les paroisses de leur ressort, Chevenoz, Neuvecelle, Marèche, Montigny, n'en donnèrent qu'une paire chacune, Saint-Paul, Publier, Mégevette, Habères, deux paires. Le Conseil d'Evian, malgré ses réclamations, voit les revenus de son collège saisis et verse dix écus patagons exigés par la soldatesque (18 octobre 1690).

M. Paul Tapponier, ancien député, envoie une intéressante communication sur l'une des gloires de la Savoie : Mgr Dupanloup, né à Saint-Félix (1802), décédé évêque d'Orléans en 1878. Educateur, orateur puissant, écrivain, député à l'Assemblée nationale, sénateur, membre de l'Académie Française, il reste l'un des plus grands hommes de la Savoie.

M. Patrice Buet, fils du romancier savoyard Charles Buet, ancien président de l'Académie Chablaisienne, annonce qu'il vient d'acquérir tous les droits sur l'œuvre littéraire de son père, dont il se propose de rééditer les principaux ouvrages, consacrés pour la plupart à la Savoie.

M. le professeur Claudius Baud cite un document

cette histoire du règne d'Amédée III, en 1136, jusqu'à l'annexion de 1860.

A signaler parmi les dons faits à la Société : *Vacances de Guerre*, par le chanoine Charvet, brochure in-8°, 1915, décrivant la physionomie sombre d'une distribution de prix pendant la guerre.

Séance du 10 décembre 1298

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. Emile Vuarnet, lauréat de l'Institut, entretient l'assemblée d'une pierre à légende, située sur la montagne d'Irmentaz, commune de Bellevaux. De forme ovale, mesurant 9 mètres de longueur sur 6 de largeur, elle porte le non de Palet Rouland ou Palais de Roland et, plus communément, Pierre des Diables, lesquels, dit la légende, viendraient danser autour pendant la nuit. M. Quiblier en donne les origines géologiques et explique la formation des nodules en relief qu'elle porte à sa surface.

Une édition de 1760 des « Eléments de Stéréotomie », de l'ingénieur Amédée-François Frézier, mort en 1773, est présentée par M. Quiblier. Le portrait, en costume de colonel de Louis XV, de ce célèbre savant savoyard est conservé à la mairie de Vailly.

M. le chanoine Charvet termine son excellente étude sur Taine dans les détails de sa vie à Menthon-Saint-Bernard, sur le rivage du lac d'Annecy, et reçoit d'unanimes félicitations.

La deuxième partie du poème *Lumière*, pleine de foi enthousiaste et fort intéressante, est lue par son auteur, M. Mérou.

Dans une agréable causerie, M. le baron d'Yvoire évoque la grande figure de Mgr Dupanloup, qui fut l'ami de son père. Il cite des anecdotes se rapportant à ses séjours au château d'Yvoire. Il rappelle le souvenir de M. Ambroise Berger, publiciste de Thonon, qui fut quelque temps secrétaire de l'évêque d'Orléans.

Commentant le dernier chapitre de son ouvrage sur Yvoire, M. Vuarnet fait une digression sur le poète Lamartine et son séjour aux bords du Léman.

Avec MM. Trouillet, Bollon, Bocquin, Bloume, il discute des versions plus ou moins authentiques de ses aventures en Chablais.

Une notice héraldique sur le blason des familles Robin, de Savoie et du Bugey, est lue par M. J. Baud.

Mgr Piccard continue sa lecture sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, d'après les registres municipaux de Thonon et d'Evian. Le 18 octobre 1690, le conseil d'Evian fait prendre 34 paires de drap qu'il faut blanchir pour la garnison du fort des Allinges et réclame en vain le récépissé de 30 chars de bois fournis par son ressort pour le corps de garde du dit fort. L'avocat Rebut est délégué à l'intendant français de Bonval, et Delale à Messire Dampierre au sujet de ces réquisitions de bois et du premier payement excessif de la taille.

Le secrétaire rappelle que le concours pour le prix Engel-Gros de 400 francs, à décerner au meilleur ouvrage d'histoire sur le Chablais et la Savoie, sera clos à la fin décembre.

Enfin, MM. Quiblier, baron d'Yvoire, Michaud, Anthoinoz, discutent de certains portraits anciens des bienfaiteurs de l'Hôpital de Thonon, dont l'attribution paraît douteuse.

Parmi les ouvrages offerts à l'Académie figurent deux beaux volumes reliés des Alpes illustrées, édités à Grenoble (don de M. F. Anthoinoz).

Sont reçus membres de la Société : M. Menaut, de la Société Historique de la Loire-Inférieure, à Nice ; M. Arnulph-Duplan, chef de laboratoire à l'Institut d'optique de Paris ; Mme Marguerite Arnulph-Duplan, à Evian, fille du regretté Albert Duplan, ancien président de l'Académie Chablaisienne, et Mme Jeanne Orsat, née Comte, veuve de M. Orsat, président de la Cour d'Appel de Chambéry, à Evian.

BILAN DE L'ACADÉMIE 1927-1928

RECETTES

Solde créditeur au 1er janvier 1927.....	1.264 85
Cotisations et droits d'entrée 1927.....	1.975 —
Cotisations et droits d'entrée 1928.....	2.200 —
Souscriptions et subventions pour le tirage spécial de l'*Histoire d'Evian-les-Bains* (T. XXXVI)	16.905 —
Intérêts rente 4 °/₀.....	550 —
Vente de volumes.....	240 —
	23.134 85

DÉPENSES

Impression du Tome XXXVI des *Mémoires et Documents* : Travaux et Séances 1926-1927, *Histoire d'Evian* et Tirage spécial, sur souscription, de l'*Histoire d'Evian-les-Bains*....	18.439 —
Recouvrements, correspondances, envoi des volumes.....	329 75
Frais de bureau et matériel, éclairage, chauffage	337 70
Frais de transfert et aménagement des nouveaux locaux de l'Académie.....	1.165 90
	20.272 35
Solde créditeur au 31 décembre 1928.....	2.862 50
	23.134 85

Capital de la Société : dotation

Titre nominatif Dette Publique 4 °/₀, N° 942, section 10 (rente 550 fr.), coût.....	11 000 —

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mgr. L.-E. Piccard.

Vice-Présidents : M. Léon Quiblier. — M. Charles Anthonioz.

Secrétaires : M. J. Baud. — M. François Fornier. — M. J. Laperrousaz.

Trésorier : M. Maurice Michaud.

Bibliothécaires : M. E. Bloume. — M. Chaperon. — M. Auguste Grillon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. J. Blanchard, C. Baud, Jacques Dubouloz, Dr Lochon, Comte de Maugny, E. Vuarnet, H. Mérou, C. Servettaz et V. Portier.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J. Dubouloz, Léon Quiblier, le comte de Maugny, J. Laperrousaz, baron Chaulin, A. Chaperon.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. L.-E. Piccard, J. Baud, F. Dubouloz, C. Perroud, E. Vuarnet, N. Dunoyer, le comte de Maugny, le baron R. Chaulin, A. Chaperon.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. F. Fornier, H. Mérou, E. Bloume, J. Laperrousaz, F. Abauzit, A. Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, Servettaz, E. Bloume, Deborne, de Maugny, C. Baud, Dupupet.

Commission de la Bibliothèque. — MM. E. Bloume, A. Grillon, Chaperon, Mérou, V. Portier, baron H. Chaulin.

Membres d'Honneur

MM. Andrier Georges, avocat, maire de Thonon-les-Bains.

Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, à Paris.

Bouvier, avocat, à Thonon-les-Bains.

Bruchet M., archiviste départemental, à Lille (Nord).

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Dubouloz Jacques, ancien conseiller de Cour d'Appel, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

Jacquier Paul, député de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-L., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Sonnaz (Mme la Comtesse de Gerbaix), née Avogadro di Collobiano, Via XX Settembre, 6, à Turin.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

de Vendôme (S. A. R. Mgr le Duc) Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Abauzit Franck, professeur de philosophie, Thonon-les-Bains (m. e.)

Allamand Augustin, 93, rue de Monceau, Paris.

Andrier Joseph, notaire, Annemasse (Hte-Savoie).

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e).

Anthonioz Alfred, 5, rue du Vuache, Genève.

Anthonioz Charles, homme de lettres, Evian-les-Bains (m. e.).

Arcollières (comte Eugène d'), secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry (m e).

Arnulph Duplan Albert, 13, rue de Passy, Paris (5e).

Arnulph-Duplan (Mme Marguerite), à Evian-les-Bains.

Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.

Barillot Josué, directeur de la Société Cachat, Evian-les-Bains.

Bastard-Bogain, Sallanches.

Baud Claudius, professeur au Collège, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud François, conseiller général, Morzine (m. e.).

Baud François, commandant au 130e régiment d'artillerie, Joigny (Yonne).

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., artiste peintre, Thonon-les-Bains (m. e.).

Benand-Berthet (Madame Pierre), Fondatrice du Musée Savoyard, Evian-les-Bains (m. e.)

Benand-Berthet Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Bernier Alfred, artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Blanchard François, docteur, Thonon-les-Bains (m. e.).

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bley, chef d'escadron de Gendarmerie, Mende (Lozère).

Blonay (le baron Godefroy de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, avenue des Vallées, Thonon-les-Bains (m. e.).

Boal Davis, Château de Chignan, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bonnaz M.-I., professeur, Concise-Thonon (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie-Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bordeaux P.-E. (le général), à Trossy-Le Lyaud, Thonon-les-Bains (m. e.).

Braise Félix, député de l'arrondissement de Bonneville, Saint-Jeoire.

Brand Charles, au Châble-Beaumont.

Brétaudeau Maurice, artiste peintre, professeur au Collège, Thonon-les-Bains.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Buschet Pierre, clerc de notaire, Genève.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Chambet L., libraire, Annemasse.

Chaperon A. (l'abbé), chemin de Tully, Thonon-les-Bains (m. e.).

Charmot Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

Charvet E. (le chanoine) aumonier, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaulin (le baron Henri), à Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaulin (le baron Robert), Nernier (m. e.).

Chavan L., rentier, boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains.

Claudel Serge, professeur de philosophie, Thonon.

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

MM. Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Cusin J. (S. G. Mgr), évêque de Mende (Lozère).

Dantand Victor, clerc de notaire, Thonon-les-Bains.

Deborne Cl., pharmacien, Thonon (m. e.).

Dejean Georges, publiciste, Annemasse.

Delale Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulph.

Dompmartin Marcel (le lieutenant), 216, rue de Lille, Roubaix (Nord).

Druz Gustave (l'abbé), professeur au Collège, La Roche (m. e.).

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Duchêne Maurice, avocat à Nernier.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunant-Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Norbert, Juvigny.

Dupuis Victor (le colonel), les Charmilles, Thonon (m. e.).

Dupupet François, architecte, Thonon-les-Bains.

Duret Alphonse, libraire, 13, rue Oliffe, Deauville.

Duret Alphonse, villa Bellevue, Chens.

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Farges, avocat, 23, Grande-Rue, Pontoise (Seine-et-Oise).

Fernex de Montgex (le vicomte Joseph), Morcy-Thonon-les Bains.

Fleury José, lieutenant, 108, Bd Voltaire, Paris.

Fontaine Georges, 3, rue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

Fornier François, place des Arts, Thonon (m. e.).

Fournet Charles, 44, rue de Lyon, Genève.

Froment Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.

Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, Thonon-les-Bains (m. e.).

Gaillard A.-F. (l'abbé), curé à Cornier.

MM. Gavard A. (le chanoine), 21, av. du Parmelan, Annecy (m. e.).

Genoud Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

Geny Joseph, Thonon-les-Bains.

Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

Gillet Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte-Piquet, Paris (XVIIe).

Giraud Louis, professeur, Nernier.

Grillon Auguste, directeur de la Caisse d'Epargne, Thonon-les-Bains (m. e.).

Grillon Victor, Thonon-les-Bains (m. e.).

Guy Lucien, 3, bis, route de St-Bel, Lyon.

Guyon Léon, procureur de la République, Chambéry.

Handerson, directeur de New-York Library.

Hugonnet, secrétaire de mairie, Douvaine.

Jacquemont Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jacquier, curé-archiprêtre, Bellevaux.

Kerrien, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

Kreitmann Louis, inspecteur des Eaux et Forêts, Thonon-les-Bains (m. e.).

Laperrousaz J. (l'abbé), aumônier du Collège, Thonon-les-Bains (m. e.).

Lefranc Georges, Thonon-les-Bains.

Lochon, Docteur, Thonon-les-Bains (m. e.).

Marcoz Georges, ancien notaire, Thonon.

Maret Edmond, chirurgien dentiste, Thonon.

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Maugny (le comte Clément de), Draillant (m. e).

Menaut Elie, 14, rue Papon, Nice.

Mérou H., consul général de France en retraite, Thonon-les Bains (m. e.).

Meyer de Stadelhofen Prosper, Hermance.

Michaud Maurice, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

Molliet Louis, Villard-sur-Boëge.

Monchy (L.-G. de), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains. (m. e.).

MM. Morsier (Pierre de), 12, Vieux-Plonjon (Genève).
Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.
Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains.
Orsat (Mme Jeanne), née Comte, Evian-les Bains.
Paccot Emile (l'abbé), curé, Pacy sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).
Paccot-Bréchon Henri, 44, rue du 31-Décembre, Genève.
Péclet Félix, maire, Les Rousses (Jura).
Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.
Pellissier, libraire-éditeur, Thonon-les-Bains.
Perroud Camille, instituteur, Perrignier (m. e.).
Petitjean M., 57, rue Pierre-Charron, Paris (VIIIe).
Piccard Louis-Etienne (Mgr), prélat romain, Thonon-les-Bains (m. e.).
Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon
Portier Victor, ex-receveur des Postes, Thonon-les-Bains (m. e.).
Quiblier Charles, architecte, 75, rue de Carouge, Genève.
Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).
Quincy (l'abbé de), curé, Saint-Cergues.
Quisard (Mlle), conférencière, Thonon.
Ract (le capitaine), 234, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.
Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 5, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougerie.
Rey Ulric (l'abbé), curé, Cervens.
Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e.).
Rosset Joseph, négociant, Annemasse.
Saint-Bon (le colonel comte Jacques de), Veigy.
Saint-Bon (Gustave de), 2, rue Joseph-Autran, Marseille.
Senta Georges, 10, rue d'Italie, Genève.

MM. Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), à Sonnaz, Chambéry.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Théreret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Hector), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, Thonon-les-Bains (m. e).

Turettini Bénédict, Yvoire.

Turettini Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

Vaudaux Camille, ancien notaire, Thonon (m. e.).

Viry (le baron H. de), château de Quincy, Massongy (m. e.).

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Vulliez Emile, Le Biot.

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Membres Correspondants

MM. Braconnay (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Cartier (R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de Don Bosco, Nice.

Désormaux J., professeur au Lycée d'Annecy.

Le Roux Marc, conservateur du Musée d'Annecy.

Meynet Jean-François, géomètre, à Bellevaux.

Revel Edouard, commandant en retraite, Besançon,

Reyle (E.-B. de), professeur et publiciste à Paris.

Thorens Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALAIS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en-Provence.*
ANNECY	*Académie Salésienne.* *Académie Florimontane.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementules de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.*
GENÈVE (Suisse)	*Société d'Histoire et d'Archéologie* *Institut national genevois.* *Ville de Genève* (Genava), *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.*
GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société de Statistique.*
LANGRES	*Société historique et archéologique.*

LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale de Lausanne.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LIMOGES	*Société « Le Gay-Lussac. »*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université de Lyon.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTAUBAN	*Académie des Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) ..	*Société de Géographie.*
PARIS	*Annales Salésiennes*, rue Vaugirard, 108.
PAVIE (Italie)	*Académie de Pavie.*
SAINT-MALO (Manche).	*Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
TURIN (Italie)	*Fert, Bollettino annuale dell'Associazione fra Oriundi Savoiardi e Nizzardi Italiani.* *Reale deputazione sovra gli studj di storia patria.* *Reale academia delle scienze.* *Bibliothèque nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

— L'*Union Républicaine*, journal politique, littéraire, commercial et agricole des deux départements de la Savoie (paraissant le samedi).

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

LE PÈRE PICUS ET SON ŒUVRE

par

Mgr L.-E. PICCARD

Le Bureau de l'Académie Chablaisienne offre, à un illustre enfant de la Savoie, au R. P. Don CARTIER, l'hommage de sa profonde reconnaissance pour l'impression gracieuse de *La Vie du Père Picus*, écrite par Mgr PICCARD.

Cette biographie a été tirée spécialement, pour notre Société, des presses de l'Imprimerie du Patronage Saint-Pierre de Nice (Alpes Maritimes).

LE PÈRE PICUS

ET SON ŒUVRE



Le R. P. JEAN-FRANÇOIS PICUS

Mgr PICCARD

LE PÈRE PICUS

ET

SON ŒUVRE

Au R. P. Don CARTIER

Hommage Reconnaissant.



NICE
Imprimerie du Patronage Saint-Pierre
40, Place du XVme Corps, 40

1928

Nihil Obstat :
Annecii, die 23ª mensis aprilis 1927.
C. M. pr. Rebord,
p. a., v. g. et off.

Imprimatur :
Annecii, die 24ª Aprilis 1927.
† Florentius Michael Maria,
Episcopus Anneciensis

AVANT-PROPOS

Cette biographie du père Picus nous était demandée de divers côtés. Nous avons accepté la tâche de l'écrire comme un devoir de reconnaissance filiale. Elle devait être plus étendue, car en situant notre héros dans son cadre, notre plan faisait revivre les personnages qu'il a coudoyés, les événements auxquels il fut mêlé. Nous avons dû nous restreindre, en ne retenant que des faits essentiels basés sur des souvenirs personnels, sur des entretiens, sur des cahiers et des lettres nombreuses de nos archives ou des archives de la maison de Nazareth de Nice. A notre grand regret, ont été élagués semblablement des extraits de sermons inédits très nombreux qu'il nous avait communiqués et des appréciations et analyses de ses livres et brochures imprimés qui pourraient, au besoin, faire l'objet d'une étude postérieure.

Beaucoup de prêtres des diocèses d'Annecy et de Nice et d'ailleurs le connurent et l'appréciè-rent. Hélas ! toute cette génération est descendue dans la tombe, et le savant Dictionnaire du

clergé séculier et régulier du diocèse d'Annecy-Genève (2 *volumes*, 1920) *de Mgr Rebord, vicaire général, nous a fourni les renseignements les plus précieux. Cet ouvrage incomparable demeurera la base inépuisable de toutes les biographies et monographies du diocèse de saint François de Sales* (1).

Nous bénissons la Providence de nous avoir fait connaître de plus près cette noble et attrayante figure du père Picus ; sa grande et sainte âme de prêtre et de religieux, toujours plus sainte en vivant davantage.

Cependant, notre biographie n'est point une hymne de louange et de pure édification coupant les ponts (2) *entre le père Picus et le commun des fidèles en ne laissant voir, dans la préparation à sa mission aucune part de notre pauvre humanité. Non, il eut ses étourderies de l'adolescence, et divers menus faits nous le montrent tel qu'il fut, tel que nous sommes.*

Mais d'autre part, les lecteurs subiront, comme nous, le charme d'une nature merveilleusement douée, d'un cœur délicat, d'une intelligence supérieure. Dans sa mission obscure de la réparation des outrages faits à l'Homme-Dieu, il a devancé,

---

(1) Mgr Rebord, protonotaire apostolique, président de l'Académie Salésienne, est l'auteur de travaux très importants d'histoire et d'archéologie tel que le complément du *Dictionnaire du clergé*, *Les synodes de saint François de Sales*, *Ses visites pastorales*, *La cathédrale de Saint François de Sales*, *etc.*, *etc.*, *Le Divin voyageur*, ouvrage d'une haute valeur exégétique.

(2) Ce mot est de M. Henry Bordeaux dans son ouvrage *Saint François de Sales et notre cœur de chair*, p. 40.

en quelque sorte, par son œuvre, le puissant mouvement de réparation imprimé à l'Eglise par le pape Léon XIII, ordonnant des prières dans ce but après la sainte messe et la bénédiction du Saint-Sacrement. Aussi le règne eucharistique mondial de Jésus-Christ a-t-il vu des jours de triomphe aux congrès eucharistiques de Lille, de Montréal, de Chicago...

Ecrivain de race, prêtre marquant de notre temps, lié d'amitié avec des cardinaux, des membres de l'épiscopat et de hautes personnalités de notre époque, il montra ce que peut l'esprit surnaturel du prêtre greffé sur la valeur personnelle de l'homme.

DECLARATION

Conformément au décret du pape Urbain VIII, nous déclarons que les titres attribués dans ce travail au R. P. Picus, ainsi que les faits extraordinaires cités — prédictions, grâces, miracles — ne reposent que sur un témoignage humain. Nous ne prétendons pas prévenir les décisions de l'Eglise dont nous resterons à jamais le fils humblement soumis.

Mgr L.-E. PICCARD.

CHAPITRE PREMIER

Son enfance. — Sa famille. — Révérend Duret, curé, et le vicaire général. — Agilité. — Les veillées et les légendes. — La première Communion.

Jean-François Picus naquit à Massongy, en Chablais, le 7 mai 1826, d'une famille modeste selon l'opinion mondaine, mais pleine de foi et de piété.

Son père Jean-Pierre-Aimé Picus était un modèle de vertu religieuse. Aussi remplit-il longtemps l'office de sacristain de la paroisse que lui confia Révérend Duret, curé de sainte mémoire. Sa mère Marianne Picus (d'une branche de la même famille) représentait la femme forte de l'Evangile joignant à une piété traditionnelle la vigueur de la maîtresse de maison. Dieu leur donna plusieurs enfants, parmi lesquels se distingua de bonne heure celui dont nous écrivons la biographie.

Esprit vif et remarquablement intelligent, caractère impétueux et observateur quand même, il gagnait tous les cœurs par sa bonté, sa simplicité et sa bonne humeur. Ajoutez à ces qualités une grande souplesse physique qui faisait l'admi-

ration de tous les enfants de son âge. Brave jusqu'à la témérité, indépendant par nature, il aimait à se dire l'enfant du Bon Dieu vers lequel l'élevait chaque jour la conduite de ses parents. Chaque jour, en effet, ils le priaient en commun, rapportant à lui tout ce qui leur arrivait d'heureux ou de malheureux, le remerciant en toute circonstance, pratiquant le plus grand respect pour le prêtre et les choses saintes, et les commandements de Dieu et de l'Eglise. Maintes fois, nous lui avons entendu raconter des traits de la religieuse ferveur de ses parents ; son père, aux jours de jeûnes du carême ou des quatre-temps, ne prenait souvent aucune nourriture jusqu'à midi malgré les rudes travaux de la campagne auxquels il se livrait pour alimenter sa petite famille.

Il avait d'ailleurs sous les yeux un jeune séminariste édifiant, son oncle Charles Picus, frère de son père, que le saint prêtre, curé de la paroisse, Révérend Duret avait déjà distingué et conduit vers le sanctuaire, ainsi que son cousin Marie-André Piccard, mort accidentellement au petit séminaire d'Evian en 1821.

Le petit Jean-François aimait surtout à servir la messe et à la chanter de sa voix mélodieuse et pure. Il remplissait à perfection la charge de sacristain. Aussi était-il le préféré du révérend curé.

Ce dernier reçut un jour la visite d'un vicaire général du diocèse qui admira, à son tour, la piété et l'intelligence du jeune campagnard. Ayant une lettre pressante à porter au révérend curé de Douvaine, à 3 kilomètres de Massongy, Révérend Duret en chargea son petit protégé. En

moins d'une demi-heure, il était de retour après commission faite. Le vicaire général étonné voulut le voir de plus près. Il en conclut qu'il fallait le mettre au collège de la Roche dont il était l'un des administrateurs. Révérend Duret accepta l'offre avec reconnaissance tout en se réservant de l'initier auparavant à l'étude du latin dans une école de garçons qu'il ouvrit bientôt pour la paroisse.

Le jeune élève y fit les plus remarquables progrès en s'attachant de plus en plus à son professeur qu'il aidait au besoin dans la culture et l'arrosage de ses deux jardins. Hors le temps de ces occupations, il gardait le petit troupeau de son père. Mêlé aux enfants du village, il les édifiait par sa conduite tout en s'associant à leurs jeux et à leurs exercices. Mais, il les surpassait tous par son agilité et son adresse, ayant appris des saltimbanques accourus aux foires de Douvaine et des environs des tours de gymnastique qu'il exécutait à perfection. D'un bond prodigieux, il sautait par-dessus les murs et les haies élevées, s'accrochait aux branches des arbres, grimpait rapidement à leurs sommets sans se faire une écorchure. Tenté un jour par les beaux fruits du jardin du presbytère, il en franchit la clôture et emporta quelques belles pommes au risque de se briser les reins. Il en fit plus tard, étant prêtre, l'aveu à Révérend Duret qui lui en donna l'absolution en riant de bon cœur.

En hiver, c'était le temps du récit des vieilles légendes pendant les longues veillées. Un conteur sans égal, J. P. Picut nous en a laissé quelques-unes qui ont paru dans les tomes 31-32 des *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*. Mais, ce qui intéressait le plus l'enfant,

c'était d'entendre raconter la conduite courageuse de ses ancêtres tant sur les champs de bataille que pendant la période révolutionnaire de 1792. Un soir, en 1794, le bruit s'étant répandu à Massongy que certains mécréants allaient renverser la croix du cimetière de la localité, son aïeul François Picus (fils de Jacques Picus et de Claudine Piccard) courut sur les lieux armé de son fusil. Il allait faire feu quand une idée surnaturelle l'arrêta :

« Je vais les envoyer en enfer », se dit-il tristement, et il rentra chez lui les yeux pleins de larmes (1).

Ce trait et d'autres semblables contribuèrent à lui donner cette indépendance de caractère rebelle à tout compromis, et cette ignorance de la peur pour résister en face à ses ennemis ou à ses adversaires.

En hiver aussi, les habitants et spécialement les jeunes gens prenaient un grand plaisir d'aller en longue procession, traînant chacun leur *luge* ou petit traîneau, chercher les belles pentes de neige du coteau de Massongy, d'où ils descendaient avec la rapidité d'une flèche, en se grisant d'air vif, de vitesse et d'espace. Mais plus d'une fois le petit Jean-François rentra avec des pantalons ou des vêtements en lambeaux. La mère à sa rentrée lui administrait alors une correction exemplaire, car racontait-il, elle avait toujours sous la main une verge à cet effet.

Après une instruction soignée, il fit sa première communion dans des sentiments de piété extraordinaires. Son cœur embrasé d'amour pour

---

(1) Piccard, *Histoire de Massongy*, p. 125.

Jésus-Christ se trouvait profondément touché par sa bonté ineffable envers de pauvres créatures. Il en versait des larmes de reconnaissance. La pensée de la réparation des injures faites à l'Homme-Dieu dans l'Eucharistie prenait peut-être déjà naissance dans son âme. Ce divin sacrement avait tant d'attrait pour lui qu'il désirait y participer le plus souvent possible.

CHAPITRE II

Le collège de la Roche. — Picus et Emonet poètes. — Les Oblats de Marie. — Poésies à la Vierge. — Les parents Dufour, Piccard, Quisard...

Il partit enfin pour le collège de la Roche et s'y livra au travail avec ardeur. Cette application jointe à beaucoup d'ouverture d'esprit lui valut des succès. Son cœur, ses talents lui donnaient de l'autorité parmi les étudiants émerveillés d'autre part de sa souplesse physique et de ses tours de gymnastique. Un jour, par légéreté, il lui arriva de franchir les murs et de rentrer de même. Il dut en faire amende honorable au directeur de l'établissement.

Poète par nature, il fit bientôt les essais de sa jeune muse et de la vivacité de son esprit. Ses innocentes saillies toujours plaisantes en prose ou en vers défrayaient les récréations et promenades des élèves.

Ce collège établi par le prévôt de la cathédrale de Chambéry, de Thiollaz, vicaire général du diocèse (en 1807) remportait les plus beaux succès. On y accourait de toute la Savoie et de l'étranger. L'ancien couvent des Bernardines remarquable par sa beauté et sa distribution lui avait fourni

des bâtiments bien adaptés à un établissement d'instruction secondaire.

Picus s'y lia d'une manière particulière au jeune Emonet Ambroise, né à Megève (Haute-Savoie), le 26 mars 1828. Elève de la même classe, ils se disputaient les prix de fin d'année. Dans une composition en vers français, le professeur déclara Picus tout premier pour les sentiments exprimés en une facture irréprochable et Emonet le second. Mais, une faute d'orthographe ayant échappé au premier dans la chaleur poétique, les deux concurrents étaient classés *ex œquo*. Picus peu satisfait, se leva d'un bond, et s'adressant au maître : « Composons-nous en orthographe ou en poésie ? » cria-t-il. Les applaudissements des élèves répondirent à cette interpellation. Mais, la sentence fut maintenue.

Emonet ses cours terminés se consacra aux missions. Le 31 mars 1846, il est au scolasticat du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie. Prêtre le 5 avril 1851, il devint préfet apostolique de la Guyanne (2 mars 1873) et supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, le 26 août 1882 (1).

Son ami Picus, animé comme lui d'un grand zèle pour la conversion des peuples à l'Evangile et d'une dévotion plus grande encore envers la Sainte Vierge, chercha pendant quelque temps sa voie.

Révérend Duret curé comptait parmi ses neveux un jeune homme qui se destinait au sacerdoce et à une congrégation naissante qui faisait grand bruit, celle des Oblats de Marie-

---

(1) Mgr Rebord, *Dictionnaire du Clergé de Genève-Annecy*. I, p. 315. Il mourut le 28 Juin 1898.

Immaculée, instituée par Mgr de Mazenod C. E., évêque de Marseille (1). Il confia son dessein à son ami Picus qui s'enflamma d'un saint zèle pour le culte de la Vierge qu'il chanta en des poésies brûlantes d'amour. Son cousin Picus François-Hippolyte, né en 1824, Picus Jean-Pierre (dit Pierroton), Picus Jacques (dit Francillon) (2), (qui avaient tous reçu les premières leçons de latinité de Révérend Duret) lui faisaient cortège, ainsi que divers parents et amis des familles Boulens, Piccard.

Mais nul ne prit autant de plaisir à entendre ses cantiques à la Vierge que le pasteur de la paroisse, que son oncle Révérend Charles Picus, vicaire de Veigy dès 1840 (3) et que ses frère et sœurs, Louise, Célestine, Julienne, Lucie, Marie et Rosalie (4).

Ses productions littéraires en patois et en français réjouissaient les soirées du village. Tous s'intéressaient à lui. Parmi ses parents, il est juste de rappeler les Dufour (Blondins) alliés à la famille noble des Quisard de Massongy, famille plus cultivée que le commun et qui fournissait de tout temps les sergents royaux de la localité. Il trouvait chez eux et chez les Quisard, une bibliothèque adaptée à ses goûts poétiques et littéraires, toujours spirituels et délicats.

Son aïeule Françoise Dufour, épouse de François Picus l'avait tenu sur les fonts baptismaux

(1) Les Oblats de Marie-Immaculée fondés à Aix, en 1816, avaient été approuvés le 17 Février et 21 Mars 1826.

(2) Ces deux derniers nés l'un en 1827, l'autre en 1828.

(3) Curé d'Yvoire en 1850 où il est décédé en 1876.

(4) Louise, sainte fille, née en 1827, demeura célibataire ainsi que Julienne (1830-1896). Célestine, née en 1829, et Lucie en 1836, devinrent religieuses. Rosalie se maria à M. Mouriez de Lyon. Enfin son frère Marie (1834-1908), épousa en 1876, Césarine Champagne de Massongy.

avec Jean Picus son grand-père maternel (1). Ses cousins, Louis-Auguste Dufour, né en 1819 et les frères de ce dernier Aimé, Jacques, Maurice (2) applaudissaient à ses succès, écoutaient avidement ses poésies (qu'ils appelaient des chansons) et la lecture d'un essai de roman dont Maurice Dufour, maire de Massongy, il y a quelque quinze ans, n'a pu me donner exactement le thème.

Les uns et les autres se trouvaient, comme Picus, de robustes gars, souples, intelligents, travailleurs et gardant dans leur démarche et leur maintien quelque chose de la noblesse des Quisard.

Les Quisard en effet avaient mêlé leur sang à plusieurs familles de la localité par de multiples alliances : Jacquemine Quisard (1626) s'était mariée à P. Picus, Jeanne sa sœur à J. Dufour et Elisabeth leur nièce à Claude Dufour. A la naissance de François Dufour, fils de Jean Dufour et de Louise Viret (20 décembre 1730), François et Marguerite Quisard se présentent comme parrain et marraine (3), comme d'autres Qui-

---

(1) Aussi lisons-nous dans son acte de baptême signé du curé Duret : Parrain et Marraine : Jean Picut, grand-père ; Françoise Dufour, grand'mère. Cette Françoise était fille d'Amé, petite-fille de Pierre et arrière-petite-fille d'Amé, sergent royal qui avait épousé Hippolytine Piccard au XVIIIe siècle.

(2) Amé, né en 1825, Jacques en 1827, Maurice en 1834. Louis-Auguste se distingua dans les guerres d'Italie par sa valeur et devint major ou commandant dans l'armée italienne, alors que Joseph-François et Claudius-Marie Quisard étaient tous deux capitaines dans la brigade de Savoie. Le premier favorisa son avancement dans l'armée, comme parent éloigné.

(3) La sœur de ce nouveau-né, Jeanne Dufour, née le 11 Avril 1726, épousa Jean-Louis Dallex dont elle eut Jéromine Dallex, mon aïeule, mariée à François Piccard en 1791. C'est à cette alliance et à d'autres que Mme Angélique Quisard, née Maret, (femme du capitaine Joseph-François Quisard), faisait allusion récemment en affirmant que les Quisard, les Piccard, Picut et Dufour étaient reliés par de multiples parentés. Mme Quisard est décédée à Thonon en 1927, en sa 98e année, gardant toutes ses facultés et le culte des traditions.

sard le firent pour d'autres familles alliées de plus ou moins loin à la leur (1).

Mais la famille dévouée à ses intérêts, la famille de François Piccard le soutenait non seulement de ses paroles, mais surtout de ses ressources. Jéromine Dallex épouse du dit François Piccard, ancienne élève des Dames Ursulines de Thonon, avait toujours demandé à Dieu la grande faveur de voir l'un de ses quatre fils monter à l'autel (2). L'un d'eux Marie-André, contemporain de Révérend Charles Picus, sembla devoir réaliser ses espérances en allant au collège d'Evian avec les meilleures dispositions. Mais, il s'était noyé accidentellement au grand désespoir des siens. Sa mère inconsolable continua néanmoins de favoriser les vocations ecclésiastiques parmi ses parents et par ses prières et par ses dons en nature ou en argent. Non contente de consacrer l'une de ses filles du nom de Julienne à Dieu, elle fut l'une des bienfaitrices insignes dans l'établissement des religieuses de la charité à Massongy (3). Elle avait donc reporté sur Révérend Charles Picus et sur notre jeune élève toute la religieuse affection qu'elle avait pour son cher fils disparu (4).

---

(1) Jéromine Dallex, née en 1752, et Caroline sa sœur, née le 11 Mars 1766, ont pour parrains et marraines, la première, Joseph-Sébastien Quisard et demoiselle de Reyuz, la seconde Marie et Charlotte Quisard.

(2) Ses fils étaient Joseph (1798-1865) ; Maurice (1804-1887) ; Jean-Baptiste (mon père) (1808-1881) ; et Marie-André (1805-1821).

(3) Sa fille Julienne était entrée dans cette congrégation. Elle eut des imitatrices ; Jéromine fille de Joseph Piccard, religieuse de Saint-Joseph d'Annecy et autres parentes en assez grand nombre.

(4) Dieu exauça ses prières, car cinq prêtres tous apparentés à la famille Piccard répondirent à l'appel divin au XIXe siècle. Elle s'étudiait aussi à procurer le bien temporel de la famille Picus en leur ménageant par son époux, grand propriétaire de la localité, des entreprises et travaux rémunérateurs, tels que ceux requis pour la construction de la grande maison neuve des Piccard.

CHAPITRE III

Le séminaire de Marseille. — Epreuves. — La musique. — Les Missions. — Amour pour Jésus-Hostie. — Réparation. — Professeur de théologie à Fréjus. — Le P. Lagier.

Le moment du départ pour le séminaire de Marseille (qui était le séminaire des Oblats de Marie-Immaculée de Marseille) vers lequel s'étaient portés ses vœux et ceux de son ami Duret, arriva enfin à leur grand contentement. Ils y furent reçus cordialement par Mgr Mazenod Charles-Eugène, évêque de cette ville (1782-1861). La tonsure, la soutane, la consécration à Dieu et au service de l'Eglise les frappèrent vivement, ainsi que la responsabilité sacerdotale dont il fut longuement question en divers exercices de piété. Il n'est pas facile de concevoir et encore moins de dire les pensées qui remplirent en ce moment leurs âmes de crainte et d'agitations intérieures.

Toujours est-il que Duret pris de découragement finit par lâcher pied et rentra chez son oncle à Massongy. Mais Picus quoique fort ému tint bon, aidé du puissant secours de la Vierge qu'il appelait sa mère. Quoique sa conduite eût été toujours régulière, dès ce moment, il y apporta cependant un notable changement par la réforme de quelques défauts de son caractère et

particulièrement de son penchant à la plaisanterie dont il ne lui resta qu'une aimable gaîté.

Il revint passer quelques jours de vacances dans sa famille sans prendre part toutefois aux travaux de la campagne, comme il le faisait en étant collégien (1). Son ami Emonet alors élève au scolasticat du Saint-Esprit fit des tentatives pour l'attirer à lui (1848), mais sans succès (2).

Tout en étendant ses connaissances théologiques afin de pouvoir enseigner et défendre la religion si attaquée à cette époque, il ne laissait pas, sur l'avis de ses professeurs, de cultiver la musique où il excellait. Il chantait, de sa voix moelleuse, et forte, des mottets, des cantiques, des solos qui respiraient une grande piété.

Elevé au sous-diaconat, puis au diaconat, les cérémonies et admonitions qui accompagnent ces degrés du sacerdoce furent la porte par laquelle il entra profondément dans l'esprit de ses devoirs et particulièrement dans ceux du prêtre sacrificateur.

De là date son amour brûlant pour Jésus-Christ : « Nous étions à Marseille sous un pin, dit-il, nous lisions le commentaire du psaume *Judica* par Mgr Le Courtier dans son livre sur la messe. Je fus pris par cette lecture et enflammé, la flamme dure encore » (3). Elle dura toute sa vie. Il s'écriait :

« Jésus serait délaissé au tabernacle ? Ce

---

(1) Son père, racontait-il, lui mettait gaiement la bêche à la main de suite après son retour. Il l'acceptait en chantant et soutenait les travailleurs, ses frère et sœurs par sa bonne humeur et ses joyeusetés.

(2) Il demanda cependant à ses supérieurs de partir pour les missions, mais ils le lui refusèrent, alléguant qu'il n'avait pas la santé suffisante pour ce ministère *(Semaine religieuse de Nice,* relatant la mort du Père en 1897).

(3) Archives de Nazareth de Nice.

Jésus qui a donné sa vie pour nous et la dernière goutte de son sang, qui demeure par amour, parmi les hommes, en étendant le fruit de ce bienfait des bienfaits à chacun de nous jusqu'à la fin des temps ! Et pour arriver à notre cœur qu'il désire il a affronté des montagnes d'obstacles ; l'incrédulité et les outrages de ses ennemis, l'ingratitude, la lâcheté, l'indifférence des chrétiens relâchés. C'est une nouvelle passion. Et nous l'abandonnerions ! Aimons-le éperdûment pour ceux qui ne l'aiment pas, réparons, réparons les injures faites à l'Homme-Dieu. »

Tels sont les accents émus qu'il adressait à ses collègues du séminaire de Marseille. Ils devaient retentir plus tard au grand séminaire de Fréjus et dans la chapelle des Pères Oblats de Paris.

Il se livrait, en même temps, avec ardeur à l'étude des sciences ecclésiastiques où il prima d'une manière si éclatante que ses supérieurs le jugèrent capable d'enseigner à son tour. Il fut nommé, après son ordination, professeur au grand séminaire de Fréjus dirigé par les Pères Oblats (1).

Son cœur, sa piété joyeuse, ses talents lui donnèrent une grande autorité parmi les élèves. Etudiant la veille, maître le lendemain, il demeura néanmoins identique à lui-même, ne respirant que l'œuvre de la réparation qu'il établit sur une plus vaste échelle. Le directeur de la maison, le père Lagier, les pères Balaïn et ses confrères l'admiraient, lui prodiguaient leurs conseils et leurs encouragements.

---

(1) Il enseigna d'abord la philosophie, d'après la *Semaine religieuse de Nice* (1897).

CHAPITRE IV

Mort de sa mère. — Sœurs religieuses et famille. — Théologie du P. Lagier. — Tiraillements. — P. Picus directeur de la chapelle des Oblats de Paris. — Sa parole. — La Réparation. — La flamme.

Sa mère était décédée en 1847 ; il en ressentit un profond chagrin. Ses deux sœurs Célestine et Lucie, avec lesquelles il entretenait une correspondance pieuse (malheureusement égarée) venaient d'entrer au couvent et de se consacrer à Dieu (1). Ses lettres, les encouragements de leur parente Jéromine Piccard née Dallex, et surtout ceux de Révérend Duret ne furent pas étrangers à cette décision. Leur père Jean-Pierre-Aimé Picus (dit Mamé) eût voulu, comme le père de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, donner à Dieu tous ses enfants. Son fils cadet Marie Picus (dit l'Ami) partit bientôt pour le régiment et fut enrôlé dans le corps des bersaglieri, les zouaves d'Italie. Il s'y distingua par son intelligence, sa souplesse et son endurance. Ses parents, les deux capitaines Quisard, son cousin Louis-Auguste Dufour déjà gradé, travaillèrent en vain pour lui

(1) Célestine, dite Céline, entra chez les religieuses de Saint-Charles pour devenir ensuite Dame réparatrice avec son frère le père Picus.

faire accepter de l'avancement dans cette armée piémontaise pour laquelle il semblait être fait. Il refusa constamment leurs offres ne désirant autre chose que de continuer les traditions de la famille dans ce pays de Massongy (1). Son frère le P. Picus s'en réjouit, car il redoutait les dangers de la caserne et de l'armée.

Le P. Picus professeur, toujours actif et laborieux, conserva, parmi ses confrères en théologie, une supériorité incontestable et la profonde affection de ses élèves. Il chérissait cette jeunesse pieuse qu'il attirait au tabernacle, il la soutenait, l'encourageait, donnait à propos des avertissements, rarement des reproches. Au séminaire régnaient d'ailleurs la piété entretenue par les exercices religieux, la prière, la méditation, les lectures spirituelles et les prédications brûlantes et quelque peu mystiques du R. P. Lagier et de son benjamin le P. Picus.

Le P. Lagier, théologien incomparable, partageait en effet, sa pieuse dévotion pour l'Eucharistie. Nommé supérieur du grand séminaire de Fréjus en 1851, ce fut lui qui y établit la congrégation des Oblats. Il jouissait d'une telle influence que le Chapitre de la cathédrale de Fréjus le choisit comme vicaire capitulaire au départ de Mgr Vicart appelé au siège de Laval (2). Salésien

---

(1 Ayant été appelé par son capitaine qui lui imposait un grade de vive force, il déserta deux jours et rejoignit ensuite son régiment sans être inquiété.

(2) Entré au noviciat des Oblats en 1834, il devint peu de temps après aumônier des Dames du Sacré-Cœur de la ville d'Aix en Provence et, en 1835, après sa profession, professeur de morale au grand séminaire de Marseille et directeur des scolastiques Oblats. En 1841, il fut appelé à remplir cette double charge au scolasticat de Notre-Dame-des-Lumières. En 1842, il partit pour le grand séminaire d'Ajaccio en Corse, comme professeur de théologie, d'Ecriture sainte et de Liturgie ; revint bientôt à Marseille pour enseigner la théologie morale et pour assister en 1850, comme théologien épiscopal au concile provincial d'Aix.

par tempérament, il aimait à rendre ses leçons de théologie vivantes en les dépouillant de leur aridité naturelle par des réflexions pieuses ou des traits tirés du *Traité de l'amour de Dieu* ou de la *Vie des Saints*. Le P. Picus l'honorait et le chérissait comme un père, et lui le regardait comme son fils. Le P. Lagier le quitta malheureusement en 1856 pour devenir supérieur du grand séminaire de Quimper en Bretagne, puis ensuite, supérieur des Oblats et du sanctuaire de Notre-Dame du Bon-Secours dans le Vivarais. Ils ne cessèrent néanmoins de correspondre et les lettres du P. Picus le suivaient partout à Marseille, Nancy (1). Il en recevait des avis et des encouragements bien nécessaires car depuis son départ, le P. Picus orateur, musicien, entraîneur d'hommes et de jeunes gens avait vu son influence grandir et absorber même celle de ses confrères.

Il s'ensuivit des tiraillements (2). La question de la Réparation prêchée par lui fut discutée, quoique l'on rendit justice à ses intentions et à sa profonde piété (3). Aussi reçut-il bientôt sa nomination de directeur de la chapelle des Oblats de Paris dépendante de leur maison de Saint-Pétersbourg de la dite ville. Son zèle allait s'exercer sur un vaste théâtre. Le P. Lagier devait le

---

(1) En quittant la direction de Notre-Dame de Bon-Secours, le Père Lagier prit celle de la maison du Calvaire à Marseille, et, peu après, il fut envoyé comme supérieur de la maison des Oblats de Nancy en Lorraine. Il n'y resta que trois ans car on le rappela bientôt pour le charger de la direction du grand séminaire de Marseille.

(2) L'affection enthousiaste de ses élèves ne s'était point éteinte en 1887, époque où j'en recueillis des preuves multiples en passant un hiver à Nice pour ma santé.

(3) On l'accusait en même temps, de trop développer le sens mystique de l'Ecriture sainte, Ce sens venant non des mots, mais des choses exprimées par les mots, eut en effet toujours ses préférences.

soutenir et l'encourager, car le 24 novembre 1863, le Père général des Oblats l'appelait dans la capitale pour être son 4me assistant général (1).

Sous sa direction, à Paris comme à Fréjus le P. Picus s'adonnait à l'étude des écrits des Saints Pères et des Docteurs de l'Eglise qu'il cite si souvent dans ses ouvrages imprimés ou demeurés manuscrits. Aussi ses talents furent-ils appréciés et répandirent-ils le plus vif éclat. Son éloquence noble, douce, forte et même onctueuse quand il parlait des bontés du Sauveur, prenait toutes les formes et se pliait à toutes les intelligences. Homme apostolique, il devint l'imitateur de saint François de Sales, son patron, qu'il reproduisait fidèlement en chaire, au tribunal de la pénitence, au chevet des malades pauvres, riches, petits ou grands. Entouré d'estime et de confiance, il passait des journées entières à absoudre et consoler de pauvres égarés. Ces longues séances furent la cause de la maladie de la pierre qu'il y contracta et dont il eut tant à souffrir.

Parmi ses œuvres, celle qui lui tenait le plus à cœur était évidemment celle de la Réparation des outrages faits à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Aussi s'empressa-t-il d'établir, dans sa chapelle des Oblats la Garde d'honneur en prêchant les devoirs qu'elle impose :

« Pourquoi réparer ? s'écriait-il, parce que c'est un devoir non seulement de piété et d'intérêt, mais aussi de justice, car nous sommes la cause des opprobres de l'Homme-Dieu. Il a été frappé et humilié en se chargeant de nos iniquités : *Propter scelus populi mei percussi eum.* Il a

(1) Archives de Nazareth de Nice (Lettre de nomination).

accepté librement cette responsabilité. Et nous sommes membres de la famille humaine qui a tué le Sauveur : Caïn a tué Abel. Par la bouche des prophètes, des patriarches, nous avons demandé un libérateur. Et nous l'avons envoyé dans les supplices et à la mort. L'Humanité, l'Homme, l'enfant perdu par le péché rencontre Jésus-Christ au calvaire et lui demande : *Que sont ces plaies ? Quid sunt plagæ istæ ?* et Jésus lui répond : C'est toi qui as fait cela, tu as crucifié ton Dieu, ton père, ton ami ! J'avais des enfants, ils m'ont méprisé, délaissé, abandonné. Pour les ramener et racheter de leur crime, j'ai donné tout mon sang. Hélas ! j'ai foulé le pressoir tout seul et personne ne m'a aidé, je n'ai pas trouvé de cœur qui voulût me consoler, j'ai cherché des amis et je n'ai trouvé de l'amitié que le nom.

Dans l'Eucharistie, Jésus est délaissé, c'est la continuation du calvaire : *Extraneus factus sum fratribus meis.* La société l'abandonne, le riche, le pauvre, la famille, la jeunesse, l'enfance s'éloignent de lui. Quand le Christ est souffleté, crucifié par la négation, la science, le blasphème, par les bourreaux du jour, nous l'abandonnons. *Deridebant eum principes, illudebant ei. C'est l'oubli !* Un Dieu oublié n'est plus rien, c'est une ruine. *Factus sum tanquam vas perditum* (Ps. xxx, 13). Où le trouvez-vous, en ce moment, dans les cœurs et les mémoires de la multitude ? Les savants, les politiques, les vieux, les adolescents l'oublient. C'est le délaissement de Gethsémani quand la tristesse accable son cœur à la vue de l'ingratitude, fruit de l'impiété et de l'indifférence. *Væ soli !* Malheur au délaissé, et Jésus gémit et pleure : O cieux ! s'écrie-t-il, trem-

blez, soyez dans la stupeur, que vos princes soient dans la désolation, car mon peuple m'a délaissé, moi la fontaine des eaux de la vie (Jérémie, II, 12). Jésus est dans les angoisses et combien qui s'enfuient comme les apôtres, qui ne veulent pas le voir dans son tabernacle, d'autres qui ne donnent aucune compassion, aucune consolation à la misère du Dieu frappé et humilié (Isaïe, LIII, 4), *Sustinui qui simul contristaretur et non fuit et qui consolaretur et non inveni* (Ps. 68, 21). *C'est le sacrilège.* C'est le crime de Judas. Il baise l'Homme-Dieu et se fait son bourreau. Au cours des siècles que d'injures dans son sacrement d'amour ! Que de brutalités, de blasphèmes, de profanations ! Que de fois son corps sera foulé aux pieds, jeté dans l'eau, dans le feu, dans la boue, jeté en pâture aux animaux, profané dans des réunions infâmes ! Je sais bien que le corps sacré est inaccessible à la douleur, mais en est-il moins outragé ?

A cette vue, Jésus s'est jeté dans nos bras. *Hoc facite in meam commemorationem.* Je supporte, dit-il, les rires des pharisiens, de leurs valets, des impies, des journalistes, pour que Satan et ses adeptes ne rient plus de vous. C'est moi votre ami.

Pensons-nous à ce délaissement, à ces outrages en ne nous présentant souvent, au prisonnier du tabernacle qu'avec le costume et le langage du mendiant, réclamant des grâces, des faveurs, sans lui accorder la larme de l'ami ?

Le blasphème formulé chez Caïphe par le soufflet et les crachats se renouvelle même par les irrévérences graves, par le rire insensé ou spirituel qui vient des regards, des tenues coupables, des modes immorales avec de mauvais

desseins. Jésus s'écrie : La confusion couvre ma face, tirez-moi de cette boue : *Operuit confusio faciem meam, eripe me de luto* (Ps. 68, 3, 15). Et cependant quelles n'étaient pas les douces espérances de la victime ?

Du balcon, Pilate présenta Jésus au peuple. Et le peuple répond : Enlevez-le ! Crucifiez-le ! *Tolle ! Crucifigatur !* Mais, par-dessus ce peuple infernal, le Christ voit le peuple chrétien chez qui il s'est réfugié la veille par l'institution de l'Eucharistie. Son âme est calme, et il dit : *Vado et venio,* je meurs, je m'en vais et je me rapproche de vous, mes amis. Et nous le fuyons et nous le méconnaissons !

Le prêtre sur le balcon présente Jésus au peuple et dit : *Ecce Agnus Dei,* voici l'Agneau de Dieu. Et que répond-on ? Nous ne le connaissons pas ! Il nous est inutile ! Loin de nous son joug ! *Non novi hominem... inutilis factus est nobis. Projiciamus a nobis jugum ipsorum...* Pas lui, mais Barrabas, César, l'orgueil, la sensualité et le crime.

Mais nous, ô Christ ! non ! Nous ne Vous oublierons pas, nous ne vous abandonnerons point dans votre délaissement. O vous, roi des rois, dominateur des dominateurs, qui vous cachez sous les voiles eucharistiques, venez nous délivrer : *Veni, ad liberandum nos !* Régnez sur nos cœurs, régnez sur le peuple : *Intende, prospere et regna...*

Véronique s'avança et essuya la figure de Jésus. Véronique, c'est l'Eglise toujours là pour essuyer la divine face avec le voile blanc de la parole sainte, de son culte, de ses fêtes, de l'adoration et particulièrement de la Réparation. *Venite, adoremus.* Venez, adorons l'Homme-

Dieu qui nous tend les bras, *Tota die expandi manus meas ad populum non credentem* (Rom. x, 21,. Isaïe, 65, 2). »

Tels étaient les appels enflammés du P. Picus aux adorateurs et adoratrices de la Garde d'honneur instituée dans sa chapelle (1). Ils trouvèrent des échos et on le regarda bien vite comme l'un des plus éloquents prédicateurs de la congrégation des Oblats. Sa chapelle vit des foules accourir, des âmes d'élite s'y pressaient autour de sa chaire, car il avait le don de l'éloquence et tout ce qui y concourt : la physionomie vive, la voix superbe, la réputation et la sainteté. Mais ces qualités ressortaient davantage dans les entretiens particuliers ; quand il parlait de l'*Ami divin*, de *Jésus méconnu*, les larmes tombaient souvent de ses yeux.

(1) Extrait *in parte qua* de ses sermons sur la Passion eucharistique et la Réparation.

CHAPITRE V

Projet de la Réparation. — Difficultés. — Mme Bureau et ses épreuves. — 1870. — Dévouement des PP. Picus et Lagier. — Le P. Picus, supérieur de la maison du Calvaire à Marseille.

Dans ses rares voyages en Savoie, à Massongy, ses parents et amis remarquèrent en lui cet amour grandissant de l'Eucharistie, et particulièrement quand il vint assister, le 24 juin 1866, aux noces d'or de Révérend Duret. Il y rencontra Mgr Mermillod, son ami, nombre de prêtres et les collégiens d'Evian accourus à cette fête en promenade exceptionnelle (1). Après la consécration, au milieu du grand silence, d'une voix splendide, il chanta, en s'accompagnant de l'harmonium, les couplets brûlants qu'il avait composés à Jésus, prêtre et victime. A plusieurs reprises, des frémissements parcoururent l'assistance et les applaudissements faillirent éclater. Au banquet qui suivit, il devint séduisant, en racontant, dans un toast familier, les bontés incomparables du pasteur pour ses enfants et même pour ses petits voleurs de pommes !

(1) Parmi eux se trouvaient plusieurs enfants de Massongy ses parents, Picus Jacques, Brou Jean et l'auteur du présent travail Mgr Mermillod fut l'orateur de la circonstance. Il était alors Evêque de Bethléem, auxiliaire de Genève.

Il n'oubliait point sa famille et particulièrement ses sœurs religieuses. L'une de ces dernières Céline, religieuse de Saint-Charles à Lyon, lui avait envoyé au commencement de décembre (ou à peu près) une charmante grotte de Bethléem fabriquée de ses mains. Le Père l'en remercia par une curieuse poésie où les mots patois donnent au texte une saveur toute particulière (13 décembre 1871) :

Si ma lettre est tardive
et colombe plaintive,
il ne faut pas l'attribuer
à ce laisser aller
de l'ignoble indifférence
qui mettrait ton cœur en souffrance.

Il la félicite de ce petit chef-d'œuvre qui fait l'admiration de tous. Il y contemple, les marbres de la route, les arbres, la mousse...

...le coussin
où dort l'aimable poussin,
le Petit de la Sainte Colombe (1)
qui tombe de sommeil d'amour,
A Lui notre cœur toujours !

La direction des âmes ferventes qui l'entouraient depuis tant d'années, comme adoratrices du Saint-Sacrement, lui inspira le dessein de fonder une congrégation de femmes pour réparer les injures faites à N.-S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie (1866) (2). Le père Lagier l'approuva, mais beaucoup de ses confrères regardèrent ce projet comme téméraire et même impossible. Il se justifiait en disant : Les saints n'ont pas fait de calculs humains dans leurs pieuses entre-

(1) Jésus.

(2) Il voulut aussi instituer des prêtres adorateurs, comme nous le verrons.

prises, ils ont compté sur la Providence qui ne les a pas trompés. Quand on travaille pour Dieu, on peut aller jusqu'aux frontières de la témérité.

L'une de ses pénitentes Mme Marie-Eugénie Bureaud, née Poncet, se distinguait, ainsi que Mlle Anne Boyvin par son zèle à soutenir ses desseins. La première, deux ans auparavant, sans rien savoir de cette sainte entreprise, sans consulter le P. Picus, s'était offerte à Dieu pour le succès de ses œuvres. La seconde de très bonne famille, moitié créole, moitié normande jouissait d'une belle fortune qu'elle mettait en partie à sa disposition. D'autres bonnes et saintes âmes les suivaient de près dans la même voie (1).

C'était, par ordre du supérieur de la maison de Paris, que le Père avait accepté de se charger de la famille Bureaud. Or, Mme Bureaud entra bientôt dans des voies extraordinaires qui l'effrayèrent. Il voulut laisser à d'autres sa direction, mais le P. Lagier, son confesseur et directeur, le lui interdit.

Une grave maladie s'empara d'elle et la réduisit, à certains moments, à toute extrémité. De cruelles douleurs brisaient et tordaient son corps. Elle les supportait d'une âme vaillante et les appréciait comme des trésors pour les œuvres du Père. Le démon s'acharnait sur ses membres tandis que des assauts continuels et désespérés étaient livrés à sa foi, à son espérance, à toutes les vertus. Au milieu de ces tentations et dans cet état de désolation, il lui semblait que Dieu

---

(1) Ces personnes réunies en 1872 sous la maternelle direction de Mme Bureaud (à Paris, 4, rue d'Arcet), travaillaient énergiquement à l'œuvre de la Réparation. (Précis de l'œuvre écrit à Rome même par le Père, le 27 Mai 1872, Archives de Nice).

l'abandonnait. Le P. Picus venait quotidiennement la visiter pour calmer ses craintes, la consoler et la soutenir. En même temps, elle était d'une vue pénétrante qui rendait présents des événements éloignés et futurs, car elle fit en ces temps des prédictions sur l'Œuvre de la Réparation qui se réalisèrent plus tard (1), comme elle en avait fait auparavant sur l'Eglise de France, sur l'empereur.

L'autorité ecclésiastique n'a pas été appelée à se prononcer sur ces faits extraordinaires et quelque peu merveilleux. Il est facile d'ailleurs d'errer en ces matières où semble apparaître le surnaturel toujours difficile à discerner exactement. C'est pourquoi nous n'avons pas à prendre parti dans cette affaire tant discutée à l'époque chez les Oblats et leurs amis.

Le P. Picus, homme droit, y est allé avec droiture ne cherchant en tout que le bien et la plus grande gloire de Dieu.

Ces réserves faites, nous allons lui céder ici la parole sur son œuvre. C'est une page qu'il a écrite lui-même. Nous y ajouterons quelques notes sur des faits que sa profonde humilité a cru devoir taire et que nous tenons de sa bouche. Ses lettres et celles du P. Lagier compléteront son récit.

Nous devrions auparavant dire quelques mots sur la guerre de 1870 et sur les deux sièges de Paris auxquels assistèrent le P. Picus et le P. Lagier. Ce dernier, au milieu des plus terribles dangers, eut à diriger, fortifier et consoler

---

(1) Le Père Picus nous en a raconté plusieurs en 1886-1887. Elle lui annonça des choses futures personnelles, répondit à des questions qu'il se posait intérieurement. Lettre du Père du 15 Janvier 1872 adressée au P. Lagier.

5 ou 6 communautés de religieuses soit en qualité de confesseur ordinaire, soit en celle de confesseur extraordinaire et de directeur. Le P. Picus faisait preuve du même dévouement en toutes circonstances, soutenant les uns et les autres et surtout la famille Bureaud où il avait été obligé de se réfugier. Pendant la Commune, il vit la chasse donnée aux prêtres, aux religieux, aux citoyens recommandables, il en vit fusiller sous ses fenêtres, et considéra bientôt le feu mis aux Tuileries, au ministère des finances, à des magasins, à des rues entières, comme la rue de Lille et la rue Royale. Il vit les pétroleuses, ces bandes de furies, s'acharner à l'œuvre de destruction. Le fils même de Mme Bureaud avait été réquisitionné par les insurgés (1).

Le Père chargé, par ordre de son confesseur le R. P. Lagier, de la direction de Mme Bureaud se vit obligé de la voir tous les jours pendant 6 ou 7 ans et quelquefois 2 fois par jour. Les deux premières années, il la traitait plutôt durement, car il aurait désiré laisser à d'autres une direction qui lui paraissait au-dessus de ses forces. Mais, il se butait à l'ordre menaçant du père Lagier (2).

Ce dernier était une des lumières de la congrégation des Oblats de Marie. Il remplissait l'office de confesseur du Père général et de nombre de ses confrères, les plus hauts personnages de la congrégation. Si on l'avait délaissé quelque temps, on le rappelait avant de mourir, ainsi que

---

(1) Après la guerre, le P. Picus le mit au collège d'Evian où nous nous trouvions. Il dressait les élèves aux exercices militaires avec des fusils de bois. Il faudrait un volume, pour décrire les horreurs de la Commune racontées en détails par le P. Picus telles qu'il les avait contemplées.

(2. Lettre du Père (Arch. de Nice).

le fit le premier compagnon du fondateur des Oblats (1).

Pendant de longues années professeur de morale, supérieur de grand séminaire, vicaire capitulaire, assistant du supérieur général (quand le P. Picus soutenait sa malade) grand ami du père Ferrari, une autre lumière des Oblats, quand on venait demander un père pour un malade illustre, un ministre, un général par exemple, c'était lui que l'on envoyait. Dans ses lettres, que nous avons entre les mains, il donnait au Père le nom de fils ou de fils *unique*. Ce dernier avait donc toutes les raisons de suivre la conduite d'un directeur si éclairé, qui après avoir douté, puis étudié sur place l'état de la pauvre malade, le confirmait plus fortement que jamais dans sa mission (2).

Le 4 octobre 1871, par lettre datée d'Autun, le Père fut nommé supérieur de la maison du Calvaire à Marseille. Il avait sous ses ordres une douzaine de pères et 5 ou 6 frères convers. Dans le rapport envoyé au Père général par le provincial, on lit cette phrase :

« Depuis vingt ans, la maison n'a pas marché *mieux ;* j'ai mis le mot mieux pour ne pas mettre ceux-ci *Aussi bien.* »

Le 29 novembre suivant, le Provincial remercie en même temps le Père de son accueil si cordial en annonçant son retour à Paris (3).

---

(1) Lettre du Père. (Arch. de Nice.)

(2) Lettre du Père au supérieur général du 2 Février 1872. (Arch. de Nice).

(3) Lettres du Père au Père Picus. (Arch. de Nice).

CHAPITRE VI

Epreuves. — Les RR. PP. Freyd et Chévrier. — Appel à Rome. — Prédications à Marseille et Lettre aux adoratrices de Paris (1872). — *Toulon. — Départ.*

Vers la fin de l'année 1871, Mme Bureaud arriva inopinément à Marseille où elle ne resta que peu de jours : voyage conseillé par le P. Lagier. Elle partit ensuite pour Rome avec le grand désir de voir Pie IX et bien nantie des projets de la Réparation du père Picus pour l'accomplissement desquels elle aurait donné non seulement ses souffrances, mais sa vie..

Le R. P. Freyd, supérieur du séminaire français, les trouva magnifiques et il la prit sous sa paternelle direction. Elle vit Pie IX dans des circonstances exceptionnelles de bonté et de bienveillance, et obtint après une audience publique une bénédiction par écrit de l'œuvre projetée de la Réparation (1), bénédiction qui encouragea et fortifia le Père dans ses vues pieuses.

Ces vues étaient connues en grande partie du Supérieur général avec lequel il vivait à Paris, par une communication faite antérieurement.

---

(1) Lettres du père Picus au Supérieur général, des 1er et 18 janvier 1872 (Arch. de Nice).

Le P. Picus lui demanda donc l'autorisation de commencer cette œuvre si belle aux yeux de tous en exposant son programme entier. Hélas ! ce programme que le P. Lagier approuvait par lettres du 10 janvier 1872, parut trop beau, irréalisable aux yeux de son supérieur qui voulut voir le Père à Royaumont, diocèse de Beauvais où il se trouvait. Ne voulant pas prendre la responsabilité d'un tel projet, il conseilla au Père de l'abandonner, ainsi que ses réparatrices de Paris, Mme Bureaud, entre autres, et même Mlle Boyvin, bienfaitrice insigne des Oblats et très appréciée par la Maison-Mère.

Et il écrivait aussi au père Lagier dans le même sens, le 29 janvier 1872 (1). Divers pères partageaient cependant les sentiments et les vues du P. Picus. Il y avait division dans la congrégation à ce sujet (2). Fidèle à l'obéissance, le Père à son retour de Royaumont ne s'arrêta pas à Paris. Arrivé à Lyon, le cœur broyé à la vue de cette opposition et des souffrances de Mme Bureaud communiquées par le P. Lagier, il tint à se confier à une personne haute placée et de grande piété (3). Celle-ci l'envoya au père Chévrier, alors en réputation de sainteté et depuis mort avec la gloire des saints.

Le père Chévrier embrassa le parti du Père et lui dit : « Confiance, tout ira bien ! » Cette parole lui rendit la vie. Il rentra calme à Marseille, d'où il écrivit la lettre suivante d'adieu et de délaissement à ses adoratrices, comme on le lui

---

(1) Archives de Nice.

(2) Lettre du 6 avril 1872.

(3) A Lyon, il coucha au presbytère de Saint-Pothin où le curé l'accueillit affectueusement, et partit le 17 février pour Marseille.

avait permis et même conseillé. On y respire ce parfum de piété profonde et d'humilité entière si chères à son cœur.

Vive Jésus !

28 *février* 1872.

†

« Ma Sœur,
« Mes Filles,

« Voici l'heure ! Dieu soit béni, que son saint Nom soit loué !

« Que la très belle croix de Jésus soit glorifiée en nous !

« Que le très saint et très beau nom de Jésus demeure sur nos têtes !

« Que son cœur ineffable soit réjoui par la docilité de nos cœurs !

« Que la très pure et très bonne Vierge Marie soit bénie, et que son doux regard puisse demeurer sur nos âmes patientes !

« Que le grand et très obéissant Joseph puisse demeurer sans tristesse avec nous, voyant en nous sa riche et victorieuse obéissance !

« Que nos fidèles amis les Anges gardiens soient contents, qu'ils puissent cueillir dans nos âmes les beaux fruits de la parfaite conformité à l'adorable Volonté !

« Que nos saints Patrons n'aient pas à rougir de nous ; qu'ils trouvent joie et gloire à nous protéger, à nous voir marcher fortement et suavement dans le chemin du Calvaire !

« Amen !

« Ma Sœur,
« Mes Filles,

« Je vous quitte pour être obéissant, et j'offre au souverain Maître et Seigneur Dieu du ciel et de la terre, j'offre pour vous le sacrifice que je fais de vous-mêmes.

« Non seulement je vous donne ce bien, mais je vous donne tous mes biens. Je mets à votre service pour la gloire et la joie de Jésus, toute ma puissance et toutes mes richesses. Chaque jour usez de cette puissance et de ces trésors, autant et quand vous le voudrez.

« Je donne sans réserve ni mesure. Venez quand vous voudrez, prenez et puisez. Mon sacrifice adorable, mon Autel très saint est à vous.

« Ma prière sacerdotale est à vous ;

« Mes travaux et mes sueurs sont à vous ;

« Mes joies et mes larmes sont à vous ;

« Ma vie est à vous, pour vous aider à demeurer fidèles, pour vous aider à vous rendre dignes et capables d'être les pierres du bel édifice.

« J'accepte dès maintenant tous les sacrifices, notamment celui de la réputation pour vous aider à faire la maison de Jésus. Daigne Jésus m'accorder la grâce d'être un donateur gracieux.

« Daigne la bienheureuse Marie m'obtenir celle d'une obéissance parfaite.

« Daigne le grand saint Joseph m'obtenir la grâce d'une confiance inébranlable.

« Ma Sœur,
« Mes Filles,

« Je m'en vais et je viens à vous. Je sens que l'union se fortifie, se perfectionne jusqu'à ces jours de larmes, elle a été formée par des liens

plus faibles, parce qu'ils étaient visibles. Elle va se fortifier dans l'esprit de Jésus qui sera le seul et unique lien de nos âmes.

« Nous allons être obligés, douce obligation, de monter chez Jésus pour nous voir, et jouir de nous-mêmes.

« Chez le doux Maître, en passant par le très saint Cœur de Marie ; chez Jésus !

« Là seulement vous me verrez !

« Là seulement je vous verrai !

« Là seulement je vous bénirai !

« Là seulement je vous protégerai et vous nourrirai, car chez Lui, je puis tout. Quand on est chez Lui, il n'y a pas de distance.

« La sainte dilection ne connaît pas la séparation.

« Donc, chez Lui, dans son Cœur, je vais me cacher, et là, j'attendrai mes enfants ; mais pourquoi mal parler ? Là je trouverai mes enfants bien-aimées déjà cachées dans le beau sanctuaire de l'éternelle Charité.

« Mes enfants, je croyais que je ne pourrais pas écrire cette lettre des adieux...

« 29 février. — ...sans avoir l'âme brisée, et voilà que je la fais, non pas avec joie, mais avec calme et force ; mes chères enfants, c'est le Seigneur qui fait tout cela.

« Demeurez dans la patience et la douce confiance en la très sainte bonté de Dieu ; jusqu'à ce jour, cette divine bonté nous a gardés et dirigés comme une tendre mère ne ferait pas pour ses bien-aimés. Il en sera demain comme hier.

Mes Enfants bien-aimées !

« Je vais vous bénir, et avant je vais me

prosterner devant la sainte et auguste Face de l'Adorable !

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, soyez bénies !

« Que le Père tout-puissant vous accorde la lumière qui fait voir son Fils Jésus !

« Que Jésus, le Fils unique du Père, vous accorde la connaissance du Père infini !

« Que le Saint-Esprit vous donne l'amour du Père et du Fils !

« Que la bénédiction éternelle vous fasse croître et multiplier comme les grains de sable qui sont sur les bords de la mer, et les étoiles du ciel !

« Que la bienheureuse et immaculée Vierge Marie vous bénisse et vous regarde ; qu'elle soit votre Mère, qu'elle veille sur vous, qu'elle vous protège et vous console dans l'épreuve !

« Que le grand saint Joseph soit avec vous le long du chemin !

« Que les Anges du tabernacle combattent pour vous et avec vous !

« Que nos saints Patrons prient sans cesse pour nous tous, et nous maintiennent dans la sainte et douce union de Jésus, Marie et Joseph !

« Amen !

« Vive Jésus ! Lui seul a le droit de vivre..

« Unissons-nous à Lui, pour vivre avec Lui.

« Ma chère Sœur, adieu !

« Mes filles bien-aimées, adieu ! »

***

Pendant un mois, le Père persévéra fidèlement dans l'obéissance, le silence et la douleur, priant

son Divin Maître de l'éclairer sur la conduite à tenir au milieu des avis contraires qu'il recevait de tous côtés.

Après ce mois de silence, le Père général lui fit demander pourquoi il ne parlait pas. Soutenu par le P. Lagier et divers confrères, il répondit qu'il désirait porter la chose à Rome. Le Père général parut heureux de cette détermination, mais, en même temps il l'avertissait qu'il écrivait au procureur de la Congrégation, le Père Corne, de s'opposer à la réussite de ses desseins, car il entrevoyait une grande discorde et désunion parmi les Oblats. Encouragé par les uns, contrarié par les autres, pris entre les devoirs de sa conscience dictés par le P. Lagier et les devoirs de l'obéissance signifiés par le Père général, il recourait à l'autorité suprême, au Souverain Pontife qui jugerait en dernier ressort, celui à qui a été donné tout pouvoir de lier et de délier sur la terre.

Aussi écrit-il le 6 février 1872, au Supérieur général qu'il ne peut trouver le repos de sa conscience qu'en poursuivant sa mission.

« Vous voulez aller à Rome, lui répond celui-ci, je le veux semblablement » (1), mais ce n'était pas encore une autorisation officielle.

Comme son absence devait être plus ou moins longue et que la maison de Marseille ne pouvait demeurer sans supérieur, il donna sa démission (2) et partit bientôt pour la capitale du monde chrétien, avec l'autorisation de se loger

---

(1) Cependant, il se rendit à Royaumont, le 13 février, afin d'y voir encore ce dernier et d'y consulter ses collègues dans un entretien qui eut lieu le 15.

2) Démission du 27 avril 1872 (Arch. de Nice).

où bon lui semblerait, vu que le procureur ne partageait pas ses desseins (1)

Mais, il dut auparavant continuer le cours de ses prédications, dans diverses paroisses, ainsi qu'il l'avait promis, malgré un mal de gorge dont il souffrait de temps en temps (2).

Le 22 mars 1872, il annonce, au père Lagier, une neuvaine expiatoire qu'il a donnée, avec le plus grand succès, à l'église Saint-Théodore de Marseille.

« Mes sermons, dit-il, furent les mêmes que ceux prêchés à Paris sur le même sujet, c'est-à-dire sur la Réparation ».

L'évêque et deux vicaires généraux voulurent bien assister à la clôture. Et l'on devine que le Père fut chaudement félicité du bien qu'il avait fait aux âmes.

Le 12 avril, il part pour Toulon afin de prêcher une autre neuvaine, celle de saint François de Paule dans la paroisse de Saint-François. Le 17, il écrit au P. Lagier que ses sermons ne sont autres que le commentaire du *Pater* si goûté à Paris pendant la guerre (3).

Ce ne fut qu'à son retour de Toulon qu'il trouva la lettre du Père général lui accordant officiellement l'autorisation de partir pour Rome, autorisation bien tardive témoignant le regret du Supérieur de voir un sujet si brillant et si pieux que le Père abandonner sa congrégation.

Celui-ci se mit en chemin le premier lundi après le 26 avril, en suivant la voie Marseille,

---

(1) Cette décision de la Maison-Mère et de son conseil lui fut notifiée par le Provincial que le Père remercia de sa notification. (*Ibid.*).

(2) Lettre du Père au Père général du 8 février 1872.

(3) Lettres du Père au père Lagier du 22 mars, 12, 17, 26 avril 1872.

Lyon, Turin... Le 6 mai, il annonce, au P. Lagier, son arrivée dans la ville éternelle en lui donnant son adresse Palazzo *Sinibaldi, via Monterone*, 4. Le lendemain samedi, il va prier à Saint-Pierre, à Saint-Paul-hors-des-Murs, à la Scala Santa. Le 17, il écrit qu'il a vu Pie IX en audience publique, et lui a baisé la main. En attendant une audience particulière, il va en pèlerinage à Sainte-Marie-Majeure, à la Scala Santa à Saint-Augustin (1). Le 23 mai, réponse du P. Lagier pleine d'espérance et d'encouragement. Les prières montent ardentes vers le Ciel pour le succès de sa mission (2).

(1) Lettres du Père (Arch. de Nice).
(2) Lettre du père Lagier (*Ibid.*).

CHAPITRE VII

Première audience bienveillante de Pie IX. — Encouragements du cardinal Billo, etc... — Mgr Gévaudan et Vitelleschi. — Dispense des vœux accordée et deuxième audience du Pape. — La grande joie. — Précis des projets du Père.

Le Père obtint une première audience de Sa Sainteté le 8 juin. Après de longues réceptions. le pape quoique fatigué (1), l'écouta avec bienveillance pendant quelques minutes. Mais, voyant que le Père veut lire tout son projet de la Réparation, il lui demande :

— Que voulez-vous ?

— Faire connaître Jésus-Christ, le prêcher, le faire prêcher.

— Vous voudriez, reprend Pie IX, faire ce que dit saint Paul : Prêcher Jésus crucifié, *Predicare Jesum Christum et Hunc crucifixum.*

— Oui, Saint Père, et surtout réparer par la prédication et des actes, les outrages faits à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Très bien, très bien, répond le souverain Pontife, en recevant du Père, trois feuillets de son projet écrit qu'il n'a pu lire.

---

(1) Il était midi.

— Alors que désirez-vous que fasse le pape, qu'il approuve ?

— Non, Saint Père, le pape n'approuve que ce qui existe, mais je demande qu'il bénisse !

— Bien ! bien ! répond le Vicaire de Jésus-Christ, mais à Marseille la chose ne sera pas facile !

— C'est à Versailles que je désire établir cette œuvre, réplique le Père.

Le Pape incline la tête en signe d'assentiment et dit en désignant le cahier qu'il tient à la main: « Je ferai examiner cela avec bienveillance. »

Le Père remercia, se jeta à genoux et baisa la main de Sa Sainteté avant de se retirer (1).

Le pape parla de cette visite au cardinal Billo le lendemain ou le surlendemain.

Le Père connaissait ce dernier, car en arrivant à Rome un archevêque arménien l'avait adressé à Mgr Bailles, ancien évêque de Luçon qui l'avait envoyé, à son tour, au cardinal Billo. Et le cardinal et Mgr Bailles et le Père Freyd étaient unanimes dans leurs encouragements.

Le cardinal entraîné sans doute par cet incident ne mit plus de bornes à son approbation ; il dit au Père : « Eh bien ! il faut partir, commencez et vous reviendrez vous faire approuver ! » Grande joie chez Mgr Gévaudan, camérier secret de Sa Sainteté, chez lequel le Père habitait et prenait ses repas depuis quelques jours (via Florida, n° 8). Mgr Gévaudan, curé pendant quelque temps près d'Hyères, s'était lié d'amitié avec le P. Lagier à Fréjus.

---

(1) Lettres du Père au père Lagier du 9 juin 1872 et au Père général des Oblats du 15 juin (Arch. de Nice).

Selon le conseil du cardinal, il fallut donc s'entendre avec un évêque, commencer et se faire approuver ensuite selon les règles et coutumes du Saint-Siège (13 juin 1872). Aussi le Père crut-il devoir écrire ces encouragements au Père général des Oblats qui, dans sa réponse du 22 juin, lui dit de demander la dispense de ses vœux. Mgr Bailles s'étudia à obtenir au plus vite cette faveur.

Mgr Gévaudan y travaillait de son côté (1). Il vit Mgr Vitelleschi, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, lui raconta les travaux du Père comme professeur à Fréjus, comme prédicateur de premier ordre, particulièrement pour les églises pauvres sur toute la côte de la Méditerranée, à Marseille, Toulon... Il rappela son ardeur à défendre partout, en chaire, comme ailleurs, les intérêts du Saint-Siège.

Mgr Vitelleschi lui promit que la grâce serait accordée (2).

De son côté, le P. Lagier venait d'adresser, au vicaire général de Marseille, une attestation des éminents services rendus à l'Eglise par le Père depuis 20 ans (3).

Le 11 juillet, ce dernier avait demandé au Pape d'être relevé de ses vœux, comme il l'avait fait (le 8), auprès de la Congrégation des Evêques et Réguliers se basant : 1° sur l'ordre de

---

(1) Ce fut ce dernier qui obtint de Mgr Ricci, maître des cérémonies, la première audience pontificale pour le Père, lui encore qui le présenta à divers personnages et communautés de Rome, entre autres aux sœurs grises de Saint-Vincent-de-Paul de la Roche (Haute-Savoie) auxquelles le Père porta la parole de Dieu le dimanche après le 14 juin 1872 (Lettre du 14 juin du P. Pieus. Arch. de Nice).

(2) Lettre (*Ibid.*).

(3) Lettre du 25 juillet 1872.

son directeur ; 2° sur la beauté de l'œuvre (qui a fait dire qu'elle était trop belle pour être réalisable) ; 3° sur les tourments éprouvés toutes les fois qu'il a voulu l'abandonner ; 4° sur sa pureté d'intention, les prières, les sacrifices, etc.

Mgr Luca, auditeur près la congrégation des Evêques et Réguliers, fut édifié de ce concert de louanges à l'adresse du Père. Aussi crut-il de son devoir de le féliciter de ses mérites, de ses vertus et du bien qu'il avait fait partout. Il l'engagea même à continuer son apostolat dans la congrégation des Oblats, croyant, en cela, voir une affaire particulière de division des religieux ! Le Père le détrompa en exposant ses vues surnaturelles (1). Le comte Simonetti, homme très pieux, sorte d'avoué ecclésiastique, ami de Mgr Gévaudan, soutenait les intérêts du Père.

Le 12 août 1872, le Père était enfin admis au Vatican. Mgr Bisogno, qui le reçut, connaissait la bénédiction de son œuvre accordée à Mme Bureaud, il lui en avait dit un mot en passant. Un autre familier du Pape, un petit breton du nom de Turgis, ami de Mgr Gévaudan, lui fit l'accueil le plus gracieux, l'introduisit dans une salle d'attente et s'enquit des choses qu'il portait à la main pliées dans du papier. C'était un présent pour le denier de saint Pierre (onze cent francs) et une calotte neuve destinée à être substituée à celle de Pie IX. L'argent fut introduit dans une mignonne boîte de métal que le Pape crut être la boîte des chapelets à bénir :

— Non, Saint Père, dit le Père, c'est une offrande faite à Votre Sainteté, comme un faible

---

(1) Lettres du 12 et du 30 juillet 1872.

témoignage de notre amour pour le Pape-Roi et Pontife romain.

— D'où cela vient-il ?

— De Paris !

— Et vous voulez une bénédiction par écrit sur ce cahier contenant les grandes lignes de votre œuvre que vous m'avez exposée ? Mais vous apparteniez à une congrégation religieuse ?

— Vous m'en avez séparé et délié !

— Oui, oui, nous savons cela (1).

Le souverain Pontife écrivit alors de sa belle écriture : *Dominus deducat vos in viam mandatorum suorum,* Que le Seigneur vous conduise dans la voie de ses commandements.

Le Père demanda une bénédiction pour une bienfaitrice, Mme Caillat, et une seconde toute spéciale pour le père Lagier, son directeur depuis 20 ans, supérieur du grand séminaire de Fréjus (alors qu'il était professeur de dogme), le défenseur intrépide du Pape, de la Vierge Immaculée.

Pie IX sourit et parla familièrement de l'infaillibilité pontificale nécessaire à l'unité de l'Eglise.

— Il faut le proclamer, termine-t-il. Le clergé est bien attaché au Saint-Siège ? Très attaché ?

— Très attaché, très Saint Père.

— Et même l'Episcopat ?

— Oui, la plupart des évêques sont attachés au Saint-Siège (2).

— Cela nous console, conclut le Pontife et nous fait espérer de voir le triomphe de l'Eglise.

---

(1) Le 1er août, la Congrégation des Evêques et Réguliers avait décidé d'accorder la dispense des vœux du Père, dispense ratifiée le lendemain par Pie IX.

(2) Allusion à la résistance de Mgr Dupanloup, au Concile du Vatican.

Le Père ému allait se retirer oubliant la calotte demandée que le Pape s'empressa de lui donner en se levant de son siège (1).

Pie IX savait que le Père prêchant à l'église de St-Louis-des-Français (2) quelque temps auparavant avait revendiqué hautement les droits du Pontife romain. Si la cause était grande, lui orateur puissant fut entraînant et maître des pensées de son auditoire. Ce triomphe oratoire avait fait du bruit dans la capitale du monde chrétien. Aussi le Pape quittant la salle de réception suivi d'un prélat de sa maison, dit à ce dernier :

« Ce prêtre me plaît, quel est son nom ? *Questo sacerdote mi piace, come si chiama ?*

— Père Picus, padre Picus ! » répondit le Prélat.

Le Père se croyant appelé de nouveau revint en toute hâte sur ses pas. On l'avertit de sa méprise (3).

Le petit Breton, Pierre Turgis, ami de Mgr Gévaudan, accourut, le félicita de son succès et le reconduisit gracieusement.

Heureux de voir la fin de son voyage, le Père alla remercier le Bon Sauveur en divers sanctuaires, ne faisant, comme auparavant, aucune

---

(1) Lettre du Père au père Lagier du 13 août 1872.

(2) C'est en 1875 que le R. P. Picus donna son carême de Rome probablement à l'église de Saint-Louis des Français. Il y obtint un vif succès. Son texte : *Non erat locus in diversorio*, indique les délaissements du Sauveur dès Bethléem... et il prouve que Jésus-Christ est l'hôte de l'esprit de l'homme, de sa mémoire, de son intelligence, de son cœur et de son corps ; qu'il est l'hôte du monde sensible ou de l'univers, du monde humain, et par conséquent *roi* de la société humaine et de la science. Cadre admirablement rempli avec une piété et un talent remarquable.

(3) Le Père aimait à rappeler ce fait.

visite, aucune sortie d'agrément, mais des pèlerinages continuels aux églises de Rome (1).

Mais, il crut devoir avertir ses filles de la Réparation par la belle lettre suivante :

Vive Jésus !

Rome, 19 *août* 1872.

« Mes Chères Filles,

« Chantez au Seigneur un cantique nouveau, il a fait de grandes choses pour nous, et il veut nous honorer comme il a coutume d'honorer les amis, en nous prenant au service de son Fils. J'ai attendu pour vous saluer dans la joie que cette joie fut complète dans le cœur de votre père. Ce complément qui a fait verser la mesure de l'allégresse, m'a été donné le 12 de ce mois, à 8 h. 1/2 du soir, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Admis à son audience par une faveur qui a étonné ceux qui l'ont appris, j'ai été comblé de bénédictions et de tendresses paternelles.

« Plus je réfléchis à cette audience, plus je vois le Sacré-Cœur de Jésus se dilater pour moi et pour mes enfants. On m'avait dit qu'il était très difficile d'obtenir deux audiences particulières, et je les ai obtenues très facilement. On m'avait dit qu'il était impossible d'obtenir une bénédiction par écrit pour une œuvre en projet ; on disait : jamais cela ne se fait. Et je n'ai eu qu'à demander, et le Saint Père a écrit sur mon cahier le souhait divin qui ne saurait être stérile.

---

(1) Ce fut, croyons-nous, dans ce voyage que le Père soumit, à l'autorité ecclésiastique, son manuscrit sur *Esther ou le mystère de la Vierge Marie* qui parut en 1875 à Rome, sortant de l'imprimerie de la Propagande. Il avait reçu les plus grandes félicitations à ce sujet.

« J'ai parlé en mon nom seulement et le Saint Père a parlé de la multitude, et il a écrit sur mon cahier où se trouve le plan de mon œuvre. Puis le Saint Père a béni spécialement celui qui m'a dirigé et soutenu pendant ce terrible combat. Et enfin, il m'a fait un présent, il me l'a fait avec une bonté et un empressement si affectueux ! Mais il est impossible d'écrire tout cela, il faudra une conférence pour expliquer et commenter ces divines attentions de Jésus.

« Vous aurez un avant-goût de cette conférence dans ma lettre au révérend et bien-aimé père Lagier. Vous devez à ce Père bien-aimé, vous devez l'hommage de votre respect, de votre obéissance. Vous lui devez une affectueuse reconnaissance que vous traduirez par des prières ferventes ; et celles qui en auront le pieux courage feront très bien de lui écrire une lettre de filiale affection et de tendre gratitude (1).

« A présent que je suis libre, je tiens à ce que vous sachiez à qui vous devez après Dieu le bonheur de pouvoir commencer l'œuvre de Jésus.

« Commencer l'œuvre de Jésus ! Nous avons obtenu par les prières de Marie et de Joseph et des Saints, par les mérites de Jésus, notre Seigneur, nous avons obtenu la permission de commencer. C'est beaucoup, c'est immense. Quand vous saurez tout ce que j'ai rencontré d'obstacles, tout ce que j'ai dû supporter, — mais c'est fait, — alors vous saurez que cette permission de commencer est un vrai, un grand miracle.

---

(1) Dans le courant de juin 1871, le père Lagier fut envoyé à Notre-Dame-de-Bon-Secours dans le Vivarais. Il y exerça le saint ministère selon les forces que lui laissaient ses infirmités après plus de quarante ans employés au service de Dieu, de l'Eglise et des âmes.

« Mais cela ne suffit pas. Il faut maintenant obtenir les grâces plus grandes encore qui nous sont nécessaires pour mettre la main à l'œuvre. Il vous faut un Père tout sanctifié. Il faut au Père des enfants tout célestes. Car si nous commençons avec des cœurs humains, avec des mains terrestres, nous ne ferons rien, rien que des choses ridicules.

« Donc, après avoir remercié avec un cœur tout brûlant d'amour, avec des larmes de reconnaissance, il faut persévérer dans la prière, il faut vous appliquer aux bonnes œuvres, surtout à la délivrance des âmes du Purgatoire. Je suis très convaincu que ces chères âmes m'ont grandement aidé en tout ce qui s'est accompli jusqu'à ce jour. Continuez donc vos suffrages, vos chemins de croix, surtout. Vous savez que cette pratique sera perpétuelle dans la maison de Jésus. J'espère que chaque membre de la communauté fera tous les jours ce voyage du Calvaire. Habituez-vous dès maintenant à ce travail admirable. Un jour viendra où je vous raconterai les délices du chemin de la croix.

« Cependant crucifiez-vous d'abord vous-mêmes. Pour faire le chemin de la croix avec fruit, il faut être crucifié. Je vous l'ai dit, il faut des âmes célestes. Rassembler des âmes vulgaires autour d'un autel n'est pas le but que je me propose, car pour faire cela, il n'était pas nécessaire de dépenser ce que nous avons dépensé de souffrances et de larmes.

« Allons donc, mes filles, donnez-vous, donnez-vous absolument, sans réserve, à Jésus qui vous ouvre son cœur plein de tristesse et plein de richesses.

« Oh ! si vous connaissiez le don de Dieu et quel est celui qui vous invite ; si vous saviez quel honneur et quelle joie il vous prépare ! Mais ce n'est pas par ces motifs que je veux vous attirer. Venez, venez, parce que Jésus est méconnu. Venez, venez, parce que *la justice de Dieu se prépare à frapper le monde.* Venez, venez, parce que Marie Immaculée vous dit de vous hâter, parce que *ses larmes tombent abondantes sur le peuple égaré qui va être bouleversé par les fléaux de la divine colère.* Venez, venez, parce que le grand saint Joseph vous appelle à son secours. Il faut de nouveau sauver Jésus. Mes filles, mes filles, venez sauver Jésus ! »

* * *

Voici le précis des œuvres rêvées par le Père. Il comprend trois articles embrassant simultanément la Réparation des injures faites à Jésus-Christ, le salut des âmes par l'adoption des orphelines et la délivrance des âmes du Purgatoire.

Article premier

Réparation des injures faites à Notre-Seigneur 1° par la connaissance de ce même Jésus-Christ. Cette connaissance nous la chercherons par une étude sérieuse et continuelle adoptant pour règle invariable de nos lectures, méditations et prédications (1) cette parole de saint Paul : *J'ai pris la résolution de ne savoir que Jésus et Jésus*

(1) Pour les prêtres adorateurs, dont le Père a parlé au Pape, et auxquels il propose trois livres : *L'Ecriture, L'Autel* ou la sacrée liturgie commentée par les saints canons et les docteurs, et *L'Eglise* expliquée par saint Paul sous la direction de saint Augustin et de saint Thomas. (Projet manuscrit des prêtres de la Réparation. Arch. de Nice.)

crucifié. Nous chercherons Jésus dans les Ecritures. L'Evangile sera le livre de chaque jour. Nous l'étudierons avec amour à la manière et à la suite des saints Docteurs, nous aidant des prophéties et des figures de l'Ancien Testament. Nous chercherons Jésus dans l'Evangile en le suivant, en l'aimant Lui, Jésus, dans tous les admirables détails de sa vie mortelle et de sa très sainte passion. Nous voulons nous rendre cette auguste vie très familière, de telle sorte que chacun de nous puisse, en toute circonstance, facilement invoquer, pour son bien ou celui du prochain, une parole ou un acte du Divin Maître.

Nous chercherons Jésus dans l'Eglise qui est son grand Sacrement ; le mystère de l'Eglise, tel que l'enseigne saint Paul dans ses épîtres, sera l'objet de nos études aussi bien que de notre amour. Notre maître en cette étude sera principalement saint Augustin.

Enfin, nous chercherons Jésus dans l'auguste Sacrifice et son fruit admirable le très saint sacrement de l'Eucharistie. L'Eucharistie, ce grand mémorial des merveilles divines, sera le trésor dont notre esprit et notre cœur s'efforceront de s'emparer. C'est pourquoi nous étudierons avec persévérance et respect la sainte liturgie où sont renfermées tant de richesses et de lumières. Nous voulons, autant qu'il est convenable, savoir ce que nous faisons ou ce que nous voyons faire dans la maison de Dieu. Tous les détails des saintes cérémonies seront expliqués, aussi bien que le symbolisme des meubles, ustensiles, vêtements, linges et vases sacrés, car tout parle dans le temple saint. Telle est la pre-

mière réparation que je désire offrir à mon adorable Seigneur : c'est la principale, c'est comme la racine de l'œuvre projetée. Ainsi nous prenons pour règle de conduite dans nos études, méditations et conversations, le goût exquis de saint Bernard. Nous ne voulons parler et entendre parler que de Jésus, parce que nous ne voulons savoir que Lui.

2° Nous voulons faire la réparation par une révérence extérieure qui préside toujours à nos démarches dans le lieu saint. Nous ne voulons rien innover assurément, mais pour réparer les innombrables outrages faits à Notre-Seigneur Jésus, par la mauvaise tenue dans les églises, nous voulons être et agir dans le temple saint, sous la vive impression de la présence réelle : c'est pourquoi, dans la manière d'entrer et de sortir, d'ouvrir et de fermer les portes, de marcher, de s'agenouiller, de remuer les meubles, de balayer, d'épousseter, etc., on agira comme on le ferait dans l'appartement d'un prince assis sur son trône. Ces attentions délicates sont ordonnées d'abord pour honorer le Seigneur, et ensuite pour aider la foi à grandir. Il me semble que rien ne nuit plus à la foi que le sans façon dans le saint lieu. On sera très sévère pour le maintien de cette règle.

3° Enfin, nous voulons faire la réparation par des exercices extérieurs de piété :

1. La communauté n'ira jamais à la chapelle pour un exercice quelconque sans faire celui de la réparation.

2. Il y aura toujours des adoratrices devant le très Saint-Sacrement.

3. Il y aura une chapelle où sera honorée d'un

culte tout particulier, la sainte et adorable Face de Notre-Seigneur ; c'est là que se fera la réparation des blasphèmes.

Article II

Le salut des âmes par l'adoption des orphelines.

Nous nous proposons de recueillir les plus malheureuses et les plus abandonnées, et avec l'aide et la protection de la bienheureuse Vierge Marie nous espérons donner à ces pauvres enfants un trésor inestimable, en les élevant dans la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, notre Seigneur.

Article III

La délivrance des âmes du Purgatoire. (1)

En ceci nous cherchons d'abord à faire l'œuvre de Jésus qui est de sauver ; ensuite nous voulons multiplier les louanges au ciel devant le trône de l'Agneau : c'est encore la réparation. Enfin, nous voulons procurer à la bienheureuse Vierge Marie l'une des plus douces joies de son cœur, en l'aidant à sauver les saints captifs du Purgatoire. C'est pourquoi :

1° Dans notre maison on aura la dévotion des indulgences.

2° Toutes les œuvres faites dans la maison

---

(1) Le R. P. Picus avait fait le *vœu héroïque* en faveur des âmes du Purgatoire, c'est-à-dire qu'il avait offert spontanément, à Dieu, toutes ses œuvres satisfactoires accomplies, toutes les indulgences gagnées pendant sa vie, et tous les suffrages appliqués après sa mort. Voir : *Fleur de Nazareth, Mme Anne Boyvin*, par le R. P. L. Cartier, p. 25.)

seront offertes à la bienheureuse Vierge, tous les jours, le matin, à midi et le soir, pour qu'elle en dispose à son gré en faveur des âmes du Purgatoire.

3° Le chemin de la croix sera autant que possible perpétuel et remis à la disposition de Marie.

4° Outre les défunts de la maison la communauté adoptera tout spécialement les âmes les plus chères à la bienheureuse Vierge Marie et à saint Joseph, ainsi que les mille plus délaissées.

CHAPITRE VIII

Retour en France. — Voyages à Chenevières, en Savoie. — Station de Monaco ; Annecy, Nice et Mgr Sola. Commencements de l'Œuvre.

Encouragées par les derniers événements, les filles adoratrices du Père avaient loué une maison à Chenevières, près de Varennes, diocèse de Versailles. Arrivé à Paris le 29 août, après 43 heures de chemin de fer, le Père s'y rendit de suite et écrivit le 31, une lettre au Père Lagier lui racontant son retour de Rome, les excuses à lui faites par diverses personnalités qui lui avaient été opposées et la grande bienveillance du comte Simonetti qui réclamait pour lui le titre de missionnaire apostolique (1).

Muni des plus hautes recommandations, il se rendit à Versailles et présenta à l'évêché son *celebret* visé à Rome et sa dispense.

Mais chacun sait que celui qui sort d'une congrégation est toujours un peu diminué aux yeux même des simples fidèles. Il y fut donc reçu avec défiance d'autant plus que deux dames étaient venues de Paris prier un vicaire général de s'opposer à son séjour dans le diocèse.

(1) Lettre du Père (Arch. de Nice).

Le Père obligé de faire une sélection parmi les dames réparatrices, en avait écarté quelques-unes, entre autres une amie de Mlle Boyvin (1). De là jalousies féminines qui expliquent les contrariétés qu'il éprouva à cette époque.

Arrivé en Savoie, il se rendit au collège d'Evian où nous suivions le cours de nos études en compagnie du fils de Mme Bureaud. La lecture qu'il entendit à midi au réfectoire sur les ennuis éprouvés par saint François de Sales pour l'ordre de la Visitation lui inspira force et courage. Il nous le dit joyeusement dans un entretien particulier.

Il prêcha à Massongy, revit ses parents et amis qui ne pouvaient croire qu'il eût abandonné la congrégation des Oblats de Marie.

Le 3 septembre, il écrit au P. Lagier qu'il appartient à l'Ordinaire d'Annecy de signifier ou de fulminer sa dispense (2).

Un peu plus tard, le curé de Monaco, un ami de vieille date, le priait de venir à lui pour prêcher la station de l'Avent. Le Père y courut, et y fit merveille. Il ne quitta pas la chaire de la principauté pendant près de six mois, pendant l'Avent, le Carême, le mois de Marie...

Mme Bureaud appelée par une opulente fondatrice d'orphelinat l'y avait rejoint. Il pensa donc y commencer son Œuvre de la Réparation, encouragé en cela par l'archiprêtre et le Prince. Mais Nice lui parut plus propice, il y loua donc une villa dans ce but.

---

(1) Lettre du Père *(Ibid)*.

(2) La dispense portait : *Sanctitas sua, audito voto procuratoris Congregationis mandavit committi Ordinario originis petitam dispensationem* (Arch. de Nice).

Entre temps, revenu à Annecy et choyé par ses amis, il passa quelques jours à Albens chez le juge de la localité, son cousin l'avocat Picus. Il écrivit de là le 11 septembre 1872 au P. Lagier que l'évêque d'Annecy venait de lui remettre en mains sa dispense et liberté accordées par le Pape. Il prêcha à l'église d'Albens sur le *Divin Enfant* qu'il chanta ensuite.

La foule émerveillée remplit la belle église gothique trop petite en la circonstance.

Il quitta donc son pays muni d'une lettre très louangeuse de l'évêque d'Annecy relatant ses succès oratoires, son dévouement tout apostolique, sa haute piété. Les chanoines Lamouille, Corajod et Mgr Magnin (1) l'engagèrent même à se rattacher au diocèse d'Annecy.

De retour à Nice, Mgr Sola lui conféra les pouvoirs d'un archiprêtre et perpétuels, tant qu'il plairait à sa Grandeur.

Sur ces entrefaites, mourut Mme Bureaud après dix ans de souffrances. Elle fut sépulturée dans le caveau de la villa de Nice où elle repose en ce moment. Reçu d'abord comme prêtre habitué de l'église de Saint-Etienne, il y disait la messe de 6 heures été et hiver, tenait l'orgue, prêchait ordinairement, et attirait forcément l'attention de l'autorité ecclésiastique.

Comme il venait d'acquérir la propriété de Nazareth qui devait être le berceau de la Réparation, Mgr Sola, évêque de Nice, le pressait de commencer cette œuvre. Par deux fois, il vint en équipage, accompagné d'un vicaire général

---

(1) Mgr Magnin, évêque d'Annecy, décédé le 14 janvier 1879, à l'âge de 77 ans, regretté de tout le clergé et de tout le peuple du diocèse.

pour s'entendre avec le père. Il lui accorda la chapelle, les offices du dimanche, le Saint-Sacrement et lui dit : « Vous serez communauté religieuse comme n'importe laquelle des communautés de Nice (1).

Le Père écrivit donc à Paris : deux, trois, puis quatre de ses filles arrivèrent et Nazareth commença. Mlle Boyvin vint des premières.

Le R. P. Cartier a écrit, avec goût, avec piété et une science sûre, une belle plaquette destinée à perpétuer le souvenir de Mlle Boyvin, cette première fleur de Nazareth de Nice. Née au Havre le 10 juillet 1823, elle mourut à Nice, le 13 décembre 1912, après avoir réalisé en elle les vertus de simplicité, d'humilité et de charité si recommandées par son directeur le R. P. Picus. Malgré la brillante situation qu'elle occupait dans le monde, elle renonça aux honneurs, aux plaisirs, aux vanités, pour ne s'occuper que de Dieu, que de Jésus crucifié et de la *Réparation*. Arrivée à Nice, le 13 avril 1877, elle supporta gaiement la transition de l'opulence à la pauvreté, toujours charitable, affable, souriante malgré ses souffrances. Sa foi et sa piété sans égales en avaient fait une digne associée du P. Picus dans la grande œuvre de la Réparation (2).

Mais ce que le Père ne pense et ne dit jamais, c'est qu'il fut dès son arrivée, le prédicateur favori de Mgr Sola et son ami intime. Maintes et maintes fois, il parut à la chaire de la cathédrale, enthousiasmant son auditoire en parlant de l'étable de Bethléem, du tabernacle, de l'Enfant-Dieu, de l'Hostie !

---

(1) Mss. du Père (Arch. de Nice).

(2) Voir *Mme Anne Boyvin*, par le R. P. Louis Cartier ; élégante plaquette de 36 pages, grand in-8° avec portrait. Nice, 1914.

Brillant dans ses idées semi-mystiques, gestes naturels, sobres en même temps, solidité de doctrine, action vive, il avait toutes les qualités de l'orateur.

Vers ce même temps, il achetait, d'accord avec le révérend curé de Saint-Etienne de Nice, diverses parcelles de terrain pour élargir son domaine, et les années se succédèrent au milieu des encouragements de l'autorité et des joies spirituelles de la Réparation.

Aussi écrivait-il étonné de ces succès de sa maison :

« Je ne dis rien du côté matériel bien que les choses existantes soient absolument disproportionnées avec les moyens dont je disposais au début. Parlons donc des œuvres saintes :

« 1° Au point de vue de la Réparation qui est le but principal de Nazareth, nous avons l'adoration perpétuelle du jour, plus l'adoration de nuit une fois par semaine ; dix dames et quelques enfants prennent part à ce travail.

« 2° Pour les âmes du Purgatoire, seconde fin de l'œuvre : 7 à 8.000 chemins de croix et 36 à 38.000 *six Pater* du scapulaire bleu par an.

« 3° Au point de vue de la charité : 40 orphelines nourries, habillées, etc... gratuitement.

« Voilà pour l'établissement de Nice qui, semblable à la ruche d'abeilles n'a d'obligation qu'à la divine Bénédiction ; les membres de Nazareth l'ont fait tout entier, sans recourir aux quêtes, souscriptions, subventions d'aucune sorte (1).

« La maison de Thonon, ajoute-t-il, commence à peine. Je n'en dirai rien, sinon qu'elle monte en souriant à travers les difficultés et le travail ».

(1) Mss. du Père (Arch. de Nice).

Aussi, à la date du 18 mars 1883, trouvons-nous l'approbation complète de l'œuvre des orphelines, de la part de l'évêché de Nice, approbation qui se termine ainsi :

« *Persuadé que cette Association, telle que vous l'avez conçue, fera du bien, je la bénis de tout cœur.* »

MATHIEU-VICTOR,
Evêque de Nice (1)

Le P. Picus voyait donc avec plaisir, son établissement de Nice prospérer sous la direction de Mlle Boyvin et Mlle Cécile Delzons arrivée à Nice en novembre 1876, en même temps que Mlle Remona Castello d'origine espagnole (2). La communauté se développait rapidement, de telle sorte que l'adoration *perpétuelle* de jour et de nuit put bientôt être établie dans la belle chapelle gothique que le Père venait de construire attenante à sa villa (3). C'était dans un quartier retiré de la paroisse de Saint-Etienne au milieu d'un vaste jardin qui réalisait ses idées mystiques par un symbolisme naturel et comme préparé d'avance. A ces dames pieuses liées entre elles par l'unique désir de se dévouer librement, il imprimait une forte impulsion de perfection qui les maintint courageuses et fermes.

---

(1) Arch. de Nice. Approbation de Mgr Balaïn.

(2) Mlle Cécile Delzons, née à Rouen, avait rencontré le Père en 1874 lors d'un premier séjour qu'elle fit à Nice, à l'âge de 26 ans. Elle l'aida puissamment et de ses conseils et de sa bourse.

(3) Derrière le chœur on voyait une chapelle de Notre-Dame de Lourdes avec source jaillissante.

CHAPITRE IX

Père Picus, Mgr Balain et Don Bosco. — Prise de possession de l'orphelinat de la demoiselle Dessaix à Thonon (1884). — *La chapelle. — Hiver à Nice. — Mornex. — Demoiselle de Nicolay* (1890). — *Novices du Valais. — Lettre de nouvel an* 1893.

Ainsi s'éleva et s'embellit d'années en années un local qui devint rapidement un bel orphelinat connu sous le nom d'orphelinat de Nazareth. Le Père avait désiré en effet l'établir sur le modèle de la sainte Famille de Nazareth.

Comme nous l'avons dit, Mgr Sola, évêque de Nice fit de lui le prédicateur ordinaire de sa cathédrale ; il l'estimait et l'affectionnait au plus haut degré. Toutes les églises de Nice et des environs entendirent tour à tour son éloquence faite de pure et solide doctrine et d'un grand amour pour les âmes. Il alliait ces qualités avec un certain mysticisme qu'il sut toujours maintenir dans les justes limites fixées par les règles de la sainte Eglise. C'était un solitaire ne paraissant dans le monde que juste le temps d'y faire du bien par sa parole.

Dans ces circonstances, Mgr Pierre Sola mourut. Mgr Balaïn, collègue du Père au grand séminaire de Fréjus lui succéda. De l'orphelinat

Nazareth partirent des cadeaux à l'adresse du nouvel évêque et particulièrement une magnifique vierge en albâtre.

Malgré quelques réclamations jalouses, Monseigneur Balaïn accorda toute sa confiance à son ancien confrère. Quoique ne le gardant pas comme son prédicateur favori comme Mgr Sola, il ne laissa pas néanmoins de l'appeler pour les grandes prédications de circonstance.

Mais le Père Picus eut toujours une prédilection marquée pour le vénérable Don Bosco et pour ses œuvres fondées à Nice au Patronage Saint-Pierre. Maintes fois, nous écrit le père Don Cartier, son ami dévoué, il adressa la parole, en présence de Don Bosco, aux Coopérateurs salésiens réunis à l'occasion de la conférence annuelle. Il parla aussi aux enfants de l'établissement. Les relations entre Don Bosco, le premier directeur du Patronage Saint-Pierre, Don Ronchail, et le père Picus furent empreintes de la plus grande cordialité et de confiance réciproque (1). Pendant l'absence du père Picus (saison d'eaux, 1886), Don Ronchail le remplaça à Nazareth.

* * *

La maison de Nice surabondait de sujets pleins de ferveur. Elle allait essaimer.

Je dirigeai depuis plusieurs années, comme vicaire de Thonon, Mlle Joséphine Dessaix, nièce du général Dessaix, dont la statue se dresse en ce moment sur la place Château de Thonon.

---

(1) Don Bosco venait à Nice visiter son œuvre et ses bienfaiteurs à peu près toutes les années pendant la saison d'hiver. Il circulait entre Nice, Cannes, Grasse, Menton.

Née le 2 juin 1823, elle s'était consacrée à recueillir de pauvres orphelines qu'elle entretenait dans sa maison du quartier des Ursules (dite orphelinat de la demoiselle Dessaix). Mais, voyant se produire les infirmités de l'âge, elle me confia son dessein de remettre son petit établissement à un prêtre qui pût le continuer après sa mort (1884) (1). J'en écrivis un mot au père Picus qui accepta l'offre et prit possession de la maison où la dite demoiselle figura d'abord comme coadjutrice (2).

Pour simplifier la situation, on lui alloua deux chambres, un petit jardin et une pension de 11.000 francs sa vie durant contre tous ses droits présents et futurs sur les dits immeubles (3).

Le père Picus avait désormais les mains libres. Il acquit, tant à son nom qu'à celui de ses coadjutrices de Nice, une tannerie et un jardin nécessaires à l'agrandissement de la maison (4). Il s'agissait de bâtir. Munis d'une lettre de recommandation du père Frédéric, capucin, nous allâmes frapper à la porte de la Grande-Chartreuse où se trouvait un père influent, le père Pollien Pierre, mon ancien compagnon de collège et de séminaire, connu alors sous le nom de père François de Sales. Comme ami, il appuya de tout son crédit notre demande d'un don en argent. Quelques jours plus tard je recevais 10.000 francs que je versais personnellement à M. Monico, entre-

---

(1) Elle abandonnait le corps de bâtiment de l'ancienne imprimerie Joseph Dessaix, la grande tour et habitation attenante, ainsi que son clos, jardin et petite vigne limitrophe en dehors des murs.

(2) Plus tard sa santé et autres causes l'obligèrent à vivre à part.

(3) Ramel notaire en passa l'acte à Thonon (1886). Elle se retira bientôt dans une maison située place du Marché, où elle mourut le 29 septembre 1900.

(4) Tannerie Duchêne et jardin Pellisson.

preneur de Thonon qui travaillait activement à la nouvelle construction (1887) (1). Mais ce qui tenait surtout au cœur du Père, c'était de lui adjoindre une belle chapelle romane où l'Ami Divin recevrait les hommages continuels de l'établissement en réparation des injures qu'il reçoit quotidiennement dans le monde.

M. l'architecte Théodore Fivel, auteur du splendide projet de la basilique de Saint-François-de-Sales de Thonon, m'avait témoigné la plus grande affection pendant son séjour au presbytère de cette ville, où il dressait et modifiait ses plans en artiste incomparable (2). Nous étions devenus collègues en histoire et archéologie, car il avait écrit un savant ouvrage sur l'*Alesia* de César et sur divers autres sujets du passé.

Le Père le sachant m'adressa une lettre pressante me priant d'intervenir auprès de lui pour le plan de la chapelle. Je la lui adressai en insistant le plus possible.

Le 22 août 1887, il me répondait qu'il était « trop heureux de m'être agréable, en souscrivant à la proposition » d'un ami (3).

Et la chapelle s'éleva bientôt magnifique, en son style pur romand, comportant deux chapelles latérales, la chapelle de la Vierge derrière le chœur, et l'incomparable maître-autel en marbre blanc qui fait l'admiration des connaisseurs.

Pendant son séjour à Thonon, le père Picus, à l'invitation du curé Jordan, se fit entendre main-

---

(1) Les Chartreux accordèrent ensuite 2000 fr. etc. . .

(2) Cette basilique s'achève en ce moment, mais en la raccordant à l'ancienne église de Saint-Hippolyte que M. Fivel proposait de démolir.

(3) Il ne voulut accepter que les frais du voyage de Chambéry à Thonon, voyage qu'il fit pour voir l'emplacement et pour les tracés.

tes fois dans l'église paroissiale de Saint-Hippolyte. Sa parole éloquente lui gagna l'admiration et l'estime de tous.

Aussi fut-il reçu membre de l'Académie Chablaisienne présidée par le savant comte Amédée de Foras en la séance du 13 juin 1887, et, au mois d'août suivant, il y faisait une communication très remarquée sur une légende semi-religieuse de la Pierre à Martin située sur le mont de Ballaison (1).

En automne 1887, ma santé m'obligea à prendre des vacances. Le père Picus en profita me priant d'aller le remplacer à son orphelinat de Nice qui n'avait pas d'aumônier attitré. Je ne saurais dire combien je fus édifié de la ferveur touchante de cette communauté dirigée par Mlles Boyvin et Delzons, de l'ordre qui y régnait, et de l'amour tendre témoigné à l'Enfant divin de la crèche et au divin Crucifié, pendant les longues visites faites à la chapelle.

A mon retour de Nice et, à ma demande, Monseigneur Isoard, me nomma, évêque d'Annecy aumônier des orphelines catholiques de Genève réfugiées à Mornex à la suite du Kultur-Kampf suisse (1888). Le P. Picus y vint plusieurs fois, à mon invitation, à la grande joie des maîtresses et des élèves qu'il avait le don d'intéresser grandement par ses instructions ou allocutions familières sur l'Eucharistie.

Plusieurs élèves lui demandèrent même à entrer dans sa congrégation, et, il m'annonçait l'arrivée de deux d'entre elles par une lettre du 2 septembre 1889 en me disant que la grande

---

(1) Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. I, p. LI, LIII, LIV.

idée de la Réparation faisait son chemin dans la région.

Aussi, sur mon conseil, s'empressa-t-il de faire imprimer à Fribourg (Suisse) un prospectus de son œuvre qui eut de bons résultats.

Je lui ménageai, à la même époque, une rencontre avec la demoiselle de Nicolay qui venait annuellement prendre quelques jours de repos à l'orphelinat de Mornex, pour échapper aux chaleurs torrides du pensionnat de Veyrier-sous-Salève où elle demeurait habituellement. Il songea à faire des recrues dans cette dernière maison dirigée par les Fidèles Compagnes de Jésus (1). Le 14 novembre 1890, la demoiselle m'écrit en effet, (en me remerciant des réparations exécutées à la chapelle de Mornex) que le Père est arrivé à Veyrier le samedi 3 novembre. Il y est resté toute la journée du lendemain dimanche prêchant, réunissant les élèves auxquelles *il a parlé à son aise* de son Divin Maître (2).

Les relations se continuèrent. Deux ans plus tard, le Père a adressé à la dite demoiselle son opuscule intitulé *Le Dieu inconnu*. Elle me mande, en une longue lettre, qu'elle vient de le remercier (3 janvier 1892) en lui en disant son sentiment, convaincue de plus en plus de son zèle, de sa piété et tout ce qui fait l'homme de Dieu, et regrettant sincèrement de ne pouvoir l'aider pécuniairement vu qu'*elle est quêtée à outrance !*

---

(1) Ce pensionnat chassé du canton de Genève (comme l'orphelinat de Mornex), par la persécution religieuse, portait le nom de Pensionnat de Veyrier quoiqu'il fût situé sur Annemasse.

(2) Elle regrette mon absence, mais les offices du Dimanche me retenaient à mon poste. On l'appelait alors *princesse de Nicolay* quoiqu'elle ne fut que la fille du *Comte de Nicolay*.

L'année précédente, il s'occupait en effet de trouver des ressources dans le revenu d'une fondation de 4.000 francs faite par son oncle le R. Charles Picus, curé d'Yvoire. Destinée d'abord à sustenter en partie les religieuses qui enseignaient en cette localité, cette fondation, par leur départ récent, devait constituer le fonds de la pension d'un élève de Massongy ou d'Yvoire qui se destinerait à l'état ecclésiastique.

Le Père qui entrevoyait la possibilité d'instituer des prêtres réparateurs correspondit à cette occasion et pour cette cause avec le baron d'Yvoire, avec Mgr Isoard, évêque d'Annecy, mais sans avoir gain de succès. (1)

Au milieu de ces tracas, il fut atteint à Thonon même d'une bronchite qui ne laissa pas d'inquiéter son entourage. Enfin, le 11 novembre 1891, il m'annonça un mieux sensible ; il commence à descendre à la chapelle pour dire la messe, et aussi à la cour, à midi, quand il y a un peu de soleil. Néanmoins le climat se fait rude pour sa santé, et, à la fin du mois, il descendra à Lyon et ensuite à Nice pour la mauvaise saison.

Mais son cœur est à la joie ; il vient de recevoir 11 novices dont 9 du Valais, une de Turin et une de Messery près de Douvaine. Quatre vont à Nice avec deux anciennes dont une valaisanne.

Le Valais lui était ouvert dès 1887. A cette dernière date, je fis, pour cause de santé, une saison à la station de Morgins, paroisse de Trois-Torrents. Son curé Mgr Ecœur, ancien chance-

(1) Lettres du 11 septembre et du 11 novembre 1891 de mes archives.

lier de l'évêché la dirigeait avec un zèle remarquable. L'œuvre du P. Picus que je lui exposai lui plut beaucoup. Il fut même question d'établir à Chatel, paroisse de Savoie voisine de Morgins, une succursale de la maison de Thonon. Le Père vint inspecter les lieux sans prendre de décision définitive. Mgr Jardinier, évêque de Sion et l'un de ses vicaires généraux approuvèrent verbalement ses projets dans un entretien qui lui fut ménagé à Morgins même où ces dignitaires avaient l'habitude de venir passer deux mois de l'été.

Le Père prêcha à Trois-Torrents et dans le voisinage avec le plus grand succès. Les postulantes se multiplièrent, parmi lesquelles une demoiselle Mariettan, proche parente de Monseigneur Mariettan, évêque actuel de Saint-Maurice en Valais qui fut la dernière directrice de la maison de Thonon.

Nous avons de cette époque une lettre du Père telle qu'il les écrivait ordinairement à l'occasion du nouvel an en 1891, 1892. Elle est datée du 1er janvier 1893 et adressée à sa sœur Céline religieuse à Thonon.

« Ayant, lui dit-il, de charmantes feuilles à vous envoyer (1), je ne puis ne pas les accompagner (de quelques mots !). C'est pourquoi je me mêle à ce concert affectueux pour vous souhaiter la *Bonne Année* — une année qui compte parmi les années éternelles, celles-là seulement sont bonnes. Ce n'est ni la santé, ni la joie, ni la gloire, ni la richesse qui font l'année bonne, c'est *Jésus*. Quand Jésus est dans une

(1) Des feuilles de vœux religieux !

heure, dans un jour, dans une année, cette année, ce jour, cette heure seront bons et bonnes. Donc que vos jours soient pleins de Jésus, tout pleins de son humilité, de sa douceur, de sa charité ; que rien de *l'autre* (du démon) ne s'y glisse, n'y séjourne : du *Jésus* et rien que du *Jésus*, voilà ce que le Père souhaite à sa fille en la bénissant ».

Aussi ce souhait était-il réalisé, dans la mesure du possible à Nazareth de Thonon.

CHAPITRE X

Invitation du Père dont la santé décline. — Monseigneur Hautin, archevêque de Chambéry lui demande des conseils (1893). — *Fête de l'arrivée de saint François de Sales en Chablais* (1894) *et Mgr Hautin.*

Cette maison était classée parmi les bons établissements religieux du diocèse. Le 10 mars 1892, le Père m'annonce que Mgr Isoard, évêque d'Annecy a délégué un vicaire général pour en faire la visite canonique. Ce dernier a trouvé que tout marchait à perfection, malgré les embarras causés par une comtesse Cormier d'Ostrohow qui avait été trop charitablement hospitalisée par la supérieure Mlle Clémentine Baudrey.

Mais le Père sentant ses forces diminuer ne cessait de me prier de venir avec lui pour m'occuper de son œuvre particulièrement à Thonon. Il n'y avait qu'un obstacle. Le curé de cette ville, le R. Jordan construisait la basilique de Saint-François-de-Sales (en ce moment en voie d'achèvement), et il craignait que je ne détournasse sur l'orphelinat les dons de la localité. Les cardinaux de Lyon et Mermillod appuyèrent à Annecy, la demande du Père qui demeura sans résultat jusqu'à la mort du curé, arrivée en 1895. Monseigneur Hautin, archevêque de Chambéry ne cessa

de prendre le plus grand intérêt à la réalisation des désirs du Père.

Mgr Hautin connaissait en effet le père Picus de longue date. Etant vicaire à Paris (1), il l'avait choisi comme son directeur spirituel. Il admirait sa profonde piété, sa grande charité, son éloquence et son zèle. Maintes fois il l'avait rencontré dans les mansardes au chevet des malades, des mourants qui le réclamaient comme un guide sûr pour le grand passage du temps à l'éternité. L'un d'eux demanda un jour le Père très occupé qui ne pouvait se déplacer. Il lui envoya l'abbé Hautin disant que c'était *son frère*. Le malade mourut satisfait (2).

L'abbé Hautin fut nommé évêque d'Evreux (1890), et bientôt archevêque de Chambéry, ancienne capitale de la Savoie. Le Père s'empressa de le féliciter affectueusement en lui indiquant certaines mesures à prendre pour ne pas blesser par une parole imprudente, les sentiments de ses nouveaux diocésains. Voici la réponse de Monseigneur Hautin :

Evreux, le 1er juillet 1893

« Très cher Père et ami,

« Vous me connaissez assez pour deviner que je me tiens pour très honoré, trop honoré même, de me voir après trois ans d'épiscopat, et avec mes petits mérites, métropolitain de Savoie.

« Je monte à Chambéry, comme à un siège

---

(1) Natif de Paris, il fut vicaire de Sainte-Clotilde et de Saint-Michel des Batignolles.

(2) Son frère dans le sacerdoce évidemment. Le Père aimait à rappeler cet épisode de sa vie.

très illustre et très important, et ces deux épithètes sont venues naturellement sous ma plume et sur mes lèvres, quand j'ai eu à parler ou à écrire de mon étonnante nomination. D'ailleurs, je me sens le cœur très savoyard et déjà rempli d'un amour tout paternel pour mon nouveau troupeau, clergé, fidèles et communautés. Les avis que vous m'avez donnés sont excellents, continuez à m'en donner soit avant soit après ma prise de possession. Tout ce que j'ai appris, tout ce que j'ai reçu de la Savoie m'encourage.

« Il y a, je le sais, quelques susceptibilités politiques à ménager et une mission délicate à remplir comme dans tout pays frontière et récemment annexé. Si je pouvais vous voir et m'entretenir avec vous, vous me feriez connaître l'esprit et les mœurs de la province. Si vous aviez l'occasion de venir à Paris en juillet, vous auriez la bonté de m'en prévenir. Je m'installerai sans doute après l'Assomption, mais j'aurai auparavant pris possession et écrit ma lettre. C'est cette lettre qui me préoccupe. *Donnez-moi donc vos idées à ce sujet* ; elles seront bienvenues comme tout ce qui sort de votre tête et de votre cœur.

« Au revoir, cher Père. Priez pour moi, je vous bénis affectueusement vous et votre maison.

† François, *évêque d'Evreux,*

Archevêque élu de Chambéry.

Le P. Picus donna en effet ses idées pieuses et patriotiques pour la Savoie que l'on trouve dans la lettre de l'archevêque. Elle lui attira la sympathie des populations. Aussi Mgr Hautin lui écrit-il à nouveau la missive suivante :

Saint-Pierre-de-Chartreux, 11 septembre.

« Cher Père,

« Je n'ai pas encore répondu à votre dernière lettre qui était accompagnée de documents précieux pour moi. Mais j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, et que vous viendrez selon votre promesse assister à mon entrée solennelle à Chambéry et prier pour votre ancien fils spirituel devenu si inopinément votre archevêque.

« La cérémonie a été fixée au jeudi 14, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. N'est-ce pas une fête bien choisie, la promotion d'un homme d'église n'étant autre chose que l'exaltation et l'aggravation de sa croix ? A bientôt donc et le plus tôt possible j'irai vous rendre visite et prier sur la tombe de mon cher curé Meynet, à Bellevaux.

« Tout à vous, cher Père, avec le plus dévoué respect.

† François, *arch. de Chambéry.*

Nous donnons au lecteur quelques notes à ce sujet.

Mgr Pichenot, premier archevêque de Chambéry venu de France après l'Annexion, crut dans son premier discours, devoir parler de ce beau pays de Savoie qu'il avoua ne connaître que par la tribu noire (les ramoneurs) de ses habitants ! Ces paroles incongrues et maladroites lui causèrent des ennuis.

D'après l'avis du père Picus, Mgr Hautin se présenta tout autrement. Il rappela le souvenir de saint Anthelme de Chignin, de saint Bernard de Menthon, de saint François de Sales, de la

Maison de Savoie, de ses bienheureux (Amédée et Humbert) ; et aussi celui du président Favre et de Joseph de Maistre. Il parla des travaux des sociétés savantes de Savoie et évoqua enfin, avec émotion, Mgr Dupanloup alors supérieur de Saint-Nicolas du Chardonnet. Aussi a-t-il laissé dans le diocèse, le souvenir d'un archevêque doux, bon et d'une haute intelligence (1). Il mourut le 6 février 1907.

En 1894, Thonon et le Chablais s'apprêtaient à fêter le troisième centenaire de l'arrivée de saint François de Sales dans le pays qu'il devait ramener au catholicisme. Plusieurs évêques y furent invités, parmi lesquels l'archevêque de la vieille province Mgr Hautin. Il serait difficile de raconter les effusions d'affectueuse amitié qui eurent lieu, les réminiscences du temps passé...

Mgr Hautin que les pèlerins de Thonon portèrent plus haut encore que son illustre siège (en l'absence de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, indisposé), présida magnifiquement les cérémonies, au milieu d'un grand concours de dignitaires du clergé, parmi lesquels figurait un ami dévoué du Père, le R. P. Cartier des Salésiens de Don Bosco.

Au banquet final qui réunissait autour des évêques une centaine de convives, l'archevêque, dans une allocution charmante, n'eut garde d'oublier les directives du père Picus, Après avoir félicité les organisateurs de ces fêtes, les orateurs, les pèlerins, il sut habilement revendiquer le droit de se dire savoyard aux applaudissements de l'assistance.

---

(1) Notes de M. l'abbé Loridon, vicaire de la Métropole de Chambéry, secrétaire de la Société d'Histoire de Savoie.

« On peut avoir deux patries, ajouta-t-il : celle qui vous a vu naître et celle qu'on adopte. »

Ce langage d'une délicatesse exquise, empreint de distinction et de bonté émut tous les cœurs.

Dans une invitation particulière à un repas donné par le Père en son orphelinat de Nazareth, ce dernier porta un toast très applaudi à son ancien frère du diocèse de Paris.

Celui-ci l'engageait vivement à lui rendre visite l'année suivante (1895), en son palais épiscopal à Chambéry.

CHAPITRE XI

Un aumônier à Thonon (1895). — *Lois persécutrices.* — *Mgr Philippe.* — *Maladie et testament du Père.* — *Propositions pour Nazareth et les manuscrits Lagier.* — *Don Cartier.* — *Mort du Père* (1897) *et Mgr Philippe.*

A cette date, Mgr Isoard me plaça à la tête de la maison de Thonon dont je pris possession le 1er octobre 1895. Le 21 décembre, le Père bénit le Bon Dieu et de mon installation à Nazareth et de ma nomination simultanée d'aumônier du collège universitaire de Thonon faite par l'évêque et par le recteur de l'Académie de Chambéry, le 9 novembre 1895 (1). Mais il tremble devant le sort réservé à sa congrégation, à la vue des lois persécutrices préparées contre les ordres religieux, lois qui avaient provoqué le départ de Thonon des Marianites et la fermeture de leur importante maison d'éducation (2).

A Nice, ajoute-t-il, toutes les congrégations résistent, les Ursulines, les Visitandines...

En ces douloureuses circonstances, il corres-

(1) Lettre du Père datée de Nice à la date susdite.

(2) Le collège universitaire de Thonon (qui compte en ce moment près de 300 élèves), lui succéda devant le refus de Mgr Isoard d'envoyer des professeurs ecclésiastiques. J'y ai rempli la charge d'aumônier près de 28 ans, jusqu'en 1923.

pondait fréquemment avec Mgr Philippe, évêque titulaire de Lari, de la congrégation des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy. Ne pouvant pour cause de santé se rendre aux Indes où il avait été nommé coadjuteur de Monseigneur Tissot, évêque de Visigapatam, ce prélat avait déjà passé l'hiver à Nazareth de Nice en compagnie du Père qui songea à se l'attacher indéfiniment, mais sans y réussir (1). Une pieuse et tendre amitié reliait ces deux grandes âmes. Mgr Philippe ne passait pas à Thonon sans venir rendre visite aux filles du Père et à leur aumônier dont il relevait le courage en ces temps troublés. (2)

La santé du Père déclinait visiblement.

Mais l'année 1896 vit ses douleurs et ses souffrances prendre une acuité inquiétante. Les menaces gouvernementales devaient hâter sa fin. D'autre part, ses longues stations au tribunal de la pénitence, surtout à Paris, lui avaient amené la pierre et les calculs qui en sont la caractéristique. Il souffrit beaucoup et avec la plus grande patience, n'attendant sa délivrance que de la bonté divine, car les médecins se déclaraient impuissants à le guérir (3).

Il renouvela certainement son testament qu'il avait rédigé le 11 avril 1879, et dont nous tenons à donner ici quelques extraits reflétant sa profonde humilité et sa tendre piété. Les voici :

---

(1) Mgr François Philippe, né à Annecy le 12 juillet 1835, sacré évêque à Annecy le 30 novembre 1886, mourut le 16 avril 1904. (Mgr Rebord, *Dictionnaire du clergé de Genève-Annecy*, II, p. 624).

(2) Au mois de juillet 1887, la conférence de Saint-Vincent de Paul de Thonon demanda au P. Picus d'adresser une allocution à l'assemblée générale des membres. Il y parla avec tant de feu de la charité dont il donnait un si bel exemple que l'on réclama, séance tenante, l'impression de son allocution.

(3) Lettres en ma possession.

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

« Je demande pardon à Dieu et aux hommes du mal que j'ai fait et du bien que j'ai omis. Je prie le Seigneur très bon et très grand d'avoir pitié de mon âme, et laisse mon pauvre corps aux soins de l'Eglise ma sainte Mère.

« J'espère vivre et mourir dans le sein béni de cette épouse immaculée de Jésus-Christ, je l'espère et je le veux avec la grâce de Dieu.

« Je tiens pour erroné et condamné tout ce que dans mes écrits, soit imprimés, soit encore manuscrits, tout ce que le Saint-Siège apostolique y condamnerait. Je n'ai voulu enseigner qu'une chose, la sainte doctrine de l'Eglise romaine.

« Je prie tous ceux auxquels j'ai eu le bonheur de faire quelque bien et qui apprendraient ma mort de me faire l'aumône de leurs prières.

« Je prie mes filles et mes enfants, mes frères et mes sœurs en Jésus-Christ de se rappeler que je n'ai voulu en les réunissant que la grande et belle œuvre de la Réparation. Nazareth n'a été fondé que pour cela et point pour autre chose.

« Je renie pour mien quiconque changera le but de cette fondation.

« Je lègue aux demoiselles Boyvin et Delzons tous mes manuscrits pour en faire ce que bon leur semblera.

« Maintenant je viens à mon testament humain... »

***

Son testament humain devait être modifié plus tard.

Le 16 décembre 1896, il m'écrivait :

« Bien cher ami,

« Voici deux propositions :

« 1° Voulez-vous faire partie ou être membre de la société civile que nous sommes en train de constituer pour assurer l'avenir de Nazareth ?

« 2° Voulez-vous accepter les cahiers du père Lagier sur l'Ecriture sainte ?

« Ce père a fait un travail énorme sur l'Ecriture sainte ; il m'avait légué ses cahiers espérant que j'en tirerais parti. Je n'ai jamais pu m'occuper de cet ouvrage qui d'ailleurs n'entre pas dans la nature de mes travaux. Au surplus, je ne me suis jamais cru capable d'un pareil effort. Si vous croyez pouvoir vous en occuper, je vous enverrai les cahiers.

« Ma santé se remet lentement. Je me suis soigné trop tard. M. Dénarié (docteur) ne m'a pas averti assez sérieusement et assez tôt. A Lyon, on s'y est mal pris, et, ici, j'ai trop tardé à prendre des soins sérieux. J'ai été sérieusement atteint. Enfin, avec les prières que l'on fait pour moi, j'espère me remettre.

« Bonnes fêtes et bonne année, cher ami, et que la bénédiction du Seigneur soit de plus en plus sur vos paroles et sur vos œuvres. Bonne année aussi à votre famille.

« P. Picus, *Miss. Apost.*

« P. S. — Je travaille toujours un peu ; peut-être vais-je jeter en l'air un nouvel opuscule intitulé *Le Prochain.*

« A propos du *Mois des Morts,* Don Cartier a été si indigné de la manière dont l'impression a été faite qu'il a arrêté la vente et ordonné de jeter

l'édition pour le pilon pour en faire une meilleure, quelque chose de très soigné en petit format, etc... (1) »

Le 4 juin 1897, il écrivait à sa sœur Céline, des dames de Nazareth de Thonon :

« La santé ne va pas, s'il n'y a pas de changement, le voyage de Thonon devient impossible (2)... Les forces sont revenues, mais la maladie terrible ne diminue pas. Les souffrances sont très dures, et j'ai besoin du secours d'enhaut pour les supporter convenablement.

« J'espère ma guérison par les prières, car les remèdes ne font pas grand'chose. Malgré cet état pénible j'ai pu écrire et donner un petit mois de Marie et par conséquent faire l'office. Je viens de dire deux mots pour le premier vendredi du mois. On fait ce que l'on peut. L'essentiel est de faire la sainte volonté de Dieu et de se souvenir de l'écriteau de la porte des Piccard : *Dieu soit béni !* (3). Ensuite, il faut bien en convenir : Nous avons passé le temps de la jeunesse, alors, il faut accepter les misères de la vieillesse, car si nous avons reçu le bien, il faut aussi recevoir le mal comme dit Job. Merci à Lucie de ses bonnes prières (4). C'est ce qu'il y a de mieux à faire. Je vous bénis et vous embrasse toutes deux. »

Ses lettres du commencement de 1897 me remercient d'avoir accepté de faire partie de la

---

(1) Cet opuscule du *Mois des Morts*, comprenant 128 pages, fut très goûté des âmes pieuses et rapidement écoulé.

(2) C'était le mois où le Père se rendait à Thonon pour y rester jusqu'en octobre.

(3) Inscription très ancienne figurant sur la porte d'entrée de l'antique maison Piccard de Massongy.

(4) Sa nièce qui suivait les cours de l'école de Nazareth de Thonon.

Société civile de Nazareth et d'avoir pris à ma charge de continuer l'ouvrage du père Lagier sur l'Ecriture sainte.

Mais d'autre part, la maladie et les souffrances empiraient et l'on entrevoyait, sans le dire, une issue fatale.

Néanmoins le Père insistait continuellement sur la nécessité de terminer et d'imprimer les cahiers du P. Lagier, comme il s'était engagé lui-même à les livrer au public. Sachant que je préparais à cette époque, mes *Etudes d'Histoire sainte à l'usage des collèges et pensionnats* (1) et mes *Etudes sur la Religion et l'Eglise* à l'usage des mêmes établissements (2), il crut le moment propice de m'engager sans retour dans cette voie.

Le 4 avril 1897, en m'annonçant qu'il me servira annuellement 800 francs comme traitement afin qu'il me soit possible de prendre mon ménage à Nazareth, il m'écrit qu'il a repris un peu de travail sur le *Plan divin*.

« Mais, ajoute-t-il, je ne puis aller vite, je souffre encore beaucoup. L'estomac est guéri, je mange à peu près comme jadis, cependant le reste est loin de la guérison.

« *Le Prochain* va paraître, *Sainte Madeleine* viendra ensuite. Je suis votre conseil ; j'y vais par petites brochures, mais je ne fais pas fortune... Ce sera l'œuvre de Don Bosco qui en profitera ; je ne sais pas faire. Je vous embrasse cordialement. »

---

(1) Volume in-8° de 386 pages, 45 cartes ou gravures, paru à Annemasse (Haute-Savoie), en 1899.

(2) Ouvrage de 156 pages in-8° imprimé à Annemasse en 1900, ces deux ouvrages recommandés par nombre d'évêques.

Dans la même lettre, il demande des nouvelles d'un immeuble qu'il avait acheté au quartier des Ursules pour y établir un patronage de garçons (Maison Lombard actuelle). Il veut aussi savoir où en est le procès intenté au Gouvernement français par l'*Ami Pissot*, curé de Perriguier, pour défendre les droits de son église.

« Hélas ! termine-t-il, je ne pourrai rien faire le vendredi et le samedi », jour où il entendait les confessions !

Le Père souffrait atrocement avec la plus complète résignation et avec la plus grande patience. Sa foi était admirable et son langage celui d'un saint.

Le vendredi, en ce jour où il avait tant médité sur la passion du Sauveur, il s'éteignait en son orphelinat de Nice. C'était le 3 septembre 1897.

Son corps fut enseveli dans le caveau de la maison à côté de celui de Mme Bureaud.

Mlles Boyvin et Delzons, directrices, lui consacrèrent une image pieuse pour perpétuer sa mémoire. On y lit :

Bienheureux celui qui porte ses soins sur l'indigent et le pauvre (Ps. XL, 1). *Epris de la beauté de votre maison, ô Seigneur ; consumé de douleurs à la vue de vos outrages, il vous avait demandé la vie pour travailler encore à votre gloire... Vous lui en avez donné une qui doit s'étendre dans toute la durée des siècles* (P. XX, 4). *C'est en vain que nos prières et nos larmes vous le disputaient, vous hâtiez sa récompense. La récompense du juste est en Dieu* (Sag. V, 16).

Ici-bas, chéri de Dieu et des hommes, sa mémoire est en bénédiction (Eccl. XLV, 23), *car rien*

n'égalait la bonté de son cœur. Comme le doux Maître il a dit : « Laissez venir à Moi les petits », *et sa maison était leur asile. Enfants, souvenez-vous de votre Père, que votre piété soit sa louange éternellement.*

La désolation était grande en effet à Nice et à Thonon. Mes occupations dans cette dernière ville, tant à l'orphelinat qu'au collège, m'empêchèrent d'assister à sa sépulture et de lui rendre mes derniers devoirs en portant à ses dévouées coopératrices de douloureuses condoléances (1).

Mais, d'accord avec elles, je priai un ami commun, Mgr Philippe de me remplacer. Il accepta volontiers l'invitation, et le 23 décembre 1897, il m'écrivait :

« Je vois de mieux en mieux, combien ce saint prêtre (le père Picus) a laissé un beau souvenir chez tous ceux qui l'ont connu. Dans sa maison de Nazareth, sa mémoire est en bénédiction, chez les enfants comme chez les bienfaitrices. Tous les jours, on prie pour le cher défunt. Son tombeau est couvert de couronnes et de fleurs et quotidiennement visité. »

Un vénérable prêtre en retraite, l'abbé F.-V. Chiabaut, ancien curé du diocèse de Nice, devint aumônier de Nazareth de Nice. Il partageait les sentiments de Mgr Philippe à l'égard du père Picus.

Le 9 novembre 1899, il m'écrivait une lettre pieuse reproduisant les pensées du regretté fondateur de la Maison.

---

(1) Mlle Anne Boyvin mourut à Nice le 13 décembre 1912. Mlle Delzons, encore vivante, voudra bien agréer l'hommage de notre respectueuse et religieuse reconnaissance pour les documents qu'elle nous a fournis.

CHAPITRE XII

Les manuscrits Lagier et Mgr Rebord. -- Ouvrage à peine esquissé ! — Fermeture de l'orphelinat de Thonon et vente (1904). — *Epilogue.* — *Bibliographie.* — *Père Picus, poète et artiste.*

Il me restait un devoir, celui de remplir ses intentions et particulièrement pour les études d'Ecriture sainte du P. Lagier que ces dames de Nice m'avaient fait parvenir après son trépas. Ces études comprenaient trois gros volumes cartonnés qui devaient retracer la vie mortelle du Christ :

1° *Sa vie cachée,* comprenant 26 titres ou documents. (Cette partie est à peu près terminée, sauf quelques modifications et retouches à faire) ;

2° *Sa vie apostolique.* Hélas ! de cette deuxième partie, il n'y a que 16 titres étudiés ; il en manque 282 à expliquer et à établir d'après la concordance des Evangélistes ;

3° *Sa vie douloureuse.* Ici encore, 2 titres seulement sont utilisés sur 61 ; lacune énorme ;

4° *Sa vie glorieuse,* beaucoup plus courte comprend 25 titres très rapidement étudiés relativement au plan adopté (1).

---

(1) L'ouvrage devait comprendre 411 titres, dont 26 utilisés de la vie cachée, 16 de la vie apostolique, 2 de la vie douloureuse et 25 de la vie glorieuse, total 69 titres. 69 titres étudiés sur 411 ! Le travail était à peine esquissé.

Le bon père Picus ne cessait de me dire de son vivant que le démon m'avait ficelé sur des études d'archéologie et d'histoire pour m'arrêter sur le chemin des sciences sacrées. L'occasion se présentait de suivre ses conseils pour ne m'occuper que de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'ouvrage du père Lagier, écrit dans un excellent esprit, avec soin et érudition, devait avoir 411 titres, à peu près 6.000 pages manuscrites. Les 26 premiers titres de la *Vie cachée* embrassant les 3 premiers chapitres de l'Evangile ne fournissaient pas moins de 365 pages. Cette première partie fut revue de près, corrigée d'après les travaux d'auteurs récents.

J'en communiquai quelques cahiers à Monseigneur Rebord, alors supérieur du grand séminaire d'Annecy dont un important ouvrage *Le Divin Voyageur*, avait attiré l'attention des plus savants exégètes (1900).

« Quand je pense, écrivit-il, qu'il n'a pas fallu moins de 180 pages in-8° pour commenter 80 versets des quatre Evangélistes, je demeure stupéfait... Si jamais pareil ouvrage s'achevait, il formerait la matière de 18 à 20 volumes de 500 pages et laisserait loin derrière lui tout ce qui a été fait jusqu'ici dans notre langue et lutterait avantageusement avec la célèbre collection à laquelle le père Cornely a donné son nom. »

Une grande difficulté se présentait. Cette concordance, soit harmonie historique, chronologique, exégétique des Evangiles était de saison au commencement du XIXme siècle. Mais de nos jours, ce que l'on recherche dans un travail de ce genre, ce sont les textes des quatre Evangiles disposés en synopse, d'après l'ordre chronologique des faits et discours de Notre-Seigneur

Jésus-Christ, ainsi que de sobres commentaires qui en fassent ressortir la concordance et montrant le bien fondé de telle suite historique de tout ce qui est raconté dans l'évangile que l'auteur a cru être la vraie. Il fallait donc se procurer *Les Epîtres de saint Paul*, par le P. Lemmonyer (2 volumes) ; *Les Synoptiques*, du père Rose, *Saint Jean*, du P. Calmes (1906-07) et l'ouvrage de M. Jacquier sur l'*Evangile*.

L'ouvrage à terminer du P. Lagier me parut donc reproduire un système ancien ne répondant pas aux exigences de notre temps dans sa prolixité, ses longueurs et son décousu.

D'autre part, il y avait des considérations à faire sur les frais requis pour l'impression; le prix élevé, énorme de nos jours qu'un tel ouvrage coûterait aux acheteurs !

Pour mettre toute chose au point je m'adressai à un membre distingué de l'Université grégorienne à Rome (via del Seminario, 120) et lui demandai son avis qu'il formula en toute connaissance de cause après avoir lu une partie du manuscrit.

Il partagea complètement mon point de vue par lettre du 28 janvier 1909 et m'arrêta au milieu de mon entreprise.

J'avais tenté de coordonner le texte du père Lagier dans l'ordre suivi par M. Jacquier. Celui-ci, dans 400 pages de son volume s'attache à rechercher la raison des *ressemblances et des divergences* qu'on relève chez Mathieu, Marc, Luc. De la page 34 à la page 282, il relève et note soigneusement les passages communs aux trois synoptiques, travail plutôt matériel. De la page 282 à la page 356, il expose les différentes hypothèses qu'ont imaginées les auteurs pour

expliquer ces ressemblances, sans prendre aucun parti, car à peine de ci de là trahit-il une légère préférence pour telle ou telle opinion. Ce travail indépendant de celui de M. Loisy qu'il cite, comme il cite Renan et tant d'autres, est demeuré dans les limites de l'orthodoxie tandis que les théories hardies et fausses de Loisy ont été condamnées.

Mais, malgré de nombreux déplacements et encadrements du texte du P. Lagier pour suivre le plan de M. Jacquier, je m'aperçus que ce recueil de système ancien ne pouvait arriver à répondre aux exigences de la science actuelle.

A mon grand regret de ne pouvoir remplir le plus vif désir et le plus vaste dessein du père Picus, j'abandonnai mon projet. Je devais à sa mémoire cette longue explication. La patrologie qu'il m'avait laissée pour mener à bien cette entreprise fut donnée aux Oblats de Saint-François-de-Sales établis à Thonon, puis au château de Marin.

* * *

Au mois de février 1903, les lois édictées contre les congrégations devenant de plus en plus menaçantes, la fermeture de l'orphelinat de Thonon s'imposa aux yeux des hommes les moins perspicaces. On marchait à la persécution. Un mois plus tard, c'était un fait accompli.

Les propriétés des orphelinats de Nice et de Thonon furent vendues le 12 mai 1904, à une société internationale immobilière dont le siège était à Satigny (Canton de Genève).

ÉPILOGUE

Que dirons-nous comme épilogue de cette biographie du père Picus ? Nous devrions citer beaucoup des lettres de pieuse condoléance et de sainte espérance reçues après son trépas, lettres d'évêques, de dignitaires du clergé, d'hommes éminents de tous les rangs de la société proclamant le bien qu'il avait fait à Fréjus, Paris, Nice, Marseille, en Savoie, dans sa patrie.

Beaucoup de ses amis et plusieurs de ses filles se mirent à l'invoquer en le pleurant et ont affirmé avoir obtenu des grâces par son intercession.

Pour nous, nous renouvelons la déclaration qui figure en tête de cette biographie laissant à Dieu le soin de glorifier son serviteur, s'il le veut, sans anticiper d'aucune façon les jugements de l'Eglise.

Père Picus, poète, publiciste et artiste

BIBLIOGRAPHIE

Le père Picus a publié :

Esther ou quelques mots sur le mystère de la B. Vierge Marie.

Ce volume in-8° de 658 pages (Rome. Imprimerie polyglotte de la Propagande, 1875) donne les méditations qui devaient être prêchées par le Père pendant le mois de mai, à Paris, en 1870. Ouvrage d'une haute valeur de théologie mystique, très apprécié à Rome.

La Croix. — Ce volume in-8°, 64 pages (Paris 1883, Librairie catholique de l'Œuvre de Saint-Paul) traite du rôle de la croix dans le monde et surtout de la croix victorieuse du Christ.

Le Dieu inconnu. — Ce travail in-8°, 90 pages (Bar-le-Duc, 1890, imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul) décrit spécialement les délaissements de N.-S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Tout à Jésus par Marie. — Cette plaquette in-8°, 60 pages (Nice, Imprimerie du Patronage

Saint-Pierre, 1896) enseigne l'amour de Marie et du fidèle pour Jésus.

Le Prochain. — Cette brochure petit in-8°, 46 pages (Nice, même imprimerie, 1897) établit que notre premier prochain est le Bon Samaritain. *Jésus* qu'il faut aimer.

Le Purgatoire (*Les âmes du*). — Cette plaquette in-8°, 118 pages (Nice, même imprimerie, 1896) plaide éloquemment la cause de ces âmes souffrantes.

Le P. Picus écrivit en outre diverses brochures minuscules et pieuses à l'usage de ses orphelinats, telle que les *Aventures merveilleuses de Négrillonne* (32 pages, in-18. Nice, même imprimerie, 1884).

Il nous resterait à parler du père Picus en tant que poète et artiste. Ses nombreux manuscrits renferment aussi des chants religieux qu'il mettait en musique et qui se chantaient à Nice et Thonon. Ce sont de délicieux cantiques appropriés aux diverses fêtes de l'année, à celles de Noël, Pentecôte, Fête-Dieu... témoin la cantate de la Vierge berçant Jésus et commençant ainsi :

Dors mon enfant, dors mon ami,
Quand tu reposes endormi,
Je vois un ange aux blanches ailes
Venir des sphères éternelles
Encenser ton berceau béni.
Dors, mon enfant, dors mon ami,
Et sa main timide couronne
Ton front où la grâce rayonne,

De roses et de boutons d'or,
Puis il te baise, ô mon trésor,
Et pour t'endormir il fredonne,
Oh ! que de fleurs à ta couronne !

Artiste véritable, aimant beaucoup la musique qu'il cultivait pour Dieu, il laisse nombre de compositions bien venues où se reconnaît une inspiration sainte, noble, élevée.

En voici une qui se chantait à la consécration dès Adoratrices à la Sainte Vierge :

Oh! qu'on est donc heureux de servir le Seigneur,
C'est vivre dès le temps de l'immortelle vie.
Prenez-moi, gardez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur. (*bis*)

Léger est son fardeau ; son joug n'est que douceur ;
Partout, toujours, en tout, l'on sent sa main amie.
Oh! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Avec Lui, c'est la paix, c'est le suprême honneur,
C'est le Ciel, c'est Dieu que Satan nous envie.
Oh! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Je veux servir Jésus mon maître et mon Sauveur
Pour le monde insensé qui le hait ou l'oublie.
Oh! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Oui, le monde le hait, on sent dans sa fureur
De l'infâme Satan l'ignoble jalousie.
Oh! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Je veux, je veux l'aimer, l'humble et doux serviteur
Qui m'aima de la Croix jusqu'à l'Eucharistie.
Oh! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Je ne veux ici-bas, ne veux d'autre bonheur :
A ce brillant festin, Nazareth me convie.
Oh ! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie,
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Qui donc m'apportera du Séraphin l'ardeur
Pour aimer et chanter l'humanité bénie ?
Oh ! vite, prenez-moi, Sainte Vierge, ô Marie.
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

Venez, vous qui l'aimez, venez, chantons en chœur ;
Amour à Nazareth, à son œuvre bénie.
Prenez-moi, gardez-moi, Sainte Vierge, ô Marie.
Pour Lui, prenez mon corps, mon esprit et mon cœur.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 5

CHAPITRE PREMIER

Son enfance. — Sa famille. — Révérend Duret, curé, et le vicaire général. — Agilité. — Les veillées et les légendes. — La première Communion 9

CHAPITRE II

Le collège de la Roche. — Picus et Emonet poètes. — Les Oblats de Marie. — Poésies à la Vierge. — Les parents Dufour, Piccard, Quisard... 14

CHAPITRE III

Le séminaire de Marseille. — Epreuves. — La musique. — Les Missions. — Amour pour Jésus-Hostie. — Réparation. — Professeur de théologie à Fréjus. — Le P. Lagier.... 19

CHAPITRE IV

Mort de sa mère. — Sœurs religieuses et famille. — Théologie du P. Lagier. — Tiraillements. — P. Picus, directeur de la chapelle des Oblats de Paris. — Sa parole. — La Réparation. — La flamme 22

CHAPITRE V

Projet de la Réparation. — Difficultés. — Mme Bureau et ses épreuves. — 1870. — Dévouement des PP. Picus et Lagier. — Le P. Picus, supérieur de la maison du Calvaire à Marseille 30

CHAPITRE VI

Epreuves. — Les RR. PP. Freyd et Chévrier. — Appel à Rome. — Prédications à Marseille et Lettre aux adoratrices de Paris (1872). — Toulon. — Départ 36

CHAPITRE VII

Première audience bienveillante de Pie IX. — Encouragements du cardinal Billo, etc... — Mgr Gévaudan et Vitelleschi. — Dispense des vœux accordée et deuxième audience du Pape. — La grande joie. — Précis des projets du Père 45

CHAPITRE VIII

Retour en France. — Voyages à Chenevières, en Savoie. — Station de Monaco ; Annecy, Nice et Mgr Sola. Commencements de l'Œuvre 59

CHAPITRE IX

Père Picus, Mgr Balaïn et Don Bosco. — Prise de possession de l'orphelinat de la demoiselle Dessaix à Thonon (1884). — La chapelle. — Hiver à Nice. — Mornex. — Demoiselle de Nicolay (1890). — Novices du Valais. — Lettre de nouvel an 1893.... 65

CHAPITRE X

Invitation du Père dont la santé décline. — Monseigneur Hautin, archevêque de Chambéry lui demande des conseils (1893). — Fête de l'arrivée de saint François de Sales en Chablais (1894) et Mgr Hautin 71

CHAPITRE XI

Un aumônier à Thonon (1895). — Lois persécutrices. — Mgr Philippe. — Maladie et testament du Père. — Propositions pour Nazareth et les manuscrits Lagier. — Don Cartier. — Mort du Père (1897) et Mgr Philippe 80

CHAPITRE XII

Les manuscrits Lagier et Mgr Rebord. — Ouvrage à peine esquissé ! — Fermeture de l'orphelinat de Thonon et vent (1904). — Epilogue. — Bibliographie. — Père Picus, poète et artiste 88

Table des matières 97

MÉMOIRE II

LE GÉNÉRAL

COMTE JAILLET DE SAINT-CERGUES

(1803-1880)

par le

GÉNÉRAL P.-E. BORDEAUX



Le Général H.-M. JAILLET, COMTE DE SAINT-CERGUES (1803-1880)

LE GÉNÉRAL
COMTE JAILLET DE SAINT-CERGUES
(1803-1880)

Il y aura bientôt cinquante ans que le Général Humbert-Marie Jaillet, Comte de Saint-Cergues, est décédé à Veigy-Foncenex en Chablais, qu'il a été enseveli dans le cimetière de Veigy, que son éloge a été prononcé dans l'église de Veigy le jour de ses obsèques. Le Général Jaillet de Saint-Cergues a été le dernier représentant d'une famille qui eut des liens intimes avec le Chablais et qui est aujourd'hui éteinte. Il m'a semblé que l'Académie Chablaisienne se devait d'évoquer son souvenir, par une notice particulière, à l'intention de ceux qui ne l'ont pas connu.

La famille Jaillet, originaire du pays de Vaud, vint s'installer en Chablais vers la fin du moyen-âge ; sa généalogie est établie à partir de l'année 1469 (1). L'un des siens, Balthazard Jaillet, fut annobli en 1598 par Charles-Emmanuel Ier pour services de guerre. Le titre de Comte de Saint-Cergues fut donné à

(1) Ces renseignements sont ceux qu'a réunis la famille de Saint-Bon. D'après l'*Armorial de Savoie,* du Comte Amédée de Foras, la famille Jaillet est originaire de Lucinge en Faucigny, et une branche s'est fixée au XVIe siècle à Saint-Cergues en Chablais. Il résulte bien cependant d'une reconnaissance de 1469 qu'un Jaillet vivait à Saint-Cergues à cette époque.

Claude Jaillet, en 1785, par le Roi Victor-Amédée III. La famille a donné aux Ducs de Savoie et aux Rois de Sardaigne des officiers, des magistrats, des avocats, des membres du clergé régulier et séculier.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la famille Jaillet de Saint-Cergues était représentée par deux frères : Jean-Marie, né en 1762, qui fut juge-mage, sénateur, président au Sénat de Savoie, et ne laissa pas d'enfants, et Louis-Joseph, né en 1765, père du Général, qui suivit la carrière des armes et fut Lieutenant-Colonel du régiment de Genevois. Louis-Joseph épousa Mademoiselle Françoise Millioz, de Saint-Pierre d'Albigny (1). Les excès de la période révolutionnaire obligèrent les époux à se réfugier en Suisse, à Lancy près Genève, et ils continuèrent à y demeurer lorsque Genève et son territoire devinrent français et que Genève devint le chef-lieu du nouveau département du Léman en 1798.

C'est dans ces circonstances qu'Humbert-Marie Jaillet vint au monde citoyen français, à Lancy, le 5 Messidor, an XI (25 juin 1803). Lorsque son oncle Jean-Marie, chef de la famille, mourut en 1846, il hérita du titre de Comte de Saint-Cergues.

Aussitôt après le rétablissement de la monarchie sarde en 1814, le gouvernement du Roi Victor-Emmanuel Ier s'était occupé de relever les institutions d'autrefois, tout en tenant compte des transformations accomplies. C'est ainsi que l'Académie Militaire fut

(1) Les dernières alliances de la famille avant la génération du Général furent contractées en Savoie avec les familles de Mussy, de Livet de Moisy, de Vignet de Montjex.

reconstituée à Turin dès l'année 1815; c'était à la fois un collège militarisé et une école militaire du premier degré. Humbert Jaillet y fut admis en 1816, y passa trois ans et en sortit en 1819 avec le brevet de sous-lieutenant ; il avait à peine dix-sept ans. Après avoir suivi pendant deux ans les cours de l'Ecole d'application pour armes spéciales à Turin, il fut nommé sous-lieutenant dans l'artillerie (1821). Dès lors sa carrière s'affirme et suit un cours rapide. Capitaine à vingt-huit ans, il est nommé Major au commencement de l'année 1843, à l'âge de quarante ans. Il est en pleine force et possession de ses moyens lorsqu'éclate, au mois de mars 1848, la guerre contre l'Autriche. Il a servi tour à tour dans les régiments et dans les établissements de l'artillerie de Turin et de Gênes.

Comme on le sait, les traités de Vienne avaient replacé l'Italie du Nord et celle du Centre sous la domination ou la tutelle impériale et, dès 1821, les populations avaient commencé à secouer impatiemment ce joug. En 1848, le Roi de Sardaigne Charles-Albert, prenant la tête du mouvement d'émancipation, déclara audacieusement la guerre à l'Empire, au milieu d'un grand enthousiasme populaire. Cette campagne dura près de cinq mois ; elle fut honorable pour l'armée sarde qui remporta quelques succès, occupa presque toute la Lombardie et s'avança jusqu'à l'Adige ; mais bientôt les concours annoncés firent défaut, et seul, livré à lui-même, le Piémont fut vaincu.

L'armée sarde était formée en deux corps d'armée et une réserve. Le Major Jaillet de Saint-Cergues fut nommé au commandement de l'artillerie de la 1re Di-

vision (Général d'Arvillars), du 1er Corps d'Armée (Général E. Bava) (1). A cette époque l'artillerie n'avait pas pris aux armées, à la bataille, l'importance prépondérante qu'elle a progressivement acquise et qui s'est affirmée au cours de la dernière guerre. La proportion d'artillerie était alors infiniment plus faible qu'aujourd'hui ; la puissance et la portée du matériel étaient modestes. Les pertes dues au feu du fusil, à l'infanterie par conséquent, étaient beaucoup plus grandes que celles dues au canon. Cependant l'artillerie était indispensable aux troupes combattantes, spécialement pour détruire les résistances matérielles et ébranler à distance le moral de l'ennemi ; elle constituait un véritable point d'appui ; elle prêtait à l'infanterie un concours à la fois moral et matériel indispensable et très apprécié. Le commandement d'une artillerie divisionnaire était donc important ; un Major (Chef d'escadron) en était chargé, car il ne comprenait qu'un groupe de deux à quatre batteries. Ce commandement exigeait de la vigueur et de l'activité, à pied et à cheval, du coup d'œil, de la décision, la compétence technique et un grand sens tactique. Le Major Jaillet réunissait sans doute toutes ces qua-

(1) On a plaisir à se rappeler que le 2e Corps d'Armée, dont faisait partie la Brigade de Savoie, était commandé par le Général Hector de Sonnaz, né à Thonon en 1787, Général d'Armée en 1848, Ministre de la Guerre et de la Marine pendant l'hiver 1848-1849, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, mort à Turin en 1867. Dans le domaine militaire, Hector de Sonnaz est, avec Dessaix, la première illustration de notre ville. Il est à désirer qu'un monument public évoque un jour sa mémoire dans sa ville natale, et, en même temps, celle d'une famille illustre et généreuse qui fut l'honneur de notre Chablais.

lités, car il se fit grandement apprécier pendant toute la campagne.

L'armée sarde franchit le Tessin dans les derniers jours du mois de mars 1848 et pénétra en Lombardie. Le 8 avril, le Général d'Arvillars (1), commandant la 1re Division, eut un engagement sérieux à Goïto, entre Peschiera et Mantoue ; appuyée par l'artillerie du Major Jaillet, la Division força le passage du Mincio. La lutte se poursuivit sur la rive gauche du fleuve, tantôt active, tantôt ralentie, pendant les mois d'avril et de mai. Le 30 mai, presqu'aux mêmes lieux, à Goïto, le 1er Corps d'Armée, après une lutte prolongée, remporta un brillant succès sur l'armée autrichienne ; la 1re Division fut fortement engagée et le Major Jaillet prit une part importante à la victoire « en réunissant « avec la plus grande promptitude, sous le feu de « l'ennemi, plusieurs batteries sur un point essentiel « d'où il put foudroyer les colonnes autrichiennes qui « cherchaient à envelopper l'aile droite sarde ». Chaudement félicité sur le terrain même de l'action, il reçut, par décret royal, la médaille d'argent à la Valeur Militaire (2).

(1) Né à Chambéry en 1778, ancien Officier des Armées napoléoniennes, mort à Turin en 1858.

(2) C'était alors, comme aujourd'hui, une récompense très élevée. D'institution plus ancienne, la Médaille d'argent et la Médaille d'or ont été rétablies, avec un réglement précis, par décret du Roi Charles-Albert en 1833. La Médaille d'or, récompense suprême très rarement accordée, n'a été concédée avant 1860 qu'à trois Savoyards : le Major Adrien d'Onier, né à Moûtiers en 1793, la reçut en 1834 pour avoir, par une décision toute personnelle et soudaine, arrêté à la frontière, au Pont-de-Beauvoisin, et repoussé une troupe armée de perturbateurs révolutionnaires ; le Général François Mollard, né en 1795 à Albens, en fut décoré en 1848 pour sa valeur pendant la campagne, et le Général Maurice de Sonnaz pour le fait d'armes de la cavalerie qu'il comman-

La prise de Peschiera fut le dernier succès. Loin de sa base d'opérations, affaibli par les pertes et la maladie, privé des concours sur lesquels il avait compté, Charles-Albert se trouva seul en face de l'armée autrichienne aguerrie et bientôt renforcée. Il y eut une période d'accalmie dont l'ennemi profita pour reprendre les places qu'il avait dû évacuer. Vers la fin de juillet, la lutte recommença ; elle fut marquée chaque jour, du 23 au 27, par de sanglants combats. La 1re Division combattit notamment à Somma Campagna, Valeggio, Custozza, et enfin le 4 août devant Milan que l'armée sarde dut évacuer. Le Major Jaillet avait rendu les meilleurs services au cours de cette dure période; il fut nommé, pour faits de guerre, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, particulièrement pour sa valeur aux journées des 24 et 25 juillet.

Le 9 août un armistice était signé. Conclu pour quelques jours avec faculté de prolongation, il devait durer en fait plus de sept mois. Pendant cette période, le royaume de Sardaigne, spécialement le Piémont, fut soumis à une agitation démagogique, à forme parfois révolutionnaire, qui entrava toute œuvre de préparation à la reprise de la lutte. Ce fut l'une des époques les plus troublées de l'histoire de ce pays ; on y vit toutes les bonnes volontés paraly-

dait à Montebello en 1859. En 1866, le Capitaine de Frégate de Saint-Bon reçut la Médaille d'or à la suite de ses opérations à San-Giorgio di Lissa. Ajoutons que la Médaille d'or a été conférée par divers décrets : en 1859 au 3e régiment de Zouaves, à l'Empereur Napoléon III, au Maréchal Vaillant ; en 1915 aux Lieutenants de Vaisseau O'Byrne et Morillot, de la Marine française, pour faits d'Armes dans la mer Adriatique ; en 1916 à la ville de Verdun. (Extrait de *Le Medaglie d'Oro. 1833-1925*. Torino, 1925).

sées, les valeurs écartées ou découragées, les efforts voués à l'insuccès. Au printemps de 1849, le Roi Charles-Albert, débordé, cédant à de funestes conseils, dénonça l'armistice. C'était le 20 mars ; la campagne ne dura que quatre jours ; elle se termina le 23 à Novare.

Dès la fin de la campagne précédente (août 1848) le Major Jaillet de Saint-Cergues, nommé Colonel, avait reçu le commandement du 1er régiment de la Brigade de Savoie. La Brigade avait pour chef le Major-Général François Mollard (1). Ainsi le Colonel Jaillet changeait d'arme, passant de l'artillerie dans l'infanterie ; son instruction étendue, la vie commune, intime, menée par les deux armes dans la Division au cours de la campagne précédente, l'y avaient préparé ; il fit preuve, dans son nouveau commandement, de la même activité, du même coup d'œil, de la même ardeur réfléchie. Les hostilités commencèrent dans la nuit du 20 au 21 mars ; elles furent de suite défavorables à l'armée sarde.

Le 21 mars se livra le combat violent de Mortara, où une division de réserve fut complètement vaincue, désorganisée, et perdit de nombreux prisonniers. Cette rencontre fut décisive en ce sens que la supériorité morale passa d'emblée du côté de l'armée autrichienne dont le chef, le Maréchal Radetzky, ne douta plus de

(1) Le 2e régiment de Savoie était commandé par le Colonel Louis Mudry, né à Thonon en 1800, distingué pendant ces guerres de 1848 et 1849 ; a obtenu en 1848 une Mention honorable, puis la Médaille d'argent à la Valeur Militaire, en 1849 une seconde Mention honorable, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare pour faits de guerre ; retraité sur sa demande en 1857, mort en 1868.

la victoire. Le même jour, un autre combat plus honorable eut lieu à La Sforzesca, où les troupes de Savoie furent engagées. La Brigade faisait partie de la 3e Division aux ordres du Général Perrone di San Martino (1) ; elle se trouvait en position non loin du village de Gambolo lorsque se produisit une offensive autrichienne, vers quatre heures du soir. Le 1er régiment reçut l'attaque. Sous les ordres du Colonel Jaillet, nos bataillons attendirent l'ennemi à bonne portée, l'accueillirent par un feu violent qui l'arrêta, prirent ensuite l'offensive et le refoulèrent (2). Ce succès ne fut pas poursuivi.

Le 23 se livra la bataille de Novare. L'armée sarde était en position devant Novare, face au Sud, c'est-à-dire face à la direction de Mortara. A la gauche, occupant notamment le mouvement de terrain de la Bicocca, se trouvait la Division Perrone. Vers onze heures, l'avant-garde de l'armée autrichienne, soit le 1er Corps d'armée, en tête de laquelle marchait l'Archiduc Albert, attaqua avec vigueur les positions de l'armée sarde. Il y eut un moment de trouble ; mais quelques éléments des deux régiments de Savoie furent portés en avant et refoulèrent l'ennemi. Malheureusement le commandant en chef de l'armée sarde, après avoir approuvé une contre-offensive énergique,

(1) Originaire de la vallée d'Aoste, élève de Saint-Cyr, officier français sous l'Empire, demeuré en France après 1815, Général de Brigade à Lyon en 1848, il était accouru en Piémont au bruit de la guerre pour combattre en faveur de son pays.

(2) Le 2e régiment de Savoie n'eut, ce jour-là, qu'un peloton engagé, sous les ordres du Lieutenant Charles de Foras, qui mérita la Médaille d'argent pour sa valeur aux journées des 21 et 23 mars.

conduite avec succès par le Duc de Gênes, demeura dès lors sur la défensive passive. Progressivement renforcées, les troupes autrichiennes, en fin de compte supérieures en nombre, appuyées d'une artillerie plus puissante, emportèrent toutes les résistances. Il y eut encore dans la soirée, de la part de l'armée sarde, quelques efforts méritoires où les régiments de Savoie eurent leur part ; le Colonel Jaillet s'efforça de porter encore une fois ses bataillons en avant, drapeaux déployés ; mais ce fut bientôt la défaite, la débâcle. Le Roi Charles-Albert abdiqua, Novare fut évacué, et Victor-Emmanuel, devenu Roi, demanda et obtint un armistice, bientôt suivi de la paix. La libération de la Lombardie était ajournée à dix ans ; mais une ère nouvelle s'ouvrait pour l'Italie.

Après le malheur, l'opinion se montra d'abord injuste pour l'armée ; puis la raison reprit le dessus ; les événements furent examinés de sang-froid, et justice fut rendue aux combattants. La conduite honorable des deux régiments de Savoie fut reconnue, des récompenses furent accordées, les deux chefs de Corps Colonels Jaillet de Saint-Cergues et Mudry reçurent une Mention honorable à l'Ordre du Jour de l'Armée.

Deux ans plus tard (avril 1851), le Colonel Jaillet était nommé au commandement de la Brigade de Savoie, dont les régiments tinrent garnison à Alexandrie, puis à Verceil, Novare et Casal, enfin à Gênes. Cette même année, il fut élu Député au Parlement de Turin par le Collège électoral d'Yenne (1) ; il y fit

(1) Il fut réélu en 1857 par le Collège d'Albertville.

partie de ce groupe de représentants savoyards qui s'efforcèrent de concilier un esprit libéral ouvert au progrès social avec le juste sentiment de l'ordre et de l'autorité. A la fin de l'année 1852, nommé Major-Général, il fut maintenu dans son commandement de la Brigade, qu'il ne devait quitter qu'au mois d'avril 1859 après l'avoir exercé pendant huit ans. Il eut à appliquer et à mettre au point, pendant cette longue période, diverses mesures législatives, telles que celle du 19 mars 1852 qui formait les régiments d'infanterie à quatre bataillons de quatre compagnies, et celles résultant de la loi du 30 mars 1854 sur le recrutement de l'armée, qui subsista jusqu'à l'époque de l'annexion. D'esprit ouvert, très intéressé à son métier, le Général Jaillet de Saint-Cergues demeurait en même temps très actif. Il avait toujours aimé le cheval et pratiquait l'équitation régulièrement et avec goût.

En 1855, la Brigade de Savoie fournit deux bataillons, un par régiment, pour le Corps expéditionnaire sarde de Crimée ; ces unités s'embarquèrent le 25 avril à Gênes, en présence de leur Général, qui n'avait pas le bonheur de les accompagner. L'intervention du Piémont en Crimée donna, comme on le sait, au Gouvernement sarde l'entrée au Congrès de Paris. Dès lors la domination autrichienne sur l'Italie du Nord fut de plus en plus ébranlée, et l'on put en prévoir la fin prochaine. Au printemps de 1859, sûrs de l'appui de la France, Victor-Emmanuel et Cavour se décidèrent à la guerre. Des mesures furent prises pour la bonne organisation de l'armée, en vue d'une campagne qui s'annonçait pénible et où il était néces-

saire que l'armée sarde se présentât à tous égards dans les meilleures conditions. La Brigade de Savoie devait naturellement faire partie des troupes combattantes. Par ses services et ses mérites, comme par son ancienneté de grade, le Général Jaillet de Saint-Cergues était digne d'un commandement plus important. Malheureusement il avait été victime, au début de l'année 1858, d'un grave accident. Il avait fait une chute avec son cheval dans des conditions si fâcheuses qu'il avait eu le pied gauche broyé et avait dû subir l'amputation de tous les doigts. Il en était résulté pour lui un amoindrissement sensible de l'aptitude à la marche et une légère et permanente claudication. Au printemps de 1859 il n'était pas encore suffisamment guéri pour subir les fatigues d'une nouvelle campagne. Le Roi et le Ministre de la Guerre, soucieux à la fois des exigences de la situation et des égards dûs au Général, prirent une décision qui conciliait à la fois ces exigences et ces convenances : au mois d'avril 1859, le Général Jaillet, relevé de ses fonctions de chef de la Brigade de Savoie, fut nommé au commandement de la Division militaire de Savoie, à Chambéry ; il devait en être le dernier titulaire.

Il fit ses adieux aux officiers le 13 avril, adieux émus et attristés, tempérés par l'espoir d'emporter l'estime des régiments qu'il quittait ; dès cette époque la guerre était considérée comme si certaine qu'il ajoutait : « mes vœux les plus sincères seront exaucés quand les bulletins de l'armée proclameront vos triomphes... » (1).

(1) Archives Jaillet de Saint-Cergues, à M. le Lt-Colonel J. de Saint-Bon.

Aux mois de mai et de juin s'accomplit la campagne de Lombardie ; et le Général, tout en applaudissant aux succès de ses anciens régiments, put se considérer justement comme associé à la victoire, pour avoir travaillé de toutes ses forces pendant près de quarante ans à la formation des troupes victorieuses.

Le 11 décembre suivant, il était nommé Lieutenant-Général et maintenu dans son commandement. La question des destinées de la Savoie se posait maintenant et les événements suivaient un cours rapide. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler ces faits bien connus. Mais l'on ne saurait omettre de dire encore une fois que ce fut une véritable crise morale pour ceux à qui leurs fonctions au service du Roi et du Gouvernement sarde imposaient une décision d'option. Le Général Jaillet de Saint-Cergues, est-il besoin de le dire, était profondément attaché à l'armée sarde, à son drapeau. Il avait toujours conservé des rapports de respectueux attachement à l'égard de la Maison royale. Au début de l'année 1860, il avait reçu avec les plus grands et sincères égards les jeunes Princes Humbert et Amédée, fils du Roi, lors de leur voyage en Savoie ; il avait été le camarade d'études de Cavour, il était lié d'amitié avec le Général La Marmora. Mais la voix de la terre — et spécialement ici celle de la terre dont on porte le nom, — l'appel des morts, l'emportèrent, pour lui comme pour ses compagnons d'armes Ph. Mollard et de Rolland ; et le Général opta pour la France.

Avant de quitter son poste de commandant de la Division de Savoie, il eut à régler toutes les questions

de détail. Dès le commencement du mois de juin 1860, il avait demandé quelle destination devait être donnée à l'hôtel qu'il occupait avec ses bureaux, au château de Chambéry. Ce vaste immeuble, peuplé de souvenirs, appartenait à la liste civile du Roi de Sardaigne, et les services publics n'y étaient logés qu'à titre de tolérance suivant la loi du 13 octobre 1850. Il s'agissait de savoir si la cession de la Savoie à la France avait fait passer cet édifice dans le domaine de l'Etat français et si la liste civile de l'Empereur en demanderait la réunion à la dotation de la Couronne. Dès le 15 juin, le Ministre de la Maison de l'Empereur faisait connaître au nouveau Préfet de la Savoie, M. Dieu, Commissaire administratif impérial, que « l'intention du Gouvernement impérial n'est pas de demander cette réunion et que l'immeuble dont il s'agit est aujourd'hui purement et simplement domanial ». Le Général était invité, en quittant ses fonctions, à remettre son logement au domaine de l'Etat, représenté par le Préfet (1).

Le 16 juin, le Général Jaillet de Saint-Cergues recevait du Général Fanti, Ministre de la Guerre à Turin, ce télégramme, en français, qui mettait fin à toute une longue et honorable histoire : « Vos fonc-« tions sont cessées ; vous ordonnerez aux Comman-« dants militaires, à l'exception de Lesseillon (2), de « remettre le commandement aux autorités françaises.

(1) On sait que, depuis l'Annexion, le château de Chambéry a conservé la même affectation : logement du Préfet et bureaux des services départementaux rattachés à la Préfecture ; logement et bureaux du Général commandant à Chambéry.

(2) Dont la destinée était provisoirement réservée.

« Quant aux hôpitaux, aux meubles et autres objets, « j'ai écrit au Commissaire royal et à l'intendance « militaire. Je vais vous répondre par écrit avec plus « de détails. *Le Ministre :* M. Fanti ». (1).

Démissionnaire du service de Sardaigne en conformité du réglement de l'annexion le lendemain 17 juin, il fut admis avec le grade de Général de Division dans l'armée française le 4 août suivant ; le 8 septembre il était nommé Commandeur de la Légion d'Honneur. Dans la nouvelle Italie, bientôt agrandie et transformée, on sut toujours apprécier et respecter, dans leur logique et dans leur sincérité, souvent aussi dans leur désintéressement, les décisions prises à l'occasion de l'annexion ; quelques années plus tard, le Roi Victor-Emmanuel élevait le Général à la dignité de Grand-Officier des Saints Maurice et Lazare (12 août 1864).

Une ère nouvelle s'ouvrait dans la vie du Général Jaillet de Saint-Cergues. Un changement de nationalité est un événement grave ; un changement d'armée est également important. A cette époque la France était répartie en six grandes régions ou commandements militaires territoriaux, dénommés Corps d'Armée, dont les chefs exerçaient en même temps le commandement des troupes ; l'Algérie formait une septième région. Lyon était le siège du 4me commandement de Corps d'Armée ; le Général Jaillet fut nommé au commandement de la 3e Division de ce Corps, à Lyon. Toute sa carrière l'avait préparé à ces

(1) Ce télégramme, adressé : « Au Général Jaillet, à Chambéry », est conservé aux archives J. de Saint-Bon.

fonctions, ses études, ses services dans l'artillerie et dans l'infanterie, ses campagnes de 1848 et 1849. L'armée sarde était pourvue d'institutions anciennes et solides. En Crimée, des chefs qui avaient tenu à voir de près le corps expéditionnaire fourni par le Piémont, tels que Bosquet et Pélissier, l'avaient apprécié et s'étaient exprimés avec éloge sur son compte. Pendant la campagne de 1859 le service du Commissariat, le service de Santé de l'armée sarde étaient apparus en meilleur fonctionnement que les services correspondants de l'armée française. Le Maréchal de Castellane, commandant le Corps d'Armée de Lyon, puis son successeur le Maréchal Canrobert, à Paris le Maréchal Randon, Ministre de la Guerre, le Maréchal Niel, s'entretinrent plusieurs fois avec le Général Jaillet de l'armée sarde, dont les réglements, au surplus, étaient à peu près les mêmes que ceux de l'armée française.

Trois ans plus tard, à la fin de 1863, le Général quitta son commandement et fut chargé de diverses missions d'inspection. Le 11 août 1867, il était élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Le 26 juin 1868, atteint par la limite d'âge, il passait au cadre de réserve ; en 1879, se sentant âgé et fatigué, il demanda son admission à la retraite.

Demeuré fidèle à la Savoie, où il faisait chaque année, après comme avant l'annexion, un long séjour (1), il s'était fixé en 1868 à Veigy ; c'est là qu'il

(1) Pendant toute sa carrière, il profita de toutes les occasions pour revoir son pays d'origine. Aucun effort ne lui coûtait ; on a conservé dans sa famille le souvenir d'une traversée du Grand Saint-Bernard à l'entrée de l'hiver 1829, où il s'égara la nuit dans la neige profonde et demeura longtemps sans secours, aventure tragique qui coûta la vie à son compagnon de voyage.

vécut, à part quelques séjours à Genève, jusqu'à sa mort.

Marié une première fois en 1854 à Mademoiselle Olympe Roget de Cholex, fille du Comte Roget de Cholex, qui fut Ministre de l'Agriculture du Roi Charles-Félix, veuf en 1870, demeuré sans enfants, le Général Jaillet de Saint-Cergues avait épousé en secondes noces, en 1873, Madame Elisabeth de Fernex, veuve du Comte Charles-Joseph de Saint-Bon, ancien magistrat ; il n'eut pas d'enfants. Il fut, pour les enfants de sa femme, un tuteur plein de bonté et de sollicitude.

Ceux qui se souviennent d'avoir rencontré jadis le Général Jaillet de Saint-Cergues, ceux qui l'ont connu, le signalent comme étant d'une taille élevée, droit, élégant, ayant conservé jusqu'à ses dernières années le goût et la pratique du cheval. C'était un homme franc, plein d'énergie, vif, parfois violent et même emporté dans sa jeunesse, mais bon et bienveillant, sûr dans ses amitiés. Il mourut à Veigy le 8 juillet 1880 dans les sentiments d'une foi sincère et d'une religion solide (1). Le surlendemain 10 juillet, dans l'église de Veigy, le R. P. Joseph, ancien Aumônier militaire à l'armée du Rhin, Chevalier de la Légion d'Honneur, fondateur bien connu et vénéré de l'Orphelinat de Douvaine, prononça l'éloge funèbre « du « très haut et excellent Comte Humbert-Marie Jaillet « de Saint-Cergues, Général de Division, Grand Officier

(1) Le Général avait un frère cadet, Joseph Jaillet, Magistrat, qui opta aussi pour la France et fut, après 1860, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; il avait épousé Mademoiselle de Genève de Boringe, dont il n'eut pas d'enfant. La veuve du Général mourut à Veigy le 21 août 1885.

« de la Légion d'Honneur et de l'ordre des Saints « Maurice et Lazare, décoré de la Médaille de la Va- « leur Militaire, ancien Député ». Il y rappela, avec la notion de patrie, génératrice de tant de grandes actions, celle des traditions familiales par lesquelles la mémoire des pères redit sans cesse aux fils la vieille devise « noblesse oblige », celle du sentiment religieux qui renforce chez l'homme tout ce qui est élévation et grandeur dans l'esprit. Il évoqua la bonté et la charité du Général, ses exemples d'énergie et de dévouement.

Le Général Jaillet de Saint-Cergues a été enseveli à Veigy, dans la sépulture familiale, attenante au cimetière de la commune. Il a emporté son nom avec lui dans la tombe ; mais le souvenir reste, attaché spécialement à ces lieux connus : Saint-Cergues dont il porta le titre, Veigy où il vécut et mourut. Sa carrière a été belle et honorable. Diverses circonstances lui donnent à nos yeux un caractère exceptionnel : il a commandé devant l'ennemi le 1er régiment de Savoie, créé en 1660 et associé à notre histoire depuis cette époque ; il a commandé pendant huit ans la Brigade de Savoie ; il a été, en 1859-1860, le dernier Commandant de la Division Militaire de Savoie. Devenu Français en 1860, investi dans sa nouvelle patrie d'un commandement important, il est de ceux qui ont, en vérité, servi de trait d'union entre les deux fractions, intimement soudées, d'une histoire dont les deux époques nous sont également chères. C'est pourquoi son souvenir doit être conservé.

Général P.-E. BORDEAUX.

MEMOIRE III

TAINE

à

MENTHON-Saint-BERNARD

(Quelques Souvenirs)

par

l'Abbé CHARVET, Aumônier



TAINE A MENTHON-SAINT-BERNARD

(QUELQUES SOUVENIRS)

La mode est aux cinquantenaires, aux centenaires. Ils sont très multipliés de nos jours et ils durent toute une année. On commence à célébrer, dès janvier, les anniversaires qui vont tomber les mois suivants et en décembre on les célèbre encore, bien qu'ils soient tombés les mois précédents.

Je suis donc dans le train en vous parlant, même tardivement, d'Hippolyte Taine, né le 21 avril 1828. Pendant cette année, un peu partout, dans les académies, grandes et petites, on a glorifié son souvenir. Il n'est donc pas hors de propos, dans une séance de l'Académie Chablaisienne, de vous donner quelques souvenirs personnels sur l'illustre écrivain, qui avait choisi notre petite patrie comme séjour préféré.

C'est en effet au bord du gracieux lac d'Annecy, dans son beau domaine de Menthon-Saint-Bernard, qu'il passa une grande partie de sa vie. Là, ce travailleur infatigable écrivit les plus nombreuses pages de l'ouvrage qui consacra surtout sa gloire littéraire, *Les Origines de la France contemporaine*.

C'est au mois de juillet 1886 que je vis Taine pour la première fois. Je venais d'être nommé vicaire à Menthon, délicieuse petite paroisse, très chrétienne, dirigée par un curé charmant.

Ce curé, M. Cornillac, ancien professeur de rhétorique au Collège de La Roche, entretenait les meilleurs

rapports avec l'écrivain, qui avait eu l'amabilité de lui faire présent de son grand ouvrage historique.

Il voulut me présenter à lui.

Il était 2 heures de l'après-midi. Nous étions sûrs de le trouver à la maison, car toutes les matinées le maître était dans son cabinet de travail, et la matinée se prolongeait jurqu'à 4 heures de l'après-midi, le déjeuner de midi pour lui ne comptait pas !... A 4 heures, il prenait sa canne et, solitaire, s'enfonçait dans la gorge de Bluffy ou gravissait les hauteurs de Saint-Germain.

Nous voici donc introduits dans le salon, une pièce très sombre... Si je disais que je n'étais pas ému en attendant celui que je ne connaissais que par mes manuels classiques de littérature et de philosophie, je ne serais pas sincère.

Une porte s'ouvre et Taine apparaît. Oh ! je ne fus pas ébloui ! D'apparence chétive, maigre, chauve, il portait une barbe grise, peu fournie, il louchait derrière ses lunettes, mais son regard était bienveillant.

Je fus assez vite à mon aise et je pus répondre sans trop de mal à « l'examinateur » qui m'interrogea sur ma vie de collège, de séminaire, demandant des faits, provoquant des explications. Vraiment on a pu dire de lui que « c'était un myope penché sur des détails ».

Depuis ce jour, pendant sept années, je le revis souvent au hasard des rencontres.

— Bonjour, Monsieur Taine !

— Bonjour, Monsieur le Vicaire !

— Vous faites votre petit tour quotidien ?

— Eh oui, je promène Azor !

Et il filait de son pas nerveux, mâchonnant son sempiternel bourgeon de sapin.

Azor ?... Je regardais... et je ne voyais pas de chien ! Que pouvait donc être Azor ? J'ai toujours cru que ce sceptique bienveillant voulait adresser au petit abbé une phrase qui pût lui faire plaisir, un mot spiritualiste.

L'esprit, le vrai Moi, promenait la carcasse : le Corps, Azor, quoi !

D'ailleurs, il savait pratiquer l'art délicat et rare de mettre la conversation sur un terrain agréable et intéressant pour l'interlocuteur.

Je le constatai surtout à un déjeuner qu'il présidait, chez un personnage de Menthon, en compagnie d'un vaillant évêque savoyard, celui qu'on a appelé l'Evêque de la Frontière et qui, pendant la dernière guerre, malgré son grand âge, refusa de se mettre à l'abri des bombes allemandes, Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

Taine, presque dès le commencement du repas, mit la conversation sur un sujet religieux, un sujet particulier qui nous étonna et qu'il traita dans sa manière.

Il avait fait une enquête dans les communautés religieuses de Paris, surtout chez les Hospitalières, et il avait établi une statistique grâce à laquelle il put nous donner le nombre de communions qui se faisaient dans chacune d'elles.

Ce fut sans doute pendant une de ces enquêtes que se passa le fait cité par plusieurs auteurs catholiques.

C'était chez les Filles de la Charité. Taine demandait au supérieur des Lazaristes qui l'accompagnait quel était, chez ces 30.000 filles de Saint-Vincent, le véritable moteur de tant d'abnégation et de dévouement au service des pauvres et des malades.

Pour toute réponse, le supérieur conduisit le célèbre visiteur près de la chapelle. Là, entr'ouvrant la porte, d'un geste il lui montra l'autel où, précisément, un prêtre à ce moment communiait quelques religieuses. Taine avait vu le moteur !

A vrai dire, il ne nous parla point de cette conversation chez les Filles de la Charité, mais d'un dialogue qu'il eut avec une humble sœur de Chavanod et qui ressemble fort à l'anecdote parisienne.

Cette religieuse garde-malade, qui venait de mourir, avait eu toutes ses sympathies, on le vit à l'enthousiasme qu'il mit dans sa narration...

— « Je regrette, Mgr, que vous n'ayez pas connu cette bonne sœur Louise. C'était une femme extraordinaire, d'une grande simplicité et d'une profonde et admirable philosophie. La dernière fois que je la rencontrai, pliant sous le poids de ses infirmités, qu'elle s'efforçait de dissimuler sous un bon sourire, je lui dit :

« Ma bonne sœur Louise, vous voici de nouveau en route ; nos gens de Menthon ne vous ménagent guère ! »

Savez-vous ce qu'elle me répondit ?

— Ils font bien, Monsieur, je suis pour çà !

— Mais comment faites-vous pour être toujours

souriante, malgré vos fatigues continuelles ? Vous avez donc un secret ?

Elle eut un geste.

— Monsieur Taine, le secret est dans cette église que votre beau-père, M. Dénuelle, a si bien et si généreusement décorée.

— Et votre retraite, ma bonne sœur, y pensez-vous et dans quelles conditions se fera-t-elle ?

Elle se mit à rire franchement.

— Chez nous, quand on ne peut plus travailler, ordinairement Dieu nous donne lui-même notre retraite, et il ne tardera pas, vous verrez !

Et Taine d'ajouter : « Quelle grandeur d'âme chez ces femmes d'élite ! »

Conclusion bien imparfaite !

Sa fille Geneviève, qui se rencontrait parfois avec sœur Louise au chevet des malades, devait en tirer une meilleure. Quelque temps après, elle devint catholique.

Taine aimait-il vraiment le peuple ? Je le crois.

Il y a quelques jours, je suis allé voir, au village de Corzent, Mme Pénard, la veuve de son jardinier. Malgré son grand âge, elle jouit d'une mémoire très fidèle.

— « S'il était bon notre ancien maître ? Mais oui, Monsieur l'Abbé, très bon, et pas fier !... Que de fois est-il venu dans ma cuisine, simplement pour faire la causette. Vous vous souvenez que chaque année il réunissait tous les travailleurs du domaine et tous les domestiques dans un banquet qu'il présidait lui-même.

— Avec Madame, sans doute ?

— Mais non ! Mais non ! pas avec Madame. Mademoiselle Geneviève venait nous voir, mais Madame gardait son rang, elle était un peu hautaine... Lui était si simple ! Il me disait souvent : « Ma pauvre Octavie, vraiment a-t-on besoin de ces deux chevaux de luxe qu'on a achetés à Genève ?... Un mulet, un solide mulet savoyard, ferait bien mieux notre affaire ! » — « C'est vrai, Monsieur, mais il ne ferait pas l'affaire de Madame, elle tient à son équipage ». Et on garda les deux genevois !... Vous savez, Monsieur l'Abbé, « Ce que femme veut... » Et puis il faut que je vous dise encore que notre maître était un terrien dans le sang ! Quand nous avons eu la médaille d'or du jardinage, il nous pria de la lui céder pour l'exposer dans son salon. C'était bien mon mari qui l'avait gagnée par son travail, mais il l'avait gagnée sur la terre de Monsieur ; alors on lui céda la médaille... Ce qu'il fut content ! Il ne le fut pas davantage le jour où on le nomma académicien, j'en suis sûre ».

On voit par là que Taine était estimé et même aimé dans notre charmant village, bien qu'on ne se gênât guère pour le « blaguer » au sujet de sa théorie sur l'origine simiesque de l'homme. Il y avait de la déférence quand on disait : *Mons Taine.*

Il n'en était pas de même pour quelques-uns de ses amis. C'est lui qui avait attiré à Menthon Renan et sa famille. L'ex-séminariste de Saint-Sulpice avait loué, en face du jardin du presbytère, une grande villa, qu'on ne pouvait appeler hospitalière. Elle ne s'ouvrait que pour la famille de son collègue à l'Académie et

quelques fournisseurs ; mais les pauvres ne se hasardaient pas à y porter leur besace.

Le fils de Renan, affligé d'un physique disgrâcieux et d'une éducation douteuse, avait surtout le don d'exciter l'antipathie. Etait-ce à tort ?

Un jour, dans une de ses promenades, il entra dans le sanctuaire de Saint-Germain sur-Talloires et, près de la châsse du saint ermite, écrivit sur le registre des pélerins une... goujaterie en grec. Sans doute que le vieux curé de la montagne s'empresserait de prendre cet autographe en la langue d'Homère pour une invocation pieuse !

Or, le curé Suchard n'était pas le premier venu. Ancien professeur de grammaire, de littérature grecque et latine dans plusieurs collèges universitaires de notre département, en particulier au Collège royal de Thonon, officier de l'Instruction publique, il était très estimé dans les millieux cultivés de notre pays. Il recevait quelquefois la visite de Taine, qui se délectait à sa conversation pleine de saine et souriante philosophie et de réflexions savoureuses. Quand Taine connut le geste élégant et courageux du fils de son ami Renan, il n'en fut pas étonné outre mesure, mais il manifesta son mécontentement et sa désapprobation en termes indignés.

Renan ne fut pas longtemps l'hôte de Menthon ; il quitta bien vite notre pays et n'y remit plus les pieds.

Il n'était pas attaché à notre sol savoyard. Comme disaient nos paysans : « Ce n'était qu'un oiseau de passage ! ».

Entouré d'honneurs, jouissant d'une réputation mondiale, Taine, semble-t-il, ne devait plus désirer d'autre gloire.

Mais quel est le grand homme qui n'a pas son « violon d'Ingres ? »

Lui, eut cette étrange ambition d'être conseiller municipal de Menthon. On le nomma. Ce fut même, je crois, un petit scandale. Car son élection mettait à l'écart un bienfaiteur du village, un homme chevaleresque entre tous, le comte Alexandre de Menthon, le mari de cette femme admirable qui était allée mourir à Neuchâtel, en soignant nos pauvres soldats blessés, réfugiés en Suisse.

D'ailleurs, Taine ne put exercer son mandat municipal que d'une façon très intermittente.

Pourquoi ?... On a écrit naguère, dans un journal de la région, sur la foi de renseignements donnés par une personne amie de la famille Taine, que le conseiller académicien avait connu l'impopularité « parce qu'il se conduisit comme un puritain britannique ou américain du régime sec. Il avait remarqué que les fonds du bureau de bienfaisance étaient distribués en argent. Cela donnait lieu à des abus, car la plupart de ceux qui les recevaient, s'empressaient de les boire au lieu d'acheter du pain ou des vêtements. Taine détestait les ivrognes, il en avait plus que de la haine, la phobie. Il fit décider que le bureau de bienfaisance ne ferait plus désormais que des distributions en nature. Plus d'argent, mais des vivres, des vêtements pour les nécessiteux ». Jusque là je ne puis m'inscrire en faux contre ces affirmations de Mme

B... Mais on ajoute : « Ce fut une révolution ! Braillards et ivrognes se déchaînèrent contre Taine ! Chez les cafetiers, on l'appela désormais le « Conseiller municipal de la polenta ». Ah ! là, vraiment il y a tout au moins de l'exagération ! On pourrait croire que le bon M. Taine ne voulait remplir la marmite du pauvre que de cette farine un peu décriée chez nous : la polenta ! Et puis, il y a très peu d'ivrognes et de braillards parmis les Menthonais. Les habitants de ce petit paradis terrestre ont la réputation d'être de braves gens, probes et d'humeur très pacifique.

Peu fortunés, en général, ils cultivaient eux-mêmes, à cette époque, leurs pauvres « fosserées » de vignes rongées par le phylloxéra, comme Taine faisait travailler par ses ouvriers son superbe vignoble reconstitué. Et tous, paysans et académicien, vendaient leur vin en octobre ou novembre aux cafetiers de Thônes et d'Annecy.

Quant à l'influence des trois ou quatre cabaretiers de Menthon sur la population, elle était très mince. Si elle s'exerça, ce fut plutôt ailleurs... Nous le verrons plus loin.

Quoi qu'il en soit, il est étonnant que les bruits de cette pittoresque « révolution de la polenta » soient parvenus jusqu'au rivage de Talloires alors qu'ils ont été ignorés à Menthon même.

En somme, les vicissitudes électorales, les avatars municipaux de M. Taine sont dûs au caprice populaire, à sa situation d'étranger au pays, bien qu'il fut gros propriétaire depuis quelques années déjà, à ses idées personnelles très arrêtées dans la conduite des affaires

communales, parmi lesquelles on peut faire entrer l'histoire du « régime sec », ou encore, comme le disait un jeune vigneron loustic qui avait de la lecture, à ses fantaisies trop poétiques...

A propos ! Taine était-t-il poète ?

Tout rationaliste, sceptique et observateur du fait exact qu'ait été cet écrivain, plusieurs de ses biographes ont noté qu'il eut aussi une âme de poète et, comme preuve, ils citent surtout son *Voyage aux Pyrénées*. C'est possible ! Nous l'avons vu. Ce pessimiste avait de l'enthousiasme pour les nobles causes, témoin l'anecdote de sœur Louise. Et si ce positiviste n'a pas été poète dans toute la grandeur du mot, il a eu du poète parfois l'idéalisme et aussi les illusions naïves.

— Savez-vous, me dit un jour mon curé, ce que M. Taine m'a proposé ?

— Non, mais ce doit être quelque chose de peu ordinaire.

— Vous allez en juger ! Il déplore, comme nous, que notre jeunesse menthonaise fréquente un peu trop les vogues et les cabarets ; il faut absolument, les dimanches, la retenir au village. Pour cela, il est d'avis d'organiser des bals dominicaux, présidés par le curé et par des personnages de la commune. Il se met lui-même à notre disposition.

— C'est une idée, répondis-je en riant, on pourrait même, pour varier, inviter Mgr Isoard, notre évêque !

Le partisan de la théorie des milieux ne connaissait pas bien le milieu savoyard.

Le petit cercle qu'on venait d'établir à Menthon et

que nos gars appelaient tout bonnement « La Chambre », avec ses jeux d'intérieur, son jeu de quilles, ses courtes causeries, ses répétitions de chant, agrémentées d'un verre de petit blanc, était certainement plus capable de retenir au village notre jeunesse masculine que les bals, même les plus bibliques, sous l'œil vigilant du pasteur et de l'académicien.

L'échec de sa combinaison chorégraphique et moralisatrice fut pour le maître une déception.

Il en eut une autre ; mais non, je me trompe, là ce fut une aventure dont il s'amusa vraiment.

Il s'agissait de nommer le délégué cantonal de Menthon. Notre brave homme d'instituteur avait pensé tout naturellement à l'illustre écrivain. Quel honneur allait rejaillir sur son école !... Il envoya donc aux autorités compétentes d'Annecy une liste de candidats qu'il avait choisis et qui ne contenait, évidemment, qu'un seul nom.

Mais voici ! on recevait beaucoup chez les Taine. On y voyait les représentants les plus en vue de la science, de la diplomatie, de la littérature et des arts. On y vit même la robe rouge d'un cardinal. Par contre, les hommes de la politique fréquentaient peu la célèbre maison ; rarement on y rencontrait les uniformes brodés d'argent, bien que le maître fût le petit-fils d'un sous-préfet. Aussi l'instituteur en fut pour ses frais de présentation. La candidature de l'académicien fut jetée délicatement au panier et on nomma délégué un citoyen qui cumulait les fonctions de capitaine des pompiers, de cabaretier et de radeleur.

Plus tard, il est vrai, on offrit au fils Taine, M. Emile, la situation honorable de capitaine des pompiers... Mais l'auteur des *Origines de la France Contemporaine* ne put jamais être délégué cantonal. Il mourut sans cette gloire !

La mort de Taine arriva à Paris, au commencement de 1893. Il fut enterré à Menthon, sur le Roc de Chère, dans le tombeau de famille.

Ce fut par un sombre jour d'hiver qu'il fut conduit à sa dernière demeure. Le cortège très imposant qui l'accompagnait eut de la peine à se frayer un chemin dans la neige tombée en abondance. Ses amis et ses admirateurs avaient envoyé un nombre extraordinaire de couronnes en violettes de Parme. Les porteurs ne savaient où les déposer, ils les jetèrent un peu partout, et ce fut un étrange spectacle que cette subite floraison de deuil sur un linceul de neige, tapissant les ravins et les pentes du Roc de Chère.

Et maintenant il repose dans son tombeau solitaire, sur le rocher battu par les vagues. En face, sa maison où il a tant écrit. Plus loin, dans la gorge et sur la montagne, les sentiers familiers où si souvent il a promené Azor !...

Et je me dis en terminant ces quelques pages de souvenirs : La mort est venue trop vite pour Taine. Elle a arrêté sa visible évolution. S'il eût vécu davantage, peut-être, comme sa fille Geneviève, se serait-il approché tout près du grand « Moteur de la Charité ».

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abauzit XXVII
Abeilles VIII
Abondance XIII, XX, XXI, XXII
Albens 61
Allinges XVI, XXII, XXIII, XXV, XXVII, XXIX, XXXIII
Amédée (Comtes) XI, XXXII
Amoudruz XXVII
Andrier XIII
Annecy XIX, XX, XXII, XXXII, 60, 61
Anthoinoz XXXI, XXXIV
Anthonioz VIII
Antioche (d') X
Apvril XVI
Arnulph-Duplan XXXIV
Arvillars (d') 108, 109
Aulps XX, XXI

B

Bailles (Mgr) 46, 47
Balaïn 21, 64-66
Ballaison XII, 69
Bally, Balli XX, XXIII, XXXI
Bartholoni XIII, XXI, XXVIII
Baud X, XI, XIV, XVII, XVIII, XXI, XXII, XXIV, XXVI, XXIX-XXXI, XXXIII
Baudrey 74
Bava 108
Beaurain X
Bellegarde XVII, XXXI
Bellevaux XXXI, XXXII
Benand-Berthet XIII, XVI, XVII, XX
Bérard XII, XIX
Berger XXXIII
Bernier XX, XXI
Besson XXVII
Billo 46
Billod XVI, XXII
Bisogno 48
Blonay (de) XXVIII

Bloume VIII, XII, XX, XXVII, XXX, XXXI, XXXIII
Boccard XVII
Bochaton XVI
Bocquin XXIII, XXVII, XXX, XXXIII
Bollon XXI, XXVII, XXX, XXXIII
Bonnevaux (de) XXII
Bonval (de) XXXIII
Bontron XXVIII
Bordeaux V, VIII, XV, XXV, 6, 101, 121
Bordet XXV
Bosco (don) 66, 85
Bosquet 119
Boulens 16
Bourgeaux XVIII
Bourget XIV
Boyvin (Mlle) 32, 37, 60, 62, 64, 69, 82, 86, 87
Brélat XVI
Brétaudeau XXIII
Breyse XV
Bron 30
Brun XXII
Buet XV, XXIX
Buffet (P.) IX
Bureaud 32, 34, 36, 37, 48, 60, 61, 86

C

Caillat (Mme) 49
Calmes (P.) 90
Canet XXIII
Canrobert 119
Carignan (de) XVII
Cartier (don) XXIII, LI, 62, 66, 78, 83
Castellane (de) 119
Castello 64
Cavour 114, 116
Chablais XXXI, 78
Chambéry XXVII, 74, 75, 79, 117
Chamonix XXX
Champagne 16
Chaperon XVII, XX, XXX
Charles-Albert 107, 109, 111, 113
Charles-Félix 120
Charlet XXX
Charmot XII

Charvet xxvii, xxviii, xxx, xxxii, 123
Châtel 72
Chavan ix
Chens xiv, xxiii
Chevenoz xiii, xxix
Chévrier 37
Chiabaut 87
Claudel ix, xii, xxv
Command xvi
Coppel xxii
Corajod 61
Cormier d'Ostrohow 74
Corne 42
Cornely 89
Cornillac 125
Coudrée xvi
Crimée 114, 119

D

Dallex 17, 18, 22
Damas vii
Dampierre xxxiii
Dantand viii
David xii
Decorzent viii
Delale xxii, xxv, xxxiii
Delèze xxvi
Delisle xv
Delzons (Mlle) 64, 69, 82, 86, 87
Dénarié 83
Dénuelle 129
Dessaix vi, vii, 66, 67, 108
Dieu 117
Douvaine xxix, 10, 11
Droisy xvi
Dubouloz viii, ix
Duchêne xii, 67
Dufour 16, 17, 22
Dumas xxvi
Dunand xx
Dunoyer xxix
Dupanloup (Mgr) xxix, xxxiii, 49, 78
Dupuis xi
Duret 9-11, 15-17, 19, 22, 30
Duval vii

E

Ecœur (Mgr) 71
Emmanuel-Philibert XI
Emonet 14, 15, 20
Engel-Gros X, XXI, XXII, XXIV, XXXIII
Evêque d'Annecy (correction p. 69, ligne 22, lire *étant* évêque) 60, 61
Evêque de Nice 64
Evian XVI, XIX, XXII, XXIII, XXV, XXVII, XXIX, XXXIII, 10, 30, 34, 60

F

Fanti 117, 118
Fernex (de) 120
Ferrari 35
Fivel 68
Folliet VI
Foras (de) 69, 105, 112
François 1er XXVI
Frédéric II XI
Frédéric (P.) 67
Fréjus 21, 23
Frellet XII
Freyd 36, 46
Frézier XXXII
Frusasque XX

G

Gallay XXII
Gathand XIX
Genève XIX, 106
Genève (de) 120
Gênes (de) 113
Gentil XXIII
Gévaudan 46, 47, 48, 50
Gex XIX
Gobel XIX
Goïto 109
Gordien XVIII
Grande Chartreuse 67
Grillon XVII, XVIII, XX, XXI, XXX
Grorod XXX
Gros XIII, XVI, XVIII
Guillet XXXI

Guise (de) xxvi
Gy (de) xxxi

H

Habères xxii, xxix
Hautin 74-78
Henri II xxvi

I - J

Isoard 69, 71, 74, 78, 80, 134
Jacquier xiii, 90, 91
Jaillet de Saint-Cergues xxv, 101-121
Jardinier (Mgr) 72
Joly xxvi
Jordan 68, 74
Joseph (R. P.) 120

K

Kreitmann xiv

L

La Chapelle d'Abondance xvi
Lagier 21, 23, 24, 31-34, 36, 37, 42-44, 46-50, 52, 59-61, 83, 85, 88-91
La Marmora 116
Lamartine vii, xxxiii
Lamouille 61
La Ravoyre xxx
La Roche 11, 14
Le Courtier 20
Léman xiv
Lemonyer 90
Léon xiii 7
Le Roux xxiii
Livet (de) 106
Loisin xviii
Loisinge (de) xxii
Loisy 91
Lombard 86
Loridon 78
Louis xiii xvii
Louis xiv xix, xxii, xxvii, xxix, xxxiii
Louis xv xxxii

Luca (Mgr) 48
Lugrin XXII

M

Magnin XII, 61
Maney (du) XII
Marèche XXIX
Maret 17
Marianites 80
Mariettan 72
Marseille 19-21, 35-37
Massongy 9, 10, 12, 16-19, 23, 30, 60, 71, 84
Mathieu XIV, XXIII
Maxit XVI
Mazenod (de) 16, 19
Meillerie XXII
Mégevand VIII
Megève 15
Mégevette XXII, XXIX
Menaut XXXIV
Menthon-St-Bernard XXX, XXXII, 125, 127, 130, 131, 133, 135, 136
Menthon (de) 132
Merlin XXII
Mermet XII
Mermier IX
Mermillod 30, 74
Mérou XII, XXI, XXII, XXXI, XXXII
Métrezat XXVI
Meynet 77
Michaud VIII, XI, XXI, XXXIV
Millioz 106
Moccand XXIX
Moille XVIII
Mollard 109, 111, 116
Monaco 60
Monico 67
Montigny XXIX
Morgins 71, 72
Mornex 69, 70
Mortara 111
Morzine XV, XVIII, XXX
Mouriez 16
Moynat XXIII

Mudry 111, 113
Mussy 106

N

Napoléon III XI, 110
Nazareth (Orphelinats de) 61-66, 73, 79, 80-82, 84, 85, 87
Neuvecelle XXIX
Nice 60, 61-66, 69, 80, 81, 86, 87
Nicolay 70
Niel 119
Novare 111-113
Novel XXV

O

Oblats 15, 19, 21, 24, 25, 29, 33, 34, 42, 91
O'Connor X
Oncion XXVI
Onier (d) 109
Orléans XXIX, XXXIII
Orsat XXXIV

P

Paccot VI, VII, XXVIII
Paris XV, 24, 25, 32, 59
Patek (de) V, VI
Pelissier, Pellissier XXVIII. 119
Pellisson 67
Penard 129
Perrignier 86
Perrone di San Martino 112
Perroud XII, XVII, XXXI
Peschiera 110
Petit-Roulet XXI
Philippe (Mgr) 81, 87
Piccard V, VI, IX-XI, XIII-XVI, XIX-XXII, XXIV-XXX, XXXIII, LI, 3, 8, 10, 12, 16-18, 22, 84
Pichenot 77
Picus LI, 1-6, 8-99
Picut 11, 17
Pie IX 36, 45-50
Pissot 86
Pollien 67
Poncet 32
Ponet-Bordeaux XXVIII

Portier viii, xii, xviii, xix
Presset xvi
Provana xx
Publier xxix
Puy-d'Orbe xxviii

Q

Quiblier L. xi, xvii, xx, xxi, xxv, xxviii, xxx, xxxii, xxxiv
Quisard xxviii, 16-18, 22

R

Radetzky 111
Ramel 67
Randon 119
Ravonel xii
Rebord (Mgr) v, 4, 6, 15, 81, 89
Rebut xxxiii
Renan 91, 130, 131
Revuz (de) 18
Ricci 47
Richard xv
Ripaille xviii
Ritter xxiv
Robin xxxiii
Roget de Cholex 120
Rolland (de) 116
Rome 36, 42-51, 59, 93
Ronchail (don) 66
Rose (P.) 90
Rosset xv
Ruphy xix, xx

S

Saint-Bon (de) 105, 110, 115, 118, 120
Saint-Didier xii, xx, xxiii
Saint-Félix xxix
Saint-François de Sales xxviii, 6, 60, 77, 78
Saint-Germain 126, 131
Saint-Gingolph xxii, xxv
Saint-Jean-d'Aulps xv, xvii, xviii
Saint-Paul xxix
Saint-Séverin xvii
Simonetti 48, 59

Sola (Mgr) 61, 62, 64-66
Sonnaz (de) x, xxi, 108, 109
Suchard 131

T

Taberlet xv
Taine xxx, xxxii, 123-136
Tamini xxvi
Tapponnier vii, xxix
Tencin (de) xx
Thiollaz (de) 14
Thollon xxii
Thomas de Savoie xvii
Thonon xv, xxv-xxvii, xxix, xxxi, xxxiii, 63, 66-69, 78, 80
Thorens xii
Tissot 81
Tougues xiv
Trouillet x, xi, xv, xvii, xxi, xxv, xxx, xxxiii
Turgis 48, 50
Turinaz (Mgr) 127

U

Université de Thonon xv
Université grégorienne 90
Urbain VIII 8

V - Y

Vailly xxxii
Valais xxi, 71
Valeur militaire 109
Vallon xxxi
Vaud xxvi
Veigy xxv, 105, 119-121
Vendôme (de) xxviii
Versailles 46, 58
Veyrier 70
Vial xvi
Vicart 23
Victor-Amédée 106
Victor-Emmanuel 106, 113, 114, 118
Vignet (de) 106
Viret 17
Vitelleschi 47
Viuz en Sallaz xx
Vuarnet vii, xii, xiv, xx, xxiii, xxxii, xxxiii
Yvoire (commune, château et famille d') vii, xii, xiii, xxxiii, xxxiv, 71

TABLE DES MATIÈRES

I. Travaux de l'Académie. Pages

Séance du 14 novembre 1927. — Nécrologie; Joseph Dessaix (1817-1870) et ses œuvres; Famille Paccot de Vinzier en Argentine; Glanes Lamartiniennes; Découvertes archéologiques à Yvoire; Edits de la République de Genève en 1707; Etude sur les abeilles; Anciennes familles de Thonon. V

Séance du 12 janvier 1928. — Décret de reconnaissance d'utilité publique; Fêtes du 4me Centenaire d'Emmanuel-Philibert; Feuilles d'antiphonaire; Poésie; Familles anciennes d'Yvoire; Haches de pierre à Ballaison; Nomination de Membres d'honneur. IX

Séance du 13 février 1928. — Mort de M. Bartholoni; Dépendances de l'Abbaye d'Abondance à Chevenoz; Trouvailles archéologiques à Chens; Poissons du lac Léman; Parchemins du XVIe siècle. XIII

Séance du 8 mars 1928. — Université de Thonon (XVIIe siècle); Parchemin de 1504 du seigneur d'Allinges-Coudrée; Documents anciens sur des familles d'Evian, Abondance; Le prince Thomas de Savoie-Carignan à Thonon en 1634; Monographie de St-Jean-d'Aulps; Les syndics de Morzine; Poissons fournis à Ripaille en 1785; Conseil d'Administration. XV

Séance du 14 mai 1928. — Genève, la France et la Suisse (1815-1927); Occupation française (1690); Construction de bateaux en 1800 sur les lacs de Savoie; Actes concernant l'Abbaye d'Abondance; Armoiries de la famille Bally à Saint-Dider; Les gouverneurs valaisans de la vallée d'Aulps. XIX

Pages

SÉANCE du 14 juin 1928. — Nécrologie; Fondation de prix, programmes, concours ; Poésie sur la France et l'Amérique ; Le Chablais sous Louis XIV ; Le Château d'Yvoire ; Note héraldique sur le blason des Bally d'Alby ; Découvertes préhistoriques à Chens. XXI

SÉANCE du 9 juillet 1928. — Décès de M. E. Ritter ; Programme du Concours prix Engel-Gros ; Etudes sur le général Jaillet de Saint-Cergues et sur le duc Emmanuel-Philibert ; Les Français à Evian et Thonon en 1690 ; Thonon 1532 ; Administratiou française en Savoie au XVIe siècle. XXIV

SÉANCE du 8 octobre 1928. — Dons à l'Académie ; Etude philosophique ; Livraisons au fort des Allinges en 1690 ; Saint François de Sales au Puy-d'Orbe ; Famille et château de Blonay ; Réceptions. XXVI

SÉANCE du 8 novembre 1928. — Occupation française (1690) ; Mgr Dupanloup ; L'œuvre de Charles Buet ; Le nom de Chamonix en 1554 ; Accords relatifs aux montagnes de Morzine ; Souvenirs sur Taine ; Poème ; Parchemins des XIVe et XVIe siècles concernant la chartreuse de Vallon : Cérémonie pour la duchesse de Chablais en 1824 ; Histoire du Chablais. XXIX

SÉANCE du 10 décembre 1928. — Pierre à légende de Bellevaux ; Ouvrage de l'ingénieur Frézier (1760) ; Taine et le lac d'Annecy ; Deuxième partie du poème Lumière ; Mgr Dupanloup à Yvoire ; Lamartine aux bords du Léman ; Armoiries de la famille Robin ; Réquisitions françaises en 1690 ; Portraits anciens de l'Hôtel-Dieu. XXXII

Bilan de l'Académie 1927-1928. XXXV

II. Membres de l'Académie Chablaisienne. XXXVII

III. Sociétés correspondantes. XLV

MÉMOIRES

I. *Le Père Picus et son œuvre*, par Mgr Piccard. 1-100

II. *Le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues*, par le Général P.-E. Bordeaux. 101-121

III. *Taine à Menthon-Saint-Bernard*, par l'Abbé Charvet. 123-136

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. de Foras. Notes : 1° sur l'abbaye d'Aboudance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. Guyon. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques Dubouloz. Vie municipale d'Evian. — A.-J. Vernaz. Maladies de la vigne. — E. Deroux. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. Gonthier. L'ancien pont de la Dranse. — J. Guyon. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. Charmot. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. Mudry. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. Blanchard. Culture forestière du Chablais. — A. de Foras. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. Vuy. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. Piccard. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques Dubouloz : Thonon en joie (1663).

Tome III. — Tredicini de Saint-Séverin. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie. — J. Vuy. Encore Adhémar Fabri. — F. Valfrid. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. Valfrid. Les Ursulines à Thonon. — J. Vuy. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. d'Yvoire. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N[e] François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N[e] François Prévost (1623), 2e partie. — F. Valfrid. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. Piccard. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les-Bains. — A. Folliet Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon).

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud. Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F. Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français (1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (XVe siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G. Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.— F. Fenocillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

Tome XXXV. — J. Baud. Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860. — Général Bordeaux. Les Savoyards dans l'armée française après 1815. — L.-E. Piccard. Glossaire de mots anciens ou vieillis

Tome XXXVI. — Camille Perroud. Histoire de la Ville d'Evian, illustrations par J. Baud.

Tome XXXVII. — Mgr Piccard. Le Père Picus et son œuvre. — Général P.-E. Bordeaux. Le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues. — Abbé Charvet. Taine à Menthon-Saint-Bernard.

BIBLIOTHÈQUE
AIX

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XXXVIII

BIBLIOTHÈQUE
AIX (B.d.R.)
DE L'UNIVERSITÉ



M.D.CCCC.XXX

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1929-1930

BIBLIOTHÈQUE AIX (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 10 janvier 1929
(Présidence de Mgr PICCARD)

Par l'organe de son président, l'Académie salue avec plaisir la constitution, à Chambéry, sous la direction de M. Alfred Berthier, d'une société qui, sous le nom d'*Académie des Jeux Floraux de Savoie*, encouragera les artistes et les poètes savoyards, et récompensera les plus méritants.

Au nom de M. A. Pochettino, recteur de l'Université de Turin, et de M. le marquis de Lannoy de Bissy, Mgr Piccard présente un splendide volume relié et illustré. Il renferme les diverses études et ouvrages publiés par l'Université de Turin à l'occasion du 4e centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (498 pages in-4°, Turin, Villarboïto éditeur, 1928).

Le même donne connaissance d'un rapport sur les archives départementales de la Haute-Savoie, fait dernièrement par M. R. Avezou, archiviste. On y

remarque quelques pièces intéressantes sur Douvaine (1295) ; Morzine (1597, 1619); Abondance (1591) ; Thonon, Evian (1591) ; Vacheresse, etc...

S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme, Princesse de Belgique, reçue membre de l'Académie Chablaisienne en 1928, enrichit la bibliothèque de son merveilleux ouvrage, *Fleurs des Alpes*, dédié à la Princesse Geneviève d'Orléans, sa fille, et imprimé spécialement pour l'Académie Chablaisienne (n° VIII des 150 exemplaires numérotés, sur Japon). En des pages délicieuses, où la science du botaniste s'allie à la plume la plus poétique, S. A. R. décrit avec élégance, précision et surtout avec amour, la flore alpestre si délicate et si variée. Elle nous entraîne, à sa suite, sur les coteaux riants, dans les forêts odorantes, au bord des lacs clairs, près des glaciers, au travers des rocs sauvages et nous fait partager son ardent enthousiasme pour les splendeurs incomparables de nos Alpes. Les plus subtiles harmonies des fleurs sont rendues par ses délicieuses aquarelles et l'on sent palpiter leur vie éphémère dans l'air pur et dans l'enchantement des hauts sommets. Chaque planche, et il y en a 116, forme un exquis petit tableau, où jouent admirablement les tons des fleurs et les effets de lumière sur les monts, sur les divers horizons, dans leurs rapports, dans leurs contrastes si judicieusement ménagés. (2 volumes f°, en cartons, 46 pages de texte, 116 planches en couleurs. Lausanne 1928, Gonin & Cie, éditeurs).

M. Frédéric-Th. Dubois, de Lausanne, membre de l'Académie, offre l'*Histoire de Romainmoutier*. Très

intéressante monographie d'une vieille commune du Jura et de son antique abbaye. La partie historique est magistralement traitée par un autre membre d'honneur de l'Académie Chablaisienne, M. Maxime Reymond, archiviste cantonal de Lausanne (1 volume in-8°, de 336 pages et 26 gravures. Lausanne, Imprimeries Réunies, 1928).

M. Paul Tapponnier envoie une page intéressante de l'Histoire du Valais en 1798 ; lettre du général de brigade Nellé au citoyen Mangourit, résident de la République Française près de celle du Valais ; formation du département du Simplon en 1810. Il cite des anecdotes sur Châteaubriand, qui refusa un poste diplomatique en Valais en 1804, et passa à Sion en 1828.

Un des nouveaux membres de la Société, M. Elie Menaut, dans un exposé plein d'érudition, rappelle les rapports et relations séculaires du Comté de Nice et de la Savoie.

Certains articles d'art et d'histoire, parus dans la nouvelle revue mensuelle illustrée *Le Léman*, sont commentés par MM. Quiblier, Anthoinoz, Pellissier. Le premier numéro de cette publication parle du Chablais, de Ripaille, de la faune du lac, etc... L'Académie adresse ses encouragements aux fondateurs.

La fine et délicate chanson de M. le Chanoine Charvet, intitulée *La Maman*, dépeint les sentiments de tendresse de l'enfant et du jeune homme pour sa bonne mère, aux trois âges de la vie. Elle est suivie d'une conversation entre MM. Bollon, Michaud, Perroud, Quiblier, sur les vieilles chansons savoyardes,

les chorales régionales, les diverses aptitudes des chanteurs du Chablais. M. le Chanoine Charvet réunira en un nouveau recueil les chansons du Chablais non encore éditées.

M. J. Trouillet offre aux archives de la Société une carte d'invitation originale, pour un mariage, portant la date du 13 juin 1757.

M. Emile Vuarnet donne un état des recherches archéologiques concernant les tranchées découvertes sur le plateau qui s'étend de Tougues à Vérancy. Dans une carrière de gravier, appartenant à M. Fichard, maire de Chens, on vient de mettre à jour des coupes de tranchées profondes de 1 m. 80, nivelées en terre végétale et courant sur plusieurs centaines de mètres au sommet du ravin creusé par le Nant de Verêtre, et parallèles à ce ravin. Un espace d'environ vingt mètres existe entre le sommet du ravin et le fossé remblayé. Les premières découvertes de la coupe de cette tranchée furent faites par M. Vuarnet, en 1913, dans la carrière qui est ouverte le long de la route de Beauregard à Tougues. Il pense se trouver en présence des fossés entourant un camp romain, établi en cet endroit pour empêcher le débarquement en Allobrogie de la tribue helvète des Tugères ou Tigurins. Blavignac, dans ses *Etudes sur Genève*, dit que les Tugères laissèrent leur nom à la localité de Tougues. Dans la charte du XIIIe siècle, portant donation de la terre de Tougues par le comte de Genevois à l'Abbaye d'Abondance, le nom est «Togarum». Les fossés furent comblés au moyen âge et nivelés pour permettre la culture du blé, etc...

La commission désignée par le bureau de l'Académie termine l'examen des ouvrages qui lui ont été adressés pour le concours du prix Engel Gros.

Me Albert Nestor, notaire à Thonon-les-Bains, est reçu membre de la Société.

Séance du 11 Février 1929 (Assemblée Générale)

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président lit l'une des nombreuses lettres qu'il a reçues de M. Eugène Ritter, doyen de la Faculté des Lettres de Genève. Celle-ci, datée du 24 mars 1912, se rapporte à des Noëls savoyards et à la famille de Morsier, aujourd'hui florissante à Genève. Honorable et égrège, François Morsier, notaire à Thonon, eut quatre fils, tous notaires établis au pays de Vaud : Gaspard, Claude-Hippolyte, André et François. Me Gaspard épousa, en 1609, Jeanne, fille et héritière de Pierre Cloye, bourgeois de Genève (Galiffe). Mgr Piccard ajoute divers renseignements sur cette famille.

Le même déclare avoir trouvé, dans les riches archives de la ville d'Evian, les visites épiscopales de la paroisse d'Evian et de l'église de la Touvière, en 1443, 1580, 1624 et 1678. On y lit des détails fort intéressants sur les nobles et les bourgeois d'Evian à ces diverses époques, et sur les lieux dits, encore existants, signalés dans les procès-verbaux de ces visites.

M. Léon Quiblier présente un diplôme, souvenir de première communion, du 8 juillet 1821, signé par M. Neyre, archiprêtre de Thonon. Cette pièce, ornée

d'une belle gravure et encadrée de rinceaux, sort des presses de Mme de Châteauvieux, à Genève. Il communique également un laissez-passer pour le citoyen Decurninge, de Vongy, de la deuxième décade des sans-culottides de l'an II, signé Bernaz, maire de Thonon, et Arpin, secrétaire, avec le sceau de cire rouge de la municipalité. Ce cachet porte une liberté armée d'une lance surmontée du bonnet phrygien et s'appuyant sur un faisceau et un bouclier rond portant les mots : « Egalité, liberté ». (Ces deux documents proviennent des archives de M. Joseph Blanc, entrepreneur).

Mme Benand-Berthet, membre très distingué de l'Académie Chablaisienne, communique quelques documents intéressants : lettres adressées au général Dupas, concernant sa dotation, sa retraite (1809-1820).

M. J. Baud lit et commente quelques chapitres de son étude d'actualité, intulée : *La Maison de Savoie et le Saint-Siège*. Ce travail important concerne les rapports séculaires qui ont existé entre les Papes et les aïeux du roi d'Italie, avec des observations sur les profits matériels et moraux en résultant pour les deux autorités souveraines. Le matin même a été signé, à Rome, le Traité de Latran, rétablissant l'accord entre le Vatican et le Quirinal, aussi l'assemblée écoute-t-elle avec intérêt quelques réflexions sur ce grand fait historique. Puis, M. J. Baud donne des détails sur deux figures de femmes de la Maison de Savoie se détachant avec un relief tout particulier dans cette étude : Adélaïde, femme du comte Odon de

Savoie, au XIe siècle, et l'infortunée Charlotte, reine de Chypre, femme de Louis de Savoie, au XVe siècle. Il établit un parallèle entre deux souverains, de tempérament et de caractère différents, mais réunis, dans leurs visions de l'Italie et leurs buts politiques, par une commune devise : « *J'attends mon astre* », le Comte Vert Amédée VI et le roi Charles-Albert.

La troisième et dernière partie du poème *Lumière* vaut d'unanimes applaudissements à M. le Consul général Mérou, son auteur.

Très intéressant mémoire de M. l'abbé Chaperon sur la judicature de l'abbaye d'Aulps. Dès les premiers siècles de son existence, l'abbaye possède des juges, lieutenants, greffiers et avoués. Les séances de justice se tiennent devant la porte du monastère, ou à Plan-d'Avoz, ou à Chéravaux. L'auteur a recueilli les noms de cinquante titulaires remplissant ces fonctions. Poussé par la nécessité, le seigneur abbé Provana en demanda le transfert à Evian. Cette ville en conserva le privilège de 1727 à 1772. Puis Thonon revendiqua ses anciens droits de justice. Les populations de la vallée, sauf celle de Saint-Jean, se déclarent favorables à ce nouveau transfert, sur les promesses de l'avocat Degenève, leur proposant des lettres de combourgeoisie avec exemption de péage les jours de marché. La judicature demeura à Thonon jusqu'à la Révolution.

M. E. Bloume parle de la formation d'un nouveau comité de propagande, à Thonon, en faveur de l'Eglise de Saint-François de Sales. Il demande aux artistes de la Société de composer un timbre-vignette qui sera

vendu au profit du monument. L'Académie donne ses meilleurs encouragements et son appui moral à toutes les initiatives concernant cette œuvre, destinée à commémorer une des gloires littéraires de la Savoie. Les membres présents approuvent cette proposition. En dehors de toute idée confessionnelle, Annecy et l'Académie Florimontane ont élevé une statue à Saint-François de Sales, Thonon lui élève une basilique, d'accord avec son Académie Chablaisienne.

M. Paul Tapponnier envoie une étude sur les négociations du général Montesquiou, à Genève, en 1792, qui, finalement, le firent décréter d'accusation.

Une pièce concernant la Sainte-Maison de Thonon est présentée par M. F. Anthoinoz. C'est une supplique au roi Victor-Amédée II, datée de 1715, au sujet des tailles d'une terre située aux Allinges, qui avait été léguée à la Maison des Arts par le seigneur de Cormand de la Faverge. Les conseillers d'Allinges, sans appeler ni ouïr les parties intéressées, avaient envoyé des gens armés pour l'exaction de la taille.

M. Michaud, trésorier, donne le compte rendu financier de l'exercice 1928 et le projet de budget pour 1929. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et des remerciements sont présentés à M. Michaud, le dévoué trésorier de la Société, ainsi qu'à M. A. Grillon, chargé du placement de la dotation de l'Académie.

L'Assemblée générale n'apporte aucune modification dans le Conseil d'Administration ni dans le bureau de l'Académie, dont la gestion est approuvée après lecture du rapport annuel.

Parmi les dons faits à la Société, à signaler: Un beau volume, intitulé *Emmanuel-Philibert*, de près de 500 pages in-4°, illustré (Olivieri & Cie, imprimeurs, Turin 1928). On y trouve des détails fort intéressants sur la jeunesse, la vie militaire, les créations et réformes de ce célèbre duc de Savoie. (Don du comité de la Commémoration du 4e centenaire, adressé à l'Académie par le marquis de Bissy); *Saint-Gervais à la veille de la Révolution,* précieuse plaquette historique de 40 pages in-8°, Annecy 1928. (Don de l'auteur, M. l'archiprêtre Mouthon); *Emmanuel-Philibert et la Bataille de Saint-Quentin,* par le général Bordeaux, 20 pages in-8°, Paris 1928, très remarquable étude militaire; *Les Etrangers dans le département de l'Isère*, par G. Letonnelier, archiviste, 52 pages, grand in-8°, Grenoble 1928. Beaucoup de Savoyards émigrèrent en Dauphiné.

Séance du 14 mars 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président adresse l'hommage des condoléances de l'Académie à Mme Camille Vaudaux, qui vient de perdre son époux, membre de la Société dès la première heure. Pendant plusieurs années il avait assumé les fonctions de bibliothécaire de l'Académie. Il exprime aussi des condoléances à M. Portier Victor, qui a vu mourir sa sœur récemment.

Mgr Piccard entretient l'Assemblée de la Maison des Arts de Thonon, installée dans le palais des

marquis de Genève-Lullin, à Thonon, dès 1682. Elle jouissait d'une partie des revenus de l'ancienne abbaye de Filly-Sciez. Ses directeurs, Jean-Claude Vignet et Joseph Blaise, amodient ou afferment ces revenus aux frères Quiblier, de Messery, le 27 juillet 1698, en présence, entr'autres, de Pierre Deplant, curé d'Yvoire et d'Excenevex, et de Michel Buinoud, curé de Messery et Nernier. Jean Claude Vignet, dont il est ici question, et son fils Louis Vignet, tous deux avocats au Sénat de Savoie, assistent le 29 mars 1719, à un accord entre André Mangeon, de Vailly et Don Paul Porterat, procureur de la Chartreuse de Ripaille-Vallon. Il s'agissait de la rescision d'un contrat, par lequel Mangeon s'était obligé à servir les Chartreux comme employé. On sait qu'un membre de cette famille, François-Xavier Vignet, épousa Césarine de Lamartine, sœur de l'illustre poète, son ami.

M. Trouillet présente une monnaie romaine, petit bronze à l'effigie de l'empereur Maxime (383 à 387). Avers : buste lauré à droite avec l'inscription : DN. MAG. MAXI... Revers : l'empereur debout portant une victoire dans la main gauche et tendant la droite à un vaincu agenouillé, légende : REPARATIO.

Continuant l'analyse d'un grand livre terrier du comté d'Allinges, M. Perroud lit un acte du 23 juin 1688. Jacques, fils de feu Noël Jacquet, d'Habères, déclare tenir de S. A. R. et des chevaliers des Saints Maurice et Lazare, des bois et pasquiers des Moises et Mont-Forchiez, pour la rente annuelle et perpétuelle de 3 deniers genevois et 6 deniers de surcroit. Fait en la maison de Louis-François Pennet, à Tho-

non, juge ordinaire du comté d'Allinges, en présence de Cusinaz, d'Habères, et de Delasauge, notaire. De la Val d'Isère est commandeur du comté d'Allinges.

De très intéressants points de vue sont exposés sur les armes et harnachements des mousquetaires et autres soldats du duché de Chablais et en Savoie, d'après des documents du XIVe au XVIIe siècles. Prennent part à cette causerie historique et archéologique : MM. Quiblier, Charvet, Grillon, J. Baud.

Mgr Chauffat, ancien curé de Vevey, qui fut secrétaire du cardinal Mermillod, fait don à la bibliothèque de l'Académie : 1° d'un ouvrage de M. Huart, ancien avocat général, à Besançon, qui a pour titre : *Jacques de Bourbon*, roi de Sicile, frère mineur cordelier, 1370-1438 (de 136 pages in-8°, Couvin, Belgique, 1909) ; 2° d'un fascicule : *Miniatures et Documents artistiques du Moyen-Age relatifs à Ste-Colette de Corbie* (35 pages in-8°, A. Piccard & Cie, Paris 1912). Ces deux volumes sont présentés par M. le chanoine Charvet, qui en extrait une étude remarquable sur les rapports de Sainte-Colette avec le Chablais. En quelques pages expressives, il fait revivre cette époque d'Amédée VIII, de son cousin Jacques de Bourbon, dont la vie agitée est un véritable roman. Il décrit l'installation des Sœurs, à Vevey, où vinrent Isabeau et Marie de Bourbon, filles du roi de Sicile. Il parle de la comtesse de Valentinois, bienfaitrice du couvent, qui finit par prendre le voile des Clarisses ; des visites de la sainte au Solitaire de Ripaille, etc... Puis M. Charvet s'étend sur les établissements et les souvenirs de Sainte-Colette, qui a laissé sur les deux rives

du beau Léman une trace bienfaisante et lumineuse. Il termine en citant ses monuments, à Vevey, et la restauration de son culte dans le canton de Vaud, due à Mgr Chauffat, le nouvel hôte de Thonon.

Le tome 37e des *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne* vient de paraître, le président annonce sa prochaine distribution.

Mme Benand-Berthet offre à la Société un ouvrage manuscrit de cours de théologie, de près de 400 pages, avec sa reliure du XVIIIe siècle. M. Emile Vuarnet envoie quelques pages in-8°, intitulées *Etude sur le dieu Sanglier,* extrait de la revue d'archéologie gauloise *Pro Alesia* (Paris 1929).

Séance du 8 avril 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président fait un compte rendu élogieux de deux ouvrages, offerts par leurs auteurs à l'Académie Chablaisienne : *Les Abbés de Saint-Maurice-d'Agaune*, par le chanoine L. Dupont-Lachenal (un volume in-8°, 268 pages. Saint-Maurice, Valais 1929), et *Histoire des Missions en Tarentaise*, par M. J. Garin, curé d'Ivry-sur-Seine (un volume in-8°, 404 pages. Dardel, Chambéry, 1928). Ce dernier ouvrage reproduit une série de documents importants au sujet de la vie religieuse de la Tarentaise depuis la terreur thermidorienne jusqu'au Concordat. L'auteur distingué de ce travail est reçu membre de la Société.

Mgr Piccard reprenant son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, note qu'à la date du

20 octobre 1690, Morel, deuxième syndic de Thonon, a envoyé à la ville d'Evian la quittance faite au boucher Delale par le commandant du fort des Allinges pour la viande fournie à la garnison. Le total est de 1.623 livres, dès l'arrivée de la garnison (20 août) jusqu'au 24 septembre 1690. Evian en doit la moitié, soit 821 florins 11 sols, à raison de 16 florins le quintal de bœuf. Mais, par quittance du boucher, du 17 septembre 1690, il est reconnu que cette ville n'est redevable que de 4 florins 11 sols, plus un « crosat » de mouton récemment fourni, portant la somme à 13 florins 5 sols (le florin valait 66 centimes environ de notre monnaie d'avant-guerre).

M. Victor Portier présente l'*Hymne à la Liberté,* dédié aux « Lanciers du Chablais », composé par Geoffroy D.-M., porte-enseigne de la compagnie, vers 1848. Huit couplets avec refrain, d'une facture irréprochable, dénotent le talent de l'auteur. Les « Lanciers du Chablais » étaient les brillants cavaliers de Thonon qui avaient escorté, en 1824, Charles-Félix et la famille royale de Savoie dans leur voyage aux bords du Léman ; ils formaient une sorte de garde nationale recrutée dans la bourgeoisie.

M. Léon Quiblier, vice-président, parle de trouvailles faites récemment à la démolition de l'ancienne maison Vaudaux-Marcoz, aux Ursules (Thonon). D'abord, la découverte, dans un mur, d'un motif de sculpture, aux armes des N^es^ de Genève-Lullin. Les cinq points d'or équipollés d'azur ont conservé leurs émaux, leurs couleurs, avec les lacs d'amour, le collier de l'Annonciade et la devise F. E. R. T. La couronne des mar-

quis surmontant le tout est mutilée. Cette pièce, parfaitement taillée, rappelle les sculptures trouvées à la démolition de l'Eglise des Augustins (XVe siècle). Elle provient de l'un des édifices princiers de Thonon, des marquis de Genève-Lullin. On a trouvé aussi, dans un placard muré, un sauf-conduit du 5 mars 1792, délivré par le comte d'Antignan, lieutenant-colonel commandant la ville de Thonon, au chevalier Amable de Ruphy, officier au service de Hollande, pour se rendre à son poste. Pièce scellée aux armes des nobles d'Antignan : *d'argent au chef de cinq piles de gueules.* Dans un vase, on découvrit un document enveloppant six pièces de monnaie de Louis XVI, de la Révolution (an IV, VII et IX), de Victor-Amédée (1796), de Ferdinand, roi de Sicile (1792), et de Napoléon Ier, empereur et roi d'Italie. Ce document, signé de Ruphy, nous apprend qu'il acheta, en 1806, cette maison provenant des Ursulines, de Thonon, qu'il passa onze ans en Hollande comme premier lieutenant, qu'il devint ensuite capitaine-lieutenant et aide-major des grenadiers, au service du roi de Sardaigne, et enseigne, pendant quatre ans, dans les troupes d'Autriche. Après la bataille de Marengo, il rentra à Thonon. Il était fils de noble Balthazard de Ruphy et de demoiselle Louise Delord. Il épousa demoiselle Lazareth de Montagu, fille de Philibert de Montagu, seigneur de la Tour-Guérin, et mit les monnaies en cette cachette le 30 janvier 1810, en souvenir de ce que sa femme allait lui donner un héritier.

M. le chanoine Charvet donne lecture d'un drame moyennageux, qui vient d'obtenir un succès prodigieux à Evian, intitulé : *Le Fils du Châtelain d'Evian.* Pendant une expédition organisée à Evian par le Comte Rouge contre le Haut-Valais, un drame intime et poignant se passait au château-fort de cette ville, au sein de la famille du châtelain, parti pour la guerre. Pièce magnifique, bien conçue et bien écrite.

M. F. Anthoinoz lit les documents suivants : 1° Requête des administrateurs de la Maison des Arts, de Thonon, pour obtenir les sommes de la succession de noble Jacques de la Faverge (23 septembre 1680) ; 2° Vente du 5 juin 1625, par don Laurent de Saint-Sixt, recteur de la Chartreuse de Ripaille-Vallon, à Jean Convers et Mermet David, des échutes advenues à la Chartreuse en 1624, au prix de 1.000 florins ; 3° Etat des dégats faits à la Maison des Arts par les troupes espagnoles, dressé par le procureur Chessel (30 janvier 1746) ; 4° Passeport, délivré le 21 juin 1743, à Joseph-François de Courten, capitaine de hussards, par don Jayme-Miguel de Guzman, directeur général des dragons et commandant en chef des troupes espagnoles en Savoie.

M. le Consul général Mérou, le barde de la Société, clôt la séance par un beau poème, intitulé : *Neutre !*

Don de M. Robert Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie, du Répertoire, série G (*Clergé séculier avant 1792*), 24 pages in-4°. Annecy, 1929.

Nouveau membre agrégé de l'Académie : M. l'Abbé J. Garin, curé, 108, rue de Paris, Ivry-sur Seine.

Séance du 13 mai 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président exprime, au nom de la Société, ses condoléances à M. le Professeur Bollon, qui a perdu récemment son beau-frère, M. Anselme Boccard, ancien notaire.

Il continue son histoire de la fin du XVIIe siècle. La garnison française du fort des Allinges, occupant le Chablais dès le 20 août 1690, écrasait les habitants de ses exigences continuelles en viande, froment, vin, chandelles et bois à fournir au corps de garde pour cuire le pain dans les fours, et autres usages. Le 28 octobre 1690, M. de la Saulge, de Thonon, refuse de fournir le bois au prix marqué par les Conseils de Thonon et Evian. Un compte est à régler, aussi l'avocat Moret, 2e syndic de Thonon, écrit au Conseil d'Evian que le dit de la Saulge a livré 22 cordes de bois, à deux reprises, dont le montant à payer arrive à 256 florins 9 sols 4 deniers. La moitié : 128 florins 4 sols 8 deniers, est à solder par Evian. Enfin, le 5 novembre suivant, de la Saulge consent à fournir le bois à raison de 13 florins 9 sols. La corde, ancienne mesure savoyarde de volume, égalait 3 stères 839, et nous avons vu, à la séance précédente, que le florin valait environ 66 centimes or.

A l'occasion du décès du maréchal Foch, M. Paul Tapponnier, ancien député, signale un autographe du grand chef, qu'il garde précieusement dans son album. C'est un bel hommage à notre petite patrie : « Penser droit, agir avec énergie et activité, reste, en paix

comme en guerre, une heureuse formule que pratiqua souvent la Savoie ». Foch avait apprécié la valeur des fils de nos montagnes à la *trouée des Charmes*, en Lorraine.

M. Trouillet présente un écu de 6 livres, de Louis XIV, très bien conservé. La description de cette pièce, connue sous le nom d'écu aux trois couronnes, et qui avait cours dans notre pays, est donnée par M. Quiblier, conservateur du Musée Chablaisien.

Un document, concernant une des plus glorieuses familles du Chablais, est analysé par M. F. Anthoinoz. C'est un avis en droit en faveur de Messire Claude-Jean-Baptiste de Gerbais de Sonnaz, seigneur d'Habère, sur la propriété de la baronnie d'Aiguebelle, qui lui était contestée par suite du testament du seigneur Philippe-Raymond de Gerbais, décédé le 7 février 1745. Cette pièce juridique rappelle que S. A. R. Charles-Emmanuel Ier avait inféodé, le 15 janvier 1590, la terre et seigneurie d'Aiguebelle, le péage et le pontonage de Montmélian à Messire Aymé de Gerbais de Sonnaz, son chambellan, conseiller d'Etat et chef de sa cavalerie. Le duc de Savoie déclare que c'est en considération des signalés services qu'il avait rendus : « particulièrement ès faction du Dauphiné, au siège, assaut et prise du château de Montbonaud, tant important à l'assurance de ce notre Pays de Savoye ». Le seigneur Aymé de Gerbais fit son testament le 11 juin 1590 (Barandier, notaire), par lequel il institua ses héritiers universels François et Emmanuel de Gerbais, ses fils, puis son troisième fils, Christophe, qui leur est substitué pour les seigneuries de Sonnaz et d'Aigue-

belle, en cas d'extinction des branches aînées.

Une nouvelle découverte archéologique, faite à Yvoire, est signalée par M. E. Vuarnet. En exécuant des travaux dans le jardin situé entre le château et la place de l'Eglise, des fondations de murs et de nombreuses tuiles à rebords de l'époque romaine ont été mises à jour. M. Vuarnet pense que c'était l'emplacement de la villa ou ferme gallo-romaine où résidaient les personnages dont on a retrouvé, il y a deux ans, les tombes en dalles, sous les fondations du château. Dans le village même d'Yvoire, en creusant pour les adductions d'eau et les égouts, aucun vestige antique n'a été retrouvé, ce qui confirme l'origine médiévale de la petite cité actuelle.

L'assemblée présente ses compliments à Mgr Piccard, son distingué président, pour la lettre élogieuse que vient de lui adresser le cardinal Gasparri, lui exprimant les félicitations du Pape Pie XI pour sa remarquable biographie du Père Picus.

M. le Chanoine Charvet donne connaissance de sa belle chanson scénique savoyarde, intitulée *Sur les Grands Monts*.

M. Victor Portier communique : 1° Le manifeste du roi Charles-Albert, du 8 février 1845, promettant le statut fondamental du gouvernement représentatif, ou régime constitutionnel ; 2° Un hymne de joie et d'allégresse d'Eugène Dessaix, à l'occasion de l'annexion de 1860 de la Savoie à la France ; 3° Une médaille commémorative de la visite de l'Empereur et de l'Impératrice en Savoie, à Nice et en Algérie.

Séance du 13 juin 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

La Commission, désignée par le Bureau de la Société, décerne le prix d'histoire, de 400 francs, de la fondation Engel-Gros, le regretté mécène des études historiques du Chablais, à M. Emile Vuarnet, de Messery, officier d'Académie, correspondant du ministère de l'Instruction Publique, pour son ouvrage, intitulé : *Histoire de la ville d'Yvoire*. Cette monographie très complète, où la partie du moyen-âge est développée d'après des documents inédits des archives royales de Turin, paraîtra au prochain volume des *Mémoires* de l'Académie.

L'Assemblée établit ensuite le programme du concours de 1929, pour le prix de 750 francs du comte Charles-Albert de Sonnaz, dont les articles seront publiés par la presse.

Article premier. — Le prix de 750 francs du comte Charles-Albert de Gerbaix de Sonnaz, que l'Académie Chablaisienne met au concours tous les cinq ans, sera décerné, en 1929, à l'auteur du meilleur ouvrage concernant l'*Histoire de Savoie* ou de *Savoie-Piémont*, inédit ou paru dans les trois années précédant le concours.

Art. 2. — Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonymat ; les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1926. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre société savante, ne seront pas admis à concourir.

Art. 3. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne, avant le 31 décembre 1929. Les ouvrages imprimés seront envoyés en double exemplaire. Ceux, dont les auteurs voudraient garder l'anonymat, devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net.

Art. 4. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir.

Art. 5. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Le président rappelle que, d'après les décisions prises dans la séance du 14 juin 1928, le choix de la commission d'examen pour le prix Engel-Gros, a été soumis à un membre de la famille du fondateur. Par sa lettre du 2 avril 1929, M. René Engel « donne son plus chaleureux assentiment » à la proposition de la Commission attribuant à M. E. Vuarnet le prix établi en souvenir de M. Frédéric Engel-Gros.

Une délicate étude, intitulée : *En marge du Centenaire de Cherbuliez*, est présentée par M. Paul Tapponnier. Elle rappelle les liens unissant Genève à la France, à propos de l'Académicien Victor Cherbuliez, né à Genève, en 1829, et naturalisé français en 1880.

M. Charles Anthonioz fait don à la Société d'une série de précieux documents administratifs publiés par le gouvernement sarde à la fin du XVIIIe siècle, don important pour les historiens de Savoie.

Mgr Piccard donne les détails sur la répartition des contributions de guerre de cent mille livres imposées à la Savoie par la France en 1690. Le Chablais eut la charge de 6.452 livres, à la suite du compte dressé au Conseil de Thonon, le 27 novembre de la même année. Les 28 et 30 novembre, 3, 8 et 31 décembre, les syndics de Marèches, de Neuvecelle, d'Allinges, Douvaine, Bons et autres, s'acquittent de lourdes impositions en vin, bois et chandelles, exigées par la garnison des Allinges. Enfin, le 1er janvier 1691, Evian et les communes de son ressort, reçoivent l'ordre de fournir 13 chevaux pour transporter immédiatement à Annecy les armes trouvées au fort des Allinges.

M. E. Vuarnet envoie un résumé des recherches effectuées au Lyaud, en compagnie de MM. E. Bloume et J. Baud, pour retrouver l'emplacement où furent découverts, en 1865, les trépieds et le disque de bronze gallo-romain; c'est au lieu dit « Les Vouagères » ou « Les Combettes », parcelle appartenant à la famille Deville, dit « Mandrin ». Plusieurs propriétaires voisins ont relevé des conduites en terre cuite qui devaient amener l'eau de la source du Petit-Saix, dominant le village, jusqu'à la villa gallo-romaine. Des débris de tuiles à rebords recouvrent la terre à une trentaine de pas de la route Le Lyaud-Armoy, le long du petit chemin de dévestiture perpendiculaire à la vieille route. Il communique une lettre de M. J. Toutain, directeur de la revue *Pro Alesia*, exprimant tout le vif intérêt que ce savant celtisant porte à cette enquête archéologique.

M. J. Baud, secrétaire, complète la communication faite par M. Anthoinoz à la dernière séance, en exposant les faits d'armes accomplis par Messire Aimé de Sonnaz durant les guerres de 1588 à 1591. Au siège de la forteresse de Montbonod, en Dauphiné, ce vaillant capitaine commandait 4.000 hommes de pied. 600 cavaliers savoisiens avec 6 pièces de canon. Il le montre combattant ensuite aux environs de Genève, et jusqu'à l'héroïque charge de Monthoux, où il est tué avec cent de ses cavaliers, en 1591. M. J. Baud fait circuler une longue lettre écrite à cette époque et signée de Charles Emmanuel Ier de Savoie. Le Duc, qui guerroyait alors en Provence, y exprime son affection et sa grande confiance dans ses fidèles sujets savoyards. Son épouse, l'infante Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne, alors régente du pays, lui annonçait les victoires récentes, la reprise de Boringe et le « rebroussement » de Guitry, chef de l'armée franco-genevoise, vaincue par les troupes commandées par de Sonnaz.

M. Trouillet présente trois monnaies anciennes, dont M. Quiblier donne la description : deux thalers de Prusse aux effigies de Frédéric III, 1785, et de Fréderic-Guillaume IV, 1794 ; une pièce d'argent de la fin du XIVe siècle, au nom de Galéas Visconti, duc de Milan, portant, à l'avers, Saint-Ambroise et, au revers, la guivre héraldique dans un quadrilobe.

M. le Vice-Président Quiblier signale ensuite que, lors du creusage récent des tranchées de l'égout de Concise-Thonon, les ouvriers de l'entreprise Marion ont mis à découvert, entre l'entrée de la chapelle des

Capucins et l'ancienne propriété Quiblier, deux murs construits en briques rouges avec mortier de chaux grasse. Ces murs présentaient une épaisseur de 0 m. 80, ils faisaient certainement partie des constructions de l'antique château de La Fléchère, dont la maison Quiblier était une dépendance.

Les cahiers de comptes et les budgets de l'abbaye d'Aulph, pour les années 1716, 1717 et 1718, sont présentés par M. Claudius Baud. On y remarque d'intéressants détails sur les prix des denrées, sur leur origine et leurs emplois.

Parmi les ouvrages offerts à l'Académie, citons le livre remarquable de M. Auguste Bouchayer, *Les Chartreux, Maîtres de Forges* (Didier et Richard, Grenoble, 1927, 246 pages in-8°).

M. Martinus Nijhoff, de La Haye, est reçu comme membre agrégé de la Société.

Séance du 8 juillet 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. Léon Quiblier parle d'un poète savoyard quelque peu oublié aujourd'hui et qui fut un ami des de Maistre et de Lamartine. Il s'agit de M. Auguste de Juge de Pieuillet, conseiller au Sénat de Savoie, mort en 1861 au château de Pieuillet, près de Rumilly, grand-père du côté maternel de M. l'avocat Charles Bouvier. C'est à ce dernier que l'on doit la communication d'un carnet autographe renfermant quelques-unes des dernières productions du défunt, dont le Parnasse contemporain savoyard avait déjà publié deux ou

trois œuvres autrefois. Les vers de M. de Juge sont simples, la forme en est naturelle et la rime arrive sans effort. On sent en lui le philosophe ami de la nature, de la vérité, de tout ce qui est beau et bon ; aussi parfois sa muse devient-elle amère lorsqu'il constate l'évolution des anciennes mœurs, qui choque sa vieille et noble éducation savoyarde.

Tous ces petits poèmes, qu'il a groupés sous le titre de *Rabacheries Poétiques*, sont délicieux à lire. On ne sait lequel on doit goûter le plus : du *Charme des Vers* à l'*Epitre à mon Jardinier*, de *La Solitude* à *L'Actualité*, tout est délicat ; le plus remarquable est peut-être *Mes Lunettes*, pièce toute d'humour, dédiée à son ami M. de C.

M. le Vice-Président présente ensuite une médaille d'argent du Pape Léon XII, et il décrit une pièce d'or de la République de Berne, datée de 1796.

Mgr Piccard parle des anciens châteaux et monuments historiques du Chablais et particulièrement du cloître et cour intérieure de l'Hôpital de Thonon qui, avec ses portiques, demeure le plus précieux spécimen d'architecture du XVIIe siècle en Savoie. L'hôpital et son cloître furent bâtis en 1635 par le marquis de Genève-Lullin, descendant des antiques comtes de Genève, sur les terrains de sa première demeure qui occupait par ces édifices et jardins l'espace compris entre la rue St-Sébastien, la rue des Arts, le groupe scolaire et les jardins et emplacement du dit hôpital. La chapelle, si précieuse, a été classée, pour ses peintures, comme monument historique. Le puissant

marquis y accédait depuis son château par une entrée particulière.

M. le Comte de Maugny fait circuler, en les commentant, des lettres et proclamations politiques de Victor Hugo, ainsi qu'une série de lettres autographes de la plupart des personnages célèbres de la littérature ou de la politique de la deuxième moitié du siècle dernier : d'Alexandre Dumas, Georges Sand, François Coppée, Emile Zola, Jules Simon, Locroy, Jules Ferry, H. Rochefort, Th. de Banville, Lecomte de Lisle, Catulle Mendès, Jean Aicard, Francisque Sarcey, etc..., adressées à Victor Hugo ou à sa famille. Il y a aussi, dans cette remarquable collection, des lettres amusantes des enfants de Victor Hugo, une caricature de Léon Daudet par Charles Hugo, et les états de service du général Hugo.

M. le Comte de Maugny présente encore deux belles monnaies anciennes : un stratère d'or d'Alexandre le Grand, portant la tête casquée de Pallas et, au revers, une Victoire ; un ducat d'or au chevalier, des provinces unies de Hollande, de 1766.

Le nouveau roman publié par Jeanne Danemarie, intitulé *La Petite Main Rouge* (Lib. Plon, Paris, 1929, 242 pages in-8°), est offert par l'auteur à l'Académie. Le secrétaire fait un élogieux compte rendu de cette œuvre fine et profondément morale, où les observations aigües sur la mentalité enfantine sont mêlées à d'admirables descriptions des rives miroitantes du Léman et des rocs émouvants de nos montagnes.

La séance d'été de l'Académie Chablaisienne a été fixée au lundi 29 juillet, à 14 h. 30.

Séance du 29 juillet 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme, qui avait tenu à rendre visite à l'Académie et avait manifesté le désir d'assister à la séance d'été, est reçue, à son arrivée, par M. le Comte de Maugny, qui lui présente les membres de la Société.

M. le Président remercie S. A. R. de l'honneur qui s'attache à sa visite. Il lui rappelle que l'Académie Chablaisienne fut créée dans le but de continuer les traditions de l'ancienne Université de Thonon, fondée par Saint François de Sales.

M. le Comte de Maugny, après avoir complimenté S. A. R. pour ses œuvres artistiques et littéraires, lui fait l'historique de l'Académie Chablaisienne et décrit ses travaux et sa situation.

M. E. Bloume lit un délicieux sonnet, dédié à S. A. R., où il exprime, en termes exquis, toute la bonté de cœur de cette charitable princesse.

Mme la Duchesse excuse Mgr le Duc de Vendôme qui, empêché, n'avait pas pu l'accompagner. Elle remercie de l'accueil qui lui est fait et exprime tout l'intérêt qu'elle porte à notre pays, à la Société et le plaisir qu'elle ressent d'assister à une séance de l'Académie qui lui a offert le titre de membre d'honneur.

M. le Général Bordeaux parle du chevalier Daviet de Foncenex, le célèbre mathématicien chablaisien, dont il termine la biographie qui sera prochainement publiée dans les *Mémoires de l'Académie*.

Un acte inédit de 1682, concernant la dotation d'une chapelle en l'Eglise de Veigy, est présenté par M. le

Colonel de Saint-Bon. Cette dotation rappelle que les anciens seigneurs de Langin avaient fondé, au temps des croisades, une chapelle dans l'Eglise de l'abbaye de Bellerive, sous le vocable de l'Annonciation de la Vierge-Marie. L'abbaye ayant été ruinée lors des guerres de religion et la chapelle détruite, noble et illustre Balthazard de Grailly, seigneur de Veigy, héritier des sires de Langin par sa grand'mère, Marie-Philiberte de Langin, rétablit la chapelle de la Vierge dans l'Eglise de Veigy en lui constituant de beaux revenus. Le colonel de Saint-Bon parle ensuite de l'ancienneté du château de Veigy et fait circuler une médaille de bronze récemment découverte dans ses antiques murailles.

Deux très beaux livres d'heures du Moyen-Age, enluminés de précieuses miniatures, sont présentés par M. le Comte de Maugny.

M. François Marin lit un article élogieux qu'il a publié sur le maître graveur contemporain, Enrico Vegetti, demeurant à Nernier. L'œuvre très importante, pleine de charme et de mystère de ce remarquable artiste, est admirablement décrite et son original talent est subtilement analysé.

M. Paul Tapponnier, ancien député, envoie une étude sur le conventionnel Philibert Simon, savoisien de naissance. Il découvre certains faits historiques peu connus concernant l'incorporation de la Savoie à la France. Deux articles sur les châteaux de Blonay et d'Alaman, écrits par Mgr Piccard, sont lus et commentés par M. Léon Quiblier. Mgr Piccard parle ensuite de Marie-Aimée de Blonay, fille de Claude de

Blonay (1590-1649). Il cite le gracieux Miracle des Anges, commémoré par une chapelle à Neuvecelle.

Mme la Comtesse de Sonnaz offre à l'Académie deux beaux volumes reliés, du XVIIe siècle : *Compilation des Anciens Edits* et *Règlements de Savoie* (Chambéry, 1679).

Et parmi les autres dons faits à la bibliothèque, notons ceux de M. L. Gillet, architecte de la ville de Paris, *Bibliographie historique de la ville de Genève au XVIIIe siècle*, par Emile Rivoire (2 volumes in 4°) ; de M. le Colonel de Saint-Bon, diverses plaquettes, biographies et études du général Bordeaux, parues en plusieurs revues.

M. le Chanoine Léon Dupont-Lachenal, de l'abbaye de Saint-Maurice (Valais), est reçu membre agrégé de l'Académie.

Etaient présents à la séance, outre S. A. R. : Mme la Comtesse C.-A. de Sonnaz, Mme Louis Ponet, Mlle Quisard, Mgr Piccard, président ; MM. Léon Quiblier, vice-président ; J. Baud, secrétaire ; A. Grillon, E. Bloume, J. Trouillet, bibliothécaires ; le Général Bordeaux, le Comte J. de Saint-Bon, le Comte de Maugny, le Docteur Lochon, le Docteur de Monchy, J. Kreitmann, Gilet, S. Claudel, C. Perroud, le baron H. Chaulin, F. Marin, le baron d'Yvoire.

Séance de rentrée du 14 octobre 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président, au nom de la Société, croit devoir féliciter les membres de l'Académie, faisant partie du Syndicat d'Initiative et autres

qui ont contribué largement au plein succès de cette magnifique saison estivale, en particulier M. le Dr Lochon, le promoteur de la Fête du Cyclamen, MM. Michaud, son actif trésorier, et L. Quiblier, dont le dévouement fut au-dessus de tout éloge. Il félicite pareillement les membres de l'Académie qui se sont prêtés si gracieusement et si efficacement à la réussite de la Kermesse au profit de la Basilique de Saint-François de Sales, de Thonon : MM. Henry Bordeaux, dont la conférence a été une merveille, son frère le général Bordeaux, Mme Ponet-Bordeaux, leur sœur, l'organisatrice incomparable, MM. le baron Chaulin, Bloume, Marcoz, Duchêne, et surtout M. J. Baud, à qui nous devons le timbre et l'affiche artistique de cette fête.

L'Académie Florimontane d'Annecy a élevé une statue à Saint-François sur une de ses places, l'Académie Chablaisienne ne cessera de travailler à l'achèvement de la Basilique de son apôtre, fondateur de l'Université Chablaisienne, dite Sainte Maison de Thonon, dont se réclame notre Société.

En réponse à diverses lettres de renseignements reçues pendant ces vacances, Mgr Piccard déclare que la famille de la Harpe est originaire de Thonon et que Pierre de la Harpe (de Arpa) fut reçu bourgeois de Thonon le 13 avril 1387 et qu'il devint Chambellan de Bonne de Bourbon, épouse d'Amédée VI de Savoie, résidant à Ripaille. Le fils de ce Pierre, Jean, épousa Isode de Blanc, dont il eu Mathieu de La Harpe, qui se fixa à Lausanne, où il testa le 15 juin 1505. De Lausanne, les de la Harpe vinrent à Rolle. De cette

famille sont sortis le général Frédéric-César de la Harpe (1754-1838), le célèbre critique Jean-François de la Harpe (1739-1803). Voir notice sur cette famille par Edmond de la Harpe.

Les de Blonay suisses descendent de Jean de Blonay, fils d'Aimon de Blonay, qui bâtit le château de Saint-Paul au-dessus d'Evian, vers 1216. Jean était bailli de Vaud en 1292.

Les de Morsier sont aussi d'origine chablaisienne. Loys de Morsier, bourgeois de Thonon en 1470, eut un fils Dominique, un petit-fils Loys de Morsier, qui se maria en 1525, laissant Janus de Morsier, père de Me François Morsier, notaire et conseiller de la ville de Thonon. Ce dernier épousa, à Anthy, Simone de Querlaz, en 1570, et en eut 4 fils qui s'établirent au Pays de Vaud. De l'un d'eux descend la famille de Morsier, de Genève.

Enfin, les descendants des d'Allinges, de Suisse, sortent aussi d'une branche protestante de la célèbre famille chablaisienne.

M. le Général Bordeaux parle des rapports très cordiaux existant entre les Académies savoisiennes et les Sociétés similaires d'Italie. Il démontre l'utilité de maintenir ces amicales relations qui contribuent au rapprochement des deux nations latines.

L'Assemblée, sur la proposition de M. J. Baud, secrétaire, décide d'échanger ses Mémoires avec une nouvelle association, la *Société des Etudes Historiques, Archéologiques, Artistiques de la Province de Coni*. Et, à la demande de Mme la Comtesse de Sonnaz, des articles concernant l'histoire seront envoyés à la

revue *Fert*, organe de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice, fondée par le regretté comte Charles-Albert de Sonnaz. La bibliothèque fera l'acquisition du remarquable ouvrage de M. Rossi, de Turin, intitulé *Le Vieux Piémont*.

M. Victor Portier présente un plan de l'Eglise de Thonon, daté de 1771, portant mention des divers caveaux funéraires qu'elle contenait à cette époque.

M. L. Quiblier donne des explications sur les récentes découvertes faites dans ces sépultures lors des travaux destinés à relier l'ancienne église à la nouvelle. M. Portier fait ensuite circuler divers documents anciens, dont un diplôme d'affiliation à l'ordre des Capucins pour la famille Portier, de Thonon, en 1712.

Au nom de la Société, M. J. Baud, secrétaire, exprime les plus vives félicitations à M. Camille Servettaz, membre du Conseil d'administration de l'Académie, pour sa promotion de Chevalier de la Légion d'Honneur. Il lit un résumé élogieux de la brillante carrière du distingué principal du Collège, directeur de l'école primaire supérieure et de l'école hôtelière de Thonon. Il rappelle le beau travail scientifique qu'il a publié aux tomes XXII et XXIII des *Mémoires et Documents* de la Société.

M. Michaud, trésorier, présente un rapport sur la gestion de la caisse de l'Académie qui lui vaut l'approbation et les compliments de l'assemblée.

A propos de son étude biographique sur le chevalier Daviet de Foncenex, M. le Général Bordeaux développe l'histoire des luttes maritimes dans la Méditerranée,

entre la flotte sarde et les pirates barbaresques à la fin du XVIIIe siècle. Il expose ensuite la situation militaire et morale dans le Comté de Nice, en 1792, lors de l'invasion française.

M. L. Gillet offre à la bibliothèque deux ouvrages du début du XIXe siècle : *Histoire de Savoie*, de Genoud (avec autographe de l'auteur), et *Guide du Tourisme en Suisse et en Savoie*.

Mlle Andrée Saleur, 10, avenue Malausséna, à Nice, est reçue membre agrégé de l'Académie.

Séance du 14 novembre 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président signale la restauration du château de Rives sous-Thonon qui s'accomplit en ce moment, grâce à son nouvel acquéreur. Il est à souhaiter qu'il soit complètement rétabli dans son style premier. Ce château était possédé, en 1355-1358, par noble seigneur François de Greysier-Féterne, fils de Guillaume, que l'on croit descendre de l'antique maison de Faucigny.

Le 29 mai 1405, Etienne de Greysier-Féterne, fils du dit François, testait en faveur de sa sœur Marguerite, mariée à noble Jean de Rovorée. Son testament est dressé au château qui nous occupe, situé, est-il dit, près de la porte de Rives et sur la voie publique. C'est dans ce château que la même noble dame Marguerite dictait aussi ses dernières volontés, le 23 octobre 1416. L'acte spécifie qu'elle se trouvait dans la petite chambre au-dessus de la cuisine, et il

désigne pour héritiers ses enfants, nobles Jean et Henri de Rovorée. Le château passa ainsi aux Rovorée, puis aux Vial, puis aux d'Allinges et, enfin, aux religieux de Saint-Bernard, dits de Montjoux. C'est là que Saint-François de Sales venait dire la messe avant de pouvoir la célébrer à l'Eglise de St-Hippolyte.

La rue Ferdinand-Dubouloz actuelle portait le nom de rue de Rovorée, à cause du château ou maison-forte qu'y possédait cette famille, en 1355, avant d'hériter du château de Rives (voir *Histoire de Thonon*, document 36, et *Armorial de Savoie*, du comte A. de Foras).

Le Président exprime ensuite la satisfaction que lui a causé l'attribution, par le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, du titre de correspondant de la Commission des Monuments Historiques pour l'arrondissement de Thonon, à l'un des membres les plus qualifiés de l'Académie Chablaisienne. Il lit la lettre du directeur général des Beaux-Arts et l'arrêté ministériel, en date du 12 octobre 1929, nommant à cette fonction M. J. Baud, artiste peintre, secrétaire de l'Académie Chablaisienne et membre de la Société française d'Archéologie.

M. Paul Tapponnier envoie un article sur l'œuvre de François Buloz de Vulbens (1803-1877), créateur de la *Revue des Deux Mondes*. Il cite notamment sa chronique intitulée : *Révolutions de Quinzaine*, et termine par quelques mots sur les dernières publications littéraires de sa petite-fille, Mme Marie-Louise Pailleron.

M. le Docteur Lochon communique le parchemin original, admirablement calligraphié, d'un acte de vente passé en faveur de l'Abbaye d'Aulph, le 4 septembre 1237. Bernard Beechon, de Salins, cède, pour le prix de 7 livres 15 sols, une terre, sise au lieu dit « Passierge », sur le champ du Pont, près de Salins. Le sceau de Rd Pierre, abbé de Goille en Bourgogne, n'est plus attaché au parchemin. Cet acte est mentionné dans l'*Inventaire de l'Abbaye d'Aulps*, numéro 1.006 (*Académie Salésienne*, tome XXVIII, page 332).

Un projet de fédération des Sociétés savantes de Savoie est exposé par M. L. Quiblier, vice-président. Le rattachement de cette fédération à une cité universitaire est discuté par MM. le Comte de Maugny, Claudel, C. Baud, Perroud, qui font valoir les affinités diverses de nos sociétés, soit pour Grenoble, soit pour Lyon. Pour des raisons historiques, géographiques et littéraires, l'Académie Chablaisienne ne pourrait accepter de se fédérer qu'avec les six autres sociétés savantes de la Savoie, et n'admettrait comme siège que l'ancienne capitale du pays, Chambéry. Cette ville a toujours été le centre universitaire de notre région, si elle a été dépouillée de son Académie, en 1921, c'est en contradiction formelle avec les droits établis par l'article 5 du Traité d'Annexion de 1860. A défaut de Chambéry, et si cette fédération devenait obligatoire dans un autre centre, c'est la ville de Lyon qui emporte le plus de suffrages. Mais, en attendant, l'Académie Chablaisienne réserve sa décision.

De son travail de dépouillement d'un livre terrier du comté d'Allinges, M. Perroud extrait un acte du

3 juin 1688, par lequel Jean feu Claude Jordan-Meille, d'Habère, reconnaît tenir de S. A. R. et des Chevaliers des Saints Maurice et Lazare, son usage et affouage des Moises et Mont-Forchiaz, pour trois deniers genevois et un sol, monnaie de Savoie, pour surcroît.

Un beau poème de M. le Consul général Mérou est applaudi par l'assemblée. Dédié à la nature, il exalte l'exemple de persévérance, de patience et de sain équilibre qu'elle donne à l'humanité.

M. le Chanoine Charvet lit son *Etude sur les Origines de la Chanson*. Elle donne lieu à un échange de vues sur les anciens auteurs des provinces françaises entre MM. Quiblier, Michaud, S. Claudel, Bollon, Trouillet. Puis M. Charvet donne sa chanson inédite, *Le Vieux Couvent*, émouvant souvenir de l'abbaye d'Abondance.

Mgr Piccard communique une brochure contenant le procès-verbal d'une séance de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tenue à Thonon en 1860.

Trois des répertoires numériques des archives de la Haute-Savoie sont offerts à l'Académie par M. Avezou, archiviste départemental, et sept exemplaires anciens du *Messager Boiteux*, de Berne et Vevey, par M. L. Quiblier.

Mme la Comtesse de Maugny, artiste peintre et sculpteur de grand talent, et M. le Commandant Alfred Matringe, sont reçus membres effectifs de l'Académie. M. R. Avezou, archiviste départemental, reçoit le titre de membre d'honneur de la Société.

Séance du 9 décembre 1929

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président donne connaissance d'une lettre adressée par M. Charléty, recteur de l'Université de Paris, à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, au sujet de la Fédération des Sociétés Savantes de Savoie. Le distingué recteur explique que, par suite de nouveaux statuts établis sous la direction de M. Coville, ces sociétés pourront fixer leur centre régional dans la ville de Chambéry, ancien chef-lieu d'Académie, qui possède une école préparatoire de l'enseignement supérieur. L'Académie Chablaisienne est heureuse de cette solution qui rallie tous les suffrages des Sociétés de Savoie.

Un groupement de départements par région existait déjà il y a plus d'un siècle. M. Tapponnier envoie une étude sur la répartition arbitraire, en huit régions des 130 départements que l'empire français comptait en 1813. La 7e, qui portait le nom de région du Rhône, comprenait 15 départements subdivisés en deux sections : Nord et Sud. Le département du Léman, ayant Genève pour capitale, était de la partie Nord avec l'Ain (Bourg), le Simplon (Sion), etc... Ce groupement, sans utilité pratique, fut éphémère.

Il donne ensuite la description de Genève, qui avait 22.000 habitants à cette époque.

M. Elie Menaut transmet un compte rendu de la conférence sur Lamartine qu'il a donnée avec un vif succès, le 28 novembre dernier, au Groupe d'Etudes Historiques de Nice. Il dégage de l'album de St-Point,

de Renée de Brimont, le Lamartine fantaisiste. Il évoque la noble figure de Mme Alphonse de Lamartine, collaboratrice, artiste et femme de bien, examine l'interprétation picturale et musicale des œuvres de l'auteur des *Méditations*.

M. Vuarnet annonce la découverte, à Filly, commune de Sciez, d'un chapiteau sculpté, qu'il croit provenir de l'ancienne abbaye et dont il sera question à la séance de janvier, après examen par une délégation de l'Académie.

M. le Président, comme suite aux communications qu'il a faites sur l'occupation française de la Savoie par Louis XIV (1690-1697), signale la résistance de la commune de Saint-Paul à contribuer aux impositions pour l'entretien des troupes au fort des Allinges (1691). Il note particulièrement l'arrivée, dès le 27 janvier 1691, d'un bataillon du régiment de Bourbon, qui demande à être entretenu par les villes de Thonon et d'Evian, selon l'ordre de Hulland, commissaire des guerres. De Loisinge et Pennet, syndics de Thonon, vont à Evian, et il est décidé que les deux villes délégueront chacune un député à Chambéry pour représenter l'état misérable du pays à M. de la Hoguette et à M. de Bonval. Evian délègue l'avocat Bordet (29 janvier) et les impositions en bois, huiles, etc..., pour le château des Allinges, sont acceptées sans coup férir. Ces détails ont été tirés par le regretté M. Duplan, président de l'Académie Chablaisienne, des registres municipaux d'Evian, qui sont complétés par les données des registres consulaires de Thonon. C'est sur son ordre, donné avant son décès, que Mgr

Piccard a accepté de les publier en partie, dans les Mémoires de la Société; d'autant plus que le F. Valfrid avait déjà communiqué divers extraits des registres municipaux de Thonon à ce sujet. Ces résumés des registres consulaires sont trop étendus pour paraître en entier.

M. le Consul général Mérou offre à la bibliothèque son beau recueil de poésies spiritualistes, intitulé *Dieu* (P. Leymarie, éditeur, Paris 1929, 84 p. in-8°).

M. J. Baud parle de l'influence de la révolution française aux frontières de Savoie de 1789 à 1791. Il cite certaines répercussions des idées libérales sur les populations de la Semine, de la Chautagne et de l'Albanais; les émeutes provoquées souvent par des contrebandiers ou propagandistes français à propos des questions administratives. Ainsi, le 13 octobre 1789, il y eut un violent tumulte à Usinens, près de Seyssel, empêchant le sergent royal (huissier) de signifier la procédure pour la nomination d'un garde des moissons, qu'on appelait alors « missilier » : « Quantité de femmes se sont attroupées autour du sergent, lui ont enlevé les dits papiers, les ont déchirés et jetés en l'air, en disant qu'on ne voulait pas de missilier et qu'on n'en avait pas besoin. Elles l'ont même serré si fort qu'elles lui ont fait cracher le sang à pleine bouche ». (Archives départementales C. 37, pièce 22). Cet esprit de révolte durait depuis longtemps dans la région, car, le 15 mai 1780, on trouve déjà une plainte d'un seigneur voisin, M. de Pelly, contre un individu qui avait menacé son fils et s'était réfugié aux environs de Seyssel, dans un vieux château appartenant à M.

le Comte de Châtel. Il estime qu'une sanction est nécessaire : « sachant qu'on ne peut réfréner l'esprit républicain qui règne dans ces environs, frontière de France, où se réfugient souvent des contrebandiers et autres gens de cette même espèce, que rien n'est capable de les contenir que la troupe ». (Archives départementales, C. 11, pièce 68). D'autres fois, c'était l'arrogance de certains nobles réfugiés qui déplaisait aux braves paysans savoyards. M. J. Baud lit, à ce propos, un acte du 10 juin 1791, concernant la perception de la dîme féodale sur la commune d'Albens par le nouvel acquéreur du château de Saint-Marcel, un riche marquis, chevalier de l'ordre de St-Louis, maréchal de camp du roi de France, dont le château fut assailli par les habitants (Jean-Claude Olive, notaire).

Le secrétaire annonce le décès d'un membre d'honneur de l'Académie, M. Max Bruchet, archiviste du département du Nord. Il avait été, pendant 16 ans, archiviste de la Haute-Savoie, et il écrivit de remarquables ouvrages d'histoires pendant son séjour à Annecy, parmi lesquels : *Ripaille*, volume consacré au célèbre château des bords du Léman.

L'assemblée décide de faire relier la collection des volumes des *Mémoires et Documents de l'Académie*. La Société informe les personnes possédant le tome XXXII qu'elle serait heureuse d'acquérir ce volume dont le tirage est épuisé.

L'Académie accepte avec grand plaisir la proposition de M. Moynat, architecte, lui offrant trois admirables reproductions des fresques du cloître d'Abondance.

Ces tableaux, dus à son remarquable talent, orneront les salles de la Société.

Séance du 9 janvier 1930

(Présidence de M. Léon QUIBLIER, vice-président)

Une lettre de M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie, demandant que soit constituée la Fédération des Sociétés savantes de Savoie dans le ressort de l'ancienne Académie de Chambéry, est lue et commentée par M. Quiblier, vice président. L'Académie Chablaisienne a déjà approuvé ce projet dans sa dernière séance. L'assemblée décide donc à l'unanimité d'envoyer son entière adhésion à l'Académie de Savoie ; elle nomme une délégation pour la représenter à la réunion des Sociétés qui aura lieu en février, à Chambéry.

M. E. Vuarnet présente une pierre sculptée provenant des démolitions de l'ancienne abbaye de Filly-Sciez. C'est un cul-de-lampe d'angle qui supportait les ogives et formerets d'une voûte. Il représente une tête humaine très primitive, aux grands yeux ronds, entre deux larges volutes assez régulièrement taillées dans le grès tendre du pays. La partie ouvragée mesure 0 m. 30 de largeur sur 0 m. 26 de hauteur. Cette sculpture, qui pourait dater du XIIIe siècle, est destinée au Musée de Thonon.

C'est un des rares vestiges des bâtiments de l'abbaye de Filly, ruinée lors de l'invasion bernoise de 1536. L'église finit de s'écrouler au milieu du XVIIe siècle ; quelques pans de murs subsistaient encore vers 1850, actuellement tout est entièrement rasé.

M. Vuarnet fait en outre don, au Musée Chablaisien, de fers à cheval antiques, clefs gallo-romaines et moyenâgeuses, et vase lacrymatoire, trouvés dans la région de Messery.

Mgr Piccard transmet une lettre de M. Francis de Gribaldi, habitant aux Seignes-des-Gras (Doubs), et issu de l'ancienne famille noble de Gribaldi, qui résida longtemps en Chablais. Il y est demandé divers renseignements sur ces nobles italiens originaires de Chieri, parmi lesquels on remarque Mgr Vespasien de Gribaldi, archevêque de Vienne, en Dauphiné, décédé à Evian en 1623 ; Gédéon de Gribaldi, gouverneur du fort des Allinges, mort à Thonon en 1634. Au XIXe siècle, Guillaume de Gribaldi, marié à Mlle Vanthery, de Monthey, laissa une nombreuse postérité, aujourd'hui disparue de notre province.

M. Paul Tapponnier communique une page fort intéressante sur un tableau de Boislecomte, représentant la scène de la traversée du col de La Balme, en 1813, par les soldats de la garnison de Valère, fuyant le Valais sous la pression des Autrichiens. Le préfet Rambuteau était à la tête de cette petite armée battant en retraite, à Noël, en pleine neige, à travers le haut Faucigny, Ugine, Saint-Pierre-d'Albigny. Le général Dessaix devait, quelques mois plus tard, essayer de combattre bravement les envahisseurs.

Le prix de 750 fr., de la fondation du comte Ch.-A. de Sonnaz, est attribué à l'ensemble des ouvrages du général P.-E. Bordeaux, publiés en 1928-29, dont voici les titres :

Emmanuel-Philibert, la Savoie, la France, (revue Fert 1928, volume spécial) ;

L'Amiral de Saint-Bon (Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'Archéologie, 1928) ;

Emmanuel-Philibert, Xe Duc de Savoie et les Fêtes de Turin (Revue de France, 1928) ;

Le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues (Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, 1928) ;

Le Chevalier Daviet de Foncenex, mathématicien et marin (Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, à paraître).

Ils forment un admirable groupement d'études écrites dans l'esprit souhaité par le regretté bienfaiteur de l'Académie : Histoire de Savoie et Piémont, rapprochement croissant entre la France et l'Italie.

Mme Benand-Berthet soumet à l'Assemblée quelques-uns des vieux ouvrages de sa collection. Un traité de droit, imprimé à Venise en 1576, par Aymon Cravette, sénateur du Duc de Ferrare, un livret de commerce et de calcul du XVIe siècle, des Almanachs anciens, manifestes du Sénat de Savoie, rôles des tailles en Chablais en 1767, et deux documents, où figurent Janus de Bellegarde recevant le serment de maître Garin Plagnat de Saint-Jean-d'Aulph, en 1684, pour la charge de notaire ducal, en sa qualité de Premier Président et Commandant en Savoie ; et un acte, de 1715, concernant N^e de Loys de Bonnevaux.

Etudiant les œuvres de Mgr Camus, évêque de Belley, ami de Saint-François de Sales, M. Vuarnet

cite les titres de trente cinq ouvrages de ce prélat, tous consacrés à des sujets religieux ou historiques.

M. le Comte de Saint-Bon présente les parchemins suivants : 24 février 1570, vente, par noble Petrement Nicolas, fils de feu noble Jacques d'Apponex, de Cranves, à honorable François Boccard, de Lossier, d'une terre en la montagne de Lucinge. Ce dernier remet son acquisition à noble Barthélémy Lect, citoyen et marchand de Genève, et à Aymonet Ducitor, bourgeois de Genève (Bertrand Paget, notaire à Bonne) ;

22 décembre 1574, deux actes, par lesquels noble Barthélémy Lect achète des terres à Thomas Baquelet, dit Ravex, et Jean, feu Joffrey Pelloux, de Saint-Cergues (même notaire) ;

17 juin 1597, vente, par Jacquemine, feu Jean Ducellier, citoyen de Genève, femme de Pierre Bardet, de Ville-la-Grand, habitant à Genève, à Louis Bessat. Faite à Genève en la maison de Jean Bardet, par le notaire Jean Bovyer ; sceau de justice aux armes de Genève ;

18 juin 1642, vente de terres par noble Jean-Hippolyte, fils de feu noble François Lullin, bourgeois de Genève, à Me Jean-Louis, fils de feu Me Claude-Philibert Jalliet, de Saint Cergues. Témoins : noble Claude de Sion et les seigneurs Pierre-François et Charles Charles Maret d'Hermance (François Dunand, notaire).

Dons à la bibliothèque : *Un Drame au col du Bonhomme*, en 1784, par l'abbé Mouthon ; l'*Almanach de Ville-la-Grand*, de M. Norbert Dunoyer.

Séance du 10 février 1930

(Présidence de Mgr PICCARD)

Comme suite à la communication qu'il fit à la dernière séance au sujet de la lettre de M. Francis de Gribaldi, M. le Président cite nombre de familles nobles du Chablais et de la Savoie qui cessèrent de se prévaloir de leur noblesse, faute de moyens pour la soutenir. Tels furent les nobles Détraz, de Compois, de Neuvecelle.

Il donne connaissance d'une généalogie ancienne des nobles Détraz, originaires de Massongy, remontant à noble Etranger Détraz, vivant en 1468, et d'où descendent les Détraz du Chablais, répandus jadis à Sciez, Thonon, Draillant, Allinges, Orcier, Perrignier. En 1742, à l'établissement du cadastre, Claude-Louis et Antoine Détraz présentent cette généalogie pour être exempts d'impôts pour leurs biens d'ancienne noblesse. Il cite ensuite les noms de près de 160 familles nobles qui ont habité le Chablais, des temps anciens à nos jours, et dont beaucoup ont laissé des descendants, aujourd'hui simples cultivateurs ou commerçants.

Mgr Piccard parle ensuite d'un membre éminent de l'Académie Chablaisienne, élu vice-président du Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie, réuni à Thonon en 1886, de M. Jules Vuy, cité récemment dans le *Figaro*, comme auteur de l'hymne fameux, *Le Rhin Suisse*, écrit en réponse au *Rhin Allemand*, de Nicolas Becker. Né à Malbuisson, près de Cruseilles, en 1815, décédé à Carouge en 1896. M. Vuy,

savoyard, devint suisse par le traité qui céda Carouge à Genève. Il ne cessa d'aimer et d'étudier la Savoie, ses gloires, ses grands hommes, son histoire, en divers écrits parus, en partie, dans les volumes des *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*. Il fouilla les archives de nos vieux châteaux, comme celles de Marclaz, assista à plusieurs de nos réunions, à la plupart de nos congrès scientifiques, et, quoique siégeant au Conseil suisse des Etats, à la présidence de la Cour de cassation de Genève, son noble cœur demeura inébranlablement attaché à Malbuisson et à la Savoie.

M. Paul Tapponnier communique un article sur le charmant poète Auguste Dorchain, président des Lamartiniens et grand ami de la Savoie, qui vient de mourir tragiquement à Paris.

L'assemblée établit le programme suivant pour le second concours du prix Engel-Gros, année 1930 :

Article premier. — Le prix biennal Engel-Gros, de *quatre cents francs*, sera décerné, pour 1930, à l'auteur du meilleur ouvrage concernant les *Sciences naturelles :* zoologie, botanique, minéralogie, géologie, etc..., se rapportant au Chablais ou à la Savoie ;

Art. 2. — Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonymat ; les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1929. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours ou qui auront été soumis au jugement d'une autre société savante, ne seront pas admis à concourir ;

Art. 3. — Les ouvrages présentés devront être

écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre 1930. Les ouvrages imprimés seront envoyés en double exemplaire. Ceux dont les auteurs voudraient garder l'anonymat, devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net ;

Art. 4. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir ;

Art. 5. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours, restent acquis à l'Académie.

Le concours sera clos le 31 décembre 1930. Le choix de la Commission du concours sera soumis à l'approbation d'un membre de la famille du fondateur, s'il n'y en a pas qui fassent partie de cette commission. Le prix sera proclamé dans la séance de février 1931, et remis à son lauréat par les soins de l'Académie.

Commentant l'article consacré par le *Savoyard de Paris* au séjour de Mirabeau à Thonon, MM. Piccard, Quiblier, Bollon, Michaud, étudient les anciennes hostelleries de la capitale du Chablais. De nombreux personnages illustres, à commencer par le roi de Bourgogne Sigismond, se réfugièrent dans notre ville. Jules Favre y serait venu sous le régime sarde.

MM. Charvet, Abauzit, Trouillet, à propos du célèbre cardinal Mermillod, parlent des grands orateurs de son temps.

M. le docteur Ramain, médecin à Douvaine, présenté par MM. E. Vuarnet et L. Quiblier, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

M. le Docteur Paul Ramain, auteur de talent, a publié de nombreux articles et études sur la médecine, la musique, le cinéma, l'histoire naturelle, la géologie... et même la gastronomie (ces derniers sous le pseudonyme d'*Amédée Ripaille*).

Au nom de M. Lucien Guy, Mgr Piccard offre à l'Académie Chablaisienne, *Les anciens Châteaux du Faucigny* (in-8°, 82 pages, 15 clichés, Annecy 1929). M. Guy, historien de valeur, y donne des descriptions savantes et intéressantes de ces divers châteaux et l'histoire des familles qui les ont possédés. (En vente, librairie Mullin, à Bonneville).

M. Gagnaire, président de la Société d'Agriculture, offre l'*Elevage Français*, les races bovines d'après le registre-catalogue des livres généalogiques des races françaises d'animaux, du ministère de l'Agriculture (Paris 1929, 100 pages in-4°). La race d'Abondance est décrite, page 61, et deux photographies reproduisent les plus beaux spécimens.

Mgr Piccard fait don d'une série de gravures, par Du Bois Melly, représentant les châteaux et anciens monuments savoyards, et d'un diplôme délivré par le pape Benoît XIV, en 1751, à Henri Favrat, lui accordant l'indulgence plénière, ainsi qu'à vingt membres de sa famille, à l'occasion du Jubilé.

Séance du 13 mars 1930 (Assemblée Générale)

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président est heureux d'adresser les félicitations de l'Académie à M. J. Baud, secrétaire général de la Société, qui vient d'être nommé officier d'Académie. Il fait ensuite procéder à l'installation, dans la salle des séances, du portrait de M. le Comte Albert de Gerbaix de Sonnaz, ancien membre de l'Académie et son insigne bienfaiteur. Ce portrait, en buste grandeur naturelle, peint par M. J. Baud, est d'une fidèle ressemblance, on retrouve le regard pénétrant et l'expression de finesse et de haute distinction de l'ancien diplomate. Mgr Piccard et M. Quiblier L., vice-président, rappellent en termes émus le souvenir toujours si vivant de leur illustre confrère et ami.

Mgr Piccard présente divers documents intéressants : le bref inextenso du pape Clément VIII, du 23 septembre 1601, désunissant les biens de l'abbaye de Filly de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Le testament de Rd Pignier, préfet de la Sainte-Maison de Thonon, dont il fait don aux archives ; la généalogie, complètement inédite, de la famille noble des Boccard, de Filly, basée sur des documents communiqués par M. Xavier Morand, de Filly, allant de Jacques Boccard (1471) à Pierre-François Boccard (1733).

M. le Docteur Blanchard communique et donne à l'Académie les documents suivants : 1. Albergement du 14 novembre 1731, par les Clarisses, d'Evian, représentées par leur aumônier, Jean-Pierre Rey

(comme procureur de noble Louis-Aimé de Loys, baron de La Batie), à Nicolas Margel, de deux terres, situées à Thonon, route de Genève ; 2. Amodiation, du 10 septembre 1769, d'une terre, au Clos d'Allemand, à Thonon, à François Dantand, de Choulex ; 3. Vente de la même terre au dit Dantand, les 8 janvier 1772 et 28 février 1774 (J.-Cl. Aubery, notaire). François Dantand était alors bourgeois de Thonon.

M. Paul Tapponnier, revenant sur la vie remarquable de M. Jules Vuy, dont il fut question dans la précédente séance, parle de son amitié avec Marc Monnier, dont on vient de célébrer le centenaire de la naissance. Il rappelle que leurs réunions avec quelques érudits genevois avaient souvent lieu au pied du Salève, au-dessus de Collonges. Marc Monnier avait baptisé leur petit cénacle du nom d'Académie de Corbaz.

Puis, c'est une étude détaillée de M. Tapponnier sur la vie politique de l'avocat Vuy, premier secrétaire des Affaires étrangères de Sardaigne, sous le règne de Victor-Amédé III. Il fut mêlé à diverses intrigues politiques avec le comte de Viry, ambassadeur en France (1773-77).

M. E. Vuarnet commente l'article de la revue suisse *Genava* 1929, concernant les chapiteaux corinthiens d'Hermance. Il établit leur provenance d'après ses recherches personnelles, l'étude des lieux et un cahier, rédigé en 1849, par M. Pierre-Louis Dumarais, curé de Chens, où il est question de ces chapiteaux. Ils seraient les vestiges d'une importante villa romaine située à Cusy, commune de Chens.

M. Victor Portier présente : deux insignes de Chevaliers tireurs de Chambéry ; un jeton de Louis XIV, trouvé à Ripaille ; un almanach du Messager Boiteux de l'an 1813, et une étude sur un portrait inédit de l'Aiglon.

Le terrible désastre qui vient de ravager le Midi, a inspiré à M. le Consul Général Mérou une touchante poésie. Elle exprime, en termes élevés, les beaux sentiments de charité et de l'entr'aide humaine. L'Académie s'associe de tout cœur à cette manifestation de profonde sympathie envers les infortunées populations méridionales.

M. Michaud expose la situation financière de la Société : comptes de l'année 1929 et projet du budget pour 1930. L'assemblée les approuve et remercie le très dévoué trésorier.

M. J.-A. Merlin, juge de paix à Thonon-les-Bains, est reçu membre de l'Académie.

Mgr Piccard offre aux archives un fascicule des minutes du notaire Gentaz, de Thonon, de 1648, où l'on trouve la plupart des anciennes familles de cette ville.

M. le Docteur Paul Ramain offre ses deux derniers articles sur la musique et le cinéma, parus dans le *Courrier Musical de Paris* (15 décembre 1929), et des études sur la Médecine.

BILAN DE L'ACADÉMIE 1929

RECETTES

Solde créditeur au 1er janvier 1929.....	2.862 50
Cotisations et droits d'entrée 1929.....	3.265 —
Souscriptions diverses, dons, etc... pour Mémoires I, II et III du tome XXXVII. Tirages spéciaux pour tome XXXVIII. *Histoire d'Yvoire* et souscription pour la Bibliothèque.....	9.540 60
Intérêts rente 4 % et compte Caisse d'Epargne de Thonon.....	709 70
Vente de volumes.....	349 —
	16.726 80

DÉPENSES

Impression du tome XXXVII des *Mémoires et Documents* : Travaux et séances 1928 ; mémoires, tirages spéciaux.....	3.527 40
Recouvrements, correspondances, envois des volumes, réglements des concours, etc...	460 50
Frais de bureau et matériel, éclairage, chauffage, etc.....	381 —
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque, aménagement et installations diverses.....	1.203 40
Impôts.....	44 50
Achat titres pour réserve et frais d'achat.....	4.042 50
Concours Engel-Gros (prix Histoire et Archéologie), 1928.....	400 —
Concours Comte de Sonnaz (prix d'Histoire), 1929.....	750 —
	10.809 30
Solde créditeur au 31 décembre 1929.....	5.917 50
	16.726 80

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	Mgr. L.-E. Piccard.
Vice-Présidents :	M. Léon Quiblier. M. Charles Anthonioz.
Secrétaire :	M. J. Baud.
Secrétaires-Adj. :	M. François Fornier. M. J. Laperrousaz.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaire :	M. E. Bloume.
Bibliothécaires-Adj :	M. Chaperon. M. Auguste Grillon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. J. Blanchard, C. Baud, Jacques Dubouloz, Dr Lochon, Comte de Maugny, E. Vuarnet, H. Mérou, C. Servettaz et V. Portier.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J. Dubouloz, L. Quiblier, le comte de Maugny, Laperrousaz, baron H. Chaulin, Chaperon.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Piccard, J. Baud, F. Dubouloz, Perroud, Vuarnet, Dunoyer, le comte de Maugny, le baron R. Chaulin, A. Chaperon.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Fornier, Mérou, Bloume, Laperrousaz, Abauzit, Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, Servettaz, Bloume, Deborne, de Maugny, C. Baud, Dupupet.

Commission de la Bibliothèque. — MM. Bloume, Chaperon, A. Grillon, Trouillet, Mérou, Portier, baron H. Chaulin.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. Bartholoni René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).

Engel Gros Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).

Folliet (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).

de Sonnaz (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Membres d'Honneur

MM. Andrier Georges, avocat, maire de Thonon-les-Bains.

Avezou Robert, Archiviste départemental, Annecy.

Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris (XVIe).

Bouvier, Ch., avocat, à Thonon-les-Bains.

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Dubouloz Jacques, ancien conseiller de Cour d'Appel, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

Jacquier Paul, ancien ministre, député de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Sonnaz (Mme la Comtesse de Gerbaix), née Avogadro di Collobiano, Via XX Settembre, 6, à Turin.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

de Vendôme (S. A. R. Mgr le Duc) Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Abauzit Franck, professeur de philosophie, Thonon-les-Bains (m. e.).

Albert Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

Anthonioz Alfred, 5, rue du Vuache, Genève.

Anthonioz Charles, homme de lettres, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Arcollières (comte Eugène d'), secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry (m e).

Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

Arnulf-Duplan (Mme Marguerite), à Evian-les-Bains.

Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.

Barillot Josué, directeur de la Société Cachat, Evian-les-Bains.

Bastard-Bogain, Sallanches.

Baud Claudius, professeur au Collège, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud François, conseiller général, Morzine (m. e.).

Baud François, chef d'escadron d'artillerie, Blois.

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., artiste peintre, correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon-les-Bains (m. e.).

Benand-Berthet (Madame Pierre), Fondatrice du Musée Savoyard, Evian-les-Bains (m. e.).

Benand-Berthet Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Blanchard (Docteur François), médecin, Thonon-les-Bains (m. e.).

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bley, chef d'escadron de Gendarmerie, Lyon.

Blonay (le baron Godefroy de), château de Grandson Vaud (Suisse).

Blonay (le baron Henri de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, avenue des Vallées, Thonon-les-Bains (m. e.).

Boal Davis, Château de Chignens, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bonnaz M.-I., professeur, Concise-Thonon (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bordeaux (le général P.-E)., à Trossy-Le Lyaud, Thonon-les-Bains (m. e.).

Braise Félix, député de l'arrondissement de Bonneville, Saint-Jeoire.

Brand Charles, au Châble-Beaumont.

Brétaudeau Maurice, artiste peintre, professeur au Collège, Thonon-les-Bains.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Chambet L., libraire, Annemasse.

Chaperon (l'abbé A.), chemin de Tully, Thonon-les-Bains (m. e.).

Charmot Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

Charvet (le chanoine E.) aumônier, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaulin (le baron Henri), à Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaulin (le baron Robert), Nernier (m. e.).

Chavan L., rentier, boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains.

Claudel Serge, professeur de philosophie, Thonon.

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

MM. Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Cusin J. (S. G. Mgr), évêque de Mende (Lozère).

Dantand Victor, clerc de notaire, Thonon-les-Bains.

Deborne Cl., 75, rue du Rocher, Paris (VIIIe), (m. e.).

Dejean Georges, publiciste, Annemasse.

Delale Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulph.

Dompmartin (le lieutenant Marcel), 216, rue de Lille, Roubaix (Nord).

Druz (l'abbé Gustave), professeur au Collège, La Roche (m. e).

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Duchesne Maurice, maire à Nernier.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunant-Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais).

Dupuis (le colonel Victor), les Charmilles, Thonon (m. e.).

Dupupet François, architecte, Thonon-les-Bains.

Duret Alphonse, libraire, 13, rue Oliffe, Deauville.

Duret Alphonse, villa Bellevue, Chens.

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Farges, avocat, 23, Grande-Rue, Pontoise (Seine-et-Oise).

Fernex de Montgex (le vicomte Joseph), Morcy-Thonon-les-Bains.

Fleury José, lieutenant, 108, Bd Voltaire, Paris.

Fontaine Georges, 3, rue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

Fornier François, place des Arts, Thonon (m. e.).

Fournet Charles, 44, rue de Lyon, Genève.

Froment Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.

Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, Thonon-les-Bains (m. e.).

Gaillard (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

MM. GARIN (l'abbé J.), curé, 108, rue de Paris, Yvry-sur-Seine.

GAVARD (le chanoine A.), 21, av. du Parmelan, Annecy (m. e.).

GENOUD Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

GENY Joseph, Thonon-les-Bains.

GIGNOUX, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

GILLET Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte-Piquet, Paris (XVIIe).

GRILLON Auguste, directeur de la Caisse d'Epargne, Thonon-les-Bains (m. e.).

GRILLON Victor, villa Cri-Cri, Thonon (m. e.).

GUY Lucien, Société de Banque et Finance, Thonon.

GUYON Léon, procureur de la République, St-Etienne.

HANDERSON, directeur de New-York Library.

HUGONNET, secrétaire de mairie, Douvaine.

JACQUEMONT Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.

JACQUIER Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

JACQUIER (l'abbé), curé-archiprêtre, Bellevaux.

KERRIEN, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

KREITMANN Louis, inspecteur général des Eaux et Forêts, Thonon-les-Bains (m. e.).

LAPERROUSAZ (l'abbé J.), vicaire, Thonon (m. e.).

LEFRANC Georges, Thonon-les-Bains.

LOCHON (le Docteur), médecin, Thonon (m. e.).

MARCOZ Georges, ancien notaire, Thonon.

MARET Edmond, chirurgien-dentiste, Thonon.

MARIN François, banquier, Thonon (m. e.).

MATRINGE (le commandant Alfred), Les Charmilles, Thonon-les-Bains.

MAUGNY (le comte Clément DE), Draillant (m. e.).

MAUGNY (Mme la Comtesse de), château de Maugny, Draillant.

MENAUT Elie, 14, rue Papon, Nice.

MERLIN J.-A., Juge de Paix, place de Crête, Thonon.

MÉROU H., consul général de France en retraite, Thonon-les Bains.

MEYER DE STADELHOFEN Prosper, Hermance.

MM. Michaud Maurice, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

Molliet Louis, Villard-sur-Boëge.

Monchy (L.-G. de), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains. (m. e.).

Morsier (Pierre de), 12, Vieux-Plonjon (Genève).

Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains.

Nijhoff Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

Orsat (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

Paccot (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Paccot-Bréchon Henri, Vêtraz-Monthoux.

Péclet Félix, maire, Les Rousses (Jura).

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Pellissier, libraire-éditeur, Thonon-les-Bains.

Perroud Camille, instituteur, Perrignier (m. e.).

Piccard (Mgr Louis-Etienne), prélat romain, Thonon-les-Bains (m. e.).

Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon.

Portier Victor, ex-receveur des Postes, Thonon-les-Bains (m. e.).

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Saint-Cergues.

Quisard (Mlle), conférencière, Thonon.

Ract (le capitaine), 234, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (VIIIe).

Ramain (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.

Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 5, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougerie.

Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e.).

Rosset Joseph, négociant, Annemasse.

MM. Saint-Bon (le colonel comte Jacques de), Veigy (m. e.).

Saint-Bon (Gustave de), 2, rue Joseph-Autran, Marseille.

Saleur (Mademoiselle Andrée), 10, avenue Malaussena, Nice.

Senta Georges-Paul, Clos Fleury, Annemasse.

Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), à Sonnaz, Chambéry.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Théreret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Hector), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, Thonon-les-Bains (m. e).

Turettini Bénédict, à Ravorée, Yvoire.

Turettini Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

Viry (le baron H. de), château de Quincy, Massongy (m. e.).

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Vulliez Emile, Le Biot.

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Membres Correspondants

MM. Braconnay (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Cartier (R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de Don Bosco, Nice.

Désormaux J., professeur au Lycée d'Annecy.

Le Roux Marc, conservateur du Musée d'Annecy.

Meynet Jean-François, géomètre, à Bellevaux.

Revel Edouard, commandant en retraite, Besançon,

Reyle (E.-B. de), professeur et publiciste à Paris.

Thorens Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALAIS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en-Provence.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse)	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*

GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES.	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande,* à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. *Revue historique vaudoise.*
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université de Lyon.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) ..	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
TURIN (Italie)	*FERT. Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Palazzo Madama.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Meèsager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

— L'*Union Républicaine*, journal politique, littéraire, commercial et agricole de de la Haute-Savoie (paraissant le vendredi).

MÉMOIRE I

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'YVOIRE

par

EMILE VUARNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Cet ouvrage a obtenu le prix d'Histoire Engel-Gros en 1929
et une subvention du Conseil Général
de la Haute-Savoie

AVANT-PROPOS

La Monographie d'Yvoire que nous présentons au public n'est pas celle d'un simple village rural. Yvoire c'est la vieille forteresse élevée au moyen âge par les comtes de Savoie sur les bords du lac Léman pour combattre l'influence dauphinoise. Son histoire évoque la lutte de la Maison de Savoie pour assurer son hégémonie sur ce côté des Alpes.

Patriote savoisien, j'ai amassé avec passion tout ce qui pouvait intéresser cette région si pittoresque de notre petite patrie. Je remercie ici publiquement les personnes amies qui ont bien voulu m'aider dans mon travail :

Monseigneur Piccard, président de l'Académie Chablaisienne ; Monsieur le chanoine Gavard, Président de l'Académie Salésienne ; Monsieur Muret, Professeur à Genève ; Monsieur Maxime Reymond, Directeur des Archives de Lausanne ; Monsieur Perroud, instituteur public à Perrignier ; enfin Monsieur le baron Félix d'Yvoire qui a eu l'extrême obligeance de m'ouvrir les archives de son château.

Je remercie également les personnes généreuses qui ont bien voulu m'aider dans les frais d'impression : Monsieur le sénateur Fernand David, président du Conseil Général ; Monsieur le baron Félix d'Yvoire ; Monsieur Etienne Duchêne, maire d'Yvoire et son conseil municipal ; Monsieur Aubert de la Pointe de Messery ; Madame Naville et Monsieur Cozon à Yvoire.

A tous je présente mes remerciements les plus sincères.

Emile VUARNET.

11 Novembre 1929.

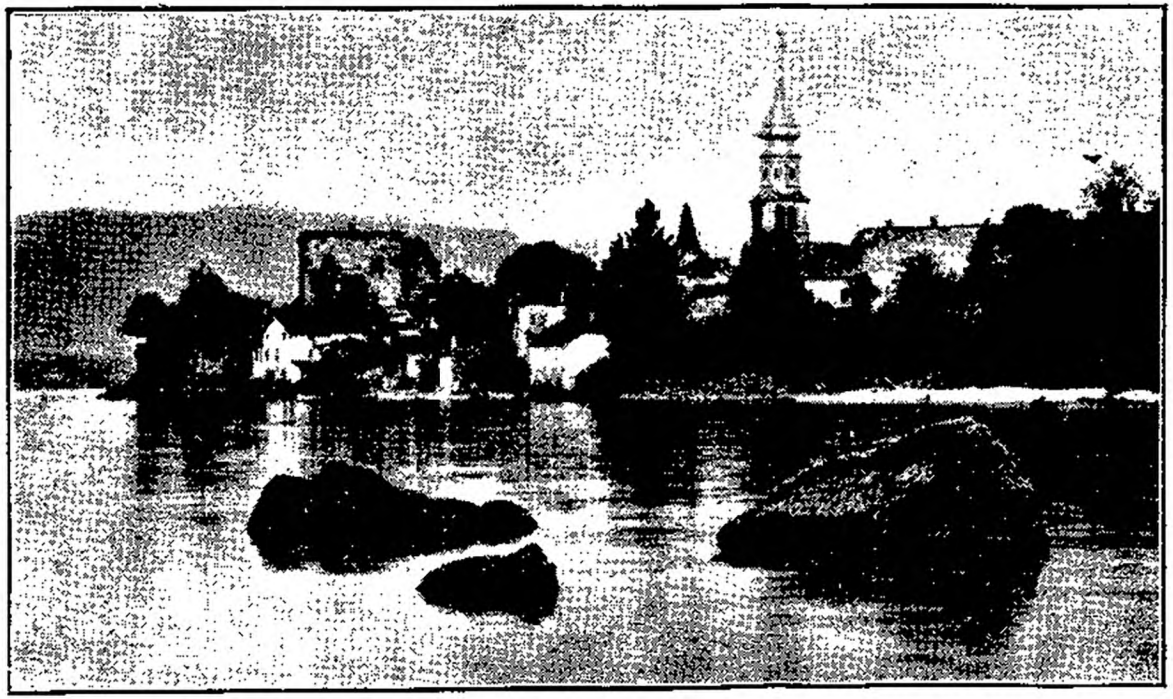

Vue d'Yvoire

CHAPITRE Ier

Situation, confins, population, étymologie, géologie. *Omblière d'Yvoire, Crêtes d'Excenevex, plage.*

La commune d'Yvoire dont nous avons entrepris l'histoire est située sur la rive méridionale du lac Léman. Le village s'élève sur un promontoire appelé par les bateliers *la becca d'Evère ;* sa population qui était de 452 habitants en 1886 n'est plus que de 390. Son territoire est borné au couchant par le ruisseau de Mercuble, qui le sépare de ceux de Nernier et de Messery. Sa superficie est de 574 hectares soit 1815 journaux ou poses.

La commune d'Excenevex est située au sud de celle d'Yvoire ; elle est bornée au levant par le lac Léman, au sud par le Vion, petite rivière qui la sépare des territoires de Sciez et de Massongy ; au couchant par le territoire de Messery.

En 1886, Excenevex comptait 326 habitants, de nos jours elle n'en compte plus que 273. Sa superficie est de 557 hectares soit 1760 journaux, mesure de Thonon.

Le nom d'Yvoire, patois Evouère, Evère, Evyres en 1250, dérive du vieux français évier, eau, que les notaires du moyen âge traduisaient par aquaria.

Le Vion, rivière mis pour l'Evion ; Evian ; Evires ; la montagne des Voirons (en patois l'Evouèron) ont la même étymologie. La forme Yvoire est très ancienne et remonte certainement au Moyen-âge, car un compagnon de Roland s'appelait Yvoire (Voir la Chanson de Roland). Au Moyen-Age, une porte de Genève donnant sur le lac s'appelait porte d'Yvoire, soit parce que le chemin où elle s'élevait conduisait à Yvoire, soit à cause de sa proximité de l'eau.

Yvoire n'a pas de hameau, Excenevex en possède deux : Cérézi et Chevilly.

Géologie. — Notre planète, depuis sa formation, a passé par des transformations que la géologie est parvenue à expliquer. Dans notre région, M. le chanoine Tournier, grand vicaire du diocèse de Belley, a reconnu sur les montagnes de Chézery, au-dessus de Bellegarde, des rochers de corail qui prouvent que le Jura a été pendant des milliers d'années plongé dans les eaux d'une mer tropicale.

Par contre et par deux fois la vallée du haut Rhône a été recouverte par les glaces. Dans la première de ces périodes, le glacier recouvrait la vallée du Rhône depuis sa source jusqu'à Lyon. C'est pendant ce laps de temps que se sont déposées dans la plaine ces boues glaciaires qui forment notre sous-sol et qui sont composées de couches d'argile, de sablon et de cailloux roulés.

Ce glacier s'élevait à 950 mètres d'altitude, laissant sur son parcours, aux flancs des montagnes et dans la plaine, des blocs de rochers connus sous le nom de blocs erratiques et que l'on retrouve un peu partout.

Lors de la seconde période glaciaire, Yvoire devint le point terminus du grand glacier du Rhône qui accumula sur sa moraine frontale, de la pointe d'Yvoire à la pointe de Rovorée, de très nombreux blocs erratiques (1).

Ce glacier, en s'appuyant sur le coteau qui s'étend d'Yvoire à Excenevex, en plissa ou moutonna le revers et forma en arrière une petite vallée appelée Les Combes, qui a une largeur de 200 mètres sur une longueur de 1.500 à 2.000 mètres depuis le hameau de Cérézi jusqu'au-dessus d'Yvoire. Les bords de cette vallée sont escarpés et formés d'argile glaciaire, tandis que le fond de son sous-sol renferme du sable fin.

L'argile bleue des falaises d'Yvoire (Mollards) a été employée vers 1913 dans la fabrication synthétique de

(1) Notre vue d'Yvoire en représente trois au premier plan émergeant ds eaux du lac.

la chaux lourde appelée Paudézite. Une terre rouge réfractaire existe au bas du bois de Fescley ; elle s'exportait vers 1875 à Nyon, à la poterie de cette ville. Une tuilerie existait déjà au XVIe siècle dans le parc du château d'Yvoire, au bord du lac ; une autre, beaucoup plus récente, s'élevait au bas des Falaises, elle a été abandonnée et démolie. Enfin au bas de Cérézi existait la tuilerie des Bois, proche le Vion, c'était l'ancienne tuilerie de l'abbaye de Filly ; ses produits forts estimés s'exportaient au moyen-âge jusqu'à Gex et Ripaille ; le port d'embarquement était sous Excenevex. Cette tuilerie a fonctionné jusqu'en 1890.

Omblière d'Yvoire. — L'omblière d'Yvoire est un endroit du lac connu seulement des pêcheurs. Pour y arriver, il faut naviguer d'Yvoire dans la direction de Rolle, jusqu'à un point d'intersection formé par une ligne partant du clocher de Sciez pour passer sur la pointe de Rovorée.

On se trouve a ce moment sur *l'omblière* à environ deux mille cinq cents mètres au large d'Yvoire et par quarante cinq brasses de fond (1) soit environ 70 mètres.

C'est un lieu où les ombles chevaliers vont frayer, ces poissons recherchent les eaux vives et froides, ce qui donne à penser aux pêcheurs qu'il se trouve à cet endroit des sources d'une assez grande puissance. Les fragments de dépôts calcaires ramenés par les filets ont leurs anfractuosités tapissées d'une mousse verte, très fine, produite, paraît-il, par l'eau vive de ces fontaines. A 500 mètres de la grande omblière d'Yvoire, il s'en trouve une seconde plus petite appelée : *Les loutres.*

La grande fraie de l'omble se produit du 1er décembre au 15 janvier. C'est à cette époque qu'a lieu la pêche de l'omble chevalier. On distingue plusieurs variétés d'om-

(1) La brasse est d'environ 1 m. 60 ce qui fait 72 mètres de profondeur.

bles dont les principales sont l'omble chevalier et l'omble saumoné (ombla salmo), ce dernier à ventre jaune ne se rencontre qu'à l'omblière d'Yvoire et à celle de Meillerie, mais cette dernière omblière est factice, étant formée par l'amas de blocs de pierres provenant des carrières de cette localité.

L'omblière d'Yvoire est connue de temps immémorial car elle est déjà citée dans les reconnaissances féodales des seigneurs de Nernier et d'Yvoire au moyen-âge.

Le fond du lac sur l'omblière d'Yvoire est recouvert de concrétions calcaires parsemées d'alvéoles dans le genre du tuf. Les environs sont vaseux. L'omblière forme un carré qui n'a pas plus de deux cents mètres de côté, de sorte que les pêcheurs retardataires étendent leurs filets sur les filets des premiers arrivés. Il faut alors qu'ils s'entendent, le dernier filet posé doit s'enlever le premier. Il y vient quelquefois des pêcheurs de Nernier, d'Excenevex et de Messery.

Quelques années avant la guerre de 1914, alors qu'on parlait de capter les eaux du lac pour les conduire à Paris, des ingénieurs vinrent avec des appareils spéciaux prendre de l'eau sur l'omblière ; ils la trouvèrent froide et limpide.

Les Crêtes d'Excenevex et la plage. — C'est un vaste terrain communal situé sur la rive du lac et bordé au sud par le Vion ; des dunes de sablon de deux à trois mètres de hauteur le recouvrent en entier. Des buis poussent sur les dunes que les chèvres broutent ou que les gens du village coupent pour faire des balais. C'est un lieu recherché par les botanistes de Genève, car il y croît certaines plantes que l'on ne rencontre qu'en cet endroit dans notre pays.

Il serait à désirer que ce terrain soit planté en sapins ou pins maritimes ; il pourrait y venir une forêt tout aussi productive que la forêt de Coudrée qui n'est sépa-

rée des Crêtes que par la largeur du Vion et dans laquelle on coupe de fort belles pièces de bois. La nature du sol est la même des deux côtés du Vion.

De nombreux touristes viennent l'été sur ce terrain en automobile pour y prendre des bains, la plage étant formée de sablon fin que quelques-uns m'ont affirmé être amené dans le golfe de Coudrée par le Rhône et les courants sous-lacustres.

La bise, en soufflant l'hiver avec violence, pousse ce sablon contre le rivage d'Excenevex et y forme des lagunes. Ces lagunes s'appellent en patois le ouâ, du latin vadum, d'où lès champs de « vers les ouâ » à Excenevex. On retrouve ce nom patois au Lyaud, le ouâ de la Motte, qui est un petit lac.

En Dauphiné, ce mot ouâ se dit Guâ avec le sens de Gué, ainsi St-André-le-Gaz pour St-André-le-Gua.

Ce mot de vadum a formé le nom de la montagne du Vuache, soit montagne du gué, à cause du passage sur le Rhône, d'après Fenouillet (1).

---

(1) Auteur des Monographies de Seyssel, Dingy-en-Vuache, Savigny, etc.

CHAPITRE II

Temps préhistoriques

Les bords du Léman ont été habités dès l'âge de la pierre. Sur 38 stations lacustres ou palafittes bien déterminées du lac Léman, Gabriel de Mortillet, en 1893, en comptait 14 appartenant à l'âge de la pierre et 24 à l'âge du bronze. Sur sa carte des palafittes du Léman, la station située en face du moulin des Paquis à Excenevex est marquée comme étant une station de l'âge de la pierre, c'est-à-dire remontant à environ trois ou quatre mille ans avant l'ère chrétienne. (1).

D'après Revon (2), cette station du moulin des Paquis ou moulin Riguet est située à 150 mètres du bord sous trois mètres d'eau ; il existe un fond peuplé de pilotis et semé de pierres, mais les vagues l'empêchèrent de procéder à une pêche quelconque. Sur le territoire d'Yvoire, malgré ce qu'en dit Frédéric Troyon (3), il n'existe aucune station lacustre ; ceci tenait sans doute à ce que les falaises argileuses d'Yvoire rendaient l'accès de la rive très difficile et de plus que cette partie de la côte était dépourvue de sources d'eau vive ; ce qui n'était pas le cas de Nernier où s'écoulait la fontaine de Marsille et du moulin des Paquis sur Excenevex, pourvu de sources intarissables.

Nernier avait une station de l'âge de la pierre au bord du lac. Troyon y recueillit des éclats de silex, des

(1) Gabriel de Mortillet. — Tourbières et habitations lacustres dans « Revue Mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris. Avril 1893.

(2) Revon. La Haute-Savoie avant les Romains. « Revue Savoisienne » 1875.

(3) Troyon. Habitations lacustres. Lausanne 1860. Cependant on m'a signalé à trente mètres en avant des murs du jardin de la cure des pilotis en mélèze sous 9 à 10 pieds d'eau.

fusaioles, des haches en serpentine dont une perforée est au musée d'Annecy.

Sur les confins d'Excenevex et de Sciez, à l'embouchure du Vion, sur la rive droite, existe une petite station, appelée les Sablons par Revon, parce qu'elle se trouve environnée de sablon, mais qui s'appelle le Verney, selon M. Gantin, meunier à Ecuchefatte.

D'après Munro (1), cette station est de l'âge de la pierre. M. Bartholoni y a recueilli deux haches de pierre, elle se trouve au bord du rivage.

Au même endroit à 40 mètres du bord, existe une station de l'âge du bronze. On y a recuelli quatre couteaux, une hache à ailerons et anneau latéral, un ciseau à douille, une longue épingle.

Sur Sciez, la station de Coudrée, d'après Revon, est située à 100 mètres de la rive, elle appartient à l'âge de la pierre. En 1874, on y a trouvé 12 haches en pierre polie, la plupart en serpentine et de petite dimension. (Musée d'Annecy et musée de Genève). M. le baron François d'Yvoire a recueilli vers 1880 plusieurs haches en pierre trouvées au pied des falaises ; deux de ces haches sont conservées au château d'Yvoire.

Monuments mégalithiques

I. *Pierres levées ou pyramidions.* — A proximité de la route qui va d'Yvoire à Excenevex au lieu dit La Rannaude, territoire d'Yvoire, se voient deux pierres plantées verticalement et ayant 70 centimètres d'élevation au-dessus du sol, ces deux pierres ont entre elles un intervalle d'environ 80 centimètres. Elles doivent avoir été élevées sur un tombeau.

(1) Paul Munro. Les stations lacustres d'Europe aux âges de la pierre et du bronze (Paris, 1908). Abbé Piccard. Histoire du Chablais, volume 1er.

2. *Chambre rectangulaire.* — Dans la grande chataigneraie d'Yvoire, à une trentaine de mètres de la route, du côté du lac, se voient une réunion de gros blocs erratiques disposés en rectangle et placés côte à côte, comme des sièges. Campagne de M. Cozon.

3. *Pierre à cupules.* — Sur le territoire d'Excenevex, dans le bois de la Pierre à Chéneau, existait un bloc erratique en forme de fauteuil ou de chéneau. Sur ce bloc se remarquaient de nombreuses cupules. Il a été débité vers 1885 pour faire des bornes-limites dans la campagne de Madame de Canchy, aujourd'hui à Mr Vaudaux, maire d'Excenevex.

4. *Cimetière de l'âge de la pierre.* — Sur la route qui va d'Excenevex à Sciez, entre le moulin de la Fate et la mairie de Sciez, s'élève un petit tertre ou dune de sablon appelé le Crêt-à-l'âne. En y tirant du sablon qui servait à scier le marbre à l'usine ou marbrerie de La Vernaz, on a mis à découvert plusieurs squelettes humains. Sur l'un de ces squelettes on a recueilli, vers 1912, une hache en pierre de couleur bleuâtre et brisée. A quelques pas, au pied du mamelon, je recueillis un fragment de silex blond, éclaté, en forme de règle de 5 à 6 centimètres de longueur.

5. *Légende.* — Dans ses *Etudes sur Genève* (1872), Blavignac a parlé de la pierre d'Equarro, gros bloc erratique placé dans le lac devant le château d'Yvoire et ainsi appelé parce qu'il semble taillé à angle droit. D'après cet auteur, les filles d'Yvoire auraient leur dot cachée sous la pierre. Inutile d'ajouter que cette légende est inconnue à Yvoire. Inventée par quelque batelier facétieux en quête d'un pourboire, elle a été malheureusement relevée par quelques auteurs, notamment par Van Gennep dans ses *Légendes de Savoie* (1).

(1) Légendes publiées dans le Savoyard de Paris en 1929.

CHAPITRE III

Epoque Romaine

Après la conquête romaine, le territoire du Bas-Chablais fut divisé par les géomètres romains en lots de terre d'environ trois cents mètres (1) de côté et distribués par l'Etat aux soldats qui prenaient leur retraite et aux populations récemment soumises, comme le démontre Victor Duruy dans son *Histoire des Romains* (2).

La voie romaine ne passait pas à Yvoire, elle partait de Nernier, port d'un accès facile, où s'élevait une riche villa et se dirigeait sur Sciez par le sommet du coteau. Le tracé de cette voie est encore représenté sur le territoire de Nernier par la route actuelle ; on y trouvait à droite les champs appelés *les petits dévents*, puis *les dévents* (territoire de Nernier) et à gauche *les grands dévents* (territoire d'Yvoire). L'étymologie de ce nom provient du latin défensus ; c'étaient des terrains dont l'exploitation était interdite, soit pour cause d'utilité publique, soit comme bois consacré à une divinité (3). On rencontre des champs de ce nom dans presque toutes nos communes de la plaine. Après avoir passé le ruisseau de Mercube, qui rappelle très probablement Mercure, on entre sur le territoire d'Yvoire.

Deux cents mètres plus haut, le chemin antique escaladait le coteau au lieu dit la Bossenô. Il existe encore.

Au sommet de la montée, à gauche, se rencontre le champ appelé *Diossinge*, (Jossinge sur un acte de 1589). Des fragments de tuiles romaines apparaissent çà et là.

(1) Les dimensions de 300 m. sur 350 faisaient environ, 10 hectares 1/2 soit trente journaux de terre.
(2) Duruy. Histoire des Romains, tome I page 376. Paris. Hachette 1885.
(3) « Revue Savoisienne », 1881, page 6.

Une pièce romaine recueillie dans une vigne voisine vers 1895 a été vendue 10 fr. à un amateur de Genève ; elle représentait une tête d'empereur ceinte d'une couronne radiée. (1). D'après M. Muret, professeur de philologie romaine à l'Université de Genève, ce mot de Jossinge rappellerait le nom d'un propriétaire gallo-romain appelé Justius (2). Trois cents mètres plus loin se rencontrent à droite les champs de *Véry* où l'on aperçoit des tuiles romaines, ce nom rappelle celui d'un propriétaire gallo-romain, comme Verii, nom de potier romain retrouvé à Amiens (3).

En face de *Véry*, mais à gauche de la route, les carrière de sable s'appelent *Les Combes*, on y a trouvé huit tombeaux en dalles ou pierres plates des champs (4) et une vingtaine de squelettes humains. Dans un de ces tombeaux on a recueilli une plaque de ceinturon en fer avec son ardillon qui servait à serrer à la taille la blouse ou *caracale* des paysans gallo-romains. A côté, dans une autre tombe, on a recueilli des perles bleues en pâte de verre opaque et à rainures, d'autres perles en os et en verre, un pied de coupe en verre jaune. Tous ces objets sont au musée de Genève.

De cet endroit, la voie, sous le nom de *vi du puits*, atteint le champ d'*Etines*, propriété de M. le baron d'Yvoire ; les tuiles à rebords y foisonnent. D'après un vieillard d'Yvoire, M. Vincent Novel (5), on y a trouvé des ossements, une épée, un puits aujourd'hui comblé. Dans le champ des Combes, situé en face, on a décou-

(1) Communication de M. Fabien Baud, alors fermier, 1895.

(2) Ernest Muret. De quelques désinences de noms de lieux, page 71 dans Romania. 1908.

(3) Revue Pro Alésia, 1927.

(4) Académie Chablaisienne, tome XXI, page 65.

(5) Novel Vincent, né en 1808, surnommé l'Egyptien parce qu'il avait été embarqué comme marin sur un navire de guerre sarde vers 1830 et était allé en Egypte. Mon enquête date de 1893 et a été publiée en 1898 dans mon Histoire de Messery et Nernier. (Académie Chablaisienne, tome XII).

vert en 1815 une tombe formée d'une seule pierre creusée en forme d'auge et qui servit au forgeron du village. Les vignes voisines s'appellent *Les Mortes*.

Le chemin antique atteint trois cents mètres plus loin le lieu appelé *Les Mottes*, tuiles romaines. M. Vincent Novel y a trouvé une sorte de tombeau maçonné et recouvert d'une dalle, mais il était vide. Cinq minutes plus loin on arrive *aux Frênes*, tuiles à rebord. Enfin, plus loin, toujours sur la hauteur, on atteint *Les Marteirets*, à la frontière d'Excenevex, à l'endroit ou s'élève aujourd'hui le château récemment construit de M. Vilgrain.

D'après plusieurs habitants d'Yvoire on y a trouvé, vers 1850, en défonçant le sol, des fragments d'épées, des poteries diverses, des fondations de maisons ; la terre renferme des charbons et des tuiles romaines à plus d'un mètre de profondeur. M. Duchêne Louis, d'Yvoire, a trouvé dans son champ de la terre brûlée, un foyer et des tuiles à rebord ; M. Clerc, d'Excenevex, un puits situé au bord du chemin ; M. Magnin Jean, des faucilles ; M. Thorens Constantin, des tuiles romaines. On y a signalé des tombeaux en dalles en 1874 (1). Il n'y a là rien d'étonnant ; à cette époque chaque famille gallo-romaine enterrait ses morts dans sa propriété. A deux cents mètres de là, un peu en contre-bas, se rencontrent les champs appelés les Martians.

D'après un auteur du IXe siècle, Walafridus Strabus, moine de Fulde en Allemagne « on appelait jadis *Martyria* les églises dans lesquelles reposaient le corps d'un martyr certain, honoré conformément aux canons de l'Eglise ; mais que l'on ne doit pas rendre de culte en l'honneur de reliques ou de saints douteux. » (2). Mar-

(1) « Revue Savoisienne » 1874, page 16.

(2) Les écrits de Walafridus Strabus ont été publiés dans la collection de Patrologie latine, de l'abbé Migne, tomes CXIII, CXIV. : De l'antiquité et de l'accroissement des choses ecclesiastiques, ouvrage composé en l'année 849.

theirets et Martians dérivent bien des martyrs (1) et les Martheirets d'Yvoire remontent à l'époque romaine. Il y a donc eu en cet endroit très probablement des martyrs chrétiens dont le souvenir s'est transmis au lieu comme celui de certains propriétaires gallo-romains.

A Paris, Montmartre dérive de Mons Martyrium.

A la bataille des Champs Catalauniques contre Attila, le roi des Wisigoths Théodoric y fut tué au milieu d'un grand nombre des siens. Ce lieu situé sur la commune de Pouan-les-Vallées s'appelle encore les Martrets, le lieu du carnage.

Depuis les Marteirets, le chemin antique franchit les communaux d'Excenevex, on arrive au lieu dit Le Grand Champ ou les Hutins où se rencontrent des tuiles romaines en grand nombre.

Sur un chemin parallèle appelé la vi des Bougeries on rencontre à Grange-Thorens et aux Urtets de nombreuses tuiles à rebords.

M. Thorens, dit Roget, y a trouvé une lance encore emmanchée. Vers les By, trace de mortier et tuiles ; vers les Bracots et à *Morsi* également ; ce dernier nom rappellerait un gentilice latin, Murdius. Au-dessus d'Excenevex se rencontre le champ des Etempés, nombreuses tuiles romaines, de même vers Quepélin. La fontaine d'Excenevex est amenée par un conduit formé des tuiles courbes antiques de soixante centimètres de longueur, de couleur rouge, ces tuiles sont prises dans un ciment jaunâtre.

Route d'Excenevex à Messery et Genève. — Cette route passe à Commugny, territoire d'Excenevex. Des fondations, des fragments de vases, du soufre, des ossements humains y ont été trouvés. M. Jean Champoury a recueilli vers 1895 des débris d'un mortier en roche

(1) M. Camille Jullian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, s'est rangé dernièrement à cette étymologie.

polie, un style en bronze avec lequel les anciens écrivaient sur des tablettes recouvertes de cire ; des tuiles romaines entières de 49 centimètres de long sur 33 de large. On été recueillis dans le champ voisin par la famille Crottet, des amas de cendres, un fragment de vase en pierre bleue, des pierres sphériques servant à écraser le grain dans les mortiers, une monnaie à l'effigie de Néron.

Dans les champs appelés Digoûna ou Divonna, proche le bois de Fescley, on rencontre des tuiles à rebords.

Route d'Excenevex à Massongy. — On rencontre le village de Chevilly ; d'après M. le professeur Muret, ce nom rappellerait celui d'un propriétaire gallo-romain comme Cavilius, Gabelius ou Capelius. A six cents mètres de là on rencontre, au bord du Vion, les Epagny ; on y a trouvé vers 1850 des murs, un puits, des tuiles, des monnaies, des armes (1). Ce nom rappellerait suivant M. le professeur Muret le nom d'une famille gallo-romaine du nom de Hispanius ou Spanius.

Route d'Excenevex à Filly. — Cette route passe au hameau de Cérézi, nom qui rappellerait un nom de famille Cérétius ; d'après M. Jean Champoury de Chevilly, M. le capitaine de Marcley, alors propriétaire de ce domaine, y aurait trouvé vers 1865 des tombeaux en dalles.

Sur Excenevex, deux tombeaux ont été trouvés en 1893 au lieu dit vers les Ouâ, un de ces tombeaux était très grand et renfermait deux corps (d'après M. Servage fermier à Excenevex).

Enfin, en 1927, M. le baron Félix d'Yvoire a découvert sous les fondations des cuisines de son château plu-

(1) D'après M. Joseph Bullat dit Joset des Mojes.

sieurs tombes en dalles au milieu de débris de tuiles à rebords de l'époque romaine (1).

Cette colonisation romaine sur les territoires d'Yvoire et d'Excenevex formait avec celle de Messery une colonie qui avait pour centre Nernier, grande villa romaine, où j'ai recueilli des fragments de statues en marbre blanc déposés au musée de Thonon. On conserve au château de Nernier un mouton en marbre blanc d'une facture remarquable qui a été reproduit dans le bulletin du comité des travaux historiques par les soins du Ministère de l'Instruction publique.

Enfin la pierre avec inscription latine qui se trouvait à la porte de l'église de Messery au XVIIIe siècle est, suivant quelques érudits, non pas une borne milliaire, mais une dédicace en l'honneur de l'empereur Septime Sévère, élevée en l'an 201 par les Vétérans de la colonie de Nernier. Cette pierre a dû être érigée à Nernier où s'élevait sans doute un autel aux mânes de l'Empereur (2).

---

(1) En automne 1928 des fondations de murs en mortier et des tuiles a rebords ont été mis à jour par M. le baron d'Yvoire dans son jardin qui s'étend entre le château et la place de l'Eglise. Il semble que ce seraient les vestiges d'une maison gallo-romaine et qu'un lotissement avait été tracé le long de la rive du lac. Le jardin du château, la villa d'Excenevex **et vers les Ouâ,** aujourd'hui Café Restaurant de la Plage d'Excenevex en seraient 3 jalons retrouvés.

(2) Pour les détails complémentaires sur Nernier et Messery, voir mon Histoire de Messery et Nernier, parue dans le tome XII des Mémoires de l'Académie Chablaisienne (1898) et mes diverses communications au Ministère : Mars 1919, statues gallo-romaines de Nernier. Décembre 1921, Le mouton ou bélier en marbre de Nernier. Juin 1923. Canalisation romaine en pierre taillée de Marsille à Nernier. Juin 1922. Statuette de bronze trouvée à Parléyi (Messery) (Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Extrait des Procès-Verbaux). Ernest Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28, Paris.

CHAPITRE IV

Le château d'Yvoire, son origine probable, ses propriétaires successifs.

Avec les invasions des peuples germaniques, la nuit se fait sur l'histoire de notre pays.

En 773, Charlemagne vint à Genève, il divisa le pays en 7 comtés parmi lesquels le comté de Genève qui s'étendait jusqu'au Mont-Blanc et le comté de *la Tête du lac* qui s'étendait depuis Messery (1) jusqu'au sommet du Grand-Saint-Bernard. Ce comté de la Tête du lac, caput laci dans les chartes, capo lay, çhsaplay en langage vulgaire, est devenu le Chablais. Il avait pour capitale Saint-Maurice en Valais ; comme villes principales : Martigny, Monthey, Evian, Thonon ; sa principale forteresse était le château de Chillon.

Le 2 Février 1033, l'empereur d'Allemagne Conrad le Salique se fait proclamer roi de Bourgogne au monastère de Payerne ; il a pour principal lieutenant Humbert aux Blanches-Mains, comte de Maurienne et du Val d'Aoste depuis 1024. Le comte de Genève s'étant révolté est battu par les troupes unies de l'empereur et du comte Humbert. Conrad se fait proclamer roi à Genève le 22 février 1034. Il enlève la ville de Genève au comte et la donne à l'évêque, puis pour récompenser Humbert aux Blanches-Mains il lui donne le comté de la *Tête du lac,* soit le Chablais. C'est ainsi qu'Humbert devint le fondateur de la Maison de Savoie.

(1) Voir dans Académie Chablaisienne tome XXXI mon ouvrage sur les confins du Chablais au Moyen-Age.

Général habile de l'empereur Conrad le Salique, Humbert mit en état de défense ses nouveaux états contre les entreprises probables du comte de Genève. Comme la principale forteresse du Chablais, le château de Chillon était entouré par les eaux du lac, il semble que c'est à cette époque que remontent tous nos châteaux bordant la rive du lac : St-Gingolph, Lugrin, Tour Ronde, Evian, Rives sous Thonon, Coudrée, Rovorée, Yvoire, Nernier. Ces châteaux pouvaient être facilement entourés par les eaux du lac qui en rendaient la sape impossible.

C'est donc très probablement à cette époque que furent construits les châteaux d'Yvoire et de Rovorée ou Rovéri. La vieille voie romaine de la Bossenô et des Martherets fut abandonnée et une route nouvelle relia les châteaux, c'est la grande route actuelle de Nernier, Yvoire, Excenevex et Sciez.

Le premier château d'Yvoire s'élevait sur le même emplacement que le château actuel, comme l'a reconnu M. le baron Félix d'Yvoire qui en a retrouvé quelques fondations au cours des travaux entrepris dans le château en 1925. Ses principaux propriétaires à travers les âges sont : Les nobles d'Yvoire et les de Compey de 1200 à 1306, lesquels probablement appartiennent tous à la même souche Compey ; la maison de Savoie de 1306 à 1366 ; Les de Miolans-Urtières 1366 ; Les de Rovorée de 1402 à 1478 ; Les de Poypon de 1478 à 1494 ; Les d'Antioche de 1494 à 1521 ; Louis de Viry de 1521 à 1528 ; Les de St-Jeoire, dits d'Antioche de 1522 à 1594 . Noble Forestier de 1594 à 1626 ; Favre de Pérouges de 1627 à 1634 ; les nobles Fornier de 1632 à 1655 ; les nobles Bovier, de juillet 1655 à nos jours.

Nous allons relater rapidement les divers événements qui se sont succédés pendant que ces familles habitaient la localité.

Les nobles d'Yvoire et les de Compey
(1264-1306)

Cette famille des chevaliers d'Yvoire semble avoir été la plus ancienne famille qui ait été propriétaire de la seigneurie d'Yvoire. Les documents la concernant avant 1264 sont restés inconnus.

Dans la charte du 25 mai 1264 (1), Pierre d'Yvoire, chevalier, avec le consentement de Pierrette, son épouse, cède et vend à l'abbé et au couvent de Filly tous ses droits de propriété, possession, domination et usage qu'il pouvait avoir sur le bois de Fescley et sur le petit bois de Vorsey et tous les droits qu'il avait sur les dîmes des novales de toute la paroisse d'Yvoire (2). Il donne également aux mêmes abbés et couvent de Filly tous ses droits et possession qu'il avait avec le seigneur Anselme de Compey, chevalier, sur la terre située entre la vigne de Champourry d'un côté et la route qui tend d'Yvoire vers Fécley. L'abbé et le couvent de Filly donneront en échange à Pierre d'Yvoire quarante sous génevois et un boisseau de froment ; à Pierrette son épouse, une vache et son veau ; à dom Anselme de Compey, un boisseau de froment.

Les témoins de cet acte furent : frère Nicolas de Lucinge, Pierre Borcard de Lausanne, de l'ordre des frères mineurs ; Lambert et Villerme d'Yvoire, Bernard Robert, Girod Gabiz de Filly ; Wilfrid, abbé d'Habundance y apposa son sceau.

Dans cette charte, Pierre d'Yvoire est appelé chevalier tandis qu'Anselme de Compey est qualifié seigneur d'Yvoire et donne son consentement.

Le lieu appelé Champourry se trouve situé à l'endroit

(1) Académie Salésienne, tome XXXIII, année 1910, page 313, charte publiée par M. l'abbé Gonthier.

(2) Les novales étaient une dîme qui se prélevait sur les champs nouvellement défrichés.

où s'élève de nos jours la maison Cottet, à six cents mètres au S.-O. d'Yvoire. Ce lieu est encore appelé sur le cadastre Grange Champourry. Le bois de Fécley se trouve en bordure de la route allant d'Yvoire à Chevilly. Le bois des Vorzets se trouvait à un kilomètre plus en aval sur la frontière de Messery et Nernier. Dans cette charte, Pierre d'Yvoire abandonne ses possessions pour toujours pour lui et ses enfants. Nous voyons par la suite sa famille se continuer.

En 1303, le 12 juin, Jean d'Yvoire est témoin au château de Ternier dans un acte passé entre le comte de Genève et Martin évêque de Genève (1).

Le 27 septembre 1304, Jean d'Yvoire, clerc, est témoin de l'hommage lige du seigneur de Faucigny Hugues à Amédée comte de Genevois.

Le même est encore témoin pour le comte de Genevois le 14 mars 1306 et le 16 février 1311 (2) Ce Jean d'Yvoire semble donc avoir vécu dans l'entourage immédiat de la famille du comte de Genevois.

En 1385, Guillaume d'Yvoire, damoiseau, avait pour femme Ancelise, fille de Guillaume de Saix et de Marguerite de Malbois (3).

Nous trouvons encore le 29 mai 1422, un Guillaume d'Yvoire, donzel de Salins au diocèse de Besançon, époux de Jeanne de Bottens, vend la moitié de la grande dîme d'Assens au couvent de Montherond, il est cité dès 1415, il était mort le 2 juin 1424, date à laquelle son fils Girard vend au même couvent des biens à Eclépens dans le canton de Vaud, d'après M. Maxime Reymond archiviste d'Etat à Lausanne (4). Mais d'après M. le

(1) Regeste Genevois. Ce Jean n'est peut être qu'un notaire originaire d'Yvoire.

(2) Regeste Genevois.

(3) Guichenon. Bresse et Bugey, page 360.

(4) Maxime Reymond. L'abbaye de Montheron, dans « Mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse Romande », tome X, 2e série et lettre de M. Reymond à l'auteur

chanoine Charles Meynier, de St-Claude, cette famille de Salins s'appellerait d'Yvory et non pas d'Yvoire, et sortirait du cadre de cette étude.

La famille de Compey (1264-1306)

Les de Compey étaient une des plus puissantes familles féodales de l'époque ; ils avaient pris ou donné leur nom au château de Compey ou Compois, commune de Meinier, canton de Genève. Ils possédaient un grand nombre de châteaux et de seigneuries. Aussi voyons-nous, en 1264, Antelme de Compey possesseur du château d'Yvoire dont il prend le nom. Le 5 juillet 1289, Antelme d'Yvoire se déclare vassal de la comtesse Béatrix de Faucigny (1).

En 1306, Antelme de Compey d'Yvoire était mort laissant des enfants en bas âge : François, Richard et Isabelle sous la tutelle de leur oncle Henri de Compey.

M. de Foras dans son Armorial, à l'article de Compey, a commis sans doute une erreur en attribuant Evires en Borne à cet Antelme de Compey. Cet Evyre c'était Yvoire, comme le montre la charte du pape Innocent IV du 9 septembre 1250 soumettant à l'abbaye de Filly les églises de Sciez, Excenevex, Yvoire, Perrignier, Burdignin, Ecclesias de Sie, Ecsevenay, Evyre... (2).

Il semblerait donc que les Compey possédaient Yvoire depuis fort longtemps et que Pierre d'Yvoire, chevalier, fut lui même un Compey, parent d'Antelme de Compey. L'identité de race des nobles d'Yvoire et Compey que nous venons de citer semble même ressortir avec évidence d'une savante étude déjà citée, publiée en 1910 par M. le Chanoine Gonthier dans les Annales de l'Académie Salésienne, étude à laquelle nous renvoyons ceux de nos lecteurs que la question pourrait intéresser.

(1) Léon Ménabréa. Des origines féodales dans les Alpes Occidentales, page 301, et archives de cour, folio 6.
(2) Abbé Piccard, Histoire de l'abbaye de Filly.

CHAPITRE V

La Maison de Savoie. — La guerre avec le Dauphin. — Echange d'Yvoire. — Sa construction (1306-1316). — *Description d'Yvoire en* 1316. — *Liste des châtelains d'Yvoire* (1305-1349).

Béatrix, fille du comte Pierre de Savoie et dame du Faucigny, avait épousé Gui dauphin du Viennois ; elle avait apporté en dot à son mari, outre le Faucigny, plusieurs châteaux forts entre autres le château et port d'Hermance, le château et seigneurie de Nernier, qu'elle avait achetés le 4 février 1277 de dame Léonette de Gex ; Le château de Rovorée ou Rovéry qui s'élève au bord du lac entre Yvoire et Excenevex.

Le comte de Savoie, considérant de quelle utilité pourrait lui être la position d'Yvoire, situé au milieu des positions delphinales, résolut de l'acquérir dès qu'il apprit la mort d'Antelme qui s'était reconnu vassal de Béatrix. Après entente avec le tuteur des enfants d'Antelme de Compey et leur conseil de famille, un acte d'échange fut passé au Bourget le 29 août 1306 (1).

Les de Compey, en échange d'Yvoire, recevaient la maison forte de la Chapelle-Marin, la mestralie de Thonon et 66 hommes taillables de Marin et des environs, etc...

Peu de temps après, la guerre éclata entre le Comte de Savoie et les dauphinois. Le bailli du Chablais, Jacques du Quart, en profita pour venir mettre le siège devant le château de Rovorée, le châtelain de Versoix lui envoya sur une barque des engins de guerre avec plusieurs compagnons et nautonniers.

(1) « Revue Savoisienne (1897) pages 156, 157. Archives Départementales (Sommaire des fiefs).

Rovorée ou Rovéri fut pris et détruit le 27 août 1307 ; il n'a jamais été relevé ; on aperçoit encore des pans de murs et sa double enceinte de fossés se profilant sur les falaises du bord du lac, entre Yvoire et Excenevex (1).

En 1308, par la paix de Montmélian, le dauphin Hugues et Béatrix promirent de rendre hommage à Amédée V, comte de Savoie, pour les fiefs de Rovorée, de Nernier et de Gex.

En 1316, la guerre recommença, plusieurs barques sont amenées d'Yvoire à Evian pour prendre les secours que le châtelain des Allinges envoie à Louis baron de Vaud, en guerre avec le comte de Genève (2).

C'est durant cette période de 1308 à 1316 qu'Yvoire fut bâti suivant les plans des ingénieurs du comte de Savoie.

Description d'Yvoire en 1316

Yvoire fut fortifié suivant les dernières données de la science et de la technique militaire de cette époque.

Le château des chevaliers d'Yvoire et des de Compey fut entièrement démoli, comme l'a constaté Monsieur le baron Félix d'Yvoire en 1925 au cours des fouilles pratiquées sous le donjon actuel. Le château qui lui succèda fut donc élevé à cette époque, son donjon qui subsiste seul aujourd'hui forme un rectangle de 26 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur, sa hauteur est de 19 mètres. Il était surmonté de 4 échauguettes aux angles, on en aperçoit encore les encorbellements au ras de la toiture actuelle.

Le donjon était surmonté d'une toiture élevée en forme de mitre à quatre pans, analogue à celle des donjons de Troches et de Beauregard. Avec sa toiture il s'élevait a environ trente mètres de hauteur.

1) Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, tome IX, page 302.
(2) Chanoine Gonthier. Les châteaux des Allinges.

Un terre-plein existait autour du château, sa diagonale maxima était d'environ soixante mètres, il s'y trouvait des bâtiments d'habitation dont il reste quelques fondations. Ce terre-plein était environné de puissants murs de soutènement qui plongeaient dans les eaux. Le château était entièrement isolé, comme Chillon, par les eaux du lac; le fossé formait l'entrée de deux ports fermés par des chaînes et où s'abritaient les bateaux du village. Les murs du donjon, ont 2 m. 30 d'épaisseur au rez-de-chaussée et 1 mètre 10 au sommet. Au ras de la toiture on aperçoit une suite d'arcs surbaissés ou de portes en tuf taillé et aujourd'hui murées. Ces portes, en 1316, donnaient accès sur les hourds ou machicoulis de bois dont les pièces étaient démontées et gardées sous la toiture, et qu'au moment de la déclaration de guerre les charpentiers montaient rapidement. Ces hourds servaient aux archers et arbalétriers à tirer sur les assaillants, à verser sur ceux-ci l'eau bouillante, les quartiers de roches, etc...

Le donjon était divisé en quatre étages, il n'y avait pas de caves. Il n'y avait de porte qu'au premier étage au milieu de la façade septentrionale ; on n'y pouvait donc accéder que par une galerie ou pont de bois facile à détruire en cas de danger. Plus tard, une seconde porte fut ouverte, au rez-de-chaussée ; de forme ogivale comme la première placée au-dessous de celle-ci, elle s'ouvrait sur la salle basse et était de six marches plus élevée. Chaque étage ne formait qu'une vaste salle au plafond supporté par 4 piliers. Le rez-de-chaussée, éclairé par des meurtrières seulement, n'avait pour sol que la terre battue. Le premier était percé de larges fenêtres à meneaux comme le second étage et tous deux étaient carrelés. Le troisième étage, consacré à la défense, était simplement pavé de cailloux roulés, à fin d'être mieux à l'abri du feu des ennemis.

Le château accédait à la terre ferme par un pont-levis

situé au bord du lac, à côté du port actuel du château ; abandonné par la suite, il a été remplacé au XVIe siècle par la porte et la poterne actuelles. Le terre-plein du château était garni de créneaux bordant un chemin de ronde où pouvaient être placés les engins de guerre.

Au delà du fossé du château s'étendait une zone de servitude militaire, actuellement occupée par les jardins et le parc de M. le baron d'Yvoire. Les maisons du village qui sont élevées vers le vieux débarcadère, dans le fossé du château, remontent tout au plus à la Révolution de 1793. Comme les mangonneaux envoyaient une pierre de cent kilos à soixante-quinze mètres de distance, il est à présumer qu'aucune maison du village ne devait s'élever dans cette zone. La ferme du château n'existait certainement pas en 1316.

La maison la plus proche était la maison Canton, située au bord du lac sur l'alignement du château et qui, tour carrée, ne renfermant que deux chambres, devait servir de vigie pour surveiller la rive du lac entre le fossé du château et l'église.

La maison Canton possède sur la face qui regarde le lac une fenêtre à meneau entourée d'un boudin en molasse taillée et ayant au-dessous un cul de lampe taillé en relief; cette fenêtre est de même style et de même époque que les anciennes fenêtres du château encore visibles sur la façade Nord.

Tout près de la maison Canton, de l'autre côté de la ruelle, se trouvait le four banal dont on aperçoit encore la porte ogivale dans le mur du jardin du château.

A signaler, en bas de l'église, au bord du lac, la maison Novel, appelée *la tour*. Elle était surmontée au ras de la toiture d'une corniche en tuf taillé, elle fut démolie il y a une trentaine d'années ; il n'en reste plus que les fondations et une porte donnant sur le lac.

Le village fut entouré d'un mur crénelé, épais d'un mètre cinquante, qui atteint dix mètres de hauteur du

côté de l'église, avec quatre à cinq mètres de fondations, le tout protégé par un fossé large et profond aboutissant au lac à ses deux extrémités. Deux portes ogivales, qui existent encore, donnent accès au village ; l'une s'appelait porte de Rovorée, au levant, et l'autre porte de Nernier, au couchant ; elles sont chacune surmontées d'une tour carrée qui s'élevait à plus de dix mètres de hauteur et était recouverte d'un toit. Entre ces deux portes s'élevait une tour ronde dont les vestiges existaient encore en 1871 (1). Cette tour était éloignée de cent pas, soit d'une portée de mangonneau, de chacune des portes de la ville. Tel était, à grands traits, l'aspect de la forteresse d'Yvoire au XIVe siècle. La place de l'église rectangulaire et les trois rues parallèles y aboutissant, montrent que le plan du village n'a pas varié depuis 1316.

En s'appuyant sur les documents inédits que nous allons examiner, la défense d'Yvoire, le long de la rive du lac, était assurée par des pieux de chêne fichés en terre et les extrémités des remparts étaient défendus contre les vagues et contre les ennemis par des enrochements.

Les comptes des châtelains d'Yvoire de 1305 à 1356 sont conservés aux archives camérales à Turin. D'après M. l'abbé Gonthier, qui les avait vus, ils forment un amas de plus de cinquante kilos de parchemins encore inédits. Leur publication jetterait une vive lueur sur l'histoire de notre pays pendant la guerre contre les Dauphinois.

Voici les noms de ces châtelains, tels que Monseigneur Piccard les a publiés dans son beau livre sur l'abbaye de Filly (2).

Antoine Girod, receveur des revenus d'Yvoire (août 1305) ;

(1) Communiqué par feu M. François Gervais, ancien maire d'Yvoire. Cette tour s'élevait dans la cour de la maison Champoury, aujourd'hui maison de M. Bastian, maréchal-ferrant. On en voit encore les fondements rasés.

(2) Académie Chablaisienne, aux documents du tome VII.

Martin du Pont (25 mars 1311, 20 janvier 1313) ;
Guichard de Ponzard, Humbert de Montmayeur et Perronnet de Châtillon (21 juin 1315, 13 mai 1320) ;
Perrot de Villars, Mermet de Cervens, (1320, 1328) ;
Martin du Pont, (4 mars 1322, 26 juin 1324) ;
Richard de Compois (24 mars 1333, 1341) ;
Etienne de Châtillon (15 juillet 1341, 8 mars 1344) ;
Mermet de Ravorée (8 mars 1344, 4 décembre 1347) ;
Berthet de Tavel (4 décembre 1347, 2 juin 1349).

CHAPITRE VI

Comptes de Guillaume de Châtillon, châtelain d'Evian, (1323-1324) à cause d'Yvoire.

Ces comptes nous ont été remis par notre collègue et ami M. Perroud, instituteur à Perrignier, qui a fait copier à ses frais aux archives de Turin tous les comptes des châtelains d'Evian au XIVe siècle.

I. — *Paiement des soldats et capitaines envoyés au secours d'Yvoire par le châtelain d'Evian.*

Livré à Pierre de Prissi, métral d'Evian pour le salaire de son compagnon avec chevaux et armes et pour le salaire de vingt soldats armés demeurant à Yvoire pendant 83 jours finis le 1er décembre 1320.

Livré pour chaque soldat onze deniers promis par lettre du seigneur Humbert de Chevron, bailli du Chablais par convention à ce passée. La somme totale est de 100 livres 19 sols et 8 deniers genevois (1).

Livré à Martin du Pont, châtelain d'Yvoire pour la paie de 3 soldats qu'il a tenus pour la défense de la dite ville d'Yvoire pendant 83 jours, pour chacun onze deniers par jour. Et pour la paie de 6 soldats qu'il garda au même lieu pendant 67 jours, terminée le 1er octobre de la même année. Livré 90 livres et 7 deniers de Genève par lettre du seigneur Galois, bailli.

Livré à Humbert de Collombier, damoiseau pour lui et pour 9 soldats pour la défense de la dite ville d'Yvoire pendant 83 jours finissant le 26 juillet 1321, livré pour tous 95 livres genevoises.

(1) D'après M. Maxime Reymond, directeur des Archives de Lausanne, la livre de cette époque vaudrait en argent actuel 120 francs suisses ou 600 francs français. M. Reymond. Histoire de Romainmotier, page 78. (Lausanne 1928.)

Livré à François de Guenz, damoiseau, (1) pour ses dépenses et celles de son cheval et pour 10 soldats tenus à Yvoire pendant 140 jours terminés le 28 juillet 1321 et de plus pour 6 soldats qu'il garda au même lieu 67 jours. (Les chiffres sont illisibles).

Livré à Mermet de Mota pour ses dépenses et 5 soldats demeurés en la ville d'Yvoire pendant 214 jours se terminant le 1er octobre 1321, 35 livres 7 sols et 7 deniers.

Livré à Nicod d'Aulps damoiseau pour ses dépenses et celles de son compagnon et 6 soldats pour la défense de la ville d'Yvoire pendant 67 jours se terminant le dernier septembre 1321, livré 44 livres, 16 sols, 1 denier de Genève.

II. — *Paiement des troupes envoyées au secours d'Yvoire par le châtelain d'Allinges.* (2)

En 1322 le 1er octobre le châtelain d'Allinges envoie à Humbert, seigneur de Collombier, 35 livres, 3 sols, 3 deniers genevois pour la solde de la garnison que ce seigneur tient dans la ville d'Yvoire.

Vers la fin d'août, le bailli du Chablais renforce la garnison d'Yvoire et parcourt la terre de Ballaison en brûlant plusieurs maisons (Ballaison dépendait du Genevois).

En 1323, le châtelain d'Allinges Jean Dumont, craignant pour la garde de la ville d'Yvoire, y tient 10 hommes armés pendant 20 jours.

En 1325, le même châtelain envoie le seigneur Nicolet d'Aulps avec huit clients armés en garnison à Yvoire pendant 55 jours.

Enfin, dans le courant de juin et de juillet de la même année, les ennemis menaçant Yvoire, le même châtelain

(1) On trouve, en 1406, Mermet de Cuer, dans l'acte de fondation de la chapelle de la Ste Trinité dans l'église de la Thouvière d'Evian (Académie Chablaisienne, tome XII page LI).

(2) Chanoine Gonthier. Les châteaux et la chapelle des Allinges dans Académie Salésienne.

y envoie une première fois 18 clients de Thonon et 25 autres le 27 juillet.

Yvoire ayant été pris et brûlé en janvier 1317, le comte de Savoie ordonne au châtelain d'Evian de procéder à sa reconstruction.

Comptes de Guillaume de Châtillon à partir du 18 août 1323 jusqu'au 1er novembre 1324.



Porte d'Yvoire (côté Nernier)

Réparations faites à la porte d'Yvoire du côté de Ner-

nier par 15 charpentiers prenant chacun 18 deniers par jour comme salaire.

Dépenses faites pour 4 gros gonds, 4 éparres (ferrures horizontales s'adaptant sur les gonds) pour la même porte, 2 éparres pour le guichet qui coûta 120 livres de fer, chaque livre du prix de 5 deniers.

Dépenses faites pour la serrure de la porte du côté de Rovorée.

Livré à 6 charpentiers pour refaire certaines parties de la palissade qui avait été rompue, ils prennent chacun 18 deniers et 9 sols par jour.

Réparation d'une chaîne de fer d'un port d'Yvoire a prolonger dans le lac, dû pour 20 livres de fer, chaque livre coûte 5 deniers et 6 sols.

Livré à Jean Duchêne de Lausanne faisant à tâche à lui donné par le comte Amédée de Savoie, les murs de clôture de la ville d'Yvoire, pour chaque toise de la grandeur de cinq pieds, 25 sols genevois soit que le mur soit plein soit qu'il soit percé. Il a fait 46 toises 1/2 de gros murs du côté de Nernier, il a reçu pour cela 35 livres genevoises.

Livré pour 20 mesures de chaux de pierre achetée à Nyon, chaque mesure du prix de onze sols. De plus 20 sols pour la navigation de cette chaux de Nyon à Yvoire.

L'abbé Giraud prêtre d'Yvoire reçoit 40 sols de Genève pour travaux au dit mur.

Livré pour transporter 3 barques de grosses pierres à placer à l'angle du mur de clôture de la dite ville au-dessous de l'église du dit Yvoire pour défendre le dit mur des ondes du lac. Chaque barquée coûte 9 sols et le salaire de 4 bateliers qui se monte à seize deniers.

Livré à Michel du Bénévi et à Perrod Tierri charpen-

tiers, pour deux chaffalo (1) et 2 échiffes qui furent apportés d'Evian pour être élevés à Yvoire, 6 livres, 10 sols de Genève.

Livré pour une muetta (2) élevée à Yvoire du côté du lac près de la maison de Jean de Thonon, 15 sols.

Livré pour 4 toises faites dans les fossés d'Yvoire, près de l'Eglise et du lac, 16 sols.

Livré pour 450 pieux de chêne neufs plantés près du lac devant la dite ville par les deux charpentiers sus dits, chaque cent pieux revient à 8 livres pour les pieux et 36 livres pour les planter.

Livré pour une chaffalo de la clôture d'Yvoire au-dessus de l'église qui fut détruite quand une certaine partie de la ville fut brûlée au mois de janvier 1317. Pierre Tierri charpentier, reçoit 55 sols de Genève.

Livré pour deux chaînes de fer chacune de la longueur de 26 pieds, faites pour les deux ports de la ville d'Yvoire, 2 quintaux et demi de fer, chaque quintal (3) coûtant 33 sols, y compris 41 sols et 8 deniers pour la fabrication des dites chaînes.

Livré pour 20 pieux pour la défense de la ville du côté du lac qui ont été arrachés par le vent du Nord. La paie de 8 charpentiers et celle de 32 hommes frappant sur la chèvre, 18 deniers par jour. De plus payé pour 32 hommes frappant sur la chèvre pendant un jour. Total, 27 sols de Genève.

(1) Chaffalo pour échafaudage, d'après Ducange, dictionnaire du latin Médiéval, c'était une tour en bois qui servait à édifier les murs.

(2) La muetta, d'après Ducange, était une tour ou guérite en bois pour loger le guet ou sentinelles.

(3) Le quintal du pays est de cinquante kilos ou cent livres. Les deux ports d'Yvoire devaient être les deux embouchures des fossés du château dans le lac, la largeur étant de 26 pieds soit 8 à 9 mètres de largeur entre deux murs de soutènement.

Livré encore à Perret Tierri charpentier pour remuer la chaffalo sous l'église, 15 sols.

Livré pour 2 serrures de fer et leur clef, de gros verrous pour la porte et le guichet du côté de Rovorée et pour terminer la défense de la porte de Nernier, 145 livres, 10 sols de Genève.

Livré à Jean Duchêne de Lausanne, faisant à tâche, à lui donné par le comte de Savoie, les murs de clôture de la dite ville pour chaque toise de la grandeur de cinq pieds, 25 sols de Genève.

Livré pour 60 mesures de chaux achetées à Morges pour élever les dits murs d'Yvoire, chaque mesure du prix de dix sols 6 deniers de Lausanne, total, 30 livres, 10 sols de Lausanne.

Livré pour le louage de cinq barques avec 9 bateliers apportant la dite chaux de Morges, 3 livres de Genève.

Livré pour le louage de 4 barques et de 9 bateliers apportant 80 mesures de chaux reçues de Jean de Reynald, châtelain de Chillon, de la chaux du comte de Savoie du château de Chillon.....x livres, 15 sols de Genève.

Livré pour 12 toises de murs de travaux de défense faits depuis l'église jusqu'au lieu où le mur avait été fait, pour la paie de 35 hommes, chacun prenant 8 deniers, 40 sols de Genève.

Livré pour travaux à la porte de Nernier faits par 80 hommes pendant un jour (c'est-à-dire 80 journées d'ouvriers) 65 sols de Genève.

Livré pour 12 barquées de grosses pierres posées dans le lac à l'angle du mur de clôture au-dessous de l'église parce que là il ne pouvait être fait avec la chaux. Pour chaque barquée livré, 9 sols.

Livré pour le salaire de 24 maçons construisant le mur

pendant 1 jour, à chacun 16 deniers. De plus 40 hommes pour le même travail, 8 livres de Genève.

Livré à Michel de Bénévi, charpentier faisant à tâche la charpente et le toit de la tour de la porte du côté de Rovorée et autres travaux, 6 livres de Genève.

Livré pour cinq mille bardeaux (scindulorum) chaque millier de 4 sols et 7000 clavins (clavini) (1) chaque mille de 2 sols et 2 deniers ; au total, 35 sols et 1 denier de Genève.

Livré pour 12 toises de pieux de clôture à placer sur la maison du clerc de Malpart, qui sont tombés par suite de la pourriture des pieds des dits pieux, 35 sols de Genève.

Réfection des instruments de guerre.

Livré pour 4 engins et 3 truies qui furent endommagés par les ennemis du comte de Savoie qui y mirent le feu à Versoix en dehors de la porte où ils étaient entreposés... illisible.

Livré pour la paie d'un maître ingénieur pendant 5 jours à 2 sols par jour et pour 17 charpentiers prenant 7 deniers par jour et autres .Total, 3 livres, 15 sols, 8 deniers de Genève.

Livré pour le louage de six barques ayant chacune onze bateliers payé chaque barque 16 sols.

De plus six autres barques avec dix bateliers, chaque barque prenant 15 sols, apportant les dits engins et truies pendant un jour de Versoix à Evian où ils furent amenés pour être refaits et pour la paie de 24 charpentiers employés à cela. Total, 11 livres et un sol de Genève.

---

(1) Clavini, clous pour fixer les bardeaux sur les toitures. Les bardeaux se disent en patois « tavalions ».

CHAPITRE VII

Franchises d'Yvoire (1)

Après avoir ordonné la reconstruction d'Yvoire, le comte Edouard de Savoie accorda à notre petite ville des franchises en date du 2 mars 1324. En voici le résumé :

Les hommes et habitants de notre ville d'Yvoire nous ayant humblement demandé que nous leur accordions à eux et à leurs successeurs les mêmes libertés et franchises que nos prédécesseurs ont octroyé aux bourgeois d'Aillon, Nous Edouard comte de Savoie accordons les libertés et franchises ci-dessous énoncées.

Les bourgeois et habitants de cette ville d'Yvoire dorénavant ne seront plus tenus d'acquitter les droits de péages pour leur propre commerce avec Villeneuve ou St-Maurice d'Agaune.

De même nous concédons un marché le mercredi de chaque semaine et une foire par an fixée à la fête de St-Martin le 11 novembre.

De même, dans l'usage du prêt à intérêts les biens des dits bourgeois et habitants, leur vie durant, ou après leur mort ne pourront être ni inquiétés, ni molestés d'aucune façon.

Nous remettons aux mêmes bourgeois et habitants l'échute (2) qui nous revient ou pourrait nous revenir sur leurs biens en raison du prêt à intérêts, et si quelque acte se trouve fait contre cet article nous le déclarons de nulle valeur.

(1) Le texte latin des franchises d'Yvoire a été publié en 1860 dans le tome IV des Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'archéologie, par M. le professeur Rabut et tiré des archives de la Chambre des Comptes de Turin.

(2) Echute. C'était le droit de l'Etat d'hériter de toutes les personnes qui mourraient sans enfants.

De même tout habitant et résidant dans la dite ville d'Yvoire publiquement et pendant une année et un jour sans réclamation de seigneur quelconque sera de fait bourgeois de cette ville.

De même si quelqu'un des dits bourgeois meurt sans héritier légitime de sa lignée et qu'il n'ait pas testé pourront lui succéder ses plus proches parents consanguins jusqu'au troisième degré, à moins que le défunt lui-même n'ait autrement ordonné de ses biens.

De même, le châtelain de la dite ville qui sera désigné pour un temps, devra à la requête des dits bourgeois mettre et lever les bans sur les biens et possessions de la dite ville en la manière dont on en a usé jusqu'ici à Aillon (1).

De même les bourgeois de la dite ville d'Yvoire auront et devront avoir la liberté d'élire des missiliers (gardes) pour leur territoire et leurs possessions, de présenter ces missiliers à notre châtelain du dit lieu, lequel châtelain les confirmera dans leur charge à moins qu'une juste cause de suspicion n'existe contre eux, auquel cas les bourgeois en éliront d'autres capables, qui jureront de respecter nos droits et de dénoncer et livrer les coupables à notre dit châtelain.

Les limites de la dite liberté ou franchise s'étendront à deux cents toises tout autour des fossés de la dite ville tant sur terre que sur les eaux.

De même, dans notre dite ville d'Yvoire nous avons et nous devons avoir à perpétuité pour nous et nos sucesseurs les droits ci-dessous désignés à savoir : les corps et les biens des voleurs et des traîtres.

De même 60 sous genevois pour l'effusion du sang.

De même quiconque tirera un couteau, une épée ou tout autre glaive pour frapper donnera 60 sols pour le ban.

(1) Aillon, canton du Châtelard près Chambéry.

De même, tout individu pris en adultère paiera 60 sols.

De même, quiconque restera quand on aura proclamé le ban de la chevauchée du seigneur paiera 60 sols.

De même, lorsque dans les foires avant la proclamation d'ouverture aura été acheté ou vendu quelque chose, si le prix tout entier a été soldé, l'acheteur et le vendeur paieront chacun 60 sols.

De même, dans notre dite ville nous retenons le ban du vin chaque année pour 15 jours au commencement du mois de mai, si quelqu'un pendant ces 15 jours y vend du vin sans notre permission ou celle de notre chatelain il paiera 60 sols.

De même, quiconque vendra des étoffes teintes ou de la mercerie dans les dites foires ou sur le marché paiera pour la leyde (1) deux deniers genevois.

En ce qui concerne la cire ou la toile vendue en ce lieu pour une somme de cinq sols on paiera deux deniers. Pour une somme inférieure à cinq sols on paiera 1 denier. Pour un cheval ou une jument on paiera 4 deniers. Pour un porc ou toute autre petite bête, une obole. Pour un âne deux deniers. Pour un bœuf ou une vache un denier.

De même, tous les vendeurs étrangers sur le dit marché paieront chacun un denier sur tout ce qu'ils vendront, excepté pour les poissons frais.

Les bourgeois et habitants de la dite ville seront libres et exempts des leydes sus-énoncées.

De même, tous les bien des étrangers qui mourront dans la dite ville nous appartiendront à l'exception de ce que le dit mort aura légué. Les habits qu'il portait sur lui dans sa maladie appartiendront à son hôte.

Celui qui trouvera un voleur doit le prendre s'il le

(1) Leyde, impôt prélevé sur les marchandises qui se vendaient au marché.

peut, s'il le cache il sera à la merci du seigneur. Si ne pouvant s'emparer du voleur, il le tue, il ne sera point tenu au ban.

Celui qui aura frappé avec un couteau paiera pour le ban 60 sols, il paiera une compensation à sa victime. Si le meurtrier se sauve, tous devront le poursuivre et si quelqu'un le tue en se défendant il n'est pas tenu au ban.

Celui qui brisera le comptoir des changeurs ou la table des bouchers paiera pour le ban dix livres et réparera le dommage. Celui qui détient de fausses mesures, aunes ou poids paiera 60 sols pour le ban et réparera le dommage.

Celui qui dans la dite ville détériorera une maison paiera 60 sols et réparera le dommage.

De même, les bourgeois et les habitants de la dite ville doivent moudre dans nos moulins et cuire le pain dans nos fours.

De même pour chaque toise de maison (1) ou de chosal dans la dite ville nous devrons avoir 4 deniers.

De même, pour les maisons et chosals mis en vente nous percevrons de l'acheteur un denier sur treize et du vendeur le même droit.

De même, les bourgeois de la dite ville nous doivent la chevauchée pendant 15 jours dans l'année à travers tous les évêchés de Genève et de Lausanne à leur propre frais et de la même façon sur tout le lac, mais de façon cependant qu'ils puissent aller et revenir du même jour avec leurs barques.

De même, nous concédons à nos dits bourgeois qu'eux seuls à l'exclusion de tout étranger auront pouvoir et

(1) Cet impôt sur les façades des maisons changea leur architecture : on élevait de toutes petites façades et, pour avoir de la place, on en augmentait la profondeur. Cela se voit encore dans les vieilles maisons de nos villages, couvertes en tuiles courbes.

permission d'acheter des pêcheurs les poissons qui seront pris dans les limites de notre pêcherie d'Yvoire, avant que ces poissons soient exportés ailleurs, réservés toutefois le droit et l'usage des citoyens de Genève.

Donné à Genève le 2e jour de Mars de l'année 1324.

La paix entre le comte de Savoie et les Dauphinois ne fut signée qu'en 1355, le Faucigny faisait retour au comte de Savoie qui, de son côté, abandonnait au Dauphin ses possessions du Viennois.

Yvoire ne se trouvant plus à la frontière de l'Etat, perdit dès lors de son importance militaire ; le comte de Savoie l'inféoda à Antelme de Miolans, seigneur d'Urtières, le 31 Décembre 1356. Antoine de Miolans était conseiller du comte de Savoie, il devint ainsi seigneur des château, territoire et mandement d'Yvoire avec mère et mixte empire et omnimode juridiction. Antoine ou Antelme de Miolans mourut avant 1402.

CHAPITRE VIII

Les seigneurs d'Yvoire de 1366 à nos jours

Les de Rovorée (1402-1478)

Antoinette de Miolans, sœur d'Antelme, épousa Jacques de Rovorée vers 1402 et lui apporta Yvoire en dot. La famille seigneuriale des de Rovorée, dont quelques membres ont porté le nom de Essenevay, était une des plus anciennes et des plus illustres du Chablais. C'est sur ses propriétés que fut bâtie avant 1094 l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulph. Elle tirait son nom du château de Rovorée ou Rovéry, dont les ruines existent encore entre Yvoire et Excenevex, sur les bords du lac, avec double enceinte de fossés et qui, ayant été acquis par Agnès de Faucigny, fut pris et détruit par le bailli du Chablais le 27 Août 1307.

En 1444, un terrier soit livre de reconnaissances féodales, fut dressé par le notaire Confignon en faveur d'Humbert de Rovorée, seigneur d'Yvoire ; c'est un gros in-folio de 5 à 600 pages, relié en cuir, aux armes des de Rovorée et conservé au château d'Yvoire ; on y relève les noms des propriétaires d'Yvoire qui payaient des censes féodales, ce sont :

1° Jean fils de feu Jean Duchêne ; 2° Pierre fils de feu Jean Mermet Duchêne ; 3° Jean Duchêne et François Pignier ; 4° François de la Porte ; 5° Pierre Mignet ; 6° Marquet Piscut d'Yvoire fils de feu Marquet de Prailles ; 7° Mermet et Jean de l'Exchelette ; 8° Claude et Mermet Tarin ; 9° Pierre Champury ; 10° Nicod Thorens et Antonia sa femme ; 11° François et Humbert Polard ; 12° François Clerc, Hugonet Polard et Jeannette sa femme fille du dit François Clerc ; 13° Pierre

Duclos fils de feu Jean ; 14° Jacquet Milet fils de feu Pernet Milet ; 15° Antoine de Vaud fils de feu François ; 16° Provide Pierre de la Fontaine dit Bourgeois ; 17° Pierre Forestier fils de feu Aymonet ; 18° Jean Forestier ; 19° Claude Forestier ; 20° Pierre Milet fils de feu Michaud Milet ; 21° Agnès veuve d'Henri Bioley épouse de Fernand Conduze ; 22° Antoine Forestier fils de feu Aymonet ; 23° Isabelle fille de feu François Mignet et veuve de Jean fils de feu Etienne Bastard de Outier ; 24° Claude Novel fils de feu Aymonet Novel de Maugny ; 25° François Peréon fils de feu Humbert ; 26° Guillaume Garnier d'Excéresier fils de feu Jean Garnier ; 27° Noble Jean de Malva d'Yvoire fils de feu Jean de Malva ; 28° Jean Peytavin, curé d'Yvoire ; 29° Hugonnet Pictet dit Vespres ; 30° Vénérable sieur Pierre Chapuis, juriste ; 31° Antoine Dubouleau fils de Perrot Dubouleau d'Yvoire ; 32° Peronnette fille de feu Jean de Chisevay, épouse d'Antoine Dubouleau d'Yvoire ; 33° Jean et Pierre Cordier fils de feu Jean ; 34° Discret Jean du Vernet ; 35° Pierre Daudo fils de feu Hugonnet Daudo ; 36° Maître Mathieu de Honse (de Hons) charpentier à Yvoire ; 37° Antoine Pictet dit Vespres ; 38° Noble Marie de Malva, veuve de noble Pierre de Lugrin et tutrice de Pierre et d'Amédée de Lugrin ses enfants ; 39° Pierre Dufresne d'Yvoire ; 40° Pierre Renaut de Nernier habitant Yvoire ; 41° Provide (pour prévoyant) Mermet Cinquantod fils de feu Antoine bourgeois d'Evian ; 42° Uldric Arpin de Chevilly procurateur de la confrérie du St-Esprit d'Excenevex;

2° A Ecérézi, hameau d'Excenevex : Garnier Jean fils de Perrod ; Jeanne de Messler veuve de Jacques de Cuppelin ; Bochet Jean fils de feu Mermet.

Yvoire renferme donc en 1444, 40 propriétaires dont une famille noble les de Malva.

Le 8 janvier 1457, noble Claudine de Vidonne, veuve de noble Humbert de Rovorée, seigneur d'Yvoire, en

qualité de tutrice de noble Amblard de Rovorée son fils pupille, reconnaît tenir en fief noble du prince Louis, duc de Savoie, le château et ville d'Yvoire (1).

Le 16 mai 1469, Amblard de Rovorée, seigneur d'Yvoire et de Rovorée, reconnaît tenir en fief noble des comtes de Savoie le château et village avec les péages, fossés, franchises de la ville et limites accordées par le comte de Savoie (2).

Les autres droits féodaux sont :

1° Le droit des foires qui se tiennent dans la dite ville d'Yvoire toutes les années pendant trois jours continuels commençant le jour de la St-Martin ;

2° Le droit sur le marché qui se tient le mercredi de chaque semaine ;

3° La leyde perçue dans toutes les foires et marchés du Mandement ;

4° Les langues bovines (3) qui se vendaient dans la boucherie du dit lieu ;

5° Le toisage des maisons de la ville, soit bourg d'Yvoire ;

6° Les deux parts des corvées qu'il a rière Nernier et Misserier sur toutes les personnes ayant bestes à la charrue excepté les nobles ;

7° Le four banal avec ses droits de fournage, plus le four du village d'Excevenay ;

8° La 3e partie du péage de Nernier ;

9° Le ban du vin, toutes les années pendant 15 jours du mois de mai, suivant la coutume du dit lieu pendant lequel temps il n'est permis à personne d'en vendre sans la permission du seigneur ;

(1) Archives Départementales. Sommaire des fiefs.
(2) Ibidem.
(3) Par le droit des langues bovines, le seigneur percevait les langues de toutes les bêtes bovines tuées dans la seigneurie.

10° Plus les droits de pêche, de misselerie (garde champêtre) ;

11° Plus une rente féodale rière Excenevex, Morsier, Yvoire vers Martherey, Collonges, Cornier, Nernier et autres lieux.

En 1470, on trouve Pierre de Rovorée, curé d'Habère-Lullin et conseigneur d'Yvoire. En 1471, il passe un albergement à Habère (1).

Terrier de 1491. — M. le baron Félix d'Yvoire conserve dans ses archives un livre de reconnaissances féodales en faveur de noble Amblard d'Orsières, fils de Jean, co-seigneur de Nernier et datant de 1491. Parmi les noms des familles qui lui devaient des censes pour des terres nous relevons :

Sur Yvoire

Antoine Duchêne, fils de feu Jeannod ; Pancrace et Pierre Daudo frères, fils de feu Aymonet ; André, fils de feu Pierre de la Porte ; Jean, fils de feu Hugonnet Rollardi ; Amédée, fils de feu Jean Duchêne ; François, fils de feu Mermet de la Porte ; Discret Jean Thorens, notaire d'Yvoire ; Mermet, fils de feu Pierre Champurry le Jeune ; Mermet, fils de Pierre Champurry le vieux et Françoise sa femme, fille de feu Claude Forestier ; Claude, fils de Discret Pierre Duclos, notaire à Yvoire ; Jean de Vuaudo, fils de feu Antoine ; Perronet, fils d'Emonet Daudo.

à Chevilly

Maurice, fils de feu Guillaume Arpin ; Jeannot, fils de feu Benoît Arpin. A Exchérigier (Cérésy); Jean Garnier Claude, fils de feu Jean Garnier ; Pierre, fils de feu Jean Garnier ; Pierre Bochex.

(1) Académie Chablaisienne, tome XXXIV, page 39.

Les de Poypon (1478-1494)

Amblard de Rovorée mourut en 1478 ; il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Filly où se trouvaient les tombeaux des de Rovorée (1) ; il laissa pour héritier, Jacques de Poypon (2). Ce dernier mourut également en laissant un enfant mineur, Frédéric de Poypon, qui eut pour tuteur, Révérendissime Antoine Champion, évêque de Genève. Avec l'assentiment du conseil de famille, Yvoire fut vendu le 4 avril 1494 à Georges d'Antioche, qui habitait Genève. Sa famille, descendant de croisés établis dans l'île de Chypre, était venue en Savoie à la suite d'Anne de Chypre, épouse du comte de Savoie.

Georges d'Antioche (1494-1521)

En 1496, Georges d'Antioche fait dresser un terrier, soit Registre de Reconnaissances, qui est conservé dans les archives du château d'Yvoire. Il fut écrit par le notaire Claude de Soujey, nous y relevons les noms des familles d'Yvoire qui suivent.

1° André de la Porte, fils de feu Pierre à feu François à feu Berthet ; 2° Pierre de la Porte le vieux, fils de feu Pierre ; 3° Pierre de la Porte, fils de feu Pierre ; 4° Jean Mignet, fils de feu Pierre, à feu Pierre, à feu Jean au nom de Benoit et de François Mignet, ses frères ; 5° André Duchêne, fils de feu Pierre, à feu Jean ; 6° Noble André de Marva, fils de feu noble Jean de Marva ; 7° Pancrace, fils de feu Jean Duchêne ; 8° Antoine, fils de feu Jeannot à feu Humbert Duchêne ; 9° Pancrace Pi-

(1) Chanoine Piccard. Abbaye de Filly, dans Académie Chablaisienne.

(2) En 1490, dans les actes d'Amédée Favier, notaire (Archives de Genève), nous trouvons une promesse par noble et généreux Pierre de Rovereu à noble Henry Emery, alias d'Espagne, bourgeois de Genève, d'obtenir de noble Jacques de la Poype, alias Néplaz, la vente du château, village, territoire et mandement d'Yvoire en Chablais, pour le prix de 15.000 florins ou à défaut Roverea en viendra aux moyens juridiques.

gnier, fils de feu François, à feu Girod Pignier faite par ses fils Pierre et François ; 10° Egrège Jean du Vernet, bourgeois d'Yvoire et notaire ; 11° Jean Dufrêne le vieux et Jean Dufrêne le jeune, fils de feu Pierre, à feu Mermet ; 12° Guignon Girod ; 13° Pierre, fils de Guillaume Mortu, fils de François Mortu de Extonax (Etine) (1), bourgeois d'Yvoire ; 14° Claude, fils de François Mortu, fils de feu Mermet, fils de François Mortu de Extonax (aujourd'hui l'Etine), bourgeois d'Yvoire ; 15° Amédée le vieux, fils de Jean Duchêne ; 16° Peronette, fille de feu Pierre Daudo, bourgeois d'Yvoire, fils de Hugon, épouse de Pierre Perery (Perrier) ; 17° Pierre Perrier, fils de feu François ; 18° Jean, fils de feu François Forestier, à feu Pierre, à feu Aymonet Forestier ; 19° Benoît Forestier, à feu Jean, à feu Aymonet ; 20° Mermet Champurry le vieux, à feu Pierre ; 21° Mermet Champurry le jeune, à feu Pierre ; 22° Discret Jean Thorens, notaire d'Yvoire, fils de Jean, fils de Nicod Thorens, bourgeois d'Yvoire ; 23° Pierre le vieux, Pancrace, Jean et Girard Daudo frères, fils de Jean Aymonet et Pierre, leurs frères ; 24° Claude Garnier, fils de feu Guillaume Garnier, bourgeois d'Yvoire ; 25° Discret Alain Thorens, fils de discret Jean Thorens, fils de Nicod Thorens de Chilly (Chillier) ; 26° Jean de Vaudo, fils de feu Antoine, fils de François.

Georges d'Antioche, épousa demoiselle Philiberte, fille de noble Jean de Rovorée dit de Boëge, le 14 mars 1499. Il n'eut pas d'enfants de sa femme qui testa le 22 février 1503, voulant être enterrée dans l'église d'Yvoire (2).

Georges d'Antioche passa une reconnaissance de son fief d'Yvoire en faveur du Prince Philibert, duc de Savoie, le 1er décembre 1500 (3).

(1) Etine lieu dit à Yvoire.
(2) De Foras, Armorial de Savoie. Famille d'Antioche.
(3) Archives Départementales. Sommaire des fiefs.

Nous y remarquons un moulin rière la dite ville avec ses bézières (1) aiguages, droits et appartenances d'icelluy.

Plus la pêche d'Yvoire dite de Rovorée.

Plus la moitié par indivis avec ceux de la Motte de la pêche appelée de la Motte.

Plus la Misselerie de Rovorée et celle d'Excenevay... etc.

Les biens de Georges d'Antioche passèrent à noble Pierre d'Antioche, son neveu, fils d'Annabule, vers 1518.

Noble et puissant Pierre d'Antioche, seigneur d'Yvoire, laissa une fondation de trois messes hebdomadaires dans la chapelle de ses prédécesseurs, à l'église des Cordeliers de Rives (2) en bas de la rue Verdaine, à Genève. C'est sans doute dans cette chapelle qu'il fut inhumé et que se trouvaient les tombeaux de sa famille.

Par son testament du 15 janvier 1521 et codicile du 2 février 1521, Pierre d'Antioche nomma pour héritier Louis de Viry, fils de Jacques et de Louise de Compey et époux de Michelle de Monnetier.

Louis de Viry n'ayant pas d'enfants, céda aux de St-Jeoire, par transaction du 18 janvier 1522, les château, terre et seigneurie d'Yvoire, s'en réservant toutefois l'usufruit sa vie durant, le tout moyennant paiement par les de St-Jeoire d'une somme de 200 écus d'or.

François de Saint-Jeoire dit d'Antioche
(1528-1594)

Louis de Viry mourut en 1528. François de St-Jeoire entra alors effectivement en possession d'Yvoire.

Terrier de 1543. — En 1543 le notaire Jacques Gaudin

(1) Bézières, en patois bévire, canal d'amenée des eaux d'un moulin.

(2) Académie Salésienne, tome XXVII, page 243. — Obituaire des Cordeliers de Rives.

dresse un Registre de Reconnaissances en faveur de François de St-Jeoire, dit d'Antioche, ce terrier est conservé dans les archives du château, il nous donne les noms des habitants d'Yvoire à cette époque, ce sont :

1° Philibert à feu Jean à feu François de la Porte ; 2° Michel à feu Jean à feu André de la Porte ; 3° Pancrau à feu Pierre de la Porte le jeune ; 4° Pierre et Claude fils de Jean Mignet ; 5° Etienne fils de Jean fils du dit Jean Mignet ; 6° Jacques Champourry le jeune fils de feu Michel, fils de Mermet-Champoury le jeune faites par son frère Henri Champury ; 7° Jean fils de feu Michel fils de Mermet Champury le jeune ; 8° Henri et Jacques Champoury le jeune frères, fils de feu Michel fils de Mermet Champoury le jeune ; 9° Pierre Champoury fils de feu Michel fils de Mermet Champoury le jeune ; 10° Philibert Champoury fils de feu Michel fils de Mermet Champoury le jeune ; 11° Rolette veuve de Michel Champoury le jeune ; 12° Pancrau, fils de Jean le vieux fils de feu Mermet du Fresne ; 13° Jacques fils de feu Pierre, fils de Mermet Champoury le vieux et d'Antonia sa femme ; 14° Nicod, fils de feu Pierre fils de Mermet Champoury ; 15° Jean, fils de feu Pierre, fils de Mermet, fils de Pierre Champoury ; 16° Philibert, fils de Pierre, fils de Mermet Champoury le vieux ; 17° Pierre, fils de feu Pierre Vullion et de Claude sa femme; 18° Jean, fils de feu Pancrau Daudo ; 19° Maurise, femme de Pancrau Forestier ; 20° Nicolas et Pancrau à feu Jean à feu Benoit, fils de Jean Forestier ; 21° Etienne, fils de feu Claude Risont, fils de feu Marguet ; 22° Thomas, fils de Sébastien, fils de feu Jean Novel d'Yvoire, fils de feu Claude, fils de Amé Novel de Marignan ; 23° Pancrau, fils de feu Jean Novel d'Yvoire ; 24° Claude, fils de feu Pierre, fils de Jean Novel d'Yvoire ; 25° François, fils de feu Jean, fils de Hugonin Rolard ; 26° Odinet, fils de Amed, fils de Pancraux, fils de Jean Duchêne ; 27° Pierre, fils de feu Antoine, fils de Jean-

not, fils de Humbert Chasno (Duchêne) ; 28° Antoine, fils de feu Pierre, fils de Pancraux Pignier ; 29° Jean Pierre et Claude, fils de feu François Pignier lequel est fils de Pancraux, fils de François, fils de Girod ; 3° Bernard, fils de feu Jean Dufresne le jeune, fils de Pierre, fils de Mermet Dufresne ; 31° Sébastien, fils de feu Jean Dufresne le jeune ; 32° Pierre, fils de feu discret Alain Thorens, notaire, fils de feu discret Jean Thorens, notaire d'Yvoire, fils de Nicod Thorens de Chilliez ; 33° Nicod, fils de feu Pierre Ptoux et Claude, fils de Jean Ptoux ; 34° Pierre, fils de Jean Daude ; 35° Pierre, fils de feu Pierre Moctu ; 36° Bernard, fils de feu Jacques Girod faite par Anthonia sa mère ; 37° François Thorens, fils de feu Pancraux, fils de discret Jean Thorens, notaire d'Yvoire ; 38° Pierre le vieux, fils de feu Guigues Girod; 39° François, fils de Thomas Girod ; 40° François, fils de feu Pierre Girod ; 41° Jean, fils de feu Jacques fils de Guigues Girod ; 42° Jacques, fils de Amblard, fils de Amed du Chasno le vieux ; 43° Louise, fille de feu Claude Duclos et femme de Pancraux Devaud ; 44° Pierre et Claude, fils pupille de Amed, fils de Mermet Champoury le jeune (Reconnaissance faite par Jean-Etienne et Philibert Champoury leurs tuteurs) ; 45° Egrège Jean Pochat de Mezinge, fils de feu François Pochat, notaire; 46° Egrège Pierre .....ymont de Saint-Jeoire, chatelain d'Yvoire ; 47° Jean Forestier le vieux, fils de feu Jean, fils de François, fils de Pierre, fils de Aymonet Forestier, bourgeois d'Yvoire ; 48° Egrège Jean Forestier, notaire d'Yvoire résidant à Thonon, fils de Jean, fils de François, fils de Pierre, fils de Aymonet Forestier ; 49° Etienne pupil, fils de feu François, fils de Jean Forestier, fils de François, fils de Pierre, fils de Aymonet Forestier faite par Egrège Jean Forestier d'Yvoire, notaire, tuteur du dit ; 50° Philibert, fils de Jean, fils de feu discret Jean Thorens, notaire fils de Nicod Thorens, bourgeois d'Yvoire ; 51° Noble Hélène veuve de

feu discret Pierre de Combe, notaire ; 52° Jean, fils de feu Amed du Chasnoz le vieux, fils de feu Jean ; 53° Jeannette, fille de feu Pierre de la Porte, veuve de feu discret Pierre Novel d'Yvoire, notaire ; 54° Discret Antoine d'Antioche, prêtre d'Yvoire ; 55° Pancraux, fils de feu Girard Daudo ; 56° Jean, fils de feu Pierre de la Porte le vieux ; 57° Jean Marcet de Prailles, habitant Yvoire.

A Essert, hameau de Messery : Bernard Joly et Rolette sa femme, fille de Jean Quiblier d'Essert.

Invasion Bernoise. — Le 16 janvier 1536, les Bernois, alliés du roi de France, déclarèrent la guerre au duc de Savoie ; leur armée était forte de 7000 combattants avec 17 pièces de canon. Le canton de Vaud et le pays de Gex furent rapidement envahis. Les Chablaisiens, sans défense, envoyèrent une délégation de plusieurs gentilshommes pour faire leur soumission, alors que l'armée bernoise était encore dans le pays de Vaud. Il n'y eut donc pas de combats, ni de pillage et le pays fut occupé par l'armée bernoise.

Les Genevois, qui avaient appelé les Bernois à leur secours, n'attendirent pas l'arrivée de ceux-ci pour se mettre en insurrection et armer des bateaux. Le 8 janvier, le Conseil de la ville ordonne d'équiper deux barques pour aller s'emparer des bateaux dans les ports du lac (1).

Le même fait se produit pour les années 1589, 1602 et 1603.

En 1589, les Genevois s'emparèrent de tous les bateaux qui se trouvaient sur le lac depuis Thonon jusqu'à Genève.

En 1602, une frégate armée balaya le lac jusqu'à

(1) Fontaine-Borgel. Histoire d'Hermance, page 40. Genève 1888.

Evian, enfonçant et rompant toutes les embarcations que cette frégate ne pouvait emmener.

En 1603, Jacques de la Maisonneuse rançonna tout le littoral chablaisien et ramena à Genève 14 bateaux.

Sur la demande des Genevois, le château d'Yvoire fut brûlé en 1536 ; après l'incendie la toiture s'étant effondrée, il ne resta debout que les quatre murs ; le château resta plusieurs années en cet état.

Le 6 février 1545, François de Lugrin, seigneur de Frise, paroisse de Messery, intente une procédure à noble François de St-Jeoire d'Antioche, seigneur d'Yvoire, qui lui demandait l'hommage personnel : « Les seigneurs de Lugrin ont, dit-il, de tout temps reconnu l'hommage lige à leurs illustres princes de Savoie, ils ont toujours relevé de Thonon et non d'Yvoire (1) ».

Le 8 avril 1549, nobles Paul, François et Amblard Boccard, tous trois fils de feu noble Pierre Boccard de Filly, passèrent une reconnaissance en faveur de noble François d'Antioche, seigneur d'Yvoire (2). Nous y relevons à Yvoire : Philibert, fils de Jean de la Portaz, fils de François de la Portaz d'Yvoire, qui tenait des nobles frères Boccard de Filly, deux poses de terre situées au territoire de Colonnes pour un quarteron de froment. A Essert, Jean, fils de feu Pierre Quiblier, Guillaume Quiblier et ses frères firent une reconnaissance en faveur des nobles Boccard. Ils soldaient d'abord un quart de froment soit 10 kilos 1/2 de blé aux de Boccard, trois quarts à Messire de Malvanda (3), puis 2 deniers à noble Amblard de Pigrerier, indivis avec Messire André de Malva, docteur.

François de St-Jeoire dit d'Antioche sut tirer parti des

(1) Communication de Mgr Piccard.
(2) Document en ma possession.
(3) En 1467 un de Malvanda était un des dignitaires de la suite de Jean Louis de Savoie. Académie Salésienne, tome XXII.

circonstances. Personnage éclectique, malgré l'incendie de son château en 1536, non seulement il embrassa la Réforme, mais il devint l'ami des Bernois et épousa même Marguerite, fille de Jean-Jacques de Wateville, advoyer de Berne.

En 1551, le 7 mai, François d'Antioche dit de St-Jeoire, seigneur d'Yvoire et baron d'Hermance, vend au Conseil de Berne représenté par Georges de Umgartten, bailli du Chablais, une maison « contenant environ deux espuyers » située à Yvoire, près de la halle, pour 43 écus d'or au soleil (Archives départementales à Annecy). Inventaire page 329.

En 1552, les Bernois prévoyant qu'ils allaient être obligés de rendre les Etats du duc, qu'ils avaient envahis en 1536, s'empressèrent de mettre en vente les biens d'Eglise. François de St-Jeoire dit d'Antioche acheta pour 8000 florins tous les biens des dîmes, chapelles et églises des paroisses de Messery et Nernier, de concert avec Bernard de Neuvecelle, seigneur de Nernier (1), 23 janvier 1552 (Quisard, notaire à Massongy).

François de St-Jeoire mourut, laissant deux filles Françoise et Bersabée-Percevande et un fils posthume, appelé Jean-Jacques, qui institua pour son héritier François Melchior de St-Jeoire, son cousin-germain, en lui substituant ses deux sœurs en cas de décès sans enfant, ce qui arriva.

Marguerite de Wateville épousa en secondes noces Bernard de Neuvecelle qui possédait les sept huitièmes de la seigneurie de Nernier, de qui elle eut une fille décédée sans alliance et dont elle fut héritière.

Marguerite de Wateville testa en 1574 et fit héritière ses deux filles Françoise et Bersabée dite aussi Percevande de St-Jeoire. Par transaction du 15 novembre

(1) Acte communiqué par Monseigneur Piccard. Minutes du notaire Quisard du 23 janvier 1552.

1579, Bersabée eut la seigneurie de Nernier et Françoise, sa sœur, celle d'Yvoire.

Bersabée-Percevande avait épousé en 1569 Charles de Brotty qui devint ainsi seigneur de Nernier et en deuxièmes noces Charles Fornier. Sa sœur, Françoise de St-Jeoire, épousa 1° Noble David-Nicolas d'Aubonne et 2° Noble Claude Forestier.

Les nobles Forestier, les nobles Favre et les nobles Fornier

La famille Forestier était peut-être originaire d'Yvoire, on trouve en 1391 Aymon Forestier d'Yvoire, clerc et notaire (1). En 1543, sur le terrier du château d'Yvoire, on relève Egrège Jean Forestier, notaire d'Yvoire, résidant à Thonon, tuteur d'Etienne Forestier d'Yvoire, son parent.

En 1589, Sancy, seigneur de Harlay, était arrivé à Genève à la tête d'une armée de deux mille hommes de troupes françaises, auxquels s'étaient joints les contingents de Genève ; il marcha sur Thonon. En passant devant Yvoire, Sancy fit ranger son armée face aux murailles, la garnison n'était que de cinquante hommes (2) ; après deux heures de pourparlers, la garnison capitula et sortit de la place avec les honneurs de la guerre.

En 1604, contrat de mariage entre Amblarde Forestier fille du seigneur d'Yvoire et Marc-Antoine Crespellani, gentilhomme de Modène, dot de la mariée : 4000 florins de Savoie ; don du mari à sa femme, 1000 écus d'or. (Archives Départementales.)

En 1627, le fils de Claude Forestier vendit la seigneurie d'Yvoire à Philibert Favre, seigneur de Félicia. Sept

(1) Piccard, Histoire de l'abbaye de Filly, page 124.
(2) Max Bruchet, Le château de Ripailles, Lettre de Sancy aux documents.

années après, ce dernier la revendit à noble Antoine Fornier de Thonon.

Jacques Fornier, seigneur d'Yvoire, fils du précédent, la vendit à son tour à noble Georges Bovier, seigneur de l'abbaye du Lieu à Perrignier le 8 juillet 1655. L'acte fut dressé par Claude-Louis Peillex, notaire royal, en présence de nombreux témoins.

En 1651, le 20 janvier, Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin et de Pancallier, baron de la Grande et Petite Bastie, seigneur de Coursinge, Cervens et tour forte de Dralliant, etc., gouverneur du duché de Chablais, Nernier et Gaillard, grand escuyer de Madame Royale, général de la cavalerie de Savoye, vend à noble et généreux Georges Bouvier de Thonon, mareschal de logis de la compagnie des gentilshommes archers de la garde de sa ditte altesse roiale, demeurant à la suite de la Cour, absent, Noble et généreux Anthoyne Bouvier, son frère et procureur spécial, divers droits sur la seigneurie d'Yvoire. (Archives Départementales.)

CHAPITRE IX

Familles notables d'Yvoire et d'Excenevex.

1° Familles nobles

Famille Bouvier, barons d'Yvoire. — Noble François Bovier, originaire de Lompnes en Bugey, apparaît dans l'histoire vers la fin du XIVe siècle. Il est châtelain de Blonay, près Lausanne, en 1399, lieutenant baillival de 1400 à 1403, châtelain de Monthey en 1407, de Grandson de 1412 à 1424, bailli du Chablais de 1433 à 1441 (1). Il épousa noble Jeanne Corday qui lui apporta en dot une maison sise à Villeneuve et d'autres biens assez considérables provenant des Pontverre. Cette maison devint la principale résidence de la famille Bovier jusqu'en 1588. A cette date, noble Ferdinand Bouvier, lieutenant baillival, châtelain de Chillon et hospitalier de Villeneuve, rêvait de rendre son pays conquis par les Bernois au duc de Savoie ; il était entré dans une conspiration (2) avec le baron d'Hermance, Isbrand Daux, de Lausanne, et quelques patriotes vaudois. Les troupes de Savoie devaient passer le lac dans la nuit du 12 au 13 décembre 1588 et s'introduire dans Lausanne. Mais, découvert, Ferdinand Bouvier n'eut que le temps de gagner à cheval les terres du duc de Savoie ; ses biens furent confisqués, plusieurs des conjurés et Marie de Crest, femme de Bouvier, livrés aux tortures.

Ferdinand Bouvier, âgé de 34 ans, passa en Piémont auprès du duc et prit part à la guerre du Milanais. Le 7 novembre 1591, l'infante Catherine d'Autriche le nomme

(1) A. de Foras. Armorial de Savoie, article Bouvier.
(2) Mgr Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales, dans Académie Chablaisienne, tome XXXIII.

sergent-major de bataille au fort des Allinges. Il est commandant en second au même lieu en 1592 ; il devient plus tard gouverneur des Allinges et y résida jusqu'en 1651. Il y eut auprès de lui son frère Jean Bovier et peut-être son fils Antoine qui fut capitaine au dit fort. On conserve au château d'Yvoire un bras en fer avec main articulée qui, selon la tradition, aurait été porté par Jean Bovier, amputé d'un bras à la guerre. D'une étude de M. Blavignac, il paraît toutefois ressortir que ce bras fut porté plutôt par Ferdinand Bovier. C'est le 14 septembre 1594 que Saint-François de Sales vint habiter le fort des Allinges comme missionnaire, dans le but de ramener au catholicisme le pays du Chablais. Ferdinand Bouvier était calviniste ; le saint missionnaire dans de longues causeries lui démontra les erreurs du protestantisme et le ramena au catholicisme. Il figura à Thonon à l'abjuration du 9 novembre 1598. Reçu bourgeois de Thonon, il acquit la seigneurie du Lieu à Perrignier, par acte du 16 mai 1605, au prix de 2660 pistoles. Il y mourut le 2 octobre 1637, âgé de 83 ans et fut inhumé dans l'église de Perrignier. Son fils Georges acheta la seigneurie d'Yvoire le 8 juillet 1655 de noble Jacques Fornier dit de Rivaz.

En 1734, nous trouvons dans le sommaire des fiefs (1).

« Illustre seigneur Messire Jacques Marie Bouvier, baron d'Yvoire et de Roveréaz, seigneur d'Allemand, Hons et Thollon, etc... confesse tenir et posséder sous la charge d'hommage lige :

« 1° La juridiction omnimode sur le château et ville d'Yvoire et le territoire d'Excenevex, avec le droit de pouvoir élire et nommer les officiers locaux, châtelains, procureur fiscal, curial et métral ; avec le pouvoir d'ériger : fourches patibulaires, pilier, carcant et autres instruments de justice, à laquelle juridiction sont annexés ;

(1) Archives Départementales. Sommaire des fiefs.

les hommes, hommages, censes, rentes, servis, tailles, tributs annuels, fonds, fiefs et directe seigneurie, chasse, pêche du dit Yvoire.

Parmi ses autres biens le seigneur consigne au même lieu une tuilière et place sur le bord du lac reconnue féodale. »

Cette tuilerie se trouvait dans les jardins du château, des restes de ses bâtiments existent encore près du lac, non loin de la rue qui conduit au débarcadère actuel.

En 1772, Jeanne-Marie-Marthe d'Yvoire, femme de noble Jean-François du Maney, contrairement au fidéicommis, inséré au testament de son aïeul Georges d'Yvoire, avait hérité de son frère, la baronnie d'Yvoire, qui par transaction du 10 août 1780 revint à François-Marie Bouvier, héritier substitué, arrière grand-père de Mr Félix baron d'Yvoire, propriétaire actuel.

Dans cette famille nous devons citer le baron François d'Yvoire (1) né au château de Loëx le 18 février 1834, décédé à Yvoire en 1918 ; Il fut député de la Haute-Savoie en 1869, fonda, sous les auspices de Monseigneur Dupanloup le journal « La Défense » en 1877 et le dirigea pendant quelque temps. Appelé plus tard à Rome par Léon XIII, il y dirigea le « Journal de Rome » en 1881 et 1882. Il a publié entre autres, la biographie du comte Conestabile, son collaborateur au « Journal de Rome » et une Etude sur l'arboriculture en Chablais, parue dans le tome IV des Mémoires de l'Académie Chablaisienne. La vie du baron François d'Yvoire, par M. de Laval, avec préface d'Henri Bordeaux, a paru à Paris chez Téqui, rue Bonaparte, en 1922.

2° *Nobles de Rovorée ou d'Essevenay.* — Il existait une famille noble d'Essavenay, Essenevay, citée plusieurs fois dans l'Armorial de Foras. Dans son article

(1) M. le baron François d'Yvoire eut un frère, Philibert d'Yvoire, qui hérita du château de Loëx près Bonne-sur-Menoge, où sa famille réside encore.

Rovorée, M. de Foras reconnaît que cette famille d'Essevenay n'en faisait qu'une avec celle de Rovorée dont quelques membres prirent indistinctement les deux noms. Le 13 octobre 1039, Burchard, abbé de St-Maurice en Valais, cède en précaire à Louis, fils de Guy, la villa de Essavenay (1). Où se trouvait cette villa ? Peut être à la ferme de la Tour, située en face l'église d'Excenevex ? La famille de Rovorée, alias d'Essevenay, avait son tombeau dans l'église de l'abbaye de Filly. Suivant certains auteurs, elle descendrait des rois de Provence (2) et aurait la même origine que la maison de Savoie.

Vers 1395, Jacques de Essenevay est en difficultés avec noble Mermet de Lugrin de Frise, commune de Messery (3).

En avril 1405, le même est en difficultés avec Girard de Nernier, chevalier (4).

Vers 1403, une Alexie d'Essevenay avait épousé Pierre de Vigny de Brens, notaire, qui possédait maison haute à Langin-la-ville ; elle mourut laissant une fille (5).

Un représentant de la famille de Rovorée vivait encore en Italie en 1920, octogénaire et sans postérité (6).

3° *Nobles de Cinquantod.* — Cette famille était originaire d'Evian.

Le 20 mars 1411, Pierre d'Allinges alberge des biens à Vinzier à Antoine Cinquantod, bourgeois d'Evian. En 1444, sur le terrier d'Yvoire, figure Provide Mermet Cinquantod, fils de feu Antoine, bourgeois d'Evian.

Le 26 mai 1426, Aymonet Pétavin d'Evian et Alexie son épouse, fille de Jean Cinquantod, reconnaissent tenir une vigne sous l'église de Saint-Bon, à Thonon. Or, en 1444, le curé d'Yvoire s'appelait Révérend Péta-

(1) Regeste Genevois. N° 194.
(2) Académie Chablaisienne, tome XXVIII, page IX.
(3) Armorial de Foras, article Lugrin.
(4) Armorial de Foras, article Nernier.
(5) Piccard. Histoire de l'abbaye de Filly, page 131.
(6) A. de Foras. Armorial de Savoie. Article Rovorée.

vin, on s'explique alors comment la famille Cinquantod d'Evian vint s'établir dans la région d'Yvoire.

Dans l'église de la Thouvière d'Evian, une chapelle dédiée à saint Pierre et saint Sébastien était en 1496 et 1578 de la présentation des nobles Cinquantod (1).

Le 27 juillet 1550, Vénérable Messire Philibert Cinquantod est chanoine de l'abbaye d'Abondance (2).

Le 1er mai 1565, le même est témoin dans un acte passé devant le château de Troches, à Douvaine (3).

Sur une terrier du château d'Yvoire (4) de 1547, une reconnaissance est signée en faveur de François de St-Jeoire par noble Barthelémy Cinquantod en son nom et au nom de Hugonin Cinquantod, son neveu, fils de feu noble Amblard Cinquantod. Il est parlé de noble Jean Cinquantod ; l'acte est passé en la maison de feu noble Jacques Cinquantod. Le 18 octobre 1540, noble Amblard Cinquantod avait été requis par les Bernois pour leur indiquer les biens de la cure d'Excenevex (5).

Ce domaine de la Tour fut acquis des Cinquantod par les nobles de Compois, barons de Féternes. Marie-Françoise, fille de Charles de Compois et de Jacqueline de la Fléchère, l'apporta dans la famille de son mari Georges Bouvier, baron d'Yvoire, dont les descendants furent souvent qualifiés seigneurs de Cinquantod au XVIIe et XVIIIe siècles.

Jeanne-Marie-Marthe fille de Marc-Antoine Bouvier,

(1) Académie Chablaisienne, tome XII, page LV.
(2) Académie Chablaisienne, tome I, page 8, note de M. de Foras.
(3) Académie Chablaisienne, tome XX, page 34.
(4) Pièce communiquée par M. le baron Félix d'Yvoire.
(5) Inventaire Bernois de 1540, publié par l'Académie Chablaisienne.

La Tour d'Excenevex formée de trois étages, avec fenêtres à accolades remonte à la fin du XVe siècle. Sa porte aux montants moulurés mais dont le linteau portant très certainement les armoiries de la famille de Cinquantod, a été remplacé par des poutres en chêne montre que la maison forte fut démantelée probablement par les bandes genevoises durant les guerres de 1589-1590 et 1602-1603.

baron d'Yvoire, apporte par son mariage, en 1760, ce domaine à M. François-Joseph du Maney. Une demoiselle du Maney le transmit à son mari, M. de Feu de Linières, puis à la fille de celui-ci, la Marquise de Moustier de Canchy. Les petits-fils de cette dernière le cédèrent en 1914 au comte Guy de Pourtalès qui le revendit en 1918 à M. Vaudaux, maire actuel d'Excenevex.

4° *Nobles de Malva.* — Cette famille est citée sur le terrier du château d'Yvoire de 1444. On y lit une reconnaissance de Jean de Malva d'Yvoire, fils de feu Jean de Malva, une seconde de noble Marie Malva, veuve de noble Pierre de Lugrin et tutrice de Pierre et d'Amédée de Lugrin, qui habitaient la maison forte de Frise, paroisse de Messery. (Cette alliance avec les de Lugrin n'est pas mentionnée dans l'Armorial de Foras.)

Sur le terrier du château d'Yvoire de 1496, nous trouvons noble André de Marva, fils de feu noble Jean de Marva. Il y avait là une erreur d'écriture due sans doute au notaire qui, étant étranger à Yvoire, a confondu Malva avec Marval abbaye, château et famille noble de Dardagny, canton de Genève (1). En effet, sur l'armorial de Foras, à l'article Châtillon, on relève que noble Jean de Malva, le 6 février 1370, passe à Lugrin une transaction avec Mermette Cuendat, femme de Peronnet de Chatillon. Sur le même armorial, à l'article Joly, Mathieu Joly, notaire, de 1451 à 1457, annobli comme secrétaire ducal, conseiller et bourgeois de Thonon en 1457, épouse en secondes noces Marguerite de Malva.

En septembre 1504, noble André, fils de feu noble André de Marval d'Yvoire, vend à noble Robert Pelletier, sommeiller du duc de Savoie, absent, divers cens dûs par un Mermet Druz de Massongy, acte passé à Massongy par le notaire Quisard Pierre (2).

(1) Suiv. Galiffe, les Malva du Chablais seraient des Marval.
(2) Monseigneur Piccard, Histoire de Massongy, page 32.

Le 2 juin 1527, François Tronc, de Songy, paroisse de Sciez, passe une reconnaissance en faveur de Philippe de Valpergue, seigneur du Villard sous Salève, à cause de ses fils et tributs acquis de feu noble André de Marna d'Yvoira et de Guillelmette de Amantier (Amancy) mariés (1).

En 1549, sur une reconnaissance en faveur des nobles Boccard de Filly, il est parlé de Messire André de Malva, docteur, à qui une rente est dûe par la famille Quiblier d'Essert, de Messery.

Nous ignorons l'origine et la fin de cette famille noble de Malva, comme le motif qui l'avait amenée à s'établir à Yvoire (2).

5° *Nobles de Mojonnier.* — En 1666, noble Claude César de Mojonnier, bourgeois de Thonon, possédait à Yvoire la maison située à droite en entrant dans Yvoire par la porte dite de Nernier et qui sert de nos jours d'habitation aux fermiers de M. le baron d'Yvoire. Cette maison est encore quelquefois appelée de nos jours La Mojonnière.

En 1660, Maître Pierre Mojonnier, notaire, est parrain à Yvoire.

6° *Nobles Forestier.* — Ils étaient originaires d'Yvoire, nous avons parlé d'eux dans le chapitre précédent.

7° *Nobles Verneau.* — Sur le terrier de 1547 conservé au chateau d'Yvoire, noble Eustace Verneau, habitant Nernier, passe une reconnaissance en faveur de François de St-Jeoire dit d'Antioche le 10 juin 1548 pour des terres situées au lieu dit Mercube.

8° *Nobles de Faucon.* — Le 26 février 1691, demoiselle Françon de Faucon, de Copponex, mandement de Cru-

(1) Académie Chablaisienne, tome XXIII, page LVIX.

(2) Il se pourrait que les nobles de Malva aient été attirés à Yvoire comme les Cinquantod par le curé Pétavin dont la famille habitait la région d'Evian d'autant plus qu'en 1370, Jean de Malva transige à Lugrin avec la femme de Perronnet de Châtillon.

seilles, enterre dans l'église d'Yvoire sa sœur, noble demoiselle Marie de Faucon, âgée de 20 ans, qui, revenant de Turin, avait été trouvée assassinée dans les bois de Filly Cérézi, M. Rivolat, de Chens, avocat, et son fils aîné, leurs parents assistaient à la cérémonie. (1).

9° *Nobles d'Arerex.* — Sur le terrier de 1547 se trouve une reconnaissance de nobles Jean, Charles, Claude et Louis, fils de feu noble Aimé d'Arerex d'Hermance, pour des biens à Essert, commune de Messery. Amed de Villaz, notaire, reçoit procuration de leur tuteur noble Guigue de Curset. En 1612, on trouve noble Charles d'Arerex demeurant à Douvaine (2).

Les nobles d'Arerex sont cités dans l'Histoire d'Hermance (3) où ils étaient propriétaires.

10° *Nobles de Marcley.* — Cette famille possédait le domaine de Cérésy, situé sur le territoire d'Excenevex, son nom de famille était celui de Mathieu de Filly. On trouve dans les régistres paroissiaux : le 7 mai 1729, est décédé noble Jean-Baptiste, fils de noble François Marcley d'Excérésy, capitaine au régiment de Chablais, a été inhumé dans l'église d'Excenevex, âgé d'environ 42 ans.

La famille de Marcley a vendu son domaine et réside actuellement à St-Jorioz, près Annecy.

11° *Nobles de Bavoz.* — Nous relevons sur les registres de la cure d'Yvoire : le 27 janvier 1658 a été parrain noble Laurent de Bavoz, en 1666, noble Nicolas de Bavoz est parrain, il est remplacé par noble Laurent de Bavoz son père (4).

Le 6 juin 1679, est né et a été baptisé Pierre, fils de

(1) Archives de la cure d'Yvoire. Voir le procès verbal au Ch. XII.
(2) Piccard. Histoire de Massongy, page 351.
(3) Fontaine Borgel. Histoire d'Hermance, page 67. Genève 1888.
(4) Il y avait une autre famille de Bavoz à Chambéry, noble Bavoz membre du Sénat de Savoie. En 1773, noble de Bavoz, avocat fiscal, à Chambéry.

noble Nicolas de Bavoux et de Jeanne Ducret de Nernier.

Le 16 octobre 1683, est né Jacques, fils du sieur Nicolas de Bavoux et de Jeanne Ducret de Nernier.

On retrouve cette famille à Nernier au XIXe siècle, mais sous le nom de Bavoux. Madame Perret née Bavoux décédée en 1922 à Nernier, semble avoir été la dernière du nom.

12° *Nobles de Boccard.* — Nous avons vu au chapitre précédent que les nobles Boccard de Filly possédaient des censes ou Reconnaissances féodales en 1549 à Yvoire et à Essert. Les Boccard habitaient Filly, leur maison familiale est aujourd'hui possédée par la famille Morand, et la famille Blanchet-Affolter ; on y voit encore une cave voûtée et le cachot également voûté.

Cette famille est restée en Italie et réside à Rome. M. le baron Roland de Boccard a publié dans le tome XXIX de l'Académie Chablaisienne (1916) la relation des réjouissances faites dans la ville de Thonon à la solennité de la Feste du Bienheureux Amed, duc de Savoie, du 5 au 12 avril 1682, Noble Gabriel Boccard étant alors syndic de Thonon. Durant la dernière guerre le baron Félix de Boccard, lieutenant de vaisseau dans la marine italienne, opéra un débarquement dans une des îles Illyriennes. L'habitation ancienne de la famile des nobles Boccard, à Thonon, se trouvait sur la place du Château (1).

13° *Nobles de Malvanda.* — Messire de Malvanda est cité en 1549 sur la reconnaissance des nobles de Boccard. En 1647, un de Malvanda faisait partie de la suite de Jean-Louis de Savoie (2).

Les armoiries de cette famille ont été reproduites dans Geneva 1928, page 299.

(1) Académie Chablaisienne, tome XXIX, page 30, communication de M. le juge Jacques Dubouloz.

(2) Académie Salésienne, tome XXII, Deonna. Les Collections lapidaires au Musée d'Art et d'Histoire.

II. — Familles notables

Arpin. — En 1444, Uldric Arpin, du village de Chevilly, est procurateur de la confrérie du St-Esprit d'Excenevex. En 1491, à Chevilly, est cité Arpin Maurice. En 1494, Pierre Arpin, fils de Guillaume de Chivillier, paroisse de Essenevay, est reçu gratis bourgeois de Genève par l'intercession de noble Ludovic Vesperis (1). Ces nobles Vesperis ou Vêpres pouvaient avoir une commune origine avec Hugonnet Pictet dit Vespres, cité dans le terrier d'Yvoire de 1444. Des Arpin ont émigré de nos jours à Genève et Chamonix.

Baud. — Cette famille est originaire des Gets, où un de ses ancêtres était notaire au XVIIIe siècle.

Boccard. — Cette famille est originaire de Messery, où un Boccard était syndic en 1492.

Bullat. — Cette famille habite Chevilly ; divisée en plusieurs branches, elle apparaît dans la région avec Pierre Bulat, fermier de la tuilerie des Bois, entre Filly et Cérésy en 1663. Il se marie avec Claudine Forestier, il a un fils André baptisé le 2 mars 1667, le parrain est André Cholet, de Viuz-en-Faucigny. Georges Bullat, ouvrier tuilier à la même tuilerie en 1708. Un Bullat était tuilier à Crevy en 1870.

Des membres de cette famille se sont établis à Aix-les-Bains, en Algérie, à Yvoire, à Veigy.

Canton. — On trouve en 1673 Pierre Canton, tuilier, originaire de Novache aux Etats de Milan. Une branche de cette famille s'est établie au hameau de Lagraie, commune de Chens. En patois piémontais Canton veut dire celui dont la maison est au coin de la rue.

Champoury. — En 1330, il est parlé de la dîme de Champoury, située sur Yvoire (2). En 1409, Mermet

(1) Alfred Covelle. Le livre des bourgeois de Genève. En 1480, Louis Vespéris était écuyer de Jean-Louis de Savoie évêque de Genève, lequel nomme le 23 mai 1482, noble Louis Vespéris, châtelain de Montréal.

(2) Piccard. Histoire de l'abbaye de Filly, page 94.

Champury, François Miguet et Mermet de Challes, tous trois d'Yvoire, mènent sur leur barque trois cents grosses pierres de molasse de Coudrée à Ripailles pour la construction du château (1). La famille Champourry, divisée en plusieurs branches, existe à Yvoire, Chevilly et Nernier.

Clerc. — Cette famille est une des plus anciennes d'Excenevex ; un Clerc Maurice est ordonné diacre en 1497. Une branche de cette famille s'est établie à Nernier, une autre à Margencel, d'autres à Paris.

Collomb. — Cette famille, originaire de Nernier, vint s'établir à Yvoire dans le courant du XIXe siècle. Elle a donné un prêtre Rd Joseph Collomb, curé de la Muraz en 1890, puis premier aumônier du collège des frères de Passy à Paris. Le neveu de ce dernier est colonel de génie à Lyon ; un autre était médecin à Douvaine.

Crottet. — Cette famille, originaire du petit Lancy, canton de Genève, est venue s'établir à Chevilly, par une alliance avec la famille Bulat.

Duborgel.— Famille originaire de Messery déjà citée en 1492 sur le terrier de l'église de Messery (2).

Duchamp. — Cette famille est venue de Margencel à Yvoire en 1793.

Duchêne. — Cette famille, citée en 1444, est représentée de nos jours par M. Duchêne Etienne, maire d'Yvoire, grand blessé de guerre.

Dufour. — Pierre et Claude Dufourd, naufragés en 1787 François, fournier d'Yvoire en 1732. Cette famille possède de nos jours l'Hôtel du Port à Yvoire.

Dufresne. — Le 3 octobre 1582, Bernard du Fresne, fils de feu Pancraud d'Yvoire, baillage de Chablaix, chappuis (menuisier) est reçu bourgeois de Genève, moyennant 6 escus et 1 seillot (3).

(1) Max Bruchet. Histoire du Château de Ripailles.
(2) Le terrier de l'église de Messery, 1492, est conservé au château de Beauregard.
(3) Covelle. Le livre des bourgeois de Genève.

Favre. — Le 28 décembre 1646, Estienne Favre, fils de Loys, originaire d'Yvoire, maistre cordonnier, est reçu bourgeois de Genève, moyennant 30 escus et un seillot pour l'incendie (1).

Fert. — Un membre de cette famille abjure le protestantisme à Thonon en 1598 entre les mains de Saint-François-de-Sales. On trouve en 1763 Joseph, fils de discret Philibert Fert à Yvoire. Michel Fert, maire d'Yvoire de 1809 à 1813, Aimé Fert, maire de l'an VI a l'an XIV (1798-1806).

Gantin. — En 1758, décès de Claude Gantin, natif de Bellevaux, habitant Excenevex, âgé de 44 ans, des branches de cette famille se sont établies à Chevilly, Ecuchefate et Filly, commune de Sciez et à Veigy.

Georges. — En 1673, Jacques Georges est chirurgien à Yvoire, il était fils de Claude Georges et de Philiberte de Bellegarde, sa femme, originaire de Thonon.

Gervais. — Le 6 novembre 1755 est né Jacques, fils de Pierre Gervais, de la paroisse de Margencel, habitant Excenevex. En 1773 on trouve Pierre Gervais employé dans les gabelles de sa Majesté.

Cette famille qui existe à Yvoire a fourni deux maires à la localité. François Gervais, maire pendant 43 ans, décoré de la Légion d'honneur, décédé en 1926 et Guillaume Gervais, neveu du précédent, qui inaugura le monument des soldats d'Yvoire morts pendant la guerre de 1914-1918. Pierre Gervais, élu sous lieutenant de la Garde nationale le 24 février 1793.

Jeandin. — En 1768, Jacques Jeandin, originaire de Margencel, réside à Nernier.

La Croix. — Famille de Chevilly, déjà citée en 1659. — En 1663, Etienne La Croix est fermier de la tuilerie des Bois.

Marcet. — On trouve un Marcet ministre protestant à Yvoire vers 1540, cette famille sortait de Sciez. En 1471,

(1) Ibidem.

Jean Marcet est notaire à Matignens (Sciez). En 1559, honorable Pierre, fils de François Marcet, eut des démêlés avec Claude Chevalier ministre de Sciez. En 1595, Claude Marcet alla faire souche en Suisse. Laurent Marcet continua la famille à Sciez et Marignan et devint syndic de Sciez en 1598 (1).

Vers 1880, le docteur Marcet, de Genève, venait construire une villa sur les bords du lac entre Yvoire et Excenevex. Quoique Covelle porte les Marcet de Genève originaires de Meaux, près Paris, il est fort possible qu'ils descendent des Marcet de Filly. On connaît la tendance des familles genevoises à rattacher leur origine aux réfugiés français ou italiens du XVIe siècle ou à ceux de la Révocation de l'Edit de Nantes. Or beaucoup de ces noms se retrouvent encore dans nos villages de Savoie.

Magnin. — Il y eut deux familles Magnin à Yvoire. Pour la première nous trouvons en 1677, le 24 décembre, le décès à Yvoire de Nicolas Magnin, de Sallanches. Pour la seconde, le 4 avril 1799, Marin Magnin de Sales, près Rumilly, épouse Michelle Thorens d'Yvoire.

Marquet. — Venus à Cérézi en 1880 comme régisseurs de M. Bartholoni, se sont établis à Excenevex et à Filly. M. l'abbé Marquet, curé-archiprêtre d'Annemasse, appartient à cette famille.

Mermet. — Pierre à feu Pierre, cité sur le cadastre de 1738.

Novel. — Cette famile, déjà à Yvoire en 1444, a donné en 1520 le notaire Pierre Novel. En 1700 et 1707, Maître André Novel, notaire et Châtelain d'Yvoire. En 1721, Discret Pierre Novel, notaire.

Ils habitaient la maison dite de la Tour, entre l'église et la rive du lac. Les murs de cette maison étaient surmontés d'une corniche en tuf taillé, analogue à celle du château.

(1) Piccard-Filly et Piccard. Inventaire des parchemins de Coudrée, N° 103.

Peytavin. — Est le nom du curé d'Yvoire en 1444, à l'article des nobles de Cinquantod, nous avons parlé d'Aymonet Pétavin d'Evian qui avait épousé Alexie fille de Jean Cinquantod. Cette famille était originaire d'Evian. En patois évianais, on appelle pétavin le rubus ou fruit de la petite ronce.

Pignier. — Cette famille citée sur le terrier de 1444 et le cadastre de 1738 est venue s'établir à Nernier au XIXe siècle. On trouve Etienne Pignier, syndic d'Yvoire en 1693.

Pissot. — Originaires de Séchex-Margencel, les Pissot vinrent fermiers du baron d'Yvoire dans le courant du XIXe siècle et y restèrent plus de 60 ans.

Quiblier. — Plusieurs familles Quiblier sont venues au cours des siècles se fixer à Yvoire ; elles ont toutes pour lieu d'origine le village d'Essert où cette famille existait déjà en 1492.

Un Quiblier figure parmi les noms des chefs de famille d'Yvoire qui abjurèrent le protestantisme en 1598. Un Jean Quiblier vint d'Essert à Yvoire au XVIIIe siècle ; il était syndic d'Yvoire en 1793.

Rollard. — Le 30 novembre 1520, François Rolard figure parmi les bourgeois d'Yvoire qui nomment des procureurs de la ville d'Yvoire ; il était de la famille Rolard de Massongy, aujourd'hui Roulard (1).

Servage. — Cette famille qui apparaît à Messery au XVIe siècle, est venue s'établir à Excenevex comme fermiers de M. le baron d'Yvoire ; une de ses branches s'est établie à Loëx, près Bonne-sur-Menoge.

Cette famille aurait-elle une commune origine avec la famille noble Servage d'Hauteville, qui figure dans la généalogie de la famille Quisard de Massongy et avec noble Servage, capitaine de lances sous Amédée VIII dans son expédition contre le duc de Milan ? (2).

(1) Mgr Piccard. Histoire de Massongy, page 370.
(2) Costa de Beauregard. Souvenir du règne d'Amédée VIII, dans l'Académie de Savoie

Thorens. — La famille Thorens figure sur le terrier d'Yvoire de 1444.

En 1491, on rencontre Discret Jean Thorens, notaire à Yvoire, fils de Jean fils de Nicod Thorens, bourgeois d'Yvoire et Discret Alain Thorens, notaire, fils de Discret Jean Thorens, fils de Nicod de Chilly (hameau de Douvaine). Cette famille remonte à Aymon Thorens de Chillier, clerc de l'autorité impériale, notaire public, qui, en 1385, le 7 mai, dresse un acte en faveur de Mermet Quisard, damoiseau (1) à Massongy.

Le 20 novembre 1787, le châtelain Thorens se transporte d'Yvoire à Massongy pour visiter les chemins en compagnie du conseil (2).

Cette famille a fourni deux prêtres à la fin du XVIIIe siècle. Un de ses membres était notaire et maire de Thonon en 1885 ; ce fut lui qui inaugura le funiculaire de cette ville ; vers la même époque un de ses parents était notaire à Bons. Une branche de cette famille s'est établie à Vézenaz, canton de Genève.

Tissot. — Le 7 mai 1327, Etienne Tissot, de Chevilly, paroisse d'Excenevex, est témoin à Coudrée (3). Cette famille existait encore à Chevilly en 1500.

Vaudaux. — Cette famile est originaire d'Habère-Lullin. D'abord fermier de M. le baron d'Yvoire à Excenevex, M. Vaudaux a acheté la ferme de MM. de Canchy, héritiers de M. du Maney qui l'avait eue des Bouvier d'Yvoire. Voir plus haut l'article des nobles de Cinquantod.

Vuarnet. — Cette famille, originaire d'Essert, hameau de Messery, apparaît à Yvoire dès 1598. En 1682, Philibert Vuarnet, du dit Yvoire, officier provincial, est âgé de huitante-deux ans, il meurt le 29 décembre 1684 ; il est inscrit sergent ducal, royal, soit huissier.

(1) Académie Chablaisienne, tome XIV, page 246.
(2) Monseigneur Piccard, Histoire Massongy, page 260.
(3) Académie Chablaisienne, tome XXXIII, page 32.

En 1692, un Vuarnet d'Yvoire est mis en prison à Yvoire par M. d'Ambre, capitaine dans le régiment de cavalerie française de St-Maurice. Vuarnet était accusé d'avoir voulu passer avec son bateau des cavaliers de la compagnie dans le pays de Vaud pour les faire déserter. Conduit à la prison de Thonon, on le fit évader dans la nuit du 16 juillet 1692. Pour ce fait, la ville de Thonon fut condamnée à cent écus d'amende (1). La Savoie était alors occupée par les armées de Louis XIV. Cette première famille Vuarnet s'éteignit au XVIIIe siècle.

Peu avant la Révolution, une seconde famille Vuarnet, venant d'Essert, vint s'établir à Yvoire ; elle fut surnommée : *les Populo* ; ses descendants existent encore à Yvoire.

L'étymologie du nom de Vuarnet dérive du patoirs Vouargne, Ouargne espère d'épicéa (sapin) dont le bois lourd et imputrescible sert à faire des planchers de barque et de fenières. On retrouve le mot Ouargne écrit Vuarne sur un document du XVIe siècle de Chézery (Ain) publié par M. le chanoine Tournier, de Belley. Vuarnet serait donc un diminutif de Vuarne.

Une famille bourgeoise de Romainmotier, canton de Vaud, aujourd'hui éteinte, s'appelait Vuarnex (2). Le nom est donc bien d'origine patoise.

Habitants de Chevilly au XVIe siècle. — Sur un registre de reconnaissances féodales de 1500 en faveur de Jean de Neuvecelle, co-seigneur de Nernier, conservé au château d'Yvoire, nous trouvons les noms suivants :

Jean de Balme ; Etienne Soujeon ; Pierre Arpin ; Mermet Chambrier ; Jeanne et Claude Tissot ; Jacques fils de feu Benoit Arpin ; Pierre fils de feu Jean Arpin ; Egrège Mermet Cornut, secrétaire du duc de Savoie, habitant Filly ; Aymon fils de Maurice Arpin ; Aymonet

(1) Académie Chablaisienne, tome XIV, page XXIV.
(2) Maxime Reymond. Histoire de Romainmotier, page 171

fils de feu Guillaume et fils de feu Jean Arpin ; Jean de Carementrant fils de feu Michaud.

Habitants d'Excenevex au XVIIe siècle. — Sur un recueil de reconnaissance envers Georges Bouvier, baron d'Yvoire, Claude Pesin, notaire, nous relevons les noms de familles suivants : François fils de feu Bernard Arpin ; Bernard fils de feu Maurice Mauri ; Salomé fils de feu Martin de la Porte ; Antoine fils de feu Caude Floret, veuve de Maurice Davaux ; Claude fils de feu François, fils de feu Nicolas de la Croix, du Villars, meunier au Paquis (moulin Riguet) ; Jacques, fils de feu Amblard, fils de Amed Thorens d'Excenevex ; Jean, Hippolyte, Jacques et Louis fils de feu Jean Clerc ; Pierre fils de feu Amblard Thorens ; Pierre et Andréa enfants de feu François Thorens ; Amed fils de feu François Portier dit Galon ; Charles, Jacquemine Muzier et Claudine fille de feu François Portier; Bastienne fille de feu François Chapuis; Bernard fils de feu Martin de la Porte; Pierre, Claude et Jean-Claude Perrin, fils de Gabriel de la Porte; Antoine fils de feu Antoine Dubré ; Jeanne-Françoise fille de feu François Chapuis ; Claude fille de feu Nicolas Arpin dit Fivra Mocze ; Claudine et Maurize filles de feu Perrin Thorens ; François fils de feu maître Jean Clerc ; Fert Philibert fils d'Amable Fert d'Yvoire, habitant Excenevex.

Sur le Rôle des tailles et contributions imposées par Leurs Excellences de Berne rière le baillage de Thonon en 1550 et conservé aux archives de Lausanne on trouve pour Excenevex :

Guillaume Chnaulx, 190 florins ; Jacques Chnaulx, 145 florins ; Jacques fils pupil de Jean Chnaulx ; Amblard Chnaulx, Rolette veuve de Jehan Vacherand ; Johan Vionnier le jeune, 45 florins ; Johan Vionnier l'ainé, 302 florins ; Pierre Vionnyer ; Rolin de Livonge, 45 florins ; Aymo de Livonges, 40 florins ; Jehan Cretallat, Amblard de Livonges, 360 fl.; Philibert Thorens.

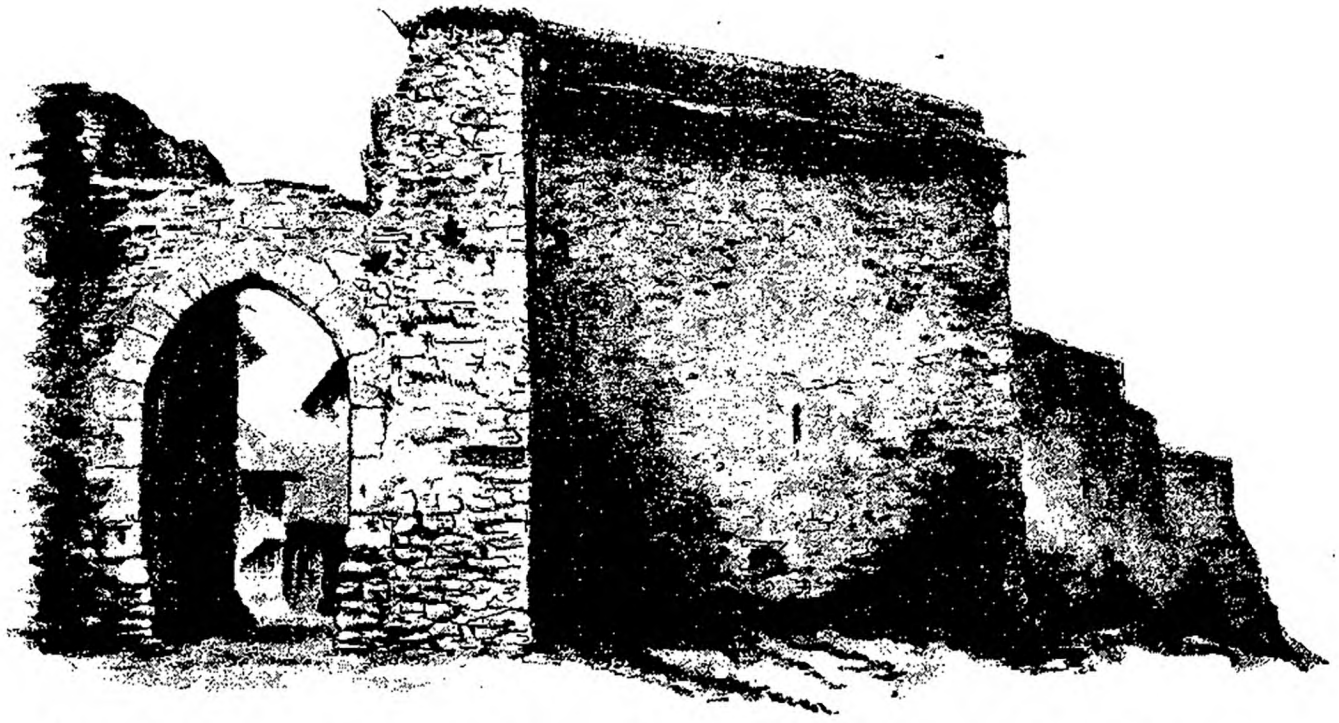

Yvoire. — Vue des remparts et Porte dite de Rovorée avant 1900 (Dessin de M. J. BAUD, secrétaire de l'Académie Chablaisienne)
La porte était surmontée d'une tour carrée démolie par la municipalité vers 1877

CHAPITRE X

LA VIE RELIGIEUSE

Origines. — La charte de Pierre d'Yvoire, chevalier (1264). — L'abbaye de Filly et l'église d'Yvoire. — Visites pastorales.

Les Burgondes, peuple germanique, établi comme alliés des Romains sur les deux rives du Rhin de 417 à 430 de notre ère, s'étaient convertis au catholicisme au contact des populations gallo-romaines. Ecrasés par les Huns en 437, ils furent conduits par les soins d'Aetius, patrice des Gaules, dans la Sapaudia (Savoie) (1) qui s'étendait d'Yverdon sur le lac de Neuchâtel jusqu'aux environs de Grenoble. Ce pays avait été ravagé par les invasions périodiques des Barbares (Alamans, Vandales) depuis l'an 250 et presque dépeuplé. Aussi les Burgondes, répartis dans les domaines abandonnés, furent reçus par les habitants, dit Paul Orose, non comme des étrangers, mais comme des frères malheureux.

C'était en l'année 443. Leur capitale était Genève. Sainte Clotilde princesse burgonde, sortait de la messe à Genève quand l'envoyé de Clovis lui présenta au nom de son maître une bague en or et sa demande en mariage. Sa sœur Sedeleube, dite Frédegaire, fit construire une église dans les environs de la ville (in suburbano Genavensi). Leur oncle St-Sigismond, roi des Burgondes fonda l'abbaye de St-Maurice en Valais où reposaient les corps des martyrs de la Légion thébéenne. Pour faire vivre les moines, il assura à l'abbaye d'immenses fonda-

(1) Chanoine Gros. Histoire de l'Abbaye de St-Maurice.

tions (1). Nous trouvons une partie de ces fondations à Excenevex, Filly, Sciez, Massongy. Dans les chartes, déjà au XIe siècle, les abbés de St-Maurice agissent comme seigneurs souverains dans la région.

Le 13 octobre 1039, Burchard, abbé de St-Maurice, cédait en précaire, probablement à la famille de Rovorée, la villa d'Essavenay (Excenevex) (2).

Le 29 octobre 1245, l'abbé et le chapitre de St-Maurice avaient remis à titre d'alleu à Béatrix, veuve d'Henri d'Allinges et à ses fils des terres avec la maison forte de Forons et la forêt de Coudrée (3).

C'est vers 1010 que l'abbaye de Filly fut fondée par Burchard, abbé de St-Maurice, archevêque de Lyon et frère de Rodolphe, roi de Bourgogne (4). L'abbaye de Filly s'élevait sur les bords du Vion, à 5 ou 600 mètres de Cérésy. Les moines qui résidaient à Filly appartenaient à l'ordre de Saint Augustin.

En 1180, le 7 mars, un chanoine de Filly, Dalmace de Rovorée, est présent à Nernier, en compagnie de Wilhelme de Chevilly, à la confirmation d'une donation faite par un nommé Boson, religieux, à l'abbaye de St-Maurice (5).

En 1250, le pape Innocent IV, par bulle du 9 septembre, soumettait à l'abbaye de Filly les églises de Sciez, Excenevex, Yvoire, Perrignier, Burdignin, ainsi que les chapelles de Nernier et Chavannex. (Ecclesias de Sie, Essevenay, Evyre, Perrigniaco, Burdignin) (6).

Cette décision du souverain pontife en faveur de l'abbaye de Filly décida les seigneurs de ces localités à des arrangements à l'amiable avec l'abbaye.

(1) Hugo de Claparède. Les Burgondes jusqu'en 443. Genève 1909.
(2) Regeste Genevois, N° 194.
(3) Abbé Piccard. Histoire de l'Abbaye de Filly, page 30.
(4) Abbé Piccard. Histoire l'Abbaye de Filly.
(5) Regeste Genevois, N° 417.
(6) Chanoine Piccard. Histoire de Filly, page 38.

C'est ainsi que le 25 mai 1264, Pierre d'Yvoire, chevalier, ainsi que Pierrette, son épouse, cèdent au couvent de Filly les dîmes des « novales » sur toute la paroisse d'Yvoire. Ces dîmes étaient prélevées sur les champs nouvellement défrichés. Il cède également tous ses droits et possessions sur le bois de Fescley et le petit bois de Vorsey.

Il cède également tous ses droits de possession et de domaine sur la terre située entre la vigne de Champourry et la route qui tend d'Yvoire vers Fescley. Pour tout cela, l'abbaye de Filly donne à Pierre d'Yvoire 40 sous genevois et un boisseau de froment. A Pierrette, son épouse, une vache et son veau et à dom Anselme de Compey, qui paraît être le seigneur du lieu, un boisseau de froment. Un arrangement est également fait entre l'abbaye de Filly et Révérend Girod, chapelain d'Yvoire, au sujet des dîmes de Beyna. (1).

Cette charte, très importante pour Yvoire, nous montre que le culte catholique était organisé depuis fort longtemps dans la localité, puisqu'il s'y trouvait des dîmes, une église, un chapelain.

L'église d'Yvoire a pour patron Saint-Pancrace, qui subit le martyre à Rome ; une église de cette ville lui est dédiée ; or, cette église est commise spécialement à la garde des Augustins. Saint-Pancrace est en quelque sorte le patron de cet ordre religieux et comme les religieux de Filly étaient des Augustins, il est à pésumer que ce sont eux qui ont donné ce saint patron à l'église d'Yvoire (2).

Les archives d'Etat de Turin possèdent un rôle du XIIIe siècle des gens du monastère de Filly sujets aux tailles et redevances. C'est un rouleau de parchemin intitulé : « Vieilles extentes de la maison de Filliez d'oultre l'eau

(1) Académie Salésienne, tome XXXIII, page 313.
(2) Communication de M. l'abbé Dubois, ancien curé d'Yvoire, docteur en théologie, ancien élève du Séminaire français de Rome.

du Vion, 1220 ». La plupart des anciennes familles de Filly, Excenevex et Yvoire y figurent. (1).

Au XIVe siècle, par suite de donations, l'abbaye de Filly possédait 200 journaux de bois et broussailles sur Excenevex et des terres en plusieurs endroits du Chablais. Mais, par contre, elle devait distribuer annuellement trois cents coupes (2) de blé aux pauvres de Messery, Massongy, Nernier, Yvoire, Excenevex, Sciez, Chavanex, Filly.

En 1301, dans un accord entre Martin, abbé de Filly, et Jean de Mariniens, on trouve comme témoins Amédée de Rovorée, chanoine et Jean d'Exérégy, frère convers (3).

Vers 1327, Félicie de Nernier et Jean Bally, son fils, échangent avec l'abbé de Filly des biens et hommes taillables aux Epagnier contre dix coupes de froment de revenu, mesure de Thonon . C'est pourquoi la dite Félicie en fit la reconnaissance le 21 février 1330 sur la dîme de Nernier et de Champurry, cette dernière dîme située sur Yvoire (4).

Dans les comptes de Guillaume de Châtillon, châtelain d'Evian, chargé par le comte de Savoie de reconstruire Yvoire, du 18 août 1323 au 1er novembre 1324, la ville d'Yvoire ayant été brûlée en partie au mois de janvier 1317, l'abbé Giraud, prêtre d'Yvoire, reçoit 40 sols de Genève pour travaux au mur de clôture d'Yvoire, au-dessus de l'église.

En 1345, le 30 octobre, noble Jacques, fils de Guillaume de Compey, légua par son testament à l'abbaye de Filly ses biens depuis la Dranse jusqu'à l'Arve. Il demande à être enseveli au tombeau de ses prédécesseurs, dans

(1) Chanoine Piccard. Histoire de Filly, page 51.
(2) La Coupe de blé, mesure de Thonon, pèse 42 kilos.
(3) Piccard. Filly, page 71.
(4) Piccard. Filly, page 94.

l'église de l'abbaye. La famille de Compey avait possédé Yvoire au XIIIe siècle (1).

En 1352, le 28 février, dans une contestation entre Henri d'Allinges, seigneur de Coudrée et l'abbaye de Filly, la cause fut portée devant le juge du Chablais, siégeant à la halle de Thonon, qui fut pris comme arbitre avec le jurisconsulte Jean Bally, de Nernier, et le notaire Thomasset Albi, d'Yvoire (2).

En 1359, le châtelain d'Yvoire s'étant permis de molester les hommes de l'abbaye à Excenevex et Ecérésy, villages qui renfermaient douze feux relevant du monastère, son but était de les soumettre à sa juridiction, les religieux recoururent au comte Amédée VI, lui exposèrent qu'ils avaient toujours joui du mère, mixte empire et juridiction omnimode sur ces hommes, sauf au dernier supplice réservé au châtelain de Thonon. Le prince fit droit à leur requête et ordonna à ce dernier de maintenir ce privilège comme par le passé et d'empêcher toute innovation à l'avenir (3).

En 1391, on trouve Aymon Forestier, d'Yvoire, clerc et notaire. (4)

Visite pastorale de 1413. — L'évêque Jean de Bertrand visite Excenevex le 3 juin 1413. Révérend Messire Jean de Vaud, chanoine de Filly, est curé d'Excenevex ; il est de bonne vie ; la paroisse renfermait 24 feux et était du personnat du monastère de Filly.

La sacristie se trouvait dans un grand dénûment. L'évêque ordonne l'acquisition d'une custode, d'une bannière, de l'image du Christ et de celle du patron ; la réparation d'une patène et des burettes. L'évêque donne une année pour réaliser ces améliorations.

Monseigneur de Bertrand visite ensuite l'église d'Yvoi-

(1) Piccard, Abbaye de Filly, page 103.
(2) Piccard, Filly, page 114.
(3) Piccard, Filly, page 116.
(4) Piccard, Filly, page 124.

re avec son annexe de Nernier ; les deux paroisses réunies comptent quarante feux et 25 florins de revenus. La conduite de son curé Messire Pierre de Evonet n'est pas édifiante. L'évêque le fit appelér le 6 juin suivant au monastère de Filly et là, en présence de l'abbé et des religieux, il le reprit sévèrement de ses désordres et le menaça de la privation de son bénéfice. La sacristie était pauvre, l'évêque prescrivit l'acquisition d'une étole et d'un manipule. L'église est en très mauvais état. Il n'y a ni l'image du Christ, ni celle de St-Pancrace, patron du lieu ; le clocher est à refaire et dans le chœur se rencontre le banc de la dame ou châtelaine du lieu, ce qui était sévèrement défendu (1).

Quant à l'église de Nernier, elle est à l'avenant ; il lui manque une custode, un livre pour les offices solennels, l'image du crucifix et celle de St-Martin, patron du lieu. Les églises d'Excenevex, d'Yvoire et de Nernier sont du personnat de l'abbaye de Filly.

Visite pastorale de 1443. — Barthélémy de Corneto, évêque de Montefiascone, au nom de l'évêque de Genève, François de Mez, qui siégeait alors au concile de Bâle, procède à la visite des paroisses du diocèse. Le 19 mai, il est à Filly. Le monastère, toujours sous le vocable de Notre-Dame, était composé de huit chanoines réguliers dont six prêtres, un diacre et un novice sous la prélature de Louis évêque de Viseu ; ils vivaient sans règle ; l'évêque les réforma et leur donna un règlement (2).

Les paroisses relevant de l'abbaye sont toujours Filly, Sciez et son annexe Chavanex, Excenevex, Yvoire et son annexe Nernier, Perrignier et Burdignin.

En 1444, d'après le terrier du château d'Yvoire, Jean Peytavin est curé d'Yvoire. Ce prêtre appartenait à une famille d'Evian. En 1426, Aymonnet Pétavin d'Evian et

(1) Piccard. Filly, page 130.
(2) Piccard. Filly, page 148.

Alexie son épouse, fille de Jean Cinquantod, reconnaissent tenir une vigne sous l'église de St-Bon à Thonon (1). C'est probablement à la suite de cette alliance que les Cinquantod vinrent s'établir à Yvoire et Excenevex. Il en est sans doute de même pour les de Malva, originaires également des environs d'Evian.

En 1468, Jean de Compey, abbé de Filly, avant d'aller occuper l'évêché de Turin, présentait le 14 octobre un curé pour Excenevex en la personne de Révérend Messire Mathieu Claude, chanoine de Filly (2).

Visite pastorale de 1470-1471. — Mamert Fichet, originaire du Petit Bornand, évêque d'Hébron et vicaire général de l'évêché de Genève, procédait à la tournée pastorale du diocèse. Le 13 mars 1471 il visitait l'église de St-Symphorien d'Essenevay qui avait 22 feux et quinze florins de revenus. Le chanoine de l'abbaye de Filly, qui en était le curé, la faisait desservir par Révérend Pierre Ferrand. L'évêque prescrivit la confection d'un voile peint, d'un calice surmonté d'une hostie comme armorial du corps du Christ.

Le même jour, le prélat inspectait l'église de St-Pancrace d'Yvoire avec son annexe de Nernier ; elle comptait trente feux et cinquante florins de revenus. Le curé titulaire Messire Peronet Michaud, religieux de Filly, était absent, son vicaire présent Laurent Converset n'avait pas été présenté à l'évêché ; il lui est enjoint de montrer ses lettres de prêtrise avant la fête de la St-Jean. Les recommandations portent sur la dotation de l'autel de St-Juste, sur la défense à d'autres qu'aux clercs et aux nobles d'entrer dans le chœur et sur les réparations à exécuter au presbytère.

L'église de St-Dominique de Genève avait reçu une

(1) Académie Chablaisienne. Aux environs d'Evian on désigne en patois sous le nom de pétavin le fruit violacé de la petite ronce ou rubus.

(2) Piccard, Filly, page 161.

partie notable des reliques de St-Symphorien, martyrisé à Autun au IIIe siècle. Elle en céda à plusieurs églises de notre diocèse entr'autres à celle d'Exoenevex par la puissante médiation de l'abbaye de Filly (1). L'abbé de Filly était auprès de l'évêque de Genève le personnage ecclesiastique le plus en vue du diocèse.

Vers 1473, parmi les chanoines de Filly, on trouve Révérend Messire Arpin Jean de Chevilly dont un parent exerçait la fonction de notaire, Révérend Clerc Maurice, diacre en 1497, et encore vivant en 1518 et 1523.

En 1475, Révérend Messire Peronet de St-Trivier de Certaux, au diocèse de Lyon, chanoine de Filly, résigna la cure d'Excenevex. Révérend Obert était curé d'Yvoire-Nernier (2).

Visite pastorale de 1481-1482. — Claude Rup, évêque de Claudiopolis, suffragant de Jean Louis de Savoie, visite le 22 Janvier l'église paroissiale d'Yvoire et son annexe de Nernier.

Le nombre des feux était le même qu'en 1471. Le curé titulaire était Révérend Messire Nicod, de St-Jeoire ; étant moine de l'abbaye d'Abondance il faisait desservir la paroisse par Révérend Messire Girard Vernier. Le prélat prescrit à noble Claude de Rovorée de doter la chapelle de Saint-Juste ; celle du St-Esprit manquait d'un calice, cependant elle possédait de nombreux patrons dans les membres de la confrérie du même nom et un revenu de dix florins que percevait le recteur, maître Jacques Portier (3). La chapelle de la Vierge avait trente florins de revenus sous la charge d'une messe quotidienne. Le recteur Messire Humbert Constantin reçut ordre d'y ouvrir une fenêtre et de dresser un inventaire des titres.

(1) Piccard. Filly, page 164.
(2) Piccard. Filly, page 171.
(3) La confrérie du St-Esprit, que l'on trouve établie au XVe siècle, était une association chrétienne de secours mutuels envers les pauvres de la paroisse.

Le lendemain, 23 janvier 1482, l'évêque visite la chapelle d'Essenevay qui avait le même nombre de feux et le même revenu qu'en 1471. Le sacristain du monastère y exerçait le rôle de curé ; il la faisait desservir par un prêtre du nom de Pierre Gonet.

Le presbytère se trouvant dans un état déplorable, il fut ordonné de le réparer dans les cinq ans en lui consacrant cinq florins par année. (1)

En 1510, on trouve comme curé d'Excenevex Révérend Esprit Martin, du diocèse de Turin, très probablement religieux de l'abbaye de Filly (2).

Visite pastorale de 1518. — Cette visite fut faite par Pierre Farfeni, évêque de Beyrouth. Le 16 avril 1518, il passe à Excenevex ; la paroisse a pour curé le chanoine Messire Pierre Gringallet, sacristain de l'abbaye de Filly, qui est remplacé par Révérend Claude Moynat.

La paroisse d'Yvoire compte trente-six feux et Nernier sa filleule en a 25. Son curé Messire Claude de la Fontaine la fait desservir par Révérend Messire Claude d'Antioche. Son revenu est de 80 florins. Elle renferme deux chapelles : celle de St-Juste du patronnage du seigneur d'Yvoire avec charge d'une messe hebdomadaire et celle du St-Esprit dont les paroissiens sont patrons et où le recteur, Révérend Messire Jacques Portier, célèbre deux messes par semaine (3).

---

(1) Piccard. Abbaye de Filly, page 168.
(2) Chanoine Rebord. Complément du Dictionnaire du Clergé, 1921, page 246.
(3) Piccard. Abbaye de Filly, page 177.

CHAPITRE XI

La Réforme. — Inventaire des biens d'église. — Les ministres protestants (1536-1598). *Conversion du Chablais* (1594-1598).

Les Bernois avaient occupé le pays de Vaud et le Chablais sur la fin de janvier 1536. Quatre années se passèrent sans innovations ; mais en 1540, Berne délégua dans toutes les paroisses des agents chargés de dresser un inventaire exact des biens et bénéfices de chaque église. Ces biens furent bientôt confisqués ou cédés aux ministres de la nouvelle religion.

Voici le relevé de l'inventaire bernois d'Excenevex et d'Yvoire :« Biens de la cure d'Excenevex pris le 18 octobre 1540 par la révélacion de noble Amblard Cinquantod. Assavoir une maison et grange de deux espueds (1) size au dit lieu avec les places, appartenances jouxte le chemin public devers le lac, le cimetière du dit lieu de dessus, les communes devers la montagne et affronte à la dicte église devers le vent. Item une pièce de terre contenant environ une pose située au territoire de Cherolle, jouxte le chemin public devers le levant la terre et pré de Thomas Rosset devers le soleil couchant et le pré de noble Jacques Cinquantod devers le lac. Item le diesme assis à Chivillier (Chevilly) appartenant à la dicte cure, indivis avec plusieurs gens qui vaut par année environ sept coppes (2) mesure de Thonon. La chapelle de St-Georges à laquelle il y avait une pose de terre laquelle ils

(1) On appelait espued la portée d'une poutraison, soit 4 à 5 mètres.
(2) La coupe de blé, mesure de Thonon, valait 42 kilogs.

assurent avoir été vendue à Amblard de Lavoinge (1) size au territoire du Marterey. Et tant a ce qui touche les censes de la cure ils disent que Monseigneur le curial Forestier en a l'inventaire; item une pièce de vigne contenant environ deux sellions size au territoire de la Grange du Chastel, laquelle il assure avoir été vendue au dit de Lavoinge ».

« S'ensuyvent les biens appartenant à la cure d'Yvoire pris le 18 octobre 1540 par la révélation de Michel Champurry et Odinet Du Cheyne procureurs. Une maison avec un petit curtil et autres appartenances jouxte les murailles de la ville devers le soleil levant, le chemin public devers le couchant, le cimetière devers le lac et la maison des héritiers d'Antoine Griffend devers la montagne. Item, une pièce de vigne size au territoire du Bochet contenant environ une pose, jouxte la terre de Pierre et Claude Perier devers la montagne, la terre de noble Jehan Loys Joly de Thonon devers le soleil levant. Item le desme appartenant à la dicte cure vallant par année environ de quinze a vingt coppes plusieurs fois moins moitié froment et moitié avoine mesure d'Yvoire, inclus le diesme du vin et chenevo. Et touchant les censes et revenus ils n'en savent rien. Item au dit Yvoire est la chapelle de St-Jude en laquelle il ne se trouve ni droits ni titres a présent. Item une autre du St-Esprit laquelle ils disent appartenir à la parroche et peuvent valoir par année environ cinq florins de revenus. Item plus a visite l'église de Nernier filliole du dit Yvoire et ne scavent a qui il appartient, ils disent y avoir baillé un inventaire à Monseigneur le secrétaire Forestier. Item au dit Nernier une chapelle de St-Sébastien en laquelle il y a une maison située au dit Nernier, elle est admodiée par le dit baillif de Gex. Item au dit Nernier une autre chapelle de Nostre-Dame en laquelle il y a une maison qui est

(1) Pour de Livonge, famille de la localité à cette époque.

admodiée par le dit baillif de Gex. Item plus une autre chapelle de Saint-Michel de laquelle ne se trouve ni biens, ni droits quelconques toutefois se dit qu'elle est de la fondation de cent florins. » (1).

A cette époque, vivait à Yvoire, Discret Antoine d'Antioche, prêtre d'Yvoire ; il figure sur le terrier de 1543, conservé au château d'Yvoire. Le ministre protestant d'Yvoire reçut 18 coupes d'avoine, trente coupes de froment et 200 florins à prendre sur les aumônes de l'ancienne abbaye de Filly. Il en fut de même pour le ministre d'Excenevex et pour celui de Messery (2).

Au moment de l'Invasion Bernoise, le couvent de Filly comptait 8 chanoines ; un d'entre eux embrassa le nouvel Evangile ; c'était Bernard Marcet, d'une famille originaire de Filly, et qui devint pasteur à Yvoire, puis à Margencel (3) ; son exemple semble avoir été suivi par Florentin d'Echallon, lequel reçut de Berne une pension viagère (4).

Cependant la fortune sourit aux armes de Savoie ; par le traité de Lausanne et la convention de Nyon, signée le 30 octobre 1564, le Chablais fut rendu au duc. Les Bernois avaient stipulé que la religion réformée serait respectée. Aussi les ministres protestants restèrent dans les cures.

En 1567, André Audinet est ministre des paroisses d'Yvoire et d'Excenevex ; Claude Duret, ministre des paroisses de Messery et Nernier (5). Ce dernier l'est encore en 1579 (6). Spectable Jérôme Dubois est ministre du Saint Evangile et pasteur des églises de Messery et

(1) L'Inventaire Bernois de 1540 a été publié par l'Académie Chablaisienne.
(2) Piccard abbaye de Filly, page 193.
(3) Max Bruchet. Le château de Ripailles, page 202.
(4) Académie Salésienne, tome XXIII. — Liste des abbés des Monastères de St-Augustin, page 230.
(5) Max Bruchet. Le château de Ripailles, page 559.
(6) Emile Vuarnet. Histoire de Messery et Nernier, page 103.

Nernier en 1588 (1). Il baptise Pernette Quisard à Massongy, le 3 mars 1598 (2). Pierre Cornuz est ministre de Messery en 1596. En 1589, le gouverneur des Allinges, baron d'Hermance, après avoir mis des garnisons en plusieurs endroits du baillage de Thonon, permet au ministre de Messery, nommé Michaud, de faire la Cène, prescher et baptiser afin de n'effaroucher personne. « Mais, dit la chronique (3), il n'y avait point d'exercice en tout le baillage que là. »

On était de nouveau en guerre avec la France et Genève, les routes n'étaient pas sûres. En mars 1592, Pierre Genet, du village de Chevilly, commune d'Excenevex, apportait à Thonon 40 florins des contributions de février, lorsqu'arrivé au pont de Marclaz il se vit dépouiller par cinq ou six arquebusiers et gens de pied italiens ou savoisiens (4). Ces soldats mercenaires étaient la plaie de l'époque.

En 1593, un événement inattendu vint changer la face des choses. Henri IV abjurait le protestantisme (25 juillet 1593). Les ligueurs conclurent avec lui une trève dans laquelle le duc de Savoie et Genève furent compris.

Conversion du Chablais (1594-1598)

La paix conclue, le duc de Savoie, désormais tranquille du côté de la France, résolut de ramener le Chablais au catholicisme. L'évêque de Genève, résidant à Annecy, envoya sur les lieux des missionnaires qui durent se retirer. C'est alors que François de Sales, prévôt du Chapitre, demanda et obtint l'autorisation de partir pour la mission du Chablais ; s'étant adjoint son cousin Louis de Sales, ils vinrent frapper, le 14 septembre 1594, à la forteresse des Allinges, où ils furent reçus

(1) Ibidem.
(2) Académie Chablaisienne, tome XX, page IX.
(3) Archives de Genève. Manuscrits historiques, volume 67.
(4) Abbé Piccard. Histoire de Thonon. Volume I.

par le baron d'Hermance, gouverneur, et noble Ferdinand Bovier, son lieutenant (1). De là, chaque jours, ils parcouraient les campagnes, prêchant dans les villages, dans les champs, sur les routes. Après trois années de labeur, François de Sales appela à son aide des prêtres savants qu'il plaça dans les villages.

Le chanoine Grandis accepta les paroisses de Douvaine et Loisin ; le chanoine Théodore Warouf-Gondan celles d'Yvoire et d'Excenevex ; Louis de Sales se réserva celle de Brens.

Le chanoine Warouf était né à Gouda, en Hollande (2) ; docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, c'était un homme de valeur et c'est ce qui explique le choix de Saint François de Sales. En 1587, il était curé de Lucinges, en 1589 curé de St-Laurent, en 1591 chanoine de La Roche, en 1597 curé d'Yvoire et d'Excenevex. En 1600, il est curé de Corsier ; il meurt en mai 1631.

En juillet 1597, des Pères Capucins et des Pères Jésuites vinrent aider Saint François. Le 20 septembre 1598, des quarante-heures eurent lieu à Thonon au milieu d'une grande affluence de peuple. Le duc de Savoie étant arrivé le 28 septembre et le légat du pape, cardinal Alexandre de Médicis, deux jours plus tard, les populations du Chablais furent invitées à se rendre de nouveau à Thonon pour les secondes quarante-heures. La cérémonie commença le 1er octobre, des processions de plusieurs communes du Chablais s'y rendirent. Cependant quelques seigneurs refusaient de se convertir. Le 6 octobre, le duc les chassa de ses états par un édit. Parmi ces derniers se trouvait le seigneur de Nernier, de Brotty, colonel de chevau-légers, qui se retira à Nyon.

Le lendemain de cet acte de rigueur (7 octobre 1598), les paroisses de Ballaison, Messery, Hermance, Coudrée

(1) Ancêtre de M. le baron d'Yvoire.
(2) Chanoine Rebord. Dictionnaire du clergé.

allaient abjurer l'hérésie ; elles étaient conduites par le père Sébastien, prédicateur capucin : « C'était, dit l'abbé de Baudry, le fruit de ses infatigables travaux, car ce bon père pour avoir occasion de catéchiser les paysans, travaillait avec eux dans les vignes » (1).

La paroisse d'Excenevex alla abjurer à Thonon le 8 octobre 1598 ; les noms des chefs de famille sont :

Arpin Bernard, Jacques, Pierre et Nicolas ; Chatellena Jean ; Chezal Françoise épouse de Jacques Portier ; Garnier Claude et Marguerite ; Genet Bernard ; Girod Nicolas ; Gobel Philibert ; de Livonges Louis ; Mottu Amédée ; Terenes Jean ; Thorens Jean.

La paroisse d'Yvoire y alla le 19 octobre, les noms des abjurants sont :

Champuri Pin ; De la Chenal Claude ; Du Chesnes Bernard et Jeanne ; Criblier Jeanne ; Fers Claude ; Du Fresne Jean ; Grès Jean ; Larpin Bernarde ; de Livonge Pierre ; Marcet Françoise ; Mermilliod Claude ; Michel Jean ; Mignet Pin ; Novel Hippolyte et Philibert ; Pignier Bernard, Guillaume et Claude ; Des Portes Blaise ; Melchior et Nicolas ; Thorens Claude et Philibert ; Vionnet Mermet ; Vuarnet Jacques.

A Nernier, l'abjuration n'avait été pour beaucoup qu'une simple formalité, plusieurs même, bateliers de leur métier, l'avaient esquivée en y envoyant leurs femmes. Si l'on en croit une tradition locale, lorsqu'il leur fut défendu de se servir de l'église pour le culte reformé, ils allèrent construire un temple en planches sur le terrain communal de l'Uche du Crot, non loin de l'endroit où s'élève de nos jours la chapelle de Notre-Dame du Lac.

L'exemple de la noblesse locale n'était d'ailleurs pas fait pour décourager les mécontents. On connaît la

(1) Abbé de Baudry. Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais, tome II, page 238.

résistance du colonel de Brotty. Le seigneur d'Yvoire Claude Forestier n'abjura que cinq années plus tard, en 1603, entre les mains de saint François de Sales. Le seigneur de Beauregard, Isaac d'Allinges, aima mieux s'exiler ; il mourut à Genève le 7 juin 1654. Marguerite de Brotty, dame de Nernier, fervente calviniste, n'abjura qu'à son lit de mort, le 23 octobre 1648, à l'âge de 75 ans.

Le pays converti, il fallut songer à assurer le service religieux. Par lettres patentes du 5 octobre 1598, une commission fut chargée de dresser l'inventaire des revenus ecclésiastiques du Chablais.

Cette commission, composée de Messire Claude d'Angeville, vicaire général, de noble Claude Marin, procureur fiscal, d'un secrétaire et d'un charpentier, visita le 6 novembre Excenevex, Yvoire, Nernier et Messery.

Excenevex. — L'église est en très mauvais état, toit rompu, pas de portes, plancher inférieur pourri, pas de cloches, pierre d'autel non dressée.

Yvoire. — Le toit et la voûte du chœur sont tombés, pas de plancher inférieur, pas de cloches, l'une est engagée à Genève depuis un an pour 200 florins, la pierre d'autel a été trouvée vers la fontaine, réparations 2000 florins.

Nernier. — En assez bon état, pierre d'autel non dressée, réparations 300 florins.

Messery. — En assez bon état, sans pierre d'autel, ni cloches, réparations 200 florins.

Pendant le mois d'août 1600, l'évêque Mgr de Granier convoqua un synode pour régler les bénéfices des cures du Chablais ; le résultat de l'enquête fut le suivant : (1)

« L'église de St-Pancrace d'Yvoire avec son unie de

(1) Charles Auguste de Sales. Vie de St-François, édition Vivès, page 228.

St-Martin de Nernier sont toutes deux sans maison, c'est-à-dire sans cure, celle d'Yvoire a quelques biens stables, les autres sont en partie vendus, en partie aliénés, les dîmes dépendant en partie de l'abbaye de Filly, que les chevaliers de St-Maurice et Lazare possèdent en partie, sont perçues par certains gentilhommes laïques. »

« L'église de sainct Pierre apostre, du village de Messery a sa maison de cure avec quelques biens stables, le reste est aliéné, certaine partie des dismes appartiennent au prieuré de Dovaine, au chapitre de l'église cathédrale de St-Pierre de Genève, usurpée par les hérétiques genevois, l'autre partie est possédée par certains gentilshommes et une autre encore dépend de l'abbaye de Filly. »

A la suite de cette enquête, Nernier fut réuni à Messery a sa maison de cure avec quelques biens stables, paroisses du Chablais reçurent un traitement fixe de 70 écus d'or. Mais les chevaliers de Saint-Maurice et Lazare opposèrent une résistance opiniâtre à la reconstitution des bénéfices des paroisses sujettes de l'abbaye de Filly. L'évêque, Mgr de Granier, dut faite acte d'autorité ; par ordonnance du 28 septembre 1601, il assigna à chacun des curés d'Yvoire et de Messery comme traitement soixante coupes de froment à prendre annuellement sur les censes féodales dépendant de l'abbaye de Filly (1). Messire Moccand Bernard fut nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex.

---

(1) Piccard. Abbaye de Filly, page 482.

CHAPITRE XII

Les curés d'Yvoire de 1601 à 1793
Inventaires des meubles de l'église d'Yvoire et de l'église d'Excenevex en 1784

Moccand Bernard (1601-1642). — Le 24 septembre 1601, il est nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex par décision de Monseigneur Claude de Granier. Il était né à Sixt et prêtre du 6 mars 1599 (1). Sous son ministère, le 2 juin 1610, saint François de Sales, instituant la cure de Reyvroz en faveur du Révérend Bernard de Montpiton, annexait à cette cure la dîme de Cerisier (Ecérézi), situé sur la paroisse d'Excenevex, jusqu'à ce que le dit curé perçoive les dîmes et fruits de son église que tiennent les hérétiques (2).

Le 12 avril 1616, Révérend Bernard Moccand assiste comme témoin en compagnie de saint François de Sales à l'établissement des Barnabites dans le collège de la sainte maison de Thonon, fondé par le saint évêque (3). Monseigneur Jean François de Sales visite la paroisse d'Yvoire en 1624. Le curé d'Yvoire, décide l'évêque, devra célébrer la messe à Excenevex tous les mercredis, y confessera et communiera à Pâques et y dira la messe les jours qu'il y vaquera aux confessions et communions et quand il y administrera le sacrement de mariage et aux enterrements (4).

Le 22 avril 1637, Révérend Moccand échange avec noble Antoine Fornier, seigneur d'Yvoire, un pré appartenant à la cure, situé sur Yvoire, au lieu dit les

(1) Mgr Rebord. Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève.
(2) Archives de la cure d'Yvoire.
(3) Académie Salésienne, tome XXXIII, page 151.
(4) Archives de la cure.

Changes ou les Chauges, contre une place d'arbres aujourd'hui cultivée en jardin.

Révérend Moccand mourut en Février 1642.

D'Usillon Jacques (1642-1657). — Né à Thorens, prêtre le 23 décembre 1634, il est nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex le 15 mars 1642 ; il meurt en 1657. (1)

Soudan Pierre (1657-1672). — Né à Thorens, prêtre de 1652, économe de St-André sur Boëge, le 9 décembre 1654. Il est nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex le 29 novembre 1657 (2).

Les registres de la cure d'Yvoire, très bien tenus, commencent le jour de l'arrivée de ce prêtre.

En 1658, il a pour vicaire Révérend Pernet (3). En 1660 il fait faire le retable de l'autel, sa corniche et 6 chandeliers. Le 3 octobre 1662, il baptise François, fils de noble Georges Bouvier, seigneur d'Yvoire, cornette entretenu, et maréchal des logis des gentilshommes archers des gardes du corps de son Altesse Royale et de demoiselle Marie de Compois sa légitime femme.

En 1663, il reçoit la visite de Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex en tournée pastorale : « Le dit curé est exhorté de tenir les petites écholes pour l'instruction et l'éducation des enfants de la paroisse leurs pères étant exhortés de le recognaître de ses soins. »

Les années suivantes, Rd Soudan s'occupe des réparations de son église et de celles de la cure. En 1664, il fait construire à ses frais l'escalier de pierre, la galerie de bois, les fenêtres de la cuisine, les chambres tendant à la galerie de pierre. En 1665, il érige l'autel du Rosaire dans l'église d'Yvoire. Parmi les donateurs il signale le legs de deux pistoles d'Antoinette Vigoureux de Salins, épouse de Maître Pilliex, notaire et chatelain du dit lieu.

(1) Monseigneur Rebord. Dictionnaire du clergé.
(2) Monseigneur Rebord. Dictionnaire du clergé.
(3) Archives de la cure.

En 1668, il fait faire l'autel de la sacristie avec les ferrures entièrement à ses frais.

A cette époque il fallait donner un ducaton pour pouvoir être inhumé dans l'église d'Yvoire ou celle d'Excenevex.

Le 12 novembre 1662, Perrin de Livonge dit Valot a été inhumé dans la nef de l'église d'Yvoire pour avoir légué une pistole qui a été employée au paiement du grand crucifix et des petits qui sont sur l'autel. Le 31 mars 1665, on a enterré Mathieu Champurry dans la nef de l'église, car il a légué un ducaton avec lequel on a refait le calice le 4 novembre 1665. Guillaumaz Desportes a été inhumée dans la nef de l'église d'Excenevex, elle a donné six florins employés au parement des croix, etc. Le 23 janvier 1669, est décédé François Bally de Larringes, granger à Exirisier (Cérésy), il a été inhumé au cimetière d'Excenevex au quartier des étrangers soit des habitants non communiers, etc. etc.

Rd Soudan fut en procès au sujet des dîmes d'Ecérésy données à la cure de Reyvroz par St-François de Sales. En 1665, il avait passé une transaction avec Messire Jean-Jacques de Genève, curé de Reyvroz, Pelliez, notaire. En 1671, il passe un accord avec Rd André Dupanloup, curé de Reyvroz, par lequel ce dernier cède au dit Soudan la dime d'Ecérézy moyennant la cense annuelle de vingt-quatre ducatons, acte de Me Berthet, notaire. En 1663, transaction avec Pierre Bulat, Etienne Lacroix comme fermiers de la tuilerie des Rds Pères Barnabites ; cette tuilerie appelée Tuilière des bois était l'ancienne tuilerie de l'abbaye de Filly. Rd Messire Pierre Soudan mourut le 5 janvier 1672.

Rd Ducrest Gaspard (1672-1677). — Docteur en théologie, chanoine de St-Pierre de Genève, né à Thônes, tonsuré en 1663, il est nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex le 26 janvier 1672 (1).

(1) Mgr Rebord. Dictionnaire du Clergé.

Il obtient du Sénat de Savoie, par acte du 19 août 1673 que les communiers de la paroisse d'Excenevex soient astreints au paiement de la dîme du vin dans la dite paroisse à la côte seize, c'est-à-dire un litre sur seize.

En 1674, le 4 avril, noble Georges Bouvier, baron d'Yvoire, fait un legs de cinquante florins annuels sous la condition de célébrer 25 messes basses chaque année à la charge du vicaire. Plus tard, son fils Jacques Marie Bouvier et dame Peronne Thérèse Costaz, son épouse et baronne d'Yvoire, firent une fondation de 12 messes basses dans leur chapelle sous le vocable de J. M. J. érigée dans l'église d'Excenevex pour laquelle ils donnent la somme de 24 florins par année qu'ils ont assurée sur leur pré de la Carnaféry, situé à Excenevex.

Visite pastorale. — Le 9 juillet 1673, eut lieu la visite pastorale de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. L'évêque renouvelle son exhortation de 1663 sur les écoles. Il enjoint aux paroissiens d'avoir une pixyde avec son soleil et une boîte pour porter le Saint sacrement, le tout d'argent, un graduel et un antiphonaire, de placer une chaire haute dans la nef.

L'évêque visite la chapelle de la confrérie du Rosaire en faveur de laquelle honorable Marie Vigoureux, veuve de maître André Peillex, châtelain, a donné et légué la somme de trois cents florins pour célébrer une messe tous les mois à son intention. Fait et prononcé en présence de Maître Michel Vidal, d'honorables Pierre Canton, Mathieu Champourry, François et Bartholomé Desportes, Bernard Mignet.

Noyade et descente de justice. — « Le 11 aoust 1673, vers les 4 heures du soir je me suis exprès transporté dès Yvoire jusqu'à Excenevex où étant j'ai trouve Maître J. B. Maillard, Jacques, fils de Maître Philibert Vuarnet d'Yvoire et Isidore Messon d'Excenevex lesquels portaient Bernard Larpin du village de Chevilly qui s'était

noyé il y avait environ 8 jours étant un peu transporté et dehors de jugement et trouvé dans l'eau du Vion Après les informations dûment faites par les sieurs juges, procureurs d'office et greffiers du dit Yvoire et Excenevex qui m'auraient dits devant témoins qu'il y avait lieu de lui donner la sépulture au cimetière d'Excenevex. En présence de Maître Baptiste Maillard menuisier, de Jacquet Vuarnet Pierre Novel et Jacques Georges, chirurgien, tous d'Yvoire, nous l'avons inhumé au cimetière d'Excenevex.

« Signé Faudijot, prêtre résidant à Yvoire vu l'absence du curé Ducret. »

Durant le ministère du curé Gaspard Ducrest, nous relevons comme vicaires à Yvoire :

1. Révérend P. Faudijot ; il signe les registres du 5 janvier 1672 au 11 août 1673 ;

2. Rd Messire Jacques Boysson, prêtre et vicaire en 1674 ;

3. Rd. J. Pin, signe le 8 juin 1675 ;

4. Rd Nicolas Benoit, prêtre assistant, était né à Neuvecelle et prêtre du 26 février 1673, il passa vicaire à Douvaine.

Révérend Ducrest demanda son changement, il quitta Yvoire le 2 juin 1677 pour la cure de Scionzier (1).

Rd Desplant Pierre (1677-1714). — Né à St-Nicolas-de-Véroce, prêtre en 1673, il est nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex le 2 juin 1677 ; il meurt en Mars 1714. (2)

Le 22 août 1687 a lieu la visite pastorale de Mgr d'Arenthon d'Alex. L'évêque exhorte le curé de tenir les petites écoles pour l'instruction et l'éducation des enfants de la paroisse.

Le 28 juin 1693, nouvelle visite pastorale du même évêque.

(1) Voir Académie Salésienne, tome XXII, page 194.
(2) Voir Académie Salésienne, tome XXII, page 214.

« Les paroissiens ont convenu entre eux que ceux qui voudront se faire inhumer dans l'église donneront une aumône applicable aux réparations d'icelle, sâvoir dix florins pour les chefs de famille et cinq florins pour ceux qui n'ont pas communiés, ils seront obligés de maintenir le sous pied dans l'endroit de leur sépulture. Fait et prononcé en présence de Michel Vidal, de Maître André Novel notaire et châtelain du dit lieu, des Bartholomé Desportes et Etienne Pignier syndics. Jacques Canton, Pierre Novel, fils d'Abraham, Pierre, fils de Bernard Novel, Anthoine Thorens, Pierre Thorens, conseillers, Charles Nycot, Pierre Duchêne et de presque tous les paroissiens du lieu, tous assemblés sur le cimetière devant l'église ».

Révérend Desplant soutint un long procès avec les Pères Barnabites, administrateurs de la maison des Arts de Thonon, au sujet des Novales de la dîme d'Outre-Vion (1683).

En 1687, lors de la visite pastorale de l'Evêque, les habitants d'Excenevex réclamèrent du curé d'Yvoire la messe dans leur chapelle dimanches et fêtes, à teneur d'une sentence de l'official de Genève du 20 novembre 1674. Le curé d'Yvoire refusa de s'y soumettre, prétendant que cet arrêt était personnel et n'obligeait que son prédécesseur (1).

Rd Desplant fit faire à ses frais plusieurs réparations à l'église et à la cure. En 1678, il acheta deux bustes, l'un de St-Symphorien pour Excenevex et l'autre de St-Pancrace pour Yvoire ; ces bustes coûtèrent quatre écus blancs à Thonon. La même année il fit blanchir l'intérieur de l'église d'Excenevex, la façade et la chaire. En 1680, il acheta deux chérubins pour l'autel du St-Sacrement d'Yvoire, qui lui coûtèrent deux ducatons. Le 5 juin

(1) E. Piccard. Académie Chablaisienne, séance du 10 juin 1912.

1680, il va à Genève acheter deux falots pour deux quarts d'écus la pièce. En 1690, Pernette Bolliet donne cent florins pour l'église.

En 1682, il y eut une peste de bétail (fièvre aphteuse) et le 12 mai de la même année un tremblement de terre tel que « la vaisselle faisait « brin » dans les rateliers. »

En 1703, le frère du curé Desplant, Rd Messire Nicolas Desplant, est vicaire d'Hermance ; il devient curé de Chézery, près Bellegarde, en 1705 ; son neveu Maître Pierre Desplant est notaire, collégié et commissaire d'extentes. La nièce du curé Desplant, Nicolarde Desplant, épouse Pierre Thorens d'Yvoire ; le même jour Gaspard Desprez-Déplant, bourgeois de Sallanches, épouse Jacquemine Novel d'Yvoire.

A cette époque, voici quel était à peu près la liste des professions exercées à Yvoire.

En 1679, décès de maître Antoine Miège, maréchal, âgé d'environ six vingt ans, assisté par sa fille et ses voisins. On trouve en 1680 Pierre Mermillod, tisserand ; en 1687 Bernard Novel, tailleur.

En 1694, Mathieu Champourri, maréchal. En 1695, Barthelemy Déportes, maître-maçon. En 1700 Maître Pierre Arpin, charpentier à Yvoire. Jacques Mouillard, menuisier. Jacques Georges, chirurgien, en 1673. Maître André Novel notaire et châtelain d'Yvoire.

En 1708, Georges Bullat, tuilier. En 1704, Maître Joseph Dufrêne, bourgeois de Thonon, fermier des revenus du château d'Yvoire.

En 1707, Maître Philibert Thorens, cordonnier. Maître Pierre Champury, charpentier.

Passage des Luzernois

Les Luzernois étaient des protestants qui vivaient dans la vallée du Lucerna en Piémont, sur le revers du Briançonnais et du Queyras, chassés de cet endroit par les troupes de Louis XIV et de Victor Amédée II sous les

ordres de Catinat, ils sont conduits en Suisse en 1686 et s'établissent dans le canton de Vaud.

En 1688, les Luzernois se rassemblent le long du Rhône, dans le mandement d'Aigle, pour entrer en Valais et de là en Chablais. On mobilisa tous les hommes valides pour les porter au secours de Thonon et d'Evian et monter la garde le long du lac. Au bout d'un certain temps, comme les milices locales commençaient à se décourager, on envoya de Chambéry 70 dragons et 220 fantassins du régiment de Montferrat en avant garde. St-Gingolph, Meillerie, Evian, Margencel et Yvoire reçurent un détachement de troupes (1).

Les Luzernois, se voyant surveillés, rebroussèrent chemin et retournèrent à Lausanne. Ils recommencèrent l'année suivante. Partis de Nyon dans la nuit du 26 au 27 août 1689 au nombre de un à deux mille, ils débarquèrent de nuit entre Nernier et Yvoire, à l'embouchure du ruisseau de Mercube, près du moulin de ce nom ; ils s'y retranchèrent en attendant le jour par un double fossé parallèle au ruisseau, distant d'une soixantaine de mètres et qui existe encore derrière le chalet de la propriété Naville (2).

La route passait dans Yvoire, ils sommèrent les habitants d'ouvrir leurs portes, sinon ils donneraient l'assaut ; les portes furent ouvertes et les Luzernois continuèrent leur route sur Sciez où le curé leur abandonna sa cave. Ils allèrent camper près de St-Jeoire, puis par Sallanches, Megève, Tignes, le Mont-Cenis ils regagnèrent leurs vallées.

(1) Académie Chablaisienne, tome VI, page 238.

(2) Communiqué à l'auteur par feu M. le baron François d'Yvoire. Un de ces fossés a neuf mètres de largeur sur 1 m. 50 de profondeur, l'autre six mètres au fond. Les terres furent amoncelées entre les deux fossés. Le sentier qui va des falaises d'Yvoire à Nernier passe dans ces fossés derrière le chalet de Madame Naville.

La tradition s'est conservée chez M. Dufour à l'hôtel du Port.

Une troisième tentative des Luzernois avorta complètement, débarqués au Locon, ils saccagèrent l'église du Biot, mais ils furent défaits et, battant en retraite, ils se réfugièrent à Genève.

A la suite de ces troubes, une jeune fille de 20 ans fut trouvée assassinée dans le bois de Filly (1) le 28 nov. 1690 Spectable Martiny, avocat au Sénat et juge d'Yvoire, ainsi que le curé Desplant partirent pour la visiter ; elle avait la gorge coupée et était percée de 8 coups mortels. Le curé Desplant, ayant béni la fosse, la fit enterrer dans le bois en présence de Georges Bullat, Pierre Forestier et Jean-François Dubourgel, tuiliers de la tuilerie des Bois, située entre l'abbaye de Filly et Cérézi. Or, le 26 février 1691, Damoiselle Françon de Faucon de Copponex, mandement de Cruseilles, ayant appris que noble demoiselle Marie de Faucon, sa sœur, s'en retournant de Turin où elle s'était réfugiée pour éviter les Luzernois, avait été assassinée dans les bois de Filly, l'ayant reconnue, la fit exhumer et transporter dans l'église d'Yvoire où elle la fit inhumer honorablement, assistée de ses parents, M. Rivolat de Chens et son fils ainé. Elle donna trois ducatons pour les réparations de l'église (2).

A la suite des guerres de Louis XIV, la Savoie fut occupée par une armée française. Le 28 avril 1706 est décédé Claude Courtat, soldat dans le régiment de la Reyñe, au château d'Yvoire.

Le 7 juin 1709 a été baptisé le fils de Jean Guillelmet, premier sergent dans une compagnie détachée du régi-

(1) Ces bois étaient ceux d'Ecérézi, situés sur le territoire d'Excenevex.

(2) M. Rivolat, de Chens, avocat, était propriétaire de la Maison Jaune à Chens, aujourd'hui maison des Sœurs à M. le Marquis Costa de Beauregard. Les de Copponex étaient propriétaires à Hermance. (Fontaine Borgel, Histoire d'Hermance dans « Institut Genevois »).

BIBLIOTHÈQUE AIX (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ

ment de Piémont Royal, le parrain a été Gabriel de Champ Vallon, capitaine à la dite compagnie.

Le 18 novembre 1709 a été baptisé André fils de François La Raisse, garde dans les gabelles, résidant à Yvoire est cité André Perrot de Nantua, également garde des gabelles.

En février 1711 Jean Bompart dit Saint Clair, soldat à la compagnie de M. de Chanvallont, résidant à Yvoire. Le 20 avril 1712 Antoine Abry de Russiaz en Chautagne étant soldat en la garnison d'Yvoire en la même compagnie, fait baptiser son fils Claude Aymé.

En 1714, Révérend Maure est gardiateur de la cure d'Yvoire, le curé Révérend Desplant étant malade. Il meurt le 16 mars 1714 et fut enseveli dans l'église après avoir été curé d'Yvoire trente-six années.

Révérend Dominique François Chartrier curé d'Yvoire (1714-1725). — Il était né à Contamine-sur-Arve, prêtre de 1687. Curé de Nangy de 1694 à 1714, il est nommé curé d'Yvoire le 14 mai 1714, il y reste jusqu'au 27 mars 1725 ; il obtint ensuite une chapellenie (1).

Il eut pour vicaire Révérend Escuier de 1714 à 1716, puis Révérend Petel en 1719. Le 21 Xbre 1715, trois pères barnabites vinrent donner une mission, c'étaient les pères Dunant, Mollard et Bel, on y communia quatre cents personnes et il y eut une procession générale.

En 1724, la petite vérole fit mourir neuf enfants à Yvoire.

Le roi Victor-Amé ayant donné aux habitants d'Yvoire 161 livres pour la peine d'avoir monté des gardes au bord du lac dans les années 1720, 1721, 1722 et 1723, à cause de la contagion soit peste qui était à Marseille, on a acheté une cloche pesant 171 livres le 6 juin 1724, le parrain fut noble Jacques Bouvier, baron d'Yvoire et la

(1) Mgr Rebord, dictionnaire du clergé.

marraine Demoiselle Thérèse Costa dame d'Yvoire, son épouse.

Révérend Mugnier Mathieu (1725-1753). — Né à Thonon, prêtre le 20 Xbre 1710, il est curé d'Yvoire le 27 mars 1725.

Il eut pour vicaires : Révérend Chartrier G. jusqu'au 1er mars 1728, Rd Pissot dès octobre 1728, Révérend Berthet de 1731 à 1750, Révérend Frézier en 1751.

Etat de la cure en 1725. — Le couvert (toiture) de la cure était entièrement ruiné. Le nouveau curé fut obligé de célébrer la messe pendant tout l'hiver à la chapelle du Rosaire dans la crainte de périr sous la ruine évidente du chœur. Comme la paroisse n'avait pas de revenus, Révérend Mugnier présenta une requête au Sénat de Savoie pour y faire subvenir Messieurs de la Maison des Arts de la ville de Thonon. Le devis en fut donné par le Sénat à Maître Marcet, notaire, il se montait tant en charpente qu'en maçonnerie à 409 livres. Messieurs les administrateurs de la maison des Arts menaçant de plaider, le pauvre curé d'Yvoire se contenta de 200 livres qui lui furent comptées par son parent M. d'Efesson, juge mage du Chablais. Il fit donc travailler au chœur de l'église dès le 1er janvier 1730 et paya le surplus des dépenses.

« J'ai fait présent à l'église d'Yvoire, écrit-il, de six chandeliers dorés avec quatre vases (1er Mai 1728) qui m'ont coûté demi char de vin rouge (1) et deux écus. J'ai fait mettre en couleur vernissée l'autel du Rosaire qui m'a coûté douze patagons (écus de 4 livres). J'ai fait faire huit chandeliers de bois noir, mis en couleur blanche et rouge pour le grand autel qui ont coûté un patagon ».

Le 9 juilet 1745, une cruelle tempête ravagea les pa-

(1) Le char de vin était de douze setiers de 54 litres soit 648 litres. C'était ce que pouvait mener un cheval dans les mauvais chemins de l'époque.

roisses d'Yvoire et d'Excenevex, on n'admodia aucune dîme à cause du désastre.

Donations à l'église. — Le 3 février 1734, Claude François Novel a légué une parcelle de vigne sise en Crépiez pour les réparations de l'église d'Yvoire. Acte de Maître Marcet, notaire.

Le 5 septembre 1738, Pierre Novel de Thonon a fondé à l'église d'Yvoire douze messes de requiem.

En 1732, Amed Thorens est inhumé dans l'église d'Excenevex ; il lègue six écus patagons. En 1733, le 20 février, Marie Arpin, femme de Jean de Livonge, lègue à l'église la somme de 33 livres. En 1731, elle avait légué 5 écus et demi pour les réparations de l'église.

En 1738 est décédé Jean Deboit, âgé de 38 ans, lequel a légué à l'église d'Yvoire une pièce de terre au lieu dit La Léchère, contenant environ une coupe de sémature (14 ares). Le 12 juillet 1738, Jean Dupuis, tisserand, fait à l'église d'Yvoire un don de 56 livres.

Le 24 Xbre 1728, M. le baron d'Yvoire et son épouse ont fait présent d'une chasuble de damas rouge garnie de galons fins avec la croix de la dite chasuble en toile d'or, avec un devant d'autel de la même étoffe.

Par son testament, M. le baron lègue à l'église d'Yvoire cinq louis d'or pour faire un dais en 1737, plus 25 livres qui ont été employées à l'achat de 2000 tuiles pour réparer le couvert ou toiture de l'église.

Défrichements. — François fils de feu François Dufour, fournier d'Yvoire, a défriché le pré de M. le baron d'Yvoire, appelée le Faquier, avec Pierre Thorens l'aîné et Jean de Livonge en l'an 1737 et on a commencé a y semer la dite année environ cinq coupes et demie.

Le champ surnommé La Léchère soit les Cullauds, appartenant à François Dufour, contenant environ deux coupes, a été défriché en 1732 ; la moitié du dit champ doit la dîme à commencer en 1737 et le reste du champ

les années suivantes. (Cette dîme s'appelait les Novales, elle s'appliquait aux champs nouvellement défrichés).

Rd Cheneval François (1753-1775). — Né à Ville en Sallaz, prêtre le 11 mars 1737, d'abord vicaire à Mégevette, il est nommé curé d'Yvoire le 7 février 1753 (1). Il a pour vicaire Révérend Jean Gaudin ,natif de Mieussy. En 1755, il baptise le fils d'un employé français au service de sa Majesté, le sieur Monet, de Pont de Vaux en Bresse, c'était pendant la guerre de sept ans. Les armées français occupaient la Savoie. En octobre 1755, le curé Cheneval fit construire dans la cure d'Yvoire un four à cuir le pain.

En 1772, il y eut à Yvoire et Excenevex une grande mortalité de jeunes gens. 26 moururent atteints sans doute de diphtérie. Il en fut de même en 1773 et 1778.

Le curé Cheneval acheta pour l'église d'Excenevex une aube, un surplis, un missel, un devant d'autel de cuir doré payé 18 livres, une pixyde payée 14 livres. Sa nièce Jeanne Cheneval épousa Philibert Fext, ils eurent une fille baptisée en 1768.

Le curé Cheneval, tombé malade, n'exerçait plus le saint ministère depuis 1775 ; il mourut à Yvoire le 9 mai 1777 et fut enseveli dans l'église. Il était âgé d'environ 69 ans.

Rd Gaudin Jean-Baptiste (1775-1791). — Né à Mieussy, prêtre le 21 Xbre 1754, il était vicaire d'Yvoire depuis 1755.

Révérend Cheneval étant malade, il devint curé du lieu en 1775. En 1784 il a pour vicaire Révérend Jean Gaudin, son parent.

On trouve en 1783 François Champurry, curial ; en 1788 Maître François Thorens, notaire et châtelain, Rd Claude Thorens prêtre et vicaire de Margencel.

(1) Monseigneur Rebord. Dictionnaire du clergé.

Inventaire de l'église d'Yvoire. — A cette époque, on trouvait dans l'église d'Yvoire : « deux calices d'argent doré, une petite pixyde d'argent, un ostensoir et une pixyde d'argent, des ampoules d'étain, six chandeliers de bois argenté, six chandeliers de bois doré ; trois devants d'autel, un de soie avec la croix rouge, un de damas rouge avec des galons fins et franges, un autre noir. Deux missels et un petit missel pour les morts. Un encensoir de laiton avec sa navette de médiocre valeur ; une chape blanche de soie à fleurs avec des galons d'argent faux. Une autre chape blanche et rouge. Une écharpe de satin en soye rayée d'assez bonne valeur. Une chasuble de damas rouge avec sa croix de moire et ses galons fins: bourse, étole et manipule de médiocre valeur. Une chasuble de satin en soye avec une croix jaune garnie de galons faux. Une chasuble avec sa bourse, étole et manipule de satin en laine de toutes couleurs et ses galons en laine de médiocre valeur. Une chasuble de velours rouge avec une croix blanche de médiocre valeur et galons jaunes faux. Une chasuble rouge de gros de Tours avec de petits galons faux blancs, son étole et manipule, les trois usés. Une chasuble de satin Une chasuble de tafetas verd à fleurs d'or à croix rouge, sa trousse étole et manipule de bonne valeur, mais néanmoins de vieille étoffe. Une vieille chasuble de droguet violet avec des galons faux. Une chasuble de tafetas avec la croix rouge de camelot, étole et manipule usés. Une chasuble de tafetas verd avec ses galons d'argent faux, étole et manipule moitié usés. Deux chasubles noires, une de damas avec des galons d'argent fin, étole et manipule moitié usés ; l'autre de tafetas à croix blanche presque usée, toutes les chasubles ont leur voile. Quatre étoles quotidiennes, cinq aubes de toile commune dont deux ont des dentelles moitié usées et cinq cingules !...? huit surplis, cinq de toile fine et les trois autres de toile de rite moitié usés ; treize nappes moitié usées ; cinq la-

vabos moitié usés ; huit amicts moitié usés ; une douzaine de corporaux ; une douzaine de purificatoires moitié usés ; dix bonnets ; un reliquaire avec ses reliques et dix bouquets. Deux tapis presque usés ; un dais avec ses galons fins d'argent et de franges. Une vestière de deux pupitres de bois noyer. Une bannière avec des croix de cuivre jaune fort anciennes, manquant de crucifix dans une. »

Inventaire des meubles de l'église d'Excenevex et des Ornements. — 1° Un calice dont la coupe avec sa patène est d'argent ; 2° Une pixide de cuivre doré ; 3° une pixide d'argent pour porter le saint viatique et les saintes huiles, 4° six chandeliers avec un crucifix de laiton, 5° une croix d'archemise blanche, 6° un encensoir avec sa navette d'archemise blanche, 7° un missel et un rituel tous usés, 8° un graduel et un vespéral, 9° un reliquaire de corne avec ses reliques.

10° *Les chasubles.* — 1° une chasuble de satin en soye moitié usée avec des galons jaunes faux, étole et manipule ; 2° une rouge de tafetas ; 3° une violette presque usée ; 4° une de laine de toutes couleurs presque usée ; 5° une verte à fond blanc presque usée ; 6° une noire de laine ; 7° une blanche à fond verd moitié usée.

11° Un devant d'autel de cuir doré ; 12° trois aubes presque usées avec leurs amicts et cingules ; 13° deux surplis presque usés ; 14° cinq nappes moitiés usées ; 15° quatre corporaux moitié usés ; 16° deux douzaines de purificatoires moitié usés ; 17° deux bonnets moitié usés; 18° une croix de cuivre jaune avec son crucifix fort ancienne.

Révérend Gaudin Jean-Baptiste mourut le 9 décembre 1790, âgé d'environ soixante ans ; il fut enterré dans l'église d'Yvoire, devant la chapelle du Rosaire ; son parent Jean Gaudin de Mieussy, vicaire à Yvoire, devint gardiateur de l'église.

Révérend Etienne Duborgel (1791-1816). — Né à Messery le 12 décembre 1744, prêtre le 23 septembre 1769, vicaire à Messery en 1785, il est nommé curé d'Yvoire et d'Excenevex le 12 janvier 1791. Il conserve Rd Jean Gaudin pour vicaire.

A cette époque, un poste de douaniers sardes existait à Yvoire.

CHAPITRE XIII

La Révolution de 1793. — Les curés d'Yvoire de 1800 à nos jours. Prêtres originaires d'Yvoire ; prêtres originaires d'Excenevex.

Le 22 Septembre 1792, l'armée française envahissait la Savoie. Le 8 Février 1793, la Convention décrétait la nomination des évêques et des curés par les électeurs. Les prêtres employés au culte devaient dans les 8 jours prêter serment à la nouvelle Constitution. Le refus du serment était puni par la déportation. C'est ce qu'on appela « la constitution civile du clergé. » La religion n'était plus libre, la hiérarchie était brisée, le schisme officiel. C'était la persécution. Voyant que les choses s'agravaient, Révérend Etienne Duborgel, dans la maison de son parent Jacques Duchêne dit Comtois (1), à Nernier, vend à son frère Maurice Duborgel dit Es Vèves (2), tous ses biens pour le prix de seize mille francs ; c'était une vente fictive passée à seule fin de mettre ses avoirs à l'abri des confiscations probables du gouvernement révolutionnaire. C'était le 13 Février 1793 ; or, le 22 avril, on apprit que le curé de Douvaine, Révérend Gallay, avait été fait prisonnier dans la nuit et conduit dans les prisons de Thonon. Sans tarder, Révérend Duborgel émigra à Nyon ; son frère Maurice, un des plus grands propriétaires de Messery, possédait un petit bâtiment à voiles, non ponté, dont il se servait pour mener ses marchandises. M. le curé Duborgel se trouvait ainsi dans une situation privilégie comparativement aux autres émigrés. En se retirant à Nyon sa famille pouvait lui amener ses pro-

(1) Ancêtre de MM. Duchêne, tanneurs, maire de Nernier.
(2) Ancêtre de M. Emile Duborgel, restaurateur à Messery.

visions. Il emmena avec lui son vicaire Révérend Gaudin et le curé de Messery, Mr Pavy. D'autres prêtres devinrent ses compagnons d'exil et signèrent souvent comme témoins sur ses registres de mariages et de baptêmes. C'étaient Révérends Carrier, curé de Ménier ; Saulnier curé d'Amancy ; Bouvard, curé d'Anthy ; Regard, curé de Grily au pays de Gex.

Le gouverneur du pays de Vaud était favorable aux émigrés ; mais au bout de l'année, il fut changé ; le nouveau gouverneur était partisan des idées nouvelles, il ordonna donc aux prêtres émigrés réfugiés à Nyon d'avoir à quitter cette ville (1). Révérend Duborgel et son vicaire, ainsi que Mr Pavy, curé de Messery, rentrèrent au pays sous des déguisements.

Durant leur séjour à Nyon, de nombreux fidèles étaient venus faire bénir leur mariage, venant de contrées souvent fort éloignées, telles que : Samoëns, Arbusigny, Minzier, Thairy, Avusy, Marlioz, Chavornay en Bugey, Vulbens, Choisy, Cruseilles, Chilly, Vaux, Lenevens en Bugey, Beaumont, Rumilly, Marcellaz, Chêne, Les Rousses, etc.

Rd Duborgel, durant son séjour à Nyon, passait le lac en canot quand on le faisait appeler ; il enregistre des décès et administre les sacrements dans nos villages les 7, 14 et 20 octobre 1793 ; 2, 10 et 24 novembre, 6 décembre 1793, 4 janvier 1794.

Le 29 Xbre 1795, il obtient pour un mariage la dispense en temps prohibé de Mr Brunier, chef de la Mission du Bas-Chablais.

Après la mort de Robespierre, la persécution s'était ralentie, mais elle reprit de plus belle en 1797.

En octobre 1797, M. le curé Duborgel écrit : « La

(1) Correspondance de Joseph de Maistre datée de Lausanne le 6 août 1794. Dans le courant de l'an II les prêtres réfugiés à Nyon furent expulsés (Jules Masse, annexion de la Savoie à la France en 1792, dans Académie Delphinale, 1907, page 272.)

persécution s'étant renouvelée, Messieurs les grands vicaires ont permis de célébrer les mariages hors des églises et ont dispensé de la proclamation jusqu'à ce que les fidèles puissent se rassembler pour les offices divins ».

Le 22 février 1797 Rd Duborgel bénit un mariage à Nernier ; les époux venant de Collonges-Bellerive avaient obtenus la dispense de deux bans de Mr l'abbé Du Clot, curé de Collonges, le célèbre auteur de la Bible Vengée (1).

Dans la matinée du 30 Novembre 1798, Rd Duborgel bénit cinq mariages dans les maisons. Le premier à Nernier, dans la maison de son parent Jacques Duchêne dit Comtois où il célèbre la messe et quatre à Messery, dans la maison de la veuve Duret, (intra missarum solemnia). dont celui de Jean Quiblier, fils du maire d'Yvoire. Cette maison Duret, située sur la place Centrale de Messery, était attenante à celle de la famille du curé Duborgel, les deux maisons communiquaient par les fenières et les jardins en cas de visites domiciliaires.

En Septembre 1799, les cérémonies reprennent dans les églises. Révérend Dumont Joseph, natif de Concise, paroisse de Thonon, prêtre en 1789, était vicaire de Messery en 1793. Le 6 mars 1793, en l'absence des prêtres émigrés à Nyon, il est requis par André Arpin de Chevilly et son épouse Peronne Picut pour procéder à l'enterrement religieux de leur enfant au cimetière d'Excenevex

Il prêta le serment constitutionnel et devint curé de Douvaine ; mais la population lui fit tellement d'affronts qu'il dût partir. Le culte ayant été aboli, il rentra chez lui à Concise et devint un des membres les plus actifs du club des Jacobins de Thonon (2). Plus tard il retracta ses erreurs et mourut à Concise en 1823.

(1) C'est l'année suivante que M. Duclot fit éditer à Venise son catéchisme du diocèse.

(2) F. Mugnier. — Le club des Jacobins de Thonon, dans Société Savoisienne d'Histoire 1898, tome 37.

Au mois d'Avril 1793, Père Elie, capucin, signe sur les registres d'Yvoire, ainsi que Rd Donche, curé de Lullin, requis sans doute par quelque fidèle en l'absence des prêtres émigrés.

Le maire d'Yvoire Jean Quiblier, âgé de 41 ans, originaire d'Essert, tient les registres de l'état civil dès le 5 mai 1793.

Révérend Jean Gaudin, vicaire d'Yvoire, avait suivi Rd Duborgel à Nyon ; il était originaire de Mieussy ; il mourut le 11 février 1807 et fut inhumé dans l'église d'Yvoire.

Révérend Thorens Claude, né le 21 août 1745 à Yvoire, d'une famille de notaires, était curé de l'église de la Thouvière à Evian quand éclata la Révolution. Nous le retrouvons en Décembre 1795 à Yvoire, chez ses parents, exerçant les fonctions sacerdotales en qualité de curé missionnaire par délégation de Mr Dubouloz, grand vicaire ; il baptise en 1796 au château d'Yvoire des personnes du village. Le 2 février 1797, il procède à la bénédiction de la petite cloche de la commune d'Yvoire. Le parrain est Monsieur du Maney (1) et la marraine Madame son épouse représentée par Maître François Thorens, notaire public et châtelain. Elle est sous le vocable de la Sainte Vierge et de St-François. Le 4 mai 1796, il ensevelit au cimetière d'Excenevex, muni des sacrements, le dévot frère François Marie Gantin, religieux barnabite de la maison de Thonon, retiré à Ecérézi, âgé de 85 ans. Le 12 juin 1797, Rd Thorens bénit un mariage à Thonon.

La persécution s'étant rallumée, il est arrêté le 27 Novembre de la même année sur la dénonciation d'un nommé N...

(1) Noble du Maney, de Margencel, ayant épousé une demoiselle Bouvier, baronne d'Yvoire, avait eu quelques années la jouissance du château d'Yvoire.

« J'étais dit-il dans ma maison paternelle (1) quand arrivèrent à 1 heure du matin cinq gendarmes et dix fusiliers, conduits par un jeune homme d'Yvoire qui, sans attendre qu'on leur ouvrit l'entrée de la maison, en enfoncèrent la porte... » (2).

M. le curé Thorens, passant par un passage dérobé, se réfugia dans l'écurie où ses parents le cachèrent sous un tas de feuilles. Un des soldats ayant sondé les feuilles, piqua le prêtre qui se redressa.

Il fut apprehendé et conduit aux prisons de Carouge, puis à celles de Chambéry où il se trouvait encore le 30 août 1798. Ramené à Carouge en Octobre 1798, il fut déporté à l'île de Ré où il arriva le 6 octobre 1799. Il ne fut libéré que le 5 avril 1800.

Napoléon 1er ayant rétabi l'ordre en France et signé le Concordat, Révérend Thorens Claude fut nommé curé de Messery en 1803, il mourut le 10 octobre 1813 et fut inhumé au cimetière de Messery (3). Révérend Claude Thorens avait eu pour parrain son frère Pierre Thorens, ancêtre de M. Thorens, maire de Thonon en 1885.

Le 10 juillet 1800, Mr le curé Duborgel recommence à célébrer les mariages dans l'église d'Yvoire.

Lors de la réorganisation du culte après le Concordat signé entre Napoléon 1er et le Saint Père, Monseigneur l'évêque d'Annecy avait décidé de réunir Excenevex à Yvoire et par lettre du 4 mars 1806 il avait ordonné à Mr le curé Duborgel de ne faire aucun exercice du culte dans l'église d'Excenevex. Sur ces entrefaites, une femme Genet, du village de Chevilly, étant morte, il annonça à Jacques Portier, neveu de la Françoise Genet, qu'elle

(1) La maison de Thorens dits les Rogets, aujourd'hui aux enfants d'Edouard Duborgel, patron de barque.

(2) Lavanchy. Le diocèse de Genève pendant la Révolution II p. 138.

(3) E. Vuarnet. Histoire de Messery, pages 127, 128, dans l'Académie Chablaisienne, tome XII.

devait être ensevelie au cimetière d'Yvoire ; les parents ne tinrent aucun compte des observations du curé Duborgel et ensevelirent la morte au cimetière d'Excenevex sans cérémonie religieuse ; une dizaine d'enterrements eurent lieu ainsi durant les années suivantes. En 1809, le 20 mai, mourrait noble demoiselle Charlotte Demarcley, habitant son domaine d'Ecérézi ; elle fut inhumée au cimetière d'Yvoire ; la noblesse s'inclinait devant les ordres de l'évêque ; mais les habitants de Chevilly et d'Excenevex protestaient toujours. Enfin le 10 décembre 1810, une lettre de Monseigneur de Thiollaz autorisait les habitants de la paroisse d'Excenevex de se faire enterrer dans leur cimetière.

Rd Duborgel Etienne fils de Bernard mourut curé d'Yvoire le 15 janvier 1816, âgé de 72 ans ; par son testament il léguait 200 francs à l'église de Messery et 400 aux pauvres, autant à l'église et aux pauvres d'Yvoire et 250 francs au séminaire de Chambéry, celui d'Annecy n'étant pas encore rétabli.

Révérend Jourdant Joseph Marie (1816-1850). — Né à Cluses le 2 octobre 1769, vicaire à Sciez le 24 sept. 1805, curé de St-Nicolas de Véroce le 20 octobre 1811, il est nommé curé d'Yvoire le 22 janvier 1816 ; il meurt en avril 1850.

A cette époque Excenevex obtint sa séparation d'avec la paroisse d'Yvoire et eût dès lors son curé.

Révérend Picus Charles, curé d'Yvoire de 1850 à 1876. — Né à Massongy le 14 septembre 1803, vicaire aux Villards sur Thônes le 3 novembre 1838, à Morillon en 1839, à Ville-la-Grand, à Veigy le 2 juillet 1840, il est curé d'Yvoire le 17 juin 1850. L'église d'Yvoire n'avait pas de clocher, les cloches étaient suspendues dans deux ouvertures en plein cintre pratiquées dans le mur de l'église ; il en était de même dans la vieille église d'Excenevex.

Les fondations du nouveau clocher furent creusées en avril 1856. En même temps l'église était agrandie. Le nouveau clocher, de style byzantin, était une importation des architectes de la province de Savoie qui, faisant leurs études à Turin, étaient influencés par les monuments orientaux si nombreux à Venise, Ravenne et les autres villes riveraines de l'Adriatique.

M. le curé Picus mourut le 20 juin 1876.

Révérend Chambat Cyprien. (1876-1889). — Né à St-Gingolph le 27 février 1838. Vicaire à Samoëns en 1863, à Frangy en 1868, à La Roche en 1870, à Taninges en 1871, à Douvaine le 22 juin 1872, il est nommé curé d'Yvoire le 1er juillet 1876 et y reste jusqu'en 1889, 10 novembre, date à laquelle il est nommé curé de Fillinges, puis archiprêtre ; il meurt le 12 octobre 1904.

Révérend Duchosal Claude Marie. — Né à Viuz-en-Sallaz en 1854, prêtre en 1880, il est nommé curé d'Yvoire en 1889, il y reste jusqu'au 1er juillet 1901, il est nommé curé d'Armoy, et y meurt le 4 février 1907.

Révérend Duchosal avait composé la généalogie de presque toutes les familles d'Yvoire ; il fit réparer les lutrins et refaire le dallage de l'église.

Révérend Laperousaz Pierre Célestin, natif de Concise près Thonon, est curé d'Yvoire de 1901 à 1913. — Durant les Inventaires, la cure d'Yvoire fut saisie par le gouvernement. Les vicaires capitulaires remplaçant l'évêque qui n'était point nommé, ayant défendu de louer les cures, M. le baron d'Yvoire acheta la maison de M. Charles Magnin pour y loger le curé. En 1913, M. Lapérousaz fut nommé curé de Ballaison et quitta Yvoire sans être remplacé. Durant la guerre de 1914-1918, Yvoire resta sans curé, il fut rattaché un instant à Messery, à Nernier, enfin en 1919 à Excenevex où M. Chaffaro, curé d'Excenevex, médaillé militaire, était chargé des deux paroisses.

Révérend Dubois. — En 1921, M. l'abbé Dubois fut nommé curé d'Yvoire ; ayant fait des études de théologie à Rome, M. l'abbé Dubois organisa une chorale paroissiale, mais gravement malade des suites de la guerre, il dut quitter Yvoire pour passer une saison à Nice ; il est actuellement curé de Talloires près Annecy. La paroisse fut ensuite desservie par M. l'abbé Duparc, curé de Nernier et Excenevex, qui était donc chargé des trois paroisses.

Révérend Fontaine Alexandre. — Le 22 juillet 1928, M. l'abbé Fontaine, ancien professeur au petit Séminaire de La Roche, était intronisé curé d'Yvoire.

La vieille cure d'Yvoire, louée depuis 25 ans à un peintre genevois, était louée par les catholiques de la localité, réparée, remise en état par la générosité des personnes pieuses et abritait à nouveau le curé de la paroisse.

La Paroisse d'Excenevex de 1850 à nos jours.

Depuis 1850, Excenevex forma une paroisse séparée ; les habitants s'imposèrent de lourdes charges pour édifier une église et une cure ; la cure fut confisquée par le gouvernement lors de la loi de séparation en 1901.

Voici la liste des curés d'Excenevex de 1851 à nos jours :

1851, Moënne Fr. Amédée, chapelain, dès 1835 (1) ; 1857, Floret Auguste ; 1863, Périllat Jean-Baptiste ; 1868, Favre Joseph-Athanase ; 1876, Amoudruz César ; 1888, Félisaz Joseph-Maurice.

Après la guerre, en 1919, Révérend Chaffaro Henri est nommé curé d'Excenevex et d'Yvoire ; ayant été mobilisé pendant la guerre, il était décoré de la médaille militaire.

(1) Chanoine Rebord. Complément du Dictionnaire du clergé, Annecy, 1921.

La paroisse fut ensuite desservie par M. l'abbé Duparc qui résidait à Nernier. Enfin depuis l'été 1929 elle a été rattachée à Yvoire.

Prêtres originaires d'Yvoire

1470. — Pierre de Rovorée, curé d'Habère-Lullin, conseigneur d'Yvoire, le 4 février 1471 il passe un albergement (1).

1518. — Révérend Messire Claude d'Antioche, curé desservant d'Yvoire, cité sur la visite pastorale de 1518.

1543. — Discret Antoine d'Antioche, prêtre d'Yvoire, cité sur le terrier d'Yvoire de 1543 (archives du château).

1712. — Bovier Jean-Baptiste d'Yvoire, de la famille des nobles Bouvier d'Yvoire, né en 1689, prêtre en 1712, religieux barnabite à Thonon. (Archives château d'Yvoire).

1731. — Thorens François, vicaire régent à Chêne, curé de Ville-la-Grand, décédé en Août 1773. Sa vie a été écrite par Mr Norbert Dunoyer dans son Histoire de Ville-la-Grand.

1745. — Thorens Claude, né à Yvoire le 22 août 1745, neveu du précédent, vicaire de son oncle à Ville-la-Grand. En 1790 est curé de la Touvière d'Evian, émigre le 24 février 1794, missionnaire à Yvoire, curé de Messery en 1803, décédé à Messery en 1813.

Thorens Pierre est une erreur de Lavanchy (2). J'ai déjà inséré à ce sujet une protestation dans mon Histoire de Messery (Académie Chablaisienne, tome XII, page 127).

1755. — Canton Joseph, prêtre en 1755, vicaire à Mege-

(1) Académie Chablaisienne, tome 33, page 39.
(2) Lavanchy, Le diocèse de Genève pendant la Révolution, tome II, page 138.

vette puis à Aillon, détenu à l'hôpital d'Annecy où il était gravement malade en 1793.

1862. — Pissot Phil. Claude, né en 1836, étudia à Paris où il est ordonné le 11 mai 1862, vicaire à Notre Dame de Genève, curé d'Hermance, puis de Meinier, en 1875 fut mis un mois en prison lors de la persécution de Carteret à Genève. Curé de Veigy en 1876, de Perrignier en 1886, décédé en 1901.

1854. — *Collomb* Joseph Eugène, né à Yvoire en 1854, vicaire à Seyssel en 1880, à Evian en 1883, curé de La Muraz le 1er mars 1891, se retire pour cause de santé en 1892. Devenu 1er aumônier du collège des Frères des Ecoles Chrétiennes de Passy à Paris, décédé le 26 février 1916.

Prêtres originaires d'Excenevex

1180. — Dalmace de Rovorée, chanoine de Filly, est présent à Nernier, pour une donation à l'abbaye de St-Maurice.

1473. — Révérend Messire Arpin Jean, chanoine de Filly.

1497. — Clerc Maurice, ordonné diacre en 1497, encore vivant en 1523, chanoine de Filly.

1662. — Arpin Antoine, tonsuré le 7 avril 1662.

1881. — Servage Jérémie, missionnaire de St-François de Sales, parti pour l'Indoustan.

1893. — Marquet Eugène, curé archiprêtre d'Annemasse.

Ancien campanile d'Excenevex

La chapelle St-Symphorien d'Excenevex, était considérée par tous les auteurs comme un des monuments les plus intéressants du Nord de la Savoie. Construite en

1150, elle a été démolie par suite de la construction de la nouvelle route qui pouvait parfaitement passer quelques mètres plus loin.

La chapelle que représente notre gravure n'était que l'abside de l'ancienne église paroissiale reconstruite à côté et dont on voit la trace de la toiture sur le mur de face du campanile. Cette ancienne gravure est tirée de l'ouvrage de M. Charles Anthonioz, intitulé « Les clochers de Savoie », édité à Genève vers 1910 et qu'il a eu l'extrême obligeance de bien vouloir nous communiquer.

Le campanile de l'église St-Pancrace d'Yvoire, démoli en 1856, ressemblait à celui de l'ancienne église d'Excenevex. On rencontre encore quelques-uns de ces clochers rudimentaires dans le Midi de la France et en Italie.



CHAPITRE XIV

Commune et Municipalité

D'après les franchises de notre petite ville, on pouvait devenir bourgeois d'Yvoire au bout d'une année de séjour. Comme dans toutes les communes de Savoie et de temps immémorial, les assemblées des communiers se tenaient à l'issue des vêpres sur le cimetière qui entourait l'église. Ils nommaient pour un an un syndic et deux conseillers chargés de défendre leurs intérêts. Les secrétaires étaient généralement des notaires. Vers 1860, le secrétaire d'Yvoire était Mr Duchêne dit Jacquet de Nernier, oncle de Mlle Marie Tapponier. Une personne m'a souvent raconté avoir vu dans cette maison un livre intitulé, Registre des délibérations de la communauté de la ville d'Yvoire. Malheureusement tout a disparu, employé sans doute à des usages domestiques.

Nous nous sommes bornés à glaner quelques faits et actes que nous allons énumérer.

Le 30 Novembre 1520, les principaux bourgeois d'Yvoire, Mermet Champury, Pancrace Duchêne, Jean de Porta, Pierre Pignier, Pancrace Thorens, etc., établissent procureurs de la petite ville pour défendre leurs intérêts : le notaire Pierre Novel, Pierre de Porta, égrège Pierre Maître, Pierre de Leta, Pierre Dupuis et Claude de Bonne, notaire. (Acte Bernard Quisard notaire à Massongy) (1).

Le 28 juin 1693, lors de la visite pastorale de Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex, évêque d'Annecy, tous les paroissiens d'Yvoire sont assemblés sur le cimetière devant l'église, pour fixer le prix d'une aumône donnée

(1) Académie Chablaisienne, tome 31, page 7.

à l'église par ceux qui voudraient se faire inhumer dans le saint lieu. Le prix fut fixé à dix florins pour les chefs de famille et cinq florins pour ceux qui n'avaient pas encore communié. Les témoins présents furent Barthélémy Desportes et Etienne Pignier, syndics, Jacques Canton, Pierre Novel fils d'Abraham, Antoine Thorens, Pierre Thorens, conseillers.

Il se trouvait sans doute réuni dans cette assemblée l'ancien et le nouveau conseil, renouvelé chaque année.

En 1773, une fabrique de poterie appartient à Mr du Maney au château d'Yvoire ; les Archives Départementales conservent quelques pièces à ce sujet, 22 février 1773.

De 1781 à 1788, des réparations sont faites à la fontaine d'Yvoire. Elles exigent de nombreux papiers qui sont conservés aux Archives Départementales (1).

En 1787, le chemin de Sciez à Nernier et Yvoire est réparé (2). Le 20 Novembre 1787, le châtelain Thorens se transporte d'Yvoire à Massongy pour visiter les chemins en compagnie du conseil (3).

Parmi les fondations de cette époque nous relevons :

En 1776, rente instituée par Jean Novel en faveur de la commune d'Yvoire. (Inventaire sommaire, page 144).

En 1785, rente constituée par Jean Arpin pour la commune d'Excenevex.

La Révolution

Lors de la Révolution de 1793, le syndic fut appelé maire. Le 24 février 1793, tous les citoyens d'Yvoire de 18 ans jusqu'à 60 furent assemblés pour organiser la garde nationale. Ils nommèrent pour leurs officiers :

François Thorens, secrétaire de la commune, pour Ca-

(1) Inventaire sommaire des Archives antérieures à 1790, page 151.
(2) Inventaire sommaire des Archives antérieures à 1790, page 151, C. 133.
(3) Mgr Piccard: Histoire de Massongy, page 260.

pitaine ; Jacques Thorens pour lieutenant ; Pierre Gervaix pour sous-lieutenant ; Jean Champourry pour premier sergent ; François Canton.

Signé : Jean Quiblier, Maire.

Ce maire était originaire d'Essert ; il avait épousé une demoiselle Fert d'Yvoire, qui était fille unique et avait sa maison sur la place du Tet, faisant face à l'église et appelée la Pigeonnière du château.

Lors de la levée en masse décrétée par la Convention, les hommes mariés n'étaient pas appelés sous les armes ; aussi les jeunes gens, pour échapper à la conscription, se mariaient au plus vite.

En l'An II 1794, Quiblier Jean, maire d'Yvoire, célèbre 2 mariages.

En l'An III 1795, François Novel, maire, célèbre 16 mariages.

De l'An VI à l'An XIV, Aimé Fert, maire, célèbre 17 mariages.

En 1807, Quiblier Jean, maire, célèbre 4 mariages.

De 1809 à 1813, Michel Fert, maire, célèbre 11 mariages, soit deux par années.

Voici quelques-uns de ces mariages de conscrits :

Le 16 Fructidor an III, Jean Canton, 18 ans, épouse Sabine Duchêne, 13 ans.

Le 12 Germinal an IV, Pierre Louis Dufour, 18 ans, épouse Françoise Chambrier, 13 ans.

Le 15 Prairial an IV Pierre Riond, 22 ans, épouse Claudine Arpin, 17 ans.

Le 20 Germinal an IV, Antoine Chambrier, 21 ans, épouse Marie Martinet, 44 ans, veuve de Pierre Thorens.

Le 4 Prairial an V, Jean Philibert Fert, 22 ans, épouse Claudine Pignier, 18 ans.

Le 11 Fructidor an V, Jean-Etienne Quiblier, 20 ans, épouse Antoinette Portay d'Excenevex, 20 ans.

Le 25 Vendémiaire an VI, J. M. Thorens, 18 ans, épouse Andréane Chambrier d'Yvoire, 17 ans.

Le 15 Brumaire an VI, Alexandre Fert, 19 ans, épouse Louise Thorens, 12 ans.

Le 10 Frimaire an VI, Antoine Thorens, 18 ans, épouse Claudine Jacquet de Gex, 28 ans.

Le 2 Prairial an VI, Philibert Chambrier, 21 ans, épouse Peronne Thorent, 46 ans.

Le 14 Thermidor an VI, François Bonpoil d'Yvoire, 16 ans, épouse Charlotte Duchêne, 30 ans.

De ces mariages entre jeunes gens, il en résulta des familles de 10, 12, 13 enfants et une population nombreuse dont l'apogée fut atteint de 1830 à 1848.

En 1825, nous trouvons Bonpoil François, Syndic, Gaudin Marin, Conseiller.

En 1848, Thorens syndic, Pissot, Louis Novel et Pierre Clerc, conseillers.

En 1860, Aimé Thorens, maire ; puis plus tard M. le Baron François d'Yvoire et Pissot Michel. M. François Gervais patron de barque, maire pendant 43 ans décoré de la Légion d'honneur, décédé en 1926.

M. Guillaume Gervais, neveu du précédent, maire de 1919 à 1921. Enfin M. Duchêne Etienne, maire actuel, grand blessé de guerre.

CHAPITRE XV

La batellerie, la pêche, les ports d'Yvoire

Nous avons vu dans les documents inédits publiés sur Yvoire qu'en 1324 les deux ports étaient fermés par des chaînes, chacune de la longueur de 26 pieds et du poids de 62 kilos, ce qui donne pour l'ouverture des ports environ huit mètres d'un mur de soutènement à l'autre. Les ports se trouvaient chacun à l'ouverture dans le lac des fossés du château.

La première mention des bateliers d'Yvoire remonte à 1409. A cette époque, Mermet Champurry, François Miguet et Mermet de Challes, tous trois d'Yvoire, mènent sur leur barque trois cents grosses pierres de molasse du port de Coudrée pour la construction du château de Ripailles (1).

En 1705, le duc de Savoie était en guerre avec Louis XIV, le 22 octobre, un parti de troupes savoyardes, embarqué à Yvoire, traversa le lac et enleva, dans les environs de Versoix, sur terre de France, une voiture portant à l'armée d'Italie 23.000 louis d'or. Repassant ensuite le lac les savoyards, chargés de leur riche butin, rentrèrent à Yvoire leur point de départ (2).

Le port d'Yvoire joua encore un certain rôle durant l'occupation du pays par les troupes de Louix XIV. A Thonon à la réunion du conseil du 24 septembre 1709, le syndic expose que dimanche 22 septembre il est arrivé dans la ville un détachement de 55 soldats français, commandés par un capitaine et deux lieutenants, détachés de la garnison du château d'Yvoire et que le commandant lui a remis l'ordre de faire sortir du port de Rive sous Thonon tous les bateaux gros et petits et les faire passer dans les vingt quatre heures au delà du lac.

(1) Max Bruchet, archiviste. Histoire du château de Ripailles.
(2) Archives du Conseil de Genève.

Fait au château d'Yvoire ce 22 septembre 1709, signé : Charmut de la Rochette.

Le lendemain, les bateliers de Thonon conduisirent leurs bateaux au port d'Yvoire et le jour suivant la ville de Thonon dut livrer douze quintaux de blé conduits au château d'Yvoire (1).

Par suite de la position du village sur un promontoire, une portion de la population se livre à la pêche et à la batellerie.

La pêche sur l'omblière d'Yvoire au moment de la fraie des ombles en Décembre et Janvier est citée dès le XIIIe siècle dans les redevances féodales de Nernier et Yvoire. Les seigneurs se réservaient la pêche d'une partie des ombles qui se prenaient dans l'étendue des eaux de leur seigneurie, d'où le nom d'ombles chevaliers donnés quelquefois à ces poissons

Avant la grande guerre de 1914-1918, tous les produits de la pêche étaient dirigés sur le marché de Genève et de là étaient expédiés au loin.

En 1403, dans la Leyde du Marché de la ville de Vienne en Dauphiné, parmi les marchandises soumises à la taxe figurent « *les peissons de Geneva* » (2) sans doute Béatrix de Faucigny, en épousant le Dauphin du Viennois, avait fait connaître les poissons du lac dans le Dauphiné.

De nos jours, par suite de la suppression de la Zone franche, le marché de Genève se trouvant fermé par la douane, les poissons pris par nos pêcheurs sont expédiés chaque jour sur le marché de Lyon par la gare de Bons-St-Didier, ou à Machilly.

Avant l'annexion de 1860, les fossés du château se trouvant obstrués depuis plus de deux siècles, Yvoire

(1) Académie Chablaisienne, tome XVI, pages 35 et 36. Le quintal mesure de Thonon est de cinquante kilos.
(2) Académie Chablaisienne, tome 21, page 80. Emile Vuarnet. Etude du patois de Savoie.

était sans port. Quand elles ne naviguaient pas, les barques étaient tirées sur le sable, à l'abri de la bise, au pied des murailles du village où on les enchaînait à quelque grosse pierre et où elles passaient l'hiver (1).

Après l'annexion à la France un débarcadère pour les bateaux à vapeur fut construit sous le château, mais il était trop exposé au vent du Nord. On dût en construire un second au nord-ouest du village, c'est le débarcadère actuel.

Avant l'établissement des chemins de fer et des bateaux à vapeur, la batellerie était beaucoup plus développée sur le lac et il y avait plusieurs patrons de barques à Yvoire. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une barque à Yvoire, c'est l'Andalouse, qui appartenait à Mr Gervais François, ancien maire, décédé en 1926 et depuis à son gendre Mr Duborgel Edouard. La première Andalouse fut construite en 1876 à St-Gingolph, la seconde en 1901 chez Jacquier au Locon (Meillerie) ; sa longueur est de 27 mètres, sa largeur de 6 m. 50, elle a deux mètres 35 de tirant d'eau et porte 125 tonnes. Sa valeur était de 16.000 francs en 1901 et représenterait 120.000 fr. à l'heure présente ; elle est montée par quatre bateliers de Meillerie et reste ancrée dans ce port quand elle ne navigue pas.

Nous avons relevé quelques naufrages mentionnés sur les registres paroissiaux.

« Le 16 Décembre 1671, vers 4 h. du matin, ont été noyés à une portée de fusil du magasin de Bellerive Pierre à feu Pierre Duchêne, âgé de 45 ans et Anthoine fils d'Amblard Nové, âgé d'environ 15 ans, conduisant du vin à Genève, le même jour ont été sortis de l'eau, portés dans leur maison et ensuite ensevelis au cimetière d'Yvoire. »

« *Accident fatal.* — Le 12 du mois de Mars 1703, Charles Nicolet d'Yvoire, André Fert et Etienne Torrent

(1) Communication de feu M. François Gervais, ancien maire.

d'Excenevex, allant à Genève chargés de vin à batteau furent atteints par la bise au dessous de Ferney et par la négligence ou ignorance des bateliers, voulant retourner en arrière, furent renversés dans le lac où ils furent étouffés et le lendemain furent tous trois ensevelis dans une même fosse dans le cimetière d'Excenevex. Signé Desplants, recteur. »

« Le 9 Novembre 1732, Pierre Ruffet, domestique chez M. le baron d'Yvoire, s'est noyé en revenant de Nyon. »

« 1776. — Jean Bullat s'est noyé à la Belotte, a été enseveli au cimetière d'Yvoire. »

« 18 Août 1787, se sont noyés à Genève Pierre et Claude Dufourd, ils ont été ensevelis au cimetière d'Yvoire. »

« L'an 1800, le 14 Mai, Françoise Bavou, femme de Pierre Chambrier, traversant le lac pour aller à Nyon, a malheureusement péri dans l'eau sans qu'on ait pu retrouver son corps pour lui donner la sépulture chrétienne. »

« L'an 1803, le 3 Mars, Jacques Thorens, François Thorens son fils, Claudine Favre sa femme, J. B. Duchêne et Peronne fille de feu Jean Molliat, revenant de Nyon en Suisse, ont malheureusement fait naufrage et ont péri dans la traversée du lac, on n'a pas pu avoir leur corps pour leur donner la sépulture. Duborgel, recteur. »

Le 3 Septembre 1878, François Clément et Philippe Clément pilotes sur la Mouche N° 3, Thorens Mathieu et Thorens Michel, bateliers sur la même mouche, se noient à Hermance en quittant leur bateau.

Comme toutes choses ici-bas, les barques du lac ont suivi lentement la voie du progrès. Au moyen âge, on copiait généralement les marines italiennes. Dans la nomenclature patoise des termes nautiques, les appoustis, trottoirs fixés sur les flancs de la barque et où évoluent les bateliers quand ils poussent à la gaffe (à l'étire) sont un terme de la marine vénitienne.

CHAPITRE XVI

Yvoire dans les Arts et la Litterature
— Passage d'hommes célèbres —

Yvoire, par son aspect antique, sa situation pittoresque sur un promontoire du lac, a attiré de tout temps les artistes, les poètes, les voyageurs.

Parmi les peintres génevois qui ont séjourné à Yvoire et y ont peint, nous pouvons citer Calame, Gaud, Nathanaïl, Lemaître et plus récemment Simonet, Sylvestre dont les œuvres figurent dans les musées de Genève ou dans les collections particulières. Le peintre français Appiau y exécuta également plusieurs beaux paysages, (1). Citons encore Bernard de Guinhald.

Dans les livres d'art, nombreuses sont les reproductions lithographiques ou phototypiques d'Yvoire.

En 1836, une société Biblique (2) anglaise fit publier à Londres un livre in-folio, relatant le passage des Luzernois à travers la Savoie en 1689, avec les vues des principaux sites du parcours. La première planche représente Yvoire (vue du port) le débarcadère n'existe pas encore, on aperçoit à gauche la maison d'Hippolyte Thorens et le mur de clôture de la ville d'Yvoire tombant à pic sur la grève.

En 1866, on trouve dans l'album de la Haute-Savoie (in-folio édité sous les auspices du département) une belle lithographie de Terry qui représente le port d'Yvoire.

(1) Tout recemment, Mars 1930, M. Bernard de Guinhald a exposé à Lyon : une rue à Yvoire, un coucher de soleil à Yvoire et soir à Yvoire.

(2) Beattie (W.) The Waldenses, or protestant Valleys of Piedmont and Dauphiny, 72 belles vues gravées sur acier.

En 1909, Léandre Vaillat publiait à Genève « la Savoie » superbe publication in-folio en trois volumes, illustrés par Frédéric Boissonnas. Le premier volume porte comme frontispice la porte d'Yvoire du côté de Rovorée, à la page 14 figure l'église d'Yvoire et le village, à la page 15 le château, plus loin une vue magnifique de la grande chataigneraie (villa de M. Cozon).

On peut encore citer : « Autour du lac Léman », par Guillaume Fatio, avec phototypies de Boissonnas ; cet ouvrage renferme plusieurs vues d'Yvoire.

Dans les Publications Littéraires, James Fazy, homme politique de Genève, publia vers 1848 un roman d'aventures intitulé : « Jean d'Yvoire au Bras de fer. » Ce roman eut du succès, mais le titre en est fantaisiste comme le récit, car le bras de fer qui est conservé au château d'Yvoire appartenait à Jean Bouvier ou peut être à son frère Ferdinand Bouvier qui habitait l'ancienne abbaye du Lieu à Perrignier et le château des Allinges. C'est seulement le fils de ce dernier qui, en 1655, fit l'acquisition d'Yvoire.

Alfred de Bougy est un Vaudois qui cachait sous ce pseudonyme son véritable nom. Il publia en 1860 son ouvrage intitulé : « Voyage dans la Suisse Française et et le Chablais ». Il consacre quelques lignes à la description d'Yvoire qui sont empreintes d'un esprit de dénigrement outré. Dans sa première édition de 1852, il intitule ce chapitre : « Chez les sauvages du Léman », parce qu'il n'avait pas trouvé d'auberge dans Yvoire.

En 1914, le comte Guy de Pourtalès, petit-fils du docteur Marcet, dont le chalet s'élève sur le bord du lac entre Yvoire et Rovéry, a publié à Genève sous le titre *Marins d'eau douce* un récit de navigation sur le lac dont les héros sont plusieurs habitants d'Yvoire. Nous pouvons citer entre autres le radeleur Polyte à Bornand (Hippolyte Thorens) et le maire François Gervais.

Passage d'hommes célèbres

Mandrin. — Durant l'année 1754, Mandrin, le célèbre contrebandier, se trouvant à Nyon, traversa le lac avec sa bande et vint se cacher dans une écurie dépendant du château d'Yvoire ; ils y passèrent la nuit, ce n'est que longtemps après que l'on s'aperçut de leur passage au désordre laissé dans le local (1).

Jean-Jacques Rousseau. — Le père de Jean-Jacques Rousseau, ayant eu des démêlés avec la police genevoise quitta Genève et vint résider à Nyon. Il mourut le 9 mars 1747. Quelques années plus tard, en septembre 1754, Jean-Jacques Rousseau et quelques amis partirent de Genève en « liquette » pour faire le tour du lac ; ils couchèrent à Hermance, Coudrée et Meillerie. Ils mirent sept jours pour faire le tour du lac. Ils passèrent donc à Yvoire (2).

Lamartine. — Durant les Cents Jours, Lamartine qui était officier dans la Garde Royale, pour ne pas servir dans l'armée de Napoléon, émigra et vint se réfugier en Suisse, puis de là à Nernier en Savoie chez un batelier nommé Favre qui habitait en face la tannerie de M. Duchêne.

Tous les jours le poète venait se rendre sur la lande inculte et sauvage de Mercube où s'élève depuis 1900 le chalet de Mr Aloys Naville. Or, un jour, notre poète apprit que les gendarmes de Douvaine étaient à Nernier . il n'osa pas rentrer au village, car il était déserteur (3), et passa la nuit couché dans les broussailles de Mercube, situées sur la rive droite du ruisseau, sur le territoire d'Yvoire.

(1) Communication de M. le baron François d'Yvoire. Dans ma famille on a conservé également le souvenir du passage de Mandrin à Messery.

(2) Voir Académie Chablaisienne, tome XXI, page 41.

(3) Communication de M. le baron François d'Yvoire.



Yvoire. — Vue de l'Eglise

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITÉ AIX (B.d.R.)

Lords Byron et Shelley (1). — En 1816, Lord Byron, le célèbre poète anglais, avait loué la villa Diodati, à Cologny près Genève. Avec son ami Shelley, un des grands poètes lyriques anglais, il fit en bateau le tour du lac. Après avoir couché à Hermance, puis à Nernier le 23 juin 1816, au café Bruchon (aujourd'hui maison du capitaine Clerc), le poète s'exprime ainsi dans une lettre : « Le lendemain matin nous passâmes devant Yvoire, un village disposé avec un ancien château, dont les maisons sont entrecoupées d'arbres, à peu de distance de Nerni, sur le promontoire qui enferme une baie profonde de quelques milles d'étendue... »

Lord Byron, qui venait de visiter Nernier, village aux maisons serrées autour de l'église, est frappé par le contraste d'Yvoire, garni d'arbres et de verdure. Cette disposition provient de la situation du château entouré de sa zone militaire, transformée en parc et jardins.

Monseigneur Dupanloup. — M. le baron François d'Yvoire, député de la Haute-Savoie au Corps Législatif avait offert l'hospitalité dans son château d'Yvoire à Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans. L'évêque consacrait peu de temps à dormir, mais tenait beaucoup à ce que rien ne troublât son sommeil. Or, au milieu de la nuit, des bateliers qui passaient sur le lac, se mirent à jouer de la trompe ou corne d'alarme. M. le baron, légèrement vêtu s'élança sur la terrasse du château et cria d'une voix tonnante : « Taisez-vous donc ! vous empêchez les gens de dormir ! » Les bateliers s'arrêtèrent. Le lendemain matin, dès que l'évêque parut M. le baron d'Yvoire, après les salutations d'usage, lui demanda s'il avait bien dormi.« Mais oui, mon ami, répondit le prélat, avec un fin sourire. J'ai été éveillé cette nuit par une

(1) Communication de M. Maurice Duchêne, maire de Nernier.

charmante musique ; mais une bien vilaine grosse voix est venue tout à coup interrompre cette mélodie » (1).

Passage problématique de Voltaire. — D'après une lettre de notre collègue M. Elie Menaut (2), on relève sur l'Annuaire des Savoie pour 1928 sous le titre « Yvoire, curiosités : Pont de Faroy (sic) où Voltaire se plaisait à écrire ».

L'annuaire ne cite que cette phrase laconique sans aucune autre indication ; notre collègue n'a pu en vérifier l'exactitude faute de documents, ni découvrir les sources de cette affirmation. Aussi signalons-nous ce passage de Voltaire à Yvoire dans le but de provoquer des recherches capables d'élucider cette question.

Le pont de Farvoie se trouve à la bifurcation des routes d'Yvoire à Messery et d'Yvoire à Nernier, au point d'intersection des trois communes.

Toujours d'après notre collègue M. Elie Menaut, Voltaire aurait voulu paraît-il, acheter une propriété à Nyon, mais Leurs Excellences de Berne s'y seraient opposées?

Voici à ce sujet une anecdote publiée cet été (3).

« Un ami de Voltaire propose une belle résidence entre Savoie et Bourgogne, dans un pays sain, riant et tranquille, près du lac de Genève : c'est Prangins. Aussitôt, bien qu'on soit en plein hiver et bien que Madame Denis déclare avoir peu de goût pour la vie d'ermite, les voilà tous deux partis pour la Suisse qu'ils ne quitteront plus jusqu'à leur installation à Ferney.

« Comment en plein mois de décembre, sur les routes accidentées du Jura, quelque roue de leur berline ne cassa-t-elle point ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'en

(1) Communication de M. le baron Félix d'Yvoire.
(2) Communication de M. Elie Menaut, directeur des Postes et Télégraphes, 14, rue Papon, à Nice.
(3) Echo de Savoie, journal hebdomadaire qui se publie à Lyon, numéro du 14 juillet 1929, article de M. Eugène Moutard, de Belley.

arrivant à destination le désenchantement commença : ils ne trouvent à Prangins que le froid, le vent, un Jura couvert de neige, une maison mal montée, un lac Léman en tempête. Colini, le secrétaire, entend crier d'un côté : « Faites bon feu. De l'autre : Fermez bien toutes mes fenêtres ». L'un demande son manteau fourré ; l'autre s'affuble de cinq ou six bonnets ! Mme Denis ne décolère pas... Heureusement Genève n'est pas loin, Lausanne non plus et le ménage s'installe tantôt à Montriond, tantôt aux Délices (au sommet de la rue Voltaire... à Genève.) »

DOCUMENTS

sur le passage des Vaudois à Yvoire

D'après M. le chanoine Gavard, président de l'Académie Salésienne, le départ des Vaudois eut lieu le 27 août 1689. Le rendez-vous était dans le pays de Vaud, dans la forêt de Promonthoux ou de Prangins, entre Nyon et Rolle. La troupe avait loué quatre barques bien insuffisantes pour la transporter. Mais on se saisit sans façon des barques des curieux accourus : ils en prirent ainsi 14 ou 15, capables de contenir un millier de personnes (1).

On débarqua entre Nernier et Yvoire, à l'embouchure du ruisseau de Mercube. A soixante pas, la troupe creusa parallèlement au lit du ruisseau deux fossés, l'un de neuf pas de largeur, le second de six sur cent mètres de longueur et aboutissant au lac, ces fossés profonds d'un mètre cinquante et encore marécageux formaient un camp retranché d'environ 6000 mètres carrés sur lequel s'élève depuis 1900 la villa de Mme Aloïs Navile. Ce camp retranché devait leur servir de refuge en cas d'insuccès pour leur permettre de se réembarquer sans trop de danger. De nos jours, le sentier public qui part de l'hôtel des Falaises pour se rendre à Nernier passe dans les fossés des Vaudois, derrière le chalet Naville.

(1) Chanoine Gavard. — Les Vaudois (Luzernois ou Barbets en Savoie), Annecy, 1928, dans Académie Salésienne.

M. le chanoine Gavard fixe la date du passage du lac au 27 août 1689. Les diverses relations d'auteurs protestants en firent la date aux 16 et 17 août. Cette différence provient que les pays protestants étaient en retard de 10 jours sur le calendrier Grégorien.

Sur le passage des Luzernois à Yvoire

On appelait Luzernois des protestants originaires de la vallée de Luzerna, près Pignerol (Italie). On les appelait aussi Vaudois, du nom de leur fondateur Pierre de Vaux ou Valdo, riche marchand de Lyon qui vivait vers l'an 1136. Chassés de Lyon, ses partisans se réfugièrent dans les hautes vallées des Alpes, du Piémont où leurs descendants résident encore.

DOCUMENT I

Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées, dédiée à la reine Anne d'Angleterre par Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois. 1710 (1).

Première journée

Monsieur Arnaud aïant avec 14 autres mis le premier pied sur la rive oriental du lac de Genève posa d'abord de bonnes sentinelles à toutes les avenues, et s'attacha à mettre le monde en ordre à mesure qu'il débarquait. Quand tout ce qui put passer fut arrivé, on en forma un corps, que le nommé Bourgeois de Neuchâtel devait commander ; mais il manqua au rendez-vous ; on n'en dit point ici les raisons, parce qu'il sera dans la suite assez

(1) Cette relation, comme le prouve notre Document VI, a été publiée vingt ans après l'expédition et composée d'après des relations primitives corrigées et mises au point. Ils prirent donc terre vis-à-vis du bois de Nyon, savoir entre Nernier et Yvoire.

parlé de lui. Ce corps fut divisé en 19 compagnies dont 6 étaient composées d'étrangers, presque tous du Languedoc et du Dauphiné et les 13 autres de différentes communautés vaudoises.

Et comme il y eut divers soldats qui ne voulurent pas se ranger dans aucune de ces compagnies on en forma une compagnie de volontaires et de tous ensemble on fit trois corps, savoir avant garde, corps de bataille et arrière garde selon la manière ordinaire des troupes réglées, laquelle les Vaudois observèrent toujours dans leurs marches.

Après avoir pourvu à leur sûreté, ils invoquèrent le secours du ciel, à ce qu'il voulut conduire leur entreprises, après quoi le sieur Chyon, ministre, alla au premier village pour tâcher d'y obtenir un guide : mais un cavalier savoyard, qui avait découvert nos gens au bord du lac, aïant donné l'alarme partout, ce ministre y fut arrêté prisonnier, et ensuite conduit à Chambéry, où il a été jusques à la paix entre le duc de Savoie et nos Vaudois.

Le dit cavalier qui donnait l'alarme, s'étant avancé le pistolet à la main vers nos gens, Monsieur Arnaud avec le sieur Turel et six fusiliers allèrent après lui : mais il fut si pront à faire volte face, qu'il évita en fuïant un coup de fusil qu'on lui lâcha, voïant donc par là que tout était déjà en alarmes et qu'il n'y avait point de temps à perdre, on envoïa à Yvoire quelques officiers avec douze fusiliers pour porter les habitants de ce bourg à mettre bas les armes et à donner passage. Ceux-ci entendant qu'en cas de refus on menaçoit de mettre tout a feu et a sang, accordèrent à la vérité ce qu'on leur demandoit, et ne laissèrent pourtant pas d'allumer leur signal ce qui pensa les perdre, car peut être les auroit-on brûlés, si par bonheur pour eux, on ne s'étoit trouvé dans la disposition de recevoir l'excuse qu'ils apportèrent. que des enfans en avoient fait la faute ; de sorte qu'il leur par-

donna à condition que le châtelain et un garde de sel serviroient de guides. Il est vrai qu'on les renvoïa après une demi-lieue de marche. Ensuite on prit pour otages le châtelain de Nernier avec Messieurs de Coudrée et de Fora, Gentilshommes du païs qui furent aussi bientôt après relachés. Les Vaudois ne voulant témoigner que de l'humanité, tant qu'on ne leur résisteroit point.

DOCUMENT II

Journal de l'expédition des Vaudois, écrit de la main de Paul Reynaudin, un membre de l'expédition en Novembre 1689, *publié dans Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise N° 5, Mars* 1889. *La Tour près Pignerol (Piémont), imprimerie Alpina.*

Finalement après tant d'efforts pour retourner dans le lieu de notre naissance. Dieu nous a fait la grâce que nous étant assemblez dans le païs de Vaud, nous avons traversé le lac de Genève la nuit du 16 au 17 du mois d'Août de l'année 1689, ayant traversé sur 14 ou 15 bateaux de diverse grandeur, sans compter plusieurs qui vinrent en suite ; Car depuis le soir jusques au matin il ne cessa presque point d'en passer, même à une heure du jour il en vint encore deux ou trois, et un entr'autres qui étant parti avec les premiers se perdit et ne sceut pas aborder où étoient les autres jusques au matin.

Nous traversâmes depuis le bois de Nion tout vis à vis et débarquâmes entre Nernier et Yvoire, et nous campâmes tout au bord du lac, après avoir fait la découverte avec diligence et posé des sentinelles de part et d'autre, après quoy le matin étant venu voicy arriver au bord du

lac un cavalier lequel nous ayant aperceûs rebroussa promtement chemin quoy qu'on lui eût commandé de s'arrêter, mais n'en voulant rien faire, un de nos soldats lui tira dessus sans pourtant l'atteindre ; Ainsi voyant que nous étions découverts Mr notre Commandant alla avec quelques soldats au prochain village pour avertir les savoyards de notre intention, c'est assavoir que nous ne demandions que le passage et que nous ne prétendions faire aucun mal, pourvu qu'on ne nous en fit point, mais que si on nous portoit le moindre empêchement, nous étions résolus de mettre tout à feu et à sang, ce qu'ayant entendu ils furent grandement réjouïs de ce que nous voulions faire aucun mal et nous laissèrent passer librement, quoy qu'ayant allumé un signal qui étoit à la rive du Lac, a cause de quoy nous manquâmes de les bruler, mais un Châtelain et un Garde de sel que nous avions fait venir pour guides pour marcher avec nous, nous demandèrent excuse et dirent que quelques enfants avoient apparemment fait cela.

Après donc qu'on eut commandé et établi une bonne avant garde et arrière garde on se mit à marcher compagnie par compagnie étant déjà trois heures de jour et après avoir marché une demi lieue nous fimes marcher avec nous quelques Gentilhommes Savoyards qui se rencontrèrent en notre chemin, et le peuple et curé du prochain village nous regardoient de loin, et en nous saluant disoient « Dieu vous accompagne. » etc.

(Ce récit compte une trentaine de pages). Communiqué aux Archives de Genève.

DOCUMENT III

Société d'Histoire Vaudoise. — Bulletin du Bicentenaire de la Glorieuse rentrée 1689-1889.
Turin imprimerie de l'Union typographique éditrice, 33, rue Charles-Albert, 1889.

« .....Muni d'argent par la libéralité du Stathouder (Guillaume d'Orange) et de l'excellent Mr Clignet grand maître des postes à Leyde, abondamment pourvu d'armes qu'il avait fait fabriquer à Genève et à Neuchâtel, ayant par miracle réussi à maintenir le secret sur son entreprise, Arnaud fixa enfin le lieu et la date du départ, le bois de Prangins au bord du lac Léman entre Nyon et Rolle. Et le 16 août 1689. Entre 9 et 10 heures du soir après une fervente prière d'Arnaud 600 Vaudois et environ 400 réfugiés français passèrent le lac dans 15 bateaux dont 11 appartenaient à des curieux qui avaient voulu vérifier de leurs yeux si en effet le bois de Prangins était plein de ces téméraires vaudois... » (1).

DOCUMENT IV

Livre de Madame A. de Chambrier. — Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes (1650-1721) *Neuchâtel* 1910 — *in* 8°

« .....Le temps pressait pour le départ de la troupe vaudoise réunie dans le bois de Nyon au nombre d'un millier. Le pays commençait à être en rumeur et les au-

(1) Communiqué aux Archives de Genève, grâce à la bienveillance de MM. les archivistes Roch et Vaucher.

torités se voyaient forcées d'ouvrir les yeux sur ce rassemblement illicite. Enfin dans la nuit du 16-17 Aout, Vendredi à Samedi, les Vaudois auxquels s'étaient joints quelques centaines de réfugiés français s'embarquèrent sous la conduite de leur pasteur et colonel Henri Arnaud. La troupe traversa le lac en trois fois et aborda sur la côte savoyarde entre Nernier et Yvoire. De là après onze jours de marche et de combats elle atteignit les vallées en franchissant plusieurs cols des Alpes et en accomplissant un glorieux fait d'armes... »

(En communication à la grande bibliothèque de Genève bâtiment de l'Université).

DOCUMENT V

M'étant adressé à M. le Président de la Société d'Histoire Vaudoise à Torre Pellice (Italie) ce Monsieur a bien voulu m'envoyer le Bulletin N° 8 de la société en date du 8 Mai 1891, où se trouve imprimée la relation du capitaine Robert, de 1689, qui prit part à l'expédition.

Relation de ce qui se passa de plus remarquable dans les vallées de Luserne en l'année 1689 et 1690.

Les Vaudois ayant été chassez de leur pays par les persécutions du Duc de Savoye, ceux qui s'étoient réfugiez en Suisse ayant pris la résolution d'y retourner s'assemblerent dans le bois de Nion au nombre de 600, auxquels s'étant joint 400 Français réfugiez, c'estoit environ mille hommes. Ce projet fut formé avec tant de diligence et de secret, que nos ennemis ne le découvrirent qu'au commencement de son exécution. Ce fut la nuit du 15 d'Aoust 1689, que nous traversâmes le lac de Genève. Nous nous trouvâmes en Savoye avant la pointe du jour,

ayant Mr Arnaud ministre du St-Evangile à notre tête, qui en a toujours été comme le chef.

Dès que les Savoyards nous aperçurent, ils mirent le feu à des signeaux qu'il y avoit au bout de ce lac, pour donner l'alarme a des semblables occasions : ce qui fit que tous les païsans des environs se mirent sous les armes. Mais par notre prompte diligence nous rendimes toutes leurs peines inutiles. Nous primes donc d'abord notre route sans obstacle, ayant ordre dans notre marche de payer tous les vivres que nous prendrions : ce qui fut exécuté en partie. Pendant quelques jours nous marchions nuit et jour.....

DOCUMENT VI

L'Histoire du retour des Vaudois qui n'est autre que le premier jet du livre d'Arnaud a été publiée dans le numéro du 31 du Bulletin de la Société d'histoire Vaudoise. elle est à peu près semblable à l'édition habituellement connue.

Elle n'ajoute guère que ce détail : Après qu'Arnaud eut mis des sentinelles sur toutes les avenues pendant le débarquement « ceux qui n'étaient pas en faction couchèrent dans un champ au bord du lac. »

Communiqué par Mr David Jahier président de la Société d'histoire vaudoise à Torre Pellice (Italie).

DOCUMENT VII. — *Résumé*

Le duc de Savoie Victor Amédée II comme allié de Louis XIV dans la guerre de la ligne d'Augsbourg fut amené à la suite de la Révocation de l'édit de Nantes à suivre la même politique envers les protestants Vaudois du Piémont, un édit de proscription fut promulgué contre eux le 31 janvier 1686. S'étant soulevés au nombre de trois mille, les Vaudois furent condamnés à être déportés en Suisse, Avril 1687 (1). Mais ils ne tardèrent pas à regretter leur pays et du 3 au 19 Juillet 1688 ils essayèrent de rentrer dans leurs vallées par le Valais mais l'expédition échoua.

C'est alors que le ministre Arnaud natif d'Embrun (Hautes-Alpes) s'occupa de quêter des subsides en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Guillaume d'Orange chef de la ligue, comprit immédiatement l'importance qu'il y aurait à créer un mouvement insurrectionnel dans les Alpes sur les derrières de l'armée française. L'expédition fut préparée de longue main.

Le capitaine Jarnavel qui avait commandé des partisans Vaudois en 1662 et 1663 étudia le passage à travers la Savoie. Il fut décidé qu'on éviterait autant que possible le fond des vallées et que l'on suivrait les sommets par les cols de Saxel, du Bonhomme, de l'Iseran, de Clapier. Les armes furent fabriquées à Genève et à Neuchâtel. Guillaume d'Orange stathouder des Pays Bas envoya des officiers parmi lesquels le capitaine Turel. Quatre barques furent louées et dans la nuit du 16 au 17 Août 1689, les Vaudois s'embarquèrent au nombre d'un millier. Ils s'emparèrent en outre sans façon d'une dizaine de canots amenés là par des curieux. Madame de Cham-

(1) Chanoine Gavard. — Les Vaudois, Luzernois ou Barbets en Savoie, dans Mémoires de l'Académie Salésienne, Annecy, 1928.

brier (Document IV) dit que la troupe traversa le lac en trois fois. Nous ignorons dans quelle relation Madame de Chambrier a prise cette indication. En tout cas elle explique le passage des Luzernois. En effet les 4 bateaux loués ne pouvaient porter mille hommes, c'est tout au plus si 70 à 80 hommes pouvaient se tenir à l'aise sur chaque barque. Comme dans les nuits du mois d'Août le lac est généralement calme, il fallut sans doute remorquer les barques avec les canots. En tout cas leur marche était lente, et au lieu de passer le lac en cet endroit en 50 minutes comme c'est l'ordinaire en canot on dût mettre une heure et demie, soit trois heures pour un voyage aller et retour.

Les premiers hommes débarqués vers 10 h. du soir au nombre de 300 à 350 furent immédiatement occupés à creuser les deux tranchées côte à côte qui existent encore, parallèles au lit du ruisseau de Mercube et distantes de 80 pas de ce ruisseau. Cette double tranchée a plus de cent mètres de longueur et aboutit au lac. Le camp avait ainsi une superficie de 7 à huit mille mètres. Le sentier public qui part d'Yvoire près de l'hôtel des Falaises y conduit en dix minutes et passe dans les deux tranchées juste derrière les bâtiments ruraux de la villa de Madame Aloys Naville de Genève. Le souvenir du creusement des tranchées de Mercube par les protestants Luzernois s'est conservé à Yvoire dans la famille Dufour propriétaire de l'hôtel du débarcadère et au château d'Yvoire. (1)

Le récit de Reynaudin (Document II) nous apprend que lorsque l'expédition se mit en marche, il y avait déjà trois heures qu'il faisait jour. C'est qu'il avait fallu d'abord faire cuire les aliments, puis faire l'appel, organiser la troupe en compagnies, treize compagnies furent

(1) M. le baron François d'Yvoire, ancien député de la Haute-Savoie, me l'avait déjà signalé en 1900.

formées de Vaudois piémontais, six de réfugiés du Languedoc et du Dauphiné et une de volontaires. En tout vingt compagnies d'environ cinquante hommes, commandée chacune par un officier éprouvé.

Aucune des six relations que nous avons recueillies aux documents ne donne des détails sur l'arrivée des Luzernois devant Yvoire. Il en existe d'autres notamment dans les relations publiées par les sociétés bibliques de Londres. C'est ainsi que je me souviens avoir lu à Genève il y a 35 ans que les Luzernois en arrivant devant Yvoire virent la porte fermée et le pont levis levé. Quelques habitants apparaissaient sur les remparts derrière les créneaux. Le chemin de Nernier à Sciez passait dans Yvoire. Les Luzernois demandèrent le passage sinon ils donneraient l'assaut ; devant cette menace les portes furent ouvertes et le passage eut lieu. (1)

La première étape d'Yvoire à St-Jeoire et Viuz-en-Sallaz de 8 h. du matin à minuit était de plus de cinquante kilomètres. Il en fut de même les jours suivants.

Ce remarquable raid de la colonne vaudoise, malgré les difficultés des routes de montagne, attira l'attention de plus d'un homme de guerre. Napoléon Ier demanda un jour au Vaudois Peyran : « La glorieuse rentrée est-elle authentique ?... » (2) Et depuis la question a souvent été posée dans l'armée. Un Rumillien, le colonel italien Gallet, a démontré la possibilité de cette marche forcée en refaisant lui-même avec deux guides l'itinéraire vaudois, partant d'Yvoire le Ier Octobre 1872 parcourant les étapes indiquées en marchant en moyenne dix à douze heures par jour.

(1) Beattie. Les Vallées Vaudoises pittoresques, Londres-Paris, 1838. Beattie. The Waldenses, or protestants Valleys of Piedmont, London 1836 ; cet ouvrage renferme 72 belles vues gravées, dont le port d'Yvoire.

(2) Max Bruchet. La Savoie d'après les anciens voyageurs, Annecy 1908, page 228.

Quand les Vaudois furent arrivés dans leurs vallées le duc de Savoie fatigué de son alliance avec Louis XIV passa du côté de l'Autriche et des puissances signataires de la Ligue d'Augsbourg. Il accorda alors la liberté de conscience aux Vaudois à condition qu'ils défendraient leurs vallées contre l'armée française. C'est ce qu'ils firent pendant dix mois de combats incessants, jusqu'à la signature de la paix. Leurs descendants habitent encore les vallées situées sur le revers des Alpes aux confins du Briançonnais où ils forment de nos jours une population protestante d'environ vingt mille âmes. Non loin de Pignerol. (1).

Je termine ce livre en remerciant ici MM. J. Baud, artiste-peintre, et Charles Anthonioz, homme de lettres, pour leur aide dans l'illustration de cet ouvrage, et Madame de Saugy, à Yvoire, pour son don généreux.

Emile VUARNET, Mars 1930.

(1) Le nombre des ouvrages divers concernant les vallées Vaudoises est considérable ; on les trouve en vente à Genève dans les principales librairies.

MÉMOIRE II

Le Chevalier

DAVIET de FONCENEX

par le

GÉNÉRAL BORDEAUX

Le Chevalier
DAVIET DE FONCENEX

MATHÉMATICIEN et MARIN

(1734-1798)

Pierre-Marie-François Daviet de Foncenex, dit « le Chevalier de Foncenex », (1) né à Thonon le 5 novembre 1734, fut un personnage considérable par sa valeur scientifique et par les services qu'il a rendus dans la marine sarde. Sa vie s'est terminée tristement, dans une disgrâce justifiée. Mais, après un examen sérieux des faits, il m'a semblé que la faute qui lui a été reprochée, à l'occasion des événements violents de l'époque révolutionnaire, n'était pas sans atténuation, et que, d'autre part, elle n'entachait pas son honorabilité. Le lecteur qui voudra bien lire cette notice sera, je l'espère, de mon avis, et pensera que le récit de cette existence laborieuse d'un fils de notre chère ville de Thonon, à la valeur reconnue, méritait de prendre place dans les mémoires de l'Académie Chablaisienne.

Les ascendants connus du Chevalier, annoblis en 1616 pour services militaires, seigneurs d'Allard (2) puis de

(1) Principales sources. — J.-L. Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, 1807. — Comte Amédée de Foras, *Armorial et nobiliaire de Savoie*. — Comte C.-A. de Sonnaz, *I Savoiardi e Nizzardi nella Marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1860*, 1914. — Mémoires de la *Reale Universita di Torino*. — *Reale Archivio di Stato in Torino*. C'est à l'éminent directeur général de ce service que j'ai dû la communication de l'état des services du Chevalier de Foncenex. Je lui renouvelle ici tous mes remerciements.

(2) Probablement Grange Allard, sur le territoire de la commune d'Allinges (A. de Foras).

Foncenex, étaient nés et morts à Thonon ou aux environs. Son père, noble François Daviet, seigneur de Foncenex, avait quatre frères et six sœurs. Né à Thonon en 1698, il épousa en 1729 Claudine-Prospère de Foras, dont il eut six enfants, cinq fils et une fille. C'était un homme instruit, « qui avait les connaissances les plus étendues en littérature et en philosophie » (1) et qui prit grand soin de l'éducation de ses fils ; deux de ceux-ci se montrèrent particulièrement bien doués et dignes de réussir.

L'aîné, Charles-Amable, né à Thonon en 1732, fit ses études à Avignon, dans le collège fondé par notre célèbre compatriote, le Cardinal de Brogny, fut ordonné prêtre et devint chanoine de l'église de Genève. Il était réputé pour ses connaissances littéraires. En 1773, à la mort du roi Charles-Emmanuel III, il prononça l'oraison funèbre de ce prince dans la cathédrale d'Annecy.

Le second, François — le Chevalier — né en 1734, qui avait témoigné d'une aptitude particulière aux sciences exactes, fut envoyé à Turin pour y poursuivre ses études. Il y fut l'élève de Lagrange (2) plus jeune que lui de deux ans, et déjà dans tout l'éclat d'une réputation qui ne devait que grandir. A cette école, et devenu l'ami de son

(1) J.-L. Grillet.

(2) Le célèbre Lagrange, d'origine française par son ascendance paternelle, naquit à Turin en 1736 et y vécut jusqu'en 1866. C'est de Turin qu'à l'âge de dix-huit ans il adressa à Euler la réponse à une série de questions dont on cherchait en vain la solution depuis dix ans. C'est à Turin qu'il poursuivit ses travaux jusqu'à sa trentième année ; il y fonda l'Académie des Sciences. Appelé à Berlin en 1766 par le roi Frédéric II, il y passa vingt ans ; puis à la mort de ce prince en 1786, appelé par Louis XVI, il vint à Paris, fut entouré d'égards par les gouvernements qui se succédèrent et comblé d'honneurs par Napoléon qui le nomma Sénateur. Il mourut à Paris en 1813. Turin, sa ville natale, lui a élevé une statue.

illustre maître, François de Foncenex pénétra à son tour dans le domaine de l'algèbre, de la géométrie et de la mécanique, et se mit en rapport avec les principaux mathématiciens de son temps ; il fut bientôt reconnu comme un maître dans ce domaine alors peu exploité.

A partir de 1760, il publia en quelques années plusieurs mémoires qui appelèrent sur lui l'attention du monde savant :

1° *Mémoire sur les logarithmes des quantités négatives* (1).

2° *Observations sur les quantités imaginaires.*

3° *Principes fondamentaux de la mécanique.*

4° *Eclaircissements pour le mémoire sur les quantités imaginaires.*

Les trois derniers sont mentionnés dans l'ouvrage publié à Turin en 1883 sous ce titre *Il primo secolo della R. Academia delle Scienze di Torino.*

Les publications scientifiques du Chevalier de Foncenex se bornèrent à ces travaux ; ou du moins l'on ne relève plus dès lors qu'un mémoire paru en 1789 avec ce titre *Récit d'une foudre ascendante tombée sur une tour de Villefranche.* Mais la raison en est probablement qu'à partir de cette époque commence la carrière très occupée du Chevalier dans la Marine de guerre de son pays.

* * *

A Turin, Foncenex n'était pas resté sans emploi. Dès 1754 il avait été reçu cadet d'Artillerie, puis Officier.

(1) D'Alembert, dit M. l'Abbé Martin de Caluso, cité par Grillet « dut le regarder (le Chevalier de Foncenex) comme un nouvel adversaire, ou du moins comme un entremetteur peu favorable dans la question qu'il avait alors avec Euler, savoir : si les logarithmes des quantités négatives sont positifs ».

Mais à cette époque, l'attention du roi Charles-Emmanuel III, dont le pays vivait en paix depuis le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), se portait tout spécialement sur la marine de guerre et la marine de commerce. Attiré de ce côté, Foncenex fut admis dans la marine de guerre en qualité de Lieutenant de Vaisseau le 3 mars 1763 ; ses connaissances scientifiques l'y mirent en évidence. Pour organiser, armer et instruire la flotte qu'il constituait progressivement, Charles-Emmanuel créa à Villefranche une Ecole de la marine destinée à l'étude de toutes ces questions, en même temps qu'à la formation des cadets et futurs Officiers de l'escadre. Daviet de Foncenex fut le directeur de cette école et déploya dans ces fonctions autant de zèle que de compétence. Une Ecole d'Artillerie, destinée à former le personnel de l'Artillerie navale, fut également créée et lui fut confiée. En 1772 il était nommé « Capitaine dans les Frégates ».

L'année suivante, 1773, mourut Charles Emmanuel III, l'un des souverains les plus éminents, les plus complets de la dynastie de Savoie. Sous sa direction personnelle, au cours d'un règne de quarante trois ans, toutes les institutiions du royaume s'étaient élevées et renforcées. Il doit notamment être considéré comme le créateur de la nouvelle marine de guerre sarde, qui fut l'aïeule de la marine italienne d'aujourd'hui. Son successeur, Victor-Amédée III, sans avoir une valeur et des aptitudes pareilles, se montra de suite animé des meilleures intentions à l'égard de la marine et du commerce.

A cette époque, qui n'est guère éloignée de nous que d'un siècle et demi, le commerce maritime dans le bassin de la Méditerranée était encore menacé en permanence par les corsaires barbaresques. Leurs ports d'attache principaux étaient Alger, Tunis, Tripoli, Alexandrie et et diverses rades dans les Etats ottomans de l'Orient.

Sous l'œil bienveillant, et le plus souvent complice, des autorités turques, ces véritables pirates attaquaient, pillaient, rançonnaient, emmenaient avec eux les navires de commerce, s'emparaient des passagers de marque pour obtenir une rançon, et rendaient la navigation difficile et dangereuse. Les bâtiments de commerce les plus importants s'équipaient pour pouvoir se défendre, mais c'était à la marine de guerre des Etats riverains que revenait la police de ces mers ; celle du Roi de Sardaigne vint souvent en aide aux bâtiments de commerce des Etats de l'Italie du centre et du sud. Cette situation, qui nous surprend aujourd'hui, se prolongea pendant le premier tiers du 19e siècle; les longues croisières des escadres française, anglaise, russe, en Orient pendant la guerre de l'Indépendance grecque (1821 1828), puis la prise d'Alger en 1830, portèrent à la piraterie méditerranéenne les derniers coups.

A l'avènement de Victor Amédée III, la marine sarde ne comptait, comme bâtiment d'importance et de réelle valeur, que la frégate *San Carlo,* construite en Hollande. Le Chevalier de Foncenex, nommé au grade de Lieutenant-Colonel d'Infanterie (1) reçut le commandement *du San Carlo*, qui devait servir de bâtiment-école. Il y eut d'excellents élèves, parmi lesquels nos compatriotes savoyards, le Chevalier d'Arcollières (2) et le Chevalier de Chevillard (3), qui devaient se signaler en 1793 dans la lutte contre la République française et poursuivre ensuite d'honorables carrières.

(1) A cette époque, il y avait une pénétration dans la terminologie des grades, dans la Marine et dans l'Armée. C'était un moyen d'assurer l'équivalence des situations.

(2) Marc-Antoine Courtois d'Arcollières (1745-1823) de Chambéry.

(3) Victor Joseph de Chevillard (1757-1836) d'Aix-les-Bains.

En 1775, François Daviet de Foncenex était l'homme le plus en vue de la marine sarde; il était à la fois commandant du *San Carlo*, bâtiment école, et directeur de l'Ecole d'Artillerie de Villefranche. Il fut chargé d'établir un projet de réorganisation d'ensemble de la marine, et il émit l'idée de rendre autonome cette marine, jusqu'alors constituée de pièces et morceaux et composée de bâtiments trop disparates pour pouvoir être réunis et utilisés dans une navigation commune. En 1778, il a reçu le commandement d'une nouvelle frégate, *le San Vittorio* et il est signalé comme ayant sauvé une tartane toscane des mains des corsaires tunisiens. En même temps, il prenait la mer chaque année plusieurs fois. En 1783, envoyé en mission à Londres avec *le San Vittorio*, il est attaqué au retour par une flotille de pirates algériens, et il parvient à lui échapper par l'habileté de sa manœuvre. Sa renommée scientifique, l'éclat de ses services, l'ont fait admettre en 1778 à l'Académie des Sciences de Turin.

En 1784, il est élevé au grade de Colonel d'Infanterie. Trois ans plus tard il est nommé « Commandant des Etablissements maritimes du Roi avec le titre de Commandant de la Marine royale », créé ou rétabli en sa faveur (1er avril 1787). A ce titre il est chargé la même année de féliciter et de récompenser, au nom du Roi, le Commandant Porcile, de la *Santa Barbara*, qui s'est distingué dans une lutte contre les pirates barbaresques. Il réside toujours à Villefranche, qui est la plus belle et la meilleure rade du royaume et où sont installés les ateliers de construction et de réparation. Les autres ports sont Nice, moins sûr, Oneglia, moins important; Sassari est le point d'appui de la marine en Sardaigne. L'attention du Roi s'est portée sur cette ville, et Foncenex est nommé le 31 mai 1788 gouverneur de la ville et du port de Sassari; mais, dans le décret qui lui confère cet emploi, le Roi se

réserve « de le rappeler pour diriger la marine, au cas où celle ci serait renforcée ». Les services qu'il rend dans ce nouveau poste lui méritent, avec la Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, le grade de Brigadier-Général d'Armée (25 juin 1791) (1).

Un an plus tard, en raison sans doute des événements de France, dont la répercussion se faisait sentir sur les pays voisins, le Gouvernement le rappelle et le nomme, par décret du 2 juillet 1791 « Gouverneur en second des château, ville et port de Villafranca, et en même temps Commandant effectif de la marine royale. » Enfin, le 1er septembre 1792, il devient gouverneur titulaire de Villefranche avec le commandement de la marine. Le Chevalier de Foucenex est alors au comble de ses vœux, dit Grillet, qui ajoute aussitôt « mais l'invasion du Comté de Nice en septembre 1792 dissipa cette illusion et le précipita dans un abime de malheurs ».

* * *

Il fallait dès lors rechercher quelles étaient ces circonstances malheureuses qui avaient bouleversé la vie du Chevalier et brisé une carrière jusqu'alors honorable et brillante (2).

(1) C'était le premier grade de l'Etat-Major général sarde. C'est donc à juste titre que M. Alfred Anthonioz a donné une place au Chevalier de Foncenex dans son livre « Généraux savoyards ».

(2) C'est à M. le Chevalier Victor de Cessole, à Nice, que je me suis adressé tout d'abord; c'est lui qui voulut bien me mettre en rapport avec M. Georges Doublet, le lettré et savant bien connu spécialement pour sa compétence historique en tout ce qui a trait à l'histoire de Nice et des Alpes Maritimes. Je leur renouvelle ici à l'un et à l'autre mes remerciements.

Comme on le sait, au mois de septembre 1792, les troupes françaises envahirent simultanément la Savoie et le Comté de Nice, sans déclaration de guerre préalable. Le succès dépassa toutes les prévisions ; les deux provinces furent conquises et occupées sans combat (1). On s'explique difficilement que, malgré le caractère soudain et irrégulier d'une attaque qui était d'ailleurs prévue, les troupes du Roi de Sardaigne ne se soient pas comportées avec plus de décision et d'énergie. Il faut en rechercher les causes dans la situation des Etats sardes à cette époque. Depuis la mort du Roi Charles-Emmanuel III de grands changements s'étaient accomplis. Une longue période de paix, des relations faciles et agréables avec les Etats voisins et les Maisons souveraines, avaient créé peu à peu un état général de sécurité et de tranquille indifférence. Victor-Amédée III et son Gouvernement ne donnaient plus à tous les services l'impulsion et la direction permanentes et fermes que ces services avaient connues autrefois. On conservait en activité des serviteurs âgés et usés. Le Piémont, qui avait pris une part importante et très honorable à la guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748), n'était pas intervenu pendant la guerre de Sept Ans. Il y avait donc en 1792 quarante-quatre ans que la paix régnait ; les institutions militaires s'étaient relâchées ; le commandement était tombé presque partout en des mains débiles. En Savoie, le Lieutenant-Général de Lazary, commandant les troupes sardes, était âgé de 76 ans ; il évacua en hâte non seulement Chambéry, mais la Savoie toute entière et repassa les Alpes. Dans le comté de Nice, le Lieutenant Général de Courten, de nationalité suisse,

(1) Il n'est que juste de rappeler ici qu'au printemps de l'année suivante (1793), l'Armée sarde entreprit d'énergiques retours offensifs dans les deux provinces.

avait plus de quatre-vingts ans ; la même défaillance se reproduisit. Voyons de plus près les événements de ce côté. (1)

Au printemps de 1792, le Gouverneur de la Province de Nice était le marquis de La Planargia ; le Commandant des troupes était le Général de Courten ; tous deux résidaient à Nice. Le Chevalier de Foncenex, commandant de la marine, résidait à Villefranche, mais il avait l'autorité sur toute la marine. Les événements de France inquiètent les autorités sardes, qui font part de leurs préoccupations au Gouvernement de Turin. Au mois de mars, le marquis de La Planargia, gouverneur, soumet au gouvernement un premier projet de défense éventuelle en cas d'agression ; au mois de mai, il se rend à Turin pour en présenter un second. Pendant cette absence le Chevalier de Foncenex est nommé Gouverneur du Comté, par interim ; il profite de cette circonstance pour établir un plan personnel de défense en cas d'attaque des Français par terre et par mer. A son retour à Nice, au mois de juin, La Planargia étudie le travail de Foncenex et écrit au ministère que les suggestions de celui-ci sont logiques et opportunes. Foncenex craint un débarquement français à Monaco et l'occupation de Sospel, qui couperait les communications entre Nice et le Piémont ; il veut placer un détachement de troupes important à Sospel ; il signale que les agents français circulent jusqu'à Saorgio. Mais le Gouvernement de Turin qui, au mois de mai, a paru disposé à ordonner l'occupation de Manaco, porte maintenant toute son atten-

(1) Les sources sont : l'ouvrage bien connu de Krebs et Moris sur les guerres des Alpes pendant la Révolution, publié en 1890. — Durante : Histoire de Nice, 1824.— Un dossier relatant la correspondance entre Turin (Ministère de la Guerre) et les autorités civiles et militaires du Comté, conservé aux archives du musée Masséna, à Nice. Ce dossier a fait l'objet d'une étude de M. Borea, conservateur du musée, publiée dans le *Nice historique* de février 1926.

tion sur la Savoie, où l'incursion des Français parait imminente, et répond que l'on n'a pas à craindre une attaque sur le Var ou par la principauté de Monaco. Cette sécurité allait être soudainement troublée.

Vers la fin de septembre, les Français s'approchaient du Comté de Nice par terre (Général d'Anselme) et par mer (Amiral Truguet). Dès le 27, un bâtiment français sondait l'entrée de la rade de Villefranche Le 29, Anselme était maitre de Nice sans coup férir. Le gourverneur La Planagia n'était plus là ; appelé à Turin depuis quelques semaines, il avait été remplacé temporairement par un Irlandais, le Major-Général O'Brenan Le 30, Anselme se portait sur Villefranche à la tête d'un corps de grenadiers qu'il précédait lui-même avec une quinzaine de dragons, et sommait le Chevalier de Foncenex de se rendre Que se passa-t-il alors ? Il est bien établi que Foncenex avait embarqué une partie de la garnison sur la frégate *San Vittorio*, commandée par un officier anglais (le capitaine Roos), qui arbora le pavillon britannique, sortit du port et alla débarquer à Gênes. Avec le reste de ses troupes il se rendit. D'après le rapport d'Anselme, il se rendit avec deux cents hommes ; d'après Thaon de Revel, avec soixante fantassins, cinquante cavaliers et la compagnie de grenadiers de la frégate. Les Français occupèrent l'arsenal et s'emparèrent de la frégate *Carolina*, de l'*Augusto* et de quelques bâtiments moins importants. Le texte de la capitulation n'existe pas (1) ; au surplus le jugement rendu plus tard à Turin, comme on le verra, s'exprime ainsi « sans aucune capitulation ». Il semble bien que le détachement aux ordres du Chevalier, ne se défendant pas, a été simple-

(1) Cependant Durante (Histoire de Nice) rapporte que le Bataillon de marine fut « retenu prisonnier au mépris de la capitulation, un Officier français ayant dit : point de capitulation avec des esclaves ».

ment fait prisonnier, Quant au Chevalier, d'après une relation du Colonel d'Auvare, il s'échappa quelques jours plus tard avec quelques officiers et rejoignit l'armée sarde.

Ainsi qu'il est naturel, l'abandon de la Savoie et du Comté de Nice provoqua à Turin un violent mécontentement. Les événements furent étudiés, une enquête fut faite ; un Conseil d'enquête fut constitué pour examiner les faits et soumettre au Roi les mesures à prendre à l'égard des officiers compromis, qui avaient été internés à la citadelle de Turin. En ce qui concerne le Comté de Nice, le Général de Courten dut probablement à son grand âge et à sa qualité d'étranger de ne pas être inquiété. Mais Daviet de Foncenex, commandant de la marine, Cacciardi de Berre, commandant du fort de Montalbano et le Colonel Pinto, chef d'Etat Major de Courten, furent condamnés. L'enquête parait avoir été longue et sérieuse, car le décret royal est du 5 juillet 1793 (1). Le Roi Victor Amédée adopta l'avis exprimé par le Conseil et approuva les condamnations proposées.

C'est avec une peine profonde que l'on prend connaissance de ce jugement, exprimant que « le brigadier d'armée Chevalier de Foncenex, gourverneur des château, ville et port de Villafranca et commandant de la marine royale » a abandonné le 30 septembre 1792 « le château de Villafranca avec l'artillerie et les approvisionnements de toute nature qu'il contenait, sans aucune capitulation et sans avoir été attaqué ni forcé d'aucune manière », et de la décision du Roi qui, en conformité de l'avis du Conseil, a retiré au Chevalier ses emplois et

(1) Il eût été très interessant pour moi de pouvoir étudier le dossier de l'affaire, mais je ne pouvais guère me permettre d'en demander communication. Il est probable — et il serait naturel — qu'aux Archives royales de Turin où il est conservé, ce dossier porte la mention « secret ».

grades militaires et a prescrit son internement pour une durée de dix ans au château fort d'Ivrée (décret du 5 juillet 1793).

Diverses mesures d'atténuation furent prises ultérieurement. Le 28 décembre 1796, sur la proposition du du gouverneur d'Ivrée, et en raison du mauvais état de sa santé, Foncenex fut transféré au Château fort de Casal par ordre du Roi, qui l'autorisait en même temps à se rendre librement à sa nouvelle destination. Enfin, un décret royal lui rendit la liberté le 28 juillet 1798 (1), après une détention de plus de cinq ans. On peut juger combien cette épreuve dût être dure pour Foncenex, bien qu'il dût trouver sans doute dans sa belle intelligence, dans sa passion du travail et de l'étude, un adoucissement à ses peines norales et à ce long emprisonnement Sa santé avait dû en être très ébranlée, car il ne jouit pas longtemps de la liberté : il mourut à Casal dans la nuit du 25 au 26 septembre 1798.

* * *

Les événements de Nice et de Villefranche au mois de septembre 1792, pour celui qui veut rechercher les responsabilités de chacun, provoquent quelques observations. Une invasion soudaine de la part des Français était prévue ; on y pensait à Nice et à Turin ; des projets avaient été établis ; le Chevalier de Foncenex y avait collaboré

(1) Cette date est à retenir. Ce ne fut en effet que le 6 décembre suivant que, sous la pression de la France, le Roi Charles-Emmanuel IV, successeur de Victor-Amédée III, signa un acte de renonciation à ses Etats de terre ferme et quitta le Piémont. C'est donc en pleine indépendance que le souverain décida de rendre la liberté au Chevalier, et il est permis de penser qu'il était alors bien reconnu que la faute de celui-ci comportait quelque atténuation.

pour sa part. Au cas d'une attaque subite, ne permettant pas d'attendre des ordres du Gouvernement central, à qui incombait la charge des mesures à prendre ? Au gouverneur de la province, représentant le Roi, et de qui dépendaient les commandants de l'armée et de la marine. A cet égard on a vu que, par une mesure qui parait bien maladroite et inopportune, le gouverneur La Planargia venait d'être rappelé à Turin (1) et remplacé par un Officier-Général d'origine étrangère. Aucun ordre n'a été donné par celui-ci aux commandants des forces de terre et de mer, ni pour la défense, ni pour la reddition (2); du moins un tel ordre n'a pas été publié. Les Français arrivent ; à Nice on ne se défend pas ; en fait une convention s'établit ; les officiers et les soldats s'échappent par fractions et vont rejoindre l'armée sarde par les montagnes. Le lendemain, à Villefranche, la même chose se reproduit.

Certes on eut été heureux d'apprendre — et de lire dans l'histoire — que le Chevalier de Foncenex, insouciant de la force de l'envahisseur, indifférent aux événements de Nice, ayant réglé comme il l'a fait le sort de ses bâtiments autant que le permettait la supériorité de l'escadre française, se fût réfugié avec le reste de ses troupes dans la citadelle et eût reçu l'ennemi à coups de canon. Cette initiative, cette décision lui ont fait défaut. A ce moment critique

(1) Il semble même qu'il ait été appelé à un nouveau poste, le gouvernement de la province de Coni.

(2) Une communication de l'Académie des sciences de Turin, en date du 19 juillet 1928, relative aux titres scientifiques du Chevalier, se termine cependant ainsi : en 1792 « Foncenex par ordre supérieur, abondonna son poste sans le défendre. Victime de son obéissance il fut emprisonné à Turin.... » C'est là sans doute une tradition inexacte. Si cet ordre avait été donné par celui qui avait qualité à cet effet, il n'eut pas été possible de poursuivre et de condamner ceux qui l'avaient exécuté.

de l'histoire du Royaume, comme l'a dit le Comte C.-A. de Sonnaz, aussi bien dans le Comté de Nice qu'en Savoie « il semble que tous, même les plus braves, surpris par les événements, aient perdu la tête ». (1)

Il est bien peu d'hommes à qui Dieu ait départi à la fois toutes les aptitudes. Le Chevalier de Foncenex était un travailleur, un homme de science, aimant la solitude, en même temps un marin, mais surtout au sens d'organisateur et de professeur. De tels hommes, souvent plongés dans les abstractions, dans la méditation, ne sont pas toujours faits pour l'action. De plus Foncenex était un homme modeste, servant avec zèle et dévouement, sans bruit, son Roi et sa patrie. Les quelques ouvrages qui le mentionnent rappellent tous, comme une circonstance bien connue, qu'il refusa à diverses époques des propositions avantageuses qui lui furent faites par l'Impératrice Catherine II et par le Roi Frédéric le Grand, ce qui prouve au surplus combien sa réputation de savant avait dépassé les limites de son pays. Foncenex n'était ni un intriguant, ni un ambitieux ; on a pu voir que, malgré l'importance et le caractère de ses services, sa carrière n'avait pas été rapide. A cet instant capital de son existence, le 30 septembre 1792, cet homme simple et modeste n'a pas été saisi, envahi, soulevé par la pensée d'une décision soudaine et énergique qui lui donnerait, avec un mérite exceptionnel, une juste célébrité ; il est demeuré inerte. On ne peut se permettre de juger et de critiquer sa condamnation. Mais on peut être certain que les contemporains de Foncenex, ses amis, tous ceux qui le connaissaient, ont appris avec douleur une telle fin de sa carrière. Le même sentiment, semble-t-il, doit nous animer aujourd'hui.

(1) Comte C.-A. de Sonnaz, Sénateur « I Savoiardi ed i Nizzardi nella Marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1814 ». Turin 1914.

Le Chevalier Daviet de Foncenex était demeuré célibataire (1). Ses frères, ses oncles paternels ne semblent pas avoir laissé de descendance. Je n'en ai trouvé trace ni en Savoie, ni en Piémont. La famille semble depuis longtemps éteinte, du moins dans la descendance masculine. Mais le souvenir de celui qui fut un savant éminent, ami de Lagrange et de d'Alembert, membre de l'Académie des Sciences de Turin (2), organisateur et commandant de la marine de son pays, mérite d'être conservé. Par une longue carrière, laborieuse et modeste, accompagnée d'un éclat qui ne fut pas recherché et qu'un instant de défaillance ne saurait totalement effacer, le Chevalier de Foncenex a sa place marquée parmi les hommes qui ont fait honneur à leur ville natale, au Chablais, à la Savoie toute entière.

Général P.-E. BORDEAUX.

(1) Dans « l'Armorial et nobiliaire de Savoie » le Comte Amédée de Foras, après avoir signalé qu'il fut l'héritier universel de son père, mort en 1773, ajoute « Je ne lui connais point de postérité ».

(2) L'Académie des Sciences de Turin fut une institution d'Etat jusqu'à l'époque où la capitale fut transférée à Florence en 1865. Elle a su conserver, depuis cette époque, son prestige et son autorité.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abauzit L
Abondance VI, VIII, XLIII, LI, 60
Abry 100
Aigle 98
Aiguebelle XXI
Aillon 37, 38, 116
Alaman XXXI
Albanais (l') XLII
Albert IX
Albens XLII
Albi 78
Alembert (d') 149, 161
Allard 147
Allinges, et (d') XII, XIV, XVII, XX, XXV, XXXIV, XXXVII, XLI, XLV, XLVIII, 25, 31, 57, 75, 78, 86, 89, 127
Amancy 62
Ambre (d') 71
Amoudruz 114
Angeville (d') 89
Annecy XXV
Anselme (d') 156
Anthoinoz VII, XII, XIX, XXI, XXVI
Anthonioz XXIV, 117, 143, 153
Antignan (d') XVIII
Antioche (d') 20, 46-48, 51, 82, 85, 115
Appiau 126
Apponex (d') XLVII
Arcollières (d') 151
Arenthon (d') 92, 94, 95, 118
Arerex (d') 63
Arminjon XLIV
Arnaud 133, 134, 137-140
Arpin x, 43, 45, 65, 71, 72, 81, 88, 97, 102, 109, 116, 119, 120
Aubert 3
Aubery LIII
Aubonne (d') 54
Audinet 85
Aulps XI, XXVII, XXXVIII, 31

Autriche 56
Auvare (d') 157
Avezou v, xix, xxxix

B

Ballaison 31
Bally 77, 78, 93
Balme (de) 71
Baquelet xlvii
Bardet xlvii
Bartholoni 11, 68
Bastard 43
Bastian 28
Baud x, xv, xxv-xxvii, xxxii-xxxv, xxxvii, xxxviii, xlii, xliii, lii, 14, 65, 73, 143
Baudry (de) 88
Bavou 125
Bavoz (de) 63, 64
Beattie 126, 142
Beauregard viii
Becker xlviii
Beechon xxxviii
Bel 100
Bellegarde (de) xlvi, 67
Bellerive xxxi
Belley xlvi
Benand-Berthet x, xvi, xlvi
Benevi (du) 33, 36
Benoit 95
Benoit XIV li
Bernaz x
Bernois 51, 56, 72, 83, 85
Berthet 93, 99
Berthier v
Bertrand (de) 78
Bessat xlvii
Biolley 43
Biot (le) 99
Bissy (de) v, xiii
Blaise xiv
Blanc x, xxxiii
Blanchard lii
Blanchet 64
Blavignac viii, 12, 57

Blonay (de) XXXI, XXXIV, 56
Bloume XI, XXV, XXX, XXXII
Boccard XX, XLII, LII, 52, 64, 65
Bochet, Bochex 43, 45
Boislecomte XLV
Boissonas 127
Bolliet 97
Bollon VII, XX, XXXIX, L
Bompart 100
Bonne (de) 118
Bonpoil 121
Bons XXV
Bonval (de) XLI
Borcard 21
Bordeaux (famille) XIII, XXIX, XXX, XXXII-XXXV, XLV, 58, 145, 161
Bordet XLI
Borca 155
Bouchayer XXVII
Boujy (de) 127
Bourbon (de) XV, XXXIII
Bourget 24
Bourgeois 43, 133
Bouvard 108
Bouvier, Bovier, Bovyer XXVII, XLVII, 20, 55-58, 60, 70, 72, 87, 92, 94, 100, 110, 115, 127
Boysson 95
Brimont (de) LXI
Brogny (de) 148
Brotty (de) 54, 87, 89
Bruchet XLIII, 54, 66, 85, 122, 142
Bruchon 129
Brunier 108
Buinoud XIV
Bullat 17, 65, 93 97, 99, 125
Buloz XXXVII
Burgondes 74
Byron 129

C

Cacciardi de Berre 157
Calame 126
Caluso (de) 149
Camus XLVI

Canchy (de) 12, 61, 70
Canton 27, 65, 94, 96, 115, 119, 120
Carementrant (de) 72
Carouge XLVIII, XLIX, 111
Carrier 108
Casal 158
Catinat 98
Cervens (de) 29
Cessole (de) 153
Chablais VII, VIII, XV, XXV, XXVIII, XLVI, XLVIII, 19
Chaffaro 113, 114
Challes (de) 122
Chambat 113
Chambéry XXXVIII, XL, XLIV, LIV
Chambrier 71, 120, 121, 125, 137, 140, 141
Champion 46
Champoury 16, 17, 21, 22, 28, 42, 45, 47, 49, 50, 65, 66, 76, 77, 84, 88, 93, 94, 97, 103, 118, 120, 122
Champvallon 100
Chapelle-Marin 24
Chaperon XI
Chapuis 43, 72
Charlemagne 19
Charles-Albert XI, XXII
Charles-Emmanuel Ier XXI, XXVI
Charles-Emmanuel III 148, 150, 154
Charles-Emmanuel IV 158
Charles-Félix XVII
Charléty XL
Charmut 123
Charvet VII, VIII, XV, XIX, XXII, XXXIX, L
Chartrier 100, 101
Châteauvieux (de) X
Châteaubriand (de) VII
Châtel XLIII
Chatellenaz 88
Châtillon (de) 29, 30, 32, 61, 62, 77
Chauffat XV, XVI
Chaulin XXXII, XXXIII
Chautagne XLII
Cheneval 103
Chens VIII, LIII
Cherbuliez XXIV
Chessel XIX

Chevalier 68
Chevillard (de) 151
Chevron (de) 30
Chezal 88
Chézery 6
Chillon 19, 20, 26, 35, 56
Cholet 65
Chnaulx 72
Chyon 134
Cinquantod 43, 59, 60, 62, 69, 70, 80, 83
Claudel XXXII, XXXVIII, XXXIX
Clément 125
Clément VIII LII
Clerc 15, 42, 66, 72, 81, 116, 121, 129
Clignet 137
Clochers savoyards 113, 117
Clovis 74
Cloye IX
Collomb 66, 116
Collombier (de) 30, 31
Collonges LIII
Combe (de) 51
Compey, Compois (de) XLVIII, 20 25, 29, 48, 60, 76, 78, 80, 92
Conduze 43
Conestabille 58
Confignon 42
Coni XXXV, 159
Conrad le Salique 19
Constantin 81
Convers XIX
Converset 80
Cordier 43
Corday 56
Cormand (de) XII
Corneto (de) 79
Cornut, Cornuz 71, 86
Costa de Beauregard 69, 94, 99, 100
Cottet 22
Coudrée 8, 9, 11, 20, 66, 75, 78, 122, 128, 135,
Courtat 99
Courten (de) XIX, 154, 155, 157
Covelle 65, 66, 68
Coville XL

Cozon 3, 12, 127
Cravette XLVI
Crespellani 54
Crest (de) 56
Crottet 66
Cuendat 61
Cuppelin (de) 43
Curset (de) 63
Cusinaz XV

D

Dannemarie XXIX
Dantant LIII
Daudo 43, 45, 47, 49-51
Daux 56
Davaux 72
David XIX, 3
Daviet de Foncenex XXX, XXXV, XLVI, 145 161
Deboit 102
Decurninge X
Degenève XI
Delasauge XV, XX
Delord XVIII
Denis 130, 131
Desplant, Deplant XIV, 95 97, 99, 100, 125
Desportes 88, 93, 94, 96, 97, 119
Dessaix XXII, XLV
Détraz XLVIII
Devaud 50
Deville XXV
Donche 110
Dorchain XLIX
Doublet 153
Douvaine XXV, 60, 63, 90, 128
Draillant XLVIII
Druz 61
Dubois VI, 76, 85, 114
Du Bois Melly LI
Duborgel 66, 99, 106-112, 124, 125, 141
Dubouloz, Dubouleau 43, 64, 110
Dubré 72
Ducange 34
Ducellier XLVII
Duchamp 66

Duchêne, Duchesne, du Chasno xxxiii, 3, 15, 33, 35, 42, 45 47, 49-51, 66, 84, 88, 96, 107, 109, 118, 120, 121, 124, 125, 128, 129
Duchosal 113
Ducitor xlviii
Duclos 43, 45, 50
Duclot 109
Ducret 64, 93-95
Dufour 66, 98, 102, 120, 125
Dufrêne, Dufresne, du Fresne 43, 47, 49, 50, 66, 88, 97
Dumarais liii
Dumont 31, 109
Dunand, Dunant xlvii, 100
Dunoyer xlvii, 115
Dupanloup 58, 93, 129
Duparc 114, 115
Dupas x
Duplan xli
Dupont Lachenal xvi, xxxii
Dupuis 102, 118
Durante 155, 156
Duret 85, 109
Duruy 13

E

Echallon (d') 85
Efesson (d') 101
Elie (R. P.) 110
Emery 46
Emmanuel-Philibert v, xiii, xlvi
Engel-Gros ix, xxiii, xxiv, xlix
Escuier 100
Euler 148
Evian vi, ix, xi, xvii, xix, xx, xxv, xlj, xlv. lii, 30, 34, 36, 52, 59, 60, 62, 69, 80, 98, 110, 115
Evonet (de) 79
Excenevex xiv, 5, 8-12, 15-18, 43-45, 57-61, 63, 69, 72, 75, 78-80, 82, 83, 85, 87 89, 91-96, 99, 102, 103, 105-107, 109, 111-114, 116, 117, 125
Exchelette (de l') 42

F

Farfeni 82
Fatio 127
Faucigny xxxvi, xlv, li, 22-24, 41, 42, 123

Faucon (de) 62, 63, 99
Faudijot 95
Faverge (de la) XIX
Favier 46
Favrat LI
Favre L, 20, 54, 67, 114, 125, 128
Fazy 127
Félisaz 114
Fenouillet 9
Ferrand 80
Ferrare (de) XLVI
Fert 67, 72, 88, 103, 120, 121, 124
Feu (de) 61
Fichard VIII
Fichet 80
Filly XIV, XLI, XLIV, LII, 7, 21, 28, 52, 50, 63 65, 68, 75 82, 85. 90, 93, 99, 116
Fléchère (de la) 60
Floret 114
Foch XX, XXI
Fontaine (et de la) 43, 51, 63, 82, 99, 114
Foras (de) XXXVII, 23, 47, 56, 58-61. 135, 147, 148, 161
Forestier 20, 43, 45, 47, 49, 50, 54, 62, 65, 78, 84, 89, 99
Fornier 20, 54, 55, 57, 91
Fortifications 25-28, 33-36
Franchises 37-41
Frézier 101

G

Gabiz 21
Gagnaire LI
Galiffe 61
Gallay 107
Gallet 142
Galois 30
Gantin 11, 67, 110
Garin XVI, XIX
Garnier 43, 45, 47, 88
Gasparri XXII
Gaudin 48, 103, 105, 106, 108, 110, 121
Gaud 126
Gavard 3, 132, 140
Genet 86, 88, 111

Genève XXIV, XL, XLVIII, XLIX, 5, 8, 14, 19, 41, 51, 52, 65, 74, 75, 80, 86, 99, 122, 123, 125-131
Genève (de) VIII, XIV, XVII, XVIII, XXVIII, 19, 22, 25, 55, 93
Gentaz LIV
Genoud XXXVI
Geoffroy XVII
Georges 67, 95, 97
Gerbais (de) XXI
Gervais 28, 67, 120, 121, 124, 127
Gex 121
Gillet XXXII, XXXVI
Girod 28, 33, 47, 50, 76, 77, 88
Gobel 88
Gonet 82
Gonthier 21, 23, 25, 28, 31
Grailly (de) XXXI
Grandis 87
Grandson 56
Granier (de) 89-91
Grès 88
Greysier XXXVI
Gribaldi (de) XLV, XLVIII
Griffend 84
Grillet 147-149, 153
Grillon XII, XV, XXXII
Gringalet 82
Gros 74
Guenz 31
Guichenon 22
Guillelmet 99
Guinhald (de) 126
Guitry XXVI
Guy LI
Guzman (de) XIX

H

Habère XIV, 45
Harpe (de la) XXXIII, XXXIV
Henri IV 86
Hermance LIII, 24, 63, 87, 125
Hermance (d') 86, 87, 128, 129
Hoguette (de la) XLI
Hons (de) 43, 57
Huart XV
Hugo XXIX

Hulland XLI
Humbert aux Blanches Mains 19, 20

I

Innocent IV 23
Italie X, XI, XXXIV, XLVI
Ivrée 158

J

Jacquet XIV
Jacquier 124
Jahier 138, 139
Jaillet de St-Cergues XLVI, XLVII
Jarnavel 140
Jeandin 67
Joly 51, 61, 84
Jordan XXXIX
Jourdant 112
Juge (de) XXVII, XXVIII
Jullian 16

K

Kreitmann XXXII

L

La Balme XLV
Lachenal (de) 88
La Croix 67, 72, 93
Lagrange 148, 161
Lamartine XIV, XXVII, XL, XLI, 128
Langin XXXI
Lapérousaz 113
La Planargia (de) 155, 156, 159
La Raisse 100
Larpin 88, 94
Lausanne XXXIII, 56, 98
Laval (de) 58
Lavanchy 111, 115
Lazary (de) 154
Lect XLVII
Lemaitre 126
Léman VII, XL, 5, 7-10, 131, 135, 137

Léta (de) 118
Letonnelier XIII
Lieu (Perrignier) 55, 57, 127
Livonge (de) 72, 84, 88, 93, 102
Lochon XXXII, XXXIII, XXXVIII
Loisinge (de) XLI
Louis XIV XVI, XXI, XLI, LIV, 97, 99, 122, 140, 143
Loys (de) XLVI, LIII
Lucinge XLVII, 21
Lugrin (de) 43, 52, 59, 61
Lullin XLVII
Luzernois 97-99, 126, 132 143
Lyaud (Le) XXV, 9
Lyon XXXVIII

M

Magnin 15, 68, 113
Maillard 94, 95
Maison des Arts XII, XIII, XIX, 101
Maisonneuve (de la) 52
Maistre (de) XXVII, 108
Maître 118
Malbois (de) 22
Malbuisson XLVIII, XLIX
Malpart 36
Malva, Marva (de) 43, 46, 52, 61, 62, 80
Malvanda (de) 52, 64
Mandrin 128
Maney (du) 58, 61, 70, 110, 119
Mangeon XIV
Mangourit VII
Marclaz XLIX, 86
Marcet 51, 67, 68, 85, 88, 101, 102, 127
Marcley (de) 17, 63, 112
Marcoz XXXIII
Marêches XXV
Maret XLVII
Margel LIII
Margencel 98, 103
Marin XXXI, XXXII, 24, 89
Marignens (de) 77
Marquet 68, 116
Marteirets, Martians 15, 16, 84
Martin 82

Martiny 99
Massongy XLVIII, 61, 69, 70, 112, 119
Mathieu 80
Matringe XXXIX
Maugny (de) XXIX, XXX-XXXII, XXXVIII, XXXIX
Maure 100
Mauri 72
Maxime XIV
Médicis (de) 87
Meillerie 8, 98, 124, 128
Meinier, Meynier 23
Menabrea 23
Menaut VII, XL, 130
Mercube 5, 13, 132, 141
Merlin LIV
Mermet 68
Mermillod XV, L, 88, 97
Mérou XI, XIX, XXXIX, XLII, LIV
Messery XIV, XLV, 8, 18, 52, 85, 89, 109, 111, 115
Messler (de) 43
Messon 94
Mez (de) 79
Michaud VII, XII, XXXIII, XXXV, XXXIX, L, LIV, 80, 86
Michel 88
Miège 97
Migne 15
Mignet 42, 43, 46, 49, 88, 94
Milet 43
Miolans (de) 20, 41, 42
Mirabeau L
Mirmand (de) 137
Moccand 90-92
Moënne 114
Mojonnier 62
Mollard 100
Molliat 125
Monchy (de) XXXII
Monet 103
Monnetier (de) 48
Monnier LIII
Montagu (de) XVIII
Montbonod XXI, XXVI
Montesquiou XII
Monthey XLV, 56

Montmayeur (de) 29
Montpiton (de) 91
Morand LII, 64
Morel XVII
Moret XX
Morges 35
Morsier (de) IX, XXXIV
Mortillet (de) 10
Morzine VI
Mota (de) 31
Mottu, Mortu, Moctu 47, 50, 88
Mouillard 97
Moutard 130
Mouthon XIII, XLVII
Moynat XLIII, 82
Mugnier 101, 109
Munro 11
Muret 3, 14, 17

N

Napoléon Ier 111, 142, 148
Naville 3, 98, 128, 132, 141
Nellé VII
Neyre IX
Nernier 8, 10, 13, 18, 24, 44, 45, 53, 54, 59, 77, 82, 84, 85, 88, 89, 90, 98, 107, 109, 123, 128-130, 132, 133
Neuvecelle et (de) XXV, XXXII, XLVIII, 53, 71
Nice VII, XXXVI, 152-160
Nicod 81
Nicolet 124
Nijhoff XXVII
Nové 124
Novel 14, 15, 27, 43, 49, 51, 68, 88, 95-97, 102, 118-121
Nycot 96
Nyon 7, 33, 98, 107, 108, 125, 128, 130, 132

O

Obert 81
O'Brenan 156
Olive XLIII
Orange (d') 137, 140

Orcier XLVIII
Orléans (d') VI
Orsières (d') 45

P

Paget XLVII
Pailleron XXXVII
Paris 8
Pavy 108
Peillex, Pilliex 55, 92-94
Pelletier 61
Pellissier VII
Pelloux XLVII
Pelly (de) XLII
Pennet XIV, XLI
Peréon 43
Pernet 92
Peronet 81
Perret 64
Perrier 47, 84
Perrignier XLVIII
Perrod (de) 43
Perrot 100
Perroud VII, XIV, XXXII, XXXVIII, 3, 30
Pesin 72
Petel 100
Peyran 142
Peytavin 43, 59, 62, 69, 79, 80
Piccard V, IX, XIII, XVI, XX, XXII, XXIII, XXV, XXVII, XXVIII, XXX-XXXIII, XXXVI, XXXIX-XLII, XLV, XLVIII, L-LII, LIV, 3, 11, 28, 46, 52-54, 56, 59, 61, 63, 65, 68-70, 75, 77-82, 85, 86, 90, 96
Pictet 43
Picus, Picut XXII, 109, 112, 113
Pie XI XXII
Pignerol 135, 143
Pignier LI, 42, 47, 50, 69, 88, 96, 118, 119, 120
Pin 95
Pinto 157
Piscut 42
Pissot 69, 101, 116, 121
Plagnat XLVI
Pochat 50
Pochettino V

Polard 42
Ponet XXXII, XXXIII
Pont (du) 29, 30
Pontverre (de) 56
Ponzard (de) 29
Porcile 152
Portay 120
Porte (de la) 42, 45, 46, 49, 51, 52, 72, 88, 118
Porterat XIV
Portier XIII. XVII, XXII, XXXV, LIV, 72, 81, 82, 88, 111
Pourtalès (de) 61, 127
Poypon (de) 20, 46
Prissi (de) 30
Provana XI
Ptoux 50

Q

Quart (du) 24
Querlaz XXXIV
Quiblier VII, IX, XIV, XV, XVII, XXI, XXVI-XXVIII, XXXII, XXXIII, XXXV, XXXVIII, XXXIX, XLIV, L-LII, 51, 52, 62, 69, 88, 109, 110, 120
Quisard XXXII, 53, 61, 69, 70, 86, 118

R

Rabut 37
Ramain LI, LIV
Rambuteau XLV
Rebord 82, 87, 91-93, 100, 103, 114
Regard 108
Renaut 43
Revon 10, 11
Rey LII
Reymond VII, 3, 22, 30, 71
Reynald (de) 35
Reynaudin 135, 141
Reyvroz 93
Rhône 6
Riond 120
Ripaille VII, XIV, XV, XIX, XXXIII, XLIII, LIV, 66, 85, 122
Risont 49
Ritter IX
Rivoire XXXII
Rivolat 63, 99

Robert 138
Roch 137
Rodolphe 75
Rollard, Rolard, Roulard 45, 49, 69
Rolle XXXIII
Romainmôtier VI, 71
Roos 156
Rosset 83
Rossi XXXV
Rousseau 128
Rovorée, Ravorée (de) XXXVI, XXXVII, 6, 7, 20, 24, 25, 29, 42 46. 58, 59, 75, 77, 81, 115, 116
Ruffet 125
Rup 81
Ruphy (de) XVIII

S

Saint-Bon (de) XXXI, XXXII, XXXIII, XLVI, XLVII
Saint-Cergues XLVII
Saint-François de Sales XI, XII, XXX, XXXIII, XLVI, 56, 57, 67, 86, 87, 89, 91, 93
Saint-Gervais XIII
Saint-Gingolph 98
Saint-Jean d'Aulps XI, XLVI
Saint-Jeoire (de) 20, 48, 49, 52, 53, 60
Saint Maurice d'Agaune XVI, 37, 59, 74, 75
Saint-Maurice et Lazare (chevaliers de) XIV, XXXIX, LII, 90
Saint Paul XXXIV, XLI
Saint Pierre d'Albigny XLV
Saint Siège X
Saint-Sixt (de) XIX
Sainte Colette XV
Sainte Maison XII, XXXIII, LII
Saix (de) 22
Sales (de) 86, 87, 89, 91
Salins XXXVIII, 22, 23
Saleur XXXVI
Sancy 54
Saugy (de) 143
Saulnier 108

Savoie (Maison de) v, x, xi, xv, xxvi, xxxiii, xxxvii, 20, 24, 25, 32, 33, 37, 41, 44, 47, 52, 59, 64, 69, 78, 87, 97, 100, 122, 140, 143, 148
Sciez xli, xlviii, 98
Sébastien 88
Sedeleube 74
Semine xlii
Septime-Sévère 18
Servage 17, 69, 116
Servettaz xxxv
Seyssel xlii
Shelley 129
Sigismond 74, l
Simon xxxi
Simonet 126
Simplon vii
Sion vii, xlvii
Sonnaz (de) xxi, xxiii, xxvi, xxxii, xxxiv, xxxv, xlv, lii, 147, 160
Soudan 92-93
Soujeon 71
Soujey (de) 46
Sylvestre 126

T

Tapponnier vii, xii, xx, xxiv, xxxi, xxxvii, xl, xlv, xlix, liii, 118
Tarentaise xvi
Tarin 42
Tavel (de) 29
Terenes 88
Ternier 22
Terry 126
Thaon de Revel 156
Thiollaz (de) 112
Thollon 57
Thonon vi, xi, xvii-xx, xxv, xxxv xxxvii, xxxix, xli, xlii, xlviii, lii-liv, 32, 35, 51, 52, 54, 55, 57, 64, 70, 71, 78, 80, 86, 87, 107, 109-111, 120, 121, 147, 148
Thorens 15, 16, 42, 45, 47, 50, 68, 70, 72, 88, 96, 97, 102, 103, 110, 111, 115, 118 121, 124-127
Tierri 33-35
Tissot 70
Torre-Pellice 135, 138, 139

Tougues VIII
Tournier. 6, 71
Toutain XXV
Troches 60
Tronc 62
Trouillet VIII, XIV, XXI, XXVI, XXXII, XXXIX, L
Troyon 10
Truguet 156
Tugères. Tigurins VIII
Turel 134, 140
Turin V, 99

U

Ugine XLV
Umgartten (de) 53
Usillon (d') 92
Usinens XLII

V

Vacherand 72
Vacheresse VI
Vaillat 127
Valais VII, XLV
Val d'Isère (de la) XV
Valentinois (de) XV
Valfrid XLII
Valpergue (de) 62
Van Gennep 12
Vanthery XLV
Vaucher 137
Vaudaux XVII, 12, 61, 70
Vaud (de) ou Vuaudo 25, 43, 45, 78, 133
Vaudois 132-143
Vegetti XXXI
Veigy XXX, XXXI
Vendôme (de) VI, XXX, XXXII
Venise XLVI
Verancy VIII
Verneau 62
Vernet (du) 43, 47
Vernier 81
Versoix 24, 36, 122
Vesperis, Vêpres 65

Vevey XV, XVI
Vial XXXVII
Victor Amédée II XII
Victor-Amédée III LIII, 150-152, 154, 157
Vidal 94, 96
Vidonne (de) 43
Vigny (de) 59
Vignet XIV
Vigoureux 92, 94
Vilgrain 15
Villaz (de) 63
Villefranche 150, 152, 153, 155-159
Ville-la-Grand XLVII
Villeneuve 37, 56
Vion 5, 8, 9, 11, 17, 75, 77, 95
vionnet 88
Vionnier 72
Viry (de) 20, 48
Visconti XXVI
Voirons 5
Voltaire 130, 131
Vuache 9
Vuarnet VIII, XVI, XXII-XXV, XLI, XLIV, XLV, XLVI, LI, LIII, 1, 3, 70, 71, 88, 94, 95, 111, 123
Vullion 49
Vuy XLVIII, XLIX, LIII

W

Walafridus Strabus 15
Warouf-Gondan 87
Wateville (de) 53

Y

Yvoire (Famille d') XXXII, 3, 11, 14, 17, 18, 20-25, 27, 56-58, 69, 76, 82, 98, 102, 113, 121, 125, 128-130, 141
Yvoire, XIV, XXII, XXIII, 1-161

TABLE DES MATIÈRES

I. Travaux de l'Académie Pages

Séance du 10 janvier 1929 — *Fleur des Alpes*, ouvrage d'art et de science botanique ; le Valais en 1798, le département du Simplon; Nice et la Savoie ; Chansons et chanteurs savoyards ; Fouilles archéologiques du plateau de Tougues à Vérancy, camp romain, la tribu helvète des Tugères ; Bibliographie. v

Séance du 11 février 1929. — Les Noëls savoyards ; La Famille de Morsier ; Nobles et bourgeois d'Evian de 1443 à 1678 ; Notes sur le général Dupas ; La Maison de Savoie et le Saint Siège, la comtesse Alélaïde, Charlotte, reine de Chypre ; Les buts politiques du Comte Vert et de Charles-Albert ; La judicature de l'Abbaye d'Aulps, Le général de Montesquiou et Genève. La Maison des Arts de Thonon ; Bibliographie. IX

Séance du 14 mars 1929. — La Maison des Arts et la famille Vignet ; Les bois des Moises et Mont-Forchiez ; Sainte Colette et le Chablais ; Etudes sur le Sanglier, divinité gauloise. XIII

Séance du 8 avril 1929. — Occupation de la Savoie sous Louis XIV, les impositions de Thonon et d'Evian ; L'*Hymne à la Liberté* du corps des Lanciers du Chablais ; Découverte de sculptures aux armes de Genève, Lullin et de documents et monnaies à Thonon ; Le Fils du chatelain d'Evian, drame moyenageux ; Documents sur la Maison des Arts ; Poème. XVI

Séance du 13 mai 1929. — La garnison française des Allinges en 1690 ; La baronnie d'Aiguebelle et la famille de Gerbais de Sonnaz ; Villa gallo-romaine d'Yvoire ; Chanson scènique, *Sur les Grands Monts*. XX

Séance 13 juin 1929. — Attribution de prix et programme du Concours d'Histoire ; Cher-

buliez, Genève et la France ; Répartition des contributions de guerre en Chablais ; Recherches archéologiques au Lyaud ; Les faits d'armes de N° Aimé de Sonnaz et sa mort en 1501 ; Etudes numismatiques ; Le château de la Fléchère à Concise ; Comptes et budgets de l'Abbaye d'Aulps au XVIIIe siècle. Pages XXIII

SÉANCE du 8 juillet 1929. — Le poète Auguste de Juge de Pieuillet ; Le cloître et la cour de l'Hôpital de Thonon ; Lettres et proclamations de Victor Hugo, autographes ; Monnaies anciennes ; *La Petite Main Rouge*, roman. XXVII

SÉANCE du 29 juillet 1929. — Le chevalier Daviet de Foncenex ; Chapelle de l'Eglise de Veigy, aux sires de Langin et de Grailly ; L'œuvre d'Enrico Vegetti. Le conventionnel Philibert Simon ; Les châteaux de Blonay et d'Alaman, la Chapelle de Neuvecelle. XXX

SÉANCE du 14 octobre 1929. — Les fêtes estivales et la Kermesse ; Quelques familles thononaises : de la Harpe, de Morsier ; Les de Blonay et d'Allinges fixés en Suisse ; Relations avec les Sociétés savantes d'Italie ; Plan de l'église de Thonon, les caveaux funéraires ; Les combats de la flotte sarde contre les pirates barbaresques ; Le Comté de Nice lors de l'invasion française (1792). XXXII

SÉANCE du 14 novembre 1929. — Historique du château de Rives sous Thonon ; François Buloz, créateur de la *Revue des Deux Mondes ;* Parchemin de l'Abbaye d'Aulps ; Les chevaliers de St-Maurice et Lazare au comté d'Allinges ; Poèmes et chansons ; Etude sur les origines de la chanson. XXXVI

SÉANCE du 9 décembre 1929. — Fédération des Sociétés savantes de Savoie ; Un ancien groupement des départements, la région du Rhône ; Conférence sur Lamartine ; Les troupes de Louis XIV en Chablais ; Recueil de poésies ; L'influence de la Révolution française aux frontières de Savoie avant 1792. XL

Pages

Séance du 9 janvier 1930. — Pierre sculptée de l'Abbaye de Filly ; La famille de Gribaldi ; Les soldats français du Valais et l'invasion autrichienne (1813) ; Attribution du prix du Comte de Sonnaz ; Documents et parchemins, familles de Chablais et de Genève (XVIe et XVIIe siècles). XLIV

Séance du 10 février 1930. — Les nobles Détraz, de Compois, de Neuvecelle ; M. J. Vuy et ses œuvres ; La mort d'Auguste Dorchain ; Programme du Concours de Sciences naturelles ; Thonon et ses hôtes illustres. XLVII$_1$

Séance du 13 mars 1930. — Portrait du Comte de Sonnaz ; Généalogie des Nobles de Boccard ; Documents sur l'Abbaye de Filly, et anciens bourgeois de Thonon ; Jules Vuy et Marc Monnier ; La provenance des chapiteaux corinthiens d'Hermance. LII

Bilan de l'Académie 1929 LV

II. Membres de l'Académie Chablaisienne LVII

III. — Sociétés correspondantes. LXV

MÉMOIRES

I. — *Histoire de la Ville d'Yvoire*, par Emile Vuarnet. 1-144

II. — *Le Chevalier Daviet de Foncenex*, par le Général Bordeaux. 145-162

BIBLIOTHÈQUE AIX (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XXXIX



M.D.CCCC.XXXII

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1930-1931

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 14 Avril 1930
(Présidence de Mgr PICCARD)

A l'occasion de la réunion qui doit se tenir à Chambéry des dirigeants des sept sociétés savantes de la Savoie, M. le Président lit une lettre du regretté Eugène Ritter, le célèbre professeur de l'Université de Genève. M. Ritter, à la date du 15 septembre 1912, déplore l'arrêt des Congrès de ces sociétés savantes auxquels il prenait toujours part, et émet le vœu de leur rétablissement.

Mgr Piccard parle ensuite des délégués du Chablais qui furent chargés, en 1860, de porter à l'Empereur des Français les adresses et vœux de leurs compatriotes pour être réunis à la France et non à la Suisse.

Il cite particulièrement, avec divers traits biographiques, l'avocat Edouard Dessaix, né le 27 janvier 1819, mort à Thonon le 1er avril 1870, après avoir rempli toutes les grandes charges de sa ville natale et même celle de président du Conseil Général de la Haute-Savoie. Il cite ensuite l'avocat Félix Jordan, né

à Thonon le 23 novembre 1826, décédé le 28 janvier 1898, juge au Tribunal de Thonon; l'avocat François-Placide Ramel (qui jouit en son temps d'une popularité égale à celle de son collègue Edouard Dessaix) et qui mourut le 21 mars 1899, dans sa 86me année; le docteur Gaspard Folliet, syndic d'Evian à cette époque...

Tous méritent de voir leurs noms inscrits au temple de mémoire pour avoir empêché un partage de la Savoie, que l'on comparaît au partage de la Pologne.

M. le Président dépose sur le bureau un volume d'une inestimable valeur, contenant une dédicace à l'Académie, par l'éminent historien Mgr Besson, évêque de Lausanne, Frigourg et Genève, et offert par le regretté M. Arthur Amoudruz, propriétaire du Morillon à Thonon. Cet ouvrage intitulé *Saint Pierre et Origines de la Primauté Romaine*, (grand in-4° de près de 200 pages) d'un grand luxe, ne comprend pas moins de 200 illustrations tirées de monuments anciens. (Société d'éditions artistiques, Genève 1929).

Des remerciements bien vifs sont adressés à M. Amoudruz, ainsi qu'au général Bordeaux, qui vient d'offrir à l'Académie le bel ouvrage de M. Max Bruchet, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, (vol. in-8° 499 pages, 12 planches hors-texte, imprimerie L. Danel, Lille 1927).

M. Paul Tapponnier transmet une fort intéressante communication sur les rapports du savoyard Buloz, fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*, et le professeur Philarète Chasles à propos de cette revue.

M. Auguste Robert, ancien principal de collège à Thonon, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 8 Mai 1930

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président rend un dernier hommage à la mémoire de M. le Vicomte Joseph Fernex, membre de l'Académie Chablaisienne qui vient de mourir au Château de Morcy, près de Thonon.

Renonçant à la carrière administrative, à laquelle il s'était d'abord destiné, il se lança dans le journalisme. Rédacteur en chef du *Chablais* dès 1881, il passa au *Nouvelliste de Bordeaux*. Il fut ensuite administrateur délégué, puis président du conseil de la Société de Publicité Diurne et Nocturne de Paris.

Il adresse ses compliments et les vives félicitations de l'Académie à M. Maurice Michaud, trésorier de la Société, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, pour sa nomination récente d'officier d'Académie.

Mgr Piccard donne ensuite connaissance d'un article paru dernièrement dans le bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève sur le professeur Eugène Ritter, décédé le 3 juillet 1928, à l'âge de 91 ans. Il rappelle que M. Ritter fut un grand ami de l'Académie Chablaisienne et de la Savoie. Aussi figura-t-il comme président d'honneur au magnifique congrès des sociétés savantes de la Savoie, réuni en 1896, à Evian.

M. Paul Tapponnier communique deux pages fort instructives et attachantes sur Jean-Gabriel Eynard, soldat intrépide de la Révolution et financier qui n'hésita pas à envoyer à la Grèce renaissante, le million et demi que les Gouvernements lésinaient à lui avancer.

M. Quiblier parle de la fondation de la fédération des sociétés savantes de Savoie, où il fut délégué avec M. J. Baud, secrétaire, et lit le procès-verbal de la première séance, qui eut lieu le 15 avril, à Chambéry.

M. E. Vuarnet étudie la famille Socquet, originaire de Megève, et dont quelques membres ont émigré à Sallanches, Saint-Roch, Messery et Thonon. Il cite particulièrement M. Joseph-Marie Socquet, natif de Megève, auteur d'un ouvrage publié à Paris en 1801, et portant le titre suivant : « Essai sur le calorique, ou recherches sur les causes physiques et chimiques que présentent les corps soumis à l'action du fluide igné ».

M. le Docteur Lochon communique : la vente d'une terre située aux Habères, faite par Pierre Martin à Berthet Jordan du même lieu, 29 juin 1719; Une quittance de laod délivrée par le notaire J.-B. Mouthon à Jean-Baptiste Depierre, du 6 juillet 1652.

M. l'ingénieur Ernest Perrier de la Bathie adresse à l'Académie une magnifique plaquette illustrée de 46 pages, grand in-8°, donnant la vue et l'histoire des Orgues savoyardes (Annecy 1930). On y trouve, non seulement les orgues connues ou classées monuments historiques, de Chambéry, Annecy, Sallanches, Thonon ,mais toutes celles des églises de Savoie.

Séance du 9 Juin 1930

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le président continue son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV.

Le 19 février 1691, M. Rebut ordonne aux villes de Thonon et d'Evian de fournir par moitié : draps, couvertures, literie de la garnison des Allinges. Le 24 février, l'avocat Bordet, par commandement supérieur, s'occupe de répartir sur les mêmes villes les sommes livrées jusqu'au 15 février, au total de 4181 florins. La farine fournie par Evian se monte à onze louis d'or

neufs, de la valeur de 25 florins pièce et 5 florins de monnaie. Aussi, en mars, sont convoqués les députés de toutes les paroisses et communautés du ressort des deux villes pour se voir imposer proportionnellement.

M. Vuarnet, s'appuyant sur les documents publiés par la Société d'Histoire Vaudoise de Torre Pellice (Italie), démontre l'influence des invasions luzernoises sur la politique générale de Victor Amédée II. Il explique les motifs purement pratiques pour lesquels le duc de Savoie abandonna le parti de Louis XIV pour s'unir à l'Autriche et à Guillaume d'Orange.

Les Luzernois, auquels il accorda la liberté de conscience, redevinrent de fidèles sujets et protégèrent héroïquement leur souverain fugitif lorsque Turin fut pris par les Français.

M. Quiblier communique une généalogie du XVIIIme siècle de la famille Frézier, venue d'Ecosse en Chablais. Elle contient une notice sur ses origines et les blasons enluminés des nobles Frézier et de Madeleine fille de Guy Chatelain, femme de Charles-Simon Frézier, le premier établi à Thonon.

M. J. Baud présente la lettre, du 28 mai 1930, du Directeur Général des Beaux-Arts, l'informant du classement comme monument historique du portrait d'Amédée-François Frézier. (*Arrêté du* 24 *mai* 1930). Ce superbe tableau, dont il fut question dans la séance du 10 décembre 1928, représente en costume de lieutenant-colonel, l'un des membres les plus célèbres de cette famille Frézier, venue d'Ecosse en Savoie.

Une communication de M. Paul Papponnier sur ses rapports personnels avec le cardinal Luçon, intéresse l'assemblée. L'archevêque de Reims, décédé récemment, fut auparavant évêque de Belley et eut, en cette qualité, de nombreux amis en Savoie. La visite de M. Tapponnier à l'archevêque en 1917, quand la fureur

allemande se déchaînait contre la célèbre basilique, est décrite en termes émouvants, et les extraits des lettres du vénérable cardinal indiquent les agréables souvenirs qu'il avait conservés de la Savoie.

L'Académie charge M. Elie Menaut de la représenter aux fêtes Mistraliennes de Maillane, se souvenant que Mistral chanta en 1885 à Amphion, chez Mme la princesse de Brancovan, la *Magali* provençale et déclama une de ses poésies.

Séance du 10 Juillet 1930

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le président donne une courte biographie d'un personnage très connu jadis en Chablais, de l'abbé Rose-Marie-Michel Frézier, né à Thonon, le 1er juin 1797. Ordonné prêtre en 1828, successivement vicaire à St-Julien, professeur au collège d'Evian, décédé à Thonon le 15 janvier 1884, à l'âge de 87 ans, dans toute la lucidité de sa belle intelligence. Prêtre exemplaire mais esprit indépendant, il s'accommoda peu avec les réformes apportées au pays par les changements de régime que subit la Savoie. Retiré à Thonon, il se lança dans l'étude de l'Ecriture Sainte. Ses interprétations de l'Apocalypse, d'après Holzhauser, ne forment pas moins de quatre volumes manuscrits grand in-4° de 5 à 600 pages. Ses prédictions le firent surnommer *le prophète* ; c'est ainsi qu'il fut même emprisonné à Lyon pour avoir annoncé, bien avant 1870, que Napoléon III, qu'il n'aimait guère, perdrait sa couronne sur le Rhin. Ses parents de Thonon, entre autres M. Jean-Jacques Quiblier durent intervir pour le faire libérer par la police lyonnaise. Ses 4 volumes manuscrits de l'Apocalypse sont donnés par

Mgr Piccard (exécuteur testamentaire de Révérend Frézier) à M. Léon Quiblier, architecte, vice-président de l'Académie Chablaisienne, issu par sa mère, née Louise Frézier de la famille citée à la précédente séance.

M. le professeur Claudius Baud, présente divers cahiers et livres de comptes des syndics de Morzine, de 1601 à 1620, contenant des détails intéressants sur l'histoire du pays : invasion française, impositions, levées de troupes en 1602, organisation du grand jubilé de Thonon, prime pour les chasseurs de bêtes fauves, etc.

M. C. Perroud compare l'administration communale de cette époque avec nos règlements actuels.

Un grand plan de Thonon et de ses environs, au dix-millième, dessiné par M. E. Bloume, est offert à l'Académie.

M. J. Baud lit une nouvelle étude sur la justice en Savoie. Il s'agit d'un procès concernant la taillabilité, soutenu par les communes de la Haute Vallée d'Aulps contre leur abbé suzerain, après le retour de cette vallée sous le sceptre du duc de Savoie, à la fin du XVIme siècle. Les montagnards, ayant consulté à Lausanne, les « *Franchises et Privilèges de la Vallée d'Aux* » et fait rechercher en Valais les actes anciens qui avaient été enlevés lors de l'occupation étrangère, se lancèrent avec leur courage habituel dans une procédure très ardue. Ils avaient affaire à forte partie, l'abbé d'Aulps, Mgr Philibert Millet de Challes, évêque de Maurienne, chancelier de l'Ordre de l'Annonciade, était un favori du souverain. Son père, Louis Millet, baron de Faverges, ancien président du Sénat, était grand chancelier de Savoie ; ses frères, conseillers d'Etat, étaient maître des requêtes et président de la Chambre des Comptes. Cependant le Sénat de Savoie jugea avec une très

grande impartialité et par arrêt rendu en 1611, il débouta l'abbé de ses injustes prétentions.

Cette étude donne lieu à divers commentaires par MM. Merlin, Michaud, Trouillet, sur les différents codes, les lois et procédures qui existèrent en Savoie à travers les âges.

M. Lucien Gillet présente la première édition, imprimée à Paris en 1771, du « *Code de Savoie ou Loix et Constitutions de Sa Majesté le Roi de Sardaigne* », texte complet des Royales Constitutions promulguées en 1770 par le roi Charles-Emmanuel III.

M. L. Gillet fait don à la Bibliothèque de ces deux volumes recouverts d'une jolie reliure de l'époque avec fers dorés (2 vol. in-8, Paris, 1771, chez Nyon l'aîné, libraire).

M. Quiblier rend compte de l'excursion des Sociétés Savantes de Savoie du Pays de Vaud, qui eut lieu les 14 et 15 juin derniers. M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire de l'Académie de Savoie avec le concours de notre collègue M. Fred. Th. Dubois de Lausanne avaient merveilleusement organisé cette première promenade de la nouvelle Fédération. L'Académie Chablaisienne y fut représentée par de nombreux membres. Au déjeuner de Saint-Gingolph, M. le vice-président Quiblier porta un toast au nom du Chablais à tous les délégués des autres provinces de Savoie. La Société d'Histoire de la Suisse Romande accueillit ses visiteurs au Château de Chillon, la promenade se poursuivit par une charmante réception au Château d'Hauteville, la visite de Vevey, Lausanne, etc... Il y eut réceptions officielles par les municipalités de toutes les cités visitées qui exprimèrent avec chaleur leurs sentiments d'amitié pour la Savoie.

Séance de rentrée du 10 Novembre 1930

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, le président déplore la mort de M. Victor Portier, receveur des Postes en retraite, décédé, il y a quelques jours, à Thonon, dans sa 67me année. Après son service militaire, effectué en Tunisie, il fut nommé receveur des Postes à Gafsa, dont il supporta vaillamment le climat épuisant. Puis il passa successivement à Sousse, Médenine, Gabès et Batna. Officier d'Académie, du Nichan-Iftikhar et du Medjidié, il était également titulaire de la Médaille coloniale (Sahara). A son retour en France, il fut nommé receveur des Postes à Bonneville où il demeura jusqu'à sa retraite. Heureux de rentrer dans sa chère ville de Thonon, il accorda largement sa collaboration aux Sociétés locales. Il fut élu président des Anciens Combattants et commissaire de la Société du Secours Mutuel. Membre de l'Académie Chablaisienne, il portait un grand intérêt aux questions d'histoire, conservant le culte de sa petite patrie, de son ancienne famille thononaise, de ses traditions et de ses coutumes antiques, qu'il rappela maintes fois en diverses séances de la société. Au nom de l'Académie, M. le Président offre à sa fille, Mme Retord, ses plus respectueuses condoléances.

A l'occasion des réparations qui vont avoir lieu à la vieille église St-Hippolyte de Thonon et à sa crypte, par les soins du Ministère des Beaux-Arts, comme monument historique, Mgr Piccard rappelle l'histoire de cet antique sanctuaire. Il note particulièrement que cette église renferme les caveaux funéraires des anciennes familles de Thonon, et lit un acte curieux du 18 juillet 1697 de Guyon, notaire. Pierre Fornier, bourgeois de la dite ville, possède deux places de sépultu-

re dans cette église, dont l'une à la chapelle St-Pierre encore existante, et l'autre au milieu de la nef. Il fait don de cette dernière à M. Noël Genevois, trésorier de la province du Chablais.

M. Lucien Gillet, architecte de la ville de Paris, transmet des notes extraites d'une communication faite à la Commission du Vieux Paris, sur l'ancien hôtel de Navarre, rue de Braque, 2, et rue des Archives, 49.

Cet hôtel fut donné par le roi Charles VI au comte Amé VII de Savoie, gendre du Duc de Berry, en reconnaissance de ses services lors de la campagne de Flandres en 1382. Le Comte Rouge, Bonne de Savoie, et plus tard Amédée VIII, y résidèrent lors de leur séjour à Paris.

M. Paul Tapponnier envoie une étude sur certaines causes politiques des « Trois Glorieuses ». Après avoir esquissé la carrière de Charles Lemercier de Longpré, baron d'Haussez, l'un des signataires des fameuses ordonnances du 25 juillet 1830, il s'étend sur le caractère du baron Guillaume Cappelle. Celui-ci fut Préfet du départment du Léman en 1808, puis de l'Ain en 1814. Il découvre son rôle singulier dans notre région, lors des bouleversements de 1813 à 1815.

M. Quiblier donne connaissance d'un article élogieux publié par M. Henri Perrochon dans la *Gazette de Lausanne* du 9 novembre, concernant l'histoire d'Yvoire de M. E. Vuarnet.

M. le Chanoine Charvet présente la plaquette qu'il vient de publier : *L'Apostolat... par les cuivres*, étude sur l'influence morale et artistique des sociétés musicales et spécialement des instrumentales sur la jeunesse savoyarde ; résumés historiques des festivals, superbes manifestations organisées par la Fédération musicale et sportive des œuvres de jeunesse de la

Haute-Savoie dans presque toutes les villes de notre département.

M. le Consul Mérou lit une poésie intitulée, *La Jeunesse,* poésie gracieuse dans la forme et pleine de pensées profondes.

A l'occasion du centenaire de la naissance du Comte Amédée de Foras (5 août 1830 — 31 décembre 1899), l'un des fondateurs et le premier Président de l'Académie Chablaisienne, M. le général Bordeaux, a publié dans l'*Echo de Savoie* (août 1930) un très bel article biographique sur le célèbre héraldiste. L'Académie décide d'insérer un portrait et une biographie de son premier Président au prochain volume des Mémoires et Documents, et de placer son portrait dans la salle des Séances, conformément à un vœu déjà exprimé (voir Tome XIV des Mémoires et Documents, p. XVII et XVIII) M. L. Quiblier, vice-président, est délégué pour demander un de ses portraits à sa famille, ou l'autorisation d'en faire peindre une reproduction.

L'Académie, invitée à se faire représenter aux cérémonies du 4me centenaire de la mort de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, et fondatrice de la merveilleuse église de Brou, à Bourg, délégue MM. J. Trouillet et J. Baud.

M. le professeur Bollon parle de l'orthographe moderne du nom d'une de nos vallées *Aulps,* et il exprime le vœu — approuvé par l'assemblée — que, dans ses publications, l'Académie Chablaisienne n'admette que la forme *Aulps,* la plus correcte.

M. le professeur Abauzit remet un compte rendu du Congrès de Phisolophie tenu à Oxford, auquel il assista, du 1er au 6 septembre 1930. (Publié au Journal des Débats, 10 septembre).

Deux médaillons sculptés sont offerts par M. J. Baud. L'un représente le duc Emmanuel-Philibert, de profil, l'autre le général J.-F. Marullaz, de face. — M.

le Président remercie l'auteur qu'il félicite en outre pour sa récente nomination de chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie. (Décret royal *motu proprio* du 20 août 1930).

M. R. Avezou offre à la Bibliothèque sa notice sur Max Bruchet (Annecy 1930, 24 p. in-8°), et M. L. Kreitmann remet deux de ses savantes études : « *Le réempoissonnement du Lac Léman* » (Bulletin français de Pisculture 1929) ; « L'acclimatation du Lavaret du Bourget dans le Lac Léman et sa relation avec la systématique des Corrégones » (Rome 1929).

M. Albert Chauche, notaire à Bons, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 11 Décembre 1930

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président parle des ressources et revenus anciens des Villes de Thonon et Evian, consistant dans l'affermage de leurs moulins, de leurs boucheries, du forage et de la leyde, soit de l'impôt sur les étrangers et sur les marchandises vendues dans leurs foires et marchés. Il y avait aussi diverses dîmes et des droits perçus à la réception des bourgeois et sur les habitants non bourgeois. Il note particulièrement le droit de vente des vins appartenant à ces villes, pendant le mois de mai. La récolte était cédée à quelques bourgeois qui avaient le droit exclusif de vente, de sorte qu'il n'était permis à personne d'en débiter pendant ce mois sous peine d'amende, ainsi que le prouvent les procès-verbaux des séances du Conseil de Thonon de 1594, 1597, 1610, 1690, 1703, etc. Mais les débitants chargés de vendre ces vins haussaient souvent les prix, contre les règlements et à leur profit. De là une source

de délits. Ainsi, B. Monneret, J. Merlin, et G. Plagnat, chargés de vendre les vins du château d'Evian, ayant exigé 10 sols, au lieu de 9 par quarteron de vin blanc, sont condamnés chacun à 5 florins d'amende. Le prix admis était de 9 sols le quarteron de vin blanc ou servagnin et 7 sols le quarteron de rouge. Le quarteron était de deux pots, et le pot de 1litre 307 à Thonon et de 1 litre 212 à Evian.

M. Quiblier présente quelques observations au sujet des variations de contenances des diverses mesures du Chablais, il décrit les anciens pots d'étain et leurs poinçons.

M. Paul Tapponnier, délégué pour représenter l'*Académie Chablaisienne* aux cérémonies organisées le premier décembre à l'Hôtel de Massa et à Lutétia, par la société des *Gens de Lettres*, en l'honneur des Académies des provinces, et à l'occasion du centenaire du Romantisme, rend compte de la réception au siège de la Société par M. G. Rageot, et de la réunion du soir, présidée par M. le Ministre de l'Instruction Publique.

La suite des remarquables évocations des hommes politiques du début du siècle dernier, par M. P. Tapponnier, fait apparaître, cette fois, un originaire des bords du Léman, Benjamin Constant, né à Lausanne en 1767, dont le centenaire de la mort fut commémoré à Paris, le 8 décembre 1930, devant son monument funéraire, par les membres de la Société des *Gens de Lettres*, et celle des *Amis de la France*, sous la présidence de MM. Pierre Mortier et Alphonse Dunant, Ministre de Suisse à Paris.

Continuant la série de ses poésies empreintes de haute spiritualité, M. le Consul général Mérou lit une de ses dernières compositions intitulée « Bon Pèlerin ».

L'assemblée applaudit aussi deux nouvelles chan-

sons de M. le chanoine Charvet, paroles et musique de l'auteur : « *La plainte des mamans* », et « *Les regrets en quittant la Savoie* ».

MM. Baud et J. Trouillet parlent de leur voyage à Bourg où ils représentèrent la Société lors des remarquables solennités et conférences données en l'honneur de Marguerite d'Autriche, Duchesse de Savoie, la fondatrice de la célèbre église de Brou.

Séance du 12 Janvier 1931

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président continue son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Le 12 mai 1691, la garnison française du Château des Allinges est changée. Ordre est publié de retirer le lendemain matin les meubles et linges qui ont été prêtés : matelas, draps de lits, serviettes, etc... Malgré le trouble et la misère apportés par l'occupation et les réquésitions; l'instruction publique continuait, M. de Bonval ordonnait à M. Plaiseau, fermier général des Saisies, de payer 512 livres, 10 sols aux professeurs du Collège d'Evian pour l'an 1690; le Collège de Thonon restait aussi ouvert. Enfin le 30 juin 1691, M. de Bonnevaux, premier syndic d'Evian, rappelle qu'à l'arrivée des Français en Chablais, il a été délégué à Thonon, accompagné de Conseillers pour complimenter M. de la Hoguette, qu'il a dépensé à cette occasion 5 écus blancs et que M. de Varax, l'un des Conseillers, a dû offrir au secrétaire de M. de Bonval, deux louis d'or pour se le rendre propice.

Mgr Piccard parle ensuite des historiens qui ont noté à travers les siècles, l'état du Lac Léman pendant les plus rudes hivers. Une tradition rapportée

par Dessaix, assure que le lac gela à un tel degré en l'an 762 et en 805, que des chars passèrent de Nyon à Thonon... En 1709, 1789, 1810, 1830 et 1845, les glaçons des bords du lac, accumulés vers le port de Genève, formaient une surface solide permettant aux patineurs de passer d'un bord à l'autre. En 1854, la bise ou vent du Nord, souffla, à l'entrée de l'hiver, avec une telle violence pendant neuf jours, que jamais de mémoire d'homme on ne l'avait vue si forte.

M. Emile Vuarnet communique de nouveaux détails sur les fortifications de la cité d'Yvoire. Il a relevé l'existence d'une partie des anciens créneaux en plusieurs endroits. Les merlons étaient, de deux en deux, percés d'une meurtrière. Au début du XVIIIme siècle, il fut question de fortifier Yvoire à la Vauban, tous les plans existent encore aux Archives de Turin; mais la pénurie d'argent au trésor du gouvernement, empêcha l'exécution de cette coûteuse transformation qui aurait détruit l'aspect pittoresque de la ville moyenâgeuse. En 1930, lors de la création de nouvelles ouvertures dans l'Eglise d'Yvoire, on a mis à jour une fenêtre trilobée du XIVme siècle, cela prouve que la partie intérieure de l'église, soit le chœur, remonte à l'origine de la petite forteresse.

M. Léon Quiblier, vice-président, présente une pièce d'or de la République de Gênes trouvée à Machilly. A l'avers : croix pattée dans un grenetis, et la légende « Conradus. II. RO. REX » et les initiales I. Z. séparées par des croisettes. Au revers : Le portail gênois dans un grenetis, la date de 1617 et la légende « DVX. ET. GVBER. REIP. GEN. »

Dans une fort belle poésie, intitulée *La Paix par le Devoir,* M. le Consul général Mérou démontre que le Devoir est le père du Droit, et il adjure la race blanche, plus éclairée que les autres sur son devoir, par le

christianisme, de moins parler de Droit et de donner au Monde un meilleur exemple d'esprit de Paix.

Mademoiselle A. Vuy, de Carouge, offre à l'Académie deux parchemins des XIVme et XVme siècles, qui furent publiés dans les mémoires de l'Institut National Genevois, et un beau portrait lithographié de M. Jules Vuy. C'est en souvenir de son père, le célèbre historien et poète M. Jules Vuy (1815-1896) qui fut un des membres les plus distingués de l'Académie Chablaisienne et le président d'honneur du Congrès des Sociétés Savantes de Thonon en 1886.

Un recueil des contes de Savoie et de Provence, intitulé : « Contez, ô Lileata ! » (Paris 1928, 114 p. in-8°) est offert à la bibliothèque par son auteur, M. Emile Birmann de Relles.

Séance du 12 Février 1931

(Présidence de M. L. QUIBLIER)

M. Quiblier, vice-président, fait part de trois pertes sensibles que vient d'éprouver la Société. Mme la Comtesse Marie de Gerbaix de Sonnaz, veuve du Comte Charles-Albert de Sonnaz, sénateur du royaume et ancien ministre plénipotentiaire d'Italie, décédée le 22 janvier dernier à Turin, après trois jours de maladie. Dame d'honneur de feu S. M. la reine Marguerite, la regrettée défunte appartenait à la noble famille Avogadro di Collobiano, une des plus antiques du Piémont. Elle laisse le souvenir d'une personne d'une rare piété, d'une exquise simplicité, d'un abord toujours aimable et dont le cœur d'or savait s'ouvrir discrètement, mais largement, à toutes les infortunes.

Mme de Sonnaz venait chaque année séjourner quelques mois à Thonon dans sa magnifique propriété qui

domine le lac. A l'imitation de son mari, fort apprécié pour sa profonde érudition dans les nombreuses Académies et Sociétés savantes dont il faisait partie, elle se passionnait pour tout ce qui se rattachait au passé glorieux de la Savoie.

Un prix triennal attribué à un ouvrage d'histoire ou d'archéologie sur l'antique Savoie, créé par sa générosité rappellera le souvenir de la famille de Gerbaix de Sonnaz, dans les fastes de l'Académie Chablaisienne.

Le 12 janvier mourut M. le Comte Eugène Courtois d'Arcollières, membre effectif de l'Académie Chablaisienne dès sa fondation.

Très érudit, travailleur infatigable, il est mort à l'âge de 85 ans dans ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, dont il était le vénéré doyen.

Et S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme, membre d'honneur, décédé à Cannes, le 1er février. Arrière petit-fils du roi Louis-Philippe, il avait épousé la Princesse Henriette de Belgique, sœur du roi des Belges, Albert Ier. Par suite des lois d'exil, il ne peut servir dans les rangs de l'armée française. Il se consacra pendant la guerre au service des blessés qu'il allait chercher dans les régions les plus exposées et reçut de ce fait la croix de guerre avec une citation des plus élogieuses.

L'Académie Chablaisienne envoie aux familles l'expression de ses très respectueuses condoléances.

M. Paul Tapponnier présente un intéressant travail sur les Collaborateurs genevois de Mirabeau. Bannis de Genève, à la suite de l'insurrection dite des « *Négatifs* » du 8 avril 1782 : Clavières, Etienne Dumont, Du Roveray, Salomon Reybaz vinrent à Paris, où Mirabeau sut admirablement utiliser leurs talents.

M. Camille Perroud donne connaissance d'une ordonnance en date du 17 octobre 1687, par Sigismond

de Duingt de la Val d'Isère, vicomte de Tarentaise, baron de Sainte-Hélène Combefort et commandeur du Comté des Allinges, concernant le renouvellement des reconnaissances féodales de ce Comté, notamment pour les forêts des montagnes des Moyses et Mont Forchaz, et les albergataires des Habères, Lullin et Vailly.

M. l'avocat Charles Bouvier présente et offre à la Société un arbre généalogique de la famille Bonaparte remontant au XIIme siècle (*Napoléoniens*, par A. P. M. Imp. et Lith Storck à Lyon, vers 1860).

L'Académie exprime toute sa reconnaissance à Me Bouvier pour ce don et aussi celui de la collection entière, année 1930, des journaux de Thonon : *L'Echo du Léman* et *l'Union Républicaine*. Grâce à ses dons très réguliers, l'Académie Chablaisienne possède ainsi une série complète des journaux de Thonon remontant à plus de 40 ans. Elle sera fort utile aux futurs historiens du Chablais.

En suite d'une demande de renseignements venant d'une famille du canton de Vaud, dont une aïeule fut aux eaux d'Amphion au XVIIIme siècle, M. J. Baud étudie les sources de la Châtaigneraie et les Bains d'Amphion. Il donne des détails sur les travaux effectués vers la source, les constructions, les visites des étrangers et surtout des princes de la Maison de Savoie, leurs escortes, leurs logements à Evian, etc... On remarque particulièrement les nombreux séjours aux eaux d'Amphion, du duc de Chablais de 1773 à 1785.

L'assemblée établit le programme du concours de la fondation R. Bartholoni. Le prix de 500 francs, de la Fondation R. Bartholoni, sera décerné en 1931 à l'auteur de la meilleure étude sur les Sciences et les Arts de toute nature se rapportant à la Savoie.

Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que

leur publication soit postérieure à janvier 1928. Les ouvrages déjà couronnés ne seront pas admis.

Les ouvrages présentés devront être adressés au Secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre 1931. Les ouvrages imprimés seront envoyés en double exemplaire. Ceux dont les auteurs voudront garder l'anonymat devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir.

Le prix sera proclamé dans la séance de février 1932.

Mme L. Retord offre à la Bibliothèque, en souvenir de son père regretté M. Victor Portier, un plan de l'intérieur de l'Eglise de Thonon, du XVIIIme siècle, avec indication des caveaux funéraires et des chapelles, et le premier volume de l'histoire de Thonon et du Chablais par Mgr Piccard.

Aucun concurrent n'ayant rempli les conditions du programme du Concours, le Prix de la Fondation Engel-Gros 1930, *Sciences Naturelles*, est réservé.

Assemblée générale du 9 Mars 1931

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Secrétaire donne connaissance du *Rapport annuel* 1930, sur la gestion du Conseil d'Administration, ainsi que le *Résumé des travaux de la Société et de la situation morale pour l'année écoulée.*

M. Michaud, trésorier, expose le *Bilan de l'année* 1930; les comptes sont approuvés et l'on complimente le très dévoué trésorier pour son active gestion.

Conformément à l'article 5 des Statuts, il est procédé à l'élection du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Académie pour trois années : 1931, 1932 et 1933.

L'assemblée établit le budget pour 1931. Pour permettre l'édition annuelle du volume des Mémoires et Documents, ainsi que cela se faisait avant la guerre, il est décidé que la cotisation, restée jusqu'à présent à un taux bien inférieur à celle des associations similaires, sera portée à *vingt francs.*

L'assemblée adresse ses meilleures félicitations à M. Charles Jacob, l'éminent professeur de géologie à la Sorbonne, élu membre de l'Académie des Sciences, et à l'unanimité le nomme *Membre d'Honneur* de l'Académie Chablaisienne.

Né à Annemasse, le 19 février 1878, M. Charles Jacob passa son enfance à Evian, Albertville, Sallanches, fit ses études au Collège des Maristes de Thonon et entra à l'Ecole Normale Supérieure en 1898, d'où il sortit en 1902 avec le n° 1 à l'agrégation des Sciences naturelles. En 1907, la Sorbonne lui conférait le grade de Docteur. Maître de conférences à Bordeaux, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Toulouse, en 1912, il fit brillamment son devoir à la guerre obtenant trois citations et le grade de lieutenant au 133me R. I. T. Il fut envoyé, en 1918, en Indo-Chine où il réorganisa le service géologique, notre plus importante fondation scientifique coloniale. Enfin, en 1922, notre compatriote revenait à Toulouse, où il reprit l'étude des Pyrénées. Puis, le 1er février 1928, M. Jacob était nommé à la première chaire de géologie de France, celle de la Sorbonne. Le nouveau membre de l'Institut est resté fidèle à Thonon, sa petite patrie, où réside sa mère Mme F. Jacob, née Degrange.

Dans un article de haute tenue littéraire, intitulé : « Avant la Société des Nations, au bord du Léman »,

M. Paul Tapponnier, interprète une joute poétique, de 1841, entre Alphonse de Lamartine et le colonel Huber-Saladin. Ces précurseurs voyaient déjà Genève : « Palmyre européenne au confluent d'idées », ouvrant son libre port à toutes les nations qui s'y tendent la main et y échangent leurs pacifiques pensées.

Le même Lamartine est mis en cause par M. J. Baud, qui relève une erreur de psychologie concernant une comparaison des Savoyards avec les Bulgares, dans son livre : « Voyage en Orient, T. II. Notes sur la Servie ». M. E. Vuarnet avait publié ce texte, sans commentaires, au T. XI des Mémoires de l'A. C. (p. XVIII). Lamartine décrivait en 1833 le Bulgare comme un être humble et plié sous le joug ottoman, ajoutant qu'il lui rappelait le Savoyard, ce bon et excellent peuple des Alpes !... Or les savoyards n'ont jamais supporté aucune tyrannie, c'est une des nations d'Europe ayant toujours joui des gouvernements les plus libéraux. Ce qui rapproche ces deux peuples de montagnards c'est au contraire leur amour de la liberté, comme le prouve l'histoire de la lutte opiniâtre et héroïque des peuples balkaniques contre le Turc.

MM. Quiblier et F. Marin citent aussi divers auteurs étrangers, anciens et modernes, ayant décrit la Savoie ou ses habitants, de façon curieuse et fort arbitraire après un trop rapide passage.

Les origines des familles Burnier de Savoie et de Suisse sont étudiées par M. J. Baud, particulièrement la branche fixée dans la vallée d'Aulps. Il la croit venue du Faucigny, au XIIIme siècle; il fournit quelques indications sur les plus anciens documents où les Burnier figurent, ainsi que des remarques sur l'étymologie de ce nom, citant plusieurs thèses, entre autres celles de MM. Ernest Muret, de Genève, et Paul Aebischer, professeur à l'Université de Lausanne, qui

furent établies par suite de l'enquête de M. Adrien Burnier, de Lausanne.

MM. Quiblier et Trouillet parlent de la signification des entailles et inscriptions que l'on relève sur certains monuments mégalithiques de la région. Il s'agit principalement de la pierre à cupules de la Bennaz et la pierre de l'Equarroz de Chavannex, cette dernière classée comme monument historique.

La bibliothèque a reçu de M. J. Désormaux, son intéressante plaquette : « Mots et coutumes de Savoie » (Annecy, Impr. Commerciale, 1930, 31 p.).

Séance du 9 Avril 1931

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président annonce avec regret le décès de M. l'abbé Alexis Chapperon, ancien archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph. Il fut bibliothécaire-adjoint de la Société et l'auteur de l'Histoire de Saint-Gingolph, d'une monographie d'Habère-Lullin et d'un travail sur la Vallée d'Aulps, récemment paru.

Mgr Piccard donne ensuite quelques détails inédits sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Le 8 juillet 1691, la ville d'Evian déclare avoir reçu de la paroisse du Biot, par Garin François Vallier, Procureur d'Office de la Vallée d'Aulps et par Mudry François et Charles Morand, conseillers du Biot, 240 florins 8 sols pour l'entretien de la garnison française du Château des Allinges. Les professeurs ou régents du collège d'Evian reçoivent du fermier d'Habères : 1.025 florins pour leurs traitements, sur lesquels il revient 75 florins à la ville. Celle-ci les applique à la réparation des bâtiments du Collège. A cette occasion, les professeurs rendent 25 écus que la ville leur avait prêtés, ce qui

indique la gêne du corps enseignant en ces temps de guerre.

Le même offre aux archives les documents suivants: Inventaire du Bois de Saint-Paul, aux Nobles Dunant, seigneurs de Saint-Paul, Grilly et Blonay, 1645; Patentes de Christine, duchesse régente de Savoie, 1646, et de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 1651, en faveur des Bernadines de La Roche, pour leur établissement à Evian; Vie de Révérende Sœur Marguerite-Marie Cachat, née à Thollon en 1788, visitandine d'Annecy, morte en 1857.

M. E. Vuarnet parle de Jean d'Abondance, auteur de pièces comiques et dramatiques, de farces et de moralités, vivant à Pont-Saint-Esprit, au milieu du 16me siècle. Il se demande si ce pseudonyme ne cachait pas un de nos compatriotes sorti du Collège d'Avignon, fréquenté en ce temps par un grand nombre d'étudiants savoisiens.

En vue de la célébration prochaine du centenaire de la mort d'Henri Grégoire, M. Paul Tapponnier présente un article intéressant sur ce Conventionnel qui fut le rapporteur de la réunion de la Savoie à la France, en 1792.

M. Camille Perroud donne lecture d'une lettre, du 25 frimaire an 3, adressée au citoyen Perroud, d'Allinges, procureur des demoiselles Noyel de Bellegarde, de Chambéry. Les deux sœurs, Aurore et Adèle de Bellegarde, étaient alors à Paris où cette dernière avait noué une romanesque intrigue avec le Conventionnel Héraut de Séchelles. A court d'argent, elles invitent leur procureur à faire rentrer tous les fermages en retard. Le meunier de Saint-Bon, à Thonon et le fermier de Cervens sont redevables de sommes échues depuis fort longtemps. Elles désirent acheter pour leur service, une petite jument qui sert de monture à leur procureur. Elles lui demandent encore

d'aller rendre visite au commissaire des guerres Amant et au citoyen Loully à Thonon, pour offrir ses services à ces purs républicains.

Enfin, MM. Quiblier, Bollon, Perroud étudient les patois locaux, la prononciation, les règles d'accord, l'emploi différent, selon les régions, soit du français, soit du patois pour les commandements aux divers animaux domestiques.

Séance du 11 Mai 1931

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président félicite au nom de l'Académie, M. le général Bordeaux qui vient d'être élevé par le Gouvernement hellénique à la dignité de Grand'Croix de l'ordre National du Phénix, à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Grèce. C'est en considération de ses missions importantes et de ses longs services en ce pays, que cette haute distinction a été conférée à notre éminent compatriote.

En 1908, le commandant P.-E. Bordeaux était à la tête des troupes françaises dans l'île de Crête, où M. Alexandre Zaïmis, aujourd'hui Président de la République hellénique, était alors Haut-Commissaire des Puissances protectrices. De 1911 à 1914, il faisait partie de la mission Eydoux à Athènes, puis d'une mission diplomatique à la fin de 1915; et enfin en 1917-1918, le général Bordeaux, chef de mission et Major-général de l'Armée hellénique, a présidé, aux côtés de M. Vénizelos, à l'entrée en ligne de cette armée aux côtés des Alliés en Macédoine.

Dans une touchante notice, Mgr Piccard rappelle le souvenir de M. le chevalier Eugène d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie. Il fut, avec

l'avocat François Descotes, pour ainsi dire l'un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne, il encouragea sa naissance, la soutint, l'éclaira au besoin de ses lumières, car il était maître incomparable dans l'histoire de son pays.

Cette perte d'un des doyens de nos sociétés savantes nous rappelle aussi celles de M. François Miquet, l'infatigable président de l'Académie Florimontane, et de M. Charles Buttin, le savant universellement connu pour ses travaux sur les armes anciennes, ravis par la mort dans le courant du même hiver. L'Académie renouvelle à tous leurs parents ses condoléances attristées.

Mgr Piccard donne ensuite connaissance de documents inédits sur Mgr Vespasien de Gribaldi, archevêque de Vienne en Dauphiné, décédé à Evian, le 21 février 1623, à l'âge de 93 ou 94 ans. Issu d'une famille opulente, il s'appliqua à soulager les habitants appauvris par l'invasion de l'armée de Sancy et l'énorme contribution de guerre qui suivit. D'après l'inventaire de ses biens, dressé à son décès, il prêta à nombre de nobles et de bourgeois de Thonon, d'Evian et du Chablais des sommes d'argent importantes : Aux nobles Chatillon, Claude Marin, François Prévost, Claude Fornier, et même à l'ancien président du Consistoire protestant de Thonon, Guy Joly, seigneur de Vallon et de Drusilly (archives de Mme Benand-Berthet, fondatrice du Musée Savoyard d'Evian).

Un autre document inédit concernant un petit neveu de cet archevêque est présenté par M. P. Pélissier. C'est un titre de pension accordée par Victor Amédée 1er, duc de Savoie, à Vespasien de Gribaldi, fils du seigneur de Farges, gouverneur du château et Préside des Allinges. Cette pension, de six ducatons par mois, servira à l'éducation du fils du Gouverneur, qui la touchera au même titre que les officiers et soldats du

Préside « sans être obligé à aucun service attendu son bas âge ». Turin, 1er septembre 1632. Le même communique un ordre, signé par le prince Thomas de Savoie, le 7 septembre 1631, concernant la Compagnie de cinquante soldats du fort des Allinges.

M. Paul Tapponnier continue ses études sur le conventionnel Grégoire (1750-1831), il cite sa *Déclaration du Droit des Gens*, qu'il avait rédigée bien avant que le comte Jean-Jacques de Sellon ne fonde à Genève en 1830, la société de la Paix.

M. Quiblier, vice-président, présente une liasse de titres ainsi qu'un intéressant atlas, don de Me Charles Bouvier, avocat à Thonon. Les titres concernant des fondations inventaires, reconnaissances pour des chapelles édifiées sur la commune de Scionzier, s'étendent de 1713 à 1820. On remarque une mise en possession du 13 juillet 1820, en faveur du Rd Jacques-Marie Revel, préfet du Collège Royal de Cluses; c'était le frère du chanoine Revel, curé-archiprêtre de Thonon et l'un des bienfaiteurs de l'hôpital où figure son portrait. La famille Revel était apparentée à celle des Bouvier de Juge. L'atlas, beau volume relié, est intitulé : « Carte topographique des Etats en terre ferme de S. M. le Roi de Sardaigne, dressée à l'échelle de 1 à 50.000 par le Corps Royal de l'Etat-Major ».

Une nouvelle publication de M. l'abbé Charvet intitulée « l'Apostolat par la Chanson », est offerte à la bibliothèque. Son auteur en explique le but et s'entretient particulièrement avec MM. Claudel, Trouillet, Anthonioz, Quiblier, de l'histoire de la chanson populaire et de son avenir. Il donne ensuite sa dernière composition : « Cantilène sentimentale d'un jeune guide de Chamonix ».

M. F. Anthoinoz communique une déclaration du 6 octobre 1776 de Jean-Claude Grivaz, secrétaire de la

communauté de Mégevette, concernant les bandits. M. Joseph Broisaz, métral du dit lieu, publie l'Edit royal à la sortie de la grand'messe.

M. J. Baud lit l'étude du professeur Gilliard sur la *Conquête du Chablais par les Bernois en* 1536, dont un exemplaire a été offert à la société par M. Fréd.-Th. Dubois. L'assemblée décide de demander au savant professeur de continuer le dépouillement des registres du XVIme siècle qui concernent notre province.

Dons à la bibliothèque : « La Haine du Pasteur Aymard », par M. Capt de la Falconnière (Nouvelles Editions Argo, Paris, 190 pages) et l'almanach de Ville-la-Grand, où l'on remarque toujours les intéressantes notes historiques de M. Norbert Dunoyer.

M. Pasquier Jean, de Thonon, est reçu membre de l'Académie.

L'Académie Chablaisienne ne pouvant se faire représenter au Congrès de Rouen, où elle est invitée, envoie une adresse à M. Georges de Beaurepaire, président du Comité d'organisation.

Séance du 11 Juin 1931

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le président parle de l'Abbaye d'Abondance, fondée en 1108, occupée d'abord par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, puis, dès 1607, par les religieux Feuillants ,et réunie en 1762 à l'Université Chablaisienne de Thonon. Il présente et analyse un minutaire du notaire Merchat, d'Abondance, de 1609, comprenant 100 pages et renfermant des actes précieux et inédits soit sur l'abbé Aiazza et le monastère,

soit sur les familles d'Abondance et de la vallée, telles que les Benand, Peillex, Sallavuard, Favre, Baud, etc. M. le président fait don à la Société de cet intéressant minutaire. Il présente aussi le cours de Philosophie enseigné au collège de Thonon (1761-1762) par le professeur J. Burdet. C'est un manuscrit in-4° de près de 600 pages, rédigé en latin, et divisé en 5 parties : Logique, Métaphysique, Mathématiques, Morale et Physique. Cette dernière partie comporte de nombreux dessins à la plume très soignés.

M. le Comte de Maugny communique une série de documents concernant Révérend Messire Henri Avrillon, du village de la Cour, paroisse de Thônes, curé de l'église d'Annemasse, entre autres : testament de 1650, codicile de 1653, extrait d'obligations contre noble François de Compoix.

Comme de coutume, M. P. Taponnier donne un article littéraire, intitulé : *Des Pics aux Falaises*, il traite des rapports poétiques existant entre la Savoie et la lointaine Bretagne.

La suite des titres anciens relatifs à la famille de Gribaldi, est présentée par M. Pellissier : lettre du Marquis Jacques d'Allinges-Coudrée 1664 adressée à M. de Farge, lieutenant d'une compagnie d'arquebusiers à cheval à Evian. Lettre du prince Gabriel de Savoie, datée de Turin, le 26 avril 1681 où il est question des enrôlements de soldats faits dans la région d'Evian, pour des armées étrangères. Et une nomination au grade d'enseigne au régiment de Chablais, du 22 ctobre 1703, pour Henry de Gribaldi.

M. Adrien Burnier fournit des renseignements très intéressants sur les familles savoisiennes fixées dans le canton de Vaud, particulièrement sur celles de la région de Samoëns, venues à Lutry au milieu du XVIme siècle.

Dans une longue lettre de 1742, écrite dans le style charmant et un peu précieux de ce temps, par une aristocratique baigneuse d'Amphion, M. J. Baud fait ressortir les passages décrivant nos stations d'Evian et d'Amphion. Il y a aussi de piquantes anecdotes sur plusieurs personnalités en vue fréquentant les eaux : la Baronne de Blonay, les Comtesses de La Tour et de Montjoie, les Marquis d'Arvillard et de La Flèchère, M. Favier et l'abbé de Montfalcon, etc...

M. Claudius Baud présente un dictionnaire français-allemand, imprimé à Bâle en 1669. Rédigé par Jean-Hermann Widerhold, il compte 1048 pages et on remarque une curieuse gravure emblématique accompagnant le titre.

Comme suite à sa communication du 9 mars, M. J. Baud développe une étude comparative des mœurs des montagnards Savoisiens et Bulgares. Il parle du premier contact de ces deux peuples lors de l'expédition du comte Vert Amédée VI de Savoie en Orient (1366) et de l'estime réciproque des valeureux guerriers qui se mesurèrent sur les champs de bataille des bords de la mer Noire.

M. E. Vuarnet fait don à la bibliothèque de sa plaquette « Notes archéologiques » (Paris, Ed. E. Leroux 1931, 10 p., in-8°) où il est question, entre autres, du combat d'animaux figurant sur le disque antique découvert au Lyaud. Et M. Quiblier, vice-président, remet de la part de Mme Randon, Hôtel Terminus, de belles photographies, vues documentaires sur Thonon.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne, MM. Adrien Burnier, de Lausanne et le docteur Francis Baud, médecin à Annemasse.

Séance de Rentrée du 12 Octobre 1931

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président félicite M. L. Quiblier, vice-président de la Société, du soin qu'il a mis à transporter les collections du musée de Thonon à leur nouveau local de la rue Vallon, dans l'ancienne et intéressante maison d'Antioche qui appartient à la ville. Ce musée, si varié, trésor patriotique de Thonon, visité par de nombreux étrangers pendant la belle saison, est fort intéressant au point de vue de la science et de l'histoire régionale.

Au nom de M. Pierre Pellissier, libraire, M. Baud offre à l'Académie le dernier ouvrage de M. Piccard, intitulé *Le Chablais à travers les Siècles*, grand in-8° de 156 pages, orné de 165 illustrations en héliogravure, dont 40 en pleine page; véritable chef-d'œuvre, auquel peu de publications analogues des provinces françaises peuvent être comparées. Cette luxueuse édition due au patriotisme et au goût éclairé de M. Pellissier, qui a voulu représenter tous les monuments symbolisant et concrétisant l'histoire du Chablais, a reçu partout l'accueil le plus favorable.

M. Paul Tapponnier fait une communication sur l'utilité de conserver les patois que Grégoire avait demandé à la Convention de faire disparaître. Mgr Piccard rappelle que le patois savoyard a été l'objet d'études sérieuses de plusieurs auteurs du pays; s'il est en réelle régression son souvenir en sera toujours conservé grâce à ces patients travaux.

M. le Comte de Maugny présente l'Armorial de Conrad Grunenberg terminé le 9 avril 1483; édition en couleurs, faite au XIXme siècle par le Dr Comte Stillfried Alcantara et Ad. W. Hildelbrand, 4 volumes in-folio chez W. Rommel, à Francfort-sur-le-Mein. On

y remarque les armes du duché de Savoie et des blasons de seigneurs dont l'histoire se rattache à notre pays.

Les Grunenberg ne sont pas des inconnus pour nous. Noble Guillaume de Grunenberg vint à Thonon en qualité d'ambassadeur en 1439, il passa plus de deux semaines dans notre ville. Le duc Amédée VIII, proclamé pape sous le nom de Félix V lui fit cadeau de 51 ducats d'or et de 12 aulnes de velours noir: il fit des largesses aux douze cavaliers de son escorte parmi lesquels se trouvait le jeune Conrad. Ils revinrent encore en grande pompe à Ripaille en 1442, escortant Frédéric, roi des Romains, empereur d'Allemagne. C'est là que Conrad Grunenberg put se documenter sur les blasons savoisiens.

Des pointes de flèches et un grattoir en silex envoyés par Mgr Jalabert, sont étudiés par M. Quiblier. Il relève l'absolue ressemblance de ces objets employés par les peuplades sénégalaises avec ceux qu'utilisèrent, il y a quelques mille ans, nos ancêtres de l'âge de pierre.

Une liste intéressante des dessins et peintures de sites savoyards conservés au Musée de Genève, est extraite par M. Vuarnet, de la dernière étude de M. L. Gielly. M. Vuarnet présente en outre une plaque de cuivre portant les armes de France, trouvée dans un vieux cimetière de Messery. Son style semble indiquer qu'elle devait être un insigne appartenant à l'uniforme d'un soldat ou d'un garde du sel, au temps de Louis XIV.

M. Léon Quiblier communique différentes pièces provenant des archives de famille de M. Francis Baud, originaire de Satigny près de Genève. On remarque plusieurs timbres et cachets de la République de Genève, de la 1re République Française et de l'Empire,

entre autres un timbre de l'an 9 portant : REP. FRA. LAC LEMAN.

L'Assemblée félicite M. l'Abbé Charvet pour ses deux dernières chansons patriotiques intitulées *Gloire à la Bannière de Savoie* et *Salut au Drapeau Tricolore.*

M. J. Baud donne lecture de son étude sur les guerriers chablaisiens qui prirent part à l'expédition du Comte Vert en Orient, en 1366. Les principaux chefs des Troupes du Chablais étaient Hugonin de Viry, châtelain de Thonon; Jean du Vernay, Jean de Cervens, Guillaume de Rovorée, Berthod et Jacot de Neuvecelle, Richard de Langin, etc... A l'aide de documents nouveaux et de l'examen approfondi de l'histoire de la Bulgarie et de Byzance au XIVme siècle, M. J. Baud explique la politique des tsars bulgares Jean-Alexandre et ses fils Strachimir et Jean-Chichman III, ainsi que leurs rapports et tractations avec Amédée VI, comte de Savoie. En ce temps déjà les tsars de Bulgarie prétendaient à la domination sur Byzance. Curieuse coïncidence, la jeune et charmante princesse Giovanna, fille de S. M. le Roi d'Italie, en épousant le tsar actuel Boris III, lui apporte ses droits héréditaires comme descendante de l'empereur Andronic II Paléologue !

Don à la bibliothèque : *Devant la Barrière,* roman par M. Birman de Relles.

Séance du 12 Novembre 1931

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. L. Quiblier, adresse l'expression des respectueuses condoléances de l'Académie à M. et Mme Bontron, notaire, à l'occasion du décès de leur mère, Mme A. Bontron, née Justin.

Il salue ensuite le retour de M. le Général Bordeaux qui vient d'annoncer son installation définitive à Thonon. L'Académie est heureuse de voir se fixer dans sa ville natale le célèbre et glorieux officier, savant historien et littérateur de talent.

M. Quiblier signale la découverte, dans les fouilles que nécessite l'agrandissement de l'Hôtel des Postes, d'une pierre de taille sur laquelle est gravée une inscription latine. Cette pièce ayant appartenu à une baie, porte ou fenêtre, de l'ancien collège des Barnabites, mesure 0 m. 50 de longueur totale, sur 0,25 de hauteur et 0,20 d'épaisseur. Elle porte, en cinq lignes l'inscription : VRBA. VIII. PM — CARO. EMA. DVC. RE. CH — LVD. XIII. SOR. REGEN — CL. REG. S. PAVLI. BAR — RPP ; sur l'épaisseur la date : 1642, avec l'inscription : GVB. MAR. LVLLINO.

C'est un hommage rendu par les Pères Barnabites aux bienfaiteurs de leur Collège, ou une commémoration de travaux importants. En voici la traduction : Urbain VIII, pontife suprême, Charles-Emmanuel, duc et roi, Christine, sœur de Louis XIII, régente, Révérends Pères Barnabites du Clergé régulier de Saint-Paul — 1642 — Marquis de Lullin, gouverneur. M. Navorina, entrepreneur, a bien voulu l'offrir au Musée Chablaisien.

M. le Comte de Maugny continue ses intéressantes communications d'armoriaux anciens, aux riches enluminures, et où l'on trouve de nombreux blasons se rapportant aux familles de Savoie : un armorial universel de 1665, avec de remarquables gravures sur cuivre; le grand armorial du XVme siècle des Chevaliers de la Toison d'Or, par Jean de St-Rémy. Ce héraut d'armes, attaché à la Cour de Bourgogne dès 1415, vint à Thonon en 1422 avec le duc Philippe-le-Bon. Il assista, à Chambéry (1433), au mariage de Louis de Savoie, fils d'Amédée VIII et de Marie de

Bourgogne, avec la princesse Anne de Chypre. Dans son livre intitulé : *Chroniques de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, il nous a laissé une description complète des cérémonies qui se déroulèrent à Chambéry.

M. le comte de Maugny explique l'origine d'un curieux blason de la Maison Royale de France (d'azur à trois grenouilles d'or), en souvenir de la victoire de Charles-Martel à Poitiers, qui eut lieu dans un marais.

Revenant à l'occupation de la Savoie par Louis XIV, Mgr Piccard dépeint d'après les documents à lui confiés par M. A. Duplan, la situation et l'état du Chablais en 1691. Le 10 juillet, le seigneur de Blonay déclare avoir reçu 105 florins pour un char de vin (soit 12 setiers) fourni à la garnison française du fort des Allinges. Vacheresse a dû livrer deux vaches pour 126 florins, Mégevette 147 florins 5 sols plus 2 paires de draps, Saint-Jean-d'Aulps 335 florins 8 sols et 4 paires de draps, Saint-Paul 199 florins 6 sols et 2 paires de draps (11-14 juillet). MM. de Châtillon et de Blonay ont livré chacun un char de vin au prix de 17 écus 1/2 le char; le sieur Floccard 9 coupes de froment pour 81 florins, Bochaton 7 coupes et demi, toujours pour la garnison des Allinges, et cela malgré les réclamations de M. de Varax auprès de MM. de Saint Ruth et de Bonval (19 juillet). Les sieurs Bordet et Tavernier sont payés le même jour pour leurs vacations multipliées.

M. Frédéric Dubois envoie l'étude de M. Naef sur la grosse tour de l'entrée du château de Chillon, où habitait le bailli du Chablais. Outre d'intéressants détails sur l'installation de ce haut fonctionnaire, on remarque que le bailli du Chablais cessa de résider dans ce château dès 1375, se faisant remplacer par un vice-châtelain.

M. le Chanoine Charvet lit quelques pages de son

travail sur le cardinal Mermillod, ses origines savoisiennes et ses rapports très suivis avec notre province.

Séance du 14 Décembre 1931

(Présidence de Mgr PICCARD)

Mgr Piccard continue ses communications sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Le 20 juillet 1691, Amé Collomb, syndic de Morzine, a livré 234 florins pour la garnison des Allinges. Et il fallut ajouter 41 florins de frais, car il y avait eu des résistances à ces impôts continuels. Cependant on déduisit de cette somme 3 écus pour 3 paires de draps réquisitionnés auparavant. Le lendemain. Pierre Roch et Jacqueline de Conche, d'Evian, déclarent avoir livré chacun un porc, et Seuvet six setiers de vin. En cas de retard de livraisons ou de paiements, les soldats se livraient à des manifestations hostiles, à des insultes révoltantes à l'adresse des habitants et des syndics, comme le fit un Quittout contre la Municipalité d'Evian en janvier 1696. Il était allé si loin que Truffin, aide-major du régiment de Montperroux, l'obligea à des réparations. Aussi, les fêtes et réjouissances publiques étaient supprimées. Le 8 juin 1697, le Conseil d'Evian, heureux du retour de la Maison de Savoie dans ses états, ordonne de reprendre le tir au papegai, ou à l'oiseau, le troisième dimanche de juin, avec les solennités ordinaires.

M. le Dr Ramain fait don à l'Académie d'un exemplaire de sa savoureuse étude sur les grands vins de France. Cet ouvrage, qu'annonce une préface pleine d'humour de M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, constitue une monographie très étu-

diées des crus les plus célèbres, gloires incontestées et les plus enviées de notre terroir. Pour la première fois peut-être justice est amplement rendue à nos délicieux vins savoyards : Roussette, Crépy, Ripaille, etc.. Les principaux chapitres de ce volume sont agréablement commentés par M. Quiblier, et par MM. Bollon, Trouillet, Robert, qui citent et comparent les clos célèbres des diverses régions de la Savoie.

Une étude biographique sur Joseph Dumont, de Concise, est donnée par M. Emile Vuarnet.

Figure originale de ces temps mouvementés, Dumont, prêtre du 9 juin 1781, vicaire à Messery, devint curé constitutionnel de Douvaine à la Révolution. Membre du Club de Jacobins de Thonon, il fit don d'une chemise et d'un bonnet rouge au comité, prononça de beaux sermons civiques, et devint ensuite soldat de la République. Il se retira à Thonon, où il mourut en 1823, après avoir rétracté ses serments.

M. l'abbé Charvet parle des sentiments francophiles du Cardinal Mermillod, de son dévouement pour secourir en Suisse l'Armée de Bourbaki (1870) et de ses luttes politiques à Genève. Ensuite il lit deux chapitres de la vie d'un vaillant enfant de Chevenoz, le R. P. Charles, missionnaire au Tonkin; son arrivée en 1887 dans le district de la mission, et la visite de l'Evêque au milieu des rizières et des pittoresques villages inondés.

Dons à la bibliothèque : *Les Rothschild,* par F. Favre (1 vol. de 226 p., in-8°, Imp. L'Argent, Paris); *Elections cantonales et institutions locales,* par P. Tapponnier, plaquette de 144 p. in-8° (Imp. Masson, Thonon, 1931), qui contient des renseignements précis et une abondante documentation sur les administrations départementales.

M. Francis Favre, de Paris, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1930

Recettes

Solde créditeur au 1er janvier 1930.....	5.917,50
Cotisations et droits d'entrée 1930.....	2.470,—
Souscriptions diverses, dons, subventions, pour Mémoires et tirages spéciaux, souscriptions pour la Bibliothèque.....	3.135,—
Intérêts rente 4 % et compte Caisse d'Epargne	867,95
Vente de volumes	180,—
	12.570,45

Dépenses

Impression du tome XXXVIII, des *Mémoires et Documents* : Travaux et séances 1929 et 1930 (partie). — Mémoires : *Histoire de la Ville d'Yvoire*, par E. Vuarnet. — *Le Chevalier Daviet de Foncenex*, par le Général Bordeaux. Tirage de l'A. C. et tirages spéciaux, clichés, photogravures, etc...	6.338,—
Recouvrements, correspondances, envoi des volumes, compte-rendus, concours.....	411,60
Frais de bureau et matériel, éclairage, chauffage, etc...	168,80
Réception sociétés, souscriptions, etc...	180,—
Bibliothèque, reliure volumes	388,50
Impôts	46,30
	7.533,20
Solde créditeur au 31 décembre 1930.....	5.037,25
	12.570,45

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	Mgr. L.-E. Piccard.
Vice-Présidents :	M. Léon Quiblier. M. Charles Anthonioz.
Secrétaire :	M. J. Baud.
Secrétaires-Adj. :	M. François Fornier. M. P. Bollon.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaire :	M. J. Trouillet.
Bibliothécaires-Adj :	M. Auguste Grillon. M. F. Anthoinoz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. J. Blanchard, Comte de Maugny, J. Dubouloz, Cl. Baud, J. Laperrousaz, C. Servettaz, H. Mérou, Dr Lochon, E. Vuarnet, F. Marin.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J. Dubouloz, L. Quiblier, le comte de Maugny, Laperrousaz, baron H. Chaulin, J. Baud.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Piccard, J. Baud, F. Dubouloz, Perroud, Vuarnet, Dunoyer, le comte de Maugny, le baron R. Chaulin, F. Anthoinoz.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Fornier, Mérou, Laperrousaz, Marin, Bollon, Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, Servettaz, Deborne, Comte de Maugny, Cl. Baud, Dupupet.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. Trouillet, A. Grillon, F. Anthoinoz, Mérou, Baron H. Chaulin.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. Bartholoni René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).

Engel-Gros Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).

Folliet (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).

de Sonnaz (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Membres d'Honneur

MM. Andrier Georges, avocat, maire de Thonon-les-Bains.

Avezou Robert, Archiviste départemental, Annecy.

Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris (xvie).

Bouvier, Ch., avocat, à Thonon-les-Bains.

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Dubouloz Jacques, ancien conseiller de Cour d'Appel, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

Jacob Charles, de l'Académie des Sciences, professeur à la Sorbonne, Paris.

Jacquier Paul, ancien ministre, député de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. ALBERT Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

ANTHOINOZ François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

ANTHONIOZ Alfred, 5, rue du Vuache, Genève.

ANTHONIOZ Charles, homme de lettres, Collonges-sous-Salève (m. e.).

ARNULF Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

ARNULF-DUPLAN (Mme Marguerite), à Evian-les-Bains.

AUBERT, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.

BARILLOT Josué, directeur de la Société Cachat, Evian-les-Bains.

BASTARD-BOGAIN, Sallanches.

BAUD Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).

BAUD (Docteur Francis), médecin, Annemasse.

BAUD François, ancien notaire, Morzine (m. e.).

BAUD François, chef d'escadron d'artillerie, Blois.

BAUD J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

BAUD J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon-les-Bains (m. e.).

BENAND-BERTHET (Madame Pierre), Fondatrice du Musée Savoyard, Evian-les-Bains (m. e.).

BENAND-BERTHET Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

BLANCHARD (Docteur François), médecin, Thonon-les-Bains (m. e.).

BLANCHARD Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

BLEY, chef d'escadron de la Garde Républicaine mobile, 163, rue Garibaldi, Lyon.

BLONAY (le baron Godefroy DE), château de Grandson Vaud (Suisse).

BLONAY (le baron Henri de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

BLOUME E., professeur honoraire de mathématiques, 14, rue Lepic, Paris (VIIIe), (m. e.).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Boal Davis, Château de Chignens, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bonnaz M.-J., professeur, Concise-Thonon (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bordeaux (le général P.-E)., rue Vallon, Thonon-les-Bains (m. e.).

Braise Félix, député de l'arrondissement de Bonneville, Saint-Jeoire.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brétaudeau Maurice, artiste peintre, professeur au Collège, Thonon-les-Bains.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 7, avenue de Grammont, Lausanne.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Chambet L., Annemasse.

Charmot Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

Charvet (le chanoine E.) aumônier, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chauche Albert, notaire, Bons.

Chaulin (le baron Henri), à Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaulin (le baron Robert), Nernier (m. e.).

Chavan L., rentier, boulevard de la Corniche, Thonon-les Bains.

Claudel Serge, professeur de philosophie, au Collège, Thonon (m. e.).

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

MM. Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
Cusin J. (S. G. Mgr), évêque de Mende (Lozère).
Deborne Cl., 4, rue Mariotte, Paris (XVIIe), (m. e.).
Dejean Georges, publiciste, Monnetier-Mornex.
Delale Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulph.
Druz (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.
Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).
Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).
Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.
Dunant-Cachat, Evian-les-Bains.
Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.
Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais).
Dupuis (le colonel Victor), les Charmilles, Thonon (m. e.).
Dupupet François, architecte, Thonon (m. e.).
Duret Alphonse, libraire, rue de la Poste, Deauville.
Duret Alphonse, villa Bellevue, Chens.
Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).
Farges, avocat, 23, Grande-Rue, Pontoise (Seine-et-Oise).
Favre Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).
Fleury José, lieutenant, 108, Bd Voltaire, Paris.
Fontaine Georges, 3, rue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).
Fornier François, place des Arts, Thonon (m. e.).
Fournet Charles, 44, rue de Lyon, Genève.
Froment Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.
Gagnaire, président de la Société d'Agriculture du Chablais, Thonon-les-Bains (m. e.).
Gaillard (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.
Garin (l'abbé J.), curé, 108, rue de Paris, Yvry-sur-Seine.
Gavard (le chanoine A.), Président de l'Académie Salésienne, Monnetier-Mornex (m. e.).

MM. Genoud Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.
Geny Joseph, Thonon-les-Bains.
Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.
Gillet Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte-Piquet, Paris (XVIIe) (m. e.).
Grillon Auguste, 1, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains (m. e.).
Guy Lucien, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon.
Guyon Léon, procureur de la République, St-Etienne.
Handerson, directeur de New-York Library.
Hugonnet, secrétaire de mairie, Douvaine.
Jacquemont Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.
Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.
Jacquier (le chanoine), curé-archiprêtre, Bellevaux.
Kerrien, professeur d'histoire au Collège, Thonon.
Kreitmann Louis, inspecteur général des Eaux et Forêts, Thonon-les-Bains (m. e.).
Laperrousaz (l'abbé J.), aumônier du Collège, Thonon (m. e.).
Lefranc Georges, Thonon-les-Bains.
Lochon (le Docteur), médecin, Thonon (m. e.).
Maret Edmond, rentier, rue Vallon, Thonon.
Marin François, banquier, Thonon (m. e.).
Matringe (le commandant Alfred), Les Charmilles, Thonon-les-Bains.
Maugny (le comte Clément de), Draillant (m. e.).
Maugny (Mme la Comtesse de), château de Maugny, Draillant.
Menaut Elie, 24 bis, rue Albert Laval, Fontenay-le-Comte (Vendée).
Merlin J.-A., Juge de Paix, place de Crête, Thonon.
Mérou (le consul général H.), Thonon-les Bains (m. e.).
Meyer de Stadelhofen Prosper, Hermance.
Michaud Maurice, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).
Molliet Louis, Villard-sur-Boëge.

MM. Monchy (L.-G. de), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains. (m. e.).

Morsier (Pierre de), 56, quai des Eaux-Vives, Genève.

Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Nijhoff Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

Orsat (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

Paccot (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Paccot-Bréchon Henri, Vètraz-Monthoux.

Pasquier Jean, agent d'affaires, place de l'Ecole, Thonon.

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Pellissier, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

Perroud Camille, instituteur, Perrignier (m. e.).

Piccard (Mgr Louis-Etienne), prélat romain, Thonon-les-Bains (m. e.).

Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), Massongy.

Ract (le capitaine), 234, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (VIIIe).

Ramain (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.

Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 5, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougerie.

Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e.).

Rosset Joseph, négociant, Annemasse.

Saint-Bon (le colonel comte Jacques de) Veigy (m. e.).

Saint-Bon (Gustave de), 2, rue Joseph-Autran, Marseille.

MM. Saleur (Mademoiselle Andrée), 10, avenue Malaussena, Nice.

Senta Georges-Paul, Clos Fleury, Annemasse.

Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), à Sonnaz, Chambéry.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, 36, rue Vaneau, Paris (VIIe) (m. e.).

Théreret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Hector), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, Thonon-les-Bains (m. e.).

Turettini Bénédict, à Ravorée, Yvoire.

Turettini Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

Viry (le baron H. de), Clos d'Aulps, Amphion (m. e.).

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Membres Correspondants

MM. Braconnay (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Cartier (R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de Don Bosco, Nice.

Désormaux J., professeur honoraire agrégé, Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire).

Le Roux Marc, conservateur du Musée d'Annecy.

Meynet Jean-François, géomètre, à Bellevaux.

Revel Edouard, commandant en retraite, Besançon,

Birmann de Relles Emile, professeur honoraire et homme de lettres, La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

Thorens Fernand, ancien notaire, à Bons.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE	*Université d'Aix-en-Provence.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
FRIBOURG (Suisse)	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse)	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*

GRENOBLE	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES.	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale de Lausanne.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON.	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université de Lyon.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse)..	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT, Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

HISTOIRE

DE LA

COMMUNE DE SCIEZ

près

THONON

(Haute-Savoie)

par

Mgr L.-E. PICCARD

Président de l'Académie Chablaisienne

PRÉFACE

Les nombreux étrangers qui fréquentent, pendant la belle saison, les stations renommées d'Evian-les-Bains et de Thonon-les-Bains, ne manquent pas de parcourir les bords enchanteurs du lac Léman. Après avoir dépassé Marclaz, Anthy, Margencel et la colline classique des Allinges, ils aperçoivent le coteau de Ballaison et Sciez avec sa magnifique église. Plus bas, du côté du lac apparaissent l'antique château de Coudrée, le village de Filly, célèbre jadis par son abbaye et enfin la plage d'Excenevex. La campagne, d'une fertilité étonnante, abaisse ses replis de gazon arrosés par les eaux du Redon, du Foron, du Nant et du Vion. Elle laisse s'étaler, à demi cachés par les arbres et les futaies, les riches hameaux de Jussy, Songy, Bonatraix, des Crêts, de Marignan... déjà connus par leurs hôtels et pensions d'étrangers.

C'est l'histoire de cette localité que nous présentons au public. Un certain nombre de documents nous ont été fournis soit par le Comte Amédée de Foras, soit par Xavier Morand de Filly, et particulièrement par

M. J. Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à qui nous devons des remerciements particuliers pour l'aide généreuse qu'il n'a cessé de nous prêter.

En 1877, *nous eûmes l'occasion de fouiller les archives de la famille noble Mathieu de Filly-Sciez, alliée à la famille Piccard, dès le XVI*me *siècle* (1). *Le* 8 *mai* 1879, *l'Académie Florimontane voulait bien couronner les rapides recherches que nous en tirâmes comprenant seize cahiers manuscrits, sous le titre de* Mémoires sur la commune de Sciez en Chablais. *Au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler, des documents nombreux sont venus s'ajouter aux documents primitifs, et, sur les pressantes invitations du Bureau de l'Académie Chablaisienne, nous avons terminé l'Histoire de Sciez que nous dédions aujourd'hui à nos amis, à nos correspondants du Chablais et de la Savoie.*

L.-E. Piccard.

(1) Mémoires de l'Académie Chablaisienne, VII, p. 154.

SCIEZ

CHAPITRE I

Description. — Préhistoire. — Les Allobroges. Les Romains. — Les Barbares.

Sciez est une commune de la Haute-Savoie située à dix kilomètres de Thonon, sur les bords du lac Léman et desservie par la route de grande communication n° 5.

Elle occupe une surface de 2.044 hectares et s'étend sur le versant septentrional de la colline de Ballaison. La partie supérieure comprend des bois, des vignes d'une déclivité assez prononcée. La partie inférieure, embrassant divers hameaux, offre une pente généralement douce, dominée par le mamelon du chef-lieu; elle se compose de prés, vignes, champs et bois.

Ses limites sont formées : au nord, par le lac; à l'est, par la commune de Margencel dont une bande de territoire longe le ruisseau du Redon jusqu'au lac. Au sud, dans la grande forêt de Planbois, Sciez est confiné par les communes de Perrignier, de Lully, de Brenthonne. Puis c'est Ballaison, au sud-ouest, à travers le mont de Boisy; à l'ouest, Massongy sur la pente nord de la colline et à travers la plaine jusqu'au cours

du ruisseau appelé le Vion; et enfin la commune d'Excenevex, bornée par le cours du Vion jusqu'au lac.

L'altitude de la commune n'est point uniforme. La mairie de Sciez est à 406 mètres. L'église à 426, le hameau de la Vernaz à 594, la forêt de Planbois à 464 (à la croisée des routes de Choisy et Brécorens), et Coudrée, à 380 mètres.

Arrosée à l'est et à l'ouest par les ruisseaux du Redon et du Vion, la commune de Sciez est traversée dans son centre par le Foron. Ce torrent qui prend sa source au pied de la chaîne des Hermones, s'est creusé un lit profondément encaissé. D'autres petits torrents descendant des hauteurs boisées, apportent l'humidité et la fertilité dans la plaine.

La rive du lac mesure environ 4 kilomètres sur son territoire; en face, sur l'autre rive, se trouve la ville de Rolle, distante d'environ 13 kilomètres.

Le voisinage de ce grand lac dont les eaux n'arrivent pas à se refroidir complètement en hiver, ni à trop s'échauffer en été, procurent à Sciez un climat tempéré. La neige y séjourne peu et l'été les douces brises du lac en font un séjour enchanteur pour les touristes de plus en plus nombreux.

La situation exceptionnelle de cette localité y attira de bonne heure des habitants.

L'âge de la pierre est marqué par la station lacustre ou palafitte de Coudrée, située à cent mètres de la rive, en face du château. En 1874, on y a trouvé 12 haches de pierre polie, la plupart en serpentine et de petite dimension (1). Il existait une station appelée les Sablons, sur la rive droite de l'embouchure du Vion, les pilotis s'étendent jusque dans le champ voisin, deux haches de pierre y ont été recueillies; une autre sta-

(1) Revon. La Haute-Savoie avant les Romains. Rev. Sav. 1875. Musées d'Annecy et de Genève.

tion s'étend à 40 mètres en avant de la première (1). Cette dernière serait de l'âge du bronze. On y a recueilli quatre couteaux, une hache à ailerons et anneau latéral, un ciseau à douille, et une longue épingle. Selon la tradition une ville appelée Ferrière fut engloutie dans l'étang ou marais du même nom, et au lieu dit Port-Balan (2).

Les habitations lacustres construites sur des pilotis ponfondément enfoncés dans le sable, le gravier ou la vase, supportaient des planchers et des cabanes en branchages garnis de terre glaise. Le foyer occupait le centre de la demeure et la fumée sortait par une ouverture du toit. Les hommes se réfugiaient la nuit dans ces habitations lacustres, à l'abri des bêtes fauves et des tribus ennemies, ils avaient des armes et des outils en bronze (cuivre et étain), fondus dans dès moules en pierre ou en grès. Leurs animaux domestiques étaient le bœuf, la chèvre, un mouton à cornes droites, un porc de petite espèce et le chien servant à la chasse et à la garde.

Un cimetière de l'âge de la pierre, en forme de petit tertre de sable, situé près de la route qui va de Sciez à Excenevex et appelé Crêt-à-l'Ane, a fourni, au milieu de nombreux squelettes, une hache en pierre de couleur bleuâtre et un fragment de silex blond, éclaté, en forme de règle de 5 à 6 centimètres de longueur (3).

Au champ des Quartes, à peu de distance du moulin d'Excuchefatte, on a découvert des tombeaux en dalles contenant des ossements humains (4).

(1) Histoire du Chablais. Piccard, p. 2, 4.

(2) D'après une autre version, c'était l'ancienne ville de Songy. R. S. 1921, p. 114.

(3) E. Vuarnet. Histoire d'Yvoire, p. 12.

(4) D'après M. Antoine Ticon, propriétaire à Filly. Ces débris se trouvaient à environ 50 mètres de la route de Sciez, au moulin d'Excuchefattaz, du côté du lac.

Au fond du golfe de Coudrée, sous Bonnatrait, le mas Niton rappellerait le culte du Neptune allobroge, comme la pierre du même nom à Genève (1).

Des haches de pierre ont été trouvées en divers endroits de la commune, dont l'une à Chavannex, près de la chapelle (2).

La pierre de l'Equarroz, sur le versant est du Mont de Boisy, près du hameau de Chavannex, a été classée comme monument historique. Elle porte des entailles et gravures d'époque préhistorique, encore inexpliquées.

La population des bords du Léman, formée du mélange des races de la pierre taillée, de la pierre polie et de l'époque du bronze, est connue dans l'histoire sous le nom de *Ligures*.

Ce nom s'étendait à toutes les tribus qui, dix siècles et plus avant notre ère, avaient occupé l'Europe occidentale. Aucune différence appréciable de langage ne les séparait. De cette unité linguistique, nous avons encore de nombreux témoins dans les noms des accidents du sol français, montagnes, lacs, fleuves et sources. La grande majorité de ces noms viennent des hommes qui ont habité la Gaule avant les Gaulois (3).

Les Ligures nous ont laissé non seulement les noms de *Léman*, de *Rhône*, *Genève*, etc., mais aussi ceux des torrents et sources de la commune de Sciez : le Foron, le Redon ou Rizon, le Vion, la source du Lieudon, le Droncé, etc..., dont le suffixe *on* signifie eau, source, dans leur langue ligurienne. Ces vocables, ceux des cours d'eau surtout, ont eu une incroyable vitalité. Nous ne changeons pas volontiers les termes qui s'at-

(1) Cadastre n° 538-40. Ce mot de Niton a le sens de « malin », surtout en parlant du diable. R. S. 1921.

(2) E. Vuarnet. Acad. Chabl. XXVI, p. 14, et Soc. préh. de France 1911, p. 193.

(3) Camille Jullian. Histoire de la Gaule. T. I, ch. IV.

tachent à la vie permanente du sol. Les hommes vont et viennent, les migrations des peuples passent et détruisent, mais les noms des lacs, des rivières et des montagnes demeurent presque aussi immuables que leurs pentes. Les Ligures, en imaginant ces mots qui se rapportaient, pensons-nous, à la couleur, au bruit, ou à la forme de la rivière ou de la montagne, ont inauguré la vie historique des formes de notre sol (1).

Outre les données de l'anthropologie et de la linguistique, nous connaissons les Ligures par les descriptions qu'en ont laissé les voyageurs grecs et romains, dès le sixième siècle avant notre ère.

C'était une population de rudes travailleurs, tenaces et taciturnes, de taille plutôt petite, bruns de cheveux. Ils s'adonnaient à la culture de la terre, récoltant le blé, l'épeautre, l'orge, le millet, les pois, les fèves, le lin. Ils récoltaient aussi les glands de chêne et des pommes sauvages dont ils tiraient une boisson fermentée. Habiles pêcheurs, très courageux, avec leurs barques faites de troncs d'arbres creusés, ils sillonnaient le Léman sans craindre les tempêtes. Très attachés à la terre qu'ils labouraient, leur culte dérivait de la vie du sol. Ils adoraient des Esprits et des Génies attachés aux sources, aux montagnes, au lac et aux arbres, ils leur élevaient des monuments de pierre brute : dolmens, menhirs, qui servaient aussi de sépulture et sur lesquels on aurait fait des sacrifices humains.

---

(1) Ibid., p. 114. Les noms des ruisseaux auraient signifié : Vion = eau de source (Vie); Foron = eau de la montagne (Far, for); Redon = eau courante (Rod), etc... (F. Rondolino : Stor. di Torino antica 1930).

LES ALLOBROGES

Vers le cinquième siècle avant notre ère, les Celtes, grands et blonds, vinrent se mêler aux Ligures. Originaires du Nord de la Germanie et du Danemark et des côtes extrêmes de la mer du Nord, les Celtes imposèrent leur domination.

Ils apportaient l'industrie du fer, ils établirent des classes diverses dans la société et fixèrent la propriété privée.

Les nombreuses tribus Celtes qui avaient occupé progressivement toute la Gaule, qu'ils appelaient alors la *Celtique,* n'oublièrent pas la fraternité qui les avait conduites des bords de l'Elbe à ceux de la Seine, de la Saône et du Rhône. Issue d'une invasion et d'une conquête, l'histoire de la Gaule allait présenter un caractère d'unité, qui la distinguera de l'époque ligure.

Les Celtes avaient une langue assez voisine de celle des Ligures, elle se fondit en un idiome composite dont nous connaissons peu de chose.

Il est donc certain que Sciez fut habité par une population mélangée de Ligures et de Celtes. Son nom actuel vient-il de la langue de ces peuples primitifs, comme ceux de ses cours d'eau ?

Les radicaux celtiques de Sciez, Scia, Cier, signifient aile, extrémité, pointe, limite; ils emportent toujours une idée de bord, de limite, de séparation. De là *Skidzo* en grec, *scindere* en latin, *sever* en anglais, signifient séparer. Le mot français Scier, scie, est le plus expressif de tous. Enfin le mot *Siza,* en patois chablaisien, désigne une haie de séparation.

La première mention de Sciez, datant du début du

XIme siècle, l'orthographe « Siciaco » (1). En 1240, on trouve « Cy », qui est la prononciation patoise actuelle. En 1268 : Sie, en 1290 : Sy (2), en 1331, Scies.

Nous verrons plus loin que le nom de Sciez peut être plus récent et venir du langage romain qui domina assez rapidement les dialectes gaulois.

Les peuplades celtes habitant Sciez furent désignées par les Romains sous le nom général d'Allobroges.

Connaissant l'usage du bronze et du fer, ils étaient agriculteurs et pasteurs, et se trouvaient en rapports avec les peuples venus des bords de la Méditerranée, Ibères et marchands grecs qui avaient remonté la vallée du Rhône.

Dès le 3me siècle avant notre ère, les Allobroges, qui du bassin du Léman s'étaient étendus jusqu'à Vienne, font du commerce avec les habitants des bords de la Méditerranée. Ils leur achètent la laine, l'huile ou le vin, et c'est aux Allobroges qu'Hiéron de Syracuse demande le chanvre et la poix nécessaires à la construction de ses flottes.

La tribu celte des Allobroges, fixée, vers l'an 400 avant notre ère, au temps de Bellovèse, dans le pays s'étendant de Genève et du Léman jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône, vit s'établir la suprématie d'autres peuplades venues du Nord qui remplacèrent le nom de Celtique par celui de Gaule.

Vers l'an 250, les Galates ou Gaulois, de même race que les Celtes, occupèrent le nord de la Celtique, et vinrent jusqu'autour du lac de Neuchâtel, au bord du Léman et dans le Valais.

(1) Regeste Genevois, n° 170.

(2) En patois actuel on prononce : Sy, or il est à remarquer pour le nom de Genève, prononcé *Genva* en patois, que les manuscrits de César ont toujours l'orthographe *Genua*, soit *Genva*. « Il ne serait pas impossible que ce fut là le nom primitif de la cité » écrit Camille Jullian, Hist. de la Gaule, t. II, p. 510.

Fondus avec les premiers Celtes et les Ligures, ils formèrent la Nation Gauloise, dont on connaît les brillantes expéditions en Italie.

Les Allobroges sont longuement cités par les historiens relatant le passage d'Hannibal et de l'armée Carthaginoise dans les Alpes en 218 avant notre ère. Un de leurs rois, nommé Brancus, escorta l'ennemi des Romains. Leur constitution politique est peu connue, leurs chefs commandaient surtout en temps de guerre, le clan des nobles et des druides gouvernait.

Le géographe grec Strabon nous apprend qu'ils vivaient dans des villages, cultivant les plaines et les vallées (1). Leurs habitations construites en bois et couvertes en chaumes, se groupaient sur des éminences, au bord des rivières et des lacs, dans des positions faciles à défendre. Remarque curieuse : sur les rives des lacs, presque partout où a existé une station lacustre, on retrouve sur la rive la plus rapprochée, des traces d'habitation ou de villages gaulois, romains et modernes (2). Tel fut le cas pour Sciez, où les groupements d'habitations de Filly, du chef-lieu et de Jussy, remplacèrent les trois cités lacustres des Sablons, de Coudrée et de Ferrière.

Leur religion était le druidisme, comme dans le reste de la Gaule.

On a trouvé un certain nombre de monnaies de ces tribus gauloises portant la marque du cheval marin, mêlées à des monnaies grecques des 2me et 3me siècles avant Jésus-Christ.

---

(1) Strabon parlant de notre pays et de son lac dit : « Le Rhône, qui descend des Alpes avec des eaux abondantes et impétueuses, traverse le Léman, y laisse discerner son cours sur l'espace de plusieurs stades ».

(2) A. Perrin, Histoire de Savoie, p. 9.

LES ROMAINS

Les Romains firent la conquête de l'Allobrogie vers l'an 120 avant J.-C., après trois années de guerre.

Ils apportèrent l'ordre et la civilisation. La société gallo-romaine fut solidement organisée, la prospérité et le bien-être régnèrent dans notre pays. Le bas peuple lui-même s'organisa par la création des corporations.

En 57 avant J.-C., le général romain Sergius Galba et son armée vint camper en Chablais, dans la région de Sciez et y passa l'hiver. De nombreux colons romains se fixèrent dans nos villages. L'Allobrogie, gouvernée par un proconsul romain, depuis Auguste, faisait partie de la *Province Viennoise.*

La période romaine nous fournit un grand nombre de vestiges permettant de reconstituer approximativement la situation du pays à cette époque.

La voie romaine pavée et large de 4 à 5 mètres, traversait la commune de l'est à l'ouest. On en a découvert de nombreux tronçons, et M. Ch. Marteaux, après M. Ducis, a rétabli une partie de son tracé (1).

Venant de la direction de Thonon, la chaussée romaine franchit le Redon au point où il est le moins encaissé. On a retrouvé une portion bien nette de chemin pavé sur la propriété de Mme Grand, au crêt Pellevet (1912). Il suit ensuite la direction de la vieille route de 1730, s'écartant à cent mètres environ au nord de la route actuelle n° 5 pour contourner le mamelon de Jussy par les mas dits Chatelet, en Beu-

(1) Ch. Marteaux. Etude sur les villas gallo-romaines du Chablais. Revue Sav. 1921, p. 113, etc.

blant et l'Etraz. La voie passe ensuite sous la route n° 5 pour venir traverser le Nant de Songy en amont et tout près du pont moderne (on voit encore, mais à un niveau beaucoup plus bas, les ruines moussues du vieux pont). Elle reprenait enfin, en rasant au nord, le monticule de la Poya, sa direction vers le Foron, recouverte par la route 5. Mais les vieillards ont conservé le souvenir d'un plus ancien tracé qui, passant sur la partie nord du mamelon même de Songy, aboutissait aux moulins de Coudrée ou de Lestraz, sur le Foron. Il est fort probable que c'est aussi celui de la voie et alors peut-être faudrait-il expliquer par ce fait le nom de Songy, de *Summiacus*, lieu dit *routier*, indiquant, sous les Romains, mais à une époque plutôt tardive, le point culminant d'une montée (1).

Le passage du Foron offre le même caractère que celui du Redon. La déclivité oblique, mais rapide, suivie d'une forte montée, du tracé napoléonien, a été remplacée par la courbe d'un tronçon surélevé et plus horizontal. Quant au pont du XVIIIme siècle, on en aperçoit les restes à une vingtaine de mètres en aval du premier pont. Sous Sciez, la vieille route, le seul grand chemin qui existât alors, se dirige en une ligne sinueuse, vers le sud de Filly pour revenir aboutir au Pontbon, à la limite de Massongy. Par cette plaine, le tracé de la voie était évidemment plus rectiligne et celle-ci ne peut ainsi que se trouver très rapprochée de la route n° 5, en contournant cependant le monticule de Pontbon. Elle gagnait Etraz, aujourd'hui Massongy, vers la Croix, et, de là, Douvaine. Il est une tradition dans la famille de M. Clément Guyon, de

(1) Songy est en réalité un nom commun, car il était souvent précédé de l'article: *J. dou Songier*, 1294; en 1730, *village du Sangy;* au XIIIme siècle, *Changier*, Chengier (Piccard, Filly, doc. 37, 41, p. 345, 360). En patois savoyard : Sonjhon, Songeon, Sanjhon = sommet.

Prailles, qui la tient de son grand-père, qu'au lieu dit Au Plon, au nord du monticule de Pontbon, entre celui-ci et une petite éminence, près de la limite communale, un de ses ancêtres, gêné dans le labour par des pierres auxquelles se heurtait le soc, résolut de les extraire ; il enleva la terre et mit alors a nu une portion de route pavée très reconnaissable. (1).

Ce fut dans le cours du premier siècle de notre ère que les Romains divisèrent la plaine en plusieurs grands domaines ou administrations rurales. Pour Sciez, les torrents qui arrosent son territoire en coulant, parrallèlement du sud au nord, servaient naturellement à circonscrire ces domaines, que la voie romaine séparait en deux groupes. Ces divisions primitives qui comptaient en moyenne 350 hectares ne tardèrent pas, en suite des partages, à être morcelées *en plusieurs propriétés reconnaissables en ce qu'elles portaient, avant le suffixe locatif, le surnom de l'héritier familial.* Il en résulte que la surface d'un domaine gallo-romain quelconque, n'était guère en-dessous de cent hectares.

Voici, selon M. Ch. Marteaux (2), les principales divisions, établies d'après l'étude du sol, éclairée par la toponymie et les découvertes archéologiques :

Justiacus. — Au bas et au sud-ouest du côteau sur la pente duquel se trouve Jussy, s'étendent les deux mas, contigus et voisins de la route nationale, appelés de la Fontaine et des Thiolières. D'après M. Jean Bozet, de Songy, l'on y découvrit des tuiles à rebord. C'est donc là que s'élevait probablement la villa de *Justius* (3) à laquelle un aqueduc fait de *plaques de*

(1) Ch. Marteaux. Revue Savoisienne 1920, p. 77.
(2) Ch. Marteaux. Revue Sav. 1921, p. 167 à 178.
(3) Jussy dérive du gentilice *Justius*, connu dans la *Province Viennoise*. Ch. Marteaux. Rev. Sav. 1894, p. 266.

terre cuite, amenait l'eau de la source qui s'écoule maintenant vers le nord en un petit ruisseau. Elle avait comme limites le Rizon ou Redon, le lac, le Nant de Choisy et sans doute l'ancien chemin, limite communale de Sciez et de Margencel, au nord de Jouvernex. Il faut, puisqu'aucun lieu dit n'y rappelle le souvenir d'une autre petite propriété, lui rattacher le territoire, alors aux deux tiers inculte (1) qui avoisine le lac et que devait traverser pourtant une sente s'amorçant sur la voie.

Scopiliacus. — Entre le nant de Choisy et le Foron s'étend un territoire dont la partie méridionale se répartissait également entre plusieurs villas. La principale était *Scopiliacus,* de Scopilius, Excuvilly, à 500 mètres de la voie romaine. On trouve encore un peu partout dans le village, en particulier dans le verger Sylvestre, les débris de ses tuiles romaines. Elle s'alimentait par une source aussi saine qu'abondante, dite le *Lieudon,* sise à 150 mètres environ à l'Ouest du village du Champ. Plusieurs tuyaux de canalisation en rudus ont été découverts en creusant à la maison Maniglier. On en a trouvé dans la vigne Gorjux, au-delà du chemin qui monte vers le bois. Un ouvrier, nommé Blonay, exhuma en 1830, une cruche renfermant des monnaies.

D'Excuvilly monte vers le sud, parallèle au Foron, un vieux chemin qui, au-delà de Champ, dessert ou avoisine successivement les mas boisés appelés Dessous-Devant, au Billiogé, Gantiz, En Chavagny; au bois dit le Devens, on trouve des fondations de maisons avec tuiles à rebord.

(1) Annexé plus tard à Coudrée, construction d'un châtelet; mas : Epinettes, Crottes (ravins du Redon), Enney (teppes et bois), Ronsettes, Renollière (marais), Ferrière (marais, avec sa ville engloutie) pré Nové, dû à un défrichement, etc...

Causiacus. — Plus à l'est, à l'orée des bois et à la limite de Jouvernex-Margencel, existait une autre villa, *Causiacus* de Causius, Choisy, connue seulement par un cimetière de la fin du VIIIme siècle. A Choisy se rattacherait une villa *Liberianicus,* de Liberianus, Livringe, qui lui était reliée par un chemin aboutissant à la voie (1). Il est possible que la source du pré de la Fontaine, à l'est de Chavanne, ait été utilisée par ses habitants au moyen d'un aqueduc.

Sigiacus. — C'est au nord-ouest, et à 150 mètres du clocher de l'église que devait s'élevait la villa *Sigiacus,* de Sigius. Vers 1908, M. Guyon, de Prailles, en minant dans une vigne, déterra en cet endroit de nombreuses tuiles à rebord.

M. Marteaux pense que le domaine de Sigius s'étendait, au début de sa création, entre le Foron, la voie romaine, les Nants de Prailles et les grands bois qui couvraient les pentes orientales du mont de Boisy.

Les demeures ne se trouvaient pas au centre du domaine, mais au point le plus rapproché à la fois de la voie, du Foron et du lac pour les avantages du charroi, de la pêche et des matériaux de construction. Ce serait le nom de ce domaine qui aurait donné naissance au chef-lieu grâce à la chapelle, puis à l'église qui y fut fondée, et se serait étendu ensuite à toute la communauté érigée spirituellement en paroisse.

La langue latine avait remplacé l'idiome gaulois assez rapidement, peut-être cette étymologie de *Sciez, venant* du nom romain *Sigius,* par Sigiaco pour Siciaco (charte de Filly, Syer, Sigie, Sygi) (2), vaudrait-elle

(1) Il n'en restait qu'une masure en 1730. En 1304 : Livringio, Levringe (Piccard, Filly, doc. 19, 289) per villam de Livringis (1317). Acad. Sal., t. 33, p. 315.
(2) Piccard, Filly, doc. 47, 25.

mieux que le *Scia* ou *Cier*, des Celtes, exposé au début de ce chapitre ?

A l'ouest de Sigiacus, une propriété secondaire ne tarda pas à se fonder : *Marcellianicus*, de Marcellianus, entre la voie, la montagne et deux affluents du Vion, les Nants de Filly et de Marignan. Ce nom est resté aujourd'hui à des terrains situés à l'ouest de Marignan sous la forme de Masselinge ou Maxillinge. Plus à l'ouest encore, un lieu dit *Pratalia*, Prailles, sous lequel on désignait les prés arrosés par le cours supérieur des nants du même nom, et de Filly, forma, après le Vme siècle une nouvelle propriété.

La Tour de Marignan marquerait le centre d'un autre domaine encore plus modeste, la villa *Matrinia*, dont le nom, sous la forme Marignan, supplanta plus tard celui de Masselinge.

Filliacus. — Le territoire situé au nord-ouest, entre le Foron, le lac, la chaussée romaine et le Vion avec son affluent le Nant de Pontbon, formait le domaine de Fillius, *Filliacus*. M. Ch. Marteaux pense que la superficie totale de la villa Filly, était à cette époque d'environ 250 hectares.

On a trouvé à Filly de nombreuses monnaies romaines, ainsi que dans la plupart des hameaux cités précédemment, elles s'échelonnent depuis les pièces de *Nîmes* et des empereurs du Ier siècle jusqu'au temps des invasions barbares (1).

Notre pays fit d'abord partie de la Province Romaine, puis de la Province Viennoise, en 364, l'historien Ammien Marcellin, le nomme *Sapaudia*, d'où vint Savoie.

(1) Collection J. Baud, à Thonon, constituée de 1878 à 1897 par son père M. J. Baud, alors régisseur du domaine de Coudrée.

L'anarchie, puis les invasions barbares vinrent bientôt détruire la civilisation gallo-romaine qui avait fleuri sur les bords du Léman.

BURGONDES, FRANCS ET ROYAUME DE BOURGOGNE

En 456 les Burgondes, venus de Germanie, pénétraient en Allobrogie et y substituaient leur domination à celle des Romains.

Gondicaire, le roi de ces conquérants, fit de Vienne la capitale de la Burgondie, mais Gondebaud, l'un de ses successeurs, transporta à Genève le siège de son gouvernement.

Notre territoire fut alors divisé d'un commun accord entre les Burgondes et les habitants du pays. Les nouveaux venus eurent les deux tiers des terres et un tiers des esclaves colons. Comme terres ils occupèrent surtout les parties montagneuses ou incultes; n'étant pas agriculteurs ils préféraient les pâturages pour leurs troupeaux, les grands bois et taillis pour la chasse. Ce sont les Burgondes qui introduisirent dans la région le bétail de couleur pie qui bientôt remplaça l'ancienne race des Alpes de pelage fauve, gris ou jaune à extrémités noires. Les envahisseurs étaient d'ailleurs peu nombreux comparés à la population gallo-romaine, ils n'apportèrent pas dans les plaines de modification ethnique sensible. La loi des Burgondes les mettait sur pied d'égalité avec les indigènes auxquels ils se mêlèrent rapidement.

On a identifié un certain nombre de tombeaux datant de l'époque de l'occupation des Burgondes. A Choisy, sur une colline, dite le Martray, on a mis à jour, en 1888, un cimetière, contenant une vingtaine de tombes formées de dalles en gneiss erratique orientées du N.-O. au S.-E. Les squelettes bien conservés, avaient les bras croisés sur la poitrine. Une tuile romaine était sous une tête. Aucune de ces tombes ne possédait de mobilier funéraire (1).

A Jussy, au même lieu, on trouve des tombes en dalles de gneiss et de molasse superposées à des sépultures romaines. Le mobilier funéraire se composait uniquement d'un pot de terre rouge et d'un collier (2). D'autres tombeaux au même lieu furent découverts en 1896, lors de l'écrêtement de la rampe de Jussy-Sciez.

Les Burgondes durent créer à Sciez les villages de Marignan, de Chavannex, de Vernaz près des bois du Mont de Boisy. Ce dernier côteau leur devrait son nom, et aurait formé une propriété commune destinée au pâturage.

Les Burgondes avaient divisé le territoire qu'ils occupaient en districts ou pagi. Le Chablais fut appelé le district d'Allinges, pagus Allingiensis.

L'un des derniers souverains Burgondes, le pieux roi Sigismond reconstruisit, entre 517 et 522, l'église et le monastère de St-Maurice d'Agaune. Il affecta à l'entretien des cinq cents religieux de ce monastère des territoires considérables de différents pays du voisinage, parmi lesquels, selon toute probabilité, ceux de Filly et de Coudrée sur l'actuelle commune de Sciez.

Le christianisme s'implanta dans nos contrées sous l'épiscopat de Saint Maxime, évêque de Genève.

(1) Le Roux et Marteaux : Sépultures Burgondes, p. 36.
(2) Reber : A. G. 1892, p. 300.

Les Francs firent la conquête du pays en 534. En 563 eut lieu la catastrophe du Tauredunum, qu'un glissement de montagne ensevelit, soit dans le Rhône, soit dans le lac lui-même dont les eaux refluèrent semant la mort et la désolation sur les deux rives du Léman. Quantité de personnes perdirent la vie. Les survivants effrayés s'éloignèrent des rives du lac et établirent leurs habitations sur les hauteurs.

L'empereur Charlemagne, venu à Genève en 773, divisa le pays en 7 comtés, parmi lesquels le comté de Genève qui s'étendait jusqu'au Mont-Blanc, occupait une grande partie de la rive gauche du Léman jusqu'au comté de la Tête-du-Lac, (Capo-laci, capolai, d'où vint Chablais), lequel s'étendait jusqu'au Grand-Saint-Bernard.

Rodolphe, comte d'Auxerre, se fait proclamer roi de la Bourgogne transjurane à Saint-Maurice-d'Agaune, en 888. Les bords du lac Léman en faisaient partie. Des comtes, fonctionnaires représentant le roi, commandaient la milice, rendaient la justice et percevaient les impôts. Ils présidaient chaque circonscription (pagi ou comitatus). A l'origine, ils ne pouvaient rendre la justice qu'avec le concours des hommes libres réunis en assemblée.

Rodolphe II succède à son père Rodolphe Ier en 912. C'est le temps de la légendaire reine Berthe, resté dans le souvenir populaire comme une ère de paix et de bonne administration.

Mais de nouvelles invasions allaient amener de nouvelles calamités. Les Sarrasins, puis les Hongrois parcoururent les plaines au Xme siècle, dévastant tout sur leur passage.

La célèbre abbaye de Saint-Maurice en Valais, l'église de Saint-Pierre de Genève furent détruites et nombre de cités brûlées.

C'est, croyons-nous, au milieu de ces désastres

qu'un chanoine de Saint-Maurice partit d'Agaune en Valais pour fonder un monastère au hameau de Filly, et c'est par lui que nous verrons le nom de Sciez mentionné pour la première fois dans un acte officiel.

Conrad le Pacifique, fils et successeur de Rodolphe II, avait défait les Sarrasins dans une grande bataille en 952. Après lui, Rodolphe III fit restaurer les châteaux des Allinges, et, tant par esprit de piété que pour aider à la reconstitution des pays dévastés, il accorda de vastes territoires aux ordres religieux à charge de les réorganiser et de les mettre en valeur.

Le couvent de Saint-Maurice, qui était la capitale du royaume de Bourgogne, fut naturellement le plus avantagé; il reçut de vastes territoires au bord du Léman.

Vers l'an 1026, d'après les auteurs du *Régeste Genevois*, Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice-d'Agaune, avec le concours de Burchard, évêque d'Aoste et prévôt du même monastère, font, du consentement du roi Rodolphe III et de sa femme Ermengarde, des cessions de terre au diacre Tibold, chanoine de Saint-Maurice, ainsi qu'à ses trois fils : Durandus, Hermannus et Stevilius. Au nombre des biens cédés, figure au comté de Genevois une mense, au fisc de *Sciez*, au village appelé Fillez; tous les autres sont dans le vieux Chablais, *in capite lacensi*. Voici le texte latin : ... « *sex mansa quae in beneficium tenuerat conjacentia his finibus, unum in comitatu genevense in fisco quod dicitur* Siciaco *in villa que vocatur fillez...* » (1)

Tibold, pour témoigner sa reconnaissance offrit à l'abbaye un manuscrit contenant les Actes des Saints.

Dans notre histoire de l'Abbaye de Filly, nous avons

(1) Régeste Genevois, n° 170. — Hist. Patr. monumenta, vol. I, p. 499.

démontré que cette concession de l'abbé Burchard, frère de Rodolphe III, roi de Bourgogne, devait remonter avant l'an 1010 (1).

Que faut-il entendre par cette phrase : Une mense, au comté de Genevois, dans le fisc dit de Sciez, à la villa appelée Fillez ?

Le Comté était la division territoriale déterminée par Charlemagne.

Sciez se trouvait donc dans le comté de Genevois, formant probablement sa limite orientale, et cette formation n'était-elle déjà pas beaucoup plus ancienne que celle du Comté sous Charlemagne en 773 ?

Le Comté se serait arrêté aux anciennes limites de tribus gauloises, nous aurions ainsi l'explication de l'étymologie du nom de Sciez selon le premier sens que nous lui avons attribué. On appelait, au onzième siècle, *fisc, fiscus,* les propriétés royales dont une partie était destinée à être concédée aux leudes à titre de bénéfice. Le *pagus genevensis* contenait, selon toute apparence, un nombre considérable de ces terres appelées fiscales (fiscalia), destinées à être concédées en bénéfices aux hommes du roi. Il est à présumer que les comtes de Genevois surent s'attirer ces sortes de récompenses.

Le mot *mense* qui se rattache à l'ancien système du partage des terres, particulier au moyen-âge, désignait une certaine portion de terrain, propre à l'habitation et à la nourriture d'une famille, à peu près ce que nous entendons par métairie. La mense se composait de douze arpents, quantité de terre que deux bœufs pouvaient labourer dans l'année. Quelquefois la mense était synonyme de *villa.*

Chez les Romains, le mot *villa* désignait une mé-

(1) Piccard. L'Abbaye de Filly et quelques Seigneurs du voisinage, p. 13 à 17.

tairie, une ferme habitée par des paysans. Des habitations étant venues se grouper autour de ces villa, on leur donna le nom de ville et village pour désigner un nombre de maisons construites près d'une villa. Sous les Carlovingiens, la villa est ordinairement un village, et déjà même une paroisse... Il est certain, et nous en avons la preuve dans l'acte qui nous occupe, qu'au onzième siècle, la villa renfermait des propriétés agricoles, des menses, des bachelleries, des borderies, des condamines.

Pour être exact, il faut donc traduire : Une métairie au comté de Genevois, dans le territoire administratif de Sciez, au village de Filly...

A cette époque Sciez devait déjà compter outre son chef-lieu, les principaux villages qui existent de nos jours : Jussy, Songy, Choisy, Excuvilly, Chavanex, Marignan, Prailles et Filly.

L'empereur d'Allemagne, Conrad le Salique, héritier de Rodolphe III, se fait proclamer roi de Bourgogne en 1033, il a pour principal lieutenant Humbert aux Blanches-Mains, comte de Maurienne et du Val d'Aoste. Le comte Gérold de Genève s'étant révolté contre lui, est battu par les troupes impériales commandées par Humbert aux Blanches-Mains. Conrad enlève la ville de Genève au comte et la cède à l'évêque, puis, pour récompenser Humbert, il lui donne le comté de la Tête du Lac, soit le Chablais, dont il recule les limites du côté de Genève.

C'est ainsi que Sciez fit dès lors partie du pays de Chablais (1).

---

(1) E. Vuarnet. Les confins du Vieux Chablais et du Genevois au Moyen-Age, p. 6 et 7.

CHAPITRE II

Le Château de Sciez et la famille de ce nom. La Trêve de Sciez (1269).

En entrant dans le chef-lieu de Sciez nous voyons à droite une antique construction carrée, remarquable par ses énormes contreforts, sa façade noircie et ses cours jonchées de ruines. C'est, d'après la tradition, le dernier vestige d'un vieux castel des premiers seigneurs de Sciez.

Son assiette était forte. Défendu au couchant par une ceinture de murailles, au levant par le cours du Foron et de profonds escarpements, il pouvait résister à un siège.

A la faveur des temps troublés du XIme siècle, les seigneurs s'emparèrent des terres et juridictions, s'assujettirent des vassaux, et devinrent petits souverains des contrées dont ils ne possédaient auparavant que l'administration civile et militaire, ils rendirent ainsi leurs droits héréditaires. Ils s'emparèrent des anciens castra romains ou élevèrent de nouveaux châteaux-forts, presque toujours d'accord avec la population qui voyait en eux des défenseurs et auxquels la forteresse servait de refuge en temps d'invasion. C'est ainsi que les gouverneurs où administrateurs de l'ancien *fiscus royal de Sciez*, se fortifièrent dans les bâtiments du chef-lieu et furent la souche des nobles de Sciez, qui

bâtirent en outre, selon toute probabilité, le château dit du Forons près du lac.

En 1155, Pierre de Sciez est témoin de la donation d'un fief sur Sciez par Guy d'Allinges au monastère de Filly.

La famille des nobles de Sciez a laissé peu de traces dans l'histoire. Cependant des titres de l'Abbaye d'Aulps, nous avons tiré les renseignements suivants :

En 1238, N^e^ Alexie, veuve de N^e^ Olivier de Sciez, donne à l'abbaye d'Aulps tous ses droits de Fessy et Rézier. En 1240, Henry de Sciez cède à la même maison, tous les biens de Pierre Trichaud et ses droits sur les terres des Combes et Chevalley (Reyvroz). En 1256, N^e^ Pétronille et Henry de Sciez vendent à l'Abbaye, au prix de 10 livres de Genève, une cense annuelle de 11 sols à eux due par Pierre de Lullin.

Les comtes de Savoie, descendants d'Humbert aux Blanches-Mains, avaient conservé la suzeraineté des bords du Léman. A la mort du comte Thomas Ier (1233), le second de ses fils obtint en apanage le pays compris entre le grand Saint-Bernard, le lac Léman, la Veveyse et l'Arve, soit le Chablais, dont Sciez faisait partie. Son chef-lieu militaire était le fort de Chillon.

Des guerres allaient ensanglanter les plaines. L'empereur Frédéric II, reçu avec beaucoup de pompe, en 1238 à Turin par Amédée IV, comte de Savoie, avait érigé le Chablais en duché, pour remercier son hôte des services rendus dans le passé et de ses bons procédés du moment. Amé IV, premier duc du Chablais (1233-1253) laissa la ville de Thonon en apanage à son fils Boniface, en 1252 (1). L'oncle de ce dernier, le comte Pierre, le Petit-Charlemagne, porta la guerre en Valais, mais à sa mort, en 1268, le Dauphin de Vien-

(1) Le comte Boniface de Savoie règna de 1253 à 1263, et laissa la couronne à son oncle Pierre le Petit-Charlemagne.

nois réclama son héritage et vint combattre en plein Chablais. Sous prétexte de représailles, les deux partis incendièrent mutuellement villages et hameaux de leurs fiefs enchevêtrés comme à plaisir. Or, durant les hostilités, le comte Philippe de Savoie s'était emparé de la moitié de la ville de Thonon, relevant de la Maison de Faucigny.

Le Dauphin Guigues, époux de Béatrix, fille unique de Pierre de Savoie et Dame de Faucigny, soutenait que cette occupation avait eu lieu pendant la trêve.

LA TREVE DE SCIEZ
(22 Janvier 1269)

C'est alors que Sciez entre officiellement dans l'Histoire en devenant le théâtre d'un arbitrage solennel entre les parties belligérantes. A la requête de la nièce du comte Philippe de Savoie, Marguerite de Provence (1), reine de France, épouse du roi Saint-Louis, Aimon, évêque de Genève, provoqua une réunion des partisans du comte Philippe de Savoie et du Dauphin de Viennois, Seigneur de Faucigny.

L'assemblée des arbitres eut lieu le 21 janvier 1269, à Sciez, probablement au château du chef-lieu. Outre

(1) La reine Marguerite était fille de Raymond Bérenger, comte de Provence et de Béatrix de Savoie, fille du comte Thomas Ier (1188-1233) et sœur des comtes Amédée IV (1233-1253), Pierre le Petit-Charlemagne (1263-1268) et Philippe (1268-1285).

l'évêque de Genève, accompagné de son clergé, de ses clercs et scribes, on vit arriver sur leurs grands chevaux, les principaux seigneurs du Pays avec leur bruyante escorte d'écuyers et d'hommes d'armes.

Pierre de Baugé, clerc du roi Saint-Louis, dirigeait les débats.

Les arbitres ordonnèrent une trêve comprenant le château de Beaufort, le prieuré de Thonon et les biens du prieuré, *salvâ tamen juridictione siquam dalphinus habet in eis,* trêve qui devait être observée suivant les bonnes coutumes des diocèses de Genève, Lausanne et Sion.

Les garants du comte de Savoie sont : Guillaume, Seigneur d'Allinges; Guillaume, Seigneur de Langin; Richard de Duyn, Humbert de Conflans, Guillaume de Ballaison, Guillaume de Rovorée, Antelme d'Amesin, Amé de Grandson, Raymond de Compey et Hugues de Verdon. Ceux du Dauphin sont : Simon de Joinville, Seigneur de Gex; Guillaume et Aymon de Lucinge frères, Jacques et Guillaume de Saint-Jeoire frères, Girard de Compey, Aymon et Guillaume de Thoire, Guillaume de Cornillon, Aymon de Fillinges, Antelme des Marches et Guichard de Ballaison.

Une sentence rendue par les mêmes arbitres, le 22 janvier, remit la partie de Thonon appartenant à l'*Alberge,* ou apanage de Faucigny, entre leurs mains, en attendant un jugement définitif de la contestation, avec promesse de la rendre au comte Philippe de Savoie, si la paix ne se concluait pas (1).

En 1285, ce fut la guerre entre le comte de Genevois et Amédée V de Savoie, En automne, le comte de Genevois envahit le Chablais et porte ses ravages jusqu'à Thonon.

Mais revenons aux Nobles de Seiez : En 1286 eut

(1) Regeste Genevois, n°s 1041, 1042.

lieu le partage des biens des N^es^ Jean et Anselme, fils de feu Noble Henry de Sciez, à Coudrée. En novembre 1289, N^e^ Anselme de Sciez, remet à l'Abbaye d'Aulps tous ses droits sur les hommes d'Aulaz et Sizeraz (Reyvroz). En 1299, Jean de Sciez cède à son fils Jean sa maison du Chatelard (La Baume) et 20 livres annuelles. En 1302, N^es^ Jean et Henry, fils de Jean de Sciez, ratifient au nom d'Alisie, leur tutrice, d'Antonie, leur sœur, les ventes faites par leur père dans le Val d'Aulps. La même année, Alisie, tutrice de Nobles Pierre et Henry de Sciez et N^e^ Anselme de Sciez, curateur de Jean, vendent pour cause de dettes, une maison située au Chatelard (La Baume), le territoire de la Plagne, celui des Esserts, tous leurs droits depuis le pas du jotty jusqu'à l'Abbaye, et depuis l'eau dite d'Aulps jusqu'à la montagne de Perthuys. Le tout pour 3000 livres de Genève.

En 1302, rachat des terres que N^e^ Jean de Sciez avait vendues à N^e^ Jean de Ravorée, dans le val d'Aulps, au prix de 220 livres. En 1303, N^e^ Anselme de Sciez et Alisie, son épouse, cèdent, à l'Abbaye, une cense de 100 sous genevois à eux due par Jean de Sciez, frère d'Anselme. La même année Humbert de Neuve, marchand d'Aoste, donne à Jean de Sciez une quittance de 10 livres 18 sols 10 deniers (Nicolas d'Allinge, notaire). Le 24 juin 1343, Amé et Jean Lambert de Féternes, D^lle^ Isabelle, fille de feu Noble Anselme de Sciez, vendent à Etienne de Vandoure une cense annuelle de 20 sous Genevois (Etienne Favre, notaire). En novembre 1325, Noble Guichard de Sciez et Noble Pierre, son neveu, reconnaissent tenir, de Noble Raymond de Ravorée, tous leurs biens rière Sciez et Chavanex (Jean Guichard, notaire).

Les Nobles de Sciez paraissent avoir été les vassaux des Seigneurs de Ravorée, puis ils se soumirent com-

me albergataires dès 1347 aux Seigneurs d'Allinge-Coudrée (1).

En 1371, leurs domaines passèrent en grande partie à N^e^ Jean de Champaud, bourgeois d'Evian, par inféodation à lui faite par Amé de Savoie (2), et en 1380, la fille de Girod-Catherin de Sciez épouse un Jacques Lancey de Ballaison, qui prête hommage-lige pour les biens de Sciez.

Dès le 15me siècle, les Nobles de Sciez disparaissent pour toujours.

Le 25 juin 1290, Jean Ruphus de Sciez, appartenant sûrement à la famille des Nobles de Sciez, passait reconnaissance envers l'abbé de Filly, pour droit d'hommage et de fidélité à l'église de Ste-Marie de Filly. Il tenait, en outre, en fief de l'Abbaye, une terre située devant sa maison, mesurant environ une pose, et pour laquelle il payait à Rodolphe de Chissez cinq sous de cens annuel. L'acte fut passé en présence de deux chanoines, savoir Guillaume de Concise et Thomas de Féternes, accompagnés du métral Falcon de Sciez et de Pierre Ruschon de Massongy.

Ce Falcon de Sciez occupant alors la charge de métral, nous montre bien la déchéance de sa famille. Le métral, placé sous les ordres du châtelain, était chargé de la police, de la perception des impôts et des amendes et de la conservation des droits du Seigneur dans le district dont il était pourvu, appelé *mestralie*.

L'année d'avant, le 15 juillet 1289, Messire Pierre Rafi soit Ruphus de Sciez, clerc, du consentement de

(1) L.-E. Piccard. L'Abbaye de Filly et quelques Seigneurs du voisinage.

(2) *Inventaire des Titres de l'Abbaye d'Aulps.* Le 30 août 1371, Amédée VI céda à N^e^ Jean de Champaud, bourgeois d'Evian, tous ses droits, hommes, procédés d'Isabelle de Sciez.

Girod, son oncle, et de Jean, son fils, d'Alisie, femme de feu Guillaume Rafi, engageait au cellérier de Filly, la dîme d'Excuvilly, pour la somme de quatre livres de Genève.

Le 17 des calendes d'avril 1304, Pierre Rafi de Sciez faisait un testament qui dénote l'esprit de l'époque. Après avoir établi héritier universel son fils Mermet et fait des legs à sa fille Jacquette et à Clémence, son épouse, il donne, pour le salut de son âme, au curé de Sciez, 10 sols; au vicaire Pierre de la Touvière, 4 sols; à chacune des églises de Brécorens, d'Avully, de Brens, 2 sols; à celle de Presinges, 3 sols; à celle de Sciez, 3 sols et *une coupe de vin* (*cupam vini*), qu'il assigne sur sa vigne de Sciez, que lui avait jadis disputée Vullierme, curé du lieu. Il reconnaît tenir de l'abbaye de Filly, l'oche d'Etienne Fabri de Sie, et lègue en outre aux lépreux de Douvaine, son manteau et sa tunique, et à ceux de Monthoux, son manteau vieux et son habit de poil de chameau. Il confesse que l'*alberge* des hommes de Sciez doit à l'église de cette localité deux deniers de cense annuelle, veut que ses parents fassent, après sa sépulture, un repas où seront invités treize prêtres qui recevront treize deniers. On lira quatre fois les psaumes pour le repos de son âme, et chaque lecteur aura quatre deniers. Il donne un souvenir à l'hôpital de Mont-Joux, et encore à l'abbaye de Filly, la cense annuelle de cinq deniers et les dîmes d'une terre de Marignens. Ce fut la dernière disposition de son testament qu'il fit à Coudrée dans sa propre demeure, en présence de Girard de Breidillon, Rodolphe de Jussy, Girard de Livringe, Jean d'Excuvilly et d'autres témoins.

Outre l'intérêt qu'il présente en nous livrant les noms de ces anciens habitants de Sciez, ce testament nous montre les Raphi ou Rafi de Sciez habitant à Coudrée. Or nous avons vu les Nobles Jean et Anselme,

fils de d'Henry de Sciez, procédant au partage de leurs biens, en 1286, dans cette même demeure de Coudrée. Cela indiquerait que le surnom de Ruphus ou Rafi avait bien été donné à une branche de la noble famille de Sciez.

Ces descendants des premiers administrateurs de la communauté de Sciez, malgré leur titre de Nobles, ne paraissent pas avoir possédé une bien grande autorité féodale. Ils la partageaient encore avec les nombreuses familles (aussi nobles que la leur), qui avaient succédé aux chefs des domaines gallo-romains, les Nobles de Jussy, de Ravorée, de Regnens de Jussy, d'Espagner.

CHAPITRE III

Les Seigneurs de Coudrée. — Leurs démêlés pour l'obtention de l'autorité judiciaire. — Leurs acquisitions féodales et territoriales à Sciez.

Une puissante famille féodale allait remplacer à Sciez les descendants des anciens administrateurs royaux.

Au traité de Sciez de 1269, nous avons vu que le premier conservateur de la trêve et aussi le premier des répondants pour le comte de Savoie, était le Seigneur Guillaume d'Allinges. Il possédait déjà à cette date un château sur la commune de Sciez. En effet, le 29 octobre 1245, Béatrix de Greysier, de la Maison de Faucigny, veuve d'Henri d'Allinges, et ses deux fils Willelme et Hugon, prirent en fief du comte Pierre de Savoie, des terres contiguës au lac, avec la maison forte dite Forons et la forêt dite Coudrée : « *Tria jugera terre lacui contigua ubi extat domus fortis dicta Forons cum sylvà dicta Coudrai* ». Ces biens leur avaient été remis, à titre d'alleu, par l'abbé et le chapitre de St-Maurice, en compensation de l'inféodation de tous les biens qu'ils possédaient près de Marclaz, et de la moitié de leurs terres près de Jussy.

Hugues, le second fils de Béatrix devint chanoine de St-Pierre de Genève (1258). Willelme soit Guillaume, chevalier, fut un champion des comtes de Savoie.

Il portait les titres de Seigneur de Coudrée, de Servette, Publier, Chevenes et les Choseaux. Il fut Vidomne et Gouverneur du château de l'Ile de Genève. Il épousa Marie de Ballaison.

Les 26 juin et 8 juillet 1300 le comte de Savoie lui inféodait et confirmait la possession du château de Coudrée et de tous ses biens depuis Drusilly jusqu'à Bellevaux, et de la Drance jusqu'à la montagne de Bret.

En 1295 et 1296, Guillaume d'Allinges eut de longs démêlés avec l'abbaye de Filly. L'abbé Martin l'accusait de s'être mis violemment en possession du bois du Verney de Mare, situé entre le Foron et le Vion (que le monastère possédait paisiblement depuis plus de trente ans), et d'occuper, contre toute justice, deux autres pièces de terre, situées l'une près de Bonnatrait, l'autre au-dessous de la route de Thonon, avec ses deux moulins. D'autre part, l'un des fils de Guillaume d'Allinges, Pierre, défunt au moment du procès, suivi de A. Mermet de Messery, clerc; de Reymond de Sciez, de Villequin Mareschal et des enfants de Nicollet de Gissie ou Jussy, s'était porté à des voies de fait. Il avait un jour attaqué la grange du couvent dite du Sablon, mis le feu aux portes et commis des dégâts pour la valeur de dix livres de Genève.

Le Seigneur de Coudrée fut condamné, par sentence du lundi lendemain de l'octave de la Saint-Vincent 1296, à la restitution des deux champs et des fruits perçus pendant les trois dernières années. Le jugement des autres griefs fut remis à plus tard, à la demande du comte de Savoie.

La construction primitive du château de Coudrée, situé au bord du lac, est de la fin du XIIme siècle ou du commencement du XIIIme, car le donjon est carré. La maison-forte dite de Forons ou de Coudrée, avait dû être élevée par la comte de Savoie pour la défense du

pays, elle ne se composait alors que du Donjon et d'un mur d'enceinte, flanqué de deux tours aux angles sud-est et sud-ouest (qui est devenu la façade extérieure moderne).

Reymond d'Allinges-Coudrée. — Un autre fils de Guillaume, Reymond d'Allinges, damoiseau, se permit en 1309, d'inquiéter et de molester l'abbé de Filly dans l'exercice de sa juridiction sur les délinquants de la paroisse de Sciez. Cet acte d'hostilité pouvait avoir de graves conséquences, surtout de la part d'un membre d'une famille qui, comme beaucoup d'autres puissantes maisons chablaisiennes, s'était regardée pendant longtemps, après la chute du deuxième royaume de Bourgogne, comme ne relevant en réalité que de Dieu et de son épée.

L'abbé de Filly, alors le vénérable Amédée de Ravorée (1308-1317) porta la cause par devant le juge de Chablais et Genevois, Messire Pierre de Billens. Il soutint contre le seigneur Reymond, tant à son nom qu'à celui de son abbaye, que son monastère était de temps immémorial (surtout depuis 60, 40, 30 ans) dans la possession ou quasi-possession d'exercer le mère, *mixte empire et omnimode juridiction* dans la paroisse de Sciez, dès l'eau du Rison ou Redon jusqu'au pont dit Ponthon, et particulièrement dans les murs de la clôture.

Il est à remarquer que, sous le régime féodal, les établissements ecclésiastiques de quelque importance, tels que les abbayes, les prieurés, étaient placés, quant au temporel, sur le même rang que les nobles feudataires laïques. Beaucoup avaient donc le droit le plus élevé des feudataires, celui de juridaction ou de rendre la justice dans leurs terres. L'abbaye de Filly était, paraît-il, de ce nombre. Ce droit, désigné sous les termes de *mère, mixte empire et omnimode*

juridiction, comprenait la haute, la moyenne et la basse justice.

Au mère empire, *merum imperium,* appelé aussi justice haute ou souveraine, appartenait l'instruction des crimes, tels que l'homicide, l'incendie, l'adultère, le vol important ou commis avec effraction ou violence ; les coupables pouvaient être condamnés à mort, à la mutilation ou à d'autres peines corporelles. La justice moyenne ou mixte, *mixtum impérium,* connaissait des faits délictueux moins graves que les précédents et punissait les coupables de la prison, de l'amende, etc. Posséder dans une seigneurie le mère et le mixte empire, c'était y jouir de l'universelle juridiction, *omnimoda jurisdictio.* La justice basse connaissait des infractions aux règlements de simple police et en poursuivait la punition devant un tribunal supérieur.

Cependant le tribunal du Souverain était seul compétent pour juger les personnes de ses fiefs directs, ou les personnes qui, à raison des biens dont elles jouissaient, lui devaient l'hommage-lige et la fidélité.

L'hommage était un devoir qui liait le vassal à son seigneur, de manière que celui qui le rendait devenait l'homme de son seigneur, en lui soumettant sa personne; tel était l'*hommage simple.* L'*hommage-lige,* ou l'hommage plein, contenait la promesse de servir son seigneur à la guerre et de le défendre envers et contre tous. Enfin la *fidélité* était attachée au fief, elle ne durait que pendant que le vassal possédait le fief; car il n'y avait que la foi et la fidélité qui fussent de la substance du fief, mais non l'hommage, ni la prestation du serment de fidélité. L'hommage liait la personne de l'hommager pour toute sa vie, et il devait à son seigneur, services de corps, de chevaux et d'ar-

mes. L'homme qui prêtait le serment de fidélité à son seigneur obligeait sa personne et son fief (1).

Reymond d'Allinges avait pris ombrage de l'Abbé. Il eut voulu posséder *l'avouerie* de son monastère, c'est-à-dire être chargé de ses affaires de justice tant pour le civil que pour le criminel. C'était un moyen qu'employaient les seigneurs afin de s'introduire insensiblement dans l'administration des biens ecclésiastiques et d'arriver à la *commende*. Le juge de Chablais et Genevois était donc appelé à se prononcer nettement sur les attributions respectives de l'Abbé et du seigneur dans les affaires de justice.

Reymond niait avoir voulu molester l'abbaye dans l'exercice de ses droits, et prétendait que l'exercice de la juridiction dans les lieux désignés n'appartenait qu'à lui, et que ses prédécesseurs l'avaient exercé de tout temps. Il avait en conséquence fait planter ses fourches patibulaires près du moulin d'*Excuchefatta* qui appartenait au monastère. Il y eut donc témoins produits et attestations solennellement recueillies de part et d'autre.

Enfin, par sentence rendue à Thonon, devant les saints évangiles, et sous le regard de Dieu, le vendredi après la fête de la chaire de Saint-Pierre 1309, le juge de Chablais et Genevois condamna le seigneur d'Allinges aux frais et dépens, et lui défendit d'inquiéter à l'avenir l'abbaye ou ses envoyés dans l'exercice de sa juridiction sur les délinquants dans les confins déterminés. Mais Reymond en appela aussitôt, *incontinenti unâ voce*, au comte de Savoie, protestant contre le jour de l'assignation, etc. A la réquisition de l'Abbé, le juge lui enjoignit encore de répondre par serment à chacun des articles de la requête du monastère. Il refusa. La cause était jugée.

(1) Ferrière. Dictionnaire du droit.

Le Comte de Savoie étant absent, son conseil résidant à Chambéry accorda une prorogation des délais de l'appel. A son retour, il confia, paraît-il, cette affaire à Messires Antoine de Barges, Humbert de Sales, Jean de *Ferrariis* et Pierre de Neuvecelle, chevalier, en vue de ménager un arrangement qui fut conclu à Chambéry. Mais les hommes de l'abbaye y furent déclarés libres et exempts de toute exaction ainsi que de la juridiction de Coudrée. Les autres questions pendantes relatives aux fourches patibulaires de la seigneurie, aux pierres du lit du Foron, etc., furent tranchées sans l'être définitivement, car Reymond, ne pouvant avoir la haute main sur les gens, officiers et serfs du monastère, chercha aussitôt des querelles de toute sorte.

Il résulte toutefois, d'une ordonnance du juge de Chablais et Genevois de 1314, que le Comte de Savoie se réserva le droit de dernier supplice : « *Dictus dominus abbas omnes captos... tenebatur tradere curie dicti domini comitis pro executione eorum faciendâ* ».

Les religieux de Filly pouvaient donc infliger, aux coupables convaincus de délits ou de crimes, toutes les peines méritées, sauf celle de mort réservée à la juridiction du prince. Celui-ci s'en dessaisit dans la suite en faveur d'Henry d'Allinges-Coudrée, comme nous le verrons plus tard (1).

Pendant l'année 1316, les débats continuent avec l'abbaye au sujet du mère mixte empire et de la juridiction omnimode et des fourches patibulaires de la seigneurie de Coudrée. Berlion de la Mar, juge de

(1) En 1314, Vullielme soit Guillaume Balland, reconnaît devoir la cense de douze deniers genevois en place d'une corvée, en faveur de Reymond d'Allinges, Seigneur de Coudrée (Inv. n° 105).

Chablais, condamna encore Reymond d'Allinges, comme l'avait fait son prédécesseur P. de Billens (1).

En 1317, une sentence arbitrale fut rendue le 21 juillet dans une chapelle de l'église de Lausanne, par les seigneurs Henry de la Rochette, bailli de Chablais et Genevois, Berlion de la Mar, juge des mêmes baillages, et Pierre de Clermont. Les parties s'engagèrent respectivement à l'accepter sous l'obligation de tous leurs biens et sous peine de deux cents livres genevoises, et jurèrent sur les saints évangiles de l'observer inviolablement. Reymond d'Allinges agissait tant à son nom qu'à celui de Jean et Henry, ses frères. Il fut convenu que Reymond et ses frères ne pourraient plus à l'avenir, exiger des hommes de l'abbaye, des gerbes de blé, ni exercer à leur égard aucune exaction et juridiction, à teneur de l'accord conclu à Chambéry. Ils devaient obliger leurs sujets à passer les reconnaissances des fiefs et tributs dus au monastère, et, si ces derniers, redevables du terrage ou de quelque autre servis envers le couvent, cessaient de cultiver les terres qui leur avaient été confiées, pendant deux ans consécutifs, l'Abbé était libre de choisir les colons qui lui plairaient. Les fourches patibulaires de Reymond restaient sa propriété et celle de ses frères, là où elles se trouvaient plantées, mais la terre adjacente, avec ses noyers, et autres arbres, relevait de la juridiction du monastère, et n'en demeurait pas moins son bien et celui de ses tenanciers. Les deux parties oubliaient mutuellement toutes les offenses, dommages et injures commises de part et d'autre par elles ou leurs serviteurs, spécialement dans une rixe qui avait eu lieu, à Filly même, entre leurs partisans respectifs. Les soixante livres ou cent sous de revenu annuel, dette des nobles de Menthon, jadis reconnue pour réparation

(1) Arch. dép. Haute-Savoie.

des torts causés à l'abbaye et à ses gens, était entièrement remise par quittance expresse. Les sept coupes de froment que devait payer annuellement le seigneur Reymond à raison de la contamine, de l'eau des moulins et du marais des bords du lac (1), étaient également concédées, ainsi que tout droit de domaine du monastère, contre cinquante coupes de froment payables dès la fête de la Nativité jusqu'à l'année suivante (2). Mais le seigneur hypothéquait au profit de l'abbaye, sur son alleu de Sciez ou de Massongy, d'après le jugement du châtelain d'Allinges-le-Neuf et du juge de Chablais, dix coupes de froment de revenu annuel, mesure de Thonon.

Le droit d'épave sur les objets perdus, venant du lac et du lit du Foron (3), et le droit de pêche demeuraient fixés par l'accord de Chambéry, qui ne subissait pas d'autres modifications que celles apportées par la présente sentence arbitrale. Tous les faits accomplis dès lors, au préjudice de l'une ou l'autre partie, tels que la plantation de limites par Reymond sur le fief de l'abbaye, étaient nuls de plein droit. Filly jouirait en paix d'une terre sise près de celle d'Amé Pinars, à teneur de l'acte de quittance d'Etienne Fabri, dit Gras... Son abbé pourrait à l'avenir prendre et déposer

(1) Cette redevance existait dès l'époque d'un accord conclu par Rd Messire Guillaume de *Ororis*, chantre de Lausanne. Elle figure dans un autre document contemporain. Le texte latin porte *Pro contamina et profectu molendinorum ex parte bezerie et pro maresto* (pour la contamine, soit propriété rurale, pour l'avantage des moulins, à cause de la bezière et pour le marais). (Voir Du Cange).

(2) L'année commençait alors à Noël, comme on peut le voir à la fin de cette charte : *Anno à nativitate*. Histoire de Filly. Doc. n° 24.

(3) Les objets trouvés, et sans maître, appartenaient au Seigneur sous le régime féodal. Le texte porte : *in maresto et alveo*,

des pierres dans la rivière du Foron et sur son rivage, excepté toutefois celles réunies dans le lit de ce cours d'eau, ainsi qu'il avait été réglé jadis par d'autres sentences. Le seigneur Reymond et l'abbé devaient donner des ordres de manière à faire ratifier le présent arrangement pour la fête de Saint Michel, sous les peines énoncées dans le compromis. Il restait au juge de Chablais, et au châtelain d'Allinges à vérifier si la villa de Cayser (Cérésy ?), située sur les confins de Filly, se trouvait dans les limites tracées par l'accord de Chambéry. S'il se rencontrait dans cette localité des hommes relevant de l'abbaye, ils seraient de la même condition que les autres sujets du monastère, sinon, ils demeureraient ce qu'ils étaient avant l'arrangement précité. Quant à l'eau dont les débordements sur le village de Filly avaient causé des préjudices aux gens du seigneur Reymond, d'après ses plaintes et son dire, et cela par la faute de l'abbé, les dits juge et châtelain devaient ordonner ce qu'ils jugeraient à propos. Tous les actes, lettres, contrats, relatifs à ces questions et contraires à la présente sentence ou à celle de Chambéry, étaient déclarés vains et de nul effet... Enfin les parties acceptèrent incontinent les divers articles de cet accommodement que les arbitres se réservaient d'expliquer en cas de doute ou d'obscurité. Le notaire Philippe de Sécuser dressa cet acte revêtu du sceau de la Curie du Comte Amédée de Savoie.

Par des achats successifs, Reymond d'Allinges, seigneur de Coudrée, augmentait son domaine et ses droits féodaux sur Sciez. En 1318, il achète de noble Amblard Cadot de Composta, plusieurs censes en argent et froment à la mesure de Thonon, derrière Bonnatraix et autres lieux avec le fief. Ratification faite par Amédée, Comte de Savoie (Inv. n° 90).

Le 20 août 1323, à Jussy, Rodolphe de Jussy, Per-

nette sa femme, Jeannette leur fille, veuve d'Henri Marquet, Jean de Jussy, curé de Fessy, frère de Rodolphe, et le jeune Reymondet fils de Jeanne, leur héritier universel, reconnaissent devoir l'hommage lige à noble Reymond d'Allinges. Ils déclarent en outre tenir de lui tous leurs biens, consistant en prés, terres, vignes, etc. Girod de Nicodex, notaire. Témoins: Péronet frère de Jean du Mont, familier du Seigneur Guillaume de Thoire, chevalier; Pestelet, familier de Reymond d'Allinges; Pierre de la Forclaz et Jean Girard, de Jouvernex (Inv. n° 110). La même année, vente par Pierre Mathi de Filly et Pernette sa femme, à noble Reymond d'Allinges, Seigneur de Coudrée, de la cense annuelle de douze deniers dûs par un Estienne Exchernaz, de Filly (1).

Il fallut, le 19 janvier 1327, de nouvelles lettres du Comte Edouard de Savoie, adressées au juge et châtelain de Chillon, et lui enjoignant de faire droit aux plaintes de l'abbé de Filly, pour mettre peut-être un terme aux nouvelles incartades du Seigneur de Coudrée. Non content d'empêcher ses hommes de passer les reconnaissances accoutumées des fiefs relevant de l'abbaye, il déniait maintenant aux religieux le droit de pêche dans le Foron et abattait les arbres de leur domaine. Bien plus, il avait couvert de blessures atroces deux de leurs taillables et insulté l'abbé à qui il aurait fait un mauvais parti sans l'intervention de quelques habitants. En présence de tels actes, justice devait être rendue, le Comte Edouard le signifia clai-

(1) Le frère de Reymond, Henry d'Allinges, damoiseau, ratifie en 1323, la vente faite par Mermet Perri d'Albens à Olive Stéphane de Allens, de deux pièces de terre « l'une des deux parts d'une pose au territoire du bois du Viol, la deuxième demi pose au territoire du Mais de la Sciez ». (Inv. n° 92a).

rement au châtelain susdit. Qu'en résulta-t-il ? Nous ne le savons, faute de documents.

Le Comte de Savoie Edouard était alors en guerre avec le Dauphin Guigues VIII, allié à Guillaume III, comte de Genevois. En 1327 on dut faire garder les moissonneurs de la plaine du Chablais par des équipes de cavaliers.

Reymond d'Allinges-Coudrée mourut avant 1330. En cette année nous voyons noble Henry d'Allinges (son frère), tuteur de son neveu Peronnet, Seigneur de Coudrée, recevoir au nom de ce dernier une reconnaissance passée par Mermet de Regnens, damoiseau, concernant un hommage lige (Inv. n° 179). Ce Peronnet ou Pierre, était le fils unique de Reymond, il prêta hommage comme Seigneur de Coudrée, en 1330. En 1339, il achète d'Aymon de Songy (Chengier), la cense annuelle d'une coupe de froment, mesure de Thonon, sur certaine hoche à Songy (Chengier) (Inv. n° 95a). Pierre mourut peu après sans postérité laissant Coudrée à son oncle Henry d'Allinges. Il léguait 15 sols de cens à l'abbaye de Filly.

Nous voyons celui-ci acheter en 1341, de Mermet Surdi de Jussy (Jussier), une demi seytorée de pré, lieu dit « Aux Cornioux » sous Jussy (Inv. n° 183), et d'Ansermoz de Chinoz de Jussy et consorts, la cense annuelle de trois coupes de froment sur tous leurs biens et héritages (Inv. n° 99a).

L'année suivante, le même habitant de Jussy, appelé cette fois Ansermet de Chinaz de Jussy et Nicollet, son fils, vendent à noble Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée, la cense annuelle d'une coupe de froment à prendre sur tous leurs biens (Inv. n° 123a).

En 1344, Henry d'Allinges-Coudrée reçut de Louis de Savoie, co-tuteur d'Amédée, Comte de Savoie, des

lettres-patentes de juridiction pour son fief de Coudrée (1) (Inv. n° 5).

Il prétendit alors jouir du pouvoir judiciaire le plus étendu dans tout le mandement du château de Coudrée, soit par ces dernières lettres-patentes, soit en suite de l'acquisition faite le 13 mars 1343 d'Aymon de Savoie, de la juridiction de ce prince au mandement de Coudrée (2). Il étendit ses pouvoirs sur tous les villages et lieux compris entre le Nant de Pont-bon, l'eau de Rizon, le chêne de Jouvernay, l'eau du Vion, la Gottetaz, le Nant de Brisset et le milieu du lac. Etaient exceptés les hommes du Comte de Savoie et du monastère de Filly. Mais comme, d'autre part, l'Abbé devait remettre les coupables aux mains du Comte ou de ses officiers pour leur exécution, et que le Seigneur de Coudrée disait avoir été substitué en son lieu et place par les dits traités, il se trouvait revêtu de la prérogative la plus élevée du seigneur féodal.

Or, l'Abbé détenait dans les prisons de l'abbaye, un étranger coupable de plusieurs méfaits, que réclamait le nouveau justicier de Coudrée. La querelle s'envenima. Louis de Savoie, baron de Vaud, co-tuteur du Comte Amé VI, ordonna à Jean de Ravays, professeur ès-loix et juge de Chablais et Genevois, de s'adjoindre le procureur Bailli et le châtelain d'Allinges. Ils devaient examiner le cas et voir si ce délinquant ne relevait pas de la juridiction du monastère ou du Comte de Savoie, et s'il ne devait point recevoir, de

(1) La même année, Noble Jean d'Allinges, Seigneur de Coudrée, achète de Jacques Bally de Bonnatraix, la cense d'un bichet de froment (Inv. n° 210).

(2) Inventaire n° 115. « Teneur de transaction faite entre Aymon, duc de Savoie, et Noble Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée, à cause de la juridiction et limites du dit lieu (1343) en papiers ».

l'un ou de l'autre, le châtiment de ses méfaits, 25 novembre 1344. Enfin, le vendredi 10 décembre suivant, de concert avec Messire Jean Bailli, procureur du Souverain, et Conrad de Châtillon, damoiseau, lieutenant d'Humbert de Châtillon et châtelain d'Allinges-Thonon, Jean de Ravais prononça, dans les assises de Thonon, que le coupable était réellement étranger, et que, comme tel, il devait être puni par le Seigneur Henry de Coudrée.

Mais, dans l'intervalle, l'Abbé l'avait remis entre les mains du vice-châtelain Conrad de Châtillon qui reçut ordre de le rendre incontinent aux officiers de Coudrée (1).

La même année, l'abbé de Filly, Rd Nicolas (1338-1360), convoqua Henry de Coudrée devant le chapitre de son couvent, pour lui faire entendre de nombreuses plaintes. Ses messiers (2) avaient injustement saisi la monture de Péronet des Combes, feudataire du monastère et dont la restitution avait exigé beaucoup de dépenses. Il avait acheté le cens de deux coupes de froment hypothéqué sur les biens de l'abbaye, sans demander le *laod* des religieux. Il ne payait pas les quinze sols de Genève de cens légués au couvent pour l'anniversaire de Pierre d'Allinges, jadis Seigneur de Coudrée. Il retenait une armoire ou coffre appartenant autrefois à Huguette Détraz, sujette du monastère. Les messiers et hommes de Massongy s'étaient emparés de quatre montures dans l'étendue de la juridiction de l'abbaye. Les familiers avaient envahi, de nuit et avec effraction, l'hospice, soit héberge, que les taillables du couvent possédaient au village de Jussy, action inqualifiable qui exigeait une prompte réparation.

(1) En 1345, reconnaissance en faveur de Noble Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée, par Vuillelme Dupraz de Choisy et son frère Girod, de la cense de deux coupes de froment sur tous leurs biens (Inv. n° 208).

(2) Employés aux ordres du métral.

Henry d'Allinges-Coudrée se retranchait dans des négations.

Enfin les parties en vinrent à un arbitrage composé de discret Boson Pinard de Ballaison, Mermet de Regnens, damoiseau, et de Mermet de la Motte, aussi damoiseau. Il fut décidé qu'au lieu de quinze sols donnés par Pierre d'Allinges, le fils défunt du terrible Reymond, pour son anniversaire, Henry en donnerait douze à affecter sur son alleu; que le dit anniversaire serait célébré à perpétuité le troisième jour après la Saint-Michel; enfin que le coffre en question serait rendu aux religieux. Cette sentence fut solennellement prononcée dans le cloître, le 26 juillet 1345, en présence d'Amédée d'Allinges, des frères Jean et Mermet de Lucinge, de Jean de Regnens, damoiseaux, et de Dom François du Chatel de Ballaison, prêtre. Deux notaires : Gothofred du Pont de Genève, et Jean Sylvestre de Marignens, en rédigèrent fidèlement l'acte.

L'inventaire des Parchemins de Coudrée (n° 3), contient un contrat d'échange fait entre le vénérable religieux Nicolas, abbé de Fillier et noble Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée; l'abbé donne des censes servis avec hommage et fief, et le seigneur livre à l'abbaye en retour des censes, servis et hommages (1345).

Henry d'Allinges-Coudrée avait épousé Perrette de Jussy, descendante des anciens seigneurs de ce hameau. Le n° 2 des Titres de Coudrée dit en effet : « Accord fait en l'abbé de Fillier et noble Henri d'Allinges, Seigneur de Coudrée et Perrette de Jussier, sa probe femme, concernant la cense annuelle de vingt sols genevois », ce doit être le règlement du procès suivant :

Perrette de Jussy avait acheté le revenu annuel de 20 sols de Genève, de Nicolet, mistral d'Allinges et

d'Olivet, son fils. Ils étaient dûs par Robert de Bonnatrait, Aymon de Songy (Chengier) et Girard de Bredillons, qui les tenaient de Clémence des Bois, veuve Rafi et de ses enfants. Or, ces derniers qui descendaient des nobles de Sciez en avaient passé reconnaissance en faveur de l'abbaye, ainsi que des biens sur lesquels reposait cette rente. L'abbé Nicolas les réclamait donc comme commis à *échute* (1) par leur mort. Le Seigneur Henry de Coudrée niait ce droit, s'appuyant aussi sur une reconnaissance.

Après maintes altercations, les parties remirent la décision du litige à Rd Messire Pierre, curé de Sciez. Celui-ci règla le différend de la manière suivante. A l'avenir, six sols genevois et le domaine des choses pour lesquelles ils étaient dûs, relèveraient du fief de Coudrée, et les quatorze autres, du fief de l'abbaye, dont Perrette devait, par conséquent, se reconnaître feudataire en payant le laod accoutumé, 23 mars 1347. Cinq jours plus tard, Perrette fit cette reconnaissance en présence d'Humbert Falquet de Filly et de Mermet Renau de Prailles (2).

Le 15 septembre 1347, il assigne les douze sols de Genève de l'anniversaire de Pierre d'Allinges sur une cense de Jacquet de Age (Déage), habitant à Montbéné. Il se réserva, en outre, le droit de rachat au prix de onze livres genevoises (3). L'acte en fut passé près de l'église de Sciez, par le notaire Sylvestre de Mari-

(1) *Echute*, droit qu'avait le Seigneur d'hériter d'un immeuble reconnu *sujet à échute*, quand son propriétaire mourait sans enfants mâles en Savoie, et sans enfants naturels ou légitimes en Genevois.

(2) Henry d'Allinges acheta la même année (1347), de Mermet de Rignes (ou Regnens), la moitié de deux seytorées de pré à Jussy (Inv. n° 91).

(3) La livre genevoise valait environ 20 francs or, soit 100 francs actuels. Il fallait 20 sols pour faire une livre, ainsi le sol de 1347 équivalait à 5 francs de 1931.

gnens, en présence des Rds Mres Jean, curé du lieu, Aymon du Champ, François de Ballaison, prêtres, Mermet de Regnens, damoiseau, et de Mermet du Châtel. Pour lui donner plus de force, Benoît de Barthélemy, juge de Genevois et Chablais, crut devoir le revêtir de son sceau. Cette précaution était bien nécessaire car les démêlés de juridiction féodale se succédaient sans interruption.

Nous allons rapporter tout au long un de ces procès qui passionna à l'époque la population de Sciez et qui, mieux que toute description, nous peint la situation de la commune, nous découvre les noms de ses habitants et leur mentalité.

Une femme, du nom de Félicie, fille de Pierre Mallet, de Marseliz, ancien hameau aujourd'hui détruit, audessus de Nernier, avait dérobé un bréviaire dans l'église de l'abbaye de Filly. Il ne s'agissait pas d'un volume quelconque, car la charte porte *quoddam breviarium,* c'était un de ces précieux missels manuscrits sur parchemin, ornés de délicates miniatures, de lettres d'or, et richement reliés, que l'on tenait le plus souvent dans des coffres, ou qu'on enchaînait aux pupitres des églises *de crainte que quelque meschant curieux ne les robast ou ne les gastast.*

Elle fut arrêtée à Thonon par Jean Frillet de Morgex, vice-châtelain, et par les familiers de N^e^ Lancellot de Châtillon, damoiseau, châtelain d'Allinges-le-Neuf et Thonon. L'abbé de Filly fit des instances pour qu'on lui remit l'accusée; cette question fut agitée dans plusieurs séances des assises de Thonon, par devant Messire Jean de Ravais, juge de Chablais et Genevois. Pendant l'instruction du procès, Félicie mourut.

Cet événement n'arrêta pas le cours de la procédure et la sentence fut prononcée le 12 novembre 1347. Elle portait que la coupable ayant cessé de vivre, son *effigie* serait remise à Henry d'Allinges-Coudrée, pour lui être

administré justice. Ce dernier était donc reconnu juridiquement comme grand justicier malgré les protestations de l'Abbé.

Le surlendemain, 14 novembre, eut lieu la remise de la dite effigie. Jacquemet du Prat, métral de la mistralie de Sursier et de Reyvroz, familier de la curie d'Allinges-le-Neuf et Thonon, s'avança sur la voie publique de Genève, jusqu'au milieu de l'eau du Rison ou Redon, dernière limite de la juridiction de Coudrée. Il la remit aux mains de Mermet, dit Estreyr, métral du château de Coudrée, qui l'attendait en ce lieu, accompagné d'Huldriset du Nant de Virier, clerc, de Jehandet de Massongy, habitant à Marcloz, d'Hugon des Bois, clerc, d'Henri et Jean Balant, de Jussy, de Mermilliod de *Mediavilla*, de Séchex, de Perrussod Brocunier, de Pierre Peylevet de *Chissanova*, de Raymond de *Canali* de la Ravorée, de Jean Rigauz de Jouvernex, de Jean Limanery des Chavannes (de *Cabanis*), de Jean Perod de Ronsuaz, de Jean Bollet de Lucinge, d'Amédée Testu de Filly, de Mermet Forel de Sciez, de Péronet, bâtard de N^e^ Henry d'Allinges-Coudrée, de Jean de Chinauz de Jussy et de François fils d'Aymon de Bon-Grand, de Fessy. Et devant ces représentants des diverses localités du Bas-Chabais, il expliqua sa mission par les paroles suivantes que nous traduisons, *in parte quâ*, du texte latin : Moi Jacquemet du Prat, familier de la curie d'Allinges et Thonon, je te donne et délivre l'effigie que voici... de Félicie, fille de feu Pierre Mallet de Marsegliz, accusée d'avoir dérobé un bréviaire, dans l'église de l'abbaye de Filly. Je te la remets pour ton maître Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée... auquel il appartient de punir la dite femme..., nonobstant les réclamations de l'abbé de Filly... Et moi, répondit Mermet Estreyr, comme métral du seigneur Henry, j'accepte cette figure en son nom... Il requit ensuite le notaire Péronet Barbier

de Thonon, de dresser l'acte authentique de ce qui venait de se passer.

Le procès de la coupable s'instruisit aussitôt car, onze jours plus tard (25 novembre), son exécution eut lieu, *en effigie comme bien on le pense !* Le Seigneur Henry la condamna à être noyée dans les eaux du Foron. C'était le supplice des femmes sous la féodalité; et ce fut pour imprimer une crainte salutaire aux malfaiteurs qu'il prononça une si terrible peine contre... *un mannequin. L'occasion ne pouvait être plus propice pour sévir avec rigueur sans nuire à personne, pas même à la malheureuse condamnée qui avait passé de vie à trépas.* Et l'ambitieux seigneur de Coudrée était heureux de pouvoir ainsi affirmer officiellement un droit de haute justice qu'il briguait depuis si longtemps.

Cependant une foule immense s'était transportée près du pont du Foron pour se repaître de ce lugubre spectacle. On y vit les frères Jean, Aymon et Mermet de Langin, damoiseaux, Mermet de Rugnens, damoiseau, Péronet et Botolier de Sciez, Rolet Foudral de Veigy, Mermet fils de Nicod des Bois, Péronet du Champ et Jean son fils, Jean Mellit dit Glaudon, Nicolet Barbier de Bonnatray, Mermet Chapuis de Lucinge, Jean Lunanery de Chavanex, Nicolet son frère, Girod Croset de Livringe (1), Henry fils de Reymond de Jussy, clerc, Ansermet de Chavannex (Chavagnier), Jeannot son parent, Henri et Ansermet Vinnet, Mermet, clerc de Choisy, Berthet Mugnier, Bosonet, Pierre et Hugonet, ses fils, Girard fils de Girard de Bredillon, Jean de Sur-l'Eglise, Pierre Bourgeois (Borgey) du même lieu), Hugonet Trotier et son fils, Rolet Michallet de Sciez et — *plures alii ad infinitum.* — Le notaire Péronet Barbier de Thonon, fut requis de dresser

(1) Hameau de Sciez aujourd'hui disparu, ancienne villa de Liberianus au temps gallo-romain.

le procès-verbal de cette exécution à laquelle il avait assisté.

En 1348 eurent lieu à Ripaille une transaction et un accord entre l'abbaye de Filly et Guigonne de Saint-Jeoire, dame de Coudrée, concernant la juridiction sur une maison qui avait appartenu à Georges de Combaz (Inv. n° 6).

Dans les « Preuves de l'ancienneté et des Titres de la noble Maison d'Allinges » nous voyons deux Henry, seigneurs de Coudrée. L'un, fils de Guillaume d'Allinges, marié à Isabelle de Chastillon. Son fils, appelé aussi Henry, fit alliance avec Guigonne de Saint-Joyre, fille de Rodolphe. Il mourut en 1367, laissant Coudrée à son fils Pierre. En 1348, Henry le père était décédé et c'est Guigonne de Saint-Jeoire, la femme de son fils pour lors absent, qui s'intitule *Dame de Coudrée* et représente la seigneurie.

D'après l'armorial de Savoie, un Henry, fils d'Henry d'Allinges, aurait prêté hommage au Comte de Savoie comme Seigneur de Coudrée en 1346 (1).

Le 27 octobre 1349, indiction 2e, Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée, alberge (2) à Girod Caterin de Scicz, devenu son homme-lige, tous les biens de Nicolet, fils de Ne Pierre de Sciez, son oncle, moyennant quarante sols genevois d'introge, et sous le servis annuel de trois bichets de froment, d'un demi-setier de vin, etc... Girod en fit aussitôt la reconnaissance avec le cérémonial accoutumé, dans la grande salle du

(1) Cte A. de Foras. Armorial de Savoie, T. I, p. 22 à 26.

(2) L'*albergement* est un contrat par lequel un propriétaire cède à quelqu'un, nommé *albergataire*, la jouissance perpétuelle d'une terre moyennant une redevance annuelle dite « cense ». Il s'y ajoutait souvent un droit appelé « introge » que devait payer l'albergataire au moment du contrat; le montant de l'introge était toujours minime par rapport à la valeur de l'objet cédé.

château de Coudrée, en présence de Rd Messire Jean du Biot, prêtre, et de Perret de la Combe, dit Pyconet (1).

Les anciens nobles de Sciez avaient donc non seulement perdu toute suprématie dans la localité dont ils portaient le nom, mais ils étaient devenus les hommes-liges des seigneurs de Coudrée.

Un nommé Girard Michi, de Filly, avait insulté et blessé du *coustel* et de coups de pierre, Jean Tondu, de la même localité, sur les terres relevant de la juridiction de l'abbaye. Le Seigneur Henry d'Allinges le fit arrêter et jeter en prison, malgré les réclamation de l'Abbé. La cause vint par devant discret Messire Benoît Barthélemy, juge de Chablais et Genevois, siégeant à la halle de Thonon, où se tenaient les assises du dit lieu.

Ce dernier fut choisi comme arbitre avec le jurisconsulte Jean Bally, que nous connaissons déjà, et le notaire Thomasset Albi d'Yvoire. Ils déclarèrent, le 28 février 1352, que le châtiment du coupable appartenait à l'abbaye pour coups de couteau, et au Seigneur de Coudrée pour coups de pierre. Le Seigneur n'était pas contraint de le remettre à l'Abbé, pour cette fois seulement, mais, en retour, il devait payer 60 sols genevois au monastère.

Dans l'Inventaire, nous trouvons sous le n° 9, une transaction entre l'abbé Nicolas de Filly et Henry d'Allinges-Coudrée concernant les limites de leurs juridictions, en 1352. Elles étaient comprises entre la grande route de Genève, le chemin descendant de la dite route vers le lac, entre la grange du Sablon et Filly, et les clôtures du monastère.

En 1363 intervint une transaction concernant les

(1) Jean Sylvestre de Marignens, notaire. Arch. de Thuyset du Cte de Foras.

fourches patibulaires que le Seigneur de Coudrée venait de planter sur les terres de l'abbaye, contrairement aux droits de celle-ci (Inv. n° 123). Condamné sur ce point, Henry d'Allinges-Coudrée se vengea de sa défaite en réclamant plusieurs délinquants, parmi lesquels Jean Ceyrat de Filly, Jacquemet Rosset, etc..., pour en faire justice, d'après les dispositions des sentences arbitrales déjà connues. L'Abbé avait de bonnes raisons pour se défendre, Jacquemet Rosset était homme du monastère. Néanmoins, le 1er septembre 1363, Jean du Vuache, lieutenant d'Aymon Bonivard, chevalier, châtelain d'Allinges et de Thonon, lui ordonnait de remettre les coupables au Seigneur de Coudrée (Inv. n° 13).

En 1364, Hugonet Taboret de Sciez passe une reconnaissance en faveur de Noble Henry d'Allinges-Coudrée, pour diverses pièces de terre à Sciez, sous la cense de sept coupes et un bichet de froment, mesure de Thonon, et deux sols genevois (Inv. n° 178).

En 1368, Etienne Marquet, clerc, d'Anthy, et Alexie sa femme, vendent à Georges de Culficis, bourgeois de Thonon, la cense de deux coupes de froment hypothéquée sur une seytorée de pré au territoire de Choisy, et une pose de terre au dit lieu, vente approuvée par Dame Guigonne de Saint-Jeoire, relaissée de Noble Henry d'Allinges (Inv. n° 102).

Le 5 août 1373, Dame Guigonne, fait constater par Robert Pugin, juge de Chablais et Genevois, que le testament de son époux, Henry d'Allinges, l'établit tutrice et curatrice de ses enfants : Jacquemet, Pierre, Jean, Henri, Marquise, Nycolette, Thomassette, Marguerite et Catherine (1).

(1) En 1373, reconnaissance en faveur des enfants de Noble Henry d'Allinges, Seigneur de Coudrée, par Jean et Aymonet Termy frères, de Filly, de leurs hommages-liges (Inv. n° 212).

La mort d'Henry d'Allinges ne rétablit pas la paix entre l'abbaye et le château de Coudrée.

En 1378, sa veuve, Guigonne de Saint-Jeoire, tutrice de ses fils Pierre et Henri, portait plusieurs plaintes au Conseil résident du Comte de Savoie. Elle accusait les chanoines d'avoir enlevé, par leurs gens et leurs familiers, de la maison des héritiers de feu Georges de la Combe, son homme-lige, des mesures de blé et de vin mises sous le séquestre de Coudrée.

Ele se plaignait de ce que le monastère poursuivait par devant l'officialité de Genève, plusieurs de ses sujets, pour une terre sise à Massilinge (1), et de ce que l'un de ses envoyés s'était emparé de cinq gerbes de *panis*, sorte de millet alors très cultivé en Chablais, au champ de Girard Michi, taillable de Coudrée.

L'abbé Jacques de Villier (1376-1387) et le chanoine Jacques de la Balme, procureur du couvent, répondirent que tous ces actes étaient appuyés sur le droit et la justice, vu qu'ils avaient juridiction sur la maison *de Combâ*, comme sur la terre de Massilinge, et qu'ils percevaient, selon la coutume, les dîmes de panis dans les champs et non dans les habitations des particuliers.

Le Conseil résident du Comte de Savoie, choisi comme arbitre, ordonna de reporter à la maison de Combâ, les choses enlevées, jusqu'à ce qu'il fut statué sur leur véritable possesseur; attribua à l'abbaye, le domaine direct de la terre de Massilinge, moyennant le cens de deux coupes de froment à payer annuellement aux dits d'Allinges-Coudrée; et prescrivit une enquête sur la perception des dîmes. Cette sentence partit de Ripailles le 13 janvier 1378. Mais le procès reprit bientôt. Les officiers de Coudrée pénétraient dans la maison du défunt Georges de Combâ, en chas-

(1) La vieille terre romaine de Marcellianus, près de Marignens.

saient les enfants de sa fille Aymonette qui avait épousé Jean Vassali, homme de l'abbaye, y portaient la dévastation et provoquaient en la mettant sous séquestre, la perte d'une quantité de cuirs qui s'y trouvaient enfermés. Les de Combaz, du village de la Combe, étaient alors tanneurs-corroyeurs. Cette habitation ne relevait pas de la juridiction de Coudrée ! De là, nouvelle comparution des parties devant le Conseil résident du prince. Dame Guigonne soutint que la Combe dépendait de Coudrée et qu'Aymonette était tenue à l'hommage, vu que son père avait été hommelige du Seigneur de Coudrée. Le Conseil en face de ces contradictions réciproques, ordonna qu'un arbitrage et une enquête préalable sur les droits respectifs des parties seraient faits par les notaires Vauteron de Ponce, d'Evian, et Eygron, de Thonon. Ensuite de cet arbitrage, les meubles enlevés, parmi lesquels une chaudière, durent être restitués par provision, et le châtelain de Coudrée, Henri de Rignens, jura de ne plus inquiéter Vassali (24 mars 1378).

PIERRE D'ALLINGES COUDRÉE (1)

En 1383, Pierre d'Allinges-Coudrée suivit le Comte de Savoie dans son expédition des Flandres.

(1) En 1380 eut lieu la reconnaissance en faveur de Noble Pierre d'Allinges, Seigneur de Coudrée, passée par Jacquerius Lancey (Lancesii) de Balleyson et sa femme Broisette, fille de Girod Catherin de Sciez, pour une maison à Sciez et plusieurs pièces en divers territoires sous hommage-lige, et la cense de cinq bichets de froment, un setier de vin, huit sols genevois vieux et deux chapons (Inv. n° 176).

En 1384, Dame Guigonne de Coudrée accusait l'abbé de Filly, Rd Messire Jacques de Villier, de s'être mis injustement, en possession des biens, fiefs et propriétés des héritages de Jean Vassali, ou Vassand, d'Aymonette on épouse, et de Péronnète Piconet de la Combe. Elle se plaignait en outre, de ce que les religieux avaient molesté ses sujets en les citant devant les tribunaux éloignés et de ce qu'ils ne payaient pas les deux coupes de froment de cens annuel pour la terre de Massilinge.

L'Abbé répondait que tous les biens réclamés appartenaient de plein droit au monastère, y compris les ustensiles et le mobilier dont s'était emparée la Dame de Coudrée, sans les avoir rendus, que les deux coupes en question n'avaient pas été livrées, vu que la terre de Massilinge était tombée dans une stérilité telle que personne ne consentait à la cultiver.

De là un arrangement ménagé par R.R. Messires Jean, abbé d'Abondance; Robert Camérier, chanoine de Genève; Jean de Conflens, docteur ès-lois, et Jean de Ravais, secrétaire du Comte de Savoie (3 juin 1384). Il fut convenu que l'abbé céderait à Dame Guigonne tous les droits de son abbaye sur les héritages Vassand et Piconet; mais à condition qu'elle lui assurerait, sur des terres de son franc alleu, les plus voisines du monastère, la valeur des droits cédés au jugement de prudhommes chargés de trancher les différents qui pourraient survenir à cette occasion (Inv. n° 1).

En 1398, Thomas *Dérippa* (soit de Rive) achète de noble Pierre d'Allinges, Seigneur de Coudrée, au pré de Rive, sept poses au Sergioz avec une grange du fief de Coudrée (Inv. n° 30). La même année, Thomas Dérippa, de la paroisse de Sciez, vend à Noble Pierre d'Allinges-Coudrée, une pose de terre au territoire de Sersion et deux seytorées de pré au territoire du

baptiouz, sous les vignes du dit Seigneur de Coudrée (Inv. n° 86) (1).

RODOLPHE D'ALLINGES COUDRÉE

Les deux fils de Pierre d'Allinges-Coudrée, Rodolphe et Hugues, vendent en 1414, la rente annuelle de 25 coupes de froment à l'abbaye de Filly, pour le prix de quatre-vingts florins quatre sols (2), avec droit de rachat (Inv. n° 11). Ce droit de rachat, fut notifié le 16 février 1417 (indiction 10e), par Révérends Messires Pierre Symillie, Aymon de Verna et Guillaume Rosset, tous trois chanoines de l'abbaye. Ils accordèrent à Nobles Rodolphe et Hugues d'Allinges, la faculté de rachat de la cense annuelle de vingt coupes de froment (sic), au prix de 83 florins, monnaie de Savoie. L'acte en fut passé à l'abbaye, dans la chambre du chanoine Symillie, par le notaire Pierre d'Orsier de Chilly, en présence de Ne Rodolphe de Blonay, de Reymond d'Orsier de Chilly et de Nycod Falquetaz de Filly.

(1) En 1407, Guillaume de Jacot de Filly passe reconnaissance en faveur de Noble Pierre d'Allinges-Coudrée pour plusieurs pièces de terre (Inv. n° 185), ainsi que François Maillard pour tous les biens qu'il peut avoir rière la paroisse de Sciez (Inv. n° 79). En 1411, albergement passé par Pierre d'Allinges-Coudrée à Jean Vignet de Bonatraix, d'une maison et demi pose d'*hoche* à Songy (Chengier), sous la cense d'une coupe de froment et une coupe d'avoine, mesure de Coudrée (Inv. n° 171). Le n° 75 de l'Inventaire, qui semble concerner le même albergement, dit : une maison et demi pose de *verger* à Songy (Chengier), sous la cense d'une coupe de froment et deux sols genevois.

(2) En 1411, le florin d'or valait dix livres de Genève ou 14 francs or d'avant-guerre, soit soixante-dix francs aujourd'hui.

En 1417, un albergement fut accordé par Noble Rodolphe d'Allinges, Seigneur de Coudrée, à Pierre et Jean de Choyset de l'*échute* de Berthod de Choyset, décédé taillable, sous le servis accoutumé d'un setier de vin rouge sur une vigne située au Crest (Inv. n° 60).

Autre albergement passé en 1422 par Nobles Rodolphe et Hugues d'Allinges, frères, à Jacquemet Ryvit de Filly, d'une demi pose d'*oche bercle* (1) et *pouiller*, à Filly sous la cense de douze deniers genevois vieux (Inv. n° 52).

Les frères Rodolphe et Hugues refusèrent de payer les revenus annuels que leurs ancêtres, en vertu d'accords antérieurs, s'étaient engagés à hypothéquer sur leur propre alleu, et à payer dix coupes de froment de revenu annuel qu'ils devaient à l'abbaye. Pierre d'Allinges avait légué 15 sols de Genève pour son anniversaire; on ne les payait plus depuis treize ans. Divers servis revenaient à l'abbaye de l'alberge et de l'héritage du clerc Thomas de la Rive (Derippa), de Sciez; les Seigneurs de Coudrée ne s'en étaient pas inquiétés, pas plus que d'un legs de 200 florins et frais de sépulture de Pierre d'Allinges et d'un autre legs d'Henri d'Allinges.

Tels étaient les anciens griefs auxquels Rodolphe et Hugues d'Allinges-Coudrée s'efforçaient de répondre. Mais il en était de nouveaux : ils refusaient des dîmes que le monastère avait coutume de percevoir, avaient brisé les clôtures d'une cour ou *curtine* d'habitation relevant des religieux, exigeaient des langues bovines (2) des sujets du couvent, et essayaient d'exer-

(1) *Oche bercle.* L'albergement pouvait quelquefois n'être qu'un simple bail à rente foncière. Bruchet, Ripaille, p. 594.

(2) Le droit des langues bovines, en usage dans diverses localités chablaisiennes, était une redevance féodale en vertu de laquelle les bouchers d'un lieu devaient au Seigneur les langues des bœufs et vaches qu'ils abattaient.

cer juridiction sur les nobles de Sciez et leurs hommes, dont *les hommages fiefs et tributs avaient été jadis donnés au monastère par le Seigneur Jean de Ravorée.* Ils s'appropriaient la pêche de l'eau du Foron, au préjudice de l'abbaye et des pêcheurs, ses sujets ; avaient fait planter une croix et creuser des *besières* ou fossés sur les terres de son fief, et commencer un procès pour un délit commis près de sa tuilerie, relevant par conséquent de sa juridiction. Ils ne payaient pas les 12 sols genevois de cense annuelle légués au couvent par Nicole d'Allinges, épouse de Noble François de Greysier, et les vingt sols de revenu annuel de l'anniversaire de dame Marguerite de Langin, veuve de Noble Henri d'Allinges. Les frères d'Allinges prétendaient, d'autre part, que l'abbé de Charrière leur devait 40 à 50 florins.

Comme de coutume, un arbitrage intervint. On réduisit le chiffre de florins et des coupes de froment dûs au monastère; la pêche du Foron fut laissée indivise, et le reste des réclamations de l'abbaye fut reconnu bien fondé (30 juin 1424). L'un des deux coseigneurs de Coudrée, Hugues, allait bientôt mourir dans l'Ile de Rhodes, en revenant de terre sainte; il laissait sa part d'héritage à son frère Rodolphe.

Cette année même, Hugues de Coudrée partit pour l'Orient. En 1425, c'est donc Rodolphe seul qui alberge à Jean Chevallier d'Excuvillier, de la paroisse de Sciez, cinq poses de terre au territoire de Coudrée appelé « *au champ Fabri* », et une pose au territoire de Crapon sous la cense d'une coupe de froment et deux deniers vieux genevois (Inv. n° 64).

Le descendant des nobles de Sciez, Pierre Lancey de Ballaison, habitant à Jussy, reçoit en albergement de N^e^ Rodolphe d'Allinges-Coudrée, un quart de seytorée de pré, soit tatte, au territoire des prés Marest, sous la cense de trois deniers, 1427 (Inv. n° 34).

La même année, un autre habitant de Jussy, Pierre de Regnens, de Jussy, passe reconnaissance en arrière fief en faveur du Seigneur de Coudrée, pour le fief qu'il possède à Jussy (Inv. n° 167) (1).

En 1433, Rodolphe passe un albergement à Hugonet Moret, de deux poses de terre et tatte au territoire *sous le Devens*, pour le servis de six deniers (Inv. n° 58).

Le procureur du Seigneur de Coudrée était à cette époque Jean Cochard de Sciez, bourgeois d'Hermance. C'est lui qui alberge, le 25 avril 1435, à Mermet de Chilly, deux pièces de vigne sises *en Crépier*. Cette charte renferme de curieux détails sur la culture de la vigne à cette époque.

En seigneur intelligent, Rodolphe d'Allinges veut que l'albergataire soit obligé, chaque année, au labour, au provignage, à l'effeuillage (2). Il demande à être averti de l'époque des vendanges, trois jours avant qu'elles n'aient lieu. Outre les servis que payera annuellement le vigneron albergataire, le seigneur de Coudrée se réserve d'acheter le surplus de la récolte

(1) En 1428, Rodolphe alberge à Pierre Chapuis, bourgeois de Thonon, le moulin d'Excuchefattaz (*Excuse fatta*), sous la cense de trois sols genevois (Inv. n° 73). En 1429, il alberge à Rodolphe Jacob de Filly, une pose de terre située au lieu dit « *en Bugnons* ». sous la cense d'un chapon et douze deniers genevois vieux (Inv. n° 72). Le 7 février 1430, les chanoines de Filly, accordent à Rodolphe de Coudrée, chevalier, le droit de rachat de vingt coupes de froment de cense annuelle vendues au monastère par lui et son défunt frère, Hugues d'Allinges (Inv. n° 4).

(2) « *Debeat et teneatur... duas pecias vinee decenter et ydonee permutare propagare fodere combinare temporibus congruis et opportunis* ».

vendable au prix courant; ce qui montre que le vin de Crépy était déjà recherché (1).

En 1436, Noble Rodolphe d'Allinges, Seigneur de Coudrée, reçoit du duc Louis de Savoie la permission de conduire l'eau de la *Gournaz* à Coudrée (Inv. n° 112).

Le même seigneur fait un échange en 1437 avec Jean Chevallier. Ce dernier lui cède une pose de bois Sous-les-Devens contre deux poses de terre au territoire de Coudrée (Inv. n° 92).

En 1440, Rodolphe affranchit Pierre de la Crosaz de Jussy, bourgeois et habitant de Genève, qui lui reconnaît l'hommage franc et sous servis concernant des terres à Sciez (Inv. n° 83).

Dame Isabelle de Menthon, veuve de Rodolphe d'Allinges-Coudrée, passe un albergement en 1446, à Antoine et Jean Echernier de Publier, d'une pièce d'île près du Moulin, sous la cense de douze deniers genevois (Inv. n° 74).

En 1447, vente par Noble Jean de Espagnier, habitant de Chavannex, à Dame Isabelle de Menthon, veuve de Rodolphe d'Allinges-Coudrée, de trois coupes de froment et un chapon de cense avec le fief direct dû par Jean Bondichon sur trois seytorées de pré sous Brécorens (Inv. n° 77) (2).

---

(1) Les Seigneurs d'Allinges-Coudrée obtinrent, même après l'invasion Bernoise et le retour du Chablais à la maison de Savoie, la liberté de transporter leurs vins de Chablais dans le pays de Vaud.

(2) Rodolphe, mort vers 1441, fut conseiller de Louis, prince de Piémont, lequel devenu régent des Etats de Savoie en 1436, l'avait fait châtelain de Montjoie. Isabelle de Menthon, son épouse, lui donna de nombreux enfants (Inv. n° 54).

GUILLAUME D'ALLINGES-COUDRÉE

Ce Seigneur est l'un des plus célèbres enfants de Sciez et une des gloires légendaires de la Maison de Coudrée (1).

Guillaume, un des nombreux fils de Rodolphe, avait épousé Françoise du Vernay de Cervens, dame de la Rochette-en-Chablais. Il porta les titres suivants : Seigneur de Coudrée, Publier, Chevenoz, les Choseaux, Saint-Martin-du-Chesne au pays de Vaud, la Rochette-en-Chablais. Il fut conseiller du duc Louis de Savoie et de Louis de Savoie, roi de Chypre, et l'un des 200 gentilhommes qui jurèrent en 1455, l'observance du traité de Feurs, conclu entre Charles VII, roi de France et Louis duc de Savoie.

Mais sa plus grande gloire lui vint de ses voyages en Orient et de ses exploits militaires au service du Roi et de la Reine de Chypre.

La légende de Coudrée avait conservé, en les amplifiant, les souvenirs de ses aventures maritimes et ses combats contre les infidèles. Il devait sûrement avoir plusieurs habitants de Sciez dans son escorte et sa troupe de guerre. C'est pourquoi nous donnons quelques détails sur sa campagne dans l'île de Chypre et les motifs de l'expédition, en suite de laquelle nos ducs de Savoie devaient porter les titres de Rois de Chypre et de Jérusalem.

Charlotte, fille unique de Jean II de Lusignan, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, hérita de ces royaumes en 1458. Elle épousa son cousin Louis, second fils du duc Louis de Savoie et d'Anne de Chypre.

(1) En 1454, discret Jean Pinguet, châtelain de Noble Guillaume d'Allinges, passe un albergement à Jean Jordan de Trossy, pour les moulins de Coudrée, appelés *en Cache fataz* (Excuchefattaz) sous la cense accoutumée.

Celui-ci s'embarqua à Venise avec un équipage digne de sa qualité, plusieurs gentilshommes de Savoie le suivirent en ce voyage avec dessein d'avoir leur part de bonne ou mauvaise fortune (1). Parmi eux on remarquait Guillaume d'Allinges, Seigneur de Coudrée. Ils abordèrent dans l'île de Chypre au commencement d'octobre 1459, et furent reçus à Nicosie, la capitale « avec de merveilleux applaudissements ». Le 7 octobre eut lieu la grande solennité du mariage de la Reine Charlotte et de Louis de Savoie qui fut couronné en l'église de Nicosie, Roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie. Mais le prince savoyard ne devait pas jouir longtemps de ces Royaumes. Il fut attaqué par un bâtard du feu roi Jean II, qui, avec l'aide de Melec-Ella Soudan d'Egypte, se fit proclamer Roi de Chypre en 1460. Après avoir perdu Nicosie et plusieurs places fortes, malgré l'héroïque courage de Guillaume d'Allinges-Coudrée et des savoisiens et cypriotes fidèles, les Souverains se réfugièrent au château de Chérines où ils furent assiégés. Une intervention des Gênois permit à la Reine Charlotte, escortée du Seigneur de Coudrée, d'aller à Rhodes (février 1461) où le Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem lui promit des secours.

A ce moment arrivèrent à Rhodes 800 hommes d'armes de Savoie ayant à leur tête un autre chablaisien, François de Langin, Seigneur de Veigy. Charlotte embarqua cette troupe sur des galères de la *Réligion*, et revint à Chérines d'où le siège fut levé. Le roi Louis voulut reprendre Nicosie, le Bâtard lui dressa une embuscade et défit une partie de son armée. Dans cette bataille contre les troupes musulmanes, Guillaume de Coudrée se distingua, mais sa troupe dut se rejeter dans Chérines et le Bâtard recommença le siège. Mal-

(1) Histoire de Savoie. Guichenon, p. 115.

gré ce désastre, la Reine Charlotte ne perd point courage; elle s'embarqua pour l'Italie et demanda secours au Pape Pie II. Guillaume d'Allinges-Coudrée commandait son escorte. Quelques galères vénitiennes les attaquèrent et les pillèrent en cours de route. « Arrivée à Venise en un triste équipage, la Reine s'en plaignit au Sénat, qui ordonna la restitution de tout ce qui avait été pris. Guillaume d'Allinges n'ayant pu avoir satisfaction, ses héritiers en firent instances auprès du Sénat par la faveur du Roi Charles VIII » (1).

Le Pape Pie II, que Charlotte rejoignit à Mantoue, lui fit équiper à Ancône quatre galères et deux navires chargés de blé et de vin. Guillaume se rembarqua avec la Reine; ils abordèrent heureusement au port de Paphos, dont ils s'emparèrent, puis enlevèrent ensuite le château; de là ils se rendirent à Chérines qu'ils ravitaillèrent. Les combats reprirent de plus belle dans l'île de Chypre, mais le Bâtard recevait sans cesse des renforts de ses alliés musulmans. C'est alors que le Roi Louis envoya Guillaume de Coudrée en Savoie pour obtenir un nouveau secours du Duc, son père. Celui-ci n'étant pas en état de le donner, résolut de s'adresser au Roi d'Aragon. Par lettres patentes datées de Lausanne, 15 février 1462, il nomma ambassadeurs : Guillaume d'Allinges, Seigneur de Coudrée, *son Conseiller*, et Jacques de Lambert, son secrétaire, pour se rendre auprès du roi Alphonse. En rentrant en Savoie il y retrouva la Reine Charlotte venue elle aussi implorer des secours. Le 18 juin 1462, à Saint-Maurice en Valais « noble et puissant Guillaume, Seigneur de Coudrée, conseiller et chambellan de la Reine » (2), est témoin au traité par laquelle elle cédait ses royaumes au Duc de Savoie, au cas où elle mourrait sans

(1) Histoire de Savoie. S. Guichenon, p. 116.
(2) Ibidem., p. 117.

enfants. Elle laissa à Thonon Guillaume d'Allinges-Coudrée avec Merle de Piozasque, chevalier de Rhodes, pour organiser une nouvelle expédition. Mais ce fut très difficile et la pauvre reine se désespérait de ces lenteurs (1).

Ce ne fut que trente-deux ans plus tard, que le doge de Venise Augustin Barbadico — à la demande de Charles VIII, roi de France — fit restituer au fils de

(1) Voici la lettre qu'elle adressait le 10 août 1462 à « Nostre très chier et bien amé Conseiller le Sieur de Coudrée » : « Charlotte par la grâce de Dieu Reine de Jérusalem, de Cypre et d'Erménie. Nostre très chier et bien amé Conseiller, Nous vous saluons de très bon cuer, Vous faisons sçavoir, que par Vénérable Religieux Nostre très chier et bien amé Frère Merle de Piosasq, chevalier de Rhodes, Nous avons reçeu vos Lettres, et entendu ce que nous a rapporté de vous, Nous vous remercions grendement de la peine que avés prins, et prenés pour les affaires de mon très redouté Seigneur Monsieur le Roi et les nostres, combien que poy de fait a esté jusques à maintenant, toutefois il n'est pas advenu pour vous, car nous sçavons bien que vous avés mis corps et biens pour nous servir, et espérons que Dieu nous donnera sa grâce pour le peoir reconnoistre à vous et aux voustres.

Dou surplus Nous escrivons largement nostre intention à Monsieur nostre Père (le Duc de Savoie), et sommes certains que par icelles serés informé. Si vous prions, que veullés solliciter comme avons espérance en vous, que exécution se face, et se autrement sera, nous prenons Dieu et les bonnes gents en tesmoing, que nous avons fait le possible, et plus que jamais femme de nostre Estat et age n'a fait, et se ceux qui nous doivent ayder et favoriser nous abandonnent, nous irons le chemin du Levant, et Dieu y mettra tel remède, comme à lui plaire. Vous prions qu'il vous plaise de saluer de nostre part la Dame de Coudrée, et se chose voulés que faisions pour vous, nous le ferons de très bon cuer, à l'ayde de Dieu qui vous ayt en sa guarde. Escript à Mentua, le X jour d'Agoust, MCCCCL XII... Signé : Regina Charlotta ».

Cette lettre rend justice au dévouement du Seigneur de Coudrée. Malgré ses instances il ne put obtenir à temps l'armée de secours; l'île de Chypre fut prise par les soldats musulmans du Bâtard et le roi Louis rentra en Savoie en 1464. Guillaume ne reprit pas « le chemin du Levant ».

Guillaume de Coudrée, les effets enlevés à son père par les corsaires vénitiens (d'après Piccard, *abbaye de Filly*, p. 172).

En 1465, Noble Guillaume d'Allinges délivre un laod à Egrège Mermet Cornut, pour une maison et trois poses de terre à Sciez (Inv. n° 150).

L'autorité ducale, de plus en plus centralisée, faisait sentir sa puissance à cette époque, même envers les plus grands seigneurs. En 1469, on voit une supplication adressée à l'illustre prince Amédée IX, duc de Savoie, par son Noble Vassal Guillaume d'Allinges, concernant un mas de deux cents poses de terre, entre Coudrée et Filly, que les commissaires du Prince voulaient faire reconnaître comme bien féodal (Inv. n° 18).

Guillaume achète des censes à Sciez et une maison à Thonon de Noble Georges Barbier de Bonneville, le 26 juin 1470, hérités de Rd Robert de St-Jeoire, son oncle (1) (Inv. n° 106).

Et en 1475, il passe albergement à Mermet Cornut, habitant Filly, de deux fossorées de verger et jardin à Filly, sous le servis accoutumé (Inv. n° 66).

Par testament du 5 avril 1475, il laissait le fief de Coudrée à son fils Jean.

LES DEUX JEAN D'ALLINGES BARONS DE COUDRÉE

Jean d'Allinges-Coudrée avait épousé le 4 juin 1470, Guillermette, fille de Jean, Seigneur de Montfort, dernière du nom qui allait apporter à sa famille toute l'hoirie des sires de Montfort.

(1) Titres de M. d'Eschavannes. Robert de St-Jeoire était chanoine de Genève.

Il fut conseiller et chambellan de Charles, duc de Savoie et de Charles VIII, roi de France.

Le 26 août 1483, le duc lui confia la charge de bailli et gouverneur de la Baronnie de Vaud, de la châtellenie d'Yverdon et l'avouerie de Payerne. Il eut encore la châtellenie de Moudon en 1490, par patentes de Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, veuve de Charles II. Comme ses aïeux il était aussi châtelain de Montjoie.

Il fut le premier de sa famille à porter le titre de Baron de Coudrée (1).

(1) Malgré la multiplicité de ses seigneuries et fiefs, il s'occupa beaucoup de celui de Sciez, ainsi qu'en témoignent les nombreux actes concernant spécialement Sciez que nous allons rapporter. Nous citons ceux qui figurent dans l'Inventaire des Parchemins de Coudrée; ils intéressent l'histoire de Sciez par les noms des habitants et des villages nommés. C'est d'abord un albergement passé par Noble Jean d'Allinges, Seigneur de Coudrée à Jean Guidon (Guyda) de Filly, de quatre poses de bois et marais, au lieu des marais Cochard, sous la cense d'une coupe d'avoine mesure de Coudrée, en l'an 1493 (Inv. n° 43). En 1494, albergement à Pierre Sordat dit Michaud d'Excuvilly (Cuvillier), paroisse de Sciez, de trois poses de terre devant l'église de Sciez, sous la cense de six quarts de froment (Inv. n° 40). Autre albergement à Jean Guydon de Filly d'une pose de terre sous Sciez, sous la cense d'un quart d'avoine (Inv. n° 53). François Greloz de Jussy vend au dit Seigneur 3 fossorées de vignes au territoire du Pré d'Urbery et demi seytorée de pré au territoire de Consier (Inv. n° 94). Albergement à François Greloz de Jussy de trois fossorées de vigne au territoire des Prés de Vity et demi seytorée de pré au territoire de Conzier, sous la cense de trois deniers (Inv. n° 37). A part quelque variation dans l'orthographe des noms de terroirs, on voit qu'il s'agit de la même propriété. L'agriculteur-propriétaire de ces biens avait besoin d'argent, il les vendait au riche Seigneur de Coudrée, et reprenait ensuite les mêmes biens par un second acte en qualité de fermier perpétuel soit albergataire.

La même année 1494, vente par Noble Jean Duclos de Marinel, paroisse de Marin, à Noble Jean d'Allinges, Seigneur de Coudrée, La Rochette, etc., de plusieurs censes avec le fief rière la paroisse de Sciez (Inv. n° 101.

Voici maintenant un acte passé avec les représentants de la *Commune* de Sciez, que nous étudierons plus loin. En 1494, rémission en faveur de Noble Jean d'Allinges-Coudrée, par les *communiers de Sciez* de ce qu'ils peuvent prétendre au commun des *Coteaux* (Costeaux) sur Coudrée et sous les Sergioz (Inv. n° 108).

Le 20 avril 1496, Jean d'Allinges-Coudrée acquiert des censes, dîmes, pré, vigne, terres, moulins, battoirs et autres, de François Excherny de Bissinge, soit tout ce qu'il peut avoir en la paroisse de Sciez (Inv. n° 20). En 1501, il achète, de Rodolphe Chevallier de Choisy, (Sciez), trois poses de bois à Tallifert (Inv. n° 71a). Et il obtient, la même année, de plusieurs habitants de Brécorens la permission *soit licence* de conduire l'eau de la Gournaz au pré de Taillifert (Inv. n° 76a). Il échange en 1502 avec Mermet *Vulie* de Chilly, paroisse de Sciez, demi-pose de terre à Songy (Chingier) au champ de Rive (Inv. n° 31). En 1504, il passe les actes suivants : albergement à Messire Claude-François Lathonin d'un *espued* de maison à Sciez (Inv. n° 45); albergement à Jean Michaud de Sciez, d'*espued* de maison à Sciez, sans aucun servis (Inv. n°s 77 et 61).

Jean d'Allinges-Coudrée testa en 1504, laissant deux fils : Jean dit de Montfort et Pierre dit l'Hermite.

Jean fils de Jean d'Allinges-Coudrée devait continuer les acquisitions à Sciez, de la même façon que son père.

Il avait recueilli l'héritage de son grand-père maternel à charge de porter son nom et ses armes, c'est pourquoi on le surnomma *Jean de Montfort*. Il épousa Marie dame de Grésyer en Chablais, fille de Claude de Langin.

En 1505, il acquiert de Pierre Vernaz du mandement de Coudrée (Sciez) une terre au territoire de Bougnon (Inv. n° 29). La même année il alberge à Jean

Vignier, les moulins du Marest sous la cense de quatorze coupes de froment mesure de Coudrée (Inv. n° 51).

Il achète en 1506, de François De Crosaz dit Billiod, de Bonnatraix, environ demi-seytorée de pré au territoire de Bonnatraix (Inv. n° 28), et de Benoît Billiod dit *Decrosaz,* deux seytorées de pré à Bonnatraix, lieu dit *en les Revenes* (Inv. n° 99). Il échange une demi pose de vigne à Bonnatraix contre deux seytorées de terre à Bonnatraix lieu dit *en mal Exert* que lui remet Jean Chapuis de Bonnatraix (Inv. n° 87). Cette même année Aymonet Chatel de Bonnatraix lui cède une seytorée de pré, au lieu dit *en malexert,* contre une maison au même lieu (Inv. n° 107). En 1508, il alberge à Me Claude-François Lathonin, habitant de Coudrée, une seytorée de pré au territoire de Choisy, lieu dit au Vuard, sous le servis accoutumé (Inv. n° 49 (1).

Jean d'Allinges-Coudrée dit de Montfort testa le 10 avril 1519.

---

(1) En 1510, on voit Egrège Jean de Rech, châtelain de Coudrée, recevant une donation faite par vénérable Messire Jean Chevallier, prêtre de Choisy, (Sciez), elle consiste en une bonne pose de terre et pré au territoire de Sciez, dit en Cucut (Inv. n° 149). Le même *Noble Jean Derech,* châtelain de Coudrée, achète en 1511, une maison à Sciez, de Jean Sordat (Sourdat) dit Michaud, d'Excuvilly (Sciez) (Inv. n° 137). En 1517, vente faite par Pierre Luynoz à Georges Dentant, marchand de Genève, de trois parts d'une pose de vigne au territoire de Sciez dit à Songy, laquelle pièce a été remise à M. de Montfort (Inv. n° 22).

PIERRE, DIT L'HERMITE, BARON DE COUDRÉE ET SON NEVEU FRANÇOIS-BONIFACE D'ALLINGES, DIT DE MONTFORT

Le frère de Jean de Coudrée, dit Montfort, Pierre, dit l'Hermite, lui succéda comme Seigneur de Coudrée.

En 1512, nous voyons en effet, noble et puissant Pierre d'Allinges de Coudrée faire un échange avec Aymonet et Claude Chapuis de Bonnatraix, concernant une demi pose de vigne au Sergioz (Inv. n° 24).

Deux ans plus tard, en 1514, Noble Pierre d'Allinges, qualifié cette fois de Seigneur de Coudrée, passe albergement à Antoine Vulliens de Songy (Sciez) pour une maison et deux poses de terre à Songy et une pose et cinq fossorées, tant terre que vigne et hoche au dit lieu. Ces terres provenaient de Claude-François Lathonin (Inv. n° 36). En 1528, Pierre d'Allinges-Seigneur de Coudrée alberge à Mermet Sordat dit Michaud, d'Excuvilly, tous les biens qui appartenaient à feu Jean Sordat dit Michaud, sous les censes portées par les livres terrier (Inv. n° 172). Le même Mermet Sordat dit Michaud achète, en 1530, de Bernard Bourgeois, deux poses de terre et essert au territoire des *Espaz*, sous la cense d'un quart de froment due à Noble Pierre d'Allinges, *Seigneur d'Allinges* (sic) et de Coudrée, qui la laude et ratifie (Inv. n° 116).

La même année, Noble Pierre d'Allinges-Coudrée passe albergement à Me Louis Billard, habitant de Jussy, pour des biens qui furent de Pierre et Angelin Guichard de la même localité, sous la cense et condition portées aux reconnaissances. En 1533, il alberge à Louis Chevallier de Choisy l'héritage de Claude Chevallier (Inv. n° 39).

Mais en 1536, les Bernois déclaraient la guerre au

duc de Savoie et envahissaient notre pays. En janvier ils occupent le Pays de Vaud, puis tout le Chablais.

L'armée bernoise était encore à Gex, que déjà certains gentilshommes chablaisiens venaient faire leur soumission à ces nouveaux maîtres. Parmi eux se trouvait François-Boniface d'Allinges dit de Montfort, fils de Jean d'Allinges-Coudrée dit Montfort et neveu de Pierre d'Allinges, Seigneur de Coudrée, dit l'Hermite.

François d'Allinges embrassa bientôt la Réforme et devint un zélé protestant.

La nouvelle doctrine lui plut, parce qu'elle favorisait ses desseins. Il espérait surtout évincer complètement les moines de Filly, qui avaient toujours contrebalancé l'influence de la Maison d'Allinges-Coudrée sur la communauté de Sciez. Il sauvait aussi les immenses biens et seigneuries qu'il possédait de l'autre côté du lac.

En attendant d'hériter de la seigneurie de Coudrée, François-Boniface d'Allinges était baron de Larringes et du Châtellard en Suisse, Seigneur de Langin, Greysier et la Rochette en Chablais, Publier, Chevenoz, les Choseaux, Servette, La Cour, Montfort, Boisy, Ballaison, Salvan, Vuillerens, Colombier, Romaney, Saint-Saphorin, Préverange, Saint-Martin, coseigneur d'Yverdon, de Perrois et de Val-d'Illiez. Il tenait plusieurs de ces seigneuries de sa femme Marguerite de Collombier de Vuillerens, dernière du nom (épousée en 1535). Depuis 1531, il était grand châtelain de Montjoye, et grand bailli du comté de Genevois.

Revenons aux Bernois. Ils avaient délivré des saufconduits aux seigneurs savoyards pour leur permettre de se présenter devant leurs officiers. Le 4 avril 1536, le Seigneur de Coudrée, qui était un vieillard et un ennemi de Genève, le seigneur de Montfort et celui de

Ballaison vinrent prêter hommage. Ils durent livrer toutes leurs armes, en particulier leur artillerie; on les astreignit au paiement d'une rançon dont le chiffre serait fixé plus tard, suivant le bon plaisir de MM. de Berne, moyennant cela, on leur laissa autorité sur leurs hommes et leurs droits de justice, et on leur promit, comme on l'avait fait partout dans le pays de Vaud, de ne pas les contraindre en matière de foi (1). Mais lorsque les commissaires Bernois exigèrent le serment de fidélité de la part des habitants, seul M. de Coudrée fit des difficultés. Le vieux Seigneur Pierre l'Hermite se présenta le jour de Pâques, 16 avril 1536, prétendant que, s'il prêtait hommage, il n'était pas nécessaire que ses sujets jurassent de leur côté fidélité à Berne; il protestait contre la rançon qu'on voulait lui imposer : « *Messieurs* » ne discutèrent pas longtemps avec *une si mauvaise tête;* ils le citèrent à comparoir à Berne même, dans les 15 jours, avec son neveu M. de Montfort.

Celui-ci, cependant, se montrait plus accommodant; il avait des biens dans le Pays de Vaud; il inspirait assez de confiance pour qu'on le chargeât d'administrer la terre de Langin, confisquée à son propriétaire, et qui comptait 200 feux (2).

M. de Coudrée ne gagna rien d'en avoir appelé à Berne, où le 2 mai, il fut condamné à payer 300 écus, et son neveu Montfort, 400; les sujets de ces deux seigneurs payèrent respectivement 50 et 100 écus. Les anciens vassaux de l'abbaye de Filly, qui formaient l'autre partie de la paroisse de Sciez, d'abord taxés à

(1) *La conquête du Chablais par les Bernois en* 1536, par Charles Gilliard. Revue d'Histoire Suisse, 1931, n° 2, p. 193.

(2) Ibid., p. 199, 200.

15 écus, virent, nous ne savons pourquoi, leur chiffre porté à 20 écus (1).

Ces vexations déplurent au vieux Pierre d'Allinges qui laissa l'administration de son fief à son neveu.

Ce fut désormais François d'Allinges dit de Montfort qui s'occupa de Coudrée.

Le 9 mars 1538, il était tout heureux de faire rendre la justice sans le contrôle de ses voisins de l'abbaye de Filly. Son châtelain de Coudrée rendit une sentence contre Aymonet Dupont de Jussy, accusé d'être sorcier et le condamna à être pendu à Pontbon « *comme sa femme l'avait été quelques jours auparavant !* » (Inv. n° 114). Jamais ces procès de sorciers ne furent plus fréquents en Chablais que sous la domination bernoise.

Pour la population de Sciez, la compétition entre les seigneurs de Coudrée et l'abbaye de Filly au sujet de la Justice leur fut très avantageuse durant tout le moyen-âge. La moindre injustice commise envers les habitants était relevée par l'adversaire qui portait plainte au Souverain.

Les habitants de Sciez avaient appris avec horreur la façon radicale employée l'année précédente par François-Boniface d'Allinges, pour rendre la justice de l'autre côté du lac Léman.

« Un jour (c'était en 1537, quelques mois, après l'établissement de la Réforme dans le pays de Vaud), un prédicant, arrivant de Genève, traversa le village de Romanel, au moment où les hommes de la localité se trouvaient réunis dans la maison communale. Encore attachés à l'ancienne religion, ou du moins, fort mal disposés à l'égard de la nouvelle, les gens de Romanel eurent la déplorable pensée d'assassiner le ministre. D'accord avec leurs compagnons, deux d'entre

(1) Ibid., p. 205.

eux prirent aussitôt les devants, s'embusquèrent sur la route et quand le serviteur de Dieu vint à passer, ils se jetèrent sur lui et le mirent à mort. Un semblable crime ne pouvait rester longtemps caché à Messieurs de Berne, et ceux-ci chargèrent le Seigneur de Montfort de tirer du meurtre commis par ses sujets une punition exemplaire. Voici comment François d'Allinges s'y prit pour exécuter cet ordre : Il fit saisir la totalité des hommes de Romanel, de l'âge de dix-huit ans et au-dessus et, du premier au dernier, ces malheureux furent livrés au supplice. « En telle maison, raconte l'historien Pierrefleur, furent pris et pendus le père et le fils, que c'estoit grosse pitié de voir. Les deux, qui firent l'homicide s'enfuirent et, par ce moyen, furent sauvés ». Nous ne serions point surpris que cette terrible exécution eut contribué pour sa part à donner naissance au proverbe vaudois : *Dur comme la justice de Berne* » (1).

Ce texte est emprunté à un auteur suisse et protestant, que l'on ne peut taxer d'exagération, d'autant qu'au cours de son ouvrage il montre une grande sympathie pour la noble famille d'Allinges-Coudrée.

Les deux pauvres pendus dont les corps se balançaient aux fourches patibulaires des seigneurs de Coudrée au Crêt de Pontbon, montraient à la population terrifiée qu'il n'y avait qu'un seul et cruel maître.

En 1539, Dominique d'Arlod et Dominique Dentant de Genève cèdent à Magnifique seigneur François d'Allinges, Seigneur de Montfort, les trois-quarts d'une pose de vigne au territoire de Chergioz (Inv. n° 23).

La même année son oncle Pierre, qui n'aimait pas les Bernois, quitta Coudrée. Il fit son testament à Mar-

(1) Une famille de Savoie amie de Genève: Les d'Alinge, par Théodore Claparède. A. Jullien, édit., Genève 1906, p. 19 et 20.

tigny (1539) disant qu'il partait pour les pays étrangers, et nommait héritier son neveu François-Boniface. En 1540, Noble François d'Allinges, Seigneur de Montfort, procureur de Noble Pierre d'Allinges, Seigneur de Coudrée, son oncle, passe albergement à Jean Forestier, des biens et héritage de Sylvestre Forestier (Inv. n° 207). François de Montfort dit d'Allinges (sic) Seigneur de Coudrée, Savier et la Rochette, reconnut tenir en fief noble des Seigneurs de Berne (1545), le château de Coudrée et la terre en dépendant (Inv. n° 33).

Revenu au pays en 1548, Pierre d'Allinges dut aussi passer reconnaissance, en faveur de Berne, pour bois et forêts de Perrignier, en s'obligeant à porter la bannière du Château-Neuf d'Allinges, sous laquelle s'assemblait chaque année la jeunesse pour s'exercer aux évolutions militaires (Inv. n° 81a).

En 1549, François d'Allinges fait un accord avec noble égrège François Quisard de Massongy au sujet d'une maison et une vigne à l'*Estrat* dit au Sergioz, livrées par le dit Quisard (Inv. n° 27).

La même année il alberge à François Pittet de Chavannex, l'échute de Jean Cucuz le jeune, de Chavannex (Inv. n° 71) (1).

Il était en ce moment en procès avec les syndics de la ville de Thonon, comme procureur de Pierre d'Allinges, Seigneur de Coudrée, son oncle. Il s'agissait de la vente du poisson dont cette ville prétendait avoir le droit exclusif de faire l'acquisition, en vertu de ses franchises. Les pêcheurs soutinrent ses prétentions et leurs intérêts, en faisant mention de la *grande pauvreté et stérilité du pays*. L'invasion étrangère avait ruiné la plaine. François d'Allinges-Montfort s'appuyait sur une reconnaissance de Jean de Nernier et

(1) Inventaire d'Allinges et Archives Marcet.

d'Henri d'Allinges, de l'an 1340, où se trouvait spécifiée, *la queste de Coudrée*. Il eut gain de cause, et fit décider par le bailli bernois, Georges de Vingarten, que lui et les pêcheurs de Filly-Sciez passeraient les premiers, le bailli ensuite, et Thonon en dernier lieu (18 février 1549).

François d'Allinges, niveleur de l'époque, ne voulait cependant pas émanciper les hommes de ses fiefs. Comme le fameux Froment, devenu ministre de Massongy, il ne sut qu'augmenter par son insolence, la dureté des formes féodales, et pressurer ses sujets par des subhastations, dont les archives nous ont conservé des traces (1). La confiscation et le pillage semi-officiel des biens des catholiques n'étaient-ils pas à l'ordre du jour ? (2)

L'oncle Pierre l'Hermite reparaît en 1550. Jean et Pierre Lancéy échangent avec lui une *dignère* de terre et vigne au territoire de l'*Estral,* contre une pose de terre au village de Sciez (Inv. n° 96).

Dès 1548, François d'Allinges avait demandé à l'autorité bernoise de lui abandonner les fiefs et domaines directs affectés à une fondation faite par la famille de Cervens à l'église du Lieu. L'héritage des Nobles de Cervens et ses charges étaient échus en entier aux Nobles d'Allinges. Le 24 mars 1552, le bailli de Chablais, Adrien de Baumgartner, au nom des redoutés seigneurs de Berne, fit droit à sa requête, sous certaines réserves toutefois, insérées dans l'acte. L'année suivante amena la réalisation de ses vues intéressées qui semblent avoir été celles de la plupart de ses ancêtres. Il reçut des seigneurs de Berne, en échange de

(1) En 1550 autre albergement à Claude Perrod de Chavannex pour les biens tombés en échute par le décès de Louise Perrod (Inv. n° 67).

(2) C'est à Coudrée que se trouve l'une des cloches de Sciez, le 8 novembre 1598.

la co-seigneurie d'Allinges et par adjoinction au fief noble et franc d'Allinges-Coudrée, un certain nombre d'hommes, hommages, rentes, censes, tributs, revenus annuels, laods, rentes à échuttes et fiefs, appartenant jadis à l'abbaye de Filly, dans un rayon déterminé. Il acquit aussi les édifices, bâtiments, cours et granges du monastère, avec deux poses de terre adjacentes, au prix de 50 écus d'or d'introge, et sous la charge d'y réserver une habitation convenable au diacre, d'entretenir l'église de l'abbaye et ses deux chapelles latérales (12 janvier et 20 mai 1553) (1); et tout cela avec omnimode juridiction, haute moyenne et basse. Par acte du 2 août 1554, il obtint encore, de Berne, à titre d'échange, sur les possessions du monastère, vingt-quatre poses de bois situées à la Milliaz, et soixante autres en Forel, contre les forêts des Vuardes et de la montagne de la Creusa. La même année, nouvel échange en sa faveur avec Bernard Marcet, ministre protestant de Margencel, concernant un *chenevier* et *curtil* enclavés dans les murs de clôture de l'abbaye (Inv. n° 103) (2).

Le Seigneur de Coudrée s'enrichissait tous les ans; en 1558, il put donner six mille florins de dot à sa fille Marie qui épousait François de Gumoens, Seigneur de Biolley.

En 1569, c'est une nouvelle subhastation au préjudice de Jacques Jossel dit Mermin, auquel noble Fran-

(1) Le 5 octobre 1644, Isaac d'Allinges prétendait que les Bernois s'étaient réservés le seul chœur de la dite église, avec deux chapelles aux côtés du dit chœur (Inv. n° 32). François d'Allinges est qualifié de Seigneur de Montfort, Vuillerens et Coudrée.

(2) En 1553, albergement passé par Noble François d'Allinges, Seigneur de Coudrée, à Jaquemoz Plassat de Séchex d'une pose de terre au territoire de Songy (Inv. n° 42).

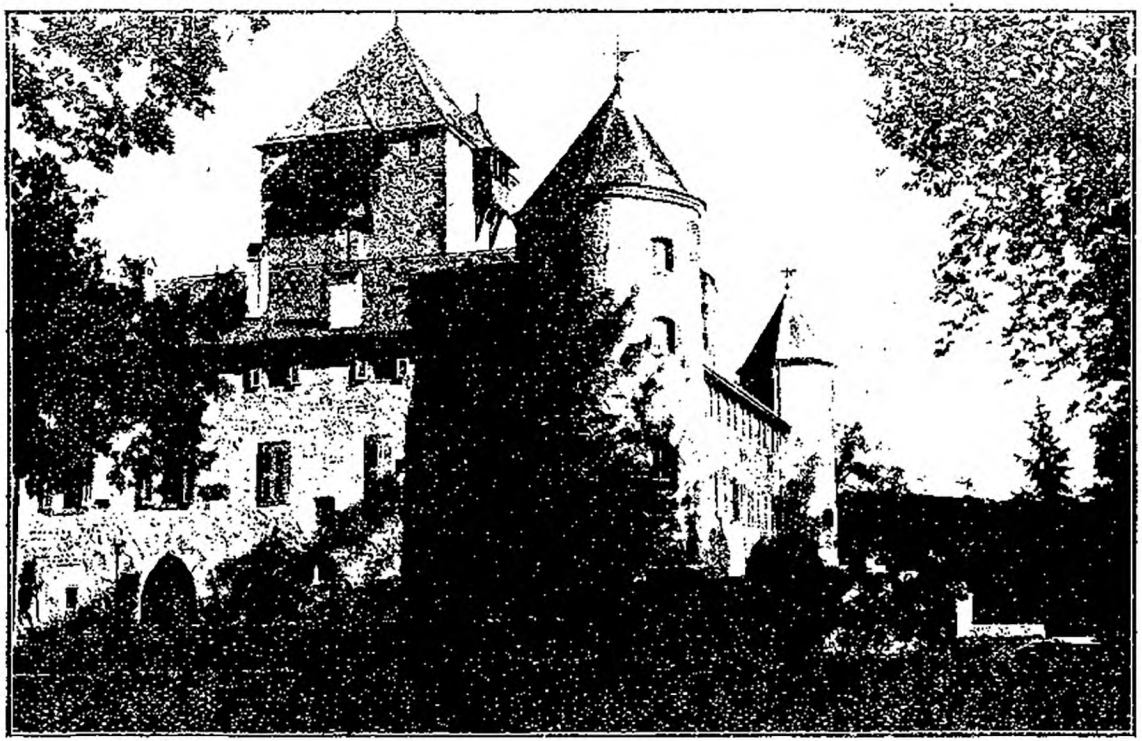

Le Château de COudrée.

çois d'Allinges enlève plusieurs pièces de terre à Prailles (Inv. n° 97).

Le 29 juillet 1580, son fils Bernard d'Allinges, Seigneur de Colombier rachetait, des enfants de Claude Baudichon de la Maisonneuve, le domaine de la Tour de Marignan, au prix de mille huit cents écus d'or, outre quatre cents autres, dûs à son Altesse, est-il dit, à cause de l'abbaye de Filly.

Au moment de sa mort, arrivée en 1581, François d'Allinges dit de Montfort se trouvait possesseur d'une fortune considérable « témoin les vingt-deux terres qu'il distribua à ses trois enfants : Pierre, Bernard et Marie » (1).

LE CHATEAU DE COUDRÉE DÉMANTELÉ

Par le traité de Lausanne, le Chablais fut rendu au Duc de Savoie, et évacué par les Bernois en 1567. Les Suisses conservaient le Bas-Valais et le Canton de Vaud; Thonon resta définitivement capitale du Chablais.

Le glorieux Emmanuel-Philibert de Savoie releva l'autorité ducale, organisa l'administration, la justice, l'armée et les finances. Dès 1561, il avait pris soin d'effacer les dernières traces de servitudes réelles et personnelles : taillabilité et main morte, au profit des populations des campagnes en les déclarant rachetables.

Dans le Chablais il restreignit les privilèges des seigneurs d'autant plus qu'ils restaient protestants. A

(1) Léonard Baulacre. *Mém. sur les comtes d'Allinges*, 1747.

Sciez ce fut la fin du pouvoir administratif des Seigneurs de Coudrée.

Les anciens bailliages furent remplacés par la division en Provinces. Les gouverneurs-commandants de provinces relevaient d'un gouverneur général de la Savoie résidant à Chambéry. Ils réunissaient les pouvoirs politique et militaire. Au-dessous d'eux, les juges-mages s'occupaient, en dehors de leurs fonctions ordinaires, de l'administration proprement dite. Au dernier rang, les châtelains aussi agents civils et militaires virent leurs fonctions amoindries; ils se recrutaient dans la bourgeoisie, et non dans la noblesse.

Quant à l'administration de la justice, qui avait donné lieu à tant de débats entre les Seigneurs de Coudrée et l'abbaye de Filly, Emmanuel-Philibert la réforma complètement. Il organisa une hiérarchie de tribunaux à quatre degrés : les châtelains, dont la compétence se bornait aux litiges de moindre importance; les juges ordinaires des villes ou des terres connaissant la plupart des affaires au civil et au criminel; on pouvait en appeler ensuite aux juges-mages du chef-lieu de Province, puis au Souverain Sénat de Savoie.

Par suite de nouvelles guerres contre les Suisses, le château de Coudrée allait perdre aussi sa situation de place forte.

La forteresse de Coudrée agrandie et complétée depuis la construction primitive du XIIIme siècle, présentait sa face nord-est, protégée par un endiguement de blocs de serpentine de grandes dimensions, battu par le lac. Une ouverture couverte en arc, permettait de retirer les embarcations dans la cour. Sur les trois autres côtés, le château était séparé de la terre ferme par un fossé très large, dont le mur de contrescarpe a été retrouvé.

Au XVIme siècle, fut percée la grande porte du nord-

ouest avec la petite poterne voisine. On construisit un escalier à vis, pour remplacer les échelles et les escaliers de bois qui donnaient accès aux étages du donjon et de ses dépendances. Une enceinte basse, flanquée de quatre bastions cylindriques, enveloppa entièrement le château, diminuant d'un tiers la largeur du fossé primitif.

En 1590, les Genevois, en guerre avec le duc Charles-Emmanuel le Grand, successeur d'Emmanuel-Philibert, envahissent le Chablais. Veigy est pris; les gens de Douvaine, au nombre de trois cents, résistent aux Genevois, ils tuent le capitaine La Guiche et plusieurs soldats, font des prisonniers qu'ils conduisent au château de Coudrée alors occupé par les soldats du Duc de Savoie (25 mai). Mais les cavaliers genevois reviennent en force le 20 septembre, ils pillent les hameaux environnants, emmènent « force bestail et quelques prisonniers ».

Bernard et Pierre d'Allinges-Coudrée, qui habitaient alors le pays de Vaud, se prévalurent de leur qualité de Bourgeois de Berne pour réclamer les bons offices du gouvernement de cette république et obtenir que leur château-fort de Coudrée ne fut point dévasté. Le 10 novembre 1590, le Conseil de Berne écrit à celui de Genève : « ..... vu la requeste... des Noble et puissant Pierre d'Allinges, Sr de Coudrée... et le Sr de Colombier son frère... pour préserver les maisons qu'ils peuvent avoir rière Chablaix... nous vous prions bien affectueusement que si tant est l'ennemi se prevaille de leurs maisons pour vous incommoder et que vos gens de guerre entreprennent de deschasser les ennemis des dites maisons et le succes réussie à leur souhait, vous plaise, pour l'amour de nous et pour le debvoir particulier qu'avons aux dits frères et de ce qu'ils ne se sont jamais servi de leurs moyens contre vous, donner ordre vers vos chefs, capitaines et gens de guerre, que

les maisons de nos dits bourgeois et vassals ne soyent par eux bruslées ny ruynées. Ce que reputerons avoir été fait à nos membres et en telle qualité nous offrons le recognoistre es endroits qui s'en presenteront et le dit suppliant et son dit frère ne manqueront a se revencher de telle speciale grace et faveur par tous les moyens possibles » (1).

Le Conseil de Genève envoya immédiatement à Coudrée quelques compagnies de soldats pour chasser de ce château les Savoyards qui l'occupaient. Mais des éclaireurs qui précédaient le petit corps expéditionnaire ayant fait prisonniers un enseigne, un sergent et deux hommes, apprirent d'eux que « le capitaine Caesar » tenait encore la place « avec septante soldats et vivres et bestail ». Le détachement genevois n'étant point muni d'artillerie, cette garnison était plus que suffisante pour le tenir en échec; aussi, voyant que celle-ci faisait bonne contenance et refusait de se rendre, les assaillants prirent le parti de se retirer et regagnèrent Genève le lendemain (2).

Quelques semaines après cette expédition infructueuse, on vit se produire un singulier incident. Le gouvernement genevois reçut de la femme d'Antoine d'Allinges, Esther d'Haraucourt, dame de Servette, la demande de ne point s'opposer au démantèlement du château de Coudrée; croyant qu'elle avait qualité pour lui adresser cette requête, les magistrats genevois y répondirent favorablement (3).

Antoine d'Allinges, baron de Larringes, fils cadet de François-Boniface, capitaine de cavalerie au service de Charles IX, roi de France, avait dissipé assez promptement son patrimoine, car dès l'année 1589,

(1) Reg du Conseil de Genève, 16 novembre 1590.
(2) Reg du Cons. de Genève, 16 novembre 1590.
(3) Reg. du Cons. de Genève, 7 décembre 1590.

huit ans après la mort de son père, il dut faire discussion de ses biens. Sa femme fut-elle poussée à la démarche dont il s'agit par des sentiments d'animosité à l'égard de ses beaux-frères, les Seigneurs de Coudrée et de Colombier ? ou bien n'y eut-elle aucune part, et quelques gentilshommes de Savoie, ennemis des nobles d'Allinges, empruntèrent-ils, pour chercher à leur nuire, le nom de leur parente, à l'insu de celle-ci ? C'est que nous ne saurions déterminer (1).

Dès qu'ils eurent connaissance de la démarche de la dame de Servette, Messieurs de Coudrée et de Colombier firent parvenir à Genève les plus vives réclamations « Ont este receues — lit-on dans le registre du Conseil — lettres de Messire de Coudrée, du 2 de ce mois, contenant que le Seigneur de Colombier et luy ont entendu comme la dame de Servete auroit presenté certaines requestes à Messieurs tendantes à ce qu'ils ne voulussent donner aucun empêchement de démolir et ruiner les murailles du chasteau de Coudrée et le demanteler, donnant entendre qu'il estoit consentant que le dit demolissement se fit et que, par ce moyen, le baron d'Hermance feroit oster et lever la garnison qui y est. Il n'a peu de moings que d'avertir Messieurs que son frère et luy ont entièrement ignoré cela et que ce sont prattiques subtilement inventées et forgées par les ennemis jurés de leur mayson qui ne tachent rien plus que de démolir et ruiner le dit Coudrée par envye et ambition. Par quoy ils supplient très humblement Messieurs que, suyvant la bonne affection dont il a plus toujours les honorer, sur quoy ils se sont toujours reposés et assurés mesmes en contemplation des lettres de recommandation de Messieurs de Berne, il leur plaise ne vouloir aucunement

(1) Théodore Claparède. Les d'Alinge. Genève 1906.

consentir au démolissement et degast de la dite mayson et murailles d'icelle » (1).

Les Genevois reçurent des renforts amenés de France par Sancy. La ville de Thonon fut prise et saccagée par les troupes du capitaine Guitry en février 1591. Coudrée et sa petite garnison résistèrent encore vaillamment, mais tout le Chablais étant occupé, le château dut être évacué (2). Outre la cruelle soldatesque suisse qui dévastait nos campagnes, Sancy amena trois régiments d'albanais qui firent terriblement souffrir les populations. Le château de Coudrée fut démantelé, mais non entièrement détruit, l'enceinte du XVIme siècle avec ses quatre bastions fut incendiée et démolie.

Le célèbre graveur français Chastillon, donne une vue du château en ce temps, qu'il intitule : *Coudria, château de remarque sur le lac de Léman.*

Le fils aîné de François d'Allinges, nommé Pierre, qui lui avait succédé en 1581, comme Seigneur de Coudrée, ne laissa pas de postérité et le fief revint à son frère Bernard, Seigneur de Colombier. Bernard fut comme son père un zélé protestant, il avait épousé en 1563, Françoise de Mionnax, qui eut pour dot les terres de Beauregard, Ballaison et quelques autres.

LES DERNIERS BARONS ET LES MARQUIS DE COUDRÉE.

Bernard d'Allinges, baron de Coudrée, tout en restant protestant, passa reconnaissance au Duc de Sa-

(1) Reg. du Cons. de Genève, 23 décembre 1590.
(2) Ibid., 4 mars 1591 : « Estant proposé qu'il n'y a persone à Coudrée a este arresté qu'on parle à Messieurs de Quitri et de Sancy pour y mettre garnison ».

voie pour ses fiefs de Coudrée et de Servette en 1606 et 1611.

De son mariage avec Françoise de Mionnax, il n'eut qu'un fils, Isaac d'Allinges, né le 21 novembre 1578, à Beauregard. Ce nouveau baron de Coudrée vécut la plupart du temps à Genève. Nous avons vu qu'il vint témoigner lors d'un différend survenu en 1643 entre les Barnabites de Thonon et le curé de Sciez au sujet des anciens droits de l'ex-abbaye de Filly. Il fut heureux d'apporter son appui pour empêcher la reconstitution de cette maison religieuse. Il se montra satisfait de l'édit de main-levée des bénéfices du Chablais; la Tour de Mariniens n'était demeurée propriété de sa maison qu'en vertu du traité de paix conclu entre le duc et Berne. Mais plusieurs autres acquisitions de François d'Allinges furent rendues comme anciens biens d'église, entre autres, les bâtiments de l'abbaye de Filly, avec deux pièces de terre adjacentes.

C'est pourquoi, abandonnant Genève, où il s'était retiré et où il devait mourir dix ans plus tard, nous apprenons que « par devant Claude Ducrest, commissaire, aurait comparu le 5 octobre 1644, au lieu de Massongier et dans la maison d'honorable Nicolas Quisard, Illustre Seigneur, Messire Isaac d'Allinges, baron de Coudrée, Vullerens, Ballaison, *Seigneur de Filly*, Beauregard, Servette, Montfort, etc..., lequel estant informé qu'à requeste de Rd Messire Jean Gaspard Séraphin, chanoine de Genève et curé de Sciez et Filly et Chavannex ses annexes, nous procédions au faict de l'enqueste qu'il pretend de rapporter contre les Révérends Pères Barnabites de Thonon sur sa paisible possession des revenus dépendants de la dicte cure de Sciez et des annexes à icelle cure de Sciez, à l'exclusion de la possession qu'en prétendent les dicts Révérends Pères, comme aussi sur la juridiction de la jadis abbaye de Filly. Afin que rien ne se passe

en la formalité du dict procès en son préjudice, ayant eu notice que les dicts pères se veulent approprier par usurpation la qualité d'*abbé et seigneur du dit Filly*, déclare qu'il s'oppose et empesche à l'usurpation et appropriation des dicts titres d'abbé et seigneur du dict Filly pour n'avoir aucun droit en la dicte seigneurie ny dans l'église de la susdite abbaye pourpris et bastimens d'icelle. Icelle luy ayant été baillée par eschange en et contre la conseigneurie d'Alinge ce ancien patrimoine du dict seigneur comparant ce que les dicts Révérends Pères ne peuvent ignorer, ny attenter contre le dict eschange a été résservé le seul chœur de la dicte esglise avec deux chapelles aux costés du dict chœur qui furent remis au feu Seigneur Claude de Blonay, premier curé de Sciez et de ses annexes Filly et Chavanex, pour y exercer les fonctions pastorales, le dict seigneur soit le feu seigneur son père ayant à ces fins relasché au dict Seigneur de Blonay et successeurs aux susdits bénéfices deux pièces de terre jointes et contigues au cimetière du dict lieu pour jardin et chenevier du dict curé et de ses successeurs, de mesme que ses dicts prédécesseurs l'avaient octroyé aux ministres establis au dict lieu p^{r} l'instruction de leurs subjects. Ensuite de quel relaschement et concession tant le dict Seigneur de Blonay, que les dicts sieurs ses successeurs curés du dict Sciez et annexes ont jouy des dicts biens et possédé le dict chœur de la dite esglise comme a faict et faict à présent le dict Seigneur Séraphin curé comme dessus à l'exclusion de tous et sans contredicte de personne, du moins qu'il en aye eu notice jusques icy. Et au quel sieur de Blonay et successeurs en la qualité prédicte il a faict continuellement payer la cense de vingt escus d'or sur ses revenus de la terre de Marignans. Déclarant le dict Seigneur de Coudrée qu'au cas que les dicts révérends pères Barnabites persisteraient à s'attribuer la dicte

qualité d'abbé et seigneur de Filly, outre l'opposition que cy dessus y a formé il requiert l'adjonction des seigneurs généraux et patrimoniaux qui le doivent maintenir dans la jurisdiction de la dicte Seigneurie et abbaye sans contredicte de personne et privativement aux prétentions des dicts Révérends Pères Barnabites; requérant qu'il vous plaise d'insérer le présent acte dans notre procès-verbal de la dicte enqueste ».

Il y eut enquête contradictoire en 1645; les débats ne furent pas longs. Une ordonnance de Charles-Auguste de Sales (1646) donna raison au curé de Sciez et au baron de Coudrée, que la résurrection de la paroisse et juridiction de Filly entre les mains de nouveaux moines avait un moment empêché de dormir !

Isaac d'Allinges fut charitable, il fit des legs considérables aux pauvres de sa seigneurie de Vuillerens au Pays de Vaud, à ceux de ses terres de Chablais, sans oublier ceux de Genève, sa patrie adoptive où il mourut, sans enfants, le 7 juin 1654, en son hôtel de la rue Verdaine.

Coudrée passa alors à Noble Jacques d'Allinges, fils de Josué, baron de Larringes, fils d'Antoine, lequel était le troisième fils de François-Boniface d'Allinges dit de Montfort.

Le 24 février 1655, S. A. R. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, érigea en sa faveur Coudrée en Marquisat. Par son mariage avec Henriette de la Chambre de Seissel d'Aix, il hérita encore du marquisat d'Aix. Il s'intitulait : Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée et d'Aix, comte de Langin et de l'Heuille, baron de Larringes et d'Apremont, seigneur de Greysier, la Rochette en Chablais, la Rochette en Savoie, Publier, Chevenes et les Choseaux, Servette, la Cour, Montfort en Genevois, colonel du régiment de Montferrat et lieutenant-général des armées de Son Altesse Royale.

Il fit admirer ses talents militaires en obligeant les Turcs à lever le siège de Comorn en Hongrie.

Joseph-Marie, son fils, devint encore Général de cavalerie, puis commandant-général du duché de Savoie en 1713, il remplit aussi la charge d'envoyé extraordinaire de la cour de Turin à Vienne, à Paris et à Londres. Il épousa (1677) Françoise Deschamps, fille de Noble Nicolas Deschamps, baron de Juifs de Rochefort et de Louise Balland.

Son fils *François-Louis-Emmanuel,* comte d'Apremont, parvint aux dignités de vice-roi de Sardaigne et de lieutenant-général des armées sardes ; il fut mortellement blessé à la bataille de Campo-Santo, qu'il gagna sur les Espagnols en 1743. Il avait testé le 22 février 1743, en faveur de Noble Louis-Hyacinthe, son frère, chevalier de Malte qui mourut sans postérité.

Mais le marquisat de Coudrée revint à son frère aîné *Jacques d'Allinges,* né le 17 octobre 1679, qui épousa Marguerite Prospère Maréchal de Duing de la Valdisère. Il testa le 23 août 1753 étant, dès 1720, chevalier de justice de Sa Majesté et cornette des Gardes du Corps. La sœur du dit Noble Jacques d'Allinges fut mariée à Noble Jean-Baptiste Costa, marquis de Beauregard.

Dans le cadastre de Sciez, dressé en 1731, le Marquisat de Coudrée figure pour 2008 journaux 9 toises 10 pieds carrés de biens féodaux.

Le châtelain chargé de l'administration féodale était choisi par les marquis de Coudrée, et approuvé par l'intendant de la Province. C'était en général un notaire de l'endroit.

Mais la charge de la perception des censes et revenus, dépendant du fief de Coudrée, était louée au plus offrant.

Voici les noms des « *Fermiers et Receveurs des Censes* » du fief de Coudrée :

Brélaz, 1702-1704.
Charles de Frians, 1706.
Descolles, 1710-1716.
Buat, 1717-1721.
Gréc, 1724-1726.
Rieux, 1727-1736.
Vaudaux, 1738-1745.
De Marclay, 1745.
Charmot, 1746-1755.

Joachim-Joseph d'Allinges, fils de Jacques, marquis de Coudrée, Lullin, Ternier, etc., etc., né le 24 juillet 1735, épousa Marianne de Saint-Germain (sœur de la comtesse Duc) dont il eut :

François-Joseph-Prosper-Gaëtan d'Allinges, né le 4 décembre 1761, fut chevalier Grand-Croix des Ordres de S. M. le Roi, brigadier-général honoraire de cavalerie, écuyer de la reine Clotilde, femme de Victor-Emmanuel IV et sœur de Louis XVI. D'après la tradition, un de ses parents par alliance, le comte Victor Alfiéri serait venu résider durant quelques années au château de Coudrée, vers la fin du XVIIIme siècle. Le comte Victor Alfiéri, le premier poète tragique de l'Italie (1749-1803), auteur de *Marie Stuart, Mérope, Timoléon,* du traité *De la Tyrannie,* etc..., avait épousé en 1788, la comtesse d'Albany dont l'influence le fixa sérieusement au travail.

Cette femme célèbre, née Louise-Marie-Caroline Princesse de Stolberg-Gedern (1753-1824), avait d'abord épousé, en 1772, le prétendant anglais Charles-Edouard Stuart dit le *comte d'Albany* (1720-1788), petit-fils du roi Jacques II. Elle le quitta à cause de ses brutalités et de son ivrognerie, et vécut alors avec le poète Alfiéri qu'elle épousa après la mort du Prétendant.

Ce serait à Coudrée, dans ce lieu si bien fait pour le calme et la paix, où il abritait ses amours avec la comtesse d'Albany, qu'il aurait écrit son pamphlet : *Misogallo* contre la France révolutionnaire.

Le marquis François-Joseph-Prosper-Gaêtan d'Allinges mourut célibataire, et *ab intestat*, le 25 février 1840, dans sa soixante dix-neuvième année (1).

L'enterrement eut lieu avec toute l'ancienne pompe seigneuriale. Un des vieux gardes de Coudrée, le père Joseph Fantin, alors tout enfant, avait suivi le convoi; il aimait à rappeler que tous les assistants avaient reçu un coupon d'étoffe noire qu'ils portaient en signe de deuil et dont ils firent ensuite des vêtements. Les restes du Marquis reposent dans l'église de Sciez, sur le territoire de cette ancienne Seigneurie de Coudrée qui, durant six cents ans, avait appartenu à sa famille. Il serait possible en vidant l'ancienne crypte où son corps se trouve, des débris qui l'obstruent, de rétablir cette antique nécropole de Sciez dans son style primitif, qui intéresserait certainement l'histoire de l'art savoyard au moyen-âge.

Les biens du dernier marquis de Coudrée passèrent à ses cousins germains survivants, le comte Charles Duc et la comtesse Ricci de Saint-Paul.

Le marquis Alfiéri de Sostegno, le comte Moffa de Lisio, et le comte Girodi de Monasterolo ont hérité ensuite de la comtesse Ricci leur tante et du comte Duc leur oncle.

(1) Les armoiries de la Noble famille d'Allinges étaient : « *De gueules à la croix d'or* »; tenants : deux lions d'or; cimier : une licorne issante d'argent; cri de guerre: *Allinges !*; devise : *Sansvarier.*

CHAPITRE IV

L'Abbaye de Filly.

Nous avons vu au chapitre premier que le nom de Sciez est cité pour la première fois à l'occasion de la donation de la mense de Filly au diacre Tibold.

De notre ouvrage intitulé l'*Abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage* (1), nous extrayons les renseignements ci-après, qui se rattachent à l'histoire générale de la commune de Sciez.

Au nord-ouest du chef-lieu de Sciez, la campagne abaisse insensiblement ses replis de gazon arrosés par les eaux des nants de Marignan, de Prailles et du Vion, jusqu'à la limite d'un bois de chênes.

En ce lieu solitaire s'élevait autrefois la riche abbaye de Filly dont plusieurs générations de religieux, civilisateurs et bienfaiteurs de la région, reposent sous le linceul verdoyant des prairies.

Il y a un demi siècle, quelques vagues ruines rappelaient encore le pieux édifice, dont plus rien ne subsiste aujourd'hui. Un seul chapiteau, recueilli par M. Vuarnet et conservé au Musée de Thonon, a échappé à l'action destructive du temps (2).

L'historien Besson, écrivant en 1759, déclarait d'après une lointaine tradition, que « l'abbaye de Filly

(1) Tome VII des Mém. et Doc. de l'Académie Chablaisienne.

(2) Acad. Chabl., t. XXXVIII, p. XLIV.

fut fondée par les rois de Bourgogne et d'Arles ». Les rois du second royaume de Bourgogne eurent une prédilection spéciale pour l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, et Rodolphe Ier alla s'y faire couronner en 888. Il ne faut pas s'étonner si ces souverains voulurent lui donner une nouvelle extension en confiant à ces religieux la nouvelle abbaye qu'ils voulaient établir dans leurs terres du bord méridional du Léman.

Le célèbre monastère du Vallais peut, en effet, revendiquer des droits de paternité sur celui de Filly; car c'est par une concession spéciale, faite à l'un de ses chanoines que se créa ce second établissement.

Ce fut donc au début du XIme siècle que Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice d'Agaune, avec le concours de Burchard, évêque d'Aoste et prévôt du même monastère, firent, du consentement de Rodolphe III, roi de Bourgogne et de sa femme Ermengarde, des concessions de terre au diacre Tibold, chanoine de Saint-Maurice, ainsi qu'à ses trois fils Durandus, Hermannus et Stevilius. Au nombre des biens cédés, figure au comté de Genevois une mense, au fisc de Sciez, au village appelé Filly; tous les autres sont dans le vieux Chablais, *in capite lacensi;* on y remarque Evionnaz, Ollon, Saillon, Mont-Salvan, etc...

L'abbé de Saint-Maurice était le frère du roi Rodolphe III, et la reine Ermengarde avoue, dans une donation de la même époque au prieuré de Talloires, que c'est sous l'empire de la terreur causée par la crainte de la fin du Monde annoncée pour l'an 1000, que ces pieuses fondations eurent lieu !

Veuf, selon toute apparence, le diacre Tibold, ou l'un de ses fils, et peut-être tous ensemble, s'occupèrent d'édifier à Filly une *cella.* Grâce à la fertilité du sol, au charme du site, et aux donations des seigneurs des environs, cette première construction devait devenir rapidement un prieuré, puis une abbaye.

L'église jointe au prieuré fut dédiée à Sainte Marie, elle devint plus tard paroissiale. Les bâtiments étaient construits à 800 mètres au nord-ouest de la *villa de Fillez,* soit le village de Filly, sur les bords enchanteurs du Vion, ruisseau assez abondant qui descend de la colline de Boisy, pour se jeter dans le lac entre Excenevex et Coudrée.

Les chanoines devaient être au nombre de huit, d'après la fondation primitive. On dinstinguait parmi eux : le prieur, au-dessus duquel il y eut bientôt un abbé, le sacristain et l'économe. Ils étaient vêtus d'une aube blanche qui descendait jusqu'aux talons, d'un mantelet ou aumusse qui leur cachait les épaules, et par dessus, d'une chape noire fendue par devant à laquelle était attaché un capuce ou capuchon pour se couvrir la tête.

Anselme, prieur de Filly, paraît comme témoin dans un acte de 1138, puis le 14 octobre 1154, il assiste à une décision importante, rendue par Amédée, évêque de Lausanne, sur les différends survenus entre l'abbaye de Mont-Joux ou du Grand-Saint-Bernard et le prieuré de Meillerie.

Un des seigneurs appartenant à l'une des plus puissantes familles féodales du Chablais, Guido, soit Guy d'Allinges, touché de la piété des religieux de Filly, alors paraît-il, admirés des nobles et des serfs du pays, fit en 1155, une importante concession au monastère. Du consentement de sa femme Agathe, il donna à Anselme, prieur, et à ses chanoines, son fief de Sciez (*Seurti — Siaci ?*), tel que l'avait possédé Giraud de Massongy. Ce fief s'étendait entre Filly, le lac, le Foron et le Vion, et comprenait un bois voisin du couvent et un second que Martin Galléa tenait des religieux.

Le généreux bienfaiteur reçut, en retour, du prieur, la somme de 40 sols et un cheval estimé 4 livres, soit

environ 480 francs or. Giraud de Margencel et ses frères eurent 13 sols pour avoir laudé ou approuvé cette donation faite en présence de Dalmace de Ravorée et de Pierre de Sciez.

Ainsi au douzième siècle, les Nobles d'Allinges possédaient des droits féodaux sur le territoire de Sciez, où ils allaient établir au siècle suivant une de leurs principales seigneuries. Il tenaient ces droits des nobles de Massongy, peut-être par suite d'héritage ?... ou d'achat; et ce fief dépendait, en partie tout au moins des nobles voisins de Margencel et touchait à ceux des familles de Ravorée et de Sciez.

Par cette donation, Guy d'Allinges procurait la première extension de l'abbaye de Filly sur une bonne partie de la future commune de Sciez, et ses descendants ne purent en éloigner les religieux qu'à l'avènement du protestantisme. Au point de vue administratif et juridique, ce fut très heureux pour la population qui, par ce partage des influences, évita, à travers tout le moyen-âge les abus inhérents à l'autorité sans contrôle d'un seul seigneur féodal.

Le 7 mars 1180, nous voyons figurer comme témoin, un chanoine de Filly, nommé Dalmace de Ravorée.

Un conflit s'ouvrit entre Nantelme, évêque de Genève et le couvent du Grand-Saint-Bernard, au sujet de quelques églises contestées, parmi lesquelles celle de l'abbaye de Filly. Une transaction intervint et fut signée à Thonon, en 1191, par l'entremise des évêques de Maurienne, de Sion et d'Aoste, et des abbés Guillaume de Saint-Maurice et Guillaume d'Abondance.

Les églises de Meillerie, de Marin et de Thollon, sont laissées à la maison du Grand-Saint-Bernard qui reconnaît les tenir de l'évêque, moyennant une redevance annuelle de vingt sols. Elle conserve aussi celles de Brenthonne, de Vinier et de Saint-Loup. Le Chapi-

tre aura l'église de Lugrin. En revanche, l'abbaye de Filly est adjugée à l'évêque de Genève (1).

L'évêque Nantelme (1185-1206), bienfaiteur insigne du monastère de Filly, l'éleva à la dignité d'abbaye; on ignore la date précise de cette transformation qui devrait être placée entre 1155 et 1191. Dès cette époque l'abbaye de Filly dépendit directement de l'évêché de Genève.

Vers 1200, Nobles Humbert et Jacques de Ravorée, dont le château-fort se dressait sur un promontoire dominant le lac Léman, à deux pas de Filly, entre Excenevex et Yvoire, cèdent les dîmes, qu'ils possédaient à Filly, à l'abbaye d'Aulps. Leurs ancêtres avec ceux des sires d'Allinges avaient été les premiers fondateurs de cette dernière abbaye (1094).

Bientôt l'abbaye d'Aulps eut des propriétés importantes et des droits féodaux dans les paroisses limitrophes de l'abbaye de Filly : à Chavannex, à Excenevex, à Sciez, à Filly même.

Ainsi enveloppée de toutes parts par les bienfaits et les possessions de cette maison, dominée par son esprit qui entraînait dans son cloître les fils des plus nobles familles chablaisiennes, l'abbaye de Filly ne devait pas tarder, semble-t-il, à subir son ascendant et sa juridiction.

Aimon de Grandson, deuxième successeur de Nantelme sur le siège épiscopal de Genève, voulut-il user de son autorité pour substituer les bénédictins aux chanoines réguliers de notre monastère. Mais les chanoines de Genève, qui possédaient aussi quelques droits sur notre couvent, en chassèrent les nouveaux venus. Ce que voyant, l'Evêque, par acte du 7 novem-

(1) L'étude de ce document n'explique ni les causes du conflit, ni celles de sa solution à l'amiable, et il est très difficile d'apprécier la portée des motifs qui mirent l'abbaye de Filly entre les mains de l'évêque.

bre 1223, soumit entièrement l'abbaye de Filly à l'abbaye d'Aulps, en lui cédant tous les droits qu'il pouvait avoir sur elle.

Nos chanoines réguliers de Saint-Augustin n'acceptèrent pas de bonne grâce cette juridiction du monastère des Alpes, car c'était échanger leur règle si douce contre une autre beaucoup plus sévère. Aussi, le 2 juin de l'année suivante (1224), se soumettaient-ils à l'abbaye d'Ainay.

Le célèbre monastère d'Ainay à Lyon, jouissait au XIIIme siècle, d'une certaine influence en Chablais. Les prieurés bénédictins de Saint-Jean de Genève, de Thonon, de Bellevaux et nombre d'églises du diocèse en dépendaient. Ce fut le prieur de Filly, Boson qui jura obéissance à l'Eglise d'Ainay. Combien de temps dura ce nouvel ordre de choses ? Nous ne saurions le dire faute de documents. Mais, il paraît probable que cet événement ne s'accomplit pas sans une vive résistance de la part du Chapitre de Genève, si toutefois il s'accomplit.

*Guillaume Ier*, abbé (1233-1251). — L'abbé Vullierme ou Guillaume assista, en 1233, au vidimus d'un acte relatif à l'abbaye d'Aulps, et mit son sceau à une vente faite en faveur de l'abbaye d'Abondance, en 1237, par Béatrix de Greysier, veuve d'Henry d'Allinges. Cette dernière, la même qui prit en fief Coudrée, appartenait à la maison de Faucigny.

Il soutint avec énergie les droits de l'abbaye de Filly contre le prévôt de Mont-Joux. Celui-ci avait cédé jadis, au chapitre et au monastère de Filly, la grange de *Camerata*, moyennant la redevance annuelle de six octanes d'huile et de six livres de cire. Cette grange, située dans la paroisse de Margencel, comprenait des hommes et possessions à Jussinges, Séchex, Menaydes et Mesinges. L'évêque de Genève confirma cette convention. L'abbé Guillaume refusa de servir cette rente,

sous prétexte que ces biens étaient beaucoup moins fertiles qu'on ne l'avait assuré, et que c'était dix-huit livres de cire annuelles qu'on avait osé exiger ! Après maints débats, la cause vint par devant le pape Innocent IV, pendant son séjour à Lyon.

Celui-ci commit son chapelain, Messire Jean Astens, auditeur général des causes du palais, pour trancher la contestation, et par sentence portée au mois d'octobre 1248, le contrat fut déclaré de nulle valeur. Bien plus, le prévôt de Mont-Joux, qui l'avait passé, paraît-il, à l'insu de ses frères en religion, se vit condamné à payer quinze livres de Vienne pour les dépens, en présence de Messires Robert d'Argentio, avocat de la curie romaine, Ramald de Londres, procureur du roi d'Angleterre, et d'autres personnages de l'époque. Innocent IV confirma cette sentence par bulle du 2 des nones de novembre 1248.

On découvre d'autres actes de bienveillance de ce Pontife vis-à-vis de l'abbaye de Filly : par bulle du 9 septembre 1250, huitième année de son pontificat, il lui soumit complètement les églises de Sciez, d'Excenevex, d'Yvoire, de Perrignier, de Burdignin, ainsi que les chapelles de Nernier et de Chavannex. L'Abbé et le couvent pouvaient en prendre possession sans demander l'agrément de l'évêque diocésain. Il s'agit évidemment là des intérêts temporels, et non d'une dispense de l'institution de l'Ordinaire.

Par cette concession pontificale, l'abbaye de Filly se trouvait maîtresse, en 1250, de toute la future commune de Sciez au point de vue religieux, puisque par l'acquisition des deux autres paroisses de Sciez et de Chavannex, qui se partageaient le surplus des hameaux autres que Filly, elle portait les limites de sa juridiction du Redon au Vion et du Léman au Mont de Boisy et à Perrignier.

L'abbé Guillaume augmenta considérablement les

richesses de son abbaye. En janvier 1245, Jean, comte de Bourgogne et Seigneur de Salins en Franche-Condé, donne à Dieu, et au monastère de Sainte-Marie de Filly, à l'abbé et aux chanoines réguliers de la dite maison, une redevance annuelle de six charges de sel à prendre dans son puits de Salins. Les religieux lui promettent, en retour, un anniversaire solennel à célébrer annuellement à Filly pour le repos de son âme.

Le 31 mars 1258, Jean de Ravorée déclare avoir reçu, de l'abbé et du couvent de Filly, 160 livres genevoises pour prix des terres que lui et son père Girod possédaient dans la paroisse de Sciez, et qui portaient le nom d'albergement de Marignan. Comme quittance, il leur délivre solennellement une charte revêtue du sceau d'Agnès, dame de Faucigny. Il s'agit ici de la Tour de Marignan, hameau de Sciez, situé au pied de la colline de Boisy, à une demi lieue de l'abbaye.

Une sentence arbitrale de Jean, archevêque de Vienne, en 1258, règla les rapports de Filly avec le Chapitre de Genève, déclarant entre autres que l'abbé de Filly, serait toujours de l'*Ordre de Saint-Augustin.*

L'abbé Guillaume figure encore en 1260 dans une vente de cinq coupes annuelles de froment faite à l'abbaye d'Aulps par Noble Pierre de Jussy et dame Ambrosie, son épouse.

Henry (1260). — Autant le règne de l'abbé Guillaume fut long, autant celui de l'abbé Henry fut court, si toutefois on peut en juger par le peu de documents que les archives nous ont laissés.

On le voit, en avril 1260, assister à une inféodation. Il est probable que beaucoup d'abbés, comme celui-ci, sur lesquels l'histoire demeure muette, s'employèrent surtout au succès du ministère pastoral dans le pays, et au maintien de la discipline ecclésiastique.

Les abbés de Filly étendaient leur influence spirituelle et matérielle sur le rivage du Léman. Par des

défrichements successifs, nos laborieux chanoines multipliaient les champs, les vignes et les pâturages, dans les forêts séculaires du mont de Boisy, ou de Crépy, d'Excenevex, de Chevilly, d'Yvoire et de maints autres lieux. Par eux, ou leurs serviteurs, ils défrichaient, transportaient, cultivaient les terres, arrêtaient les inondations en élevant des digues pour faciliter l'écoulement des eaux du Foron, du Vion, et autres torrents de leurs possessions; ils creusaient des fossés et des canaux pour hâter le desséchement des terrains marécageux (1). Inutile de parler de leurs travaux littéraires, de leurs recherches savantes, et du soin qu'ils mettaient à recueillir, à conserver et à multiplier, par des copies exactes, les œuvres des grands génies des siècles passés. A Filly, comme à Abondance, à St-Jean-d'Aulps, à Bellevaux, le monastère était devenu un centre de lumière et de civilisation.

Quant aux œuvres religieuses du moine du moyen-âge, elles peuvent se résumer en quelques mots : apostolat, prières, mortifications et aumônes. L'abbaye de Filly, comme la plupart des maisons religieuses de l'époque, possédait dans ses dépendances un certain nombre de granges, sortes de métairies, exploitées par des serviteurs, sous la direction des religieux. Elles devinrent souvent des noyaux de villages et de futures paroisses. Les habitations éparses des emphytéotes, des taillables ou serfs attachés à la glèbe, se groupèrent rapidement autour des chapelles d'Excenevex, de Chavanex, desservies par des moines et plus tard érigées en paroisses.

Une transaction très importante, ménagée vers cette

(1) Les terrains si étendus dits *les Sablons*, à l'embouchure du Vion, qui allaient alors du lac jusque près du village de Filly et des Crêts, furent gagnés à l'agriculture. Il est fait mention des matériaux d'endiguement aux *Pièces justificatives* de l'Histoire de l'Abbaye de Filly.

époque par le Chapitre de Genève, entre l'abbaye de Filly et Gérold de Compey, doyen d'Allinges et curé de Margencel, nous donne une idée de cet état de choses.

Des contestations avaient surgi au sujet des limites des paroisses de Sciez et de Margencel et des chapelles voisines de Chavanex et d'Essert, et des dîmes à percevoir dans leur rayon. Gérold de Compey appartenait à la grande famille de ce nom, aussi connue par sa grandeur que par les crimes de quelques-uns de ses membres. Il était chanoine de Genève à cette époque, et l'un de ses parents, un autre Gérold, avait été official et prévôt de la même église (1226-1256); il paraissait donc bien naturel d'accepter l'arbitrage du Chapitre auquel les deux plaignants se trouvaient étroitement liés; bonne fortune pour notre abbaye que de rencontrer, en face d'un si puissant adversaire, un juge aussi indépendant. Sans parler de l'influence du doyen d'Allinges, qui tenait le premier rang dans les séances du clergé réuni en synode, ayant juridiction sur plus de cinquante églises paroissiales, Gérold de Compey devait trouver des défenseurs ardents dans ses parents du voisinage et surtout dans Gérard de Compey, dont les possessions s'enchevêtraient, à Sciez même, avec celles de l'abbaye (1).

L'église de notre monastère renfermait bien le tombeau ou l'un des tombeaux de famille des Compey, et, certainement, elle avait eu part à leurs libéralités; mais hélas ! quelle est l'amitié, même la plus intime,

(1) Gérard de Compey reconnaissait, en 1276, avec sa femme et ses deux fils, tenir en fief de Messire Vuillelme d'Allinges, chevalier, des biens à Charmoisy et à Lullin, et *tout ce qu'il possédait de l'eau du Rison à celle du Foron*, soit dans la juridiction de Coudrée, à Sciez même, et, à ce titre, il se confessa homme-lige du dit d'Allinges (Cte de Foras : *Nob. de Savoie*, Compey, II, p. 127).

qui ne se refroidisse en présence des questions d'intérêt et de rivalité.

Cependant, n'était-ce pas l'abbaye de Filly qui, sur cette colline solitaire de Chavanex ou de Boisy, avait érigé, pour ses serviteurs, un oratoire qui devint chapelle, puis église paroissiale, et qui l'avait dédiée à la Vierge Marie, à laquelle elle était dédiée elle-même ? Elle encore qui avait élevé la chapelle d'Excenevex, si remarquable par son style roman et son clocher rudimentaire à deux baies sur le chœur, et qui l'enrichit des reliques de Saint Symphorien, en y établissant un nombreux et constant pélerinage ?

Enfin, après bien des altercations — *post multas altercationes* — les deux parties, avons-nous dit, avaient accepté l'arbitrage du Chapitre de Genève, et prêté serment, sur les saints évangiles, de s'en tenir à sa décision. On demande des informations et attestations de part et d'autre, et, tous les chanoines présents étant consultés, la sentence fut rendue le 27 août 1261.

Les nouvelles limites des églises de Sciez et de Margencel et des chapelles contestées sont : *Wadum de Bez, fons de Pullie, quercus de Gevernay qui alias dicitur de Pullie, carreria que est inter Reynier et Esser per la Gotella inter unxi et minua usque ad Wes (ou Nues ?) et Unxia est de Chavanay et dessertet...* (1)

Il n'y a pas de preuve que ces limites ne sont pas, à peu de chose près, les mêmes qu'aujourd'hui.

Wadum de Bez, signifie le marais ou le gué du ruisseau. Ce point se trouve sur la rive gauche du Redon où, en 1730, existait un moulin avec foulon et battoir et dont le ruisseau d'action donna son nom, le *By,* le *Biez,* au petit terroir qui l'avoisinait et qui s'étend

(1) M. D. G. XIV, p. 53.

encore entre les deux chemins de Jouvernex à Jussy et le vieux chemin limite, qui les unit.

Fons de Pullie. Cette bonne fontaine, bien connue dans le pays, existe encore avec son réservoir couvert en voûte de four; elle est située un peu au nord de l'extrémité ouest de Jouvernex et le mas qui la suit avait gardé en 1730 le nom de *Polly*, aux n°ˢ 2220-50. La borne indiquée dans la charte ne peut guère s'entendre du réservoir même, trop rapproché du village et bien éloigné de la limite communale, mais plutôt du ruisseau ou nant de Poullier, à qui elle donne naissance.

Quercus de Gevernay. Ce chêne, appelé aussi de Pouilly, devait marquer, près du vieux chemin limite qui paraît avoir été appelé en 1570 le chemin creux ou *cros vy*, et à la naissance du nant de Choisy, l'orée de la chênaie de Jouvernex qui a donné son nom au bois s'étendant vers le sud-ouest et qui est souvent nommée dans les actes de délimitation, sous la forme *Chesnay;* c'est donc la partie orientale de la forêt de Planbois jusqu'à la Gorine.

Carreria que est inter Reynier et Esser : Cette charrière forme le dernier tronçon du chemin limite, se dirigeant du N.-O. au S.-E. et située entre deux mas encore connus aujourd'hui : Regny, sur Sciez et les Esserts, sur Margencel. Ce dernier est un bois qui s'étend entre le chemin actuel de Brécorens et la limite de Sciez.

Per la gotella inter Unxi et Minua usque ad Nues. La ligne séparative traversait, entre deux territoires, le bois de la Gotelle, plus tard la Gotette, partie centrale de la forêt sous Brécorens, pour aboutir à un point nommé Nues où s'arrêtait la limite de Margencel. Unxi (qu'on a lu aussi Vuxi) est un nom à rapprocher de celui d'Once, cité dans la liste des localités dont l'abbaye de Filly percevait la dîme. Or,

Once semble avoir fait spirituellement partie de la paroisse de Chavanex qui s'étendait alors un peu à l'est du Foron, puisque ce revenu, consistant en froment, fut affecté avec celui de Chavanex au curé de Sciez à la fin du XVIme siècle. On pourrait identifier Once avec la citadelle lieu dit Chez Canet. Le terroir Minua n'a pu être identifié. Mais le mot qu'on a lu *Wes*, écrit *unes* sur le charte, serait réellement *nues*, de *nucem*, noix ou noyer, soit la borne d'arrêt des trois territoires de Margencel, Sciez et Perrignier, au croisement de trois vieux chemins, dont l'un au levant est nommé *du Champ de la Noix*, au mas de Taillefer en 1730 (1).

De plus, l'église de Margencel percevra à perpétuité les dîmes de dix poses de terre à la Chavagnia ou ailleurs.

Guillaume II (1261-1268). — Le jour de la fête de Saint Clément 1261, Rodolphe Clair, *bourgeois de St-Maurice de Chablays*, Jacquemette, sa femme, et ses enfants, vendaient, au prix de 25 livres de Genève, à l'abbé Guillaume et à son couvent de Filly, tous les droits de pêche qu'ils pouvaient avoir dans le lac Léman, tant de jour que de nuit, des *Cosses de Concise*, aux *Fossés de la Ravorée* près d'Yvoire. Ces droits de pêche, vulgairement appelés la *Queste de Fillie*, leur venaient de l'albergement de feu Girold Tivant de Thonon qui les tenait du propre alleu de Vullierme, son père... Ce n'était pas seulement une vente, car le prix parut infime aux contractants, mais bien encore une donation faite aux religieux *pro remedio animarum nostrarum*. L'influence des chanoines de St-Maurice ne paraît pas étrangère à cet acte, ainsi qu'il a été dit, car l'un d'eux, Rd Messire Bono, y assiste en compagnie de Pierre, sacristain de Filly, de Martin Dardet,

(1) Notes extraites de la savante étude de M. Ch. Marteaux, sur les Villas Gallo-romaines du Chablais. Revue Savoisienne 1921, p. 169 à 171.

d'Hugues de Saxo. Ce droit de pêche de Thonon à Rovorée était une importante acquisition pour les habitants de Sciez.

L'abbaye de Filly avait déjà, au XIIIme siècle, de puissants feudataires chargés de la protéger et de la défendre. Au mois de février 1264 ou 1265, Richard de Ballaison, damoiseau, fils de feu Messire Richard de Ballaison, chevalier, recevait, à titre de fief, de l'abbé Guillaume, toutes les terres, prés, forêts, pâturages... qu'il possédait entre Ponthon et le Foron, le sommet du Mont de Chavanex, la rive du lac et l'eau du Vion, à l'exception d'un pré... Et cela du consentement de ses frères Pierre, Humbert, Rodolphe, de son neveu Aymon, fils d'Humbert, et de Béatrix, son épouse. Il promit, la main sur les saints évangiles, de prêter, aux religieux, conseil, aide et secours, comme tout feudataire fidèle, en présence de Rodolphe, dit du Four, de Massongy, d'Anselme Tapouz et de plusieurs autres témoins réunis dans le cloître de l'abbaye. Viffred, abbé d'Abondance, apposa son sceau à cette charte qui donnait un puissant protecteur au couvent et à ses hommes.

Voici quelles étaient les principales ressources du monastère à cette époque. La réputation dont jouissaient les monastères du moyen-âge leur attirait les largesses des princes et des grands du siècle. D'ailleurs, après les dévastations des Sarrazins et des Hongrois, et les malheurs de l'an mille, l'arrivée des religieux dans le Bas-Chablais répondit à un besoin urgent et général. Il fallait rendre à notre pays ses habitudes séculaires, et faire germer le froment et fleurir la vigne sur les versants du Mont de Ballaison et dans les plaines des bords du Léman, devenues des landes incultes, recouvertes d'arbres parasites. Aussi leur arrivée dut-elle être saluée par le cri d'espérance du pauvre et du riche.

Il est fort difficile de se faire une idée exacte des possessions du monastère, deux siècles après son établissement. Cependant, on peut en juger par divers documents, tirés des archives royales de Turin; nous allons résumer les plus anciens, réservant les autres à leur date respective de chaque prélature abbatiale.

Sans revenir à la donation de la mense de Filly, faite au diacre Tibold, relevons les principaux biens du couvent, groupés dans les paroisses qu'Innocent IV venait de lui soumettre (1250), c'est-à-dire, dans les paroisses de Sciez, Filly, Chavanex, Excenevex, Yvoire, Nernier, Perrignier, Burdignin. Déjà, en 1220, les religieux de Filly déléguaient des employés chargés de recevoir, vérifier et consigner les reconnaissances des impôts divers qui leur étaient dûs sur les terres situées au-delà du Vion, *ultra aquam dou Vion.* Ce courant d'eau qui descend du coteau de Boisy, comme nous l'avons dit, et traverse la riche commune de Massongy, venait alors battre, pour ainsi dire les murs de clôture de l'abbaye, en divisant ses biens du voisinage en deux parties bien distinctes : ceux *d'en deçà du Vion,* c'est-à-dire de Filly, Sciez, Prailles, Marignan, et ceux *d'outre Vion,* soit d'Excenevex, Chevilly, Yvoire, Messery, Nernier. Les archives d'Etat de Turin possèdent un rôle, du XIIIme siècle, des gens du monastère sujets aux tailles et redevances de toutes sortes; c'est un rouleau de parchemin intitulé : *Veilles extentes de la mayson de Filliez d'oultre l'eau du Vion,* 1220. La plupart des anciennes familles de Filly, Excenevez et Yvoire, y figurent. Nous aurons l'occasion de citer les noms de celles de Filly dans le cours de ce travail. Les revenus, qui étaient dûs, se composaient de servis en argent et en nature. Ces redevances, dont il serait difficile de fixer la valeur totale, à cause de leur diversité et de la variété multiple des monnaies spécifiées pour leur paiement, étaient à prendre

sur des terres, vignes, prés, bâtiments, situés à Filly, Yvoire, Douvaine, etc... Dans ce rayon, Pierre d'Yvoire, chevalier, du consentement de Pierrette, son épouse, avait donné au couvent, le 25 mai 1264, tous ses droits sur le bois de Fescley, du Vernay, et sur la dîme des novales d'Yvoire; le tout du fief d'Anselme de Compey.

On peut croire que les moines de Filly s'adonnèrent avec ardeur à la viticulture; car, en 1274, Pierre, abbé du monastère, apposa son sceau à la vente d'une vigne, située à Ballaison, faite à Agnès, veuve de Guillaume de la Porte et à son fils Boson, par Aymon, doyen de la paroisse de Ballaison. Les représentants de l'une des familles nobles de ce lieu, Anselme, Guillaume, Girod Pinard, et leur mère Anfélise, passèrent, le 15 avril 1289, une obligation en faveur de l'abbaye pour un emprunt de neuf livres genevoises qu'ils avaient fait. L'année suivante, le samedi après la fête de Saint Luc, les trois frères Pinard, accompagnés d'un quatrième du nom d'Aymon, donnèrent au couvent trois muids de froment de revenu annuel. Au mois de février de la même année 1290, Pierre Posey de Bons, damoiseau, reconnaissait tenir de l'abbaye divers biens, sis à Bons et dans les environs, et, le 24 avril 1302, divers particuliers en consignaient d'autres au village d'Arculinge. Le 20 janvier 1324 et le 10 juin 1346, Etienne Pinard se déclare feudataire des religieux dont il tient des terres à Chavanex et à Filly. Diverses familles avaient aussi reçu en emphytéose des biens situés au hameau de Jussy. Dans le voisinage des terres de Brécorens et Perrignier relevaient aussi du couvent de Filly. Il en est de même pour Draillens. De là on arrive dans la vallée de Boëge par le col des *Moises* où les fiefs des abbayes d'Aulps et de Filly s'enchevêtraient dans les profondeurs de la forêt.

En résumé, l'abbaye de Filly, grâce à de généreux

donateurs dont les noms sont en partie oubliés, se trouve bientôt posséder, outre le droit de dîmes plus ou moins abondantes sur les églises de son patronage, le droit de pêche dans le lac, de Concise à la Ravorée; 200 journaux de bois et broussailles sur Excenevex; des terres et cens dans les communes d'Allinges, Anthy, Armoy, Lyaud, Ballaison, Benthonne, Douvaine, Fessy, Margencel, Massongy, Orcier, Thonon, etc.; des terres et moulins à Lully sous le château de la Rochette; à Draillant, le domaine de Châtillonnet qui contenait 50 seytorées de près, bois ou paquiers; à Vacheresse, une partie de la montagne de Darbon; à Lancy près de Genève, le prieuré de Saint Georges dont les dépendances comprenaient 160 poses de bois, 80 poses de terres arables, une vigne et 15 seytorées de pré. D'après une évaluation officielle du milieu du XIVme siècle, le revenu total de l'abbaye était de 200 livres, soit 32.500 fr. environ de notre monnaie.

Mais ces avantages n'étaient pas sans charges. Il fallait entretenir de vastes bâtiments, les chanoines, les domestiques, pourvoir aux frais du culte des églises de son patronage, acquitter des messes, célébrer de coûteux anniversaires pour le repos de l'âme des bienfaiteurs, faire des aumônes fixes aux pauvres de Sciez, Chavanex, Filly, Messery, Excenevex, Nernier, Massongy, Yvoire, auxquels elle distribuait annuellement 300 coupes de blé.

De plus le monastère devait souvent fournir au Comte de Savoie d'importants subsides, payer à l'Evêque de Genève une taxe annuelle de 2000 francs environ de notre monnaie, et à la chambre apostolique la vingtième partie de son revenu total. Vers 1310, la somme due à l'Evêque était de 200 sols, dont la moitié due pour l'abbaye et l'autre moitié pour les paroisses annexées. La Chambre apostolique percevait une redevance à peu près égale.

Ajoutons à ces charges déjà lourdes, les pertes inévitables provenant : de la guerre qui dévasta le Bas-Chablais pendant les XIIIme et XIVme siècles, de l'intempérie des saisons, de la gelée, de la grêle et surtout des procès sans cesse renaissants avec les seigneurs de Coudrée et autres hobereaux du voisinage.

Pour les populations soumises à l'abbaye, ces possessions hors de Sciez amenaient un mouvement d'affaires très utile, une bonne portion des revenus du dehors se consommait sur leur territoire ou servait à des améliorations de leur sort.

Les abbés: PIERRE (1268-1278), GUICHARD JEAN (1280-1282...), GUILLAUME MALASSENA dit MARTIN (1289-1302), AMÉDÉE DE RAVORÉE (1308-1317), JEAN (1321-1330).

L'abbé Pierre reçut un legs de 30 livres en faveur de Filly, figurant dans le testament du 7 mai 1268, de Pierre de Savoie, dit le *Petit-Charlemagne*. Il obtint des censes à Brécorens, fit un accord au sujet de la montagne de Châtillonnet, et un arrangement avec les nobles de Brécorens, 1277, et une acquisition en 1278 à Perrignier. On voit son sceau sur de nombreuses autres chartes où il figurait comme acteur ou comme témoin. Chaque abbé de Filly possédait un sceau particulier destiné à donner aux actes importants la plus haute garantie d'authenticité. L'abbé, représenté généralement de face, occupait le centre du sceau et portait les insignes de sa dignité, il y avait en outre ses armoiries, et son nom en légende. L'abbaye devait avoir aussi son sceau particulier.

Son successeur, l'abbé Guichard Jean, figure en divers actes n'intéressant pas directement l'histoire de Filly ou de Sciez, il reçut entre autres de Jacques d'Al-

linges, chevalier, un legs de quatre setiers de vin à percevoir annuellement sur la vigne de Robatey près de Lauzenette (1289).

Le 25 juin 1290, c'est Révérend Messire Guillaume Malassena dit Martin, abbé de Filly, qui reçoit la reconnaissance de Jean Ruphus de Sciez passée par devant le notaire Nicolas d'Allinges, et notifiée par l'official de Genève. Le dit Ruphus de Sciez devait fidélité et hommage à l'église de Sainte Marie de Filly, et son fils aîné était tenu de le prêter à sa mort, moyennant un droit de mutation de trois sous genevois. Il tenait, en outre en fief de l'abbaye, une terre située devant sa maison, mesurant environ une pose, et pour laquelle il payait à Rodolphe de Chissez cinq sous de cens annuel. L'acte fut passé en présence de deux des chanoines, savoir Guillaume de Concise et Thomas de Féternes, accompagnés du métral Falcon de Sciez et de Pierre Ruschon, de Massongy.

Le dimanche après la Pentecôte 1301, l'abbé Martin approuvait une vente dans laquelle l'abbaye était particulièrement intéressée. Jean de la Place de Marignan avait vendu à Sylvestre de Marignan, pour 40 sols genevois, le revenu annuel d'une coupe de froment, mais à la condition qu'après sa mort, le couvent de Filly et l'église de Sciez en auraient chacun une octane *pro remedio anime sue*. Cet accord fut conclu devant Révérends Messires Pierre de Marignan, prêtre, Amédée de Ravorée, chanoine, qui devait succéder à Martin sur le siège abbatial du couvent, et Jean d'Exeregi, frère convers.

L'abbé de Filly voyait sa maison grandir au milieu des ruines de l'ancienne féodalité ; il acquit divers cens et servis, et, probablement aussi vers cette époque, la propriété de l'eau du Rison ou Redon venant de Draillant par Perrignier à son moulin et battoir situé près de Jussy et Margencel.

Nous ne reviendrons pas sur les débats de cet abbé avec les Seigneurs de Coudrée, et sur ceux de son successeur Amédée de Ravorée (1308-1317).

Encouragés et peut-être secrètement soutenus par le Seigneur de Coudrée, ennemi du monastère, plusieurs tenanciers de l'abbaye, parmi lesquels Mathieu et Etienne Pouget, Etienne Mutilly, Perissod et Humbert, ses fils, Etienne Echavant, Anselme Faber ou Favre de Filly, Jean de Borgo, Humbert Michy... refusaient, depuis trois ans, de payer au monastère de Filly, les redevances dues pour divers biens et tênements sis à la *Ravina*, à *Maxillinges, en Espagnier*, aux *Marets* de bel *Noyer*, à *Pissillou* et *Chersier*.

Cités par trois fois, devant le juge de Genevois et Chablais, Pierre de Billens, ils avaient méprisé ces sommations de l'autorité féodale.

Enfin, sur les instances de Révérends Messires Aymon de Balleyson, chanoine de l'abbaye, Nicolas de Ravorée, clerc, agissant au nom de l'abbé Amédée et du couvent de Filly, le dit juge rendit une sentence définitive, le vendredi avant le dimanche des Brandons 1312 (soit le 11 février 1312). L'abbaye fut autorisée à se mettre en possession des biens et tênements donnés en emphytéose aux coupables (1).

L'abbé Jean (1321-1330) veillait exactement à l'accomplissement des hommages et reconnaissances dus à son monastère, si l'on en juge par les documents que les archives nous ont conservés. Nous ne citerons que ceux concernant Sciez.

Le 17 décembre 1320, Jacquet Furnilly de Brécorens, Aymonette sa femme, fille de Pierre de Copier,

(1) Les cens annuels dus pour ces pièces comprenaient: 5 pains, une coupe de froment, 2 chapons, 2 gerbes, 4 sols, 3 deniers et une obole. La Ravine se trouve près de Marignan, Maxillinges près de Prailles, et les autres lieux-dits dans le voisinage du couvent.

Prisca Séchau de Copier, sa parente, déclarent tenir du monastère des terres dans les environs d'Excuvilly. Le 20 janvier 1324, Etienne Pinard confesse, au parloir du couvent, en présence d'Amédée, curé de Massongy, et de Girod Pinard de Ballaison, tenir de l'abbaye, en emphytéose, trois seytorées de pré sises à Chavanex.

On voit encore, vers ce temps, l'abbé Jean accepter, à titre d'échange, de Félisie de Nernier et de Jean Bally, son fils, tout ce qu'ils possédaient de droits et d'actions sur des biens et hommes en Espagnier, *apud Espagnie* (entre Filly et Massongy), contre dix coupes de froment de revenu, mesure de Thonon, payables annuellement par l'abbaye, à la Saint Michel. C'est pourquoi la dite Félisie en fit la reconnaissance, le 21 février 1330, indiction 13e. Le notaire Maurice de Quartery, de Saint-Maurice d'Agaune, la reçut, au nom de *l'abbé et du monastère de Sainte-Marie de Filly*, à Nernier, dans la maison de la noble feudataire, en présence de Jean Ray, de Girod Favre et de Jean Meignens, de Nernier.

Les abbés : AYMON DE BALLEYSON (1332-1336), NICOLAS ou NICOD (1338-1360), JACQUES DE VILLIER (1376 1387), GUILLAUME DE LUGRIN (1391-1411), HUMBERT DE CHARRIÈRES (1411-1426) et FRANÇOIS DUCREST (1425-1433).

L'abbé Aymon de Ballaison intervint, en 1336, dans un acte qui nous intéresse particulièrement, en tant qu'il se rapporte à la viticulture chablaisienne au XIVme siècle. Pierre de Vannèse d'Aubonne, fils de feu Jean Copier, avait albergé, en 1344, à Maurice de Glaudons, deux vignes et une terre sise à Sciez, au territoire des Combes, qui devait aussi être convertie

en vigne. La convention porte que le tenancier aura les *deux tiers de la récolte,* pour sa peine, et de plus, un setier de vin *de cense annuelle pendant dix ans,* pour les frais d'établissement de la dite vigne. Sous la paternelle influence des moines de Filly, la condition des albergataires était donc meilleure que celle de nos fermiers actuels qui n'ont ordinairement droit qu'à la moitié de la récolte. L'abbé Aymon approuva ces dispositions deux ans plus tard, en l'année 1336.

Notre abbaye jouissait, à cette époque, d'une certaine influence, non seulement en Chablais, mais dans tout le diocèse de Genève. Dans les synodes, où les abbés réguliers venaient siéger en qualité de curés primitifs des paroisses dont ils étaient patrons, l'abbé de Filly occupait la seconde place, de suite après l'abbé d'Abondance.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, elle avait le droit de juridiction désigné sous les noms de mère, mixte empire, et omnimode juridiction. Elle connaissait donc, sur ses terres, de toutes les matières civiles, correctionnelles et criminelles, et avait la faculté de nommer tous les officiers propres à les régler, tels que : châtelains, juges, greffiers, curiaux, sergents. Mais, comme beaucoup de feudataires à juridiction du Chablais, elle ne possédait pas le droit de mutilation ou de dernier supplice. Elle infligeait donc au coupable toutes les peines, sauf celle de mort réservée au Comte de Savoie. Du reste, il est bon de redire que, dans tous les cas, l'exercice de la justice par les vassaux du prince n'était pas sans contrôle et les justiciables pouvaient toujours en appeler aux assises ou audiences du Conseil suprême. Et nous avons vu qu'à Sciez un contrôle sévère de la justice des moines se faisait par le Sire de Coudrée, témoin ses démêlés avec l'abbé Nicolas en 1344, que nous avons rapportés tout au long dans l'histoire de la Seigneurie de Coudrée.

L'attitude hostile du maître de Coudrée encourageait, à tort ou à raison, les révoltes des hommes du monastère qui, pour une cause quelconque, croyaient avoir à se plaindre des religieux.

C'est ainsi que Pierre le Clerc, de Bonnatrait, leur suscita des embarras au sujet de l'hommage-lige qu'il devait à l'abbé, et de plusieurs terres qu'il tenait en fief direct de l'abbaye. Ce différend se termina par une transaction, datée du 18 juin 1344, et rédigée par le notaire Albert Marc.

Le 30 octobre 1345, Noble Jacques, fils de Noble Guillaume de Compey, légua, par son testament, à l'abbaye de Filly, où il demandait à être enseveli *au tombeau de ses prédécesseurs,* ses biens depuis la Dranse jusqu'à l'Arve, et à son fils Jean tout ce qu'il possédait au-delà du lac. On ne sait si son héritier et beau-frère, Pierre de Ternier, eut à remplir ses dernières volontés dans un délai plus ou moins rapproché; mais cet accroissement de puissance du monastère paraît avoir singulièrement irrité ses puissants voisins de Coudrée.

Un autre membre de la famille de Compey, Jean, damoiseau, vendit le 24 octobre 1359, à l'abbé Nicolas, au prix de quarante-cinq florins d'or, le tènement de Pierre Trons de Songy (1).

Le 2 octobre 1352, Nicod du Mont de Filly léguait à l'abbaye tous ses biens, pour le salut de son âme et la rémission de ses péchés, à la condition d'être entretenu durant sa vie. C'était le placement en viager, par acte dressé à Marignan, en présence de Perret des Monts et Perret Pachod.

Lors de la construction du château de Ripaille en

(1) Acte passé au monastère, par le notaire Rodolphe de Prailles, en présence de Jean de *Visenciaco,* damoiseau, de Péronet, clerc de Talloires.

1371-1378, les grands bois de Filly fournirent une grosse quantité de pièces de chêne, entr'autres 14 grosses piles pour soutenir la grande salle. Ce bois était transporté par des barques de l'embouchure du Vion à Ripaille (1).

L'abbé Nicod ou Nicolas acquit encore, le 4 janvier 1360, au prix de cent sols de Genève, du clerc Péronet Botolier, la cense annuelle de sept sols due par Rolet Michillyat de Sciez. L'un des chanoines de Filly, Révérend Messire Pierre de Ballaison, assista à cette vente en compagnie de Messire François Cue de Culliet et de Guillaume de *Jutigny*, damoiseau.

C'est ensuite l'abbé Jean de Villier, dont nous avons suivi les longs procès avec les seigneurs, qui en 1385, passe un accord avec Guillaume de Ravorée, dont la famille paraît toujours favorable au monastère, au sujet des dîmes de Jussy et de Lully. Nous voyons ce même Guillaume de Ravorée donner, en 1389, quittance d'hommage et de servis à Mermet Leysuz, fils d'Humbert Rogier de Chavanex.

L'abbé Guillaume de Lugrin nous apparaît, pour la première fois, dans une ratification de vente, du 28 mars 1391, passée à la grange de Marignan qui appartenait à l'abbaye, *au pressoir de la dite grange*.

Révérend Messire Jean de Espiners (ou d'Espagnier, d'Epagny), chapelain prébendier du monastère, avait vendu, à Noble Dame Aymonette de Saint-Germain, épouse de Noble Jean du Vernay, chevalier, la cense annuelle de dix coupes de froment, due par Jean-Maurice des Bois de Ravorée. Vu l'utilité de son abbaye, l'abbé Guillaume de Lugrin s'empressa d'accorder le laod ou l'approbation requise dans la circonstance, en présence d'Aymonet Novel d'Yvoire, de Guichard Mustel de Filly, d'Etienne Alamant de Perigny,

(1) Max Bruchet. — *Ripaille*, p. 291, 295.

d'Henri de Mariniens, et de Nicolet Senevray de Cervens. A cette date, Jean de Espiners figure comme *prébendier donné au monastère*. Il avait probablement été admis à participer à la vie du couvent moyennant la constitution d'une pension. Cet acte est du notaire Hugonet Capré de Mariniens, qui le reçut par Aymon Forestier d'Yvoire, clerc et notaire.

Ce fut l'abbé Guillaume qui accompagna, le vendredi 3 novembre 1391, de Thonon à Hautecombe, les restes mortels du Comte Amédée VII, mort à Ripaille, des suites d'une chute dans la forêt de Lonnes. On le vit dans le cortège, avec le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Maurienne, l'abbé d'Aulps, etc... (1).

A la grande salle de la Tour de Marignan, jugement fut prononcé pour clore un procès entre l'abbé de Filly et Noble Jean de Neuvecelle, chevalier. Il s'agissait de la montagne de Darbon à Vacheresse (13 octobre 1393).

En 1406, plusieurs particuliers de Prailles et de Marignan reconnaissent tenir diverses terres de l'abbaye (2).

Les grands travaux entrepris à Ripaille pour l'édification du Prieuré, créé par Amédée VIII, amenèrent un important mouvement à Filly et à Sciez. Outre l'intense exploitation des carrières de Prailles, Filly vit se développer considérablement son industrie de la tuilerie. Un maître-tuilier nommé Girard Serragin, venu de Paris, prit la direction des fours (1409-1412). Les plus importantes expéditions se firent en 1410. On chargeait les tuiles sur des barques qui les conduisaient directement au port de Ripaille.

En 1417, c'est encore la tuilerie de Filly qui four-

(1) M. Bruchet, *Ripaille*, p. 50.
(2) Arch. Royales Turin.

nit les tuiles plates destinées à couvrir l'abbaye du Lieu, à Perrignier (1).

Filly voyait aussi passer les brillants équipages de la cour de Savoie résidant à Thonon, en particulier les troupes de chasse de la comtesse Marie de Bourgogne, femme d'Amédée VIII. Les comptes de la châtellenie de Thonon nous apprennent qu'en 1415 la comtesse avait fait tendre des filets *en Pombon*, pour la capture des perdrix; après la chasse ces filets furent entreposés à Filly, où elle les fit quérir quelques temps après pour une nouvelle chasse près de Thonon (2).

Le 6 juin 1413, lorsque l'évêque de Genève, Jean de Bertrand, fait la visite pastorale du monastère, l'abbé de Filly est Messire Humbert *de Chariery* (ou Charrières). Il a avec lui six chanoines prêtres et un novice. L'église est desservie par le sacristain, Pierre Pardonet, qui y remplit les fonctions de curé de Filly, mais ses paroissiens sont soumis à l'église de Sciez, pour la réception du baptême, et la bénédiction du cierge pascal. Pour le reste, ils dépendent de l'église de Filly, si ce n'est toutefois pour le pain bénit qu'ils offrent dans les deux églises.

L'abbaye de Filly eut une influence directe sur les familles du Chablais, quelle que fut leur situation, par les nombreuses vocations sacerdotales que les moines savaient susciter et favoriser. Déjà en 1317, Noble Mermet de Lucinge affranchissait de l'hommage taillable frère Villelme de Chavanex, religieux, à condition qu'il persistât dans sa vocation. Profondément pénétrés des maximes de la charité et du sentiment

(1) Bruchet, *Ripaille*, p. 443 : « Pro tegulis. — Libravit Girardo Serragini magistro tiolerie, de Parisio, pro faciendo quemdam furnetum apud Filliacum in tioleria ad de coquendum tegulas ibidem neccessarias ad implicandum in prioratu Rippallie...»

(2) Ibid., p. 312.

de l'égalité humaine, nos religieux du moyen-âge éprouvaient une tendre compassion pour les serfs, à qui la société faisait des conditions si dures d'existence. « Que le supérieur du monastère, avait dit saint Benoît, ne préfère pas l'homme de condition libre à celui qui vient de l'esclavage, que le mérite soit le seul motif de discernement, qu'il leur assigne à chacun leur place, car tous, esclaves et libres, ne sont qu'un en Jésus-Christ et, sous un seul maître, nous sommes tous engagés dans la même milice de servitude ».

Aussi voyons-nous à l'abbaye de Filly, parmi ses chanoines et ses prêtres : des Boccard, des Duborgel, des Dufour, des Vernaz, des Marcet... et des membres de plusieurs autres familles qui ne remontèrent plus à l'autel dans les deux siècles qui suivirent l'invasion protestante et l'expulsion des religieux.

Ainsi, à l'époque à laquelle nous sommes arrivés (1411-1415), paraît *Révérend Messire Pierre Fabri* ou Favre de Filly, qui demeure certainement la plus grande et la plus pure illustration de cette localité. D'abord chanoine de Genève, puis doyen de Gap, et enfin évêque de Riez en Provence, par la faveur du cardinal de Brogny, qui en fit son vicaire général, c'est bien probablement au monastère de Filly qu'il commença ses études et qu'il puisa les premiers principes de la science et de la vertu.

Par acte du 1er mai 1411, il fonda deux chapellenies dans la chapelle des Machabées à Genève. Son prédécesseur sur le siège épiscopal de Riez, Guillaume Fabri ou Favre, était dit-on, son parent (1) ; on peut donc bien le regarder comme son compatriote.

Le nom de sa famille était resté à des terres qu'elle

(1) Histoire du département des Basses-Alpes, par Ferand.

possédait très probablement. Rodolphe d'Allinges, seigneur de Coudrée, albergeait en 1426, à Jean Chevalier d'Excuvilly, le *champ Fabry,* situé au territoire de Coudrée. Il existe encore plusieurs branches de cette famille Favre à Filly, Sciez, etc... Nous avons vu au testament de Pierre Raphi en 1304 qu'il est question de *l'oche* d'Etienne *Fabri de Sie,* soit Etienne Favre de Sciez.

Le chanoine Roset, en qualité de procureur de l'abbaye, achète, le 13 février 1420, des frères Jean et Pierre Cochard, de Sciez, au prix de 20 florins, une rente annuelle de quatre coupes de froment, destinée à doter une chapellenie du monastère de Filly. Se portent garants du payement de la rente: Jean du Champ, Jean Sordat, Péronet Thomas d'Ecuvilly, Jacques Bourgeois de Sciez, que les frères Cochard promettent conserver indemnes de leur fidéjussion, en engageant tous leurs biens et spécialement une pièce de terre, en pré et vigne sise à Sciez, en la *Chena.* Parmi les abornants figurent : la voie publique tendant de Sciez à Chavannex, le chemin allant de Sciez vers le moulin *de Medio...* (ce qui prouve que l'abbaye avait tracé depuis longtemps des voies de communication dans le rayon de sa juridiction), la terre de Jean de Rua et la vigne de Pierre d'Aulps et de l'héritier de Jean des Arpes, de *Arpibus.* Le célèbre critique, Jean-François de la Harpe (1730-1803), sortait de la famille de *Arpâ* ou de *Alpâ* soit d'Aulps du Chablais.

Parmi les témoins de cette dotation, on trouve le notaire Jean Lancey. Un autre notaire de Sciez, Nicod Dunand de Prailles, *de Pralies,* déclare avoir extrait cet acte des protocoles du notaire Jacquemet du Quarre.

L'abbé de Charrières jouissait de l'estime des grands du monde et des évêques de l'époque. C'est ainsi que nous le voyons, dans l'automne 1415, revêtu du titre

de vicaire général de l'évêque de Sion, Guillaume de Rarogne. Il suivit, en cette qualité, Amédée de Chalant, bailli de Chablais et chef de l'armée savoisienne, qui venait réprimer une révolte des habitants du Haut-Valais.

Son successeur, l'abbé *François Ducrest* (1425-1433) jouissait aussi de la faveur d'Amédée VIII, duc de Savoie, dont il fut le conseiller. Sous sa prélature, le 7 février 1430, Révérends Messires Jean de Vaud, Jean de Chassanes, Henri Vulliod, Girard Chenevier, Jacques Marset (1), tous chanoines de Filly, accordèrent à Rodolphe, Seigneur de Coudrée, le droit de rachat de vingt coupes de froment de cense annuelle, vendues au monastère par Hugues d'Allinges. L'acte en fut passé sur la place antérieure devant la promenade du cloître, où le Mistral Jean de Meyrier, alias Mondet de la Place, vint représenter son puissant seigneur. Les témoins étaient : Jacquemet de Quarre, clerc habitant de Genève, Jean Cholerii (Colly actuels) de Marignan, Jean Bovard et Mermet Rivit de Filly.

LES ABBÉS COMMENDATAIRES.

Il existe, dans la prélature des abbés de Filly, deux périodes bien différentes : celle des abbés conventuels, que nous venons de parcourir, élus par les religieux eux-mêmes, et celle des abbés commendataires, nommés par le prince règnant. Ces derniers, non chanoines de Saint-Augustin, n'avaient point à s'occuper du régime intérieur de l'abbaye. Leur dignité ne les obligeait, ni à la résidence, ni à l'observation des règles

(1) Probablement issu de la famille Marcet de Marignan, qui produisit plus tard un ministre protestant et nombre de notaires, entre autres Pierre-François et Jacques-Guérin Marcet, tous deux vivants en 1672.

de la communauté. Ostensiblement, on donnait ces abbés aux monastères, comme des protecteurs ou des administrateurs, mais la commende n'était en réalité qu'une prélature de faveur ou de récompense, ordinairement une grosse sinécure. Personne n'en déplora plus les abus que Saint François de Sales, et l'on sait combien il eut voulu y porter remède.

Les abbés commendataires de Filly n'y paraissaient guère que pour leur prise de possession et la perception de leurs revenus que surveillaient des mandataires, des vicaires ou des ascensataires. Personnellement, ils purent être des personnages dignes, recommandables; mais comme abbés, ils furent plus pernicieux qu'utiles. C'est surtout, dès l'introduction de la commende, qu'il faut dater la décadence de notre monastère.

Le premier abbé commendataire de Filly fut *Pierre Robini,* évêque *in partibus* d'Hippone.

Noble Pierre du château de St-Jean-de-Gonville, damoiseau, tant à son nom qu'à celui de ses neveux, avait vendu, au prix de 40 florins d'or de Savoie, à Mermet de Escuel, bourgeois de Morges, et à Jacquemet Vullerm, bourgeois de Thonon, trois coupes de froment de cense annuelle, mesure de Coudrée, et divers servis en argent et nature dûs par Pierre et Berthod Suchet frères, Jean Cochard, Claude Christin et Mermet Daudoz et Pierre son frère, Pierre Critus (Christin ?) tous de Sciez. L'acte est passé dans la maison de Claude Christin en présence de Messire Jean Audinet, curé de Sciez, Jacques Bourgeois, Pierre Tron, Pierre fils de Humber Bourgeois, Jean Lancey de Sciez, notaire (1) (27 septembre 1429). Mais les biens, sur lesquels ces revenus étaient affectés, relevaient du fief de l'abbaye de Filly. C'est pourquoi,

(1) Acad. Chabl., T. VII. — Doc. n° 53.

Pierre Robini, évêque d'Hippone et en même temps administrateur perpétuel de notre abbaye, dut approuver cette vente, moyennant les droits accoutumés que payaient soit le vassal, pour obtenir du Seigneur la permission d'aliéner un fief ou une partie de fief, soit l'acheteur, pour faire approuver son acquisition, (16 septembre 1434).

A cette époque, sous la bonne administration et le règne pacifique du grand Amédée VIII, tout le bassin du Léman est en travail et en activité. Il appartient en entier au même souverain, on vient de voir les achats, échanges, etc..., faits de façon courante entre le pays de Vaud et le Chablais. Le lac est sillonné de bateaux de commerce et de plaisance. L'agriculture reçoit une forte impulsion; les safranières abondent, le bétail devient une branche importante du commerce chablaisien, la fève et le blé noir se cultivent partout. Sous ce règne, dit Olivier de la Marche, *la Savoye fut le plus riche pays, le plus sûr, le plus plantureux de son voisinage.*

A quelques kilomètres de l'abbaye de Filly, sur le penchant du coteau de Boisy, qu'elle possédait en partie (près Chavannex et Marignan), la vigne favorisée par nos moines agriculteurs, commençait à donner des vins renommés. Le nom du crû de Crépy était déjà cité, comme nous l'avons vu au chapitre des Seigneurs de Coudrée qui y possédaient des vignes.

Les seigneurs féodaux fêtaient le ban des vendanges, par lequel l'un n'opérait sa récolte que lorsque le voisin était mis à même de sauvegarder ses droits. A cette époque joyeuse, on fermait les manoirs éloignés; hommes à cheval et femmes en litière s'acheminaient vers le coteau de Crépy, pour rendre visite à leurs Nobles cousins les Seigneurs de Ballaison, de Troches ou de Boisy, toute la bande des employés, des tenanciers les escortait en chantant, car c'était là

une agréable corvée. Les repas étaient un peu longs, à la manière des ancêtres, accompagnés de l'antique cordialité. Vendangeurs et vendangeuses dansaient le soir, après une journée d'abondante récolte. L'abbé de Filly, le prieur de Douvaine, assistaient à ces gaietés d'automne, bénissaient la table frugale en même temps que les seigneurs et les vignerons, et reprenaient ensuite doucement le chemin du monastère, non sans avoir recommandé les pauvres de la maladière d'Aubonne aux pieuses libéralités des nobles convives.

En 1441, Nicod Degrange vendit, à Nicod Guigonaz de Filly, une pose de vigne sise à Prailles, lieu dit en la Contamine, sous le servis de six sols dûs à notre monastère, preuve que les religieux savaient encourager l'agriculture dans les terres de leur juridiction et surtout la viticulture qui tient, en Bas-Chablais, le premier rang. Il paraît incontestable que les vignobles de Prailles-Marignan furent créés ou replantés par leurs soins, d'après les documents qui nous sont parvenus. Leurs procédés pour la vinification ont été conservés dans le pays. Ils avaient au centre de ces villages, une ferme modèle, appelée la Tour de Marignan, où ils sélectionnaient les meilleurs plants de vigne.

Le 22 novembre de la même année, divers particuliers consignèrent des biens qu'ils tenaient en emphytéose de l'abbaye au territoire de Cuines. Les redevances étaient légères dans les terres des monastères comparées à celles des domaines séculiers (1).

Sur la fin du quatorzième siècle, un antipape de notre pays, Robert de Genève, sous le nom de Clément VII, avait divisé la chrétienté. En 1439, le conciliabule de Bâle proclamait un nouvel antipape savoyard, le duc Amédée VIII sous le nom de Félix V. La foi et le

(1) Arch. royales de Turin : *Filly*, paquet 2.

respect religieux s'affaiblirent dans les couvents, comme dans le peuple.

Louis, évêque de Viseu (Portugal), abbé de Filly (1442-1449), avait été un des fauteurs du schisme; comme la plupart des abbés commendataires, il n'observait pas la règle cénobitique. L'Eglise déplorait ce système de la commende qu'on lui avait imposé; mais ces exemples exerçaient une funeste influence sur les chanoines. La vie s'amollit; la discipline et les saintes règles furent insensiblement délaissées; tout se prit à languir dans l'abbaye de Filly.

C'est ce que constate le procès-verbal de la visite pastorale faite le 19 mai 1443, par Barthélemi de Corneto, évêque de Montefiascone, au nom de l'évêque de Genève, François de Mez, qui siégeait alors au concile de Bâle.

Le monastère, toujours sous le vocable de Notre-Dame, était composé de huit chanoines réguliers, dont six prêtres, un diacre et un novice. Ils vivaient sans règle; l'évêque les réforma et leur donna un règlement dont voici, en résumé les principaux articles :

1° Il est enjoint à l'abbé commendataire de procurer au monastère, dans deux mois, une copie de la règle et des Constitutions bénédictines (1), que les chanoines étudieront et observeront. A vêpres, matines et primes, le son de la cloche du couvent se fera entendre pendant un quart d'heure. Du premier octobre à Pâques, on récitera matines à quatre heures et du premier avril à la fin de septembre, à trois heures, et les autres parties de l'office divin, au temps prescrit; 2° Chaque jour seront célébrées quatre messes, dont trois basses et une chantée, la messe conven-

(1) Constitutions que le pape Benoît XII avait rédigées, pour maintenir la ferveur parmi les chanoines réguliers, et qui, de son nom, furent appellées *bénédictines.*

tuelle; 3° Les religieux vivront en commun en y contribuant chacun par l'apport du fruit de sa prébende; il est défendu de manger hors du monastère sans une nécessité urgente et la permission de l'abbé; 4° Un religieux sera constamment de garde à la porte, qu'il tiendra fermée, on observera la clôture, et personne ne pourra sortir du monastère sans la permission de l'abbé ou du prieur, et pour les affaires du monastère; 5° Personne n'ira dorénavant courir dans les alentours et ne tiendra au couvent des chiens pour chasser, des filets, des armes; 6° et 7° Chaque chanoine donnera annuellement connaissance à l'abbé de tous ses biens, par un inventaire dressé à cet effet; 8° L'abbé établira une infirmerie et un infirmier chargé de soigner les malades; 9° Il pourvoira à ce que les novices se trouvent à l'aise dans le monastère, même pour leur cours d'instruction, si la chose est possible, à ce qu'ils couchent seul et non à deux, dans le dortoir qui sera toujours éclairé pendant la nuit (1); 10° L'abbé veillera à ce que les cellules soient plus propres et plus pieuses, comme il convient à des religieux; 11° Chaque jour, après le martyrologe, se réunira le Chapitre ou l'assemblée des religieux, pour entendre la lecture de la règle et des benedictines, en langue latine et vulgaire; on fera en sorte qu'il s'y

(1) Cet article est très important, car il regarde le recrutement des sujets. Il se faisait très simplement. Quand un enfant, surtout des paroisses soumises à l'abbaye, telles que Filly, Sciez, Chavannex, Excenevex, Yvoire, montrait des aptitudes à la vie religieuse, ses parents le conduisaient à l'abbaye. Il y apprenait à lire, écrire, chanter et à servir dans les cérémonies religieuses. Venait ensuite le noviciat qui durait à peine six mois, puis les études secondaires philosophiques et théologiques, et ensuite l'ordination. Ces enfants séparés des chanoines, avaient même une place particulière au chœur et devenaient l'objet d'une sollicitude et d'une surveillance spéciales, étant aussi mieux nourris que le reste de la communauté.

trouve des sièges ou bancs pour s'asseoir; 12° Les chanoines ne serviront plus de parrain en aucune manière; 13° L'entrée des cloîtres est fermée aux femmes, même pour y recevoir l'aumône qui se fera extérieurement *extrâ portam;* 14° Les chanoines porteront le costume religieux et la tonsure, et l'on choisira un sacristain capable et digne, qui sera présenté à l'Ordinaire, pour exercer la charge d'âme dans l'église, selon la coutume (1).

L'évêque Louis de Viseu, abbé commendataire de Filly, fut créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie du Transtévère. C'est sous cette qualification qu'il paraît, le 12 mars 1449, dans un albergement de terre à Perrignier, que fit à son nom, Révérend Messire Jean Marthorel, son chapelain et procureur. Parmi les témoins nous trouvons Aymon Pernod, le curé de Sciez et Pierre Marset de Prailles.

Dom *Henri d'Alibertis,* abbé commendataire de Filly (1452-1460), ne séjourna pas dans ce couvent. C'est le notaire Pierre de Morsier, qui est commissaire des extentes de l'abbaye de Filly, et le prieur Jacques Mathieu qui dirige le monastère. Le prieur, comme l'indique son nom, présidait à la direction universelle de l'abbaye, à l'époque qui nous occupe. On lui donnait le titre de prieur *claustral,* par opposition au titre d'abbé *commendataire.* Ce dernier était souvent un simple clerc séculier, à qui le pape, sur la présentation du prince, concédait, par dispense, la jouissance d'une partie du temporel du couvent, et qui, en réalité, n'avait aucun droit, comme nous l'avons dit, dans l'administration spirituelle de la maison. La haute suprématie de la direction était donc dévolue au prieur claustral.

(1) Les paroisses relevant de l'abbaye sont toujours : Filly, Sciez et son annexe Chavannex, Excenevex, Yvoire et son annexe Nernier, Perrignier et Burdignin.

Sous le règne de la commende, les revenus du monastère étaient divisés en trois parts, l'une profitait exclusivement à l'abbé commendataire, la seconde était employée aux réparations de l'église et aux besoins du culte, et la troisième formait la réserve au moyen de laquelle les religieux devaient se nourrir et s'entretenir.

En 1455, Révérend Jacques Mathieu emploie le notaire Dunant de Sciez, et il continue ses fonctions de prieur sous le nouvel abbé commendataire Jean de Compey (1463-1469). Ce dernier, remplaça le blason antique de sa famille en devenant prince de l'église, par un écu *d'hermines au chef de gueules chargé d'une aigle d'or.* Il fut un personnage important : grand chancelier de Savoie, abbé de Saint-Etienne de Verceil, d'Aulps, de Chésery, Sixt, etc...

Il eut de graves difficultés avec ses feudataires et tenanciers de Filly, comme en témoignent deux monitoires apostoliques, en faveur de *l'archevêque de Compois,* comme abbé de Filly, datés de 1464 et 1466, contre ceux qui refusaient de passer reconnaissance et de lui prêter hommage. Le second, signé Pierre Dufour, était dirigé contre les sujets et le monastère de Filly. Ce dernier paragraphe indiquerait que les chanoines et leur prieur avaient pris fait et cause avec leurs tenanciers contre l'abbé étranger. Ces documents détruits à la Révolution, ne nous sont connus que par un inventaire (1).

Noble Jean Cinquantod et son frère avaient vendu, le 21 avril 1461, à Mermet Cornu, natif de Bonne, notaire à Filly, un pré, au territoire de Prailles, dit pré

(1) Il est probable, cependant, que ces monitoires successifs produisirent quelque effet; car les années suivantes eurent lieu plusieurs reconnaisances en faveur du monastère, entre autres celle de Jean Bourgeois de Sciez et de ses frères, 1468.

d'Abondance, au prix de 42 florins. Les laods et quittances de l'abbé de Filly sont datés du 1er mars 1462. Ils lui aliénèrent encore, le 28 mai 1470, un pré sis à Massongy, en l'Oche d'Urine *alias* Peccoud, relevant du fief de l'abbaye. Nous n'avons pu découvrir les laods requis. Mermet Cornu était notaire et secrétaire ducal; ses acquisitions à cette époque sont multiples. Peut-être fut-il l'un des tenanciers réfractaires de Jean de Compey.

Ce dernier résigna l'abbaye de Filly avant d'aller occuper l'évêché de Turin. Il fut remplacé par un vénitien, Jean de Septisono, cardinal diacre du titre de Sainte-Lucie, neveu du pape Paul II; il fut aussi évêque d'Albano, de Porto (1469-1496).

Le 14 mars 1471, lors de la visite pastorale du diocèse, le monastère de Filly comptait huit chanoines prêtres et quatre novices; les chanoines étaient : Jacques et Claude Mathieu, Guillaume de la Queue, Aymon Pavenchy, J. Arpin, Nicod de Sales, Jacques Dupont, Péronet Michaud et Barthélemy Dusonget.

Lors d'une nouvelle visite de Filly, le 23 janvier 1482, c'est Révérend Messire G. de la Queue qui est prieur, et les chanoines sont du Souget, Jacques Dupont, Pavenchy, Michaud et Pierre Quinerit et P. Jusset. Révérend de Viry, chanoine de Genève, remplissait les fonctions de vicaire général. L'évêque ordonna, entre autres, de procéder, dans les trois mois, à l'inventaire de tous les joyaux, titres et biens de l'église, meubles, immeubles, revenus, censes, avec injonction aux paroissiens de révéler tout ce qu'ils savaient à ce sujet. Il ne recourut pas aux monitoires, comme l'abbé Jean de Compey; mais on voit clairement qu'il n'était pas encore arrivé à la connaissance de tous les avoirs de l'abbaye.

L'abbé de Septisono confia l'administration de l'abbaye de Filly à Messire Philippe de Compey, frère de

son prédécesseur, car il avait été mécontent de la précédente gestion d'Etienne Farchis, chanoine de Filly. Ce dernier, nommé par Révérend Messire Michel Perret, vicaire général de l'abbé de Septisono (1474-1475), avait affermé les revenus de l'abbaye de Filly à Antoine Perret et Gabriel Rustignelli, sous la cense annuelle de 700 florins de Savoie, soit environ 7.140 francs-or ou 35.700 francs de notre monnaie. On signale aussi Eustache des Granges, *gouverneur* de Filly, pour J. de Septisono, en 1487, et des reconnaissances passées, à cause de Filly, en faveur de ce dernier, en 1494 et années suivantes.

D'autres grands noms de Savoie figurent, à cette époque à Filly, tels que ceux de Révérends Messires Jean du Vernay, chanoine, minoré le 24 mai 1483, encore vivant en 1518, Aymon de Sales, prêtre dès le 7 avril 1492.

Révérend *Amblard Goyet,* chanoine de Saint-Pierre de Genève et vicaire général de Genève, fut ensuite abbé de Filly (1500-1517).

Cet abbé reconnut tenir, le 9 janvier 1501, du prince d'Achaïe, Philippe de Savoie, le droit de pêche du mercredi et du jeudi de chaque semaine, le moulin dit de Copier situé sur le cours d'eau du Foron à Sciez, et l'eau du Rison ou Redon qui faisait mouvoir son moulin ou battoir, près du hameau de Jussy.

L'abbé Amblard Goyet mourut le 7 mars 1517. Le pape Léon X avait reçu des Suisses d'importants services. Pour leur en témoigner sa reconnaissance, il accorda les revenus de l'abbaye de Filly aux chapitres de Berne et de Fribourg, qui en prirent immédiatement possession, et les amodièrent pour trois ans à un ecclésiastique fribourgeois, Révérend Messire Jean Plenihominis. Celui-ci mourut bientôt. Son père Jean Plenihominis se hâta de remettre, pour 1400 florins d'or petit poids, au chanoine Aymon de Sales et à P.

Quisard de Massongy, notaire, tous ses droits sur la récolte de l'année courante. Il se réserva, dans cet acte, qui est du 21 octobre 1518, quelques charretées de foin, remisées à la grange de Mariniens et tout le vin, tant blanc que rouge, sauf celui dû aux chanoines pour leur prébende.

Non contents de ces avantages, les Suisses s'ingéraient bientôt dans l'administration du couvent, et présentaient comme abbé un allemand du nom d'Hudry Storz. Les Savoyards patronaient, de leur côté, Révérend Messire Pierre Goyet, parent de l'abbé défunt, et, comme lui, chanoine de Genève. De là, un conflit que constata l'évêque Pierre Farfeni visitant le diocèse, au nom de Jean de Savoie, évêque de Genève, en 1518, en ces termes : *abbatia disceptatur inter Révérendos Goyetos et Hudriacus Storz helemanus !*

Entre temps, Léon X avait nommé abbé commendataire, d'abord Nicolas de Flisco ou de Fieschi, cardinal de Sainte-Priscille, puis son cousin Léonard Tornabono, dont les nombreux services le recommandaient à sa bienveillance. Dans le bref adressé au duc Charles III de Savoie, il le priait instamment d'accorder son consentement à cette nomination, surtout en souvenir de la généreuse hospitalité que son père Philippe II de Savoie avait jadis reçue, à Florence, dans la famille Tornabono. Nous ne savons quel fut le résultat de cette haute intervention; mais, le 2 octobre 1519, Révérend Messire Hudry Guidollaz, chapelain de Fribourg est amodiataire de Filly, et en 1523, 1525 et les années suivantes, c'est Révérend Pierre Goyet qui remplit les fonctions d'abbé.

Lors de la visite de 1518, la communauté de Filly se composait de dix chanoines, savoir : Révérends Messires Pierre Gringalet, sacristain, Jean Aymovinea, Jacques Dupont, Jean du Vernay, Aymon de Sales,

Maurice Clerc, Jean Jaconis *alias* Zelonis, Antoine Vuarin, Jean de Gervais *alias* de Jovasio, et un absent qui devait être Alexandre du Songet.

Nos chanoines de Filly, malgré le relâchement de quelques-uns d'entre eux, continuaient à édifier les populations du Chablais, et surtout leurs paroisses sujettes. En 1534, ces dernières se réunirent à l'abbaye, le jour de la fête de Notre-Dame de Grâce, pour aller, selon la coutume, invoquer la Mère de Dieu dans son célèbre sanctuaire de Genève.

Les pèlerins traversaient pacifiquement la ville, en longeant l'église de Sainte-Claire, quand une troupe de réformés, conduits par Amé Perrin et Goulaz, se précipitèrent sur la procession, lacérèrent les bannières, brisèrent les croix et foulèrent aux pieds les saintes reliques. Les prêtres calmèrent l'indignation menaçante de leurs paroissiens, et ordonnèrent de faire le tour extérieur des murs pour se rendre à Notre-Dame de Grâce. Les pèlerins de Sciez, Filly, etc., purent constater que Genève abandonnait la foi de ses pères. Déjà, le 26 février 1526, à la suite d'une bagarre où le chanoine Lutry avait été maltraité par les novateurs Huguenots, l'abbé de notre monastère, Pierre Goyet, était allé se plaindre, au grand conseil de la ville, des violences dont lui et ses collègues étaient menacés. Ces protestations demeurèrent sans effet; aussi quitta-t-il bientôt Genève, avec plusieurs d'entre eux pour venir probablement résider à Filly. En 1529, 1530, 1531, il recevait encore diverses reconnaissances de ses tenanciers de Mariniens et de Prailles.

Claude-Louis Alardet (1535-1564), occupait depuis peu de temps le siège abbatial de Filly, quand l'invasion bernoise de 1536 vint le dépouiller de sa stalle de chanoine de Genève et de son abbaye. Il se réfugia au-

près du duc Charles III qui lui confia l'éducation de son fils Emmanuel-Philibert.

Les Bernois occupèrent le pays de Vaud et le Chablais occidental, sur la fin de janvier 1536, ils laissèrent pendant quelques temps, aux religieux de Filly et aux habitants, une certaine liberté au sujet de leur religion. Plusieurs documents prouvent même que nos chanoines ne durent vider le monastère qu'entre le 30 mai et le 30 juin 1537. Nous les voyons en effet, le 30 mai, réunis capitulairement, au son de la cloche, aux personnes de Révérends Messires Guillaume Boccard, prieur, Christophe Gringalet, sacristain, Jean de Malavigne, Jean Jovax, Anthoëne Vuarina et Florian d'Eschallon. Il s'agissait d'amodier, tant à leur nom qu'à celui des religieux absents, les biens d'une chapelle fondée par feu Berthet de Charrière, jadis abbé de Filly. Les amodiateurs furent : Girard Bosson et Claude Suchet.

Les seigneurs de Berne, qui avaient promis le libre exercice de la religion catholique, interdirent la messe et le port de l'habit ecclésiastique; ils ordonnèrent de briser et brûler autels, croix, statues et images.

Le 30 juin 1537, devenus maîtres des édifices, possessions et rentes de l'abbaye, ils amodient les dîmes. Nous verrons au chapitre de l'occupation de Sciez par les Bernois comment ils tirèrent parti des biens de l'abbaye de Filly. Celle-ci tomba en ruines et après le retour du Chablais au duc de Savoie elle ne se releva pas et ses possessions furent attribuées à d'autres organisations religieuses.

L'abbaye de Filly avait vécu cinq siècles, édifiant le Chablais, couvrant de son ombre salutaire non seulement les tombes des sires de Ravorée, de Compey, mais tous les serfs, tous les pauvres commis à sa garde. Dans toute l'étendue de sa juridiction, elle adoucit par la charité la justice que les envieux seigneurs d'Al-

linges et du voisinage faisaient pencher vers la tyrannie féodale. Ces hobereaux s'unirent vainement pour entraver son développement; ses puissants rameaux s'étendirent vivaces sur tout le pays et ne cessèrent de grandir que pour tomber sous les coups de l'invasion calviniste de 1536.

Pendant des siècles, le couvent du bord du Vion, donna le spectacle de la régularité et de la pratique des devoirs monastiques. On y servait Dieu, on y honorait spécialement la Vierge et les Saints. La meilleure preuve en est dans l'établissement de ces nombreux pélerinages qui partaient en grande pompe de l'abbaye pour transporter nos populations à Notre-Dame de Grâce à Genève, à Notre-Dame de Chavannex, à St-Symphorien d'Excenevex.

Pour tout historien impartial, aucun homme ne fit plus de bien à ses semblables que le moine du moyen-âge et ceux qui lui ont succédé dans le ministère pastoral des campagnes. Représentant du Christ sauveur, il soigne les malades pauvres ou riches. Mais l'indigent et l'abandonné sont toujours allés à lui d'instinct et de confiance.

CHAPITRE V

L'Occupation Bernoise (1536-1567).

La conquête du bas-Chablais par les Bernois troubla les populations dans leurs mœurs et leur administration; nous croyons donc utile d'en indiquer les causes, en faisant un exposé de la situation de la Savoie à cette époque.

Les six règnes qui suivirent celui d'Amédée IX, le Bienheureux, dont l'amour pour le peuple est resté légendaire, ne donnèrent point au Chablais la prospérité et la paix. De nombreuses régences, beaucoup de troubles signalèrent ce temps malheureux. Le duc Charles III (1504-1553) prince bon, mais faible jusqu'à la pusillanimité, eût pu, dans les temps calmes, faire le bonheur de ses peuples et l'honneur du trône. Son règne fut très orageux, et mis à des épreuves trop fortes il succomba faute d'énergie. Monté sur le trône à l'âge de 18 ans, il trouva le trésor de l'Etat épuisé. De fortes pensions accordées à quatre princesses douairières absorbaient les deux tiers des revenus. Cet embarras des finances l'entraîna dans une funeste résolution : celle de regarder la paix comme indispensable et de la conserver à tout prix. Placé entre deux puissants monarques, François Ier, son neveu, et Charles-Quint, son beau-frère; impuissant à ramener la paix entre les deux fiers rivaux dont les querelles et l'ambition causèrent tant de maux à l'Europe, Charles

voulut conserver une stricte neutralité. Ce plan de conduite ne lui réussit pas; ses voisins connurent sa faiblesse et lui dictèrent leurs injustes prétentions. Ses Etats devinrent ainsi la proie des Français, des Allemands, des Bernois, des Genevois et des Valaisans. Sincèrement attaché à la France, il rendit en Italie d'importants services à Louis XII et à François Ier, et négocia la délivrance de ce dernier, après la bataille de Pavie. François Ier, tout en promettant de ne jamais oublier ces services, favorisa d'abord la révolte des citoyens de Genève contre leur évêque et le duc de Savoie; puis finit par déclarer la guerre à ce dernier; procédé aussi injuste que perfide. En Savoie, des vivres attendaient les troupes françaises qu'on disait devoir pénétrer en Italie; aucun préparatif de guerre, aucune munition, nulle place-forte en état de défense; rien n'était prêt. Montmélian se rendit à la première sommation, par la trahison du napolitain François Clermont, gouverneur de la place (février 1536). Il y eut quelques résistances héroïques en Tarentaise; les Français s'emparèrent du midi de la Savoie et du Piémont.

Au moment où l'armée française allait se mettre en marche, les Bernois, excités par François Ier, déclarent aussi la guerre au malheureux duc, et les Genevois ravagent les environs de leur ville. Dans sa déclaration de guerre, du 16 janvier 1536, Berne prenant prétexte de défendre ses combourgeois de Genève maltraités par les soldats ducaux, s'empare du riche territoire du pays de Vaud, confinant avec le sien.

Le Chablais abandonné à lui-même, accepte l'occupation étrangère, en stipulant le maintien de la religion catholique, de ses franchises et l'entrée de l'armée d'invasion sans aucun dégât. Les envahisseurs promettent tout, quoique résolus à ne tenir aucune de leurs promesses. L'armée bernoise était à Gex quand

les gentilshommes du Chablais, tels que les seigneurs de Ballaison, de Montfort, de Coudrée, vinrent faire leur soumission; Thonon et la forteresse des Allinges, commandés par Noble Guillaume Perroudet, se soumirent le 2 février. Les troupes bernoises n'eurent pas à intervenir, la Dranse servit de limite à leur occupation, la région d'Evian appela les Valaisans.

Par édit de son Sénat, du 31 mai 1536, Berne fit du bas-Chablais un baillage de sa République; il en fixa le siège et les tribunaux à Thonon, organisa une chambre baillivale composée de douze assesseurs choisis parmi les notables du pays pour juger toutes les affaires contentieuses et administratives. Jean-Rodolphe Nægueli, frère du général en chef de l'armée bernoise, devint premier bailli de Thonon. Au-dessous de ce magistrat siégeaient les châtelains avec leurs attributions séculaires.

Nous avons vu, au chapitre de la seigneurie de Coudrée, qu'aucun changement n'eut lieu touchant la juridiction des seigneurs haut-justiciers qui avaient prêté serment de fidélité aux envahisseurs, mais les Bernois se substituèrent aux ordres religieux presque dès le début de leur occupation.

Les six commissaires bernois chargés d'organiser le pays conquis furent : le banneret Hans-Rudolf de Graffenried, président de la commission, son secrétaire P. Giron, Michel Augsbourger, Augustin de Luternau, Wolfgang von Weingarten et Hans-Rudolf d'Erlach. Entrés en Chablais le 12 avril 1536, ils procédèrent à leurs missions, dont la principale était d'obtenir le serment de fidélité des seigneurs et des habitants. Nous avons parlé de la belle résistance du vieux seigneur de Coudrée, Pierre d'Allinges dit l'Hermite, qui voulut bien se soumettre personnellement, mais refusa d'imposer le serment à ses sujets de Seiez. Il fut convoqué à Berne, où finalement il dut s'incliner le 2 mai.

Les Commissaires Bernois fixèrent aussi la rançon de guerre à payer par les populations du Chablais.

Les habitants de Sciez furent ainsi taxés : 50 écus d'or pour les sujets de la châtellenie de Coudrée, et 20 écus d'or pour ceux de Filly. Ces 70 écus d'or, ou couronnes, valant chacun environ 125 francs d'avant-guerre, ou 625 francs actuels, feraient une somme de 43.750 francs de rançon de guerre exigée de Sciez. Le Seigneur de Coudrée se vit lui-même condamné à payer, pour son compte personnel, 300 écus d'or, soit près de 200.000 francs ! (1)

Aussi M. Charles Gilliard, auquel nous empruntons ces renseignements, peut-il conclure par ces mots : « Si nous comptons bien, cette conquête qui n'avait coûté à la République (de Berne) ni un homme ni un cheval, cette conquête que six commissaires avaient suffi à effectuer et à parachever, rapportait au trésor bernois plus de 230.000 francs de notre monnaie » (suisse). Environ 1.150.000 francs français !

Ces énormes bénéfices des envahisseurs allaient s'accroître par la saisie des biens religieux et de ceux des seigneurs récalcitrants.

Pendant les premières semaines, les habitants jouirent d'une entière liberté au sujet de leur religion, mais les Bernois « *vouloient que, en chascune paroisse, fust prêché l'Evangile* », ils appelèrent à Thonon, pendant le carême de 1536, Farel, de Gap en Dauphiné, et Christophe Fabry dit Lambertet, prêchant, dit l'historien Ruchat « *au milieu de beaucoup de traverses de la part d'un peuple de col raide* ». Il y eut divers tumultes lors de ces prédications. Le Sénat de Berne, délégue alors six commissaires, qui, le 6 juin 1536, défendent l'exercice public du culte

(1) Charles Gilliard : La conquête du Chablais par les Bernois en 1536, p. 204, 205.

catholique et confirment Fabry dans sa fonction de ministre. Ils convoquèrent les ecclésiastiques du Chablais à une session publique à Lausanne pour les décider à embrasser la Réforme, puis Berne publia, le 24 décembre, l'Edit suivant :

1° On administrera, dans le Chablais et pays de nouvelle conquête, les seuls sacrements de Baptême et de la Cène.

2° Les ecclésiastiques romains qui embrasseront la Réforme, conserveront à vie la jouissance de leurs bénéfices...

3° Les capitaux et bien-fonds légués aux églises comme fondations, seront restitués aux familles originairement donatrices (1).

4° Les ecclésiastiques, religieux et religieuses sont autorisés à se marier.

5° On ne célèbrera d'autres fêtes que les dimanches, Noël, la Circoncision, l'Annonciation soit l'Incarnation, l'Ascension du Seigneur; il est, en outre, très expressément défendu de ne faire aucune cérémonie du culte romain, et spécialement de ne jamais sonner les cloches pour les morts, ni pour les orages et mauvais temps, sous peine de dix florins d'amende pour les hommes et cinq pour les femmes.

Thonon devint le chef-lieu de la 7me classe des églises réformées; le synode de Lausanne, du 31 mai 1537, lui soumit les six pasteurs établis dans le Chablais et le baillage de Ternier et Gaillard.

A Sciez, ce sont les seigneurs de Berne qui amodient, le 30 juin 1537, la dîme de Meyrens à Pierre Boccard et François Roletaz-Excoffier, de Filly, pour

(1) Comment exécuter une pareille décision, comment remonter jusqu'aux premières donations faites à tel ou tel monastère ? Les Bernois s'attribuèrent les fondations et les propriétés, et tout fut fini.

22 coupes de blé, moitié avoine, moitié froment. Celles de Chavannex furent amodiées (1er juillet) pour onze muids de blé, moitié froment, moitié avoine, à Vernaz et Jean Dunant; celles du chanvre de Filly, Prailles, Marignan, Sciez, Chavannex, pour 360 livres de chanvre à Claude de Ruaz et Pierre Lancey (Pyu, notaire, f. 45, 57, 58). A cette dernière date, les religieux étaient donc expulsés, et les Bernois, devenus maîtres des édifices, possessions et rentes de l'abbaye de Filly, songeaient à en tirer tout le profit possible, par des aliénations et albergements. Mais il est des circonstances où il faut compter avec les populations. Supprimer les aumônes considérables du monastère, c'était causer une irritation profonde dans le public. Le couvent fut donc converti en *hospice* destiné à héberger les pauvres, sous la surveillance d'un diacre qui eut, pour traitement annuel, 200 florins, son affouage, avec 18 coupes de froment mesure de Thonon, et autant d'avoine (3 janvier 1539). Les aliénations furent remises à plus tard.

En attendant Berne délégua, dans toutes les paroisses, des agents chargés de dresser un inventaire exact des biens et bénéfices de chaque église, bientôt cédés aux ministres de la province. Les habitants auxquels avait été promis en 1536, le maintien du culte catholique, ne se prêtèrent pas volontiers à ces mesures spoliatrices. Dans plusieurs localités, telles que Sciez, Avully, etc., l'envoyé bernois pour remplir sa mission dut recourir à des dénonciateurs étrangers (17 octobre 1540).

L'église de Sciez possédait : une maison avec grange, une vigne, un champ, dit de St-Maurice, qu'on attribua au prédicant de la localité, deux prés à Boutez et en Charlier, les revenus des dîmes et des prémisses, une maison, jardin et vigne, de la chapelle de Sainte-Catherine, les biens de celles de Saint-Théodule et de

Sainte-Marguerite, qu'on donna au ministre de la parole réformée. Il y avait à Sciez-Filly : un ministre, un prédicant et un diacre. Le recteur de la chapelle de Sainte-Marguerite, Révérend Messire Pierre Chapuis, vivait encore.

Le peuple, néanmoins, demeurait attaché à la vieille foi. Au lieu d'assister au prêche, les dimanches et jours de fêtes, les catholiques demeuraient chez eux, ou allaient entendre la messe dans les paroisses voisines du Faucigny, du Genevois, ou au-delà de la Dranse. Il y eut, soit en Chablais, soit dans le pays de Vaud, une courageuse résistance à l'invasion des maximes de la Réforme, tous ne plièrent pas le genou devant l'Ours de Berne. Irrités de cette noble conduite, les Bernois firent alors publier à son de trompe et affichèrent dans toutes les communes les lois draconiennes suivantes :

Il est défendu d'aller à la messe ou à toute autre cérémonie papistique, sous peine chaque fois de 10 florins d'amende pour un homme et de 5 pour une femme. Personne ne sera si téméraire que de porter ou faire porter ses enfants au baptême ailleurs que dans sa paroisse, auprès du ministre du lieu qui administrera ce sacrement selon le rite réformé. En cas d'infraction, le coupable payera 10 florins d'amende outre la peine décrétée par les statuts des redoutés seigneurs. Chacun sera tenu d'aller au prêche dans sa paroisse, sous peine de 5 sols d'amende. Chacun est obligé d'envoyer, à l'heure déterminée, au catéchisme et à l'instruction, ses enfants, serviteurs et servantes, sous la même peine de 5 sols. Il est défendu d'envoyer ses enfants aux écoles papistiques, ou hors du pays de nos redoutés seigneurs, sous peine de 10 florins chaque fois. Défense absolue à tout hôte et hôtesse de servir à boire ou manger pendant le prêche; défense à toute personne de se trouver dans les rues pendant le

prêche; et défense de donner à boire après neuf heures en été, et après huit heures en hiver.

Les catholiques subirent ce joug de fer; quelques-uns émigrèrent vers les vallées restées catholiques, d'autres se soumirent pour éviter la ruine, mais la génération nouvelle, élevée dans ces principes, devait implanter plus sûrement le protestantisme en Chablais.

Nous avons vu qu'à Sciez les Seigneurs de Coudrée ralliés dès le début aux Réformés, s'étaient taillés une belle part dans les domaines saisis. Parmi les acquéreurs des biens de l'abbaye de Filly, citons encore Noble Bernard de Neuvecelle et François d'Yvoire dit d'Antioche qui obtinrent au prix de 8000 florins des censes, dîmes, péages; Nobles Paul et François Boccard de Filly, qui reçurent des envahisseurs la grange du monastère dite du Sablon (1544). Divers particuliers reconnurent tenir des rentes dues au monastère; Jean Guillermin, entre autres, deux florins annuels pour biens du couvent sis à Echeregier (1er mars 1544); Bernard Dunand de Prailles, quatre florins et six sols pour emphytéose de terres à Filly et Marignan (7 novembre 1547). Dans cette reconnaissance rédigée en vrai *style bernois,* il est spécifié : que le terme du paiement passé et non effectué, il sera permis aux Seigneurs de Berne *de tenir hostage sur le dit Dunant jusqu'à la somme de* 12 *sols,* pour chaque jour de retard !!!

Les chefs réformés de Genève prirent aussi part à la curée. La Tour de Marignan avait été confisquée au profit des Bernois. Ils la donnèrent, le 1er mars 1547, en fief et emphytéose perpétuelle, au citoyen de Genève, Messire Claude Baudichon de la Maisonneuve, au prix de trois florins de cense annuelle (*in recognitionem domini*), et de six cents écus d'or d'introge, bonne monnaie de Savoie. Il se réserva le droit de

rachat, selon la coutume, et reconnut aussitôt, en vassal fidèle, tenir le tout des très redoutés et magnifiques seigneurs de Berne. C'était un prix rappellant les concussions des proconsuls. Ce qui le prouve, c'est que ses enfants revendirent cette propriété, en 1580, à Messire Bernard d'Allinges et Françoise de Mionnax, son épouse, au prix de mille huit cents écus d'or, outre quatre cents autres, dus à son Altesse, est-il dit, à cause de l'abbaye de Filly.

En 1542, le gouverneur de Ripaille, sur l'ordre du Conseil de Berne, décharge les hameaux de Prailles et de Marignan de la moitié des redevances dues à l'abbaye de Filly (1).

Le réformateur Froment, curé de Massongy, vint probablement dogmatiser à l'abbaye de Filly. Le ministre attaché à la localité faisait un premier prêche le dimanche à l'église du monastère, un second à Sciez et un troisième à Chavannex. Un Claude Chevalier occupait cette charge en 1559-1560. Les habitants de Sciez recevaient encore assez mal à ce moment les prédicants du nouvel évangile. En 1559, honorable Pierre, fils de François Marcet, eut des démêlés avec Claude Chevalier, ministre de Sciez. Celui-ci l'accusait, à la suite d'une dispute, de lui avoir dit : *Vous êtes un méchant homme !* et de l'avoir précipité sur un fumier (sic). L'affaire n'en resta pas là. Cité, une première fois, par devant Noble Louis de Chachet (Sachet), châtelain de Coudrée, par son lieutenant Hugues Pochat, puis, devant Jean-Jacques Telsperger, bailli bernois résidant à Thonon, Marcet fit prononcer une sentence de condamnation contre son adversaire et rentra triomphant chez lui.

La famille Marcet était, à cette époque, avec les fa-

(1) Max Bruchet, *Ripaille*, p. 208, note 3.

milles Chappuis et Deruaz, l'une des plus importantes de la localité.

Les ministres protestants recevaient, pour salaire, des dîmes, des censes et des biens fonds, formant un traitement fixe ou *portion congrue*. Outre son habitation avec jardin et verger, son affouage et l'usufruit de quelques pièces de terre, chacun d'eux percevait un revenu en argent qui était généralement de 200 florins, et un autre en nature comprenant deux chars de vin, du froment (de 18 à 30 coupes, avec 18 d'avoine mesure de Thonon), comme nous le prouveront plus loin les comptes de la Commanderie de Filly.

Les Bernois établirent le jury en matière de justice criminelle, et l'usage obligatoire de la langue française dans les actes publics, minutes notariales ou procédures, au lieu du latin usité jusqu'alors.

Mais le gouvernement oligarchique de Berne n'eut pas l'idée de se concilier les sympathies des populations en les affranchissant et en leur donnant la liberté; la République bernoise aussi bien que la République de Genève ne voyait dans le peuple des campagnes qu'une classe à exploiter et pressurer. A noter cependant qu'une dure sécheresse ayant appauvri les cultivateurs, les Bernois consentirent à exonérer des redevances en 1559, les habitants de Filly et Chavannex (1).

En 1567, Maître Jehan Sachet, receveur du revenu de Ripaille, Filly et dépendances, servait toujours les pensions à Noble Laurent d'Echallon, ancien religieux de Filly, aux pupilles de feu Noble Jehan Jaccoud jadis religieux au même couvent, à Noble Paul Boccard, jadis novice de Filly. Il remettait « au maniglier et sonneur de cloches de Filly, pour toute ladicte année 2 coppes de froment », au pauvre simple cheva-

(1) M. Bruchet, *Ripaille*, p. 208, note 3.

lier de Jussy, paroisse de Sciez, 6 coupes de froment d'aumône pour les deux quartiers prochains. Jean Robaud était alors ministre des paroisses de Sciez et Filly, et Mathieu Muret, diacre de Filly (1).

Par suite du traité de Lausanne, 30 octobre 1564, les Bernois rendirent le bailliage de Chablais au duc de Savoie Emmanuel-Philibert, ils l'évacuèrent le 28 août 1567.

---

(1) Ibid., p. 558, 559.

CHAPITRE VI

La Paroisse de Sciez avant la Révolution.

L'église de Sciez est placée sous le vocable de saint Maurice, capitaine de la Légion Thébéenne, martyrisé à Octodure en Valais, l'an 286 de notre ère. Sur le lieu de son martyre, s'étaient élevées la célèbre abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune, et la petite ville de ce nom qui devint la capitale du Chablais (1).

Son existence comme chapelle est probablement antérieure à l'arrivée des chanoines de Saint-Maurice qui créèrent l'abbaye de Filly au début du XIme siècle, mais ce furent ces derniers qui l'érigèrent en église paroissiale.

Dans une enquête dirigée contre l'évêque de Genève, Aimon de Grandson, on voit figurer Falcon, curé de Sciez en l'an 1227. L'un des chefs d'accusation portés contre cet évêque était d'avoir soumis l'abbaye de Filly à l'abbaye d'Aulps.

Le pape Innocent IV, par bulle du 9 septembre 1250,

(1) Saint-Maurice demeura capitale du Chablais jusqu'en 1477, où les Valaisans s'en emparèrent. Saint-Maurice est un des patrons les plus populaires de la Savoie, les comtes et les ducs de Savoie, non contents de déclarer Saint-Maurice protecteur de leurs Etats, prirent pour armoiries son étendart rouge à la croix blanche. Ils possédaient son casque et son anneau servant aux investitures, et Amédée VIII de Savoie créa l'Ordre chevaleresque de Saint-Maurice en 1434 (aujourd'hui Ordre des Saints Maurice et Lazare en Italie).

huitième année de son pontificat, soumit complètement l'église de Sciez au monastère de Filly. « L'Abbé et le couvent pourront en prendre possession sans demander l'agrément de l'évêque diocésain ». Il s'agit évidemment là des intérêts temporels, et non d'une dispense de l'institution de l'Ordinaire.

En 1261, le 27 août, eut lieu une transaction entre l'abbaye de Filly et Girold de Compeys, doyen d'Allinges et curé de Margencel. Elle porte sur la délimitation des paroisses de Sciez et de Margencel et sur les dîmes à percevoir. Nous avons vu, au chapitre concernant l'abbaye de Filly, que les limites de Sciez de ce côté devaient être les mêmes que de nos jours : Soit du lac par le cours du Redon jusqu'au Moulin ou gué de Biez, de là au ruisseau de Poullier (Pullie), au chêne de Jouvernex, lieu dit *Chesnay,* soit la partie orientale de la forêt de Planbois jusqu'à la Gorine, puis le chemin passant entre Regny et les Esserts jusqu'au croisement des vieux chemins, au mas de Taillefer.

Le 7 mars 1294, Jean, curé de Sciez, fut présent à des monitions et sommations faites par l'évêque de Genève Guillaume de Conflans, au Comte Amédée de Savoie, au sujet de ses usurpations incessantes sur l'église de Genève. Les comtes de Savoie s'étaient emparés du château de l'Ile à Genève, et ils avaient mis la main sur des revenus épiscopaux, la pêche du Rhône et les péages. Les citoyens de Genève envisageaient ces succès comme leur propre victoire, car ils attendaient du comte une protection efficace et un développement de leurs franchises municipales plus complet que celui que pouvait leur concéder l'autorité ecclésiastique. C'était mettre en jeu la concurrence des deux pouvoirs, tel que Sciez en bénéficiait par l'opposition de la Seigneurie de Coudrée et du couvent de Filly.

Au XIVme siècle, nous assistons à diverses donations faites à l'Eglise de Sciez. Le 17 des calendes d'avril 1304, Pierre Rafi de Sciez, lui lègue par testament : 3 sols et une coupe de vin « *cupam vini* », qu'il assigne sur sa vigne de Sciez, que lui avait jadis disputée Vullierme, curé du dit lieu. Il donne 10 sols au curé de Sciez alors en charge. Le nom de ce dernier n'est pas cité, et nous pensons que le rectorat du curé Vullierme doit être placé avant celui de Révérend Jean, curé en 1294 (1).

Il arrivait maintes fois que les fils ou neveux des bienfaiteurs des paroisses ne voulaient point admettre les libéralités de leurs parents. La plupart de ces querelles se terminaient par les testaments ou par l'arbitrage, ou par la voie gracieuse que préféra toujours l'abbaye de Filly. C'est ainsi que,. le 23 mars 1347, Révérend Messire Pierre, curé de Sciez, termine un litige survenu entre Henry d'Allinges, seigneur de Coudrée, et Nicolas, abbé de Filly (2).

Les 5-6 juin 1413 eut lieu la visite pastorale de l'évêque de Genève, Jean de Bertrand. Révérend Pierre Pardonet, sacristain et chanoine de l'abbaye de Filly remplit, dans l'église de ce monastère, les fonctions de curé. Ses paroissiens sont soumis à l'Eglise de Sciez pour la réception du baptême et la bénédiction du cierge pascal (?), *cerei*. Pour le reste, ils dépendent de l'église de Filly, si ce n'est toutefois pour le pain bénit qu'ils offrent dans les deux églises.

L'église de Sciez et son annexe de Chavannex sont

(1) Piccard, *L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage*, p. 68, Document n° 19. Trois ans auparavant, l'église de Sciez héritait d'une octane de froment à percevoir après la mort d'un bienfaiteur, Jean de la Place de Marignan (1301); *Ibidem*, p. 71, Document n° 17.

(2) *Ibidem*, Document n° 37 et p. 126.

toutes deux du patronage de l'abbaye (1). La paroisse compte 120 feux ou familles et fournit un revenu de 50 florins. Le curé Révérend Henri Passavant est un prêtre irréprochable, mais plusieurs de ses paroissiens se sont vus excommunier pour leurs méfaits, savoir : Jean d'Aulps, Aimon Moller et Michaud Ravinelle, Jean-Pierre de Saint-Georges et Jean de Marignan sont concubinaires publics. Il est ordonné de placer à l'église l'image du Christ et d'achever la construction de l'église de Chavanex pour la Noël (2). Les églises annexes ou filleules possédaient ordinairement des fonts baptismaux et un cimetière. Le curé de l'église mère devait, par lui ou vicaire, y dire une messe basse les dimanches et fêtes d'obligation ainsi que le jour de la fête du patron.

En 1429, Jean Audinet est curé de Sciez. Il est témoin à un acte concernant l'abbaye de Filly (3).

Le 19 mai 1443, Barthélémi de Corneto, évêque de Montefiascone, visitait le diocèse au nom de l'évêque de Genève, François de Mez, qui siégeait au concile de Bâle. Sciez et son annexe de Chavannex relèvent toujours de l'Abbaye de Filly. L'église de Sciez possède 95 feux et 35 florins de revenu. Celle de Chavannex n'a que 18 feux.

Le curé de Sciez est Révérend Aimon Pernod. Il y a dans son église un autel, ou chapelle de Sainte-Catherine, fondée par le Seigneur d'Allinges-Coudrée, dont

(1) Le patronage consistait dans le droit de présenter à l'évêque l'ecclésiastique destiné à desservir une paroisse. Il fallait à l'évêque des raisons canoniques pour refuser d'instituer l'élu. Ce droit fait supposer que l'abbaye avait fondé ces deux paroisses de Sciez et Chavannex. (Voir Cresson, *Manuel de droit canon*, I, p. 177).

(2) Archives d'Etat du Canton de Genève : Visites pastorales, tome I, p. 89.

(3) Doc. n° 53 (*Discreto viro domino Johanne Audineti curato de Syer*). Acad. Chabl., t. VII, p. 437.

est recteur Révérend Jean de Loysier qui perçoit 40 florins pour une messe qu'il y célèbre tous les jours (1). Ce bénéfice était considérable pour l'époque.

C'est dans la chapelle de Sainte-Catherine qu'on voyait, sur des chapiteaux antiques, des têtes-consoles et l'engoulement caractéristique du XIme siècle (2).

Révérend Aimon Pernod est encore curé de Sciez le 12 mars 1449.

Le 14 mars 1471, nouvelle visite de la paroisse de Sciez par Mamert Fichet, évêque d'Hébron, au nom de Jean-Louis de Savoie, administrateur de l'évêché de Genève. Mamert Fichet était frère de Jean Fichet, le promoteur de la typographie en France.

L'église de Sciez et son annexe de Chavannex ne compte que 90 feux et 40 florins de revenu. Son curé Révérend Jean Roger, porté comme absent, est représenté par un prêtre desservant du nom de Jean Climiet. Il est ordonné de blanchir la nef de l'église et quelques parties détériorées du chœur, et d'ouvrir une fenêtre pour éclairer la chapelle de Sainte-Catherine, mais avec des pierres sculptées qui soient en harmonie avec le reste de l'édifice (3). On devine ici un évêque artiste et intelligent.

Nouvelle visite en 1481 de Claude Rup, évêque de Claudiopolis, suffragcant de Jean-Louis de Savoie. Le curé Jean Roger étant encore absent, l'évêque lui enjoint, sous peine d'excommunication et de privation

(1) *Mém. et Doc. de l'Académie Salésienne d'Annecy*, tome VI, p. 321, 322.

(2) L'entrelacs animé offre deux variétés : l'engoulement et la manuation. Dans l'engoulement, des têtes placées dans des positions variées se rattachent en les mordant aux contours de l'ornement. Eglise et chapelle ont été détruites pour faire place à l'église actuelle de Sciez construite en 1875.

(3) *Cum bonis lapidibus bene scultis* (Archives d'Etat de Genève).

de son bénéfice, de garder la résidence, ou d'obtenir, de l'Ordinaire, l'autorisation de faire ailleurs sa demeure habituelle. Son vicaire se nommait Révérend Pierre Clerc.

La paroisse ne possède plus que 74 feux et 40 florins de revenu. Révérend Jean Belli est recteur de la chapelle de Sainte-Catherine. Il la fait desservir par Révérend Bochard qui se trouve en même temps recteur d'une chapelle de saint Théodule, fondée récemment par les seigneurs de Coudrée et par Pierre Marcet et Jean Bourgeois comme procureurs de la paroisse, avec la charge de deux messes par semaine (1).

Autre visite pastorale de Sciez, le 15 avril 1518. L'évêque y trouve un vicaire, Révérend Jean Chevalier, qui dessert la paroisse pour le curé titulaire Révérend Hugon de la Mote, chanoine de Genève.

Le chiffre des habitants a progressé et la localité devient importante relativement au passé; elle possède 100 feux et 55 florins de revenu. Le nombre de ses chapelles a augmenté semblablement dans son église. Outre celles de saint Théodule et de Sainte-Catherine (2) déjà nommées, on en rencontre une troisième, celle de Sainte-Marguerite dont le patron est Maurice Bourgeois, et le recteur Révérend Hippolyte Grand. Ordre leur est donné de se procurer un calice et autres ornements (3).

Lors de l'occupation bernoise de 1536 les biens de l'église de Sciez furent saisis. La maison avec grange, le champ dit de Saint-Maurice, les prés, revenus des

(1) Mêmes archives.

(2) Les deux sont toujours du patronage du seigneur d'Allinges-Coudrée. La première est desservie par le recteur Révérend Pierre Chapuis qui y célèbre 4 messes hebdomadaires et la 2me par Révérend Jean Garnerii sous la charge de 4 messes aussi hebdmadaires (Archives de Genève).

(3) Archives de Genève.

dîmes et des prémisses, les maison, jardin et vigne de la chapelle de Sainte-Catherine, les biens de celles de Saint-Théodule et de Sainte-Marguerite furent attribués aux ministres de la parole réformée.

Le traité de Cateau-Cambrésis rendit la Savoie à Emmanuel-Philibert (1559). Sancy ravagea encore le Chablais en 1589. Quand la paix fut rétablie, Charles-Emmanuel, fils de Philibert-Emmanuel, rentra en possession de ses états. En 1594, il confia, à saint François de Sales, la mission de ramener le Chablais au giron de l'Eglise romaine.

Après quatre ans de luttes et d'efforts, le catholicisme était rétabli, et les habitants de Sciez, Filly et Chavannex allaient solennellement abjurer l'hérésie à Thonon (7 et 10 octobre 1598) (1), en présence de Claude de Médicis, légat du pape.

Voici les noms des chefs de famille de Filly et d'une partie de ceux de Coudrée qui allèrent abjurer à Thonon, le 7 octobre 1598 : Louis Bossu, Jean du Tigner, Pierre de Sales, Thomas Jordain, Maurice du Champ, Pierre Escharnier, Claude Bourgens, Floret Portier, Pierre Ravion, Mermet de Rua, Pierre Chapuis, Jean Jacob, Françoise Bocquard, Béatrix Chaudet, Hélène Escharnier, Françoise Mathieu, Antonie Beyssonet, Rose Ticon, Joseph Petit, Claude Guiliermin, Gaspard Chappuis, Noble Péronne de Châlon, Claude Guidon, Louis Bossu, Thomas Jordan, Claude du Champ, Philiberte Bellode, Jeanne du Mont.

Les quelques habitants de *Coudrée* qui suivirent ceux de Filly furent : Louis Lancet, François Chastel, Antoine Odion, Claude Burnet, Pernette Vectal, Jeanne de Bonnatres (Bonnatray), Jeanne Sordat, Noémi

(1) *Vier Documente aus römischen Archiven.* Liepzig 1843.

fille de Daniel By, Jaquemine Clerc, Bernarde Siordat (Sordat), Nicolarde Chevrens, Jeanne Marcet.

Le 10 octobre ce sont tous les abjurants de Chavannex, de Sciez, et Sciez-Coudrée qui se rendent à Thonon. Ceux de Chavannex se présentèrent les premiers, aux personnes d'Antoine d'Estra, Jacques d'Estra, Pierre Reymond dit Girod, François Reymond, Bernard l'Hoste, Claude Petet (Pitet), Rolet l'Amy, Guillaume l'Amy, Claude Pernot, Jean Girod, Pauline Jacquet, Merma Coucul, Bernarde Chappuis, Claude Lamy.

Ceux de Sciez : Jean-François Clerc, Rolet Suchet, Guillaume Chevallier, Jean Sadot, Louis Moenne, Nicolas Chastut, Antoine Voylet, Rolet Subchet, Claude Lancey, Jean Chappuis, Maurice Lancey, Claude Marchey, Bernard Biolain (Biollay), Georges Lancey, Claude Arpin, Bernard Perron, Claude Voylet, Pierre Borgey, Abel Lancey, Jean Bourgeois, Claude Escostier, Claude du Champ, Pierre Pétel, Bernard Piéton, Antoine Maudry.

Un groupe de nouveaux convertis représentait particulièrement *Sciez et Coudrée,* c'est-à-dire, les hameaux plus rapprochés de Coudrée, tels que Bonatraix et La Combe. Il était composé de : Jean Chappuis, Bernard Biollet, Claude du Champ, Antoine Chappuis, Pierre Bourgeois, Mermet Chappuis, Claude Escostier, Bernard Pioton, Jacques Chevalier, Jean de la Rua, Jean Jordan, Maurice Lancey, Michel Marcet, Georges Lancet, Claude Marcet, Pierre Putet (Pittet), Jacques Clerc, Claude Chanstal, Claude Balland, P. Bourgeois, mareschal, Jean Bourgeois, Pierre Chevalier, Henri Chevalier, Jeanne Veuve Guilla, Canan, Louise Perrod, Anne d'Avonex, Jeanne Croset, Louise Chevalier, Anserma Balland, Pernette Bourgeois, Bernarde, femme de Daniel Marge, Claudine Raneot femme Bernard Perrod,

Maurice Chevalier, Louise Rigand, Claudine Vullié, Nicole du Fusinge, Claudine Vullié.

Dans plusieurs listes, il est écrit à la fin : *desunt mulieres*, les femmes manquent ! Sans doute la rigueur du froid ne permettait pas au sexe faible de faire une aussi pénible procession. Il est aussi à remarquer que les paroissiens qui se présentaient en groupe furent seuls inscrits; le plus grand nombre faisait une abjuration privée en se rendant à Thonon à la commodité de chacun.

D'ailleurs, la population entière n'était pas convertie, car les curés, à chaque mariage ou sépulture, ont soin d'ajouter sur les registres, que la cérémonie a été catholique ou protestante.

Après la Réforme, il fallut réorganiser les paroisses. A Filly, le monastère et l'église menacent ruine. A Sciez, la cure et quelques biens n'ont pas été aliénés, au milieu de cette dilapidation des bénéfices anciens.

Révérend Claude de Blonay, curé (1601-1622). — Dans la nouvelle érection des paroisses faite par Mgr Granier, évêque d'Annecy-Genève, Filly et Chavannex furent réunis à Sciez. Le nouveau curé Révérend Messire Claude de Blonay, issu de la famille noble de Blonay de Saint-Paul au-dessus d'Evian (1), eut un traitement de 150 écus d'or italiques, soit 1600 florins ou 800 livres monnaie de France. On lui donna un vicaire. En 1612, avec son agrément, saint François de Sales accordait, au recteur de Maxilly près d'Evian et à ses successeurs, une redevance annuelle de 2 muids de froment et de 2 chars de vin rouge, à prendre sur le bénéfice de Sciez. Révérend de Blonay dont la famille possédait la seigneurie de Maxilly fut accusé

(1) Il avait d'abord été marié; veuf, il entra dans les ordres. Sa nomination à Sciez est datée de mai 1601 (archives de Filly).

d'avoir sacrifié les intérêts de son église au profit des siens. De là un procès qui dura jusqu'à la Révolution (1).

Pour comprendre les raisons de cette longue lutte, il est nécessaire de dire que le bénéfice de la paroisse de Sciez se trouvait ainsi considérablement diminué. Le traitement de Révérend de Blonay était de 1600 florins. Le florin d'or dont il s'agit évidemment ici, valait, à l'époque, 77 centimes de notre monnaie. Le muid de froment était de 12 coupes et le char de vin de 12 setiers (2). Ce n'est pas tout : l'évêque Jean-François de Sales, frère et successeur de saint François de Sales, assigna, à son tour, au curé d'Anthy près de Thonon, une pension annuelle de 200 florins de Savoie à prendre sur les revenus des curés de Sciez. Mais, l'un de ces derniers ne voulut point accepter cette disposition. Il commença aussitôt un procès et obtint, en 1646, l'extinction de cette rente (3).

Révérend de Blonay devint préfet de la Sainte-Maison ou de l'Université Chablaisienne de Thonon (1613), et chanoine de Saint-Pierre de Genève. Il mourut, le 3 novembre 1622, et fut inhumé au tombeau de ses ancêtres, à l'église de Saint-Paul au-dessus d'Evian (4).

Révérend Gabriel Ducrest, curé (1622-1630); Révérend Louis Gavard, vicaire. — L'Evêque Jean-François de Sales, en nommant Révérend Ducrest à la cure de Sciez, l'oblige à la résidence, afin, dit-il, que par sa bonne et exemplaire vie, Dieu soit mieux servi.

Révérend Ducrest, né à Annecy, était docteur en

(1) Voir notre brochure : *Saint François de Sales et Claude de Blonay.*

(2) La coupe, mesure de capacité usitée en Bas-Chablais, pesait 61 kilos 677 gr., et le sétier était de 54 litres 13 cent.

(3) Archives de la Cure de Sciez.

(4) Registres paroissiaux de Sciez.

théologie. Il fut nommé chanoine de la cathédrale et mourut le 28 avril 1671 (1).

Révérend Jean-Gaspard Séraphin, curé (1630-1662). — Né à Ville-la-Grand, docteur en théologie, chanoine de la Cathédrale. Il fut installé comme curé de Sciez le 8 décembre 1630, au chant du *Veni Creator,* et conduit au pied de l'autel par Noble Michel Mathieu pour « être revêtu des habits sacerdotaux » (2).

Ami de la noblesse environnante, il augmenta son bénéfice par les donations multiples, soit de Noble Melchior de Foras et Noble Jean-André Mathieu (3), soit de Jean-Claude Mathieu, fils de ce dernier...

En paix avec les gentilshommes laïques, il n'en fut pas de même avec les Barnabites de Thonon. Ceux-ci, possesseurs de la plus grande partie du fief de l'Abbaye de Filly, essayèrent, en 1643, de relever la seigneurie et la paroisse de l'abbaye de Filly. Mais, ils ne purent y réussir, car une ordonnance de l'évêque Charles-Auguste de Sales (1646), les débouta de leurs prétentions (4).

Autres difficultés : l'Abbaye susdite avait été la providence des malheureux aux temps passés. Elle était dans l'habitude de faire annuellement des aumônes générales aux indigents des paroisses de Sciez, Filly, Chavannex, Excenevex, Yvoire, Messery, Nernier et Massongy.

Sciez et Chavannex recevaient 7 muids, 2 coupes et 2 quarts de froment; Filly, 4 muids, 6 coupes et 2 quarts; Messery et Nernier, 3 muids, 8 coupes; Yvoire et Excenevex, 6 muids et une coupe; Massongy, 3

(1) Rebord, *Dictionnaire du clergé du diocèse d'Annecy-Genève.*

(2) Acte de Marcet, notaire.

(3) Actes Moret et Marcet, notaires (Arch. de la Cure de Sciez).

(4) *Ibidem.*

muids et 6 coupes (1). Comme il a été dit, les Bernois envahisseurs avaient respecté ces donations pour s'attirer la bienveillance des populations. Mais, en 1654, les religieux n'étant plus à Filly pour assister à ces distributions, Massongy fut frustré de sa quote part. De là un procès que termina un arrêt du Sénat de Savoie daté du 20 novembre 1656. Le droit d'affouage, concédé gratuitement par les moines aux habitants de Filly sur 24 poses de bruyère au territoire d'Excenevex, donna aussi lieu à quelques débats judiciaires.

Révérend Séraphin mourut au mois d'août 1662.

Les vicaires de Révérend Séraphin furent : Révérend Charles Biord, né à Sixt, ordonné prêtre en 1637, (1643-1650); Révérend Jean Dentan (1650-1664), né à Saint-Cergues, il devint curé de Machilly en 1697 et mourut en 1704 (2).

Révérend Elie Truchet, curé (1662-1675). — Né à Faverges, docteur en théologie, il fut ordonné prêtre le 18 décembre 1655 et nommé curé de Sciez le 10 mai 1662.

Il eut de nombreux vicaires, outre Révérend J. Dentan déjà nommé : Révérend Antoine, Deservettaz; Révérend de Genève Jacques de Lullin (3); Révérend F. Albruz (1668); Révérend Antoine Falquet (1669).

Révérend Truchet remettait, en 1662, l'église, le presbytère et les revenus de la paroisse, à Révérend Dentan, son vicaire, pour 780 florins de Savoie de rente annuelle. Celui-ci devait remplir toutes les charges du curé, célébrer la messe, faire le catéchisme, ad-

(1) *Ibidem.*

(2) Rebord, *Dictionnaire du Clergé d'Annecy-Grenève.*

(3) Plus tard curé de Croset, de Cervens, de Saint-André; décédé en mars 1689 (*Ibid.*).

ministrer les sacrements et tenir un vicaire avec un traitement de 16 ducatons par année (1).

En 1669, Révérend Truchet cède, à Noble Jean-Claude Mathieu, les dîmes de vin, de grains et chanvre moyennant 3 setiers de vin (blanc), 100 ducatons (2), 3 chars de vin rouge et l'entretien des cordes des cloches de l'église de Sciez (3). La même année, il a des procès à soutenir contre Philibert Chapuis de Filly, Louis Marin de Sciez, pour la perception de ces dîmes et autres.

Révérend Truchet ne gardait pas la résidence. Le 2me dimanche d'août 1671, le dit Noble Jean-Claude Mathieu s'étant rendu à la première messe avec les habitants de Filly, ne put l'entendre, vu l'absence du dit recteur. De là plainte portée contre ce dernier auprès de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex qui l'avait nommé chanoine dès le 8 mai 1660. Avant de partir, il fit fondre la petite cloche du beffroi de Sciez.

Révérend Melchior Gavard, curé (6 juin 1675-1692). — Natif de Boëge. Il avait été auparavant curé de Saxel, de Mieussy, vicaire de Douvaine. Il eut un vicaire: Révérend Benoît Nicolas. En 1686, il acquit 5 mas de vigne au prix de 590 florins 8 sols (4).

Le 8 septembre 1687 eut lieu la visite pastorale de l'évêque d'Arenthon d'Alex. Le procès-verbal de cette visite renferme quelques détails sur les chapelles de Filly et Chavannex qui doivent être maintenues en bon état.

Parmi les charges du curé, on remarque celle de faire le catéchisme tous les dimanches et celle de tenir des écoles pour l'instruction de la jeunesse. En 1676, un peu plus de 10 ans auparavant, la régente Christine

(1) Acte de Marcet, notaire.
(2) Monnaie qui valait environ 7 florins.
(3) Acte de Vittet, notaire (Arch. Piccard).
(4) Acte Marcet, notaire.

de Savoie avait ordonné, au même évêque, de fonder des écoles dans toutes les paroisses qui n'en étaient pas encore pourvues (1). Déjà au XVIme siècle, en effet, nos petites villes comme Thonon, Evian, Yvoire, Hermance avaient déjà leurs écoles (2).

Les écoles des paroisses rurales s'ouvraient ordinairement à la cure, dans des maisons particulières (3), chez l'instituteur, au domicile d'un élève... L'évêque visiteur enjoint aux paroissiens de Sciez de réparer les fonts baptismaux et de se procurer divers articles nécessaires aux offices sacrés. Il approuve le vœu des habitants de fêter et chômer la fête de Sainte Anne et signale les chapelles de Sainte-Catherine et du Saint-Rosaire qui sont en mauvais état (4).

Puisque nous avons abordé la question des *Ecoles de Sciez,* nous devons dire que plus tard, le 7 août 1726, Louise d'Allinges-Coudrée, chanoinesse de Remiremont, léguait, à la commune de Sciez, divers fonds et rentes, pour l'établissement d'une école de filles de la paroisse (G. Rivollat, notaire) (5). Le conseil de Sciez, vu la difficulté de réunir les jeunes filles en hiver, obtint que ces revenus fussent appliqués à la dot d'une fille et au gage d'un instituteur (1745).

Révérend Voisin, curé (1692-1724). — Né à Duingt, ordonné prêtre le 20 septembre 1687, il fut nommé curé de Sciez le 25 octobre 1692. Nous avons trouvé les

(1) Archives de l'Evêché d'Annecy.

(2) Voir notre *Histoire de Thonon et du Chablais,* I, p. 71...

(3) Aussi le préfet du Mont-Blanc écrivait-il en 1803 : « En Savoie, avant 1792, il existait peu de communes rurales où il n'y eut un instituteur, ordinairement ecclésiastique, servant en même temps de vicaire de la paroisse ». Verneilh, *Statistique du Département du Mont-Blanc.*

(4) Archives de l'Evêché d'Annecy.

(5) *Ibid.*

noms de 2 de ses vicaires : Révérend Joseph Desuzinge, 1700; Révérend Pugin, 1720...

Le 26 février 1695, Révérends Voisin et Charcot, curé de Massongy, s'engagent à tenir un vicaire commun aux deux paroisses dans des conditions déterminées (1). L'instruction populaire fut donc grandement favorisée par cet acte car ce vicaire devint par le fait vicaire régent. Il est à rappeler qu'en Savoie, avant 1789, le clergé, au moyen des dîmes, terres et fondations, payait les charges de nos trois budgets modernes de l'Instruction publique, de l'Assistance publique et des Cultes (2).

La même année (1695), Piotton, avocat fiscal du Chablais, dota la chapelle du Rosaire. En 1698, la famille Colliard fonda 12 messes annuelles. Pendant ce temps, Révérend Voisin concluait diverses transactions avec la Maison des Arts de Thonon (3) pour la perception des dîmes.

En 1702, eut lieu la visite pastorale de l'évêque de Rossillon de Bernex dont le procès-verbal est à peu de chose près le même que celui de 1687. En 1724, Révérend Voisin permuta avec le curé de Ballaison, Révérend Pierre-Jean Laurent et mourut dans sa nouvelle paroisse, le 7 juin 1734.

Révérend Pierre-Jean Laurent, curé (1724-1736). — Né à Thônes, ordonné prêtre en 1698, il devint curé de Clermont en 1714, puis curé de Ballaison (4). A sa seconde visite pastorale de 1720, l'évêque de Rossillon de Bernex exhorta les habitants de Sciez à continuer pieusement leurs pèlerinages au sanctuaire de Notre-

(1) Voir notre *Histoire de Massongy*, p. 90 et 304.
(2) *Ibid.*, p. 313-318.
(3) Section de l'*Université Chablaisienne* fondée par saint François de Sales (voir notre Histoire de Thonon).
(4) Vicaires : François Vuargnoz, François Lacombe (1730), Fumex, Rouge, Francoz (1734), Genève Joseph d'Evian, Jean-Jacques Frézier (1736...).

Dame des Voirons. Peu après, ces pèlerinages furent interdits à cause des abus et des désordres qui s'y glissèrent.

Révérend Joseph Genève, curé (1737-1750. — En 1741, eut lieu la pose de la première pierre d'une nouvelle église de Sciez aujourd'hui détruite. Parmi les dons figurent ceux du roi de Sardaigne (1000 livres); de la Maison des Arts de Thonon (400 livres); de la famille d'Allinges-Coudrée (50 livres)... La construction fut arrêtée par l'invasion des Espagnols. Sur le cimetière de Sciez eurent lieu de grandes effusions de sang et tueries (1). La construction reprit bientôt; on conserva l'antique clocher roman et le chœur de la chapelle de Sainte-Catherine.

En 1730, Antoine Ripamonte et Aimé Giuletti avaient commencé les travaux du cadastre de Sciez. La cure de Sciez y figure pour 61 journaux 11 toises 7 pieds carrés, classés comme biens ecclésiastiques. Malgré la misère générale, Blaise Bourgeois fondait 5 bénédictions annuelles (2). Révérend Genève mourut en janvier 1750 (3).

Révérend Georges-François Duchesne, curé (1750-1781). — Natif de Boëge, ordonné prêtre en 1723, il avait été nommé curé de Foncenex en 1738.

En 1757, il ascensa : 1° les dîmes du village de Chavannex pour 170 livres 2 sols; 2° celles dites du Sablon pour 12 muids de blé (6 de froment, 6 de seigle), 3 muids d'orge (dont 3 coupes revenant au marguillier) (4), et 50 gerbes de paille; 3° celles d'Once pour 60 écus, 4 sols et 3 chapons.

La même année, il passa, en faveur de Noble Jac-

(1) Piccard, *L'abbaye de Filly...*, p. 233.
(2) Archives de la Cure de Sciez.
(3) Rebord, *Dictionnaire du Clergé...*
(4) C'était le traitement du marguillier fourni par le curé, traitement augmenté des dons qu'il recevait en portant l'eau bénite dans les maisons (Arch. de Sciez).

ques d'Allinges, une reconnaissance de ses biens mouvants du fief de Coudrée.

En 1770, Révérend Duchesne et le Conseil de la Maison des Arts de Thonon, représentent qu'ils sont en droit de percevoir les dîmes de froment, seigle, orge dans la section de la paroisse s'étendant de l'eau du Foron à Pontbon et de la colline de Chavannex à l'eau du Vion. En outre le dit curé perçoit seul les dîmes de grains de la dîmerie d'Once allant du Foron aux vignobles de Choisy (1) et du chemin d'Anthy à ceux de Chavannex et du bois de Coudrée.

Or on n'a plus appelé le dîmier (ou receveur des dîmes) avant d'emporter la récolte, et les champs sont dépouillés. Et comme les froments et seigles purs sont seuls soumis à la dîme, on les mélange de gesses. Les coupables furent condamnés à 25 livres d'amende et à la compensation des parties lésées (2).

L'impopularité du régime féodal et de la dîme ressort de ces documents, quoique la cote fut uniformément la onzième. Evidemment la dîme n'est plus de notre temps et personne n'en est plus partisan. Le numéraire était rare au moyen-âge, le payement en nature facilitait bien mieux le cultivateur qui ne payait qu'à proportion de ce qu'il récoltait.

A l'époque qui nous occupe, la dîme ecclésiastique était donc une redevance en nature que le peuple payait, au clergé, pour subvenir aux frais du culte, de l'instruction et de l'assistance. En visitant les malades, le recteur les exhortait toujours à laisser quelques fondations ou dons pour les pauvres, et lui-même en mourant prêchait d'exemple (3). Ainsi Révérend Du-

(1) Hameau de Sciez (Arch. de la Cure de Sciez).
(2) *Ibid.*
(3) Nous aurions pu citer divers testaments des Curés de Sciez, comme nous l'avons fait dans notre *Histoire de Massongy.*

chêne mourut en léguant, comme la plupart des curés de nos paroisses, ses avoirs aux bonnes œuvres et aux indigents. Par son testament du 1er septembre 1778, il donna 100 livres à ces derniers, 35 livres annuelles aux malades nécessiteux de la paroisse, 1021 livres à la chapelle de Saint-Jacques de Boëge payables après l'établissement des écoles, il fonda à Sciez la chapelle de Saint-François de Sales... (1).

Le système féodal, avons-nous dit, était devenu impopulaire. Aussi le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III (2), par un premier édit supprima-t-il les corvées (1769), et, par un second du 19 décembre 1771, ordonna-t-il le rachat des rentes féodales. Pour ces affranchissements opérés à Sciez en 1778, on dut s'imposer extraordinairement. Révérend Duchesne versa à cet effet 300 livres monnaie de Savoie et mourut en 1781. Il eut comme vicaire Révérend Jean Layaz de Boëge.

Révérend François-Joseph Mouchet, curé (1781-1793). — Né à Boëge, il avait été ordonné prêtre en 1764 pour devenir vicaire de Bogève (3).

(1) Acte Gentil, notaire (Arch. de la cure de Sciez).

(2) Les ducs de Savoie prirent le titre de rois de Sardaigne dès qu'ils firent l'acquisition de cette île (1720).

(3) En 1787, les conseils de Sciez et de Filly, répondant à une lettre de l'Intendant de Chablais, font la déclaration suivante au sujet de la Paroisse : « Le Révérend Sr Curé jouit pour environ 1600 livres de revenus tant pour les biens fond et dime dépendant du bénéfice de cotation libre que ceux qui sont à charge tant rière cette paroisse que rière Filly et Chavannex unies pour le spirituel, dont il en paye les tailles, et autres charges foncières qui y sont affectées. Sur quoy il est dû un personnat au Révérend Sr Curé de Maxilly de 24 coupes de froment et deux chars de vin mesure de Thonon, l'honoraire et entretien d'un vicaire; la manutention d'une partie des bâtiments dépend aussi du presbytère, qui est en très mauvais état, et l'autre partie d'y cellui est aussi en très mauvais état. La manutention étant à la charge des trois communautés

La réfection du dallage de l'église est adjugée au prix de 350 livres, le 10 avril 1787, à François-Marie Milliet. En 1789, on répare le clocher; c'est le charpentier Jean-Baptiste Balland qui en est chargé.

Le 22 septembre 1792, l'armée française entre en Savoie, et l'Assemblée des Allobroges réunie à Chambéry, demande l'annexion du pays à la France.

Bientôt furent ordonnés la confiscation des biens du clergé et l'exil des prêtres refusant le serment constitutionnel. Révérend Mouchet passa en Italie et son vicaire Révérend Pierre Artique, de Benthonne, émigra à Cosio en Piémont. La flèche du clocher de l'église de Sciez fut enlevée et la chapelle de Chavannex endommagée.

Un habitant de Massongy, du nom de Meldens, alla briser le crucifix de l'église de Sciez. A son retour, il eut les jambes brisées par des individus de cette commune qui l'attendaient dans un lieu écarté.

de même que celle de l'église, dont le sous-pied d'ycelle, trois fenêtres, la petite porte d'entrée, sont en très mauvais état, il seroit à propos de faire blanchir la nef, à laquelle il y a quelques fentes. Les confins du spirituel sont conformes à ceux du Cadastre ».



CHAPITRE VII

LA COMMUNE DE SCIEZ AVANT LA RÉVOLUTION.

La Commune. — Les Syndics. — Les Impositions. — Le Cadastre. — Les Espagnols. — Les Affranchissements.

La commune rurale a une origine beaucoup moins ancienne que la paroisse.

D'abord ce fut une association de familles possédant une propriété collective et indivise, qui se transmettait héréditairement dans ces mêmes familles, sans que les étrangers venus postérieurement se fixer dans la paroisse pussent y avoir droit. Les nouveaux établis devenaient paroissiens mais non communiers.

Ce bien commun fut administré par les pères ou chefs de famille qui se réunissaient tous les ans au moins, en assemblée générale. D'après la coutume de nos pays, leurs délibérations n'étaient valables que si les deux tiers au moins des chefs de famille y avaient

pris part. Le châtelain avisé assistait à la réunion, non toutefois comme participant aux délibérations. Lorsque les circonstances le demandaient, l'assemblée des communiers nommait un ou plusieurs syndics pour la représenter dans la poursuite ou la conclusion d'une affaire : leur mandat terminé, leurs nom et fonctions de syndics cessaient par là-même (1).

Au début, chaque hameau constituait une communauté jouissant de droits et de biens particuliers. Mais bientôt ces petits corps isolés se réunirent afin d'acquérir plus de consistance et plus de pouvoir pour résister aux seigneurs féodaux. Un lien étroit rattacha alors la commune à la paroisse qui adoptèrent les mêmes limites, c'est pour cette raison que les termes *paroisse* et *paroissiens* étaient anciennement usités indifféremment pour commune et communiers.

A Sciez, en l'an 1494, nous trouvons un acte de « Remission en faveur de Noble Jean d'Allinges par les *communiers* de Sciez, de ce qu'ils peuvent prétendre au *commun* des Costeaux sus Coudrée, sous Sergioz » (2).

Mais déjà, en 1347, lors de la fameuse exécution en effigie d'une coupable, dans les eaux du Foron, par la justice du Seigneur de Coudrée, nous avons vu une assemblée considérable d'habitants de Sciez y assister et figurer sur l'acte solennel qui en fut dressé.

Ces assistants, si nombreux, venus de tous les villages dépendant de la seigneurie de Coudrée, étaient probablement les *communiers* ou les *prudhommes* qui, souvent, servaient d'assistants au juge, et même remplissaient les fonctions de juge quand il s'agissait des *intérêts communs* ou de causes *communes* à tran-

(1) *Les communes et les institutions de l'ancienne Savoie*, par G. Pérouse.
(2) Inventaire des Parchemins de Coudrée, n° 108.

cher (1). Evidemment, à Coudrée comme à Filly, le principe de l'attribution de la justice au seigneur laïc ou religieux subsista toujours; mais l'institution des prudhommes put avoir lieu de fait plutôt que de droit, par concession de l'un et de l'autre, qui durent être bien aises de se débarrasser d'un si lourd fardeau avec des populations très indépendantes, entreprenantes et hardies. La proximité des petites villes d'Yvoire, d'Hermance, de Thonon, d'Allinges (2), dont elles jalousaient les privilèges, les portaient à élargir continuellement le cercle de leurs libertés féodales. Quatre règles principales dominaient d'ailleurs l'instruction criminelle des justices seigneuriales : le droit d'accusation, l'instruction orale, la publicité des assises, le jugement par les hommes féodaux. Les poursuites n'avaient lieu, en général, que sur l'accusation des parties; l'instruction des affaires se faisait à l'audience, par serment, par témoins ou par gage de bataille. Cette audience ouverte aux deux parties, était publique. Enfin les juges (que nous ne voulons pas entièrement assimiler à des jurés), hommes du lieu, pairs de l'accusé, investis temporairement de la mission de le juger, rentraient, après le jugement, dans les rangs des habitants (3).

Les taillables des campagnes tendaient à quitter

(1) En 1384, on trouve la mention des *probi homines* qui interviennent pour terminer un différend entre l'abbaye et Coudrée. (Doc. n° 47. Hist. Abbaye de Filly).

(2) Thonon obtint ses franchises en 1268, Evian en 1265, Yvoire en 1324.

(3) Ces quatre règles fondamentales sont à la fois délaissées aux XIVme et XVme siècles; la pratique les rejette d'une manière absolue, la législation suit l'impulsion et les efface. Et cependant, elles ne meurent pas, elles continuent de vivre dans la mémoire, non des légistes, mais des peuples; la raison les étudie, et elles reparaissent trois siècles après, prudemment modifiées, comme règles essentielles de la procédure criminelle. Le moyen-âge avait ainsi en germe bien des conquêtes modernes.

leurs terres pour s'établir dans les communautés munies de franchises. Rien de si naturel, donc, que de voir les seigneurs d'Allinges et les abbés de Filly laisser à leurs hommes du fief de Sciez le soin et la charge de juger leurs égaux et ne les point contrarier trop dans l'administration de la justice et de leurs biens de *communauté*.

Peu à peu le grand ressort de toute l'administration civile devint l'Assemblée générale des communiers. Les jugements des syndics, des conseillers, n'étaient pas prépondérants, et le plus pauvre des communiers, pouvait s'il le voulait, s'inscrire contre la décision prise et expliquer son refus.

Les trois paroisses de Sciez, Filly et Chavannex formèrent donc trois communautés indépendantes, élisant chacune ses conseillers et deux syndics.

Au milieu du XVIme siècle, par suite des institutions d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, la commune se transforma en un corps administratif et politique régulier et contrôlé. La taille d'extraordinaire qu'elle était, ne tarda pas à devenir ordinaire, et la perception en fut remise aux communes. Dès lors l'existence des syndics devint permanente, et leur autorité grandit avec les responsabilités et les attributions de la commune (1).

A Sciez, ce nouveau régime ne fut appliqué qu'après le départ des Bernois (28 août 1567).

En 1598, Jean Chapuis et Laurent Marcet étaient syndics de Sciez. Ce dernier paya 120 florins à la reddition des comptes. En 1621, nous trouvons Jean-Louis Marcet, syndic de Marignan.

En 1663, Claude Deville et Pierre Mottu, sont syndics de Sciez; Jean Détraz, syndic de Chavannex; Jean Guillermin, Jean-Claude Lacour, syndics de Filly; J.

(1) G. Pérouse : *Les communes et les institutions de l'ancienne Savoie.*

Jaccot, Maurice Chappuis et Anthelme Déruaz, sont conseillers de Filly. En 1668, les deux syndics de Sciez sont : Maurice Bourgeois et André Chappuis.

En 1677, les syndics de Filly sont : Bernard Echerny et Claude Chappuis; et l'année suivante nous trouvons comme syndic Jean Deruaz, puis Maurice Deville en 1679. Ceux de Chavannex en 1682 : Jean-François Détraz et François Layat. En 1683 et 1684 : Simon Détraz et Blaise Layat. L'exacteur de 1683 pour Chavannex est François Burnet.

Les syndics avaient des fonctions obligatoires qui les exemptaient du *commun* ou de l'impôt communal. Surveiller les intérêts de leurs concitoyens, faire l'exaction de la taille pour le compte du Souverain, porter les deniers perçus aux receveurs ou trésoriers généraux, telles furent leurs attributions ; ils confiaient parfois à un des communiers, pour un prix déterminé, la charge onéreuse de la rentrée des impôts. En sortant de charge les syndics rendaient compte de leur gestion dans une assemblée des communiers et en présence du châtelain.

Le conseil municipal n'était pas partout régulièrement organisé, il devint obligatoire par un édit royal de Charles-Emmanuel III, du 15 septembre 1738, dont l'article 5 porte :

« L'expérience ayant fait connaître qu'on ne saurait bien gouverner un corps de communauté et pourvoir à la conservation de ses droits et de ses intérêts sans un conseil chargé de ce maniement; nous ordonnons que ce conseil soit établi généralement avec la même autorité et les mêmes obligations dans toutes les paroisses qui n'avaient pas jusqu'à présent un règlement si convenable au bien public ».

En vertu de cet édit du souverain, l'Assemblée générale des chefs de famille élisait au mois de novembre de cette même année, le syndic et les conseillers;

depuis lors ce fut au conseil lui-même qu'il appartint de pourvoir à son recrutement en élisant chaque année un conseiller à la place du plus ancien, qui sortait de charge et ne pouvait être réélu qu'après trois ans. On prévenait par là les dissensions au sein du conseil et celui-ci n'étant renouvelé que peu à peu, était toujours au courant des affaires de commune.

En 1739, parurent des règlements qui constituèrent définitivement les communes de Savoie.

Jusqu'au retour du Chablais à la Maison de Savoie en 1567, l'impôt n'avait été levé directement par l'Etat qu'à titre exceptionnel, après avoir été consenti par les Trois-Etats, pour un temps limité et pour le motif indiqué par le Souverain dans la demande qu'il en avait faite.

Le duc Emmanuel-Philibert, afin d'assurer les ressources nécessaires à une bonne administration, établit en 1560, avec le consentement des Trois-Etats, d'une manière permanente, la gabelle du sel et la taille, soit imposition foncière, à laquelle chaque commune fut taxée. Ces deux impôts appliqués à Sciez dès 1567 susbistèrent, avec quelques modifications, jusqu'en 1793.

Chaque année le conseil communal dans sa dernière réunion nommait un *exacteur*. C'était le percepteur chargé de percevoir la taille, *d'exiger* l'impôt. Il devait être du pays, et pouvait être remplacé si un autre se contentait d'un pourcentage moindre sur les sommes à toucher, pourvu qu'il fournit une caution suffisante.

Après la taille, une autre ressource de l'Etat fut la gabelle sur le sel, dont il avait le monopole. A partir de l'édit royal du 14 janvier 1720, chaque commune se vit taxée à tant de *balles* de sel, qu'elle devait *lever;* la quantité revenant à la commune était chaque année répartie entre ses habitants, d'après le nombre des

membres de la famille ayant au moins 5 ans, le nombre et l'espèce de bétail, et, le cas échéant, le commerce exercé par le contribuable. Un agent appelé *regrattier* nommé et payé par la commune, fut commis à la distribution du sel.

Depuis le moyen-âge, tout travail entrepris pour asseoir les impôts, ou tout registre, tout rôle servant à les percevoir prit le nom de *Cadastre* (1).

Les impôts étaient alors payés par portions égales, et pour constater les paiements, le *mistral,* comme les boulangers du siècle passé, marquait la recette par des incisions sur une bûche de bois. De là le mot *taille :* payer la *taille.*

En 1728, dans le but d'arriver à une juste répartition des impôts, le roi Victor-Amédée II fit dresser dans ses Etats le cadastre de toutes les propriétés foncières, ou péréquation générale.

Un premier édit du 9 avril 1728 ordonna la création de notre cadastre, en supprimant certains privilèges des villes, de la noblesse et du clergé en fait d'impôts. Les contributions furent réparties sur tous les biens ruraux, excepté sur les biens véritablement féodaux et ecclésiastiques, qui formaient un trentième de la propriété territoriale.

Ce travail prodigieux, qu'aucune nation n'avait encore osé entreprendre coûta dix ans de labeur et des sommes consisérables. Il fut exécuté avec une perfection qu'est loin d'avoir atteint le cadastre de 1802 fait dans le seul but d'asseoir l'impôt foncier.

Le cadastre est composé : 1° d'une carte topographique, à l'échelle de 1/2372, où sont figurées par numéros toutes les parcelles de terrain; 2° d'un livre de numéros portant le nom du propriétaire, la qualité de

(1) *Cadastre, Capistolum,* signifiait registre où étaient inscrites les redevances du serf à son seigneur.

culture, le nom du lieu-dit, la contenance en mesures de Savoie et la taille royale basée sur le cinquième du revenu net déduction faite du 1/16. Il en existe un exemplaire dans chaque commune, et un double aux archives départementales d'Annecy, avec les livres des numéros des estimateurs, des calculs des triangles de chaque percelle, de la taille et de la récapitulation.

Le cadastre s'est perpétué jusqu'en 1860 au moyen d'un livre de transport tenu par le secrétaire de la commune et chargé des mutations faites aujourd'hui par les percepteurs et les contrôleurs des Contributions.

Le cadastre de Sciez contenait 4.147 numéros, représentant une superficie de 3.514 journaux 101 toises 10 pieds carrés, pour un revenu net de 17.729 livres 18 sols 4 deniers. Sur ce total la Communauté de Sciez possédait : 1° 152 journaux 293 toises 6 pieds carrés, destinés à l'usage des communiers en général; 2° 31 journaux 226 toises 4 pieds en fonds cultifs et autres, à usage particulier.

Il fut dressé par Croppy et Ripamonti aidés de Aimé Giuletti et Antoine Ripamonti. Les mensurateurs, appelés en ce temps *trabuccants* (1), furent Laurent de Salle et Michel Sibué, assistés de Pierre Brambilla et Charles Spada, géomètres.

L'estimation des biens fut faite par Claude Biolley, François Lancey, Gaspard de Ruaz, François Balland, Maurice Davoré et Jacques Suchet (2).

Les trois paroisses de Sciez, soit les trois communautés de Sciez, Filly et Chavannex eurent chacune leur mappe cadastrale particulière.

(1) De *trabuc*, ancienne mesure de Piémont. Le trabuc carré valait 9 mètres carrés 525.987.

(2) Archives départ. de la Hte-Savoie. Le livre du Cadastre de Sciez porte la date du 19 avril 1731.

Le roi Charles-Emmanuel III profita de la mise en vigueur du cadastre pour uniformiser l'administration des communautés rurales et centraliser le pouvoir. Le secrétaire du Conseil municipal, qui agissait avant 1738 sous la responsabilité du Conseil, fut agent direct et responsable de l'Etat, c'est-à-dire de l'intendant qui le nommait. Désormais, le secrétaire reçut toute la correspondance administrative, conserva dans sa maison le Cadastre, la *mappe*, les registres de mutations, tenus en exécution de l'édit de péréquation, les délibérations du Conseil et tous autres actes utiles à la communauté. Chaque année, il allait à Thonon, chef-lieu de la province, faire approuver les budgets et les comptes. Il devint le plus précieux collaborateur de l'intendant dans l'œuvre de centralisation administrative du XVIIIme siècle.

Sordat Claude feu Jean était syndic de Sciez en 1742.

Le roi Charles-Emmanuel III prit une part avantageuse à la guerre de succession de Pologne, comme partisan de la France contre l'Autriche. Mais, en 1742, il se prononça pour l'impératrice Marie-Thérèse dans la guerre de la succession d'Autriche; une armée espagnole alliée de la France envahit la Savoie et l'occupa six années, années d'effroyable misère par suite de la rapacité et des excès des régiments espagnols. Par requête de 1747, à l'évêque de Chaumont, les syndics de Sciez représentent que : dans la nuit du 5 au 6 février « certaines canailles, assassins étrangers à la paroisse, ont poussé leurs assassinats jusque sur le cimetière, pour y faire de grandes effusions de sang, de sorte que le cimetière se trouvant pollué et interdit, on est dans la nécessité de gâter les planchers de l'église bâtie à neuf pour y enterrer les corps morts ».

Ils demandent, en conséquence, la réconciliation du cimetière qui eut lieu le 24 février 1747. S'agit-il de la

soldatesque espagnole. C'est probable. Les Espagnols se servirent du nouveau cadastre pour quadrupler les impôts. La pénurie des aliments se faisait partout sentir, et après les actes de naissance, un curé d'une commune limitrophe de Sciez, Révérend Dubouloz, desservant de Massongy, traduisait la situation par ces mots des saints livres : *Seigneur, en multipliant votre peuple, vous n'avez pas répandu la joie! Domine multiplicasti gentem et non magnificasti lætitiam* (1).

Cette guerre désastreuse se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) et le pays jouit d'une paix profonde pendant les vingt-cinq dernières années du règne de Charles-Emmanuel III. Toujours dévoué au bien de ses peuples et devançant les idées de son siècle, le roi de Sardaigne abolit, par lettres patentes de 1762, la taillabilité *personnelle*, qui pesait directement sur les individus et les astreignait à payer au seigneur diverses redevances, dont la qualité était précisée dans des contrats qui ne laissaient aucune place à l'arbitraire. Les instructions données aux Intendants pour en faire exécuter le rachat respirent la plus grande équité.

Et en 1771, parut l'édit sur les affranchissements de la taillabilité *réelle*, qui a fait tant d'honneur à nos anciens souverains. En vertu de cet acte célèbre, toutes les villes et paroisses ou communautés — car le nom de commune n'existait pas encore — purent s'affranchir de « toute taillabitité, laods, censes, servis, plaids et autres droits féodaux auxquels les personnes des habitants, ou les maisons, édifices et biens quelconques de leurs territoires pouvaient être assujettis envers les vassaux et autres personnes de quel état et condition qu'ils fussent », moyennant une indemnité convenable, qui serait ou déterminée à l'a-

(1) Registres paroissiaux de Massongy, 1743-1745.

miable ou arbitrée par la Délégation générale établie par le roi à Chambéry.

L'édit d'affranchissement fut accueilli avec enthousiasme par les populations du Duché et publié dans chaque commune au printemps de 1772. Peu après tous les chefs de famille réunis en Assemblée générale furent appelés à dire s'ils désiraient l'affranchissement, et en cas de négative les raisons de leur refus. Le seigneur ne pouvait se refuser à l'affranchissement dès qu'il était demandé par les deux tiers des votants. L'immense majorité des paroisses se prononça en faveur de cette réforme, qui allait rendre absolument libre la vente et l'acquisition des terres par la cessation des laods et des échutes, et aider à l'unification de l'impôt territorial en soumettant les fonds affranchis à la taille soit royale soit locale.

Par délibération du 5 juin 1772, le conseil général de Sciez approuve les projets d'affranchissement et nomme Spectable Jean-Pierre Marcet, avocat au Sénat de Savoie, pour son procureur. Ce dernier s'entend assez rapidement avec le Seigneur Commandeur de Ripaille pour la partie du fief de sa commanderie qui s'étend sur les fonds de la paroisse, mais les pourparlers devaient se prolonger pour arriver au règlement définitif avec les autres seigneurs féodaux.

Mᵉ Pierre-François Blanchet est secrétaire de la communauté de Sciez vers 1772 et spectable François Degenève, juge du marquisat de Coudrée.

Les travaux pour les Ponts du Redon et du Droncé, dont la construction a commencé en 1735, se continuent pendant plusieurs années (1). L'Intendant du Chablais veille aussi attentivement à ce que les communautés entretiennent les routes.

(1) Archives départ. de la Hte-Savoie. C. 134 - C. 101, fᵒ 95.

Les registres des délibérations des Conseils des trois paroisses de Sciez ont malheureusement été dispersés. Il ne reste aux archives de la Mairie de Sciez que le registre concernant la communauté de Sciez, s'étendant de 1773 à 1792.

En 1773, le 29 juin, le conseil de la paroisse de Sciez composé de Jacques feu Jean Favre, syndic, Nicolas feu Claude Vulliez, François feu François Challande, Guérin feu Jean-Claude Suchet, François feu Claude-François Requet, conseillers et François-Laurent Frellet, notaire royal « secrétaire provisionnel » de la communauté, en suite de l'ordre de l'Intendant de la Province de Chablais élisent pour soldat au Régiment de Chablais : François le cadet fils de Jacques Moachon, du hameau de Choisy, Jacques Favre et Nicolas Vulliez sont désignés pour accompagner le jeune soldat et le présenter à l'Intendant à Thonon. La même année le Conseil approuve les comptes de l'exacteur Claude-François Vuarnet, il paye les frais de Guérin Suchet chargé de procurer de l'avoine nécessaire aux voituriers de S. A. R. le duc de Chablais.

Nicolas Vulliez est syndic en 1774.

Le 21 novembre 1774, le conseil de Sciez décide que tous les chemins indispensables à rétablir seraient réparés par les aboutisants et rières-aboutissants.

Il décide en outre que le régent « *abécédaire* » sieur Jean-Pierre Suchet sonnera la seconde cloche à 8 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi pour inviter les écoliers à se rendre en classe aux dites heures.

François Challande est syndic en 1775 pour Sciez, pour Filly c'est Guillaume feu Jean-Claude Paillard et pour Chavannex Claude Matringe.

Le 23 juin 1775, les trois Conseils de Sciez, Chavannex et Filly, unis pour le spirituel, délibèrent sur le moyen de porter soulagement aux pauvres de chacune de leurs communautés. Ils demandent, pour l'ex-

tinction du paupérisme, le rétablissement d'une aumône dont les pauvres jouissaient anciennement sur la dîme dépendant de l'abbaye de Filly. Cette dîme, par une transaction du 21 octobre 1621, Quisard, notaire, fut remise aux Chevaliers des S. S. Maurice et Lazare *après l'hérésie*. Elle fut fixée à sept muids deux coupes et deux quarts de grains, mesure de Thonon, pour Sciez et Chavannex; et à quatre muids six coupes et deux quarts pour Filly, à prendre sur la dîme des Sablons. La Maison des Arts de Thonon, qui détient ces revenus, ne donne rien. Les Conseils réunis ont recours à Sa Majesté.

Guérin feu Jean-Claude Suchet est syndic en 1776; par suite des crues du Foron, des travaux sont décidés pour protéger la route et le pont. Par délibération du 27 avril, prise à Jussy, dans la maison des sieurs Charmot oncle et neveu, le conseil répartit la charge d'entretien de la grande route dans la proportion suivante pour chaque famille de Sciez :

A Jussy : Charmot Jacques (à commencer au milieu du Pont du Ridon), 30 trabucs, Thorens Péronne Vve du Sr Jean-Pierre Charmot 25, Vuattoux Louis 13, Vally Marion veuve de Laurent Vuattoux 12, Cullet Jacques 7, Balland Pierre 13, Balland Guillaume 13, Vuattoux Françoise veuve de Pierre Balland 11, Balland Marie veuve de Jean Dethoyre 14, Challende Aimaz veuve de Maurice Cullet 8.

A Choisy : Sordat Claude et André Deruaz 8, Sordat François 13, Gresloz Louis feu François 2, Greloz Pierre-François 2, Moachon Jacques 14, Chapuis Claude 7, Chapuis André 7, Chapuis Joseph feu Pierre-François 10, Requet François 13, Chapuis Pierre 4.

A Chavanne : Artigue Philippe 2, Biolley Michel feu Claude 8, Chapuis François feu François 8, Davonex Jeanne veuve Garnier 13.

A Sangy (sic) : Vulliez Nicolas feu Claudy 9, Dutil

Claude 2, Pioton François 6, les Grangers de Thérèse Dufresne 10, Vuattoux Philippe 7, Berne Louis tuiller 5.

A Bonnatrex : Deloyse Etienne 11, Chappet Jean-Baptiste 6, Camer Joseph feu Jacques 4, Poignens André 8, Balland Jean-Baptiste 4, Dalmy Louis 8, Fillion Louis 6, Chapuis André feu Claude 28, Sordat Pierre feu Jean-Claude 6, Marilliat Jean 5, les fermiers de Spectable Bordet d'Evian 20, Molliet Michel 6, Balland Claude 4.

A Excuvilly : Jean-Guillaume Jacques 1, Layat Jean feu Claudy 8, Challande François 8, Bourgeois Andréaz 8, Lacourt Pierre 12, Biolley Antoine de Thonon 12, Suchet François feu Jacques 12, Suchet Jean-Pierre 6, Biolley Claude feu André 8, Biolley Jean feu André 8, Chapuis Louis feu François 18, Biolley François feu Claude 7, Biolley Pierre feu François 7, Challande Jean 9, Neuvessel Joseph 4, Fillion Jean-Jacques 12.

Le Champ : Frossard Claude feu Louis 4, Frossard Claude feu Joseph 4, Frossard Louis feu Joseph 4, Mugnier Marion 2.

La Combaz : la veuve de Maurice Lancey 1, Denis Maurice 6, Denis André 9, Lancey Claude feu François 10, Lancey Joseph feu François 6, Suchet Guérin 7.

La Serpaz : les meuniers du S[r] avocat Rivollat 10.

A Coudrée : les fermiers du Seigneur Marquis 40, Biolley Claude feu Daniel 20, Détruche soit « les meuniers de Scyez » 22.

A Scyez : Rivollat spectable Jean-Antoine, soit ses fermiers 26, Pierre Thorens 24, Fillion Péronne veuve Joseph Bourgeois 6, Bourgeois Gaspard 5, Vernaz Jean 3, Pittet Jean feu Bernard 6, Vuarnet Claude-François 6, Bourgeois François feu Pierre 8, Guichard Joseph 10, Abonel Jean 4, Suchet Pierre feu Maurice 4, Lan-

cey Pierre feu François 8, Bourgeois Antoine 4, Dejuzinge Bernardine 4, Pellut Claude 5, Biolley Jeanne 4, Bourgeois Blaise feu Pierre 5, Decombaz François 8.

A Marignens : Favre Jacques feu Jean 8, Grillon Claude 10, Guichard Jacques 10, Croset François et Jean feu Claude 14, Marcet Jean-Pierre 12, les fermiers du Sr Jean Charmot 20, Gay Françoise veuve Maisat 3, Chapuis André feu Maurice 5, Millioux Jacques 4, Chapuis Jean feu Maurice 5, Chapuis Amed 5, Guyon Jean-Jacques 9, Decurninge Guillaume 9, Suchet Jean-Baptiste 9, Grillon Jean-Claude 3, Jordan Pierre-Louis 9, Suchet Pierre feu Maurice 8.

A Prailles : Suchet Jean feu Jean 3, Reymond Jean 8, Suchet Gabriel fils de François 9, Favre François 7, Vernaz Pierre et François 8, Chapuis Jean-Jacques 10, Excoffier Laurent 6, Bourgeois Claude feu Jacques 6, Croset Claude et son frère 20, Layat Barthélemy 6, Layat Michel 5.

Soit un total de 1067 *trabucs* (1), la paroisse se chargeant des 100 trabucs restant, à prendre dès le Pont de Sciez à la Croix du « Crés de Bouloz ».

Un terrible ouragan détruit les récoltes le 22 août 1776. Joseph Bally est syndic de Filly, et Nicolas Pittet, syndic de Chavannex, l'année suivante François Requet succède à Guérin Suchet comme syndic de Sciez, puis en 1778, c'est François Decombaz.

La vente des biens communaux ne devait pas suffire à solder les affranchissements de Sciez, opérés le 29 mars 1778, et les familles durent subir une imposition extraordinaire. Révérend Duchêne, curé, paya 300 livres, monnaie de Savoie; Claude Camer, 200; Favre Jacques, 100; Suchet Pierre, 100; Chapuis André, 50; Croset Jean, 150; Jean-Pierre Marcet, 300; Joseph Bal-

(1) Mesure de longueur, en Piémont. Le *trabuc* valait 6 pieds liprand de 0 m. 5144 soit 3 mètres 10 environ.

ly, 80; Claude Croset, 400; Jean-Jacques Guyon, 100; Jean Chalande, 100; Jean-Pierre Suchet, 300; François Suchet, 500; Louis Chappuis, 500; Pierre Lacour, 300; Jean-Jacques Fillon, 350; Delerce Etienne, 100; André Chapuis, 650; Davonay Jeanne veuve François Garnier de Chavanex, 400; François Requet, 400; François Sordat, 250; Jacques Moachon, 350; Nicolas Vullet, 300; Maurice et André Denis, 200; Claude Lancey, 150; François Decombaz, 150 (1); Claude Biolley, 400; Jean-François de Marcley, colonel au Régiment de Tarentaise, 1200; Jean-Antoine Rivollat, 2000; Jean feu Jean-Claude Charmot, 2000; Michelle-Claudine Dufrêne de Thonon, 400; Perrine Thorens veuve Charmot et Jacques feu Claude Charmot, 1200 pour ses enfants et 800 pour elle; Joseph Bordet, 400 (2), etc...

Comme on le voit les trois familles les plus imposées de Sciez sont celle du colonel Jean-François Mathieu de Marcley, d'Antoine Rivollat, avocat et jugemage du Chablais et les deux branches des Charmot de Jussy.

Après l'abolition des droits féodaux, les statisticiens qui ont étudié et comparé les différents régimes d'impôts, ont remarqué que le paysan d'alors avait bien moins d'impôts à payer qu'aujourd'hui, où les droits de mutation par décès sont si élevés et les *impôts indirects* si multipliés; alors ceux-ci se réduisaient à peu près à l'impôt du sel. Avant la grande guerre (1914-1918), M. Klotz, le futur ministre des finances, écrivait dans un rapport sur l'agriculture : « Les paysans qui, sous l'ancien régime ne payaient au fisc que

(1) En 1590 au village de la Combe se trouve Petremonde, fille de Antoine Rouph Decombaz, épouse d'Abel Lancey. Ces Rouph de Combaz étaient probablement les anciens *Rufus* ou *Rafi de Sciez.*

(2) C'est la liste des principaux possessionnés de la localité, et l'indication de la fortune proportionnelle de chaque chef de famille en 1778.

la dîme, donnaient en 1905 au percepteur 42 %; aujourd'hui ils payent davantage encore ». Voici d'autre part ce que dit M. Jules Masse dons son *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en* 1792 : « L'impôt était moins lourd en Savoie, en 1792, que partout ailleurs : il était à peine de 8 fr. par tête, tandis qu'en France il s'élevait à 24 fr. La Savoie, peuplée de 400.000 habitants, ne payait que 3 millions d'impôt foncier et quelques centaines de mille francs pour l'impôt des gabelles qui frappaient le sel et quelques autres matières. L'impôt foncier se repartissait avec la plus grande équité ».

En 1776 et les années suivantes, Me Pierre-François Blanchet, ancien secrétaire de la Communauté de Sciez, est Châtelain du Marquisat de Coudrée. Il assiste, en cette qualité, aux délibérations du Conseil fixant les dates des vendanges.

En juillet 1778, eut lieu un procès entre les syndics et conseils des communautés de Sciez et Chavannex et le Seigneur Joseph-Joachim d'Allinges, au sujet des arbres que ce dernier avait fait tomber et qui barraient le chemin tendant de la grande route au château de Coudrée (Arch. Départ. Hte-Savoie. C. 103, f° 103). La même année la Communauté prouve que l'entretien des ponts de bois sur les torrents du Redon, du Dronset, du Foron et du Vion, ne lui incombe pas. Celui du Foron, du chemin tendant du château de Coudrée à Excenevex est à la charge du Marquis, celui du Vion concerne la communauté de Filly, et celui du Redon, vis-à-vis du Moulin de Spectable Rivollat, n'est qu'à moitié à charge de la paroisse de Sciez.

Louis Vuattoux est syndic en 1779 pour Sciez, François feu Claude Ticon pour Filly et Jean-Claude feu Pierre Pittet pour Chavannex.

En 1780, Jean-Jacques Fillion est syndic de Sciez, le conseil décide de vendre les prés-marais commu-

naux appelés *en Donivaz* et de prendre diverses mesures financières pour arriver à payer les affranchissements féodaux.

Lorsque François Bourgeois arriva syndic en 1781, les conseillers Jean Layat et Claude Camer furent députés pour la manutention des ponts et chemins. En cette année parut l'ordonnance du Gouverneur de la Savoie obligeant les châtelains, syndics et conseillers des paroisses à organiser une battue générale dans le Duché pour « en extirper les voleurs et autres malfaiteurs qui infestent le pays depuis quelques temps ». La troupe régulière agira et le 22 janvier 1781, à l'aube les communautés feront armer de fusils, pistolets, sabres et autres armes qu'ils pourront trouver, les hommes les plus en état de marcher, et surtout les bas-officiers et soldats des régiments provinciaux et de la Légion des Campements, sans que les syndics et conseillers puissent s'en exempter.

La commune de Sciez, par suite de sa position au bord du lac, fut le théâtre de fréquents débarquements de marchandises de contrebande et même de batailles entre les agents des gabelles et les contrebandiers. La population du Chablais se montrait en général favorable à ces derniers, que l'on appelait en ce temps les *camelottiers;* leurs prouesses, imitées du fameux Mandrin, défrayaient les conversations, par contre les *gabelous* n'étaient pas aimés. En 1776, l'Intendant du Chablais enquête sur une bagarre qui avait eu lieu au hameau de Bonnatrait entre des étudiants et les employés des gabelles (1). Le 22 juin 1778, une bande de quarante contrebandiers à cheval traverse Coudrée (2). Dans un long mémoire l'Intendant du Chablais nous renseigne sur l'organisation et l'armement de ces

(1) Arch. départ. de la Hte-Savoie. C. 95, folios 28 verso et 58 verso.
(2) *Ibid.* C. 96, f° 23.

troupes, qui opéraient en plein jour avec une adresse incroyable. Nous en extrayons quelques passages faisant revivre cette époque agitée :

« La province du Chablais est un pays ouvert de tous côtés où il est facile d'introduire de la contrebande, il en vient depuis Genève, le pays de Gex, pays de Vaud et celui de Vallais qui la confinent. Elle se fait pour la plus grosse partie par une bande considérable de camelottiers composée de quarante à cinquante hommes environ qui protègent en outre deux ou trois autres petites bandes de contrebandiers dans leurs entrées et passages dans ce pays. Ces camelottiers, tous à cheval, sont armés chacun d'une bonne carabine à deux coups et en outre de deux pistolets de ceinture et de deux autres de poches presque tous aussi à deux coups, à tel point qu'ils sont toujours prêts de faire face à quiconque oserait les attaquer. Ils ont nombre d'épiés (espions) qu'ils payent bien grassement, à la faveur desquels ils sont presque toujours parfaitement informés de tous les mouvements et démarches des gardes des gabelles et de la troupe que l'on envoie contre eux et qu'ils évitent quand ils le peuvent en prenant des détours à cet effet. Et si par hasard ou autrement les camelottiers en font la rencontre, ils les saluent d'abord de loin à grands coups de carabine, faisant feux continuels pendant plusieurs heures, de manière qu'ils se rendent inaccessibles et redoutables aux gardes et à la troupe, ceux-ci n'étant pas dans une situation aussi avantageuse pour attaquer ou pour se défendre, soit parce que leurs fusils ne portent pas, il s'en faut beaucoup, si loin que les carabines des camelottiers, soit aussi parce qu'ils ne sont pas aussi bien pourvus que ces derniers, de munitions en poudre à canon et en balles, outre qu'à la différence des camelottiers, ils ne se battent pas pour la défense de leur liberté, aussi n'est-il pas rare de

voir dix camelottiers donner la chasse à trente, tant gardes que soldats... Ces bandes de camelottiers composées de gens de différents pays qui la plupart ont échappé aux gibets ou à d'autres peines affectives, nous viennent principalement du pays de Gex, depuis son abonnement avec les royales finances de France. Ces camelottiers font le plus souvent depuis ce pays-là leurs envois de contrebande par le lac, débarquant tantôt dans un endroit tantôt dans un autre à port rompu et de nuit, dans la partie qui s'étend d'ici (Thonon) à Genève. Trois à quatre d'entre eux accompagnent l'envoi jusqu'au débarquement et là, le reste de la bande qui a le rendez-vous, ne manque pas de se trouver avec des chevaux qu'ils chargent de la contrebande et ensuite toute la bande s'achemine avec les chevaux chargés dans les endroits où elle croit pouvoir plus à son aise et sans inquiétude débiter sa marchandise, telles que sont nos paroisses du haut de la province, d'où elle passe ensuite dans le haut Faucigny » (1).

M. Claude-François Vuarnet est toujours exacteur de Sciez; Pierre Chapuis est syndic de Filly et Michel Burnet, syndic de Chavannex.

Le 22 août 1781, le Conseil autorise Pierre feu François Biolley à ouvrir un cabaret au hameau de Bonnatraix.

En 1782, le Conseil de Sciez délibère sur la vente des *communaux* pour le payement des affranchissements. Jean Layat est syndic.

Guérin fils de Blaise Bourgeois est élu soldat du régiment de Genevois, par délibération du 25 septembre 1782.

(1) Arch. départ. de la Hte-Savoie. C. 96. Correspondance de l'Intendant du Chablais. Mémoire du 1er février 1780.

On répond à M. l'Intendant que les bois de Sciez suffisent aux besoins de ses habitants, mais sans qu'il y en ait à en distraire. Il existe une tuilerie au hameau de Songy.

Plainte de la pénurie des prés, des ravages que font les moutons dans les bois. Il n'y a pas de terres incultes, on encourage la plantation des noyers le long des chemins.

Claude Camer est élu syndic pour 1783. Le Foron déborde et endommage la route Royale.

Le 3 août 1783, un ouragan casse le vieux tilleul et découvre le clocher. Jean-Pierre Suchet, abécédaire de l'école de Sciez « a proposé qu'on eut à lui faire payer quartier par quartier son honoraire pour enseigner les enfants qui viennent à la dite école ».

En 1784, le syndic est Jacques Charmot, son secrétaire est toujours F.-L. Frellet, qui remplit encore les fonctions de châtelain du Marquis de Coudrée. Il est défendu de « tirer des boîtes, petits mortiers, pétards et autres machines de cette espèce », au passage du Prince et de la Princesse de Piémont qui se rendent aux eaux d'Evian.

Le 12 juin 1785, les trois communautés sont réunies en Assemblée générale; Pierre Biolley, syndic de Sciez, Michel Guillermin de Filly et François feu François Biolley de Chavannex. En présence du curé et du châtelain de Coudrée, l'assemblée approuve la délibération du 5 juin 1772 concernant les Affranchissements, nomme pour second procureur le Sr Jacques feu Claude Charmot, et confirme les contrats d'affranchissement passés avec les Prêtres de la Sainte-Maison de Thonon et les RR. Pères Barnabites du Collège.

Le 7 septembre, on désigne Claude fils d'André Poignens comme soldat au Régiment provincial de Genevois, mais il est refusé, on élit alors Joseph, le troisième fils d'Etienne Biolley.

Louis Chapuis est syndic en 1786. Jacques Millioud faisant fonction de médecin-vétérinaire à Sciez reconnaît qu'il règne une maladie épidémique du bétail au hameau de Choisy, des mesures sont prises pour éviter la contagion. Pierre-Joseph Layat est syndic de Chavannex.

En 1786, Pierre-François Blanchet, syndic de Filly, J. Jordan et Claude Jeandin, conseillers, demandent, au nom de leurs administrés, l'autorisation de partager entre eux le bois de l'affouage, ce qui leur est refusé par l'Intendant.

François Moynat, syndic de Sciez en 1787, avec Jean Jordan, syndic de Filly et les conseillers des deux paroisses, répondent de la façon suivante à un questionnaire de l'Intendant :

« Les décimateurs de Sciez et Filly sont pour la partie appelée *deça le Foron;* le R. Sr Curé avec les administarteurs de la Maison des Arts de Thonon, qui perçoivent par moitié la dîme en grains à la cote onzième, et pour quant au vin le R. Sr Curé le perçoit seul à la cote seize. Pour la partie appelée *en delà le Foron,* les décimateurs sont aussi le R. Sr Curé qui en perçoit aussi une partie à la cote onze, en vin à celle de seize et en la grange en grains d'hyvernage aussi à la cote onze. Le très illustre Seigneur Marquis de Coudrée en perçoit la plus grande partie en blé et vin aux mêmes cotes que dessus. Et le très illustre Seigneur Marquis de Marclaz en perçoit aussi une petite partie en blé et en vin aux susdites cotes. N'ayant ni à l'égard des uns, ni des autres, aucun procès ni contestation ». (Suivent deux articles concernant la Paroisse et les Ecoles, que nous citerons plus loin).

« Les Communaux des dites Communautés sont possédés par le général et non divisés par hameaux à l'égard desquels il n'y a aucun conteste.

« Rière la paroisse de Sciez, il y a un torrent appelé

Foron qui, à la descente appelée Crêt de Bouloz proche la grande route royale y a fait des dégâts assez considérables par l'enlèvement d'une partie des chevalets qui avaient été mis pour le contenir, et par les avalanches du terrain supérieur qu'il a occasionné... il est de toute nécessité indispensable d'y faire de promptes réparations...

« Les forains (étrangers à la communauté) possèdent rière les dites communautés pour environ une seizième partie des biens-fonds, et pour quant aux biens possédés par les mains-mortes n'en pouvant avoir que ceux possédés par le R. Sr Curé pour environ une dizaine de journaux.

« Les denrées les plus abondantes des dites communautés sont les blés et vins, qui après avoir payé les censes et servis, il n'y reste en blé que pour l'entretien des habitants... et pour le vin on peut en vendre avec quelques coupes de blé pour environ deux mille livres, pour payer leurs tailles et entretenir leurs familles ».

Les trois communautés réunies en 1788, et dont les syndics sont : Joseph Dethoire (Sciez), Claude Jeandin (Filly) et Michel Burnet (Chavannex), constatant la récolte déficitaire, ont recours au Seigneur Avocat Général de Savoie pour obtenir le payement des dîmes en argent afin de conserver du blé de semence et pour avoir un dégrèvement. Cette requête fut acceptée, comme déjà de fortes remises avaient été accordées lors des tempêtes de 1776 et autres.

Création d'une auberge à Bonnatraix « pouvant loger les étrangers à pied et à cheval », dans la maison, fort spacieuse, d'André feu Claude Chapuis.

En 1789 nous trouvons les syndics suivants : Jean-Pierre Suchet à Sciez et Jean Gerdil à Filly. Le 4 septembre le conseil de Sciez sommé par l'Intendant de

préparer des logements pour douze grenadiers et un sergent de la Marine qui doivent arriver le 15 afin de former un cordon au bord du lac, désigne le château de Coudrée comme étant la seule maison proche du lac. La paroisse fournira la paille et le bois à cette petite garnison.

En 1790, les syndics : André Requet (Sciez), Joseph Camer (Filly), et Jean Burnet (Chavannex) et leurs conseils demandent à l'Intendant de leur avancer des fonds pour l'achat d'environ 200 coupes de blé qui leur sont nécessaires vu la récolte déficitaire. L'assemblée charge des achats à l'étranger : Me Pierre-Nicolas Charmot, notaire royal et conseiller de Sciez, et le Sr Jean-Louis Fantin, chirurgien juré, habitant la ville de Carouge. Sur 183 familles formant ces trois communautés, 26 seulement pourront avoir assez de blé pour leur entretient, 105 autres malgré les biens qu'elles possèdent sont sans crédit, argent, ni blé... et 52 sont absolument pauvres et n'ont d'autres secours que les gens charitables, « on les voit à chaque moment les larmes aux yeux se plaindre de la faim, ne trouvant que très peu de secours ». Une requête est présentée à la Maison des Arts de Thonon, rappelant la transaction du 20 octobre 1621 concernant les aumônes de l'Abbaye de Filly, et implorant des secours. Le 12 juin 1790, une nouvelle délibération demande à l'Intendant d'acheter à la République de Genève, les 238 coupes 3/4 mesure de Genève, qui manquent aux trois communautés.

Nous voyons le 18 juin, au château de Coudrée les trois communautés répartissant un convoi de 80 coupes de blé, emprunté à la dite république.

Le 3 septembre 1790, le conseil de Sciez propose en vue d'occuper la place vacante au Royal Collège des provinces de Turin en faveur des Terres de Chablais, pour l'étude de la médecine, le Sr Joseph-Marie feu

Jean-Pierre Charmot, natif de Sciez, étudiant en théologie au Collège d'Annecy.

Une nouvelle auberge, tenue par Amed Compagnon, fermier du Sr Bordet, est ouverte à Bonnatraix.

Les blés empruntés à Genève sont restitués à la récolte et conduits au château de Coudrée au mois de septembre 1790; les frais de manutention se montent à deux sous et six deniers pour chaque quart de blé.

Le 16 octobre 1791, Pierre Suchet étant syndic, c'est le jeune Jacques fils de feu Jacques Moynat, élève de philosophie au Collège de Rumilly, qui est désigné comme étudiant en chirurgie au Collège de Turin.

Depuis quelques années, Joseph Dethoire est exacteur en remplacement de Claude-François Vuarnet. Ce dernier est regrattier, soit distributeur de sel.

1792, Me Pierre-Nicolas Charmot arrive syndic de Sciez; il prête serment le 9 avril aux mains de Me François-Laurent Frellet, secrétaire et châtelain du Marquisat de Coudrée. Le Conseil émet un avis favorable à la nomination comme Sergent Royal, soit huissier, de Joseph feu Jean Dethoyre, âgé de 36 ans, qui a servi la communauté pendant plusieurs années en qualité de Métral, et qui possède environ 3000 livres de biens.

Outre les *Messelliers*, ou Missiliers, gardes champêtres régulièrement nommés par les Conseils, celui de Sciez, par délibération du 22 avril 1792, nomme des *forestiers* pour la surveillance des bois de châtaigniers dès les confins de Massongy jusqu'au Foron. Le 6 juillet Jean-Pierre fils de Louis Vuattoux est élu soldat au Régiment de Genevois, second bataillon.

La dernière délibération figurant au registre de Sciez porte la date du 26 juillet 1792, elle concerne le jeune Moynat Jacques, étudiant en chirurgie, à Turin.

Il existe aux archives de la commune de Sciez un autre recueil de la fin du XVIIIme siècle, intitulé :

Registre de la Chatellenie du Marquisat de Coudrée, 1783 à 1792.

Tout entier de la main de Me François-Laurent Frellet, châtelain du Marquisat de Coudrée, ce registre contient les serments des *Messelliers,* soit gardes-champêtres, leurs rapports et procès-verbaux, les serments, rapports et estimations des experts-jurés concernant les dégâts faits aux récoltes.

Voici les noms de quelques-uns des *Messelliers :* Antoine à feu Joseph Jeandin de Filly, Laurent Excoffier, François et Pierre Challande père et fils, François Decombaz, Etienne Perrin, Michel Burnet (pour Chavannex), Jean-Pierre et Jean Voisin de Chavannex, Joseph Chappuis, Jacques Vuattoux, 1783. Et parmi les experts-jurés : Claude Lancey pour Sciez, François feu Jean Destraz pour Chavannex, Etienne Biolley, etc... Il y a aussi des enregistrements de *commandes,* soit locations de bestiaux, dont nous donnons un exemple à titre documentaire :

« Du dix-sept novembre mil sept cent quatre-vingt-trois, à Scyez a comparu par devant moi Châtelain du Marquisat de Coudrée soussigné, Claude Delagrange qui m'a requis l'enregistrement d'une Commande d'une vache poil rouge âgée de quatre ans, et d'une génisse aussi poil rouge âgée de cinq mois, passée en sa faveur, contre Pierre Lancey, du six octobre de l'année dernière, par moi soussigné reçue et signée, pour le terme de trois ans, sous la jouance annuelle de six livres, de quoy il m'a requis acte que je luy ai accordé. François-Laurent Frellet, droits cinq sols ».

Les décisions prises en commun pour fixer les dates des récoltes sont aussi intéressantes et nous dépeignent le mœurs du temps :

« Emprises des vins blanc et salvagnin.

« Ensuite de la visitte qui fut faite dimanche dernier (9 octobre 1785) des vignes blanches, salvagnins

et hutins, rapport des experts et Messelliers du même jour, et de ce jourd'hui, le sentiment des plus forts cottisés et vignerons, l'on a fixé sur le cimetière à l'issuë de la messe de parroisse au plus grand concours du peuple, les emprises comme cy après. Savoir mercredy prochain dix-neuf du courant : toutes les vignes et hutins appellés Ecartés au delà le Foron. Et jeudy le vingt aussy celles de Crot, Content et autres du grand banc. Vendredy le vingt'un, celles et hutins appellés Ecartés en deça le Foron. Et samedy le vingt-deux aussy celles appellées du grand banc, le tout suivant qu'il s'est pratiqué jusques apresent. Inhibitions et défenses sont faites à toutes personnes dequel Etat et condition qu'elles soient de ne vendanger, ou faire vendanger avant le tems cy dessus fixé, sous les peines prescrites par le rêglement. Sciez le 16 octobre 1785 ».

On ne regardait pas non plus l'état ni la condition pour dresser les procès-verbaux, en voici des exemples:

« Du 23 novembre 1785, Jean Croset, Messellier de Filly, m'a rapporté avoir trouvé, ce jourd'hui à deux heures de l'après-midi, dans le bled noir de Pierre Derruaz, au champ Malan, sept cochons de M. Demarclay, de même que hyer sur les quatre heures de l'après-midy, et le jour précédent de même... ».

Les animaux du Seigneur de Marclay font encore des dégats ailleurs en nombreuse compagnie... « Claude Guillermin, m'a rapporté qu'il a trouvé sur environ minuit de la nuit dernière dans le champ de la Tatière semé de pesettes, de Michel Chapuis, quatre bœufs de Michel Détruche plus audit lieu et dans le même instant dans le champ de Joseph Bally semé de pesettes trois mulets et un cheval de Monsieur Demarclay...» (24 juillet 1786).

D'autres fois ce sont : « deux bœufs de Monsieur le Commandeur Matthieu, trouvés aux hutins arrachés

des sœurs Boccard... ou dans le trèfle de la pièce appelée En foret, soit à la Prally ».

Mais il ne faut pas croire que les seuls bestiaux des riches erraient sans gardiens, au contraire la plupart des procès-verbaux concernent ceux de cultivateurs de Sciez, si nous avons cité les Nobles de Marclay et Matthieu c'est pour montrer que l'égalité devant la loi régnait sous l'ancien régime. Ces procès-verbaux ont aussi l'avantage de nous indiquer de quoi se composait le cheptel vivant des habitants de Sciez. Outre le grand nombre des vaches, bœufs, porcs, les cultivateurs avaient beaucoup de mulets et quelques chevaux; la description des animaux dans les enregistrements de commandes, et même dans certains procès-verbaux, nous renseigne sur les races exploitées, comme d'autres nous désignent les genres de cultures auxquelles se livraient les habitants.

Ce registre, qui compte 133 feuillets, se termine le 11 novembre 1792 « L'an premier de la République », par un verbal de Jean Guillermin qui avait trouvé dans le blé noir coupé de Nicolas Gerdil, sous la ville, un cochon de la Veuve de Blaise Pittet, plus trouvé en pâture dans les vignes de la Maliat des Blanchet, Fantin et Claude Dalmy, les vaches d'Henry Bozon et de Joseph Camer. Les vendanges du raisin blanc avaient eu lieu : le 15 octobre, clos et hutins au delà le Foron appelés écartés; le 16: les vignes de Crot, Content, Bosset, Marterais et autres du grand banc; le 17: les écartés en deça le Foron; le 18: les autres du grand banc; le 19: les vignes, clos et hutins écartés de Chavannex. Les vignes rouges sont vendangées du 26 au 30 octobre 1792, en pleine maturité, au dire des experts : Claude Lancey, Pierre Détruche, Amed Compagnon, et Jean-Jacques Fillion, cela fit du bon vin pour fêter la République !

CHAPITRE VIII

Les Commanderies de Filly et de la Côte des Bois, le fief des Barnabites.

Les propriétés de l'ancienne abbaye de Filly, non encore aliénées lors du retour du Chablais à la Maison de Savoie, furent données par le Souverain, en 1575, à l'Ordre des S.S. Maurice et Lazare.

L'ancien ordre religieux de Saint-Maurice, fondé à Ripaille en 1434 par le célèbre duc Amédée VIII, avait dû abandonner son berceau, mais ses propriétés s'étaient agrandies en dehors du pays protestantisé par suite de son union avec le très ancien ordre religieux et militaire de Saint-Lazare de Jérusalem. Pour reconnaître le dévouement à la chrétienté du duc Emmanuel-Philibert, le pape Grégoire XIII, par bulle de 1572, en ordonnant la fusion de l'ordre de Saint-Lazare avec celui de Saint-Maurice, attribuait la Grande-Maîtrise au Duc de Savoie et à ses successeurs par voie d'hérédité.

Deux brefs du même pape, l'un des ides d'avril 1575, l'autre du 24me jour de juin 1579 accrurent encore la richesse immobilière du nouvel ordre, dont les possessions étaient réparties, selon les anciennes règles des ordres chevaleresques de la Palestine, en *Commanderies*.

Des diverses propriétés disponibles à Sciez et environs, on fit la *Commanderie de Filly*. Comme toutes

celles de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, elle dut avoir une chapelle et jouir de divers fiefs, rentes et autres bénéfices appelés *membres*, auxquels étaient attachés des servis, dîmes et redevances de toute sorte.

L'Ordre donnait la jouissance de ces commanderies à des chevaliers de la communauté que leur noblesse ou les services rendus à l'Etat signalaient à l'attention du Souverain Grand-Maître. Ils prenaient alors la qualité de commandeurs, jouissaient des honneurs spéciaux et des bénéfices de la commanderie, moyennant les charges qui y étaient attachées.

Voici le revenu de la commanderie de Filly, « y compris l'eschange de Coudrée à icelle uny et incorporé, lequel, oultre les charges ci-après, vault annuellement 400 florins » (1) :

Tous les curés, en vertu de la transaction (2) :

En rentes, froment, mesure de Thonon	48 muys 10 copp.
Aucuns	9 muys

Le curé de Sciez :

Argent	196 florins
Le grand disme de Fillye, froment et messel	17 muys

Le curé d'Yvoire-Nernier :

Le disme d'Outrevion, froment et messel	17 muys

Le curé de Sciez :

Le disme de Chavannex, froment	3 muys 6 copp.

(1) Mss. de l'époque, arch. L.-E. Piccard. Il est douteux s'il s'agit de florins ou de livres : 400 ℔ ?

(2) Ces notes indiquent la distribution que fit Saint François de Sales, par Mgr de Granier, des revenus de la Commanderie pour former la portion congrue, soit le traitement des curés du voisinage de Filly.

Aucuns combles	3 muys	6 copp.
Le disme d'Oncé, froment ..	3 muys	6 copp.
Aucuns combles	3 muys	6 copp.

Le curé de Perrignier :

Le disme de Perrignier	5 muys

Aux R.R. Pères Barnabites de la Sainte Maison de Thonon :

Le disme de Meyrenc	5 copp.
Aucuns (1)	5 copp.
Le grangeage du grand bois de Fillye	20 copp.
L'affoage du village de Fillye.....	40 copp.
Le disme d'Habères	6 copp.
Le disme du Chastillionnet	5 copp.

Au curé de Sciez :

Le disme du vin des dicts membres, vin roge	20 chars
Chenevex (Excenevex)	20 florins
Plus des albergements assavoir de Monsieur de Nernier	200 florins
De Monsieur de la Mar	113 florins

Au curé de Sciez :

Et de Baudichon de Genève	93 florins

Sommes des parties cy-dessus :

Argent	622 florins.
Froment	95 muys 3 copp.
Aucuns	17 muys 4 copp.
Vin	20 charrées

« Sur quoy le Sr Commendeur du dict Filly sera tenu de paier et supporter annuellement les charges suyvantes tant pour les aulmones que pour les ministres, diacres et pensionnaires, selon le département faict cy-après particulièrement revenant au bloc ».

(1) Aucuns, c'est-à-dire *cens des particuliers,* aucuns signifiant *certains* à cette époque.

A Froment ..... 53 muys 11 copp.
Aucuns ..... 15 muys 8 copp.
Argent ..... 1978 florins

Et premièrement por les aulmones accoustumé faire et donner à cause du dict Filliez revenant chaque année à 25 muys de froment.

A Jacques Quisard, jadis religieux de Ripailles ..... 1 muy 3 coppes
Au Sr Forestier, en vertu ..... 2 coppes
A l'abbesse de Bon-Lieu, de pension.. 47 florins 9 sols
Aucuns froment ..... 6 coppes
A Gabriel Richard, de pension ..... 6 »
La Fillie (fille) de Martin Buet ..... 2 »
A Jacque Mathieu, de pension ..... 4 »
A Floren d'Eschallon, jadis religieux de Filly ..... 1 muy 3 »
Au ministre d'Yvoire .... 2 muys 6 coppes 200 florins
Au ministre de Sie et de Fillye ..... 2 » 6 » 200 »
Au ministre d'Anyé (Anières) ..... 2 » 6 » 200 »
Au ministre de Fillyez... 2 »
Au ministre d'Orsier .. 1 » 6 » 40 »
Au ministre de Margencel 2 » 6 » 200 »
Au ministre de Sevené (Excenevex) ..... 2 » 6 » 200 »
Au ministre de Meserie (Messery) ..... 2 » 6 » 200 »
Au ministre de Doveyne 2 » 6 » 200 »
Au ministre de Bons.... 2 » 6 » 200 »
Au diacre de Filliez ..... 200 »
A Nicolas du Môt pour sa pension ..... 4 »
A Bernard Détraz, jadis religieux de Doveyne ..... 30 »

D'après le traité de Lausanne (22 octobre 1564), rien n'avait été changé au culte protestant là où il était établi. On ne sera donc pas étonné de voir les revenus de la Commanderie de Filly absorbés en grande partie par les traitements des ministres de la Réforme, et par les pensions des anciens religieux apostats de Filly, de Ripailles et Douvaine.

La Commanderie de Filly eut pour titulaire « l'illustre seigneur dom Thomas Bergera, seigneur de Villars-le-Bas, Chevallier Commandeur et auditeur général de la Sacrée relligion des S. S. Maurice et Lazare, conseiller d'Etat et Referendaire de Son Altesse Sérénissime ».

Il put jouir pendant 42 ans de sa commanderie; non sans luttes; car le pape Grégoire XIII, en incorporant à son Ordre tous les anciens bénéfices du Chablais, avait mis la clause que, le jour où cette province reviendrait au catholicisme, ces biens seraient employés à la réorganisation du culte. Le Chablais converti, Clément VIII, fort de cette clause, révoqua l'union provisoire dont nous venons de parler et donna à Mgr de Granier, évêque du diocèse, plein pouvoir d'ériger les nouvelles paroisses et de partager entre elles les revenus cédés jadis aux chevaliers (24 mars 1599).

A la nouvelle que le Souverain Pontife dépouillait l'Ordre des Saints Maurice et Lazare des bénéfices ecclésiastiques du Chablais, pour en former la portion congrue des curés des paroisses nouvellement organisées, les chevaliers avaient poussé de hauts cris. Le duc de Savoie crut d'abord devoir déférer à leurs représentations. Mais les embarras suscités se succédèrent avec un tel acharnement qu'il fallut une ordonnance particulière de Mgr de Granier, du 28 septembre 1601, pour arracher, malgré l'opposition du chevalier

Bergera, à la commanderie de Filly, les revenus de l'abbaye nécessaires à l'entretien des curés de Sciez, de Messery, Nernier, d'Yvoire-Excenevex (1).

Cette contestation ne prit définitivement fin que le 7 juillet 1609, par une transaction passée entre Saint François de Sales et le Commandeur Bergera, dans la maison de Jeanne du Maney, à Thonon (2).

A Sciez le commandeur était un important personnage, il faisait beaucoup d'effet avec son magnifique manteau rouge de la « Sacrée Religion », dans les manifestations publiques auxquelles il prenait part. Ce fut d'abord la cérémonie de son installation solennelle, puis son apparition dans les grandes fêtes religieuses, sa présence au chœur de l'église dans un banc spécial rapproché de l'autel, etc...

Mais ce grand dignitaire, devant les charges écrasantes qui obéraient la commanderie de Filly, depuis la transcation de 1609, devait finalement en provoquer la suppression.

Le Commandeur Bergera, d'après une quittance de l'évêque de Genève, n'avait pas dépensé moins de deux mille sept cents ducatons pour assurer l'entretion des curés nouvellement institués dans les baillages de Chablais, de Ternier et de Gaillard. L'Ordre, n'ayant pas de quoi le satisfaire, lui avait abandonné l'abbaye de Filly, avec ses appartenances et dépendances, sous grâce de rachat perpétuel et d'une pension annuelle de soixante ducatons, d'après lettres patentes de Son Altesse, du 9 décembre 1606. Mais, faute de rénovation des reconnaissances, les revenus de l'ancien monastère avaient considérablement diminué, et il importait de faire au plus vite les frais et démarches pour arrê-

(1) Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, Tome VII, document n° 66.

(2) Mém. de l'Acad. Chablaisienne, Tome II, p. 271-275.

ter cette dilapidation. Le commandeur Bergera ne voulut point s'en charger. Etait-ce d'ailleurs bien opportun, dans un pays converti de date récente à la foi catholique, de se montrer plus exigeants et moins généreux que les novateurs de Berne et Genève ? On le comprit, et Bergera reçut toute liberté de traiter, au sujet de la dite abbaye, par vente ou albergement, de manière à retirer son argent. Aucun acquéreur ne se présentait après deux proclamations en due forme, faites à Thonon même (21 avril 1615), quand les deux chapitres de la Sainte Maison de Thonon et de l'église cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne tombèrent d'accord pour mettre un terme à cet état de choses. Par acte du 4 octobre 1617, ils prirent, en albergement perpétuel, du seigneur Bergera, procureur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, les biens de l'abbaye, au prix de 2700 ducatons aussitôt comptés, et moyennant la pension annuelle de 60 ducatons et autres charges mentionnées.

Le Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne se départit, le même jour, de tous ses droits sur Filly, en échange du prieuré de Saint-Julien-en-Maurienne, qui dépendait du prieuré de Saint-Jeoire, uni à la Sainte Maison par le pape Clément VIII (1).

Ainsi prenait fin la première commanderie de Filly, et fut formé un nouveau fief dit *des Barnabites*, du nom de l'Ordre religieux dirigeant la Sainte Maison de Thonon, soit *l'Université chablaisienne* fondée par Saint François de Sales.

Le Fief des Barnabites comprenait, outre les bâtiments du monastère, une pièce de terre dite *Vers les bois de Filly*, un four à pain avec halle, maison d'habi-

(1) Mém. et Doc. Acad. Chabl., Tome VII, document n° 67.

tation et tuilerie appelée *Tuilerie des bois,* une forêt contiguë, des teppes plantées de broussailles formant l'affouage du hameau de Filly, dont nous parlerons bientôt, la montagne de Darbon dans le Haut-Chablais, les dîmes d'une terre dite *sur le Mont,* à la montagne des Moises, une cense de 20 florins de la dîme des Macherets, paroisse d'Habères, une autre de 50 florins provenant de divers biens situés à Perrignier, une troisième de 40 florins 8 sols affectés sur terres, bois et pâquiers de Chastillonet, enfin plusieurs fiefs, cens, servis, rendant environ 200 coupes de froment, 90 ducatons et quantité de foin, paille et châtaignes (1).

Les Barnabites, de la Sainte Maison de Thonon, possesseurs de ce fief, essayèrent, en 1643, de relever les seigneurie, paroisse et juridiction de l'abbaye de Filly. Le P. Alexis Munier vint de Thonon, nia la dépendance de l'ancienne paroisse de Filly de celle de Sciez, fit enfoncer la porte de l'église du monastère, y célébra la messe, en présence des notables de la localité, répara les bâtiments pouvant servir de cure, renversa une partie de la clôture du cimetière, abattit les arbres du voisinage, en un mot, exerça tous les actes de propriétaire et de maître. Révérend Gaspard Séraphin, alors curé de Sciez, se défendit en recourant à une enquête. Il prouva que les Barnabites ne pouvaient être : *ni seigneurs de Filly,* vu que le seigneur de Coudrée avait acquis des seigneurs de Berne les biens et bâtiments de l'abbaye contre la conseigneurie d'Allinges; *ni abbés,* puisque l'église du couvent avait été remise, à la restauration de la foi catholique en Chablais, à Révérend Claude de Blonay, premier curé de Sciez depuis la Réforme. Saint François de Sales, ajoute-t-il dans son mémoire, sacra l'autel de l'abbaye de Filly, y administra le sacrement de confirmation et

(1) Arch. départ. de la Haute-Savoie.

enjoignit à Révérend de Blonay d'y célébrer la messe une fois par semaine.

Nous avons vu au chapitre traitant des Seigneurs de Coudrée, que le plus redoutable adversaire des Barnabites, dans cette circonstance, fut Messire Isaac d'Allinges, baron de Coudrée. Son effort empêcha la seigneurie et paroisse de Filly d'être reconstituées, car une ordonnance de l'évêque Charles-Auguste de Sales, de 1646, débouta les Barnabites de leurs prétentions.

La conséquence de ce procès fut la ruine complète de l'église de l'abbaye. Le curé de Sciez devait y célébrer la messe le jour du patron, celui de la dédicace, les jours de fêtes non solennelles, et à défaut de fêtes dans la semaine, chaque vendredi de l'année, à teneur d'une ordonnance de Jean-François de Sales, du 23 novembre 1622. Le chevalier Michel Mathieu avait réclamé cette faveur pour toutes les fêtes et dimanches de l'année. Mais aux dix-septième et dix-huitième siècles (1663-1702), les évêques d'Aranthon, d'Alex et de Rossillon de Bernex ne signalent plus, dans les procès-verbaux de leurs visites pastorales, que les masures de l'église de l'abbaye et le cimetière où furent ensevelis les habitants jusqu'en 1702. A cette date, on leur octroya une partie de celui de Sciez, voisin du presbytère, moyennant l'imposition d'un demi ducaton par feu.

La *Tuilerie des Bois,* fabrique rétablie en 1642 par les Barnabites et agrandie en 1715, produisait 18000 tuiles ou briques par cuite, au milieu du XVIIIme siècle, dont la moitié appartenait aux religieux et l'autre au tuilier. L'établissement comprenait : un four à tuiles avec halle pour les préparer, une maison d'habitation composée de 4 chambres hautes avec écurie et quelques aisances dessous, une petite grange à côté et un petit four pour cuire le pain.

Le fief des pères Barnabites, dit fief de l'abbaye de Filly, s'étendait sur les localités d'Allinges, Anthy, Armoy, Le Lyaud, Ballaison, Brenthonne, Chavannex, Douvaine, Draillant, Saint-Didier, Excenevex, Fessy, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Cusy, Perrignier, Sciez, Cervens et Thonon. Il fut reconnu de l'ancien patrimoine de l'église par les soins du commissaire F. Naz, le 31 janvier 1732 (1).

Les Barnabites chargèrent, le 12 juillet 1759, Pierre-François Blanchet de Tresserve, bourgeois de Chambéry, notaire et commissaire des extentes, habitant à Filly, (où il avait épousé Noble Françoise Boccard, en 1731), de *renover, recevoir* et *stipuler* les reconnaissances des fiefs, hommes, hommages, cens, servis et redevances annuelles dépendant de l'abbaye de Filly. C'était préparer le terrain pour l'affanchissement. Il eut lieu le 16 novembre 1781, Arpin, notaire. Le hameau de Filly se libéra de toutes les charges et servitudes féodales attachées au fief des Barnabites, au prix de 600 livres de Piémont, dont les intérêts ne devaient courir qu'à partir du 29 septembre 1785 (2).

Mais avant de voir disparaître le fief des Barnabites, les habitants de Filly et de Sciez allaient assister à la reconstitution d'une Commanderie de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare au hameau de Filly. Cette fois le splendide costume rouge allait être revêtu par des enfants de la paroisse même, de père en fils pendant près de 150 ans.

Une famille qui, au XV^mo^ siècle, donnait des chanoines au couvent de Filly, la famille Mathieu, avait aussi reconnu tenir divers biens relevant du monastère sous l'occupation bernoise, dans la person-

(1) Archives départ. de la Haute-Savoie : *Sommaire des Fiefs, Filly.*

(2) *Ibid.*

ne d'Antoine, fils de Jacques Mathieu. Antoine, notaire à Filly, en 1592, épousa Demoiselle Perrine d'Echallon, d'une noble famille originaire de la Semine, dont la dot lui permit d'acquérir des biens de Maximilien Boccard et de Noble Georges Plonjon, seigneur de Bellerive (1614). Ses deux fils Jean-André et Michel reçurent des lettres de noblesse du duc Charles-Emmanuel, le 1er septembre 1623. Leur blason était : « d'azur à la fasce d'argent chargée d'un heaume de sable clos en profil », le cimier du casque était une aile d'argent, l'écusson orné de banderolles et de pennons (drapeaux) aux couleurs du blason, la devise : *Constantia virtutis miles.*

La famille Mathieu était, à cette époque, à la tête d'une fortune considérable. Noble Jean-André Mathieu avait acquis de Nobles Charles et François fils de feu Noble Urbain de Brotty, conseigneur de Nernier, le droit de lever une portion des dîmes de Massongy, au prix de 450 florins. Il fut affranchi, le 2 avril 1625, de la cense annuelle de 22 florins qu'il devait aux Barnabites, à raison du fief de l'abbaye de Filly. Il leur abandonna, en retour, un jardin attenant à leur maison de Thonon, et obtint des messes annuelles et le droit de sépulture dans leur église. Son épouse Damoiselle Claude de Mesmay appartenait à la puissante famille de Mesmay, anoblie par l'empereur Charles-Quint dans les personnes des chevaliers Robert, Etienne, Jean et Antoine de Mesmay, frères, qui s'étaient distingués contre les turcs.

Noble Jean-André Mathieu, obtint par contrat du 12 juillet 1650, en faveur de son fils le chevalier Jean-Claude Mathieu, l'établissement d'une commanderie qui porta le nom de *Commanderie de la Côte des Bois.*

Noble Jean-André Mathieu, pour la constituer, cédait à l'Ordre des Saints Maurice et Lazare la gran-

gerie du Sablon ou des Bois qu'il avait albergée des Nobles Boccard. Cette commanderie devait réunir le reste des biens non aliénés des abbayes de Filly et du Lieu et des maladières de Douvaine, de Mesinges, du Pont et de Lugrin (1). Le Conseil de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare n'accorda ce privilège qu'à la condition expresse que le nouveau Commandeur Jean-Claude Mathieu rebâtirait la grange et maison du Sablon, ancienne dépendance de l'abbaye de Filly, qu'il ferait prospérer les terres adjacentes, et remplirait d'autres charges spécifiées.

La première commanderie de Filly avait duré près d'un demi-siècle, celle de la Côte des Bois devait rester entre les mains des Nobles Mathieu jusqu'à la Révolution.

Le Commandeur Jean-Claude Mathieu restaura tous les bâtiments de son administration, il érigea dans la commanderie une chapelle qui existe encore de nos jours.

Le commandeur Jean-Claude Mathieu, né en 1645, avait épousé Jeanne-Françoise Roglia de Saint-Cergues, il mourut le 19 août 1696, laissant trois fils : Joseph-Amé, Claude-François et Jean-Antoine. Dans son testament il nommait sa femme tutrice des enfants et léguait au curé de Sciez une terre sise à Chavannex pour deux grand'messes annuelles. L'une, est-il stipulé, sera célébrée dans l'octave de la fête de Saint Maurice, pour la prospérité de S. A. Grand-maître de la sacrée Religion, et l'autre de *requiem* sera chantée immédiatement après Noël pour le repos de l'âme de

(1) Il s'en suivit un procès, et les quatre communes intéressées soutenaient qu'elles étaient les fondatrices de ces asiles ouverts aux lépreux, et que la bulle de Grégoire XIII, accordant ces maladières à l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare, n'avait aucune valeur sans leur consentement (*Archives Piccard*).

S.A. et de tous les commandeurs de la famille Mathieu.

Le manteau rouge de la sacrée Religion passa à son fils aîné Joseph-Amédée, le 23 avril 1697. Il avait épousé dans la chapelle de la commanderie, Jeanne-Françoise Descostes de Menthon, le 12 février 1697. Le père de celle-ci Noble Antoine de Menthon, lui légua 4000 florins.

En 1747, Noble Dom Joseph-Amed Mathieu, chevalier Commandeur de la Sacrée Religion des S. S. Maurice et Lazare, passa une transaction avec le Révérend Genève, curé de Sciez, au sujet des dîmes de Filly et de Sciez.

Le Commandeur Joseph-Amé mourut en 1750, son fils lui succéda dans sa charge, par lettres-patentes de 1753.

Le Commandeur Jean-Charles Mathieu vit naître de son mariage avec Françoise de Seyssel : Hélène-Marguerite alliée aux Pelloux (1), Georges-François-Philippe, et Félix-Marie.

Georges-François-Philippe Mathieu hérita de la dignité de Commandeur en 1770. Il épousa Charlotte Quisard, et mourut en 1816, dernier commandeur de la Côte des Bois de Filly, dont la Nation s'était emparée en 1793, comme biens d'émigrés.

Son frère Félix-Marie Mathieu s'allia, en 1803, à sa cousine Louise Mathieu de Marcleys; il lui avait cédé, par acte du 19 janvier 1771, une partie de ses droits contre une pension viagère de 300 florins. Lieutenant de la Légion royale en 1771, il fut nommé au grade de capitaine en 1781.

Le dernier Commandeur Georges-François-Philippe Mathieu avait laissé un fils François-Antoine, né le 22

(1) C'est aussi dans la chapelle de la Commanderie de la Côte des Bois que fut bénit le mariage de J.-J. Pelloux de la Muraz, bourgeois de La Roche, avec Hélène-Marguerite Mathieu.

août 1780, qui devint receveur des droits réunis à Gap en 1826 et se fit naturaliser français.

Les bâtiments des Mathieu, à Filly, sont occupés aujourd'hui par les familles Chapuis, Ticon-Gerdil et Deruaz; leurs terres passèrent en 1815 à Antoine et Nicolas Blanchet, pour le prix de 30.000 francs.

Tous les biens de la Commanderie de la Côte des Bois comme ceux du fief des Barnabites furent vendus à la Révolution française, comme biens nationaux, à diverses familles de Filly, dont nous aurons à parler au chapitre spécial concernant ce hameau.

CHAPITRE IX

La Révolution et le Premier Empire.

Sciez était en rapports trop intimes avec Thonon pour n'avoir pas suivi avec sympathie le mouvement libéral déclenché par un groupe de jeunes gens de la capitale du Chablais.

Ce fut un gros propriétaire de Sciez le lieutenant Juge-mage Rivollat, en même temps premier syndic et juge de police de Thonon, qui dut commencer une information sur la fameuse *échauffourée de Thonon* des 7 et 8 juin 1791, malgré sa parenté avec plusieurs des gens compromis.

Lorsque l'arrêt prononcé le 7 septembre suivant par le Sénat de Savoie contre les émeutiers, qui avaient eu soin de passer la frontière, dut être exécuté, le peuple de Sciez rit autant que celui de Thonon, des brimades infligées au pauvre juge. Les condamnés devaient être pendus *en effigie* sur la place de la Halle. Le juge-mage Rivollat fut pendu la veille de la même manière pour avoir acheté lui-même les mannequins destinés à figurer les suppliciés, et les avocats et procureurs refusèrent de plaider devant lui. Il jugea à propos de quitter Thonon pour quelque temps, et pour échapper aux vengeances des révolutionnaires, il s'expatria et vendit ses propriétés de Sciez à J. Moynat, son fermier, dont le frère était à cette époque prieur d'un monastère.

Le 24 septembre 1792, le général Montesquiou à la tête d'une armée française était accueilli avec enthousiasme à Chambéry par une partie de la population. Les commissaires de la Convention : Dubois-Crancé, Lacombe, Saint-Michel et Gasparin, auxquels on adjoignit bientôt Philibert Simon, publièrent, le 6 octobre 1792, un appel aux citoyens, portant convocation d'une Constituante pour déterminer le sort politique de notre pays. Chaque commune devait envoyer un député, le 21, à Chambéry, afin de porter son vœu à l'assemblée générale.

Vingt-quatre commissaires se répandirent aussitôt dans nos plaines et nos montagnes, organisèrent des clubs dans les villes et prêchèrent, avec de nombreux adeptes, la réunion de la Savoie à la France.

Le club de Thonon, ouvert dès les premiers jours, envoya dans toutes les directions des émissaires pour y préparer des élections favorables aux idées révolutionnaires.

A Sciez on se plaignait surtout des entraves apportées au commerce avec Genève, marché naturel de notre région : les droits de sortie élevés dont la douane sarde frappait toute denrée exportée lorsque l'exportation était permise, ce qui arrivait rarement, empêchaient les habitants de faire de l'argent avec la vente de leurs produits et les condamnaient à chercher dans l'émigration les ressources nécessaires à l'entretien de leurs familles et au paiement des tailles; et ces impôts paraissaient d'autant plus lourds qu'ils servaient presque en totalité à des dépenses faites au-delà des Alpes (1).

Les élections se firent dans le sens que l'on désirait, les 14, 15 et 16 octobre 1792. « Ces jours-là, écrit J.

(1) André Folliet et César Duval : *Hist. du Départ. de la Haute-Savoie*, p. 95.

Dessaix, la Savoie assista à un spectacle inaccoutumé: les habitants des villes et des campagnes se levèrent tous à la fois, au son de la cloche, et se réunirent dans l'église paroissiale. Le pasteur assiste à l'imposante assemblée... le commissaire jacobin prend la parole, il appelle les campagnards frères et amis; il leur apporte la liberté... » (1)

Voici les noms des députés désignés par les trois paroisses de Sciez, pour les représenter à l'Assemblée des Allobroges : Charmot Jacques et Moynat Jacques.

A la séance du 22 octobre 1792, ils votèrent la réunion à la France avec la grande majorité de leurs collègues.

A la suite de ce vote, ratifié par la Convention le 27 novembre, la Savoie forma, sous le nom de *Mont-Blanc*, un 84me département français, et les commissaires de la Convention, chargés de l'organiser, en prirent possession le 15 décembre 1792.

Les anciennes provinces devinrent des *districts*, administrés, comme le département lui-même, par des corps élus : Conseil général et Directoire.

Par décret du 26 octobre 1792, l'Assemblée nationale des Allobroges supprima les anciens conseils communaux et statua qu'on élirait un corps municipal, qui dans les communes de 500 à 1000 habitants, serait composé de sept membres, y compris le maire, que dans ces mêmes communes on élirait en outre quatre adjoints, qui s'ajouteraient à ces sept membres pour composer le conseil général, auquel étaient réservées les affaires importantes, et qu'enfin on nommerait un procureur de la commune, spécialement chargé d'en défendre les intérêts. Par décret du 4 décembre 1793, son nom fut changé en celui d'agent national de la commune.

(1) J. Dessaix : *Histoire de la réunion de la Savoie à la France*, p. 13.

A Sciez nous trouvons en 1793 : Jean Gerdil, maire de Filly, âgé de 75 ans, François Ticon, officier municipal, âgé de 60 ans; Joseph-Marie Blanchet, membre du Conseil général de la Commune de Filly; Bozon Henri, agent municipal de Filly; François Gerdil, adjoint municipal.

En 1792, 1793 et 1794, André Requet est percepteur.

En 1793, à Filly, on affichait les mariages sur la place publique à l'arbre de la liberté. L'année suivante Nicolas Charmot est agent municipal de Sciez.

Les commissaires de la Convention avaient donné leur parole d'honneur que « les habitants de la Savoie ne payeraient jamais un sol pour la dette des Français, que les impôts seraient beaucoup plus doux, etc... » Mais deux mois après, une proclamation de ces mêmes commissaires, affirmait que le papier-monnaie créé par la France avait une valeur aussi assurée qu'un immeuble, celui qui refuserait les *assignats* en payement serait considéré comme un ennemi de la patrie, inscrit au nombre des suspects et traité comme tel. Ces assignats, dont on avait fait des émissions désordonnées, ne tardèrent pas à perdre leur valeur; l'assignat de 100 francs n'en valait que 62 en janvier 1793, et 4 francs seulement en juillet 1795. L'impôt avait considérablement augmenté, et ce n'était que partiellement qu'on pouvait l'acquitter en assignats. Le 3 septembre 1793, la Convention décréta un emprunt forcé auquel devaient souscrire tout ceux qui avaient un revenu déterminé.

De 1793 à 1795, des réquisitions incessantes accablent le pays. On réclamait tout : draps de lit, garde-paille, blé, avoine, foin, bœufs, vaches, chevaux, porcs, vieux fers, selles, brides, harnais, etc., et pour que nul de ces objets ne pût échapper à la réquisition, on avait soin d'en faire de temps à autre des inventaires.

Enfin les enrôlements militaires achevaient de porter la désolation dans les familles. Il y en eut deux en 1793 et un autre en juin de l'année suivante. Dans leur adresse au peuple savoisien, les Jacobins d'Annecy avaient pourtant dit : « Plus de milices. Quelle injustice criante de voir arracher à une famille son plus ferme appui ! Quelle injustice d'entraîner nos meilleurs ouvriers, nos bons laboureurs, loin de leurs maisons, de leurs femmes et de leurs enfants, pour faire un métier pour lequel ils avaient la plus grande horreur ! Il n'en sera pas de même quand nous serons Français. En France on n'enrôle personne par force ». De nombreux conscrits refusèrent de rejoindre leurs régiments et l'autorité fut obligée de les faire recueillir par la force armée.

Le Club des Jacobins de Thonon, dit *Société populaire de Thonon,* comptait dans son sein le citoyen Charmot de Jussy, qui se livrait à la propagande révolutionnaire dans la commune de Sciez. En octobre 1793, le club changea de titre, ce fut la *Société des Amis de la République une, indivisible et démocratique,* chargée de : « *foudroyer les tyrans, de découvrir et de terrasser les égoïstes et les modérés, de déjouer les malveillants et les ennemis de la chose publique, etc...* » Le 8 novembre, le comité du Club écrit au citoyen Charmot, de Jussy, de donner des preuves de son *civisme,* en répandant dans les campagnes, les pures lumières des idées nouvelles. On le convoque au Club le 6 février 1794 pour entendre la lecture des récents arrêtés d'Albite qui avait remplacé Simond à la tête du département.

Les municipalités s'occupaient alors beaucoup de politique. Pas un seul événement un peu marquant ne se produisait sans que ces assemblées ne voulussent les juger. Quand Danton et les Girondins, succombèrent sous la vengeance de Robespierre, toutes les mu-

nicipalités importantes du Chablais s'empressèrent de féliciter ce dernier.

Les maîtres et maîtresses d'écoles étaient obligés d'apprendre aux enfants *les Droits de l'homme* de J.-J. Rousseau et le calendrier républicain.

Le 6 brumaire an IV, la Convention nationale avait terminé ses travaux (24 octobre 1795). La Constitution de l'an III, en entrant en vigueur, confia le pouvoir législatif au Conseil des Cinq-Cents députés et à celui des Anciens, et le pouvoir exécutif à cinq hommes appelés le *Directoire exécutif*. La nouvelle Constitution supprimait toutes les municipalités communales; chaque commune ne devait élire qu'un seul agent municipal et un adjoint. Les agents municipaux devaient se réunir deux fois par décade au chef-lieu du canton, dont ils constituaient l'administraiton municipale.

Ils eurent d'abord à s'occuper du deuxième emprunt forcé que le Gouvernement venait d'ordonner. D'après la loi, était assujetti tout citoyen possédant un revenu annuel net de la valeur de 365 journées de travail.

L'agent municipal élu par la commune de Sciez fut le citoyen Nicolas Charmot, probablement le même originaire du hameau de Jussy qui avait été nommé juge suppléant en l'an II par Albite le délégué de la Convention.

Le roi de Sardaigne, battu par le général Bonaparte à Montenotte, Millesimo, Ceva et Mondovi, dut solliciter l'armistice de Cherasco et renoncer officiellement à ses droits sur le duché de Savoie (1796). Deux ans plus tard, il dut abandonner le Piémont et se retirer dans l'île de Sardaigne jusqu'au moment où les succès de la coalition allaient rétablir la fortune de sa Maison.

En 1798, Genève fut réunie à la France et devint le chef-lieu d'un nouveau département, celui du *Léman*

formé des districts de Gex, Thonon, Bonneville et Carouge.

La coalition de 1798 venait de remporter de notables avantages sur les généraux de la République française : l'Autriche avait reconquis la Lombardie et Souwarow arrivait à Turin. Genève et son département exposés au débordement des austro-russes envoyèrent au Directoire des adresses remplies de colère. Celui-ci ne savait plus qu'augmenter les impôts et aggraver la loi sur la conscription (5 septembre 1798), par l'appel de 200.000 conscrits. Au dire de Dessaix, ceux du département du Léman obéirent avec empressement. « Il se rendent en foule à Genève, pour y recevoir l'ordre du départ, s'écriait-il à Paris, à la séance du 13 frimaire (3 décembre), la gaîté est peinte sur leur visage; le désir de vaincre les anime; ils arrivent aux sons de : *Allons enfants de la Patrie...* » (1)

L'année suivante, les lois d'urgence de 1793 sont remises en vigueur, et l'appel des conscrits de toutes les classes est décrété.

Le général Bonaparte revenu de l'expédition d'Egypte, le 9 octobre 1799, allait rétablir le prestige de la France. Par le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il abolit la constitution et établit le Consulat dont il concentrait entre ses mains presque toute l'autorité. Les partis s'effaçaient et se confondaient, la propsérité et les finances renaissaient. Les municipalités ne pouvaient plus s'occuper de politique et se livrer à ces adresses déclamatoires et ridicules de l'époque. Dès lors on parlait peu, on agissait. Aussi, dès le 20 novembre 1799, l'administration municipale de Thonon, s'occupa-t-elle, plus utilement, de

(1) Discours de trois pages, in 8°, sorti de l'Imprimerie Nationale.

réparer les ponts de Marclaz, de la Dranse et du Droncey à Sciez, depuis longtemps ébranlés par les eaux.

La nouvelle Constitution du Consulat, dite de l'an VIII, établissait dans chaque département un préfet, dans l'arrondissement qui remplaçait l'ancien district un sous-préfet, et dans la commune un maire avec un conseil.

Les traités de paix de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802), furent fêtés avec enthousiasme. Pain, vin et *rioutes* furent distribués aux pauvres et à la garde nationale. Bonaparte profita de la paix pour fermer les plaies de l'intérieur. Chez nous, plus que partout ailleurs, l'agriculture languissait; les loups s'étaient multipliés dans l'arrondissement, ils dévorèrent un âne auprès des moulins de Margencel, on ordonne des battues. Les églises étaient rouvertes à la suite du Concordat. Le système décimal des poids et mesures fut mis en vigueur par un arrêté préfectoral du 6 mai 1801. Cette période devint prospère pour notre pays par suite de la sage répartition des impôts, l'abolition de l'ancien monopole du sel et « surtout par la réunion de Genève, centre commercial naturel de la région où ses produits trouvaient un marché facile et rémunérateur » (1).

Le 22 frimaire an XII (1803), Jacques Charmot, maire de Sciez, est Président du Collège électoral de l'arrondissement de Thonon. Il est nommé Président du Conseil électoral du même arrondissement par décret de Napoléon Bonaparte, premier Consul, en date du 15 brumaire an XII. Le maire de Sciez reçut une lettre et carte d'invitation pour le sacre et le couronnement lorsque le premier Consul se fit proclamer empereur, sous le nom de Napoléon Ier (1804). Un dé-

(1) Hist. départ. de la Haute-Savoie. — Folliet et Duval, p. 100.

cret impérial du 29 messidor an XII, attribua un costume de cérémonie au maire Jacques Charmot, en qualité de Président des Collèges électoraux.

Malheureusement l'empereur Napoléon Ier allait recommencer les guerres qui épuisèrent de nouveau le pays.

En 1809, le maire de Sciez, Jacques Charmot fait toujours partie du collège électoral de l'arrondissement, où il siège avec ses parents, Nicolas et Joseph Charmot.

Le Préfet du département du Léman, par arrêté du 25 août 1810, nomme Jacques Charmot maire de Sciez-Chavannex, pour l'expertise de toutes les communes de l'arrondissement de Thonon.

L'influence de la famille Charmot de Jussy était considérable à cette époque.

Le 14 août 1812, le sous-préfet de Thonon, dont le secrétaire devait être un Charmot de Jussy, unit de sa propre autorité, le village de Filly à la commune de Sciez « en ce qui concerne les fonctions de maire et d'adjoint seulement ».

CHAPITRE X

La Restauration (1815-1860).

Les désastres d'Espagne et de Russie avaient épuisé la nation française et porté à l'Empire un coup mortel. La coalition du Nord envahissait nos frontières, l'Autriche allait promener en Chablais ses drapeaux triomphants. En décembre 1813 le préfet du Léman faisait un appel à toutes les communes de la région, pour obtenir des hommes capables de travailler aux remparts de Genève, et des approvisionnements pour le siège.

Le 2 janvier 1814, la commission subsidiaire nommée par le général Bubna fit, à Thonon, sa première réquisition. Dès lors réquisitions succédèrent aux réquisitions. Dubouloz, syndic de Douvaine, Naz, vice-intendant du Chablais, accablent les municipalités de demandes réitérées. Le 2 juin 1814, Picus de Massongy écrit à son beau-frère : « notre pays n'a pas été le théâtre de la guerre comme Carouge, St-Julien et le reste de la Savoie. Nous en avons heureusement été quittes pour la crainte de le devenir. Il y a eu quelques passages de troupes, de réquisitions en denrées, fourrages, chars et ouvriers pour travaux de fortifications à Genève, et en argent qui nous ont extrêmement gênés. Nous les oublions sachant que le mal aurait été plus grand si les armées des deux partis étaient venues dans nos plaines... »

Le 2 juillet 1815, Favre, syndic de Massongy, écrivait à Maurice Picus : « Vous fournirez un chariot attelé de deux chevaux et échelles pour aller prendre du foin à Thonon pour l'armée alliée; ils devront être vers la Croix à Massongy, à minuit où le sergent les prendra en passant ». Dubouloz, syndic de Douvaine, somme le syndic Favre de fournir 2 moules de bois, 13 quintaux 600 livres de foin. Le 1er juillet 1815, il lui écrit d'amener le soir même à Douvaine, un quintal et demi de pain pour les vivres de 1500 hommes... à défaut de quoi il y aura une compagnie logée dans la commune. Le 5, vu que l'armée reste encore campée dans le canton, il demande d'amener de suite un bœuf et 200 fascines de bois pour éviter la visite de la troupe. Le 26, ordre de conduire à Thonon, 7 quintaux de paille pour l'hôpital militaire le samedi 29, sous peine d'exécution militaire. Le vice-intendant Naz écrivait lui-même, le 16 juillet, au syndic Favre : « Vous êtes requis, sous votre responsabilité personnelle et sous peine d'exécution militaire de fournir pour demain lundi 17 courant, à 7 heures du soir... sur la place du marché de cette ville (Thonon), un chariot à 2 colliers et 4 chevaux... pour transporter les effets militaires... » Tels étaient les ordres que recevaient fréquemment les syndics des communes, ordres suivis de menaces, de poursuites ou d'exécution militaire.

Cette lettre de M. Picus, peint l'état d'âme de nos populations à cette époque : « M. Arminjon nous a remis de votre part, une lettre qui nous annonçait votre retour... Vos oncles et nous, nous vivons dans une parfaite sécurité, personne ne pouvant nous forcer d'embrasser un parti plutôt qu'un autre; on les voit tous également avec le même plaisir; on est sourd à la voix des exaltés, on parle le moins possible des affaires publiques. Toutes ces décisions sont absurdes, les puissances ne se décideront pas certainement sur

notre avis... Nous sommes donc prêts à plier sous le joug qu'elles nous donneront et à y être fidèles. Vous pourriez jouir ici de la même sécurité sans vous compromettre ».

Le traité de Paris, du 30 mai 1814, avait partagé la Savoie d'une manière bizarre entre la France et le Piémont. L'arrondissement de Thonon, dont Sciez faisait partie était rendu aux anciens princes. Les Cent-Jours, pendant lesquels les régiments français commandés par notre illustre compatriote le général Dessaix repoussèrent glorieusement les Autrichiens dans plusieurs combats, à Bonneville et à Meillerie, se terminèrent par le désastre de Waterloo. Par le traité du 20 novembre 1815, le roi de Sardaigne recouvrait toute la Savoie, à l'exception de dix-sept communes des provinces de Carouge et du Chablais, cédées à Genève qui venait d'entrer dans la Confédération Suisse. De son côté, la Suisse garantissait la neutralité de la Savoie du Nord, c'est-à-dire du Chablais, du Faucigny et du Genevois.

Le premier soin du roi Victor-Emmanuel Ier, rentré dans ses Etats, fut de remettre en vigueur les Royales Constitutions et toutes les vieilles lois et procédures. Le Chablais, chef-lieu Thonon, était administré par un intendant, sous le contrôle de l'intendant général de Chambéry. L'état-civil fut rendu au clergé. Les *carabiniers royaux* veillaient au maintient de l'ordre. Il n'existait pas de parlement, de 1815 à 1848, il n'y eut ni électeurs ni élections. Les impôts directs étaient moins lourds que sous le régime français et les *droits réunis* étaient abolis. Mais l'Etat vendait son sel 50 centimes le kilo; le régime douanier était protectionniste jusqu'à la prohibition, et, de plus, les anciens droits *à la sortie* étaient rétablis. Tout ce qui sortait de Savoie, depuis un œuf jusqu'à une pomme, payait à la douane royale, excepté les produits agricoles des-

tinés au marché de Genève: ceux-là étaient affranchis en vertu des anciens traités imposés aux ducs de Savoie. Par suite de son voisinage avec l'ancienne capitale du Léman, Sciez se trouvait favorisé pour ses exportations. Cette prohibition, édictée dans la mauvaise année 1816, n'empêcha pas la famine de 1817, où le pain coûtait 16 sous la livre et où le blé se vendait à Annecy 110 francs l'hectolitre.

Sous ce régime appelé le *Buon governo*, le conseil communal était composé comme jadis, de cinq membres, syndic compris, seulement au lieu de se recruter par lui-même, comme avant la Révolution, tous ses membres étaient nommés par l'Intendant de la Province.

Par Patentes du roi de Sardaigne en date du 8 octobre 1819, Jean-Marie Charmot, notaire à Sciez, est nommé châtelain des communes de Sciez, Chavannex, Filly, Anthy et Margencel. Il résidait à Jussy.

En 1822, l'administration communale de Sciez est composée de François Chappuis, syndic, Gabriel Bourgeois, Jean Draillard et Jacques Détraz, conseillers. Ils prêtent serment de fidélité au nouveau souverain Charles-Félix. Le conseil est bientôt complété par Antoine Blanchet qui est nommé vice-syndic. Jean-Marie Charmot est secrétaire de la Commune.

Il y avait à ce moment cinq cabarets, le conseil décide d'établir un octroi, soit taxe de 20 livres nouvelles par année pour chacun d'eux.

En 1825 la municipalité vote la réparation du clocher. Les recettes se montent à 5.904 livres 48 centimes et les dépenses à 5.843 livres 6 centimes. Antoine Blanchet est syndic.

François Crozet est garde-champêtre en 1829, pour le cantonnement de Filly.

Sur la demande de la municipalité, et moyennant le payement de 100 livres, S. M. Charles-Félix, roi de

Sardaigne, par Lettres-Patentes données à Gênes le 7 mai 1830, concède le droit de tenir deux foires annuelles à la commune de Sciez-Filly.

La première aura lieu le 21 mai au chef-lieu et la seconde le 23 août au hameau dit Crétoillet à Filly.

Le parchemin original muni du grand sceau royal est conservé aux archives municipales de Sciez.

En 1839, Henry Moynat étant syndic, le conseil vote l'achat de la vigne des frères Suchet, contiguë à l'église.

Antoine Blanchet est syndic en 1842.

En 1844 le conseil vote des réparations au presbytère, et l'année suivante, François Chappuis étant syndic, on décide d'importants travaux à faire au chemin qui conduit au port de Coudrée. M. Etienne Genoud est secrétaire provisoire.

En 1847, c'est M. François-Louis Suchet qui est secrétaire; le 20 janvier, se réunit le *Conseil double* de la commune de Sciez qui délibère au sujet du projet de construction de l'église.

Le roi de Sardaigne avait établi des conseils élus dans les communes en 1847, par le Statut Constitutionnel de 1848, il adjoignit au Conseil communal, un comité d'administration nommé *Conseil délégué,* composé du syndic et de deux assesseurs, pour l'expédition des affaires courantes.

La Garde Nationale ayant été créée par le roi Charles-Albert, en suite du nouveau régime constitutionnel du 4 mars 1848, des élections ont lieu à Sciez, le 3 avril 1848, pour le choix des officiers.

Me Joseph-Marie Charmot est proclamé capitaine par 199 voix sur 200 votants. François fils de Joseph Delerce, lieutenant, par 142 voix; Me François-Louis Suchet, 2me lieutenant, 139 voix; Georges feu E. Perrin, 1er sous-lieutenant, 109 voix; Louis fils de François Chapuis, 2me sous-lieutenant, 103 voix.

Le 14 mai suivant, après vêpres, a lieu la réunion de la Garde Nationale de Sciez, près du château de Coudrée. On présente les officiers et on élit les sous-officiers.

M. Nicolas Blanchet est syndic en 1849.

En 1850, un cinquième garde-champêtre est nommé, c'est M. Baptiste feu Guillaume Vernaz de Prailles. La même année, la municipalité achète « une caisse de tambour » pour la Compagnie de la Garde Nationale.

La guerre que soutenait alors la Sardaigne contre l'empire d'Autriche ruinait les finances et fit considérablement augmenter les impôts. Cependant le tarif des douanes fut remanié dans un sens libéral, les *droits à la sortie* furent supprimés et des traités de commerce furent conclus avec la France et la Suisse, non sans de vives résistances, dont le ministre Cavour eut raison. Par le traité de 1851, la Suisse, qui venait de s'entourer de *péages fédéraux*, accorda l'entrée en franchise d'un certain nombre de produits agricoles destinés à Genève : ces dispositions restèrent en vigueur jusqu'à la Convention franco-suisse de 1881. Les concessions obtenues de la Suisse par le gouvernement subalpin avaient surtout pour but de donner un commencement de satisfaction aux très vives instances des représentants de la Savoie du Nord pour obtenir une zone franche très étendue (1).

A Sciez particulièrement, où la culture de la vigne avait notablement progressé, on fut heureux de pouvoir exporter en Suisse une partie de la récolte. Tous les ans un contingent fut déterminé, et les quantités à exporter réparties entre les vignerons proportionnellement à leur production.

(1) A. Folliet et C. Duval : Hist. du Départ. de la Haute-Savoie, p. 115.

Le prix du sel, qui avait si lourdement chargé le budget familial au XVIIIme siècle, fut réduit à 30 centimes le kilo.

Le 12 mai 1850, M. François Morand, vice-syndic, prête serment. En 1855, c'est M. Louis Chappuis qui est syndic et Biolley secrétaire.

En 1856, le conseil procède à la répartition des 480 hectolitres de vin, quote-part dont l'exportation est autorisée pour la commune de Sciez. Ce contingent est subdivisé entre 113 vignerons proportionnellement aux quantités qu'ils ont récoltées. On fait de nouveau figurer au budget communal le salaire du distributeur des lettres, qui avait été supprimé depuis 1853; M. Etienne Biolley remplissant alors cet emploi recevra 30 livres.

Par délibération du 28 novembre 1856, le conseil accepte un échange avec M. Bartholoni concernant le chemin conduisant au lac, ce qui est confirmé par un acte du 22 octobre 1857. La commune de Sciez remet à M. Bartholoni, nouveau propriétaire du domaine de Coudrée, un chemin tendant de la route nationale au château de Coudrée, et passant vers le Moulin, et celui-ci cède un emplacement à l'est de sa propriété en vue de construire un nouveau chemin pour aller jusqu'au lac, dont le devis s'élève à 11.000 francs. M. Bartholoni reconnaissant que la cession du chemin qui lui est faite donne plus d'agrément et plus de valeur à son domaine, et voulant témoigner à la commune ses sentiments de gratitude, se constitue à titre de soulte et de plus-value du chemin qui lui est cédé, le débiteur de la commune de Sciez : 1° d'une somme de 1200 francs qu'il s'oblige à payer pour les réparations au presbytère; 2° d'une rente annuelle de 500 francs, qu'il s'oblige à servir moyennant qu'elle soit destinée moitié à l'école des filles et moitié à celle des garçons.

M. Bartholoni se réserve de pouvoir se libérer moyennant le payement de 10.000 francs de capital.

En 1857, la municipalité reconnaît la nécessité d'augmenter la surveillance des récoltes, elle désigne donc dans chaque hameau des gardes-champêtres supplémentaires, sans rétribution. Voici leurs noms : chef-lieu, Biolley Jean feu Jean. — Marignan : Favre Jean. — Prailles : Raymond François. — Filly : Ticon Jean-Pierre et Chappuis Claude feu Blaise. — Chavannex : Pittet Louis fils d'André. — Excuvilly : Fantin Joseph. — Bonnatraix : Chappuis François. — Songy : Vuattoux Marie fils de Pierre. — Jussy : Vuattoux Jean feu François. — Choisy : Pellet François.

La même année, Sciez peut exporter 395 hectos de vin et en 1858, le contingent est de 235 hectolitres.

Un recensement indique que la population est de 1787 habitants.

La section de Filly sera munie d'une pompe à incendie, dont le conseil vote l'achat en 1859.

CHAPITRE XI

La Paroisse, de la Révolution à nos jours.

Révérend Pierre Artique, curé (1803-1819). — Né le 4 mai 1748 et ordonné prêtre le 13 juin 1778, il devint vicaire puis curé de Sciez en septembre 1803. En 1804, un arrêté du préfet du Mont-Blanc ordonna la création du Conseil de Fabrique qui fut organisé à Sciez la même année. Vicaires : Trombert (1803), Jordan Joseph-Marie (1805), Tissot P. (1815), Paris C. (1818).

Révérend Guérin Trombert, curé (1819-1823). — Natif d'Essert-Romand, prêtre en 1816, avait d'abord été vicaire de Cluses. Bel homme, à la démarche imposante, orateur, musicien, charitable, il fut le roi de sa paroisse. Transféré à Taninges en 1823, il y mourut le 15 décembre 1846. Vicaires : Barathay Joseph (1821), Bosson-Sauge (1822).

Révérend Claude Trombert, curé (1823-1844). — Né à Saint-Jean-d'Aulps en 1771, fut ordonné prêtre en 1802. Il était d'un caractère bon, généreux, quoique un peu irascible. D'abord berger, puis maçon et soldat sous Napoléon Ier, sa raideur militaire ne nuisit pas à son ministère.

Il eut pour vicaire Révérend Jean Barathay, de Vinzier. Le 17 décembre 1830, Mlle Claudine fille de Jean Charmot, lui céda une pièce de terre d'une pose 96

toises, lieu dit au chef-lieu, pour la célébration de six messes annuelles de « *Requiem* ».

Il mourut en 1844. Vicaires : Petit J.-Joseph (1826), Decroux André-H. (1827), Boujon F. (1834), Félisaz Joseph (1834), Rosnoblet J.-D. (1840).

Révérend François Montessuit, curé (1844-1852). — Né à Saint-Laurent en 1802, prêtre de 1829, il fut vicaire à St-Jeoire, économe du Grand Séminaire d'Annecy et aumônier des sœurs de Saint-Joseph.

Quelques brusqueries lui attirèrent des ennuis. En juin 1847, Révérend Rosnoblet, vicaire de Sciez, ayant reçu son changement sur la demande de M. Montessuit, il s'en suivit des désordres assez graves dans la paroisse. Au lieu de partir immédiatement, M. Rosnoblet employa les quelques jours qui précédaient son départ à faire ses adieux dans les nombreuses familles qu'il avait su gagner à sa cause. Son déménagement s'étant effectué le 23 juin, le lendemain une troupe de paroissiens mécontents montent au clocher, sonnent le glas toute la journée sans interruption, excités par le vin qui leur était envoyé à discrétion. M. Montessuit, craignant pour sa personne, quitta la paroisse et se rendit à Brenthonne. Le soir, il revint, mais, arrivé vers le moulin Gorjux, il entendit encore le son des cloches et rebroussa chemin pour se rendre à Ballaison, où il demeura pendant quelque temps. Le syndic d'alors, M. François Chappuis d'Excuvilly, lui écrivit qu'il pouvait descendre prendre ses effets et qu'aucun tort ne lui serait causé pendant qu'il déménagerait. M. Montessuit ne revint pas, et le dimanche suivant, qui était celui de l'octave du Saint Sacrement, il ne fut célébré aucun office dans la paroisse. Le drapeau noir avait été arboré sur le clocher et les serrures de l'église bouchées, afin d'en interdire l'entrée. Le 29 juin, M. le curé revint, accompagné du grand

vicaire d'Annecy. L'église fut ouverte et la messe célébrée. Le dimanche soir, eut encore lieu une manifestation hostile.

Après les exercices ordinaires de la garde nationale, une troupe armée de fusils vint vers la cure, entra dans le jardin du curé, prit les ruches d'abeilles et les dispersa sur la route, où elles furent écrasées.

Le calme se rétablit peu à peu, mais quatre ans plus tard, M. Montessuit demanda son changement. Il fut nommé curé de Mieussy, où il mourut le 30 octobre 1866, aussi aimé et regretté dans ce dernier poste, qu'il avait été persécuté à Sciez.

Il a été constaté que tous ses ennemis périrent misérablement.

Vicaires : Rosnoblet Joseph-Dominique (1840); Donche Paul (1847); Démolis Basile (1851).

Révérend Victor Boccard, curé (1852-1855). — Né à Messery en 1796, d'abord professeur de philosophie à Thonon, il fut de 1846 à 1852 supérieur du collège de Bonneville.

Il avait un jugement des plus solides et une imagination très développée : témoin son poème en cinq chants intitulé : *Alliance de la charité catholique et de la liberté des peuples,* où, dans 320 pages, il a réuni plus de 3500 vers très harmonieux (1837).

Il publia aussi (1850) un : *Syllabus philosophico rationalis,* un cours de philosophie simplifiée. On le soupçonne d'être aussi l'auteur d'une pièce sur le rétablissement de l'évêché d'Annecy. Il mourut le 15 décembre 1855.

Révérend Jean-Marie Gaydon, curé (1856-1871). — Né à Essert-Romand en 1811. Il se fit remarquer déjà au Grand Séminaire d'Annecy en emportant tous les prix lors d'un concours passé dès son arrivée en concurrence avec les plus anciens élèves de l'établisse-

ment (1). Cet homme d'un talent exceptionnel fut nommé professeur de réthorique au collège de Thonon, nul ne faisait plus rapidement progresser les élèves. Il fut directeur de ce collège en 1850.

Homme positif, ses dispositions d'esprit le portaient vers les études sérieuses, et surtout vers les sciences exactes. Ce fut son malheur, car il chercha longtemps l'introuvable mouvement perpétuel. Il consacra à cette recherche bien des années, beaucoup d'argent surtout, et mit ses finances dans un déplorable état. Toutefois, de nombreux tâtonnements le conduisirent à des découvertes précieuses en chimie et en mécanique. Il a laissé la formule de composition des améthystes, et un type de mouvement perpétuel fondé sur l'élasticité de certains corps. Avec un régulateur de son invention, on peut arriver à de précieux résultats. Les deux Académies scientifiques de Turin et de Paris lui délivrèrent des brevets pour ces ébauches de découvertes.

Il y a des traits de réel génie dans ses précieux manuscrits.

Très humble, il ne se glorifia jamais de son talent, et ne se formalisait pas des plaisanteries dont le gratifiaient ses amis au sujet de ses études originales; il se contentait de leur décocher parfois une adroite répartie.

On raconte qu'à un dîner au château de Coudrée, Madame B... lui disait malicieusement, en présence de ses 30 convives : « Mais mon pauvre Monsieur le Curé, vous perdez votre temps à chercher le mouvement perpétuel ! c'est une utopie ! Tous les savants ont démontré qu'il était irréalisable..., etc... »

Après que la châtelaine eut bien parlé, le curé Gaydon répliqua fort modestement : « Oh, mille pardons

(1) Ce fut à cette occasion que l'on abolit les concours du grand séminaire.

Madame, mais je crois qu'il est tout trouvé... n'est-ce pas la langue des femmes ? »

Madame B... comme tous ses convives s'égaya fort de cette réplique (1)

On prête aussi à Révérend Gaydon, au temps de son professorat au collège de Thonon, la sentence suivante qu'il dédia à un élève imitant le cri d'un porc que l'on saigne : « Mon ami, il y a une loi physique qui dit que tous les corps de même nature vibrent à l'unisson ». (2)

Fort généreux, dans ses visites aux malades privés de fortune, il portait toujours avec lui du vin et autres choses dont il se privait.

En 1863, il fit bâtir un presbytère qui coûta 30.000 francs. Vint ensuite le cimetière, revenant à 10.000 francs.

Il eut pour vicaire Révérend Bron François-M. (1861-1871).

Révérend Claude Jordan, curé (1871-1883). — Natif de Saint-Jean-d'Aulps (1827), prêtre 6 juin 1857 et de suite professeur au Collège de Thonon, vicaire dans la même ville le 4 août 1859; aumônier du pensionnat des Frères de Thonon (1860). La construction d'une nouvelle église à Sciez était depuis plus de vingt ans à l'état de projet. Il fallait la charité, la prudence, l'intelligence, l'activité sans pareilles de M. le curé Jordan, et la popularité de son vicaire Révérend Chaumontet (natif de Chessenaz, prêtre de 1859), pour conduire cette œuvre à sa fin.

Chaque fois que le conseil formait son budget, il votait une somme pour l'église nouvelle, qui fut construite en 1875, selon les plans dressés en 1872. Elle

(1) D'après M. Félix Charmot, ancien notaire (l'un des convives).

(2) *Ibid.*

appartient au style gothique. Les devis s'élevèrent à 73.458 francs (1).

Révérend Jordan fut nommé curé de Thonon le 20 décembre 1882, pour y commencer la nouvelle église de Saint-François aujourd'hui achevée (2).

Vicaires : Révérend Chaumontet (1871), Révérend Gaillard Jean-Marie (né en 1854, ordonné prêtre en 1881, nommé à Sciez en 1883).

Révérend Jean-Marie Lavorel, curé (1883-1900). — Né en 1846, à Ferrières. Ordonné prêtre en 1870, successivement vicaire de Thônes et de Cluses, puis curé de Chevenoz.

Ce saint prêtre, au bon et légendaire sourire, fut surtout un historien et un lettré de talent. Il publia, en 1888, une remarquable *Histoire de Cluses et du Faucigny;* les Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne d'Annecy contiennent encore plusieurs de ses travaux : *La Révolution et le Clergé en France et en Savoie; les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy,* etc... Par ailleurs il publia le *Livre de raison de François Quisard* (étude sur une ancienne famille de Massongy). Après avoir quitté la paroisse de Sciez, il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale d'Annecy. Ses travaux historiques et littéraires l'ayant placé parmi les premiers érudits de la Savoie, il fut élu en 1907 vice-président de l'Académie Salésienne, dont il devint Président en 1910, après la renonciation du chanoine Gonthier. Il dirigea en outre le journal annécien *La Croix de la Haute-Savoie.*

Il eut comme vicaires : Révérends Pinget A.-J.-M. (1883); Pichollet Charles (1884); Richard O. (1886);

(1) M. Anatole Bartholoni donna 1200 francs pour cette construction.

(2) Coïncidence curieuse, c'est un Révérend Chaumontet de Chessenaz, l'actuel curé de Thonon, qui achève en ce moment l'œuvre de Révérend Jordan !

Forel F. (1887); Chenevier L.-J. (1897); Schemid C.-E. (1900).

Outre son talent d'écrivain, Révérend Lavorel avait une aptitude et un goût prononcé pour les choses de la médecine. Les malades de la paroisse de Sciez, auxquels il prodiguait des soins éclairés et dévoués, lui ont gardé un reconnaissant souvenir.

Révérend Jean-Marie Personnaz, curé (1900-1907). — Né à Ugine en 1848, prêtre le 10 juin 1876, vicaire à Thollon la même année, puis au Grand-Bornand (21 avril 1881). Curé d'Habère-Poche, 15 décembre 1886, et enfin curé de Sciez le 20 mai 1900.

Lors de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Fabrique de Sciez a été dépouillée, au profit de la commune, de la somme de 1 fr. 50 d'espèces en caisse; la Mense, de la somme de 80 francs d'espèces en caisse, d'une créance de 2.200 francs en 4 obligations hongroises, ainsi que de terres, vignes, maison et jardin du presbytère (1905) (1).

Révérend Personnaz occupa ses loisirs en rétablissant les généalogies de presque toutes les familles de la paroisse de Sciez. Ses travaux nous ont été fort utiles pour la rédaction de l'histoire des familles de Sciez.

Décédé le 8 juillet 1907.

Il eut pour vicaires : Schemid Cl.-El. (1900); Blandin Paul (1902); Chevallay Pierre-Fr. (1903); Trottet Joseph-Eugène et Robert Joseph-F.-M.

Révérend Joseph-L. Humblot, curé (1907-1924). — Né en 1872 à Verchaix, ordonné prêtre en 1895, il fut nommé vicaire à Boëge où il ne resta que trois ans, devenant professeur au Grand Séminaire. Il fut ensuite vicaire à Seyssel, 1905, et nommé curé à Sciez, le 15 octobre 1907.

(1) Rebord, *Dictionnaire...* Pour 8147 francs le 12 mars; et 14 novembre 1910, pour 3340 et 9516 francs...

A Sciez, le ministère est fort complexe. La paroisse est vaste, les gens sont actifs. Chacun veut être utilisé. On part de Sciez aussi volontiers qu'on y rentre; l'essentiel c'est de trouver une situation. Une des premières œuvres que fit M. Humblot, consista à organiser une sorte d'usine à tricotage afin de retenir dans leurs familles les jeunes filles qui émigraient si facilement. Il put utiliser à cette fin la maison de l'ancienne école des filles devenue vacante par la suppression des instituts congréganistes. Longues furent ses démarches, dispendieux fut l'aménagement. Heureusement, une aide spéciale lui arriva et permit de conduire son œuvre à bonne fin. Longtemps, elle réalisa ses espérances. Une autre œuvre, la Ganterie de Sciez, grâce à M. Bartholoni, vint s'y juxtaposer.

M. Humblot, parallèlement, ne négligea pas les jeunes gens et les hommes. Soigneux de ses catéchismes, il se donna beaucoup de peine pour instruire les enfants. Les jeunes gens embrigadés dans une fanfare et une chorale, ne manquaient pas d'éléments de vie, d'union et de progrès. A l'église, ils réussissaient et, dans leurs séances récréatives ou instructives, ils étaient admirés.

La belle église de Sciez, encore récente, ne manquait pas de réclamer des améliorations et des embellissements. M. Humblot ne négligea ni l'un ni l'autre. Une tribune fut édifiée à destination de la chorale et un Harmonium, digne de l'église, lui fut généreusement procuré.

La cure de Sciez avait été prise en 1905. M. Humblot dut s'aménager une nouvelle demeure dans l'immeuble que lui procura le grand bienfaiteur de la paroisse, M. Bartholoni.

La population est aussi singulièrement reconnaissante envers M. Humblot qui procura à Sciez des Reli-

gieuses pour la visite et le soin des malades. Il établit le *Bulletin paroissial* (1).

Deux cloches de bronze, de 1662, du clocher de Sciez ont été classées comme monuments historiques, le 2 août 1911.

Deux autres belles cloches neuves furent données à l'église de Sciez par Madame Veuve Aimé Chapuis, née Marie-Louise Piccard, de Massongy. Elle devint marraine de l'une d'elles avec son frère, Mgr L.-E. Piccard comme parrain. Le parrain et la marraine de la seconde furent M. et Madame Bartholoni née Gastaldi.

Madame Aimé Chapuis, née Piccard, installa aussi au clocher de Sciez, la magnifique horloge que l'on y voit actuellement, don de sa pieuse générosité.

Révérend Humblot mourut le 3 décembre 1924.

Il eut comme vicaires : Révérends Bosson Julien-Félix (1908); Mermaz Ch.-Félix (1919), et Moccand Alphonse (1921).

Révérend Louis Mollard, curé (1924). — Né aux Contamines en 1871, ordonné prêtre en 1895, il fut nommé curé de Sciez en 1924.

Il fit restaurer avec beaucoup de goût la chapelle de Notre-Dame de Chavannex en 1927.

Pour terminer ce chapitre voici les noms des Prêtres originaires de Sciez : 1709, Dufour Pierre; 1707, Marcet J.-Fr.; 1790, Moynat Pierre-Henri, Marcet Bernard; 1852, Layat Et.; 1895, Fantin Victor; 1900, Ticon Michel-Albert; 1902, Pittet Lucien; 1931, Portier Edouard.

(1) D'après l'art. nécrol. de M. le chan. J.-M. Lavorel.

CHAPITRE XII

La Commune depuis l'Annexion. Les Héros de la Grande-Guerre.

Un sénatus-consulte du 12 juin 1860 avait proclamé la réunion de la Savoie à la France, en décidant que la Constitution et les lois françaises y entreraient en vigueur le 1er janvier 1861, et que les décrets de l'empereur pour l'assiette de ligne des douanes et l'introduction du régime français auraient force de loi. Le même jour, un décret établissait la ligne des douanes le long des Usses et de la limite séparant l'arrondissement d'Annecy du Faucigny et décidait que « la partie de la Savoie au delà de cette ligne jouirait du régime exceptionnel du pays de Gex ».

Un arrêté ministériel du 25 juillet 1860, modifié et complété par celui du 31 mai 1863, réglait les relations du pays franc avec l'intérieur de la France.

La ville d'Annecy devint le chef-lieu du département de la Haute-Savoie, qui fut divisé en quatre arrondissements et 28 cantons. Il y eut deux circonscriptions électorales nommant chacune un député au corps législatif : la première formée par les arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois, la seconde comprenant ceux de Bonneville et de Thonon.

La réunion de la Savoie à la France fut proclamée officiellement par une cérémonie publique, qui eut

lieu le 14 juin, où la joie des populations se manifesta avec enthousiasme, de même qu'à l'arrivée des troupes françaises qui vinrent en juillet tenir garnison dans le pays (1). A Sciez des feux de joie et des chants d'allégresse saluèrent le drapeau tricolore arboré au clocher.

Le 8 septembre 1861, M. Delerce Joseph est maire de Sciez, Chappuis Louis adjoint provisoire, Biolley secrétaire. La recette ordinaire est de 2.042 fr. 07.

Le 1er décembre 1861, M. Bartholoni Anatole est maire et M. Chappuis Louis adjoint.

Ce fut un habitant de Sciez qui devint le premier député de la 2me circonscription électorale. M. Anatole Bartholoni, maire de Sciez, et conseiller général du canton d'Abondance, candidat du gouvernement, fut élu député par 10.998 voix sur 21.079 votants. Il entre au corps législatif au mois d'avril 1861.

Le nouveau député n'oublia pas la commune dont il était maire, il s'en occupa avec activité. En 1861, le conseil approuve le devis de la construction de la nouvelle église, au montant de 73.732 fr. 22.

Le 23 mai 1862, le conseil municipal demande l'autorisation de construire un cimetière sur les terrains de Pellut Jean-Louis et Claude, de la superficie de 36 ares 85, pour le prix de 3.100 francs. La clôture coûtait 6.936 fr. 66 d'après le devis approuvé le 14 septembre 1862.

M. Bartholoni resta maire de Sciez jusqu'à la chute de l'Empire, il avait comme adjoint M. Chappuis Louis. Aux élections de 1863, il conserva son mandat de député avec 16.932 voix sur 23.581 votants.

En 1864 la cure fut construite, le coût avait été de 25.000 francs, par adjudication du 18 juin 1863.

(1) Précis de l'Hist. du Départ. de la Haute-Savoie : A. Folliet et C. Duval, p. 128, 129.

Aux élections législatives de 1869, après avoir eu au premier tour de scrutin une majorité relative de 11.722 voix, le maire de Sciez échoua, avec 13.079 voix, au scrutin de ballottage.

Pendant les six mois de la désastreuse campagne de 1870-1871, la Savoie mit sur pied un contingent de 33.000 hommes : 23.561 mobiles ou mobilisés; le surplus se trouvait dans les rangs de l'armée régulière. L'effectif des trois bataillons de mobiles de la Haute-Savoie s'élevait à 3.349 hommes. Beaucoup d'entre eux avaient déjà donné des preuves de leur valeur, dans les rangs des armées française ou italienne, d'autres, sans avoir vu le feu, placés à la tête des compagnies de voltigeurs armés de chassepots, eurent l'honneur de se signaler dans les escarmouches et les combats autour de Langres (1).

Le 3me bataillon, recruté en Chablais, comptait plusieurs soldats de la commune de Sciez. Ils étaient commandés par MM. Henri et Bastian, brillants officiers de l'ancienne brigade de Savoie, par le capitaine Folliet, et MM. Guillot et Signoux. Malgré la proximité de la frontière suisse, on n'eut pas à déplorer de défaillances dans cette population qui n'était française que depuis dix ans.

Lorsque, deux ans plus tard, Gambetta vint à Thonon, il rendit un hommage éclatant à la bravoure des Savoyards : « ... rappelant ce que vous avez fait pendant la guerre, j'aurais voulu que bien des départements français vous imitassent. Oui, s'il y a eu un pays dans le territoire français qui ait noblement fait son devoir, sans calcul, sans arrière-pensée, sans hésitatin, de plein gré, de cœur et d'âme, qui ait donné ses enfants et son or sans compter et sans réfractaire,

(1) *La Savoie armée* 1870-1871, par Frédéric Sassone.

j'aime à le répéter : c'est la Savoie et la Haute-Savoie » (1).

Le désastre de Sedan, amena la chute de Napoléon III et l'effondrement du Second Empire.

A cette époque, ainsi qu'il résulte d'une séance extraordinaire du Conseil le 19 juin 1870, la municipalité se composait de MM. Bartholoni Anatole, maire; présents : Chappuis Louis, adjoint; Bally Clément, Chappuis Nicolas, Delerce François, Dunand François, Favre François, Gantin Eloi, Pellet Jacques, Suchet Joseph, Roch et Vuattoux.

La République fut proclamé le 4 septembre suivant. Le 13 novembre 1870, sont réunis sous la présidence de M. Chappuis Louis, *maire provisoire,* les conseillers suivants : Bartholoni, Bally Clément, Biolley Félix, Delerce François, Duchamp Marie, Chamot Louis, Favre Joseph, Deloy Jean, Couty Maurice, Layat Marie, Pellet Jean-François, Sordat François. « Le conseil municipal adresse ses remerciements sincères au Gouvernement de la Défense Nationale d'avoir maintenu M. Bourdier, Sous-Préfet de Thonon. M. Bourdier a franchement adhéré à la République, il a su se concilier l'estime et la confiance générales. Grâce à son entente cordiale avec toutes les municipalités, le concours de l'arrondissement à la cause Nationale est assuré ».

Aux élections de 1871, M. Delerce François fut nommé Maire de Sciez, et M. Biolley Félix, adjoint.

Le cadastre de Sciez fut terminé le 10 novembre 1872 : Pestel, géomètre en chef; Court L., géomètre de 1re classe; Vélin, géomètre de 2me classe et Martin, directeur des contributions. La commune de Sciez comprenait alors :

(1) Notre département vota un emprunt de 1.170.000 francs pour contribuer à la défense nationale.

Terres	869 h.	98 a.	60 c.
Châtaigneraies	39	55	45
Prés et vergers	218	53	48
Marais	31	69	09
Vignes	159	06	74
Bois	604	64	80
Jardins		15	95
Broussailles	14	92	25
Pâtures	21	32	53
Friches	11	47	58
Sols de Maisons ...	12	40	57

M. Sordat François fut élu maire de Sciez en 1876.

Le décompte général des travaux de construction de l'église fut approuvé par le Conseil municipal, le 5 mars 1876. Il comprenait : Note de M. Barbero, entrepreneur, rabais déduit ..... 78.970 fr. 32

Honoraires de l'architecte .... 3.948 fr. 50

Travaux aux abords de l'église 4.971 fr. 75

Total ..... 87.890 fr. 57

Par sentence du Tribunal de Thonon, du 15 juin 1877, fut terminé un procès entre la commune de Sciez et M. Bartholoni. La commune est reconnue propriétaire du chemin qui traverse le bois dénommé le Devant, tendant de la route n° 5 aux communes de Perrignier et Lully en conformité de la mappe de 1737. Mais le chemin tendant du hameau de Filly à la grève du lac, près de l'embouchure du Vion, que la commune revendiquait aussi, reste au propriétaire du domaine de Coudrée. Les frais seront supportés par moitié par chacune des parties, ainsi que le coût du jugement.

C'est en 1879 que fut établi le projet pour la création d'un *embarcadère* pour que les bateaux du Léman desservent la commune de Sciez, dont les habitants devaient se rendre au port d'Anthy-Séchex. Il y eut des

pétitions, on nomma un architecte pour dresser les plans de construction, et le 10 août le conseil vota le projet et l'avance d'un tiers de la dépense pour la construction de l'embarcadère au lieu dit *Port-Balland* près de Coudrée.

Le 16 novembre suivant, le conseil émet un vote favorable à la nouvelle loi Ferry, à l'unanimité des membres présents sauf Xavier Morand.

Le 23 mai 1880, la municipalité supprime le traitement du Vicaire, par suite de manifestations hostiles de la part de ce dernier.

En 1881, M. Deloy François est élu maire de Sciez, avec M. Suchet Jean-Marie (dit Vaulet) comme adjoint.

La même année fut entrepris le vaste projet de construction de l'immeuble communal comprenant les écoles, la mairie et la poste. Le 16 octobre 1881, le Conseil vota 15.000 francs et obtint une subvention de 45.000 francs. Comme cet immeuble fut édifié primitivement sous le nom d'*Ecole de Filles*, nous renvoyons les détails au chapitre spécial des Ecoles de Sciez.

En 1882, construction du susdit immeuble communal, et l'année suivante installation d'un Bureau de Poste (Recette simple de 4me classe, pour laquelle la municipalité vota un crédit de 1050 francs en 1884). Sciez eut encore de multiples démarches à faire pour maintenir le service du courrier de Thonon à Genève, et pour la mise en service du port. Par lettre du 3 mai 1884, le directeur de la Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman écrivait à M. le Maire de Sciez : « Nos bateaux ne feront pas le service du nouveau débarcadère de Coudrée... qui leur imposerait un détour considérable et leur causerait une grande perte de temps ». La commune soutenait un procès contre les consorts Gantin prétendant avoir des droits sur le Bois de la Milliaz appartenant à la section de Filly.

En 1883, la subvention du vicaire est de 300 francs et la municipalité vote en outre une subvention de 300 francs pour la Fabrique.

La commune désigne un délégué en 1886 pour assister à la délimitation entre Sciez et Ballaison. La même année elle prend à sa charge la distribution des télégrammes. Voici les chiffres de la gestion communale pour 1887 : Recettes : 28.440 fr. 40 ; Dépenses : 23.068 fr. 20.

De très importants travaux d'aménagement et d'entretien des chemins vicinaux occupaient la municipalité, ainsi que les multiples constructions d'écoles des hameaux dont nous parlerons au chapitre spécial. En 1888, on vote la construction d'un poids public. Le Procès du Bois de la Milliaz est gagné par la commune, qui demande l'autorisation à l'administration pour faire une coupe dans ce bois, destinée au payement des 753 francs de frais d'avocat nécessités par le procès.

En 1889, M. Guy, architecte, est chargé de l'étude pour l'aménagement des fontaines des hameaux de Choisy et Marignan. Les recettes municipales s'élèvent à 59.092 fr. 88 et les dépenses à 47.570 fr. 03. En cette année le département de la Haute-Savoie payait 14 millions d'impôts, soit environ 254 francs par famille. Le revenu cadastral de Sciez était de 32.481 fr. 49 pour 1991 hectares (9.443 journaux et 187 toises). (1).

Le port de Sciez en pleine activité en 1890 exige la construction d'un abri pour les voyageurs, que la municipalité met au programme d'étude. Elle vote un emprunt pour le poids public, un crédit de 300 francs pour la visite des vignes nécessitée par l'invasion du phyloxera dans certaines régions voisines.

(1) Statistiques de 1886, 1889.

Les deux conseillers de la section de Filly, MM. Dumont et Chappuis démissionnent.

Une somme de 700 francs est votée pour la construction de la salle d'attente du débarcadère du Port-Balland, en 1892, et le poids public, qui est installé, coûte 1.952 fr. 05.

On continue activement les travaux des chemins vicinaux qu'il serait trop long d'énumérer ici ; en 1895, M. Useglio, entrepreneur, prend la charge d'un ponceau à établir sur le Dronset, chemin vicinal n° 13.

Une enquête administrative est faite en 1896 sur l'état du vignoble chablaisien. La municipalité dans son rapport: « s'oppose énergiquement à la libre introduction des cépages étrangers dans la commune ; considérant que les vignes sont en parfait état... qu'elles rénumèrent largement les propriétaires viticulteurs, elle estime que l'arrivée de plans étrangers introduirait fort probablement le phyloxéra, malgré toutes les précautions, ce qui causerait la ruine de la commune ».

A ce moment la culture de la vigne était à son apogée dans toute la région. Grâce au régime de la Zone franche, les excellents vins blancs s'exportaient en Suisse d'une façon très régulière, à l'aide d'un système de *Bons de Franchise.*

Tous les ans la municipalité nommait une *commission viticole,* formée de deux délégués, chargés de l'établissement et la répartition de ces Bons de Franchise proportionnellement aux déclarations de récoltes, ainsi en 1896 c'étaient MM. Guichard Jean et Chappuis Edouard qui formaient la commission viticole de Sciez.

Des emprunts sont votés en 1897 pour les fontaines de l'école des garçons, et de l'école de Bonnatray. En 1899 se continue la grande série des travaux des chemins qui desservent de mieux en mieux tous les

hameaux. La construction du chemin vicinal ord. n° 9 entre la route nationale n° 5 et la route de Choisy coûte 13.635 francs, soit 2.896 francs à la charge de la commune, 2.072 francs à la charge du département et 8.667 francs à la charge de l'Etat. Il y a l'embranchement sur Chavannex, de 1486 m., le chemin n° 7, le chemin n° 2 entre Chavannex et les Sauges, entre Chavannex et Vernaz. Le chemin n° 3, traverse de Filly, la rectification du chemin vicinal n° 1 (coût : 21.171 francs) etc..., etc...

A côté de ces grandes entreprises de vicinalité figurent tous les travaux courants d'entretien d'une grande commune, les subventions pour hospitalisations de malades ou d'incurables indigents, etc... et des dépenses accidentelles, ainsi en 1899 on vote 400 francs pour le hannetonage.

La Zone franche était menacée en 1903, le Conseil municipal de Sciez en prit énergiquement la défense. Dans sa longue délibération du 15 février 1903, contenant toute une série d'attendus exposant et expliquant la légitimité et l'utilité de ce régime particulier, il intervient énergiquement pour le maintien de la Zone franche. Nous relevons les deux paragraphes suivants très caractéristiques de l'opinion des habitants à cette époque : « 2°. Demande notamment *de ne point permettre qu'on puisse laisser toucher au principe de la Zone franche sans avoir consulté préalablement par un vote plébiscitaire les populations intéressées* : la Zone franche tenant ses droits d'un vote semblable. 3° De protester énergiquement contre les assertions mensongères et calomnieuses invoquées par les adversaires de la Zone et surtout contre *les doutes injurieux que l'on cherche à répandre sur le patriotisme de populations qui ont toujours accompli et qui accompliront toujours leurs devoirs envers la mère-patrie* avec autant de zèle qu'ils ont de re-

connaisance pour ses bienfaits ».

Cette courageuse protestation de la municipalité de Sciez mérite de passer à la postérité. C'est un glorieux témoignage de l'esprit de justice et de liberté des chablaisiens.

Grâce à la bonne entente de toute la population de la Zone cette offensive des industriels étrangers, jaloux du bien être de notre pays frontière, échoua fort heureusement.

En 1908, la municipalité vote la création d'une compagnie de sapeurs-pompiers et l'achat de pompes à incendie. Il est à remarquer que la section de Filly possédait déjà une pompe à incendie, achetée vers 1850-1855, par souscription des habitants de ce hameau. Un avis favorable est donné pour le classement de la Chapelle de Chavannex comme monument historique, en 1911, pour le classement de la Pierre à cupules (rocher sculpté) du *Carreau,* au-dessus du hameau de Chavannex.

Un emprunt est voté en 1912 pour le service d'incendie, soit 3.300 francs pour l'équipement des sapeurs-pompiers et 4.700 francs pour l'achat du matériel d'incendie. On travaille au chemin vicinal n° 3, Prailles, et chemin de G. C. n° 25. De nouvelles élections renouvellent les mandats de maire et d'adjoint pour MM. Deloys François et Suchet Jean-Marie. Le doyen d'âge du conseil est M. Gerdil Jacques, de Filly. La commission municipale scolaire est composée de MM. Biolley Joseph, Croset Jules, Guichard Jean, Lancey Alphonse et Chappuis Marie.

Nous relevons les chiffres suivants pour la gestion de l'année 1913 ; Recettes : 22. 990 fr. 31 ; dépenses : 24.342 fr. 31.

Survient la terrible guerre de 1914. Comme pour celle de 1870, les enfants de Sciez répondirent avec enthousiasme à l'appel de la Patrie. Nul ne songea à

marchander son sang, à évoquer certains traités de neutralité dont la stricte interprétation eut pu maintenir les soldats originaires des Zones à la seule protection de leur territoire. Au cours de cette campagne de quatre années ils se montrèrent héroïques défenseur de la France envahie par un ennemi fourbe et cruel et le pays s'organisa, avec méthode, pour alimenter les combattants et suppléer au défaut de main-d'œuvre.

Le comité d'action agricole institué par les décrets des 2 et 9 février 1916 composé de MM. Command Joseph, Chappuis Jean, Milleret Edouard, Lafond Joseph, Pittet Georges, Détraz Marc et Vernaz Jean auxquels sont adjoints les trois agriculteurs suivants pris hors du Conseil : Détruche Jules, Gantin Jean-Louis feu François et Séchaud Auguste.

Le 9 avril 1916, M. Premat Charles-Victor, conseiller municipal, est désigné par le Conseil pour remplacer le Maire et l'Adjoint, tous deux malades, qui ne peuvent plus assister aux assemblées.

M. François Déloys, maire de Sciez depuis 1881, mourut le 1er mai 1917. Par son instruction et ses capacités d'administrateur il fut durant toute sa vie le chef véritable de la commune. Et pendant trente-six ans, sans interruption, il avait jouï de la confiance des habitants de Sciez qui ne cessèrent de lui attribuer le poste de premier magistrat municipal. Partisan résolu du progrès et des idées démocratiques, il dépensa une constante énergie au service de sa commune. Radical militant, M. Déloys marcha dans l'absolue liaison avec les parlementaires représentant l'arrondissement et la Haute-Savoie aux as-

(1) Il n'avait pas échappé à la coutume du pays affublant tous les citoyens en vue d'un surnom plus ou moins bien choisi. Pour lui ce fut la glorieuse onomatopée de « *Pimpas* », rappelant le bruit des détonations des mortiers de fêtes, les *boîtes*. Il aimait, en effet, faire copieu-

semblées législatives (1). Il put ainsi obtenir de nombreux et importants avantages pour la commune. Il était officier d'Académie et décoré de la médaille des Secours Mutuels.

Son fils unique, M. Jean Deloys, remplit depuis 1896, les fonctions de secrétaire de la Mairie de Sciez. Dans cet emploi délicat et très important pour une aussi grande commune, il a toujours montré de remarquables capacités, un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Pendant la guerre mondiale, les femmes, les enfants et les vieillards montrèrent une ténacité et une endurance remarquables. Décimés eux-mêmes par une épidémie que l'on nomma « *grippe espagnole* », ils assurèrent néanmoins la culture des terres et purent satisfaire aux réquisitions multiples des denrées destinées aux combattants.

L'exercice de 1918 donne les chiffres suivants : Recettes : 45.557 fr. 38 et dépenses : 42.862 fr. 29.

La Grande-Guerre terminée le 11 novembre 1918, par la victoire de la France et des pays alliés, laissait des deuils et bien des misères dans le Chablais.

Le 10 décembre 1919, les élections municipales désignèrent M. Croset Ferdinand, comme maire de Sciez et M. Premat Charles-Victor comme adjoint. Le doyen des 16 membres du Conseil municipal était M. Suchet Jean-Marie.

En 1920 on poursuit les travaux du chemin vicinal ordinaire n° 3 de Prailles à la Route Nationale, n° 5. Le 14 mars est votée la vente de 18 peupliers du lieu dit Creux de la Croix, dont le produit sera affecté à l'érection d'un monument au Morts de la Guerre. Le Comité dudit Monument est composé de MM. Camer

sement tirer cette petite artillerie, non seulement pour ses succès personnels aux élections communales, mais pour les victoires des candidats au parlement ou aux Conseils départementaux qu'il patronnait à Sciez.

Charles-François, président ; Frossard John, trésorier ; Raisin François et Landot Louis, secrétaires ; Biolley Camille, Burnet Joseph, Mamet Auguste et Guichard Léon, assesseurs.

Ce monument qui s'élève en face de la Mairie de Sciez coûta la somme de 10.587 fr. 90. Il fut inauguré le 5 septembre 1920, jour de la Fête Commémorative du Cinquantenaire de la proclamation de la République.

Voici les noms des héros morts pour la Patrie, tels qu'ils sont gravés sur ce monument, avec l'indication du régiment dont chaque combattant faisait partie : (1)

1914. — Frossard J.-Emile, 97e I.; Ticon Auguste-F., 11e B. C. A.; Servage Alfred, 30e A.; Balland Eugène, 36e I. C.; Burnet François, 36e I. C.; Chevallet Joseph, 51e B. C. A.; Cretallaz Joseph, 51e I. C.; Favre François, 22e I.; Biolley François, 36e I. C.; Bouland Pierre, 6e I. C.; Berthier Alphonse-F., 11e B. C. A.; Ticon Marie, 11e B. C. A.; Depraz L.-J.-Léon, 97e I; Pellut L.-Joseph, 52e I.; Poignant François, 140e I.; Berthet Marie, 52e I.; Gantin Louis-F., 30e I.; Biolley Félix-M., 62e B. C. A.; Duret Alexandre, 52e I.; Bourgeois François, 30e I.; Gianotty Sylvain, 25e I.

1915. — Menthon François, 6e I. C.; Guyon Albert-J., 4 G.; Duthit Ernest, 297e I.; Burnet M.-Emile, 230e I.; Gantin Marie, 62e B. C. A.; Pittet Jules, 5e I. C.; Genoud Joseph-E., 359e I.; Layat Joseph-Alexis, 30e I.; Mermaz Auguste-J., 230e I.; Jordan Marie, 14e B. C. A.; Mermet Edouard-A., 22e B. C. A.; Biolley Jules-A.,

(1) Abréviations : I. = Infanterie. — A. = Artillerie. — G. = Génie. — B. C. A. = Bataillon de Chasseurs Alpins. — I. C. = Infanterie Coloniale. — I. T. = Infanterie territoriale. — A. M. = Artillerie de Montagne. — A. L. = Artillerie Lourde. — B. A. = Bataillon d'Afrique. — C. O. A. = Compagnie ouvriers d'Artillerie.

158e I.; Bel Joseph-E., 30e I. C.; Duthil Alexandre, 157e I.

1916. — Deruaz J.-François, 30e I.; Gerdil Lucien, 131e I.; Aly Lucien-F., 22e B. C. A.; Croset Jules-E., 1er A. M.; Bel François-A., 105e I. T.; Biolley Alexis, 51e B. C. A.; Bel L.-Alphonse, 173e I.; Bourgeois Pierre, 299e I.; Duchamp François-J., 299e I.; Aly C.-Alexis, 107e I. T.; Burnet Jacques-M., 294e I.; Greloz Léon-J., 297e I.

1917. — Guichard Alphonse-H., 14e C.O.A.; Gantin Jean-B., 1er B. T. C. A.; Gerdil François-M., 2e A.; Courajoux Eugène, 4e G.; Périer Charles, 32e I.; Gurnel Joseph-H., 23e I.; Vuattoux Edouard, 1er A. M.; Mottet Emile, 1er B. A. I.; Mermet Charles-L., 224e I.; Bossus Joseph, 6e I. C.; Favre Joseph, 3e G.; Piccot Jean-E., 140e I.

1918. — Charles-Mangeon Clément, 7e A.; Bouchet Joseph, 65e B. C. A.; Croset Emile, 24e I. T.; Couty L.-Alexis, 261e I.; Ticon Camille-A., 2e A. C.; Suchet Marius-F., 70e B. C. A.; Biolley Fernand, 298e I. C.; Biolley Henri-G., 140e I.; Chavanne Joseph, 22e B. C. A.; Morel Alfred, 55e I.; Dumond Emile-C., 51e B. C. A.; Boulens Joseph, 112e I. T.; Bozon Gustave-A., 104e A. L.; Buffard Charles, 112e I.; Lacroix Claude, 97e I.; Croset Jean, 1er T. A. L.; Favre Albert-M., 3e bis Z.; Biolley C.-Félix, 264e A.; Danel Ernest, 1er I. C.; Séchaud Auguste, 257e I.

A ces 79 noms des enfants de la commune de Sciez victimes de la Grande Guerre, il faudrait encore ajouter la liste si longue, des blessés, des victimes des gaz et des intempéries, morts des suites de cette terrible tourmente.

On voit quel tribut notre commune a payé à la Patrie, en comparant le chiffre des victimes à celui de la population.

Voici les statistiques officielles des 50 dernières années :

En 1886 : 1799 habitants; 1896 : 1722; 1901 : 1628; 1906 : 1686; 1911 : 1504; 1921 : 1404; 1926 : 1322; 1931 : 1338 habitants.

Les grands mutilés de la guerre 1914-1918, sont les suivants : Bourgeois Camille, amputation de la jambe; Morand François, amputation de la jambe; Biolley Lucien, énucléation de l'œil; Giannotti Victor, énucléation de l'œil; Pellet Victor, énucléation de l'œil.

La commune compte un grand nombre de ses héroïques enfants cités à l'ordre du jour, décorés et médaillés pour faits de guerre. Nous n'en connaissons qu'une partie, que nous ne citerons pas, pour éviter de froisser ceux qui seraient oubliés.

Le 11 janvier 1922, le Conseil municipal exprime sa confiance au Parlement pour régler au mieux la question de la Zone franche de la Haute-Savoie. Le 9 juillet, il vote l'achat d'un corbillard, le 15 août l'installation d'un réseau de distribution de lumière et d'énergie électrique, et le 10 décembre intervient un accord et transaction avec M. René Bartholoni, propriétaire de Coudrée, au sujet des sources du Liaudon; ce qui met fin à un procès pendant depuis 1913. Comme son oncle après l'Annexion, M. R. Bartholoni avait été élu député de la Haute-Savoie en 1919.

En 1926, la commune entreprend les grands travaux destinés à alimenter abondamment en eau tous les hameaux et groupements de maisons; les captages des sources de Vernaz et de Brécorens-Perrignier sont étudiés par M. Bâtisse, architecte.

Le projet d'adduction d'eau potable, dressé par MM. Bâtisse et Dupupet, architectes, est voté en 1927, le captage des sources de Bois-Joli et Marmoté est estimé à 6.902 fr. 95. L'installation du réseau électrique, par

M. Moynat Louis et Cie, de Douvaine, revient à 95.000 francs.

La municipalité demande des secours à l'Etat en faveur des sinistrés en 1928; une violente grêle avait causé d'importants dommages aux diverses récoltes : vignes, céréales, pommes de terre, légumes, fourrages, etc... On reconstruit les fontaines et conduites d'eau de Vernaz et de Marignan-d'en-Bas.

Le conseil approuve le devis au montant de 37.087 fr. 50, présenté par la Société L. Moynat et Cie, en 1929, pour l'installation du secteur électrique concernant l'éclairage public de la commune. Il vote encore une somme supplémentaire de 5.700 francs à titre d'indemnité pour la hausse des matières premières et 7.800 francs pour l'extension du secteur à des groupements isolés : Varmont, Bouchet, etc...

Enfin en 1930, sont mis en exécution tous les grands travaux d'adduction d'eau dont l'immense réseau englobe toute la commune.

CHAPITRE XIII

Les Ecoles.

Nous avons prouvé dans d'autres ouvrages, à l'aide de documents incontestables, que le clergé tant séculier que régulier, du XIVme au XVIIIme siècle, fut le seul corps qui fonda des écoles en Savoie destinées à l'éducation du peuple (1). A Sciez, les curés et les nobles de la localité n'avaient pas failli au devoir de répandre l'instruction parmi les enfants du peuple, comme l'avaient fait, avant l'occupation bernoise, les chanoines de Filly. Nous manquons de renseignements précis sur l'organisaiton de l'enseignement, donné par le vicaire de la paroisse au XVIIme siècle, mais nous trouvons déjà à cette époque beaucoup de personnes sachant lire, écrire ou au moins signer leur nom. Le 8 septembre 1687, l'évêque d'Arenthon d'Alex, lors de sa visite pastorale, rappelait au recteur, Révérend Melchior Gavard, la charge de tenir les écoles pour l'instruction de la jeunesse de Sciez.

En 1726, le 7 août, Louise d'Allinges-Coudrée, chanoinesse de Remiremont, léguait des terres et rentes pour l'établissement d'une école de filles dans la paroisse (2). Mais, en 1734, la municipalité obtenait de

(1) Hist. de Thonon et du Chablais, p. 71, 72, 74.
(2) Testament reçu par G. Rivollat (arch. Piccard).

l'évêque du diocèse et du marquis de Coudrée, de modifier l'emploi de cette fondation vu que la commune était trop étendue pour que l'on pût réunir les filles pendant l'hiver. Il fut donc décidé: 1° de constituer avec la moitié du revenu de cette fondation, la dot de la plus pauvre et vertueuse fille de la commune; 2° d'appliquer le surplus au traitement d'un instituteur fixe (1). Le maître J. Maillet dirigeait l'école en 1740 et Jean-Pierre Suchet en 1774. Il appelait ses élèves à la classe, au son de la seconde cloche de la paroisse, à 8 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi. En 1783, il demande au Conseil qu'on lui paye « quartier par quartier ses honoraires pour enseigner les enfants qui viennent à la dite école ». En 1787, le régent abécédaire reçoit 250 livres sur le revenu de la fondation de Louise d'Allinges-Coudrée. Les revenus complets des capitaux accumulés de cette succession arrivent à la somme de 384 livres 7 sols 2 deniers, payés entre les mains d'un procureur établi par le Conseil qui en est administrateur. Les conseillers François Moynat, André Requet, Pierre Suchet, Joseph Dethoyre et Jean-Pierre Suchet figurent comme administrateurs des biens et revenus de l'école de Sciez.

Le 29 brumaire an XII, le conseil municipal de Sciez délibérait pour le rétablissement des écoles balayées par la Révolution, et s'engageait à servir un traitement aux instituteurs. Une copie de cette délibération devait être transmise au Conseil municipal de Filly pour approbation. Sciez se charge de la somme de 1272 francs sur 1950 francs, réduits à 1590 défalcation faite des revenus de l'école. Signé : Jacques Charmot, Gabriel Suchet, François et Joseph Chappuis, Pittet Jean-Pierre, Dethoire Joseph, Artique recteur et Guichard Jean.

(1) Archives épiscopales.

M. B. Tupin, ou Jupin, était alors instituteur à Sciez.

Lui succèdent M. Louis Novel (de 1808 à 1820 environ), et M. Nicolas Blanchet (1820 à 1840).

Le conseil de la commune de Sciez-Filly, dans une délibération de 1823, constate que l'enseignement est gratuit à l'école de Sciez-Filly, dont les revenus sont suffisants. Cette école est fréquentée par 60 à 80 garçons pendant l'hiver et 30 à 40 en été.

Vers 1840, une école de filles fut fondée par une association de 80 pères de famille (acte Piccut, notaire). La Société bâtit l'école sur un terrain donné pour cet établissement par M. Henri Moynat, de Sciez, qui lui légua en outre une somme de 3000 francs. La direction en fut confiée à des religieuses enseignantes.

M. Vernaz Henri est régent à Sciez de 1840 à 1855.

En 1854, on construit une école pour les garçons, qui coûta 25.000 francs.

Les frères de la Doctrine Chrétienne s'y installent dès 1855 à la suite d'une convention avec cette congrégation (31 décembre 1854). Un acte d'échange intervint (22 octobre 1857) entre la commune de Sciez et M. Anatole Bartholoni, le nouveau propriétaire du domaine de Coudrée. Ce dernier s'engage à servir une rente annuelle de 500 francs dont la moitié attribuée à l'école des filles et l'autre à celle des garçons; ces écoles étant dans la section de Sciez, cette somme appartiendra aussi aux autres hameaux pendant qu'ils resteront unis à Sciez pour le temporel et le spirituel. M. Bartholoni se réserve de pouvoir se libérer moyennant le payement de 10.000 francs de capital.

En 1878 la dépense ordinaire de l'instruction primaire à Sciez se décompose comme suit :

1° Traitement d'un instituteur	1.800 fr.
2° Traitement d'une institutrice	1.200 fr.
3° Loyer de l'école de filles	300 fr.
4° Chauffage des classes	90 fr.
5° Distribution de prix	40 fr.
6° Réparation locative annuelle	50 fr.
Total	3.480 fr.

Ce chiffre représente la moitié des recettes ordinaires de la commune, déduction faite de l'imposition pour insuffisance de revenus. Le Conseil municipal demande une subvention à l'Etat, il discute sur la construction d'une école primaire de filles.

Le 16 novembre 1879, le Conseil, à l'exception de M. Xavier Morand, émet un vœu favorable à l'application de la loi Ferry sur l'enseignement.

Le 12 juin 1881, le Conseil municipal vote le remplacement des instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques; il en demande trois au Ministère de l'Instruction Publique.

Ces instituteurs laïques remplacèrent les frères des écoles chrétiennes dans l'école des garçons du chef-lieu de Sciez, mais il restait à construire un groupe scolaire pour les filles et les services municipaux. Le Conseil vota une somme de 15.000 francs, le 16 octobre 1881, et obtint une subvention de 45.000 francs destinés à cette nouvelle école. En 1882, il vota un supplément de 2.800 francs pour la construction de l'école de Filles. Ce vaste groupe scolaire où est actuellement l'école des garçons, la Mairie, le Bureau des Postes revint en tout à la somme de 67.278 francs.

En 1883, la municipalité décide la construction des écoles de hameaux; deux ans plus tard elle vote un crédit de 12.000 francs pour quatre maisons d'écoles, auxquels elle ajouta 2.250 francs en 1886. En 1888, ces écoles de hameaux de Bonnatray, Filly, Prailles et

Chavannex, reviennent au chiffre de 57.673 francs. En 1891, le Conseil municipal vote un crédit de 100 francs pour la bibliothèque scolaire de l'école de garçons.

Voici les noms des instituteurs qui ont dirigé l'école des garçons de Sciez, depuis son installation au hameau de « *sur les Crêts* » :

MM. Chaulacel, Baussens, Jordan Elie, Foudral John, Barrat François (1er décembre 1897 au 31 octobre 1905), Raisin François (1er novembre 1905 au 30 septembre 1923), Meynand Lucien (1er octobre 1923). Ce dernier fut instituteur adjoint à Sciez depuis le 1er novembre 1913; nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour les divers renseignements qu'il nous a aimablement communiqués.

CHAPITRE XIV

Les Hameaux et les Familles: le Chef-lieu, la Combe et Coudrée.

Les Familles du Chef-lieu. — Nous avons vu au Chapitre II que les domaines des nobles de Sciez etaient passés à un bourgeois d'Evian : Noble Jean de Champaud. Au seizième siècle leur petit castel délabré du chef-lieu de Sciez est aux mains de la famille Rivollat qui devait bientôt prendre place à la tête des plus grandes maisons bourgeoises de la contrée.

Un moment elle devint la rivale de la noble famille Matiheu de Filly, dont nous avons parlé au Chapitre des Commandeurs.

En 1650-1654, Noble Jean-André Mathieu eut jusqu'à 14 procès à soutenir contre honorables Jean-Claude et Jean-Michel Rivollat frères et tous deux fils de Pierre Rivollat.

Naturellement la jalousie s'en mêlait : Jean-André Mathieu avait reçu des lettres-patentes de noblesse en 1623, qui portaient ombrage aux riches bourgeois de Sciez.

Enfin pour trancher d'interminables différends on en vint à une sentence arbitrale, le 1er juin 1655, par laquelle les frères Rivollat consentirent à payer diverses sommes portées par les arbitres.

En 1659, eut lieu le partage des frères Rivollat où,

vu la plus-value de son lot, l'un d'eux est chargé d'acquitter la dette Mathieu.

Malgré tout, aucun payement ne se fit et la chose fut portée par devant le juge du marquisat de Coudrée. Il fallut recourir au prince qui accorda des lettres établissant les Rivollat légitimes appelants de la sentence arbitrale. De là, révision du procès. Nouvelle sentence, en 1669, annulant toute appellation postérieure parce que, est-il dit : 1° la transaction est un contrat *cujus natura est individua;* 2° on ne peut réclamer la transaction pour un article et retenir les autres.

Au XVIIIme siècle cette famille eut encore de nombreuses altercations avec les seigneurs du voisinage, voir même avec le recteur de Sciez. Le 17 février 1753, Antoine Rivollat, avocat au Sénat, expose au juge de Coudrée que son père, Georges Rivollat, possédait une pièce de vigne lieu dit *à la Michaude,* de la contenance de 310 toises. Pendant sa vie il en percevait les fruits sans difficulté. Mais à son décès, Révérend Genève, recteur de Sciez, s'en serait emparé en profitant de la minorité de ses enfants. De là procès avec Révérend Duchêne, afin d'être réintégré dans ses droits. Ce dernier répond que de tout ceci il ne ressort qu'une chose : c'est que son père, Georges Rivollat en avait voulu lui-même spolier le bénéfice de Sciez, dans la personne de Révérend Laurent. Celui-ci avait été paraît-il traduit dans les prisons de l'évêché et privé de son bénéfice.

Rivollat réplique que, primitivement, cette vigne n'appartenait pas à la cure de Sciez, mais à la famille Collard qui l'avait transmise à ses aïeux.

Révérend Duchêne nie et présente un acte d'octobre 1701, par lequel Jacques Collard lui donne, ainsi qu'à ses successeurs, 420 florins hypothéqués sur la dite vigne, saisie de suite pour le capital. La famille Collard

l'avait acquise en 1654 de Pierre Truffaz, de Chavannex.

A la Révolution (1792), la famille Rivollat qui avait été anoblie fut proscrite. Elle vendit ses domaines à Révérend Moynat, prieur de Saint-Rambert, dont le frère était fermier des Rivollat.

La famille Moynat, originaire de Lully (près de Bons), descendait de Jean Moynat et de Gasparde de Sales de Brens, petite nièce de saint François de Sales (1678). Le dit Jean Moynat eut pour fils Nicolas Moynat (1689), pour petit-fils Jacques Moynat (1749-1792). Celui-ci suivit la fortune des marquis d'Allinges-Coudrée en s'établissant à Coudrée-Sciez. Il acquit, en 1783, le château et les biens des nobles Rivollat de Sciez au prix de 48.800 livres et joua un certain rôle dans cette localité. Il alla représenter en 1792, avec Jacques Charmot, les habitants de Sciez à l'assemblée des Allobroges. Il eut de nombreux enfants : Pierre, Henri qui contribua à la réouverture des écoles de filles de Sciez, par un don de 3.000 francs et d'un emplacement à bâtir (1839). Marie, fille du dit Jacques, épouse d'Aimé Compagnon, syndic de Sciez (1791), eut de ce dernier Marie qui épousa J. Fillion, de Thonon. Leur fille Jeannette se maria avec E. Pompée, architecte de Thonon, dont est née demoiselle Marguerite Pompée, épouse du célèbre financier Horace Finaly. Un autre fils de Jacques Moynat, François, forma la branche des Moynat-Piccard, par l'alliance de son fils Pierre avec Marie Piccard, de Massongy (1813); tombée en quenouille dans ce dernier mariage, elle se perpétue néanmoins par alliances diverses dans les familles Déléaval, Biolley, Duchamp, Détraz...

La souche Déléaval-Biolley habite la maison Moynat, ancien château Rivollat. Françoise, fille de Marie Moynat-Compagnon eut comme fille Jeanne, femme Delerce, comme petite-fille Louise, épouse de Joseph

Portier de Thonon, dont est né Paul Portier, qui épousa en 1899, Marie Chapuis de Sciez; leur fils Révérend Edouard Portier est vicaire à Sallanches (1932). Les familles Vuattoux, Challande de Sciez, Guyon de Séchex-Anthy, etc., etc., ont aussi des liens de parenté avec la famille Moynat de Sales, de Sciez (1).

Au bas de l'escarpement se trouvent deux anciens moulins mûs par le Foron. L'un était le moulin Gorjux. Claude Gorjux vint de Divonne se fixer à Sciez. Voici la généalogie de cette famille :

GORJUX François-Marie, marié à Pernoud Françoise, eut :

II. Claude, né à Frangy en 1753, marié à Guillermin Etiennaz, eut : Philibert, 1784; Jeanne-Claudine, 1788, et

III. Claude, 1796-1857, marié à Laperrousaz Péronne, eut : Claudine, 1819; Françoise, 1821; Marie, 1826; Joseph, 1830; Julienne, 1831; Jeanne, 1835; François, 1842, et

IV. Jean, 1825, marié à Berthier Josette, eut : Marie-Louise, 1857; Joseph, 1862; Françoise-Josette, 1864; Jean-Louis, 1866, et

V. Alexis, 1860, marié à Vuattoux Anne, eut : Hortense, Jean-François, 1891; François-Joseph, 1896; Marguerite, 1897 et Léon-Joseph, 1903...

L'autre est l'ancien moulin de la Serpe, au sujet duquel existe une légende populaire que nous allons conter :

Il nous faut remonter à une époque assez reculée. C'était au XIIIme siècle, sous le règne d'Amédée IV, Comte de Savoie. Il y avait, à Sciez, au château de Coudrée, un chevalier de noble race, Guy d'Allinges. C'é-

(1) Voir notre brochure : *Les Moynat de Sales du Chablais* (18 p. in. 8°. — Thonon, 1900, extraite du tome 14 des Mém. de l'Académie Chablaisienne).

tait un gentilhomme avancé qui ne dédaignait pas de cultiver lui-même ses terres et de manier la serpe et la bêche. Bon vivant, allant aux fêtes et vogues du voisinage, familier avec ses gens, il traitait bien ses ouvriers, serviteurs, et se montrait généreux pour tous et spécialement pour les pauvres moines de l'abbaye de Filly, qui défrichaient une partie de ses forêts, car le pays était alors presque couvert de bois.

Après avoir été, comme ses ancêtres, immensément riche et maître absolu de la colline des Allinges et des châteaux princiers qui la couronnaient, le chevalier, plus libéral que ne lui permettaient la prudence et sa fortune, avait dû vendre ses châteaux d'Allinges au puissant Comte de Savoie en le reconnaissant pour suzerain. Ce fut une souffrance, une douleur et une humiliation, car ses aïeux ne relevaient réellement, depuis la chute du royaume de Bourgogne, que de Dieu et de leur épée. Habitué au grand train et aux joyeuses fêtes de la noblesse, à des traditions de générosité princières, il tomba assez vite dans la détresse. Ses amis, les nobles des alentours, si dévoués quand ils venaient à ses festins, l'abandonnèrent dès qu'il devint pauvre. Il avait épousé une jeune demoiselle aimable, modeste, candide et riche. Mais sa dot s'était dissipée en prodigalités, et il ne restait à ce couple jadis heureux, que le château de Coudrée et ses terres. Les moulins de la seigneurie, auxquels devaient moudre leur blé tous les sujets de Coudrée, venaient d'être saisis par un créancier impitoyable. Cependant la jeune dame n'avait jamais laissé échapper ni un reproche ni une plainte.

A l'abbaye de Filly, à vingt-cinq minutes de Coudrée, vivait un moine qui était devenu célèbre, dans tout le bassin du Léman, par sa piété et sa doctrine. Homme simple, le père Jean, après avoir bataillé dans les guerres d'Italie, était allé déposer son épée sur l'au-

tel de la Vierge de l'église de l'abbaye de Filly, pour ne s'occuper que de la prière et des célestes espérances. Il aimait la solitude, errait parfois dans les bois d'Excenevex, son rosaire à la main, s'agenouillait sur la mousse des rochers de Prailles, s'arrêtait en face des flots écumants du lac en fureur, recherchait les longs murmures de la forêt, et, à toutes ses interrogations, les arbres, les fleurs et les flots répondaient : C'est pour l'amour de toi que Dieu nous a créés. Aime-le de tout ton cœur ! Taisez-vous, répondait le moine et ne me reprochez pas davantage ma froideur et mon peu d'amour pour mon créateur !

Souvent il sortait du monastère avant le lever de ses frères, traversait la campagne aux premiers rayons de l'aube, et suivait lentement les sentiers ombreux de la colline de Ballaison, au chant des oiseaux voltigeant dans les aubépines et au chant des ruisseaux courant dans la mousse fleurie.

Au hameau de Chavannex, groupé sur la dite colline et composé de quelques pasteurs et bûcherons sujets de l'abbaye, le père Jean s'arrêtait devant une humble chapelle dépendant du monastère, dont le frêle clocher s'élevait au milieu des bois, tirait quelques coups de cloche, et tous les habitants s'empressaient de venir entendre la messe.

Or, un jour, les bûcherons s'assemblèrent autour de lui, saisis de terreur. Pendant toute la nuit, un bruit extraordinaire s'était fait entendre dans la forêt; les plus beaux sapins et les plus belles pièces avaient été abattus et transportés au bas de la colline sur le bord du Foron. Et là, un charpentier de haute taille, a la figure douce, aidé de jeunes gens dirigés par une dame d'une incomparable beauté s'était mis à l'œuvre. D'une serpe mystérieuse qui coupait et refendait chênes et sapins comme la meilleure scie, le charpentier

avait, en une nuit, édifié le plus grand moulin du pays, construit sa grande roue et ses artifices.

Le père Jean, à moitié surpris, ne répliqua pas un mot. Il descendit la colline par des sentiers mille fois parcourus, accompagné de bûcherons, et fit entendre une exclamation d'étonnement en contemplant dans la gorge du Foron, ainsi qu'on le lui avait annoncé, le plus beau moulin de la contrée, dont le tic-tac régulier réjouissait les alentours. Et devant le moulin, le brave chevalier de Coudrée émerveillé donnait ses ordres pour moudre le blé de son grenier et celui de ses sujets.

Le moine et le chevalier s'embrassèrent en remerciant Dieu. Dieu, en effet, à la prière du pauvre moine, avait envoyé Saint Joseph, la Vierge et ses anges, construire un moulin avec *une seule serpe* pour montrer qu'il voulait récompenser le pauvre seigneur de Coudrée si charitable envers ses sujets, qui n'avait dédaigné ni la serpe, ni la bêche.

Grâce au moulin, dit « Moulin de la Serpe » et à d'abondantes récoltes, le bon chevalier redevint le plus opulent seigneur du Chablais, rebâtit la chapelle de Notre-Dame de Chavannex où le moine avait prié pour lui, et la décora de peintures murales rappelant ce fait merveilleux.

Tant il est vrai de dire que la charité, la bienfaisance et l'aumône n'ont jamais ruiné personne (1).

Le moulin de la Serpe passa des nobles de Sciez,

(1) D'après une variante de cette légende racontée par André-J. Vernaz, de Sciez, le seigneur Guy d'Allinges aurait possédé 99 moulins et le Comte de Savoie ne lui aurait permis d'en bâtir un centième qu'à la condition de n'user que d'une serpe pour cette nouvelle construction. Saint-Joseph et une fée (la Vierge), lui seraient venus en aide et auraient bâti le dit moulin comme l'avons raconté.

aux d'Allinges, aux Rivollaz, aux Moynat, puis à la famille Jacquier, adjudicataire des biens de ces derniers.

A gauche se trouve un amas de maisons qui appartenaient aux trois familles : Bourgeois (descendue de Chavannex), Monaton et Perrin.

Ce quartier fournit à la Révolution de 1792 deux députés : Moynat Jacques et Etienne Perrin. Ce dernier avait épousé une Decombaz, dernier rejeton de la célèbre famille de ce nom tenancière des seigneurs de Coudrée au XVIme siècle, qui produisit, au XVIIme siècle, le notaire J. Decombaz. Perrin vint de Chambéry comme jardinier de Coudrée; il habita ensuite la maison de sa femme.

En allant vers l'église, du côté de Marignan (1), se rencontrent les habitations Pellut et Matringe; on arrive ensuite en face de l'antique presbytère de Sciez, dont il ne reste qu'une dépendance élevée par Révérend Boccard.

En établissant les habitations des anciennes familles de Sciez, nous en donnerons leurs généalogies.

Nous emploierons la méthode de l'Armorial, établissant d'abord les générations successives de la branche aînée, en soulignant au passage les membres qui sont devenus chefs d'une deuxième ou troisième branches. Ensuite la généalogie de chacune de ces branches est reprise, en conservant à son chef le numéro de la génération dont il est sorti, soit celui qui suit le numéro de son père et en rappelant le nom de ce dernier.

PELLUT Claude, marié à Arpin Berthe, eut 3 enfants, dont *Jean-Baptiste, chef de la IIme branche*, et

(1) Les anciens documents disent ou orthographient *Mariniens*, les modernes *Marignan*.

II. Bernard, 1771, marié à Girod Péronne, eut 3 enfants : Françoise, 1798, qui ép. en 1830 Denis Louis; *Claude, chef de la IIIme branche,* et

III. Jean-Louis, 1801-1881, marié à Vuagnard Jeannette, dont il eut : Françoise, 1827; Josette, 1830; Antoinette, 1832, et Victoire, 1836.

Deuxième Branche

II. Jean-Baptiste, fils de Claude, 1776, marié à Rossiaud Catherine eut 9 enfants, dont *Jean-Marie, chef de la IVme branche; Antoine, chef de la Vme branche,* et

III. Jean, 1796, marié en 1829 à Bouvet Gabrielle, eut : Antoinette, 1830; Françoise, 1832; François, 1833; Josephte, 1836.

Troisième Branche

III. Claude, fils de Bernard, 1804-1875, marié à Deruaz Louise, eut : Charles, 1841-1872, marié à Biolley Mélanie (dont il eut Marie-Charles, 1872), Jean-Claude, 1843; Sophie, 1845, mariée à Bourgeois Jean, et

IV. Clément, 1849, marié à Biollay Mélanie en 1875, dont il eut : Alphonse, 1876, Félix, 1887.

Quatrième Branche

III. Jean-Marie, fils de Jean-Baptiste, 1803, marié à Tinjoux Constance, eut : Julie, 1871-1890, et Marie qui épousa en 1891, Schertlin Joseph.

Cinquième Branche

III. Antoine, fils de Jean-Baptiste, 1806, marié à Chappuis Marguerite, eut :

IV. Joseph, 1837, marié à Nally Antoinette, eut : Eugénie, 1864, ép. Echernier Louis en 1900; Antoine, 1862-1866; Jean-Marie, 1864; François, 1866-1900; Françoise, 1868; Maurice, 1871, ép. Guyon Julie; Charles, 1872; Clotilde, 1873, ép. Guyon Clément en 1897;

Joséphine-Léonie, 1875, ép. Biolley Camille; Félicie, 1877-1878; Louis, 1879; Albert, 1882.

MATRINGE Maurice, marié à Lancey Marie, eut 4 enfants :

II. JACQUES, 1800, marié en 1827 à Paillard Etiennette, eut 7 enfants dont : Jean-Pierre, 1828 (ép. en 1857, Ticon Péronne, dont il a Joséphine, 1857 et Marie, 1859, mère de Alexis 1881); Joseph, 1830 (ép. Forestier Louise de Genève); Pierre, 1833 (ép. en 1868, Bourgeois Françoise dont il a Marie, 1870; Marie-Céline); et Julie, 1845 (mère de : Joseph, 1865, ép. Isabella Joséphine, et Auguste, 1871).

Les constructions élevées sur la droite appartenaient jadis à la famille Vernaz, originaire sans doute du hameau de Vernaz, près du Mont de Boisy, où une branche habitait depuis plusieurs siècles. En 1503, André Vernaz vend à Pierre du Val d'Aoste habitant à Sciez, une demi pose de terre sur Sciez, lieu dit *en Charly* (1). Pierre Vernaz était notaire à Sciez en 1590. Conseiller et syndic de Thonon. Hippolyte Vernaz, son fils, aussi conseiller et syndic de Thonon de 1575 à 1584. Jacques Vernaz, conseiller et syndic de Thonon, 1592-1597. Cette famille, une des plus anciennes de Sciez (2) a en outre produit récemment M. André-J. Vernaz qui fut maire de Thonon, et son fils le Colonel Ernest Vernaz, dont notices ci-après.

VERNAZ Jean, marié en 1664 à Chappuis Michelle, eut 5 enfants dont : *Jean-François, chef de la IIme branche; Bernard, chef de la IIIme branche,* et

II. GASPARD, 1668, marié en 1702, à Burnet Pernette, eut 5 enfants dont :

(1) Inventaire des Parchemins de Coudrée, n° 26. Révérend Messire Aymon de Vernaz, était chanoine de Filly en 1417.

(2) Les armoiries de la famille Vernaz sont : « *D'azur au lion d'argent armé et lampassé d'or* ».

III. Bernard, 1703, marié à Rion Françoise, eut 3 enfants dont :

IV. Jean, 1728, marié en 1760 à Lacroix Jacqueline, eut : Jacques, 1762; Louis, 1764 (ép. Fert Marion dont il a : Antoinette, 1807 et Jean, 1806-1883); Claude, 1766,1811; Henri, 1768-1836 (ép. Lucaz Nicolarde dont il a François, 1820-1890), et

V. Joseph, 1770-1821, marié en premières noces à Jordan Françoise dont il a : Jean-Claude, 1798-1818; Henriette, 1800, et Marie, 1804; marié en secondes noces à Chappuis Françoise, dont il a : Josette, 1814-1901, et

VI. Henri, 1807-1881, instituteur à Sciez (1840-1855), eut :

VII. André-Joseph, né à Sciez le 5 octobre 1849. Instituteur à Massongy, 1870, Lauréat du Concours de géographie, médaille d'or 1878, Directeur des Ecoles laïques de Thonon, 1881-1888, Président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Thonon, Président du Conseil d'arrondissement de Thonon, 1892-1907, Président du Herb-book Chablaisien, 1892-1897, Premier adjoint, Maire de Thonon 1892-1896 (Création du Collège communal et de l'Ecole maternelle, 1895, Création de la pépinière Chablaisienne, organisation des premiers cours de greffage et des champs de démonstration du Chablais, 1903), Fondateur du Sou des Ecoles de Sciez. Juge de Paix à Taninges, 1905, Fondateur du Syndicat d'Initiative de Thonon, Membre fondateur de l'Académie Chablaisienne, 1886. Il organisa 30 comices agricoles ou concours spéciaux dans le département de la Haute-Savoie. Il fit paraître une brochure sur les « *Maladies de la Vigne* », fut le collaborateur de M. Tochon de Chambéry, à la « *Monographie des cépages de la Haute-Savoie* ». Auteur de « *L'Histoire de l'Instruction primaire dans le Canton*

de Thonon », publiée dans les Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne (1), du premier volume du Herd-book Chablaisien, etc... Commandeur du Mérite agricole, Officier d'Académie. Marié à Duborgel Marie-Félicie, eut trois enfants dont : Alix (ép. Molliet Louis, Villard-sur-Boëge); Henri-Fernand (anc. élève de l'Ecole pratique d'ind. St-Etienne, anc. Sous-Chef de Dépôt aux chemins de fer de l'Etat au Maroc); et

VIII. Ernest-Marie-Henri, né à Massongy le 27 mai 1876. Sous-lieutenant à la section indigène du Génie à Maison-Carrée, 1900. Lieutenant à l'Ecole de télégraphie. Inspecteur des postes optiques de l'Algérie et Tunisie. Capitaine à la Chefferie du Génie d'Aïn-Sefra et Colomb-Béchar. Capitaine commandant le Génie de la colonne Allix, campagne du Haut-Guir. Directeur du dépôt du matériel du Génie du 19me Corps d'armée. Capitaine sur le front : Ferme de Navarin, Verdun, Belgique, 1914-1918. Commandant, 2 citations. Chef du Génie à Mostaganem. Commandant le 19me bataillon du Génie à Hussein-Dey. Lieutenant-Colonel, directeur du Génie à Casablanca. Officier de la Légion d'honneur. Croix de Guerre. 2 médailles coloniales (Haut-Guir), médaille de sauvetage. Commandeur du Nichan-Iftikhar, commandeur du Ouissam-Alaouite.

Deuxième Branche

II. Jean-François, fils de Jean, 1671, marié en premières noces à Pittet Andréanne dont il eut 3 enfants; et en secondes noces à Dantand Louise dont il

(1) Parmi ses nombreuses communications à l'Académie Chablaisienne, à noter au T. XIV des Mém. et Doc. une notice sur les familles de Sciez payant redevances au Marquisat de Coudrée (1617-1618), avec les noms des chefs de famille par hameaux (p. VIII à XIII). Nous lui devons des notes très utiles sur l'histoire des écoles et de l'administration communale de Sciez.

eut un fils, Joseph, 1713 (ép. Mérillat Marie dont il a : Jeanne, 1745; Péronne, 1753, et Georges, 1757).

III. Bernard, enfant du premier lit, 1702, marié à Picus Bernardine, eut :

IV. Jean, marié en 1761, à Vulliez Marie, dont il eut 8 enfants, nés de 1762 à 1784.

Troisième Branche

II. Bernard, fils de Jean, 1674, marié à Blanc Marie, eut 5 enfants dont :

III. François, marié en 1742 à Suchet Marie, eut 6 enfants, dont Claude, 1755 (ép. en 1778, Burnet Jacqueline dont il a 6 enfants); *Jean, chef de la IVme branche; Louis, chef de la Vme Branche,* et

IV. Pierre, 1742, marié à Bougeon Anne, eut 5 enfants, dont *Claude, chef de la VIme branche,* et

V. Guillaume, 1767, marié en premières noces à Chappuis Madelon (dont il eut 6 enfants) et en deuxièmes noces, Pittet Josette, qui lui donna encore 6 enfants de 1817 à 1830.

Quatrième Branche

IV. Jean, fils de François, 1758, marié à Peillex Anne, eut

V. Nicolas, 1794-1846, marié à Ancey Josette, eut 6 enfants, dont :

VI. Laurent, 1834, marié en 1858 à Dunoyer Louise, eut Françoise, 1861-1880, et

VII. Jean, 1858, marié en première noces à Lausenaz Marie, dont il eut Jean-Louis en 1882; et en deuxièmes noces à Fénix Julie, dont il eut :

VIII. Alphonse, 1899.

Cinquième Branche

IV. Louis, fils de François, 1765, marié à Perroud Françoise, eut 5 enfants : Pierre, 1785; Jacqueline, 1788, ép. en 1810 Fénix Etienne; Thérèse, 1797 (mère

de Michelle, Marie, Louis, 1823, et Françoise); Mathieu, 1791, et Péronne, 1793 (mère de Marie).

Sixième Branche

V. Claude, fils de Pierre, 1778-1830, ép. Jordan Françoise, eut 3 enfants, dont Charlotte, 1813-1903 (eut 6 enfants, dont Eugène, 1839, ép. Alonce Philomène, eut : Eugène, 1882; Joseph, 1880, ép. Mermet Joséphine; Eugénie, 1886) et

VI. François, 1807-1872, marié à Biolley Louise, eut

VII. François-Marie, 1848, marié à Deruaz Jeannette, eut

VIII. Jean-François, marié à Delale Marie-Mélanie.

L'aile de bâtiments parallèle à l'ancienne cure abritait deux familles venues de Samoëns pour exploiter les carrières de Prailles (de 1812 à 1830) : les Milleret, les Mogenet, arrivés à Sciez en même temps que les Dechavassine.

MILLERET Claude-François, marié à Pellut Claudine eut : *Guérin, chef de la IIme branche*, et

II. Joseph-Claude, marié à Bally Jeannette, eut 5 enfants, dont

III. Marie, 1865, marié à Carrier Marie, eut 5 filles.

Deuxième Branche

II. Guérin, fils de Claude-François, marié en 1863, à Bally Sabine, eut : Joséphine, 1864; Adèle-Françoise, 1865; Camille, 1868.

Plus loin, en face de l'Eglise, la maison de la famille Denis, fixée dès longtemps au chef-lieu et à la Combe.

DENIS Paul, marié en 1651, à D^lle^ Duchêne.

II. Claude, marié en 1683, à Lancey Marie.

III. Pierre, marié en 1710, à Duborgel Pernette, eut André (ép. en 1745 Vuattoux Claudine) et

IV. Maurice, marié en 1752 à Jacquier Françon, eut 4 filles et

V. André, 1761, marié à Pittet Catherine, eut 6 enfants dont *Maurice, chef de la IIme branche,* et

VI. Louis, 1793, marié en premières noces, à Pellut Françoise (dont il a une fille) et en deuxièmes noces, en 1832, à Layat Claudine, dont il a six enfants, dont Claudine 1837, mariée à Biolley Charles-Félix, en 1859.

Deuxième Branche

VI. Maurice, fils d'André, 1795, marié en 1825, à Requet Victoire eut 8 enfants, dont Jean-Pierre, 1834 (marié en 1865, à Bourgeois Louise, dont il eut : Joseph, 1867; François, 1869; Joséphine, 1871; Jules, 1873; Cécile 1875 et Virginie, 1878) et

VII. Marie, 1829, marié à Deruaz Louise, eut Marie-Alix, 1864; Josette, 1865; Sophie, 1871, et

VIII. Auguste, 1869, marié à Christin Clotilde, eut : Lucie, 1901; Marie, 1902; Léonie, 1903.

Vis-à-vis vivaient en 1600 les familles Bocher, Duchamp et Vullier, taillables du marquis de Coudrée. Elles firent place aux Layat, Pellut, Biolley et Guichard. Claude Pellut était sergent royal en 1700.

Dans les caves de ces bâtiments et dans les jardins avoisinants comme dans la majeure partie des habitations de ce village on retrouve quantité de cadavres. La tradition encore vivante dit que là trouvèrent la mort de nombreux espagnols en 1747. Il est plus vraisemblable de penser que ces ossements proviennent d'une ancienne nécropole s'étendant au loin de l'église primitive, ou même datant de l'époque où le chef-lieu de Sciez était une enceinte fortifiée, gauloise ou romaine.

LAYAT Pierre, fut père de

II. Blaise, marié en 1681 à Mogex Péronne, eut 7 enfants, dont

III. François, 1683, marié à Suchet Marguerite, eut 7 enfants dont

IV. Pierre, 1720, marié en 1750, à Favre Anne, eut 7 enfants, dont *Pierre-Joseph, chef de la IIme branche*, et

V. Jean-Pierre, 1751, marié à Crétallaz Pernette, eut onze enfants dont Jean-Louis, 1784 (ép. Vuarnet Catherine, dont il eut 4 enfants); autre Jean-Louis (le jeune), 1799 (ép. Flottet Claudine, eut 4 enfants), et

VI. Jean, 1797, marié à Saulnier Josette, eut 4 enfants, dont *Michel, chef de la IIIme branche*, et

VII. Joseph, 1829, marié à Charmot Josette, eut : Louis, 1858 (à St-Didier); Franceline, 1860; Jean-Alphonse, 1863; Jean-Claude, 1865; Emile, 1870; François, 1874.

Deuxième Branche

V. Pierre-Joseph, fils de Pierre, 1755, marié à Duchêne Marie, eut 7 enfants, dont : Jean-Jacques, 1779 (ép. Bougry Louise, de Divonne, dont il a Claude, 1807; Françoise, 1809; Etienne, 1811); Claude, 1792 (ép. Chevassus Louise, dont il a : Louise, 1835, Josette, 1837 et Jacques 1840, à St-Didier); Péronne, 1790 (ép. Chappuis François), et

VI. Jean-Pierre, 1787, marié à Burnet Claudine, eut 8 enfants, dont

VII. Jean-Claude, 1822, marié à Pittet Françoise, eut : Jean-Joseph, 1847; Eugène, 1849; Joséphine, 1852; Joseph, 1854; Françoise, 1856; Jules, 1858; Françoise, 1861 et Alexis, 1865.

Troisième Branche

VII. Michel, fils de Jean, 1834, marié en 1858 à Gillet Josette, eut : Joséphine, 1860; Joseph, 1862; Siméon, 1866; Félicie, 1873; Emile, 1881; Louise, 1881, et

VIII. Louis, 1859, épouse Biolley Delphine, en 1882, dont il a Camille-Alexis, 1884.

Avançant dans notre promenade, on aperçoit une maison qui resserre la route. Là habitait déjà au XIVme siècle, la famille Guichard. Ainsi le 20 août 1373, Révérend Des Balmes, abbé d'Aulps, payait un laod au Sérénissime Comte Amé de Savoie, pour différents acquits faits d'Alexie de Rovorée, entre autres celui de l'hommage de Guichard de Rive et de Lodaret de Sciez (1).

Les Guichard s'expatrièrent probablement à la terrible famine de 1630, ou à la peste de 1640. Au commencement du siècle dernier, une branche revint à son berceau. Elle s'y développe encore aujourd'hui, nous verrons leur généalogie au hameau de Jussy. Ils avaient comme voisins les Deschavassines, les Biolley et les Crozet.

CROSET Claude, marié à Deruaz Bernarde, eut 4 enfants, dont : *Claude, chef de la IIme branche;* François, marié à Peillex Angélique, et

II. Jean, marié en 1762, à Vuattoux Bernarde, eut 8 enfants dont : *Georges, chef de la IIIme branche,* et

III. Félix, 1764, marié à Larpin Aimée, eut 5 enfants dont Nicolas, mort en 1869 (ép. en 1832 Suchet Claudine dont il a 5 enfants); *Guérin, chef de la IVme branche;* Etienne né en 1804, 1853 (ép. Lançon Françoise, dont il a 3 filles); François, 1807-1850 (ép. en 1843 Deruaz Charlotte, dont il a 2 filles et 1 garçon); et

IV. Georges, 1799-1858, marié en 1826 à Matringe Julie, eut 5 enfants, dont *Victor, chef de la Vme branche,* et

V. Antoine, 1825, marié à Genoud Marie eut : Julie, 1863; Georges, 1864; Claude, 1865 (ép. en 1895, Bourgeois Marie, dont il a Joseph-Eugène, 1896...); Adèle, 1871; Ferdinand, 1874, actuellement maire de la com-

(1) Inventaire d'Aulps.

mune de Sciez (ép. en 1903 Jacquet Marie), et Félicie, 1883.

Deuxième Branche

II. Claude, fils de Claude, marié à Balland Etiennaz, eut 11 enfants, dont Elisabeth, 1788 (mariée en 1807 à Suchet François), et

III. Jean-Marie, marié en 1816 à Guyon Louise, eut 8 enfants;

IV : François, 1830, marié en 1868 à Suchet Julie, eut : Marie, 1869; Clotilde, 1871; Joséphine, 1873; Jules, 1875; Victor, 1876; Emilie, 1877; Emile, 1878, et Jean, 1880.

Troisième Branche

III. Georges, fils de Jean, 1773, marié en premières noces à Suchet Marguerite dont il a deux enfants; en deuxièmes noces à Vuattoux Anne (1802), dont il a Suzanne (ép. en 1826 Favre François); Catherine, 1805; Jean-François, 1808 et Jean-Pierre, 1810. Du premier lit il eut :

IV. Jacques, 1800, marié à Dunant Charlotte, eut Antoine 1828 (ép. Dumond Marie, dont il a 3 filles), et

V. Georges, 1821, marié en 1857 à Vernaz Françoise, eut Marie, 1857, et

VI. François, 1861, marié en 1895 à Gerdil Louise, eut Joséphine, 1896; Clotilde, 1899; Julia, 1901...

Quatrième Branche

IV. Guérin, fils de Félix, 1802-1878, marié en 1841 à Vuattoux Marie, eut cinq enfants dont Jean-François (ép. Fert Marie dont il eut : Céline, 1874; Louis, 1878; Clotilde, 1881; Anna, 1885), et

V. Joseph, 1849-1901, marié en 1875 à Deruaz Jeannette, eut Jules 1876; Lydie, 1878; Félicie, 1881; Mathilde, 1885.

Cinquième Branche

V. Victor, fils de Georges, 1833, marié à Cailliat Louise, eut Victor, 1872, et

VI. Antoine, 1864, marié à Favre Marie, 1897, eut Félicie, 1898; Delphine, 1900.

La famille Biolley est une des plus nombreuses et des plus anciennes de la commune.

Dès le XVme siècle, elle se subdivisa en plusieurs branches dont l'une produisit des lignées de bourgeois à Thonon.

Malgré ses diverses émigrations, c'est à Sciez qu'elle prit son plus grand développement.

En 1551, François Biolley fait une reconnaissance envers l'abbaye de Filly en compagnie de Berthod et Jacques Mathieu. En 1600, Louis Biolley paye 10 quarts de froment de cense annuelle aux seigneurs de Coudrée. En 1623, Joseph Biolley était père Barnabite de la Sainte-Maison de Thonon. En 1683, Claude Biolley donne une vigne de 3 fossorées pour 5 messes annuelles et le cierge pascal. En 1741, Antoine feu François Biolley, chirurgien, et Bourgeois, de Thonon, figure parmi les donateurs pour la construction de la nouvelle église de Sciez. En 1770, Pierre-Jean Biolley refuse à Révérend Duchêne de payer la dîme du froment pour la dîmerie d'Once (1).

Plusieurs ramifications s'étaient détachées de la souche primitive. L'une d'elles, établie à Machilly, fit retour à son berceau comme fermière du marquis de Coudrée.

Aujourd'hui elle se subdivise en trois grandes branches, l'une à Excuvilly et deux à Sciez.

(1) Voir procès, chapitre de la Paroisse, rectorat Duchêne.

BIOLLEY Bernard, souche des B. du Chef-lieu, de Coudrée et d'Excuvilly.

II. André, marié en 1641 à Gillet Françoise, eut 6 enfants, dont *Garin, chef de la branche des B. dit Patoie;* Anselme, 1655-1708 (ép. Davonex Claudine dont il eut quatre filles) et

III. Daniel, 1663-1713, marié en 1690 à Biolley Françoise, eut 5 enfants, dont

IV. Claude, 1702-1782, fermier au domaine de Coudrée, marié à Bourgeois Péronne, eut 10 enfants, dont *Jean-Jacques, chef de la IIme branche,* et

V. Etienne, 1722, marié à Fleuret Françoise, eut 6 enfants, dont *Joseph, chef de la IIIme branche; Jean-Pierre, chef de la IVme branche,* et

VI. Claude, 1762, marié en 1789 à Chapuis Marion, eut 13 enfants, dont Charlotte 1792-1844 (ép. en 1813 Jordan Maurice), et

VII. André, 1803-1880, marié à Brabant Louise, eut Jean-François, 1835; Françoise, 1839.

Deuxième branche

V. Jean-Jacques, fils de Claude, 1730-1791, marié à Chapuis Maurisaz, eut 14 enfants, dont Madeleine, 1780 (ép. Detracher) et

VI. François, 1776, marié à Frellet Claudine, eut 8 enfants, dont Joseph-Marie, 1807-1878 (ép. Guichard Claudine); Maurice, 1814-1892 (ép. Rion Françoise dont il a Delphine, mariée en 1882 à Layat Louis); Jacques, 1824-1896 (ép. Pittet Françoise dont il a Jeannette, Jean-Pierre, Louis), et

VII. Louis, 1817-1879, marié à Peillet Louise, eut : Jean-Pierre, 1846; Françoise, 1851 (ép. en 1876 Couty Claude), et Jules-André, 1857.

Troisième Branche

VI. Joseph, fils d'Etienne, 1766-1840, marié en 1799 à Fantin Marie, eut 11 enfants, dont : Pierre, 1802

(ép. Layat Aimée dont il a 8 enfants); *Paul, chef de la Vme branche; Marie, chef de la VIme branche; Henri, chef de la VIIme branche;* Louis-Charles-François, 1821 (ép. Guerraz Joséphine dont il a Edouard, 1863; Louise, 1865, et Philomène, 1868), et

VII. Etienne, 1800, marié en 1824 à Fantin Josette, eut 8 enfants, dont

VIII. Charles-Félix, 1838-1886, marié à Denis Claudine, eut 6 enfants, dont *Joseph, chef de la VIIIme branche,* et

IX. François, 1863, marié à Bullat Maria, eut : Hieronime, 1886; Marcelle, 1888; Léontine, 1893; Aimé, 1898; Gaston, 1900.

Quatrième Branche

VI. Jean-Pierre, fils d'Etienne, marié à Bally Marie, eut 4 enfants, dont Charlotte (ép. en 1834 Vuattoux Jacques), et

VII. Maurice, 1806-1875, marié à Duchamp Louise, eut François-Marie, 1840; Clémentine, 1842; Paul, 1844; Marie-Alexis, 1846; Joseph, 1859.

Cinquième Branche

VII. Paul, fils de Joseph, 1802-1870, marié à Boccard Josette eut 8 enfants, dont François, 1844 (ép. Frechet Louise dont il a Paul, M.-Célestin, Marguerite et Virginie), et

VIII, Bernard, 1841, marié à Bochaton Julie, eut Adèle 1867; Eugène, 1869; Alexis, 1872; Albert, 1875; Eugène, 1879; Angèle, 1881; Edouard, 1885; Marthe, 1886.

Sixième Branche

VII. Marie, fils de Joseph, 1815-1864, marié à Guichard Andréanne, eut : Jules, 1842; Emilie, 1844-1869; Adèle, 1846-50; Victor, 1850 (marié à Lacour Jeannette), Adèle, 1853.

Septième Branche

VII. Henri, fils de Joseph, 1819, marié à Guichard Josette eut

VIII. Etienne-Auguste, 1860-1893, marié à Mouchet Joséphine, eut : Marie, 1886; Joséphine, 1888; Henri, 1889; Elisa, 1891.

Huitième Branche

IX. Joseph, fils de Charles-Félix, 1866, marié à Deleaval Alice-Marie, eut : François, 1886; Félix, 1887; Emile, 1888; Auguste, 1889; Léon, 1890; René, 1892; Léontine, 1893; Maxime, 1895; Fernand, 1896; Irène, 1898; Etienne, 1899.

Famille Biolley, dite « Patoie »

III. Garin, fils d'André, 1652-1707, marié en 1685 à Davonnex Péronne, eut 6 enfants, dont

IV. Claude, 1698-1767, marié à Rossiaud Péronne, eut 4 filles et .

V. François, 1732, marié à Chapuis Jeanne eut 4 enfants, dont *Pierre, chef de la II*me *branche*, et

VI. Jean-Claude, (ou Jean-Baptiste), 1773, marié en 1798 à Frossard Marie, eut 8 enfants, dont *Jean-Marie, chef de la III*me *branche*, et

VII. Garin, 1801, marié à Détraz Antoinette, eut 3 enfants.

VIII. Joseph, 1842, marié en 1869 à Requet Marie, eut Virginie, 1869; François, 1870; Camille, 1872-73; Camille, 1874 (ép. Pellus Joséphine); Alexis, 1877-79; Hélène, 1881; René, 1885.

Deuxième Branche

VI. Pierre, fils de François, 1783-1856, marié 1° à Piccut Françoise dont il eut une fille et 2° à Matringe Michelle, dont il eut 3 enfants.

VII. Jean, 1836-1895, marié à Depraz Marie, eut Joseph, 1862 ; Clément, 1863 ; Jules, 1867 ; Edouard,

1870 ; Albert, 1872 ; André, 1875 ; Félix, 1876 et Clémentine, 1882.

Troisième Branche

VII. Jean-Marie, fils de Jean-Cl., 1806-1886, marié à Guichard Jeanne, eut François, 1838 (ép. Valentin Adèle dont il eut Rose, mariée à Braizat Amédée, et Victor, 1876) ; Françoise, 1841-1866 ; Alexis, 1843; Marie-Louise, 1847, et

VIII. Jules, 1839-1900, marié à Burnet Marie, eut Alexis (ép. Bally Victorine) et

IX. Emile, 1870, marié à Biolley Philomène, eut Ernest, 1901...

Nous arrivons aux constructions primitives qui furent le noyau du village.

Elles forment au bas de l'église un rectangle irrégulier enserré d'un petit chemin dont il n'est pas possible d'assigner l'origine.

Là étaient confinées derrière des croisées tour à tour seigneuriales, bourgeoises et campagnardes, grâce à d'innombrables bouleversements, plus de vingt ramifications des anciennes familles de Sciez, Filly, Chavannex : des Suchet, Biolley, Pellut, Bourgeois, Boulens, Layat, Flamand, etc...

C'était le siège de la judicature de la noble famille de Sciez. Aussi dès les XIIIme et XIV ^me^ siècles y rencontrons-nous deux ou trois notaires Thorens, sortis d'Excenevex, un Frellet avec la même charge en 1780, et quantité de syndics, officiers, sergents royaux sortis de la famille Bourgeeois.

En 1668, Maurice Bourgeois ; en 1673, Claude Bourgeois ; en 1683, Jean-Louis Bourgeois ; en 1695, Guillaume Bourgeois ; en 1741, Michel Bourgeois furent tour à tour conseillers et syndics de la Communauté.

Les Bourgeois dépendaient en 1500 de l'Abbaye de

Filly, en 1617, de la seigneurie de Coudrée et des Révérends Pères Barnabites de Thonon.

En 1425, Jacques Bourgeois (*Borgey*), passe reconnaissance pour une maison et une vigne près du cimetière de Sciez, et plusieurs pièces de terre en divers endroits, en faveur des nobles Pierre, Etienne et Jean de Estucy, bourgeois de Morges (1). Jean Bourgeois et ses frères, se reconnaissent vassaux de l'Abbaye de Filly, en 1468, à l'occasion de trois acquisitions (2). En 1530, Bernard Bourgeois, vend deux poses de terre à Mermet Sordat, lieudit aux Espaz. La cense d'un quart de froment est due au seigneur de Coudrée (3).

Cette famille se montra très religieuse à travers tous les temps.

En 1680, Louis feu Claude Bourgeois, fonda deux messes, garanties par hypothèque sur un pré à Chésabois. En 1718, Jean-Baptiste Bourgeois donne une vigne au « Crot », pour deux messes annuelles. En 1744, Blaise Bourgeois, cède un champ de 340 toises pour fonder cinq bénédictions à chaque principales fêtes de la Sainte Vierge. En 1755, Pierre Thorens et le même Blaise Bourgeois font encore une rente pour la célébration de quatre messes annuelles.

BOURGEOIS Maurice, épouse Biolley Bartholomée, eut un fils :

II. Joseph, marié à Fillon Péronne, eut 3 enfants, dont *Jean-Louis, chef de la IIme branche,* et

III. André, 1761, marié à Lancey Jeanne, eut 8 enfants, dont *Jean-François, chef de la IIIme branche,* et

IV. Louis, 1797, marié, en 1827, à Vuattoux Jean-

(1) Inventaire des Parchemins de Coudrée, n° 76.
(2) *Ibid.*, n° 80.
(3) *Ibid.*, n° 116a.

nette, eut 4 enfants, dont *Jules, chef de la IVme branche ; Joseph, chef de la Vme branche,* et

V. François, 1830, marié, en 1863, à Dunand Marie, eut 3 filles, et

VI. Jean-Emile, 1871, marié à Clerc Louise, eut : Jeanne, 1896 ; Emile, 1896 ; Louise, 1899 ; Fernand, 1901.

Deuxième Branche

III. Jean-Louis, fils de Joseph (1764-1807), marié à Détruche Claudine, eut 2 enfants :

IV. Jean, marié à Vincent Péronne, eut 2 enfants :

V. François, 1841-1900, marié à Migeois Marie, eut Jules-François (1875-1879) et Marie, 1855 (ép. Deruaz François).

Troisième Branche

IV. Jean-François, fils d'André, 1808, marié à Favre Gabrielle, eut 5 enfants, dont *Maurice, chef de la VIme branche ; Jules, chef de la VIIme branche ; François, chef de la VIIIme branche,* et

V. Joseph, 1840, marié à Dumond Marie, eut : Auguste, 1872 ; Emile, 1873, Auguste, 1875 ; Pierre, 1876 ; François, 1880 ; Joseph, 1881 ; Félix, 1882 ; Camille, 1886 ; Léon, 1887 et Ernest, 1889.

Quatrième Branche

V. Jules, fils de Louis, 1833, marié à Charmot Pauline, eut : Jules, 1865; Hippolyte, 1867 (épouse Ducret Mélanie dont il a Adèle, 1902) ; Amélie, 1871, et Elisa, 1873.

Cinquième Branche

V. Joseph, fils de Louis, 1843, marié à Bossus Péronne, en 1869, eut : Emile, 1869 ; Clémentine, 1872, et

VI. Félix, 1875, marié à Vuattoux Franceline, eut Alfred, 1901 ; Léon, 1903.

Sixième Branche

V. MAURICE, 1843, marié à Camer Joséphine, eut Céline, 1873, et

VI. ALFRED-MARIE, 1869, marié à Charmot Céline, eut Juliette et Maurice, 1903.

Septième Branche

V. JULES, fils de Jean-François, 1849, marié à Duflon Suzanne, eut Louis-François, 1883, et Céline, 1882.

Huitième Branche

V. FRANÇOIS, fils de Jean-François, 1855, marié à Pittet Clotilde, eut Léonnie, 1891 ; Gustave, 1892 ; Lucien, 1895; Madeleine, 1901.

La famille Boulens paraît être originaire de Massongy.

Quand Hermance eut reçu ses franchises, elle alla s'y établir sans toutefois aliéner les propriétés de cette dernière commune. Dès le XIVme siècle elle jouit, dans cette petite ville des nombreux privilèges de la bourgeoisie.

Après le passage de Saney (1589) elle revint au lieu d'où elle était sortie plusieurs siècles auparavant et introduisit avec elle la famille Musy. A Massongy la façade de son ancienne habitation, tournée vers le coteau de Boisy, présente toutes les décorations d'une mense seigneuriale : linteaux en accolade, croisées complètes... Peut-être est-ce pour elle que Turumbert de Ballaison fit une reconnaissance d'hommage en faveur de l'Abbaye d'Aulps, en 1236.

Elle se divisa, dès 1600, en deux branches, dont l'une se multiplia au Bourg-Neuf, sous la protection des seigneurs de Foras, et l'autre prospéra à Massongy.

Elle produisit : en 1480, Jean-Louis Boulens, recteur de la Chapelle de la Sainte-Croix d'Hermance.

Révérend Jean Boulens, prêtre, né en 1603, et mort en 1683. Révérend Louis-Marie Boulens, curé de Sixt, né à Massongy, en 1854. Nombre de syndics..

Les Boulens de Sciez vinrent du Bourg-Neuf au commencement du XIXme siècle, et à la fin du même siècle possédaient une habitation au chef-lieu, une sur les Crêts et une troisième au lieu dit « *chez Boulens* », au-desus de Filly.

BOULENS Pierre, marié à Guyon Anne, eut :

II. PHILIBERT, marié en 1803 à Vuagnoux Jeanne, eut 7 enfants, dont *André, chef de la IIme branche; Jean, chef de la IIIme branche,* et :

III. AMÉ, 1803, marié en 1834 à Dumond Jeannette, eut : Philibert, 1834; Pierre, 1835; Eugénie, 1837; Marie, 1839; Jean, 1839 (épouse Pittet Adèle); Jules, 1844; Marie, 1846; Joseph, 1841 (épouse Couty Adèle-Joséphine), Alphonse, 1848; Adèle, 1851.

Deuxième Branche

III. ANDRÉ, fils de Philibert, 1805, marié en 1840 à Lancey Andréanne, eut 4 enfants dont

IV. FÉLIX, 1844, marié en 1872 à Morand Josette, eut : François, 1873; Pierre, 1875; Victoire, 1877; Xavier, 1880; Jean-Pierre, 1881; Xavier, 1886; Jeannette.

Troisième Branche

III. JEAN, fils de Philibert, 1824, marié en 1859 à Suchet Josette, eut 7 enfants, dont

IV. JOSEPH, 1875, marié à Raymond Marie, eut Paul-Marie, 1904...

En rentrant dans l'artère principale du village on côtoyait la maison Jordan, famille originaire de Margencel, dont nous verrons la généalogie au hameau de Filly. Elle occupait une partie des possessions Vuarnet, qui fournirent en 1520 un chanoine de Filly et un *regrattier* (distributeur du sel) en 1790.

Leurs voisins les Matringe vinrent de Brenthonne. M. Aimé Matringe fut capitaine dans les Douanes.

Les Valentin, de la paroisse de Saint-Joseph (Suisse) construisirent une maison tout auprès.

A droite la forge de la famille Dunand.

En 1253, Aimon et son frère Etienne de Troches vendent à Richard, prieur de Chamonix, leurs droits féodaux sur Berthod fils de Guillaume Dunand, de Burdignin, et ses enfants présents et futurs, pour 70 sols genevois (1).

Les Dunand, descendus de Burdignin à Massongy en 1620, arrivèrent à Sciez, Messery, Chens, Prailles et Vernaz au XVIIme et au XVIIIme siècles.

DUNAND Jean-François, de Douvaine, marié à Denis Jeanne, eut :

II. Jean-François, marié à Couty Anne-Claudine, eut 7 enfants dont

III. François, 1819, marié à Grand Augustine, eut : Lucie, 1852; Marie-Joseph, 1855, et

IV. Alexis-Joseph, 1866, marié à Balland Marie, eut Auguste-François, 1901; Joséphine-Clotilde, 1902...

Citons en passant les familles Favre, Mégevand, Mouchet, Berthier, etc., établies plus ou moins récemment à Sciez.

FAVRE Guérin, marié à Balland Catherine, eut 5 enfants, dont *Jacques, chef de la IIme branche;* Jacqueline (ép. en 1821 Guichard Jean-François); *François, chef de la IIIme branche; Jean, chef de la IVme branche,* et

II. Jean-Marie, marié à Masson Claudine, eut 7 enfants.

III. Louis, 1822, marié à Pellarin Eugénie, eut Marie-Joséphine (eut Alphonse, 1884) et

(1) Inventaire de l'Abbaye d'Aulps.

IV. Henri-Claude, 1858, marié à Plassat Marie, eut: Louise, 1884; Joséphine, 1885; François-Joseph, 1887; Célestin, 1890; Jean-Marie, 1894; Joseph-Louis, 1896; Marthe, 1898; Auguste, 1901; Jeanne, 1903; Amélie, 1904...

Deuxième Branche

II. Jacques, marié en 1822 à Dielle Louise, eut 5 enfants.

III. Joseph-Marie, 1828, marié à Balland Louise, eut 4 enfants.

IV. Joseph-Henri, 1865, marié à Clerc Eugénie, eut Joseph-Emile, 1897; Félicie, 1899; Auguste, 1901...

Troisième Branche

II. François, fils de Guérin, 1801, marié en 1826 à Croset Jeanne eut 3 enfants.

III. Marie, 1831, marié à Gorjux Julie, eut : Marie, 1861; *Jules, chef de la Vme branche,* et

IV. François, 1859, marié à Lacombe Elisa, eut Alix, 1884; Ernest, 1885; Albert, 1886; Joséphine, 1887; Marie-Alix, 1889; Emma-Julie, 1891; Maria, 1895; Jeanne, 1898...

Quatrième Branche

II. Jean, fils de Guérin, 1804, marié à Boulens Suzanne, eut 6 enfants dont Joseph-François, 1835 (ép. en 1868 Boson Josette et eut Clotilde, 1871; Joséphine, 1872 et Elisa, 1875) et

III. Claude, 1833, marié en 1862 à Layat Jeanne, eut Louis, 1862; Françoise, 1863, et

IV. Jules, 1870, marié en 1903 à Crétallaz Françoise.

Cinquième Branche

IV. Jules, fils de Marie, 1863, marié en 1888 à Marcet Félicie, eut Emile, 1888; Elisa, 1889; Albert, 1889; Lydie, 1892.

MEGEVAND Pierre, originaire de Collonges-sous-Salève, marié à Pellet Pernette, eut

II. Bernard, marié en premières noces à Suchet Thérèse dont il eut 3 enfants, en deuxièmes noces à Vernaz Bernardine dont il n'eut qu'une fille. Il eut du premier lit :

III. Michel, marié en 1824, à Vuarnet Charlotte, eut 5 enfants, dont

IV. Jules, 1839, marié à Rochet Joséphine, eut Victor-Joseph, 1871; Julie, 1874; Charles-Jean, 1876; Alexis-François, 1880.

MOUCHET Jean-Marie, marié à Pétex Jeanne, eut

II. Félix-François, marié à Jacquet Françoise-Célina de Ballaison, eut Claude-Marie, 1890; Jean-Marie, 1891.

GERDIL (anciennement Jourdy, Jordil, Jardy) Jean, marié à Dumont Marie, eut 8 enfants, dont *François, chef de la IIme branche; Louis, chef de la IIIme branche; Nicolas, chef de la IVme branche; Pierre, chef de la Vme branche,* et

II. Guillaume, 1757-1819, marié à Deleschaux Françoise, eut 3 enfants.

III. François, 1792-1853, marié en 1816 à Lacour Louise, eut 8 enfants, dont Charles 1820 (ép. en 1856 Berthier Marie dont il a : Antoinette, Louise, Léon, 1867; Louise, 1872; Louis, 1876); François, 1829 (ép. en 1858 Croset Henriette, dont il a Georges, 1858; Antoine-François, 1864) et

IV. Jacques, 1818-1903, marié en 1849 à Camer Françoise, eut 6 enfants, dont Marie-Louise, 1854 (qui épouse en 1874 son cousin Gerdil François), et

VI. Sylvain, 1862, marié en 1891, à Biolley Marie-Louise, eut : Lucien, 1892; Arthur, 1894; Hélène,

1895; Charles, 1897; Jacques, 1899; Ernest, 1903; Charles, 1904.

Deuxième Branche

II. François, fils de Jean, 1751-1811, marié en 1772 à Bosson Péronne eut 10 enfants dont *Jean-François, chef de la VIme branche; Louis, chef de la VIIme branche,* et

III. Jean, 1780, marié à Jordy Marie eut : François, 1816-1873; Louis-Jérôme, 1819-1857; Eugénie, 1822; Joseph-Marie, 1825; Bernardine, 1824-1874; Louis, 1832 et Joseph, 1837.

Troisième Branche

II. Louis, fils de Jean, 1764-1820, marié à Mouchet Jacqueline, eut 9 enfants, dont *Jacques, chef de la VIIIme branche,* et

III. Jean, 1807, marié en 1841 à Chapuis Françoise, eut 3 enfants : Jacques-Joseph, 1842, qui fut garde au domaine de Coudrée (ép. Frossard Mathilde dont il eut Elisa-Louise, 1874); François (ép. Gerdil Marie, de la Ire branche, dont il eut Céline, 1875) et Louise.

Quatrième Branche

II. Nicolas, fils de Jean, 1752-1808, marié en 1777 à Bosson Françon, eut : Cécile, 1777-1806; Madeleine, 1779; Jeanne, 1785-1836; Etienne, 1788; Marie, 1792; François, 1797; Françoise, 1795-1843.

Cinquième Branche

II. Pierre, fils de Jean, 1767-1839, marié en 1811 à Fantin Louise, eut : Louis, 1811-1860; Etiennette, 1814; Josette, 1816; Marie-Joseph, 1819-1883; Louise, 1823-1866; Françoise, 1826 (ép. Jordan Marie-François).

Sixième Branche

III. Jean-François, fils de François, 1788-1849, ma-

rié à Picus Catherine, eut : François, 1818-1903; Louise, 1822; Joseph-Marie, 1829-1895; Jéronime, 1832; Jeanne, 1836; Marie, 1840-1844.

Septième Branche

III. Louis, fils de François, 1798-1855, marié en 1822 à Montvuagnard Jacqueline, eut

IV. Marie, 1820, marié à Berthier Françoise, eut : Emile, 1857; César, 1859.

Huitième Branche

III. Jacques, fils de Louis, 1813, marié en 1844 à Ticon Jeannette, eut 8 enfants, dont *Edouard, chef de la IXme branche,* et

IV. Marie, 1852-1890, marié à Blanchet Virginie eut Edouard (*Jardit,* établi à Thonon); Alfred, François.

Neuvième Branche

IV. *Edouard,* 1854, marié à Gallien Marie, eut : François, 1891; Camille, 1892; Emilie...

En descendant la route depuis l'église, à droite se dresse l'école communale de filles, jadis mairie de Sciez.

Plus bas en face de l'habitation Requet, dans un tertre sablonneux, on trouva de nombreux ossements. Quelques-uns se faisaient remarquer par leurs proportions démesurées. Quel peuple nous a laissé ainsi la trace de son passage ?

A l'est du chef-lieu, sur le plateau dominant le ravin du Foron, prend place l'usine moderne du *Tissage de Sciez,* fondée après la guerre par MM. René Bartholoni et P. Brame.

Cette industrie très prospère fut créée dans le but d'améliorer la situation matérielle du pays et de maintenir l'union des classes, née dans les tranchées, par l'union du capital et du travail. Elle apporte l'aisance,

par une occupation saine, dans de nombreux foyers de la commune.

Le « *Tissage de Sciez* » est spécialisé dans la fabrication des tissus à mailles, jerseys fins indémaillables utilisés pour la confection des gants et des sous-vêtements. Grâce au dévouement de tous les ouvriers et employés, ses produits ont acquis peu à peu une réputation méritée de fini et de régularité, qui lui assure une clientèle fidèle. Fondée il y a onze ans, la Société industrielle de Sciez envisage aujourd'hui l'avenir avec confiance.

Il existe en outre à Sciez, dans la Maison des Sœurs, un petit atelier de tricotage, appelé « *Tricotage JEANNE D'ARC* ». Cet atelier, fondé par Madame R. Bartholoni pendant la guerre, est une œuvre purement philanthropique, sans aucun caractère industriel. Son but est de permettre aux parents, dont les filles ne fréquentent plus les écoles mais non encore âgées pour se placer, d'envoyer leurs enfants pendant la journée en un lieu sûr, où ils savent qu'ils se rendent utiles. Le *Tricotage Jeanne d'Arc* confectionne uniquement des articles courants de tricot, lesquels sont cédés ensuite au prix coûtant, soit dans la commune, soit aux bureaux de bienfaisance du département.

LA COMBE

Il suffit de prononcer ce mot pour indiquer la situation de ce hameau. Ses gracieuses habitations sont assises au bord du Foron, et à demi cachées dans les branches des noyers et autres arbres à la luxuriante végétation.

Dès 1600 on le voit habité par les familles Lancey et Decombaz, qui relevaient directement des seigneurs de Coudrée. Puis vinrent les Bourgeois et les Denis

dont nous avons déjà parlé, et les Frossard, Guichard, Layat, etc...

En 1617, la famille Lancey de la Combe payait au Seigneur de Coudrée : 15 quarts de blé et 3 pots de vin rouge de cense annuelle.

LANCEY Claude, marié en 1649 à Bourgeois Jeanne, eut

II. PIERRE, marié en 1701 à Biolley Jeanne, eut

III. FRANÇOIS, marié en 1732 à Charmot Marie, eut sept enfants, dont *Pierre-Joseph, chef de la IIme branche,* et

IV. CLAUDE, 1733, marié en 1763 à Lacour Péronne, eut 5 enfants, dont Charles, 1765-1822 (ép. Favre Jeanne-Marie en 1795, eut 6 filles et un garçon), et

V. JEAN, 1775-1835, marié à Chapuis Françoise en 1805, eut : Joseph, 1809-1888; François, 1812-1816 ; Louise, 1814-1880; Andréanne, 1816-1889 (ép. Boulens André) et Josephte, 1819-1833.

Deuxième Branche

IV. PIERRE-JOSEPH, fils de François, 1745, marié à Lacour Jacqueline, eut 6 enfants, dont

V. JEAN, 1768, marié à Dalmy Françoise, eut 5 enfants, dont

VI. JEAN-PIERRE, 1806-1847, marié en 1838 à Gantin Caroline eut

VII. FRANÇOIS-JOSEPH, 1839, marié en 1865 à Vincent Françoise eut : Amélie, 1866; Emile (ép. Burnet Clotilde); Eugénie, 1870; Lucie, 1872; Alphonse, 1879; Léon, 1881; Alix, 1885.

Les Lancey étaient venus à Sciez au XIVme siècle.

Jacques Lancey, de Ballaison, épousa Broisette, fille de Girod Catherin, de Sciez. Il hérita des biens de ce dernier : une maison à Sciez et plusieurs terres en divers endroits de la commune. En 1380, il s'engagea

à l'hommage-lige envers le Seigneur de Coudrée, et à lui payer la cense annuelle de 5 bichets de froment, un setier de vin, 8 sols genevois vieux et 2 chapons.

Son fils Pierre Lancey, de Ballaison, vint habiter à Jussy, où Noble Rodolphe d'Allinges-Coudrée lui alberge en 1427, un quart de seytorée de pré, soit *tattes*, aux *Prés-Marest*, sous la cense de 3 deniers.

En 1550, Pierre et Jean Lancey échangent avec Pierre d'Allinges-Coudrée, une dignière de terre et vigne à *l'Estral*, contre une pose de terre au village de Sciez (1).

FROSSARD Claude, employé au Moulin de Coudrée, marié à Leschaud Augustine, eut 4 enfants :

II. François, 1791-1878, marié à Vallet Françoise, eut 8 enfants.

III. Jean, 1825-1898, marié à Colliat Philippine, eut

IV. François, capitaine d'Infanterie de Marine.

COUDRÉE

Traversons l'ancien pont du Foron, au pied de la Combe, entrons dans le grand domaine de Coudrée. A gauche, voici les vieux moulins et écuries des marquis de Coudrée (dont on remarque encore le blason taillé dans le grès au-dessus d'une des portes), et la vaste étable construite au XIXme siècle.

Suivons l'avenue qui traverse les prairies, à gauche un bois cachait l'ancienne glacière du château. Une profonde excavation, creusée dans le talus au milieu des arbres recevait en hiver l'approvisionnement en glace. Elle était recouverte de feuilles et de terre et se conservait ainsi jusqu'à la fin de la belle saison, pour l'usage des Marquis.

(1) Invent. des Parch. de Coudrée, numéros 176, 34 et 96.

Plus bas, on aperçoit la ferme avec ses dépendances puis le château couché au bord du lac, qui forme en cet endroit une anse gracieuse.

En 1856, le marquis Alfieri di Sostegno vendit le domaine à un prince de la finance parisienne, originaire de Genève, qui vint l'habiter en été. Il s'y attacha et s'y intéressa d'une façon beaucoup plus active que les anciens propriétaires.

Sa famille le possède encore actuellement; nous donnons donc la généalogie de cette maison devenue citoyenne de Sciez par un séjour bientôt centenaire, par ses nombreux bienfaits et par la place importante qu'ont tenu deux de ses membres dans l'administration du pays.

BARTHOLONI J.-François, né à Genève en 1796 (1). Naturalisé français. Fondateur des Compagnies du Chemin de fer d'Orléans et de Lyon-Genève, Président du Conseil d'Administration de ces deux Compagnies. Administrateur de la Cie des Chemins de fer P. L. M. Placé, par sa situation dans les affaires, à la tête d'un groupe de capitalistes puissants et possédant lui-même un grand crédit personnel, il a constamment réclamé la participation de l'Etat dans les entreprises de Chemins de fer. Dès 1835, il fut le promoteur de la garantie d'un minimum d'intérêt de l'argent versé par les particuliers, mesure si importante par ses conséquences de diverse nature. Fondateur du Comptoir d'Escompte, Président de la Caisse d'Epargne, Fondateur du Conservatoire de Musique de Genève, Décoré de la Légion d'Honneur le 2 mai 1843.

(1) La famille Bartholoni, appartenant au patriciat de Florence, aurait quitté l'Italie lors des guerres de religion. Ses armoiries sont : *Parti : au premier d'argent, à une demi-aigle de sable; au second de gueules, à deux pals d'argent.* Devise de M. Anatole Bartholoni : *Peut être,* couronne de sept perles.

Il a développé à plusieurs reprises ses vues économiques, notamment dans les écrits suivants :

Quelques idées sur les encouragements à accorder aux Compagnies concessionnaires des grandes lignes de Chemins de fer (1835).

Du meilleur système à adopter pour l'exécution des travaux publics en France (1837).

Appendice au précédent écrit (1838).

Lettre à un député sur le nouveau système de travaux publics adopté par le Gouvernement (1841).

Résultats économiques des Chemins de fer, ou Observations pratiques sur la distribution des richesses, etc... (1844) (1).

Marié à Tattel Denyse-Palmyre (décédée en 1879).

Il fit de fréquents séjours au château de Coudrée, de 1856 à 1881, date de sa mort. Eut trois fils dont : *Fernand, chef de la IIme branche;* Charles (ép. de Croismare, possédait le château de Versoix, canton de Genève, celui de Cérésy à Excenevex, résidait à Paris, n° 80, rue de l'Université); et

II. ANATOLE (César-Alexandre), né le 22 août 1822. Décédé le 8 novembre 1902. Ingénieur civil. Achète le domaine de Coudrée en 1856. Devint maire de Sciez en 1860. Membre du Conseil Général de la Haute-Savoie pour le canton d'Abondance, et candidat du Gouvernement dans la deuxième circonscription de ce département. Entra au Corps législatif au mois d'avril 1861, élu par 10.998 voix sur 21.079 votants. Réélu député en 1863 par 16.932 voix sur 23.581 votants. Echoua en 1869 au scrutin de ballottage. Administrateur de la Cie des Chemins de fer d'Orléans. Chevalier

(1) Dictionnaire universel des contemporains, G. Vapereau, 1870. Article *Bartholony*.

de la Légion d'Honneur (1). Marié à Fraser-Frisell Marie-Thérèse (1835-1910), eut 3 filles : Jeanne, 1857; Marie, 1859 (ép. le comte Jean de la Bédoyère, manoir de Jouvernex-Margencel, 1853-1931, enterré à Sciez); Eugénie, 1872 (ép. Deschamps Octave, eut un fils : Jean).

Deuxième Branche

II. FERNAND, fils de François, 1828. Maître des Requêtes au Conseil d'Etat. Vice-Président de la Cie des Chemins de fer d'Orléans. Membre de l'Académie Florimontane (1865-1900). Chevalier de la Légion d'Honneur. A Paris résidait n° 12, rue de La Rochefoucault. Décédé en 1904. Marié à Jeanne de Beaufort, eut 3 enfants dont : Jean, littérateur et compositeur de musique, Consul de la Principauté de Monaco, villa Bartholoni à Sécheron, Genève; une fille mariée au Vicomte de Courtivron, et

III. RENÉ, 1881. Capitaine de cavalerie. Acquit le domaine de Coudrée de la succession de son oncle Anatole. Fit restaurer le château avec goût. Officier de carrière, il était sorti de Saint-Cyr en 1903. Lieutenant en 1914 au 31me régiment de dragons à Lunéville, il partit à la guerre avec la 2me division de cavalerie. Il fut blessé d'une balle au genou dans une reconnaissance, entre Toul et Saint-Mihiel. Aussitôt rétabli, il reprit sa place au front dans l'infanterie, d'abord à la tête d'une section de mitrailleuses, puis comme capitaine commandant un bataillon. Il se comporta en héros, fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre avec cinq élogieuses citations. Après l'armistice il démissionna pour être élu député de la Haute-Savoie, 1919. Il siégea dans le groupe de l'Entente démocratique jusqu'en 1924. Il fut président de la sec-

(1) *Ibid.*

tion de la Croix-Rouge française de Thonon. Membre et bienfaiteur de l'Académie Chablaisienne (1), etc... Il était administrateur de la Société française des Mines d'Etain de Pak-hin-Boun, dans le Laos. C'est au cours d'une inspection dans ce pays qu'il mourut accidentellement, le 4 février 1928.

Marié à Louise de Gastaldi (fille du lieutenant-colonel de Gastaldi, de Monaco), eut 4 enfants : Fernand, 1906-1907; Alain (ép. de Boislisle); Solange (ép. à Sciez en 1929, le marquis Richard d'Acier de Boisredon), et l'aîné

IV. MAURICE, marié à de Balencourt, eut : René, 1928...

De nos jours le château de Coudrée n'est entouré que des traces restaurées de ses anciennes fortifications, et d'un jardin à la française. La principale curiosité est le *Bois de Buis,* en majorité composé d'arbres de cette essence. Il est sans doute unique en Europe par le nombre et la taille de ceux-ci. On le dit six à huit fois centenaire. Nombreux buis mesurent de 50 à 65 centimètres de circonférence et 8 à 10 mètres de hauteur.

Les allées actuelles, tracées du temps du Marquis Alfiéri, y dessinent deux étoiles, et sont, d'après la tradition, la reproduction du plan de la ville de Turin. Au carrefour central, dit *Carrefour des Fées,* se trouve un chêne énorme (3 m. 82 de circonférence) que l'on peut croire de l'époque des Druides d'après ses dimensions. Au pied de ce chêne on voit une table de pierre portant la date 1041.

« On ne pénètre dans ce bois qu'avec une sorte de stupéfaction inexprimable et d'angoisse bizarre.

(1) Il avait fondé de son vivant, un Prix triennal à décerner par l'Académie Chablaisienne au meilleur travail concernant les Sciences et les Arts, appliqués à la Savoie.

C'est comme une flore sous-marine au milieu de laquelle un génie des contes vous aurait subitement transporté. Des mousses glauques et fauves pendent, chevelures fantastiques, de toutes ces branches noires aux petites feuilles luisantes et uniformes ».

Ce bois est pour ainsi dire à deux étages, car mélangés à la plantation très dense des buis, se trouvent des chênes, des frênes, des aulnes, sycomores, tilleuls, etc..., s'élançant dans les airs à des hauteurs prodigieuses. De leurs cîmes retombent en cascades des lianes flottantes, du lierre, de la vigne-vierge, qui augmentent encore l'ombre et le mystère des allées recouvertes d'une mousse épaisse, émaillée de pervenches.

L'âcre senteur de ce bois sacré, encens des solitudes, les rares percées du soleil, qui jette çà et là une étoile d'or vert sur ce feuillage olivâtre et lustré; les orchidées appendues aux rameaux comme des lampes éteintes, les oiseaux nocturnes réveillés tout le jour dans ces ténèbres, les écureuils qui circulent sans bruit sur les rameaux, tout contribue à accroître la fantastique impression de ce bocage élyséen, où l'on s'attend à rencontrer des ombres errantes, vaguement silhouettées par les reflets de la lune (1).

Au couchant du château s'avance le port particulier du domaine avec ses deux phares, sa jetée, ses canaux et des îles pittoresques, le tout établi à grand frais par M. Anatole Bartholoni. Vient ensuite le grand bois du Vernet formé de diverses essences, où dominent les sapins et les pins. Il longe le lac jusqu'à la vaste plage dite *les Sablons* d'Excenevex.

La belle propriété de Coudrée devint, dans la seconde moitié du XIXme siècle, une sorte de ferme-école

(1) Francis Wey. LA HAUTE-SAVOIE, *récits d'histoire et de voyages*, 1865.

pour les agriculteurs du voisinage. Ils purent juger de la valeur des procédés d'exploitation modernes, qui valurent au propriétaire de Coudrée et à son régisseur des primes d'honneur en 1892 (1).

Lorsque, en 1856, M. Anatole Bartholoni fit l'acquisition du domaine de Coudrée, la famille de cultivateurs qui l'exploitait depuis un siècle (les Biolley) payait une redevance annuelle de 8.000 francs (5.000 fr. en espèces, le reste en nature). Elle avait, outre la terre, la jouissance d'un moulin à Sciez. Ces braves gens se tiraient d'affaire comme ils pouvaient; mais, privés de capitaux, ils se gardaient bien d'entreprendre des améliorations coûteuses. Dans l'espoir d'augmenter le rendement, qui ne dépassait pas alors 30 francs à l'hectare, et aussi pour donner un exemple que lui imposait sa grande situation politique et financière, M. Bartholoni se décida, en 1864, à exploiter directement au moyen d'un régisseur. Dès lors de grands travaux furent entrepris au domaine de Coudrée, qui lui donnèrent une incontestable plus-value. Nous nous bornerons à signaler l'endiguement du Foron, torrent dangereux qui envahissait les terres cultivées et causait de grandes pertes, et le drainage du Verney, vaste marécage de 43 hectares, dont les émanations amenaient les fièvres dans le pays et nuisaient même à la santé des troupeaux. Les travaux que nous venons de mentionner ont coûté 25 mille francs; mais pour ce qui concernait le drainage du Verney, quoique exécuté sous la direction d'un ingénieur de l'Etat, il ne réussit pas complètement : les drains en poterie s'obstruèrent dans certaines parties et l'humidité reparut.

Après avoir, de 1864 à 1870, sacrifié près de 80 mille

(1) Ardouin-Dumazet, *Voyages en France*, 10me série, « Les Alpes du Léman à la Durance » (Berger-Levrault et Cie, Paris), p. 74.

francs en améliorations diverses et constructions rurales, M. Bartholoni éprouva une lassitude facile à comprendre et une certaine déception de ne pas voir les rendements augmenter aussi rapidement qu'il l'espérait. Ce n'est qu'après huit ans d'études et d'hésitations et à l'arrivée de M. Jean Baud (de Morzine), qu'il reprit courage et qu'une ère nouvelle commença pour cette belle terre de Coudrée (1878). M. Baud, le nouveau régisseur, en faisant exécuter 600 mètres de profondes tranchées, a assaini définitivement la plaine tourbeuse, qui porta bientôt de belles récoltes de betteraves, pommes de terre, asperges, etc. M. Baud chercha à spécialiser autant que possible la culture et dirigea tous ses efforts vers la création des prairies et la production du lait et de la viande. Il réalisa de grands progrès : la sole des céréales (peu lucrative en ce temps) fut sensiblement diminuée, les prairies artificielles, les plantes fourragères, maïs, vesces et avoines, topinambours, etc., ont remplacé les jachères mortes. 20 hectares de terres bien draînées ont été ensemencés en prairies naturelles et 14 soumis au bienfait de l'irrigation. La majeure partie de l'eau employée à cet effet provenait des grandes tranchées de Verney; cette eau, retenue par des vannes, s'accumule et arrive à un niveau élevé qui lui permet de porter très loin son action fertilisante. L'emploi des phosphates, des sulfates de fer, du plâtre, corrigea l'acidité du sol et améliora la qualité des fourrages. En 1868, le domaine ne nourrissait que 60 têtes de bétail, tandis qu'en 1892 une superbe étable, système hollandais, en réunissait 130, et qu'un grand nombre de chevaux de luxe vivait aussi sur la propriété... La Commission départementale, chargée de décerner les récompenses agricoles en 1892, apprécia à leur haute valeur les améliorations apportées dans la culture de ce domaine, et recueillit les témoignages flatteurs de tous les

agriculteurs du pays pour l'œuvre de l'énergique et patient régisseur de Coudrée (1).

Le domaine d'une contenance de 268 hectares comprenait plus de 154 hectares en terres de culture et prairies (2). Outre la vulgarisation de l'emploi des engrais chimiques, Coudrée donna l'exemple de la culture la plus rationnelle de la vigne; on y combattit efficacement le phyloxéra et ce fut aussi dans son vignoble de 6 hectares que furent inaugurés en Chablais, les traitements cupriques, sulfatages et soufrages. M. J. Baud, le régisseur (3), contribua pour une large part à l'amélioration et au classement de la race bovine Chablaisienne dite d'Abondance; le troupeau de Coudrée remporta de nombreux prix dans tous les concours. Depuis 1894, sous l'impulsion de Mademoiselle Jeanne Bartholoni fut intensifié l'élevage des chevaux de course. Nous ne citerons que pour mémoire l'important élevage de faisans, perdreaux, etc..., pour les grandes chasses du domaine, les belles meutes de chiens courants : griffons, briquets d'Artois, beagles. Mais ce déploiement de luxe n'intéressait pas la population de Sciez comme l'agriculture pratique; nous avons signalé la construction du beau port du château qui abritait les coquets ba-

(1) Rapport de M. le comte de Regard de Villeneuve : *Concours Régional Agricole d'Annecy* (Impr. Ménard, Chambéry, 1892, 100 p., gd in-8°), p. 23-26.

(2) Avec la montagne des Voirons, la vigne de Jussy, moulins de la Serpe, terres de Songy, Guidoux et les bois de Taillefer à Perrignier, la contenance totale de la propriété de M. Bartholoni était de 403 hectares 97 ares.

(3) M. Jean Baud, qui fut pendant vingt ans l'animateur de l'agriculture à Coudrée, vint ensuite se fixer à Thonon en 1899 où il mourut en 1914. C'est à Coudrée qu'est né le dernier de ses fils, J. Baud (1887), actuellement secrétaire de l'Académie Chablaisienne, officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole, chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, etc...

teaux à vapeur, l'« Alerte » et « Marie-Thérèse ». Les splendides équipages, faisaient l'agrément des riches successeurs des Marquis d'Allinges-Coudrée ainsi que la réception fastueuse des étrangers de marque qui venaient passer l'été aux bords du Léman : Princes de Brancovan, de Faucigny-Lucinge, de Polignac, Barons de Rothschild, de Bonnemains, etc...

Devenu propriétaire du domaine, le capitaine René Bartholoni entreprit de restaurer le château dans son style moyenâgeux. Le Dr Naef, archéologue, qui dirige avec un grand talent la reconstitution du château de Chillon, conseilla MM. Peyrod et Bourrit, architectes genevois, pour les travaux effectués au dit château de 1912 à 1914. Le donjon s'éleva à son ancienne hauteur et fut muni de ses hourds de bois. Les antiques ouvertures ogivales, murées lors des diverses transformations, se rétablirent et enfin l'enceinte, flanquée de bastions arrondis et dont les fondations avaient été retrouvées, fut reconstituée jusqu'à une certaine hauteur.

CHAPITRE XV

Hameaux et Familles de Filly, Excuchefatte, Les Crêts, Prailles, Marignan.

FILLY

A l'ouest du domaine de Coudrée, après avoir traversé le vaste bois du Vernet, on arrive au bord du torrent du Vion formant limite de la propriété. Ce torrent peut être traversé à gué, près du lac, vers la magnifique plage de sable, rendez-vous actuel de nombreux baigneurs.

En rejoignant la route d'Excenevex à Sciez se présentent aux regards les anciens moulins et maisons modernes d'Excucheffaz ou Cuchefatte. Il s'y trouve une scierie importante exploitée par la famille Gantin.

Les moulins d'Excucheffaz appartenaient primitivement à l'Abbaye. En 1554, dans une transaction avec François d'Allinges, les Bernois se réservent la souveraineté de ces moulins. En 1790, Noble F. de Marcley qui en était le possesseur les échange avec la famille Gantin, contre les habitations que cette dernière avait à Cérésy.

GANTIN Claude, marié à Bullat Marie, eut

II. François, marié à Quiblier Péronne en 1770, à Messery, eut *Jean-Baptiste, chef de la IIme branche,* et

III. Etienne, né à Yvoire, 1776-1836, marié à Genoud Françoise, eut 6 enfants, dont *Antoine-François, chef de la III*me *branche*, et

IV. Georges-Marie, marié en 1822 à Suchet Françoise, eut 10 enfants.

V. Henri, 1843-1902, marié en 1872 à Chappuis Adèle, eut 4 enfants.

VI. Jean-Marie, 1873, marié en 1899 à Marcet Louise, eut : Yvonne, 1899; Marcelle, 1902; Eveline, 1904...

Deuxième Branche

III. Jean-Baptiste, né à Yvoire, 1784-1849, marié à Rieux Gabrielle, eut 7 enfants.

IV. Joseph-Eloi, 1827-1903, marié en 1851 à Camer Josette, eut 12 enfants.

V. Léon, 1851, marié en 1884 à Berthet Suzanne, eut Louis, 1885; Adelaïde, 1886; Joséphine, 1889; Lucien, 1891; Jean-Marie, 1896; Emma, 1900...

Troisième Branche

IV. Ant.-François, fils d'Etienne, 1813-1886, marié en 1838 à Guichard Louise dont il eut 8 enfants, puis en deuxièmes noces à Châtelain Clémentine qui lui donna encore 9 enfants, savoir : Jean-Louis, Joséphine, 1864; Marie, 1865; Mélanie, 1867-1899; Etienne, 1869; Joseph, 1877; Joséphine, 1874; Victor, 1876; Adèle, 1877. Du premier lit il eut entre autres :

V. Emile, 1849, marié en premières noces à Christin Julie (dont il eut Louis-Emile-Eugène, en 1892), en deuxièmes noces à Ducret Jeanne-Marie (dont il eut : Célestine, 1900; Marie-Claudine, 1902...)

A droite un chemin conduit au gracieux vallon où se dressait l'Abbaye de Filly, dont il ne reste plus de traces.

Sur une petite éminence on voit une croix de bois, où avant la Révolution, les enfants accompagnés de

leurs mères venaient au mois de mai apporter des fleurs et réciter la prière du soir. C'est le Crétolliet, emplacement de la Foire de Filly du 23 août, concédée par le roi de Sardaigne Charles-Félix en 1830.

Près de là s'ouvre le grand hameau de Filly. Les premiers immeubles appartenaient à la famille Gerdil, venue de Féternes vers 1750; elle s'appelait primitivement Jourdy. Nous avons donné sa généalogie au chapitre précédent.

Viennent ensuite les Détruche. Sciez en possède deux branches, celle de Bonnatrait venue de Ballaison, et celle de Filly venue de Saint-Didier, dont voici la filiation :

DETRUCHE Pierre, marié à Jeanne Mauris, eut

II. Michel, né à St-Didier, décédé en 1790, marié à Deruaz Marie-Louise, eut 3 enfants, dont

III. Claude, 1763-1827, marié à Beguin Marion, eut 4 enfants, dont *André, chef de la IIme branche,* et

IV. François-Marie, 1793, marié à Piccut Françoise, eut

V. Maurice, marié à Guillermin Suzanne, eut : Emile, 1857; Edouard (à Nernier); François-Joseph, 1869 (à Genève); Joséphine, 1863.

Deuxième Branche

IV. André, 1794, marié à Novel Antoinette eut: Pierre (ép. Berthet Jeannette, eut Marie-Virginie) et

V. Joseph-Marie, marié à Duchêne Jeannette, eut : Jules, 1857-1864; Sophie, 1863; Jules-Marie, 1865; Jeanne-Marie, 1868; Marie-Joséphine, 1873.

En 1454, discret Jean Pinguet, châtelain de Guillaume d'Allinges albergea à Jean Jordan, de Trossier (commune du Lyaud), les moulins de Coudrée appelés en *Cache fataz,* soit Excuchefattaz; ils en prirent plus tard albergement par les Nobles Mathieu de Filly, de

là leur surnom de Meuniers (*Bernard Moueni*, car le premier portait le prénom de Bernard).

JORDAN Jacques, marié à Echernier Jacquemine, eut 4 enfants.

II. CLAUDE, marié en 1751 à Biolley Jeanne, eut 8 enfants dont *Garin, chef de la IIme branche; Maurice, chef de la IIIme branche;* et

III. JEAN, 1754-1815, marié en 1782 à Bosson Claudine, eut 5 enfants, dont *Jean-Jacques, chef de la IVme branche*, et

IV. MAURICE, 1783-1860, marié en 1813 à Biolley Charlotte, eut 3 enfants.

V. FRANÇOIS, 1820-1884, marié à Gantin Charlotte, eut : Eugénie, 1846; Louis, 1848; et

VI. JOSEPH-ELOI, 1854, marié à Favre Françoise, eut : Auguste, 1884; Adeline, 1889; Elisa, 1898.

Deuxième Branche

III. GARIN, fils de Claude, 1759, marié à Bourgeois Berthode, eut 4 enfants.

IV. AMABLE, 1793-1855, marié à Bally Françoise, eut 5 enfants, dont : Joseph, 1835-1893 (ép. Ducret Marie, eut François, 1884), et

V. MARIE-FRANÇOIS, 1823-1875, marié à Gerdil Françoise, eut Alphonse (ép. Camer Félicie) et

VI. CLÉMENT, 1868, marié à Pollient Marie, eut : Marie, 1893; Alphonse, 1896; Paul, 1900.

Troisième Branche

III. MAURICE, fils de Claude, 1763-1829, marié à Dubourgel Jacqueline, eut 9 enfants, dont

IV. ANTOINE, 1808, marié à Jordan Françoise, eut : Jacques, 1842; François, 1845; Marie-Joséphine, 1847; Marie-Basile, 1850.

Quatrième Branche

IV. Jean-Jacques, fils de Jean, 1799-1872, marié à Croset Louise, eut 3 enfants.

V. Charles-Victor, 1831, marié à Bois Maria, eut

VI. Jules, marié à Chapuis Victorine, eut : Julie, 1885; Augustine, 1893; Augusta, 1897...

La famille Arpin arriva de Nernier en 1850.

La famille Deruaz, tributaire en 1450 de l'Abbaye de Filly, résidait aussi à Marignan. En 1483, Pierre et Jean Deruaz, de Marignan, vendent une terre située à Filly, au notaire Cornut.

En 1617, elle dépendait du seigneur de Coudrée et de la Sainte-Maison de Thonon. En 1676, Rolet Deruaz, et en 1677, Philibert Deruaz, étaient syndics de Sciez.

DERUAZ Michel, marié à Rivolaz Jacquemine, eut

II. Pierre, marié en 1765 à Larpin Claudine, eut

III. François, marié en 1799 à Ticon Louise, eut 9 enfants, dont *Alexis-Marie, chef de la IIme branche; Michel, chef de la IIIme branche,* et

IV. Pierre, 1800, marié en 1821 à Croset Jeannette, eut 10 enfants.

V. Alphonse, 1843, marié en 1874 à Favre Françoise, eut : François-Joseph, 1874; Henriette, 1875; Camille, 1878.

Deuxième Branche

IV. Alexis-Marie, fils de François, 1819-1901, marié en 1847 à Gorjux Françoise, eut 6 enfants, dont *Joseph, chef de la IVme branche,* et

V. Jules, 1848, marié en 1880 à Couty Françoise, eut : Louise, 1881; Jules, 1883; Ernest, 1887; Camille, 1890; Céline, 1893; Clotilde, 1895...

Troisième Branche

IV. Michel, fils de François, 1825, marié en 1855 à Guichard Marie, eut deux fils ci-après :

V. Henri-Joseph, l'aîné, 1857, marié en 1883 à Camer Julie, eut : Alexis-Marie, 1884; Gustave, 1887; Félicie, 1893...

V. Alexis-François, le second, marié en 1880 à Bourgeois Marie, eut : Marie, 1881; Léonie, 1889; Judith, 1892; Augustine, 1894; Clotilde, 1894; Marie-Alexis, 1897; Emile, 1899...

Quatrième Branche

V. Joseph, fils d'Alexis-Marie, 1863, marié en 1887 à Gerdil Eugénie, eut : Alfred, 1888; Clotilde, Victorine, 1892; Marie-Joseph, 1894.

Trois groupes de maisons massées à gauche sur le bord de la route de Sciez appartenaient aux familles Ticon, Bozon et Camer, et Guillermin.

D'après la tradition la famille Ticon viendrait de Divonne. Claude Ticon, de Filly, était sergent ducal en 1598, 1609, 1619.

En 1617, Thomas Ticon, de Sciez, reconnut devoir au marquis de Coudrée, douze quarts de froment de cense annuelle.

TICON Claude, marié à Ruptier Jeanne, eut 5 enfants dont

II. Jean-François, 1735-1817, marié à Rebut Michelle, eut 7 enfants, dont *Joseph, chef de la IIme branche; Pierre, chef de la IIIme branche; Blaise, chef de la IVme branche,* et

III. Martin, mort en 1831, marié en 1786 à Chappuis Drion, eut 11 enfants, dont

IV. Jacques, 1797-1872, marié en 1815 à Camer Maurise, eut 8 enfants, dont *Marie, chef de la Vme branche,* et

V. Gaspard, 1824, marié à Tappaz Marie, eut 2 enfants, dont

VI. François, 1852, marié à Desuzinge Marie, eut Laurent-François, 1880, cantonnier à Thonon.

Deuxième Branche

III. Joseph, fils de Jean-François, 1766-1832, marié à Théreret Claudine, eut 8 enfants, dont : Antoine, 1791-1853 (ép. Marguerite de Courte-Marche, dont il a Joséphine et Jacques); *Pierre, chef de la VIme branche; François-Joseph, chef de la VIIme branche,* et

IV. Pierre-Joseph, 1788-1862, marié à Jardy Jeanne, eut 8 enfants.

V. Eugène, 1837, marié en premières noces à Margueraz Marie (eut Emile-François qui ép. Duisit Marie et eut Etienne-Barthelemy), en deuxièmes noces à Jacquier Marie, eut : Joséphine, 1879 (ép. Quiblier Louis); Marie, 1874; Alphonse, 1878; Marie, 1880; Hermense.

Troisième Branche

III. Pierre, fils de Jean-François, 1771-1802, marié à Roch Bernardine, eut *Jean, chef de la VIIIme branche,* et

VI. François, 1792-1869, marié à Olivier Louise, eut 3 enfants, dont Jacques-Elie, 1826 (ép. Ticon Jeanne dont il eut Louise, 1867; Marie, 1873 ; Joséphine, 1876, ép. en 1901, Jacquier Jules) et

V. Antoine, 1831, marié à Belmont Jeanne, eut Virginie, 1868 ; Pierre (à Lyon).

Quatrième Branche

III. Blaise, fils de Jean-François, 1773, marié à Jardy Maurise, eut 9 enfants, dont : Jean-Marie, 1801 (ép. Chappuis Jacqueline, eut Louis, ép. Camer Caroline) ; Jean-Pierre, 1806-1899 (ép. Jardy Mariette, eut : François, 1846 ; Alexis, 1848-1909 ; Joseph-Eloi, 1850-1879) ; et :

IV. Jean-Pierre, 1819-1859, marié à Chappuis Marie, eut 5 enfants, dont suivent deux fils :

V. Charles, marié à Chapuis Virginie, eut : Marie, 1880 ; Jules, 1883, et Auguste, 1886.

V. Jean-Marie, marié en 1886, à Breffat Marie, eut: Emile, 1887, et Elisa, 1889...

Cinquième Branche

V. Marie, fils de Jacques, 1833-1894, marié en 1863, à Biolley Marie, eut François, 1864, et

VI. Louis-Emile, 1866, marié à Berthet Adèle, eut : Michel, 1905...

Sixième Branche

IV. Pierre, fils de Joseph, 1797-1874, marié à Jordan Françoise, eut 9 enfants, dont :

V. Jacques, marié à Béguin Marie, eut : Joséphine, 1868 ; Georges, 1870 ; Louis, 1872 ; Marc, 1874 ; Jules, 1877.

Septième Branche

IV. François-Joseph, fils de Joseph, 1806-1895, marié à Frossard Péronne, eut : Jeanne, 1842 (ép. Ticon Elie), et

V. Jean-Marie, 1836-1886, marié en 1re noces à Taponnier Marie, dont il eut 2 filles, en 2me noces à Camer Caroline, eut : Victor, 1879.

Huitième Branche

IV. Jean, fils de Pierre, 1795-1856, marié en 1820, à Guillermin Françoise, eut : Angeline, 1822 ; Némée, 1823 ; Victorine, 1825 ; Jacques, 1827 ; Julienne, 1830 ; Pierre, 1833 ; Suzanne, 1838, et

V. Michel, 1839, marié à Tissot Marianne, eut : Albert, R. P. Missionnaire de Saint-François, et

VI. Etienne-Emile, marié en 1900, à Gerdil Elisa, eut : Marcelle, 1901, et René, 1905.

Les Camer vinrent en 1536, à la suite des Bernois, comme tenanciers des Budé-Verace. Aussi portent-ils encore le surnom de *Bouedé*.

La maison de Budé possédait le fief de Boisy, dit de Montfort (1610-1620), duquel dépendaient les Camer, en 1640, originaires d'Allemagne.

Inutile de dire que les Camer, protestants calvinistes au XVIme siècle, catholiques, au XVIIme, et devenus vingt fois Chablaisiens par leurs alliances ont perdu le souvenir de leurs origines germaniques et de leur nom primitif de Cramer ou Cramel.

CAMER Jean-Jacques, marié en 1687, à Devigny Bernarde, eut 7 enfants dont *Jean, chef de la IIme branche; Jean-Jacques, chef de la IIIme branche,* et :

II. Claude, 1689-1749, marié en 1718, à Chappuis Péronne, eut 3 enfants :

III. Jean, 1718-1781, marié à Sordat Françoise, eut 9 enfants :

IV. Pierre, 1745, marié en 1783, à Jardy Nicolarde, eut 2 enfants :

V. François, 1793, marié en 1813, à Jordan Charlotte, eut 11 enfants, dont : Marie-François, 1838 (ép. Marquet Joséphine, eut : Charles, 1862 ; Marie, 1866; Julie, 1868 ; Adélaïde, 1873), et :

VI. Louis-Victor, 1830, marié à Bardonnex Mélanie, eut :

VII. Louis, 1864, marié à Matringe Louise, eut : Clotilde, 1888 ; Emile-Louis, 1892.

Deuxième Branche

II. Jean, fils de Jean-Jacques, 1692, marié en 1733, à Bernaz Jeanne, eut : Claude, 1736 (ép. Croset Louison) et :

III. Jean-Claude, 1733-1770, marié à Paroche Etiennaz, eut 5 enfants :

IV. Pierre-Joseph, 1760, marié à Floret Elisabeth, eut 10 enfants, dont : *Henri, chef de la IVme branche ; François, chef de la Vme branche,* et :

V. Jean-Baptiste, marié en premières noces à Deplante Thérèse, dont il eut 3 enfants, et en secondes noces à Gros Thérèse, dont il eut 4 enfants, dont : *Michel, chef de la VIme branche.* Il eut du premier lit :

VI. Henri, 1827, marié en 1862 à Favrat Justine, eut : Françoise, 1862; Joséphine, 1863; Marie, 1866 (eut Alexis); Jean-Marie, 1869 (ép. Balland Adèle, eut Julie-Louise, 1894...)

Troisième Branche

II. Jean-Jacques, fils de J.-Jacques, 1703-1757, marié en 1729 à Chappuis Jacqueline, eut 11 enfants.

III. Joseph, 1741-1807, marié à Lancey Pernette, eut 6 enfants, dont *Pierre-Marie, chef de la VIIme branche,* et

IV. Jean-Baptiste, 1767, marié à Poignant Françoise, eut 6 enfants, dont Jeanne 1803, mère de *Louis, chef de la VIIIme branche,* et

V. Jean-Pierre, 1804, marié en 1834 à Requet Josette, eut 5 enfants.

VI. Jean, 1837, marié à Sylvestre Marie, eut : Joseph, 1873; Emilie, 1876; Maurice, 1878; Elise, 1881; Charles, 1886; Clotilde, 1889, et Clémentine, 1893.

Quatrième branche

V. Henri, fils de Pierre-Joseph, marié à Plassat Louise, eut 5 enfants, dont Louis, 1829 (ép. Chappuis Franceline, eut Elisabeth, 1865; Alexis, 1868; Camille, 1866), et

VI. Nicolas, 1824, marié à Dufour Suzanne, eut 3 enfants.

VII. Henri, 1857, marié en 1880 à Deruaz Lydie, eut Félicie, 1881; Clotilde, 1884; Gustave, 1888; Hortense, 1889; Cécile, 1889.

Cinquième Branche

V. François, fils de Pierre-Joseph, 1804, marié à Milloux Louise, eut 6 enfants.

VI. Jacques, 1844, marié à Boson Louise, eut : Marie-Louise, 1887; Félix, 1892; Clémentine, 1896.

Sixième Branche

VI. Michel, fils de Jean-Baptiste (2me lit), 1836, marié en 1866 à Lacour Marie, eut : Euphrasie, 1867; Marie, 1870.

Septième Branche

IV. Pierre-Marie, fils de Joseph, 1778, marié à Jeandin Jacqueline, eut 3 enfants dont Jacques, 1812 (ép. en 1839 Roch Etiennette, eut Péronne, 1839, mère d'Alexis, 1868, et Alice, 1880; Joseph, 1845; Marie-Louise, mère d'Alexis), et

V. Jean-Claude, 1815, marié en 1845 à Pittet Jacqueline, eut 3 fils, dont *Jacques, chef de la IXme branche; Victor, chef de la Xme branche,* et

VI. Pierre-Marie, 1846, marié à Marmoëx Claudine, eut : Marie, 1878; Victor, 1883; Hélène, 1887.

Huitième Branche

VI. Louis, petit-fils de Jean-Baptiste, 1830, marié à Dutruel Marie, eut :

VII. Jean, marié en 1879 à Mathieu Adèle, eut : Françoise, 1879; Jacques, 1881; Alphonse, 1892; Julie, 1894.

Neuvième Branche

VI. Jacques, fils de Jean-Claude, 1852, marié en 1882 à Frossard Josette, eut : Victor, 1883; Louis, 1886; Félix, 1892; Clémentine, 1896...

Dixième Branche

VI. Victor, fils de Jean-Claude, 1856, marié en 1885 à Sénevat Rose, eut : Léon, 1885; Lucie, 1888, et Guillaume, 1891.

La famille Guillermin était, en 1270, tenancière de l'Abbaye d'Aulps, à Chavannex.

En 1451, Jean Jacob dit Guillermin, de Filly, vendit au notaire Mermet Cornut, une pose de terre sur Filly, sous la cense de 6 deniers genevois dûs au seigneur de Coudrée. Peut-être vassaux pour une part de l'Abbaye de Filly, ils dépendaient surtout des seigneurs de Coudrée. Ainsi en 1617, Paul Guillermin entre autres, leur payait annuellement 11 quarts de froment.

Dans la nuit du 16 juin 1859, tandis qu'un orage épouvantable dévastait les récoltes, la foudre tomba sur le quartier qui nous occupe, l'enflamma et dévora en quelques minutes les granges Bozon, Guillermin et Camer.

GUILLERMIN Michel, marié en 1745 à Bernaz Jeanne, eut :

II. Jean-Claude, marié à Naz Claudine, eut 4 enfants.

III. Michel, 1770, marié à Gillet Aimée, eut 6 enfants.

IV. Claude, 1794, marié en 1815 à Ticon Françoise, eut 6 enfants.

V. François, 1823, marié en 1858 à Matringe Joséphine, eut : Louis, 1858; Marie, 1860; Clémentine, 1863; Paul, 1864; Marie, 1867 (ép. Mermet Marie); Auguste, 1870.

Les anciens immeubles de la famille noble des Mathieu, dont nous avons parlé au chapitre de la Commanderie de Filly, furent acquis, après 1815, par Antoine et Nicolas Blanchet, au prix de 90.000 francs.

Ceux-ci en revendirent une partie aux familles Camer et Chappuis.

Cette dernière est, sans contredit, une des plus anciennes de Sciez. En 1428, Pierre Chapuis, bourgeois de Thonon, albergea le Moulin d'Excuchefattaz, du seigneur de Coudrée, sous la cense de trois sols genevois (Inv. de Coudrée, n° 73).

Une branche habita Filly et resta tributaire des seigneurs de Coudrée. Berthod Chappuis, de Filly, payait en l'an 1617, une cense annuelle de un muid quatre coupes de froment et un setier trois quarterons de vin. Voici le rameau des Chapuis, de Filly :

CHAPUIS Joseph, marié en 1730 à Gillet Claudine, eut 6 enfants, dont *Michel, chef de la II*me *branche*, et

II. Pierre, 1740, marié à Bally Françon, eut 8 enfants.

III. Pancrace, 1774, marié à Thombet Jacqueline, eut 8 enfants, dont *Louis, chef de la III*me *branche*, et

IV. François, 1827, marié à Biolley Clémentine, eut: Françoise, 1869; Marie, 1871; Céline, 1873; Alexis, 1877; Clotilde, 1879; Elisabeth, 1885.

Deuxième Branche

II. Michel, fils de Joseph, 1742-1809, marié à Duchêne Marie, eut 2 enfants.

III. Blaise, 1768, marié en 1814 à Suchet Claudine, eut 4 enfants, dont : Martin, 1815 (ép. en 1848 Chappuis Josette, dont il eut : Claude, 1849; Sophie, 1852); Claude, 1818 (ép. Jourdanex Sophie et eut : Marie, 1857; Adèle, 1860; Josette, 1865; Jeanne, 1869; Clémentine, 1879), et

IV. Antoine, 1825, marié en 1854 à Pellus Françoise, eut : Marie, 1854; Virginie, 1856; Victorine, 1863; Auguste, 1865.

Troisième Branche

IV. Louis, fils de Pancrace, 1821, marié à Thorens Françoise, eut : Marie-Françoise, 1859; Aimé, 1861 (ép. *Marie-Louise Piccard,* de Massongy); Jeanne, 1863; Cécile, 1866.

Dans les bâtiments du nord sont venus s'établir les frères Détraz, originaires d'Orcier.

DETRAZ Joseph, mort en 1851, marié à Favre Claudine, eut 2 enfants, dont *Jacques-Louis, chef de la IIme branche,* et

II. Pierre-François, 1827, marié à Bourgeois Louise, eut 10 enfants, dont *Marc, chef de la IIIme branche,* et

III. André, 1856, marié à Arpin Marie, eut Mathilde, 1883 ; Calixte, 1885.

Deuxième Branche

II. Jacques-Louis, 1829, marié à Duchamp Pauline, eut : Pierre-Marie, 1856; Marie-Louise, 1858; Georges, 1859; Hortense, 1863; Clotilde, 1864; Marie-Louise, 1866; Marie-Adélaïde, 1867, Marie, 1870.

Troisième Branche

III. Marc, fils de Pierre-François, 1858, marié en 1891 à Favre Céline, eut : Franceline, 1892; Léon, 1896; Camille, 1899; Joseph, 1902.

Ils ont pour voisins une ramification des Deruaz, dits *Placèron.* Cinq minutes plus loin nous abordons les habitations Paillard, où vivait en 1553 le notaire François Paillard.

PAILLARD Jean-Claude, marié à Sordat Marie, eut 5 enfants.

II. Guillaume, 1720, marié à Labarre Louise, eut 3 enfants.

III. Blaise, 1756, marié à Decorninge Jeanne, eut

IV. Jacques, 1784, marié à Fornet Claudine, eut 6

enfants, dont *Jacques-Louis, chef de la IIme branche,* et

V. Joseph, 1813, marié à Duret Françoise, eut

VI. Emile, 1843, marié 1° à Lacroix Françoise, eut: François-Joseph, 1870; Marie-Françoise, 1872 (eut Edouard, 1898) ; Edouard, 1876, et Gustave, 1878 ; marié 2° à Ducret Marie, eut Eugène, 1897.

Deuxième Branche

V. Jacques-Louis, fils de Jacques, 1824, marié à Crépon Françoise, eut Jacques-Marie, 1851; Joseph-François, 1853; Antoinette, 1855; Jules, 1857; Josette, 1859; Jeanne, 1863 (eut Louis, 1884; Jean-Marie, 1886).

La principale artère de Filly est encadrée, à droite par la maison des Bozon, arrivés de Lancy près de Carouge, au XVIIIme siècle, d'où sortit le commandant Auguste Bozon, fils d'Antoine. Françoise-Jeannette Bozon épousa François Olive, et eut : Joséphine-Louise, 1876; Camille-Joséphine, 1880; Marie-Louise, 1882, et

OLIVE Joseph-Louis, 1878, marié à Jordan Virginie, eut : Aimée, 1907; François...

Puis viennent les Jeandin, descendus de Vailly.

JEANDIN Pierre, marié à Burnet Péronne, de Vailly, eut

II. Joseph, marié en 1735 à Boccard Claudine, eut 4 enfants.

III. Claude, 1740, marié à Séchaud Charlotte, eut 5 enfants.

IV. Humbert, 1778-1853, marié en 1807 à Dumont Jeanne, eut 6 enfants.

V. Henri, 1822, marié à Favre Suzanne, eut : *Maurice, souche de la IIme branche,* et

VI. François, 1862, marié à Berthet Joséphine, eut : René, 1897; Henri, 1899; Jules, 1902; Ernest, 1904...

Deuxième Branche

VI. Maurice, 1864-1892, marié en 1887 à Bourgeois Marie-Joséphine, eut : François, 1887; Emile, 1891-1892.

Les Berthet viennent de Boëge.

BERTHET Janvier, marié à Dubouloz Josette, eut 2 enfants.

II. François-Louis, 1844, marié à Raymond Adèle, eut : François-Marie, 1873; François, Joseph, 1881...

FREZIER Louis-Abraham, marié à Moynat Julie, eut

II. Louis-François, né à Thonon, marié à Vuattoux Jeanne-Marie, eut André, 1892; Edouard, Marie-Adèle, 1900...

Les Bally, de Filly sont originaires de Larringes. Il y eut des Bally à Sciez dès 1342; à Prailles, en 1344; à Bonnatrait où Jacques Bally vend au seigneur de Coudrée la cense d'un bichet de froment, etc...

BALLY André, décédé en 1748, âgé de 80 ans, marié en 1706 à Vittet Antoinette, eut 4 fils.

II. Jean, 1715, marié à Piccard Marie, de Massongy, eut 3 enfants.

III. Joseph, 1738, marié à Deruaz Colarde, eut 9 enfants.

IV. François-Amable, 1766, marié à Duchêne Marie, eut 10 enfants, dont *Pierre, chef de la IIme branche,* et

V. Joseph, 1798, marié à Lancey Péronne, eut 4 enfants, dont *Louis-Camille, chef de la IIIme branche,* et

VI. Alexandre-Amable, 1857, marié à Piccard Marie, de Massongy, eut : Joseph, 1865; Céline, 1867; Clémentine, 1868; Jules, 1871; Félicie, 1873.

Deuxième Branche

V. Pierre, fils de François-Amable, 1809, marié à Chappuis Marie, eut 2 enfants.

VI. Auguste, 1844, marié à Croset Marie, eut 3 enfants.

VII. Marie-Joseph, 1877, marié à Gerdil Louise, eut: Alphonse-Auguste, 1904.

Troisième Branche

VI. Louis-Camille, fils de Joseph, 1834, marié à Boulens Amélie, eut 2 enfants.

VII. Marie-François, marié à Suchet Hélène, eut : Auguste-Marie, 1900; Joseph, 1901...

Près de là habitaient autrefois les Echerny, Nicolas Falquetaz et François Laisne, tous tenanciers de la seigneurie de Coudrée, en 1617.

En s'arrêtant au banc de pierre, ombré par de vieux frênes et en face de la croix, on aperçoit, au fond, en suivant le ruisseau, un groupe d'habitations à l'aspect riant et gracieux.

Là vivaient les Jacquier, Détruche et Suchet, qui avaient remplacé les Bossus, Vinit et Duchamp, de 1600.

SUCHET Jean-André, marié à Mouchet Louise, eut 5 enfants.

II. Pierre, 1654, marié en 1684 à Croset Pernette (eut Pierre), en deuxièmes noces à Challande Jeanne, eut 2 enfants.

III. Gabriel, 1740, marié à Pontet Françoise, eut 2 enfants.

IV. Georges, 1769-1847, marié en premières noces à Grillon Jeanne, eut 4 enfants, en deuxièmes noces, à Berthier Augustine dont il eut encore 8 enfants, dont *Joseph, chef de la II*^{me} *branche*. Du premier lit eut :

V. Gabriel, 1793, marié à Soudan Suzanne, eut 3 enfants.

VI. Jean, 1823-1891, marié à Roch Claudine, eut : Gabriel, 1858; Marie, 1861-1865; F.-Louis, 1864; Jeanne, 1867; Jéronime, 1870; Emile, 1873; Césarine, 1877-1887; Adèle, 1880-1893.

Deuxième Branche

V. Joseph, fils de Georges, 2me lit, 1812-1874, marié à Paillard Louise, eut 5 enfants, dont *Louis, chef de la IIIme branche; André, chef de la IVme branche,* et

VI. Jacques, 1845, marié en 1873 à Guyon Marie, eut : Jeanne, 1873; Adèle, 1875; Joseph, 1877; Emile, 1880; Alfred, 1885.

Troisième Branche

VI. Louis, fils de Joseph, 1846, marié en 1874 à Croset Marie, eut : Jeanne, 1875; Françoise, 1876; Gustave, 1879-1882; François, 1884-1886; Eugénie, 1886; Clotilde, 1888; Gustave, 1893.

Quatrième Branche

VI. André, 1848-1892, marié à Fénix Marie, eut : Emile, 1879; Hélène, 1881; Félix, 1884; Franceline, 1887; Louis, 1889.

De l'autre côté du ruisseau est la Fruitière de Filly. En face se dresse une aile de bâtiment dont l'architecture restaurée laisse apercevoir des spécimens d'ornementations du XIVme siècle. Une belle cour est enfermée dans le centre de cet amas de constructions évidemment surajoutées par différents âges. C'est l'antique demeure des nobles Boccard-Curtel, qui remplirent les temps passés de ce village, du bruit de leur renommée. Cette famille rivalisa par ses achats au XVIme siècle sur les bords du Léman, avec les Nobles d'Allinges. En 1550 ces deux familles se disputèrent les immenses propriétés vendues par les Bernois. En

1549, Nobles Paul, François et Amblard Boccard, fils de Pierre, reconnaissent tenir de Noble Georges d'Antioche, seigneur d'Yvoire, diverses propriétés. Mais en 1554 cette famille fut à demi ruinée par un procès avec François d'Allinges. En 1560, elle amodia, dans les personnes de Paul et Laurent Boccard, des seigneurs de Berne, le mas du Sablon, qui fut plus tard remis aux chevaliers des Saints Maurice et Lazare. En 1605, elle vendit à Antoine, fils de Jacques Mathieu, une partie de ses domaines.

Le fils de Noble Paul Boccard, Jean qui figure en 1588, eut Noble Pierre, décédé en 1669, père de Jean-André. Ce dernier eut Révérend Jean-Louis, curé de Foncenex (1738), et Pierre, marié à Noble Jeanne-Marie de Brotty (mort en 1730). Noble Maximilien fils d'Amblard et de Bernarde Vernaz (1590) épousa Bernarde de Ruaz; il mourut en 1604 laissant Claude et Charles. Le premier eut Noble Michel, conseiller de S. A. R. (1630), avocat fiscal du Chablais, qui fut père de Noble Bernard, marié à Louise-Denise, fille de Noble Jean-André Mathieu. Il était châtelain du marquisat de Coudrée en 1656.

D'autres Boccard se fixèrent à Thonon, et une branche des Nobles de Boccard du Chablais s'établit à Turin, où elle maintint le lustre de cette famille.

A Filly, le nom s'éteignit en la personne de la dernière descendante de Noble Paul Boccard, D^lle^ Françoise Boccard de Curtet, qui épousa en 1731, le notaire Pierre-François Blanchet; elle lui transmit avec les débris de l'ancienne fortune, leur noble demeure (1).

BLANCHET Charles, châtelain du Marquisat de Coudrée, marié à de Poussavin, eut

II. PIERRE-FRANÇOIS, né à Tresserve près d'Aix-les-

(1) A. de Foras a renvoyé au supplément de l'Armorial de Savoie la notice de cette famille.

Bains, notaire, châtelain de Coudrée, puis syndic de Filly, marié en 1731 à Boccard de Curtet Françoise, de Filly, eut 11 enfants, dont *Pierre, chef de la II*me *branche*, et

III. Joseph-Marie, 1740, marié à Guillet Louise, eut 3 enfants.

IV. Philippe, 1776, marié à Caron Josette-Reine, eut 7 enfants.

V. Charles-François, 1806, marié à Bordet Marie-Antoinette, eut 7 enfants, dont *Gustave-Marie, chef de la IIIme branche*, et

VI. Louis-François, 1849, marié en 1883 à Camer Françoise, eut : Joseph, 1882; Eléonore, 1884; Elisa, 1886; Gustave, 1887; Félicie, 1889; François, 1891; Gustave, 1894; Marius, 1897.

Deuxième Branche

III. Pierre, fils de Pierre-François, 1744, marié à Biolley Marie-Josette, eut 6 enfants.

IV. Antoine-Louis, 1782, marié à de Saxel Louise, eut 5 enfants.

V. Jean-Louis-Victor, 1816, marié à Bernaz Hortense, eut : Marie-Antoine, 1838; César, Louis-Marie-Joseph, 1840; Marie-Joséphine-Louise, 1842.

Troisième Branche

VI. Gustave-Marie, fils de Charles-François, 1851, marié en 1878 à Lasagne Françoise, eut : Octavie, 1879; Emma, 1880; Gaëtan, 1883.

M. Clément Blanchet, frère aîné de Charles-François (V) remplit les fonctions de Juge de Paix. Il épousa Bellemain Caroline dont il n'eut qu'une fille : Marie-Euphrosine, 1831.

La partie Est de la maison Boccard et dépendances vint en la possession de la famille Morand, descendue du Biot le 26 juin 1845. Elle avait produit Joseph-Marie Morand fils de François, qui, ordonné prêtre en

1788, fut fusillé sur la place du château de Thonon, le 26 floréal an II de la République (2 mars 1794). Elle conserva ses traditions religieuses. M. Xavier Morand, agent des Contributions directes, s'intéressait aussi aux anciennes coutumes et à l'histoire du pays. Nous lui devons quantité de titres et de documents visés dans cette monographie.

MORAND Pierre, marié à Coffy Nicolarde, eut Xavier et

II. FRANÇOIS, marié à Vulliez Marie, eut : François-Xavier, 1889; Louis, 1892; Xavier-Adolphe, 1893; Joseph, 1897.

Vis-à-vis est une ancienne construction dépendant au XVIIIme siècle des Nobles de Marcley, seigneurs d'Excenevex. C'était plutôt une maison de campagne qu'une habitation permanente. Le voisinage des Nobles Boccard et Mathieu leur suscita de nombreux procès. Ainsi par contrat du 8 mai 1770, Dom Jean-François De Marcley, brigadier des armées du Roy, avait prêté à Dom Georges-François Mathieu, plus occupé des plaisirs de son âge que de sa fortune, la somme de 2500 l. Mais au lieu d'exiger le taux reçu en Savoie d'après les ordonnances du duc Philibert-Emmanuel et de ses successeurs, il demanda le relâchement de la paille, poussière et *reprins* de la dîmerie du Sablons; et cela à concurrence de 100 livres seulement. L'excédent des intérêts, convenu à 25 livres, devait lui être payé en argent. Il y eut bientôt procès pour ce prêt usuraire fixé à 6 ans. D'après l'expertise de douze communiers de Sciez, les revenus de la grange du Sablon arrivaient à 255 livres annuelles, ce qui donnait un intérêt total de 280 livres pour le capital de 2500 livres, au lieu du 4 % fixé par l'édit du 19 septembre 1771. Noble Demarcley fut condamné à la résiliation du contrat.

BERTHIER François, originaire de Massongy, épouse Layat Claudine, eut 5 enfants.

II. Joseph, marié à Bourgeois Josette, eut 6 enfants.

III. Marie-François, 1863, marié à Vannery Justine, eut : Alphonse, 1890; Julia, 1893; Céline, 1897.

REQUET François, marié à Duchêne Claudine, eut 6 enfants, dont *Maurice, chef de la IIme branche,* et

II. André, 1757, marié à Chappuis Marie, eut 11 enfants, dont *Jean, chef de la IIIme branche,* et

III. Philippe, 1805, marié à Veuillez Jeanne, eut : Josette, 1840; Louis, 1842; Victoire, 1844; Joséphine, 1849.

Deuxième Branche

II. Maurice, 1760, fils de François, marié en 1802 à Biolley Marion, eut 4 enfants.

III. André, 1803, marié à Degrange Péronne, eut 6 enfants.

IV. Claude, 1829, marié à Favre Françoise, eut : Elie, 1864; André, 1866; Virginie, 1868; Edouard, 1869.

Troisième Branche

III. Jean, fils d'André, 1811, marié à Ducimetière Marie-Louise, eut : Louis, 1843; Joseph, 1845; Jean-Pierre, 1848; Adèle, 1850.

En sortant de Filly, on arrive à la maison des Couty, venus de Loisin. Divisés en deux branches principales.

COUTY François, de Loisin, marié en 1851 à Suchet Julie, eut 6 enfants dont *Jean-Marie, chef de la IIIme branche,* et

II. François, marié en 1874 à Guyon Amélie, eut : Alexis-François, 1875; Joseph, 1878; Marie-Joséphine, 1880; Alice, 1883.

COUTY Jean, marié en 1853 à Layat Louise, eut

II. Claude, 1854, marié en 1876 à Biolley Françoise, eut : Julie-Emilie, 1878; Léon, 1879; Louis, 1886...

Troisième Branche

II. Jean-Marie, fils de François, 1855, marié en 1882 à Marquet Marie, eut : Adèle-Julie, 1883; Marie-Eugène, 1886; Gustave, 1889.

Suivons la route nationale, dans la direction de Thonon; voici à gauche un oratoire. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1861, des malfaiteurs dérobèrent les vases sacrés de l'église de Sciez et s'enfuirent dans la direction de Genève. Arrivés en cet endroit ils jetèrent l'hostie qui était restée dans l'ostensoir. Une femme de Filly la trouva en allant à la messe et avertit M. le Curé. En expiation du sacrilège, la paroisse éleva aussitôt ce monument par souscription.

LES CRÊTS

On arrive ensuite au groupe d'habitations dites des Crêts ou *Sur les Crêts*. Là se dresse la grande maison communale construite en 1882, contenant la Mairie, la Poste et l'école des garçons.

En face : la maison Frossard, venus de la Citadelle (Sciez), puis les familles Favre, Lancey, dont les généalogies figurent ailleurs.

Plus loin et à gauche de la route, on voit la maison des Chapuis, très ancienne famille résidant partie à Bonnatray et partie sur les Crêts.

CHAPUIS Claude, marié en 1722 à Ennard Françoise.

II. André, marié à Boulens Mathiasse, eut 6 enfants.

III. Claude-Joseph, 1764, marié en 1790 à Charmot

Claudine, eut 10 enfants, dont *Jacques, chef de la IIme branche*, et

IV. Pierre-Louis, 1793, marié à Milliet Catherine, eut 9 enfants, dont

V. Alexis, 1839, marié en 1875 à Biolley Adèle, eut: Louise-Marie, 1872 (ép. en 1899 Portier Paul, de Thonon); Emile, 1876; Edouard, 1880.

Deuxième Branche

IV. Jacques, fils de Claude-Joseph, 1794, marié à Berthier Jeannette, eut 9 enfants, dont

V. Joseph, marié à Bellamy Marie, eut : Edouard, 1867 (ép. en 1900 Rey Augustine); François-Joseph, 1879 (ép. en 1901, Condevaux Emilie).

PRAILLES

Le hameau de Prailles, couché en un gracieux vallon, sur les bords du Nant (ruisseau), est une des plus populeuses localités de Sciez. Il touche à la commune de Massongy dont il dépendit à la restauration de 1598.

Il fut primitivement bâti dans un petit pré (Pratellum) que les moines de Filly avaient étendu par leurs défrichements successifs aux pieds du côteau de Boisy. Comme Marignan, il dépendait au XIIme siècle des seigneurs de Ravorée dont on aperçoit le château en ruines au bord du lac entre Excenevex et Yvoire. Au XIIIme siècle, Prailles, passa à l'abbaye de Filly.

En 1441, Nicod Degrange remet une pose de vigne à Prailles, lieu dit *en les Contamines*, à Nicod Guigonnaz de Filly, sous le servis de 6 sols dûs à l'Abbaye de Filly.

Noble Jean Cinquantod ayant vendu, en 1461, au notaire Mermet Cornut, quatre seytorées de pré, à

Prailles, territoire appelé *Pré d'Abondance*, l'abbé de *Filly donna la quittance du laod.* (Inv. Parch. Coudrée, numéros 166 et 147).

Le vignoble de Prailles, créé par les moines, a conservé sa renommée jusqu'à nos jours.

Sa plus ancienne famille est celle des Excoffier, qui en 1526 produisit François Excoffier, médecin à Padoue. En 1600, Claude Excoffier payait un setier et demi de vin de redevance annuelle au marquis de Coudrée. Cette famille a émigré toute entière et disparu de Sciez au milieu du XIXme siècle.

La souche principale qui a peuplé et occupe encore Prailles, est la famille Suchet, qui peut rivaliser avec n'importe laquelle par son ancienneté et sa diffusion. Tandis que Chavannex dépendait de l'Abbaye d'Aulps, Révérend J. Suchet fut religieux de ce monastère (1). Pierre Suchet avait une maison à Sciez en 1461 (2). En 1559, Claude Suchet, de Prailles, est cité dans un acte d'égrège Rollet Puthod, procureur patrimonial de la juridiction de Coudrée (3), François Suchet est notaire en 1622, et plusieurs autres membres de la famille exercent la même profession, jusqu'en 1848. Cette famille fournit de nombreux syndics. En 1617, subdivisée en quatre ramifications, elle payait au marquis de Coudrée une cense de 21 quarts de froment et 25 pots de vin.

Voici le tableau comprenant les Suchet dits : *Blaise*, *Vaulet* et *Mariollet*.

SUCHET Pierre, fils de Maurice, marié à Lancey Claudine, eut 4 enfants, dont

II. MAURICE, 1667, marié à Gervais Prospère, eut 5 enfants, dont

(1) Inventaire de l'Abbaye d'Aulps.
(2) Parchemins de Coudrée, n° 133.
(3) *Ibid.*, n° 181.

III. Jean-Baptiste, 1706, marié à Dufour Péronne, eut 6 enfants, dont :

IV. Jean, 1738, marié en 1762, à Peillex Angélique, eut 5 enfants, dont *Jean-Baptiste, chef de la IIme branche,* et

V. Amable, 1765-1832, marié à Pollient Jeanne, eut 9 enfants, dont *Jean, chef de la IIIme branche,* et

VI. Jean-Baptiste, 1797, marié en 1822 à Suchet Françoise, eut 7 enfants, dont *Jean-Marie, chef de la IVme branche,* et

VII. Nicolas, 1837, marié en 1869 à Suchet Louise, eut : Marie-Emilie, 1869; Françoise, 1872; Joséphine, 1874.

Deuxième Branche

V. Jean-Baptiste, fils de Jean, 1773-1832, marié à Détruche Bernarde, eut 8 enfants, dont

VI. Jean-Marie, 1804-1874, marié en 1830 à Gantin Charlotte, eut 6 enfants, dont

VII. Jean-François, 1833-1894, marié à Chevallay Marie, eut 6 enfants, dont

VIII. Joseph, 1873, marié en 1903 à Simon Gabrielle, eut : Olga, Albertine...

Troisième Branche

VI. Jean, fils d'Amable, 1802-1866, marié à Bellot Jeanne, eut : Louis (ép. Deffaut Josette), et

VII. Charles, marié à Raymond Françoise, eut : Céline, 1885; Françoise, 1886; Jeanne, 1888.

Quatrième Branche

VII. Jean-Marie, fils de Jean-Baptiste, 1846, marié à Dunoyer Françoise, eut : Emile, 1890; Emma, 1894; Marius, 1897; Franceline, 1900.

La rivale en ancienneté de la famille Suchet était la famille Croset, dont nous avons déjà donné la généa-

logie. Au XVIIme siècle Bernard Croset donnait annuellement au seigneur d'Allinges : 10 pots de vin et 5 quarts de froment; Jean Croset : 11 quarts et un pot.

Les autres familles anciennes de Prailles, aux XIVe, XVe et XVIe siècles étaient les Saddaz, les Clerc, les Dunand et les Piotton qui de là s'établirent à Jussy.

La principale richesse de Prailles après ses vignobles, consistait dans l'exploitation de ses carrières de molasse, à grain fin et résistant, la meilleure du Bas-Chablais.

On voit la pierre de Sciez employée depuis l'antiquité. Lors de la construction du Prieuré de Ripaille, d'importantes commandes furent faites aux carrières de Sciez (*Perreria de Siez*). Les principaux maîtres-tailleurs de pierre étaient Jean et Henri du Champ frères (1409-1419). La molasse brute et la pierre taillée qui servirent à édifier le clocher et la porte de la sacristie de Ripaille proviennent de Sciez. Des charretiers en faisaient le transport jusqu'au port de Coudrée et de là des barques les conduisaient à Ripaille (*a portu Coudrée usque ad suchetum Rippallie*) (1).

Les familles Raymond et Guyon s'occupaient de cette branche d'industrie. En 1600, elles relevaient au point de vue féodal du marquisat de Coudrée.

Plus tard la famille Roch, puis les quatres familles: Dunoyer, Aly, Mogenet et Favre, de Samoëns, descendirent pour exercer un métier beaucoup plus avancé dans leurs montagnes que dans notre commune.

En 1342, Jean-Reymond Jacquet donne hypothèque

(1) M. Bruchet, *Ripaille*, p. 439, 440 : « 1410. Item, a livré per amener 200 et dimi de pierres de Coudrea jusque à Rippallie pour fere les entablement des auters et du clochier rendus devant la chapelle... 3 fl. et es navatiers et autres trois... 5 fl. »

à Jean Bally, de Nernier, d'une seytorée de pré au territoire de Prailles.

RAYMOND Louis, marié à Genoud Bernarde, eut 6 enfants.

II. JEAN, 1724, marié à Bovet Claudine, eut 10 enfants.

III. NICOLAS, 1772-1834, marié à Croset Marie, eut 3 enfants.

IV. FRANÇOIS, 1800, marié en 1834 à Ancey Marie-Françoise, eut 11 enfants.

V. JOSEPH, 1847, marié en 1883 à Frézier Josette, eut : François-Marius, 1883; Adeline, 1886; Charles-Jean, 1891; Zoé, 1894...

RAYMONT Jean-Baptiste, décédé en 1784, marié à Bron Péronne, eut 2 enfants.

II. JEAN-MARIE, marié en 1808 à Vernaz Louise, eut 7 enfants.

III. CLAUDE, 1825, marié en 1856 à Suchet Marie, eut : Louise, 1857; François, 1858.

GUYON Garin, marié à Duchêne Georgette, eut :

II. JEAN-JACQUES, 1730, marié en 1761, à Ticon Françon, eut 5 enfants, dont *Pierre, chef de la IIme branche*, et :

III. FRANÇOIS, 1762, marié 1° à Bourgeois Jacqueline, dont il eut 2 enfants ; 2° à Forel Claudine, eut 2 enfants, dont *Pierre-Marie, chef de la IIIme branche*. Du premier lit eut :

IV. ANTOINE, 1793-1861, marié en 1813 en premières noces à Croset Marie, eut 4 enfants (sans descendance), en 1839, marié en deuxièmes noces à Suchet Jeanne-Marie, eut 2 enfants, dont :

V. FRANÇOIS-JOSEPH, 1842, marié en 1873, à Bally Marie, eut : Clément, 1874 ; Joséphine, 1875 ; Au-

guste, 1877 ; Louise, 1879 ; Marie, 1882 ; Mathilde, 1883 ; Jeanne, 1886 ; Paul, 1890 (à la Tatte).

Deuxième Branche

III. PIERRE, fils de Jean-Jacques, 1771, marié en 1798 à Blanc Claudine, eut 7 enfants, dont :

IV. MAURICE, 1807, père de :

V. ANTOINE, 1832, marié 1° en 1854, à Capelle Eugénie ; 2° en 1857, à Decorninge Julie (eut une fille), 3° en 1870 à Berthet Marie, dont il eut : Julie, 1875 ; Joséphine, 1877 ; Félicie, 1878.

Troisième Branche

IV. PIERRE-MARIE, fils de François 2me lit, 1800, marié en 1833, à Dielle Henriette, eut 7 enfants, dont *Jean-Louis, chef de la IVme branche ; Etienne, chef de la Vme branche ; François, chef de la VIme branche ;* et :

V. MARIE-JOSEPH, 1834, marié à Fénix Suzanne, eut : Jean-Joseph, 1877 ; Constant, 1880 ; Emilie, 1882 ; Victor, 1884 ; Emile, 1885 ; Emma, 1886 ; Joseph, 1889 ; Philomène, 1890 ; Charles, 1892.

Quatrième Branche

V. JEAN-LOUIS, fils de Pierre-Marie, 1837, marié en 1863, à Dunoyer Louise, eut : Constance, 1864 ; Marie, 1867 ; Auguste, 1875 ; Adèle, 1870 ; François-Joseph, 1873.

Cinquième Branche

V. ETIENNE, fils de Pierre-Marie, 1840, marié à Forel Jeanne-Marie, eut : Auguste, 1869 ; Mathilde, 1870 ; Alexandre, 1878 ; Albert, 1881.

Sixième Branche

V. FRANÇOIS, fils de Pierre-Marie, 1842, marié en 1875 à Gurliat Marie, eut : Alphonse, 1876 ; Julie, 1878 ; Camille, 1883 ; Elisa, 1892.

ROCH Michel, marié à Pernette Lucas, de Loisin, eut :

II. Louis, marié en 1775, à Chappuis Claudine, eut 7 enfants, dont *Aimé, chef de la IIme branche,* et

III. Georges, 1781, marié à Lambert Berthe, eut 3 enfants :

IV. François-Joseph, 1826, marié en 1863 à Chappuis Louise, eut 7 enfants, dont : Jan-Marie, 1866 (ép. en 1904, Piccot Marie), et :

V. Jules, 1873, marié à Frossard Césarine, eut : Louis, 1897 ; Marie-François, 1900 ; Elisa, 1903...

Deuxième Branche

III. Aimé, fils de Louis, marié en premières noces à Lambert Jeanne, eut 5 enfants, et en deuxièmes noces à Roch Françoise, eut encore 3 enfants savoir : *Hubert, chef de la IIIme branche ; Maurice, chef de la IVme branche ; Etienne, chef de la Vme branche.* Il eut du premier lit :

IV François, 1834, marié en 1869 à Dalmi Josette, eut : Julie, 1870 ; Clotilde, 1874 ; Léon, 1876 ; Elisa, 1878 ; Alix, 1883 ; Albert, 1885 ; Maria, 1889, et :

V. Joseph, 1872, marié en 1903 à Duret Angélique, eut : Fernand, 1904...

Troisième Branche

IV. Hubert, fils d'Aimé, 2me lit, 1838, marié à Vincent Marie, eut : François, 1868 ; Jean-Eloi, 1869 ; Emile, 1871 ; Félix, 1873 ; Céline, 1875 ; Paul, 1878.

Quatrième Branche

IV. Maurice, fils d'Aimé, 2me lit, 1841, marié en 1872 à Suchet Virginie, eut : Alfred-Louis, 1873 ; Alfred, 1874 ; Clémentine, 1876.

Cinquième Branche

IV. Etienne, fils d'Aimé, 2me lit, 1844, marié en

1873 à Suchet Marie, eut : Auguste-Désiré, 1874 ; Adèle, 1876 ; Amélie, 1878 ; Maurice, 1879 ; Joséphine, 1883 ; Amélie, 1885...

DUNOYER Jean-François, de Samoëns, marié à Gaudin Jeanne, eut :

II. Auguste, marié en 1831 à Bourgeois Gabrielle, eut 10 enfants, dont François (ép. en 1868 Duret Jeanne, eut Joséphine, 1868-1903, et Marie, 1870); Jules-Henri, 1852 (ép. Bettevaux Louise, eut Augustine, 1878), et

III. Jean, marié en 1862 à Suchet Françoise, eut : Julie, 1866; Jules-Marie, 1864; Françoise, 1868.

ALY (Alix) Nicolas, de Morzine, marié à Pachon Louise, eut :

II. Joseph, marié en 1814 à Frossard Françoise, eut :

III. Joseph-Marie, 1814, marié en 1838 à Boulens Augustine, eut 2 enfants :

IV. Jean, 1839, marié à Dunoyer Philomène, eut 4 enfants, savoir : Jean-Marie dit Auguste, 1863 (épouse Suchet Cécile dite Adèle en 1890, eut : Joséphine-Philomène, 1891 ; Lucien-François, 1894...) ; François-Marie, 1864; Charles-Alexis, 1870 (épouse Suchet Marie-Emilie, eut : Eugène-Cécile, 1896; Louise-Hélène, 1899...); et Marie-Constance, 1887 (mariée à Chapuis Marie, de Filly).

MOGENET Joseph, de Samoëns, marié à Matringe Péronne, eut 3 enfants :

II. Joseph-Marie, 1815, marié à Duchêne Marie, eut 4 enfants, dont Eulalie, 1859 (ép. Jacquier François-Henri, de Thonon), et :

III. Claude-Emile, marié à Bourgeois Julie, eut : Marie-Elisa, 1892; Henri-Joseph, 1893...

LAYAT Claude, de Vernaz, eut :

II. PIERRE, marié à Vautier Jeanne, eut 4 enfants :

III. JEAN-BAPTISTE, 1698-1758, se fixe à Prailles, marié en 1722 à Berthier Claudine, eut 6 enfants :

IV. JEAN, 1726, marié à Quiblier Antoinaz, eut 2 enfants :

V. ANTOINE, 1758-1822, marié à Matringe Andréanne, eut 8 enfants, dont *Joseph chef de la IIme branche,* et

VI. JEAN-LOUIS, 1801-1855, marié à Boulens Marie, eut 9 enfants, dont *Camille, chef de la IIIme branche,* et

VII. JACQUES, 1836-1871, marié en 1862 à Deruaz Jeannette, eut : Alexis-Henri, 1863; Joseph-Léon, 1870.

Deuxième Branche

VI. JOSEPH fils d'Antoine, 1803-1847, marié à Derobert Augustine, eut : Jean-François, marié en 1872 à Dalmi Adèle.

Troisième Branche

VII. CAMILLE, fils de Jean-Louis, 1852, marié à Dunand Antoinette, eut : Emile, 1881; Lucie, 1883; Eugène, 1884; Eugène, 1888...

DURET Jean-Pierre, de Massongy, marié à Gilliet Marie.

II. JEAN-MARIE, marié en 1806 à Suchet Jacqueline, eut six enfants :

III. PIERRE-MARIE, 1814, marié à Gantin Jacqueline en 1850, eut :

IV. JOSEPH-ELOI, 1853, marié en 1877 à Raymond Marie, eut : Alexandre, 1877 (ép. en 1903 Roch Elise-Virginie), et Joséphine, 1880 (ép. en 1900, Dunand Jules...)

DURET Pierre, de Massongy, marié à Mouchet Henriette :

II. Jean-Marie, marié en 1835 à Matringe Berthe, eut 2 enfants :

III. Jean, marié en 1838 à Guyon Françoise, eut 5 enfants, dont :

IV. Louis-Joseph, 1846, marié en 1881 à Raymond Suzanne, eut : Angeline-Marie (ép. 1903 Roch Joseph), et Louise Clotilde...

BURNET Jean, tailleur de Margencel, marié à Vernaz Clotilde, eut 6 enfants, dont : Antoine, 1844 (ép. en 1875 Biolley Louise, eut Victor, 1876); *Victor, chef de la II*^{me} *branche;* Alexis, 1855 (ép. Biolley Louise, eut Adèle, 1894), et

II. Jean-Marie, 1847, marié en 1869 à Roch Maurise, eut Louise, 1871 ; Alix, 1884 ; et

III. Victor, 1870, marié à Piccot Marie, eut : Joseph, 1893; Ernest, 1896...

Deuxième Branche

II. Victor, fils de Jean, 1831, marié à Remillet Marie, eut : Hortense, 1891; Charles, 1893; Berthe, 1894...

MARIGNAN.

Le hameau est formé de trois groupes de maisons; son centre est l'ancienne maison-forte appelée *La Tour de Marignan.*

En 1258, Jean de Ravorée reconnaît avoir reçu de l'abbé de Filly, 160 livres genevoises pour prix des terres que lui et son père Girod possédaient dans la paroisse de Sciez, et qui portaient le nom d'alberge-

ments de Marignan. La quittance qu'il délivre est munie du sceau d'Agnès de Faucigny (1).

Au XIIIme siècle, Marignan était donc sous la domination de l'abbaye de Filly. L'abbé Martin, en 1301, approuve une vente faite par Jean de la Place, de Marignan, à Sylvestre, de Marignan. Il y avait comme témoins Révérends Messires Pierre de Marignan, prêtre; Amédée de Ravorée, chanoine, et Jean d'Excérésy (2).

Le castel de Marignan avait dû appartenir primitivement soit à la famille de ce nom, soit aux Nobles de Ravorée. Il a subi de nombreuses restaurations, il en subsistait une tour rectangulaire démolie il y a quelques années et des fenêtres anciennes au dernier étage. La tour ronde que l'on voit encore, lui maintient son cachet seigneurial.

Lors de l'invasion des Bernois, la Tour de Marignan, bien ecclésiastique, fut mise en vente par ceux-ci. Le 1er mars 1547, elle fut cédée en fief et emphytéose perpétuelle à Noble Baudichon de la Maisonneuve, capitaine genevois, sous la cense annuelle de 3 florins, monnaie de Savoie, et pour l'introge de 600 écus d'or au soleil. L'acquéreur en paya 200, et pour les 400 autres, il s'engagea à payer annuellement à la Saint-Michel un intérêt de 20 écus d'or.

Messire François d'Allinges, seigneur de Coudrée, par suite d'échange de droits féodaux avec les Bernois, devint cessionnaire de la cense emphytéotique de 3 florins et des 20 écus d'or annuels gagés sur la Tour de Marignan et son domaine.

Quand, par le traité de Lausanne (1564), le Chablais fut rendu au duc de Savoie, Claude Baudichon de la Maisonneuve passa une nouvelle reconnaissance en

(1) Régeste Genevois, n° 894 bis.
(2) Histoire de l'Abbaye de Filly, p. 71.

faveur du seigneur de Coudrée pour le servis de 3 florins. Quant à la cense de 20 écus d'or, elle passa à la Sacrée Religion des Saints Maurice et Lazare, en vertu de la bulle de Grégoire XIII (1575).

Le 29 juillet 1580, Louis, Abraham, Elisabeth et Anne, enfants de Noble Claude Baudichon, vendirent la Tour de Marignan à Noble Bernard d'Allinges et Françoise de Mionnaz, son épouse, au prix de 1800 écus d'or, plus « le dit seigneur acheteur a pris charge et promis de payer la cense des 20 écus d'or...»

Avant 1607, le Chablais étant revenu à la foi de ses pères, dom Thomas Bergera, procureur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, rendit à Saint François de Sales, parmi les divers domaines ecclésiastiques de cette province, les 20 écus d'or annuels de Marignan, qui furent assignés à la cure de Sciez.

Marignan passa à la noble famille de Budé-Vérace, par le mariage de Jean de Budé avec Esther d'Allinges.

La maison de Budé (1) remonte à Noble Jean de Budé-Vérace, secrétaire du roi Charles V. Transportée de France à Genève dans la personne de Guillaume de Budé, helléniste fameux, appelé par Erasme *le prodige de la France,* elle embrassa le protestantisme. Outre Marignan, Esther d'Allinges apporta pour dot à son époux, Noble Jean de Budé-Vérace la seigneurie de Boisy, dite de Montfort, et la co-seigneurie de Ballaison. Jean de Budé fut syndic de Genève en 1603, il mourut le 4 juin 1610, âgé de 52 ans.

Son fils Noble Bernard de Budé, seigneur de Boisy, passa reconnaissance pour la Tour de Marignan en faveur de Noble Joseph-Marie d'Allinges-Coudrée (1er août 1702), toujours pour le service annuel de 3 flo-

(1) Le blason des Nobles de Budé est « D'argent au chevron de gueules accompagné de trois grappes de raisin d'azur, deux en chef, une en pointe ».

rins. Le même reçut une quittance de réception des 20 écus d'or annuels, de Messire Gavard, curé de Sciez, le 17 août 1745.

De son mariage avec Marie-Jérémie, fille de Noble François Turrettini-Burlamachi, il eut Noble Guillaume de Budé, lequel épousa : 1° Françoise, fille de Noble Jacques Saladin, et 2° Adrienne, fille de Jean-Jacques Favre de la Croix.

Leurs enfants furent : Bernard, dit le Comte de Montréal, 1er lieutenant aux Gardes Suisses de France; Isaac, seigneur de Boisy et Ballaison (mort en 1770); Guillaume dit de Montfort, général au service du Piémont (mort en 1778).

En 1747, Noble Isaac de Budé, seigneur de Boisy, tant en son nom qu'en celui de ses frères, vendit à Jean Charmot le domaine de Marignan, au prix de 2200 écus patagons et 28 louis d'or d'épingles.

Le nouveau propriétaire refusa en 1749 et 1750, le paiement des 20 écus d'or au curé de Sciez. D'où procès intenté par Révérend Duchesne. Charmot offrait de payer le capital de 400 écus, en vertu du droit de rachat spécifié par Baudichon dans l'acte primitif. Par une transaction du 22 décembre 1761 (Pierre Ramel, notaire), Jean Charmot, céda au Recteur, en échange des 20 écus susdits : 1° une cense annuelle de 15 livres due par Jean Vernaz; 2° une pièce de terre de 3 journaux 178 toises, lieu dit *les Hutins;* 3° un pré dit *la Praly,* d'une pose 361 toises; 4° le pré dit *des Ecorens,* de 2 journaux 96 toises; 5° un autre, lieu dit *en Donivaz,* de 3 journaux 382 toises; 6° une vigne d'un journal au vignoble du *Crest;* 7° l'albergement de Guérin Suchet, de Sciez, portant 21 livres annuelles; 8° une rente de 15 livres annuelle constituée par Jean Vernaz (le 23 mars 1749) en sa faveur.

Le domaine de la Tour de Marignan passa de la famille Charmot, à celle des Bernaz, puis à M. Turret-

tini, de Genève, qui le vendit pour 90.000 francs à divers particuliers : Dumont, Vuatloux, Suchet, Guyon... Ils en occupent encore la plus grande partie.

DUMONT Henri, marié à Pernette Siblet, de Douvaine, eut :

II. ANTOINE, marié à Ballaison Louise, eut 7 enfants, dont *Jean-Claude, chef de la IIme Branche; Antoine, chef de la IIIme Branche,* et :

III. PIERRE-LOUIS, marié en 1835 à Boulens Claudine, eut 3 enfants, dont *Joseph-Antoine, chef de la IVme Branche,* et :

IV. MARIE, 1838, marié en 1890 à Guyon Marie, eut: Louis, 1888; Fr.-Jules, 1891; Lydie, 1897; Joseph, 1900; Germaine, 1902; Joseph, 1904...

Deuxième Branche

III. JEAN-CLAUDE, fils d'Antoine, 1815, marié à Chapuis Péronne, eut 5 enfants :

IV. JOSEPH-MARIE, 1858, marié en premières noces en 1880 à Chalande Adèle, eut : Emile, 1884; Emile-Claude, 1885; Elise, 1886; Joséphine, 1888; Clémentine, 1889; marié en deuxième noces à Croset Clémentine, eut Yvonne-Léonie, 1898....

Troisième Branche

III. ANTOINE, fils d'Antoine, 1822, marié en 1868 à Croset Jeanne, eut : Marie-Louise, 1869; Edouard, 1881.

Quatrième Branche

IV. JOSEPH-ANTOINE, fils de Pierre-Louis, 1845, marié en 1870 à Grillon Claudine, eut : Sylvie, 1870; Lucie, 1871; Léon, 1873; Camille, 1875; Philomène, 1877; Adèle, 1878; Sylvain, 1881; Joséphine, 1884...

VUATTOUX Jacquemond, de Lullin, eut :

II. Etienne, marié en 1663 à Vuille Georgette, de Jussy, eut 2 enfants :

III. Jean-Claude, 1667, marié à Decorzent Claudine, eut 6 enfants :

IV. François, 1699, marié à Rigaud Françoise, eut 5 enfants, dont : *Louis, chef de la IIme branche,* et :

V. Laurent, 1734-1766, marié à Vailly Marion, eut 3 enfants :

IV. Jacques, 1764-1837, marié en 1788 à Paillard Marianne, eut 8 enfants, dont : Claudine, 1790 (ép. en 1810 Lapraz Jacques, eut Joséphine, mère du R. P. Antoine.....); *Jean-Louis, chef de la IIIme branche,* et :

VII. François, 1793-1877, marié en 1812 à Draillard Andréanne, eut 4 enfants :

VIII. Jean-Marie, 1817-1878, marié à Richard Julie, eut :

IX. Jean-Pierre, marié à Dunoyer Marie, eut: François, 1866; Marie, 1868-1870; Alphonsine, 1870, Jean-Marie, 1873-1874.

Deuxième Branche

V. Louis, fils de François, 1738-1807, marié en 1761 à Fillon Suzanne, eut 9 enfants, dont : *Jean, chef de la IVme branche; Jacques, chef de la Vme branche,* et :

VI. Garin, 1763, marié à Piotton Claudine, eut 4 enfants :

VII. Jean, 1795-1869, marié à Compagnon Pernette, eut 7 enfants :

VIII. Marie, 1835, marié à Détruche Marie-Louise, eut : Françoise, 1860; Lydie, 1863; Adèle, 1865; Suzanne, 1869; Julie, 1871; Edouard, 1874.

Troisième Branche

VII. Jean-Louis, fils de Jacques, 1806-1848, marié à

Milliet Françoise, eut 3 enfants, dont : F.-Emile, 1839 (Frère de la Doctrine Chrétienne), et :

VIII. Jules-Jérome-Edouard, marié en 1895 à Détruche Marie-Virginie, eut : Augusta, 1896; Juliette, 1899...

Quatrième Branche

VI. Jean, fils de Louis, 1766-1831, marié à Biolley Gertrude, eut 6 enfant, dont *Jean-Marie, chef de la VIme branche,* et :

VII. Etienne, 1796-1863, marié en 1827 à Pittet Claudine, eut 8 enfants :

VIII. Jules, 1843, marié à Lacroix Virginie, eut : Joséphine, 1885; Emile, 1888; Emilie, 1890; Adèle, 1893...

Cinquième Branche

VI. Jacques, fils de Louis, 1778-1850, marié à Détruche Josette, eut 3 enfants :

VII. Etienne, 1821-1889, marié à Deruaz Charlotte, eut 2 enfants :

VIII. François-Marie, marié à Laperrousaz Félicie, eut : Edouard, 1880; Joseph, 1883-1905; Auguste, 1885; Marie, 1887-1902...

Sixième Branche

VII. Jean-Marie, fils de Jean, 1810, marié en 1835 à Pittet Etiennette, eut 5 enfants :

VIII. Joseph, 1845, marié à Dupraz Louise, eut : Edwige, 1890; Jean-Marie, 1892; Julie, 1896...

SUCHET Claudon (*souche des familles de Marignan, d'Excuvilly et de Sciez*), marié à Mischillard Claudine, eut 4 enfants :

II. Jean, 1640, marié en 1674 à Biolley Marie, eut 5 enfants, dont : *Maurice, chef de la IIme branche,* et :

III. Jean-Jacques, 1707, marié en 1737 à Vuattoux Jeanne, eut 3 enfants :

IV. François, 1738, marié à Bourgeois Françoise, eut 7 enfants, dont : *Jean-Baptiste, chef de la IIIme branche; Jean-François, chef de la IVme branche; Pierre-Marie, chef de la Vme branche,* et :

V. Jean, 1770-1827, marié à Biolley Henriette, eut 6 enfants, dont : François-Louis, 1807-1867 (ép. Ducrot Joséphine, eut : Léon, 1849; Joseph, 1851; Gustave, 1855; Clément, 1856; Léontine, 1860), et :

VI. Claude, 1802, marié à Thorens Jeanne, eut 5 enfants :

VII. Gaspard, 1834, marié à Beguin Claudine, eut 4 enfants, dont : François, 1856 (ép. Hayo Mélanie); Jacques, 1860; fixé à Chilly-Douvaine.

Deuxième branche

III. Maurice, fils de Jean, 1688, marié en 1728 à Lancey Jeanne, eut 8 enfants :

IV. Jean-Baptiste, 1732, marié en 1762 à Biolley Claudine, eut 6 enfants, dont : *Claude, chef de la VIme branche,* et :

V. Jean-Jacques, 1764, marié à Chappuis Jeanne, eut 6 enfants :

VI. Joseph, 1788-1873, marié à Dunand Bernardine, eut 10 enfants, dont : L.-Bernard, 1814-1869 (ép. en 1852 Lancey Louise-Marie).

Troisième Branche

V. Jean-Baptiste, fils de François, 1778, marié à Jardy Josette, eut 5 enfants, dont : Charlotte, 1827 (ép. Laffont Jean-Marie, eut Benoît-Marie-Joseph), et:

VI. Guillaume, 1805-1883, marié à Sénevat Marie-Françoise.

Quatrième Branche

V. Jean-François, fils de François, 1780, marié en 1867 à Croset Elisabeth, eut 8 enfants :

VI. Joseph-Marie, 1813-1871, marié à Fillon Françoise.

Cinquième Branche

V. Pierre-Marie, fils de François, 1782-1832, marié à Moachon Josette, eut 6 enfants :

VI. François, 1817-1856, marié à Gorjux Claudine, eut 3 enfants :

VII. Marie-François, 1849, marié à Chappuis Sophie, eut : Céline, 1872; Louise, 1874-1900; Françoise, 1877; Hélène, 1879-1903; Adèle, 1881; Joseph-Aimé, 1883; Clotilde, 1885; François, 1890; Sophie...

Sixième Branche

V. Claude, fils de Jean-Baptiste, 1773-1833, marié à Suchet Charlotte, eut 8 enfants :

VI. Joseph-Marie, 1816-1850, marié à Poignant Marie, eut 2 enfants :

VII. Jean-Marie, 1847, marié en 1886 à Deruaz Josette, eut : Léonie, 1886; Octave, 1888...

La famille Cholly, aujourd'hui émigrée, demeura pendant 250 ans fermière de la Tour de Marignan.

Là habitaient aussi dans les temps reculés, la famille Odion et une ramification des Truffaz. On y remarque encore comme familles anciennes fixées dans les diverses agglomérations de Marignan, les Marcet, les Croset, les Favre, les Chapuis et les Dunand (1).

En 1600, Alexandre et Etienne Croset payaient au marquis de Coudrée 4 quarts de froment de cens annuel; Angelin et Claude Marcet, 13 quarts et 24 pots de vin; François Favre, 20 quarts de froment.

(1) Ils habitaient Chavannex en 1324.

Une autre branche Favre est arrivée de Samoëns en 1850.

C'est vis-à-vis de la maison Marcet, appartenant aux Vernaz en 1598, que passait un chemin, ouvert par les soins des religieux de Filly, pour monter à Chavannex. Le calviniste fameux François d'Allinges le ferma après avoir acquis les propriétés de l'abbaye.

La famille Marcet est une des plus distinguées qu'ait produit le hameau de Marignan. Jacques Marcet était chanoine de Filly en 1430.

MARCET François.

II. Pierre, plaide en 1559 avec le Ministre de Sciez, marié à Pernette Piccard, eut 2 fils et 2 filles :

III. Laurent, achète en 1581 des bois de châtaigners à Marignan, partage avec son frère Claude (qui fit souche en Suisse), en 1595, marié à Sordat Bernarde, eut : Angelin, Maurice, Pierre, Claudine, Jacquemine et Maurise; il légua à ces deux dernières, en 1611, 4000 florins et leur trousseau, ce qui indique une fortune considérable :

IV. Pierre-Marie, achète avec ses frères une maison à Marignan en 1628, il partage avec eux en 1630. Il est notaire ducal de la baronnie de Coudrée en 1638, eut 4 enfants, dont : Pierre-François, notaire et châtelain de Coudrée, en 1671, et :

V. Jacques-Guérin, 1642, curial de Massongy en 1670, notaire et châtelain de Coudrée en 1678, marié à Noble Quisard Catherine, eut 5 enfants :

VI. Joseph, 1698, marié à Balsat Jeanne, eut 2 enfants :

VII. Joseph, 1766-1818, marié en 1800 à Musy Marie, eut 5 enfants, dont *Jean-Gabriel, chef de la II*me *branche*, et :

VIII. Jean-Louis, 1805, marié à Dubouloz Josette, eut : François, 1840; Michel-François, 1848, et :

IX. Jacques, 1842, marié en 1868 à Détraz Josette, eut : Félicité, 1868 (ép. Favre Jules); Antoine-Joseph, 1872; Louise, 1875 (ép. Gantin Jean-Marie)...

Deuxième Branche

VIII. Jean-Gabriel, fils de Joseph, 1807, marié en 1843 à Floquet Claudine, eut : Philomène, 1843; Marie-Françoise, 1844 (ép. Moget André, de Loisin) et Georges-Marie, 1851...

CHAPUIS Maurice, marié à Dupraz Claudine, eut 8 enfants, dont : *Jean, chef de la IIme branche,* et :

II. André, 1735, marié à Chenevier Jacqueline, eut 8 enfants :

III. François, 1786, marié à Vernaz Françoise, eut 2 enfants :

IV. François, 1831, marié à Chappuis Louise, eut 4 enfants, dont Jean-Baptiste, 1860 (ép. Rosey Marie-Julie, eut Octave, 1899) et :

V. John, 1855, marié à Belamy Françoise, eut: Jean-Baptiste-Henri, 1896...

Deuxième Branche

II. Jean, fils de Maurice, 1744, marié à Pellus Jeanne, eut 7 enfants :

III. Joseph, marié à Dalmy Marie, eut 4 enfants :

IV. Michel, 1802, marié à Denikel Josette, eut : Charles, 1836; Jean-Louis, 1842; Emilie, 1846; Adèle, 1849; Mélanie, 1851...

Il y eut encore à Marignan les familles Dumont, les Lucaz, les Boulens, arrivés de Bourg-neuf (Douvaine).

CHAPITRE XVI

Chavannex, ancienne paroisse et communauté, Vernaz.., et leurs familles.

Sur le versant est du mont de Boisy, au pied des bois qui garnissent son flanc, se trouve le très ancien hameau de Chavannex. Au début de cette histoire nous avons vu que les hommes de l'âge de la pierre y ont laissé des traces de leur séjour. Les Celtes avaient appelé autrefois *Boësy*, Boisy, pays du bois, cette colline couverte d'une sombre forêt. Défriché par les patients habitants des plaines, guidés par la précieuse initiative des moines de Filly, le mont de Boisy, que l'on nomme aussi communément le Mont de Chavannex, est un des plus riants de la Savoie. De son sommet, on jouit d'un point de vue unique. De la petite esplanade qui domine la Chapelle on découvre l'admirable bassin du lac Léman, le Chablais, le canton de Vaud, le pays de Gex et Genève. Au loin se dresse la chaîne du Jura qui court à l'horizon comme le fond d'un vaste tableau. Vous contemplez à vos pieds la plaine avec ses vignes, champs, bois, agréablement distribués, puis la coupure du lit du Foron, au levant le coteau des Allinges avec ses ruines, sa chapelle et enfin la montagne des Hermones...

Le mot celte *Ceb, cab, cebn, cabn,* signifie hutte comme *cabana* en latin. Si les Burgondes s'établirent

à Chavannex pour chasser et paître leurs troupeaux sur le versant de la colline, il est certain qu'il y trouvèrent déjà de plus anciens habitants.

Chavannex fit d'abord partie de la seigneurie des Nobles de Perrignier, lesquels cédèrent une partie de leurs droits à l'abbaye d'Aulps.

En 1230, Révérend Pierre, onzième abbé d'Aulps et Nobles Jean et Jordan de Ravorée font un accord. Ces deux derniers reconnaissent n'avoir aucun droit sur les dîmes de Chavannex, qui appartiennent en entier à l'abbaye (1).

En 1281, eut lieu une enquête faite par les soins d'égrège Nicolas d'Allinges-le-neuf, notaire, et de Guillaume Lejeune, juge du Chablais. Elle avait pour objet la juridiction de Chavannex disputée à l'abbaye d'Aulps par les seigneurs de Ballaison. Il fut prouvé qu'elle appartenait au monastère. Les seigneurs de Perrignier la lui avaient cédé depuis le ruisseau du Brizet du côté d'Allinges jusqu'à Sciez, suivant la déposition de 20 témoins assermentés (2).

En 1324, Humbert Rogier de Chavannex vendit, à Rodolphe Michel de Jussy, la cense annuelle de 3 coupes de froment et 4 poses de terre mouvantes de l'abbaye d'Aulps.

En 1349, Raymond fils de Rodolphe de Jussy, céda à Noble Mermet de Cervens plusieurs censes et fiefs rière Chavannex (Hugues Bally, notaire).

Le 2 août 1353, Noble Mermet de Ravorée amodia à Pierre d'Aritinge la moitié des revenus des granges de Ravorée et de Chavannex. La famille de Ravorée tenait une partie de ces granges de l'abbaye d'Aulps, pour la cense annuelle de 20 livres genevoises.

Le 27 juin 1374, Révérend François, abbé d'Aulps,

(1) Inventaire d'Aulps, n° 50.
(2) *Ibid.*, n° 825.

acquit par échange de Noble Mermet de Ravorée, seigneur d'Aulps, une maison forte sise près du monastère avec ses dépendances, cela contre une grange de Maisérier (Publier) et 35 livres à prendre sur les revenus de Chavannex et de Massongy. Déjà en 1369, Révérend Hudry des Balmes, abbé d'Aulps, avait vendu à dom Pierre, de Lullin, 9 muids de froment à percevoir annuellement sur les revenus de Chavannex, Loisin, etc... Le 23 novembre 1374, Noble Mermet de Ravorée, dans un échange conclu avec François Debonne, religieux du même monastère, acquiert encore un revenu de douze sols sur la grange de Chavannex (1). Les seigneurs de Rovorée conservaient encore des droits féodaux sur les habitants. Ainsi en 1389, Noble Guillaume de Rovorée, délivrait une quittance d'hommage et de servis d'un albergement à Mermet de Leynuz, fils d'Humbert Rogier, de Chavannex (2).

D'autres nobles y possédaient certains droits, tel noble Estienne de Lucinge qui vendait en 1389 à Thomas de Rippa, le quart de l'hommage de Pierre et Jean de Chavannex (Chavagnier) (3).

Mais si l'Abbaye d'Aulps posséda jusqu'au XVme siècle une grange et la juridiction d'une partie de Chavannex, il semble que la chapelle de ce hameau fut créée par l'abbaye de Filly et toujours restée en sa possession.

Le Bref du Pape Innocent IV, du 9 septembre 1250, avait reconnu le patronage de l'abbaye de Filly sur la chapelle de « *Chavanay* ». C'est sur le territoire à elle concédé par la Noble famille de Rovorée que l'abbaye de Filly avait érigé un modeste oratoire pour ses

(1) Inventaire d'Aulps.
(2) Inventaire des Parchemins de Coudrée, n° 55 a.
(3) *Ibid.*, n° 50 a.

serviteurs qui défrichaient la colline; oratoire dédié à la Vierge Marie, patronne du monastère. Au XIIIme siècle, l'oratoire devint chapelle. Nous avons vu qu'elle était mentionnée dans la sentence de 1261 concernant les limites de Sciez et Margencel. De nombreux habitants s'établirent sur ce versant de la colline de Boisy, et la chapelle fut érigée en église paroissiale. Les religieux de Filly en assurèrent la reconstruction sur un plus grand modèle.

Lors de la visite pastorale de 1413, par l'évêque de Genève, Jean de Bertrand, celui-ci notifie : « *la nécessité d'achever l'église de Chavannex pour la Noël* ». En 1443, Mgr Barthélémy de Corneto, visite l'église paroissiale de Chavannex, sous le vocable de Sainte Marie, filleule de l'église de Sciez. Elle comptait alors 18 feux (1), soit environ 108 habitants, en mettant un minimum de 6 âmes par ménage. La population était de 20 feux en 1481 et 22 feux en 1518, soit 120 et 132 habitants environ.

Le 15 mars 1471, Mgr Mamert, délégué par l'évêque Jean-Louis de Savoie, consacra la nouvelle église de Chavannex (2). Le premier édifice avait été agrandi par l'adjonction d'une nouvelle chapelle. Les anciennes murailles furent refaites et y on établit un porche (3). Cette chapelle construite au XVme siècle est la seule partie de l'église de Chavannex subsistant de nos jours.

De plan rectangulaire, accolée, en prolongement, au mur méridional du sanctuaire primitif, elle est percée

(1) Archives de l'évêché d'Annecy.

(2) Mgr Rebord, *Visites de Saint François de Sales*, I, p. 93.

(3) Les vestiges de la première construction formaient la nef de la chapelle actuelle. Les murs étaient en molasse, on y voyait une porte romane. Le tout fut démoli pour cause de vétusté, sous le rectorat de M. le curé Jordan (1871-1882).

de trois fenêtres. La voûte repose sur une croisée d'ogives, dont les arêtes sont un peu déformées. Aux angles, quatre figures, taillées dans la molasse, soutiennent la retombée des nervures : deux figures de moines et deux figures de châtelaines. Deux autres têtes, sculptées dans le même style naïf, sont encastrées, au dehors, dans le mur occidental de l'édifice. A la clef de voûte se voient les armoiries des Nobles de Ballaison nettement identifiées par M. le comte de Viry (1).

En 1497, la Confrérie du Saint-Esprit, pieuse association, véritable société de secours mutuels de l'époque, fonda une chapelle du Saint-Esprit dans l'église de Chavannex. Les prieurs de la Confrérie en avaient le patronage, et y faisaient acquitter deux messes par année. Le recteur de cette chapelle était Révérend Jean Chevallier, lors de la visite pastorale de 1518.

Et c'est dans l'église de Chavannex que le délégué de Mgr Jean de Savoie, tonsura la même année, Amédée, fils d'Etienne Suchet et Pierre, fils de Jean Bourgeois. En 1519, l'évêque de Genève donne encore l'autorisation d'édifier à Chavannex une chapelle sous le vocable de la Sainte-Trinité.

La statue de Notre-Dame de Chavannex date du Moyen-Age. Taillée dans le chêne, elle à 0 m. 90 de hauteur. La Vierge est représentée assise, tenant l'Enfant-Jésus bénissant sur le bras gauche, et un sceptre dans la main droite. La tête de l'Enfant a été restaurée au XIXme siècle, mais celle de la Vierge portant un tortil de baronne sans fleurons, est intacte et très expressive dans son style ancien. L'archéologie confirme la vieille tradition que c'est bien là l'antique Vierge des moines de Filly existant en l'église de Chavannex antérieurement à l'invasion bernoise. Des peintures murales représentaient Saint Félix et Saint Antoine.

(1) A. Meccand, *Notre-Dame de Chavannex*, p. 13, 14.

La cuve en pierre des anciens fonts-baptismaux sert actuellement de béniter extérieur.

Notre-Dame de Chavannex fut profanée par les Bernois, mais Saint François de Sales la rendit au culte catholique. Il porta lui-même sur ses épaules la statue et la replaça sur l'autel séculaire où elle n'a cessé dès lors de recevoir les hommages des fidèles (1). Célébrer la messe dans cette pieuse solitude faisait, dit-on, les délices de l'aimable Saint François : « Demain, répétait-il, je monterai à N.-D. de Chavannex que je chéris beaucoup, pour y dire la Sainte Messe » (2).

En 1598, l'église cessa d'être paroissiale et devint annexe de Sciez. Toutefois elle demeura le centre d'un nombreux et constant pélerinage.

A la requête (le 23 novembre 1622) des communiers de Chavannex, à la tête desquels figure spectable Michel Mathieu, Mgr Jean-François de Sales répondit : « Le curé de Sciez sera tenu de faire le service dû et accoutumé... à Chavanay, le jour de sa dédication et patronnage... et à y dire ou faire dire, une petite messe tous les mardis de l'année, et si le mardi est jour de fête, sera la messe transférée au lendemain ».

Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, dans sa visite du 8 septembre 1687, signalait, outre les dites obligations, qu'on y célébrait les funérailles, que le catéchisme par interrogations s'y faisait une fois par mois, que l'on y administrait les sacrements aux habitants de Chavannex et de Vernaz, et qu'ils s'y confessaient aux fêtes de Pâques. Il enjoint aux paroissiens de pourvoir l'église des meubles et ornements nécessaires à la célébration du culte, de construire des fenêtres et fermer les portes.

(1) Communiqué par M. Xavier Morand.
(2) Communiqué par M. l'abbé Chaumontet, vicaire de Sciez.

Le recteur de Sciez percevait toutes les dîmes de vin à la cote 11me, et de blé à la cote 16me, sur Chavannex et Vernaz. Le second jour des Rogations, la procession se dirigeait vers la chapelle de Chavannex. La messe célébrée on redescendait sur Marignan.

Les patrons de la chapelle du Saint Esprit sont Jacques, fils de Pierre Vincent de Chésabois et Claude, fils de Claude Bogey (1).

En 1775, le jour de l'Assomption, après une procession autour du cimetière, au chant des hymnes, une grande messe se célébrait avec un éclat inaccoutumé. Un discours soit sermon rappelait la solennité des anciens jours de l'Abbaye de Filly. Les *nones* chantées après la messe, tenaient lieu de vêpres. Le lendemain de la commémoration des trépassés, se disaient une messe et un repons pour les défunts de la localité (2).

Après la révolution, la dévotion du peuple chablaisien augmenta encore envers Marie. Ecoutez plutôt ce récit : « Le 6 juin 1855, la chapelle de Chavannex fut l'objet d'un hommage solennel. M. le Curé de Sciez ayant annoncé que la procession, ordonnée pour la proclamation du Décret dogmatique touchant l'Immaculée Conception, serait dirigée vers cette chapelle, on se hâta de préparer tout ce qui pouvait relever l'éclat de cette démonstration religieuse.

« Les sapins et les feuillages abattus, la place qui entoure la chapelle fut bordée d'allées enrichies de guirlandes et d'arcs de triomphe aux brillantes couronnes.

(1) Archives du château de Boisy.
La chapelle de Chavannex possédait en outre, en 1663, un autel surmonté des images des Saints Antoine et Félix, sans patron ni revenu.

(2) Les processions avaient été momentanément suspendues vers 1738, en suite d'une ordonnance de Révérend Messire Delambert, vicaire général du diocèse de Genève.

« La procession, sortie de l'église mère, s'avança majestueusement vers le sanctuaire de Chavannex. A voir cette légion catholique gravissant et sillonnant de ses replis la colline, on aurait dit une famille patriarcale, formant tout un peuple, s'empressant d'aller se jeter entre les bras d'une mère chérie. Et bientôt des chœurs harmonieux faisaient retentir la voûte de la chapelle de cantiques en l'honneur de la Vierge Immaculée. Alors, une troupe de jeunes vierges vêtues de blanc s'avancèrent vers la statue, la placèrent sur un trône portatif magnifiquement décoré, et la portèrent à l'entrée du saint lieu.

« Dire l'impression de joie, de bonheur qu'on lisait sur toutes les figures quand la statue antique et si chère à tout ce peuple sortit de son temple, serait chose impossible.

« Notre-Dame de Chavannex fit triomphalement le tour de son sanctuaire avant d'y être replacée. La cérémonie terminée, la foule des fidèles se retira en bénissant Dieu et en priant la Vierge d'avoir toujours pour agréable sa chapelle du Mont-Chavannex ». (1).

Une procession analogue eut lieu en 1873.

Dès lors de tout le bas Chablais les pélerins affluent surtout le jour de l'Assomption, et M. le Vicaire de Sciez gravit bien souvent la colline pour satisfaire les pieux désirs des pélerins (1877). M. Chapuis de Chavannex donna 1.200 francs pour la restauration du chœur. La cloche fêlée, fut remplacée par une nouvelle, grâce à une souscription des habitants de Chavannex et Vernaz, à laquelle M. le comte de Boigne joignit 250 francs. Le curé Lavorel, aidé par M. l'abbé Forel, son vicaire, acheva le travail de restauration. En 1908, la chapelle de Chavannex fut classée parmi les Monuments historiques.

(1) *Echo du Mont-Blanc*, 9 juin 1855.

Récemment M. le curé Mollard, apporta de nouvelles décorations à l'antique sanctuaire. La Vierge fut mise en valeur dans une niche ogivale derrière l'autel, les peintures se rétablirent dans le style du XVme siècle par l'artiste, abbé Mantilleri.

Le gracieux clocher à bulbe et la toiture se renouvellèrent.

A gauche, en descendant de la chapelle, d'antiques constructions étayées d'énormes contreforts sont habitées par les familles Pittet.

Là demeuraient en 1314, les Ruphaz, de Chavannex.

A la suite d'Amédée III, comte de Savoie, la plupart de nos gentilshommes, entr'autres : les seigneurs de Faucigny, d'Allinges, de Rovorée, de Cervens, de Ballaison... et leurs hommes d'armes, étaient partis pour la terre sainte. Mais à leur retour ils rapportèrent la lèpre (1103-1148). Quatre maladières furent établies en Chablais pour hospitaliser les malheureux : celles de Douvaine, de Mesinges (Allinges), du Pont de Marin et de Lugrin. Le terrible mal se maintint si bien qu'en 1314 le bas Chablais en était encore infesté.

Dans une déclaration faite en faveur de l'Abbaye d'Aulps, par les lépreux de la maladière d'Aubonne, nous trouvons les noms de Jacquet d'Hermance, Perod, de Sciez, Franceysia, de Nernier, Hugonet de Quarat (Cara), Alexia, de Massongy et Rupha, de Chavannex.

Les Ruphaz, de Chavannex, jouèrent un certain rôle dans la contrée. Au XVme siècle cette famille se divisa en deux branches dont l'une garda le radical premier de Rouph, et l'autre prit la variante de Truffaz. Jean Ruphuz est cité en 1290, ses descendants furent anoblis. En 1647, noble Michel Rouph, fils d'André, épouse Michelle Mathieu, de Filly. En 1605-1610,

F. Truffat, était notaire. En 1617, Claude Truffat payait au seigneur de Coudrée, différentes redevances, entre autres 10 pots de vin.

Une famille noble, qui eut une certaine importance aux XIVme et XVme siècle était aussi fixée à Chavannex, ce sont les d'Espagnier, ou d'Epagny. En 1447, noble Jean de Espagnier, habitant de Chavannex, vendait à Isabelle de Menthon, veuve de noble Rodolphe d'Allinges : trois coupes de froment et un chapon de cense avec fief direct, dûs par Jean Bondichon sur 3 seytorées de pré à Brecorens (1). Les Decombaz de Sciez, étaient aussi possessionés à Chavannex, en 1351 (2), ainsi que les Perrod, en 1550 (3).

La famille Pittet, qui existe encore, est aussi ancienne. En 1549, noble François d'Allinges passait un albergement en faveur de François Pittet, de Chavannex, de l'échute de Jean Cucuz le jeune de Chavannex, sous la cense portée par les reconnaissances (4). Claude Pittet figurait parmi les abjurants de 1598. Jean Pittet amodiait les dîmes de Chavannex, en 1609. En 1622, Révérend de Blonay, préfet de la Sainte-Maison de Thonon et curé de Sciez, remit la dîme d'Once, à Claude Pittet, pour 30 coupes de froment mesure de Thonon et deux coupes d'avoine. En 1617, une branche de la famille relevait de Coudrée. Elle fournit une lignée de sergents royaux et de syndics. En 1684, Jean Pittet figure parmi ces derniers. En 1708, un Pittet était notaire à Lully.

PITTET Pierre, eut deux enfants :

II. Simon, marié en 1646, à Vernaz Bernadine, eut 5 enfants :

(1) Inventaire des Parchemins de Coudrée, n° 78 a.
(2) *Ibid.*, n° 192.
(3) *Ibid.*, n° 67.
(4) *Ibid.*, n° 71.

III. Nicolas, marié 1° en 1682, à Houchard Noëlla (eut 4 enfants sans postérité) ; 2° en 1695, à Voisin Anne, eut 2 enfants, dont :

IV. Jean, 1697, marié à Caucaz Etiennette, eut 2 enfants :

V. Gaspard, 1725, marié à Chappuis Marion, eut 6 enfants, dont : *Pierre-Joseph, chef de la IIme branche,* et :

VI. François, 1758-1825, marié à Neuvecelle Jeanne, eut 6 enfants, dont : *François, chef de la IIIme branche,* et :

VII. Maurice, 1785-1873, marié à Roch Marie, eut :

VIII. Jean, 1818-1888, marié 1° à Gianotti Claudine, eut 6 enfants ; 2° à Crétallaz Marie, eut encore 5 enfants, savoir : Louise, 1857 ; Joseph, 1861 ; Adèle, 1863 ; Amélie, 1865 (eut : Flavien, 1884 ; Clotilde, 1888 ; Anne, 1893 ; Jules, 1894 ; Gustave, 1896 ; Julie, 1897 ; Alexis, 1899 ; Hélène, 1901 ; Marie, 1903 ; Renée, 1904...), Maurice, 1869.

IX. Marie, 1839, né du premier lit, marié à Requet Louise, eut : Rose, 1873 ; Adèle, 1876 ; Jean, 1879 ; Françoise, 1882...

Deuxième Branche

VI. Pierre-Joseph, fils de Gaspard, 1763-1839, marié à Fleury Josette, eut 8 enfants, dont : *Claude, chef de la IVme branche,* et :

VII. Jean, 1798, marié en 1828, à Mouthon Maurise, eut 3 enfants :

VIII. François, 1834, marié à Séchaud Marie, eut : Joseph, 1862 ; Louis, 1864 ; Clotilde, 1866 ; Félix, 1867 ; Adolphe, 1869 ; Jean, 1871 ; Léon, 1874 ; Lucien, 1876 (prêtre) ; Madeleine, 1879 ; Emile, 1880...

Troisième Branche

VII. François, fils de François, 1788, marié à Dunand Marie, eut 3 enfants, dont : Jacqueline, 1827 (ép. Pittet Louis), et :

VIII. Joseph, né à Chens, marié à Pittet Françoise, eut 3 enfants :

IX. François, 1843, marié à Dunand Louise, eut : Marie, 1868 ; Camille, 1871 ; Julie, 1872 ; Edwige, 1874 ; Clément, 1876 ; Albert, 1878 ; Jean-Marie, 1880...

Quatrième Branche

VII. Claude, fils de Pierre-Joseph, 1796-1862, marié à Guennard Pernette, eut 7enfants, dont : *Marie-Joseph, chef de la Vme branche,* et :

VIII. Pierre-Joseph, 1830, marié à Pittet Marie, eut : Marie, 1865 ; Julie, 1866 ; Victor, 1868 ; Alphonse, 1869 ; Emile, 1871 ; Félicie, 1876.

Cinquième Branche

VIII. Marie-Joseph, fils de Claude, 1844, marié à Couty Marie, eut : Alice, 1875 ; Alfred, 1879 ; Marguerite, Céline, 1886...

PITTET Pierre, marié à Travail Jacqueline, eut 10 enfants dont : *Pierre, chef de là IIme branche,* et :

II. Pierre l'aîné, 1683, marié en 1718 à Layat Antoinette, eut 7 enfants :

III. Nicolas, 1727, marié à Ravioz Jeanneton, eut 6 enfants :

IV. Jean-Pierre, 1764-1844, marié : 1° à Bernaz Jacqueline (une fille) ; 2° à Bosson Pernette (une fille) ; 3° à Burnet Claudine, dont il eut 2 filles et :

V. Garin, 1814-1899, marié en 1836 à Lancey Louise, eut 6 enfants, *dont : Jean-Pierre, chef de la IIIme branche ; Victor, chef de la IVme branche,* et :

VI. François, 1837, marié en 1865 à Vincent Jeannette, eut : Célestine, 1865 ; Joseph, 1867 ; Judith, 1871 ; Bernard, 1877 ; Marie-Louise, 1880 ; Alexis-Emile...

Deuxième Branche

II. Pierre le jeune, fils de Pierre, 1691, marié à Vincent Jeanne, eut 2 enfants :

III. Jean-Claude, 1717, marié à Deronzier Jacquemine, eut 7 enfants :

IV. Claude, 1759, marié à Bocquet Jacqueline, eut 7 enfants, dont : *André, chef de la Vme branche,* et :

V. Jean, 1783, marié en 1812 à Goy Aimée, eut 2 enfants :

VI. Jean-Jacques, décédé en 1896, marié à Mouchet Françoise, eut : Marie, 1840 ; François, 1844-1868 ; Isaac, 1846 ; Adèle, 1851-99 ; Jean-Marie, 1855 ; Joseph, 1857 ; Jacques, 1862...

Troisième Branche

VI. Jean-Pierre, fils de Garin, 1840, marié à Meyrier Marie, eut : Françoise, 1865-81 ; Eloi, 1866 ; Edouard, 1867-95 ; Louise, 1868 ; Marie, 1872 ; Jean-Pierre, 1874...

Quatrième Branche

VI. Victor, fils de Garin, 1853, marié à Mamet Jeannette, eut : Adèle, 1879 ; Henri, 1886 ; Lucie, 1889 ; L.-Auguste, 1891 ; Jean-Marie, 1895 ; Alphonse, 1897.

Cinquième Branche

V. André, fils de Claude, 1790-1870, marié en 1822, à Bourgeois Josette, eut 6 enfants :

VI. Louis, 1825, marié à Pittet Jacqueline (fille de François de la troisième branche de la première famille), eut 4 enfants :

VII. Georges, 1863, marié à Détraz Clotilde, eut : Paul, 1899...

Une branche de la famille Vincent de Chésabois, qui compte parmi les bienfaiteurs de l'antique Chapelle, vint s'établir au XIXme siècle, à Chavannex. Elle occupa les antiques habitations des familles Détraz, Juglars et Rogier.

Citons ensuite les familles Chamot, Girod, Gianotti, Burnet, Chappuis, etc., plus ou moins anciennes :

Les Chamot viennent de Menthonex-en-Bornes.

CHAMOT Jean-Louis, marié à Duret Péronne, eut 2 fils :

II. Jacques, 1748, marié à Duret Marie, eut 2 fils :

III. Jean, 1780, marié en 1811, à Biolley Françoise, eut 4 enfants :

IV. Joseph, 1812, marié en 1837 à Bourgeois Louise, eut 6 enfants, dont : *Jules, chef de la IIme branche,* et :

V. Jean-Louis, 1842, marié en 1869, à Suchet Josephte, eut : Louise-Claudine, 1871 ; François, 1870 ; Alexis, 1874 ; Louise, 1876 ; Alphonse, 1879 ; Lucien, 1882 ; Elisa, 1890...

Deuxième Branche

V. Jules, 1855, marié en 1894 à Gianotti Célestine, eut : Marie-Françoise, 1892...

BURNET Jacques, marié à Pittet Claudine, eut 4 enfants :

II. Jean, 1683, marié à Mercier Andréanne, eut 7 enfants, dont : *Jean-Claude, chef de la IIme branche,* et :

III. Joseph, 1709-1775, marié à Callier Péronne, eut 6 enfants :

IV. MICHEL, 1747, marié à Ducret Etiennaz, eut 10 enfants :

V. CLAUDE, 1777, marié à Vernaz Thérèse, eut :

VI. MARIE, 1818, marié à Suchet Françoise, eut 3 enfants :

VII. JEAN, 1842, marié 1° à Fénix Louise (eut Adolphe, 1872 et Marie-Louise, 1873) ; 2° à Charrière Josette, eut : Eugène-Marie, 1885 ; Edouard, 1889 ; Céline, 1891...

Deuxième Branche

III. JEAN-CLAUDE, fils de Jean, marié à Péronne Condevaux, eut 6 enfants :

IV. MAURICE, 1770, marié à Migeois Marie, eut 7 enfants, dont : *Jacques, chef de la IIIme branche ; François, chef de la IVme branche,* et :

V. GASPARD, 1805, marié à Duvillard Marie, eut 4 enfants, dont : François, 1844 (ép. Blanchard Suzanne, eut : Philomène, 1886; Adèle, 1889; Céline, 1893...) et :

VI. JOSEPH, 1850, marié à Clérant Jeannette, eut : Françoise, 1881-1902; Célestine, 1883; François, 1887.

Troisième Branche

V. JACQUES, fils de Maurice, 1807, marié à Détruche Maurise, eut 5 enfants, dont Jean, 1853 (ép. Clerc Jeanne), et :

VI. MARIE, 1846, marié à Fénix Josette, eut : Marie-Louise, 1876 ; Jacques-Marie, 1879 ; Jean-François, 1887...

Quatrième Branche

V. FRANÇOIS, fils de Maurice, 1808, marié 1° à Bourgeois Jeannette (dont il eut deux filles); 2° à Clerc Jeanne, eut : Clotilde, 1869; Alexis, 1871...

VERNAZ

En suivant la route de Chavannex à Ballaison on voit, à deux kilomètres du premier hameau, quelques maisons cachées dans le feuillage. C'est le hameau de Vernaz, le plus élevé de la commune (594 m. d'altitude).

Là était autrefois une petite seigneurie relevant des sires de Ballaison ou de Boisy.

Vers l'an 1030, une convention intervint entre l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, *Auverardus minister* stipulant en son nom, et les nommés Huldricus et Lodovicus. Ceux-ci donnaient à l'abbaye une terre située à Vernaz (*lunaticum unum in loco qui dicitur Verna*); ils recevaient d'elle en précaire (*in prestariam*), sous le cens annuel de douze deniers, tout ce que la dite abbaye possédait à Lauzenette (1).

Vernaz est le berceau d'une ancienne famille de ce nom dispersée en ce moment dans toutes les parties du Chablais. Leur ancienne maison, bâtie sur le roc, appartint ensuite à la famille Burnet dont nous avons donné la généalogie.

On y trouve aussi des Layat. En 1601, le 31 mai, Claude de Blonay, curé de Sciez, amodia à Amédée Détraz et Blaise Layat la dîme de blé de Chavannex pour la cense annuelle de 4 muids, 9 coupes de froment et deux coupes d'avoine. En 1682, François Layat et Jean-François Détraz, en 1684 Blaise Layat, étaient syndics de Chavannex. J. Layat, missionnaire, partit pour les Indes au commencement du XIXme siècle : il n'en revint pas.

(1) Régeste Genevois, n° 180.

CHAPITRE XVII

Les Hameaux et les Familles de Bonnatrait, Excuvilly, le Champ, Choisy, Chavanne, Songy et Jussy.

En partant du Foron, en face des Moulins et près du chemin de Coudrée, on arrive à l'entrée occidentale du hameau de Bonnatrait.

Les premières maisons à gauche sont celles des familles Dunand, Biolley, Détruche.

DUNAND Jean, né à Chens en 1814, marié à Boulens Claudine, eut Marie, 1846; Louise, 1850; Joséphine, 1854, et :

II. JACQUES, 1844, marié à Prevont Marie en premières noces, dont il eut : Marie-Joseph, 1881-84; Marie-Louise, 1880; Jeanne-Victorine, 1884; François-Joseph-Auguste, 1885; Adèle-Rosalie, 1887; marié en deuxièmes noces, en 1889, à Chappuis Mélanie, eut : Jeanne-Mélanie, 1892.

DETRUCHE Pierre, marié à Burnet Françoise, eut :

II. PIERRE, marié 1° à Clairens Josette, eut 4 enfants; 2° à Durand Josette, eut 5 enfants, dont *Louis-Marie, chef de la II*^{me} *branche*. Du premier lit, eut :

III. CLAUDE, 1777, marié en 1799 à Biolley Madeleine, eut 7 enfants :

IV. Aimé, marié à Bouvet Louise, eut : Jean-Joseph, 1862 (à Chênes, Suisse); Brigitte, 1865-1881; Françoise, 1869-1881.

Deuxième Branche

III. Louis-Marie, fils du 2me lit de Pierre, 1780, marié en 1804 à Fillon Françoise, eut :

IV. Jean, marié en 1831 à Delerce Jeanne, eut : Marie-Louise, 1832 (ép. en 1860, Vuattoux Marie); Françoise-Louise (ép. en 1863 Portier J.-Louis); Françoise, 1839; Victorine, 1847 (ép. en 1874 Guyon Jean-Marie).

Voici la fruitière à droite. La plus ancienne famille de Bonnatrait est sans contredit celle des Sordat. Leur maison relevait de la seigneurie de Coudrée au XIIIme siècle. Les Sordat de Massongy furent transportés dans cette commune avec plusieurs autres familles originaires de Bonnatrait par les seigneurs de Coudrée.

La branche de Bonnatrait payait en 1600, dans les personnes de Maurice Sordat et Mermet Chappuis : 29 quarts de froment et un pot de vin de cense annuelle. Elle fournit de nombreux syndics à la commune, entre autres François Sordat, maire de 1876 à 1880.

SORDAT Claude, de Bonnatrait, marié à Péronne Chapuis, eut 3 enfants :

II. Jean-Claude, 1696, marié à Guillermin Françoise, eut 3 enfants :

III. Pierre, 1744, marié à Biuz Françoise, eut 5 enfants :

IV. Maurice, 1779, marié à Layat Jeanne, eut : Louis, 1826-1899 (marié à Bourgeois Louise, eut : Joseph, 1849; Camille, 1852; Françoise, 1858), et :

V. François-Marie, 1832, maire de Sciez, marié à Pellus Antoinette, eut 5 enfants :

VI. Emile, 1866, marié à Perrin Joséphine, eut : Augusta, 1896; Marie-Alfred, 1899...

La seconde famille par rang d'ancienneté est celle des Chappuis. Elle occupa l'habitation des Chastel du XVme siècle. Elle produisit plusieurs notaires, dont Claude Chappuis, vivant en 1680. En 1617, Genton Chappuis payait au marquisait de Coudrée, 9 quarts de froment de cense annuelle. Cette famille est aujourd'hui disséminée dans tous les villages de la commune. Nous en avons déjà donné les généalogies.

Là habitaient encore les familles : Déloys, Dalmy, Delerce, Danel, Gurnel (venant de Féternes), Marquet (de Reignier), Berthet, Chapelle, Millet, Fantin, Balland.

DELOYS Noël, douanier des envrions de Besançon, marié en 1808 à Poignant Gabrielle, eut 3 enfants dont : *Joseph, chef de la IIme branche,* et :

II. Jean-François, 1809, marié en 1844 à Lancey Etiennette, eut 3 enfants :

III. François, 1847-1917, maire de Sciez, marié à Guichard Joséphine, eut :

IV. Jean, 1877, marié en 1904 à Duborgel Louise...

Deuxième Branche

II. Joseph, 1814, marié à Jordan Françoise, eut 3 enfants, dont : Marie, 1855, religieux de la Doctrine Chrétienne, et :

III. Marie-François, 1844, marié 1° à Biolley Françoise, eut : Louise, 1866; Alexis, 1869; Joseph-François, 1871; Marie, 1877-78; 2° à Alphonse Claudine, eut : Edouard, 1896; Hélène, 1899; Henriette, 1902...

MARQUET Julien, marié à Clerc Marie-Henriette, eut :

II. Joseph, marié à Boulens Joséphine-Emma, eut : Adèle-Victoire, 1899-1900 ; Eveline-Adèle-Victoria,

1901-1903; Irène-Marie-Antoinette, 1902; Robert-Jean-Aimé, 1905; Marguerite...

DALMI Louis, 1738-1806, originaire de Nernier, marié en 1763 à Fillon Péronne, eut 6 enfants :

II. Jacques, 1766-1842, marié à Arpin Jeanne, eut 2 enfants :

III. Louis, 1798-1839, marié à Clouye Claudine, eut 8 enfants :

IV. Joseph, 1817, marié en 1845 à Fillon Marie, eut 4 enfants :

V. François, 1849, marié en 1875 à Varenne Virginie, eut : Vidal-Joseph, 1879.

MILLET François-Marc, marié à Fillion Jeanne, eut 4 enfants, dont *Jean-François, chef de la IIme branche,* et :

II. Jacques, marié en 1813 à Chapuis Josette, eut 9 enfants, dont : *Jean-Jacques, chef de la IIIme branche,* et :

III. Pierre, 1822, marié à Moynat Marianne, eut 7 enfants, dont : Jean-Joseph, 1864 (ép. Chappuis Eugénie, eut : Marie-Joséphine, 1894; Marie-Louis, 1896) et :

IV. Jules, 1862, marié à Frézier Marie, eut : Adèle, 1884; Marie, 1886; François, 1887; Cécile, 1889; Clotilde, 1892; Julie, 1894; Madeleine, 1897; Antoine, 1899...

Deuxième Branche

II. Jean-François, fils de François-Marc, 1802, marié en 1836 à Delerce Louise, eut : F.-Marie, 1837; Pierre-Marie, 1838; Joseph, 1841; Camille, 1844 (ép. en 1878 Deloys Virginie); Joséphine, 1848; Marie-Jacques, 1851 (ép. Gurnel Marie, à Paris); Louise, 1853...

Troisième Branche

III. Jean-Jacques, fils de Jacques, 1832, marié en 1868 à Burnet Julie, eut : Marie, 1869; François-Marc, 1871, Marc-Marie, 1872...

FANTIN Aimé, marié à Prévont Josette, eut 6 enfants :

II. Jean-Claude, 1790, marié en 1821 à Lucaz Jeannette, eut 7 enfants :

III. Joseph, 1836, marié à Claudine Détruche, eut 6 enfants, dont : Victor, 1871 (prêtre, décédé à Cette); Joséphine, 1875 (ép. Burnat, à Thonon), et :

IV. François-Marie, 1877, marié en 1904 à Lacour Franceline, eut : 3 filles et Victor, 1912...

BALLAND Jean-François, marié à Milloud Claudine, eut deux fils, dont Jean-Louis, tige des Balland de Jussy (que nous verrons à ce hameau), et :

II. Bartolomé, 1661, marié en 1693 à Denise Arpaud (ou Arpin), eut 5 enfants :

III. François, 1699, marié à Chapuis Jeanne, eut 6 enfants :

IV. Claude, 1730, marié à Blanchard Guarine, eut 6 enfants, dont : *Joseph l'aîné chef de la II*me *branche; Joseph le jeune chef de la III*me *branche,* et :

V. Maurice, 1766, marié à Chenevier Andréanne, eut 6 enfants :

VI. Maurice, 1803-1868, marié à Decorzent Marie, eut 5 enfants :

VII. François, 1830-1899, marié à Vuattoux Véronique, eut : Alexis, 1873; Marie, 1875; Joseph, 1877-80; Joseph, 1882; Françoise, 1885; Julie, 1887; Céline, 1889.

Deuxième Branche

V. Joseph l'aîné, fils de Claude, 1776; marié 1° à

Planchamp Jacqueline, eut 5 enfants; 2° à Moachon Josette, eut 3 enfants, dont :

VI. François, 1823-1897, marié à Mathieu Josette...

Troisième Branche

V. Joseph le jeune, fils de Claude, 1783, marié à Excoffier Marion, eut 10 enfants :

VI. Etienne, 1807-1863, marié à Requet Françoise, eut : Michel, 1855; Jeannette, 1858; Adèle, 1863; Jean-François, 1860...

EXCUVILLY

En remontant du côté des bois et de la montagne on parvient au village d'Excuvilly, peuplé principalement par les familles Biolley, Chappuis, Layat, Lacour, Fillion.

En 1746, les habitants de ce hameau « considérant que dans les temps de sécheresse ou pendant la rigueur de l'hiver, ils étaient obligés d'aller chercher l'eau jusqu'au village du Champ, et qu'en cas d'incendie ils se trouvaient dans l'impossibilité de préserver leurs habitations des flammes », demandèrent à Messire dom Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, un filet d'eau de sa fontaine de Claudon (Liaudon), située au Champ, afin d'établir une fontaine dans leur village. Ils l'obtinrent à condition toutefois que l'eau détournée reviendrait à la *Bezière* (canal) du moulin de Coudrée (1).

En 1494, Noble Jean d'Allinges, seigneur de Cou-

(1) Etaient représentées à cet acte les familles : Biolley, Fillion, Suchet, Lacourt, Leyat, Sordat, Favre et Chappuis François, qui fournit l'emplacement du *Bourneau* (fontaine et bassin).

drée, passait un albergement en faveur de Pierre Sordat d'Excuvilly, dit Michaud. Le même avait vendu, en 1476, des terres qu'il possédait au chef-lieu de Sciez. Nous trouvons ensuite Jean Sordat (1511) et Mermet Sordat (1528, 1530) dits Michaud (1).

Voici d'abord la famille Biolley, dit *Pirollon :*

BIOLLEY Pierre, marié à Villoz Jeanne, eut 4 enfants :

II. Pierre, 1639, marié à Rieux Péronne, eut 10 enfants :

III. François, 1668-1711, marié en 1698 à Aynard Louise, eut 6 enfants :

IV. André, 1705-1766, marié à Portier Jacqueline, eut 9 enfants, dont : *Pierre, chef de la IIme branche,* et :

V. Claude, 1733, marié à Gauchi Marion, eut 10 enfants :

VI. Pierre, 1783-1858, marié à Layat Marie, eut 5 enfants, dont : *André, chef de la IIIme branche; Henri, chef de la IVme branche,* et :

VII. Jean-Claude, 1820-1872, marié à Gréloz Josette, eut 5 enfants, dont :

VIII. Léon, 1853-1895, marié à Dufour Marie, eut : Alfred, 1875; Jeanne, 1883...

Deuxième Branche

V. Pierre, fils d'André, 1735, marié à Sordat Benigne, eut 7 enfants :

VI. Nicolas, 1769, marié à Gobel Michelle, eut 6 enfants, dont : *Jean, chef de la Vme branche,* et :

VII. Amé, 1802, marié à Duchosal Marie, eut 2 enfants : Emilie (eut Paul, 1870), et :

(1) Inv. des parch. de Coudrée, numéros 40, 69, 155, 137, 172 et 116 a.

VIII. Joseph, marié à Pinget Joséphine, eut : Alix, 1879...

Troisième Branche

VII. André, fils de Pierre, 1821-1867, marié à Pellet Marie, eut : Jacques, 1868, et :

VIII. François-Marie, 1864, marié à Rion Adèle, eut...

Quatrième Branche

VII. Henri, fils de Pierre, 1824-1894, marié à Biolley Françoise, eut :

VIII. Charles-Félix, marié à Druz Céline, eut : Jules, 1893; Léon, 1897; Léon-Joseph, 1898...

Cinquième Branche

VII. Jean, fils de Nicolas, 1804-1872, marié à Chalande Péronne, eut 5 enfants, dont : Alexis, 1847, et :

VIII. Jean-Marie, 1842-1900, marié à Détraz Mélanie, eut : Alphonse, 1877; François-Joseph, 1879, Joséphine...

CHAPUIS Georges, marié à Biolley Claudine, eut :

II. François, marié en 1721 à Bourgeois Claudine, eut 10 enfants :

III. Louis, 1738, marié à Argaud Françon, eut 7 enfants :

IV. François, 1773 marié en 1812 à Chappuis Péronne, eut 7 enfants :

V. Louis, 1813, marié en 1835 à Blanchet Jéromine, eut 5 enfants :

VI. Camille, 1838, marié à Neuvecelle Claudine, eut: Marie-Elise, Jeanne, 1872; Emile, 1874; Clotilde, 1876; Henri-Camille, 1878; Louis, 1883; Judith, 1885; Louise, 1888; Maurice, 1893...

LACOUR Louis, originaire de la Maurienne, habita Filly, eut :

II. Jean-Claude, 1659, marié à Guillermin Denise, eut 8 enfants :

III. Philippe, 1679, marié à Chenevier Françoise, eut 9 enfants :

IV. Pierre, 1716, marié en 1748 à Biolley Claudine, eut 2 enfants :

V. Guérin, 1760, marié en 1783 à Chappuis Bonaventure, eut 6 enfants :

VI. André, 1784, marié en 1811 à Raymond Jeanne, eut 3 enfants : Françoise, 1815; Marie, 1819 (ép. Matringe Jeanne, eut Jeanne, 1853, ép. Biolley Victor, 1877), et :

VII. Jacques-Louis, 1812, marié à Guichard Françoise, eut 3 filles, et :

VIII. Henri-Joseph, 1848, marié en 1880 à Bouchet Jeannette, eut : Franceline, 1881 (ép. Fantin François) ; François-Jules, 1883 ; Joseph-Auguste, 1884; Adèle, 1886...

FILLON Jacques, marié en 1747 à Favre Claudine, eut 7 enfants :

II. Pierre, 1756, marié à Neuvecelle Andréanne, eut 4 enfants :

III. François, 1789, marié en 1814 à Frossard Marguerite, eut 5 enfants :

IV. Jean-Marie, 1831, marié à Lacroix Julie, eut : Franceline, 1887, et :

V. Henri, 1874, marié en 1903 à Chevalet Catherine, eut : Marguerite, 1904...

Le hameau du Champ, habité par les Frossard est à deux pas. Autour sont disséminées quelques maisons dites : la Citadelle, les Billoges, et Bouchat. Près

de là on a trouvé des puits, des fondations, des ruines, indiquant l'emplacement d'anciens hameaux tels que Chessel, détruits dit-on par la peste de 1460. La famille Duchamp, tire son nom de ce hameau d'où elle est originaire.

FROSSARD Claude, marié à Biolley Péronne, eut 3 enfants :

II. Claude, 1668, marié à Vuattoux Jeanne, eut 6 enfants :

III. Joseph, 1704, marié à Mugnier Marie, eut 6 enfants dont *Claude, chef de la IIme branche,* et :

IV. Louis, 1732-1797, marié en 1772 à Viollet Françoise, de Draillant, eut 3 enfants :

V. Garin, 1776-1845, marié en 1794 à Chapuis Agathe, eut 7 enfants :

VI. Jean, 1810-1894, marié en 1836 à Chapuis Jeanne-Claudine, eut 8 enfants : Virginie, 1837; Louis-Jérôme, 1838-66; Mathilde, 1840 (ép. Gerdil Jacques); Eugène, 1843 (ép. en 1883 Greloz Philomène); Alphonse, 1846 (ép. en 1887 Bossus Adèle, eut Léon-Noël, 1888); Joseph, 1850 (ép. en 1884 Gurnel Joséphine); Pauline, 1858, et :

VII. François, 1853, marié en 1877 à Dumond Amélie (sur les Crêts), eut : Elisa, 1884; Emma, 1886; John-Louis, 1890.

Deuxième Branche

IV. Claude, fils de Joseph, 1745-1815, marié en 1772 à Pittet Louise, eut 7 enfants :

V. François, 1798, marié à Deruaz Michelle, eut :

VI. François, 1826-1889, marié 1° à Bastard Marie, eut 6 enfants, dont *Isidore, chef de la IIIme branche;* marié en deuxièmes noces à Détraz Françoise, en eut *Joseph-Marie, chef de la IVme branche.* Du premier lit eut :

VII. Clément, 1850, marié à Balland Claudine, eut : Joseph, 1872; Jean-François, 1874; Eugène, 1883; Marie, 1880; Jules, 1885; Joséphine, 1888...

Troisième Branche

VII. Isidore, fils de François, 1er lit, 1863, marié à Bondaz Louise, eut : Louise, 1890; Lucien, 1891; Joséphine, 1895; Eugénie, 1898...

Quatrième Branche

VII. Joseph-Marie, fils de François, 2me lit, marié à Suchet Jeannette, eut : Jean-Emile, 1890; Joséphine, 1892...

FROSSARD Jean, marié à Voland Françon, de Fessy, eut :

II. Claude, marié en 1777 à Suchet Marion, eut 3 enfants :

III. Jean, 1783-1854, marié à Fillon Marie, eut 8 enfants, dont : *Charles, chef de la IIme branche,* et :

IV. Joseph, 1815, marié en 1841 à Burnet Etiennette, eut : Louis, 1842; François-Marie, 1845; Charles, 1846; Marie-Joséphine, 1849; Marie, 1852; Antoinette, 1855; Franceline, 1856...

Deuxième Branche

IV. Charles, fils de Jean, 1820-1880, marié en 1847 à Vulliez Gertrude, eut : Jean-Marie, 1847-1896; Joseph, 1850-1870; Jeannette, 1854; Jean, 1862...

CHOISY

Plus à l'est, et près de la forêt de Planbois se cache le hameau de Choisy. Peut-être tire-t-il son nom du radical celtique *Cail, Chail,* forêt ?...

Les deux plus anciennes familles qui l'habitèrent sont les Chappuis et les de Thoire. Ainsi au XVIme siècle, il en est fait mention dans une statistique dressée par les soins de Saint François de Sales. En 1600, Nicolas et François Chappuis payaient au marquisat de Coudrée, 46 quarts de froment de cense annuelle. A la même époque Jean-Louis de Thoire en payait 13 et vingt-et-un pots de vin.

On trouve la famille de Thoire établie à Sciez dès le début du XIVme siècle. Noble Mermet de Thoire passait reconnaissance à Noble Jean de Margencel, en 1318, pour plusieurs pièces de terre et sous diverses censes (1).

Ils avaient pour voisins : la famille Chevalier, qui soldait douze quarts de blé au Marquis; les Depraz ou Dupraz (*Deprato* de Choisy). Vullielme et Girod Depraz reconnaissaient, en 1345, la cense annuelle de 2 coupes de froment sur tous leurs biens, en faveur de Noble Henry d'Allinges (2).

Une branche Deruaz y était aussi établie. Vinrent ensuite les Bel, de Brenthonne, les Requet, les Depraz (de Margencel), les Pellet (de Chevilly), les Moachon (de St-Didier), les Duthil (de Cervens), les Portay (de Larringes), les Lacombe (de la Balme-de-Sillingy). Ces derniers occupèrent l'ancienne habitation de la famille Arpin.

DETHOIRE Jean, marié à Balland Marion, eut 4 enfants :

II. Joseph, 1760, marié à Séchaud Louise, eut 2 enfants :

III. François, 1801, marié à Jeandin Péronne, eut

(1) Inv. des parchemins de Coudrée, n° 34 a. En 1323, Noble Guillaume de Thoire, chevalier, est cité dans un acte passé à Jussy (n° 110).

(2) *Ibid.*, n° 208.

7 enfants, dont : Jean-François (ép. en 1866 Gréloz Madeleine, eut Joséphine, 1866), et :

IV. Joseph-Marie, 1836, marié à Bossus Virginie, eut : Alice, 1883; Alix, 1887; Camille, 1884...

BEL Nicolas, marié à Chantoux Marie, eut :

II. Jean-Marie, marié à Rieux Josette, eut : Marie-Auguste (ép. Planchamp Françoise, eut Augustine, Caroline), et :

III. Jean-Marie, marié à Jordan Jeannette, eut : Auguste, 1878; Clémentine, 1879; Joseph-Emile, 1881; Louise, Alphonse, 1885; Rose...

BOURGEOIS Jean-Claude, marié en 1723 à Biolley Marie, eut 4 enfants :

II. Jacques, 1727, marié en 1759 à Biolley Jeanne, eut 5 enfants :

III. Joseph, 1769-1836, marié à Biolley Jeanne, eut 6 enfants dont *Claude, chef de la IIme branche,* et

IV. François, 1795, marié 1° en 1822 à Requet Marie, eut : Jean-Joseph, 1822; Claude-François, 1832, et 2 filles; marié en deuxièmes noces à Vuagnard Marie, eut: Jean-François, 1834; Eugène, 1843 et 4 filles...

Deuxième Branche

IV. Claude, fils de Joseph, marié à Couty Françoise, eut 4 enfants dont Pierre, 1839 (ép. Théreret Marie, eut Alix, 1887; Joséphine, 1888), et :

V. François, 1831, marié à Aubonnet Philomène, eut : Jean-Eugène, 1872, Marie, 1875...

GRELOZ Amé, marié en 1756 à Baud Françoise, eut 3 enfants :

II. Jean-Jacques, 1761, marié à Lacour Marie, eut 5 enfants, dont *Jacques, chef de la IIme branche,* et :

III. Philippe, 1799, marié à Jordan Louise, eut 7 enfants :

IV. François-Marie, 1842, marié à Depraz Françoise, eut : Julie, 1873; Marie-Joseph, 1876 (ép. Trombert Marie, de Morzine); Albert, 1885...

Deuxième Branche

III. Jacques, fils de Jean-Jacques, 1805, marié à Rieux Marie, eut 8 enfants :

IV. Marie, 1849, marié en 1877 à Requet Virginie, eut : Léon, 1877...

SORDAT Jean, de Choisy, marié à Françoise... eut 5 enfants :

II. Claude, 1696, marié à Lacroix Péronne, eut 6 enfants :

III. Jean-François, 1724, marié à Borgeat Jeanne, eut 5 enfants, dont *Guérin, chef de la IIme branche,* et :

IV. Jacques, 1754, marié à Prevond Nicolarde, eut 8 enfants :

V. Jean, 1779, marié à Bernaz Etiennaz, eut 6 enfants :

VI. Michel, 1807-1864, marié à Guennard Jacqueline, eut : Jacques, 1832; Michel, 1837, et 2 filles...

Deuxième Branche

IV. Guérin, fils de Jean-François, 1765, marié à Balland Madeleine, eut 6 enfants :

V. Jean, 1793, marié en 1820 à Vuattoux Claudine, eut 2 enfants :

VI. Jean-Marie, 1824, marié à Paillard Marie, eut 5 enfants :

VII. François, 1856, marié à Presset Françoise, eut: Julie, 1890; Françoise, 1892; Adèle, 1895; Victor, 1897...

DEPRAZ Marie-Antoine, marié à Fontanel Victorine, eut : Virginie, 1881; Françoise-Marie, 1883; Léon-Paul, 1885-88; Louis-Joseph, 1890...

DUTHIL Jean-Pierre, marié à Zunca Madeleine, eut 3 enfants, dont *Jacques, chef de la IIme branche*, et :

II. Jean-Pierre, marié à Perry Julie-Aurélie, eut : Charles; Hélène, 1890; Joseph, 1892; Alexandre, 1896.

Deuxième Branche

III. Jacques, marié à Henriette....., eut : Ernest, ...

MOACHON Jacques, marié à Mutilloux Jeanne, eut 7 enfants :

II. François, 1750-1821, marié à Chappuis Josette, eut 3 enfants ; marié en deuxièmes noces à Bovet Josette, eut 2 enfants, dont :

III. Pierre-François, 1790-1860, marié en 1816, à Moachon Philipine, eut 4 enfants :

IV. François-Marie, 1822, marié à Croset Julie, eut : Josette, 1851; François, 1853; Suzanne, 1855; Jeannette, 1857 ; Joseph, 1861-94 ; Victor, 1863 (ép. Bally Félicie, en 1897), Joseph-Marie, 1865 ; Césarine, 1866...

MOACHON François, 1755, marié en 1798, à Gréloz Marion, eut 3 enfants :

II. Jean-Baptiste, 1807-1845, marié à Moynat Louise, eut 4 enfants :

III. Jean, 1842, marié à Depraz Josette, eut : François, 1876 ; Jean-Joseph, 1880...

PELLET Joseph, originaire de Viuz-en-Sallaz, marié à Arpin Péronne, eut :

II. Marie, marié en 1813, à Moachon Gertrude, eut 8 enfants, dont : *François-Marie, chef de la IIme branche*, et :

III. François, 1824, marié à Vuattoux Marie, eut : Marie, 1864 (ép. Dethoire Joséphine, eut Marie-Jean-

ne, 1893...) ; Jules, 1867 ; Eugène, 1869 ; Marie, 1870; Eugénie, 1871...

Deuxième Branche

III. F.-Marie, fils de Marie, 1826, marié à Dubouloz Agathe, eut 4 enfants, dont : *Jean-Louis, chef de la IIIme branche,* et :

IV. Joseph-Marie, 1871, marié à Roch Anne-Marie, eut : Rénée, Joseph, 1900...

Troisième Branche

IV. J.-Louis, fils de F.-Marie, 1873, marié à Jacquemoud Marie-Joséphine, eut : Edouard, 1902 ; Marcel, 1903...

CHALLANDE François, marié à Desjacques Jacqueline, eut :

II. François, 1757, marié à Biolley Jeanne, eut 7 enfants :

III. Pierre, marié en 1791, à Jordan Marie, eut 2 enfants :

IV. Guérin, 1793, marié en 1816, à Fillion Aimée, eut 3 enfants, dont *Joseph, chef de la IIme branche,* et

V. Pierre, 1817, marié à Draillard Annette, eut 4 enfants :

VI. Jacques, 1855, marié à Lacour Marie-Josette, eut : Edouard, 1886 ; Emile, 1888...

Deuxième Branche

V. Joseph, fils de Guérin, 1819, marié à Détruche Françoise, eut : Jeanne, 1858 ; Emile, 1861 ; Aglaé, 1863 ; Jean-Joseph, 1865 ; Joséphine, 1868; Marie, 1871...

Près des bois est la villa de M. Turrettini dont les ancêtres se fixèrent à Jussy, en 1858.

En descendant de Choisy, dans la direction du lac,

on arrive au hameau de Chavanne, dont l'étymologie est semblable à celle de Chavannex. Il a été peuplé anciennement par les familles Bourgeois, Requet, Chappuis.

BOURGEOIS Pierre, marié en 1718, à Lancey Jeanne, eut 6 enfants, dont : *Blaise, chef de la IIme branche,* et :

II. François, 1719, marié : 1° en 1763, à Ticon Marie, eut 5 enfants ; en deuxièmes noces, à Croset Louise, 1799, eut 6 enfants, dont :

III. François, 1800, marié en 1840, à Layat Claudine, eut 2 enfants :

IV. César, 1840, marié à Requet Marie, eut : Jacques, 1869 ; Claude, 1874...

Deuxième Branche

II. Blaise, fils de Pierre, 1721, marié à Dubouloz Catherine, eut 8 enfants :

III. Marc, 1775, marié à Frossard Louise, eut 3 enfants :

IV. Louis, 1805, marié à Biolley Louise, eut 3 enfants :

V. Jean-Barnabé, marié à Pellus Sophie, eut : Augustine, 1875 ; Marie, 1877 ; Adèle, 1879 ; Louis, 1882; Auguste-Félix, 1883; Mélanie, 1884 et 1885; Rose, 1887 ; François, 1889...

CHAPPUIS François, marié à Bugnet Marie-Marguerite, eut 6 enfants :

II. François, 1735, marié à Sordat Andréanne, eut 9 enfants :

III. Jean, 1780, marié à Arpin Agnès, eut 6 enfants:

IV. Pierre-Louis, 1818, marié à Lothoz Amélie, eut : Jean-Marie, 1868 ; Eugénie, 1871...

SONGY

En rejoignant la route nationale on parvient au hameau de Songy. D'après la tradition, il aurait été peuplé aux temps anciens par les survivants de la cité engloutie de Ferrières, qui se trouvait vers l'embouchure du Dronset. Au couchant de Songy, le beau vignoble de Crot, fournissait le meilleur vin rouge de la commune.

La tuilerie qui est au bas de la pente, du côté de Bonnatrait, a amené plusieurs familles d'ouvriers qui s'établirent dans ce village, telles que les familles Sénevaz (de Brécorens) ; Gillet (de Margencel) ; Bozet, Mérillat (d'Anthy) ; Condevaux.

L'ancienne famille Ducret fournit en 1672, Pierre Ducret, syndic de Sciez.

Au XIVme siècle existait une famille appelée de Songy (1). On trouve aussi Vullielme, soit Guillaume Portier de Songy, qui, en 1310, passait une reconnaissance en faveur de Pierre et Guillaume de Féternes, pour une maison et plusieurs pièces de terre à Songy (2). On voit sur le bord du lac un groupe d'habitations, de familles s'adonnant à la pêche, entre le port Balland et le marais de Ferrières.

SENEVAT Joseph, marié à Floret Christine, eut :

II. Pierre-André, marié à Bourcier Jeannette, eut : Louise-Rose, 1866 ; Joseph, 1867 ; Alexis, 1868 ; Marie-Louise, 1871 ; Jean-Joseph, 1873 ; Alexis-Marie, 1875 ; Alphonse, 1877...

(1) En 1323, Falquet de Songy, possédant des censes sur Larringes, et Aymon de Songy, 1339, était vassal de Coudrée. Inv. des parch. de Coudrée, n° 95 a, n° 112 a.
(2) *Ibid.*, n° 101 a.

DUCRET Jean-Victor, marié à Command Julie, eut: Jean-Joseph, 1897...

COMPAGNON Louis, de Saint-Julien, marié à Favre Jeanne, eut :

II. Amé, né à Saint-Julien, marié en 1784, à Moynat Marie, eut 11 enfants :

III. Jean-François, 1801, marié à Condevaux Jeanne, eut 6 enfants, dont : *Amé, chef de la IIme branche,* et :

IV. Michel, 1828, marié en 1854, à Chapuis Virginie, eut 5 enfants :

V. François-Auguste, 1859, marié à Clerc Marie, eut : Jules-Alexandre, 1889 ; Charles-François, 1891 ; Charles-François, 1895...

Deuxième Branche

IV. Amé, 1835, marié en 1860, à Vuatloux Joseph, eut : François, 1861 ; Joseph, 1868 ; Julie, 1876...

CONDEVAUX Claude, marié à Favre Julie, eut :

II. Marie-Alexis, marié à Mouchet Julie, eut : Joséphine, 1881 ; François, 1882 ; Léon-Victor, 1883 ; Eugène, 1884 ; Emilie, 1885 ; Eugénie, 1886 ; Marie-Sophie, 1887 ; Jeannette-Marie, 1890 ; Louise-Claudine, 1892 ; Alix-Adèle, 1894 ; Léon-François, 1898-1906...

CLERC Jean-Antoine, marié à Vauthay Victorine, eut 2 fils ci-après :

II. Jean-Marie, marié à Camer Jeannette-Françoise, eut : Eugénie, 1881 ; Clotilde, 1883 ; Jean-Auguste, 1884 ; Emilie, 1887 ; Julie-Françoise, 1890..., et

II. Jean-Antoine, marié à Gillet Adèle-Suzanne, eut: Marie-Louise, 1899 ; Joseph-Marius, 1900...

Le nom de cette famille est à rapprocher de celui de Rodolphe Clair ou Clerc, de Saint-Maurice qui céda

en 1261 le droit de pêche qu'il possédait de Concise à Ravorée. Ce droit était connu sous le nom de *la queste de Filly*. En 1428, l'Abbaye de Filly reconnaissait tenir en fief d'Amédée VIII, duc de Savoie : la pêche du mercredi et jeudi de toutes les semaines dans le lac, dans les confins désignés. Les Seigneurs de Coudrée, successeurs des moines, eurent à défendre ces droits féodaux. On trouve une liasse de procès, procédures et sentences sur enquêtes entres les seigneurs de Coudrée, les pêcheurs du dit lieu leurs sujets, et les nobles syndics, conseillers et communiers de la ville de Thonon. (Inv. Parch. Coudrée n° 121).

JUSSY

Enfin après avoir franchi le ruisseau du Dronset, sur le pont de la route nationale, direction de Thonon, on aperçoit l'important hameau de Jussy.

Au début de cette histoire nous avons vu que ses premières maisons s'étaient groupées autour de la villa gallo-romaine de Justius ou Jussius, située à l'intersection de la grande voie romaine de Genève à Thonon et du chemin allant à Jouvernex.

Aux gallo-romains succéda la famille noble dite de *Jussy* signalée dès le XIIIme siècle. Petits feudataires dépendant de l'Abbaye de St-Maurice d'Agaune (par suite des donations faites à ce monastère par les rois de Bourgogne, particulièrement Rodolphe III), les nobles de Jussy se virent, comme ceux de Sciez, supplantés par la puissante famille d'Allinges. Les religieux du Vallais, surtout par voie d'échanges, avaient cédé successivement presque tous leurs droits féodaux sur Sciez aux seigneurs de Coudrée. Les nobles de Jussy durent leur prêter hommage. Une de leurs

filles, noble Perrette de Jussy, épousa noble Henry d'Allinges, seigneur de Coudrée, lui apportant en dot de nouveaux droits.

Noble Rodolphe Michel de Jussy possédait encore une certaine fortune (1). Vers 1320 nobles Rodolphe et Amé, fils de Pierre de Jussy se reconnaissent vassaux du seigneur de Coudrée. Révérend Messire Jean de Jussy, leur frère, est curé de Fessy, en 1323. Rodolphe de Jussy, ne laissa qu'une fille, *Jeanne*, qui épousa Henry Marquet d'Allinges-le-Neuf. Ce dernier prêta hommage-liège à noble Raymond d'Allinges, seigneur de Coudrée, pour le fief de Jussy. Son fils, Raymond Marquet est appelé *Raymond de Jussy* dans certains actes de 1350-1355 (Raymond de Jussy, fils d'Henriot Marquet d'Allinges); il est qualifié de *bourgeois* de Thonon.

En 1446 des reconnaissances sont passées en faveur de noble Jean de Jussy. Au XVIme siècle une partie des biens des nobles de Jussy passa à nobles Pierre et Jean de Cervens, qui les aliénèrent en 1579 à noble Michel de Foras, pour 300 écus d'or.

En 1619, les deux frères : Jean-André Mathieu, avocat fiscal, juge de la baronnie de Coudrée et Michel Mathieu, seigneur de Marcley et Cervens, achetèrent de noble Michel de Foras, seigneur du Bourgneuf et de Dominique de Bellegarde, sa femme, les biens de Jussy, procédés des nobles de Jussy et de Cervens, pour la somme de 800 florins et diverses censes en nature.

(1) En 1315, il acquit d'Aymon Codu, de Jouvernex, la cense de 9 coupes de froment, et, en 1317, de Pierre Excoffier et de Michel de Choisy, celle de 2 setiers de vin en la vigne de *Cuars*. En 1346 sa veuve Perrette faisait une acquisition d'Alexie, veuve d'Aymonet de Lucinges. *Inv. des parch. de Coudrée.* — *Histoire de l'Abbaye de Filly*, Piccard, p. 105.

Spectable Jean-André Mathieu, de Filly, docteur en droit, conseiller de S. A. et avocat fiscal du Chablais, fut anobli en 1623 par le duc de Savoie. Marié à noble Claude de Mesmay, il eut 4 filles et plusieurs fils, dont Louis, juge-mage du Chablais (mort le 4 juin 1651, des blessures reçues dans un duel avec noble Jean-Pierre de Foras) et noble Pierre-Nicolas Mathieu, né vers 1630. Il fut avocat au Parlement de Dôle. Sa fille Anne-Françoise, mariée à Messire Guillaume Piotton, lui apporta comme hoirie les terres et maisons de Jussy. Avocat au Sénat de Savoie, noble Guillaume Piotton succéda à son père en 1701 comme avocat fiscal du Chablais ; en 1729 il remplissait encore cette charge. (1).

Spectable Guillaume Piotton fit une fondation en faveur de l'église de Sciez, le 28 novembre 1695, pour une bénédiction du Saint Sacrement chaque premier dimanche du mois.

L'avocat Claude-Joseph Piotton, le dernier rejeton de cette famille, fonda avec sa mère, Anne-Françoise Mathieu, une chapelle près de son château ; et, en vertu du patronage qu'il s'était réservé, il en nomma recteur Révérend Vanel, curé d'Anthy (1736). (2).

Claude-Joseph Piotton testa le 12 janvier 1779, et à sa mort il y eut procès pour savoir à qui passerait le droit de patronage de la chapelle de Jussy. Il fut adjugé au Recteur de Sciez (3).

Vers 1780, la propriété de Jussy fut achetée par

(1) *Société Savoisienne d'Histoire, Chambéry.* T. 39, p. 25, 47, 84. Me Claude Piotton, son père, avait été inscrit comme avocat au Sénat en 1652, et avocat fiscal du Chablais en 1673. Il fut en outre fermier de l'Abbaye d'Abondance (1664-1679).

(2) Cinq quarts de pose de vigne, lieu dit Lerringe, lui furent remis pour la célébration de deux messes mensuelles.

(3) Etat de l'Archiprêtré du Bas-Chablais.

Jacques Charmot, fils de Jean-Claude Charmot, venu de Bons vers 1736 pour louer les revenus féodaux du marquisat de Coudrée. Il était déjà établi à la Tour de Marignan (1747). En 1740, discret (ou égrège) Jean-Claude Charmot, ayant appris qu'une coupe de bois du canton de Vaud allait être mise aux enchères, manda au marquis de Coudrée qu'à sa connaissance il y avait grand profit à miser. Je n'ai que faire de profits, lui répondit celui-ci ; s'ils te tentent, vas-y, je te fournis gratuitement l'argent. Le fermier partit, vêtu de tridaine (1). Malgré les rires et les moqueries des Vaudois, il acheta, revendit en détail et réalisa d'énormes bénéfices.

La famille Charmot fournit de nombreux notaires, châtelains ou juges. Jacques Charmot fut député de Sciez en 1792, maire de Sciez sous le premier Empire. Edouard Charmot, né en 1828, fut conseiller d'arrondissement et maire de Thonon. En 1832, les frères Charmot exploitaient à Jussy, une fabrique de faïence et de terre de pipe (2).

César Charmot, né en 1831, a publié : *Bouffées*, prose et vers, brochure in-8°, 1863 ; Variations sentimentales sur les vingt-quatre lettres de l'alphabet, vol. in-8°, 1855; Boutades humoristiques, prose et vers, Chambéry, 1860; Un petit livre très sérieux, par un futur tabellion. Il fut le collaborateur du journal « *La Gazette de Savoie* ».

Léon Charmot-Breissand s'occupa d'histoire régio-

(1) Drap grossier de la montagne.

(2) La faïencerie de Jussy qui employa d'habiles ouvriers chassés de France par la Révolution, produisit au début du XIXme siècle, de fort belles pièces, très recherchées par les collectionneurs. On cite particulièrement les assiettes au marli ajouré ornées de fleurs aux tons harmonieux.

nale. En 1858 il copia l'Inventaire des Titres de l'Abbaye d'Aulps (1).

CHARMOT Antoine, de Bons, décédé à Sciez, en 1717, âgé de 70 ans. Marié à Truffat Claudine, eut : Jean-Claude (né à Bons, décédé à l'âge de 66 ans, en 1747); Louis, 1683-1763, et :

II. JEAN-CLAUDE, 1694-1766, marié en 1737 à Chevalier Maurise. Vint s'établir à Sciez où il loua les revenus féodaux du Marquisat de Coudrée (1736-1766). Eut 9 enfants, dont : *Jacques, chef de la IIme branche,* et :

III. JEAN-PIERRE, 1737-1771, marié à Thorens Péronne, eut 6 enfants, dont : Maurisaz, 1761 (ép. en 1790 Laurent Frellet, châtelain de Coudrée); Pierre-Nicolas, 1763 (agent municipal en 1794, châtelain du mandement de Douvaine en 1817), et :

IV. JOSEPH-MARIE, 1770-1850, marié à Guillot Claudine, eut 3 enfants :

V. PIERRE-JOSEPH-FRANÇOIS, 1813, marié à Rieux Hectorine, eut : Josette-Anna, 1846 (ép. Burnier); Claude-Germain; Gustave, avocat (ép. Carlioz); Félix, notaire (ép. Jordan Marguerite)...

Deuxième Branche

III. JACQUES, 1749-1815 env., député et maire de Sciez. Marié 1° à Pelloux Marie-Jeanne, eut 4 enfants; 2° à Dubouloz Annette, eut 4 enfants, dont : Josette, 1796 (ép. Jordan Hyacinthe, décédé en 1875); *Joseph-Marie, chef de la IIIme branche,* et :

IV. JEAN-MARIE, 1798-1844. Notaire. Châtelain d'Anthy, Sciez, Chavannex, Filly et Margencel, en 1819. Marié à Barras Célestine, eut 9 enfants :

(1) Cette copie fut achetée après le décès de M. Gaydon, curé de Sciez, par le chanoine Gonthier, qui l'a publiée en 1905 (Mém. Acad. Salésienne).

V. Edouard-Joachim, 1828-1893, maire de Thonon. Marié à Dupraz Mathilde, eut : Berthe (ép. Deschamps Louis, conseiller Cour d'Appel Lyon), et :

VI. René-Gustave-Charles-Marie, décédé à Thonon en 1900. Marié en 1891 à Bastian de Pelly Caroline, eut : Edouard, Alix, Léon (ép. Abry Madeleine), Odette...

Troisième Branche

IV. Joseph-Marie, fils de Jacques, 1800. Négociant, mort à Thonon en 1859. Marié à Breissand Zoé (descendante du Général Breissand), eut : Léon-Jean-Marie, 1829; François-Hyacinthe-César (le littérateur), 1831; Jacques-Ernest, 1841 ; Marie-Léonie-Désirée, 1841...

Une noble famille genevoise acquit une partie du domaine des Charmot de Jussy, au milieu du siècle dernier.

La famille Turrettini est originaire de Lucques, en Italie. Plusieurs de ses membres furent gonfalonniers et sénateurs de la République de Lucques, entre autres Noble Jean-Régulus Turrettini (1573), ses armoiries sont : *palé d'or et de gueules de six pièces* (1). Elle quitta Lucques pour cause de religion en 1574 en la personne de François Turrettini, qui vint s'établir à Genève, où il acquit la bourgeoisie en 1627. Il fut l'ancêtre d'une très nombreuse postérité qui donna à la République de Genève des syndics, des conseillers, des théologiens et des professeurs. A la huitième génération genevoise se trouve William Turrettini (1810-1876), procureur général, qui acheta en 1858, de la famille Charmot, la maison et le domaine de Jussy. Son fils François, orientaliste, historien et archéologue, a

(1) Galiffe, *Généalogies genevoises*, I, 335.

publié plusieurs ouvrages. Il laissa le domaine de Jussy, en 1908, à ses fils Horace et William.

Les biens de la branche aînée des Charmot furent cédés par Me Charmot, ancien notaire à Thonon, à la famille Duchamp, laquelle revendit la maison d'habitation à M. Raimbaud, de Paris.

Les terres et bâtiments ruraux de la deuxième branche furent vendus à M. Jean Guichard. La résidence de l'ancien châtelain de Jussy, restaurée en 1838, par Me Jean-Marie Charmot, fut vendue en 1930 au commandant François Baud, second fils de M. J. Baud, dont nous avons parlé au chapitre de Coudrée. Le commandant Baud, officier de la Légion d'honneur, titulaire de 6 citations françaises et 4 citations serbes, officier de l'Ordre de Karageorges avec glaives, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Blanc de Serbie, etc..., combattit dans les Vosges, en Argonne, Champagne, etc..., puis il fut un des principaux instructeurs et réorganisateurs de l'artillerie serbe dans l'île de Corfou. Sa batterie d'artillerie de montagne, attachée à l'armée serbe, se signala par ses succès pendant la campagne de Macédoine, d'Albanie, Monastir, etc... Il eut sous ses ordres plusieurs habitants de Sciez; ils se distinguèrent par leur sang-froid et leurs qualités d'artilleurs, tels : le maréchal-des-logis Léon Frossard; le maréchal-des-logis Vellein, décoré de la Médaille militaire de 1re classe de Serbie.

Les plus anciennes familles de Jussy sont les suivantes : Balland, Vuattoux, Pochat, Guichard, Greloz, Lacroix...

Vullielme Balland passait, en 1314, une transaction avec Noble Reymond d'Allinges, seigneur de Coudrée, pour remplacer une corvée par une cense annuelle de douze deniers genevois (1). Henri et Jean Balland sont

(1) Invent. des Parch. de Coudrée, n° 105 a.

témoins en 1347. Noble Amédée du Vernet et Pierre Balland passaient une transaction concernant *certain hommage*, en 1429 (1). Parmi les abjurants de 1598 nous voyons Claude et Anserma Balland. En 1600, les quatre premières familles nommées ci-avant payaient 52 quarts de froment de cense annuelle au marquis de Coudrée.

BALLAND Jean-François, marié à Milloud Claudine, eut : Bartholomé, 1661 (chef de la famille de Bonnatrait), et :

II. Jean-Louis, 1666, marié à Golliet Claudine, eut 2 enfants :

III. François, marié à Plassat Michelle, eut 5 enfants :

IV. Pierre-François, 1742, marié à Vuattoux Françoise, eut 3 enfants :

V. Philippe, 1768, marié 1° à Duchêne Jacqueline, eut 8 enfants; 2° à Desuzinge Louise, eut 2 enfants, dont : *Antoine, chef de la IIme branche.* Du premier lit, il eut :

VI. Joseph, 1801-1868, marié à Vincent Claudine, eut 8 enfants, dont : *François, chef de la IIIme branche,* et :

VII. Jean-Marie, 1839, marié à Guichard Julie, eut : Victor, 1877; Clémentine, 1879; Emile, 1881; Edouard, 1885...

Deuxième Branche

VI. Antoine, fils de Philippe, 2me lit, 1813-1879, marié à Marmoux Virginie, eut 4 enfants :

VII. Noel, marié à Laurent Julie, eut : Eloi (ép. Denis Sophie); Albert, Edwige, Joséphine, Alice, et :

(1) *Ibid.*, n° 198. — En 1494, François Gréloz, de Jussy, vend des terres au seigneur de Coudrée (n° 94).

VIII. Auguste, 1874, marié à Dubouloz Marie, eut : Berthe, Bruno, Joseph, Fernand...

Troisième Branche

VII. François, fils de Joseph, 1844, marié à Vuattoux Etiennette, eut : Joseph, 1874; Alphonse, 1875; Marie, 1877...

GUICHARD Jean, venu de Dullin, diocèse de Belley (1), marié à Borgel Françoise, eut 9 enfants :

II. Joseph, 1719, marié en 1745 à Lacroix Claudine, eut 3 enfants :

III. Jean, 1751, marié en 1772 à Grenier Drion, eut 6 enfants, dont : *Pierre-Joseph, chef de la II*me *branche; Jean-François, chef de la III*me *branche*, et :

IV. François, 1776, marié en 1807 à Denis Andréanne, eut 3 enfants, dont : *François, chef de la IV*me *branche*, et :

V. Jean, 1813, marié en 1846 à Gantin Constance, eut 4 enfants :

VI. Félix, 1848, marié en 1870 à Vuattoux Rose, eut : Victor, 1871; Félicie, 1873; Edouard, 1875; Joseph-Marie, 1877...

Deuxième Branche

IV. Pierre-Joseph, fils de Jean, 1783, marié en 1814 à Balland Françoise, eut 4 enfants :

V. Etienne, 1816, marié en 1843 à Vuattoux Marie,

(1) Cette famille serait revenue à son berceau, car les Guichard étaient établis à Jussy plusieurs siècles avant ce Jean Guichard venu de Dullin. En 1530, nous voyons Noble Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, alberger à Me Louis Billard, habitant de Jussy, des biens qui furent de Pierre et d'Angelin Guichard, de Jussy. (Parch. de Coudrée, n° 59). Le blason des Guichard (de Belley) porte : *d'or, à deux clefs de sable passées en sautoir, et un chef de gueules.*

eut 5 enfants : François, 1853 (ép. en 1897 Chapuis Louise, eut : Berthe, 1898; Etienne, 1902-1912); Jean, 1856 (ép. Gétaz Henriette, eut David...); et :

VI. Marie, 1843, marié en 1873 à Descombe Joséphine, eut Joseph, 1874; Léon, 1876...

Troisième Branche

IV. Jean-François, fils de Jean, 1790, marié en 1821 à Favre Jacqueline, eut 6 enfants, dont : Marie, 1823 (ép. en 1863 Layat Françoise, eut Edouard, 1869), et :

V. Alexis, 1840, marié à Duchêne Marie, eut : Maurice, 1880; Jules, 1882; Jeannette, 1883; Gustave, 1886.

Quatrième Branche

V. François, fils de François, 1820, marié en 1858 à Gantin Rose, eut : Albine, 1860; Alexis, 1862; et :

VI. Jules, 1867, marié à Layat Julie, eut : Elise, 1898; Joséphine, 1900; Augusta, 1903...

D'autres familles sont venues s'établir plus tard à Jussy : les Duchamp (de Margencel), les Chardon...

DUCHAMP Jean-Claude, marié à Ravonnel Jacqueline, de Margencel, eut :

II. Michel, 1740, marié en 1775 à Balland Andréanne, eut :

III. Jacques, 1778-1856, marié en 1807 à Chapuis Marguerite, eut : *Claude, chef de la IIme branche*, et :

IV. Pierre, 1807-1887, marié en 1835 à Moynat Marie, eut : Pauline, 1836 (ép. en 1856 Jacques Détraz), et :

V. Pierre-Marie, 1838, marié en 1874 à Chapuis Amélie, eut : Auguste, 1875; Pauline, 1876; Henri, 1878; Lucien, 1879; Camille, 1881; Adolphe, 1883; Clotilde, 1885; Marcelle, 1886; Julien, 1889; Lucie, 1890...

Deuxième Branche

IV. Claude, fils de Jacques, 1810-1886, marié à Chapuis Julie, eut 3 enfants :

V. Félix-Marie, 1851, marié à Layat Marie-Julienne, eut : Julie, 1877; André, 1879; André-Joseph, 1880; François-Auguste, 1882; Léonie, 1884; Marius, 1889...

CHARDON Jacques, marié à Détraz Françoise, eut :

II. Claude, marié à Balland Catherine, eut 4 enfants, dont : Jean-Chrysostome, 1822 (ép. Mouchet Françoise, eut Félicie, 1852; Marie, 1861); Marie, 1829 (ép. en 1868 Fantin Félicie, eut Joseph, 1869; Marie-Philomène, 1873); Louise, 1832, et :

III. Joseph, 1818, marié en 1842 à Moynat Françoise, eut :

IV. Pierre-Marie, 1843, marié à Requet Victorine, eut : Rose, 1867; Joseph, 1869; Alphonse-Maurice, 1871, et :

V. Jean dit Félix, 1873, marié à Jeandin Adèle, eut Alphonse, 1899...

Comme la commune actuelle de Sciez, le fief des seigneurs de Coudrée était limité de ce côté par l'eau du Rizon ou Redon sur laquelle ils avaient les moulins de *Marest*. En 1505, Noble Jean d'Allinges, seigneur de Coudrée, albergeait à Jean Vignier, les moulins de Marest sous la cense de 14 coupes de froment, mesure de Coudrée (1).

L'abbaye de Filly possédait un moulin et battoir sur ce ruisseau.

Le Redon fut le théâtre d'un fait miraculeux dont

(1) Inv. des parch. de Coudrée, n° 51. Les Vignier, Vigny ou Vignet habitaient Bonnatray, en 1411, et louaient des terres de Coudrée situées à Songy (id. numéros 75, 171).

le récit terminera l'histoire de cette commune de Sciez que Saint François de Sales parcourut souvent.

En 1625, M. Bouvier, précepteur chez M. de Beauvoir, à Thonon, se rendait de cette ville chez les Nobles de Foras du Bourgneuf de Ballaison. Il partit à 2 heures de l'après-midi. Le temps était sombre, et bientôt un vent violent s'éleva, accompagné d'éclairs et de tonnerres. Il n'y avait pas de pont sur le Redon, que l'on devait franchir à gué. Le cheval, épouvanté par l'orage, fit un écart dans le ruisseau, perdit pied et se laissa entraîner par les eaux grossies par la fonte des neiges. Le cavalier se vit perdu, il invoqua Saint François de Sales et fut miraculeusement sauvé (1).

Nous donnerons ici quelques notices sur des familles plus ou moins anciennes ou plus ou moins récentes qui n'ont pu trouver place dans notre texte :

1° La *Famille Decorninge,* originaire de Féternes; Etienne, marié à Gallay Jeanne-Marie, eut : Antoine qui épousa en 1788 Chapuis Marie et en eut 7 enfants, ancêtres des Decorninge actuels.

2° *Famille Fillon :* Pierre, marié à Vueillez Drillon, 1798, est l'ancêtre des Fillon, de Sciez. 3° *Famille Montpitton :* Originaire d'Yvoire, Jean-Antoine, 1765-1807, épousa Guillermin Jeanne, d'où sont sortis les Montpitton de la commune de Sciez. 4° *Famille Milleret :* Claude-Joseph, de Samoëns, eut de sa femme Favre, Claudine, Claude-François qui se maria en 1813 avec Pellut Claudine, d'où sont sortis les Milleret existants actuellement. 5° *Famille Boccard :* Joseph-André époux de Guyon Constance, en eut, depuis 1885, divers enfants habitant Sciez.

Citons : Bordet Germain marié à Chardon Rose; Borsier Marie, originaire de Jonzier; Bossus Jean-

(1) Extrait de l'ouvrage : *Pouvoir de Saint François de Sales.* — M. Bouvier devint curé de Chaumont en 1656.

François; Bouchet François, du Lyaud; Bozet Jean-Victor; Braize Claude-Joseph, de Morzine, tous arrivés plus ou moins récemment à Sciez, ainsi que : Breffat Joseph, de Viuz-en-Sallaz; Buffard Emile; Chavanne Félix, d'Allinges; Colly Jean-Marie; Command Pierre-Joseph, de Chevênoz; Christin Louis-Joseph; Corajod Victor; Crétallaz Marie, presque tous alliés à des familles de Sciez.

Ajoutons à tous ces noms les suivants : Dufour Edouard-Léon, époux de Camer Elise ; Echernier Louis; Fillon Jacques; Jean Marie; Joseph Marie, etc.; Jacquet Jean, de Douvaine; Jacard Jean-Claude; Laplace Joseph; Larpin, époux de Chapuis Joséphine; Mamet Jean-Louis; Mermoud François, de Reignier; Monaton François-Marie; Novel Emile, d'Yvoire; Périer Jean, marié à Chapuis Jéromine; Pomel Jean-Marie, époux de Boccanny Josette, de Cervens; Portay Marie-César; Premat Charles-Victor; Thabuis François, de Ballaison; Truchot Victor, marié à Détruche Marie-Jeannette; Veinig Georges; Vellin Etienne; Vincent Pierre-François; Piccot Anselme, de Lullin; etc...

CHAPITRE XVIII

Flore de la Commune de Sciez.

(Principales plantes y croissant spontanément et indication des plus rares)

La flore de cette commune est la même que celle de la région moyenne de la France, d'une manière générale, abstraction faite des Alpes et autres montagnes. C'est-à-dire que les plantes y croissant spontanément appartiennent en général aux familles des : Amentacées, Renonculacées, Papilionacées, Rosacées, Fougères, Mousses, Orchidées, Caryophyllacées, Linacées, Labiacées, Crucifères, Fumariacées, Personnacées, Composées, Liliacées, Graminées, Ombellifères, Conifères, etc... On y peut trouver environ 90 familles réparties en près de 600 genres comprenant eux-mêmes près de 2000 espèces. Voici le tableau des principales familles avec leurs genres :

1° *Renonculacées :* Ranunculus, Anemone, Thalictrum, Clematis, Caltha, Helleborus, Nigella, Actæa, Aquilegia. — 2° *Berberidacées :* Berberis vulgaris. — 3° *Papaveracées :* Papaver, Chelidonium. — 4° *Fumariacées :* Fumaria, Corydallis. — 5° *Crucifères :* Nasturtium, Barbarea, Arabis, Cardamine, Sisymbrium, Brassica, Sinapis, Diplotaxis, Thlaspi, Capsella, Iberis, Lepidium. — 6° *Cistacées :* Helianthemum. — 7° *Vio-*

lariacées : Viola. — 8° *Polygalacées :* Polygala. — 9° *Caryophyllacées :* Dianthus, Saponaria, Silene, Lychnis, Alsine, Stellaria, Cerastium. — 10° *Malvacées :* Malva. — 11° *Hypericacées :* Hypericum. — 12° *Ampelidacées :* Vitis. — 13° *Geraniacées :* Geranium, Erodium. — 14° *Papilionnacées :* Trifolium, Vicia, Lathyrus, Orobus, Coronilla, Genista, Ononis, Medicago, Melilotus, Lotus, Onobrychis. — 15° *Rosacées :* Prunus, Cerasus, Spiræa, Rosa, Geum, Fragaria, Potentilla, Rubus, Pyrus, Cratœgus. — 16° *Onagrariacées :* Epilobium, Circœa. — 17° *Crassulacées:* Sedum, Sempervivum. — 18° *Ombellifères :* Angelica, Peucedanum, Silaus, Paniculum, Œthusa, Œnanthe, Carum, Anthryscus, Sanicula. — 19° *Caprifoliacées :* Adona, Lonicera, Viburnum, Sambucus. — 20° *Rubiacées :* Asperula, Galium. — 21° *Valerianacées :* Valeriana, Valerianella. — 22° *Dipsacées :* Dipsacus, Scabiosa. — 23° *Composées :* Cirsium, Centaurea, Carduus, Lappa, Eupatorium, Tussilago, Senecio, Inula, Bellis, Chrysanthemum, Anthemis, Achillœa, Sonchus, Lactuca, Taraxacum, Crepis, Hieracium, Lampsana, Cichorium. — 24° *Campanulacées :* Campanula, Specularia, Phyteuma. — 25° *Primulacées :* Primula, Lysimachia, Anagallis. — 26° *Gentianacées :* Gentiana, Chlora, Erythrœa. — 27° *Convolvulacées :* Convolvulus, Cuscuta. — 28° *Solanacées :* Verbascum, Solanum. — 29° *Borraginacées :* Anchusa, Borrago, Myosotis, Echium. 30° *Personnacées :* Scrophularia, Linaria, Euphrasia, Veronica, Melampyrum, Rhinanthus. — 31° *Labiacées :* Mentha, Origanum, Thymus, Clinopodium, Lamium, Galeobdolon, Stachys, Melittis, Ajuga, Teucrium. — 32° *Thymeleacées :* Daphne. — 33° *Euphorbiacées :* Euphorbia, Buxus, Mercurialis. — 34° *Amentacées :* Corylus, Quercus, Fagus, Castanea, Alnus, Carpinus, Populus, Salix. — 35° *Conifères :* Pinus, Abies, Juniperus. — 36° *Asparagacées :* Convallaria,

Maianthemum, Paris, Tamus. — 37° *Liliæcées :* Phalangium, Ornithogallum, Allium, Muscari. — 38° *Orchidacées:* Orchis, Ophrys, Epipactis, Goodiera. — 39° *Joncacées:* Juncus, Luzula. — 40° *Cyperacées:* Carex, Scirpus, Heleocharis, Eriophorum.— 41° *Graminées:* Alopecurus, Agrostis, Calamagrostis, Arundo, Avena, Melica, Poa, Briza, Festuca, Bromus, Agropyrum, Hordeum. — 42° *Equisetacées :* Equisetum. — 43° *Fougères :* Polypodium, Athyrium, Pteris, Adianthum ?

Telles sont les plantes les plus communes et les principales de Sciez. On trouve néanmoins quelques plantes rares ou intéressantes, principalement au Mont, à Filly et au bois de Coudrée. Cette rapide nomenclature jointe aux trois notes suivantes, sur ces plantes rares, fait voir que la flore de cette commune est riche et variée.

Au Mont. — Près du village de Prailles et sur le bord d'un ruisseau croit assez abondamment une espèce de Carex rare, le *Carex maxima.* Dans les bois du mont croissent communément : l'*O. fusca,* l'*O. mascula.* On y trouve le *Chlora perfoliata* près des carrières; le *Gentiana cruciata* y est très rare. Le *vitis vinifera* y croit spontanément parmi les bois taillis. Enfin en montant à Chavannex on trouve un Orchis fort semblable à l'Orchis moris et répandant une agréable odeur; c'est le même qu'au bois de Coudrée.

A Filly. — Ici dominent les plantes des terrains légers et sablonneux. Au commencement du printemps on y recueille l'*Erophyla verna,* l'*Erodium cicutarium.* Plus tard l'*Ornythogallum umbellatum* se montre dans les blés en compagnie du *Raphanus raphanistrum,* et le *Cerastium semidecandrum* au bord des chemins. A la même époque l'*Alyssum calycinum* abonde sur le bord de plusieurs des routes, mêlé çà et là de *Muscari racemosum* qui est commun en avril et mai. On y remarque aussi, mais moins communément

que les précédentes, le *Lycopus arvensis*. Au bord d'un ruisseau longeant le chemin d'Excenevex on peut voir de belles touffes de *Carex maxima* dont les épis atteignent près d'un décimètre et demi, et même plus; cette plante est rare. On y trouve encore de magnifiques individus du *Sedum reflexum*. Les bois de Filly possèdent de superbes *Orchis fusca* et *mascula*, le *Luzula pilosa;* le *Trifolium arvense* se montre dans quelques champs sablonneux.

Bois de Coudrée et environs. — La flore de cette partie du territoire de la commune de Sciez est très riche, principalement en Orchidées. Une des premières que l'on y remarque est l'*Orchis morio;* plus tard l'*O. mascula*, l'*O. maculata* y fleurissent. Le *Goodyera repens*, si rare cependant, y croit en masse en juin et juillet dans une grande partie du bois. Sur quelques pointes de la grève on trouve l'*Epipactis latifolia*. Ce dernier genre *Epipactis* y est largement représenté : outre le premier on y voit les *E. lancifolia* et *ensifolia*, l'*E. nidus-avis*, plante parasite, l'*E. ovata* aux larges feuilles; néanmoins les individus de ces espèces y sont clairsemés.

Les espèces d'Orchis y sont bien plus nombreuses encore. Outre les *O. moris, mascula* et *maculata*, on y trouve l'*O. pyramidalis* qui y est rare, l'*O. simia*, l'*O. bifolia*. Dans certaines parties croît une espèces d'Orchis qui de prime abord ressemble à l'O. morio; mais il est facile de reconnaître qu'elle en est différente, un parfum très agréable fait remarquer cette dernière espèce, peut-être est-ce l'*O. odoratissima* de Linné. L'*O. ustulata* orne en plusieurs endroits les pelouses sèches bordant le bois au couchant; dans une prairie sise au côté ouest du bois, croît l'*O. coriophora* dont la forte odeur rappelle celle de la punaise ainsi que son nom l'indique. L'*O. conopea* s'y trouve aussi.

De belles espèces d'*Ophrys* se font remarquer sur

quelques points herbeux de la lisière ouest, tels sont les *O. fucifera* et *muscifera*.

Parmi les Crucifères, on remarque l'*Erucastrum Pollychii*, le *Nasturtium officinale*, le *Diplotaxis*, l'*Arabis hirsuta*.

Le *Nymphœa alba* décore plusieurs grandes mares à l'intérieur du bois; près de celles-ci on rencontre le *Taracum paludosum*.

En avril et mai, le *Viola nemoralis* est commun dans les buissons; l'espèce très rare *Viola pumila* se trouve dans un pré à l'ouest.

Plusieurs autres familles y sont également représentées par quelques espèces remarquables : l'*Anemone ranunculoïdes*, le *Thalictrum* pour les Renonculacées; le *Dianthus Scheuchzeri* avec sa variété *Subuniflora*, le *Silene otites*, pour les Caryophyllacées; l'*Allium ursinum*, le *Phalangium ramosum*, l'*Ornithogallum sulfureum*, pour les Liliacées. On y remarque aussi le *Salix purpurea* mâle et femelle, le *Saponario ocymoïdes*, le *Primula variabilis*, le *Juniperus communis*, l'*Arundo phragmites*, le *Scirpus*, le *Luzula pilosa*, etc... L'*Heleocharis acicularis* se trouve abondamment en avril, mai et juin, dans les pâturages sablonneux ou humides.

MÉMOIRE II

LE COMTE AMÉDÉE DE FORAS

par

M. Léon QUIBLIER

Vice-Président de l'Académie Chablaisienne



Le Comte AMÉDÉE DE FORAS

LE COMTE AMÉDÉE DE FORAS
(1830-1930)

L'Académie Chablaisienne se devait en cette année 1930 de commémorer, dans un souvenir affectueusement respectueux, le centenaire de la naissance de son premier Président, le Comte Amédée de Foras.

C'est en effet en 1830, le 5 du mois d'août, que naquit Eloi-Amédée-Jacques-François, deuxième fils du Général Comte de Foras et de demoiselle de Saint-Réal, son épouse, nièce des frères Joseph et Xavier de Maistre. Son grand-père commandait en 1793 les troupes piémontaises au siège de Toulon et son père fut, en 1814, un des premiers volontaires savoyards.

Envoyé au Collège de Nice, le jeune Amédée y fit de très fortes études littéraires qu'il termina brillamment à Turin. Son goût pour les études historiques le portait vers la diplomatie. Il y fit ses débuts, mais bientôt sa franchise, sa loyauté répugnent aux subtilités de cette science difficile et le Comte Amédée se lance passionnément dans l'étude de l'Histoire de Savoie depuis ses plus lointaines origines.

En peu de temps il est passé maître en la connaissance de la paléographie. Les blasons aux émaux chatoyants, les haumes fantastiques, largement empanachés qui rehaussent les vieux parchemins armoriés enthousiasment son âme d'artiste et bientôt la science si peu connue encore des d'Hozier, de Magny, Laulle, de la Colombière, du Père Menétrier n'a plus de secrets pour lui. Il fouille les vieilles archives, soulève la

poussière des galetas, compulse plus de 100.000 pièces, titres anciens, chartes ignorées, minutes vétustes sur lesquels se voit encore aujourd'hui son visa.

Souvent, bien avant dans la nuit, le passant attardé voit derrière une étroite fenêtre du château de Thuyset briller une lumière : elle éclaire, dans son austère cabinet de travail, penché sur quelque grimoire jauni par les siècles, entamé parfois par la dent d'un rongeur, le front ascétique et puissant de celui que l'on n'appellera bientôt plus que le Bénédictin de Thuyset.

Entre temps, au cours de ses randonnées multiples à la recherche de tous ces vieux documents qui gisent dans les recoins des greniers ou dans le fond des coffres et dont aucun ne lui est indifférent, son esprit observateur s'est rendu compte de l'ignorance de certaines classes, des misères sociales, des difficultés qu'il y a de créer et surtout de maintenir un foyer.

Son noble cœur s'en émeut; le Comte Amédée s'en ouvre à quelques élites, il soulève des enthousiasmes, suscite des énergies et bientôt Thonon, sous son active et généreuse impulsion, voit se créer un Musée dont le but sera d'instruire le peuple, de l'initier aux choses de la nature et se fonder, pour développer l'idée de prévoyance et d'économie chez les classes laborieuses, cette Caisse d'Epargne si prospère aujourd'hui et dont, pendant plus de 30 ans, il restera, payant de sa personne, la cheville ouvrière.

Ces occupations attachantes n'interrompent en rien ses savantes et laborieuses études.

Il entreprend l'Armorial et Nobiliaire de la Savoie, œuvre maîtresse qu'il poursuivra jusqu'à sa mort et qui seule suffirait à illustrer un nom et fait paraître son Dictionnaire du Blason, chef-d'œuvre du genre qui s'impose en matière d'héraldique et vaut au Comte Amédée la Présidence d'Honneur du Conseil Héraldique de France. Ouvrages dont il dessinera tous les

blasons dans leurs moindres détails, peindra leurs émaux, enluminera les pages avec le talent et la patience d'un maître du Moyen-Age.

Successivement, sous sa plume incisive et féconde, paraissent le *Droit du Seigneur*, œuvre puissante et hardie qui suscitera de vives polémiques dont il sortira vainqueur; *Un procès féodal au XVI*me *siècle; Le péage de Briançon; Rumilly à la fin du XV*me *siècle; Le cartulaire de l'Ancien Prieuré de Saint-Paul; Notes historiques sur les Chartreuses de Vallon; Ripaille, sur l'Ancien Château de Thonon*, etc., etc., pour ne citer que les plus importantes.

Toutes les grandes Sociétés d'Histoire de Savoie, de France, d'Italie, de partout s'arrachent sa précieuse collaboration, alors que diplômes, titres, décorations s'entassent discrètement dans le fond de quelque tiroir de sa bibliothèque.

En 1885 a lieu à Thonon, la 8me Session des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. Il en profite pour réaliser une œuvre qu'avec quelques-uns il mûrit depuis longtemps, celle de créer dans ce Thonon auquel il est si profondément attaché, une Société similaire de celles dont s'enorgueillissent maintes de nos vieilles cités savoyardes et dont une, l'Académie Florimontane, fondée en 1606 à Annecy, par Saint François de Sales et qui compte un Vaugelas et un Président Favre, a devancé l'Académie Française de 29 ans.

L'éclatant succès des assises du Congrès, les 19, 20, 21 et 22 Août a préparé le terrain; aussi, lorsque dans une réunion provoquée à l'Hôtel de Ville de Thonon, le 7 Décembre 1885, jette-t-il les bases et soumet-il les statuts de cette Académie Chablaisienne dont le but sera d'étudier les questions historiques, archéologiques et scientifiques intéressant la Savoie et plus particulièrement l'ancien Duché du Chablais, il re-

cueillera l'enthousiaste approbation des vingt-deux personnalités présentes.

L'Académie Chablaisienne est fondée, elle existe et le 10 Janvier 1886 a lieu la première séance de cette Société dont le Comte Amédée restera l'éminent Président jusqu'au jour où, en 1888, pour le plus grand bien de l'influence française, quittant, non sans regrets, son ermitage de Thuyset, ses riches archives, sa plume et ses pinceaux, il s'en ira au pays bulgare assurer auprès du Prince régnant la lourde tâche de Conseiller intime et de Grand Maréchal du Palais.

Huit longues années se passent lorsqu'une question religieuse froissant ses plus intimes convictions lui fait donner sa démission et rejoindre le foyer familial.

Il se jette avec plus d'ardeur que jamais dans ses chères études, s'y consacrant tout entier avec la hâte de rattraper le temps qu'il croit avoir perdu pendant ce qu'il appelle son exil, exil d'où il a suivi avec fierté la marche ascendante de l'Académie Chablaisienne.

Successivement il donne *le Collège Savoyard d'Avignon; Adhémar de Fabry, Evêque de Genève; La Capitulation d'Annecy,* mais sa grande préoccupation est surtout son *Armorial* dont l'importance dépasse de beaucoup toutes ses prévisions et à la mise au point duquel il s'acharne sans répit.

Il s'épuise à ce labeur surhumain, son cœur, ce cœur si noble qui ne battit jamais que pour de généreuses causes, est irrémédiablement atteint.

La lame a usé le fourreau.

Il le sait, mais son âme impavide de chrétien ne craint pas la mort et rien n'interrompra son labeur incessant.

Et le 31 Décembre 1899, à l'aube d'une nouvelle année, la mort vient l'abattre, telle la foudre un vieux chêne, à sa table de travail, au champ d'honneur de la science et du labeur.

C'est avec une intime et respectueuse sympathie que l'Académie Chablaisienne, en cette année du centenaire de sa naissance, évoque sa mémoire et c'est profondément émue qu'elle s'incline devant les traits qu'a si fidèlement reproduits sur la toile l'habile pinceau de l'artiste qu'est M. Jean Baud.

Cette toile, dans laquelle notre dévoué secrétaire général a mis tout son cœur, rappellera au cours de ses séances à l'Académie Chablaisienne, dans un souvenir reconnaissant, celui qui fut à la tête de sa fondation, son premier Président et restera son inoublié Président d'Honneur.

Nous devons à la bonne obligeance de l'Administration de l'*Echo de Savoie*, à Lyon, le cliché illustrant notre notice sur le Comte Amédée de Foras.

Il reproduit un portrait fait alors que ses fonctions à la Cour de Sofia l'avaient contraint de rompre avec sa modestie coutumière et pour se mettre à l'ambiance des hauts personnages qui avoisinaient le Prince régnant de porter quelques-unes des nombreuses décorations que lui avaient valu ses savants travaux.

Pour ne citer que les ordres les plus importants, M. le Comte Amédée de Foras était Grand Croix des Saints Maurice et Lazare, du Christ de Portugal, de Saint-Alexandre de Bulgarie, de l'Ordre Constantinien, Chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Malte, Grand Croix et bailli de l'Ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem, etc., etc...

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abauzit xv
Abondance xxvii, xxxi, 56, 94, 96, 99, 104, 112, 127, 232, 288, 294, 320, 376
Abonel 176
Abry 379
Académie Florimontane 4, 289
Académie Salésienne 17, 148, 227, 378
Achaïe 128
Acbischer xxv
Agnès 98, 329
Aimon, Aymon, Aymond 27, 44, 47, 48, 106, 112, 372
Ain xiv
Ainay (Abbaye d') 96
Aïn-Sefra 263
Aix, Aix-la-Chapelle 87, 172
Aix-les-Bains 314, 315
Alamant 114
Alardet 130
Albanie 380
Albano 127
Albany 87, 90
Albens 42
Albi 52
Albite 209, 210
Albruz 155
Alexia 347
Alfieri 89, 90, 287, 290
Algérie 263
Alibertis (d') 125
Allemagne (l'), Allemands (les) 24, 134, 304
Allens 42

Allinges (Famille et Seigneurs d') xxxii, 26, 28, 33, 34, 35, 37-58, 59-68, 70-77, 79, 81-85, 87-90, 93, 94, 96, 108, 109, 118, 119, 131, 132, 135, 141, 146, 147, 149, 157, 159, 160, 164, 179, 198, 199, 247, 249, 254-259, 286, 295, 296, 298, 313, 314, 322, 329, 330, 337, 347, 348, 360, 361, 366, 374, 375, 380, 382, 384
Allinges viii, xviii, xxii, xxvi, xxix, xxx, xxxviii, xxxix, 3, 20, 22, 29, 40, 45-49, 51, 53, 75, 76-79, 83, 86, 90, 93-95, 100, 107, 109, 131, 132, 135, 145, 165, 198, 200, 256, 322, 339, 340, 347, 375, 386
Allix 263
Allobroges (les), Allobrogie (l') 5, 10, 13, 19, 162, 207, 254
Alonce 265
Alpes (les) 12, 19, 96, 117, 206, 292, 387
Alphonse 64, 357
Aly 244, 322, 326
Ambrosie 98
Amédée III, comte de Savoie 347
Amédée IV, comte de Savoie 26, 27, 30, 41, 43, 145, 255, 268
Amédée V 28, 30, 41, 43
Amédée VI xxxiii, xxxvi, 30, 41, 43, 44
Amédée VII xiv, 115
Amédée VIII xiv, xxxv, xxxvii, 115, 116, 119, 120, 122, 144, 191, 374
Amédée IX 66, 133
Amédée (divers) 93, 110
Amiens 212
Ammien Marcellin 18
Amoudruz vi
Amphion x, xxii, xxxiii
Ancey 264, 323
Ancône 64
Angleterre 97
Anières, Anyé 194
Anne 151
Annecy viii, xxvii, 6, 152, 155, 157, 170, 187, 209, 217, 223, 224, 227, 231, 294, 342
Annemasse xxiv, xxxii, xxxiii
Annibal, Hannibal 12
Anselme 93, 106
Ansermet, Ansermoz 43, 50
Antelme d'Amesin 28

Anthoinoz xxx
Anthy 3, 53, 107, 153, 160, 200, 217, 235, 255, 372, 376, 378
Antioche xxxiv, 140, 314
Aoste 22, 24, 29, 92, 94, 261
Apremont 87, 88
Aragon 64
Arcollières (d') xxi, xxviii
Arculinge 106
Ardennes 380
Ardouin-Dumazet 292
Arenthon d'Alex (d') 156, 199, 247, 344
Argaud 362
Argentio 97
Aritinge (d') 340
Arles 92
Arlod 74
Arménie 62, 63, 65
Arminjon 215
Armoy 107, 200
Arpes 118
Arpin-Arpaud 127, 151, 200, 259, 300, 309, 358, 359, 366, 369, 371
Artigue, Artique 162, 175, 222, 248
Artois 294
Arve (l') 26, 113
Arvillard (d') xxxiii
Astens 97
Aubonne 111, 122, 347
Aubonnet 367
Audinet 120, 147
Augsbourger 135
Auguste 13
Aulaz 29
Aulps xi, xv, xxv, xxvi, 26, 29, 30, 95, 96, 98, 99, 106, 115, 118, 126, 144, 147, 268, 277, 279, 307, 320, 340, 341, 347, 378
Autriche, Autrichiens vi, ix, xv, xviii, 171, 211, 214, 216, 219
Auverardus 354
Auxerre 21
Avignon xxvii
Avonex 151

Avezou xvi
Avogadro di Collobiano xx
Avully 31, 138
Avrillon xxxii
Aymon, Aymond Voir à Aimon
Aymonet 375
Aymovinea 129
Aynard 361

B

Bailly 44, 45
Bâle xxxiii, 122, 123, 147
Balencourt (de) 290
Ballaison Balleyson 3, 5, 28, 30, 34, 46, 48, 55, 59, 71, 72, 84, 85, 104, 106, 107, 110, 111, 114, 121, 135, 158, 200, 223, 237, 257, 277, 281, 285, 286, 298, 330, 332, 340, 343, 347, 354, 385, 386
Balland, Balant 38, 39, 88, 151, 162, 170, 175, 176, 236, 238, 243, 269, 279, 280, 305, 357, 359, 360, 365, 366, 368, 380, 384
Bally 44, 52, 111, 177, 178, 189, 234, 265, 272, 274, 299, 308, 311, 312, 323, 340, 369
Balme (de la) 54, 366
Balme de Sillingy (la) 366
Balmes (des) 268, 341
Balsat 337
Barathay 222
Barbadico 65
Barbares (les) 5
Barbero 235
Barbier 49, 50, 66
Bardonnex 304
Barges (de) 38
Barnabites (les) xxxvii, 154, 183, 191, 193, 197-201, 204, 270, 275
Barrat, Barras 251, 378
Bartholoni, Bartholony xxii, 220, 221, 227, 229, 230, 232, 234, 235, 245, 249, 283, 284, 287, 295
Bastard 364
Bastian 233, 379

Bâtisse 245
Baud VII, IX, XI, XV, XVIII, XXII, XXXV, XXXI-XXXVI, 4, 18, 293, 294, 380, 367
Baudichon 79, 140, 193, 329-331
Baugé 28
Baulacre 79
Baume (la) 29
Baumgartner 76
Baussens 251
Bergera 195-197, 330
Berger-Levrault 292
Berlion de la Mar 38, 39
Bernard 70
Bernaz 304, 307, 315, 331, 350, 368
Berne (L) 176
Berne, Bernois (les) XXXI, 70-81, 83, 85, 128, 131, 143, 155, 166, 197, 198, 296, 304, 313, 314, 329, 344
Bernex 158, 199
Berthe (la reine) 21
Berthet 50, 131, 243, 297, 298, 303, 310, 311, 324, 357
Berthier 243, 255, 279, 281, 283, 312, 317, 319, 327
Berthod 270, 279
Bertrand 116, 146, 342
Berry XIV
Besançon, 357
Besson 91, VI
Bettevaux 326
Beublant 13, 14
Beyssonet 150
Bez, Biez, By 101, 145, 150, 151
Béatrix de Savoie 27, 33
Beaufort 28, 289
Beauregard 84, 85, 88
Beauvoir (de) 385
Bédoyère (de la) 289
Beguin 298, 303, 335
Bel 244, 366, 367
Belgique XXI, 263
Bellamy 319, 338
Bellegarde XXVII, 375
Bellemain 315
Bellerive 201
Bellevaux 34, 96, 99

Belley ix, 382
Belli 149
Bellode 150
Bellot 321
Bellovèse 11
Belmont 302
Benand-Berthet xxix, xxxii
Benoît de Barthélemy 48, 52
Benoît XII 123
Bérenger, comte de Provence 27
Billard 70, 382
Billens 35, 39, 110
Billiod 69
Billioge, Billoges (les) 16, 363
Biollay, Biolley, Biollet, Biolain 77, 151, 170, 175, 178, 182, 183, 188, 220, 221, 232, 234, 240, 243, 245, 254, 260, 261, 265, 268, 270, 275, 281, 285, 292, 299, 303, 308, 315, 317-319, 328, 334, 335, 352, 355, 357, 360, 364, 367, 370, 371
Biord 155
Biot (le) xxvi, 52, 315
Birmann de Relles xx, xxxvi
Bissinge 68
Biuz 356
Blanc 264, 324
Blanchard 353, 359
Blanchet 173, 179, 184, 190, 200, 204, 208, 217-219, 249, 283, 307, 314, 315, 362
Blandin 228
Blonay (divers) xxxiii, xxxviii, 16, 57, 86, 152, 153, 198, 199, 348, 354
Bloume xi
Boccanny 386
Boccard, Bocquard 117, 131, 137, 140, 142, 150, 190, 200, 202, 224, 259, 272, 310, 313, 316, 385
Bochard 149
Bochaton xxxviii, 272
Bocher 266
Bocquet 351
Boëge 106, 156, 159, 161, 228, 263, 311
Bogève 161
Bogey 345

Boigne (de) 346
Bois, Bois (des), Bois-Joly 47, 49, 50, 114, 191, 201, 204, 245, 300
Boislisle 290
Boisredon (de) 290
Boisy, Boësy 5, 8, 17, 20, 71, 93, 97-99, 101, 105, 121, 261, 277, 304, 319, 330, 331, 339, 342, 345, 354
Bollet 49
Bollon XV, XXVIII, XL
Bonaparte XXII, 210-212
Bondaz 365
Bon-Grand 49
Boniface, comte de Savoie 53
Bon-Lieu 194
Bonnatrait, Bonnatraix, Bonnatray 3, 8, 34, 41, 44, 47, 50, 57, 69, 70, 113, 150, 151, 176, 180, 182, 185, 187, 221, 238, 250, 298, 311, 318, 355, 356, 371, 381, 384
Bonne 126
Bonnemains (de) 295
Bonnevaux XVIII
Bonneville XIII, 66, 211, 216, 224, 231
Bonval (de) XVIII, XXXVIII
Bono 103
Bontron XXXVI
Bons XVI, 106, 194, 254, 377, 378
Bordeaux VI, XV, XXIV, XXVIII, XXXVII, XXXIX
Bordet VIII, XXXVIII, 176, 178, 187, 315, 385
Borgeat 368
Borgel 382
Borgey 50, 151, 275
Borgo 110
Borsier 385
Boson, Bozon 46, 96, 106, 190, 208, 244, 280, 301, 306, 307, 310
Bosonet 50
Bosset, Bozet 15, 190, 372, 386
Bosson 131, 222, 230, 282, 299, 350
Bossu, Bossus 150, 244, 276, 312, 364, 367, 385
Botolier 50, 114
Bouchat 363
Bouchet 244, 246, 363, 386
Bougnon, Bugnons 60, 68

Bougry 267
Boujon, Bougeon 223, 264
Bouland, Boulens 243, 244, 274, 277, 278, 280, 285, 312, 318, 326, 327, 332, 338, 355, 357
Bourcier 372
Bourdier 234
Bourgens 150
Bourgeois 50, 70, 118, 120, 126, 149, 151, 159, 167, 176, 177, 180, 182, 217, 243, 245, 259, 261, 266, 268, 270, 271, 274, 277, 284, 285, 299, 301, 309, 311, 317, 323, 326, 335, 343, 351, 353, 356, 362, 367, 371
Bourget XVI
Bourg-Neuf 277, 278, 338, 375, 385
Bourgogne, Burgondie (la), Burgondes (les) XXXVII, 19, 20, 24, 35, 92, 98, 116, 256, 339, 374
Bourrit 295
Boutez 138
Bouvet 260, 356
Bouvier XXII, XXX, 385
Bovard 119
Bovet 323, 369
Bozet, voir à Bosset
Bozon, voir à Boson
Brabant 271
Braizat, Braize 274, 386
Brambilla 170
Brame 283
Brancovan X, 295
Brancus 12
Brécorens 6, 31, 61, 68, 102, 106, 108, 110, 245, 348, 372
Bredillon, Breidillon 31, 47, 50
Breffat 303, 386
Breissand 379
Brelaz 89
Brens 31, 254
Brenthonne 5, 94, 107, 162, 200, 223, 279, 366
Bret 34
Brisset, Brizet 44, 340
Brocunier 49
Broisaz XXXI
Brogny (de) 117
Bron 226, 323

Brou xviii
Brotty (de) 201, 314
Bruchet vi, xvi, 58, 114, 116, 141, 142, 322
Buat 89
Bubna 214
Budé, Budé-Vérace 304, 330, 331
Buet 194
Buffard 244, 386
Bugnet 371
Bulgarie, Bulgares xxv, xxxiii, xxxvi
Bullat 272, 296
Buloz vi
Burchard 22, 23, 92
Burdet xxxii
Burdignin 97, 105, 125, 279
Burgondes (les), Burgondie (la), voir à Bourgogne
Burnat 359
Burnet 150, 167, 182, 185, 186, 188, 243, 244, 261, 264, 267, 274, 285, 310, 328, 350, 352, 355, 359, 365
Burnier xxv, xxvi, xxxii, xxxiii, 378
Buttin xxix
Byzance xxxvi

C

Cabanis 49
Cachat xxvii
Cadot de Composta 41
Cailliat 270
Callier 352
Camer 176, 177, 180, 183, 186, 190, 242, 243, 277, 281, 297, 299, 301, 308, 315, 373, 386
Camerata 96
Camérier 56
Campo-Santo 88
Canali 49
Canan 151
Canet 103
Capelle xiv, 324
Capré 115
Capt de la Falconnière xxxi
Cara 347
Carlioz 378

Caron 315
Carouge 186, 211, 214, 216, 310
Carreau 240
Carrier 265
Casablanca 263
Cateau-Cambrésis 150
Caucaz 349
Causiacus, Causius 17
Cavour 219
Cayser 41
Celtes (les), Celtique (la) 10, 11, 12, 18
Cérésy 41, 288, 296
Cervens XXVII, XXXVI, 62, 76, 115, 155, 200, 340, 347, 366, 375, 386
César, Cœsar 11, 82
Cette 359
Ceva 210
Ceyrat 53
Chablais 4, 7, 13, 20-22, 24, 26-28, 35, 37, 41, 43, 44, 48, 49, 52, 54, 61, 61, 68, 71, 73, 76, 79, 81, 84, 85, 87, 92, 93, 96, 103, 104, 108, 110, 112, 116, 118, 121, 122, 130, 131, 133, 137, 139, 140, 143, 144, 150, 153, 157, 158, 161, 168, 173, 174, 178, 180, 182, 186, 191, 195, 196, 198, 205. 210, 214, 216, 233, 242, 247, 258, 262, 294, 314, 322, 329, 330, 339, 340, 346, 347, 354, 376
Chalande, Challande, Challende 174, 176, 178, 188, 255, 312, 332, 362, 370
Chalant (de) 119
Chalon 150
Chambéry VII, VIII, XXXVII, XXXVIII, 38, 41, 80, 162, 173, 200, 206, 216, 259, 262, 294, 376, 377
Chambre (de la) 87
Chamonix 279
Chamot 234, 352
Champ (le), Champ (du) 16, 48, 50, 118, 150, 151, 176, 322, 355, 360, 363
Champagne 380
Champaud (de) 30, 252
Chanstal 151
Chantoux 367
Chapelle 357
Chaperon XXVI

Chappet 176
Chappuis, Chapuis 50, 60, 69, 70, 139, 142, 149, 151, 156, 166, 167, 175, 178, 182, 184, 185, 188, 189, 204, 217, 218, 220, 221, 223, 230, 232, 234, 238, 240, 241, 248, 255, 260, 262, 264, 267, 271, 273, 282, 285, 297, 300, 305, 308, 309, 312, 317, 319, 325, 326, 332, 335, 336, 338, 346, 349, 352, 355, 360, 362, 364, 366, 369, 371, 373, 383, 386
Charcot 158
Chardon 383, 385
Charlemagne 21, 23
Charles II (de Savoie) 67
Charles III 129, 131, 133, 134
Charles V à IX (rois de France) XIV, 62, 64, 67, 82, 330
Charles-Albert 218
Charles-Emmanuel III XII, XXVII, XXXVII, 81, 87, 161, 167, 171, 172, 201
Charles-Félix 217, 218, 298
Charles-Quint 133, 150, 201
Charles XL
Charlier 138
Charlotte de Lusignan 62-65
Charmoisy 100
Charmot 89, 175, 177, 178, 183, 186, 187, 207, 210, 212, 213, 217, 218, 222, 226, 248, 254, 267, 276, 277, 285, 318, 331, 377, 380
Charrière, Charrières, Chariery 59, 111, 116, 118, 131, 353
Charvet XIV, XVII, XXX, XXXVI, XXXVIII, XL
Chasles VI
Chassanes 119
Chastut 151
Chatel, Chastel 46, 48, 69, 150, 357
Chatelain IX, 297
Chatelard, Châtellard 29, 71
Chatelet 13
Châtillon, Chastillon, Chastillonet, Chastillionnet, Châtillonnet XXIX, XXXVIII, 45, 48, 51, 84, 107, 108, 193, 198
Chaudet 150
Chauche XVI
Chaulacel 251
Chaumont 171, 385

Chaumontet 226, 227, 344
Chavagnia 103
Chavanne 17, 49, 175, 244, 355, 371, 386
Chavannex xxvi, 8, 20, 24, 29, 50, 61, 75, 76, 85, 86, 95, 97, 99, 101, 103, 107, 111, 114, 116, 118, 121, 124, 125, 132, 138, 141, 142, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 159, 162, 166, 167, 170, 174, 177, 179, 182, 186, 188, 190, 192, 200, 202, 213, 217, 221, 230, 239, 240, 251, 254, 257, 259, 274, 307, 320, 336, 337, 339, 348, 352, 354, 371, 378, 389
Chênes 356
Chenevier 119, 228, 338, 359, 363
Chens 279, 350, 355
Cherasco 210
Chérines 63, 64
Chersier 110
Chésabois 275, 345, 352
Chésery 126
Chesnay 102, 145
Chessel 364
Chessenaz 226, 227
Chevalley, Chevallay, Chevallet 26, 228, 243, 321, 363
Chevallier, Chevalier 59, 61, 68-70, 118, 141, 149, 151, 152, 343, 366, 378
Chevassus 267
Chevenoz, Chevenes xl, 34, 62, 71, 87, 227, 386
Chevilly 99, 105, 366
Chevrens 151
Chillon xii, xxxviii, 26, 42, 295
Chilly 57, 60, 68, 335
Chissanova 49
Chissey, Chissez 30, 109
Choisy 6, 16, 17, 20, 24, 45, 50, 53, 68, 70, 102, 160, 174, 175, 184, 221, 237, 239, 355, 365, 366, 368, 370, 375
Cholerii 119
Cholly 336
Choseaux (les) 34, 62, 71, 87
Choyset 58
Christin 120, 266, 297, 386
Christine de Savoie 156, 157
Chypre xxxviii, 62-65
Cinquantod 126, 319

Citadelle (la) 318, 363
Clair 103, 373
Clairens 355
Claparède 74, 83
Claudel XXX
Claudiopolis 148
Clavières XXI
Clément (divers) 244
Clément VII et VIII 122, 195, 197
Clérant 353
Clerc 113, 130, 149, 151, 276, 280, 322, 353, 357, 373
Clermont 39, 134, 158
Climiet 148
Clotilde (reine) 89
Clouye 358
Cluses 222, 227
Cochard 60, 67, 118, 120
Codu 375
Coffy 316
Collard 253
Colliard, Colliat 158, 286
Collomb XXXIX
Collonges-sous-Salève 281
Colly 119, 386
Colomb-Béchar 263
Colombier, Collombier 71, 79, 81, 83, 84
Combaz (de), Decombaz, Combâ (de), Combe (de la) 51, 54, 56, 177, 178, 188, 259, 284, 348
Combaz (la), Village Combe (la) 52, 55, 151, 176, 178, 252, 265, 284, 286
Combes (les) 26, 45, 111
Command 241, 373, 386
Comorn 88
Compagnon 187, 190, 254, 333, 373
Compey, Compeys, Compois (de) XXXII, 28, 100, 106, 113, 126, 127, 131, 145
Conche (de) XXXIX
Concise 30, 103, 107, 109, 374
Condevaux 319, 353, 372, 373
Confédération suisse 216
Conflans 28, 56, 145
Conrad le Pacifique 22
Conrad le Salique 24

Constant xvii
Consier, Conzier 67
Contamine, Contamines 122, 230, 319
Content 189, 190
Copier 110, 111, 128
Corajod, Courajoux 244, 386
Corfou 380
Corneto 123, 147, 342
Cornillon 28
Cornioux 43
Cornu, Cornut 66, 126, 127, 300, 307, 319
Cosio 162
Côte des Bois 201, 204
Coudrée (forteresse, fief, château, pays) 3, 6, 8, 12, 14, 16, 18, 20, 29, 31, 32, 34, 38, 44, 46, 47, 49, 52, 54, 57, 59, 61, 62, 66, 78, 80, 90, 93, 96, 100, 108, 110, 112, 113, 118, 120, 121, 135, 136, 140, 141, 145, 147, 149, 151, 160, 164, 165, 173, 176, 179 180, 183, 184, 186-188, 192, 198, 199, 218, 220, 225, 235, 236, 245, 249, 252, 256, 258, 259, 261, 263, 266, 270, 275, 282, 284, 296, 298, 300, 307, 308, 311, 312, 314, 315. 320, 322, 330, 336, 337, 341, 348, 355, 357, 360, 361, 366, 372, 374, 375, 377, 378, 380, 382, 384, 389, 390
Coudrée (divers seigneurs de) 53, 84, 135, 136, 140, 149, 164, 199, 248, 275, 284, 286, 300, 301, 307, 308, 311, 315, 320, 330, 336, 337, 348, 374, 375, 377, 378, 380, 381, 384 (Voir aussi à Famille d'Allinges et seigneurs d'Allinges-Coudrée)
Court 234
Courte-Marche 302
Courtivron (de) 289
Couty 234, 244, 271, 278, 279, 300, 317, 318, 350, 367
Crapon 59
Crépon 310
Crépy, Crépier xl, 60, 99, 121
Cresson 147
Crest 58, 331
Crétallaz 243, 267, 280, 349, 386
Crétoillet, Crétolliet 218, 298
Crêts (les) 3, 99, 251, 278, 296, 318, 364
Critus 120
Croismare 288

Croix (la) 14, 177, 215, 242, 331
Croppy 170
Croset, Crozet, Crosaz 50, 61, 69, 77, 151, 155, 177, 178, 189, 217, 240, 242, 244, 268, 270, 280, 281, 300, 304, 312, 313, 321, 323, 332, 336, 369, 371
Crot 189, 190, 275, 372
Cucut, Cucuz 69, 75, 348
Cuines 122
Culcifis 53
Cullet 114, 175
Curtel, Curtet 313, 314, 315
Cusy 200

D

Dalmi, Dalmy 176, 190, 285, 325, 327, 338, 357, 358
Danel VI, 244
Danemark 10
Dantand, Dentant, Dentan 69, 74, 155, 263
Danton 209
Darbon 107, 115, 198
Dardet 103
Daudoz 120
Dauphiné 136
Davonex, Davonay, Davonnex 175, 178, 271, 273
Davoré 170
Déage 47
Debonne 341
Déchavassine, Deschavassines 265, 268
Decombaz, voir à Combaz (de)
Decorninge, Decurninge, 177, 309, 324, 385
Decorzent 333, 359
Decroux 223
Deffaut 321
Degenève 173
Degrange, Delagrange XXIV, 122, 188, 317, 319
Delale 265
Delambert 345
Deléaval 254, 273
Delerce 178, 218, 232, 234, 254, 356, 358
Deleschaux 281
Deloys 176, 234, 236, 240, 242, 357, 358

Demollis 224
Denikel 338
Denis 176, 178, 260, 265, 266, 272, 279, 284, 381, 382
Depierre VIII
Deplante 305
Depraz 243, 273, 366, 368, 369
Derech, De Rech 69
Derippa 56, 58
Derobert 327
Deronzier 351
Deruaz, De Ruaz, De Rua 118, 138, 142, 150, 151, 167, 170, 175, 189, 204, 244, 260, 265, 266, 268, 269, 276, 298, 300, 301, 306, 309, 311, 314, 327, 334, 336, 364, 366
Deschamps 88, 289, 379
Descolles 89
Descombe 383
Descotes XXIX, 203
Deservettaz 155
Désormaux XXVI
Desjacques 370
Dessaix V, VI, XIX, 207, 211, 216
Desuzinge-Dejuzinge 158, 177, 302, 381
Dethoire, Dethoyre, De Thoire 175, 185, 187, 248, 366, 367, 369
Detracher 271
Détraz, Destraz, D'Estra 45, 151, 166, 167, 188, 194, 217, 241, 254, 273, 309, 338, 352, 354, 362, 364, 383, 384
Détruche 176, 189, 190, 241, 276, 298, 312, 321, 333, 334, 353, 355, 356, 359, 370, 386
Devigny 304
Deville 166, 167
Dielle 280, 324
Divonne 255, 267, 301
Dôle 376
Donche 224
Douvaine, Doveyne XI, 14, 31, 81, 106, 107, 122, 156, 194, 195, 200, 202, 214, 215, 246, 279, 332, 335, 338, 347, 378, 386
Draillant, Draillens 106, 107, 109, 200, 364
Draillard 217, 333, 370

Dranse (la) 34, 113, 135, 139, 212
Drion, Drillon 301, 382, 385
Droncé (le), Dronset (le) 8, 173, 179, 212, 238, 372, 374
Drusilly 34
Druz 362
Dubois, Dubois-Crancé XII, XXXI, XXXVIII, 206
Duborgel, Dubourgel 117, 263, 265, 299, 357
Dubouloz 172, 214, 215, 311, 338, 370, 371, 378, 382
Duc 89, 90
Du Cange 40
Duchamp 234, 244, 254, 266, 272, 309, 312, 364, 380, 383, 384
Duchêne, Duchesne 159, 161, 177, 253, 265, 267, 270, 298, 308, 311, 317, 323, 326, 331, 381, 383
Duchosal 361
Ducimetière 317
Ducis 13
Duclos 67
Ducrest, Ducret 85, 111, 119, 153, 276, 297, 299, 310, 353, 372, 373
Ducrot 335
Duflon 277
Dufour 117, 126, 230, 305, 321, 361, 386
Dufrêne, Dufresne 176, 178
Duingt, Duing XXII, 88, 157
Duisit 302
Dullin 382
Dumont, Dumond XXI, XL, 238, 244, 269, 276, 278, 281, 310, 332, 338, 364
Dunand, Dunant XVII, XXVII, 118, 126, 138, 140, 234, 269, 276, 279, 322, 327, 335, 336, 350, 355
Dunoyer XXXI, 264, 321, 322, 324, 326, 333
Duplan XXXVIII
Dupont 73, 127, 129
Dupraz 45, 334, 338, 366, 379
Dupupet 245
Durance 292
Durand 355
Durandus 22, 92
Duret 243, 310, 325, 328, 352
Duroyray XXI
Dusonget, Du Songet 127, 130
Duthil, Dutil 175, 243, 244, 366, 369

Dutruel 306
Duval 206, 212, 219, 232
Duvillard 353
Duyn (de) 28

E

Echallon, Eschallon 131, 142, 194, 201
Echeregier 140
Echernier, Escharnier, Echerny 61, 150, 167, 260, 299, 312, 336
Ecosse IX
Edouard de Savoie 42, 43
Egypte 63, 211
Elbe (l') 10
Emmanuel-Philibert de Savoie XV, 79, 80, 81, 131, 143, 150, 166, 168, 191, 316
Engel-Gros XXIII
Ennard 318
Enney 16
Epagny, voir à Espagner
Epinettes 16
Equarroz (l') 8
Erasme 330
Erlach 135
Ermengarde 22, 92
Eschavannes 66
Escostier 151
Escuel (de) 120
Espagner, Espanier, Espiners, Epagny, Espagnier 32, 61, 110, 111, 114, 115, 348
Espagne (l'), Espagnols (les) 88, 159, 172, 214
Espaz 70, 275
Essert, Esserts (les) 29, 100, 102, 145
Essert-Romand 222, 224
Estral (l') 286
Estreyr 49
Estuey (de) 275
Etraz (l'), Estrat (l') Lestraz 14, 75, 76
Europe 8, 133, 290
Evian VIII, X, XVI, XVII, XVIII, XXII, XXIV, XXVI, XXVII, XXIX, XXXIV, 3, 30, 55, 135, 152, 153, 157, 158, 165, 176, 183, 252

Evionnaz 92
Excérésy 109, 329
Excenevex, Chenevex, Sévené 3, 6, 7, 93, 95, 97, 101, 105, 107, 124, 125, 132, 154, 155, 179, 193, 194, 196, 200, 257, 274, 288, 291, 296, 316, 319, 390
Exchernaz 42
Excherny 68
Excoffier 137, 177, 188, 320, 360, 375
Excuchefatte, Excuchefattaz 7, 37, 60, 62, 296, 298, 308
Excuvilly, Excuvillier, Cuvillier 16, 24, 31, 59, 67, 69, 70, 111, 118, 176 221, 223, 270, 271, 334, 355, 360, 361
Eygron 55
Eynard VII

F

Faber 110
Fabri, Fabry 31, 40, 59, 117, 118, 136, 137
Falcon 30, 109, 144
Falquet 47, 155, 372
Falquetaz 57, 312
Fantin 90, 186, 221, 230, 271, 272, 282, 357, 359, 363, 384
Farchis 128
Farel 136
Farfeni 129
Faucigny 27, 28, 33, 96, 98, 139, 182, 216, 227, 231, 329, 347
Faucigny-Lucinge 295
Faverges XI, 155
Favrat 305
Favre XXXII, XL, 29, 110, 111, 117, 118, 174, 177, 215, 221, 234, 243, 244, 267, 269, 270, 276, 279, 280, 285, 299, 300, 309, 310, 317, 318, 322, 331, 336, 338, 360, 363, 373, 383, 385
Favier XXXIII
Félisaz 223
Félix V 122
Fénix 264, 313, 324, 353
Fernex VII
Ferrand 117
Ferrariis (de) 38
Ferrière, Ferrières 7, 12, 16, 37, 227, 372

Ferry 236, 250
Fert 262, 269
Fescley 106
Fessy 26, 42, 49, 107, 200, 375
Féternes 29, 30, 109, 298, 357, 372, 385
Feurs 62
Fichet 148
Fieschi, Flisco 129
Filliacus, Fillius 18
Fillinges 28
Fillion, Fillon 176, 178, 179, 190, 254, 275, 333, 336, 356, 358, 360, 363, 365, 370, 385, 386
Filly, Fillier, Fillez, Filliez (Abbaye, Village, le fief) 3, 7, 12, 14, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 30, 31, 34, 49, 51, 60, 66, 67, 71, 73, 76, 77, 79, 80, 85, 87, 91-132, 136-150, 152, 154-156, 159, 161, 165, 166, 167, 170, 174, 175, 177, 179, 182-186, 188, 189, 191-204, 208, 213, 217, 218, 221, 235, 236, 238-240, 247-250, 252, 256, 257, 261, 270, 274, 275, 278, 296-298, 300, 301, 307, 308, 310, 311, 313-315, 317-320, 326, 328, 329, 337, 339, 341-345, 347, 363, 374, 376, 378, 384, 389, 390
Finaly de Thonon (Bienfaiteur de toutes les œuvres philanthropiques 254
Flamand 274
Flandres (les) XIV, 55
Fléchère (de la) XXXIII
Fleuret 271
Fleury 349
Floccard XXXVIII
Floquet 338
Floren 194
Florence 129, 287
Floret 305, 372
Flottet 267
Folliet VI, 206, 212, 219, 232, 233
Foncenex 159, 314
Fontaine (la) 15, 17
Fontanel 368
Foras (de) XV, 3, 51, 52, 100, 154, 277, 314, 375, 376, 385
Forclaz (la) 42
Forel 49, 77, 228, 323, 324, 346

Forestier 75, 115, 194, 261
Fornier XIII, XXIX
Fornet 309
Foron (le), Forons (le) 3, 6, 8, 9, 14, 16-18, 25, 26, 33, 34, 38, 40-42, 50, 59, 93, 99, 100, 103, 104, 128, 160, 164, 175, 179, 183-185, 187, 189, 190, 255, 257, 258, 283, 284, 286, 292, 339, 355
Foudral 50, 251
Four (du) 104
France (la), Francs (les), Français (les) XVIII, XXVII, XXXV, XXXVIII, 19, 21, 27, 62, 65, 67, 82, 84, 90, 134, 148, 152, 162, 171, 179, 182, 206-211, 216, 219, 227, 231, 241, 242, 292, 330, 387
Franceysia 347
Franche-Comté 98
François (divers) 340
François Ier 133, 134
Francoz 158
Frangy 255
Fraser-Frisell 289
Fréchet 272
Frédéric II 26
Frellet 174, 183, 187, 188, 271, 274, 378
Frézier IX, X, XI, 158, 311, 323, 358
Frians (de) 89
Fribourg 128, 129,
Frillet 48
Froment 76, 141
Frossard 176, 243, 273, 282, 285, 286, 303, 306, 318, 325, 326, 363-365, 371, 380
Fumex 158
Furmilly 110

G

Gaillard 137, 196, 227
Galates (les) 11
Galba (sergius) 13
Galiffe 379
Gallay 385
Galléa 93
Gallien 283

Gambetta 233
Gantin 234, 236, 241, 243, 244, 285, 296, 297, 299, 321, 327, 338, 382, 383
Gantiz 16
Gap 117, 136, 204
Garnerii 149
Garnier 175, 178
Gasparin 206
Gastaldi 230, 290
Gauchi 361
Gaudin 326
Gaule (la), Gaulois (les) 8, 10, 12
Gavard 153, 156, 247, 331
Gay 177
Gaydon 224, 226, 378
Gênes XIX, 218
Genève (divers) 155, 158, 159, 203, 253
Genève (ville, canton, pays) XIX, XXI, XXV, XXX, XXXV, XL, 6, 8, 11, 19-21, 24, 26-29, 31, 33, 34, 45-47, 49, 52, 54, 56-58, 61, 66, 69, 71, 73, 74, 81-85, 87, 94-96, 98, 100, 101, 103, 107, 109, 112, 114, 116, 117, 119, 122, 123, 127-130, 132, 134, 140, 142, 144-149, 152-155, 181, 182, 186, 187, 193, 196, 197, 206, 210-212, 214, 216, 217, 219, 236, 261, 287-289, 298, 318, 330, 332, 339, 342, 343, 345, 374, 379
Genevois XIV, 22-24, 28, 35, 37-39, 43, 44, 47, 48, 52, 53, 71, 81, 84, 87, 92, 110, 134, 139, 182, 183, 187, 216, 231
Genoud 218, 243, 268, 297, 323
Gentil 161
Gérard 100
Gerdil, Jourdy, Jordil, Jardy 185, 190, 204, 208, 240, 244, 269, 281, 282, 283, 298, 299, 301, 304 312, 335, 364
Germanie 10, 19
Gérold, Girold 24, 100, 103, 145
Gervais 130, 320
Gétaz 383
Gex 28, 71, 134, 181, 182, 211, 231, 339
Gianotty, Giannotti, Gianotti 243, 245, 349, 352
Gielly XXXV
Gillet, Gilliet XII, XIV, 267, 271, 307, 308, 327, 372, 373

Gilliard xxxi, 72, 136
Girard 31, 42, 47, 50, 52, 115
Giraud, Girod 42, 50, 90, 93, 94, 98, 106, 111, 151, 260, 328, 352
Girod-Catherin 30, 31, 51, 55, 285
Giron 135
Girondins (les) 209
Giuletti 159, 170
Glandon, Glandons 50, 111
Gobel 361
Golliet 381
Gondebaud 19
Gondicaire 19
Gonthier (Ch.) 227, 378
Gonville 120
Gorjux 16, 223, 255, 280, 300, 336
Gotella (la), Gotette (la) 44, 101, 102
Gothofred 46
Goulaz 130
Gournaz (la), Gorine (la) 61, 68, 102, 145
Goy 351
Goyet 128, 129, 130
Graffenried (de) 135
Grand 13, 149, 279
Grand-Bornand 228
Grandson 28, 95, 144
Grangers (les) 175
Granges (des) 128
Granier (Mgr de) 152, 192, 195
Gras 40
Grèce xxviii
Grée 89
Grégoire xiii, 191, 195, 202, 330
Grégoire xxvii, xxx, xxxiv
Greloz, Gresloz 67, 175, 244, 361, 364, 367-369, 380, 381
Grenier 382
Greyfié de Bellecombe xii
Greysier (de) 33, 59, 68, 71, 87, 96
Gribaldi (de) xxix, xxxii
Grillon 177, 312, 332
Grivaz xxx
Grunenberg xxxiv, xxxv
Gringalet 129, 131

Gros 305
Guennard 350, 368
Guerraz 272
Guichard 29, 70, 108, 176, 177, 238, 240, 243, 244, 248, 266, 268, 271, 274, 279, 285, 297, 300, 357, 363, 380, 383
Guiche (la) 81
Guichenon 63, 64
Guidollaz 129
Guidon, Guyda 67, 150
Guidoux 294
Guigonaz, Guigonnaz 122, 319
Guigues 27, 43
Guilla 151
Guillaume III 43
Guillermin, Guiliermin 140, 150, 166, 183, 189, 190, 255, 298, 301, 303, 307, 356, 363, 385
Guillet 315
Guillot 233, 378
Guitry 84
Gumoens (de) 77
Gurliat 324
Gurnel 244, 357, 358, 364
Guy 237
Guyon XIII, 14, 17, 177, 178, 243, 255, 260, 269, 278, 313, 317, 322, 324, 328, 332, 356, 385

H

Habères VIII, XXII, XXVI, 193, 198, 228
Haraucourt (d') 115
Harpe (de la) 118
Hautecombe 115
Hauteville XII
Haut-Guir (le) 263
Hayo 335
Hébron 148
Henri, Henry 98, 233
Héraut de Séchelles XXVII
Herd-book Chablaisien 262, 263
Hermance 60, 83, 157, 165, 277, 347
Hermannus 22, 92
Hermones (les) 6, 339
Heuille 87

Hiéron 11
Hippone 120, 121
Hoguette (de la) XVIII
Hongrie (la), Hongrois (les) 21, 88, 104
Houchard 349
Hudry, Huldricus 341, 354
Huber-Saladin XXV
Hugonet 60, 347
Huldriset 49
Humbert (divers) 341
Humbert aux Blanches Mains 24, 26
Humblot 228, 230
Hussein-Dey 263

I J K

Ibères (les) 11
Indo-Chine XXIV
Innocent IV 97, 105, 144, 341
Isabella 261
Isère (l') 11
Italie XVI, XXXVI, 64, 89, 134, 144, 162, 287, 379
Jacard 386
Jaccoud 142
Jacob XXIV, 60, 150, 307
Jacobins 209
Jaconis 130
Jacot, Jaccot 52, 167
Jacquemoud 370
Jacques 176
Jacques II 89
Jacquet 281, 322, 347, 386
Jacquier 259, 265, 302, 312, 326
Jalabert XXXV
Jardit 283
Jardy, voir à Gerdil
Jean II 62, 63
Jeandin 184, 185, 188, 306, 310, 311, 366, 384
Jeannot 50
Jehandet 49
Jérusalem 62, 63, 65, 115, 191
Joinville 28
Joly XXIX

Jonzier 385
Jordain 150
Jordan v, VIII, 62, 150, 151, 177, 184, 222, 226, 227, 243, 251, 262, 265, 271, 278, 282, 298, 299, 300, 303, 304, 310, 342, 357, 367, 370, 378
Jossel 77
Jotty (le) 29
Jourdanex 308
Jouvernex, Jouvernay, Gevernay 16, 17, 42, 44, 49, 101, 102, 145, 289, 374, 375
Jovasio 130, 131
Juglars 352
Jullian 8, 11
Jullien 74
Jupin 249
Jura 339
Jusset 127
Jussinges 96
Jussy, Gissie 3, 12, 13, 15, 20, 24, 31, 34, 41-47, 49, 50, 59-61, 67, 70, 73, 98, 102, 106, 109, 114, 128, 143, 175, 178, 209, 210, 213, 217, 221, 268, 286, 294, 322, 333, 340, 355, 359, 366, 370, 374, 377, 379, 383
Jutigny 114
Klotz 178
Kreitmann XVI

L

Labarre 309
Lacombe, La Combe 158, 206, 280, 366
La Cour, Lacour, Lacourt 71, 87, 166, 176, 178, 272, 281, 285, 306, 359, 360, 363, 367, 370
Lacroix 244, 262, 310, 334, 363, 368, 380, 382
Laffont, Lafond 241, 335
La Guiche 81
Laisne 312
Lambert 29, 64, 325
Lamartine XXV
Lambertet 136
Lamy, l'Amy 151
Lancellot 48
Lancey, Lancet 30, 55, 59, 76, 118, 120, 138, 150, 151,

170, 176, 178, 188, 190, 240, 261, 265, 275, 278, 284, 286, 305, 311, 318, 320, 335, 350, 357, 371
Lançon 268
Lancy 107, 310
Landot 243
Langin XXXVI, 28, 50, 59, 63, 68, 71, 72, 87
Langres 233
Laos 290
Laperrousaz 255, 334
Laplace 386
Lapraz 333
La Rochette 39, 62, 67, 71, 75, 87, 107
Larpin 268,300, 386
Larringes 82, 87, 311, 366, 372
Lasagne 315
Lathonin 68, 70
Laurent 158, 253, 381
Lausanne XI, XII, XIV, XVII, XXV, XXVI, XXXIIII, 28, 39, 40, 64, 79, 93, 137, 143, 195, 329
Lausenaz, Lauzenette 109, 264, 354
Lavorel 227, 230, 346
Layat, Layaz 161, 167, 176, 177, 180, 182, 184, 230, 234, 243, 266, 267, 271, 272, 274, 280, 285, 317, 327, 350, 354, 356, 360, 361, 383, 384
Légion Thébéenne 144
Leipzig 150
Lejeune 340
Léman (le lac) XIV, XVI, XVIII, XXIV, XXXVI, 3, 5, 8, 9, 11, 12, 16, 19, 21, 22, 26, 40, 44, 73, 84, 92, 93, 95, 97-99, 103, 104, 107, 113, 121, 145, 180, 220, 235, 236, 256, 295, 313, 339
Léman (Département du) 210, 211, 213, 214, 217
Lemercier XIV
Léon X 128, 129
Le Roux 20
Leschaud 286
Leynuz 341
Leysuz 114
Liaudon (le), Lieudon (le) 8, 16, 245, 360
Lieu (le) 76, 116, 194, 202
Ligures (les) 8, 9, 10, 12
Linné 390

Lochon VIII
Lodaret 268
Loisin 317, 325, 338, 341
Lombardie 211
Londres 88, 97
Lonnes 115
Lothoz 371
Louis XII à Louis XVI (rois de France) VIII, IX, XVIII, XXVI, XXXV, XXXVII-XXXIX, 89, 134
Louis (de Savoie) XXXVII, 43, 44, 61-65
Loysier (de) 148
Lucas, Lucaz 262, 325, 338, 359
Lucinge (de), Lucinges (de) 28, 46, 49, 50, 116, 295, 341, 375
Lucques 379
Luçon IX
Lugrin 95, 111, 114, 202, 347
Lullin XXII, XXXVII, 26, 89, 100, 155, 332, 341, 386
Lully 5, 107, 114, 200, 235, 254, 348
Lunéville 212, 289
Lusignan 62-65
Luternau 135
Lutry XXXII, 130
Luynoz 69
Luzernois IX
Lyaud (le) XXXIII, 107, 200, 298, 386
Lyon X, 22, 92, 96, 97

M

Macchabées 117
Macédoine XXVIII, 380
Mâcherets 198
Machilly XIX, 155, 270
Maillard 57
Maillet 248
Mais 42
Maisat 177
Maiserier 341
Maison des Arts de Thonon 158-160, 175, 184, 186
Maison Carrée 263
Maisonneuve 79, 140, 329
Malan 189

Malassena 108, 109
Malavigne 131
Maliat 190
Mallet 48, 49
Malte 88
Mamert 342
Mamet 243, 351, 386
Mandrin 180
Maney (du) 196
Mangeon 244
Maniglier 16
Mantilleri 347
Mantoue 64, 65
Mar (de la) 193
Marc 113
Marcet, Marset 75, 77, 117, 119, 125, 141, 149, 151, 154, 156, 166, 173, 177, 230, 280, 297, 336, 337, 338
Marche (de la), Marches (des) 28, 121
Marchey 151
Marclay (de), Marcley (de), Marcleys (de) 89, 178, 189, 190, 203, 296, 316, 375
Marclaz, Marcloz 3, 33, 49, 184, 212
Maréchal, Mareschal 34, 88
Marest, Marets 59, 69, 110, 286, 384
Marge 151
Margencel 3, 5, 16, 17, 77, 94, 96, 100-103, 107, 109, 145, 194, 200, 212, 217, 278, 289, 328, 342, 366, 372, 378, 383
Margueraz 302
Marie de Bourgogne XXXVII, 116
Marie-Thérèse (imp.) 171
Marignan, Marignens, Mariniens 3, 18, 20, 24, 31, 46-48, 52, 54, 79, 85, 86, 91, 98, 105, 109, 110, 113, 115, 119, 121, 122, 129, 130, 138, 140, 141, 146, 147, 166, 177, 221, 237, 246, 259, 296, 300, 319, 328-331, 334, 336, 338, 345, 377
Marilliat 176
Marin XXV, XXIX, 67, 94, 156, 347
Marinel 67
Marmoëx 306
Marmoté 245
Marmoux 381
Maroc 263

Marquet 42, 53, 304, 318, 357, 358, 375
Marteaux 13, 15, 17, 18, 20, 103
Marterais **190**
Marthorel **125**
Martigny 74, 75
Martin VIII, 34, 93, 103, 108, 109, 234, 329
Marullaz **XV**
Masse 179
Masselinge, Maxillinges 18, 54, 56, 110
Masson 279
Massongy 5, 14, 30, 40, 45, 49, 75, 76, 85, 93, 94, 104, 105, 107, 109, 111, 127, 129, 141, 154, 155, 158, 160, 162, 172, 187, 200, 201, 214, 215, 227, 230, 254, 262, 263, 277-279, 311, 317, 319, 327, 328, 337, 341, 347, 356
Mathieu, Matthieu 125-127, 150, 154, 156, 189, 190, 194, 199-204, 252, 253, 270, 298, 306, 307, 314, 316, 344, 347, 360, 375, 376
Matringe 174, 259, 261, 268, 273, 279, 304, 307, 326-328, 363
Maudry 151
Maugny (de) XXXII, XXXIV, XXXVII, XXXVIII
Maurienne XI, 24, 94, 115, 363
Mauris **298**
Maxilly 152, 161
Mediavilla 49
Médicis (de) **150**
Medio (de) **118**
Megève **VIII**
Méditerranée **11**
Mégevand 279, 281
Meignens **111**
Mégevette XXXI, XXXVIII
Meillerie 93, 94, 216
Meldens **162**
Melec-Ella 63
Mellit 50
Ménard 294
Menaut **X**
Menaydes **96**
Menthon 39, 61, 203, 243, 348
Menthonex-en-Bornes 352
Mercier 352
Mérillat 264, 372

Merle de Piozasque 65
Merlin XII, XVII
Mermaz 230, 243
Mermet 34, 42, 43, 46-50, 60, 66, 68, 70, 114, 116, 119, 120, 126, 127, 150, 151, 243, 244, 265, 307, 340, 341, 356
Mermilliod XXXIX, XL, 49
Mermin 77
Mermoud 386
Mérou XV, XVII, XIX
Mesinges 96, 202, 347
Mesmay (de) 201, 376
Messery VIII, XXXV, XL, 34, 105, 107, 154, 194, 196, 200, 224, 279, 296
Meynand 251
Meyrens, Meyrenc 137, 193
Meyrier 119, 351
Mez (de) 123, 147
Michallet 50
Michaud VII, XII, XXIII, 67-70, 127, 147, 361
Michel 340, 375
Michy, Michi 52, 54, 100
Michillyat, Mischillard 114, 334
Mieussy 156, 224
Migeois 276, 353
Milleret 241, 265, 385
Millesimo 210
Millet XI, 357, 358, 359
Milliaz 77, 236, 237
Milliet 162, 319, 334
Millioud, Millioux 177, 184, 306, 359, 381
Mionnax (de), Mionnaz (de) 84, 85, 141, 330
Miquet XXIX
Mirabeau XXI
Mistral X
Moachon 174, 175, 178, 336, 360, 366, 369
Moccand 230
Moenne 151
Moffa 90
Mogenet 265, 322, 326
Moget, Mogex 266, 338
Moises (col et montagnes des) XXII, 106, 198
Mollard 230, 347

Möller 147
Molliet 176, 263
Monaco 289, 290
Monasterolo 90
Monastir 380
Monaton 259, 386
Mondet 119
Mondovi 210
Monneret XVII
Mont (le) 42, 113, 150, 198, 261, 389
Montbéné 47
Mont-Blanc 21, 157, 207, 222, 346
Monteflascone 123, 147
Montenotte 210
Montesquiou 206
Montessuit 223, 224
Montfalcon XXXIII
Montferrat (de) 67, 87
Montfort 66, 68, 69, 71-75, 77, 85, 87, 135, 304, 331
Monthoux 31
Montjoie, Montjoye XXXIII, 61, 67, 71
Mont-Joux 31, 93, 96, 97
Montmélian 134
Montpitton 385
Montréal (de) 331
Mont-Salvan 92
Montvuagnard 283
Morand XXVI, 3, 220, 236, 245, 250, 278, 315, 316, 344
Morcy VII
Morel 244
Moret 60, 154
Morges 120, 275
Morgex 48
Mortier XVII
Morsier (de) 125
Morzine XI, XXXIX, 293, 326, 368, 386
Mostaganem 263
Mot 194
Motte (de la), Mote 46, 149
Mottet 244
Mottu 166
Mouchet 161, 162, 273, 279, 281, 282, 312, 328, 351, 373, 384
Moudon 67

Moulin 61
Mouthon VIII, 349
Moynat 184, 187, 205, 207, 218, 230, 246, 248, 249, 254, 255, 259, 311, 358, 369, 373, 383, 384
Mudry XXVI
Mugnier, Munier 50, 176, 198, 364
Muraz (de la) 203
Muret XXV, 143
Mustel 114
Musy 277, 337
Mutilloux 369
Mutilly 110

N

Naef XXXVIII, 295
Nægueli 135
Nally 260
Nantelme 94, 95
Napoléon Ier 212, 213, 222
Napoléon III x, 234
Navarin 263
Navarre XIV
Naz 200, 214, 215, 307
Neptune 8
Nernier 48, 75, 97, 105, 107, 111, 125, 154, 192, 193 196, 200, 201, 298, 300, 323, 347, 358
Neuchâtel 11
Neuve (de) 29
Neuvecelle, Neuvessel XXXVI, 38, 115, 140, 176, 349, 362, 363
Nicod 111, 113, 114, 118, 122, 127
Nicodex 42
Nicolas 45-47, 109, 111-114, 146, 156, 194, 340
Nicolet, Nicollet 34, 43, 46, 50, 51, 115
Nicosie 63
Nîmes 18
Novarina XXXVII
Nové 16
Novel 114, 249, 298, 386
Noyel de Bellegarde XXVII
Noyer 110
Nyon XIX

O

Octodure 144
Odion 150, 336
Olive 310
Olivet 47
Olivier 121, 302
Ollon 92
Orange (d') IX
Orcier 57, 107, 194, 309
Ororis 40
Oxford XV.

P

Pachod 113
Pachon 326
Padoue 320
Paillard 174, 261, 309, 310, 313, 333, 368
Palestine 191
Paphos 64
Pardonet 116, 146
Paris XII, XIV, XVII, XXI, XXVII, 88, 115, 211, 216, 225, 288, 289, 292, 380
Paris (divers) 222
Paroche 304
Pasquier XXXI
Passavant 147
Paul II 127
Pavenchy 127
Pavie 134
Payerne 67
Peccoud 127
Peillet, Peillex XXXII, 264, 268, 271, 321
Pellarin 279
Pellet 221, 234, 245, 281, 362, 366, 369, 370
Pellissier XXIX, XXXII, XXXIV
Pelloux 203, 378
Pellut, Pellus 177, 232, 243, 259-261, 265, 266, 273, 274, 308, 338, 356, 371, 385
Périer 244, 386
Pernod, Pernoud 125, 147, 148, 151, 255

Pérod, Perrod 49, 76, 151, 347, 348
Péronet, Perronnet, Péronnet 42, 43, 45, 49, 50, 113, 114, 118, 127
Pérouse 164, 166
Perret 52, 113, 128
Perrier, Perri, Perry VIII, 42, 369
Perrignier 5, 75, 97, 103, 105, 106, 108, 109, 114, 116, 125, 193, 198, 200, 235, 245, 294, 340
Perrin 12, 130, 188, 218, 259, 357
Perrois 71
Perrochon XIV
Perron 151
Perroud XI, XXI, XXVII, XXVIII, 264
Perroudet 135
Perrussod 49, 110
Personnaz 228
Perthuis 29
Pestel, Petel, Pestelet 42, 151, 234
Pétex 281
Petit 150, 223
Peyrod 295
Philippe (de Savoie) 27, 28, 128, 129
Piccard (Mgr) V-VIII, X, XI, XIII, XVI, XVIII, XXIII, XXVI, XXVIII, XXIX, XXXI, XXXIV, XXXIX, 1, 4, 7, 14, 17, 23, 30, 66, 146, 156-159, 192 202, 230, 247, 375
Piccard (famille) 4, 230, 254, 309, 311, 337
Piccot 244, 325, 328, 386
Piccut 249, 273, 298
Pichollet 227
Piconet, Pyconet 52, 56
Picus 214, 215, 264, 283
Pie II 64
Piémont XX, 61, 134, 162, 170, 177, 183, 200, 210, 216, 331
Pierre de Savoie (comte) Petit Charlemagne 26, 27, 33, 108
Pierrefleur 74
Pinard, Pinars 40, 46, 106, 111
Pinget 227, 362
Pinguet 62, 298
Pioton, Piotton 151, 158, 176, 322, 333, 376
Piozasque (de) 110
Pissillon 110

Pittet, Pitet, Petet, Putet 75, 151, 176, 177, 179, 190, 221, 230, 241, 243, 248, 263, 264, 266, 267, 271, 277, 278, 306, 334, 347-352, 364
Place (de la) 109, 119, 146, 329
Plaiseau XVIII
Plagnat XVII
Planbois (forêt de) 5, 6, 102, 145, 365
Planchamp 360, 367
Plassat 77, 280, 305, 381
Plenihominis 128
Plon 15
Plonjon 201
Pochat 141, 380
Poignant 243, 305, 336, 357
Poignens 176, 183
Polignac (de) 295
Pollient 299, 321
Pologne 171
Pornel 386
Pompée 254
Ponce 55
Pont (le) 202, 347
Pontbon, Pombon 14, 15, 18, 35, 44, 73, 74, 104, 116, 160
Pontet 312
Pont-Saint-Esprit XXVII
Portay 366, 386
Port-Balan 7, 236, 238, 372
Porte (de la) 106
Portier XIII, XXIII, 150, 230, 254, 255, 319, 356, 361, 372
Porto 127
Portugal 123
Posey 106
Pouget 110
Poussavin (de) 314
Prailles 15, 17, 18, 24, 47, 79, 91, 105, 110, 113, 115, 118, 122, 125, 126, 130, 138, 140, 141, 177, 219, 221, 240, 242, 250, 257, 265, 279, 296, 311, 319, 320, 322, 323, 327, 389
Prat (du) 49
Premat 241, 242, 386
Présinges 31
Presset 368

Prévost xxix
Préverange 71
Prevont, Prevond 355, 359, 368
Provence xx, 117
Provence (Marguerite de) épouse de Saint Louis 27
Publier 34, 61, 62, 71, 87, 341
Pugin 53, 158
Puthod 320
Pyu 138

Q

Quarre (du) 118, 119
Quartery (de) 111
Queue (de la) 127
Quiblier vii, ix, x-xii, xv, xvii, xix, xx, xxiii, xxv, xxvi, xxviii, xxx, xxxiii-xxxvii, xl, 296, 302, 327
Quinerit 127
Quisard 75, 85, 129, 175, 194, 203, 227, 337
Quittout xxxix

R

Rafi, Raphi 30, 32, 47, 118, 146, 178
Rageot xvii
Raimbaud 380
Raisin 243, 251
Ramain xxxix
Ramald 97
Ramel vi, 331
Randon xxxiii
Raneot 151
Rarogne 119
Ravais (de), Ravays 44, 45, 48, 56
Ravinelle, Ravonnel 147, 383
Ravion, Ravioz 150, 350
Ravorée (de), Rovorée (de) xxxvi, 28, 29, 32, 35, 49, 59, 94, 95- 98, 103, 104, 107-110, 114, 131, 268, 319, 328, 329, 340, 341, 347, 374

Ray 111
Raymond, Reymond, Raymont 34, 50, 151, 177, 221, 278, 311, 321-323, 327, 328, 340, 363
Reber 20
Rebord 154, 155, 159, 228, 342
Rebut VIII, 301
Redon, Ridon, Rison, Rizon 3, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 16, 35, 44, 49, 97, 100, 101, 103, 128, 145, 173, 175, 179, 384, 385
Regard de Villeneuve 294
Regeste genevois 11, 22, 28, 329, 354
Regnens, Rugnens, Rignens, Rignes, Reignier, Reynier, Reguy 32, 43, 46, 47, 48, 50, 55, 60, 101, 102, 145, 357, 386
Reims IX
Remillet 328
Remiremont 157, 247
Renan 47
Requet 174, 175, 177, 178, 186, 208, 248, 266, 273, 283, 305, 317, 349, 360, 366-368, 371, 384
Retord XIII, XXIII
Revel XXX
Revon 6
Rey 319
Reybaz XXI
Reymondet 42
Reyvroz 26, 29, 49
Rézier 26
Rhodes 59, 63, 65
Rhône 8, 10, 12, 21, 145
Ricci 90
Rieux 89, 297, 361, 367, 368, 378
Riez 117
Rigaud, Rigaux 49, 152, 333
Rion 262, 271, 362
Ripaille XXXV, XL, 54, 58, 113-116, 141, 142, 173, 191, 194, 195, 322
Ripamonte, Ripamonti 159, 170
Rippa 341
Ritter V, VII

Rive 56, 58, 68, 268
Rivollat, Rivollaz, Rivolaz 157, 176, 178, 179, 205, 247, 252-254, 259, 300
Robatey 109
Robaud 143
Robert VI, XL, 47, 122, 228
Robespierre 209
Robini 120, 121
Roch XXXIX, 234, 302, 306, 313, 322, 325-328, 349, 370
Roche (la) XXVII, 203
Rochefort 88
Rochet 281
Rodolphe Ier 21, 92
Rodolphe II 21, 22
Rodolphe III 22-24, 92, 374
Roger, Rogier, 114, 148, 340, 341, 352
Roglia 202
Rolet, Rollet, Roletaz 50, 114, 137, 151, 320
Rolle 6
Romains (les) 5, 6, 11-15, 19
Romanel 73, 74
Romaney 61
Rondolino 9
Ronsuaz 49
Roset, Rosey 118, 338
Rosnoblet 223, 224
Rosset 53, 57
Rossiaud 260, 273
Rossillon 158, 199
Rothschild (de) XL 295
Rouge 158
Rouen XXXI
Rousseau (J.-J.) 210
Rouph 347
Ruchat 136
Rumilly 187
Rup 148
Ruphaz, Rupha, Ruphus 30, 32, 109, 178, 347
Ruptier 301
Ruschon 30, 109
Russie 214
Rustignelli 128
Ryvit 58, 119

S

Sachet-Chachet 141, 142
Saddaz 322
Sadot 151
Saillon 92
Saint-André 155
Saint-Antoine 343, 345
Saint-Augustin 98, 119
Saint-Benoît 117
Saint-Bernard (le Grand) 21, 26, 93, 94
Saint-Cergues 155, 202
Saint-Clément 103
Saint-Cyr 289
Saint-Didier 200, 267, 298, 366
Saint-Etienne 263
Saint-Etienne de Verceil 126
Saint-Félix 343, 345
Saint François de Sales 120, 150, 152, 153, 158, 161, 192, 196-198, 254, 303, 330, 342, 344, 366, 385
Saint-Georges 107, 147
Saint-Germain 89, 114
Saint-Gingolph XII, XXVI
Saint-Jacques 161
Saint-Jean-d'Aulph XXXVIII, 222, 226
Saint-Jean de Gonville 120
Saint-Jean de Jérusalem 63
Saint-Jean de Maurienne 197
Saint-Jeoire, Saint-Joyre 28, 51, 53-56, 66, 197, 223
Saint-Joseph 223, 258, 279
Saint-Julien X, 214, 231, 373
Saint-Laurent 223
Saint-Lazare 191
Saint-Louis 27, 28
Saint-Loup 94
Saint-Martin 71
Saint-Martin du Chesne 62
Saint-Maurice (divers) 138, 144, 149, 202, 373
Saint Maurice d'Agaune 20-22, 33, 64, 92, 94, 103, 111, 144, 354, 374
Saints Maurice et Lazare (ordre des) 144, 175, 191, 192, 197, 200-203, 314, 330
Saint-Maxime 20

Saint Michel 206, 329
Saint-Mihiel 289
Saint-Paul xxvii, xxxviii, 90, 152, 153
Saint-Pierre 128, 153
Saint-Remy (de) xxxvii, xxxviii
Saint-Rambert 254
Saint-Roch viii
Saint-Ruth xxxviii
Saint-Saphorin, Saint-Symphorien 71, 101, 132
Saint-Théodule 138, 149, 150
Saint-Vincent 34
Sainte-Anne 157
Sainte-Catherine 138, 147-150, 157, 159
Sainte-Claire 130
Sainte-Lucie 127
Sainte Maison 153, 183, 193, 197, 198, 270, 300, 348
Sainte-Marguerite 139, 149, 150
Sainte-Marie du Transtévère 125
Sainte-Priscille 129
Saladin 331
Sales (divers) 38, 87, 127-129, 150, 153, 154, 199, 254, 255, 344
Salins 98
Sallanches viii, 255
Sallavuard xxxii
Salle (de) 170
Salvan 71
Samoëns xxxii, 265, 322, 326, 337, 385
Sancy xxix, 84, 150, 277
Saône 10
Sardaigne xii, 88, 159, 161, 172, 210, 216-219, 298
Sarrasins (les) 21, 22, 104
Sassone 233
Satigny xxxv
Saulnier 267
Sauge, Sauges 222, 239
Savier 75
Savoie (maison — comtes et ducs) xi, xiv, xviii, xxxix, 26-28, 30, 33, 34, 37, 38, 41-44, 51, 54-56, 61, 62, 65-67, 71, 79-81, 84, 85, 87, 107, 112, 116, 119, 129, 131, 134, 143-145, 161, 166, 168, 191, 195, 217, 255, 256, 258, 268, 316, 329, 342, 343, 347, 374, 376

Savoie (pays) XII, XX, XXI, XXII, XXV, XXVI, XXVII, XXXII, XXXV, XXXVII, XL, 1, 4-6, 12, 18, 39, 47, 51, 57, 63-65, 74, 80, 83, 88, 116, 120, 121, 126, 128, 129, 133, 134, 140, 143-145, 148, 150, 153, 155, 157, 158, 161, 162, 164, 166, 168, 170, 171, 173, 177, 179, 180, 185, 191, 205-208, 210, 214, 216, 219, 227, 231, 233, 234, 247, 290, 314, 316, 329, 339, 347, 376
Savoie (Haute) (Département de la) 1, 5, 6, 39, 170, 173, 179, 180, 182, 198, 200, 206, 212, 219, 227, 231-234, 237, 241, 245, 262, 288, 289, 291
Saxel 156, 315
Saxo (de) 104
Schemid 228
Schertlin 260
Sciez 1-390
Sciez (famille de) 26, 29-32, 47, 52, 94
Scionzier XXX
Séchaud 111, 241, 244, 310, 349, 366
Sécheron 289
Séchex 49, 77, 96, 235, 255
Sécuser (de) 41
Sedan 234
Sellon XXX
Semine (la) 201
Sénevat, Senevaz 307, 335, 372
Senevray 115
Septisono (de) 127, 128
Séraphin 85, 86, 154, 155, 198
Serbie 380
Sergioz, Chergioz 56, 68, 70, 74, 75, 164
Serpe (la), Serpaz (la) 176, 255, 258, 294
Serragin 115
Sersion 56
Servage 243
Servette 34, 71, 82, 83, 85, 87
Seuvet XXXIX
Seyssel 87, 203, 228
Siblet 332
Sibué 170
Sigismond 20
Signoux 233
Sillingy 366

Simon, Simond 206, 209, 321
Sion 28, 94, 119
Sixt 126, 155, 278
Socquet VIII
Songy, Chingier 3, 7, 14, 15, 24, 43, 48, 57, 68, 69, 70, 77, 113, 183, 221, 294, 355, 372, 384
Sonnaz (de) XX, XXI
Sordat, Siordat 67, 69, 70, 118, 150, 151, 171, 175, 176, 178, 234, 235, 275, 304, 309, 337, 356, 357, 360, 361, 368, 371
Sostegno 90, 287
Soudan 313
Souwarow 211
Spada 170
Stevilius 22, 92
Stolberg-Gedern 89
Storz 129
Strabon 12
Stuart 89
Suchet, Subchet 120, 131, 151, 170, 174-178, 183, 185, 187, 218, 234, 236, 240, 242, 244, 248, 264, 266, 268, 269, 274, 278, 281, 297, 308, 312, 313, 317, 320, 321, 323, 325-327, 331, 332, 334-336, 343, 352, 353, 360, 365
Suisse (la), Suisses (les) XII, XVII, XL, 79, 80, 128, 129, 216, 219, 238, 279, 337, 356
Sylvestre 16, 46, 47, 52, 109, 305, 329
Symillie 57
Syracuse 11

T

Taillefer, Taillifert, Tallifert 68, 103, 145, 294
Talloires 92, 113
Taninges 222, 262
Tapponnier, Taponnier VI, VII, IX XIV, XVII, XXI, XXV, XXVII, XXX, XXXII, XXXIV, XL, 303
Tapouz 104
Tappaz 301
Tarentaise 134, 178
Tattel 288
Tauredunum 21
Tavernier XXXVIII

Telsperger 141
Termy 53
Ternier 89, 113, 137, 196
Testu 49
Thabuis 386
Théreret 302, 367
Thoire 28, 42, 366
Thollon 94, 228
Thomas Ier 26, 27
Thomas (divers) 30, 58, 109, 118, 341
Thomasset 52
Thombet 308
Thônes XXXII, 158, 227
Thonon VIII-XI, XIII, XVI-XX, XXII-XXIV, XXIX; XXXII-XXXV, XXXVII, XL, 1, 3, 5, 13, 18, 26-28, 34, 37, 40, 41, 43, 45, 48-50, 52, 53, 55, 60, 65, 66, 75, 76, 79, 84, 85, 91, 94, 96, 103, 104, 107, 111, 115, 116, 120, 135-138, 141, 142, 150-154, 157-159, 161, 165, 171, 174-178, 182-184, 186, 192, 193, 196-198, 200, 201, 205, 206, 209, 211-216, 224-227, 231, 233-236, 247, 254, 255, 261-263, 270, 283, 290, 294, 300, 302, 308, 311, 314, 316, 318, 319, 326, 348, 359, 374, 375, 377, 379, 380, 385
Thorens 175, 176, 178, 274, 275, 309, 335, 378
Thuyset 52
Tibold, Tybold 22, 91, 92, 105
Ticon 7, 150, 179, 204, 208, 221, 230, 243, 244, 261, 283, 300-303, 307, 323, 371
Tigner (du) 150
Tinjoux 260
Tissage de Sciez 283, 284
Tissot 222, 303
Tochon 262
Tondu 52
Tonkin XL
Torre-Pellice IX
Tornabono 129
Toul 289
Toulouse XXIV
Touvière 31
Tour (La) XXXIII
Transtévère 125

Travail 350
Tresserve 200, 314
Trichaud 26
Tricotage Jeanne d'Arc 284
Troches 121, 279
Trombert 222, 368
Tron, Trons 113, 120
Trossier 298
Trossy 62
Trottet, Trottier 50, 228
Trouillet XII, XV, XVIII, XXVI, XXX, XL
Truchet 155, 156
Truchot 386
Truffat, Truffaz 254, 336, 347, 348, 378
Tuilerie des Bois 198, 199
Tunisie XIII, 263
Tupin 249
Turin IX, XIX, XX, XXX, XXXII, 26, 88, 105, 115, 122, 127, 186, 187, 211, 225, 290, 314
Turrettini 331, 332, 370, 379, 380
Turumbert 277

U

Ugine 228
Université Chablaisienne 153, 158, 197
Urbain VIII, XXXVII
Urbery 67
Useglio 238
Usses (les) 231

V

Vacheresse XXXVIII, 107, 115
Vailly XXII, 310, 333
Valais (le), Valaisans (les) XI, 11, 21, 22, 26, 64, 79, 92, 119, 134, 135, 144, 181, 374
Val d'Illiez 71
Valdisère (de la) 88
Valentin 274, 279
Vallet 286
Vallier XXVI

Vally 175
Vauban XIX
Vandoure (de) 29
Vanel 376
Vannery 317
Vannèse 111
Vapereau 288
Varax (de) XVIII, XXXVIII
Varenne 358
Varmont 246
Vassaly, Vassaud 55, 56
Vaud XII, XXII, XXXII, 44, 61, 62, 67, 71-73, 79, 81, 87, 119, 121, 131, 134, 139, 181, 339, 377
Vaudaux 89
Vauteron 55
Vauthay 373
Vautier 327
Vectal 150
Veigy 50, 63, 81
Veinig 386
Vélin, Vellein, Vellin 234, 380, 386
Vendôme (de) XXI
Venise 63, 64, 65
Venizelos XXVIII
Verchaix 228
Verdon (de) 28
Verdun 263
Verna (de) 57
Vernay (du) XXXVI, 62, 106, 114, 128, 129
Vernaz (vilage — hameau) 6, 20, 239, 245, 246, 261, 279, 327, 339, 344-346, 354
Vernaz (divers) 68, 117, 138, 176, 177, 219, 241, 249, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 269, 281, 314, 323, 328, 331, 337, 338, 348, 353
Vernet, Verney 34, 291-293, 296, 381
Vernheil, 157
Versoix 288
Veuillez 317
Vevey XII
Veveyse (la) 26
Victor-Amédée Ier XXIX
Victor-Amédée II IX, 169
Victor-Emmanuel Ier 216

Victor-Emmanuel IV 89
Vienne, Viennois 11, 19, 26, 27, 88, 97, 98
Viffred 104
Vignet, Vignier, Vinier, Vigny 57, 68, 69, 94, 384
Villard-sur-Boëge 263
Villars-le-Bas 195
Ville-la-Grand XXXI, 154
Villelme 116
Villequin 34
Villier (de) 54, 56, 111, 114
Villoz 361
Vincent 276, 285, 325, 351, 352, 381, 386
Vinit 312
Vinnet 50
Vinzier 222
Viollet 364
Vion (le) 3, 6, 8, 9, 18, 34, 44, 91, 93, 97, 99, 104, 105, 114, 132, 160, 179, 92, 235, 296
Viry (de), Virier XXXVI, 49, 127, 343
Visenciaco (de) 113
Viseu 123, 125
Vittet 156, 311
Viuz-en-Sallaz 369, 386
Voirons 159, 294
Voisin 157, 158, 188, 349
Voland 365
Vosges 380
Vuache (le) 53
Vuagnard 260, 367
Vuagnoux 278
Vuard, Vuardes 69, 77
Vuarin, Vuarina 130, 131
Vuargnoz 158
Vuarnet VIII, IX, XIV, XIX, XXV, XXVII, XXXIII, XXXV, XL, 7, 8, 24, 91, 174, 176, 182, 187, 267, 272, 275, 276
Vuattoux 175, 176, 179, 187, 188, 221, 234, 244, 255, 265, 268, 269, 272, 275, 276, 311, 322-335, 356, 359, 364, 368, 369, 373, 380-382
Vulie, Vueillez, Vuille, Vullet, Vullié, Vullier 68, 152, 178, 266, 333, 385
Vullerens, Vuillerens 71, 77, 85, 87
Vulliens 70
Vullierme, Vullerm 31, 120, 146

Vulliez 174, 175, 264, 316, 365
Vulliod 119
Vuy xx

W

Waterloo 216
Weingarten, Vingarten 76, 135
Wey 291

Y

Yverdon 67, 71
Yvoire xiv, xix, 7, 52, 95, 97, 99, 103, 105-107, 114, 115, 124, 125, 140, 154, 157, 165, 192, 194, 196, 297, 314, 319, 385, 386

Z

Zaïmis xxviii
Zelonis 130
Zunca 369

Cette table alphabétique a été dressée par M. J. Trouillet, bibliothécaire de l'Académie Chablaisienne.

TABLE DES MATIÈRES

I. Travaux de l'Académie — Pages

Séance du 14 avril 1930. — Fédération des Sociétés Savantes; Annexion de 1860, délégation thononaise ; Buloz et Ph. Chasles ; Bibliographie — V

Séance du 8 mai 1930. — Le vicomte J. Fernex, M. Eugène Ritter; J.-G. Eynard et la Grèce; La famille Socquet; Actes divers sur les Habères; Bibliographie — VII

Séance du 9 juin 1930. — La garnison des Allinges 1691; Les Luzernois et la politique de Victor-Amédée II; La famille Frézier; Classement du portrait d'A.-F. Frézier; Le cardinal Luçon et la Savoie — VIII

Séance du 10 juillet 1930. — L'abbé R.-M. Frézier; Morzine au début du XVIIme siècle; Procès de taillabilité dans la vallée d'Aulps; Bibliographie — X

Séance du 10 novembre 1930. — M. Victor Portier; L'église Saint-Hippolyte; Les souverains de Savoie à l'Hôtel de Navarre à Paris; Guillaume Capelle et *les Trois Glorieuses;* L'Apostolat par les Cuivres; *La Jeunesse;* Congrès de philosophie d'Oxford — XIII

Séance du 11 décembre 1930. — Revenus des villes de Thonon et d'Evian, XVIme et XVIIme siècles; Mesures du Chablais; Benjamin Constant; Poésies et Chansons — XVI

Séance du 12 janvier 1931. — Occupation de la Savoie sous Louis XIV; L'influence du froid sur le lac Léman; Fortifications d'Yvoire ; Monnaie de Gênes; *La Paix par le Devoir;* Souvenirs de Jules Vuy; Bibliographie — XVIII

Séance du 12 février 1931. — Mme la Comtesse de Sonnaz; M. le comte d'Arcollières; S. A. R. le Duc de Vendôme; Les collaborateurs genevois de Mirabeau; Documents sur le comté d'Allinges; Amphion et ses eaux au XVIIIme siècle; Concours pour le Prix Bartholoni; Bibliographie XX

Séance du 9 mars 1931. — Rapport annuel, élections du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Académie; M. Charles Jacob à l'Académie des Sciences; Genève avaant la Société des Nations (1841); Bulgares et Savoyards; Familles Burnier de Savoie et de Suisse; Préhistoire XXIII

Séance du 9 avril 1931. — M. l'abbé Chaperon; La Savoie sous Louis XIV, l'enseignement; Documents sur Evian et le pays de Gavot; Le poète Jean d'Abondance; Le conventionnel H. Grégoire; Mesdemoiselles de Bellegarde; Patois savoyard XXVI

Séance du 11 mai 1931. — M. le Général Bordeaux et la Grèce; Souvenirs de la fondation de l'Académie, le chevalier d'Arcollières; Les bienfaits de Mgr de Gribaldi, divers titres concernant sa famille; Documents sur Scionzier, Mégevette; L'Apostolat par la Chanson; Bibliographie XXVIII

Séance du 11 juin 1931. — L'abbaye d'Abondance; Savoie et Bretagne; Famille de Gribaldi; Familles Burnier (suite); Les baigneurs d'Amphion en 1742; Les savoyards en Bulgarie au XIVme siècle; Bibliographie XXXI

Séance du 12 octobre 1931. — Le Musée de Thonon; Les patois de France et H. Grégoire; L'armorial de Grunenberg; Préhistoire; Les sites savoisiens; Chansons patriotiques; Les chablaisiens de l'armée du Comte Vert, leurs faits d'armes en Orient; Bibliographie XXXIV

Séance du 12 novembre 1931. — Une inscription de l'ancien Collège des Barnabites; Jean de St-Remy à Thonon et en Savoie; Le Chablais

sous Louis XIV (suite); Résidences des baillis de Chablais; Le cardinal Mermillod XXXVI

Séance du 14 décembre 1931. — Impositions sous Louis XIV; Les vins de Savoie; Joseph Dumont; Le cardinal Mermillod (suite); Le R. P. Charles; Bibliographie XXXIX

Bilan de l'Académie 1930 XLI

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne XLIII

III. — Sociétés correspondantes LI

MÉMOIRES

I. — *Histoire de la commune de Sciez*, par Mgr Piccard 1-392

II. — *Le Comte Amédée de Foras*, par Léon Quiblier 393-400

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1932. — Prix Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie* ..... 400 fr.
1933. — Prix Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie* ..... 400 fr.
1934. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire Savoie-Piémont* ..... 750 fr.
1935. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts* ..... 500 fr.
1936. — Prix Engel-Gros, pour *Sciences Naturelles* ..... 400 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devont être écrits en français et adressés au Secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XL

BIBLIOTHÈQUE A.U.X. (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ



M.D.CCCC.XXXIII

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1932

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 14 Janvier 1932
(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président entretient l'assemblée de la disette qui sévit en Chablais en 1699, par suite du manque de la récolte de blé de l'année précédente. A la fin de décembre 1698, les conseils de Thonon et d'Evian reçoivent l'ordre d'envoyer, au général des finances, à Chambéry, chacun un délégué pour déterminer et acquérir le blé nécessaire à la consommation des habitants. Le 14 avril 1699, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, accorde à la ville d'Evian l'autorisation de tirer du Piémont 600 sacs de blé, qui arrivèrent au Bouveret par le val d'Aoste, vers le milieu de mai. Thonon avait pris des mesures semblables. Mais, à la même époque, des contrebandiers et revendeurs ne craignaient pas de courir les villages pour acheter en cachette, beurres, fromages et autres denrées qu'ils transportaient hors du pays. C'est pourquoi, à la date du 10 août 1699, le Marquis de Dronero, gouverneur de Savoie, interdit, sous peine de confiscation, l'expor-

tation de tout comestible qui n'aura pas été mis en vente sur la place du marché des deux villes.

Il transmet ensuite, de la part de M. Benoit Mouvillat, charpentier à Thonon, un ordre du Duc de Savoie, Charles-Emmanuel, au premier huissier de son Sénat, de faire payer sans délai, à noble Jacques Loys, seigneur de Bonnevaux, toutes dettes légitimement reconnues en sa faveur (parchemin du 18 mai 1676).

M. Paul Tapponnier communique quelques notes de voyage du Duc de La Rochefoucaud très curieuses, intéressant la Savoie et Genève au XVIIIme siècle.

M. Charles Anthonioz lit sa remarquable étude sur la *Maison Savoyarde*. En des pages pleines d'agrément, il explique la formation du style architectural propre à notre province, puis il dépeint tout le charme discret et sobre de nos vieilles maisons, donnant de judicieux conseils sur l'adaptation des constructions modernes à l'harmonie régionale.

M. Léon Quiblier parle des anciennes cloches de l'église de Thonon, qui viennent d'être livrées à la fonte. La *Catherine* datait de 1659 et pesait 1860 kgr. Elle tenait son nom de Dame Catherine de Bruges dite de la Baume, princesse Stienhuse, épouse du parrain, Messire Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin et Pancalier, ministre d'Etat, gouverneur du Chablais, Ternier et Gaillard, etc... L'inscription supérieure présente en deux endroits des parties burinées et limées. Elle indique que la cloche fut faite sous Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre; Albert-Eugène de Genève, gouverneur; Charles-Auguste de Sales, évêque; nobles Antoine Bovier et Pierre Fornier, syndics, et bénie par Rd Etienne Munier, prêtre. Furent témoins : Louis Gillette, préfet, et les Rds prêtres de la Sainte-Maison : P. Boverat, L. Pernet, J. Grandat, C. Tavernier, G. Avocat et A. Fré-

zier; noble C. de Brothy, A. Dufresne, P. Pecthoud, F. Munier, A. Pauvin, F. Grept, J. Lapierre, J. Bernaz, G. Boccard, A. Michaud, M. Moret, T. Meynet et Ph. Rebut, conseillers de la ville. Les effigies sont les armes de Savoie, celles de Thonon, une croix et la Sainte-Vierge. Vers le bas la date 1659.

La deuxième cloche portait les inscriptions suivantes en français : noble Gaspard-Ferdinand de Brotty, comte d'Antioche, chevalier de l'Ordre royal et militaire des Saints Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre de S. M., parrain, syndic de la Ville de Thonon; marraine, Dame Françoise-Joséphine de Musy, comtesse d'Antioche, son épouse. Rd François de Lesmillières, curé. Au bas de la cloche : Faite à Quintal près d'Annecy en l'an 1834, par les frères Claude et Jean-Pierre Paccard, fondeurs. Cette cloche que l'on nommait communément la *Madeleine*, pesait 417 kgr.

La troisième cloche, du poids de 140 kgr., était la plus ancienne, ne portant aucune date, mais une invocation à la Vierge Marie en caractères gothiques employés à la fin du XVme, ou au début du XVIme siècle. Son bronze très riche en étain et la pureté du son faisaient dire aux sonneurs que le métal renfermait une notable proportion d'argent.

La très ancienne existence de la Tuilerie de Brécorens-Perrignier est démontrée par M. C. Perroud. Au moyen-âge, elle était en pleine exploitation; les tuiles plates de Brécorens servirent à couvrir une partie du prieuré de Ripaille. M. Perroud donne des extraits des comptes du trésorier d'Amédée VIII, mentionnant les quantités livrées et les prix (1409-1419).

Une nouvelle découverte archéologique faite à Chens, est signalée par M. E. Vuarnet. Dans la carrière de sable de M. Mathieu, un squelette de femme a été mis à jour. Il était à un mètre de profondeur, les pieds

tournés vers le soleil levant, un anneau de bronze adhérait encore à un doigt, il y avait en outre trois fibules de bronze, dont deux très bien conservées, un petit bracelet de bronze formé d'un simple fil et un autre plus grand qui devait être placé en haut du bras.

M. Marcel Gruffaz, instituteur à Anthy, est reçu membre de l'Académie.

L'assemblée procède à un nouveau classement des prix de fondations que décerne l'Académie et décide d'en publier la liste sur le présent volume.

Séance du 8 Février 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président, au nom de la Société, se fait un devoir de remercier la Municipalité de Thonon, toujours si bienveillante pour l'Académie, de l'attribution de la pièce confinant le Musée.

Il entretient ensuite l'assemblée de l'Université fondée à Thonon à la fin du XVIme siècle. Il prouve que Saint François de Sales en fut l'initiateur, que le Duc de Savoie, les hauts fonctionnaires, tel le Juge-mage du Chablais, dans leurs lettres, aussi bien que le Pape Clément VIII dans sa bulle d'érection, appellent tous *université* cette institution créée avec un programme semblable à ceux des Universités de ce temps, notamment celles de Bologne et Pérouse.

M. Quiblier, vice-président, signale un article paru dans *Le Savoyard de Paris* du 29 janvier, sous la signature de M. A. Van Gennep. Le savant folkloriste qu'est ce dernier, continuant ses études sur nos us et coutumes savoyards prénuptiaux, cite en exemple la cérémonie des fiançailles à Rives, au temps jadis. Il est malheureux de constater que, sans approfondir la

valeur des sources auxquelles il puise, M. Van Gennep, une fois de plus, s'est adressé au Gardo, ce recueil de légendes et de traditions, d'une naïveté le plus souvent burlesque, créé, de toutes pièces, auquel lui seul attache quelque créance.

M. Vuarnet remet un almanach du Duché de Savoie de 1832, par M. Bellemin, où l'on remarque outre les noms des fonctionnaires, industriels, etc., une statistique et un court historique de la province du Chablais.

D'intéressants extraits des registres paroissiaux d'Anthy sont présentés par M. Marcel Gruffaz. Ils concernent le passage des Luzernois et leurs déprédations; puis l'occupation française, avec le détail des impositions extraordinaires supportées par Anthy (1689-1690).

Une notice sur les armoiries de la famille Tavernier de Morzine et d'une de ses branches établie en Valais au XVIIme siècle, est donnée par M. J. Baud. Un cachet d'argent, retrouvé il y a quelques années au chef-lieu de Morzine, près de l'ancienne maison des châtelains Tavernier, porte le blason : « d'azur aux deux tours liées d'argent, surmontées d'une fleur de lys accostée de deux étoiles en chef, et d'un croisant en abîme, le tout d'argent ».

M. le Général Bordeaux expose que depuis trois ans il s'efforce de découvrir les Mémoires inédits de notre compatriote le Général Chastel (1775-1826). Il n'y en a ni trace ni souvenir dans la famille Chastel. Sur une indication qui lui avait été donnée, le Général s'était adressé à la descendance du Baron Fain, secrétaire particulier de Napoléon Ier, qui, après 1815, s'occupa de réunir une foule de documents divers, lettres, souvenirs, gravures, etc..., sur l'époque impériale; mais les recherches qui viennent d'être faites dans ce lot d'archives n'ont donné aucun résultat. M. le

Général Bordeaux serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien le mettre sur la voie de nouvelles recherches.

A la demande de Mgr Piccard, le prix Bartholoni de 500 francs est attribué à M. Pierre Pellissier, libraire à Thonon, pour l'édition artistique des illustrations dont il a enrichi le magnifique ouvrage de Mgr Piccard, intitulé *Le Chablais à travers les Siècles*. Cette luxueuse édition est le meilleur travail d'art présenté à la commission du concours car, selon la volonté du regretté fondateur du prix, elle sert directement et utilement à la propagande touristique en faveur de la Savoie. M. Fabius Henrion, de Paris, qui tous les étés séjourne en Chablais, fait don à la bibliothèque de son dernier ouvrage : *Saint François de Sales, ce qu'il faut connaître de ses œuvres* (Alfred Mame et Fils, 1932 — 166 p. in-8°). C'est le sixième volume de ses *Guides dans la Vie*, choix plein d'éclectisme des pages les plus remarquables des célèbres penseurs et moralistes de l'antiquité et des temps modernes.

Assemblée générale du 10 Mars 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le président félicite M. Léon Quiblier, architecte, de sa nomination de correspondant de la Commission des Monuments historiques pour le département de la Haute-Savoie.

Il rend ensuite compte du dernier recueil de poésie de M. le consul général H. Mérou, intitulé *La Paix par le Devoir* (Société d'Edition Savoyarde, Thonon, 68 p. in-8°), offert à l'Académie. Ses 16 poèmes sont les meilleures leçons que l'on puisse rencontrer d'un évan-

gile rationnel moderne : cris de salut et d'espérance en face des menaces de l'avenir.

M. le président note, au 14 novembre 1691, pendant l'occupation française de la Savoie, la présence au fort des Allinges de François Verboz, armurier pour le roi de France, qui s'occupe de la rentrée des impositions. La veille les conseils de Thonon et d'Evian étaient sommés d'amener de la chaux pour réparations des murs du fort, par ordre de M. de Baraudin, commandant la place.

M. Quiblier, vice-président, présente un Ordre de Service du général Louis-Eugène Cavaignac, que lui a obligeamment communiqué M. Paul Pujade. Voici la teneur de ce document : « Ministère de la Guerre. — République Française. — Liberté, Egalité, Fraternité. — Ordre. — Le Chef du Pouvoir exécutif charge le Citoyen Pujade de porter aux généraux de division et de brigade commandant dans les 5me et 6me Divisions et à l'Armée des Alpes l'ordre suivant : Diriger sur Paris à marches forcées la 3me division de l'Armée des Alpes; la 1re brigade par Auxerre, Montereau et Melun; la 2me brigade par Gien, Montargis, Fontainebleau et Corbeil (à Mâcon). Les hommes porteront des munitions et six jours de vivres, qu'ils conserveront avec soin jusqu'à Paris. Si les vivres n'étaient pas prêts, le départ ne serait pas retardé pour cela. — A exécuter sans délai et sans hésitation. Rendez-moi compte en détail. (Signé) : Cavaignac ». Le timbre, de forme circulaire porte en légende : « République Française, Présidence de l'Assemblée Nationale ». Cet ordre, non daté, se rapporte aux événements de juin 1848. Le général Cavaignac était Ministre de la Guerre lorsque la Révolution éclata. Le 23 juin, il était investi du commandement de l'Armée et, ne voulant pas engager la lutte avec les révolutionnaires avant d'avoir autour de lui des troupes fidèles, il avait fait appeler la 3me

division sur laquelle il savait pouvoir compter. Le 24, Paris était en feu et l'Assemblée terrifiée remettait tous les pouvoirs entre les mains du général Cavaignac. On sait avec quelle promptitude et quelle rigueur il agit ! Vingt-quatre heures après l'insurrection était écrasée. Le 28, il remettait ses pouvoirs dictatoriaux à l'Assemblée Nationale qui, reconnaissante, le nommait chef du pouvoir exécutif.

Divers documents concernant la vallée d'Aulps sont présentés par M. Claudius Baud. Rôle des Tailles en 1698 pour la section de *Dessous-la-Droit*, à Morzine, remis par les syndics Antoine Rosset et Laurent Grivel-Delilaz à Jean-François Marullaz, exacteur. Fondation faite en faveur de la cure de Morzine par Rd Jean-Thomas de Provane, abbé d'Aulps (1715).

Continuant son étude sur Mgr Mermillod, M. l'abbé Charvet parle de la polémique engagée contre le cardinal par le docteur Taberlet, député. Il s'étend sur les origines de la persécution religieuse dans le canton de Genève, remontant à l'incorporation des communes savoyardes en 1816.

A propos d'un récent voyage à Neuchâtel, M. le général Bordeaux, signale l'esprit de tradition, d'ailleurs connu, qui préside chez nos voisins à l'aménagement de leurs monuments publics. Le vieux château de Neuchâtel, où sont installés les services généraux de la ville et du canton, est peuplé de souvenirs historiques : portraits et tableaux divers, documents officiels anciens ou récents, peintures murales, Blasons des anciennes familles et des gouverneurs du pays; les souvenirs de Savoie, tels que ceux d'alliances, n'en sont point absents. Il signale aussi, avec l'importance exceptionnelle et le classement très soigné des archives, la compétence et la complaisance parfaites des fonctionnaires de tout ordre qui ont affaire aux étrangers. Parmi beaucoup d'autres cantons également ri-

ches de souvenirs, celui de Neuchâtel est un de ceux dont l'histoire a été la plus variée et intéressante.

M. Marcel Gruffaz donne un excellent rapport archéologique sur une découverte faite par M. Vuargnoz, propriétaire du château de Buffavent, à Lully. Dans une carrière de gravier située à 200 mètres du château, lieudit La Courbe, sur la rive droite du Foron de Sciez, et au bas de la pente ouest d'un tertre d'environ dix mètres de hauteur, il mit au jour huit squelettes de l'époque gallo-romaine. Les ossements étaient entre 1 m. 50 et 2 mètres de profondeur, quelques-uns agglomérés à la masse par un tuf abondant. Les corps étaient orientés, les uns vers le nord-ouest, les autres vers l'ouest. Trois vases lacrymatoires, en poterie rouge, étaient dans l'une des tombes. Un vase en poterie rouge a été trouvé aux pieds d'un autre corps, et enfin un vase en grès grossier près d'un dernier. Il est à remarquer que l'ancienne voie romaine passe à 150 mètres de là. Dans la vigne qui occupait l'emplacement de cette carrière on a trouvé, il y a 30 à 40 ans, un tombeau fait de tuiles, et sur la pente sud du tertre, à 100 mètres de la carrière, un tombeau fermé par une dalle et renfermant trois squelettes. M. Gruffaz veut bien offrir quatre de ces vases pour le Musée de Thonon.

Un manuscrit intitulé : « *Journal de mon voyage fait en Italie avec M. le baron Crud, du* 16 *mars au* 20 *août* 1826 », est communiqué par M. Adrien Burnier, de Lausanne. M. J. Baud donne lecture d'une partie de cet important document, dû à la plume de M. Louis Duvillard, grand-père maternel de M. Burnier. La suite sera étudiée en d'autres séances.

Le secrétaire donne connaissance du rapport annuel sur la gestion du Conseil d'administration et la situation morale et financière de la Société. Le bilan de 1931 et le budget 1932 sont approuvés à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à M. Michaud, l'actif et dévoué trésorier, et à M. F. Marin, pour l'aide gracieuse apportée lors des recouvrements.

M. le général Bordeaux offre à l'Académie son livre « *La Suisse et son armée dans la guerre mondiale* », édité par la maison Payot, de Paris, dans la « *Collection des mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale* ». Autres dons à la Bibliothèque : *Saint François de Sales, sa physionomie morale, sa doctrine, sa direction* (32 p. in-8°, Fribourg, 1923). *De l'art d'être malade* (66 p. in-8°, Téqui, Paris, 1930), par J. Chambelland. Les cinq premiers volumes des *Guides dans la Vie*, par Fabius Henrion (in-8°, Mame et Fils, Paris). Et une belle gravure de M. Charles Anthonioz, vice-président, *Vue du château de la Rochette*. L'assemblée décide d'échanger ses publications avec la Société Folklore Valaisan à Sierre. M. Auguste Laurent, d'Anthy, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 11 Avril 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président lit et interprète quelques documents à lui adressés par M. et Mme Benand-Berthet, les fondateurs du Musée Savoyard d'Evian-les-Bains. Le 15 thermidor, an IV, le général Dessaix vend un marais à Gaspard Billod d'Evian. Le général l'avait acquis de la Nation par adjudication du 19 Nivose, an III; parmi les témoins, on remarque Charles-Eugène-Joseph Dessaix.

Par lettres de Victor-Amédée II de Savoie, du 22 mai 1684, est nommé notaire : Garin fils de Jean Plagnat de Saint-Jean-d'Aulps. Suivent des affranchisse-

ments féodaux par noble Louis-Aimé Vignet, baron des Etoles, de Thonon et divers actes des XVIIme et XVIIIme siècles concernant les familles Davet, Laurent, Buttet, Rebet, Mercier, Blanc, Didier-Vuilloud, Bochaton. Et une feuille d'annonces de la Gazette de Lausanne, du 5 octobre 1827.

M. Paul Tapponnier envoie un article intitulé : « Congrès de la Paix en 1867 ». Il s'agit des séances mouvementées présidées par Garibaldi du 9 au 12 septembre à Genève « pour travailler à l'accomplissement d'une généreuse idée... qui fera faire un pas immense à la civilisation ».

Dans la suite du voyage en Italie de M. Louis Duvillard (1826), le curieux manuscrit communiqué par M. Adrien Burnier, on remarque la périlleuse traversée du Simplon, les descriptions de la pittoresque façon de voyager il y a cent ans, les souvenirs laissés par Napoléon en Italie. Aux abords de l'Adriatique, M. Duvillard rencontre deux compatriotes, M. et Mme Eynard, les célèbres et généreux banquiers genevois; il assiste avec eux au chargement des navires portant, à Zante et à Corfou, les vivres et secours de toutes sortes qu'ils offraient aux infortunés Grecs luttant pour leur indépendance. Le voyageur vaudois visite ensuite Venise, Trieste, etc..., notant avec clairvoyance les mœurs et les sentiments des populations. — Au sujet des sentiments des Vénitiens envers la France impériale, évoqués par M. Duvillard dans son curieux manuscrit, M. le Général Bordeaux explique la longue répercussion des réactions causées dans la cité de l'Adriatique par la politique de Napoléon Ier.

M. l'abbé Charvet termine la lecture de la première partie de son travail sur le cardinal Mermillod : expulsion des religieux et fondation de l'Eglise Nationale de Genève.

Le prix de 400 francs de la Fondation de M. Fré-

déric Engel-Gros sera décerné en 1932, à l'auteur du meilleur ouvrage d'Histoire ou d'Archéologie, relatif au Chablais ou à la Savoie, inédit ou paru dans les trois années précédentes. Les auteurs devront adresser leurs travaux avant le 31 décembre 1932, au Secrétaire de l'Académie Chablaisienne.

Dons à la Bibliothèque : « *Le Chablais ou le Pays de mon enfance* », par Henry Bordeaux, le très bel ouvrage paru dans la collection des Portraits de France (135 p. in-8°, illustré. Editeur Emile-Paul, Paris 1931), offert par l'illustre académicien avec une charmante dédicace. « *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* », par Louis Revon (Annecy 1870). *Histoire de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem*, par L. Bertrand (Paris, 1931, in-4°, tirage de luxe), et de nombreux ouvrages et documents concernant la Savoie, don de M. Gérardy-Capelle, de la Légation de France à Sofia.

M. J. Chambelland, les Chapelles, Publier, est reçu membre effectif de l'Académie.

Séance du 12 Mai 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le président communique de la part de M. et Mme Benand-Berthet, d'Evian :

1° Un volumineux procès, qui se déroule dès 1739 entre François Juliard, châtelain de la paroisse de Lugrin et Jean-Anthoine Guillot, curé-plébain d'Evian, au sujet d'une terre relevant de l'Eglise d'Evian;

2° L'acte de naissance du 20 octobre 1688, de Jacques-Claude Essevay-Rosset, d'Abondance, avec attestation que les parents du nouveau-né n'ont jamais été *sujets ni taillables d'aucun seigneur subalterne mais seulement sujets de notre chrétien roi de Sicile.* Ce

soin de faire mentionner une telle déclaration montre l'intéressante survivance des traditions de libre origine des habitants des hautes vallées du Chablais. M. Benand-Berthet offre à l'Académie une partie des documents lus à la précédente séance, parmi lesquels, celui portant la signature du général Dessaix.

M. le président présente ensuite un compte-rendu très élogieux de l'ouvrage de M. Buffet, sur le collège d'Evian.

Continuant son étude sur l'occupation française, il signale du 22 au 30 juillet 1691, les impositions payées par Evian pour la garnison des Allinges, ainsi que par diverses communes : Morzine verse 50 florins, 4 sols; Mégevette, 36 florins, etc...

Les fouilles de la nécropole de Chens, lieu dit « Longues Pièces », ont amené la découverte de nouveaux objets gaulois datant environ du IVme siècle avant notre ère. M. E. Vuarnet décrit les exhumations faites en janvier dernier de trois corps; deux placés côte à côte, dont l'un paraissant être un squelette d'homme, avait une grosse fibule de bronze que l'on pouvait encore ouvrir et fermer; l'autre, une femme, avait, outre de petites fibules, un bijou plus gros qu'une bague, formé par un fil de bronze en forme de S replié une trentaine de fois, d'un ouvrage très soigné. Le troisième squelette, placé deux mètres plus loin, avait des fibules et des bracelets de modèle courant. Tous ces objets, comme ceux découverts il y a deux ans et décrits dans la revue Genava par M. Déonna, et ceux mis à jour l'an dernier, ont été acquis par M. le comte Olivier Costa de Beauregard, au château de Sainte-Foy, par Longueville. Ce dernier, membre de l'Académie Chablaisienne, a l'intention de publier une étude sur ces tombes gauloises de Chens, si riches en vestiges archéologiques.

M. l'abbé Charvet parle de l'exil de Genève du car-

dinal Mermillod, il cite plusieurs anecdotes inédites concernant les rapports du célèbre prélat avec la Savoie et décrit la réception grandiose qui lui fut faite à Saint-Julien lorsqu'il vint y donner la confirmation.

L'assemblée décide d'appuyer l'initiative prise par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, demandant au Ministère de l'Instruction publique, qu'un poste de stagiaire chartiste soit institué au consulat français de Turin pour faciliter les recherches aux archives de cette ville, intéressant les historiens de Savoie.

M. S. Gérardy-Capelle est nommé membre d'honneur de l'Académie.

Séance du 13 Juin 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président, parlant de l'occupation de la Savoie par Louis XIV, note que, le 5 août 1691, M. de Baraudin, commandant du Chablais, demande au Conseil d'Evian d'envoyer trois lits d'officiers à la garnison du fort des Allinges. Après quelque résistance, il est conclu de les fournir comme ceux d'Annecy et de Thonon.

M. Paccot communique la procuration du 7 décembre 1720, accordée : 1° à Claude-Charles Mouchet, docteur en médecine, par Révérend Michel Mouchet, curé de Villard-sur-Boëge, et, 2° à Vulliod et Claude Dupraz, de Boëge, pour plaider par devant le Sénat de Savoie contre Guérin et Pierre-François Mouthon, avocats bourgeois de Thonon, afin de recouvrer des sommes d'argent dues par ces derniers.

M. le Comte de Ville de Quincy envoie le très intéressant testament de Noble et Révérend François de Ville, établissant son héritière Catherine, fille de Noble

Pierre Martin et de Noble Claudine de Ville, sœur du testateur; legs de 3.000 florins à chacune de ses nièces, Françoise et Antoinette Martin; à Sébastienne Genevois, 2.000 florins, etc... (4 août 1688).

Le même donne connaissance du testament de Révérend Jean-François de Ville, prieur de Saint-Baldoph, du 20 janvier 1777, qui serait à citer tout entier vu ses legs nombreux aux œuvres pies, aux hôpitaux, paroisses, aux pauvres; héritier universel, son neveu, Noble François-Hippolyte de Ville, avocat général (Grollier, notaire).

Il est donné lecture d'une page, rédigée par Paul Tapponnier, sur le rôle important joué dans la région par le général Dessaix lors des événements de 1814; l'une des pièces citées est ornée de la signature et du sceau du Bayard de la Savoie.

M. l'Abbé Laperrousaz, aumônier du Collège de Thonon, présente un lot de documents très importants concernant la famille de la Perrouse, de Draillant, dont il descend. Au moyen de ces documents, on peut établir la filiation généalogique de cette famille jusqu'à Pierre et Bernard de la Perrouse, qui se convertirent au catholicisme le 23 septembre 1598, et dont les parents ou descendants se trouvent reliés, par des unions multiples, à toutes les grandes familles bourgeoises de la région, ainsi qu'il sera prouvé dans des communications ultérieures.

M. l'Abbé Ed. Charvet offre à la bibliothèque le volume, *Guirlande à la Savoie,* tressée par une cinquantaine de poètes, sous la direction de Patrice Buet (124 pages in-8°, Revue Moderne, Paris, 1932), dans lequel figure une de ses belles poésies, intitulée : *Le vieux Couvent d'Abondance.*

Notre collègue offre aussi son chant patriotique, *Gloire au Soldat,* qui vient d'être édité par Muva, 7, rue des Prêtres, Lyon. Quoique tout nouveau, ce chant

a déjà été exécuté par plusieurs sociétés de Savoie; c'est le premier numéro d'une série de cantilènes savoyardes, qui paraissent sous le titre : *La Savoie qui chante*. Les dessins qui illustrent ces jolies chansons sont remarquables par leur vérité pittoresque et leur sentiment pathétique. Ils sont l'œuvre d'un membre de l'Académie Chablaisienne.

Le même continue son étude sur Mgr Mermillod chez les Savoyards et donne quelques épisodes inédits et très intéressants.

M. le Comte de Maugny présente un terrier de ses archives, grand in-quarto, de 1594 à 1604, relatif à la seigneurie de Maugny.

L'Académie Chablaisienne vote des félicitations à MM. Camille Blanchard et François Dupupet, qui viennent d'être nommés architectes des Monuments Historiques pour les arrondissements : le premier, d'Annecy et Saint-Julien, le second, de Bonneville et Thonon.

M. Quiblier, vice-président, communique un parchemin qui, à première vue, paraît dater du XIVme siècle, alors qu'il a été établi à Nice en 1845. Ce superbe parchemin, décerné à Marc-Antoine Piccollet, de Chambéry, lui conférait les privilèges d'un Club bouffon. On cite notamment le droit et même l'obligation de bien manger, bien boire, rire et chanter.

Séance du 18 Juillet 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président adresse les condoléances de l'Académie à la noble famille Trédicini de Douvaine pour la perte qu'elle vient d'éprouver, le 12 du courant, en la personne du Marquis

Hector Trédicini de Saint-Séverin, membre de la Société. Et il donne la parole à M. le Comte Clément de Maugny, qui salue la mémoire de cet homme remarquable.

JOSEPH HECTOR TREDICINI, Marquis de BOFFALORA et de SAINT-SEVERIN

Je crois répondre au sentiment unanime de cette assemblée en saluant la mémoire de notre cher collègue le marquis Hector Trédicini de Saint-Séverin, pieusement décédé au château de Troches à l'âge de soixante-seize ans.

Son père, Charles-Félix était lui-même fils de Joseph Trédicini, marquis de Boffalora, colonel de Nice-Cavalerie, et de la Marquise, née Roero de San-Severino.

C'est Charles-Félix qui, en 1854, hérita de son oncle Charles-Joseph Roero, du titre de marquis de Saint-Séverin. Ce dernier détenait lui-même ce nom d'un fidei commis d'Eléonore San-Severino, Princesse d'Aragon, du 21 août 1559 et par lequel son nom devait se perpétuer en Savoie dans les Roero et leurs descendants. Cette clause du testament de Charles-Joseph Roero fut régularisée par les patentes royales de Victor-Emmanuel II, le 27 juillet 1858, et dès lors, les Trédicini, Marquis de Boffalora ajoutèrent à leur nom et à leurs armes le nom et les armes des Roero San Severino.

De son mariage en 1855 avec Inès de Sabran-Pontevès, fille du duc et de la duchesse, née Choiseul-Praslin, Charles-Félix Trédicini de Boffalora de Saint-Séverin eut trois fils, dont notre collègue, le marquis Hector.

Remarquablement cultivé, l'esprit large et le cœur bien placé, le marquis Trédicini de Saint-Séverin a tra-

versé la banalité et la médiocrité de notre Société contemporaine, non comme un revenant d'un autre âge, mais comme le type survivant d'une génération qui possédait au dernier degré ce qui manquait à la nôtre : la foi en Dieu, la fidélité aux principes, la fermeté de caractère, la croyance en l'utilité de l'effort, l'enthousiasme, la bonté, l'ardeur et l'accomplissement de tous les devoirs qu'imposent à ceux qui en ont reçu le privilège, la fortune, la pureté des origines et la noblesse du nom.

Le marquis de Saint-Séverin était de haute taille, avait un port majestueux et vraiment un grand air.

Malgré ses soixante-seize ans, il n'avait aucun des stigmates de la vieillesse et, l'année dernière, il tuait encore son 200me chamois. D'une délicatesse et d'une bonté exquises, il faisait la conquête de tous ceux qui l'approchaient. Il commandait de lui-même, sur son passage, la déférence, avec une secrète sympathie, mêlée de respect, ce qui faisait dire à un de ses adversaires politiques : « On n'est pas du même parti, mais on ne peut s'empêcher d'aimer et de respecter cet homme-là ».

Grand propriétaire, il avait l'œil à tout. Il dirigeait au besoin ses ouvriers lui-même et s'en faisait aimer par la sollicitude toute personnelle qu'il leur témoignait.

Sa grande passion était la chasse et surtout la chasse au chamois, dans les montagnes abruptes du Dauphiné et de la Savoie.

Amoureux de la nature et surtout de la montagne qu'il connaissait à fond, il se reposait de sa vie active en s'adonnant à la littérature et à la peinture, où il était passé maître. Il laisse des tableaux d'une science et d'une probité parfaites. Il publia, il y a quelques années un livre très documenté sur « La Chasse au

Chamois » ouvrage couronné par l'Académie Française et préfacé par son compatriote Henry Bordeaux.

En un mot, il fut une forte et remarquable personnalité. Sa vie n'a été qu'un exemple remarquable de ce que peuvent produire dans une seule individualité, les qualités de la race, du bon chrétien et du patriote soucieux de tous ses devoirs.

Conseiller municipal pendant de très longues années, il n'a brigué ces fonctions que pour aider, conseiller, diriger; il laisse à la Mairie de Douvaine un souvenir impérissable.

Ses funérailles si touchantes et si imposantes, par la foule innombrable qui se pressait derrière sa dépouille mortelle, démontraient l'estime et la vénération dont l'entouraient les populations du Chablais et de Douvaine.

Il fut un drapeau vivant autour duquel, même mort, on voulait encore se grouper.

De son mariage avec Mlle de Varine, il laisse, avec une veuve éplorée, quatre enfants, dont un, André, tué glorieusement pendant la guerre comme officier aviateur, vrai type du savoyard sans peur et sans reproche, et de nombreux petits-enfants.

Qu'ils trouvent ici l'hommage respectueux et attristé de ses anciens collègues de l'Académie Chablaisienne.

Cte de Maugny.

Au nom de l'Académie, M. le Président envoie à M. Henry Bordeaux les plus chaleureux compliments à l'occasion de sa nomination de commandeur de la Légion d'Honneur.

Il annonce ensuite la prochaine distribution du tome 39 des Mémoires et Documents de l'Académie. Il renferme surtout l'histoire complète de la commune de Sciez, de ses châteaux et de ses familles, en un

volume de 460 pages in-8°. Aussi cette histoire, tirée à un nombre restreint d'exemplaires sera bien vite épuisée. Aux Mémoires figure également une notice biographique du Comte Amédée de Foras, premier président de l'Académie Chablaisienne, écrite à l'occasion de son centenaire. M. Léon Quiblier, vice-président, y rappelle non seulement les recherches paléographiques, le labeur incessant, qui méritèrent au Comte le titre de Bénédictin de Thuyset, mais aussi son rôle bienfaisant à Thonon, comme fondateur de la Caisse d'Epargne et du Musée Chablaisien.

Mgr Piccard fait don de son magnifique ouvrage qui vient de paraître, sous le patronage de l'Académie, sur la *Mission de Saint François de Sales en Chablais*, (Imprimerie Masson, Thonon), volume de 440 pages, orné de 110 illustrations, renfermant nombre de documents curieux et inédits. C'est la reconstitution complète des lieux, des personnages connus de l'apôtre. Aucun ouvrage de ce genre ne peut l'égaler; tiré à 250 exemplaires dont 200 seulement pour la vente (Prix de souscription, 30 francs, Librairie Pellissier, Thonon).

Le Général Bordeaux présente les états de services et un portrait du général baron Chastel, accompagnés d'une étude où sont rapportés plusieurs faits historiques ou incidents peu connus, dévoilant le caractère de ce vaillant officier chablaisien.

M. Quiblier fait circuler un florin d'or du pape Jean XXII, qui occupa le trône pontifical d'Avignon, de 1316 à 1334. Il décrit cette pièce dont la présence en Chablais s'explique du fait que ce pape avait auprès de lui de nombreux savoyards dont le chanoine Aimon de Faucigny.

Une nouvelle série de documents concernant Allinges, Draillant, Lully, Fessy, le fief de Buffavent et l'abbaye d'Aulps, est communiquée par M. l'abbé Laperrousaz. Il y a notamment une quittance du 2 fé-

vrier 1652, de la dote de Perrine, fille de Guillaume de la Perrousaz de Draillant, portant une intéressante énumération de son riche trousseau. En 1747, Jean Laperrousaz est chargé de lever l'impôt de la gabelle de Draillant.

A propos de ses recherches sur les maisons savoyardes, M. C. Anthonioz, vice-président, envoie une dissertation particulière sur les cheminées dites sarrasines, en Bresse et en Savoie.

M. l'Aumônier Charvet a déjà communiqué à l'Académie une partie de la correspondance du P. Charles de Chevenoz, un fin lettré et un vaillant apôtre du Tonkin. Aujourd'hui, il présente une vivante relation d'une visite du Père à une tribu de Muongs, en mai 1897. Le même offre ses 2me et 3me cantilènes de *La Savoie qui chante*, *Le Jeune Mousquetaire* et *La Perle du Village*. Dans le dessin qui illustre la première, un cheval au blanc manteau caracolant devant les tours de Ripaille, enlève son élégant cavalier dans un gracieux pas de menuet. *La Perle du Village*, dédiée aux jeunes guides de Chamonix contient d'amusants couplets et un refrain entraînant.

M. Kreitmann, Inspecteur général des Eaux et Forêts, remet les publications suivantes : « *Contribution à l'étude des caractéristiques des passes à poissons et la vitesse de nage des poissons* »; « *Travaux récents sur les Corrégones et le franchissement des installations hydro-électriques par les poissons* ». Ces études consacrent, une fois de plus, la haute compétence de M. Kreitmann en cette science si difficile et si peu connue.

Tout en félicitant M. Kreitmann de son avancement à Versailles, l'Académie exprime ses regrets de le voir quitter le Chablais et abandonner la direction de la pisciculture de Thonon, qu'il avait su élever à un si haut degré de perfection.

Parmi les autres dons à la bibliothèque notons : la plaquette publiée par M. L. Pfister à la mémoire de son père, l'éminent artiste *Eugène Pfister* (1855-1912); le Compte-rendu du Congrès historique de Rouen, à l'occasion du 5me centenaire de Jeanne d'Arc (104 p. grand in-8°, Rouen 1932), où l'on remarque plusieurs savantes communications de notre collègue M. le Comte Olivier Costa de Beauregard.

Séance de rentrée du 10 Octobre 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président présente à l'assemblée M. Vincent Pintos, étudiant en droit, qui désire établir sa thèse de doctorat sur la question des Zones franches de la Haute-Savoie. Ce dernier développe ses arguments auxquels MM. le Général Bordeaux, Bollon, Charvet font diverses observations.

Mgr Piccard parle ensuite d'un livre de reconnaissance à lui communiqué par le chanoine Charvet. Ces reconnaissances sont passées en faveur des églises de Duingt et de Dérée, dont était curé Révérend Vincent, chanoine de Saint-Pierre de Genève et de N.-D. de l'Allée d'Annecy. On remarque de grands et curieux dessins en tête des actes.

D'intéressants renseignements sur les blasons des familles Rosset et Guédon, du pays de Vaud et du Genevois, sont fournis par M. Adrien Burnier, de Lausanne. Les Rosset de cette dernière ville étaient apparentés à ceux d'Evian et de la vallée d'Aulps.

Commentant certains chapitres de l'historien Philippe de Commines, M. Emile Vuarnet parle du passage du roi Louis XI à Thonon en 1451. Alors dauphin de France, Louis venait chercher à la Cour ducale la

princesse Charlotte de Savoie, leur mariage eut lieu à Chambéry. M. Vuarnet cite les nombreuses alliances entre les Maisons de Savoie et de France.

M. le Général Bordeaux présente la fin de son remarquable travail sur le général Chastel de Veigy, qui paraît dans le présent volume.

M. le Comte de Maugny communique un contrat de vente du Droit des Langues, des Poids et Mesures, de la ville de Thonon, cédé le 25 novembre 1785 par le baron François de Blonay au comte Janus de Sonnaz, pour le prix de 4800 livres.

M. Paul Tapponnier transmet quelques feuillets pleins de sentiments poétiques, sur le centenaire du romantisme et particulièrement sur le littérateur et poète Gaston de Chaumont, marquis du Vuache, né en 1822, mort en 1893, auteur du *Retour en Savoie*, de *Mélodies Alpestres*, des *Silhouettes contemporaines*... et de diverses pièces romantiques dont il est donné des extraits.

L'assemblée émue du projet de démolition de la Tour et Chapelle de St-Bon, élève, à l'unanimité, une protestation. Elle croit devoir attirer l'attention bienveillante de la Municipalité de Thonon sur la nécessité d'étudier une modification du tracé d'élargissement de l'avenue du Léman pour sauver ces derniers et rares vestiges de la vieille cité, précieux autant comme souvenirs historiques que comme pittoresques décors de la ville moderne.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. le Comte Charles de Saint-Séverin, Douvaine; Pierre Brame, Sciez; Blaesi, villa des Grands-Esserts, Messery; Vincent Pintos, Bossey; Maurice Regard, Rives-Thonon; Abbé Jean Viannay, professeur, Thonon.

A signaler parmi les dons : la plaquette intitulée : « En Orient pendant la Grande Guerre » (30 p., in-8°) où le général Bordeaux raconte sa mission patriotique

en vue d'amener le roi Constantin au parti des Alliés. On y voit de très judicieuses observations sur l'état des armées en Orient à cette époque, des entretiens avec le Roi, M. Venizelos, le général Sarrail, lord Kitchener. L'auteur accomplit cette glorieuse mission aux mois d'octobre et novembre 1915, étant encore sous le coup de multiples blessures et hors d'état de servir sur le front, il fut acclamé par la Chambre des Députés de la Grèce, honoré de l'amitié de Venizelos et de celle des chefs de cette nation.

« Rapport sur le service des Archives départementales » (1931) de M. R. Avezou, archiviste (16 p., in-8°); « Fribourg au secours de Genève » 1525-1526, par Henri Naef (1 vol. grand in-8°, 316 pages, illustr. héliogravures hors texte, Fribourg, Fragnière fr., édit., 1927) don de l'auteur; « Charles Buttin 1856-1931 : sa vie, son œuvre » par Louis Buttin (plaquette 48 p., Impr. Abry, Annecy), don de l'auteur; « L'Eglise de Chevron » (48 p., in-8°, 1931); « Conflans en Savoie » (114 p., in-8°, Albertville, 1932); « Les Bernardines de Conflans » (150 p., in-8°, Albertville 1932); « Louise de Ballon » (12 p., in-8°, Albertville 1932); toutes ces remarquables études historiques, enrichies de nombreuses illustrations et plans, sont offertes par leur auteur M. le chanoine Joseph Garin; « Le Pacte de 1291 » par M. Charles Gilliard et « Le 4 avril 1803 » par M. René Meylan (Impr. Vaudoise, Lausanne 1932, 36 p., in-8°), don de M. Adrien Burnier; « La région de la Brèche du Chablais » par Maurice Lugeon (310 p., avec cartes et plans, Paris 1896), don de M. Gérardy; « Langage et pensée, vie et matière » par T. Buyssens (244 p., Anvers 1928), don de l'auteur.

Séance du 10 Novembre 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. G. Letonnelier, archiviste départemental de l'Isère, félicitant l'Académie du 39me volume de ses Mémoires et Documents, qui ne compte pas moins de 500 pages in-8°, et qui renferme spécialement l'histoire de la magnifique commune de Sciez.

Pour compléter cette monographie, Mgr Piccard communique une lettre écrite de la part du marquis de Coudrée, le 10 septembre 1794, à Claude Biolley, de Sciez, son fermier, qui s'était offert d'aller voir son seigneur à Turin. Celui-ci le dissuade de faire ce voyage, vu qu'il peut partir d'un moment à l'autre pour la guerre. La lettre était envoyée à Nyon, chez M. Giro. La France n'avait pas encore envahi la Suisse. A noter, de la même époque (14 prairial, an 4), un acte du notaire Pierre-Nicolas Charmot, de Jussy-Sciez, contenant la vente, au dit Claude Biolley, d'une terre dans la commune de Chavannex, encore séparée de Sciez en ce temps-là.

Il est donné lecture de quelques extraits intéressants du grand ouvrage de M. Luc Monnier ; *L'Annexion de la Savoie à la France* et *La Politique Suisse en* 1860 (in-8°, 414 pages), offert à la Société par l'auteur.

L'Académie, appréciant à juste titre ce consciencieux travail, remercie cordialement M. Luc Monnier de son présent.

M. Paul Tapponnier évoque les épigrammes lancées par Antony Dessaix, alors journaliste à Aix-les-Bains, contre Lamartine, à propos de la dotation nationale de 1867, et aussi contre M. de Montherot, beau-frère de l'auteur des *Méditations*.

M. l'Abbé Charvet donne une page de l'histoire con-

temporaine des œuvres de jeunesse écloses dans le département de la Haute-Savoie, et spécialement à La Roche. Il parle des jeunes gens de ce premier et beau patronage, tels Pelloux et 34 autres qui furent héros et victimes de la grande guerre.

A ce propos, M. le Général Bordeaux rappelle le souvenir de la famille Pelloux, originaire de La Roche, célèbre au-delà des Alpes; il commente le fait d'armes du major Louis Pelloux lors de la prise de Rome, sa belle carrière militaire et celle des membres de sa famille fixés en Italie. Avec un juste sentiment de la situation mondiale, servi par son talent de poète, M. le Consul général Mérou a composé, sous le titre : *Pour la Paix, Monde en Travail,* onze remarquables poèmes.

Celui qui fut un champion de la propagande française en Amérique, avant le cataclysme mondial, élève son âme vers les hautes sphères de l'infini, pour y chercher des consolations et un espoir.

M. l'Abbé Emile Paccot communique une notice sur les prêtres savoyards au diocèse de Sens, où l'on trouve avec plaisir les éloges posthumes décernés à M. Clément Favre, originaire de Bons et ancien vicaire de Morzine; puis une liste des ecclésiastiques du diocèse de Genève-Annecy qui ont porté le nom de Paccot.

M. F. Anthoinoz analyse un acte de vente d'une vigne située aux Trolliettes, en 1619, et les pièces d'un procès des religieuses Annonciades de Thonon contre la famille de feu Maurice Pissot, d'Anthy (1739). Le juge du marquisat de Marclaz était Gaspard-Antoine Dufresne; le greffier, Arpin; le procureur des Dames Annonciades, Pierre Souviran, et celui des défendeurs Me Pierre-François Bétemps.

M. Gérardy offre, pour les archives, une série de brevets d'officiers, congés militaires, diplômes de Sardaigne des XVIIIe et XIXe siècles, des documents administratifs du département du Mont-Blanc, etc., et une

plaquette, *La Cour du Duc Amédée VIII à Rumilly*, par J. Camus (Annecy 1902).

La bibliothèque s'est en outre enrichie d'ouvrages dus à la plume de trois des membres les plus distingués de l'Académie : *Mélange d'histoire Dauphinoise* (96 pages, in-8°, Grenoble 1931), par G. Letonnelier; *Huber-Saladin* (1798-1881), par Charles Fournet (350 pages, in-8°, Champion, Paris, 1932) ; *Perspectives Mistraliennes* (40 pages, Nice, 1932), par Elie Menaut.

Autres dons : *Le Mariage Palatin de Marguerite de Savoie* (330 pages, in-8°, Payot, Lausanne, 1932), par Ernest Cornaz; *Les Chartreuses de Vallon et Ripaille*, par R. P. Victorin (110 pages, Annecy, 1932). Tous ces ouvrages offerts par leurs auteurs.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Rosay, directeur de l'Ecole Primaire de Thonon; Louis Berthelon, Les Abrets; Mme B. Malaquin, Paris.

Séance du 12 Décembre 1932

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président déplore la perte que la Société vient de faire de deux de ses membres : M. Josué Barillot, directeur honoraire de la Société des Eaux d'Evian; il avait occupé pendant 28 ans ce poste important, contribuant puissamment à l'essor économique et touristique de la station d'Evian, par sa haute intelligence, son caractère affable et sa grande activité.

Un autre animateur de la région chablaisienne vient brusquement de disparaître : M. Jacques Gagnaire, Commandeur du Mérite Agricole, Président de la Société d'Agriculture de Thonon, de l'Union des Syndicats d'Elevage de la Race d'Abondance, Vice-Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Haute-

Savoie. Ce successeur de M. A.-J. Vernaz, l'un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne, rendit d'inappréciables services à l'Agriculture et à la Viticulture de notre pays.

M. le Président présente aussi les respectueuses condoléances de l'Académie, à l'occasion des deuils qui les ont frappés à MM. Jacques Dubouloz, ancien magistrat; Farges, avocat; Dubouloz frères, imprimeurs; Paul Canet et Maret.

De la part de M. et Mme Benand-Berthet, il remet la photographie d'un ancien portrait d'ecclésiastique orné des armoiries de la famille de Gribaldi; lequel est classé au Musée Savoyard d'Evian comme étant celui de Mgr Vespasien de Gribaldi, archevêque de Vienne, le grand bienfaiteur d'Evian. Né vers 1530, d'une famille opulente de Chieri, en Italie, il vint en Chablais comme délégué du pape Clément VIII (1599) et, enchanté des beautés du pays et de la douceur des Savoisiens, il se fixa à Evian, en 1601.

Les habitants, qui avaient vu leur ville horriblement ravagée par l'armée de Sancy, l'accueillirent avec joie et lui décernèrent le titre de bourgeois, car, à peine arrivé, il s'était étudié à soulager la misère générale et la gêne des particuliers par des aumônes, prêts en tous genres, dont les archives Benand-Berthet présentent les preuves irrécusables. Ces preuves ont été données dans la récente *Mission de Saint François de Sales* d'après ces documents inédits (p. 393-400--411-414). Mgr de Gribaldi mourut à Evian en 1623, à l'âge de 94 ans; il repose dans le chœur de l'église paroissiale actuelle.

D'après l'avis de M. J. Baud, le costume de l'ecclésiastique et le style des armoiries peintes feraient plutôt dater ce portrait de la fin du XVIIme siècle ou du commencement du XVIIIme. Il pourrait plus vraisemblablement représenter l'un des quatre prêtres, petits

cousins de l'archevêque de Vienne, qui continuèrent à porter avec piété et distinction, dans de hauts emplois, le nom de Gribaldi.

M. Paul Tapponnier, ancien député, donne une page fort intéressante sur l'occupation de Genève par la France, du 15 avril 1798 au dernier jour de 1813, et sur l'organisation administrative du département du Léman dont fit partie la Savoie du Nord avec Genève comme chef-lieu. On y trouve de précieux renseignements sur les arrondissements de Thonon et de Bonneville.

Diverses pièces concernant la belle carrière administrative et législative de l'avocat F. Plagnat (1757-1833) sont lues par M. J. Baud. L'Académie publiera, à l'occasion du centenaire de sa mort, une notice biographique de ce distingué magistrat et député chablaisien qui fut le premier sous-préfet de Thonon à la Révolution et représenta le Léman au Corps législatif de 1804 à 1815.

M. le Général Bordeaux offre la reproduction d'un beau portrait du général Jean de Montfalcon, rappelant qu'il fit partie de l'armée des Alpes en 1815, sous les ordres de Dessaix. Le 27 juin 1815, il remporta un succès sur les Autrichiens à Bonneville. Pour les collections de l'Académie, il donne aussi un brevet de lieutenant de l'an XI de la République, portant les signatures de Bonaparte, Berthier et Maret.

M. Paul Vivier, ingénieur agronome, garde général des Eaux et Forêts à Thonon, présente, par l'entremise de M. Quiblier, un travail intitulé : « Observations sur quelques facteurs hydrobiologiques piscicoles dans les lacs de Savoie : Léman, de Montriond et d'Avoria ». Cette intéressante étude corrobore les analyses et observations de M. Delebecque, notamment sur les lacs Léman et de Montriond, et comprend un plan inédit

de ce dernier lac avec une coupe indiquant les variations de niveaux.

M. L. Quiblier présente trois monnaies de billon aux effigies de Charles II, roi d'Espagne, et de Charles VI d'Autriche, en qualité de souverains du Duché de Milan (années 1700, 1706 et 1710).

Ces pièces ont été trouvées à Lugrin, elles font partie de la collection de M. Ragot, ancien notaire.

Dans son histoire d'Yvoire (p. 62 et 99), M. Emile Vuarnet avait parlé de Mlle Marie de Faucon, de Copponex, assassinée dans les bois de Filly en 1690; il complète cette étude en donnant divers détails sur la noble famille de Faucon qui fournit des châtelains à Ternier au XVIme siècle.

M. le chanoine Charvet parle du Père Charles, missionnaire de Chevenoz : il lit plusieurs de ses intéressantes lettres sur le Tonkin, où il est question du futur maréchal Joffre et du capitaine Lecornu qui se fit prêtre et devint curé d'Hanoï. Un article récent de M. Henry Bordeaux évoque en quelles émouvantes circonstances le maréchal Joffre revit son ami Lecornu, mourant loin de la patrie.

Puis, M. l'Abbé Charvet développe la deuxième partie de sa conférence sur le grand Patronage de La Roche; la fondation du bulletin l'« Echo du Buisson », le récit des grandes manœuvres dans la région.

M. François Anthoinoz présente les pièces d'un procès intenté en 1692 par F. Verboud, bourgeois de Thonon, fils de Marie-Michel Verboud, maître armurier au fort et président des Allinges, contre Louis-François Pennet, avocat au Sénat et Me Jean-François Guyon, en qualité de directeurs de la Maison des Arts de Thonon. Il s'agissait pour François Verboud de récupérer une somme de 407 florins qu'il avait consignée aux mains de Noble Jacques de la Faverge, celui-ci, mort

peu après avait laissé tous ses biens à la Maison des Arts sans rembourser son créancier.

Dons de livres : *Maisons de Savoie* (in-4°, 80 p., 112 illustrations), superbe volume offert par son auteur, M. Ch. Anthonioz, à qui l'Académie renouvelle ses chaleureuses félicitations; *Lettre inédite du baron de Conforgien*, par le chanoine Gavard (10 p., in-8°); *Almanach de Ville-la-Grand* (1933), par Norbert Dunoyer. Enfin, une série importante d'ouvrages anciens et modernes, envoyés par M. Gérardy, parmi lesquels : *Le Parnasse Savoyard*, de Charles Buet; *L'Alésia de César*, de Th. Fivel, etc., et un grand tableau généalogique de la Maison de Savoie, par Cibrario (L. Perrin, Lyon, 1855).

L'Académie accueille parmi ses membres : MM. François Dubouloz, avocat; François Chappaz et Bernard, professeurs.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1931

Recettes

Solde créditeur au 1er janvier 1931.....	5.037,25
Cotisations et droits d'entrée 1931.....	2.485,—
Souscriptions diverses	68,
Intérêts rente et compte Caisse d'Epargne..	869,—
Vente de volumes.....	45,—
	8.504,25

Dépenses

Règlement Prix Concours Bartholoni 1931..	500,—
Recouvrements, correspondances, envoi volumes, compte-rendus, concours.....	439,55
Frais de bureau et matériel, éclairage, chauffage	247,55
Bibliothèque, reliure collections, achat timbre cuivre	675,50
Prélèvement pour réserve statutaire.....	800,—
Impôts	47,75
	2.710,35
Solde créditeur au 31 décembre 1931.....	5.793,90
	8.504,25

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mgr. L.-E. Piccard.

Vice-Présidents : M. Léon Quiblier. — M. Charles Anthonioz.

Secrétaire : M. J. Baud.

Secrétaires-Adj. : M. François Fornier. — M. P. Bollon.

Trésorier : M. Maurice Michaud.

Bibliothécaire : M. J. Trouillet.

Bibliothécaires-Adj : M. Auguste Grillon. — M. F. Anthoinoz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. J. Blanchard, Comte de Maugny, J. Dubouloz, Cl. Baud, J. Laperrousaz, C. Servettaz, H. Mérou, Dr Lochon, E. Vuarnet, F. Marin.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J. Dubouloz, L. Quiblier, le comte de Maugny, Laperrousaz, baron H. Chaulin, J. Baud.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Piccard, J. Baud, F. Dubouloz, Perroud, Vuarnet, Dunoyer, le comte de Maugny, le baron R. Chaulin, F. Anthoinoz.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Fornier, Mérou, Laperrousaz, Marin, Bollon, Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, Servettaz, Deborne, Comte de Maugny, Cl. Baud, Dupupet.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. Trouillet, A. Grillon, F. Anthoinoz, Mérou, Baron H. Chaulin.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. Bartholoni René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).

Engel Gros Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).

Fclliet (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).

de Sonnaz (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Membres d'Honneur

MM. Andrier Georges, avocat, maire de Thonon-les-Bains.

Avezou Robert, Archiviste départemental, Annecy.

Bordeaux Henri, membre de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris (XVIe).

Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Dubouloz Jacques, ancien conseiller de Cour d'Appel, ancien président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

Gérardy-Capelle, Légation de France, Sofia (Bulgarie).

Jacob Charles, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Sorbonne, Paris.

Jacquier Paul, ancien ministre, député de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Albert Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.
Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e).
Anthonioz Alfred, 3, rue du Vuache, Genève.
Anthonioz Charles, homme de lettres, Collonges-sous-Salève (m. e.).
Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).
Arnulf-Duplan (Mme Marguerite), à Evian-les-Bains.
Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.
Bastard-Bogain, Sallanches.
Baud Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).
Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.
Baud François, notaire honoraire, Morzine (m. e.).
Baud François, chef d'escadron d'artillerie, Blois.
Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.
Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon-les-Bains (m. e.).
Benand-Berthet (Madame Pierre), Fondatrice du Musée Savoyard, Evian-les-Bains (m. e.).
Benand-Berthet Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.
Bernard (l'Abbé Marcel), professeur au Petit Séminaire, Thonon.
Berthelon Louis, pharmacien, Les Abrets (Isère).
Blaesi, villa des Grands-Esserts, Messery.
Blanchard (Docteur François), médecin, Thonon-les-Bains (m. e.).
Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).
Bley, chef d'escadron de la Garde Républicaine mobile, 163, rue Garibaldi, Lyon.
Blonay (le baron Godefroy de), château de Grandson Vaud (Suisse).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Blonay (le baron Henri de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, 14, rue Lepic, Paris (XVIIIe). (m. e.).

Boal Davis, Château de Chignens, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bordeaux (le général P.-E)., rue Vallon, Thonon-les-Bains (m. e.).

Braise Félix, député de l'arrondissement de Bonneville, Saint-Jeoire.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brétaudeau Maurice, artiste peintre, professeur au Collège, Thonon-les-Bains.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 7, avenue de Grammont, Lausanne.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Chambelland (R. P. Jules), Supérieur O. S. F. S., les Chapelles, Publier. (m. e.).

Chambet L., Annemasse.

Chappaz (l'Abbé François), professeur de philosophie, Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

Charmot Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

Charvet (le chanoine E.) aumônier, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chauche Albert, notaire, Bons.

MM. Chaulin (le baron Henri), à Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaulin (le baron Robert), Nernier (m. e.).

Chavan L., rentier, boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains.

Claudel Serge, professeur de philosophie, au Collège, Thonon (m. e.).

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Cusin (S. Exc. Mgr Jules), évêque de Mende (Lozère).

Deborne Cl., 4, rue Mariotte, Paris (XVIIe), (m. e.).

Dejean Georges, publiciste, 6 bis, passage des Lions, Genève.

Délale Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulps.

Druz (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunant-Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais).

Dupuis (le colonel Victor), les Charmilles, Thonon (m. e.).

Dupupet François, architecte, correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon (m. e.).

Duret Alphonse, libraire, rue de la Poste, Deauville.

Duret Alphonse, villa Bellevue, Chens.

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Farges, avocat, 23, Grande-Rue, Pontoise (Seine-et-Oise).

Favre Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

Fleury José, 4, rue Alexandre-Lyaume Paris (VIIe).

MM. Fornier François, place des Arts, Thonon (m. e.).

Fournet Charles, 44, rue de Lyon, Genève.

Froment Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.

Gaillard (l'abbé A.-F), curé à Cornier.

Garin (le chanoin J), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

Gavard (le chanoine A.), Président de l'Académie Salésienne, Monnetier-Mornex (m. e.).

Genoud Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

Geny Joseph, Concise-Thonon-les-Bains.

Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

Gillet Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte-Piquet, Paris (XVIIe) (m. e.).

Grillon Auguste, 1, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains (m. e.).

Gruffaz Marcel, instituteur, Anthy.

Guy Lucien, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon.

Guyon Léon, procureur de la République, St-Etienne.

Handerson, directeur de New-York Library.

Hugonnet, secrétaire de mairie, Douvaine.

Jacquemont Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jacquier (le chanoine), curé-archiprêtre, Bellevaux.

Kerrien, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

Kreitmann Louis, inspecteur général des Eaux et Forêts, 31, avenue Henri-Martin, Paris (XVIe) (m. e.).

Laperrousaz (l'abbé J.), Thonon-les-Bains (m. e.).

Laurent Auguste, Anthy.

Lefranc Georges, président de la Société Nautique du Léman Français, Thonon-les-Bains.

Lochon (le Docteur), médecin, Thonon (m. e.).

Malaquin (Mme B), 5, quai aux Fleurs, Paris (IVe).

Maret Edmond, rentier, rue Vallon, Thonon.

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Matringe (le commandant Alfred), Les Charmilles, Thonon-les-Bains.

MM. MAUGNY (le comte Clément DE), Draillant (m. e.).

MAUGNY (Mme la Comtesse de), château de Maugny, Draillant.

MENAUT Elie 24 bis, rue Albert Laval, Fontenay-le-Comte (Vendée)

MERLIN J.-A., Juge de Paix, place de Crête, Thonon.

MÉROU (le consul général H.), rue Saint-Sébastien, Thonon-les Bains (m. e.).

MEYER DE STADELHOFEN Prosper. Hermance

MICHAUD Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

MOLLIET Louis, Villard-sur-Boëge.

MONCHY (L.-G. DE), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains. (m. e.).

MORSIER (Pierre DE), 56, quai des Eaux-Vives, Genève.

MOYNAT Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

MOYNAT Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

ORSAT (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

PACCOT (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

PACCOT-BRÉCHON Henri, Vêtraz-Monthoux.

PASQUIER Jean, agent d'affaires, place de l'Ecole, Thonon.

PELLARIN Claudius, géomètre, Cruseilles.

PELLISSIER, Pierre. libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

PERROUD Camille, instituteur, Perrignier (m. e.).

PICCARD (Mgr Louis-Etienne), prélat romain, Thonon-les-Bains (m. e.).

PINTOS Vincent, littérateur. Bossey.

PONET-BORDEAUX (Madame), rue Vallon, Thonon.

QUIBLIER Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

QUINCY (l'abbé DE), curé, Chessenaz.

MM. Ract (le capitaine), 234, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (VIIIe).

Ramain (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.

Regard Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 5, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougerie.

Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e.).

Rosay, directeur de l'Ecole primaire, Thonon.

Rosset Joseph, négociant, Annemasse.

Saint-Bon (le colonel comte Jacques de) Veigy (m. e.).

Saint-Bon (Gustave de), 2, rue Joseph-Autran, Marseille.

Saleur (Mademoiselle Andrée), 10, avenue Malaussséna, Nice.

Senta Georges-Paul, Clos Fleury, Annemasse.

Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), à Sonnaz, Chambéry.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, 36, rue Vaneau, Paris (VIIe) (m. e.).

Théreret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, Thonon-les-Bains (m. e.).

Turettini Bénédict, à Ravorée, Yvoire.

Turettini Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

Viannay (abbé J.-M.), professeur au Petit Séminaire, Thonon (m. e.).

Viry (le baron H. de), Clos d'Aulps, Amphion (m. e.).

MM. Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).
Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Membres Correspondants

MM. Braconnay (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)
Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.
Cartier (R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de Don Bosco, Nice.
Désormaux J., professeur honoraire agrégé, Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire).
Le Roux Marc, conservateur du Musée d'Annecy.
Revel Edouard, commandant en retraite, Besançon,
Birmann de Relles Emile, professeur honoraire et homme de lettres, La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).
Thorens Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or . . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de-Droit.
FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse). . . .	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*

GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT, Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1933. — Prix Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie*. . 400 fr.
1934. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire Savoie-Piémont* . . . . . 750 fr.
1935. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 500 fr.
1936. — Prix Engel-Gros, pour *Sciences Naturelles* . . . . 400 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRE I

Le Général CHASTEL

par

LE GÉNÉRAL P.-E. BORDEAUX



GÉNÉRAL CHASTEL

NÉ A VEIGY LE 29 AVRIL 1774

MORT A GENÈVE LE 16 OCTOBRE 1826

LE GÉNÉRAL CHASTEL
(1774-1826)

Le général Pierre-Louis-Amé Chastel est né le 29 avril 1774 à Veigy, en Chablais. Il était fils de Nicolas Chastel et de Marie-Josephte Favrat, qui eurent six enfants dont cinq fils. Amé était l'avant-dernier. Sauf l'aîné, François, qui fut avocat puis receveur général des finances du département du Léman sous l'Empire, tous les frères Chastel servirent dans les armées françaises. L'un d'eux, Antoine, mourut en 1895 des suites de blessures. Nicolas Chastel était notaire, issu d'une famille de notaires et de magistrats. Sa femme était fille de Jacques Favrat, notaire, des Favrat de Bellevaux. Une sœur aînée de Madame Chastel, Marie-Philippine Favrat, avait épousé le docteur Dessaix, père du général, en sorte que les généraux Chastel et Dessaix étaient cousins germains, avec une différence d'âge de dix ans en faveur de Dessaix (né en 1764). Tous deux avaient fait de fortes études secondaires au collège des Barnabites de Thonon, dont la renommée était bien établie. Amé Chastel venait de terminer ses études lorsqu'il s'engagea, à la formation de la légion allobroge (décret du 13 août 1792) avant même l'entrée des troupes françaises en Savoie. Dragon allobroge dès le début, il accomplira toute sa carrière dans la cavalerie. Nous donnons ci-après le relevé de ses services, d'après les archives administratives du département de la guerre (758 8/11 A) :

Etat des Services du Lieutenant-Général Baron CHASTEL (Amé-Pierre), né à Veigy (Savoie), le 29 Avril 1774 naturalisé français le 18 août 1817, décédé à Genève le 18 Octobre 1826

Lieutenant dans la cavalerie de la Légion allobroge	13 août 1792
Capitaine, à l'ancienneté	6 pluviôse an II
Incorporé au 15me régiment de dragons	17 pluviôse an II
Mis hors d'activité par suite d'organisation	22 ventôse an IV
Remis en activité à la suite du 15me régiment de dragons	7 thermidor an IV
Titulaire	21 messidor an V
Chef d'escadrons	13 pluviôse an X
Major au 24me régiment de dragons	6 brumaire an XII
Major au 2me régiment de grenadiers à cheval de la garde impériale	27 frimaire an XIV
Rang de colonel	16 février 1807
Général de brigade, dans la Garde	6 août 1811
Général de Division, dans la ligne	26 avril 1812
Commandant la 3me division de cavalerie légère du 3me corps de réserve de la Grande Armée	idem
Commandant la 3me division de cavalerie légère du 1er corps de cavalerie de la Grande Armée	15 février 1813
Disponible	février 1814
Commandant supérieur de toute la cavalerie entre Meaux et Paris	28 mars 1814
En non activité	1r septembre 1814
Commandant la 2me division de cavalerie du 2me corps d'observation	31 mars 1815
En non activité au licenciement de 1815	22 octobre 1815
Disponible dans le cadre d'organisation de l'état-major général	30 décembre 1818
Admis à la retraite par ordonnance du 1er décembre 1824, à compter du	1er janvier 1825

Campagnes

1792 : Armée des Alpes.
1793 : Armée du Midi et siège de Toulon.
Ans 2 et 3 : Pyrénées Orientales.
Ans 4 et 5 : Armée d'Italie.
Partie de l'an 6 : Armée d'Helvétie.
Fin de l'an 6, ans 7, 8 et 9 : Armée d'Orient.
An 14 : Armée d'Italie.
1806 et 1807 : Grande Armée.
1808 : En Espagne.
1809 : En Allemagne.
1811 : En Espagne.
1812 et 1813 : Grande Armée.
1814 : En France.
1815 : Armée du Nord.
Blessé à la tête d'un coup de sabre, à l'affaire du Tagliamento, le 26 ventôse an 5.

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur....	5 germinal an XII
Officier de la Légion d'honneur.....	16 novembre 1808
Chevalier de la Couronne de Fer....	16 juin 1809
Commandant de la Légion d'honneur	13 septembre 1813
Chevalier de Saint-Louis.....	20 août 1814

*
* *

Les documents de cette nature ont une valeur indiscutable. Ils ont un caractère officiel et font foi jusqu'à preuve contraire. On peut y découvrir cependant des erreurs, qui peuvent être simplement des erreurs de copie; c'est ainsi que Chastel est mort le 16 octobre 1826, et non le 18 comme l'indique le relevé. D'autre part ces documents peuvent être incomplets; et c'est probablement le cas pour Chastel, car la tradition veut qu'il ait été plusieurs fois blessé. Lorsque Louis XVIII accorda au général la naturalité française, le 13 août 1817, sur une demande où étaient mentionnés les ti-

tres de Chastel, il fut reconnu que le général : sert en France depuis 24 ans, a fait 21 campagnes, a été blessé 3 fois (1). De divers textes historiques ou biographiques, il semble résulter que Chastel fut blessé en 1796 au passage du Tagliamento, en 1812, en Russie, et en 1814 en France. Il y a lieu de remarquer aussi que la nomination de général de brigade « dans la garde », le 6 août 1811, laisse supposer qu'une précédente nomination « dans la ligne » a dû avoir lieu, selon les usages de l'armée impériale; cette première nomination, d'après une tradition, aurait été faite vers la fin de 1808, à l'occasion de la première campagne d'Espagne, et sur la proposition du maréchal Soult. Enfin il convient d'ajouter que Chastel fut nommé par l'Empereur Napoléon baron de l'Empire, par lettres patentes du 19 mars 1808; il était alors colonel.

Comme ses contemporains dans l'armée, Chastel a poursuivi sous la République et l'Empire une carrière active et variée. Très bien doué à tous égards, il a appelé de bonne heure l'attention sur lui par son activité intellectuelle, sa curiosité, son instruction et son désir de s'instruire. En 1798, en Egypte, Capitaine de Cavalerie accompagnant le général Desaix dans la poursuite de Mourad Bey, à l'occasion d'une halte près des ruines du temple de Denderah, Chastel, toujours curieux et chercheur infatigable, découvrit la grande et magnifique mosaïque représentant les douze signes du zodiaque, que Bonaparte fit transporter en France, où elle prit place alors au musée du Louvre, sous le titre « zodiaque de Denderah » (2). A la différence de la plupart de ses compagnons d'arme, il ne se contenta pas de s'affimer comme un soldat intrépide et un chef

(1) A. de Foras : Armorial et nobiliaire de Savoie. Article Chastel.

(2) « Les Gloires de la Savoie » par Jules Philippe.

de valeur; il s'acquit aussi progressivement la réputation d'un officier studieux et travailleur, lisant et travaillant partout, même au cours des campagnes les plus actives, étudiant l'histoire, la littérature, les arts.

Nous voyons Chastel général de division au début de 1812, à trente-huit ans, participant à la rude campagne de Russie à la tête d'une division de cavalerie. Il est blessé le 7 septembre, à Moskowa (1). Il commande encore une division en 1813 à la grande armée en Allemagne, où il se distingue sous les ordres de Murat, en 1814 en France, en 1815 en Belgique. On trouve sa trace dans toutes les histoires militaires détaillées (2). Dans tous les dictionnaires biographiques militaires, Chastel a sa place; sa carrière y est retracée à grands traits, d'après ses services. Mais Chastel n'a pas exercé de grands commandements, ni un commandement indépendant, ni rempli quelque mission spéciale, qui eussent appelé l'attention sur lui et l'eussent classé dans l'histoire. Et malheureusement les papiers militaires du général, sa correspondance, ses archives personnelles qui survivent à tous ceux dont la carrière a été intéressante et variée, et qu'un esprit méthodique comme celui de Chastel avait dû classer avec soin, ont disparu avec lui; il n'en reste à peu près rien chez ses héritiers. Faute de ces documents indispensables, faute d'une notice personnelle un peu détaillée que presque tous les chefs de cette époque ont négligé d'é-

(1) Par suite d'une erreur assez rare de sa part, Thiers mentionne Chastel parmi les officiers généraux tués à cette bataille.

(2) Telles que Thiers, « Histoire du Consulat de l'Empire »; « Victoires et Conquêtes des Français », publié à Paris en 1831, l'ouvrage du Général de Vaudoucourt « Hispire »; « Victoires et Conquêtes des Français »; publiée à Paris en 1826, etc...

crire, et faute aussi sans doute, en ce qui concerne Chastel, d'enfants et de descendants qui eussent apporté, dès la mort du général, un soin pieux à fixer sa mémoire, il n'est pas possible de consacrer au général Chastel une étude historique et biographique comparable à celles qui ont été consacrées à ses collègues chablaisiens Dessaix, Dupas et Marulaz. Ecrire l'historique des unités, des corps auxquels un militaire a successivement appartenu, de ceux qu'il a commandés, n'est pas écrire une biographie, qui a besoin d'autres éléments.

Une publication de valeur, la « Biographie des Contemporains » (1), de Rabbe, où l'époque impériale est sérieusement traitée, termine ainsi l'article consacré à Chastel : « Le général Chastel était doué d'un beau physique; il avait le coup d'œil vif et pénétrant, avec l'ascendant du commandement. La franchise, l'indépendance et une grande courtoisie formaient la base de son caractère... A une élocution vive et facile, il joignait une grande érudition et une mémoire prodigieuse... Il possédait encore des connaissances très étendues en littérature; sa bibliothèque était très bien choisie (2). On trouvait chez lui une foule d'objets rares et précieux... Il a laissé des mémoires très curieux sur l'art de la guerre, et principalement sur le service de la cavalerie. Ses écrits ont obtenu les suffrages de plusieurs généraux expérimentés ». Depuis cette publication, à diverses époques, des historiens, des spécialis-

(1) Publiée à Paris en 1834.

(2) Cette bibliothèque encore intacte est entre les mains des héritiers du général. On y trouve en effet, en belle ordonnance et reliés avec soin, presque tous les ouvrages d'histoire et de littérature correspondant aux XVIIme et XVIIIme siècles, avec des ouvrages français et latins plus anciens.

tes des choses militaires, ont recherché ces souvenirs. Le service historique de l'armée n'en a jamais retrouvé la trace. A coup sûr, le général Thoumas, qui a publié entre 1890 et 1909 trois importants volumes sous ce titre « Les Grands Cavaliers du Ier Empire », et qui a donné une place à Marulaz, eut été heureux de consacrer quelques pages à Chastel s'il en eut trouvé les éléments. En Savoie même, en Chablais, on s'est mis en quête sans succès. L'auteur anonyme d'un article publié par le journal « Le Léman », le 16 octobre 1897, et consacré au général, faisait appel à ceux qui pourraient le mettre sur la voie. Pour notre part, depuis trois ans nous avons recherché ces « mémoires » qui ailleurs, sont qualifiés manuscrits et qui n'ont en effet jamais été publiés. Il n'en reste ni traces ni souvenirs, pas plus dans la famille Chastel que dans la famille Carrier qui a hérité des biens du général. Nous nous sommes adressé à divers personnages connus pour leur compétence en cette matière, ou comme ayant gardé la tradition impériale, tels que les descendants du baron Fain, premier secrétaire de Napoléon qui, après 1815, rechercha et collectionna tous les écrits de l'époque; nous avons cherché à toutes les sources connues, sans succès. Nous le regrettons vivement. Sans doute ces mémoires « sur l'art de la guerre et principalement sur le service de la cavalerie » ont-ils aujourd'hui vieilli au point de vue technique et n'offriraient-ils plus qu'un intérêt rétrospectif et secondaire; mais il était permis de penser que Chastel y aurait inséré des observations d'ordre plus général et des souvenirs personnels revêtant un caractère historique certainement plein d'intérêt, sous la plume d'un homme instruit et connu pour sa franchise. Et puis cela nous eut premis de classer l'un des nôtres parmi les mémorialistes de cette grande époque. Nous avons renoncé à poursuivre nos recherches. Il y a tout lieu de croire

que ces mémoires, ainsi que les papiers militaires du général, ont disparu au moment de sa mort (1).

* * *

Dans la carrière de Chastel nous avons relevé un épisode particulier qui met en évidence tout à la fois le caractère franc, vif, impétueux du général, et son sentiment du devoir et de l'honneur militaire. C'était en 1814, à la fin de la campagne de France; et il s'agit d'un grave dissentiment, d'un incident violent entre le maréchal Marmont, duc de Raguse, commandant le 6me corps d'Armée, et le général Chastel. D'une façon générale cette circonstance est connue. Le « dictionnaire encyclopédique » de Le Bas notamment dit à l'article Chastel : « Le duc de Raguse avait une si grande estime pour le caractère du baron Chastel et redoutait tellement l'ascendant que pouvait exercer sur l'armée cet officier général, incapable de transiger avec l'honneur, qu'il crut devoir, au moment où il traitait avec le prince de Schwartzenberg, non seulement lui laisser ignorer les négociations, mais lui retirer même le commandement de ses troupes ». D'autre part l'ouvrage « Victoires et Conquêtes des Français », à propos de ces démarches, mentionne : « Le Duc de Raguse agissait de concert avec le comte Souham... A l'exception des généraux Chastel, Ledru-Desessarts et Lucotte, dont les dispositions n'avaient pas paru favorables tous les autres furent mis successivement dans le secret de cette négociation ». Cependant Thiers, si bien renseigné et si complet sur les faits de 1814, n'en

(1) Dans nos recherches à Genève, nous avons été très utilement secondé par le distingué archiviste d'Etat, M. Paul Martin, notre collègue et membre d'honneur de l'Académie Chablaisienne.

dit pas un mot, n'y fait même pas allusion (1). Enfin nous pouvons dire qu'il n'y en a pas trace aux Archives historiques de la Guerre, dans la « Correspondance de la Grande Armée » aux dates des 30, 31 mars et 1er avril 1814.

Mais un historien rapporte les faits avec détails et précision : c'est Achille de Vaulabelle dans son « Histoire des deux Restaurations » (2). Cet important ouvrage, écrit avec conscience, est demeuré jusqu'à ces dernières années, la meilleure et à peu près la seule véritable histoire de cette époque (3). Voici, d'après lui, le récit des événements où Chastel a été mêlé. Comme on va le voir, il s'agit de deux ordres de faits successifs : l'armistice qui mit fin à la bataille de Paris, puis les négociations engagées directement entre Marmont et le prince de Schwartzenberg et la défection du 6me Corps.

Dans les derniers jours du mois de mars 1814, les troupes des maréchaux Mortier et Marmont d'une part, celles formées par le Maréchal Moncey d'autre part, livrèrent bataille devant Paris. Après une lutte courageuse et disproportionnée, refoulés par l'ennemi, Marmont et Mortier signèrent un armistice que les circonstances avaient rendu nécessaire. Dans ces conjonctures difficiles, le général Chastel avait reçu de

(1) Comme on le sait, Thiers a beaucoup interrogé les contemporains et les acteurs des événements; mais Chastel est mort en 1826, alors que Thiers n'avait encore que vingt-neuf ans. Chastel habitait Genève et non Paris. Il semble aussi que Thiers ait toujours témoigné d'une bienveillance assez marquée pour Marmont, qu'il a dû bien connaître, car le maréchal, qui s'occupait aussi d'histoire, n'est mort qu'en 1852.

(2) Publié à Paris en 1847.

(3) Jusqu'à la publication récente des ouvrages de M. Pierre de la Gorce sur Louis XVIII et Charles X.

l'Empereur, le 28 mars, le commandement supérieur de tous les éléments de cavalerie disponibles entre Meaux et Paris (30me Dragons et diverses unités et détachements fournis pas les dépôts); il avait été rattaché au corps de Marmont (6me) avec lequel il avait combattu les 29 et 30 mars. Le 30, vers cinq heures du soir, Marmont fit cesser le feu et annonça l'armistice général qui venait d'être signé. Pendant la bataille, le 30me Dragons (Colonel Ordener) s'était signalé et demandait à être assisté pour continuer à combattre et non à capituler. Marmont arriva devant le front de ce régiment; Chastel qui « bien que blessé, était venu lui offrir ses services », s'y trouvait; il s'indigna. « Un armistice, disait Chastel, c'est à n'y rien comprendre. Ce n'est pas assez de laisser l'artillerie manquer de munitions, ou de lui en donner dont elle ne peut se servir; on nous ordonne de nous retirer quand nous pouvons encore nous battre ! C'est probablement ici comme sur tous les autres champs de bataille, il y a trahison partout ! » — « Oui ! Oui ! nous sommes trahis, répétaient les dragons ». « Marmont n'essaya pas de lutter contre l'exaspération des détachements réunis autour de lui. Il s'éloigna en disant au général Chastel que, dès que les troupes auraient rejoint l'Empereur, il le ferait passer au Conseil de guerre ».

Les corps de Marmont et de Mortier, en retraite, vinrent se ranger derrière la rivière l'Essonne. Le 31 mars, Napoléon apprit la capitulation de Paris, la reconnut inévitable, et félicita les maréchaux de leur résistance. Le lendemain, 1er avril, il vint visiter les lignes qui s'organisaient à Essonne; il remit diverses décorations; « mais un incident signala la fin de cette inspection ». Quand l'Empereur arriva devant la petite division de Chastel, « Marmont dénonça la conduite de ce dernier, et demanda sa mise en jugement. Chastel, loin de se rétracter, renouvela ses accusations; il y

avait trahison évidente, disait-il, depuis la bataille de Dresde. L'Empereur s'entremit; il s'efforça de calmer Chastel, et fit amicalement observer au maréchal qu'il fallait beaucoup pardonner à la généreuse irritation des troupes, ajoutant que ce n'était pas, d'ailleurs, le moment de se montrer sévère et de punir. Marmont céda ».

Napoléon disposait encore de forces sérieuses; mais on parlait partout d'abdication; le 3 avril, on la proclamait nécessaire, même dans l'entourage de l'Empereur. Les maréchaux l'abandonnaient. On voulait écarter même Napoléon II et la régence de Marie-Louise. Dans la nuit du 3 au 4, il y eut échange de correspondance entre Marmont et le prince de Schwartzenberg, hors de l'intervention et des intentions de Napoléon. Cependant Marmont avait reçu de l'Empereur le commandement de l'arrière-garde de l'armée; il n'avait reçu aucun mandat de traiter; il n'y avait aucun pouvoir régulier à Paris, où le maréchal s'était rendu. Dans la nuit du 4 au 5, le 6me Corps fit défection; le général Souham, qui le commandait par intérim, mit les troupes en marche sur Versailles. Dans cette marche de nuit, les troupes vinrent donner sur l'armée russe, qui bivouaquait aux abords de la route; les Russes prirent les armes et rendirent les honneurs aux Français. Mais il fit jour à temps pour que l'arrière-garde y vit clair. Cette arrière-garde était formée par le corps de Chastel. Elle « rebroussa brusquement chemin dès qu'elle aperçut les lignes russes et ne s'arrêta qu'au pont d'Essonne, qu'elle mit immédiatement en état de défense ».

« L'Empereur venait de recevoir de Paris une copie du traité convenu entre Marmont et le prince de Schwartzenberg, lorsque des officiers, expédiés par le général Chastel, lui annoncèrent la défection du 6me Corps. Il voulut d'abord douter. Convaincu enfin, il s'é-

cria, à propos de Marmont que l'on accusait d'avoir ordonné le départ des troupes : « L'ingrat ! Il sera plus malheureux que moi » (5 avril). Indépendamment du corps de Chastel, la division du général Lucotte se refusa à exécuter l'ordre de retraite sur Versailles. Mais il était trop tard. Il résulte de ce récit que, dans ces conjonctures particulièrement délicates et graves, qui marquèrent la fin de la campagne de France, Chastel fut l'un des derniers à céder, et qu'il donna jusqu'au dernier moment l'exemple du devoir.

* * *

Après la première abdication de Napoléon (6 avril 1814), Chastel ne semble pas s'être rallié avec empressement, comme tant d'autres, à Louis XVIII. Maintenu dans le cadre actif et sans commandement, il est nommé, comme ses collègues, Chevalier de Saint-Louis (20 août). Nous le voyons au contraire, au retour de l'Ile d'Elbe (mars 1815), offrir de suite à l'Empereur le concours de sa valeur et de son dévouement. Malgré ses déclarations formelles, et malgré son désir sincère de vivre en paix, Napoléon se heurta immédiatement à la malveillance de ses anciens ennemis. Sans vouloir rien entendre, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie, dirigèrent leurs armées sur la France. En quelques semaines l'Empereur reconstitua une armée, et Chastel reçut le commandement d'une division dans le corps de cavalerie aux ordres du général Exelmans. Il combattit à Ligny le 16 juin, mais se trouva ensuite attaché au corps de Grouchy et n'assista pas à la bataille de Waterloo.

A la suite du second retour de Louis XVIII, Chastel rentra en Savoie; puis il fixa son domicile légal à Ferney, en France, mais s'installa à Genève, grande ville intellectuelle, où il trouvait à satisfaire ses goûts

d'étude. Il y retrouvait un certain nombre d'officiers français exilés, ou en résidence libre et en demi-solde. Il voyait quelquefois son cousin, le général Dessaix, en retraite à Thonon, le général Dupas, mort à Ripaille en 1823, le général de Montfalcon qui habitait aussi Genève.

Un voyageur, publiciste et homme de lettres, Alexandre Andryane (1), observateur attentif, qui habita Genève pendant quelques années après 1820, a tracé de Chastel un portrait rapide qui semble bien nous représenter le général, tel qu'il a dû être à cette époque, dans sa retraite prématurée, car en 1815 il n'avait encore que quarante-et-un ans. Andryane, installé dans une pension de famille et inconnu à Genève à son arrivée, était renseigné et mis au courant par la directrice de cette pension, femme intelligente et distinguée. J'ai donc su, dit-il, qu'« un grand monsieur à redingote bleue, dont la figure mâle, le regard vif et fier, la voix éclatante et le geste impérieux m'avaient frappé dès les premiers jours, n'était autre que le lieutenant-général Chastel, ex-commandant des Grenadiers à cheval de la garde impériale, et l'un des généraux de cavalerie les plus distingués de l'armée française.

« Regardez-le, me disait ma toute gracieuse cicerone au moment où le courrier venait d'arriver; regardez-le s'emparer des journaux, s'animer en les lisant, les rejeter, puis les reprendre, pestant, jurant si haut contre tout ce qui se passe en France et en Europe, qu'il en jette le trouble parmi nos pacifiques habitués. Suivez-le maintenant sur la Treille (2) où il va chaque jour exhaler sa bile au milieu d'un groupe d'officiers à

(1) Andryane (Philippe-Alexandre), 1797-1863, voyageur, politicien et littérateur français.

(2) La Treille, promenade publique, devant l'Hôtel de Ville de Genève.

demi-solde qui garvitent autour de lui comme autant de satellites et l'écoutent comme un oracle » (1).

Nos généraux savoyards, partout où ils s'étaient fixés, étaient connus pour avoir combattu de toutes leurs forces en 1814 et 1815. On perdait de vue qu'ils avaient en effet lutté jusqu'au dernier jour pour éviter le démembrement de leur pays. On leur attribuait un culte particulier pour Napoléon, sa mémoire, sa famille, alors qu'il n'y avait chez eux que le culte naturel du souvenir. A cette époque troublée qui suivit la 2me Restauration et fut marquée par diverses tentatives hostiles aux Bourbons, ils furent soupçonnés et surveillés. Le général Dessaix, qui était la loyauté personnifiée, fut inquiété et même incarcéré. Le général Guillet, patriote ardent, parfois imprudent, se compromit dans les conspirations et alla finir ses jours dans la forteresse de Fenestrelle. En 1820, on ne sait par quelles manœuvres, le général Chastel fut signalé « comme étant à la tête d'un complot qui aurait eu pour but l'enlèvement du duc d'Angoulême à son passage dans les environs de Lons-le-Saunier. A cette occasion le baron Chastel dirigea une poursuite en calomnie contre le « Drapeau blanc » dont l'éditeur responsable fut condamné par jugement rendu sur appel à Bourg le 18 mai 1820 (2).

Le général baron Chastel mourut à Genève, après une courte maladie, le 16 octobre 1826, dans la maison qu'il habitait, rue de Derrière le Rhône n° 90 (3); il était âgé de cinquante-deux ans. Nous lisons dans les souvenirs d'un Genevois : « 17 octobre, le général Chastel est décédé hier dans cette ville, à dix heures

(1) « Souvenirs de Genève » par A. Andryane. Bruxelles et Paris 1839.

(2) Nouvelle biographie générale, Paris 1863.

(3) Aujourd'hui rue du Rhône, n° 46.

du soir, à la suite d'une inflammation d'entrailles » (1). Le *Journal de Genève* annonça ainsi sa mort : « Amateur des sciences, des beaux-arts, et savant lui-même, il sut occuper utilement ses loisirs. Son excellent caractère, sa franchise, le rendirent cher à ses nombreux amis qui déplorèrent sa perte. Attaché à Genève par l'accueil qu'il y recevait et l'estime dont il y était environné, il se plaisait à l'habiter, et laisse de vifs regrets à ceux de nos concitoyens qui ont pu l'apprécier » (2).

On lui fit à Genève, le 19 octobre, des obsèques religieuses; elles revêtirent un caractère de solennité exceptionnelle. Le deuil était conduit par les frères et la sœur du général. « Il était très aimé, dit M. J. Suès, et le convoi était nombreux... Le Conseil militaire du canton de Genève et plusieurs de nos magistrats y étaient; bon nombre d'officiers de la milice et de bourgeois de même » (3). Le *Journal de Genève* s'exprima ainsi : « Le convoi funèbre du général Chastel a eu lieu jeudi dernier. Un grand concours de citoyens de tous les états y figuraient, ainsi que plusieurs magistrats et les principaux officiers de la milice genevoise en grande tenue. MM. les Généraux Dessaix et Montfalcon et MM. les colonels Tissot et Ricard portaient les coins du poële. Plusieurs militaires de diverses nations assistaient à cette cérémonie » (4).

Incontestablement, Chastel fut une belle intelligence, un esprit ouvert, un lettré, un savant, un artiste; il était aussi doué de tous les dons extérieurs. Comme

(1) Journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration Genevoise 1822-1835. Genève 1929.

(2) Journal de Genève, du 19 octobre 1826.

(3) Journal de M.-J. Suès.

(4) Journal de Genève du 26 octobre 1826 Le Général a été enseveli dans l'ancien cimetière de Plainpalais. La tombe n'existe plus aujourd'hui.

caractère, nous nous le représentons franc, vif, droit, un peu entier peut-être et dominateur. S'il est possible, après un siècle, de proposer un classement parmi nos vingt généraux savoyards de l'époque révolutionnaire et impériale, il semble que quelques-uns d'entre eux se sont élevés au-dessus des autres, à la fois par leur formation première, leur instruction générale, leur distinction d'esprit, leur valeur militaire, la nature, l'importance et la durée de leurs services dans les grades élevés; le général Chastel serait de ceux-là, avec Curial, Dessaix et Pacthod.

Le général laissait une fortune importante, et notamment une collection de tableaux et d'objets d'art qu'il avait acquis au cours de ses séjours en Espagne, en Allemagne, en Italie. La plupart de ces souvenirs sont encore aujourd'hui entre les mains de ceux qui ont été, en fin de compte, les héritiers de ses biens.

Chastel était demeuré célibataire; mais la famille dont il portait le nom ne s'est pas éteinte avec lui. Trois de ses frères et sa sœur lui survécurent. Un seul de ses frères, le plus jeune, Joseph, Lieutenant-Colonel de cavalerie, mort en 1854, a laissé une descendance ininterrompue. Le fils de Joseph, Francisque Chastel, est mort en 1886, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry. Il avait eu deux fils, dont l'aîné, Joseph (1), également magistrat, mort en 1921, a laissé trois fils et deux filles qui aujourd'hui, chefs de famille ou réunis autour de leur mère, poursuivent en Savoie les traditions de cette vieille et très honorable famille chablaisienne.

Général P.-E. BORDEAUX.

(1) Le cadet, Edgard, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Officier de la Légion d'honneur, est mort en 1911, sans postérité.

MÈMOIRE II

Le Chablais
à travers les Siècles
(Complément)

par

Mgr. L.-E. PICCARD

Président de l'Académie Chablaisienne

Imprimatur.

Annecy, 30 Juillet 1933.

Florent du Bois de la Villerabel,
Evêque d'Annecy.

PRÉFACE

Nous avons donné dans notre récent ouvrage *Le Chablais à travers les siècles* (1) le résumé précis de nos deux grands volumes comprenant l'histoire du Chablais allant dès les temps les plus reculés à 1889 (2). Nous regrettons de n'avoir pas eu connaissance de précieux documents iconographiques et autres qui eussent donné une plus grande valeur à cette publication dont le succès ne s'est pas fait attendre.

Voici en tout cas une notice qui complètera *Le Chablais à travers les siècles* par ses illustrations et ses documents nouveaux.

(1) *Le Chablais à travers les siècles*, 1 vol. grand in-8°, de 160 pages, ornées de 165 illustrations en héliogravure (1931). Pellissier, libraire, Thonon, prix 35 francs.

(2) *Histoire de Thonon et du Chablais*, 589 pages in-8°, Annecy (1882); *Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne* de 1789 à 1889, 508 pages in-8° (1889). Nous les avons complétés et rectifiés, comme nous le faisons dans la présente notice, grâce à des pièces d'archives venues au jour depuis 1882 et 1889.

Parmi les miniatures inédites empruntées à un antique *Livre de Prières,* aux enluminures précieuses, que conserve, avec un soin jaloux, la Bibliothèque Nationale, on remarquera particulièrement les figures d'Amédée VIII et de son fils Louis, encadrées dans des vues de villes moyennageuses des bords du lac. Nous donnons également un portrait inédit de saint François de Sales, d'après un médaillon de l'époque, ainsi que la vue des deux châteaux de Rives (peinture de Linck) qui enserraient dans leurs murs la porte de Rives-Thonon du côté du lac.

§ I. — Les anciennes cités du Léman et Amédée VIII.

Les villes chablaisiennes riveraines du Léman sont redevables aux princes de la Maison de Savoie de leurs premiers embellissements.

Tandis que le comte Pierre de Savoie, surnommé le Petit Charlemagne, qui avait vécu de longues années en Angleterre, s'occupait particulièrement d'Evian, Amédée V le Grand, un de ses successeurs, prenait soin de Thonon.

Il agrandit le château fort, dont les murailles, tours et dépendances occupèrent tout le côté du lac, de la place Bassus à la Tour de Saint-Bon (1290). Il venait chasser dans les grands bois de Ripaille, de Lonnaz et la Chavanne, et depuis lors, ses descendants séjournèrent fréquemment à Thonon, et à Ripaille où peu à peu s'édifiait un superbe château.

Précédé des légendaires comte Vert et comte Rouge, le célèbre Amédée VIII fit de Thonon sa résidence favorite.

Non content d'amplifier les franchises en accordant aux bourgeois de Thonon le droit de pêche de la pointe d'Yvoire à la Dranse, ainsi que l'exemption de la leyde et du péage à Genève, Amédée VIII augmenta le château et la ville en ébauchant les quartiers de Saint-Sébastien et de la rue Vallon (1410-1439). Il fonda deux prieurés à Thonon, l'un de chanoines réguliers de Saint Augustin à Ripaille (1410), l'autre de reli-



LES DUCS AMÉDÉE VIII ET LOUIS DE SAVOIE

gieux Ermites de Saint Augustin aux portes mêmes de la ville (1429). Il orna et meubla luxueusement le château ducal d'Evian.

Le 15 août 1424, la ville de Thonon devint le théâtre d'une fastueuse cérémonie. Le duc Amédée VIII, alors dans toute sa puissance, conférait solennellement les titres de prince de Piémont et duc de Genevois à ses deux fils Amédée et Louis.

Une magnifique estrade ornée de tapisseries et d'étoffes de couleurs fut élevée sur la place de la Halle. Le trône ducal en occupait le centre, avec des sièges plus ou moins hauts destinés aux dignitaires de la Cour, et des bancs pour 120 personnes; d'autres places dans l'enceinte étaient réservées à environ 400 personnages officiels.

Le souverain revêtu du manteau ducal vint en grande pompe ouvrir la séance à « une heure après my jour ». Debout à la droite du trône figurait l'écuyer ducal portant sur l'épaule la grande épée de justice, à gauche le chancelier de Savoie Jean de Beaufort. Sur un escabeau à droite s'assit Mgr Jean de Bertrand, archevêque de Tarentaise, à gauche Mgr André de Gualdo, archevêque titulaire de Colosses en Phrygie. Puis, selon leur rang, se placèrent les autres prélats, barons, bannerets, chevaliers et écuyers. On remarquait les ambassadeurs d'Angleterre et de Bourgogne avec les chevaliers de leur escorte.

Les deux jeunes princes de Savoie, vêtus de riches costumes, se présentèrent devant leur père, accompagnés de Messires Jean de la Baume, seigneur de Valesin, d'Humbert, bâtard de Savoie, et des deux Maréchaux de Savoie, Gaspard de Montmayeur et Mainfroy de Saluces. Des hérauts, trompettes et ménétriers les suivaient encadrant les autres enfants de la famille ducale.

Après le long cérémonial de la collation des titres,

Amédée VIII remit à ses fils deux épées en signe d'investiture et détermina leurs blasons et attributs respectifs. Suivit la création de nouveaux chevaliers. Maître Raphaël, de l'Ordre des Frères prêcheurs, prononça un éloquent discours.

Après les Vêpres, les seigneurs et damoyselles assistèrent à des joutes à la lance, et le soir après le souper des danses eurent lieu (1). Amédée, prince de Piémont, mourut prématurément, le duc Amédée VIII en ressentit une grande peine ainsi que de la perte de son épouse. Aussi se retira-t-il en son ermitage de Ripaille.

Après son élection au souverain pontificat, sous le nom de Félix V, il abdiqua le 6 janvier 1440 en faveur de son fils Louis, le créant duc de Savoie, Chablais et Aoste (2). Sous le règne de ce dernier, époux de la princesse Anne de Chypre (issue des souverains de Jérusa-

(1) Académie Chablaisienne, t. X, p. XIV-XXII.

(2) L'antique fontaine de la Place de l'Hôtel-de-Ville de Thonon, qui figure aujourd'hui sur la liste des Monuments historiques, porte, gravées sur les flancs de la pyramide qui la complète avec une rare élégance, des inscriptions rappelant les faits les plus saillants qui, au cours des siècles, se déroulèrent dans l'antique capitale du Chablais.

L'une d'elles notamment mentionne Amédée VIII avec le titre de Duc de Savoie. Elle rappelle que ce prince fonda Ripaille, abdiqua en faveur de son fils Louis et qu'à Thonon aussi naquit le Bienheureux Amédée IX en 1437. Nous reproduisons cette inscription telle qu'on pouvait encore la lire il y a quelques années :

AMED VIII
SAB. DVX FVND. RIPALIA
REGN. LVD. FILIO ABDICAT
THONONI NASC. B. AMED. IX
MCCCC XXX VII

lem), la Cour de Savoie résidait habituellement au bord du Léman. Les deux villes de Thonon et d'Evian et les petites cités fortifiées d'Hermance et d'Yvoire miraient leurs tourelles et leurs bannières dans les eaux bleues du lac.

Toute cette époque brillante de notre histoire, les constructions, châteaux, églises, enceintes fortifiées, maisons d'habitation, revivent dans une série de compositions exécutées à cette époque par un artiste de talent. Nous publions les plus caractéristiques.

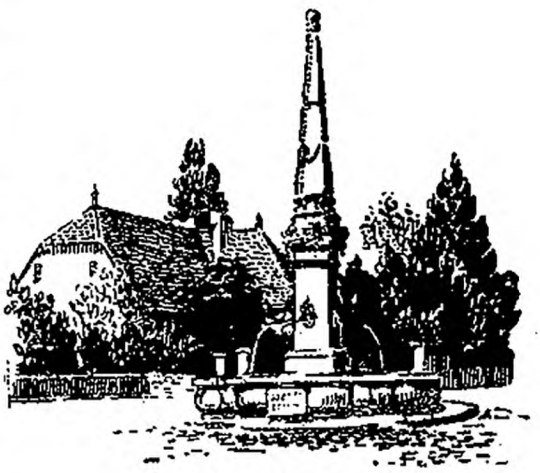

FONTAINE
PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Ces miniatures sont extraites d'un manuscrit enluminé conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris (1). C'est un *Livre de prières* de Louis Ier, duc de Savoie (2). Ce précieux ouvrage présente certaines analogies avec le Bréviaire d'Amédée VIII, de la Bibliothèque de Chambéry.

La première image nous fournit deux portraits de nos souverains : Amédée VIII, portant la tiare ponti-

(1) Catalogué : *Latin*, 9473, *Réserve*.

(2) Une notice lui a été consacrée par F. Mugnier, dans les Mém. et Doc. de la Société Savoisienne d'Hist. et d'Arch. de Chambéry, t. XXVIII, p. LV-LXI, mais nous ne connaissons pas de publications reproduisant les miniatures.



LA NATIVITÉ

ficale et son fils le duc Louis de Savoie. Dans cette grande miniature, F° 141 v°, le pape Félix V est assis sur un trône surmonté par trois anges, il présente un grand crucifix (dont le pied repose sur le sol) au prince à genoux, revêtu d'un manteau bordé d'hermine; son bonnet ducal est à terre au pied du crucifix.

Sur le haut de la muraille et à gauche, l'écusson de Savoie se détache nettement; il est surmonté du heaume au cimier formé d'un muffle de lion ailé.

Au-dessous du tableau principal, dans la majuscule ornée commençant le texte, sont encore les armoiries de Savoie. Le champ du blason a été gratté, mais on voit les lions qui le soutiennent et le heaume surmonté de la tête ailée de lion, avec le mot FERT entre les ailes. Le texte de la prière débute par ces mots : « Doulz dieu doulz père sainte trinité et un dieu biau sire dieu je vous reqier conseil et aide... », c'est une allusion très précise au duc Louis agenouillé aux pieds de *son père*, le pape Félix V. Ce dernier tient le rôle du Père Eternel dans la composition de l'artiste, car des rayons entourent sa tiare, et une petite colombe volant au-dessus du crucifix complète l'image de la Trinité.

Le Folio 44 v° représente la Nativité. Au deuxième plan se voit une ville au bord du lac, avec des clochers et clochetons d'églises et de chapelles, des tourelles de châteaux avec leurs bannières, des portes fortifiées; les toits des maisons sont recouverts de tuiles courbes comme celles de certains vieux immeubles. L'une des rues montant du lac présente un char attelé de deux bœufs, rappellant étrangement nos chars de campagne actuels.

Cette même ville se retrouve au Folio 51 v° de l'Adoration des Mages, auprès du lac, avec les mêmes degrés pour y descendre, mais vue plus à droite. Au loin un vaste château sur une colline, avec un village à ses



LES ROIS MAGES

pieds. M. F. Mugnier croyait à une représentation un peu fantaisiste de Thonon et du château des Allinges. Toujours est-il que ces constructions caractéristiques nous donnent l'image réelle de celles de nos coquettes villes de Thonon, Evian, Lausanne, Genève, au temps d'Amédée VIII; les rois mages et leur suite nous fournissent les costumes des personnages de la Cour de Thonon et de Ripaille.

On trouve d'autres détails intéressants sur les fortifications élevées à Thonon par Amédée VIII (Folio 185), (sainte Barbe figure sous une tente magnifiquement ornée et entourée d'anges musiciens). On aperçoit les murs d'enceinte de la cité avec leurs tourelles aux toits aigus, leurs créneaux et l'édification d'un puissant donjon avec les divers aspects des tours et des toits du château.

Au Folio 190, la grande et belle miniature représentant saint Jean l'Evangéliste dans l'île de Pathmos, nous offre encore un paysage plus vivant des cités fortifiées des bords du lac Léman, et des bateaux de divers modèles qui le sillonnaient.

Toutes ces compositions, quoique traitées en miniatures, sont déjà l'expression d'un grand art, les couleurs sont fraîches et harmonieuses, la perfection du dessin et le sens de la composition se retrouvent dans chacune. Certaines d'entre elles rappellent les primitifs de l'Ecole Flamande. Flandre et Bourgogne à cette époque sont bien parentes, les alliances de la Maison de Savoie, ses relations si intimes avec la Cour ducale de Bourgogne, toute puissante au XVme siècle, justifient cette grande influence de l'art bourguignon en Savoie.

Les œuvres des peintres et sculpteurs de ce temps, tels Pierre Mochet à qui l'on doit les admirables stalles de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, et la majestueuse mise au tombeau du musée d'Annecy, sont

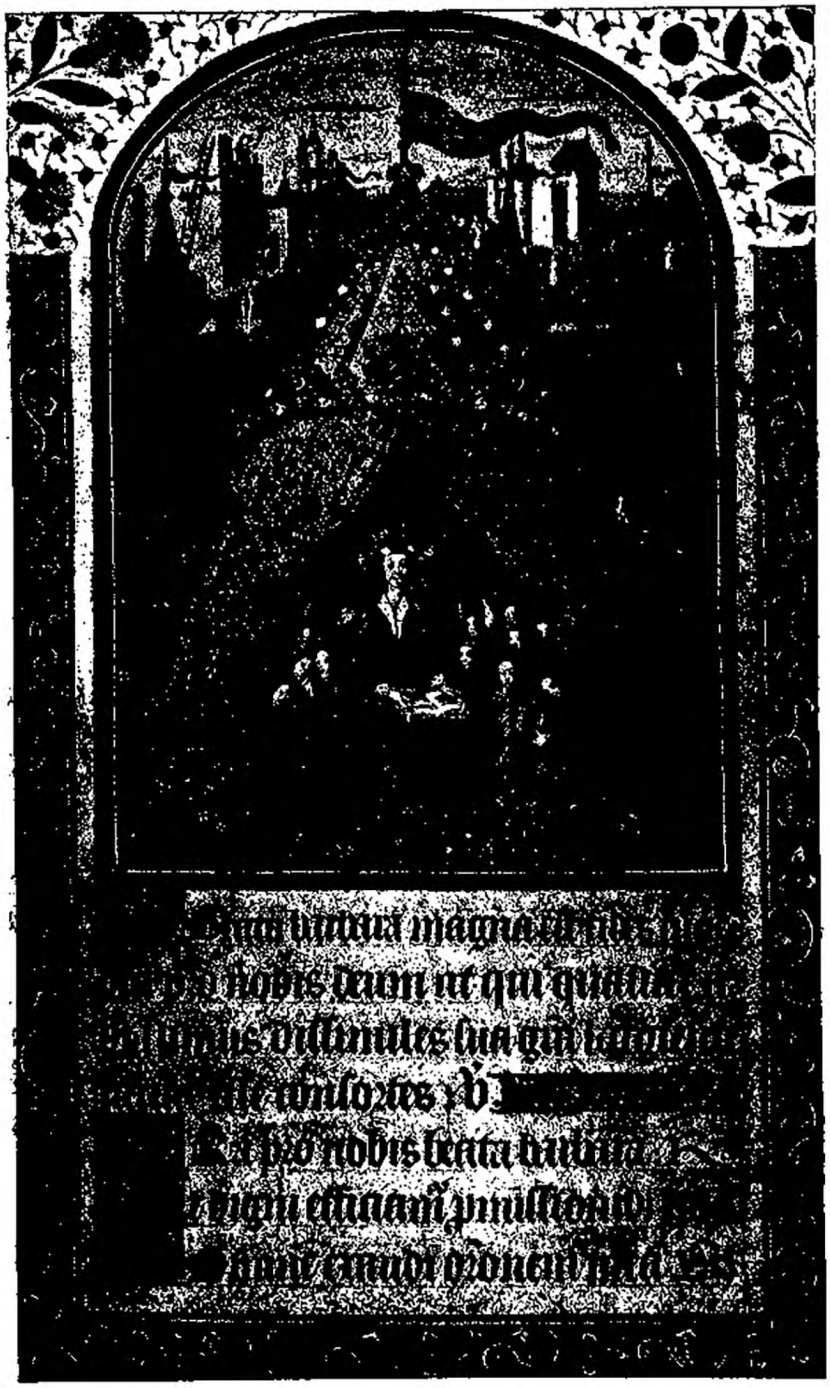

SAINTE BARBE

toutes empreintes des caractères de l'école bourguignonne. Ampleur des formes, vérité des attitudes et des visages, étoffes épaisses, à plis angulaires, tout se retrouve dans les précieuses miniatures de l'auteur inconnu du Livre de Prières de Louis de Savoie.

Mais cet artiste fut aussi un habile portraitiste. Il sut rendre fidèlement les traits pleins de douceur d'Amédée VIII, avec sa belle barbe d'ermite, qu'il eut tant de peine à couper après son élévation à la papauté. Cette effigie est bien plus vivante que celle peinte sur le célèbre Manuscrit de Bruxelles. Fort différente est l'expression de Louis de Savoie au visage rond et imberbe, cheveux rares, lèvres un peu fortes, où l'on sent le manque de caractère et d'énergie de ce prince qui laissa la duchesse Anne s'emparer du pouvoir (1).

---

§ II. — Thonon, ses fortifications, les châteaux de Rives.

Le duc Louis résidait à Thonon. C'est dans le château de cette ville que lui naquit Amédée IX, dit le Bienheureux (1er février 1435) et que, 27 ans plus tard, Philippe Monsieur, un autre de ses enfants, fit poignarder le maréchal Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin (10 juillet 1462), et enlever le chancelier

(1) Nous exprimons notre vive gratitude à M. Paul Dufournet, architecte D. P. L. G. à Paris, qui a bien voulu se charger d'étudier ce manuscrit et de faire photographier les miniatures les plus intéressantes.

Nous remercions aussi M. J. Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, lequel nous avait signalé cet ouvrage et en a fait l'analyse artistique.



SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Jacques de Valperga, jugé sommairement à Morges et noyé dans le lac.

Après la perte de Saint-Maurice, capitale du Chablais que les Haut-Vallaisans conquirent, Thonon devint le siège de la judicature-mage. Il serait peut-être devenu la capitale du duché, si, au siècle suivant, les Suisses n'avaient pris le pays de Vaud, et, par là même, détourné de l'autre côté des Alpes les vues ambitieuses de la Maison de Savoie.

Profitant des embarras suscités au duc Charles III de Savoie par le roi de France et par les habitants de la ville de Genève, les Bernois occupèrent les deux rives du Léman (1536).

La région comprise entre la Dranse et le Valais se mit sous la protection de la république de Valais.

Les Bernois ayant embrassé depuis peu la Réforme l'implantèrent dans le pays conquis. Thonon eut deux ministres protestants et un *Consistoire*, sorte de tribunal de mœurs mi-ecclésiastique, mi-laïque, chargé de veiller à l'observation des ordonnances disciplinaires.

Le 28 août 1567, Emmanuel-Philibert, fils de Charles III, rentra en possession du Chablais.

Mais en 1589 une armée de 12.000 Suisses et 3.000 Français envahit de nouveau le Chablais. Le château de Thonon soutint un siège de trois jours et fut pris par suite de la trahison de quelques bourgeois.

Le duc Charles-Emmanuel, qui était sur l'autre versant des Alpes, accourut au secours de la Savoie. Vainqueur, il imposa aux Bernois le traité de Nyon (11 octobre 1589).

Durant l'hiver de 1591, les Genevois recommencèrent leurs ravages. Aidés par la connivence des principaux bourgeois, leurs coreligionnaires et la défection de mercenaires italiens, ils occupent la ville de Thonon, puis le château dont le gouverneur ne capi-

tula qu'après avoir vu deux tours s'écrouler et une centaine de soldats emportés par une mine (1).

Le duc de Savoie désirait voir revenir ses sujets du Chablais à la religion catholique. L'évêque de Genève-Annecy choisit pour cette mission le prévôt du chapitre François de Sales. Ce dernier, établi d'abord à la forteresse des Allinges (14 septembre 1594), se fixe dans la ville même de Thonon au bout de quelques mois. Après quatre années d'évangélisation, le Chablais et le bailliage de Ternier-Gaillard abjurèrent le calvinisme.

Afin de ramener la sécurité et la prospérité en Chablais, Charles-Emmanuel ordonna de clore Thonon de hautes murailles, et il fit édifier divers établissements destinés au développement des sciences et de l'industrie.

Quant à notre antique forteresse de Thonon, un incendie l'ayant détruite en partie (1626), et ses fortifications étant déjà ruinées par les sièges précédents, on la rasa. Elle avait environ quatre siècles d'existence. Son emplacement devint en partie place du Château, et en partie couvent des Capucins, aujourd'hui propriété Anthoinoz. Ses matériaux servirent à la construction de la Sainte Maison de Thonon et du Couvent des Ursules (2).

(1) Le traître Leclerc livra aux ennemis le passage des souterrains. Le Sénat de Savoie le condamna à être pendu et son cadavre devait être écartelé. Piccard, *Histoire de Thonon*, I, p. 226.

(2) La gravure publiée dans les Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, T. XXVI, p. 67, 73, et T. XXXV, p. 65 (citée dans notre ouvrage *La Mission de Saint François de Sales en Chablais*, p. 48), ne représente pas la ville de Thonon, en 1540, mais celle de Thoune, en Suisse.

Cette gravure, tirée de la Bibliothèque Nationale de Paris, nous avait été aimablement communiquée par M. l'ingénieur Albert Bordeaux, de Thonon.

La clôture de la ville entière, dont nous avons déjà parlé à propos des miniatures du Missel de Louis Ier, s'étendait jusqu'au lac rejoignant les deux maisons fortes du hameau actuel de Rives, soit le château de Montjoux et celui de la Mestralie.

En 1405, le château de Rives, dit plus tard de Mont-Joux, appartenait à la noble famille de Greysier. A cette époque, Etienne de Greysier-Féterne, (fils de François), fait son testament en faveur de sa sœur Marguerite, et en faveur de Jean et Henri de Ravorée, fils d'icelle (29 mai 1405). Ce testament est rédigé au bourg de Rives sous Thonon, dans la maison du testateur située : *prope portam Burgi Rippe, juxta viam publicam*, soit près de la porte de Rives, et de la voie publique (1).

Ainsi le château passa à Noble Jean de Rovorée, fils de la dite Marguerite, à Hugues de Rovorée son petit-fils, puis au fils de ce dernier, Noble Nicod de Rovorée (1487). Celui-ci, pour services rendus par Jeannette (sa cousine) et Noble Jean Vial, d'Evian, leur donna le château de Rives (acte du 2 août 1487) et autres biens de Thonon provenant des nobles de Greysier, qui échurent ensuite aux nobles d'Allinges. Ces derniers les cédèrent bientôt au monastère du Saint Bernard dit du Montjoux.

La mestralie de Thonon comprenait une maison forte avec une tour ronde dite la *Tour des Langues*, située à Rives, encore existante. Elle confinait immédiatement au château de Rives dont nous venons de parler.

Une reconnaissance du 18 avril 1543, en faveur des magnifiques seigneurs de Berne, la décrit comme ruinée.

Elle est portée au vieux plan, un peu fantaisiste, du

(1) Armorial de Savoie, III, p. 161; V, p. 279-281.



LES CHATEAUX DE RIVES

Theatrum Sabaudiæ. On voit, daprès un autre plan, de 1708, que le château de Rives était baigné par les eaux du lac. Le quai n'existait pas alors et l'on pouvait débarquer en bateau devant la grande porte regardant Ripaille. Dans un rôle de 1756, la maison-forte de la Mestralie est ainsi désignée : « masure au dit bourg de Rive avec une ancienne tour, occupant une surface de 68 toises 6 pieds » (1).

Un tableau du peintre Linck, représentant au centre le château de Montjoux, nous montre à droite quelques pans de murs avec fenêtres de ce château de la Mestralie de Thonon, dont il ne reste actuellement que la Tour des Langues (2).

Les murailles de ce château touchaient le lac; relié à celui de Montjoux par le mur de défense, il faisait partie du système d'enceinte de la ville de Thonon (3).

Possédée dès 1330 par les nobles de Compey, seigneurs de la Chapelle-Marin, la Mestralie de Thonon fut vendue en 1518 aux nobles de Saint-Jeoire. Le dernier de cette famille, qui consigna encore le droit des Langues en 1573, laissa ses biens à son neveu et filleul François-Melchior d'Avully (reconnaissance de 1605). La fille unique de celui-ci épousa Victor Scaglia, marquis de Caluso et Verrue. Leurs descendants cédèrent la Mestralie (1714) au baron Jean-François Ferrod de Sarre, du duché d'Aoste. Vendue aux enchères

(1) Académie Chablaisienne, T. Ier, p. 41-44.

(2) Ce tableau fait partie de la collection de l'Académie grâce à la libéralité de M. le général Bordeaux qui a permis de l'acquérir d'un antiquaire genevois.

(3) Les limites du mas de la Mestralie (en 1756) qui comprenait outre les bâtiments, tour et places, un chenevier, jardin, vigne et pré, étaient les suivantes : le lac au couchant, la vigne du sieur Magnin du côté du vent, le chemin « de dessus », la maison des Portier et en partie le chemin *tendant au lac* du côté de bise, soit du côté du château de Montjoux. Ibid.

en 1756, elle fut acquise par Son Ex. le baron Claude-Louis de Blonay, puis rachetée en 1785 par Noble Janus de Sonnaz, baron d'Arenthon.

---

§ III. — **Saint François de Sales** (Médaillon inédit) **et l'Université Chablaisienne.**

Le duc Charles-Emmanuel veilla aussi au développement économique de la capitale du Chablais.

En 1598, il dota la ville de quatre foires franches de 15 jours chacune, décréta l'érection d'un mont-de-piété et d'une école des arts et métiers. Il sollicita enfin du pape Clément VIII l'établissement d'une Université sur le modèle de celles d'Italie.

Par bulles du 13 septembre 1599, le pape institua cette Université. Charles-Emmanuel lui fit un don de 16.000 écus, lui assura d'importants revenus et divers privilèges.

La *Sainte-Maison,* tel fut le nom donné à cette Université, devait comprendre : 1° une Faculté de théologie, établie dans la prieuré de Saint-Hippolyte; 2° des prédicateurs installés dans les galeries et les jardins du château; 3° un collège avec cours de droit et de médecine, ouvert dans l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin, et dirigé par les Pères Jésuites; 4° une école d'arts et métiers; 5° enfin, un hospice pour les nouveaux convertis.

L'érection s'en fit la veille de Pentecôte, 25 mai 1602, le jour même de l'ouverture du Jubilé qui attira dans Thonon une foule immense de pélerins accourus de toutes les parties de l'Europe.

Le malheur des temps, la guerre, de funestes dis-

cordes empêchèrent la grande œuvre rêvée par Saint François de Sales d'arriver à un complet développement ; mais le collège prospéra sous l'habile direction des P. P. Barnabites, qui remplacèrent les Jésuites en 1616. Il fut pendant près de deux siècles, une pépinière d'hommes remarquables, tels que le cardinal Gerdil, NN. SS. Biord, Rey et Bigex, le général Dessaix.

Nombre de portraits de l'illustre écrivain savoisien ont été publiés et étudiés avec soin. Mais les documents iconographiques donnant le profil de Saint François de Sales sont inconnus.

Nous devons à l'obligeance d'un ami, feu M. Georges Vallée, député du Pas-de-Calais (1), une médaille reproduisant fidèlement l'Apôtre du Chablais vu de profil.

Cette médaille fut probablement frappée en 1665 lors de la canonisation de Saint François de Sales. La silhouette est conforme aux descriptions du profil du Saint par son neveu Charles-Auguste : « teste grande et pleine, presque chauve, le front large et les sourcils élevés, le nez bien profilé et irrépréhensible, la bouche ronde, la barbe large et médiocrement longue... ». A remarquer aussi, sur la reproduction que nous donnons de cette précieuse médaille, que le front est moyen et relié au sommet de la tête par une

(1) Né en 1853, M. Georges Vallée se rattachait à la famille de Sales par sa mère née de Bordes du Châtelet, arrière-petite fille d'une de Chevron-Villette. Artiste, amateur fin et délicat, auteur de publications précieuses, M. Vallée conservait pieusement le culte du Bienheureux son illustre parent; il recueillait avec soin tous les documents, tableaux, reliques du passé relatives à Saint François de Sales dont il nous fit souvent bénéficier. (*Mission de Saint François de Sales en Chablais* (Préparation et Débuts), p. 254, 255).

courbe gracieuse ; tandis que certains portraits donnent au front du Bienheureux un développement exagéré.

Les observations scientifiques faites par M. Louis Revon directement sur le crâne de Saint François de Sales confirment la ressemblance fidèle du profil de notre médaille.



M. Revon releva en outre une particularité dont la plupart des peintres ou graveurs n'ont pas tenu compte, c'est que la partie la plus élevée de la tête du Saint a une proéminence marquée, or ce détail est sensible sur la médaille de 1665.

Le revers est anépigraphe. Il représente un saint de face et à mi-corps, portant le costume d'un moine; la tête à la longue barbe est recouverte d'un capuchon, les deux mains tiennent un bâton. Aucun autre emblème ne nous a permis de l'identifier de façon précise (1).

---

(1) La médaille de Saint François mesure 27 m/m sur 21 m/m; l'agrandissement au double que nous publions est dû à M. Spalinger, l'artiste photographe, membre de l'Académie Chablaisienne.

§ IV. — Libre échange avec la Suisse. Les Luzernois.

Au 17me siècle, comme de nos jours, par suite de la suppression regrettable du libre échange ou de la liberté de commerce, le Chablais eut à souffrir en voyant se fermer son marché naturel, qui est le pays voisin du Léman. Mais cela à la suite de fâcheuses mesures prises par Berne (1).

Voici ce que nous apprend un mémoire officiel de ce temps intitulé :

Etat économique du Chablais en 1679 *d'après le rapport à Madame Royale, Régente de Savoie, par Gaspard Graneri, général des Finances* (2).

« Cette province est particulièrement pauvre d'argent parce qu'elle n'a point ou bien peu de commerce, et quoiqu'elle soit encore abondante en denrées, particulièrement en vins, n'en trouvant pas le débit dans le pays et moins encore chez les voisins étrangers, lesquels depuis quelques années en ont défendu l'introduction, les habitants du Chablais n'ont aucune ressource pour le débit de leurs denrées et de leurs vins et sont contraints de les consommer dans le lieu...

(1) André Folliet et César Duval, sénateurs de la Haute-Savoie, Max Bruchet, archiviste départemental, Jules Payot, recteur de l'Académie de Chambéry, précisent dans leur *Histoire du Département de la Haute-Savoie* (p. 128), que la zone de 1860, en vertu du pacte d'annexion, ne pouvait être supprimée *sans le consentement* des habitants. (1 vol. 172 pages, petit in-8°, Imprimerie Mariat, Saint-Julien-en-Genevois, 1907).

(2) Archives de Turin, Chambre des Comptes, paquet 2, n° 15.

« Pour que V. A. R. soit mieux informée de la liberté qu'il y avait ci-devant de commercer avec MM. de Berne, je lui dirai que, par le traité fait en l'année 1619, on établit avec eux une entière liberté du commerce de toutes sortes de choses sans aucune restriction, et en suite de ce les sujets de Berne venaient sans empêchement en Chablais acheter des blés, des vins et autres denrées, et ceux de S. A. R. en conduisaient dans leur pays et en faisaient le débit en gros et en détail en payant les droits qui avaient été établis pour cela. Ce qui a duré sans aucune interruption ni difficulté jusqu'environ l'année 1660, que les Bernois firent défense de débiter aucuns vins étrangers dans leur pays, et à leurs sujets d'en acheter à peine de confiscation et d'amende. Ils laissèrent néanmoins la liberté aux étrangers de transmarcher par leur pays les dits vins et autres denrées pour aller débiter à Fribourg et autres cantons, moyennant le payement des droits établis. Mais en l'année 1676 les défenses des Bernois furent générales, tant pour le transmarchement que pour la vente dans leur pays... Cest aussi environ le même temps que l'on a imposé dans Nyon double péage sur les aix et autres bois que ceux de Chablais y vont acheter pour bâtir. De plus, quoique ceux de Chablais ne payassent jamais rien à Morges lorsqu'ils y allaient vendre leur chataignes et autres fruits, le Baillif y a mis un impôt considérable, tellement que le commerce est entièrement rompu et ruiné avec ces gens-là, et comme il en dérive un préjudice très notable pour la province de Chablais, V. A. R. sera conviée de faire penser aux moyens qui se pourraient tenir pour le rétablissement de la correspondance qu'il y avait autrefois avec ceux de Berne » (1).

(1) Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. LXIII, p. 22, 23.

Le même rapport nous renseigne sur le mauvais entretien de la flotte du Léman, le port de Bellerive, etc... Il conclut qu'on supprime barques et brigantins, mariniers et mousses, dès qu'on aura un prétexte plausible. Ces marins coûtent annuellement plus de 1000 ducatons aux Finances. Les places fortes sont bien entretenues mais il y a peu de troupes (1).

La province devait pâtir encore du fait d'une secte religieuse. Les hérésiarques luzernois, bannis de leurs vallées par le duc de Savoie et refugiés en Suisse voyant les frontières mal gardées le long du lac, pénétrèrent en Chablais, en 1689. Une première troupe aborde entre Yvoire et Nernier, franchit le col des Voirons, campe à Saint-Jeoire, puis, par Sallanches, Megève, Tignes, le Mont-Cenis regagne son pays d'origine.

Une deuxième bande débarque au Locon, près de Meillerie en septembre, gagne le plateau de Thollon et le Col de la Creusaz.

A l'aube M. le Comte de Bernex les attaque à la tête de 4 ou 500 hommes d'infanterie de la milice et de quelque cavalerie. D'après les recherches de M. le chanoine Gavard (2), ce comte de Bernex n'était pas un de Blonay, mais Gaspard de Rossillon, comte de Bernex, soit Bernezzo près de Coni en Piémont, commandant général du duché de Savoie, frère de Mgr de Rossillon, évêque de Genève. (3).

(1) Ibid. p. 50, 51. Au fort des Allinges il y a 189 mousquets avec quantité de poudre, plomb, mèches, quelques hallebardes, piques, pertuisanes et fourches de fer; les clefs sont chez M. de Courman, lieutenant du dit fort.

(2) Académie Salésienne, T. 46me, p. 70.

(3) Notre article des Luzernois paru, il y a un demi-siècle, dans l'*Histoire de Thonon* (I, p. 269-274) est à compléter d'après les documents inédits du chanoine Gavard et de l'abbé Pettex (compte rendu du Congrès de Thonon, p. 338).

Les Luzernois se défendirent avec énergie et résistèrent victorieusement quoique voyant leur camp livré aux flammes par suite de l'intervention des villageois (1).

La procession séculaire sur le lieu du combat, et le *Libera* chanté annuellement le lundi de Pentecôte au pied de la Croix du Col de Creusaz, entre le Mont Benand et le Mont César, sont un traditionnel souvenir de prières que la paroisse de Bernex consacre aux victimes.

Après cette bataille les Luzernois portent le pillage et l'incendie, multiplient la profanation des églises à Bernex, Vacheresse, Bonnevaux, au Biot, à l'Abbaye d'Aulps, aux Gets. Le capitaine Bourgeois envoya quelques soldats Luzernois reconnaître le pont des Gets et la descente sur Taninges. Ceux-ci virent la plaine de Taninges couverte d'infanterie et de cavalerie commandées par M. de Bernex. Effrayés ils rebroussent chemin et ne s'arrêtent qu'au Lyaud, au dessus de Thonon. Le 27 septembre ils s'enfuient de grand matin au delà de Corsier, près de Collonges-Bellerive, et le lendemain 28 ils regagnèrent le pays de Vaud.

Les XVIIme et XVIIIme siècles ne devaient pas améliorer beaucoup la situation matérielle et amener la paix dans ce Chablais qui depuis si longtemps ne la connaissait guère. Les pays les plus beaux ne sont pas toujours les plus heureux.

Survinrent, en effet, les invasions françaises, 1690, 1697, 1703, et espagnole, 1742-1748. De nouveaux désastres, de nouvelles taxes s'ajoutèrent à tous ces maux. On comprend que, déjà au XVIIIme siècle, un de nos bons souverains savoyards, Victor-Amédée II,

(1) Ce fait d'armes valut aux habitants de Bernex le nom de *Bourlacan*, brûle camp.

voyant ce pays exposé, par sa situation géographique, à toutes les invasions, ait essayé de le faire neutraliser au point de vue militaire (1703). Malheureusement les démarches du roi de Sardaigne pour placer notre région sous la sauvegarde de la Suisse ne purent aboutir, grâce à la mauvaise volonté de Louis XIV. C'est ainsi qu'on arriva à la Révolution de 1789 en France et à une nouvelle occupation de la Savoie en 1792.

MÉMOIRE III

Pour la Paix
Monde en Travail

par

H. MÉROU



PRÉFACE DE Mgr PICCARD

M. Henri Mérou, Consul Général de France en retraite, résidant depuis dix-sept ans à Thonon, est, depuis quinze ans, un des Membres dévoués de notre Académie Chablaisienne à laquelle il a, maintes fois, lu des poésies toujours favorablement accueillies, dans nos réunions. Il nous présente une série de onze poèmes formant un tout inséparable, sous le titre de : « *Pour la Paix, Monde en travail* ».

Convaincus que nos chers Collègues de l'Académie liront avec satisfaction ce nouveau recueil, nous l'offrons ci-après, dans ce volume de nos publications annuelles.

La vie et l'œuvre de M. Mérou en Amérique intéresseront les nombreux Savoyards établis là-bas, et ceux qui y comptent des parents et des amis. Plusieurs Chablaisiens se fixèrent notamment dans le golfe du Mexique, d'autres en Californie. Et l'on connaît les importantes colonies savoisiennes de l'Amérique du Sud. N'y a-t-il pas, outre Atlantique, une ville qui porte le nom de Thonon ?

Mais nous tenons surtout à rappeler que M. Mérou dès les premières années d'activité de son poste consulaire aux Etats-Unis fut, par des organisations di-

verses, l'initiateur et le principal inspirateur d'un mouvement qui contribua puissamment au développement de l'enseignement de la langue française.

Ce mouvement créa aussi des contacts et des collaborations étroites entre la France et les Sociétés patriotiques ayant pour but de perpétuer l'œuvre de fraternité accomplie sur les champs de bataille dans les luttes pour l'Indépendance de 1778-1783.

Ce double mouvement qui date de 1895 ne put qu'affermir cette sympathie qui nous valut en 1914 l'heureuse intervention des Etats-Unis d'Amérique.

Notre Collègue, auteur des dites poésies, a connu les vicissitudes de la vie et a pu apprendre par expérience personnelle la vérité du proverbe populaire qui dit que « *l'homme propose et Dieu dispose* ». Mais il n'a pas manqué de le joindre à cet autre proverbe disant : « *Aide-toi et Dieu t'aidera* ».

Né le 24 juillet 1853, à Tarascon, cette ville de Provence des bords du Rhône, il est venu s'installer, pour ses vieux jours, avec son aimable épouse, au bord du même fleuve, au cœur de notre Savoie bien aimée, sur la rive française de notre admirable Lac Léman.

Enfant de parents originaires de Latour-de-France (Pyrénées Orientales), fils de soldat, notre Collègue aspirait dès son enfance, à devenir soldat lui-même, Son père, ancien sous-officier d'artillerie, aîné d'une famille de neuf enfants, à Latour, était gendarme en la cité provençale du Roi René, de la légendaire Tarasque et du fameux Tartarin créé par Alphonse Daudet.

L'enfant Mérou perdit sa mère à l'âge de douze mois, et vécut jusqu'à l'âge de sept ans chez ses grands parents paternels, agriculteurs-vignerons, au village susdit des Pyrénées-Orientales. Son père remarié le prit avec lui au village de Mérindol, sa résidence d'alors.

Il était question de mettre l'orphelin aux enfants de troupe, quand le Curé du village obtint qu'il fût envoyé avec une demi-bourse au petit séminaire d'Avignon.

En cinq ans, l'enfant fit là ses études classiques, de la huitième à la rhétorique; puis éclata le 19 juillet de cette année, la guerre terrible de 1870. Le jeune Mérou atteignait, cinq jours après, ses 17 ans accomplis et partait pour s'engager et prendre part à la défense de la Patrie...

Des infirmités contractées durant la guerre aboutirent plus tard à un Conseil de Réforme. Le jeune soldat fut autorisé à reprendre ses études à Nice, où était son régiment. Il avait passé avec succès à Aix-en- Provence, les examens du baccalauréat, et suivi les cours de mathématiques élémentaires en vue d'entrer un jour à Saint-Cyr, quand le conseil de réforme rendit impossible, pour lui, tout espoir de carrière militaire.

Son père demeurait retraité à Latour. On pensait, alors, en France, qu'il était indispensable pour les cadres de l'armée française de connaître la langue allemande, jusque là trop négligée. Le jeune réformé décida qu'il irait apprendre, en Allemagne, la langue considérée comme indispensable afin de l'enseigner un jour aux futurs soldats dans un lycée français. Cette décision se réalisa. Pendant quelques années il donna, à Hanovre, des leçons de français pour vivre et se prépara à l'examen du concours qui avait lieu, annuellement à la Sorbonne, assurant aux élus une chaire vacante.

Mais les infirmités contractées durant la guerre étaient là encore pour déjouer l'espoir conçu de ce côté. Dieu en avait autrement disposé. Le 2 juillet 1880, grâce à des appuis inespérés, imprévus, grâce aussi à un travail littéraire fait en Allemagne, M. Mérou entrait dans la carrière consulaire par la porte

des chancelleries, par celle de la Légation de France à Bruxelles.

Un mois après son arrivée en cette ville devait avoir lieu le concours en Sorbonne, pour lequel le jeune attaché à cette chancellerie s'était préparé. Afin de prouver au Département des Affaires Etrangères qu'il avait une connaissance spéciale de la langue allemande, suffisante pour rendre des services en pays de zone germanique, il demanda et obtint d'aller prendre part au Concours.

Quinze places étaient vacantes. Cent candidats pour les obtenir. A la fin des examens, M. Mérou qui avait préalablement déclaré aux examinateurs qu'il resterait dans sa carrière actuelle, reçut du président cette déclaration : qu'il s'était maintenu *dans les douze premiers*. Parmi les cent candidats on comptait soixante professeurs de collèges.

Un an après ses débuts à Bruxelles, M. Mérou était envoyé au Consulat Général de France à Hambourg.

. . . . . .

Le temps de service dans les postes de France en Allemagne fut au total d'environ treize ans, partagé plus ou moins longuement entre ceux de Hambourg, de Berlin (Ambassade), Breslau, Brême et finalement, une seconde fois, de Hambourg. Mais en ce dernier cas, c'était en qualité de Chancelier, puis de Vice-Consul.

Ces années de service en Allemagne n'étaient, en somme, que des années de *formation, en sous-ordre*. Elles avaient été utilisées, non seulement pour l'acquisition des connaissances pratiques indispensables, mais encore pour des études diverses, du droit et autres notions nécessaires au bagage intellectuel et pratique d'un bon chef, capable de faire face à toutes les éventuelles responsabilités.

Des circonstances favorables servirent à l'avancement de M. Mérou, notamment celle-ci : Dans la plupart des postes, le chef responsable ignorait plus ou moins la langue du pays, ce qui permit au sous-ordre de faire des travaux supérieurs à ceux que son rang comportait. Chaque avancement fut d'ailleurs précédé, dans tous les postes, par un travail spécial d'initiative personnelle que les chefs satisfaits voulurent bien transmettre sous la signature de l'auteur.

A Breslau, une étude documentée sur la modification de la politique de Bismarck, en fait de colonies, valut à M. Mérou, non seulement des félicitations chaleureuses de l'ambassadeur, Baron de Courcel, mais aussi celles du Ministre des Affaires Etrangères, Jules Ferry, et même celles du Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, Félix Faure, futur Président de la République. Les félicitations de ce dernier étaient accompagnées d'un long questionnaire transmis à titre personnel par son Chef de Cabinet. Plus d'une fois depuis, et toujours à titre personnel, des questionnaires lui furent adressés par M. Félix Faure lui-même, de sorte qu'une correspondance privée s'établit entre ce dernier et M. Mérou.

A Hambourg, un travail historique sur le développement de ce port de la vieille Hanse fut rédigé en deux cents pages que le chef du poste voulut bien laisser à la signature de l'auteur, son subordonné. Il procura à ce dernier la connaissance du principal collaborateur, de Paul Leroy-Beaulieu, à l'Economiste français, chargé d'une enquête sur certaines notions économiques de la ville hanséatique. Il les trouva dans ledit travail de M. Mérou; l'enquêteur fut dispensé du déplacement en pays étranger, car les archives du Ministère possédaient déjà cette étude. Il s'en servit pour une série d'articles parus dans un grand journal financier et économique de la Capitale. De là, une

longue correspondance avec ce journal. L'auteur avait alors trois fils. Les traitements consulaires sont bien limités. Il retira quelques avantages pécuniaires de cette correspondance.

. . . . . .

Nous voici parvenus à l'année 1895. M. Mérou, Vice-Consul à Hambourg, est envoyé au-delà de l'Océan Atlantique, non en sous-ordre mais comme responsable. C'est un poste de début, un Vice-Consulat. Bientôt il est nommé Consul indépendant. Il n'a plus au-dessus de lui qu'un seul chef dans le pays : l'Ambassadeur. Ce poste est celui de Galveston sur les bords du Golfe du Mexique. Cette ville est bâtie sur une île du même nom, séparée par une baie de cinq à six kilomètres du Continent auquel elle est reliée par des ponts. Elle fut fondée en 1837 par un Français canadien du nom de Ménard qui avait reçu à cet effet une concession de la République du Texas, à peine détachée, par les armes, du Mexique. Peu après, cette République se donnait spontanément à l'Union américaine, dont elle forme le plus grand Etat par sa superficie territoriale. M. Mérou arriva à son poste avec toute sa famille : ses trois fils et son épouse (1er mai 1895).

Son début fut marqué par une déception amère, mais qu'il devait plus tard considérer comme providentielle. Venu aux Etats-Unis, il comptait sur l'amitié qui devait les relier à la France par le souvenir de leur guerre de délivrance, d'indépendance. Les noms de La Fayette, d'Estaing, Rochambeau, de Grasse; de ces vaillants combattants de terre et de mer, et de leurs héroïques troupes, avaient un agréable retentissement dans son cœur. Que ne tarda-t-il pas à constater ? Quelque chose comme le silence de l'oubli.

La ville avait une population de 50.000 âmes dont

30.000 de race blanche; 20.000 environ de ce qu'ils appellent là-bas *des gens colorés : colored people*, disons simplement : noirs.

Elle possédait de nombreuses écoles primaires et quelques écoles supérieures. Dans toutes ces écoles, l'enseignement de l'anglais et de l'allemand était obligatoire. Rien pour la langue française, dans les écoles primaires; un enseignement *facultatif, peu demandé*, dans les écoles supérieures.

La fête nationale française du 14 juillet, suivant de près celle du 4 juillet des Etats-Unis, n'était pas connue, même par les membres de la colonie française. La population des Etats-Unis qui ne comprenait que 2.800.000 âmes au temps de la délivrance, avait grandi depuis, jusqu'à 80.000.000 (elle est maintenant de 125.000.000). Cette augmentation énorme n'était pas venue de la seule natalité des Colons vainqueurs. Elle résultait surtout des immigrations successives auxquelles l'élément français ne prit qu'une part insignifiante.

Quoi d'étonnant que les nouvelles couches, venues de pays étrangers, aient oublié la France ?... Pourtant un grand peuple a toujours son Elite qui doit avoir le culte du Souvenir. La France de 1870 était meurtrie, ses provinces du Rhin et de la Lorraine arrachées. Le peuple des Etats-Unis, plein d'énergie, en ressentait plutôt de la pitié. Mais la jeunesse aime la force. La France repliée sur elle-même ne put se relever sur tous les points du monde à la fois. Nos vainqueurs eux avaient agi. Et c'était avant l'affaire de Fachoda; nous n'avions pas encore l'entente cordiale avec l'Angleterre. Que faire pour *raviver la Flamme du Souvenir*, au moins dans le cercle de l'Elite, et pour la célébration de la fête nationale française ?

Le consul voulut essayer. Le 1er novembre, six mois après son arrivée à Galveston, sa décision était prise

de créer des cours publics du soir, pour l'enseignement de la langue française. Mais il fallait de l'argent. Une souscription s'ouvrit dans le quartier des descendants français; chez les amis déjà assez nombreux d'origine étrangère. Souscription en tête de laquelle le consul figurerait pour une somme de *cinq dollars* qui *ne devrait pas être dépassée,* afin que le nombre des intéressés fut le plus grand possible : elle réunit la somme de 300 dollars. Il fallait une salle. On trouva celle des réunions d'une Société de bienfaisance mutuelle française. On chercha un professeur et on le rencontra dans la personne d'un ancien officier de cavalerie de Saumur, Secrétaire d'une importante maison de vins. Les cours devaient avoir lieu durant les mois de l'hiver : janvier, février, mars, avril. Le professeur recevrait *cinquante dollars* par mois, pour deux heures de leçon, chaque soir, les six jours de la semaine ; trois catégories d'élèves : commençants, moyens, supérieurs.

Le rédacteur en chef du principal journal de la localité, un Irlandais aimant la France, prêta son concours. En quelques jours, 150 élèves s'inscrivirent. Les cours commencèrent le 4 janvier 1896.

La fête nationale du 14 juillet eut lieu en présence d'environ deux cents personnes, grâce à des appuis venus principalement de deux chefs d'une maison de banque, qui, bien que naturalisés américains, n'avaient pas moins gardé une réelle affection pour la France, leur Patrie d'origine (1).

En l'année qui suivit, *quinze cents personnes* environ, assistaient à cette fête, dont la moitié et plus, étaient des américains.

Un Comité de patronage, à la tête duquel figuraient les deux banquiers, favorisait le mouvement *placé sous les auspices de l'Alliance Française de Paris,* en

(1) MM. Bertrand Adoue et de Lobit.

ce qui concernait spécialement les cours d'enseignement.

M. Mérou avait été, déjà, à Hambourg, un membre adhérent de cette alliance, et il connaissait ainsi personnellement l'Inspecteur de l'Instruction publique, qui en fut le Fondateur, M. Foncin. Rapport du tout lui fut adressé, ce qui valut des encouragements flatteurs.

Le port de Galveston, peu à peu transformé par le Gouvernement américain, allait devenir un grand port. M. Mérou obtint une *mission d'études* dans l'*Hinterland* en vue des possibilités d'importation et exportation futures. Il en profita pour poser des jalons à des formations du genre de celle de Galveston, parmi lesquels celui de Saint-Louis, grande ville *fondée en* 1762, *par le Français Laclède*. A Kansas-City, le succès fut plus grand encore. Un agent consulaire énergique, dévoué, se montra prêt à agir sans retard : il accompagna le Consul chez le Maire de la Ville et chez le Coadjuteur de l'Evêque. L'un et l'autre acceptèrent de faire partie d'un comité de patronage. Six mois plus tard des cours publics du soir étaient inaugurés, chaque élève payait un dollar par mois et il y en eut 600. Cette formation de nouveau fut placée sous *les auspices de l'Alliance Française de Paris*.

Trois ans après son arrivée au Vice-Consulat de Galveston, M. Mérou obtenait, grâce à l'appui de M. Félix Faure, alors Président de la République, d'être envoyé à Chicago comme titulaire de ce grand poste. A la seconde année de leur séjour à Galveston, M. et Madame Mérou avaient composé pour la fête nationale cinq chants patriotiques. Le recueil intitulé « La plus grande France » fut publié à Paris : *Le Drapeau, Hymne à la France, Patrie, Je suis Français, Le pionnier de la France*.

Chicago devait être la continuation du mouvement

commencé à Galveston. M. Mérou avait espéré pouvoir compter sur l'assistance de l'élite; son espoir se réalisa. Arrivé en Janvier 1898, depuis huit jours à son nouveau poste, il en eut la plus vivante preuve.

Un reporter de l'un des deux plus grands journaux de la ville se présenta à son bureau. Son journal avait reçu un télégramme de Galveston racontant ce qui avait été accompli par le Consul et exprimant l'amitié qu'il avait laissée derrière lui chez les Français et chez les Américains.

Le reporter demanda s'il était dans l'intention du nouveau venu de faire à Chicago ce qui avait si bien réussi sur le Golfe du Mexique. La réponse ne pouvait être qu'affirmative. Le lendemain même le journal battait la grosse caisse en faveur de l'œuvre française.

De tous côtés venaient des offres de collaboration. Des grands comités de patronage se formèrent, non seulement dans les corps enseignants, mais encore dans les *Sociétés patriotiques*, remontant par leurs membres jusqu'aux combattants de la Révolution américaine.

La ville de Chicago comptait alors une population de 1.700.000 âmes : 600.000 de ces citoyens étaient d'origine allemande dont 400.000 directement venus d'Allemagne et 200.000 nés à Chicago. Tout près de cette métropole du « Middlewest », la ville de Milwaukee avait 300.000 habitants, tous allemands. Nous n'étions représentés à Chicago que par 4.000 français venus directement de France. Heureusement on y rencontrait 30.000 français canadiens. Mais ces deux groupes, hostiles, se réconcilièrent grâce à M. Mérou.

Chicago contenait deux grandes Universités, l'une au nord; l'autre, la plus grande, au sud de la ville, de fondation récente ne remontait qu'à l'année 1890. Mais le milliardaire Rockefeller Senior, son protecteur, déboursa dix-neuf millions de dollars en sa faveur.

Son Président, homme génial, énergique, en la personne du Dr Harpen, se montrait prêt à aller de l'avant.

Six mois après l'arrivée de M. Mérou, Consul, la grande ville, de 45 kilomètres de longueur sur le bord du lac Michigan, et 20 kilomètres de largeur, comptait 30 de nos cours du soir en des halls offerts *gratuitement*. Ce succès fit venir à nous spontanément le Président de l'*Université de Chicago*, qui nous offait un contrat d'affiliation. La suite de cette offre fut l'invitation envoyée à l'Ambassadeur de France, M. Jules Cambon, de visiter l'Université. Ce dernier vint, reçut le plus cordial accueil et charma tout le monde par la finesse de son élocution, sa modestie et son aménité. Après son départ, il fut question de lui décerner le diplôme du *doctorat en droit honoris causa*, ce qu'il accepta. Le premier doctorat honoris causa fut décerné au Président de la République, Mackinley. Le second à l'Ambassadeur de France, M. Jules Cambon, et après la mort de Mackinley, le troisième au Président Roosevelt; le quatrième enfin à M. J. Jusserand, Ambassadeur de France.

M. Mérou, en venant à Chicago, avait reçu de M. Foncin, fondateur de l'Alliance Française de Paris, le titre de *Délégué Général de cette Alliance aux Etats-Unis*. Les formations de cette alliance se succédèrent avec rapidité sur place et aux environs dans les villes principales des quinze Etats faisant partie du district consulaire, au nombre de 10 ou 12. Des lettres de Boston, de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à Los-Angeles, arrivaient au Consul, ayant pour but de connaître les statuts et les moyens d'action, pour l'extension de l'œuvre. Tout était naturellement placé sous les auspices de l'Alliance Française de Paris.

La conséquence immédiate de ces formations fut la création de la *Fédération des groupes de l'Alliance*

Française aux Etats-Unis, par un multimillionnaire américain, M. James Hyde. Peu après eut lieu à Paris la création par M. Hanotaux, de l'institution appelée *France-Amérique*. Suivant la déclaration de son discours d'inauguration « France-Amérique » sortait du giron de la « Fédération des groupes de l'Alliance Française des Etats-Unis ».

Ainsi le Consul faisait *revivre la flamme du souvenir*.

Une bibliothèque de livres français se fonda à Chicago, ainsi que des conférences par les professeurs français. Grâce à une aide financière offerte spontanément par un multimillionnaire de France (qui dit au Consul avoir d'importants intérêts dans la région) (1), l'Alliance Française de Chicago put consacrer une partie de cette aide à des Conférenciers venus de France, qui recevaient soixante dollars pour chaque Conférence. Le Président de l'Université, par le Contrat d'affiliation, était Membre du Comité exécutif et l'Université s'engagea à demander autant de Conférences que l'Alliance pouvait en accorder elle-même. Des représentations théâtrales furent données tous les quinze jours, etc., etc...

Survint l'exposition française de l'année 1900; une Société se forma à Chicago pour offrir à la France une statue de La Fayette, payée par le « sou » des élèves des écoles publiques de toute l'Union. Le Consul comptait parmi les organisateurs. Il demeurait aussi en contact suivi et fort amical avec la Société des Fils de la Révolution Américaine.

Cette Société a autant de branches qu'il existe d'Etats dans l'Union. La branche de l'Illinois élut M. Mérou membre honoraire, ainsi que celle de Californie. Plus tard, les Fils de la Révolution Américaine expri-

(1) M. Robert Lebaudy.

mèrent le désir de voir se former à Paris une branche de ladite société en faveur des descendants des combattants français de la guerre de l'Indépendance. L'Assemblée Générale de cette Société qui eut lieu à Philadelphie en juin 1900, émit le souhait que le Consul de France, à Chicago, fut chargé d'obtenir de ses chefs l'autorisation de rechercher et d'établir la liste des combattants français en Amérique, de terre et de mer, dans les archives des départements de la Guerre et de la Marine.

L'Ambassadeur des Etats-Unis, à Paris, était alors le Général Horace Porter, ancien Président de la Fédération des Fils de la Révolution Américaine. Il fut prié de prêter assistance, à cet effet, au Consul. Il ne manqua pas de le faire. M. Mérou partit pour la France, avec un congé de six mois, eut plusieurs entrevues avec l'Ambassadeur. Ce dernier obtint de notre Ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, la nomination officielle d'un Comité Franco-Américain de recherches historiques, composé de quatre membres : le Consul de France à Chicago, et trois membres américains : un Colonel, un Commandant, un Vice-Consul général américain.

M. Mérou, devenu président de ce comité, travailla pendant six mois aux archives de la Guerre. Ses collègues américains secondés bénévolement par M. Lacour-Gayet, l'historien membre aujourd'hui de l'Institut, dépouillaient les archives de la Marine.

En 1903 le travail préparatoire se terminait avec l'aide de Secrétaires donnés à M. Mérou par le Ministère de la Guerre et celui de la Marine. Avant de rentrer à son poste, notre Consul déposa son rapport, ensuite transformé en préface; rapport d'abord par lui présenté à son chef immédiat, M. Jules Cambon, puis au Département des Affaires étrangères. Aux frais des Ministères de l'Instruction publique, de la Guerre et

de la Marine (complétés par un nouveau don de M. Robert Lebaudy), parut un volume in-quarto de 400 pages sorti de l'Imprimerie Nationale, sous les auspices du Ministère des Affaires Etrangères. C'était le travail total du Comité Franco-Américain tiré à 800 exemplaires illustrés, dont 400 pour la France et autant pour les Etats-Unis.

Le titre de cet ouvrage est : « *Les Combattants français de la Guerre américaine* 1778-1783 ». Le Sénat des Etats-Unis le fit traduire en anglais et paraître une nouvelle édition en anglais et français.

La publication des « Combattants Français de la Guerre américaine 1778-1783 » valut à M. Mérou, déjà membre honoraire de la Société des Fils de la Révolution Américaine de l'Etat de l'Illinois, la grande satisfaction d'être élu membre honoraire aussi de l'une des treize branches d'Etat, correspondant aux treize colonies existant du temps de la Guerre de l'Indépendance, qui seules possèdent une « Société des Cincinnati ».

La Société des Cincinnati fut fondée par Washington lui-même, après qu'il eut abandonné le pouvoir. Son nom vient de celui du Sénateur Cincinnatus de l'ancienne Rome. Elle fut fondée en faveur des officiers de l'armée régulière des Etats-Unis et des grands chefs des armées de terre et de mer de la France qui avaient pris une part fraternelle à la guerre. Les membres s'y succèdent de fils aîné en fils aîné.

Une branche française ainsi avait été créée en France. Elle fut supprimée par la Révolution française. Elle a été récemment rétablie. Il existe actuellement à Paris, une branche des fils de la Révolution américaine.

De nos jours, les Cincinnati d'Amérique ont élu quelques membres honoraires dans leurs branches respectives. Le premier fut le Président Loubet; le

second M. Mérou; puis l'Ambassadeur J. Jusserand, et après la guerre mondiale les maréchaux Joffre et Foch.

Au cours de ses recherches aux Archives de la Guerre, M. Mérou avait découvert une lettre touchante, écrite après la guerre de l'Indépendance, par le Président de la nouvelle République : Washington, le 1er février 1784, au Général Rochambeau qui était rentré en France. Cette lettre concluait en ces termes : « Je me rappellerai avec joie que nous avons été compagnons d'armes dans les labeurs de la guerre pour la cause de la Liberté, et que nous avons vécu ensemble comme deux frères en harmonie et amitié ».

Un siècle et demi plus tard, le généralissime américain Pershing devançait les millions d'hommes que sa patrie allait envoyer au secours de la France *également pour la cause de la Liberté.* Il se présentait avant toute autre démarche devant la tombe de La Fayette, ce fils de France, fils adoptif par amour du général Washington, fondateur de la République américaine. Il y prononçait ces simples paroles, à jamais historiques, inspirées par le cœur : *La Fayette, we are here...* « La Fayette, nous voici... »

Il peut se produire des malentendus, au milieu des difficultés, conséquences de la guerre mondiale. Mais après de telles paroles on verra se rétablir les sentiments de fraternité qui, depuis cent cinquante ans, ont régné entre la France et les Etats-Unis.

. . . . . .

Après neuf ans et demi à Chicago, M. Mérou fut nommé Consul Général à San-Francisco. Cette nomination qui couronna sa carrière, il la dut au passage sur la place de sa résidence, de M. *Paul Doumer* alors Député. Celui-ci vit et comprit l'œuvre accomplie, depuis Galveston, par notre Consul sur la terre américai-

ne... Que Dieu donne l'éternelle récompense à ce grand Français, martyr du Devoir...

Avant le départ de M. Mérou pour San-Francisco, les Dames de l'Alliance Française de Chicago avaient organisé une réception en l'honneur du nouveau Consul Général, en vue de lui témoigner leur reconnaissante estime. Elles lui offrirent une grande et belle coupe en argent massif, à l'intérieur vermeil, portant ces mots sur la surface extérieure: « Hommage des Dames de l'Alliance Française de Chicago à M. Henri Mérou, Consul Général de France. — Le 2 juillet 1907 ».

La réception eut lieu dans les locaux de la bibliothèque française de l'Alliance. Le grand journal de la localité, le « Record Herald », qui avait, 9 ans 1/2 auparavant, fait si bon accueil à notre représentant, publia cette constatation que, dans ce laps de temps, le nombre des étudiants du français en cette ville était devenu vingt fois plus grand.

Bientôt, d'ailleurs, une statistique officielle concernant l'ensemble des Ecoles supérieures des Etats-Unis, prouvait le magnifique succès de la propagande française. La comparaison du nombre d'élèves desdites écoles étudiant l'allemand et ceux étudiant le français entre les années 1896 et 1906, est éloquente :

1896. Pour l'allemand : 137.000 élèves.
Pour le français : 65.000 élèves.
1906. Pour l'allemand : 122.000 élèves.
Pour le français : 127.000 élèves.

La plus grande librairie de Chicago avait organisé un Département spécial pour le livre français, confié à la direction d'un Français-Canadien.

M. Mérou, Consul Général, arrive à San-Francisco, au commencement de juillet 1907. Un an auparavant, un affreux tremblement de terre, accompagné de soixante foyers d'incendie, avait détruit 28.000 immeubles.

Notre Consul Général devait exercer son activité consulaire dans ce grand poste français de l'extrême Far-West, sur la Porte d'Or et les bords de l'Océan Pacifique. Il trouva à San-Francisco une colonie française prospère d'environ dix mille âmes, bien organisée, des hommes aimant à la fois leur patrie d'origine et leur nouvelle patrie. Le nombre des Français ou descendants de Français en Californie était dans son ensemble de 28.000 environ.

Le Grand Port de San-Francisco, assez fréquenté par des navires de France, ajouta pour notre représentant un nouveau genre de service, le service maritime qu'il n'avait pas eu à exercer jusqu'ici aux Etats-Unis; les ports de Galveston et de Chicago n'étant pas classés pour cela.

Le séjour d'activité consulaire à San-Francisco se termina le 31 décembre 1912.

Durant ce temps, en dehors de nombreux navires du Commerce, notre Consul Général eut à recevoir la visite du vaisseau de guerre « le Montcalm » portant pavillon du Contre-Amiral, M. le Comte de Castries, chef de l'escadre française de l'Extrême-Orient.

D'après les ordonnances royales d'il y a cent ans en vue des rapports officiels entre les agents du service consulaire et les cadres de la Marine de Guerre, il existe un Etat établi d'équivalence : *Un Consul Général a rang égal à celui de Contre-Amiral.* Quand un Contre-Amiral arrive dans un port où se trouve un Consul Général, le Contre-Amiral doit au Consul Général la première visite. Mais si le Contre-Amiral est chef d'escadre, c'est le Consul Général qui la doit, le premier.

Le 31 décembre 1912, M. Mérou était admis, sur sa demande, à prendre sa retraite et cela, quelques mois

prématurément, afin de répondre à un appel fait à son dévouement par le Ministère des Affaires Etrangères, sollicité à cet effet par l'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerrannée. Le P.-L.-M. avait établi un an auparavant une représentation commerciale, partagée par la Compagnie Générale Transatlantique à Berlin, dont le directeur, un Consul de France, venait subitement de mourir. Il s'agissait de donner une fois encore à un agent de la carrière consulaire la charge de la Direction.

Le 2 janvier 1913, M. et Madame Mérou partaient pour la Capitale de l'Allemagne...

... Un an et demi après, le 1er août 1914, ils profitaient du dernier train leur permettant de rentrer en France par la voie d'Amsterdam, avec le personnel français de la représentation, pour échapper à l'internement.

Leurs trois fils étaient sur le front français. Le plus jeune mourait pour la France, le 29 mai 1916, devant Verdun. L'aîné fut trois fois blessé, puis gazé; le cadet seul restait indemne dans la zone du front, mais au service du ravitaillement. Les trois fils avaient obtenu par leur mérite le grade d'officier.

Ce fut le 7 mai 1915 que M. Mérou et Madame Mérou arrivèrent à Thonon. Ils espèrent y rester, si Dieu le veut, jusqu'à leur dernier jour.

Le plus jeune de leurs fils eut avant de mourir deux magnifiques citations à l'Ordre de l'Armée, puis la Croix de la Légion d'Honneur à titre de décoration posthume.

L'aîné, également cité de bonne heure à l'Ordre de l'Armée, est aussi Chevalier de la Légion d'Honneur. Suivant l'exemple donné par leur père, le jeune engagé volontaire de 1870, les trois fils ont bien fait leur devoir, tout leur devoir.

Œuvre littéraire de M. le Consul Mérou

Outre les « *Combattants Français de la Guerre Américaine* » (dont il fut le principal auteur et portant sa signature comme Président du Comité Franco-Américain de recherches historiques), M. Mérou a écrit soit aux Etats-Unis, soit en France les ouvrages dont les titres sont les suivants :

En prose : *Coins de France en Amérique* (écrit à San-Francisco).

En vers : *Humanité et patriotisme* (écrit à Chicago). Parmi les poésies de ce recueil figurent: un poème sur le fondateur de la République américaine : Washington. Un autre poème sur La Fayette, un sur le grand pionnier français en Amérique : Cavelier de La Salle, et deux poèmes concernant Chicago : la devise admirable d'énergie de cette ville du Middle-West (Ouest central) « I Will » : Je veux, et, à l'occasion du centenaire de la première construction en 1803 de la demeure d'un habitant non indigène, celle d'une « cabine » en bois d'un Français de la Martinique appelé Lapointe de Sable, un poème auquel fut donné le nom de « Ode du centenaire » (en 1903). Ce poème fut publié par le plus important journal de la localité « The Chicago Tribune » à côté de sa traduction en vers anglais, sur la première page qui lui fut entièrement consacrée. Tous les autres journaux le reproduisirent avec traduction, y compris un important quotidien de langue allemande avec une excellente traduction en vers allemands.

A Galveston : Les chants patriotiques de « *La plus grande France* », musique de Madame Mérou.

Enfin, ici, à Thonon, les recueils suivants :

« *Face à la Guerre* »; « *Après la Guerre, face à la Paix* »; « *Dieu, La Morale avec ou sans Dieu* »; « *La Paix par le Devoir* ».

M. Mérou aime l'humanité, mais il est convaincu qu'un juste et tendre amour de la Patrie ne peut lui nuire.

Alors qu'aujourd'hui la plus grande licence existe chez les poètes et que, notamment, la suppression de la césure est devenue d'un usage courant, sans parler de l'inégalité des pieds, M. Mérou s'est confiné dans les règles classiques de la versification, tout en s'exprimant dans un style très spécial et bien personnel.

Permis d'imprimer.
Annecy, ce 3 septembre 1933.
Florent du Bois de la Villerabel,
Evêque d'Annecy.

Pour la Paix, Monde en travail

AVANT-PROPOS

O chère, chère Humanité !
En ton cœur tu te sens malade.
C'est là, qu'il doit être traité,
Ton mal, si tu veux qu'il s'évade.

I. — **Avant-Pendant-Après un Rêve**

D'été c'était en un beau soir.
Sous un arbre à vaste ramure,
Assis, las, j'écoutais, sans voir,
Les mille bruits de la nature.....

* * *

Or voilà qu'en profond sommeil
J'entends, tout à coup, que s'élèvent,
Comme un chant, un doux chant d'éveil,
Des voix glorifiant la Sève.

Et que disent, en chœur, ces voix ?
« Chantons, chantons tous, à l'envie,
Nous tous des champs, vergers et bois,
Chantons la Sève de la vie;

« Chantons, chantons avec amour
Ce qui fait naître et qui fait vivre;
Chantons, à chaque instant du jour,
Le bonheur dont l'Etre s'enivre. »

Tel est de ce chant le refrain,
Le refrain de l'heureux ensemble.
Un solo de charmant entrain
Monte, alors, d'une voix qui tremble :

* * *

« O Sève, ô Mère, ô mon Rosier,
Module le chant d'une Rose;
A vous est mon cœur tout entier;
Je suis, de vous, la fleur éclose.

« C'est toi, Mère, qui me nourrit;
Père, ô Rosier, toi qui me porte;
L'air qui m'évente et me sourit
Reçoit mon parfum qu'il emporte... »

« O Sève, ô ma Mère toujours !
Chante un Bourgeon, tout petit être;
« C'est de toi que viennent mes jours,
Et de toi, Père, ô mon grand Hêtre !... »

Ainsi, sur le même niveau,
Ce qui vit, de toute la Flore,
Par ces chants, tous tendres, tous beaux,
Au concert d'amour collabore.

Mais ils ne sont pas seuls, ces chants;
Les eaux y joignent leur murmure;
Tous ceux dont la Sève est du sang,
Eux tous de primaire nature.

Un soleil, aux gais rayons d'or,
Projette, sur mont et sur plaine,
La splendeur d'un vibrant décor
D'où sort une voix plus qu'humaine :

« *Frustes enfants de l'Univers,*
Dit cette voix : chanteurs primaires,
Apprenez que vos chants divers
Vont plus haut que pères et mères.

« *Ils vont vers le* Père Commun,
Au saint nom Dieu, *l'*Etre Suprême,
*L'Infini, l'Eternel et l'*Un
En son fond, *l'*Univers lui-même.

« *En cet* Un *vit* la Trinité :
Substance - Essence - Intelligence,
Créant, de toute éternité,
Avec amour, toute puissance.

« *Au seul regard spirituel,*
Il reste triple, Il reste Unique;
Il est le Pouvoir *éternel,*
Il est le Père *véridique;*

« *Il est le Verbe, Il est l'Esprit-*
Saint; et l'Un, en triple personne;
Il est Pouvoir par qui tout vit,
Dieu-d'amour qui, créant, se donne.

« *Le Père est* Vouloir *qui conçoit;*
Le Verbe, ou Fils — pour qu'Il exprime —
Est Pouvoir *qui perçoit, reçoit;*
L'Esprit-Saint : La Lumière intime... »

« *..... O chantez Dieu, Dieu-Vérité,*
Dans la Lumière et l'Harmonie,
Qu'ingrat au don de Liberté
L'aveugle orgueil repousse, nie... »

* * *

Mais voici qu'un choc s'est produit.
Plus de Soleil. Je me réveille.
Je suis dans l'ombre de la nuit;
Mais, au ciel bleu, quelles merveilles !!

.. ..
.. ..

Dans mon Rêve, j'avais un corps
Formé d'impondérable essence.
Je traversais l'air sans efforts,
Et tous les corps de l'ambiance.

Au cœur de tout je pouvais voir
Sans obstacle de la matière.
Ah ! qu'il serait bon de l'avoir,
Ce pouvoir, en la vie entière !

* * *

On dit que tel sera le cas,
Un jour, pour notre âme immortelle;
Mais qu'il faut partir, d'ici-bas,
Vers notre Patrie éternelle.

Cela, je le crois, j'en suis sûr;
Je le crois d'une Foi parfaite.
C'est la Patrie à l'Eprit pur;
C'est le sommet, l'éternel Faîte.

Mais c'est le faîte en profondeur,
Celui de la Bonté divine,
De Sa Beauté, de Sa Splendeur,
Où l'amour paternel domine.....

..... O chantons, chantons, avec foi,
Le chant de vie universelle;
D'amour l'harmonieuse Loi,
Au fond de Bonté paternelle.

Employons notre Liberté,
Que cette Bonté nous assure,
Au devoir de Fraternité,
Ce Devoir d'humaine nature.

Ne chantons pas l'Egalité
Sans la baser sur le Mérite,
L'effort de bonne Volonté,
Jusqu'à finale réussite.

* * *

Pourtant, elle est, l'égalité,
Dans la Création divine;
Elle est à chaque extrémité :
Naissance et but qui prédestine.

Egaux pouvoirs, dès le début,
Pour monter sur la longue échelle;
Et Dieu veut, pour tous, le salut,
Le bonheur de l'âme immortelle.

Ces pouvoirs font naître l'effort
Pour acquérir la connaissance;
Par elle s'accomplit le sort
Voulu par la Toute-Puissance.

Oh ! jamais sans l'aide de Dieu,
Notre Père, qui sur nous veille.
Jamais, n'importe en quel milieu,
La Providence ne sommeille.

II. — **Le Mal, le Bien**

Pourquoi le Mal ? nous dira-t-on.
Le Mal ? c'est l'erreur, c'est l'épreuve;
C'est l'aiguillon, c'est la leçon,
Pour que le Bien vibre, s'émeuve;

Pour qu'il se meuve progressant;
Pour qu'il regrette, qu'il répare;
Pour qu'il éclaire redressant;
Pour qu'il ramène qui s'égare.

Mais le Bien, mais le Bien, qu'est-il ?
Est-il, hors du mot qui l'exprime,
Terme assez grand, simple ou subtil,
Résumant sa beauté sublime ?

N'est-ce pas, en sa pureté,
Ce qui, parfaitement conforme
A la divine Volonté,
Est ou naît, se forme ou transforme ?

N'est-ce pas, au Foyer d'Amour
Qu'est cette Volonté divine,
Qu'il faut le chercher, tour à tour,
En son but ou son origine ?

Oui, le Bien, le pur, le vrai Bien,
Est le fruit de l'obéissance
À la Loi, l'éternel lien,
Dont Jésus donna connaissance.

O Jésus ! tu transmis la Loi,
Puis mourus d'une mort infâme.....
O Jésus ! Sauveur de la Foi,
En prouvant que survit notre âme !!...

Elle survit, elle survit
Hors du Temps qui seul a des heures,
Dans la Maison — Tu nous l'a dit —
Où le Père a plusieurs demeures.

* * *

Qu'elle est grande cette Maison !
Oh ! bien plus grande que la Terre.
Chaque demeure a sa raison
Dans un principe égalitaire.

Et la Maison, c'est l'Infini;
Et les demeures sont les sphères
Où la Justice a réuni
Les droits qu'égalité confère :

Droits au bonheur, droits au pouvoir,
Droits des Vertus de toute sorte,
Plus ou moins pur amour, savoir,
Tels que chacune les comporte.

Et ces sphères sont échelons
De la toujours montante échelle;
Du progrès merveilleux jalons
D'une vie individuelle.

III. Lumière

Mais respirons, arrêtons-nous
Devant cet Incommensurable,
Non par effroi de noirs Dessous,
*Ni prétexte d'*Inconnaissable.

Des voix, venant de l'Au-delà,
Parlant pour qui veut bien entendre,
Ont projeté, sur tout cela,
De lumière assez pour comprendre....

O l'œuvre de Création
Par quoi Notre Père s'immole !
Véritable immolation,
Réalité, plus que symbole :

Constant, divin enfantement,
A travers temps, en la nature ;
Hors du temps, accomplissement
D'un cycle à suprême envergure.

Et d'abord, comme nuit et jour,
De vie à mort, mort à survie,
Changement d'aller et retour,
Au cours de la route suivie.

Mais arrêtons-nous de nouveau,
Et, de ce qui nous environne,
Voyons, sur le présent niveau,
Comment la lumière rayonne.

*
* *

Il y a rayons de la Foi,
Et rayons de l'Intelligence;
Tes rayons, Soleil, ô grand Roi,
Et ceux que s'ouvre la science;

Rayons cachés, aux profondeurs,
Rayons visibles, aux surfaces;
Rayons, à diverses grandeurs
D'ondes, parcourant les espaces.

Leur ensemble forme un faisceau
Dont les riches, puissantes flammes
Eclairent les humains cerveaux,
Comme, aussi, les cœurs et les âmes...

*
* *

O chère, chère Humanité,
Ta science a fait des merveilles.
Son niveau, de plus d'un côté,
Atteint des hauteurs sans pareilles.

Aux grands secrets de l'Univers
Vouant une féconde tâche,
Bien nombreux sont ceux découverts,
Ceux qu'elle attire et qu'elle arrache.

Et puis, l'Au-delà, l'Ici-bas ?
Si nous parlons de la lumière,
Du même fond *n'êtes-vous pas,*
Rayons de dernière et première ?

Hors la faiblesse de nos yeux,
Est-il au-delà véritable ?
Tout se tient, en tous les milieux,
Tout est, vit, à fond perméable.

En tout, partout, règne l'Esprit,
Divine Essence trinitaire,
En l'infiniment grand, petit,
Vie en l'espace ou planétaire.

Pour se faire individuel,
L'Esprit manœuvre la substance.
Il lutte en le matériel;
Il fait grandir sa conscience.

Science, malheureusement,
A pris, pour règles, telle ou telle
Qu'elle enlève au rayonnement
L'extension essentielle.

Les Rayons qu'elle a fait jaillir
Pour une entière connaissance,
Elle ne veut les recueillir
Qu'en fût d'étroite contenance;

Disons : boisseau matériel,
A peine à moitié diaphane;
Pauvre éteignoir spirituel
De tout ce qu'âme cherche et glane.

* * *

Humanité, le jour viendra
De leur complète délivrance;
Et ce beau jour couronnera
Tes siècles d'efforts, d'espérance.

Tous tes enfants auront appris
Que de Dieu vient toute lumière;
Et tous leurs cœurs auront compris :
Leçon d'importance première.

* * *

En ce Temps, on ne verra plus,
Sur les programmes des écoles,
Ce nom, comme lépreux, exclus :
Dieu, *la plus sainte des paroles;*

Car, alors, en Ta Sainteté,
Exempt de fruste erreur lointaine,
Sera, Soleil de Vérité,
Ton Règne en conscience humaine;

Sera le Règne de la paix,
La paix divine, humanitaire,
Paix d'amour, sans peur désormais,
Paradis établi sur Terre.

*
* *

Ce Temps précèdera ta fin,
La fin de ton corps planétaire;
Chaque planète a son destin,
Et toi, comme toute autre, ô Terre !

C'est de l'Ether que tu naquis
Par le Vouloir de notre Père,
Et cet Ether, d'où tu sortis,
Juste il est qu'il te récupère.

Mais pour que ton corps soit vivant,
Tu reçus vitale semence,
Et s'accomplit, l'acte émouvant,
Par souffle de divine Essence.

*
* *

La Paix marquera ton sommet;
Du Soleil s'éteindront les flammes.
Mais tu vivras — Dieu le permet —
Dans la mémoire de tes âmes.

Car Celles-ci s'élèveront
De sphère en sphère, monde en monde;
Dans leurs cœurs elles garderont,
Pour toi, gratitude profonde.

Pour la matière, ainsi : Retour
Au Foyer divin de substance;
Pour l'âme : Retour, à son tour,
Au Foyer de divine Essence.

L'âme y vient, pour l'éternité,
Poursuivre sa longue victoire,
Tout entière à la Volonté
Du Père, à Son œuvre, à Sa gloire.

Rien ne se perd et rien ne meurt
Que les états passants des formes;
Mais que sont grandes les splendeurs
De ces merveilles multiformes !!...

... O chantons, tous, le nom de Dieu.
Exaltons-le, loin de l'exclure;
Adorons Dieu, sur Terre, aux cieux;
Partout, partout, dans la Nature.

. . . . . .

IV. — **La Souffrance**

Ah ! voici qu'un nouvel arrêt
A ma faible raison s'impose.
Besoin de clarté, toujours prêt,
Fait que l'Homme cherche, qu'il ose.

Il s'agit d'évolution
Par existences sucessives.
Pourquoi, dans l'incarnation,
Souffrance, *aux heures primitives ?*

Aux heures d'Etre inconscient,
Etre d'instinct, irresponsable ?
Comment en faire un patient
D'une douleur justifiable ?

Comment concilier ce fait
Avec une Bonté suprême,
Cette Bonté d'un Dieu parfait,
Du Père-Créateur lui-même ?

* * *

O mon Dieu ! nous sommes bien loin,
Nous, les Hommes, de tout connaître.
Si le Savoir est un besoin,
L'Humilité doit, aussi l'être.

Que savons-nous réellement,
Quand nous prétendons bien *connaître,*
Aptes à juger sciemment
L'état primordial de l'Etre ?

Que ce soit Règne végétal,
Toute autre vie inférieure,
Ou que ce soit Règne animal,
Vie à nos yeux supérieure,

Nous sommes devant l'inconnu,
Jugeons par prétention pure,
Avec un esprit prévenu
Par concept d'humaine nature.

Instinct, instinct; c'est le grand mot;
Instinct, instinct, inconscience,
Et nous accusons, plus que haut,
Les actes de l'Omniscience :

Souffrance d'un Inconscient !
Souffrance d'un Irresponsable !
Plus qu'Injuste, stupéfiant
De la part d'un maître équitable.

* * *

Mais qu'est-il, en réalité,
Cet instinct d'une vie enfante ?
Manque absolu de liberté ?
Néant de source intelligente ?

Etat de relativité,
N'est-il pas, plutôt, concevable ?
D'une minime volonté
Laissant tant soit peu responsable ?

Dans toute vie est part d'Esprit.
Par lui la matière s'anime.
Dans la souffrance, en ce qui vit,
L'Esprit seul sent, est seul victime.

L'expérience l'a prouvé
En ce qui concerne notre âme.
L'Esprit, d'ailleurs, n'est éprouvé
Que pour que progresse sa flamme.

Le progrès demande l'effort;
C'est, là, le vrai pour toute chose.
Bonheur final est le doux sort
Que Dieu nous veut, dont Il dispose.

Donc chantons, avec humble Foi,
Chantons sans doutes et sans craintes,
Chantons de Dieu la juste Loi,
O chantons sa Bonté très sainte.

Le Dieu-d'Amour, même en l'instinct,
A su laisser une étincelle
Pour éclairer, vers le destin,
Tous les sentiers d'âme immortelle.

Quant à la sensibilité,
Elle a reçu juste mesure,
Parfaite relativité,
A tous degrés de la Nature.

O mes frères, ô chers amis,
Cessons, cessons d'être rebelles;
Croyons, croyons, soyons soumis
A la Volonté paternelle.

Dieu-Créateur Omniscient,
Seul, embrasse tout son ouvrage;
Seul, du Tout Il est conscient...
Progresser est notre apanage.

Pour vrai dire, à quel résultat
Peut-on logiquement conclure,
Sinon spirituel Etat
Complétant visible nature ?

Il mène au Royaume des Cieux
Dont Jésus nous dit l'existence;
Sur Terre, invisible à nos yeux,
Mais dont nous sentons la présence.

V. — Royaume des Cieux

Si l'on dit : Royaume des Cieux,
Est-ce citation précise ?
L'écrit dit : Royaume de Dieu.
Chaque parole semble admise.

« Des Cieux » *a sa pleine raison;*
Ainsi, tout au moins, ce nous semble.
Dieu *fait penser à sa maison,*
A son Royaume, en son ensemble.

Il s'agit des Sphères d'Elus,
D'Esprits des sphères les plus belles,
D'Esprits purs qui ne devront plus
Revenir sous formes charnelles,

A moins que ce soit en Sauveurs,
A moins que ce soit en Messies,
Grands Martyrs, doux Révélateurs,
Au sein de planétaires vies;

Tous entrés à l'état divin,
Unis en divines phalanges,
Qu'ils aient les noms de Séraphins,
Qu'ils aient ceux d'Anges ou d'Archanges.

* * *

Mais allons tout doux, prudemment;
Une conscience regarde
Qui nous dit : « Pensez humblement,
Attention, prenez bien garde ».

Il est, partout, de l'inconnu,
Aux hautes sphères comme aux autres,
Et les Temps ne sont pas venus,
Pour tout, d'infaillibles apôtres.

Il est des fleurs de Vérité
Qui ne sont pas encor écloses;
Il reste un manque de clarté
Dans les effets et dans les causes.

Mais voici fait Tout vrai : Dieu est,
Et sont ses divins acolytes;
Eux tous, presque; Dieu seul : parfait.
Aimons Dieu; aimons cette Elite :

Esprits purs, Soleils radieux,
Ils ont la mission première
De répandre, à travers les Cieux
Du Dieu bon, pensée et Lumière;

Envoyés, chers au Créateur,
En sacrifices volontaires,
Ils peuvent être Protecteurs
Des Humanités planétaires.

C'est, ainsi, qu'Il veille sur nous,
Jésus, Notre Seigneur et Frère,
Aux jours des terribles courroux,
A ceux des aveugles colères.

Et c'est Lui qui dit : « Quos Ego »...
Aux Temps des tempêtes morales;
Qui jette l'huile sur les flots
Quand hurlent les noires rafales;

Que doux, miséricordieux,
Le Père entent, le Père écoute,
Donnant aux Pècheurs soucieux,
Pour remords, répit sur leur route.

. . . . . .

VI. — **Et maintenant...**

Et maintenant j'ai dit ma Foi,
En ses notions principales.
Dieu, pour tous, a la même Loi;
Nos notions sont inégales.

Tous, gardons notre humilité,
Et gardons notre foi sincère.
Dieu veut cette sincérité;
Pour nous tous elle est nécessaire.

Aimons; aimons Dieu, le Prochain,
Si nous voulons que Dieu nous aide;
Charitables tendons la main
Pour que, mieux pour nous, Jésus plaide.

Nous sommes devant un tournant,
Grand tournant d'humaine existence.
L'éclair peut être surprenant.
D'un décret de la Providence.

Qu'attendre du chaos moral
Où le soi-disant pacifisme
Cache, sous son masque verbal,
Un fond d'hypocrite égoïsme ?

* * *

O Jésus ! Depuis deux mille ans,
Nous possédons la Loi divine.
Ah ! que Progrès moral *est lent*
En notre charnelle machine !!

Mais ce ne sera pas en vain
Que l'autre *aura pris tant d'avance.*
Il sera, pour le genre humain,
L'instrument de la Providence.

L'autre ? Celui matériel,
Qui tant, aujourdhui nous menace.
Son fiel doit se changer en miel,
Lui, jusqu'ici, lui si tenace.

Il nous menace du Néant...
Afin que le danger s'efface,
Il suffit, au cœur du Géant,
O Christ ! d'un Rayon de Ta face.

Que ce Rayon touche tous cœurs,
Lorsque venue en sera l'heure...
Dieu le veut; Il sera vainqueur.
Le vouloir éternel demeure.

Mais il faut, préalablement,
Pour que la Bonté ne s'arrête,
Que, l'orgueil tombant humblement,
L'ennemi du Dieu bon s'y prête.

* * *

En attendant, nous sommes, là,
Sur les matériels rivages,
Pensant ceci, faisant cela,
Plus nombreux, les sots, que les sages :

L'Homme a grand amour de son corps :
Il fait ce qu'il peut pour lui nuire,
Crée engins sur engins de mort,
Tous capables de le détruire.

Il est fier de sa Liberté,
Devrait en faire bon usage.
La loi de la fraternité
Serait, pour lui, le meilleur gage.

Cette Loi, c'est la loi de Dieu;
L'amour du Père la couronne;
Au Père, au Frère, en tout milieu,
Elle veut que l'amour se donne.

Pourtant, que fait le pauvre Sot ?
Foule aux pieds la loi paternelle.
Non l'amour, la Haine, plutôt !
D'où la mensongère querelle;

Jalousie, envie, en tout Temps,
Et c'est l'orgueil et la rancune;
Colère aveugle des autans,
Et vengeance sans cause aucune;

Faux Bergers égarant troupeaux,
Vils Orateurs trompant les foules,
Loups, partout, dévorant agneaux,
Forgeurs de criminelles houles;

Et Peuples soi-disant chrétiens,
N'ayant qu'ambitions malsaines;
Chacun pour soi, tout pour les siens;
Pour les autres, paroles vaines...

* * *

Dieu-d'amour n'aime pas punir.
Pour son bien, Il fit l'Homme libre,
Et sa Loi n'a pour but qu'unir;
D'amour Il veut que l'Homme vibre...

Mais il peut, ne l'oublions pas,
— L'Esprit restant impérissable —
Laisser s'écrouler, ici-bas,
Un Monde jugé trop coupable.

Il n'a qu'à cesser, simplement,
De combattre, adoucir nos haines.
Elles ont, en mains, l'instrument
Meurtrier qui les fait souveraines...

... Notre Monde est encor enfant...
Pour l'enfant, ô Christ ! intercède.
Il est peut-être trop méchant;
Quand même, ô Jésus ! plaide, plaide...

Que les Temps ne reviennent pas
D'un exterminateur Déluge;
Que l'amour vrai guide nos pas;
Non les serpents du Subterfuge.

De Dieu vient le Déluge d'eau;
Que Dieu t'en garde, ô chère Terre.
Homme, de toi naît le fléau,
L'horrible fléau de la guerre...

* * *

Hélas ! oui, nous en sommes là :
La guerre en suspens *sur nos têtes.*
Si des cœurs ne vient Halte-là,
Ses horreurs seront bientôt prêtes.

Pourtant, pourtant, il ne faut pas,
Il ne faut pas qu'on désespère.
Jésus, Jésus, guide nos pas !
Tu le veux, et veut notre Père.

Oui, ce Monde est encor enfant;
Pour l'enfant, ô Christ ! intercède.
Il est peut-être trop méchant;
Quand même, ô Jésus ! plaide, plaide...

Que la lumière aille aux meneurs,
Et soit sans ombre en tes apôtres.
Qu'ils soient ensemble bons semeurs,
S'entendant mieux, les uns les autres.

La double entente doit venir
Chez tous les peuples de la Terre.
Pour le présent, pour l'avenir,
Domptée, alors, sera la guerre.

VII. — **En attendant...**

En attendant, Monde en travail.
Une grande œuvre s'élabore,
De la Paix créant le Bercail.
L'Homme, hélas ! très novice encore.

Novice, et naturellement,
Cette grande œuvre souveraine
Ne visant qu'au renversement
D'une longue tendance *humaine.*

* * *

L'Instinct de conservation
Fut, de l'amour-de-soi, la cause.
Cet amour, mis en action,
Guidait l'Homme envers toute chose.

C'est de lui que le mal sortit,
Le Mal, Protée aux mille formes.
Mais Dieu fit don qui convertit
Pour qu'en Bien ce Mal se transforme.

Au milieu de tous les dangers,
L'Homme, faible Adam solitaire,
Eût été, pauvre passager,
Le plus malheureux de la Terre.

Dieu lui fit le don d'un amour
Qui le rend, pour l'être qu'il aime,
Capable, à chaque heure du jour,
Du sacrifice de soi-même.

Et c'est l'amour de son Prochain,
En la personne de son Eve,
La mère du terrestre Humain,
Qu'il aime, en veille comme en rêve;

En la personne de l'enfant
Qui vient compléter la famille,
Tout entouré d'amour touchant,
Qu'il soit garçon, qu'elle soit fille.

* * *

Ainsi, le groupe s'est formé,
Type d'unités collectives,
Où règne amour ouvert, fermé,
Depuis les ères primitives.

Fermé, mais par trop dominant,
Sous son trop vrai nom d'Egoïsme;
Ouvert, hélas ! trop peu donnant
Victoire à son nom d'altruisme.

Les collectives unités,
Par défaut de la confiance,
N'ont, dans leurs cœurs, jamais porté
Que réciproque méfiance.

La guerre à guerre a succédé
Et les carnages aux carnages;
En vain l'altruisme a plaidé
Contre carnages et ravages;

En vain, par piété le Dieu bon,
— A plus ou moins longs intervalles —
Par Messie, ajouta le don
De Sa Loi, par leçons verbales.

Aveuglé par bas intérêt,
Esclave du jus de sa treille,
L'Homme, jusqu'ici, ne fut prêt
A montrer attentive oreille.

L'instinct de conservation
S'est fait amour de jouissance,
Excès de folle ambition
Et la plus avide puissance.

Ayant créé, pour dominer,
Armes de plus en plus atroces,
Voici qu'il veut éliminer,
Effrayé des Pouvoirs féroces.

* * *

Il veut de la Paix le Bercail,
Le veut, de volonté tremblante;
Par la peur, ardent au travail,
Bien que d'une foi chancelante.

Grandes sont les difficultés,
Grands, les obstacles qu'il affronte,
Et grandes, les aspérités,
Celles qu'il faut bien qu'il surmonte.

Tout seul, les surmontera-t-il
Par des habiletés tenaces ?
L'effort sera-t-il puéril
Du Diplomate qui finasse ?

Armes de guerre sur les mers,
Armes de guerre sur la Terre,
Armes frappant du haut des airs...
Comment les réduire ? Mystère.

BIBLIOTHÈQUE A. A. (B.d.H.) DE L'UNIVERSITÉ

Le mystère est au fond des cœurs.
Comment y toiser l'égoïsme ?
L'amour seul peut être vainqueur,
L'amour Père de l'altruisme.

Quel que soit l'actuel Pouvoir
De tous ceux qui sont en présence,
Il faut apprendre, il faut savoir
Changer du passé la tendance;

Ce noir Passé du Tout-pour-Soi,
Passé de conquête, rapine,
Contraire à la divine Loi,
A la sublime Loi divine.

Il faut qu'on apprenne à compter
Sur la mutuelle assistance,
Le bonheur que fait escompter
La réciproque Bienfaisance;

Transformer défauts en vertus,
Toutes ambitions malsaines,
Balayer tous les détritus,
Les détritus des sourdes haines.

Parmi lesquels l'étroit mépris
Né d'un fol orgueil de la race.
Aux cœurs, plus noblement épris,
Il faut qu'amour pur ait sa trace.

L'Homme est grand surtout par le cœur,
La raison, la beauté de l'âme;
La valeur n'exclut pas douceur;
Grandeur vraie exclut basse trame.

* * *

Long et dur sera le travail,
Et long et dur, le temps de crise;
Mais que beaux, l'Espoir du Bercail,
La nouvelle Terre Promise !!

VIII — O Terre !

O Terre ! qui vas ton chemin,
Suivant les lignes régulières
Que traça la divine main
Au sein d'astrales fourmilières,

Fourmilières de l'Univers,
Planètes, Soleils, Nébuleuses,
Fendant l'Ether en sens divers
A des distances fabuleuses;

Tous ces grands corps, par milliards,
Qui dans l'ombre ou dans la lumière,
Cachés, ouverts à nos regards,
Poursuivent leurs longues carrières...

O Terre ! Le divin dessein
Te fait, ô mère nourricière !
Allaiter, de ton riche sein,
Des plus petites fourmilières.

* * *

Mais un être s'est fait ton Roi,
En ravisseur, orgueilleux maître,
L'Homme qui, s'emparant de toi,
Oublie, ah ! trop, qui te fit naître.

.. ..

Quand, le soir, au ciel étoilé,
Brillent les scintillantes flammes,
Sent-il, à son cœur dévoilé,
Le Rayon qu'émet la Grande Ame ?

C'est le Rayon du pur amour
Le Rayon de la Paix parfaite...
Qu'en nos cœurs il ait son séjour,
Notre Paix sera sans défaite.....

Tu n'appartiens qu'à ton Auteur,
O Terre ! et ce Rayon rappelle :
Devoir d'amour du Créateur,
Devoir d'entr'aide fraternelle.

IX. — **O doux Rayon !**

O doux Rayon ! Rayon divin !
Partout, au Ciel et sur la Terre,
Sur les sommets, plaines, ravins,
Vivifiant et salutaire.

Dans les profondeurs de la mer,
Sur les miroirs de ses surfaces,
Dans l'air, l'infini de l'Ether,
Cet Infini qui tout embrasse,

Partout, partout vivifiant
Et, partout, partout salutaire,
N'est-tu pas le fond *souriant,*
Aussi, du bon Rayon solaire ?

Ce cher Rayon maturateur
Des fruits pour faim matérielle,
N'est-il pas tendre inspirateur
D'ardeur, de foi spirituelles ?

* * *

Quand le Soleil, de son Zénith,
Darde sa flamme triomphante,
Ne nous sentons-nous pas petits
Sous sa splendeur éblouissante ?

Et quand, à l'heure du couchant
De sa carrière quotidienne,
Il se colore si touchant,
N'est-il pas un chant, une Antienne ?

* * *

Oui, doux Rayons vivifiants,
Et, l'un et l'autre salutaires,
Tous deux divins, nous souriant,
Vous n'êtes autres que deux Frères.

Ensemble, où vous vous transportez,
Au sein des sphères infinies,
En Frères vous vous comportez,
Divins exemples d'Harmonie.

O pourquoi pas mieux n'aimons-nous,
Nous, Pélerins de cette Terre,
Alors qu'en nous vous êtes, vous,
Rayons d'amour de Notre Père !!!

. . . . . .

X. **Devant le Grand tout**

Que fait Dieu, que fait le Dieu-bon
Devant le Grand Tout qu'Il regarde ?
Ce Tout, Son œuvre est Sa Maison :
Il l'aime et le tient sous Sa garde;

Ce Tout est, aussi, le Jardin
Où, Semeur de toutes les causes,
En jardinier, en Médecin.
Dieu voit l'essor de toutes choses;

Ce Tout est l'infini chantier
Des grands et petits corps des Mondes
Qu'artisan de tous les métiers,
Dieu, de vie et Lumière, inonde.

L'Homme est né dans ce chantier, là,
Né d'une divine étincelle
De corps en corps passant éclat
De grandissante âme immortelle.

Dieu, Père, aime tous ses enfants;
Le seul Enfant Prodigue est l'Homme.
Il se croit grand et triomphant,
Quand, rebelle au Devoir qui somme.

Qu'il revienne, un jour, transformé
Par un repentir bien sincère,
Jamais, il ne trouve fermé
Le cœur pardonnant du bon Père.

XI. — **Nous Voilà**

Nous voilà, Croyants, Négateurs,
Hommes armés d'indifférence;
Plus haut, Dieu bon, Dieu Créateur
Et Sa divine Providence;

Et puis, de nous tous, la Liberté.
Ces éléments se faisant face,
Pour la Paix de l'Humanité
Quel sera le plus efficace ?

* * *

Sera-ce vous, Croyants chrétiens,
Vrais, soumis à la Loi divine,
De la paix naturels soutiens,
Dont l'amour en est unanime ?

Vous sentez-vous assez nombreux
Pour — grâce à la force du nombre —
Vaincre les desseins ténébreux
Qui, contre elle, sourdent dans l'ombre ?

Sera-ce vous qui, niant Dieu,
— La science ayant fait merveilles —
Ne rapportez qu'à l'humain feu
Le Rayon qui vous ensoleille ?

Vous n'avez foi qu'en le progrès
Sortant de l'humaine cervelle,
Jusqu'à l'espoir de futurs rais
Faisant surgir vie éternelle.

L'orgueil ne l'applique qu'au corps,
Cet espoir d'éternelle vie;
Il veut le soustraire à la mort.
Quant à notre âme seule, il nie.

Il nie et sait qu'ainsi nier
Sans une preuve n'est qu'un leurre.
Mais parti-pris fait oublier
Le vrai qui, pourtant, vrai demeure.

* * *

Ainsi, vous allez convaincus
Que rien n'est à l'homme impossible,
Que tout espoir par lui conçu
Doit être, un jour, le fait tangible.

Vous allez, ainsi, de l'avant
Cherchant partout les forces vives
Et — Jupiters réels, vivants —
Tonnez par bombes explosibles.

Mais voilà l'espoir confondu,
Tombant de haut à la renverse :
Le genre humain est éperdu
Sous la grand'peur qui le traverse.

* * *

Les corps, déjà, par millions,
Frappés, sont devenus poussière,
Les corps des fils des Nations,
Au cours de mondiale guerre.

Qui ne redoute, avec horreur,
Future mondiale guerre,
Clamant la paix, dans la terreur,
Des petits aux Grands de la Terre ?

Las ! ce n'est pas encor l'amour
Qui de la soif de paix est cause;
Mais c'est un pas vers meilleur jour,
Et c'est déjà, là, grande chose.

* * *

Bien des cœurs, certes, en sont mus,
Reconnaissons, rendons justice.
Combien, pourtant, sont-ils, émus
Jusqu'au pur chrétien sacrifice ?

Mais ce n'est pas ce que Dieu veut,
Sacrifice entier de soi-même.
Dieu ne veut que ce qui se peut
Sans un danger qui soit extrême.

Il est devoir de protecteur
Pour tous ceux ayant charge d'âme.
La vie est don de notre Auteur,
Devoir est veiller sur sa flamme.

Ce que Dieu veut, c'est l'équité;
Ce que Dieu veut, c'est la franchise;
Dieu veut, pour tous, sécurité;
Juste, une paix qui s'organise.

* * *

La peur a causé branle-bas;
De tous côtés vers conférences
Pour la Paix sont partis des pas,
Pas bénis par la Providence.

Nous ne pouvons prophétiser,
Hommes et peuples étant libres;
Mais nous pouvons synthétiser :
En tous les cœurs est fond *qui vibre.*

Devant le bien, dans la clarté,
Il sait vibrer en confiance.
Devant trop sombre obscurité,
Naturelle est la méfiance.

Les conférences sont Bienfaits,
En ce qu'on s'y voit face à face;
On voit, dans la clarté des traits
Dont connaissance est efficace.

On est sous l'imminent danger,
L'horrible qui sur chacun plane;
On voit et sent et peut juger
Vrai, faux, hypocrite chicane.

Aigles, Lions, Renards, Serpents,
Voulant trouver bouc émissaire,
Près du danger, est en suspens
Œil protecteur, si nécessaire.

Cet œil, au regard souverain,
De la divine Providence,
Exerce, paternel, serein,
Avec douceur son influence.

Puisse, en l'Humaine Liberté,
Chaque élément mis en présence,
Compléter l'efficacité
Du Regard de la Providence.

Car, ô ne l'oublions jamais,
En créant l'Homme responsable,
Dieu fit que véritable Paix
Ne naît que d'amour véritable.

* * *

Mais il est un rayon d'espoir
Qui doit être, un jour, certitude.
Il nous vient du divin Pouvoir,
De sa tendre sollicitude :

L'Homme, par Dieu, fut créé bon;
Bon est le fond de sa nature.
L'erreur a pu couvrir ce fond,
Mais son essence reste pure.

Le Mal peut être balayé;
Il n'est que crise de croissance.
Au fond pur, enfin déblayé,
Naîtra l'aimable obéissance

A la divine Volonté.
Obéissance volontaire,
Et, sur ton sein : Fraternité,
O notre mère ! ô notre Terre !...

* * *

... Oui, oui, ne désespérons pas.
La fin viendra des noirs déboires.
Terre, ô Mère, ô sol des combats !
Ceux de la Paix auront Victoire.

Victoire chanteront les voix,
Les voix des cœurs qui Dieu vénèrent.
Je les entends et je les vois,
Ces chœurs d'amour qui régénère.

Régénérer ! que de Beauté
Ce fait, Terre, sur ta surface,
Dresse, pour ton Humanité,
Devant le Regard qui l'embrasse !...

Car n'est-ce pas l'heureux retour
A l'état pur de la naissance,
Eclairé des rayons du jour
De la plus pure Connaissance ?

Surtout, « Comme au Ciel », n'est-ce pas,
Suivant l'appel de la Prière,
Qu'enfin s'accomplit, ici-bas,
La Volonté de Notre Père ?

Thonon-les-Bains,
Décembre 1932.

HENRI MEROU.

MÉMOIRE IV

VOYAGE EN CHABLAIS DES SOUVERAINS DE SARDAIGNE EN 1824

PAR UN CHABLAISIEN

PRÉFACE DU COMTE DE MAUGNY

Préface du
COMTE DE MAUGNY
Membre de l'Académie Chablaisienne
Membre correspondant de l'Académie de Savoie

Quand cette brochure m'est tombée sous les yeux, grâce à l'amabilité de Monseigneur Piccard (1), j'ai hésité longtemps à en faire part à l'Académie Chablaisienne, tant ce style grandiloquent et ampoulé me semblait ridicule et enfantin, noyant le sujet sous une avalanche de phrases. A la réflexion, j'ai pensé que cette relation pourrait intéresser mes collègues, par les noms qu'elle contient, par son style ultra-romantique même qui dépeint si bien son époque et par les sentiments d'affection et de fidélité que ces lignes et hélas, ces vers de mirliton renferment pour ses souverains; sentiments qui ont toujours été l'apanage des Chablaisiens en particulier et des Savoyards en général. La Savoie fut toujours la plus paisible et la plus loyaliste des provinces Sardes.

Laissant de côté pour le moment « les demoiselles d'Evian, revêtues des habits de candeur, où les eaux du Lac, courbant leurs ondes sous une multitude de barques, ou encore les eaux rivalisant avec la terre pour offrir des hommages aux souverains et les grot-

(1) Plaquette découverte par M. E. Vuarnet, de Messery, et communiquée à la séance du 14 janvier 1924 (A. C., t. 34, p. XLVI).

tes profondes du Léman résonnant des vivats frénétiques ! », je m'efforcerai de dépeindre la situation du pays et le but de ce voyage, mais surtout de montrer et de faire connaître la Duchesse de Chablais, princesse extraordinaire pour l'époque et hélas si peu connue de nos historiens et du pays (1).

Charles Félix qui venait au berceau de sa famille en 1824 et à Thonon le 8 avril de la même année, naquit en 1778, était le troisième fils de Victor Amédée III et plus particulièrement connu jusqu'alors sous le nom de duc de Genevois.

Ici une remarque s'impose au sujet de ce Prince et d'une analogie assez curieuse existant entre la France et le Piémont à peu près à la même époque. Tandis qu'en France, trois frères, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X furent les derniers représentants de la branche aînée des Bourbons, en Piémont, trois frères aussi, Charles Emmanuel IV, Victor Emmanuel I et Charles Félix furent les derniers rejetons de la branche aînée de la maison de Savoie.

L'aîné Charles Emmanuel IV régna en Sardaigne et abdiqua en faveur de son frère cadet Victor Emmanuel I, qui abdiqua lui aussi en faveur de Charles Félix, qu'on alla chercher à Modène pour lui offrir la couronne.

Le roi Charles Félix, âgé de 46 ans, était un homme scrupuleux et peu préparé au métier de roi, surtout à un moment où l'esprit nouveau et les espérances de Liberté qui germaient dans l'âme des peu-

(1) Dans le numéro de Mars 1933, de « Fert », bulletin de l'Association des Anciens Savoyards et Niçois italiens, édité à Rome, M. Tencajoli (O. F.), a publié un article des plus intéressant et des plus complet sur la Duchesse de Chablais, dans lequel nous avons puisé des renseignements précieux.

ples commençaient à agiter l'Europe. Très bon, il sut par ses qualités, douces et bienveillantes, se concilier les sympathies de la plus grande partie de ses sujets, mais ses idées arrêtées et la conception qu'il se faisait de ses devoirs de roi, ne pouvaient cadrer avec le vent d'indépendance qui se levait sur la Péninsule.

Le roi tenait au royaume qu'il avait hérité et qui était formé de huit siècles d'épreuves et de luttes et qui venait à peine de renaître. Il voulait maintenir dans l'antique héritage qu'il avait fait, le passé, en le raffermissant et en l'opposant aux idées nouvelles. Hélas ! le Piémont était trop rapproché de la Suisse où les sociétés secrètes, sous la direction de Buonardi, allaient mettre le feu à l'Europe, pour ne pas en être une des premières victimes, même inconscientes.

Ce voyage en Savoie, avait donc le double but, et de réchauffer la fidélité de ces populations et la joie de se retremper dans une atmosphère de sympathie et d'affection.

Le roi Charles Félix était accompagné de la reine Marie Christine, une Bourbon de Naples, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles : elle était par conséquent, la sœur de la future reine Marie Amélie, épouse de Louis-Philippe.

S. A. R. la duchesse de Chablais accompagnait aussi le roi dans ce voyage.

Née en 1757, Marie-Anne de Savoie, était la fille de Victor-Amé III et d'Antoinette-Fernande d'Espagne, donc la propre sœur de Charles Félix. C'était pour l'époque une princesse des plus cultivées et une archéologue distinguée dont on peut encore de nos jours admirer les fouilles remarquables, dans plusieurs musées de Rome.

Elle épousait en 1775 son oncle Benoît Maurice de Savoie, duc de Chablais. Charles Emmanuel III son père, avait une prédilection marquée et justifiée pour ce fils, pour lequel il voulait créer une nouvelle branche de la Maison de Savoie. Les apanages dont il le combla, avec l'héritage de sa tante Victoire de Saxe, héritière elle-même du fameux prince Eugène, le fit le prince le plus fortuné de la Péninsule.

Ce jeune ménage vivait à Turin dans l'aile gauche du palais royal, quand il en fut chassé par les Français en 1798. Réfugiée en Sardaigne où son mari organise l'armée, la jeune Duchesse y reste jusqu'en 1808, époque où elle se rend à Rome. Dès leur arrivée dans la Ville Eternelle, en s'installant au palais Colonna, le duc et la duchesse de Chablais, changent leur nom contre celui de duc et duchesse d'Ivréa, et, leur fortune ayant été séquestrée, ne vivent que d'une pension que leur fait le roi Victor Emmanuel I.

Jolie, intelligente, pleine de tact et de jugement, s'adonnant à tous les arts, elle conquiert par son charme l'élite de la société Romaine et étrangère très nombreuse alors à Rome. Elle se lie avec le Cardinal Fesch, oncle de l'Empereur Napoléon, avec Lucien Bonaparte, avec Pauline Borghèse (1).

Plus libre par la mort de son mari, survenue en 1808, elle s'adonne à sa passion favorite et dirige elle-même les fouilles qu'elle fait entreprendre à Rome et dans les environs, et découvre des fresques, des mosaïques, des statues remarquables.

Toutes ces trouvailles, elle les laissera par testament au pape Pie VII qui les groupa au musée Pio-Clémente. Elles sont aujourd'hui réunies au Vatican,

(1) Journal du duc de Genevois.

dans la salle des Candélabres, avec une grande inscription rappelant le nom de la généreuse donatrice.

Malheureusement peu après son veuvage, la duchesse est entièrement dominée par un de ses écuyers, Pascal Conti, qui fut créé comte, grand-croix des S. S. Maurice et Lazare, grand maître de sa maison. Elle supporte jusqu'à sa mort le joug de ce favori qui la traitait sans ménagements et ne trouve de consolations que dans de nouvelles recherches ou de nouvelles distractions mondaines.

Ne se laissant jamais abattre par les événements qui se succèdent en ces temps troublés, elle reste à Rome pendant l'occupation française alors que tout le monde fuit cette ville.

Très attachée à Pie VII, elle attend son retour pour reprendre son nom de duchesse de Chablais, et lui témoigne toujours la plus respectueuse et filiale affection.

La plus tendre affection unissant aussi, la Duchesse à son frère le roi Charles Félix, elle l'appelle dans des lettres « Zeno », et lui rend compte de ses occupations et de ses distractions. Sur les tendres reproches et les instances réitérées de ce frère chéri, devenu roi, « Mimi » quitte Rome en 1823 après vingt-cinq ans de séjour : elle s'installe à Turin dans ses anciens appartements.

La rigidité de l'étiquette de cour, le manque d'occupations et de distractions, l'abandon de ses chères fouilles altèrent la santé de cette princesse de 67 ans; elle quitte Turin pour Stupinis, mais sans grand succès, et le Roi pour la distraire l'emmène avec lui, dans son voyage en Savoie.

L'air de nos montagnes semble améliorer sa santé, mais dès son retour, elle s'éteint au château de Stupinis, le 11 octobre 1824. On lui fait des funérailles ma-

gnifiques, et elle repose depuis dans la basilique de la Superga.

Avec elle disparaît le titre de duc de Chablais, qui retourne à la Couronne ; sa grande fortune va au Roi et aux bonnes œuvres.

Dans la cathédrale de Chambéry, à la chapelle dite de Belley, un beau monument s'élève à sa mémoire, dû à la tendresse fraternelle et le roi Charles Félix mit toute son affection dans l'inscription suivante : « Charles Félix, roi, institue a perpétuité la célébration d'une messe annuelle pour le repos de l'âme de Marie-Anne-Maurice duchesse de Chablais, qui sera dite « au Grand Autel » en mémoire d'une sœur très douce et très aimée, qui est venue avec Lui, en ce lieu pour prier Dieu, lors d'un voyage chez les Allobroges ».

Le château des Sonnaz où descendaient les souverains, appartenait au Comte de Sonnaz, ancien aide de camp de Victor Emmanuel et officier général des plus distingués.

Ayant ramené à Turin en 1814 les débris des bataillons de volontaires savoyards, qui sous le général Janus de Sonnaz avaient tant contribué à conserver la couronne à la maison de Savoie, il fut fait chevalier de l'Annonciade.

Le château n'a guère changé depuis cette époque. De belles salles de réception au rez-de-chaussée, une grande chambre d'apparat au 1er étage, dite chambre des Rois, de nombreuses pièces, de grands dégagements, de vastes communs, une vue magnifique et très étendue sur le lac. Un bassin de pierre dans la cour où ronronne une eau fraîche et cristalline, des montoirs de pierre armoriée, un cadran solaire peint sur la principale façade, une porte monumentale donnant sur une rue en pente, qui descend au lac, des murs recou-

verts de lierre et de vigne vierge, des pavillons reliés par des galeries en bois, formant des cours intérieures; tel était alors ce château, tel il se présente encore à nos yeux. C'est le type de nos vieilles demeures familiales, avec leurs grands toits en pente, leurs cheminées monumentales, leurs petites ouvertures souvent grillagées, leur air vénérable, rébarbatif parfois, mais toujours si attachantes (1).

Pour recevoir les Souverains, le Comte de Sonnaz, vrai marquis de Carabas, s'était mis en frais et avait puisé dans ses châteaux d'Arenthon, de Buffavent, d'Habères, meubles, tapisseries, vaisselle et argenterie. Les pièces étaient pour la circontance ornées de lustres et de candélabres en bois peint, qu'on voit encore dans les combles du château, avec des banderoles et des panneaux aux armes royales (2).

Un de ces lustres en bois, ayant pris feu, faillit incendier la maison pendant que la famille royale dormait profondément. Ce sommeil profond se comprend quand on songe aux fatigues des réceptions et d'un voyage fait sur des routes et des chemins mal entretenus et défoncés ou pavés de pierres inégales.

Les routes du Duché ne brillaient pas par leur entretien, sous le régime Sarde.

Charles Félix, qui se déplaçait fréquemment, essaya de remédier à cet état de chose, en continuant et ache-

(1) Vers 1885, par suite d'un arrangement avec la Municipalité pour l'alignement de la rue, la Baronne de Livet, née de Sonnaz, reçut une certaine quantité de mètres de terrain qui lui permirent de créer la cour et le jardin qui existent de nos jours devant la maison et de lui donner plus d'air et de dégagements.

(2) Il est regrettable que les trésors que contiennent les archives de la famille de Sonnaz, ne soient pas classés, on y découvrirait des richesses non seulement sur notre histoire locale, mais aussi et certainement sur le sujet qui nous intéresse.

vant les travaux publics entrepris dans le pays par l'Empire.

Le Rói en quittant Thonon, daigna témoigner, en termes pleins de bonté, sa « Royale satisfaction » pour les dispositions prises lors de son passage en Chablais et particulièrement de son séjour à Thonon.

Ayant raconté le peu de choses que je savais sur ce voyage de 1824 et comme on dit communément « vidé mon sac » je passe la parole « au Chablaisien », inconnu, auteur des pages qui vont suivre, et, avec lui maintenant . . . . . .

« Au devant d'un roi si chéri
Nous volerons en diligence ! »

COMTE DE MAUGNY.

Rélation du Voyage en Chablais de L. L. M. M. LES ROI ET REINE DE SARDAIGNE et de S. A. R. MADAME LA DUCHESSE DE CHABLAIS en Août 1824

L'Echo des Alpes, qui avait annoncé à la Savoie la résolution que S. M. avait prise de visiter cet antique berceau de ses pères, s'était fait entendre jusque dans les grottes profondes du Léman, de ce bassin superbe, riche de tant de souvenirs ; et le Chablais qui en couronne les bords enchantés, et qui marchait déjà sous les nobles enseignes de HUMBERT AUX BLANCHES-MAINS, en avait conçu d'heureux pressentiments. Il en avait espéré que, quoique Province la plus lointaine de la résidence Royale, il obtiendrait aussi les regards d'un Prince, qui abandonnait sa cour, moins pour recevoir les témoignages d'attachement de ses peuples, que pour connaître les moyens de les rendre plus heureux encore.

Cette espérance, quelque légère qu'elle fût, avait suffi pour exciter un enthousiasme général et mettre tous les esprits en mouvement; et la première pensée dut se porter naturellement sur l'état des chemins par lesquels devait passer l'Auguste Monarque. Mais à peine M. l'Intendant a-t-il le temps de manifester le zèle dont il est animé, à peine les officiers du génie ont-ils celui de préparer leurs instructions, que la masse des habitants, sans même vouloir réfléchir

qu'une utilité durable est attachée à ses travaux, se précipite sur un terrain où tout est, pour ainsi dire, à créer; et bientôt, par enchantement, se présente une route ferme, large, dépouillée de tout ce qui pourrait la rendre pénible, et qui s'étendant sur des côteaux variés, pittoresques et anoblis par une belle végétation, offre le plus agréable délassement. Ceux qui l'avaient précédemment parcourue, et qui la voyent aujourd'hui, admirent cet ouvrage, étonnés de la promptitude avec laquelle il a été exécuté; comme s'ils devaient ignorer que rien n'est impossible, lorsque le plus noble but est la récompense du travail !

Au même instant, le Chablais destine quelques-uns de ses plus dignes enfants, pour se porter à la rencontre de S. M. et lui exprimer, par l'offre de tous leurs services, la grandeur des sentiments qui animent l'universalité des familles; faible adoucissement au regret qu'elles éprouvent de ne pouvoir jouir toutes de sa présence ! et bientôt encore, sous les auspices des autorités militaire et administrative, l'on voit s'organiser une cavalerie sous le titre de CHEVALIERS-LANCIERS DU CHABLAIS (1). L'élégance et la simplicité forment son costume; le dévouement se peint sur son front en traits radieux; et peu importe qu'elle ne soit point habituée aux mouvements militaires, lorsqu'aussitôt se présente un officier retraité du service de France, qui s'offre à l'instruire (2). Peu de jours suffisent pour exercer hommes et chevaux; et cependant, plusieurs de ces chevaux choisis exprès sont de très jeunes produits des haras que depuis peu de temps S. M. a fait établir dans les provinces; tant l'on désirait pouvoir montrer à ses regards un témoignage

(1) M. M. Dubouloz *Jérôme*, Capitaine, l'Avocat Bernaz, Lieutenant, le Chevalier Boccard, sous-lieutenant, M. Dessaix *François*, Porte-enseigne.

(2) M. Chapuis, Lieutenant-Colonel de cavalerie.

éclatant de ses bienfaits, et de la reconnaissance du public, qui, de ces chevaux vigoureux, agiles et de belle venue, espère bientôt en voir descendre encore de pareils à celui que *Blanche de Montferrat*, régente de Savoie, avait donné à *Charles VIII*, et qui, par son courage, sa force et son bel instinct, sauva la vie de ce Prince à la bataille de Fornoue !

Quel obstacle au surplus aurait pu entraver le zèle de ce brave escadron, lorsqu'il savait devoir marcher sous un étendard déjà béni des Dieux et bien moins remarquable encore par sa brillante richesse, que parce que déjà en 1775 il avait figuré dans les rangs des *Dragons du Chablais*, formés à Thonon, pour aller à la rencontre de S. M. *Victor Amé III*, père du roi régnant !

Cet étendard aux armes de Savoie et de Chablais, parfaitement conservé à travers les secousses politiques, semblait être un de ces monuments que la providence se plaît quelquefois à élever pour attester les souvenirs et la reconnaissance des peuples.

Enfin, ce qui n'était qu'espérance devient certitude; le sentiment de la joie la plus vive brille sur tous les visages lorsque l'on annonce que le Roi viendra positivement en Chablais; et si la satisfaction générale peut s'accroître encore, c'est en apprenant qu'il voyagera avec son Auguste Compagne, cette fille du Nestor des Rois, descendante des *Henry IV*, des *Saint Louis*, qui a uni par des fleurs les deux bouts de l'Italie, cette Reine enfin dont les vertus touchantes font le bonheur du Prince et des nations régies par son sceptre glorieux; c'est en apprenant encore que S. A. R. Madame la Duchesse de Chablais doit être de ce voyage... Nymphe d'Amphion, relève ta tête abaissée ! Tu vas revoir celle dont, à ta voix, les échos du Chablais répétèrent si souvent le nom !

A une telle certitude vient encore succéder la con-

naissance du jour précis où la Famille Royale doit faire son entrée à Thonon. M. le Commandant qui était allé à Chambéry pour porter ses respects et ceux de la Province, est de retour, et annonce à la foule qui l'environne et l'accable de questions, que ce jour est fixé au 11 du mois d'août. Alors on voit redoubler les chants de joie et l'empressement de chaque citoyen à faire tout ce qui peut contribuer à rendre plus solennel un jour qui, depuis près de cinquante ans, n'en avait point eu de pareils. La Commission nommée par le Conseil de ville redouble aussi de zèle. On appelle au corps de musique tous les amateurs qui ne sont point distraits par d'autres fonctions, et on l'augmente de quelques étrangers. Toutes les mains tressent des guirlandes, préparent des couronnes et des drapeaux pour orner les rues et pavoiser les croisées des maisons; les arbres descesdent des forêts pour apporter à la ville le tribut de leur feuillage, et la protection de l'Eternel est invoquée. On lui rend grâces, en implorant sa bénédiction sur le voyage des Princes.

Les Chevaliers-Lanciers ne sont point les derniers à accourir au temple du Seigneur, et le 8 août, ils préludent aux fêtes, par un service religieux, auquel assistent les diverses autorités; et, ce n'est qu'après avoir satisfait aux plus doux des sentiments, qu'ils se livrent à d'autres plaisirs et à la joie des festins.

Un banquet donné, par eux, à leur brave instructeur, aux chefs de la marine, qui s'est subitement formée sur les eaux paisibles du lac Léman, aux officiers de la Garde-Urbaine, et auquel assistent les autorités Provinciales, annonce que ces fêtes sont commencées, si déjà les préparatifs n'en étaient pas par eux-mêmes. L'harmonie la plus douce y préside, et pouvait-il en être autrement, lorsqu'une même pensée avait réuni tous les convives ? Les toasts se succèdent, les chants

suivent, et comme c'est dans le chant que l'âme se déploye avec le plus de franchise, et que, dans une relation exacte, on ne doit point oublier ce qui peut servir à faire connaître la couleur des sentiments, il ne sera point hors de propos de donner quelques-uns de ces chants, qui ont embelli cette heureuse réunion d'hommes accourus de tous les points de la Province, pour saluer le Père de la patrie.

Un Chevalier-Lancier se lève et chante les couplets suivants :

Sur l'air : *C'est le tintin de mon verre et de ma bouteille.*

A fêter nos bons souverains,
Mes amis, que chacun s'empresse !
Préparons-nous aux doux refrains,
Aux doux élans de l'allégresse !
Ne sait-on pas que la gaîté,
Comme on la voit à notre table,
Toujours de la fidélité
Fut la compagne inséparable !

Avant tout n'oublions jamais,
Que du roi la bonté touchante
Voit sans plaisir les grands apprêts,
Et l'air guindé qui complimente.
Rien n'est préférable, à ses yeux,
Au bonheur du peuple qu'il aime;
Chantons, et soyons donc heureux,
Afin qu'il soit heureux lui-même !

Au devant d'un roi si chéri
Nous volerons en diligence,
Et le vivat *le mieux nourri*
Devra célébrer sa présence :

Mais, le palais mal humecté,
Peut-on bien chanter un qu'il vive ?
Buvons donc tous à sa santé,
Buvons jusqu'à ce qu'il arrive.

A ses côtés dans ce beau jour,
La reine, charme de sa vie,
Viendra s'offrir à notre amour,
Avec la duchesse chérie.
Il faut donc chanter de grand cœur;
Il faut qu'un bon vivat *s'entonne,*
Et de nos rois et de leur sœur,
Que la triple santé résonne.

Un officier de la Garde-Urbaine veut apprendre aux convives, que l'infanterie n'est pas en arrièr,e quand il s'agit de servir un bon Prince, et il chante :

Sur l'air : *De la pipe de tabac.*

Oui nous sommes à pied sans doute,
Nous marchons assez lentement;
Mais à table, sans qu'il en coûte,
Les choses vont tout autrement;
Et quand l'amitié nous invite
A boire à nos bons souverains,
Nul cavalier ne va plus vite,
Que le plus lent des fantassins.

D'une allure encore plus agile
On nous verrait à l'ennemi,
La victoire est toujours facile,
Sous les drapeaux d'un roi chéri.
Et l'agresseur, malgré sa fuite,
Sous les efforts du fantassin,

Disparaîtrait encor plus vite,
Plus vite qu'un verre de vin.

Amis, dans ces jours pleins de charmes,
Fêtons, en mêlant nos couplets,
Nos cœurs, nos verres et nos armes,
Un roi si cher à ses sujets.
Cavaliers ! et vous fils de l'onde !
Magistrats ! nobles citadins !
Au roi... buvons tous à la ronde,
Et buvons en vrais fantassins.

Un Marin se lève à son tour et chante ces deux couplets :

Sur l'air : *L'aspect de la nature change.*

Buvons à l'aurore chérie,
Qui met enfin le comble à tous nos vœux;
Et de l'amitié qui nous lie,
Que ce beau jour resserre encor les nœuds.
Entendez-vous de ces chants d'allégresse
Retentir nos heureux foyers !
Voici nos Rois, voici notre Duchesse !
Guerriers, guerriers,
Semons leurs pas de fleurs et de lauriers.

Suivons ces augustes modèles,
Tous trois unis du lien le plus beau
Et de nos armes fraternelles
Que rien jamais ne brise le faisceau.
D'un pas vaillant vous qui foulez la plaine,
Vous qui volez sur vos coursiers,
Nous qui des flots subjuguons le domaine,
Guerriers, guerriers,
Mêlons toujours nos cœurs et nos lauriers.

Enfin, un Lancier dont le vieux père lui avait souvent lu l'histoire du pays, et de l'Auguste Maison qui, depuis huit siècles, y a fondé un trône de bienfaisance et d'amour, rappellant à sa pensée tous les traits de cette histoire, et frappé de voir une longue série de Princes, suivre sans interruption, les règles d'une sagesse toujours égale, ne peut contenir l'expression de cette pensée, et veut apprendre aux convives ce qu'ils sait qu'ils connaissent tout aussi bien que lui, et il chante :

Air : *Des souvenirs de Ségur,*
j'ai bien souvent chanté la gloire.

Mes amis, qu'aurais-je à vous dire
Que vous ne sachiez déjà tous !
Le Roi vient, le Chablais soupire
Après un moment aussi doux.
Amitié, plaisir, confiance,
Bon dîner qui ne gâte rien,
Nous préparent à sa présence;
Mes amis, vous le voyez bien.

Ce Roi plein de sollicitude
Veille au bonheur de ses enfants;
Mais c'est une vieille habitude,
Nos pères l'ont vu de tout temps.
Notre auguste Reine est bien chère
A ses peuples, à son époux;
Sur ce trône c'est l'ordinaire;
Nos ayeux l'ont vu comme nous.

La Duchesse toujours si bonne
Est l'amour de notre pays;
Et, parmi nous, qui s'en étonne ?

Au berceau nos fils l'ont appris.
Mais la nouveauté véritable
Serait de voir coupe et flacon
Au vain fracas d'une chanson.
De nouvelle si dure à croire

Conjurons le triste fléau;
A boire, mes amis, à boire !
Vidons jusqu'au fond du tonneau;
Au Roi !... qu'un nom si doux, mes frères,
Redouble vos nobles ardeurs !
Et qu'il fasse bondir nos verres,
Comme il fait palpiter nos cœurs !

Et c'est ainsi que chacun cherchait à exprimer des pensées différentes, qui toutes aspiraient au même but; c'est ainsi que se sont écoulées quelques heures données au sentiment dont chacun des convives était pénétré; mais bientôt de nouvelles émotions donnent lieu à de nouveaux plaisirs; on vient d'apprendre que la Garde-Urbaine de Thonon va recevoir l'enseigne sous laquelle il lui sera permis de paraître devant son Roi.

Cette Garde (1), composée de ces hommes dont le travail et l'industrie fécondent les états, n'a demandé que peu de jours pour s'exercer, et sans avoir un costume totalement militaire, elle présente, dans son uniformité et dans une tenue des plus décentes, l'aspect d'un corps que l'on peut à peine distinguer des vieilles troupes: et jalouse de montrer que l'amour d'un bon peuple suffit à la garde d'un bon Prince, elle vole recevoir cette enseigne qui va lui donner la plus honorable des missions.

(1) M. M. Le Chevalier de Marcley, *Capitaine.* Bernaz Marie, *Lieutenant.* De la Croix Marie, *Sous-Lieutenant.* Monloy, *Porte-Enseigne.*

Cet étendard aux armes du Prince et de la ville, est remis à ces braves. Il est reçu au milieu des rangs par un respect religieux, et aux nombreuses acclamations de *vive le roi*. Le corps de musique mêle ses concerts aux applaudissements publics, et fière de se montrer, dans tous les quartiers sous cet auguste étendard, cette garde les parcourt majestueusement, escortée des cris de joie et d'amour. Cependant, le tendre et impérieux sentiment qui ramène l'homme à l'auteur de son existence, fait naître de nouvelles pensées, et chacun désire sanctifier ces heureux moments par des hymnes de reconnaissance. Le Conseil de ville seconde ces pieux desseins, et un service solennel est annoncé pour le lendemin 9 du mois. Les autorités y assisteront, ainsi que MM. les Lanciers, sur l'invitation qui leur en est faite par la Garde.

Il arrive ce lendemain que la religion doit consacrer. Le temple est rempli de fidèles; une double haie est formée dans la nef par les Lanciers et la Garde; M. le Curé Revel fait sortir de la chaire de vérité les paroles les plus touchantes; il parle des vertus qui ont honoré les Princes de la Maison de Savoie; il parle de la décence des mœurs, qu'ils ont fait asseoir sur le trône avec eux; il cite les bienfaits qu'ils ont répandus, et les donne comme un gage de ceux qu'ils doivent répandre encore, et terminant par un *vive le Roi et la Famille Royale,* il laisse son auditoire absorbé dans les plus douces méditations : elles réveillent dans l'âme des militaires les plus ardents transports, et bientôt leurs chants vont se confondre avec les hymnes sacrés des Pontifes.

Le Porte-Enseigne des Lanciers s'avance et chante:

Grand Dieu, sois nous propice ! un peuple entier t'im-
[plore,

Protège l'étendard que les mains ont béni !
Nos pères l'ont offert aux yeux d'un Roi chéri;
Aux yeux d'un roi chéri, nous l'offrirons encore.
Puisses-tu voir ainsi, pour nos derniers neveux,
Toujours dans tous nos rois, la bonté de leurs pères,
Et dans tous nos enfants, l'honneur de leurs ayeux
Et la fidélité (bis) *toujours héréditaires !* (ter)

La Garde-Urbaine, entourant le drapeau qui lui a été confié, veut aussi le consacrer à l'Eternel et chante à son tour avec le même refrain :

De ce jeune étendard, Seigneur, bénis l'enfance !
Et formé dans nos mains, à l'honneur, à tes loix,
Que sans tache à nos fils, sous les fils de nos rois,
Il rappelle, il inspire amour, gloire et vaillance.
Puisses-tu voir ainsi, etc.

Enfin l'aurore la plus belle annonce le jour tant désiré. Dès le matin, les rues brillantes d'une population nombreuse revêtue de ses habits de fêtes, accrue de celle des communes voisines et d'une foule d'étrangers, retentissent des chants d'allégresse, et l'on accuse la lenteur des heures, car l'arrivée du Monarque ne doit avoir lieu que vers le soir.

Cependant une salve d'artillerie se fait entendre, ce sont des bâtiments venus de Suisse qui saluent la rive Chablaisienne; ils portent avec eux une députation du Canton de Vaud, chargée d'offrir les hommages de leur gouvernement à l'Auguste Famille Royale. Le canon du port de Rive répond à leur salut; deux membres du conseil sont désignés pour recevoir cette députation dont la démarche est un beau témoignage de la paix profonde dont jouissent nos heureuses contrées, et de la vénération que les vertus du Prince ont sçu lui mériter chez les nations étrangères.

Et en effet, les maisons décorées de feuillages, de guirlandes, de drapeaux, de couronnes, d'inscriptions, de devises de toute espèce et présentées sous des formes pleines de goût, démontrent assez quels hôtes illustres sont attendus. Les rues sont sablées sur leur passage et tout ce qui pouvait l'obstruer ou fatiguer la vue a été soigneusement écarté ou enveloppé sous des dehors agréables; c'est ainsi que les monceaux de pierres déposés sur la place pour la reconstruction de l'hôtel de ville ont été resserrés dans le plus petit espace, et transformés en une espèce de montagne entièrement revêtue d'arbres, sur le plus haut desquels se voit le drapeau royal développer ses couleurs azurées au milieu des airs.

A l'entrée de la ville s'élève un arc de triomphe d'un style noble et simple, et décoré de verdure. Sur la face extérieure se lit une inscription qui exprime la reconnaissance publique, et à l'intérieur ces mots, IMPERIO LÆTI PARENT, *tirés de Virgile,* sont le plus bel éloge qu'on puisse adresser au règne d'un prince; les peuples en effet obéissent, mais ils n'obéissent avec joie que lorsqu'ils savent qu'on s'occupe de leur bonheur. Aussi CHARLES-FELIX n'aura-t-il trouvé sur son passage que des témoignages de joie; il aura trouvé dans le Chablais, comme ailleurs, cette expansion de sentiments qui caractérise le Savoisien. Dès son entrée sur la frontière, où il a été reçu sous un arc de triomphe élevé au nom de la Province par M. l'Intendant, il aura trouvé les populations entières avec leurs Syndics et leurs Pasteurs se précipiter sur ses pas; il aura vu la route décorée d'ornements champêtres, et il aura remarqué un nouvel arc de triomphe dressé dans le bourg de Bons, point central de la côte et naguère chef-lieu de mandement : il aura entendu les acclamations dont on y saluait sa présence et ainsi il n'aura par-tout apperçu qu'un même sentiment.

C'est sur les six heures du soir que le Monarque est entré en Chablais; des signaux sont posés de distance en distance, pour annoncer à la ville le moment où il approchera de ses murs, et, dans l'attente de ce moment appelé par tant de souhaits, les préparatifs se terminent; la Garde-Urbaine va se ranger en bataille près de l'arc de triomphe; la musique, placée sur une estrade élevée au dehors, se prépare à unir ses concerts aux cris de joie dont l'arrivée des Augustes Voyageurs va faire retentir toutes les rues. D'autres estrades, en face, sont destinées à recevoir de jeunes et innocentes créatures qui les embellissent; M. le Commandant et son Etat-Major, M. l'Intendant, M. le Trésorier et autres fonctionnaires, M. M. du Corps de Ville se réunissent aussi à l'arc de triomphe, près lequel on voit également en parade M. M. du Collège à la tête de la belle jeunesse confiée à leurs soins. Mais un spectacle nouveau et touchant attire tous les regards.

On voit s'avancer, à travers la foule, deux files de jeunes demoiselles (1) en robes blanches et ceinture aux couleurs royales, le front orné de guirlandes de roses. Leur démarche est modeste comme leur personne, et de plus dignes mains n'auraient pû être choisies pour offrir des compliments et des fleurs aux Augustes Princesses; ces D.lles sous la conduite de deux D.mes (1) accompagnées elles-mêmes par deux Chevaliers d'honneur (2), se rendent aussi à l'arc de

(1) M.lles D'Antioche, Dubouloz, *Célestine*, de Biller, Naz, Frezier, Breissand *Zoé*, Breissand *Clémentine*, Bernaz, de Marcley, Dubouloz, *Hortense*, Trombert, Arminion, de Seyssel, Vulliez, Dubouloz d'Armoy, de la Chenal, Dupas, Carron, de Bon, Deleschaux.

(1) M.mes Demarcley, Dupérier, née Rivollat.

(2) M. M. Dupérier, Proto Médecin de la Province et Conseiller de ville, Dessaix, Sous-Vice-Intendant de Chablais et avocat de ville.

triomphe, se divisant, à droite et à gauche, à leur arrivée dans l'intérieur, où avait été pratiqué un siège couvert de tapis. Le corps des Lanciers se porte à l'extrémité du territoire de Thonon, tandis qu'à quelques cents toises de la ville celui des douaniers se range en bataille.

Bientôt l'on entend le bruit d'une voiture. C'est celle de S. E. le Gouverneur-Général du Duché, qui dévance de quelques heures celles de la cour.. On s'empresse au tour de ce Général, de ce noble interprète des pensées du trône et des sentiments du peuple, et qui depuis longtemps vit parmi nous, dignement honoré de la confiance des rois. Il annonce que S. M. ne peut arriver qu'entre huit et neuf; et cependant en attendant l'illumination générale qui ne doit pas tarder, de nombreux flambeaux sont allumés; des jeunes gens des premières classes du collège se disputent l'honneur de les porter, et, malgré la nuit qui approche, S. M. pourra distinguer les traits de joie briller sur les visages, quand d'ailleurs elle ne devrait pas s'en appercevoir par les *vivat* qui frapperont ses oreilles; elle pourra remarquer les ornements dont on a cherché à embellir son passage; elle pourra voir le portail du Tribunal s'élever, en dôme de verdure, appuyé sur des colonnades de l'ordre le plus noble et surmonté de belles inscriptions; elle pourra fixer ses regards sur la place de l'école, transformée en une galerie de feuillage et de fleurs.

Enfin la voiture royale, précédée de deux Lanciers, lance en main et au galop, escortée à une des portières par un officier des Carabiniers et à l'autre par un officier des Lanciers, s'arrête sous cet arc de triomphe dressé par la reconnaissance et le dévouement, et les cloches l'annoncent à tous les habitants. Cependant la musique cesse ses accords, et M. le Commandant de la Province tenant le bassin des clefs de la ville,

qu'il reçoit de M. le Syndic, les offre à S. M. Il a ensuite l'honneur de la complimenter. Après lui, M. le Syndic s'approche et présente aussi les hommages de la Ville et du Conseil.

Ces divers compliments ont été courts; mais le peu de mots qu'ils contenaient ont retenti jusqu'au fond du cœur du Monarque, qui a paru sensible aux témoignages de dévouement et de fidélité dont ils renfermaient l'expression.

Les deux Dames et leurs Chevaliers présentent ensuite les jeunes demoiselles dont l'une, M.lle D'Antioche a l'honneur de complimenter S. M. la Reine et de lui offrir des fleurs, et dont l'autre, M.lle Célestine Dubouloz, fille de M. le Vice-Syndic, adresse des compliments à S. A. R. Madame la Duchesse de Chablais, qui daigne aussi recevoir de ses mains un bouquet de fleurs.

M.me Demarcley offre aussi un laurier à la Reine, et M.me Dupérier une touffe de roses à la Duchesse. Ces bouquets renfermaient les deux pièces de vers suivantes :

A LA REINE

Plein d'amour et de confiance,
Thonon vient à sa reine, offrir avec ses vœux,
Le laurier toujours verd, emblême généreux
D'éternité, de gloire et de puissance.
A vos yeux, Reine Auguste, *il parlera toujours*
Du trône fortuné, berceau de votre enfance,
Du trône plus heureux qu'embellissent vos jours,
Et de nos cœurs il peindra la constance.
De l'arbre de Virgile, hélas ! il ne vient pas;
Mais ce regret peut-il troubler nos fêtes !
Naples et ses trésors, son laurier, ses climats
Sont par-tout où vous êtes.

A MADAME LA DUCHESSE

Heureux objet de votre choix,
Toujours la rose eut le don de vous plaire;
Et lorsque d'Amphion la rive salutaire
S'embellissait à votre voix,
Nous savons que sur toutes choses,
Auprès de vous,
L'hommage le plus doux,
Après celui des cœurs, était celui des roses.
Nous venons les offrir tous deux à vos genoux;
Daignez les agréer, Princesse aimable et bonne,
Ornement auguste d'un trône
Entouré de nos vœux ardents;
Et dans votre Chablais, toujours, toujours le même,
Puissiez-vous retrouver la santé du printemps,
Et revenir voir tous les ans
La fleur que vous aimez, le peuple qui vous aime !

S. M. et S. A. R. ont écouté avec bienveillance les compliments des jeunes D.lles et accueilli avec grâce les bouquets et les fleurs qui leur ont été présentés. Elles étaient dans le fond de la voiture et le Roi sur le devant; touchant exemple de l'amitié profonde qui règne entre le frère et la sœur et qui néglige les étiquettes pour en donner un éclatant témoignagne ! Aussi les cœurs n'ont-ils point sçu séparer ce qu'un lien si beau s'était plû à réunir; et c'est ce que l'on a vu dans la plupart des transparents et des inscriptions ainsi que dans les devises et chansons qui ont été composées.

Le cortège reprend sa marche, le corps des Lanciers fermant la clôture. Il traverse les rues dont l'illumination était déjà commencée, au milieu des bruyantes acclamations d'une multitude innombrable qui élève jusqu'aux cieux les *vivat* les plus prolongés. Il passe

sous des voûtes de feuillage; il arrive sur la place de l'hôtel-de-ville, qui paraît dans ce moment toute de feux, à la lueur desquels se lit l'inscription mise sur l'hôtel, dont les fondements venaient à peine d'être posés, et qui pousse aussi son cri de joie, comme réveillé par l'allégresse publique :

Long-temps couché dans la poussière;
Qu'ai-je entendu ! quel heureux jour !
C'est au milieu des chants d'amour,
Que je renais à la lumière !

Enfin les Augustes Voyageurs descendent à l'hôtel de M. le Comte de Sonaz, qui mérita d'être l'aide-de-camp de Victor Emmanuel... De *Victor Emmanuel*, sur le tombeau duquel les larmes du peuple ont coulé... C'est là qu'ils ont pris leur logement; c'est de là qu'ils pourront jouir de toute la beauté du lac et admirer, de leurs croisées, les plus beaux points de vue qu'il puisse offrir. Ils y sont attendus par les Dames, le Tribunal de préfecture, l'Etat-Major et le Clergé.

L'on a remarqué qu'ils jouissaient d'une parfaite santé, et, à leur accueil plein de la plus aimable bienveillance, on a jugé qu'ils étaient satisfaits des sentiments que l'on avait cherché à leur témoigner; et pendant qu'ils se retirent dans leurs appartements, le peuple parcourt les rues pour jouir de l'illumination qui était devenue générale. Les transparents nombreux y ont ajouté beaucoup d'éclat, et les devises et inscriptions dont on s'était empressé de les orner, exprimaient les divers sentiments que la circonstance avait fait naître. Les uns peignaient l'attachement du peuple envers le Roi et son Auguste Compagne; les autres citaient son amour pour la vérité; ceux-ci les unissaient dans une même pensée avec leur Sœur chérie ceux-là invoquaient sur tous trois les faveurs

célestes; c'était encore un beau spectacle que celui de voir une foule d'étrangers se mêler avec les habitants et paraître ne former qu'un même peuple qui fêtait son Souverain.

Le lendemain 12, la foule se porte sous les fenêtres et aux avenues de l'appartement Royal, et salue, de ses nombreuses acclamations, le réveil de L. L. M. M. et de S. A. R. Mais bientôt le public est instruit qu'après avoir entendu la messe dans leurs appartements, ils ont l'intention de se rendre à Evian. La nouvelle en circule rapidement, et dès avant leur départ la route était déjà couverte d'équipages; l'on courait de tous-côtés à Amphion où l'on savait que les Augustes voyageurs devaient se reposer quelque temps; c'est là que la ville d'Evian devait offrir ses premiers hommages, et quel autre local pouvait être mieux choisi ! Riche des souvenirs qu'y avaient laissés les PRINCES DE LA MAISON DE SAVOYE, l'écho d'Amphion retentissait encore des dernières paroles que M.me la Duchesse de Chablais y avait prononcées, et, quelques moments encore, la nymphe à laquelle elle avait confié la garde de sa fontaine, va recevoir cette illustre protectrice, sur les pas de laquelle L. L. M. M. vont apprendre aussi à la connaître. En effet le bruit des voitures se fait entendre. Elles s'ouvrent et les Augustes voyageurs en descendent pour montrer un spectacle digne du regard des Dieux. Alors on les voit se confondre au milieu de la foule qui les environne et déposer pour un instant la Majesté Royale; alors la bonté de leurs cœurs se montre dans tout son jour; alors ils ont du goûter cette plénitude de jouissance réservée aux rois qui sont aimés de leurs peuples.

Les jeunes D.lles d'Evian, revêtues des habits de la candeur, le front orné de fleurs et embelli par le plaisir et la modestie, s'avancent et viennent déposer aux pieds de S. M. la Reine et de S. A. R. l'expression

des sentiments dont leur ville est pénétrée. Deux d'entr'elles (1) (M.lles Billiod, filles de M. le Syndic, et de Vasservas) leur présentent les compliments dont elles sont chargées et que des fleurs accompagnent, et aucune d'elles n'oubliera jamais qu'elles ont été accueillies toutes avec la plus aimable bienveillance. Ces jeunes D.lles étaient conduites par deux Dames (2) de la même ville accompagnés par deux Chevaliers d'honneur (3). Après s'être reposés un instant dans le sallon du bâtiment sur le frontispice du quel se faisait remarquer l'Aigle Royale ayant à ses pieds une inscription de bonheur, les Augustes voyageurs ont désiré voir la fontaine. Toutes les issues par lesquelles le jour pénètre dans le bâtiment qui la couvre, étaient fermées à la lumière par d'épaisses tapisseries de feuillages; le rideau qui en cache l'entrée se lève et laisse appercevoir une grotte délicieuse, ingénieusement éclairée par des transparents de toutes couleurs, qui semblaient annoncer que Flore l'avait choisie pour son séjour favori. Madame la Duchesse parait profondément émue lorsqu'elle y entre, tant les souvenirs qui partent du cœur sont durables ! aussi quelques moments après, désire-t-elle voir la fontaine telle qu'elle l'avait visitée autrefois ! Alors les Nayades d'Amphion se présentent dans leur modeste simplicité, pou lui offrir un verre de leur eau salutaire, qu'elle daigne accepter, ainsi que L. L. M. M.

Qui ne connaît la position de cette fontaine célèbre? Quel voyageur a jamais pu voir sans émotion ces lieux enchantés, couronnés, d'une part, par les côteaux et les monts du Chablais, et baignés, de l'autre, par les eaux limpides du plus beau lac de l'univers ! Qui n'a

(1) Au nombre de ces jeunes personnes on a remarqué encore M.elles Morand, Dupas et les deux sœurs Bordet.
(2) M.mes Folliet et Plagnat.
(3) M. M. Plagnat et Folliet, juge du mandement d'Evian.

pas admiré ces superbes points de vue, où l'œil se promène avec une délicieuse rêverie, pour s'arrêter sur la rive non moins belle des contrées Vaudoises ? Que l'on se figure encore, la promenade remplie de Dames accourues de toute part; la route couverte de voitures jusques aux portes d'Evian; le lac courbant ses ondes sous une multitude de barques ornées de toute espèce de pavillons; leur musique faisant résonner les échos de sons mélodieux, la cavalerie en bataille sur la hauteur, le temps le plus magnifique, le plaisir peint sur toutes les figures, et l'on aura à peine l'idée du spectacle qu'Amphion présentait en ce moment. Bientôt un bâtiment décoré avec élégance s'approche. C'est le collège de Thonon qu'accompagne la musique de cette ville, qui enhardi par l'affabilité des Princes et la joie qu'il voit régner auteur d'eux, ose mêler ses accents aux transports publics. Il chante la Patrie, les Muses et Apollon dont la présence féconde les sommités du fornèse, et fait ensuite entendre les couplets suivants :

Sur l'air : *Je ne puis donc faire un pas.*

Des muses faibles nourrissons,
Nous t'offrons un timide hommage;
Que ta bonté nous encourage;
Daigne sourire à nos chansons:
Toi qui, semblable à ton modèle,
Embrasse d'un regard puissant,
Et le vieux cèdre du liban
Et l'hysope tendre et nouvelle.
Vive glorieux à jamais
Ce roi l'espoir de la patrie !
Vive cette reine chérie !
Et la Duchesse de Chablais !

Trop loin de nos humbles foyers
Peut-être le cœur nous emporte;
Mais, sous tes yeux, que nous importe
De n'être que des écoliers ?
N'a-t-on pas dépouillé l'enfance,
Et pris la route des héros,
Quand on a pu chanter ces mots,
Et les chanter en ta présence ?
Vive glorieux, etc.

Aimé des rois, béni des Dieux,
Notre collège, sous tes pères,
Grand Prince, eut des siècles prospères,
Enfanta des noms glorieux.
Parle, et de son sein près d'éclore,
Des Gerdil et des de Cholex,
De nouveaux Rey, d'autre Bigex
A ta voix renaîtront encore.
Vive glorieux, etc.

Auguste épouse de son choix
Reine adorée, et toi Princesse,
Toi que ton cœur et leur tendresse
Elèvent au niveau des Rois,
Protégez notre jeune audace,
Accueillez nos faibles essais.
Muses d'amour et de bienfaits
Devenez tout notre parnasse.
Vive glorieux, etc.

C'est ainsi que cette jeunesse intéressante partie de la société, exprimait, sous les yeux de ses braves instituteurs, les pensées qu'avait fait naître dans son âme la présence de l'Auguste Famille. Ses chants ont été écoutés avec douce bienveillance, et après avoir salué le fortuné rivage, on l'a vue reprendre ses avirons et

fendre de nouveau les ondes, pour retourner vers l'asile sacré que lui avaient ouvert les bienfaits du Monarque. Long-temps encore on a entendu ses chants à travers le bruit des rames, et sur-tout cet heureux refrain qui depuis quelques jours était devenu populaire dans la contrée, et qui a reçu un cachet impérissable dès le moment qu'il lui a été permis de se faire entendre sous le balcon royal.

C'est ainsi que les eaux ont rivalisé avec la terre pour offrir des hommages dont une foule de bâtiments étrangers se plaisaient aussi, par les salves de leur artillerie, à apporter l'honorable tribut. C'est ainsi que se sont écoulés les instants que L. L. M. M. et S. A. R. ont bien voulu donner à une immense population qui les pressait de toute part, avide de contempler leurs traits et de recueillir la moindre de leurs paroles. Bords heureux du Léman, jamais, non jamais vous n'oublierez de tels instants !

Les Augustes voyageurs reprennent leur marche pour se rendre à Evian, ils y sont attendus sous un bel arc de triomphe qui porte d'un côté l'ancienne devise de la ville, DEO ET REGI FIDELIS PERPETUO et de l'autre cette belle et courte inscription : PSALLITE FILII ! PATER ADEST.

Là le Conseil de ville et M. le Juge du mandement se sont trouvés pour les recevoir. M. le Syndic a eu l'honneur de complimenter le Monarque et de lui peindre les sentiments que son arrivée avait fait naître chez tous les habitants. La musique nombreuse de cette ville, placée à quelque distance dans l'intérieur, les salves d'artillerie qui n'ont cessé de se faire entendre, la Garde-Urbaine dans la plus belle tenue (1), les

(1) M. M. Bron Athanase, Colonel Commandant. Cayen, Capitaine. Blanc, Lieutenant. Cachat, Sous-Lieutenant. *De la Compagnie des Grenadier.* Cottet, Capitaine. Mercier, Lieutenant. Joudon, Sous-Lieutenant. *Des Chasseurs.* De Gribaldy, Commandant le piquet du drapeau.

rues ornées avec goût, les maisons décorées de feuillages, de guirlandes, de couronnes, l'affluence du peuple, l'air de gaîté dont tous les visages portent l'empreinte, diverses inscriptions remarquables par les pensées qu'elles expriment, les cris de *vive le Roi, vive la Reine et Madame de Chablais,* poussés jusques aux nues, tout a dû prouver aux Princes combien leur présence apportait de bonheur avec elle.

Arrivés au château du Baron de Blonay, descendant de ces Preux qui se croisèrent avec Amédé III pour arracher les Saints Lieux au joug de l'infidèle, les Princes ont été complimentés par M. le Curé Carlin, à la tête du Clergé le plus nombreux, avec cette grâce et cette onction de paroles qui caractérisent tout ce qu'il dit. Les Princes n'étaient arrivés à leur logement qu'en traversant à pied une grande partie de la ville, et après avoir passé sous un second arc de triomphe de verdure orné de la plus heureuse inscription. Là, le peuple qui les entourait, a pu jouir complettement de leur présence; là aussi, ils auront vu combien ils en étaient aimés.

Pendant le diner, la musique a joué sous les fenêtres des appartements; des couplets ont été chantés par de jeunes personnes de la ville. Ont ensuite eû l'honneur d'être présentés M. M. de Blonay, conjointement avec la maison de ce nom qui réside à Lausanne; puis le Clergé, le Corps de Ville, M. le Juge et le Commandant de la Garde-Urbaine, et le départ pour Thonon est fixé sur les 4 heures, et alors on apprend que les Princes ne pousseront pas leur course au delà d'Evian; ce qui plonge dans la consternation toutes les communes de la route jusqu'aux frontières du Vallais. Cette route en effet pleine d'une population immense, et embellie de toute sorte de décorations champêtres, de belles inscriptions placées jusque dans les rochers de Meillerie et toute la rive couverte de ba-

teaux, annonçaient qu'un père y était attendu par ses enfants.

Laissons reposer les Augustes Voyageurs, laissons jouir la ville d'Evian des courts instants qu'ils peuvent lui donner (1), pour reporter nos regards sur ce qui se passe alors à Thonon.

Cette ville entraînée par le plus noble des sentiments, ne pouvait contenir ses transports : chacun cherchait à donner à la joie publique les moyens de se montrer sous des formes nouvelles; c'est dans ce but qu'entr'autres, il fut imaginé de donner une fête champêtre à la Garde-Urbaine, sur la place château; et quel autre local eût pu obtenir la préférence ? C'est là qu'existait anciennement le palais des Ducs de Savoie, de cette race féconde en héros et en sages législateurs, et dont les Princesses méritèrent de s'asseoir sur tous les trônes de l'Europe; c'est là que vint à la lumière Amédé IX, ce Prince dont l'indigence assiégeait les portes sans jamais être repoussée, ce prince auquel l'église érigea des autels, et dont le souvenir a traversé les siècles, souvenir auquel Thonon a voulu rendre hommage par l'inscription suivante adossée à l'obélisque qui se voit sur cette place :

Ici fut le palais où naquit Amédé IX. Le palais n'est plus... les vertus du bon Prince vivent dans les souvenirs des peuples, comme dans le cœur de ses descendants.

C'est sur cette place château, dont la terrasse domine un des plus beaux points de vue du lac de Genève, que toutes les mains s'empressent à élever de nouvelles décorations, qui puissent arrêter les regards du Prince, lors de son retour d'Evian. C'est le spectacle de la joie publique qui doit plaire le plus à son

(1) La nuit du 12 a été signalée à Evian par une illumination générale et par des feux d'artifices répétés les 14 et 15.

cœur. Des berceaux de feuillage sont à l'instant construits, et cette place n'offre plus qu'un délicieux boccage, où se donnent rendez-vous les ris, les danses et les jeux. La Garde-Urbaine pose ses armes en faisceaux et dans l'attente du signal qui doit la ramener sous les yeux de son roi, elle chante avec le refrain favori que l'on connaît déjà :

O mes amis, quel heureux jour
Dans ces boccages nous rassemble !
Qu'il est doux de fêter ensemble
Un Roi si cher à notre amour !
De cette lointaine province
Il veut connaître les besoins;
Qu'il connaisse aussi par nos soins,
Tous nos vœux pour un si bon Prince !
Vive glorieux, etc.

Compagne aimable de ses pas,
Voyez-vous notre Souveraine,
Que sa bonté pour nous entraîne
Aux frontières de leurs états !
Bénissons tous la Reine Auguste,
Qui semant le trône de fleurs,
Partage l'empire des cœurs
Avec le Prince le plus juste.
Vive glorieux, etc.

Doux objet de nos longs désirs
Près d'eux est la Duchesse aimable,
Qu'on voit d'un trait ineffaçable
Gravée en tous nos souvenirs.
L'écho d'Amphion qui l'appelle
Avec amour redit son nom;
Et l'heureux écho de Thonon
L'attendrait en nous parlant d'Elle.
Vive glorieux, etc.

Pendant que cette Garde se livre à la joie, l'on travaille, d'autre part, à un monument d'amour et de reconnaissance, et auquel on pense que la dernière main pourra être mise avant la rentrée de L. L. M. M. Deux pavillons s'élèvent en face de l'obélisque ; l'un consacré à l'industrie, est destiné à offrir aux regards du Roi les produits des manufectures autorisées par ses brevets ; l'autre doit présenter à ceux de la Reine les productions du sol Chablaisien.

Le premier aurait porté cette inscription :

LES PRODUITS DE L'INDUSTRIE,

HOMMAGE AU ROI

D'un de tes regards créateurs
Grand Roi, daigne animer notre jeune Industrie !
Et vois dans ces produits de son naissant génie
L'espérance des arts et l'hommage des cœurs.

Sur le second, on aurait lu celle-ci :

LES DONS DE LA NATURE,

HOMMMAGE A LA REINE.

Une simple nature à nos besoin fidèle
Rassemble ici les dons que ses mains nous ont faits ;
Avec Elle régnez sous ces myrthes épais
Sur un trône de fleurs le sceptre des bienfaits !
O vous des Reines le modèle,
Vous qui tenez comme elle,

Mais au moment que tout va finir, les signaux annoncent le retour des Princes ; il n'est plus possible de continuer ; chacun s'élance sur la route et tout est laissé là. Quelle main aurait eu le pouvoir d'arrêter de tels élans ? Bientôt cette route se couvre de tourbillons de poussière, la Garde se déploye en battant aux

champs ; les drapeaux s'inclinent ; de nouveaux *vivat* résonnent dans les airs et les Augustes Voyageurs rentrent à Thonon au milieu des témoignages de la joie la plus vive.

A six heures les princesses permettent qu'on leur présente les Dames. Elles daignent également recevoir les jeunes D. elles qui, la veille, s'étaient trouvées à l'entrée de la ville, et qui sont encore conduites par leurs deux Dames. Qui pourrait rendre la grâce avec laquelle toutes ont été reçues ? Qui pourrait peindre les traits de bonté dont chaque parole des Princesses était embellie ? Si l'empire des cœurs ne leur avait pas déjà appartenu, c'est alors qu'elles en auraient fait la conquête. La Reine semblait descendre de son trône et la Duchesse, en daignant manifester les souvenirs qu'elle avait gardés de son Chablais, a fait naître les plus douces émotions.

Mais que se passe-t-il donc en ce moment sur les eaux traquilles du lac ? Quel canon d'allarme se fait entendre ? Quels vaisseaux inconnus viendrait se montrer dans ces parages ! L'olivier aurait-il donc été brisé par la foudre, et la paix cesserait-elle de régner sur ces heureux climats ? Des flots de peuple se précipitent sur le rivage ; qui donc pourrait exciter leur frayeur ? Ne savent-ils pas que le Roi protecteur de ces bords, a les regards tournés de ce côté ? Mais... peut-être que ces coups de canon que l'on vient d'entendre ne sont qu'un salut ; peut-être qu'ils ne sont qu'un signal par lequel ce petit navire qui vogue au nord-ouest, cherche à reconnaître cet autre bâtiment qui paraissait se diriger sur Ripaille ; peut-être sont-ils montés l'un et l'autre par des nations amies ? En effet, ce premier parait continuer sa marche avec quelque sécurité..... Cependant il semble hésiter encore.... le voyez-vous forcer de voiles et tirer en retraite ?

Il n'y a plus de doute ; une de ses voiles vient d'être emportée par le canon de son adversaire ; elle baigne dans les eaux et, malgré sa défense, il ne saurait plus empêcher qu'on arrive sur lui. Grand Dieu ! Quels sont donc ces infortunés si cruellement poursuivis ? Quels sont ces oppresseurs audacieux qui viennent jusqu'à nos portes insulter les vaisseaux qui naviguent sur la foi des traités ? Mais ne commence-t-on pas à distinguer les pavillons ? N'est-ce pas sur l'un, une tête de mort couronnée de flammes ardentes, et la couleur de Sardaigne sur l'autre ? Ah respirons ! les malheureux trouveront des vengeurs ! Le Royal Charles (1) qui est au port, ne laissera pas sans défense ceux qui marchent sous les mêmes bannières que lui ! Et bientôt ces pirates obscurs porteront aux fond des ondes la nouvelle de leur défaite. Voyez-vous que déjà il a envoyé l'*Hirondelle* en aviso ? (2) Voyez-vous qu'il s'apprête à le suivre ? Oh malheureux ! L'aviso n'approche que pour devenir témoin de la capture opérée par le corsaire ; il court lui-même les plus grands dangers ; le Forban vire de bord, lui lâche toute son artillerie. Les échos en prolongent le bruit sur toute l'étendue de la côte, et l'*Hirondelle* revient sur ses pas, fesant des signaux pour demander du secours au *Royal Charles.*

Le Forban déconcerté par cette démarche cherche à mettre sa proie en lieu d'assurance, déploye ses voiles, prend le vent et s'éloigne en toute rapidité, fesant feu pour protéger sa retraite incertaine. Cependant, le *Royal Charles* s'élance, marche droit au corsaire aux cris de vive le Roi et ordonne à l'*Hirondelle* de chasser sur la prise, de l'amariner, de la conduire au port royal et de rallier son commandant. Alors le cor-

(1) Capitaine, M. Favre André.
(2) Capitaine, M. Janvier Michaud.

saire moins bon voilier, est forcé d'accepter le combat, et les peuples flottent entre l'espérance et la crainte.

Mais les Dieux ne se déclarent-ils déjà pas pour le parti le plus juste ? Ne voit-on pas déjà tomber le grand mât de cet insolent pirate ! Victoire ! Victoire ! Les feux se taisent ! et déjà le *Royal Charles*, certain de sa proie envoye sa chaloupe pour l'amariner. Entendez-vous sa musique répondre à celle du rivage ? Voyez-vous la pointe de Ripaille allumer ses feux de joie et les lier à ceux du port ?

Ripaille ! Quels souvenirs sont attachés à son nom ? *Amédé VIII* l'avait choisi pour y oublier quelques instants sa grandeur ; c'est là que les députés de l'église vinrent lui offrir cette thiare qu'il porta noblement et dont avec dignité il sut faire le sacrifice au repos de cette même église ; c'est là que furent déposées les dépouilles mortelles de ce Prince, dont Olivier de la Marche son contemporain avait dit : *Qu'il sçut si bien gouverner au milieu des contrées voisines, en proie aux dissentions civiles, qu'en Savoie seulement on trouvait alors sureté, richesse et bonheur.*

Cependant l'audacieux pirate a déjà relevé son pavillon et recommence le combat. *Le Royal Charles*, irrité de sa méprise, arrive sur lui, lâche toutes ses bordées. Le corsaire riposte avec acharnement; alors une lutte terrible s'engage ; alors la surface des eaux a paru comme battue par les tempêtes, et les rochers des deux rives ont retenti de coups de tonnerre, lorsqu'enfin un boulet enflammé parti du *Royal Charles* décide l'incendie du corsaire et fixe la victoire. Il est lui-même amené captif au port, au bruit de l'artillerie et des fanfares.

Le peuple se presse autour des vainqueurs et des vaincus ; il entoure les passagers si heureusement délivrés ; ceux-ci racontent comment ils s'étaient aban-

donnés à la fortune du *san gennaro* (1) qu'ils savaient devoir voyager sur des côtes tranquilles et sous un pavillon respecté ; ils racontent quel a été leur désespoir lorsqu'ils se sont vûs sans aucune apparence de secours, sous le canon du Forban, (2) et ils se prosternent aux pieds de leurs libérateurs dont ils embrassent les genoux. Ils apprennent à leur tour que l'affluence du peuple qui les environne, que les cris d'allégresse dont retentit la hauteur, sont occasionnés par la présence de princes chéris. On leur nomme le Roi de Sardaigne, la Reine son Augusse épouse, et Madame la Duchesse de Chablais. Alors trois de ces passagers (3) ne sont plus maîtres de contenir leurs transports ; rien ne les arrête ; ils gravissent la côte en courant, ils se précipitent sous le balcon royal et ils chantent,

Sur l'air : *Triomphal du chant du midi.*

LE SARDE AU ROI

Grand Roi, dont la Sardaigne a béni la présence,
Un Sarde, sous tes yeux, sauvé par tes bienfaits,
Vient s'unir aux concerts de tes autres sujets,
Pour t'offrir et ses vœux et sa reconnaissance.
Vive le roi puissant, protecteur de ces bords !
Que les flots et les monts, et la rive enflammée
Disent cent et cent fois, disent avec transports :
Vivent nos Rois chéris (bis) *et leur sœur bien-aimée.* (ter).

LE SICILIEN A LA REINE

De nos Rois fille auguste, ah ! permets, grande Reine !
Que Naples, dans mes chants, se mêle, en ce beau jour,

(1) Capitaine, M. Favre Paul.
(2) Capitaine, M. Anthoinoz cadet.
(3) Un Sarde, un Sicilien et un Chablaisien.

Aux vœux que, sous ton sceptre et de fleurs et d'amour
Le peuple de ton choix fait pour sa Souveraine.
De Naples, de Savoie entends les doux accords !
Que les flots et les monts et la rive enflammée
Disent cent et cent fois, disent avec transports :
Vivent ces Rois chéris (bis) *et leur sœurs bien-aimée.*
(ter).

LE CHABLAISIEN A LA DUCHESSE

Dans ces lieux enchantés, ô Princesse chérie,
Du Chablais mon berceau, les dilices, l'appui !
Près de nos Rois, que j'aime à vous voir aujourd'hui !
A pouvoir, à vos pieds, parler de ma patrie !
Le Chablais tout entier, que n'est-il sur ces bords !
Que les flots et les monts et la rive enflammée
Disent cent et cent fois, disent avec transports :
Vivent nos Rois chéris (bis) *et leur sœur bien-aimée.*
(ter).

Tous trois répètent ensuite en chœur le refrain : Vive le Roi puissant, etc.

L'exemple de ces passagers avait irrésistiblement entraîné tout le monde sur leurs pas ; en un instant les bâtiments sont abandonnés, la rive se trouve déserte et une foule immense se porte sur la terrasse, peuple, soldats, marins, musiciens, artilleurs et jusqu'aux corsaires captifs. L'aspect du bonheur dont ils sont témoins inspire à un des marins ces deux couplets qu'il chante en montant la côte :

Nautoniers ! de ces heureux bords
Partageons la touchante ivresse :
Et dans la publique allégresse
Confondons nos joyeux transports,
En respirant l'air que respire
Sur ce parage éblouissant,

Le pilote habile et puissant
Qui veille au timon de l'empire.
Vive glorieux, etc.

Dieu des nochers, astres jumeaux,
Espérance et calme des ondes !
j'apperçois vos clartés fécondes,
Vers ce pilote aimé des flots ;
Ah ! lorsqu'au milieu des tempêtes
Vous charmez le navigateur,
Qu'annoncez-vous donc de bonheur
Quand vous brillez au sein des fêtes ?
Vive glorieux, etc.

Il serait difficile de peindre l'air de bonheur qui régnait alors sur cette terrasse ; chacun s'y sentait un bien être qu'il voulait encore faire partager aux autres ; chacun se retrouvait dans la disposition de celui qui dit dans une sublime naïveté de cœur :

Que tout le monde ici soit heureux de ma joie !

Les sentiments généreux étaient entrés dans toutes les âmes ; l'on sentait que les princes qui laissaient avec tant de bonté développer, sous leurs yeux, les démonstrations touchantes de l'allégresse publique, étaient bien les dignes descendants de cette Maison de Savoye, qui a fait consister son bonheur à s'occuper de celui des peuples, et dont les regards se jetèrent indistinctement sur les grands et les petits. Et c'est ce qu'une voix chercha en cet instant à exprimer en s'adressant aux corsaires :

Messieurs du rivage Africain !
Nous admirons votre courage ;
A peine en-a-t-on davantage,
Quand on sert un bon Souverain.
De tous, les meilleurs sont les nôtres ;

Ils veulent qu'ici, sous leurs yeux,
Tout soit content, tout soit heureux ;
Soyez le donc comme les autres !
Vive glorieux à jamais, etc.

Les corsaires sans hésiter un instant répondent :

Messieurs, parmi vous nous restons,
Car bien fou qui n'aurait envie,
Avec si bonne compagnie,
De servir des Rois aussi bons.
Mahomet, pour des loix plus belles
Nous abjurons tes vains décrets !
Puisqu'aussi bien l'heureux Chablais
Ne peut nourrir des infidelles.
Vive glorieux, etc.

Tous les marins alors chantent en chœur :

Habitants des flots orageux !
Quelle doit être notre joie !
L'Auguste maison de Savoie
A daigné sourire à nos jeux !
Noble Maison, Maison chérie !
Notre cœur toujours te suivra,
Et notre beau lac tarira
Avant que sa rive t'oublie.
Vive glorieux, etc.

Un feu d'artifice tiré sur le lac a terminé cette soirée témoin de tant de bonheur ; et la foule s'est écoulée, en chantant encore son refrain adoptif, et en plaignant ces pauvres corsaires qui, forcés pendant le combat à faire bonne contenance et à ne pas démentir le pavillon sous lequel ils marchaient, n'avaient pu, un seul instant, répondre aux cris de *vive le Roi*, dont les autres bâtiments retentissaient avec le rivage. Les

rues alors se sont trouvées remplies de monde. L'illumination générale a produit plus d'effet encore que celle de la veille, où le vent s'était fait sentir avec assez de force pour éteindre beaucoup de lumières et rompre la liaison qui existait entre les parties des diverses décorations.

Le 13 au matin, s'annonce par de nouvelles fêtes, et le temps continue à se montrer magnifique, comme il l'a été pendant tout le séjour de la cour dans la province. C'est le matin que L. L. M. M. et S. A. R. ont daigné choisir pour admettre en leur présence les fonctionnaires et autres personnes distinguées. A dix heures les anti-chambres sont pleines, bientôt la porte de l'appartement de L. L. M. M. s'ouvre, un officier de la cour prend les ordres du Roi et préside aux introductions.

On remarque en première ligne la députation du Canton de Vaud, puis M. l'Abbé de Saint-Maurice d'Agaune en Vallais, et successivement le clergé nombreux réuni à Thonon et présenté par M. Revel, curé de la ville; l'Etat-Major et les militaires; l'intendance avec M. le Trésorier; le Tribunal de préfecture, le Corps de ville, M. M. les Chevaliers-Lanciers et Officiers de la Garde-Urbaine et enfin les diverses personnes que S. M. avait désigné devoir être admises.

Il serait impossible de rendre la grâce avec laquelle L. L. M. M. ont accueilli tout le monde, et l'affabilité de leurs paroles. Chacun s'est retiré de devant leur présence, pénétré de tous les sentiments d'admiration et d'amour.

A midi, L. L. M. M. se sont rendues à l'église paroissiale pour y entendre la messe, à cette église déjà fière d'avoir eû au nombre de ses pasteurs, S. François de Sales, avant que cet apôtre du Chablais ne montât sur le siège épiscopal, si heureusement rétabli par les bienfaits du gouvernement, et si dignement occupé

aujourd'hui par le Pontife que ses vertus et ses lumières avaient déjà appelé à siéger dans le conseil des Rois. C'est dans cette église que L. L. M. M. vont prier pour le peuple tandis que le peuple priera pour elles. La Garde Urbaine est déployée en bataille devant le perron, M. M. Les Lanciers, avec leurs lances, forment la haie dans la nef. O combien a été touchante cette cérémonie religieuse où l'on a vû les chefs de l'état environnés de toute leur cour s'incliner humblement aux pieds des autels et y donner le plus sublime des exemples ! C'est ainsi qu'ils ont fait chérir toujours plus la piété, cette douce consolatrice des âmes, et qu'ils ont montré que les qualités de leurs ayeux étaient des qualités éminemment héréditaires.

Après la messe, il y a eu réception chez Madame la Duchesse dont les grâces, la bonté et l'affabilité ordinaires se sont montrées dans tout leur jour.

A quatre heures, la foule de nouveau rassemblée près du logement Royal, fesant entendre des acclamations mêlées avec le sentiment de la douleur, a annoncé que l'heure du départ était arrivée. L. L. M. M. et S. A. R. auront dû appercevoir, en montant dans leur voiture, un ballon qui en ce moment planait sur leurs têtes; et où étaient figurés deux anges tenant une couronne suspendue, dernier hommage qui a pu leur être offert.

Deux de M. M. les Lanciers précèdent la voiture royale, comme le jour de l'arrivée; un de leurs officiers est à une portière, et le reste de leur corps ferme la marche après les voitures de la cour, de cette cour qui a laissé après elle les plus agréables souvenirs; car on a admiré la délicatesse avec laquelle toutes les personnes qui la composaient en ont fait les honneurs, et le ton plein de la plus aimable urbanité qu'elles ont déployé dans toutes leurs rélations.

La population entière, accourue sur le passage, était

profondément attendrie. Les airs ont résonné des *vivat* dont elle a salué le départ des Princes qui bientôt ont repassé sous cet arc de triomphe qui les avait reçus; et l'on a remarqué qu'en sortant de la ville leurs regards s'étaient portés sur la maison des hospices, sur le frontispice de laquelle se lisait une inscription de reconnaissance pour les bienfaits par elle reçus de divers Princes et Princesses de Savoie. Ces derniers regards jettés sur l'indigence et le malheur ont laissé dans toutes les âmes les sentiments de la plus haute vénération.

Les Augustes voyageurs ont vû, comme le jour de leur arrivée, la route toute couverte de peuple, ils ont entendu les mêmes acclamations, ils ont reçu les mêmes témoignages de la joie que leur présence avait inspirée; et c'est à Brenthonne, lieu d'une station de carabiniers-royaux, que la province, par ses Lanciers, leur a présenté ses derniers hommages. Là S. M. a permis qu'ils prissent congé d'elle, en leur adressant les paroles les plus grâcieuses... Noble Maison, que le ciel accompagne vos pas ! qu'il répande sur vous les faveurs les plus signalées, et puisse-t-il vous inspirer encore la pensée de venir revoir ce Chablais où tous les cœurs sont heureux de vous appartenir !

La joie que la présence de ces Augustes Princes avait fait naître dans toutes les classes de la société, y avait jetté de profondes racines; aussi la route, les rues des deux villes, les maisons, sont-elles encore restées long-temps avec toutes leurs décorations; les citoyens encore réunis en foule se sont long-temps communiqué les divers sentiments dont ils venaient d'être pénétrés ; les Gardes-Urbaines de Thonon et d'Evian se sont encore rassemblées pour fêter dans des banquets leurs heureux souvenirs. Là on a de nouveau porté la santé du roi, de la reine et de la duchesse. Là on a encore chanté des couplets en grand

nombre; et pour former une digne clôture au banquet donné par la ville de Thonon à sa Garde, aux Marins, à la Musique et aux Corsaires redevenus Chablaisiens, l'un des convives a récité ces vers qu'il avait remarqués sur le transparent d'une maison :

Bénis de tous les cœurs, puissent vivre à jamais,
Le Roi splendeur du trône et soutien des provinces;
La Reine amour du peuple et du meilleur des Princes;
Et la Duchesse auguste, ange heureux du Chablais !

Le Chablais a donc eu sa portion de bonheur et il en a joui non seulement dans son enceinte, mais encore au dehors, car ses Lanciers qui, dans la personne de quelques-uns de leurs collègues, avaient peu de jours auparavant, reçu à Bonneville, de M. M. du Faucigny, l'accueil le plus amical, ont aussi répondu à l'invitation de M. M. du Genevois, qui leur ont offert à Annecy la plus douce hospitalité. Bel exemple de l'harmonie qui règne entre toutes les provinces unies par un même sentiment. M. M. les nobles Chevaliers-Tireurs de la ville de Chambéry ont bien voulu leur faire une invitation semblable; c'est avec le plus vif empressement qu'elle a été acceptée. Six de M. M. les Lanciers sont partis pour s'y rendre. Là ils se verront encore unis par les mêmes affections, là ils feront encore résonner les airs des cris de *vivent L. L. M. M.*, là peut-être auront-ils l'honneur de saluer notre Duchesse.

Nos Rois, enfin, dans nos prairies
Ont vu pour eux s'épanouir nos fleurs;
Par eux nos cités embellies
Leur ont offert le doux tribut des cœurs.
Dans notre joie ils ont vû leur ouvrage,
Et pour combler tous les souhaits,

Notre Duchesse est aussi du voyage.
Chablais, Chablais !
En si beau jour prévoit-on les regrets !

Mais le bonheur vole à leur suite,
En des climats qu'ils vont bientôt charmer;
Pourquoi donc nous quitter si vite ?
Et quels climats sauront mieux les aimer ?
Triste Léman, rivage heureux naguères !
Déjà les funestes ciprès
Couvrent au loin tes peuples solitaires.
Chablais, Chablais !
Pour un beau jour, hélas ! que de regrets !

Mais de leur bonté consolante
Pourquoi sitôt perdre le souvenir ?
Et sur ta rive gémissante,
N'ont-ils pas dit qu'ils voulaient revenir ?
Ils reviendront, ces Rois dont la promesse
En vain ne se donna jamais;
Ils reviendront, tes Rois et ta Duchesse,
Chablais, Chablais !
Qu'espoir si doux soulage tes regrets.

FIN.

Vû et permis d'imprimer, Thonon, le 30 août 1824.
Le Juge-Mage du Chablais, Réviseur pour la Grande-Chancellerie,
PELLOUX.

MÉMOIRE V

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A THONON

par

M. Claudius BAUD, Professeur de Lettres

Extrait d'un discours prononcé à la Distribution des Prix aux Elèves du Collège et de l'Ecole Primaire Supérieure annexée de Thonon

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A THONON

Placée aux confins de la France et de la Suisse, tout près de Genève et de Lausanne, à deux pas de l'Allemagne et de l'Italie, la ville de Thonon était merveilleusement située pour devenir un centre universitaire de premier ordre. D'ailleurs la salubrité de son climat, la beauté de son site et la facilité des communications ne pouvaient manquer d'y attirer une foule d'étudiants. Il ne faut donc pas s'étonner si, dès la fin du 16me siècle, on songea à y créer un important foyer intellectuel, grâce à la fondation d'une sorte « d'Université Chablaisienne ».

De fait, en 1599, saint François de Sales conçut le projet d'instituer à Thonon, sous le nom de Sainte-Maison, une vaste Université. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, promit son bienveillant concours et le pape Clément VIII, par une bulle du 13 septembre 1599, érigea la Sainte-Maison.

A l'instar des grandes Universités du Moyen-Age, le nouvel établissement fut divisé en quatre sections ou facultés principales :

I. — Une section de théologie;

II. — Une section de prédicateurs;

III. — Une section d'enseignement secondaire et primaire, ainsi que de droit et de médecine;

IV. — Enfin, une section d'arts et métiers.

En effet (et l'idée était bien originale au 16me siècle),

on voulait fonder « des établissements de toutes sortes d'arts et métiers, afin d'y recevoir des gens de tout sexe, de toute condition et de toute profession, qui s'emploieraient, chacun selon son état, ou à enseigner les sciences ou à exercer quelque métier ».

Telles étaient, dès 1599, les vues généreuses de saint François de Sales. Mais la réalisation de son projet fut retardée, par suite d'une guerre qui était survenue, au sujet du marquisat de Saluces. Néanmoins, le 31 juillet 1601, Charles-Emmanuel délivra des lettres patentes, en vertu desquelles les Jésuites viendraient occuper le collège et l'église de Saint-Augustin (dans le quartier actuel de la poste) et cela sous la haute direction du Préfet, saint François de Sales. Le 2 février suivant, le duc faisait parvenir de nouvelles instructions : « Les Jésuites donneraient les grandes leçons de théologie, de morale, de controverses et de langues». Les prêtres de la Sainte-Maison « dispenseraient les petites leçons des humanités et des belles-lettres ». De plus, on « appellerait, au sein de la nouvelle Université Chablaisienne, des hommes célèbres dans la science de la médecine et des chirurgiens distingués, afin qu'il y ait toujours leçon ordinaire sur ces matières ».

L'institution, on le voit, commençait à sortir de ses langes. Vers la fin de cette même année 1602, elle possédait « un préfet, un plébain et six prêtres, un collège et quatre professeurs, une école d'arts et métiers, avec des imprimeurs, des fabricants de papier, des mécaniciens ou serruriers, des passementiers, des armuriers, etc... »

Mais des complications allaient surgir. De nouvelles constitutions, signées de Charles-Emmnuel et publiées le 31 décembre 1603, portaient que l'instruction de la jeunesse était confiée aux RR. PP. Jésuites et qu'ils enseigneraient en particulier « la médecine et les lan-

gues ». Or, la règle de Saint Ignace leur interdisait l'enseignement de la médecine que réclamait spécialement le Conseil municipal. D'autre part, ce dernier obtint du Sénat de Savoie, en 1605, un arrêt interdisant aux Jésuites d'exercer le ministère sacré en dehors de la ville. Les Pères furent mécontents : ils abandonnèrent le collège et l'Eglise des Augustins.

Pour sortir de cette impasse, la municipalité s'adressa à des régents laïques, qui n'arrivèvent pas à lui donner satisfaction. Aussi dût-on remettre le collège entre les mains de l'évêque, en le sollicitant de le confier à un ordre religieux. C'est à ce moment, le 10 avril 1616, que saint François de Sales fit appel, avec l'agrément de Charles-Emmanuel, aux RR. PP. Barnabites, qui devaient rester à Thonon jusqu'à la Révolution de 1789 et faire du collège de Thonon l'établissement le plus brillant qui fût en Savoie.

Ils enseignaient la théologie, la philosophie, la physique, les belles-lettres, la grammaire, la latinité et toutes les langues étrangères. Ils excellaient dans la langue grecque. Ce sont eux qui formèrent toute une pléïade d'hommes illustres : les généraux Dessaix, Chastel, de Foras, le cardinal Gerdil, les évêques Biord, Rey, le célèbre avocat L. Dubouloz. Pendant un siècle et demi, on vit affluer, à Thonon, des élèves qui venaient de l'Allemagne, de la Suisse, de la France et de l'Italie.

Puis, ce fut l'époque de la Révolution. Le 27 novembre 1792, la Savoie devint française, en vertu d'un décret de la Convention nationale, à la suite du vœu émis par l'assemblée des Allobroges. Les maîtres des écoles de Thonon se retirèrent et les classes restèrent fermées pendant près de 12 ans.

Après une si longue interruption, un Morzinois, le Sous-Préfet François Plagnat, qui était à la fois un fervent républicain et un homme d'une « rare sa-

gesse », s'employa vigoureusement à restaurer l'Instruction publique dans la ville de Thonon. L'enseignement primaire fut rétabli, dans l'ancien collège, le 25 brumaire, an XI. A la même époque, quelques citoyens dévoués s'appliquaient également à la réorganisation d'une école secondaire. Afin d'appuyer leur action, le Conseil Municipal s'empressa, le 16 pluviôse, an XII, de prendre une délibération pour le rétablissement du collège : « L'organisation d'une école secondaire dans cette commune, dit-il, est un sujet bien propre à exciter la sollicitude du Conseil Municipal; les effets salutaires qui dérivent de l'Instruction publique, les maux dont elle préserve sont un mobile puissant pour accroître nos efforts afin de l'obtenir... Il ne reste de l'ancien collège de Thonon que le souvenir du bien qu'il a fait. Une nombreuse jeunesse y accourait de toutes parts. Conduite par des professeurs expérimentés, elle suçait de bonne heure les principes des sciences et des vertus. Mais l'instruction a été interrompue pendant le laps de douze ans... Une telle lacune doit affliger sincèrement tout citoyen dévoué au gouvernement et attaché à son pays... C'est pourquoi le Conseil Municipal, pénétré de ces mérites, reconnaît la nécessité de rétablir l'instruction publique ».

Cette requête ne fut pas sans résultat. L'empereur Napoléon Ier, par décret daté du camp de Strasbourg, le 8 vendémiaire, an XIV, autorisa la ville de Thonon à établir une école secondaire communale, dans la partie septentrionale des bâtiments du vieux collège (ancienne caserne Dessaix). Le pensionnat fut confié aux bons soins de M. Boimond, nommé principal, et les études reprirent de nouveau leur cours normal.

Quelques années plus tard, en 1814, Victor-Emmanuel Ier, en entrant en possession des Etats Sardes, revint, pour l'Instruction publique, aux dispositions

législatives édictées avant 1792. Des lettres patentes, du 23 juillet 1822, mirent le collège de Thonon au nombre des collèges royaux de 2me classe et lui accordèrent une subvention d'Etat. La direction scolaire était confiée à un Préfet des études et son administration appartenait à un Directeur. Si l'on y ajoute un réglementaire, chargé de la surveillance, et trois ou quatre professeurs, laïques ou non, on a l'état de tout le personnel enseignant du collège jusqu'en 1860.

Mais l'annexion de la Savoie à la France amena encore la fermeture de l'établissement.

Les parents déploraient amèrement la suppression de tout enseignement secondaire dans la ville de Thonon. Aussi la municipalité s'adressa-t-elle bientôt à la Société de Marie pour réaliser le vœu qui tenait au cœur de toute la population. C'est ainsi que fut ouvert, en novembre 1874, sur la place de la Croix (au clos Bellecour), le collège des Maristes, qui devint immédiatement des plus florissants. En effet, dès 1878, il abritait 170 internes et accueillait 80 externes; il comptait 10 classes et 23 professeurs; on y enseignait, en plus des lettres et des sciences, le dessin, la gymnastique, la musique instrumentale, l'escrime. C'est de là que sont sortis, en grande partie, les hommes qui contribuent, de nos jours, à faire honneur à la ville de Thonon.

Pourtant, en 1894, les Maristes durent se retirer, faute de professeurs.

Ils cédèrent la place au Collège municipal, qui fut installé, en 1896, dans le groupe scolaire de la place des Arts et transporté plus tard, en 1908, route de Genève, dans le superbe local qu'il occupe actuellement. Le nouvel établissement progressa rapidement. On lui annexa successivement l'Ecole Supérieure de garçons, avec ses Sections industrielles et commerciale, puis l'Ecole hôtelière. Et aujourd'hui, sous l'ha-

bile direction de notre dévoué Principal, M. Servettaz, il a atteint le chiffre extraordinaire de 450 élèves.

Mais je ne dois pas en dire davantage sur notre Collège, parce qu'on est mal venu à vanter sa maison et que, d'autre part, la réputation de notre établissement n'est pas encore consacrée par le sacro-saint recul historique. Il appartiendra au temps de le juger et de l'apprécier à sa juste valeur.

Du reste, pour être complet, il faut ajouter que, depuis bien des années déjà, nous ne sommes pas les seuls à dispenser l'enseignement secondaire. Des institutions libres, chacune dans leur domaine, s'y sont également appliquées. Et je n'aurais garde d'oublier le dernier venu, le Cours secondaire de jeunes filles, qui se présente sous d'heureux auspices et est appelé au plus bel avenir.

Voilà, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'Enseignement secondaire dans notre antique ville de Thonon. Et je ne crois pas exagérer en affirmant que le vaste plan universitaire du Premier Préfet de la Sainte-Maison n'avait rien de trop chimérique. Grâce à la ténacité des familles et à l'activité inlassable d'une municipalité toujours en éveil, ce projet, malgré le malheur des temps et les vicissitudes auxquelles est toujours en butte un pays frontière, n'a cessé de se réaliser lentement, au cours des siècles. La semence était bonne : elle a jeté de profondes racines, elle s'est développée d'âge en âge, elle s'est finalement épanouie en une belle floraison pour donner une magnifique moisson.

Si les vieux professeurs de l'Université Chablaisienne pouvaient revenir parmi nous, ils constateraient, avec une vive allégresse, que les générations qui leur ont succédé ont profité de l'héritage de sagesse et de science qu'ils leur ont légué, qu'elles ont su l'élargir et l'augmenter, afin de rendre plus facile et meilleure

l'existence de leurs arrière-neveux. Et ils rediraient sans doute, avec le bel enthousiasme des Conseillers municipaux de l'an XII de la République : « Quelle satisfaction pour des parents de voir leurs enfants répondre à leur tendresse par le désir de s'instruire ! Quelle joie d'être témoins de leurs progrès ! Quelle jouissance enfin de pouvoir orner la société de citoyens estimables et vertueux ! » (1)

---

(1) On trouvera des développements plus étendus, sur l'enseignement secondaire à Thonon, dans les deux grands volumes (de plus de 500 pages, in-8°) de l'*Histoire de Thonon et du Chablais*, par L.-E. Piccard, et particulièrement dans l'ouvrage du même auteur intitulé *L'Université Chablaisienne* (volume in-8°, illustré, 310 pages, Thonon 1914, A. Dubouloz, imprimeur).

NOTE SUR LE COLLÈGE DE THONON

En raison du temps réduit qui nous était donné, des limites que nous avions assignées à notre exposé et du milieu dans lequel nous devions prononcer notre discours de distribution de prix, nous n'avons pas pu y étudier, dans toutes ses modalités, le développement de l'Enseignement dans la ville de Thonon. Il était pourtant un point de vue qui nous paraissait intéressant et sur lequel nous nous permettons de revenir aujourd'hui : c'est que le collège de Thonon, dans son état actuel, n'est que la continuation, sans cesse adaptée aux besoins du moment, du projet conçu dès 1599, par saint François de Sales, lorsqu'il créa la Sainte-Maison.

En effet, à cette époque, la Savoie était un petit duché, isolé de la France au point de vue politique et séparé géographiquement de l'Italie. C'est pourquoi saint François de Sales avait décidé la création d'une Université Chablaisienne et élaboré un vaste plan d'enseignement, qui auraient permis à nos ancêtres de se suffire à eux-mêmes. Nous devions avoir une Faculté de théologie pour former des prêtres, une section de prédicateurs, qui avait sa raison d'être au cours des luttes religieuses du XVIme siècle, des sections de droit, de médecine, d'enseignement secondaire et primaire, enfin une section d'arts et métiers.

En somme, tout avait été prévu pour que nous



Le Collège de Thonon

ayons, à Thonon, un immense établissement qui abriterait, en quelque sorte, une Ecole universelle.

Mais avec le temps, la situation devait se modifier : les voies de communication se développèrent et on se déplaça plus facilement pour s'instruire. Sans parler des étudiants ecclésiastiques, qui fréquentèrent spécialement les séminaires, nos jeunes gens purent aller recevoir l'enseignement supérieur à Chambéry et à Turin, puis, plus tard, après l'annexion, à Grenoble, à Lyon, à Paris. Il s'ensuivit que certains cours, professés jadis à Thonon, furent suivis ailleurs, et l'enseignement se trouva ramené aux proportions qu'il conserve actuellement au collège de Thonon et qui réalisent ce qu'on est convenu d'appeler l'Ecole unique.

De fait, notre Collège Municipal, où l'on reçoit les enfants dès l'âge le plus tendre, donne accès aux carrières les plus diverses. Selon leurs goûts, leurs aptitudes et leur situation de fortune, les jeunes gens peuvent y suivre toute une variété de cours et d'enseignements différents : nous avons la Section industrielle où les élèves se familiarisent avec l'industrie du bois, du fer et de l'électricité; la Section commerciale où ils apprennent la comptabilité, la dactylographie, le droit commercial, etc.; l'Ecole hôtelière où ils s'initient à toutes les difficultés de l'art hôtelier ; l'Ecole supérieure, qui achemine vers le brevet ceux qui se destinent à l'enseignement et aux carrières administratives; enfin, le collège proprement dit, qui assure la préparation au baccalauréat et ouvre aux étudiants l'entrée des diverses Facultés.

Bref, on le voit par ce rapide exposé, le collège de Thonon est unique en son genre. C'est vraiment « l'Alma Mater ». Il donne asile à toutes les classes de la société, à toutes les intelligences, à tous les en-

seignements, et ce n'est pas un petit mérite, pour saint François de Sales, d'avoir conçu cet établissement, et pour ses successeurs, parmi lesquels nous nous permettrons de mentionner M. Servettaz, d'en avoir poursuivi la réalisation et assuré le succès. Grâces leur soient rendues à tous !

Claudius Baud.

ERRATUM : MÉMOIRE I

LE GÉNÉRAL CHASTEL (1774-1826)

Page 8, Note 2. Le texte de la note doit être rétabli comme il suit :

Telles que Thiers : « Histoire du Consulat et de l'Empire » ; « Victoires et Conquêtes des Français », publié à Paris en 1831 ; l'ouvrage du Général de Vaudoncourt « Histoire des Campagnes de 1814 et 1815 en France », publiée à Paris en 1826, etc.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abondance XVII
Allemagne 55-57, 163, 165
Allinges et d'Allinges XI, XVII, XVIII, XXIV, XXXIV, 33, 39, 47
Amédée III à VIII, souverains de Savoie VII, 24-35, 145, 146, 151
Amérique 53
Amphion 125, 138, 140-142, 147
Andryane 16, 17
Annecy XXVI, 159
Anne de Chypre 28, 35
Annonciades XXX
Anthoinoz XXX, XXXIV, 38, 152
Anthonioz VI, XIV, XXV, XXXV
Anthy IX
Antioche (d') VII, 135, 137
Aoste V
Aragon XXI
Arenthon 121
Arminjon 135
Arpin XXX
Aulps XII, XXIV, XXVI, 48
Autrichiens XXXIII
Avezou XXVIII
Avignon XXIV, 55
Avocat VI
Avoria XXXIII
Avully (d') 41

B

Baraudin XI, XVIII
Barillot XXXI
Barnabites 4, 43, 165
Bartholoni X
Baud IX, XII, XIII, XXXII, XXXIII, 35, 161-174
Baume (de la) 27
Beaufort (de) 27
Beauregard (de) XVII
Bellemin IX
Bellerive 47, 48
Benand-Berthet XIV, XVI, XVII, XXXII
Benoît-Maurice de Savoie, duc de Chablais 118
Bernard XXXV
Bernaz VII, 124, 131, 135
Berne, Bernois 37, 39, 45, 46
Bernex 47, 48
Bernezzo 47
Berthelon XXXI
Berthier XXXIII
Bertrand (de) 27
Bétemps XXX
Bigex 43
Biller (de) 135
Billod, Billiod, Billioud XIV, 141
Biolley XXIX
Biord 43, 165
Biot (Le) 48
Blaesy XXVII
Blanc XV, 144
Blanchard XX
Blanche de Montferrat 125
Blonay (de) XXVII, 42, 47, 147
Boccard VII, 124
Bochaton XV
Boffalora (de) XXI
Boimond 166
Bollon XXVI
Bonaparte XXXIII, 118
Bonnevaux VI, 48
Bonneville 159
Bons, Bon (de) 134, 135
Bordeaux (Albert) 38

Bordeaux (général) IX, X, XII, XIV, XV, XXIV, XXVI-XXVIII, XXX, XXXIII, 1-19, 41
Bordeaux (Henry) XVI, XXIII, XXXIV
Bordet 141
Borghèse 118
Bourgeois 48
Bouveret (Le) V
Bouverat ou Boverat VI
Bovier VI
Brame XXVII
Brécorens VII
Breissand 135
Brenthonne 158
Bron 144
Brothy, Brotty (de) VII
Bruchet 45
Bruges (de) VI
Buet XIX, XXXV
Buffavent XIII, XXIV, 121
Buffet XVII
Burnier XIII, XV, XXVI, XXVIII
Buttet XV
Buttin XXVIII
Buyssens XXVIII

C

Cachat 144
Californie 53
Cambon 63, 65
Canet XXXII
Carlin 145
Carrier 10
Carron 135
Cavaignac XI
Cayen 144
Chablais V, VIII, X, XVI, XVII, XXIV, 21-49, 113-160
Chambelland XIV, XVI
Chambéry V, 120, 126, 159
Chapelle Saint-Bon XXVII
Chapelle Marin 41
Chappaz XXXV
Chapuis 124

Charles III 37
Charles-Emmanuel I à IV VI, 37, 38, 42, 116, 118, 163-165
Charles-Félix 116, 119-160
Charles VIII et X (de France) 12, 116, 125
Charles (famille) XXV, XXXIV
Charmot XXIX
Charvet XII, XV, XVII, XIX, XXV, XXVI, XXIX, XXXIV
Chastel IX, XXIV, XXVII, 1-19, 165, 175
Châumont (de) XXVII
Chavannex XXIX
Chens VII, XVII
Chicago 61-68, 71
Choiseul-Praslin XXI
Cibrario XXXV
Clément VIII (Pape) VIII, XXXII, 42, 163
Collège de Thonon 161-174
Compey (de) 41
Concours XLVIII
Conti 119
Cornaz XXXI
Corsier 48
Costa de Beauregard XVII, XXVI
Cottet 144
Courcel (de) 57
Coudrée (Marquis de) XXIX
Courman (de) 47
Crud XIII
Curial 19

D

Davet XV
Delachenal 135
Delacroix 131
Delebecque XXXIII
Deleschaux 135
Denderah 7
Déonna XVII
Dessaix XIV, XIX, XXIX, XXXIII, 4, 9, 16, 17, 18, 19, 43, 124, 135, 165, 166
Didier XV
Doumer 67
Douvaine XXIII

Dragons du Chablais 125
Draillant XIX, XXIV, XXV
Dronero (de) V
Dubouloz XXXII, XXXV, 124, 135, 137, 165, 169
Duchesse de Chablais 116-160
Dufournet 35
Dufresne VII, XXX
Duingt XXVI
Dunoyer XXXV
Dupas 9, 16, 135, 141
Dupérier 135, 137
Dupraz XVIII
Dupupet XX
Duval 45
Duvillard XIII, XV

E

Emmanuel-Philibert 37
Engel XVI
Etats-Unis 53, 54, 58-72
Eugène de Savoie 118
Evian V, XIV, XVI, XVII, XXXI, XXXII, 25, 27, 29, 39, 115, 140-142, 144-146, 158
Eynard XV

F

Fain IX, 10
Farges XXXII
Faucigny XXIV
Faucon (de) XXIV
Faure 57, 61
Faverges (de la) XXXIV
Favrat 4
Favre XXX, 150, 152
Félix V 26, 28, 31
Ferry 57
Fesch 118
Fessy XXIV
Filly XXXIV
Fivel XXXV

Folliet 45, 141
Foras (de) XXIV, 165
Fornier VI
Fornoue 125
Fournet XXXI
Frézier VI, 135
Fribourg 46

G

Gagnaire XXXI
Gaidon, Guédon XXVI
Galveston 58-62
Garibaldi XV
Garin XXVIII
Gavard XXXV, 47
Genève (de) VI
Genève, Genevois VI, XII, XV, XIX, XXXIII, 15-18, 163
Gérardy XVI, XVIII, XXVIII, XXX, XXXV
Gerdil 165
Gets (Les) 48
Gillette VI
Gilliard XXVIII
Grandat VI
Graneri 45
Grèce XV, XXVIII
Grept VII
Greysier-Féternes (de) 39
Gribaldi (de) XXXII, XXXIII, 144
Grivel-Delilaz XII
Gruffaz VIII, IX, XIII
Gualdo (de) 27
Guillet 17
Guillot XVI
Guyon XXXIV

H

Habères 121
Henrion X, XIV
Hermance 29
Humbert aux Blanches-Mains 123

J

Jésuites 164, 165
Joffre XXXIV, 67
Joudon 144
Julliard XVI

K

Kitchener XXVIII
Kreitmann XXV

L

Lafayette (de) 58, 67, 71
Lamartine (de) XXIX
Lanciers du Chablais 124, 126, 127, 130, 132, 136, 156-159
Laperrousaz (de) XIX, XXIV, XXV
Lapierre VII
La Roche XXX, XXXIV
La Rochefoucaud (de) VI
Laurent XIV, XV
Lausanne XIII, XV, 145, 163
Leclerc 38
Lecornu XXXIV
Léman XXXIII, 25, 33, 36, 37, 41, 45-47, 116, 126, 146, 169
Lesmillières (de) VII
Letonnelier XXIX, XXXI
Linck 24, 41
Livet (de) 121
Louis Ier de Savoie 24, 26-31, 35
Louis XI à XVIII, de France, XXVI, 12, 15, 49, 116
Loys (de) VI
Lugrin XVI, XXXIV
Lully XIII, XXIV
Luzernois IX, 45, 47, 48
Lyaud (Le) 48

M

Magnin 41
Maison des Arts XXXIV

Malaquin XXXI
Marche (de la) 151
Marcley (de) 131, 135, 137
Maret XXXII, XXXIII
Marie-Amélie, Marie-Christine (reines) 117
Marie-Anne de Savoie 117-120
Marin XIV
Maristes 167
Marmont 11-15
Martin XIX
Marullaz XII, 9, 10
Mathieu VII
Maugny (de) XX-XXIII, XXVII, 113-160
Meillerie 47, 145
Megève 47
Mégevette XVII
Menaut XXXI
Mercier XV, 144
Mermillod XII, XV, XVIII, XX
Mérou X, XXX, 51-111
Mestralie 39-41
Mexique 53, 58
Meynet VII
Michaud VII, XIV, 150
Milan XXXIV
Mochet 33
Monloy 131
Monnier XXIX
Mont-Cenis 47
Montfalcon (de) XXXIII, 16, 18
Montjoux 39, 41
Montmayeur (de) 27
Montriond XXXIII
Morand 141
Moret VII
Morges 46
Mortier 12, 13
Morzine IX, XII, XVII, XXX
Mouchet XVIII
Mouthon XVIII
Mouvillat V
Munier et Mugnier VI, VII, 29, 33
Musée XIII
Musy (de) VII

N

Naef XXVIII
Naples 152, 153
Napoléon Ier XV, 7, 13, 14, 15, 17, 118, 166
Naz 135
Nernier 47
Neuchâtel XII, XIII
Nyon 46

P

Paccard VII
Paccot XVIII, XXX
Pacthod 19
Pauvin VII
Payot 45
Pellissier X, XXIV, 23
Pelloux XXX, 160
Pennet XXXIV
Pernet VI
Perrignier VII
Perroud VII
Perrouse (de la) XIX, XXV
Pethoud, Pecthoud VII
Pettex 47
Pfister XXVI
Piccard V, VIII, X, XI, XIV, XVI-XVIII, XX, XXIV, XXIX, XXXI, XXXII, 21-49, 53-72, 115, 169
Piccolet XX
Pie VII 118, 119
Piémont V, 116
Pierre de Savoie 25
Pintos XXVI, XXVII
Pissot XXX
Plagnat XIV, XXXIII 141, 165
Porter 65
Portier 41
Provana (de) XII
Pujade XI

Q

Quiblier VI, VIII, X, XI, XX, XXIV, XXXIII, XXXIV
Quincy (de) XVIII

R

Ragot XXXIV
Ravorée 39
Rebet XV
Rebut VII
Regard XXVII
Revel 132, 156
Révolution 165
Revon XVI, 44
Rey 43, 165
Ricard 18
Ripaille VII, 25, 28, 33, 151
Rives VIII, 24, 39-41, 133
Rivollat 135
Roero XXI
Rome XXX, 118, 119
Rosay XXXI
Rosset XII, XVI, XXVI
Rossillon (de) 47

S

Sabran-Pontevès (de) XXI
Sales (de) VI, VIII, X, XIV, 24, 38, 42-44, 156, 163, 164, 170, 174
Sallanches 47
Saluces (de) 27, 164
Saint-Bon XXVII, 25
Sainte-Maison (La) 38, 42, 43, 163, 164, 168, 170
Saint-Jean-d'Aulps XIV
Saint-Jeoire (de) 41, 47
Saint-Maurice 37, 156
Saint-Séverin (de) XXI-XXIII, XXVII
Saint-Sorlin (de) 35
San-Francisco 67-69
Sardaigne, Sardes 113, 115, 116, 118, 121, 123, 150, 152

Sarrail XXVIII
Sarre (de) 41
Scaglia 41
Sciez XXIX
Sens XXX
Servettaz 168, 174
Seyssel (de) 135
Sonnaz (de) XXVII, 42, 120, 121, 139
Souham 14
Souviran XXX
Spalinger 44
Stupinis 119
Suès 18
Suisse XIV, XXIX, 45, 47, 49, 117, 133

T

Taberlet XII
Taninges 48
Tapponnier VI, XV, XIX, XXVII, XXIX, XXXIII
Tarascon 54
Tavernier VI, IX
Tencajoli 116
Thiers 8, 12, 175
Thollon 47
Thonon V-VII, XVIII, XXV-XXVII, 23-43, 116, 122, 125, 126, 131, 134, 136-139, 142, 146, 149, 156, 158-160, 163, 165-173
Thoune 38
Thuyset XXIV
Tignes 47
Tissot 18
Tonkin XXV, XXXIV
Trédicini XX-XXIII
Troches XXI
Trombert 135
Turin XVIII, XXIX, 118-120

U

Université Chablaisienne VIII, 42, 43, 163, 164, 168-170

V

Vacheresse 48
Valais 37, 145
Vallée (G.) 43
Valperga (de) 37
Van Gennep VIII, IX
Varax (de) 35
Vasservas (de) 141
Vatican 118
Vaud XXVI, 37, 48, 133, 142, 156
Vaudoncourt (de) 175
Vaulabelle (de) 12
Veigy 4, 5
Venise XV
Venizelos XXVIII
Verboz, Verboud XI, XXXIV
Vernaz XXXII
Vial 39
Viannay XXVII
Victor-Amédée II et III V, XIV, 48, 116, 117, 125
Victor-Emmanuel Ier et II XXI, 116, 118, 139, 166
Victorin XXXI
Vignet XV
Ville (de) XVIII, XIX
Vincent XXVI
Vivier XXXIII
Voirons 47
Vuargnoz XIII
Vuarnet VII, IX, XVII, XXVI, XXVII, XXXIV, 115
Vuilloud XV
Vulliez 135

W X Y Z

Washington 66, 67, 71
Yvoire XXXIV, 29

TABLE DES MATIÈRES

I. — Travaux de l'Académie. Pages

Séance du 14 janvier 1932. — Disette de 1699 en Chablais; La Maison Savoyarde; Les anciennes cloches de l'église de Thonon; La tuilerie de Brécorens-Perrignier; Découverte archéologique à Chens V

Séance du 8 février 1932. — L'Université Chablaisienne; Folklore; Le passage des Luzernois; Armoiries de la famille Tavernier, de Morzine; Recherches sur le général Chastel; Attribution du prix Bartholoni VIII

Séance du 10 mars 1932. — Poème *la Paix par le Devoir;* Au fort des Allinges en 1691; Ordre du général Cavaignac, 1848; Administration de la vallée d'Aulps; Mgr Mermillod et le député Taberlet; Monuments publics et archives suisses ; Tombeaux gallo-romains à Buffavent; Voyage de M. Duvillard en Italie, 1826 ; Rapport annuel administratif, bilan 1931 et budget 1932 X

Séance du 11 avril 1932. — Vente par le général Dessaix ; Familles chablaisiennes XVIIme et XVIIIme siècles; Congrès de la Paix en 1867; Suite du journal de M. Duvillard en Italie, 1826; Le cardinal Mermillod et la persécution religieuse à Genève XIV

Séance du 12 mai 1932. — Documents sur Evian et Abondance; Occupation française de 1691; La nécropole gallo-romaine de Chens; L'exil de Genève du cardinal Mermillod; Archives de Turin XVI

Séance du 13 juin 1932. — La Savoie sous Louis XIV; Documents du XVIme au XVIIIme siècle concernant les familles Mouchet, Dupraz, Mouthon, Martin, de Ville, de la Perrouse; Le général Dessaix en 1814; Poésies et recueil *La Savoie qui Chante;* Terrier de la Seigneurie de Maugny, 1594-1604 XVIII

Séance du 18 juillet 1932. — Le marquis Hector de Saint-Séverin; Félicitations au commandeur Henry Bordeaux; *La Mission de Saint François de Sales en Chablais;* Portrait et anecdotes concernant le général Chastel; Une pièce d'or du pape Jean XXII; La famille de la Perrousaz de Draillant; Les cheminées sarrasines; Lettres du Tonkin du missionnaire Charles ; Publications scientifiques de M. Kreitmann, son départ de Thonon XX

Séance du 10 octobre 1932. — La zone franche; Reconnaissances féodales Duingt et Dérée ; Blasons familles Rosset et Gaidon; Louis XI à Thonon en 1451; Contrat de vente du droit des Langues de Thonon, 1785; Le poète Gaston de Chaumont; protection de la Tour de Saint-Bon; la mission du général Bordeaux en Orient, 1915; Bibliographie XXVI

Séance du 10 novembre 1932. — Le marquis de Coudrée, 1794; Documents sur Sciez; Annexion de 1860 et la Suisse; Antony Dessaix et Lamartine; Œuvres de jeunesse en Savoie; La famille Pelloux, de la Roche, en Italie; Prêtres savoyards au diocèse de Sens; Les ecclésiastiques du diocèse de Genève-Annecy issus de la famille Paccot; Procès des Dames Annonciades de Thonon; Bibliographie XXIX

Séance du 12 décembre 1932. — MM. Barillot, J. Gagnaire; Mgr de Gribaldi, portrait avec armoiries, les bienfaits du prélat; Genève et le département du Léman; L'avocat F. Plagnat, premier sous-préfet de Thonon, député au Corps législatif; Portrait du général de Montfalcon, ses succès en 1815 à l'armée des Alpes; Pisciculture, lacs Léman, de Montriond, d'A-

voria, Numismatique; La famille de Faucon; Le P. Charles, Joffre, le capitaine Lecornu au Tonkin; Le patronage de La Roche; Famille Verboud; Bibliographie et documents anciens XXXI

Bilan de l'Académie 1931 XXXVI

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne XXXVII

III. — Sociétés correspondantes XLVI

Programme des Concours XLVIII

MÉMOIRES

I. — *Le Général Chastel*, par le Général P.-E. BORDEAUX 1-20

II. — *Le Chablais à travers les Siècles* (*complément*), par Mgr L.-E. PICCARD 21-50

III. — *Pour la Paix, Monde en Travail*, par H. MÉROU, préface de Mgr Piccard 51-112

IV. — *Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne en* 1824, préface du Comte de MAUGNY 113-160

M. le Comte de Maugny a le plaisir, grâce à un ami, de pouvoir ajouter à la préface de ce Mémoire, que les auteurs de ce récit sont les frères Dessaix de Thonon. L'un avocat, né en 1774, mort en 1850, fut le père de Joseph Dessaix; l'autre, médecin à Lyon (mort en 1844), fut père de Tony et Eugène Dessaix. — Et voici une liste des Chevaliers-Lanciers de 1824, aimablement communiquée par M. Jacques Dubouloz, Conseiller honoraire à la Cour d'Aix, qui la tenait de son oncle André Dubouloz, né en 1804, Conseiller à la Cour de Chambéry :

Perrier, médecin à Veigy; Moret, notaire à Douvaine; Charmot Joseph (lieutenant) et Marie, industriels à Jussy-Sciez; Guyon, à Margencel; Genoud, médecin à Douvaine; Genoud les frères, d'Anthy; Baron d'Anthy (?); Anthoinoz,

propriétaire à Thonon; Mercier, médecin à Thonon; Thorens, notaire à Bons; Moynat, à Lully; Morel, à Allinges; Guyot, à Douvaine; Tavernier, notaire à Thonon; Lacroix; Vulliez, notaire; Corbet, à Mégevette; Sallavuard Jean; Frézier, notaire; Jacquier, de la Tourronde; Davet de Bonnevia, à Amphion; Premat, médecin; Truffat, médecin à Bons; Dessaix François, capitaine des Chevaliers-Lanciers; Reymond, à Evian; Meygroz et ses fils, tanneur à Thonon; Berthet; Paget père et fils; Bérard; Guyon, procureur; Noël Jérome; Maret père et fils, à Douvaine; Jean Charles et Peschia, trompettes; Bruno Dubouloz, stagiaire de notaire;; Folliet, d'Abondance; Bernaz, juge de Paix; Boccard Félix, de Thonon; Deruaz, notaire, Thonon; Cachat, de Neuvecelle; le comte de Beauregard; Gentil, conservateur des hypothèques; Fornier Michel, Thonon; Favre; Chevallay, militaire retraité; Vaudaux, greffier; Carron Pierre, le commandant; De la Croix, ancien militaire, dit Wagram; de Ruphy; Bétemps, notaire; Quiblier (dodon), chirurgien; Meynet, notaire à Bellevaux; Billiod, notaire à Evian; Andrier, médecin à Evian; Genoud Etienne, notaire à Thonon; de Marclay (le chevalier).

V. — *L'Enseignement secondaire à Thonon,*
par M. Claudius Baud 161-174

Erratum : Mémoire I 175

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLI



BIBLIOTHÈQUE
AIX (B.d.R.)
DE L'UNIVERSITÉ

M.D.CCCC.XXXIV

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1933-1934

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 12 Janvier 1933
(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président, au nom de l'Académie, exprime ses vives condoléances à M. Trouillet, bibliothécaire, à l'occasion du décès de Mme Romanet, sa belle-mère, ainsi qu'aux familles Brame et Bartholoni pour la perte du colonel comte Gastaldi, père de Mme Brame; comme ses aïeux, le colonel Gastaldi avait occupé les plus hautes charges à la cour de la Principauté de Monaco.

Continuant son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, M. le Président note les contributions de guerre de la région. Saint-Jean-d'Aulps payera 77 florins 10 sols (6 août 1691); Saint-Paul, par le conseiller Fleury, 55 florins 8 sols; Bernex, 88 florins (24 août). Le tout pour l'entretien des troupes françaises installées au château des Allinges, sans compter la literie des officiers.

M. le Général Bordeaux explique la différence de l'évolution politique entre la Savoie et le Piémont en 1848, évolution qu'une lettre du général comte de

Maugny, gouverneur de la Savoie (récemment parue dans la Revue Fert), fait très bien ressortir. Il parle ensuite de la descendance de deux vieilles familles chablaisiennes, les Mathieu de Marclay, et les Rubin, de Cervens.

De nouvelles notes sur la famille de Faucon, dues aux recherches de M. le Curé de Copponex, sont présentées par M. Emile Vuarnet. La dernière de ce nom fit, en 1730, une fondation pieuse en faveur de l'église de Copponex, et nomma héritier universel noble Collomb de Battine.

M. Paul Tapponnier développe son étude sur les collèges électoraux du département du Léman. Beaucoup de noms intéressent le Chablais.

M. l'Abbé Emile Paccot, curé de Pacy-sur-Armançon, communique un travail très documenté sur diverses branches de la famille Paccot de Savoie, fixées à l'étranger; recherches faites avec la collaboration de Me Louis Paccot, ancien notaire à Bourg.

Une récente étude sur un portrait de Saint François de Sales est commentée par le R. P. Chambelland. Il s'agit d'un tableau, peint en 1613, retrouvé à Tours, et provenant de la famille de Bernard de Forax.

M. le Chanoine Charvet parle du patriotisme des jeunes sportifs thononais de la Stella Jeanne d'Arc; sur 25 mobilisés dix sont tombés au champ d'honneur.

Un très intéressant article d'urbanisme intitulé : *La reconstruction des quartiers de la rive droite de Genève,* est présenté par son auteur, M. Charles Anthonioz, vice-président. Ce travail, complété par des plans judicieusement établis, vient de paraître dans le n° 8 de la Revue de la Suisse Pittoresque.

M. le Président proclame le lauréat du prix 1932 du Concours de la Fondation Engel-Gros : c'est M. le Professeur L. Buffet, pour son ouvrage, *Histoire du Collège d'Evian.*

Dons à la bibliothèque : *La Prise d'Armes de 1782 à Genève,* par Edouard Chapuisat (246 pages, in-8°, A. Jullien, Genève, 1932) ; *Répertoire des Archives départementales de la Savoie, série H,* par M. Pierre Bernard.

M. Albert Malo, rédacteur au *Journal des Débats,* est reçu membre de l'Académie.

Séance du 13 Février 1933

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président exprime les respectueuses condoléances de l'Académie à M. Charles Jacob, à l'occasion du deuil qui l'a frappé.

Continuant son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV, Mgr Piccard note que, déjà au 17me siècle, le Chablais se trouvait dans la nécessité, vu sa situation géographique d'exporter ses récoltes en Suisse. A la date du 28 août 1691, le Conseil d'Evian rappelle que, en vertu d'un traité de combourgeoisie conclu avec Messieurs de Lausanne, les exportations étaient libres entre les deux villes et sans aucun péage. L'amodiateur ou le fermier du péage de Lausanne ayant réclamé récemment le péage de la part des bourgeois d'Evian, ceux-ci écrivent au bourgmestre de Loys, seigneur de Chaizaux pour que soit continuée la liberté d'exportation entre les deux villes. Ce premier magistrat de Lausanne était de la famille noble des de Loys de Bonnevaux d'Evian, comme il a été prouvé au tome 25 des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne.* Cependant, le Conseil d'Evian expose à la même séance les multiples réclamations de Rhenaud, commissaire des guerres de France, pour la garnison des Allinges : foin, paille, avoine, vin, bois, etc., même

une horloge à sable. Malgré ces temps calamiteux, le Chablais pressuré demandait donc la liberté d'exportation afin de trouver quelques ressources pour payer les impôts exorbitants dont on le chargeait en plus des contributions en marchandises.

M. Paul Tapponnier donne un intéressant mémoire sur les vaillants officiers du 230me régiment d'Infanterie, qui conduisirent à la victoire ce régiment des Savoyards : le général Camille Viotte, le colonel Louis Lourdel. Comme il cite encore le général de Maud'huy, dont le père fut tué à Magenta, en 1859, M. le général Bordeaux fait l'éloge du valeureux gouverneur de Metz, et rappelle divers souvenirs personnels concernant la belle carrière du général de Maud'huy.

M. Léon Quiblier communique un acte du 27 janvier 1508, passé à Genève par Claude Compey de Viuz, notaire. C'est une vente de terre à Jussy-l'Evêque, dont les vendeurs et acquéreurs sont : Jean et Pierre Laschier, Pierre Biolley, Louis Cavelli, bourgeois et marchand, et son épouse noble Humberte Sautier.

M. Michaud, trésorier, lit le compte rendu des opérations financières de l'année 1933. Le président remercie, au nom de la Société, le trésorier, pour son excellente gestion.

Lors d'une précédente communication, M. Vuarnet avait mentionné le passage à Thonon du futur roi Louis XI. Il précise que le dauphin Louis vint chercher au bord du Léman la princesse Charlotte de Savoie, qui résidait à la Cour de son père, le duc de Savoie, tenant alors ses assises à Thonon. Mais la cérémonie du mariage eut lieu à Chambéry, où la Cour s'était transportée avec le dauphin, le 9 mars 1451.

M. Georges Lefranc, président de la Société Nautique du Léman Français et membre de l'Académie, donne sa belle étude historique et archéologique :

Vaisseaux et navires du Léman (Bulletin de la Société d'Archéologie navale « Le Sabord », Paris 1932).

Un plan du château de Rives-Thonon est offert par M. Frédéric-Th. Dubois, de Lausanne.

MM. Quiblier et J. Baud commentent un excellent travail de M. Paul Dufournet, architecte, à Paris, consacré aux *Epis de faîtage en fer blanc de la Savoie* (L'Art populaire en France, 18 p., in-4°, Libr. Istra, Paris 1932).

Quelques observations sont échangées entre divers membres au sujet de la question des Zones franches qui intéresse particulièrement l'Académie.

Le Concours littéraire de 1933 est encore destiné à récompenser un ouvrage d'Histoire et d'Archéologie sur la Savoie, prix de 400 francs de la Fondation Engel-Gros. Les travaux inédits ou publiés dans les trois années précédentes, devront être adressés au secrétaire de la Société, avant le 31 décembre 1933.

M. l'Abbé Charvet offre un volume de 37 poésies qui a pour titre *Croquis et Paysages*, dont l'auteur M. Alfred Riton, imprimeur à Annemasse, lui a fait hommage. Il donne lecture de trois de ces belles poésies.

L'Académie reçoit parmi ses membres, MM. Jarre Charles-Louis-Maurice, chef du Secrétariat du Gouverneur général de l'Algérie, et Francis de Gribaldy, Les Seignes-des-Gras (Doubs). Ce dernier est un descendant de l'illustre famille italienne de Gribaldi-Moffa-Broglia, établie au XVIme siècle dans le Chablais et le Pays de Gex, à la suite de Mgr Vespasien de Gribaldi, archevêque de Vienne.

Assemblée générale du 9 Mars 1933

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. le président adresse les respectueuses condoléances de l'Académie à la famille Bordeaux à l'occasion du deuil qui l'a frappée en la personne de M. Jean Bordeaux, jeune savant et poète plein d'avenir, ainsi qu'à M. Gruffaz, d'Anthy, pour la perte de son enfant.

M. Léon Quiblier remet au nom de M. L. Kreitmann, inspecteur principal des eaux et forêts, la *Carte Piscicole du Département de la Haute-Savoie;* la *Vitesse de nage des Poissons,* dont il est l'auteur, ainsi qu'une étude sur l'*Aménagement piscicole des Lacs.*

Ces études présentent le plus grand intérêt. La Carte Piscicole, établie avec un soin minutieux à l'échelle de 1/200.000^{me}, donne, en dehors des lacs, toutes les rivières poissonneuses du département avec l'indication de leurs habitants. Des signes abréviatifs indiquent non seulement les espèces, mais aussi leur présence plus ou moins abondante dans les cours d'eau.

M. Quiblier annonce que des extraits des œuvres de saint François de Sales figureront au programme du concours d'admission à l'Ecole normale pour 1934.

M. le professeur Claudius Baud donne connaissance de l'article publié par la Revue Universelle, intitulé : *A propos d'un grand écrivain un peu méconnu* (février 1933, p. 171) où l'on rend justice à l'initiative de M. Fabius Henrion et aux démarches des sociétés savantes de Savoie. M. J. Baud lit une lettre de M. Henrion à ce sujet et cite les articles de l'*Echo de Paris* et du *Journal des Débats.*

En marge d'un rapport de Stendhal est le titre d'une étude présentée par M. Paul Tapponnier. Ce sont les derniers incidents historiques concernant le départe-

ment du Léman; on remarque le récit des excès commis dans notre région en 1814 par la soldatesque autrichienne.

Comme suite à la communication qu'il a faite à la dernière séance touchant la liberté commerciale existant entre Evian et Lausanne, Mgr Piccard démontre que, par le traité de 1619 conclu entre Berne et la Savoie, ces droits de libre échange furent très étendus. La même liberté, sans aucune restriction, existait entre les habitants de Nyon, Morges et tout le Pays de Vaud et les Chablaisiens riverains du Léman. Ce n'est qu'en 1660 et 1676 que les Bernois mirent des obstacles à cette réciprocité commerciale. Le gouvernement savoyard présenta des réclamations à ce sujet en 1679.

Un des remarquables ouvrages de Mme Jeanne Danémarie, *Le Mystère des Stigmatisés* (Paris, Grasset, édit.), est offert par son auteur.

Mlle A. Vuy, de Carouge, envoie l'Almanach du Vieux Genève, richement illustré, et contenant : *Le dernier Seigneur de Copponex*, une des belles études de M. Jules Vuy, le grand historien.

M. le chanoine Charvet offre ses trois récentes cantilènes de *La Savoie qui chante; Yoyo, roi des sports*, valse amusante; *En quittant la Savoie*, chœur à trois voix égales; *Le Pauvre Petit Ramoneur*, chanson triste. L'accompagnement de cette dernière chansonnette est l'œuvre de l'excellent musicien M. Irénée Gignoux, membre de l'Académie Chablaisienne.

De la part de M. Chesnay de La Roche, M. Charvet donne un Almanach du Duché de Savoie pour l'année 1827.

M. Charlet, instituteur en retraite à Thonon, est nommé membre de la Société.

Le secrétaire présente le *Rapport Annuel* 1932, sur la gestion du Conseil d'Administration, ainsi que le

Résumé des Travaux de la Société et de la situation morale pour l'année écoulée.

Le *Bilan de l'année* 1932, exposé à la précédente séance par M. Michaud, trésorier, a été vérifié par la Commission, et il est approuvé à l'unanimité.

Aucune modification n'est apportée dans le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Académie.

L'Assemblée générale décide d'autoriser le *Rachat de la Cotisation annuelle* payée par les membres effectifs et les membres agrégés. Après discussion, il est statué à l'unanimité que le « *Rachat de la Cotisation annuelle pourra être effectué par le versement d'une somme de TROIS CENTS FRANCS.* » (*Art.* 6 *des Statuts*). Mention de ce règlement statutaire sera faite dans les volumes des Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne. Le budget de l'année 1933 est discuté et établi.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1932

Recettes

Solde créditeur au 1er janvier 1932.....	5.793,90
Cotisations et droits d'entrée 1932	2.935,—
Souscriptions diverses	4.655,—
Intérêts rente et compte Caisse d'Epargne	1.090,90
Vente de volumes	134,—
	14.608,80

Dépenses

Impression du tome XXXIX des *Mémoires et Documents,* Mémoires, tirage de l'Académie et tirages spéciaux, clichés, photogravures, brochage	10.395,—
Recouvrements, correspondances, envoi volumes, compte-rendus, concours	736,15
Frais de bureau et matériel, éclairage, chauffage	149,95
Réserve statutaire	244,—
Impôts	47,90
	11.573,—
Solde créditeur au 31 décembre 1932	3.035,80
	14.608,80

Séance du 10 Avril 1933

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président cite l'ordre de Rhenaud, commissaire des guerres des troupes françaises en Savoie, en date du 28 août 1691, par lequel de nouvelles impositions sont faites. Thonon avance 108 florins à Evian, sa voisine, pour une répartition de 600 livres et frais divers. On fut obligé d'envoyer des soldats au Biot pour percevoir cette contribution. Néanmoins, sur l'annonce de M. de Baraudin, commandant au fort des Allinges, de l'arrivée de M. de la Hoguette, général de l'armée de Louis XIV, les deux villes envoient leurs syndics pour le complimenter (29 septembre 1691).

M. Paul Tapponnier communique quelques pages sur l'organisation judiciaire du département du Léman, relevant de la Cour impériale de Lyon installée le 20 avril 1811. On trouve dans les tribunaux de première instance beaucoup de noms de familles encore existantes de Genève, Bonneville, Thonon; dans cette dernière ville, le président était Antoine Bron; les juges : Joseph Fernex et Joseph-Marie Vaudaux, et le procureur, Jean-Baptiste Deleschaux.

De nouveaux renseignements sur la famille Détraz sont fournis par M. Vuarnet. Il rappelle que Massongy est le berceau des nobles d'Estraz, où leur blason se voit encore dans la maison de M. Daniel Bel, et il signale noble Girard Destra, vice-châtelain d'Evian en 1479, noble Emeric de Strata, lieutenant et procureur des châtelains d'Evian, 1478 à 1487.

M. le Président félicite M. le Dr Lochon, membre de l'Académie et président du Syndicat d'Initiative, pour l'intéressante conférence sur le Chablais, qu'il a donnée au poste de T. S. F. de la Tour Eiffel.

Dons à la Société : Deux belles cartes de la Savoie,

gravées au XVIIIme siècle par Tomaso Borgonio. Parmi les ouvrages reçus, à noter : *Aperçu général sur la Végétation autochlone du Lautaret,* par le professeur estonien T. Lippmaa (108 pages, in-8°, Tartu, 1933).

M. Roger Costy, à Thonon, est reçu membre de la Société.

Séance du 11 Mai 1933

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président donne connaissance de la correspondance inédite de l'avocat F. Favre-Buisson de Thonon, 1789-1825, soit avec sa femme née Buisson, soit avec l'adjudant général Favre et autres. Ce dernier, étant capitaine, assista à la bataille d'Arlon près de Longwy, avec dix mille hommes venus de Metz et de Thionville qui remportèrent la victoire. Il y reçut un coup de sabre sur la tête et raconte, dans sa lettre du 18 juin 1793, les péripéties encore peu connues de cette affaire.

M. Paul Tapponnier communique l'organisation cultuelle de 1802 dans le département du Léman, compris avec celui du Mont-Blanc dans le diocèse de Chambéry, lequel formait l'un des cinq évêchés suffragants de l'archevêché de Lyon.

M. le général Bordeaux signale la mort, survenue le 9 mars dernier à Sydney, du R. P. Jules Vandel, né en 1860 à Hermance, missionnaire de la Congrégation du Sacré-Cœur d'Issoudun et directeur de la mission de Sydney. Le R. P. Vandel était en Australie depuis quarante ans; il y avait fondé une église et un collège; il y était entouré de l'estime publique. A cette occasion le général évoque le souvenir de l'oncle du défunt, le R. P. Jean-Marie Vandel, né à Nernier en 1808,

mort en 1877, qui appartint à la Congrégation du Sacré-Cœur depuis sa création et qui fut le fondateur de l'œuvre des Campagnes. L'Académie adresse ses vives condoléances à Mme Lucien Duchesne, sœur du R. P. Jules Vandel, ainsi qu'à ses enfants et spécialement à son fils, M. Maurice Duchesne, maire de Nernier, membre de l'Académie.

Un autre savoyard, maintenant au loin le prestige intellectuel de la France, est cité par M. le général Bordeaux. C'est M. Louis-Marie Baud, en religion Frère Marie-Bruno. Natif des Gets, depuis 25 ans en Grèce et actuellement directeur du lycée Léonin Saint-Denis, à Athènes. Le Gouvernement français, reconnaissant ses mérites, vient de le nommer chevalier de la Légion d'Honneur.

En termes délicats et en fin lettré, M. Rochefort fait l'éloge de la comtesse Anna de Noailles. Il lit quelques-uns de ses vers célébrant la charmante baie d'Amphion, le lac et le pays savoyard.

L'Académie rend hommage à l'illustre poétesse qui aimait tant le Chablais; elle écrivait encore récemment, à propos de nos sites inspirateurs : *Le Léman m'apportait tout...* (Le Livre de Ma Vie 1932). N'avait-elle pas chanté dans ses meilleurs poèmes le lac merveilleux :

Enfance au bord d'un lac, angélique tendresse

. . . . . .

Soirs des lacs, bercement des flots, roses coteaux,
Village qu'éveillait le remous d'un bateau.
Petits couvents voilés par les aristoloches,
Senteur des ronciers bleus, matin frais, voix des clo-
[ches,

. . . . . .

Barques passant le soir en croisant les deux voiles
C'est vous qui m'avez fait ce cœur triste et profond.

M. Perroud présente un acte d'état et visite de la maison de Brotty d'Antioche, à Thonon, en 1754. Cet immeuble appartient aujourd'hui à la ville et c'est là que se trouve le siège de l'Académie Chablaisienne, le Musée et la Caisse d'Epargne.

M. le chanoine Charvet parle de l'abbaye d'Aulps et de la défense de la vallée en 1536. Il a composé un chant émouvant célébrant la victoire des *Véros*.

D'anciens documents concernant la famille de Morsier, de Thonon, sont cités par M. Vuarnet. On trouve notamment noble Jean de Morsier exerçant les fonctions de lieutenant de la châtellenie d'Evian de 1470 à 1476.

M. Vuarnet présente ensuite quelques notes sur la famille de Gribaldi. A cette occasion, il expose les superbes états de service de M. Francis de Gribaldi, pendant la grande guerre, lequel s'est montré par sa vaillance digne de ses aïeux les brillants officiers chablaisiens.

M. Quiblier rapporte diverses anecdotes sur le dernier marquis de Féternes.

M. Charles Reverchon, peintre, auteur de beaux tableaux, paysages et natures mortes, habitant Langin-Brens, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 12 Juin 1933

(Présidence de Mgr PICCARD)

Au nom de M. Jules Gianola, M. le Président offre à l'Académie le portrait du général Dessaix, de Thonon. C'est une belle lithographie de 40 centimètres de haut et 34 centimètres de large, dessin d'après nature par A.te Gamen, en 1831, dans un cadre de l'époque. Son titre est : *Le Lt-Général Comte Dessaix Joseph-Marie.*

Ce tableau sera placé à la salle des séances. Des remerciements sont adressés au donateur qui communique en outre deux lettres de Mgr Biord, évêque d'Annecy-Genève. L'une et l'autre (1er juillet 1779, 23 septembre 1783) sont relatives à l'érection de la paroisse de La Frasse et l'établissement d'un vicaire régent, fait grâce à un don de 12.000 livres offert par M. Poncet, de La Frasse, négociant à Vienne, en Autriche.

M. Léon Quiblier, vice-président, remercie M. le général Bordeaux du don précieux dont il vient d'enrichir les collections de l'Académie Chablaisienne. Il s'agit d'un tableau de Link, le célèbre peintre-graveur genevois du 18me siècle. Cette peinture est d'un très grand intérêt au point de vue histoire et archéologie. Elle représente au premier plan le château de Rives que battent les vagues du Léman et la Tour des Langues qui faisait partie, avec la maison forte disparue, du fief de la mestralie de Thonon. A l'époque où ce tableau fut peint, le lac baignait encore les murs du château où l'on pouvait débarquer directement par la grande porte regardant Ripaille.

A gauche et dans les derniers plans du tableau, on distingue sur la crête du plateau de Concise l'ancien château des seigneurs de la Fléchère.

M. le vice-président parle aussi des réels efforts des savoyards dans le domaine artistique que mit en valeur l'exposition d'art lors de la Foire-Exposition. En dehors des œuvres remarquées de peintres officiellement connus, les nombreux visiteurs surent apprécier de belles peintures, de délicieuses aquarelles qui découvrirent d'insoupçonnés talents d'amateurs où l'élément féminin prit une large part.

Mgr Piccard donne la communication suivante : Comme la Savoie, l'Angleterre était entrée dans la Ligue d'Augsbourg, œuvre de Guillaume d'Orange. Cette ligue réunissait aussi contre Louis XIV l'Autri-

che, l'Espagne, la Suede; ce fut la guerre de neuf ans, terminée par la paix de Ryswick.

Aussi voit-on arriver dans notre province les soldats anglais alliés. Le 20 novembre 1695, quatre compagnies du 2me bataillon du Régiment de la Reine d'Angleterre prennent logement à Evian; le 27 décembre suivant, leurs officiers comptent au Conseil de la ville 1177 livres pour être distribuées aux habitants qui avaient logé et nourri les soldats anglais dès leur arrivée jusqu'au 26 dudit mois de décembre.

Déjà en 1649 on trouve à Evian les familles anglaises de Jean Hamilton et d'Edouard Morley, proscrites de leur pays comme dévouées à Charles Ier, de la Maison des Stuart.

M. Charles Jarre, secrétaire du gouverneur général de l'Algérie, offre à l'Académie un magnifique volume de 245 pages, in-8°, intitulé : *Le problème de l'élevage ovin en Algérie et la Coopération* (Alger, 1933). La Société adresse ses félicitations et l'hommage de sa reconnaissance à l'auteur de ce travail si documenté.

M. Henri Trolle, ingénieur-chimiste, envoie de son côté *Contribution à l'analyse des substances toxiques et des stupéfiants* (22 pages, in-4°, Le Caire, 1932).

M. le général Bordeaux remet aussi deux plaquettes dont il est l'auteur : *A travers les Alpes Militaires, Quelques souvenirs : l'Italie actuelle et nos Annexions en* 1860.

M. l'aumônier Charvet parle des origines de la ville de Taninges, dont le nom révèle une souche germanique. Il donne quelques détails sur la grande manifestation musicale qui eut lieu dimanche 11 juin courant dans cette charmante localité.

M. Paul Tapponnier adresse à l'Académie une page très intéressante sur le préfet du Léman Claude-Ignace de Barante, disgracié par Napoléon en 1810 pour avoir pactisé avec Mme de Staël, la turbulente châte-

laine de Coppet. En 1806, 12 mars, il avait publié la liste des pharmaciens du Léman où l'on trouve : Henri-Albert Gosse, de Genève, le célèbre solitaire de Mornex; David Claude, reçu pharmacien le 30 décembre 1763; Decorsens François-Amédée (2 mars 1789); Portay Jean-François (11 janvier 1790); Thiébaud Charles (29 juillet 1778); tous quatre de Thonon; Lavanchy Dominique (1775), de Taninges.

Séance du 10 Août 1933

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président analyse un certain nombre de documents communiqués par M. Cetlour Jean-Pierre, de Bonnevaux. D'abord un parchemin du XVme siècle relatant la vente par Jean Roselli, délégué des chanoines de Sainte-Marie de Lausanne, à Gabriel Guillet, bourgeois de cette ville, d'une maison située en dehors de la Porte Saint-Pierre. Un autre, du 20 juillet 1570, nous apprend qu'honorable Gaspard Rabert, de Berne, bourgeois de Thonon, veuf de damoiselle Etiennette de Blonay, administrateur des biens de leur fils Gaspard, vend à Nicolas Jacquerod Loys, d'Evian, écuyer coseigneur de Bonnevaux, des revenus féodaux dus par divers particuliers ou gagés sur les moulins des Faverges et de l'Uginaz, pour le prix de 200 florins. Noble Jean Sachet, châtelain de Thonon, approuve cet acte rédigé par Nicolas Aubéry, dans la maison du vendeur située près du château de Thonon.

Un cahier de procédure de 1545, entre les communautés de Bonnevaux et Chevenoz, au sujet des montagnes de Darbon et des prairies de Darbet, nous montre les enquêtes et arbitrages des prudhommes de la Vallée, assistés de l'Abbé d'Abondance et du chanoine Jacques Perroudet, son sacristain. On re-

marque le sceau de Jean Deflon d'Evian, portant une tête de maure de profil. Le Gouverneur du pays, pour le Valais, était alors Noble Antoine Jacob.

M. Vuarnet décrit la découverte d'une nouvelle tombe du deuxième âge du fer, faite à Chens, dans la carrière de M. Mathieu. Le mobilier funéraire se compose d'un anneau et quatre fibules de bronze dont l'une portait un chaton gravé d'une étoile à 5 rayons.

M. J. Baud parle des fonctions des Trésoriers provinciaux au XVIIme siècle, il cite divers documents concernant Me Claude Tavernier, fils de Nicolas, natif de Morzine, trésorier du Chablais en 1660 (Arch. dép. Hte-Savoie, E. 156 pièce 3). Son testament, daté de 1672, mentionne : « un harnois de selle, couple de pistolets d'arçon, épée, fusil et manteau »; ce qui indique le droit au port de l'épée pour les titulaires de la charge de trésorier provincial, comme pour les procureurs-fiscaux, les châtelains et curiaux. Lors de l'occupation espagnole l'Infant don Philippe, gouverneur de Savoie, confirma l'autorisation du port d'armes par les magistrats (1743).

M. Léon Quiblier, vice-président, donne lecture d'une lettre datée de Vanchy, le 30 septembre 1731, adressée à l'occasion de la nouvelle année à son oncle le marquis de Saint-Michel, à Marclaz, par Mlle de Sales de Ballon, et scellée de ses armes. Il présente une seconde lettre adressée à Monsieur de Boëge par son cousin le Marquis de Genève, de Thonon, le 23 novembre 1649, scellée de deux cachets aux armes de Genève-Lullin, avec le collier de l'Annonciade.

M. le Comte de Maugny rappelle le passage, dans notre province, en 1824, de la Duchesse de Chablais, sœur du roi Charles-Félix. Et pour faire suite à l'intéressante notice que M. le Comte de Maugny a publiée sur cette princesse, M. François Anthoinoz présente le document suivant :

Service funèbre célébré à Thonon, le 23 octobre 1824, à la mémoire de S. A. R. Marie-Anne de Savoie, Duchesse de Chablais.

Le 11 octobre 1824, Marie-Anne de Savoie, Duchesse de Chablais, s'éteignait au château de Stupinis. Distinguée par sa haute culture et par les plus brillantes qualités de l'esprit, elle l'était plus encore par sa bonté compatissante, par son inépuisable charité.

Passionnée pour les recherches archéologiques, elle s'y livra, notamment pendant son long séjour à Rome, avec l'ardeur qui convenait à sa nature d'artiste, sans cesser jamais d'obéir aux élans charitables de son cœur sensible. « *Io mi contento di poco, voglio soccorrere i bisognosi* » (1); telles sont les paroles qui revenaient souvent à ses lèvres et qui traduisent mieux que tout commentaire, les sentiments intimes d'une âme généreuse.

La nouvelle de sa mort produisit en Chablais une émotion profonde. Au mois d'août de la même année, elle accompagnait en Savoie son frère le roi Charles-Félix et la reine de Sardaigne; les esprits étaient encore sous l'impression des réjouissances qui marquèrent leur arrivée à Thonon où Marie-Anne de Savoie fut l'objet d'ovations particulières. On trouvera dans les lignes qui suivent, écrites par un témoin, les détails de la cérémonie funèbre organisée par les soins du Conseil de ville, touchant hommage des Chablaisiens à la dernière Duchesse de Chablais, à la mémoire de celle qui fut la *Bonne Princesse*.

Ce document servira de tragique épilogue à la relation du voyage des Souverains de Sardaigne en Savoie, présentée par M. le Comte de Maugny et parue dans le

(1) «*Una Principessa di Savoia archeologa* » par M. O. F. Tencajoli. Revue Fert. Nuova Serie, Vol. V, n° 1.

précédent volume des Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne.

« Thonon, le 24 octobre 1824.

Le noble Conseil de la ville de Thonon ayant reçu dans sa séance du 22 de ce mois, l'annonce officielle



MARIE-ANNE DE SAVOIE
Duchesse de Chablais

de la mort de S. A. R. Madame la Duchesse de Chablais si généralement et si vivement regrettée, s'est empressé de faire célébrer le lendemain un service funèbre, et il était trop sûr du zèle et du concours universel pour consacrer plus de temps aux préparatifs. Dès le matin du 23, l'on vit se rassembler sur la place Château, les Chevaliers Lanciers de la ville auxquels

vinrent successivement se joindre ceux des autres communes du Chablais, tous en grande tenue militaire et en deuil, avec crêpe à l'étendard. Près d'eux la Garde Urbaine sans armes et en belle tenue de deuil civil, se réunissait sous la conduite de ses officiers. Ces deux corps dont l'attitude et les traits exprimaient la plus profonde douleur, se rendirent à l'église où ils occupèrent la nef. Vinrent ensuite prendre place à leurs bancs respectifs, toutes les autorités militaires, judiciaires et administratives, les officiers en retraite, la noblesse et les principaux habitants.

Un catafalque convenable à la circonstance et digne de la douleur publique, avait été établi dans l'avant-chœur. Une urne cinéraire d'argent, surmontée des armes ducales et enveloppée d'un grand crêpe, couronnait le monument qui ne présentait lui-même que cette seule inscription placée au pied de l'urne : « *Son cœur reste avec nous* ». Il y était en effet puisque l'urne renfermait cette précieuse lettre par laquelle, si peu de jours avant de quitter la terre, la Bonne Princesse donnait de sa propre main au Chablais, l'assurance de sa haute protection et du plus généreux intérêt.

Autour du catafalque, l'on vit se ranger en larmes et en deuil, ces mêmes Dames et Demoiselles qui, deux mois auparavant, s'offrirent aux yeux de Son Altesse en habits de fête et sous un arc de triomphe. Les mêmes ! Choix éloquent et qui suffit à lui seul pour caractériser la douleur publique et son auguste objet. Les fausses grandeurs n'ont que des amis faux qui encensent le pouvoir vivant et s'enfuient à l'aspect du cercueil; la vertu seule retrouve au jour de la souffrance les amis de la prospérité.

Les deux Dames accompagnées chacune par un Conseiller de ville, également en grand deuil, déposent sur les gradins du catafalque, deux couronnes de cyprès.

Alors commence le Service Divin auquel concourent de nombreux ecclésiastiques dont les chants funèbres sont accompagnés d'une musique analogue.

Après l'Evangile, Monsieur le Curé, dans un discours ayant pour texte ces paroles de Salomon « *Soror mea, amica mea* » exprime d'une manière touchante la douleur du Roi, de la Reine, du peuple en général et des Chablaisiens en particulier. Puis s'élevant par degrés aux espérances célestes, il peint avec vérité ce beau caractère, ces qualités éminentes et cette rare piété qui distinguaient la Princesse que nous pleurons et qui nous promettent dans le ciel un nouveau protecteur : improvisation attendrissante émanée du cœur et dont tous les vœux demandent l'impression.

A l'offertoire, les Demoiselles viennent successivement, deux à deux, déposer sur le catafalque, l'une un rameau de cyprès et l'autre un bouquet d'immortelles, emblèmes de notre douleur et de nos espérances. La plus jeune de toutes vient la dernière et comme un messager du ciel, elle couvre toutes ces offrandes de la couronne de l'Immortalité.

Ainsi finit cette cérémonie si nécessaire au soulagement de la douleur publique. La population entière remplissait l'église, et les rues désertes, les magasins, boutiques et ateliers fermés spontanément, attestaient le deuil général. »

M. Charles Anthonioz, vice-président, fournit une note au sujet de l'auteur du tableau récemment offert par M. le Général Bordeaux. Le peintre Jean-Antoine Link (1768-1844), fils d'un dessinateur allemand établi à Genève, fut un remarquable paysagiste, membre de la Société des Arts de Genève depuis 1820, plusieurs de ses œuvres furent acquises par l'impératrice Joséphine, pendant qu'elle résidait à Pregny près Genève (1812) et sont à la Malmaison; l'impératrice Catherine II fut aussi sa cliente.

L'entrevue d'Auguste de Staël et de Napoléon, à Chambéry en 1807, est évoquée de façon suggestive par M. Paul Tapponnier.

Le même donne la nomenclature de la répartition des 33 cantons du département du Léman en trois arrondissements; le premier en comptait 14, dont Genève; le second était formé des cantons de Thonon, Douvaine, Evian, Notre-Dame d'Abondance, Le Biot, Lullin et Bons; le troisième, comprenant Bonneville, comptait 12 cantons.

M. l'Aumônier Charvet remet la septième cantilène de *La Savoie qui chante*, intitulée *Notre Festival*. C'est une marche entraînante en l'honneur des cités qui ont accueilli les festivals de la Fédération de Jeunesse et en l'honneur de toutes les Sociétés chorales, instrumentales et gymno-sportives qui en font partie.

La séance est terminée par la lecture d'une remarquable poésie de M. l'Abbé Laperrousaz sur le château de Maugny, célébrant son site, son histoire et ses hôtes.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Maurice Bernard, administrateur délégué de la Société des Eaux, Evian-les-Bains; Faure, château de Rives, Thonon-les-Bains; Jean-Pierre Cettour, secrétaire de Mairie, Bonnevaux; Mlle Raymonde de Banck, artiste-peintre, Thonon; Mlle Gabrielle Dufour, le Cottage, Evian. Est nommé membre correspondant : M. Joseph Levrōf, directeur des Bibliothèques et Archives de la Ville de Nice, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, à Cimiez-Nice.

Séance de rentrée du 13 Novembre 1933

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président félicite M. le Général Bordeaux pour son élévation à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de Saint-Sava de Yougoslavie, ainsi que M. Charles Anthonioz, vice-président de l'Académie, nommé officier de l'Instruction publique.

Il annonce que l'on a mis à jour les ossements de trois cadavres et un vase de terre brune, de l'époque gallo-romaine, en creusant les tranchées pour la nouvelle avenue, au Batioret.

M. le Comte Guy de Sonnaz fait don d'une curieuse pièce de vers portant le titre suivant : *A son Altesse Royale Mgr le Duc de Chablais, la voix du Public ou la nouvelle place de Thonon suppliante.* C'était une poétique protestation de la population contre un projet d'aliénation d'une place de la ville par la municipalité. M. de Sonnaz communique aussi l'estampage d'une pierre tombale existant au château d'Habère, portant une inscription en lettres gothiques du XVme siècle et un écusson, parti à dextre d'un écot, et à senestre d'un lion brisé d'une cotice.

M. Maurice Bernard fait don aux archives de la Société de deux parchemins datés de 1355 et 1363; informations par le bailli, le juge de Genevois et Chablais, et par le châtelain d'Allinges-Thonon, concernant les droits de juridiction sur Thollon par les Nobles de Compois, du Crest et de Neuvecelle. Plus cinq documents du XVIIme siècle, avec une généalogie de la famille Duflon, d'Evian.

M. Paul Tapponnier communique des notes sur Antide-Constantin Viallet (1820-1871), député de la Savoie à l'Assemblée Nationale, et son frère Joseph-Elie Viallet, poète figurant au *Parnasse Savoyard*. Il cite

une malicieuse réplique faite à ce dernier, par Antony Dessaix de Thonon, le 6 janvier 1882.

M. Emile Vuarnet donne connaissance de la généalogie d'une branche de la famille de la Faverge de Bévy, fixée à Bonneguête, près Rumilly.

D'unanimes compliments sont adressés à M. le Professeur Bollon pour son *Lexique patois de la Chapelle-d'Abondance* (104 pages, in-8°, librairie E. Droz, Paris 1933), dont il offre un exemplaire à la Bibliothèque.

M. le président félicite aussi M. J. Baud pour la description touristique et historique du Chablais, formant le tome III de la collection des guides azur *La Savoie* (70 pages, in-8°, Grenoble 1933).

Une hypothèse sur l'étymologie des mots *pattes, pati,* est présentée par M. l'Abbé Paccot, curé de Pacy-sur-Armançon. Lequel cite, en outre, divers faits historiques reliant la région qu'il habite à la Savoie, tels le traité de 1348 au château de Montréal (Yonne) entre le Comte Amédée et Eudes IV, duc de Bourgogne; François Mandelot, seigneur de Pacy, qui servit Philippe de Savoie-Nemours.

M. Raoul Campiche envoie la protographie d'une dalle funéraire découverte au cours des travaux de restauration exécutés dans le temple de Nyon. Cette pierre porte l'effigie de Rd François du Lyaud, religieux d'Abondance, qui fut prieur de Nyon, et mourut en 1460. M. Campiche remet une liste des émigrés savoyards réfugiés à Nyon entre 1793 et 1802, et deux études qu'il a publiées dans le *Courrier de la Côte,* intitulées : *Le Prieuré de Nyon* et l'*Eglise de Saint-Jean de Nyon.*

M. Léon Quiblier, vice-président, produit un ordre de Charles-Emmanuel Ier au Gouverneur du Fort de Bonne, dont voici le texte :

« A notre très cher bien amé et féal conseiller, gou-

verneur et capitaine en notre fort de Bonne, Pierre Charrière. — Le Duc de Savoie. — Très cher bien amé et féal, d'autant qu'esperons de vous trouver bientôt en personne en notre armée. Il nous faudra..... en votre compagnie de chevaux... à faute de ce vous nous donneriez occasion de nous plaindre de vous. A tant prions Dieu qu'il vous ait en sainte garde. De Montmélian, ce 20 décembre 1597. Ch.-Emmanuel ».

Pierre Charrière fut *Banneret* de Thonon. On sait qu'à la charge de celui qui portait dans les grandes occasions la bannière d'or et d'azur était affecté le revenu d'une vigne, située au lieu dit *Clos Banderet.*

Le souvenir de deux prêtres éminents de la paroisse d'Annemasse est rappelé par M. l'Aumônier Charvet. Le chanoine Louis Grillet, missionnaire aux Indes, revint en Savoie, fut aumônier du couvent des Carmélites de Sierne (canton de Genève) et suivit bientôt sa communauté à Angoulême, où l'évêque le nomma chanoine. Mais les pays d'outre-mer l'appelèrent de nouveau, il alla fonder en Australie un couvent de Carmélites. Sa santé l'obligea à revenir à Annemasse où il fut l'un des bienfaiteurs de la nouvelle église bâtie par M. le doyen Carrier. Nommé aumônier des Bains de Saint-Gervais, il devait y trouver la mort lors de la terrible catastrophe. L'autre ecclésiastique, M. l'abbé Matringe, ancien aumônier du Collège Chapuisien et du Lycée d'Annecy, fut un bon littérateur, poète, excellent prédicateur, et peintre en ses moments de loisir. M. l'aumônier Charvet présente à l'Académie une de ses poésies et une de ses élégantes aquarelles du lac d'Annecy.

En 1826, la duchesse Marie-Amélie d'Orléans, future reine de France, venait en Savoie; M. le Comte de Maugny lit le curieux récit de ce voyage qu'il va publier, et qu'il a tiré des mémoires inédits de cette souveraine.

M. l'Abbé Julien Laperrousaz présente une liasse de documents, comprenant divers papiers de sa famille, allant de 1600 à 1750.

M. Quiblier présente les excuses de M. Merlin, juge de paix à Thonon, empêché d'assister à cette réunion, et qui vient d'être appelé avec avancement dans les mêmes fonctions à Annecy. Tout en regrettant vivement son départ, l'Académie lui adresse ses meilleures félicitations.

Dons à la Bibliothèque : *Le Général de Montfalcon* (1767-1845), par le Général Bordeaux (22 pages, in-8°, Chambéry, 1933); *Les Sociétés savantes de la Savoie*, par le vicomte Greyfié de Bellecombe (22 pages, in-8°, Chambéry 1933); *Le Général Comte Michel Pacthod* (1764-1830), par M. Auguste de Montfalcon, avec introduction du général Bordeaux (54 pages, in-8°, Annecy 1933); *Notes ornithologiques concernant le département de la Haute-Savoie*, par Robert Poncy (Genève 1932); *Bulletin de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Hôtelière de Thonon* (février 1933); Guides touristiques azur *La Savoie*, t. I, II, III et V, offerts par M. J. Baud.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Alphonse Guillot, Evian-les-Bains, auteur de l'intéressant ouvrage sur Evian; Pierre Veillet, maire de Morzine, et Paul Portier, de Sciez.

Séance du 14 Décembre 1933

(Présidence de M. le Comte de MAUGNY)

Ne pouvant assister à la séance, Mgr Piccard transmet la suite de son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV (1690-1697), il cite une convention du 10 octobre 1691 par laquelle Jean-Louis Morel, bour-

geois d'Allinges, promet aux syndics d'Evian : de Loys, Bordet « de fournir pour eux, au Fort des Allinges, 4 cordes de bois (15 stères) et 6 livres de chandelles, tous les 28 jours... »

Trois articles intéressants sont communiqués par M. Paul Tapponnier sur les bataillons de mobiles savoyards et sur les chasseurs des Alpes et du Mont-Blanc qui s'illustrèrent en 1870. Il rappelle et précise la lutte où le chasseur Victor Curtat prit le drapeau du 61me poméranien, l'un des deux drapeaux conquis sur les Allemands en cette guerre néfaste et réfute, après J. Berlioz, de Rumilly, les allégations mensongères du Garibaldien Bordone relatives aux légions de Savoie.

M. Fabius Henrion est heureux d'informer l'Académie Chablaisienne des résultats de la campagne entreprise pour l'inscription des ouvrages de Saint François de Sales parmi ceux des principaux auteurs, dans les programmes universitaires. Le « Journal Officiel » du 11 août dernier, annonçait, en effet, l'approbation ministérielle pour les programmes officiels suivants : « Agrégation des lettres. — Agrégation de grammaire. — Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles : Saint François de Sales : *Introduction à la vie dévote*, 3me partie, ch. VIII-X et XXIV-XXXVI. — Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire de jeunes filles (1re partie) et Concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de Sèvres : François de Sales : *Introduction à la vie dévote* (1608), 1re partie, ch. I, III, VII, IX, X, XIII; 3me partie, ch. I, III, IV, V, VII, VIII, IX. — *Traité de l'amour de Dieu.* — Extraits de l'Edition Fabius Henrion : « Saint François de Sales, ce qu'il faut connaître de ses œuvres », chez Mame.

A ce propos M. le général Bordeaux rappelle que M. Henrion fut aidé par les Sociétés Savantes de Savoie dans les démarches commencées il y a deux ans, et

d'abord, comme il convenait, par l'Académie Chablaisienne dont le Président, Mgr Piccard, était spécialement qualifié par ses travaux importants sur la vie de Saint François de Sales.

La grande presse est plusieurs fois intervenue de son côté. Parmi beaucoup d'autres, on peut citer les articles de MM. Georges Goyau et Henry Bordeaux.

Grâce à un ami, M. le Comte de Maugny a le plaisir d'ajouter à l'intéressante préface du Mémoire IV publié au t. XL de l'Académie, le nom des auteurs du récit du Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne en 1824, ainsi que ceux de nombreux chevaliers-lanciers. Ces noms sont donnés aux tables du susdit volume. Il disait en outre, dans cette préface, que le Roi de Sardaigne, en quittant Thonon, avait témoigné sa satisfaction en termes pleins de bonté ; voici à ce sujet la lettre adressée par le capitaine F. Dessaix, chef de la compagnie des chevaliers-lanciers de Chablais, à M. Charmot Etienne, lieutenant à la dite compagnie, à Jussy-Sciez :

« Thonon, 1824, Monsieur. — Je viens de recevoir une lettre de S. E. le Comte de Ferrère, Grand-Maître de la Maison du Roi. Cette lettre étant un titre extrêmement flatteur et honorable pour toute la Compagnie, je m'empresse de vous en transmettre ci-après copie » :

« A Monsieur Dessaix, commandant de la Compagnie des Chevaliers-Lanciers du Chablais.

« Monsieur. — S. M. ayant daigné remarquer avec plaisir le bon esprit et le dévouement que la compagnie des Chevaliers-Lanciers du Chablais a montré envers sa personne dans la circonstance du voyage qu'Elle vient de faire dans la dite Province, m'a fait l'honneur de me charger de vous exprimer toute sa satisfaction. Elle vous fait tenir, Monsieur, à titre de souvenir, la tabatière que je m'empresse de faire

adresser à M. l'Intendant, avec prière de vouloir bien vous la consigner. Rien ne pouvait être plus agréable pour moi que d'être l'organe d'un témoignage qui, sans doute, ne peut que vous être bien précieux ; veuillez, Monsieur, en agréer mes compliments et recevez en même temps l'assurance de ma considération distinguée. Chambéry, le... 1824. Le Grand Maître de la Maison du Roi, signé : de Ferrère. »

M. le comte de Maugny continue la lecture du journal inédit du voyage en Suisse et en Savoie, en 1826, de S. A. R. la duchesse d'Orléans, plus tard reine de France, d'après un manuscrit des archives de S. A. R. la duchesse de Vendôme. Ce récit renferme des détails précieux sur Genève, Lausanne, Evian, Thonon, Douvaine, Carouge, Aix et sur les fêtes de Chambéry en 1826.

Un fondeur établi à Thonon, Jean-Claude Lièvremont, est signalé par M. Vuarnet ; il coula trois cloches en 1764 pour l'église du Mont-Saxonnex. M. Perroud rappelle que cet industriel, originaire de Pontarlier, fondit aussi des cloches pour l'église d'Evian.

De la part de M. l'abbé Maistre, curé de La Baume, trois parchemins concernant l'abbaye d'Aulps sont présentés et analysés par M. J. Baud. Il s'agit d'un abergement consenti par le monastère en 1523 à Etienne Vulliez de Gys, paroisse du Biot et de sa ratification par les religieux en 1528 et 1530. On remarque les noms de trois abbés commendataires : Bernard de Bibienne, cardinal de Sainte-Marie ; Antoine Dovizi et Augustin de Trivulce, ainsi que ceux de tous les moines présents en 1530, à l'Abbaye.

Au sujet de l'histoire de la même vallée, M. Claudius Baud donne la teneur d'un acte de 1433 concernant « l'auciège » de la montagne de Morzenette, fixé par sentence de François de Vozérier, juge d'Aulps, entre l'abbé dom Berthet de Charrières et les communiers

de Morzine et la Plagne représentés par François de Fer et Mermet Richard. Il communique également un testament d'Aymon Excoffier (1440) et une sentence arbitrale rendue par le magnifique seigneur Nicolas de Vico, gouverneur de la Vallée d'Aulps, pour le canton de Valais en 1543, entre les communiers de Morzine et ceux d'Essert-la-Pierre au sujet de l'entretien des chemins. Joseph Vulliez était alors châtelain d'Aulps et Jacques Rosset, métral. Dix ans plus tard, le châtelain est noble Jean Grept, il assiste à un accord entre Révérend Guérin Gaidon, curé de Saint-Jean et Morzine, avec les paroissiens de ce dernier village. Enfin, une lettre adressée à Me Tavernier, notaire et secrétaire des communautés de Morzine et Montriond, par M. Dubouloz, syndic de Thonon, nous apprend que l'on fêtait en 1751 l'heureuse naissance d'un prince héritier. Cette lettre porte un cachet aux armes de la ville.

M. l'abbé Paccot, ayant signalé un article paru en 1929 dans la « Croix de Paris » sous la signature du chanoine Saluden, dans lequel il est question d'un siège du château de Ripaille en 1448 par Tanguy Duchastel, amenant l'abdication du Pape Félix V, l'assemblée réfute cette assertion invraisemblable. Le récit n'est d'ailleurs appuyé par aucune référence.

L'attachante figure du cardinal Mermillod chez les Savoyards est évoquée par M. l'aumônier Charvet. Il parle du château et de la chapelle de Monthoux-Montailleur mis à la disposition de Monseigneur, par suite de la mort de la comtesse de Monthoux-Montailleur, son arrivée dans l'église de Notre-Dame de Genève quelques jours avant la spoliation de cette église ; Annemasse-Monthoux remplaça dès lors Ferney comme quartier général de Mgr Mermillod. C'est au Presbytère d'Annemasse que le clergé genevois se réunissait sous la présidence de son évêque, et c'est là que

ce dernier apprit l'incarcération de M. l'abbé Pissot, curé de Meynier (originaire d'Yvoire et mort curé de Perrignier). Les persécuteurs travaillèrent à faire expulser de Monthoux l'évêque de Genève, mais M. Thiers, Président de la République, répondit que : « la France saurait faire respecter comme il convient ses droits et son devoir d'exercer l'hospitalité envers les victimes de l'injustice ». Puis M. le chanoine Charvet nous fait suivre Mgr Mermillod aux Fêtes du Doctorat de Saint François, Annecy 1878, à la bénédiction de la chapelle de N.-D. de Lourdes à Saint-Cergues, à une réception d'officiers à Monthoux, et aux visites dans les collèges du Chablais.

M. le général Bordeaux remet à l'Académie le numéro de novembre dernier de la « Revue des Etudes napoléoniennes » où il a publié un article sous ce titre : « Un général français en Allemagne. Quelques témoignages ». Il s'agit de notre compatriote le général Dessaix. L'auteur de l'article, en résumant sa vie, rapporte une série de lettres, attestations diverses, extraits de journaux, témoignant du souvenir particulier, que Dessaix a laissé dans les pays d'Allemagne où il a passé et commandé, notamment en Prusse en 1813, et qui mettent en évidence son souci constant du maintien de l'ordre et de la discipline et les bons rapports qu'il entretint partout avec les autorités du pays et avec les populations.

Le président remercie le général Bordeaux de cet hommage rendu par lui, dans une revue parisienne d'Etudes historiques, à un compatriote chablaisien qui a fait l'honneur à notre pays.

Parmi les dons à la bibliothèque, à remarquer l'album de 30 dessins humoristiques de Mme la Comtesse de Maugny : « *Au Royaume du Bistouri* », préface de Marcel Proust (Ed. Henn, Genève).

Séance du 8 Janvier 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

Dès l'ouverture de la séance, M. Léon Quiblier, vice-président, adresse au nom de l'Académie Chablaisienne, ses plus respectueuses et plus cordiales félicitations à Mgr Piccard à l'occasion de sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Cette distinction des plus méritées et à laquelle tous, sans exception, applaudissent sincèrement, vient récompenser les longues années de ce labeur ininterrompu dont ne s'est jamais départi Mgr Piccard qui, nommé vice-président de l'Académie dès sa première séance de décembre 1886, président en 1918, en est resté la pierre angulaire.

L'Académie Chablaisienne applaudit de tout cœur à l'attribution de cette croix de Chevalier, qui vient honorer l'érudit historien du Chablais, ainsi que l'historiographe savant de nos communes et de notre grand Saint savoyard. On peut assurer que ses études puissantes sur Saint François de Sales et sa famille ont largement contribué à la mise au programme de l'Université de ses œuvres, ajoutant un nouveau fleuron à la couronne de gloire, de grandeur et de beauté de notre cher pays savoyard.

Mgr Piccard remercie en termes émus, rejetant avec sa modestie coutumière tout le mérite de sa décoration sur l'Académie Chablaisienne.

M. le Président parle des stations lacustres échelonnées tout le long de la rive chablaisienne, à Thonon, Sciez, Excenevex, Nernier, Chens, Evian, Amphion. Leurs habitations flottantes, construites dans le lac, sur pilotis, pour se défendre contre les animaux sauvages ou contre les ennemis, nous ont laissé des trésors d'archéologie dont ont profité de nombreux mu-

sées et collections, sans oublier le Musée municipal de Thonon. Aux basses eaux du lac, en divers lieux tels qu'à Nernier, Excenevex, etc..., les atterrissements de la grève ont envahi les stations, mettant à découvert les grand pieux en chêne profondément enfoncés dans le sol lacustre, tels que les a décrits M. Georges Lefranc, dans ses *Palafittes du Léman*. Il serait à désirer que les découvertes faites fréquemment par les habitants fussent signalées aux membres de l'Académie Chablaisienne.

M. Léon Quiblier s'associe fortement aux paroles de M. le Président et souhaite que de nouvelles trouvailles viennent enrichir les vitrines du Musée Chablaisien, qui renferment déjà notamment des haches de serpentine, dont une très rare avec trou d'emmanchage, malheureusement cassée, de nombreuses fusaïoles et poteries recueillies sur l'emplacement de la cité lacustre de Rives, lors de l'établissement de la jetée. A la même époque, l'aménagement du quai, sur la rive, fit découvrir des sépultures préhistoriques de l'époque larnaudienne, renfermant deux superbes bracelets et un pectoral de bronze, ornés de cercles concentriques, et la matrice d'une corne d'aurochs. Ces belles pièces, qui appartiennent au Musée Chablaisien, avoisinent avec une hache de bronze à oreillettes, trouvée dans les alluvions à Saint-Disdille.

M. Paul Tapponnier, ancien député, rappelle que ce fut le 1er février 1834 que Mazzini et Ramorino déclanchèrent, dans les parages de Plan-les-Ouates et de Bossey, l'expédition de Savoie qui échoua lamentablement à Ville-la-Grand.

Il résume d'une façon magistrale les débuts du règne de Charles-Albert, sa situation difficile et embarrassée au milieu des luttes politiques de la Péninsule.

Il décrit les agissements de Mazzini, âme de révolté, concevant le plan de la jeune Italie, lançant ses

adeptes puis disparaissant prestement à l'heure du danger, ainsi que l'a prouvé, en 1927, M. C. Vidal, dans une thèse remarquable devant la Faculté des Lettres de Paris.

Mlle de Banck présente une série remarquable de dessins, d'aquarelles, destinés à des couvertures, pages de garde, hors textes, d'ouvrages de luxe, notamment d'une Ballade anglaise, de la Genèse, du Génie du Jardin. Le temps était malheureusement trop court pour permettre d'admirer comme il convenait cette série de compositions dont la conception ne le cède en rien à l'exécution. Travail digne des maîtres enlumineurs du Moyen-âge, mais très moderne de sentiment; étonnants de dessin, de coloris et de vie, ces animaux, insectes, papillons stylisés aux couleurs chatoyantes rehaussées d'or et d'argent.

Les ouvrages auxquels sont destinés ces remarquables illustrations seront certainement l'apanage des bibliothèques de marque.

M. l'Aumônier Charvet, continuant sa grande étude sur M. Mermillod, donne lecture des premières pages du chapitre qu'il consacre aux visites du célèbre orateur dans les Maisons d'Education en Savoie.

La bibliothèque s'enrichit des dons suivants :

Carnet de la Sabretache de juillet-août 1933, renfermant une belle étude, avec portrait en couleurs sur le duc de Nemours à Constantine, d'après les documents fournis par S. A. R. la Duchesse de Vendôme. Don de l'auteur, M. le Général Bordeaux;

La Savoie d'Autrefois (XVme siècle), par Gabriel Pérouse, l'archiviste regretté de la Savoie (in-8° de 348 pages, Chambéry, 1933). Hommage de la famille de l'auteur;

Très beau dessin du château de Troche-Douvaine. Don de l'auteur, M. Charles Anthonioz, auquel on doit déjà tant de belles reproductions;

L'Almanach de Ville-la-Grand pour 1934. Don de M. Norbert Dunoyer, maire de la commune de Juvigny.

Séance du 8 Février 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le président présente une analyse très élogieuse de trois volumes offerts à l'Académie Chablaisienne par leur auteur, M. Georges Lefranc, président de la Société Nautique du Léman Français, si sympathiquement connu dans toute la région. Ces trois volumes sont intitulés : *En naviguant dans le passé et le présent.* Le premier traite savamment des vents et barques du Léman. Ce fut un comte de Savoie qui, vers la fin du XIIIme siècle, fit appel à des Gênois pour construire des galères sur le lac. Le second volume est une étude approfondie des palafittes, des stations lacustres des bords du Léman et de la peinture des bateaux de l'antiquité à nos jours. Enfin le volume troisième raconte les grands voyages dès l'antique expédition des Argonautes et décrit les hardiesses des grands coureurs d'aventures nautiques, tels que Hannon, Sataspes, etc. Ces études sont passionnantes pour les habitants de la Savoie et de la vallée du Rhône, en ce temps de tourisme à outrance.

M. le président parle de la rivière de la Dranse, le plus important tributaire français du lac Léman. Ses deux crues annuelles, au printemps, à la fonte des neiges et aux grandes pluies d'automne, ont de tout temps causé des dommages considérables, emportant vers 1401 le pont et l'église de N.-D. du Pont, au-dessus de Tully. Le pont de Vongy, construit par Amédée VIII, dès 1415, vit maintes fois ses arches endomma-

gées, ses piles écroulées en 1593 et en 1600. En 1606, le pont et la maison du pontonnier étant emportées par les eaux, deux ans plus tard la Royale Chambre des Comptes de Savoie ordonne la construction d'un nouveau pont de pierre de 25 arcades et de 500 pas de long, aux frais de la province du Chablais, de ses habitants, du clergé et de la noblesse, d'après un document des archives de la Haute-Savoie. Ce pont fut terminé vers 1612. Il est à croire qu'on utilisa les restes du pont d'Amédée VIII.

M. l'abbé Emile Paccot transmet une curieuse étude sur l'origine de quelques noms de Savoie, qu'il tire de la langue sanscrite, tels que Léman qui signifierait réservoir d'eau, Annecy qu'il traduit par le mot lac, Le Bourget par le village du lac, Tourronde par eau jaillissante, Bordeaux par marché de commerce, etc...

Sous le titre *Sonneur d'héroïsme*, M. Paul Tapponnier donne une très intéressante biographie du comte Gabriel de Chaffanet, récemment décédé, après une vie toute de bravoure et d'héroïsme.

Le R. Père Chambelland parle de la découverte d'un nouveau portrait inédit de Saint François de Sales, dont le Bulletin Salésien donne une fidèle reproduction. Cette peinture, achetée par Mgr Besson, évêque de Lausanne, Fribourg et Genève, qui la découvrit chez un antiquaire, est datée de 1619, soit trois ans avant la mort de l'illustre auteur de « L'Introduction à la Vie dévote ». Elle mesure 38 centimètres de hauteur sur 34 de largeur. Les traits du grand saint savoyard accusent une fatigue générale. Il revenait d'un long séjour à Paris, où il s'était surmené à vouloir répondre à toutes les sollicitations dont il était accablé; il était déjà miné par l'artériosclérose qui devait si rapidement l'emporter.

M. Emile Vuarnet signale la découverte, à la Pointe de Messery, dans une carrière de sable, de deux tom-

beaux en dalles, soit pierres plates refendues au marteau. Ces deux tombeaux étaient placés côte à côte. L'un renfermait les ossements d'une seule personne, l'autre avait servi à plusieurs. Une couche de terre de 60 à 70 centimètres recouvrait ces deux sépultures, situées dans un terrain appartenant à M. Borbon. Aucun objet n'a été rencontré dans ces tombes, qui remontent probablement à l'époque lacustre. Une troisième sépulture apparaît à 2 mètres de la première.

Il y a une trentaine d'années, on avait trouvé au fond de la même carrière un fragment de vase en terre brune, décoré de cercles, qui fut reconnu de l'époque lacustre et vendu au Musée de Genève. Des pieux de la même époque sont visibles dans le lac à cet endroit, devant la propriété de M. Aubert.

M. l'abbé Laperrousaz félicite en vers Mgr Piccard de la haute distinction dont il vient d'être si justement l'objet. Dans une ode d'une haute envolée, il chante le bleu du ciel, le blanc des neiges de l'hiver et les soleils rutilants de l'été, qui rappellent le sang des batailles et la récompense des braves.

Le prix pour 1933 de la Fondation Engel-Gros (Histoire et Archéologie) a été attribué à M. Charles Anthonioz pour sa remarquable étude sur les « Maisons Savoyardes ». Cet ouvrage in-4°, fort bien présenté par l'éditeur réputé de Chambéry qu'est M. Dardel, comprend 80 pages copieusement et délicieusement illustrées de 118 dessins; il constitue une suite heureuse aux Clochers Savoyards du même auteur.

Le texte savoureux, écrit d'une plume alerte et légère, ne le cède en rien aux croquis dessinés d'un crayon précis et vigoureux.

On voit défiler toute la Savoie pittoresque, avec ses habitations agrestes, ses maisons citadines cossues, ses chalets montagnards, fontaines ou « bourneaux » dont l'eau s'échappe en chantonnant, couverts de tui-

les ou d'ardoises patinées par le temps, toits de « tavillons », toutes choses s'adaptant étroitement aux nécessités des sites dans lesquels elles sont implantées, dans une harmonie qui fait le charme de nos régions.

Cet ouvrage, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, sera non seulement le vade-mecum du touriste, mais aussi l'aimable compagnon des journées maussades, des longues soirées d'hiver, qui fera revivre au lecteur les belles journées passées à parcourir les paysages sans pareils de notre cher pays de Savoie.

M. le président adresse les meilleures félicitations de l'Académie à notre sympathique confrère Charles Jarre, administrateur des Colonies, chef du secrétariat particulier du Gouverneur général de l'Algérie, qui vient de réussir avec un grand succès à l'Université de Droit d'Alger, son doctorat en Droit. Comme sujet de thèse, il avait traité « le problème de l'élevage ovin et la coopération », ouvrage qu'il nous remit à la séance du 12 juin 1933.

M. Jacques Dubouloz, ancien président de l'Académie Chablaisienne, est nommé président d'honneur.

Sont reçus membres de la société MM. Albert Bordeaux, ingénieur civil des Mines; Francois Baud, avocat à Senlis; Henri Premat, maire du Biot, et M. Jules Gianola, à Thonon.

La bibliothèque s'enrichit des dons suivants : *Pourquoi devons-nous aimer Dieu, d'après Saint Francois de Sales,* par Mgr Piccard, volume petit in-8° de 152 pages, Nice 1933. Cet ouvrage reproduit la richesse et la fraîcheur de la littérature de Saint François de Sales, dont les œuvres sont mises au programme de l'Université. Cette étude très documentée, dont le prix est de 10 francs, se trouve à Nice, à la librairie Don Bosco.

Séance du 8 Mars 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

L'exiguité de son local habituel avait contraint l'Académie Chablaisienne d'émigrer, pour sa séance mensuelle, dans un salon de l'Hôtel de France.

En effet, ce jour sera un des plus beaux dans les fastes de cette Compagnie. C'était la remise officielle de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur à Mgr Piccard, son érudit président.

A la table d'honneur et dans la salle, on remarquait, aux côtés du savant historien du Chablais et de la Savoie : MM. le Général Paul Bordeaux; G. Andrier, maire de Thonon, membre d'honneur de l'Académie; Maxime Reymond, archiviste d'Etat du Canton de Vaud, membre d'honneur lui aussi et représentant la Société d'Histoire de la Suisse Romande; L. Quiblier et Ch. Anthonioz, vice-présidents de l'Académie; Jean Baud, secrétaire; Jh. Trouillet, bibliothécaire; Maurice Michaud, trésorier; F. Anthoinoz; Claudius Baud, conseiller général; Commandant F. Baud; Mme Benand-Berthet, du Musée Savoyard; Docteur F. Blanchard; A. Bordeaux, ingénieur civil des Mines; Abbé Bernard; Chanoine Charvet; E. Charlet; J.-M. Cettour; C. Deborne; F. Duboulôz, imprimeur; F. Marin; H. Mérou, consul général honoraire; L. Molliet; P. Pelissier; C. Perroud; P. Portier; Rochefort, publiciste; Comte Gustave de Saint-Bon; Spalinger; P. Tapponnier, ancien député; Baron H. de Viry; E. Vuarnet, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique; Baron d'Yvoire, héraldiste, etc...

M. L. Quiblier prononce le discours suivant :

« Monseigneur, mon cher Président,

« Ce jour restera marqué d'une pierre blanche dans les Fastes de l'Académie Chablaisienne, qui me per-

met de vous offrir nos plus cordiales félicitations à l'occasion de votre promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Cette haute distinction, souhaitée par tous depuis si longtemps, vient enfin couronner vos longues années d'études, de recherches, d'un travail ardu, opiniâtre, le *Labor omnia vincit improbus* du poète latin.

Citer vos travaux serait trop long. Il suffit du reste pour s'en rendre compte, pour en juger toute l'importance, de jeter un coup d'œil sur les rayons des Bibliothèques de notre Académie Chablaisienne, de *votre* Académie, devrai-je dire, car vous en fûtes un des cinq fondateurs et vous en êtes resté la pierre angulaire.

Dernièrement encore, dans une intéressante plaquette, M. le comte Greyfié de Bellecombe, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, rappelait que Mgr Piccard fut l'entraîneur et l'animateur des débuts de l'Académie Chablaisienne et qu'il demeura le vaillant président.

Et, remontant encore plus loin, j'évoquerai le souvenir de la réunion historique du 7 décembre 1886, à l'Hôtel de Ville de Thonon.

Au sortir de cette assemblée, où furent jetées les bases de l'Académie Chablaisienne, M. l'avocat Lucien Bordeaux, qui en fut le premier secrétaire, se détachant d'un groupe, s'avançait devant vous, Monseigneur — alors jeune vicaire — et s'écriait en vous serrant la main : « C'est là votre œuvre ! Voilà la conséquence de l'*Histoire de Thonon et du Chablais !* »

Cette œuvre puissante de votre jeunesse, parue en 1882, introuvable aujourd'hui, dont vous conservez précieusement reliés les bulletins de souscription, et dont une nouvelle édition s'impose, améliorée du fruit de vos inlassables recherches, fut l'étincelle qui réveilla la flamme patriotique, suscitant la passion des

études qui rappellent l'histoire, le passé glorieux du pays savoyard.

Vice-Président dès la naissance de l'Académie Chablaisienne, Président depuis 1918, vous avez le droit de vous enorgueillir de ses quarante tomes de Mémoires et Documents dont il n'est aucun auquel vous n'ayez apporté la plus large et la plus savante contri-



Mgr PICCARD

bution. C'est à votre initiative, à vos démarches, à votre influence, que l'Académie doit les fondations des prix Bartholoni, Engel, de Sonnaz, affectés tous les ans aux meilleures œuvres d'histoire, de sciences ou d'arts. En prenant possession du fauteuil de la présidence de la Société, le 10 janvier 1887, le Comte A. de Foras saluait comme aides ses deux Vice-Présidents dont l'un l'abbé Piccard (Académie Chablaisienne, I,

page XIX). A peine une année et demie plus tard, il partait pour la Bulgarie, comme grand maréchal de la Cour, laissant à ses collaborateurs le soin de continuer l'œuvre commencée. Son espoir ne fut pas déçu, et vous fûtes le vaillant ouvrier de la première heure.

C'est donc de tout cœur que nous applaudissons à cette croix, juste hommage à l'historien, au poète, au savant historiographe de Saint François de Sales, cet illustre savoyard dont, grâce à vos inlassables travaux, vous avez contribué puissamment à faire inscrire les Œuvres au programme de l'Université.

Vous m'avez recommandé d'être bref, mon cher Président.

Je le suis, mais avant de finir, je tiens à remercier bien sincèrement M. Maxime Reymond, l'étudit historien de la Suisse Romande, d'être venu si aimablement se joindre à nous en ce jour de fête familiale, et tous ceux qui, par leur présence, ou leurs lettres les associant à nos félicitations, ont contribué au succès de cette manifestation de respectueuse et bien cordiale affection.

Et maintenant je demanderai à M. le Général Bordeaux, Commandeur de l'Ordre, de bien vouloir épingler sur votre modeste soutane, mon cher Président, cette croix que vous devez porter avec une légitime fierté, car vous l'avez conquise au champ d'honneur du travail, de la science et de l'amour de notre chère Savoie ».

M. le Vice-Président s'excuse de ne pouvoir lire tous les télégrammes et les lettres exprimant les regrets de ceux qui n'ont pu se rendre à Thonon, et cite particulièrement les noms de Mme Arnulf-Duplan; MM. Louis Aussedat, Président de l'Académie Florimontane; Avezou, archiviste départemental; Comte Olivier Costa de Beauregard; F. Braise, député; A. Ruinoud, professeur; Paul Canet; Costy; Rd Père

Chambelland; Frédéric-Th. Dubois, directeur du Musée du Vieux-Lausanne; Mlle G. Dufour; Avocat F. Dubouloz; Avocat F. Farge; Maurice Faure; Curé F. Gaillard; Chanoine Gavard, président de l'Académie Salésienne; Jh. Geny; Lucien Gillet, architecte honoraire de la Cour d'Appel de Paris; F. de Gribaldi; G. Lefranc, président de la Société Nautique du Léman Français; Paul Martin, archiviste d'Etat du Canton de Genève; Comte de Maugny; J. Merlin, juge de Paix à Annecy; J. Rosay, directeur de l'Ecole primaire de Thonon; Colonel Jacques de Saint-Bon, etc., etc...

Dans une allocution d'une haute envolée, le Général Bordeaux dépeint à grands traits la vie d'études ardues, de recherches minutieuses, de labeur incessant de Mgr Piccard qui ont abouti à ces ouvrages puissants nécessaires à tous ceux qui veulent connaître la Savoie, le Chablais dans les replis les plus intimes de leur histoire.

Sur un appel, les légionnaires présents s'avancent, formant une imposante garde d'honneur. C'est la formulle rituelle; la Croix éclaire du rouge de son ruban le noir de la soutane, c'est l'accolade alors que de chaleureux applaudissements saluent le nouveau chevalier.

Mgr Piccard répond dans les termes suivants :

« Messieurs. — Je suis très touché de cette manifestation de sympathie. Mais c'est bien l'Académie Chablaisienne qui est décorée dans la personne de son président. Cette décoration va donc directement aux membres de notre Compagnie, à tous les membres, particulièrement à ceux qui ont contribué à son développement par leur dévouement et leurs travaux. Je remercie M. le général Bordeaux, décoré sur les champs de bataille, et pour les brillants succès de sa Mission en Grèce. Je remercie son frère M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, l'illustre écrivain qui a fait con-

naître au loin Thonon, Evian et les attraits de notre chère Savoie.

Je tiens aussi à remercier particulièrement M. Andrier, maire de Thonon, membre de notre Société, et le Conseil municipal de la ville, qui ont toujours manifesté, à notre Académie, la plus grande bienveillance et le plus grand dévouement ».

Le champagne pétille dans les verres. M. L. Quiblier porte un toast à Mgr Piccard, à MM. le Maire de Thonon, Maxime Reymond et tous les assistants.

M. Georges Andrier lève sa coupe, et dans une brillante improvisation, célèbre les mérites de Mgr Piccard, dont la promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur a été favorablement accueillie par toute la population de Thonon et a rencontré partout et dans tous les milieux d'unanimes approbations.

Il termine en vidant sa coupe à la santé de Mgr Piccard, l'historien dont s'honore le Chablais et à la prospérité de l'Académie Chablaisienne.

Mais après ce toast vigoureusement applaudi et la lecture par M. Mérou d'un compliment en vers élégants à l'adresse du président, il ne faut pas oublier que c'est jour de séance et qu'il faut travailler.

La parole est donnée à M. Maxime Reymond, qui s'exprime ainsi :

« Monseigneur et Messieurs. — C'est pour moi un grand privilège et un plaisir très vif que de pouvoir, une fois de plus, saisir l'occasion de remercier la vénérable Académie Chablaisienne d'avoir bien voulu m'inscrire au nombre de ses membres d'honneur. Et ce privilège me procure une autre grande satisfaction, celle de vous exprimer, Monseigneur, ma respectueuse admiration pour les travaux si importants par lesquels, de l'*Histoire de Thonon* à celle de la *Commune de Sciez*, en passant par vos savantes études sur Saint François de Sales et les abbayes de Filly et d'Abon-

dance, vous avez jeté une si vive lumière sur l'histoire de la Haute-Savoie. Je me permets de vous dire, après d'autres, que ces travaux, si minutieusement préparés et si solides, constituent pour les nombreux amis que vous avez au-delà des frontières et du Léman, des sources de renseignements et des modèles précieux auxquels nous aimons à recourir. Vous voudrez bien m'autoriser à m'en inspirer aujourd'hui encore en vous présentant un exposé rapide sur l'histoire d'une portion de cette terre du Chablais qui vous est chère. Si je puis le faire, si je puis vous entretenir quelques instants des origines de la seigneurie de Saint-Paul, c'est que j'ai eu, dans ces derniers temps, l'avantage d'examiner de près les riches archives de la maison de Blonay, maintenant au château de Grandson, et que les documents qui s'y rapportent jettent une lumière nouvelle sur ce sujet... » (Voir l'étude sur les origines de la Seigneurie de Saint-Paul, Mémoire IV, page 229 du présent volume).

Mgr Piccard remarque que la séance de ce jour a lieu à l'Hôtel de France, bâti à l'endroit où se réunirent, dans la nuit du 7 au 8 juin 1791, Dessaix et ses compagnons pour préparer leur manifestation en faveur de la France.

Mgr Piccard donne aussi de très intéressants détails sur l'imprimerie et la papeterie qui furent créées à « Tonon » par Saint François de Sales. (Voir Mémoire III, page 221 ci-après).

M. Vuarnet fait une analyse très étudiée sur l'Histoire de Savoie de M. Henri Menebrea. Il signale quelques omissions et inexactitudes, notamment en ce qui concerne la famille d'Yvoire au XVIme siècle, et prouve, pièces à l'appui, que c'est grâce à Napoléon III que nous devons d'être Français.

L'importance de cette séance n'a pas permis de donner

une ode de 19 strophes dédiée par M. l'abbé Laperrousaz à Mgr Piccard dont on avait du reste parlé lors de la séance de février.

Assemblée générale du 12 Avril 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président fait un intéressant exposé sur les antiques voies de communication qui reliaient le Chablais et le Valais. La première, la plus courte, entre l'Alpe pennine et Genève, suivait la côte méridionale du lac Léman. On en a découvert des vestiges à Douvaine, Sciez, Thonon, à Vouvry et Porte de Saix; elle portait le nom de *Voie Royale,* sous les rois de Bourgogne, et même sous les comtes de Savoie aux XIIIme et XIVme siècles. Mais elle était souvent détériorée, soit par les torrents ou blocs de rochers descendant de la montagne, soit par le choc incessant des vagues. Aussi les Celtes et les Romains avaient-ils pratiqué une seconde voie partant de Monthey en Valais, empruntant les vallées de la Vièze et de Tine, Morgins, La Chapelle, le Pas de Brosse, la vallée d'Ugine, Bernex, Larringes et Thonon. Châtel, alors forteresse puissante, défendait ce passage qui conduisait à St-Maurice. Cette ville devint la capitale du Comté de Chablais sous les princes de Savoie.

M. François Anthoinoz parle du Zodiaque de Denderah, découvert en 1798, par le général Chastel, alors capitaine de cavalerie à l'armée d'Egypte; au sujet de ses origines, il fait quelques réflexions sur l'archéologie et la méthode de Descartes.

Dans un article intitulé l'*Ermite à Capuchon,* M. Paul Tapponnier, après avoir évoqué les classiques montagnes de l'Hellade, cite divers auteurs ayant

chanté le Mont-Blanc. C'est Michelet qui qualifia d'Ermite à capuchon le géant des Alpes. Lombard fit sur la blanche montagne des vers enthousiastes. Le lettré savoyard Gaston du Vuache de Chaumont (1822-1896), dans un charmant poème, compara la gloire de Saussure escaladant le Mont-Blanc à celle de Sommellier perçant le Mont-Cenis. On arrive ainsi aux projets actuels du tunnel du Mont-Blanc, déjà discutés en 1907 et 1908, alors que M. Barthou était ministre des Travaux Publics dans le cabinet Clemenceau.

M. l'Aumônier Charvet offre son dixième feuillet musical de *La Savoie qui chante*. Sous le titre de *Douloureuses Mélodies de la Guerre*, il comprend trois cantilènes. La première est à la mémoire d'un jeune officier de La Roche, tué à 20 ans dans la Somme, et la poésie est l'œuvre d'un de ses compatriotes, lui aussi mort de ses blessures. Le seconde, *l'Alpin grand blessé, entend la Voix de ses Montagnes*, chanson scénique, rappelle le souvenir des 40 héros d'un patronage tombés pour la Patrie. Enfin, les orphelins de guerre sont évoqués par la dernière cantilène, donnée déjà il y a dix ans, avec succès, sur une scène thononaise, mais encore inédite.

M. Cettour, secrétaire de la Mairie de Bonnevaux, communique un dossier renfermant diverses enquêtes, faites dès 1513, au sujet de la montagne de Darbon, dont la possession est en litige pendant de longues années. Le 6 juillet 1660, les syndics de Chevenoz et les prudhommes et communiers de Bonnevaux passent une transaction déterminant les temps où les habitants de ces lieux devront faire paître leur bétail à Darbon.

M. l'abbé Vianney transmet un document du 14 août 1439, où les habitants de Vallorcine réclament les droits qu'ils ont de faire paître leurs troupeaux dans les limites désignées des montagnes de la Vallée.

Acte passé à Vallorcine, en présence de Rd Mermet Marfault, curé.

Par l'entremise de M. le Chanoine Charvet, un lot important de médailles est offert à l'Académie par M. Joseph Chenay, de La Roche-sur-Foron. L'assemblée lui exprime sa reconnaissance, ainsi qu'à M. Maurice de la Fuye, le distingué auteur de nombreux ouvrages cynégétiques, pour le don de son bel ouvrage : *Xavier Maistre, gentilhomme européen* (276 pages, in-8°, Mame, éditeur à Tours), où il se révèle historien et biographe de valeur.

Après lecture et approbation du rapport moral annuel, présenté par le secrétaire, et du rapport financier de M. Michaud, trésorier, l'assemblée a procédé à la nomination, pour trois ans, du Conseil d'Administration et du Bureau de la Société. Il est décidé, à l'unanimité, de créer une troisième charge de Vice-Président dans le bureau de l'Académie, vu la notable augmentation du nombre de ses membres, et vu la résidence hors de Thonon de l'un des Vice-Présidents réélus. Notification régulière de cette modification à l'article 5 des Statuts est donnée au Ministère de l'Intérieur.

Les noms des membres élus au Conseil d'Administration et au Bureau de l'Académie figurent au paragraphe II du présent volume.

L'assemblée discute et établit le budget pour l'année 1934, elle complimente le dévoué trésorier de l'Académie pour son excellente gestion.

M. Pierre Thiébaut, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Thonon, est reçu membre de l'Académie. M. J.-F.-M. Meynet, géomètre, ancien maire, à Bellevaux, est nommé correspondant.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1933

Recettes

Solde créditeur au 1er Janvier 1933	3.035,80
Cotisations et droits d'entrée	3.505,—
Souscriptions diverses	1.917,50
Intérêts rentes et Caisse d'épargne	850,50
Vente de volumes	45,—
	9.353,80

Dépenses

Impression du tome XL des Mémoires et Documents, tirages à part, clichés, photogravures et autres imprimés	4.892,—
Recouvrements, correspondances, envois de volumes, etc.	651,05
Frais de bureau et matériel, éclairage, chauffage	257,45
Impôts	43,55
Réserve statutaire (art. 13)	250,—
Règlement prix Concours Engel-Gros 1932	300,—
	6.394,05
Solde créditeur au 31 décembre 1933 ..	2.959,75
	9.353,80

Séance du 14 Mai 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président continue son étude sur l'occupation de la Savoie par Louis XIV. Le 21 octobre 1691, Messire de Bonval, commandant du fort des Allinges, demande aux conseils de Thonon et d'Evian de réparer le pont de la Dranse, soit aux dépens du Chablais, soit aux frais des diverses provinces de Savoie, vu que les troupes françaises y passaient fréquemment. En effet, le 16 décembre suivant, le Marquis de la Motte, colonel des dragons de Normandie, et commandant des troupes du Chablais, Faucigny et Genevois, réclame des vivres, fournitures, logements et guides pour des troupes qui se rendent en Valais sous les ordres du Marquis de Chambouz. Il s'agissait du régiment de Saint-Maurice et de plusieurs compagnies de dragons. Toutes ces charges s'ajoutaient à celles de l'entretien de la garnison du fort des Allinges, consistant en viandes, foin, paille, bois, éclairage, sans compter 12 chars de chaux exigés pour la réparation de la forteresse (21-22 octobre 1691). Aussi le prix de la viande est augmenté de 3 deniers par livre, et la misère est grande en Chablais.

Mme Benand-Berthet communique tout un lot d'intéressants documents dont plusieurs ont trait à l'occupation française de la Savoie. Ces troupes étrangères se livraient souvent à des actes regrettables vis-à-vis des particuliers et de leurs biens. Aussi, noble François-Emmanuel de la Forest, comte de Rumilly-sous-Cornillon, demande-t-il à Louis XIV des lettres de sauvegarde qu'il obtint le 12 décembre 1712. On trouve l'énumération des terres de son fief de Rumilly, tenues par Pierre Bon (26 mai 1713); le 23 août suivant, il est en instance auprès du Conseil de Gene-

vois pour retirer ses revenus. En 1733, la seigneurie de Rumilly passa à noble Pierre-François-Jean-Baptiste de Saint-Amour, dont la famille était de Megève. Les documents de Mme Benand-Berthet contiennent les pièces d'un procès entre Jean-François Muffat de Saint-Amour et la famille Dintrouz de Megève (1719), des lettres du comte de St-Amour (1777). On y trouve, en outre, divers documents relatifs aux Clavel (1702), Grosset, Chassaland de Megève, d'autres se rapportant à Louis Bourgeois, d'Annecy, plaidant contre les Visitandines de cette ville (7-18 août 1719).

M. Paul Tapponnier décrit, en une brillante page littéraire, les diverses phases de la batellerie du lac Léman, depuis les romains, à nos jours, réclamant, avec Genevois et Savoyards, la liberté du lac menacée par les douanes fédérales.

M. Emile Vuarnet cite quelques noms inconnus de la famille d'Arerex : Louis, fils de Guillaume d'Arerex, clerc le 5 mars 1471; Aimon d'Arerex, 1540; Jean, Claude, Charles et Louis, ses fils (1547) (tous d'Hermance); Noble Charles d'Arerex (1612).

M. Léon Quiblier parle de l'ancienne famille Noble d'Echerny. Le premier du nom en Chablais est François, comte d'Echerny, seigneur de Dursilly, bourgeois d'honneur de Thonon, qui vivait vers 1500. Dursilly qui appartient aujourd'hui à la famille Mamet, est situé sur la commune de Margencel. On y remarquait encore, il y a quelques années, une vieille tour, depuis tombée en ruines. Un Jacques d'Echerny, bourgeois de Thonon, était en 1571, fermier de Ripaille. En 1764, Anne, comtesse d'Echerny, épouse le comte Jean de Fries dont elle eut sept enfants. Grâce à la haute situation de son mari, allié à la famille régnante d'Autriche, son frère, François-Louis d'Echerny, fut nommé comte d'Empire en 1786. En 1797, Anne d'Echerny avait acquis la Chablière, charmante propriété au

bord du lac Léman. Elle mourut à Paris en 1807, et la Chablière échut à un de ses fils nommé Moritz. Ce dernier eut comme précepteur M. de Saint-Agathe, de Thonon, puis M. Lerse, le grand ami de Gœthe, qui parfit son éducation à Leipzig (1794-1797). En 1884, la famille d'Echerny était encore très florissante en France.

Le même présente un plan topographique des rues de la ville de Thonon, dressé en 1812 par le géomètre Delacroix, suivant la commission donnée par Louis-Sébastien Dubouloz, maire de Thonon. La place de la Croix s'appelait Place Thomas; la rue Ferdinand-Dubouloz rue de la Halle; la rue de l'Hôtel-de-Ville rue Tous-Temps; la rue de Lort rue Neuve; la rue Michaud rue de la Prison; la rue St-Sébastien rue Gresoud; la rue de l'Hôtel-Dieu rue de la Côte, etc... Ce plan, remis par M. Floret, donne de précieuses indications sur les maisons de Thonon à cette époque et sur leurs propriétaires.

Mgr Mermillod était très attaché au Collège d'Evian, dit M. le Chanoine Charvet; il le regardait comme le petit séminaire de son diocèse de Genève-Lausanne. M. Charvet donne le récit d'une fête qu'il y eut dans ce Collège en juin 1879. Le vicaire apostolique de Genève apportait de Rome les reliques de Saint Ascensus, martyr, extraites des Catacombes. Trois évêques prirent part à cette belle cérémonie, Nos Seigneurs : Mermillod, qui en fut l'orateur; Moreno, évêque de Basse-Californie, et Lachat, évêque de Bâle.

M. le Président félicite au nom de l'Académie M. le Docteur Lochon, pour sa belle conférence par T. S. F., à la Tour Eiffel, sur Thonon et le Chablais. Il adresse ses compliments à M. L. Kreitmann, récemment promu au grade de Conservateur des Eaux et Forêts.

Ce dernier donne à la Société les études suivantes, dont il est l'auteur : 1° « Le maintien de la Truite

dans les Cours d'eau à usage industriel »; 2° « Les grandes lignes de l'Economie piscicole du bassin français du Rhône »; 3° « Etude hydrauliques des passes à poissons », avec trois belles photographies.

M. Maxime Reymond envoie les publications suivantes, dont il est l'auteur : 1° « La Charte de Saint-Sigismond pour Saint-Maurice d'Agaune, 515 »; 2° « Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, 1406-1431 »; 3° « L'église catholique de Lausanne »; 4° « Le Baron d'Olcalz, autour du vieux Lausanne ».

M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, adresse son bel ouvrage : « La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'Annexion à la France » (1 vol. in-8°, 376 pages, Chambéry, 1934). L'éloge de ce travail historique, dû à la plume de M. le général Bordeaux, vice-président de l'Académie, a été publié dans l'*Echo de Savoie*, sous le titre : « Un nouveau livre sur la Savoie ».

Quatre nouvelles cantilènes de M. l'aumônier Charvet rappellent de vieilles mélopées savoisiennes : « Le pâle Chevalier de la Tour de Ripaille » (légende-ballade); « Le pêcheur du Léman » (barcarolle); « La complainte du joyeux mendiant » et le « Chant des cavaliers de la Croix-Blanche ». Cette dernière chanson évoque le carillon des clochers d'Evian et de N.-D. de Lausanne après une victoire du Comte Rouge.

M. le général Bordeaux, vice-président, expose les résultats de son initiative concernant la commémoration du 5me centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice, à Ripaille.

En 1434, Amédée VIII, premier duc de Savoie, qui s'intéressait depuis longtemps au château de Ripaille, résigna ses pouvoirs en faveur de son fils; il s'installa à Ripaille à titre définitif au mois d'octobre, et y fonda, quelques jours après son arrivée, l'Ordre de Saint-Maurice. Plus tard, en 1572, Emmanuel-Philibert pro-

nonça la réunion de cet Ordre avec celui de Saint-Lazare. Il y aura donc, à l'automne prochain, cinq cents ans que l'Ordre de Saint-Maurice a été créé. La commémoration de ce 5me centenaire sera certainement célébrée à Rome. Il a paru tout naturel qu'elle fut célébrée à Ripaille.

A cet effet, les membres chablaisiens de l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare ont pris l'initiative de la question et ont chargé l'un d'eux, M. le Général Bordeaux, à qui en revient l'idée première, d'en étudier et préparer la solution. La première adhésion à obtenir était celle du propriétaire de Ripaille. Succédant au comte Dupas et à Ferdinand Dubouloz, le regretté Frédéric Engel-Gros, mort en 1916, avait entrepris la restauration du château à partir de 1891. Son fils et successeur, M. André Engel, s'est cordialement rallié au projet. C'est donc au château de Ripaille, dans la même salle où siégea Amédée VIII, et à une époque aussi voisine que possible de celle de l'évènement, qu'aura lieu la principale cérémonie de cette commémoration historique.

L'Académie Chablaisienne, particulièrement intéressée et instruite en tout ce qui se rapporte au Chablais, donne son adhésion pleine et entière aux projets exposés. Les liens avec l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ne lui font pas défaut. Le comte Amédée de Foras, l'un de ses fondateurs et son premier Président, était grand'Croix de l'Ordre.

Le président d'honneur, M. Jacques Dubouloz, le président titulaire Mgr Louis Piccard, sont officiers de l'Ordre. Un membre d'honneur, M. Henry Bordeaux, est commandeur. Deux vice-présidents, MM. Léon Quiblier et le général Bordeaux, plusieurs membres tels que MM. Clément de Maugny, Guy de Sonnaz, Gustave de Saint-Bon, et d'autres encore, sont chevaliers. Le restaurateur de Ripaille, Frédéric Engelnoz, Gustve de Saint-Bon, et d'autres encore, sont che-

Gros, était membre d'honneur et bienfaiteur de l'Académie Chablaisienne; son fils, M. René Engel en est membre.

D'autre part, l'origine de l'Ordre est à Saint-Maurice, en Valais, où l'abbaye conserve la plus grande partie des reliques de Saint-Maurice, qui demeure le patron de la Maison de Savoie. La ville de Saint-Maurice et le bas Valais faisaient alors partie des Etats de la maison de Savoie. La ville fut la capitale du Chablais. Le concours de la célèbre abbaye est prévu et sera vraisemblablement obtenu. Le Révérendissime Père Abbé de St-Maurice d'Agaune, Mgr Burquier, est un Chablaisien.

La société priera les autres sociétés savantes de la Savoie de se faire représenter à Thonon dans cette circonstance. Le programme de la fête commémorative ainsi que la participation de l'Académie seront déterminés de façon précise dans les prochaines séances et il est admis que cette commémoration n'aurait aucun caractère officiel.

Est reçu membre effectif de l'Académie, M. le Professeur Girardin, président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon. L'Académie nomme membre d'honneur Mgr Burquier, évêque titulaire de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, natif de St-Paul.

A la demande de M. J. Trouillet, bibliothécaire, l'assemblée désigne les établissements d'éducation auxquels seront désormais donnés les volumes, à paraître, des Mémoires et Documents de l'Académie, savoir: 1° le Collège municipal de Thonon; 2° l'Institution libre Saint-Joseph; 3° le Petit-Séminaire.

Séance du 14 Juin 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président dit qu'il serait utile, pour compléter l'histoire du Chablais, de donner des notices des anciennes familles du pays, comme il l'a fait pour les Dubouloz de Thonon, au tome 17 de l'Académie Chablaisienne; pour les Dessaix, dans le volume du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Annecy; pour les Moynat, les Fornier, les Charmot, en diverses publications. Ces études, comme les notices généalogiques genevoises de Galiffe, rendent de grands services aux familles et aux historiens. Il parle ensuite de l'ancienne famille Vaudaux, représentée en ce moment par M. l'architecte Max Vaudaux, de Thonon. Il signale, entr'autres, les actes suivants : le 31 septembre 1576, Pierre, fils de François Vaudaux, d'Habères, est reçu bourgeois de Thonon. Mais l'année précédente, le 8 novembre 1575, il avait dû se faire affranchir, au prix de 50 florins, de l'hommage lige auquel il était tenu envers l'Abbaye d'Aulps, dont dépendait la paroisse d'Habères. Il avait épousé par contrat dotal du 26 décembre 1567, Jane Robert, de Thonon, étant marchand drapier et tailleur. Ce métier lucratif lui permit d'acheter, le 16 mars 1589, de Claude Balland, de Jussy-Sciez, et de ses filles, une maison située à Thonon, en face de la place et de l'Eglise Saint-Hippolyte, au prix de 930 florins. Son fils François se maria, par contrat dotal du 26 février 1595, à Pernette Bovier ou Bouvier, qui lui apporta 300 florins de dot, grosse somme pour l'époque (G. Rolaz, notaire).

M. le Comte de Maugny communique de précieux parchemins :

1° Vente par Noble Etienne de Lucinge, chevalier, à François du Fresnay, acte passé à Bonne, le 13 mai 1375;

2° 30 août 1386, donation par Noble François du Fresnay à la Chapelle fondée sur le tombeau de sa famille, dans l'église de Fillinges. Sa femme était Marguerite d'Allinges. Acte approuvé par le Chapitre de St-Pierre de Genève, avec sceau pendant;

3° 3 avril 1586, vente par Noble Jean d'Alby, à Noble Antoine Richard, d'un pré situé à Montpon, lieu dit en la Craseta. Acte passé à l'Hospice d'Alby par Donat Paget, notaire;

4° 4 septembre 1544, testament de Françoise des Clets, veuve de Noble François-Richard, rédigé dans la salle haute de la maison de Noble Claude-Charles de Monthoux.

Sous le titre : *Dans l'entourage de Chastel,* M. Paul Tapponier présente à l'Assemblée l'un des frères du général, Michel Chastel, adjudant général, ainsi que Alexandre Andryane (1767-1863) qui parle longuement du général dans ses *Souvenirs de Genève.*

M. L. Quiblier donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Thonon, accompagnant une délibération du Conseil Municipal de cette ville en date du 29 mai, relative au don fait en mémoire de Mme Emile Bruel, née Marie-Josèphe Dubouloz, dite Brunette (enlevée par la mort en pleine jeunesse), par M. Jules Rais, chef du Service de la Bibliothèque de la Chambre des Députés, d'un document d'une très grande valeur. Il s'agit d'une Messe du Rosaire, imprimée en 1607, à Thonon, sur les presses de Marc de Larue, typographe de la Sainte-Maison. Ce précieux document, attribué à l'Académie Chablaisienne, est imprimé en rouge et noir sur quatre pages; il est orné de capitales enjolivées, d'une gravure sur bois représentant la Vierge et l'Enfant et d'un élégant cul-de-lampe.

La page d'en-tête porte comme titre : « Missa Sanctissimi Rosarii B. Mariæ Semper Virginis Dicenda in Festo eiusdem Rosarii Dominica prima Octobris et

pro devotione Sacerdotis Clementis VIII Pont. Maximi iussu Reformata, Cum indulgentiys confirmatis a S. D. N. D. Paulo Papa V. » Sur la dernière page se trouve l'autorisation d'imprimer: « Imprimatur in Nomine Domini Annissii 5 novemb, 1606. Franciscus Episcopus Gebennensi ».

M. Emile Birmann de Relles fait don de son ouvrage : *Parmi les Ruines* (288 pages, in-8°, Paris), et M. F. Delrosay : *Memento de la Question Louis XVII* (400 pages, in-8°, Paris 1912).

MM. G. Rossollin-Grandville et Bruel Emile, de Thonon, sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 9 Juillet 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

Le président présente l'invitation qui a été faite à l'Académie de prendre part au 8me Congrès du Rhône, tenu à Lausanne, du 27 au 30 juin dernier. Quelques membres de la Société se sont rendus à Lausanne, et spécialement M. le Maire de la ville de Thonon, avec un groupe représentant la capitale du Chablais.

Le lac Léman, formé surtout par le Rhône, porta au moyen-âge le nom des villes riveraines les plus importantes. Ainsi, comme l'on dit aujourd'hui le lac de Genève, certaines chartres du moyen-âge mentionnent le lac de Thonon, les itinéraires d'Antonin et de Théodose, lac de Lausanne et les anciens Grecs, le lac d'Ancion ou d'Amphion (« Histoire de Thonon », I, page 18 »).

M. Paul Tapponnier, en un style magnifique, rappelle les grands anniversaires. En 1796, Bonaparte entre à Milan. Après Magenta et Solférino, Napoléon III victorieux, fait la nouvelle Italie (1859); citation des

batailles célèbres où des Savoyards, tels que le général Mollard, ont joué un rôle prépondérant, comme vient de le prouver M. le général Bordeaux, en relatant la cérémonie récente du 24 juin pour commémorer sur les lieux mêmes, l'anniversaire de la bataille de Solférino San Martino (voir « Echo de Savoie », 7 juillet).

M. Léon Quiblier, vice-président, donne connaissance d'une ordonnance de l'Intendant du Chablais, en date du 22 mai 1733, mettant en vigueur le règlement de police approuvé par le Conseil de la ville de Thonon. Il commente les paragraphes les plus caractéristiques de ce document, prouvant qu'à cette époque, on ne badinait pas en matière de répression de délit.

M. François Anthoinoz communique une liste des capitations imposées en 1744 à la commune de Thollon, par suite des réquisitions ordonnées par Don Bernard d'Estrada, pour les troupes espagnoles d'occupation pendant la guerre de succession d'Autriche.

Il présente, en outre, une procuration établie en 1824 par Mme la comtesse Dupas pour percevoir les arrérages de la dotation sur le royaume de Prusse, revenant à la succession du Lieutenant général Comte Dupas, décédé à Ripaille, le 6 mars 1823. Acte dressé par Me Alexandre Anthoinoz, notaire royal, légalisé à Thonon par Me Billoud, juge-mage du Chablais, à Turin, par M. Carossini, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Sardaigne et par le comte de Waldbourg, de la Légation de Prusse.

M. le Comte de Maugny remet une copie des instructions données par le colonel commandant la brigade de Chablais à Coni, le 11 novembre 1774. Les deux chapitres, comprenant : les devoirs des premiers sergents et les devoirs du soldat, mentionnent des peines sévères, minutieusement graduées, ils font appel en termes éloquents à l'amour-propre du soldat.

Continuant son étude sur la vie du Cardinal Mermillod, M. l'Aumônier Charvet fait le récit de la distribution des prix au pensionnat Saint-Joseph de Thonon, en 1878, présidée par l'illustre prélat, ayant à ses côtés le sous-préfet de Thonon.

A propos de la commémoration du 5me centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice, dont la date est fixée au jeudi 27 septembre prochain, M. le général Bordeaux présente diverses observations et propositions qui sont approuvées par l'Académie.

Parmi les dons à la Bibliothèque figure la belle plaquette de M. Adrien Burnier, intitulée *: Enquête sur l'Origine de la famille Burnier*, de Lutry, étymologie, armoiries, généalogie (38 pages, in-8°, 1934). M. Quiblier analyse cet excellent travail qui dénote des recherches fort judicieusement conduites. L'Académie adresse ses félicitations à l'auteur.

M. André Engel, au château de Ripaille, Thonon, est nommé membre d'honneur de l'Académie, et M. le marquis Costa de Beauregard, au château de Beauregard, Chens, est reçu membre de la société.

LES FONDATEURS
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

Nous avons le plaisir de présenter, dans ce volume, les portraits des fondateurs de l'Académie Chablaisienne, dont les clichés nous ont été obligeamment remis par le journal de Thonon *Le Messager*.

Ils sont accompagnés de quelques détails sur la fondation de la Société qui comptera bientôt un demi siècle d'existence avec 180 membres et 50 sociétés correspondantes.

L'ensemble de ses travaux forme une précieuse collection de 40 volumes sortis de l'Imprimerie Dubouloz, de Thonon. Ils n'ont pas peu contribué à faire connaître Evian, Thonon, le Chablais, dans leur histoire, dans leur beauté, dans leurs richesses et sites incomparables qui ont attiré, cette année de 1934, des flots d'étrangers de toutes les parties du monde.

A la séance du 10 novembre 1902, M. Albert Duplan, président de l'Académie Chablaisienne, rappelait l'origine de cette société et citait les noms de ses cinq fondateurs dont nous donnons les photographies. Après les splendeurs du congrès des sociétés savantes de la Savoie, tenu à Thonon-les-Bains au mois d'août 1886, disait-il, le vent était, en Chablais, aux études historiques. L'avocat François Descotes, de Chambéry,

président du Congrès, avait salué une Académie Chablaisienne, dans ses patriotiques accents. Ce grain jeté en terre germa rapidement. Près de trois mois plus tard, le 16 novembre 1886, MM. Charles Buet, le romancier savoyard si connu, L.-E. Piccard, l'auteur



Comte Amédée de Foras

de l'*Histoire de Thonon et du Chablais*, Jules Guyon, auteur du magnifique volume de 627 pages sur le dit Congrès de Thonon et Norbert Mudry, avoué, se rendaient au château de Thuiset, auprès du comte Amédée de Foras l'auteur de l'*Armorial et nobiliaire de Savoie*. L'après-midi était doux et les montagnes

du Chablais s'abaissaient en pente gracieuse jusqu'aux collines de Marin, des Allinges, de Ballaison et semblaient inviter ses enfants à considérer ses magnificences incomparables : ce fut la pensée de Charles Buet.

Amédée de Foras accueillit, avec transport, le



M. Charles Buet

projet d'une société savante. Séance tenante, une première réunion de notabilités de Thonon fut décidée pour le 4 décembre suivant, à l'Hôtel de Ville de Thonon ; elle fut nombreuse. « L'Académie Chablaisienne était fondée ».

Ce récit que nous extrayons du tome 17e des Mémoi- et Documents de l'Académie Chablaisienne paru en 1903, il y a plus de trente ans, demanderait des développements que nous donnerons plus tard.

En 1903, vivait encore Jules Guyon, regardé,



Mgr Piccard

conjointement avec ses quatre collègues, comme l'un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne. Ce titre, Charles Buet le revendiqua semblablement, et dans

les mêmes conditions, par une lettre du 20 juin 1893, adressée à cette Société.....

Sur cinq, quatre des membres fondateurs sont morts (1934) : le comte Amédée de Foras, Charles Buet, Jules Guyon et Norbert Mudry. Le seul survi-



M. Jules Guyon

vant est Monseigneur Piccard, le dévoué président de cette société depuis de longues années, chevalier de la Légion d'honneur pour ses nombreuses publications.

M. Charles Buet s'est survécu dans son fils, Patrice Buet, qui s'est fait un nom dans les Lettres. M. Léon Guyon, l'un des fils de Jules Guyon, est aujourd'hui un

brillant procureur de la République à Saint-Etienne. M. Xavier Mudry, fils de Norbert Mudry, est établi à Saint-Maurice, en Valais, où il a épousé une demoiselle Pellissier.

Le tome 39 de l'Académie Chablaisienne a publié

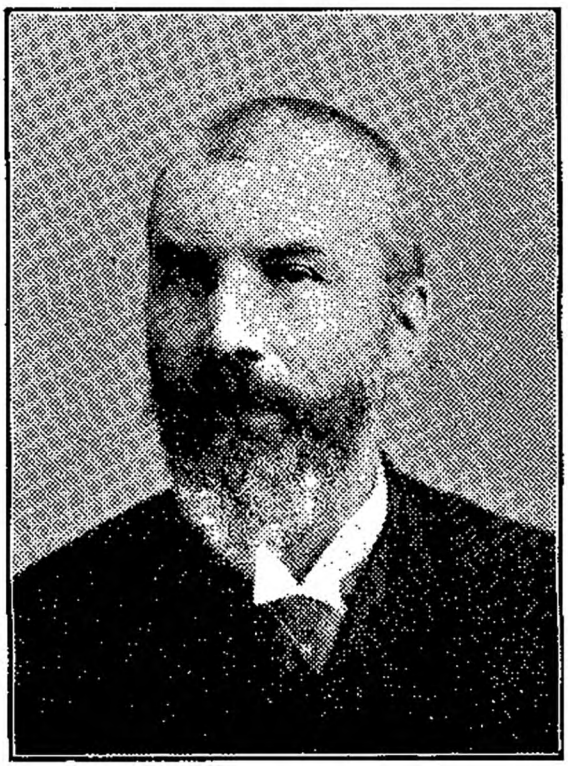

M. Norbert Mudry

une élégante biographie du comte A. de Foras, écrite avec goût par M. Léon Quiblier, vice-président de la Société.

G. D.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mgr. L.-E. Piccard.

Vice-Présidents : M. Léon Quiblier. M. Charles Anthonioz. M. le Général Bordeaux.

Secrétaire : M. J. Baud.

Secrétaires-Adj. : M. François Fornier. M. P. Bollon.

Trésorier : M. Maurice Michaud.

Bibliothécaire : M. J. Trouillet.

Bibliothécaires-Adj : M. Auguste Grillon. M. F. Anthoinoz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. J. Blanchard, Comte de Maugny, J. Dubouloz, Cl. Baud, J. Laperrousaz, C. Servettaz, H. Mérou, Dr Lochon, E. Vuarnet, F. Marin.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L.-E. Piccard, J Dubouloz, L. Quiblier, le comte de Maugny, Laperrousaz, J. Baud.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Piccard, J. Baud, F. Dubouloz, Perroud, Vuarnet, le Général Bordeaux, le comte de Maugny, le baron R. Chaulin, F. Anthoinoz.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Fornier, Mérou, Laperrousaz, Marin, Bollon, Cl. Baud, Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, Servettaz, Deborne, Comte de Maugny, Dupupet.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. Trouillet, A. Grillon, F. Anthoinoz, Mérou.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. Bartholoni René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).

Engel Gros Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).

Folliet (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).

de Sonnaz (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les Bains (1839—1920).

Président d'Honneur

M. Dubouloz Jacques, ancien Conseiller de Cour d'Appel, à Thonon-les Bains.

Membres d'Honneur

MM. Andrier Georges, avocat, maire de Thonon-les Bains.

Avezou Robert, Archiviste départemental, Annecy.

Bordeaux Henry, membre de l'Académie Française, 1, Boulevard Beauséjour, Paris (xvie).

Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

Burquier (S. Excellence Mgr Bernard), Evêque de Bethléem. Abbé de St-Maurice-d'Agaune (Valais).

Cartier (le R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de don Bosco, Nice.

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Engel André Château de Ripaille, Thonon

Jacob Charles, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Sorbonne, Paris.

Jacquier Paul, ancien ministre, député de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Næf Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Albert Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon les Bains.

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz Thonon (m. e.).

Anthonioz Charles, homme de lettres, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

Arnulf-Duplan (Mme Marguerite), à Evian-les-Bains.

Aubert, directeur de la Banque de Paris et des Pays Bas de Genève, Messery.

Banck (Mlle Raymonde de), artiste peintre, Thonon,

Bastard-Bogain, Sallanches.

Baud Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

Baud François, notaire honoraire, Morzine (m. e.).

Baud François (le Commandant), à Jussy-Sciez.

Baud François, avocat, 12, rue de Meaux, Senlis (Oise).

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon-les-Bains (m. e.).

Benand-Berthet (Madame Pierre), Fondatrice du Musée Savoyard, Evian-les-Bains (m. e.).

Benand-Berthet Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Bernard (l'Abbé Marcel), professeur au Petit Séminaire, Thonon.

Bernard Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, Evian.

Berthelon Louis, pharmacien, Les Abrets (Isère).

Blaesi, villa des Grands-Esserts, Messery.

Blanchard (Docteur François), médecin, Thonon les-Bains (m. e.).

Blanchard Jean, inspecteur des Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Bley, chef d'escadron de la Garde Républicaine mobile, 163, rue Garibaldi, Lyon.

Blonay (le baron Godefroy de), château de Grandson Vaud (Suisse).

Blonay (le baron Henri de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, 14, rue Lepic, Paris (XVIIIe). (m. e.).

Boal Davis, Château de Chignens, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Albert, Ingénieur civil des Mines, Concise Thonon.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bordeaux (le général P.-E)., rue Vallon, Thonon-les-Bains (m. e.).

Braise Félix, député de l'arrondissement de Bonneville, Saint-Jeoire.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Bruel Émile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.

Capt de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux.

Chambelland (R. P. Jules), Supérieur O. S. F. S., les Chapelles, Publier. (m. e.).

Chambet L., Annemasse.

MM. Chappaz (l'Abbé François), professeur de philosophie, Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

Charlet Emile, ancien instituteur, Thonon.

Charmot Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

Charvet (le chanoine E.), Les Charmilles, Thonon-les-Bains (m. e.).

Chaucne Albert, notaire, Bons.

Chaulin (le baron Robert), Nernier (m. e).

Chavan L., rentier, boulevard de la Corniche, Thonon-les Bains.

Claudel, Serge, professeur de philosophie, au Collège, Thonon (m. e.).

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

Costa de Beauregard (le marquis), Château de Beauregard, Chens.

Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Costy Roger, chirurgien dentiste, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon.

Cusin (S. Exc. Mgr Jules), évêque de Mende (Lozère).

Deborne Cl., 4, rue Mariotte, Paris (XVIIe), (m. e.).

Delale Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulps.

Druz (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dufourd (Mlle Gabrielle), Le Cottage, Evian-les-Bains.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunant-Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais).

Dupuis (le colonel Victor), les Charmilles, Thonon (m. e.).

Dupupet François, architecte, correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon (m. e.).

MM. DURET Alphonse, libraire, rue de la Poste, Deauville.
DURET Alphonse, villa Bellevue, Chens.
ENGEL (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).
FARGES, avocat, 23, Grande-Rue, Pontoise (Seine-et-Oise).
FAURE Maurice, Château de Rives, Thonon les Bains.
FAVRE Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).
FLEURY José, 4, rue Alexandre-Lyaume Paris (VIIe).
FONTAINE Georges, 3, rue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).
FORNIER François, place des Arts, Thonon (m. e.).
FROMENT Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.
GAILLARD (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.
GARIN (le chanoine J.), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).
GAVARD (le chanoine A.), Président de l'Académie Salésienne, Monnetier-Mornex (m. e.).
GENOUD Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.
GENY Joseph, Concise-Thonon-les-Bains.
GIANOLA Jules, rue des Arts, Thonon-les-Bains.
GIGNOUX, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.
GILLET Lucien, architecte, 20, avenue de la Motte Piquet, Paris (XVIIe) (m. e.).
GIRARDIN Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon (m. e.).
GRIBALDI (Francis de), aux Seignes. Les Gras (Doubs).
GRILLON Auguste, 1, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains (m. e.).
GRUFFAZ Marcel, instituteur, Anthy.
GUILLOT Alphonse, 188, rue de Grenelle, Paris (VIIe).
GUY Lucien, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon.
GUYON Léon, procureur de la République, St-Etienne.
HUGONNET, secrétaire de mairie, Douvaine.
JACQUEMONT Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.
JACQUIER Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

MM. JACQUIER (le chanoine), curé-archiprêtre, Bellevaux.

JARRE Charles, Chef du Secrétariat particulier du Gouverneur Général de l'Algérie, Alger.

KERRIEN, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

KREITMANN Louis, inspecteur général des Eaux et Forêts, 31, avenue Henri-Martin, Paris (XVIe) (m. e.).

LAPERROUSAZ (l'abbé J.), Thonon-les-Bains (m. e.).

LAURENT Auguste, Anthy.

LEFRANC Georges, président de la Société Nautique du Léman Français, Thonon-les-Bains.

LOCHON (le Docteur), médecin, Thonon (m. e.).

MALAQUIN (Mme B), 5, quai aux Fleurs, Paris (IVe).

MALO Albert, publiciste, Evian-les-Bains.

MARET Edmond, rentier, rue Vallon, Thonon.

MARIN François, banquier, Thonon (m. e.).

MAUGNY (le comte Clément DE), Draillant (m. e.).

MAUGNY (Mme la Comtesse de), château de Maugny, Draillant.

MENAUT Elie, 24 bis, rue Albert Laval, Fontenay-le-Comte (Vendée)

MERLIN J.-A., Juge de Paix, 13, Avenue de Loverchy, Annecy.

MÉROU (le consul général H.), rue Saint-Sébastien, Thonon-les Bains (m. e.).

MICHAUD Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

MOLLIET Louis, Villard-sur-Boëge.

MONCHY (L.-G. DE), docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian-les-Bains. (m. e.).

MORSIER (Pierre DE), 56, quai des Eaux-Vives, Genève.

MOYNAT Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

MOYNAT Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

ORSAT (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

MM. Paccot (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Paccot-Brécuon Henri, Vètraz-Monthoux.

Pasquier Jean, agent d'affaires, place de l'Ecole, Thonon.

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Pellissier, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

Perroud Camille, ancien instituteur, Allinges(m. e.).

Piccard (Mgr Louis-Etienne), prélat romain, Thonon-les-Bains (m. e.).

Pintos Vincent, littérateur, Bossey.

Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon.

Portier Paul, les Crêts, Sciez.

Prémat Henri, maire, Le Biot.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Chessenaz.

Ract (le commandant), 234, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (VIIIe).

Ramain (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.

Regard Maurice, villa Les Mouettes, Rives Thonon.

Renard Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 5, chemin du Mont Blanc, Chêne-Bougerie.

Reverchon Charles, à Langin, Bons.

Rochefort A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e).

Rosay, directeur de l'Ecole primaire, Thonon.

Rosset Joseph, négociant, Annemasse.

Rossollin-Grandville, la Servagnine, Concise, Thonon.

Saint-Bon (le colonel comte Jacques de) Veigy (m. e.).

Saint-Bon (Gustave de), à Crevy, Veigy.

Saleur (Mademoiselle Andrée), 10, avenue Malausséna, Nice.

MM. Servettaz Camille, principal du Collège, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), marquis de La Roche, à Sonnaz, Chambéry.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, 36, rue Vaneau, Paris (VIIe) (m. e.).

Thérèret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Thébaut Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place des Arts, Thonon.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, Thonon les-Bains (m. e).

Turettini Henri, 10, Bourg de Four, Genève.

Veillet Pierre, maire de Morzine.

Viannay (abbé J.-M.), curé de Vallorcine (m. e.).

Viry (le baron H. de), Clos d'Aulps, Amphion (m. e.).

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e).

Membres Correspondants

MM. Braconnay (le R. P.), professeur, La Canée (Grèce)

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Levrot Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

Meynet Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

Revel Edouard, commandant en retraite, Besançon,

Birmann de Relles Emile, professeur honoraire et homme de lettres. La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

Thorens Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY.	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici. Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or) . . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, 5, rue de l'Ecole-de Droit.
FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse). . . .	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*

GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la bibliothèque cantonale.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT. Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — *L'Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1934. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire Savoie-Piémont* . . . . . 750 fr.
1935. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 500 fr.
1936. — Prix Engel-Gros, pour *Sciences Naturelles* . . . . 400 fr.
1937. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 500 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire ; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

FRANÇOIS PLAGNAT

Administrateur et Législateur Chablaisien

1757-1833

par J. BAUD





F. PLAGNAT
revêtu du grand costume de Député au Corps Législatif

CHAPITRE I

LES MONTAGNARDS

La Famille Plagnat de Morzine. — La vie et les aspirations des montagnards du Chablais. Les luttes pour la Liberté à travers les siècles. Famille Plagnat. — Formation, études de F. Plagnat. — L'Avocat au Sénat de Savoie.

C'est de l'une des plus hautes communes du Chablais, aux frontières de la Suisse et du Faucigny, que devait sortir F. Plagnat, champion des idées révolutionnaires et républicaines en Savoie.

Morzine, où il naquit le 1er novembre 1757, commençait à être connue par l'exploitation des carrières d'ardoises découvertes en 1734. Aujourd'hui la réputation de la coquette station estivale et hivernale est universelle; grâce aux belles routes serpentant dans des gorges pittoresques on accède facilement à cette riante commune située dans les vallons supérieurs de la Dranse centrale. Au XVIIIme siècle il fallait passer à Armoy, Reyvroz, La Vernaz, remonter au Biot, traverser la crête de l'Haut-Thex...

Les habitants des plaines et des villes du Chablais estimaient ces montagnards rudes et processifs qui venaient régulièrement aux foires et aux cours de justice, ou qui traversaient le pays pour aller travailler à l'étranger. Et le peuple admirait surtout leur ténacité

à soutenir d'interminables procès pour le maintien de leurs libertés communales.

La famille Plagnat tirait son nom du grand hameau de la Plagne sis à l'entrée de la commune (1). C'était l'une des plus anciennes et des plus considérables de la haute vallée.

Comme beaucoup d'autres elle avait conservé la tradition d'une libre origine. Les aïeux étaient venus dans la montagne avec les premiers dynastes du Faucigny, auxquels ils fournissaient des chevaux nerveux au pied assuré et les meilleurs cavaliers. Par suite de pieuses donations des sires du Faucigny, des Rovorée, d'inféodations par les comtes de Savoie, les montagnes et le territoire de la future commune de Morzine passèrent dès le XIIme siècle sous la dépendance de l'abbaye cistercienne d'Aulps.

Mais les habitants, fidèles aux vieilles traditions burgondes, qui les avaient jusqu'alors maintenus exempts de tout assujettissement politique, et jaloux de leur indépendance primitive, ne paraissent manquer aucune occasion de tenir en échec l'autorité des moines quelque peu envahissante.

En 1213 un code de franchises et de droits coutumiers est solennellement reconnu et juré de part et d'autre. Les historiens L. Ménabréa, Gonthier, chanoine F. Marullaz, nous ont retracé toutes les luttes, tous les procès soutenus par les communautés alpestres pour la défense de leur liberté.

Ces attaques des montagnards étaient plutôt dirigées contre les Abbés commendataires, hauts prélats ou cardinaux étrangers vivant loin du monastère, que

(1) Les plus anciens membres de cette famille dont les noms nous sont parvenus étaient : Anselme de la Plagne 1235, Boson de la Plagne 1240, Nicolas de la Plagne 1275, Pierre de la Plagne dit Plagnat 1311, etc. (Inventaire d'Aulps, et L. Ménabréa, Hist. de l'Abbaye d'Aulps).

contre les studieux moines blancs, si charitables envers les pauvres de la vallée.

A travers les siècles la famille Plagnat fut toujours parmi les plus ardentes. Nous trouvons en 1312, Pierre de la Plagne (ou la Plagnette), procureur de la communauté. En 1555 c'est Mermet Plagniat qui représente à Sion la communauté de St-Jean-d'Aulps; la vallée faisait alors partie de la république du Valais à laquelle elle s'était volontairement rattachée en 1536 après avoir repoussé les envahisseurs bernois. Les habitants avaient fait spécifier dans le traité d'union que leurs *libertés, immunités, usages* et *coutumes* seraient respectés.

Il n'y eut dans la vallée d'Aulps ni seigneurs ni châteaux forts, toutes les familles, sans distinction, partageaient les pouvoirs politiques ; conseillers ou syndics à tour de rôle, les chefs de familles défendaient et régissaient la communauté. Ceux qui avaient l'instruction suffisante étaient notaires, curiaux (greffiers), châtelains (juges de paix), métraux, sergents (huissiers).

La famille Plagnat était divisée en deux branches principales : celle de la Plagne (Pied de la Plagne, la Plagnette) et celle de la Coutetaz (1).

Pour le voyageur arrivant à Morzine, ce dernier hameau domine à droite le chef-lieu, ou bourg, qui est resserré dans la dépression creusée par la Dranse. La grande maison Plagnat s'avance au plus près sur un genre de promontoire; on l'appelle le château Plagnat dans le pays parce qu'elle fut la résidence des juges de paix de l'endroit (châtelains). Elle vit naître successivement Me Nicolas Plagnat, notaire au début du

(1) Ses armoiries sont : « de gueules à quatre chevrons d'or alésés, au pal d'argent aiguisé en pointe brochant sur le tout et chargé de deux fleurs de lys de sinople surmontées chacune d'une étoile du premier, mises en pal ».

XVIIme siècle, père de Claudy, possesseur de vastes alpages dans la montagne de Nion, de biens à la Crusaz, la Plagne, d'un moulin, etc..., marié : 1° à Françoise Chapuis, 2° à Françoise de Collonge. Leur fils Me Claude-François Plagnat, notaire, fut syndic de Morzine en 1678. De son mariage avec Péronne Maxit il eut : Me Fabien Plagnat, notaire, lequel testa en 1746 en faveur de son frère Claude Plagnat. Ce dernier fut un des plus riches communiers de Morzine, vers 1743 il est fermier des revenus féodaux de l'Abbaye d'Aulps; c'est l'un des rares habitants ayant à son service un valet et une servante (Etat de 1743). D'après une ancienne tradition il aurait découvert et exploité secrètement des mines d'étain dans la montagne de Nion. Toujours est-il qu'il laissa la belle fortune de 56.000 livres à son décès (vers 1755), des vignobles dans le pays de Gavot. Il avait épousé Marie Baud, eut deux fils et une fille (1).

Antoine Plagnat, né le 26 janvier 1714, fut comme son père fermier féodal de l'Abbaye (1745, 1760). Il épousa le 22 février 1740 l'une des plus riches héritières de la paroisse, Marie-Josephte Tavernier, fille de Me Antoine Tavernier, notaire et châtelain de Morzine (2). Il fut reçu membre de la Confrérie de Saint-Nicolas de Samoëns, en 1755. C'était une association particulière, créée en 1591, par les Chanoines de la Collégiale « les hommes nobles, egrèges, escrivants et honorables Bourgeois de Samoëns », ayant pour objet, moins les secours matériels, que les avantages moraux

(1) Noëlle Plagnat mariée, le même jour que son frère, 22 février 1740, avec Me Pierre-Joseph Tavernier, notaire, plus tard secrétaire de la Communauté, fils de Me Antoine Tavernier du Bourg.

(2) Contrat dotal du 11 février 1740. Me Antoine Tavernier (1693-1747) comptait aussi plusieurs notaires, curiaux, sergents, parmi ses aïeux. Sa femme Péronne, fille de François Ducrest, était native d'Evian.

à obtenir par *l'observation de la vraie fraternité;* à partir de 1745 cette société fut ouverte aux étrangers. « La vallée d'Aulps, une bonne voisine — dit M. Hippolyte Tavernier, son historien, — tiendra à lui donner plusieurs des siens issus de vieilles familles...» (1) Antoine Plagnat faisait aussi partie des sociétés locales; en 1772 il est *maître* de la Confrérie du Saint-Esprit.

Sa situation en vue en fit l'un des principaux promoteurs, avec son beau-frère, le secrétaire Pierre-Joseph Tavernier, d'un placet motivé présenté en 1765, au roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III. Les communiers de Saint-Jean, Morzine et Montriond réclamaient un affranchissement général, soit le rachat de tous hommages, droits et tailles envers l'abbaye d'Aulps, laquelle était du reste consentante à ce projet.

Autorisé en principe le 28 janvier 1766, par lettres patentes de S. M., cet accord fut élaboré et arrêté par les parties, pour la somme de 25.000 livres à payer par les trois communes intéressées.

Cet acte mémorable, stipulé le 17 août 1768, par Mes Mudry et Tavernier, notaires, fut, sur commission de Rome datée du 30 juin 1769, homologué par le Rd Evêque de Genève, Mgr Biord, le 28 septembre de la même année. Enfin il fut enregistré au Sénat de Savoie, et approuvé par lettres patentes de S. M. le 19 janvier 1770. (2)

C'était un an avant l'affranchissement général octroyé, par Charles-Emmanuel III, à tous ses sujets de Savoie.

Il y eut de grandes réjouissances dans la haute vallée et le jeune François Plagnat — il avait alors

(1) Société Sav. d'Hist. et d'Arch. Chambéry, T. XXVIII. — *La Confrérie de Saint-Nicolas de Samoëns*, par Hipp. Tavernier, Docteur en Droit.

(2) Archives municipales de Morzine.

13 ans — y prit gaîment part avec ses nombreux frères et sœurs.

Antoine Plagnat avait eu, en effet, huit enfants : 1° Josephte-Françoise, née le 29 juin 1741, qui épousa le 5 mars 1764 discret Nicolas Trombert de la Grandmaison, bourgeois de Samoëns. (1)

2° Claude, né le 17 mai 1743, notaire royal, châtelain, secrétaire de la Communauté, maire de Morzine, puis juge de paix sous l'Empire. Mort célibataire en 1812, dans la maison paternelle de la Coutetaz, dont il avait hérité.

3° Pierre-Joseph, né le 22 novembre 1745, chirurgien diplômé à Turin. Epousa Claudine Du Noyer de Lestelley, et se fixa à Samoëns (2). Devenu veuf il se remaria en 1789 avec Mme Claudine-Josette Bardy, Vve Biord.

4° Claudine, née le 13 juin 1748.

5° Jacques-Joseph, né le 12 mars 1753. Prêtre le 17 septembre 1777. Chanoine de l'église collégiale de N.-D. de Samoëns, 11 avril 1783; office qu'il résigna le 16 février 1788 pour devenir curé de Monthoux. A la Révolution il émigra et se rendit chez son cousin Tavernier, châtelain de Saint-Maurice (Valais), il revint comme missionnaire avant le rétablissement du culte, aux environs de Genève, Collonges-sous-Salève, puis à Viuz-en-Sallaz, La Vernaz...

Il fut enfin curé de Neuvecelle, du 20 août 1803 à 1818. Retiré à Pers, puis à La Roche où il mourut le 31 janvier 1830.

(1) Ils eurent quatre fils : Jean-Joseph, Anselme, Nicolas et Pierre-Joseph Trombert (curé de Leschaux, 1786-1833) et une fille, Claudine, née le 15 janvier 1770, filleule de Me Claude Plagnat, qui épousa le 1er juillet 1788, Claudy Baud-Mollie, bisaïeul de l'auteur du présent travail.

(2) Leur fils Antoine-François, né à Samoëns, le 8 avril 1776, fut juge de paix, syndic de la commune. Il résidait dans la maison-forte des nobles de Lestelley.

6° Marie-Louise, née le 7 octobre 1755.

7° François (le héros de cette histoire), né le 1er novembre 1757. Il eut pour parrain François Tavernier, et pour marraine Jeanne Taberlet. (R. P. de Morzine).

8° Jacqueline, née le 4 septembre 1760. Sa grande piété fut récompensée par une grâce insigne obtenue du patron de la vallée. Le chanoine Gonthier (1) nous raconte ainsi ce prodige : « Lors de la réinstallation des reliques de saint Guérin à St-Jean-d'Aulps, le 28 août 1804... Mlle Plagnat, de Morzine, d'une famille considérable de ces montagnes, était perclue des jambes, et ne se soutenait qu'à l'aide de deux béquilles. Elle est menée au tombeau du Bienheureux, et là, après une prière fervente, elle se lève sans le secours d'aucun bras étranger, laisse ses béquilles, marche d'un pas ferme et assuré, en présence de la foule pénétrée d'admiration, et rendant grâce à Dieu et à Guérin son serviteur, elle retourne à pied à Morzine, distant de deux lieues... » (2)

La vieille maison familiale fut transformée et agrandie en 1771 ainsi qu'en témoigne l'inscription que l'on voit encore gravée sur la porte d'entrée, avec les initiales du maître : A. P. On remarque aussi un cadran solaire de la même époque portant la légende : SIC. FLVIT, ETAS.

Ainsi qu'il était de tradition dans la famille, et aussi grâce à sa position aisée, Antoine Plagnat fit donner une excellente instruction à ses enfants. Les deux fils aînés, après des études dans les collèges du Chablais, entrèrent à l'Université de Turin; le troisième, Jac-

(1) Œuvres Hist. III, *Vie de Saint Guérin*, p. 62.

(2) A la cure de Saint-Jean-d'Aulps se trouve un beau portrait de cette demoiselle, peint en 1805 par Félix Cortay. Il fut donné, lors des grandes fêtes de 1877, par M. Laurent Baud, artiste peintre, de Morzine, qui en avait hérité de ses parents, acquéreurs de la maison Plagnat de la Coutetaz.

ques-Joseph fut mis au Séminaire. Mais celui-ci racontait plus tard, à un sien petit neveu (1) que le plus doué de la famille fut le cadet François. Dès son enfance il montra de remarquables dispositions pour les études et surtout une extraordinaire volonté d'arriver à une belle situation. « On en fera un Sénateur » avait dit le père Plagnat, tout heureux de constater de telles facilités jointes à un beau courage. C'était alors la plus haute position qu'un savoyard pouvait envisager. L'entrée au Sénat anoblissait et conduisait aux premiers postes de l'Etat.

Avant d'aller suivre les cours de l'Université de Turin, François Plagnat passa par les bonnes écoles qui existaient alors en Chablais. Sans parler de l'instruction primaire donnée à Morzine même, par le vicaire-régent, il y avait alors le Collège royal de Thonon, dirigé par les Barnabites et d'où sortirent nombre d'hommes éminents, puis le Collège d'Evian donnant aussi l'instruction secondaire. Ce dernier collège, fondé en 1574 par Rd Pierre-Joseph de Lambert, abbé d'Aulps, fut rétabli en 1694 par un autre abbé du même monastère, Rd Philibert Milliet; il fournit à lui seul vingt-neuf avocats au cours du XVIIIme siècle (2). Nous ne savons pas si F. Plagnat fréquenta les deux établissements ou s'il fut formé dans un seul.

Il passait ses vacances dans le milieu égalitaire de la montagne, partageant les jeux de ses compatriotes paysans. Il s'initiait à la vie municipale auprès de ses parents Tavernier du Bourg, entendant commenter par son oncle Pierre-Joseph, le secrétaire de la Communauté, les derniers arrêts du Sénat qui avaient donné

(1) Rd Nicolas Baud (né en 1795), petit-fils de Françoise Plagnat, élevé chez Me Claude Plagnat, châtelain. Il fut vicaire à Thonon (1819), puis curé de Saint-Martin-Faucigny (1825-1874).

(2) Chanoine Gonthier, *Hist. de l'Instruction publique en Savoie*, p. 490, Œuvres.

gain de cause aux gens de la haute vallée dans le récent procès féodal, ce qui était pour l'esprit d'indépendance de la population, une satisfaction facile à comprendre, et un encouragement à demander mieux encore. A Morzine la vie municipale est des mieux organisées, le Secrétaire représentant le gouvernement, assisté des syndics gère les intérêts communs, sous le contrôle de la population. Le sentiment de la dignité personnelle et de la conscience morale y ont développé, dans une bonne mesure, le respect de la justice et le goût séculaire de l'indépendance (1).

Cette ambiance particulière laissa une profonde empreinte sur le caractère du jeune étudiant qui se sentait attiré vers la magistrature.

Son père lui fit aussi fréquenter les milieux plus bourgeois d'Evian et de Thonon, ainsi que de Samoëns, où il avait des parents. En 1776 il le fit recevoir membre de la Confrérie de Saint-Nicolas de Samoëns, F. Plagnat n'avait alors que 19 ans et il se qualifiait déjà d'avocat aux registres de la Société ! Les deux aînés l'avaient précédé dans la Société de *fraternité* faucignerane, Claude Plagnat, le notaire, étant inscrit en 1760, et Joseph, le chirurgien, en 1767; son beau-frère Nicolas Trombert en faisait partie depuis 1766, il portait en plus le titre envié de bourgeois de Samoëns (2).

Après les succès au collège savoyard, ce fut, pour le jeune étudiant, le départ pour le Piémont et le travail repris sous le bleu ciel d'Italie.

La capitale du royaume de Sardaigne était, depuis 1729, le siège d'un conseil de l'enseignement supé-

(1) F. Marullaz, *Hommes et choses de Morzine*, p. 103.

(2) Entre autres privilèges, la *Grande Charte* de 1562 avait reconnu aux Bourgeois de Samoëns « le droit d'acheter et posséder à justes titres des terres, rentes, fiefs nobles et francs, rière le mandement et pays de Faucigny » (paragraphe XIII).

rieur, nommé : « Magistrat de la Réforme des Etudes », ayant le choix des maîtres, élaborant les programmes, indiquant les méthodes à suivre. Au sommet de la hiérarchie se trouvait l'*Université de Turin* ; dotée d'une Constitution en 1720, elle avait seule le droit de conférer les grades aux étudiants, un règlement du 23 juin 1769 interdisait même de *patrociner* et d'aspirer aux fonctions de juges et de notaires, à quiconque n'aurait pas suivi les cours de l'Université de Turin. Le bon souverain, ami du peuple, Victor-Amédée II, avait fondé dans cette ville, en 1729, un Collège des Provinces qui se recrutait, par voie de concours, d'étudiants intelligents et peu aisés, appelés des diverses parties de la monarchie et entretenus aux frais de l'Etat; depuis 1751, vingt-sept places étaient réservées aux étudiants de Savoie, à répartir entre les villes et les communes rurales.

La consultation des registres conservés aux archives municipales de Morzine nous a démontré qu'aucun des fils Plagnat ne fut boursier. La famille possédait une fortune suffisante pour parfaire leur instruction.

A Turin, le jeune François Plagnat suivit le studieux exemple de ses deux frères aînés. Il avait retrouvé bon nombre de compatriotes savoyards dans la célèbre Université. Pendant les cinq années réglementaires qu'il devait consacrer aux études de droit, il eut aussi le temps de goûter les œuvres de philosophes alors si fort en vogue dans les milieux lettrés.

Le droit sarde lui-même ouvrait à ces jeunes gens de vastes horizons, c'était une discipline très large et fort avertie de philosophie, de théologie et de droit canon (1).

L'ardu travail de cinq ans fut couronné de succès.

(1) Vermale, *Joseph de Maistre émigré*, p. 233, S.S. H. & A. T. LXIV.

Après un examen passé devant la faculté de Turin, le 12 mai 1781, François Plagnat obtenait le Diplôme de Docteur en Droit civil et en Droit canonique (1).

Il revint en Savoie, fier de son nouveau titre, c'était lui le premier avocat sorti de la famille ! Ce grade, fort estimé, permettait seul d'aspirer au Souverain Sénat de Savoie.

Fidèle aux traditions de l'ancienne magistrature, le Sénat de Savoie entourait d'honneurs particuliers la profession d'avocat. Nul ne pouvait être admis à l'exercer si ses mœurs et sa science ne l'en rendaient digne. A l'époque où siégeait le Parlement de Chambéry, les représentants des plus illustres familles savoisiennes figuraient dans les rangs du barreau. Pour

(1) Document imprimé sur papier grand format, dont nous extrayons les parties manuscrites ou intéressantes : « Victorius Cajetanus Costa de Arignano, divina miseratione, et apostolicae sedis gratia, Archiepiscopus Taurinensis, Magnus regis eleemosynarius, Regiaeque Academiae cancellarius.

.....

Hanc laboriosam oppido viam, postquam ornatissimus PROLYTA *Franciscus Plagnat a Coutetaz Morzinensis* semel invit, ...

.....

Quare quum V. C. *Paullus AEmilius Carena* Carmaniolensis Juris civilis antecessor in jurisperitorum illustri collegio de laurea lectissimo Prolytae destinanda referet, ...

.....

..... post habitam de laudibus viri lectissimi orationem pro tribunali prononciavit eumdem *D. Franciscum Plagnat* publici, privatique juris Doctorem esse ea optima lege, rituque, quo jurisconsulti, Pontificum auctoritate, Principumque constitutionibus qualibet in Academia creari solerent..... declarantes definimus *V. C. Francisco Plagnat a Coutetaz Morzinensi* Doctori... ejusque dignitatis ergo gentilito stemmati.....

.....

Dat. Augustae Taurinorum in aedibus Academiae die duodecima mensis maii, Anno a partu Virginis MDCCLXXXI. — Carolus Balard V^s^ Gen^lis^ A. Bauderius a secrt. sub. » Grand sceau aux armes de Savoie avec la légende : *Sigillum Archigymnasii Taurinensis.* (Arch. Famille Plagnat).

les anciens nobles, ce n'était point déroger que de prêter son ministère aux accusés ou de défendre les intérêts privés; pour les simples bourgeois, c'était participer aux privilèges de la haute magistrature et acquérir la noblesse personnelle.

L'édit de Charles-Emmanuel Ier, donné à Chambéry le 10 mai 1600, nous apprend, en premier lieu, qu'il y avait alors un ordre ou *collège* d'avocats consultants ou plaidants près le Sénat souverain. En outre, il constate qu'aux termes des lois impériales (romaines), les membres du barreau ont le titre et la qualité de nobles, « ce qui les exempte de toutes charges et contributions roturières ». Aussi, pour honorer « les personnes vertueuses et de doctrine, afin d'en tirer service et pour que les rares esprits se rendent dignes, par leur doctrine et vertu, de tel privilège et bénéfice », le duc crée un ordre composé de huit avocats consistoriaux, outre ceux qui ont déjà la noblesse héréditaire. Ces dignitaires sont nommés par le Sénat parmi les plus capables de tout le barreau, et remplacés par lui après leur décès. Pendant leur vie ils demeurent exempts de toutes tailles, impôts, gabelles et autres charges roturières.

L'institution des avocats consistoriaux disparut avec les réformes politiques et législatives de Victor-Amédée II, mais les privilèges sont conservés jusqu'à la Révolution (1).

Pour être admis à prêter serment d'avocat devant le Sénat, il fallait : 1° Avoir étudié pendant *cinq* ans dans une « fameuse Université » et en obtenir Lettres de doctorat. — 2° S'être adonné pendant *deux* ans à la pratique du droit chez un avocat plaidant, et pendant *une* troisième année au bureau de l'avocat des pauvres. Ces dispositions, qui figurent dans les Roya-

(1) Eug. Burnier. — *Hist. du Sénat de Savoie*, T. 1er. p. 360, 361.

les Constitutions (liv. II, tit. IX, § 1er), ont été en vigueur en Savoie jusqu'à l'annexion.

C'était au milieu des luttes de l'audience, sous la robe de l'avocat, que les Milliet, les Favre, les François de Sales, se formèrent, et plus tard les d'Oncieu, les Favier, les Joseph de Maistre et tant d'hommes distingués qui ont honoré leur patrie et l'ordre judiciaire. A ce titre, le Sénat et le Barreau savoisien sont inséparables. Ils ont combattu d'un commun accord pour la gloire et l'indépendance de la patrie : la postérité ne doit pas les désunir dans sa reconnaissance (1).

Durant les deux années 1781 et 1782, Me François Plagnat fit son stage de pratique de droit chez Me Claude-Louis Pillet, de Chambéry, avocat de talent, qui devait occuper en 1789 le poste d'Avocat des Pauvres au Sénat de Savoie.

Puis il entra en 1783 au bureau d'un membre du Sénat, Spectable Pierre-Louis Vignet des Etoles, Avocat des Pauvres depuis l'année 1773. C'était un compatriote du Chablais (2) qui avait épousé en 1778, Marie-Christine, fille de François-Xavier Maistre, président de Chambre au Sénat.

Ayant accompli les trois années réglementaires, François Plagnat obtint le titre d'avocat postulant au Sénat. Voici le texte des Lettres-patentes :

« Extrait des archives du Sénat de Savoie.

Teneur de Requête.

A Nos Seigneurs,

Supplie humblement François Plagnat, Docteur es droits, habitant à Chambéry,

Qu'il vous plaise, Nos Seigneurs, en suitte des Lettres de doctorat et Certificats de pratique légale cy

(1) Ibid., p. 361, 362.

(2) Né à Thonon en 1733, entré au Sénat de Savoie en 1769.

joints, L'admettre au nombre des avocats postulants céans à la charge de prêter le Serment, et passer les autres incombances requises, et pourvoir signé par Mr Dronchat pour Mr Dupasquier procureur.

Teneur de Décret,

Soit montré à l'avocat fiscal général, fait à Chambéry au Sénat le onze juin mil sept cent quatre vingt quatre, signé par le Seigneur Comte et président Maistre, et par le Seigneur Sénateur et Comte Botton de Castellamont de l'avis du Sénat.

Teneur de Conclusion

Vu les décrets ci-dessus, la requête qui les précède, avec les pièces qui y sont jointes. Nous constant du Certificat de Spectable Claude-Louis Pillet, en date du vingt quatre mai dernier, et de celui de Spectable Vignet, avocat Général des Pauvres du second du Courant que le suppliant s'est addonné à l'Exercice de la pratique légale pendant trois ans, ainsi qu'est prescrit par le paragraphe premier livre second titre neuf des Royales Constitutions.

N'empêchons qu'il soit admis au Nombre des avocats postulants céans à la charge qu'il prêtera serment et passera les incombances requises. Chambéry le onze juin mil sept cent quatre vingt quatre. Signé par le Sr Garbillon, Substitut avocat fiscal général.

Teneur d'autre décret

Est admis le suppliant au nombre des avocats postulants céans, à la charge qu'il prêtera serment, et passera les autres incombances suivant les conclusions de l'avocat fiscal général. Fait à Chambéry au Sénat le onze juin mil sept cent quatre vingt quatre. Signé par le Seigneur Comte et President Maistre et par le Seigneur Botton Castellamont de l'avis du Sénat.

Teneur de Lettres

Le Sénat de Savoye, vu la Requête cy devant pré-

sentée par Spectable François Plagnat docteur es droits habitant de cette ville suppliant avec les Lettres de Doctorat et Certificats en sa faveur y joints, en exécution de son Décret de ce jourd'huy mis sur la dite Requête en suite des conclusions du S^r^ avocat fiscal Général a admis et admet le dit suppliant, au nombre des avocats postulants céans à la charge qu'il se conformera aux Royales Constitutions, et qu'il prêtera le serment en tel cas requis. Chambéry le onze juin mil sept cent quatre vingt quatre, scellée et signée par Me Blanchet. » (1)

Tout le formalisme de l'ancien régime ressort d'un tel document, c'est pourquoi nous l'avons donné in extenso. Le serment lui-même, que dut prêter le nouvel avocat, s'entourait de solennelle cérémonies accompagnées de discours pour faire comprendre l'importance que l'on attachait à cette charge.

Dans ses *Remonstrances* faites à l'occasion des prestations de serment devant le Sénat de Savoie, le vieux président Guillaume d'Oncieu n'avait-il pas dit :

« Et vous, advocats postulans ceans, qui faites profession d'une science qui a ce de propre de discerner le bien d'avec le mal et qui faites estat pour le demesler et desbattre, qui recevez la louange de non moins vaillamment combattre pour la défense de la vie et biens de vos parties que les grands capitaines pour le salut général de la patrie, recognoissez que ce don vous vient d'en haut, *a patre luminum a quo omne bonum;* et ce faisans, a celle fin de ne vous fourvoier de ce souverain bien et principe de la justice, advisez de ne... soutenir une cause injuste... la malice, le dol, la fraude, retournent toujours, quoy qu'il tarde, sur leur auteur... » (2)

* * *

(1) Archives de la Famille Plagnat.
(2) E. Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie,* T. Ier, p. 675.

L'avocat montagnard commençait sa carrière sous les meilleures auspices. La capitale de la Savoie était alors pleine de mouvement et de vie; la magistrature, amie du progrès, était en majorité favorable aux idées libérales.

Lors de son stage chez Me Vignet, l'avocat des Pauvres, François Plagnat était entré en relations avec le frère de Madame Vignet, le futur auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Fils du président François-Xavier Maistre (1), l'avocat Joseph avait quatre ans de plus que son collègue chablaisien, son prestigieux talent augmentait l'influence qu'il exerça sur lui à cette époque. François Plagnat partagea les idées politiques de Joseph de Maistre. Ce dernier devait bientôt changer d'opinion pour parvenir aux charges sénatoriales, tandis que l'avocat chablaisien restait attaché au premier idéal.

Les dernières années du règne de Charles-Emmanuel III s'étaient signalées par d'importantes réformes. Malgré les écrits des philosophes qui circulaient dans tout l'Etat, le peuple ne songeait pas encore à réclamer ni la liberté individuelle et celle de la presse, ni l'égalité des citoyens devant la loi, ni la division des pouvoirs. Toutefois, les traces du mécontentement étaient déjà visibles au début du règne de Victor-Amédée II. Les vexations de quelques fonctionnaires inintelligents, leur attitude provocatrice et leurs dédains calculés nous expliquent en partie cet élan qui allait jeter la Savoie dans les bras de la France. Le Sénat procéda à la laïcisation de plusieurs couvents et quelques-uns de ses membres, sciemment ou non, allaient servir de précurseurs à la Révolution.

Ces signes du temps n'avaient pas échappé à Joseph de Maistre, qui remplissait les fonctions de substitut

(1) Les Maistre, originaires du Languedoc, ne prirent la particule qu'après la Révolution.

au parquet du Sénat. Il préluda à ses grandes études philosophiques et religieuses par un discours de rentrée qu'il prononça en 1785 sur le *Caractère du vrai magistrat*. On dénonça au roi les tendances libérales de ce discours, tendances que justifiait son affiliation à la loge maçonnique de Chambéry. Grâce à l'esprit tolérant du souverain et du Sénat, il ne perdit ni son emploi ni la confiance de ses chefs. Il fut nommé Sénateur le 3 juin 1788. Sa nouvelle dignité ne lui fit pas abdiquer ses principes, mais il se rendit à Turin, au nom de la loge de Chambéry, pour donner au roi sa parole d'honneur et celle de ses coaffiliés, que les réunions n'auraient plus lieu. (1)

On peut penser, d'après cet exemple, quels étaient les sentiments d'un jeune avocat assoiffé d'indépendance, ardemment libéral, n'ayant personne à ménager !...

En novembre 1785, Me François Plagnat, définitivement fixé à Chambéry, épousa Mlle Anne-Marie Mermoz, fille de Louis et de Marie Peytavin, native d'Aix-les-Bains. (2)

Il eut bientôt à s'occuper d'un nouveau procès féodal intenté, à l'instigation de leurs curés, par les communiers de Saint-Jean-d'Aulps, Morzine et Montriond, contre l'Abbé commendataire d'Aulps, Rd Michel Conseil, évêque de Chambéry. Il s'agissait de certaines dîmes ecclésiastiques et de l'entretien et l'agrandissement des églises paroissiales.

A Morzine, l'oncle de François Plagnat, Me Pierre-Joseph Tavernier, secrétaire de la Communauté, était mort en 1788. Il fut remplacé dans cette fonction par son neveu Me Claude Plagnat, l'aîné de la famille de la Coutetaz, notaire et châtelain. Avec son collègue, But-

(1) E. Burnier, *loc. cit.*, p. 317.
(2) Contrat dotal du 30 novembre 1785 (5.000 livres), Degallion, notaire.

tet Jean-François, secrétaire de Saint-Jean et Montriond, Claude Plagnat rédigea les doléances des habitants de la haute vallée. Les communiers désignèrent : Nicolas Delerce, Jacques Grivel-Delilaz et Antoine Michaud pour lancer le procès à Chambéry. Le 12 décembre 1790, ils donnèrent procuration générale à Me Jacques Pralet, procureur au Sénat de Savoie; leur avoué fut Me Taberlet, de Chambéry, que nous retrouverons aussi plus tard parmi les révolutionnaires.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION

Idées nouvelles. — L'arrivée des Français. Vive la République ! — Propagande révolutionnaire. — Raisons d'union avec la France. — Le Président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité. — Magistrat à Thonon et à Chambéry.

La communauté de langue et la vieille sympathie survivant en Savoie pour la nation française devaient entraîner rapidement notre pays dans le mouvement révolutionnaire.

Chambéry était en pleine effervescence. La bourgeoisie ne cachait pas depuis nombre d'années son détachement de l'autorité ultramontaine, blessée par l'arrogance des officiers et des fonctionnaires piémontais. En 1773, un avocat de Montmélian était assailli à coups de bâton, sur la place Saint-Léger, par un officier piémontais; en 1777, un bourgeois avait été frappé en public. Le châtiment des agresseurs n'avait pas ramené le calme dans les esprits, qui adoptaient de plus en plus les principes préconisés par les écrivains français. De violents pamphlets, rédigés par des savoyards fixés en France, furent lancés contre le « tyran sarde », tel, en 1790, *Le Réveil de la Marmotte*, suivi en 1791 par *Le premier cri de la Savoie vers la liberté.*

Le mouvement déclenché à Thonon par les Dessaix, Souviran, Frézier, eut sa répercussion dans toutes les villes de Savoie. (1)

A Chambéry, où résidait François Plagnat, les habituelles rixes entre officiers et bourgeois furent bientôt suivies d'une véritable émeute survenue les 15 et 16 mars 1791, à propos d'un charivari donné à un émigré français ridicule se mariant pour la troisième fois. Le Sénat, moins indécis que la Cour de Sardaigne, agit avec vigueur pour ramener l'ordre. En avril 1791, il défendit de porter des armes en public, puis il condamnait sévèrement les rebelles de Thonon et les paroisses qui avaient refusé de payer les impôts. Les émigrés français qui avaient soulevé la population contre eux par leur arrogance furent invités à quitter la Savoie.

La rupture diplomatique entre la France et Victor-Amédée III eut lieu le 4 mai 1792, toutefois le roi de Sardaigne ne s'alliait formellement à l'Autriche que le 25 juillet.

Les réfugiés savoyards avaient formé à Paris *La Légion des Allobroges*. Sous les ordres de Dessaix ils avaient marché contre les Tuileries le 10 août 1792 et aidé à détrôner Louis XVI. Trois jours après que la Convention nationale eut décrété l'abolition de la royauté en France, la Légion allobroge, avec l'armée française sous les ordres de Montesquiou, entrait à Chambéry (24 septembre 1792).

« L'enthousiasme fut grand dans la bourgeoisie, chez quelques prêtres et moines et chez un petit nombre de nobles. La masse des paysans était assez indifférente et la guerre à la religion catholique, seule,

(1) Les insurgés condamnés à Thonon, qui s'étaient réfugiés à Paris, rédigèrent une brochure de 42 p. intitulée *Le Tocsin de la Savoye* qu'ils firent répandre dans tout le Chablais.

paraît avoir été la cause de l'hostilité, secrète ou publique suivant les circonstances, que la République trouva chez eux, principalement parmi les habitants des hautes vallées. La partie riche et instruite de la bourgeoisie, comme la moyenne, presque tous les artisans, montraient au contraire des opinions franchement républicaines. Leurs idées et leurs passions étaient celles qu'avait manifestées leur voisin, l'ardent Dauphiné; elles n'avaient pas attendu l'arrivée de Montesquiou pour se produire ». (1)

Il n'y eut pas un coup de fusil tiré, et le second syndic de Chambéry put dire : « Nous ne sommes pas un peuple conquis mais un peuple délivré. »

Le 6 octobre les Commissaires envoyés par la Convention publièrent un appel aux citoyens invitant les communes à élire chacune un député pour constituer une Assemblée générale à Chambéry qui déciderait des futures destinées du pays.

Une véritable campagne électorale fut organisée.

La Société des *Amis de la Liberté et de l'Egalité* de Chambéry, affiliée aux Jacobins de Paris, avait désigné des Commissaires chargés d'aller expliquer dans les Assemblées primaires des communes de Savoie le sens et la portée du vote que les citoyens nouveaux allaient émettre. Il y eut quatre commissaires de propagande pour chaque province de Savoie. Ceux destinés au Chablais furent : Favre, Tupin, Dumas, hommes de loi; L. Prallet, avoué. (2)

Appelés au son de la cloche, les habitants furent réunis dans les églises, et en présence du curé de la paroisse, le commissaire révolutionnaire prenait la

(1) F. Mugnier, *Le Club des Jacobins*, p. 9.

(2) Joseph Dessaix, *Hist. de la réunion de la Savoie à la France* 1792, S. S. H. & A. XLVI, 1908, p. 53; Laurent Prallet, avoué, devait siéger ensuite à l'Assemblée des Allobroges comme député de la commune de Détrier.

parole « appelant les campagnards frères et amis; il leur apporte la liberté, et, à la lecture des droits de l'homme les yeux s'ouvrent quelque peu à la lumière et la foule enthousiaste délibère sous l'invocation de l'Etre suprême ». (1)

Les conférences des émissaires des Sociétés populaires reproduisaient les arguments exposés dans les brochures et les discours des citoyens Voiron, de Chambéry, et Marin, d'Annecy, basant la propagande sur des raisons d'ordre économique. (2)

A ceux qui parlaient de l'indépendance de la Savoie on opposait les inconvénients et les dangers de l'administration des petits Etats, en particulier la difficulté d'une défense du territoire. A ceux qui conseillaient la fusion avec les Etats helvétiques, le commissaire jacobin les priait de considérer que, depuis la Révolution, les avantages d'être gouverné par le Sénat de Berne, n'étaient pas comparables à ceux d'appartenir à une nation libre comme la France, dont la richesse était immense. Combien plus efficace, en effet, était la solidarité qui lie les membres d'un grand Etat en cas de catastrophe frappant un point quelconque de son territoire !

« Qui plus que les habitants de nos montagnes peuvent avoir besoin de recourir à la bienfaisance nationale ? Dans un pays rude, où la culture exige beaucoup de bras, le laboureur n'arrache qu'avec peine, sur la cime des rochers, les productions nécessaires à sa subsistance. — Quels seront ses besoins, lorsque des gelées, des orages détruiront tout à coup ses travaux et ses espérances ? C'est alors qu'il trouvera dans une nation généreuse qui possède tant de richesses

(1) J. Dessaix, *Hist. de la réunion...*, p. 13.
(2) F. Vermale et S. Blanchoz. — *Procès-verbaux de la Commission provisoire d'administration des Allobroges* (S. S. H. & A. XLVI, 1908), p. 30.

territoriales et industrielles, des ressources toutes prêtes à soulager ses besoins ». (1)

Les nombreux émigrés français arrivés, les poches bien garnies, à la suite du comte d'Artois, avaient confirmé cette impression de la richesse française. Cet afflux de gens fortunés en Savoie provoqua la hausse des denrées, les années 1790-92 furent favorables aux agriculteurs. Ils crurent plus facilement ce qu'affirmaient les émigrants savoyards : le Piémont, c'était le paysan dépouillé; la France, c'était le paysan enrichi. La Savoie est tombée au rang de colonie Piémontaise « elle se trouve dans un état affreux de dépérissement, sans argent, sans commerce, sans moyens pour en établir; elle est comme ensevelie dans un néant politique ». « Placée entre trois Etats puissants, la Savoie paraissait devenir l'entrepôt d'un commerce immense, mais le despotisme a tari toutes les sources de l'industrie. Une seule ville, Genève, eut le courage de secouer le joug de ses tyrans; avec le territoire le plus borné, elle est parvenue au plus haut degré de prospérité, dès que l'industrie et l'activité, compagnes inséparables de la liberté, lui ont fait sentir tout l'avantage de sa position ». (2)

En Chablais, plus particulièrement, s'étaient développés ces sentiments libéraux par suite des rapports de voisinage avec la Suisse, républicaine depuis des siècles.

Malgré certaines restrictions douanières, les produits agricoles de Savoie entraient dans le pays voisin, et, les jours de foires et de marchés, acheteurs et vendeurs réunis comparaient leurs régimes gouvernementaux.

(1) Adresse aux Savoisiens par un citoyen de Chambéry, 28 sept. 1792.
(2) Discours du citoyen Marin au Club des Jacobins d'Annecy, 8 octobre 1792.

Les gens du Pays de Gavot, des Vallées d'Abondance et d'Aulps vivaient dans une particulière intimité avec ceux de la République et Canton de Valais, dont ils avaient fait partie volontairement au XVIme siècle. Ils comptaient beaucoup de parents ou alliés dans ce canton catholique. Certains Morzinois, par exemple, y étaient parvenus à de hautes charges, tels les Tavernier, parents des Plagnat, qui furent notaires, châtelains de Martigny, lieutenants civils de l'évêque de Sion. Les routes des cols étaient très fréquentées et de grandes foires alpestres permettaient l'échange du bétail. Or, les cantons suisses, eussent-ils un gouvernement populaire et démocratique comme Genève, le Valais, Fribourg, ou aristocratique comme Berne, avaient une commune horreur de tout pouvoir absolu et royaliste, et un grand respect pour la liberté individuelle; leurs ressortissants en faisaient étalage devant les sujets du roi de Sardaigne, ces derniers les enviaient !

Un autre argument politique touchait au vif les Savoyards dans leur fierté de loyaux sujets. On leur faisait remarquer avec justesse que les rois de Sardaigne délaissaient, dédaignaient, leur pays d'origine, s'éloignant du berceau de leur race pour suivre d'autres destinées. Que leur importait la misère de la Savoie ! (1)

Repoussant toute idée d'union avec la Suisse, les Jacobins de Chambéry avaient pris pour plate-forme électorale que : *la Savoie devait demander à être Française.*

François Plagnat et tous ces hommes nouveaux, en majorité sortis de la petite bourgeoisie des gens de robe, qui dirigeaient les *Sociétés populaires,* eurent clairement l'intuition — et c'est là leur grande valeur

(1) F. Vermale et Blanchoz, loc. cit. p. 34, 35.

historique — des destinées vraies de leur patrie. « Ils surent démêler que l'annexion de la Savoie à la Suisse ne correspondait pas à un mouvement traditionnel bien sérieux; qu'au contraire, l'annexion de la Savoie à la France était dans la logique des intérêts de leur pays; qu'elle était l'aboutissement d'une politique plus que séculaire chez les Français, la politique de Richelieu et des frontières naturelles. Ils entraînèrent leurs compatriotes et surent, mérite plus grand, imposer la réunion aux Français eux-mêmes ». (1)

Dans leurs tournées du Chablais, les quatre Commissaires envoyés de Chambéry furent accompagnés par leurs amis politiques.

François Plagnat prêta notamment son appui au Commissaires Pralet chargé de préparer les élections dans sa vallée natale.

Les registres municipaux de Thonon nous apprennent qu'il se trouvait en cette ville au moins depuis le 3 octobre, muni de pouvoirs par l'administration provisoire. C'est, en effet, lors d'une assemblée de la municipalité « le 3 octobre 1792, l'an 4 de la Révolution et le 1er de la Liberté Savoisienne, en la maison des Révérends Barnabites, que le Juge Maje est prié d'assister aux assemblées en suite des réquisitions qui lui en ont été faites par le Sr Plagnat... » Et ce dernier signe au procès-verbal.

On voit ensuite sa signature au bas de la plupart des compte-rendus des séances, où il est qualifié de *Commissaire.* (2)

Il est absent vers le 10 octobre, puis il signe de nouveau dès le 21 octobre.

Cela nous indique qu'il parcourut le pays pour préparer les élections des 14, 15 et 16 octobre, non seule-

(1) Ibid., p. 36, 37.
(2) Archives municipales de Thonon, Registre des délibérations 1786-1792, f° 200-208.

ment dans les montagnes avec Pralet, mais un peu partout en Chablais. En effet, il est désigné comme député suppléant par les électeurs des communes de Lully, Fessy et Cervens.

Il avait assisté son ami Pierre-Louis Vignet, sénateur, élu dans ces trois communes, et Joseph-Marie Bétemps qui fut deuxième suppléant.

Morzine se fit représenter par son ancien délégué lors du procès de 1790, soit Jacques Grivel-Delilaz, avec Me Jacques Pralet, procureur au Sénat, et Laurind, comme suppléants.

Voici comment ces élections se firent à Thonon : « L'an 1792 et le 14 octobre, l'an 4 de la liberté française, et le 1er de la liberté savoisienne et de l'égalité, la commune de Thonon, capitale de la province du Chablais, dont la population en tout arrive à 4.500 individus, s'étant assemblée dans son église paroissiale en majorité des dits individus... pour délibérer sur le gouvernement qu'il lui convient d'adopter d'après la liberté que lui ont procurée les armes de la nation française... ils ont arrêté et délibéré, à l'unanimité et sur acclamations, de requérir de la Convention nationale de France la faculté de faire partie intégrante de la République française... et nommé pour leur député le citoyen Louis-Victor Dessaix, homme de loi, et pour suppléants, les citoyens François-Marie Dupérier, médecin, et Cl. Naz, homme de loi... »

« Les communes du Chablais, au nombre de 61, ont unanimement arrêté de se réunir à la France, les unes en un département, les autres en deux départements. La commune du Biot est la seule qui ait opinée principalement pour une république séparée, subsidiairement pour la réunion à la France ». (1)

(1) Procès-verbal de la séance du 22 oct. 1792, Annexe, 2me bureau, Revue Savoisienne 1899, p. 62.

Ce ne fut pas partout chose aisée que cette tournée de propagande en faveur de la Révolution; entre autres dans cette dernière commune séparatiste, si l'on croit tel récit du chanoine J.-M. Lavanchy :

« Au Biot, ce fut l'avocat Plagnat, de Morzine, plus tard législateur à Paris, qui, le premier, monta dans la chaire de l'église pour y prêcher la Révolution. Au mot qu'il prononça *qu'on n'aurait désormais point de supérieurs*, M. Lugrin, curé de la paroisse, qui était présent avec ses vicaires, lui demanda : — Et nous, prêtres, aurons-nous des supérieurs ? — Mais le républicain ne sut que répondre. Il avait été déjà grandement embarrassé par plusieurs difficultés que lui avait faites, le matin même, M. Morand, vicaire (le futur martyr), car le curé avait daigné le recevoir chez lui et le traiter très honnêtement ». (1) Si M. le chanoine Lavanchy avait étudié de plus près l'histoire de la vallée d'Aulps il ne se serait pas étonné de la réception faite à Me Plagnat par le curé du Biot. L'abbé Lugrin était en relations suivies avec sa famille, et très lié avec l'abbé J. Plagnat, curé de Monthoux, et le notaire Claude Plagnat, châtelain et secrétaire des communautés de Morzine et Montriond.

Evidemment la situation pouvait sembler quelquefois assez gênante pour le propagateur des idées révolutionnaires. Mais la controverse au Biot dut être plutôt amicale, et la tradition rapportée par M. Lavanchy nous paraît déformée par le temps ou... l'imagination. M. le curé Lugrin savait fort bien que le novateur conservait la foi de ses pères tout en étant persuadé, comme tant d'autres, qu'il agissait pour le bien du pays en brisant les vieux cadres.

Imbu profondément des idées philosophiques et libé-

(1) J.-M. Lavanchy : *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, t. Ier, p. 46.

rales du siècle finissant, il se lançait à corps perdu et sans ménagements dans la voie du progrès.

Son ami Vignet, beau-frère de Joseph de Maistre, aussi ardent que lui pour la cause révolutionnaire alla siéger comme député à l'Assemblée des Allobroges. Celle-ci vota la réunion de la Savoie à France, et, le 23 octobre, les délégués des communes réunis dans la cathédrale de Chambéry, jurèrent de « maintenir la paix et l'égalité ou de mourir en les défendant ». La Convention nationale ne devait ratifier leurs votes que le 27 novembre, et former de la Savoie un 84me département, sous le nom de *Mont-Blanc*.

Formés en Assemblée nationale des Allobroges, ces députés nommèrent le 25 octobre un comité de finance. Par décret du 26, ils organisèrent provisoirement les municipalités en autorisant les clubs « à veiller sur les intérêts de la patrie, à dénoncer les machinations qui pourraient se tramer contre la chose publique, contre les personnes et les propriétés ». On vota ensuite la confiscation des biens du clergé, ainsi que ceux des émigrés absents dès le 1er août 1792. Après avoir proclamé l'abolition des titres de noblesse, des privilèges, des distinctions et droits féodaux, l'Assemblée des Allobroges prononça, le 29 octobre, sa dissolution, en laissant à une administration provisoire de 21 membres tirée de son sein, le soin de gérer les affaires.

Cette Commission provisoire envoya, dès le 31 octobre, des Commissaires pour procéder à l'inventaire des biens devenus, par décret, propriété nationale.

« Les citoyens Plagniat, homme de loi, et Charles, négociant » furent chargés de l'inventaire des biens de la Sainte Maison de Thonon. (1)

(1) Procès-verbaux de la Commission prov. d'admin. des Allobroges, séance de l'après-midi. (M. & D. S. S. Hist. et Arch. Chambéry, t. L, p. 12).

Déjà le 25 octobre, le Comité de surveillance de la commune de Thonon avait chargé les citoyens Plagnat, Paul Bron, Claude Deleschaux et Vaudaux, de dresser un inventaire des effets des Religieux Minimes. (1)

Mais la principale activité de Plagnat consistait dans l'organisation et la direction de la société populaire des *Amis de la Liberté et de l'Egalité*. Il en fut nommé Président.

Remplie de zèle patriotique, cette Société prit l'initiative d'organiser à Thonon une grande manifestation pour marquer la joie d'être réunis à la France. Voici le texte du programme composé par F. Plagnat, son président :

« Plan de fête civique adopté par arrêté du 18 décembre courant par la Société des Amis de la Liberté et Egalité séante à Thonon pour donner à la nation française une faible marque de la joye que le Décret d'incorporation à cette généreuse nation a répandu dans leurs cœurs.

Après le *Te Deum* qui sera chanté à l'Eglise :

1° La marche sera ouverte par un détachement de militaires, ayant le drapeau tricolore à leur tête et marchant sur deux lignes, il sera mêlé avec les citoyens soldats volontaires, formant ce détachement, les citoyens armés de cette ville.

2° A leur suite les membres de cette société patriotique couverts de Bonnets rouges.

3° Ensuite les officiers municipaux en écharpe précédés du Bonnet de la Liberté et d'un chœur de musique.

4° Un nombre indéterminé de citoyennes vêtues de Blanc et décorées d'un ruban tricolore en écharpe.

5° Un char de triomphe orné le mieux qu'il sera possible, au fond duquel sera une citoyenne vêtue de

(1) Arch. municip. Thonon, Reg. dél. 1786-1792, f° 226.

Blanc avec une couronne civique sur la tête, représentant la France, tendant les bras à une jeune citoyenne désignant la Savoye aussi vêtue de blanc qui se tiendra devant auprès de la première jusqu'à ce que celle-cy la fasse asseoir à côté d'elle et lui remette une couronne civique sur la tête; lesquelles citoyennes auront soin de se tenir embrassées ou les bras enlacés, ayant sous leurs pieds des sceptres et couronnes brisés, et au devant d'elles un drapeau avec cette inscription : l'union fait notre force.

6° Un homme portant un joug brisé.

7° Deux jeunes filles aussi vêtues de blanc, avec une écharpe d'un ruban tricolore, portant des corbeilles suspendues par des guirlandes de verdure, et dans les corbeilles on y repartira le nombre des pattentes que l'on devra livrer aux flammes.

8° La marche sera terminée par un autre détachement semblable à celui qui sera en tête.

9° Il y aura devant le cortège, soit avant le premier détachement, quatre commissaires et armés chacun d'une pique, pour faire tenir le passage libre.

10° Arrivés sur la place de la Liberté, on fera le tour de l'arbre dans le même ordre que cy devant en chantant l'hymne des marsellois (sic), et au mot *marchons* les citoyens se tournant du côté des montagnes qui divisent le Piedmont d'avec les Allobroges, feront deux pas en avant, ayant la main droite levée, et ensuite ils regagneront leurs places. La France réunie jettera ensuite dans le Bûcher préparé à cet effet, tous les objets destinés aux flammes, tels que le sceptre, la couronne, le joug et les différentes Pattentes qu'elle recevra des mains de celles qui les porteront.

La Fête sera terminée par une farandole générale qui sera ensuite divisée en petits pelottons, qui s'entrelaceront les uns dans les autres le plus souvent pos-

sible, après quoi on chantera de suite la chanson : *O ma patrie.*

Cette cérémonie doit se faire au son des cloches, le plus solennellement possible, et au bruit des boëtes, et le soir illumination générale.

Il a été arrêté qu'il sera planté un arbre de Liberté sur la place de l'Union.

Il a de plus été arrêté qu'il seroit envoyé deux commissaires à la municipalité, pour l'inviter de faire les requisitions nécessaires au commandant du Bataillon de garnison en cette ville, comme encor au citoyen commandant les artilleurs maintenant en cette ville (1), pour l'exécution du plan cy devant », etc...

Plagnat, président de la Société.

J. Longet, sec^re^ ».

La municipalité de Thonon, par délibération en date du 22 décembre, accepta ce plan de fête, sauf l'article 3, ainsi modifié, par une note en marge : « Les officiers municipaux marcheront avant les membres de la Société ». Elle fournit 90 livres de poudre et un char de vin pour les soldats. (2) La fête eut plein succès le lendemain 23 décembre.

Même enthousiasme et manifestations révolutionnaires se déployaient dans la ville d'Evian. Parmi les plus ardents partisans du nouveau régime se trouvaient deux représentants d'une famille de la plus haute noblesse de Savoie, le baron Philippe de Blonay et Joseph de Blonay. Ils furent nommés officiers municipaux et remplirent même, tour à tour, les fonctions de maire d'Evian en 1793. (3)

(1) Se trouvaient cantonnés à Thonon à ce moment : Un bataillon des Volontaires de l'Isère, une Compagnie de la Légion des Allobroges et une section d'artillerie, dont le parc était à Chambéry.

(2) Reg. dél. mun. 1792, An 2 R. F., f° 26.

(3) Reg. dél. mun. Evian.

Un autre titulaire d'un illustre nom, le Comte de Viry, ancien diplomate au service du roi de Sardaigne, avait embrassé les idées nouvelles. Malgré certaines mésaventures il ne cessa de donner des preuves de son attachement à la France et à la Révolution. (1)

Outre ces adhésions individuelles de personnages en vue, l'exemple du ralliement à la République, vint du corps le plus influent et le plus respecté dans notre pays. Car, le Souverain Sénat de Savoie fut le premier des corps constitués qui vint rendre hommage et prêter serment aux délégués de la nation (24 octobre 1792); il y avait là les présidents Giaime de Pralognan et Jacquier, les sénateurs de Savoiroux, Vignet des Etoles, Salteur, Dichat de Toisinge, de la Palme, etc.,. Malgré les privilèges qui l'entouraient, le Sénat s'appuyait en grande partie sur le peuple, puisque, de tout temps, ses membres s'étaient recrutés dans le barreau; or le nouveau régime était, par excellence, le règne des avocats. (2) Cette cour de justice, qui s'était franchement ralliée au nouveau régime subsista jusqu'au 23 mars 1793. Par décret du 28 décembre 1792, le citoyen François Plagnat fut commis par le Sénat pour exercer les fonctions de *Lieutenant Juge-Maje* provisoire dans le canton de Chablais.

Le 2 janvier 1793 il prête serment en cette qualité en présence de la municipalité de Thonon, et en même temps qu'un autre homme de loi, le cit. Jean-Baptiste Deleschaux, nommé accusateur public dans le canton de Chablais par le Sénat. (3)

Le 9 janvier il adresse une lettre à la Municipalité de Thonon au nom de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, au sujet des émigrés. Après la signature de Plagnat, président, se voient celles de

(1) Masse: *Annexion de la Savoie*, A. D. 4me S. t. 6, p. 174.
(2) E. Burnier : *Hist. du Sénat de Savoie*, p. 336-339.
(3) Reg. dél. mun., f° 46.

Longet, secrétaire, Antoinoz, vice-président et Favrat (1). C'était une nouvelle manifestation de zèle pour complaire aux révolutionnaires français.

Paris avait envoyé quatre nouveaux commissaires pour organiser le département du Mont-Blanc. Philibert Simond, Grégoire, Hérault de Séchelles et Jagot étaient à Chambéry depuis le 15 décembre 1792. Salués par les acclamations populaires, ils avaient écrit à Paris : « La liberté est adorée avec enthousiasme dans le département du Mont-Blanc ! » Ils l'avaient divisé en sept districts correspondant à peu près aux sept anciennes provinces, en 83 cantons et 652 communes.

L'organisation nouvelle fut promulguée le 29 janvier 1793, par les Commissaires de la Convention nationale.

A la tête du département était un Directoire de huit membres. Le district avait un conseil de douze membres dont quatre formaient le Directoire du district. Ces administrations se divisaient en deux parties, représentant à peu près le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Tous ces administrateurs devaient être élus, selon leur importance, dans des assemblées primaires, ou du second degré.

Pour être admis à voter dans les assemblées primaires, réunies dans chaque canton, il fallait être français, âgé de 21 ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail et n'être pas en état de domesticité, c'est-à-dire attaché au service habituel des personnes. Par un scrutin de liste simple ces assemblées primaires choisissaient des *électeurs*, âgés d'au moins 25 ans, pour les assemblées électorales du 2me degré; elles élisaient aussi les juges de paix, assesseurs et greffiers de ces juges.

(1) Ibid., f° 47.

Réunis au chef-lieu du département, les électeurs nommés par les assemblées primaires, nomment à leur tour les députés à la Convention nationale (dix pour le Mont-Blanc) et leurs suppléants; puis ils procèdent à l'élection de l'administration départementale, composée de 36 membres et divisée en deux sections : le Conseil du département et le Directoire du département dirigés par le Procureur général syndic. Ils nomment aussi le Président, l'accusateur public et le greffier du Tribunal Criminel.

Formation et organisation de l'administration du District :

Les *électeurs* de chaque district, c'est-à-dire ceux qui ont été nommés dans les assemblées primaires du ressort de celui-ci, élisent l'administration du district composée de douze membres.

Il y a deux sections : le Conseil direct et le Directoire. L'administration a en outre un Procureur-Syndic, dont nous décrirons le mode d'élection et le costume lorsque F. Plagnat remplira cet emploi.

Les mêmes *électeurs* de district, désignés aux assemblées primaires, nomment au scrutin individuel les membres du Tribunal du District. Il y a cinq juges et un commissaire national chargé des fonctions du ministère public (art. LXXXVIII); ils sont tenus de résider dans le lieu où siège le tribunal.

Habitant Thonon, où il exerçait les fonctions provisoires de Lieutenant-Juge-Maje par délégation de l'ancien Sénat, l'avocat François Plagnat fut tout naturellement élu Juge au Tribunal du District de Thonon.

L'article XCVI du décret d'organisation spécifie que : « Les juges, étant en fonctions, portent l'habit noir, le manteau de drap ou de soie noir; les parements du manteau sont de la même couleur; et un ruban en sautoir aux trois couleurs de la Nation, au bout duquel est attachée une médaille dorée, sur

laquelle sont écrits ces mots : LA LOI. Ils ont la tête couverte d'un chapeau rond, relevé sur le devant, et surmonté d'un panache de plumes noires. — Le commissaire national, étant en fonctions, porte le même costume, sauf que le chapeau est relevé en avant par un bouton et une gance d'or et que sur la médaille sont écrits ces mots : LA LOI ET LA REPUBLIQUE FRANÇAISE. »

Le district de Thonon était formé des cantons d'Abondance, Douvaine, Le Biot, Bons, Evian, Lullin et Thonon.

Ce fut à l'assemblée municipale du 23 mars 1793, que le nouveau juge se présenta. Les membres du Conseil déclarent en effet délibérer avec l'assistance des citoyens : « Jacques-François Dupérier, président du District, François Plagnat et Marie-Aimé Naz, membres du District », et l'on voit au registre la signature : « Plagnat, juge ». Le même jour la municipalité délivre un Certificat de Civisme « au cit. François Plagnat, membre du Tribunal de ce District ». (1)

La population avait accepté sans récriminer, même parfois avec joie, tous ces changements. Il n'en fut plus de même quand les quatre commissaires de la Convention en vinrent à appliquer la Constitution civile du clergé qui avait si profondément agité la France elle-même.

Une vive opposition commença d'abord à se manifester dans les montagnes. Les administrateurs du district de Thonon luttèrent hardiment pour la République, ils reprirent les conférences aux endroits les plus menacés. Les échos, plus ou moins déformés par la tradition, nous sont transmis par le chanoine Lavanchy; il met encore en cause « l'avocat Plagnat, de

(1) Reg. dél. mun., f° 130, 131.

Morzine, exhortant les pères de famille du Biot à prêter serment de fidélité à la République. Au moment où il demandait à son auditoire de lever la main en manière d'acquiescement, il fut interrompu par un individu de La Forclaz, nommé Gallay, qui avait fait quelques études : « Point de serment, s'écria-t-il; point de République, point de fidélité, point d'égalité, point de Français, *la religion tota pura;* à bas le b...., tuez-le, ce coquin ». Ce peu de paroles, prononcées d'un ton bref et véhément, et accompagnées d'un geste expressif, remua l'auditoire et empêcha tout serment. L'orateur, déconcerté, se hâta de déguerpir. Mais, comme il traversait le cimetière, furieux de sa déconvenue, un autre individu de La Forclaz, prévoyant des suites fâcheuses à l'incartade de son compatriote, dit en patois à l'avocat Plagnat : « Citoyen, ne faites pas attention à ce que vous a dit cet homme, il est fou ! » (1)

Des modernes Morzinois, en lisant ce récit tendancieux, diront peut-être que leur compatriote n'avait pas quitté le Biot « déconcerté et furieux » mais qu'il avait jugé l'auditoire avec l'indulgence du second *Forclan* envers l'interrupteur !

En février 1793, le curé de Saint-Jean, pria M. Pralet de rendre tous les titres du procès de 1790 « car prévoyant que dans le changement du gouvernement actuel, il ne leur est pas expédient de poursuivre leur procès contre l'évêque de Chambéry » les procureurs des trois communes veulent rendre leurs comptes. Dans une autre lettre adressée au citoyen Taberlet à Chambéry, le procureur de Morzine, Jacques Grivel-Delillaz déclare que « le maire Plagnat lui refuse le remboursement de ses frais (pour le susdit procès) et

(1) J.-M. Lavanchy : *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution,* T. II, p. 343.

qu'il n'ose s'adresser au citoyen Mouthon intendant à Thonon, circonvenu aussi, croit-il, par le citoyen Plagnat, homme de loi, qui demeure à Thonon, et qui mérite bien de sa patrie » mais est le fils du susdit maire ! Il prie le cit. Taberlet de prendre ses intérêts en mains. (1)

Les deux commissaires Hérault de Séchelles et Simond constatent combien était tombé l'élan des Savoyards envers la France. On ne leur obéissait plus que par contrainte, et ils n'était plus confiants eux-mêmes dans les populations. « Les gens de ce pays ont la fibre molle, écrivait Hérault de Séchelles. Ils n'ont jamais connu l'enthousiasme. Il faut toujours leur ordonner au nom de la loi ». Il ajoutait : « Nous avons pris le parti de former un comité de surveillance générale qui se tient chez nous, et qui n'est composé que de trois personnes que, dans la rareté des républicains, nous n'avons pas eu de peine à choisir ».

A la persécution religieuse s'était ajoutée la dépréciation du papier-monnaie, puis une nouvelle levée militaire (avril 1793) qui mécontentèrent gravement la population.

Malgré l'adhésion d'une grande partie de ses membres à la Révolution, le Sénat de Savoie fut dissout en mars 1793. Le Tribunal criminel du Mont-Blanc, qui le remplaçait, ne reçut son organisation définitive qu'au mois de mai. L'assemblée électorale en avait choisi les membres.

L'ex-*Lieutenant-Juge-Maje* François Plagnat fut élu Juge dans ce nouveau Tribunal, tout en conservant sa place de Juge au Tribunal de Thonon.

(1) Arch. Burnier de la Vallette, St-Jean, où sont les pièces de ce procès. Malgré ses 78 ans, M. Antoine Plagnat avait été nommé maire de Morzine, son adjoint était un autre Antoine Plagnat, du hameau du Pied de la Plagne.

Le corps était ainsi composé : Curial, président; Pillet (ancien avocat des pauvres au Sénat), accusateur public; Curton, greffier. Les juges, élus pour trois mois seulement, furent les citoyens Recordon, *Plagnat* et Decret.

Le 3 mai 1793, dans la troisième chambre du ci-devant Sénat, le Tribunal entra en séance.

Après un discours chaleureux du président de la commune, François Plagnat et tous les autres magistrats jurèrent :

« D'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant, et de remplir avec exactitude et fidélité les fonctions qui leur étaient confiées ».

Cependant le Chablais devait rester le théâtre principal de l'activité de Plagnat.

CHAPITRE III

LA RÉPUBLIQUE EN DANGER

Mécontentement populaire. — Invasion de la Savoie par les troupes austro-sardes. — Affolement des autorités. — Recours au citoyen Plagnat Un chef énergique. — Le Club des Jacobins. — Accusateur-public au tribunal criminel du Mont-Blanc.

Les levées excessives d'hommes ordonnées par Simond et Hérault de Séchelles avaient causé la révolte de Cluses, puis de Thônes qui entraîna neuf communes voisines. En juin, la commune de Moûtiers faisait observer que l'on venait de lever quatre fois plus d'hommes qu'au temps sarde.

Nombre de jeunes gens passaient en Piémont où on les enrégimentait sous la bannière royale. Leurs parents étaient prêts à la révolte, ils frémissaient en apprenant que de l'autre côté des Alpes l'armée sarde avait reçu des renforts autrichiens.

La Convention ne s'inquiétait pas assez des dangers menaçant sa frontière du Mont-Blanc. Elle avait envoyé la vaillante Légion des Allobroges combattre dans le Midi; d'autres troupes avaient été dirigées contre les lyonnais révoltés. Si bien que les généraux Badelaune, Sarret et Ledoyen ne conservaient en Savoie qu'une dizaine de mille soldats.

Au mois d'août 1793, le roi Victor-Amédée III essaya de reprendre la Savoie. Ses troupes y pénétrèrent par le Petit-Saint-Bernard, la Maurienne et le Faucigny. L'accueil fait aux Piémontais par une partie des populations prouvait combien le nouveau régime avait été compromis par les emportements des jacobins. Les troupes sardes arrivées à Chamonix le 11 août furent immédiatement renforcées par des volontaires faucignerans.

Le district de Thonon se trouvait gravement menacé, car les gens des vallées des Dranses étaient favorables à la réaction.

A la tête de l'administration thononaise, le président Mouthon et le procureur syndic Favrat se démenaient autant qu'ils pouvaient, transmettant les décrets, ordres, circulaires aux municipalités, organisant les levées en masse ordonnées par le conseil général du département. Mais tout allait de mal en pis et l'insurrection menaçait même la ville de Thonon !

Le procureur-syndic Favrat, encore jeune, préféra l'entrée dans l'armée à la direction des affaires. De Chambéry affluaient les ordres et les menaces. Vains efforts, augmentant le désordre !...

Bientôt, affolés et débordés par la besogne, les membres du Conseil d'Administration du district de Thonon devaient recourir aux talents du juge Plagnat pour organiser la défense.

On allait rapidement voir dans ces circonstances tragiques ce que pouvait faire cet homme énergique et résolu.

Dans la séance du 17 août 1793, les membres du Conseil d'administration « ne pouvant suffire aux travaux, demandent que les citoyens juges du Tribunal de ce district et notamment les citoyens *Plagniat*, Vaudaux et Naz, ainsi que le commissaire national Bron, fussent invités à siéger parmi nous et à nous

aider de leurs lumières pour la prompte exécution des affaires cumulées qui se présentent à ce bureau, et pourvoir à tous moyens de seureté que peuvent exiger les circonstances... » Immédiatement convoqués : « les dits citoyens *Plagniat*, Vaudaux, Naz et Bron s'étant présentés, le *premier d'iceux* a dit au nom de ses confrères qu'ils se rendroient aux invitations des administrateurs lorsqu'ils en seroient requis et dans tous les moments où les occupations de leur état de juges le leur permettroit... » Et aussitôt on offre à Plagnat la direction administrative, car : « un membre a fait observer que le cit. Favrat, ainsi qu'il a déjà été dit ci-devant, s'étoit enrôlé et que le cit. Charles son suppléant avoit par arrêté de ce jour été commis pour se rendre à Carouge, qu'ainsi l'administration se trouvant dépourvue de procureur-syndic, il fallait en désigner d'urgence un autre... »

L'assemblée élit « vice procureur-syndic le cit. Plagniat ».

Mais le lendemain, ayant examiné la légalité de ce cumul d'emploi, « le citoyen Plagnat... a exposé que les fonctions de procureur-syndic étoient incompatibles avec celles de juge de district, il démissionne... » tout en assurant l'assemblée de son entier concours. (1)

Rapidement mis au courant de la situation, il s'attacha d'abord à mettre tout en ordre dans les services administratifs. Son rare jugement, sa connaissance des hommes, lui firent saisir immédiatement les réformes à introduire dans l'administration et lui permirent d'organiser le travail de méthodique façon.

Nous lisons dans le compte-rendu de la séance du matin, 9 septembre : « Le citoyen Plagnat ayant prêté

(1) Arch. Départ. Hte-Savoie : L 2-37, Registre du Directoire du district de Thonon, f°s 41, 42.

le serment comme membre de cette administration, s'est chargé, à l'invitation de tous les membres, de présenter un Règlement pour en organiser les bureaux... »

Deux jours après : « Le citoyen Plagniat, ayant demandé la parole, a présenté à l'administration le projet d'organisation dont elle l'avait chargé, elle l'a adopté dans son entier, sauf qu'elle a réuni les deux comités de correspondance et des pétitions en y affectant un membre de plus et y adjoignant le commissaire national. Elle a donc arrêté, ouï le p^r^-syndic que le Règlement présenté par le cit. Plagniat seroit observé et qu'extrait in parte qua seroit transmis à chaque comité dans ce qui le concerne, et que le dit règlement seroit consigné dans le Registre, en conséquence :

Art. 1er. — L'administration sera divisée en cinq bureaux ou comités, le 1er de Salut public, le 2me de correspondance, le 3me des pétitions, le 4me des finances et détails militaires et le 5me des biens nationaux et secours publics.

Art. 2. — Le comité de Salut public sera composé de 4 membres, dont l'un sera pris dans l'administration, l'autre dans le tribunal, le 3me dans le conseil général de la commune, et le 4me dans la Société patriotique; ce comité aura un secrétaire, il s'occupera des objets de surveillance, des mesures de sureté générale et de tout ce qui intéresse le salut de la patrie.

Art. 3. — Le comité de correspondance sera composé du président et de deux autres membres de l'administration; toutes les lettres et paquets seront décachetés en comité général avant que d'en faire le rapport à l'administration en séance publique; il sera chargé de faire les réponses, les addresses, les lettres circulaires, et tout ce qui est relatif à l'exécution des loix et arrêtés dans l'étendue du district.

Art. 4. — Le comité des pétitions sera composé de

deux membres; il s'occupera de toutes les réclamations et demandes des citoyens, et ils resteront chargés de poursuivre l'exécution des arrêtés relatifs qui auront été pris par l'administration.

Art. 5. — Le comité des finances et détails militaires sera composé de 3 membres; il s'occupera de tous les biens qui sont devenus nationaux, de ceux des émigrés, du recouvrement des fonds et revenus qui en dépendent, des traitements, des indemnités accordées par les loix et de l'exécution de tous les décrets et arrêtés relatifs à ces différents objets, logement, subsistance, équipement des troupes et de la gendarmerie.

Art. 6. — Le comité des Ponts et Chaussées et secours publics aura l'attribution de tout ce qui concerne les ponts, les chaussées, les digues et tous les travaux publics; en 2me lieu il connoîtra de tous les secours de bienfaisance, de charité, de ce qui est relatif aux hopitaux, au remplacement des municipaux, aux plaintes qui seront portées contre eux et toutes autres autorités constituées.

Art. 7. — Il y aura séance tous les jours dès les neuf heures du matin jusqu'à midi; le président pourra faire assembler l'administration l'après-midi, lorsqu'il s'agira de quelque objet important ou pressant.

Art. 8. — Chaque bureau nommera un rapporteur qui fera son rapport par écrit à son tour dans l'ordre indiqué ci-devant.

Art. 9. — Nul membre ne pourra parler plus de deux fois sur le même objet sans la permission de l'administration.

Art. 10. — Le président interpellera à chaque séance les rapporteurs des différents comités s'ils n'ont point de rapport à faire, et en cas de négation il en sera dressé procès-verbal.

Art. 11. — Les secrétaires prendront notte et inscriront dans tous procès-verbaux des séances les noms

des membres présents et il sera envoyé au Département la notte des absents à la fin de chaque semaine.

Art. 12. — L'administration procèdera à la nomination de son président tous les 15 jours. »

« Ce Règlement ayant été lu et adopté, l'on a procédé de suite à la nomination du président et du vice-président par scrutin. La pluralité des voix a appelé le Citoyen Plagnat à la place de Président et le Citoyen Deleschaux à celle de vice-président... »

Suivent les noms des membres des divers comités. (1)

C'était cette présidence que Plagnat attendait et pour laquelle il avait adroitement décliné la charge de vice procureur-syndic.

D'un ton qui ne souffrait pas de réplique il dicta ses ordres. Ses collègues comprirent qu'il fallait marcher si l'on voulait être sauvé.

A la tête du Comité de Salut Public qu'il venait de créer il s'attela à la besogne, rassurant et encourageant les populations fidèles au régime, et s'efforçant d'empêcher que l'insurrection s'étendit dans les communes douteuses.

Dans le canton d'Evian, jusqu'alors bon républicain, un inquiétant flottement s'était manifesté. Le jour même où le Directoire du District, désemparé, faisait appel au citoyen Plagnat, le conseil de la Ville d'Evian avait refusé d'envoyer une compagnie de 60 hommes de sa Garde nationale que le Directoire avait chargée de renforcer le poste frontière de Saint-Gingolph, le Conseil arrêta même la dissolution de cette compagnie. (2)

Et pourtant le danger était pressant. Les 1300 soldats républicains du général Sarret, battus complète-

(1) Arch. dép. Hte-Savoie : L 2-37, f°s 57 à 61.
(2) Arch. municip. d'Evian, Reg. délib. 17 août 1793. Acad. Chabl. t. XII, p. 214.

ment le 21 août à Saint-Martin-sur-Arve, avaient permis à l'armée envahissante de prendre Cluses et le Pont de Marignier. Les Français reculaient jusqu'à Sierne en amont de Carouge. Débarrassée des deux compagnies de volontaires des Basses-Alpes, appelées au siège de Lyon, la vallée d'Abondance s'était révoltée. La Vallée d'Aulps prit les armes à son tour, les arbres de la Liberté furent abattus et les insignes qui les ornaient livrés aux flammes. Le tocsin appela aux armes tous les habitants valides des montagnes et un grand nombre de jeunes gens rejoignirent le corps des Piémontais qui s'était établi à Cluses.

Cint cinquante soldats sardes étaient dans la vallée d'Abondance et le commandant du poste de Morgins pour le Valais vint même exercer les volontaires et promit des armes. (1)

Thonon était directement menacé. On redoutait une insurrection à l'occasion de la foire du 1er septembre, le Directoire du District fit venir un détachement de grenadiers de Gex pour renforcer la garde nationale, et exigea d'Evian un contingent de 34 gardes pour assurer la tranquillité publique ce jour-là.

Pendant que beaucoup de patriotes se lamentaient, F. Plagnat comprit qu'il fallait agir vite et résolument. Le lendemain de l'adoption de son Règlement par le Directoire, il fit lancer un arrêté ordonnant à la ville d'Evian de rétablir la Compagnie dissoute le 17 août. Cette mesure fut exécutée et le 14 septembre la compagnie sous les ordres du capitaine Blonay est en armes sur la place Porte d'Allinges.

Le citoyen Bron, commissaire député spécialement par l'administration du District, expose à Evian, le 15 septembre, qu'il a des ordres exprès pour prendre les mesures qu'exigent les circonstances, principale-

(1) L.-E. Piccard : *Thonon, Evian et le Chablais*, p. 50.

ment en ce qui concerne : « les menaces d'incursion de la part des habitants des montagnes qui paraissent diriger leurs pas sur la ville de Thonon. » Le conseil général d'Evian, sur les réquisitions du cit. député arrête : « que les citoyens composant la compagnie du cit. Blonay, mise en activité par arrêtés du Directoire des 10 et 12 courant, seront invités à se rendre de suite à Thonon ». Sur le même sujet, un membre observe : « qu'il serait plus à propos que la municipalité invitat tous les citoyens de cette commune de se tenir en armes et prêts à marcher au premier signal; d'inviter aussi les municipalités et les communes des campagnes, voisines de nos montagnes insurgées, d'observer la plus exacte vigilance et d'avoir des personnes aux aguets, en correspondance avec la commune d'Evian et instruisant cette dernière des mouvements des ennemis. En cas d'attaque, ces municipalités et ces communes joindraient leurs forces afin de les repousser ». Vœu adopté par le Conseil général. (1)

Rappelé de Lyon, le général Kellermann vint prendre part à la défense du Mont-Blanc. Cluses fut reprise le 16 septembre, mais le 18 les soldats républicains étaient repoussés en aval de Saint-Martin, leur chef, nommé Santerre fut remplacé par le général Verdelin.

Avec méthode les divers comités institués par Plagnat dans le Directoire avaient déblayé la besogne. Quoique ce fut la pleine période de la Terreur, le Président et organisateur du Directoire jugea que la pure menace était inefficace envers les insurgés ou les citoyens douteux. Avec un profond sens politique et une saine connaissance du caractère savoyard, il sut doser adroitement les paroles de raison avec celles de coercition. Il fallait les convaincre de la force et du

(1) Arch. mun. Evian, Reg. dél. — Acad. Chabl. t. XII, p. 222, 223.

triomphe final de la République et décrire pratiquement les suites néfastes d'une révolte inconsidérée.

La rédaction des circulaires émanées de l'Administration, à ce moment, est caractéristique :

« Egalité, Liberté. — Aux citoyens maire et officiers municipaux des communes ci-après du district de Thonon.

Citoyens vous recevrez par le présent porteur : 1° un exemplaire de la loi relative aux droits d'entrée et de sortie dans la République sous la date du 28 juillet et 6 août dernier... (suivent d'autres articles concernant l'administration)...; 19° deux exemplaires en placard et un exemplaire en livret de l'adresse du général de brigade de Verdelin commandant en chef l'armée du Faucigny. — J'invite ceux de vous qui avoisinent les communes insurgées de leur en donner connaissance, afin qu'elles soient prévenues que l'armée française protège l'habitant paisible, assure sa personne et ses propriétés; cherchez aussi par tous les moyens en votre pouvoir à les ramener de leur égarement et les faire revenir de la mauvaise idée qu'elles avaient conçu des troupes de la République, et des patriotes de ce district, que nos ennemis leur débitaient, vouloir aller piller, incendier, quoiqu'ils n'ayent jamais eu une idée aussi horrible.

Vous recevrez enfin un extrait du procès-verbal du conseil général de ce département du 19me du courant portant la levée en masse des habitants du Mont-Blanc, pour extirper nos ennemis. Je me flatte par avance que vous vous occuperez dès cet instant à disposer les esprits afin que cet arrêté ait une prompte exécution; il est de votre devoir et de votre intérêt personnel de le faire, car, Citoyens, vous devez bien être persuadés qu'à supposer contre toute probabilité que les satellites du despote ultramontain pénétrassent dans nos contrées, ils auraient à peine le temps d'y prendre leur

ancien caractère, et lorsqu'ils se verraient obligés de sortir honteusement et pour toujours pour se retirer derrière cette chaîne de montagnes qui nous séparent de ces hommes serviles qui voudraient nous faire rentrer sous l'esclavage de leur tyran et nous donner des chaînes semblables aux leurs, il n'est aucun doute qu'ils ne ravageassent vos propriétés et peut-être encore, dans leur rage, ils ne massacrassent tout ce qui ne pourrait résister à leur oppression. Vous aurez soin de faire publier et enregistrer tous les décrets, arrêtés et adresses dont je vous fais l'envoi et d'en accuser la réception... » (1)

Dans une autre note, datée de fin septembre, on ordonne aux municipalités: « de donner aux adresses du général Verdelin toute la circulation et publicité possible tant dans vos respectives communes que dans celles qui vous avoisinent et qui ont le malheur d'être égarées. » L'administrateur ajoute : « Je me repose à cet égard sur votre zèle pour la chose publique. Vous recevrez donc : deux exemplaires de chaque adresse du général Verdelin datées de Cluses des 20 et 21 septembre courant plus un extrait des délibérations du Conseil général de ce département... » (2)

L'insurrection ne s'étendit pas plus loin grâce au sang-froid, à la ténacité et à l'indomptable énergie du réorganisateur de l'Administration thononaise. Et bientôt ce fut le triomphe, car Verdelin ayant réussi à tourner les positions des Piémontais en Faucigny, les refoula sur la vallée d'Aoste (1er octobre), les vallées révoltées se soumirent, quatre cents soldats républi-

(1) L.-E. Piccard : *La Révolution en Chablais*, actes admin. de la commune de St-Paul (Acad. de Savoie, vol. VIII, 1918), 138-143.

(2) Ibid. Ces circulaires sont signées : le procureur-syndic, sans indication de nom, or cette place était vacante à ce moment car Favrat était aux armées, c'était le président Plagnat qui rédigeait à sa place.

cains furent lancés à la poursuite des détachements sardes dans la vallée d'Abondance, et un nombre égal de Français fut dirigé sur Saint-Jean-d'Aulps. Le désarmement des insurgés commença aussitôt. (1)

Ainsi se termina cette tragique lutte de deux mois dans laquelle Plagnat avait déployé toute son activité et son énergie au service de la République.

Sa conduite pendant ces circonstances extrêmement critiques, où il avait réussi à entretenir chez les Chablaisiens le feu sacré du patriotisme, suffirait à immortaliser la mémoire de cet administrateur.

C'est avec l'aide constante de textes, tirés des registres et autres documents de l'époque, que se continuera l'histoire de la carrière de F. Plagnat.

Le lecteur voudra bien en excuser l'abondance pour deux raisons : Ce travail fait partie des *Mémoires* et *Documents* de l'Académie Chablaisienne, c'est donc un *recueil* de textes; ensuite l'auteur, appuyé par des preuves contemporaines, est plus à l'aise pour parler d'un arrière-grand-oncle.

La *Société populaire*, établie à Thonon en septembre de l'année précédente, fut dissoute à ce moment, par suite de graves dissentiments survenus entre ses membres au sujet de la répression des mouvements contre-révolutionnaires qui avaient agité les montagnes. On accusait les plus modérés d'être de *faux-frères, adulateurs des rois, fédéralistes, etc...* De là une scission et la fondation, le 10 octobre 1793, d'un nouveau Club *épuré* et régénéré qui prit le nom de : *Société des Amis de la République une, indivisible et démocratique*. En tête des huit citoyens chargés de l'épuration avec plein pouvoir de statuer sur l'admission ou sur le rejet des anciens membres, se trouvait F. Plagnat, homme de loi.

(1) L.-E. Piccard, *Thonon, Evian et le Chablais*, p. 51, 52.

Lacroix cadet présida la première séance, où furent arrêtés les articles constitutifs. Il est dit à l'article 7 : « Les membres formant le Comité de présentation sont les citoyens cy-après savoir : Plagnat, homme de loix; Lacroix cadet; Anthoinoz cadet (1); Coriaz (2), Frésier (3), greffier; Vaudaux, homme de loix; Dubouloz cadet, homme de loix; Guyon (4), procureur de la commune... »

Le 17 octobre 1793, le Club constitue son bureau aux personnes de Bron Athanase, président; Charles, vice-président; Lacroix cadet et Longet, secrétaires. (5)

Pour garder plus d'indépendance, F. Plagnat n'avait pas voulu faire partie de ce bureau, mais il présidait néanmoins à de nombreuses séances. Il organisa dans le Club même, un *Comité de surveillance* sur lequel il eut la haute main. Philibert Simond lui fit parvenir 1500 livres pour cela et on promit que chaque membre toucherait une indemnité de 3 livres par jour.

Sa place de président de l'Administration lui donnait d'ailleurs une grande autorité sur tout le district de Thonon.

A côté du Club des Jacobins était resté un groupement des *modérés*, connu sous le nom de *Comité révolutionnaire*. Les registres des délibérations de cette société, comme ceux de la première Société populaire, ne nous sont pas parvenus.

Pour consolider les succès obtenus, le Comité de Salut public, créé par F. Plagnat, le 9 septembre, ne

(1) Anthoinoz Antoine, de Thonon, étudiant en droit avant la Révolution, receveur de l'enregistrement.

(2) Corias Amé, 35 ans, chapelier à Thonon.

(3) Frézier Louis-François, 43 ans, d'Anthy, notaire et greffier avant la Révolution.

(4) Guyon Jacques-François, 28 ans, de Thonon, substitut procureur avant la Révolution.

(5) F. Mugnier. — *Le Club des Jacobins de Thonon*, S. Sav. Hist. Chambéry, T. 37.

cessait d'agir sur les diverses administrations du District. Les ordres suivants étaient donnés aux : « Citoyens, frères et amis... maires, officiers municipaux et secrétaires des communes... Nous voici au moment de montrer la plus grande énergie pour l'exécution des décrets, des arrêtés qui doivent assurer la tranquillité publique en contenant les mal-intentionnés, en déjouant leurs manœuvres contre-révolutionnaires, en détruisant l'agiotage et les accaparements, en assurant la subsistance de nos frères d'armes et pour le bonheur de la République... L'administration du département nous sollicite pour que nous lui adressions sans délai le tableau général du recensement des grains prescrit par la loi du 7me aoust, et pour celle du 11me septembre dernier, quelques communes y ont satisfait, nous vous invitons, Citoyens, et *au nom du salut public*, nous vous requérons de transmettre à ce bureau dans six jours au plus tard le recensement des grains, farines dans vos communes respectives, en vous prévenant qu'il y va de votre responsabilité.

..... Vous devez être attentifs à ne laisser sortir de vos communes aucune denrée de première nécessité, sans être accompagnée d'un acquit à caution... n'accorder aucun passeport... pour sortir de la République et ne laisser introduire dans vos arrondissements respectifs aucun étranger sans qu'il soit muni de passeport visé par le résident de France dans le Vallay, la Suisse et Genève, et sans qu'ils fassent conster des motifs qui y exigent leur présence... Nous vous adressons un extrait d'un arrêté du représentant du peuple Dumaz concernant le désarmement. » (1)

Aux ordres écrits l'avocat révolutionnaire joignait l'éloquence de sa parole. Soit dans les réunions publiques, soit dans les assemblées des conseils administra-

(1) Piccard, *La Révolution en Chablais*, p. 152-154 (29 octobre 1793).

tifs, il luttait vaillamment pour la République. Et dans le Club de Thonon c'était l'orateur, sinon le plus disert, du moins le plus sérieux et le plus écouté des gens de bon sens.

Le comité du Club des Jacobins, réuni le 24 octobre « a, à l'unanimité, invité le citoyen Plagnat, son président, de vouloir bien s'occuper ce jour-là du discours à prononcer sur le *But des Sociétés populaires régénérées,* le jour de la prestation de serment des membres... » (1)

Non seulement excellent orateur, mais aussi le plus habile organisateur pour les grandes cérémonies, F. Plagnat fut chargé, par ses collègues de l'administration du district, d'établir le programme d'une fête officielle pour célébrer la chute de l'ancien régime, symbolisée par la prise de la Bastille. En séance du 30 octobre 1793 : « ... sur la réquisition du procureur-syndic, l'administration a chargé le citoyen Plagnat de dresser le procès-verbal de l'inauguration des précieux monuments dont a gratifié ce Chef-lieu de District, le patriote Palloy (2), des débris de ce trop fameux Boulevard du despotisme qui a péri sous ses ruines : la Bastille, à l'effet de le transmettre au dit cit. Palloy comme un titre de la reconnaissance de ce District. » (3)

Depuis le 9 octobre les troupes sardes avaient entièrement évacué la Savoie (4). Si la région de Thonon

(1) S. Sav. Hist. Chambéry, T. XXXVII. p. 76. Nous conservons dans le texte, la forme admise : *invité de...* (sans doute pour *prié de*, le mot prié étant banni).

(2) Architecte qui avait pris part à la prise de la Bastille. Avec les pierres provenant de la démolition il fit de petits monuments, des bustes, etc., qu'il vendit de toutes parts.

(3) Arch. dép. Hte-Savoie, L 2.-37, f° 101.

(4) Sur 4 pièces d'artillerie prises sur les Piémontais, l'administration départementale en donna une à la ville de Thonon (Extr. Procès-verbaux adm. du dép. du Mont-Blanc, p. 13, 8 octobre 1793).

n'était pas encore complètement pacifiée, par suite du voisinage de la Suisse, où les émigrés intriguaient, du moins tout danger immédiat était conjuré.

Plagnat qui avait admirablement joué son rôle d'organisateur de la défense républicaine en Chablais songea alors à quitter l'administration.

De nouvelles charges lui étaient échues entre temps. D'abord celle de Président du Tribunal du district, puis celle, beaucoup plus importante, *d'Accusateur-public* près le Tribunal Criminel de Chambéry.

Aussi le 2 novembre 1793, voyons-nous : « ... Le citoyen Plagniat, après avoir observé à cette administration que les fonctions de Président du Tribunal de District sont incompatibles avec celles d'administrateur, vu que cette première place, dans les circonstances présentes, le surcharge d'occupations et que *les moments de crise qui avoient nécessité sa nomination à la place d'administrateur sont passés*, a demandé sa démission de ladite place d'administrateur ». L'assemblée se rend à ses arguments et le Président lui témoigne le regret de l'administration de se voir privée de sa présence (1), Cependant un arrêté du Directoire, du 22me jour du 2me mois de l'an II (12 novembre 1793) porte encore la signature de : *Plagnat, président.* (2)

Ayant rédigé le programme de la fête d'inauguration de la pierre de la Bastille, il le soumit d'abord au Club politique, le 26 Brumaire an II (16 novembre 1793) : « Le citoyen Plagnat, membre du Club des Jacobins, chargé par l'Administration de ce district de présenter un plan pour la fête proposée de l'inauguration de la pierre de la Bastille que nous a envoyé

(1) Arch. dép. L 2-37, f° 103.
(2) Avec Michaud Albert, Dubouloz le cadet et Charles Henry, secrétaire.

de Paris le citoyen Palloy, a été adopté et applaudy ». (1)

L'approbation officielle fut donnée le lendemain et la date fixée : « Le citoyen Plagnat ayant présenté le projet de l'inauguration de la pierre de la Bastille... l'administration a arrêté, ouï le procureur-syndic, que ce projet serait enregistré, que la fête civique qui doit avoir lieu à ce sujet sera fixée à la première décade à trois heures après-midi... » (2)

Voici la teneur de ce document de pur style de l'époque :

« Mercredy prochain le trente de Brumaire à trois heures après-midy, une salve d'artillerie annoncera le moment où tous les citoyens devront se rendre dans la salle de l'administration; une affiche publique, publiée le matin, préviendra le peuple de cette fête, du moment et du lieu où elle devra s'exécuter. Toutes les autorités constituées et les membres de la Société populaire siégeront dans l'enceinte de la salle, le plan de la Bastille sera en face du peuple, et placé entre le président de l'administration et celui de la Société populaire. Lorsque le rassemblement sera à peu près complet, le président de l'administration donnera un coup de clochette, et à l'instant un cri général se fera entendre dans la salle, *la République ou la mort !* Le même président prononcera ensuite un discours analogue à la cérémonie, le discours fini, tous les citoyens défileront dans la salle deux à deux, et passant à côté du plan de la Bastille, qui restera déposé dans la salle de l'administration, le cortège se rendra ensuite dans la salle des séances de la Société républicaine dont le président sera invité de donner un discours sur la même matière ».

(1) Reg. du Club des Jacobins.
(2) L 2-37, f° 122 (27 brumaire an II).

Cette pierre de la Bastille est aujourd'hui encastrée dans le mur de soutènement de la Place du Château.

On recrutait des soldats pour les bataillons révolutionnaires demandés par Carnot au Comité du salut public. Les commissaires du Mont-Blanc se rendirent dans chacun des districts. A Thonon ce fut le citoyen Gucher, qui avait reçu en outre des pouvoirs extraordinaires pour réformer dans les autorités constituées les abus qui y règnent. Il arriva le 16 novembre, en même temps que la guillotine.

Mais les chefs du Club des Jacobins freinèrent son zèle intempestif. Ces *sans-culottes* (nom qu'ils se donnent dans leurs registres) refusèrent, par exemple, d'approuver son initiative de faire arrêter les citoyennes de Thonon qui n'assisteraient pas à la susdite fête de la pierre de la Bastille (séance du 29 Brumaire).

A part quelques exceptions, les représentants et les administrateurs du Mont-Blanc, après avoir été d'une énergie sauvage pendant la guerre, s'adoucirent aussitôt que le danger fut passé; tout en assurant la punition des trahisons graves dont la France avait à se plaindre, ils voulurent ménager leurs compatriotes. (1)

Ces loyaux républicains, issus du peuple ou de la bourgeoisie, se montraient moins cruels qu'un prince français, Philippe-Egalité, votant à la Convention la mort de son cousin Louis XVI ! (2)

Certaines phrases soulignées, dans un Recueil de harangues de Salluste, Tite-Live, Tacite, Quinte-Curce, ayant appartenu à l'avocat F. Plagnat, nous éclairent sur ses sentiments et nous indiquent qu'il s'efforçait,

(1) Jules Masse : *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France en* 1792. — Acad. Delph. 4me S. t. 8, p. 335.

(2) Le roi de France fut guillotiné le 21 janvier 1793. Avec d'autres révolutionnaires de la première heure, le père du futur roi Louis-Philippe devait périr lui aussi sur l'échafaud au cours de l'année.

comme tant de contemporains, d'imiter ses auteurs favoris :

« Quel est donc votre avis, me dira-t-on ? De poursuivre les traîtres qui ont vendu la République à l'ennemi... (Oratio C. Memmii ad Quirites) ».

« Il est reconnu que la douceur et la clémence doivent utilement être unies à la sévérité pour le bien public, sans cela on ne peut administrer la cité. (Cicer. I off. n. 88) ». (1)

Au cours de toute son existence l'ancien élève de l'Université de Turin devait se modeler sur les rhéteurs grecs et romains et les héros de l'antiquité, si fort à la mode au XVIIIme siècle. On peut dire que ces auteurs anciens, tant prônés par le fameux chancelier d'Aguesseau, eurent sur les hommes de la Révolution une influence plus grande que celle des philosophes de leur époque. Tous ces lettrés avaient la tête farcie des mots de *République, citoyens, liberté...* si souvent lus dans les harangues de Cicéron, Démosthène, et les discours des historiens latins; ils voulaient pratiquer les vertus romaines !

A côté de son travail intense d'administration et de propagande révolutionnaire en Chablais, François Plagnat dut faire de fréquents voyages à Chambéry pour siéger au Tribunal criminel révolutionnaire, où il occupait un des postes les plus importants.

Le 28 septembre 1793, an second de la République, il avait en effet été nommé *accusateur public*, soit magistrat chargé du ministère public, en remplacement de Claude-Louis Pillet.

L'organisation définitive du Tribunal criminel révolutionnaire dans le département du Léman avait été proclamée, à la date susdite, par Simond et Dumaz, représentants du peuple, envoyés près l'Armée des

(1) Abbé Millot, de l'Académie de Lyon : *Harangues choisies des Historiens latins*, Lyon 1776.

Alpes. A partir de cette époque, il se composa de trois juges, y compris le président, d'un accusateur public, de huit jurés qui seront renouvelés tous les mois par le procureur-général-syndic sous l'approbation de l'administration du département, d'un greffier, d'un commis greffier, d'un commis expéditionnaire et de deux huissiers. Le traitement du président était de 350 livres par mois, celui des deux autres juges et jurés, et accusateur public de 300 livres. Le président était François-Joseph Curial, les juges : Laurent Pralet et Jean-François Decret. (1)

Le Tribunal criminel était appelé à connaître :

1° Des prêtres, des ci-devant nobles, des étrangers et autres individus convaincus d'avoir pris part à des émeutes contre-révolutionnaires; 2° de ceux qui auraient signé des passeports ou des pouvoirs tendant à soutenir la révolte, etc.; 3° de tous les complots, correspondances et intelligences contre la liberté publique; 4° de tous ceux qui auraient recélé chez eux des émigrés, des prêtres réfractaires, ou qui auraient acheté quelques effets militaires des soldats de la République. Tous ces crimes étaient punis de la déportation ou de mort, et les biens des individus condamnés à la peine capitale ou à la déportation étaient confisqués.

« Mais le décret du 28 septembre resta, en grande partie, à l'état de lettre morte, et nous verrons bientôt à quoi se réduisit, dans nos paisibles contrées, le régime de la Terreur... » (2)

Ces paroles sont du savant et impartial historien du Sénat de Savoie. Il rend ainsi pleine justice à la grande sagesse et au sang-froid de l'accusateur public François Plagnat qui sut, avec un rare courage tenir

(1) E. Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, T. II, p. 509-517.
(2) Ibid., p. 353, 354.

tête aux forcenés qui essayaient de l'entraîner à la sanglante folie.

M. Burnier ajoute : « Si on eût laissé faire le ci-devant abbé Simond, sa gloire eût éclipsé peut-être celle des Lebon et des Carrier... (1) », et plus loin il explique : « Les Tribunaux du Mont-Blanc et les proconsuls qui les inspiraient montrèrent, pendant cette triste époque une modération facile à expliquer. Dans un pays pauvre et montagneux où la noblesse et le clergé avaient encore de nombreux partisans, comment exécuter les arrêts de proscription ? La Savoie était restée catholique, malgré les lois qui fermaient les églises et déportaient les prêtres; mais la manifestation de ses sentiments paraissait peu dangereuse... Toute proportion gardée, il n'est pas de département en France, où la Terreur ait fait moins de victimes que dans le nôtre. » (2)

L'historien Emile Plaisance (3), reconnaît aussi que ce Tribunal « ne versa guère le sang, grâce à la douceur du caractère national savoyen. »

Au plus fort de la Terreur, le Tribunal criminel du Mont-Blanc adoucissait la rigueur des décrets républicains envers les nombreux mécontents qui tenaient des propos *inciviques;* souvent même il les renvoyait quittes et absous, au grand déplaisir des patriotes exaltés. Nous reproduisons un de ses jugements de cette période où F. Plagnat était accusateur public, choisi au hasard par M. Burnier. Le 13 nivose an II (2 janvier 1794), il s'agissait d'un individu accusé d'avoir crié : *Vive le roi de Sardaigne !* Le Tribunal statua en ces termes : « Considérant qu'à teneur du décret du 3 octobre dernier, le tribunal n'a droit de connaître de la provocation au rétablissement de la royauté que lors-

(1) Ibid., p. 354.
(2) Ibid., p. 361.
(3) *Histoire des Savoyens,* T. II, p. 128.

qu'elle est directe et expresse; — Considérant qu'il est douteux si les cris de *Vive le roi de Sardaigne !* et autres dont Etienne Adam est prévenu pourraient être envisagés comme une provocation directe et expresse au rétablissement de la royauté, paraissant plutôt qu'ils ont été l'effet d'un élan d'incivisme de la part d'E. Adam, qui manifestait de cette manière la joie qu'il ne pouvait pas contenir de voir renaître, comme il croyait pouvoir l'espérer, le régime des Piémontais, sans qu'il résulte cependant qu'il ait provoqué expressément qui que ce soit à faire quelque chose pour le rétablissement de ce régime; — Par ces motifs, renvoie l'accusé, etc... »

CHAPITRE IV

PROCUREUR SYNDIC DU DISTRICT

Le choix du plus capable. — Mesures sévères de répression. — Gucher et les fantaisies du Club des Jacobins. — Le serment des municipalités. — Union républicaine.

A Thonon les vrais républicains déploraient l'absence de F. Plagnat de l'administration du district, et pour le rappeler ils lui offrirent la première place.

Le citoyen Favrat, procureur-syndic demande la parole à la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793) et il observe : « ... qu'ayant été nommé à la place de receveur de ce district sur la démission du citoyen Vignet, il déclare opter pour cette place dans l'espérance d'être remplacé par le citoyen Plagniat, homme de loix, dont les connoissances et le civisme sont notoires, et que cédant son poste à un citoyen fort au-dessus de lui en lumières, il croyait servir la chose publique. Il proteste de son attachement inaltérable pour la République... » Toute l'assemblée l'approuve et applaudit aux éloges décernés au magistrat Plagnat. Un membre de l'administration « a observé qu'il étoit urgent de pourvoir au remplacement du cit. Favrat, et a demandé que l'administration ne négligeat rien pour appeller à la place de procureur-syndic ledit citoyen Plagniat, qui déjà dans le tems de l'invasion dans ce district des satellites du despote sarde avoit

partagé nos travaux, que d'ailleurs son amour pour la prospérité de la République, ses lumières, son activité, devoient le faire envisager comme le plus à même d'en remplir les charges, au contentement non seulement de cette administration mais de tout le public, et qu'en conséquence elle dépêcha de suite un cavalier près les représentants du peuple, actuellement à Carouge, pour, au nom du bien public, les inviter à souscrire au vœu de cette administration ».

Etaient présents à cette séance, les citoyens : Bétemps neveu, vice-président, Deleschaux, Naz, Lacroix, Guyon, Bétemps oncle, Cachat, Bron (en commission) et Charles, suppléant procureur-syndic. (1)

Devant cet accord unanime on fit toute diligence, et le lendemain la nomination de F. Plagnat comme procureur-syndic était ratifiée.

Assistaient à la séance du 4 frimaire (24 novembre) : les citoyens Bron, président, Deleschaux, Naz, Bétemps, Billioud, Cachat, Bétemps oncle, Charles, Guyon, Plagnat, procureur-syndic.

« Le citoyen Gucher, commissaire du département, ayant mis sur le bureau l'acte de nomination du citoyen Plagniat à la place de procureur-syndic vacante, par la démission du citoyen Favrat promu à celle de Receveur du district, l'administration a invité le citoyen Plagniat à prendre place en cette qualité. Le président lui a témoigné la satisfaction de toute l'administration à le voir dans une place où l'appelloit la chose publique et son civisme. Le citoyen Plagniat y a répondu d'une manière consolante pour l'une et qui assure l'autre, par le serment qu'il a prêté de se vouer au maintien de la liberté et de l'égalité ou de mourir en les deffendant, après quoi il a reçu l'accolade du président et l'a donnée à tous les membres et a prié

(1) Arch. Dépt. Haute-Savoie : L 2, 37, f° 130.

le commissaire d'écrire au département sa nomination et son acceptation de la place de procureur-syndic ».

« Extrait du visa et de l'approbation de l'arrêté ci-dessus, du citoyen Gucher commissaire du département près ce district :

« Vu les pièces ci-devant, nous avons nommé le citoyen François Plagniat, p^r^-syndic provisoire au lieu et place du citoyen Favrat, à la charge par ce premier de passer les incombances en tel cas requises; l'administration du district invitée à recevoir son serment et à faire parvenir le tout au département aux fins d'en provoquer l'approbation et l'enregistrement. Thonon ce 4me frimaire de l'an 2me de la République française une et indivisible. Signé le comm. du département dans le district de Thonon, Gucher... »

Immédiatement Plagnat prend la direction des débats et délibérations de l'assemblée. Avec un dévouement digne des anciens romains, il avait sacrifié son repos, et il allait aujourd'hui immoler l'affection des siens, à l'amour de la République. Nous verrons plus loin que son frère aîné était gravement compromis, ainsi que plusieurs parents et amis de Morzine dans le complot contre-révolutionnaire, et que son frère Jacques-Joseph, l'ancien chanoine, était inscrit sur la liste des émigrés.

Or, dans cette même séance : « ... le nouveau procureur-syndic, ayant fait observer que les cantons souillés par les esclaves du despote ultramontain avoient besoin d'une purification qui ne pouvoit se faire que sur les représentants des différentes communes... il requeroit que tous les maires, procureurs et secrétaires des communes fussent mandés à cette administration pour le jour de la foire, à l'effet de renouveller le serment, trop trahi peut-être, de maintenir l'égalité et la Liberté ou de mourir en les deffen-

dant; après lequel le président les décoreroit de leurs écharpes respectives et les instruiroit de leurs obligations et de leur devoir, des avantages de la Révolution et des malheurs qui suivroient leur négligence ou leur malveillance; et que cette séance fut fixée à deux heures après-midy dans l'Eglise paroissiale, afin que le concours du peuple et la Sainteté du lieu rendit plus importante une cérémonie aussi réligieuse que politique. L'administration, en invitant le procureur-syndic à joindre son éloquence à celle du président, a arrêté en cette conformité ».

Pour la première fois, se voit au bas du procès-verbal la signature: « Plagnat, procureur-syndic » (1). Ce poste, par sa permanence, confiait plus d'autorité encore que celui de président de l'administration. Si, dans le directoire du département l'emploi de procureur-général-syndic correspondait. comme pouvoir exécutif, à celui d'un actuel préfet, les attributions de F. Plagnat au district de Thonon étaient celles d'un sous-préfet.

En vertu de l'article LXXXIII de la loi, les électeurs du district procédaient par scrutin individuel et à la pluralité des suffrages à la nomination du procureur-syndic.

Celui-ci portait, dans l'exercice de ses fonctions, un ruban tricolore en sautoir avec une médaille de métal blanc sur laquelle étaient gravés ces mots : RESPECT A LA LOI, attachée au ruban à la distance de deux pouces par une tresse et deux glands de la couleur de la médaille. (2)

Les registres du directoire du district de Thonon, nous montrent F. Plagnat assistant à toutes les séances suivantes dont il signe les procès-verbaux.

La plus pénible et ingrate besogne qu'il eut à ac-

(1) Arch. dép. Hte-Savoie : L 2-37, f°s 130 à 133.
(2) Articles LXXV et LXXXVII.

quitter fut l'application du fameux décret du 17 septembre sur les suspects. Aggravant les lois votées en mars, ce décret ordonnait l'arrestation et la détention jusqu'à la paix : 1° de ceux qui, par leur conduite ou leurs relations, s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme; 2° de ceux qui ne pouvaient justifier de leurs moyens d'existence et de l'accomplissement de leurs devoirs civiques; 3° de ceux qui n'auraient pas de certificats de civisme; 4° des fonctionnaires suspendus ou destitués; 5° des nobles; 6° des parents d'émigrés ou de leurs agents. Les biens des personnes arrêtées devaient être séquestrés.

Dans le district de Thonon, le commissaire Gucher poussait l'administration aux rigueurs. Il pérorait surtout aux assemblées du Club des Jacobins, proposant des mesures à tort et à travers, mais on l'amusait par des motions parfois ridicules afin de gagner du temps. Le sérieux procureur-syndic lui-même, paraissant emporté par un zèle contagieux, lançait des propositions pleines d'humour, telle la suivante, cueillie dans les registres du Club :

« Du 6 frimaire an II (26 novembre), le citoyen Plagnat est monté à la tribune. Il a fait la motion que cette société pétitionnera les autorités constituées du département à l'effet d'obtenir un arrêté qui ordonnerait de faire tuer tous les chiens en général dans les villes, et ne laisser dans les campagnes que ceux qui sont essentiellement nécessaires pour la garde et défense des maisons, comme encore des voyageurs. Il représente pour appui de sa motion la quantité considérable de bled que ces animaux dévorent inutilement et combien ce bled serait infiniment plus profitable à l'entretien de quelques artisants ou journaliers des campagnes. Cette motion couverte d'applaudissements a été unanimement adoptée, et il a été arrêté en cette conformité. » Mais voici encore plus fort :

« Le citoyen commissaire, député du Département (Gucher) charmé de la motion cy-dessus, l'a appuyée et lui en a adjoint une autre non moins intéressante; il demande la *suppression totale de la poudre et pommade* dans toute l'étendue du département, motivé que ces deux objets purement de luxe absorbent aussi des denrées de première nécessité qui concourroient par cette suppression à alimenter bien des familles; et que bien des mères de famille n'auroient plus ces moyens de bluter la farine la plus pure de froment, pendant que sa famille étoit travaillée d'une indignation de voir jetter au vent leur nourriture la plus chère; cette motion ayant eu le même succès que la précédente... »

On peut dire que le citoyen Plagnat avait su « *faire marcher* » son ancien collègue, l'ex-avocat Gucher Joseph, de Chambéry (1), à moins que ce dernier ne fut aussi pince sans rire !

Le siège de la Société était l'église du Collège des Barnabites, où l'autel et les tableaux religieux restèrent quelque temps. Il y avait une tribune pour les orateurs et des galeries pour les auditeurs. Les attributions du Club des Jacobins s'étendaient à tout, il surveillait, poussait ou retenait la municipalité de Thonon et le directoire du district (2). C'est pourquoi Plagnat, comme ses collègues de l'administration, avaient soin d'assister à toutes les séances afin de connaître ce qui s'y préparait contre eux, de se défendre et au besoin d'attaquer.

Ce n'était pas que le procureur-syndic fut sérieusement menacé à ce moment. Au contraire sa motion du 4 frimaire avait eu grand succès, le compte-rendu de la séance du directoire du 12 frimaire nous donne les

(1) Il avait épousé la *Princesse Pistolet*, sœur du médecin et général Doppet.

(2) F. Mugnier, Le Club des Jacobins de Thonon, p. 42.

détails de la solennelle prestation de serment des maires, procureurs et secrétaires des communes en l'église paroissiale. Rivalisant d'éloquence révolutionnaire le président, le vice-président et le procureur-syndic donnent la réplique au Commissaire du département dans des harangues pleines d'envolées. La cérémonie se termine par les cris de « Vive la République, vive la Convention, vive l'Egalité et la Liberté ou la mort ». Un cortège se forme et l'on chante « l'hymne des Marseillois » en traversant les rues (1).

Le lendemain, 13 frimaire, sous la pression de Gucher, fut pris l'arrêté concernant la saisie des vases et objets du culte. Et malgré la volontaire soumission des fonctionnaires des communes, le terrible commissaire départemental poursuivit l'application de la loi des suspects avec une grande rigueur.

Ayant fait prendre des renseignements sur tous les fonctionnaires et citoyens qui n'avaient pas montré de l'attachement pour la Révolution, le commissaire Gucher les divisa en trois classes, fit emprisonner les premiers, mit les autres en surveillance au chef-lieu du district et se borna à faire citer à la barre du district, pour y être réprimandés, ceux de la troisième classe. Il frappa indistinctement les fonctionnaires, les paysans qui s'étaient permis quelques paroles malveillantes et les vieilles femmes auxquelles il reprochait quelques pratiques religieuses; il viola même un arrêté des représentants qui exonérait de l'emprisonnement les fonctionnaires révoqués du district de Thonon (2).

Parmi les premiers se trouvait un cousin de F. Plagnat, ainsi incriminé dans l'arrêté du 10 frimaire, du

(1) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2, 37.

(2) Reg. délib. du départ. Mont-Blanc, 7 brumaire an II. Cf Masse Annexion de la Savoie à la France : Acad. delph. 4me s. t. 8, p. 350-352.

Conseil général du département du Mont-Blanc : «... 14° Tavernier, procureur de la Commune de Morzine, sera suspendu de ses fonctions, remplacé et mis en état d'arrestation, notoirement suspect et soupçonné d'avoir conduit des jeunes gens à Cluses pendant qu'il étoit occupé par les Piémontais. »

Et au commencement de la liste des suspects à réprimander se voyait : « Plagnat, maire de la Commune de Morzine », le propre frère du procureur-syndic !

Bientôt arrive à Thonon un nouvel arrêté du Conseil général, en date du 17 frimaire (7 décembre), dans lequel l'accusation se précise contre Me Claude Plagnat. Il est lu et transcrit à la séance du soir, 4 nivose an 2, en voici les termes, qui nous renseignent bien sur l'esprit de révolte des montagnards contre toute contrainte, même républicaine !

« Extrait des Registres du Conseil Général du département du 17 frimaire :

« Sur le rapport du 5me Bureau le Conseil considérant qu'Anselme Tavernier, notaire à Morzine, est prévenu d'avoir conduit à Sales, à Cluses, sans y être forcé plus de 80 laboureurs de la commune et des environs. D'avoir tenu des propos contre la République, d'avoir crié publiquement : *Vive le Roi,* d'avoir retiré chez lui un déserteur de l'armée française pendant plus d'un mois et demi.

« Considérant que Claude Plagnat, cy-devant secrétaire et Chatellain à Morzine, maintenant maire, est prévenu d'être fanatisé, de regretter les moines de la cy-devant Abbaïe d'Aulph et les Prêtres de la Vallée avec lequels il était en société et fesait des affaires, que sa faiblesse à cet égard et sa grande influence par sa fortune et sa réputation privée, aidée du dit Tavernier ont tellement étouffé l'esprit public que la com-

mune de Morzine et les voisines n'ont fourni aucun volontaire, qu'il a un frère Prêtre émigré.

« Arrête, ouï le Procureur-syndic, qu'il sera informé sur les faits qui sont à la charge des dits Tavernier et Plagnat, a quel effet extrait du présent sera transmis à l'administration du District de Thonon et que cependant les dits Tavernier et Plagnat seront mis provisoirement en état d'arrestation. Signé à l'original : Chamoux, Président, Ducoudray, secrétaire.

« Certifié conforme : Bron, secrétaire. »

L'administration thononaise ne fit aucune observation et la signature de F. Plagnat, procureur-syndic, figure au bas du procès-verbal avec celles de ses collègues. (1)

Ce fut le Club des Jacobins qui manifesta le plus d'activité au sujet de l'application des arrêtés administratifs. Mais là encore Plagnat conserva son influence modératrice, et, profitant d'une occasion favorable, il réussit à se débarrasser du trop encombrant commissaire Gucher, voici en quelles circonstances.

Les conscrits d'Evian, qui avaient été réunis sans trop de difficultés, furent convoqués à Thonon, par Gucher, pour le 20 frimaire, à dix heures du matin; ils se rendirent à la convocation, mais attendirent vainement jusqu'à deux heures et se dispersèrent. Quelque temps après, Gucher, qui s'était oublié à dîner, arriva ivre et, ne trouvant personne au rendez-vous se répandit en injures contre les réquisitionnaires, qu'il traita de lâches, d'aristocrates et de fanatiques. La Société populaire de Thonon, que l'attitude autoritaire du Commissaire avait blessée, releva ce fait et

(1) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2, n° 38. « Registre des arrêtés du Conseil général de l'Administration du District de Thonon 1793 », f° 5, f° 21.

le dénonça au Comité révolutionnaire, qui en instruisit le Département. (1)

Malgré les protestations et les plaintes de Gucher, le Conseil général l'envoya à Commune affranchie (Lyon), auprès des représentants du peuple, pour se justifier.

Ces faits servirent aussi au rapprochement des partis républicains de Thonon. Le président du Club nomma les citoyens Dubouloz, Longet, Favrat, Plagnat pour inviter les membres du *Comité révolutionnaire* à s'unir aux *Amis de la République,* et le 21 frimaire (11 décembre) nous voyons « les citoyens Plagnat, Guyon Jacques-François, Berger François, Michaud, Bonnefoy Michel, Charles Henry, Charmot Nicolas de Jussy, Frossard Joseph-Marie, et autres membres des deux sociétés, prêter le serment d'usage.

Conformément à ses bonnes traditions d'organisateur, Plagnat provoqua la création d'un Comité de Surveillance républicaine au sein du Club qui réunissait tous les révolutionnaires du district.

« Le 23 frimaire an II (13 déc. 1793), la Société républicaine de Thonon s'étant assemblée, en exécution de l'arrêté du jour d'hier, à une heure après-midy pour la formation du *Bureau et Comité de Surveillance,* il est résulté du dépouillement du scrutin que les citoyens : Bron André a été nommé président, Plagnat François, vice-président, Coudurier Claude-François et Anthoinoz Eugène, secrétaires... » (2)

Dans toute la Savoie, le régime issu du coup de force du 31 mai 1793, connu sous le nom de Terreur, était complètement établi. Les autorités, dont l'attitude avait été quelque temps équivoque, s'efforçaient de donner des preuves de dévouement au parti de la

(1) L.-E. Piccard : *Thonon,Evian et le Chablais moderne,* p. 80.
(2) F. Mugnier : Le Club des Jacobins de Thonon.

Montagne; le peuple était soumis, les mesures de Salut public s'exécutaient sans résistance. Toutefois les Français avaient perdu une partie des sympathies qu'ils avaient rencontrées en 1792 (1).

Pendant la Terreur le pouvoir n'appartint pas, comme on le dit généralement, à la lie du peuple, mais à la bourgeoisie à laquelle furent confiées toutes les fonctions importantes. En Savoie au moment du départ de Simon, à l'exception du procureur-syndic de Cluses, qui était serrurier, les membres des tribunaux, de l'Administration départementale et des districts étaient tous avocats, médecins, négociants ou grands propriétaires.

On a vu, au début de ce chapitre, dans la fameuse séance du 3 frimaire an II, que les démocrates de Thonon savaient reconnaître la supériorité intellectuelle, l'instruction, les capacités administratives, lorsqu'ils choisirent Plagnat pour chef, à l'unanimité.

---

(1) Rapport du Commissaire ordonnateur Alexandre (1er nivose an II).

CHAPITRE V

AGENT NATIONAL

Comité du Salut Public. — Agent national du district. — Résistances aux excès de la Terreur. — Justice et modération. — Albitte se venge des modérés. — Les deux Plagnat au Directoire. — Dissolution du Club des Jacobins. — Conférences républicaines.

La France n'avait malheureusement pas la main heureuse en envoyant des représentants en Savoie, et cela compliquait singulièrement la tâche des républicains administrant le pays. Edifié rapidement sur la triste mentalité et l'incapacité politique d'un Gucher ou d'un Albitte, François Plagnat ne se laissa pas aller au découragement.

Il avait juré de lutter jusqu'à la mort contre la tyrannie, il voyait toujours son devoir auprès du peuple bousculé et désorienté. Monté dans le navire révolutionnaire, il s'était efforcé jusqu'alors d'en maintenir le gouvernail dans la voie de la justice et de l'ordre. De plus en plus mise en lumière, sa remarquable personnalité s'imposait à la foule; aussi, payant d'audace, au lieu de s'enfuir comme nombre de ses anciens collègues de la magistrature savoyarde et d'aller gémir

vainement de l'autre côté des Alpes, il resta héroïquement à son poste.

De graves événements s'étaient accomplis récemment à Paris, où la forme du gouvernement venait encore de se modifier. La guerre étant sur toutes les frontières, l'insurrection en Vendée et en Bretagne, le Midi menaçant, les plus ardents républicains sentirent le besoin d'une dictature pour sauver la France dans ces dangers extrêmes.

Sur la proposition du Comité du Salut Public, dirigé par Robespierre, la Convention avait voté le 14 frimaire (4 décembre), une loi constitutive du Gouvernement révolutionnaire.

L'administration civile et militaire se trouvait désormais concentrée entre les mains du Comité du Salut Public.

Les représentants du peuple en mission dans les départements ne devaient agir que suivant son inspiration; ils avaient un pouvoir absolu sur les directoires de département ou de district dont ils nommaient ou destituaient les membres à leur gré. Les Conseils généraux furent supprimés. Les procureurs-syndics élus par le suffrage universel furent supprimés et remplacés par des *agents nationaux* nommés par le Gouvernement. Dans la plupart des districts ce furent les mêmes personnages qui restèrent en fonction, changeant simplement de dénomination.

C'est ainsi qu'à Thonon, le procureur-syndic F. Plagnat devint l'*agent national du district*, avec un pouvoir encore augmenté. Le soin de faire appliquer les lois révolutionnaires fut confié aux districts.

A la date du 6 nivose (26 décembre), se voit pour la dernière fois, aux registres la signature : Plagnat, p.-syndic, deux jours après « le procureur-syndic a donné lecture du Décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire révolutionnaire et en a re-

quis l'envoi aux communes de ce district... l'administration convoquera une séance extraordinaire à ce sujet dès l'arrivée des commissaires... » et après avoir montré ses pouvoirs « l'agent national près de ce District prend la parole... » pour traiter de diverses affaires administratives. Le procès-verbal est signé : « Plagnat agent national près le district de Thonon, Bron, A. Bétemps, Cachat, Deleschaux ». (1)

Dès lors toutes les assemblées sont dirigées par Plagnat qui donne lecture des pièces officielles, commente leur application, et signe au bas des procès-verbaux. (2)

Le Club des Jacobins allait inaugurer une nouvelle salle, parmi les dames qui souscrivirent pour la fête civique prévue pour cette installation, on remarque les citoyennes Deruaz, Plagnat et Dupérier (6 nivose an II).

Cependant Plagnat, qui avait maintenant la haute main sur tous les bureaux de l'Administration organisés le 23 nivose (12 janvier 1794), se désintéressa dès lors de la Société des Amis de la République, où quelques énergumènes continuaient à palabrer. Plusieurs de ses amis se retirèrent en même temps. A la réunion du 11 nivose, le procès-verbal note l'absence de quatorze membres du Club « ils ont encouru les peines portées par nos règlements... », à leur tête se trouvent les citoyens Plagnat, Berger oncle, Henry Charles, Naz Jacques... Ce relâchement continue jusqu'à la séance extraordinaire du 28 nivose (17 janvier) présidée par André Bron, où eurent lieu de furieux débats et la mise en accusation du cit. Dubouloz, député du district, mais Plagnat n'assista pas à cette réunion où la majorité se déclara résolument *Montagnarde.*

(1) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2, 38, f°s 21, 22.
(2) ibid., f°s 21 à 109.

On ne voit plus son nom dans les procès-verbaux qui suivent, même pas à la séance du 7 pluviose an II où l'on mettait en cause sa vallée natale : « La Société arrête de nommer des commissaires auprès de l'administration pour lui témoigner sa juste indignation d'apprendre que les postes frontières de Morzine et Montriond avoient été dégarnis de troupes sans que l'administration du district en eut connaissance... en un pays dont les sentiments inciviques se sont si bien manifestés la saison dernière à l'approche des Piémontais ! » (1)

Le même jour l'enquête concernant l'application de la loi des suspects aboutit et fut présentée à la séance de l'administration du district (26 janvier 1794) : « D'après le rapport du cit. Bétemps, membre du directoire, sur les informations qu'il a prises par commission de cette administration sur les cit. Plagnat, maire de la commune de Morzine et Anselme Tavernier, de la même commune, l'administration arrête, de l'avis du suppléant agent national provisoire qu'il sera sursit provisoirement à l'arrestation du cit. Plagnat jusqu'à l'arrivée du représentant du peuple, que le cit. Tavernier sera mis en arrestation et qu'il sera écrit au District de Cluses que cette arrestation a eu lieu. Signé : A. Charles, Deleschaux, Bron, Billiod et Deleschaux, secrétaire. »

Par un sentiment bien naturel Plagnat s'était abstenu d'assister à cette séance où se débattait la cause de ses parents, et se fit remplacer par son suppléant. Mais il était bien à Thonon, car nous le revoyons à la séance du 8 pluviose (27 janvier 1794) signant toujours : Plagnat, agent national provisoire.

Le Club de Thonon, comme toutes les Sociétés populaires de ce temps, comptait parmi ses membres des

(1) F. Mugnier, Le Club des Jacobins de Thonon.

politiciens ambitieux, auxquels la Révolution n'avait point encore donné des places et qui comptaient sur la nouvelle organisation pour arriver aux emplois publics : afin de parvenir à ce but, ils voulaient compromettre les fonctionnaires pour amener leur remplacement. Cette agitation grandit, lorsqu'on sut qu'un décret du 9 nivose avait chargé le représentant du peuple Albitte de l'organisation du Gouvernement révolutionnaire dans les deux départements de l'Ain et du Mont-Blanc. (1)

A Thonon, le Club jeta la suspicion sur l'agent national Plagnat à cause de sa parenté avec les citoyens de Morzine compromis. Il avait poussé de toutes parts à des mesures de rigueur. Après l'enquête de Bétemps dans la Vallée d'Aulps, il y eut celle de l'administrateur Vaudaux dans la Vallée d'Abondance réclamée par Blanche, de Reyvroz, Maxit de la Chapelle et Cayen, patriotes ardents. Mais, pas plus que Bétemps, le commissaire Joseph-Marie Vaudaux, ne chargea ses compatriotes. La plus grande partie des coupables avaient eu le temps de passer en Suisse; Vaudaux s'efforça de faire retomber sur les absents toute la responsabilité de l'émeute. Au fond les thononais étaient gens pondérés. « A part de rares exceptions, la plupart de nos républicains chablaisiens, sous des dehors révolutionnaires, cachaient un esprit chrétien que l'on voit paraître à chaque instant. Les plus fougueux membres du Club recélaient des prêtres dans leurs demeures de Thonon, et affectaient, devant les commissaires de la Convention, pour ne pas être soupçonnés de modérantisme, des airs de jacobins qui prêtent à rire. Toutes les mesures violentes furent dictées ou imposées par des étrangers. Certains même pensaient que le grand art du moment était de régner

(1) J. Masse, Annexion de la Savoie à la France 1792, Acad. Delph. 4me s., t. 8me, p. 402.

sur la Révolution et de l'étouffer doucement en l'embrassant, et que la contredire de front c'était s'exposer à la ranimer et à se perdre du même coup. » (1)

Il y eut néanmoins assez d'arrestations effectuées pour remplir les prisons de Thonon, et par arrêté du repr. du peuple Albitte, la maison de Sûreté fut transférée dans la ci-devant Sainte-Maison (séance du 20 pluviose).

Réuni le lendemain (21 pluviose, 9 février 1794), le Club des Jacobins désigne deux Commissaires pour porter aux représentants du peuple de Commune-Affranchie (Lyon), un rapport sur la question des subsistances militaires. F. Plagnat fut nommé, car on voulait l'éloigner de Thonon pour pouvoir comploter à l'aise. Il sentit venir le coup et refusa de partir, mais : « sur les réclamations du citoyen Plagnat, tendant à s'exempter de se rendre au vœu de la Société, on lui a observé que les Commissaires des Jacobins pour le bien public n'étoient susceptibles d'aucun prétexte et la Société a passé à l'ordre du jour. » (2)

Sans se laisser intimider, Plagnat eut recours à ses collègues de l'administration. A la séance du district du 22 pluviose au soir, « l'agent national, membre de la Société populaire, nommé pour se transporter à Commune-Affranchie et à Paris, solliciter des secours en subsistance, se fait remplacer par le citoyen Bétemps neveu, que l'administration nomme aussitôt substitut agent national » (3).

Il faut croire que cette attitude énergique mâta les jaloux car le lendemain Plagnat et les membres du district sont complimentés par le Club qui leur délivre le certificat de civisme suivant : « La Société

(1) L.-E. Piccard : *Thonon, Evian et le Chablais*, p. 58, 59.

(2) F. Mugnier : *Le Club des Jacobins de Thonon.*

(3) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2, 38, f° 53.

arrête à l'unanimité que, d'après les faits qui sont à sa connaissance, elle déclare que les administrateurs de ce district, fidèles à leur serment, sont demeurés inébranlables à leur poste dans les moments critiques qu'a éprouvés ce département, et qu'ils n'ont quitté ce poste que pour marcher à la tête des soldats de la Liberté contre les sattellites Piémontais qui avaient souillé le sol de ce district dans trois cantons et qui n'étaient déjà plus qu'à une lieue de cette commune (1).

Surexcités par les arrêtés d'Albitte les comités révolutionnaires de Savoie montrèrent toute leur fureur sauvage; ils écoutaient toutes les dénonciations et beaucoup de patriotes de villages, qui avaient su gagner la confiance des Comités, en profitèrent pour exercer des vengeances particulières. A Thonon, la prison de la Sainte Maison fut bientôt remplie.

C'est alors qu'eut lieu à Thonon la malheureuse exécution de l'abbé Vernaz.

Ce jeune prêtre, émigré en Valais, était rentré clandestinement en Chablais pour voir sa mère malade. Bientôt dénoncé, il fut arrêté par la gendarmerie et conduit à Thonon sur les instances du patriote Maxit. Déféré à l'autorité militaire, il fut rapidement jugé.

L'administration civile du district étant laissée en dehors de l'affaire, Plagnat et ses collègues ne purent intervenir pour sauver l'infortuné abbé.

D'après la loi en vigueur, les prêtres qui rentraient en France après en être sortis étaient passibles de la peine de mort, ceux qui n'avaient pas émigré n'étaient condamnés qu'à la déportation. On suggéra à l'abbé Vernaz d'affirmer qu'il n'était pas sorti du pays, mais il refusa d'altérer la vérité et avoua avoir séjourné en Valais. La Commission militaire dut alors prononcer

(1) Reg. Club des Jacobins de Thonon.

la sentence fatale, et l'abbé Vernaz, conduit sur la place du Château, y fut fusillé le 4 ventose.

La ville fut plongée dans la stupeur par cette exécution imprévue, puisque la guillotine n'avait jamais servi à Thonon, et les patriotes eux-mêmes furent consternés. (1)

Le représentant Albitte arriva à Chambéry le 10 ventose où il transforma l'administration départementale. Son prédécesseur, Philibert Simond, rappelé à Paris en décembre 1793 par le Comité du Salut public, devait périr sur l'échafaud le 13 avril suivant.

Même en pleine tourmente révolutionnaire, l'ancien étudiant de l'Université de Turin se souvenait que l'instruction publique est le fondement de toute régénération et qu'en façonnant l'esprit de l'enfant on prépare l'avenir de la Société.

Conjointement avec l'ex-barnabite L.-A. Michaud, ancien professeur du Collège de Thonon, F. Plagnat et André Charles s'occupaient de réorganiser l'instruction publique. Déjà en novembre 1793, on avait formé une bibliothèque à l'aide des livres saisis dans les maisons religieuses et chez les émigrés, le peuple était instruit au local des séances du Comité de Surveillance. Le 6 mars 1794, F. Plagnat, Michaud, Charles et autres forment une commission pour l'application d'un nouveau plan d'enseignement proposé par Michaud. Les instituteurs et Mlle Buffet, institutrice à Thonon, demandent outre la teneur du décret concernant l'instruction publique, qu'on leur donne des catéchismes républicains.

Athanase Bron avait remplacé André Charles à la tête du Club des Jacobins, par suite d'une cabale renversant tout le comité (4 mars). François Plagnat ne faisait plus partie du Comité depuis le mois de jan-

(1) C. f. L.-E. Piccard : *Thonon, Evian et le Chablais moderne* 1889, p. 146-151.

vier, mais il reçoit toujours différentes missions. Le 11 mars, avec le citoyen Grillon il est chargé de réclamer à la municipalité un inventaire exact des vases sacrés et autres objets du culte, provenant des différentes communes du district.

Le 5 germinal (25 mars) « le cit. Plagnat donne à la Société la lecture d'un discours du cit. Dorfeuille prononcé dans la Société populaire de Chambéry, il a été applaudi par l'assemblée qui a renouvelé le serment de *Vivre libres ou Mourir;* la société arrête l'impression de ce discours au nombre de 200 exemplaires et l'envoi aux communes. Le citoyen Plagnat est chargé d'écrire à ce sujet à l'imprimeur de Carouge... »

Le titre qui précède le procès-verbal de la séance de l'administration du district, du 5 germinal (25 mars 1794) est suggestif : « Gouvernement Révolutionnaire jusqu'à la Paix ». (1)

Dans les séances journalières on voit défiler toute l'histoire mouvementée de l'administration du Chablais. F. Plagnat s'appliquait à ménager ses concitoyens en mitigeant les arrêtés et décrets trop outrés qui arrivaient de Chambéry. On sent qu'il ne se faisait plus aucune illusion sur le dénoûment de cette tragédie de la Terreur. Mais il poursuivait héroïquement sa tâche patriotique sans tenir compte des dangers qu'il rencontrait et des sacrifices qu'il devait subir.

Propager les idées républicaines par une juste et sage administration était toujours la méthode de l'agent national Plagnat. Combien cette façon d'agir était plus logique que les odieuses mesures d'Albitte, le démolisseur de clochers, de plus en plus haï par le peuple de Savoie !

Cette réprobation commença à se faire jour dans

(1) Arch. dép. Hte-Savoie L. 2 - 38, f° 93.

la séance du Club de Thonon du 16 germinal an II (5 avril) présidée par F. Plagnat.

Aussi lorsqu'Albitte arriva à Thonon (13 avril), il résolut de remanier et *épurer* toute l'administration du district dans laquelle il sentait une vive hostilité.

Le 26 germinal (15 avril), il rédige l'arrêté suivant : « Au nom du peuple français, etc... l'Administration du District de Thonon sera ainsi définitivement composée : Directoire : André Bron, homme de loi; Claude-François Vuarin, de Carouge, ci-devant avoué ; Jean-Baptiste Deleschaux, ci-devant homme de loi; Joseph-Marie Bétemps, di-devant avoué. — Agent national : Joseph Chaulmontet, ci-devant notaire. — Secrétaire général : Paul-Philippe Bron. » Huit autres citoyens forment le Conseil d'administration. Plagnat se trouve complètement évincé. Ce document se termine ainsi : « Vive la République une indivisible et démocratique. Albitte ».

Il fut présenté à la séance du district du 28 germinal (17 avril). Plagnat avait signé pour la dernière fois le procès-verbal de la séance du 26 germinal, avec Vaudaux et Deleschaux, secrétaire.

Dès lors F. Plagnat ne figure plus à Thonon que dans la liste des membres du Commissariat national, avec André Charles, J. Grillon menuisier, Coriaz Aîné chapelier, Joseph Favre batelier de Rives, et autres simples citoyens.

Mais il avait heureusement pu faire évader de nombreux inculpés politiques incarcérés dans les prisons de Thonon avant que des mesures trop graves fussent prises par les séides du sanguinaire Albitte.

C'était d'ailleurs avec l'agrément implicite de la plupart des membres de la municipalité ou de l'administration, comme le prouve le compte rendu de la réunion municipale du 10 floréal an 2 (29 avril 1794).

« Plus il a aussi été arrêté, après informations pri-

ses, et avec l'agrément de l'agent national (Chaulmontel), qu'il est loisible au citoïen François Plagnat de faire retirer de la Maison d'arrêt : un matelaz, un traversin, deux draps et deux couvertures existans dans ladite Maison, et qu'il a prêté à Anselme Tavernier qui s'est évadé dernièrement, desquels effets ledit citoïen Plagnat faira due décharge au concierge de ladite Maison d'arrêt en tant que celui-ci l'exigera. Signé : Deruaz, maire... » (1)

Anselme Tavernier s'était réfugié en Valais, ses biens restèrent sous séquestre. Ses compatriotes de Morzine ne se laissaient pas intimider. C'était le temps où le frère aîné de notre héros, l'ex-châtelain Claude Plagnat, cachait dans sa maison le courageux curé Blanc ou ses vicaires. La tradition nous a conservé le récit des nombreux stratagèmes utilisés par le ci-devant notaire pour protéger les ecclésiastiques. Ce colosse autoritaire et intrépide poussa un jour l'audace jusqu'à faire manger à sa table le vénérable abbé Blanc en compagnie des gendarmes envoyés de Thonon pour le capturer (2).

Quelques historiens modernes en ont parlé en ces termes : « Il faut le reconnaître, certains républicains de marque, tels les Plagnat, les Muffat, appartiennent à la commune de Morzine et pour rien au monde ne voudraient faire à leurs prêtres la moindre peine : les familles de ces hommes politiques ne toléreraient pas telle conduite... » (3)

« Un habitant du Biot, commissaire du gouverne-

(1) Arch. municip. de Thonon, Reg. délib. an II, f°s 124, 125.

(2) Souvenirs de Rd Nicolas Baud, curé de St-Martin, qui passa sa jeunesse au château Plagnat à la Coutetaz, chez son grand oncle et fut élève du curé Blanc. Le châtelain Claude Plagnat avait près de deux mètres de taille et une corpulence assortie.

(3) Chaperon : *La paroisse de St-Jean-d'Aulps et ses filiales*, p. 161.

ment..., disait un jour, en 1794, que la grosse cloche de Morzine l'empêchait de dormir. Peu après, il reçut un billet anonyme conçu en ces termes : Citoyen, dès que la grosse cloche de Morzine t'empêche de dormir, oses répéter ce propos, et je te donnerai un sommeil dont nulle cloche ne te réveillera jamais. La grosse cloche de Morzine, chose rare, continua pendant toute la Révolution, d'envoyer aux échos de la Vallée des notes graves et majestueuses » (1).

Les réquisitions de marchandises suivaient les levées d'hommes. Le 15 floréal an II (4 mai 1794), le Directoire du Département exige du District de Thonon : 2.000 quintaux de foin et 20.000 boisseaux d'avoine (2). C'était abuser des ressources du pays. Plagnat et les administrateurs consciencieux protestaient ouvertement contre ces abus.

Au chef-lieu du département, F. Plagnat allait rencontrer la même animadversion du nouveau représentant du peuple.

Dans son importante fonction d'Accusateur public près le Tribunal Criminel du Mont-Blanc, il s'était toujours montré juste et modéré, malgré l'ardeur de ses sentiments républicains. Sa connaissance approfondie de la jurisprudence, son intelligence d'une pénétration presque intuitive, sa raison vigoureuse et logique, lui avaient acquis une grande considération au Tribunal où il sauva tant de têtes par sa tactique.

Après avoir tout bouleversé dans l'administration, Albitte s'attaqua à la magistrature. Dans les Clubs on ne cessait d'incriminer l'indulgence des tribunaux, aussi pour « venger la République des traîtres et des conspirateurs qui troublent son bonheur », Albitte épura le Tribunal criminel, après avoir pris « les ren-

(1) J.-M. Lavanchy : Le diocèse de Genève, pendant la Révolution, II, p. 339.
(2) Procès-verbaux Adm. du Mont-Blanc.

seignements les plus scrupuleux et consulté le peuple réuni en société populaire » (les Jacobins de Chambéry !).

Par un arrêté du 18 floréal an II (7 mai), le représentant du peuple destitua les anciens membres du Tribunal, et en nomma des nouveaux. Le président fut le citoyen Curial père, le greffier P.-F. Curton, et Favre-Buisson remplaça François Plagnat comme Accusateur public.

Heureusement que ce nouveau tribunal, remplaçant celui établi par Simond, n'avait pas la même compétence, il ne put s'acharner sur les contre-révolutionnaires encore incarcérés, dont le jugement fut suspendu jusqu'à ce qu'une décision eut été prise à ce sujet.

Le nouvel Accusateur public, Favre-Buisson, homme de loi natif de Thonon, avait été procureur général syndic du Mont-Blanc, puis devint en même temps que Gucher, l'ami intime d'Albitte. Dès le 22 floréal (11 mai) il prit possession de ses fonctions en annonçant sa nomination au président du Tribunal.

Se rendant à Grenoble, chargé d'une mission nouvelle, Albitte débarrassa enfin la Savoie de sa sinistre présence, le 19 floréal. Son administration avait été celle d'un fou furieux, ses violences avaient été inouïes et ses arrêtés tellement arbitraires qu'ils avaient été blâmés par le Comité du Salut public. (1)

Favre-Buisson dans son nouveau poste eut le tort de ne pas suivre l'exemple de son prédécesseur. Il continua la manière violente d'Albitte, et encourut bientôt les haines locales les plus violentes. Dès lors la Terreur personnifiée par Albitte en Savoie le sera par Favre-Buisson. (2)

(1) J. Masse : Annexion de la Savoie à la France 1792, loc. cit. p. 485.

(2) Vermale : Figures du Temps de la Révolution, 2me série S. S. H. et A. T. LXV., p. 115.

Resté à Thonon, Plagnat en bon jacobin continuait d'assister aux séances du Club. Le 15 floréal (4 mai), le président Plagnat et le citoyen Montfalcon avaient répondu chaudement et patriotiquement au commandant Guinet qui présentait les adieux du bataillon de la Drôme aux membres de la Société populaire et à la ville de Thonon. Le 20 floréal c'est encore un discours de haute tenue classique du citoyen Plagnat sur les vertus qui doivent caractériser le vrai républicain : la frugalité, la simplicité des vêtements « dont on a retrouvé de si beaux exemples dans la république florissante de Rome et d'Athènes. »

Jugé par une commission militaire un second prêtre subit le sort de l'abbé Vernaz. C'était l'abbé Morand, du Biot, qui secondait dans son ministère le fameux abbé Bouvet dit l'oncle Jacques. Il fut fusillé à Thonon le 26 floréal. Cette barbare justice, si elle terrifiait la population, dégoûtait les hommes politiques; et Plagnat ainsi que beaucoup de ses amis abandonnèrent le Club, qui dès lors déclina rapidement.

Le régime insensé de la Terreur prit fin le 9 thermidor (27 juillet 1794). Après avoir longtemps subi le joug de Robespierre, la Convention le déféra au Tribunal révolutionnaire et le lendemain il fut exécuté.

Les complices de Robespierre furent partout remplacés. Le 9 fructidor un décret envoya le représentant Gauthier dans le département du Mont-Blanc pour procéder au changement des autorités et à la réparation des injustices commises.

La plus grande désunion régnait dans la société jacobine de Thonon, on porta de violentes accusations contre le démagogue Athanase Bron, Charles fut arrêté... le 20 fructidor on se plaint que « l'instruction du peuple est abandonnée; il n'y a toujours qu'une seule citoyenne qui se soit présentée pour être institutrice ». F. Plagnat n'assiste plus à ces vaines séan-

ces où « on est obligé par manière de passe-temps, de recourir à des chansons » !

Arrivé à Thonon le 27 fructidor, le représentant Gauthier procède immédiatement à des changements « dans les autorités constituées de la commune, pour y assurer l'union entre les bons citoyens, éteindre les soupçons et assurer l'exécution des lois ». Dans son rapport au Comité du Salut Public, Gauthier dit: « J'ai trouvé à Thonon une administration de district bien patriote et très active. Ceux qui ne l'aiment pas sont forcés d'en convenir. Les reproches qu'on lui adresse n'ont rapport qu'à la conduite peut-être trop sévère qu'elle a tenue vis-à-vis des citoyens Bron et Charles, actuellement détenus à Chambéry. La municipalité et le Comité de surveillance renferment de bons patriotes, et cependant ils étaient en opposition avec le district... Je me suis borné à des mutations... C'est le Comité de surveillance qui a éprouvé le plus de changements pour la raison que ses pouvoirs vont s'étendre dans toute l'étendue du district. »

L'agent national fut révoqué et remplacé par le citoyen Fernex officier municipal, le juge Guyon remplaça le cordonnier Benoît-Vessière comme président du Tribunal, et le citoyen Bétemps fut nommé maire.

Dans le Comité de Surveillance (article IV de l'arrêté) entra Claude-Louis Plagniat d'Evian, parent éloigné de François Plagnat que certains historiens ont confondu avec lui. (1)

Ce remaniement des autorités du district de Thonon n'était que provisoire. Quand le représentant Gauthier

(1) Mᵉ Claude-Louis Plagniat, notaire, à Evian, était petit-fils de Mᵉ Garin Plagniat, natif de la Plagnette (alors paroisse de St-Jean-d'Aulps), notaire ducal en 1684, qui épousa en 1685 Gasparde Billiod d'Evian et se fixa dans cette ville. Claude-Louis Plagniat fut syndic d'Evian avant la Révolution, puis Procureur de la commune sous le nouveau régime.

fut au courant de tout ce qui concernait son département, il reconnut la réelle valeur des hommes politiques qui avaient été injustement écartés du pouvoir.

Et ce fut à la tête de l'administration que Plagnat réapparut soudain.

L'arrêté du 24 brumaire an III (13 novembre 1794), reconstituait ainsi les autorités du district de Thonon:

« Directoire du district : 1° François Plagnat, 2° Joseph-Marie Vaudaux, 3° André Bron, tous hommes de loi, et 4° Jacques-François Guyon, cy-devant avoué.

« Agent national : Pierre Jacquier, cy-devant membre du directoire.

« Conseil général du district : Julien Longet, Claude Margel, Claude Muffat, Arminjon fils, Fernex, homme de loi, Claude-Louis Plagniat, Mouthon, Descombes.

« Tribunal de district : Joseph Guyon, président; Paul Bron, Deruaz, Naz, Deleschaux, juges; Dessaix, commissaire national.

« Comité de surveillance révolutionnaire : Cayen, Lacroix, Manuel, Benoît Vaissière, Crespet, Cariaz aîné, Jacques-Antoine Fournier, François Frossard, Jacques Apy, Popon et Deleschaux.

Le nouvel agent national Jacquier ayant convoqué extraordinairement le Conseil général de l'administration, le 28 brumaire au soir (17 novembre), donna lecture de l'arrêté du représentant du peuple Gauthier. (1)

A la séance du district du lendemain se voit la signature de Claude-Louis Plagniat d'Evian, enfin à celle du 1er frimaire an III (21 novembre 1794) apparaît celle de François Plagnat, qui signe désormais tous les procès-verbaux. Les deux homonymes n'em-

(1) Arch. dép. Hte Savoie : L. 2 - 40, f° 79.

ployaient pas leurs prénoms pour les signatures mais ils n'orthographiaient pas leur nom de la même manière, celui d'Evian avait conservé l'ancienne forme : *Plagniat* et celui de Morzine signait *Plagnat* (1).

Pendant qu'Albitte était en mission à l'armée des Alpes, Favre-Buisson était devenu le personnage le plus important du département, on l'appelait *le roi de Chambéry*. Il n'avait cependant pu trouver de bourreau, pour se servir de la guillotine que vers la fin de son règne (2). Destitué par Gauthier, comme accusateur public, ce chef du parti de la Montagne se retira volontairement à Thonon, sa ville natale (novembre 1794). « Dans sa retraite il reçut triomphalement les ultra-Montagnards, ceux qui avaient été les plus dévoués au temps de sa puissance. Cela constituait un défi, mais ces manifestations attestaient que le parti montagnard du Mont-Blanc n'acceptait pas d'être vaincu. Voici sur l'arrivée de Favre-Buisson à Thonon les détails les plus savoureux (3).

« Favre-Buisson est ici dès le 7 courant avec son frère aîné. Glorieux et menteur, il s'est donné pour prison la maison de son père dont il ne sort pas. Il reçut en masse et en triomphe le lendemain de son arrivée les Bétemps; Plagnat, ci-devant commissaire national; Dubouloz, officier municipal; J. Cayen; Jacquier, agent national du district; Vaudaux, Mariet fils, ses amis Guyon et Violland, de Douvaine. Cette visite affectée et marquante a fait d'autant plus sensation qu'elle était composée de tous ces fameux terroristes qui ont semé partout l'épouvante et l'effroy. Il n'y

(1) *Ibid.*; f°s 80 à 197.

(2) La sinistre machine fonctionna pour la première fois en Savoie, le 11 thermidor.

(3) Vermale : *Figures du Temps de la Révolution*, 2me séric, p. 128-133.

manquait plus que Chaumontel, petit dominateur dont le brave et vertueux Gauthier nous a débarrassé...» (1)

Il s'agissait de Claude-Louis Plagnat, d'Evian. M. Vermale dans sa note 2, p. 128, l'a d'ailleurs signalé : « Plagnat, 56 ans, notaire » (2). A ce moment François Plagnat, toujours qualifié d'homme de loi, avait 37 ans.

Gauthier fit élargir de nombreux suspects ou prévenus détenus dans les diverses prisons du département, sauf les prêtres. La réaction contre le parti terroriste s'aggrava sans cependant provoquer des excès blamables.

Le représentant Bion, député de la Vienne à la Convention, remplaça Gauthier à partir du 1er prairial an III (22 mai 1795). Arrivé à Chambéry le 23 prairial, il épura à son tour les administrations du département nommant aux places vacantes des anciens jacobins modérés, il élargit des nobles et des prêtres. Puis, le 26 prairial (14 juin 1795), il ordonna l'arrestation « des hommes connus pour s'être livrés au système de *terreur* et de tyrannie qui a précédé le 9 thermidor ». La liste de 22 noms arrêtée le 27 prairial, comprenait Favre-Buisson, Chabert, Gucher et autres.

L'administration du district et la municipalité de Thonon furent réorganisées le 15 thermidor an 3 (2 août 1795), le procureur-syndic fut Frézier Louis-François ci-devant juge de paix, F. Plagnat ne figure pas dans cette promotion (3).

Bion, que l'on accusait d'avoir partie liée avec les royalistes, était rappelé à Paris sur les instances des députés du Mont-Blanc. Son collègue Cassanyès, déjà

(1) Rapport cité par Dubouloz, député du Mont-Blanc, dans sa lettre à Gauthier, datée de Paris : 28 frimaire an III (20 décembre 1794).

(2) Vermale : *Fig. du Temps de la Rév.*, 2me série, p. 128, 129.

(3) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2 - 42, f° 160.

attaché à l'armée des Alpes prit en mains l'administration du département. Il ordonna la mise en liberté des terroristes et adressa au peuple une proclamation dans laquelle il attaquait les émigrés et les prêtres réfractaires. Favre-Buisson redevint membre d'un Comité de renseignements, sorte de directoire secret. Et pourtant l'ex-noble Aubriot de Lapalme, frère du grand-vicaire de Chambéry, conserva ses fonctions de membre du bureau de conciliation, et Gabet de secrétaire du district.

Un registre des délibérations de la Société des Amis de la République de Thonon, allant du 20 juin au 27 août 1795, donne une liste de 65 membres; F. Plagnat n'en fait plus partie. Ce Club disparut peu après.

A Paris, les représentants du peuple avaient élaboré la *Constitution de l'an III*, par laquelle la Convention était remplacée au moyen de deux Conseils législatifs: le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Les pouvoirs exécutifs appartenaient à Cinq directeurs nommés par les Conseils.

A la tête de chaque département était un corps délibérant et un Commissaire du Gouvernement, nommés par le pouvoir exécutif.

Les districts et les municipalités étaient supprimés, mais dans chaque canton il y avait une Assemblée cantonale et un Commissaire du Gouvernement chargé d'administrer les Communes.

Le pouvoir judiciaire appartenait à un tribunal civil et un tribunal criminel siégeant au chef-lieu du département.

Cassanyès fut chargé de faire voter cette Constitution par les citoyens du Mont-Blanc. Il envoya des commissaires dans chaque canton. Leur tâche ne fut pas partout bien aisée.

A la séance du 21 fructidor an 3 (7 septembre 1795) de l'administration du district de Thonon, présidée

par le cit. Mouthon, ces commissaires se plaignent, ainsi : « le citoyen Muffat, commissaire près le canton du Biot, annonce que ce Canton a refusé par 1300 votants *à l'unanimité* d'approuver la nouvelle Constitution ».

On délibère d'envoyer, dans les cantons des montagnes qui se montrent récalcitrants, d'autres délégués plus populaires et aussi plus influents que ceux désignés par l'imprudent Cassanyès. Et à la séance du 29 fructidor (15 septembre) sont nommés les Commissaires suivants « pour ramener nos frères égarés » :

Pour le canton d'Evian : le cit. Ant. Bron.

Pour le canton d'Abondance : le cit. Athanase Bron.

Pour le canton du Biot : le cit. Plagnat, ci-devant membre du Directoire.

Pour le canton de Lullin : le cit. Frézier, de Vailly, ci-devant juge de paix. (1)

Finalement la Constitution de l'an III fut ratifiée. Mais Cassanyès continua d'administrer son département sans tenir compte de la nouvelle loi. Son arrêté du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) fut signifié à Thonon à la séance du lendemain par le procureur-syndic Joseph-Marie Vaudaux.

L'article 4me spécifiait que le Tribunal du district de Thonon demeurait composé des citoyens : Claude-Louis-Victor Dessaix, président, François Plagnat, Jean-Baptiste Deleschaux, Marcet et Mudry, tous hommes de loi, et Joseph-Marie Vignet, membres du Tribunal du district » (2).

Ainsi malgré la mise en vigueur de la Constitution de l'an III, les districts restèrent en fonctions pendant quelques semaines.

A Thonon, lors de la séance du 23 frimaire an 4

(1) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2 - 42, f° 189.
(2) *Ibid.*, L. 2 - 43, f° 9.

(14 décembre 1795) le citoyen Guyon donne lecture d'un texte remis par le citoyen Paul Bron, commissaire du Directoire exécutif dans le canton de Thonon, dans lequel l'Administration centrale du Département « blâme les membres du Directoire de Thonon de ce qu'ils continuent d'exercer leurs fonctions. Ceux-ci prononcent à l'instant leur dissolution protestant d'avoir assuré l'administration en attendant l'établissement de la nouvelle administration ». (1)

---

(1) Arch. dép. Hte-Savoie, L. 2 - 43, f° 66.

CHAPITRE VI

LE DIRECTOIRE

Instances pour un tribunal correctionnel à Thonon. — Plagnat Commissaire du Pouvoir exécutif. — Genève réunie à la Nation. — Création du Dèpartement du Léman. — Administrateur.

Dans la France épuisée, le Directoire qui déploya une grande activité, fit bientôt renaître un peu de confiance. Les Savoyards ayant gardé un certain loyalisme envers leur ancien souverain purent se considérer comme légalement détachés de S. M. Victor-Amédée III après la signature du traité de Paris, 26 floréal an IV (15 mai 1796). Par l'article 3 de ce traité, le roi de Sardaigne cédait à la République : la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Beuil.

A Morzine les parents de F. Plagnat, qui avaient toujours protégé et secouru les prêtres, respiraient mieux. En février 1796, l'adjoint Antoine Plagnat portait des lettres *pour les prêtres,* au chef-lieu du canton. Le même note dans ses cahiers, à la date du 21 mai 1797 : « descendu à Saint-Jean pour les prêtres, pour savoir s'ils étaient soumis à la loi, j'ai dépensé

avec le juge de paix : L. 1 », ce juge était Claude Muffat, un pur Jacobin (1).

Dès 1795, l'ancien diocèse de Genève avait été divisé en *Missions*, soit groupes de paroisses desservis chacun par quelques ecclésiastiques sous l'autorité d'un chef de mission. De nombreux confrères vinrent rejoindre les premiers missionnaires après le 9 thermidor, arrivant soit de Suisse, soit du Piémont, mais ils devaient toujours se cacher.

Révérend Jacques-Joseph Plagnat, le frère du magistrat jacobin, fit partie de la Vme et de la XIme mission; il accomplit courageusement son ministère aux environs de Thonon, de Genève, on le voit même à Viuz-en-Sallaz au plus fort de la persécution (2). Le souvenir des épreuves subies par ce saint prêtre fut pieusement conservé par son petit-neveu Rd Nicolas Baud, curé de Saint-Martin (1795-1874) (3).

La centralisation excessive apportée par le Directoire dans les rouages administratifs et à la justice mécontentèrent les populations. Thonon se plaignait de la suppression de son tribunal auprès du directoire exécutif du Mont-Blanc.

Le 9 thermidor an IV (27 juillet 1796) l'administration de Thonon reçut une lettre, en date du 5 thermidor, par laquelle « le Commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel de ce Département, après avoir fait part à cette administration qu'elle a déjà fait passer au Ministre de la Justice son avis et celui des tribunaux, *favorables à l'établissement d'un tribunal correctionnel dans la commune de Thonon*, et qu'il fera l'usage désiré pour le même ob-

(1) Arch. de l'auteur.
(2) Dict. du Clergé du Diocèse de Genève-Annecy, II, p. 634 — Lavanchy, Le Diocèse de Genève pendant la Révolution, II, p. 345, 492, 759.
(3) Arch. de l'Auteur.

jet, de la note qu'on lui a fait parvenir de la quantité de journaux des forêts nationales existantes dans ce ci-devant district. Il l'invite, vu que le tribunal étant loin d'être complet et qu'il ne serait pas trop possible dans l'état actuel d'envoier un juge à Thonon, a lui indiquer un candidat pris dans cet arrondissement qui ait les qualités acquises pour être juge ».

« Ce qui aïant été mis en discution, l'administration municipale arrête, après avoir ouï le Commissaire du pouvoir exécutif auprès d'icelle, de proposer le citoyen François Plagnat, homme de loi, habitant en cette commune de Thonon » (1).

En attendant cette place de juge, l'ancien procureur-syndic était nommé à une charge plus modeste, le 9 nivose an V (29 décembre 1796). « Sur pétition du citoyen Joseph-Julien Longet, président de la Commission administrative de l'hospice civil de Thonon et après discution l'administration municipale arrête, de nommer le citoyen François Plagnat, homme de loi, domicilié en la même commune, membre de ladite commission en remplacement du citoyen Joseph-Marie Vaudaux qui s'est refusé de remplir cette charge...» (2)

En d'autres circonstances les deux anciens accusateurs-publics du Mont-Blanc, se trouvent en collaboration pour le service de la collectivité. Ils furent chargés d'étudier la validité d'un testament fait par un citoyen charitable. Le 15 floréal an 5 de la République Française une et indivisible, l'administration municipale vise « un avis des citoyens Favre-Buisson et Plagnat du 15 nivose dernier, relatif à l'hoirie de Jean-Baptiste Caïen, de Marin, qui, par testament du 29 décembre 1790 a institué héritier l'hospice civil de cette commune ». La municipalité propose une tran-

(1) Arch. municip. de Thonon, 5me Reg. délib. an 4-5 de la R. F., p. 33.

(2) Ibid., p. 93.

saction aux parents du défunt qui protestaient contre ce testament. L'administration centrale du Département est appelée à statuer.

L'année suivante le tribunal n'était pas encore rétabli à Thonon et la ville présente une nouvelle réclamation, le 10 messidor an 5 (28 juin 1797), rappelant notamment l'arrêté du 12 floréal an 4, et 5° « l'arrêté de cette administration du 10 thermidor dernier par lequel elle a indiqué pour la place de juge le citoïen Plagnat, homme de loi de cette commune. Considérant que ledit citoyen François Plagnat aïant ensuite été nommé par le Directoire Exécutif à la place de juge, *laquelle il ne voulut pas accepter,* tout induit à croire d'après la lettre sus-désignée du Commissaire du Directoire Exécutif que s'il ne fut pas pourvu sur la demande dont s'agit, ce fut parce que le tribunal, loin d'être complet, il n'étoit pas praticable d'en détacher un juge pour faire les fonctions de Directeur du Jury.

« Considérant qu'aujourd'hui ce motif n'existe plus, puisque, par les opérations de l'assemblée électorale, les tribunaux civil et criminel de ce Département se trouvent complets... etc... » L'administration insiste pour avoir au plus tôt un Tribunal à Thonon. Les vols, délits, se multiplient, la frontière est cause de nombreuses contraventions, et la distance de Bonneville où se rendait alors la justice, est trop grande » (1).

La pacification commençait à se faire dans les esprits, le séquestre est levé sur les biens de nombreux aristocrates de Thonon : de Sonnaz, de Brotty d'Antioche, de Foras (1er fructidor an 5, 18 août 1797).

Mais tout fut de nouveau bouleversé par le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797); le Direc-

(1) Arch. mun. Thonon. Reg. délib. an 4-5 de la R. F., f° 189, 217.

BIBLIOTHÈQUE A.A. (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ

toire, qui avait cassé les élections du Mont-Blanc, modifia toute l'administration par la loi du 19 fructidor an V.

F. Plagnat revint à la première place en qualité de *Commissaire du Directoire exécutif*. Il donna connaissance aux nouveaux fonctionnaires de l'arrêté concernant le Canton de Thonon, en ces termes :

« Le Commissaire du directoire exécutif près l'administration du Canton de Thonon.

Aux citoyens président et membres désignés dans l'arrêté de l'administration Centrale de ce département, du 2me du courant (2 brumaire an VI, 23 octobre 1797), pour composer l'administration de ce Canton :

Citoyens,

Je m'empresse, citoyens, de vous transmettre l'arrêté de l'administration centrale du 2 du courant, qui vous appelle aux fonctions municipales dans vos communes respectives.

Je suis chargé de provoquer votre prompte installation, en conséquence, après en avoir conféré avec votre président, vous êtes invités de vous réunir, avec vos adjoints, dans ce chef-lieu, dans la salle ordinaire de l'administration de ce canton, pour prêter les uns et les autres le serment prescrit et commencer vos travaux, le onze du courant, soit le premier novembre prochain (v. s.) à neuf heures du matin.

Vous voudrez bien signer au bas de la présente, pour preuve de la notification qui vous a été faite de l'arrêté du département portant vos nominations, et de mes démarches pour votre installation.

Thonon ce 9me Brumaire an 6me Républicain.

Plagnat ».

L'exemplaire de cette circulaire, conservé dans les registres municipaux de Thonon est entièrement écrit

et signé de la main de F. Plagnat. A remarquer l'emploi de la date du premier *novembre* employée par le Commissaire pour être mieux compris, ce qui prouve l'ignorance, dans les campagnes, du calendrier républicain.

Cette transcription aux registres municipaux (30 octobre 1797) est approuvée par les signatures de : Claude-Louis-Victor Dessaix, homme de loi, Président de l'administration; Guyon fils, agent municipal; Girard, armurier, adjoint. Puis par tous les fonctionnaires des communes du canton.

L'installation solennelle a lieu le 11 brumaire an 6 (1er novembre) « à l'assistance du citoïen François Plagnat, homme de loi, Commissaire du Pouvoir Exécutif près ce canton, et conformément à sa circulaire du 9 de ce mois ». Les administrateurs prêtent le « serment de haine à la Roïauté, à l'anarchie, et attachement à la République française et à la Constitution de l'an III). Le citoyen Guyon, ayant refusé l'emploi d'agent municipal, est remplacé par Descombes (1). Tous les registres du ci-devant district seront envoyés à Chambéry.

F. Plagnat commence aussitôt une enquête sur les fondations et revenus des ci-devant collèges, pour renseigner l'administration centrale et essayer de restaurer l'instruction dans le canton.

Le Directoire ordonne des mesures de rigueur. On rétablit le séquestre sur certains biens d'émigrés non en règle (Rivollat, Brotty d'Autioche...) et la peine de déportation contre les prêtres réfractaires. Au commencement de novembre des arrêtés de déportation furent prononcée contre une foule de prêtres connus pour leur zèle et leur courage; Rd Jacques-Joseph Pla-

(1) Arch. mun. de Thonon. Reg. délib. an 6-7 R. F., fos 2, 3.

gnat, ancien curé de Monthoux, résidant à Collonges-sous-Salève, fut du nombre, mais on ne put le saisir (1). A Samoëns, le second des fils Plagnat, le chirurgien Pierre-Joseph Plagnat intervint en faveur de son beau-frère Rd Michel-J. Dunoyer, accusé d'avoir manifesté en tous temps des principes contre-révolutionnaires, et décrété de déportation le 28 frimaire (18 décembre), le chirurgien Plagnat protesta hautement contre cette *calomnie* (2).

Depuis F. Plagnat resta à la tête de l'administration républicaine du canton, tant que Thonon fit partie du département du Mont-Blanc.

Préoccupé de se concilier l'opinion de tous les chablaisiens, modérés aussi bien que patriotes ardents, il se consacra entièrement aux affaires publiques et à la pacification des esprits.

Orateur incisif, polémiste vigoureux à l'imagination brillante, il possédait cet assemblage de qualités qui distingue certains hommes exceptionnels destinés au commandement.

Il dirigeait et contrôlait toutes les délibérations et les arrêtés administratifs. A chaque séance se lit la mention : « en l'assistance du Commissaire du Directoire Exécutif », aucun arrêté n'est pris sans son agrément : « ouï le Commissaire du Directoire », et il signe tous les procès-verbaux.

C'est lui qui reçoit le 3 frimaire an 6 (23 novembre 1797), la 4me Compagnie du 3me Bataillon de la 74me demi-brigade venant cantonner à Thonon. Un autre important passage de troupes, allant de Chambéry à Versoix, eut lieu à Thonon le 6 pluviose an 6 (25 janvier 1798); c'était la 75me demi-brigade d'Infanterie,

(1) Lavanchy : *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, I, p. 646.
(2) Lavanchy, loc. cit. II, p. 485.

avec son chef de brigade, 6 chefs de bataillon et un effectif de 2.535 hommes (1).

On eut bientôt des preuves que le régime républicain était enfin admis dans la région. A la date du 27 pluviose an 6 (14 février), le Commissaire du Directoire eut la joie de constater que tous les Arbres de la Liberté, si souvent mutilés ou détruits les années précédentes, étaient intacts dans le canton de Thonon (2). Le pays célébra la Fête de la Souveraineté du Peuple et fit des vœux pour la prospérité de la République, conformément à la loi du 13 pluviose.

Les services rendus par F. Plagnat en cette période de travail et de réorganisation sont attestés par les administrateurs du canton de Thonon, qui s'expriment ainsi à son sujet : « En conséquence d'une lettre de l'administration centrale du 7 de ce mois (de germinal an 6, 28 mars 1798), l'administration a arrêté de déclarer d'après des informations bien sûres que : le citoyen François Plagnat, homme de loi, dès le 4me jour complémentaire de l'an cinq, qu'il a reçu sa patente de Commissaire du Directoire exécutif dans ce canton, en a constamment et sans interruption fait les fonctions jusqu'à ce jourd'hui, et que même dès le dit jour il a suppléé autant qu'il a été en son pouvoir au défaut d'administration et d'agent en cette commune jusqu'à l'onze Brumaire dernier, jour de leur installation » (3).

Les élections de l'an VI, favorables aux anciens Montagnards, furent cassées à la suite du coup d'Etat du 22 floréal (13 mai 1798).

Sauvée d'une attaque, en 1792, par la modération

(1) Reg. délib. an 6-7, f 12. — Le 1er frimaire an 6, Bonaparte, se rendant au Congrès de Rastadt visita Genève pour la première fois.
(2) Reg. délib. an 6-7, f° 58.
(3) Reg. délib. an 6-7 R. F., f° 67.

de Montesquiou, la ville de Genève avait eu son régime de la Terreur en 1796 par suite de la révolte des masses populaires. Chez elle aussi le sang avait coulé comme en France. Elle commençait à se relever quand, le 15 avril 1798, sur l'ordre du résident français Desportes, les troupes du Directoire pénétraient dans ses murs. Les deux Conseils de Genève votèrent la réunion de la vieille République à la Nation française; en cédant à la force, le vieux patriciat genevois eut l'habileté de faire stipuler le maintien de certaines lois spéciales conservant à la cité de Calvin un semblant d'autonomie (traité du 7 floréal an VII).

Le Directoire fit de Genève la capitale d'un nouveau département qui reçut le nom de *Léman*. Il était formé de Genève et son petit territoire, des anciens districts de Gex, Bonneville, Carouge, Thonon et une partie de celui de Cluses; il était limité au sud par les Usses et par les montagnes qui séparent le Faucigny du Genevois (1).

Il y avait trente cantons, dont vingt-trois en Savoie.

La loi du 8 fructidor an VI (25 août 1798) qui créait le département du Léman, en organisait l'administration.

Thonon obtint enfin le tribunal depuis si longtemps réclamé, car cette loi fixait le siège des tribunaux correctionnels à Thonon, Bonneville et Genève; dans ce chef-lieu siégeaient en plus les tribunaux civil et criminel du département.

Un arrêté du 13 fructidor an 6 (30 août) établissait deux marchés par décade dans la ville de Thonon.

Le Commissaire du Directoire Plagnat, toujours en fonctions en attendant l'installation de la nouvelle administration, signe les délibérations; il s'occupe de

(1) En 1800, on adjoignit au département du Léman les cantons de Chamonix, Flumet, Saint-Gervais, Megève et Sallanches, et en 1810 la commune d'Entremont.

l'instruction et installe le citoyen Jean-Maurice Montanvert comme instituteur d'école primaire à Thonon (1).

Le président de l'administration Claude-Louis-Victor Dessaix démissionne pour raison de santé, on élit son frère le médecin Charles-Joseph-Eugène Dessaix. Mais celui-ci refuse la place. Le citoyen Thomas Dubouloz élu à son tour refuse, et finalement c'est le docteur Charles Dessaix qui se décide et prête le serment d'usage (2).

Le 30 vendémiaire an 7 (21 octobre), les séances sont fixées à chaque nonidi, à la place des décadis. F. Plagnat y assista jusqu'en frimaire. Puis le citoyen Anthoinoz vint le remplacer, à l'assemblée du 30 frimaire « il exhibe à l'administration sa nomination par le Directoire Exécutif du 2 de ce mois à la place de son Commissaire près de cette administration municipale en remplacement du citoyen Plagnat appelé à d'autres fonctions... le dit Anthoinoz a incontinent juré haine à la royauté, à l'anarchie et attachement à la République française et à la Constitution de l'an 3 » (3).

L'administration centrale constituée par la loi du 8 fructidor avait remplacé à Genève le régime provisoire auquel le résident Desportes avait jusqu'alors présidé.

François-Jérôme Philippe, sous-chef de division au ministère de la guerre, fut choisi pour Commissaire du gouvernement. Le secrétaire était le citoyen Christiné.

L'assemblée électorale du département du Léman vota au mois d'avril 1799, ce qui apporta quelques changements dans la composition de l'administration

(1) Arch. mun. Thonon, Reg. délib. an 6-7 R. F., f° 135.
(2) Ibid., f°s 139 à 141.
(3) Arch. mun. Thonon, Reg. délib. an 6-7 R. F., f° 160.

centrale. Philippe fut élu au Conseil des Anciens et l'administrateur Frarin à celui des Cinq-Cents.

François Plagnat fut nommé membre de l'Administration centrale du Léman, en même temps que Dumont, de Bonneville; Bastian, notaire, de Frangy, et Girod, de Thoiry. Solomiac, de Genève, qui exerçait déjà les fonctions d'administrateur fut réélu. Les fonctions de Commissaire du gouvernement échurent à Gavard, de Bonneville, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents (1). Comme on le voit le vieux Solomiac, ancien membre des tribunaux révolutionnaires, était le seul genevois entré à l'administration.

Dans ce nouveau département de composition hétéroclite, les administrateurs eurent une tâche très ardue.

Aux élections du 25 germinal an VII (14 avril 1799), les Savoyards, en majorité dans les assemblées primaires, s'étaient donné la satisfaction d'éliminer les Genevois de presque toutes les fonctions publiques. C'était la revanche de 1602. Le patriote genevois M.-A. Pictet écrivait au ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau : « Trois peuples différents, maintenant réunis, sont représentés par quatre députés appartenant exclusivement à l'une de ces nations. Je me plais à supposer que ces quatre individus sont remplis de mérite personnel, et très dignes de figurer dans la législature. Mais je redoute, plus que je ne puis l'exprimer, les effets de cette première victoire, de cette espèce de *conquête de Genève par les Savoisiens*. L'administration centrale, élue aujourd'hui, sur cinq individus en offre quatre non Genevois et le cinquième est un vieux médecin de Genève. Cependant l'animosité depuis longtemps assoupie entre les deux nations se réveille; le système d'attaques réciproques va suivre.

(1) Ed. Chapuisat : La Municipalité de Genève pendant la domination française. Genève 1900, t. Ier, p. XXXII.

Je vois chez les Savoisiens l'effet des suggestions de leurs prêtres contre le culte protestant qu'ils ont toujours abhorré. J'y vois la haine de leurs royalistes contre d'anciens républicains que nous sommes...» (1).

Un gessien, dans une lettre confidentielle au même ministre (8 floréal an VII) se montrait aussi jaloux que le genevois : « les quatre députés anciens et nouveaux du Léman étaient Savoyards, la majeure partie des administrateurs étaient aussi Savoyards, ainsi que les juges, et on nous menace d'avoir un Savoyard pour commissaire. En sorte que ce ne sera pas la Savoie qui aura été réunie à Genève et au ci-devant pays de Gex, mais elle qui réunira tout, si le commissaire du pouvoir exécutif y est encore pris » (2).

A son tour le Directoire connut l'impopularité. Le pays souffrait, il ne manquait pas de ressources, mais il lui fallait un gouvernement qui sût en tirer parti. La révolution avait apporté de trop graves bouleversements en toutes choses, il était nécessaire qu'intervint une autorité incontestée pour rétablir l'ordre. F. Plagnat, qui avait été l'un des principaux acteurs chablaisiens dans ce drame révolutionnaire, en sentit encore plus clairement l'utilité lorsqu'il fut nommé administrateur à Genève.

Dans cette nouvelle capitale de département, F. Plagnat travailla avec la même conscience du bien public

(1) Lettre du 25 germinal an VII, Archives Nationales : F. 1 c. III, Léman 1.

(2) Arch. Nat. F. 1 b, Léman 1. — Le 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), H.-A. Gosse, de Genève, écrivait au Premier Consul : « Les habitants de ce département sont divisés en plusieurs opinions politiques. Tous ceux qui ont été sous la domination du Roi Sarde, à l'exception de ceux d'entre eux qui ont acquis des biens nationaux, sont en général désireux de redevenir Savoyards... Ceux de Gex sont en général patriotes... Ceux de Genève... sont réunis contre leur gré à la nation française... » A. N., Fle III, Léman 2.

qu'il l'avait fait à Thonon ou à Chambéry. On retrouve aux archives municipales de notre ville les arrêtés de l'Administration centrale du Département du Léman, séant à Genève, avec les signatures des citoyens : Girod, président, Dumont, Plagnat, Solomiac et Bastian, administrateurs, Gavard, commissaire du Directoire exécutif, et Taberlet, secrétaire en chef.

En mai 1799 les conscrits du Léman avaient refusé de partir et il fallut sévir contre eux.

Toutes les classes du peuple attendaient d'un homme l'arbitrage des querelles, la conciliation des intérêts en litige, le rétablissement d'un ordre fort, audessus d'une nation pacifiée (1).

(1) Louis Madelin : Hist. Politique de la Nation Française, p. 568.

CHAPITRE VII

LE CONSULAT

Evolution rationnelle des idées vers un régime d'ordre. — Plagnat administrateur départemental du Léman. — Création des Arrondissements, des Préfectures et Sous-Préfectures. — Le premier Sous-Préfet de Thonon sous la République. — Travail de réorganisation. — L'instruction publique.

La Révolution avait épuisé ses ressources démagogiques et elle avait usé l'une de ses formes. La dictature d'un seul devait réparer le désordre que la dictature de tous ne pouvait plus contenir. Ce fut une belle manifestation de la puissance révolutionnaire que cette facilité à trouver des hommes d'ordre pour continuer l'œuvre des idées et des hommes de liberté.

La chute du Directoire, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), remplacé par le Consulat, inaugura une époque de réparation.

Bonaparte, premier Consul, sut s'imposer avec adresse. Outre l'auréole de ses victoires, il se présentait entouré d'un groupe de légistes qui, ayant dans le

sang l'esprit de Rome, lui apportaient le concours de leurs idées avec celui de leur expérience.

C'était l'homme le plus fait pour entendre les vœux patents du pays. Il était fils de la Révolution; jeune homme au cœur ardent, il en avait partagé les premières fièvrès; passionné lecteur des philosophes, il en avait approuvé les principes... Quand Metternich l'appellera *La Révolution incarnée*, il ne se trompera pas.

Tous les jours davantage, l'opinion allait à un pouvoir fort et elle voulait qu'il fût confié d'une façon définitive à l'homme qui seul paraissait capable de lui faire donner tous ses fruits (1).

Comme ses collègues de l'Administration du Léman, François Plagnat suivit le mouvement avec enthousiasme.

Le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799), Marc-Jules Pictet-Diodati, de Genève, remplaça au sein de l'Administration centrale, le citoyen Dumont démissionnaire. Le nouvel administrateur, qui devait se signaler dans la politique nationale comme député aux côtés de Plagnat, était aussi un avocat. « Le siècle qui va naître sera le siècle des avocats — a dit fort justement M. Gabriel Hanotaux — oui, mais surtout en tant que prophètes de la loi écrite » (2).

Par sa formation première, l'avocat Plagnat avait la même mentalité que tous ses confrères de métier : « Ces légistes du Consulat, ce sont des revenants de toutes les assemblées révolutionnaires, qui vont être les Sénateurs, les Conseillers d'Etat, les hauts magistrats et les préfets du nouveau régime. Il est d'usage, depuis un siècle, de s'en étonner et l'on a parlé de *conversions* intéressées et de basses *palinodies*. Quelle

(1) Louis Madelin : Hist. Politique de la Nation française, p. 567, 575.

(2) G. Hanotaux : Hist. de la Nation française, T. V., p. 6.

erreur ! Si jamais ces petits-neveux des légistes royaux se sont aliénés, c'était quand, de 1789 à 1792, ils travaillaient à affaiblir, puis à abattre l'autorité. Quand, à la Convention, ils en forgeaient une nouvelle et si despotique, ils étaient revenus à tout ce que leur conseillaient leur tempérament et la voix de leur sang : lorsqu'en 1799, ils se font les artisans de la nouvelle monarchie césarienne, *loin de renier leurs idées, ils les font triompher.* Ces avocats se sont faits les ouvriers du monument que, sans leur concours, Bonaparte n'eut pu élever » (1).

Dans la Constitution de l'an VIII, Siéyès s'était appliqué à concilier les garanties d'ordre et de stabilité, qu'une société politique réclame avant toutes choses, avec l'exercice de cette souveraineté populaire dont l'application illimitée avait amené tant de catastrophes depuis dix ans. Il avait remplacé en partie l'élection directe par une élection à deux et à trois degrés, selon l'importance des fonctions auxquelles on devait pourvoir. Le corps électoral était partagé en trois degrés hiérarchiques, formant les *listes de notabilité*. La liste communale se composait du dixième des hommes de chaque commune, désignés par les citoyens eux-mêmes, soit élection directe. La liste départementale se composait du dixième des notabilités de la liste communale, désigné par les notabilités mêmes de cette dernière liste. Enfin la liste nationale, formée du dixième de la seconde liste, était élue par les notabilités départementales.

Les administrateurs, les magistrats, les députés, furent ainsi pris dans ces listes et élus par elles.

François Plagnat fut membre de la liste des notables du département du Léman.

Grâce à de nombreuses interventions d'influents amis de Genève, le gouvernement de Bonaparte rendit

(1) L. Madelin : Ibid., T. IV, p. 567.



SOUS-PRÉFET DE LA 1re RÉPUBLIQUE

(Cliché du *Savoyard de Paris*).

au chef-lieu l'importance que les assemblées primaires de l'an VII lui avaient enlevée, par leurs votes majoritaires, au profit des Savoyards. Le notaire genevois Schmidt-Meyer fut reintégré dans ses fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de l'administration de la ville. Benjamin Constant (1), qui se targuait d'être genevois, fut nommé tribun pour le département du Léman et un genevois de vieille race, Pictet-Diodati fut choisi pour député au Corps législatif.

La loi du 28 pluviose an VIII (17 février 1800), conformément à la Constitution de l'an VIII, règla la division du territoire de la République et son administration. Elle comportait notamment l'institution des Préfets et Sous-Préfets, refondant une administration rationnelle. La centralisation, à laquelle les rois avaient travaillé depuis des siècles, se rétablissait, renforcée encore parce que le légiste travaillait sur table rase et que rien ne venait contrarier son ouvrage.

C'est l'institution de cet admirable système, simple et vigoureux, qui a donné au gouvernement de la France l'unité, la force et la rapidité d'action.

Au paragraphe IV, article XVIII de la loi, il était spécifié que : « Le premier Consul nommera les préfets, les conseillers de préfecture, les membres des Conseils généraux de département, le secrétaire général de préfecture, les sous-préfets, les membres des Conseils d'arrondissement... »

Le 30 mars 1800, Ange-Marie D'Eymar (2) fut ins-

(1) Ayant mécontenté Bonaparte, Benjamin Constant ne tarda pas à être remplacé comme tribun par le savant M.-A. Pictet.

(2) D'Eymar, nommé Préfet par décret du 2 mars 1800, était un disciple de Rousseau, ancien membre de l'Assemblée Nationale, auteur de la loi de 1790 sur le transfert des cendres de Rousseau, ex-ambassadeur de la République à Turin. Il était donc bien à sa place à Genève où il se fit rapidement apprécier et aimer.

tallé Préfet à Genève, et l'administration centrale, dont Plagnat faisait partie, prit fin à cette date.

Un autre décret avait pourvu les sous-préfectures du Léman.

C'est ainsi que François Plagnat, homme de loi, administrateur du département, fut nommé Sous-Préfet de l'arrondissement de Thonon.

Voici comment ses attributions étaient inscrites dans la loi du 28 pluviose an VIII :

§ II. — Administration communale.

VIII. — Dans chaque arrondissement communal, il y aura un sous-préfet, et un conseil d'arrondissement composé de onze membres.

IX. — Le sous-préfet remplira les fonctions exercées maintenant par les administrations municipales et les commissaires de canton, à la réserve de celles qui sont attribuées ci-après au conseil d'arrondissement et aux municipalités.

X. — Le conseil d'arrondissement s'assemblera chaque année; l'époque de sa réunion sera déterminée par le Gouvernement; la durée de sa session ne pourra excéder quinze jours... etc... »

A titre documentaire nous donnons le texte du décret signé par le premier Consul et le ministre de l'Intérieur, le 3 mars 1800 :

« Liberté Egalité »

Ampliation

Au nom du Peuple français

Du 15 germinal l'an 8 de la République une et indivisible.

BONAPARTE, premier Consul de la République, nomme les Citoyens dont les noms suivent, pour remplir dans le Département du Léman les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-Préfets

Arrondissements Les Citoyens :

Thonon..... Plagniat (de Thonon), homme de loi, Administrateur du Département.

Bonneville.... Presset (de Bonneville), accusateur public à Genève.

Conseillers de Préfecture :

Fabry fils (de Gex),

Duclos (du Léman), ex-président de l'Administration Centrale du Mont-Blanc,

Argand (de Genève), ex-adr municipal.

Maire :

Genève : Aubert (de Genève), président de l'Administration Municipale.

Adjoints :

Delisle (de Genève), Adr Municipal.

Mallet de Tournes (de Genève), ex-adr Municipal.

Ordonne, en conséquence, qu'ils se rendront de suite à leur poste pour y remplir les fonctions qui leur sont attribuées par la loi.

Signé : BONAPARTE.

Pour le Premier Consul, le Secrétaire d'Etat,
signé : Hugues B. Maret.

pour ampliation, le Ministre de l'Intérieur,
Timbre ovale: signé : Lucien Bonaparte.

Département du Léman Pour ampliation :
Rép. Fran. Le sre proe de la préfecture du Léman,
Taberlet » (1).

« Département Egalité Liberté
du Léman Genève, le 26 Germinal an 8 de la République Française, une et indivisible.

(1) Arch. Famille Plagnat. Cet arrêté fut publié au *Moniteur* n° 198, du 18 germinal an VIII, page 799.

Le Préfet du Département du Léman
Au Citoyen Plagniat, Administrateur du Département.

Je vous transmets, citoyen, une copie authentique de l'arrêté du premier Consul qui vous nomme sous-Préfet de l'Arrondissement de Thonon.

Vous voudrez bien me déclarer incessamment si vous acceptez votre nomination.

Salut et fraternité,

A.-M. D'Eymar.

(plus bas, et de la main du Préfet) :

J'espère Citoyen que je recevrai de votre part une réponse qui m'annoncera votre acceptation et que je serai assez heureux pour vous avoir pour coopérateur.

D'Eymar » (1).

C'était donc le 17 avril 1800 que le Préfet du Léman informait officiellement F. Plagnat de sa nomination de Sous-Préfet de Thonon.

Ce dernier n'avait pas de raisons pour refuser un tel emploi; nous avons même tout lieu de croire qu'il fut heureux de continuer à servir la République dans le premier poste du Chablais. Pour lui, comme pour beaucoup de ses contemporains, Bonaparte n'avait pas détrôné le peuple à Saint-Cloud, il en avait seulement changé la représentation, la rendant unique, de collective qu'elle était. Ce fut une des faces sous lesquelles l'esprit révolutionnaire devait se consolider en France et se répandre en Europe.

Il prêta le serment requis, le 23 avril 1800, à la Préfecture de Genève en présence de son aimable chef d'administration et du secrétaire provisoire Taberlet son compatriote. Voici l'extrait du procès-verbal de cette formalité :

(1) Arch. Famille Plagnat.

« Liberté Egalité

Préfecture du Département du Léman

Extrait du Procès-verbal du Préfet du Département du Léman.

Genève, le 3 floréal an 8 de la République française, une et indivisible.

Vu l'arrêté du quinze germinal dernier, par lequel le premier Consul de la République nomme le Citoyen *Plagnat,* administrateur du Département, pour remplir les fonctions de *Sous-Préfet* dans l'Arrondissement de Thonon.

Le Citoyen *Plagnat* se présente pour prêter son serment conformément à la loi du 21 Nivose dernier, et à l'arrêté des Consuls du 17 ventose.

Il remplit cette formalité en ces termes :

« *Je promets d'être fidèle à la Constitution* ».

Signé : A. M. D'Eymar; Taberlet, S^re^ provisoire.

Certifié conforme

Le Secrétaire provisoire :

Taberlet » (1).

La situation politique et les besoins de l'arrondissement de Thonon étaient parfaitement connus du nouveau Sous-Préfet; n'avait-il pas exercé les fonctions de Procureur-Syndic dans l'ancien district ? lesquelles correspondaient en bien des points avec celles de l'emploi nouvellement créé. Il revenait, de fait, à la même direction, mais revêtu de plus d'autorité et... d'un bel uniforme !

Les Sous-Préfets portaient l'habit bleu à col et manches ornés de galons et feuillages brodés d'argent; gilet, culotte et bas blancs; petites bottes noires à la

(1) Arch. Famille Plagnat.

Souvarov avec galon et gland d'argent; grand bicorne noir à cocarde tricolore, gance et bouton d'argent (1).

« Sous leurs habits brodés de hauts fonctionnaires, on eut reconnu nombre de ces hommes de loi qui, le 5 mai 1789, avaient paru aux Etats-Généraux portant le sévère habit noir du tiers. Ils avaient bien déclaré, dans la salle du Jeu de Paume, qu'ils venaient fonder la liberté. Ils s'étaient, ce jour-là, leurrés : leurs âmes de légistes ne les destinaient qu'à réaliser, en substituant à une autorité défaillante une autorité plus forte, le rêve de leurs prédécesseurs » (2).

Nos docteurs en droit de l'Université de Turin avaient le même esprit; comme leurs confrères de Paris ils écoutèrent et crurent le premier Consul qui, dans sa proclamation du 24 frimaire an VIII (14 décembre), leur disait : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. *Elle est finie* ». Et ils accueillirent avec joie les ordres qu'on leur donna : de chercher l'apaisement et de recréer l'union de toutes les classes de la Société.

Plagnat vit le premier Consul lors de son passage à Genève. Le 9 mai 1800, Bonaparte, qui logeait dans la maison de Saussure, reçut les autorités constituées, préfet en tête. Le lendemain, il y eut soirée à la Préfecture. Le premier Consul, qui préparait l'expédition d'Italie, quitta la capitale du Léman, le 12 mai, à 6 heures du matin.

Profitant de son passage au chef-lieu du département, le Sous-Préfet de Thonon avait renseigné M. d'Eymar sur de nombreux points de l'administration du Léman. Ce dernier le pria de lui consigner par écrit ses conseils et ses observations dès son retour à Thonon.

(1) Bibl. Nationale. Lithogr. Cost. République : Oa, 38 g. — Renseignements dus à l'obligeance de M. Paul Dufournet, architecte à Paris.

(2) L. Madelin : Hist. de la Nation Française, p. 578.

Plein de confiance et de reconnaissance envers son clairvoyant surbordonné, le Préfet lui écrivait le 23 mai suivant :

« Au Citoyen Plagnat, Sous-Préfet de Thonon,

Le Préfet du Département A.-M. D'Eymar.
Genève le 3 prairial an 8 de la République Française,

Liberté, Egalité, Préfecture du Léman.

« Ce n'est point le Préfet c'est un véritable ami du Citoyen Plagnat qui lui écrit aujourd'huy. J'ai besoin, mon cher Collègue, de vous dire combien je vous regrette et en même tems combien je me félicite de vous avoir pour coopérateur. Nous n'avons passé que quelques momens ensemble, mais ce peu de tems m'a suffi pour sentir tout ce que vous valez, et combien je devrai m'estimer heureux si durant le tems de ma mission je parviens à obtenir votre estime et votre amitié. Mon ami, j'espère que je mériterai la première et que vous ne me refuserez pas la seconde.

Vous voulez le bien : je vous jure que je le veux aussi du fond de mon âme. Travaillons de concert avec une confiance réciproque, de quelque manière que doive se terminer ma carrière politique, l'un des plus honnorable et des plus doux souvenirs qui me restera lorsque j'aurai déposé ma place sera de vous avoir inspiré quelques sentimens de bienveillance et d'avoir obtenu votre approbation.

Je vous remercie des notes que vous m'avez envoyées. Je ne crois pouvoir mieux faire que de les suivre parce que je suis persuadé du scrupule que vous aurez mis dans le choix des sujets proposés.

Recevez, mon cher Collègue, les complimens de ma femme et agréez les assurances de mon inviolable attachement.

D'Eymar.

Je suis désolé de la perte que le Département va faire dans la personne du Citoyen Bastian.

On a nommé à Paris le C. Cornuau secrétaire général » (1).

Quel plus bel éloge pour l'administrateur chablaisien !... que cette lettre où le Préfet se fait l'écho du respect et de la considération entourant François Plagnat dans le département.

Combien d'hommes politiques, ayant activement participé à toute la période révolutionnaire, eurent l'honneur de se voir décerner ce compliment : *vous voulez le bien ?...*

Frappé de son parfait jugement et de l'ascendant qu'il exerçait sur tous, M. D'Eymar ne craignait point de suivre les conseils de ce républicain de la première heure.

On le voit à la besogne à Thonon, le 8 prairial, « dans la salle des séances de l'administration municipale de ce canton, en laquelle s'est rendu à 9 heures du matin de ce jour, le citoyen François Plagnat, Sous-Préfet de cet arrondissement, et à son invitation les cit. Thomas Dubouloz, Jean-Baptiste Descombes et Henry Boccard, tous de cette commune et nommés par le citoyen Préfet du Département du Léman, sçavoir le premier maire et les deux autres adjoints... Le citoyen Descombes refuse, exposant ses raisons... Les citoyens Dubouloz et Boccard ont individuellement promis entre les mains du citoyen Sous-Préfet d'être fidèles à la Constitution; promesse qui a été précédée d'un *discours énergique du citoyen Sous-Préfet,* puisé dans les sentiments intimes *du plus pur patriotisme,* et bien capable d'animer tout le zèle que la chose publique, et le bien des administrés, ont droit d'exiger

(1) Archives Famille Plagnat. — Isaac Cornuaud entra en fonctions de secrétaire général de la Préfecture le 1er juin 1800, c'était un politicien opportuniste.

des administrateurs. Signé : Thomas Dubouloz, maire, Plagnat, Boccard et Arpin, secrétaire ». Finissant par accepter la charge d'adjoint Descombes prêta serment le 11 prairial suivant (1).

La municipalité entra en fonctions le même jour, et le Sous-Préfet prit des mesures pour la réorganisation des écoles (2).

A l'occasion d'une demande de congé, M. D'Eymar manifeste encore, dans une lettre du 14 juin 1800, toute sa gratitude pour son zélé collaborateur.

« Liberté — République Française — Egalité

Genève, le 25 prairial an 8 de la République, une et indivisible.

Le Préfet du Département du Léman

Au Citoyen Plagnat, Sous-Préfet de Thonon.

« Votre tems tout entier, mon cher Collègue, a été consacré à la chose publique depuis que j'ai été assés heureux pour vous avoir pour coopérateur. Il est bien juste que vous puissiez donner à vos affaires particulières tout le tems qui pourra vous être nécessaire.

Je n'ai pas besoin de fixer le terme de votre retour dans votre arrondissement, il me suffit de connoître le zèle qui vous anime.

Salut et inviolable amitié.

A.-M. D'Eymar » (3).

Les bureaux de la Sous-Préfecture étaient installés dans la maison que Me F. Plagnat possédait, sur la Place de l'Hôtel-de-Ville. C'est actuellement le n° 3, à gauche de l'Hôtel de Ville. Les locaux occupés par le Syndicat d'Initiative de Thonon, n° 1 bis, formaient alors les dépendances de la maison Plagnat, c'est là

(1) Arch. municip. Thonon : Reg. délib. an 8-10 R. F., f° 1.
(2) Ibid., f° 10.
(3) Arch. Famille Plagnat.

qu'étaient remisés la voiture et les chevaux du Sous-Préfet (1).

La prospérité revenait dans notre pays, les partis s'effaçaient et se confondaient. Le Sous-Préfet de Thonon voyait enfin naître cette République policée qu'il avait toujours rêvée. La période du Consulat fut la plus heureuse pour la nation; alors on parlait peu, on agissait; les municipalités ne pouvaient plus s'occuper de vaine politique et se livrer à ces adresses déclamatoires en vogue au début de la Révolution. Les registres municipaux sont d'un grand laconisme jusqu'à la fin de l'Empire. L'administration municipale de Thonon s'occupait activement de la réparation des pont de Marclaz, de la Dranse, du Droncey et autres.

Le 14 juillet 1800 fut pompeusement célébré à Thonon. On se réjouissait en même temps des récentes victoires remportées en Italie, fêtant l'anniversaire du « jour auquel on vit, sous les coups des républicains, s'écrouler en mugissant, les monuments antiques de l'arbitraire, acte sans cesse répété par nos armées triomphantes... » La municipalité ordonna : 1° Aux administrateurs d'être à huit heures dans la salle des séances pour prendre part au cortège; 2° A vingt-cinq hommes de chacune des quatre compagnies de la Garde nationale d'être devant la dite salle, à la dite heure; 3° Aux juges des tribunaux d'y assister; 4° Aux employés respectifs de sonner les cloches au bruit de l'artillerie » (2).

Lorsque l'armée du vainqueur de Marengo passa en Savoie à son retour, le Sous-Préfet Plagnat dut pren-

(1) Ces immeubles appartiennent encore à ses descendants. La Sous-Préfecture fut plus tard transférée Place de la Croix, dans la maison Dupérier (aujourd'hui à la famille du Sénateur Jules Mercier).

(2) Arch. mun. Thonon : Reg. délib. an 8-10 R. F.

dre des mesures pour loger 600 hommes à Thonon (19 juillet).

De nombreux arrêtés de la Sous-Préfecture figurent aux archives municipales, partie imprimés, partie manuscrits. Les circulaires sont écrites sur les mêmes papiers portant en tête un timbre ovale où figure la République debout tenant de la main droite un faisceau licteur et de la gauche une pique surmontée du bonnet phrygien, avec les mots : REPUBLIQUE FRANÇAISE, de chaque côté la devise : LIBERTE et EGALITE; et voici un texte à titre d'exemple :

« Thonon, le 25 Thermidor an 8me de la République Française, une et indivisible.

« Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thonon

Au citoyen Arpin, secrétaire général de l'administration municipale du canton de Thonon.

« Comme tous les titres, documens et registres tant de l'administration municipale du canton de Thonon, que du ci-devant district, sont encore en votre pouvoir et que je remplace aujourd'hui ces autorités par les attributions qui me sont confiées, vous voudrés bien en faire la remission au citoïen Longet qui vous en fournira due décharge.

Salut et considération.

Plagnat ».

Au bas un timbre mobile de forme ovale avec une République tenant la pique surmontée du bonnet phrygien de la main gauche et des balances de la droite, adossée à une colonne portant un coq gaulois. Au-dessous : LEMAN, autour : SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDT DE THONON.

Profitant de la belle saison, le Préfet du Léman excursionnait assez fréquemment dans son département. Mme H.-A. Gosse, de Genève, amie de Mme D'Eymar, nous a laissé la description des touchantes réceptions que les administrés des campagnes réservaient à leur

cher Préfet et à ses amis. Ainsi, au mois d'août, on l'accueillait dans de rustiques chalets à Chamonix : « Après tant de témoignages affectueux, les larmes de notre sensible Préfet coulèrent avec amertume lorsqu'on lui montra le pain d'avoine qui se fait de 6 mois en 6 mois et qui nourrit ces braves habitans... » (1)

Le tour de Thonon arriva en octobre suivant. La ville pavoisée reçut très chaudement M. D'Eymar, le 27 vendémiaire an 9, à deux heures de l'après-midi. Un pavillon de verdure avait été dressé à la porte de la cité, du côté de Genève, avec des rubans aux trois couleurs et un drapeau flottant portant les deux inscriptions : *Au bienfaiteur du Léman*, et : *Amour, respect et reconnaissance*. Deux cents hommes de la Garde nationale formèrent l'escorte, et on remarqua le discours patriotique du citoyen Plagnat. Le soir il y eut illuminations générales, bal et banquet fraternel (2). Le Préfet fut enchanté de cette réception, ainsi qu'en témoigne sa lettre du 24 octobre 1800 :

« Genève, le 2 brumaire an 9 de la République française, une et indivisble.

Le *Préfet* du Département du Léman

Au Citoyen Plagnat, Sous-Préfet de Thonon.

Je ne saurois assés vous exprimer, mon cher Collègue et ami, combien j'ai été sensible à la bonne réception que vous m'avez faite. Ces doux souvenirs restent dans mon cœur et ne s'en effaceront jamais. J'écris par ce même courrier à votre excelent maire et à ses adjoints, mais témoignez leur encore de vive voix toute ma sensibilité. Dites de ma part à tous les habitants de l'arrondissement quand vous aurez l'occasion de les voir combien je désire que les circonstances me

(1) Bul. Inst. Nat. Genevois, T. 39. Henri-Albert Gosse.

(2) Arch. mun. de Thonon : Reg. dél. an 8-10 R. F., f° 73. Cette réception coûta 623 fr. 81, ibid. f° 101.

permettent de plaider utilement leur cause auprès du Gouvernement.

Cornuaud vous a envoyé quelques-unes de mes lettres à Thonon, j'espère les recevoir ce matin. A tout événement expédiez-les moi le plutôt possible.

On m'écrit de Paris en date du 26 Vendémiaire que 8 personnes ont été arrêtées dans les premiers momens ou la Conspiration a été découverte, savoir trois Italiens, trois Corses dont l'un est Arena le jeune, et 2 françois, Barrere avoit été arrêté puis mis en liberté, on assure qu'il a été repris ainsi qu'Antonnello. Cerachi le sculpteur Romain sur qui on a trouvé trois poignards a tout avoué, il a recommandé au Premier Consul sa femme et ses enfans. Toutes les autorités constituées ont été chez Bonaparte, ou lui ont écrit, ma lettre est partie hier. Tous les Italiens doivent sortir de Paris, on dit que Madame Visconti, ainsi que les cidevant Princesses de Sancta Croce et de Belmonte en ont déjà reçu l'ordre. On dit encore que cette conspiration avoit des ramifications dans les départemens. *Ainsi il faut surveiller avec une attention extrême.* Faites moi part de vos observations, je trouverai le moyen de vous faire savoir les miennes.

Je joins à cette lettre le Prospectus du fleuriste pour l'Inspecteur du Domaine qui me l'a demandé, priez-le de me le renvoyer.

Ma femme vous dit mille choses ainsi qu'à Madame Plagnat et à Madame Maxit, présentez je vous prie mes hommages à ces dames.

Je resterai ici encore quelques jours après quoi j'irai à Bonneville, en attendant Cornuaud a toujours la signature.

Adieu mon cher ami, salut et inviolable attachement.

A.-M. D'Eymar.

Millice vous dit mille choses. Nos députés ne sont pas encore arrivés, je les attends à tous momens » (1).

Une autre lettre du Préfet, en date du 16 novembre 1800, présente aussi un intérêt historique, en montrant les efforts de la politique au sein des départements : « Genève, le 25 brumaire An 9... (formules habituelles)

... A.-M. D'Eymar, Préfet,

au Citoyen Plagnat, Sous-Préfet de Thonon.

Je me reproche amèrement, mon cher Collègue, de n'avoir pas répondu jusqu'aujourd'huy à la lettre par laquelle vous me demandiez un congé pour aller dans le Mont-blanc. Je ne sais comment il m'est arrivé d'oublier cette lettre importante. J'espère, que, connoissant tous mes sentimens pour vous, vous aurez interpreté mes intentions et que votre voyage n'aura pas été retardé. Je ne saurois trop vous reiterer toutes mes excuses. Si vous n'étiez pas parti, le Citoyen Bétemps signeroit en votre absence les affaires courantes mais ne prendroit aucune décision sur des objets importans.

Je vous remercie des détails que vous m'avez envoyés sur l'objet dont nous étions convenus, il faut toujours de la même surveillance.

Je vous envoye, *mais je n'envoye qu'à vous seul,* une Brochure dont on m'a adressé plusieurs exmplaires; cette même Brochure étoit adressée dans des lettres particulières à la plus grande partie des fonctionnaires publics du Département, j'ai cru devoir garder ces lettres. Je sais que dans des mains aussi prudentes que les vôtres je puis être tranquille.

(1) Archives Famille Plagnat. — Il s'agissait du complot de l'ex-député Arena, du sculpteur Ceracchi, du peintre Topino- Lebrun, élève de David, de Damerville, etc... Un nommé Harrel les livra à la police. Telle fut la sécurité du premier Consul à l'égard des auteurs de cette trame, qu'il ne s'abstint pas d'assister à la représentation extraordinaire de l'Opéra, où les conjurés avaient résolu de l'assaillir.

Je viens d'écrire suivant vos intentions au Commandant de la Garde nationale de Thonon.

Venez quand vous le pourrez faire une petite course à Genève, nous causerons.

Salut et inviolable amitié.

A.-M. D'Eymar » (1).

Les brochures dont il est question étaient dirigées contre le gouvernement consulaire. Aussi bien que le Préfet, F. Plagnat était alors très attaché au Consulat républicain. Pour ce légiste, le régime représentait régulièrement la volonté populaire puisqu'un vote avait apporté l'adhésion légale de trois millions de voix à la Constitution nouvelle et au Gouvernement qu'elle consacrait.

Certains montagnards de la vallée d'Aulps restés jusqu'alors farouchement hostiles à la République, se rallient peu à peu au nouveau régime. F. Plagnat restait en rapports suivis avec ses parents de Morzine. Le 29 frimaire an IX (20 décembre 1800), il vend des biens à son neveu Jean-Joseph Trombert de la Grandmaison; et il prête des capitaux à sa cousine Jeannette Tavernier, femme du docteur Forestier, du Bourg. Son frère aîné le ci-devant châtelain, puis maire persécuté de Morzine, allait reprendre du service sous l'empire.

Heureuse époque d'apaisement et de travail !

Nous pouvons appliquer au dévoué préfet du Léman et à son collaborateur de Thonon, ces paroles de Gabriel Hanotaux, parlant des préfets qui remirent sur pied la France nouvelle :

« Hauts en cravate, sanglés dans l'uniforme civil, l'épée au côté, ces hommes, qui survivent dans les portraits du temps, anciens révolutionnaires ou royalistes, s'attachèrent fermement à Bonaparte. Comme

(1) Arch. Famille Plagnat.

dans *la Distribution des aigles* tous s'élancent vers l'ordre, soulevés par l'impatience du devoir, par le zèle au travail, par l'ardeur du bien. Après ces longues et stériles agitations, ils veulent un pouvoir fort et fécond, un pouvoir rigide, *à l'ordonnance*, apportant, dans les affaires de tout ordre, la discipline... » (1)

La France doit une éternelle reconnaissance à ces merveilleux administrateurs qui surent si bien seconder leur animateur.

Plus tard, dans son *Mémorial*, Napoléon leur rendit pleine justice, lorsqu'il se félicitait d'avoir créé le gouvernement le plus compact, de la circulation la plus rapide et des efforts les plus nerveux qui eût jamais existé. « Il ne fallait rien moins que cela, écrivait-il, pour faire triompher des immenses difficultés dont nous étions entourés, et produire toutes les merveilles que nous avons accomplies. *L'organisation des préfectures, leur action, les résultats étaient admirables et prodigieux.* La même impulsion se trouvait donnée, au même instant, à plus de quarante millions d'hommes, et, à l'aide de ces centres d'activité locale, le mouvement était aussi rapide à toutes les extrémités qu'au cœur même... Les préfets étaient eux-mêmes des empereurs au petit pied ».

On sait quels inappréciables services cette institution, heureusement conservée par la République, rend encore au pays.

Après bien des jours sombres, des heures de tristesse et de découragement, vécus pendant les premières années de la Révolution, François Plagnat allait enfin pleinement savourer la paix républicaine pendant cette heureuse période du Consulat.

Le 30 pluviose an 9 (19 février 1801) les habitants du quartier de la Croix et les autres thononais atten-

(1) Hist. de la Nation Fse T. V, p. 30.

dant la diligence de Genève vers les six heures du soir, sont tout surpris de la voir décorée de fleurs et de rubans tricolores. Elle apportait la nouvelle « de la Paix conclue le 20 pluviose avec S. M. l'Empereur » qui venait d'être publiée dans la capitale du Léman.

Ce fut immédiatement un enthousiasme général dans toute la petite cité; on sonna les cloches, la musique de la Garde nationale prit ses instruments tandis que : « la municipalité en costume se rend à la lueur des flambeaux chez le citoyen Sous-Préfet, qui se joint à elle pour célébrer une époque aussi désirée en la proclamant avec toute la pompe que le court intervalle avoit permis de préparer. La marche s'ouvre aux cris de *Vive la République, Vive le premier Consul !* la musique exécute l'air si doux *Où peut-on être mieux...* » Une illumination spontanée éclaire les visages réjouis, et le Sous-Préfet Plagnat lit d'une voix vibrante, au pied de l'Arbre de la Liberté, le texte du traité pris sur le Moniteur que vient d'apporter la diligence. Cette fête impromptue se termine par les cris de « Gloire à la République, Gloire à l'invincible Bonaparte, Gloire aux armées... » (1)

Les préparatifs d'une fête solennelle pour dignement célébrer la paix tant désirée, débutèrent le 15 ventose an IX. La municipalité décida d'offrir des *rioutes* aux pauvres, un vin d'honneur à la Garde nationale, et le programme fut définitivement arrêté le 19 germinal.

La cérémonie eut lieu le 21 germinal an 9 (11 avril 1801). Un grand cortège se forme au son des cloches, des *boîtes,* des salves d'artillerie; il y a la municipalité, la magistrature, la Garde nationale en grande tenue. « La marche se dirige chez le citoyen Plagnat, Sous-Préfet, désigné comme premier magistrat, pour publier cette proclamation. Il l'a fait précéder par un discours dans lequel il retrace au Peuple avec le feu

(1) Arch. mun. Thonon : Reg. dél. an 8-10 R. F., f° 103.

de la plus pathétique éloquence, les avantages que lui prépare une paix régénératrice des sciences et de l'industrie, et des arts; alors les sentiments de gratitude et de joye paroissent se renouveller, il n'est plus qu'un cri : *Vive la République, Vivent les Armées, Vive leur héros !...* » La proclamation des Consuls est répétée par le Maire et les adjoints. Un joyeux repas réunit les manifestants, puis ce sont les illuminations, les danses place du Château et toutes les réjouissances populaires accoutumées (1).

Le travail administratif allait de pair avec ces fêtes. Le système décimal des poids et mesures fut mis en vigueur par un arrêté préfectoral du 6 mai 1801. Le 5 prairial (25 mai 1801), le citoyen Duchatel, conseiller d'Etat, accompagné du citoyen d'Eymar, Préfet, vint inspecter la région; accueillis par la Garde nationale, tirant des salves d'artillerie, ils furent reçus par le Sous-Préfet de Thonon, qui les accompagna ensuite à Evian (2).

Un des représentants de la Savoie au Conseil d'Etat, Crétet, fut parmi les négociateurs du Concordat conclu avec Rome, le 15 juillet 1801, c'était la pacification religieuse. Le jury du Tribunal criminel du Léman avait d'ailleurs acquitté les Thononais compromis en mettant en liberté l'abbé Bouvet dit « l'oncle Jacques ».

Pour la première fois peut-être, le 14 juillet fut-il fêté sans remords par les catholiques fervents. Annoncée la veille au bruit de l'artillerie et par le son des cloches, qui firent de même vibrer les airs à l'aube, la Fête nationale commença à 10 heures. La garde nationale précédée de sa musique, et drapeau flottant vient chercher les autorités à la Mairie. « Puis elle ouvre et ferme la marche d'un cortège nombreux qui

(1) Arch. mun. Reg. dél. an 8-10 R. F., f°s 106, 116.
(2) Ibid., f° 125.

dirige ses pas chez le citoyen Sous-Préfet; tous s'acheminent au Temple décadaire, là le citoyen maire Thomas Dubouloz succède par un discours à ce digne Sous-Préfet. Tous deux expriment les sentiments les plus vifs dont ils sont enflammés pour l'amour de la Patrie, pour le sage gouvernement, qui par la paix qu'il prépare va faire revivre l'industrie, les sciences et les arts; ils développent la nécessité et l'utilité des institutions publiques, sans lesquelles il n'est que relâchement, vices et immoralité, source de tous les maux ! ils excitent la reconnaissance si bien méritée des armées victorieuses et infatigables de la République conduites et dirigées par leur invincible héros, l'immortel Bonaparte. Les témoignages de la joye la plus grande se manifestent sur tous les visages...» (1).

Les Arbres de la Liberté déployaient leurs vastes rameaux sur nos places; leurs racines avaient même pris une telle extension que la municipalité, sans prévoir qu'elle faisait un geste symbolique, fit creuser un fossé pour couper celles de l'arbre de la Place du Marché « qui nuisaient au bourneau de la fontaine ! »

Durant l'été le Sous-Préfet s'occupe des loups apparus dans les campagnes. Par sa circulaire du 26 thermidor (14 août), il ordonne une battue générale à faire dans tout l'arrondissement. C'était plus sérieux que le sacrifice des « chiens mangeurs de bled » du ci-devant Club des Jacobins !

Une nouvelle fête fut ordonnée par le Gouvernement, pour le 18 brumaire an X (9 novembre 1801) « à l'occasion de la paix tant désirée, circonstance mémorable qui nous assure un bonheur à faire oublier tous les désastres de la guerre ». Comme pour la célébration du traité de Lunéville, le citoyen Sous-Préfet avec les autorités et la garde nationale en armes « se rendent en l'église communale où seront prononcés

(1) Ibid., f° 133.

les discours ». Un pot de vin et une *rioute* sont distribués aux officiers subalternes, aux fusiliers, marguilliers... et même aux détenus de la maison d'arrêt. Reformé le soir, le cortège se rend chez le citoyen Sous-Préfet, et ensuite place Château où il admire un grand feu de joie.

Comme on le voit il ne s'agissait plus de *temple décadaire,* mais tout bonnement d'église ! et en pluviose an X la municipalité de Thonon émet un avis favorable au sujet du rétablissement des églises et du culte, utiles à la « saine morale, soutien de l'ordre social ». Du côté civil la pacification allait aussi rapidement, le 6 pluviose le Sous-Préfet Plagnat avait signé et scellé une ordonnance portant levée du séquestre sur les biens de Gerbaix de Sonnaz pour le 26 pluviose (15 février 1802).

Des élections nationales avaient eu lieu en l'an 9, sur la liste des 42 notables du département du Léman, figurait n° 39, Plagnat, 40 ans, Sous-Préfet, Thonon. Mais il fallut encore voter le 5 prairial an X (25 mai), pour savoir si l'on accorderait le Consulat à vie à Napoléon Bonaparte. On ne trouve aucune manifestation du sentiment populaire à ce sujet dans les registres municipaux de Thonon.

La Révolution française a conçu et elle a proclamé que l'instruction, aussi bien l'instruction supérieure que l'instruction élémentaire, est pour la Société un devoir de justice envers tous les citoyens; par suite elle a fait de l'enseignement une fonction de l'Etat. Elle a voulu que l'enseignement public fut un enseignement national (1).

Parmi toutes les entreprises de réorganisation que le Sous-Préfet Plagnat eut à conduire, il faut citer celle du rétablissement de l'Instruction Publique, dont

(1) Liard : *L'Enseignement supérieur en France* 1789-1893, t. I, p. 309.

il s'occupa passionnément, en application de la loi du 1er mai 1802, dite *Loi de l'an X*.

Les historiens du Chablais sont d'accord pour voir en lui le promoteur et le principal réalisateur de cette œuvre importante dans notre arrondissement.

Déjà au cours de sa carrière d'administrateur, de commissaire ou de procureur-syndic, pendant l'époque troublée du début de la République, nous avons signalé ses diverses interventions en faveur de l'enseignement public.

Après de multiples études et démarches, le Sous-Préfet Plagnat commença méthodiquement la réorganisation des écoles dans son arrondissement dès thermidor an X (juillet 1802). Lourde tâche comme on va le voir : le Conseil municipal de Thonon, se conformant à ses instructions du 13 messidor, lui transmettait le rapport suivant, daté du 12 thermidor : « La commune serait heureuse de voir se rétablir ses écoles primaires, mais elle n'a aucun fonds; cependant, l'instituteur pourrait être logé... Les parents ont été invités à faire inscrire leurs enfants, afin de savoir quel serait le montant de la rétribution scolaire à déterminer pour le traitement du régent... Il n'y a pas, dans la commune ou aux environs, de personnes à employer pour cet objet... Enfin, il ne reste en ce moment à la commune qu'à gémir sur l'état ou plutôt l'anéantissement d'instruction quelconque, et ses regrets seraient les plus amers si elle ne fondait ses espérances sur le gouvernement » (1).

Même absence de corps enseignant, comme de locaux appropriés dans les communes de l'arrondissement.

Comme le personnage dont nous étudions la vie politique avait alors la charge de cet arrondissement

(1) Arch. Mairie de Thonon, lettre au Sous-Préfet.

il est intéressant de connaître quelle était son exacte composition.

Un arrêté des Consuls du 27 brumaire an X (18 novembre 1801) avait uni le canton d'Abondance à celui d'Evian, et celui de Lullin à celui de Thonon. Le canton de Bons était rayé et le chef-lieu de celui du Biot reporté à Saint-Jean-d'Aulps.

L'arrondissement communal fut dès lors ainsi constitué, pour toute la période du Consulat et de l'Empire :

Canton de *Douvaine* : Ballaison, Bons, Brens, Cusy, Douvaine, Excenevex, Loisin, Machilly, Massongy, Messery, Nernier, Saint-Cergues, Saint-Didier, Yvoire.

Canton d'*Evian :* Abondance, Bernex, Bonnevaux, La Chapelle, Châtel, Chevenoz, Evian, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly, Meillerie, Neuvecelle, Novel, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul, Thollon, Vacheresse, Vinzier.

Canton de *St-Jean-d'Aulps :* Le Biot, La Forclaz, Montriond, Morzine, St-Jean-d'Aulps, La Vernaz.

Canton de *Thonon :* Allinges, Anthy, Armoy-Lyaud, Bellevaux, Brenthonne, Cervens, Draillant, Fessy, Filly. Habère-Lullin, Habère-Poche, Lullin, Lully, Margencel, Mégevette, Mesinge, Orcier, Perrignier, Reyvroz, Saxel, Sciez-Chavannex, Thonon et Vailly.

C'est dans « l'église des ci-devant Barnabites » que furent prononcés les discours patriotiques du 14 juillet 1802, et le cortège était allé « prendre le citoyen Sous-Préfet à l'Hôtel de la Sous-Préfecture » (1).

Napoléon Bonaparte fut élu Consul à vie, la publication de cette loi eut lieu à Thonon le 29 thermidor an X avec le traditionnel accompagnement de cloches, musique, tambours, « il a été aussi chanté un *Te*

(1) Arch. mun. Thonon : Reg. dél. an 8-10 R. F., f° 178.

Deum solennel en l'église paroissiale après les vêpres » (1).

Depuis le traité d'Amiens la République se trouvait dans une position admirable. Elle avait supporté avec héroïsme dix années de guerre pour échapper à la domination du privilège, elle se voyait enfin au faîte de la puissance, jouissant, fière et tranquille, des bienfaits de l'égalité et pouvant étonner le monde par les merveilles de la paix, comme elle l'avait étonné par les prodiges de la guerre. Tout le monde était convaincu que les victoires, la pacification, la puissance et la splendeur de la République étaient garanties par l'homme extraordinaire que la Providence avait envoyé au secours de la Révolution.

La tolérance avait remplacé la persécution; la philosophie, assise au sommet du pouvoir, avait permis aux croyants de rappeler leurs prêtres. Les émigrés et les proscrits de toutes les époques et de toutes les opinions rentrèrent en France.

Le Préfet du Léman leva le séquestre grevant les immeubles de tous les émigrés. A Thonon, le Sous-Préfet Plagnat eut le plaisir d'accueillir Louis-Amé Vignet, cousin de son vieil ami ex-sénateur de Chambéry (29 septembre 1802), rentré en possession de ses biens et amnistié comme le comte Joseph-Amé de Foras, Janus de Gerbaix de Sonnaz, L.-A. de Lort, etc...

La fête de la fondation de la République avait été célébrée le dimanche 4 vendémiaire an 11, le 20 du même mois des soldats aux beaux uniformes vinrent encore égayer la ville, c'était la seconde demi-brigade légère que le Sous-Préfet fit loger à Thonon (12 octobre 1802).

Quelques citoyens dévoués préparèrent, le 15 brumaire an XI (6 novembre), l'organisation d'une école

(1) Ibid., f° 184.

secondaire. La tourmente révolutionnaire ayant emporté l'ancien et fameux Collège Royal de Thonon (1), aussi bien que les petites écoles, tout était à créer et cette initiative, malgré l'appui de l'actif Sous-Préfet, ne devait aboutir qu'en 1805.

Cependant, à Thonon comme dans certaines communes de l'arrondissement, F. Plagnat réussit assez rapidement pour l'enseignement populaire. Par sa lettre du 2 brumaire an XI (25 octobre 1802), il pouvait inviter le Conseil municipal de Thonon à ouvrir pour le lendemain de la Toussaint deux salles d'école (2). Il n'y eut d'abord que 53 élèves instruits par Jean-François Violland, ex-capucin, et Pierre-Joseph Mudry, du Biot.

Le Sous-Préfet écrivit lui-même les règlements pour ces écoles. Il les imposa d'abord aux établissements de Thonon et d'Evian.

Son arrêté du 27 nivose an XI (17 janvier 1803), nous montre d'une manière précise ce qu'était l'organisation scolaire à cette époque (3).

« Par lettre du quatre de ce mois, le citoyen sous-préfet a fait passer un extrait de son règlement du 27 nivose dernier pour la tenue et police des Ecoles primaires de Thonon et d'Evian, et en recommandant de tenir à son exécution, il fait espérer pour le plus tôt possible un règlement pour les Ecoles secondaires qu'il transmettra dès qu'il aura obtenu l'approbation du gouvernement » (3). Voici un résumé des 15 arti-

(1) Créé en 1731, l'ancien Collège Royal de Thonon avait figuré au budget de l'Etat Sarde pour une somme annuelle de 3.780 livres de Savoie.

(2) Arch. mun. Thonon : Reg. dél. an 8-10, f° 196.

(3) Ibid., et : *Le Congrès de Thonon* 1886, Impr. A. Dubouloz. *Règlement pour la tenue des écoles primaires*, par A.-J. Vernaz, p. 501-506. — A.-J. Vernaz : *L'Instruction Primaire*, Acad. Chabl. t. XVI, p. 295, où l'auteur écrit : « Ce document est d'autant plus précieux à nos yeux qu'il a été rédigé par un enfant du pays : M. Plagnat, originaire de Morzine ».

cles : Age d'admission, 7 ans; payement à l'avance de trois mois de rétribution *scholastique* (1 fr. 50 par mois pour les plus aisés, 0 fr. 75 pour les moins aisés, et rien pour les indigents) (1). Les élèves sont divisés en deux cours. Les premiers recevront des leçons de lecture et d'ortographe; et les seconds d'écriture, de grammaire française élémentaire, d'arithmétique et de tenue de livres de comptes. Il y aura classe tous les jours, à l'exception des dimanches, des jeudis et des quatre grandes fêtes de l'année. Le maire fixera l'époque et la durée des vacances. La distribution des prix aura lieu chaque année en présence du sous-préfet. Les peines corporelles sont interdites « on emploiera d'abord les admonestations douces et paternelles, puisées dans les sentiments de l'honneur, ensuite on préviendra l'élève que l'on enverra une note défavorable à ses père et mère. On pourra le faire mettre à genoux... le priver de la médaille », l'insubordination et l'inconduite sont finalement punies d'une expulsion temporaire de l'école.

« Art. 12. — Pour inspirer aux élèves le goût de la lecture, orner leur esprit et former leur cœur par des exemples utiles et frappants, les instituteurs feront choix de quelques bons livres historiques et de morale; l'ouverture de chaque classe devra toujours commencer par la lecture d'un trait d'héroïsme, de bienfaisance et autres vertus, qui excitent l'admiration et font naître le désir de suivre de tels modèles ».

« Art. 13. — Les instituteurs sont invités à réunir leurs élèves pendant une heure et demy les jours de

(1) La somme nécessaire pour compléter les traitements des instituteurs et former les prix d'encouragement est prise sur les fonds de la Maison des Arts, réunis à ceux de l'hospice. Jean-François Violland touche 480 francs de traitement et P.-J. Mudry, 552 francs. Le maire de Thonon est directeur de l'école primaire. (Arch. Mairie de Thonon).

congé le matin ou l'après-midy pour faire une répétition des morceaux d'histoire ou de morale, qui auront été lus pendant la semaine, leur en faire sentir les beautés, et la nécessité d'imiter l'exemple des hommes de bien dont il aura été fait mention ».

Pour bien montrer qu'il respectait la liberté de conscience, le sous-préfet eut soin d'ajouter, à l'article 14 que :

« Les instituteurs se concerteront avec les ministres du culte, pour fixer l'heure à laquelle les élèves devront assister aux prières et instructions religieuses ».

« Art. 15. — Copie du présent sera transmise au Maire de Thonon et une autre à celui d'Evian qui en feront délivrer extrait aux instituteurs après en avoir fait lecture aux élèves un jour de classe, laquelle lecture sera réitérée toutes les années à l'époque de l'ouverture des Ecoles ».

Signé : Plagnat ».

Il ne faut pas croire que l'instruction primaire ne fut donnée que dans les villes. Un arrêté pris par le Conseil Général fournit la liste des *quarante* écoles à créer dans l'ancien district de Thonon, avec l'indication des communes. Il était signé par : Mouthon, président; Muffat, Longet, Jacquier, Arminjon, *Plagnat*, Guignon, Bron, Deleschaux (1). Le Sous-Préfet de Thonon travailla à l'organisation progressive de toutes ces écoles communales. Ce n'était pas toujours facile. D'après la loi du 11 floréal an X, l'Etat ne payait rien pour les écoles primaires; leur établissement était mis à la charge des communes et le salaire des instituteurs à celle des écoliers. Les écoles secondaires, où l'on devait enseigner les langues latine et française, la géographie, l'histoire et les mathématiques, étaient aussi laissées au compte des communes,

(1) Arch. Départ. Haute-Savoie, Reg. L II 33 f° 119, A. C. T. XI, p. 210 à 213.

le gouvernement leur promettait son approbation et des... encouragements !

Par suite de la démission du citoyen Thomas Dubouloz, le Sous-Préfet eut à installer le 29 pluviose an XI, le citoyen Anthoinoz Jean-Antoine, comme maire de la ville de Thonon.

De grands travaux d'utilité publique étaient entrepris dans toute la France, tels que la route du Simplon qui intéressait particulièrement notre région.

L'administration préfectorale s'occupait des Eaux minérales d'Amphion, en messidor an XI (1).

Très consciencieux et sûr de lui par ses connaissances légales fort étendues, F. Plagnat se montrait parfois assez cassant dans ses rapports avec la Préfecture. Ainsi pour l'affaire du cimetière d'Evian, il avait envoyé à Genève, le 16 frimaire an X (7 décembre 1801), une suite d'observations très judicieuses et de citations des règlements pour s'opposer à un arrêté préfectoral. Le 21 ventose suivant (12 mars 1802), sans attendre les suites de l'enquête qui traînait en longueur, il prend lui-même un arrêté, tout différent de celui de M. d'Eymar, concernant les mesures nécessaires pour le transfert du cimetière de la ville d'Evian : « sauf à soumettre ensuite le tout à la sanction du Corps Législatif » (2).

Le Préfet d'Eymar, décédé en janvier 1803, fut très regretté par ses administrés dont il avait toujours servi les intérêts avec le plus grand zèle. Claude-Ignace Brugière de Barante lui succéda à la tête du département du Léman. Ancien préfet de l'Aude, il avait déjà reçu sa nomination en décembre 1802, par suite de la démission pour cause de maladie de M. d'Eymar.

Un arrêté préfectoral du 12 avril 1803 ordonnait la

(1) Ibid., Léman, Evian, Corresp. du Préfet avec le Sous-Préfet de Thonon, 10 messidor an XI (29 juin 1803).

(2) Ibid., Lettres autographes du Sous-Préfet de Thonon.

reconstruction et l'aménagement des églises et presbytères dans tout le département. M. Delasalle prêta serment le 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803), comme curé de Thonon.

L'administration de l'arrondissement se poursuivait paisible et facile grâce à la bonne volonté de tous les citoyens réconciliés.

M. de Barante était un homme du monde aimable et lettré, et malgré la définition peu flatteuse, donnée par Chaptal à Pictet : « Barante est un fier aristocrate », il s'entendit très bien avec Plagnat et ses administrés du Léman.

Après trois ans d'études, le Code Civil, fruit de la refonte complète des lois dans l'esprit de la société nouvelle sortie de la Révolution, fut adopté et promulgué.

Ayant reçu avis, le 28 brumaire an 12 (20 novembre 1803) du passage d'une troupe italienne à l'effectif de 1.110 hommes et 816 chevaux, pour le 8 au 21 frimaire, la municipalité de Thonon eut recours au Sous-Préfet pour éviter de les loger.

Le département du Léman reçut, au début de 1804, les premiers inspecteurs des études venant de Paris. Ils témoignèrent leur mécontentement de l'absence complète d'écoles secondaires à Gex et à Thonon et de la réception qui leur fut faite à la Préfecture, où on leur parut prendre cette grave lacune beaucoup trop philosophiquement. Ces inspecteurs donnèrent raison au Sous-Préfet de Thonon dont les instances n'avaient pas été soutenues en haut lieu.

Dans son arrondissement, ils constatèrent les heureux résultats concernant la réorganisation de l'enseignement primaire. D'accord avec la municipalité de Thonon, Plagnat continua les démarches auprès du gouvernement pour faire revivre l'enseignement secondaire.

Le 16 pluviose an XII (6 février 1804), le Conseil municipal de Thonon prit à l'unanimité une délibération pour le rétablissement du collège : «... Les effets salutaires qui dérivent de l'instruction publique, les maux dont elle préserve, sont un mobile puissant pour accroître nos efforts afin de l'obtenir. A la Révolution les bien-fonds affectés à l'entretien de notre collège furent vendus, au nom de la nation, en exécution de la loi du 28 ventose an IV (18 mars 1796). Les bâtiments du collège, seuls, ont été épargnés. C'est de ce moment que date la cessation de toute instruction dans notre ville, et il ne reste du collège de Thonon que le souvenir du bien qu'il a fait... On aura sans doute à gémir sur les conséquences d'une instruction interrompue pendant le laps de douze ans, une telle lacune doit affliger sincèrement tout citoyen dévoué au gouvernement et attaché à son pays, puisqu'elle semble annoncer qu'il sera difficile de trouver, dans un temps, des hommes propres à remplir les fonctions administratives... » (1)

Un recensement du 6 floréal an 12 (26 avril 1804), nous apprend que la ville de Thonon comptait 3.202 habitants (763 familles), l'effectif de la gendarmerie et les préposés des Douanes stationnés à Thonon ne figuraient pas dans ces chiffres.

Le passage du Consulat au régime impérial eut lieu sans heurts en Chablais. C'est le 17 prairial an XII (6 juin 1804), que le secrétaire de mairie de Thonon note sur ses registres l'arrivée de diverses circulaires administratives, dont : « 3° Circulaire du 13 de Prairial sur la proposition d'établir l'hérédité de la dignité impériale dans la famille de Napoléon Bonaparte », et pas un seul mot touchant à la proclamation de l'Empire, ni blâme, ni vivats ! (2)

(1) Archives de la Mairie de Thonon.
(2) Ibid., reg. délib. an 12 R. F. à 1811, f° 18.

CHAPITRE VIII

L'EMPIRE

Le Corps Législatif. — F. Plagnat député du Léman. Débuts à Paris, le sacre de Napoléon. — Les diverses sessions législatives. - Gloires militaires, prospérité. — Les collègues genevois. — Sourdes lutte contre l'absolutisme. — Misère des campagnes. — Deuxième mandat législatif, 1810. L'œuvre accomplie.

Quels furent les sentiments intimes de l'ancien jacobin, représentant le gouvernement consulaire à Thonon, lorsque Bonaparte fut proclamé empereur ?... De bon ou mauvais gré, il dut publier le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) rendant cette dignité héréditaire dans la famille de Napoléon Ier.

Toujours est-il que la grande popularité dont jouissait F. Plagnat dans le département jointe à la confiance absolue que n'avait jamais cessé de lui vouer le Préfet du Léman, devait le faire profiter de ce changement de régime.

Le 29 thermidor an XII (17 août 1804), le sous-

préfet Plagnat fut nommé député du Département du Léman au Corps Législatif, dans la 5me série.

Cette assemblée comptait 300 membres, âgés de 30 ans au moins, dont 216 avaient figuré dans celles de la Révolution et où Bonaparte avait introduit 40 généraux, fonctionnaires et magistrats. Les députés au Corps Législatif étaient les mandataires des départements qui envoyaient un nombre de représentants proportionnel à leur population.

D'après la Constitution de l'an VIII, modifiée par un sénatus-consulte de l'an X, voici comment ces députés étaient désignés. A la base se trouvaient les assemblées de canton se composant de tous les habitants qui jouissaient du droit de citoyen, c'étaient de véritables assemblées primaires, elles élisaient les membres des collèges électoraux d'arrondissement et ceux du département. Les membres des collèges électoraux d'arrondissement et ceux du département étaient choisis parmi les citoyens les plus imposés, à raison d'un membre sur cinq cents habitants domiciliés dans l'arrondissement pour les premiers, et, pour les seconds, d'un membre sur mille habitants domiciliés dans le département. Les membres des collèges électoraux étaient à vie; ils ne pouvaient être exclus que pour cause d'indignité et par un jugement solennel. On adjoignit ensuite d'office aux membres des collèges électoraux les titulaires de la Légion d'honneur domiciliés dans le département.

Les deux collèges électoraux d'arrondissement et de département réunis désignaient les candidats au Corps Législatif, que le Sénat Conservateur nommait ensuite.

Dans les idées du Premier Consul, inspirateur de ce système, les collèges électoraux rattachaient les grandes autorités au peuple et réciproquement. Si l'Empire réduisit les attributions d'une autre assemblée, le Tri-

bunat, il ne modifia rien en ce qui concernait le Corps Législatif et les collèges électoraux. On favorisait évidemment la bourgeoisie parlementaire, qui avait fait, en somme, la Révolution ! Composée en majorité d'avocats, professeurs, négociants, cette assemblée était renouvelable par cinquième tous les ans.

Le Corps Législatif adoptait ou rejetait les projets de loi, sans les discuter, après avoir entendu les divers orateurs du Conseil d'Etat et ceux du Tribunat. La loi votée était ensuite portée au Sénat, que le nouveau règlement constitutif investissait ainsi d'une sorte de veto. « On était si ennuyé du bavardage des tribunes, et de ces intempestives motions d'ordre qui avaient fait tant de mal et si peu de bien, qu'on se flatta, avec ce système, de plus de stabilité dans la législation, de plus de tranquillité et de repos : c'était le vœu général... » (1)

Malgré l'élection au suffrage restreint, sous la surveillance des Préfets, et la limitation des pouvoirs, cette assemblée conserva, jusqu'à la fin de l'Empire, l'esprit démocratique.

Les présidents en furent successivement Fontanes (Louis-Marcelin de), le Comte de Montesquiou et Regnier (duc de Massa).

L'ancien duché de Savoie avait cinq députés au Corps Législatif, trois pour le département du Mont-Blanc et deux pour celui du Léman.

Les nominations parurent au *Moniteur* du 9 fructidor an XII (27 août 1804, p. 1489) : « Extrait des registres du Sénat Conservateur, 2 fructidor an XII, *Léman* : Lefort Jacques, Président de la Cour de Justice criminelle du département, et Plagniat François, Sous-Préfet de Thonon ».

Le genevois Jacques Le Fort (1757-1826), ancien

(1) Mémorial de Sainte-Hélène, VI, p. 137.

professeur en droit, membre du Conseil des CC (1785), était président de la Cour criminelle depuis 1800 (1).

Les deux députés sortants étaient :

Pictet-Diodati Jean-Marc-Jules (1768-1828), avocat, membre de l'Administration centrale du Léman en 1799, élu au Corps Législatif en 1800. « Il s'était rangé dans le parti de l'opposition à l'époque où l'opposition à Bonaparte semblait demander un courage surhumain » (2). Nous le retrouverons en 1811 aux côtés de F. Plagnat.

Emmanuel-Etienne Duvillard (1755-1832), genevois qui avait occupé à Paris l'emploi de contrôleur général sous Turgot, économiste distingué, membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1796, élu député du Léman en 1799 (3).

Comme les Sénateurs et les membres du Tribunat, les députés au Corps Législatif portaient un riche costume (4).

(1) Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et devint Président du Tribunal civil du Léman, en 1811.

(2) Simonde de Sismondi. Les luttes de Pictet contre le premier Consul sont rapportées dans l'ouvrage de J. Pictet de Sergy : *Notice sur feu M. Pictet-Diodati,* Genève 1832, p. 17-24.

(3) Attaché au Ministère de l'Intérieur en 1805, il fut chargé de la statistique de la population.

(4) Le grand costume de Législateur se composait : d'un habit en drap bleu national brodé en or au col, devant, revers, poignets, de feuilles d'olivier. Boutons dorés portant l'aigle impérial.

Gilet blanc avec broderies et petits boutons d'or à l'aigle. Jabot et manchettes de dentelle blanche. Culotte blanche avec broderie sur la couture et galon sous le genou. Bas blancs, souliers à boucle.

Chapeau en feutre noir à plumes d'autruche, orné d'une ganse brodée or.

Manteau de cour bleu à grand collet, intérieur blanc, bordé et brodé des mêmes feuillages que l'habit. Ceinture formée d'une écharpe de soie à frange dorée.

Epée dorée, à poignée de nacre, aigle sur la coquille.

(*Voir suite de la note page suivante*).

En attendant l'arrivée de son successeur à la Sous-Préfecture de Thonon, le nouveau député conserva l'exercice de ses fonctions de Sous-Préfet. Le 15 fructidor an XII (3 septembre 1804), il écrit au maire de Thonon pour l'inviter à choisir un des officiers de la Garde nationale destiné à représenter cette troupe à Paris au couronnement de « Sa Majesté l'Empereur des Français ». Le commandant en retraite Jean-François Favre, chef de la Garde nationale, fut désigné.

Le 10 vendémiaire an XIII (2 octobre), M. François Plagnat informe la municipalité de Thonon, qu'en son absence M. Charmot, secrétaire de la Sous-Préfecture, signera à sa place les pièces administratives (1).

Le nouveau député du Léman se rendait à Paris où il allait assister à la grande cérémonie du Sacre de Napoléon Ier, et répondre en même temps à la convocation l'appelant à siéger au Corps Législatif.

Le Sénat, le Tribunat et le Conseil d'Etat pouvaient être considérés comme en état de permanence; le Corps législatif seul avait besoin d'être convoqué longtemps à l'avance. Il le fut en cette fin d'année par un décret du 17 octobre 1804.

Tout brillant dans son uniforme neuf de législateur, F. Plagnat se trouvait à Paris avec son collègue genevois Le Fort et le Préfet de Barante. Ils eurent l'hon-

(Séance 2 nivose an VIII, article XIII et arrêtés postérieurs. — Bibliothèque Nationale : Oa, 38 j.).

L'article XII du règlement du 27 nivose an VIII spécifiait que : « les membres du Corps législatif ne peuvent paraître aux séances qu'avec le costume que la loi leur assigne ».

(1) Arch. mun. reg. dél. an 12 RF à 1811, f° 33. Le même reg., f° 42, nous apprend l'arrivée à Thonon le 16 nivose an XIII (6 janvier 1805) de « M. Milliet, nouvellement nommé Sous-Préfet en place de Monsieur Plagnat, qui est membre du Corps Législatif ».

neur de représenter le département du Léman dans la grandiose scène historique du couronnement.

« Les cérémonies du sacre furent magnifiques : Napoléon voulait frapper l'imagination des Français. Plus simple d'ordinaire, il conçut le décor du sacre comme un effet de magnificence destiné à dépasser tout ce qu'avait connu l'ancienne France. On avait arrangé les choses, pour que le Pape arrivât avant l'Empereur et qu'il l'attendit, entouré des cardinaux, des évêques, du personnel pontifical et du clergé qui emplissaient le chœur.

« Autour de ces deux majestés, s'était rangé le corps diplomatique; les princes de l'Empire, les maréchaux, les hauts personnages avaient chacun un rôle, les uns portant la couronne, le sceptre, l'épée de Charlemagne, les autres soutenant le manteau de l'Empereur. Dans le chœur, la nef et les bas côtés, sur les gradins, la cour, les ministres, le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif, le Conseil d'Etat, les Cours de justice, les généraux, les préfets, les maires, tous les représentants de cette France nouvelle, surtout bourgeoise, heureuse de se rencontrer en habits resplendissants et la joie sur le visage, après une crise si affreuse et une Révolution, tout compte fait, réussie » (1).

Depuis le Consulat l'usage avait fixé l'ouverture de la session législative au mois de décembre, les députés restèrent donc à Paris après la cérémonie du 2 décembre.

C'est le 29 frimaire an XIII (20 décembre 1804) que le nom du législateur Plagnat figure pour la première fois dans une notification au Tribunat, des représentants des départements (11me législature). Et le 10

(1) Gabriel Hanotaux : *Histoire de la Nation Française*, T. V, p. 35.

nivose (31 décembre) aux registres du Corps législatif (1).

L'empereur avait fait l'ouverture de la session du Corps législatif, le 27 décembre 1804, 25 jours après le couronnement.

A ce premier contact direct, dans l'exercice de ses fonctions, le législateur chablaisien put juger de l'ascendant extraordinaire du souverain et du talent d'orateur de ce conducteur d'hommes.

Si l'ancien jacobin de Savoie, qui avait consacré sa vie à la démocratie, conservait quelques préventions contre le nouveau chef, elles durent s'évanouir en écoutant le Génie auquel la France avait confié son sort.

Napoléon Ier prononça un discours bien fait pour rassurer et encourager les législateurs patriotes.

Il s'exprimait ainsi :

« Princes, magistrats, soldats, citoyens, nous n'avons tous dans notre carrière qu'un seul but : l'intérêt de la Patrie. Si ce trône, sur lequel la Providence et la volonté de la nation m'ont fait monter, est cher à mes yeux, c'est parce que seul il peut défendre et conserver les intérêts les plus sacrés du peuple français. La faiblesse du pouvoir suprême est la plus affreuse calamité des peuples. Soldat ou premier Consul, je n'ai eu qu'une pensée; empereur, je n'en ai point d'autres : les prospérités de la France. J'ai été assez heureux pour l'illustrer par des victoires, pour la consolider par des traités, pour l'arracher aux discordes civiles, et y préparer la renaissance des mœurs, de la société et de la religion... Mon ministre de l'intérieur vous fera l'exposé de la situation de l'Empire ».

M. de Champagny peignit alors le calme, la grandeur et la prospérité de la France.

(1) Notes dues à l'obligeance de M. Paul Tapponnier : *Archives de la Chambre des Députés.*

En réponse à cette communication, le Corps législatif se rendit en corps et en habits de cérémonie, le 2 janvier 1805, à l'audience de l'Empereur, pour lui présenter une adresse, dans laquelle le président, M. de Fontanes, glissa, malgré les murmures de la majorité de ses collègues, l'ancienne formule de *très fidèles sujets !* Quelques jours après, la statue de Napoléon, exécutée par Chaudet, fut inaugurée dans la salle des séances des députés; et M. de Vaublanc, questeur de ce corps, fit l'éloge du souverain. Puis ce fut le tour de M. de Fontanes dont la louange fut aussi habile : « ..... ce n'est point au grand capitaine, ce n'est point au vainqueur de tant de peuples que ce monument est érigé : le Corps législatif le consacre au restaurateur des lois... »

Le Corps législatif termina sa session peu de temps après. La clôture en fut prononcée par M. de Ségur, conseiller d'Etat, qui, après avoir rappelé dans son discours, et sous une nouvelle forme, les merveilles célébrées par Lacépède, François de Neufchâteau, etc., recommanda aux députés les paroles de l'Empereur : « Nous n'avons tous qu'un seul but, l'intérêt de la Patrie ».

Devant les résultats obtenus et ouvrant les yeux sur le magnifique avenir, François Plagnat fit confiance à l'Empire. Le philosophe y accommodait ses rigides principes en méditant ces paroles de J.-J. Rousseau : « Voici dans mes vieilles idées, le grand problème en politique : Trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au-dessus de l'homme ». Napoléon avait enfin imposé une loi. Mais il devait, hélas ! bientôt imposer un homme — lui-même — au-dessus des lois !

La province commençait aussi à manifester ouvertement sa sympathie envers un régime assez froidement accueilli. Alors qu'à la proclamation de l'Empire

et à l'occasion du Sacre les registres des délibérations de la municipalité de Thonon sont muets, on remarque, à la date du 30 floréal an 13 (20 mai 1805), cette curieuse déclaration de l'ancien jacobin J.-Antoine Anthoinoz : « Le maire de Thonon, vivement pénétré des sentiments d'amour, de respect et de fidélité dûs à l'auguste Napoléon Ier, empereur des français » déclare vouloir fêter le jour du 3 prairial (23 mai) où aura lieu le couronnement de S. M. l'Empereur comme roi d'Italie. La capitale du Chablais manifesta « selon ses moyens, la joie qu'elle ressent à l'occasion de cette intéressante circonstance » (1).

Dans les montagnes, royalistes et républicains étaient unis sous le signe de l'aigle impériale. Lors de la solennelle cérémonie de réinstallation des reliques de Saint Guérin dans l'antique abbaye d'Aulps, 28 août 1804, les cordons du dais étaient tenus par le juge impérial du canton, Claude Plagnat, frère du député; le baron Henry de Blonay, F.-M. Buttet, maire de Saint-Jean et Me Vulliez, notaire au Biot.

Le député Plagnat n'avait pas perdu de vue le développement de l'instruction publique dans son ancien arrondissement. Ses démarches aboutirent au décret impérial du 8 vendémiaire an XIV (30 septembre 1805) autorisant la ville de Thonon à établir une école secondaire communale, dans les bâtiments de l'ancien collège royal. M. Boimond en fut nommé principal.

Les trois arrondissements du département du Léman comprenaient 22 cantons soit :

Bonneville. — Cantons de Bonneville, Chamonix, Cluses, Megève, La Roche, Sallanches, Samoëns, Taninges, Viuz-en-Sallaz.

Genève. — Cantons de Carouge, Chêne-Thonex, Collonges, Frangy, Genève (2 c.), Gex, Reignier, Saint-Julien.

(1) Reg. dél. an 12 à 1811, f° 46.

Thonon. — Cantons de Douvaine, Evian, Saint-Jean-d'Aulps et Thonon.

Sans craindre de blesser les susceptibilités philosophiques et démocratiques du peuple, Napoléon fit promulguer un décret, en date du 20 février 1806, restituant le Panthéon au culte catholique et restaurant la sépulture royale de Saint-Denis. L'ouverture de la nouvelle session du Corps législatif ne suivit que de quelques jours ce décret tendancieux, et nul parmi les députés de la France ne songea à réclamer contre l'abandon qui venait d'être fait d'un temple national. Toute protestation à ce sujet eût été inutile. Ce n'était plus à la tribune, ni par la presse, que la France devait exercer désormais son action révolutionnaire sur l'Europe (1).

Napoléon prononça lui-même le discours d'ouverture, 2 mars 1806; il s'y accusa, pour ainsi dire de sa trop grande générosité, et sembla présager les événements qui l'ont convaincu d'imprudence. Les ministres rendirent compte de la situation de l'Empire, dont la prospérité était toujours croissante. Des routes, des canaux, des ponts, des monuments de toutes sortes, constructions utiles et embellissements, commençaient ou s'achevaient sur tous les points de cette vaste monarchie, qui se composait alors de cent dix départements, non compris la Hollande, les Etats vénitiens et le royaume d'Italie (5 mars).

Dans cette session, le Corps législatif adopta le Code de procédure civile, que le ministre de l'intérieur avait sainement apprécié en disant : « Ce ne sera pas un ouvrage parfait; mais il sera meilleur que ce qui existe jusqu'à présent ».

L'établissement de l'université impériale fut voté le 10 mai. Les motifs de cette fondation importante fu-

(1) Histoire de Napoléon, par Laurent (de l'Ardèche), 1870, p. 222.

rent exposés par le célèbre Fourcroy. L'organisation de la Banque de France reçut aussi la sanction législative, sur le rapport du conseiller d'Etat Regnault, de Saint-Jean-d'Angely.

Dans le discours de clôture, prononcé le 12 mai 1806, par le conseiller d'Etat Jaubert, l'empereur fait annoncer ses projets de dégrèvement de la contribution foncière, la suppression des barrières commerciales, la modification et l'ajustement des impôts indirects. C'était l'annonce des *droits réunis*, qui devinrent plus tard fort impopulaires.

L'Almanach Impérial de 1806, nous apprend que le député Plagnat de Thonon, logeait à Paris, n° 3, rue de l'Université (1).

Dans le département du Léman règnait l'ordre et le travail. A Thonon le maire J.-A. Anthoinoz ayant démissionné fut remplacé le 20 mai 1806 par M. François de Marcley (2).

Après la glorieuse paix de Tilsitt, Napoléon rentra à Saint-Cloud le 27 juillet. Le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif, la Cour de cassation, etc., toutes les autorités civiles et militaires ou ecclésiastiques, vinrent avec empressement féliciter le monarque victorieux. Un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté le 15 août à Notre-Dame.

L'ouverture du Corps législatif eut lieu le 16 août 1807. Elle fut faite par l'empereur, qui, résumant en un mot toute la grandeur de la France, s'écria : « Je me suis senti fier d'être le premier parmi vous ». Malheureusement, à côté de cette noble expression d'un sublime et légitime orgueil, Napoléon laissa glisser une justification assez paradoxale des titres impériaux qu'il avait créés pour servir d'aliment à des vanités d'un autre âge. Selon lui, il avait voulu par là : « em-

(1) Rive Gauche, quartier St-Germain.
(2) Arch. mun. Reg. dél. an 12-1811, f° 69.

pêcher le retour de tout titre féodal, incompatible avec nos institutions ».

Passant en revue toutes les branches de l'administration, le Ministre de l'Intérieur développa ensuite le magnifique tableau de prospérité : « Le système général des travaux publics, appliqué à la fois et en tant de manières sur tous les points de l'Empire, se poursuit avec une persévérance et une activité que ne ralentissent point les circonstances du dehors. Treize mille quatre cents lieues de routes ont été entretenues ou réparées; les vingt-sept routes principales qui partent de la capitale, se dirigeant sur toutes les frontières, ont été le théâtre spécial de ces opérations. Les deux plus grands ouvrages exécutés depuis plusieurs siècles, les routes du Mont-Cenis et du Simplon, sont accomplis après six années... Dix-huit fleuves ou rivières principales ont vu leur navigation s'améliorer; quatre ponts ont été achevés ou sont sur le point de l'être... Dix canaux, presque tous commencés sous ce règne, sont en exécution... Les ports maritimes, Anvers, Flessingue, Dunkerque, Calais, Cherbourg, Rochefort, Marseille, ont aussi vu des créations nouvelles... Tant d'ouvrages entrepris, tant d'autres achevés, auraient suffi à la gloire de plusieurs des règnes précédents; mais l'Empereur n'y voit encore que des travaux commencés au milieu des orages de la guerre...»

Le président de Fontanes répondit au Ministre en mêlant adroitement aux louanges du Corps Législatif d'utiles avertissements et des conseils salutaires, propres à servir le pouvoir sans le blesser par l'âpreté des formes. « La guerre, dit-il, cette maladie ancienne, ce fléau dont il est si facile de déplorer les effets et si difficile d'extirper la cause, n'est pas sans utilité pour les nations. Elle rend une nouvelle énergie aux vieilles sociétés; elle rapproche de grands peuples longtemps ennemis, qui apprennent à s'estimer sur le champ de

bataille; elle remue et féconde les esprits... instruit le siècle et l'avenir... *Mais pour que la guerre ait de tels avantages, il ne faut pas qu'elle soit trop prolongée,* ou des maux irréparables en sont la suite. Les champs et les ateliers se dépeuplent, les écoles où se forment l'esprit et les mœurs sont abandonnées, la barbarie s'approche, et les générations, ravagées dans leur fleur, voient périr avec elles les espérances du genre humain. *Le Corps Législatif et le peuple français bénissent le grand prince qui finit la guerre* avant qu'elle ait pu nous faire éprouver d'aussi désastreuses influences...»

Sous le prétexte de simplifier et perfectionner les institutions, l'Empereur apporta des modifications aux lois constitutionnelles. Le Tribunat, malgré le soin qu'il avait eu de prendre l'initiative des motions monarchiques, fut supprimé (sénatus-consulte du 19 août, promulgué le 20 septembre).

Les prérogatives du Corps Législatif furent augmentées, car les fonctions du Tribunat lui furent transférées sous forme de trois commissions permanentes établies dans son sein pour conférer avec les commissions du Conseil d'Etat sur chaque projet de loi.

Ces pouvoirs nouveaux et permanents du Corps Législatif étaient exercés par la Commission de Législation civile et criminelle, la Commission des Finances et la commission d'Administration intérieure. La vie politique des députés se concentra dans ces trois commissions qui pouvaient librement discuter au préalable les lois apportées à la législature par les délégués du Conseil d'Etat.

Il y eut encore quelques changements dans la forme de ses délibérations, et l'âge de quarante ans fut exigé pour les membres de ce corps.

Le député F. Plagnat, avec ses cinquante ans, était en pleine maturité politique. Une longue expérience des hommes et des affaires publiques l'incitait à faire

partie du groupe actif des parlementaires qui s'insurgeait contre les empiètements de l'autorité impériale. Le député du Léman entendait appliquer à la France les vieilles et saines formules politiques du Sénat de Savoie : résistance à l'excès du pouvoir et défense des libertés publiques, avec cette belle définition de la liberté : l'équilibre des devoirs et des droits.

Le groupe des législateurs avait tenu à manifester ses sentiments en insérant les paroles suivantes dans son adresse à l'Empereur : « Le Corps Législatif... remercie celui qui fit taire toutes les factions et ne veut point que des voix respectueuses, mais *libres*, soient plus longtemps enchaînées ».

Le président Fontanes déclara que le Corps législatif avait ainsi *recouvré la majesté des assemblées nationales*.

Le Code de Commerce fut voté pendant la session de 1807.

Le partage et l'aliénation des biens communaux décrétés en 1793, ainsi que la vente des propriétés nationales, avaient développé sur divers points du pays, toute une classe de petits cultivateurs ardents au travail; on tirait plus de profit de la culture depuis la suppression des douanes vers Genève la capitale naturelle et vers la France. On améliorait les races de bétail.

L'industrie, comme l'agriculture, avait largement gagné à la disparition des entraves douanières. Les expositions nationales, inaugurées à Paris sous le Directoire, mettaient en évidence ses produits. A celle de septembre 1806, on constatait qu'à Genève les ateliers de bijouterie s'étaient multipliés sous le régime français (1). A Carouge, on établit une filature et une raffinerie de sucre.

Dès 1798, on avait entrepris l'exécution d'un che-

(1) E. Plaisance : *Histoire des Savoyards*, II, 160, 161.

min qui suivait, à partir de Genève, la rive gauche du Léman et passait au pied des pittoresques rochers de Meillerie pour entrer en Valais. Cette voie d'accès vers l'Italie par le Simplon, attira toute l'attention du gouvernement. L'Empereur mena rapidement à bonne fin ce travail énorme que les Romains n'avaient pu faire.

L'administration préfectorale organisa une société financière qui reprit l'exploitation des eaux minérales d'Amphion. Bientôt fut créé un établissement complet, avec hôtels, jeux, buvette, parc, etc...

Les tables des procès-verbaux de la XIVme Législature nous apprennent que : « Plagnat, législateur du Léman, écrit que le mauvais état de sa santé le met dans l'impossibilité de se rendre au Corps Législatif pour ses premières séances ».

L'ouverture du Corps législatif eut lieu le 25 octobre 1808. Se croyant sûr de la Russie, l'empereur parla avec confiance de ses desseins et de ses espérances au sujet de l'Espagne.

Il partit de Paris le 29 octobre pour cette campagne néfaste, dont il pourra dire un jour : « que la guerre d'Espagne l'a perdu; que toutes les circonstances de ses désastres viennent se rattacher à ce nœud fatal ». (*Mémorial*).

C'est de Madrid, que, plein d'orgueil, Napoléon envoya au *Moniteur* une note pour démentir une réponse faite par l'impératrice à une députation du Corps législatif, et dans laquelle Joséphine avait placé ce Corps au sommet de la hiérarchie politique, en disant: « qu'il représentait la nation ».

Napoléon déclara, dans sa feuille officielle du 15 décembre 1808, que : « Le premier représentant de la nation, c'est l'Empereur, car tout son pouvoir vient de Dieu et de la nation. Dans l'ordre de nos constitutions, après l'Empereur est le Sénat; après le Sénat est le Conseil d'Etat; après le Conseil d'Etat est le Corps

législatif... Le Corps législatif improprement appelé de ce nom devrait être appelé le Conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire les lois, n'en ayant pas la proposition : il est la réunion de mandataires des collèges électoraux; on les appelle députés des départements... »

On s'est beaucoup récrié contre cette prétention, et cependant elle était conforme à l'ordre légal de l'époque et fondée avant tout sur la puissance des faits. Le peuple, qui avait porté Napoléon au trône, par ses acclamations d'abord, avait confirmé son choix de ce maître par des suffrages régulièrement exprimés. Quelle est la plus juste manifestation de la volonté nationale, sinon le *Plébiscite,* fondation napoléonienne par excellence, celle qui s'appuie directement sur le Peuple ! La vieille et sage démocratie helvétique l'a conservé jusqu'à nos jours sous le nom de Référendum.

Dans la session de 1808, le Corps Législatif vota le Code d'instruction criminelle.

Ne perdant pas de temps en motions ou discours dans leurs assemblées, les députés s'occupaient, pendant leur séjour à Paris, de tout ce qui intéressait leur département. Tandis que Plagnat s'intéressait plus particulièrement aux affaires de Savoie, nous voyons Le Fort faisant des démarches, le 24 novembre 1808, en faveur de l'Académie de Genève (1).

L'empereur avait conservé une certaine considération pour le Corps législatif. C'est devant lui qu'il voulut se justifier des décrets et mesures pris envers les Etats pontificaux, qui lui avaient valu d'amères critiques.

A l'ouverture de la session de 1809, il s'exprima ainsi : « L'histoire m'a indiqué la conduite que je

(1) Ch. Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève* 1798-1814, p. 110.

devais tenir envers Rome. Les papes, devenus souverains d'une partie de l'Italie, se sont constamment montrés les ennemis de toute puissance prépondérante dans la Péninsule. Ils ont employé leur influence spirituelle pour lui nuire. Il m'a donc été démontré que l'influence spirituelle exercée dans mes Etats par un prince étranger était contraire à l'indépendance de la France, à la dignité et à la sûreté de mon trône. Cependant, comme je reconnais la nécessité de l'influence spitiruelle des descendants du premier des pasteurs, je n'ai pu concilier ces grands intérêts qu'en annulant la donation des empereurs français, *mes prédécesseurs*, et en réunissant les Etats romains à la France ».

L'exposé de la situation de l'Empire, de même que ceux des années précédentes, développa aussi tous les faits dont la nation pouvait être à la fois heureuse et fière. A cette époque encore si belle, sur laquelle rayonnent avec tant d'éclat la gloire et le génie de Napoléon, la France était loin de pressentir les malheurs que lui réservait un avenir prochain.

Cependant dans nos registres municipaux de province reviennent désormais, à toutes les pages, ces mots sinistres de conscription, levées; il fallait sans cesse alimenter les champs de bataille !

Pendant ses séjours à Paris, le député Plagnat résidait à l'Hôtel de Hambourg, rue Jacob (1).

Un décret impérial du 9 février 1810, enleva la commune d'Entremont au département du Mont-Blanc et l'incorpora à celui du Léman, canton de Bonneville. On s'affaire aux grands travaux de la route de Genève à Grenoble. M. Dubouloz est maire de Thonon, il faut prendre des mesures contre les réfractaires, les déserteurs, tous les jours plus nombreux (2).

(1) Almanach Impérial, 1810, 1812...
(2) Arch. mun. Thonon, Reg. délib. an 12-1811.

Après le second mariage de Napoléon, avec la princesse Marie-Louise, le député F. Plagnat et ses collègues du Corps législatif, comme les membres du Sénat et ceux du Conseil d'Etat, vinrent présenter leurs félicitations à l'empereur et à sa nouvelle épouse.

Le 3 avril 1810, ils furent reçus par les Souverains, assis sur leur trône et environnés du cortège resplendissant que formait la double cour de l'Empire français et du royaume d'Italie.

Les membres du Sénat d'Italie s'étaient réunis aux représentants français, et l'ancien étudiant de Turin eut l'agrément de parler la langue de Dante avec les délégués d'au-delà des Alpes.

La clôture de la session législative eut lieu le 21 avril 1810.

L'Empire était alors à son apogée. A l'exception de la guerre d'Espagne, tout avait réussi à Napoléon. La Confédération du Rhin embrassait l'ensemble de l'Allemagne non prussienne, non autrichienne et non immédiatement française. Le royaume d'Italie et celui de Westphalie ont encore été agrandis. La Hollande et les villes hanséatiques, subissant le même sort que l'Etat de l'Eglise, sont réunis à l'Empire; cela faisait un total de 130 départements français avec 43 millions d'habitants. Rome était la seconde capitale de l'Empire et Amsterdam la troisième.

Le montagnard chablaisien pouvait être fier de figurer dans la brillante cohorte des législateurs de cet immense et glorieux Empire. Par tempérament il était naturellement porté à admirer la gloire civile de Napoléon, plus que sa gloire militaire. Quelle superbe organisation règnait alors dans ce pays !... et, pour le magistrat savoisien, quel immortel monument que ce Code Napoléon, toutes ces lois de sagesse dictées par le génial souverain.

Faisant partie du cinquième de l'Assemblée renou-

velable en 1810 d'après la Constitution, François Plagnat vit son mandat de député renouvelé pour une période de cinq années. Présenté par les Collèges électoraux du département du Léman, il obtint les suffrages du Sénat conservateur, 9-10 août 1810 (Moniteur officiel 1810, p. 892).

L'ancien champion de l'opposition constitutionnelle Pictet-Diodati, président de la Cour criminelle, fut élu en même temps que lui, en remplacement de Le Fort.

Les habitants de la capitale du Léman étaient mal vus du Souverain à ce moment. Le sentiment de Napoleon à l'égard de Genève a passé par plusieurs phases distinctes. Le soldat de la République, le général en chef de l'armée d'Italie, rend hommage à la patrie de Rousseau; le premier Consul lui témoigne son estime et veut connaître ses savants; le Consul à vie l'honore, tout en y discernant un foyer d'« idéologie »; l'Empereur couronné par le pape la tolère, et plus tard l'Empereur malheureux devait la détester. A partir de 1807, Genève était devenue, aux yeux du monarque tout puissant, un lieu de relégation pour publicistes dangereux, à l'usage de Mme de Staël et même des amis de celle-ci (1).

Ceci n'allait pas sans gêner les députés et les administrateurs du département, malgré que Napoléon fut assez juste pour ne pas étendre sa défaveur du chef-lieu à la province. L'ancien Chablais lui donnait d'excellents soldats et des généraux de valeur tels Dessaix, Chastel, Dupas.

La réunion de l'assemblée législative eut lieu le 16 juin 1811. Napoléon s'expliqua sur sa politique du blocus continental : « Lorsque l'Angleterre sera épuisée, lorsqu'elle aura ressenti elle-même les maux qu'avec tant de cruauté elle verse depuis vingt ans sur

(1) Ch. Borgeaud, *Histoire Université de Genève* 1798-1814, p. 105, 106.

le continent..., un coup de tonnerre mettra fin aux affaires de la péninsule, au destin de ses armées... » Mais cet événement décisif ne devait jamais se produire.

Durant cette législature, les deux députés du Léman étaient bien en cour et jouirent des faveurs du gouvernement, car Pictet-Diodati avait su faire oublier à l'Empereur sa vieille inimitié contre les Genevois.

Désigné l'année précédente comme Président de la députation envoyée à Paris, à l'occasion du divorce de l'Empereur, Pictet-Diodati avait fait une courageuse harangue où il parla avec éloges de Joséphine l'impératrice répudiée. Napoléon en fut touché, il décerna la Légion d'honneur au genevois.

Rentré au Corps Législatif, Pictet-Diodati, malgré ces gages de loyalisme ne tarda pas à retourner au parti de l'opposition.

La lutte ouverte depuis vingt ans en Europe entre l'ancien et le nouveau système politique, allait recommencer dans le nord, Napoléon fit adopter par les grands corps de l'Empire diverses mesures, pour soutirer à la pauvre France, ses enfants et son argent. Comme toujours le Sénat se montra docile.

Le 23 décembre 1811, un sénatus-consulte avait mis à la disposition du ministre de la guerre un contingent de cent vingt mille hommes à prendre sur la conscription de 1812. Le 13 mars suivant, un nouvel acte sénatorial organisa la garde nationale et la divisa en trois bans. Peu de jours après, soixante mille hommes du premier ban furent déclarés disponibles pour la formation d'une armée intérieure, qui devait être chargée plus spécialement de la défense du territoire; la levée ordinaire de la conscription fut en outre ordonnée.

Par ses fonctions de législateur, le député Plagnat étant mêlé directement à l'histoire impériale, nous

croyons utile de rappeler toutes ces circonstances générales de la vie nationale. Le lecteur, n'ayant pas le loisir de consulter les ouvrages spécialement consacré à la Révolution et à l'Empire, pourra ainsi se faire une idée des phases diverses traversées par le législateur savoisien.

Le 29me bulletin de la Grande Armée, publié le 17 decembre 1812, apprit au pays les premiers désastres essuyés en Russie. Le prestige du grand capitaine s'obscursit, on commença à tourner les yeux vers de nouveaux horizons. Lacretelle écrit : « Plusieurs vétérans de nos assemblées politiques, surtout de l'Assemblée constituante, des *députés du Corps législatif* et même des sénateurs raisonnaient sur ces calamités. J'ai encore l'esprit frappé de ces entretiens ».

Le pays commençait à se lasser de la guerre, épuisé par les impôts, les conscriptions se succédant coup sur coup, le blocus continental. Des mesures despotiques, telles les cours prévotales l'irritaient. Mais la confiance dans le génie de l'empereur persistait dans les masses populaires.

CHAPITRE IX

POUR LA SAVOIE

L'épuisement du pays. — Lutte pour la paix. — Le Corps législatif contre l'Empereur. — Fin du régime. — Rentrée au Sénat de Savoie. — Neuvecelle et la famille. — Les derniers jours d'un philosophe.

Après la désastreuse campagne de Russie, Napoléon rentré à Paris demanda au Sénat, dans l'hiver 1812-1813, de décréter une nouvelle levée de 350.000 hommes. Tout le pays murmure, les grands chefs eux-mêmes sont lassés et les délégués des départements apportent les doléances de la France épuisée.

A Thonon, le conseil municipal, dans son assemblée du 23 janvier 1813, fait encore un geste patriotique :

« Considérant les circonstances actuelles où l'inclémence de la saison a occasionné quelques pertes dans la cavalerie de la grande armée et où la honteuse défection d'un général qui commandait le contingent d'un fidèle allié de Sa Majesté l'Empereur et Roi a excité l'indignation générale, il est du devoir du Conseil municipal de manifester les sentiments de res-

pect, fidélité et dévouement qui animent les habitants de sa bonne ville de Thonon... a délibéré de fournir, aux frais de la ville, un cavalier monté et équipé » (1).

A remarquer l'absence des anciens sentiments exprimés dans les précédentes délibérations ou adresses officielles : *Amour* et *attachement* à Napoléon. Il ne subsistait que le respect pour le général malheureux, et l'expression de la fidélité et dévouement dus au chef d'Etat.

Genève, aux dernières années de l'Empire, était irrémédiablement considérée en haut lieu, comme un foyer d'opposition intellectuelle. Ceux qui venaient de Genève, Pictet seul excepté, n'avaient plus de faveurs à attendre de Napoléon. Il considérait les calvinistes genevois comme les amis de la protestante Angleterre.

Le baron Capelle, qui avait remplacé en mars 1811, M. de Barante (destitué de sa place de Préfet du Léman à fin 1810), avait reçu ordre exprès de s'efforcer à rendre Genève tout à fait française. Mais, pas plus que ses prédécesseurs, il n'arriva à amalgamer les parties hétérogènes du département du Léman. Fontanes lui-même, qui avait des attaches dans la cité de Calvin, ne put la relever dans l'esprit de l'Empereur (2).

Doute et détachement s'étendaient dans nos campagnes, où un souffle de crainte semblait avoir éteint toute ardeur, on sentait craquer l'énorme édifice impérial.

La session du Corps législatif s'ouvre, le 14 février 1813, sous ces tristes auspices. Napoléon qui voit encore en cette assemblée silencieuse, le fantôme de la démocratie bruyante qu'il baillonna autrefois à Saint-Cloud, continue, dans son discours d'ouverture, de

(1) Reg. dél. 1809-1814, f° 35 v°.

(2) Charles Borgeaud. *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon. Hist. Univ. de Genève*, p. 121-125, 222.

frapper d'anathème les théories libérales qu'il a si peu ménagées avec le Sénat et le Conseil d'Etat. Il accuse le cabinet anglais, non pas de suivre les errements de la politique de Pitt et d'ameuter obstinément les rois d'antique origine contre les peuples affranchis de leur joug ou impatients de l'être, mais, au contraire, de propager parmi ces peuples l'esprit de révolte contre les souverains. Prenant d'ailleurs ou affectant de prendre pour une simple boutade de la fortune les revers qu'il vient d'essuyer, il dissimule les torts de ceux de ses alliés dont la coopération n'a été ni active ni franche, dans l'espoir de les retenir sur la pente de la défection par de nouveaux et éclatants succès; il se montre assez confiant dans l'avenir pour dire encore avec autant de fierté que d'énergie : « La dynastie française règne et règnera en Espagne ».

Mais, pour justifier cette confiance, pour préparer de nouveaux succès, les levées d'hommes ne suffisent pas, il faut aussi de nouvelles ressources financières. Napoléon ne cache rien de ses projets et de ses besoins au Corps législatif. « Je désire la paix, dit-il, elle est nécessaire au monde ! Quatre fois, depuis la rupture qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai proposée dans des démarches solennelles. Je ne ferai jamais qu'une paix honorable et conforme aux intérêts et à la grandeur de mon empire ».

Le collègue de François Plagnat, qui par de hautes relations pouvait se faire entendre par Napoléon, essaya de guider et contenir le monarque. Pictet-Diodati insista un des premiers, à l'ouverture de la session de 1813 (on pourrait dire le premier), sur l'urgence de faire entendre la vérité au Souverain, ainsi que de chercher à arrêter son ambition, et cela *dans son intérêt comme associé à celui de la France.* « La conduite de M. Pictet au Corps législatif, — ajoute son biogra-

phe, — peut avoir eu de l'influence sur celle de ses Collègues, sur les actes énergiques de l'Assemblée...» (1)

Il ne nous a pas été donné de découvrir jusqu'ici de mémoires, notes ou correspondances nous permettant de juger clairement des sentiments du député Plagnat à l'égard de Napoléon Ier.

Nous souhaitons que cette publication amène la mise au jour de documents nouveaux à ce sujet, que l'Académie Chablaisienne serait heureuse de publier.

Le député Plagnat n'assista pas à la première session de la XVIIIme législature, car le 17 février 1813, il écrivait « qu'il ne peut se rendre à son poste pour cause de maladie » (2).

Le ministre Molé présenta et fit voter la loi sur les finances et le budget de 1813. Dans la pénurie des ressources, avec le mauvais rendement des impôts et la situation financière déplorable accentuée par la crise des changes, on se tira d'affaires par une sorte d'emprunt forcé aux communes ayant pour gage trois cent soixante--dix millions de biens nationaux (mars 1813).

Napoléon, qui avait si longtemps habitué les Parisiens aux chants de victoire, rentre pour la seconde fois, dans l'espace d'une année, en sa triste capitale, le 9 novembre 1813.

Le Sénat se montre toujours courtisan obstiné, mais la Commission du Corps législatif, malgré le baillon que lui met la Constitution, avait résolu de dévoiler le mécontentement populaire, et de marquer les fautes politiques commises dans la prospérité.

Le Sénat s'est empressé de venir répéter à l'Empe-

(1) Jules Pictet : *Notice sur feu M. Pictet-Diodati,* 1832, p. 31, 35.

(2) Procès-verbaux Corps Législatif. Sessions 1813, p. 15. Note due à l'obligeance de M. Paul Tapponnier.

reur ses éternelles flagorneries; Napoléon lui a dit, dans sa réponse : « Toute l'Europe marchait avec nous il y a un an; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous : c'est que l'opinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre. Nous aurions donc tout à redouter sans l'énergie et la puissance de la nation. La postérité dira que si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi ».

Le lendemain, 15 novembre, une levée de trois cent mille conscrits fut demandée par le gouvernement et votée par le Sénat.

Le Corps législatif était convoqué, depuis le 25 octobre 1813, par un décret daté de Gotta. A son arrivée à Paris, l'Empereur avait été averti que des influences hostiles cherchaient à s'emparer de la direction de cette assemblée. Il renouvelle la convocation le 11 novembre, et prétend encore tenir les députés en bride par le choix du président. N'est-il pas toujours l'Empereur ? Faisant aussitôt usage du pouvoir dictatorial qu'il savait si bien s'arroger quand les circonstances l'exigeaient, il décréta que le président du Corps législatif serait nommé par lui. Son choix s'arrêta sur le duc de Massa (1), alors grand juge, qui fut remplacé par le Conseiller d'Etat Molé au ministère de la Justice.

Connu pour son absolu dévouement aux volontés impériales, le nouveau président fut fort mal accueilli par les députés.

Le peuple de notre département avait encore espoir dans le talent du prestigieux monarque. Ainsi un thononais écrivait, en novembre 1813, à son frère officier aux armées impériales : « ne crains point les revenants, il y a encore, malgré les malheurs de la France,

(1) Claude-A. Régnier.

bien de la marge, et j'ai la plus grande confiance en celui qui tient le gouvernail. Ici l'ancienne caste nobiliaire, avec quelques bâtards leurs adhérents, commence à hausser la tête, néanmoins l'esprit public est bon, les conscriptions s'effectuent sans la moindre récalcitrance » (1).

Peu de jours après, les événements devaient, hélas, apporter un démenti brutal à cet optimisme. Le docile savoisien finit par se révolter devant l'impôt du sang. La dernière levée des troupes avait porté l'exaspération à son comble. Le 16 décembre 1813, les conscrits du canton d'Evian, réunis à Thonon, assaillirent à coups de pierres le baron Capelle, Préfet du Léman. Le capitaine de recrutement fut blessé à la jambe, on dut appeler la garde nationale et des douaniers pour rétablir l'ordre, puis le général Jordy envoya de Genève un détachement du 4me régiment de chasseurs à cheval pour éviter une émeute.

Pendant ce temps s'ouvrait à Paris, 19 décembre 1813, la deuxième session du Corps Législatif.

Paraissant céder un certain droit de contrôle, sinon de discussion, l'Empereur fit communiquer aux députés et aux sénateurs les pièces diplomatiques qui contenaient le secret des négociations pendant la dernière campagne, et qui pouvaient donner la mesure des dispositions actuelles des grandes puissances.

Ces deux corps nommèrent chacun une commission pour procéder à l'examen de ces documents. Un décret impérial, rendu le 20 décembre et communiqué le 22 au Sénat et aux députés, avait précisé les attributions de ces commissions.

Au Corps législatif ce furent les députés : Maine de Biran, Raynouard, Lainé, Gallois et Flauguergues,

(1) Réponse de l'avoué Jean-Marie Chappuis, de Thonon, à son frère qui se plaignait des revers militaires et redoutait le retour de l'ancien régime. *Acad. Ch.*, t. XVII, p. 34.

philosophes, avocats, philologues, honnêtes gens, bons patriotes et hommes éloquents, mais partisans de l'*opposition constitutionnelle*. Hauterive, commissaire de l'Empereur auprès de ces membres, pensait, comme tout bon ministériel : « qu'il serait facile de s'entendre avec eux ».

Le député du Léman Pictet-Diodati avait la confiance et l'estime de M. Lainé, rapporteur de la Commission. Il collabora avec lui pour la rédaction du rapport. Il insista pour obtenir la formation au Corps Législatif du *Comité nominal de la Liberté individuelle* (1).

Avec vaillance, la commission législative allait oser dévoiler les maux de l'Etat. Des commissaires extraordinaires, revêtus de grands pouvoirs, furent envoyés dans les départements pour enquêter.

M. de Fontanes, rapporteur de la commission sénatoriale, soutint son rôle de partisan de la monarchie et de serviteur zélé de l'Empire. Napoléon retrouvant sa propre pensée dans le discours du vieux royaliste que le Sénat avait pris pour organe, remercia la députation de ce corps des sentiments qu'elle lui avait exprimés.

Mais entre Napoléon et les hommes du Corps législatif l'accord n'était plus possible. Les députés, survivants des Révolutionnaires, ne se laissaient plus entraîner dans l'illusion, toujours démentie par les faits, du « coup de tonnerre » et de la « victoire définitive ». La commission des cinq insinua que le despotisme avait remplacé le règne des lois, et que la prolongation de la guerre ne devait être attribuée qu'à l'Empereur, ses idées d'agrandissement et de domination étant les seuls obstacles à la pacification générale. Elle eut même la hardiesse d'essayer de mettre des condi-

(1) Jules Pictet de Sergy, *Notice...*, p. 35.

tions au concours et aux sacrifices que Napoléon demandait aux députés de la nation.

« Il paraît indispensable qu'en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'Etat, S. M. soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des *lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté,* la sûreté de la propriété, et *à la nation le libre exercice de ses droits politiques...* » L'un des rapporteurs osa même tenir ce langage au cours de la discussion : « Nos maux sont à leur comble, la patrie est menacée sur toutes ses frontières, le commerce est anéanti, l'industrie expire, la conscription est devenue pour la France un odieux fléau, une guerre barbare et sans but engloutit périodiquement la jeunesse ». Aucun acte public n'avait réuni, depuis longtemps, plus de courage, de franchise et de dignité dans le malheur à plus de sagesse et de modération, que le rapport de la Commission du Corps Législatif.

L'impression et la distribution du rapport de M. Lainé furent votées par les quatre cinquièmes de l'assemblée, après lecture faite le 28 décembre 1813 par M. Lainé. La commission des cinq avait même ajouté un projet de Constitution.

L'Empereur s'indigna d'une telle hardiesse, le vote fut annulé par la volonté du maître. Le 30 décembre, l'impression arrêtée et les épreuves saisies. Napoléon épancha sa colère dans le sein du Conseil d'Etat : « J'ai cru, dit-il, sans y être obligé, devoir donner une communication intime de la situation aux députés du Corps législatif... mais ils ont fait de cet acte de ma confiance une arme contre moi, c'est-à-dire contre la patrie ».

Malgré les mesures de réprobations prises contre eux, les membres du Corps législatif se présentèrent le 1er janvier 1814, aux Tuileries, pour offrir à

l'Empereur leurs compliments du jour de l'an. Ce fut alors le grand éclat, la rupture déclarée. Napoléon ne sut pas se contenir et il les apostropha de la manière la plus violente : « J'ai supprimé, cria-t-il, l'impression de votre adresse : elle était incendiaire. Les onze douzièmes du Corps législatif sont composés de bons citoyens, je le reconnais et j'aurai des égards pour eux; mais l'autre douzième ne renferme que des factieux, et votre commission est de ce nombre. M. Lainé est un traître... M. Raynouard est un calomniateur et un menteur !... Vous cherchez à séparer le souverain de la nation. Moi seul, je suis le représentant du peuple. Vous n'êtes point les représentants de la nation; vous êtes les députés des départements. Qu'est-ce qu'un trône ? Quatre morceaux de bois recouverts de velours ! Et qui de vous pourrait se charger d'un tel fardeau ?... Retournez dans vos foyers... Au reste, la France a plus besoin de moi que je n'ai besoin de la France... »

Par ces injures, dictées par une colère irréfléchie, l'Empereur rompait avec la bourgeoisie; il comptait sur l'armée, le peuple, les forces vives de la nation. Mais l'élan patriotique qu'il réussit encore à déclencher eut quelque chose de court et de barré. Napoléon, surpris, avoua à ses confidents que, privé de l'écho de l'opinion bourgeoise, sa grande voix elle-même ne portait plus. Il manqua toujours à cet homme extraordinaire « le sens profond de cette chose si française, la modération, la mesure » (1).

Solidaire jusqu'au bout de son collègue du Léman, il est possible que le député Plagnat ait assisté à une autre scène rapportée par les biographes de Pictet-Diodati. Ce dernier avait entendu dire que l'Empereur s'était vanté d'avoir terrorisé les membres du Corps

(1) Gabriel Hanotaux, *Histoire de la Nation Française*, V, p. 198.

Législatif et que les députés de l'opposition n'osaient plus reparaître devant ses yeux. Il se rendit au Palais des Tuileries avec un groupe de ses confrères, quelques jours après la fameuse algarade.

Il se présenta à la réception de l'Empereur, sans fanfaronnade, au second rang, mais bien en vue car il était de belle taille et eut soin de se placer derrière un petit député. Napoléon reconnut immédiatement la *tête blonde* du législateur du Léman, et il l'interpella furieusement, se livrant sans ménagement à une amère critique. Le genevois sut conserver son impassibilité. Napoléon se repentit de ses violentes paroles et le confia à l'un de ses familiers (1).

L'accusation portée contre le député Lainé était fondée, car elle devint, depuis la Restauration, son titre principal à la bienveillance du gouvernement royal. Mais on est surpris de l'incompréhension de l'Empereur osant, en présence de l'opinion publique si hautement prononcée, dire au Corps Législatif qu'il s'était laissé conduire par sa Commission !

La nation française avait cherché le repos à l'ombre d'un trône puissant, pacifique et libéral; et c'est parce qu'elle n'avait trouvé dans celui de Napoléon rien de ce qu'elle attendait et de ce qui lui avait été promis, que les quatre millions d'hommes qui avaient élevé le trône de 1805 s'en détachaient en 1813.

Les habitants de la capitale du Léman ne souhaitaient que le prompt rétablissement de leur ancienne République. Ils se réjouirent de la capitulation de Genève devant les Autrichiens, le 30 décembre 1813.

Un décret impérial prononça, sans lui assigner de terme, l'ajournement du Corps Législatif, ce fut un nouveau texte fourni aux opposants déjà blessés au cœur par les injustes reproches du tyran. Lorsqu'il

(1) Jules Pictet de Sergy, *Notice sur feu M. Pictet-Diodati*, p. 35.

jeta ses paroles imprudentes à la face des députés de la France, Napoléon avait oublié que les dynasties, les institutions disparaissent, mais que les nations seules ne périssent pas.

L'effet de l'ajournement du Corps législatif fut déplorable. On était habitué à voir en lui un reste de démocratie, l'ombre du système électif. Plus d'une fois des potentats, se croyant inébranlables sur leur trône, ont éprouvé que la volonté individuelle la plus forte ne brusque et ne défie jamais en vain les corps qui représentent, même imparfaitement, la volonté d'un pays (1).

Le grand corse avait achevé sa mission : mettre l'ordre dans la Révolution. Son génie fut égal à sa tâche. Il tint le monde à bout de bras et le moula selon la loi qui lui avait été dictée. Cependant, des millions d'hommes souffrirent et moururent par lui (2).

Aussi bien que son collègue genevois, le député chablaisien se détacha facilement de l'homme qui pendant près de vingt ans avait présidé aux destinées de la France. « Ceux de Genève » voyaient déjà luire à l'horizon l'indépendance retrouvée de leur vieille cité calviniste. Et le savoyard songeait à servir lui aussi sa petite patrie, plus près et de façon efficace, dans le chaos qu'il sentait revenir.

Le Corps législatif, qui s'était dressé avec courage contre la tyrannie napoléonnienne, disparut sur un beau geste (3). Le Sénat n'eut pas cette chance; cette

(1) Laurent : Hist. de Napoléon, p. 453.
(2) Gabr. Hanotaux, loc. cit., p. 198.
(3) Il ne fut plus réuni en session officielle, sauf une convocation du 10 juin 1814. Louis XVIII réunissait en séance royale le Sénat et le Corps Législatif pour inaugurer la *Charte Constitutionnelle* du 4 juin 1814. Ce dernier Corps devint, sans élections nouvelles *la Chambre des Députés*. La dissolution définitive du Corps législatif fut prononcée par Napoléon à la date du 31 décembre 1815.

assemblée qui ne refusait rien naguère à l'Empereur, s'abaissa, après la défaite finale, jusqu'à décréter sa déchéance à l'instigation du fourbe Talleyrand. La nation couvrit le Sénat de son mépris et le frappa de sa réprobation pour cette basse et infatigable complaisance.

La Restauration. — En vrai philosophe, mûri par une longue expérience — il avait 58 ans, — le député de l'Empire ne se cantonna pas dans une froide hostilité envers les anciens maîtres revenus d'Italie.

Sans démonstrations ostentatoires, sans essayer non plus de briguer les hauts emplois, F. Plagnat se soumit au régime de la monarchie Sarde rétabli en Savoie en 1815.

Il voulut continuer à se rendre utile dans la mesure de ses moyens, et redemanda simplement sa charge officielle d'avocat. Il s'adressa au Sénat de Savoie, réorganisé au commencement de l'année 1816. Voici le texte de sa Requête, écrite sur papier timbré de 5 sols, qu'il présenta au Sénat de Savoie. On y retrouve toutes les vieilles formules employées au XVIIIme siècle :

« A Nos Seigneurs,

« Supplie humblement Spble François Plagnat, domicilié de la Ville d'Evian, ancien Avocat au Sénat de Savoye.

« Qu'il vous plaise, Nos Seigneurs, vous constant, par l'extrait cy-joint du décret du Sénat du 11 juin 1784, de son admission d'Avocat postulant céans, Recevoir le Serment qu'est pret de prêter le suppt d'après votre arrêt du 17 May dernier, et c'est en le restituant au besoin à Tems à ce faire, n'ayant pu se présenter plutôt soit par rapport à son éloignement, soit aux indispositions graves qu'il a éprouvé, et pourvoir.

B. Gariod, p^r^.

« Le supt fera sa demande en jugement.

« Le supt a prêté Serment le 17 août 1816.

Gabet » (1).

Le gouvernement de Sardaigne connaissait la valeur et la droiture de cet homme de loi, il fut réintégré sans discussion et sans délai. Le fait est à noter, car le premier président du Sénat, Busca della Rocchetta, était hostile aux idées françaises et convaincu que, la Révolution n'ayant fait que du mal, il fallait en effacer jusqu'aux dernières traces. On rappelait à la vie active ceux qui avaient exercé des fonctions publiques avant la révolution, à la condition qu'ils n'eussent pas servi l'*usurpateur*.

Malgré la maladie de F. Plagnat, à laquelle il est fait allusion dans le document ci-dessus, on constate que le Sénat ne chercha pas à l'écarter systématiquement comme il fit pour tant d'autres, et qu'en quelques mois sa situation fut rétablie.

M. Gabet était le secrétaire civil du Sénat, déjà entré en fonctions en 1814 au premier retour de ce Corps en Savoie.

Me F. Plagnat avait surtout admirablement servi la République. Il fit son devoir patriotique sous le régime impérial, défendant pied à pied les libertés conquises en 1789.

La meilleure des preuves qu'il ne fut jamais un courtisan de l'Empire est que cet intègre citoyen n'en brigua pas les honneurs.

Ses fonctions de Sous-Préfet, puis son mandat de député lui auraient donné droit aux titres distribués libéralement par Napoléon à ses créatures. Ainsi son successeur à la Sous-Préfecture de Thonon, Joseph-Jérôme Millet, fut décoré de l'Ordre impérial de la Réunion, et reçut le titre de noblesse de Chevalier de

(1) Arch. Famille Plagnat.

l'Empire, par lettres patentes du 16 janvier 1814. Le député du Mont-Blanc, Rupby, reçut le même titre de chevalier de l'Empire, le 3 juillet 1813, et tant d'autres administrateurs ou hommes politiques des deux départements.

Dans la montagne, les parents du législateur, dont beaucoup étaient restés attachés aux vieilles traditions, poussèrent un soupir de soulagement en voyant revenir leurs anciens souverains. De cette aventure de 23 années, ayant si profondément bouleversé la Savoie, sortit le proverbe patois : « Aoué lou Français, y a balla entraye et mala seurtia » (1).

Voici enfin quelques renseignements sur la famille et la descendance de l'homme politique, permettant d'en mieux concevoir encore l'existence et la personnalité.

De son mariage avec Mademoiselle Marie-Anne Mermoz, Me François Plagnat eut un fils et trois filles, qu'il établit tous honorablement.

Son fils Jean-François, né à Chambéry le 5 mai 1789, licencié en droit, avocat, fut nommé lieutenant-juge du Mandement d'Evian. Il épousa en 1812, Mlle Sophie-Marie Maxit, fille de Charles Maxit et Marguerite Mermoz, née à la Chapelle-d'Abondance, le 27 octobre 1793 (2). Il mourut le 28 janvier 1855.

(1) *Avec les Français il y a belle entrée et mauvaise sortie.* Traditions conservées dans la famille de l'auteur, par sa grand'mère Jeanne Baud, fille de Nicolas Plagnat, percepteur à vie des communes de Morzine et Montriond sous le premier Empire, et par sa bisaïeule Claudine Baud (décédée en 1846), nièce de F. Plagnat, le législateur.

(2) De ce mariage naquirent cinq filles et un fils : Jean-Baptiste, né à Neuvecelle le 4 juin 1820, qui devint Président du Tribunal d'Annecy, et mourut en 1891. Marié en 1857 à Mlle Zénaïde Grivaz, fille de Me Grivaz, notaire à Annecy, il eut un fils et deux filles : M. Victor Plagnat et Mlles Joséphine et Marie Plagnat, cette dernière épouse de M. le baron Decouz, maire de Francin.

Les filles aînées s'allièrent à deux membres de l'importante famille Bardy, de Samoëns.

Jeanne-Marie dite Mariette, née le 6 septembre 1786 dans la maison de sa mère à Aix-les-Bains, épousa en 1813, le baron Jean-Baptiste-Gaétan-Bonaventure Bardy de Lupigny (1); né à Turin, le 14 juillet 1774, sous-lieutenant dans l'armée sarde en 1791, capitaine en 1815, commissaire aux levées dans la province de Faucigny en 1818, nommé chevalier des Saints Maurice et Lazare en 1824, commandant de la ville et province de Saint-Julien avec le grade de lieutenant-colonel, en 1831. Il occupa le même emploi en 1836 à Albertville pour la province de la Haute-Savoie. Enfin, avec le grade de colonel dans l'armée, il fut commandant de la ville et province de Saluces en 1838. Il prit sa retraite en 1840, se fixant à Bonneville, où il mourut. Sa femme lui survécut jusqu'au 16 novembre 1866 (2).

L'autre fille, Jeannette dite Jenny Plagnat, née à Chambéry le 16 janvier 1791, épousa en 1808, le frère du précédent : M. François-Eugène Bardy de Lupigny (3), né à Turin le 7 mars 1783. Reçu docteur en médecine dans l'Université de Turin en 1801, il fut autorisé par arrêté de la préfecture de Genève, en date du 28 janvier 1808, à exercer sa profession à Evian. En juillet 1814 il était de retour à Turin; en août suivant il travaillait au bureau des affaires internes, et de 1816 au mois de juin 1817, époque de son

(1) Fils de Michel-Joseph Bardy (1732-1809), maître auditeur de la Chambre des Comptes, Secrétaire d'Etat, créé baron de Lupigny en 1791.

(2) Ils eurent deux filles : Eugénie mariée au chevalier Philippe Corso di Bonasco, colonel des Carabiniers, et Françoise épouse du Docteur Pinget, de Bonneville.

(3) Second fils de Michel-Joseph Bardy, baron de Lupigny et de Jacqueline-Andréanne Jaillet, d'Annemasse, petite fille de l'Intendant Depassier, de Bonneville.

décès, il remplit l'emploi de Secrétaire d'Etat au bureau des guerres et de la marine (1).

Jenny Plagnat épousa en secondes noces M. l'Inspecteur Dubois, dont elle eut encore deux filles. Elle mourut en 1830.

La fille cadette du législateur, Julie Plagnat, se maria avec M. Rey, procureur au Siège maje de la Province de Faucigny.

Au mois d'août 1824, les Chablaisiens accueillirent avec allégresse le Roi et la Reine de Sardaigne accompagnés de la Duchesse de Chablais, sœur de Charles-Félix. Le fils de l'ancien Sous-Préfet et sa belle-fille étaient parmi les principaux organisateurs de la réception solennelle faite par la ville d'Evian. « Les jeunes Demoiselles qui présentèrent les compliments et offrirent les fleurs étaient conduites par Mesdames Folliet et Plagnat, accompagnées par deux Chevaliers d'honneur, MM. Plagnat et Folliet... » (2)

L'ancien législateur s'était détaché de la politique et ses dernières années s'écoulèrent paisiblement dans la belle propriété de Neuvecelle au milieu de la charmante famille de son fils. Il s'intéressait surtout à l'instruction et à l'éducation de son petit-fils Jean-Baptiste Plagnat.

Un certain nombre des lettres qu'il lui adressait au pensionnat de Brigue (Valais) ont été conservées.

(1) Ils eurent pour enfants : le baron Jean-Baptiste Bardy, lieutenant-colonel, chevalier des Saints Maurice et Lazare, et Mlle Marguerite-Françoise Bardy, épouse de M. Jean-Baptiste Rey, avoué à Bonneville.

Ces renseignements sont extraits de la notice de M. P.-D. Riondel : *La Famille Bardy, de Samoëns* (Revue Savoisienne, 1870, p. 4 à 6).

(2) Relation du voyage en Chablais de LL. MM. les Roi et Reine de Sardaigne et de S. A. R. Madame la Duchesse de Chablais, en août 1824, par un chablaisien. (Evian, et se vend chez M. Monloy, libraire à Thonon, 50 p. in-8°), p. 25. Plaquette rééditée *Acad. Chabl., t. XL*, avec préface du Comte de Maugny.

Nous en extrayons quelques passages pour montrer les sentiments qui animaient ce bon vieillard.

Le petit Jean-Baptiste Plagnat n'avait que 10 ans lorsqu'il fut mis en pension chez les Révérends Pères Jésuites de Brigue, en 1830. Après une première lettre, en date du 7 juin, où le grand-père exprime son contentement en apprenant que l'enfant ne s'ennuie pas, il en écrit une autre le 6 juillet donnant des nouvelles du pays :

« Nous sommes renfermés dans la maison depuis plus de trois semaines à cause des pluies continuelles qui donnent de la tristesse et de l'inquiétude à tout le monde; on fait des prières dans toutes les parroisses pour qu'il plaise à Dieu de dissiper les nuages et de nous faire jouir de la chaleur du soleil, si nécessaire pour la maturité des productions de la terre ».

Il promet à l'enfant de lui faire donner des cours particuliers de dessin s'il réussit à être le premier de sa classe : « comme une récompense de ta sagesse et de ton assiduité au travail ». Puis le grand-père laisse déborder sa tendresse pour ce seul petit-fils porteur du nom de Plagnat : « Je pense tous les jours à toi, mon cher ami, et souvent je t'adresse la parole comme si tu étois à côté de moi, surtout lorsque je suis seul dans ma chambre ou à la promenade; je te recommande à la Divine Providence, pour qu'elle daigne te maintenir dans le chemin de la vertu, et t'inspirer de plus en plus le goût du travail, qui est un des plus grands préservatifs des vices de toute espèce. Tu apprendras avec plaisir que tes deux sœurs, Julie et Marianne ont reçu les complimens les plus flatteurs de Monsieur le Plébain d'Evian, en leur donnant à chacune un prix, en présence d'une nombreuse assemblée des Messieurs et Dames de Thonon et d'Evian » (1).

(1) Au Pensionnat de Saint-Joseph d'Evian.

Le 15 mars 1831, félicitant son « Bien cher ami Baptiste » pour les succès obtenus, le grand-père ajoute : « tu as bonne mémoire, mais il faut t'exercer tous les jours en récitant souvent, très exactement ce que tu sçais déjà, tu comprendras bientôt ce beau passage de Cicéron : *Studia litterarum adolescentiam alunt senectutem oblectant*, etc..., tu sçais que c'est un de mes grands plaisirs de réciter les beaux morceaux de quelques auteurs que j'ai appris dans ma jeunesse... Ton cousin Janot (1) a été fait officier, avec 1080 fr. de traitement; il se conduit très bien, se distingue et se fait aimer de ses chefs; sa sœur (2) doit venir passer quelques mois avec nous... »

Pour stimuler l'enfant le savant vieillard, se penchant modestement à sa portée lui dit : « Je vois avec un bien grand plaisir, mon cher enfant, que tu prends goût au travail et que tu en sens la nécessité pour le bonheur de la vie; l'instruction est la nourriture de notre esprit; plus il apprend, plus il jouit et désire d'apprendre; nous nous instruirons donc ensemble ces féries; tu m'apprendras bien des choses qui sont toutes fraîches dans ta mémoire, et dont la mienne a perdu le souvenir; de mon côté je te ferai part du peu que je sçais... » (17 juillet 1831). Jean-Baptiste vint passer quelques semaines en Chablais.

L'homme qui avait tant travaillé pour rétablir et développer l'instruction publique pendant qu'il était administrateur et Sous-Préfet de Thonon, se montra jusqu'à la fin de ses jours, passionné pour les études. C'est en vrai pédagogue qu'il écrit à son petit-fils, le 3 juin 1832, ces lignes caractéristiques : « Ton dernier

(1) Jean-Baptiste Bardy, dit Janot, fils aîné de Jenny Plagnat et de M. François-Eugène Bardy de Lupigny.

(2) Marguerite Bardy. — D'un second mariage avec M. l'Inspecteur Dubois, Jenny Plagnat eut encore deux autres filles : Marie-Sophie et Emilie.

Bulletin annonce que tu fais des progrès quand tu veux t'appliquer et faire tes devoirs avec réflexion et sans précipitation; tu es du nombre des forts de ta classe, mais tu serois le plus fort de tous, si tu mettois plus de tems et d'attention à ce que tu fais. Mon petit camarade, j'ai fait la même observation que tes supérieurs lorsque nous travaillions nous deux; j'ai vu que tu te pressois de finir, et que si une petite difficulté se présentois, tu montrois de l'impatience et de l'humeur au lieu de chercher les moyens de la vaincre avec calme et en redoublant d'attention et d'ardeur, comme un bon soldat qui ne se laisse point abattre par l'ennemi.

« Il en est de même pour les leçons tant longues et difficiles qu'elles paroissent au premier coup d'œil; il faut d'abord les lire attentivement pour bien les comprendre; ensuite les réciter doucement à soi-même et à plusieurs reprises, comme si on les récitoit à son professeur, afin d'en pouvoir donner raison avec pleine connoissance.

« Dieu nous ordonne de tendre à la perfection dans tout : c'est donc lui désobéir de faire mal nos devoirs, et de les faire avec humeur, impatience et légèreté; mieux nous les faisons, plus nous goûtons de plaisir à les faire avec perfection.

« Notre premier devoir est de bien connoître Dieu qui se manifeste à nos yeux par tant de bienfaits; plus tu le connoîtras, plus tu l'aimeras et auras de plaisir à lui obéir, et par conséquent à bien remplir tous tes devoirs, principalement envers lui, ce qui te donnera la force et le courage de bien remplir tous les autres.

« Le tems des examens approche, tu vas redoubler d'ardeur et de courage pour te distinguer et revenir couvert des lauriers de la victoire... »

Ce sont bien, là aussi, les conseils du montagnard tenace et méthodique. Il se souvenait de ses luttes

pour la première place à l'Université de Turin, puis de la profonde patience jointe à la science politique qu'il avait fallu développer au cours de sa longue existence pour implanter la République et gouverner les hommes !

On remarquera aussi le mot de plaisir qui revient si souvent sous la plume du vieux philosophe. Optimiste et gai, il avait toujours aimé la vie, le progrès. Dans le calme de sa retraite il se plaisait à rappeler les seuls bienfaits divins; comme tout est beau, tout est bon quand on aime le travail et la vie ! Dans une lettre à sa petite fille Zoé (1), il se complait à parler d'Aix-les-Bains : « ... ce pays qui est toujours la terre promise pour ta bonne maman », projette d'aller faire un séjour chez « ce brave Guillant » et prendre quelques bains, mais il ajoute : « voilà de beaux projets, c'est tout ce que nous savons faire en promenant notre esprit tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et nous arrêtant de préférence dans les endroits où nous avons des enfans et petits-enfans. »

Il parle de ceux qui sont près de lui, à Neuvecelle, « ... tes sœurs et ton petit frère, arrivé depuis peu de Brig, demandent tous les jours quand viendra Zoé..., ils nous tiennent bonne et fidèle compagnie..., cette petite jeunesse assés gentille et bonne a bien plaisir que nous restions; Baptiste est toujours plus charmant et raisonnable; il a fait sa première communion cette année et va commencer sa cinquième ». Le pieux vieillard termine sa lettre par ces mots : « Adieu, ma chère Zoé, ne nous oublies pas dans tes prières. Tes affectionnés, bonne maman et bon papa Plagnat ».

La dernière lettre que ses descendants ont conser-

(1) Fille de Jean-François Plagnat, et sœur aînée du petit Jean-Baptiste, l'étudiant de Brigue. Elle était en séjour à Annecy (23 août 1832) chez sa cousine Eugénie Bardy qui venait d'épouser le chevalier Corsi, commandant des Carabiniers royaux.

vée porte la date du 23 novembre 1832. Il parle à son petit-fils de « l'éducation fondée sur la morale chrétienne qui seule peut faire l'honnête homme, l'homme de bien » ; lui recommandant, comme toujours, le travail méthodique et l'application . « Dieu nous fait un devoir de tendre en tout à la perfection ».

Comme au XVIIIme siècle, les Jésuites étaient redevenus, après la Restauration, les éducateurs les plus prisés de la bourgeoisie, F. Plagnat savait que la Révolution de 1792 avait été faite par leurs anciens élèves. Marmontel vantait leur méthode dans ses *Mémoires*, Voltaire lui-même rendit souvent hommage à ses anciens maîtres (1), auxquels il eut même l'occasion d'offrir, en son Château de Ferney, une large hospitalité lorsqu'ils furent proscrits de France. En 1802, Châteaubriand faisait l'apologie des Jésuites dans son *Génie du Christianisme*, mais ce fut dans les livres de Joseph de Maistre que leurs doctrines trouvèrent leur expression la plus complète et la plus éloquente.

C'est ce qui explique pourquoi le législateur impérial avait confié à cet Ordre l'éducation de son petit-fils chéri.

L'affection toute particulière de F. Plagnat envers cet enfant se manifeste encore dans le long testament, rédigé à Neuvecelle, le 7 août 1831, par lequel il lui assure de nombreux avantages avec sa maison et ses biens de Thonon.

Ce testament fait aussi ressortir ses sentiments de piété et de charité. Il lègua cent livres nouvelles aux dix familles les plus pauvres de Neuvecelle, vingt livres pour chacune des femmes employées dans sa maison et dix livres pour les hommes; il assura le maintien de la pension viagère qu'il fournissait à

(1) Voltaire. - - *Œuvres complètes*, Paris, A. Renouard, 1819, I p. 56-57, LXIII, 214 sq.

Antoine Marullaz, son ancien serviteur, et finalement chargea un ecclésiastique de pieuses fondations.

Parmi ses meilleurs amis on remarquait son « bon voisin », Jean-Pierre Cachat, syndic de Neuvecelle, auquel il confia certaines charges administratives par son testament, et Me Guyon fils, Procureur près le Tribunal de Thonon.

F. Plagnat mourut le 11 mars 1833, à Neuvecelle, au milieu de ses enfants et petits-enfants. Il avait 76 ans. Sa femme lui survécut jusqu'au 4 juin 1851.

La famille reçut les nombreux témoignages de sympathie de ceux qui avaient connu ce patriote et cet homme de bien.

Son fils, Me Jean-François Plagnat, avocat, licencié en droit, lieutenant juge du mandement d'Evian, garda précieusement, parmi les nombreuses manifestations de regrets exprimés, une lettre de l'un des hommes les plus distingués du Sénat de Savoie.

Nous ne pouvons mieux terminer cette biographie qu'en donnant le texte de la lettre écrite par Me Mathias Arminjon :

« Monsieur l'avocat Plagnat,

à Neuvecelle

par Evian.

Chambéry, 2e avril 1833.

Mon cher ami,

Je n'ai pas douté combien te serait cruelle la perte aussi inattendue, du meilleur des pères; elle a également affecté ceux qui le connoissoient; car il seroit presque impossible de retrouver un homme qui, comme lui, joignit la science à la prudence, et eut un jugement exquis avec une sagesse rare, je suis un de ceux qui l'auront le plus regretté, parce que ses qualités

m'étoient très connues et qu'il me portoit une affection sans bornes.

. . . . . .

Reçois le témoignage des sentimens affectueux avec lesquels je suis : ton dévoué serviteur et ami

Arminjon ». (1)

Si notre petite patrie savoyarde est unie à un grand peuple et jouit d'un régime républicain lui assurant le maximum de liberté et de bien-être, c'est à de hardis précurseurs politiques, tels que François Plagnat, qu'elle le doit.

En cette année du centenaire de sa mort, il convenait de rappeler le souvenir d'un homme, dont le rôle politique, trop oublié, fut important en Savoie, pendant toute la période révolutionnaire et impériale.

Il était juste d'essayer de retracer l'admirable carrière de celui qui guida avec une rare sagesse nos aïeux dans le chemin de la démocratie et confia nos destinées à la France Républicaine avec un sain jugement.

De savants historiens ont publié les vies glorieuses des guerriers contemporains : Dessaix, Dupas, Chas-

(1) Le contemporain qui portait un tel jugement sur François Plagnat est une des belles et intègres figures de ces magistrats et hommes politiques du milieu du XIXme siècle. Né à Evian en 1793, Me Mathias Arminjon fut avocat au Sénat de Savoie en 1820, avocat des Pauvres au même Sénat en 1829, titre et rang de Sénateur le 23 janvier 1831, Sénateur le 31 octobre 1835, Conseiller à la Cour de Cassation de Turin 1847, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare 1842, Commandeur du même ordre 1856, élu député au Parlement de Turin par le collège électoral d'Evian en 1849, puis par celui de Saint-Pierre-d'Albigny 1853. Il mourut à Turin le 3 juillet 1859.

tel, Marulaz... Les effigies de bronze élevées par les cités de Thonon et d'Evian aux généraux de la République et de l'Empire, ont exalté la gloire militaire.

Les républicains du Chablais doivent aussi réserver une pensée reconnaissante envers les mérites civiques de leur compatriote Plagnat : révolutionnaire, premier Sous-Préfet de l'arrondissement et député du Léman.

Mars 1933.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — *Les Montagnards* : La vie et les aspirations des montagnards du Chablais. Les luttes pour la Liberté à travers les siècles. Famille Plagnat. Formation, études de François Plagnat. L'avocat au Sénat de Savoie 5

CHAPITRE II. — *La Révolution* : Idées nouvelles. L'arrivée des Français. Vive la République ! Propagande révolutionnaire. Raisons d'union avec la France. Le Président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité. Magistrat à Thonon et à Chambéry 23

CHAPITRE III. — *La République en danger* : Mécontentement populaire. Invasion de la Savoie par les troupes austro-sardes. Affolement des autorités. Recours au citoyen Plagnat. Un chef énergique. Le Club des Jacobins. Accusateur-public au Tribunal criminel du Mont-Blanc 43

CHAPITRE IV. — *Procureur-Syndic du District* : Le choix du plus capable. Mesures sévères de répression. Gucher et les fantaisies du Club des Jacobins. Le serment des municipalités. Union républicaine, 64

CHAPITRE V. — *Agent National* : Comité du Salut Public. Agent national du district. Résistance aux excès de la Terreur. Justice et modération. Albitte se venge des modérés. Les deux Plagnat au Directoire. Dissolution du Club des Jacobins. Conférences républicaines 75

Chapitre VI. — *Le Directoire :* Instances pour un Tribunal correctionnel à Thonon. Plagnat Commissaire du Pouvoir exécutif. Genève réunie à la Nation. Création du Département du Léman. Administrateur 96

Chapitre VII. — *Le Consulat :* Evolution rationnelle des idées vers un régime d'ordre. Plagnat administrateur départemental du Léman. Création des arrondissements, des Préfectures et Sous-Préfectures. Le premier Sous-Préfet de Thonon sous la République. Travail de réorganisation. L'instruction publique 109

Chapitre VIII. — *L'Empire :* Le Corps législatif. F. Plagnat, député du Léman. Débuts à Paris, le sacre de Napoléon. Les diverses sessions législatives. Gloires militaires, prospérité. Les collègues genevois. Sourde lutte contre l'absolutisme. Misère des campagnes. Deuxième mandat législatif, 1810. L'œuvre accomplie 142

Chapitre IX. — *Pour la Savoie :* L'épuisement du pays. Lutte pour la paix. Le Corps législatif contre l'Empereur. Fin du régime. Rentrée au Sénat de Savoie. Neuvecelle et la famille. Les derniers jours d'un philosophe 163

MÉMOIRE II

VOYAGE EN SUISSE ET EN SAVOIE

DE

S. A. R. Madame la DUCHESSE D'ORLÉANS

FUTURE REINE DES FRANÇAIS

Extraits de son Journal inédit

Année 1826

publiés par

LE COMTE DE MAUGNY

VOYAGE EN SUISSE ET EN SAVOIE, EN 1826 DE S.A.R. MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS, FUTURE REINE DES FRANÇAIS

S. A. R. Madame la Duchesse Marie-Amélie d'Orléans qui devait devenir reine des Français, tenait un journal où depuis l'âge de 17 ans, elle relatait les moindres événements de sa vie.

Ce journal écrit en italien, forme une vingtaine de volumes, classés par année : il fut traduit en français par les soins de S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme, que je tiens à remercier ici publiquement d'avoir bien voulu me communiquer ces pages inédites et m'autoriser à y puiser ce qui pouvait intéresser la Savoie.

En 1826, époque à laquelle j'ouvre ce journal, la Duchesse d'Orléans avait 44 ans. Elle avait épousé en 1809, à Palerme, le duc d'Orléans, fils de Philippe-Egalité, qui devint en 1830 roi des Français sous le nom de Louis-Philippe I.

Fille de Ferdinand IV, roi des Deux Siciles, et de Marie-Caroline, archiduchesse d'Autriche (1), elle était la propre sœur de la Reine Marie-Christine, femme de Charles-Félix, roi de Sardaigne. C'était une Bourbon de Naples; elle avait des Bourbons la haute taille, le maintien majestueux, le visage accentué et fin. Très instruite, parlant le français, l'italien, l'espa-

(1) Cette princesse était la sœur de l'infortunée Marie-Antoinette, ce qui expliquerait assez la haine implacable qu'elle voua à la Révolution française.

gnol, l'allemand, l'anglais, le latin, elle jouait agréablement de divers instruments et s'adonnait à la peinture. Jamais inoccupée, cette princesse avait toujours à la main un livre ou une tapisserie, et les soirées studieuses et occupées de Neuilly ou des Tuileries, où tout le monde était assis autour d'une table ronde à travailler, sont restées légendaires. Quand on feuillette son journal, on est étonné de ce que la Duchesse d'Orléans pouvait faire dans une journée; l'on se demande comment elle trouvait encore du temps pour entretenir une correspondance suivie, avec sa famille et ses nombreux amis. On en a peut-être l'explication dans ce que ses journées étaient très réglées et qu'elle les commençait généralement avant six heures du matin, après avoir entendu la messe.

Marie-Amélie fut très populaire grâce à son amabilité et à sa grande charité et peut être aussi parce qu'elle s'abstint toujours de tout rôle politique. Elle consacrait sa grande activité à l'éducation de ses enfants et aux devoirs de sa charge.

Ses dix enfants étaient :

Ferdinand, duc de Chartres.

Louise, devenue reine des Belges par son mariage avec le prince Léopold.

Marie-Christine, duchesse de Valois, qui épousa le duc de Wurtemberg.

Louis, duc de Nemours.

Clémentine, duchesse de Beaujolais, qui épousa le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha et devint la mère de Ferdinand de Bulgarie.

François, prince de Joinville.

Henri, duc d'Aumale.

Antoine, duc de Montpensier.

Charles, duc de Penthièvres.

Eugénie, morte en bas âge.

La Duchesse d'Orléans conserva toute sa vie, une

très grande autorité sur ses enfants et en fit des princes et des princesses accomplis sous tous les rapports. Il n'existait pas de famille plus simple, plus pot au feu, plus unie, que celle de Louis-Philippe.

Après la Révolution de février 1848, Marie-Amélie se retira en Angleterre, au château de Claremont, où elle vécut dans la plus grande retraite. Elle s'éteignit doucement en 1866, à plus de 80 ans, emportant avec elle le léger et subtil parfum du temps jadis, où la vie était plus facile, plus aimable, plus accueillante.

C'est le 23 juin 1826 que le duc et la duchesse d'Orléans quittent Paris pour la Suisse et le lac Majeur, avec retour par Chambéry où L. A. R. étaient invitées par le roi et la reine de Sardaigne.

Après une randonnée d'environ un mois dans les villes du Centre de la France, un petit séjour à Randon, elles arrivent à Lyon le 12 juillet et en repartent le 16 pour Bellegarde. C'est là que nous allons prendre et suivre la duchesse d'Orléans dans son voyage à travers la Suisse et la Savoie.

— « Le jeudi 22 juin, à minuit juste, — écrit-elle, — nous sommes montés dans la nouvelle voiture à douze places, le duc, Chartres, Louis, Marie, Clémentine, Joinville, Penthièvre, Aumale, M. Atthalin et moi.

Dans la seconde voiture à six places, Mme de Malet et Angeli, Mme de Rumigny, Messieurs Trognon et Dupuis, puis, dans une calèche, Mmes Sirebon et White.

On laisse à Randon les ducs de Nemours, de Joinville, d'Aumale et de Penthièvre et l'on ne continue le voyage qu'avec le duc de Chartres, les Princesses Louise, Marie et Mademoiselle, princesse Adélaïde, sœur du duc l'Orléans. »

Cette princesse, élevée comme le duc d'Orléans par la trop célèbre Madame de Genlis, aux idées subversives, était sèche, laide, dure, d'une économie qui frisait l'avarice, elle n'avait aucun charme et rien de

féminin; intelligente, rusée, n'aimant que la politique, elle ne rêvait pour son frère, qu'elle chérissait, que de la couronne royale. Dès que Napoléon est parti de France, elle ordonne à son frère de quitter Palerme, réveille et stimule son énergie et le pousse à se poser immédiatement en prince du sang. Louis-Philippe l'a surnommé son Egérie; il subissait entièrement son influence et ne pouvait se passer ni de sa compagnie, ni de ses conseils.

Le prince charmant du voyage était le duc de Chartres (1810-1842). Intelligent, instruit, très beau et très brave, ayant tout le charme et toute la séduction des d'Orléans, il se couvrit de gloire en Algérie. De son mariage avec Hélène de Mecklembourg, il eut deux fils : le Comte de Paris et le duc de Chartres. Il était très populaire et adoré de l'armée. Il se tua, en sautant de voiture, près du château de Neuilly, à l'âge de trente-deux ans. En 1836, il créa, à Vincennes et organisa les chasseurs à pied, qui prirent le nom de chasseurs d'Orléans et devinrent cette arme d'élite que tous les pays nous envient.

— « Samedi 15 juillet. — Nous quittons Lyon à 6 h. 1/2 après la messe et à 10 h. 1/2 sommes à Bellegarde, où après déjeuner nous allons voir la Valserine qui y passe avec une grande impétuosité; puis nous allons à la perte du Rhône.

A la distance d'un demi-mille de Bellegarde, les eaux furieuses du fleuve vont se perdre au milieu d'un amoncellement énorme de rochers, sur lequel est placé un petit pont qui forme la limite entre la France et la Savoie.

Bientôt ce spectacle superbe n'existera plus, car une grande compagnie a obtenu la permission de faire sauter tous les rochers à coups de mine, afin de rendre le fleuve navigable. De fait, pendant que nous étions là, sur ce pont, à admirer ce spectacle imposant,

une mine a éclaté, qui nous a recouvert de petits éclats de pierre. »

Malgré la société dont parle la Duchesse d'Orléans et les coups de mine, le Rhône à cet endroit n'est pas encore navigable et le gouffre dans lequel il se précipite est aujourd'hui bien dénaturé par des installations industrielles qui viennent y puiser leur force.

— « Nous nous rendons ensuite au confluent de la Valserine et du Rhône, qui se trouve au milieu d'un grand amas de rochers.

Repartis à midi et demie, nous avons suivi un étroit défilé de montagne qui nous mène au fort de l'Ecluse. Ce fort défend la frontière française d'une invasion du côté de la Savoie. Il est petit, mais bien situé et bien fortifié, ce qui ne l'a pas empêché d'être pris et repris par les Autrichiens et les Français dans la dernière guerre. On travaille actuellement à le fortifier davantage. C'est un endroit bien triste. »

Ce fort ne fut pas seulement pris par les Autrichiens, mais complètement démantelé en 1814 par eux. Quand la duchesse y passa, il venait d'être reconstruit et probablement on y travaillait encore.

— « A cinq heures nous sommes arrivés à Saint-Genis où nous attendait M. de Staël. Nous avons voyagé avec lui à travers les belles campagnes de Ferney.

Devant la maison de Voltaire, nous trouvons le duc de Broglie et avec lui visitons cette demeure, qui appartient aujourd'hui à un homme de bien, M. de Budé (1).

La chambre de Voltaire y est encore disposée comme de son vivant; elle est ornée des portraits de Frédéric II et de Catherine II, de Mme du Chatelet et de M. Lekain, du portrait de Voltaire et de divers autres

(1) Le château de Ferney appartient actuellement à M. Pierre Lambert, de Lyon.

dessins. Une niche dans le mur contient le cœur de l'écrivain. Dans le salon se trouve un grand tableau qui représente l'apothéose de Voltaire et la condamnation de ses rivaux.

Du jardin on a une très belle vue sur les montagnes. »

D'après M. Desnoiresterres, M. Léon Duval fut chargé par M. de Roissy de prendre les ordres de l'Empereur Napoléon III, au sujet du cœur de Voltaire. L'empereur décida que ce cœur serait recueilli d'une manière définitive par notre Bibliothèque Nationale. Ce fut M. Duruy qui, le 16 décembre 1864, se rendit à Ferney pour prendre possession de l'urne en vermeil qui renfermait le cœur de Voltaire.

M. de Staël dont parle la duchesse d'Orléans, était le fils de la baronne de Staël-Holstein, fille de Necker. Il devait mourir peu de temps après et le château de Coppet, illustré par sa mère, passa à sa sœur la duchesse de Broglie, dont une fille épousa le Comte d'Haussonville, de l'Académie française.

— « Nous quittons Ferney et entrons dans le canton de Vaud à Versoix, d'où on a une vue incomparable sur le lac. Le calme et la couleur azurée de ses eaux m'ont rappelé la Méditerranée et le golfe de Naples. A 8 h. 1/2 nous étions à Coppet, nous y sommes reçus par l'aimable duchesse de Broglie, ses trois fils et par M. de Rocca (1), son frère, qui avait près de lui M. de Châteauvieux (2), auteur genevois, son précepteur.

(1) M. de Rocca était le fils de Mme de Staël, né d'un second mariage qu'elle avait contracté secrètement en 1812, avec M. de Rocca, officier distingué.

(2) M. Jacob-Frédéric Lullin de Châteauvieux, né à Genève en 1772, mort en 1842, fut membre du Conseil général du département du Léman et après la Restauration de la République de Genève, membre du Conseil représentatif. Agronome et écrivain distingué.

Coppet est placé sur une hauteur qui domine le lac. La maison est grande, commode, mais ancienne. »

Dans le parc de Coppet s'élève un mausolée dans l'intérieur duquel deux sarcophages renferment, conservés dans de l'alcool, les corps de M. et Mme Necker. Les Russes, lors de leur passage en Suisse en 1815, burent tout l'alcool et laissèrent heureusement les corps qui furent inhumés normalement à la même place par les soins de M. de Staël et du Duc de Broglie.

— « Après le dîner, nous avons tenu conversation et plusieurs personnes sont venues parmi lesquelles, le duc et la duchesse de Clermont-Tonnerre (1), le duc de Laval (2), Mme Boni de Castellane. Celle-ci a chanté délicieusement des romances de Casimir Delavigne.

Dimanche 16. — Messe à Versoix.

Dans l'après-midi, nous visitons Prégny à M. Saladin, riche bourgeois de Genève. Fort belle propriété, dont on a une vue superbe sur Genève et le lac. »

Le château de Prégny appartint jusqu'en 1868 à la famille Saladin, actuellement éteinte. C'est à cette date que la baronne de Rothschild l'acheta et construisit le château actuel, célèbre par ses collections, la beauté de son jardin et de ses serres. Il appartient aujourd'hui au baron Maurice de Rothschild.

— « A quelques pas de là est le Boccage (3), appartenant à la Duchesse de Clermont-Tonnerre; propriété aussi élégante que bien située. La duchesse après dîner nous a offert un bal qui réunissait la société distinguée du pays ainsi que quelques étrangers, dont

(1) Duc de Clermont-Tonnerre, général de division et ministre de Louis XVIII et de Charles X; sa femme était Mélanie Carvoisin d'Achy.

(2) Duc de Montmorency-Laval, lieutenant général, épousa Mlle de Béthune-Pully.

(3) La propriété *Le Boccage*, à Prégny, appartient à M. E.-F. Scott, et autrefois à la famille de Sellon.

le duc de Rivière (1), le Prince de Schwartzbourg-Rudolstadt (2), le prince et la princesse Czartoriski (3), Sir Francis d'Yvernoy.

Les enfants ont exécuté deux contre-danses, puis l'Allegro-Bernoise.

A onze heures nous étions de retour à Coppet.

Le lundi 17, nous sommes allés à Genève : c'est une ville ancienne, on y voit peu de belles constructions. Le Rhône, qui la traverse, y est d'un magnifique bleu indigô.

Nous avons rendu visite à l'infortunée princesse de Carignan, qui se faisait soigner par le docteur Butigny, médecin très réputé. »

Cette infortunée princesse, comme la nomme la Duchesse d'Orléans, était la mère du prince Charles-Albert, futur roi d'Italie et à ce moment là prince errant et mal vu. Née princesse de Saxe Courlande en 1779, morte en 1851, elle avait épousé Charles-Emmanuel de Savoie Carignan. Devenue veuve, elle épousait en 1810 Monsieur de Montléart, gentilhomme qui fut fait prince Sarde en 1816; elle en eût un fils Maurice qui mourut en 1867. Cette princesse qui était laide, avait cependant beaucoup de charme, elle était intelligente, mais aigrie et frondeuse; elle sympathisa trop, au gré de la Cour, avec les amis de la révolution française.

— « Après un tour à la promenade publique, nous sommes allés visiter la maison de M. Eynard, qui est

(1) Duc de Rivière, général de la Restauration.

(2) Prince Schwartzbourg-Rudolstadt Gonthier Charles, marié à la princesse Louise-Ulrique, fille du Landgrave de Hesse-Hombourg.

(3) Prince et Princesse Adam Czartoriski, née Princesse Anne Sapieha-Kodenska, d'une illustre et riche famille polonaise. Les Czartoriski sont alliés de nos jours à la maison d'Orléans.

belle et élégante. Elle a été construite sur les plans dressés par M^mr^ Eynard elle-même. De style italien, les voûtes en sont peintes par Vacca (1), peintre du roi de Sardaigne. Elle est meublée avec magnificence, et a son petit théâtre, dont les sièges sont en bois de figuier, fabriqués à Chiavari et d'une légèreté extraordinaire.

Pour rentrer, nous avons passé sur un beau pont de fils de fer et étions à Coppet à 6 heures. »

Cette maison dont parle la duchesse a été bâtie en 1818 par Gabriel Eynard, banquier célèbre, dit le Philhellène, elle se trouve au fond de la promenade des Bastions, rue de la Croix-Rouge, et appartient aujourd'hui à la ville de Genève sous le nom de Palais Eynard.

Il n'y a plus de pont suspendu à Genève. Celui qu'a traversé la Duchesse d'Orléans, s'appelait le pont des Tranchées et fut construit en 1823 par l'ingénieur G.-H. Dufour qui l'aurait copié en Amérique. Ce fut le premier pont suspendu d'Europe. On en construisit un autre à Genève en 1826 entre le bastion du Cendrier et les Pâquis. Ces deux ponts passaient sur des fossés et non sur le Rhône; ils furent démolis entre 1855 et 1860.

— « De suite après le dîner à 6 heures, nous nous sommes embarqués sur un bateau à vapeur. « Le Léman ». C'était la première fois que je montais sur un vapeur et je n'étais pas très rassurée, au début, le vent était assez fort et le bateau très agité. Mme la Duchesse de Broglie en a été fort incommodée, mais, le vent étant tombé, nous avons fait une délicieuse traversée jusqu'à la pointe d'Yvoire.

Sur un bateau à vapeur, il faut faire bien attention

(1) Les frères Vacca, peintres du roi Charles-Félix. On leur doit le rideau du théâtre de Chambéry et les peintures d'Hautecombe.

de ne pas se mettre trop au milieu, afin d'éviter la chaleur de la machine, qui est insupportable.

Quand le bateau est arrêté, le bruit causé par l'échappement de la vapeur est très effrayant et produit de l'inquiétude. Retour charmant par le clair de lune, qui embellissait encore ces rives délicieuses.

Le soir sont venus nous complimenter, le syndic du pays de Vaud, M. et Mme de Châteauvieux, M. et Mme Lavie, M. Boustell, M. Dumont et le fils de Sir Samuel Romilly.

Mardi 18. — A 4 h. 1/2 du matin, après avoir remercié la bonne duchesse de Broglie de son accueil si simple et si aimable, nous sommes partis en trois calèches avec M. de Staël. »

Autre temps, autres mœurs ! Se figure-t-on, de nos jours, des invités, même à têtes très couronnées, quittant et remerciant leurs amphitryons à 4 heures du matin !... Quand on songe qu'il fallait alors, avant le départ, nourrir bêtes et gens, charger les voitures, on se doute du dérangement qu'un départ si matinal devait causer !

— « Cette matinée du 18 étant superbe et sans nuages, on ne pouvait imaginer de coup d'œil plus magnifique que le lever du soleil sur ce lac admirable !

A Nyon, nous avons visité le château du bailli, haut perché, puis avons passé à Prangins, vaste demeure de Joseph Bonaparte, puis devant Allaman, belle propriété de M. Sellon. »

Acheté par l'ex-Roi d'Espagne. Prangins appartient actuellement à M. Mac Connick. La famille Bonaparte est représentée aujourd'hui par S. A. I. le Prince Louis, fils du Prince Victor et de S. A. I. la Princesse Clémentine de Belgique, possède La Bergerie située à côté du château de Prangins.

Le château d'Allaman appartient actuellement à la famille de Loriol.

— « A 9 heures, nous étions à Lausanne, où nous allons à la promenade publique (1), qui est magnifique tant par sa beauté particulière que par le spectacle étonnant qu'on y a sur les montagnes et le lac.

La ville est petite, on y monte et on y descend tout le temps. Nous déjeunons à l'hôtel du Lion d'Or (2) et visitons ensuite « *le Jardin* » de M. de Langallerie, vénérable vieillard, ami de M. de Staël, un peu quiétiste et partisan des idées de Mme Guyon. »

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, dame Guyon, 1648-1717, était née à Montargis. De bonne heure elle montra un grand goût pour la vie ascétique et voulut même se faire religieuse d'un ordre contemplatif. Exaltée par les écrits de saint François de Sales et de Mme de Chantal, elle crut avoir reçu la mission de convertir les hérétiques et de ramener les protestants à l'église romaine. Dans ce but, elle alla à Genève et parcourut le Piémont et le Dauphiné, propageant une doctrine qui ramenait la religion à l'amour pur de Dieu et qui la conduisit petit à petit au quiétisme. Elle eut une grande influence sur Fénelon, archevêque de Cambrai, sur Mme de Maintenon. S'éloignant de plus en plus de

(1) Promenade de Montbenon, actuellement très diminuée de ce qu'elle était autrefois, enlaidie et obstruée par des Palaces et des maisons de rapport.

(2) L'auberge ou hôtel du Lion d'Or, était rue de Bourg à droite en montant. Son enseigne, un lion en bois de chêne tenant dans ses pattes un motif en fer forgé, était encore en place en 1875. Il fut longtemps considéré comme le meilleur hôtel de Lausanne, où défilèrent beaucoup de personnages de marque : Joseph II, Brillat-Savarin, Bonaparte, les impératrices Joséphine et Marie-Louise, la reine Hortense, le roi de Prusse Frédéric Guillaume III et ses fils, etc., etc... Il ferma ses portes en janvier 1843, comme hôtel.

l'enseignement traditionnel, combattue dans des conférences par Bossuet, désavouée par le Vatican, elle fut emprisonnée pendant six ans à la Bastille et à Vincennes, et finalement exilée à Didiers près de Blois, où elle mourut laissant plus de trente volumes d'écrits spirituels.

Sous l'influence de sa doctrine et à la suite de son passage en Suisse, il se fonda vers 1750, à Lausanne, un groupe de mystiques dit les âmes intérieures, dont les premiers adeptes furent les pasteurs Jean-Philippe Dutoil, Vincent Balbes, Gautier Cartier, Jean-François Ballif, beau-père de Charles de Langallerie, et Charles de Langallerie lui-même. Cette secte s'éteignit dans le dernier quart du XIXme siècle. Le musée du vieux Lausanne a réuni certains souvenirs de cette secte.

« Le Jardin » est le nom de campagne d'une maison située au-dessus de Lausanne dans le quartier de la Basse. Ce jardin fut créé par le littérateur-botaniste Lanteyses. A sa mort, il fut acquis par Charles Gentils de Langallerie, second fils du Marquis de Langallerie, ami de Voltaire et surnommé le Chevalier. Ce Charles naquit en 1731 et mourut en 1835 plus que centenaire. Il vécut au Jardin, qu'il orna de statues et d'antiquités romaines. Il créa ainsi l'ancien « Mon Repos », superbe propriété surplombant Ouchy.

— « Descendus à la Tour d'Ouchy, nous nous embarquons sur le Léman et faisons une navigation superbe, le long de la côte, vers Vevey, ayant devant nous la dent de Jamant et le glacier de la dent du Midi.

A 3 heures, débarquons à Chillon, prison d'Etat qui est en très mauvais état. Nous visitons les cachots qui font horreur et voyons à une colonne l'anneau auquel fut enchaîné Bonivard. Ce lieu est célèbre par le beau poème de lord Byron « The prisonner of Chillon ».

C'est là que nous nous séparons du bon et complai-

sant M. de Staël et regagnons nos calèches. C'est à Aigle que nous entrons dans le Valais par une route encaissée entre deux chaînes de hautes montagnes ; au fond de la vallée, le Rhône court, tel un torrent impétueux. Au loin nous voyons le Mont-Blanc dominant de sa blancheur toute la chaîne des montagnes.

C'est à Bex, où nous changeons de chevaux, que mourut naguère, sans aucun secours, la pauvre Mme de Custines, qui voyageait seule en Suisse.

La vallée va en se resserrant jusqu'à Saint-Maurice, où on passe le Rhône sous une porte bâtie sur un pont. La dent du Midi et celle du Morcle dominent la vallée. On passe et repasse le Rhône sur de petits ponts de bois, dont les traverses ne sont pas assemblées, sautent et dansent sous les pieds des chevaux. »

Commencée à 4 heures du matin, cette randonnée ne finit que tard dans la soirée, après avoir été voituré sur des routes défoncées, avoir marché sur des chemins rocailleux, avoir navigué sur des bateaux qui vous font peur et avoir visité des endroits peut-être pittoresques mais effrayants. Quelle santé et quelle endurance ne fallait-il pas avoir pour résister à tant de distractions devenues des fatigues !

Le voyage du duc et de la duchesse d'Orléans se poursuit ainsi jusqu'au lac Majeur, d'où L. A. R. reviennent par le Valais, le Chablais et le Genevois sur Chambéry.

— « 22 Juillet. — Nous retrouvons le délicieux lac de Genève à Port Valais. »

Port-Valais est une commune du district de Monthey, située au bord du lac. Ce district comprend trois villages : Port-Valais, Le Bouveret et Les Evouettes.

— « Par une superbe allée de châtaigniers, nous arrivons à Saint-Gingolph, beau village dont la moitié dépend du Valais et l'autre moitié du royaume de Sardaigne. Sur la place les carabiniers sardes, comme les

gendarmes du Roi, sont venus nous attendre pour nous escorter.

La route qui longe le lac est délicieuse, avec ses échappées et ses châtaigniers séculaires. Nous passons sous les fâcheux et effrayants rochers de Meillerie, que Rousseau a rendus si célèbres par sa Nouvelle Héloïse : Paysage dantesque !

Nous changeons de chevaux dans la charmante ville d'Evian, célèbre par ses eaux, et passons tantôt sous des arbres, tantôt au bord du lac et à chaque instant ce sont des points de vue délicieux.

Puis c'est Thonon, petite et vieille ville d'une petite province, mais illustrée par les conversions de Saint François de Sales. Avant d'y arriver, nous laissons sur notre droite, le beau château de Ripaille, où Amédée VIII se retira au moment de son abdication.

De Thonon à Douvaine la route s'éloigne du lac et s'enfonce dans des vignobles et de belles prairies. Dans cette dernière agglomération, les carabiniers du Roi nous quittent, et nous entrons dans le canton de Genève.

Nous contournons les murs de Genève et arrivons à 5 heures à Carouge, charmante petite ville cédée par la Savoie à la Suisse. Là arrive le marquis de Lasceray, chambellan du Roi, envoyé par celui-ci pour nous souhaiter la bienvenue et nous aider à régler le programme de la journée de demain.

23 Juillet. — Nous quittons l'hôtel à 6 heures, après avoir entendu la messe. A quelques kilomètres de là, nous trouvons une escorte de carabiniers Sardes et le Comte de Lasceray venu pour nous complimenter. Nous laissons, à droite de Frangy, le beau château du Comte de Boigne et sommes à Rumilly à 12 h. 1/2. C'est là que nous déjeunons et que le duc d'Orléans et Chartres se mettent en uniforme.

Avant d'entrer à Aix, il y a une belle promenade

publique circulaire et une grande avenue de peupliers. C'est là que sont rangés les sapeurs-pompiers et la musique.

Les rues d'Aix étant étroites, notre voiture avait peine à passer et en tournant sur une petite place, elle a brisé deux arbres. Nous avons dû nous arrêter et descendre de voiture.

Un instant après, j'ai eu le bonheur de me retrouver pour la première fois depuis 15 ans dans les bras de ma très bonne et très aimée sœur et de mon excellent beau-frère.

Le roi a blanchi et grossi, mais il est moins changé que je ne le pensais. Mimi a maigri et a un peu vieilli. Sa physionomie, son extérieur, ses manières évoquent étonnamment le bienheureux souvenir de notre sainte mère. Nous sommes montés à l'établissement balnéaire et nos premiers moments se sont passés en tendresses réciproques et en paroles de joie. Puis nous nous sommes alternativement présenté les personnes de notre suite.

Avec Leurs Majestés se trouvaient le marquis de Vilhermosa, capitaine de la compagnie Sarde des gardes, et la marquise, dame d'atours de Mimi; la comtesse Graneri, dame du Palais, sœur du Comte de Faverges, venu à Paris avec le Prince Carignan; le marquis de la Marmora, chevalier d'honneur de Mimi; le comte de Saint-Peyre, capitaine de la compagnie piémontaise des gardes; le comte de Saint-Séverin, grand écuyer; Messieurs de Briançon, de Cortanze et de Saint-Martin, écuyers. Pendant notre entretien, nous avons remercié la Divine Providence de nous avoir si heureusement réunis, bonheur qui ne se pouvait espérer quand nous nous séparâmes le 20 octobre 1811, sur le pont du « Milfort » en rade de Palerme.

Après dîner, ma belle-sœur et moi, sommes montées

dans la même voiture que le Roi et la Reine. Le duc venait ensuite avec les enfants. Par une belle route montagneuse nous sommes arrivés à Chambéry.

C'est une ville petite et ancienne, plutôt laide. Nous sommes descendus au Palais, qui a été brûlé deux fois, la dernière en 1797; aussi est-il une réunion de diverses maisons plutôt qu'un palais. De l'ancien château il ne reste qu'une tour à moitié démolie; mais l'emplacement est très beau à l'extrémité de la ville, sur une hauteur ».

La duchesse d'Orléans fait une légère erreur de date, le second incendie du château de Chambéry eût lieu dans la nuit du 13 au 14 décembre 1798. Le premier incendie avait eu lieu le 28 janvier 1743, lors de l'occupation du château par l'Infant Dom Philippe, délégué du roi d'Espagne. Triste souvenir de l'occupation espagnole en Savoie.

— « Nous sommes allés directement aux appartements royaux; ils sont commodes, propres, mais rien de grandiose, avec des chambres un peu basses.

Le Roi et la Reine nous ont conduits dans les nôtres, qui sont aussi confortables que jolis. Là étaient jadis les archives.

Nous nous sommes mis en toilette et à 7 h. 1/2 nous sommes allés au théâtre. C'est une belle salle à la française, bâtie par le général de Boigne. Ses décorations blanc et or la rendent tout à fait gaie.

Le Roi ayant pris, en vue de notre arrivée, les deux loges de chaque côté de la loge centrale, dite loge de la Couronne, avait fait faire du tout une seule loge où nous nous sommes trouvés tous ensemble. Nous avons été très applaudis à notre arrivée. Une compagnie française, sous la direction de Gontier, représenta la « Maîtresse du Logis et la Famille normande ».

Nous sommes rentrés à 10 h. 1/2, avons soupé avec Leurs Majestés, leur suite et la nôtre. Coucher à minuit, ravis de notre journée et de notre soirée.

Le Roi a une passion pour le spectacle ».

Charles-Félix, homme paisible et tranquille, n'aimait que médiocrement les cérémonies officielles, les exercices militaires, les parades : ce en quoi il différait totalement de tous les princes de la Maison de Savoie. Il adorait le théâtre et allait chaque soir au spectacle. C'est un goût peut-être très italien, mais extraordinaire chez un homme aussi dévôt, qui avait rêvé d'être camaldule.

Il s'était érigé en protecteur et bienfaiteur des gens de théâtre. Il donna l'ordre à la ville de Chambéry de bâtir un nouveau théâtre en 1820, l'autorisa d'y vendre des boissons et des confitures et d'y tenir jeu de billard et de cartes.

Par lettres patentes il permettait le spectacle tous les jours de l'année, sauf en Carême et pendant l'Avent, à la seule condition que le répertoire serait soumis au gouverneur. On croit rêver aujourd'hui, quant on parcourt les papiers et les notes de ce souverain, d'y trouver des comptes réglés sur sa cassette privée pour entretenir un corps de ballet : là 129 livres à M. Besuchet pour voyage des danseuses de Lyon à Chambéry. Plus loin 3000 livres aux danseuses engagées pour 15 jours, plus 17 livres à Mlle Célina, 1re danseuse, plus 32 livres à M. Rivaud, traiteur, pour loger la dite. Aux figurants 240 livres, etc., etc...

— « Lundi 24. — A 8 heures, j'étais en toilette. A 9 h. 1/2, nous sommes allés offrir nos souhaits à la chère et bonne Mimi dont c'était la fête. Elle et ses Dames étaient en habit de Cour, car elles devaient recevoir.

Leur habit de Cour ressemble à notre grand habit, si ce n'est cependant que les Dames portent des barbes noires et non de blanches, celles-ci étant réservées aux princesses seules.

A 10 heures, nous sommes allés tous ensemble à la

Messe dans la chapelle du Palais. C'est l'ancienne chapelle, elle est gothique et possède de très beaux vitraux de couleur. Revenus dans nos appartements, nous avons reçu successivement les dames de la Reine, y compris deux savoisiennes, la Marquise de Saint-Séverin, femme du grand écuyer, et enfin toute la Cour.

A une heure nous avons déjeuné dans la grande salle de l'étage supérieur : étant juste au-dessus de la cuisine, cette salle est très chaude. Nous avons pris le café au salon, où toute la société est restée jusqu'à 3 heures.

Rentrée chez moi, j'ai reçu le comte d'Andrezano et sa femme; le comte est gouverneur de Chambéry. Chez la Reine, de cinq à sept, nous étions à 7 h. 1/2 au théâtre, magnifiquement décoré et illuminé. Mimi y a reçu de nombreuses acclamations. On jouait le « Barbier de Séville » de Rossini, en français, et le vaudeville « Blaize », entre les deux pièces ont été lus des vers de circonstance.

Nous sommes rentrés à 11 h. 1/2, souper, coucher à 1 h. 1/2.

Mardi 25. — J'ai reçu M. de Valers, préfet du Rhône; Monseigneur Bigex, évêque de Chambéry, et Mme de Lasceray, fille de M. de Montureux, officier du régiment de Chartres, très estimé de mon mari.

Nous sommes allés l'après-midi, avec la Reine, voir la maison et le jardin du général de Boigne, « Buisson rond », où d'une tour élevée on a une très belle vue sur les environs. Nous avons été reçus par le Comte de Boigne, né aux Indes, fils du général, et sa femme, nièce de Mme de Saint-Agneux. A 7 h. 1/2, nous étions au théâtre, où on jouait le « Maçon », opéra comique.

Mercredi 24. — Reçu ce matin M. d'Oudenarde, commandant militaire de la frontière, résidant à Grenoble.

Nous avons accompagné à 5 heures Leurs Majestés

au Verney, pour y assister à la fête des Chevaliers du tir. C'est un vieil usage qui existe en Savoie depuis des siècles. Les Chevaliers du tir forment une compagnie de jeunes gentilshommes et bourgeois, ayant un uniforme rouge et noir assez semblable à celui des Chevaliers de Malte et un règlement particulier. Ils ont aussi leurs tambours et leurs bannières et en temps de guerre coopèrent à la défense du pays.

Chaque année, ils se réunissent pour tirer un oiseau placé sur une perche, très haut. Cet oiseau est en bois peint. Aujourd'hui l'oiseau a été abattu au 20me coup du 3me tour. L'oiseau abattu, le chevalier qui l'a tiré est enfermé dans une chambre jusqu'à ce que toute la compagnie réunie ait validé son tir. Cela fait, on proclame ce tireur roi et il doit choisir une reine entre les demoiselles désignées par le conseil pour cette élection.

Le roi, s'il est gentilhomme, choisit sa reine parmi les jeunes filles de la bourgeoisie et vice versa. Cette année, le roi du tir est M. Jean Deperse et la reine Mlle d'Aviernoz.

Le roi et la reine de l'an dernier sont venus, à notre arrivée, offrir leurs hommages à Leurs Majestés. Ils ont été rejoints par le roi et la reine qui venaient d'être élus. Les deux reines avaient pour dames d'honneur leurs propres mères.

Nous sommes allés ensuite nous placer sur une estrade, au centre de l'allée principale, face à l'estrade, où était le trône du roi et de la reine de l'an dernier, qui étaient entourés de leur cour.

Sont arrivés alors en grande pompe, précédées d'une musique militaire, les nouvelles majestés. Les anciennes se sont aussitôt portées à leur rencontre et les ont conduites à leurs trônes, qui étaient placés près des leurs. A ce moment, la nouvelle Reine a attaché à l'épée du roi un nœud de soie bleu, tandis que le roi plaçait sur la tête de la reine une couronne d'or. Ils

ent dansé une contredanse ensemble, qui a été suivie de plusieurs autres, dansées par les chevaliers et les dames de leur suite. Rentrés au Palais, de la fenêtre de ma chambre, nous avons vu, avec Leurs Majestés, arriver le cortège des majestés du tir et leur cour. Arrivé sous nos fenêtres, le roi de l'année précédente a enlevé son écharpe bleue, signe distinctif de sa royauté et l'a passée à son successeur, qui s'est alors mis en tête du cortège avec la reine. Ils ont fait le tour de la ville, aux acclamations de la foule.

A 8 heures, au théâtre, nous avons vu jouer « La fête du Village voisin » et « La visite de Bidlam ».

C'est certainement une des fêtes les plus anciennes et les plus populaires de nos anciens Savoyards, que le tir à l'oiseau ou Papegeai.

Vieux et jeunes, nobles et bourgeois se réunissaient avec la même émulation sur la place publique pour tirer l'oiseau de bois fixé sur l'arbre le plus haut de la place.

Les comtes et les ducs de Savoie virent de suite tout le profit qu'ils pouvaient retirer, pour la défense de leurs Etats, de ce genre de divertissement, que nous appellerions de nos jours préparation militaire, et ils accordèrent une foule de privilèges à ces exercices et à ces manifestations.

C'est Amédée VIII qui, par ses statuts réglementant les jeux en Savoie, permit la formation à Chambéry, de deux, puis trois corps de chevaliers tireurs, arcs, arbalètes, arquebuses.

Le roi du tir est exempté de la gabelle pendant une année et le Sénat étend en 1606 ce privilège au père et aux frères du roi du tirage, s'ils vivent ensemble.

Des compagnies de tireurs se forment à Annecy, à Genève, à Rumilly, à La Roche, à Evian, à Thonon. Elles ont un costume, leurs bannières et une place spéciale et distinguée dans les cortèges.

Ces compagnies montrent toujours un dévouement sans limites à la Maison de Savoie, quand elle est attaquée. Les chevaliers tireurs résistent à François Ier et à Henry IV devant Montmélian. Charles-Emmanuel III les réunit en 1742 aux troupes royales et elles se couvrent de gloire à la défense du château d'Apremont, près de Myans.

Ces compagnies ont leur cri et leur devise : Honneur et royauté, Dévouement au Roi, Félicité au Roi, Soins et respects aux Dames.

Leur costume se composait alors d'un habit rouge croisé sur la poitrine, à revers de velours noir avec doube rangée de boutons aux armes de la Compagnie. Le pantalon était de casimir blanc, à grand pont. Le chapeau rouge à plumes blanches, l'épée et les épaulettes d'or.

Leur drapeau était bleu de Savoie, aux armes de Chambéry et de la compagnie.

— « Jeudi 25. — Nous sommes allés avec Leurs Majestés à 9 heures visiter les grottes des Echelles. En chemin nous avons admiré la cascade de Saint-Jean-de-Couz et à 10 h. 1/2 étions à la grotte, qui m'a beaucoup rappelé celle de Pausilippe. Naguère cette route était horrible, passant sous le rocher dans un trou humide; aujourd'hui elle est très carrossable. Commencée par Bonaparte, elle a été achevée par le Roi. De là-haut, la vue est admirable sur la plaine des Echelles et les Montagnes du Dauphiné.

De retour à 6 heures, nous accompagnons Leurs Majestés au couvent du Sacré-Cœur, organisé sur le modèle de celui de Paris; d'ailleurs la majeure partie des religieuses sont françaises. Les élèves sont au nombre de cinquante et toutes appartenant aux principales familles des Etats Sardes. J'y ai vu avec plaisir la jolie Gabrielle de Carignan ».

C'était une des nombreuses petites-filles de Louis-

Victor de Savoie Carignan et de Christine de Hesse-Rheinfeld, donc une nièce de la Princesse de Carignan.

— « Rentrés au palais, nous avons joué chez la Reine au biribi et quelques dames sont venues en vinaigrettes passer la soirée ».

Les vinaigrettes étaient des chaises à porteur mises sur deux roues et dans le brancard desquelles s'attelait un homme qu'on nommait le cheval chrétien. Ce véhicule roulait rapidement dans les nombreuses et tortueuses allées de la ville, aux pavés pointus. Ces allées rejoignaient les rues à travers les pâtés de maisons. On se croisait dans les cours et le cheval chrétien poussait de grands cris lorsqu'il s'engageait dans les allées, comme font encore les gondoliers de Venise.

On avait sa vinaigrette capitonnée et peinte aux couleurs de sa livrée; un domestique de la maison devenait dans certaines circonstances le cheval chrétien. On pouvait aussi louer des vinaigrettes pour faire des visites ou aller au bal et ces véhicules de location remplissaient l'office de nos anciens fiacres ou des taxis de nos jours.

On m'a raconté dans mon enfance, qu'une dame très désagréable de la société, dont j'ai oublié le nom, se faisait conduire ainsi un soir au Palais — on disait plus couramment au château. — Très en retard, elle bouspillait et injuriait son cheval chrétien, qui pris d'un accès de rage subit, tourna bride, si je puis m'exprimer ainsi, et conduisit la noble et acariâtre dame non pas au château, mais à fond de train au Verney où il l'abandonna au milieu de la nuit et de la neige.

— « Vendredi 28. — Le temps étant magnifique, nous étions avec Leurs Majestés à 10 h. 1/2 au petit village du Bourget, où une très belle chaloupe, splen-

didement décorée et commandée par le chevalier Albini, nous conduisit à Hautecombe.

Le chevalier Albini, en 1809, commandait la galère sarde « Le Faucon », qui accompagnait « L'Aigle », bateau sur lequel était mon mari, dans son voyage de Cagliari à Palerme. L'abbaye d'Hautecombe est un auguste monastère fondé en 1130; il possédait les tombeaux des Comtes de Savoie. Il fut dévasté et abandonné au cours de la Révolution. En 1824, le roi Charles-Félix fit le projet, en venant en Savoie, de restaurer ces ruines. En deux ans, l'église a été construite, en style gothique, les tombeaux refaits et remis à la même place. Sous peu le Roi y rapportera processionnellement les ossements de ses aïeux. Dans ces deux ans, 98 statues, grandes et petites, ont été refaites et replacées. Les travaux d'Hautecombe ont été surveillés et dirigés par M. d'Oncieu et le chevalier Colobiano (1), écuyer et secrétaire particulier du Roi.

Le Roi va installer à l'abbaye des religieux de l'ordre de Saint-Bernard. Sa Majesté s'est réservée, pour Elle et sa suite, des appartements en dehors de l'abbaye, mais communiquant cependant avec elle.

Nous déjeunons et allons ensuite à la Fontaine merveilleuse, fontaine intermittente, située au milieu de chênes splendides.

Nous quittons Hautecombe à 4 heures et débarquons au Bourget à 5 h. 1/4 et regagnons nos voitures, pour rentrer à Aix ».

(1) Le comte Colobiano d'Avrogado resta auprès de la Reine Marie-Christine après la mort du roi et exerça sur cette princesse une grande influence. On dit qu'en vieillissant elle perdit beaucoup de ses facultés intellectuelles. Elle le combla de faveurs et lui laissa le beau château d'Azzate, qui se mire dans les eaux du lac de Vareze.

La famille Colobiano se distingua dans l'armée à la fin du siècle dernier et occupa une haute situation auprès de la Maison des ducs de Gênes. Le comte Tuccio fut gouverneur du duc de Pistoia et du duc de Bergame.

Le Bourget, dont parle la Duchesse, est aujourd'hui un des joyaux de ce joli lac, avec ses villas, ses hôtels et ses gracieux roseaux qui se balancent au gré des vents. Au moyen-âge, ce fut le plus grand port de la Savoie, la mettant en communication avec Lyon, où elle avait son port dans le quartier Saint-Paul. Par le Rhône elle pouvait descendre vers Avignon ou Port-Saint-Louis sur la Méditerranée, ou par la Saône remonter vers la Bourgogne et le Nord.

Quant à Hautecombe, c'est seulement en 1130 qu'il devint le Saint-Denis de la Savoie, lorsque les Comtes de Savoie eurent acquis Chambéry. Jusque-là, ils se faisaient inhumer soit à Saint-Jean-de-Maurienne, soit à Aoste, soit à Saint-Michel-de-la-Cluse.

Au XIXme siècle, les rois d'Italie choisirent comme sépulture, les caveaux de la Superga, près de Turin, puis le Panthéon de Rome, depuis l'unité de l'Italie.

Dévastée par la Révolution française, Hautecombe contient de nos jours 45 princes et princesses de la Maison de Savoie sous 27 mausolées. Il y existe plus de 300 statues anciennes ou modernes, de belles peintures des frères Vacca et de Gonino.

Ce monastère et les terrains qui l'entourent ne sont pas, comme on se plaît souvent à le répéter, territoire italien, mais simplement propriété de la Maison de Savoie, et confiés à la garde des Bénédictins.

— « A Aix, nous descendons à la salle de l'assemblée, où étaient réunies toutes les personnes prenant les eaux. On y mourait de chaleur. La Reine m'a donné le bras et m'a fait faire le tour de la salle, où elle ni moi ne connaissions personne, bien que le gouverneur Comte d'Andrezano et la Comtesse de Borgo dussent nous faire les présentations, mais eux-mêmes ne connaissaient personne.

Après cette séance ennuyeuse, nous étions de retour à Chambéry à 8 heures du soir.

Samedi 29. — Je suis allée voir ma belle-sœur, qui est malade (Princesse d'Orléans), puis ai reçu le général Morand, Mmes de Celles, de Lasceray, M. Desbrosses, préfet de Lyon, et Mme de Saint-Séverin, nièce du gouverneur de Gênes, qui venait pour une quête.

A 8 heures, nous étions au théâtre, où les Chevaliers du tir donnaient un bal, leur bal traditionnel. Au pied de l'escalier, nous avons été reçus par le roi et la reine de l'année. Celle-ci avait l'obligation de faire un discours à la vraie Reine; elle s'en est très bien tirée et avec beaucoup de grâce et de tact.

Entrés dans notre loge, nous avons beaucoup admiré la décoration et l'illumination de la salle. Après avoir vu danser la première contredanse, nous sommes descendus dans la salle et en avons fait le tour, en adressant un mot à toutes les personnes de l'assistance.

Nous nous sommes ensuite assis au fond du théâtre, face à la scène et les enfants se sont mis à danser. Le Roi a eu la complaisance de rester jusqu'à minuit, pour leur permettre de bien s'amuser.

Dimanche 30. — Plusieurs messes, promenade au Verney. Le soir au théâtre, où on jouait « Jean de Paris ».

Lundi 31. — Promenade sur la route de Montmélian. Le soir théâtre, « La Dame Blanche ».

Après souper nous avons offert des présents à toutes les personnes de la cour.

Mardi 1er août. — A 6 heures, messe avec Leurs Majestés. Elles nous ont accompagné jusqu'aux Echelles, où nous avons déjeuné et puis, avec beaucoup de peine, pris congé de nos excellents et si bons frères et sœurs.

A 12 h. 1/2 nous étions à Pont-de-Beauvoisin qui se trouve à la frontière de la France et de la Savoie;

et à 9 h. 1/2 à l'hôtel de l'Europe, à Lyon, où nous attendaient le Préfet, le maire et Monseigneur des Pins, archevêque.

Le 3 nous étions à Randon et le 8 à Paris. »

Le journal de la Duchesse d'Orléans s'arrête là; journal sans prétention littéraire dont la lecture laisse l'impression d'une princesse aimable, affectueuse, ordonnée, méticuleuse même, observatrice, à l'esprit toujours en éveil, qui enregistre, raconte, non pour la galerie ou la postérité, mais pour sa satisfaction personnelle. C'est une série de croquis pris sur le vif et crayonnés au jour le jour, sans recherche de l'effet. Y a-t-il trop de détails ? Non, puisque c'est pour elle qu'elle écrit et enregistre. Ces détails sont-ils insignifiants ? Non plus, puisqu'ils sont au contraire précieux pour les chercheurs.

L'histoire n'est-elle pas faite de ces menus détails dont la réunion forme une fresque où l'on voit revivre une époque mise plus à notre portée. N'aime-t-on pas toujours à comparer le temps jadis et le temps présent ? Ces menus détails sur la vie qu'on menait alors, avec ses exigences, son étiquette, son protocole, son manque de confort, ses longues randonnées dans des voitures cerclées de fer sur des routes cahoteuses, nous incitent à faire des comparaisons intéressantes et utiles avec notre époque d'automobilisme, de routes goudronnées, de communications extra-rapides, mais aussi de sans-gêne, de laisser-aller, de débraillé et de vie trépidante et utilitaire.

J'ai pensé que sous tous ces rapports ce journal, d'une princesse devenue Reine des Français, pouvait intéresser mes compatriotes et quoiqu'il en soit, me procurer le plaisir d'avoir cherché à le leur faire connaître.

SOURCES

Histoire d'Evian et de Thonon, par L.-E. Piccard.

Promenades historiques dans le canton de Genève, par Gaudy Le Fort.

Dictionnaire historique du département du Mt-Blanc et du Léman, par J.-L. Grillet, 1807.

La Savoie 1814-1860, par Joseph Tardy.

Le Château de Chambéry, par Gabriel Pérouse.

Voltaire, son retour, sa mort, par Desnoiresterres, 1876.

Notice du relief de Genève, par Magnin, 1892.

J'adresse tous mes remerciements à M. de Bridel, le savant historiographe de la Suisse Romande, dont les renseignements m'ont été si précieux, et à M. de Cérenville, consul de Belgique à Lausanne.

MÉMOIRE III

Imprimerie et Papeterie établies par Saint François de Sales à Thonon

par

Mgr L.-E. PICCARD

Imprimatur
J. Pernoud, Vic. Gén.
Thonon, 20 Octobre 1934

Imprimerie et papeterie établies par Saint François de Sales, à Thonon

Pour assurer les fruits de son laborieux apostolat, l'apôtre du Chablais, saint François de Sales, provoqua à Thonon la fondation de la Sainte-Maison. Cette maison *de tous arts et sciences* devait être, comme il est dit dans la Vie du Saint par Charles-Auguste, un très bon moyen pour la propagation de la foi et le salut des âmes. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, promit un concours efficace au succès de cette œuvre. Le père Chérubin de Maurienne, dont la collaboration y fut importante, et François de Sales qui en est vraiment le fondateur, sollicitèrent l'autorisation de Rome. A la suite de ces démarches, Mgr Gribaldi, archevêque de Vienne, envoya à Rome un rapport fort élogieux sur la nouvelle Université et le pape Clément VIII, par bulle du 13 septembre 1599, érigea perpétuellement et institua la Sainte-Maison de Thonon, dite aussi *Université chablaisienne.*

Cette Maison devait comprendre une faculté de théologie, la section des prédicateurs, l'enseignement secondaire et primaire, les facultés de droit et de médecine, ainsi que la section des arts et métiers. Celle-ci fut dotée d'une imprimerie et d'une papeterie. L'article 21 des constitutions du 30 décembre 1603 porte que l'imprimerie sera dans la Sainte-Maison « pour semer écrits et livres à l'exaltation de la Sainte Foi », et lui destine les « amendes adjugées par carnet ducal du 9 août 1603 ». Saint François voulait faire de cette

université un foyer de science religieuse surtout, et un moyen de répandre les écrits catholiques pour répondre à ceux des hérétiques. Elle devait faire contrepoids aux universités protestantes de Lausanne et Genève.

Une première tentative d'introduction de l'imprimerie à Thonon avait eu lieu quelques années auparavant, mais elle ne semble pas avoir été suivie d'effet. Par lettres patentes du 20 octobre 1598, le duc Charles-Emmanuel nommait Jacques Roussin, que l'on trouve comme imprimeur à Lyon de 1589 à 1631, son imprimeur et libraire privilégié à Thonon, lui consentant de grands avantages pour qu'il installe deux presses, deux ouvriers, de beaux caractères « tant ronds, italiens, grecs que hébreux », et pour qu'il envoie un relieur; le 31 octobre suivant, il lui promettait encore diverses exemptions d'impôts pour lui et pour sa famille (1). On ignore si Roussin répondit à ces propositions.

Par contre, dès l'année 1601, un autre typographe, Marc de la Rue, était installé à Thonon et y imprimait des ouvrages catholiques. C'est lui certainement qui fut dès l'origine le titulaire de l'atelier universitaire et qui recevait les 40 ducatons annuels attribués à ce poste, selon qu'il résulte des délibérations de la Sainte-Maison pour les années 1608-1609.

Les comptes du trésorier général, noble Nicole Arnaldo, pour l'année 1611 (2), révèlent que Marc de la Rue a touché 43 ducatons valant 172 livres ducales, acompte des cent écus que S. A. donne tous les ans à ladite Sainte-Maison, à prendre sur les amendes adju-

(1) *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XV*me *au XIX*me *siècle*, par Aug. Dufour et Fr. Rabut; Chambéry, 1877, p. 304.

(2) Vol. 280, p. 91, d'après Dufour et Rabut, *op. cit.*, p. 311.

gées à S. A., en vertu de la procuration faite par ladite Sainte-Maison audit de la Rue, du 5 novembre 1607.

En 1601, Marc de la Rue imprima *L'Antidote contre le catéchisme de Genève*, par le R. P. Gambarini, capucin; en 1603, il livrait les *Constitutions synodales* de saint François; en 1605, la *Vie de saint Bernard de Menthon*, par Nicolas Farnex, et la traduction en français, par Mme Françoise de Passier, de *Cartas morales y consolatorias* del senor de Nerveza, in-8° (1).

Peut-être aussi le *Cantique des Cantiques de Salomon, en rime avec la musique*. Tonon, 1602, in-8, signalé par Deschamps.

On lui attribue encore, en 1609, une brochure intitulée : *Miracle arrivé dans la ville de Genève en cette année* 1609, *d'une femme qui a fait un veau, à cause du mépris de la puissance de Dieu et de Mme Saincte Marguerite*, brochure certes curieuse, et qui a été réimprimée à Angoulême, en 1860, par M. Muffat (2).

La même année 1609, Marc de la Rue se vit accusé, devant le chapitre de la Sainte-Maison, d'avoir réduit en lingots et vendu dix-huit livres de plomb et matières « dont les lettres et caractères de l'imprimerie sont faictes ». Mais il renversa cette calomnie en prouvant que la matière contestée lui était venue, sur commande, de pays étrangers.

La bibliothèque du Roi, à Turin, conserve un « *Noël sur la nativité de Notre Seigneur* nouvellement composé à Tonon par spectable G. M. Sur le chant *Sont les Soupirs*. Imprimé à Tonon, par Marc de la Rue, imprimeur ordinaire de la Sainte Maison Notre-Dame de compassion, avec permission, 1610 ». Placard in-4 à 2 colonnes (3).

(1) Dufour et Rabut, *op. cit.*, p. 308-309.

(2) Dufour et Rabut, *op. cit.*, p. 309; Grillet, *Dictionnaire historique*, t. I, p. 175, et t. III, p. 420.

(3) Dufour et Rabut, *op. cit.*, p. 310.

Une feuille reproduisant le texte des *Indulgences du pape Paul V, aux médailles de métal ou d'os, lesquelles auront l'image de Notre Dame de Compassion,* etc., exécutée en 1612, par Marc de la Rue, le qualifie d'« imprimeur ordinaire de la Sainte-Maison ».

On signale encore du même typographe : « *La Vie du bienheureux sainct Bernard de Menton en Savoye,* par Nicolas Farnex, bourgeois de Bonne et de Tonon, imprimé à Tonon, par Marc de la Rue, 1612 », petit in-8 (1) ; et aussi, mais sans date et sans nom, un prospectus et programme des études du collège de la Sainte-Maison, en latin, imprimé en 4 pages in-folio, « Tononi, ex typographia eiusdem Sanctae Domus » (2).

C'est d'ailleurs tout ce que l'on connaît des impressions de cette provenance. Encore ne sait-on où s'en trouvent des exemplaires. Il faut aller ensuite jusqu'à 1861 pour rencontrer un nouvel imprimeur à Thonon.

* * *

Dans le voisinage de l'imprimerie se trouvait une papeterie, également fondée par saint François de Sales, lequel était un réalisateur émérite. Elle est mentionnée au registre des délibérations de la Sainte-Maison, à la date du 14 septembre 1609. Une tempête ayant « gasté et emporté la plupart de la prise (récolte), tant en bled, fruitage que vin... », le Conseil fit distribuer des vivres et *employa à sa papeterie et à ses martinets* le plus grand nombre de bras possible.

Il est question, un mois plus tard, d'un martinet à papier que la Sainte-Maison possède au-dessus de Thonon. Cette mention figure dans une amodiation faite le 23 octobre 1609 et dont voici le résumé : Jac-

(1) Dufour et Rabut, *op. cit.*, p. 309.
(2) *Ibid.*, p. 310.

ques Vultic obtient le martinet à papier de la Sainte-Maison, pour trois ans, sous la ferme de 200 florins la première année, et 250 les deux autres années; et les réparations faites du consentement de la Sainte-Maison seront déduites sur le fermage.

En 1624, comme l'indique le *Complément du Dictionnaire du Clergé* de Mgr Rebord, lors de la visite pastorale du 26 juillet, les paroissiens de Tully (hameau de Thonon) se plaignent à François de Sales de ce que les prêtres de la Sainte-Maison ont pris les tuiles de leur église et en ont recouvert une papeterie sise au-dessus de Thonon. Les voûtes de ladite église étant tombées par terre, saint François porta un décret ainsi conçu : « Enjoint très expressément au conseil de la Sainte-Maison de faire faire les réparations requises dans deux mois, à faute de quoi sera pourvu par saisie des revenus dépendant de la dite église ». A Thonon, le 4e juin 1621. Signé : François, év. de Genève.

Les délibérations du chapitre de la Sainte-Maison font encore mention de la papeterie le 9 mars 1640 : Claude Veyer, « maître papetier à la papeterie » de la Sainte-Maison, demande un rabais de 6 ducatons... vu la disette de 1638 et vu « qu'aussi l'année suivante 1639 serait survenue la contagion qui l'aurait aussi empêché d'avoir des toyles ou pattes à cause des défences et à cause qu'il a esté malade cy près de trois mois ».

D'après un acte du notaire Delasauge en date du 12 septembre 1650, il y avait en cette papeterie « au dernier étage, 3 paires de formes : la première pour faire du papier d'imprimerie, la seconde « à la serpent » et la troisième « au cœur (1) ». Le même jour, la maison de la papeterie, sise au-dessus des moulins de la

(1) C'est-à-dire portant l'empreinte d'un serpent, d'un cœur.

ville, est louée à André, fils de feu Claude Veyer, maître papetier à Thonon, « avec tous ses artifices, rouages, cours d'eau, outils, appartenances et dépendances », pour trois ans, au prix de 12 ducations de 7 florins pièce et la redevance « d'une rame de papier à l'our (à l'ours) (1) et de 2 rames de petit papier à la marque du cœur » (2), le tout payable annuellement. En outre, les bailleurs remettent audit Veyer, moyennant 75 florins, 15 quintaux de pâte destinée à la fabrication du papier (3).

L'existence de cette papeterie est constatée encore dans un contrat notarié du 24 août 1719 (Minutes Guyon, n° 78), relatif à des travaux exécutés dans un foulon « dépendant de la dicte maison des arts appelée vers la papeterie ».

A l'encontre de l'imprimerie, cette usine fut une création durable, et elle dut servir à sa manière des desseins de prosélytisme de saint François en fournissant le papier sur lequel s'imprimaient, à Lyon surtout et à Annecy, les ouvrages religieux qui portaient dans le pays la bonne parole de l'orthodoxie.

Ajoutons que saint François de Sales demeura, pendant toute sa vie, *très attaché à son imprimeur et à ses fabricants de papier.*

C'est ainsi qu'il voulut être le parrain de la fille de Marc de la Rue et qu'il tint à la doter lors de son mariage. Nous le trouvons aussi parrain de plusieurs enfants de pauvres gens que nous croyons employés soit à l'imprimerie, soit à la papeterie de l'Université par lui fondée.

L.-E. PICCARD.

(1) Empreinte d'un ours.
(2) Empreinte d'un cœur. Les registres anciens de la municipalité de Thonon portent ces empreintes.
(3) Acad. Chabl., III, p. VIII.

(Extrait du *Bulletin Officiel de l'Union Syndicale des Maîtres Imprimeurs de France*, Juin 1925, p. 191-2).

MÉMOIRE IV

Les origines de la seigneurie de Saint-Paul

par

M. Maxime REYMOND

Les origines de la seigneurie de Saint-Paul

Tout d'abord, qu'est-ce que la seigneurie de Saint-Paul ?

Le 15 juillet 1306, le seigneur Pierre II de Blonay reconnaît tenir du comte de Savoie, en fief et arrière fief, avec mère et mixte impère et omnimode juridiction, son château de Saint-Paul, châtellenie, mandement, biens, rentes, bois, eaux, chasse, pêche, queste du lac, dépendances quelconques de la Dranse à la Morge de Saint-Gingolph ; en plus tout ce qu'il tient dans la paroisse de Noville; le tout étant de son pur alleu. Il remet tous ces biens au comte, lequel l'en investit et lui restitue le domaine utile de tous ces fiefs et biens. En compensation de cet assujettissement, le comte donne à Pierre de Blonay une somme de 700 livres lausannoises, et détache de son patrimoine comtal tous les biens, fiefs et choses, qu'il possède dans la paroisse de Bernex, des Terreaux des Avanchers, en-dessus vers Longueperse, et du sommet du mont d'Oche jusqu'à l'Ugine, et sur lesquels biens Pierre aura désormais omnimode juridiction. L'acte concerne encore les biens que le seigneur de Saint-Paul possède dans la région de Vevey à Saint-Maurice. Il a été dressé à Genève, où Pierre de Blonay exerçait alors les fonctions de vidomne pour le comte, et scellé par lui, par le comte et l'official de Genève au cloître des Frères mineurs (1).

(1) Cette pièce et les deux suivantes sont aux archives de Grandson, en copie.

Une génération plus tard, le 1er novembre 1330, le comte Aymon de Savoie déclare reconnaître la juridiction de Rolet de Blonay, l'un des fils de Pierre II, sur le district et mandement de Saint-Paul, comprenant les paroisses de Saint-Paul, Maxilly, Montigny, Bernex et Marèche, et du terreau des Avanchis jusqu'au mont d'Oche et descendant par Outhon dans le vallon de Novel au Chable lombard, tendant par le Scex blanc et le pertuis du Lynd, transitant par la tuffière de Bénant jusqu'à la fontaine ès Cochard, et aussi, hors de ces limites, de la Dranse à la Morge de Saint-Gingolph.

Enfin, une autre reconnaissance, faite le 30 décembre 1557 par Gabriel de Blonay à l'évêque de Sion et aux patriotes du Valais, dit que le premier a toute juridiction sur le château-fort et mandement de Blonay, sur le territoire allant de la Dranse à la Morge de Saint-Gingolph (sous entendu à lui appartenant) tant en mont qu'en plaine; qu'il possède, entre autres, les joux noires de Bernex jouxte le mont d'Oche, descendant jusqu'à l'Ugine, et aussi les joux supérieures et inférieures de Novaz, du nant du Nantet à orient, la frête de Leschaux-Chièvre au midi, la Ruvine rouge à bise, la frête du mont de Saint-Gingolph et de *Lugrum* et le rocher de Senis à occident. Cette dernière phrase, que nous ne connaissons que par un vidimus, n'est pas très claire.

L'essentiel, cependant, se comprend bien. Le seigneur de Saint-Paul, à la suite de difficultés sur lesquelles je n'ai pas à m'étendre ici, avait dû en 1290 déjà transformer en fief sa terre de Saint-Paul jusqu'alors de franc alleu, et le comte de Savoie lui avait donné en compensation en 1306 une somme d'argent et la paroisse de Bernex. Quant à la terre de Saint-Paul, elle comprenait non seulement la paroisse de ce nom, mais encore celles de Maxilly, de Montigny et de

Marèche, du côté d'Evian. Si l'on examine attentivement les limites indiquées, on voit que le plateau de Thollon semble en être exclu, de même que la paroisse de Lugrin. Ce n'est pas exact, pourtant, car à ce moment les deux paroisses de Lugrin et de Montigny, distinctes au IXme siècle, ont fusionné, et Montigny est ici pris pour Lugrin. Ce qui le prouve, c'est qu'en 1239 la dîme de Lugrin appartient au seigneur de Saint-Paul, qu'en 1267 Anselme de Lugrin reconnaît tenir son fief du même seigneur. D'autre part, en 1320, Pierre de Blonay possède la tour carrée de Lugrin avec un port sur le lac que le comte Pierre de Savoie avait reconnu à son grand-père par l'acte très connu du 28 mars 1267 (1). D'autre part, on voit qu'en 1222 Anselme de Neuveselle, et plus tard Pierre de Neuveselle sont vassaux du seigneur de Saint-Paul. On peut donc considérer que la seigneurie de Saint-Paul comprenait primitivement tout le territoire situé entre la région de Bernex et la dent d'Oche jusqu'au lac, entre Evian et la région de Saint-Gingolph. La paroisse de Thollon n'en fait pas partie, ou tout au moins — ce qui est peut-être plus exact — en a-t-elle été détachée avant le XIVme siècle. Car le chapelain ou curé de Thollon est en 1238 auprès de la « dame de Saint-Paul » avec les curés de Saint-Paul, de Lugrin et de Maxilly. Il faut, au surplus, tenir compte du fait que l'abbaye d'Abondance avait des droits d'une certaine importance dans la région dès le XIIIme siècle, et que le prévôt du Montjoux ou Grand Saint-Bernard en possédait d'autres à Lugrin et à Maxilly dès 1324. Dans l'ensemble cependant, le seigneur de Saint-Paul a la haute juridiction des monts au lac, des portes d'Evian aux abords de Saint-Gingolph.

* * *

(1) Wurstemberger, *Peter der Zweite*, t. IV, p. 400-402. Pour les autres actes, archives de Grandson.

L'étendue de la seigneurie de Saint-Paul étant ainsi déterminée, cherchons maintenant à en découvrir l'origine. La première mention que nous avons de localités dans cette région est dans le don que fait le 24 avril 892 (1) le comte Manassès de Genevois à l'évêque Jérôme et au clergé de l'église de Lausanne de la chapelle de Mustigny (qui est Montigny) et de celle de Lugrin, situées toutes deux *in fine Hercolana, in pago Genovense*. Acte intéressant, tout d'abord parce qu'il témoigne de l'ancienneté de ces paroisses, puis par le fait que trois siècles plus tard, en 1210, ces possessions ayant été perdues pour l'église de Lausanne, le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame, qui en avait cependant conservé le souvenir consigné dans d'anciens actes, s'est assujetti, à la suite d'un différend, le fief de Montigny que possédaient alors la dame de Saint-Paul et son fils Henri de Blonay (1).

D'autre part, aux environs de l'an 1000 (2), un grand seigneur de la région, Turumbert de Bex, probablement vidomne de Saint-Maurice, fonda le prieuré de Saint-Sulpice près de Lausanne dont l'avouerie passa des seigneurs de Bex aux Blonay puis aux Savoie, et en outre, entre les années 1083 à 1099 (3), donna au prieuré de Saint-Victor de Genève la moitié du revenu des églises de Saint-Paul à Ciries, de Sainte-Marie à Maxilly, de Saint-Ours à Bernex et de Saint-Oyen à Lullin; l'autre moitié appartenait sans doute à son frère Louis, que mentionnent comme co-propriétaire les actes relatifs à Saint-Sulpice. Cette église Saint-Paul *in villa Ciries* ou *Ciriel* est certainement la même qui, moins de dix ans plus tard, passa des clunisiens de Saint-Victor à ceux de l'abbaye de Savi-

(1) *Cartulaire de Lausanne*, p. 283 et 422.
(2) *Cartulaire de Molesme*, t. II, n°s 140-42, 154.
(3) *Mém. et Documents de la Société d'Histoire de Genève*, t. I, pars. 2, p. 144, et *Revue historique vaudoise*, 1933, p. 334.

gny et que le pape Pascal II nommait le 7 février 1107 (1), « l'église de Saint-Paul du lac Léman ». Elle était alors devenue filiale du prieuré de Saint-Martin de Lutry, de l'autre côté de la rive. Le même Turumbert est probablement celui qui paraît en 1111 dans un accord entre l'abbé de Savigny et l'évêque de Lausanne au sujet de leurs droits respectifs à Lutry.

Ciries, dont le nom peut provenir d'un Gallo-romain Cyriacus, est donc le nom primitif de la terre de Saint-Paul. Comme en beaucoup d'endroits, ce nom a disparu, remplacé qu'il a été par celui du patron de l'église et de la paroisse. Les bénédictins de Savigny joignirent à l'église un établissement monastique, et divers documents du XIIIme siècle nous montrent ce prieuré en pleine activité. D'après un inventaire de titres du château de Saint-Paul de 1562 (2), il existait alors un titre de 1290 démontrant que ce prieuré était de la fondation des seigneurs de Saint-Paul, de l'aveu du comte Amé de Savoie en faveur de Jean de Blonay et de son fils Pierre. De son côté, M. le comte de Foras a publié dans les Mémoires de l'*Académie Salésienne* (3) un rouleau d'actes de fondations de l'église de Saint-Paul, allant de 1222 à 1247, et desquels il ressort très nettement que l'avouerie de ce prieuré appartenait en 1222-1235 à Aymon de Faucigny, en 1237 à Elisabeth ou Belon, dame de Saint-Paul, et dès 1246 au fils de cette dernière, Aymon de Blonay.

Précisons. L'acte de 1222 dit que 40 ans auparavant Anselme de Neuveselle avait fait une donation à l'église de Saint-Paul. La trouvant irrégulière, ses fils se plaignirent à Aymon, seigneur de Faucigny. Celui-ci prit des mesures de coercition. Mais la fausseté de l'accusation lui fut démontrée et le prieuré obtint une

(1) *Cartulaire de Savigny*, t. I, p. 425.
(2) Archives de Grandson.
(3) *Académie Salésienne*, t. XXII, p. 171-178.

confirmation de la donation, moyennant versement de 9 livres au sire de Faucigny et de 2 livres aux nobles de Neuveselle. C'est en fait une transaction, qui montre que les Neuveselle sont vassaux d'Aymon de Faucigny, et que celui-ci a toute autorité à Saint-Paul. Des ecclésiastiques, des ministériaux et la dame de Saint-Paul assistent à cet accord. Plus tard, en 1235, des particuliers de Saint-Paul ayant vendu une maison au prieuré, cette vente est approuvée par Aymon de Faucigny qui en scelle l'acte. Enfin, en 1241, par un dernier acte, le même seigneur, en compensation de torts qu'il avait envers le prieur et la maison de Saint-Paul, leur abandonne ses droits sur la dîme de Larringe.

* * *

Je viens de parler de la dame de Saint-Paul, que les textes appellent Isabelle, Elisabeth ou du diminutif Belon. C'est elle qui traite en 1210 avec son fils aîné Henri de Blonay avec le chapitre cathédral de Lausanne au sujet de l'assujettissement du fief de Montigny (1). Elle apparaît aux côtés d'Aymon de Faucigny, malgré la règle absolue de l'époque qui ne permettait pas aux femmes de signer comme témoin. En 1237, c'est elle et non pas Aymon de Faucigny, qui approuve et scelle de son sceau une donation d'Humbert, sautier de Saint-Paul, au prieuré du lieu. Le comte de Foras croyait que cette dame était parente d'un Aymon de Saint-Paul, chevalier, qui apparaît dans ces actes et dans d'autres dès 1210, mais il n'a pas remarqué que ce chevalier figure toujours comme témoin au rang des ministériaux et des vassaux (notamment dans les actes de 1210, 1222, 1231); un acte de 1257 le montre cousin de Guillaume de Neuveselle, et sa petite nièce Amphilisie est l'épouse du métral de Saint-

(1) *Cart. de Lausanne*, p. 422.

Paul. C'est à un degré supérieur qu'il faut placer la dame de Saint-Paul. Elle meurt en 1246, et son fils cadet Aymon (l'aîné Henri est mort) fait un legs à l'église de Saint-Paul pour le repos de son âme. Précédemment déjà, en 1239, Aymon et sa mère avaient donné à la même église une redevance de deux muids de blé que leur devait le curé de Lugrin pour la dîme.

Quant à Aymon de Blonay, on le voit, du vivant même de sa mère, traiter en 1232 avec l'abbé d'Abondance au sujet de leurs droits respectifs sur les hommes de Prabel, l'un des hameaux de Saint-Paul. C'est lui qui, en 1246, approuve une donation de Borcard de Saint-Paul et des siens au prieuré. Dans tous les actes qui concerneront dès lors le prieuré, la seigneurie ou la juridiction de Saint-Paul, c'est lui qui interviendra avec l'autorité supérieure, et non pas Aymon de Faucigny lequel cependant, ne mourra qu'en 1253, laissant ses biens à sa fille Agnès, la femme du comte Pierre de Savoie.

L'ensemble de ces documents nous conduit à conclure qu'au début du XIIIme siècle, Aymon de Faucigny exerçait la haute autorité à Saint-Paul à côté de Dame Belon, et que lui s'en étant désintéressé, cette autorité supérieure revint à cette dame et à son fils Aymon de Blonay. Ce qui nous amène à admettre qu'il existait un lien de parenté directe entre Aymon de Faucigny et dame Belon.

Comment la terre de Saint-Paul a-t-elle passé de Turembert de Bex en 1100 à Aymon de Faucigny en 1200 ? Aucun document ne l'indique. Mais il est intéressant de constater que, jusqu'au milieu du XIIIme siècle, les nobles de Bex ont conservé des biens dans la région, notamment à Lugrin, et qu'Aymon de Blonay avait un beau-frère dans la personne du chevalier Guillaume de Bex, dont la succession fit en 1267 l'ob-

jet d'une convention entre le comte Pierre de Savoie et lui-même.

* * *

Quelle est maintenant la parenté exacte existant entre Aymon de Blonay et le sire Aymon de Faucigny ? C'est ici le moment d'introduire dans le débat un document très connu, qui a été publié, l'acte par lequel Aymon, seigneur de Faucigny, apprenant qu'Aymon, seigneur de Blonay, son *consanguineus et amicus*, se propose de construire un château, une ville et d'autres édifices au territoire de Saint-Paul, *quid juris habemus nos et nostri*, le lui donne et concède en libre alleu, pour qu'il en puisse jouir librement, à perpétuité, lui et ses héritiers, promettant de le défendre dans cet alleu et de le soutenir contre tous. Acte passé en présence de Guiffred de la Fonteyne et de Renaud de Prengie, chevaliers, de Jean, sénéchal de Blonay, de Jean de Marèche et d'Aymon Proux, le scribe se nommant Aymon de la Croix.

Suivant une version qui a été imprimée dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de Genève* (1), et sur laquelle tout un échafaudage historique et généalogique a été construit, cet acte est daté du mois d'avril 1146. Suivant un autre, dont il existe plusieurs copies vidimées ou non, la date est 1216, 6 des calendes de mai. Or, il saute aux yeux que ces deux dates sont fausses. En 1146, il n'existe point d'Aymon de Blonay. En 1216, Aymon de Blonay a 14 ans au plus, il est sous la tutelle de sa mère, et Aymon de Faucigny est encore un tout jeune homme, puisqu'il était sous tutelle lui aussi en 1210, six ans auparavant. D'autre part, les témoins qui peuvent être identifiés n'appartiennent pas à cette époque. Renaud

(1) *M. D. G.*, t. XIV, p. 8. Pour ce qui suit, voir de plus amples détails dans notre *Histoire de la Maison de Blonay.*

de Prengie est dans l'intimité d'Aymon de Blonay de 1224 à 1250. Le seul autre document où apparaisse le notaire *Aymo de Cruce* est de 1241. Quant au sénéchal de Blonay, il s'appelle Pierre en 1210, Jean en 1267, et nous ne savons comment il se nomme entre ces deux dates.

Les dates de 1146 et de 1216 sont donc fausses toutes deux. Pour y voir clair, recourrons aux documents eux-mêmes qui les indiquent. Ils existent tous deux; des archives de Blonay à Marin, ils ont passé au château de Grandson. Ce sont deux parchemins qui présentent les caractères généraux du XIIIme siècle, avec au revers des inscriptions (analyses) du XIVme siècle. Celui des deux documents qui porte la date 1216 est manifestement le plus récent, on peut le dater de 1290 environ, et il porte une incorrection curieuse : le nom du scribe figure au milieu de ceux des témoins. L'autre est plus ancien et plus correct : c'est celui qui porte apparemment la date 1146. Mais en y regardant de près, on voit qu'il y avait primitivement MC XLVI. Un espace vide après le premier *C*, qui était rempli par un second *C*, à peu près complètement effacé. En réalité, nous devons lire 1246, *mense aprili*.

La concession d'Aymon de Faucigny à son cousin Aymon de Blonay de son alleu de Saint-Paul serait donc en réalité de 1246. C'est bien le temps où vivaient le notaire et les témoins. Mais il y a des objections. L'acte de 1246, comme celui de 1216, est entaillé de manière à pouvoir porter deux sceaux, mais on ne voit pas que ces sceaux aient été appendus. Puis, ces deux expéditions du diplôme du seigneur de Faucigny ne sont pas mentionnées dans un inventaire des titres du château de Saint-Paul du 15 juin 1562. La plus ancienne mention de ce document figure dans un vidimus du notaire Jacques Gollie, de Vevey, (1), le-

(1) Archives du château de Blonay.

quel était devenu en 1574 l'époux de Claudine de Vuippens, veuve de Gabriel de Blonay, seigneur de Bernex, qui avait été précisément l'instigateur de l'inventaire de 1562. Jacques Gollie, qui est mort lui-même en 1578, aurait-il fabriqué de toutes pièces le vidimus ?

Ce n'est pas possible, car il aurait du tout d'abord fabriquer les deux documents de 1216 et de 1246, et il n'aurait pas manqué de faire disparaître l'un ou l'autre, celui de 1246 en tout cas, car il s'est servi de l'exemplaire de 1216 où il a vu un sceau d'Aymon de Faucigny en cire blanche qui ne s'y trouve plus. Il lui aurait fallu en outre imiter non seulement deux écritures différentes du XIIIme siècle, milieu et fin, mais encore les analyses du verso, qui sont du XIVme siècle et de la même main. On peut être assuré que Jacques Gollie a trouvé les deux documents dans les archives du château de Saint-Paul et qu'il a copié celui qu'il jugeait — à tort — être le meilleur. Si faux il y a, ce n'est pas de son fait; d'autant moins que l'inventaire de 1562 mentionne l'existence de « plusieurs empaquetés à caüse de rémissions concédées *par les princes* ». Le sire de Faucigny est probablement au nombre des princes dont on ne juge pas nécessaire d'analyser les chartes. S'il y a faux, il faut nécessairement faire remonter le méfait au XIVme siècle, au moment où l'on rédigea les analyses du verso.

Mais, je ne pense pas que nous nous trouvions ici en présence d'un faux. Nous savons en effet par d'autres documents que la terre de Saint-Paul était primitivement de franc et libre alleu : elle ne fut assujettie au comte de Savoie qu'ensuite d'une sentence de la cour de l'archevêque de Lyon, du 12 décembre 1290, à la suite d'un conflit obscur dans lequel intervint l'empereur Rodolphe de Habsbourg lui-même, et la convention du 29 mars 1267 entre le comte Pierre et

Aymon de Blonay ne dit rien qui puisse indiquer un assujettissement antérieur.

Puis, il existe d'autres actes contemporains de celui d'Aymon de Faucigny. Le premier est un acte du 5 février 1234 (1), par lequel Aymon de Savoie, seigneur d'Agaune, déclare qu'après enquête faite par les prud'hommes de Féterne, c'est à tort qu'on a levé des droits régaliens sur la terre de St-Paul, dont Aymon de Blonay est le seigneur, *dominus*, que cette terre est exempte et que ce qui a été élevé sans droit sera rendu par ses soins. L'acte fut dressé au château de Chillon, où Aymon, le lépreux, demeurait effectivement, en présence de Guillaume, évêque élu de Valence, qui était le propre frère d'Aymon de Savoie, et revêtu du sceau, de ce dernier, qui est encore pendant.

Le second document est une lettre du comte Amédée IV de Savoie, le frère aîné d'Aymon d'Agaune, du mois d'avril 1246 (2). Le comte y constate que son cher et très fidèle ami, *dilectis nostri amicus fidelissimus*, noble homme Haymo, seigneur de Blonay, veut, sur son propre sol et pur alleu, au territoire de Saint-Paul, construire une maison forte et édifier une ville. Il lui promet de l'y maintenir, de garantir cette maison et cet édifice, et de lui prêter conseil et aide. Il ordonne à ses châtelains de Chillon, de Saillon et de Féterne, et à tous ses autres fidèles, de maintenir le seigneur de Blonay, son chevalier, à sa réquisition ou à celle de son envoyé. Acte passé en présence de Humbert de Seyssel et de Guillaume Bonivard, rédigé par le notaire Jacques et muni d'un sceau qui n'existe plus. De ces deux témoins, le premier est connu de 1242 à 1272,

(1) Archives de Grandson, original publié dans *M. D. G.*, t. XIV, p. 385 (les dates indiquées, 1235 et 1236, sont erronées).

(2) Id. (copie).

le second de 1244 à 1247. La date d'avril 1246 joue donc parfaitement.

Ces deux documents sont analysés dans l'inventaire de 1562. Ils n'ont donc pas été fabriqués par Jacques Gollie qui n'en a d'ailleurs pas pris copie. Le premier est un original scellé. Le second est l'original ou une copie contemporaine. Il porte au revers une analyse qui est aussi du XIVme siècle, mais d'une main différente de celle des actes d'Aymon de Faucigny. Si faux il y a, il faudrait le faire remonter tout au moins à la fin du XIIIme siècle, au conflit de 1290, mais cela ne peut s'appliquer à la lettre d'Aymon de Savoie de 1234, que les deux actes de 1246 viennent en fait corroborer en ajoutant ceci : qu'Aymon de Faucigny constate que la terre de Saint-Paul était de son alleu, qu'il l'a donnée au seigneur de Blonay pour y construire une ville et un château, et que le comte de Savoie promet de reconnaître cet alleu et de soutenir Aymon de Blonay dans son entreprise.

Il n'y a rien de surprenant à cela. La mère d'Aymon de Blonay, dame Belon, est morte au début de l'année 1246, ainsi qu'en témoigne le legs d'Aymon à l'église de Saint-Paul. Quoiqu'il soit déjà en possession depuis 1234 du bien de sa mère, ce n'est qu'à la mort de cette dame que les questions de droit se règlent, et Aymon veut en profiter pour réaliser le projet de construction d'un château et d'une villeneuve qu'il a caressé — il vient de créer une de ces villeneuves dans sa seigneurie de Vevey. — Le seigneur de Blonay obtient donc en même temps, au mois d'avril, l'appui bienveillant du comte et la renonciation par Aymon de Faucigny à ses droits. Ces droits ne peuvent être en l'espèce que ceux d'un chef de famille. Cela veut dire qu'il y a une parenté entre dame Belon et lui, et puisqu'il traite Aymon de Blonay de cousin, voyons quelle peut être cette parenté.

Elle est aisée à établir. Dame Belon est la tante d'Aymon de Faucigny, et le tableau généalogique suivant se construit sans difficulté :

Aymon Ier de Faucigny,
mort après 1161, a deux enfants.

Henri, sire de Faucigny, 1168-1197 époux de Comtesson de Genève.	Elisabeth, dame de St-Paul, 1210-1246 Femme de Guillaume de Blonay.
Aymon II de Faucigny né vers 1190 + 1253	Henri de Blonay 1210 + jeune — Aymon seigneur de Saint-Paul né vers 1202 + 1276.

Si ce tableau est exact, et nous avons lieu de le croire, la mère d'Aymon de Blonay était une Faucigny et aurait reçu en dot la terre de Saint-Paul, qu'elle transmit à son fils. Elle lui aurait même légué une autre terre des Faucigny, un fief dit de Bayt, à Cléaz, à Armoy et aux Macherons devant le château d'Allinges, qu'Aymon de Blonay tient d'eux, comme on le voit par un acte encore inédit de 1257 aux archives de l'Etat de Vaud.

Nous voyons ainsi clairement que la seigneurie de Saint-Paul a passé, au début du XIIIme siècle, des Faucigny aux Blonay, qui l'ont conservée près de six cents ans.

* * *

Il y a un autre enseignement à tirer de tout cela, et ici je regrette de devoir contredire M. le comte de Foras. C'est que les Blonay n'ont possédé la seigneurie de Saint-Paul, et avec elle le château de Saint-Paul et la tour carrée de Lugrin, que par héritage de dame

Belon, d'Elisabeth de Faucigny. La demeure primitive de leurs ancêtres est bien le château de Blonay qui domine la rive nord du Léman. Le donjon actuel peut avoir été reconstruit en 1184, suivant une notice du Livre des donations d'Hauterive, mais un document du cartulaire de Lausanne montre que la localité de Blonay existait déjà en l'an 1000, c'est-à-dire bien antérieurement à tout établissement en Savoie. L'erreur vient en partie de documents mal compris ou altérés. C'est ainsi qu'il n'existe aucun acte indiquant un Amédée de Blonay, qui aurait revendiqué l'avouerie de Saint-Maurice en 1080. Le premier Blonay portant ce nom est Vaucher qui reçut Vevey de l'évêque Lambert de Grandson vers 1090, et qui était fils de Otton, avoué de Saint-Maurice en 1051-1068. Quant à l'origine d'Otton, elle n'est pas établie. J'ai formulé (1) cette proposition qu'il descend d'un certain Luithard, possessionné dans la région de Blonay-Vevey en l'an 1000, frère des évêques Hugues de Genève et Henri de Lausanne, fils d'Humbert, seigneur de Salins en Franche-Comté, qui aurait épousé une sœur du roi Conrad de Bourgogne. Mais ce n'est là, je le reconnais, qu'une hypothèse plausible, et je sortirais du cadre de ce travail en insistant sur ce point.

En revanche, je puis constater un autre fait intéressant. C'est que les Blonay, qui possédèrent jusqu'au milieu du XIIme siècle, le château de Chillon en fief de l'évêque de Sion, héritèrent des Faucigny la tour carrée de Lugrin où en 1212 le comte Thomas de Maurienne reconnut les droits régaliens de l'évêque de Genève. Cette tour de Lugrin commandait la route méridionale du lac, comme celle de Chillon commandait la route nord. C'était une position stratégique et

(1) *Archives héraldiques suisses*, 1910, p. 131-138.

commerciale importante. Cela depuis longtemps, car, si j'en crois un archéologue de première valeur, M. le professeur Albert Naëf, de Lausanne, la tour carrée qui est le donjon du château actuel de Tourronde, remonterait aux environs de l'an 1000 (1). C'est ainsi nous rapprocher de beaucoup du temps, 892, où le comte Manassès de Genève donnait la chapelle de Lugrin à l'évêque de Lausanne. C'est soulever un peu du voile mystérieux qui nous cache presque complètement un passé millénaire. Je suis heureux, Monseigneur et Messieurs, d'avoir pu le faire devant vous.

Maxime Reymond.

---

(1) Note aux Archives des Monuments historiques, Lausanne.

ADDITIONS & CORRECTIONS

Page XXIII, le cliché du portrait de S. A. R. Marie-Anne de Savoie nous fut gracieusement communiqué par la Revue FERT.

Page XXVIII, ligne 23 : lire *photogræphie.*

Page LVIII, supprimer la dernière ligne.

Page 49, ligne 13 : *cint,* lire *cent.*

Page 60, ligne 32 : *Léman,* lire *Mont-Blanc.*

Page 101, ligne 29 : lire *d'Antioche.*

Page 158, ligne 10 : lire *spirituelle.*

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abondance XX, XXVI, XXVIII, XLVIII, 28, 39, 49, 53, 79, 94, 134, 233, 237
Adam 63
Agaune 241
Aigle 205
Ain 79
Aix-les-Bains XXXIII, 177, 182, 206, 207, 215, 216
Algérie IX, XIX, XLII, 196
Albertville 177
Allaman 202, 203
Allemagne XXXI, XXXV
Allinges V, VII, XIV, XXVII, XXXI, LIV, LXI, LXVII, 134, 243
Albini 215
Albitte 75, 79-84, 86, 87
Alby (d') LXI
Amédée VIII XVI, XXXIV, XXXIX, XL, LVII, LVIII, 206, 212
Amiens 135
Amphion XXXVI, LXII, 139, 156
Amsterdam 159
Andrezano (d') 210, 216
Andrier XLIII, XLVIII
Andryane LXI
Angeli 195
Angleterre XVIII, XIX, 160, 164, 167, 195
Annecy XXIX, XXXV, XL, 176, 212, 228
Annemasse XXIX, XXXIV
Anthoinoz XXI-XXV, XLIII, L, LXIII, 37, 54, 73, 105, 139, 150, 152
Anthonioz VI, XXV, XXVII, XXXVIII, XLI, XLIII
Anthy 134
Aoste 52, 216
Apremont 213
Apy 90
Arena 125, 126
Arerex (d'), Argand LV, 115
Arminjon 90, 138, 184, 185
Armoy 134, 243

Arnaldo 224
Arnulf-Duplan XLVI
Arpin 121, 123
Artois, Atthalin 27, 195
Aubert XLI, 115
Aubéry XX
Aubriot de la Palme 93
Augsbourg XVIII
Aulps XVII, XXXIII, XXXIV, LX, 6, 7-9, 12, 21, 28, 31, 49, 71, 79, 127
Aussedat XLVI
Australie XV, XXIX
Autriche, Autrichiens XVIII, LV, LXIII, 24, 172, 197
Avezou XLVI, LVII
Aviernoz (d') 211

B

Badelaune 43
Ballaison LXVII, 134
Balland LX
Banck (de) XXVI, XXXVIII
Barante (de) XIX, 139, 140, 146, 164
Baraudin (de) XIV
Bardy 10, 177, 178, 180
Barnabites 29, 69, 134
Barrere 125
Bartholoni V, XLV
Barthou LI
Bastian 106, 108, 120
Bastille (la) 56-59
Baud IX, X, XVI, XXI, XXVIII, XXX, XXXIII, XLII, XLIII, 1, 8, 10-12, 85, 97, 176
Baume (la) XXXIII
Bel XIV
Belgique 194, 202
Bellegarde 195, 196
Bellevaux 134
Belmonte 125
Benand-Berthet XLIII, LIV, LV
Benoît 89, 90
Berger, 73, 77
Berlioz XXXI
Bernard VI, VII, XXVI, XXVII, XLIII
Berne XI, XX, 28
Bernex V, L, 134, 231-234, 240
Besson XL
Besuchet 209
Bételmps 30, 65, 77, 79, 80, 84, 89, 126

Beuil 96
Bex 205, 234, 237
Bibienne XXXIII
Bigex 210
Billiod, Billioud LXVIII, 65, 78, 89
Biolley VIII
Bion 92
Biord XVIII, 9, 10
Biot (le) XXVI, XXXIII, 30, 31, 39, 40, 85, 88, 94, 134, 150
Birmann de Relles LXII
Blanc 85
Blanchard XLIII
Blanche 79
Blanchet, Blanchoz 19, 26
Blonay (de) XX, XLIX, 35, 49, 50, 150, 231-244
Boccard 120, 121
Boëge XXI
Boigne (de) 206, 208, 210
Boimond 150
Bollon XXVIII
Bon LIV
Bonaparte LXII, 103, 109, 111, 113-118, 125-129, 131, 134, 141-143, 145, 202, 203, 213
Boni 199
Bonivard 204, 241
Bonne XXVIII, XXIX, LX
Bonnefoy 73
Bonnevaux VII, XX, LI, 134
Bonneville XIV, XXVI, 104, 106, 115, 125, 150, 158, 177
Bons XXVI, 39, 134
Bonval (de) LIV
Borbon XLI
Bordeaux V, VIII, X, XI, XV, XVI, XVIII, XIX, XXV, XXVII, XXX-XXXII, XXXV, XXXVIII, XL, XLII-XLIV, XLVI, XLVII, LVII, LVIII, LXIII, LXIV
Bordet XXXI
Bordone XXXI
Borgonio, Borgo (de) XV, 216
Borgeaud 157, 160, 164
Bossuet 204
Botton 18
Bourbons 193
Bourgeois LV
Bourget (le) XL, 214-216
Bourgogne XXVIII, L, 244
Bouveret (le) 205
Bouvet 88, 130
Bouvier LX

Braise XLVI
Brame V
Brens, Brenthonne 134
Brigue, Bridel (de), 178 179, 219
Broglie (de) 197, 198, 201, 202
Bron XIV, 33, 44, 45, 49, 54, 65, 72, 73, 77, 78, 82, 84, 88-90, 94, 95, 138
Brotty (de) XVII, 99, 101
Bruel LXI, LXII
Budé (de) 197
Buet LXVI-LXIX
Buffet VI, 82
Buinoud XLVI
Buisson XV
Bulgarie XLVI
Burnier LXIV, 16, 19, 21, 36, 41, 61, 62
Burquier LIX
Busca 175
Buttet, Byron 21, 150, 204

C

Cachat 65, 77, 184
Campiche XXVIII
Canet XLVI
Capelle 164, 168
Carignan (de) 200, 207, 213, 214
Carnot 59
Carouge XXXIII, 45, 49, 83, 104, 150, 155, 206
Carrier, Cassanyès XXIX, 92-94
Catherine II XXV, 197
Cavelli VIII
Cayen 79, 90, 91, 98
Cerachi, Cerenville (de) 125, 126, 219
Cervens VI, 30, 134
Cettour XX, XXVI, XLIII, LI
Chabert 92
Chablais VI-IX, XI, XIV, XVI, XXI-XXIV, XXVII, XXVIII, XXXII, XXXVI, XL, L, LIV, LIX, LX, LXIII, LXV, 5, 24, 25, 27, 29, 30, 36, 42, 57, 60, 81, 160
Chaffanet (de) XL
Chambelland VI, XL, XLVII
Chambéry VIII, XV, XXXIII, 15-26, 28, 29, 32, 37, 40, 44, 57, 60, 82, 83, 92, 101, 102, 108, 195, 201, 208-217
Chambouz (de) LIV
Champagny (de), Chantal (de) 148, 203
Chamonix 44, 104, 124, 150
Chamoux 72
Chapelle (la) L, 79, 134, 176
Chaperon 85

Chapuis 8, 168
Chapuisat VII, 106
Chaptal 140
Charles 32, 45, 54, 57, 65, 73, 77, 78, 82, 84, 88, 89
Charles-Albert XXXVII, LVII
Charles-Emmanuel Ier XXVIII, 16, 223, 224
Charles-Emmanuel III 9, 20, 213
Charles-Félix XXI, XXII, 178, 193, 209, 215
Charlet XI, XLIII
Charmot XXXII, LX, 73, 146
Charrière XXIX, XXXIII
Charvet VI, IX, XI, XVII, XIX, XXVI, XXIX, XXXIV, XXXV, XXXVIII, XLIII, LI, LII, LVI, LVII, LXIV
Chassaland LV
Chastel L, LXI, 160, 185
Châteauvieux (de) 198, 202
Chateaubriand, Chatelet (du) 183, 197
Châtel L, 134
Chaumont (de), Chaulmontet LI, 84, 85, 92
Chaudet 149
Chavannex 134
Chêne-Thônex 150
Chens XXI, XXXVI, LXIV
Chesnay, Chenay XI, LII
Chérubin de Maurienne 223
Chevenoz XX, LI, 134
Chillon 204, 241, 244
Christiné 105
Clavel, Clets (des) LV, LXI
Clément VIII LXII, 223
Clermont-Tonnerre 199
Cluses 43, 49, 50, 52, 71, 78, 104, 150
Collomb, Collonge (de), Collonges-sous-Salève VI, 8, 10, 102, 150
Colobiano 215
Compey, Compois (de) VIII, XXVII
Concise, Coni XVIII, LXIII
Conseil, Constant 21, 113
Coppet XX, 198-201
Copponex, Coriaz VI, XI, 54, 84, 90
Cornuaud, Corsi 120, 125, 177, 182
Cortay 11
Costa de Beauregard XLVI, LXIV
Costy XV, XLVI
Coudurier 73
Crest (du), Crespet, Crétet XXVII, 90, 130
Croix (de la) LVI, 238, 239
Curial, Curtat 42, 61, 87, XXXI
Curton, Custines (de) 42, 87, 205
Cusy, Czartoriski 134, 200

D

Danemarie XI
Dardel XLI
David, Dauphiné XX, 25, 203, 213
Deborne XLIII
Decorzent, Decouz XX, 176
Decret 42, 61
Deflon, Duflon XXI, XXVII
Degallion, Delasalle, Delasauge 21, 140, 227
Delerce, Delavigne 22, 199
Deleschaux XIV, 36, 48, 65, 77, 78, 84, 90, 94, 138
Delisle, Deperse 115, 211
Deruaz 77, 85, 90
Descombes, Desbrosses, Deschamps 90, 101, 120, 217, 225
Descôtes, Desportes LXV, 104, 105
Desnoiresterres 198, 219
Dessaix XVII, XXVIII, XXXII, XXXV, XLIX, LX, 24-26, 30, 90, 94, 101, 105, 160, 185
Détraz, Détrier XIV, 25
Dintrouz, Dichat LV, 36
Doppet 69
Dorfeuille 83
Douvaine XXVI, XXXIII, XXXVIII, L, 39, 134, 151, 206
Dovizi XXXIII
Draillant 134
Dranse XXXIX, LIV, 5, 7, 44, 122, 231
Dronchat, Droncey 18, 122
Dubois IX, XLVII, 178, 180
Dubouloz XXXIV, XLIII, XLVII, LVI, LVIII, LX, LXI, LXV, 54, 57, 73, 77, 91, 92, 105, 120, 121, 131, 158
Duchesne, Duchâtel XVI, XXXIV, 130
Ducoudray, Duclos, 72, 115
Ducrest XXVII, 8
Dufour XXVI, XLVII, 201, 224-226
Dufournet IX, 118
Dumas 25, 55, 60
Dumont 106, 108, 110, 202
Dunoyer XXXIX, 10, 102
Dupas LVIII, LXIII, 160, 185
Duplan, Dupasquier, Dupuis LXV, 18, 195
Dupérier, Duruy 30, 39, 77, 122, 198
Duvillard, Duval 145, 198

E

Echerny (d'), Ecluse (l') LV, LVI, 197
Egypte L
Emmanuel-Philibert LVII
Engel VI, IX, XLI, XLV, LVIII, LIX, LXIV

Entremont 104, 158
Espagne XIX, 156, 159, 165, 208
Estrada (d') LXIII
Evian VI, VII, XI, XIV, XVII, XIX-XXI, XXVI, XXXI, XXXIII, XXXVI, 8, 12, 13, 35, 39, 48-50, 72, 89-92, 94, 130, 134, 136, 138, 139, 151, 168, 176-179, 184-186, 206, 212, 233
Excenevex XXXVI, XXXVII, 134
Excoffier XXXIV
Eymar (d') 113, 116-121, 123-127, 130, 139
Eynard 200, 201

F

Fabry 115
Farge XLVII
Faucigny (Province et famille) 5, 6, 13, 44, 52, 104, 177, 235-245
Faucon (de), Faure VI, XXVI, XLVII
Faverge, Favier XXVIII, 17
Favrat 37, 44, 45, 52, 64-66, 73
Favre XV, 17, 25, 84, 87, 91-93, 98, 146
Félix V XXXIV
Fénelon 203
Ferdinand IV 193
Ferdinand Ier de Bulgarie 194
Fernex XIV, 89, 90, 225, 226
Ferney 197, 198
Ferrère (de), Fer (de) XXXII, XXXIII, XXXIV
Fert (Revue) VI, XXII, 246
Fessy 30, 134
Féternes XVII, 134, 241
Fillinges, Filly LXI, 134
Flauguergues 168
Fléchère (la) XVIII
Fleury, Floret, Flumet V, LVI, 104
Folliet 178
Fontanes (de) 144, 149, 153, 155, 164, 169
Foras (de) XLV, LVIII, LXVI, LXVII, LXIX, LXX, 99, 135, 235, 236, 243
Forclaz (la) 40, 134
Forest (de la), Forestier, Fourcroy LIV, 127, 152
Fornier, Fournier LX, 90
France VII, 23, 24, 26-30, 39, 41, 59, 75, 76, 96, 128, 139, 147, 148, 152, 155, 158, 161, 170, 171, 173, 196
François Ier 213
Frangy 106, 150, 206
Frarin 106
Frédéric II 197
Fresnay (du) LX, LXI
Frézier 24, 54, 92, 94

Fribourg, Frossard 28, 73, 90
Fuye (de la) LII

G

Gabet 93, 175
Gaidon XXXIV
Gaillard, Galiffe XLVII, LX
Gallay, Gallois, 40, 168
Gamen, Gambarini XVII, 225
Garbillon, Gariod 18, 174
Gastaldi, Gauthier V, 88-92
Gavard XLVII, 106, 108
Genève, Genevois (ville, province et famille) VI-VIII, XI, XIV, XX, XXI, XXV, XXVI, XXIX, XXXIII, XXXIV, XLI, LIV, LVI, LXI, 10, 27, 28, 55, 97, 103-108, 110-121, 123-130, 139, 150, 155-158, 160, 161, 164, 168, 172, 173, 198-201, 203, 206, 212, 224, 225, 231, 234, 238, 243, 244, 245
Gênes 217
Genlis (de) 195
Geny XLVII
Gex 104; 107, 140, 150
Giaime 36
Gianola XVII, XLII
Gignoux, Gillet XI, XLVII
Girardin, Girard, Girod LIX, 101, 106, 108
Gonino, Gollie 216, 239, 240, 242
Gonthier 6, 11, 12, 208
Gosse XX, 107, 123, 124
Goyau XXXII
Grandson XLIX, 231, 235, 239, 244
Graneri 207
Grèce, Grenoble XVI, XLVII, 87, 158
Grept, Grégoire XXXIV, 37
Greyfié de Bellecombe XXX, XLIV
Gribaldi (de) IX, XVII, XLVII, 223
Grillon, Grillet 83, 84, XXIX, 219, 225
Grivel-Delilaz, Grivaz 22, 30, 40, 176
Gruffaz X
Gucher 59, 65, 66, 68-70, 72, 73, 75, 87, 92
Guignon 138
Guillet, Guillot, Guillant XX, XXX, 182
Guinet 88
Guyon LXVI, LXVIII, LXIX, 54, 65, 73, 89, 90, 91, 95, 101, 184, 203, 228

H

Habère XXVII, LX, 134
Hamilton, Hanotaux, Haussonville (d') XIX, 110, 127, 147, 171, 173, 198

Hauterive, Hautecombe 169, 201, 215, 216
Henry IV 213
Hérault de Séchelles 37, 41, 43
Henrion X, XXXI
Hermance XV, LV
Hoguette (de la), Hollande XIV, 151, 159

I

Italie XIX, XXXVII, 151, 156, 158-160, 216

J

Jacob VII, XXI
Jacquier 36, 90, 91, 138
Jagot 37
Jarre IX, XIX, XLII
Jaubert, Jésuites 152, 183
Jordy 168
Jussy l'Evêque, Jussy-Seiez VIII, XXXII, LX, 73

K

Kellermann 50
Kreitmann X, LVI

L

Lachat, Lacépède LVI, 149
Lacroix, Lacretelle 54, 65, 90, 162
La Frasse XVIII
Lainé 168-172
Lambert (de), Langallerie (de), 12, 197, 203, 204
Laperrousaz XXVI, XXX, XLI, L
Laschier, Lasceray (de) VIII, 206, 210, 217
Larringes L, 134, 236
Laurind, Laurent 30, 151, 173
Lausanne VII, XI, XX, XXXIII, LVI, LVIII, LXII, 203, 204, 224, 234, 236, 244, 245
Lautaret (le), Lavanchy XV, XX, 31, 39, 40, 86, 97, 102
Ledoyen, Lekain 43, 197
Le Fort 144, 146, 157, 160, 219
Lefranc VIII, XXXVII, XXXIX, XLVII
Léman VI, VIII, IX, XI, XIV-XVI, XVIII, XX, XXXVII, XXXIX, LV, LVI, LXII, 104-173, 235, 244
Levrot, Lestelley (de) XXVI, 10
Lièvremont XXXIII
Lippmaa, Link XV, XVIII, XXV
Lochon XIV, LVI
Loisin 134
Lombard LI

Longet 35, 37, 54, 73, 90, 98, 123, 138
Lort (de) 135
Louis XI VIII
Louis XIV V, VII, XIV, XVIII, XXX, LIV
Louis XVI 24, 59
Louis XVIII 173
Louis-Philippe 59, 193, 195, 196
Lourdel VIII
Loys (de), Lucinge (de) VII, XX, XXXI, LX
Lugrin 31, 134, 233, 234, 237, 243-245
Lullin XXVI, 39, 94, 134, 234
Lully 30, 134
Lutry LXIV, 235
Lyaud (le) XXVIII
Lyon XIV, XV, 49, 50, 73, 80, 196, 216, 218, 224, 228, 240

M

Machilly, Mac-Connik 134, 202
Madelin, Madrid 108, 11, 118, 156
Magenta, Maine de Biran VIII, 168
Magnin 219
Maintenon (de) 203
Maistre (de) XXXIII, 14, 17, 18, 20, 21, 32, 183
Malo, Mallet VII, 115, 195
Mamet, Manuel LV, 90
Marcet 94
Marcley (de) VI, 152
Margel, Mariet, Marct 90, 91, 115
Marclaz XXI, 122
Margencel, Marèche LV, 134, 232, 234, 238
Marin XLIII, LXVII, 26, 27, 98, 134, 239
Marfault, Marignier LII, 49
Marmontel, Marmora (de la) 183, 207
Martin, Martigny XLVII, 28
Marullaz 6, 13, 184, 186
Masse, Massa (de) 36, 59, 79, 87, 144, 167
Massongy XIV, 134
Mathieu, Matringe VI, XXI, XXIX
Maud'huy (de) VIII
Maugny (de) VI, XXI, XXII, XXVI, XXIX, XXX, XXXII, XXXIII, XXXV, XLVII, LVIII, LX, LXIII, 178, 191-219
Maurienne 44
Maxilly 134, 232, 234
Maxit 8, 79, 81, 125, 176
Mazzini XXXVII
Mecklembourg 196
Megève LV, 104, 150
Mégevette, Meillerie 134, 156, 206

Menabréa, Menthon (de) XLIX, 6, 225, 226
Mercier 122
Merlin, Mermoz XXX, XLVII, 21, 176
Mermillod XXXIV, XXXV, XXXVIII, LVI, LXIV
Mérou XLIII, XLVIII
Mesinge, Messery XL, 134
Metz, Metternich VIII, XV, 110
Meynier, Meynet XXXV, LII
Michaud, VIII, XII, XLIII, LII, 22, 57, 82
Michelet, Milliet LI, 12, 17, 146, 175
Milan, Minimes LXII, 33
Mollard, Molé LXIII, 166, 167
Molliet XLIII
Monaco V
Montanvert 105
Mont-Cenis LI, 153
Montesquiou 24, 25, 104, 144
Montfalcon, Montjoux XXX, 88, 233
Monthey, Montigny L, 205, 232, 234, 236
Monthoux, Montléart (de) XXXIV, LXI, 10, 31, 102, 200
Montmélian 23, 213, 217
Montmorency (de) 199
Montriond XXXIV, 9, 21, 22, 78, 134, 176
Morand 31, 88, 217
Morel, Moreno XXX, LVI
Morges, Morgins XI, L, 49
Morley, Mornex XIX, XX, XXXIV
Morsier (de) XVII
Morzine XXI, XXXIV, 1-14, 21, 22, 28, 30, 31, 40, 41, 66, 71, 78, 85, 86, 96, 127, 134, 176
Motte (de la) LIV
Mouthon 41, 44, 90, 94, 138
Moûtiers 43
Moynat LX
Mudry LXVI, LXIX, LXX, 9, 94, 136, 137
Muffat LX, 85, 90, 94, 97, 138, 225
Mugnier, Myans 25, 54, 69, 78, 213

N

Naef 245
Napoléon 1er XIX, XXVI, 128, 132, 141, 142, 146-173, 175, 196
Napoléon III XLIX, LXII, 198
Naz 30, 39, 44, 45, 65, 77, 90
Necker 198, 199
Nemours (de) XXXVIII, 194
Nernier, Nerveza (de) XV, XXXVI, 134, 225
Neufchâteau (de) 106, 149
Neuvecelle (commune et famille) XXVII, 10, 134, 176, 178, 187, 182-184, 233-235, 236

Nice 96
Noailles (de), Novel, Noville XVI, 134, 231, 232
Nyon XI, XXVIII, 202

O

Oncieu (d') 17, 19, 215
Orange (d'), Orcier XVIII, 134
Orléans (d') XXIX, XXXIII, 193-218
Ouchy, Oudenarde (d') 204, 210

P

Paccot VI, XXVIII, XXXIV, XL
Pacy, Paget XXVIII, LXI
Palloy 56, 58
Palme (de la) 36, 93
Paris, Passier (de) XL, 37, 76, 80, 125, 146, 147, 157, 163, 225
Pellissier, Pernoud XLIII, LXX, 222
Pérouse XXXVIII, 219
Perrignier XXXV, 134
Perroud XVII, XXXIII, XLIII
Perroudet, Pers, Petit-St-Bernard XX, 10, 44
Peytavin 21
Philippe-Egalité, Philippe 59, 105, 106
Philippe (don) XXI, 208
Piémont V, 27, 43, 203
Pillet, Plaisance 17, 18, 42, 60, 62, 155
Plagnat 1-188
Piccard V-VII, X, XI, XIV-XVIII, XX, XXVII, XXX, XXXVI, XXXIX, XLI-L, LIV, LVI, LVIII, LX, LXII, LXVIII, LXIX, 49, 52-55, 73, 80, 82, 219, 221-228
Pictet 106, 110, 113, 140, 145, 160, 161, 164, 165, 169, 171, 172
Pierre de Savoie 233, 237, 238
Pissot, Pins (des) XXXV, 218
Poncet, Poncy, Pont-de-Beauvoisin XVIII, XXX, 217
Popon 90
Portay, Portier XX, XXX, XLIII
Pralet 22, 25, 29, 30, 40, 61
Prangins, Prengie (de) 202, 238, 239
Premat, Presset, Prégny XLII, 115, 199
Proust, Proux XXXV, 238
Prusse XXXV, LXIII
Publier 134

Q

Quiblier VIII-X, XVII, XVIII, XXI, XXVIII, XXX, XXXVI, XXXVII, XLIII-XLVI, XLVIII, LV, LVIII, LXI, LXIII, LXIV, LXX

R

Rabert, Rabut XX, 224-226
Rais LXI
Ramorino, Raynouard XXXVII, 168, 171
Rebord 227
Recordon, Reignier 42, 150
Regnault, Rey 152, 178
Reymond XLIII, XLVI, XLVIII, LVII, 229-245
Reverchon, Reyvrez XVII, 79, 134
Rhenaud VII, XIV
Rhône XXXIX, LVII, LXII, 196, 197, 200, 201, 205, 216
Richard, Richelieu XXXIX, LXI, 29
Riton, Ripaille IX, XVIII, XXXIV, LV, LVII, LVIII, LXIII, LXIV, 206
Rivollat, Rivière (de) 101, 200
Robert, Robespierre LX, 76, 88
Rocca (de) 198
Rochefort, Roche (la) XVI, XLIII, LI, 10, 150, 212
Rodolphe 1er de Habsbourg 240
Rolaz, Roissy (de) LX, 198
Romanet, Rome V. LVI, 158, 159, 216
Rosay XLVII
Roselli, Rosset XX, XXXIV
Rossollin-Grandville LXII
Rothschild (de) 199
Rousseau, Roussin 113, 149, 160, 206, 224
Rovorée 6
Rubin, Rue (de la) VI, LXI, 224-228
Rumilly XXVIII, 206, 212
Ruphy 176
Russie 156, 162, 163, 199
Ryswick XIX

S

Sachet, Saillon XX, 241
Saint-Agathe (de) LVI
Saint-Bon (de) XLIII, XLVII, LVIII
Saint-Cergues, Saint-Didier XXXV, 134
Saint-Gervais, Saint-Genis XXIX, 104, 197
Saint-Gingolph 48, 134, 205, 231, 233
Saint-Guérin 11, 150

Saint-Jean-d'Aulps v, xxxiv, 7, 9, 11, 21, 22, 40, 41, 53, 85, 89, 134, 151
Saint-Jean-de-Maurienne 216
Saint-Julien 150-177
Saint-Martin 12, 49, 50, 85, 97
Saint-Maurice l, lvii-lix, lxiv, 10, 205, 231, 244
Saint-Paul v, xlix, lix, 134, 229, 245
Saint-Séverin (de) 207, 210, 217
Sainte-Maison (la) lxi, 32, 80, 81, 223-228
Saladin, Salins 199, 244
Sales (de) vi, x, xxi, xxxi, xxxii, xxxvi, xl, xlii, xlvi, xlix, lxii, 17, 203, 206, 222-228
Sallanches 104, 150
Saluden, Salteur, Saluces xxxiv, 36, 177
Samoëns 8, 10, 13, 102, 150, 177
Santerre, Santa-Croce 50, 125
Sardaigne xxxii, lxiii, 24, 28, 174, 175, 178, 195, 205
Sarret 43, 48
Saussure (de) li, 118
Sautier viii
Savoie (Etat et Maison de) v, vii, viii, xi, xxii-xxv, xxviii, xxxiii, xxxvii, xxxix, xl, xli, xlvii, l, liv, lvii, lix, lxv, 5, 23, 24-29, 35, 43, 44, 56, 74, 96, 107, 174, 176, 193, 196, 197, 206, 212, 213, 216, 217, 232, 241, 242, 244
Savoiroux (de), Savigny 36, 235
Saxel, Saxe-Cobourg 134, 194
Sciez xxxii, xxxvi, l, 134
Schmidt-Meyer, Schwartzbourg (de) 113, 200
Ségur (de) 149
Sénat de Savoie 12, 15-22, 24, 36, 41, 42, 61, 155, 174, 175, 185
Sellon, Seyssel (de) 199, 202, 241
Siéyès 111
Simond 37, 41, 54, 60, 62, 82, 87
Simplon 153, 156
Sion 28, 232, 244
Sismondi, Sirebon 145, 195
Solférino, Solomiac lxii, lxiii, 106, 108
Sommellier li
Sonnaz (de) xxvii, xlv, lviii, 99, 132, 135
Souviran 24
Spalinger xliii
Staël (de) xix, xxvi, 160, 197-199, 202, 203, 205
Stendhal, Stuart, Stupinis x, xix, xxii
Suède xix
Suisse vi, vii, xxxiii, 26-29, 55, 57, 79, 97, 193, 199, 204-206

T

Taberlet 11, 22, 40, 41, 108, 115-117
Talleyrand 174
Taninges XIX, XX, 150
Tapponnier VI, VIII, X, XIV, XV, XIX, XXVI, XXVII, XXXI, XXXVII, XL, XLIII, L, LV, LXI, LXII, 148, 166
Tardy 219
Tavernier XXI, XXXIV, 8, 9, 11, 12, 21, 28, 71, 72, 78, 85, 127
Tencajoli, Tende XXII, 96
Thiébaud XX, LII
Thionville, Thiers XV, XXXV
Thoiry 106
Thollon XXVII, LXIII, 134, 233
Thônes 43
Thonon VIII, IX, XIV, XVIII, XX-XXIII, XXVI-XXIX, XXXIII, XXXIV, XXXVII, XLVIII-L, LVI, LXI-LXVII, 12, 13, 24, 29, 30, 32-36, 38, 39, 41, 44, 49-56, 59, 64-74, 76-95, 97-105, 108, 115-142, 146, 150, 151, 158, 163, 164, 179, 183, 184, 186, 206, 223-228
Tilsitt 152
Tourronde XL, 245
Trivulce (de), Trognon XXXIII, 195
Trolle XIX
Trombert 10, 13, 127
Trouillet V, XLIII, LIX
Tully XXXIX, 227
Tupin, Turgot 25, 145
Turin LXIII, 12-15, 21, 113, 177, 185, 216, 225

U

Université Chablaisienne 223
Université de Turin 11, 12, 14-16, 60, 118, 177, 182
Usses (les) 104

V

Vacca 201, 216
Vacheresse 134
Vailly 94, 134
Valais XXI, XXXIV, L, LIV, LIX, 28, 49, 55, 81, 85, 156, 205, 232
Vallorcine, Valers (de) LI, 210
Vandel, Vanchy XV, XVI, XXI
Vaublanc (de) 149
Vaud XI, 202
Vaudaux XIV, LX, 33, 44, 45, 54, 79, 84, 90, 91, 94, 98
Veillet XXX
Vendôme (de) XXXIII, XXXVIII, 193
Verdelin 50, 52

Vermale 14, 26, 28, 87, 91, 92
Vernaz 81, 82, 88, 136
Vernaz (la) 10, 134
Versoix, Veyer 102, 227, 228
Vevey 204, 231, 239, 242, 244
Viallet, Vianney XXVII, LI
Victor-Amédée II et III 14, 16, 20, 24, 44, 96
Vienne XVIII
Vico (de), Vidal XXXIV, XXXVIII
Vignet 17, 18, 20, 30, 32, 36, 64, 94, 135
Ville-la-Grand, Vilhermosa (de) XXXVII, XXXIX, 207
Viotte, Violland VIII, 91, 136, 137
Vinzier, Vincennes 134, 196
Viry (de) XLIII, 36
Visconti 125
Viuz 10, 97, 150
Voiron, Voltaire 26, 183, 197, 198, 204
Vuarin 84
Vuarnet VI, VIII, XIV, XVII, XXI, XXVIII, XXXIII, XL, XLIII, XLIX, LV
Vuippens (de) 240
Vulliez, Vultie XXXIII, XXXIV, 227
Vuy XI
Westphalie, White, Wurstemberger 159, 195, 233

Y

Yvernois (d') 200
Yvoire (ville et famille) XLIII, XLIX, 134, 201

TABLE DES MATIÈRES

I. — Travaux de l'Académie. Pages

Séance du 12 janvier 1933. — La Savoie sous Louis XIV; Evolution politique Savoie et Piémont; Famille de Faucon; les Collèges électoraux du Léman; Famille Paccot; Un portrait de Saint François de Sales; Stella Jeanne d'Arc; Urbanisme à Genève V

Séance du 13 février 1933. — Les troupes de Louis XIV en Chablais; Les officiers du 230me R. I.; Louis XI en Savoie; Les navires du Léman; Plan du château de Rives VII

Séance du 9 mars 1933. — Carte piscicole de la Haute-Savoie; Les œuvres de Saint François de Sales dans l'enseignement officiel; Stendhal 1814; Commerce entre le Chablais et la Suisse au XVIIme siècle; Chansons savoyardes; Rapport annuel, bilan et budget; modification aux statuts X

Séance du 10 avril 1933. — Les troupes françaises en Chablais, 1691; Organisation judiciaire du département du Léman; Famille Détraz; Conférence sur le Chablais par T. S. F. XIV

Séance du 11 mai 1933. — Correspondance de l'avocat Favre-Buisson; Organisation cultuelle du département du Léman; Les missionnaires Vandel et Baud ; La Comtesse de Noailles et notre province; L'hôtel de Brotty d'Antioche à Thonon; La vallée d'Aulps; Familles de Morsier, de Gribaldi XV

Séance du 13 juin 1933. — Un portrait du général Dessaix; Tableau du peintre Link représentant le château de Rives; Exposition artistique de Thonon; Troupes anglaises en Chablais au XVIIme siècle; Elevage en Algérie; La ville de Taninges; Le préfet Claude de Barante, les pharmaciens du département du Léman XVII

Séance du 10 août 1933. — Le chapitre de Lausanne; Nobles de Bonay, de Loys; Communautés de Bonnevaux et Chevenoz sous l'occupation valaisanne; Fouilles archéologiques de Chens; Les trésoriers provinciaux de Sa-

voie, Claude Tavernier; Lettres de gentilshommes chablaisiens; Service funèbre célébré à Thonon pour la Duchesse de Chablais en 1824; le peintre Link; Auguste de Staël et Napoléon; Les cantons du Léman; Chants savoyards et poésies XX

Séance du 13 novembre 1933. — Découvertes archéologiques à Thonon, Habères; Adresse au Duc de Chablais au sujet d'une place de Thonon; Parchemins du XIVme siècle, Thollon; Les frères Viallet et Antony Dessaix; Famille de la Faverge; Lexique patois de La Chapelle; Relations de la Bourgogne avec la Savoie; Dalle funéraire de R. F. du Lyaud à Nyon; Lettre de Charles-Emmanuel Ier; Deux prêtres d'Annemasse; Famille Laperrousaz XXVII

Séance du 14 décembre 1933. — L'entretien du fort des Allinges au temps de Louis XIV; Les mobiles savoyards en 1870; Liste des ouvrages de Saint François de Sales admis pour les programmes universitaires; Lettre du Roi aux Chevaliers-Lanciers du Chablais 1824; Voyage de la Duchesse d'Orléans en Savoie, 1826; Le fondeur Lièvremont; Le Cardinal Mermillod à Annemasse et Monthoux; Documents sur la vallée d'Aulps; Tanguy Duchastel et Ripaille; Le général Dessaix en Allemagne XXX

Séance du 8 janvier 1934. — Mgr Piccard, chevalier de la Légion d'honneur; Stations lacustres; Le Musée Chablaisien; Expédition de Mazzini et Ramorino; La politique de Charles-Albert; Les œuvres de Mlle de Banck; Visites du cardinal Mermillod aux Maisons d'éducation de Savoie; Dessin du château de Troches XXXVI

Séance du 8 février 1934. — La navigation sur le lac Léman; La Dranse et le pont de Vongy; Etymologies savoyardes; G. de Chaffanet; Portrait inédit de Saint François de Sales; Tombeaux antiques à Messery; Ode en l'honneur du Président de l'Académie; Les Maisons savoyardes XXXIX

Séance du 8 mars 1934. — Réunion à l'hôtel de France pour la remise de la croix de la Légion d'honneur à Mgr Piccard ; Discours, poèmes; Les origines de la seigneurie de St-Paul; Dessaix et l'union avec la France, 1791; L'imprimerie et la papeterie à Thonon au XVIIme siècle; L'histoire de Savoie par Ménabréa XLIII

Séance du 12 avril 1934. — Les antiques voies de communication entre le Chablais et le Valais; Le Zodiaque de Denderah; Le tunnel du Mont-Blanc; Chansons patriotiques; Montagne de Darbon, vallée d'Abondance; Pâturages de Vallorcine; Rapport annuel moral et financier, statuts, bilan L

Séance du 14 mai 1934. — Les armées de Louis XIV en Chablais; Batellerie du Léman et liberté de navigation; Familles d'Arerex, d'Echerny; Plan de Thonon en 1812; Mgr Mermillod au Collège d'Evian; Conférence à la Tour Eiffel; Etudes sur les poissons de nos lacs, sur Lausanne, la Savoie, Chansons et légendes; La création de l'Ordre de Saint Maurice à Ripaille en 1434, projet de commémoration LIV

Séance du 14 juin 1934. — Notices sur les familles du Chablais; Famille Vaudaux; Parchemins concernant les nobles du Fresnay, d'Alby, de Richard; Dans l'entourage de Chastel; Don à l'Académie d'un précieux document imprimé à Thonon en 1607 LX

Séance du 9 juillet 1934. — Le lac Léman au 8me Congrès du Rhône; Les guerres d'Italie; Règlement de police à Thonon en 1733; Capitation de Thollon au temps de l'occupation espagnole, 1744; Document concernant le général Dupas; Instructions pour la brigade de Chablais, 1774; Mgr Mermillod à Thonon LXII

Les fondateurs de l'Académie Chablaisienne, portraits LXV

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne LXXI

III. — Sociétés correspondantes LXXX

Programme des Concours LXXXII

MÉMOIRES

I. — *François Plagnat, administrateur et législateur chablaisien.* 1757-1833, par J. Baud 1-188

II. — *Voyage en Suisse et en Savoie de la Duchesse d'Orléans,* 1826, par le Comte de Maugny 191-219

III. — *Imprimerie et papeterie établies par Saint François de Sales à Thonon,* par Mgr Piccard 221-228

IV. — *Les origines de la seigneurie de Saint-Paul,* par M. Reymond 229-245

Additions et corrections 246

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. de Foras. Notes : 1° sur l'abbaye d'Abondance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. Guyon. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques Dubouloz. Vie municipale d'Evian. — A.-J. Vernaz. Maladies de la vigne. — E. Deroux. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. Gonthier. L'ancien pont de la Dranse. — J. Guyon. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. Charmot. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. Mudry. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. Blanchard. Culture forestière du Chablais. — A. de Foras. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. Vuy. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. Piccard. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques Dubouloz : Thonon en joie (1663).

Tome III. — Tredicini de Saint-Séverin. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie. — J. Vuy. Encore Adhémar Fabri. — F. Valfrid. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. Valfrid. Les Ursulines à Thonon. — J. Vuy. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. d'Yvoire. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N[e] François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N[e] François Prévost (1623), 2e partie. — F. Valfrid. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. Piccard. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les-Bains. — A. Folliet. Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon).

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud. Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F. Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français (1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (XVe siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G. Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.— F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — L.-E. Piccard et J. Laperrousaz. Documents, familles d'Allinges-Coudrée, de Ballaison. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

Tome XXXV. — J. Baud. Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860. — Général Bordeaux. Les Savoyards dans l'armée française après 1815. — L.-E. Piccard. Glossaire de mots anciens ou vieillis

Tome XXXVI. — Camille Perroud. Histoire de la Ville d'Evian, illustrations par J. Baud.

Tome XXXVII. — Mgr Piccard. Le Père Picus et son œuvre. — Général P.-E. Bordeaux. Le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues. — Abbé Charvet. Taine à Menthon-Saint-Bernard.

Tome XXXVIII. — E. Vuarnet. Histoire de la ville d'Yvoire. Général Bordeaux. Le Chevalier Daviet de Foncenex.

Tome XXXIX. — Mgr Piccard. Histoire de la commune de Sciez. — L. Quiblier. Le Comte Amédée de Foras.

Tome XL. — Général Bordeaux. Le Général Chastel. — Mgr Piccard. Le Chablais à travers les siècles (complément). — H. Méroc. Pour la Paix, Monde en Travail (préface de Mgr Piccard). — Comte de Maugny. Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne (1824). — Cl. Baud. L'Enseignement secondaire à Thonon.

Tome XLI. — F. Anthoinoz. Service pour la Duchesse de Chablais. — Les Fondateurs de l'Académie Chablaisienne. — J. Baud. Biographie de F. Plagnat. — Comte de Maugny. Voyage de la Duchesse d'Orléans en Savoie. — Mgr Piccard. Imprimerie et Papeterie créées par St-François à Thonon. M. Reymond. Origines de la Seigneurie de St-Paul.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE (B.d.U.)

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLII



M.D.CCCC.XXXV

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT

Per. 8°
12379

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1934-1935

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 27 Septembre 1934
(Présidence de M. le Général BORDEAUX)

Sur l'initiative du Général Bordeaux, les membres savoyards de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ayant décidé de commémorer le 5me centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice, l'Académie Chablaisienne décida de se joindre à cette manifestation.

Cette Société s'occupant de tout ce qui a intéressé Thonon et le Chablais à travers les âges devait naturellement prêter son concours à la célébration d'un événement historique passé à Ripaille et dû à l'illustre Amédée VIII, duc de Savoie. D'autre part, son président Monseigneur Piccard, et son président d'honneur M. Jacques Dubouloz sont Officiers de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare; les vice-présidents, MM. Quiblier et le général Bordeaux, ainsi que M. le Comte de Maugny, membre du Conseil d'Administration, et de nombreux membres font partie du même Ordre.

Les Sociétés savantes de Savoie, invitées par l'Académie Chablaisienne, envoyèrent des délégations et celles de la Suisse romande furent aussi représentées

à cette assemblée exceptionnelle, qui forma, pour ainsi dire, un Congrès des Sociétés savantes à Thonon.

Après une cérémonie religieuse en la vieille église de Thonon, où Son Exc. Monseigneur Burquier, évêque de Bethléem et Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, prononça un magnifique discours sur Saint Maurice, patron de l'Ordre, eut lieu la visite des divers monuments et souvenirs historiques de la ville. Un banquet réunit près de cent congressistes à l'hôtel Terminus, où divers discours furent prononcés.

La séance proprement dite se déroula dans le superbe Château de Ripaille, aux lieux mêmes où l'Ordre de Saint-Maurice fut créé en 1434.

Vu l'importance des communications et leur grand intérêt, cette journée fait l'objet du *Mémoire I* du présent volume, où l'on trouvera tous les détails concernant la solennité, les travaux, études d'histoire et documents.

Séance de rentrée du 12 Novembre 1934

(Présidenee de Mgr PICCARD)

Au nom de la société, M. le président remercie M. le Maire et la Municipalité de Thonon pour les nouveaux locaux clairs et spacieux mis à sa disposition, auprès de ce Musée Chablaisien, orgueil de la cité. Il témoigne une profonde reconnaissance à MM. L. Quiblier, Anthoinoz et Michaud, qui n'ont marchandé ni leur temps, ni leur peine pour ce transfert et cet aménagement.

M. le président donne l'analyse d'un manuscrit de la fin du 16me siècle à lui communiqué par M. le baron R. Chaulin, de Nernier. C'est l'inventaire des biens et revenus de la famille noble de Neuvecelle, d'après les

livres de reconnaissances de nombreux notaires et des actes allant de 1280 à 1579; biens et revenus sis à Neuvecelle, Maugny, Nernier, Thollon, Bernex, Féternes, Concise, Thonon.

Mme Benand-Berthet, fondatrice du Musée Savoyard, communique divers documents : remerciements des Capucins de Thonon à l'Abbaye d'Abondance pour aumône (20 octobre 1667); lettres de la Visitation de Thonon (1680); de la famille de Gribaldy (1688); de Rd Joseph Falcoz, docteur de Sorbonne (1715).

M. Emile Vuarnet précise que les « prunes domeysines » et que les « raisins moscadels » réservés pour Amédée VIII (1448) ne sont autres que nos prunes darmeysènes et nos raisins muscats actuels.

M. le comte de Maugny communique les parchemins suivants : investiture de la Tour de Montpont et du droit de percevoir les langues d'animaux tués à Annecy, en faveur de Noble Jacques Richard d'Alby (8 juin 1496) quittance accordée par Françoise des Clets, veuve de François Richard (13 janvier 1540); bulle du pape Paul III nommant Gallois de Regard, chanoine de Saint-Pierre de Genève (1535); transaction entre les Nobles de Richard, de Pontheux et de La Balme (1547); vente par Jean de la Forest à Claude Persin de Seyssel (1551); bulle du pape Pie IV en faveur de Janus de Regard (1563); requête de Mgr Gallois de Regard, évêque de Bagnerois, à la Chambre des Comptes de Genevois (1578); lettre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, relative à une acquisition jadis faite par ce dernier (20 décembre 1584).

Sous le titre : *Il y a vingt ans, Campagne de Lorraine,* M. Paul Tapponnier rappelle les premiers combats des vaillants soldats de Savoie en août 1914. Dans un autre article, il parle de nos alliés Yougoslaves au temps où ils luttaient côte à côte avec les Poilus d'Orient. Enfin il adresse, au nom des Savoyards anciens

combattants de Macédoine, un souvenir ému au feu roi Alexandre Ier l'Unificateur, dont il évoque la carrière héroïque.

M. F. Anthoinoz présente une quittance et subrogation en faveur de la Maison des Arts de Thonon, du 1er août 1692, où figurent divers membres de la famille Maret d'Hermance, dom Clément Presset, prévôt du Collège des Barnabites, nobles Revillod de Gex, Me J. Pavaz, procureur au siège Mage de Chablais.

M. le chanoine Charvet décrit deux visites faites au Collège des Maristes de Thonon par Mgr Mermillod. Sa description comporte des détails d'un grand intérêt, fort appréciés par l'assemblée.

M. L. Quiblier propose de rééditer l'*Histoire de Thonon et du Chablais*. Cette étude des plus importantes, introuvable aujourd'hui, serait remaniée et complétée par de très nombreux documents inédits ou nouveaux. Les notices sur les ordres religieux de Thonon avant la Révolution, traitées à fond, seraient remplacées par des résumés, très explicites cependant, renvoyant pour les sources et les détails au savant ouvrage de Mgr Piccard. Ce serait alors une Histoire des Municipes anciens, des divers régimes du peuple, de la préhistoire, des invasions, de l'époque romaine, du Moyen-Age, de la Révolution à nos jours, etc. Des membres de l'Académie Chablaisienne, sous la haute direction de Mgr Piccard, s'emploieraient à la composition d'un ouvrage de 400 pages, in-8°, avec table alphabétique qui répondrait à une nécessité et à de nombreux désirs fortement exprimés.

Cette proposition est très approuvée par l'assemblée.

M. le président exprime les remerciements de l'Académie à M. le comte Guy de Sonnaz pour le don d'un superbe portrait de S. E. M. le comte Albert de Sonnaz, ancien ministre plénipotentiaire et sénateur du royaume d'Italie, bienfaiteur de l'Académie Chablai-

sienne. Ce grand tableau, daté de 1882, dû au peintre J. de Lalaing, figurera dans la salle des séances.

La bibliothèque a reçu les ouvrages suivants : *Introduction à la vie dévote de saint François de Sales,* fac-similé de l'unique exemplaire de l'édition de 1619, publié avec un avant-propos historique, par M. Fabius Henrion (Mame, Tours, 1934, XXX p., 660 p. in-8°). *Rapport sur le service des Archives départementales de la Haute-Savoie,* par M. Avezou (Dépollier, Annecy, 1934, 16 p.). *Voyage en Suisse et en Savoie de S. A. R. la Duchesse d'Orléans,* par M. le comte de Maugny (30 p. in-8° 1934). *En Crête : Les derniers chefs de Bande,* par le général Bordeaux (24 p., in-8°, 1933). *La Pensée du P. Labertonnière,* par Frank Abauzit (33 p., in-8°, 1934).

Sont reçus membres de l'Académie : MM. le comte Pierre de Viry, Patrice Buet à Paris, Baron et Baronne F. de Vulliod à Florensac, Damex Auguste à Bonneville, Requet Amédée à Thonon, Vuarnet Alfred et François à Reims.

Séance du 13 Décembre 1934

(Présidence de Mgr PICCARD)

En ouvrant la séance, M. le Président exprime la surprise et la douleur causées aux membres de l'Académie Chablaisienne par le décès de M. le Docteur Georges Lochon, ravi à l'affection des siens le 23 du mois dernier. M. le Comte de Maugny lit l'éloge funèbre de notre confrère, qu'il prononça le jour de ses funérailles.

M. l'Abbé de Quincy transmet une très intéressante lettre de son aïeul, le comte Jean-Alban de Quincy, le vaillant syndic de Chambéry, lors de l'invasion des

Voraces. Datée du 11 mai 1855, elle relate les fêtes qui eurent lieu, à Massongy et en Chablais lors de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge.

Le texte de l'inscription commémorative destinée à être apposée sur la maison du général Dessaix à la Chavanne (Allinges), est discuté par MM. Quiblier, Bordeaux, Michaud, Trouillet, de Saint-Bon, Cl. Baud, Anthoinoz, Requet, J. Baud. M. le Général Bordeaux cite une anecdote inédite, concernant l'attachement du Bayard du Mont-Blanc pour ses anciens compagnons d'armes.

Mme Benand-Berthet communique un intéressant mémoire des 27 et 28 mars 1565, relatif à un procès engagé entre Antoine Favre de la vallée d'Abondance, et Guillaume de Lazchat, négociant de Sixt en Faucigny (représenté par François Piottaz, d'Abondance). La cause plaidée successivement devant le juge d'Abondance et le gouverneur d'Evian, alla jusque devant le tribunal de la Majorie de Sion relevant du comte du Valais, Mgr Jean Jordan, évêque de Sion. Le pays de Gavot ou d'Evian était alors occupé par les Valaisans, aussi ce document renferme-t-il un magnifique sceau de leur évêque souverain.

M. Vuarnet présente un acte du 28 janvier 1660 passé entre Charles de Brotty, co-seigneur de Nernier et Jean-Claude Desturche et Elisabeth Duborgel, sa femme (Arpin, notaire); acte passé dans la maison de noble Laurent de Bavoz. Il situe cette maison sur le quai actuel de Nernier; elle est devenue aujourd'hui le café-pension Quiblier-Gignoux.

Les photographies d'un beau document, partie imprimé à Annecy et partie manuscrit, avec autographes de saint François de Sales, sont remises par M. Damex. C'est la nomination, du 14 avril 1617, de M. Jean-

François Jay, comme archiprêtre de Scionzier, avec la liste des curés placés sous sa dépendance.

M. le Comte de Maugny lit les actes suivants : 1° Acquisition du 25 septembre 1458, en faveur de noble Jean Chabot de Lescheraine, du fief des nobles Gerbais, sis en Maurienne; 2° Hommage de fidélité au duc de Savoie, de noble Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, du 2 avril 1465, et investitures à lui faites de Chamoux, La Rochette et autres seigneuries (Du Plastre, secrétaire ducal); 3° Election d'ami par noble Alexandre de Regard, en faveur de son fils Janus, pour la rente de Morgenex, 24 août 1569; 4° Minutaire du notaire Perronet, de 1564, instrumentant à Desingy, Vallières (31 feuillets in-8°).

M. le Chanoine Charvet décrit les derniers voyages de Mgr Mermillod en Savoie, soit après sa nomination d'évêque, soit après son élévation au cardinalat, passages ou séjours à Annemasse, Monthoux, Saint-Gervais et Contamine.

Enfin, M. Charlet évoque le souvenir du maître chirurgien Jean-Baptiste Bonnet, natif de Burdignin, établi à Perrignier au XVIIIme siècle; il apporte divers documents le concernant.

La bibliothèque enregistre les dons suivants : *Les Chansons douces de l'azur triste*, poésies de Jean Bordeaux (72 p., in-8°, Paris, 1926); *Amitié des choses*, poèmes de Jean Bordeaux, avec préface de Henry Bordeaux (312 p. in-8°, A. Messein, Paris 1933); *Répertoire numérique du Fonds Sarde*, Archives départementales de la Savoie (34 p. in-4°, Chambéry 1934).

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Jean Fabra, domaine de La Chavanne (Allinges), et Paul-Louis Bader, à Genève.

Séance du 14 Janvier 1935

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président adresse les condoléances de la Société à l'Académie Salésienne à l'occasion du décès de son président, le chanoine Adrien Gavard, membre depuis de longues années de notre Académie à laquelle il témoigna toujours les plus affectueux sentiments de bonne confraternité littéraire. Aussi, était-il lié d'amitié avec plusieurs membres de la Société qui déplorent sa perte.

Deux autres membres de l'Académie ont encore disparu : M. Lucien Gillet, le distingué architecte de la Préfecture de Police de Paris, et M. Amédée Requet, inspecteur des Contributions directes en retraite. M. le Général Bordeaux prononce l'éloge de ce dernier. Des condoléances sont exprimées à leurs familles ainsi qu'à M. Birmann de Relles, à l'occasion du décès de Mme Birmann, née Berthet, de Thonon.

M. Paul Tapponnier communique le récit d'un voyage en Savoie en 1782, de François-Armand-Frédéric de la Rochefoucault, qui donna un tableau fidèle du pays, à la veille de la Révolution, et des notes intéressantes sur Châtillon-de-Michaille, Bellegarde, Genève, La Chartreuse de Pomiers, Annecy et Aix.

M. le Comte de Maugny présente une convention entre le colonel de Sonnaz et un hôtelier de Genève, pour le logement de 900 chevaux destinés à la cavalerie de Sardaigne et traversant la ville de Genève en divers groupes, en 1829.

Un état des valeurs respectives des monnaies étrangères circulant en Savoie en 1735, est communiqué par M. Vuarnet.

M. François Anthoinoz présente le procès-verbal par Me J.-M. Bétemps, notaire, de l'installation de M. de

la Sale comme curé de Thonon, le 21 brumaire an XII (13 novembre 1803). Y assistaient : M. Antoine Anthoinoz, maire de Thonon; Jacques Dubouloz, chanoine de la cathédrale de Chambéry, délégué épiscopal ; François Plagnat, sous-préfet; J.-F. Favre, commandant de la garde nationale avec sa troupe sous les armes et la musique de la cité.

M. Emile Charlet évoque le temps de l'occupation du Chablais par les troupes d'Espagne, il donne le montant des réquisitions faites à Cervens, en 1743 par Don Bernard d'Estrada. Il présente un acte de 1639 concernant le fief des nobles de Grailly, seigneurs de Veigy et Ville-la-Grand, dans la Combe de Boëge.

A l'aide de documents existant aux archives du château d'Antioche, M. le Baron R. Chaulin fait l'historique de la vieille chapelle de Saint-Bon de Thonon. D'origine fort ancienne et dotée d'une fondation par Amédée IX, le Bienheureux, duc de Savoie, né à Thonon en 1435, cette chapelle fut restaurée en 1615 par Révérend Pierre Bouverat; noble Maurice de Brotty, l'illustre converti de saint François de Sales, en devint le protecteur, et après lui la famille de Brotty d'Antioche en conserva le patronage jusqu'à la Révolution. Parmi les actes précieux rappelant les détails des fondations, services religieux, revenus, se trouve une lettre autographe de saint François de Sales, datée du 11 juin 1621.

L'étude sur Mgr Mermillod chez les Savoyards, par M. l'Abbé Charvet, touche à sa fin. Dans cette séance c'est en grande partie une communication de Mgr Chauffat, le dévoué secrétaire du cardinal, actuellement fixé à Thonon, qui est lue. Episodes inédits et très touchants sur le dernier séjour du grand évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, à Saint-Gervais et Monthoux. La bibliothèque s'enrichit de l'étude de

Mgr Piccard : *La véritable beauté* (20 p. in-8°, Annecy 1934).

M. Frédéric Engel, fils de M. André Engel, château de Ripaille, Thonon, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 14 Février 1935

(Présidence de M. QUIBLIER)

Au nom de la Société, Monseigneur Piccard félicite M. Léon Quiblier, vice-président, pour sa belle et savante conférence diffusée par T. S. F. de la Tour Eiffel, sur Thonon, son histoire et ses beautés incomparables. Il complimente ensuite M. Maurice Michaud, le dévoué trésorier de l'Académie, qui vient de recevoir la médaille d'or de la Mutualité, juste récompense des services qu'il a rendus comme secrétaire-trésorier de la Caisse de réassurance des Sociétés de Secours Mutuels du département. Il salue la mémoire de M. Auguste Grillon, décédé récemment, ancien bibliothécaire de la société; il présente à sa famille ses condoléances émues, ainsi qu'à M. Maurice Duchesne, à l'occasion du décès de Mme Duchesne, sa mère.

M. Quiblier, vice-président, parle des funérailles du marquis de Bissy, où il représenta l'Académie Chablaisienne. Elles furent une grandiose manifestation de sympathie envers son épouse et ses frères qui exprimèrent leurs remerciements à l'Académie Chablaisienne d'avoir voulu s'associer à leur deuil. Lecture est donnée de l'éloge funèbre prononcé par M. le vicomte Greyfié de Bellecombe au nom des Sociétés Savantes de Savoie, où il est rappelé la part que prit à la séance du 27 septembre de Ripaille, M. le marquis de Bissy, à la commémoration du 5me centenaire de l'Or-

dre de Saint-Maurice. L'Académie renouvelle l'expression de sa respectueuse sympathie à la famille du regretté disparu.

M. Paul Tapponnier présente une page intéressante sur le général baron de l'Empire, Théodore Chabert, compagnon d'armes du général Dessaix, qui se battit vaillamment contre les Autrichiens, le 1er mars 1814, dans la rencontre de Saint-Julien.

Le passage des Autrichiens en Chablais est encore évoqué à propos du vieux Pont de Vongy sur la Dranse. Il fut le théâtre de l'héroïque défense des troupes françaises du colonel Bochaton contre les ennemis (1815). L'assemblée émet le vœu de voir les importants vestiges de ce pont, antique témoin du passé, classés comme monument historique ou pittoresque.

M. le colonel comte de Saint-Bon donne deux notices contenant de curieux détails sur les châteaux de Langin et de Coudrée d'après l'historien Galiffe.

L'acte de nomination d'un *regrattier* du sel pour 1741 est lu par M. E. Charlet.

M. J. Baud parle de la carrière militaire, courte mais brillante, du prince Maurice Eugène de Savoie, comte de Soissons, émule de Turenne et Condé, qui se distingua au service du roi Louis XIV. A l'aide d'une biographie peu connue, écrite par M. de Montfalcon, secrétaire de ce prince, il précise certains points remarquables de l'histoire du Comte de Soissons, époux d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, père du célèbre prince Eugène de Savoie et de *Mademoiselle de Soissons*, ensevelie en l'église de Thonon.

En une brillante page, M. l'abbé Charvet termine son travail sur Mgr Mermillod par le récit du retour du corps du grand évêque (1926), dans sa ville natale de Carouge, ancienne cité savoyarde. Il démontre que le prélat trouva en Savoie une seconde patrie et que son souvenir y est encore vivant.

Une belle gravure représentant le château de Bellegarde près de Magland, est donnée par M. Charles Anthonioz.

M. P.-L. Bader, de Genève, offre deux luxueux ouvrages illustrés dont il est l'auteur : *Madame des Fontenelles* à Nyon, 1754-1780 (36 p. grand in-8°, A. Jullien, Genève, 1925) et *François de Ribeaupierre*, un vaudois à la Cour de Catherine II, 1754-1790 (136 p. in-8°, Payot et Cie, 1932).

Enfin, M. Francis Favre fait don de trois importantes collections d'ouvrages reliés : *Histoire de l'Administration civile dans la Province d'Auvergne; Catalogue de la Bibliographie française; Mémorial de la Librairie*, etc...

Est nommée membre de l'Académie, Mlle Anaïs Chesnay, à Thonon.

Assemblée générale du 11 Mars 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Mgr Piccard, au nom des membres de l'Académie, présente à M. Léon Quiblier, vice-président de la Société, ses meilleures félicitations, pour avoir été nommé par acclamation président du Syndicat d'Initiative de Thonon, sur la proposition de M. Andrier, maire.

M. le Président adresse aussi ses compliments à M. Rochefort, promu officier du Mérite agricole, et à M. Veillet, maire de Morzine, nommé officier d'Académie.

Il ne croit pouvoir se dispenser de signaler les félicitations qui lui ont été adressées de toutes parts, pour le savant travail de M. J. Baud, secrétaire, sur François Plagnat (1757-1833), administrateur et législateur du Chablais. C'est une page inédite et particulièrement

curieuse de l'histoire de la petite patrie de Savoie, parue dans le dernier volume de la Société.

Lecture est donnée par M. Quiblier de la belle et émouvante biographie du Marquis de Bissy écrite par M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie et vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

M. Emile Vuarnet présente une étude sur les Burgondes et les populations de race alémanique s'étant fixées en Haute-Savoie lors des grandes invasions barbares. Il pense que les montagnes du Chablais reçurent plutôt des tribus germaniques, venues par la Suisse après le VIIme siècle, au lieu des Burgondes, fixés en petit nombre dans la plaine au VIme siècle.

M. l'Abbé Charvet parle de l'historien M. Fleury, vicaire général de Genève, dont il fut parfois le secrétaire à Annemasse. Il commente l'intéressante monographie de cette dernière commune, due à M. Fleury, notamment les origines celtiques, puis l'histoire romaine et burgonde de la cité savoyarde des bords de l'Arve.

Continuant ses évocations historiques des personnages et des sites remarquables des environs de Genève, M. Paul Tapponnier parle du côteau de Cologny et de Vésenaz. C'est d'abord Calvin chez son ami Diodati; Milton; Byron se reposant en 1816, à la villa Diodati; l'historien Jean de Muller traçant les premières pages de son ouvrage sur la Suisse, dans le verdoyant côteau de Cologny, témoin des entretiens charmants avec Francis Kinloch Bonstetten et l'illustre naturaliste Charles Bonnet, dont le Musée Chablaisien possède un beau buste. Il présente ensuite Pyrame de Candolle établissant une imprimerie à Cologny, son successeur Jean de Tournus et leurs démêlés avec la Chambre de la Réforme.

Divers documents anciens sont apportés par M.

Charlet, notamment une circulaire de l'intendance de Chablais, 1736, concernant les impositions de Cervens pour la réparation du chemin de Thonon à Saint-Gingolph.

M. François Anthoinoz présente le vidimus, sur parchemin, d'une Bulle du pape Grégoire IX, du 10 janvier 1228, portant que les abbés et religieux de l'Ordre de Citeaux ne pourront être cités en cause, hors de leur monastère, que deux fois dans chaque procédure. Ce document figurait sous le numéro 24 dans l'Inventaire des archives de l'Abbaye d'Aulps, dressé en 1737.

M. le Chanoine J. Garin offre son beau volume : *La Révolution en Tarentaise* (167 p. in-8°, Albertville, 1935).

L'Académie reçoit comme membre M. Marcel Chapuis, de Thonon.

Le secrétaire lit le rapport moral de l'année 1934, et M. Michaud, trésorier, présente le Bilan de la Société pour 1934 avec le projet du budget de 1935. L'ensemble est approuvé par l'assemblée générale.

BILAN DE L'ACADÉMIE

1934

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1934.....	2.959,75
Cotisations et droits d'entrée	3.455.—
Souscriptions diverses et vente de volumes	2.435.—
Intérêts rente et Caisse d'épargne	850,30
	9.700,05

Dépenses :

Impression du tome XLI des Mémoires et Documents, et autres imprimés	6.370.—
Recouvrements, correspondances, envois de volumes	851,90
Frais de bureau et matériel, chauffage et éclairage	213,—
Transfert des locaux, réception congrès de Ripaille et bibliothèque	645,30
Perte sur vente titre rente 4 % 1925 des fonds libres en réserve	458.—
Impôts	48,55
Règlement prix Concours Engel-Gros 1933	400.—
Réserve statutaire (art. 13)	250.—
	9.236,75
Solde créditeur au 31 décembre 1934..	463,30
	9.700,05

— XX —

Séance du 11 Avril 1935

(Présidence de Mgr PICCARD)

M. le Président rappelle les anciennes rivalités de Thonon et d'Evian. Par lettres patentes du souverain de Savoie, 3 octobre 1569, Evian avait obtenu que le juge-mage de Thonon se transportât deux fois chaque semaine dans ses murs pour y décider des procès civils et criminels. Deux siècles plus tard, en 1769, des difficultés surgissaient. Beaucoup de communes préféraient venir à Thonon et cette dernière ville demandait l'abrogation du privilège accordé à Evian. De là, requêtes des communes du pays de Gavot et des montagnes pour maintenir l'administration de la justice à Evian ou à Thonon seulement.

Une très intéressante étude sur le nom du lac Léman est présentée par M. Georges Lefranc. A l'aide d'une série d'observations et de comparaisons linguistiques, il fait dériver le nom de Léman d'un terme celtique définissant l'aspect général de ce grand lac, en forme de tranchant ayant une pointe aigüe.

M. Emile Vuarnet donne une notice sur M. le Docteur Gaston Muraz. Ce médecin des troupes coloniales, renommé pour ses travaux scientifiques et littéraires, ses beaux états de service et son dévouement, est natif de Sallanches, mais il est aussi chablaisien par sa grand'mère, née Duborgel Marie, et cousin de la famille Jacob-Degrange, de Thonon, par ses ancêtres Boccard de Messery. Son père fut fonctionnaire à Thonon durant plusieurs années. Le Docteur Muraz est titulaire du grand prix Berthault, décerné en 1933 par l'Institut.

Un plan du XVIIIme siècle et une notice historique du château de Veigy sont remis par M. le Colonel Comte J. de Saint-Bon. Il lit en outre de nombreux

renseignements inédits concernant les châteaux de Cursinges, La Chapelle-Marin et La Rochette, tirés des archives de la famille Galiffe de Genève.

M. Cettour continue la présentation de divers actes concernant l'ancienne communauté de Bonnevaux, soit dans ses rapports avec la famille de Loys qui en possédait la seigneurie, soit dans des accords et conventions, passés entre les communiers, 30 septembre 1626, au sujet de la nomination du syndic, des prud'hommes, de la perception des tailles, de l'aide aux veuves et orphelins, de l'entretien de la Chapelle de Bonnevaux.

D'autres documents du XVIIme siècle sont encore apportés par M. Emile Charlet. Ils concernent les fiefs de la vallée de Boëge et du Faucigny appartenant à la famille de Grailly de Veigy procédés de *damoiselle* Françoise Suchet (1639); la paroisse de Burdignin (1642); et une acquisition de terre à Langin, faite par noble seigneur Michel Marchand de Thonon (1662).

M. le Comte Gustave de Saint-Bon donne lecture d'intéressants souvenirs concernant le général comte Humbert Jaillet de Saint-Cergues (1803-1880), notamment le récit dramatique d'une tentative de traversée du Grand-Saint-Bernard, tiré d'un carnet de l'illustre général chablaisien (21 octobre 1829).

Poursuivant son travail sur sa paroisse natale, M. l'abbé Charvet parle des nombreuses antiquités romaines trouvées dans la belle plaine d'Annemasse. Puis il arrive aux origines chrétiennes de ce pays : la construction d'une église par Maxime, évêque de Genève et sa consécration par Saint-Avit, évêque de Vienne en Dauphiné.

M. Van Gennep fait don de son ouvrage : *Le Folklore Préhistorique de l'Ancienne Savoie* (86 pages in-8°, Jouve et Cie, Paris, 1934), où la région du Chablais occupe une place importante.



MONSEIGNEUR L.-E. PICCARD

Président de l'Académie Chablaisienne

Monseigneur L.-E. PICCARD

(1853-1935)

Le 11 avril 1935 avait eu lieu la séance mensuelle de l'Académie Chablaisienne. Mgr Piccard la présidait encore.

Il y avait apporté son appoint habituel par une causerie d'un grand intérêt sur les rivalités existant autrefois entre Evian et Thonon.

Prenant une part active à toutes les communications, il avait une fois de plus louangé la parfaite installation du nouveau local et l'heureux arrangement des bibliothèques, ayant un mot aimable pour tous ceux qui s'y étaient employés.

Frileux d'habitude, il avait apprécié la bonne température de la salle et s'était retiré un des derniers, accompagné de M. le chanoine Charvet, disant à tous un cordial au revoir.

Ce fut avec une douloureuse surprise que l'on apprit sa maladie quelques jours plus tard. En suite d'un refroidissement il avait dû s'aliter.

Bien qu'il eut été très gravement malade il y a deux ans et que son rétablissement eut été fort long, on espérait quand même que sa robuste constitution, son énergie, l'emporteraient sur le mal.

Hélas le cœur était usé. La congestion pulmonaire se déclarait bientôt et le 25 avril ravissait Mgr Piccard à l'affection de ses amis et de ses admirateurs.

Ses funérailles qui eurent lieu le 29 avril, furent une inoubliable et grandiose manifestation de sympathie à la mémoire de l'érudit historien du Chablais.

M. l'abbé Paour, premier vicaire, procéda à la levée

du corps dans la demeure cénobitique de Mgr Piccard. Descendu dans la cour de l'Institution Jeanne-d'Arc, le cercueil est placé dans le corbillard. Dessus sont la soutane violette, le rochet, la barette, attributs de son titre de protonotaire apostolique. La croix pastorale et les décorations, sont portées sur un coussin par un jeune prêtre, M. l'abbé Calabresi. C'est la première fois que ces insignes apparaîtront aux yeux du public qui ne connut jamais l'érudit et modeste prélat que revêtu de son humble soutane et de son chapeau noir.

Le corbillard s'éloigne par le boulevard Jules-Ferry et l'avenue de Savoie. Les cordons du poêle sont tenus par MM. le docteur Blanchard, Léon Quiblier, le général Bordeaux, Albert, notaire, tous de l'Académie Chablaisienne.

En tête marchent les élèves et les religieuses de l'Institution Jeanne-d'Arc que suit l'Harmonie Chablaisienne, puis les parents parmi lesquels on remarque M. Baud, l'exécuteur testamentaire; M. l'abbé Druz, curé de Scionzier; M. Emile Vuarnet, cousins du défunt, et la suite nombreuse des amis. Aux Ursules, le clergé attend. Mgr Mogenet, grand-vicaire, préside, représentant Mgr du Bois de la Villerabel, évêque du diocèse, empêché, et qui officiera et donnera l'absoute solennelle à la Basilique où se rend le cortège funéraire. La vaste nef suffit à peine à contenir les prêtres venus de partout, les confréries, les communautés, les membres de l'Académie Chablaisienne, les amis. On remarque MM. les chanoines Chaumontet, curé-archiprêtre de Thonon; Luc Pernoud, supérieur du Petit Séminaire; Simon, plébain d'Evian; les RR. PP. Chambelland et Ambroise, des Oblats de Saint-François de Sales; le chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne d'Annecy; le chanoine Charvet; l'abbé de Quincy, curé de Chessenaz; MM. Daudin, sous-préfet; Andrier, maire de Thonon, et plusieurs

adjoints et conseillers municipaux; Charles Anthonioz, président de l'Association française des officiers de réserve de Genève; Mme Benand-Berthet; MM. Joseph Trouillet, F. Anthoinoz; colonel de Saint-Bon; Claudius Baud, conseiller général; Charlet; Buinoud, professeur de lettres à Paris; baron Chaulin; Servettaz; A. Rochefort; F. Dubouloz; J. Baud, secrétaire; commandant F. Baud; baron d'Yvoire, etc..., tous membres de l'Académie Chablaisienne; colonel Trolliet; J. Naz, maire de Douvaine; Bouvier, avocat, président de la Fédération Mutualiste; une délégation de la Colonie Italienne avec son drapeau, de l'Harmonie Chablaisienne, etc...

A l'issue de la cérémonie, un long cortège se forme accompagnant la dépouille mortelle de Mgr Piccard au Boulevard des Bains, d'où le conduira à Massongy un fourgon des pompes funèbres. Dans le cortège qui défile devant le cercueil pour rendre les honneurs, on remarque particulièrement MM. Daudin, sous-préfet; Andrier, maire; Genoud, Dubouloz, adjoints, et nombre de conseillers; Vitrou, président du tribunal; Garcin, procureur de la République; Girardin, professeur d'agriculture; de nombreux professeurs du collège, toute l'élite intellectuelle de Thonon et de bien loin.

A Massongy, pendant le chargement du cercueil du fourgon sur le corbillard, les trompettes de l'Alerte de Massongy sonnent « Aux Champs », alors que la Compagnie des sapeurs-pompiers est figée au garde-à-vous, son drapeau encadré par deux sapeurs hache à l'épaule. Un nouveau cortège se forme, moins nombreux que celui de Thonon, mais plus émotionnant car il est composé de gens de la commune et de toutes les communes voisines, agriculteurs, artisans, qui ont connu ou connaissent intimement la famille de celui qui n'est plus et lui surtout, le bienfaiteur de l'église et des œuvres paroissiales.

MM. Bossonney, maire; Dufour, adjoint, conseiller d'arrondissement, tiennent les coins du drap mortuaire avec MM. Quiblier, vice-président, et Claudius Baud, membre de l'Académie Chablaisienne. Les sonneries de deuil de la Société l'Alerte alternent avec les psaumes de deuil et bientôt le douloureux cortège pénètre dans la vieille église.

M. le curé de Massongy officie, assisté de ses confrères des paroisses proches. Après l'absoute, le cortège se reforme pour permettre le développement de la foule, car le tombeau familial de Mgr Piccard est adossé au mur de l'église jouxtant le porche; les dernières prières sont dites. Les clairons sonnent une dernière fois « Aux Champs » et, dans ce décor agreste printanier, la voix s'élève, voilée par l'émotion, de M. Quiblier, rappelant les vertus, la dignité, la bonté, l'érudition de celui qui n'est plus et que tous pleurent.

DISCOURS DE M. QUIBLIER,
Vice-Président de l'Académie Chablaisienne

Mesdames, Messieurs,

Avec quelle stupeur, quelle douloureuse émotion n'apprit-on pas à Thonon, en cette matinée du 25 avril, la mort à 8 h. 20, de Mgr Piccard, l'éminent et vénéré Président de l'Académie Chablaisienne, survenue dans sa 82me année !

Le 11 du mois, il présidait encore avec son autorité coutumière la séance mensuelle, complétant avec son inaltérable affabilité une communication, corrigeant une date avec cette sûreté de mémoire si rare chez un homme de son âge.

Mercredi, je l'avais trouvé très affaibli mais recon-

naissant encore les figures amies; la voix était d'une faiblesse extrême et j'avais à peine perçu le « Venez demain » dont il avait accueilli mon geste d'amical adieu !

Je retournai donc le voir jeudi au matin et je le trouvai sur son lit de mort, semblant reposer s'il n'eût été revêtu des ornements sacerdotaux, tenant entre ses mains gantées de violet où brillait d'un éclat sombre l'améthyste épiscopale, le crucifix au pied duquel il avait si souventes fois prié.

Seul subsistait ce sourire que chacun connaissait, jetant une douceur sur les traits déjà raidis. Il n'était plus.

Monseigneur Piccard est mort ! Et cette nouvelle fatale s'est de suite propagée, sonnant un glas douloureux dans tous les cœurs chablaisiens, dans toutes les âmes savoyardes, un glas dont les échos se répercutant au-delà des frontières ont atteint en Italie, en Suisse, les Sociétés savantes, les Académies les plus réputées où son nom était universellement connu.

Monseigneur Piccard est mort. Et avec lui disparaît la plus haute personnalité intellectuelle et morale de la Savoie d'aujourd'hui !

Perte irréparable pour les lettres, pour l'histoire, mais plus cruellement pour cette Académie Chablaisienne qu'il avait faite sienne et dont il restait le dernier des cinq qui la fondèrent en décembre 1886.

Il en était le plus jeune, à l'âge des enthousiasmes, aussi s'était-il penché sur le berceau de la nouvelle née avec la tendresse d'un père pour son premier enfant. Il avait épié ses vagissements, souri à ses premiers balbutiements, guidé ses premiers pas, aidé à tracer sa voie, à la conduire, et il l'a menée inlassablement, progressivement, au degré d'importance qu'elle occupe aujourd'hui après bientôt cinquante années d'un dévouement, d'un labeur soutenus.

Sa première enfance se passa à la maison paternelle et à la demeure maternelle de Messery, dans cette région fertile du Bas-Chablais qu'enserre face à la rive Suisse la nappe azurée du Léman et de partout des côteaux montueux, des collines boisées, des plateaux herbeux et les Alpes lointaines.

Et c'est sans doute dans ce décor harmonieux dont il ne se lassa jamais qu'il puisa cette fraîcheur d'esprit, cette virginité du cœur qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Et c'est peut-être dans les longues veillées d'hiver où l'on teille le chanvre ou casse les noix, qu'il recueillit les vieilles légendes dont il fit de si charmants récits.

Puis ce fut le Collège d'Evian, le Grand Séminaire où partout il laissa le souvenir d'un chercheur, d'un travailleur, consacrant tous ses loisirs à l'étude de l'histoire, à la lecture des vieux parchemins où il prendra la documentation qui lui sera plus tard si précieuse.

Prêtre en 1879, il est nommé l'année suivante vicaire à Thonon, mais sa santé compromise par son surmenage, par ses veilles, s'accommode péniblement des fatigues de son ministère dans une paroisse de l'importance de Thonon.

C'est alors qu'en 1882 il fait paraître le premier volume de son Histoire de Thonon et du Chablais jusqu'à la Révolution, travail qui est une révélation et classe le jeune vicaire parmi les meilleurs historiens de Savoie.

En 1888 on le trouve aumônier de l'Orphelinat de Mornex d'où, en 1889, il donne son deuxième volume de l'Histoire du Chablais : « Thonon et Evian de la Révolution jusqu'à nos jours ».

Puis il est nommé Directeur de l'Orphelinat de Nazareth de Thonon, jusqu'en 1895. C'est à cette époque

qu'on lui confie l'Aumônerie du Collège universitaire de Thonon, nouvellement créée, charge importante qu'il conservera jusqu'à sa retraite en 1923.

Mais entre temps, il ne cesse de produire, abordant tous les genres avec le plus grand succès, écrivant d'une plume alerte en un style clair bien que concis.

Etudes historiques, pièces de vers, monographies, romans, légendes, théologie, ajoutent chaque jour à sa renommée et c'est ainsi que paraissent successivement :

Etudes d'Histoire Sainte, 1889. — Les Abbayes de Filly, 1893; d'Entremont, 1895; d'Abondance, 1906. — Saint François de Sales et sa Famille, 1910. — Etudes sur la Religion et l'Eglise, 1912.

Puis ce sont encore :

L'Université Chablaisienne de 1602 à 1792 qui lui mérita le prix Monthyon de l'Académie Française, 1914. — Légendes Savoyardes; Monographie de la Commune de Massongy, 1917. — La Mission de Saint François de Sales en Chablais. Monographie de la Commune de Sciez, 1932; pour ne citer que les plus importantes de ses œuvres que signalent les grands dictionnaires biographiques internationaux et que louange chaudement la grande Presse de France et de l'Etranger.

Et malgré son grand âge, il entreprend le remaniement complet, avec documents inédits, de son Histoire de Thonon et du Chablais que l'on réclame de tous côtés et que ses amis se feront un devoir de mener à bien, suprême hommage justement mérité.

Vice-Président de l'Académie Chablaisienne dès sa fondation, il en prend en 1918 la Présidence qu'il conservera jusqu'à sa mort.

Ses savantes études religieuses lui valent le 22 février 1907, de recevoir, du Pape Pie X, les titres de

Protonotaire Apostolique et de Prélat de la Maison du Pape.

Le 13 juillet 1908, le Gouvernement lui décerne les Palmes Académiques.

Le 9 juillet 1909, le Roi d'Italie lui confère la Croix d'Officier de l'Ordre Royal des Saints Maurice et Lazare ensuite de l'importance de ses travaux historiques sur la Maison de Savoie.

En 1912, il reçoit la Croix de St Jean de Latran.

Le 4 septembre 1920, il obtient la rosette d'Officier de l'Instruction publique.

Enfin, le 1er janvier 1934, le Gouvernement de la République Française couronne cette longue carrière si bien remplie en lui accordant la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur que l'Académie Chablaisienne lui offrira dans une séance mémorable, le 8 mars 1934.

Et que dirai-je de sa vie ? Jamais, Mesdames et Messieurs, existence ne fut accompagnée d'une telle dignité.

Sans défaillance, il fut un exemple de foi, de droiture, de modestie, de simplicité et d'inépuisable bonté.

Qui dira combien de désabusés de la vie vinrent déverser leurs désillusions, leurs troubles, dans son cœur.

Sur combien de souffrances morales ne s'est-il pas penché, paternel, sondant les consciences, car il lisait dans les âmes plus sûrement que sur les visages, pansant, soulageant, guérissant ces plaies intimes souvent plus douloureuses que celles du corps.

Et peut-être jugeait-il que cet acte moral l'emportait sur tous les autres !

Et combien de choses pourraient être dites qu'il serait trop long d'évoquer.

Je finis, cher Ami vénéré, mais avant que soit close cette sépulture où vous allez reposer auprès de ceux

qui vous furent chers, à l'ombre de cette vieille église qui vous reçut à votre naissance et vient encore de vous recevoir, je veux m'incliner longuement encore une fois devant vous. Je veux aussi, Monseigneur, au nom de cette Académie Chablaisienne qui conservera votre souvenir à jamais, au nom des Chevaliers Chablaisiens de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, du Chablais, du Pays Savoyard endeuillés, vous adresser l'hommage de notre plus respectueuse affection.

Et c'est de tout cœur, profondément attristé, que je vous dis A Dieu, Monseigneur, un A Dieu d'espérance dans un éternel Au Revoir.

Adieu.

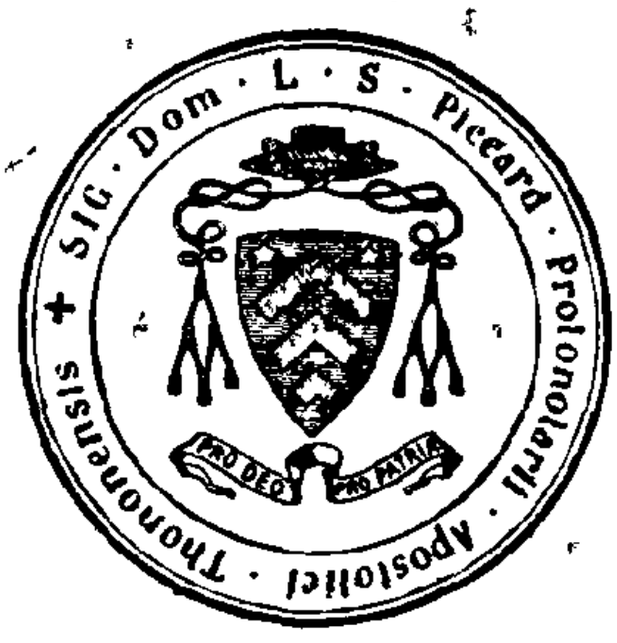

Séance du 13 Mai 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. L. Quiblier, vice-président, prononce l'éloge funèbre de Monseigneur Piccard, Président de la Société. En termes émus il résume l'œuvre littéraire et le rôle primordial du regretté défunt dans l'Académie Chablaisienne. « Tous, dit-il, en pénétrant dans cette salle, avons instinctivement jeté les yeux sur cette place, aujourd'hui vacante, qu'occupait encore le 11 avril dernier celui dont nous déplorons la perte ».

Le souvenir de celui qui fut l'un des fondateurs de l'Académie et son principal animateur durant toute son existence, restera attaché, non seulement aux Mémoires auxquels il apporta la plus importante collaboration, mais aux publications les plus diverses et aux collections et documents dont il enrichit la bibliothèque. Grâce à ces pièces, grâce aux notes qu'il a tracées, pourront s'édifier de nouveaux travaux à la gloire de notre province.

Le nom vénéré de Monseigneur Piccard, le chantre et l'historien du Chablais, mérite de figurer en tête de ceux des Bienfaiteurs de l'Académie. Ensuite M. Quiblier et M. le Général Bordeaux donnent lecture des télégrammes et lettres de tous les personnages, les Académies, Sociétés Savantes de France et de l'Etranger qui, dans ces jours de deuil, ont témoigné, par leurs condoléances émues, leur précieuse sympathie. C'est un long, unanime et très touchant concert d'éloges et d'hommages à la carrière et au caractère du grand historien savoyard.

En attendant la publication d'une étude détaillée sur la vie et l'œuvre de Mgr Piccard, voici quelques extraits caractéristiques de ces correspondances montrant quelle haute estime l'entourait.

« Nous perdons, dans la personne de notre regretté Président, un grand savant et un saint homme, tout consacré au bien et à la charité ». (S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme, Princesse Henriette de Belgique).

« Mgr Piccard qui, par sa science et ses vertus, a tant honoré notre diocèse... » (Télégr. de Mgr l'Evêque d'Annecy).

« La mort de Mgr Piccard... atteint le Chablais tout entier dont il fut le savant historien. C'est par son *Histoire du Chablais* que nous avons tous mieux connu le passé de notre pays natal. Par surcroît le grand savant était modeste et bienfaisant. Il laisse l'exemple d'une vie utile et précieuse aux lettres et aux âmes. » (Henry Bordeaux, de l'Académie Française).

« ... C'est aussi une perte irréparable pour notre ville et notre région, auxquels il faisait un grand honneur ». (G. Andrier, maire de Thonon-les-Bains).

« La mort de Mgr Piccard frappe douloureusement tous ceux qui croient au triomphe des valeurs spirituelles et tout particulièrement ceux qui cherchent dans le passé la raison de croire au développement de l'homme, de sa culture, de ses aspirations éternelles ». (Edouard Chapuisat, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève).

« L'Académie de Savoie s'honorait de compter l'illustre défunt au nombre de ses membres agrégés. C'était reconnaître sa très haute valeur, et le prix de ses nombreux travaux, qui font honneur à la Savoie. Le vide causé par sa mort sera ressenti dans tout le monde intellectuel de la région ». (Vte Greyfié de Bellecombe, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie).

« On peut affirmer que toutes les Sociétés savantes de Savoie sont également frappées. La personnalité de Mgr Piccard était très forte, sa renommée comme écri-

vain et historien rayonnait dans notre pays et bien au-delà... » (E. Revel, Président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie).

« Dans tous les domaines historiques, spécialement sur Saint François de Sales, Mgr Piccard faisait autorité... » (Chanoine Mugnier, Président de l'Académie Salésienne).

Ayant reçu, de la main de Monseigneur Piccard, le texte inédit de ses Mémoires, M. Quiblier en lit la préface. Lors des prochaines séances sera donnée continuation de ces notes intéressantes, où revivent un demi-siècle de notre histoire régionale et l'attachante figure du prêtre et de l'écrivain chablaisien.

M. le Chanoine Charvet apporte la suite de son travail sur Annemasse, il évoque le souvenir de l'ancienne église paroissiale dont il présente une vue. Il termine en manifestant sa profonde et douloureuse peine pour la brusque disparition de son grand ami, le regretté Président, qui lui avait demandé de rédiger cette monographie.

Une gravure sur cuivre du XVIme siècle représentant deux châteaux savoyards est communiquée par M. J. Baud. Ces dessins de C. Chastillon, gravés par Ponsart, portent comme titres : « Coudria Chasteau de remarque sur le lac Léman », et « Pacousinge chasteau ruiné du feu fort pour coup de main ». M. Baud présente aussi une carte du lac Léman et des pays voisins, datée de 1607, dessinée par Jean Le Clerc et gravée par H. Picart.

Des compliments sont adressés à M. le Général Bordeaux pour l'étude qu'il vient de publier dans la revue « Fert » sur l'ancienne église de Thonon et ses souvenirs touchant la maison de Savoie. Il donne notamment de curieux détails sur la princesse Jeanne de Savoie « Mademoiselle de Soissons », décédée en 1705 et ensevelie dans cette église.

Sont reçus membres de l'Académie : M. le Docteur Gaston Muraz, médecin des troupes coloniales à Marseille, et M. Paul Bossoney, pharmacien à Thonon.

Le prix des volumes parus de la collection des Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne est fixé à vingt francs, sauf pour le tome XXXII, qui est épuisé.

Séance du 13 Juin 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

L'éloge funèbre de M. Jacques Dubouloz, Président d'honneur de la Société, décédé le 13 mai dernier, est prononcé par M. L. Quiblier.

Ses funérailles eurent lieu le 16 mai.

A 9 h. 30, M. l'abbé Rouge, vicaire, assisté de M. l'abbé Favre, curé de Publier, procédait à la maison mortuaire à la levée du corps et le long cortège se formait que précédait une délégation des Elèves de l'Institution Saint-Joseph avec M. A. Poncier, directeur, et plusieurs professeurs de l'établissement.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le docteur Blanchard, L. Quiblier, F. Fornier, Général Bordeaux, tous de l'Académie Chablaisienne, dont le regretté défunt était Président d'honneur.

Le deuil était conduit par MM. J.-M. Dubouloz, chef d'escadron au 25me d'artillerie; l'avocat Ch.-F. Dubouloz, le Dr P. Dubouloz, professeur à la Faculté de Médecine de Marseille, ses fils, et les gendres du défunt : Comte Amédée Ravez et capitaine d'artillerie Ulrich Cambernon.

Dans le nombreux cortège qui se déroula au travers des rues de Thonon, on remarquait MM. Daudin, sous-préfet; Andrier, ancien maire; les anciens adjoints, le

Tribunal, le Parquet, le Barreau, les Chambres des Notaires, des Avoués, Colonel J. de Saint-Bon, M. Duchesne, maire de Nernier; Baron Félix d'Yvoire, MM. J. Trouillet, Baud, conseiller général; F. Anthoinoz; Servettaz, principal du Collège; Brame; avocat Gignoux; le capitaine de gendarmerie; le commissaire de police, etc., etc..., en somme toutes les notabilités du pays qu'il serait trop long de citer.

Après les honneurs rendus au Boulevard des Vallées, un nouveau cortège se reforme accompagnant la dépouille mortelle de celui que tous entouraient d'une si respectueuse sympathie jusqu'à Armoy où devait se faire l'inhumation dans le caveau de famille.

Après un service solennel dans la petite église du village, insuffisante à contenir les nombreuses personnes qui avaient suivi le convoi et la population entière d'Armoy, ce fut la conduite au cimetière de celui qui repose aujourd'hui à côté de ceux qui lui furent chers et le précédèrent dans l'éternel repos.

Membre de l'Académie Chablaisienne dès la première séance du 10 janvier 1887, M. Jacques Dubouloz en devient un des Vice-Présidents en 1907. En 1915, il est appelé à la Présidence qu'il abandonne en 1917 alors qu'il est nommé Conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Il quitte Thonon, non sans regret, mais avant son départ il sera élu Président d'honneur de cette Compagnie à laquelle il s'est tant dévoué.

En effet, malgré ses déplacements qu'entraînent les sièges de plus en plus élevés auxquels il est appelé, il n'a cessé de s'intéresser à sa bonne marche, à son développement.

C'est un latiniste hors pair, tout l'intéresse : Histoire, archéologie, faune du pays, paléographie.

Sous sa plume alerte, vigoureuse, claire, concise tout à la fois, il publiera successivement : *La Vie Munici-*

pale d'Evian, 1887; *Thonon en joie* (1663), épisode du mariage de S. A. R. de Savoie Ch.-Emmanuel avec la Princesse Françoise d'Orléans-Valois, 1888; *Le Château de Bellegarde à Thonon,* 1912; *Les Seigneurs de Boisy, d'Allinges, d'Avully au Xme siècle,* 1916.

Mais son œuvre la plus importante est, sans contredit, cette étude on ne peut plus savamment documentée qu'il publiera sous le titre modeste d'*Essai sur les Affranchissements de* 1771 *en Savoie.*

A une époque où l'esprit de réforme élait partout à l'ordre du jour, où s'élevaient timidement encore au sein des peuples des grondements précurseurs de Révolution, Ch.-Emmanuel, dans un Edit du 19 décembre 1771, ordonnait le rachat des rentes et redevances féodales dues aux Seigneurs par les censiers.

Cette étude très appréciée par le Gouvernement italien valut au savant auteur la Croix d'Officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Au cours de ses vacances ou des loisirs que lui créc sa mise à la retraite, il visite les coins, les cours les plus reculés de Thonon, cherchant à déterminer la vieille enceinte, les tours, tout ce qui peut jeter une clarté sur l'histoire de cette ville à laquelle son cœur est si profondément attaché.

Ce fut un homme d'autrefois ! Homme de principes, de travail, d'énergie, de courtoisie et de bonté, il fut aussi le chef de famille qui sut avec une autorité paternelle élever dans le respect filial le plus affectueux une nombreuse famille, puissamment aidé par une épouse modèle dont la perte assombrit ses dernières années.

Replié un moment sur lui-même, son cœur se reprit à voir prospérer sa nombreuse famille dans une voie digne de la sienne, digne de ses Ancêtres.

M. Quiblier présente ensuite les condoléances de l'Académie à MM. François Baud, avocat, et Claudius

Baud, Conseiller général, à l'occasion de la mort de leur père, ainsi qu'à M. de Saint-Bon qui vient de perdre un oncle, M. le baron Le Pelletier des Ravinières, ancien capitaine de vaisseau.

Sur la proposition de M. le comte de Maugny, l'Académie Chablaisienne décide de s'associer aux manifestations projetées en vue de la commémoration, aux bords du Léman, du souvenir de la grande poétesse Madame la comtesse de Noailles.

M. de Maugny parle des collections du Musée Chablaisien. Il observe qu'il serait utile de créer dans ce Musée une section spéciale formée des menus meubles et objets mobiliers de style régional, tels les rouets, quenouilles, plats et pots d'étain, moules à beurre, coffrets sculptés, etc... L'Assemblée approuve cette heureuse initiative et adresse un appel pressant au public chablaisien à ce sujet : ce serait faire œuvre patriotique que de conserver tous ces objets d'art local. Ce sont eux qui attirent avec le plus de succès l'attention des visiteurs étrangers. Les noms des généreux donateurs figureront en bonne place dans les vitrines.

Les dates de fondation des plus anciens ordres de chevalerie sont fournies par M. de Maugny. Il montre que celui des Saints Maurice et Lazare ne tire son renom d'antiquité que de l'adjonction du vieil ordre palestinien, fait à la fin du XVIme siècle.

M. Emile Vuarnet fait une intéressante communication au sujet de la légende de la ville engloutie de Ferrières, commune de Sciez. De sérieuses enquêtes et prospections lui ont prouvé qu'il ne peut s'agir d'une agglomération de constructions gallo-romaines détruites par le cataclysme du Tauredunum, comme certains auteurs l'avaient avancé, mais simplement de la tradition vivace d'une station lacustre dont on retrouve les vestiges à une centaine de mètres de la rive.

Continuant la publication de son recueil de canti-

lènes savoyardes, M. l'abbé Charvet présente le douzième feuillet intitulé le *Lutrin-Fanfare.*

M. J. Baud expose ses recherches sur l'histoire du château de la Chapelle-Marin. Il cite en particulier la famille des Scaglia, marquis de Caluso et comtes de Verrue, qui hérita des nobles de Saint-Michel, des fiefs d'Hermance et de la Chapelle-Marin. La femme de l'un des derniers Scaglia, possesseur du domaine des Chapelles, la célèbre comtesse de Verrue, née d'Albert de Luynes, laissa une fille légitimée du roi Victor-Amédée II, connue sous le nom de Mlle de Suze (1690-1766). Cette dernière, par son mariage avec un prince de Savoie-Carignan, est l'aïeule des souverains actuels d'Italie.

L'Assemblée accueille chaleureusement la proposition de M. François Dubouloz, publiciste, rédacteur en chef de *L'Echo du Léman*, membre du Conseil d'Administration, d'adresser une demande à la Municipalité pour que le nom de Mgr Piccard soit donné au chemin de Crève-Cœur, conduisant à la demeure où il résida pendant de longues années.

Mlle Pauline Long, de Genève, et M. Joseph Bourgeaux, de Loisin, sont reçus membres de la Société.

Conformément à l'article 5 des Statuts, il est procédé à l'élection du Président de l'Académie, en remplacement du regretté Mgr Piccard.

Convoqué par circulaire spéciale, le Conseil d'Administration s'était réuni aux personnes de MM. François Anthoinoz, Charles Anthonioz, J. Baud, J. Blanchard, P. Bollon, François Dubouloz, F. Fornier, F. Marin, C. de Maugny, Henri Mérou, Maurice Michaud, Léon Quiblier, J. Trouillet. Excusés MM. C. Baud, Général Bordeaux, C. Servettaz, E. Vuarnet.

M. Léon Quiblier, vice-président, est désigné à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau Président remercie l'Académie du grand

honneur qu'elle vient de lui faire. Mais, dit-il, c'est une bien lourde tâche, et s'il l'accepte, c'est comme un ultime hommage rendu à la mémoire de Mgr Piccard, dont il fut un modeste collaborateur et un ami de la première heure. Il compte sur le dévouement, sur les efforts de tous pour maintenir l'Académie Chablaisienne au rang qu'elle occupe aujourd'hui, grâce au labeur, à l'énergie, à la science de son éminent prédécesseur.

Le Conseil d'Administration pourvoit ensuite provisoirement au remplacement de ses membres décédés en nommant *Membres du Conseil* : M. le baron Félix d'Yvoire et M. J. Chambelland. M. d'Yvoire est en même temps inscrit comme délégué au *Comité des Chartes*.

Enfin sont élus par acclamation : Président d'Honneur de l'Académie, M. le Général Bordeaux, et Vice-Présidents : M. le Comte Clément de Maugny et R. Père Jules Chambelland.

Séance du 8 Juillet 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. le Président adresse les meilleures félicitations de l'Académie Chablaisienne à Mme Louis Ponet, née Bordeaux, en littérature Jeanne Danemarie, pour le beau succès que lui a valu « Frère Jacqueline », un de ses derniers romans. Le Comité d'attribution du prix Claire Virenque (littérature spiritualiste), a couronné cet ouvrage par 13 voix sur 15.

Il exprime les bien sincères remerciements de l'Assemblée à la Municipalité de Thonon qui, dans sa séance du 2 juillet courant, faisant suite à une proposition présentée par M. François Dubouloz, rédacteur,

a donné le nom de Monseigneur Piccard, à l'Impasse de Crève-Cœur. L'Académie est très sensible à cet hommage public rendu à son éminent et regretté président, l'érudit historien de Thonon et du Chablais, dans le quartier même où il résida si longtemps.

M. Jean-Pierre Cettour, secrétaire de Mairie à Bonnevaux, répondant à un vœu exprimé à la séance de juin, fait don au Musée Chablaisien d'un rouet, de deux dévidoirs, de curieuses empreintes pour la décoration des étoffes et autres objets anciens. C'est un précieux début de la Collection du folklore chablaisien, principal attrait de nos musées locaux pour le touriste et le villégiateur; l'Académie espère que de généreux donateurs, s'intéressant aux souvenirs de notre pays, suivront l'exemple de M. Cettour et permettront la prompte constitution d'un bel ensemble régional.

M. le Général Bordeaux parle de la famille Trappier, originaire du Vivarais et fixée à Carouge: il expose ses recherches particulières concernant l'un des principaux membres de cette famille, le général Trappier, dont le nom s'ajoute à la liste de nos généraux savoyards.

Au début du XVIIme siècle, les registres des municipalités de nos montagnes signalent le passage et les méfaits de bandes d'individus appelés Egyptiens ou Sarrasins. M. J. Baud communique divers extraits des comptes des syndics de Morzine, de 1600 à 1623, concernant les mesures prises pour se préserver de ces dévastateurs et, à l'aide d'un travail édité à Fribourg, en 1749, par l'avoyer d'Alt de Tieffenthal, il fournit des détails sur les étranges légendes dont s'entouraient ces ancêtres de nos bohémiens et romanichels modernes. C'est sous le règne de l'empereur Sigismond de Luxembourg (1411-1437) qu'ils apparurent au nombre de plus de quatorze mille dans l'Europe centrale.

En Suisse et dans nos pays, leurs groupes errants comptaient de 2 à 300 personnes avec de nombreux chevaux, des ours; dans certains endroits d'Allemagne et cantons de la Suisse, ils étaient déclarés bannis et l'on accordait la liberté de tirer sur eux. En Savoie, lorsque les milices locales étaient insuffisantes pour les repousser, on préservait les hameaux de la rapine de ces troupes sauvages au moyen de redevances en nature discutées avec leurs chefs.

Sont proclamés membres d'honneur de l'Académie Chablaisienne : MM. Charles Arminjon, président et le vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

Séance du 12 Septembre 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. le marquis Ferdinand Costa de Beauregard, récomment élu membre de l'Académie, présente ses remerciements. Dans le meilleur langage, il évoque les rapports anciens de sa famille avec le Chablais, le goût des lettres et de l'histoire qui est toujours apparu chez les siens, notamment chez son oncle, le marquis Albert, membre de l'Académie Française. Il fait l'éloge de l'Académie Chablaisienne, de ses travaux, rappelle la mémoire de ses derniers présidents et se dit heureux et fier de faire partie de cette Société.

M. Léon Quiblier, président, remercie le récipiendaire des paroles qu'il vient de prononcer. Il déclare que l'Académie Chablaisienne, qui comptait déjà parmi ses adhérents un membre de la famille Costa de Beauregard, a été très flattée et honorée d'accueillir, cette fois, le chef de cette illustre famille savoyarde.

Il rappelle que l'histoire de la maison Costa est inti-

ment liée à celle de la Maison Royale et à celle du pays de Savoie; il évoque l'image du grand-père du récipiendaire, le marquis Léon Costa qui, au siècle dernier, négligeant tout intérêt personnel, s'inspirant de clairvoyance et de sagesse, fut l'un des promoteurs et l'un des meilleurs artisans de la réunion de la Savoie à la France.

Le président rappelle ensuite les pertes douloureuses subies par la Société depuis la séance de juillet dernier.

C'est d'abord M. l'Abbé Charvet, dont les funérailles eurent lieu le 11 juillet. Il fut enlevé brusquement, alors qu'il venait de mettre la dernière main à sa *Vie de Mgr Mermillod*, dont il avait été enfant de chœur, et s'apprêtait à entreprendre une étude sur Annemasse, sa ville natale. Il était âgé de 73 ans.

Puis, c'est ensuite le colonel Jacques de Saint-Bon, décédé le 7 août dernier, à Veigy, dans sa 74me année.

Il fut, lui aussi, un assidu des séances de l'Académie Chablaisienne, au cours desquelles il communiqua maintes notes des plus intéressantes sur les anciens châteaux savoyards. Ses grandes qualités furent éloquemment célébrées, lors de ses funérailles à Veigy, par MM. le Général Bordeaux, président d'honneur, et de Maugny, vice-président de l'Académie Chablaisienne, ainsi que par M. Antoine de Menthon, au nom de la Chambre départementale d'Agriculture.

Il adresse à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie les condoléances de la Société à l'occasion du décès du commandant Edouard Revel, son président, qui avait succédé au regretté marquis de Bissy. Grand mutilé de guerre, d'une forte érudition, le commandant Revel comptait de nombreux amis à Thonon, où, frais émoulu de Saint-Cyr, il avait tenu garnison comme sous-lieutenant en 1898.

Les plus sympathiques félicitations sont votées à

M. Gaston Letonnelier, archiviste départemental de l'Isère, membre d'honneur de l'Académie, auteur de nombreuses publications sur la Haute-Savoie, alors qu'il en dirigeait les archives, à l'occasion de sa nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Les félicitations de l'Académie Chablaisienne iront aussi à Mgr Burquier, abbé de Saint-Maurice-en-Valais, évêque de Bethléem, auquel S. M. le Roi d'Italie, reprenant une antique tradition, vient de conférer la Croix de Commandeur de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare.

Il est donné lecture des lettres de remerciements de MM. Arminjon, président, et Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, ensuite de leur nomination comme membres d'honneur de l'Académie Chablaisienne.

Le président dépose, pour les archives, l'Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal de Thonon, en date du 13 juin dernier, et la copie de l'arrêté préfectoral du 12 juillet suivant, attribuant le nom d'« Impasse de Mg Piccard » au chemin non classé, dénommé actuellement Chemin de Crève-Cœur.

L'Académie Chablaisienne remercie bien sincèrement la Municipalité de cet hommage rendu à la mémoire de son regretté président.

M. Georges Lefranc, président d'honneur de la Société Nautique du Léman Français, fait une très intéressante communication sur Jean-Baptiste de Valbelle, marin de Louis XIV.

Ensuite de démêlés avec le roi de France, de Valbelle, corsaire, aventurier, passa, en 1689, au service de la duchesse de Savoie. Ce Marseillais d'origine conduisit à maintes victoires « La Vierge », galère que montait un équipage composé exclusivement de Savoyards et qui se livrait à la course contre les barba-

resques ou les corsaires algériens, sous le couvert du pavillon rouge à la croix blanche de Savoie.

M. Emile Vuarnet fait don au Musée de Thonon d'une tuile romaine fort bien conservée. Cette pièce (imbrices), tuile faîtière, dit-il, a été trouvée par M. Marquet, de Filly, à Sciez, dans les Champs Malan, situés à droite du torrent du Vion, en arrière des bois du Vernay, près de Coudrée.

M. Léon Quiblier cite un extrait d'un ouvrage, intitulé *La Savoie en Orient,* et qui a fait l'objet d'une communication à la séance de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie du 19 novembre dernier. Son auteur, M. l'Abbé Cartier, prétend que la famille de Joachim Murat, qui mourut fusillé au Pizza, en 1815, était originaire du village des Avanchers, en Savoie, et que Murat avait continué de correspondre avec ses parents éloignés.

En 1807, Napoléon Ier, par décret impérial du 20 août, avait attaché à la personne de Murat, comme médecin particulier, le chirurgien major aux armées Philibert Quiblier, originaire d'Essert, commune de Messery, et, lors de son accession au trône de Naples, il l'emmena avec lui. N'y aurait-il pas, dans ce fait, mieux qu'une coïncidence et Murat n'aurait-il pas demandé lui-même à l'Empereur d'attacher à sa personne, non seulement un praticien réputé, mais aussi un compatriote, un confident en qui il peut avoir entière confiance ?

Il serait intéressant, si elle existe encore, de compulser cette correspondance de Murat avec ses parents de Savoie et de pouvoir élucider cette question.

Le médecin Quiblier, qui était resté à Naples après l'exécution de Murat, mourut empoisonné, dit-on, vers 1835, victime d'opinions et de sentiments dont il ne se cachait pas.

Le président rappelle la journée Anna de Noailles, à

Evian, le 25 août dernier, et qui, placée sous les auspices de l'Académie Chablaisienne, obtint un très grand succès.

Il ne pouvait en être autrement avec des personnalités telles que notre éminent compatriote Henry Bordeaux, de l'Académie Française; S. E. le Président Paderewski; l'excellent conférencier que fut M. Guy de Pourtalès, et Mme Croiza, l'interprète parfaite des *Poèmes sur la Savoie* et des poésies de la Comtesse de Noailles. L'Académie Chablaisienne était représentée par son président et M. A. Rochefort, secrétaire général du Comité local, et de nombreux membres. On remarquait notamment, sur la scène et dans la salle, S. A. R. la Duchesse de Vendôme, MM. le Comte de Maugny, Maurice Bernard, délégué de la Société des Eaux d'Evian, Dr de Monchy, A. Guillot; Mmes Ponet-Bordeaux, de Maugny, Benand-Berthet, du Musée Savoyard, Jeanne Orsat, etc...

M. le Président évoque le tragique accident qui causa la mort de S. M. la Reine Astrid, le 20 août dernier, et auquel échappa miraculeusement son royal époux.

Dès que la triste nouvelle parvint à Thonon, il s'empressa d'adresser à S. A. R. la Duchesse de Vendôme un télégramme associant l'Académie Chablaisienne au deuil qui venait de la frapper à nouveau si douloureusement, ainsi que la nation amie.

Dès le lendemain des funérailles, un télégramme de Bruxelles venait remercier la Société de son témoignage de sympathie.

M. le Général Bordeaux donne connaissance de documents concernant le général de Boigne. Cet illustre Savoyard, dont la famille est bien connue en Chablais, après son exceptionnelle carrière aux Indes, où il avait organisé et commandé l'armée du Grand Mogol, désirait que son titre de général et ses services de guerre

fussent en quelque sorte reconnus par une nomination d'officier général dans une grande armée européenne. Pendant la première Restauration, des démarches furent accomplies à cet effet et, le 18 octobre 1814, le roi Louis XVIII nomma M. de Boigne maréchal de camp et lui conféra la croix de Saint-Louis. A cette époque, de Boigne était citoyen français. L'année suivante, à la suite du Traité de Paris (20 novembre 1815), il redevient citoyen sarde et, en 1822, le roi Charles-Félix le nomma lieutenant-général de ses armées. Ayant prêté serment de fidélité au roi de France, de Boigne demanda à Louis XVIII l'autorisation d'accepter cette nouvelle nomination, ce qui lui fut immédiatement accordé.

Comme on le sait, le général de Boigne mourut en 1830, laissant à sa ville natale, Chambéry, d'importantes fondations charitables qui fonctionnent encore aujourd'hui.

L'Académie Chablaisienne félicite M. Finas-Duplan pour son organisation des Fêtes des Provinces Françaises en France et à l'étranger.

Cette œuvre mérite d'être encouragée, car elle ne peut que mettre en valeur nos régions et maintenir nos costumes et nos usages locaux.

M. Finas-Duplan est nommé membre correspondant de l'Académie.

MM. Quiblier et Général Bordeaux présentent M. César Magnin, qui vient de passer deux mois dans sa ville natale. M. Magnin est, en effet, né à Thonon. Retraité comme Inspecteur honoraire des Taxes et Redevances de la Principauté de Monaco, il s'est fixé à Nice où il emploie ses loisirs à taquiner la Muse et à faire chanter son violoncelle en virtuose réputé.

Il est reçu à l'unanimité comme membre de la Société.

La bibliothèque s'enrichit de *La Jeunesse de Marie-*

Amélie, Reine des Français, de S. A. R. la Duchesse de Vendôme, don de l'auteur; *Syntaxe nouvelle de la Langue Chinoise,* par Stanislas Julien, 2 volumes, don de M. de Banck; premier volume de l'*Histoire de Thonon et du Chablais,* par Mgr Piccard, don de M. Mottet.

L'assemblée convient de fixer désormais les séances à 2 h. 30 de l'après-midi.

Séance de rentrée du 14 Novembre 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres assistant pour la première fois aux séances, M. le Président adresse un souvenir ému à M. Edmond Maret, ancien dentiste, membre de la Société, décédé le 3 novembre, dans sa 69me année, aux funérailles duquel assistait une délégation de la Société, témoignant ainsi sa sympathie à la veuve du regretté défunt.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de la Municipalité en date du 21 octobre 1935, mettant à disposition de l'Académie Chablaisienne la Tour et la Chapelle désaffectée du Cimetière de Saint-Bon pour servir de Musée lapidaire.

Cette autorisation comporte pour la Société les frais d'entretien, notamment de la toiture.

Cette décision est favorablement accueillie par l'Assemblée qui charge M. le Président d'exprimer à la Municipalité ses sentiments reconnaissants.

Vu l'insuffisance du budget de l'Académie, il est décidé qu'un appel au public sera fait pour réunir les fonds nécessaires pour les réparations les plus urgentes de ces vestiges du passé.

M. Paul Tapponnier parle de la situation économique de notre pays il y a cent ans, du développement

de l'industrie et des arts dans les grandes villes des bords du Léman. Parmi les grands protecteurs des Arts genevois, il mentionne tout spécialement la famille Bartholoni. Récemment, à l'occasion du centenaire du Conservatoire de Musique de Genève, fut rappelé le nom de François Bartholoni, son fondateur, qui le dota d'un palais inauguré en 1858; son fils Fernand en prit la présidence en 1880 et ses petits-fils : Jean, artiste de talent et bienfaiteur des musiciens; René, ancien député, créateur du prix des Sciences et Arts, décerné par l'Académie Chablaisienne, en furent les émules et les dignes continuateurs.

Le même offre aux archives de la Société, de la part de M. Henri Vernaz, de Collonges-sous-Salève, un grand parchemin. C'est un acte de vente daté du 2 janvier 1591, rédigé par Me Pierre Vernaz, notaire ducal, ancêtre du donateur. Diverses terres, vignes, situées à Filly, commune de Sciez, sont cédées par Me Jacques Guigonnat à Me Antoine Mathieu, notaire. Cette transaction est passée à Filly, dans la maison de noble Maximilien Boccard, en présence de Me Gaspard Garnier, curial d'Avully et François de Ruaz.

M. Emile Charlet présente les Vidimus de divers actes anciens concernant la commune de Chevry, dans le pays de Gex. L'un rédigé en vieux français, est la donation faite par la princesse Jeanne de Savoie, dame de Gex, et son fils Hugues de Joinville, à la *communauté de Chevrier et des villages d'Arc et de Naz,* d'un bois sis en la côte de Naz, acte passé à Souvernier, le lundi après la fête de Saint-Martin, 1334. Le comte Amédée VI de Savoie ratifie la donation en qualité de suzerain du pays de Gex, par lettres patentes datées de Ripaille, le 3 juin 1377, ce document est en latin, ainsi qu'une confirmation donnée par le Duc Philibert de Savoie et son Conseil, à Genève, le 21 juin 1498 et le 15 mars 1499. Les procureurs de la communauté de Che-

vry avaient passé reconnaissance féodale pour le bois de Naz, à Gex, le 21 juin 1473.

De la part de M. A.-G. Vuargnoz, Habère-Lullin, M. J. Baud transmet des cahiers de reconnaissances féodales de 1493, en faveur des curés de Fessy et Lully, par de nombreux communiers de ces paroisses. Me Pierre de Matringe, de Saint-Jeoire, est le notaire et parmi les témoins se voit noble Guillaume de Neuvesselle, souche des Neuvesselle de Lully et Givors.

Du même, un plan du village de Rives avant la construction du port, indiquant le tracé de la jetée, des môles, du quai vertical et de la cale en rampe. Des hachures indiquent les immeubles dont la démolition est nécessaire.

Il est question des arches subsistantes de l'ancien pont de Vongy, vénérables vestiges du passé, menacés de destruction. MM. le Général Bordeaux, Comte de Saint-Bon, Chambelland, rappellent, à ce propos, les souvenirs historiques se rattachant au pont et au site.

L'assemblée renouvelle le vœu que ce pont soit enfin classé comme monument ou site pittoresque.

M. le Comte de Maugny lit un arrêté municipal de la Commune de Draillant, du 29 brumaire, an 2 de la République, par lequel M. Ruptier, maire, observant que les impôts de 1792 ne sont pas encore payés, des mesures de rigueur seront prises contre les débiteurs.

Un second document communiqué montre que la population de Draillant comptait 459 habitants en 1816, avec plusieurs familles de 9 à 12 enfants; et, fait curieux, ce sont à peu près les mêmes familles qui ont de nos jours un nombre d'enfants aussi élevé.

Continuant d'enrichir la collection d'objets et meubles de style régional du Musée Chablaisien, M. Jean-Pierre Cettour, de Bonnevaux, apporte un vieux siège à trois pieds, d'une seule pièce, nommé « çhin » dans la vallée d'Abondance.

Des remerciements sont adressés à : M. Alphonse Guillot, publiciste, qui a offert à chacun de ses confrères présents à la séance, son beau volume illustré : *Evian, le lac Léman, la montagne;* et parmi les ouvrages offerts figurent : *La Grande Dauphine Béatrix de Faucigny, princesse de Savoie,* par M. Lucien Guy (192 pages, in-8°, imprimerie Plancher, Bonneville, 1935), don de l'auteur, excellent travail historique, pourvu d'une riche documentation; *Les Oratoires de la Savoie,* par M. Paul Dufournet (43 pages, in-4°, l'Art Populaire en France, librairie Istra, Paris, 1935), où de remarquables illustrations accompagnent un texte fort intéressant; *La Jeunesse de Grétry et ses débuts à Paris* (200 pages, in-8°, Besançon, 1921), par Mlle P. Long des Clavières, est également un don de l'auteur.

Enfin M. J. Geny offre un volume relié : *Règlement de Police pour la Ville de Thonon,* 1835 (64 pages, in-4°, impr. Munier, Evian).

L'Académie admet au nombre de ses membres : MM. Edmond Dunoyer, de Genève; Brinon-Cherbuliez et Madame, tous deux docteurs à Thonon. M. et Mme Brinon-Cherbuliez sont apparentés à la famille de Victor Cherbuliez, le célèbre littérateur genevois.

Séance du 12 Décembre 1935

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. Quiblier analyse le remarquable discours que prononça M. Chavanne, substitut du procureur général, lors de la séance de rentrée de la Cour d'Appel de Chambéry, le 2 octobre dernier.

L'ancien président du Tribunal de Thonon, où il a laissé tant d'amicales sympathies, a su tracer dans une

forme impeccable d'une haute tenue littéraire, que n'eût pas désavoué celui qu'il louangeait, un portrait magistral de l'homme de lettres que fut Antoine Favre, premier président du Sénat de Savoie.

Il célébra, comme il fallait, l'illustre magistrat, honneur des lettres à l'époque, dont l'intégrité, la science juridique ne le cédaient en rien à l'aimable austérité de la vie privée.

Il rappela l'amitié qui l'unissait à Saint François de Sales, ami des lettres comme lui, et qu'il était le père de Claude Favre-Vaugelas, le célèbre grammairien qui fit partie, dès sa fondation, de l'Académie Française.

Le président analyse brièvement aussi le « Rêve Païen » que vient de publier M. René Grossein.

Dans ce rêve intime qu'est l'Evangile païen, se succèdent de nombreux petits poèmes délicatement ciselés dans le goût anacréontique et qui font supposer que M. René Grossein a dû fréquenter beaucoup les auteurs grecs et latins.

L'assemblée félicite M. Quiblier, pour la remarquable Causerie historique qu'il a diffusée par T. S. F. en sa qualité de président du Syndicat d'Initiative. Intitulée : « Thonon-les-Bains. Souvenirs de son passé », cette admirable évocation de la capitale du Chablais, de ses monuments, de son histoire mouvementée, eut le plus grand et le plus légitime succès ; toute la presse régionale a tenu à en publier le texte.

M. le général Bordeaux, président d'honneur de l'Académie, signale qu'à l'occasion du 75me anniversaire de l'Annexion, les journaux savoyards ont rappelé le voyage de l'empereur et de l'impératrice en Savoie en 1860. Quelques-uns ont aussi évoqué la mission préalable remplie par le sénateur Laity. A ce propos, le général rappelle que le sénateur Laity fut alors accompagné et secondé par un jeune secrétaire qui s'appelait M. Fournier-Sarlovèze, et que celui-ci revint à

Thonon quelques mois plus tard comme premier sous-préfet français de l'arrondissement. Par la suite, M. Fournier-Sarlovèze, demeuré très attaché au Chablais, revint presque chaque année à Thonon et à Evian, jusqu'à sa mort survenue après la guerre, à un âge très avancé. Il a laissé à son fils, maire de Compiègne et député de l'Oise, sur cette époque, des souvenirs, des notes inédites qu'il serait certainement intéressant de connaître aujourd'hui.

M. le comte de Maugny présente un recueil de « Souvenirs de la guerre de 1870 ». C'est la copie transmise par M. l'abbé de Quincy, curé de Chessenaz, membre de l'Académie, de 35 lettres écrites par son père, le comte Alban de Ville de Quincy, alors lieutenant au 17me régiment d'Infanterie, en garnison à Lyon. Le jeune officier décrit son départ de Lyon, le 23 juillet, pour Strasbourg, son arrivée à Bitche, la bataille de Niederbronn, la retraite sur le camp de Châlons, et le 31 août, la bataille de Beaumont où il est grièvement blessé à la cuisse. Recueilli dans un sillon, par une ambulance saxonne, il est conduit à Pouilly-sur-Meuse, puis évacué sur l'hôpital de Le Cateau, où il reste jusqu'au 9 février 1871.

Ces lettres adressées à sa famille sont remplies d'intéressants détails; on y remarque aussi les beaux sentiments qui furent toujours le fond du grand caractère et de la noble nature du comte Alban de Quincy.

M. de Maugny communique en outre divers parchemins munis de sceaux en parfait état de conservation. A noter celui de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, douairière de Genevois, sur une quittance du 29 avril 1547 en faveur de Noble Janus Richard, seigneur de Montpont; un grand sceau ovale de l'Official de Genève, à l'effigie de Saint Pierre et écusson portant deux clefs en sautoir, 1586; celui du jeune roi Louis XIII avec sa signature, 16 juillet 1610.

- M. Emile Vuarnet fait part de ses recherches concernant l'ascendance d'une branche de la famille de Mouxy, sortie de Vallières-de-Rumilly et fixée à Messery.

La photographie d'un portrait de Saint François de Sales et celle d'un fauteuil dont il se servit sont présentées par M. J. Chambelland. Il donne connaissance d'une étude très documentée, au sujet de ces deux souvenirs de l'illustre évêque de Genève, par Mgr Folletête, vicaire général de Bâle et tendant à prouver le passage de Saint François de Sales à Porrentruy, où le tableau et le fauteuil sont conservés.

M. Charlet remet le croquis d'un bénitier sculpté dans la pierre, portant une tête de face et le monogramme du Christ avec une grande croix tréflée. Il se trouve dans la maison Peccoud au hameau de Bonnant, commune de Draillant, qui appartenait aux XVIIme et XVIIIme siècles aux Dames Ursulines de Thonon. Ces religieuses, arrivées à Thonon en 1636, s'occupaient de l'éducation des jeunes filles.

Des compliments sont adressés à M. Albert Bordeaux, pour son travail : « Les Dolmens de la Savoie et de la Suisse » (Extr. de « La Terre et la vie », août-septembre 1935), où il est question notamment des monuments de Saint-Cergues et de Reignier; l'auteur les date d'environ 2.500 ans avant notre ère.

- Sont reçus membres de l'Académie : M. le docteur Maurice Denis et M. Marius Barnoud, à Thonon; M. René Ragot, ancien notaire à Lugrin.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Léon QUIBLIER.

Vice-Présidents : M. Charles ANTHONIOZ. — M le Comte DE MAUGNY. — M. J. CHAMBELLAND.

Secrétaire : M. J. BAUD.

Secrétaires-Adj. : M. François FORNIER. — M. P. BOLLON.

Trésorier : M. Maurice MICHAUD.

Bibliothécaire : M. J. TROUILLET.

Bibliothécaire-Adj : M. F. ANTHOINOZ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Cl. BAUD, J. BLANCHARD, Général BORDEAUX, F. DUBOULOZ, F. MARIN, H. MÉROU, C. SERVETTAZ, E. VUARNET, Baron F. D'YVOIRE.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. QUIBLIER, Comte DE MAUGNY, LAPERROUSAZ, J. BAUD, Baron D'YVOIRE.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. QUIBLIER, VUARNET, PERROUD, Comte DE MAUGNY, J. BAUD, Général BORDEAUX, F. ANTHOINOZ, F. DUBOULOZ, Baron R. CHAULIN.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. FORNIER, MÉROU, LAPERROUSAZ, MARIN, BOLLON, Cl. BAUD, SPALINGER, J. BAUD.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. QUIBLIER, C. SERVETTAZ, DEBORNE, Comte DE MAUGNY, DUPUPET.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. TROUILLET, F. ANTHOINOZ, H. MÉROU.

Fondateur
et Bienfaiteur insigne de l'Académie

Mgr Piccard Louis-Etienne, Protonotaire Apostolique, Thonon (1853-1935).

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. **Bartholoni René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).**

Engel Gros Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).

Fclliet (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).

de Sonnaz (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. **de Foras (le Comte Amédée) (1886-1889).**

Buet Charles (1889)

Dubouloz Jacques (1889-1891).

Duplan Albert (1891-1915).

Dubouloz Jacques (1915 1918).

Piccard (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935)

Président d'Honneur

M. **Bordeaux (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon les-Bains.**

Membres d'Honneur

MM. **Andrier Georges, avocat, maire de Thonon-les Bains.**

Arminjon Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.

Avezou Robert, Archiviste départemental, Annecy.

Bordeaux Henry, membre de l'Académie Française, 1, Boulevard Beauséjour, Paris (xvie).

Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

MM. BURQUIER (S. Excellence Mgr Bernard), Evêque de Bethléem. Abbé de St-Maurice-d'Agaune (Valais).
CARTIER (le R P. don), supérieur de l'Orphelinat de don Bosco, Nice.
DUBOIS Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).
ENGEL André, Château de Ripaille, Thonon.
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (le Vicomte), Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Le Chaney, Chambéry.
JACOB Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).
JACQUIER Paul, ancien ministre, sénateur de la Hte-Savoie, Thonon-les-Bains.
LETONNELIER G., archiviste départemental, à Grenoble.
MARTIN P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.
NÆF Albert, archéologue, président de la Société suisse des Monuments historiques, à Lausanne.
REYMOND Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.
DE VENDÔME (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de BELGIQUE, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. ALBERT Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.
ANTHOINOZ François, Clos Anthoinoz, Thonon(m. e).
ANTHONIOZ Charles, homme de lettres, Collonges-sous-Salève (m. e.).
ARNULF Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).
ARNULF-DUPLAN (Mme Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.
AUBERT, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas de Genève, Messery.
BADER Paul-Louis, librairie ancienne, 30, Grande Rue, Genève

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. BANCK (Mlle Raymonde de), artiste peintre, Concise, Thonon.

BARNOUD Marius, Grande Rue, Thonon.

BASTARD-BOGAIN, Sallanches.

BAUD Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).

BAUD (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

BAUD François, notaire honoraire, Morzine (m. e.).

BAUD François (le Commandant), à Jussy-Sciez.

BAUD François, avocat, 12, rue de Meaux, Senlis (Oise).

BAUD J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

BAUD J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon-les-Bains (m. e.).

BENAND-BERTHET (Madame Pierre), Fondatrice du Musée Savoyard, Evian-les-Bains (m. e.)

BENAND-BERTHET Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

BERNARD (l'Abbé Marcel), professeur au Petit Séminaire, Thonon.

BERNARD Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, Evian, et 138, Avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

BERTHELON Louis, pharmacien honoraire, à Don, par Artemare (Ain).

BLAESI, villa des Grands-Esserts, Messery, et 23, rue Bachelet, Paris (XVIIIe).

BLANCHARD (Docteur François), médecin, Thonon-les-Bains (m. e.).

BLANCHARD Jean, inspecteur des Eaux et Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

BLEY, lieutenant-colonel commandant la 7e Légion de Gendarmerie, Besançon (Doubs).

BLONAY (le baron Godefroy DE), château de Grandson Vaud (Suisse).

BLONAY (le baron Henri de), 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

MM. Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, 14, rue Lepic, Paris (XVIIIe). (m. e.).

Boal Davis, Château de Chignens, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame E.), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Albert, Ingénieur civil des Mines, Concise-Thonon (m. e).

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bossonney Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

Bourgeaux Joseph, publiciste, Loisin.

Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie, Saint-Jeoire.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Émile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buet Patrice, 9, Quai aux Fleurs, Paris (IVe).

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les Bains.

Capt de la Falconnière, 21 bis, rue des Délices, Genève.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).

Chambelland (R. P. Jules), Les Chapelles, Publier (m. e.).

Chambet L., Annemasse.

MM. CHAPPAZ (l'Abbé François), professeur de philosophie, Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

CHAPUIS Marcel. Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon les Bains.

CHARLET Emile, ancien instituteur, Thonon. (m. e.).

CHARMOT Léon, directeur, Imprimerie Abry, Annecy.

CHAUCHE Albert, notaire, Bons.

CHAULIN (le baron Robert), Nernier (m. e.).

CHAVAN L., boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains.

CHESNAY (Mademoiselle Anaïs), 18, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

CLAUDEL Serge, professeur de philosophie, au Collège, Thonon (m. e.).

COPPIER Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge (Suisse).

COSTA DE BEAUREGARD (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens.

COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine Inférieure).

COSTY Roger, chirurgien dentiste, place des Arts, Thonon.

CUSIN (S. Exc. Mgr Jules), évêque de Mende (Lozère).

DAMEX Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

DEBORNE Cl., Concise, Thonon (m. e.).

DÉLALE Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulps.

DENIS (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains. Thonon-les Bains.

DRUZ (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

DUBOULOZ François, publiciste, Thonon (m. e.).

DUBOULOZ François, avocat, Thonon.

DUCHESNE Maurice, maire à Nernier (m. e.).

DUFOUR (Mlle Gabrielle), Le Cottage, Evian-les-Bains.

DUMAS Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

DUNANT-CACHAT, Evian-les-Bains.

MM. DUNOYER Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

DUNOYER Norbert, maire de Juvigny.

DUPONT-LACHENAL (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais).

DUPUIS (le colonel Victor), les Charmilles, Thonon (m. e.).

DUPUPET François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e).

DURET Alphonse, libraire, rue de la Poste, Deauville.

DURET Alphonse, villa Bellevue, Chens.

ENGEL Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

ENGEL (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

FABRA-ROVIRA Jean, domaine de la Chavanne, Allinges. et 33, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

FARGES, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

FAURE Maurice, Château de Rives, Thonon-les Bains.

FAVRE Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

FLEURY José, 90 bis, Chaussée de l'Etang, Saint-Mandé (Seine).

FONTAINE Georges, 3, rue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

FORNIER François, place des Arts, Thonon (m. e.).

FROMENT Emile, publiciste, 5, rue de Clermont, Evian.

GAILLARD (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

GARIN (le chanoine J.). 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

GENOUD Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

GENY Joseph, Concise-Thonon-les-Bains.

GIANOLA Jules, rue des Arts, Thonon-les-Bains

GIGNOUX, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, à Corzent-Thonon.

GIRARDIN Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon (m. e.).

MM. GRIBALDI (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).
GRUFFAZ Marcel, instituteur, Anthy.
GUILLOT Alphonse, 188, rue de Grenelle, Paris (VIIe).
GUY Lucien, homme de lettres, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon.
GUYON Léon, procureur de la République, St-Etienne.
HUGONNET, secrétaire de mairie, Douvaine.
JACQUEMONT Charles, 5, quai Gailleton, Lyon.
JACQUIER Charles, rue Chante-Coq, Thonon.
JACQUIER (le chanoine), prieur, curé-archiprêtre, Bellevaux.
JARRE Charles, Administrateur des Colonies, Kindia (Guinée Française).
KERRIEN, professeur d'histoire au Collège, Thonon.
KREITMANN Louis, Conservateur des Eaux et Forêts, 31, avenue Henri-Martin, Paris (XVIe) (m. e.).
LAPERROUSAZ (l'abbé J.), 29, Saint-Barthélemy, Nice (m. e.).
LAURENT Auguste, Anthy.
LEFRANC Georges, président d'honneur de la Société Nautique du Léman Français, villa Armide, Thonon-les-Bains, et 11, Bd Flandrin, Paris (XVIe) (m e.).
LONG DES CLAVIÉRES (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.
MAGNIN César, 57, Bd de Cimiez, Palais Tony-Pin, Nice (Alpes-Maritimes).
MALAQUIN (Mme B.), 5, quai aux Fleurs, Paris (IVe).
MARIN François, banquier, Thonon (m. e.).
MAUGNY (le comte Clément DE), Draillant (m. e.).
MAUGNY (Mme la Comtesse de), château de Maugny, Draillant.
MENAUT Elie, villa Santo-Estello, 38, avenue Gambetta, Arcachon (Gironde)
MERLIN J.-A., Juge de Paix, 13, Avenue de Loverchy, Annecy.

MM. MÉROU (le consul général H.), rue Saint-Sébastien, Thonon-les Bains (m. e.).

MICHAUD Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

MOLLIET Louis, Villard-sur-Boëge.

MONCHY (L.-J. DE). docteur, rue Gaspard-Folliet, Evian, et 113, Bd Beaumarchais, Paris (IIIe).

MORSIER (Pierre DE), La Pièce, Tartegnin-sur-Rolle (Vaud).

MOYNAT Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

MOYNAT Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

MURAZ (Docteur Gaston), médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, 83, Bd de la Grotte-Rolland, Marseille.

NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

ORSAT (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

PACCOT (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

PACCOT-BRÉCHON Joseph, chez M. Anthonioz, Vétraz-Monthoux.

PASQUIER Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.

PELLARIN Claudius, géomètre, Cruseilles.

PELLISSIER, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).

PINTOS Vincent, littérateur, Bossey.

PONET BORDEAUX (Madame), rue Vallon, Thonon.

PORTIER Paul, les Crêts, Sciez.

PREMAT Henri, maire, Le Biot.

QUIBLIER Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

QUINCY (l'abbé DE), curé, Chessenaz.

RACT (le commandant), 19, avenue d'Eylau, Paris (XVIe).

RAGOT René, notaire honoraire, Evian-les-Bains.

RAMAIN (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

RAPHY Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crête, Thonon.

REGARD Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

RENARD Ernest, conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 5, chemin du Mont Blanc, Chêne-Bougerie.

REVERCHON Charles, Saint-Paul-de-Varax (Ain).

ROCHEFORT A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e).

ROSAY J.. directeur de l'Ecole primaire, Thonon.

ROSSAT Joseph, négociant, Annemasse.

ROSSOLLIN-GRANDVILLE, la Servagnine, Concise, Thonon.

SAINT-BON (le comte Gustave DE), à Crevy, Veigy (m. e.).

SERVETTAZ Camille, place du Château, Thonon (m. e.).

SONNAZ (le comte Guy DE GERBAIX DE), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry.

SPALINGER Albert, photographe, Thonon (m. e.).

TAPPONNIER Paul, maire, Collonges-sous Salève (m. e.).

THÉRERET (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

THIÉBAUT Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place des Arts, Thonon.

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, avenue Jules-Ferry, Thonon les-Bains (m. e).

VEILLET Pierre, maire de Morzine.

VIANNAY (abbé J.-M.), curé de Vallorcine (m. e.).

VIRY (le baron H. DE), Clos d'Aulps, Amphion (m. e.).

VIRY (le comte Pierre DE), château de Viry (m. e.).

VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

VUARNET Alfred, 28, rue Chabaud, Reims.

MM. VUARNET François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims.

VULLIOD (le baron François DE), château de Vulliod, Florensac (Hérault).

VULLIOD (Mme la baronne DE), château Vulliod, Florensac (Hérault).

YVOIRE (le baron Félix D'), à Yvoire (m. e.).

Membres Correspondants

MM. BRACONNAY (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Nyon.

FINAS-DUPLAN, 21, rue de France, Nice.

LEVROT Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

MEYNET Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

BIRMANN DE RELLES Emile, professeur honoraire et homme de lettres. La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

THORENS Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY.	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de Droit.
FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse). . . .	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*

GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande,* à la *Bibliothèque cantonale.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT. Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria,* Presso il R. Archivio di Stato. *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1936. — Prix Engel-Gros, pour *Sciences Naturelles* . . . . 400 fr.
1937. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 500 fr.
1938. — Prix Mgr. Piccard, pour *Poésies* . . . . . 300 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire ; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

Ve Centenaire de la Création de l'ORDRE de SAINT-MAURICE

1434-1934



CHAPITRE DE L'ORDRE MAURICIEN

Ve CENTENAIRE DE LA CRÉATION DE L'ORDRE DE SAINT-MAURICE

Thonon, Ripaille, 27 Septembre 1934

Le 8 octobre 1434, Amédée VIII, premier duc de Savoie, ayant remis la direction des affaires à son fils Louis, s'installa à Ripaille, près de Thonon, où il créa l'Ordre de Saint-Maurice. En 1572 cet ordre fut uni à celui de Saint-Lazare de Jérusalem pour former l'Ordre équestre des Saints Maurice et Lazare qui a glorieusement subsisté jusqu'à nos jours.

Sur l'initiative du Général Paul Bordeaux, promoteur du projet, les membres savoyards de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare décidèrent de commémorer le cinquième centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice.

L'Académie Chablaisienne se joignit à eux pour cette célébration d'un fait mémorable de l'histoire du pays, et aussi parce que plusieurs des principaux membres de cette Société font partie de l'Ordre Mauricien.

D'un commun accord ils sollicitèrent l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (Valais), qui conserve les reliques du martyr de la Légion thébaine et de ses compagnons, de s'associer à la solennité. Le Révérendissime Abbé, Mgr Burquier, Evêque de Bethléem, se rendit à leur désir. Les propriétaires du château historique et du domaine de Ripaille donnèrent leur adhésion.

Le jeudi 27 septembre 1934, les cérémonies prévues

eurent lieu à Thonon et à Ripaille avec un grand éclat et par un temps magnifique.

Les Sociétés savantes de la Savoie, invitées par l'Académie Chablaisienne, étaient représentées par leurs présidents ou des délégués. A côté de Monseigneur Piccard, président, et du conseiller Jacques Dubouloz, président d'honneur, nous notons : M. Charles Arminjon, président de l'Académie de Savoie; M. Louis Aussedat, président de l'Académie Florimontane; M. le marquis de Bissy, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie; M. le chanoine Gros, président de la Société d'histoire de Maurienne; M. le chanoine Coutin, vice-président de l'Académie Salésienne; M le Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie; M. Louis Pfister, secrétaire de l'Académie Florimontane, etc... Les Sociétés savantes de la Suisse romande étaient représentées par MM. Paul Martin, Frédéric Dubois, etc., historiens connus et appréciés. M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, membre d'honneur des Sociétés savantes de Savoie, Commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, était présent ainsi qu'un grand nombre de membres de l'Association Savoisienne de l'Ordre mauricien. Parmi les membres de l'Ordre non savoyards, mais résidant en Savoie : l'Amiral Vindry, l'Inspecteur général des Postes Diano, le colonel Rimbert, etc... M. Monfredi, le seul chevalier helvétique présent. Parmi les membres italiens : M. le Comte de Sonnaz, marquis de la Roche. Du pays voisin, siège actuel de l'Ordre, avaient dû s'excuser : MM. Dominique Lanza, Directeur général de la Grande Maîtrise de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare; le colonel de Orestis di Castelnuovo, directeur de la revue FERT et le professeur Albert Pelloux, de l'Université de Gênes.

A 9 heures, à l'ancienne église de Thonon, qui porte sur sa façade l'image de Saint Maurice, et sous la pré-

sidence d'honneur de Mgr de la Villerabel, Evêque d'Annecy, Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, une messe solennelle fut célébrée. S. E. Mgr Bernard Burquier, Evêque de Bethléem, Abbé et comte de Saint-Maurice d'Agaune, prononça un sermon qui fut une magnifique leçon d'histoire; en voici le texte :

SAINT MAURICE

SON CULTE, SON ABBAYE

par Mgr Burquier

Je dois d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour le grand honneur qui m'est fait de prendre la parole, en cette circonstance, devant un auditoire si distingué, composé de membres de l'Ordre illustre des SS. Maurice et Lazare, maintenant décoration royale, fort convoitée, qui n'est accordée qu'avec parcimonie, à la bienfaisance, à la valeur, au mérite, et de représentants des Sociétés savantes de la Savoie, de la Suisse romande, spécialement de l'Académie Chablaisienne. Aussi ai-je à solliciter votre indulgence que vous m'accorderez d'autant plus volontiers que je n'ai accepté cette délicate mission que pour vous plaire et celébrer Saint Maurice, dont vous êtes les heureux clients et moi, en quelque sorte, le chantre officiel, étant à la tête d'une abbaye qui porte son nom, et dont la prétention est de conserver vive sa gloire, à travers les âges, sur l'emplacement même de son martyre.

Je regrette que Mgr d'Annecy n'ait pu présider effectivement cette cérémonie dans son diocèse, d'autant plus qu'il est lui-même membre de l'Ordre de Saint-Maurice, et qu'il est chanoine d'honneur de Saint-Maurice. Je lui envoie, avec nos regrets, l'expression de nos sentiments pleins de respect et de religieux attachement. Ce cinquième centenaire que vous célébrez, avec autant d'affection que de solennité intime, est une

heureuse évocation de Saint Maurice, aussi m'a-t-il paru opportun, pour vous maintenir dans l'esprit de cette commémoration, de vous rappeler le culte de votre Patron, aux siècles passés, d'une façon générale dans la chrétienté, et, en particulier, en Savoie, nous appuyant sur des faits historiques. Fasse qu'à ces considérations plus pieuses qu'éloquentes, Saint Maurice soit toujours plus vénéré et imité pour le bien social de l'humanité !

Le culte de Saint Maurice fut, pendant de nombreux siècles, universel, et Agaune, après Rome, le pèlerinage le plus fréquenté d'Occident.

Et c'est avec raison étayé qu'il est sur un fait sans analogue au martyrologe et même dans l'histoire : le meurtre d'une légion romaine tout entière. Vous savez ce qui se passa, à Agaune, le 22 septembre, l'an 302. Les armées romaines venant des bords du Rhin se rendaient en Italie : le gros de la troupe est à Octodure (Martigny), l'arrière-garde, la légion thébaine, à Agaune (Saint-Maurice), se disposant à franchir le Mont-Joux, le Grand-Saint-Bernard.

Un oracle ancien prescrivait d'offrir des sacrifices, sur les confins de la Vallée d'Aoste, à Jupiter Poenin.

Maximien, fidèle à cet ordre, peut-être excité par sa haine des chrétiens, l'intime à ses troupes : celles d'Octodure s'y soumettent; mais à Agaune non, Maurice est chrétien, ses soldats aussi.

Que ce moment dût être terrible pour lui : sacrifier aux faux dieux, il ne le pouvait; refuser, c'était sa mort, celle des siens, loin du pays natal, dans ce coin perdu des Alpes. Mais le devoir est là; rapide est sa décision. Il répond par ces mots : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » et ces légionnaires, héros de courage, les uns après les autres, sont décimés, égorgés comme de timides agneaux. Aussi l'hymne ancienne dit-elle :

« *Ferro saevienti sexaginta sexcenti cadunt et sex millia* » six mille cadavres de martyrs jonchent le sol de Vérolliez, lequel imbibé du sang de ces victimes et recouvrant encore la cendre des corps non exhumés, est un immense reliquaire de plusieurs hectares de superficie.

Aussitôt commence le culte de nos héros : la petite cité d'Agaune perd son nom; elle s'appellera désormais Saint-Maurice d'Agaune ou Saint-Maurice tout court. De pieux personnages se vouent au culte des martyrs, s'établissent sur cette terre, qui leur servait de tombeaux, y fixent leur demeure, dans des cabanes dressées le long du rocher.

Vers 350, le Rhône, à ce moment non encore rejeté sur l'autre rive par la chute du Mont Taurus, dont le cône de déjection frappe encore si vivement l'œil du voyageur, mine de ses eaux le talus de la plaine de Vérolliez, découvre le corps des martyrs.

Saint Théodore, le premier évêque du Valais, pour y remédier et donner une sépulture plus digne aux saints martyrs, les fait transporter en lieu plus sûr, où les rochers des deux côtés de la vallée semblent, d'une façon circulaire doucement arrondie, se souder, pour la fermer. Une place d'honneur est donnée à ceux qui sont connus, spécialement à Saint Maurice dont le tombeau a été récemment retrouvé dans des fouilles célèbres, dues au chanoine Peissard, archéologue cantonal de Fribourg qui, dans une étude rigoureusement conduite, parue en 1922, a établi que cet « arcosolium » du IVme siècle est bien le tombeau de Saint Maurice.

Une église, à un seul pan, adossée au rocher, y fut construite. C'est d'elle que furent extraites tant de reliques pour aller enrichir les basiliques, les chapelles de la chrétienté. C'est d'elle que dira, en 1776, Landry, évêque de Lausanne : « Saint Maurice n'est pas une

église parmi les autres : elle mérite le respect du monde entier à cause des Reliques des Martyrs Thébains ». Ce sanctuaire était desservi, dès l'origine, par des clercs qui vivaient ensemble. Il y avait donc là, dès le IVme siècle, une communauté : c'était l'ébauche de l'Abbaye de Saint-Maurice qui se fait ainsi gloire d'être la plus ancienne de l'Occident, si ce n'est du monde.

En 430, Saint Eucher, archevêque de Lyon, en sa qualité de métropolitain, décrit avec détails la passion des martyrs d'Agaune. Il en donne le motif, au début. S'adressant à l'évêque Salvius, il lui dit : « A l'honneur des Martyrs qui ont illustré Agaune par la glorieuse effusion de leur sang, nous avons mis par écrit le récit de leur passion et nous l'avons fidèlement rapportée dans le même ordre qu'elle nous a été transmise, car une tradition successive et suivie a dérobé jusqu'ici à l'oubli la mémoire de cet événement; et si un lieu particulier, si une ville est illustrée par la possession des reliques d'un seul martyr, avec quelle vénération ne doit-on pas visiter le lieu sacré d'Agaune, où l'on sait que tant de milliers de martyrs ont été mis à mort pour J.-C. ».

Suit le récit du martyre; et Mgr Besson, évêque de Lausanne-Genève et Fribourg, assurément l'auteur le plus compétent en la matière, de conclure, dans son « Monasterium Acaunense » : « Nous admettons, sans crainte de nous tromper, la réalité du martyre des SS. Martyrs Maurice, Exupère, Candide, Victor et de leurs nombreux compagnons anonymes, survenu à Agaune, le 22 septembre de l'an 302 ».

Un des faits saillants du culte de Saint Maurice est celui qui se passa, le 30 avril 515. Le roi du pays, Sigismond, est là, à Agaune; il est entouré de ses comtes, de nombreux Evêques. Quelle solennité ! Il leur demande ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu en ce lieu.

Ceux-ci, après mûre délibération, dirent : « Il nous a paru bon que la clémence du roi fasse construire, à ses frais, une basilique digne de si grands martyrs, où l'on ensevelira leurs corps. Qu'on établisse des gardiens de peur — ce Dieu préserve, — qu'ils ne soient enlevés. Qu'on y établisse une psalmodie perpétuelle de jour et de nuit ». Le roi répondit : « Mon désir est satisfait quant à l'office divin ». Et la « laus perennis » était établie, et des fonds royaux constitués pour l'entretien de ceux qui devaient la composer. Le 22 septembre suivant, elle était inaugurée solennellement. Saint Avit, métropolitain de Vienne, y prononça le discours de circonstance, dont une grande partie est conservée sur un papyrus du VIme siècle. Il y parla, dans un ambon, dont la cuve de marbre jurassique, à décorations symboliques mérovingiennes, a été retrouvée dans des éboulis de rochers, et sert, depuis un an, de chaire de prédication, dans notre église abbatiale.

M. Maxime Reymond, archiviste cantonal, à Lausanne, dans un travail paru en 1926, conclut par ces mots : « Nous considérons le diplôme de Saint-Sigismond comme acte authentique, digne de foi ».

Dès lors, l'Abbaye prit des proportions vraiment royales. La communauté comprenait au moins 500 moines et même 900. Ces religieux venus de différents monastères des Gaules, divisés en plusieurs bandes, se succédaient, nuit et jour, sans interruption, dans la basilique des Martyrs, y chantaient, dans une psalmodie perpétuelle, les louanges de Dieu : institution admirable, dont Agaune donna le premier exemple en Occident.

Aussi Mgr Besson écrit-il : « La nouvelle institution reste la gloire de l'Abbaye valaisanne. Quand on introduisit, dans d'autres monastères, cette mélodie sans fin que nos ancêtres ravis ne se lassaient pas d'en-

tendre, on eut toujours soin de préciser que c'était une imitation de ce qui se faisait à Saint-Maurice. Ce monastère acquit de très bonne heure une importance telle que l'histoire des origines du diocèse de Sion est plutôt celle du culte des Martyrs et de leur Abbaye ».

Aussi Saint-Maurice devint-il le grand pèlerinage du Moyen-âge.

Que de saints et illustres personnages sont venus y vénérer nos SS. Martyrs !

Outre les vingt abbés sur 91, nos prédécesseurs, qui ont occupé le siège abbatial d'Agaune, et qui sont honorés du titre de saints dans l'Eglise, qu'il nous suffise de citer quelques noms : Saint Théodore, évêque d'Octodure; Saint Hilaire, évêque de Poitiers; Saint Gaudence, évêque de Novarre; Saint Ambroise, évêque de Milan; Saint Martin de Tours; Saint Germain d'Auxerre qui, comme Saint Martin, portait, suspendue à son cou une fiole renfermant du sang des martyrs; Saint Eucher de Lyon; Saint Polycarpe de Sens qui mourut à Saint-Maurice; Saint Marin de Lérins; Saint Avit de Vienne; Saint Maur, disciple de Saint Benoît; Saint Eustache de Luxeuil; Saint Benoît de Clermont; Saint Udalric d'Augsbourg; Saint Annon de Cologne; Saint Anselme d'Aoste; Saint Bernard de Menthon; Saint Hugues de Grenoble; Saint Amédée de Lausanne; Saint Pierre de Tarentaise; Saint Nanthelme de Belley; Saint Guérin de Sion, jusqu'à notre Saint François de Sales qui travailla à accélérer, en faveur de notre Abbaye, l'envoi des bulles d'un nouvel abbé, de Grilly, originaire de Vacheresse, co-seigneur de Saint Paul.

En face de ce catalogue de martyrs : 6000, de saints soit abbés, soit visiteurs de Saint-Maurice, une soixantaine, nous relevons la parole d'un écrivain : « Agaune devint et resta la ville sainte ».

Puis ce sont les papes, pèlerins à Agaune : Etienne III, en 753, se rendant auprès du roi Pépin; Léon III, en 799, allant passer les fêtes de Noël à la cour de Charlemagne; Saint Léon IX, en 1049, se dirigeant vers la France pour le concile de Reims; Eugène III, en 1146, consacrant une nouvelle église à Saint Maurice, accordant le camail écarlate aux religieux, en souvenir des SS. Martyrs; Grégoire X, en 1275, revenant du concile oecuménique de Lyon.

La vénération du Saint Siège pour les Martyrs thébains se manifeste particulièrement par la riche collection de bulles pontificales qui enrichissent nos archives, depuis Eugène Ier, en 654, jusqu'à sa Sainteté Pie XI qui, lors du XIVme centenaire de Saint Sigismond, en 1924, nous écrivait : « Il nous plaît grandement d'approuver et de louer publiquement le zèle que vous mettez à commémorer le souvenir de Saint Sigismond qui, non content de faire bâtir, avec magnificence, une basilique et un monastère, voulut aussi, après avoir accordé de larges revenus, établir autour des reliques de Saint Maurice et de ses compagnons la psalmodie perpétuelle, exemple unique jusque-là en Occident, de cette prière qui ne cessait ni jour ni nuit. Du reste, en vous adressant cette lettre, nous ne faisons qu'ajouter aux intentions si manifestement bienveillantes que nos prédécesseurs ont toujours témoignées à l'égard du monastère d'Agaune. Nous n'ignorons pas, en effet, que le Siège Apostolique, durant l'espace de 12 siècles, a protégé, comme étant ceux même de Saint Pierre, les droits et les biens de cette abbaye, décrétant qu'elle lui serait immédiatement soumise, et qu'enfin, ce même Siège Apostolique s'est plu à honorer l'Abbé de Saint-Maurice du titre épiscopal de Bethléem ».

Oui, les Pontifes Romains ont toujours veillé sur Agaune, comme sur leur enfant de prédilection.

Après les chefs de l'Eglise, les princes de ce monde vinrent aussi à Agaune. Les rois de Bourgogne s'y faisaient couronner ou y choisissaient le lieu de leur sépulture. Il n'est guère de comtes ou de ducs de Savoie qui ne soient venus dans la capitale de l'ancien Chablais qu'était notre petite ville de Saint-Maurice.

Parmi tous, nous citerons deux noms, parce que plus illustres, Charlemagne et Saint Louis. Le premier se rendit plusieurs fois auprès de nos saintes reliques, accompagné de l'illustre Vulchaire qui y mourut, et sa pierre tombale est conservée à notre musée archéologique. Charlemagne nous laissa comme souvenirs ces merveilles que nous admirons encore dans notre trésor : un vase de sardonyx, dont Blavignac disait qu'il est une pièce unique, égale, si ce n'est supérieure, aux plus beaux monuments connus de l'art lapidaire; une aiguière, travail arabe non moins précieux, couvert d'ornements ciselés ou exécutés en filigranes et décoré de plaques d'émaux cloisonnés rares; une coupe d'argent doré, formée de deux hémisphères aplatis, portés sur un pied circulaire, en doucine allongée, ornée de médaillons à sujets sacrés.

Saint Louis avait aussi une grande dévotion à Saint Maurice. Il sollicita des reliques des Martyrs thébains, et pour les recueillir fonda le prieuré de Senlis, qui dépendit de l'Abbaye de Saint-Maurice pendant quatre siècles.

En retour, il envoya à notre monastère un reliquaire, une monstrance plate, composée de deux verres enchâssés dans une monture elliptique et au milieu desquels se trouve suspendu un tube qui contient une épine de la couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Elle était accompagnée d'une lettre, dont nous conservons encore précieusement l'authentique, ainsi conçue : « Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français,

à ses bien-aimés dans le Christ, le prieur et la communauté de Saint-Maurice d'Agaune, salut et affection sincère. Nous adressons à votre charité de dignes actions de grâces pour les précieux corps des bienheureux martyrs d'Agaune que votre libéralité nous a fait piеusement parvenir. Nous vous adressons en retour une épine de la sainte couronne du Seigneur, laquelle, par respect pour le Rédempteur, nous demandons que vous vénériez dévotement et que vous ayez nous et les nôtres comme spécialement recommandés à vos prières. Donné à Paris, l'an du Seigneur 1261, au mois de février ». A ces quelques détails, il semble bien que le culte de Saint Maurice fut universel, et il le reste : 521 paroisses, dans le monde, lui sont encore consacrées. Selon le mot de Montalembert : « Agaune fut la métropole monastique du royaume de Bourgogne », la ville sainte du moyen-âge, l'aboutissement des pèlerinages à cause de Saint Maurice et de sa légion.

Si le culte de Saint Maurice fut universel dans la chrétienté, il fut populaire en Savoie. Pour vous le dire, nous ne nous arrêterons qu'à l'énoncé de quelques relations qui ont existé entre la Maison de Savoie et l'Abbaye de Saint-Maurice. Les comtes et les ducs de Savoie, dès les origines de leur dynastie, déclarent Saint Maurice protecteur de leurs Etats; ils prennent pour armoiries l'étendart rouge à croix blanche, de l'Abbaye de Saint-Maurice, le trèfle des croisillons en moins, et ne cessent de combler de bienfaits les gardiens des reliques de leur saint Patron, au point que les abbés de Saint-Maurice partagèrent parfois avec eux l'autorité souveraine. ayant droit de frapper monnaie à la croix de trèfle, jouissant d'octroi de privilèges royaux très nombreux.

En 1128, Amédée III de Savoie, aidé de Saint Hugues de Grenoble, introduit dans le vieux monastère d'A-

gaune la réforme générale des chanoines réguliers. Grâce à sa bienveillance et à celle de son fils, Humbert dit le Saint, et à la sollicitude de Saint Amédée de Lausanne, l'Abbaye de Saint-Maurice est délivrée de la commende, et, reconquérant son autonomie, retrouva ses beaux jours.

Vers 1250, Pierre de Savoie, au retour de sa campagne victorieuse du Haut-Valais, fit construire ou tout au moins achever le clocher de notre église encore debout aujourd'hui. Cette tour offre à l'archéologue un intéressant spécimen de l'art, à la fois robuste et élégant, qui a produit les édifices du commencement du XIIIme siècle.

En 1383, Amédée VI de Savoie lègue par testament les fonds nécessaires pour la reconstruction complète de l'église Abbatiale.

En 1410, Amédée VIII de Savoie fonde, dans sa résidence de Ripaille, un prieuré placé sous l'invocation de Saint Maurice et desservi par 15 chanoines soumis à la règle et à la juridiction de l'Abbaye de Saint-Maurice.

En 1434, il institue la « Sacrée Milice de Saint-Maurice » dont les membres devaient former comme le conseil privé de la Maison de Savoie et qu'il plaçait sous la direction spirituelle des Chanoines d'Agaune.

Ce duc fait don à l'Abbaye de Saint-Maurice de sa crosse d'un travail exquis par son fini, de sa mître couverte de diamants et de pierreries, d'un encensoir d'argent avec sa navette, de deux chandeliers dont l'un est marqué de ses armes. Tous ces objets sont encore dans notre trésor.

Le même Amédée VIII, dans son grand respect des Martyrs, fait construire une chapelle plus digne pour abriter leurs saintes reliques. On voit encore à la voûte

de l'édifice les armes pontificales associées à celles de la Maison de Savoie.

Il fonda enfin une messe à perpétuité, avec office funèbre, que chaque année nous célébrons avec fidélité, dans notre église.

Un duc de Savoie, dont le nom n'est pas connu, offre en hommage un reliquaire en argent naturel, surmonté des armes de la Maison de Savoie : c'est un buste renfermant la tête de Saint Victor, vétéran martyrisé avec les Thébains.

En 1577, le duc Emmanuel-Philibert donne une statue exécutée en argent, qui représente Saint Maurice, armé de toutes pièces et monté sur un cheval de bataille. Ce don était accompagné d'une lettre qui témoigne « de la singulière dévotion qu'il a toujours eue pour Mgr Saint Maurice, protecteur de la Maison de Savoie et de son sincère attachement à l'Abbaye ».

En 1782, le roi Victor-Amédée III confère, par lettres patentes du 29 décembre, le titre de comte à l'Abbé Schiner, et à tous les abbés de Saint-Maurice qui lui succéderaient, sans aucune réserve.

C'est ainsi que sur les armes des Abbés de Saint-Maurice se trouve la couronne à neuf perles mêlée à la croix épiscopale, à la mitre et à la crosse abbatiale.

Ce même roi, le 6 décembre de la même année, accorde à l'Abbé de Saint-Maurice et à tous ses successeurs canoniquement élus, ainsi qu'à trois de ses chanoines les plus âgés, la croix des Saints Maurice et Lazare, et dès ce jour plus d'une vingtaine eurent l'honneur de la porter.

Cette croix fut toujours regardée comme un hommage à Saint Maurice. Dans le compte-rendu du dernier pélerinage savoyard à Saint-Maurice, il est dit que la châsse de Saint Maurice était escortée par deux

vaillants fils de la Savoie, portant leurs insignes, l'un de grand officier, l'autre d'officier des SS. Maurice et Lazare. L'an passé, en dépouillant l'église abbatiale de son mobilier, en vue des travaux de restauration, l'on trouva sur l'autel de Saint Maurice une sorte de broche où étaient rassemblées trois décorations : des Croix de l'Ordre royal et militaire des SS. Maurice et Lazare avec cette inscription qui nous fait connaître les titulaires : Général E. d'Arcine, 1784-1865;

Colonel J. d'Arcine, 1791-1874;

Général L. d'Arcine, 1789-1879.

En 1836, le roi Charles-Albert fit faire l'autel actuel, en marbre noir de Saint Triphon, de la chapelle de Saint-Maurice, qui renferme ses reliques. Le même roi, quatre ans plus tard, pour témoigner de son attachement à l'Abbaye de Saint-Maurice, pria Grégoire XVI de vouloir bien accorder, à perpétuité, aux Abbés de Saint-Maurice, l'évêché de Bethléem. Charles-Albert, qui portaît comme les princes de sa famille le titre de roi de Jérusalem, voulait, en demandant le rétablissement de ce siège, honorer le nom de Bethléem, si étroitement uni au souvenir du royaume de Palestine. Sa Sainteté accéda au désir du roi, et, par lettres patentes apostoliques du 3 juillet 1840, déclara que l'Abbé à la tête du monastère d'Agaune serait évêque de Bethléem, et à perpétuité.

C'est ainsi que celui qui vous parle du haut de cette chaire possède ce titre épiscopal, un des plus beaux de la chrétienté.

La famille royale de Savoie reste attachée à cet antique monastère. Il y a quelques semaines, nous rappelions par lettre à Sa Majesté le roi d'Italie, la dévotion de ses ancêtres à Saint Maurice. Elle y fut très sensible et, par une aimable réponse, nous exprima sa

gratitude, et nous présenta des souhaits pour l'extension du culte de Saint Maurice, patron de la Savoie.

Il nous est aussi agréable de rappeler que l'Abbaye de Saint Maurice offrit aussi, le long des âges, aux princes de Savoie quelques marques de son attachement. Pierre de Savoie obtint un anneau de Saint Maurice, qui fut toujours en très grande vénération dans sa maison; il fut même longtemps le signe de l'investiture des Etats. Il fut égaré à l'époque de la Révolution.

Au XIIme siècle, le chapitre de Saint-Maurice consentit à mettre une table d'or, ornée de pierres précieuses, du poids de 66 carats d'or, don de Charlemagne, en gage, par le comte de Savoie qui, avant de partir pour la Croisade, avait besoin de se procurer des ressources pécuniaires. Le Comte Amédée mourut à Nicosie, en 1149, et son successeur ne put restituer cette table d'or. Le 29 décembre 1590, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, obtint une bonne partie du corps de Saint Maurice, qui fut reçu à Turin avec une incomparable solennité, ainsi que l'épée de Saint Maurice qui est, depuis 1858, dans le musée d'armes de Turin.

Cette nomenclature peut-être aride, mais instructive, et qui pourrait se prolonger, est bien suffisante pour vous montrer la popularité de Saint Maurice en Savoie et sa gloire dans la chrétienté qui, à n'en pas douter, pendant des siècles, tint du prodige. Dans la mesure même où l'on se rapproche de ses origines, cette nomenclature montré ainsi combien les populations furent frappées par ce fait unique, même dans les annales des persécutions, le martyre de Saint Maurice et de sa légion.

Oui, votre Patron est grand, glorieux, soyez-en fiers, vous, ses heureux sujets, membres de l'Ordre illustre des SS. Maurice et Lazare.

Quelle conclusion faut-il tirer de cette cérémonie ? Je vous laisse le soin de le faire à la suite du discours

que tint le primicier Maurice sur le point de mourir, et que je vous donne, comme péroraison.

« Nous sommes tes soldats, ô empereur, mais nous sommes avant tout serviteurs de Dieu, nous le confessons librement. Nous te devons l'obéissance militaire, nous lui devons l'innocence. Nous recevons de toi la paye de notre labeur, de lui nous avons reçu la vie. Nous ne pouvons avec toi, empereur, aller jusqu'à nier Dieu notre Créateur, notre Seigneur, oui, notre Créateur et ton Créateur aussi, que tu le veuilles ou ne le veuilles pas. Si nous ne sommes pas contraints à accomplir des actes assez coupables pour l'offenser, nous t'obéirons comme nous l'avons toujours fait; s'il en est autrement, nous lui obéirons plutôt qu'à toi. Nous t'offrons, pour les employer contre quel ennemi que ce soit, nos mains, que nous croyons criminel de rougir d'un sang innocent. Ces mains, qui savent combattre les ennemis et les impies, ne savent pas frapper des hommes pieux et des citoyens. Nous nous souvenons que nous avons pris les armes plutôt pour les citoyens romains que contre eux.

« Nous avons toujours combattu pour la justice, pour la piété, pour le salut des innocents : ce fut là, pour nous, la récompense de nos dangers. Nous avons combattu avec fidélité sous tes drapeaux; mais, cette fidélité, comment te la conserverons-nous, si nous la refusons à notre Dieu ? Nous avons d'abord prêté serment à Dieu; nous avons ensuite prêté serment à l'empereur. Sache bien que notre second serment est illusoire, si nous violons le premier. Tu ordonnes le supplice des chrétiens par nos mains : il en est d'autres que tu n'auras pas la peine de chercher loin de toi; tu vois ici, en nous, des hommes qui confessent Dieu le Père, créateur de toutes choses; nous croyons en son Fils Jésus-Christ, Dieu. Nous avons vu les compagnons de nos travaux et de nos dangers égorgés par

le fer, leur sang a rejailli sur nous; et cependant nous ne pleurons pas la mort de nos très saints compagnons, nous ne les plaignons pas, mais, bien plutôt, nous les louons, et nous sommes pleins de joie, parce qu'ils ont été trouvés dignes de souffrir pour le Seigneur, leur Dieu. Maintenant, le suprême besoin de vivre ne nous a pas poussés à la rébellion; le désespoir si énergique en face du péril ne nous a point armés contre toi, ô empereur. Nous voici, les armes à la main, et nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux recevoir la mort que de la donner, périr innocents que vivre coupables; si tu rends encore de nouveaux décrets contre nous, si tu donnes de nouveaux ordres, si tu apportes de nouvelles menaces, feux, tortures, glaives, nous sommes prêts à tout subir. Chrétiens nous nous déclarons; nous ne pouvons persécuter les chrétiens ».

Nous ne croyons pas que l'éloquence ait jamais rien produit de plus beau que cette adresse de Saint Maurice à Maximien. Combien admirable s'y manifeste la force de l'âme imprégnée de la foi de Jésus-Christ, force contre laquelle toutes les forces du monde viendront se briser toujours. Et en même temps quel respect pour l'autorité qui reste dans ses limites ! Aussi Grégoire XVI, dans une encyclique aux princes de l'Eglise, sur la soumission et le respect dus aux puissances, n'a-t-il pas eu de plus beau modèle à proposer que celui de Saint Maurice, l'invincible martyr, chef de la Légion thébaine.

« Oui, Saint Maurice, c'est la foi, c'est le courage, l'honneur, la loyauté, la conscience jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au martyre : c'est ainsi l'idéal parfait de l'homme de devoir complet.

Madame Amiguet-Amoudruz et M. Gignoux apportèrent leur artistique collaboration musicale à la pieuse cérémonie. La sortie de l'église Saint-Hippolyte se fit par la nouvelle basilique de Thonon, dédiée à Saint François de Sales.

Les congressistes et invités étrangers visitèrent les monuments anciens de la capitale du Chablais, guidés par les membres de l'Académie.

A 11 heures et demie un banquet eut lieu à l'Hôtel Terminus, réunissant près de cent convives. A côté du menu, chacun trouvait une artistique gravure représentant le Chapitre de l'Ordre de Saint-Maurice, c'est-à-dire Amédée VIII et les six premiers chevaliers. Cette attention était due à M. Frédéric Dubois, de Lausanne.

Au dessert, M. le Général Bordeaux, président, exposa le but et l'historique de la commémoration. S'adressant à M. le comte de Sonnaz, placé à côté de lui, le général évoqua la branche chablaisienne, aujourd'hui éteinte, de cette illustre famille, et les souvenirs impérissables qu'elle a laissés dans notre province. Il rappela que les ascendants de la majorité des assistants avaient servi autrefois les princes de la Maison de Savoie, qu'ils évoquent toujours avec plaisir cette époque de luttes, de difficultés, d'épreuves, mais aussi de succès et de triomphes qui ont conduit nos anciens princes savoyards à la situation éminente qu'ils occupent aujourd'hui en Italie, en Europe, dans le monde. Ils s'efforcent d'y intéresser leurs enfants. La présence parmi eux d'un Italien, issu d'une antique race de Savoie, suffit pour qu'ils pensent au grand peuple italien d'aujourd'hui, qui poursuit sa carrière sous une direction ferme et éclairée, et sous l'égide d'un Souverain vénéré, descendant direct d'Emmanuel-Philibert et d'Amédée VIII, descendant aussi de François Ier et de Saint Louis.

M. le général Bordeaux rappela que tous les peuples représentés à cette réunion ont réalisé au siècle dernier leurs destinées définitives, du consentement unanime des populations et sans qu'il en reste de cruels et amers souvenirs, circonstance bien rare en notre temps. Il pria les assistants de s'unir pour porter la santé de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, Chef de la Maison de Savoie, Grand-Maître héréditaire de l'Ordre que l'on fête, par la volonté des Souverains Pontifes, avec une pensée particulière pour l'enfant royal qui vient de naître (la Princesse Maria-Pia de Savoie); la santé des Chefs d'Etat et des Chefs de Gouvernements représentés, celle des hôtes de ce jour.

M. Paul Martin, archiviste d'Etat et professeur à l'Université de Genève, porta la santé de la France, du chef de l'Etat et du chef du Gouvernement.

Ces toasts furent acclamés.

On se rendit ensuite à Ripaille, où tout le monde se trouvait rassemblé à 14 h. 30.

M. et Mme André Engel, Mme Duvillard, et leurs enfants, faisaient les honneurs de cette résidence princière à leurs invités, au nombre de plus de deux cents.

L'assemblée s'est tenue dans la grande salle du rez-de-chaussée, l'Aula de l'ancien prieuré.

M. Engel rappela brièvement l'histoire de la construction du château et du prieuré de Ripaille au temps d'Amédée VIII, la reconstruction faite par son père, M. Frédéric Engel, en 1891, restaurant le château dans

le style de l'époque du premier duc de Savoie. Il souhaita la bienvenue à ses hôtes et remit la présidence au général Bordeaux.

A l'occasion de cette commémoration historique, M. Engel présente une grande pierre de taille récemment trouvée dans les fouilles et qui porte, sculptée en relief, la croix tréflée de Saint Maurice. Tout porte à croire que cette pierre date du temps d'Amédée VIII; elle sera encastrée dans un mur du château et accompagnée d'une plaque de marbre rappelant la solennité de ce jour.



M. le Général Bordeaux remercie M. et Mme Engel de l'aimable accueil qu'ils font aux congressistes, dans

ce domaine de Ripaille restauré par leurs soins et où leur famille est installée depuis bientôt un demi-siècle. Il évoque la mémoire du comte Amédée de Foras, fondateur et premier président de l'Académie Chablaisienne et celle de Max Bruchet, l'historien de Ripaille et d'autres lieux en Savoie.

Il fait un tableau de Thonon, de son vieux château malheureusement disparu, à la fin du XIVme et au début du XVme siècle. Il entretient spécialement l'assistance d'Amédée VIII et de son séjour à Thonon; sa causerie peut se résumer ainsi :

UN GRAND SOUVERAIN DE SAVOIE

par le Général BORDEAUX

Chevalier de l'Ordre des S.S. Maurice et Lazare

Vice-Président de l'Académie Chablaisienne

Au temps d'Amédée VIII, l'Etat de Savoie, à cheval sur les Alpes, empiétant largement sur la Suisse d'aujourd'hui, avait l'importance de sept à huit de nos départements actuels. On y parlait plusieurs langues, dans une entente parfaite. La Savoie dominait sans rivale toute la haute vallée du Rhône. Succédant à des princes intelligents et actifs, dont plusieurs avaient amorcé d'importantes réformes, Amédée VIII poursuivit et développa leur œuvre. De bonne heure il était apparu sérieux, travailleur, désireux de s'instruire, d'esprit élevé et profond, en même temps bon, bienfaisant, charitable. Il s'installa à Thonon, puis à Ripaille. Sa renommée s'étendit à travers l'Europe. Il avait à peine vingt-sept ans quand il fut pris pour la première fois pour arbitre par la France et par la République de Venise.

Entre 1413 et 1434 les cérémonies d'apparat, les so-

lennités de toutes sortes se multiplient à Thonon et à Ripaille : réceptions de princes et d'ambassadeurs, naissances, mariages, sessions des Etats Généraux. En 1416 l'érection de la Savoie en Duché grandit la situation du Souverain. L'éclat de la cour rappelle, par la distinction, par le culte des lettres et des arts, celui des cours de France et de Bourgogne. A tous égards Amédée achemine les siens vers la dignité royale. Pendant une longue période, et bien que le Conseil résidant et le Conseil du Prince fussent maintenus à Chambéry, Thonon est en réalité la capitale effective de la Savoie, le siège de l'Etat souverain; c'est de Thonon que partent toutes les décisions.

En 1434 le duc se retire du pouvoir; il en confie la charge principale à son fils Louis, sous sa direction, se réservant seulement les décisions les plus importantes. Installé à Ripaille avec quelques compagnons, il s'y livre à l'étude et à la méditation. Mais cinq ans plus tard (1439), un schisme grave divise et désole l'Eglise. Les prélats réunis à Bâle se demandent quel est l'homme qui serait capable, par sa science et sa sainteté, par sa valeur et son prestige, par sa puissance matérielle aussi, de rendre la paix à l'Eglise; et leur choix se porte de suite sur le duc de Savoie. Les faits sont connus : Amédée VIII invoque le Saint-Esprit; dans sa bonne foi il accepte de porter la tiare. On connaît ses luttes, ses travaux, sa renonciation pleine d'humilité et de dignité en 1449; il vivra désormais dans une retraite profonde.

Amédée VIII eut de fréquents et intimes rapports avec la France; déjà de nombreuses unions s'étaient accomplies entre la Maison de France et la Maison de Savoie; elles n'ont fait que se multiplier par la suite. Amédée prêta son concours en toutes circonstances, par une intervention personnelle aussi discrète qu'habile, à la France alors livrée aux troubles et aux diffi-

cultés de la guerre de Cent Ans, et notamment au Congrès d'Arras en 1435.

Il mourut en 1451, âgé de soixante-huit ans, ayant derrière lui trente-huit ans de gouvernement de ses Etats, dix ans d'administration de l'Eglise — d'une partie au moins de l'Eglise — deux ans de retraite définitive. Les historiens ont été d'accord, au cours des siècles passés, pour rendre témoignage en sa faveur, depuis le cardinal A. S. Piccolomini (le futur pape Pie II) qui était venu le chercher à Ripaille en 1439, jusqu'à notre Gabriel Pérouse qui a su retracer et mettre en lumière cette grande époque de notre histoire nationale (1).

« La vie d'Amédée VIII, a dit le Général en terminant, est pleine d'intérêt; sa carrière fut exceptionnelle à tous égards, éclatante et en vérité unique dans l'histoire de l'Eglise. Et si l'on songe qu'elle s'est accomplie pour la plus grande partie ici, à Thonon, à Ripaille, nos hôtes éminents et amis de ce jour trouveront naturel que nous ayons pris plaisir à leur en faire les honneurs aujourd'hui ».

Plusieurs membres des Sociétés savantes de Savoie donnèrent des communications plus détaillées sur diverses questions.

Les voici, dans leur ordre de lecture :

(1) Gabriel Pérouse : *La Savoie d'autrefois. — Etudes et tableaux. — Quinzième siècle,* 1391-1497.

LA CRÉATION DE L'ORDRE DE SAINT-MAURICE
LES PREMIERS CHEVALIERS

par J. BAUD,
Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie
Secrétaire de l'Académie Chablaisienne

Lorsque le duc Amédée VIII « Le Pacifique », eut pris la décision de se retirer dans la solitude de Ripaille, il voulut grouper de façon particulière les quelques compagnons d'élite qu'il avait choisis.

Au XIVme siècle et au début du XVme, les souverains et les princes des branches royales avaient fait déjà plusieurs institutions militaires, désignées sous le nom de *Chevalerie*, pour s'attacher un certain nombre des plus vaillants seigneurs, qui contractaient une obligation spéciale de fidélité envers le chef de l'Ordre.

C'est ainsi qu'en 1351, le roi de France, Jean-le-Bon, bisaïeul d'Amédée VIII, avait organisé l'Ordre de l'Etoile; que le Comte Vert, son grand-père, avait créé en 1362, le célèbre Ordre du Collier; en 1370, son grand oncle Louis II de Bourbon, celui du Chardon et du Lys; la Maison d'Orléans, l'Ordre du Porc-épic en 1394; enfin le neveu du prince savoyard, Philippe le Bon duc de Bourgogne, venait d'instituer, en 1429, le non moins célèbre Ordre de la Toison d'Or.

Mais pour Amédée VIII, il ne s'agissait pas d'établir une brillante cohorte de chevaliers destinés à parader en de somptueux costumes ornés de symboliques insignes. A défaut de pouvoir entrer lui-même dans un ordre religieux puisqu'il entendait garder la haute main sur l'administration de ses Etats, le duc de Savoie créa un ordre monastique-militaire d'un genre tout particulier.

Le vieil historien Guichenon a fort bien défini les sentiments qui animaient le sage souverain : « Con-

sidérant — écrit-il — qu'en l'Eglise chrétienne il y avait plusieurs Ordres de Chevalerie qui faisaient profession d'allier les armes avec la vertu, il résolut de fonder un nouvel ordre de chevaliers, et de s'en rendre le chef, où sa piété pourrait compatir avec la prudence; la solitude avec ses affaires, et la sainteté intérieure avec l'utilité publique, et parce que Saint Maurice était le Patron de Savoie, il voulut que l'Ordre en portât le nom ».

En Angleterre, Saint Georges était le protecteur de l'Ordre de la Jarretière; en Bourgogne c'était Saint André pour celui de la Toison d'Or.

La rayonnante image du chef de la Légion thébaine, martyrisé dans le Valais, éclaire les premières pages de notre histoire. Au cours des siècles Saint Maurice deviendra, aussi bien que Saint Georges, le prototype du guerrier chrétien, du pur chevalier. En son honneur, Sigismond, roi des Burgondes, fonda le célèbre monastère de Saint-Maurice d'Agaune sur le lieu de son martyre; il devint le patron des rois de Bourgogne, premiers dynastes régnant sur notre pays; sa lance et son anneau étant les insignes du pouvoir souverain. La cité de Saint-Maurice fut la capitale du Chablais.

La Maison de Savoie manifesta, dès son arrivée au trône, une particulière dévotion envers le Bienheureux. En 1250, le comte Pierre II avait reçu de l'Abbé de Saint-Maurice d'Agaune l'anneau du glorieux martyr. Et, depuis le règne du « Petit-Charlemagne », les princes de Savoie, au moment de leur avènement, recevaient l'investiture par la tradition de l'antique anneau, renouvelant ainsi la coutume des rois de Bourgogne.

La croix tréflée de Saint Maurice figurait, comme symbole protecteur, sur les bannières et les monnaies de Savoie.

Les anciennes chroniques citent les faveurs miraculeuses accordées par le Saint national. On attribuait à l'anneau d'or la vertu de préserver les chefs de la Maison de Savoie de toutes blessures à la guerre. Servion rapporte l'influence merveilleuse du précieux joyau, sauvant les chevaliers savoyards d'un dangereux poison préparé par Galéas Visconti pendant une campagne du Comte Vert dans le Milanais. Lors du triste retour de l'expédition de Naples, le navire portant la dépouille mortelle du même Comte, fut sauvé du naufrage par un nouveau prodige dû à la présence de la bague sacrée.

Lorsqu'il passait en Valais, le Comte Rouge ne manquait point d'aller baiser les reliques vénérées du chef de la Légion thébaine. Son fils et successeur, Amédée VIII, portait l'anneau du martyr suspendu à une chaîne d'or, et un riche reliquaire, contenant une partie des ossements de Saint Maurice, le suivait dans ses diverses résidences.

Le 23 février 1410, ayant fait aménager spécialement une partie du château de Ripaille, Amédée VIII y fondait un couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin, sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint Maurice. L'église du prieuré contenait, en son autel, une relique de la tempe du martyr, et ses murs furent ornés de peintures rappelant les épisodes de sa vie; le souverain y fit encore apporter, de Chambéry, une statue du saint en belle pierre sculptée.

Par lettres patentes du 8 *octobre* 1434, le duc Amédée VIII procédait à l'institution des *Chevaliers de Saint-Maurice,* fixant la dotation annuelle de cet Ordre. La pension du doyen était de 600 florins d'or, en raison des charges particulières lui incombant; celle de chaque chevalier de 200 florins. En outre, comme leur résidence de Ripaille n'était point terminée, une

somme de 8.200 florins serait tenue chaque année à la disposition du doyen jusqu'à l'achèvement.

Les premiers adeptes de cette chevalerie, qui furent appelés tantôt *Ermites de Ripaille*, tantôt *Chevaliers de Saint-Maurice*, grâce à leur pension de 200 florins, correspondant alors à celle d'un Président de la Chambre des Comptes, bien logés, bien nourris, semblent plutôt tenir du grand seigneur que de l'ascète.

Cette date du 8 *octobre* 1434, que l'on considère comme celle de la fondation de l'Ordre, coïncide avec l'anniversaire de la mort de Marie de Bourgogne, l'épouse tant regrettée d'Amédée VIII. C'était un veuf inconsolable qui allait entrer dans la solitude de Ripaille. Ses compagnons seront choisis parmi les gentilshommes de la plus haute noblesse, aussi mûris par cette douloureuse épreuve.

En s'installant au château de Ripaille le 16 octobre, Amédée VIII n'était accompagné que de deux chevaliers seulement, au lieu des sept membres que l'Ordre devait comprendre, car il fallut attendre l'achèvement du château aux sept tours, prévu par le duc, pour l'installation de leurs compagnons.

Amédée s'était proclamé le doyen de l'Ordre, il occupa la première tour, la plus vaste, que l'on voit encore à droite en entrant. Elle fut appelée depuis *la Tour du pape Félix*. Le chevalier Henri du Colombier occupa la seconde tour, et Claude du Saix la suivante. Ces tours communiquaient chacune avec un appartement particulier, c'étaient moins des cellules de solitaires que des résidences dignes de gentilshommes.

Le recueillement d'Amédée VIII ne pouvait être de l'oisiveté, dans sa retraite de Ripaille il restait le duc de Savoie. Les Chevaliers de Saint-Maurice, choisis parmi ses anciens conseillers, allaient être appelés à partager avec lui le poids du gouvernement. C'était

une espèce de Conseil politique donnant son avis sur la direction des affaires publiques.

Le premier acte important eut lieu le 7 novembre 1434. Dans une assemblée des Trois Etats, convoqués à Ripaille, Amédée remettait à son fils aîné la lieutenance générale du duché.

La construction du château aux sept tours étant terminée en 1436, quatre autres Chevaliers de Saint-Maurice complétèrent l'institution.

Les Chevaliers suivaient la règle de Saint Augustin, et les chanoines du prieuré devinrent les directeurs spirituels de l'Ordre naissant. Chaque semaine ils consacraient deux jours aux exercices de piété, et les autres aux affaires publiques.

L'expression du trésorier de Ripaille, notant *l'entrée en religion* des Chevaliers laisse supposer qu'ils prononçaient sinon des vœux, du moins prenaient l'engagement de fuir le monde.

Par suite du caractère gouvernemental de cet Ordre, la nomination des membres fut réservée au souverain. Le choix était fait parmi les plus illustres gentilshommes; dans son testament Amédée VIII spécifie que les Chevaliers de la « *Milice de Saint Maurice érigée à perpétuité et constituée en Ordre militaire* » doivent être : « des personnages d'un âge mûr, distingués par leurs services dans les armées ou les ambassades, instruits par l'expérience des lointains voyages, les négociations politiques, commandements... s'étant toujours comportés avec prudence et probité; de réputation immaculée; désirant, pour leur salut et le bien du souverain, renoncer au monde et vivre en conseillers des ducs de Savoie, et dignes enfin d'une œuvre créée dans l'intérêt de l'Etat ».

Leur vie religieuse est ainsi définie dans la Bulle du 5 janvier 1440, de Félix V leur fondateur : « Les six chevaliers sous l'obédience de leur doyen, vivront en

une retraite solitaire pour louer Dieu et glorifier le bienheureux Maurice, sous le vocable de Chevaliers de Saint-Maurice, célébrant les offices divins, pratiquant la prière et la vie contemplative sous l'habit ecclésiastique, dans les couvent et monastère, élevés à cette intention ».

Les Chevaliers de Saint-Maurice étaient vêtus d'une robe grise tombant jusqu'aux talons, cachant leurs chausses de toile ou de drap, suivant la saison. Cette robe était serrée à la taille par une ceinture dorée, écrit le chroniqueur bourguignon Enguerran de Monstrelet.

Leur long *mantel,* jeté sur les épaules, était de la même couleur grise, ainsi que le *chaperon;* cette coiffure, enroulée autour de la tête en manière de turban dont la pointe, d'un pied environ, retombait sur le cou, laissait apercevoir un bonnet écarlate ou violet, d'étoffe plus fine.

Leur insigne était une croix d'or tréflée, « assez pareille à celle que portent les empereurs d'Allemagne — disent les chroniques — attachée au cou, par dessus le mantel »; ils tenaient à la main un bâton noueux.

Ils portaient la barbe et les cheveux longs.

Le doyen Amédée se distinguait de ses compagnons par la finesse des fourrures garnissant ses vêtements.

Les gentilshommes de la suite, les serviteurs, et les treize pauvres hospitalisés à Ripaille étaient aussi vêtus de gris, mais avec des étoffes moins recherchées.

Les premiers Chevaliers de l'Ordre de Saint-Maurice furent :

Henri du Colombier, plus âgé qu'Amédée VIII, sortant d'une illustre famille, dont le château était près de Morges, il possédait la seigneurie de Vufflens. La bannière « d'azur au chevron d'argent » de ce preux chevalier avait guidé les guerriers savoyards dans de nombreuses batailles. Il était déjà dans l'armée du

Comte Rouge lors de la campagne d'Italie de 1390, et prit part à toutes les guerres du règne de son fils. Habile diplomate, il conduisit avec succès diverses négociations en Montferrat et en Lombardie. Pendant les troubles de la régence il soutint courageusement le parti de Bonne de Bourbon. Il fut caution d'Otton de Grandson au duel de Bourg en 1397. Devenu capitaine général de Piémont, il portait ce titre lorsqu'il représenta son Prince, en 1414, au Concile de Constance; il se rendit auprès du Roi des Romains à Soleure et l'accompagna jusqu'à Spire. Il fut mêlé depuis à tous les actes importants du règne d'Amédée VIII : traités avec Venise, avec Milan... qui valurent le Comté de Verceil à la Savoie.

Expert au maniement des armes, aimant le faste et l'éclat des fêtes, ce fut aussi le grand organisateur des tournois et des joûtes chevaleresques.

Il fit en 1418 le pèlerinage de Terre Sainte au nom de son Souverain, et porta des offrandes de sa part au Saint-Sépulcre.

Claude du Saix, seigneur de Rivoire, d'une vieille famille de la Bresse, chevalier, docteur ès-lois, avait pour blason un écu « écartelé d'or et de gueules » avec la fière devise : « non mobile saxum ». Il fut gouverneur du Comté de Nice, maître d'hôtel de la duchesse de Savoie, bailli de Tarentaise, Président de la Chambre des Comptes de Savoie. Il était allé en Terre Sainte avec Henri du Colombier.

C'était un des Conseillers les plus rigides et les plus influents de la Cour Savoisienne, redouté des courtisans et même des fils d'Amédée VIII.

François de Bussy, chevalier originaire du Bugey, seigneur d'Erya et de Chanay. Déjà créé pour sa bravoure chevalier de l'Ordre du Collier par Amédée VIII. Armes : « écartelé d'argent et d'azur ». Il fut installé à Ripaille le 19 décembre 1434.

Louis de Chevelu, gentilhomme des environs d'Yenne, dont le château s'abritait au pied du Mont du Chat. La bannière de ce chevalier : « d'argent au chef de sable émanché de trois pointes », avait flotté en maints combats. Il entra à Ripaille en novembre 1436.

Amédée Champion, seigneur de Vaulruz, possessionné à Vevey, allié à la maison de Blonay. Ses armoiries étaient : « d'azur au champion armé d'argent ». Il avait occupé la haute charge de Grand Chancelier du Conseil résident de Chambéry.

Lambert Oddinet, docteur ès-lois, jurisconsulte, magistrat distingué, il fut Président du Conseil résident de Chambéry. Blason : « De sinople à la bande ondée d'argent ». Ce fut aussi un diplomate éminent. En 1415 il était ambassadeur auprès de l'empereur Sigismond; il l'accompagna, depuis Seyssel, dans son voyage à Perpignan. En 1419, c'est un des négociateurs du traité avec la Reine de Sicile. En 1424 et 1426, il est député pour négocier les trêves et accords entre le roi de France et le Duc de Bourgogne.

Ces membres de l'Ordre de Saint Maurice avaient à leur disposition des gentilshommes, non astreints à la réclusion, pour exécuter au dehors les décisions du Souverain. Deux de ces personnages possédaient aussi le titre de chevaliers, mais ils ne faisaient point partie de la milice de Saint-Maurice.

C'étaient Nicod de Menthon, Chambellan ducal, et Humbert de Glarens, sire de Virieu en Bugey.

La maison du Prince était complétée par quatre écuyers : Georges de Valpergue, Georges de Varax, François de Menthon et Rolet Candie. Le genevois Michel de Fer, ancien trésorier général de Savoie, était maître d'hôtel, s'occupant du service intérieur, des approvisionnements et de la comptabilité.

D'autres écuyers attachés aux chevaliers, des serviteurs, valets, portiers, guetteurs; complétaient le per-

sonnel de Ripaille. Il y avait même un valet spécialement chargé de la mule dont le doyen se servait pour ses promenades dans le vaste parc.

Durant cinq années le vieux duc, aidé de ses fidèles Chevaliers, administra sagement ses Etats depuis sa retraite des bords du Léman. Son influence à l'étranger n'en fut pas amoindrie. Ce fut d'abord le traité, juré à Ripaille, avec le duché de Milan, puis l'heureux aboutissement en France des multiples démarches en faveur de la paix du prince savoyard : la Paix d'Arras, signée le 21 septembre 1435. On peut dire hautement qu'Amédée VIII fut l'arbitre de ce miracle de la réconciliation nationale de la France et de la Bourgogne, car il en conduisait les négociations depuis plus de 10 ans. Ce sont les sages avis adressés à Charles VII et à Philippe le Bon, l'ambitieux neveu du Doyen de Ripaille, qui permirent la réunion du fameux congrès d'Arras, solennelles assises de l'Occident présidées par les légats du Pape et du Concile de Bâle. Le traité d'Arras, tant préparé avec la Bourgogne, reconstituait d'une façon inespérée la royauté nationale française, c'est une des pures gloires du fondateur de l'Ordre de Saint Maurice.

Amédée VIII réalisa le mariage d'Isabelle de Montferrat avec Louis, marquis de Saluces, si utile à sa politique (1435); et conclut, l'année suivante, alliance avec le marquis de Montferrat. Au roi de la France pacifiée il consent un prêt de 63.000 ducats d'or pour aider à la restauration du pays.

Les Etats de Savoie sont assemblés à Evian en 1436, à Thonon en 1437, et à Ripaille même auprès des Chevaliers en 1438.

En 1437 est célébré à Ripaille le mariage du Roi de Chypre, Jean de Lusignan, avec Aimée de Montferrat.

A côté de cela le solitaire de Ripaille rend la justice à ses sujets, réforme ou réglemente les lois (1438,

1439)... jusqu'à son départ pour ceindre la tiare pontificale. Trois des Chevaliers de Saint-Maurice assistèrent au couronnement de Félix V à Bâle, et deux figurèrent dans le solennel cortège, portant la croix de l'Ordre et le bâton noueux.

En devenant pape, Amédée VIII avait recommandé à son fils de ne point laisser péricliter son œuvre. Par Bulle du 5 janvier 1440, le Chevalier Claude du Saix fut nommé doyen de l'Ordre de Saint-Maurice.

Nous avons vu que les Chevaliers ne devaient point seulement se vouer à la vie contemplative, mais que c'étaient aussi les membres d'une sorte de Conseil d'Etat; leur institution mi-religieuse, mi-politique, ne pouvait subsister que dans des conditions exceptionnelles, elle ne pouvait porter ses fruits que si le Prince partageait la résidence des membres de l'Ordre. Après le départ du fondateur les Chevaliers virent leur influence ruinée par celle des favoris qui vivaient à la Cour ducale.

Les pensions des Chevaliers furent régulièrement servies, mais sous les règnes de Louis Ier et de ses successeurs, les gentilshommes de Savoie manifestaient peu de goût pour la vie austère de l'ermitage de Ripaille, et les premiers Chevaliers de Saint-Maurice moururent sans être remplacés. Le château revint à la Couronne et le Prieuré tomba en Commende.

Certains historiens ont écrit que l'Ordre de Saint-Maurice était condamné à une fin prématurée, et même que cette institution portait dans son berceau un germe de mort... A notre avis, Amédée VIII le Sage, avait prévu lui-même que la Milice qu'il créait ne pourrait lui survivre dans sa forme primitive, et c'est — croyons-nous — le seul motif de l'absence de Statuts précis rédigés par le fondateur. Ce prince méticuleux en avait établi en 1410 pour l'Ordre du Collier (nommé plus tard Ordre de l'Annonciade); il les compléta

soigneusement en 1434; or, rien de semblable ne nous est parvenu concernant l'Ordre de Saint-Maurice.

En sa qualité de Souverain pontife, l'ex-doyen de Ripaille, devenu S. S. Félix V, avait reconnu officiellement cette Milice, par la Bulle du 5 janvier 1440. Là encore aucune règle définie ne fut approuvée par le Saint-Siège, comme cela se faisait pour les ordres religieux et militaires.

Le très clairvoyant Amédée VIII avait ainsi laissé à ses successeurs la possibilité de continuer son originale création en l'adaptant aux nécessités des temps futurs.

Ce fut un de ses plus illustres descendants, le duc Emmanuel-Philibert, qui eut la gloire d'établir les Statuts de l'Ordre de Saint-Maurice. Cette célèbre institution brille encore de nos jours de tout son éclat, conformément à la volonté de son fondateur, qui l'avait érigée *à perpétuité*.

Le restaurateur de la puissance savoyarde, Emmanuel-Philibert *Tête de fer*, soucieux de relever les ruines qui avaient jonché ses Etats pendant l'occupation étrangère, et de redonner tout le lustre à sa couronne, réédifia l'Ordre de Saint-Maurice, sous la règle de Citeaux. Il en fut déclaré Grand Maître, Chef et Souverain héréditaire, par Bulle du pape Grégoire XIII, du 16 septembre 1572. Une seconde Bulle, du même pontife, datée du 15 novembre suivant, l'unissait à l'Ordre très ancien de Saint-Lazare de Jérusalem.

A la demande du duc, les deux Ordres unis furent placés sous la règle de Saint Augustin, qui avait été dès le principe, celle des Chevaliers ermites d'Amédée VIII.

Nous ne suivrons pas ici la carrière de l'Ordre religieux et militaire des Saints Maurice et Lazare; mais nous rappellerons que, doté de grands biens, de revenus importants et pourvu d'une flotte de guerre, l'Or-

dre se couvrit de gloire en combattant les Corsaires et les Infidèles. A la suite d'une victoire remportée en 1589, sur les Berno-Genevois, le jour de la Saint Maurice, le duc Charles-Emmanuel le Grand fit du 22 septembre une Fête nationale pour ses sujets. Ce même souverain décida que l'étoffe du grand manteau de cérémonie des chevaliers serait de soie cramoisie. A côté de sa mission guerrière l'Ordre s'occupait d'œuvres hospitalières et charitables, notre célèbre Sainte Maison de Thonon lui était incorporée.

Pour terminer nous reviendrons au château de Ripaille, que le destin allait de nouveau lier pour deux siècles à l'Ordre dont il fut le berceau. Le Conseil de *la Sacrée Religion des SS. Maurice et Lazare* fut mis en possession des biens de l'ancien couvent de Ripaille (1583), concurremment avec le Prieur commendataire, formant ainsi la Commanderie de Ripaille.

Parmi les Commandeurs de Ripaille nous citerons : Alexandre Doria, marquis de Cirié et de Maro, 1619-1634; Marquis Jérôme Doria, 1643; Marquis del Maro, 1667; Marquis J.-B. Doria, 1691; Berguera; Cambian; Charles-François de La Bonde, seigneur d'Iberville, 1713 (un français que le roi Louis XIV envoya en ambassade en Angleterre); Jean d'Arenthon, 1732; Henri de Blancheville, 1760; Baron de Viry, 1785.

* * *

M. le marquis de Bissy, exposa les circonstances qui ont précédé et accompagné l'érection du Comté de Savoie en Duché en 1416. La communication ayant déjà été publiée intégralement dans la Revue FERT (n° 4 du Vol. VI, 31 décembre 1934), nous n'en donnerons que des extraits :

L'ÉRECTION DU DUCHÉ DE SAVOIE

par le Marquis de BISSY,

Officier de l'Ordre des S.S. Maurice et Lazare
Président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie
Membre de l'Académie de Savoie

La fondation de l'Ordre de Saint-Maurice fait partie d'une série de mesures prises par Amédée VIII dans le seul but d'accroître le prestige de ses Etats. Du fait de son élévation au rang de Duché, la Savoie venait d'entrer de plein pied dans le concert des Etats Souverains de l'Europe. Quatre siècles d'efforts et de sacrifices, quatre siècles de fidélité au Saint Empire Romain Germanique avaient été récompensés d'un seul coup. La Bavière, l'Autriche n'étaient alors que de simples duchés au même titre que la Bourgogne ou la Lorraine : cependant ces petits états jouissaient des mêmes prérogatives que les plus grands royaumes. Ç'avait donc été un très gros événement que cette élévation du Comté de Savoie au rang de Duché.

Les chroniques de l'époque, nous apprennent qu'Amédée VIII était un prince unanimement prisé de ses contemporains et dont les conseils étaient recherchés et écoutés des plus grands, à commencer par Sigismond de Luxembourg, roi des Romains, et empereur du Saint Empire germanique. Le schisme déchirait alors l'église et trois papes se disputaient la succession de Pierre. Amédée VIII sut manœuvrer adroitement au milieu de ces luttes intestines et il rendit à Sigismond de tels services que celui-ci, en récompense, décida l'érection du comté de Savoie en duché.

De grands préparatifs avaient été faits au château de Chambéry pour recevoir l'Empereur. Un théâtre avait été construit pour la cérémonie et l'on avait même fait venir d'Italie le peintre Grégoire Bono pour décorer les salles et y disposer de magnifiques tapisse-

ries. Des joutes, des tournois furent organisés qui durèrent plusieurs jours mais l'on ne sait rien de plus des fêtes qui eurent lieu à cette occasion « pour la raison que personne n'a eu la curiosité de les marquer ».

La cérémonie eut lieu le 19 février 1416. L'Empereur créa d'abord plusieurs chevaliers; il fit ensuite de multiples présents; enfin on donna lecture du Diplôme devant les Ordres assemblés.

« Sigismond, roi des Romains, toujours Auguste, nous dit Gabriel Pérouse, motivait d'abord sa décision: la splendeur du trône impérial était accrue par l'augmentation du nombre des Grands qui l'entouraient. Puis il rappelait l'antiquité de la dynastie de Savoie, les mérites et la renommée des aïeux d'Amédée, son zèle pour l'Empire et l'éclat de son gouvernement ».

« Voulant récompenser la noblesse d'esprit, la droiture de cœur, la prud'homie du vaillant Amédée; voulant laisser un monument éternel de l'estime qu'il faisait de ce prince et des grands services que lui et ses prédécesseurs avaient rendu à l'Empire; agissant librement au nom du Christ, source de tout honneur et de toute noblesse il créait en conséquence son très cher cousin Duc héréditaire de Savoie ».

Et pour bien montrer que Sigismond voulait associer dans cette élévation la Savoie toute entière, « après avoir prononcé l'élévation du comte au rang du Duc, le Diplôme impérial érigeait le vieux comté en Duché, décrivant sommairement la province comme un être vivant, nommant ses villes, ses châteaux et ses villages, ses montagnes, ses collines et ses plaines, ses forêt et ses taillis, ses prés et ses pâturages, ses lacs et ses fleuves, ses barons et ses vassaux, ses chevaliers, ses hommes d'armes, ses hommes de lois, ses bourgeois, ses paysans, ses cultivateurs, tous ses habitants pauvres et riches; significative énumération de toutes

les forces du pays puisque sa configuration géographique avait contribué avec la vaillance et la loyauté de la race à la naissance de la grande patrie de Savoie ».

Combien y a-t-il de provinces pouvant se prévaloir d'une semblable citation ?

Le lendemain après qu'eurent été confirmés tous les privilèges accordés jusque là à la Maison de Savoie, Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie, et Jean de Beaufort, docteur ès-loi, chargés par le nouveau duc de la représentation, prêtaient à l'Empereur, au château de Chambéry, serment de fidélité et d'hommage au nom d'Amédée, Duc de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, marquis en Italie, comte de Genevois et de Piémont, seigneur de Nice, d'Asti et Domo d'Ossola. En suite de quoi le roi des Romains investit le Duc Amédée de tous ses duchés, comtés et seigneuries.

Son domaine était vaste : il s'étendait alors de la Saône à la Morge de Conthey et des confins de l'Helvétie allemande à la Méditerranée. C'était l'équivalent de huit de nos départements français, beaucoup plus que n'ont jamais compté les vieux duchés de Bretagne, de Normandie, de Lorraine et même de Bourgogne. « S'il n'était pas riche comme ses voisins, remarque Henri Ménabréa, le Duché de Savoie avait à la fois des terres sur le Rhône et sur le Pô... il tenait tous les passages des Alpes depuis le Valais jusqu'à la mer ».

Si l'on ajoute que son armée nationale forte de 1.600 lances et de 7.000 archers et arbalétriers pouvait être concentrée en quelques jours sous les murs de Montmélian, on conçoit que l'Etat savoyard ait mérité d'être haussé d'un seul coup au rang de grande puissance.

La suite de son histoire devait le prouver.

En qualité de Président de l'Association Savoisienne des Chevaliers de l'Ordre Royal des SS. Maurice et Lazare, M. le marquis de Bissy, transmet la lettre suivante, dont il donne la traduction :

« Turin, le 25 septembre 1934.

S. M. Notre Auguste Souverain, Grand Maître Général de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare m'a autorisé avec plaisir à adresser le salut de la Grande Maîtrise à l'Association des Chevaliers Mauriciens de Savoie, qui entend commémorer et célébrer ces jours-ci la création par le Duc Amédée VIII, à Ripaille, des premiers Chevaliers de l'Ordre qu'il plaçait sous la protection de Saint Maurice.

Avec le salut cordial de la Grande Maîtrise, je vous prie d'agréer, l'expression de ma haute considération personnelle.

Le premier Secrétaire de S. M. le Roi, pour la Grande Maîtrise de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.

Signé : Revel ».

Après cette lettre de S. E. le grand amiral duc Paul Thaon de Revel, voici un extrait de celle du Directeur général de la Grande Maîtrise de l'Ordre : ... « Quant à l'invitation que vous m'adressez pour la cérémonie commémorative du 27 courant, à Ripaille, je vous en remercie ainsi que l'Association, tout en vous exprimant le regret de ne pouvoir l'accepter par suite d'engagements antérieurs, mais j'adresse au nom de la Grande Maîtrise et au mien le salut de la vive déférence aux chevaliers qui ont eu la touchante pensée de m'inviter et qui seront à vos côtés le jour où vous célébrerez la création par le Duc Savoyard de l'Ordre glorieux qui continue aujourd'hui sous la double égide du Saint militaire et du Saint hospitalier ».

AMÉDÉE VIII

Le Grand Schisme d'Occident

par M. Léon QUIBLIER,
Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare
Vice-Président de l'Académie Chablaisienne.

Le Comte Rouge est mort et, depuis le 5 novembre 1391, sa dépouille mortelle repose sous les voûtes princières d'Hautecombe dont seules les psalmodies monacales rompent le silence claustral.

La fin tragique d'Amédée VII a jeté une malédiction sur Ripaille que tous ont précipitamment abandonné entraînant dans leur fuite son fils dont les huit ans s'affolent de ce brusque départ.

Ordre est donné de l'écarter des rives du Léman, d'éviter tout ce qui pourrait réveiller en lui les dernières et sombres journées endeuillées de Ripaille.

Aussi Bonne de Berry, après huit jours de repos à Nyon, d'où l'on aperçoit dans les brumes lointaines l'imposante silhouette du château, gagne-t-elle au plus vite Chambéry.

Mais, malgré le drame qui assombrit son enfance, malgré tous les efforts, Amédée VIII ne peut oublier ce Ripaille dont le poursuit le nostalgique souvenir et qu'il veut revoir.

Privé trop tôt des caresses d'une mère, confié à des précepteurs ignorant tout de l'âme d'un enfant, livré à lui-même, il a vite appris à connaître et les hommes et les choses.

Il sait tout de Ripaille : la félonie d'Otton de Grandson, le crime de Grandville, le martyre de Pierre de Lompnes, l'infamie des accusations portées contre la Grande Comtesse, contre sa mère elle-même.

Et tout ce dégoût, cette amertume qu'il en ressent, joints à son esprit précoce, à son abandon moral, l'ont poussé vers la religion.

Son âme mystique s'envole loin des plaisirs bruyants de la Cour, loin des festins plantureux dont s'accommode mal son estomac débile, vers le calme reposant de l'immense forêt de chênes puissants dont bruisse à ses oreilles le murmure des feuillages qu'agite le vent.

Dans sa mémoire s'irradient les splendeurs du Léman chatoyant d'argent sous la lune blanche ou étincelant d'or avant que les rayons du soleil, fuyant le miroir mobile des eaux, s'abaissent lentement derrière la Dôle dans une apothéose de pourpre, jetant un dernier reflet mauve sur les sommets altiers de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise, alors que progressivement s'estompent dans la brume du soir les croupes boisées d'Hermone et les remparts crénelés des Allinges.

Amédée VIII a voulu revoir Ripaille et Ripaille l'a repris tout entier.

Marguerite de Bourgogne, son épouse, s'est à son tour, éprise de son charme puissant.

Mais bientôt, succédant à la royale demeure de Bonne de Bourbon, s'élève le château aux sept tours où, désabusé de la vie, meurtri par des deuils douloureux, fermant son cœur à toutes les espérances mondaines, le Duc, précocement vieilli, va, avec six compagnons de son choix, loin du tumulte de la Cour, chercher, dans la solitude et la prière, la réalisation de ses pieuses aspirations.

Son ascétisme s'accroît chaque jour et chaque jour davantage s'affine sa foi; inépuisable est sa charité.

Son renom de sainteté a déjà franchi les murs de Ripaille, dépassant les frontières, et souvent, alors que plongé dans une pieuse méditation, il se promène songeur sous les arceaux ombreux des chênes géants, on vient de bien loin, même des Cours, demander à sa sagesse quelque avis délicat ou soumettre à son jugement éclairé quelque litige important.

Les échos du monde s'arrêtent aux douves du Château et seules franchissent les épaisses murailles les nouvelles des grands événements politiques et religieux si intimément liés en cette époque troublée.

L'Eglise est arrivée à l'un des tournants les plus dangereux de son histoire.

Wiclef, Jean Huss surtout, ont troublé la chrétienté. Les Papes ont été chassés de Rome. Grecs et Latins sont séparés et les Conciles n'arrivent pas à s'entendre sur les réformes proposées de l'Eglise.

Martin V vient de mourir le 24 février 1431 avant d'avoir pu convoquer le Concile de Bâle.

Il est remplacé par le Vénitien Gabriel Condulmaro, neveu de Grégoire XII, qui lui succède sur le trône pontifical sous le nom d'Eugène IV.

Ce dernier, après de nombreuses tergiversations, se voit contraint, sous la poussée violente de l'opinion publique, de permettre enfin l'ouverture du Concile de Bâle.

Dans sa première session, le 14 décembre 1431, le Concile se déclare légitimement réuni et met à son programme la Réforme de l'Eglise dans son Chef et dans ses Membres et l'extirpation de l'hérésie hussite.

Le premier article ne plut pas au Pontife.

Arguant des lenteurs que causait à l'arrivée des prélats et des théologiens dans la ville synodale, la guerre qui sévissait aux environs et d'accord avec l'empereur Jean Paléologue, le Pontife décida de fixer le Concile dans une ville de l'Adriatique.

Aussi par une bulle du 18 décembre, Eugène IV prononçant la dissolution du Concile général de Bâle, en convoquait-il un autre à Bologne qui se tiendrait dans les dix-huit mois.

Les Pères de Bâle, fortement appuyés par les Princes, faisant fi de la bulle pontificale, tinrent le 14 février 1432 une deuxième session dans laquelle ils

renouvelèrent les décrets de Constance touchant la supériorité du Concile général sur le Pape.

Dans une troisième session ils sommèrent le Pape de comparaître à Bâle et de retirer sa bulle de dissolution.

Et les sessions de se suivre, de se multiplier, tendant de plus en plus les rapports entre le Concile et la Papauté.

Par contre les relations s'amélioraient entre Grecs et Latins et les négociations engagées à Constantinople par le théologien Nicolas de Cusa pour la célébration d'un Concile d'union venaient-elles d'aboutir.

Eugène IV jugeait non seulement blessantes mais dangereuses pour la Papauté toutes ces menées des Pères de Bâle.

Il prit donc prétexte que pour ce Concile il y avait lieu de désigner une ville plus accessible aux Grecs que celle de Bâle et, après avis de Jean VIII Paléologue, il convoquait le Concile à Ferrare, le 18 décembre 1437.

Ce fut un coup de foudre pour les Pères de Bâle qui perdant toute mesure proclamaient le 16 mai 1439 comme dogme de foi la supériorité du Concile général sur le Pape et l'indissolubilité du Concile.

Dans une trente-troisième session ils déposaient solennellement Eugène IV.

Il s'agissait de lui donner rapidement un successeur, mais la tâche était malaisée.

Le Conclave conclut tout de suite que le choix devait se porter sur un personnage capable d'imposer sa volonté aux cours récalcitrantes qu'avaient indisposées les excès du Concile.

Dans ce débat devenu surtout politique on doutait de l'influence d'un prêtre. On estimait qu'il était besoin d'un personnage de haute naissance, puissant et riche, pouvant marcher de pair avec les têtes couron-

nées et mettant sa fortune à la disposition du Concile.

Seul réunissait ces conditions l'Ermite de Ripaille.

Apparenté aux plus illustres familles royales, petit-fils de Bonne de Bourbon, ayant de par ses Etats un pied sur la France, l'autre sur l'Italie, veuf depuis de longues années, alliant une sagesse intuitive à la prudence la plus avisée, reclus dans une vie quasi monastique, Amédée VIII s'imposait aux suffrages.

Aussi le 5 novembre 1439, par 26 voix sur 35 électeurs, le Conclave donnait-il comme successeur au Pape dépossédé le Duc de Savoie.

Le Pontife suprême était nommé, mais fallait-il encore qu'il acceptât.

Ce ne fut pas sans une bien violente émotion qu'Amédée VIII apprit son élection.

Il avait soutenu fortement Eugène IV à ses débuts; son rôle avait été des plus actifs dans toutes les tentatives de retour des Grecs à l'Eglise et nul plus que lui s'était dévoué à la défense des dogmes religieux.

Mais dans son for intérieur il se demandait malgré tout si un Conclave réuni dans de telles conditions réunissait bien toutes les garanties nécessaires et si la Chrétienté s'associant tout entière aux 26 suffrages exprimés l'accepterait comme l'Elu de Dieu.

Aussi son trouble était-il extrême et son énergie accoutumée défaillante pour une fois, lorsque le 15 décembre les Pères de Bâle s'en vinrent en grand apparat annoncer officiellement à l'Ermite de Ripaille son élection.

Il tergiversa longtemps, discuta longuement, prétextant de son indignité.

Mais il avait à faire à forte partie et tous ses arguments, vivement combattus, furent promptement réduits à néant par Thomas de Courcelles, l'évêque de Vich et surtout le Cardinal d'Arles accoutumé des élections pontificales.

Tous lui représentaient avec instance qu'il ne pouvait se refuser d'obéir à la Sainte Eglise chrétienne, sa Mère, de conduire les Brebis du Seigneur, de sauver l'Eglise en danger.

Enfin harcelé, pressé par la foule des Prélats et des Princes, il ne put que tomber à genoux et dans un geste de prière donner son assentiment.

Dans la soirée du 18 décembre 1439 un cortège somptueux quittait Ripaille dans un chatoiement de pourpre, de violet, de chapes étincelantes, de houppelandes soutachées d'or et de couleur, des cotes armoriées des Seigneurs savoyards.

Et c'est dans ce triomphal apparat qu'à la lueur des torches, au son des cloches sonnant à toute volée, des acclamations du peuple que Félix V monté sur un cheval blanc que tenaient en main ses deux fils, abrité par un dais, précédé de la croix et du Saint-Sacrement, pénétrait dans sa bonne ville de Thonon par la porte de Saint-Bon, saluant au passage la chapelle que par charte du 18 avril 1426 il avait confiée au Prieuré de Ripaille.

Le Pontife s'en fut coucher au Château, hébergeant les Evêques de Genève, d'Aoste et de Lausanne, alors que les membres du Concile regagnaient leurs hôtelleries.

Le 24 juillet 1440, Félix V était solennellement investi.

La lutte était engagée entre les deux Pontifes rivaux. Bientôt cependant Félix V revenait à sa sagesse native et se ressaisissait. Doutant peu à peu de la validité de son élection, soucieux avant tout de l'union et de la grandeur de cette Eglise que dès son plus jeune âge il avait aimée et plus tard protégée, il abdiquait à Lausanne le 7 avril 1449.

Eugène IV mort le 23 février 1447 n'avait pu assis-

ter à ce triomphe de la foi qu'il était réservé de recueillir à Nicolas V.

Amédée VIII devenait le Cardinal de Sainte-Sabine, Evêque de Genève, tenant le premier rang après le Souverain Pontife.

Travailleur infatigable, il écrivait encore de nombreuses lettres la veille de sa mort qui survint dans son Palais épiscopal de Genève le 7 janvier 1451.

Sa dépouille mortelle fut ramenée dans ce Ripaille qu'il avait tant aimé et qu'il n'eut jamais dû quitter, et inhumée dans la chapelle; sa tête, suivant sa volonté, reposant à même la Bible, sur laquelle il s'était si souvent penché.

Il était dit que cet homme épris de solitude ne connaîtrait jamais, même après sa mort, le repos.

En 1536, lors de l'envahissement du Chablais, les Bernois brisèrent son tombeau et sur l'ordre de leur chef, de sa Chapelle firent une écurie.

Les ossements de l'Ermite de Ripaille, de celui qu'on appela Amédée le Sage, furent pieusement recueillis par un gentilhomme savoyard du nom de Merlinge.

Transportés à Turin en 1576 ils reposent aujourd'hui à la Cathédrale Saint-Jean.

Sic transit gloria mundi.

HUMBERT DE SAVOIE, sire de Montagny
Le Bâtard de Savoie, frère d'Amédée VIII

par M. Jacques DUBOULOZ,
Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare
Président d'honneur de l'Académie Chablaisienne.

Dans son magistral ouvrage sur le château de Ripaille, le regretté Max Bruchet a fait de la vie de la Cour de Savoie, à Ripaille, de 1377 à 1393, un tableau extrêmement vivant. Plusieurs des personnages qui se

pressaient autour de Bonne de Bourbon, la Grande Comtesse, et Bonne de Berry, sa bru, sont connus des curieux de la vieille Savoie; d'autres le sont moins, et parmi eux Humbert de Savoie, sire de Montagny, *bastardus Sabaudiæ*.

Il était né aux environs de 1376-1377, d'Amé VII, le futur Comte Rouge, et de Françoise, fille de Pierre Arnaud, de Bourg.

C'est deux ans après, semble-t-il, qu'Amé VII, revenu à Bourg à l'occasion de troubles renaissant dans cette ville, prit l'enfant et l'amena à la Cour du Comte Vert, Amédée VI son père encore régnant. Quel accueil reçut-il ? c'est ce qui importe peu, les aventures de ce genre n'y étant point rares. En fait, l'enfant admis dans la famille y vécut sur le pied d'une parfaite intimité, et la naissance en 1383 d'un frère légitime, qui devait être Amédée VIII, ne semble pas avoir eu la moindre répercussion sur la bienveillance dont jouissait son frère naturel : bien mieux, dès que l'âge le permit, tous deux partagèrent les leçons des gouverneur et précepteur; on voit aux pièces justificatives (13 juin 1390), l'achat d'un livre « Ad instruendum illustrem Amedeum de Sabaudia' » (il avait 7 ans), c'était Amédée VIII, et le 9 mai 1394, le trésorier rembourse à Jean de Bettens le prix de deux livres appelés : « ysoppet pro domino et bastardo de Sabaudia ». Ils travaillaient donc ensemble sous la direction des mêmes maîtres, et cela deux ans après la mort du Comte Rouge, au moment où la discorde avait obligé Bonne de Bourbon à se réfugier à Chambéry et Bonne de Berry à Montmélian, ce qui démontre bien que du vivant de leur commun père, il en était déjà ainsi. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on, les enfants pas davantage, du moins jusqu'au jour où l'adversité vient les toucher. C'est pourquoi Max Bruchet n'a pu faire mention du bâtard de Savoie que trois

fois : il note sa présence dans le cercle des personnages qui, le 8 avril 1381, accueillirent Bonne de Berry à Ripaille (il avait alors 4 à 5 ans); à la mort de son père en 1391, et à l'arrivée des deux Comtesses à Chambéry, le 9 décembre 1391.

Bien que le Comte Vert eût donné en apanage à cet enfant la Seigneurie de Montagny, cette appellation ne fut point employée pour le désigner, et l'expression : « bastardus Sabaudiæ » l'accompagne jusqu'à sa mort, sans du reste le désobliger car il paraissait y tenir, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est qu'à cette époque on appelait volontiers un chat un chat, un bâtard un bâtard, expression qui, du reste, n'impliquait point alors le sentiment de mépris qu'elle a revêtu plus tard, si bien qu'à l'heure actuelle c'est encore la suprême injure que deux consommateurs avinés se lancent à la face dans un cabaret de campagne. Au surplus l'emploi de ce vocable permettait de le distinguer d'un autre Humbert de Savoie, Comte d'Arvillard, fils d'un bâtard du Comte Vert, dont Max Bruchet parle souvent et qu'il ne faut pas confondre avec le Bâtard de Savoie. Mais passons.

L'intimité des deux frères, par suite de la vie commune, devait se développer et se développa en effet de plus en plus, depuis le jour où ils virent, un soir d'octobre, un cortège silencieux s'acheminer vers le château, escortant une litière sur laquelle reposait leur père Amé VII, blessé d'une chute de cheval au cours d'une chasse dans la forêt de Lonnaz. L'émoi causé dans le château, l'empressement de Bonne de Bourbon auprès de son fils, de Bonne de Berry auprès de son mari, dut les impressionner vivement, et ce fut bien pis les jours suivants lorsque arrivèrent les médecins et leur suite, et que le va-et-vient des personnes attachées au service ne cessait d'aviver leur inquiétude. Le drame qui se joua alors, le rôle plus que suspect du

rebouteur Granville, le traitement barbare qu'il infligea au Prince, scarification de la tête et dans les sillons sanglants effusion de mixtures sans nom, qui eurent bientôt pour effet de tuer un homme qui n'avait d'autre mal qu'une écorchure à la cuisse, est connu.

Cette mort si rapide jeta un profond émoi non seulement dans le monde de la Cour, mais encore dans le peuple. Je ne veux pas entrer dans le détail de cette affaire qui, comme tant d'autres de nos jours, restera pleine de mystère. Quoi qu'il en soit, il fallait un coupable « es fecit cui prodest », disait-on d'une part, et les soupçons se portaient sur la Grande Comtesse, si bien que des poursuites furent exercées contre des gens du commun qui osaient manifester cette opinion. Depuis, les historiens se sont divisés : d'un côté Sequanus, Cibrario et Garrard, de l'autre Max Bruchet et d'autres avant lui, qui protestent avec énergie et donnent d'excellents motifs contre les soupçons qui visaient Bonne de Bourbon. Passons et retenons que les deux frères eurent nécessairement connaissance des rumeurs qui les entouraient, et que les liens affectueux qui les unissaient durent se resserrer d'autant.

Cependant une nouvelle épreuve allait les atteindre : Le Comte Vert, on le sait, mort de la peste au fond des Pouilles en 1383, avait désigné pour lui succéder non point son fils, le Comte Rouge, mais sa femme Bonne de Bourbon dont il appréciait à un haut degré l'intelligence et le caractère. Bien qu'âgé de 24 ans, Amé VII s'inclina sans difficulté devant cette sorte d'exhérédation, parce que d'une part il avait pour sa mère une vive affection, et que d'autre part déchargé des soucis de l'administration de l'Etat, il allait pouvoir tout à son aise satisfaire sa passion pour les armes et se porter à son gré partout où il aurait des coups à donner ou à recevoir, « pour mieux gaigner

renom », dit Froissart. Aussi, quand à son tour, il se vit appelé à faire un testament, il se borna à confirmer celui de son père, voulant que sa mère Bonne de Bourbon, à l'exclusion de tous autres, conserve l'administration de l'Etat et même la garde de son héritier présomptif, Amé VIII. On comprend aisément le retentissement d'une pareille disposition qui méconnaissait les coutumes anciennes et les droits de mère de Bonne de Berry.

Dès ce moment, deux clans se trouvèrent en présence. Les événements de cette nature ont toujours pour effet de surexciter les ambitions en éveil et d'en faire naître de nouvelles. Autour de Bonne de Bourbon se groupèrent les anciens compagnons d'armes du Comte Vert, autour de Bonne de Berry ceux du Comte Rouge, plus jeunes et désireux de voir se dégager les avenues du pouvoir, afin d'y avancer à leur tour. Cependant les deux Comtesses évitèrent tout d'abord un éclat et de concert se rendirent à Chambéry, au centre des Etats de Savoie, attendant l'occasion d'un accommodement, en fait bien difficile (notons en passant que parmi les personnages qui les accompagnaient se trouve le Bâtard de Savoie).

Comme chacune d'elles faisait des actes d'Administration, et qu'une sorte de régence à double tête apparaissait, l'impossibilité de vivre longtemps sous un pareil régime frappait les esprits. C'est alors que les Ducs de Berry et de Bourgogne encouragés par le roi de France, vinrent en Savoie pour protéger leur proche parente Bonne de Berry et prendre contact avec la Grande Comtesse. Nous n'aborderons pas cette période de tractation qui se termina par une transaction aux termes de laquelle on paierait à Bonne de Bourbon le douaire qui lui était dû, et Bonne de Berry prendrait la tutelle de son fils, tutelle qui ne la préoccupe pas beaucoup, car deux ans après, en 1393, elle épousa un

de ses parents, le futur Connétable d'Armagnac (massacré le 28 mai 1418, à Paris, après la trahison de Leclerc). Bonne de Bourbon ne revint plus à Ripaille. Bonne de Berry y était encore en septembre 1392, avec son fils et le Bâtard de Savoie qui continuait d'être le camarade d'études de son frère, puisque en 1394 on achetait des livres pour tous les deux.

Peu de temps après, soit en 1395, retentit soudain un appel aux armes que lançait le roi Sigismond de Hongrie, redoutant l'attaque du sultan Bajazet. Toute la Chrétienté était menacée, disait-il, et suivant son désir, la Bourgogne, la France, la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne et la Pologne, préparèrent des secours auxquels la Savoie ne pouvait se dispenser de se joindre. Le Bâtard de Savoie avait de 18 à 19 ans; il avait entendu dès son enfance le récit des exploits du Comte Vert, et de ceux de son père le Comte Rouge. La nouvelle d'une telle guerre avait excité en lui un désir ardent d'y prendre part pour conquérir lui aussi le renom dont il rêvait. Comment parvint-il à ses fins ? Par Bonne de Bourbon ? Par Bonne de Berry ? Par son jeune frère Amédée VIII ? Mais quelle pouvait être l'influence de ce jeune prince âgé de 12 ans, c'est ce que nous ignorons, mais le fait est que le Bâtard de Savoie partit à la tête d'une centaine de Chevaliers.

« Ce jeune prince, dit M. Costa de Beauregard, conduisit à l'armée de Hongrie les meilleures lances de Savoie; noble émule de la vaillance des La Trémouille et des Coucy, il partagea le triste sort de leurs armes et tomba aux mains de Bajazet avec 70 gentilshommes, débris de la phalange glorieuse qui combattit sous ses ordres dans cette funeste journée ». Dès que la nouvelle en parvint en Savoie, le 1er mai 1397, Amédée VIII écrivit au vainqueur pour négocier la délivrance de son frère et de ses compagnons; Hugonnet de Montguillon, Beaudoin de Ceva et Jean Le Bouteiller, cheva-

lier anglais, furent successivement envoyés au Sultan au cours des années suivantes, mais sans succès, tant étaient exagérées ses prétentions. En 1398, Jean de Petigny, écuyer du Prince, n'en eut pas davantage. Amé VIII, tendrement affectionné à son frère, avait ainsi mis tout en œuvre pour obtenir sa liberté. Le marchandage continuait, et ce n'est qu'en fin 1403, au bout de 7 ans, que le Bâtard put regagner la Savoie et le pays de Vaud, où il possédait une Seigneurie. (Le Chablais avait contribué pour trois mille livres au paiement de la rançon). Il n'avait probablement pas tenu un journal de sa captivité, et si on lui a demandé à son retour ce qu'il avait fait durant tout ce temps, il a dû répondre comme un des grands Conventionnels, Siéyès je crois, répondait : « J'ai vécu », à ceux qui l'interrogeaient sur ses faits et gestes pendant la Terreur. — Le Bâtard, lui, aurait sans doute ajouté : « Mais je suis resté chrétien ».

On comprend aisément quel accueil le captif libéré reçut d'un frère qui, en son absence, avait pris soin de Françoise Arnaud, sa mère, et de sa jeune sœur. On voit, en effet, qu'en 1400, Amé VIII leur avait fait remettre à Bourg des panneaux de tapisserie de couleur verte (*pannis viridis*). Toutefois il ne paraît pas avoir dès lors repris les armes, il se confine dans le rôle que lui assigna son frère au sein du Conseil, et se rendait souvent dans ses Seigneuries au pays de Vaud. L'année même de son retour, il confirma les franchises du couvent de Haut-Crêt, accordées par Raoul, Comte de Neuchâtel (ce couvent est depuis longtemps démoli).

En 1409, Humbert va discuter avec le duc de Bourgogne le litige afférent à l'hommage des Dombes; lorsque l'année suivante, 1410, Amé VIII, commémorant le cinquantenaire de la naissance de leur père, fonda le prieuré de Ripaille, il a à ses côtés, avec ses deux

sœurs, le Bâtard de Savoie et les deux seigneurs qui ont reçu les suprêmes confidences du Comte Rouge agonisant, Amé de Challant et Aymon d'Aspremont. En 1418, il représente son frère au Concile de Constance où il est garde du conclave. Il négocie le mariage de Marie de Savoie avec le Duc de Milan et signe le traité de cession de Verceil.

Mais toujours hanté par le souvenir du drame de Ripaille, il fonde des services à la mémoire de son père dans la chapelle de Saint-Bon, à Thonon, et, dès son retour, il a projeté l'établissement d'un couvent de religieux bénédictins dans la forêt de Lonnaz. Le choix de son emplacement semble avoir été déterminé par les restes d'une construction remontant à une époque plus ancienne. On a trouvé, en effet, au début du XIXe siècle, une urne contenant des monnaies romaines (Guides Richard, 1843). Une partie du mur de clôture, le long du sentier qui, parti de l'Ouest, conduit au plateau, est fait de briques sèches disposées dans l'ordre dit : « en épi », des constructions romaines (briques posées diagonalement sur le côté). Nous avons retrouvé d'autre part des traces de paiements faits en 1309 aux ouvriers qui ont coupé du bois et taillé des pierres pour l'établissement d'un four au bois de Lonnaz.

La construction faite par le Bâtard de Savoie a dû suivre d'assez près son retour au pays. Mais le couvent, soit le *cœnobium*, construit et les cénobites amenés, il fallut bien pourvoir à leur entretien, leur aménager un vivier aux abords de la source abondante qui jaillit là et subvenir à tous leurs besoins. C'est à quoi le Bâtard ne manqua pas de pourvoir. De sa résidence au pays de Vaud, il venait à chaque instant se rendre compte de ce qui se passait à l'Ermitage; cependant il arriva un moment où les frais dépassant ses disponibilités, il dut s'adresser à son frère pour l'aider. Cette demande ne pouvait qu'être accueillie par Amé VIII,

qui partageait si bien son culte pour le père commun; et c'est ainsi qu'en 1430, le 1er octobre, fut dressé un contrat qui, depuis longtemps, faisait l'objet de nos recherches.

Max Bruchet qui savait l'intérêt que nous portons à tout ce qui touche l'Ermitage, nous avait à plusieurs reprises communiqué diverses notes dont nous ne parlerons pas ici, parce qu'elles excèdent les limites de cette communication; lorsque, en 1902, il nous donna les indications qui nous ont dès lors permis d'obtenir une expédition intégrale de l'acte du 1er octobre 1430, et non du 21 octobre, dont Guichenon et les écrivains qui s'y sont reportés n'avaient pas pu lire le texte, texte qui se trouve dans le dossier Guillaume Bolomier, aux archives d'Etat, sous le n° 73. Il contient dix pages de grand format. En voici le résumé :

Amédée VIII et le Bâtard de Savoie sont l'un et l'autre partie à l'acte, passé à Morges, en présence des personnages ci-après : le Chancelier de Beaufort, Amé de Challant, Henri de Colombier, les Présidents du Conseil de Chambéry, Odinet, Claude du Saix, de la Chambre des Comptes, le Bailli de Bresse, Jean Dynrie, Antoine de Chiels. En fait tous les personnages les plus élevés des Etats de Savoie se trouvent ainsi réunis à Morges, en face de Ripaille.

Après l'énonciation des qualités et considérations d'usage sur l'intérêt qu'il y a à échanger des biens temporels pour en acquérir d'impérissables, notre très cher et fidèle conseiller, le respectable Seigneur Humbert, *bastardus de Sabaudia,* sire de Montagny et Grandcourt, ayant fait construire à ses frais dans le bois de Lonnaz certain Ermitage où vivent des religieux de Saint-Benoît, comprenant une église et des cloîtres, et se trouvant actuellement dans l'impossibilité de subvenir convenablement aux frais d'entretien des ermites, il demande à son frère de lui venir en

aide. A cet effet, une sorte d'association est convenue entre eux. Le Bâtard de Savoie ayant acheté à l'Abbé du couvent de Haut-Cret et aux Seigneurs Henri de Rovorée et Françoise Dillens, et à François de Buxy, seigneur de Hautmont, des rentes s'élevant à 50 livres 3 sols 8 deniers, mesure de Lausanne, il en apporte les titres, qu'Amé VIII a fait examiner par des experts qui les ont reconnus recevables, et en ont fixé la valeur à 84 florins petits poids 5 sols 8 deniers de la monnaie de Savoie, et lui-même, « *ipseque dominus Humbertus reditus ultra lacum* », revenu de Thonon ou de Ripaille de l'autre côté du lac, nous a demandé de les accepter et d'y ajouter ce qu'il faudra pour assurer la conservation de l'Ermitage. A cet effet, pour nous et nos successeurs et la prospérité de cet Hermitage que préside l'homme de sainte vie Frère Reynaud de Cambrone et ceux qui lui succèderont, nous assignons par les présentes à perpétuité, les rentes ci-après dont nous gardons le domaine direct, savoir : sur la ferme des moulins d'Evian, 6 coupes de froment, mesure d'Evian; sur la ferme de nos fours d'Evian, 16 livres; sur la ferme du péage d'Evian, 27 livres; sur la ferme de notre four de Féternes, 49 sols. Les 80 florins serviront : « *pro victu et vestitu* » de quatre religieux, et le reste s'il y en a pour deux autres religieux, si cela devient possible et si le prince Humbert le juge bon. Dans tous les cas le nombre de six moines, dont deux seulement seront prêtres, ne sera pas dépassé. Ils ne demanderont jamais davantage et se contenteront chacun de 20 florins par an.

Suivent des clauses très étroites, réglementant le mode de remplacement des cénobites au cas où la mort et autres circonstances créeront des vides dans leur collège, et, prévoyant même le cas où on ne pourrait les remplacer, ils devront s'adresser alors à la maison mère du Mont-Cassin, en Italie. Enfin, si tous leurs

efforts sont inopérants, les gages donnés ci-dessus reviendront aux donateurs.

Tel est l'acte d'association dont nous avons l'avantage de donner la primeur. Il n'a certes qu'un bien petit intérêt au point de vue de l'Histoire générale; mais il nous donne l'occasion de rappeler une fois de plus le souvenir du laborieux et savant archiviste qui nous a mis sur la voie. Et surtout, il met en haut relief la piété filiale de ces deux princes qui, durant leur vie entière, et même quarante ans après la mort de leur père, communièrent ensemble dans un dernier hommage. Enfin il constitue un nouveau témoignage de la prévoyance et de la sagesse de cet Amé VIII que les Pères du Concile de Bâle allaient appeler au suprême pontificat.

Toutes les précautions prises pour assurer longue vie à cette fondation furent cependant déjouées moins de 150 ans après par l'invasion bernoise.

Les conquérants de 1536 démolirent la chapelle et les cloîtres, ne laissant debout qu'une tour du clocher et partie des bâtiments. En 1421 le Bâtard de Savoie avait, dans l'église d'Haute-Combe, fait aménager une chapelle; à la fin du XVIIIme siècle, d'autres iconoclastes la démolirent à leur tour en même temps qu'ils détruisaient le mausolée de ce prince et la statue qui le décorait. Sous les mots « *Allah hac* » (Dieu Juste), il n'est resté que des pierres encastrées dans le mur voisin où se lit une inscription que le Marquis de Bissy a eu l'obligeance de relever et de transmettre à M. Quiblier; elle indique qu'Humbert Bâtard de Savoie, frère d'Amé VIII, ayant été captif chez les Turcs, a fondé cette chapelle, en 1421, en l'honneur de la Vierge, de Saint Jacques, du Bienheureux Maurice et de ses compagnons (transparente allusion à sa captivité et à celle de ses propres compagnons).

M. Pérouse, en donnant un relevé de compte des dépenses de ce prince pendant une année a, en quelques mots, au début de son exposé, tracé du Bâtard de Savoie un portrait séduisant : « Il apparaît dans l'Histoire, dit-il, comme un fidèle sujet de son Prince, éloigné des intrigues et inébranlable dans sa loyauté. Il mène dans ses terres la vie simple et paisible d'un gentilhomme campagnard, fait clore ses prés, en surveille l'irrigation, fait sarcler son potager, veille à l'entretien de son puits et de la chassée de son étang ».

Il mourut le 13 octobre 1443 et fut enseveli par les soins de son frère dans sa chapelle à Haute-Combe. Il ne s'était pas marié. Louis XIV, lors du mariage de son Bâtard, le duc du Maine, disait à un de ses confidents : « ces gens-là ne devraient pas se marier ». C'est ce que Humbert a dû se dire à lui-même.

En 1558, soit 22 ans après sa démolition, Berne alberge à Hans-Jacob Telsperger, Bailli de Thonon, les biens de l'Ermitage consistant en maison, grange, curtil, place, hutins, bois, plus l'alpage de la montagne de Pertuis, avec tous les droits que nos dits Seigneurs de Berne peuvent avoir... moyennant la cense annuelle d'un florin monnaie courante et 450 écus d'or au soleil et au coin du roi de France pour l'introge. Le bailli a omis par pudeur d'indiquer quels étaient les droits des seigneurs de Berne ! Dès lors, ces biens passèrent à noble de Graveruel de Thonon; la maison avait été restaurée et garnie de meubles de prix, détournés au préjudice de la créancière Madame de Foix, comtesse première douairière de Tende et de Madame Anne de Savoie, sa fille, épouse de Messire Georges de Clermont, chevalier de l'Ordre et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M. le Roi. Plus tard, enfin, ils passèrent à la Sainte Maison. Ces bâtiments abritent aujourd'hui d'honnêtes cultivateurs.

Ć'est sous cette note mélancolique que je termine ma communication relative à Humbert Bâtard de Savoie, chevalier de l'Ordre du Collier, sire de Montagny, Corbières, Cudrefin, d'Estavayer, créé Comte de Romont, en 1439, après la mort du titulaire Humbert de Savoie, sire d'Arvillard, Comte de Romont; presque toutes ces Seigneuries, pour un motif qui nous échappe, étaient sauf erreur, et sauf celles de Bellerive et de Montagny, *in patria Vuaudi* (dans le pays de Vaud).

En terminant je veux rendre à mon tour hommage à l'extrême obligeance de M. Engel qui nous a ouvert les portes du vieux château, et à la mémoire de son père qui fut le généreux inspirateur de l'historien Max Bruchet.

DOCUMENT I

Lettres patentes du 21 octobre 1430 relatives à l'Ermitage de Thonon, bois de Lonnaz, duché de Chablais, avec l'acte de fondation auquel les dites lettres se rapportent.

Archives d'Etat de Turin. — Protocolli Ducali, Serie di Corte, n. 73, *fol.* 20-23. — *Guillaume Bolomier,* 1430, 21 *octobre.*

« In Nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis feliciter triumphantis Amedeus Duc Sabaudiæ Chablasii et Augustæ princeps marchio in Italia, Comes Pedemontium et Gebennarum Vaudque et Dyensis universis modernis et posteris presencium seriem inspecturis rei geste noticiam cum salute Procedens a Patre luminum immensa dispensacio graciarum Actibus humanis talenta distribuit et illorum administracionem singulis diverso cum abdicaret ambicio sed pocius ut illa perspicaci solitudine terrenis commercijs exposita usque

quaque exhiberi valeant gemmerata et tempore messionis extreme operosus ille pater famillias nostrarum villicacionum rationem exigens super multa Nos constituat Et sua ineffabili clemencia pro singulis centupla rependat. Cum igitur dilectus fidelis consiliarius noster Spectabilis Dominus Humbertus Bastardus de Sabaudia Dominus Montagniaci et Grandis curiæ miles productus proposito Ab humanis secedens deliramentis et felici commercio transitorijs pro eternis ubi nec erugo neque cignea demolitur thesaurigare desiderans Ex indulto apostolico per Nos super hoc prius obtento in mandamento nostro Thononij gebennensis diocesis scilicet in nemore de Lonna vulgariter nuncupato quoddam Anacoretarum Cenobium seu Heremum Religiosorum heremitarum sub comuni Regula beati Benedicti vivencium fundaverit, illudque cum ecclesia cellulis ambicibus et alijs ad receptaculum sex religiosorum necessarijs summopere construxerit. Et deinde Nobis et nostris heredibus ac successoribus universis de Reachetis nominis patriæ Vuaudi ad opus nostri et nostrorum heredum et successorum predictorum ex suis proprijs pecunijs rehemerit videlicet a venerabilibus religiosis Abbate et conventu Alte criste duodecim libras lausannenses annui redditus in villagio villarij Rambodi situatas Item a dominis henrico de Ravoyria milite et domina Francisca dillens eius uxore medietatem villagij de Bellens, nec non a Francisco de Buxi de Rotomonte domicello, aliam medietatem dicti villagij de Bellens cum redditibus et proventibus ibidem ad eos spectantibus annuatim facto juxto carculo quinquaginta libris tresdecim solidis et octo denarijs cum picta lausannensi, seu quater viginti quatuor florenos parvi ponderis, quinque solidos, octo denarios cum picta monetæ nostræ valore extimatos prout in publicis documentis Nobis hodie per ipsum Dominum Humbertum traditis. Et per dilectum fide-

lem Johannem Chalmuj Procuratorem nostrum Vuaudi receptis seriosius continetur. Ipseque dominus Humbertus redditus ultra lacum ad dottacionem victus et vestitus ipsorum Religiosorum non habens Nobis suppliciter requisiverit ut in rependium premissorum pro Nobis per eum rehemptorum et perpetuo acquisitorum eidem cenobio pro victu et vestitu religiosorum de redditibus seu perpetuis censis nominis prope illos consistentibus tantumdem tradeer et perpetuo assignare dignaremur. Cuius supplicacionem ad exaudicionis graciam merito deducere et sibi in hoc laude digno efficaciter opem prebere volentes informati primitus relatione dilecti commissarij et receptoris extentarum nostrarum Thononij et Alingiorum girardi borgesij de valore tam rerum per dictum dominum Humbertum vice et ad opus nostri ut prefatarum rehemptarum quam eciam rerum per Nos ut infra rehemptione tradendarum, circonspecta procerum peritorum et aliorum consilialiorum nostrorum deliberacione previa ex nostra certa scientia pro Nobis nostrisque heredibus et successoribus universis in dotacionem memorati Cenobij et fratrum heremitarum videlicet viri sanctimoniæ vitæ fratris Reynaudi de Cambrona et aliorum ibidem perpetuo famulacium tradimus, cedimus, concedimus, largimus et perpetuo assignamus per presentes census annuos directum tamen Dominium non importantes infra particulariter designatos comuniter annis singulis tantumdem valentes et valere extimatos videlicet quinquaginta libras tresdecim solidos et octo denarios cum picta lausannensi seu quater viginti quatuor florenos predicti parvi ponderis quinque solidos et octo denarios cum picta monetæ nostræ.

Primo de et super firma annua molendinorum nostrorum acquiani viginti sex cupas frumenti annuales ad mensuram dicti loci Acquiani.

Item de et super firma furnorum nostrorum dicti loci sexdecim libras monete nostre.

Item super firma pedagij nostri eiusdem loci Acquiani viginti septem libras eiusdem monetæ.

Item de et super firma furni nostri Fisterne quadraginta novem solidos eiusdem monete per dictos Religiosos et ab eis deputandos a censerijs ipsarum firmarum seu firmas ipsas quomodolibet tenentibus terminis super hoc achtenus assuetis ex nunc in antea exigendos, videlicet quaterviginti florenos dumtaxat pro victu et vestitu quator Religiosorum iam in ipso Cenobio appositorum. Et residuum in subvencionem dotacionis duorum aliorum Religiosorum in futurum Divina oppitulante gracia in eo apponendorum prout idem Dominus Humbertus duxerit ordinandum.

Et ut ipsi Religiosi faciliorem premissorum assequi valeant solucionem, eisdem in prerogativam specialem pro Nobis et nomine perpetuo concedimus Quod omnes et singuli qui in futurum per dictos Religiosos ad exacionem premissorum fuerint deputati ad ea exigenda indifferenter eandem haberet potestatem qualem habent et habere consueverunt Castellani nostri dictorum locorum Acquiani et Fisterne Et eadem met artacione per ipsos deputandos urgeri valeant premissorum debitores qua ibidem urgeri debent et consueverunt nostri debitores fiscales alterius cuiuslibet auctoritate vel mandato super hoc minime requisitis. Et ulterius ut premissa assignata per Nos vel nostros alibi valeant commodius assignari expresse addicimus et pariter reservamus Quod Nos et nostri predicti heredes et successores possumus et valeamus si et quandocumque Nobis placuerit in posterum premissa, tradita et assignata alibi pro semel dumtaxat totali vel pro parte transmutare et assignare Infra tamen mandamenta et Castellanias nostras Acquiani et Fisterne Thononij et Alingiorum ac resortorum earumdem seu

alterius earumdem locis tamen et super rebus securis ac eque bene respondentibus nec non cum simili facultate debitores predictos ad solvendum coartandi.

Denique eciam de voluntate ipsorum fondatoris et Religiosorum et ad persuasionem eorumdem precipue ut evangelica doctrina in ipso Cenobio decentius valeat manuteneri eisdem Religiosis suademus Quod in ipso Cenobio numerus sex fratrum quorum duo tantum sint presbiteri non excedatur. Nec aliquid ulterius a quoque postulent vel recipiant nunc vel imposterum sed de dotacione huiusmodi viginti florenorum annualium pro victu et vestitu cuiuslibet ipsorum fratrum sint contenti. Et insuper de voluntate eorumdem pro Nobis et nomine predictis retinemus et perpetuo reservamus Quod omni casu quo contingeret in futurum numerum ipsorum fratrum morte vel alias diminutione eorum semper numerus ipsorum religiosorum per fratrem Reynaudum quamdiu ibidem prefuerit et modo per alios fratres ipsius monasterij et ipsius forte deficientibus per fratres beate marie de cassano diocesis Uticensis valeat suppleri et alius devotus religiosus loco cedendo vel decedendo subrogans ubi autem quod absit ipsum Cenobium aliquo sinistro penitus vacaret. Nec fratribus eiusdem professionis populari posset aut religiosos alterius professionis occuparet. Eo casu nulli liceat predictos dotationis redditus occupare sed tamquam dox a patre profecta ad ipsum fundatorem seu Nos et nostros pleno jure revertatur hijs enim modis et adiectionibus premissis salvis et mediantibus Nos Dux prefatus promittimus pro Nobis et nostra Bonafide in Verbo principis et sub nostrorum omnium obligacione bonorum premissa omnia perpetuo rata habere Illa que eisdem religiosis et Cenobio ab omnibus et contra omnes manutenere in eo valore quo per Nos ut premictitur fuerit assignata et nunquam contrafacere neque fieri permittere per quem-

cumque eciam cum omni alia solempnitate jurisque et facti renunciatione ad hec necessaria pariter et cautela. Mandantes propterea Baillivo Iudici et procuratori Chablaysij Castellanisque Acquiani, Fisterne, Thononij et Alingiorum ac ceteris officiarijs nomine presentibus et futuris ipsorumquc locatenentibus et cuilibet corumdem sub pena nostre indignationis contra hujusmodi dotacionem et literas nostras eisdem religiosis quathcnus observent illesas. Dictique Castellani Aquiani et festerne exactione predictorum per nos traditorum et assignatorum se ulterius quomodolibet non intromittant sed per ipsos religiosos et ab eis deputandos illa deinceps exigi patiantur et permictant ipsosque exoctores ad exactionem eorumdem dirigant et fortes faciant Nullo alio a nobis super hoc expectato mandato Quoniam Nos hoc ideo damus presentibus cxpressius in mandatis dilectis fidelibus presidenti magistrisquc et receptoribus computorum nostrorum quod ipsos Castellanos nostros non compellant ad Nobis aliquid ulterius computandum de et pro premissis per Nos ut prefertur assignatis. Quum quo illa de computis et demanio nostris detrahant que Nos eciam detrahimus per presentes Regulis et constitutionibus ipsorum computorum nostrorum in quorum edittis quibuscumque non obstantibus quibus quo ad hec derogamus. Has literas nostras per dilectum fidelem secretarium nostrum subscriptum confectas sigilli que nostri munimire roboratas in testimonium concedentes. Datas morgie die vicesima prima octobris Anno domini millesimo quatercentesimo trigesimo.

Per dominum principem presentibus Illustri ludovico de Sabaudia comite gebennarum nec non dominis : Jo de belloforti cancellario. — H. bastardo de Sabaudia. — Amedeo de Challand. — Henrico de colomberio. — Lamberto Oddineti consilij Chamberiaci residentis. — Glaudio de Saxo camere Computorum. —

Oddeto domino Chamdeys Baillivo Breyssie. — Johanne domino Dynrie. — Anthonio de chiels. — R. de monte Voig dio. — Magistro Hospicij ».

DOCUMENT II

Texte de l'inscription de la chapelle de l'Abbaye de Hautecombe :

HAEC EST CAPELLA MAGNIFICI ET STRENUI MILITIS DOMINI HUMBERTI FRATRIS BASTARDI ILLUSTRIS ET EXCELSI PRINCIPIS DOMINI NOSTRI AMEDEI PRIMI DUCIS SABAUDIAE - DOMINI MONTAGNIACI - DE CORBERIA - DE GRANDICURIA ET DE CUDREFINO AC CONDOMINI STAVIACI ET DE MOLIERA - QUI CAPTUS FUIT PER TURCOS IN PROELIO HABITO CUM TURCIS CIRCA NICOPOLIM PER SERENISSIMUM REGEM SIGISMUNDUM TUNC REGEM HUNGARIAE - ET NUNC ROMANORUM ANNO DOMINI MCCC XC VII - QUI QUIDEM MAGNIFICUS - NOBILIS ET STRENUUS MILES STETIT PRISONNERIUS ET CAPTIVUS APUD TURCOS SPATIO SEPTEM ANNORUM - FUNDAVIT DOTAVIT ET CONSTRUXIT HANC CAPELLAM AD LAUDEM ET HONOREM BEATAE MARIAE - SANCTIQUE IACOBI AC BEATI MAURITII ET SOCIORUM ANNO DOMINI MCCCCXXI.

OBIIT AUTEM ANNO DOMINI MCCCC QUA.....

(Le reste de cette inscription est effacé, mais il devait y avoir : QUADRAGESIMO TERTIO).

(Extrait de : *Storia e descrizione della R. Badia d'Altacomba*, Turin, 1843).

LE DUCHÉ DE SAVOIE APRÈS AMÉDÉE VIII

par Monseigneur PICCARD,
Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare,
Président de l'Académie Chablaisienne

Amédée VIII fonda le prieuré des chanoines de Ripaille (1410), ceignit la couronne de duc de Savoie par la faveur de l'empereur Sigismond, le 19 février 1416, institua l'ordre de Saint-Maurice en 1434.

L'année suivante, le 1er février 1435, naissait au château de Thonon son petit-fils Amédée IX, le bienheureux, enfant de Louis de Savoie auquel Amédée VIII avait confié le gouvernement du duché en se retirant à Ripaille.

L'époque qui suivit la mort d'Amédée VIII peut comprendre 100 ans. Elle ne fut point heureuse. Amédée IX succéda à son père le duc Louis, mort à Lyon en 1465, après un règne troublé par son épouse Anne de Chypre et ses favoris. Affaibli par la maladie, Amédée IX céda la régence à son épouse Yolande de France, avec des conseillers de son choix, qui furent les seigneurs de Miolans, de Bonivard et d'Orlié (1470). Elle eut à lutter contre les princes, ses beaux-frères les comtes de Romont et de Bresse et l'évêque de Genève, et recourut à son frère Louis XI, roi de France, qui la délivra de leurs poursuites en la prenant sous sa protection. Amédée IX, son mari, mourut à Verceil la veille de Pâques 1472. Elle eut le tort de se rapprocher alors de l'ennemi de Louis XI, de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et surtout de fiancer son fils Philibert, âgé de six ans, à la fille unique de ce dernier. Cette alliance menaçait la France par la réunion des deux grands duchés de l'Est.

Louis XI méditait de jeter le duc de Bourgogne contre les Ligues Suisses. Il fut servi par le Comte de

Romont qui, en querelle avec les dites ligues, excitait le Téméraire à les détruire. On croyait à l'écrasement des Suisses et Yolande fournit 4.000 hommes à son allié le duc de Bourgogne. Le moment était critique. La première rencontre eut lieu à Grandson (1475). De Genève, où elle se tenait, attendant les nouvelles, elle apprit la victoire des Ligues. Elle écrivit 4 lettres, à Noble Mathieu Joly, de Thonon, et en fit écrire 4 autres au nom du duc Philibert, son fils, dès le 23 septembre 1475 jusqu'au 20 novembre 1476, lettres que nous avons publiées au tome 24 de l'Académie Chablaisienne, pages LXIV-LXVIII. Elle lui ordonnait, comme à tous les nobles de Chablais, de se trouver armé à Vevey, Thonon, Evian, Rumilly, pour recevoir des ordres du seigneur de Miolans ou autres, afin de combattre et résister aux Suisses et aux Valaisans.

Ceux-ci, en effet, après la victoire de Grandson, avaient envahi le Valais Savoyard et exigé la soumission de la ville de Saint-Maurice. Ils se préparaient à poursuivre leur marche en Chablais, quand les députés de cette contrée les arrêtèrent par une soumission volontaire et à prix d'argent. Evian paya 300 florins, Thonon 800, la Vallée d'Abondance 840 (1476).

Yolande apprit à Genève le désastre de Morat (où fut tué Antoine d'Orlié de Saint-Innocent, son fidèle conseiller) et la déroute des troupes de Savoie. Elle se réconcilia donc avec son frère Louis XI à Plessis-les-Tours. Mais le traité de Fribourg du mois d'août 1476 adjugea aux Bernois les mandements de Bex, d'Ollon, d'Aigle et des Ormonts, et les traités subséquents, soit de Fribourg (5 mars 1477), soit d'Annecy (23 avril), diminuèrent notablement les possessions savoyardes du côté du Valais. A l'Est, le Vieux-Chablais faisait partie du domaine de Savoie depuis le XIme siècle; l'évêque de Sion recevait l'investiture de nos souverains depuis le XIIme siècle. Dans la vallée du Rhône

le comte Pierre II de Savoie avait porté sa frontière à la Morge de Conthey, un peu en aval de Sion et de là jusqu'à la Dranse de Martigny. Saint-Maurice, Monthey, Conthey, Martigny en étaient les principales villes.

Les néfastes traités de 1477 donnèrent aux patriotes valaisans tout le Bas-Valais, y compris le mandement de Saint-Maurice. Ces pays sortirent pour toujours de la Maison de Savoie, ainsi qu'une partie du Pays de Vaud. Elle perdit, par le fait même, tout droit de protectorat sur Berne et Fribourg. Accablée de douleur, désabusée de ses vains projets, Yolande mourait le 29 août 1478.

En 1536, les Bernois et Fribourgeois, alliés de Genève, envahirent les états du duc Charles III, le Pays de Vaud, Gex, Ternier, le Chablais... et le Valais occupa le pays d'Evian ou de Gavot.

Par les traités de Lausanne (30 octobre 1564) et de Thonon (4 mars 1569), le pays de Vaud resta aux Bernois, et les Valaisans rendirent le pays de Gavot et ses vallées d'Abondance et d'Aulps. Mais ils gardèrent Saint-Maurice, Monthey, jusqu'à la Morge de Saint-Gingolph.

Le Chablais redevenu savoyard n'était plus l'ancien Chablais. Il avait perdu les châtellenies de Nyon, Vevey, Villeneuve et du Bas-Valais, ainsi que la forteresse de Chillon et autres.

Les invasions de 1589, 1591, causèrent bien des ruines au pays de Savoie, en particulier en Chablais, à Ripailles, Thonon et Evian.

Après le traité avec Genève, conclu à Saint-Julien en 1603, les princes de la Maison de Savoie prirent une autre direction du côté de l'Italie. Ils devaient être plus heureux que du côté de la France !

Le duc Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin (1559-1580), avait déjà commencé l'œuvre. Ses successeurs la continuèrent. En conséquence, à la suite de sa guerre avec Henri IV, le duc de Savoie Charles-Emmanuel voulut absolument garder le marquisat de Saluces. Il le garda en effet par le traité de Lyon de 1601, mais il dut abandonner à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex.

La France acquérait une province, la Savoie gagnait une position, le marquisat était la clef des Alpes. Il importait, comme tel, extrêmement aux ducs, il importait non moins aux Etats d'Italie qui redoutaient la puissance française. Cette raison amena le Pape à s'intéresser à cette réunion qui accrut l'importance de la Maison de Savoie, en appuyant d'un grand poids sa politique en Italie.

L'aboutissement de cette habile politique fut, deux siècles et demi plus tard, après les victoires de Magenta et de Solférino, la réunion de la Savoie et de Nice à la France (1860). Le duché de Savoie avait vécu, mais il avait forgé, au fracas des batailles, un royaume d'Italie, entrevu par le génie du Salomon de la Savoie dès le XVme siècle.

En effet, au traité de paix de 1427, qui mit fin à la guerre entre la Savoie, Venise et Milan, Amédée VIII ne veut ni exercer la domination en Italie ni l'y souffrir. Il lègue à ses descendants son secret, nous dit l'historien Trézet, secret qui explique plus d'une démarche politique des princes savoyards. (*Histoire de la Maison de Savoie, II,* 47). Ecoutons, à ce sujet, un poète savoyard contemporain, Henry Dubouloz, dans son poème à la Savoie, Paris 1927. Dès lors :

Nous avons, durant dix siècles de lutte,
Rebâti de nos mains le monument croulé,
Repris l'œuvre de Rome et relevé sa chute,
Et dix siècles durant notre sang a coulé.

Vaincus ?... souvent. Lassés ?... jamais. Nos dents [tenaces
N'ont point lâché la proie offerte à leur désir.
Nous fûmes le creuset où bout le sang des races,
En nous s'amalgame l'Italie à venir.
Nous fûmes le ciment qui scella l'édifice
Des Italiens épars sous l'étranger brutal !
Soyons fiers et contents, car notre sacrifice
Des haillons d'Arlequin fit un manteau royal.

LE SERMENT PRÊTÉ PAR LES CHEVALIERS des SS. MAURICE et LAZARE

par le Comte de MAUGNY,
Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare

A l'époque que nous évoquons aujourd'hui tout se terminait par une prière. A défaut de pieuse invocation, permettez-moi de vous lire la formule des vœux que récitaient les Chevaliers des SS. Maurice et Lazare, quand ils recevaient les insignes de l'Ordre.

Je suis persuadé qu'à cette lecture se réveillera l'écho de ces vieilles murailles qui ont entendu tant de fois la récitation de ce serment célèbre et qu'ainsi nous entrerons davantage dans l'ambiance de ce glorieux anniversaire.

Voici le texte de ce vœu :

« Spontanément et librement je fais vœu et je jure, au Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, devant la Bienheureuse Vierge Marie et les glorieux Saints Maurice et Lazare, de prêter toujours humble et fidèle obédiance à Sa Majesté Sacrée le Roi de Sardaigne, de Jérusalem et de Chypre, duc de Savoie, de Gênes et Prince de Piémont; au Général grand-maître de la religion sacrée de l'ordre militaire des SS. Maurice et Lazare et aux supérieurs qui me seront donnés.

« Je jure d'observer la chasteté, au moins conjugale et d'user d'une charité hospitalière envers les pauvres Lépreux. Que Dieu me soit en aide ainsi que les Saints de l'Evangile. Je me propose en outre, tant que mes forces me le permettront, d'observer la Règle et les Statuts de l'Ordre, ainsi que de jeûner le vendredi et le samedi de chaque semaine.

« Je porterai la Croix qui me sera donnée avec l'habit, pendant tout le temps de ma vie.

« Je dirai chaque jour le bréviaire abrégé, avec grande dévotion, en l'honneur et à la gloire de Dieu, de la Bienheureuse Vierge Marie, et des glorieux Saints Maurice et Lazare. Amen ».

J'ai pris cette formule de serment dans le petit bréviaire abrégé de l'Ordre, relié en maroquin vert avec la croix de Saint Maurice timbrée de la couronne royale en or, que mon grand-père, le général Comte de Maugny, dernier Gouverneur militaire de la Savoie sous le régime Sarde, récitait chaque jour. Il était Grand Croix de l'Ordre.



VUE DU CHATEAU DE RIPAILLE

(Cliché du Syndicat d'Initiative).

M. l'abbé Laperrousaz déclame une poésie sur le duc Amédée VIII à Ripaille.

Escorté par quelques-uns de ses jeunes *Escoutes* de Savoie, M. le chanoine Charvet rappelle un couplet du chant des Mousquetaires de Ripaille et montre la croix de Saint Maurice tracée sur les fanions de sa société sportive.

M. le chanoine Gros, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, annonce la nomination de Mgr Piccard comme membre d'honneur de sa Compagnie, en le félicitant pour toute son importante œuvre historique et littéraire. Puis M. le chanoine Gros émet l'idée qu'il serait temps de reprendre régulièrement les Congrès périodiques des Sociétés savantes de Savoie interrompus depuis plus de vingt ans. L'érudit historien de Maurienne rappelle que ce Congrès avait lieu tous les deux ou trois ans; Chambéry, Aix-les-Bains, Thonon, Rumilly, Annecy, Moûtiers... en ont été le siège. Ces réunions bien comprises, préparées d'avance, bien dirigées, seraient très utiles et intéressantes. On y traiterait des questions d'ensemble relatives à la Savoie; on y mettrait au point les démarches collectives qu'il conviendrait de faire. On y recommanderait le programme de certains travaux utiles auxquels personne ne pense et qui seraient suggérés aux chercheurs de bonne volonté. Quelques communications particulières à la région où siège le congrès, seraient le complément, mais non la partie essentielle de ces Assises, dont la portée serait plus haute. M. le chanoine Gros reçoit les applaudissements et l'approbation générale de l'assemblée. L'Académie Chablaisienne forme les vœux les plus ardents pour que cet appel soit entendu et ce souhait réalisé le plus tôt possible.

M. et Mme Engel reçurent leurs hôtes dans l'ancienne cuisine des Chartreux et dans les salons du Prieu-

ré, où un buffet avait été installé. On se dispersa ensuite dans les cours, le parc et jusque dans l'imposante forêt de Ripaille. Les antiques tours des Chevaliers de Saint-Maurice, les salles historiques du château, le vieux puits... retinrent particulièrement l'attention des congressistes. Admirant l'ordonnance élégante et princière de ce beau domaine, l'un des académiciens — et non des moindres — compara avec à propos Ripaille à un petit Versailles, le Versailles chablaisien; c'est en effet l'une des merveilles de ce beau pays.

S. A. R. Madame la duchesse de Vendôme, née princesse royale de Belgique, tante du Roi des Belges et du prince de Piémont, avait honoré de sa présence les principales réunions de cette journée. S'intéressant depuis nombre d'années à l'Académie Chablaisienne, dont Elle a bien voulu accepter de faire partie, la Sœur du très regretté souverain Albert Ier de Belgique est entourée de l'universelle admiration, vénération et respectueuse affection pour ses talents, sa bonté, sa grande bienfaisance. En cette circonstance particulière, les Chevaliers et les érudits savoyards étaient aussi touchés de pouvoir respectueusement saluer en Sa personne une descendante de l'illustre fondateur de l'Ordre de Saint-Maurice.

En effet, par sa grand'mère S. M. la reine Louise de Belgique, fille de Louis-Philippe Ier, roi des Français, S. A. R. la Princesse Henriette descend de deux enfants de Louis Ier, duc de Savoie, fils et successeur d'Amédée VIII. Ce sont : 1° *Philippe Ier*, né en 1438, duc de Savoie (1496-1497), par Louise de Savoie, Marguerite de Valois-Angoulême, Jeanne d'Albret, Henry IV... Louis XIV... Philippe V d'Espagne... et la reine Marie-Amélie. — 2° *Marguerite de Savoie* (+ 1483), dont le petit-fils Charles de Bourbon, duc de Vendôme est le grand-père d'Henry IV. Antoinette, sœur de ce Charles de Bourbon, épousa Claude de Lorraine, duc

de Guise, d'elle descendent Marie Stuart, Jacques Ier, Charles Ier, rois d'Angleterre, sa fille Henriette, mère de Philippe II d'Orléans, le Régent de France, lui-même trisaïeul du roi Louis-Philippe Ier.

Une foule de notabilités chablaisiennes et savoisiennes, toutes les anciennes familles de la région, ont pris un plaisir particulier à ces fêtes. A côté des noms déjà cités, signalons, seuls ou avec leurs familles : MM. Colonel d'Alexandry, H. et C. d'Alexandry, Amoudruz, Amiguet, Ch. Anthonioz, vice-président de l'Académie Chablaisienne; Andrier, maire de Thonon; N. Albert, Anthoinoz, Dr Blanchard, F. Bergoënd, A. et J. Bordeaux, Bruel, Cl. Baud, P. Brame-Gastaldi, Dr F. Baud, Boleslas, Com. F. Baud, Benand-Berthet, Bontron, baron Chaulin, Carle, Canet, Marquis Costa de Beauregard, Cozon, de Chevilly, Charlet, Chambelland, Deborne, Dubouloz, Duchesne, Dupupet, Dufour, chanoine Dupont-Lachenal, comte de Foras, F. Fornier, F. Favre, Finas-Duplan, Fleury, Gianola, Dr Genoud, Geny, Guy, Jacquemont, abbé Jordan, de Lestrade, G. Lefranc, G. Letonnelier, M. Michaud, Maret, Marin, Pellissier, Dr de Monchy, Ponet-Bordeaux, abbé Paccot, Dr Ramain, A. Rochefort, Rossollin-Grandville, comte G. de St-Bon, Colonel J. de Saint-Bon, Spalinger, C. Servettaz, J. Trouillet, E. et F. Vuarnet, baron F. d'Yvoire.

Cette commémoration historique, simple, cordiale et sans caractère officiel, conçue et réalisée dans le meilleur esprit d'union franco-italienne, a produit une vive et utile impression et laissé d'excellents souvenirs.

Inscription commémorative du cinquième centenaire de l'institution à Ripaille de l'Ordre de St-Maurice

RIPALLIÆ - VBI - ANNO - MCCCCXXXIV
AMEDEVS - VIII - DVX - SABAVDIÆ -
STI - MAVRITII - ORDINEM - INSTITVERAT -
QVINGENT - EXACTIS - ANNIS -
HAC - IN - AVLA -
COMMEMORATIO - SOLEMNIS -
FACTA - EST - DIE - XXVII - MENS - SEPT -
ANNO - MDCCCCXXXIV -

MÉMOIRE II

LE GÉNÉRAL BARON J.-E. TRAPPIER

1776-1854

par le Général P.-E. BORDEAUX



LE GÉNÉRAL TRAPPIER

Le Général baron Jacques-Elysée TRAPPIER
1776-1854

Après toutes les recherches de nos devanciers, celles de Jules Philippe au temps de l'annexion, plus tard celles d'André Folliet, de François Miquet, celles de M. Alfred Anthonioz, pour ne citer que les plus importantes, découvrir encore un Officier Général savoyard à inscrire dans nos archives et dans la galerie de nos illustrations, c'est un fait assez rare et exceptionnel. C'est dans les archives constituées par le très regretté Jacques Dubouloz, ancien président et président d'honneur de l'Académie Chablaisienne (1), que j'ai trouvé ce nom de Trappier. Jacques Dubouloz possédait les registres de copie de lettres du général Dessaix. Cet illustre chablaisien, dont l'attachement au terroir et la serviabilité apparaissent toujours davantage, à mesure qu'on le connaît mieux, enregistrait la plupart de ses lettres, de sa main, soit in extenso, soit en analyse sommaire; et il en est résulté plusieurs volumes où l'on trouve une foule de souvenirs intéressants, où l'on découvre surtout que Dessaix, qui s'était acquis dans l'armée française une juste et générale considération, était toujours prêt à mettre à la disposition de ses compatriotes ses relations et son crédit.

Une lettre de Dessaix, datée du 5 juin 1815 (treize jours avant Waterloo) est adressée au général Trappier, commandant un régiment de la Garde Impériale. Elle s'exprime ainsi : « Le sieur Cambre dit Toulouse, « de Carouge, désire servir sous vos ordres; l'ami « Montfalcon (2) me le recommande avec instance;

---

(1) Né à Thonon en 1853, décédé à Thonon le 13 mai 1935; Président du Tribunal de Thonon, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix.

(2) Le général de Montfalcon, Savoyard, né au Pont-de-Beauvoisin en 1767, mort à Genève en 1845. Au mois de juin 1815, il servait sous les ordres de Dessaix.

« j'aurai rempli ses vues si à ma recommandation « vous voulez le recevoir dans votre régiment; c'est « encore un de vos compatriotes et il faut bien ac- « corder le droit de garder l'Empereur à ces braves « Carougeois qui brûlent d'envie d'être les défenseurs « de la même patrie (1) ». A cette époque, Trappier n'était pas général, mais il était de tradition que l'on attribuât ce titre aux colonels effectifs de la Garde impériale. Il y avait donc à l'Armée un général ou colonel Trappier, originaire de Carouge, et par conséquent Savoyard; ce fut le point de départ de nos recherches. La base indispensable d'un travail de cette nature ne peut être que l'« Etat signalétique et des services » de celui dont on s'occupe; j'ai dû ce document à l'obligeance du directeur du Service historique à l'Etat-Major de l'Armée, en même temps qu'une analyse sommaire du dossier Trappier. Par la suite il m'a semblé que ces quelques pages pourraient intéresser nos compatriotes. D'une part, il s'agit en effet d'un Officier, savoyard par sa naissance et par l'existence de ses derniers ascendants, et d'autre part c'est la curieuse histoire d'une famille qui, en cent vingt ou cent trente ans, changea plusieurs fois de nationalité par suite des circonstances et des événements politiques des derniers siècles (2).

* * *

Jacques-Elysée Trappier naquit à Carouge, en Savoie, le 18 septembre 1776. Des recherches faites aux

---

(1) Carouge était de cette partie de la Savoie que le premier traité de Paris (30 mai 1814) avait rendue au Roi de Sardaigne. A la suite du retour de l'Ile d'Elbe, les habitants de la Savoie demeurée française et formant le département du Mont-Blanc avaient adressé à leurs compatriotes détachés un pressant appel, les invitant à se joindre à eux et à se rallier à l'Empereur.

(2) Je tiens à remercier à nouveau ici tous ceux qui m'ont secondé et au premier rang M. Paul-E. Martin, Ar-

Archives de l'Etat de Genève et d'autre part à celles du département de l'Ardèche, il résulte que la famille Trappier était originaire du Vivarais, qu'elle avait embrassé la religion réformée et qu'une branche de la famille quitta la France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). On trouve la trace d'un Trappier à Carouge, en 1699. Il semble que les premiers arrivés étaient dans le dénuement, qu'ils ont pu ensuite recouvrir ou réaliser leurs biens. C'était, dans le Vivarais, une famille importante, considérée, qui avait occupé et rempli avec distinction des charges et emplois publics. Ces Trappier s'installent à Carouge; ils deviennent industriels, créent une tannerie; on les voit ensuite qualifiés rentiers et propriétaires d'immeubles. Mais en même temps ils pratiquent leur religion à Genève; c'est là que leurs enfants sont baptisés, au temple; ils y ont des intérêts, en sorte que l'on peut retrouver leur trace tout à la fois à Carouge et à Genève; ces deux villes, comme on le sait, font maintenant partie du canton de Genève, et de la Confédération helvétique depuis les traités de 1815-1816.

Dans le Vivarais, le nom de Trappier est encore aujourd'hui celui d'un hameau, entre Baffres et Albussières. Non loin de là est le village de Goriannes ou Grozannes, du mandement de Pierregourde. C'est ce dernier lieu qui est signalé à Genève, sur les registres, comme origine de la famille. Voici la descendance, à Carouge et à Genève. En 1726, Jacques Trappier, « originaire de Pierregourde ou de Groïanne, tanneur, est reçu habitant de Genève ». Il est le mari de Jeanne-

---

chiviste d'Etat à Genève, membre d'honneur de notre Académie, ainsi que Madame la Baronne Barlatier de Mas, veuve d'un descendant du général Trappier. Le général Trappier de Malcolm est mentionné avec une courte notice dans les ouvrages du Vicomte Révérend sur la noblesse impériale et sur les titres et annoblissements de la Restauration.

Marianne Gonon; il a plusieurs enfants, et notamment :

Jacques-Elysée, né à Carouge, le 15 octobre 1740, reçu habitant de Genève, le 25 mai 1764, tanneur, puis rentier et propriétaire. Il a épousé en 1762, Marguerite, fille de feu Michel Malcolm, de Balbedie, comté de Fife en Ecosse. De ce mariage il a eu de nombreux enfants, plusieurs filles (1) et trois fils, nés à Carouge, savoir : Marc-Etienne (27 mars 1766); Joseph-Marie (10 juillet 1770); Jacques-Elysée (le futur général), né à Carouge, le 18 septembre 1776, baptisé à Genève au Temple Neuf, le 4 octobre suivant. Parrain : le chevalier Jacques Malcolm de Balbedie, oncle de l'enfant.

Quand la Révolution éclata, elle suscita, comme on le sait, un certain enthousiasme dans la région de Genève et dans la Savoie voisine. Après l'entrée des Français en Savoie (septembre) et le décret d'annexion de la Convention (novembre 1792) — qui ne se transforma en union régulière que par le traité de Paris du 15 mai 1796, — un grand nombre de jeunes gens entrèrent, volontairement pour la plupart, dans les corps de nouvelle formation. La famille Trappier paraît avoir témoigné d'une joie particulière en recouvrant la nationalité française. Il y avait alors trois fils, comme on l'a vu, respectivement âgés, en 1792, de 26, 22 et 16 ans. Il n'a pas été possible de retrouver trace de l'aîné, Marc-Etienne; peut-être est-il mort en bas-âge.

Ses deux plus jeunes frères, Joseph-Marie et Jacques-Elysée entrent dans les premiers corps qui sont formés. Ici nous retrouvons leur trace dans les études

---

(1) Dont Jeanne-Marthe, qui épousa en 1794 Claude-Philibert Domenget, de Chambéry, et mourut à Carouge en 1844.

qu'André Folliet a consacrées à cette époque (1). Joseph Trappier avait servi, comme un certain nombre de jeunes Savoyards, aux Gardes Suisses en France. Il avait échappé au massacre du 10 août; il était rentré chez lui et classé horloger à Carouge. Il entra dans la Légion allobroge, devint lieutenant, capitaine, fit la campagne de 1796-97 en Italie sous Bonaparte et fit ensuite partie de l'expédition pour la conquête de Naples par Championnet en 1798. Dans la lutte de trois jours qui amena la prise de Naples « au nombre des tués se trouva le capitaine Trappier, un des vieux braves de la Légion » (A. Folliet). C'était le 20 janvier 1799; il avait alors vingt-huit ans (2).

Le plus jeune des trois frères, Jacques-Elysée, devait être plus heureux. Agé de seize ans et demi, il s'engagea le 1er mai 1793, au 2me Bataillon des Volontaires du Mont-Blanc. Ce bataillon « fut recruté principalement dans le district de Carouge, ainsi que dans celui de Thonon. Les districts d'Annecy et de Cluses fournirent aussi un contingent à ce Bataillon, qui reçut en outre un certain nombre de volontaires gene-

---

(1) Représentant de l'arrondissement de Thonon au Parlement pendant de longues années, A. Folliet a procédé à Paris à de longues et consciencieuses recherches sur les Savoyards aux armées françaises. Il semble que rien de ce qui concerne les jeunes gens originaires du Chablais ou de la région limitrophe ne lui ait échappé. Il s'agit ici de son livre « Les Volontaires de la Savoie, 1792-1799 », publié en 1887 et consacré à l'histoire de la Légion Allobroge et à celle des Bataillons du Mont-Blanc.

(2) Extrait des « Mémoires du Capitaine Laugier » : à l'entrée de Naples, le Capitaine Trappier de Carouge fut tué à la tête de sa Compagnie (archives J. Dubouloz).

vois » (1). Intelligent, pourvu d'une bonne instruction pour son âge et pour l'époque, J.-E. Trappier franchit rapidement les premiers grades à la 69me demi-brigade de bataille, dans laquelle fut versé le 2me Bataillon du Mont-Blanc. Cette demi-brigade, au 22 septembre 1794, comptait plus de 3.000 hommes. « Les Savoisiens du 2me Bataillon y figuraient encore au nombre d'environ 400, en comptant dans ce chiffre une vingtaine de Genevois » (2). Elle combattit dans les Alpes, puis en Italie en 1796, en 1798 en Egypte. Trappier devint lieutenant en Italie et capitaine en Egypte. Le relevé de ses services porte, à titre d'« actions d'éclat », qu'il se signala en 1793 au siège de Toulon, en 1796 à Mondovi, puis au siège de Mantoue, où « il se comporta d'une manière exemplaire », à la bataille d'Aboukir « avec intrépidité » qu'il fut « nommé capitaine sur le champ de bataille par le général en chef Menou, le 25 mars 1801 ».

Dès lors, Trappier fut associé à toute l'épopée impériale. Dans cette carrière active et brillante, pareille à celles de nos autres généraux savoyards, nous signalerons les particularités les plus remarquables. Après avoir pris part aux campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne, à celles d'Espagne en 1808, d'Autriche en 1809, Trappier passa comme Capitaine aux grenadiers à pied de la Garde. En 1810 une situation nouvelle lui est donnée qui va le retenir et l'occuper longtemps. A la fin de 1810, Napoléon créa par décret, dans la Garde impériale, un corps nouveau, à part, qui fut appelé « Bataillon d'instruction » et qui fut installé au mois de mars 1811 à Fontainebleau. Ce Bataillon avait pour mission de former et de fournir aux divers régiments de la jeune Garde des Sous-Officiers instruits. Il fut appelé le premier Bataillon de

---

(1 et 2) A. Folliet, loc. cit.

France. Il compta jusqu'à mille hommes à son effectif, et il reçut pour chef un Officier supérieur de la vieille Garde. Trappier fut nommé chef de Bataillon au cadre de ce corps d'élite; il y passa deux ans, deux années occupées par un continuel travail qui dut naturellement contribuer à parfaire sa formation personnelle.

Au début de 1813 il quitte cet emploi ; il est nommé Major au 6me Régiment de Tirailleurs de la Garde, ce qui lui donnait le rang de Colonel des troupes de ligne. C'est en cette qualité qu'il prend part à la campagne de Saxe en 1813, se signalant à Lutzen où il livre « une lutte de plus de deux heures, seul, en avant de toute l'armée » (1), puis à celle de 1814 en France. C'est là que s'accomplit l'épisode le plus glorieux de sa carrière, à la bataille de Brienne. Trappier commande son régiment. Voici la note consacrée à ce fait dans son dossier aux Archives de la Guerre : « A la bataille de Brienne, le 1er février 1814, ayant reçu l'ordre de reprendre le village de la Rothière, il partit au pas de charge et, malgré le feu terrible de l'ennemi et l'infériorité de ses troupes, il parvint à repousser l'ennemi et à se maintenir dans sa position pendant près de deux heures. Il ne céda qu'au nombre, étant entouré de plus de 15.000 hommes, après avoir perdu les trois-quarts de son régiment et cherché tous les moyens de se faire jour; ce ne fut qu'après avoir lutté corps à corps, et assailli par le nombre et par la force, qu'il fut fait prisonnier ».

Après la chute de l'Empire et la première Restauration, Trappier, rentré de captivité, est placé à la suite

---

(1) Quelques détails de cette étude sont extraits d'une courte brochure publiée à Paris en 1846, sous le titre « Notice biographique sur M. le baron Trappier de Malcolm » qui nous a été communiquée par Madame la Baronne de Mas.

du 54me Régiment d'Infanterie. Mais au mois de mars 1815, Napoléon reparaît et l'hostilité de ses anciens ennemis lui impose de former une nouvelle armée. Le 1er avril, Trappier est rappelé pour commander comme colonel le 1er Régiment de Tirailleurs; il prend part à ce titre à la campagne de Belgique et à la bataille de Waterloo, où son cheval est tué sous lui. Il est licencié avec l'armée de la Loire au mois de septembre 1815, mis en non activité le 1er mai 1816 et admis à la retraite avec le grade de Colonel le 1er mai 1823.

Le Colonel Trappier avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1808, Officier en 1813, Commandeur à la fin de la même année (28 novembre), à la suite de la campagne d'Allemagne. D'autres distinctions lui avaient été attribuées. Il avait été nommé Chevalier de l'Empire français en 1810 et baron de l'Empire le 14 septembre 1813. Dès la première Restauration, le Roi Louis XVIII le confirma dans ce titre par une ordonnance du 24 février 1815; une autre ordonnance l'autorisa à ajouter à son nom celui de Malcolm, qui était comme on l'a vu le nom de sa mère, et à s'appeler Trappier de Malcolm. Installé à Paris tandis que son pays d'origine, Carouge, devenait suisse par le traité de Turin du 16 mars 1816, Trappier dut faire les démarches nécessaires et conserva la nationalité française.

Jacques-Elysée Trappier s'était marié à Paris : le 18 octobre 1811 il avait épousé Marie-Charlotte-Félicité Lombard de Villeneuve; nous verrons plus loin sa descendance. Par une mesure de bienveillance qui s'étendit à un certain nombre d'Officiers de l'armée impériale, Louis XVIII conféra au Colonel Trappier le grade de maréchal-de-camp (général de brigade) à titre ho-

noraire le 16 juillet 1823; il le nomma aussi Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Le père de Trappier put encore apprendre ces distinctions accordées à son fils, car il mourut à Carouge le 22 décembre 1823, dans sa 84me année.

Le général Trappier s'était installé à Paris, rue de la Michaudière, n° 4. Il n'avait pas cessé d'entretenir des rapports étroits avec son père et avec ses parents de Carouge, avec ses amis de Savoie, ses compagnons d'armes tels que Dessaix et Chastel. En 1815 il s'était rendu acquéreur d'une partie des biens immeubles de son père situés à Carouge, sous réserve de l'usufruit du vendeur et de celui de son épouse Marguerite de Malcolm (1). En 1826 nous le voyons s'associer au deuil des familles Chastel et Dessaix à l'occasion de la mort du général Chastel, survenue à Genève le 16 octobre. Par lettre du 25 décembre suivant, Dessaix lui exprima tous ses remerciements et ceux de la famille Chastel. Trois ans plus tard, définitivement fixé en France, loin de son pays d'origine, ses parents étant morts depuis longtemps, le général Trappier se dessaisit, par vente au profit de Jean-Louis Gardy, domicilié à Carouge, des « immeubles et droits qu'il possède à Carouge provenant de son père » (2).

Sa carrière n'était pas terminée. La Révolution de 1830 fut favorable aux anciens Officiers de Napoléon qui n'étaient pas encore trop âgés. Le Général Gé-

---

(1) Minutes de Me Joseph-Marie Chaulmontet, notaire à Carouge, 16 mars 1815. Le vendeur Elysée Trappier est qualifié « fils de feu Jacques Trappier de Malcolm, propriétaire, ci-devant Greffier de la Justice du canton de Carouge ».

(2) Minutes de Me Jean-François Burdallet, notaire à Carouge, 15 juin 1829. Pour cet acte, le général avait fait élection de domicile à Carouge, chez son cousin « M. César Trappier, membre du Conseil représentatif de la République et Canton de Genève ».

rard, ministre de la guerre, devient leur protecteur naturel. Bientôt les demandes affluent au ministère. Le 12 août Trappier s'adresse au Général Dessaix, qui est bien connu de Gérard et qui lui envoie le 4 septembre une lettre pour le ministre, demandant, d'une façon pressante, qu'il soit rappelé à l'activité (1). Les brillants services de Trappier, l'honorabilité et la dignité de sa vie parlent en sa faveur. Sans doute l'enquête a-t-elle été favorable, car, le 21 septembre 1830, il est rappelé à l'activité et nommé au commandement du 52me Régiment d'Infanterie. Deux ans plus tard il est nommé, à titre réel et définitif cette fois, au grade de maréchal-de-camp (11 octobre 1832) et, le 20 novembre suivant, il prend le commandement d'une Brigade à l'armée d'observation du Nord, ancienne armée de Belgique. A la suppression de cette armée il commande successivement le département de la Lozère (février 1833), celui de la Creuse (mai 1834); il est admis à la retraite le 17 novembre 1837. Il avait encore de longues années à vivre. Il connut en effet le retour des Aigles, et, après l'établissement du second Empire et en conformité des nouveaux règlements, il fut relevé de la retraite et placé dans la Section de réserve (1er janvier 1853). Il mourut à Paris, le 21 décembre 1854, âgé de soixante-dix-huit ans. Il repose dans le cimetière de Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne (2).

Comme on l'a vu plus haut, J.-E. Trappier avait épousé, à Paris, en 1811, Mademoiselle de Villeneuve. De ce mariage naquirent deux filles : Elisa-Marie (1813-1888) qui épousa le baron Barlatier de Mas, et Lucie-Esther (1816-1886) qui épousa le baron Meunier, fils du général Meunier, du 1er Empire, et de Madame Meunier, fille du peintre David.

---

(1) Correspondance de Dessaix (Archives J. Dubouloz).

(2) C'est là qu'était et que se trouve encore le domaine familial de l'un de ses gendres, M. Barlatier de Mas.

Il convenait de rechercher ce qu'est devenue la famille Trappier, cette ancienne famille française, qui était devenue savoyarde à la fin du XVIIme siècle (1), française à la fin du XVIIIme siècle et enfin suisse en 1816. Le père du général, Jacques-Elysée, mourut à Carouge, comme on l'a vu, en 1823. On a vu aussi que l'un des frères du général fut tué devant Naples en 1799 et que nous n'avons pas trouvé trace de l'autre aux Archives Genève-Carouge. Le général avait un cousin-germain, Jean-César, né à Carouge le 3 mai 1776, son contemporain par conséquent, qui épousa Marie Chastel et mourut à Genève le 22 avril 1862, âgé de 85 ans, ne laissant qu'une fille. La famille Trappier posséda plusieurs immeubles à Carouge : au recensement de 1834, on y signale cinq maisons Trappier, en divers quartiers. Mais cette famille est depuis longtemps éteinte, du moins dans la ligne masculine. Aux plus anciennes familles protestantes de Carouge, ce nom de Trappier ne rappelle que de lointains et vagues souvenirs. Il y a cependant encore à Carouge un immeuble communément appelé maison Trappier (2).

Ainsi, le Général Jacques-Elysée Trappier, né en Savoie, d'un père qui lui-même y était né, élevé dans notre pays, est bien des nôtres; et si notre compatriote

---

(1) Pendant cette période, elle contracta des alliances en Savoie, avec les familles Domenget, Chastel, etc...

(2) Beaucoup plus tard, cette famille devait être de nouveau représentée en Savoie. M. Pierre Trappier, pharmacien, actuellement maire de Cluses et Conseiller général de la Haute-Savoie, est issu de la même souche en Vivarais; mais, à la révocation de l'Edit de Nantes, la branche à laquelle il appartient, plutôt que de quitter la France, fit retour à la foi catholique. Son arrière grand-père, Pierre Trappier, fit partie de toutes les Assemblées de l'Ardèche à la fin du XVIIIme siècle. Il avait épousé la sœur du géné-

et ami Alfred Anthonioz publie un jour une nouvelle édition de son livre « Généraux Savoyards » paru en 1912, il y aura sa place marquée. D'autre part, devenu Officier-Général à titre honoraire en 1823, confirmé en 1832, Trappier n'est pas à classer parmi nos généraux de l'époque impériale. Il appartient à l'époque de la Restauration, et il y trouve place avec deux autres Savoyards qui, tous deux, par le nom qu'ils portent, par leurs origines ou leurs parentés, intéressent le Chablais ou son proche voisinage. Le premier est le général Emmanuel Colomb d'Arcine (1784-1865) (1) qui fit comme colonel la campagne d'Espagne en 1823, devint général en 1828 et se signala à la prise d'Alger en 1830. Le second est ce général de Boigne (1751-1830), à la carrière exceptionnelle, à la fortune éclatante, aux Indes, dont nous connaissons tous le monument qui lui a été élevé à Chambéry, en souvenir de sa bienfaisance et de sa générosité. Les circonstances de sa nomination sont assez curieuses et peu connues. Pendant la durée de l'Empire, Benoît de Boigne, devenu français avec son pays, avait vécu à Londres et surtout en Savoie, à Chambéry; il s'était tenu à l'écart du pouvoir impérial. Lorsque le premier traité de Paris (30 mai 1814) conserva à la France une partie de la Savoie avec Chambéry, de Boigne devint sujet du Roi Louis XVIII; c'était une position plus conforme à ses idées et à la situation qu'il tenait de la famille dans laquelle il était entré par son mariage. Il songea alors à entrer au service de la France et demanda, par l'intermédiaire de

---

ral comte Rampon, sénateur, à qui Tournon, sa ville natale, a élevé une statue; il eut dix fils, qui tous prirent part aux guerres de la République et de l'Empire et dont deux furent tués à l'ennemi. Les ascendants immédiats de M. Pierre Trappier, de Cluses, ont aussi servi avec distinction aux armées, en guerre, à toutes les époques, y compris en 1870.

(1) Né à Arbusigny, mort à Esery (canton de Reignier).

son beau-frère le comte d'Osmond, ambassadeur de France à Turin, et de son oncle le général comte Dillon, à devenir Officier général dans l'armée française. Une correspondance, que nous avons sous les yeux (1), s'échangea avec le ministère de la guerre, et le Roi, par décret du 18 octobre 1814, nomma M. de Boigne au grade de maréchal-de-camp à titre honoraire. Huit ans plus tard, le Roi de Sardaigne le nommait Lieutenant-Général de ses armées. Ainsi Benoît Leborgne de Boigne n'a pas été seulement cet aventurier de génie, ce « prince des mille et une nuits », chef et propriétaire d'une armée aux Indes, victorieux en vingt rencontres; il a été régulièrement investi du grade et de la dignité d'Officier général dans deux armées d'Europe, l'armée française et l'armée sarde.

Au second traité de Paris (20 novembre 1815), la Savoie revenait tout entière (sauf le territoire cédé à Genève) à ses anciens souverains. Bientôt le Roi Victor-Emmanuel Ier songeait à réorganiser son armée, et il y recevait tout à la fois des Officiers qui s'étaient tenus écartés du service de France et d'anciens officiers des armées napoléoniennes. Plusieurs d'entre eux devaient s'élever aux premiers rangs, et parmi eux des Chablaisiens tels que le général Hector de Sonnaz (1787-1867), le général Joseph-Marie de Foras (1791-1854), le général Clément de Maugny (1798-1859). A un siècle de distance, quand plusieurs générations ont disparu, s'il est facile de retrouver aux Archives les états de service de nos généraux savoyards, il est beaucoup plus malaisé de retrouver et de se représenter, à côté de leur valeur et de leurs aptitudes professionnelles, les traits de leur caractère. Nous savons que

---

(1) Je dois la communication de cette correspondance à feu le regretté Chevalier d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, allié à la famille de Boigne.

ceux qui avaient servi sous Napoléon avaient conservé entre eux des liens d'amitié et d'estime réciproque, quelles qu'eussent été les particularités, heureuses ou assombries, de leur carrière. La tradition a du moins conservé pour chacun d'eux un souvenir d'ordre général qui semble former comme la synthèse de leur caractère propre. Pour le général J.-E. Trappier qui a fait l'objet de cette étude, nous trouvons ce trait particulier aux dernières lignes de la brochure qui lui a été consacrée en 1846 : « Le désintéressement le plus complet, voilà la vertu qui, chez le général Trappier de Malcolm, a consacré ses vertus militaires ».

Général P.-E. BORDEAUX.

MÉMOIRE III

LA CHAPELLE DE SAINT-BON

par le Baron Robert CHAULIN

LA CHAPELLE DE SAINT-BON AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES ET LES SEIGNEURS DE BROTTY D'ANTIOCHE.

La Chapelle et la Tour de Saint-Bon ont été mises fréquemment à l'ordre du jour ces dernières années dans notre petite capitale du Chablais.

Grâce à d'intelligentes compréhensions, à d'heureuses initiatives, ces derniers vestigès de l'ancienne enceinte fortifiée de Thonon seront conservés et confiés aux soins de l'Académie Chablaisienne.

Sous les voûtes séculaires de la Chapelle dont l'une porte, enserré entre les lacs d'amour de la Maison de Savoie, le F.E.R.T. énigmatique du Comte Rouge, s'abriteront quelques souvenirs précieux pour l'Histoire du Chablais.

La Chapelle et la Tour datent de fort loin, mentionnées déjà dans un acte de 1299.

Le 14 avril 1426, le Duc Amédée VIII confie le service de la Chapelle aux Religieux de Ripaille (1) et le 28 septembre 1431, son frère naturel, le Bâtard de Savoie, la dote de 300 florins d'or pour la célébration hebdomadaire de quatre messes par lesdits Religieux (2).

En 1589, les Bernois démantelèrent la Tour et saccagèrent la Chapelle qui resta abandonnée jusqu'en 1615, époque à laquelle un prêtre de Thonon, Révérend Bouverat, s'intéressa à son rétablissement.

---

(1) Turin : Archives camérales. Comptes de la Chatellenie de Thonon.

(2) Turin: Archives de Cour. Réguliers. Ripaille. Mazzo 4.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE VALAISANNE

Un document conservé dans les Archives qui m'ont été légués, dit textuellement :

« Démonstre humblement Messire Pierre Bouverat, prestre et religieux de Notre-Dame de Compassion de Thonon, comme porté de bon zèle religieux à ce qui regarde le culte et service divin, se serait résolu, pour le bon exemple et édification qu'en pourraient retirer les voisins hérétiques, de réédifier et rebâtir la Chapelle de Saint-Bon située auprès du château dudit Thonon, fondée par le bienheureux Amed de Savoie de glorieuse mémoire qui jouit du Ciel..... »

Pierre Bouverat n'a sans doute pas beaucoup d'argent et sa supplique adressée en octobre 1615 à Maître Collier, avocat, conservateur subrogé des tailles, sel, eaux, bois et forêts en Chablais, demande : « qu'il lui soit permis de prendre quelques pierres propres à l'arcade et aux voûtes de ladite Chapelle..... aux vieilles masures dudit château....., pour, répète-t-il, la plus grande gloire du Bienheureux et aussi des trépassés qui reposent au cimetière joint à ladite chapelle..... »

La pièce est annotée par ledit Collier le 15 octobre 1615. Il s'est déclaré incompétent et renvoie l'impétrant au Marquis de Lans, Lieutenant Général de Son Altesse de Savoie, pour qu'il se prononce sur les fins à donner si bon lui semble.

Pierre Boverat ne perd pas de temps. Il réédite sa demande à l'autorité compétente par l'intermédiaire d'un nommé Duborgel. Nous pouvons admirer la célérité de l'administration d'alors ! Le même jour, 15 octobre, Collier renvoie sa réponse sur la lettre de Pierre Bouverat et le 21 du même mois, elle est transmise à Chambéry au Procureur patrimonial par commandement de Monseigneur le Marquis de Lans.

Le Procureur, qui s'appelle Descostes, donne immédiatement son avis « à la note que dessus » et nous

lisons en marge : « Il n'empêche pas qu'il soit permis au suppliant d'employer les pierres des ruines du Château de Thonon pour la réparation mentionnée à la requête... à la condition... qu'il ne prendra aucune porte ou fenêtre ou autre pierre de taille encore aujourd'hui posées ou attachées aux murailles dudit château ».

Voilà donc la réédification de la chapelle résolue, les matériaux de construction octroyés, il reste maintenant à trouver des concours et des protecteurs, ou plutôt un protecteur.

Maurice de Brotty d'Antioche, colonel d'un régiment de Son Altesse, s'était converti en 1595 entre les mains de Saint François de Sales et sa conversion vaut d'être racontée.

Nous savons tous que notre grand Saint, tout en comptant sur la Providencè pour chasser l'hérésie du Chablais, ne dédaignait pas les aides matérielles pour arriver à ses fins.

Nos princes tenaient essentiellement à voir déloger le calvinisme de leurs Etats. Il avait été une route d'invasion pour nos ennemis héréditaires les Bernois et ceux-ci avaient cherché à s'implanter chez nous non seulement en s'emparant de nos châteaux, brûlant ceux qui leur résistaient, mais aussi en favorisant des alliances entre la noblesse du Chablais et les Patriciens de Berne.

C'est ainsi que la grand'mère de Maurice de Brotty était Marguerite de Wattewille, fille d'un « Advoyer » de Berne qui, issu d'une des plus illustres familles de la Suisse, eut un rôle important dans la Réforme à Genève.

Maurice de Brotty avait pour grand-père Louis de Brotty, le premier Gouverneur de Ripaille, et descendait des Lusignan par sa mère Percevande de Saint-

Jeoire d'Antioche dont il devait par la suite joindre le nom au sien. Il était donc, par sa situation personnelle, capitaine des Gardes de Son Altesse (il devait être bientôt nommé colonel) et par celle de sa famille un des personnages les plus en vue du Chablais.

Politiquement et moralement on tenait donc à sa conversion aussi bien à la Cour qu'à l'Eglise et on s'y employa d'un côté comme de l'autre. Cette conversion se fit en plusieurs étapes.

Nous en empruntons le récit un peu confus à la « Vie du Bienheureux François de Sales » écrite en 1632, soit dix ans après sa mort, par son neveu Charles-Auguste de Sales.

« En ce temps-là, est-il dit, le Duc des Biguières « (sans doute de Lesdiguières) se jette sur la Savoie « à main armée... Mais le Sérénissime Duc Charles-« Emmanuel ayant passé les Alpes (il se trouvait si je « m'en souviens bien à Verceil où il avait été réduit « de se rendre) recouvre incontinent tout ce qui avait « été surpris, battit et chassa ses ennemis loin de ses « terres... (Je crois ici que le bon Charles-Auguste « exagère car il me semble qu'au contraire le Duc est « contraint de s'enfermer au fort Barraux)... Le Sei-« gneur Prévost de Sales ne sut pas plus tôt que son « Prince était venu, qu'il avait vu et vaincu, qu'il par-« tit de Thonon pour aller lui faire sa révérence. Son « Altesse était alors à Barraux et mettait la dernière « main à cette forteresse. Le Serviteur de Dieu, donc, « l'instruisit tout au long de tout ce qui regardait le « bien public et le progrès de la religion catholique... « Le Prince sachant que le Seigneur de Brotty, capi-« taine-colonel du Régiment du Chablais, hérétique « très obstiné, était auprès de sa personne, voulut que « l'Apostolique François arrêta pour lui parler du fait « de la religion, commanda au Seigneur de Brotty de « proposer toutes les difficultés contre la Foi catho-

« lique. Après avoir baillé commencement à la dispu-
« te, feignant d'être appelé ailleurs, mais toutefois de
« vouloir revenir bientôt, il laissa seuls dans la cham-
« bre les deux champions, afin de leur bailler la li-
« berté de ne s'épargner point au combat, et demeura
« cependant presque l'espace de trois heures à la porte
« pour les écouter, avec une patience vraiment digne
« d'admiration »... Je ne puis, tout en admirant aussi le Prince, m'empêcher de penser qu'il témoignait assez fortement son désir de voir opérer cette conversion... Mais continuons le récit.

« Enfin, ouvrant la porte : Eh bien, dit-il, lequel a
« raison ? Brotty, connaissez-vous maintenant la vé-
« rité de notre religion ? Alors le Sieur de Brotty lui
« répondit : Monseigneur, je ne sais rien de la Théo-
« logie que le nom seul et pourtant on ne doit pas
« trouver étrange si je ne suis pas propre à cette
« guerre, par ce que je n'ai pas des armes pour me
« défendre. Mais je me souviens fort bien des argu-
« ments de M. le Prévost. J'en conférerai avec les
« ministres. Au parti de là, je supplie très humble-
« ment Votre Altesse de croire que je ne me laisserai
« jamais porter au-delà de la raison. Je l'embrasserai
« aussitôt que je la verrai. — Le Duc fut joyeux de
« l'entendre ainsi parler, croyant qu'il commençait
« déjà à branler, et qu'il avait été ému. Et après que
« le Bienheureux se fut retiré, on ne saurait dire com-
« bien il lui dit des louanges de ce grand serviteur de
« Dieu ».

Le Duc avait clairement exprimé son désir. Il fit plus et bannit tous les seigneurs protestants du Chablais. Maurice de Brotty se réfugia à Nyon. Je possède plusieurs lettres de lui datées de cette petite ville où il avait un hôtel. Charles-Auguste signale que plusieurs seigneurs retirés à Nyon, écrivaient à son oncle, surtout, dit-il, le sieur de Brotty. Sa famille était restée à

Concise, dans une maison qu'il venait d'acquérir (actuellement à M. Deborne). Charles-Auguste continue ainsi :

« Il (Saint François) eut commisération de ces pau-
« vres affligés, et conservant une bonne espérance de
« leur conversion, ne douta point d'aborder le Duc
« afin d'obtenir de Son Altesse un sauf-conduit pour
« eux. Et le Duc lui accorda tout ce qu'il demandait.
« Ainsi les sieurs de Brotty, Joly et de Prez, revinrent
« et remercièrent le Serviteur de Dieu. Celui-ci après
« plusieurs discours sur le fait de la religion, leur
« ayant ouvert le livre que Théodore de Bèze a fait
« sur Josué, et montré la préface en laquelle cet
« homme imprudent dit que Calvin mérite après Dieu
« la plus grande gloire d'avoir le premier inventé la
« première façon de la Cène. A cela joignant de bons
« arguments, les émut grandement. Toutefois le Sieur
« Brotty ne voulant rien faire légèrement, selon qu'il
« en avait la pensée, s'en alla droit à Genève et mon-
« tra au ministre de La Faye ce que le Bienheureux
« François leur avait fait voir du livre de de Bèze. Et
« certes le ministre en eut honte, confesse que Bèze
« avait failli, mit ordre que ce livre fut supprimé, et
« avoua que l'on pouvait faire son salut dans l'Eglise
« Romaine. Il ne fallait rien de plus à un homme qui
« était déjà ému d'ailleurs. C'est pourquoi de retour
« à Thonon, il s'en fut avec ses deux compagnons au
« débonnaire Apôtre. Et après avoir tous trois abjuré
« l'hérésie, firent profession entre ses mains de la Foi
« catholique, apostolique et romaine. Après quoi ils
« furent fort bien venus auprès de Son Altesse ».

J'ai transcrit à peu près tout le récit assez naïf de la conversion de Maurice de Brotty. Je voulais arriver à montrer comment M. de Brotty s'était converti et était ainsi prêt à intervenir pour la chapelle de Saint-Bon. Il avait d'ailleurs, en 1600, rendu un signalé

service en aidant le Saint à mettre à la porte de Draillant et d'Armoy, « manu militari », les ministres protestants que Genève y avait envoyés. Il était alors gouverneur du château des Allinges et colonel du régiment du Chablais.

Nous avons omis de dire que Saint François en recevant l'abjuration de M. de Brotty lui avait passé au cou, en signe de contentement, sa croix de missionnaire. Cette croix, pieusement conservée dans la famille d'Antioche, a été remise, il y a douze ans, sur la volonté exprimée dans son testament par le dernier du nom, au Monastère de la Visitation d'Annecy.

Il est possible et même probable que l'abbé Bouverat était d'accord avec Maurice de Brotty pour restaurer la chapelle de Saint-Bon. Toujours est-il qu'au mois d'août 1618, celui-ci, dans un acte solennel dont les formules religieuses ne tiennent pas moins de deux grandes pages, fait à la chapelle de Saint-Bon par devant Me Bailly, notaire, et Messire Pierre Bouverat qui consent, les donations suivantes :

« Une pièce de vigne située au territoire de Thonon « contenant environ une pose au lieu dit en Froid « Lieu ou aux Petites Ulmes, jouxte l'étraz public du « mont, la terre qui fut d'honorable François Echerny « et par avant des nobles de Bellegarde à présent pos- « sédée par moi (Rollaz) soussigné, de bise, et la « vigne de Messires François et Nicolas Pacthod du « mont. Plus une coupe de froment de cence annuelle, « due au dit noble de Brotty et vendue par Jean et « Pierre, enfants de Jean Gréloz, au prix de 50 florins « (Riuz, not., acte du 5 février 1627), plus une autre « coupe de froment de cence annuelle due par Ber- « nard feu Georges de des Clefs de Cervens, vendue « par Guillaume Détraz de Jouverney au prix de 50 « florins..... ledit recteur de ladite chapelle sera tenu

« de 15 jours en 15 jours de dire ou faire dire une « messe des cinq plaies de Notre Seigneur par les « jours de vendredi, et venant ledit Seigneur à décé- « der sera tenu ledit recteur de dire une grand'messe « des Trépassés avec un « Libera me » par semblable « jour qu'il sera décidé avec le psaume Miserere, « élisant pour recteur de ladite chapelle discret Pierre « Bouverat..... lequel dès à présent jouira desdits reve- « nus et satisfera aux fonctions susdites et venant « ledit noble Maurice de Brotty à décéder veut que les « enfants mâles aient la présentation et nomination « du recteur et venant à décéder sans enfants mâles « veut que la présentation et nomination du recteur « appartienne à noble Urbain de Brotty son frère « bien-aimé et successivement ses enfants aînés ainsi « jusqu'à l'infini. Témoins : Honorable Claude « Mauroz, bourgeois de Thonon; Aimon fils de Nico- « las Rey, de Saint-Nicolas-de-Véroce, résidant audit « Thonon, et discret Pierre fils d'honorable Louis « Fournier audit Thonon. Signé : P. Rollaz ».

Deux remarques : Maurice de Brotty accepte donc le patronage de la chapelle qui restera dans sa famille jusqu'à la révolution, pendant cent soixante-dix ans environ. Enfin s'il désigne éventuellement son frère pour le patronage c'est qu'il n'a pas de fils. Il avait épousé en premières noces une demoiselle Marin, en deuxièmes une demoiselle de Lavillana dont il avait eu deux filles. Il allait épouser en troisièmes la fille de noble Dunant de Grilly, Seigneur de Saint-Paul, dont allait naître son fils Maurice-Melchior.

La chapelle est maintenant reconstruite, pourvue d'un recteur, d'un patron et de rentes destinées à faire face aux dépenses du culte. Mais les fonds apparte- naient toujours à la congrégation de Notre-Dame de Thonon. Il faut croire que les prêtres de ladite con- grégation délégués par l'abbé Bouverat, qui n'habitait

vraisemblablement pas Thonon, ne disaient pas les messes requises à la chapelle.

Voici en effet une lettre de Saint François de Sales tirée des archives d'Antioche et datée de 1621, l'année d'avant sa mort, où le saint Evêque prescrit une enquête au sujet de la célébration de ces messes.

Autographe de Saint François de Sales.

+

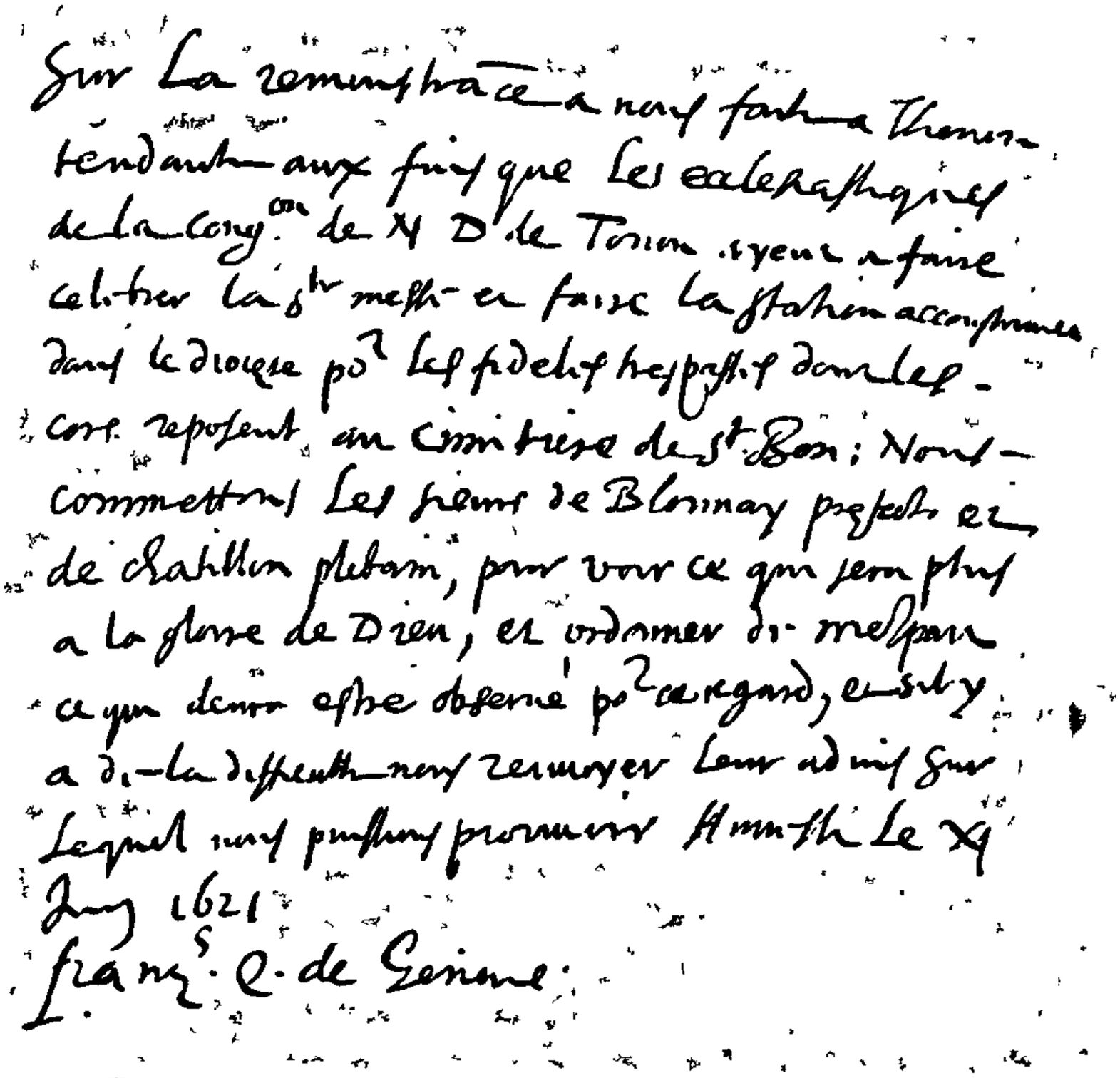

« Sur la remonstrance à nous faite à Thonon tendant aux fins que les Ecclésiastiques de la Congrégation de Notre-Dame de Tonon ayant à faire célébrer la Sainte Messe et fasse la station accoustumée dans

le diocèse pour les fidèles dont les corps reposent au cimetière de Saint-Bon; Nous commettons les Sieurs de Blonnay préfect et de Chatillon plébain, pour voir ce qui sera plus à la gloire de Dieu et ordonner de notre part ce qui devra estre observé pour ce regard et s'il y a de la difficulté nous renvoyer leur advis sur lequel nous puissions prouvoir.

Annessi le XI juin 1621.

François, E. de Genève ».

La Chapelle était donc dotée d'une vigne et de trois coupes de froment. Cela semblait peu et à l'usage, Messire P. Boverat augmente par un acte du 22 juin 1632 les fondations de Maurice de Brotty. Par devant Me Moret, notaire, Pierre Bouverat s'entoure de toutes les précautions possibles pour être certain que sa fondation ne sera pas caduque. Une de ses nièces, Judith Dunan, était patronne d'une chapelle en l'église de Ponchy, paroisse natale de l'abbé Bouverat, c'est elle qu'il désigne avec le consentement de Monseigneur Jean-François de Sales, Evêque de Genève, pour recevoir sa donation. Elle est importante d'ailleurs : « une pièce de vigne au lieu dit le Truel d'Antioche entourée de celles de G. et E. Peilley leur venant de noble Claude Daniet, de celles de Jean Dufresne, de noble Fr. Daddaz, de Honorable Fr. Meynet, enfin d'une autre pièce acquise de Jacques du Villaret pour le prix de 300 florins.

« Pierre Bouverat donne en outre la somme de 90 florins que lui doit noble du Maney du fait de sa sœur Jeanne du Maney, veuve de Fr. de Foug, en son vivant procureur fiscal de Son Altesse en Chablais. Puis la cense annuelle de 13 florins due par honorable David Fournier. Item la somme de 400 florins due par noble Pierre d'Uzillo de Thorens sous la cense de 28 florins annuels (7/00 !) Item une coupe de froment

vendue par Bernard Mouroz de Bellevaux pour le prix de 100 florins. Item la cense annuelle de 2 coupes de froment acquises de Claude Lejeune sous la caution de Philippe Mudry pour le prix de 200 florins. Item la cense de 5 coupes de froment vendue par honorable Guy Fournier de Thonon pour le prix de 400 florins ».

Il s'entoure pour cette donation de toutes les précautions d'usage et voici à quelles conditions il dote la paroisse de Ponchy :

« Les recteurs de Ponchy devront dire ou faire dire et célébrer dans la chapelle de Saint-Bon, hors la ville de Thonon, restaurée et réédifiée par ledit donateur douze messes annuelles..... (je passe la nomenclature mais ce qui est intéressant c'est la clause finale)..... lesdits recteurs présents et à venir devant tenir et maintenir ladite chapelle de Saint-Bon couverte, l'autel réparé et le luminaire et habits ecclésiastiques pour la célébration desdites messes afin qu'aucun défaut ne survienne par lequel l'exécution de sa bonne volonté au service divin fusse retardé. En cas de déficience des recteurs de Ponchy, le Révérend Plébain de Thonon touchera les revenus. A son défaut, Pierre Boverat donne « Favore piæ causæ ad exonerationem conscientiæ » aux recteurs de l'Hôpital de Thonon ce dit revenu à condition de satisfaire aux dites conditions. Les offices devront se faire à ladite chapelle de Saint-Bon laquelle est enclose dans le cimetière de ladite ville en laquelle ne se faisait auparavant aucun service divin, d'autant qu'il n'y avait avant la restauration du dit sieur Boverat, autre que certaines masures et vieilles marques de chapelle, en chargeant quant à ce dit cas de conscience les recteurs du dit hôpital sans pouvoir être les dits revenus appliqués à d'autres usages ». La pièce se termine par un appel à l'Evêque de Genève et au juge mage pour qu'ils veillent à l'exécution des volontés de Pierre Bouverat. Les

trois exemplaires de cet acte seront donnés l'un au recteur de la chapelle, le deuxième au Plébain de Thonon et le troisième au recteur de l'Hôpital. Les témoins de cet acte passé devant Me Moret, notaire, sont Guy Marin, prêtre; Me Anselme Grézoud, notaire; honorable Guy Lafontaine, chirurgien; honorable Verboud et discret Gabriel Martiny de Tully.

La chapelle relevée le culte s'y célèbre périodiquement en moyenne deux fois par mois. Les fonds nécessaires pour les offices sont donnés par M. de Brotty et P. Bouverat. Celui-là augmente sa donation par son testament en date de 1648, quelques semaines avant de mourir. Il lègue 100 florins de plus dont son fils Maurice-Melchior est chargé de servir annuellement les intérêts au recteur à condition que celui-ci dira cinq messes annuelles pour le repos de son âme. C'est donc 24 messes annuelles que le recteur descendra dire de son couvent, officiant dans la petite chapelle où se pressent quelques fidèles du pauvre faubourg de Saint-Bon.

Aucun document ne semble prouver que ces différents contrats n'aient pas été observés jusqu'en 1673. Maurice-Melchior de Brotty a eu cependant à exercer son droit de patronage à la mort de Révérend Bouverat puisque, en 1673, c'est le Révérend Mudry qui est recteur : il est également prêtre de la Sainte Maison.

Un acte de 1710 nous apprend que l'abbé de Roget, recteur de Ponchy, et comme tel exécuteur testamentaire de Révérend Bouverat, s'était déchargé des services de la chapelle de Saint-Bon sur les prêtres de la Sainte Maison en leur passant les terres et les revenus qu'il possédait. Ces religieux acceptèrent mais, sans doute, essayèrent-ils de demander au patron l'entretien de la chapelle : deux notes de la main de Maurice-Melchior de Brotty au revers d'actes semblent le prouver.

Au dos d'un acte de 1617 est écrit : « la preuve que Messire Bouverat a bâti et fondé la chapelle de Saint-Bon » et dans un autre de 1710 : « les deux contrats ci-inclus pour prouver que le curé de Ponchy est obligé d'entretenir la chapelle et le seigneur d'Antioche, non. »

Mais, par acte du 7 octobre 1712, les prêtres de la Sainte Maison augmentent les dotations de 100 florins achetés à J.-J. Galiat de Thonon.

Je ne possède pas le testament de Maurice-Melchior de Brotty qui est mort en 1712 mais son fils Jacques de Brotty d'Antioche, nomme l'abbé François Destral recteur de la chapelle. D'accord tous deux demandent à l'Evêque de Genève et à son Vicaire général de réviser le contrat de dotation du grand-père de Jacques de Brotty, les revenus n'étant plus suffisants pour assurer le service requis. L'abbé Falcoz, Vicaire général, en réfère au Révérend prêtre fiscal, l'abbé Paris qui, le même jour, 2 octobre, (admirons encore ici la célérité des transmissions), désigne l'abbé de Fésigny, archiprêtre de Thonon, à fin d'enquêter et celui-ci, sur rapport d'experts, décide de réduire les messes et services. La vigne ne donne plus qu'un demi char de vin rouge et ne comporte que deux petits cerisiers sans valeur et les deux experts, Nicolas Bossu et Claude Novel de Thonon, affirment en plus sous la foi du serment que le vin, frais déduits, ne vaut qu'à peine une pistole. L'Evêque qui approuve la nomination de Révérend François Destral est le Marquis de Bernex. L'installation du Révérend Destral avait donné lieu au cérémonial habituel. Devant Jacques d'Antioche, patron de la chapelle, le notaire Guyon remet au recteur la clef de la chapelle, lui fait embrasser l'autel, puis lui place dans la main droite la corde de la cloche en lui lisant l'acte de l'investiture signé « Falcoz, procu-

reur fiscal épiscopal » au nom de Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, Evêque et Prince de Genève.

Mais en même temps que l'acte d'installation, le notaire prenait note d'une protestation de Jacques de Brotty d'Antioche et de Revérend Destral ainsi que de Révérend de Fesigny, archiprêtre de Thonon. Nous avons vu en effet que dans l'acte de 1632 Révérend Bouverat avait laissé ses fondations au recteur de Ponchy à son défaut au Plébain de Thonon et enfin en son absence aux recteurs de l'Hôpital.

Nous avons également noté que l'abbé de Roget, recteur de Ponchy, avait passé ses droits et charges aux prêtres de la Sainte Maison à condition de satisfaire à ces dernières. Or, dans leur protestation, les deux prêtres et le gentilhomme se plaignent que les prêtres de la Sainte Maison ont bien encaissé les revenus mais n'ont pas fait dire de messes à Saint-Bon depuis longtemps.

La plainte faite devant Me Guyon est transmise à l'Evêché; des arbitres sont nommés qui décident que tous les fonds encaissés provenant tant de Maurice de Brotty que de Pierre Boverat seront rendus au recteur et au patron de la chapelle pour que soient continuées les volontés de ses bienfaiteurs et ce le 2 octobre 1715.

Mais l'abbé Destral ne doit pas être commode car il chicane, par lettres, sur le testament de Maurice de Brotty; il dit qu'il n'en a qu'une copie venue de Messire Bouverat et qu'elle n'est pas conforme à l'original resté entre les mains de Jacques de Brotty notamment pour ce qui est des réparations de la chapelle. La longue lettre qu'il écrit au chanoine Paris, à Annecy, reçoit sa réponse 10 jours après (octobre 1716). En avril 1717, il réclame au juge-mage du Chablais l'acte passé entre le curé de Ponchy, l'abbé de Roget, et les prêtres de la Sainte Maison, se disant lésé par ceux-ci.

Il obtint enfin des secours de Jacques de Brotty d'Antioche car la chapelle était en mauvais état ainsi que les ornements (avril 1717). Celui-ci lui octroie 20 quarterons de vin, plus un tiers de froment et une pièce de bois. L'abbé Destral devra dire deux messes de plus. Dans l'acte, passé devant le notaire Desplantes, le 29 mars 1719, Jacques de Brotty d'Antioche est qualifié de « Seigneur de Neuvecelle, de Bellegarde, de Concise et de la Maison forte de Morcy ». L'abbé Destral quitte le rectorat de la chapelle et Jacques de Brotty le remplace par François Dubouloz, prêtre et vicaire de Pers, le 30 octobre 1729. Ce dernier, ensuite de sa démission est remplacé le 25 août 1735 par Pierre-Marie Chenevier, natif de Thonon, vicaire de Merlens. C'est le dernier recteur dont nous ayons mention : il y en eut vraisemblablement d'autres avant la Révolution.

Jacques de Brotty d'Antioche mourut en 1750. Il avait pris grand intérêt à la chapelle de Saint-Bon. Notons aussi que depuis le XVIme siècle sa famille avait également la charge de la chapelle de Saint-Jacques le Majeur et Saint-Sébastien dans l'église paroissiale sous laquelle était un des tombeaux de famille, l'autre se trouvant à Nernier où Percevande de Saint-Jeoire d'Antioche, l'aïeule de Maurice, avait voulu être inhumée. Et en 1745, Jacques de Brotty faisait encore des donations importantes à cette chapelle.

J. de Brotty d'Antioche vécut peu. De son mariage avec Françoise de Malyvers de Conflans il laissait Gaspard, cornette au service de la France. S'occupa-t-il de la chapelle de Saint-Bon ? Je n'en ai pas trouvé trace.

Nous arrivons en 1789, à la Révolution. Saint-Bon est désaffecté, la chapelle fermée.

Aujourd'hui un square est aménagé sur le champ

des morts et la chapelle se dresse délabrée et nue ! Que va-t-elle devenir ? Il est question de la démolir pour faire passer la route sur son emplacement. Mais elle est encore là et en passant je lui envoie un salut triste « Sunt lacrymæ rerum » mais plein de tendresse à elle qui pendant deux siècles a prié pour les parents des miens...

P. S. — Cette notice avait été lue à une séance de l'Académie Chablaisienne le 14 janvier 1935. Mais depuis, les efforts persévérants de notre très regretté et vénéré Président, Monseigneur Piccard, ont abouti au sauvetage définitif de la chapelle de Saint-Bon. Le Conseil Municipal a décidé de la donner, à condition d'entretien, à l'Académie Chablaisienne. Celle-ci a accepté avec joie, et son nouveau et si zélé Président met déjà tout en œuvre pour recueillir les fonds destinés à sa restauration. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de la reconnaissance personnelle de la famille que je représente par ma fille, et l'assurance de tout mon concours pour cette si intéressante œuvre locale.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abauzit IX
Abondance VII, X, XXIX, L, 70, 71
Aigle 70
Aix XII, XXXVI, 75, 81
Albert 1er 76
Albert (famille) XXIV, XXXIX, 77
Alby, Alexandre 1er, Alger VII, VIII, 92
Alexandry (d') 77
Allemagne XLII, 55, 88
Allinges X, XI, XXXVII, 45, 64, 65, 67, 103
Alt (d'), Ambroise XLI, XXIV
Amédée III 15
Amédée VI XLIX, 16, 28, 34, 51
Amédée VII 30, 44, 51-54
Amédée VIII V, VII, 5, 16, 22-51, 54-72, 75, 76, 78, 97
Amédée IX XIII, 69, 98
Amiguet, Amoudruz 22, 77
Andrier XVI, XXIV, XXV, XXXIII, XXXV, 77
Angleterre 29, 39, 55, 77
Annecy VII, X, XII, 70, 75, 85, 103, 110
Annemasse XI, XVII, XXI, XXXIV
Anthoinoz VI, VIII, X, XII, XIII, XVIII, XXV, XXXVI, XXXIX, 77
Anthonioz XVI, XXV, XXXIX, 77, 81, 92
Antioche XIII, 97, 99-112
Aoste, Arbusigny, Arcollières (d') 42, 92, 93
Arcine (d') 18, 92
Arenthon, Armagnac 39, 55
Arminjon XLII, XLIV, 6
Armoy XXXVI, 103
Arnaud 51, 56
Arras 27, 36
Arve, Aspremont (d') XVII, 57
Astrid XLVI
Aulps XVIII, 71
Aussedat 6
Autriche, Autrichiens XV, 40, 86
Avanchers (Les) XLV

Avezou, Avully IX, XXXVII, XLIX

B

Bader, Bajazet, Bailly XI, XVI, 55, 56, 103
Bâle 26, 37, 46-48, 60
Banck (de) XLVIII
Barlatier de Mas 83, 87, 90
Barnabites, Barnoud, Barraux VIII, LIV, 100
Bartholoni XLIX
Baud X, XV, XVI, XXIV-XXVI, XXXIV, XXXVI-XXXIX, XLI, L, 28-39, 77
Bavoz (de), Bavière X, 40
Beaufort (de) 42, 58, 67
Belgique 76, 88, 90
Bellegarde XII, XXXVII, 103, 111
Benand-Berthet VII, X, XXV, XLVI, 77
Bernard, Berguera XLVI, 39
Berne, Bernois 50, 60, 61, 70, 71, 97, 99
Bernex, Bergoënd VII, 77
Berthet, Besson, Berry (de) XII, 10, 11, 44, 51-55
Bethléem VI, 5, 7, 13, 18
Bétemps, Bettens (de), Bèze (de) XII, 51, 102
Birmann de Relles XII
Bissy (de) XIV, XVII, XLIII, 6, 39-43, 60
Blanchard XXIV, XXXV, XXXIX, 77
Blavignac, Blancheville (de) 14, 39
Blonay (de) 35, 106
Boccard XX, XLIX
Bochaton XV
Boëge, Boigne (de) XIII, XXI, XLVI, XLVII, 92, 93
Boisy, Bollon, Bolomier XXXVII, XXXIX, 58
Bonnet, Bonnevaux, Bono, Bonivard XI, XVII, XXI, 40, 69
Bonstetten, Bontron XVII, 77
Bordeaux V, IX, X, XI, XII, XXIV, XXXII-XXXV, XXXIX-XLI, XLIII, XLVI, XLVII, L, LII, LIV, 5, 6, 22-27, 77, 79-94
Bossonney, Bossu XXVI; XXXV, 109
Bourbon 28, 34, 45, 48, 51-55, 77
Bourgeaux, Bourg XXXIX, 34, 56
Bourgogne 14, 15, 28, 29, 31, 35, 36, 40, 42, 45, 55, 56, 69, 70
Bouverat XIII, 97-110
Bouvier XXV
Brame XXXVI, 77
Bresse 34, 69, 72
Brinon-Cherbuliez, Brienne LI, 87
Brotty (de) X, XIII, 97, 99-112
Bruchet 25, 50, 51, 53, 58, 62
Bruel 77

Buet, Bugey IX, 34, 35, 72
Buinoud XXV
Burdignin XI, XXI
Burgondes XVII
Burquier VI, XLIV, 5, 7-21
Bussy, Buxy (de) 39, 59, 63
Byron XVII

C

Calabresi XXIV
Calvin XVII, 102
Cambernon, Cambian, Cambre XXXV, 39, 81
Cambrone (de) 59, 64
Candolle (de), Candie, Canet XVII, 35, 77
Capucins, Carle VII, 77
Carouge XV, XLI, 81-85, 88-91
Cartier XLV
Cervens XIII, XVIII, 103
Cettour, Ceva (de) XXI, XLI, L, 55
Chabert XV
Chablais V, VIII, X, XIII, XV, XVI, XVIII, XXI, XXVIII-XXXI, XLII, XLVI, LII, LIII, 14, 29, 42, 50, 56, 62, 70, 71, 85, 97-101, 103, 106
Chabot, Challant (de) XI, 57, 58, 67
Chambelland XXIV, XL, L, LIV, 77
Chambéry IX, XIII, XLVII, LI, 26, 30, 35, 40-42, 44, 51, 52, 54, 75, 92
Chamoux, Champion XI, 35
Chapuis, Chapuisat XVIII, XXXIII
Chapelle-Marin (La) XXI, XXXIX
Charlemagne 13, 14, 19
Charlet XI, XIII, XV, XVIII, XXI, XXV, XLIX, LIV, 77
Charles III 71
Charles VII 36
Charles-Albert Ier 18
Charles-Emmanuel Ier VII, 19, 39, 72, 100-102
Charles-Emmanuel III XXXVII
Charvet VIII, XI, XIII, XV, XVII, XXI, XXIII, XXIV, XXXIV, XXXIX, XLIII, 75
Chastel 89, 91
Chastillon, Châtillon XII, XXXIV, 106
Chauffat XIII
Chaulin VI, XIII, XXV, 77, 95-112
Chaumontet XXIV
Chavanne X, LI
Cherbuliez, Chenevier LI, 111
Chesnay, Chessenaz, Chevilly (de) XVI, XXIV, LIII, 77
Chevry, Chevelu, Chillon XLIX, 35, 71

Chypre 36
Citeaux, Cibrario XVIII, 53
Clefs, Clets (des) VII, 103
Clermont (de), Cluses 61, 85, 91
Collonges, Collier XLIX, 98
Cologny, Colombier (du) XVII, 31, 33, 34, 58, 67
Concise VII, 102, 111
Compiègne LIII
Constance 34, 57
Constantinople 47
Contamine, Conthey XI, 71
Costa de Beauregard XLII, XLIII, 55, 77
Coudrée, Coutin, Courcelles (de) XV, XXXIV, XLV, 6, 48
Cozon 77
Croiza, Cursinges XLVI, XXI

D

Daddaz 106
Damex, Daniet IX, X, 106
Daudin, David XXIV, XXV, XXXV, 90
Deborne 77, 102
Denis, Descostes LIV, 98
Desingy, Desplantes XI, 111
Dessaix X, XV, 81, 89, 90
Desturche, Destral, Détraz X, 103, 109, 111
Diano, Dillens, Dillon 6, 59, 93
Diodati, Dombes, Domenget XVII, 56, 84, 91
Douvaine, Doria XXV, 39
Dranse, Draillant XV, L, LIV, 103
Druz, Dubois XXIV, 6, 22
Duborgel X, XX, 98
Dubouloz V, XIII, XXV, XXXV-XXXVII, XXXIX, XL, 6, 50-68, 72, 77, 81, 85, 90, 111
Duchesne XIV, XXXVI, 77
Dufour XXVI, 77
Dufournet. Dufresne LI, 106
Dunoyer, Dunant LI, 104, 106
Dupont-Lachenal, Dupupet 77, 77
Duvillard, Dynrie 23, 58, 68

E

Echerny 103
Emmanuel-Philibert 17, 22, 38, 72
Engel XIV, 23, 24, 62, 75
Entremont XXIX
Estrada (d'), Espagne XIII, 76, 86, 92

Eugène IV 46-48
Evian x, xx, xxviii, xlvi, li, 36, 59, 64-67, 70, 71

F

Fabra xi
Falcoz vii, 109
Faucigny xxi, li
Favre x, xiii, xvi, xxxv, lii, 77
Félix V 31, 32, 38, 49
Ferrières, Fer (de), Ferrare xxxviii, 35, 47
Fessy, Fésigny (de) l, 109, 110
Féternes vii, 59, 65
Filly xxix, xlv, xlix
Finas-Duplan xlvii, 77
Fleury xvii, 77
Foix (de) 61
Folletête, Folliet liv, 81, 85
Foras (de) 25, 77, 93
Forest (de la) vii
Fornier xxxv, xxxix, 77
Fournier lii, liii, 104, 106
France 26, 28, 35, 36, 48, 54, 55, 69, 71, 72, 76, 77, 87
François Ier 22
Fribourg xiii, 70, 71
Froissart 54

G

Galiffe, Galiat xv, xxi, 109
Garin, Garcin, Gardy xviii, xxv, 89
Gavard, Garnier xii, xlix
Gavot x, xx
Genève vii, xii, xiii, xvii, xxv, xxxiii, xlix, liii, 50, 69-71, 81, 83, 84, 102, 103
Genoud, Geny xxv, li, 77
Gerbais, Gérard xi, 90
Gex xlix, 72
Gianola 77
Gillet, Gignoux xii, xxxvi, 22
Girardin xxv
Glarens (de), Gonon 35, 84
Graillv (de), Grandson (de) xiii, xxi, 34, 44, 70
Grand-Saint-Bernard, Grandville xxi, 8, 44, 53
Graveruel (de) 61
Grégoire IX, Grégoire X xviii, 13
Grégoire XII 46
Grégoire XIII 38

Grégoire XVI 18, 21
Gréloz, Grezoud 103, 108
Grétry LI
Creyfié de Bellecombe XIV, XVII, XXXIII, XLII, XLIV, 6
Gribaldy (de), Grillon, de Grilly VII, XIV, 12, 104
Grossein, Gros LII, 6, 75
Guigonnat, Guichenon XLIX, 28, 58
Guillot XLVI, LI
Guy, Guyon LI, 77, 109, 110

H

Habère-Lullin, Hautecombe L, 60, 61, 68
Henrion, Henry IV IX, 72, 76
Hermance, Hongrie XXXIX, 55, 68
Humbert III, Huss 16, 46

I J

Indes XLVI
Italie 48, 71, 72, 73, 86
Jacob, Jacquemont XX, 77
Jay, Jaillet XI, XXI
Jérusalem 18
Joinville (de) XLIX
Joly 70, 102
Jordan X, 77

L

La Bonde (de), Lafontaine 39, 108
Lalaing (de), Laity (de) IX, LII
Langin, Lanza, Lans (de) XV, XXI, 6, 98
Laperrousaz 75
Lausanne, Lavillana (de) XIII, 49, 59, 71, 104
Lazchat, Le Bouteiller X, 55
Le Clerc XXXIV, 55
Lefranc, Lejeune XX, XLIV, 77, 107
Léman XX, XXVIII, XXXIV, XXXVIII, XLIX, LI, 36, 44, 45
Le Pelletier, Lestrade (de), Lesdiguières XXXVIII, 77, 100
Letonnelier XLIV, 77
Lochon, Lombardie, Lombard IX, 34, 88
Lompnes (de) 44
Long, Lonnaz XXXIX, LI, 52, 57, 58, 62-67
Lorraine VII, 40, 42, 76
Louis Ier 26, 37, 69, 76
Louis XI 69, 70
Louis XIII LIII
Louis XIV XV, XLIV, 39, 61, 76

Louis XVIII XLVII, 88, 92
Louis-Philippe Ier 76, 77
Loys (de), Lugrin XXI, LIV
Lully, Lusignan L, 36, 99
Lyon LIII, 12, 13, 72

M

Macédoine, Magland, Magnin VIII, XVI, XLVII
Maison des Arts, Malcolm, Malyvers (de) VIII, 84, 88, 89, 111
Mancini, Mantoue, Maney (du) XV, 86, 106
Marchand XXI
Maret VIII, XLVIII, 77
Marin XXXIX, 77, 104, 108
Maristes, Marquet VIII, XLV
Martigny, Martiny 8, 71, 108
Martin 6, 23, 82
Massongy X, XXV, XXVI, XXIX
Mathieu, Matringe (de) XLIX, L
Maugny (de) V, VII, IX, XI, XII, XXXVIII-XL, XLIII, XLVI, L, LIII, 73, 74, 93
Maurienne, Mauroz, Mouroz XI, 75, 104, 107
Mazarin, Maxime XV, XXI
Ménabréa, Menou 42, 86
Menthon (de) XLIII, 35
Mermillod VIII, XI, XIII, XV, XLIII
Mérou XXXIX
Messery, Meunier, Meynet XX, XXVIII, XLV, LIV, 90, 106
Michaud VI, X, XIV, XVIII, XXXIX, 77
Milan 34, 36, 57, 72
Milton, Miolans (de) XVII, 69, 70
Mogenet, Monaco XXIV, XLVII
Monchy (de), Mondovi XLVI, 77, 86
Monfredi, Montalembert, Montagny (de) 6, 15, 50-68
Montfalcon XV, 81
Montferrat, Montguillon (de), Monthey 34, 36, 55, 71
Monthoux, Montmayeur (de), Montmélian XI, XIII, 42, 51
Montpont, Monstrelet VII, LIII, 33
Morat, Moret, Morcy 70, 108, 111
Morgenex, Morges XI, 33, 58
Mornex XXVIII
Morzine, Mottet XVI, XLI, XLVIII
Mouxy (de), Moûtiers LIV, 75
Mugnier, Mudry XXIV, XXXIV, 107, 108
Muller (de), Muraz, Murat XVII, XX, XXXV, XLV

N

Nantes 83, 91
Naples XLV, 85, 91
Napoléon Ier XLV, 85, 86, 88, 94
Naz XXV, XLIX
Nazareth XXVIII
Nernier VI, VII, X, 111
Neuchâtel 56
Neuvecelle VI, VII, L, 111
Nice XLVII, 34, 42, 72
Nicolas V 50
Noailles (de), Nyon, Novel XXXVIII, XLV, XLVI, 71, 101, 109

O

Oddinet 35, 58, 67
Orestis (de), Orlié (d') 6, 69, 70
Orléans XXXVII, LIII, 28, 77
Orsat, Osmond (d') XLVI, 93

P

Paccot, Pacthod 77, 103
Paderewski, Paléologue XLVI, 46, 47
Palestine 18, 34
Paul III, Paour VII, XXIII
Pavaz, Peccoud, Peilley VIII, LIV, 106
Pelloux, Pellissier 6, 77
Pernoud, Pérouse XXIV, 27, 41, 61
Perrignier, Perronet, Petigny (de) XI, 56
Persin, Pfister VII, 6
Philibert XLIX
Picart XXXIV
Piccard (Mgr) V, VI, VIII, IX, XII, XIV, XVI, XX, XXII-XXXIV, XXXIX-XLI, XLIV, XLVIII, 6, 69-73, 75, 112
Pie II, Pie IV, Pie X, Pie XI 27, VII, XXIX, 13
Piémont 34
Pierre II 16, 19, 29, 71
Piottaz, Plagnat X, XIII, XVI
Pologne, Ponchy 55, 86, 107-110
Poncier XXXV
Ponet-Bordeaux XL, XLVI, 77
Pourtalès (de), Porrentruy XLVI, LIV
Presset, Prez (de) VIII, 102
Prusse 86
Publier XXXV

Q

Quiblier V, VI, VIII, X, XIV, XVI, XVII, XXIV, XXVI-XXXII, XXXIV, XXXV, XXXIX, XL, XLV, XLVII, XLVIII, LI, LII, 44-50, 60
Quincy (de) IX, XXIV, LIII

R

Ragot, Ramain LIV, 77
Ravez XXXV
Regard, Reignier VII, XI, LIV
Requet, Revel IX, X, XII, XXXIV, XLIII
Revillod, Reymond, Rey VIII, 11, 104
Rhône 9, 25
Richard VII, LIII, 57
Rimbert 6
Ripaille V, VI, XIV, XLIX, 5, 6, 16, 23, 25, 26, 30-39, 43-45, 48-50, 52-58, 69, 71, 74-76, 97, 99
Rives L
Rochefort XVI, XXV, XLVI, 77
Rochefoucault (de la) XII
Rochette (La), Roget XI, XXI, 110
Rollaz 103, 104
Romont, Rossillon (de) 62, 69, 70, 109, 110
Rossollin-Grandville 77
Rouge, Rovorée (de) XXXV, 59, 63
Ruaz (de), Ruptier, Rumilly XLIX, L, 70, 75

S

Saint-Bon (Famille et chapelle de) X, XIII, XV, XX, XXI, XXV, XXXVI, XLIII, XLVIII, L, 49, 57, 77, 95-112
Saint-Cergues LIV
Saint-François de Sales IX, X, XIII, XXIV, XXIX, LII, LIV, 12, 22, 99-103, 105-107
Saint-Gervais, Saint-Gingolph XI, XVIII, 71
Saint-Jeoire 100, 101
Saint-Julien XV, 71
Saint-Maison de Thonon 39, 61, 108-111
Saint-Louis 14, 22
Saint-Maurice d'Agaune VI, XLIV, 5, 7-21, 71
Saints Maurice et Lazare (Ordre des) V, VI, XV, XXX, XXXI, XXXVII, XXXVIII, XLIV, 1-50, 73, 74, 76, 78
Saint-Paul 12, 104
Saint-Sépulcre 34
Saix (du) 31, 34, 37, 58, 67

Sale (de la), Sales (de) XIII, 100-102
Sallanches, Saluces XX, 36, 72
Sardaigne, Sarrasins XII, XLI
Savoie (Pays et famille de) XI, XII, XV, XX, XXVIII, XXX, XXXIV, XXXVII, XXXIX, XLII, XLIII, XLV, XLIX, LI, LII, LIV, 6, 7, 15, 16-19, 22, 23, 25, 29, 32, 34, 39-42, 50-67, 69-76, 84, 85, 89, 92, 100
Scaglia, Schiner XXXIX, 17
Sciez XXIX, XXXVIII, XLV, XLIX
Scionzier, Servion XI, 30
Servettaz XXV, XXXVI, XXXIX, 77
Seyssel, Sicile VII, XI, 35
Sigismond (Roi et empereur) XLI, 10, 11, 13, 29, 35, 40-42, 55, 68, 69
Simon XXIV
Sion X, 70, 71
Sixt X
Soissons (de), Solférino XXXIV, 72
Sonnaz (de) VIII, XII, 6, 22, 93
Souvernier, Spalinger XLIX, 77
Suchet XXI
Suisse V, XVII, XLII, LIV, 6, 7, 42, 69-71, 99

T

Tapponnier, Tarentaise VII, XII, XV, XVII, XLVIII, 34
Tauredunum, Taurus, Thaon XXXVIII, 9, 43
Thollon VII
Thonon V, VI, VII, XIII, XV, XX, XXI, XXIV, XXV, XXVIII, XXIX, XXXIV-XXXVII, XL, XLI, XLIV, XLV, XLVIII, LI-LIV, 5, 6, 22, 25, 26, 36, 49, 57, 59, 61, 64, 65, 67, 70, 71, 75, 81, 85, 97-100, 102-112
Tournes (de), Toulon XVII, 86
Trappier XLI, 79-94
Trolliet XXV
Trouillet X, XXV, XXXVI, XXXIX, 77
Turcs 55, 60
Turin 19, 43, 50, 62, 93, 97

V

Vacheresse 12
Valais X, 9, 29, 30, 42, 70, 71
Valbelle (de) XLIV
Vallières, Valpergue (de), Valromey XI, LIV, 35, 72
Van Gennep, Varax (de) XXI, 35
Vaud 56, 57, 62, 63, 71

Veigy, XIII, XX, XLIII
Veillet, XVI
Vendôme (de), XXXIII, XLVI, XLVIII, 76
Venise, 25, 34, 72
Vernaz, Verboud, XLIX, 108
Verceil, 34, 57, 69, 100
Vevey, Versailles, 35, 70, 71, 76
Victor-Amédée III, 17
Victor-Emmanuel III, 23, 43
Vienne, Villeneuve, Villaret (du), 11, 71, 106
Ville-la-Grand, Villerabel (de la), XIII, XXIV, XXXIII, 7
Vindry, Viry (de), 6, 39
Visitation, Visconti, VII, 30
Vitrou, Vivarais, XXV, XLI, 83, 91
Vongy, Vuargnoz, XV, L
Vuarnet, VII, IX, X, XII, XVII, XX, XXIV, XXXVIII, XXXIX, XLV, LIV, 77
Vulliod (de), IX
Waterloo, Watteville, 81, 88, 99
Wiclef, 46

Y

Yougoslaves, VII
Yvoire (d'), XXV, XXXVI, XL, 77

TABLE DES MATIÈRES

I. — Travaux de l'Académie. Pages

Séance du 27 septembre 1934. — Commémoration du 5me centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice, organisée par la Société et l'Association des Chevaliers savoyards V

Séance du 12 novembre 1934. — Inventaire des biens et revenus de la famille de Neuvecelle: Documents sur divers couvents du Chablais et les familles de Gribaldy, Richard, de Regard; Souvenirs du roi Alexandre de Serbie; Mgr Mermillod à Thonon; Un portrait du comte de Sonnaz VI

Séance du 13 décembre 1934. — Lettre du comte de Quincy; Maison du général Dessaix à la Chavanne; Actes divers : vallée d'Abondance, famille de Brotty, Duborgel, de Seyssel, de Regard, Bonnet IX

Séance du 14 janvier 1935. — Voyage en Savoie en 1782; Cavalerie sarde 1829; Installation d'un curé à Thonon, 1803; Occupation espagnole; La Chapelle de Saint-Bon; le cardinal Mermillod en Savoie XII

Séance du 14 février 1935. — Le général Chabert; Passage des Autrichiens en Chablais; Notice sur Langin et Coudrée; La carrière militaire du prince Maurice-Eugène de Savoie-Soissons XIV

Séance du 11 mars 1935. — Etablissement des Burgondes et des peuplades alémaniques en Chablais; Histoire d'Annemasse ; Sites et grands hommes des environs de Genève; Les impôts au XVIIIme siècle; Bulle pour l'Ordre de Cîteaux; Rapport annuel, bilan de la Société XVI

Séance du 11 avril 1935. — Siège des tribunaux à Thonon et à Evian; Le nom du lac Léman; Le docteur G. Muraz; Notice et plan du château de Veigy; L'ancienne communauté de Bonnevaux; Fiefs des nobles de Grailly; Le général Jaillet de Saint-Cergues; Antiquités d'Annemasse; Notice sur Monseigneur Piccard, par M. Quiblier XX

Séance du 13 mai 1935. — Eloges funèbres de Mgr Piccard, lettres de condoléances ; Histoire d'Annemasse; Deux gravures de Chastillon : Coudrée et Paconinges; Une carte du Léman de 1607; La vieille église de Thonon XXXII

Séance du 13 juin 1935. — Notice et éloge funèbre de M. Jacques Dubouloz; Collections du Musée chablaisien; Dates de création des Ordres chevaleresques; Cité disparue de Ferrières; Notice sur le château de la Chapelle-Marin; Conseil d'Administration et Bureau de l'Académie XXXV

Séance du 8 juillet 1935. — Le nom de Mgr Piccard donné à une voie de Thonon; Dons à la collection du folklore chablaisien; La famille Trappier; Bandes de bohémiens en Chablais au XVIIme siècle XL

Séance du 12 septembre 1935. — Réception du marquis Costa de Beauregard; Equipages savoyards du corsaire J.-B. de Valbelle; Les familles Murat, Quiblier, sous le 1er Empire; La journée commémorative Anna de Noailles à Evian; Documents sur le général de Boigne XLII

Séance du 14 novembre 1935. — La Tour et la Chapelle de Saint-Bon confiées à l'Académie Chablaisienne; Situation économique et développement artistique des cités riveraines du Léman il y a cent ans; Documents sur Sciez, Chevry au Pays de Gex, Fessy, Lully, la famille de Neuvecelle; Plan du hameau de Rives, construction du port; Le vieux pont de Vongy; Draillant sous la Révolution, sa population en 1816 XLVIII

Séance du 12 décembre 1935. — Discours de M. Chavanne sur le Président Favre; Thonon et son passé; Souvenirs de l'Annexion de 1860, M. Fournier-Sarlovèze; Lettres du comte de Quincy, guerre de 1870; Sceaux anciens; Famille de Mouxy; Portrait et souvenirs de Saint François de Sales; Bénitier des Ursulines à Draillant LI

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne LV

III. — Sociétés correspondantes LXVI

Programme des Concours LXVII

MÉMOIRES

I. — *Cinquième centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice*, 1434-1934 1-78

II. — *Le Général baron J.-E. Trappier*, 1776-1854, par le Général P.-E. Bordeaux 79-94

III. — *La Chapelle de Saint-Bon*, par le Baron Robert Chaulin 95-112

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLIII

M.D.CCCC.XXXVII

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT

Per. 8

12379

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1936-1937

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 13 Janvier 1936
(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président présente la gravure de Saint-François de Sales en Chablais, souscrite par la Société lors de la dernière séance. Cette belle eau forte consacre une fois de plus le grand talent du maître graveur qu'est M. André Jacques, auquel on doit déjà tant d'œuvres artistiques sur la Savoie.

C'est dans un gracieux décor printanier, s'étendant de la colline des Allinges, couronnée de son château fort, à la plaine et aux rives du Léman, avec la Dent d'Oche et les Mémises lointaines, que l'artiste a campé l'Apôtre du Chablais sur sa mule blanche. Il est représenté tête nue, son large chapeau accroché à l'arçon de la selle, tenant le livre des Controverses. Et, animant plus encore ce riant paysage, quelques moutons paissent l'herbe émaillée de fleurettes, sous la garde d'un pastoureau.

Cette fraîche composition semble avoir été inspirée par une très ancienne légende, que M. Quiblier narre tout au long :

— VI —

« Le jeune Apôtre descendait des Allinges, s'en allant vers la ville hérétique de Thonon, lorsque, aux approches du hameau de Noyer, il aperçut un paysan qui, les yeux clos, récitait à haute voix son chapelet. Le Prévôt arrête sa monture : « Hé bien, mon ami, priez-vous pour moi d'aussi bon cœur ? Votre ferveur me semble telle que votre invocation doit monter droit au Ciel ! » — « Bien volontiers prierai-je pour vous, Messire, quant au reste je vous dirai qu'en priant je ne suis jamais distrait ». — « Tous mes compliments ! Pour moi j'ai malheureusement parfois quelques distractions ; et bien rares, je crois, sont les Saints qui ne s'en soient accusés ». — « Peut-être bien !... Quant à moi, Monseigneur, le diable viendrait-il en personne pour me dissiper qu'il y perdrait son temps ».

« Allons, tout est pour le mieux » — continue François de Sales. — « Mais puis-je vous demander un Pater ? Vous ne me le refuserez certainement pas, et si vous le récitez jusqu'au bout sans distraction ma mule sera vôtre ». — « Vous êtes trop bon Monseigneur ! » — Et, sans plus tarder, mains jointes, les yeux pieusement baissés, le paysan commença son Notre-Père.

A peine avait-il dit : « qui êtes aux Cieux... », que, relevant les yeux : « Monseigneur, le harnais reste-t-il à la mule ? »

Le sourire quelque peu malicieux se dessinant sur les lèvres du Prévôt lui fit comprendre que la mule était perdue pour lui ; confus il baissa la tête.

« Allons, courage mon ami — reprit aussitôt le Saint — Dieu est miséricordieux et il accueille favorablement, même avec quelques distractions, les prières émanant d'un cœur fidèle et d'une âme de bonne volonté ».

Ensuite, le Président parle des recherches ardues auxquelles vient de se livrer M. André Jacques en vue du classement d'une vieille cloche de l'église d'Allinges. Cette doyenne des cloches chablaisiennes mesure 0 m. 78 de hauteur et 0 m. 92 de diamètre. De forme élégante, d'une belle patine vert de gris, elle est remarquable par ses deux inscriptions circulaires en caractères gothiques dont l'interprétation fut rendue plus laborieuse encore par les nombreuses abréviations en usage à l'époque.

L'inscription supérieure porte au-dessous une riche et fine ornementation en forme de bandes où s'intercalent des motifs et de petits personnages en bas-relief. Cette vénérable cloche fut fondue à Genève en 1426, dans les fours de Clément Mercier. Celui-ci appartenait à une famille de « saintiers » ou fondeurs de cloches, dont M. Blondel, l'érudit archéologue, a pu rétablir la lignée.

L'étude, d'un très grand intérêt, consacrée par le Conservateur des Monuments historiques de Savoie à cette cloche fait l'objet d'un mémoire spécial publié dans le présent volume.

M. Quiblier cite une quittance du 1er janvier 1750 par laquelle Rde Sœur Julienne Favrat, supérieure du Monastère des Ursulines de Thonon, donne décharge à Rodolphe Ducret et ses fils pour la cense des grangeages et métairie de Draillant. Cette pièce présente un certain intérêt par la liste des redevances en nature, et la citation des fournitures faites pour le service des troupes espagnoles pendant les guerres de 1747 et 1748. La Chapelle des Dames Ursulines occupait l'angle des rues des Granges et des Ursules, maison Barnoud ; la baie du 2me étage porte encore l'inscription *Soli Deo* avec la date de 1742.

Le même parle du Dictionnaire Etymologique des noms de lieux de Savoie, que vient de faire paraître M.

le Chanoine Adolphe Gros, et dont il a enrichi la bibliothèque de l'Académie. L'érudit Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne a traité à fond cette question délicate et difficile, fouillant, compulsant archives, chartriers, terriers, minutaires, ne laissant rien au hasard. Grâce à ce travail précieux, le folkloriste, le chercheur, le touriste auront sous la main une documentation claire, irréfutable, mettant fin à toutes ces étymologies non seulement fantaisistes, mais trop souvent grotesques, exposées dans nombre d'ouvrages.

Dans la préface, justement élogieuse, qu'avait préparé pour cet ouvrage le regretté M. Désormaux, le savant universitaire, félicitant la Savoie de sa bonne fortune, exprimait le souhait que la Haute-Savoie ne restât point trop en arrière. Il serait heureux aujourd'hui de voir son ancien collaborateur, M. Ch. Marteaux, réaliser pour Annecy cette intéressante tâche.

Sur la proposition de son Président, l'Académie Chablaisienne nomme membre d'honneur M. le Chanoine Gros.

M. J. Trouillet fait la communication suivante de la part de M. Emile Vuarnet : Aux dolmens de Savoie cités dans l'intéressant travail de M. Albert Bordeaux, présenté lors de la dernière séance, il convient d'ajouter celui du Crêt Boucher, situé sur les confins de Larringes et Vinzier. M. Vuarnet, dans la séance du 8 avril 1920 de l'Académie Chablaisienne, avait donné la description de ce dolmen, en forme de table de granit posé sur des pierres ; il fut détruit vers 1820, ses débris servirent à la construction d'une grange ; des haches de bronze déterrées à côté furent transformées en clochettes de vaches par le maréchal de Vougron-Féternes.

M. E. Charlet présente trois actes de 1588, 1632 et 1643 ; dans le dernier figurent noble seigneur Antoine,

fils de feu Ferdinand Bovier et sa mère, née Françoise Marie de la Fléchère.

Divers documents du temps de la Révolution et de la Restauration sont communiqués par M. le comte de Maugny : ils concernent la commune de Draillant. A signaler les mesures prises par l'Intendance du Chablais, de 1819 à 1821, au sujet des nombreuses désertions de soldats chablaisiens, les saisies d'armes et d'effets militaires cachés chez les habitants, les menées insurrectionnelles. M. de Maugny présente aussi un beau parchemin portant la signature et le grand sceau impérial de Napoléon 1er, ainsi qu'un magnifique sceau du roi Louis XVIII.

M. le baron d'Yvoire, à l'aide de récentes recherches et grâce à la collaboration de M. Maxime Reymond, rétablit l'origine exacte de la noble famille Guillet de Monthoux. Dans l'article consacré à cette famille par l'Armorial de Savoie, M. de Foras, se fiant à certains documents, la disait originaire du Pays de Vaud, d'ailleurs avec quelques réserves; or, il est maintenant prouvé que les Guillet de Monthoux sont sortis d'une vieille famille de Thonon, ayant fourni des fonctionnaires ducaux au XVme siècle.

Des compliments sont adressés à M. Charles Anthonioz pour la nouvelle œuvre qu'il vient d'ajouter à son intéressante série des anciens châteaux savoyards. Cette belle gravure représente le château de Châtel-en-Semine, si pittoresquement campé sur une hauteur que bordent les Usses.

Séance du 13 Février 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président félicite M. le Général Bordeaux de sa nomination de membre correspondant de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Cette distinc-

tion, très rarement accordée aux étrangers, est un témoignage de la haute estime et de l'intérêt que porte l'ancienne et savante Société genevoise aux études historiques du distingué président d'honneur de l'Académie Chablaisienne.

Des compliments sont adressés à M. André Engel, nommé Chevalier de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare par S. M. le roi d'Italie ; à M. le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire de Maurienne, membre d'honneur de l'Académie, et à M. Jean-Pierre Cettour, membre de la Société, secrétaire de mairie, à Bonnevaux, décorés des Palmes Académiques.

A son tour, M. le Général Bordeaux se fait l'interprète de ses collègues pour exprimer à M. Léon Quiblier de vives félicitations au sujet de sa promotion au grade d'Officier de l'Instruction Publique. Il rappelle qu'il fit partie de l'Académie Chablaisienne dès sa fondation, occupant successivement les importantes fonctions de secrétaire, puis de vice-président avant d'en assurer la présidence. Conservateur du Musée de Thonon depuis plus de 40 ans, son activité s'étendant dans toutes les branches : histoire, archéologie, sciences naturelles, littérature, en a fait le président du Syndicat d'Initiative de Thonon, le correspondant des Monuments Historiques, le vice-président de la Commission des Sites et Monuments Pittoresques.

M. Ragot présente un parchemin, daté du 8 juillet 1438, portant la sentence rendue par François de Aurilliaco, juge de la vallée d'Aulps, assisté de François d'Abères, notaire, procureur de l'abbé d'Aulps, contre un nommé Pierre Gay, de Morzine, accusé d'injures graves envers la justice abbatiale. Il est condamné à rester pendant deux heures attaché au pilori, le haut du corps dénudé, puis à se transporter, la torche allumée au poing, à la grande porte de l'église pour faire amende honorable. On remarque parmi les té-

moins : noble Pierre Renguis, d'Annecy, Mermet Richard, de la Plagne, Aymonet Gueydon, du Biot.

Communication est ensuite donnée par M. Ragot, de deux notices consacrées aux généraux Dessaix et Dupas, dans un ouvrage édité à Leipzig en 1806, sous le titre : *Biographie moderne,* ou *Dictionnaire biographique de tous les hommes morts ou vivants,* qui ont marqué à la fin du 18me siècle et au commencement du 19me. Très élogieux, ces articles montrent de quelle grande renommée jouissaient déjà nos deux illustres compatriotes, encore loin d'avoir terminé leur carrière glorieuse.

A propos d'un autre vaillant serviteur de la Révolution et de l'Empire, le colonel Bochaton, mort à Evian en 1830, M. Ragot a retrouvé une lettre du Commandant militaire de la Province de Chablais et une autre, signée par M. l'Abbé Marullaz, vicaire d'Evian, adressées au syndic d'Evian et prouvant que le Gouvernement sarde interdit à la garde urbaine de prendre les armes et à la musique municipale d'assister à la sépulture du vieux guerrier.

M. Emile Vuarnet analyse deux articles publiés par M. le Docteur G. Muraz, dans *La Presse Médicale.* Ces intéressantes chroniques, illustrées par de suggestives photographies documentaires, démontrent l'initiative et l'inlassable activité de notre savant compatriote en faveur de la santé de nos populations indigènes coloniales ; elles sont intitulées : *Regards sur les lépreux. Le village agricole de Qui-Hoa* (*Annam*), (numéro du 17 août 1935) et « *La Rage.* Ses protections, ses protecteurs, et quelques notes sur l'antivivisectionnisme » (numéro du 11 janvier 1936).

M Quiblier commente une des récentes publications scientifiques de M. L. Kreitmann : *Contributions à l'étude expérimentale des courants lacustres* (11 p. in-8°, Berger-Levrault, 1935).

L'Académie a pris connaissance avec intérêt et avec gratitude de la séance du 7 février dernier, à l'Athénée, à Genève, où M. Bernard Bouvier a évoqué devant la Société des Arts, avec autant de compétence que de charme, notre jeune et regretté compatriote Jean Bordeaux (1906-1933) et son œuvre poétique.

M. le Président annonce que la Commission du Concours pour le prix de : *Sciences et Arts* 1935, de la Fondation R. Bartholoni, l'a décerné à Mlle R. de Banck, artiste peintre à Thonon.

Pour l'année 1936, s'ouvre le concours de la Fondation Engel-Gros, *Sciences Naturelles*, prix de 360 francs, dont le programme sera publié ultérieurement.

M. Francis Bardin fait don à la bibliothèque, du bel *Atlas National illustré des* 86 *départements et des possessions de la France* (in-folio, 1858, Paris, A. Combette).

Assemblée générale du 9 Mars 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président analyse succinctement deux ouvrages offerts par leurs auteurs à la Bibliothèque de la Société.

La Haute-Savoie (*Etude Géographique*), tel est le titre du premier. Edité par le Syndicat des Instituteurs de la Haute-Savoie, cet intéressant travail constitue une réelle Encyclopédie de tout ce que doit connaître, de notre région, la jeunesse à laquelle ce recueil est destiné. Formation géologique de notre département, climat, orographie, hydrologie, industries, commerce, agriculture, exploitation, habitations, tourisme, folklo-

re, rien n'a été oublié dans des résumés précis, que rendent plus clairs encore de nombreuses illustrations, et qui renvoient aux ouvrages dont ils ont été extraits.

Les Allinges, ainsi s'intitule le second ouvrage, œuvre du Père Léon Buffet, auteur apprécié de nombreuses publications qui ont fait de lui un lauréat de l'Académie Française et de nos Académies locales : la Florimontane et la Chablaisienne.

Cette plaquette illustrée, élégamment présentée, sera le précieux *vade mecum* du Touriste ou du pélerin qu'attire en Chablais le somptueux panorama qui, par-dessus la nappe du Léman, s'étend jusqu'au Jura lointain.

Le souvenir de l'Apôtre du Chablais, du grand littérateur que fut St François de Sales est évoqué par les ruines féodales et l'antique chapelle aux fresques millénaires qui, chaque jour, vont s'effaçant.

M. Charles Anthonioz, vice-président, dans une causerie intitulée : *Promenade à Rumilly-en-Albanais,* fait revivre la plantureuse cité savoyarde depuis ses légendaires origines. L'érudition, jointe à l'art de bien dire, est relevée d'une pointe d'humour. A l'histoire substantielle et vivante, succède la description colorée des vieux monuments par un guide aussi renseigné qu'éloquent, agréable promenade à travers les quartiers pittoresques de la ville.

A propos de la lutte épigrammatique séculaire entre Rumilly et Annecy, M. le Général Bordeaux rappelle diverses anecdotes très intéressantes.

M. J. Baud fait une communication sur le séjour de Charles-Emmanuel 1er le Grand, duc de Savoie, au château de Coudrée, les 2 et 3 octobre 1581, et les préparatifs militaires, aménagements de forteresses et

de ports qu'il fit à cette époque sur les bords du Léman.

M. Michaud, trésorier, présente le bilan de l'année écoulée et le projet de budget pour 1936. Après approbation des comptes, l'Assemblée remercie son dévoué trésorier, ainsi que la Banque Marin et Gianola pour son gracieux concours à l'occasion des encaissements de cotisations.

A son tour, le secrétaire lit le rapport moral concernant l'état et les travaux de la Société. Le tome 42 des Mémoires et Documents, actuellement à l'impression, contiendra, entr'autres, un important mémoire consacré à la Commémoration du 5me Centenaire de la création de l'Ordre de St-Maurice, qui eut lieu à Ripaille en 1934. Les personnes, ne faisant pas partie de l'Académie, qui désireraient posséder quelques exemplaires de cette intéressante publication, sont priées de se faire inscrire d'urgence auprès du Président de l'Académie, pour que le tirage supplémentaire soit fait en temps voulu.

Considérant la retenue de 10 % des nouveaux Décrets-lois grevant les revenus des Fondations destinés aux Concours, l'assemblée décide de réduire de 10 % les Prix de ces divers Concours.

Outre les ouvrages cités au début, la Bibliothèque enregistre le don par M. V. Magnin, instituteur en retraite, de son étude intitulée : *Origine des Familles Bourgeoises de la Tour-de-Peilz* (24 pages in-8°, Klausfelder, Vevey, 1935), excellent travail d'érudition, qui lui vaut les meilleurs compliments de l'Académie.

M. le Président remercie M. Jean Baud de son excellent rapport moral, ainsi que Mlle P. Long des Clavières pour son aimable don de rideaux, qui complètent si bien l'aménagement de la salle des séances.

BILAN DE L'ACADÉMIE

1935

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1935	463,30
Cotisations et droits d'entrée	3.470,—
Souscriptions diverses, vente de volumes....	603,20
Intérêt rente, Caisse d'Epargne	1.056,80
	5.593,30

Dépenses :

Imprimés divers, tirages et travaux dactyl...	318,95
Recouvrements, corresponid., envois de vol...	430,45
Frais de bureau et matériel, chauffage et éclairage	224,30
Aménagement des nouveaux locaux, bibliothèques, achat de chaises, de porte-manteaux, fourneaux, etc.	1.354,—
Reliure volumes, gravures, frais sépulture Président	315,10
Prix Concours Bartholoni 1935	500,—
Impôts	49,35
Réserve statutaire (art. 13)	250,—
	3.442,15
Solde créditeur au 31 décembre 1935	2.151,15
	5.593,30

Séance du 9 Avril 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président évoque l'anniversaire douloureux que rappelle le mois d'avril à l'Académie Chablaisienne. L'an dernier, la séance avait eu lieu le 11 du mois. Mgr Piccard l'avait présidée avec plus d'entrain que d'habitude, surprenant chacun par la sûreté de sa mémoire. Et le 15 du même mois, il n'était plus, emporté par une congestion pulmonaire. Mais son souvenir nous reste, perpétué par tous ces nombreux ouvrages et documents qui constituent le fonds Piccard, source inépuisable pour les chercheurs. Il le sera non moins grâce au pinceau de Mlle de Banck qui fera revivre, souriant, à nos séances, notre cher et regretté président, dans ce cadre familier qui lui était si cher.

Avec beaucoup de talent Mlle de Banck vient, en effet, de terminer une grande composition représentant une assemblée de l'Académie Chablaisienne au temps de Mgr Piccard. Pleine de vie et de mouvement cette belle peinture à l'huile vaut d'unanimes éloges à son auteur.

MM. Charles Anthonioz, vice-président, et Robert Avezou, membre d'honneur de notre Compagnie, archiviste départemental, viennent d'être tous deux douloureusement frappés dans de bien chères affections.

L'Académie Chablaisienne leur envoie l'expression de sa plus cordiale sympathie.

M. Emile Vuarnet présente un travail de grand intérêt sur la Sapaudia que mentionne déjà Ammien Marcellin en 355. Elle faisait partie de la Gaule romaine dont les armées étaient commandées par un chef résidant à Trèves. Il avait sous ses ordres, en dehors des préfets des légions, cinq préfets de la flotte, dont

quatre affectés au Rhône. Ce fleuve était le seul navigable de la Gaule, permettant le transport des sapins de la forêt des Bauges, nécessaires à la marine, jusqu'à la Méditerranée, la mer romaine. Ce transport se faisait par le lac du Bourget que reliait au Rhône, à Seyssel, où commençait sa navigabilité, le canal de Savières. Un de ces préfets, *Praefectus classis barcariorum Ebruduni Sapaudiae*, était chargé spécialement d'assurer le transport de ces bois jusqu'à Lyon. Ce préfet avait certainement sa résidence sur le lac du Bourget et peut-être Ebrudunum pourrait-il être situé à Bourdeau. De Lyon, incombait aux trois autres préfets d'assurer l'acheminement des bois sur Marseille. Ce sont sans doute les sapins des Bauges qui ont valu son nom à la Sapaudia.

M. Quiblier parle des deux inscriptions encastrées dans le mur, à gauche du cloître de l'Hôpital. Primitivement apposées dans la chapelle de gauche de l'ancienne église des Augustins, elles furent transférées à l'Hôpital à la demande du chanoine Bérard, curé de Thonon, 1870-1876. La première de ces inscriptions est l'épitaphe de Gaspard, marquis de Genève Lullin, mort en 1619. La seconde, si l'on en croit les guides sur la région, commémorerait la consécration de la Chapelle de l'Hôpital par Saint François de Sales, le 23 juillet 1617, ce qui est absolument faux. Cette inscription dit en réalité que « Rssime Père dans le Christ, François de Sales, évêque et prince de Genève, a consacré cette chapelle, érigée à ses frais par Gaspard, marquis de Genève-Lullin, qui en a confié le service et l'entretien aux Clercs réguliers de St-Paul, *Clerici Regulares Sancti Pauli* (Barnabites) ». La chapelle mentionnée est donc bien celle de l'ancienne église des Augustins où fut inhumé le marquis Gaspard. Du reste, la clef de voûte de la chapelle et la pierre tombale aux cinq points d'or

équipollés d'azur existent encore. Il ne pouvait en être autrement, l'évêque de Genève ayant déjà remis aux Barnabites son Collège et l'église des Augustins après le départ des Jésuites qui leur avaient succédé. La chapelle de l'Hôpital construite en 1635 par le marquis Albert-Eugène de Genève-Lullin n'aurait pu être consacrée par St François de Sales, mort à Lyon en 1622.

M. le Général Bordeaux fait part à l'Académie d'un travail dont il a réuni les éléments aux Archives Nationales, à celles de Genève et ailleurs, sur « la Savoie aux Assemblées parlementaires sous la République et le Premier Empire ». Bien qu'il s'agisse d'une époque relativement récente, les listes de ses représentants ne sont pas faciles à établir, et il est parfois malaisé de réunir sur certains d'entre eux quelques renseignements, fût-ce simplement les lieux et dates de naissance et de mort. Cette étude s'applique à toutes les Assemblées depuis 1792 à 1815, c'est-à-dire à : la Convention Nationale, les Conseils des Cinq Cents et des Anciens sous le Directoire, le Corps législatif, le Tribunat, le Sénat conservateur et le Conseil d'Etat sous la Constitution de l'An VIII, les Assemblées impériales, celles de la première Restauration, du régime impérial des Cent Jours, et même de la seconde Restauration, car il y eut (chose peu connue) des représentants savoyards à la fameuse « Chambre introuvable » pendant deux mois. Il s'agit naturellement à la fois des représentants des deux départements du Mont-Blanc, le dernier de 1814-1815, et du département du Léman (1798-1814). On peut prévoir tout l'intérêt de ce travail, complété par quelques observations d'ensemble sur les hommes et les faits de Savoie à cette époque mouvementée.

— XIX —

Séance du 11 Mai 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président signale une perte qui sera vivement ressentie dans le milieu folkloriste du Chablais, celle de Mme Pierre Bénand-Berthet, décédée à Evian-les-Bains, dans sa 74me année, le 20 avril dernier. La regrettée défunte s'était toujours beaucoup intéressée aux travaux de l'Académie, dont elle faisait partie depuis 1910. Mme Bénand, avec un zèle inlassable, s'employait à rechercher, à recueillir, à conserver au pays tout ce qui pouvait constituer le patrimoine mobilier de nos aïeux. C'est ainsi qu'elle était arrivée à créer ce Musée savoyard, fort connu et apprécié de ses nombreux visiteurs. Il constitue un ensemble précieux pour le folklore savoyard. Il est à souhaiter que ces collections puissent être conservées dans leur intégrité. La Société s'associe sympathiquement au deuil de M. Pierre Bénand, son mari, si douloureusement frappé.

L'Académie Chablaisienne, organe de l'ancienne province du Chablais, qui a donné à la Maison de Savoie, il y a bientôt sept siècles (1238), son premier titre ducal, heureuse d'apprendre que, comme couronnement des étapes successivement franchies au cours de l'histoire, le Chef de cette illustre Maison vient de relever et d'assumer le titre suprême d'*Impérator*, adresse à Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel l'expression de ses vives et respectueuses félicitations.

M. Léon Quiblier présente une attestation pour noble Claude de Blonay, chanoine d'Abondance, concernant les ordres mineurs, délivrée à la demande de l'Abbé du Monastère par Adrien de Riedmatten, évêque de Sion, préfet et comte du Valais, le 21 septembre 1538. Cet acte, écrit sur parchemin, remis par Marie Chappuis, est revêtu du sceau de l'évêque de Sion,

alors souverain de la moitié de notre province, passée en entier aux mains des Suisses.

A ce propos, l'Académie Chablaisienne ne peut oublier que l'année 1936 marque le quatrième centenaire d'une époque tristement mémorable pour le Chablais. En présence des relations historiques et des observations qui ont été émises et publiées en Suisse, au sujet de ces événements, dans des termes d'ailleurs toujours corrects, sinon tout à fait bienveillants, l'Académie croit de son devoir de rappeler ces faits.

Ce fut alors l'invasion d'un pays sans armes, ni moyens de défense et livré à lui-même (janvier-mars 1536). Cette conquête brutale par les troupes bernoises, venant après celle du Pays de Vaud, s'accomplit sans peine ; mais elle fut accompagnée et suivie d'une domination odieuse, qui ne respecta ni la religion, ni les traditions et qui imposa à notre pays la plus dure des tyrannies, celle de l'esprit, en y instaurant, par la contrainte, la religion réformée.

Alors que cette année 1536 a marqué pour le reste de la Savoie le début d'une première période française qui fut paisible et bienfaisante et ne laissa que de bons souvenirs, elle fut pour le Chablais le début d'une plus longue période de domination et de malheur.

Seule, la partie située à l'Est de la Dranse échappa, sinon à la domination étrangère, du moins à la tyrannie religieuse par son annexion au Valais catholique.

Enfin, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel 1er rétablirent la situation et réincorporèrent notre pays dans le Duché de Savoie. Mais leur action, dans le domaine moral, se trouvait paralysée par une clause du traité de Lausanne (1564). Il fallait que ce fût le peuple lui-même qui manifestât sa volonté. Et ce ne fut que plus tard, à la fin du siècle, par le zèle d'apôtre de Saint François de Sales, que le Chablais fut rétabli dans la religion catholique.

Ainsi, saint François de Sales, en restaurant l'union morale et l'unité religieuse en Savoie, a empêché le démembrement dont notre province fut plusieurs fois menacée à diverses époques de son histoire.

L'Académie Chablaisienne a voulu évoquer ici ces souvenirs, une fois pour toutes, en leur donnant leur caractère véritable, celui que notre population chablaisienne y a toujours attaché.

M. le général Bordeaux, parle de la glorieuse carrière du Prince Eugène de Savoie. Des cérémonies commémoratives ont été récemment célébrées en divers pays, notamment à Vienne, où mourut voici deux cents ans le grand capitaine et où se trouve sa statue équestre.

M. Emile Vuarnet présente une des dernières études scientifiques dues aux recherches du médecin-lieutenant-colonel Gaston Muraz : « Aperçu sur la mortalité infantile et contribution à l'étude de la tache mongolique dans une cité sino-annamite ». Ce travail est publié dans la Revue anthropologique (janvier-mars 1936, 23 p., avec illustrations).

L'assemblée joint ses félicitations à celles de M. Foutain, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes et à celles de nombreux savants, et complimente M. Emile Vuarnet pour son ouvrage : « Les Ligures dans les Alpes ». (Extraits de *Pro Alesia,* Paris, 1936, éd. E. Leroux). C'est une dissertation bien documentée sur une des races qui forment le fond de la population savoyarde, appuyée par des découvertes archéologiques et l'étude comparative des termes géographiques ou topographiques.

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Maistre, curé de la Baume, pour le don d'une ancienne aune de tisserand des vallées d'Abondance et du Biot, destinée à la collection d'objets régionaux du Musée chablaisien.

Il est décidé que la commémoration du Cinquantenaire de la fondation de l'Académie Chablaisienne aura lieu au cours de la deuxième quinzaine de septembre 1936. Les grandes lignes du programme sont établies ; il comportera notamment l'invitation des autorités, des présidents des sociétés savantes, une séance historique le matin, un banquet et une excursion l'après-midi.

M. le comte Etienne de Foras est nommé membre de l'Académie.

Séance du 11 Juin 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président donne lecture d'une lettre de S. E. l'Ambassadeur d'Italie à Paris, transmettant les remerciements de S. M. Victor-Emmanuel III, en réponse à l'adresse qui fut votée au cours de la séance du 11 mai dernier.

En voici le texte :

« Paris, le 25 mai 1936—XIV.

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'attribution du titre d'Empereur à Sa Majesté le Roi d'Italie, vous avez bien voulu faire parvenir à Sa Majesté les félicitations de l'Académie Chablaisienne.

Mon Auguste Souverain a été très sensible à votre aimable geste et a bien voulu me charger de vous faire parvenir l'expression de ses remercîments.

Je m'acquitte avec plaisir de cette agréable mission et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération très distinguée.

(Signé) Cerruti. Ambassadeur d'Italie ».

M. Quiblier annonce qu'il a reçu de la famille de M. Pérouse, par les soins de la Librairie Dardel, de Chambéry, cinquante exemplaires du mémorial composé au décès de l'érudit et regretté archiviste départemental de la Savoie d'après les témoignages de ses amis.

M. Emile Vuarnet présente une monnaie d'argent de l'empereur romain Adrien 117-138 de J.-C. trouvée au hameau de Ballavais, commune de Loisin.

Cette pièce, très bien conservée, porte à droite son effigie laurée avec en légende Hadrianus Pius Aug. - Cos III. Au revers, Rome debout à gauche tenant une lance et une victoire.

Le général Bordeaux fait don à l'Académie d'une fort belle gravure représentant le regretté Marquis de Bissy. Cette œuvre, d'une belle conception, fait grand honneur à l'excellent aquafortiste qu'est M. André Jacques dont les dessins recherchés ne sont plus à compter.

Une plaquette, comprenant l'éloge funèbre et les discours qui furent prononcés lors des funérailles de l'actif et si dévoué président de la société Savoisienne d'Archéologie de Chambéry et de la Fédération des Syndicats d'Initiative des Alpes de Savoie, complète ce beau don.

M. de Maugny donne connaissance de divers documents, notamment d'un tableau général des Provinces du Duché de Savoie, divisées en Mandements — 8 janvier 1815 — et d'un Edit de S. M. du 13 décembre 1814, défendant les réunions de sociétés secrètes, réglementant aussi les ventes, port d'armes, ainsi que des gravures et estampes y énoncées.

Ces documents sortent des presses de Vincent Bianco, imprimeur du Gouvernement royal, à l'Hôpital de Conflans.

M. Allanfranchini, ingénieur à Thonon, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

La séance de vacances de cette société est fixée au jeudi 30 juillet prochain, à l'heure et au local habituels.

Séance du 30 Juillet 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président adresse les respectueuses félicitations de la Société à S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme qui vient de recevoir un prix de l'Académie Française, pour son ouvrage si intéressant sur la jeunesse de la reine Marie-Amélie. Ses félicitations vont aussi à M. le Général Bordeaux, nommé Commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare par S. M. le Roi d'Italie. Cette haute distinction couronne les nombreuses études historiques du distingué Président d'Honneur de l'Académie sur la Maison de Savoie, l'ancienne armée sarde, l'armée italienne. Elle est aussi le couronnement de la Commémoration du cinquième centenaire de l'Ordre de Saint-Maurice à Ripaille, dont il fut l'organisateur et qui, sous sa présidence, fit de cette cérémonie du 27 septembre 1934 une inoubliable journée. (1).

M. le Président adresse aussi des compliments justement mérités à M. Avezou, le laborieux et érudit archiviste du Département, qui vient d'être décoré des Palmes Académiques.

---

(1) A propos du Mémoire consacré à cette fête, nous rectifions une erreur du T. XLII de l'Acad. Chabl., page 6, ligne 27, au lieu de : M. Monfredi... il faut lire « Docteur Louis MONFRINI, de Lausanne, le seul membre helvétique de l'Ordre existant actuellement ». M. Monfrini est aussi Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

M. le Comte de Maugny présente un rapport très documenté sur un piédestal de croix en pierre à Draillant. Cet important monument, enfoui en majeure partie jusqu'à présent, porte des inscriptions, de nombreux blasons, personnages et objets sculptés ; il date de 1533 et fut érigé par Aimé de Rovorée, seigneur de Cursinges ; les tailleur de pierre et sculpteur étaient Nicolas Duc et Taberlet. Des démarches ont été immédiatement entreprises pour obtenir le classement de cet intéressant souvenir du passé. A l'unanimité, l'Académie exprime le vœu auprès de la Commission des Monuments historiques en faveur de la conservation de ce rare exemplaire de sculpture régionale.

Ensuite, M. de Maugny lit une fort intéressante biographie du susdit seigneur de Cursinges, s'étendant particulièrement sur son important rôle historique en Chablais lors de l'invasion bernoise en 1536.

A propos de cette même occupation étrangère et des incidents qu'elle provoqua, l'Assemblée décide d'envoyer une délégation pour participer à la cérémonie du 30 août prochain, aux défilés du Jotty, commémorant la défense de la Vallée d'Aulps, du 30 août 1536, qui valut aux habitants de ces montagnes le glorieux surnom de « Véros ».

M. Rochefort informe l'Académie de l'état des démarches et travaux concernant les jardins et monument à édifier à Amphion, en souvenir de la Comtesse Anna de Noailles. L'emplacement a été offert à la ville d'Evian par le prince Michel-Constantin de Brancovan, cette ville en acceptant le don a pris l'engagement d'assurer le gardiennage ; l'ensemble de l'aménagement du site dédié à l'illustre poétesse sera encore agrémenté d'un port. La Société des Amis de la Comtesse de Noailles, qui continue à s'occuper activement de cette affaire, a chargé M. Emile Terry, l'architecte choisi pour le monument, d'établir les plans du port.

Continuant ses patientes et attentives recherches archéologiques, M. Emile Vuarnet signale la découverte de deux nouveaux squelettes d'hommes, à Chens, dans une carrière de sable appartenant à M. Favre, lieu dit « Longepice ». Aucun objet n'a pu être recueilli, mais la proximité des autres tombes, précédemment étudiées, permet de présumer qu'il s'agit de sépultures de l'époque de la Gaule indépendante.

M. le Président mentionne le don à la Société d'une gravure ancienne encadrée, portrait du Comte de Savoie Amédée V, par M. Edouard Vuattoux, de Margencel, et celui fait au Musée de deux beaux coquillages, un Triton et un Dolium, par M. Marius Biessy, contrôleur des Douanes, à Madagascar.

Est communiqué, à la section des Sciences de l'Académie, l'ouvrage de M. L. Gianelli, ingénieur : « *L'air comprimé et la construction de machines pneumatiques puissantes* », ainsi que ses études et inventions : « *Les riveuses pneumatiques et machines spéciales pour construction de locomotives, coques de navires, gazomètres* », avec photographies, plans, notamment des machines en service de construction navale aux ports de Brest, Cherbourg, Lorient, Toulon, Rochefort.

La bibliothèque reçoit une série d'ouvrages publiés par M. Henri Mérou, Consul général en retraite, notamment le beau recueil de vers, *Humanité et Patriotisme,* avec illustrations dues au talent de son fils, M. Fernand Mérou (212 p. in-8°, Paris, 1904) ; *La plus grande France,* chants et poèmes patriotiques, paroles de M. Henri Mérou et musique de Mme Mérou (Editions A. Pinatel, Paris, 1897) ; les deux recueils de poésies et poèmes : *Après la Guerre, face à la Paix et Dieu* (Ed. Paul Leymarie, Paris, 1923 et 1929), etc... Le souffle du plus ardent patriotisme mêlé à un grand amour de l'humanité anime toutes ces œuvres. Les chants sont admirablement présentés grâce aux re-

marquables compositions musicales, écrites avec beaucoup d'art par Mme Mérou.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. Jean Gay, instituteur honoraire, président de la Société départementale d'Apiculture, à Thonon ; Lucien Gianelli, ingénieur, directeur des Etablissements Industriels Gallay, à St-Antoine près de Marseille ; Louis-Marcel Dénarié, de Douvaine, et le commandant Charles-Alfred André, à Thonon.

Séance extraordinaire du 15 Septembre 1936

Cette réunion, destinée à Commémorer le Cinquantenaire de la Fondation de l'Académie Chablaisienne, fut préparée par de nombreuses réunions du Conseil d'Administration et du Bureau de la Société. Tous les membres de l'Académie reçurent des convocations avec indications détaillées du programme de la journée. Des invitations furent envoyées aux autorités locales et aux Présidents des Sociétés Savantes de Savoie et des régions voisines de la Suisse.

Par suite des nombreuses adhésions, des discours et de l'intérêt du programme, cette assemblée prit une importance digne de l'Académie. Elle fait l'objet du Mémoire I du présent volume.

Séance de rentrée du 12 Novembre 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président rappelle les décès, survenus pendant les vacances, de M. Jules Gianola, directeur des Etablissements J. Gianola et Fils, vice-président de la Chambre Commerciale et Industrielle de Thonon, des-

sinateur et aquarelliste distingué, et du père de Mlle R. de Banck, M. Mathias de Banck, ancien professeur à l'Université de Strasbourg. Il adresse les plus sympathiques condoléances de l'Académie Chablaisienne aux deux familles si douloureusement frappées.

La Maison Allier Frères, de Grenoble, vient de lui faire parvenir les trois fascicules de l'Armorial de Savoie, complétant la lettre V. Leur composition fait le plus grand honneur à M. le Baron Félix d'Yvoire, digne continuateur de cet important travail.

Le Président cite ensuite les nombreuses lettres de félicitations reçues au sujet de la célébration du Cinquantenaire de l'Académie Chablaisienne .Il mentionne notamment celle de la Société des Amis des Lettres et des Arts qui vient de se constituer à Annemasse et de faire preuve, dans une exposition de peinture et objets d'art, d'une vitalité et de talents qu'on ne saurait trop encourager.

M. Ernest Renard offre au Musée Chablaisien quatre boulets de canon et un fragment d'étrier, provenant de fouilles faites dans les ruines du château-fort de Boringe, il y a près de 80 ans, alors que le docteur Bizot, de Genève, en était propriétaire. Ces objets datent certainement du siège de ce château par l'armée berno-genevoise, commandée par Sancy, et au cours duquel furent tirés 72 coups de canon. Le 2 janvier 1591, une large brèche, haute d'une pique, fut ouverte dans la tour. Abandonnée par sa petite garnison savoyarde, la forteresse, après quelques jours d'occupation, fut démolie sur l'ordre de Sancy.

M. Emile Vuarnet, apporte le complément de son étude sur la Sapaudia à l'époque romaine, présentée à la séance du 9 avril dernier. Il a beaucoup enrichi sa documentation sur l'origine du nom de Savoie, les limites de la province primitive et l'emplacement de

la cité d'Ebrudunum. Ce travail est publié dans le présent volume.

Etudiant l'histoire guerrière de l'ancien royaume de Sardaigne, M. le Comte de Maugny parle des Ordres militaires de Savoie. Pour glorifier les faits d'armes, nos souverains décernèrent d'abord l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, établi en 1572, et succédant à l'Ordre de Saint Maurice. En 1815, le roi Victor-Emmanuel Ier institua, sous le nom d'Ordre Militaire de Savoie, un insigne spécial, destiné à récompenser particulièrement et exclusivement le mérite et le courage militaires. La fête de cet Ordre avait lieu le jour de celle du bienheureux Amédée IX, duc de Savoie, et natif de Thonon.

Des renseignements sont fournis par MM. Quiblier et J. Baud sur la découverte des tombeaux de l'époque burgonde, faite le 27 octobre dernier, au lieu dit « Sur Aviet », commune d'Allinges.

Le cimetière est situé sur un crêt en partie coupé par une carrière de gravier, appartenant à M. Joseph Gilliet, du hameau de Noyer, Allinges. Il fait face au hameau des Blaves et se trouve près des limites de la commune du Lyaud. De nombreuses tombes formées de dalles de pierre ont déjà été découvertes dès le temps du grand-père du propriétaire actuel, ce vieillard parlait aussi de traces de constructions au milieu du même plateau de *Sur Aviet*. La sépulture étudiée a été mise au jour par quelques jeunes gens de Thonon, amateurs d'archéologie, MM. Daudin, G. Sallavuard, et autres, qui ont photographié l'extérieur et l'intérieur du tombeau. Il mesure 1 m. 90 sur 0 m. 45 de vide, étant composé par de grosses dalles et recouvert de même, les extrémités fermées par une seule pierre. Hauteur 0 m. 40. Distance du dessus des dalles de couverture jusqu'au niveau du sol : 0 m. 45 à 0 m. 55. Squelette de femme en bon état, couché sur

le dos, à même le sol, le bras droit ramené sur le bassin, le bras gauche allongé contre le corps. Taille environ 1 m. 58. Hauteur de la face 0,245 ; humérus 0,30 ; radius 0,25 ; largeur du bassin 0,28 ; fémur 0,40 ; tibia 0,35 ; os minces et frêles ; dentition mauvaise et usée indiquant âge d'environ 40 ans. Cette tombe, comme les voisines non encore dégagées, mais bien visibles, est orientée : la tête au couchant, les pieds au levant, comme le sont toujours les sépultures burgondes ; celle-ci marque le levant à la saison hivernale. Aucun objet n'a été découvert dans la tombe. Deux bonnes photographies sont remises par M. Quiblier pour les collections de l'Académie.

Une poésie pleine de charme et d'humour, *A la Grande Cave,* est lue par son auteur, M. J. Bourgeaux. C'est l'éloge du célèbre vin blanc de Crépy dans la magie du beau pays chablaisien.

M. A. Gander, maire de Thonon, fait don à la Société d'une carte du Duché de Savoie du XVIIme siècle, gravée par Gabriel Bodenehr d'Augsbourg, et d'une plaquette, *La Haute-Savoie,* notice géographique, historique, administrative et statistique, extraite de la France Illustrée, par Malte-Brun, 1870.

M. Francis de Gribaldi offre l'ouvrage suivant, *Les Gras et le Val de Morteau* (198 pages in 8°, Besançon, 1933).,

M. le Chanoine Dupont-Lachenal envoie : *Les Echos de St-Maurice-en-Valais,* février-mars 1935, *et Agaune vu par ses Hôtes,* dont il est l'auteur.

Un autre écrivain distingué, M. Louis Pfister, offre son ouvrage, *La Savoie, Pays des Saints,* et M. Burnier, de Lausanne, une *Suite aux Recherches Historiques sur la Famille Burnier* (armoiries, généalogies).

Le Comité français pour la célébration du troisième centenaire de l'Université d'Harward, présente un fort volume, *Harward et la France.*

Un arrêté, en date du 18 septembre 1936, du Ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts, inscrit dans *l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques* la tour et la chapelle de Saint-Bon, placés sous le patronage de l'Académie Chablaisienne par la Municipalité de Thonon.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : M. Casimir Pernat, notaire honoraire, à Cluses ; M. le Comte J. de Foras ; M. Degand, Conservateur des Hypothèques ; MM. Francelin Pellissier et Riollot, de Thonon.

Séance du 14 Décembre 1936

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président adresse un hommage ému à la mémoire des deux membres de la Société décédés depuis la dernière séance :

M. le Docteur Blanchard, mort dans sa 81me année, le 16 novembre, était le dernier survivant des vingt-deux personnalités présentes à la séance historique de l'Hôtel de Ville de Thonon, du 7 décembre 1886, où la Société fut constituée.

Praticien excellent, président d'honneur de la Croix-Rouge, section de Thonon, au développement de laquelle il s'employait avec un inlassable dévouement, M. le Docteur Blanchard prit une part des plus actives à l'installation des services sanitaires pendant la guerre.

D'une érudition profonde se dissimulant sous une exquise modestie, Thononais dans l'âme, il avait un fond d'anecdotes savoureuses qu'il savait assaisonner d'une pointe de cet humour savoyard, plus léger que le sel gaulois. Avec lui disparaît une des figures les plus sympathiques de la région.

M. le Général Bordeaux, président d'honneur, rappelle qu'au Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie, qui se tint à Thonon, du 19 au 22 août 1886, et auquel il assista, on entendit une communication du

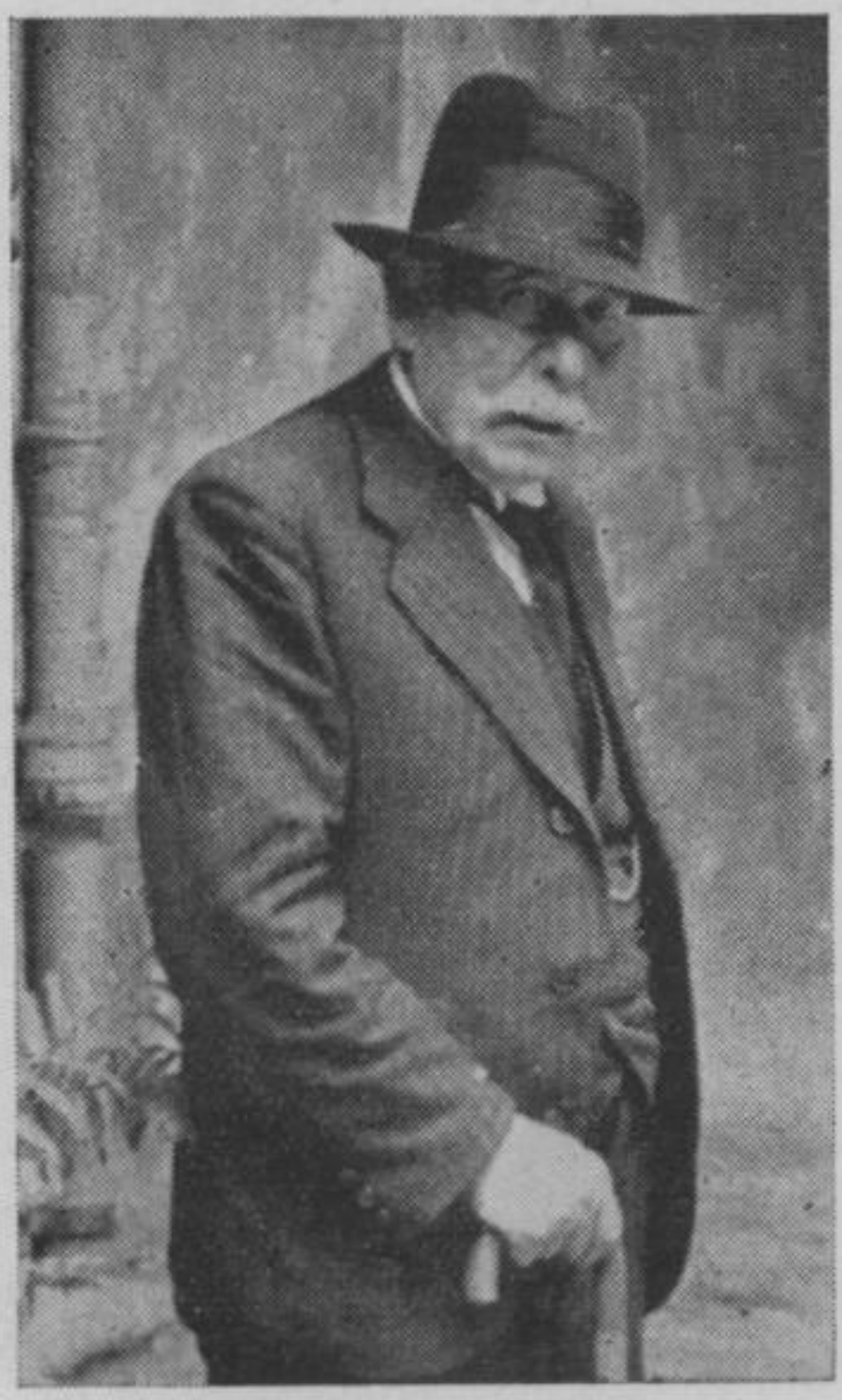

Le Dr BLANCHARD

docteur Blanchard sur les *Eaux de la Versoie*. A cette époque ces eaux étaient peu connues en dehors de Thonon et le docteur Blanchard, installé depuis peu de temps en cette ville, en avait de suite prévu et désiré l'aménagement. Le président du Congrès, M. François Descôtes, félicita et remercia le docteur Blanchard de sa communication ; il exprima, avec

sa cordialité habituelle, les vœux des congressistes pour l'avenir de Thonon et de ses eaux.

En sa qualité de président de la Croix-Rouge de l'arrondissement de Thonon, M. le Comte de Maugny prononça un brillant éloge du docteur Blanchard le jour de sa sépulture ; le texte en est remis à l'Académie.

M. Georges Fontaine est mort à Evian-les-Bains, dans sa 58me année. Ancien élève de l'Ecole Centrale, il s'était beaucoup occupé d'agronomie. Pendant plusieurs années, il fut adjoint au maire d'Evian et, dans cette fonction, fit preuve d'un zèle méritoire pendant la guerre, lors des rapatriements.

La tourmente finie, et pour mieux surveiller les études de ses enfants, il était entré à Paris, dans l'Administration des Ponts et chaussées, comme ingénieur civil. Il était revenu depuis près de deux ans à Evian où il ne comptait que des amis.

L'Académie Chablaisienne s'associe pleinement à la douleur des familles des disparus et leur adresse ses plus sympathiques condoléances.

Le président donne connaissance d'un extrait d'une délibération du Conseil Municipal, attribuant une subvention annuelle de cent francs à la Société. En voici le texte : « Séance extraordinaire du 2 décembre 1936. — Le Conseil, sur la proposition du Maire et l'avis favorable de sa Commission des Finances : alloue, à partir de 1936, une subvention annuelle de cent francs à l'Académie Chablaisienne pour lui permettre d'attribuer tous les 3 ou 5 ans un prix en faveur d'un travail littéraire sur Thonon ou le Chablais... Approuvé, Thonon, le 7 décembre 1936. Le Sous-Préfet, signé : Daudin ».

L'Académie, reconnaissante, s'associe à la lettre de remerciement adressée par le président à M. le Maire de Thonon.

Le président félicite M. Pierre Pellissier qui vient d'être décoré de la Médaille Militaire, méritée par quatre glorieuses citations au cours de la Grande Guerre. Ses éloges s'adressent aussi à M. Michaud, le dévoué trésorier de l'Académie, qui a reçu, des mains du général Labordère, la Croix des Services Militaires Volontaires, avec mise à l'Ordre de la XIVme Région.

L'intime cérémonie, décidée au cours de la dernière séance, en hommage à son ancien président, à l'occasion du cinquantenaire de l'Académie, a eu lieu à Massongy, le 7 décembre courant, jour anniversaire de la séance de fondation en 1886. Au président, s'étaient joints, MM. J. Baud, secrétaire ; Michaud, trésorier ; J. Trouillet, bibliothécaire, et F. Dubouloz. Une palme de bronze, portant cette simple inscription : *A Monseigneur Piccard,* fut déposée sur sa tombe, et une plaque de marbre noir sur laquelle sont gravées en lettres d'or : *L'Académie Chablaisienne* et les dates 1886-1936, est scellée contre le vieux clocher où s'adosse le tombeau du vénéré défunt.

M. le Président adresse ses compliments de bienvenue aux nouveaux membres de la Société assistant à la séance : MM. Degand, le Comte J. de Foras, et Riollot.

M. Emile Vuarnet présente deux monnaies romaines : un grand bronze de l'empereur Néron, de l'an 56, portant au revers les lettres S. C. et une Victoire tenant un globe marqué des lettres S. P. Q. R., trouvé à Messery ; et un moyen bronze, provenant de Fessy, de l'empereur Antonin le Pieux, 138 à 161, orné au revers d'une figure de l'Abondance.

Une troisième pièce, découverte à Yvoire, est communiquée par M. le Baron d'Yvoire : c'est un moyen bronze de Marcus Agrippa, gendre d'Auguste, portant la couronne rostrale avec le texte : M. AGRIPPA. L. F. COS. III. Au revers, entre les lettres S. C., Neptune debout tenant un dauphin et un trident. Cette monnaie

rappelait la victoire navale d'Actium, en 31 avant notre ère.

M. le Baron d'Yvoire lit ensuite le texte des Lettres Patentes par lesquelles le duc de Savoie Emmanuel-Philibert accordait l'office de Châtelain de Vérau, *rière l'Abbaye d'Aux,* à noble Claude Bovier, en récompense de ses vingt ans de service dans sa Garde du Corps, le 1er juillet 1569. C'était l'année de la restitution, par le Valais, aux Etats de Savoie, des vallées d'Aulps, d'Abondance, et du pays d'Evian. L'existence de cette châtellenie de Vérau, dont le nom n'est cité dans aucun autre document connu jusqu'ici, donne lieu à une longue discussion historique entre MM. Quiblier, baron d'Yvoire, comte de St-Bon, général Bordeaux, comte J. de Foras, J. Baud, etc.... Le fait est d'autant plus curieux que, dans une carte ancienne récemment donnée à l'Académie par M. Gander, se trouvé gravé le nom de *Vérau,* dans les montagnes du Chablais, avec un signe indiquant le siège d'un monastère, différent de celui d'Aulps. Or il n'existe ni hameau, ni lieu-dit portant le nom de *Vérau* dans cette région, ce n'est que le nom porté par les habitants d'Aulps depuis la défense de 1536.

Un inventaire sommaire des documents offerts aux Archives de l'Académie par M. le Comte Guy de Sonnaz, est présenté par M. J. Baud. De nombreux parchemins, des XVme et XVIme siècles, concernent les familles de Langin, de Cervens, de Bellegarde, de Blonay, de Varax, d'Allinges-Montfort, de Compois. Des titres féodaux, livres terriers, donnent les noms des habitants des seigneuries de Buffavent, Langin, Avully, Brenthonne, Bons, Habère, Brens, etc..., tous fort intéressants, tant pour l'histoire des communes que pour celle des familles de ces régions. L'Académie exprime sa vive reconnaissance à M. de Sonnaz, pour ce don.

Une notice sur le château de Thuyset, près de Thonon, est lue par M. Renard.

M. Léon Quiblier, signale la découverte, à Tully, dans l'enclos de la chapelle du village, des fonts baptismaux de cette très ancienne paroisse. Tully fut, en effet, dans les siècles passés, paroisse, de même que Concise. Toutes deux eurent leurs églises tellement maltraitées par les Bernois, au cours de leur occupation, que l'exercice du culte n'y fut plus exercé depuis.

Aussi, lorsque Mgr de Granier prit possession de son Diocèse, supprima-t-il les deux paroisses qu'il réunit à celle de Thonon.

La chapelle de Tully ne fut rebâtie qu'en 1621, par Rd Mugnier, prêtre de la Sainte-Maison. Mgr d'Arenthon d'Alex donna ordre au curé de Thonon d'y célébrer la messe deux fois l'an et d'y faire le catéchisme *de deux dimanches l'un.*

Les fonts baptismaux sont constitués par un bloc de grès d'Allinges, assez grossièrement taillé en forme de tronc de cône ovoïdal. Ses axes supérieurs mesurent 0,95 et 0,88, et la base 0,70 sur 0,60. La hauteur est de 0,75. La partie supérieure présente deux bassins séparés. L'un mesure 0,77 dans sa plus grande largeur sur 0,50 de longueur et 0,30 de profondeur. Le second, séparé par une cloison épaisse de 0,07, forme un triangle de 0,60 de base par 0,15 de hauteur et 0,10 de profondeur. Tous deux vont en se rétrécissant. Au devant existe une console de 0,25 sur 0,10.

La bibliothèque s'enrichit d'une élégante brochure de 59 p. in-8°, sortie des presses de Jos. Vermant, éditeur à Courtrai, intitulée : *Un Belge en Savoie*. L'auteur, M. Jules Laurens, y célèbre les charmes de notre pays et ses souvenirs littéraires.

M. le Général Bordeaux appelle l'attention des amateurs d'histoire sur les lettres de Joseph de Maistre,

publiées par M. Lemmi dans le dernier numéro de la revue *Fert.* Ces lettres sont datées de Lausanne, des mois d'août et de septembre 1793. Recueillies sans doute aux Archives d'Etat à Turin, elles ont certainement été extraites, par mesure exceptionnelle, d'un dossier confidentiel ou secret. Maistre avait été envoyé à Lausanne, non comme diplomate, mais comme agent de renseignement direct par le ministre des Affaires Etrangères à Turin. On voit dans cette correspondance que le Gouvernement sarde avait cherché à faire coïncider son retour offensif en Savoie avec le soulèvement de Lyon. La question de la violation du territoire Suisse, en Valais, par un détachement de troupes sardes destiné à passer dans le Faucigny, y est plusieurs fois soulevée ; cette affaire est encore peu connue. D'autre part, une question de tractations secrètes recherchées du côté sarde avec le général Kellermann, commandant l'armée française en Savoie et celle de Lyon, y est mise au jour, sous une forme d'ailleurs extrêmement discrète, pour la première fois.

M. Thurin, ingénieur des Travaux Publics à Thonon, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 14 Janvier 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président fait part du décès de M. le Docteur Léon de Monchy, survenu à Paris, le 6 janvier, il était dans sa 75me année. Licencié en Droit, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, le Docteur Monchy faisait depuis 15 ans partie de l'Académie Chablaisienne, à laquelle il s'intéressait particulièrement. Il venait depuis fort longtemps passer la saison d'été à Evian où, pendant la guerre, il s'était beaucoup occupé des rapatriés et avait organisé des conférences sur l'hygiène.

M. le Président adresse ses condoléances à M. le Comte G. de Saint-Bon et à M. le Professeur Pierre Bollon à l'occasion des deuils qui les ont frappés.

M. Charles Anthonioz fait don d'une gravure continuant la série remarquable des anciens châteaux savoyards. Cette année-ci, il a tracé, de son burin vigoureux, l'important château de Dérée, près du lac d'Annecy.

M. le Général Bordeaux présente, de la part de M. Jean Chevalley, ingénieur-architecte, à Turin, dont la famille est d'origine Chablaisienne, trois thèses de doctorat: deux en droit et une en médecine, soutenues devant l'Académie des Sciences de Turin, vers la fin du XVIIIme siècle, par de jeunes Savoyards de Thonon et d'Annecy. L'une de ces thèses de Droit était présentée par Joseph-Marie Vaudaux, citoyen de Thonon, elle fut soutenue le 8 mai 1783. Ces curieux documents appellent l'attention et les observations de plusieurs membres de l'Académie, MM. Chambelland, Maurice Duchesne, J. Baud.

M. Paul Tapponnier développe un projet d'aménagement du Rhône pour sa navigation jusqu'à Genève, présenté en 1837 par M. de Sassenay. Les diverses enquêtes de l'époque lui furent favorables, il fut même déclaré d'utilité publique par l'administration française. Mais l'échec des essais des remorqueurs à vapeur prévus pour remonter le fleuve, fit abandonner ces belles espérances en 1838.

Deux documents du plus haut intérêt historique sont présentés par M. le Baron d'Yvoire. Ces actes originaux, provenant des archives du château de Nernier, apportent des précisions sur la défense de la ville de Rumilly et sa reddition à Louis XIII, roi de France. Plusieurs officiers Chablaisiens, participant à la défen-

se de la cité Albanaise, sont nommés dans ces documents, dont voici le texte :

« Du 23 may 1630. — Estant assemblé dans le logis de M' Grassy où est logé le sieur Capp^e de la Tour, les sieurs de Brotty, gouverneur de la présente ville ; le sieur Baron de Compoys lieutenant au dit gouvernement et coronel d'infanterie ; le susdit sieur de la Tour ; le sieur de Chassey, lieutenant coronel du Régiment du Faucigny ; le sieur de Fesson, sergent maieur au dit régiment ; les sieurs de Végy (?) et Bonavaus, du boin, de Fésigny, capp^es en la dite garnison ; s'est présenté N^e Pompé Migliet, seig^r de la Chapelle lequel leur aurait proposé comme par commandement du dit sieur de Brotty, gouverneur, il avait accepté la charge de commander aux borgeois et enfans de la ville de Rumilly pour le service de S. A. ayant durant quelques temps et iusques à présent exercé la dite charge ei d'autant qu'il at assisté par commandement du dit sieur gouverneur à la sommacion qui at esté faicte de la part du Roy par le sieur d'Allemogne de rendre la place à Sa Majesté et que parmy son discours il a faict entendre et asseuré que les habitants et bourgeois avoient envoyé homme au Roy pour faire leurs cappitulacions et que le Roy auparavant que leur accorder aulcune chose a volu savoir la volonté du gouverneur ce qui faict entrer en deffiance le dit sieur Migliet des dits habitants ; qu'est la cause qu'il s'est venu démettre présentement de la dite charge ainsi comme il faict, protestant néantmoins de porter sa personne pour le service de S. A. là où il plaira au dit sieur gouverneur luy ordonner n'ayant aultre intention que de morir pour S. A. en signe de quoy il a signé la présente à Rumilly l'an et jour susdicts.

MILLIET ».

« Du 24me jour du mois de may 1630, estant je Guydo Magnin n^re^ ducal et lieutenant du Sr Chastellain p^r^ S. A. S^me^ de la ville et mandt de Rumilly soubsigné audit Rumilly, à l'alle devant la grand porte de l'église des R. P. Capucins environ 9 heures du matin où de mesme se seroient treuvés le sgr de Brotys, colonel d'un Régiment de Carabins et gouverneur pour Sadite Altesse de la dite ville de Rumilly ; le s^r^ de Compois baron de Féterne, colonel des troppes de Chablais, le s^r^ de Chassey, capitaine et lieutenant-colonel du Régiment de Faucigny, les s^rs^ du boyn, de Fesson, et de Fésigny, capitaines au dit Régiment, le s^r^ de Draillans, capitaine au Régiment de Chablais et aultres officiers de la dite garnison ; noble Pierre Salteur, s^r^

de la Salle, et Mre Louis Delisla, syndics dudit Rumilly, assistés des conseillers et plus aparants de la dite ville, auxquels s^rs^ syndics le dit sgr de Brotty gouverneur aurait proposé comme le jour d'hier 23me de ce mois, ayant esté envoyé de la part du Roy le s^r^ d'Allemogne pour le sommer pour la 3me fois de rendre et remettre la place à Sa Majesté, le dit s^r^ d'Allemogne pour l'induire à ce entre aultre chose l'aurait assuré de la part de sa dite Majesté en la présence du dit s^r^ de la Salle que les syndics du dit Rumilly avaient envoyé des députés vers S. M. pour faire leur capitulation comme avaient fait ceux de Chambéry, il y a environ 2 ou 3 jours, et que partant sa dite Majesté se tenait assurée de la place, ce qu'aurait convié le dit s^r^ gouverneur après avoir participé de l'avis des s^rs^ capitaines de la dite garnison d'envoyer un capitaine au Roy pour le supplier leur vouloir accorder trève de 10 jours pour en donner avis à S.A. S^me^; ce que Sa Majesté leur aurait refusé, leur ayant de nouveau renvoyé le sgr d'Allemogne pour leur faire savoir que le Roy voulait avoir promptement la place et que pour ce jour d'hui il se trouverait à Salagine et leur ferait voir son canon; et d'autant que le dit s^r^ gouverneur considérant ses forces et l'état de la place aurait fait savoir aux dits syndics que sans leur assistance il ne pourrait résister à aussi puissante armée même S. M. y étant les exhortant et en tant que de besoin sommant de déclarer s'ils ont cy devant envoyé des députés au Roy comme a rapporté le dit sgr d'Allemogne et si pas ne sont en résolution d'unir leurs forces avec celles de la garnison pour faire résistance à leurs ennemis ; lesquels s^rs^ syndics ont répondu qu'ayant considéré l'imperfection des fortifications, l'étendue de la place et le peu de nombre de gens qu'il y a pour la défendre outre les manquements de munitions de bouche, qu'ils ont considéré être plus le service de S. A. de recorir à la clémence du Roy pour la conservation de leurs personnes et biens que d'exposer le tout et le perdre témérairement, protestant néantmoings de conserver le cœur et affection à Sa dite Altesse ; avouant avoir envoyé il y a environ 3 jours des députés vers S. M. pour ce subject ; de laquelle déclaration lesdits s^r^ gouverneur et capitaines susnommés m'ont requis acte que de mon office leur ay accordé au dit lieu les an et jour et heure susdits. Ainsy signé à la mynute de ie dict notaire : de Brotty proposant, Salteur syndic, Delisla syndic. Le présent expédié au dit^s^ s^r^ de Brotty gouverneur susdit par moy dict notaire et lieutenant susdit soubsigné.

G. Magnin ».

M. le Baron d'Yvoire donne quelques détails biographiques concernant les officiers chablaisiens dont il est question dans ces deux actes.

1° *Le Seigneur de Brotty* : C'est Nᵉ Maurice de Brotty, deuxième fils de Nᵉ Charles et de Percevande de St-Jeoire ; né le 25 novembre 1572 à Thonon ; coseigneur de Nernier, habitant et bourgeois de Thonon. Il fut gouverneur des Allinges de 1601 à 1603. Il est dit, dès 1613, capitaine d'une Compagnie d'arquebusiers à cheval pour le service de S. A. En 1629 il est colonel des *carabins* de Savoie, soit arquebusiers à cheval ou chevaux légers. En 1620, et jusqu'en 1638, il remplit encore les fonctions de capitaine des gardes de Son Excellence Dom Félix de Savoie, gouverneur pour S. A. au pays de Savoie. Il mourut le 24 octobre 1648, à Thonon. Son fils unique est l'ancêtre de la famille de Brotty d'Antioche, de Thonon et de Nernier, dont le dernier descendant mâle, le Comte Adhémar est décédé en 1918.

2° *Le seigneur de Compois*, baron de Féternes, colonel des troupes du Chablais. C'est Nᵉ Charles, fils de Nᵉ Philibert de Compois et de Demoiselle Antoinette Grand. Seigneur de Cinquanthod, baron de Féternes (titre qu'il acheta le 17 août 1620 de Nᵉ Claude de Chabod), il fut successivement nommé gentilhomme de S. A. le 12 novembre 1618, colonel le 1ᵉʳ janvier 1625, gouverneur du fort et préside des Allinges le 20 octobre 1635. Il avait été également gouverneur de Ripaille.

3° *Le sieur de Draillans*, capitaine au régiment de Chablais, est Nᵉ François de Genève, dit de Draillant, fils naturel de Nᵉ Annibal de Genève de Cursinge. Il était, dès le 20 octobre 1635, cornette des gardes du corps de S. Exc. Dom Félix de Savoie. Il épousa Demoiselle Michelle de Léaval, et mourut à Thonon le 7 mai 1652.

4° *Le sieur de Veigy,* appartient à la famille de Grailly. Probablement Nᵉ Pierre de Grailly, marié à Demoiselle Françoise Suchet Dame de Veigy; ou peut-être son fils : Louis de Grailly de Veigy ?

5° *Le sieur de Bonavaux.* Il s'agit vraisemblablement de Nᵉ Jacques Loys, coseigneur de Bonnevaux et de Miserave, seigneur de Merlinge et de Vigny. Il était né le 20 janvier 1576, de Nᵉ Nicolas Jacquerod-Loys, d'Evian, et de Françoise de Vigny. Mort sans postérité le 6 mai 1638.

M. Emile Charlet présente une monnaie de l'empereur Magnence (350-353), trouvée à Anglefort, avec un plan des voies et vestiges gallo-romains de l'endroit où elle fut découverte et des environs.

Le Musée Chablaisien s'enrichit d'une vieille crémaillère de fer forgé et d'une ancienne lampe, un « cresoua » de la vallée d'Abondance; dons de M. J.-P. Cettour, de Bonnevaux ; ainsi que de coupelles triangulaires en terre cuite servant aux illuminations au temps de l'éclairage à l'huile, offertes par le commandant F. Baud.

Un des membres les plus distingués de l'Académie, M. le Chanoine J. Garin, vient de publier un fort bel ouvrage, intitulé : *Les Evêques et Prêtres de Chevron* (407 p. in-8°; lib. Papet, Albertville, 1936). En remettant ce volume pour la bibliothèque de la Société, M. J. Baud, secrétaire, en fait l'éloge mérité, ainsi que du *Supplément du Dictionnaire du Clergé du Diocèse de Genève-Annecy,* dû au chanoine Pochat-Baron et publié par l'Académie Salésienne.

M. Chambelland, vice-président, signale, dans le numéro du 1ᵉʳ janvier de la *Revue des Deux Mondes,* l'avantageuse citation du dernier volume des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, faite par M. Savarit (Les Académies de Province, p. 223, 224).

Le prix du Concours 1936, de la Fondation de M. Engel-Gros, est attribué à M. Emile Vuarnet, de Messery, pour ses travaux d'archéologie.

L'assemblée proclame membre d'honneur de l'Académie M. Edouard Chapuisat, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, rédacteur au *Journal de Genève*, correspondant du *Temps*. M. Chapuisat est aussi fort connu par ses importants ouvrages historiques et les nombreux articles qu'il écrit, notamment dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Eric Sandoz et René Noir, publicistes, à Genève ; Max Vaudaux, architecte, à Thonon, et Lucien Casset, entrepreneur, à Evian-les-Bains.

Séance du 8 Février 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président fait part du décès, à Annecy, de M. Léon Charmot, membre de la Société. Ses funérailles eurent lieu à Thonon le 30 janvier. Fait prisonnier au début de la guerre, M. Charmot est mort âgé de 42 ans seulement, nouvelle victime des camps de concentration. A Thonon, sa ville natale, il jouissait de la considération et de l'estime de tous. Fixé à Annecy depuis son mariage avec Mlle Abry, fille de l'imprimeur bien connu, il s'était rapidement acquis dans cette ville de très nombreuses sympathies.

Le Président adresse les meilleures félicitations de l'Académie Chablaisienne à M. André Engel, membre d'honneur de la Compagnie, qui vient de recevoir la croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Cette haute distinction est la juste récompense du grand dévouement dont fit preuve pendant la guerre le sympathi-

que châtelain de Ripaille, et qui s'étendit à toutes les œuvres où pouvait s'exercer utilement son activité.

M. L. Quiblier signale l'intéressante découverte à la Pointe de Messery, d'un groupe de sépultures romaines dans une carrière de sable exploitée par M. Joseph Borbon. Une douzaine de squelettes des deux sexes et de tout âge furent mis à jour. Ils étaient disposés sans ordre sur un espace relativement restreint. M. Quiblier présente les quelques objets trouvés auprès des ossements et recueillis avec soin par M. Borbon. Ils permettent de classer ces tombes à l'époque gallo-romaine, ce que confirme l'étude de quelques crânes, faite par M. J. Baud. Un vase funéraire en terre rouge, tel qu'on rencontre assez fréquemment dans les sépultures de cette époque, mesure 0,15 de hauteur, ses diamètres sont, à la partie supérieure de 0,053, à la base de 0,045, et de 0,075 à la partie la plus renflée. Une écuelle à rebord, en même terre cuite, a un diamètre de 0,15 et une hauteur de 0,05 ; le rebord est de 0,03. Ces deux pièces, faites au tour, présentent des traces de vernis rouge. A côté d'un squelette de femme se trouvait une fiole en verre irisé, d'une galbe élégant et très bien conservée. Sa hauteur est de 0,115, dont 0,06 pour le col et 0,055 pour la partie inférieure. La panse mesure 0,085 de diamètre. Un collier formé de dix-huit anneaux de verre à bords arrondis, d'une teinte vert jaune clair, mesurant de 0,01 à 0,015 de diamètre sur 0,0045 d'épaisseur, avec quelques fragments de métal très oxydés. Tous ces objets figureront au Musée Chablaisien.

Il est à présumer qu'une villa gallo-romaine existait dans le voisinage du lac et que ses habitants, suivant la coutume du temps, étaient inhumés dans la propriété.

Deux documents sont communiqués par M. Cettour, de Bonnevaux : un parchemin du 29 juin 1586, acte

d'achat d'une pièce de terre par noble Jacques feu Nicolas de Vigniez, de Langin-la-Ville, et un cahier de reconnaissances féodales par la famille Favre, dit Bachellier, pour les biens situés à Bonnevaux, en faveur de noble Jacques Loys, coseigneur de Bonnevaux. Du 7 décembre 1640.

M. François Anthoinoz communique un cahier de papier, timbré aux armes d'Espagne, du 5 août 1746, portant une requête des Administrateurs de la Maison des Arts de Thonon contre Révérend Joseph Genève, curé de Sciez (1737-1750), qui tentait de s'attribuer la dîme féodale du Sablon. Cette dîme s'étendait sur 158 parcelles de terres situées sur la paroisse de Sciez, les noms des possesseurs sont indiqués dans ce document, ainsi que les confins de chaque pièce.

Un curieux petit volume de vers en ancien patois est présenté par M. le Comte de Maugny : c'est « *Le plaisant discours d'un Médecin savoyard emprisonné pour avoir donné advis au Duc de Savoye de ne croire son devin* », de l'an 1600. Il s'agit des démêlés de la Savoie avec le roi de France au sujet du marquisat de Saluces. Le médecin se montre nettement favorable à Henry IV, et il conseille la soumission aux exigences françaises.

M. Renard soumet un important travail de reconstitution des anciens plans de l'Abbays d'Aulps et de ses dépendances. Il y a notamment les plans détaillés par etages de l'ancien couvent de l'Abbaye, d'après les originaux du XVIIIme siècle encore inédits. L'Assemblée décide la publication de cette étude.

M. le Président présente l'ouvrage de M. l'abbé Antoine Dufournet : « *Seyssel-sur-le-Rhône* » et ses environs (335 p. in-8°, Librairie Vibert, Seyssel, 1937). Cette monographie est pleine de vie, très spirituelle et bien informée. Une suite de tableaux animés retrace l'histoire de cette jolie ville dont la moitié était sa-

voyarde et l'autre française ; la science s'allie à la poésie et l'on voit surgir toute une évocation colorée du pays environnant, de son industrie, ses produits agricoles et la navigation sur le Rhône si importante aux temps anciens.

Il remercie M. Avezou, archiviste départemental, pour le don précieux du « *Répertoire des Sources de l'Histoire de Savoie* », de Max Bruchet. (Paris, Champion, 142 pages).

L'Académie approuve le projet de reprise des anciens Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, présenté par l'Académie de Savoie.

Pour l'année 1937, l'Académie met au Concours le prix de 450 francs de la Fondation R. Bartholoni, pour les Sciences et les Arts, appliqués de préférence à la Savoie. Le programme détaillé sera donné à la presse régionale.

M. Camille Blanchard, architecte des Monuments historiques, à Annecy, et M. Edouard Souroff, de Thonon, sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne.

Assemblée Générale du 11 Mars 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président fait part de trois décès survenus depuis la dernière séance et qui viennent d'endeuiller à nouveau la société. C'est d'abord celui de M. Charles Anthonioz, vice-président, décédé dans sa 60me année. Parti lieutenant de réserve lors de la mobilisation, il avait, en fin de guerre, regagné son foyer avec les galons de commandant, la croix de guerre et celle d'officier de la Légion d'Honneur que lui avaient values sa vaillance et de graves blessures ; les suites de celles-ci ont entraîné sa mort. Vice-président de l'Académie

Chablaisienne, il y occupait une place prépondérante ainsi du reste que dans toutes les sociétés où s'exerçait son activité. Officier de l'Instruction Publique et de la Couronne d'Italie, Charles Anthonioz était très apprécié comme conférencier, maniant la parole avec autant d'aisance que la plume et le burin. Continuant sans relâche ses études sur la Savoie, il travaillait à donner comme suite à ses « Clochers », à ses « Maisons », les « Châteaux Savoyards ». Ses funérailles eurent lieu le 12 février dernier à Genève. Ce fut une foule émue d'amis, de notabilités qui, après le service célébré en l'église du Sacré-Cœur, s'en vint défiler devant la famille si douloureusement éprouvée.

Puis, c'est le décès survenu à Biskra, le 14 février 1937, au cours d'un séjour chez son fils Symon, du baron Godefroy de Blonay. Il n'avait cessé de porter le plus grand intérêt aux travaux de l'Académie Chablaisienne dont il était le plus ancien membre ; sa réception date en effet du 10 janvier 1887, avec dispense d'âge (il n'avait alors que 19 ans), ce qui montre en quelle estime le tenait M. le Comte A. de Foras, alors président de l'Académie. Ce représentant de la branche aînée des antiques dynastes, célèbres aux bords du Léman dès le XIme siècle, avait consacré son activité principale à l'histoire nationale et à l'olympisme. Formé dans les Gymnases et Académies de Suisse, puis à l'Université de Berlin et à l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris, il devint Président de la Société d'Histoire de la Suisse Romande en 1921. Actif collaborateur du baron Pierre de Coubertin, le créateur de l'Olympisme, le baron Godefroy de Blonay fut en 1914, vice-président du Comité international olympique et président de 1915 à 1919 ; fondateur du Comité olympique suisse et un des promoteurs, en 1902, du premier comité suisse de participation aux Jeux Olympiques.

La troisième perte faite par l'Académie, est celle de M. Charles Jacquemont, agent de Change Honoraire, à Lyon, où ses funérailles eurent lieu le 17 février. Esprit très cultivé, le défunt était sympathiquement connu à Thonon, où, depuis plus de 40 ans, il venait passer plusieurs mois dans sa belle propriété de Montjoux. Il faisait partie du comité de Fourvière, où ses conseils étaient très appréciés.

L'Académie Chablaisienne s'inclinant devant les familles si douloureusement frappées leur adresse l'expression de sa plus profonde sympathie.

Le président adresse les plus cordiales félicitations de la société à MM. J. Baud et M. Michaud, les dévoués secrétaire et trésorier de l'Académie, qui viennent d'être promus Officiers de l'Instruction Publique et à M. Lucien Gianelli, nommé Officier d'Académie pour les services rendus aux Sciences.

Il est heureux de souhaiter la bienvenue à un nouveau membre de l'Académie, M. Camille Blanchard, architecte à Annecy, qui vient, à la grande satisfaction de la Société, remplacer dignement son très regretté père, M. le Docteur F. Blanchard. D'unanimes applaudissements saluent ses paroles. Très touché de cette manifestation spontanée, M. Camille Blanchard remercie l'assemblée en termes choisis.

M. le vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie et membre d'honneur de notre société, a, en feuilletant de vieux procès-verbaux, trouvé à la date du 3 novembre 1864 dans un extrait du Journal des Sociétés Savantes, une note très flatteuse pour Thonon, qu'il a bien voulu nous adresser. La voici in-extenso : « Thonon est pour le Chablais ce qu'est Annecy pour le reste de la Province ; séparé de l'Anniçois (sic) par le territoire de Genève, ce petit pays s'est créé une vie à part. Il n'a pas de Sociétés Savantes, mais il publie avec activité, surtout

depuis l'Annexion. Son journal « Le Léman » contient de nombreuses et intéressantes notices sur les antiquités locales soit civiles, soit politiques ou ecclésiastiques. M. Joseph Dessaix, auteur d'une « Histoire du Chablais » et de l'ouvrage vraiment considérable intitulé « Nice et Savoie » est l'âme de ce mouvement scientifique qui aboutira, il faut l'espérer, à la création d'une Société Savante à Thonon... »

M. L. Quiblier donne ensuite connaissance d'une lettre de Sainte-Beuve, écrite en décembre 1843. Le grand critique fut professeur à Lausanne, il préfaça les « Voyages en Zig-Zag » de Töpfer, il écrivit dans la Revue Suisse et la susdite lettre était une réponse à une attaque d'une Gazette certainement savoyarde « Le Journal du Léman ». Celui-ci serait intéressant á retrouver pour M. Jean Bonnerot, chef de la Bibliothèque de Ste-Geneviève à Paris, qui prépare une édition annotée de la correspondance générale de Sainte-Beuve.

Pour faciliter les recherches toponymiques de la partie montagneuse du Chablais, M. le Comte de Maugny présente une importante collection d'anciennes cartes géographiques. Notons les cartes des Etats du Roi de Sardaigne de Borgonio (1683), révisées en 1772; la carte du Duché de Savoie par Judocus Hondius, à Amsterdam ; la carte de Savoie dédiée à Louis XIV, par le P. Placide. M. de Maugny communique en outre un arbre généalogique de la Maison de Savoie, par Nicolosino, Turin, vers 1835 ; et un tableau, orné de dessins à la plume, contenant la liste des officiers du régiment des Grenadiers de la Garde, dédié au colonel de Maugny, commandant de ce régiment, à l'occasion de la naissance de son fils aîné.

La politique étrangère de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne (1730-1773) est étudiée par M. le général Bordeaux. A l'aide des textes de traités concer-

nant la guerre de succession d'Autriche, il démontre l'habileté peu commune de ce souverain qui fut, avec raison, appelé le « grand roi d'un petit peuple ».

M. F. Anthoinoz présente un acte du 29 octobre 1621 portant reconnaissance féodale en faveur de Georges-Philippe de Varax, seigneur de Mairoux, et du château de Neuvecelle, par Me Antoine Girod, notaire ducal, greffier de l'Abbaye d'Aulps, procureur au siège d'Evian, pour une vigne située au renommé vignoble du Pont de la Dranse. La redevance annuelle est payable en vin, mesure de Thonon, au temps de la vendange.

M. Paul Tapponnier parle de la construction, il y a cent ans, du vieux Pont de la Caille. Après la description du site, il expose les travaux et les fêtes d'inauguration qui eurent lieu le 11 juillet 1839. Il lit un poème composé à cette occasion par M. de Juge, sénateur, préfet du Tribunal d'Annecy et une poésie écrite vingt ans plus tard par Jean-Pierre Veyrat, chantant avec enthousiasme le Pont Charles-Albert suspendu sur l'abîme.

Une mention particulière est faite du don à la société, par leurs auteurs, d'un ouvrage intitulé « Le Crépuscule de Babylone » (222 p. in-8°, Figuière, Paris), Il convient de féliciter MM. Lucien Guy et Raynald Capt de la Falconnière, tous deux membres de l'Académie Chablaisienne, de ce roman captivant qui fait revivre l'antique capitale de la Chaldée. Des descriptions savamment étudiées des palais, des temples, des tableaux superbes et pathétiques de la vie antique et du prestigieux Orient ne gênent en rien une idylle gracieuse qui se poursuit au travers d'angoissantes péripéties.

La bibliothèque s'enrichit encore des dons suivants: Manuel de l'Etranger aux Eaux d'Aix en Savoie, par Despine, fils, 1834 ; Histoire du diocèse de Maurienne,

par le chanoine Angleys Philippe, 1852 ; Etude sur St-Ruphin, prieur de Talloires, par le chanoine Brasier, 1880 ; Règlement et travaux de la société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, tome 1er, 1894. Volumes offerts par M. Henri Bellet.

M. E. Souroff fait don d'un parchemin aux armes de Sardaigne, portant nomination d'un vice-consul à Bordeaux en 1817.

Le traditionnel rapport moral est présenté par M. J. Baud, secrétaire, suivi du rapport financier établi par M. Maurice Michaud, trésorier. M. le Président les remercie, et l'assemblée approuve ces rapports ainsi que le projet de Budget pour l'année 1937.

Le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Association sont réélus pour trois ans, sans modification.

Sont nommés membres de l'Académie : M. l'abbé Daviet, curé, Le Biot, et M. Laurent Baud, ingénieur, à Morzine.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1936

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1936	2.151,15
Cotisations et droits d'entrée	3.580.—
Souscriptions, subventions, ventes de volumes	749,05
Intérêt rentes, Caisse d'Epargne	1.151,10
	7.631,30

Dépenses :

Impression du T. 42 des Mém. et Docum., séances 1935, Mémoires, clichés, imprimés divers, travaux dactylogr.....	4.054.—
Recouvrements, correspondances, envoi des Volumes	596,50
Frais de Bureau et matériel, chauffage et éclairage	209,75
Bibliothèque, achat ouvrages, reliures, aménagements	540,20
Impôts	55.—
Réserve statutaire (art. 13)	250.—
	5.705,45
Solde créditeur au 31 décembre 1936	1.925,85
	7.631,30

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Léon QUIBLIER.

Vice-Présidents : M le Comte DE MAUGNY. M. J. CHAMBELLAND.

Secrétaire : M. J. BAUD.

Secrétaires-Adj. : M. François FORNIER. M. P. BOLLON.

Trésorier : M. Maurice MICHAUD.

Bibliothécaire : M. J. TROUILLET.

Bibliothécaire-Adj : M. F. ANTHOINOZ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Cl. BAUD, J. BLANCHARD, Général BORDEAUX, F. DUBOULOZ, F. MARIN, H. MÉROU, C. SERVETTAZ, E. VUARNET, Baron F. D'YVOIRE.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. QUIBLIER, Comte DE MAUGNY, LAPERROUSAZ, J. BAUD, Baron D'YVOIRE.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. QUIBLIER, VUARNET, PERROUD, Comte DE MAUGNY, J. BAUD, Général BORDEAUX, F. ANTHOINOZ, F. DUBOULOZ, Baron R. CHAULIN.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. FORNIER, MÉROU, LAPERROUSAZ, MARIN, BOLLON, Cl. BAUD, SPALINGER, J. BAUD.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. QUIBLIER, C. SERVETTAZ, DEBORNE, Comte DE MAUGNY, DUPUPET, Comte E. DE FORAS.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. TROUILLET, F. ANTHOINOZ, H. MÉROU.

Fondateurs de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles
PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).
ENGEL GROS Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).
FOLLIET (le Docteur Gaspard). Evian-les-Bains (1821—1900).
PICCARD (Mgr L.-E.), Protonotaire Apostolique, Thonon-les-Bains (1853-1935)
DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée) (1886-1889).
BUET Charles (1889)
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918)
PICCARD (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935).

Président d'Honneur

M. BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Membres d'Honneur

MM. ANDRIER Georges, avocat, Thonon-les-Bains.
ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.

MM. Avezou Robert, Archiviste départemental, Annecy.
Bordeaux Henry, membre de l'Académie Française, 1, Boulevard Beauséjour, Paris (XVIe).
Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.
Burquier (S. E. Mgr Bernard), Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice (Valais).
Cartier (le R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de don Bosco, Nice.
Chapuisat Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève
Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).
Engel André, Château de Ripaille, Thonon.
Greyfié de Bellecombe (le Vicomte), Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Le Chaney, Chambéry.
Gros (le Chanoine A.) président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne
Jacob Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).
Jacquier Paul, ancien ministre, sénateur de la Hte-Savoie, Thonon-les-Bains.
Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.
Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.
Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.
de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Albert Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.
Allanfranchini, ingénieur, route de Corzent, Thonon.

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. André (le Commandant Ch.-Alfred), Les Charmilles, Thonon.

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz Thonon(m. e).

Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

Arnulf-Duplan (Mme Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.

Aubert, Chalet de la Pointe, Messery.

Bader Paul-Louis, librairie ancienne, 30, Grande Rue, Genève

Banck (Mlle Raymonde de), artiste peintre, Concise, Thonon.

Barnoud Marius, Grande Rue, Thonon.

Baud Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e).

Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

Baud François, notaire honoraire, Morzine (m. e.).

Baud (le Commandant François), à Jussy-Sciez

Baud François, avocat, 12, rue de Meaux, Senlis (Oise).

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Laurent, ingénieur, La Crusaz, Morzine.

Benand Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Bernard (l'Abbé Marcel), professeur au Petit Séminaire, Thonon.

Bernard Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, Evian, et 138, Avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

Berthelon Louis, pharmacien honoraire, à Don, par Artemare (Ain).

Blaesi, villa des Grands-Esserts, Messery, et 23, rue Bachelet, Paris (XVIIIe).

Blanchard Jean, inspecteur des Eaux et Forêts en retraite, Thonon-les-Bains (m. e.).

Blanchard Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m, e.)

MM. Bley, lieutenant-colonel commandant la 7e Légion de Gendarmerie, Besançon (Doubs).

Blonay (le baron Henri de). 90, boulevard Flandrin, Paris (XVIe).

Bloume E., professeur honoraire de mathématiques, 14, rue Lepic, Paris (XVIIIe). (m. e.).

Boal Davis, Château de Chignens, Allinges.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, Thonon-les-Bains (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame E.), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Albert, Ingénieur civil des Mines Concise Thonon (m. e).

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bossonney Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

Bourgeaux Joseph, publiciste, Loisin, et 5, avenue Bertran, Genève.

Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie, Saint-Jeoire.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Émile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buet Patrice, 28, rue St-Dominique, Paris (VIIe).

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.

MM. Capt de la Falconnière (Raynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.

Casset Lucien, entrepreneur, Evian.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).

Chambelland (R. P. Jules), Les Chapelles, Publier (m. e.).

Chambet L., à Eculaz. Reignier.

Chappaz (l'Abbé François), professeur de philosophie, Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

Chapuis Marcel. Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains

Charlet Emile, instituteur en retraite, rue des Granges, Thonon. (m. e.).

Chauche Albert, notaire, Bons.

Chaulin (le baron Robert), château de Nernier, et 3, avenue Montaigne. Paris (VIIIe) (m. e).

Chavan L., boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains.

Chesnay (Mademoiselle Anaïs), 18, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge (Suisse).

Costa de Beauregard (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens (m. e.).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine Inférieure).

Costy Roger, chirurgien dentiste, place des Arts, Thonon.

Cusin (S. Exc. Mgr Jules), évêque de Mende (Lozère).

Damex Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

Daviet (l'Abbé), curé. Le Biot.

Deborne Cl., Concise, Thonon (m. e.).

Degand François, Conservateur des Hypothèques. avenue d'Evian, Thonon.

Delale Claudius, notaire, Saint-Jean-d'Aulps.

Denarié Louis, à la Fully, Douvaine, et 17, rue du Bey-Mustapha, Oran.

MM Denis (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon-les Bains.

Druz (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dufour (Mlle Gabrielle), Le Cottage, Evian-les-Bains.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunant Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais) (m. e.).

Dupuis (le colonel Victor), les Charmilles, Thonon (m. e.).

Dupupet François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e).

Duret Alphonse, libraire, rue de la Poste, Deauville.

Duret Alphonse, villa Bellevue, Chens.

Engel Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Fabra-Rovira Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

Farges, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

Faure Maurice, Château de Rives, Thonon-les-Bains.

Favre Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

Fleury José, 90 bis, Chaussée de l'Etang, Saint-Mandé (Seine).

Foras (le comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.).

MM. FORAS (le comte J. de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon.

FORNIER François, place des Arts, Thonon (m. e.).

GAILLARD (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

GARIN (le chanoine J.), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

—— GAY Jean, président de la société d'Apiculture, 5, place de Crêtes, Thonon (m. e.)

GENOUD Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

GENY Joseph, Concise-Thonon-les-Bains, et Park-Palace, Monte-Carlo.

GIANELLI Lucien, Ingénieur, La Gavotte, Saint-Antoine (Bouches-du-Rhône)

GIGNOUX, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, route de Corzent-Thonon.

GIRARDIN Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon (m. e.).

GRIBALDI (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).

GRUFFAZ Marcel, instituteur, Anthy.

GUILLOT Alphonse, 188 rue de Grenelle, Paris (VIIe).

GUY Lucien, homme de lettres, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon.

GUYON Léon, conseiller à la Cour d'Appel, Paris.

HUGONNET, secrétaire de mairie, Douvaine.

JACQUIER Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

JACQUIER (le chanoine), prieur, curé-archiprêtre, Bellevaux.

JARRE Charles, Administrateur des Colonies, Kindia (Guinée Française).

KERRIEN, professeur d'histoire au Collège, Thonon.

KREITMANN Louis, Conservateur des Eaux et Forêts, 31, avenue Henri-Martin, Paris (XVIe) (m. e.).

LAPERROUSAZ (l'abbé J.), 29, Saint-Barthélemy, Nice (m. e.).

LAURENT Auguste, Anthy.

LEFRANC Georges, président d'honneur de la Société Nautique du Léman Français, villa Armide, Thonon-les-Bains, et 11, Bd Flandrin, Paris (XVIe) (m. e.).

MM. LONG DES CLAVIÉRES (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.

MAGNIN César, 57, Bd de Cimiez, Palais Tony-Pin, Nice (Alpes-Maritimes).

MALAQUIN (Mme B.), 5, quai aux Fleurs, Paris (IVe).

MARIN François, banquier, Thonon (m. e.).

MAUGNY (le comte Clément DE), Draillant (m. e).

MAUGNY (Mme la Comtesse dè), château de Maugny, Draillant.

MENAUT Elie villa Santo-Estello, 38, avenue Gambetta, Arcachon (Gironde)

MERLIN J.-A., Juge de Paix, 13, Avenue de Loverchy, Annecy.

MÉROU (le consul général H.), rue Saint-Sébastien, Thonon-les-Bains (m. e.).

MICHAUD Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

MORSIER (Pierre DE), La Pièce, Tartegnin-sur-Rolle (Vaud).

MOYNAT Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

MOYNAT Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

MURAZ (Docteur Gaston), médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, 83, Bd de la Grotte-Rolland, Marseille.

NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

ORSAT (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

PACCOT (l'abbé Emile), curé, Pacy sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

PACCOT-BRÉCHON Joseph, chez M. Anthonioz, Vétraz-Monthoux.

PASQUIER Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.

PELLARIN Claudius, géomètre, Cruseilles.

PELLISSIER Francelin, Bd des Vallées, Thonon.

PELLISSIER, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

PERNAT Casimir, notaire honoraire, Cluses.

MM. PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).
PINTOS Vincent, littérateur, Bossey.
PONET-BORDEAUX (Madame), rue Vallon, Thonon.
PORTIER Paul, les Crêts, Sciez.
PREMAT Henri, maire, Le Biot.
QUIBLIER Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e)
QUINCY (l'abbé DE), curé, Chessenaz.
RACT (le commandant), 19, avenue d'Eylau, Paris (XVIe).
RAGOT René, notaire honoraire, Evian-les-Bains.
RAMAIN (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.
RAPHY Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crêtes, Thonon.
REGARD Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.
RENARD Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse) (m e.).
REVERCHON Charles, Agence Immobilière, Annemasse.
RIOLLOT Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon.
ROCHEFORT A., publiciste, Thonon-les-Bains (m. e).
ROSAY J., directeur de l'Ecole primaire, Thonon.
ROSSAT Joseph, négociant, Annemasse.
ROSSOLLIN-GRANDVILLE, la Servagnine, Concise, Thonon.
SAINT-BON (le comte Gustave DE), à Crevy, Veigy (m. e.).
SANDOZ Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.
SERVETTAZ Camille, place du Château, Thonon (m. e.).
SONNAZ (le comte Guy DE GERBAIX DE), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).
SOUROFF Edouard, villa Victoria, Rives-Thonon.
SPALINGER Albert, photographe, Thonon (m. e.).

MM TAPPONNIER Paul, maire, Collonges-sous Salève (m. e.).

THÉRERET (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

THIÉBAUT Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place des Arts, Thonon.

THURIN Roger, ingénieur T. P. E , route de Genève, Thonon

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, avenue Jules-Ferry, Thonon les-Bains (m. e).

VAUDAUX Max, architecte, Bd des Vallées, Thonon.

VEILLET Pierre, maire, Morzine.

VIANNAY (abbé J.-M.), curé de Vallorcine (m. e.).

VIRY (le baron H. DE), Clos d'Aulps, Amphion (m. e.).

VIRY (le comte Pierre DE), château de Viry (m. e.).

VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

VUARNET Alfred, 28, rue Chabaud, Reims.

VUARNET François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims.

VULLIOD (le baron François DE), château de Vulliod, Florensac (Hérault).

VULLIOD (Mme la baronne DE), château Vulliod, Florensac (Hérault).

YVOIRE (le baron Félix D'), à Yvoire (m. e).

Membres Correspondants

MM. BRACONNAY (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Nyon.

FINAS-DUPLAN, 21, rue de France, Nice.

MM LEVROT Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice

MEYNET Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

BIRMANN DE RELLES Emile, professeur honoraire et homme de lettres. La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

THORENS Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALBENGA (Italie) . . .	*R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria, via Roma, 23, Palazzo Oddo.*
ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici. Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de Droit.
FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg,* 37.

GENÈVE (Suisse)	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*
GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande,* à la Bibliothèque cantonale. *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*

	FERT. Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.
	Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. *Archivio di Stato.*
	Reale Academia delle Scienze.
TURIN (Italie)	*Bibliothèque Nationale de Turin.*
	Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.
	Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1937. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 450 fr.
1938. — Prix Mgr. Piccard, pour *Poésies* . . . . . 300 fr.
1939. — Prix Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie* . . 400 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire ; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

LE CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

Favorisée par le beau temps, l'Académie Chablaisienne a commémoré, le 15 septembre, le cinquantenaire de sa fondation.

A 10 h. 15, une séance extraordinaire réunissait à l'Hôtel de France de nombreux membres de la Société et les personnalités ayant répondu à son invitation.

Notons la présence de MM. Gander, maire de Thonon ; Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, représentant cette Académie, ainsi que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne ; abbé Gabriel Loridon, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry ; Pfister, secrétaire de l'Académie Florimontane ; Chanoine Coutin, vice-président de l'Académie Salésienne, d'Annecy ; Ed. Chapuisat, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève ; Barbey de Budé, président de la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie ; Dufour, secrétaire de la Société d'Histoire de la Suisse Romande ; Fréd.-Th. Dubois, bibliothécaire cantonal vaudois ; Docteur Sidney-Schopfer, de la Société d'Histoire de la Suisse Romande ; chanoine Dupont-Lachenal, représentant de l'Abbaye de St-Maurice-en-Valais ; Comte E. de Foras ; Xavier Mudry.

Le Bureau et le Conseil d'Administration de l'Académie aux personnes de MM. le Général Bordeaux, président d'honneur ; L. Quiblier, président ; Charles Anthonioz, Comte Clément de Maugny, R. P. Jules

Chambelland, vice-présidents ; J. Baud, secrétaire ; M. Michaud, trésorier ; J. Trouillet et F. Anthoinoz, bibliothécaires ; François Dubouloz, rédacteur ; Emile Vuarnet, Claudius Baud, Baron F. d'Yvoire, membres du Conseil d'Administration ; André Engel, Robert Avezou, membres d'honneur. Madame Ponet-Bordeaux, Mlles G. Dufour, R. de Banck, P. Long des Clavières, MM. le Docteur F. Blanchard, Comte G. de St-Bon, Paul Tapponnier, Ernest Renard, Comte Pierre de Viry, Buinoud, M. Bernard, Comte Guy de Sonnaz, Guillot, Rochefort, J. Bourgeaux, F. Dubouloz, avocat, J. Gay, M. Barnoud, Damex, F. Favre, Spalinger, Commandant André, membres de l'Académie. Mesdames J. Trouillet, F. Dubouloz, X. Mudry, E. Pommier, M. Bernard ; MM. Ed. Boleslas, Pierre Grellet, Déonna, de la Société d'Histoire et Archéologie de Genève, etc...

M. Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne, prononce le discours suivant :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

« En ouvrant cette séance mon premier devoir sera de remercier M. le Maire de Thonon d'avoir bien voulu, par sa présence, donner une nouvelle marque de la sympathie qu'en toutes occasions la Municipalité de cette Ville a manifestée envers l'Académie Chablaisienne. J'associe à mes remerciements M. le Sous-Préfet, qui avait spontanément répondu à notre invitation, mais qu'une indisposition empêche d'assister à cette fête de l'Académie Chablaisienne dont nous commémorons le cinquantenaire aujourd'hui.

Ce fut en effet en 1886, le 16 novembre, par une belle après-midi d'automne que quatre visiteurs se présentaient au château de Thuyset où les attendait le comte Amédée de Foras.

Ils s'appelaient Charles Buet, Jules Guyon, Norbert Mudry, Louis-Etienne Piccard.

Et le but de cette réunion était de jeter les bases, d'arrêter les statuts d'une Société Savante similaire de celles dont s'honorait déjà la Savoie.

Ce faisant ils répondaient aux vœux formulés au cours du Congrès des Sociétés Savantes qui avait tenu ses assises à Thonon les 19, 20, 21, 22 du mois d'Août.

Si vous le voulez bien, pendant que ces cinq personnages discutent de ces questions, je vais tâcher de vous les esquisser brièvement, à grands traits.

Agé de 56 ans, il était né en 1830, en pleine force intellectuelle et physique, le Comte Amédée de FORAS appartenait déjà à l'Histoire.

L'Armorial et Nobiliaire de Savoie, le Dictionnaire du Blason dont il avait, artiste consommé, composé, dessiné, enluminé les planches, l'avaient mis en vedette dans le monde héraldique entier.

Le Droit du Seigneur et tant d'œuvres puissantes avaient attiré sur lui l'attention des Académies, des Sociétés Savantes les plus renommées de France, de Savoie, de Suisse et d'Italie surtout.

Travailleur acharné, consciencieux, il était pour toutes le Bénédictin de Thuyset.

Et sortant de ce cadre savant, quel grand rôle social fut le sien ! Un exemple suffira. Le 27 juin 1855, à 25 ans, soucieux de développer le sens de l'épargne chez l'ouvrier, chez le modeste artisan, chez le petit cultivateur, il créait à Thonon cette Caisse d'Epargne si prospère aujourd'hui qui fut la première en Savoie.

Charles BUET était lui aussi dans la plénitude de son talent.

Drames, romans, études historiques, poèmes se succédaient sous sa plume féconde en un style coulant, vigoureux, imagé, coloré, qui lui avait valu l'appellation de Walter Scott de la Savoie.

Ami de la jeunesse et pour la pousser, l'inciter à la littérature il avait fondé le Parnasse Savoyard où l'on retrouve avec plaisir quelques beaux vers d'Henry Bordeaux, étudiant à l'époque au Collège des Maristes à Thonon, qui faisaient déjà pressentir le futur Académicien.

Jules GUYON, esprit méthodique et réfléchi, numismate à ses heures.

Sa grande passion était de fouiller les Archives de la Ville, de compulser les registres, féru d'étudier l'histoire, la vie municipale de Thonon aux siècles derniers. Il venait de donner la mesure de ce que l'on pouvait attendre de lui en mettant au point dans un in-octavo de 627 pages le compte rendu des procès verbaux des séances, des travaux du Congrès de Thonon.

Norbert MUDRY, chercheur infatigable, s'intéressant aux choses du Passé, vieilles armes, vieux papiers. Et de

chercher dans les antiques et poussiéreux dossiers classés aux archives de son étude, l'avait conduit à rechercher les premiers essais de la papeterie qu'avait fondée saint François de Sales, en 1609, à Thonon.

Le saint Evêque avait installé un « martinet à papier » au-dessus de la Ville. Norbert Mudry le situait dans les moulins appartenant à la Sainte Maison. Elle les vendit en 1754 aux Frères Lombard, dont ils portent encore le nom.

A force de patience il avait réussi à retrouver les différentes sortes de papiers fabriqués à la Pattenerie et que différenciaient les filigranes aux images « de l'ours, du cœur et de la serpent ».

Ce nom de Pattenerie provenant des *toyles et pattes*, soit vieux chiffons dont on faisait le papier.

Il s'est transformé en Patinerie du nom d'un étang voisin la Tine, sur lequel glissades et patinage furent de tout temps interdits, parce que dangereux.

L'Abbé Louis-Etienne PICCARD, était le plus jeune. Il venait en 1882, à l'âge de 29 ans, de se classer parmi les meilleurs historiens de la Savoie par la publication de son Histoire de Thonon et du Chablais, travail de longue haleine auquel il avait consacré plusieurs années.

Dès le Séminaire il avait sacrifié ses loisirs, ses vacances, à l'étude des vieux parchemins, à la recherche de tout ce qui pouvait intéresser le Passé savoyard.

Sa documentation était très importante et lui permettait une production suivie.

Il était donc on ne peut plus qualifié pour faire partie de l'Aréopage qui discutait en ce moment de la constitution de la Société projetée dans l'austère cabinet de travail du Comte Amédée.

Si la discussion fut longue elle fut féconde et lorsque, à la nuit, les quatre visiteurs quittèrent Thuyset, l'Académie Chablaisienne, tel avait été décidé son nom, était virtuellement fondée.

Elle le fut officiellement le 7 décembre suivant dans une Assemblée qui réunissait vingt-deux personnalités de la région dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Thonon.

Les statuts de la nouvelle Société y furent votés par acclamation ainsi que les membres du bureau.

La composition en fut la suivante : Comte Amédée de Foras, président ; Charles Buet, Louis-Etienne Piccard, vice-présidents.

Norbert Mudry, secrétaire.

Jules Guyon, bibliothécaire.

M. Ernest Deroux, fut élu trésorier et M. Lucien Bordeaux, secrétaire-adjoint.

Dans un sentiment de reconnaissance envers ses fondateurs l'Académie Chablaisienne avait convié des représentants de leurs familles à cette séance, à cette journée du souvenir.

Seuls MM. le Comte Etienne de Foras, suppléant le Comte Max, l'aîné de la famille, et Xavier Mudry ont pu se rendre à cette invitation ; je les en remercie de tout cœur.

A MM. Patrice Buet et Léon Guyon qui, malgré leur grand désir, n'ont pu se joindre à nous, j'adresse l'expression de nos profonds regrets.

Quant à Mgr Louis-Etienne Piccard, il dort son dernier sommeil à l'ombre du clocher de Massongy, son village natal, auprès des siens.

Nous sommes allés hier nous recueillir, nous incliner pieusement devant sa tombe dans un hommage reconnaissant.

L'Académie Chablaisienne était née pauvre et dénuée de tout. Mais étant la plus jeune elle fut aussi la Benjamine de toutes ses sœurs de Savoie.

Les portes des Bibliothèques s'ouvrirent toutes grandes devant elle, on la dota des collections parues, les dons affluèrent de toutes parts.

Et c'est ainsi que sous l'égide de ses aînées, elle a pu progresser, grandir, s'élever, s'employant comme ses sœurs à faire honneur à la Savoie.

Aussi suis-je heureux de vous, féliciter Messieurs les Présidents, les représentants, les délégués de nos Sociétés Savoyardes, d'être venus vous ranger à nos côtés, et je vous en remercie bien cordialement.

A ces remerciements, j'associe dans une même intimité les Sociétés amies de Suisse : la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie et la Société d'Histoire de la Suisse Romande qui ont avec leurs Présidents, leurs délégués, répondu favorablement à notre appel.

Entre Genève, Vaud et le Chablais il n'y a pas de frontieres : les vagues du Léman qui battent la rive helvétique sont les mêmes qui affrontent le rivage du Chablais.

Nos aspirations sont communes, notre but est le même, la plus grande gloire, la plus grande histoire de la patrie réunies en un seul cœur.

Et nous admirons vos belles devises : Après les ténèbres la lumière, Liberté et Patrie.

Mais l'heure s'écoule et je crains d'avoir déjà passé les minutes qui m'ont été fixées.

Je m'arrête donc dans un remerciement reconnaissant à nos Membres d'Honneur accourus fêter avec nous le cinquantenaire de notre fondation, à tous les membres de notre compagnie présents à cette séance.

Je ne puis finir toutefois sans adresser les hommages et la gratitude de l'Académie Chablaisienne à vous Mesdames, Mesdemoiselles qui, essaim gracieux, représentez ici ce qu'il y a de beau, d'aimable dans la vie : la famille, la littérature et son histoire, le roman, la poésie, la peinture, la musique, apanages des seules Muses aux temps antiques. Par votre présence vous avez adouci, rendu plus attrayante même, oserai-je dire, la docte austérité de cette assemblée commémorative de la naissance de notre chère Société ».

M. le Président lit les lettres d'excuses de MM. Henry Bordeaux, de l'Académie Française ; Daudin, sous-préfet ; Mgr Burquier, baron Godefroy de Blonay, G. Letonnelier, P.-E. Martin, Maxime Reymond, Ch. Gilliard, marquis Costa de Beauregard, G. Lefranc, Fréderic Engel, Campiche, comte Olivier Costa de Beauregard, Chanoine A. Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Patrice Buet, Abbé Gaillard, Adrien Burnier, Docteur de Monchy, etc...

La parole est donnée à M. J. Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, qui décrit ainsi *l'Œuvre de la Société :*

Mesdames, Messieurs,

Pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, l'Académie Chablaisienne a consciencieusement travaillé.

La tâche de son Secrétaire actuel n'est point de lui décerner des éloges, mais bien d'essayer de vous donner une vue d'ensemble sur l'histoire de cette société.

Les vingt-deux Chablaisiens réunis, le 7 décembre 1886, dans le salon de l'Hôtel de Ville de Thonon, pour jeter les bases de l'Académie, étaient résolus à faire œuvre utile et durable.

Permettez-moi de rappeler leurs noms :

MM. le docteur François Blanchard, l'avocat Lucien Bordeaux, l'écrivain Charles Buet, l'avocat Gustave Charmot,

le docteur Alphonse Denarié, Alphonse Depierre, Ernest Deroux, le docteur Joseph Dubouloz, Albert Duplan, Comte Amédée de Foras, Jean-François Gonthier, Jules Guyon, l'ingénieur Joseph Maître, l'avoué Norbert Mudry, Louis-Etienne Piccard, Jean-Marie Pettex, le notaire Joseph Ramel, Philippe Thorens, maire de Thonon, Marquis Trédicini de Saint-Séverin, André-Joseph Vernaz, Frère Valfrid, et baron François d'Yvoire.

Et nous sommes particulièrement heureux de saluer M. le docteur Blanchard, l'un de ces précurseurs, qui siège aujourd'hui aux premiers rangs de cette assemblée.

A la séance du 10 janvier 1887, le premier Président définissait ainsi la vaste tâche entrevue par les Fondateurs: « Il est bon que dans chaque province il se forme une réunion d'hommes travaillant par tous les moyens à maintenir vivaces les traditions qui depuis des siècles ont inspiré le génie national et tous les génies dont s'honore l'humanité.... Solidairement unis dans le commun amour de la patrie, du bon et du beau, abandonnant les stériles discussions de la politique, nous piocherons le passé et nous sèmerons l'avenir ».

Et encore le Président détaille tout un programme :

« Tout le monde ne saurait s'occuper d'histoire. Mais il ne manque pas de sujets où chacun, suivant ses aptitudes, peut employer ses loisirs et illustrer la patrie. Poètes, nos cascades bruyantes, nos sombres forêts, nos lacs, nos pics sourcilleux, nos glaciers éternels, sauront vous inspirer ! Quel beau cadre pour les légendes de nos montagnes ! Jurisconsultes, vous avez le trésor de nos vieilles lois codifiées avant la fin du moyen-âge. Naturalistes, géologues, minéralogistes, notre flore et notre faune si riches, nos gisements si variés, nos fossiles, nos sources minérales ont de quoi vous tenter... »

Un arrêté de M. le Préfet de la Haute-Savoie, en date du 8 février 1887, autorisa la Constitution de l'Académie Chablaisienne et approuva ses Statuts.

La nouvelle Société reçut l'accueil le plus chaleureux de toutes celles de Savoie et des pays voisins, elle échangea bientôt ses Mémoires avec une cinquantaine de Sociétés Savantes de France, de Suisse et d'Italie, et vit sa bibliothèque s'enrichir rapidement grâce à des dons généreux.

Dans le premier volume édité par l'Académie, à côté des études historiques sur « l'Abbaye d'Abondance » par le Comte de Foras et M. Jules Guyon, « La prise d'Evian en 1591 », « Le droit des langues à Thonon » par le Comte de Foras, « La Chapelle de St-Pierre à Thonon » par Jules

Guyon, « La Vie municipale d'Evian » par Jacques Dubouloz, nous trouvons une remarquable étude sur « les Maladies de la Vigne » par M. André-Joseph Vernaz avec les moyens pratiques de les combattre. Un excellent travail de M. Ernest Deroux sur « la Source des Harpes ». Et surtout l'initiative de la création de la race bovine d'Abondance, aujourd'hui si fameuse, par M. le Marquis de St-Séverin, secondé aussitôt par M. Vernaz (T. 1er, p. XLVIII, XLIX).

Des biographies, des études étymologiques, de rares et précieux documents, forment le fond des volumes suivants.

M. Norbert Mudry publie : « La Maison des Arts de Thonon » ; « Projet de transfert à Thonon de l'évêché de Genève » ; « Un mariage princier à Thonon ». M. Jules Guyon : « Démolition du Fort des Allinges ». Le Comte de Foras : « Notes et Documents sur le Collège des Savoyards d'Avignon » et « Adhémar évêque de Genève ». « Thonon en Joie, 1663 » par M. Jacques Dubouloz.

De savants auteurs étrangers, admis dans la Société comme Membres d'Honneur ou Correspondants, apportent leur active collaboration, tel M. Jules Vuy, de Carouge-Genève, qui écrit « La Prise du Château de Thonon en 1591 ».

M. Vernaz, devenu Président de la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Thonon, continue ses études utilitaires ; il donne un tableau contenant les résultats obtenus dans divers champs d'expérience pour la culture du blé et l'emploi des engrais chimiques.

Une importante étude historique sur une partie du règne de Charles-Emmanuel 1er, Duc de Savoie, est écrite en 1889 par le Marquis de St-Séverin. On y trouve une foule de documents inédits, en particulier sur les projets contre Genève, la prise du Marquisat de Saluces et surtout sur l'expédition de Provence. Dans le même ordre d'idées, le Frère Valfrid, décrit la reconstruction des fortifications de Thonon en 1690.

M. Elie Jordan présente en 1890 un rapport sur le projet de création d'un Herd-Book pour la race bovine chablaisienne, qu'il doit développer devant la Société d'Agriculture de Thonon.

L'Académie lui fournit les indications et suggestions utiles, et son Président fait remarquer que notre Société peut revendiquer la priorité de cette initiative d'un intérêt primordial pour notre région (Tome IV, p. IX).

Nous citerons ensuite : « Etudes sur l'arboriculture fruitière en Chablais », par M. le Baron d'Yvoire ; sur la production de la Vigne par M. Vernaz ; le rendement des

diverses espèces de pommes de terre, par M. Molliet, maire de Villard-sur-Boëge.

Des monographies très fouillées du Frère Valfrid sont consacrées aux Dames Ursulines et aux Annonciades Célestes de Thonon, le même raconte l'Invasion des Luzernois en Chablais.

M. Albert Duplan, qui occupa fort longtemps le fauteuil présidentiel, était un maître en numismatique, science qui, au moyen de documents forts, sûrs et précis, vient prêter un utile secours à l'historien. Il édita la curieuse histoire de la Ville d'Evian, composée au XVIIme siècle par noble François Prévost.

L'auteur des deux volumes si connus de l'Histoire du Chablais, commence en 1893 la publication de ses monographies de communes et de monastères. C'est d'abord « l'Abbaye de Filly et les seigneurs du voisinage, que l'abbé Piccard présente avec une richesse inégalée de documents, et qui ne comporte pas moins de 500 pages ; puis « L'Abbaye d'Entremont », de 214 pages.

M. Norbert Mudry, dans ses « Mœurs et Coutumes du Chablais au XVIIIme siècle », nous montre en des tableaux précis et vivants l'existence de nos ancêtres aux bords du bleu Léman. On retrouve les mêmes révélations sur la vie intime des bourgeois et des paysans savoyards, dans « L'Hôpital d'Evian », par M. Albert Duplan.

C'est en 1896 que M. le Sénateur André Folliet, un des membres les plus justement célèbres de l'Académie Chablaisienne, fait paraître ses intéressantes « Notes sur le Chablais dans la seconde moitié du XVIIIme siècle, d'après la Correspondance des Intendants de la Province », bientôt suivies de la biographie du « Général Dupas » écrite avec la collaboration de M. Ferdinand Dubouloz-Dupas.

Notre Société vit aussi entrer dans ses rangs, comme membre effectif, le 10 août 1896, M. César Duval, député, puis sénateur de la Hte-Savoie. Cet excellent historien publia dans nos Mémoires un travail consacré à « la Guerre autour de Genève à la fin du XVIme siècle ».

M. l'aumônier Piccard donne en ce temps : « Les anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon » ; « les Moynat de Sales » ; « Notes sur la Famille Dubouloz » ; « Le Conseil de la Ville de Thonon au XVIme siècle » ; « Un poète de la Famille de Sonnaz », etc...

Les communes de Messery et Nernier ont trouvé leur savant historien en la personne de M. Emile Vuarnet. Cet ouvrage obtint en 1898 le premier prix du Concours d'Histoire de l'Académie Florimontane.

Une vision de la Révolution en Chablais par M. Duplan qui décrit la formation de la Garde Nationale à Evian en 1793.

Auteur de la Biographie du Général Dessaix, notre héros national (ouvrage paru en dehors de nos collections), M. le Sénateur André Folliet revient aux soldats de la 1re République avec la « Vie du Commandant Chappuis de Thonon ». Mais l'ouvrage où l'on trouve le mieux, à côté de la profonde érudition, la science aimable et le pur style de l'auteur, est l'importante « Monographie de la Commune de Beaumônt », que M. Folliet publia en 1899 et 1900.

La capitale du Chablais attire tout naturellement l'attention des membres de l'Académie. M. Jules Guyon publie : « Quinze années de la Vie Municipale de Thonon (1700-1714) ». M. André-Joseph Vernaz, qui fut maire de notre ville, écrit : « L'instruction primaire dans le Canton de Thonon ».

« L'Abbaye d'Abondance et la Vallée du même nom » est encore une des œuvres maîtresses du chanoine Piccard, illustrée par de superbes dessins de M. Louis Moynat, architecte, membre de l'Académie. Les grandes compositions originales de ces gravures ornent actuellement les murs de la Salle des Séances de la Société.

En déplorant la perte de M. André Folliet, l'un des meilleurs travailleurs de notre Compagnie (décédé en 1905), M. Duplan, Président, s'exprimait dans les termes suivants : « Son style, net et clair comme sa pensée, décèle l'homme toujours lui-même, toujours fidèle aux aspirations de sa prime jeunesse, imprégné des plus purs sentiments de patriotisme, aimant par dessus tout sa chère Savoie, avec une prédilection marquée pour le Chablais, son pays d'origine. Sa plume a fait revivre ce qu'il y eut de plus noble et de plus grand dans la gloire de nos héros savoyards, dont il a célébré, tour à tour, la bravoure, le patriotisme, la constance dans le malheur, la loyauté et le désintéressement. En présentant à l'admiration de ses concitoyens ces grandes figures, il a espéré que ces sublimes exemples ne seraient point perdus pour les générations futures ».

Auteur très apprécié, devant publier de nombreuses études historiques, M. le Comte de Maugny, fit ses débuts dans nos Mémoires par la fort intéressante « Vie du Général Hector de Gerbaix de Sonnaz », un des illustres enfants de Thonon.

C'est en 1907 que l'Académie Chablaisienne conféra le titre de membre d'honneur au grand romancier, jeune gloire de notre cité et du Chablais, M. Henry Bordeaux, qui

devait porter le renom du pays jusqu'à l'Académie Française.

La même année M. Duplan publie : » Le Tir à l'Oiseau à Evian », et M. Emile Vuarnet : « Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse », ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fut suivi de « la Grammaire du Patois Savoyard ».

Au tome XXII commence la publication du remarquable travail de M. Jacques Dubouloz sur « Les Affranchissements féodaux de 1771 », synthèse d'une question spéciale, magistralement traitée par ce jurisconsulte éminent, dont l'impartialité est reconnue par tous.

L'Académie édita l'importante étude de science botanique de M. Camille Servettaz : « Monographie des Eleagnacées ».

Un grand et fidèle ami de Thonon, le comte de Gerbaix de Sonnaz, Sénateur du Royaume, ancien ambassadeur et ministre plénipotentiaire d'Italie, consacra des articles aux « Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon au XVme siècle », aux « Origines de la Maison de Savoie », aux « Galères de Savoie à la bataille de Lépante », etc...

Mgr Piccard révèle tout un état d'esprit des dirigeants de notre région dans « l'Annexion de la Savoie à la France en 1860 », grâce à des correspondances inédites. Il donne des notices sur de nombreuses familles, sur « le Consistoire de Ballaison » et une réédition, fort documentée, monument de haute érudition, de l'histoire de « L'Université Chablaisienne ou Sainte Maison de Thonon ».

M. François Fornier fournit des détails sur la famille « Dessaix de Thonon », d'où sortirent tant de personnages remarquables. Ce même auteur, poète au talent délicat, sut chanter les merveilles du Chablais, et la gloire de ses enfants.

Notre laborieuse Compagnie arrivait alors au quart de siècle d'existence. Comme presque toutes les Sociétés, elle avait eu à traverser des périodes dangereuses. De graves dissentiments surgirent, à certains moments, entre quelques-uns de ses membres les plus influents, il y eut de vives polémiques, des démissions retentissantes... même des menaces de dissolution !

Heureusement qu'un groupe bien uni, du Comité, mit tout en œuvre pour la sauver. Un homme surtout consacra à l'Académie Chablaisienne toute sa volonté, toute son énergie. Calme, tenace, patient sous son air de discrète bonhomie, M. Piccard, l'aumônier du Collège municipal

qui remplissait les fonctions de Vice-Président de la Société dès sa fondation, sut maintenir la barre de l'Académie à travers toutes les tempêtes, avec une remarquable sûreté. Il fut secondé par M. Duplan, M. Léon Quiblier, secrétaire durant de longues années avant d'être vice-président et aujourd'hui Président, et plusieurs autres membres dévoués.

Ainsi vers 1912, époque où, jeune collaborateur et ami de Mgr Piccard, nous fûmes admis à faire partie de cette Société, sa situation était stabilisée, son influence considérable.

Cette œuvre absolument désintéressée remplissait admirablement sa mission : recueillir et garder les traditions de chaque commune, conserver le patrimoine intellectuel de notre bel arrondissement, aider à l'épanouissement de tout ce qu'il contient de bon et de bien.

Grâce à elle ont pu se développer et se faire connaître de fortes personnalités, des talents d'historiens, d'archéologues, de savants, de poètes... Grâce à elle se sont formées des élites de travailleurs indispensables à la renommée de notre pays.

Mais revenons aux Mémoires imprimés des principaux membres de la société. Ils ne sont qu'une faible partie des communications faites à l'Académie au cours de ses séances. Les autres, malgré leur valeur, n'ont pu être publiées, soit à cause du manque de place, soit à cause des frais d'impression. On les trouve, sommairement analysées dans les comptes rendus qui offrent, de ce fait un intérêt particulier. Figurant dans les procès-verbaux des séances, ces notes permettent en outre aux chercheurs de s'assurer la priorité de leurs découvertes, observations, projets ou propositions.

En 1915 et 1916, M. François Marullaz publie deux études, alors de brûlante actualité, sur « la Neutralité Militaire de la Savoie du Nord », et sur « la Zone franche de la Haute-Savoie », éclairant l'opinion publique par la sûreté de ses informations. M. Léon Quiblier donne un travail excellent sur « Le Château des Marquis de Lullin ».

Il serait trop long d'énumérer toutes les multiples études consacrées aux sujets les plus divers, par Messieurs : Jacques Dubouloz, L. Quiblier, G. Letonnelier, E. Vuarnet, Charles Anthonioz, Comte de Maugny, de Boccard, Paul Tapponnier, Van Gennep, Gaillard, Fornier, Roch, Baud. Car, tout en ayant donné une large part à l'histoire locale et à l'archéologie, le champ des travaux et des recherches comprend encore la section de Poésie, Littérature et

Beaux-Arts, et celle des sciences, en particulier la Botanique, organisées par M. le professeur Bloume, bibliothécaire de l'Académie durant plusieurs années.

Doivent être cités à part deux forts volumes. De Mgr Piccard, travailleur infatigable, une belle « Monographie de la commune de Massongy » bien illustrée et la « Monographie d'Habère-Lullin » par M. Chaperon ; « l'Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860 », par le secrétaire de l'Académie, répertoire qui sous une forme pratique dispense de recourir à cent ouvrages touffus et dispersés.

Une nouvelle « Histoire de la Ville d'Evian », traitée avec conscience et originalité, est due à M. Camille Perroud. Un important tirage à part, dû à la munificence de la Société des Eaux, permit de répandre cet ouvrage consacré à la coquette cité balnéaire, et lui fit une avantageuse propagande.

Nous arrivons à l'année 1927, où l'Académie vit son long et constant effort couronné par le Décret du Président de la République, du 17 novembre, la reconnaissant comme Etablissement d'Utilité publique. Ce qui lui permit d'accepter des fondations et de créer des prix. En cette circonstance l'Académie eut à se louer de l'appui bienveillant de la Municipalité de Thonon et de l'efficace intervention de M. le Sénateur Jacquier, ancien Ministre, membre d'honneur de notre Compagnie.

Après avoir consacré des pages remarquables aux « Savoyards qui servirent dans l'Armée française après 1815 », M. le général Bordeaux s'attacha à faire connaître des Chablaisiens notoires, tels que : « le général comte Jaillet de Saint-Cergues » ; « le Chevalier Daviet de Foncenex », savant mathématicien ; « le général Chastel », un illustre cavalier, lettré, artiste...

M. Charvet obtint un vif succès avec sa notice : « Taine à Menthon-St-Bernard ».

Deux nouvelles et importantes monographies de communes très fouillées, très complètes, sont éditées. L'une, par M. Emile Vuarnet : « Histoire de la ville d'Yvoire », subventionnée par le conseil général, l'autre par Mgr Piccard : « La commune de Sciez ». Ce dernier développe, par des notes et illustrations, une édition de luxe du « Chablais à travers les siècles », tirée à part.

A l'occasion du centenaire de sa naissance, la vie du Comte Amédée de Foras est écrite par M. Quiblier. Poèmes par M. le Consul général Mérou. Souvenirs historiques

du début du siècle dernier par M. le Comte de Maugny. « L'Enseignement secondaire à Thonon », par M. Claudius Baud... et nombre d'autres études, trop récemment parues pour que nous en donnions la liste.

L'ensemble de ces travaux forme la belle collection des 42 volumes des Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne. Il convient, à ce propos, de rappeler le souvenir de M. André Dubouloz, le maître imprimeur soigneux et expert, membre de notre Compagnie depuis 1895 qui, dès le premier volume, consacra toute sa sollicitude à cette remarquable édition. Ses deux fils : M. Louis Dubouloz, directeur de l'Imprimerie et notre confrère M. François Dubouloz, rédacteur en chef, ont admirablement continué cette tâche. Le tome 42, récemment sorti de leurs Presses, se présente avec cette netteté et cet aspect élégant qui font de la collection de l'Académie Chablaisienne un modèle du genre, de l'avis des meilleurs connaisseurs.

Mesdames, Messieurs,

J'ai abusé de votre patience !... mais il fallait passer en revue cinquante ans. Cinquante années d'un grand effort littéraire et scientifique accomplies par une modeste Académie provinciale, ayant hautement conscience d'avoir rendu service à la *Savoie et à la France !* ».

———=———

M. le Général Bordeaux désire profiter de la circonstance et de la présence de représentants des Sociétés savantes de la Savoie pour traiter deux questions qui intéressent l'ensemble de notre province.

Il s'agit d'abord d'une *Histoire de Savoie*. Le général signale celles qui existent et le mérite de leurs auteurs : Genoud, puis après 1860 Victor de Saint-Genix ; au début du XXme siècle une renaissance de régionalisme nous valut en quelques années quatre Histoires de Savoie : Charles Dufayard, Louis Dimier, André Perrin et Emile Plaisance, dont chacune a son caractère et sa valeur ; enfin, en 1935, l'ouvrage d'Henri Menabréa. Il démontre que l'ouvrage d'Emile Plaisance, en deux volumes, réunit à la fois toutes les conditions désirées ; cette histoire est exacte, complète, intéressante, et sûre dans les jugements et observations de l'auteur ; il donne une courte biographie de celui-ci, mort en 1905. Mais il est devenu nécessaire de faire une nouvelle édition de ce remarquable travail. Cette mission semblerait revenir à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, qui fut chargée de la première édition en 1910, après la mort de l'auteur.

En second lieu, le général expose la nécessité de mettre sur pied une *Biographie générale savoisienne,* comme il en existe dans quelques autres provinces, et, tout près de nous, à Genève et à Lausanne. Il est temps que quelques hommes de bonne volonté, habitués à l'étude et aux recherches veuillent bien consacrer leurs loisirs à ce travail; ils y seront certainement secondés. Il y eut en Savoie des hommes qui ont acquis la célébrité ; on les retrouve facilement. D'autres, en grand nombre, sont parvenus à une notoriété qui ne suffit pas cependant à leur donner place dans les dictionnaires biographiques. Enfin un très grand nombre de nos compatriotes ont rempli un rôle en Savoie ou en faveur de leur pays, et méritent que leur nom et leur souvenir soient conservés.

L'Assemblée approuve entièrement cette proposition. Nul doute qu'une fois ce Répertoire biographique établi, les Conseils Généraux des deux départements n'en votent l'impression. Des suppléments pourront ensuite être établis périodiquement.

———

M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, prononce le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs,

L'honneur que vous voulez bien me faire, en m'autorisant à prendre la parole dans cette solennité du cinquantenaire de la fondation de *l'Académie Chablaisienne,* me flatte énormément.

Je vous en remercie, mais j'y vois surtout un gracieux hommage rendu à l'Académie de Savoie, la doyenne plus que centenaire de nos sociétés savantes.

Notre Président, M. Charles Arminjon, aurait été fier de vous apporter lui-même ses compliments et ses vœux, s'il n'avait été retenu hors de la Savoie par des raisons impérieuses, et faute de pouvoir se trouver ici aujourd'hui, il m'a prié de l'excuser et de le remplacer, mais, n'ayant rien d'un orateur, ni les conceptions rapides, ni l'élégance du langage, je me demande si je n'ai pas été quelque peu téméraire d'accepter cette mission délicate. Quoi qu'il en soit, ce que je ne pourrai vous dire avec éclat, je vous le présenterai très simplement avec le pur accent de la vérité.

Je saluerai d'abord votre vieille province du Chablais dont vous avez eu l'idée heureuse de prendre le nom, et

tout particulièrement la ville de Thonon où vous avez établi votre siège ; puis, si vous voulez bien, je vous conterai deux menus incidents où j'ai cru trouver quelques rapports entre l'Académie de Savoie et la fondation de votre Compagnie.

Je ne vous apprendrai rien, Messieurs, en vous disant que le Chablais est l'une des plus vieilles provinces de l'ancienne Savoie, et que le promontoire de Thonon était pour nos princes un poste d'observation d'où rayonnaient leurs rêves plus ou moins chimériques. Votre vieux château, forteresse un peu rude dans les débuts, progressivement se transforma jusqu'à devenir la résidence préférée et fastueuse de la Cour. N'est-ce pas à sa porte, dans le cadre enchanteur de Ripaille qu'Amédée VIII, le premier et le plus magnifique de nos ducs, revenu sur le tard des grandeurs de ce monde, avait rêvé de finir ses jours ? Enfin, plus près de nous, n'est-ce pas encore à Thonon que François de Sales, notre grand saint Savoyard, conçut l'idée de fonder l'*Institution de la Sainte-Maison,* véritable université où l'on enseignerait les sciences et les arts, le droit, la médecine et les métiers.

Ce plan magnifique, peut-être un peu trop vaste, fut contrarié en partie par les malheurs des temps et l'insuffisance des ressources. Mais l'idée était lancée : la ville de Thonon, de plus en plus accueillante, devint le centre intellectuel de la région. Il n'y avait qu'à attendre l'heure propice.

Cette heure se fit longtemps attendre : elle semble n'avoir vraiment sonné qu'en 1886, à l'occasion d'un congrès de Sociétés Savantes organisé à Thonon, sous les auspices de l'Académie de Savoie.

A cette époque, le Comte Amédée de Foras travaillait depuis plus de dix ans à l'*Armorial et nobiliaire de Savoie,* à cet ouvrage magnifique, qui sera l'honneur de son nom et la gloire de notre pays. Pour cette œuvre immense, sans doute de nombreux matériaux lui avaient été fournis de différents côtés, mais il lui restait à classer tout cela et à le compléter... véritable travail de bénédictin, pénible et lourd pour un homme qui travaille tout seul.

En face de difficultés sans nombre, M. de Foras comprit bien vite l'avantage des Sociétés où l'on peut travailler en commun, échanger des idées, des conseils, des matériaux, et surtout se mieux connaître entre voisins.

Au cours de ses recherches, il avait pu apprécier les heureuses indications trouvées dans les publications de nos Sociétés Savantes, notamment dans les Mémoires et

Documents de l'Académie de Savoie ou de la Société Savoisienne d'Histoire, dont les travaux s'étendent à tout le territoire de l'ancien Duché ; dans un cadre plus restreint, il avait pu apprécier les services rendus par les Sociétés locales telles que les Académies florimontane ou salésienne, pour le Genevois, celle de la Val d'Isère en Tarentaise, ou encore la Société d'Histoire en Maurienne ; il n'ignorait rien de l'importance de ces dernières pour l'entretien de nos relations avec nos amis des Vallées d'Aoste et de Piémont.

Enfin, de sa table de travail, en son château de Thuyset, peut-être apercevait-il, au-delà du lac, la ville de Lausanne et les coteaux du Pays de Vaud, qui si longtemps furent terres savoyardes, et qu'il savait maintenant peuplées de savants et de sociétés florissantes.

Pourquoi, se disait-il, dans notre vieille province du Chablais, n'aurions-nous pas une Société semblable ?

Il y songeait en 1886 lorsque fut décidé le Congrès de Thonon, dont il fut probablement le promoteur, en tout cas l'animateur. J'en trouve la preuve dans une lettre adressée, par lui, dès le mois de mars à l'Académie, pour obtenir que viennent à Thonon le plus grand nombre possible de nos Académiciens et autres savants de Chambéry.

Cette démarche m'a paru significative : si le Comte de Foras désire si vivement le succès du congrès, c'est qu'il espère entraîner par l'exemple ses compatriotes encore hésitants à adhérer à la Société qu'il projette.

Les choses en étaient là, lorsque l'on apprit à Thonon que l'abbé Piccard, vicaire de la paroisse, venait d'obtenir une récompense importante au concours de l'Académie de Savoie.

En effet, ce jeune prêtre, déjà connu par ses recherches et ses relations de travail avec le Comte de Foras, s'était avisé de concourir avec une étude très complète sur l'*Histoire de Thonon et du Chablais*. Cet ouvrage fut tout particulièrement remarqué, et obtint le grand prix de l'année.

Cette nouvelle, bien vite répandue, fit sensation sur les bords du Léman ; les derniers hésitants furent convaincus, si bien que le 7 décembre 1886, l'Académie Chablaisienne était fondée... et le jeune abbé Piccard, devenu, avec les ans, le vénérable Mgr Piccard, a dirigé ses travaux pendant près d'un demi-siècle, et fut jusqu'à la fin pour elle, un guide et un animateur incomparable.

C'est une fortune, Messieurs, pour une Société comme les nôtres, d'avoir à sa tête, et pendant si longtemps, des

hommes d'une telle valeur. Non seulement ils donnent autour d'eux l'exemple du travail, mais, par la confiance qu'ils inspirent, par la sagesse de leurs conseils, par leur erudition réputée, ils s'entourent d'un prestige qui retombe sur tous les membres de la Société.

Aussi, Messieurs, ne soyez pas surpris d'apprendre que l'Académie Chablaisienne, au moment de son cinquantenaire, vient de publier le 42me volume de ses *Mémoires et Documents*, qu'elle compte à l'heure actuelle plus de 200 membres, et qu'elle entretient des relations avec près de 50 sociétés savantes, tant en France qu'à l'étranger. C'est un très beau résultat, qui vous fait à tous le plus grand honneur, et prouve que l'Académie Chablaisienne possède une vitalité féconde.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement, puisque vous avez à votre tête des travailleurs infatigables, tels que le Général Paul Bordeaux, M. Léon Quiblier, M. J. Baud et tant d'autres, dont les noms reviennent sans cesse à propos des communications qui animent vos séances.

Aussi, Messieurs, au moment de terminer, je vous demande la permission de vous adresser, au nom de l'Académie de Savoie, de nouveaux compliments pour le passé, des encouragements pour le présent, et des vœux bien sincères pour que, dans l'avenir, vous puissiez poursuivre dans le calme la belle œuvre désirée par le Comte Amédée de Foras, et splendidement continuée par Mgr Piccard, pour la gloire du Chablais et de la Savoie ».

C'est au tour de M. Louis Pfister, secrétaire de l'Académie Florimontane, qui lit l'adresse ci-après :

Annecy, le 15 septembre 1936.

L'ACADEMIE FLORIMONTANE
A L'ACADEMIE CHABLAISIENNE

L'Académie Florimontane est heureuse de saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui de manifester à l'Académie Chablaisienne sa plus cordiale sympathie et le témoignage de son admiration.

Depuis 50 ans, que l'éminente Compagnie a été créée en cette ville de Thonon dont saint François de Sales avait fait déjà le siège de l'Université de la Sainte-Maison, elle a réuni dans son sein presque tous les hommes marquants

que le riant Chablais a produits. Suivant le programme de son premier président le Comte Amédée de Foras, d'illustre et vénérée mémoire, l'Académie Chablaisienne s'est efforcée d'honorer la petite patrie et de la faire « de mieux en mieux connaître et aimer même, par ses propres enfants ».

Les Sociétés sœurs suivent et admirent ses travaux et son activité rare. Aussi, l'Académie Florimontane veut-elle publiquement lui affirmer sa gratitude pour les services qu'elles a rendus.

La société annécienne se flatte d'avoir toujours compté parmi ses membres les plus distingués des dirigeants de la savante Compagnie de Thonon ; faut-il citer parmi les disparus le comte Amédée de Foras, Charles Buet, Mgr Piccard... qui furent de grands florimontans ?

Vive l'Académie Chablaisienne. Honneur à ceux qui ont la charge de la diriger pour le plus grand bien du Chablais et pour la gloire de la tradition savoyarde.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Louis PFISTER. — P.-M. RITZ.

A la fin du banquet, à l'excellent menu, servi à l'Hôtel de France, M. le Président annonça divers toasts.

M. le Général Bordeaux souhaita encore une fois la bienvenue aux hôtes de l'Académie Chablaisienne. Il remercia M. le Maire de Thonon à la fois de sa présence et de la mesure qu'il a prise récemment en faveur de la conservation de la Chapelle de Saint-Bon. Il rappelle le centenaire de l'Académie de Savoie, célébré en 1921, à Chambéry, et souhaite longue vie et prospérité à toutes nos Sociétés savantes.

S'adressant ensuite aux Sociétés de la Suisse, il remercie leurs éminents représentants : M. Edouard Chapuisat, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, dont il signale la valeur, les services rendus à son pays, les travaux, la juste renommée qu'il s'est acquise ; M. Barbey de Budé, président de la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie ; M.

Frédéric Dubois, bibliothécaire cantonal et de l'Université de Lausanne ; M. Dufour, secrétaire de la Société d'Histoire de la Suisse Romande ; il regrette l'absence, pour cause d'empêchement au dernier moment, d'historiens tels que MM. Paul Martin, Charles Gilliard, Maxime Reymond. Enfin, il fait l'éloge des Sociétés savantes de tous les pays et de leur rôle, remercie spécialement leurs présidents et leurs secrétaires, et porte un toast particulier aux descendants des fondateurs de l'Académie Chablaisienne et à nos hôtes étrangers.

M. Barbey de Budé, président de la Société Vaudoise d'Histoire, se lève ensuite et apporte, en termes excellents, les compliments de nos voisins d'outre-Léman.

M. Ed. Chapuisat, le grand historien genevois, au nom de l'Institut National et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, répond avec une haute éloquence aux éloges décernés à son pays et aux Sociétés de Suisse et il félicite l'Académie ainsi que les organisateurs des Fêtes du Cinquantenaire.

Enfin, M. Gander, maire de Thonon, en une charmante allocution, reconnaît les services rendus par la Société à la Ville et à l'Arrondissement ; il assure l'Académie de toute la bienveillance du Conseil Municipal et lève son verre à son avenir et à sa prospérité.

Les membres de l'Académie et leurs invités se dirigent en cars et autos particulières vers le château de Thuyset, pour rendre hommage à la mémoire du Comte Amédée de Foras. Le plus gracieux accueil est réservé par la famille du grand historien et héraldiste dans cette demeure où ses portraits, ses livres, ses œuvres d'art rappellent son glorieux souvenir.

L'assistance écoute avec recueillement, dans la chambre même où travaillait l'illustre fondateur de

l'Académie, l'un de ses fils, M. le Comte Etienne de Foras, évoquant, dans le discours suivant, sa puissante personnalité.

En raison du travail de classement qui m'a été dévolu, mon frère Max et ma belle-sœur m'ont chargé de vous exprimer notre reconnaissance à tous, notamment ma belle-sœur Barle et ma sœur Alix, pour la pieuse pensée qui vous a réunis ici.

Il ne m'appartient pas de parler du savant. Mais tant d'heures de la vie de mon Père nous ont été volées par son amour de la science historique et héraldique, que ceux qui la représentent ici me pardonneront de leur dérober quelques minutes, pour évoquer, dans son intimité et dans son cadre, celui qu'ils ont eu l'attention, si douce pour nous, de venir honorer aujourd'hui.

D'avance, je sais que je ne pourrai rendre la somme des dons divers qui faisaient de lui, pour tous ceux qu'il aimait ou estimait, un être incomparable. Jamais nous n'avons surpris chez lui le moindre sentiment de crainte, sinon celle d'une injustice : jamais une minute nous ne l'avons vu inoccupé. Une seule fois, je lui ai vu perdre son contrôle ; quand l'un de nous, âgé de huit ans, s'était obstiné dans un mensonge. De bien loin on venait le consulter quand l'honneur était en jeu.

A l'examiner bien, il apparaît comme un composé de trois hérédités précieuses : Joseph et Xavier de Maistre, ses grands-oncles, et leur intime ami et beau-frère, l'Intendant général de Saint-Réal, son grand-père, qui, sa correspondance avec Saussure et ses œuvres manuscrites que nous avons ici en font foi, ne leur cédait en rien.

Sauf pendant les deux ans qu'il passa au château de Bellegarde à Thonon, et au cours desquelles Mgr Piccard fit, sous sa direction ses débuts dans les travaux historiques, et le temps que dura son dur exil en Bulgarie, c'est ici qu'il a vécu, avec son seul compagnon permanent de travail : la chère pipe choquin qui devait le tuer. Nous ne le voyions guère qu'à l'heure des repas, et encore, il en profitait souvent pour lire journaux ou brochures. Toujours il nous accueillait par une boutade révélant son fonds de tendresse et d'humour ; aucun de nous pourtant n'osait le déranger, pendant les dix ou douze heures qu'il passait chaque jour à sa table de travail, sauf pour lui apporter son courrier ; une dizaine de lettres, demandes de renseignements venant de partout, auxquelles il répondait ponctuellement. Ou bien nous lui annoncions une visite, et le

plus souvent, même pour un ami intime si chaleureusement reçu quand son labeur n'était pas urgent, la réponse était : « Dis que je suis mort ».

Parfois il nous retenait pour lui chercher un de ses volumes ; mais son impatience devant nos hésitations, le faisait bien vite grimper lui-même sur son échelle. C'est sans doute pour cette raison, qu'aucun de nous à l'exception de ma sœur Huguette qui lui servit parfois de secrétaire notamment pour le Blason, ne put lui être utile. Il aurait fallu le temps de nous former, et ce temps, il ne l'avait pas ou il en avait besoin pour se reposer de sa fatigue par quelque poésie humoristique, travail artistique ou composition musicale. Il était si bon musicien que la remarquable pianiste qu'était la princesse de Brancovan, mère d'Anna de Noailles, quand Paderewski n'était pas à Amphion, le choisissait toujours pour jouer avec elle à deux pianos. Nous avons toute une caisse de sa musique manuscrite ; malheureusement, ce sont en grande partie, émanation d'une gaîté foncière à laquelle il accordait si peu, polkas, mazurkas, quadrilles actuellement démodés.

Sur sa table de travail régnait un désordre inouï, correspondance, vieux papiers, alternant avec des séries invraisemblables de pinceaux, de règles, d'équerres, etc. ; il n'y fallait pas toucher, car il savait exactement où prendre ce qu'il cherchait. Dans l'impossibilité de reconstituer ce fouillis, j'ai tenu à y replacer avec quelques bibelots familiers, cette petite loupe qui ne quittait guère son œil quand il dessinait ou lisait une charte. Il avait perdu l'œil gauche étant enfant, mais l'autre était bon et, Dieu merci, tint bon malgré son énorme travail. Personne ne s'en doutait et lui-même n'en était nullement gêné pour saisir le relief.

Au bout de sa grande table en était une autre, dans le tiroir de laquelle étaient ses couleurs et où travaillait Monsieur de Mareschal. A portée de sa main gauche dans un grand berceau de bois, chaque famille de Savoie avait par ordre alphabétique son grand carton spécial, sur lequel il notait, au fur et à mesure qu'il les découvrait, les renseignements les concernant.

Au-dessous de cette chambre est la cuisine ; c'est par la fenêtre et sur l'appel de son fidèle Cœur-de-Roc, Julie Roch, la cuisinière, qu'il gardait le contact avec le reste du monde.

Au-dessus était sa chambre à coucher. Presque jour pour jour, il y a trente-six ans, alors que notre cher ami le docteur Blanchard nous avait averti que sa fin brutale était proche, il dut s'y aliter. A un moment donné, son ma-

laise fut tel que je crus venue l'heure affreuse. Brusquement il me dit : « C'est la fin, habille-moi vite » ; et comme je protestais : « Animal, tu crois donc que je vais mourir couché ». Quand il fut prêt, au prix de quel courage, peigné, vaporisé de son habituel Houbigant, il se mit debout les talons joints, les yeux fixés sur son crucifix et me dit simplement : « Mets-toi derrière moi pour me retenir ». Il n'admettait pas que l'on puisse s'attendrir entre hommes.

C'était ici pourtant, qu'il devait mourir quatre mois plus tard, alors qu'il croyait à sa guérison. Le 31 décembre 1899, après avoir passé gaîment avec nous la dernière soirée du siècle, comme nous l'accompagnions à sa chambre, mon frère Max et moi, il voulut s'arrêter ici pour y préparer les étrennes des pauvres et des serviteurs qu'il aimait tant. Et comme il comptait sa monnaie, subitement il se renversa sur sa chaise, la tête appuyée contre moi, son regard fixé sur mon frère Max qui entrait. C'était fini.

Pardonnez-moi ce qu'il peut y avoir d'emphase à dire que le Ciel a permis qu'il vint mourir à son champ de bataille, à son champ d'honneur à lui. Nous avons l'impression très nette qu'il a souffert toute sa vie de n'avoir pu, comme ses frères, être soldat ; de n'avoir pu en 70 accomplir son devoir en soldat, comme il l'aurait tant désiré. Il fut tout de suite arrêté par une crise violente, dont il subit des retours toute sa vie, et qui était sans doute l'appendicite alors ignorée. Cette déception renforça certainement sa passion de servir sa Foi, son Pays, toujours, partout, et dans tous les domaines.

Après sa mort, nous avons placé son lit ici à la place de sa table, pour qu'il commençât son dernier sommeil au milieu de ses livres et de ses chers papiers. Et quand il y fut étendu dans son habit noir, cravaté seulement de sa croix de Malte, il était si imposant qu'une paysanne du village nous dit, au milieu de ses larmes : « Qu'il est donc beau, notre Monsieur ». Le lendemain, les habitants de Vongy, tinrent à honneur de le porter eux-mêmes, à bras, à l'église, puis au cimetière de Thonon. Geste et parole d'une autre époque, et qui ne sont vieux pourtant que de 36 ans. — J'ai tenu à les rappeler car, venant de ses voisins et amis les plus modestes, ils s'opposeraient curieusement au jugement de ceux qui auraient pu le croire distant, parce qu'il était incapable de cacher ne serait-ce que son ennui du temps perdu.

Ne pouvant être enterré à Thuyset, il avait voulu l'inhumation d'un pauvre et la fosse commune. Mais dès que la chapelle et le caveau furent reconstruits à la place où les

Bernois, puis la Révolution les avaient démolis, son cercueil y fut ramené avec celui de la compagne admirable qui lui voua sa vie. Par les soins de ma Mère rien ne pouvait être fait par nous, qui ne fut fonction de la santé, du travail ou du simple désir de mon père. Et je vous demande quelle est la maîtresse de maison qui n'aurait jamais élevé d'objection à ce que les tombereaux de rebuts malpropres que mon père rapportait des ventes importantes de la région, viennent remplir peu à peu les armoires et envahir, pour y recevoir un coup de fer, jusqu'à la table à repasser. Mon frère Rodolphe et moi, avons eu dans notre chambre, pendant des années, deux ou trois mètres cubes de papiers qui attendaient d'être dépouillés, soin que mon Père ne laissait à personne, sauf, plus tard, à Monsieur de Mareschal. C'est ainsi que, les sauvant du désastre, il a augmenté sa précieuse collection de parchemins dont le Marquis Costa, père de l'académicien, lui avait légué les premiers éléments. Rangés par casiers et ordre alphabétique, ils occupaient tout le panneau où se trouvent actuellement ses décorations à côté des attributs du Général de Foras.

Si nous n'avons pu malheureusement conserver ses archives, du moins avons-nous tenu à ce que, témoin inaliénable de son œuvre, elles forment un fond spécial au château de Menthon où nous sommes heureux de les savoir en sûreté. Les analyses des chartes, les manuscrits de l'Armorial dont Messieurs de Viry et d'Yvoire n'ont plus besoin, s'y trouvent aussi, provisoirement du moins. Je viens de citer deux noms qui, pour la continuité du bon renom de l'Armorial, sont pour nous un très précieux repos d'esprit.

La bibliothèque remplissait tout le panneau actuellement protégé par des vitrines et les deux emplacements à droite et à gauche de la cheminée. Si en-dehors des acquisitions récentes, il n'y reste guère d'intéressant que des manuscrits, permettez-moi d'attirer votre attention sur les livres à dos de maroquin rouge qui ont été reliés par lui. Il excellait sans effort à tout ce qu'il tentait de ses mains. En plus de ses dessins dont je n'ai malheureusement ici que des brouillons, plats et bois décoratifs, plâtres, etc., étaient ses délassements. Il les signait toujours, comme sa musique la plus récente, de son pseudonyme de Sarof. Voici pourtant un mauvais plâtre qui porte un bon spécimen du paragraphe dont il signa les chartes qu'il avait lues. Un jour il lui prit fantaisie dans l'atelier de son ami Thiébaud, de sculpter un petit cadre dont il venait de faire le dessin et cet unique essai dans ce genre figure en bonne place parmi les œuvres du Maître.

Il avait fait son droit, mais il était un peu chimiste aussi car, avant l'Ecole des Chartes, il avait trouvé un procédé pour revivifier les parchemins effacés.

J'ai réuni ici son œuvre imprimée : Armorial, Blason, Droit du Seigneur, Histoire des Princes de Brancovan. Ses brochures, et les tableaux des quartiers Saxe-Cobourg et Bourbon, que nous avons en nombre, sont à la disposition de ceux qu'ils pourraient intéresser. Sa virulente campagne contre la démolition de la Sainte-Maison, aura du moins servi à sauver notre vieille église de Saint-Hippolyte, classée maintenant comme monument historique.

Sa correspondance avec presque tous les chercheurs de son temps est si volumineuse que j'ai renoncé à la trier, ne pouvant me résigner à rien détruire. On y trouve aussi la preuve de son activité politique notamment pendant les deux années où il fut conseiller général du Biot ; il ne lui manqua que quelques voix pour être nommé Sénateur. Mais son travail ne lui permit pas de mener une seconde campagne électorale. On le découvre assez curieusement à la tête du comité directeur du journal le Léman. Il n'est aucune question locale ou régionale un peu importante à laquelle il ne se soit intéressé. Je rappelle simplement qu'il fonda le Musée Chablaisien pour recueillir les vestiges d'un passé qui lui était cher et, dans son souci pour les petites bourses, la Caisse d'Epargne de Thonon. J'ai quelque embarras à le faire car lui-même laissa oublier si bien les services qu'il avait pu rendre qu'au milieu des grands cordons dont il était couvert, on chercherait vainement un petit bout de ruban français.

Enfin, j'ai tenu à vous montrer aussi ce gros cahier manuscrit qui est non seulement une preuve de son invraisemblable labeur, mais surtout de la conscience avec laquelle il accomplissait toutes choses. En Bulgarie, malgré son âge et les soucis de toutes sortes qui l'accablaient (il fut entr'autre chose l'architecte de l'aile Foras du Palais de Sofia et celui du Palais d'Euxinograde sur la mer Noire) il crut de son devoir d'apprendre le bulgare.

Mais son cœur n'a jamais quitté Thuyset, sa Savoie, son ouvrage. Il doit se trouver ici aujourd'hui pour vous accueillir avec la cordialité qu'il témoignait à tous ceux qui s'efforçaient de faire œuvre impartiale ou utile ; comme il y accueillit, avec la joie de sa passion créatrice, ceux qui vinrent il y a cinquante ans, répondre à son appel pour constituer le premier noyau de notre société. Son autorité notoire en constitua le berceau. Après le Musée, la Caisse d'Epargne, mieux que nous-mêmes, il devait considérer l'Académie Chablaisienne comme son enfant ;

car elle portait en germe cette activité intellectuelle au service de la probité historique, de la probité tout court, qui fut la raison d'être de sa vie ».

En sa qualité de continuateur de l'Armorial de Savoie, M. le Baron d'Yvoire prononce l'allocution que voici :

« Je ne puis me défendre — et surtout après avoir entendu les paroles vibrantes de respectueuse et filiale tendresse que vient de prononcer le Comte Etienne de Foras — d'une émotion profonde : c'est aujourd'hui la première fois que j'entre dans le cabinet de travail de son père, de ce chercheur acharné, fondateur de notre Académie Chablaisienne, et de beaucoup le plus illustre de ses membres ! Je l'ai bien peu connu, et j'étais alors trop jeune pour deviner et surtout mesurer sa valeur. Des voix plus autorisées que la mienne ont raconté la vie de ce savant éminent, de ce parfait gentilhomme, de ce chrétien intransigeant avec sa conscience ; on a dit comment, doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, il joignait à la fantaisie et au charme de l'artiste, le savoir précis d'un érudit prodigieux, passionné pour la vérité et ne devant rien qu'à lui-même.

Qu'il me soit permis cependant — puisque, imprudemment peut-être, j'ai accepté la lourde mission de continuer, après le comte de Mareschal-Luciane, après mon maître et ami, le Comte Pierre de Viry, l'œuvre capitale du Comte Amédée de Foras de rendre ici un bref hommage à sa mémoire et de vous exposer où en est à ce jour la publication de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

Depuis plusieurs années déjà, je vis au milieu des notes accumulées par celui qu'on appelait le bénédictin de Thuyset. Je n'en sens que plus dûrement tout ce qui me manque pour dignement continuer un tel chartiste et ceux qui, après lui assumèrent la charge de mener à bonne fin son ouvrage. Mais cependant je me sais qualifié pour parler en toute connaissance de cause du trésor extraordinaire de labeur et de documentation dont je me trouve aujourd'hui le dépositaire et le metteur en œuvre : ce trésor, je le connais mieux que personne, je puis en apprécier et l'immense étendue et la très haute valeur. Eh bien, il faut le reconnaître et le proclamer, Amédée de Foras n'a pas accompli la tâche d'un bénédictin, mais de quatre, cinq ou six bénédictins ! La puissance et la sûreté de son travail sont étonnantes, je devrais même dire *effrayantes*. Il était tellement rompu aux études paléographiques qu'il pouvait lire

presque sans une hésitation, les manuscrits les plus indéchiffrables : les dates qui subsistent sur certains de ses cahiers, indiquant combien de temps fut consacré au dépouillement de telles ou telles archives, témoignent d'une rapidité d'analyse qui déconcerte. Et cependant rien ne manque : les erreurs de lecture sont pratiquement inexistantes et tous les renseignements utiles sont méticuleusement notés.

Des personnes peu compétentes et dont l'insuffisance seule explique la suffisance — sans du reste l'excuser — ont parlé des erreurs de M. de Foras. Il y a des lacunes dans l'*Armorial* et c'est inévitable. Le plus bel hommage qu'on puisse rendre à son auteur est de s'étonner que ces lacunes existent. Il s'y trouva aussi, et, je le reconnais, en assez grand nombre, des fautes d'impression : la correction des épreuves est une tâche qui exige beaucoup de temps, des soins minutieux ; il est facile de laisser échapper des fautes, j'en ai souvent fait moi-même la pénible expérience. Il est arrivé enfin une ou deux fois à M. de Foras d'accepter comme bonnes des Preuves consacrées par l'approbation de nos Cours souveraines et Commissions officielles, alors que les documents ou témoignages qui les appuyaient étaient dépourvus de la sincérité désirable. Et c'est à peu près tout. Voulant rédiger une liste nouvelle d'*errata* qui, paraissant à la fin du tome V, corrigeront de nombreuses fautes d'impression non signalées jusqu'ici dans les volumes parus, j'ai pris la peine de vérifier, par de multiples recoupements, et des recherches dans divers chartriers non explorés par mes prédécesseurs, un grand nombre des faits cités au cours de l'ouvrage. J'ai trop de mes dix doigts pour compter les erreurs véritables — j'entends par là celles qui faussent l'ordre généalogique — qu'il m'a été possible de relever. Si l'on réfléchit que les cinq volumes qui vont être terminés représentent le travail accumulé au cours de quatre-vingts années, pendant lesquelles leurs auteurs ont étudié près de cent mille documents, on conviendra qu'aucun nobiliaire ne présente à beaucoup près et toute proportion gardée une sécurité d'information approchant même de loin celle de l'*Armorial de Savoie*.

La rare qualité de cette œuvre m'a décidé à accepter la charge de la mener à son terme. Peut-être aurait-elle dû, logiquement m'en dissuader, en me faisant éprouver à quel point j'étais mal préparé à une telle entreprise ? Ce n'est pas, toutefois, la présomption qui m'a guidé; mais j'ai compté sur l'exemple de mes prédécesseurs, sur l'appui et les conseils que mon ami, le Cte Pierre de Viry n'a cessé de me prodiguer. J'ai compté aussi, je l'avoue sans fausse mo-

destie, sur la passion pour la recherche de la vérité qu'à défaut de talent je sentais en moi et qui, je l'espère, me soutiendra jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, si Dieu me permet de vivre assez pour y arriver.

Trois fascicules vont être remis aux souscripteurs dans le courant d'octobre. J'espère que les trois suivants, dont l'éditeur possède déjà le manuscrit, leur succèderont sans trop tarder. Le cinquième volume se trouvera ainsi terminé.

Ensuite paraîtra le *Supplément :* il remplira vraisemblablement deux volumes de cinq cents pages chacun. Dans la mesure où les événements actuels nous laissent la possibilité de prévoir, je crois que l'achèvement et la publication de ces volumes demanderont en tout une quinzaine d'années.

C'est peu si l'on considère l'immense champ que je devrai explorer encore pour compléter les généalogies de plus de mille familles qui doivent y prendre place. Aussi je demande instamment à tous ceux qui peuvent m'aider dans mes recherches indispensables de bien vouloir m'apporter leur concours. De mon côté, je ne négligerai rien pour que la même méthode, la même conscience, la même absolue indépendance caractérisent d'un bout à l'autre le livre dont l'auteur avait pris pour devise : « *D'abord et par dessus tout la loyauté historique !* » Je ferai tout pour que mon labeur, comme celui de mes devanciers, mérite la confiance justement accordée par tous les vrais érudits à celui qui entre ces murs, devant cette table de travail, a conçu, préparé, et en grande partie exécuté, l'œuvre capitale qu'est l'*Armorial de Savoie* ».

Après avoir évoqué quelques souvenirs du Comte Amédée, MM. le général Bordeaux et L. Quiblier remercient la famille de Foras, au nom de l'Académie et de ses invités, pour leur très cordiale réception.

Dans sa princière demeure de Tourronde, égayée par les plus belles fleurs, S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme reçut avec sa grâce habituelle les nombreux participants à l'excursion historique.

M. le Comte de Maugny, vice-président de l'Académie, lui aida à faire les honneurs de ce superbe château.

En termes excellents, M. le Président remercia la Princesse de l'accueil réservé à la Société, dont elle a bien voulu accepter de faire partie, ainsi que le très regretté Duc de Vendôme, dès les premières années de leur arrivée en Chablais.

M. de Maugny résuma l'histoire et les belles légendes du Château de Blonay-Tourronde. Avec beaucoup de dévouement, il guida les visiteurs à travers les nombreuses salles contenant d'inestimables chefs-d'œuvre d'art, portraits historiques, souvenirs précieux des Valois, des Bourbons, des Guises, des ducs de Bourgogne, etc... Collections commencées par la Grande Mademoiselle et sans cesse accrues depuis lors. Comme souvenir, S. A. R. voulut bien gratifier ses invités d'une charmante gravure en couleurs représentant le puits et le cloître de Tourronde, signée par elle.

Le retour vers Thonon eut lieu alors que le soleil faisait miroiter le lac sous ses derniers rayons, réjouissant jusqu'à la fin les participants à cette belle fête commémorative.

MÉMOIRE II

LA VIEILLE CLOCHE D'ALLINGES

1456

par M. André JACQUES

Présentation et complément par M. Léon QUIBLIER

LA VIEILLE CLOCHE D'ALLINGES

1456

Etude présentée par M. Léon QUIBLIER,

Président de l'Académie Chablaisienne

C'est à M. André Jacques, l'artiste graveur de Chambéry, tant apprécié au pays savoyard et qui, de plus, est le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des deux Départements constituant la Savoie, que l'on doit cette très intéressante Etude.

Il serait difficile de contester à cette vénérable cloche ses droits à la bourgeoisie des Allinges car, cent trente-quatre ans avant que Saint François de Sales ne vint se rendre au château-fort du Duc Charles-Emmanuel de Savoie pour commencer son apostolat contre les hérétiques, elle épandait déjà, du haut du clocher paroissial, ses ondes sonores sur le vieux bourg féodal.

Et cette cloche étant éminemment Chablaisienne M. André Jacques a estimé que la publication de son Etude revenait de droit à l'Académie Chablaisienne, attention délicate dont cette Société lui est bien sincèrement reconnaissante.

Nul dans son pays ne la connaissait, je crois, cette vieille cloche qui mariait les vibrations de sa voix de bronze à celles de ses sœurs dernières venues, sauf M. Camille Perroud d'Allinges, instituteur honoraire

qui, féru d'archéologie et d'histoire locales, l'avait depuis longtemps repérée.

Ce fut au cours d'une tournée en Chablais de M. André Jacques récoltant les objets déjà classés, recherchant ceux qui ne l'étant pas encore méritaient de l'être, que la cloche antique lui fut signalée par l'auteur de l'Histoire de la Ville d'Evian, membre de l'Académie Chablaisienne.

Et l'artiste qu'est M. André Jacques en fut de suite enthousiasmé !

« Aucune étude à notre connaissance, écrit-il, n'a-
« vait été faite jusqu'alors sur cette cloche qui s'avé-
« rait du XVme siècle tant par son style que par ses
« inscriptions.

« Sa belle forme, sa patine vert de gris, le beau
« caractère de sa double inscription en caractères
« gothiques, sa riche et fine ornementation où s'inter-
« calent de petits personnages en relief, rendaient la
« vénérable cloche attirante et mystérieuse.

« Nous fîmes donc l'estampage des inscriptions
« avec l'aide obligeante de M. Jules-Félix Mutillod,
« maire d'Allinges.

« Pour la traduction nous eûmes recours à la scien-
« ce du Rd Père Moos, professeur de théologie et
« d'exégèse au couvent des Dominicains de Leysse,
« dont la connaissance étendue des écritures médié-
« vales a pu nous éclairer sur le sens des inscriptions.

« Nous sommes heureux de lui exprimer notre vive
« gratitude et de transmettre ici le résultat de sa
« lecture ainsi que ses interprétations des textes ».

INSCRIPTIONS

de la Cloche d'Allinges

classée le 8 septembre 1936

1° *Inscription circulaire supérieure,*

au sommet de la cloche

I N R I. — Titre que l'on met au-dessus de la croix et qui est composé par les initiales suivantes :

I = Iesus. — N = Nazarenus. — R = Rex. — I = Iudæorum.

Jésus de Nazareth Roi des Juifs.

I H S. — Initiales du nom de Jésus.

I = Iésus. — H = Hominum. — S = Salvator.

Jésus Sauveur des Hommes.

AT TRACIES PER MEDIV : ILLORV : IBAT +.

Reconstitution du texte abrégé : AVTEM TRANCIENS PER MEDIVM ILLORVM IBAT.

C'est le texte de l'Evangile de Saint Luc, IV, 30. — « Or Jésus passant au milieu d'eux s'en allait ».

Ce texte s'applique bien au son de la cloche qui passe au milieu des paroissiens rappelant l'heure et constituant la voix sensible de Dieu.

ELOY ? ATONATOS TRAXOR ou TRAHOR ?

Le sens de ces mots n'a pu être interprété de façon satisfaisante.

Au-dessous de l'inscription circulaire supérieure est accolée une bande ornementale dans laquelle s'intercalent de petits personnages en bas reliefs, placés de loin en loin sur le pourtour de la cloche.

M. Léon Quiblier les décrit ainsi :

Crucifixion.

Vierge à l'Enfant.

Vierge couronnée à l'Enfant qui l'est peut-être aussi.

Crucifixion.

Vierge à l'Enfant.

Personnage nimbé debout, dont le buste seul apparaît.

Les mains sont croisées sur le bas de la poitrine. La partie inférieure du corps est coupée par une barre : table ou dalle. Peut-être est-ce une image de la Résurrection du Christ ?

Personnage debout, Sainte, ou Vierge sans l'Enfant.

Ange agenouillé devant une femme nimbée assise. Figuration sans doute de l'Annonciation.

Toutes ces figurations de la Vierge s'expliquent par le fait que, de tous temps, l'Eglise paroissiale d'Allinges fut sous son vocable.

2° Inscription circulaire inférieure, à la base de la cloche.

MĒTĒ SĀTĀ SPŌTANEĀ ONORĒ DEO ET PATRIE LIBERACIONĒ.

Reconstitution du texte abrégé :

MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIÆ LIBERACIONEM.

Antienne de l'Office de Sainte Agathe prise de l'inscription mise sur son tombeau. C'est une inscription que l'on retrouve fréquemment sur les cloches : Cfr. Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne de Dom Leclercq, tome 1, col. 850, article sur Sainte Agathe par P. Allard : « ces paroles devinrent très célèbres au Moyen-Age : on les inscrivait fréquemment sur les cloches. Une de l'ancienne Basilique de Saint-Pierre de Rome les portait... ».

« Ame sainte, victime volontaire qui rendit honneur à Dieu et délivra sa patrie ». Tel pourrait être le sens de l'Antienne appliquée à la Sainte. Mais il va de soi qu'appliqués à la cloche, les mots revêtent un sens un peu différent et évoquent le rôle de la cloche qui est d'éveiller l'âme à des pensées saintes et ailées, d'honorer Dieu et de chanter les victoires de la Patrie. AVE MARIA — TE DEVM — LAVDAMVS — AVE MARIA,

On a pris assez tôt l'habitude qui s'est conservée en Italie de sonner la cloche vers cinq heures du soir pour annoncer l'Ave Maria ; nous le faisons encore pour l'Angelus qui, primitivement, comprenait surtout trois Ave Maria.

De plus le chant solennel du Te Deum était accompagné de la sonnerie des cloches, comme on l'a fait encore à la dernière guerre et comme on le fait en Belgique lorsqu'on chante chaque année le Te Deum à l'occasion de la Fête du Roi.

A. D. ML : CCCC. : LVI : M̄GR : C̄LES : MERCERII : CIVIS : GEBEN̄IS : FECIT : HOC : OPVS.

Reconstitution du texte abrégé : ANNO DOMINI 1456 MAGISTER CLEMENS MERCERII CIVIS GEBENNENSIS FECIT HOC OPVS.

L'an du Seigneur 1456 Maître Clément Mercier, Citoyen de Genève a fait cet ouvrage.

3° *Un peu d'Histoire*

Quel était donc ce Clément Mercier, citoyen de Genève, qui fit et signa en 1456 la cloche d'Allinges ? Cloche qui mesure 0,78 de hauteur de la base au cerveau, 0,92 de diamètre à la base et dont les anses sont à bossages.

Nos recherches aux Archives de Genève devaient tout au moins nous révéler la famille à laquelle il appartenait, recherches que nous n'aurions pu mener à bien sans l'aide obligeante de M. Louis Blondel, le distingué archéologue cantonal qui voulut bien nous montrer des pièces originales.

Dans la liste des bourgeois de Genève — par Covelle — le nom de Mercier est très fréquent au XV.me siècle ; cependant le prénom « Clémens » de l'auteur de notre cloche d'Allinges ne s'y trouve pas. Mais voici des actes manuscrits originaux qui semblent situer sa famille.

1° Registre du fief de St-Michel, folio 9 (probablement de 1455) : « Reconnaissance de Jean Mercerii alias Fribor, pocteriollarum metalli, habitatoris Sti Gervasii », potier de vases de métal habitant à St-Gervais (quartier de Genève).

Il est relaté un jardin sur lequel sont construits ses fours.

2° Un acte du 26 avril 1477 de Sébastien Freppier, notaire à Genève, à propos d'une vente à « Guillaume Mercerii alïas Fribort » effectuée par son frère « Aymon, fils feu Jean », citoyen de Genève habitant Moûtiers en Tarentaise.

Guillaume Mercier, qualifié de maître des cloches « magister simbalorum », acheta à Aymon, ses maisons, choseaux, jardins, fonds des maisons, ustensiles, meubles et immeubles.

D'autre part nous trouvons la signature de ce fondeur sur l'ancienne cloche de Ballaison, actuellement à Genthod ; elle est datée de 1471 et signée « G. Fribor ».

La profession peu commune de fondeur de cloches (les saintiers) étant une profession qui se transmettait

de père en fils, fait présumer que ce Clément Mercier, citoyen de Genève, qui fit la cloche d'Allinges en 1456, était bien un membre de la même famille. Peut-être était-il un frère de Jean et un oncle de ce Guillaume Fribort alias Mercier ? Quoiqu'il en soit, la proximité des dates rend à peu près indubitable le lien familial de ces quatre fondeurs de cloches, tous citoyens de Genève.

Jean, cité en 1455.

Clément, cloche d'Allinges 1456.

Aymon, cité en 1477 et 1479.

Guillaume, cloche de Ballaison 1471 et cité en 1473.

Dans « Genava » M. A. Cahorn écrivait :

..... « A partir de 1534 et durant tout le 16me siècle, c'est le pillage, la translation, le brisement ou la transformation des cloches de toute la région ; les genevois s'emparèrent de toutes celles de tous les villages d'alentour où ils mirent les pieds, non seulement à cause du métal, mais pour empêcher l'ennemi de s'en servir comme tocsin....

Les cloches non refondues étaient mises en dépôt à l'arsenal pour être utilisées selon les besoins et réparties au hasard et sans souci de leur provenance. C'est ainsi que la cloche de Ballaison fut envoyée à Genthod. Elle avait été prise au cours de la campagne de 1589».

Au moment de la Révolution, le manque de métaux engagea la Convention à décréter qu'il ne serait conservé qu'une cloche par paroisse, ce qui causa la perte de pièces intéressantes. Celle d'Allinges a dû être préservée par le fait qu'elle assumait le service de l'horloge. L'ancien mouvement de cette horloge se trouve encore inutilisé dans le clocher.

D'après M. Perroud, cette vieille horloge proviendrait de Ripaille et les Bernois l'auraient attribuée à Allinges en 1536.

Notre cloche d'Allinges a donc échappé à la destruction dont elle fut cependant sérieusement menacée, comme nous le verrons plus loin en 1794.

Sa date nous la fait considérer comme la plus ancienne cloche du département de la Haute-Savoie mais il se peut que notre étude provoque la révélation de cloches antérieures.

Parmi celles existantes dans la région nous citerons parmi les plus anciennes : dans le Département de la Savoie, plus ancienne que la nôtre celle de l'antique Prieuré de Châtel près de St-Jean-de-Maurienne. Son diamètre est de 0,65. Son inscription n'a pas révélé de date mais les noms du fondeur « Claudius Falquet de Chautagne » et du curé « Jean Varcin ».

M. le Chanoine Gros, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, en compagnie duquel nous découvrîmes cette cloche, a pu identifier le nom du Curé avec celui de Jean Varcin, chanoine de l'Eglise de Maurienne, cité dans l'Obituaire du Chapitre en 1345. A cette époque les chanoines étaient parfois titulaires de cures dans le Diocèse. Cette cloche, qui est certainement la doyenne de la Savoie est connue dans le pays sous le nom de cloche de l'An Mille.

Nous en avons demandé le classement. Viendrait après la petite cloche de l'église de l'ancienne paroisse d'Hauteville à Hauteluce. Elle porte la date de 1428 et mesure aussi 0,65 de diamètre. Son inscription, comme celle d'Allinges, comporte l'Antienne de Sainte Agathe dont le Rd Père Moos a fort judicieusement interprété le sens.

A Genève, dans l'Eglise de la Madeleine, une cloche mesurant 0,75 de diamètre.

Elle porte la date de 1420 et Ulrich comme nom du fondeur.

Voici donc transcrites dans toute leur intégrité les patientes recherches de M. André Jacques sur la Doyenne des cloches du Chablais et sans nul doute du Département ainsi que la savante et judicieuse interprétation qu'a fait de ses inscriptions le latiniste réputé qu'est le Rd Père Moos.

4° *Points d'interrogation ?*

Trois mots sont cependant restés en suspens, marqués de points d'interrogation :

ELOY — ATONATOS — TRAXOR ou TRAHOR ?

Il eut été fâcheux de laisser incomplète la laborieuse étude que nous venons de présenter sans avoir essayé tout au moins de pénétrer le sens de ces trois mots.

Un doute planant sur les lettres X ou H du dernier il s'agissait tout d'abord de vérifier le texte exact sur la cloche même.

Nous partîmes donc aux Allinges prendre un moulage de l'inscription supérieure de la cloche avec de la cire à modeler. Ce travail n'était pas très facile en raison de la situation qu'occupaient sur la cloche les trois mots énigmatiques qu'il importait surtout de relever exactement.

Cette opération réussit à merveille et permit à M. Baud, par un délicat coulage de plâtre de Paris dans les moules obtenus, d'avoir un relief très net de l'inscription entière avec toute sa fine ornementation de rinceaux, d'enjolivures et les signes de séparation entre les mots et les lettres.

Le moulage ainsi obtenu concordait fidèlement avec l'estampage de M. André Jacques et aucun doute ne pouvait subsister.

Les trois mots, dont l'interprétation était restée en suspens, s'inscrivaient bien : + ELOY + ATONATOS : TRAXOR +.

Le premier, qui devrait s'orthographier ELOI est de toute vraisemblance hébreu et vient du mot ELOHIM = Dieu. C'est l'appel suprême à son Père du Christ expirant sur la croix.

ATONATOS, le second, n'a rien de commun avec le latin : sa désinence est grecque. Du reste, on peut l'identifier avec le qualificatif grec ATHANATOS = immortel.

L'ouvrier qui modela l'inscription put facilement *confondre les lettres gothiques* O et A.

D'autre part la langue grecque lui était très certainement inconnue et ignorait-il que dans l'alphabet grec il existe deux T le THeta et le Tau et que dans le mot qui nous occupe le premier T est un THeta et le second un Tau.

Quant à TRAXOR ce dernier mot, on n'en peut douter, est d'origine latine venant du verbe Trahere.

C'est un dérivatif qu'employa Plaute dans ses vers pour les besoins de la rime.

Mais c'est là une exception aussi faut-il lire Trahor.

Nous nous trouverions donc en présence de trois fautes d'orthographe en trois mots !

Cela n'a rien qui puisse surprendre si l'on songe à l'ignorance probable de l'ouvrier. Et puis il faut envisager que nous sommes en 1456 et que l'inscription appartient à cette période du XVme siècle où le gothique présente le maximum de difficultés tant au point de vue des caractères que des abréviations.

Nous n'en sommes pas non plus, du reste, à une faute d'orthographe près ! C'est ainsi que, dans l'ins-

cription du texte de l'Evangile de Saint Luc, on trouve TRACIES pour TRASIES.

Quelques-uns pourront aussi s'étonner de cet assemblage d'hébreu, de grec et de latin : qu'ils se reportent aux textes liturgiques !

Dans le Sanctus, le Te Deum, le Dieu des Armées est appelé Deus Sabaoth.

Aux Offices de la Semaine Sainte les versets des Leçons sont indiqués non par des chiffres mais par les lettres de l'alphabet hébreu : Aleph, Beth, Daleth, Ghimel, etc.

A l'Office du Vendredi-Saint les invocations se répètent en grec et en latin : Agios o Theos — ischyros, athanatos — Sanctus Deus, fortis, immortalis : o Dieu saint, fort, immortel.

Et dans les liturgies catholique et protestante les prières, en latin pour la première, en français, pour la seconde, se terminent par le mot grec Amen. Ainsi soit-il.

Ces interprétations, ces réflexions ont été soumises à un maître en matières campanaires, M. Emile Théodore, le distingué conservateur général des Musées de Lille, hébraïsant, helléniste savant qui les a pleinement confirmées.

Seul TRAXOR lui échappe « vu son orthographe « complètement défigurée à son avis vraisemblable- « ment en raison de la consonnance étrangère du « mot.

« Mais par le contexte, il y a tout lieu de croire que « ce nom est de la catégorie des deux qui le précédent, comme semblent l'indiquer la place qu'il occupe et « la croix qui le suit ».

On a vu plus haut que Plaute utilisa Traxor pour les besoins de la rime. Mes souvenirs de Collège sont

malheureusement trop anciens pour me rappeler où et dans quel sens le plaisant auteur de l'Amphitryon et d'autres pièces comiques qu'imita Molière s'en servit.

Comme notre inscription appartient au XVme siècle, revenant à une première inspiration j'ai pensé que seul le « Glossarium mediæ et infimæ latinitatis » de Du Cange pourrait jeter quelque lumière dans l'interprétation de ce mot énigmatique.

Ce glossaire, indispensable à l'étude des textes de la basse latinité est malheureusement fort coûteux et ne se rencontre guère que dans les grandes Bibliothèques.

Celle de Grenoble possédait ce précieux ouvrage aussi priais-je M. Gaston Letonnelier, l'érudit Archiviste Départemental de l'Isère, d'y faire les recherches nécessaires.

Et voici ce que j'obtins de son aimable obligeance coutumière, dont je le remercie bien cordialement.

De Traxor pas de trace ! Ce ne pouvait être douteux.

Par contre Trahor est parfaitement régulier.

L'expression Trahere est classique ; elle signifie « pulsare campam » sonner une cloche, et Du Cangè en cite des exemples tels que « Trahuntur campanœ » « les cloches sont sonnées ».

Dès lors Trahor peut se traduire par « je suis sonnée, on me sonne ».

Les trois mots sybillins commencent de livrer leur secret. « Dieu immortel on me sonne ou je suis sonnée » mais pour qui ou pour quoi ?

C'est là que les signes de séparation interviennent : ils consistent en croix tréflées, points en losanges, croisette entre deux rosaces.

La séparation entre I et N du sigle I N R I présente plus d'importance que les autres et attire particuliè-

rement l'attention sur la lettre N. Elle consiste en un rinceau délicatement fleuronné sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Les difficultés d'un cliché reproduisant tous les infimes détails des signes séparatifs nous ont contraint de les simplifier en les remplaçant par des croix ordinaires et non tréflées, des points ronds au lieu de points quadrangulaires et des o en place de rosaces. Le rinceau fleuronné est figuré par deux S opposées.

On sait qu'il est d'un usage presque constant en campanographie et en sigillographie religieuse de placer une croix en tête de l'inscription.

Si l'on applique cette règle à la cloche d'Allinges l'inscription se place donc dans l'ordre suivant :

+ ELOY + ATONATOS : TRAXOR + I § N : R o I
+ IHS : AT o TRACIES : PER o MEDIV : ILLORV
o IBAT.

La traduction en serait : « + Dieu immortel on me sonne pour Jésus de Nazareth Roi des Juifs + ».

J'en reviens maintenant au gracieux rinceau qui semble attirer particulièrement l'attention sur la lettre N et à la séparation de chacun des caractères du sigle composé I N R I.

Il semblerait, chose assez fréquente dans les inscriptions campanaires, que l'auteur de celle de notre cloche ait cherché à égarer le lecteur et à donner un autre sens au sigle habituel.

Et alors, simple suggestion, on pourrait donner à la phrase que déterminent les croix l'interprétation suivante : TRAXOR In Nomine ou Numine Regis Iesus ou Iudæorum :

« On me sonne au nom ou par la volonté du Roi Jésus ou roi des Juifs.

La seconde partie de l'inscription a été fort bien traitée par le Rd Père Moos : « Mais Jésus passant au milieu d'eux s'en allait ».

Elle fait allusion à Jésus qu'entourent les Juifs et qui cherchent à le précipiter du haut de la montagne où ils l'ont conduit mais soit qu'il se fût rendu invisible à leurs yeux, soit qu'il les eût momentanément frappés de cécité, passant au milieu d'eux s'en alla.

Cette inscription à laquelle s'attachait le pouvoir d'écarter les orages, de se prémunir des dangers était non seulement l'apanage de la généralité des cloches mais se retrouvait encore sur nombre d'objets religieux ou autres.

Elle figure dans un inventaire dressé après le décès en 1714 du prince Sobieski au Couvent des Capucins à Rome, sous la mention suivante :

« Dans un écrin une grosse bague en or, unie, portant gravée en creux les mots : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat* ». (Rivista Italiana Franciscana).

Au Moyen-âge surtout ce verset de l'Evangile de Saint Luc passait pour rendre insensible aux tourments celui qui en portait le texte sur lui. (Bulletin monumental T XIX, 1894).

On l'inscrivait sur de petits morceaux de parchemin roulés. Aussi jusqu'à la fin du XVIIme les tortionnaires non contents de mettre à nu les gens accusés de sorcellerie, avant de les soumettre à la question, les rasaient-ils complètement afin de voir s'ils ne portaient pas cachés sur eux le précieux talisman. (Bulletin Sté des Antiquaires de France 1908).

Peut-être mes dernières interprétations du texte resté en suspens dans la première partie de cette Etude susciteront-elles des observations, des rectifications, des critiques ?

Tant mieux surtout si, arrivant à jeter une complète lumière sur le mystère de l'inscription, elles attirent davantage encore l'attention sur l'antique Doyenne des cloches du Chablais et des sites merveilleux sur lesquels s'épand toujours sa voix.

Comment échappa-t-elle à la rapacité bernoise ? on ne le sait.

Que ne pût-elle au cours de sa longue existence enregistrer ses mémoires !

Moins heureuse lors de la Révolution « bien qu'assumant le timbre de l'horloge » , sur réquisition, elle fut conduite à Thonon ainsi qu'il ressort du reçu délivré le 17 Floréal an II de la République par David, garde-magasin, au citoyen Joseph Lochon, agent national de la commune d'Allinges, d'une deuxième cloche avec ses ferrures, le tout pesant environ dix quintaux.

Elle avait été précédée le 8 Frimaire par une première cloche du poids d'environ quarante livres conduite dans les entrepôts de Thonon, par le citoyen Perroud, maire d'Allinges, qui en reçut quittance du citoyen Lacroix cadet, administrateur.

Et le 12 Prairial la municipalité « observe que le couvert du clocher ayant été tiré à bas par des cordages en un seul bloc, les bois déjà vermoulus se sont totalement brisés et que les débris étaient déjà vendus au profit des indigents dès le 21 Floréal en conformité de l'arrêté du représentant du peuple du 7 Pluviose précédent ».

De quels actes de civisme la commune d'Allinges dut-elle faire preuve pour recouvrer sa cloche ? Quand la flèche du clocher fut-elle rétablie ?

Seules de patientes recherches dans les registres communaux ou paroissiaux pourraient nous renseigner.

Enfin ce précieux monument du passé nous est resté et depuis près de cinq siècles la cloche antique continue de lancer aux échos de la colline et des vieux remparts ses appels vibrants, alternant les joies et les deuils, berçant le repos de ceux qui, leur tâche finie, reposent dans la terre de leurs ancêtres, perpétuant la mémoire de ceux qui, répondant à sa voix de bronze en 1914, partirent à la frontière défendre la France, la Savoie, leurs foyers menacés.

MEMOIRE III

LE CHATEAU DE THUYSET

par Ernest RENARD,
ancien Conservateur-Adjoint
au Service du Vieux-Genève.

LE CHATEAU DE THUYSET

Il m'a paru opportun en cette année 1936, où l'Académie Chablaisienne a célébré si magnifiquement le cinquantième anniversaire de sa fondation, de donner ici ces quelques notes sur le Château de Thuyset, en hommage à la mémoire du Comte Amédée de Foras.

Cette maison forte située sur la rive gauche de la Dranse, à proximité du hameau de Vongy (1), appartenait au milieu du XVme siècle, aux puissants seigneurs d'Allinges, qui l'inféodèrent à une famille Choyset ou Thuyset, dont elle prit et garda le nom (2).

Elle passa ensuite à un nommé Henri Bochard qui en reçut albergement en 1485. Son fils céda ses droits de jouissance, le 27 janvier 1490, à son seigneur direct Jean d'Allinges, qui en fit don quelques mois après, à son écuyer Noble François de Thorens, en récompense de ses bons services. Dès lors, le fief de Thuyset ne releva plus que de la Maison de Savoie (3). Il passa aux familles de la Fléchère, Marin de Loisinge, et en-

---

(1) A vol d'oiseau, à 1 kil. ½ au nord-est de Thonon, au bord et légèrement en contre-bas de la route nationale, à gauche en venant de Thonon.

(2) Choyset, Chuyset, Thuyset, Thuiset, Tuiset.
Selon Piccard, Hist. de Thonon, p. CLIII, ce n'est qu'au XVIIme siècle, que le nom de *Choyset ou Chuyset*, se transforma par corruption en *Thuyset*, nom qui est définitivement resté.

(3) Comme fief relevant du Château ducal de Thonon.

fin de Foras qui le possède depuis la fin du XVIIme siècle et y réside encore (1).

Cette dernière famille qui est originaire de la localité (hameau et château) de Foras ou Foraz en Genevois, « dans la paroisse de Menthonnex, proche de Clermont », occupait dès le XIIIme siècle, dit Charles-Auguste de Sales dans son Pourpris Historique, une haute position en Savoie.

Un Etienne de Foras apparaît déjà en 1262.

Barle ou Berlion de Foras, déjà chevalier en 1320, est créé chevalier de l'Ordre du Collier (plus tard de l'Annonciade) en 1362, distinction considérable à cette époque.

La branche cadette (chablaisienne) établie au château du Bourgneuf de Balleyson dès les premières années du XIVme siècle, relevait directement de la Maison de Savoie. Cette seigneurie s'étendait sur Balleyson, Douvaine, Chilly, Loisin, etc...

Comme je l'indique dans une note ci-dessus, c'est en 1687 que les Foras vinrent habiter Thuyset (2).

C'est là que mourut, le 31 décembre 1899, le comte Amédée de Foras, historien et héraldiste de grande

---

(1) Pour les amateurs de précisions généalogiques, voici d'après Piccard, Ibid., comment Thuyset passa de la famille de la Fléchère dans celle des Foras : c'est par dame Aimée de Prez, veuve et héritière d'Aymé de la Fléchère. Elle se remaria avec Noble Louis Marin de Loisinge, sénateur au Sénat de Savoie, et en eut deux filles dont l'aînée, Jeanne-Marie, épousa Jean-Charles de Foras, seigneur du Bourgneuf de Balleyson Ce château du Bourgneuf de Balleyson, près de Douvaine, s'étant écroulé le 15 mars 1687 (en ensevelissant trois personnes sous ses décombres), Jean-Charles de Foras vint s'établir à Thuyset où ses descendants sont restés.

(2) Cf. Foras, Armorial et Nobiliaire du Duché de Savoie, t. II, p. 407-422.



COMTE AMÉDÉE DE FORAS (1830-1899)

valeur, auteur du bel *Armorial et Nobiliaire du Duché de Savoie* et l'un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne (1).

* * *

Il est probable que la famille d'Allinges construisit ce château au milieu du XVme siècle (2). François de Thorens (3), qui le rebâtit ou l'agrandit considérablement entre 1490 et 1493, lui donna toutefois l'aspect qu'il présente encore aujourd'hui.

Au premier abord, on croit reconnaître au sud-ouest, les restes d'un ancien fossé. Il n'en est rien. C'est au XIXme siècle que l'on a enlevé une grande masse de terre qui venait jusqu'à quelques mètres du château et devait entretenir une certaine humidité.

Le château est une grosse bâtisse carrée, flanquée au sud-est d'une tour ronde avec l'escalier en vis (4), au nord-ouest d'une tour carrée (5) ; de petits contre-

---

(1) J.-F. Gonthier, Œuvres Historiques, t. III, p. 414-16.

(2) C'était du moins l'opinion de M. Amédée de Foras.

(3) N'oublions pas que nous sommes ici dans une région de vignes. Il devait y avoir à l'origine à Thuyset une importante installation de celliers, si l'on en juge par les grandes caves voûtées du château.

(4) Malgré le renflement accusé de sa base, cette tour ne paraît pas avoir eu à l'origine un couronnement de mâchicoulis. Vu les progrès de l'artillerie à la fin du XVme siècle, les mâchicoulis furent peu à peu abandonnés dans la construction des châteaux et forteresses.

La porte en arc-brisé de cette tour est moderne. Elle a remplacé l'ancienne porte à chambranle carré, décoré d'une accolade.

(5) On trouve dans le *Theatrum Sabaudiæ* de 1682 une reproduction du château de Thuyset. La tour carrée du nord-ouest y est indiquée inexactement comme une tour ronde.

Les toitures du château ont été refaites vers 1709. La tour carrée fut surélevée vers 1830. (Renseign. du Comte J. de Foras).

forts obliques soutiennent l'angle oriental et la face nord-est. Les baies ont été modifiées et, si la plupart n'ont pas changé de place, elles ont du moins toutes perdu leurs anciens linteaux à accolades et leurs fenêtres à guillotine. Cependant, deux meurtrières horizontales du XVIme siècle apparaissent encore à la base de la tour ronde, de chaque côté de la porte d'entrée, ainsi qu'une fenêtre de cave primitive avec son vieux grillage, sur la façade nord-ouest (1).

Bien que l'intérieur ait été entièrement restauré, il vaut la peine de jeter un coup d'œil au salon. Cette pièce spacieuse n'est autre que l'ancienne cuisine de Thuyset. L'on s'en étonnerait, si l'on ne savait qu'autrefois, le seigneur ne craignait pas de réunir là sa famille, et d'y passer les tristes soirées d'hiver, devant l'âtre ou flambaient les bûches énormes, tandis qu'alentour, les domestiques vaquaient à leur service (2).

Sur le manteau très simple de la grande cheminée, les Foras ont fait peindre vers 1880, les armoiries et les dates de possession, des diverses familles qui se

---

(1) Une chapelle dépendant du château, dédiée à N.-D. de Miséricorde, avait été construite par François de Thorens au sud-ouest de l'habitation, sur le plateau. Elle a été détruite lors de la Réforme, mais un oratoire en marque encore la place. (Cf. Piccard, Hist. de Thonon, p. CLXIII, note 4). — Entre 1914-1920, la Comtesse de Foras a eu l'heureuse idée de faire élever en cet endroit, une fort jolie chapelle. Ce petit édifice, de bon goût, avec un clocher-arcade, abrite quelques tombes de la famille.

En direction du sud-sud-ouest, dans une sorte de souterrain non-maçonné qui servait probablement à amener de l'eau, on a découvert une dague et un heaume du XVIme siècle, actuellement conservés dans le salon de Thuyset. (Renseign. du Comte J. de Foras).

(2) La cuisine était parfois la seule pièce où il y avait du feu, c'est pourquoi, l'hiver, l'on s'y réunissait de préférence.

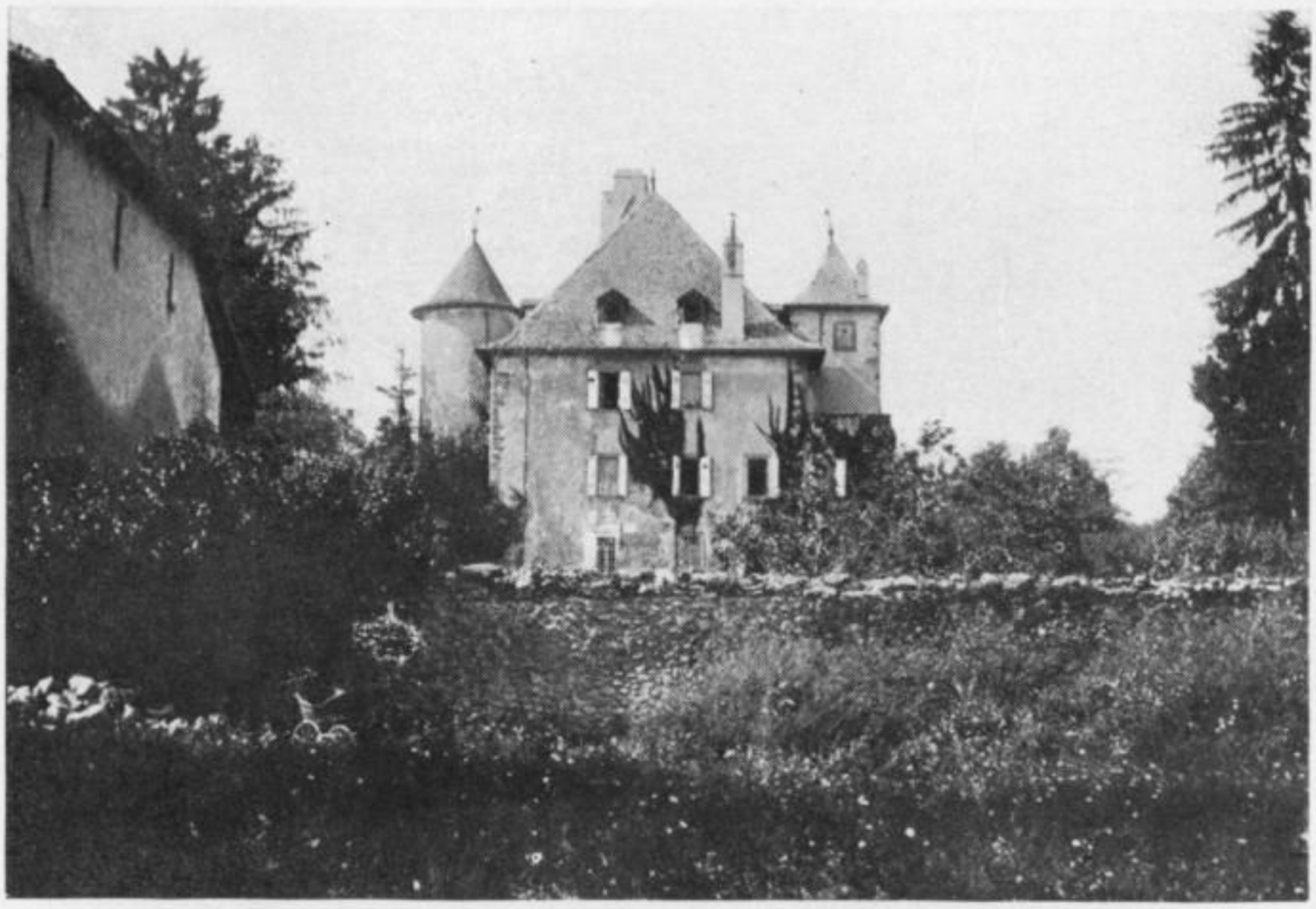

CHATEAU DE THUYSET (VU DU NORD-EST)



CHATEAU DE THUYSET (VU DU SUD)

sont succédé dans cette antique demeure : Allinges 1490, Thorens 1490, de la Fléchère 1617, Loisinge 1673, Foras 1688 (1).

Les landiers en fer forgé, placés dans l'âtre (2), sont ornés de petites têtes grimaçantes ; on les croirait gothiques, si on ne savait qu'ils sont l'œuvre du comte Max de Foras, le propriétaire actuel de Thuyset (3).

On notera aussi dans ce salon, outre le mobilier et d'anciens portraits de la famille de Foras, une intéressante statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus, travail en bois sculpté et peint du XVme siècle et de curieux objets anciens, la plupart trouvés dans la région.

D'autres tableaux importants sont pendus dans le billard, notamment un portrait du duc de Savoie, Charles-Emmanuel (XVIme siècle) et un beau Largillière (4).

Au premier étage, l'on s'arrêtera enfin dans une vaste pièce austère qui regarde vers le couchant. Les érudits savoisiens n'y pénétreront pas sans un sèntiment de recueillement : c'est le cabinet de travail d'Amédée de Foras. C'est là que, pendant des années, cet homme distingué, ce grand chartiste, véritable bénédictin du XIXme siècle, écrivit ses gigantesques ouvrages historiques (5).

---

(1) Foras : P. d'or à la croix d'azur.

(2) L'âtre de cette cheminée n'a pas moins de 2 m. 35 de largeur.

(3) Au moment où nous achevons d'imprimer, nous parvient la triste nouvelle de la mort de M. le Comte Max de Foras. Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de notre profonde sympathie.

(4) S. Poirson, Les châteaux du lac bleu, p. 146.

(5) Cf. encore : Foras, op. cit., t. II, p. 394, 409, 417, 419. — S. Poirson, op. cit., p. 143-6. — Piccard, op. cit., p. CLIII sq.

MEMOIRE IV

Origine du nom de Savoie

LA SAPAUDIA A L'ÉPOQUE ROMAINE

Etude de la Navigation sur le Rhône à cette époque et dissertation sur l'emplacement d'Ebrudunum sapaudiæ

par Emile VUARNET

Membre de l'Académie Chablaisienne

Correspondant du Ministère de l'Education Nationale



LE CHATEAU DE BOURDEAU, LE LAC DU BOURGET ET LE REVARD.

LA SAPAUDIA A L'ÉPOQUE ROMAINE

I. — *La Sapaudia, situation et confins.*

La Sapaudia est mentionnée pour la première fois par Ammien Marcellin en 355. Le Rhône, dit cet historien, coule à travers la Sapaudia et les Séquanes « *per Sapaudiam fertur et Sequanos* » (1).

Ammien Marcellin, né à Antioche, fit longtemps la guerre en Europe et en Asie pendant les règnes de Constance, de Julien et de Valens ; à la mort de ce dernier il se retira à Rome où il écrivit une histoire des Empereurs en 31 livres dont les 13 premiers sont perdus. D'après M. Ferdinand Lot cet auteur a commis bien des erreurs, ainsi il prétend que la Saône traverse ou côtoie la Germanie première. Il met Avenches située à cinq kilomètres au Sud du lac de Morat dans les Alpes Graies, etc.

Grégoire de Tours est beaucoup plus précis, parlant des Burgondes établis dans la Sapaudia vers 450, par les soins du gouvernement romain, il les situe *trans Rhodanum*, qui adjacet civitati Lugdunensi, donc sur la rive gauche du fleuve (2).

---

(1) Revue Savoisienne 1935, page 154. — Les Limites de la Sapaudia par le professeur Ferdinand Lot, membre de l'Institut.

(2) Maxime Reymond. — Histoire de la Suisse page 77. — Lausanne 1931, Hugo de Claparède. — Les Burgondes jusqu'en 443, page 64. — Genève 1909, cette rive gauche c'était la Sapaudia.

II. — *Organisation défensive de la Gaule contre les invasions des peuples germaniques et Notice des dignités de l'Empire.*

Vers la fin du règne d'Aurélien, en l'an 275 de notre ère une invasion formidable déferla sur la Gaule. L'armée romaine fut impuissante à la contenir et tout le pays fut ravagé. Les trésors monétaires enfuis à cette date en Savoie notamment à Minzier, aux Fins d'Annecy, à Cruseilles, à Douvaine, à Sillingy, etc., attestent l'étendue du désastre. Ce fut l'empereur Probus qui refoula les envahisseurs en 277 et 278. A la suite de cette invasion les villes s'entourèrent de murailles garnies de tours et la Gaule particulièrement exposée aux invasions germaniques reçut de nombreuses forces militaires (1).

La notice des dignités de l'Empire Romain : *Notitia dignitatem Imperii,* rédigée entre 375 et 400, nous apprend que 48 légions tenaient garnison en Gaule. Or comme à cette époque la légion ne comptait plus que 1000 à 2000 hommes, l'armée des Gaules formait un effectif de 48000 à 80000 hommes environ. Le chef de l'armée résidait à Trèves, il avait sous ses ordres six chefs inférieurs (duces) qui résidaient à Aix-la-Chapelle, Liège et Maëstricht (Mosæ trajectum), etc. La Notice des dignités de l'Empire n'énumérait pas que les dignitaires de l'armée, elle donnait aussi les titres des grands fonctionnaires civils (2). Dans cette seconde catégorie nous relevons dans la Notice :

N° 14. — Præfectus classis fluminis Rhodani Viennæ sive Arelati.

---

(1) Marc Perroud — La Savoie Burgonde 443-534 — Chambéry 1929.

(2) Notitia dignitatum omnium tam civilium quam militarium utriusque imperii.

N° 15. — Præfectus classis barcariorum Ebruduni Sapaudiæ.

N° 16. — Præfectus militum muscularіorum Massiliæ Græcorum.

N° 17. — Tribunus cohortis primæ Flaviæ Sapaudiæ Calaronæ.

Cette liste ne nous paraît pas être une organisation de défense contre une invasion étrangère, mais plutôt une organisation d'Etat pour la navigation du Rhône, le seul fleuve navigable de la Gaule qui se jette dans la Méditerranée (la mer romaine). Cette organisation, selon mon avis, était créée pour tirer parti des forêts et autres productions de la Sapaudia et les diriger sur Marseille par le Rhône pour la construction des navires de la flotte impériale.

L'emplacement d'Ebrudunum Sapaudiæ a jusqu'à nos jours divisé les savants. Les uns l'ont placé à Embrun ou à Yverdon, à Yvorne ou à Yvoire sur le Léman.

Si l'on se reporte au passage de Grégoire de Tours qui place la Sapaudia sur la rive gauche du Rhône, il nous faudra abandonner Yverdon situé au Sud du lac de Neuchâtel et Yvorne situé sur la rive droite du Rhône à huit kilomètres en amont du lac Léman.

Pour Embrun situé à proximité de la Durance nous devons l'exclure puisque cette rivière n'est pas navigable en ce lieu. Yvoire sur la rive Sud du lac Léman doit être également abandonné :

1°. — Parce que sa position à l'extrémité d'un cap battu par les vents du Nord n'était pas propice au stationnement d'une flotte.

2°. — Parce que la navigation sur le lac Léman ne pouvait pas s'étendre au-delà, puisque le Rhône n'est navigable ni en amont ni en aval de ce lac.

3°. — Parce qu'une flotte sur ce lac ne pouvait pas

arrêter une invasion de quelques milliers de cavaliers ayant toute facilité pour passer par Orbe, Nyon, Divonne, Gex et Bellegarde.

Cette flotte aurait mieux été placée sur le Rhin ou sur le lac de Constance, plus proches des frontières de la Germanie. Cette organisation fluviale dans le bassin du Rhône était une organisation commerciale. L'Empire romain possédait une flotte de guerre nécessaire pour le transport des légions de la Gaule en Numidie, en Egypte, en Asie. Pline était gouverneur de la flotte qui croisait devant Naples lors de l'éruption du Vésuve qui engloutit Pompéï et Herculanum en l'an 79.

Il fallait aussi des navires pour le transport des vivres nécessaires à l'armée ou à l'approvisionnement de Rome.

De tous les lacs de la Savoie actuelle, le seul qui soit relié à la mer par une suite de voies navigables c'est le lac du Bourget. Ce lac communique avec le Rhône par le canal de Savières. D'après M. le docteur Euler, président du syndicat d'initiative de Chindrieux et Chautagne (Savoie), ce canal a quatre kilomètres de longueur, deux mètres cinquante de profondeur d'eau et vingt mètres de largeur (1).

Le creusement de ce canal remonte à l'époque romaine, il commence au hameau de Portout qui rappelle portus, le port romain et finit à Chanaz sur le Rhône. Or Chanaz qui se prononce shânâ en patois, rappelle le latin canalis. En philologie le *ca* latin initial s'est transformé en *ch* en français et en *sh* (soit *th* doux anglais) en patois savoyard. Ainsi *canis* a donné chien en français et *shin* en patois.

---

(1) Docteur Euler. Article paru dans le journal l'*Echo de Savoie de Lyon*, Février 1936.

— Notice descriptive sur le département *de la Savoie*. — Paris 1906. Imprimerie du Service Géographique de l'Armée.

Par ce canal les eaux du lac se déversent doucement dans le Rhône. Mais dans les grandes crues du fleuve ce sont les eaux du Rhône qui, inondant les marais de la Chautagne, se déversent dans le lac du Bourget (1).

Le Rhône est navigable depuis Seyssel. Avant l'invention des chemins de fer, une navigation assez intense existait sur ce fleuve.

Pour le moyen âge nous pouvons citer les faits suivants :

En novembre 1391, le comte Rouge meurt à Ripailles près Thonon, son corps est conduit à Seyssel où il est placé sur un bateau et transporté par le Rhône, le canal de Savières et le lac du Bourget à l'abbaye d'Hautecombe.

Le 9 décembre 1391, la comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon, voyage de Nyon (canton de Vaud) à Chambéry, avec sa cour, une somme est inscrite dans ses comptes pour le salaire de 12 bateliers de Seyssel naviguant de Seyssel au Bourget par le Rhône et le canal de Savières (2).

En 1416, l'Empereur Sigismond, venant du concile de Constance, vient en Savoie. Le comte de Savoie Amédée VIII avait fait construire à Seyssel huit grandes barques ornées de fines peintures pour conduire l'Empereur d'abord à Chambéry où il y eut de grandes fêtes. Le 19 février 1416, il érigeait la Savoie en duché. Amédée VIII accompagna ensuite l'Empereur, toujours avec les barques, jusqu'à Avignon (3).

---

(1) Docteur Euler. Article paru dans le journal l'*Echo de Savoie de Lyon,* en Février 1936.

(2) Max Bruchet Le Châteaux de Ripailles.

(3) Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire, tome XXIV, page 274. Charles Buet. les ducs de Savoie. Tours, Alfred Mame, éditeur, page 39, tiré des comptes des trésoriers généraux, Archives de la Chambre des Comptes, Turin.

En 1568, Jean Godefroy d'Orléans voyageant en Savoie dit en parlant de Seyssel : « Là descendent et déchargent tous les bateaux chargés de marchandises et de sel venant d'Aigues-Mortes et autres provinces pour aller en Savoie, et pays de Suisse ». (1).

Il y avait à Seyssel au moyen âge une corporation de bateliers, leur fête patronale était le jour de la Saint Blaise. (2).

Cette navigation sur le Rhône était fort ancienne, car Seyssel était déjà une bourgade à l'époque gauloise, des foyers circulaires d'un mètre de diamètre ont été plusieurs fois mis à jour dans les champs par des cultivateurs, ils étaient formés d'un rang de pierres brutes et remplis de terre. Ces foyers occupaient vraisemblablement le centre de cabanes gauloises (3).

Dans la guerre des Romains contre les Arvernes alliés des Allobroges, le roi Bituit fit construire sur le Rhône un pont de bateaux au confluent de ce fleuve avec l'Isère parce que le pont en bois sur pilotis qui se trouvait à cette heure en ce lieu était trop étroit pour son armée de deux cent mille hommes. (8 août 121 avant J.-C.).

Ce pont de bateaux montre combien la navigation était déjà intense sur le Rhône à cette époque.

C'est donc sur le lac du Bourget que peut être placée la demeure du préfet des conducteurs de barques.

Le préfet de la classe des bateliers résidait à Ebrudunum Sapaudiæ. Cet Ebrudunum pourrait se retrouver dans le château de Bourdeau célèbre au moyen âge par sa fabrique d'épées.

---

(1) Max Bruchet : La Savoie d'après les anciens Voyageurs, page 99.

(2) Fenouillet : Histoire de Seyssel. Annemasse 1891. Librairie Chambet.

(3) Fenouillet : Histoire de Seyssel, page 11.

Le massif des Bauges devait être à l'époque romaine une immense forêt de sapins, dominant la vallée de Chambéry et Aix-les-Bains, une voie romaine descendait d'Arith en Bauges et suivait la rive gauche du Chéran par Cusy et Saint-Ours et aboutissait à Aix-les-Bains. D'Arith à Aix il y a environ 23 kilomètres que les charriots chargés d'immenses sapins parcouraient aisément en l'espace d'un matin.

Sur le lac les bateliers formaient des radeaux ou bien chargeaient ces sapins sur les barques, aidés très probablement par les soldats de la cohorte *Sapaudienne.*

Cette cohorte dont l'effectif était le dixième d'une légion, soit vers l'an 400 de cent à deux cents hommes, prenait peut-être ses quartiers d'hiver à Saint-Ours où se trouvent les vestiges d'un camp et de retranchements romains (1).

Le préfet d'Ebrudunum Sapaudiæ faisait surveiller ses convois par ses bateliers habitués au parcours du fleuve jusqu'à Lugdunum et Vienne où se trouvait un autre préfet des barques dont la résidence était à Vienne, capitale de l'Allobrogie ou à Arles.

15. — Præfectus classis fluminis Rhodani Viennœ sive Arelati.

Dans cette dernière ville le préfet des barques remettait le convoi au préfet des matelots qui résidait à Marseille.

16. — Præfectus militum muscularіorum Massiliæ Græcorum.

Remarquons que le lac du Bourget était le seul endroit des Alpes dont la navigation fut en communica-

---

(1) Joanne : Géographie du département de la Savoie (Dictionnaire des communes et Album de Chambéry et Aix-les-Bains), édité par le *Savoyard de Paris.*

tion directe avec la Méditerranée. Les forêts de l'Helvétie, du Jura et de la vallée Pennine n'étaient pas desservies par des voies navigables. Les forêts de la Germanie ne pouvaient aller qu'à la mer du Nord donc trop loin de Rome. Les pays riverains de la Méditerranée, la Provence actuelle et même le Dauphiné ne produisent généralement que des pins rabougris impropres aux constructions navales. C'est donc l'exploitation des sapins pour la marine romaine qui donna son nom à la Sapaudia.

Voici au sujet de l'étymologie de Sapaudia ce qu'en dit Monsieur Ferdinand Lot, membre de l'Institut, dans son travail sur la Sapaudia paru dans la Revue Savoisienne de 1935 (1).

« Le celtiste suisse bien connu Rudoff Thurneyssen « en a donné une explication séduisante.

« Sapaudia est un dérivé d'une racine celtique *sapa* « qui signifie résine et de *vidu* bois. La Sapaudia se- « rait donc la Sapinière, le latin sapinus ou plutôt « sappinus peut être d'origine celtique ».

A l'époque romaine la Sapaudia s'étendait tout au plus à une vingtaine de kilomètres autour du lac du Bourget, c'est-à-dire à l'arrondissement actuel de Chambéry qui formait avant l'annexion à la France en 1860 la province de *Savoie propre*.

La Maurienne à l'époque romaine ne fut pas rattachée à la Viennoise, ancien territoire des Allobroges de race gauloise. Les Medulles, habitants primitifs de la Maurienne, étaient de race ligure, c'est pourquoi ils firent partie, sous Auguste, du royaume de Cottius. Strabon donne comme ligures les 14 peuples du royaume de Cottius. La Maurienne érigée en province distincte ne fut jamais appelée Sapaudia. Il en était

(1) Ferdinand Lot : Etude sur les limites de la Sapaudia, dans *Revue Savoisienne* 1935, page 156.

de même de la Tarentaise qui, habitée par les Centrons, formait un diocèse rattaché sous Dioclétien à la vallée Pennine.

En 806, lors du partage du royaume des Francs par Charlemagne, Louis le Débonnaire obtient pour sa part.

« ...pagum Lugdunensem, Saboiam, Moriennam, « Tarantasiam, montem Ciniseum... etc. » (1).

Dans ce texte la Sapaudia est bien distincte de la Maurienne et de la Tarentaise.

Donc l'antique Sapaudia correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Chambéry.

La position de Bourdeau

La position de Bourdeau est remarquable, le château du IXme siècle et le village sont situés sur une magnifique terrasse à 80 mètres d'altitude au-dessus du lac. On y jouit d'une vue splendide sur les montagnes et sur le lac du Bourget que l'on aperçoit dans presque toute son étendue. Dessaix (2), Peigné (3), Gabriel de Mortillet (4), Mailland (5), ont affirmé que Bourdeau est un des points les plus chauds de la Savoie. Le grenadier à fleurs et le grenadier à fruits s'y développent en pleine terre, le figuier y devient énorme. Dans la commune de Bourdeau de magnifiques sources d'eau vive jaillissent de la montagne, elles

---

(1) Ch. Morel : Genève et la Colonie de Vienne, Genève 1888, page 215, dans Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, tome XX.

(2) Dessaix : Nice et Savoie, introduction.

(3) Peigné : Dictionnaire topographique et statistique de la France.

(4) De Mortillet : Guide de l'étranger en Savoie, page 92.

(5) Mailland : Histoire de Bourdeau, Chambéry 1874, page 25.

faisaient marcher plusieurs martinets au moyen âge.

Un climat si doux, une vue si admirable, d'où l'on pouvait surveiller la navigation sur le lac, avaient dû attirer l'attention d'un préfet des barques, grand fonctionnaire de l'Empire, habitué au climat plus doux de l'Italie et à préférer Bourdeau au Bourget situé à proximité de prairies marécageuses.

La voie romaine qui partait de Lemencum (Chambéry) pour aboutir à Yenne près du Rhône et sur la voie prétorienne de Vienne à Genève, traverse la commune de Bourdeau. Elle passe à 7 ou 800 mètres du chef-lieu. Des tombes très anciennes ont été découvertes en différents endroits à proximité de Bourdeau lors du tracé de la nouvelle route départementale près de l'usine à ciment Rivollier (1). Le village de Bourdeau est situé de 1 kilomètre ½ à deux kilomètres du col de la Dent du Chat par la route romaine (2).

Sur le col lors de la construction de la route actuelle, en 1827, on a mis à jour un bâtiment romain de 18 mètres de façade dans lequel ont été recueillis des ex-voto à Mercure et à Mars (3).

En 1935 et 1936, des fouilles dirigées par M. Mercier, expert en objets d'art à Dijon, ont amené la découverte, sur le col, de plusieurs fondations de bâtiments de l'époque romaine, dans l'un d'eux on a relevé dix squelettes de ses habitants qui avaient été massacrés sur place et dépouillés, une trentaine de mon-

---

(1) Lettre de M. Gigot de Villefaigne, propriétaire du château de Bourdeau et directeur de l'hôtel en date du 29 juillet 1936.

(2) Lettre de M. le maire de Bourdeau, à l'auteur en date du 13 octobre 1936.

(3) Mailland : Histoire de Bourdeau, page 84.



LE CHATEAU DE BOURDEAU.

naies romaines, s'échelonnant du 1er au IVme siècle y ont été recueillies (1).

Deux petits chapiteaux de pierre sculptée semblent provenir des débris du fanum ou temple rustique dédié à Mercure et à Mars.

Outre le cimetière romain on a trouvé également au col du Chat une fosse énorme remplie d'ossements humains (2) provenant peut-être des esclaves exploitant les mines de fer du Mont du Chat.

Le préfet des barques était donc bien placé à Bourdeau pour surveiller la navigation.

Sous le château existe un port naturel où l'on peut loger une dizaine de canots ; il y a un autre port sous le village. Ayant sa galère particulière il pouvait se mettre en rapport avec le tribun de la cohorte *primæ Flaviœ Sapaudiæ*, chargé sans doute comme son nom l'indiquait de faire abattre les sapins des Bauges et de les faire conduire par ses hommes à Aix-les-Bains au port de Puer.

Le préfet des barques devait surveiller la construction des radeaux de sapins, à Puer, mais aussi faire procéder au Bourget au chargement sur les barques des produits du pays : blé, fromages, vins poissés des Allobroges, minerais de plomb argentifère des mines de Mâcot en Tarentaise et minerais de fer des mines de Maurienne et du Mont du Chat. Tous ces bateaux et radeaux se rendaient au canal de Savières aux eaux tranquilles, où ils étaient à l'abri des orages, au lieu-dit Portout, le portus romain.

Nous avons dit plus haut que les deux villages si-

---

(1) Lettre de M. J.-B. Mercier à l'auteur, en date du 16 septembre 1936, et article paru dans l'*Echo de Savoie de Lyon*, du 10 octobre 1936.

(2) Mailland : Bourdeau, page 85.

tués à ses extrémités Chanaz (canalis) et Portout (portus) étaient d'origine latine et prouvaient la construction du canal par les Romains. C'était tout naturel puisque l'Empire romain avec ses cent millions d'habitants avait à sa disposition des millions d'esclaves provenant des peuples vaincus et des prisonniers de guerre. Le canal de Savières n'a pas pu être construit au temps de la féodalité car à cette époque la Savoie était divisée entre plusieurs seigneurs constamment en querelle ou en rivalité. On y rencontrait les comtes de Genève, les comtes de Savoie, les princes du Faucigny, les évêques de Tarentaise et ceux de Maurienne princes souverains, les comtes de Chambéry. En 1228, le comte Berlion est seigneur de Chambéry, ce comté ne fut acquis à la maison de Savoie que sous Thomas 1er en 1232.

Le préfet des barques après avoir présidé à la formation du convoi, donnait ses ordres pour le départ et quittant Bourdeau au lieu d'aller passer par Portout le canal de Savières et Chanaz, il montait par la voie romaine ; en moins d'une heure il arrivait au col de la Dent du Chat, de là il se rendait à Yenne sur le Rhône, il évitait ainsi un détour de trente kilomètres. Là il voyait défiler son convoi, il était sur la voie prétorienne de Genève à Vienne. Il atteignait bientôt à cheval cette dernière ville où il remettait le convoi à son collègue le préfet de Vienne.

Ce dernier résidait à Vienne pour recevoir le convoi des barques et des radeaux de sapins de la Sapaudia et de là se transportait à Arles pour remettre le dit convoi au préfet des matelots en résidence à Marseille.

Ebrudunum sapaudiæ ne peut donc se trouver comme son nom de Sapaudiæ l'indique :

1° Que dans la province de Savoie propre (arrondissement actuel de Chambéry).

2° Que sur le lac du Bourget en communication fluviale avec la mer.

3° Qu'à Bourdeau, les deux extrémités du lac se trouvant marécageuses.

Changement des noms antiques

Le Mont du Chat qui domine le lac du Bourget en face d'Aix-les-Bains a d'abord porté le nom de Mont muni (mons qui vocatur munitus) (1) fin du Xme siècle. Les Romains appelaient via munita, une voie ou chemin qui avait exigé de grands travaux d'art, ce qui était le cas pour la route qui traversait le col de la Dent du Chat.

En 1827, lors de l'établissement de la route actuelle les ingénieurs sardes constatèrent le long de l'ancienne voie des parois verticales de rocher de 8 mètres d'élévation taillées de main d'homme (2). C'était la route la plus facile pour se rendre de la vallée de Chambéry à Lyon et Vienne, elle était pratiquée par la plupart des voyageurs se rendant de France en Italie. Dans leurs relations de voyage, ces voyageurs appelaient le Mont Muni le mont de Chevelu du nom du village de St-Jean-de-Chevelu, situé près du col. Or les copistes écrivirent Mont du Chat velu pour Mont de Chevelu. Les chroniqueurs du Moyen-Age racontèrent que la montagne était infestée par la présence d'un chat énorme qui attaquait les voyageurs. Et dès le XIIIme siècle le Mont de Chevelu se rendait par Mont du Chat (3). Dans les chansons de Geste, le roi Arthur qui

---

(1) A. Gros : Dict. Etymologique des noms de lieux du dép. de la Savoie 1935, page 357.
(2) Mailland : Histoire de Bourdeau.
(3) Gros : ouvrage cité.

allait en expédition en Italie, débarrassa la montagne du Chat de cet hôte malfaisant (1).

Il y avait d'autres voies antiques partant de Chambéry vers Lyon mais elles étaient moins faciles que la route du Mont du Chat. Ainsi l'ancienne voie de Lemenc (Chambéry) à Saint-Genix d'Aoste par Les Echelles, passait en ce lieu à travers un tunnel naturel creusé par les eaux aux premiers âges du monde. Dans ce tunnel les voyageurs devaient escalader des assises ou gradins de rochers de 1 mètre cinquante de hauteur qui rendaient la voie accessible seulement aux piétons (2) d'où le nom de route des Echelles.

A la recherche d'un autre Ebrudunum

Comme son nom l'indique Ebrudunum sapaudiæ se trouvait en Savoie. Nous allons donc examiner toutes les localités savoisiennes situées à proximité du Rhône, de Seyssel où ce fleuve devient navigable, jusqu'à Saint-Genix-d'Aoste où le Rhône court à l'ouest dans la direction de Lyon et abandonne la Savoie.

Nous trouvons Seyssel qui se disait Condate à l'époque romaine.

Vens, hameau de Seyssel : on y a recueilli une inscription latine Deo Vintio, au dieu Vintius, qui a laissé son nom à cette localité. Viennent ensuite : Motz, Mathy, Chétraz, Serrières, Vions, Mecoraz, Crosan, Ruffieux, Chindrieux, Chanaz, Vétrier, Lucey, Yenne, La Balme, Leschaux, Saint-Genix-d'Aoste.

---

(1) Van Gennep : Légendes populaires et Chansons de Geste en Savoie. Paris 1910.

(2) Communication de notre collègue, M. Hugonnet, de Douvaine, ancien professeur à l'école libre des Echelles, qui a exploré ce tunnel. La route de Lemenc au lac d'Aiguebelette par Lépin était plus rapide et bordée de précipices.

La plupart de ces noms remontent à des gentilices ou noms de familles de l'époque romaine. Il n'y a donc pas trace d'Ebrudunum.

Lucey, commune du canton d'Yenne, Luciaco en 1191, Loyssey en 1274, dérive, d'après M. le chanoine Gros, d'un gallo-romain du nom de Lucius.

Examinons maintenant les localités situées sur les rives du lac du Bourget. Nous trouvons :

Viviers, Aix-les-Bains, Puer, Brison, Quisard, Portout, Conjux, Quinfieux, Hautecombe, Bourdeau, Le Bourget.

Bourdeau. — Chastel de Bordex en Savoye en 1330, Bourdeaulx en 1568. Montaigne parle de Bourdeau en 1581.

Le Bourget-du-Lac. — Borget au XIme siècle, Burgeto vers 1100, Burgeto au XIVme siècle, antiquités romaines, cette localité a donc perdu son nom latin.

Hameau de Matacine, in maltacena dans Guichenon au XIme siècle. Matacina ou plutôt Matacenna est un nom d'homme celtique signifiant le fils de l'ours. Gros, page 328.

Dans toute cette énumération de localités riveraines du Rhône ou du lac du Bourget, nous n'avons pas rencontré d'autres noms que Bourdeau pouvant se rapprocher d'Ebrudunum sapaudiæ.

Au moyen-âge les écrivains étaient peu soucieux de l'orthographe des noms de lieux. Nous avons vu le Mont Muni devenir Mont de Chevelu, de Chevelu du Chat-Velu et enfin Mont du Chat, voilà qui explique que Bourdeau soit devenu Bordex en 1330 par analogie avec Borget, puis Bordellis, Bordels, qui d'après Gros voulait dire métairie, chaumières. Or, le château de Bourdeau qui remonte au IXme siècle avec ses murs de deux mètres d'épaisseur, n'a jamais eu l'allure d'une métairie ou d'un groupe de chaumières, d'au-

tant plus que l'on trouve dans la commune de Bourdeau un lieu appelé Chavannes de 6 à 7 journaux d'étendue (1) qui dérive du bas latin capanna, cabane chaumière. Ce nom de Chavannes, Chavannex, Chavanod est plus répandu dans la région que Bordes et Bordellis.

Ceci dit, examinons les anciennes formes d'Embrun d'après un auteur dauphinois (2) M. Arnaud, président du Consistoire de Crest (Drôme). *Embrun* en latin Ebrodunum, variantes principales : Ebredunum, Ebridunum, Hebridunum, Eburodunum, Eborodunum, Ebudunum. En grec, Ebourodounon, Epebrodounon. Dans le nom grécisé Ebourodounon, si nous supprimons l'e initial nous obtiendrons Bourodunon qui rappelle Bourdeau. La disparition de E initial se rencontre dans quelques noms gaulois. Ainsi Epamanduodurum, ville des Séquanes, est devenue Mandeure, village du département du Doubs situé à quinze kilomètres de Montbéliard.

Bourdeau dérive donc d'Ebrodunum par la chute de l'e initial qui a donné Bourodounon puis Bourdeau. Il répond bien au mot gaulois dunum qui signifie élévation, montagne, puisque Bourdeau est situé à 80 mètres au-dessus du lac du Bourget. Comme presque toutes les communes examinées plus haut, dérivent d'un gentilice gallo-romain, le nom de Bourdeau peut très bien remonter également à l'époque romaine. Il est le seul lieu dit de la *Savoie propre* qui réunisse toutes les conditions pour représenter Ebrudunum sapaudiæ. Et nous n'en trouvons pas d'autre.

---

(1) Mailland : Histoire de Bourdeau, aux pièces justificatives, relevé cadastral. Mailland dérive Bordeau, de bord de l'eau.

(2) Arnaud, pasteur à Crest : Essai sur l'Histoire et la Géographie des Contrées de la Gaule dont a été formé l'ancien Dauphiné, page 150, Grenoble, 1905. Gratier et Rey, libraires éditeurs.

Ebrudunum sapaudiæ n'était pas une ville mais simplement un castrum romain, sorte de caserne fortifiée semblable à nos bordjs algériens. Détruit à l'époque des invasions barbares, ses ruines servirent plus tard à édifier le château actuel de Bourdeau qui remonte au IXme siècle.

Nous avons parlé plus haut de l'exploitation des sapins des Bauges par la cohorte flavienne sapaudienne. La route d'Arith-en-Bauges au port d'Aix-les-Bains avait été établie à cet effet. Elle est encore jalonnée de nos jours par des vestiges d'antiquités romaines.

I. — *Arith. — Aqueduc romain creusé dans le rocher et appelé la crèche* (1).

Cet aqueduc est situé sur la route d'Arith à Saint-François-de-Sales, à un kilomètre d'Arith, sur la droite. Une source suinte dans le rocher à cent mètres de la route, elle se perd dans les éboulis. C'est la seule source du pays. Les Romains la captèrent et pour que le canal ne soit pas encombré par le feuillage et autres débris végétaux, ils creusèrent dans la paroi verticale du rocher, à huit mètres de hauteur, un aqueduc de la forme d'une crèche et d'une longueur d'environ cent cinquante mètres pour amener l'eau à proximité de la route qui passe au pied du rocher. On aperçoit immédiatement au-dessous de l'aqueduc, des trous carrés creusés tous les trois ou quatre mètres. Ils ont servi à placer des poutrelles destinées à supporter une galerie, afin que les soldats fussent à leur aise pour entailler le rocher.

---

(1) Joanne : Géographie du département de la Savoie. Dict. des communes, au mot Arith. La crèche a une largeur de 0 m. 33 ; la hauteur du rebord est de 0,35. Les trous carrés ont une largeur de 0,25, une hauteur de 0,30, une profondeur de 0,40.

II. — *Le pont de Bange* (1). — Servait à réunir la rive droite du Chéran à la route forestière venant d'Arith et des forêts situées sur la montagne de Bange. Les vestiges du pont romain sont à un mètre en amont du pont actuel construit en 1858. L'arcade romaine existait encore pendant la guerre de 1914, mais les passants s'amusaient à jeter dessus de grosses pierres qui finirent par la faire écrouler. Il ne reste plus que les culées d'environ deux mètres de hauteur dont les angles sont en pierres taillées. Sur la rive droite du Chéran, sous cinquante centimètres de terre on a trouvé le dallage de l'ancien chemin à proximité du pont. Mais plus loin le vieux chemin n'était plus qu'un simple macadam (2). Le chemin qui montait à Arith à l'époque romaine était beaucoup plus rapide. Ce n'étaient d'ailleurs que des routes forestières. La forêt de Cusy située sur la croupe de la montagne de Bange a de nos jours une contenance de 443 hectares et une valeur de cinq millions de francs français, celle de Bellecombe située sur la rive droite du Chéran, a un peu plus de valeur. Celle d'Allèves sur le Semnoz est de 700 hectares.

Dans la forêt d'Aillon, on peut voir un sapin de 12 mètres cubes. Il n'est pas rare de voir de nos jours dans les scieries du pays des billons de sapin de 20 à 25 mètres de longueur. On peut juger par là de ce qu'étaient les sapins de ces forêts lors de la conquête des Gaules par les Romains.

III. — *Le Camp de Saint-Ours.* — Depuis Cusy la route actuelle qui va à Aix-les-Bains suit la rive gauche du Sierroz, or d'après une note écrite sur les re-

---

(1) Joanne : Géographie du département de la Haute-Savoie, au mot Allèves.

(2) Communication de M Dagand, directeur de la scierie du pont de Bange.

gistres paroissiaux de Saint-Ours, l'ancien chemin jusqu'au XVIIIme siècle, passait sur la rive droite du Sierroz, près l'église de Saint-Ours. Deux kilomètres plus loin existent les vestiges d'un camp romain (1). Il se trouve placé sur un éperon, lieu dit : *sur les bois,* au confluent du Sierroz et de la Diesse, torrent venant d'Albens. Chose remarquable, les trois communes d'Epercy, de Mognard et de Saint-Ours, confinent au camp romain, preuve que les limites de nos communes remontent à l'époque romaine. Ce camp semble avoir été la résidence de la cohorte flavienne chargée de l'exploitation des sapins pour la marine de l'Empire.

IV. — *Puer, le port d'Aix-les-Bains.* — Aix était une ville romaine qui a conservé le temple de Diane, l'arc de Campanus et les vestiges des thermes. Le port d'Aix se dit Puer qui, d'après Gros (2), est un dérivé de portus. En 1793 le gouvernement français y avait fait élever de vastes abris pour loger les bois pour la marine (3).

Durant la guerre de 1914-1918 on y formait des radeaux de sapins qu'un religieux de l'abbaye d'Hautecombe mobilisé, menait au canal de Savières avec le canot à moteur de l'abbaye réquisitionné par l'autorité militaire (4).

Vaisseaux romains. — On peut juger du génie des Romains dans la construction des navires par le passage suivant :

« Pline parle comme d'un phénomène, du sapin de

---

(1) Joanne : Géographie du département de la Savoie. Dict. des communes, au mot St-Ours.

(2) Gros : Dictionnaire étymologique des noms de lieux du département de la Savoie.

(3) Maillard : Histoire de Bourdeau, au mot Puer, page 137.

(4) Communication de M. Dagand, propriétaire de la scierie du pont de Bange.

six mètres de pourtour qui servit de mât au vaisseau que les Romains firent construire pour transporter d'Egypte l'obélisque du Vatican » (1).

Le canal de Savières. — Ce canal sert de liaison entre le Rhône et le lac du Bourget. Comme nous l'avons dit il a été creusé à l'époque romaine pour permettre de conduire à la mer les sapins de la Sapaudia. Une preuve qu'il a été creusé de main d'homme, c'est qu'il ne se trouve pas dans la partie la plus basse des marais de la Chautagne, mais sur leur bord méridional au pied du mont Landard. Je me suis rendu compte de ce fait le 13 juillet 1936, passant sur la route goudronnée qui va de Chindrieux à l'abbaye d'Hautecombe, nous trouvâmes la route recouverte de cinquante centimètres d'eau sur une largeur de deux cents mètres que notre automobile traversa en soulevant des gerbes étincelantes de liquide. Les marais étaient inondés par les eaux du Rhône. La route se releva un peu plus loin, puis après le village de Portout apparut le canal de Savières.

D'après la Notice descriptive et statistique du département de la Savoie (2), la profondeur du canal est d'un mètre cinquante à l'étiage, le tirant d'eau atteint 2 m. 50 en été; au-delà de cette limite, le canal n'est pas navigable le pays étant inondé.

---

(1) *Revue Savoisienne*, 1870, page 55.

(2) Notice descriptive et statistique, Paris 1906. Imprimerie du service géographique de l'Armée.

La navigation sur le Rhône aux temps anciens

A Seyssel, dit M. Dufournet (1), existait depuis un temps immémorial des chantiers pour la construction des bateaux. Le Rhône était parcouru par des trains de sel formés d'une quinzaine de barques pesamment chargées et remorquées par des équipes de 60 à 80 chevaux attelés quatre par quatre. Ces trains remontaient le fleuve à petites journées au long des chemins de halage existant sur les deux rives et entretenus par les communes riveraines. On faisait alors 12 à 13 kilomètres par jour à la montée. Mais à la descente, en suivant le cours rapide du fleuve, l'on pouvait descendre en une journée de Seyssel ou de Yenne à Lyon.

Les grandes barques avaient environ 22 mètres de long. Mistral, dans son poème du Rhône, décrit la flottille de maître Appian composée de sept bonnes barques pontées ou non, attachées l'une à l'autre, plus deux grandes courrières ou chaloupes amarrées sur les flancs de la flottille pour embarquer les chevaux hâleurs.

En plein moyen-âge durant la seule année 1342, il passa à Seyssel 260 bateaux chargés de sel et 1341 radeaux de bois (2).

La construction des bateaux à Seyssel occupait avant la Révolution de 1793, jusqu'à 200 ou 300 ouvriers. C'est l'établissement des douanes en 1815 et surtout l'invention des chemins de fer vers 1840 qui firent tomber la navigation sur le Rhône.

---

(1) A. Dufournet : Seyssel sur le Rhône et ses environs. Seyssel 1937, page 55.

(2) Ibidem, page 56. Tiré des Archives de Dijon.

Sous l'Empire romain cette navigation était beaucoup plus intense. D'après différents auteurs, il n'y avait pas de ponts sur le Rhône à l'époque romaine, afin de ne pas entraver la navigation très active sur ce fleuve (1). Le fait que plusieurs grands dignitaires de l'Empire en avaient la direction montre toute son importance.

Strabon qui vivait au temps d'Auguste dit : « On peut remonter le Rhône bien haut avec de grosses cargaisons qu'on transporte dans divers autres endroits du pays par le moyen d'autres fleuves navigables qu'il reçoit et qui peuvent également porter des bateaux pesamment chargés (2).

Le creusement du canal de Savières par les Romains remonte à cette époque. C'est ce qui explique que les produits de la région des Alpes étaient si connus à Rome, comme par exemple : les vins poissés des Allobroges, les fromages du Ceutrons, les bois de la Sapaudia pour la marine, les mines de la Tarentaise et de la Maurienne, celles du Mont du Chat.

Crispus Sallutius, ami d'Auguste et petit neveu de l'historien Salluste, possédait des mines de cuivre dans le pays des Ceutrons (Tarentaise). Mais les plus importantes étaient celles de l'Impératrice Livia, femme d'Auguste, situées dans la même région et que l'on appelait Livianum (3). Le produit de toutes ces mines s'acheminait vers le Bourget-du-Lac. On voit que le préfet des barques en Sapaudia occupait un poste d'une grande importance. Il fallait en plus qu'il surveillât les ateliers de constructions navales à Seyssel, à Chanaz sur le canal de Savières et très probable-

---

(1) Société d'Histoire du Bugey, séance de juin 1937.
(2) Strabon : Géographie, Livre IV.
(3) Pline : Livre XXXIV, 2.

ment au Bourget et à Aix-les-Bains. Sa résidence à Bourdeau était donc un lieu central entre Aix et Yenne d'un côté, Le Bourget et Portout et le canal de Savières de l'autre. Toutes ces conditions militent en faveur de notre thèse que Bourdeau est bien l'emplacement d'Ebredunum Sapaudiæ.

Cette organisation supérieure de la navigation du Rhône, qui est la marque du génie latin dans notre région, remonte évidemment à Auguste qui prit le pouvoir à la mort de César, en 44 avant Jésus-Christ. C'est également sous cet empereur que doit se placer le creusement du canal de Savières et de l'aqueduc romain d'Arith.

C'est sans doute en souvenir de tous ces bienfaits que les sénateurs allobroges élevèrent à Vienne, capitale de leur province, un temple à Auguste et Livie divinisés. Ce temple existe encore ainsi que le quai romain (1) et une partie de la voie antique que l'on peut voir au Jardin public de cette ville.

Le fait qu'un grand dignitaire de l'Empire, *le préfet des barques* était placé à Ebrudunum Sapaudiæ, c'est-à-dire en Savoie, de même que le Tribun de la première cohorte Sapaudienne, montre la supériorité du trafic fluvial de la Sapaudia sous l'empire Romain.

On ne voit pas qu'il y ait eu des dignitaires de l'Empire sur la Saône et sur le Doubs, quoique la navigation sur ces deux rivières ait été assez importante pour avoir été citée par plusieurs auteurs de l'antiquité.

---

(1) Congrès de la Rhodania tenu à Vienne, les 2 et 3 août 1937.

MEMOIRE V

DES PLANS INÉDITS

DE

L'ABBAYE D'AULPS

par

Ernest RENARD

Ancien Conservateur-Adjoint

au Service du Vieux-Genève

DES PLANS INÉDITS
DE L'ABBAYE D'AULPS

INTRODUCTION

Chacun connaît les ruines de l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulph (1) qui, non loin de ce village chablaisien, se dressent encore altières au sein d'un admirable paysage.

L'histoire de ce monastère a été écrite et l'architecture de l'église minutieusement étudiée, aussi mon but n'est-il pas d'en donner ici une description générale (2), mais simplement de commenter brièvement des plans de cette abbaye retrouvés par hasard et restés complètement inédits.

C'est en feuilletant, il y a 26 ans, les deux volumes de l'*Inventaire de l'Abbaye d'Aulps* publié par l'abbé

---

(1) Cette localité (altitude 790 mètres) se trouve dans la vallée de la Dranse centrale ou vallée de Morzine, à 21 kilomètres à vol d'oiseau (25 kil. par route) au sud-est de Thonon.

L'orthographe *Aulph*, employée par l'Administration, est défectueuse, ce mot venant de « Alpes » ou Aulps (de Alpibus). J'emploierai donc ici l'orthographe ancienne plus rationnelle.

(2) C'est pourquoi, on ne trouvera avec ces notes, aucune photographie des ruines de l'église.

En revanche, pour les personnes qui n'ont pas sous la main l'histoire de l'abbaye d'Aulps, je donnerai ci-après un court résumé de celle-ci, tiré en majeure partie, de l'excellente étude de J.-F. Gonthier, publiée par l'Académie Salésienne, t. XXVIII-IX, 1905-06.

J.-F. Gonthier (1), que je lus dans une petite note (2) la mention « d'un plan détaillé du couvent » remis à M. Gonthier par M. Replumaz, curé de Marcellaz (3).

J'écrivis aussitôt à l'abbé Gonthier qui m'autorisa à calquer très exactement ces plans et éventuellement à les publier (4).

Puis la guerre vint avec ses innombrables misères et comme les préoccupations n'étaient pas aux recherches historiques, ces plans, l'original et le mien, dormirent de longues années dans des tiroirs poussiéreux.

J'ai cru bien faire, malgré la dureté des temps, de reproduire dans ces Mémoires le calque que je possède, avant tout pour mes collègues de l'Académie Chablaisienne, et aussi pour ceux qui s'intéressent à notre histoire locale.

L'original, qui paraît dater du milieu du XVIIIme siècle, sur fort papier, montre le plan du rez-de-chaussée, des caves et du 1er étage, mais pas de l'église. L'échelle est en pieds de roi (environ 0,30 cent.). Sur un phylactère coloré en rouge et en jaune, on lit l'inscription suivante en lettres majuscules : PLAN DE LA MAISON ABBEY D'AVLPS St GVERIN.

---

(1) Mém. et Docum. de l'Acad. Salésienne, t. XXVIII et XXIX.

(2) T. XXIX, p. 266, note 1.

(3) Dans l'avant-propos de la publication de cet inventaire, M. Gonthier nous dit ceci : « A la mort de l'abbé Provana (1734), l'intendant du Chablais, Graffion, chargea le sieur Jean-Marie Jacques, commissaire d'extentes, de dresser un inventaire détaillé de tous les titres et terriers de la royale abbaye d'Aulps. Commencé le 12 mai 1736, ce travail ne fut achevé que le 8 septembre 1737...».

N'est-il pas vraisemblable de penser que cet intendant du Chablais ordonna aussi, à cette occasion, de dresser un plan complet du couvent ?

(4) L'abbé Gonthier, auteur de nombreux travaux historiques sur la Savoie, est décédé en 1913. Ses papiers ont été probablement versés à l'Académie Salésienne, à Annecy.

RESUME HISTORIQUE

Vers 1090, des religieux partis de Molesmes (Côte-d'Or) sous la conduite d'un certain Guy, arrivaient dans le bassin du Léman et gagnaient une haute et étroite vallée appelée Alpes ou Aulps où ils s'installèrent au bord d'un torrent, sur un territoire appartenant au comte Humbert II de Savoie, tenu en fief par Girard d'Allinges et Gillion de Rovorée, et commencèrent à défricher ces lieux sauvages.

La même année probablement, Humbert de Savoie abandonna à Guy toute la vallée, depuis les hautes montagnes qui la ferment au midi jusqu'au confluent des Dranses (pont de Bioge).

L'abbé de Molesmes fit toutefois consigner dans un acte qui date de 1096 les droits de la maison-mère sur le nouvel établissement. Mais à mesure qu'ils devenaient plus nombreux et plus riches, les religieux éprouvaient un besoin plus grand d'indépendance. Le premier abbé Guy étant mort, il fut remplacé par Guérin (vers 1110) qui groupa les moines, jusque-là disséminés dans quelques cabanes, en un seul dortoir et qui obtint du pape Calixte II en 1120 une complète autonomie de son abbaye. Puis en 1134, Guérin unit celle-ci à l'ordre déjà florissant de Cîteaux. Ces importantes réformes lui valurent, en 1135, la visite de Saint-Bernard de Clairvaux. Nommé évêque de Sion en 1138, Guérin revint souvent en séjour dans son ancienne abbaye et y mourut lors d'une de ses visites, le 27 août 1150.

Son successeur, Guillaume 1er, tint la crosse abbatiale de 1138 à 1170 environ et c'est lui qui, grâce aux libéralités d'Humbert III de Savoie (1), commença la

---

(1) Humbert III de Savoie, surnommé le Saint, fit plusieurs séjours parmi les cisterciens d'Aulps.

construction de l'église dont les ruines existent encore et des bâtiments du monastère.

De nouvelles donations considérables des comtes de Savoie, des barons de Faucigny et d'autres seigneurs, vinrent augmenter encore les propriétés de l'abbaye à la fin du XIIme siècle et au début du XIIIme. Outre la vallée d'Aulps, elle possédait des terres dans le bas-Chablais, en Faucigny, en Genevois et même au delà.

Le XIVme siècle fut pour l'abbaye une période agitée. Des conflits de juridiction s'élevèrent avec ses anciens protecteurs, les seigneurs d'Allinges et de Rovorée. Des luttes plus graves encore et parfois sanglantes surgirent entre les chanoines d'Abondance et les moines d'Aulps. Elles avaient le plus souvent pour cause des empiètements faits sur l'un ou l'autre des territoires des monastères, empiètements dont la fréquence s'explique par la difficulté d'établir une délimitation exacte des alpages situés sur la crête des montagnes qui séparent les deux vallées. Ces luttes durèrent pendant presque tout le XIVme siècle et furent souvent d'une violence inouïe. C'est ainsi qu'en 1300, des hommes d'Abondance après avoir détruit les chalets que ceux d'Aulps avaient construits dans les pâturages d'Ardens, pénétrèrent dans la vallée jusqu'au hameau de la Moussière, assommèrent le sacristain de l'abbaye qui venait pour les apaiser et firent une razzia de deux cents vaches qu'ils emmenèrent ou tuèrent. Quarante ans plus tard, nouvelle collision, accompagnée encore de brutalités et de plusieurs meurtres.

Afin d'arrêter ces désordres une fois pour toutes, les abbés d'Aulps et d'Abondance finirent par s'entendre dans un accord qui fut signé le 17 juillet 1383, par lequel il fut décidé de placer des limites très apparentes, le long de la crête séparant les deux vallées.

Pendant ce XIVme siècle, si troublé pour l'abbaye d'Aulps, quels furent les rapports des moines avec les habitants du pays, leurs vassaux ? Il faut en convenir, ils ne furent pas toujours à l'éloge des premiers. Sans jouir d'une liberté aussi étendue que ceux d'Abondance, les habitants de la vallée d'Aulps possédaient certaines franchises reconnues en 1213 par les moines. Mais la belle ferveur des XIIme et XIIIme siècles s'était bien refroidie. Pressurée d'impôts, accablée de corvées, la population se regimba contre l'autorité du chapitre, et en 1311, une véritable révolte à main armée eut lieu autour du couvent. L'abbé surpris, ne pouvant riposter, promit tout ce qu'on lui demandait, mais une fois les habitants dispersés et rentrés dans leurs foyers, il les fit arrêter. Plusieurs furent incarcérés assez longtemps, quant aux principaux meneurs, on les pendit aux fourches patibulaires que l'abbaye avait installées à la croix du Test (ou de Thex).

A cette époque, la décadence matérielle qui commençait à se faire sentir dans beaucoup d'établissements cisterciens, provoquée par le luxe exagéré des abbés, n'épargna pas les religieux d'Aulps qui se trouvèrent bientôt dans une situation précaire. Cîteaux envoya des délégués qui, constatant la pénurie de ressources, décidèrent le 22 juillet 1336, de réduire le nombre des religieux qui fut abaissé à trente y compris l'abbé, plus cinq frères convers.

Pendant la première moitié du siècle suivant, l'abbaye jouit de plus de tranquillité. Mais en 1468, le déplorable système de la commende remplaça celui des abbés conventuels (1), dont le dernier fut Jean de

---

(1) Les abbés conventuels étaient choisis parmi les religieux et élus par eux ; ils habitaient l'abbaye. Les commendataires, grands seigneurs, parfois étrangers, n'y venaient qu'en visite de quelques jours et en tiraient surtout un bénéfice.

L'abbé commendataire n'avait sur les religieux aucune

l'Hoste (1434-1467). Avec Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève (1468-1473), le premier commendataire, et ceux qui vinrent immédiatement après, la vie des religieux fut encore supportable, mais avec leurs successeurs, et notamment un certain Angelin Dovizi ou de Richard (1519-1526), les pauvres moines se virent plus d'une fois privés de nourriture. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1530, époque où le cardinal de Trivulce obtint la commende.

L'occupation du Chablais par les troupes bernoises et valaisannes, en 1536, ne porta pas à l'abbaye d'Aulps le même coup qu'aux autres monastères. En effet, les Valaisans, très catholiques, maîtres de cette vallée y maintinrent scrupuleusement le couvent.

Mais, s'ils avaient échappé aux terribles Bernois, les moines ne purent éviter la déchéance morale. C'est ce que prouve une visite que François de Sales leur fit le 11 août 1606, dans le but de les ramener à une meilleure observance de la règle bénédictine. Malheureusement il n'y réussit pas.

Le passage des Vaudois, en septembre 1689, ne fut pas inaperçu dans la vallée d'Aulps. Ces gens, après avoir ravagé quelques églises du plateau de Saint-Paul, essayèrent de mettre le feu à l'abbaye, mais ils furent repoussés et se contentèrent de tuer un moine qui s'était réfugié sous un pont.

A la suite d'une série de malheurs, au nombre desquels il faut citer l'incendie du 24 août 1702 allumé par la foudre et les mauvais traitements qu'infligea le prieur Louis Gros à ses religieux qui ne furent plus, à un moment, que trois ou quatre, la communauté se releva un peu en 1715. En 1736-1737, on dressa un

---

juridiction : elle était exercée en son lieu et place par le prieur claustral, non sans détriment pour la discipline intérieure.

inventaire détaillé des titres et terriers du couvent et en 1742, on en consolida les murailles par des contre-forts et l'on remplaça les bardeaux de la toiture par des ardoises.

Après sept siècles d'existence, le monastère, dont le dernier abbé fut Joseph-Emmanuel de Blonay (1750-1764), fut supprimé définitivement en 1792, par les armées de la Révolution.

En 1823, tous les bâtiments étaient encore debout, et c'est en 1824, que les habitants du village commirent l'impardonnable faute de les faire sauter à la mine pour en utiliser les matériaux.

Classées par le Service des Monuments Historiques le 6 octobre 1902, les ruines de l'église ont été l'objet depuis quelques années, de fouilles intelligentes et consciencieuses, entreprises par M. l'abbé Alexis Coutin, curé de Saint-Jean-d'Aulph. Ce travail n'est pas encore achevé.

On lira avec intérêt la remarquable étude archéologique consacrée à l'église Sainte-Marie d'Aulps, par M. Pol Abraham (1), l'un des architectes du Service des Monuments Historiques de France, parue en 1933. En ce qui concerne les dates de construction de cet édifice, je tiens à citer ici les conclusions de ce savant : « Il est probable, malgré l'archaïsme de la sculpture et des profils, que les parties subsistantes de la nef sont de la fin du XIIme siècle et la façade du XIIIme siècle. La porte nous conduirait à la fin du XIIIme siècle et il ne serait peut-être pas invraisemblable de supposer que cette partie de l'édifice, secondaire dans une église cistercienne, ait été simplement laissée en attente et terminée tardivement ».

---

(1) Voir bibliographie principale, en fin de notice.

PLAN DE SITUATION

Avant de parler des plans Gonthier, voici quelques indications nécessaires sur le plan de situation (1) des divers bâtiments (constructions principales et dépendances) qui composaient l'ensemble de l'abbaye d'Aulps.

La mappe sarde de 1732, travail remarquable pour l'époque et qui fait encore foi aujourd'hui dans les procès, présente bien l'ensemble des bâtiments monastiques et des jardins, tels qu'ils devaient être du temps des religieux (2).

On remarquera, tout d'abord, combien l'emplacement a été judicieusement choisi. On n'en trouverait pas un meilleur dans toute la vallée. A une altitude moyenne, à flanc de côteau, protégé au nord par un torrent, le Clénant (3), il est en outre bien exposé au soleil.

Examinons les divers services de cette communauté. Nous trouvons : en A, le groupe principal, église, cloître, monastère ; en B, la ferme (la mappe indique : maison et grange du couvent) ; C, maison de la Dîme ou maison abbatiale, peut-être où descendait l'abbé

---

(1) Ce plan de situation (mappe de 1732) est resté jusqu'ici entièrement manuscrit.

(2) Un nouveau chemin, commencé il y a trois ans et qui frise, en traversant l'ancien cimetière des religieux, le mur de l'abside et celui du bras nord du transept, a malheureusement modifié et quelque peu gâté la physionomie générale et les abords pittoresques des ruines. On a trouvé en creusant pour ce chemin une grande quantité de squelettes.

(3) Aujourd'hui « ruisseau de l'abbaye ».

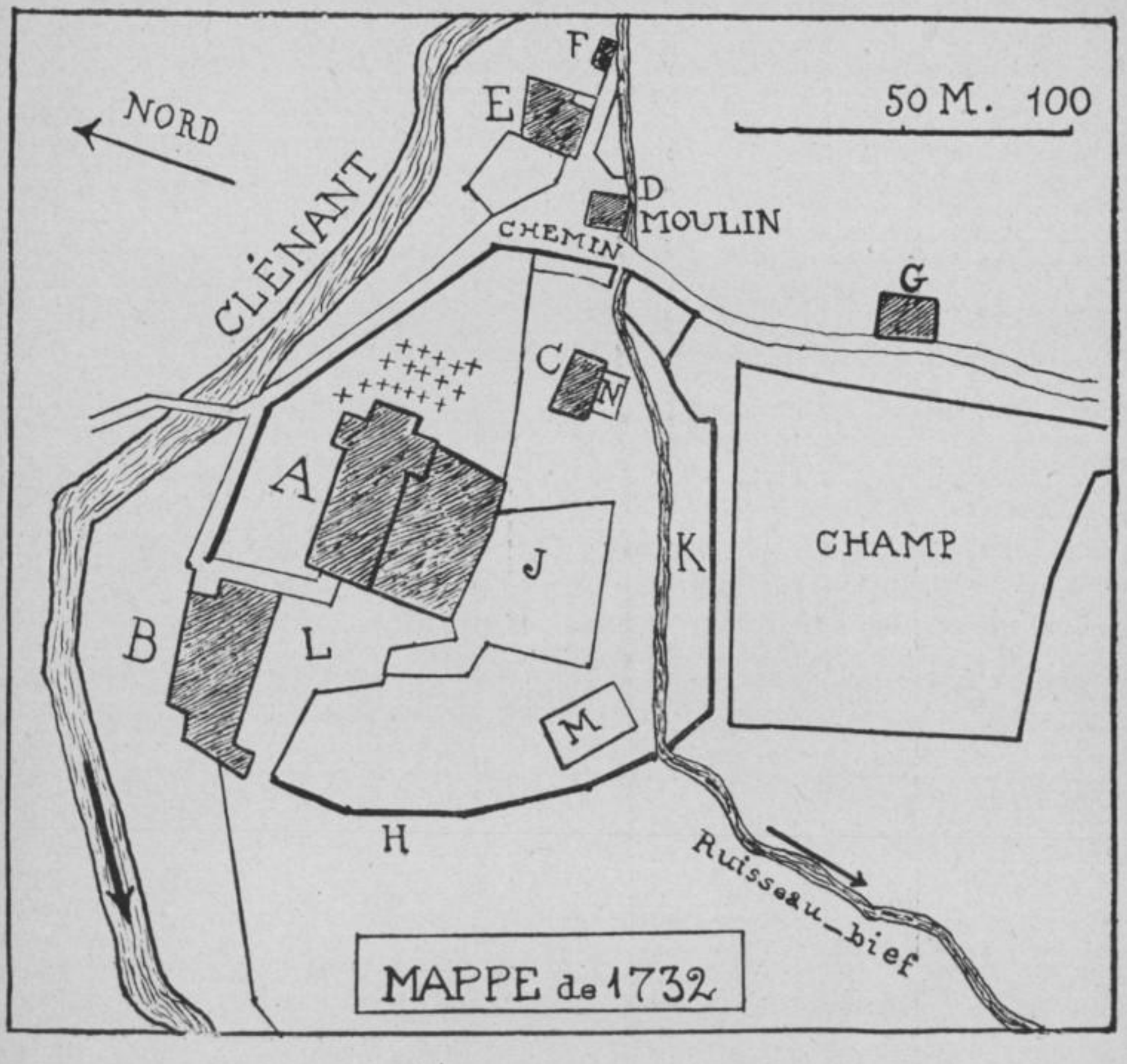

ABBAYE D'AULPS. PLAN DE SITUATION

Mappe de 1732

commendataire (1), c'est du moins l'opinion de M. Coutin (sur la mappe : maison des religieux) ; D, moulin, avec battoir et pressoir pour l'huile ; E, maison qu'on nomme encore dans le pays « la prison des moines » et qui était surtout l'Hôtellerie de « la Croix Blanche », à l'usage des pèlerins ; elle date des dernières années du XVIIme siècle ou des premières du XVIIIme (2) ; F, petit bâtiment, probablement la forge, quoique la forme de son plan rappelle plutôt une scierie, actuellement détruit ; G, maison dont il ne reste que des fragments de murs noyés dans une bâtisse moderne et un jardin, irreconstituable ; H, le mur d'enceinte, traversé par le ruisseau-bief (dérivé du Clénant) qui, en amont, actionnait forge et moulins ; J, haute terrasse (mappe : courtil des religieux) ; K, mappe : pré-verger à l'abbaye ; L, sans doute, la cour de la ferme (sur la mappe : place) ; M, la mappe indique : jar-

---

(1) M. Coutin pense que c'est là que descendait l'abbé commendataire lorsqu'il venait à l'abbaye. C'est vraisemblable, mais jusqu'à l'abbé Provana (1686-1734) seulement. Nous trouvons en effet, dans la notice sur les abbés d'Aulps, publiée par M. Gonthier (Cf. Acad. Salésienne, t. XXIX, p. 265), la mention suivante : « les moines abandonnent à l'abbé Provana, par un acte du 2 août 1714, le palais abbatial qu'il a fait construire avec la tour servant de prison, et quand il viendra y résider, ils devront fournir le foin de ses chevaux, huit jours durant ».

Il est donc probable que jusqu'à l'abbé Provana, c'est dans la maison dite « de la Dîme » C que logeaient les commendataires de passage, tandis que par la suite, leur résidence était le nouveau palais E, qui renfermait aussi des cachots. Ce bâtiment (la plus grande des dépendances après la ferme), dont les façades n'ont pas moins de 17 m. 50 et 14 m. 60, construit en beaux matériaux, était bien pour l'endroit et pour l'époque un véritable palais. Aujourd'hui encore ses dimensions impressionnent. L'abbé Provana étant l'avant-dernier commendataire, cette résidence a dû être peu utilisée.

(2) C'était aussi le nouveau « palais abbatial ». Cf. note précédente.

din des religieux ; N, mappe : courtil des religieux ; les petites croix à l'est de l'église marquent le cimetière des moines.

Ce plan de situation, je l'ai relevé moi-même approximativement, sur le terrain, il y a une vingtaine d'années. Comme il présente quelques petites différences avec le cadastre de 1732, je le reproduis également ici. On notera que les bâtiments F et G n'y sont plus indiqués puisqu'ils sont détruits. En général les constructions qui figurent sur les deux plans concordent bien, à l'exception cependant de la ferme. La largeur de celle-ci sur la mappe du XVIIIme siècle, n'a aucun rapport avec un relevé actuel. On peut supposer, ou que le bâtiment a brûlé après l'exécution cadastrale et n'a pas été reconstruit à sa largeur primitive, ou que cette largeur a été considérablement exagérée par le dessinateur d'autrefois.

On relève également aujourd'hui trois caves voûtées R, sous la petite terrasse située à l'ouest du monastère et une tourelle carrée P, sorte de pavillon (peut-être un colombier?), malheureusement bien délabrée, exactement à l'angle sud-ouest de la grande terrasse J (ancien courtil des religieux) ; de ce point, l'on jouit d'une fort belle vue sur la vallée.

PLAN GENERAL (REZ-DE-CHAUSSEE)

Les plans Gonthier, je l'ai dit, ne nous donnent pas l'église, mais seulement le cloître et les bâtiments du monastère. Je publie donc le plan de celle-ci tel que je l'ai relevé sur le terrain et dessiné il y a vingt ans, et sans y indiquer quelques fragments de murs et piliers retrouvés récemment par M. l'abbé Coutin (1).

(1) Quelques bases de piliers apparaissent dans la nef, de même que les murs d'une ou de deux chapelles flan-

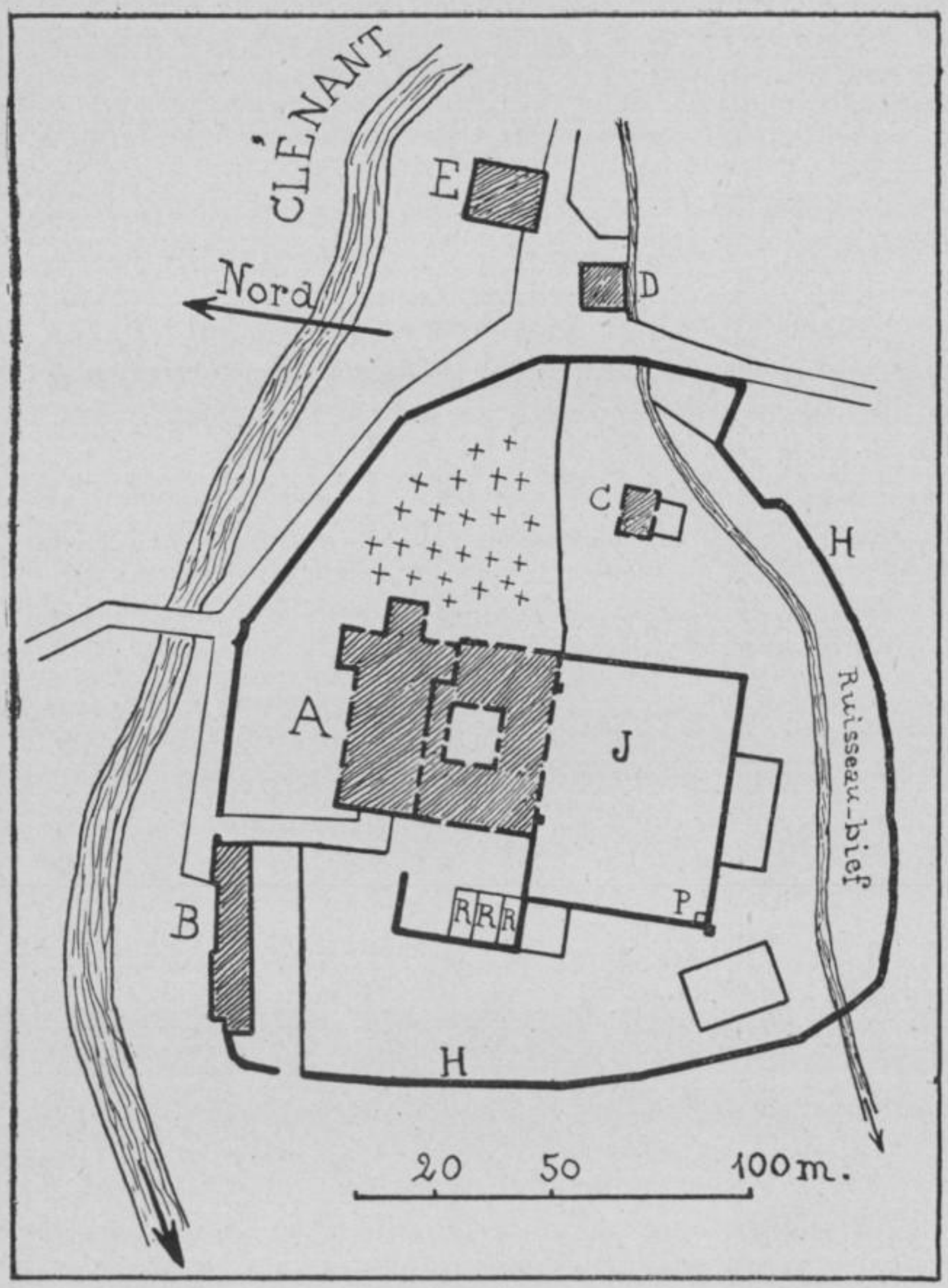

ABBAYE D'AULPS. PLAN DE SITUATION

Relevé approximatif

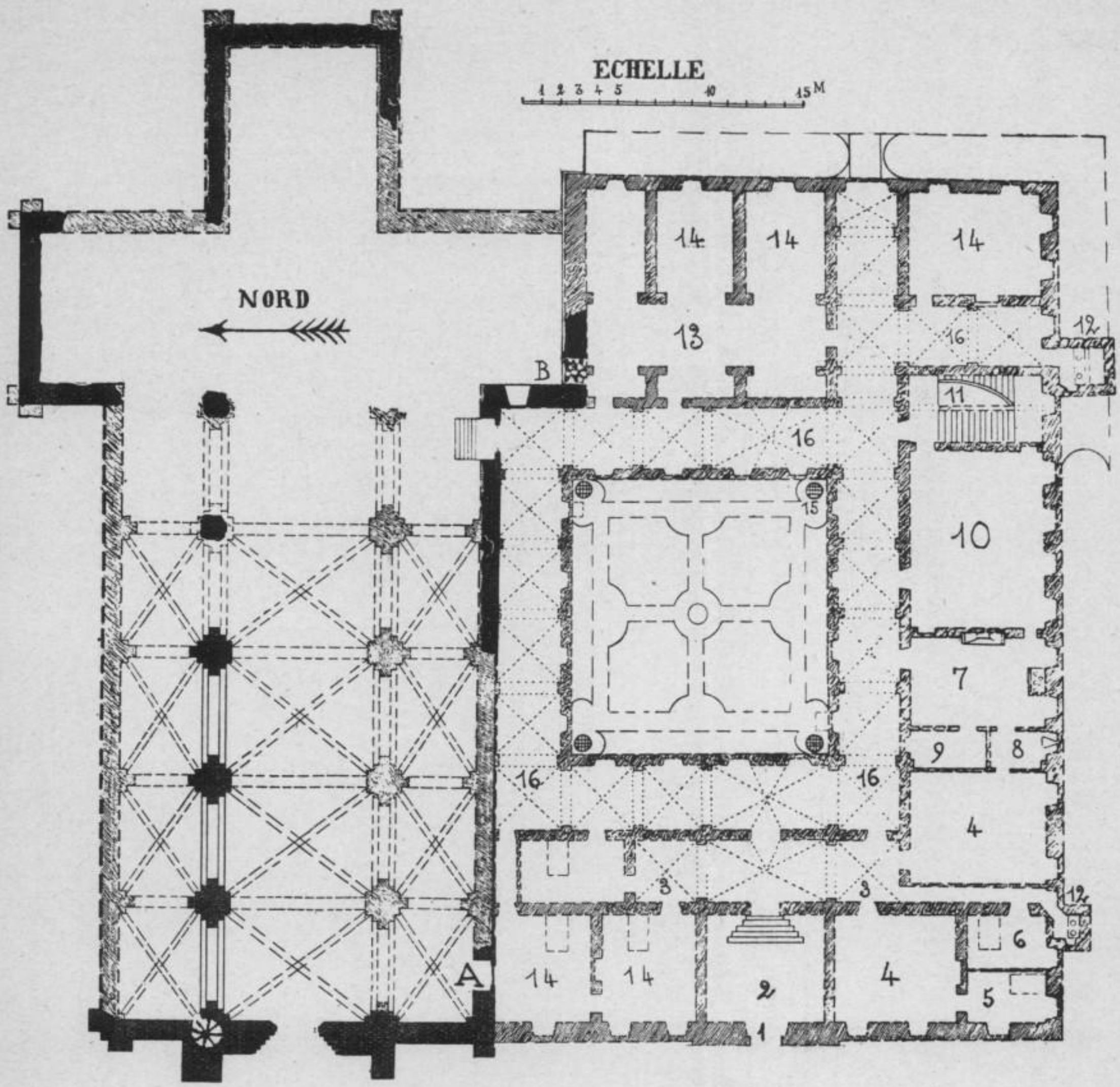

ABBAYE D'AULPS. PLAN GÉNÉRAL

REZ-DE-CHAUSSÉE

C'est en mètres, naturellement, que j'ai effectué cè travail. Le vieux plan du monastère étant en pieds de roi, il fallait ramener les deux plans à la même échelle. Comme ils ont plusieurs points communs, notamment le mur sud de l'église qui est en même temps le mur nord du cloître (1), et une porte bien conservée qui fait communiquer une galerie du cloître avec la nef latérale sud, il m'était bien facile de le faire, soit par le dessin, soit plus simplement et sur-

---

quant le côté sud du chœur et ouvertes dans le transept. Il est probable qu'on retrouvera le pendant de ces chapelles au nord du chœur, conformément à l'usage de l'ordre de Cîteaux.

Ce n'est que lorsque les fouilles seront entièrement terminées, qu'il y aura lieu de dresser un nouveau plan de l'église rectifié et complété.

(1) Le visiteur placé dans l'église peut faire trois remarques intéressantes :

1° Dans le mur sud du bas-côté sud, soit entre monastère et église, non loin de l'entrée de celle-ci, à la première travée à droite, en A, on voit une porte (1 m. 62 de largeur) très bien conservée qui donne dans une petite pièce [14]. Elle a été oubliée par le dessinateur du plan, mais je l'y fais figurer puisqu'elle existe.

2° Dans le bras sud du transept, en B (pointillé), une autre porte (1 m. 32 de largeur) à environ 2 mètres au-dessus du sol de l'église, faisait communiquer par un escalier disparu (peut-être en bois) le transept avec le 1er étage du couvent, passage utilisé par les moines pour les offices de nuit. Cette porte et cet escalier sont très exactement marqués sur le plan du 1er étage.

3° Dans ce même bras du transept, au niveau du sol, les fouilles ont mis à jour tout récemment une porte murée. Celle-ci, de même que la porte de la première travée, en A, ont dû être murées du temps des moines et avant l'exécution du plan. C'est sans doute la raison pour laquelle elles ne figurent pas sur celui-ci. Où conduisait celle du transept ? Dans les caves ou au rez-de-chaussée des bâtiments conventuels (partie est) ? Les fouilles ne sont pas encore assez avancées (en date du 28 mai 1937) pour se prononcer, car cela dépend du niveau du monastère qu'il n'est pas encore possible de fixer exactement. Au moment où ces lignes paraîtront, le problème sera probablement résolu.

tout plus rapidement par la photographie. On trouvera au plan général le résultat de cette soudure qui nous donne ainsi l'ensemble complet de l'abbaye d'Aulps au niveau de l'église et du cloître (1).

Résumons ce plan brièvement, en nous aidant aussi des quelques indications de l'inventaire de 1792, provenant des papiers de l'abbé Replumaz (2).

Façade ouest : [1] l'entrée ; [2] le vestibule ; [3] dégagement ; [4] à côté du vestibule, salle, dit le plan, ou salle des dames, dit l'inventaire ; [5] cabinet ou chambre d'un lit. Façade sud : [6] chambre près des latrines ou chambre de domestique ; [7] cuisine ; [8] lavoir ; [9] dépense ; [10] réfectoire ; [11] grand escalier ; [12] latrines. En [13] bûchers ; [14] chambres (sans autre précision). Au centre du plan, le cloître, avec au milieu un bassin de fontaine qui, paraît-il, était en bronze ; aux quatre coins du cloître, on trouve un « grillage pour égout » [15] ; en [16] « collidor » dit le plan, soit corridor et galeries du cloître. Les autres pièces ne portent pas d'indication spéciale. Où est la salle du chapitre ? En [4] face sud, à côté du lavoir ? c'est douteux (3), ou en [14] grande chambre à l'angle sud-est ? Les deux pièces de la face ouest [14] à gauche de l'entrée, dont l'une communique avec le bas-côté sud de l'église ont chacune un lit, c'est probablement le logement de deux frères convers.

L'auteur de ces plans n'a pas dû superposer ses des-

---

(1) D'après le plan Gonthier, le niveau du cloître doit être à 1 m. ou 1 m. 20 au-dessus de celui de l'église, puisque cinq ou six marches d'escalier relient celle-ci à la galerie est du cloître. Il sera intéressant de voir si les fouilles confirment la chose. L'inspection du terrain laisse déjà supposer une forte différence de niveau.

(2) M. l'abbé Coutin, m'a obligeamment communiqué une copie de cet inventaire.

(3) Ce serait plutôt la place du chauffoir.

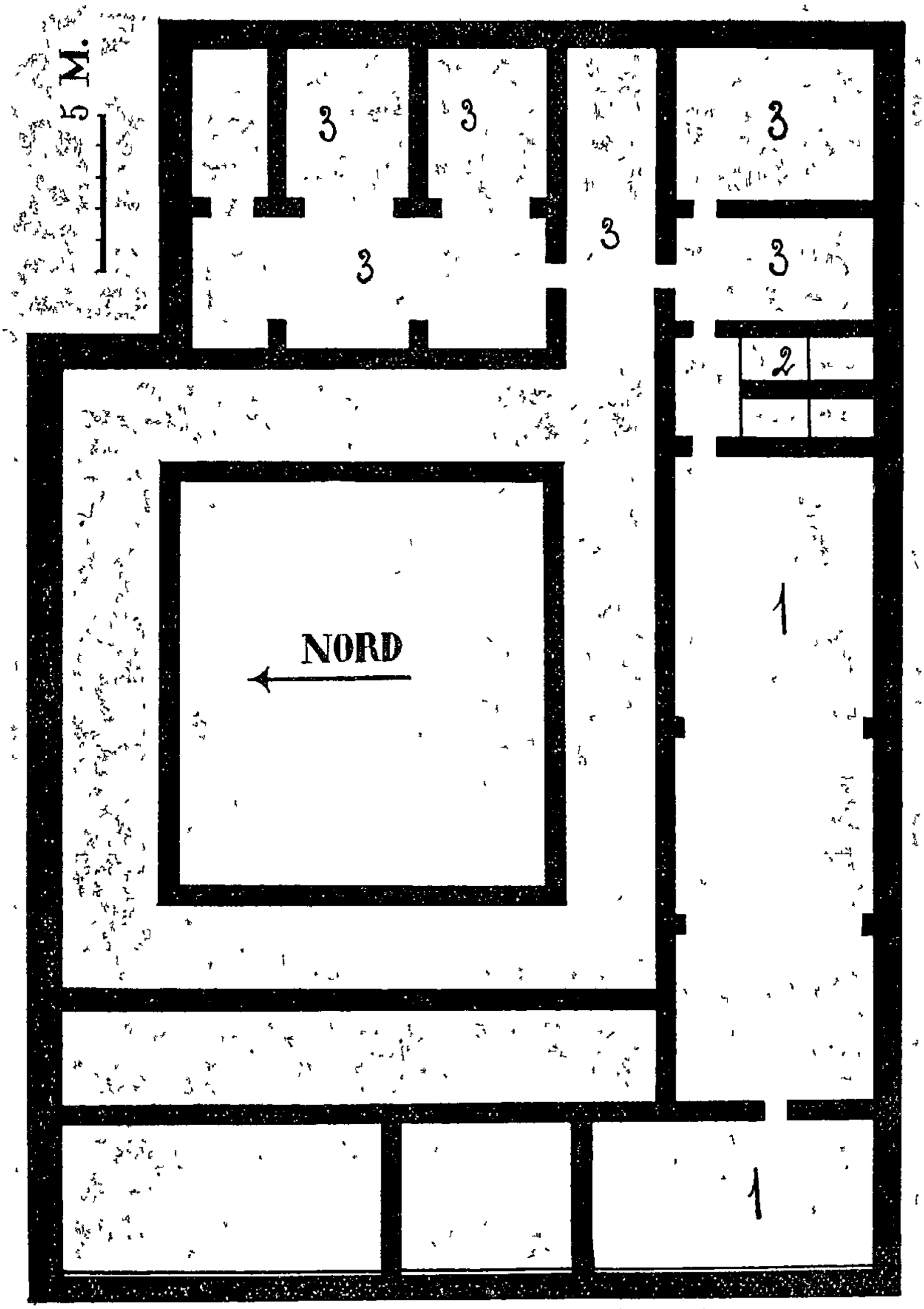

ABBAYE D'AULPS. PLAN DES CAVES

sins ; plusieurs murs de refend du rez-de-chaussée (de 0,60 à 0,66 cent. d'épaisseur) ne sont pas du tout dans l'axe des mêmes murs des caves, ce qui est impossible. Il est probable que mal éclairé dans celles-ci, ce géomètre ou ce religieux a pris ses mesures sans grande précision.

PLAN DES CAVES

Toutes les caves doivent être intactes ou à peu près, si l'on en juge par le niveau de démolition (1).

En [1] grande cave ; [2] escalier ; [3] cave « à décombler ».

On remarquera que trois caves situées à l'ouest (sans destination spéciale sur le plan) n'ont pas de portes de communication, ce qui est singulier. L'auteur du plan a dû les oublier. En effet, il y a 30 ans, par une brèche d'effondrement ouverte dans la façade ouest, j'avais pénétré dans cette sorte de souterrain et noté, précisément en cet endroit, trois ou quatre pièces voûtées en berceau «communiquant » entre elles. Je n'ai pas eu le temps de les revoir dernièrement ; d'ailleurs l'accès en est malaisé et il faut s'éclairer.

Lorsqu'on aura retrouvé le niveau du cloître et des bâtiments conventuels, il est certain qu'un complet déblayement et nettoyage s'imposeront, suivis d'une sérieuse consolidation des murs qui croulent. Sans quoi, sous la poussée du terrain, provoquée par la pente et l'humidité, et sous l'action de nombreuses racines d'arbrisseaux, tout s'effondrera peu à peu dans les caves et le mal deviendra alors presque irréparable.

---

(1) Une erreur de dessin del'échelle des plans des caves et du 1er étage, imputable à ma vue, fait ressortir la longueur de ceux-ci à 40 mètres, alors qu'elle est d'environ 45. Je ne m'en suis aperçu qu'une fois les clichés exécutés; on voudra bien corriger.

PLAN DE L'ETAGE

Nous avons une chance inespérée, c'est d'avoir avec le document Gonthier, le plan complet et détaillé du 1er étage du couvent, car jamais aucune fouille n'aurait pu nous révéler ce qui n'existe plus. C'est donc là, pour notre histoire locale, un document de premier ordre et qu'on était fondé à considérer comme perdu.

Examinons-le rapidement :

— Les galeries qui entourent le cloître au 1er étage concordent avec celles du rez-de-chaussée sur les côtés nord et sud et sur une travée proche du transept à l'est, tandis que de ce côté se trouvent trois, à l'ouest quatre petites cellules, les galeries étant ici reportées en arrière, sous forme de corridors.

Des deux latrines du rez-de-chaussée (face sud), nous ne retrouvons au 1er, que celles situées près de l'escalier.

L'auteur du plan a eu la bonne idée d'indiquer tous les lits des moines, soit 19. Il est certain qu'ils n'étaient peut-être pas tous occupés à cette époque. Dans les cellules qui regardent le midi, on remarque aussi de petits meubles, peut-être des pupitres, comme aujourd'hui par exemple, à la Grande-Chartreuse.

On voit très bien la porte et l'escalier conduisant dans le transept, dont j'ai parlé à propos de l'église, « escalier conduisant à l'orgue » dit l'inventaire de 1792 !

Ce même inventaire mentionne la bibliothèque dans cette partie de l'étage, mais sans préciser. Jusqu'à preuve d'une meilleure supposition, je la place en B, contre le transept, puisque c'est la seule pièce qui n'a pas de lit. Elle est bien étroite, il est vrai, pour un cabinet de travail, mais assez longue. Peut-être devons-

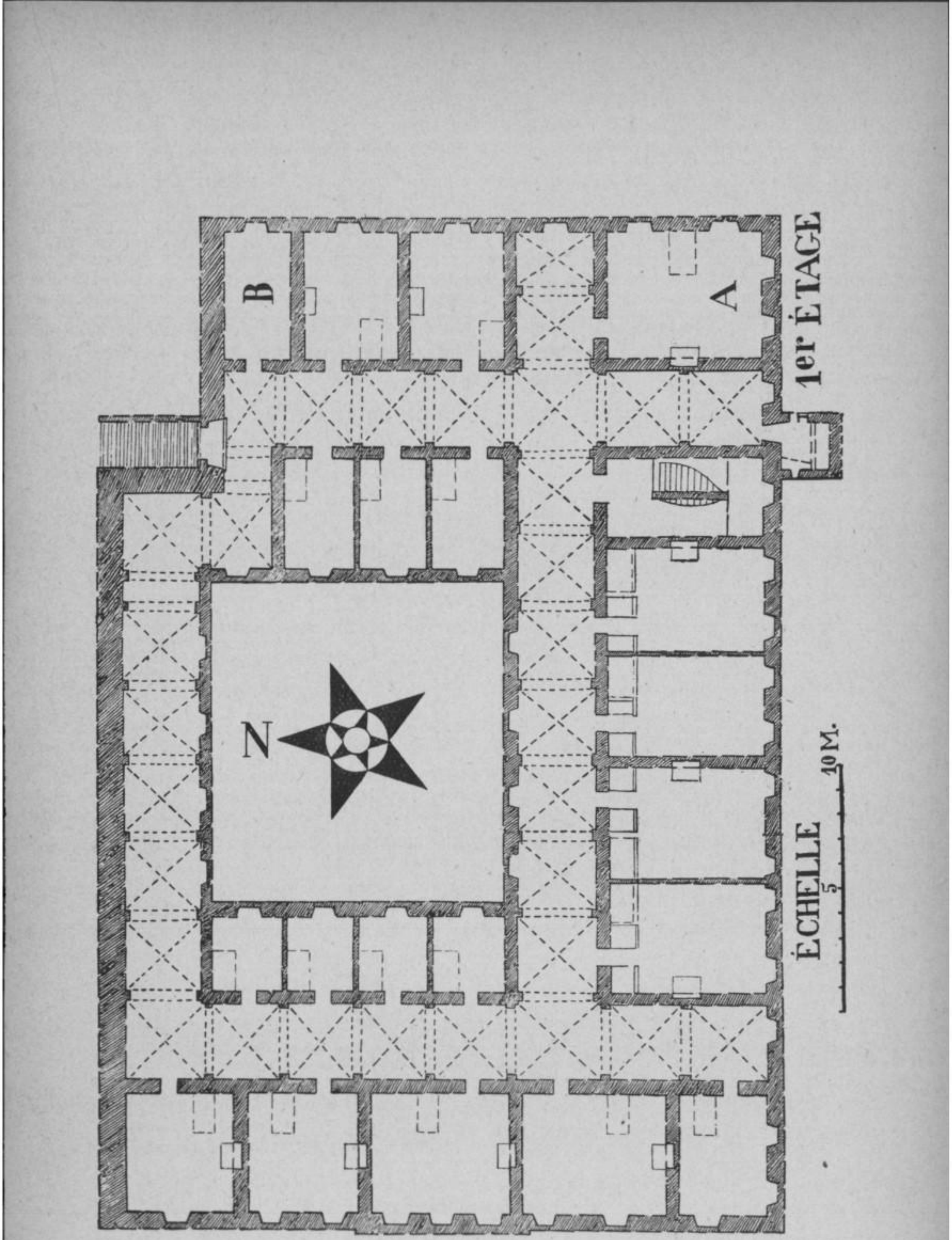

ABBAYE D'AULPS. PLAN DU 1er ETAGE

nous y voir un simple dépôt de livres utilisé comme bibliothèque vers la fin de l'existence de l'abbaye, alors que primitivement, une plus belle pièce, était affectée à cet usage ?

Où est la cellule de l'abbé (1) ? Le plan Gonthier ne l'indique pas.

Toujours d'après l'inventaire, très imprécis, de 1792, je crois pouvoir déduire qu'elle doit être à l'angle sud-est (2), en A. C'est en tous cas la plus grande et la plus belle de toutes. De plus, c'est la mieux orientée. Elle a quatre fenêtres, deux au midi, deux au levant. Elle n'est pas trop éloignée ni de l'escalier qui descend au rez-de-chaussée ni de celui qui conduit dans le transept de l'église, ce qui était commode pour les offices de nuit ; elle est assez rapprochée aussi des seules latrines de l'étage.

A la rigueur, mais c'est peu probable, on pourrait voir la cellule abbatiale dans la chambre à trois fenêtres qui est juste au-dessus de l'entrée, à l'ouest. Il ne peut être question de la rechercher dans les autres cellules.

Sur le 1er étage étaient les combles.

---

(1) Des abbés conventuels seulement, puisque les commendataires, de passage, résidaient dans l'une des dépendances.

(2) Les fonctionnaires qui procédèrent à cet inventaire, après la visite du rez-de-chaussée, montèrent certainement au 1er étage par le grand escalier. Or la première cellule que mentionne ce document est précisément celle du « Prieur ». Il n'y a donc guère de doute, qu'il s'agit bien de la belle pièce d'angle.

CONCLUSION

Voilà, esquissées à grands traits, les remarques que suggère l'examen des divers plans retrouvés de l'abbaye d'Aulps.

Un des buts de ces modestes notes, c'est d'attirer l'attention du Service des Monuments Historiques sur la nécessité d'entreprendre, sans délai et en grand, si possible, des fouilles générales, systématiques et définitives. C'est d'ailleurs l'une des conclusions de M. Pol Abraham, à la fin de son étude archéologique sur l'église Sainte-Marie d'Aulps (1).

Il faudrait déblayer et fouiller le cloître et le monastère. Cela représente à peu près 1.350 mètres carrés à débarrasser de tout ce qui les encombre, herbe, terre, broussailles. M. l'abbé Coutin, malgré tout son dévouement, ne peut y suffire à lui seul, le travail est trop considérable. Pourquoi n'utiliserait-on pas des éclaireurs ou des colonies d'étudiants en vacances, sous le contrôle du Service des Monuments Historiques et sous la direction clairvoyante de M. l'abbé Coutin qui est la conscience même et qui a l'avantage d'être sur place ? Une trentaine d'éclaireurs, bien dirigés, feraient la besogne en deux étés. Ensuite, à peu de frais, les Monuments Historiques relèveraient quelques fragments de murs effondrés, cimenteraient en gros le dessus des murailles retrouvées pour les protéger des intempéries et l'on pourrait même établir dans les ruines du manastère, sans les déparer bien

(1) Je viens d'apprendre que M. Chauvel, architecte des Monuments Historiques, à Paris, qui a examiné de très près l'église abbatiale d'Aulps et M. Francis Favre, conseiller d'arrondissement, se préoccupent aussi de la question. J'espère que leurs efforts seront couronnés de succès.

entendu, un petit musée lapidaire des principaux fragments découverts. Les touristes visiteraient sans doute avec intérêt les ruines de l'ancienne abbaye d'Aulps et ce serait tout profit pour la région. C'est le vœu que j'émets en terminant.

———=———

Bibliographie Principale. — Mém. de la Société Académique de Savoie, t. XI (1843), p. 213 sq. (notice Ménabréa). — Mém. et Docum de la Sté Savois. d Hist. et d'Archéol., t. XV (1875), p. 117-145 (Naz : Obituaire de l'abbaye d'Aulps). — Wey (Francis), La Hte-Savoie, Paris, Hachette, et Genève, Terry, Pilet et Cougnard, grand in-folio, 1866, p. 88, avec une lithographie de l'abbaye d'Aulps, par Terry, p. 86. Même auteur, la Haute-Savoie, Paris, Hachette, 1865, édition in-12, p. 361-9. Mém. et Docum. de l'Acad. Salésienne, t. VII (1884), p. 298-9 (Poncet : Etude sur les anciennes églises de la Savoie). — Ruffin (abbé), Vie de saint-Guérin, Genève et Annecy, 1872. — Gonthier (J.-F.), Vie de saint-Guérin, Annecy, 1896. — Mém. et Docum. de la Sté Savois. d'Hist. et d'Archéol., t. XXX (1891), p. 197-267 (Rabut : Trente-deux chartes relatives à l'abbaye d'Aulps). Ibid., p. 269-84 (Mugnier : Deux chartes inéd. de l'abbaye d'Aulps). Mém. et Docum. de l'Acad. Salésienne, t. XXVIII (1905), p. 1-344, et t. XXIX (1906), p. 1-286 (Gonthier : Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps ; avec notice historique sur cette abbaye et liste des abbés) ; t. XXX (1907), p. IX sq. Mém. et Docum. de l'Académie Chablaisienne, t. I à XLII (1887-1935), passim. Bulletin Monumental (publié par la Société Française d'archéologie), Paris, Picard, t. XCII (1933), p. 397-418 (M. Dumolin et Pol Abraham : L'abbaye Ste-Marie d Aulps). — Il existe en outre une lithographie polychrome de l'abbaye d'Aulps, dessinée par Félix Benoist et éditée par Charpentier ; elle est extraite de l'ouvrage de Dessaix et Eyma, Nice et Savoie, in-folio, Paris et Nantes, 1864.

———=———

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abères (d') x
Abondance xxi, xxxv, xlii, 11, 12, 14, 98, 99
Abry, Abraham xliii, 101, 118
Adrien, Actium, Agrippa xxiii, xxxv, xxxiv
Aigues-Mortes, Aillon 72, 86
Aix l, 68, 73, 79, 81, 83, 85-87, 91
Albens 87
Allanfranchini, Allemogne (d') xxiv, xxxix, xl
Allier, Allèves xxviii, 86
Allinges, Allinges (d') v-vii, xiii, xxix, xxxv, xxxvi, xli, 12, 35, 37-52, 55, 59, 61, 97, 98
Allobroges 72-74, 79, 90, 91
Alpes xxi, 67, 73, 90, 97
Amédée V xxvi
Amédée VI 71
Amédée VIII 20, 71
Amédée IX xxix
Ammien Marcellin xvi, 67
Amphion xxv, 26
André xxvii, 6
Anglefort, Angleys xlii, li
Annam, Annonciades xi, 13
Annecy viii, xiii, xxxviii, xliii, xlviii, l, 68
Anthoinoz xlv, l, 6
Anthonioz ix, xiii, xvi, xxxviii, xlvi, xlii, 5, 16
Antonin, Antioche xxxiv, 67
Arenthon (d'), Arith xxxvi, 73, 85, 86, 91
Arminjon, Arles 19, 73, 80
Arvernes, Arthur, Arnaud 72, 81, 84
Asie 67, 70
Augustins, Auguste xvii, xxxiv, 74, 90, 91
Aulps x, xxv, xxxv, xlv, l, 93-119
Auriliaco, Autriche, Aurélien x, l, 68
Avezou xvi, xxiv, xlvi, 6
Avully, Avenches, Avignon xxxv, 67, 71

B

Babylone L
Ballaison, Balleyson 15, 42, 43, 56
Balme (La), Bange 82, 86
Banck (de) XII, XVI, XXVIII, 6
Barbey-de-Budé 5, 23, 24
Bardin, Barnabites XII, XVII, XVIII
Barnoud VII, 6
Bartholoni XII, XV, XLVI
Baud XIII, XIV, XXIX, XXXIV, XXXV, XXXVIII, XLII, XLIV, XLVIII, LI, 6, 10-18, 22, 45
Bauges XVII, 73, 79, 85
Baume (La), Beaumont XXI, 14
Bellecombe 86
Bellegarde XXXV, 70
Bellet LI
Benand-Berthet XIX
Bérard, Bernard, Berlion XVII, 6, 80
Bernois XXXVI, 28, 43, 100
Bianco, Biessy, Bioge XXIII, XXVI, 97
Biot (Le) XI, XXI; LI
Bissy (de), Bizot, Bituit XXIII, XXVII, 72
Blanchard XXXI-XXXIII, XLVI, XLVIII, 6, 10, 11, 26
Blonay (de) XIX, XXXV, XLVII, 10, 33, 101
Blondel VII, 42
Bloume 17
Boccard (de), Bochard 16, 55
Bochaton, Bodenehr, Boin (du) XI, XXX, XXXIX
Bollon, Boleslas XXXVIII, 6
Bonnevaux XXXIX, XLII, XLIV, XLV
Bons, Bonnerot XXXV, XLIX
Borbon XLIV
Bordeaux VIII, IX, X, XII, XIII, XVIII, XXIII, XXIV, XXXII, XXXV, XXXVI, XXXVIII, XLIX, 5, 7, 9, 10, 14, 17-19, 22, 23, 32
Borgonio, Borget, Burgeto XLIX, 83
Boringe XXVIII
Bourbon (de) 29, 33, 71
Bourdeau XVII, 65, 72, 75-81, 83-85, 91
Bourgeaux, Bourgogne XXX, 6, 33
Bourget XVII, 65, 70-81, 83, 88, 90, 91
Bouvier, Bovier IX, XII, XXXV
Brancovan (de) XXV, 26, 29
Brasier LI
Brest, Brens, Brenthonne XXVI, XXXV
Brison 83
Brotty (de), Bruchet XXXIX-XLI, XLVI
Buet 6-10, 23

Ruffet, Buffavent, Buinoud XIII, XXXV, 6
Bulgarie 25, 29
Burnier, Burquier, Burgondes XXX, 10, 67

C

Caille, Cahorn L, 43
Campiche, Calixte II 10, 97
Casset, Capt XLIII, L
Cerruti, Cervens XXII, XXXV
Cettour, Ceutrons X, XLII, XLIV, 90
Chablais V, IX, XI, XIII, XIX, XX, XXV, XXXIII, XXXV, XXXIX, XLVIII, XLIX, 9, 13-19, 22, 23, 45, 51, 98, 100
Chaldée L
Chabod (de) XLI
Chambelland XXXVIII, XLII, 6
Chambéry XXIII, XL, 21, 71, 73-75, 80, 81, 83
Chanaz 70, 80, 82, 90
Chappuis, Chaperon XIX, 14, 17
Chapuisat XLIII, 5, 23, 24
Charles-Albert L
Charles-Emmanuel 1er XIII, XX, 12, 37, 61
Charles-Emmanuel III XLIX
Charlet, Charlemagne VIII, XLII, 75
Charmot, Charvet XLIII, 10, 17
Chassey (de), Chastel XXXIX, 17
Chat (Mont, Col, Dent, du) 76, 79-83, 90
Châtel IX, 44
Chautagne, Chauvel 70, 71, 88, 118
Chavannes 84
Chens, Cheran XXVI, 86
Cherbourg, Chetraz XXVI, 82
Chevalley, Chilly, Chindrieux XXXVIII, 56, 70, 82, 88
Cîteaux, Clairvaux 97, 99
Compey, Compoix (de) XXXIX, XLI
Conflans, Concise, Constance XXIII, XXXVI, 67, 70, 71
Coubertin, Cottius XLVII, 74
Coudrée XIII
Coutin 5, 101, 105, 106, 118
Costa de Beauregard 10, 28
Covelle 42
Crépy, Crest XXX, 84
Cursinges, Cusy XXV, 73, 86

D

Damex 6
Dardel XXIII
Daudin, Dauphiné XXIX, XXXIII, 10, 15
Daviet, David LI, 17, 51

Degand, Delisla XXXI, XXXIV, XL
Dénarié, Depierre XXVII, 11
Deonna 6
Dérée, Deroux XXXVIII, 9, 11, 12
Désormaux, Descôtes, Despine VIII, XXXII, L
Dessaix XI, XLIX, 14, 15, 75
Dimier, Dioclétien 18, 75
Divonne, Doubs 70, 91
Douvaine, Dovizi 56, 68, 100
Draillant VII, IX, XXXIX, XLI
Dranse XX, L, 97
Dubois 5, 24
Dubouloz XXXIV, 6, 11-13, 15, 16, 18
Ducret, Duc, Duchesne VII, XXV, XXXVIII
Dufayard 18
Dufour 5, 6, 24
Dufournet XLV, 89
Dupas XI, 13
Dupont-Lachenal, Duplan XXX, 5, 11, 13-16
Duval Durance 13, 69

E

Ebrudunum 63, 69, 72, 73, 80, 82-85, 91
Echelles (Les) 82
Egypte 70, 88
Embrun 69, 84
Emmanuel-Philibert XX, XXXV
Engel X, XII, XLIII, 6, 10
Espagne, Entremont, Euler XLV, 13, 70
Evian XI, XIX, XXV, XXXIII, XXXV, XXXVII, XLII, L, 11-15, 17

F

Falquet 44
Faucigny XXXVII, XXXIX, 80, 98
Favrat, Favre VII, XXVI, XLV, 6 ,118
Fessy, Fesigny (de), Fesson (de) XXXIV, XXXIX
Féternes, Filly VIII, XLI, 13
Fléchère (de la) IX, 55, 56, 61
Fontaine, Folliet XXXIII, 13, 14
Foras (de) XXII, XXXI, XXXIV, XXXV, XLVII, 5-9, 11, 12, 17, 20-32, 55-61
Fornier 15, 16
France 18, 52, 74, 81

G

Gaillard 10, 16
Gander XXX, XXXIII, XXXV, 5, 23, 24
Garin XLII
Gaule XVI, XVII, XXVI, 68, 86
Gay X, XXVII, 6
Genève, Genevois VII, IX, XVIII, XXVIII, XXXVIII, XLVIII, 12, 13, 19, 41-43, 76, 80, 98, 100
Genève (de) XVII, XVIII, XLI, XLV
Genthod, Germanie, Gex 42, 43, 67, 70
Gianelli XXVI, XXVII, XLVIII
Gianola, Gigot de Villefaigne XIV, XXVII, 76
Gilliet, Gilliard XXIX, 10, 24
Girod L
Gonthier 11, 59, 96, 102, 106, 114, 117
Grailly (de) XLII
Grand, Granier (de), Grande-Chartreuse XLI, XXXVI, 114
Grassy (de), Grellet XXXIX, 6
Grégoire de Tours 67, 69
Greyfié de Bellecombe XLVIII, 5, 19-22
Gribaldi (de) XXX
Gros VIII, X, 10, 44, 83, 87, 100
Gueydon, Guérin (St) XI, 96, 97
Guillet, Guillot, Guise (de) IX, 6, 33
Guy L, 97
Guyon 6-9, 11, 12, 14

H

Habère XXXV, 17
Harward, Hauteluce, Hautecombe XXX, 44, 71, 83, 87, 88
Henry IV, Hondius, Hoste (l') XLV, XLIX, 100
Humbert II, Humbert III 97

I

Isère 72
Italie XXII, XXIV, 7, 76, 82

J

Jacquemont XLVIII
Jacques V, VII, XXIII, 35, 37-45
Jacquier, Jaillet 17
Jésuites, Jordan XVIII, 12
Juge (de), Julien L, 67

K

Kellermann XXXVII
Kreitmann XI

L

Labordère, Lacroix XXXIV, 51
Langin, Largillière XXXV, XLV, 61
Larringes, Laurens VIII, XXXVI
Lausanne XX, XXXVII, XLIX, 19, 21
Leipzig, Leaval (de), Lefranc XI, XLI, 10
Léman V, XIII, XVIII, XLVII, XLIX, 9, 13, 24, 29, 69, 97
Lemmi, Lemenc, Leschaux XXXVII, 82
Letonnelier, Liège 10, 16, 48, 68
Ligures, Livie XXI, 90, 91
Lochon 51
Loisin, Loisinge (de) XXIII, 56, 61
Long, Lombard XIV, 6, 8
Lorient, Loridon XXVI, 5
Lot 67, 74
Louis le Débonnaire 75
Louis XIII XXXVIII
Louis XIV XLIX
Louis XVIII IX
Loys (de), Lucey XLII, XLV, 82, 83
Lullin XVII, 16
Lyaud (Le) XXIX
Lyon XVII, XVIII, XXXVII, 73, 81, 82, 89

M

Maëstricht, Mâcot 68, 79
Magnin, Magnence, Mailland XIV, XXXIX, XLII, 75
Maison des Arts XLV, 12
Maistre XXI, XXXVI, XXXVII, 25
Maître 11
Malte-Brun, Malte XXX, 27
Marcschal (de) 26, 28, 30
Marie-Amélie XXIV
Marin, Mars XIV, 55, 56, 76, 79
Marseille 69, 73, 80
Marteaux, Martin VIII, 10, 24
Marullaz XI, 16
Massongy, Mathy, Matacine XXXIV, 9, 17, 82, 83
Maugny (de) IX, XXIII, XXV, XXIX, XXXIII, XLV, XLIX, 5, 14, 16, 18, 32, 33
Maurienne VIII, L, 44, 74, 75, 79, 80, 90
Mecoraz 82

Méditerranée, Medulles XVII, 69, 74
Mémises, Ménabrea V, 18
Menthon, Menthonnex 17, 28, 56
Mercier, Mercure VII, 41-43, 76, 79
Merlinge XLII
Mérou XXVI, XXVII, 17
Messery XXXIV, XLIV, 13
Michaud XIV, XXXIV, XLVIII, LI, 6
Milliet, Minzier, Mistral XXXIX, 68, 89
Mognard, Molesmes 87, 97
Molliet 13
Monchy (de) XXXVII, 10
Monfrini, Montaigne XXIV, 83
Mont-Blanc XVIII
Moos, Morat 38, 44, 45, 50, 67
Morzine, Mortillet X, LI, 75
Moûtiers, Motz 42, 82
Moynat 13, 14
Mudry 5-9, 11-13
Mugnier XXXVI
Muraz, Mutillod XI, XXI, 38

N

Napoléon 1er, Naples IX, 70
Nernier XXXVIII, XLI, 13
Néron, Neuvecelle, Neuchâtel XXXIV, L, 69
Nicolosino XLIX
Noailles (de) XXV, 26
Noir XLIII
Noyer, Numidie, Nyon VI, 70, 71

O

Orbe 70
Orléans (d') 72

P

Paderewski, Peigné 26, 75
Pellissier XXXI, XXXIV
Pernat XXXI
Pérouse, Perrin XXIII, 18
Perroud 17, 37 ,43, 51, 68
Pettex 11
Pfister XXX, 5, 22, 23
Piccard XIV, XXXIV, 6-9, 11, 13-19, 21-23, 25, 55, 56, 60, 61
Placide, Plaisance, Pline XLIX, 18, 70
Pochat-Baron XLII

Pommier, Pompeï 6, 70
Ponet-Bordeaux 6
Portout 70, 79, 80, 83, 88, 91
Prévost, Prez (de), Probus 13, 56, 68
Provence, Puer 74, 79, 83, 87

Q

Quiblier V-VII, IX-XII, XVI, XVII, XIX, XXII-XXIV, XXVII-XXXI, XXXIII, XXXV-XXXVIII, XLIII-XLVI, XLIX. 5-10, 16 17, 22, 32, 35, 37-40, 45-52
Quisard, Quinfieux 83

R

Ragot, Ramel X, XI, 11
Renard XXVIII, XXXVI, XLV, 6, 53-61, 93-119
Renguis, Replumaz XI, 96, 110
Revard 65
Reymond, Rhin IX, 10, 24, 67, 70
Rhône XVII, XXXVIII, XLVI, 63, 67-91
Richard XI, 100
Riedmatten (de) ,Riollot XIX, XXXI, XXXIV
Ripaille XIV, XXIV, XLI, XLIV, 43, 71
Ritz, Rivollier 23, 76
Roch 16, 26
Rochefort XXV, XXVI, 6
Rome XXIII, 50, 67, 70, 74, 90
Rovorée XXV, 97, 98
Ruffieux 82
Rumilly XIII, XXXVIII-XL

S

Saint-Bernard 97
Saint-Bon XXXI, 23
Saint-Bon (de) XXXV, XXXVIII, 6
Sainte-Beuve, Sainte-Maison XLIX, 8, 15, 20, 22, 29
Saint François de Sales V, VI, XIII, XVII, XX, XXI, 8, 20, 22, 37, 85, 100
Saint-Genix (de), Saint-Genix-d'Aoste 18, 82
Saint-Hippolyte 29
Saint-Jean-d'Aulps 95, 101
Saint-Jeoire (de), Saint-Jean-de-Chevelu XLI, 81
Saint-Maurice XIV, XXIX, XXX, 5
Saint-Ours 73, 86, 87
Saint-Paul 100
Saint-Ruphin, Saint-Réal (de) LI, 25
Salagine, Sales (de) XL, 56

Sallavuard, Salle (de la), Salluste XXIX, XL, 90
Salteur, Saluces XXXIX, XL, XLV, 12
Sancy, Sandoz, Saône XXVIII, XLIII, 67, 91
Sapaudia XVI, XVII, XXVIII, 63-91
Sardaigne XXIX, XLIX, LI
Sassenay (de), Saussure (de) XXXVIII, 25
Savarit XLII
Savières XVII, 70, 71, 79, 80, 87, 88, 90, 91
Savoie V, VII, VIII, XVIII-XXI, XXVII, XXVIII-XXX, XXXVII, XLI, XLV, XLIX, 7, 9, 15, 18, 19, 22, 26, 29, 37, 44, 52 56, 68, 70-72, 72, 80, 82, 83, 85, 88, 91
Savoie (de) XIX, XXI, XLI, 55, 56, 61, 71, 100
Saxe (de) 29
Sciez XLV, 17
Semnoz 86
Servettaz, Serrières 15, 82
Seyssel XVII, XLV, 71, 72, 82, 89, 90
Sidney-Schopfer, Sierroz 5, 86, 87
Sillingy, Sigismond 68, 71
Sion XIX, 97
Sofia, Sobieski 29, 50
Sonnaz (de) XXXV, 6, 13-15
Souroff XLVI, LI
Spalinger, Strabon 6, 90
Suchet XLII
Suisse XX, XXXVII, 7, 9, 15, 72

T

Taberlet, Taine XXV, 17
Talloires LI
Tapponnier XXXVIII, L, 6, 16
Tarentaise 75, 79, 80, 90
Terry, Théodore XXV, 47
Thiébaud, Thomas 28, 80
Thonon VI, VII, IX, X, XVII, XXIX-XXXIII, XXXVI-XXXVIII, XLI, XLV, XLVIII-L, 6-8, 11-15, 17-25, 29, 33, 51, 55, 71,
Thorens 11, 55, 59, 60, 61
Thurin, Thurneyssen XXXVII, 74
Töpfer XLIX
Toulon XXVI
Tour (de la), Tourronde XXXIX, 32, 33
Toutain XXI
Trédicini de Saint-Séverin 11, 12
Trèves, Trivulce (de) XVI, 68, 100
Trouillet VIII, XXXIV, 6
Tully, Turin XXXVI, XXXVII, XXXVIII

U

Ulrich 44
Ursulines VII
Usses IX

V

Valais, Valaisans XIX, XX, XXXV, XXXVII, 100
Valfrid, Valois (de), Valens 11-13, 33, 67
Van Gennep 16
Varax (de), Varcin XXXV, L, 44
Vaud, Vaudois IX, XX, 9, 21, 100
Vaudaux XXXVIII, XLIII
Veigy (de) XXXIX, XLII
Vendôme (de) XXIV, 32, 33
Vérau, Véros XXV, XXXV
Vermant, Vernaz XXXVI, 11, 12, 14
Versoie (la), Vésuve, Vétrier XXXII, 70, 82
Veyrat L
Victor-Emmanuel 1er XXIX
Victor-Emmanuel III XIX, XXII
Vienne XXI, 73, 76, 80, 81, 91
Vigny, Vignier (de), Villard-sur-Boëge XLII, XLV, 13
Vinzier, Vions VIII, 82
Viry (de) 6, 28, 30, 31
Viviers 83
Vongy 27, 55
Vuarnet VIII, XI, XVI, XXI, XXIII, XXVI, XXVIII, XXXIV, XLIII, 6, 13, 15-17, 63-91
Vuattoux, Vuy XXVI, 12

Y

Yenne 76, 80, 82, 83, 89, 91
Yverdon 69
Yvoire 17, 69
Yvoire (d') IX, XXVIII, XXXIV, XXXV, XXXVIII, XLI, 6, 11, 12, 28, 30-32
Yvorne 69

TABLE DES MATIÈRES

I. — TRAVAUX de l'Académie. Pages

SÉANCE du 13 janvier 1936. — Gravure et légende de St François de Sales ; la Cloche d'Allinges ; les Ursulines ; Dolmens du Chablais ; Doucuments sur Draillant ; la famille Guillet de Monthoux V

SÉANCE du 13 février 1936. — Sentence de l'Abbaye d'Aulps 1438 ; les Généraux Dessaix, Dupas, le colonel Bochaton ; Travaux du Dr Muraz, de M. Kreitmann IX

ASSEMBLÉE générale du 9 mars 1936. — Etudes sur la Haute-Savoie, les Allinges, Rumilly ; Le duc Charles-Emmanuel 1er en Chablais 1581 XII

SÉANCE du 9 avril 1936. — La Sapaudia et ses voies de communication ; Inscriptions du cloître de l'Hôtel-Dieu ; La Savoie aux Assemblées parlementaires sous la République et l'Empire XVI

SÉANCE du 11 mai 1936. — Domination Valaisanne dans la Vallée d'Abondance ; l'Invasion bernoise de 1536 ; Carrière militaire du Prince Eugène de Savoie XIX

SÉANCE du 11 juin 1936. — Remerciements du Chef de la Maison de Savoie. Numismatique. La Savoie après 1815 XXII

SÉANCE du 30 juillet 1936. — Piédestal de croix sculpté et armorié de 1533, à Draillant ; Monument de la comtesse de Noailles à Amphion ; Sépultures gauloises à Chens XXIV

SÉANCE du 12 novembre 1936. — Boulets de canon et étrier du fort de Boringe ; Ordres militaires de Savoie ; Tombeaux burgondes de Noyer-Allinges ; Poésies ; Classement de la Tour et Chapelle de St-Bon XXVII

Séance du 14 décembre 1936. — Notice sur le Docteur Blanchard ; Subvention municipale; Monnaies romaines ; La Châtellenie de Vérau dans la vallée d'Aulps 1569 ; Archives du Château de Buffavent ; Fonts baptismaux de Tully XXXI

Séance du 14 janvier 1937. — Thèses de doctorat à Turin au XVIIIme siècle ; Projet d'aménagement du Rhône 1837 ; Texte de deux documents sur la défense de Rumilly en 1630; Notice sur les officiers chablaisiens y participant ; Monnaies romaines et lampes anciennes XXXVIII

Séance du 8 février 1937. — Découvertes archéologiques à Messery ; Documents sur Langin, Bonnevaux et la Maison des Arts de Thonon; Ouvrage en vers patois, 1600 XLIII

Assemblée générale du 11 mars 1937. — Notices sur M. Charles Anthonioz et le baron Godefroy de Blonay ; Thonon en 1864 ; Lettre de Sainte-Beuve, 1843 ; Anciennes cartes géographiques du Chablais ; Politique étrangère de Charles-Emmanuel III ; Ancien pont de la Caille XLVI

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne LIII

III. — Sociétés Correspondantes LXV

Programme des Concours LXVII

ERRATUM

Page LXI, ligne 26, ajouter : NOIR René, publiciste, *Clos Mallet-Dupan, Genève.*

MÉMOIRES

I. — *Le Cinquantenaire de la fondation de l'Académie Chablaisienne* 1-33

II. — *La vieille cloche d'Allinges,* 1456, par André Jacques et L. Quiblier 35-52

III. — *Le Château de Thuyset,* par Ernest Renard 53-62

IV. — *La Sapaudia à l'époque romaine,* par Emile Vuarnet 64-91

V. — *Des plans inédits de l'Abbaye d'Aulps,* par Ernest Renard 93-119

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. DE FORAS. Notes : 1° sur l'abbaye d'Aboudance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. GUYON. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques DUBOULOZ. Vie municipale d'Evian. — A.-J. VERNAZ. Maladies de la vigne. — E. DEROUX. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. GONTHIER. L'ancien pont de la Dranse. — J. GUYON. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. CHARMOT. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. MUDRY. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. BLANCHARD. Culture forestière du Chablais. — A. DE FORAS. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. VUY. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. PICCARD. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques DUBOULOZ : Thonon en joie (1663).

Tome III. — TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie. — J. VUY. Encore Adhémar Fabri. — F. VALFRID, Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. VALFRID. Les Ursulines à Thonon. — J. VUY. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. D'YVOIRE. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. DUPLAN. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 2e partie. — F. VALFRID. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. PICCARD. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les Bains. — A. Folliet. Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon).

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793).— Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). Documents. — Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F. Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français (1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (xve siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, La Commune, Les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G. Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.- F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — L.-E. Piccard et J. Laperrousaz. Documents, familles d'Allinges-Coudrée, de Ballaison. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

Tome XXXV. — J. Baud. Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860. — Général Bordeaux. Les Savoyards dans l'armée française après 1815. — L.-E. Piccard. Glossaire de mots anciens ou vieillis

Tome XXXVI. — Camille Perroud. Histoire de la Ville d'Evian, illustrations par J. Baud.

Tome XXXVII. — Mgr Piccard. Le Père Picus et son œuvre. — Général P.-E. Bordeaux. Le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues. — Abbé Charvet. Taine à Menthon-Saint-Bernard.

Tome XXXVIII. — E. Vuarnet. Histoire de la ville d'Yvoire. Général Bordeaux. Le Chevalier Daviet de Foncenex.

Tome XXXIX. — Mgr Piccard. Histoire de la commune de Sciez. — L. Quiblier. Le Comte Amédée de Foras.

Tome XL. — Général Bordeaux. Le Général Chastel — Mgr Piccard. Le Chablais à travers les siècles (complément). — H. Mérou. Pour la Paix, Monde en Travail (préface de Mgr Piccard). — Comte de Maugny. Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne (1824). — Cl. Baud. L'Enseignement secondaire à Thonon.

Tome XLI. — F. Anthoinoz. Service pour la Duchesse de Chablais. — Les Fondateurs de l'Académie Chablaisienne. — J. Baud. Biographie de F. Plagnat. — Comte de Maugny. Voyage de la Duchesse d'Orléans en Savoie. — Mgr Piccard. Imprimerie et Papeterie créées par St-François à Thonon. M. Reymond Origines de la Seigneurie de St-Paul.

Tome XLII.— Notice sur Mgr Piccard. — Cinquième centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice.— Général Bordeaux. Le général baron Trappier.— Baron R. Chaulin. La Chapelle de Saint-Bon.

Tome XLIII.— Baron d'Yvoire. Documents sur le siège de Rumilly, 1630.— Cinquantenaire de l'Académie Chablaisienne. — A. Jacques et L. Quiblier. La cloche d'Allinges, 1456.— E. Renard. Le Château de Thuyset.— E. Vuarnet. La Sapaudia à l'époque romaine.— E. Renard. Des plans inédits de l'Abbaye d'Aulps.

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLIV



M.D.CCCC.XXXVIII

Per. 8°
12379

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1937-1938

I

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 12 Avril 1937
(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président expose le programme établi par les délégués des Sociétés Savantes de Savoie, réunis récemment à Chambéry, pour la reprise des Congrès. Celui de 1937 aura lieu au mois de juin, dans la capitale de la Savoie. La première journée, consacrée aux communications, comportera deux séances et un banquet, et, la seconde, une excursion aux environs de Chambéry.

La Société d'Histoire de la Suisse Romande célébrera, le 3 juillet prochain, le centenaire de sa création, à Lausanne et à Chillon ; elle invite cordialement l'Académie Chablaisienne à lui envoyer une délégation.

M. L. Quiblier lit quelques pages de l'intéressante étude qu'il vient de consacrer à la vieille fontaine dont se pare coquettement la place de l'Hôtel-de-Ville. Sa construction fut décidée en 1736, alors que s'entreprenaient les grands travaux d'amélioration des

captages et d'adduction des eaux de la source de la Dame ; elle ne fut achevée qu'en fin d'année 1737. Cette fontaine remplaçait un vieux « bourneau » adossé à un pilier que couronnait un chapiteau représentant des scènes de la Parabole de l'Enfant Prodigue, surmonté d'une croix de pierre aux images du Christ et de la Vierge, jetée bas lors de l'invasion bernoise ; recueillies et cachées par des habitants, ces précieuses sculptures furent retrouvées il y a près de 60 ans ; elles figurent aujourd'hui en bonne place au Musée lapidaire de St-Bon.

Cette étude donne tous les détails sur la construction de la fontaine deux fois centenaire : architectes, artisans, provenance des matériaux. Elle reproduit surtout les inscriptions, devenues illisibles aujourd'hui, gravées au-dessus des muffles de bronze et qui relatent quelques-uns des faits les plus mémorables de l'histoire de Thonon. On trouve aussi des renseignements sur l'ancienne « Halle » ou Maison de Ville, édifiée par les Bernois ; vaste construction de plus de 80 pieds de haut que détruisit, le 11 décembre 1815, un violent incendie. Son entrée était ornée de deux ours de pierre, emblème des maîtres du pays. L'Hôtel de Ville actuel fut construit, de 1821 à 1824, sur les plans de l'ingénieur sarde Mazzone. L'auteur termine son travail en souhaitant qu'un burin fidèle vienne refouiller, raviver les caractères qui, chaque année, vont s'effritant davantage. Il préconise également l'emploi d'un enduit préservateur qui, sans altérer la nuance primitive des marbres et sans toucher à leur vénérable patine, permette à cette relique des temps passés, si chère aux cœurs des Thononais, tant admirée par les touristes, d'ajouter encore de nombreux siècles à la deux centième année de sa naissance.

Les plus vifs compliments sont adressés à M. le Général Bordeaux pour son dernier ouvrage : *Dans les*

Alpes (126 p. in-8°, Grenoble 1937). La première partie, *A travers les Alpes Militaires, observations et souvenirs*, avait déjà paru dans les Mémoires de l'Académie Delphinale, 1926-1928 ; son grand succès nécessita une nouvelle édition. La seconde partie, *L'esprit de la guerre alpine d'après la Géographie et l'Histoire*, est inédite. Elle présente tout autant d'intérêt : c'est le résumé de la claire vision d'un grand chef militaire, traitant le premier, d'une façon pratique, d'un sujet et d'une région qu'il connaît particulièrement bien pour y avoir exercé son commandement. Les chapitres historiques : *Campagnes dans les Alpes*, où se trouvent condensées les opérations militaires de François 1er, Lesdiguières, Catinat, Berwick, Kellermann, Bonaparte... amènent des conclusions utiles sur la doctrine de la guerre en haute montagne, la formation des chefs et des troupes alpines.

Au sujet de l'établissement de la civilisation romaine sur les bords du lac Léman, M. Vuarnet transmet des notes concernant les récentes découvertes de constructions, temple, marché, faites à la plage de Vidy, près de Lausanne. Il attire notamment l'attention sur une inscription votive des bateliers de Lausanne.

M. Ragot offre aux archives de la société une pétition autographe adressée le 18 août 1824 par Gabriel Voisin, d'Evian, ancien carabinier, au Ministre de la Guerre de Sardaigne. Le style est naïf et plein de saveur ; après avoir servi dans les armées impériales, le Savoyard s'était rengagé en 1816 dans l'armée sarde. Le souvenir des vieux soldats de l'Empire, décorés de la médaille de Sainte-Hélène, est évoqué par MM. le comte G. de Saint-Bon, général Bordeaux, commandant André, etc...

M. Francis Favre fait don d'anciennes lithogra-

phies de la collection « *Nice et Savoie* » : une vue romantique des Ruines de l'Abbaye d'Aulps et l'Abbaye et Village d'Abondance.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. le baron Christian de Blonay, château de Grandson (canton de Vaud) ; Joseph Crosa, architecte ; Jean Jourdan, professeur-adjoint au Collège municipal, à Thonon ; R.-L. Piachaud, homme de lettres ; M.-A. Portier, professeur ; Albert Rheinwald, professeur ; Henri de Ziegler, professeur, tous de Genève.

Séance du 13 Mai 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Eugène Bloume, professeur honoraire de mathématiques au Collège de France, ancien bibliothécaire de l'Académie Chablaisienne. Au cours de son long séjour à Thonon, il fut un grand organisateur d'œuvres philanthropiques, scientifiques, intellectuelles ; promoteur de l'œuvre de la Dentelle à la Montagne, du Club des Joueurs d'Echecs, excursions botaniques, précurseur des Semaines de Bonté, poète et artiste. Retiré à Paris depuis quelques années, il y avait encore exercé son activité dans les œuvres d'assistance publique. M. Bloume est décédé à Genève le 18 avril, à l'âge de 77 ans ; ses funérailles eurent lieu à Thonon.

L'Académie présente ses condoléances à M. le baron d'Yvoire, à l'occasion du décès de sa mère, survenu le 30 avril. Une importante délégation de la Société s'était jointe au nombreux cortège de parents, d'amis et d'habitants d'Yvoire et des communes voisines pour accompagner, à sa dernière demeure, cette fem-

me qui fut un exemple de toutes les vertus familiales et des qualités du cœur. A M. le comte Pierre de Viry, qui vient de perdre son frère aîné, le général comte Jean de Viry. Enfin, à M. Francis Favre, pour le décès de son frère habitant St-Jean-d'Aulps.

M. Emile Vuarnet offre aux archives de la Société et analyse un document portant pour titre : *Instruction spéciale pour la levée des classes de* 1792 *à* 1798. Cette plaquette datée à Turin, le 30 octobre 1816, porte la signature de Sainte-Rose ; elle apporte d'intéressantes précisions sur la réorganisation de l'armée sarde après les guerres de l'Empire. Le même, continuant ses recherches linguistiques, signale une série de noms très anciens de fleuves, montagnes, à étymologie sémitique : Rhin, Rhône, Arve, Alpes.

M. J. Bourgeaux lit une de ses délicieuses poésies, intitulée « Limbes », au rythme doux et mystérieux.

A propos de la célébration à Rome, le 9 mai, du premier anniversaire de l'attribution du titre d'empereur au Chef de la Maison de Savoie, M. J. Baud signale l'extraordinaire stabilité de cette dynastie sortie de nos montagnes. Dès l'an mille, la famille de Savoie a régné sans aucune interruption jusqu'à nos jours ; les comtes de Savoie, princes de Piémont, marquis en Italie, ducs de Chablais et d'Aoste, deviennent ducs de Savoie en 1416, rois de Chypre et de Jérusalem en 1459, de Sicile en 1713, de Sardaigne en 1718, d'Italie en 1860, empereurs en 1936. Jamais aucune révolution, aucune famille étrangère, aucune invasion ne sont venues rompre la continuité de la succession au pouvoir des membres de cette illustre Maison. L'exemple est unique en Europe, peut-être au monde, si l'on considère que l'antique dynastie du Japon, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a vu son autorité temporelle passer durant plusieurs siècles aux mains des « Shogouns ».

Mlle Long des Clavières fournit d'intéressants extraits de la correspondance d'un Conseiller genevois, Jean-Louis Dupan (1698-1775), concernant la période de l'Occupation espagnole en Savoie. On remarque, en particulier, pour les années 1742, 1743, la grande inquiétude régnant à Genève et dans le Pays de Vaud par suite du voisinage des troupes étrangères, avec des détails précis sur les deux armées en présence en Savoie et les moyens de protection envisagés pour les frontières suisses.

Des bulles pontificales et parchemins de 1784, 1785, avec la signature du roi Louis XVI, en faveur de Révérend Jean-Baptiste de Chollet, sont apportés par M. Souroff.

M. J. Baud, présente la photographie et décrit un cadran solaire peint sur la façade d'une maison, 7, rue de l'Eglise, à Evian. Ce cadran porte la date de 1670, sa riche ornementation en a fait l'objet d'une proposition de classement comme monument historique.

M. le Président exprime les remerciements de la Société à l'Académie de Savoie, à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et à l'Académie Salésienne, qui ont eu la grande amabilité de compléter les séries de leurs publications figurant dans la Bibliothèque de l'Académie. Celle-ci s'enrichit encore des ouvrages suivants : *Mgr F.-P. Biord et le Palais Episcopal d'Annecy,* par G.-M. Rebord (Annecy 1924), et diverses plaquettes, don de M. Emile Vuarnet : *La peste de* 1720 *à Nans (Var),* par M. Eugène Jourdan (80 p. in-8°, Draguignan, 1889), offert par M. Jean Jourdan, fils de l'auteur.

M. Renard dépose aux archives une copie du Plan général du Monastère de N.-D. d'Aulps, d'après l'original du XVIIIme siècle.

Est élu membre de l'Académie : M. le Professeur Antony Babel, à Genève ; est nommé membre correspondant, M. le comte Georges de Sainte-Foix, à Paris.

Séance du 14 Juin 1987

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président rappelle la grande perte faite par l'Académie en la personne de Madame la Comtesse de Maugny, membre de la Société et femme de son distingué Vice-Président, décédée le 23 mai dernier, après de longs mois de souffrances.

La Comtesse de Maugny, d'origine polonaise, s'était de suite éprise de notre belle terre de Chablais et de son histoire ; elle avait aussi rapidement conquis toutes les sympathies par son exquise simplicité, son inépuisable et discrète charité, par le charme de ses nombreuses connaissances et de ses talents en peinture, sculpture, aussi bien qu'en musique. Infirmière brevetée de la Croix-Rouge, elle s'était prodiguée pendant la Grande Guerre dans les ambulances. Son inaltérable dévouement à la cause de nos blessés lui avait valu les médailles de la Reconnaissance Nationale, de la Croix-Rouge Française et de celle de Belgique.

Outre une importante délégation de l'Académie Chablaisienne, conduite par son Président, on remarquait aux funérailles les Dames de la Croix-Rouge du Chablais, les représentants de toutes les nobles familles de la région, M. l'amiral Joubert, M. le général Bordeaux qui représentait S. A. R. la Duchesse de Vendôme. La population de Draillant s'était associée tout entière au deuil frappant son ancien maire.

L'Académie renouvelle à M. le Comte de Maugny ses bien respectueuses condoléances.

Un autre membre éminent de la Société vient de disparaître : Son Exc. Mgr Jules-Alexandre Cusin, évêque de Mende, mort le 3 juin. Né en 1869 à Feigère, il avait occupé les charges de chancelier puis de vicaire général du diocèse d'Annecy. Au Consistoire du 8 mars 1920, il fut élu évêque titulaire de Nyssa et coadjuteur de Mgr Gély, évêque de Mende, auquel il succéda neuf ans plus tard. Il faisait partie de l'Académie Chablaisienne depuis 1905.

M. Quiblier parle du grand intérêt qu'il y aurait pour l'histoire du Chablais et l'architecture religieuse du XIIIme siècle en Savoie à ce que les Monuments Historiques veuillent bien appliquer au Cloître de l'Abbaye d'Aulps les mêmes mesures qu'ils ont employées à la découverte, à la mise à jour des nefs, contreforts, sous-sol de l'église. Ces travaux, entrepris sous les directives de M. Albert Chauvel, architecte en chef des Monuments Historiques, ont donné d'heureux résultats. Il y a lieu de rendre hommage au zèle de M. l'abbé Coutin, curé de Saint-Jean-d'Aulps, poursuivant inlassablement ses fouilles et ses découvertes.

Les fouilles dans le Cloître seront du reste beaucoup facilitées par les plans que publie M. Ernest Renard dans les Mémoires et Documents.

Sur sa proposition, l'Académie adresse un vœu à ce sujet au Ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts.

M. Lucien Guy présente un parchemin provenant de la même Abbaye, qui lui a été confié par Me Maurice Jordan. C'est un Vidimus du 23 juin 1445 par les trois notaires Michelet de Foras, François des Abbères et Maurice Christin d'Aulps, d'un accord du 15 des calendes d'août 1312 entre dom Guillaume abbé

d'Aulps et les religieux de Vallon représentés par dom Girard prieur, au sujet des limites des montagnes de Vallon.

M. l'abbé Chambelland donne connaissance de l'étude très complète qu'il rédige sur l'Iconographie de Saint-François de Sales. Il présente une série de photographies des différents portraits du grand saint et écrivain savoyard.

Une charmante poésie, intitulée « l'Abeille » est lue par M. J. Gay.

Et M. Quiblier en lit une autre, pleine d'humour, composée par M. César Magnin, à l'occasion de la semaine de bonté.

M. J. Baud communique un travail sur la princesse Béatrix de Portugal, femme de Charles III le Bon, duc de Savoie. Après un exposé de ses origines, de son caractère, ses capacités politiques, que l'auteur a tirés des lettres de cette duchesse conservées aux Archives de Turin, il est fait particulièrement mention de ses rapports avec Genève et le Chablais.

M. Jourdan offre les photographies de deux Chartes de Franchises de la Ville d'Evian, de 1298 et 1632.

Deux cartes géographiques anciennes sont présentées par M. Francis Favre : « La Savoye divisée en ses grandes parties par P. Du Val, géographe du Roy », Paris 1677, donne les noms de trois monastères sur les Drances : Verau, sur la Drance de Bellevaux; La Vaux d'Aux, sur celle du centre ; et Abondance ; au fond de la vallée d'Aulps, une montagne est appelée M. Morgene, c'est probablement la première mention sur une carte du nom de la paroisse de Morzine, créée en 1616.

La seconde carte, intitulée « Ducatus Chablasius et Lacus Lemanus », est éditée à La Haye en 1725, gravée par J. Blaeu, d'après Th. Borgonius.

Des compliments sont adressés à divers membres de l'Académie :

A S. A. R. la Duchesse de Vendôme pour la superbe collection de ses œuvres : *Fleurs des Alpes,* actuellement exposée à Paris. Il est donné lecture d'un charmant article du Duc de la Force, de l'Académie Française, paru à ce sujet dans le *Figaro* du 9 juin.

A M. le Général Bordeaux, pour le succès de sa conférence du 12 mai : « Constantin 1er et Venizelos », faite à la Société des Etudes Historiques de Paris. (Fondée en 1833 par notre compatriote Joseph Michaud).

A M. Henri de Ziegler, nommé Président à la séance d'ouverture du Congrès des Ecrivains étrangers de langue française, tenu à Paris le 7 juin.

Enfin, à M. l'abbé Chambelland pour l'érudite causerie historique sur la Restauration du Monastère de la Visitation de Thonon, faite à l'occasion de la célébration de son Centenaire.

Félicitations au docteur Francis Baud, d'Annemasse, nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire ; et à M. J. Baud, secrétaire de l'Académie, nommé Officier de l'Ordre de la Croix Vermeille du Portugal.

M. Avezou fait don d'une plaquette de 141 pages, intitulée : *La Savoie du Nord au début de la Révolution Française,* 1789-1792, donnant de précieux détails sur tous les événements de cette période tourmentée dans les provinces de Carouge, Chablais, Faucigny et Genevois.

Trois ouvrages historiques sont offerts par Me Bouvier :« *Etudes sur Genève* », de Blavignac (1872) ; « *L'Instruction Publique dans les Etats Sardes* », de J. Depoisier (1847) ; « *Histoire de La Roche* », de Vaullet (1874).

Un Recueil d'Edits et Ordonnances dans le Duché

de Savoie 1816-1818 par M. Marius Barnoud. Série de volumes des Travaux de la Société d'Histoire de Maurienne par M. Bellet. Des assignats offerts par M. Coigny pour le Musée Chablaisien.

Sont élus membres : MM. Jean-François Duret, de Buenos-Aires ; Léon Rieux, à Paris, et M. l'abbé A.-J. Coutin, curé-archiprêtre de St-Jean-d'Aulps.

Séance du 8 juillet 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

Un nouveau deuil vient de frapper douloureusement l'Académie Chablaisienne. M. Jean Blanchard, inspecteur des Eaux et Forêts en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Thonon, dans sa 85me année. Il était le doyen aimé, vénéré, de la Société à laquelle il appartenait depuis bientôt cinquante ans, ayant été élu à la séance du premier août 1887. Il publia dans les Mémoires de l'Académie une très intéressante étude sur la Culture forestière en Chablais ; poète à ses heures, il sut ciseler des vers charmants, assaisonnés parfois de ce sel savoyard si savoureux sans être méchant. M. Jean Blanchard laisse le souvenir d'un homme d'une grande loyauté, aimant plus que tout son Chablais, sa chère ville de Thonon, dont il connaissait si bien l'histoire.

M. le Président présente aussi les condoléances de la Société à MM. les comtes Etienne et Joson de Foras, à l'occasion du décès de leur frère et père, M. le comte Max de Foras, chevalier de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare et de l'Ordre de Saint Alexandre de Bulgarie, second fils du premier Président de l'Académie Chablaisienne.

Délégués à Lausanne pour représenter l'Académie à la célébration du Centenaire de la Société d'Histoire

de la Suisse Romande, M. le comte de Maugny, vice-président, et M. J. Trouillet, bibliothécaire, parlent du cordial accueil qui leur fut réservé par nos amis d'outre Léman.

M. de Maugny décrit la séance commémorative où, sous la Présidence de M. Charles Gilliard, eurent lieu d'intéressantes conférences par Mgr Besson, M. Arthur Piaget et le professeur Nabholz ; le banquet à Territet où M. le vicomte Greyfié de Bellecombe prit la parole au nom des Sociétés savantes de Savoie, suivi des réceptions au château de Chillon et à Veytaux. La Société d'Histoire de la Suisse Romande conféra le titre de membre d'honneur à M. Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne.

La suite de l'étude très documentée sur les portraits de saint François de Sales est donnée par M. J. Chambelland. L'auteur soumet et commente savamment une série des plus remarquables compositions historiques de l'iconographie salésienne.

M. Emile Vuarnet communique trois photographies de l'aqueduc romain d'Arith en Bauges, creusé dans un rocher ; il en fait la description et fournit les mesures.

M. le professeur Jourdan donne lecture de la liste des Chartes de franchises communales concédées par les souverains et les suzerains aux communes ou communautés de l'ancienne province du Chablais. Ce travail sera présenté au XVIIIme Congrès des Sociétés savantes de Savoie, qui aura lieu à Chambéry le 21 juillet. M. Jourdan remet encore les photographies d'anciennes chartes concernant la ville d'Evian.

M. Joseph Geny offre une statistique très intéressante des élections législatives de l'arrondissement de Thonon, du 2 juillet 1871 au 27 avril 1902, par cantons.

La bibliothèque a reçu l'excellent ouvrage de Dom E. Bernardet : « *Un Abbé d'Hautecombe ami de Ronsard, Alphonse Delbene,* 1538-1608 », (176 p., grand in-8°, Grenoble, 1937), et celui de M. Charles Dullin : « *Etude historique, juridique et sociale sur l'Asile d'Aliénés de Bassens (Savoie)* », (135 p. in-8°, Chambéry 1937).

Des compliments mérités sont adressés aux auteurs de ces deux publications.

Séance du 9 Août 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président renouvelle les condoléances de l'Académie à M. le Baron d'Yvoire, si douloureusement éprouvé par un deuil cruel.

Au 18me Congrès des Sociétés savantes de Savoie, tenu à Chambéry le 21 juillet, M. le Comte de Maugny, vice-président, représentait l'Académie Chablaisienne. Il communiqua un état des chartes de franchises communales du Chablais, dressé par M. le professeur Jourdan. Parmi les autres membres de la société participant à ce Congrès, citons : MM. le général Bordeaux, président d'honneur ; J. Baud, secrétaire ; Camille Perroud, Lucien Guy, J.-F. Duret. Au banquet, M. de Maugny porta pour notre province, inséparable de la France, un toast à l'illustre Maison de Savoie.

M. le Marquis F. Costa de Beauregard, présente un grand tableau manuscrit intitulé « *Etat général des troupes de S. M. le Roi de Sardaigne* », composé vers 1775. Ce rare document, qui provient du Marquis Henri Costa de Beauregard, fournit des détails sur tous les régiments de cette époque, la date de leur

création, leur composition, uniformes, soldes, rations, etc..

Pour compléter cette résurrection des anciens soldats savoyards, M. le Comte G. de Sonnaz apporte un tableau imprimé où sont figurés les divers uniformes des armées du royaume de Sardaigne en 1770.

M. Jean-Pierre Cettour démontre combien les vieilles traditions se sont conservées longtemps dans nos montagnes, en lisant un acte d'émancipation daté de 1834. On y retrouve un curieux cérémonial rappelant l'époque féodale : le père est assis, chapeau en tête, aux côtés du juge du mandement, le fils à genoux devant lui et les mains jointes ; en prononçant de solennelles formules, le père ouvre trois fois les mains du fils auquel il accorde l'indépendance.

Continuant ses études sur les transports routiers et fluviaux au temps des Romains, M. Emile Vuarnet fournit de nouvelles indications sur la navigation du Rhône, le commerce des denrées et des produits miniers de la Sapaudia.

M. Francis Favre poursuit ses recherches concernant le nom de *Vérau* qui figure sur d'anciennes cartes de Savoie. Celle de Gérard Mercator, composée vers 1585, donne la Dranse de Veray ou Verau auprès d'une abbaye de même nom. La chorographie ou description du lac Léman, par le Genevois Jacob Goulart, publiée en 1630, ne porte pas le nom de Verau, mais situe la tribu gauloise des Veragri dans « la Vau d'Aux ». La carte du duché de Savoie, de H. Jaillot, 1676, inscrit un village de *Véraux*, près de *Marsina*, en amont de St-Jean et de l'Abbaye d'Aulps.

M. J. Baud parle de la tribu celtique des Véragres, en citant les mentions faites par les auteurs anciens, il indique les limites connues de son habitat dans le Valais et ses voies de communication avec la Savoie.

Des remerciements sont adressés à M. Maurice

Jordan, ancien magistrat à Bonneville, qui a bien voulu offrir, pour les archives de l'Académie, le parchemin concernant les Monastères d'Aulps et de Vallon-Bellevaux, mentionné dans une précédente séance.

M. F. Favre, présente encore une lithographie reproduisant un paysage de Ed. Hostien : *Vue prise aux environs de Thonon en Chablais*. Peinture exposée au Salon de 1841, et appartenant à la Société des Amis des Arts de Lyon. On y remarque de beaux châtaigniers, la colline des Allinges vue du sud, le lac, la pointe d'Yvoire et le Jura.

Séance du 14 Octobre 1987

(Présidence de M. QUIBLIER)

Au milieu d'une nombreuse assistance, M. le Président mentionne d'abord les deuils qui frappèrent la Société au cours des vacances.

M. le Consul Général Henri Mérou, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 19 août, à l'âge de 84 ans. Ancien combattant volontaire de 1870, M. Mérou, après avoir exercé son activité dans les consulats de Belgique et d'Allemagne, poursuivit sa carrière diplomatique aux Etats-Unis, dans les grandes villes de Galveston, Chicago et San-Francisco, où il répandit la langue et la culture françaises par la création de multiples institutions. Grand artisan de l'union franco-américaine, il reçut la rare distinction de membre d'honneur de la Société des Cincinnati. Retiré à Thonon depuis 1915, il publia de nombreux poèmes inspirés par de nobles sentiments patriotiques ou religieux.

M. le Baron François de Vulliod, décédé le 19 juillet, en son château de Florensac (Hérault). Sa famille

était d'origine savoyarde. D'une grande érudition, d'un sens artistique très affiné, il se complaisait au sein des richesses d'art dont il avait su s'entourer, à la conservation desquels il avait trouvé un auxiliaire précieux en son épouse, la baronne de Vulliod. C'était un admirateur du Chablais, où il venait chaque année villégiaturer à Evian.

Le 28 septembre disparaissait, après une longue maladie, Mlle Gabrielle Dufour. De haute valeur morale et intellectuelle, elle avait publié des articles très appréciés sur les beaux sites de la région du Léman. Licenciée ès-lettres, elle passa en Sorbonne. il y a quelques années, son diplôme d'études supérieures sur un écrivain et poète suisse : Ch.-L. de Bons.

Enfin, l'Académie déplore la perte de M. Irénée Gignoux, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, qui s'est éteint âgé de 72 ans, en sa propriété de Montjoux-Thonon. Eminent avocat et juriste réputé, M. Gignoux était en outre un maître musicien et compositeur de grand talent, jouant en virtuose de l'orgue et du violoncelle. Il dirigea la réfection de l'ancien orgue de l'Eglise St-Hippolyte de Thonon.

Le président adresse les condoléances de la Société aux familles si douloureusement éprouvées.

Il fait ensuite l'historique de la statue du Bienheureux Amédée IX, duc de Savoie. Né à Thonon, le 1er février 1435, ce prince manifesta toujours une grande prédilection pour cette ville. En 1452, il épousa Yolande de France, fille du roi Charles VII et en 1465, il succéda comme duc de Savoie à son père, Louis 1er. En 1472, après un dernier séjour d'un mois à Thonon, il s'en allait mourir à Verceil, n'ayant que 37 ans. Il emportait avec lui les regrets de tout son peuple qui le vénérait pour sa paternelle administration, sa grande piété et son admirable charité.

La statue, qui vient d'être récemment exposée à la

vue du public, représente le duc Amédée IX debout, tête nue couronnée par une chevelure longue et bouclée. Il porte au cou le collier de l'Annonciade ; un ample manteau, dont les parements sont aux lacs d'amour de Savoie recouvre ses épaules, et à la ceinture de son pourpoint s'entr'ouvre une bourse de laquelle il semble retirer une de ces larges aumônes dont il était coutumier. Cette statue, œuvre du milanais J. B. Gallo, lui fut élevée en 1665, sur la place du Château, qui venait d'être débarrassée des ruines de l'ancienne demeure des comtes de Savoie. Transportée plus tard dans l'église paroissiale, lorsque les prêtres de la Sainte Maison firent élever une chapelle en l'honneur du Bienheureux, elle y resta jusque vers 1870. A ce moment, l'édification de la tribune ayant nécessité le transfert des restes de la princesse Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, sœur de l'illustre prince Eugène, dans un nouveau sarcophage et la reconstruction de l'autel du Bienheureux Amédée, aux frais de S. M. le roi Victor-Emmanuel II, la vieille statue, jugée trop encombrante, fut reléguée dans une niche du clocher et masquée par une cloison.

M. L. Quiblier remercie M. le marquis F. Costa de Beauregard du don qu'il vient de faire à l'Académie, d'un tableau représentant la reine de Sardaigne, Marie-Adélaïde, épouse de Victor-Emmanuel II (1842). Il rappelle le voyage que fit la Cour en Savoie, le 1er mai 1850, où la reine Marie-Adélaïde ravit tous les cœurs par ses manières douces et affables et par son angélique bonté. Les gazettes du temps nous apprennent qu'en juin, le duc de Gênes descendait chez le marquis Costa de Beauregard, à La Motte, en revenant d'Allemagne avec une princesse de Saxe qu'il venait d'épouser. Le roi y arriva le même soir incognito pour faire sa première visite à sa nouvelle belle-sœur. Le lendemain, toute la Cour y était réunie et prenait part à une

délicieuse fête de famille donnée par le marquis de Beauregard avec la magnificence qui le caractérisait.

En commentant l'ouvrage publié par la Société d'Histoire de la Suisse Romande, à l'occasion de son centenaire, M. le général Bordeaux renouvelle les félicitations de l'Académie à cette Société. Il la remercie également pour le don du beau volume, richement illustré : *Inventaire des Sceaux Vaudois*, par le Docteur Galbreath.

M. le général Bordeaux fait ensuite l'éloge de M. Camille Dijoud, récemment disparu. Le dévoué directeur de l'*Echo de Savoie* accueillait toujours avec empressement les articles des historiens, savants et poètes savoyards ; nombreux sont les membres de l'Académie qui lui apportaient leur collaboration. Au Conseil d'administration du journal et à la famille de M. Dijoud, l'Académie adresse ses vives condoléances.

La participation de la Société au Salon Savoyard d'Annemasse, par une importante exposition de collections et d'ouvrages, est évoquée par MM. Quiblier et J. Baud. Une vitrine spéciale avait été réservée à l'Académie Chablaisienne pour la présentation de ses Mémoires, de parchemins et anciens documents. De nombreuses publications des membres de la Société furent offertes au profit de ce Salon, qui obtint le plus grand succès. Ses dévoués organisateurs méritent de vives félicitations et les meilleurs encouragements.

Le 15 septembre, eut lieu, à l'instigation de M. Bourgeaux, le délicat poète de Loisin, une visite du vignoble de la Grande Cave de Crépy. L'origine des vins de Crépy est fort ancienne et le vignoble est déjà cité dans un acte du XIIIme siècle. Au XIVme siècle, il appartenait en grande partie à noble Pinard de Ballaison (nom prédestiné), seigneur de la Cour de Loisin. Dès sa fondation, l'Académie s'était intéressée non seulement à l'histoire des anciens crus chablaisiens portant

au loin le renom de notre province, mais à l'amélioration et aux progrès de la viticulture, publiant notamment de remarquables études de M. A.-J. Vernaz. Au groupe des membres de la Société venus de Thonon, s'étaient joints leurs confrères genevois : MM. Babel, A. Rheinwald et H. de Ziegler.

M. le comte Guy de Sonnaz a tiré de ses archives du château de Thonon une curieuse lettre, du 31 mai 1834, adressée au général de Sonnaz, vice-gouverneur des Princes à Turin, dénonçant un complot tramé par les anarchistes pour attenter aux jours du Roi de Sardaigne lors de son prochain passage en Savoie. Le complot ne dut pas avoir lieu car les histoires du temps n'en parlent pas. Le roi Charles-Albert vint à Thonon le 18 juin 1834, et M. de Sonnaz communique encore deux documents fixant le programme des fêtes célébrées en Chablais et à Thonon pour sa réception. Une circulaire très détaillée par le Vice-Intendant de la Province, et un avis du Conseil de la ville de Thonon, nous montrent le choix judicieux des réjouissances.

Certaines limites de la vieille ville fortifiée de Thonon peuvent être déterminées à l'aide d'un acte du 10 janvier 1609, provenant des mêmes archives du château de Sonnaz. Il s'agit de l'enceinte s'étendant des lieux dits *en Chancot, en Chenaulx* jusque vers la rue Saint-Sébastien, au dehors se trouvaient des vignes et des jardins.

La série des cartes géographiques anciennes, communiquées par M. F. Favre, se continue par celles : 1° d'Ortelius, d'Anvers (1570), intitulée *Helvetia,* où l'on voit au bord du Léman les villes d'Yvian et Dunoy (Thonon), avec Fontanza (Abondance) dans la montagne ; 2° *Lacus Lemani,* le Chablais, par Josse Hondius (1546-1611), édition Mercator ; 3° *Sabaudia Ducatus,* Savoye, de Guillaume Blaeu, avant 1640 ; 4°

La Savoye, dédiée au roi Louis XIV (1691), par le P. Placide, édition de luxe avec de belles gravures et où sont tracées les limites respectives des baillages de Ternier-Gaillard, Thonon, Evian et Aux, ce dernier comprenant les vallées d'Aulps et d'Abondance. Déjà la carte éditée par Sanson, en 1663, indiquait le baillage d'Aux avec les mêmes limites.

Le Musée Chablaisien s'enrichit d'un lot de monnaies françaises et étrangères offertes par M. Joseph Geny, membre de l'Académie.

Outre l'Inventaire des Sceaux Vaudois, du Dr Galbreath, la bibliothèque a reçu un volume relié, offert par le P. Léon Buffet, lauréat de l'Académie Française, dans lequel il a réuni plusieurs de ses intéressantes études sur les Allinges, saint François de Sales, les Missionnaires, etc., avec dessins de M. Paul Mondet. D'Italie, deux ouvrages illustrés : Paolo Graziosi : *I Balzi Rossi* ; Nino Lamboglia : *S. Giorgio de Campochiesa* ».

Sont reçus membres de l'Académie : Mmes J. Bachmann-Rossiaud, à Veigy-Foncenex ; Hélène Cahorn, à Genève ; MM. Francis Bardin et Gaston Brûlé, à Thonon ; Léon Mercier, à Douvaine.

Séance de rentrée du 8 Novembre 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. Georges Lefranc, le grand industriel parisien, président d'honneur de la Société Nautique du Léman français, à l'occasion du deuil qui vient de le frapper.

M. Léon Quiblier donne lecture d'une lettre de Mgr

Pierre-Joseph Rey, datée de Pignerol, le 31 octobre 1828, alors qu'il était évêque de ce diocèse. Le plus intéressant passage est celui répondant aux condoléances que lui avait exprimées un de ses amis, Mgr Molin, chanoine, au sujet de l'accident qui, le 7 de ce mois, avait cruellement endeuillé la commune de Bellevaux, pays d'origine de Mgr Rey. L'église de cette paroisse était alors en construction ; pour fêter l'achèvement de la charpente, le *bouquet*, comme il est d'usage, une collation avait été organisée sur l'échafaudage même. Celui-ci se rompit, projetant à terre les convives : cinq furent tués, dont le maire de la commune et M. l'abbé Conte, vicaire.

Le même présente quelques pièces de monnaie de billon frappées par les évêques du Valais, de Supersaxo et Adrien de Riedmatten, faisant observer certaines particularités dans les dispositions du revers.

Mlle P. Long des Clavières a tiré, de la volumineuse correspondance de J.-L. Du Pan, des renseignements fort intéressants sur Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Le Conseiller genevois n'épargne pas les critiques aux deux célèbres auteurs ; il analyse leurs principaux ouvrages, s'étend sur les réceptions de Voltaire au château de Ferney et sur les rapports de Rousseau avec sa ville natale.

M. le Général Bordeaux signale la question de l'orthographe des noms de lieux en Savoie, qui fait l'objet d'un certain nombre de lettres adressées au journal *Le Temps*. Il convient de laisser de côté, tout en l'approuvant, la demande de rectification d'erreurs manifestes commises au moment de l'établissement des cartes. Mais en ce qui concerne la guerre qui est faite aux noms en *az* et *oz*, et à la demande que ces noms soient écrits comme ils se prononcent, nous ne sommes pas du tout de l'avis du correspondant du *Temps*. Les lieux topographiques, villages et hameaux,

rivières et montagnes, ont un état civil, comme les personnes. Il est en Savoie de nombreuses familles dont le nom se termine en az ou oz, tout en se prononçant en *e* muet, et qui ne désirent nullement un changement d'orthographe ; nous prenons de même la défense des noms de lieux.

Si des étrangers, partisans rigides de l'odieuse uniformité, sont surpris d'une chose exceptionnelle, tant pis pour eux. C'est aux propriétaires du sol, maîtres chez eux, à donner le ton, aux étrangers à le recevoir. D'ailleurs, les touristes que nous voyons avec plaisir fréquenter nos villages ont l'esprit plus ouvert et, lorsqu'on leur dit, par exemple : « ici nous écrivons *la Clusaz*, mais nous prononçons *la Cluse* », ils s'inclinent et ils font comme nous.

Au surplus, il faut se rassurer. Nous n'avons à craindre dans ce domaine ni attaques brusquées, ni décisions soudaines. La loi municipale est plus prudente. Un changement de la nature de ceux dont il s'agit ne peut résulter que d'un décret, rendu sur la demande de la Commune intéressée, le Conseil Général consulté et le Conseil d'Etat entendu.

Une série de documents imprimés est présentée par M. François Anthoinoz : la curieuse plaquette éditée à Grenoble en 1850, rappelant tous les détails du duel entre le Thononais Joseph Dessaix et Alphonse Monod en 1849, où ce dernier perdit la vie. Des patentes royales de 1826 pour la création de la Société des Eaux Minérales d'Evian. L'abdication du Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel 1er et les proclamations du prince régent Charles-Albert de Savoie-Carignan, 13 et 15 mars 1821 (documents offerts aux archives de l'Académie).

La photographie, encore inédite, d'un portrait de St François de Sales est communiquée par le R. P. Chambelland. C'est un tableau conservé à la Visita-

tion de Turnfeld, en Tyrol, découvert au commencement du XXme siècle ; il porte la date de 1622, ce serait ainsi le seul portrait connu exécuté l'année même de la mort du grand saint savoyard.

M. Joseph Geny fait don aux archives d'une patente de notaire délivrée en 1791 par le Roi de Sardaigne à Mr P.-F. Magnon pour succéder à Mr Jean Charmot, notaire à Sciez, depuis 1741.

M. J. Baud fait le récit des campagnes de 1628 à 1631, d'un cavalier chablaisien, Pierre Tavernier, de Morzine, appartenant à la Compagnie du capitaine F.-M. de la Fléchère dans le célèbre escadron de Savoie. Il explique le mode de recrutement de cette troupe d'élite, sa composition, et communique un document mentionnant la mort violente de ce cavalier.

La bibliothèque a reçu les ouvrages suivants : *Les Cloches du Canton de Genève*, par M. A. Cahorn (108 p. in 4° Kundig, Genève, 1925), et *De la Transfusion sanguine chez le chien*, par le Docteur-Vétérinaire P. André (102 p. Impr. Chevalier, Saumur, 1933).

Madadme J. Leboube, à Thonon, est reçue membre de l'Académie.

Séance du 9 Décembre 1937

(Présidence de M. QUIBLIER)

En ouvrant la séance, M. le président adresse les condoléances de l'Académie à M. Lucien Guy et à M. Dupupet, pour les deuils qui viennent de les frapper.

Il souhaite la bienvenue à MM. A. Babel, A. Rheinwald et H. de Ziegler, qui viennent pour la première fois assister à une séance de l'Académie.

Intervenant à son tour dans les discussions qu'a

soulevées le projet de rectifier des patronymes et noms de lieux savoyards, en ramenant leur graphie à la prononciation, M. Birmann de Relles, signale que ce projet n'est qu'une reprise du vieux problème de l'orthographe phonétique dont la solution, décrétée par M. Leygues, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique, ne fut pas prise au sérieux dans les milieux lettrés.

Les terminaisons en az, oz, ix, ex, seraient plus particulièrement menacées et devraient d'urgence être décrétées « muettes », de l'avis des novateurs.

Quelque connaissance de nos patois locaux suffirait à saisir la différence des tonalités en danger. Trois mots sont pris en exemple : l'Eclusaz, dont la dernière syllabe est muette et se prononce l'Ecluse ; la Culaz a sa finale demi-muette et se prononce Cùla, avec accent tonique sur l'u ; dans le Hedjaz, au contraire, la dernière syllabe est sonore avec accentuation sur la finale.

Et cette mutilation de la figure des mots doit-elle se borner à la seule région allobroge ? Car, certaines notations de noms gascons ou languedociens, basques ou bretons, ne sauraient s'en accommoder. Cette réforme devrait atteindre aussi notre belle langue française, si fertile en anomalies. Il faudrait supprimer l's final qui se fait entendre dans Alès, mais non dans Paris ; modifier la dernière syllabe « ers », qui se prononce « é » dans Angers, et « èr » dans Nevers.

Ce qui importe, c'est que les services du cadastre ou de la carte de l'Etat-Major, s'ils ont quelques modifications à apporter à leurs plans, veuillent bien tenir compte de l'étymologie vraie des noms.

La récente disparition d'une rangée des beaux tilleuls qui ombrageaient le boulevard du Canal et en faisaient une des plus agréables promenades thononaises, a causé déjà une certaine émotion.

M. François Marin fait observer que ce site reste sous la menace — heureusement lointaine — d'un projet prévoyant la couverture du canal qui en constitue la charmante originalité. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui goûtent la poésie et la fraîcheur de ce modeste cours d'eau au lent cheminement sous sa voûte d'ombrage, déploreraient profondément cette disparition. Il veut espérer qu'il se trouvera, parmi les réalisateurs des aménagements de nos rues, des hommes suffisamment épris d'art et de poésie ; leur compétence saura concilier les exigences de l'urbanisme avec le respect de ce site si cher, à juste titre, au cœur de tous les vrais Thononais.

M. Henri de Ziegler, tant en son nom qu'en celui de ses amis de Genève, récemment admis à faire partie de l'Académie Chablaisienne, exprime tout le plaisir qu'ils ont en voyant ainsi se resserrer les liens intellectuels entre les deux cités des bords du Léman. Le savant et délicat poète lit deux de ses œuvres : « *Ce pays fut à moi* », et « *Puisque je dois vieillir* » ; des applaudissements saluent ces évocations pleines de sensibilité et si compréhensives du charme de la rustique beauté de la terre de Savoie.

En vue de commémorer, l'an prochain, le septième centenaire de l'érection du Chablais en duché, M. J. Baud fait part de ses recherches sur les causes de cet événement historique. Il attire notamment l'attention sur la bataille de Cortenuova en 1237, où les Chablaisiens eux-mêmes, par leur vaillance, auraient mérité la haute distinction conférée à leur province l'année suivante.

Apportant de nouveaux éclaircissements à ses études sur les rapports commerciaux de la Sapaudia avec la Méditerranée, M. Emile Vuarnet cite divers passages des œuvres de l'architecte romain Vitruve, vivant au temps d'Auguste.

M. Vuarnet, apporte une collection de gravures et lithographies représentant les principales villes et sites pittoresques des bords du Léman. On remarque en particulier une curieuse vue du vieux prieuré de Meillerie.

M. L. Quiblier et M. le comte de Maugny, annoncent que la Commission des Monuments Historiques a classé le socle de croix sculpté de « La Cheville », près de Draillant. Cet intéressant monument du 16me siècle devra être exhaussé et protégé de façon efficace contre les détériorations, car il est actuellement mal placé au tournant d'un chemin, trop près du bord de la chaussée et trop bas.

M. le Président donne connaissance de la lettre du Ministre de l'Education Nationale, en date du 3 décembre courant, ordonnant des sondages en vue du classement des ruines du cloître de l'Abbaye d'Aulps et ouvrant un crédit pour ce travail.

M. André Engel, offre deux lettres autographes : l'une du général Dupas, porte la date du 20 avril 1813, et l'autre du comte Amédée de Foras, Thuyset 1er février 1867, concerne la rédaction de son œuvre célèbre, l'*Armorial de Savoie*.

M. Merker, secrétaire-gérant du Syndicat d'Initiative d'Evian, fait don d'une carte de la Suisse et des bords du Léman, par Chrétien de Mechel, graveur à Bâle, 1799.

Mme Leboube, offre les trois volumes reliés de l' « *Histoire de Savoie* », par Victor de Saint-Genis (Chambéry, 1868-1869).

M. Bellet, continue à enrichir la bibliothèque par de nouveaux dons, notons : « *Le Parnasse Savoyard* », de Charles Buet, et la revue : « *Récits Mauriennais* ».

Le Livre d'Or du Clergé du diocèse de Chambéry, guerre 1914-1918, est offert par son auteur, M. l'abbé

Emile Moleins, curé d'Héry-sur-Alby, auquel des félicitations sont adressées.

Sont nommés membres de l'Académie : M. Vitrou, président du Tribunal de Thonon, et M. Jules-Alfred Laurent, publiciste à Annemasse.

———=———

Séance du 10 Janvier 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

———=———

Le Président souhaite une cordiale bienvenue à M. Georges Vitrou, nouveau membre de l'Académie. Celui-ci, en remerciant de l'accueil qui lui est fait, évoque le souvenir de M. Jacques Dubouloz, un de ses prédécesseurs à la Présidence du Tribunal Civil de Thonon, qui fut également Président de l'Académie et un remarquable historien.

M. Quiblier exprime la peine douloureuse causée à la Société par la perte de M. Albert Bordeaux, Ingénieur Civil des Mines, décédé subitement à Thonon, le 26 décembre, dans sa 73me année. Il rappelle sa brillante carrière, ses missions et voyages aux pays lointains, ses découvertes et ses ouvrages scientifiques estimés, écrits d'une plume alerte dans un style clair, imagé, précis et concis tout à la fois, tels que : « *l'Or et l'Argent* » et l' « *Histoire des Sciences au XIXme siècle* », et de nombreux et intéressants récits de voyage. Installé à Grenoble pendant la guerre, il était revenu, il y a six ans, se fixer au pays natal. D'allure très simple et modeste, ce savant sans prétention était charitable et bienfaisant. Il était président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de notre ville. Ses travaux et ses services l'avaient fait élire

membre de la Société Nationale des Ingénieurs, de la Société des Gens de lettres, etc.

Il s'était acquis, dans sa profession d'ingénieur, certaines spécialités, notamment la recherche et le contrôle de l'or, du cuivre, de l'étain, et avait accompli de nombreuses missions en Asie, en Amérique et en Afrique. Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur au titre des Travaux Publics, et Officier de l'Ordre de la Couronne Royale de Roumanie.

Des paroles de regret sont encore prononcées à la mémoire de M. Blaesi, décédé l'an dernier : un Parisien, ami fidèle de la Savoie, qui venait tous les ans aux bords du Léman, dans sa belle propriété de Messery.

M. Francis Favre présente un historique du classement des ruines de l'Abbaye d'Aulps. Il rend justice à l'initiative courageuse et au dévouement de M. Ernest Tavernier, Directeur du Crédit Foncier de France à Annecy, qui réussit à sauver ces imposants vestiges du passé d'une destruction totale. A la fin du siècle dernier, il avait multiplié ses démarches pendant plusieurs années. Malgré de nombreuses difficultés et au prix de réels sacrifices, il obtenait en 1902 l'achat par l'Etat et le classement des ruines. De 1902 à 1904, les Beaux-Arts consacrèrent plus de dix mille francs aux travaux de déblaiement et de consolidation. Au cours de l'année 1938 de nouveaux travaux vont être entrepris sous l'habile direction de M. Chauvel, architecte en chef des Monuments Historiques, afin de dégager entièrement l'intérieur de l'église. Par ailleurs, la municipalité de St-Jean-d'Aulps a décidé la construction d'un pont qui facilitera l'accès de ce monument.

A propos de la navigation sur le Rhône au temps des Romains, M. Emile Vuarnet expose diverses hypo-

thèses au sujet de l'étymologie des noms du Canal de Savières et du hameau de Conjux sur le Bourget.

Français depuis dix ans seulement quand survint la désastreuse guerre de 1870, les Savoyards manifestèrent un ardent patriotisme. Mme Leboube, communique une lettre du 25 octobre 1870, adressée à son père M. Canapard, par le Percepteur de St Julien : il le remercie pour le don d'un fusil et pour son activité et son dévouement concernant les enrôlements des Francs-Tireurs du Mont-Blanc et les souscriptions pour leur équipement.

L'Académie est heureuse d'applaudir le grand succès remporté par la nouvelle publication de S. A. R. la duchesse de Vendôme : *Les Croix des Alpes* (Firmin Desmet, Bruxelles). Les éloquentes pages du texte ont été illustrées par quarante superbes aquarelles dues au talent de l'auguste sœur du Roi-Chevalier.

Il est question des costumes anciens des divers villages du Chablais.

L'Académie désirerait établir un recueil aussi complet que possible de tous les types et modèles de costumes chabiaisiens avant leur disparition. Elle fait un pressant appel à toutes les personnes s'intéressant à cette question, les priant de lui faire parvenir des photographies, dessins, descriptions, etc... utiles pour la fixation exacte des modèles de chaque région.

La Colonie Chablaisienne de Paris, notamment, serait heureuse de pouvoir reconstituer un ensemble de ces gracieux costumes à l'occasion de ses fêtes et réunions.

La Bibliothèque reçoit de M. Patrice Buet un drame en 3 actes : « *La Charité du Silence* ». (Les Meilleures Scènes, Revue Mensuelle, Paris 1937), sujet nouveau qui obtint les succès les plus flatteurs.

M. Georges Vitrou fait don du livre de Maurice Hen-

ry-Coüannier : « *Saint François de Sales et ses amitiés* ».

Est reçu membre de l'Académie : M. l'abbé Jehan Dufour, professeur à Paris.

Séance du 10 Février 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président fait part du décès de M. Frank Abauzit, ancien professeur de philosophie au Collège municipal de Thonon, qui fit partie de l'Académie pendant plusieurs années. Très libéral, esprit d'une haute valeur philosophique et morale, M. Abauzit a publié notamment un Recueil de conférences sur les sentiments religieux à l'heure actuelle et une traduction de l'Expérience religieuse de William James.

Des condoléances sont adressées à M. le marquis Ferdinand Costa de Beauregard, à l'occasion du deuil qui l'a frappé.

M. Quiblier parle du *trabuc*, mesure linéaire de Piémont, qui fut employée pour l'établissement de la Mappe de 1728 à 1738 en Savoie.

L'étalon de cette mesure était le *pied liprand*, ainsi nommé parce qu'on attribuait sa fixation à Luitprand, roi des Lombards. Le trabuc valait six pieds liprands, le pied se divisait en 12 onces, l'once en 12 points dont chacun se subdivisait en 12 atomes. Le *Mille*, mesure itinéraire de Piémont à l'époque, comptait 800 trabucs.

Pour l'établissement des surfaces on employait la perche carrée, ou table, ayant deux trabucs de côté, qui se subdivisait en pieds carrés, en palmes et en traits.

En 1792, la Convention voulant ramener ces mesures au système métrique, l'étalon du pied liprand

conservé à Turin fut reconnu pour avoir une longueur de 0 m. 513,765 et le trabuc fut fixé à 3 m. 082.595. Le Mille piémontais représentait donc 2.466 mètres. La perche carrée ou table mesurait 38 mq 96, et il en fallait dix pour faire le journal.

L'assemblée décide de nommer une commission pour vérifier l'orthographe des noms de lieux de l'arrondissement de Thonon, afin d'établir le rapport qui est demandé à l'Académie par les Services géographiques procédant à la confection des nouvelles cartes.

M. Renard parle des vestiges subsistant du château de Lullin, auxquels un journal suisse a récemment consacré un article. Il fait ressortir l'intérêt archéologique et touristique qu'il y aurait à rétablir l'accès aux anciens sous-sols et caves du château, dont les portes furent bouchées vers le milieu du siècle dernier.

M. le général Bordeaux entretient l'Académie des recherches qu'il a faites sur quelques Savoyards émigrés autrefois en Allemagne, en vue d'un travail sous ce titre : « *Au service de Frédéric II, de la Prusse et de l'Allemagne* ». Il signale que depuis la paix de 1919 les relations intellectuelles avec l'Allemagne ont été beaucoup plus faciles qu'autrefois, et qu'un certain nombre de Français, publicistes, historiens, ont pu passer quelques années à Berlin où les archives leur ont été généreusement ouvertes.

Le principal héros de cette étude est le général François-André Favrat, de Bellevaux (1730-1804), personnage extraordinaire par toute sa vie, par sa curieuse carrière, depuis sa naissance illégitime et qui donna lieu à un drame de famille, jusqu'à ses mariages à Vienne et à Berlin. Favrat servit la France sous Louis XV et le maréchal de Saxe, l'Empire sous Marie-Thérèse, enfin et surtout la Prusse, où Frédéric II l'apprécia au plus haut degré pour sa bravoure incom-

parable, son bon sens et sa clairvoyance, et lui fit franchir tous les grades depuis celui de capitaine jusqu'à celui de Général-Lieutenant. Plus tard, après une dernière campagne en Pologne en 1794, Favrat fut nommé Général de l'Infanterie, dignité qui précède immédiatement celle de Feld-Maréchal. Favrat, qui était d'autre part célèbre pour sa force physique exceptionnelle, est un véritable type d'aventurier au sens large et élevé qui mérite d'être mieux connu dans son pays d'origine.

Le regretté Jacques Dubouloz, ancien président de l'Académie Chablaisienne, avait déjà rassemblé des renseignements sur Favrat et conservait notamment avec un portrait du général, quelques lettres autographes du grand Frédéric.

Le président, au nom des membres présents, remercie M. le général Bordeaux de son intéressante communication.

Divers documents sont présentés et analysés par R. P. Chambelland : Un Vidimus par le duc de Savoie Philibert II le Beau, daté de Genève le 21 mai 1500, du Diplôme de Comte palatin du Latran concédé par l'Empereur Maximilien 1er, roi des Romains, à Vénérable Messire Sébastien de Bons, son chapelain, à Inspruck le 1er octobre 1499 ; les nombreux privilèges attachés à ce titre de comte du Sacré Palais de Latran, sont énumérés dans ce document. Un parchemin de licencié « *in utroque juré* », décerné à Maurice-Hyacinthe Charlety de St-Maurice-d'Agaune, par le Chancelier de l'Université d'Aix-en-Provence, le 16 juin 1742. Et la nomination de Notaire du même M.-H. Charlety, docteur, conseiller d'Agaune, par Mgr Jean-Joseph Blatter, évêque, comte et préfet du Valais, à Sion, au château de la Majorie, le 17 avril 1750.

M. François Anthoinoz remet une collection de la

Gazette de l'Association Agricole de 1844 à 1848. Dans ces journaux remontant à près d'un siècle se trouvent relatés, entre autres, les Comices agricoles de Thonon, Bonneville, Annecy. Outre les prix en espèces on voit au Comice tenu à Thonon en 1846, des récompenses sous forme de gobelets d'argent, fouloirs et brindes ornés, clochettes et colliers de cuir ornés de drap rouge ; le bétail exposé était déjà en majorité de couleur rouge et blanc, soit de race d'Abondance.

Un livre de reconnaissances féodales (terrier), de 1443-1444, pour Humbert de Rovorée, est présenté par M. le baron d'Yvoire. Dans ce gros volume, relié de cuir frappé aux armes des Rovorée et aux belles majuscules ornementées, se voient les noms des anciennes familles d'Yvoire, Messery, Nernier, Massongy, Armoy, Lullin, etc...

M. Francis Favre complète la documentation réunie par l'Académie sur l'architecture des Couvents Cisterciens, fort utile pour l'étude des bâtiments conventuels de l'Abbaye d'Aulps.

Le Musée Chablaisien s'enrichit d'une ancienne calandre utilisée pour lisser la paille à confectionner les chapeaux, don de M. Cettour de Bonnevaux.

En 1938, l'Académie décernera le Prix de Poésie de la Fondation de Mgr Piccard. Le programme de ce concours sera prochainement publié.

M. A. Gander offre cinq gros volumes du Recueil Général des Lois et Edits de la Maison de Savoie, de 1681 à 1798 et deux volumes de la Collection générale de Lois de l'Assemblée Nationale (1788-1791). Un volume, Tarif général des Douanes Sardes (1852), ainsi que divers ouvrages anciens intéressants, tel le *Discours sur l'Economie Politique* par Jean-Jacques Rousseau (75 p. in-8° relié, Genève, 1758).

Mme Novarina fait don d'un Tarif des Droits Finan-

ciers (Turin, 1770) et de deux volumes anciens, *Histoire du Vieux et Nouveau Testament.*

Sont nommés membres de l'Académie : MM. Paul Lachenal, ancien Conseiller d'Etat, président du Grand-Conseil, à Genève, et Dr Bernex, député de la Haute-Savoie, à Evian.

Assemblée Générale du 14 Mars 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président proclame les honneurs récemment décernés aux membres de la Société et leur adresse des félicitations : M. Norbert Dunoyer, maire de Juvigny, est promu officier de l'Instruction publique; MM. le docteur Maurice Denis, de Thonon ; Henri Premat, maire du Biot, et Léon Rieux, de Paris, nommés officiers d'Académie ; Lucien Gianelli, de Marseille, nommé officier du Nichan-Iftikar de Tunisie.

Il renouvelle les compliments de l'Académie à M. le docteur Francis Baud, d'Annemasse, auquel furent solennellement remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, le 20 février dernier.

Des condoléances sont adressées à M. Charlet à l'occasion du deuil qui l'a frappé.

L'exposé de la situation financière est fait par M. Michaud, trésorier, qui est remercié pour son excellente gestion. Et le rapport moral, présenté par M. J. Baud, secrétaire, fait ressortir l'activité de la Société durant l'année écoulée.

BILAN DE L'ACADÉMIE 1937

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1937	1.925,85
Cotisations et droits d'entrée	4.200.—
Souscriptions, subventions, vente de volumes	1.900.—
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'Epargne..	1.192,75
	9.218,60

Dépenses :

Impression du T. 43 *des Mémoires et Documents*, séances 1936-37, Mémoires, brochage, encartage et travaux divers	4.540.—
Recouvrements, correspondances, envoi des volumes	749,90
Frais de bureau et matériel, chauffage, éclairage	230,85
Bibliothèque, achat d'ouvrages, reliures....	273,50
Prix fondation Engel-Gros	360.—
Impôts	53.—
Réserve statutaire	250.—
	6.457,25
Solde créditeur au 31 décembre 1937	2.761,35
	9.218,60

L'assemblée félicite M. Quiblier pour sa nomination de membre d'honneur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne ; c'est un nouveau lien d'amitié entre les deux provinces les plus éloignées de Savoie.

Mlle Long des Clavières, continuant ses communications sur la correspondance inédite de Jean-Louis Dupan au banneret Freudenreich, expose les cures merveilleuses faites par le docteur Tronchin, de Genève, de 1754 à 1766. Elle cite de nombreuses anecdotes à propos du séjour de cet illustre médecin à la Cour de France, ses soins aux enfants royaux, à la maréchale de Villars et au duc, son fils.

Sous le titre : « *Un bel exemple d'amitié : Saint François de Sales et le Président Favre* », correspondance de ces deux fondateurs de l'Académie Florimontane est étudiée par le R. P. Chambelland.

A l'occasion du septième centenaire de la création du Duché de Chablais, M. J. Baud démontre l'importance diplomatique de l'élévation de notre province dans la hiérarchie des Etats rattachés au Saint Empire Romain Germanique. Ce titre mettait dès lors la Maison de Savoie au niveau des premières dynasties princières de l'Empire, il lui conférait l'hérédité, aux termes des règlements établis sous le règne de Frédéric 1er Barberousse. Deux documents sont cités : la donation faite à Suze, le 2 novembre 1240, où est mentionné le Duché de Chablais, et la charte des franchises de Rivoli (4 septembre 1247) où Amédée IV est qualifié de *Seigneur du Duché de Chablais au-dessus de Thonon*, première indication de cette ville comme capitale au lieu de Saint-Maurice-d'Agaune.

M. René Noir transmet l'abondante documentation qu'il a réunie au sujet des anciennes cloches de Genève. Il signale notamment celle de la Cathédrale de

Saint-Pierre, datant du quatorzième siècle, et deux qui proviennent de la Savoie.

M. Emile Vuarnet rectifie certaines assertions d'archéologues à propos de divers monuments de l'époque romaine. La borne milliaire de Crevy-Veigy, du temps de Constance-Chlore et Sévère II était bien à sa place sur la voie de Genève à Douvaine. La pierre antique de Messery est une dédicace à l'empereur Septime-Sévère, de la quatrième année de son consulat. Enfin, les chapiteaux de l'église de Cusy, à Chens, doivent provenir d'un temple païen ou fanum, érigé dans la ville romaine de Cusy; un chapiteau semblable se trouve au château de Coudrée, rien ne paraît justifier le transport de ces monuments du pays de Vaud au Chablais.

M. le général Bordeaux rend compte des cérémonies de commémoration du centenaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, où de nombreuses Sociétés de Savoie et de France étaient représentées. Dans une chaleureuse adresse, l'Académie Chablaisienne exprima ses compliments et ses vœux à l'illustre Compagnie, actuellement présidée par M. Paul Collart.

M. G. Letonnelier offre de ses dernières publications : «*Un écrivain savoyard latiniste et poète, Charles-Auguste de Sales*, et son *Præcociorum Quasillus* », et « *Réflexions sur la traversée des Alpes par Hannibal* » (38 pages in-8°). La conclusion de cet ouvrage est qu'avec les seules sources de Polybe et Tacite l'incertitude continuera de régner, seules de nouvelles découvertes archéologiques pourraient apporter des indications probantes.

Pour les archives, M. César Davet, à Marin, fait don d'un Etat des services du Comte Général Pierre-Louis Dupas, pièce officielle portant les signatures de

Boissy d'Anglas, sous-inspecteur aux Revues et du lieutenant général Dupas. M. Germain Vesin, de Thollon, offre un congé militaire délivré à P.-F. Thollenaz, grenadier au 2me régiment de la Brigade de Savoie.

M. Alexandre Gander, maire de Thonon, est proclamé membre d'honneur de l'Académie. MM. le docteur Louis Monfrini, de Lausanne, et Auguste de Montfacon, juge à la Cour de Justice de Genève, sont nommés membres agrégés.

Séance du 14 Avril 1988

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président rend d'abord hommage à deux confrères récemment disparus : M. le Commandant Paul Ract, officier de la Légion d'Honneur, décédé à Paris, le 13 mars, et inhumé à Chambéry ; c'était un grand amateur d'histoire, il possédait une des plus riches bibliothèques d'ouvrages, concernant la Savoie ; et M. Gaston Brulé, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien fonctionnaire de la Préfecture de la Seine, retiré à Thonon depuis quelques années, décédé le 20 mars, âgé de 75 ans.

Puis il parle du prochain Comptoir Chablaisien de Thonon, à l'occasion duquel sera organisée une exposition d'œuvres d'art et de documents, photographies, gravures, dessins, concernant les sites et les souvenirs régionaux. Il mentionne la charmante affiche annonçant ce Comptoir, due au talent de Mlle R. de Banck, qui représente une accorte chablaisienne portant la coiffe tuyautée rappelant la forme des pétales de dahlias.

Sous le titre : *Saint François de Sales et les Abeilles*, M. Jean Gay, le distingué président de la Société

départementale d'Apiculture, cite les nombreux passages des œuvres du célèbre écrivain savoyard où il est parlé de la merveilleuse organisation de la vie des abeilles, reflet de la sagesse divine. Leur travail se prête admirablement aux comparaisons familières, et l'auteur, tout en donnant ainsi plus de clarté et de fraîcheur à ses exposés, manifeste, en véritable poète, son amour de la nature.

M. J.-P. Cettour présente un contrat de mariage de 1782, portant d'intéressants détails sur la dot et le trousseau d'une paysanne de la vallée d'Abondance, notamment sur la robe de noce qui était en droguet d'Angleterre. M. Cettour remet, en outre, pour le Musée Chablaisien, diverses monnaies ayant cours dans la région à la fin du XVIIIme et au début du XIXme siècle : batz des cantons suisses voisins, monnaies de France.

A propos des anciens costumes du Chablais, lecture est donnée de la description, faite vers 1865 par Francis Wey, de celui des femmes de Bellevaux. C'est un des plus coquets de la province avec son petit chapeau orné de perles, guirlandes de fleurettes et de rubans.

Le président félicite chaleureusement M. l'Abbé Laperrousaz pour ses récentes publications, offertes à la bibliothèque de l'Académie. Le premier recueil de poésies intitulé : *Une gerbe de mon automne, fleurs blanches, fleurs violettes, fleurs roses* (60 p. in-8°), passe du ton grave et sévère au ton doux et plaisant, il touche avec bonheur à tous les genres. *Quelques voix du pays natal*, contient cinq poèmes : la Gloire (dédié à Mgr Piccard, ancien président de l'Académie), Elysée-Maugny, la Tour, Draillant, la Croix des Ifs ; cette plaquette de luxe est illustrée par de belles gravures (Société des Editions Savoyardes, Thonon, 1937). L'assemblée applaudit à la lecture des pages non encore connues de la Société, et particulièrement la

poésie patoise évoquant la légende de l'ancienne Croix des Ifs. Enfin une troisième brochure consacre, en de forts beaux vers, les *Noces d'or sacerdotales* du vénéré curé de Draillant (Société d'Editions Savoyardes, 1937).

M. J.-A. Laurent parle de son Histoire de la ville d'Annemasse, qui doit prochainement paraître, et des laborieuses recherches qu'elle a nécessitées.

M. Lucien Guy signale le bi-centenaire de la naissance de Jacques Pignarre, agronome amateur, ayant contribué à introduire la culture de la pomme de terre dans notre pays. Né à Nâves, en 1738, il fut curé d'Andilly ; persécuté lors de la Révolution et déporté à l'Ile de Ré, il mourut le 29 avril 1807.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie : *L'Abbaye Royale d'Hautecombe*, par dom Edmond Bernardet (extrait de la Revue Fert, 1937, 30 p.) ; *Le Régionalisme et la Suisse*, par Henri Perrochon (Bruxelles), don du Général Bordeaux.

Séance du 9 Mai 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président mentionne la disparition de deux membres de l'Académie : Mᵉ Claudius Delale, notaire, à Saint-Jean-d'Aulps, et M. Jean Kerrien, professeur d'histoire au collège de Thonon ; il exprime les condoléances à leurs familles.

M. Emile Vuarnet présente de la part de Mlle Cahorn, trois cahiers intitulés : « Inscriptions et archéologie campanaires ». Ils contiennent la description des cloches de 96 localités du département de la Haute-Savoie, d'après les minutieuses recherches de M. A. Cahorn, avec un index du nom des fondeurs.

M. Vuarnet attire notamment l'attention sur la cloche de Chens, 1566, dont il fait l'historique ; il démontre que la petite cloche de Messery date bien de 1660 et provient de Monthoux ; celle de Cluses, de 1685, appartenait originairement à la ville de Nyon.

Continuant ses recherches dans les archives concernant l'Abbaye d'Aulps, M. Francis Favre établit que les plans récemment publiés par M. Renard, furent dressés en 1735 sur l'ordre de l'Intendant général de Savoie, alors chargé de la gestion des biens du Monastère.

M. F. Anthoinoz remet, pour les archives, une lettre de navigation sur le Léman, de Genève à Thonon, du 8 novembre 1825, et un placard portant les noms des lauréats du Collège Royal de Thonon, aux prix du 22 août 1852.

Deux lettres de Voltaire à M. Jacob Tronchin, Conseiller d'Etat de Genève, 1763, sont communiquées par M. Ernest Renard. Il présente également un poids en fer, de forme rectangulaire, portant l'écusson bernois; trouvé dans la région, il doit dater de l'époque de l'occupation du Chablais par Berne (1536-1567).

M. le général Bordeaux expose qu'ayant appris que la « Commission des Ordonnances des Rois de France » chargée de la publication de ces documents en était arrivée à François 1er et à l'année 1530, il a signalé à notre éminent compatriote M. Charléty, ancien Recteur de l'Université de Paris et Président de ladite Commission, l'intérêt particulier qui s'attache à l'Ordonnance de Villers-Cotteret du 6 septembre 1539, créatrice en fait de l'état-civil en France et la convenance qu'il y aurait à commémorer l'année prochaine le quatrième centenaire de cet Edit, l'un des plus importants rendus par la Monarchie dans ce domaine. Cet Edit de 1539 intéresse la Savoie qui faisait alors partie de la France, sauf le Chablais qui se trouvait

alors rattaché à la Suisse, et lorsque, vingt ans plus tard, elle fit retour à ses anciens Souverains, Emmanuel-Philibert s'empressa de maintenir et de faire appliquer les institutions utiles du régime français.

M. Charléty a fait le meilleur accueil à cette proposition qu'il a soumise à la Commission intéressée tout en exprimant le désir de voir les Sociétés Savantes des provinces prendre intérêt de leur côté à cette question, à ce projet.

M. Léon Quiblier signale le don fait à l'Académie Chablaisienne, par Me Georges Marcoz, notaire honoraire, d'un motif de sculpture trouvé dans un mur démoli lors de la transformation de sa maison des Ursules. Il s'agit d'un travail du plus pur style de la Renaissance en Savoie, reproduisant, entourées du grand Collier de l'Annonciade, les armes des Marquis de Genève-Lullin : d'or à quatre points équipolés d'azur.

Cette belle pièce devait sans doute orner le fronton du portail d'entrée de la Grande-Bathie, construite en 1642, demeure princière qui occupait jadis tous les immeubles compris entre la Grande-Rue et la Cour du Manège. Des communs subsiste encore l'abattoir, pièce voûtée donnant sur une cour intérieure de la rue des Arts et la Cour du Manège. Le portail d'entrée du passage à cette dernière, sur la place du Mollard, porte la date de 1642 et le blason, de même les chapiteaux des pilliers qui supportent la voûte en arc de cloître du passage délimitant les anciennes écuries. Dans la cour, à hauteur d'étage, contre le mur des ateliers de l'Etablissement J. Gianola et Fils, se voit encore un monumental écusson avec le collier de l'Annonciade, malheureusement très effrité.

La famille de Genève-Lullin fut une des plus illustres de la Savoie et des plus charitables. C'est au Marquis Gaspard, mort en 1619, que Thonon doit son

Hôtel-Dieu. Le dernier des marquis de Genève, Albert-Eugène-Martin, « l'ami du peuple et le Père des pauvres » fut inhumé en 1664 dans l'église des Augustins de Thonon.

L'Académie a reçu à propos de la zone franche de la Haute-Savoie, deux brochures anciennes : « *De la douane en Chablais. Mémoire du député de Thonon* ». Turin, 1850. « *Le bassin du Léman. Etude d'économie politique* », par Lucien Bordeaux, Lyon 1870.

Séance du 9 Juin 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le comte de Maugny présente une étude sur les Cadrans solaires de la région. Il signale la fâcheuse disparition de plusieurs de ces précieux souvenirs du passé, souhaite que l'on photographie les plus artistiques et que l'on relève les devises des plus simples.

M. Emile Vuarnet présente une carte géographique de la Savoie extraite de l'ouvrage : « *La vie triomphante de Louis le Juste* », elle est dressée par Du Val et accompagnée du récit de la conquête de notre pays par Louis XIII en 1630, présentée comme une simple marche militaire. La carte est aussi fantaisiste que le texte et prouve que notre région était peu connue des Français.

Poursuivant ses études sur Voltaire, Mlle Long des Clavières communique quelques notes fort intéressantes de Dupan, sur Huber et la Comédie à Genève au dix-huitième siècle. Huber, tour à tour violoniste, peintre, comédien, caricaturiste, était renommé pour ses facéties ; il se spécialisa dans les silhouettes cari-

caturées de Voltaire. Le premier théâtre créé à Genève fut installé à Carouge et incendié en 1758. Reconstruit dans Genève même, un incendie le détruisit de fond en comble dans la nuit du 5 au 6 janvier 1768. Vu les rapports étroits et les relations constantes des Chablaisiens avec Genève, ces détails sur la vie mondaine au XVIIIme siècle éclairent en même temps l'histoire de notre province.

Une documentation très complète sur la Maison abbatiale d'Aulps est fournie par M. Francis Favre. Une vue du bâtiment, des plans et devis détaillés furent établis en 1742 par l'ingénieur Cheneval, de Bonneville, en vue de réparations. On remarquait sur le toit deux pommeaux à girouettes, aux armes de l'Abbaye.

M. Bourgeaux fait apprécier une de ses dernières œuvres : « *La Complainte du Vigneron* ». En vers puissamment martelés, d'une saisissante facture, le barde de Loisin évoque la vie dure, le labeur ingrat, les déboires du vigneron, la nature revêche enfin domptée et c'est dans le triomphe de la récolte abondante, de la cuvée précieuse d'un vin doré, que s'achève ce poème.

LA COMPLAINTE DU VIGNERON

(Chanson)

Aux pentes du riant coteau
La vigne impose sa promesse.
Des hameaux gris au blanc château
Elle est souveraine maîtresse.
Qui peut résister à l'espoir
De cueillir, quand revient l'automne,
Le raisin roux, le raisin noir ?
Mais avant de remplir la tonne
Il faut compter avec le sort.
C'est la pire des loteries :
Souvent quelques grappes flétries
Et des sarments pour tout trésor.

Refrain

Quand même, vigneron, courage !
De ton climat subis les lois :
Taille, sarcle, traite dix fois.
Ridé, courbé, vieux avant l'âge,
Pour sauver la souche en danger
Répands ta sueur héroïque
Et garde l'espoir magnifique
Qu'un jour tu pourras vendanger.

⁂

Quel bel avril ! Quel beau ciel clair !
Mise en confiance avant l'heure
La sève ardente affronte l'air.
Chez nous on dit : « La vigne pleure ».
Ah ! le dicton a bien raison !...
Puisque tu ne peux le défendre
Contre la perfide saison,
Pleure, vigne, le bourgeon tendre
Qui ne donnera point son fruit...
Sous l'œil du soleil ironique
Complice d'une bise arctique,
Le gel cruel a tout détruit.

Refrain

Quand même, vigneron, courage !
De ton climat subis les lois :
. . . . . .

⁂

Après un vigoureux hiver
La sortie est parfois plus belle.
Oui, mais... la coulure, le ver,
Le microbe aux drogues rebelle...
Chacun viendra, sournois larron,
A tes dépens faire bombance
Sous ton nez, pauvre vigneron !
Ne le berce pas d'espérance,
Laisse reposer tes tonneaux :
Quand elle a bien pillé la vigne,
Pour ne rien oublier la guigne
Offre le reste aux étourneaux.

(Refrain)

⁂

En dépit du méchant destin
Voici venir un chaud septembre.
Comme il fait bon, au clair matin,
Piquer la graine couleur d'ambre,
Bien fraîche et poudrée à frimas !
Choisis la plus mûre et puis goûte.....
C'est meilleur que le chasselas !
Dans un mois quelle fine goutte !.....
Hélas ! quel désastre ce soir :
L'orage... un roulement étrange...
C'est dame Grêle qui vendange.
Vigneron, ferme le pressoir.

(Refrain)

⁂

Octobre clément a mûri
La grappe nombreuse et serrée :
Beau raisin sain ; point de pourri.

La réussite est assurée :
Finesse, corps, saveur, bouquet,
Bref ! le vin de la grande année.
Ne le vends pas au mastroquet.
La récolte qui t'est donnée
Mets ton orgueil à l'élever.
Ouille, soutire à temps. Surveille
Le fût, le bouchon... la Bouteille !...
Source de joie où t'abreuver.

Refrain final

Cette fois, vigneron, victoire !
Contre la malice du sort
C'est toi qui restes le plus fort.
Il est venu ton jour de gloire.
La souche n'est plus en danger.
Ta persévérance héroïque
Cueille enfin son fruit magnifique :
Aujourd'hui tu vas vendanger.

Joseph Bourgeaux.

Trois communes prétendaient posséder le sommet du Mont-Blanc et auraient voulu ajouter son nom au leur. M. Claudius Baud présente les extraits des plans cadastraux de Chamonix, les Houches et St-Gervais-les-Bains. Un nouveau tracé les départage en donnant à chacune accès au point culminant, et seul Chamonix, patrie de Jacques Balmat, fut autorisé à porter le nom de Mont-Blanc.

M. Claudius Baud communique le rapport sur l'orthographe des noms de lieux savoyards qu'il a présenté à la séance du Conseil général du 10 mai dernier ; il a été décidé d'adjoindre à la commission de révision des noms des spécialistes de nos académies : M. Marteau pour l'Académie Florimontane, M. le chanoine

Pochat, de Thônes, pour l'Académie Salésienne et M. Quiblier, pour l'Académie Chablaisienne.

M. Quiblier donne connaissance de l'avant-programme du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui tiendra ses assises à Annecy, les 20 et 21 juillet prochain. Le coût de la participation aux séances, banquet officiel, visite de Montrottier, a été fixé à 60 fr.

M. James Vibert, le réputé sculpteur genevois, à la Chapelle-sur-Carouge, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 11 Juillet 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président rappelle le souvenir de Me Georges Andrier, membre d'Honneur de l'Académie. Il fut bâtonnier au barreau et maire de Thonon. Il s'était activement employé, ainsi que son ami M. le Sénateur Paul Jacquier, ancien ministre, à la reconnaissance d'Utilité Publique de la Société. D'une grande dignité de vie, d'une rare indépendance de caractère, d'une haute probité morale, Me Georges Andrier avait aussi un grand cœur qui s'ouvrait à tous les sentiments généreux. Ses funérailles, auxquelles était largement représentée l'Académie Chablaisienne, furent un témoignage grandiose de l'estime dont il jouissait dans tous les milieux.

M. Quiblier parle de la visite que fit à Thonon l'Académie Florimontane, le 23 juin dernier, au cours de sa promenade archéologique annuelle. Malgré l'inclémence du temps, les excursionnistes purent ce-

pendant admirer les richesses archéologiques de l'Eglise St-Hippolyte, ainsi que le cloître et la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Après le déjeuner au Grand Hôtel des Bains, auquel assistaient M. le Général Bordeaux, président d'honneur et le président de l'Académie Chablaisienne, eurent lieu la visite de l'exquise chapelle de Vongy et celle du château de Ripaille, où les attendait le plus aimable accueil.

Les divers motifs archéologiques épars dans la commune de Lullin ont été à nouveau étudiés par MM. Quiblier et J. Baud. Ils ont notamment pris les mesures de deux colonnes supportant le toit d'un hangar chez M. Joseph-Albert Degenève, au village des Courbes. Ces colonnes, taillées dans le marbre gris des carrières de la Culaz à Mégevette, proviennent des démolitions de l'ancien château de la noble famille de Genève-Lullin qui s'élevait sur la Motte et fut détruit par un incendie en 1523. C'est dans ce marbre qu'ont été sculptées les clefs de voûte du même château, exposées dans la cour de la maison Dupraz et les deux encastrées dans la façade de l'immeuble de M. Albert Degenève, au chef-lieu. Ces dernières présentent des armoiries en forme de losanges, l'une mi-partie à la Croix de Savoie et aux armes de Genève-Lullin, l'autre aux cinq points d'or équipolés d'azur de ceux-ci et d'un lion. Une vérification du motif de sculpture encastré au-dessus de la porte de la fruitière semble reporter cette représentation d'une scène biblique à l'ancienne église de Lullin, placée sous le vocable de St Oyen et que mentionne déjà une charte du XIme siècle.

M. Emile Vuarnet présente divers extraits d'un livre de comptes de M. Claude Genoud, aubergiste à Douvaine, et concernant le passage des troupes autrichiennes en 1814. Après la mention des dépenses de 18 officiers, le 2 avril 1814, il est parlé du souper d'un détachement

piémontais, et d'un général et de son état-major, des réquisitions de foin et autres objets. Le total des frais causés par le passage des Autrichiens est de 3.179 fr. 85 sur lequel l'aubergiste ne reçut que 625 fr.

Une communication de M. Francis Favre montre que le camping florissait déjà en Chablais, il y a 150 ans. Il s'agit d'un rapport du commandant de la Place de Thonon, M. d'Antignan, à l'Intendant général de Savoie, août 1792, au sujet des fêtes champêtres que donnaient les aristocrates étrangers aux environs d'Evian ; il est fait mention des tentes dressées dans les bois de châtaigniers.

Divers dons viennent d'être faits au Musée Chablaisien. M. René Engel a offert une magistrale reproduction de barque du Léman, « *La Savoie* », chef-d'œuvre de patience que construisit, en 1912, Charles Gréloz, alors pilote de « *La Dranse* ». Cette réduction mesure 1 m. 30 de longueur, 0 m. 54 de largeur et 1 m. 05 de hauteur au sommet de ses mâts ; elle est munie de tous les organes et accessoires.

M. Jacquier Marin, maire de Meillerie, a transmis un vase gallo-romain trouvé dans les travaux de terrassement de la route des Grays. Ce beau vase, dont la partie au-dessus du col est brisée, était placé entre les jambes d'un squelette mesurant environ 1 m. 95.

Enfin, M. Paul Perroud donne au Musée un sabre avec son fourreau, ramené dans ses filets à environ 200 mètres au large de Ripaille, arme caractéristique des douaniers ou « gabelous » piémontais.

Pour la bibliothèque, le travail plein de science et d'érudition de M. Paul Baud : *Une Industrie d'Etat sous l'Ancien Régime : L'Exploitation des Salines de Tarentaise* (1937). Nino Lamboglia : *Le Trophée d'Auguste à la Turbie* (Bordighera 1938), avec de belles illustrations. *Le Centenaire de l'Algérie*, par Gustave

Mercier (2 vol. Alger 1931), don de M. F. Favre.

Est reçu membre de l'Académie : M. Alexis Gianola, à Thonon.

Séance du 18 Août 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président adresse les plus vives félicitations à M. Claudius Baud, membre du Conseil d'Administration de l'Académie, qui vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Il rappelle sa belle carrière de professeur de lettres au Collège de Thonon, son inlassable activité comme Conseiller général du canton du Biot, et son dévouement à la tête de nombreuses œuvres d'assistance.

Au Congrès des Sociétés Savantes, tenu à Annecy en juillet dernier, l'Académie fut représentée par M. le baron d'Yvoire, pour la première journée, ensuite par une délégation composée de MM. Vuarnet, Pernat, L. Guy et J. Baud. Ce dernier résume les travaux du Congrès, dont la réussite fut parfaite. Lecture est donnée de l'intéressante communication faite au Congrès par Me Pernat, sous le titre : « *Les Vestiges de l'Antiquité dans le Faucigny* ».

M. Léon Quiblier complète l'étude, présentée au même Congrès, sur l'ingénieur A.-F. Frézier et sa famille. Il parle notamment des dix fils de Bernard Frézier, dont trois furent d'Eglise : André, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, Docteur en théologie, précepteur du Seigneur de Lemps et abbé de Saint-Sulpice ; Jean-Louis, curé de Meyrin, doyen de Gex, aumônier du Roi, grand convertisseur des protestants du Pays de

Gex, selon le témoignage de Mgr d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève.

Par l'étude comparée des textes d'anciennes chartes et de la topographie, M. Lucien Guy démontre que l'ancien nom de Bonneville était Tucinge ou Tosinge.

A la cérémonie d'inauguration du Jardin Anna de Noailles, à Amphion, l'Académie était représentée par M. Quiblier, président, et le comte de Maugny, vice-président ; s'y trouvaient également plusieurs membres de la Société : MM. Rochefort, A. Guillot, Dr Bernex, F. Favre. L'arrangement décoratif du nouveau site a été diversement apprécié. M. Auguste-Paul Rochefort, qui faisait partie du Comité d'organisation, présente d'anciennes et fort belles photographies des parcs et jardins, parvis naturels de la poésie de Mme de Noailles. Son père, le prince-artiste, selon la formule de Charles Buet, avait voulu faire de la rive française du lac ce qu'avait fait Alphonse Karr de la Côte d'Azur. Il y avait, vers 1901, douze jardiniers à la villa Bassaraba, sous les ordres de M. Tillier, précédemment chef du Parc de la Tête d'Or, à Lyon. Tous les maîtres jardiniers des deux côtés de la Dranse sont les élèves de M. Tillier, et, où notre regard se pose, vient chanter un vers d'Anna de Noailles. N'aurait-on pu conserver au nouveau jardin le chatoyant décor floral évoqué par les photographies du début de ce siècle ?

La partie poétique de cette séance se poursuit par la lecture de l'œuvre sentimentale et touchante de Mme Jeanne Bachmann : « *L'Aïeule au Rosaire* », et par la poésie de M. Jean Gay : « *Sur le Quai de Ripaille, en attendant mes Petits-Fils* », où sont chantés les splendeurs et les bienfaits du lac et malicieusement critiqué l'abus de l'héliothérapie.

M. Emile Vuarnet présente un petit bronze romain,

trouvé à Cervens. Il est à l'effigie de l'Empereur Constantin le Grand (307-337), et porte au revers l'emblème du soleil, avec la légende : SOLI-INVICTO-COMITI.

M. J.-P. Cettour, chercheur patient de tout ce qui concerne les anciennes traditions, le mobilier et le costume, apporte la nomenclature très complète d'un trousseau de mariée, à l'aide du contrat de mariage de Jacobelle Garin avec Maurice Revillod, de La Chapelle, en 1715.

Après une discussion très serrée, l'étude approfondie des documents anciens et la comparaison des motifs historiques et linguistiques, l'Assemblée décide à l'unanimité de maintenir ses précédentes délibérations concernant l'orthographe du nom de Saint-Jean-d'Aulps. Un rapport détaillé sera transmis à ce sujet au Conseil Général.

Est également approuvée une proposition de sauvegarde des manuscrits non édités, présentée par M. Lucien Guy. Elle consisterait dans le dépôt de ces manuscrits dans les archives des Académies Régionales, avec toutes les garanties utiles pour les droits des auteurs.

M. Paul Lachenal remet son beau travail historique et diplomatique : « *La Neutralité de la Suisse et la Société des Nations* », communication faite à la séance de l'Académie Diplomatique Internationale, le 25 juin dernier.

M. le Général Bordeaux offre divers documents : Tableau de la répartition d'un contingent de 580 hommes à fournir sur les classes de 1809 à 1812 par le département du Léman. Placard de vente de biens communaux de l'arrondissement de Thonon, en 1813.

La Bibliothèque a reçu : « *Le Dauphiné* », recueil de textes historiques, par H. Biet, E. Esmonin et G. Letonnelier (453 pages in-8°, B. Arthaud, Grenoble, 1938), hommage de M. Letonnelier ; « *Paule de Cham-*

baud », roman, par Jules Reboul (237 pages in-8°, Ed. de la Main de Bronze, 1938).

Sont admis comme membres de l'Académie : M. Paul Blanc, avocat à Nice, M. Jules Reboul et M. Henri Rouge, tous deux publicistes à Bonneville.

Séance de rentrée du 14 Novembre 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

En ouvrant la séance, le président fait part du décès, à l'âge de 71 ans, de M. Alfred Vuarnet, de Châtelaine-Genève et exprime des condoléances à son fils, M. Fr. Vuarnet, architecte à Reims, et à son cousin germain, M. Emile Vuarnet, tous membres de l'Académie. Il adresse également des condoléances à Mme Jeanne Orsat, qui a perdu un petit-fils, M. Albert Masson, dans des circonstances tragiques ; et à la famille de M. Alphonse Duret, décédé à Chêne-Bourg le 1er juillet 1938.

Une lettre de félicitations a été envoyée à notre distingué compatriote et collègue M. le Médecin-Colonel Gaston Muraz, qui vient d'être appelé par le Gouvernement à la direction du Service autonome de lutte contre la maladie du sommeil en Afrique Occidentale Française, nouvellement créé. M. Emile Vuarnet rappelle l'œuvre du docteur Muraz. Il communique diverses études récentes de ce savant, notamment de curieuses remarques sur « *Un champignon, ceinture de parade de l'Afrique Equatoriale* », ligaments noirs atteignant jusqu'à un mètre de longueur, qui poussent sur les pattes de grosses fourmis momifiées sur des brindilles d'arbres forestiers ; les indigènes font des

ceintures de danse avec ces longs fils noirs et luisants. Une autre étude, avec tableaux de statistiques et photographies, est consacrée à la « *Vie de la femme noire africaine et survie de son nourrisson* ». Précisant les recherches faites sur les origines de la famille Muraz, il indique qu'elle sort des Avanchers, en Tarentaise, comme celle des Murat, souche du roi Joachim-Napoléon ; dans la commune savoyarde se trouvent les deux noms Muraz et Murat, branches d'une même famille.

M. Vuarnet parle ensuite de la station lacustre de la Veurze, entre Messery et Chens, dont il fut question cet été à propos des plans dressés par M. J.-J. Pittard, de Genève. Dès 1895, M. Vuarnet avait effectué des sondages dans cette station et reconnu les pilotis sous 3 à 4 m. d'eau ; il l'avait signalée dans son « *Histoire de Messery* », publiée en 1898 (p. 8, tome XII de l'Acad. Chabl.). M. le comte Jocelyn Costa de Beauregard avait également fait de fructueuses fouilles dans cette station ; les objets découverts étaient classés dans son importante collection préhistorique, qui fut cédée depuis au baron Blanc, de Chambéry.

M. Lucien Guy annonce la fondation de l'Académie du Faucigny. Conjointement avec M. Jules Reboul, de Bonneville, il apporte son salut à notre Société et exprime le désir d'entretenir les plus cordiales relations avec elle.

M. Quiblier, président, est heureux d'adresser ses plus chaleureuses félicitations aux fondateurs de l'Académie du Faucigny et ses vœux de prospérité et de succès pour la jeune société. Il est particulièrement flatté d'accueillir M. Jules Reboul, le distingué romancier et folkloriste, membre de l'Académie Chablaisienne, qui va assumer l'importante charge de secrétaire de celle du Faucigny.

M. Reboul lui répond et il profite de l'occasion pour

exposer ses vues au sujet des travaux de nos sociétés savantes, des moyens de leur attirer une collaboration de jeunes talents, et de l'étude si utile et si profitable des mœurs et coutumes actuelles du peuple de nos provinces.

L'Armorial Vaudois, récemment publié par M. le Dr Galbreath, présente beaucoup d'intérêt pour les familles riveraines du Léman. M. J. Baud cite l'importante documentation qui s'y trouve au sujet des Chablaisiens établis au Pays de Vaud, surtout au temps de la Réforme. Les blasons de nombreuses familles savoyardes, souvent oubliés en notre région, se sont conservés de l'autre côté du lac.

A l'occasion de la mort récente (18 octobre dernier) de M. Paul Helbronner, le savant auteur de la « *Description géométrique des Alpes Françaises* », membre de l'Académie des Sciences, M. le Général Bordeaux signale cette œuvre exceptionnelle, colossale, dont l'auteur, à la fois savant, lettré et artiste, a fait don à son pays. Le 12me et dernier volume est sur le point de paraître. Le travail embrasse toute la région française des Alpes et de plus la Corse. Il a demandé près de trente campagnes alpines sur le terrain, d'une durée de trois à quatre mois. Le Général présente quelques-uns des volumes, notamment le premier : « *Chaine méridienne de Savoie* » et le deuxième : « *Massif du Chablais et du Faucigny* », puis le magnifique panorama circulaire du Mont-Blanc, dessiné et peint sur place par l'auteur. L'Académie apprécie et admire cette œuvre extraordinaire où la Savoie occupe une large place ; elle charge M. le Général Bordeaux de transmettre à la famille de M. Paul Helbronner, avec ses respectueuses condoléances, l'expression de son admiration et de sa reconnaissance.

Par suite du complet déblaiement des ruines, M. Renard a pu dresser un plan exact de l'ancienne Ab-

baye d'Aulps. Il le compare aux essais de reconstitution établis antérieurement par les divers archéologues ayant étudié ces importantes ruines. L'Académie se joint à lui pour rendre hommage à M. le chanoine Coutin dont le travail inlassable a permis la mise au jour de ce monument historique.

M. Renard présente également et commente quelques œuvres de M. de Henseler, nouveau membre de l'Académie, ancien Président de l'Institut National Genevois.

A la demande de M. le Sénateur Antoine Borrel, la Société décide de remettre la collection de ses Mémoires et Documents à la Bibliothèque qui se constitue dans le vieux château ducal de Chambéry.

Des remerciements sont adressés à Mme Grandperret qui a bien voulu offrir d'anciens et importants ouvrages pour la Bibliothèque de l'Académie Chablaisienne : « *Le Grand Dictionnaire de Moreri* », « *Le Code Fabrien* », « *Les Œuvres Théologiques de Grégoire le Grand* ».

Parmi les autres ouvrages reçus, nous citerons « *Les Grands Faucignerands* », par L. Guy, qui se compose d'une quarantaine de biographies attachantes, claires et bien documentées, avec une préface de M. Félix Braise, sénateur ; « *Babet-le-Sage et mes Amis* », roman, par Jules Reboul ; « *Anecdotes, Maximes et Pensées* », par Fabius Henrion ; « *Les Jaccoud, de Nancy-en-Faucigny* », par R. de Henseler ; « *Armand Godoy* », par Emile Schaub-Koch.

Des remerciements sont adressés à la Direction du journal « *Le Messager* », qui a offert la collection reliée de l'année 1937 de cet hebdomadaire.

Ont été admis comme membres de l'Académie : Mlle Marguerite Dufour, à Evian ; M. Réginald de Henseler de Gottrau, homme de lettres, à Genève ; M. Laroche Joubert, publiciste, à Grenoble.

Séance du 8 Décembre 1938

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président adresse les plus vives félicitations à M. Georges Lefranc, pour sa promotion au grade d'Officier de la Légion d'honneur. Notre collègue, qui est président d'honneur de la Société Nautique du Léman et membre de l'Académie de Marine de Belgique, a publié d'intéressantes études sur la navigation.

M. Quiblier résume les péripéties curieuses d'un procès, dont le dossier a été versé aux Archives de l'Académie par M. le général Bordeaux. A l'origine du différend, se trouve une hypothèque prise en 1650 sur quelques biens appartenant à Révérend Messire François et Nᵉ Vieux de Monargue par spectable Amed Boccard de Concise, aux lieux dits Monargue, en Espinanches ou la Plantaz. Les Dames Ursulines de Thonon sont un moment mêlées au procès où figurent en 1710, Nᵉ Vieux de Monargue, d'Annemasse et spectable Jean-Etienne Frézier, avocat au Sénat de Savoie, époux d'Antoinette Boccard.

Analysant l'ouvrage offert à l'Académie par M. G. Letonnelier, intitulé: « *Dauphiné* » et cité à une précédente séance, M. Quiblier attire l'attention sur l'interprétation des textes anciens par Jullian sur le Passage des Alpes par Hannibal (208 av. J.-C.). Il met en évidence que ce passage se fit par le Mont-Cenis.

Un volume, dû au talent d'un membre de la Société, est à remarquer : « *Anne-Elisabeth Seton*, 1774-1841 », par Jeanne-Danemarie (220 p. in-8°, Grasset, Paris, 1938). C'est le récit de la vie d'une jeune fille américaine de grande famille, fondatrice en 1809 de la Congrégation des Filles de la Charité d'Emmsbury.

L'ouvrage écrit d'une plume alerte, dans un style coulant et lumineux, a valu une lettre de félicitations du Président Roosevelt à son auteur, dont le pseudonyme cache une personnalité très en vue de Thonon.

MM. Lucien Guy et J. Baud parlent de l'excursion archéologique qu'ils firent dans le Faucigny en compagnie de Mr Pernat. Après la visite des ruines du château de Mussel, à Cluses, et celle du château de Loche, à Magland, ils ont spécialement étudié l'emplacement de l'ancien temple romain des Outards sur la commune de Passy. M. Guy relate les précédentes découvertes faites en ce lieu, notamment les deux belles inscriptions votives actuellement scellées dans l'église de Passy, les fragments de colonnes, les chapiteaux et une nouvelle inscription romaine découverte par M. Félisaz, géomètre à Servoz. La célèbre pierre gravée de l'an 74, donnant les noms des tribus dont les limites se trouvaient au Col de la Forclaz, à Saint-Gervais, a également retenu leur attention. Elle est placée près de l'Hôtel du Panorama sur la grande route du Fayet-St-Gervais.

M. Emile Vuarnet donne connaissance des chapitres du Catalogue du Musée Ariana de Genève consacrés à la céramique ancienne de Jussy-Sciez et de Bellevaux (p. 68 et 69). La faïencerie Charmot, à Jussy, produisit de 1780 à 1848 de fort belles pièces recherchées par les collectionneurs, les diverses marques employées par les fabricants sont reproduites dans ce catalogue avec la description des pièces du Musée. La fabrique de poterie émaillée de Bellevaux était dirigée, dans la première moitié du XIXme siècle, par un nommé Mondon. Ses produits, à décor polychrome sur fond jaune, ressemblent à ceux de la Suisse allemande. L'Académie fait appel aux personnes s'intéressant au Musée Chablaisien pour qu'il soit doté de quelques exemplaires de ces céramiques régionales.

M. Joseph Bourgeaux divertit l'assemblée en développant avec finesse et humour quelques paradoxes sur l'esprit de revendication territoriale.

Des compliments et des remerciements sont adressés à M. Léon Quiblier pour les articles si intéressants et documentés sur l'histoire du pays qu'il publie dans la presse régionale. Le dernier paru, consacré au peintre Laurent Baud, et aux artistes de sa famille, a particulièrement retenu l'attention.

Outre les ouvrages précédemment mentionnés, l'Académie a reçu : « *Etude Hydrobiologique et aménagement piscicole de trois lacs du Jura utilisés industriellement* », par L. Kreitmann (102 p. in-8°, Allier, Grenoble, 1937), travail où se manifeste la profonde science de notre confrère. « *Chignin-en-Savoie* », par l'abbé Cartier (572 p. grand in-8°, librairie St-Paul, Paris, 1938), monographie abondamment documentée et modèle du genre, comme description de la vie du peuple de nos campagnes.

Une carte du « *Duché de Savoie* » gravée par H. Jaillot, géographe du Roy, à la fin du XVIIme siècle, est offerte par M. Jean Boujon, Hôtel de l'Union.

Sont admis comme membres de l'Académie : M. le baron Humbert Michaud, à Annemasse, et Mlle A. Perret, à Thonon.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	M. Léon Quiblier.
Vice-Présidents :	M. le Comte de Maugny. M. J. Chambelland.
Secrétaire :	M. J. Baud.
Secrétaire-Adj. :	M. François Fornier.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaire :	M. J. Trouillet.
Bibliothécaire-Adj :	M. F. Anthoinoz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Cl. Baud, Général Bordeaux, F. Dubouloz, F. Marin, C. Servettaz, E. Vuarnet, Baron F. d'Yvoire.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. Quiblier, Comte de Maugny, Laperrousaz, J. Baud, Baron d'Yvoire.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Quiblier, Vuarnet, Perroud, Comte de Maugny, J. Baud, Général Bordeaux, F. Anthoinoz, F. Dubouloz, Baron R. Chaulin, L. Guy.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Fornier, Laperrousaz, Marin, Bollon, Canet, Bourgeaux, Cl. Baud, Spalinger, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, C. Servettaz, Deborne, Comte de Maugny, Dupupet, Comte E. de Foras.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. Trouillet, F. Anthoinoz, F. Bardin.

Fondateurs de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles.
PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).
ENGEL-GROS Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).
FOLLIET (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).
PICCARD (Mgr L.-E.), Protonotaire Apostolique, Thonon-les-Bains (1853-1935)
DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée) (1886-1889).
BUET Charles (1889).
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918).
PICCARD (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935).

Président d'Honneur

M. BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon les-Bains.

Membres d'Honneur

MM. ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
AVEZOU Robert, Archiviste départemental, Annecy.

MM. Bordeaux Henry, membre de l'Académie Française, 1, Boulevard Beauséjour, Paris (XVIe).

Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

Burquier (S. E. Mgr Bernard), Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice (Valais).

Cartier (le R. P. don), supérieur de l'Orphelinat de don Bosco, Nice.

Chapuisat Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Engel André, Château de Ripaille, Thonon.

Gander Alexandre, Maire, Thonon.

Greyfié de Bellecombe (le Vicomte), Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Le Chaney, Chambéry.

Gros (le Chanoine A.), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne.

Jacob Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).

Jacquier Paul, ancien ministre, sénateur de la Hte-Savoie, Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Albert Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Allanfranchini, ingénieur, route de Corzent, Thonon

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. André (le Commandant Ch.-Alfred), Les Charmilles, Thonon (m. e.).

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

Arnulf-Duplan (Mme Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.

Aubert, Chalet de la Pointe, Messery.

Babel Antony, professeur, rue des Peupliers, 26, Genève.

Bachmann-Rossiaud (Mme Jeanne), villa « Les Roses », Veigy-Foncenex.

Bader Paul-Louis, librairie ancienne, 30, Grande-Rue, Genève.

Banck (Mlle Raymonde de), artiste peintre, Concise, Thonon.

Bardin Francis, rue des Vieux-Thononais, Thonon (m. e.).

Barnoud Marius, Square Aristide-Briand, Thonon.

Baud Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

Baud François, notaire honoraire, Morzine (m. e.).

Baud (le Commandant François), à Jussy-Sciez.

Baud François, avocat, 2, rue Mauconseil, Senlis (Oise).

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, 3, Avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Laurent, ingénieur, La Crusaz, Morzine.

Benand Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Bernard (l'Abbé Marcel), professeur au Petit Séminaire, Thonon.

Bernard Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, 138, Avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

Bernex (Docteur Jean), député de la Haute-Savoie, rue du Levant, Evian

MM. Berthelon Louis, pharmacien honoraire, à Don, par Artemare (Ain).

Blanc Paul, avocat, 2, rue Massingy, Nice (Alpes Maritimes)

Blanchard Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m, e.).

Bley, lieutenant-colonel commandant la 7e Légion de Gendarmerie, Besançon (Doubs).

Blonay (le baron Henri de), 1, rue Auguste, Nîmes (Gard).

Blonay (le baron Christian de), château de Grandson (Vaud).

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, 22 bis, Quai J.-Chagot, Montceau-les Mines (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame E.), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bordeaux Jules, ingénieur, 13, rue Eugénie-Gérard, Vincennes (Seine) (m. e.).

Bossonney Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

Bourgeaux Joseph, publiciste, Loisin, et 9, avenue Gaspard-Valette, Genève, (m. e.).

Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie, Saint-Jeoire.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Emile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buet Patrice, 28, rue St-Dominique, Paris (VIIe).

MM. Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Cahorn (Mlle Hélène) 17, Florissant, Genève. et la Pointe de Messery.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon, (m. e).

Capt de la Falconnière (Raynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.

Casset Lucien, entrepreneur, Evian.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).

Chambelland (R. P. Jules), Les Chapelles, Publier (m. e.).

Chappaz (l'Abbé François), professeur au Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

Chapuis Marcel. Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Charlet Emile, instituteur en retraite, rue des Granges, Thonon. (m. e.).

Chauche Albert, notaire, Bons.

Chaulin (le baron Robert), château de Nernier, (m. e).

Chavan L., boulevard de la Corniche, Thonon-les-Bains.

Chesnay (Mademoiselle Anaïs), 18, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

Costa de Beauregard (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens (m. e.).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Costy Roger, chirurgien dentiste, place des Arts, Thonon.

Coutin (le chanoine Alexis). curé-archiprêtre, Saint-Jean-d'Aulps.

Crosa Joseph, architecte, Avenue des Vallées, Thonon.

Damex Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

Deborne Cl., Concise, Thonon (m. e.).

MM. Degand François, Conservateur des Hypothèques. avenue d'Evian, Thonon.

Denarié Louis, à la Fully, Douvaine, et 17, rue du Bey-Mustapha, Oran.

Denis (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon-les Bains.

Druz (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dufour (l'abbé Jehan), Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (VIe).

Dufour (Mlle Marguerite), Le Cottage, Evian-les-Bains.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunant Cachat, Evian-les-Bains.

Dunoyer Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon). abbaye de Saint-Maurice (Valais) (m. e.).

Dupupet François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e).

Duret Emile, 25, rue de la Poste, Deauville (Calvados).

Duret Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Aires (Argentine).

Engel Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Fabra-Rovira Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (Ier).

Farges, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

Favre Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

MM. Fleury José, 90 bis, Chaussée de l'Etang, Saint-Mandé (Seine).

Foras (le comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.)

Foras (le comte J. de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon.

Fornier François, place des Arts, Thonon (m. e.).

Gaillard (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

Garin (le chanoine J.), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

Gay Jean, président de la société d'Apiculture, 5, place de Crêtes, Thonon (m. e.)

Genoud Philibert, docteur, 10, quai de Serbie, Lyon.

Geny Joseph, Concise-Thonon-les-Bains, et Park-Palace, Monte-Carlo.

Gianelli Lucien, 16, rue de Saint-Jean, Genève.

Gianola Alexis, industriel, rue St-Sébastien, Thonon

Girardin Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon.

Gribaldi (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).

Gruffaz Marcel, instituteur, Anthy.

Guillot Alphonse, 188, rue de Grenelle, Paris (VIIe).

Guy Lucien, homme de lettres, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon (m. e.).

Guyon Léon, conseiller à la Cour d'Appel, 21, Boulevard Joseph-Garnier, Nice (Alpes Maritimes).

Henseler de Gottrau (Réginald de), homme de lettres, 25, rue des Voisins, Genève.

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jarre Charles, Administrateur en chef des Colonies, adjoint au Gouverneur, à Dakar (A. O. F.), et Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

Jourdan Jean, professeur au Collège, Thonon.

Kreitmann Louis, Conservateur des Eaux et Forêts, 31, avenue Henri-Martin, Paris (XVIe) (m. e.).

Lachenal Paul, Président du Grand Conseil, 9-11, place de la Fusterie, Genève.

Laperrousaz (l'abbé Julien), Draillant, par Perrignier (m. e.).

MM. Laroche-Joubert Jean, Directeur de la Revue *Les Alpes*, 1 rue Villars, Grenoble.

Laurent Auguste, Anthy.

Laurent Jules-Alfred, publiciste, 5, avenue de la République, Annemasse.

Leboube (Mme Jeanne), maison Boccard, place de l'Hôtel de-Ville, Thonon.

Lefranc Georges, président d'honneur de la Société Nautique du Léman Français, 11, Bd Flandrin, Paris (XVIe) (m. e.).

Long des Clavières (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.

Magnin César, 57, Bd de Cimiez, Palais Tony-Pin, Nice (Alpes-Maritimes).

Malaquin (Mme B.), 10, quai Henri IV, Paris (IVe).

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Maugny (le comte Clément de), Draillant (m. e.).

Mercier Léon, négociant, Douvaine.

Merlin J.-A., Juge de Paix, 13, Avenue de Loverchy, Annecy.

Michaud (Baron Humbert), Clos Babuty, Ambilly, Annemasse.

Michaud Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

Monfrini (Docteur Louis), villa Beauséjour, 4, avenue de la Gare, 12, Lausanne.

Montfalcon (Auguste de), juge, Sacconnex-d'Arve, Genève.

Morsier (Pierre de), La Pièce, Tartegnin-sur-Rolle (Vaud).

Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Muraz (Docteur Gaston), médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, 83, Bd de la Grotte-Rolland, Marseille.

Nijhoff Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

Noir René, publiciste, Clos Mallet-Dupan, Genève.

MM. Orsat (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

Paccot (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Paccot-Bréchon Joseph, La Tour, St-Jeoire.

Pasquier Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Pellissier Francelin, Bd des Vallées, Thonon.

Pellissier, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

Pernat Casimir, notaire honoraire, Cluses.

Perret (Mlle Adèle), 23, route d'Evian, Thonon.

Perroud Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).

Piachaud René-Louis, homme de lettres, rue de l'Hôtel-de-Ville, 16, Genève.

Pintos Vincent, Bossey, par Collonge sous-Salève.

Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon.

Portier Marius-A., professeur, place du Rondeau, 7, Carouge, Genève.

Portier Paul, les Crêts, Sciez.

Premat Henri, maire, Le Biot.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Chessenaz.

Ragot René, notaire honoraire, Evian-les-Bains.

Ramain (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crêtes, Thonon.

Reboul Jules, publiciste, Bonneville.

Regard Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

Renard Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse) (m. e.).

Reverchon Charles, Agence Immobilière, Annemasse.

Rheinwald Albert, professeur, rue de Candolle, 12, Genève.

MM. Rieux Léon, industriel, 112, rue du Temple, Paris (IIIe).

Riollot Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon

Rochefort A., publiciste, place de Crête, Thonon-les-Bains (m. e.).

Rosay J., directeur de l'Ecole primaire, Thonon.

Rossat Joseph, négociant, Annemasse.

Rossollin-Grandville, la Servagnine, Concise, Thonon.

Rouge Henri, publiciste, Bonneville

Saint-Bon (le comte Gustave de), à Crevy, Veigy-Foncenex (m. e.).

Sandoz Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.

Servettaz Camille, place du Château, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).

Souroff Edouard, villa Victoria, Rives-Thonon.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, maire, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Théreret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Thiébaut Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place des Arts, Thonon.

Thurin Roger, ingénieur T. P. E., route de Genève, Thonon.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e.).

Vaudaux Max, architecte, Bd des Vallées, Thonon.

Veillet Pierre, maire, Morzine.

Viannay (abbé J.-M.), curé de Vallorcine (m. e.).

MM Vibert James, sculpteur. La Chapelle-sur-Carouge, Genève.

Viry (le comte Pierre de), château de Viry (m. e.).

Vitrou Georges, président du Tribunal, rue Vallon, Thonon.

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Vuarnet François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims.

Vulliod (Mme la baronne de), château Vulliod, Florensac (Hérault).

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Ziegler (Henri de), professeur, rue de l'Ecole de Médecine, 14, Genève.

Membres Correspondants

MM. Braconnay (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Finas-Duplan, 21, rue de France, Nice.

Levrot Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

Meynet Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

Birmann de Relles Emile, professeur honoraire et homme de lettres. La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

Sainte-Foix (Comte Georges de), 18, avenue La Bourdonnais, Paris (VIIe).

Thorens Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BORDIGHERA (Italie) .	*R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria, via Roma, 15, Museo Bicknell.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY.	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de-Droit.
FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*

GENÈVE (Suisse). . . .	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*
GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*

TURIN (Italie)	*FERT. Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti. via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1939. — Prix Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie* . . 400 fr.
1940. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire* . . . . . 750 fr.
1941. — Prix Mgr. Piccard, pour *Poésies* . . . . . 300 fr.
1942. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 450 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRES

MEMOIRE I

LA FONTAINE
DE LA
PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

par

Léon QUIBLIER,

Président de l'Académie Chablaisienne



LA FONTAINE DE LA PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

SON HISTOIRE

Parmi les rares monuments du vieux Thonon qu'ont épargnés, dans leurs parties essentielles tout au moins, les injures du temps et la main des hommes plus redoutable encore, il convient de citer la Fontaine dont se pare coquettement la Place de l'Hôtel-de-Ville, de « l'Halle » comme l'appelaient nos anciens.

C'est en effet sur cette Place que s'élevait autrefois la Halle ou Maison de Ville, vaste construction comprenant vingt pièces « surmontée d'une toiture de plus de quatre-vingts pieds de hauteur ».

Les Bernois l'avaient construite dès leur occupation et à l'entrée veillaient deux ours de pierre, armes symboliques des Maîtres momentanés du pays : un violent incendie devait l'anéantir dans la nuit du 11 décembre 1815.

Notre Fontaine ne saurait nulle part mieux s'harmoniser que dans ce décor archaïque des toits patinés par les siècles du château de Sonnaz émergeant des frondaisons touffues du parc vieillot où, par quelques éclaircies, se décèle en touches d'or ou d'azur, couleurs de la ville, au gré du soleil, la nappe proche du Léman.

Et combien l'austère façade de l'Hôtel de Ville, succédant à la Halle incendiée, que construisit de 1821 à 1824 l'ingénieur sarde Mazzone, ne fait-elle pas ressortir l'harmonieuse proportion de ses bassins semi-circulaires, de sa colonne trapue qu'ornent quatre mufles de bronze, la sveltesse élégante de sa pyra-

mide gracile qui la surmonte et que décorent sobrement des motifs, des guirlandes de fleurs et de fruits que sculpta François à feu Gérard, habitant de Thonon.

Quelques esprits chagrins, il s'en trouve parfois, limitant l'harmonie, l'équilibre des choses à une étroite symétrie, lui reprochent cependant de ne pas situer le centre exact de la Place !

Que ne sont-ils nés plus tôt !

Car elle le fut jadis au centre alors que s'élevait encore la Tour Châtelain à l'entrée de la Rue de l'Ecole et que la Rue de l'Hôtel-de-Ville se prolongeant en Rue Tous Temps enserrait, entre cette dernière et la Place, un îlot d'immeubles lézardés et lépreux que bordaient de malodorants fumiers.

Une Municipalité prévoyante jugea prudent d'abattre, en 1848, cet îlot branlant avant que les masures vétustes ne vinssent à choir d'elles-mêmes sur leurs occupants, écrasant les passants.

Et si la Fontaine en fut désaxée, l'hygiène y gagna alors que la Place en était sérieusement agrandie.

Dès 1736, la reconstruction de la Fontaine était en projet.

Elle devait, au même endroit, remplacer un « bourneau » adossé à une colonne supportant un chapiteau qui représentait sculptées diverses scènes de la Parabole de l'Enfant Prodigue et que surmontait une croix de pierre portant le Christ d'une face et la Vierge de l'autre.

Ces sculptures déplurent aux Bernois qui jetèrent bas le chapiteau et brisèrent les bras du Christ, envoyant le tout à la voirie.

Recueillies et cachées, elles furent retrouvées il y a une soixantaine d'années et figurent en bonne place aujourd'hui au petit Musée lapidaire créé dans l'antique chapelle de Saint-Bon.

Deux autres fontaines furent aussi prévues qui seraient placées l'une sur la petite place de l'Eglise et l'autre à la Rue Vallon.

Toutes ces fontaines devaient parachever les grands travaux d'amélioration des captages des eaux de la « Fontaine à la Dame » et leur adduction à Thonon.

Le 10 juin 1736, le Conseil de Ville approuvait « le plan et le dessin présentés par les nommés « Claude-François Delesmillières et Joly à feu Pierre « Copel, à Thonon, pour le bassin qui doit se faire « dans la Place de la Halle et la pyramide du milieu, « le tout à faire à neuf de pierres de marbre de la « façon et couleur à forme dudit dessin ».

Les deux maçons furent aussitôt mandés en séance et après discussion intervint entre eux et le Conseil de Ville la convention suivante, sous réserve de l'approbation du Seigneur Goybet. Intendant du Chablais pour sa Majesté Charles-Emmanuel :

« Lesdits Delesmillières et Copel rendront tous les- « dits ouvrages finis, posés et parfaits à dire de maî- « tres et d'experts sauf la croix qui sera mise sur la « pyramide, les boules et autres ornements qui se « placeront entre la colonne soit le pied de la pyra- « mide, les canaux par où sortiront les eaux et les « barres de fer pour reposer les seaux à recevoir les « eaux, lesquels ornements de cuivre et barres de fer « seront fournis par la ville mais posés par lesdits « Delesmillières et Copel d'ici à la Fête de St-Michel « prochaine et pour le prix de trois livres de Savoie « par pied carré de pierre taillée mesurée à tous « parements vus de la manière portée par le devis « fait par le sieur Ravissotti, ingénieur.

« En outre qu'on leur paiera pour une fois deux « louis d'or mirlitons lorsqu'ils poseront la pyramide « et qu'on fera voiturer les pierres qu'ils prendront « dans la Province de l'endroit où elles se trouveront

« et celles qu'ils feront venir de la Suisse par le Port « de Rive sous cette ville ».

On a vu plus haut que la Maison de Ville était gardée par deux ours de pierre, dernier souvenir de leurs Excellences de Berne, auxquels personne ne faisait plus attention.

Cependant leur maintien avait été remarqué en haut lieu et fâcheusement interprété.

Aussi la question des travaux de la Fontaine de la Halle étant réglée, noble Daviet de Foncenex, premier Syndic, avant de lever la séance, exposa-t-il que « de plus se trouvaient encore dans la Maison de « Ville, deux figures d'ours taillées en pierre dont la « rétention pourrait donner quelque mauvaise idée « de l'attachement de quelqu'un des prédécesseurs au « Conseil et M. l'Intendant ayant même témoigné qu'il « serait à propos qu'on les ôte de la Maison de Ville ».

Cette proposition fut fort agréée et on regretta même « qu'elle s'appliquât à si peu de choses et qu'il eût « été à souhaiter qu'elles fussent d'un grand prix afin « de marquer la gratitude du Conseil aux générosités « et aux peines que se donnait le Seigneur Intendant « pour tous les ouvrages qui se font pour le décor de « la Ville et le bien public ».

Qu'advint-il des « figures d'ours » ? Nul ne le sait et les registres des délibérations sont muets à cet endroit !

Mais la question des captages se présentait beaucoup plus difficile à résoudre que l'Ingénieur Ravissotti ne l'avait prévu.

La séparation de la « bonne eau » d'avec celle du marais présentait de telles difficultés qu'il fallut modifier le travail et faire passer les « bourneaux en bois » au-dehors dudit marais par les pièces des sieurs Deleschaux, Dépotex, de Mme Delort et des Révérendes Sœurs de Sainte-Ursule, sur une lon-

gueur de 154 toises 6 pieds et creuser jusqu'à quatre et cinq pieds.

Ces modifications, les nombreux ouvrages de maçonnerie pour coffres, soit bassins couverts et canaux, entraînèrent des retards tels que la Fontaine de la Halle était bien loin d'être terminée à la Saint Michel.

La fin de l'année approchait, aussi l'Intendant Général de Chambéry, inquiet des retards considérables apportés à l'alimentation en eau potable de la Ville, désigna-t-il le sieur Martiny comme subdélégué auprès des Syndics pour faire activer sans plus tarder les travaux en cours.

Le 23 janvier 1737 eut lieu la réunion du conseil à la Maison de Ville : M. Martiny assistait à la séance.

Il exposa les souhaits du Seigneur Intendant de voir dans les deux mois suivants le bassin auprès de l'Eglise « garni de ses mufles et les canaux et aque-« ducs nouveaux achevés en sorte que ledit bassin fut « aussi garni de ses eaux ».

« Il souhaita en outre que les pierres du bassin de « la Place de la Halle soient au plutôt voiturées et « conduites sur place afin que l'on travaille inces-« samment à finir ces ouvrages ».

Le Conseil ayant délibéré en ce sens désigna M. le premier Syndic pour aller prendre à Genève des dessins des « mufles » avec devis et autres fournitures nécessaires.

Ce fut un sieur Billion, architecte à Genève, qui les établit et le 10 février le premier Syndic les remit a Spectable Michaud, médecin, conseiller de ville, délégué pour faire exécuter en bois les moules nécessaires au fondeur.

L'exécution de ces « machines » fut confiée au sculpteur François à feu Girard et le prix estimé de six livres d'or.

Les modèles furent présentés à divers artisans de

Genève et de Lausanne et ce fut un maître fondeur de cette ville, Daniel à feu Daniel Falquet, originaire de Quéras en Dauphiné, qui fit les meilleures conditions.

Il fut donc convenu avec lui :

« A sçavoir qu'il s'obligeait à rendre finis, parfaitement polis et burinés quatre supports en ressemblance de pieds de lion de la hauteur de neuf pouces et demi entre deux pouces et quelques lignes de remonte au poil par le devant en suivant le modèle qu'on lui a donné, lequel il représentera en rapportant lesdits supports faits de bon léton, chacun du poids de vingt-une livres, bien entendu qu'aucun desdits supports ne pourra excéder vingt-deux livres et quatre grands mufles de douze livres pièce et deux petits mufles de neuf livres pièce et six tuyaux de six livres pièce, lesdits tuyaux ornés de trois boutons chacun et ne portant qu'un quart de pouce de diamètre, le tout de bon letton bien poli, buriné et travaillé à dire de maître, les mufles suivant le modèle qu'on lui a donné et le tout moyennant seize baches soit demi écu patagon pour chaque livre du poids de dix-huit onces dudit letton rendu travaillé comme est dit et que ledit Falquet rendra le tout bien fini et parfait à ses frais et dépens, sauf la douane, d'ici au premier juillet prochain ».

« De plus il s'est obligé de rendre en ville vingt-cinq pouces de Roi de tuyaux de plomb pesant en tout cent livres du même poids que dessus et cela pour et moyennant dix-neuf livres de plomb qu'on lui a délivré présentement et douze écus patagons, la moitié en avance et l'autre moitié en rendant l'ouvrage et pour le paiement des pièces en letton il se fera à mesure qu'il les apportera, le tout ainsi convenu pour l'agrément de M. l'Intendant lui ayant fait délivrer à présent par le Receveur des revenus de la ville un écu pour étrennes ».

La commande date donc de ce jour 5 mai 1737.

Falquet se mit immédiatement à l'ouvrage et dès le 25 octobre apporta les six mufles, dont les deux petits sont destinés à la Fontaine de la Place de l'Eglise, ainsi que les supports de la pyramide.

Deux des tuyaux sont destinés également à cette dernière Fontaine.

Le 10 novembre il apporte les tuyaux de plomb qu'on lui refuse en raison de leur épaisseur insuffisante par place, ensuite d'un coulage défectueux dans le sable.

Cette fourniture est urgente, aussi la confie-t-on au sieur Joseph Lauty, maître graveur, du lieu de Vougogne de la Province de Novarre, de passage depuis quelques jours à Thonon.

On convient que « les tuyaux de plomb battu auront l'épaisseur de deux lignes soit le cinquième d'un pouce de Roi, bien égale et à l'épaisseur ».

La ville lui fournit le plomb et lui la soudure et autres choses nécessaires qui lui seront payées à raison de seize sols par pied de Roi de tuyaux.

Le conseiller Michaud est chargé de faire remettre le plomb nécessaire et de veiller à la bonne exécution du travail.

Le 5 décembre, la ville convient avec Copel et Delesmillières du prix de cinq livres cinq sols pour la fourniture et la pose d'une boule de marbre noir de grosseur convenable au sommet de la pyramide et sur laquelle sera plantée la croix en letton.

L'exécution de cette dernière est convenue pour quatre écus patagons.

La Fontaine de la Halle fut certainement achevée avant la fin de l'année 1737 dont elle porte la date.

Du reste elle n'est plus mentionnée dans les délibérations des années suivantes.

Delesmillières et Copel touchèrent 1959 livres pour

la Fontaine de la Place du « Marché foirain », plus quarante livres pour les journées « qu'ils vaquèrent à s'aider à la voiture de pierres de marbre dès le bois de Layat ».

Ces carrières de Layat étaient exploitées au-dessus du Lavouet, commune de Vailly.

Elles fournissaient un marbre apprécié et fort employé aux siècles derniers avant que ne fussent connues les carrières du marbre similaire de la commune de la Vernaz, inexploitées à leur tour aujourd'hui.

La Fontaine de la petite place de l'Eglise est datée, elle aussi, de 1737, mais ne porte gravés que les seuls noms de Delesmillières et de Copel, ses auteurs.

Supprimée il y a une trentaine d'années pour donner plus d'aisance à la place, ses matériaux furent achetés par le Comte Charles-Albert de Gerbaix de Sonnaz, Sénateur du Royaume d'Italie.

Il la fit rétablir dans le grand pré qui, de son château, descend jusqu'à la grand'route de Rive : on l'y voit encore aujourd'hui.

LES INSCRIPTIONS

La Fontaine de la Place de l'Hôtel de Ville porte huit inscriptions ; quatre dans les médaillons de ses vasques semi-circulaires, les quatre autres au-dessus des mufles de bronze qui décorent les faces de la colonne supportant la pyramide.

Les quatre premières surtout ont souffert moins des intempéries que du changement de régime.

Les écussons, les textes, tout ce qui se rapportait au règne de Charles-Emmanuel et présentait un caractère politique ou religieux fut, à l'époque de la Révolution, martelé et la croix de « letton » surmon-

tant la boule de marbre noir au haut de la pyramide arrachée.

Sur l'un des médaillons des bassins, le moins maltraité, se voit encore la date de 1737 et les mots CIVITATIS..... ENSIS qui peuvent se traduire par « de la Ville de Thonon » soulignant l'armoirie mutilée qui, sans doute, était celle de la cité.

Des deux inscriptions qui furent les plus importantes, subsistent seuls quelques mots à peine lisibles.

On peut cependant interpréter de la moins endommagée que la fontaine fut élevée en témoignage de gratitude envers la cité par le zèle de noble François Daviet, premier Syndic, et de François Deleschaux, son collègue au Conseil de la Ville.

Les quatre inscriptions supérieures purent être en partie relevées il y a bien quelques trente ans, alors que la morsure du temps ne les avait pas encore trop entamées.

Ces inscriptions se rapportent à quelques-uns des événements les plus mémorables qu'ait au cours des siècles enregistré l'histoire de notre cité.

Nous les donnons dans leur ordre chronologique, faisant suivre le texte latin de sa traduction.

1° *Face à l'Hôtel de Ville*

..... SMOND ..... BNRG D

SVSP..TA GEBEN ..... FIDE

ET CLODOMIR AMICITIA .....

ASYLVM THONONI QVÆREBAT

DXVII

Sigismond ..... de Bourgogne suspectant la fidélité genevoise et l'amitié de Clodomir cherchait asile à Thonon, 517.

2° *Face à la Rue Michaud*

HVMBERTVS COMES CABLASII
CREAT AB IM ..... CONRAD II
MXXXIV
AMED.. III COMES SABAVD .....
CABLASI DVX CREAT A FREDER
MCCXLVII

Humbert est créé Comte de Chablais par l'Empereur Conrad II, 1034.

Amédée III Comte de Savoie est créé Duc de Chablais par Frédéric, 1247.

3° *Face au fond de la Place*

AMED.. VIII .....
SAB ..... DVX FVND ..... RIPALIA
REGN ..... LVD ..... FILIO ABDICAT
THONONI NASC ..... B.. AMED.. IX
MCCCCXXXVII

Amédée VIII ..... Duc de Savoie, fonde Ripaille, abdique en faveur de son fils Louis.

Le bienheureux Amédée IX nait à Thonon, 1437.

4° *Face à la Rue de l'Ecole*

CAROLVS EMANVEL III .....
REX SARD CHY ET HIERVSALEM
FELICE HYMENÆ
CVM SS STASSIE REIN ..... PRIN..IP
THONONI CELEBRABAT
MDCCXXVII

Charles-Emmanuel III ..... Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, célébrait à Thonon un heureux hymen avec la Princesse de Hesse Reinfeld, 1727.

On pourrait à la rigueur contester la date de 1247 donnée par l'inscription pour l'érection du Chablais en Duché mais cela n'a que peu d'importance et nous entraînerait trop loin.

Par contre, il en est autrement de celle fixant à 517, le refuge que cherchait à Thonon l'infortuné roi de Bourgogne Sigismond, chassé de ses Etats.

A l'époque déjà lointaine où M. Jacques Dubouloz, entre deux Présidences de l'Académie Chablaisienne et moi, relevions chacun de notre côté les inscriptions, puis en discutions l'interprétation, mon grand ami avait émis quelque doute sur l'authenticité de cette dernière inscription.

Il s'en ouvrit à M. Théodore Reinach qui, en pareille matière, passait encore à l'époque pour un maître incontesté.

Ce dernier, après examen du texte, lui répondit fort aimablement dans les termes suivants :

« ..... Je ne crois pas que cette inscription ait « la moindre valeur historique ; il me paraît impossi- « ble que dès 517, époque de la promulgation de la « Loi Gombette, Sigismond ait été réduit à quérir un « refuge, un asile en quelque lieu que ce soit, six ou « sept ans plus tard passe encore, mais quel vraisem- « blance qu'une tradition à ce sujet ait pu se perpé- « tuer à Thonon : il est plus probable que le lettré à « qui nous devons l'inscription a voulu, comme vous « le dites, ajouter de son cru un nouveau titre de « gloire à ceux que l'histoire avait trouvés touchant « Thonon et lancer à cette occasion une pointe con- « tre « les perfides genevois », rappelons-nous Calvin « et le Roi de France, voisins toujours suspects au « Savoyard.

« C'est un roman, mais un roman curieux et qui, « s'il n'apprend rien pour le VIme siècle, ajoute un « trait amusant à la mentalité du XVIIIme siècle en « Savoie ».

Un peu d'histoire paraît nécessaire pour l'intelligence du fait auquel se rattache l'inscription.

Sigismond de Bourgogne, héritier du Roi Gonde-

baud, avait épousé Ostrogotha, fille de Théodoric le Grand, roi d'Italie, dont il eut Sigeric et Suavegotha que maria Théodoric, roi de Metz, fils aîné de Clovis.

Ostrogotha étant morte, le roi s'éprit d'une de ses suivantes, Constance, dont il fit sa femme et eut plusieurs enfants.

Du fait de cette deuxième union, de graves dissentiments ne tardèrent pas de surgir entre Sigeric et Constance faisant craindre à cette dernière pour l'avenir des siens.

Ambitieuse, elle avait pris rapidement un grand ascendant sur son époux qu'elle réussit à circonvenir au point de lui faire accroire que Sigeric le voulait détrôner et le père abusé laissa mettre à mort son fils (522).

Outrés de ce meurtre les Bourguignons se soulevèrent, ce qu'apprenant, Clotilde qui, depuis la mort de Clovis s'était retirée dans un couvent, n'oubliant rien de ses anciens griefs contre Sigismond, incita ses trois fils, sous prétexte de venger l'assassinat de Sigeric, à s'emparer du royaume.

Clodomir, roi d'Orléans, Clotaire, roi de Soissons, Childebert, roi de Paris, envahirent donc la Bourgogne par le nord, alors que Théodoric le Grand, furieux du meurtre de son petit-fils, en occupait le midi.

Abandonné des siens, Sigismond fit appel à son frère Godemar qui accourut avec une armée, mais celle-ci se retournant contre lui, se rallia aux troupes du roi Clodomir.

Trahi, dépouillé de ses biens, rongé par les remords, le roi s'enfuit avec les siens vers le monastère de Saint-Maurice-d'Agaune qu'il avait édifié.

Poursuivi, traqué sans relâche, il dut se cacher, errant dans les montagnes, jusqu'au jour où, pris, il fut livré à Clodomir.

Ce dernier le fit conduire à Orléans, puis dans un

village appelé Columna et là précipité avec son épouse et ses enfants dans un puits qui conserva longtemps le nom de « Puits de St-Simon ».

Ces faits sont ainsi rapportés dans les Chroniques de Marius, mais avec moins de développement que n'en donne Saint Grégoire de Tours.

« 532 ..... Segericus filius Sigismondi regis « jussus patris injusta occisus est.

« Ad annos 523 Sigismundus rex Burgondiorum a « Burgondionibus Francis traditus est et in Francia « in habitu monachi, perductus ibique cum uxore et « filius in puteo est projectus ».

532 ..... Sigeric, fils du roi Sigismond, est injustement mis à mort sur l'ordre de son père.

Vers les années 523, Sigismond, roi de Bourgogne, est livré aux Francs par les Bourguignons, emmené en France sous un habit monacal et là, avec son épouse et ses fils, jeté dans un puits.

Les grands chroniqueurs que sont Marius et Grégoire de Tours sont d'accord pour situer le meurtre de Sigeric en 522 et la fin tragique du roi meurtrier et des siens en 523.

C'est donc dans ce court délai d'un an que Sigismond aurait cherché asile à Thonon.

Que devient alors la date de 517 que donne l'inscription ?

On peut répondre que ces faits se sont passés presqu'au début du VIme siècle et que des erreurs de dates de beaucoup plus importantes ne sont pas rares dans les chroniques de l'époque.

Et puis l'auteur de l'inscription et le graveur ignoraient-ils très probablement les chroniques de Marius et de Grégoire de Tours et ont indiqué cette date parce qu'elle était accréditée par une de ces antiques traditions qui se transmettent de famille à famille et qu'on n'oserait contester.

Que Sigismond ait cherché un refuge à Thonon n'a rien qui doive surprendre, car notre vieille cité se trouvait sur le chemin que devait emprunter le roi fugitif pour gagner au plus tôt le Valais.

De plus, Thonon était près de Genève détruite au cours de la guerre contre les Francs et reconstruite pour devenir la résidence du roi Sigismond.

Et peut-être les Genevois qui avaient conservé un souvenir ému du long séjour chez eux de Clotilde et de sa sœur Chrona, seules échappées au massacre de leur famille, ne nourrissaient-ils pas d'aussi bons sentiments pour l'héritier de Gondebaud.

Clodomir non plus ne pouvait ignorer les causes de la farouche rancune de Clotilde contre Sigismond, rancune implacable qui ne devait s'éteindre que dans le puits de Saint-Simon !

Et tout cela explique les doutes de Sigismond, que relate l'inscription, sur l'amitié de Clodomir et la fidélité de Genève, bourguignonne à l'époque.

Quoiqu'il en soit et faisant abstraction de Calvin, du Roi de France, de la mentalité du XVIIIme siècle en Savoie, conservons précieusement notre vieille fontaine, ayons un culte respectueux pour ses inscriptions qui sont à l'honneur, à la gloire de Thonon et appartiennent à son histoire.

Souhaitons qu'un burin fidèle vienne refouiller la pierre, raviver les caractères qui disparaissent, s'effaçant de plus en plus chaque année.

Souhaitons aussi qu'un enduit préservateur vienne, sans altérer la nuance de ses marbres, sans toucher à leur chaude patine, permettre à cette relique chère aux cœurs Thononais de voir s'ajouter encore de nombreux siècles à la deux centième année de sa naissance qu'a consacrée la fin de l'an 1937.

MEMOIRE II

Le Chevalier Amédée-François FRÉZIER

Lieutenant-Colonel du Génie sous Louis XIV

(1682-1773)

par

Léon QUIBLIER



Le Chevalier A.-F. FRÉZIER
Lieutenant-Colonel du Génie Naval aux Armées de Louis XIV

Le Chevalier Amédée-François FRÉZIER

(1682-1773)

Sa famille est originaire d'Ecosse où, dès le XIIIme siècle, les Frazer, lords Loval, qui dans leurs armoiries « portent d'or à trois fraises de gueules au chef d'azur chargé d'un soleil d'or », jouaient déjà un rôle important.

Dans son Histoire d'Angleterre, le vieil historien David Hume cite particulièrement Edouard Frazer qui, « vers la fin du XIIIme siècle, figurait beaucoup et « faisait de brillantes actions en Ecosse. »

En 1300, de graves événements politiques survinrent à Edimbourg. Edouard Frazer, s'y trouvant fortement compromis, dut s'enfuir d'Ecosse et passer en Hollande.

Il s'installa dans la ville d'Amsterdam que venaient de saccager les bourgeois de Harlem et de Watterland ; il y transforma son nom en celui de Frézier qui s'adaptait mieux à la prononciation des gens du pays.

Un de ses fils, Charles-Simon, se sépare de lui et va se fixer à Wittenberg, en Saxe ; il s'y prend bientôt de querelle avec un haut personnage du pays et le tue dans un duel retentissant.

La cour s'en émeut ; Charles-Simon doit au plus tôt gagner la frontière et va se réfugier dans les Etats de Savoie, s'installant à Thonon où il épouse Madeleine, fille de noble Guy Châtelain dont les armes sont « d'azur au château d'argent girouetté de trois pennonceaux de même. »

Il en eut un fils, Aymon, qui devint bourgeois de Thonon, lieutenant de lansquenets et fit souche à Commelinge, hameau de la paroisse d'Allinges, proche du fort où était sa compagnie.

Vers la fin du XVIme siècle, son arrière petit-fils, Claude, s'en vint se fixer à Vailly-en-Chablais; il y fut le premier de cette lignée ininterrompue de notaires et d'hommes de loi qui ne prit fin qu'à la Révolution.

Son fils Bernard eut dix garçons dont le septième, Loys, devait être le grand-père de notre illustre compatriote savoyard.

Un des enfants de Loys, Pierre-Louis, fit son droit à Chambéry; il y devint professeur à l'Université, avocat au Sénat de Savoie et Conseiller particulier de Charles-Emmanuel qui prisait fort ses conseils juridiques.

Et c'est à Chambéry que naquit, en 1682, son fils Amédée-François.

Il fit toutes ses études, se faisant remarquer par une rare intelligence et un goût prononcé pour les mathématiques.

Ses études brillamment terminées, puissamment encouragé par son grand-oncle Jean-Louis Frézier, ancien curé de Meyrin, Doyen de Gex, Aumônier du Roi, Amédée-François part se perfectionner à Paris où il suivra les cours de Lahire, le grand mathématicien et du célèbre Ravignon, professeur de géométrie au Collège Mazarin.

Ayant conquis tous ses diplômes, il va prendre des vacances en Italie, visitant les grands Musées, étudiant les chefs-d'œuvre, surtout ceux qu'ont édifiés les architectes les plus illustres des temps passés.

Ses vacances passées, il rentre à Paris et en 1700 entre comme lieutenant dans un régiment d'infanterie que commande le Duc de Charost.

Pendant ses loisirs, il rédige un « Traité sur les feux d'artifice ». La Pyrotechnie était une science encore dans l'enfance, aussi son étude très appréciée le met en vedette et, en 1707, le fait affecter au Génie militaire.

Nommé Ingénieur des travaux de protection du Port de Saint-Malo, Frézier se fait remarquer à tel point qu'après leur achèvement, sur la recommandation de Garangeau, son Ingénieur en chef, Lepelletier de Souzy, ministre des Fortifications, lui confie la tâche délicate d'aller étudier les moyens de défense des côtes espagnoles du Pérou et du Chili.

Le jeune ingénieur, pour ne pas éveiller l'attention, s'embarque sur un voilier marchand, le Saint-Joseph, le 7 janvier 1712 pour un voyage qui durera près de trois ans.

Pendant ces années de travail incessant, il se consacre non seulement à sa mission, mais à la rectification des cartes, à des explorations à l'intérieur des terres, étudiant la flore, la faune, la minéralogie de ces régions lointaines encore bien peu connues.

Ce fut au cours d'un voyage à Concepcion qu'il remarqua la grosseur surprenante et la beauté de la fraise du Chili, songeant de suite à l'acclimater en France si possible.

Aussi, lorsqu'il prendra le chemin du retour, Amédée-François embarquera-t-il avec lui bon nombre de plants de ce fruit merveilleux devant lequel ne pourraient que pâlir les fraises de son blason.

A cette époque où l'on ne connaissait encore que la voile pour la navigation, les vaisseaux étaient à la merci des vents.

Quelques semaines après le départ, les airs mollirent, les voiles s'affaissèrent contre les mâts et bientôt il fallut commencer de rationner en eau équipage et passagers, sans souci aucun des plants si précieux pour lui que rapportait Frézier et dont, malgré les dures privations qu'il s'imposait, le nombre allait diminuant chaque jour.

A bord du voilier se trouvait heureusement un jeune homme, neveu des frères Burry, armateurs du navire,

qu'Amédée-François sut intéresser à son projet de doter la France d'un fruit sans pareil. Une discrète contrebande put s'établir et lorsque, le 17 août 1714, le vaisseau toucha le port de Marseille, cinq pieds avaient survécu.

Deux furent donnés à leur sauveur à titre de reconnaissance, un remis à Lepelletier de Souzy. Frézier confia le quatrième à son ami Bernard de Jussieu, botaniste déjà célèbre auquel Louis XIV venait de donner la direction du Jardin Royal, se réservant le dernier.

La grosse fraise du Chili s'accommoda si bien de son nouveau climat que, se propageant rapidement de France à l'étranger en moins de deux siècles, elle devait envahir l'Europe presque entière.

Dès son retour en France, Frézier entreprend la relation de son voyage dont il remet lui-même le manuscrit à Louis XIV qui joint à ses félicitations une bourse de mille écus.

Cet important travail paru en 1716 sous le titre de « *Relations du Voyage de la Mer du Sud aux Côtes du Chily et du Pérou, fait pendant les années* 1712, 1713 *et* 1714 *par M. Frézier Amédée-François, Ingénieur ordinaire du Roy* ».

Cet ouvrage obtint un succès immense et fut traduit en plusieurs langues ; il valut à son auteur les compliments les plus flatteurs de l'illustre navigateur La Pérouse qui devait sombrer plus tard avec l'Astrolabe et la Boussole sur les récifs de Vanikoro.

Frézier reprend son service et se voit confier par Garangeau la direction des importants travaux de défense du Fort du Taureau, à St-Malo, qui nécessiteront trois années d'un effort continu.

Dès leur achèvement, nommé Ingénieur en Chef en 1719, il est envoyé à St-Domingue, entreprendre les fortifications de l'île ; il y restera sept ans, dressant les plans de la ville et d'ensemble du pays, dirigeant les

travaux de défense qui sont son œuvre personnelle et se faisant connaître surtout par le débarquement de Krooked dont la passe était des plus dangereuses en faisant abandonner le passage des Caïques pour ceux de Leogane ou du petit Goave.

Il rentre définitivement en France prendre un repos bien justifié par son long séjour dans un climat anémiant.

En 1728, nommé chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, il est envoyé dans le Grand Duché de Bade, à Philippsburg, avec le grade de capitaine, puis à Landau dont il est nommé gouverneur.

Il y complètera par vingt-six ouvrages fortifiés le système de défense organisé par Vauban pour cette place, dont le Traité de Rastad de 1714 avait confirmé la possession à la France.

C'est de son séjour à Landau que date le portrait qu'on conserve de lui à la Mairie de Vailly, classé il y a quelques années par les Monuments Historiques.

On le rappelle à Paris le 9 décembre 1719 où, avec le grade de lieutenant-colonel, on lui donne la Direction des Fortifications de Bretagne avec résidence à Brest.

Amédée-François Frézier ne pourra jamais atteindre un grade supérieur, n'ayant assisté qu'à deux sièges et il en eut fallu trois pour l'obtention de ce grade de colonel bien mérité et que seules l'empêchèrent d'avoir les années passées hors de France.

Entre temps il dirige à Brest les travaux de cette belle église Saint-Louis, construite sur ses plans et qu'on admire encore aujourd'hui ; il revoit et réédite, en les complétant, ses « Relations de Voyages », donne plus d'ampleur à son ouvrage sur la Pyrotechnie, modifiant le titre en celui de « Traité des Feux d'Artifice pour le Spectacle ».

Mais ses publications les plus importantes sont surtout son « *Traité de la Coupe des Pierres* » en trois volumes, ses « *Essais de Stéréotomie à l'usage de l'Architecture* » et sa « *Dissertation historique et critique sur les Ordres d'Architecture* ».

Et c'est à Brest que le 16 octobre 1773 s'éteignait, à l'âge de 91 ans, entouré de l'affection de ses deux filles, le chevalier Amédée-François Frézier.

Ses dernières années avaient été attristées par la mort de son fils, lieutenant de vaisseau, commandant un bâtiment du roi qui, par un coup de vent, en décembre 1768, sombrait corps et biens sur les côtes de l'Océan.

Il laissait un fils officier de marine comme lui et qui, comme lui, devait au cours de 1788 périr en mer dans un naufrage en face de l'Ile-Dieu.

A sa connaissance parfaite et savante des Mathématiques et de l'Architecture, il joignait une rare et profonde érudition en toute matière. Peinture, poésie, musique, les lettres le délassaient de ses travaux coutumiers et c'est à juste titre que ses contemporains les mieux qualifiés l'ont classé parmi les ingénieurs les plus illustres, les plus savants du XVIIIme siècle.

Le portrait que nous donnons de lui est la reproduction d'une peinture de l'époque. Fort malmenée au cours d'un déménagement, elle nécessita pour son réentoilage les soins patients et surtout les plus éclairés de M. J. Baud, l'artiste bien connu.

Amédée-François Frézier est représenté en tenue d'apparat de lieutenant-colonel aux armées de Louis XIV.

Sur la cuirasse qui recouvre son justaucorps de velours cramoisi, il porte, suspendue à son col par une chainette, la croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

La perruque carrée de l'époque encadre son visage qu'éclaire le regard lumineux et perçant.

Les traits puissamment modelés décèlent la vaste intelligence, la bonté qui les adoucit, la mâle énergie de ce grand savoyard trop longtemps méconnu, gloire des plus pures de notre terroir chablaisien, de la Savoie, de la France même.

MEMOIRE III

CHAMBÉRY CAPITALE

par

le Général P.-E. BORDEAUX

CHAMBÉRY CAPITALE

Notre histoire de Savoie est certes intéressante ; mais elle est, en apparence surtout, bien compliquée et confuse, en sorte que l'on ne peut s'étonner si les hommes qui n'ont ni le temps, ni le moyen, ni le goût de se livrer aux études historiques témoignent parfois d'une ignorance bien grande à ce sujet. Il est donc, semble-t-il, essentiel de mettre quelquefois en évidence, à leur intention, certaines questions d'ensemble vues dans leur développement à travers le temps, en accompagnant cet exposé de quelques observations générales de nature à retenir l'attention et à fixer la mémoire. C'est le but que nous poursuivons.

Il ne s'agit pas ici d'écrire l'histoire de Chambéry capitale, mais de rappeler brièvement les circonstances principales et de préciser quelques points particuliers. Vers la fin du XIIme siècle les comtes de Savoie étaient, en somme, à la recherche d'une capitale. A cette époque, Thomas de Savoie semble avoir indiqué aux siens « un centre de gouvernement à Chambéry, position d'où l'on peut aller partout, en Tarentaise, en Maurienne, dans le Graisivaudan, en Viennois, en Bugey et vers les districts du Léman» (1). La réalisation se fit encore attendre. C'est en 1232 qu'un Comte Berlion céda à Thomas ce qui pouvait s'appeler le « Chambéry neuf ».

---

(1) Emile Plaisance « Histoire des Savoyens ». Parmi nos historiens savoyards, tous très méritants, y compris le dernier en date. M. Henri Ménabréa, dont on ne saurait trop souhaiter que son œuvre soit répandue et connue parmi nous, E. Plaisance est certainement le plus complet, le plus précis, celui où l'on aime à rechercher la trace d'un fait, une appréciation sûre, une vérification, un contrôle. L'auteur avait travaillé vingt-cinq ans à son ouvrage.

Amédée V compléta le domaine en achetant le château avec « Chambéry vieux », en 1295 ; mais on peut dire que Chambéry fut le siège moral et régulier de l'Etat dès 1232, situation que la ville devait conserver pendant plusieurs siècles.

Il y eut ensuite la période brillante des Amédée, depuis Amédée V jusqu'à Amédée VIII (1). Ces princes se sont tout naturellement fait l'idée d'un Etat considérable, un royaume peut-être, à l'Ouest des Alpes. Résidant le plus souvent à Thonon et à Ripaille, leurs yeux se tournaient vers Genève, où ils avaient des intérêts, des amis, des partisans. La Prépondérance de l'ensemble de leur domaine était à l'Ouest des Alpes. A l'époque rayonnante d'Amédée VIII, au moment où l'Etat fut érigé en duché, en 1416, le Souverain possédait toute la Savoie, un vaste territoire au nord du Léman s'étendant à travers les pays de Vaud et de Fribourg jusqu'au-delà même des limites de la langue française, une partie du Valais, sur la rive droite du Rhône, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, en somme la plus grande partie du département de l'Ain actuel, plus au sud la vallée de Barcelonnette, le comté de Nice ; à l'Est des Alpes la vallée d'Aoste, une partie importante du Piémont avec Turin, le marquisat de Saluces. C'était à peu près l'équivalent de sept à huit de nos départements d'aujourd'hui. Il était bien tentant d'en fixer la capitale à Genève, sur laquelle les comtes prétendaient avoir des droits et où ils faisaient parfois d'agréables séjours. Mais Amédée VIII n'était pas un conquérant, et l'on sait que sa destinée le conduisit vers d'autres voies. La capitale demeura à Chambéry

(1) Est-il besoin de rappeler avec quelle maîtrise Gabriel Pérouse a traité cette époque dans « La Savoie d'Autrefois.- XVme siècle », et de signaler le travail si intéressant qu'il a spécialement consacré à Chambéry.

pendant toute cette période, qui pourrait être appelée à certains égards la période chablaisienne, en raison de la résidence des princes en Chablais. A Chambéry demeuraient les Conseils, le siège du pouvoir, le lieu de centralisation du travail, le centre de direction.

* * *

Une époque malheureuse allait suivre. L'année 1536 est l'année désastreuse, la date tragique de notre histoire. L'infortuné Charles III perd tous ses Etats. Au nord, Berne, Genève, Fribourg, le Valais, s'emparent du pays de Vaud, du Chablais, du pays de Gex. Au sud, François 1er s'empare de la Savoie et du Piémont, à l'exception seulement d'Aoste, Coni, Verceil et Nice. Une période française de vingt-trois ans commence pour la plus grande partie de la Savoie. Le territoire, l'autorité sont organisés par François 1er, qui crée le Parlement de Chambéry. Il meurt en 1547 ; son fils Henri II visite et parcourt la Savoie et le Piémont. Au nord le Chablais connaît une dure oppression bernoise ; il est contraint à devenir temporairement protestant. Chambéry demeure la capitale réelle du pays de Savoie, la capitale française de l'ancien duché diminué du Chablais.

Charles III meurt en 1553, à Verceil, dans une situation presque misérable. Son fils Emmanuel-Philibert (1528-1580), élevé à la Cour de Charles-Quint, s'est illustré dans la profession des armes par sa vaillance et son coup d'œil ; c'est en même temps un esprit réfléchi, un penseur ; c'est lui qui relèvera l'Etat. Chef de l'armée impériale, il remporte en 1557 la victoire de Saint-Quentin sur le connétable de Montmorency. C'était une victoire décisive en elle-même ; et la France connut alors l'un des plus graves dangers qu'elle ait jamais courus. Le duc, qui avait le sentiment exact de la guerre, voulait marcher sur Paris ; il n'y avait plus

rien pour l'arrêter. Mais une fois de plus la France fut sauvée à la veille de sa perte. Philippe repoussa la proposition d'Emmanuel-Philibert, ce qui provoqua d'ailleurs l'indignation de Charles-Quint. On s'attarda à des sièges, à des opérations sans importance dans le nord. A Paris on s'était ressaisi. Investi de pouvoirs extraordinaires, François de Guise refoula les Anglais, maintint les Espagnols et sauva la situation.

Ce fut, le 3 avril 1559, le traité de Cateau-Cambrésis. Emmanuel-Philibert recouvrait la Savoie, sauf le nord qui ne fit retour que plus tard par les traités de Lausanne (1564) et de Thonon (1569). Il perdait définitivement le pays de Vaud, le bas Valais. Il recouvrait le Piémont, sauf quelques places que les Français conservaient.

***

Cette date, 1559, est importante pour nous. La Savoie, pour la plus grande partie, est rendue à son duc. Mais ces événements considérables, ce désastre de 1536, cette longue période française, ont donné à réfléchir ; tout l'avenir va en être gravement influencé, transformé. Emmanuel-Philibert est pénétré de cette idée que la Savoie est trop exposée à l'Ouest, que la capitale, Chambéry, est toujours menacée et trop facilement conquise. Il n'a pas un grand lien personnel avec la Savoie ; il n'y a pas vécu (1). Il constate que la Savoie est devenue française. François 1er, Henri II, se sont attachés à ce pays ; ils s'en sont concilié les

(1) Né à Chambéry le 8 juillet 1528, Emmanuel-Philibert n'avait pas encore huit ans quand la Savoie et Chambéry furent occupés par les Français au mois de Février 1536. Il dut alors se réfugier à Verceil avec son père, en attendant d'être envoyé à Madrid quelques années plus tard, pour y être élevé auprès de son oncle, l'Empereur Charles-Quint.

habitants. En vingt-trois ans ils ont convoqué neuf fois les Trois Etats, et ont pris leurs doléances en considération. Le Parlement de Chambéry, créé et maintenu par eux, a été une Cour supérieure de justice avec attributions plus étendues et plus variées que celles de l'ancien Conseil supérieur des Ducs. Sans rien toucher aux statuts d'Amédée VIII, ce Parlement a été proclamé souverain par Henri II en 1549. En dehors de deux jurisconsultes venus de France, ses membres étaient de la Savoie et provenaient, à l'origine, du Conseil résidant ; la tradition était maintenue. Dans le peuple, l'occupation française n'avait laissé qu'un bon et reconnaissant souvenir ; jamais la tranquillité, malgré certaines tentatives, n'avait été troublée. Au lendemain du traité de Cateau-Cambrésis, les Trois Etats de Chambéry, en adressant leurs hommages à leur souverain naturel rétabli, Emmanuel-Philibert, chargèrent leur représentant de remercier Henri II « du traitement que le pays avait ci-devant reçu » ; et le Président des Etats, par un sentiment de haute délicatesse, demanda que les Trois Etats, avant de prêter serment de fidélité au duc de Savoie fussent relevés du serment qu'ils avaient prêté au roi de France.

Ainsi Emmanuel-Philibert retrouvait une Savoie attachée à la France depuis vingt-trois ans; le peuple, les seigneurs eux-mêmes étaient devenus indifférents pour les anciens souverains. Au nom du duc, le maréchal de Chalant vint à Chambéry prendre possession de la Savoie (Mai 1559) ; mais Emmanuel-Philibert ne semble pas être venu en Savoie et y avoir séjourné. Aucun historien, aucun chroniqueur ne mentionne qu'il soit venu, qu'il ait voyagé à travers le pays, repris contact avec le peuple ; il n'y a nulle trace d'une entrée

solennelle qu'il aurait faite à Chambéry (1). Il va relever l'Etat de Savoie ; en homme prudent et sage, il maintient la plupart des actes de gouvernement du régime français ; il conserve le Parlement de Chambéry sous le nom de Sénat, maintient l'affranchissement des biens de main-morte, la substitution du français au latin dans les actes judiciaires ou notariés, l'obligation de la tenue des actes d'état civil par le clergé paroissial, d'une façon générale toutes les dispositions essentielles de l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par François 1er en 1539. C'est lui qui sera le restaurateur de l'Etat savoyard, mais d'ailleurs et non de Chambéry.

Il décida que la capitale serait désormais Turin.

***

Cette époque, avec ses menaces et ses crises violentes, ses fluctuations et ses épreuves, soit pour l'Etat de Savoie, soit pour la France, a tout naturellement ouvert des vues sur l'avenir. En France, comme on l'a vu, Paris a été gravement menacé en 1557. On ne peut changer ni éloigner la capitale ; il faut donc reculer les limites de l'Etat. Les souverains, surtout Henri II, ont visité la Savoie, l'ont appréciée, s'y sont attachés. Henri IV y viendra à son tour ; on y parle français, un bon français. Le premier, Henri IV a déclaré : « J'entends que toute la langue française soit aux Français ». La notion, la théorie des frontières naturelles se dessine ; elle s'affirme avec Louis XIII et Richelieu. Dans son

---

(1) L'ouvrage de Joannès Tonsus : « De Vita Emanuelis Philiberti, Allobrogum ducis et Subalpinorum principis » publié à Turin en 1596, seize ans seulement après la mort du duc, est un panégyrique d'Emmanuel Philibert ; on peut y regretter souvent l'absence de dates et de précision des noms. Il n'en est pas moins une importante et fidèle chronique historique. Un exemplaire de ce livre introuvable appartient à M. de Maugny, vice-président de l'Académie Chablaisienne.

testament, en latin, le cardinal s'exprime ainsi : « Le but de mon Gouvernement a été de rendre à la France les limites que la nature lui a fixées, de confondre la Gaule avec la France et d'installer la nouvelle Gaule partout où a existé l'ancienne ». — Progressivement dans l'Est et le Nord du royaume, la Franche-Comté, la Flandre, la Lorraine, l'Alsace viennent s'ajouter au territoire français. La Savoie sera réunie la dernière, une première fois en 1792, définitivement en 1860.

De l'autre côté, Emmanuel-Philibert a décidé de fixer la capitale à Turin. Aucun de nos historiens ne donne la date précise de cet événement. Aucun édit, aucun acte solennel du Souverain ne peut être relevé. Ce sont donc les faits qui font foi ; suivons-les. Le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) a réglé, avec la disposition des territoires, de bons rapports pour l'avenir. Il a disposé : « Le dit Seigneur de Savoie aura à femme ma dite dame Marguerite de France ». Ce fut un événement considérable. Les fêtes qui y furent consacrées coûtèrent la vie à Henri II. Les dernières paroles du roi mourant furent pour approuver et bénir le mariage de sa sœur (1). Parmi tant de souveraines qui occupèrent avec éclat le trône de la Maison de Savoie, Marguerite de Valois fut à coup sûr l'une des plus remarquables ; son souvenir doit être associé à celui du duc dans l'œuvre de relèvement, on peut dire de création d'un nouvel Etat, réalisée par Emmanuel-Philibert.

C'est ici le lieu, croyons-nous, de rappeler, d'après

---

(1) La chronique de J. Tonsus rapporte cette scène qui eut lieu le 9 juillet et précéda le mariage de quelques jours. La scène est retracée par un tableau d'Amedeo Augero au Palais royal de Turin. Henri II dans son lit, la tête bandée, est assis et soutenu ; les fiancés échangent les anneaux ; un cardinal bénit l'union.

la chronique de J. Tonsus, où les dates sont malheureusement trop rares, l'existence et les déplacements d'Emmanuel-Philibert à cette époque. Après la mort d'Henry II (10 juillet 1559) et après son mariage, le duc se rendit à Bruxelles auprès de Philippe II. Il revint à Paris ; puis, après le couronnement de François II, il quitta Paris, vint à Lyon, descendit le Rhône et fut reçu avec de grands honneurs à Marseille. De là il se rendit à Nice, où il arriva le 3 janvier 1560 et où la duchesse le rejoignit. Il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. C'est pendant ce long séjour à Nice qu'il organisa le nouvel Etat par une série de mesures sages et habiles et créa notamment le Sénat de Savoie, suite directe du Parlement de Chambéry. De Nice il se rendit à Verceil et s'y installa, puis à Rivoli (1). Après la naissance, à Rivoli, de son fils Charles-Emmanuel (12 janvier 1562), et sans doute après la fonte des neiges au Mont-Cenis, donc en Juin ou Juillet 1562, Emmanuel-Philibert se rendit à Chambéry, où il reçut le serment de fidélité des villes de la Savoie et du Sénat. Le chroniqueur ne mentionne ni accueil chaleureux de la population, ni fêtes d'aucune sorte, ni rien qui indique que Chambéry est la capitale de l'Etat. Le duc rentra en Italie par la Tarentaise, le Petit Saint-Bernard et la vallée d'Aoste et se réinstalla à Rivoli. Ainsi Emmanuel-Philibert n'est venu en Savoie que trois ans au moins après que le traité de Cateau-Cambrésis lui eut remis cette province ; et ce fut, comme on va le voir, pour installer ensuite sa capitale à Turin. Jusqu'à ce moment, la capitale, le gouvernement, le pouvoir étaient là où se trouvait le souverain.

Les unions entre la Maison de Savoie et la Maison

---

(1) Petite ville, avec château royal ancien, à 12 km. Ouest de Turin.

de France avaient été déjà très nombreuses dans le passé. Le mariage du duc va resserrer encore les bons rapports politiques. Le 8 août 1562, le traité de Blois est signé ; il poursuit la régularisation de la situation territoriale entre les deux Etats : il laisse à la France Pignerol, et échange Turin et d'autres places, remises au Piémont, contre Pérouse et Savigliano, que la France désire conserver. Les dernières troupes françaises quittent Turin le 12 décembre 1562 ; Emmanuel-Philibert y fait son entrée *le 7 février* 1563 (1). *C'est la date de l'installation de la nouvelle capitale.* En cette même année 1563, le duc confirme sa décision en faisant venir à Turin le Sénat de Piémont, qui avait siégé à Casal et à Carignano, et l'Université, installée provisoirement à Mondovi ; il entreprit de suite la construction de la nouvelle citadelle. Turin ne cessera de s'élever, de grandir. Comme nous l'avons vu, les traités de Lausanne (30 octobre 1564) avec Berne, de Thonon (4 mars 1569) avec le Valais achèvent de reconstituer la Savoie par le retour du Chablais. Emmanuel-Philibert et la duchesse ont, d'autre part, gardé d'intimes rapports avec Paris. Des fils d'Henri II, François II, époux de l'infortunée Marie-Stuart, ne fait qu'un rapide passage sur le trône ; Charles IX meurt jeune en 1574. Il faut alors faire appel au dernier des trois frères, le duc d'Anjou ; mais les Polonais l'ont élu roi (1573). La France le réclame (1574). Henri III fait un long voyage de retour ; il passe à Turin ; il y reste douze jours ; un magnifique accueil lui a été réservé, préparé par Marguerite à son dernier neveu. Emmanuel-Philibert accompagne ensuite le Roi en route sur Lyon, avec une

(1) Nous avons relevé, pour la première fois, ces deux dates à l'article « Torino », dans la nouvelle « Enciclopédia italiana di scienze, lettere ed arti », ouvrage considérable et tout récent, dont la publication a été achevée en 1937.

nombreuse et brillante escorte. Il apprend en route, avant de passer les Alpes, la mort de la duchesse (1er octobre) et rentre à Turin, plongé dans une affliction profonde. Henri III reconnaissant renonce à Pignerol, Pérouse et Savigliano, dernières places occupées en Piémont par les Français. C'est le traité de Turin (14 décembre 1574). L'Etat Savoyard est reconstitué.

Ainsi c'est bien Emmanuel-Philibert qui a dépossédé Chambéry de son titre et de sa situation de capitale, qu'elle avait conservés pendant plus de trois siècles. Elle demeurait le siège du Sénat de Savoie, qui continua de remplir son rôle, pour l'ensemble de la Savoie et pour la vallée d'Aoste qui lui a été rattachée dans le domaine judiciaire, jusqu'à l'occupation française de 1792. A Turin, au-dessus du Sénat de Piémont, siégeait un Conseil d'Etat, dont une délégation était installée à Chambéry sous le même nom ; mais celle-ci ne joua jamais qu'un rôle effacé. C'était à coup sûr pour Chambéry une « deminutio capitis », une déchéance (1). Nos historiens ne semblent pas s'y intéresser. Sans doute la chute ne fut-elle pas gravement perçue sur le moment par les contemporains, qui avaient connu vingt-trois ans d'un autre régime et avaient vu le changement de 1559 s'accomplir sans enthousiasme de leur part et sans une cordialité particulière et manifeste de la part d'un souverain qu'ils ne connaissaient pas. Si-

---

(1) Il y a quelques années, un haut personnage militaire, très versé en histoire et qui avait résidé à Chambéry, me fit part de son étonnement de n'y avoir pas trouvé un monument à Emmanuel-Philibert. Je ne pus m'empêcher de lui répondre en riant : « C'est bien le dernier à qui Chambéry aurait pu penser ! » — Après réflexion « vous avez raison, me dit-il, cela revenait à Turin ». — C'est en effet à Turin que se trouve le magnifique monument élevé à Emmanuel Philibert, sur la place San Carlo, œuvre de Carlo Marchetti, érigé en 1838.

gnalons encore qu'en 1578, Emmanuel-Philibert fit transporter le Saint-Suaire de Chambéry à Turin sous prétexte d'éviter un long voyage à saint Charles Borromée et le maintint définitivement à Turin.

***

En transférant la capitale à Turin, Emmanuel-Philibert a non seulement accompli un acte pour le présent : il a fait un geste pour l'avenir. Il a indiqué à ses successeurs que leur avenir, celui de leur Maison, était de l'autre côté des Alpes, vers le bassin du Pô, vers l'Italie. Son appel a-t-il été compris ? Lentement ; et cela s'explique. Charles-Emmanuel 1er (1), né le 12 janvier 1562, à Rivoli, fils et successeur d'Emmanuel-Philibert, issu d'un tel père et d'une telle mère, était certainement un prince plein d'intelligence, d'esprit actif, doué d'une imagination puissante ; il n'avait pas le jugement sûr de son père et ne manifesta pas la même persévérance d'idées. Il hésita, tergiversa, regarda à l'Est, à l'Ouest, s'allia à la France, la combattit. Malgré la Réforme et le changement qui en était résulté, il se laissa encore séduire par le vieux projet d'un ro-

(1) A notre époque agitée et préoccupante, on se tourne volontiers vers les prophéties et vers les prophètes ; et l'on s'attache aux souvenirs de ce personnage exceptionnel, presque unique que fut Nostradamus (1503-1566). De son vivant même il annonça d'avance plusieurs événements. On sait qu'en 1555, quatre ans à l'avance, il prédit la mort tragique d'Henri II et l'annonça au roi lui-même. On sait moins qu'Emmanuel Philibert, heureux de la grossesse un peu tardive de Marguerite, soucieux d'avoir un successeur, rendit visite à Nostradamus à Salon, en Provence, où il habitait. Puis ce fut Nostradamus qui se rendit à Nice où, après avoir examiné la duchesse, il annonça sans hésitation qu' « elle enfanterait un fils et que celui-ci ne serait pas moins valeureux que son père. » Alfonso de Gubermatis « La paternità di Emanuele-Filiberto », d'après Agostino Codreto, dont l'ouvrage parut en 1657, Turin 1928.)

yaume dont le siège serait à Genève, et il fit, en 1602, une suprême et inutile tentative pour s'emparer de la ville. En fin de compte il se rapprocha d'Henri IV. Le traité secret qu'il signa avec lui au début de 1610 à Brussolo est peu connu (1). Il n'est pas exact que Charles-Emmanuel se soit montré prêt à sacrifier la Savoie que désirait et réclamait Henri IV. Le connétable de Lesdiguières, négociateur du Roi, ne put obtenir du duc l'engagement de céder la Savoie à la France en échange du Milanais qui serait conquis en commun. On se borna à stipuler (25 avril) que les fortifications de Montmélian seraient abattues et rasées dès que l'armée alliée serait maîtresse de Milan. On se préparait à cette entrée en campagne, quand la mort tragique du roi (14 mai) vint tout arrêter.

Ce fut seulement, un siècle plus tard, Victor-Amédée II, prince d'une intelligence subtile, habile, clairvoyant, à travers des marques de versatilité d'esprit parfois déconcertantes, qui, le premier fit comprendre sans ambiguité que l'avenir était en Italie et que la Savoie ne serait plus pour lui et pour ses successeurs qu'une monnaie d'échange. L'événement, en ce qui concerne la Savoie, ne devait se réaliser que plus tard, une première fois en 1792 pour une seconde période française de vingt-trois ans, puis définitivement en 1860. Sous le régime français (1792-1815) Chambéry fut la capitale du département du Mont-Blanc, comprenant la totalité de l'ancien duché jusqu'à la création du département du Léman, chef-lieu Genève, en 1798, puis capitale d'un nouveau Mont-Blanc, au territoire réduit, en 1814-1815. Pendant la dernière période

(1) Malgré son caractère secret, il figure dans le recueil des « Traités publics de la royale Maison de Savoie », mais le titre est accompagné d'une annotation ainsi conçue : « ce traité fut sans effet : Henri IV a été tué le 14 mai suivant ».

de son existence sous le gouvernement sarde (1815-1860), Chambéry demeura le siège d'un gouvernement particulier de la Savoie et d'un commandement militaire ; mais il y eut bientôt deux circonscriptions administratives, deux intendances, à Chambéry et à Annecy. Les attributions du Sénat étaient réduites par rapport à la période avant 1792. En 1848, la Constitution de Charles-Albert créa à Turin, sous le nom de Sénat, une seconde Assemblée parlementaire ; les Sénats judiciaires de Turin et de Chambéry perdirent leur nom et devinrent Cours d'Appel de Piémont et de Savoie.

A la réunion de la Savoie à la France en 1860, le territoire fut divisé en deux départements conservant l'un et l'autre le nom de Savoie, indépendants l'un de l'autre. Il y a encore aujourd'hui trois liens, trois organes centralisateurs, fonctionnant au chef-lieu de la Savoie d'autrefois. Ce sont : l'Archevêché métropolitain du diocèse de Chambéry, dont relèvent exclusivement, comme suffragants, les autres diocèses savoyards ; la Cour d'Appel de Chambéry réservée aux deux départements savoyards ; enfin le Commandement militaire territorial, réuni à Chambéry, des Subdivisions d'Annecy et de Chambéry.

Turin, capitale des Etats de Savoie en 1563, devint capitale d'un royaume de Sicile en 1713, de Sardaigne en 1718, capitale du royaume d'Italie en 1861 jusqu'à 1865. A cette date la capitale fut transférée à Florence, et enfin à Rome en 1871. Sous l'égide de la Maison de Savoie, l'unité italienne était réalisée.

***

Chambéry a été capitale d'Etat pendant trois cent trente-et-un ans, en y comprenant la période française de vingt-trois ans (1536-1559). Elle a conservé de cette situation, de son histoire et des souvenirs qu'elle évo-

que, de ses archives malheureusement incomplètes, de quelques monuments, un prestige particulier, analogue à celui dont se prévalent quelques autres villes de France, Dijon, Rennes, Grenoble même, anciennes capitales ; c'est un caractère de grandeur et d'incontestable intérêt, qui manque à d'autres villes beaucoup plus importantes d'autre part.

Ce sont les XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles qui ont formé dans son ensemble l'Europe moderne par les guerres, les traités, les échanges, les alliances de famille. Des principes sont apparus à diverses époques, dont on a revendiqué ou imposé l'application. Des transformations en sont résultées. Dans sa carrière déjà écoulée, notre XXme siècle a vu de nouveaux bouleversements, dont certains n'ont été dus qu'à la menace ou à la force; et il ne semble pas que la situation de l'Europe soit encore définitive. Au milieu de ces fluctuations, à travers les temps agités qui s'écoulent, ce qui importe à une région, à un peuple, c'est d'avoir trouvé sa voie naturelle, sa destinée définitive et sûre. C'est heureusement le cas de notre Savoie. Après une longue histoire, un passé varié et toujours honorable, elle a réalisé sa destinée en 1860 par un acte dont la régularité et les formes, demeurées au-dessus de toute critique, n'ont jamais mérité que l'approbation entière des jurisconsultes et des historiens. Toutes les parties intéressées, l'Etat qui cédait, l'Etat qui recevait, la population consultée ont donné en tout point un bel exemple ; et le grand acte qui s'est alors accompli a été pénétré de ces caractères essentiels : logique, liberté, dignité, justice.

Général P.-E. BORDEAUX
(du Cadre de réserve)

MEMOIRE IV

L'Eglise de St-Hippolyte
ou de
Notre-Dame de Compassion
et son Mobilier

par

Léon QUIBLIER

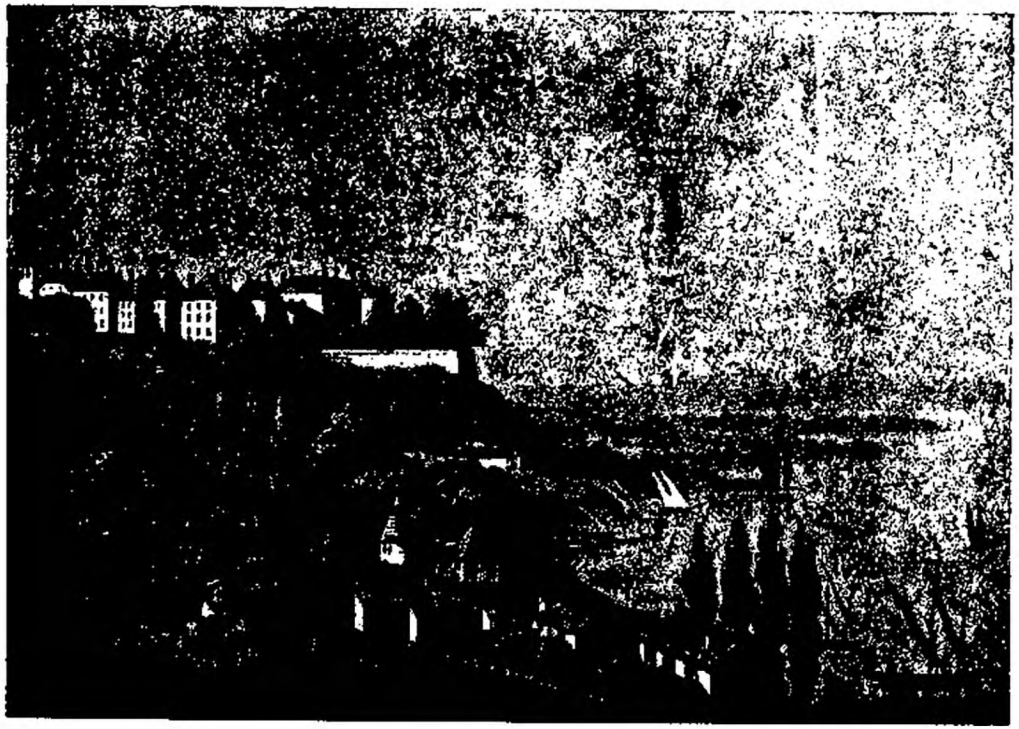

THONON EN 1850

L'EGLISE SAINT-HIPPOLYTE
OU DE
NOTRE-DAME DE COMPASSION
DE THONON

Le plus ancien document connu mentionnant l'église Saint-Hippolyte, placée dès son origine sous le vocable de ce pieux et vaillant guerrier, fixe la date de sa construction au XIme siècle, de 1010 à 1090.

Cette indication se trouve confirmée du reste par l'examen des éléments architectoniques de sa crypte souterraine : voûtes nettement romanes s'appuyant sur les chapiteaux des seize colonnes basses et galbées qui reposent sur des bases massives sobrement moulurées, posées à même le gravier compact du sol, sans aucune fondation.

Des seize colonnes les quatre du fond furent, au XVIIme siècle, enrobées de maçonnerie lors de l'agrandissement de l'église qui nécessita le prolongement de la crypte ; deux purent être partiellement dégagées il y a quelques années.

Deux autres colonnes, situées au-dessous de la chapelle actuelle de Sainte-Philomène, à l'aboutissement de l'escalier primitif desservant la crypte, furent supprimées au même siècle.

L'humidité, des infiltrations d'eau mortelles pour la molasse de nos régions qu'elles effritent à la longue, n'ont malheureusement laissé d'intacts que six chapiteaux pour la décoration desquels le sculpteur s'inspira de l'évolution successive de l'art au cours des siècles précédents, passant des feuilles lanceolées, aux palmettes, aux rinceaux, aboutissant aux personnages grimaçants.

Jusqu'en 1602, l'église était restée sous le vocable de Saint-Hippolyte, mais cette année là Saint François de Sales qui venait d'achever la conversion du Chablais et d'instituer la Sainte-Maison de Thonon, la consacra à Notre-Dame de Compassion, y faisant placer cette statue dorée représentant la Vierge « la figure pleine, le cœur percé de sept épées, les sept glaives de douleur » telle qu'elle était gravée sur le sceau de la Sainte-Maison et décorait la première page des « ouvrages pieux » qui sortaient des presses, les premières installées à Thonon, de « Marc de la Rue, typographe de la Très-Sainte Maison de la Bienheureuse Marie de Compassion ».

L'église de Saint-Hippolyte, qui ne se composait primitivement que d'une seule nef, était devenue depuis longtemps insuffisante aux besoins de la Paroisse; aussi Rd Louis Gillette, Préfet de la Sainte-Maison, décida-t-il de la faire allonger à ses frais de tout le chœur actuel et de la crypte au-dessous dont le mur du fond fut reporté à la naissance du chevet.

L'autel dut être déplacé et sa table reposée sur un massif de maçonnerie adossé au nouveau mur; elle s'y voit encore aujourd'hui.

L'escalier qui descendait de la nef à la crypte disparut, remplacé par les deux actuels.

Celui de droite, au-dessous de la petite chaire, près de l'autel du Crucifix, vient d'être amélioré et rendra facile la visite de la Crypte.

Le second, à gauche, fut concédé plus tard au Baron d'Yvoire pour y *sépulturer* deux gens de sa maison et la porte ouvrant sur la crypte maçonnée.

L'espace de la nouvelle crypte compris entre le mur de refend et le chevet était affecté à la sépulture des Révérends Prêtres de la Sainte-Maison; leurs tombes subirent le sort de toutes celles existant dans l'église, violées et fouillées pendant la Révolution.

Pour tous ces travaux qui s'exécutèrent de 1664 à 1668, Rd Louis Gillette avait souscrit personnellement 1000 ducatons.

La générosité du Préfet de la Sainte-Maison ne s'en tint pas là, donnant entre autre 200 écus blancs pour la réfection du rétable du grand autel, l'acquisition d'un tabernacle et de la table de communion qui fut détruite en 1793.

Rd Louis Gillette décédait en 1674, remplacé à la Préfecture de la Sainte-Maison par Rd noble Joseph-Marie Rossillon de Bernex qui s'employa avec non moins de zèle à poursuivre l'œuvre engagée par son prédécesseur.

Des dons particuliers, de larges libéralités permirent au nouveau Préfet d'agrandir l'église de Notre-Dame de Compassion de deux bas-côtés.

La construction de la basse nef de droite date de 1674; elle entraîna la démolition de l'autel de Saint-Pierre, propriété de la famille Fornier, qui le fit rétablir à l'emplacement qu'occupe leur chapelle à droite en entrant.

Ce n'est que trois ans plus tard, en 1677, que fut édifiée la basse nef de gauche. Saint François de Sales venait d'être canonisé en 1665; on lui consacra l'autel de gauche, près du chœur, au-dessus duquel on plaça la statue aux sept épées de Notre-Dame de Compassion.

Dédorée, enluminée, amputée des sept glaives, la Vierge des Douleurs a repris sa place aujourd'hui près de l'autel du grand Docteur de l'Eglise, de l'illustre et saint apôtre du Chablais, transféré dans la basse nef, à droite en entrant, de la nouvelle église qui lui est consacrée.

Poursuivant les aménagements qu'avait projetés Rd Louis Gillette, son prédécesseur, Rd Joseph-Marie Rossillon, seigneur de Bernex, confiait au maître-menuisier Jacques Bernard, de Thonon, l'auteur des pré-

cédents travaux concernant sa profession, l'exécution en « bois de noyer » des stalles du chœur, du buffet de l'orgue, de la couverture des fonts baptismaux, de la grande porte de l'église, des lambris, armoires et mobilier de la sacristie, de la décoration desquels fut chargé Pierre Jay, maître sculpteur de « bon renom », travaux qui se firent de 1672 à 1676.

On était malheureusement arrivé à cette époque où s'introduisit, surtout dans nos régions, cette plâtrerie italienne qui fut la mort de nos plafonds à poutrelles, de nos riches cheminées, de nos lambris cossus.

Et Joseph-Marie Rossillon de Bernex s'y laissa gagner comme bien d'autres avec lui.

La communication entre la haute et les basses nefs exigeait de larges baies; on les ouvrit et, sous prétexte de les renforcer, on transforma les colonnes romanes en piliers carrés, lourds et disgracieux.

Les hautes fenêtres de la nef, dont depuis les combles on aperçoit les harmonieuses proportions, masquées par les couverts des bas-côtés, furent maçonnées ainsi que l'imposante baie de la façade qui dut, avec le grand portail, céder le pas aux ouvertures qui leur ont succédé.

Mais plus encore a souffert l'intérieur de l'église de tout ce stuc en plâtre, d'astragales, médaillons, rinceaux, guirlandes de fleurs, de fruits, draperies masquant les voûtes, enrobant doubleaux et nervures, que semblent soutenir et où s'ébattent des angelots joufflus d'un goût douteux !

Et si l'on en excepte notre antique et vénérable crypte, la plus remarquable de bien loin, seul subsiste de ce que fut jadis l'église Saint-Hippolyte de Thonon une embrasure, où se dissimulent les fonts baptismaux, suffisante cependant pour susciter nos regrets des belles choses qui ne sont plus !

Parmi les quelques souvenirs qu'ont respectés les

siècles, épargnés les humains, il faut en premier lieu citer les fonts baptismaux qui se trouvent à gauche en entrant dans l'église.

La cuve, belle pièce du XIIIme siècle, en granit poli, mesure 1 m. 25 de diamètre sur 0 m. 90 de hauteur.

Pour toute décoration elle présente sculpté sur ses flancs un guerrier nimbé brandissant une masse d'arme de la main droite, s'appuyant de la gauche sur un écu aux armes de Savoie.

Ce personnage peut être tout aussi bien Saint-Hippolyte, premier patron de la paroisse, que Saint-Maurice d'Agaune, fort en honneur en Chablais, car tous deux furent soldats aussi pieux que vaillants au combat.

Il est encadré de deux croix fleurdelysées portant au centre un médaillon circulaire et sous chaque fleur à sa naissance un médaillon rectangulaire.

Au-dessus de la cuve, formant encadrement à l'embrasure qu'éclaire en son milieu une fenêtre de l'époque, barreaudée, prenant jour sur la façade, s'élève une élégante arcature du XVme siècle que décorent vers son extrémité deux rosaces pleines trilobées, disposées en cœur.

Celle de droite est, ainsi que le haut de l'arcature, mutilée sans doute lors de la construction de cette encombrante et disgracieuse tribune du XIXme siècle dont l'heureuse et récente disparition permet d'apprécier l'harmonieuse proportion du vaisseau.

Ces fonts baptismaux appartiennent à l'histoire de Thonon et de la Maison de Savoie.

Le 4 février 1435, trois jours après sa naissance, Amédée IX, le Bienheureux, petit-fils d'Amédée VIII, le Sage, premier Duc de Savoie, y fut baptisé et plus tard son fils Louis, le premier de sa nombreuse progéniture, né à Thonon le 5 octobre 1453, y recevait à son tour le baptême que sa mort suivait de quelques jours.

Du XIIIme siècle est aussi le bénitier octogonal qui fait face aux fonts baptismaux à droite en entrant.

Il est décoré de quatre croix tréflées encadrant trois écussons aux armes de Savoie.

Il dut être jadis appuyé contre un mur, ainsi qu'en témoigne sa huitième face fruste et sans décoration.

Près des fonts baptismaux où il fut baptisé, se voit la seule statue connue d'Amédée IX, troisième Duc de Savoie.

Elle lui fut élevée près de deux siècles après sa mort par Philibert Charrière, bourgeois de Thonon, en remerciement d'une heureuse intercession qui, par deux fois, lui permit d'échapper aux poignards de quelques malandrins.

Le souvenir de ce Prince, qui mérita la belle appellation de Père des pauvres, ainsi que la mémoire de ses traits, ne s'étaient pas encore effacés, aussi J.-B. Gallo, le sculpteur milanais auquel fut confiée l'exécution de la statue, ne manquait-il pas d'une documentation que confirmait ce qu'a dit l'Histoire de ce Prince d'une santé débile et chancelante dont la mort, en 1672, à l'âge de 37 ans, plongeait dans le deuil la Cour, la Savoie, mais plus encore le Chablais.

Amédée IX est représenté debout. Malgré l'empâtement causé par l'application maladroite de couches massives de peinture, le modelé de ses traits que fait ressortir une chevelure abondante et bouclée, accuse une bonté mélancolique, mais souriante.

Les épaules étroites semblent fléchir sous le poids de l'ample manteau qui tombe jusqu'au sol et sur le col duquel s'étale le Collier de l'Annonciade.

Par l'entre-baillement de la large bordure que décorent les lacs d'amour de Savoie, le pourpoint laisse paraître, attachée à sa ceinture, une bourse largement entr'ouverte, vers laquelle se tend la main charitable.

La statue fut érigée en 1667 sur la Place du Château,



Le Bienheureux AMÉDÉE IX DE SAVOIE

à l'emplacement des anciens remparts, supportée par un piédestal portant une inscription commémorant le don, l'heureux résultat de l'intercession du Bienheureux Amédée et l'agrément du Duc Charles-Emmanuel.

En 1875, les Prêtres de la Sainte-Maison la faisaient installer dans la chapelle qu'ils venaient de consacrer au Prince dans l'église de Notre-Dame de Compassion.

Elle eut depuis de nombreux avatars, perdit son socle monumental, subit les outrages de la peinture et déplacée à maintes reprises, finit par échouer dans une embrasure du clocher.

Fortuitement retrouvée, on l'en exhumait en août 1937 pour la réinstaller à la vieille église.

L'emplacement qu'elle y occupe est provisoire et l'on a tout lieu d'espérer que l'an prochain, grâce aux Monuments Historiques, pourvu d'un socle convenable, débarrassé de sa malencontreuse peinture, Amédée IX le Bienheureux aura repris sa place entre les fonts baptismaux où son fis Louis et lui furent baptisés et le sarcophage où reposent les restes de son ancêtre Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, sœur du Grand Prince Eugène, l'illustre vainqueur d'Oudenarde et de Malplaquet.

Plus bas, à gauche de la porte qui, de la chapelle de Sainte-Philomène conduit à l'escalier de la tribune des orgues, est encastré dans le mur un petit bénitier de marbre blanc qu'on peut dater de la meilleure Renaissance. Il porte en son milieu une délicieuse tête d'ange qu'encadrent deux crosses et des fleurons délicatement ciselés.

Lui faisant face à droite, près de l'autel du Crucifix, au-dessus de l'entrée de la Crypte, se voit la belle chaire du XVIme siècle où prêcha Saint François de Sales.

Des six panneaux de cette chaire hexagonale, taillée à plein cœur de noyer, cinq représentent autant de

Pères ou de Docteurs de l'Eglise, les plus anciens ou les plus en renom.

Quatre pilastres d'angle supportent les bustes des quatre Evangélistes puissamment sculptés ainsi que leurs attributs qui les soulignent: l'aigle, le lion, l'ange et le bœuf.

La plinthe du bas est ornée d'une frise de rinceaux et de fleurons artistement fouillés.

L'atlante qui devait supporter cette œuvre d'art a maheureusement disparu lors de la grande tourmente et seule échappa miraculeusement la cuve à l'autodafé des objets du culte, le 14 mars 1794, sur la Place de Crête, où furent consumées tant d'incalculables richesses d'art et d'histoire.

Les menuiseries du chœur, du buffet de l'orgue, de la Sacristie, dont nous avons signalé plus haut les auteurs, furent exécutées de 1672 à 1676.

Ces dates précises nous sont précieuses, car elles permettent d'authentifier des styles, sujets à un décalage particulier à la Savoie.

Les stalles, les deux chaises de chœur réservées au Préfet de la Sainte-Maison et à l'officiant, retiennent particulièrement l'attention.

Les stalles hautes sont rangées des deux côtés du chœur: sept à droite, cinq à gauche, élevées d'une marche.

Leur dorsal, orné de grecques et de quelques fleurons, est encadré de pilastres cannelés, ornés à leur sommet de consoles à feuilles d'acanthe supportant le dais, en l'espèce un entablement puissamment traité.

Les sièges sont à charnières et les « miséricordes » représentent des têtes, d'aspect varié, d'un fort relief.

La table de communion qu'avait donnée Rd Louis Gillette avait été brisée en 1793 et ses pièces dispersées ; après la tourmente, on la remplaça par celle de

la chapelle des Chartreux de Ripaille, épargnée on ne sait comment.

Elle s'harmonise très bien à l'ensemble archaïque de l'église avec ses balustres carrés de marbre rouge dont la teinte chaude ressort plus vigoureuse encore sur le noir de la couverte et du soubassement en marbre de St-Triphon.

Devant la table de communion, le plancher de la nef était si mauvais qu'on dut le remplacer sur quelques mètres de largeur.

Au cours de cette réparation, on découvrit l'entrée du caveau funéraire des Préfets de la Sainte-Maison qu'on savait adossé à la crypte. On y trouva des planches vermoulues arrachées aux cercueils, des ossements épars sur le sol fouillé, bouleversé!

Au plafond de la voûte seule une inscription sans date : Michel Rosset ?

A toutes ces quelques richesses artistiques on doit ajouter la croix processionnelle, merveille d'orfèvrerie, qu'en 1596 avait donné à la Sainte-Maison Gallois, frère cadet de Saint François de Sales.

Elle est formée d'une douille en argent, que recouvre une feuille d'or jaune, se reliant à un reliquaire en même métal qui renferme, dit-on, un fragment de la vraie Croix.

Il est surmonté de la Croix proprement dite.

Cette dernière supporte un Christ couronné d'épines, nimbé d'une gloire dont les rayons sont fleurdelysés; elle est en verre avec abouts en cristal de roche.

Sur les deux faces, à la croisée des bras, sont fixés deux médaillons en or émaillé.

Le premier légèrement masqué par la face du Christ, représente Jésus descendu de la Croix, reposant sur les genoux de sa Mère et Saint François d'Assise qui, faisant face au groupe douloureux, présente ses mains stigmatisées dans un geste de compassion.

Le médaillon opposé représente, à gauche, Ste Marie l'Egyptienne à qui Gallois dédia la croix, ainsi qu'on le verra plus loin. Elle est nettement caractérisée par la longue chevelure qui seule la recouvre jusqu'au bas des genoux et aux trois pains superposés qu'elle porte à la main. A sa droite on voit St Nicolas bénissant un enfant dans une cuve.

En dessous, au bas de la Croix, est un troisième médaillon or d'un émail rougeâtre sur lequel se détache un poignet présentant une croix. A sa croisée est un cœur percé d'une flèche; en légende l'inscription suivante, en partie mutilée : *VVLNERA STAT COR MEVM.*

Au dessous du Christ existait un médaillon semblable dont on aperçoit la trace et malheureusement disparu.

Cette croix, que l'on ne sort que dans les grandes occasions telles qu'à la procession de la Fête-Dieu, mesure une hauteur totale de 0 m. 60 sur une largeur de 0 m. 39.

Elle porte gravée l'inscription en latin suivante: 1596. *PIISSIO - REDEPTORI - GALLESIVS - DICAVIT - ET - COVETVI - S. M. ÆGYPTIACÆ. . . . . .*

1596. Gallois dédia (cette Croix) avec la plus grande piété au Rédempteur et à Sainte Marie l'Egyptienne.

Plus jeune de quatre siècles était le lutrin en cuivre polychromé que donna à l'église, en 1860, Napoéon III, lors de son passage à Thonon, après l'annexion.

Il représente un aigle éployé et se trouve aujourd'hui dans le chœur de la nouvelle église de Saint François de Sales où il fut transporté après son raccordement avec l'ancienne.

Léon QUIBLIER.

MEMOIRE V

La Création du Duché de Chablais

A l'occasion du VIIe Centenaire 1238-1938

par

J. BAUD

Secrétaire de l'Académie Chablaisienne

La Création du Duché de Chablais

Etude présentée à l'occasion du VIIme centenaire de l'érection en Duché de cette province savoyarde: 1238-1938

Notre province, qui appartenait à la Maison de Savoie depuis le règne du Comte Humbert-aux-Blanches-Mains, eut la première le grand honneur d'être érigée en Duché, parmi tous les autres Etats possédés par la dynastie.

Une constante tradition fixe à l'année 1238 la date de la création du Duché par l'empereur Frédéric II, en faveur d'Amédée IV de Savoie. Mais l'acte lui-même est perdu depuis longtemps. Déjà au temps de l'historien Guichenon, au XVIIme siècle, cette charte était disparue.

C'est l'absence de ce texte qui justifie l'étude que nous avons cru devoir consacrer à ce fait mémorable de notre histoire provinciale.

Notre illustre confrère, M. le Comte Albert de Gerbaix-Sonnaz, dans son « Etude Historique sur le Comté de Savoie », avait déjà fait remarquer toute la valeur diplomatique de cette érection.

La concession impériale faite en 1238 au Comte Amédée IV du titre ducal pour l'une de ses provinces était une qualification honorifique qui avait son importance au Moyen-Age. Ce titre mettait dès lors, en fait de dignité, la Maison de Savoie au niveau des premières dynasties princières de l'Empire (1).

D'autre part l'hérédité des fiefs du Saint-Empire,

(1) C. Alberto de Gerbaix-Sonnaz : *Studi Storici*, t. II, page 220.

jusqu'alors contestable et contestée, avait été accordée par l'empereur Frédéric Ier Barberousse (1152-1190), aux familles titulaires des Duchés. Au temps de ce souverain le Saint-Empire Romain Germanique comptait les huit duchés suivants : Souabe (érigé en 916), Franconie (IXme siècle, rétabli en 1115), Saxe (érigé en 845), Haute-Lorraine (Xme siècle), Basse-Lorraine (Xme siècle), Bavière (VIme siècle), Carinthie (976), et Autriche (margraviat érigé en duché en 1156 ou 1158). Les autres Duchés dépendant de l'Empire sous Frédéric II de Hohenstaufen étaient: Bohème (VIIIme siècle), Styrie (marche qui avait porté le nom primitif de Carantanie et était unie à la Bavière, érigée en Duché en 1180 et unie à l'Autriche), Frioul (IXme siècle), Spolète (IXme siècle), Zœringen (XIIme siècle, disparu en 1218), Brunswick-Lunebourg (créé en 1235 ou 1236).

Les lois impériales confirmaient ainsi l'hérédité du pouvoir de la dynastie de Savoie.

Voyons d'abord la situation de la Maison souveraine à laquelle le nouveau titre fut dévolu.

Le comte Thomas Ier de Savoie, qui régna de 1189 à 1233, était déjà *Marquis en Italie,* il fut le premier honoré des titres de *Vicaire* et *Légat impérial* pour l'Italie, par une charte du 5 mai 1226. Ce souverain actif et habile avait agrandi ses Etats. Il laissait huit fils hardis et batailleurs et deux filles, dont voici la liste:

1. — Amédée IV, comte de Savoie, 1233-1253.
2. — Humbert, chevalier de l'Ordre Teutonique, mort en Livonie entre 1230 et 1232.
3. — Thomas II, comte de Flandre et de Hainaut, puis comte de Piémont.
4. — Aymon, apanagé de la province d'Agaune, du Chablais, Chillon, Morges, Villeneuve; mort de la lèpre en une retraite du Val d'Illier vers 1237 ou 1238.

5. — Guillaume, évêque de Valence (1224), conseiller d'Henri III d'Angleterre son neveu, mort en 1239.
6. — Pierre II, apanagé de Romont et autres fiefs du Pays de Vaud, héritier du Faucigny, puis comte de Savoie, dit *le Petit-Charlemagne*, (1263-1268).
7. — Philippe, archevêque élu de Lyon, puis comte de Savoie (1268-1285).
8. — Boniface, *le Bienheureux*, primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbery, mort en 1270.
9. — Béatrix, épouse de Reymond Bérenger, comte de Provence. Mère de Marguerite, femme de St Louis IX, roi de France; d'Eléonore, femme d'Henri III, roi d'Angleterre; de Sancia, femme de Richard de Cornouailles, élu roi des Romains; et de Béatrix, femme de Charles d'Anjou, roi de Naples.
10. — Marguerite, épouse du Comte Hartmann de Kibourg.

C'est l'aîné qui, grâce à l'appui de ses frères, à la vaillance de ses soldats et à l'influence des rois ses neveux, devait gagner le titre de Duc de Chablais.

Son suzerain, homme étrange, mérite une courte notice.

Frédéric II de Hohenstaufen, né à Iesi en 1194, règna de 1212 à 1250. D'abord Roi des Romains, il reçut la couronne impériale à Rome en 1220. Il se fit encore proclamer roi de Jérusalem, en cette ville même, 1229. Doué d'une rare intelligence, il protégea les lettres et les arts, il parlait le latin, le grec, le français, l'arabe, le provençal et le dialecte sicilien. Ses préférences allaient à l'Italie méridionale, il méprisait l'Allemagne dont il ignorait même la langue!... Il fut un des meilleurs *troubadours* siciliens de son époque, fonda l'Université de Padoue et celle de Naples, jeta les fon-

dements de celle de Vienne, protégea l'Université de Bologne et soutint le crédit de l'Ecole de médecine de Palerme. Il établit à Palerme, sa brillante capitale sicilienne, une espèce d'Académie de Belles-Lettres. Il rapporta de l'Orient des manuscrits précieux. Il composa un traité: *de Arte venandi cum avibus* (imprimé avec *Albertus magnus, de falconibus* - Augbourg, 1596, in-8°). Il fit traduire de grec en latin divers livres, en particulier ceux d'Aristote, l'*Almageste* de Ptolémée, et plusieurs traités de Galien. Il admirait la civilisation arabe et faisait profession d'irréligion. Comme roi de Sicile il avait une cour magnifique à Palerme et, à l'imitation des califes d'Orient, il y entretenait un harem somptueux.

Les monnaies et les sceaux représentent Frédéric II sous des traits réguliers, distingués, altiers et dignes, rappelant ceux d'Auguste jeune. Selon l'usage du XIIIe siècle il ne portait pas de barbe.

Quoique d'un naturel violent et emporté, cet empereur avait quelques qualités estimables. Actif, vigilant, courageux, il eut pu réprimer, s'il eut voulu sérieusement, la puissance mahométane.

Etudiant de plus près les actes de Frédéric II, des historiens modernes ont essayé de réhabiliter sa mémoire, notamment Antonio De Stefano : « *L'idea imperiale di Federico II* », étude où il est présenté sous un jour favorable, même foncièrement chrétien.

Amédée IV, dixième comte de Savoie, fils aîné de Thomas Ier, naquit à Montmélian en 1197. Il avait 35 ans lorsqu'il monta sur le trône de Savoie, en 1233. Il devait régner avec gloire pendant vingt ans, et voir son ambition favorisée par la lutte engagée entre la papauté et l'empire. Comme son père il se montra fidèle à son suzerain l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen.

Selon les coutumes du temps il sollicita d'abord l'in-

vestiture chevaleresque de l'Empereur, qui lui fut accordée en 1235, en même temps qu'une convocation l'appelait en Lombardie (1). Le Comte de Savoie devait y retourner maintes fois pour secourir l'Empire.

Frédéric II devait périodiquement batailler dans le Nord de l'Italie pour y maintenir son autorité. La ligue lombarde des Guelfes comprenait les communautés de: Milan, Bologne, Plaisance, Vérone, Vicence, Trévise, Padoue, Brescia, Faenza, Mantoue, Lodi, Bergame, Verceil, Alexandrie et Turin. Au parti Gibelin impérial se rattachaient en Piémont les puissantes communes d'Asti et de Chieri, le comte-marquis de Savoie, les marquis de Montferrat et Saluces.

Pour châtier la ligue lombarde, qui avait appuyé la révolte de son fils Henri, l'empereur se rendit en Italie au mois d'Août 1237 à la tête d'une modeste armée tirée de ses Etats germaniques, mais en donnant rendez-vous à tous ses autres vassaux chargés de fournir chacun un contingent de cavaliers et d'hommes de pied. La Savoie ne fut pas oubliée.

Dans son « *Histoire des Savoyens* », Emile Plaisance écrit : « En 1238, Frédéric II obtient de Pierre qu'il mette des troupes à sa disposition. D'autres lui sont amenées par Amédée IV ou par un quatrième de ses frères Guillaume... En cette occasion, l'empereur aurait érigé le Chablais, sinon Aoste, en duché » (2)

L'étude des documents et des chroniques du temps indique que le premier contingent de guerriers sa-

---

(1) Les frères du Comte de Savoie reçurent ce grade de la main d'autres souverains: Thomas II fut fait chevalier en 1234 par son neveu le roi Saint-Louis de France, et Pierre II, en 1241, par Henry III, roi d'Angleterre, autre neveu. — Les Patentes impériales créant chevalier le comte Amédée IV sont données à Haguenau, en décembre 1235 ou janvier 1236.

(2) E. Plaisance : *Histoire des Savoyens*, T. 1er, p. 149.

voyards qui rejoignit l'armée impériale en Lombardie fut bien celui levé par Pierre II de Savoie, frère du Comte Amédée IV. Il était composé de troupes tirées des fiefs avoisinant le lac Léman, région administrée à cette époque par Pierre de Savoie.

Le titulaire de la province du Chablais, Aymon de Savoie, était mourant, sinon déjà mort à cette date, et il avait remis à son frère Pierre l'administration de son apanage. Trois ans auparavant nous lisons en effet: « Aussitôt que Pierre de Savoie fut sorti des liens de l'Eglise (1234, il était chanoine du chapitre de Lausanne), il s'allia avec son frère Aymon, seigneur de Chillon et de la province d'Agaune, pour forcer leur frère aîné, Amédée IV, le comte régnant, à leur remettre à chacun leur part paternelle... » « En 1234, Aymon envahit la vallée d'Aoste, il fut repoussé... Par la convention de Chillon, 23 juillet 1234... Aymon obtint, à titre de fief du Comte régnant Amédée IV, *tout le pays qui s'étend depuis le Grand St-Bernard jusqu'à l'Arve*, et quatre mille livres d'argent de Genève. » (3) Or Aymon déjà très maladif, devint lépreux, il abandonna sa résidence habituelle du château de Chillon pour se retirer dans une modeste habitation du Val d'Illier où il mourut entre juillet 1237 et juillet 1238.

Nous ne pensons pas que Pierre de Savoie fut à la tête de ce premier contingent envoyé à l'armée de l'empereur. Il venait en effet de sortir d'une très dure captivité, accompagnée de blessures et mauvais traitement, infligés par son cousin le comte Guillaume de Genevois, contre lequel il avait rudement guerroyé en 1236. Il ne fut délivré que le 12 mai 1237, en suite de la victoire de ses troupes sur les Genevois, par un jugement du Comte Amédée IV de Savoie. D'autre part,

---

(3) Wurstemberger : Pierre II, p. 115.

comme il venait d'épouser Agnès, fille d'Aymon de Faucigny, il devait encore s'occuper personnellement de l'administration et de la défense de cette province dont sa femme était l'héritière.

A l'automne de 1237 l'armée impériale avait reçu en renforts douze mille Sarrazins de la Colonie de la Capitanate, près de Naples. Sous le haut commandement de Frédéric II, elle commença la guerre contre la ligue lombarde en s'emparant de Montechiaro, ravageant et détruisant plusieurs petites villes et villages entre les rivières de Chiese et d'Oglio, et arriva sous les murs de Brescia qui ferma ses portes et se prépara à la résistance. Après plusieurs manœuvres Frédéric II réussit à surprendre l'armée principale des Milanais dans une vaste plaine à l'ouest de l'Oglio, près de Corte-Nuova, le 26 novembre 1237. Cette sanglante bataille dut être fort pittoresque par la diversité des races, des accoutrements, équipages et armes des combattants. L'étendard impérial, tissé d'or à l'aigle de sable, était porté sur un éléphant entouré de l'élite des Apuliens et des Arabes. Le «Caroccio», paladium des Milanais, était un char à quatre roues traîné par huit bœufs; au centre s'élevait un Christ aux bras étendus et la bannière de la ville, entre deux voiles blanches; un chapelain y célébrait les saints mystères, appelant le secours du ciel au milieu des combats. (1) L'insigne des soldats de la ligue était les Clefs de Saint Pierre; brodées sur leur poitrine, la manche de leur pourpoint ou peintes sur leurs boucliers, les *clave-signati* marquaient l'attachement à la religion et à la liberté communale.

Les troupes impériales, si disparates mais fort bien

(1) Le « Caroccio » fut inventé, au commencement du XIme siècle, par Eribert, archevêque de Milan. C'était le signe de la liberté de la Patrie. Les autres villes du nord de l'Italie adoptèrent l'invention des milanais.

commandées, avaient commencé l'attaque au cri de guerre: *Rome et l'Empereur!* Vers trois heures de l'après-midi, malgré l'héroïque résistance des Lombards, les impériaux étaient vainqueurs, s'emparant du Caroccio, faisant prisonnier le podestat de Milan, Pietro Tiepolo fils du doge de Venise, ainsi que les principaux capitaines.

A l'imitation des Césars romains Frédéric II célébra en grande pompe ce triomphe dans la ville de Crémone. Au défilé figuraient l'éléphant porte-bannière, le Caroccio et les prisonniers de marque. Les historiens Milanais disent qu'à la journée de Corte-Nuova la ligue guelfe eut 3.000 morts et blessés et que l'empereur en perdit 10.000.

Cependant la cité de Milan, comme Brescia refusèrent d'ouvrir leurs portes au titulaire de la « Sainte Couronne de Fer ». Ces villes furent investies par l'armée impériale, et Frédéric II écrivit de nouveau à tous les souverains d'Europe pour réclamer des secours contre les Lombards rebelles.

Vers la fin de 1237, le roi Henri III d'Angleterre envoya un corps de troupe ainsi que les Comtes de Toulouse et de Provence (1).

⁂

Laissons maintenant la parole aux historiens pour ce qui concerne le fait même de l'érection du Duché de Chablais, avant d'en tirer des déductions précises.

« L'Empereur Frédéric II favorisait aussi le comte Amédée. Etant venu à Turin en Février 1238 (16) et y ayant été magnifiquement reçu, par reconnaissance il érigea en Duchés les deux provinces d'Aoste et de Chablais (17). On serait tenté de s'enquérir pourquoi il ne donna pas ce titre à la Savoie, au Piémont ? On

(1) Comte de Gerbaix-Sonnaz : *Et. Hist.*, T. II, p. 188.

ignore même pourquoi Amédée et ses successeurs, bien qu'étant *Ducs d'Aoste* et *Ducs de Chablais* continuèrent à ne porter que le titre de *Comtes*, jusqu'à l'époque où Amédée VIII fut créé *Duc de Savoie*, paraissant ainsi faire jusqu'alors peu de cas de cette double dignité ducale (18) » (1).

« Note (16). Porfil, historial d'*Aouste* (manuscrit sans pagination). L'Empereur se trouvait à Turin le 3 mars 1238 (Mathieu Paris, 315), et dans le courant d'avril de la même année (Valbonnais, hist. de Dauphiné, II, 94).

« Note (17). La Charte sur ce point important n'est plus à trouver ; mais le fait est positivement affirmé par plusieurs historiens de Savoie. On ne voit, au temps d'Amédée IV, que le Chablais indiqué comme *duché* par documents; ce titre n'apparaît que plus tard pour Aoste.

« Note (18). Il semblerait que l'Empereur, par une distinction assez particulière, érigea les pays mêmes, au moins le Chablais, en duché, mais sans créer Ducs leurs Comtes, puisque celui de Chablais, dans la lettre des franchises de Rivoli du 4 septembre 1247, ne prend que le titre de *Seigneur du duché de Chablais*, en-dessus de Thonon (Document 203). Dans la donation entre vifs qu'Amédée fit le 2 novembre 1240 à son frère Thomas, il lui donne expressément : « *ducatum de Chablais* » (Doc. n° 133, Donation entre-vifs datée du Palais de Suse). (2).

« En l'année 1238, Frédéric II ordonna la levée en armes de tous les Etats vassaux de l'Empire : allemands, bourguignons, napolitains et italiens pour combattre les cités guelfes lombardes de Milan, Brescia, Alexandrie, Plaisance, Bologne et Faenza.

---

(1) L. Wurstemberger : *Pierre II*, T. 1er, p. 160.
(2) Ibid, p. 172, 173, 174.

« Aux premiers mois de 1238, l'empereur entre à Pavie, et reçoit en février les hommages de vassaux fidèles, de Novare, Verceil, Chieri, Savona et autres cités de Ligurie.

« Frédéric se trouve à Turin lorsque se présente Amédée IV comte de Savoie et le marquis de Montferrat. A cette occasion Amédée reçut l'investiture chevaleresque de la ceinture dorée et le titre de *duc de Chablais*. Probablement reçut-il aussi comme don impérial, les terres de Rivoli et d'Alpignano.

« Dans la donation faite à Suze, le 2 novembre 1240, par Amédée IV à Thomas II (Wurstemberger, Doc. n° 133), on lit « Amedeus Comes Sab. et Marchio in Italia donationem facit Thomae Flandriae Comiti fratri suo casu quo decederet ipse Amedeus sine prole mascula totius Comitatus sui Sabaudiae, Marchionatus Italiae et *Ducatus Chablasii*, etc... ». Le Doc. n° 203 (Wurstemberger), en date du 4 septembre 1247, fixerait les limites du duché de Chablais de la façon suivante : « Amedeus Comes Sabaudiae Marchio in Italia *de Chablasio Ducatu insuper. Tonons dominus...* » ... il s'agirait ainsi de la rive savoyarde du lac qui a pour chef-lieu la ville de Thonon ». (1).

« Au sujet de Rivoli et d'Alpignano, Cibrario cite un acte du 9 mai 1238 (2) cette date prouverait que ces dons faits à Amédée IV seraient du printemps 1238. Bouillet, « Dictionnaire historique », donne la date de 1238 pour la création du Duché de Chablais. Les anciens historiens de Savoie parlent de la création d'Aoste en duché par Frédéric II, ils ont fait erreur, Cibrario

---

(1) A. de Gerbaix-Sonnaz : *Etudes Hist.*, T. II, p. 208, 209.

(2) Archives d'Etat de Turin, province de Turin, 6 mars. Cibrario : *Storia della Monarchia...* Vol. II, livre III, ch. II, page 30.

l'affirme en ces termes : « pour tout ce siècle on ne trouve pas que la valée d'Aoste soit appelée duché ».

« Si le Chablais fut spécialement choisi — écrit encore le Comte de Sonnaz — pour l'attribution de ce titre ducal plutôt que d'autres régions c'est sans doute parce que le *Pagellus* du Chablais était une des primitives possessions d'Humbert aux Blanches Mains.

« Amédée IV ne se fit pas habituellement appeler duc, il continua à porter seulement les glorieux titres de ses ancêtres, de comte de Savoie et marquis en Italie. Le même fait se reproduisit quand, vers 1311, Amédée V fut fait prince du Saint Empire Romain (1) ».

L'argument d'ancienneté pour le choix du Chablais, présenté par le Comte de Sonnaz, nous paraît peu soutenable. A défaut de la province de Savoie, c'était celle de Maurienne qui aurait dû être logiquement désignée, car nos souverains s'étaient dès l'origine qualifiés de Comtes de Maurienne, et précisément Thomas 1er, le père d'Amédée IV fut le premier de la dynastie à se faire désigner couramment sous le nom de Comte de Savoie, plutôt que comte de Maurienne.

Il faut donc chercher un autre motif pour le choix du Chablais.

Continuons pour cela à suivre les Savoyards aux armées de Frédéric II pendant l'année 1238.

« Peu après Pâques 1238 (cette fête tombait le 4 avril), le roi Henry III d'Angleterre envoya quelques troupes auxiliaires à l'empereur Frédéric II, son beau-frère, en Lombardie. Elles étaient entretenues aux frais du roi, et conduites par Henry de Trubleville ; mais suivant Matthieu de Westminster, Guillaume de Savoie en avait le commandement supérieur. Ces troupes rendirent à l'Empereur des services importants

(1) Comte de Sonnaz : « *Etudes Historiques...* », p. 220.

contre les Lombards révoltés, ce qui attira le courroux du pape Grégoire sur l'Angleterre. Vis-à-vis de Guillaume de Savoie, par contre, le pontife prit un autre parti. Reconnaissant son habileté, même ses talents militaires, il chercha à l'attacher à sa cause, et il en trouva bientôt l'occasion ». (1).

Le 19 juillet 1238, Amédée IV fait son testament à Aiguebelle en Maurienne au moment de son départ pour aller rejoindre l'armée impériale en Italie (Wurstemberger, Doc. n° 116. Regeste Genevois n° 718, page 188).

Au cours de l'été 1238 il y eut plusieurs combats dans la Vallée du Po. Le 3 août, Frédéric II mit en personne le siège à Brescia, ce siège devait durer 68 jours. Le capitaine Spinola arriva à ce moment avec les divers contingents de soldats des royaumes d'Arles et de Vienne. Le comte de Provence, bien que mal disposé envers l'Empire, fut contraint lui aussi à l'obéissance et il prit part au siège de Brescia avec ses chevaliers. Le Dauphin de Viennois obtint comme récompense pour son aide militaire la confirmation de ses privilèges anciens. (Huillard-Bréholles, Hist. Dipl. Federici, Vol. V).

Le 23 août, Guillaume de Savoie est vainqueur de la milice de Plaisance, qui tentait de secourir la ville de Brescia. Au cours du combat le cheval de Guillaume

---

(1) Wurstemberger : « Pierre II », p. 192, 193. Mathieu de Westminter dit expressément que les troupes anglaises avaient été envoyées en Italie : *sub ducatu Gulihelmi electi Valentini, Henrici de Trubleville et Gulihelmi Hardel clerici*, (note 11), p. 197. « On ne sait plus sur quoi se fondait le renom militaire de Guillaume de Savoie : il faut que des exploits tombés dans l'oubli le lui aient valu » (Wurst. p. 195). Guillaume de Savoie avait conduit sa nièce Eléonore de Provence à la Cour d'Angleterre, lorsqu'elle épousa le roi Henry III, 1236, il devint l'ami et le conseiller le plus écouté du Souverain. C'est à lui que les Anglais sont redevables de la Grande Charte.

fut renversé, mais ses chevaliers lui fournirent promptement un autre destrier et, au cri de « Guine et Valence » il mit les guelfes en déroute. Frédéric II donna ordre aux milices gibelines subalpines d'assiéger Alexandrie, sous le commandement d'Amédée IV de Savoie et du Marquis de Montferrat. Cette armée mit à feu et à sang les alentours d'Alexandrie, mais elle ne put réussir à investir cette cité. (Zeller : Histoire d'Allemagne, l'Emp. Frédéric II, p. 332-334).

Après la prise de Brescia, l'empereur se rend à Crémone. Il distribue des récompenses aux vassaux qui l'ont fidèlement servi. En octobre 1238 il confirme les privilèges concédés par Henry VI aux Nobles de Thoire-Villars (Huillard-Bréholles, T. V, p. 245), en novembre ce sont les privilèges de l'église de Valence confirmés en faveur de Messire Guillaume de Savoie, évêque élu de ce diocèse. (Guichenon, p. 256). Il accorde des grâces semblables au Duc d'Autriche. (1).

---

(1) En 1236, Frédéric II avait érigé en Duché de Brunswick et Lunebourg, des possessions de la maison Guelfe. En 1237 il institua le Royaume de Sardaigne en faveur de son fils Enzio. — Wurstemberger qui, comme Cibrario, semblait ignorer l'appoint militaire fourni par la Savoie à l'Empereur, en 1237-1238 écrit : « Malgré la paix de Turin de 1235, Rivoli se trouvait en 1238 rentré au pouvoir d'Amédée, *sans qu'on sache comment ce changmement s'était opéré...*» (page 163), et à propos des Franchises de Rivoli, 4 septembre 1247, où Amédée IV « prend le titre de Seigneur du *duché de Chablais en-dessus de Thonon...* » il écrit (page 164) : « Quant au Bas-Chablais à l'ouest de Thonon, on ne sait pas clairement s'il appartenait à Pierre de Savoie, à qui Amédée l'aurait cédé, ou au Comte de Genevois, et si c'est pour ce dernier motif qu'Amédée ne le comprenait pas dans ses titres ».

Lors de l'Arbitrage du 16 février 1255 il est spécifié « qu'à teneur des lois fondamentales de l'empereur Frédéric 1er, le Comté et le Duché ne pouvaient pas être partagés ou séparés... » (p. 309)... « Quod comitatus, non debet dividi, nec ducatus. Sous le nom de Comté sont probablement entendus

Tous ces faits corroborent amplement l'affirmation des historiens plaçant en cette année 1238 l'érection du Duché de Chablais. Le texte de Guichenon, compilateur consciencieux de toutes les chartes connues au XVIIme siècle, est formel : « L'Empereur Frédéric II étant venu en Italie pour se vanger des Milanais qui s'étaient révoltés contre lui, fit son entrée à Turin au mois de février 1238. Amé IV l'y reçut avec beaucoup d'appareil et de magnificence, et Frédéric voulant laisser à ce Prince quelque témoignage de l'estime qu'il faisait de son amitié, de sa naissance, de ses vertus, et des notables services que la Royale Maison de Savoie avait rendu à l'Empire, lui érigea le pays de Chablais et d'Aouste en Duché ; ainsi Amé fut le premier de sa famille qui porta la qualité de Duc de Chablais et d'Aouste... » (p. 269).

A défaut de l'acte d'érection, les documents probants les plus anciens qui mentionnent le nouveau Duché sont les suivants :

2 *novembre* 1240. — Donation faite au palais de *Suze* par Amédée IV à son frère Thomas : « Comitatus sui Sabaudiae, Marchionatus Italiae et *Ducatus Chablasii...* » (publ. par Wurstemberger : « Pierre II », doc. n° 133).

4 *septembre* 1247. Franchises concédées à Rivoli par « Amedeus Comes Sabaudiae Marchio in Italia *de Chablasio Ducatu insuper. Tonons dominus...* ». (Wurst. doc. n° 203).

6 *novembre* 1252. — Lettre de Guillaume comte de Genevois, demandant l'investiture, pour son fils Rodolphe, des fiefs qu'il tient du Comte de Savoie, il appelle celui-ci : « Amédée Comte de Savoie et *Duc de*

---

les trois provinces méridionales : Maurienne, Tarentaise et Savoie propre ; sous le nom du *Duché*, sans doute *le Chablais...* » (Wurstemb., p. 313).

Chablais... ». (Arch. d'Etat de Turin. Duché de Genevois, liasse I, n° 10. M. D. G., t. VII, p. 309).

17 *octobre* 1263. — Investiture en faveur de Pierre II de Savoie, par Richard, Roi des Romains, du Comté de Savoie et des Duchés de Chablais et d'Aoste (sic). (Wurstemberger, Doc. n°* 619 et 626).

Il reste à expliquer pourquoi la distinction semble plutôt attribuée à la Province qu'à son souverain.

Si vraiment la Charte impériale date de Février 1238 et non de l'automne de la même année, le comte Amédée IV n'y eut nul mérite personnel, puisqu'il ne rejoignit l'armée de Frédéric II qu'à fin juillet. Son frère Guilaume de Savoie, évêque élu de Valence, ne commandait que les contingents anglais et provençaux, il ne possédait pas de fief en Chablais.

Ainsi tout porte à croire que ce sont les guerriers chablaisiens eux-mêmes, chevaliers, hommes d'armes des milices provinciales, envoyés les premiers par Pierre II de Savoie, qui avaient mérité par leur vaillance, tant à la bataille de Corte-Nuova que dans les autres rencontres, l'élévation de leur province au rang de Duché.

Ce serait une raison de plus pour nous de commémorer le VIIme centenaire d'une couronne acquise à la pointe des lances et à l'éclair des épées chablaisiennes.

⁂

Le silence relatif qui suivit l'érection du Chablais en Duché peut s'expliquer par les dissentiments religieux prrovoqués par l'implacable lutte des Guelfes et des Gibelins. Les pontifes romains menaient une campagne acharnée contre Frédéric II. Celui-ci s'était retiré à Padoue le 25 janvier 1239, le 20 mars suivant il était excommunié par le pape Grégoire IX. Aussitôt l'évêque Guillaume de Savoie abandonna la cause impériale. (Il eut les faveurs pontificales, mais mourut à Viterbe le

1er novembre 1239, empoisonné, dit-on; il fut enseveli à l'Abbaye d'Hautecombe). Mais Amédée IV restait fidèle à l'empereur réprouvé, présenté par l'Eglise comme une sorte d'Antechrist. Ce fut un grand scandale, Grégoire IX avait fait connaître à tous cette déclaration sacrilège de Frédéric II : « que le Monde avait été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet ». Le 16 septembre 1239, le pape écrivait à Amédée IV de Savoie, que l'empereur étant excommunié pour la deuxième fois, il était relevé de ses serments envers lui.

De son côté Frédéric II n'épargnait pas ses bonnes grâces envers son vassal savoyard. En 1241, il lui accordait la haute dignité de Vicaire impérial en Lombardie et en Piémont.

En adroit politique le comte de Savoie laissa cependant le pape Innocent IV traverser, en novembre 1244, le Mont-Cenis et la Maurienne, s'arrêter à Hautecombe et aller à Lyon. Au Concile Général tenu dans cette ville, c'est Philippe de Savoie, septième frère d'Amédée IV, qui, chef des troupes pontificales, protège les délibérations de l'auguste assemblée. Le 17 juillet 1245, le Concile excommunie solennellement Frédéric II et le déclare déchu de toutes ses couronnes. Le Comte de Savoie essaya en vain de réconcilier le pape et l'empereur, intervenant auprès du premier à Cluny en 1246, et vers le second à Crémone ; son neveu Louis IX, roi de France, avait joint ses instances aux siennes en pure perte.

L'année suivante Amédée IV mariait sa fille Béatrix de Savoie à Manfred de Tarente, l'un des fils de Frédéric II et le futur roi de Sicile. Il obtenait, grâce à l'autorité impériale, la restitution définitive du château de Rivoli par l'évêque de Turin. Cette dernière ville, depuis si longtemps convoitée par la Maison de Savoie, est enfin concédée en toute autorité par Frédé-

ric II à Thomas, comte de Piémont, ancien comte de Flandre et de Hainaut, le troisième frère d'Amédée IV. Jusqu'alors les citoyens de Turin, soutenus par leur évêque, avaient conservé une certaine indépendance. Thomas de Savoie obtenait également le titre de Vicaire impérial dans le Nord de l'Italie.

Ces deux princes Gibelins partagèrent l'excommunication de leur maître. L'historien Matthieu Paris qualifie le Comte de Savoie d'adversaire manifeste de la papauté. Sa politique servait les ambitions de la dynastie mais ne plaisait guère à la population très catholique de la Savoie. L'épouvantable cataclysme du Mont-Granier qui, en 1248, engloutit une ville et cinq villages, fut considéré comme un terrible châtiment de la justice divine, d'autant que l'impie Bonnivard, conseiller du Comte de Savoie, y trouva une fin tragique. C'était, en effet, l'influence de ce Bonnivard qui avait tenu constamment Amédée IV attaché à la cause impériale, malgré toutes les tentatives du pape pour le lier à ses intérêts.

Aussi ne serait-il pas surprenant de penser que le Comte de Savoie ne tenait pas à attirer l'attention sur les titres reçus de l'impopulaire César. Son testament, de 1252, porte simplement : « Amedeus comes Sabaudiae » (Guichenon, Documents p. 63-71). Ses successeurs immédiats n'usèrent également pas du titre de Duc de Chablais ; il faut des actes concernant spécialement l'autorité féodale du Souverain sur ses divers Etats pour que le Duché soit mentionné. Ainsi, en 1313, dans l'Investiture de ses Etats, faite en faveur d'Amédée V le Grand, par l'empereur Henry VII, voit-on les dignités suivantes : Comte de Savoie, Duc de Chablais et du Val d'Aoste, marquis en Italie, etc...

Notons enfin, que le Comte Amédée IV, après avoir fait partie de la faction Gibeline pendant la majeure

partie de son règne, devait finir ses jours en pieux guelfe ami dévoué du Saint Siège.

L'empereur excommunié, retiré depuis un an dans la Capitanate, où il s'était entouré d'une nouvelle garde de Sarrazins, y mourut le 23 décembre 1250, non sans s'être confessé à l'archevêque de Palerme. Aussitôt nos habiles princes savoyards se soumettent au pape. Thomas de Piémont, le premier, est relevé de l'excommunication et il se remarie à Béatrix de Fiesque, nièce du pape (juin 1251) ; onze mois plus tard Amédée IV est absous à son tour de l'excommunication majeure.

Le premier Duc de Chablais mourut pieusement au château de Montmélian, où il avait vu le jour, le 24 juin 1253. Il fut inhumé à l'Abbaye de Hautecombe le 13 juillet.

———=———

BIBLIOGRAPHIE

Annales Colonienses Maximi (jusqu'à 1238). — M. G. SS., XVII, 729-847.

Antonio de Stefano. — *L'ideo impériale di Federico II.*

Boehmer. — *Regesta imperii,* éd. Ficker, Innsbruck, 1881-83, t. V.

Bonnefon (Charles). — Hist. d'Allemagne, Paris, 1925.

Cibrario. — *Storia della Monarchia di Savoia,* Turin 1840.

Gerbaix de Sonnaz (Comte C. Albert de). — *Studi storici sul Contado di Savoia e Marchesato in Italia,* Turin, 1893, t. II.

Huillard-Breholles. — *Historia diplomatica Friderici secundi,* Paris 1852-61, 12 vol. ; Introduction aux documents du règne de Frédéric II : *Chronicon de rebus in Italia gestis...*

Mathieu Paris. — *Historia Angliae* (Grande Chronique d'Angleterre), 1259.

Muratori. — Chronique de Parme.

Plaisance. — Histoire des Savoyens, T. 1er.

Richard de San Germano (Sicilien, notaire de Frédéric II). — Chronique (*Monumenta Germaniae Scriptoris*), M. G. SS. — XIX, 323-384.

Wurstemberger L. — Pierre II de Savoie, marquis en Italie et sa Maison, trad. par A. de Gumoëns, Berne, 1859.

Zeller. — Hist. d'Allemagne, Frédéric II.

DOCUMENT I

Note complémentaire relative au plan de l'église abbatiale d'Aulps, relevé en septembre 1938 et fouilles de M. le chanoine Alexis Coutin, curé de Saint-Jean-d'Aulps.

Le lecteur voudra bien se reporter au volume de ces Mémoires de l'année dernière, t. XLIII, 1936-37, pages 106-10 et au plan général du rez-de-chaussée de l'abbaye.

En comparant le plan de l'église (dressé en 1917, avant les fouilles) avec celui ci-joint, on se rendra compte immédiatement de l'importance du travail de déblaiement de M. le chanoine Coutin (1). Ce dernier a retrouvé, en effet, les parties suivantes de l'église qui disparaissaient sous une épaisseur de décombres variant de 0,50 à 3 mètres : une grande partie du chœur ; les contreforts de l'abside (et dégagement complet de l'intérieur de celle-ci) ; des parties notables du transept, avec une porte E dans le croisillon sud ; toutes les substructions du mur nord de l'église, avec une porte F ; environ la moitié du mur sud (mur contigu au cloître) ; la plupart des piliers ; les substructions du petit mur qui soutenait l'escalier conduisant au 1er étage (croisillon sud du transept) ; les quatre chapelles à l'est du transept A, B, C, D, qui constituent peut-être la découverte la plus importante et la

(1) La longueur totale de l'église dans œuvre est de 52 m. 50, celle du transept de 27 m. 20.

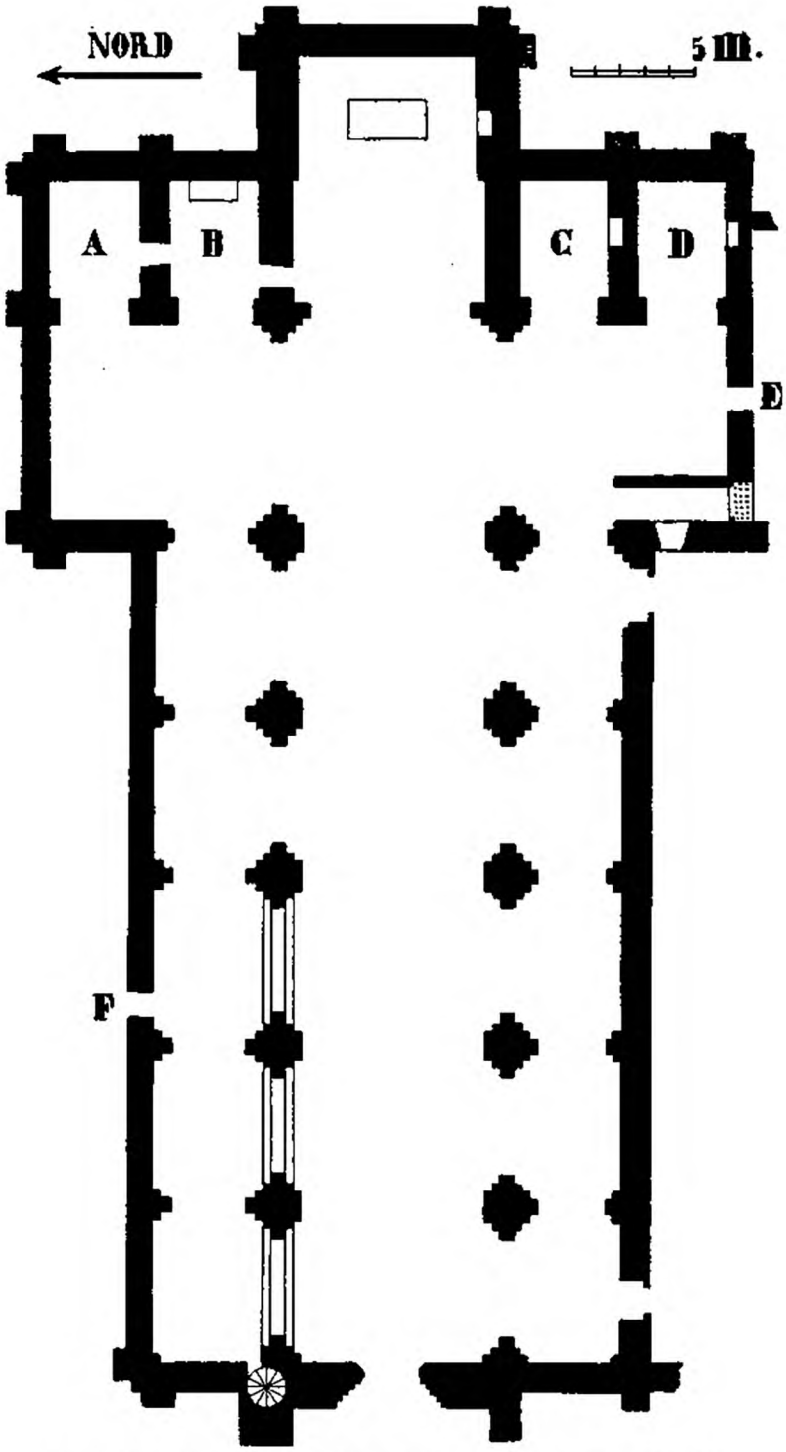

PLAN DE L'EGLISE ABBATIALE D'AULPS
(relevé en septembre 1938)

plus intéressante de toutes les fouilles (1) ; dans l'abside la grande dalle du maître-autel et une niche ; dans la chapelle B la dalle de l'autel et dans chacune des chapelles C et D une niche; dans les chapelles les plus voisines du chœur, B et C, M. Coutin a mis à jour un très intéressant carrelage gothique (XIIIme-XIVme s.) de briques vernissées aux dessins variés ; enfin des clefs de voûte et des chapiteaux de la grande nef, tombés à terre, ont également été retrouvés.

J'ajoute que, contrairement à ce que semblaient indiquer et le plan Gonthier (escaliers dans l'église) et même le terrain (2), le cloître est bien et comme de juste, à plus d'un mètre au-dessous de l'église et pas au-dessus. C'est ce qu'a révélé un sondage pratiqué en automne 1938 par le service des Monuments Historiques et continué par M. Coutin à l'angle nord-est du cloître (3).

On notera encore sur le nouveau plan, dans le gros contrefort à gauche de l'entrée de l'église, une rectification du « viret » soit escalier en colimaçon qui n'était pas accessible il y a quelques années et est de nouveau muré. Il est situé un peu plus au nord-ouest que ne l'indique le plan de 1917 et son diamètre intérieur est de 1 m. 60.

---

(1) Les portes percées entre les chapelles A et B et entre celle-ci et le chœur ne datent que du XVIme siècle.

(2) Ibid., p. 110, note 1.

(3) Il m'était difficile d'admettre que le cloître était si profond, à cause du niveau des voûtes des caves. Il est malaisé de se rendre compte des niveaux, quand tout disparaît sous des amas de décombres et des arbustes. En outre, pour compliquer davantage encore les recherches, un tennis avait été installé à cette place il y a une quarantaine d'années. Les restes de ce tennis semblaient dessiner exactement dans l'herbe l'angle sud-est du cloître, alors que les murs de celui-ci sont à une beaucoup plus grande profondeur.

Qu'il me soit permis, pour clore cette note, de rendre ici hommage à notre collègue M. le chanoine Coutin pour son immense labeur de plusieurs années. Seuls, ceux qui l'ont vu à l'œuvre savent ce que cela représente.

J'adresse aussi mes sincères félicitations au Service des Monuments Historiques qui a remonté murs et piliers et a parfaitement réussi son travail de restitution.

Ernest RENARD.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abauzit XXXIV
Abondance VIII, XIII, XXIII, XXIV, XXXVII, XLIII
Agaune XXXVI, 62, 66
Aiguebelle 72
Ain 82
Aix-en-Provence XXXVI
Alexandrie 65, 69, 73
Allemagne XXI, XXXV, 63, 73
Allinges XIX, XXIV, 21
Alpes VII, IX, XLI, LX, 32, 40, 41
Alpignano 70
Alsace 37
Amédée III 14
Amédée IV XL, 61-78
Amédée V 32, 71, 77
Amédée VIII 14, 32, 35, 51-54, 69
Amédée IX XX, XXI, 14, 51
Amphion, Amsterdam LVI, 21
André, Andilly VII, XXVII, XLIV
Andrier, Anjou (d') LII, 39, 63
Angleterre XLIII, 22, 34, 63, 65, 71, 72
Annecy XII, XXXII, XXXVII, LII, LV, 43
Annemasse, Antignan (d') XXII, XXXVIII, XLIV, LIV
Anthoinoz XXVI, XXXVI, XLV
Aoste IX, 32, 33, 38, 40, 65, 66, 68-71, 74, 75, 77
Arenthon (d'), Aristote LVI, 64
Arith, Arles XVI, 72
Armoy XXXVII
Arve IX, 66
Asti 65
Augero, Auguste 37, XXIX, 64
Augsbourg 64
Aulps VIII, X, XII, XIII, XVIII, XIX, XXIV, XXX, XXXII, XXXVII, XLV, XLVIII, LXI, 81-83
Autriche, Autrichiens LIV, 62, 73
Avanchers (Les), Avezou LIX, XIV

B

Babel XI, XXIII, XXVII
Bachmann-Rossiaud XXIV, LVI
Bade 25
Ballaison, Balmat XXII, LI
Banck (de) XLII
Barcelonnette 32
Bardin XXIV
Barnoud, Bassaraba XV, LVI
Baud IX, X, XIII, XIV, XVII, XVIII, XXII, XXVII, XXIX, XXXVIII, XL, LI, LIII, LIV, LV, LX, LXIII, LXIV, 26, 59-79
Bavière 62
Beatrix de Portugal, Bellet XIII, XV, XXX
Bellevaux XIII, XXV, XXXV, XLIII, LXIII
Bergame 65
Berlin, Berlion XXXV, 31
Bernardet, Bernard XVII, XLIV, 49
Berne, Bernois VI, XLV, 5, 6, 8, 33, 39
Bernex XXXVIII, LVI
Berwick, Besson VII, XVI
Birmann, Billion XXVIII, 9
Blaeu, Blaesi XIII, XXIII, XXXII
Blanchard, Blanc XV, LIX
Blavignac, Blatter XIV, XXXVI
Blois 39
Blonay (de), Bloume VIII, VIII
Boccard, Bohème LXII, 62
Boissy d'Anglas, Bologne XLII, 64, 65, 69
Bonaparte VII
Bonneville XXXVII, XLVIII, LVI, LVIII, LIX
Bonnivard 77
Bons (de) XX, XXXVI
Bordeaux VI, VII, XI, XIV, XVII, XXII, XXV, XXXI, XXXV, XXXVI, XLI, XLIV, XLV, XLVII, LIII, LVII, LX, LXII, 29-44
Borgonius, Borrel XIII, LXI
Boujon, Bouillet LXIV, 70
Bourgeaux IX, XXII, XLVIII-LI, LXIV
Bourguignons, Burgondes 16-18
Bouvier, Braise XIV, LXI
Brescia 65, 67, 68, 69, 72, 73
Bresse 32
Brest, Bretagne 25, 26
Brûlé, Brussolo XXIV, XLIII, 42
Bruxelles, Brunswick 38, 62, 73
Buet XXX, XXXIII, LVI
Buffet, Bugey XXIV, 31, 32
Burry 23

C

Cahorn, Calvin XXIV, XXVII, XLIV, 15, 18
Canapard, Carignan, Carinthie XXXIII, 39, 62
Carouge, Cartier XIV, XLVIII, LII, XLIV
Casal 39
Catinat, Cateau-Cambrésis VII, 34, 35, 37, 38
Cervens LVII
Cettour XVIII, XXXVII, XLIII, LVII
Chablais IX, XI-XVII, XXIII, XXIX, XXXIII, XL, XLI, XLIII, XLV, LIV, LX, 14, 33, 39, 51, 52, 59-79
Chalant (de) 35
Chambelland XIII, XIV, XVI, XXVI, XXXVI, XL
Chambéry V, XVI, XVII, LXI, 9, 22, 29-44
Chamonix LI
Charles III XIII, 33
Charles-Albert XXIII, XXVI, 43
Charles-Emmanuel 1er 38, 41, 42
Charles-Emmanuel II 22, 54
Charles-Emmanuel III 7, 12, 14
Charles VII, Charles IX XX, 39
Charles-Quint 33, 34
Charlet XXXVIII
Charlety XXXVI, XLV, XLVI
Charmot, Charost (de), Charrière XXVII, LXIII, 22, 52
Chatelain 6, 21
Chauvel, Cheneval XII, XXXII, XLVIII
Chens XLI, XLV, LIX
Chignin, Chieri LXIV, 65, 70
Childebert, Chili 16, 23, 24
Chillon V, XVI, 62, 66
Chollet (de), Chrona X, 18
Chypre, Cibrario IX, 14, 70, 73, 79
Clodomir 13, 16, 18
Clotaire, Clotilde, Clovis 16, 18
Clusaz (La), Cluny XXVI, 76
Cluses XLV, LXIII
Coigny, Collart, Conception XV, XLI, 23
Concise, Coni LXII, 33
Conjux, Copel XXXIII, 7, 11, 12
Conte, Conrad II XXV, 14
Constance Chlore, Constance XLI, 16
Constantin LVII
Constantin 1er de Grèce XIV
Corse LX
Cortenuova XXIX, 67, 68, 75
Costa de Beauregard XVII, XXI, XXXIV, LIX
Coudrée XLI
Coutin XII, XV, LXI, 81, 83, 84

Crépy, Crevy, Cremone XXII, XLI, 68, 73, 76
Crosa VIII
Cusin, Cusy XII, XLI

D

Danemarie LXII
Davet, Daviet XLI, 8, 13
Delale, Degenève, Deleschaux XLIV, LIII, 8, 13
Delesmillières 7, 11, 12
Denis, Delort XXXVIII, 8
Depoisier, Depotex XIV, 8
Dessaix XXVI
Dijoud, Dijon XXII, 44
Douvaine XLI, LIII
Draillant XXX, XLIII, XLIV
Dranse XIII, XVIII, LVI
Dubouloz XXXI, XXXVI, 15
Dufour XX, XXXIV, LXI
Dullin, Dunoyer XVII, XXXVIII
Dupan X, XXV, XL, XLVII
Dupas XXX, XLI, XLII
Dupupet, Dupraz XXVII, LIII
Duret, Duval XV, XVII, LVIII, XLVII

E

Ecosse, Edimbourg 21
Emmanuel-Philibert 33-35, 37-41
Engel XXX, LIV
Espagne, Espagnols 34
Etats-Unis XIX
Eugène de Savoie XXI, 54
Europe IX, 44
Evian VII, X, XIII, XVI, XX, XXIII, XXIV, XXVI, XXX, LIV

F

Faenza 65, 69
Falquet 10, 11
Faucigny XIV, LV, LIX, LX, 67
Favrat XXXV, XXXVI
Favre VII, IX, XIII, XVIII, XIX, XXIII, XXXII, XXXVII, XL, XLV, XLVIII, LIV-LVI
Feigère, Ferney, Félisaz, Fiesque XII, XXV, LXIII, 78
Flechère (de la), Flandre XXVII, 37, 62, 77
Florensac, Florence XIX, 43
Foras (de) XII, XV, XXX

Force (de la), Fornier XIV, 49
France XLIII, XLV, 17, 18, 23-25, 27, 33-44, 63, 65
Franche-Comté, Franconie 37, 62
François Ier VII, XLV, 33, 34, 36
François II 38, 39
Frédéric Ier Barberousse XL, 62
Frédéric II empereur 14, 61-79
Frédéric II de Prusse XXXV, XXXVI
Freudenreich XL
Frézier, Fribourg, Frioul LV, LXII, 19-27, 32, 33, 62

G

Galbreath, Galien XXII, XXIV, LX, 64
Gallo XXI, 52
Gander, Garin, Garangeau XXXVII, XLII, LVII, 23, 24
Gay XIII, XLII, LVI
Gély, Gênes XII, XXI
Genève VIII, XI, XII, XIII, XIV, XXVII, XXIX, XL, XLI, XLV XLVII, XLVIII, LVIII, LXIII, 9, 10, 18, 32, 33, 42, 66
Genève, Genevois (de) XIV, XLVI, XLVII, LIII, 66, 73, 74, 75
Geny, Genoud, Gex XVI, XXIV, XXVII, LIII, LV, LVI, 22, 32, 33
Gianelli, Gianola XXXVIII, XLVI, LV
Gignoux XX
Gilliard, Gillette XVI, 48, 49, 55
Godemar, Gondebaud, Gonthier 15, 16, 18, 83
Goulart, Goybet XVIII, 7
Graisivaudan 31
Grandperret, Grand-Saint-Bernard LXI, 66
Graziosi, Greloz, Grégoire IX XXIV, LIV, 72, 75, 76
Grenoble XXVI, XXXI, 44
Greyfié de Bellecombe XVI
Guelfes 65-69, 73, 76
Guillot, Guichenon LVI, 61, 73, 74, 77
Guise (de) 34
Guy XII, XVII, XXVII, XLIV, LV-LVII, LIX, LXI, LXIII

H

Hannibal, Hainaut XLI, LXII, 62, 77
Harlem, Hautecombe 21, 76, 78
Helbronner, Henrion LX, LXI
Henri II 33-39, 41
Henri III 39, 40
Henri IV 36, 42
Henri III d'Angleterre 63,65,68,71,72
Henri VI empereur 73
Henri VII empereur 77

Henry-Couannier, Henseler (de) XXXIII, LXI
Héry-sur-Alby, Hesse XXXI, 14
Hostien, Hondius, Hollande XIX, XXIII, 21
Houches (Les) LI
Huber, Huillard XLVII, 72, 73, 79
Humbert Ier comte 61, 71
Hume 21

I

Innocent IV 76
Italie IX, 38, 41, 43, 62, 63, 65, 70-72, 74,77

J

Jacquier LII
Jaillot XVIII, LXIV
Japon, James, Jay IX, XXXIV, 50
Jérusalem IX, 14, 63
Jordan XII, XIX
Jourdan VIII, X, XIII, XVI, XVII
Joubert, Jullian XI, LXII
Jura, Jussy, Jussieu (de) XIX, LXIII, 24

K

Karr LVI
Kellermann, Kerrien VII, XLIV
Kreitmann LXIV

L

La Chapelle LVII
Lachenal, Lahire XXXVIII, LVII, 22
La Haye, Lamboglia, Landau XIII, XXIV, LIV, 25
Laperrousaz, La Pérouse XLIII, 24
La Roche, Laroche-Joubert XIV, LXI
Laurent XXXI, XLIV
Lausanne V, VII, XV, 10, 34, 39, 66
Lauty 11
Leboube XXVII, XXX, XXXIII
Lefranc XXIV, LXII
Léman VII, XVI, XVIII, XXIII, XXIV, XXIX, XXX, XXXII, XLV, LIV, LVII, LXII, 5, 31, 32, 42, 66
Lepelletier 23, 24
Lesdiguières VII, 42
Letonnelier XLI, LVII, LXII

Leygues, Livonie XXVII, 62
Loche, Lodi LXIII, 65
Loisin XXII, XLVIII
Lombardie, Lombards XXXIV, 65-69, 71, 72, 76
Long, Lorraine X, XXV, XL, XLVII, 37, 62
Louis Ier XX, 51
Louis IX 63, 65, 76
Louis XIII XLVII, 36
Louis XIV XXIV, 19, 20, 24, 26
Louis XV XXXV
Louis XVI X
Luitprand XXXIV
Lullin XXXV, XXXVII, LIII
Lyon LVI, 38, 39, 63, 76

M

Madrid 34
Magnin, Magnon, Magland XIII, XXVII, LXIII
Majorie, Mantoue XXXVI, 65
Marcoz, Marchetti XLVI, 40
Marguerite de France 37, 39, 41
Marie-Thérèse, Marie-Stuart XXXV, 39
Marin, Marius XXIX, LIV, 17
Marseille 24, 38
Marteaux, Martiny LI, 9
Massongy, Masson XXXVII, LVIII
Maugny (de) XI, XII, XVI, XVII, XXX, XLIII, XLVII, LVI, 36
Maurienne 31, 71, 74, 76
Maximilien Ier XXXVI
Mazzone VI, 5
Méditerranée, Mechel (de), Megevette XXIX, XXX, LIII
Meillerie, Ménabréa XXX, LIV, 31
Mende, Mercator XII, XVIII, XXIII
Mercier, Merker XXIV, LV, XXX
Merou XIX
Messery, Meyrin XXXII, XXXVII, XLI, XLV, LIX, LV, 22
Michaud XIV, XXXVIII, LXIV, 9, 11, 14
Milan, Milanais 42, 65, 67-69, 74
Molin, Moleins XXV, XXXI
Mondet, Mondon, Mondovi XXIV, LXIII, 39
Monfrini XLII
Monod, Mont-Blanc XXVI, LI, 42
Mont-Cenis LXII, 38, 76
Montfalcon (de), Montferrat XLII, 65, 70, 73
Mont-Granier 77
Monthoux, Montechiaro XLV, 67
Montmorency, Montmélian 33, 64, 78
Montrottier, Morges LII, 62
Morzine XIII, XVIII, XXVII
Murat, Muraz LVIII, LIX

N

Nabholz, Naples XVI, 63, 67
Napoléon III 57
Naves XLIV
Nernier, Nice XXXVII, 32, 33, 38, 41
Noailles (de) LVI
Noir, Nostradamus XL, 41
Novarina, Novare XXXVII, 11, 70
Nyssa, Nyon XII, XLV

O

Orléans 16
Orsat LVIII
Ortelins, Ostrogotha XXIII, 16

P

Padoue 63, 65, 75
Palerme 64, 78
Paris VIII, XIII, XIV, 22, 33, 34, 36, 38, 39
Pâris 69, 71, 79
Passy LXIII
Pernat LV, LXIII
Perou, Pérouse 23, 24, 32, 39, 40
Perret LXIV
Perrochon XLIV
Perroud XVII, LIV
Petit-Saint-Bernard 38
Philibert II XXXVI, 34, 38
Philippsburg 25
Piachaud, Piaget VIII, XVI
Piccard XXXVII, XLIII
Piémont XXXIV, 32-34, 39, 40, 43, 62, 65, 68, 76
Pierre II 63, 65, 66, 73, 75
Pignarre XLIV
Pignerol XXV, 39, 40
Pinard, Pittard XXII, LIX
Placide, Plaisance XXIV, 31, 65, 69, 72, 79
Pô 41, 72
Pochat LII
Pologne XXXVI, 39
Polybe XLI
Portier, Premat, Provence VIII, XXXVIII, 63, 68, 72
Prusse, Ptolémée XXXV, 64

Q

Quiblier V, VIII, X, XI-XIII, XV-XVII, XIX-XXII, XXIV, XXV, XXVII, XXX, XXXI, XXXIV, XXXVI, XXXVIII, XL, XLII-XLIV, XLVI, XLVII, LII, LIII, LV, LVI, LVIII, LIX, LXII, LXIV, 1-27, 45-57

R

Ract XLII
Ragot, Rastadt, Ravignon VII, 25, 22
Ravissotti 7, 8
Reboul, Reinach LVIII, LIX, LXI, 15
Renard X, XII, XXXV, XLV, LX, LXI, 81-84
Revillod, Rennes LVII, 44
Rey XXV
Rheinwald VIII, XXIII, XXVII
Rhin IX
Rhône IX, XVIII, XXXII, 32, 38
Richelieu (de), Richard 36, 63, 75
Riedmatten XXV
Rieux XV, XXXVIII
Ripaille LIII, LIV, LVI, 14, 32, 56
Rivoli XL, 38, 41, 69, 70, 74, 76
Rochefort LVI
Rome, Romains IX, XVIII, XXXII, 43, 63
Roosevelt, Rossillon, Rosset LXIII, 49, 50, 56
Rouge LVIII
Rousseau, Rovorée (de) XXV, XXXVII
Rue (de la) 48

S

Saint-Bon, Saint-Charles VI, VII, 6, 41
Saint-Domingue 24
Sainte-Foix (de) XI
Sainte-Hélène VII
Sainte-Maison (La) XXI, LV, 48, 49, 54-57
Sainte-Rose, Saint-Genis IX, XXX
Saint François de Sales XIII, XVI, XXIV, XXVI, XXXIV, XL XLII, 48, 49, 54
Saint-Gervais, Saint-Grégoire LI, LXIII, 17
Saint-Jean-d'Aulps LVII, 81
Saint-Julien, Saint-Malo XXXIII, 23, 24
Saint-Maurice, Saint-Quentin XXXVI, XL, 16, 33
Sales (de) XLI, 56, 57
Saluces 32, 65
Sanson, Sapaudia XXIV, XXIX

Sardaigne VII, IX, XIV, XVII, XVIII, XXI, XXIII, XXVII, XXXVII, 43, 73
Savières, Savigliano XXXIII, 39, 40
Savoie VI, IX, XIII-XV, XVII, XVIII, XXIII, XXV, XXX, XXXIV, XXXVII, XL, XLI, XLV-XLII, LX, LXIV, 15, 18, 21, 27, 31-44, 51, 52, 55, 61, 64, 65
Savoie (de) XXI, XL, 31, 37, 38, 41-43, 51, 54, 61-66, 70-78
Saxe, Savone XXI, XXXV, 21, 62, 70
Schaub-Koch LXI
Sciez XXVII
Septime-Sevère, Sevère, Servoz XLI, LXIII
Seton LXII
Sicile IX, 43, 64, 76
Sigeric 16, 17
Sigismond 13, 15-18
Sion XXXVI
Sonnaz (de) XVIII, XXIII, 5, 12, 61, 68, 70, 71, 79
Souabe 62
Souroff, Spinola X, 72
Spolète, Styrie, Stefano (de) 62, 64, 79
Suavegotha 16
Suisse XXX, XLVI, LVII, LXIII, 8
Supersaxo XXV
Suze XL, 69, 70, 74

T

Tacite, Tarentaise XLI, 31, 38, 74
Tavernier XXVII, XXXII
Ternier-Gaillard XXIV
Territet XVI
Théodoric 16
Thollenaz, Thoire (de) XLII, 73
Thomas Ier 31, 62, 64, 71
Thomas II 62, 65, 69, 70, 74, 77, 78
Thonon VI, XIV-XVI, XIX, XX, XXIII, XXIV, XXXI, XXXV, XXXVII, XL, XLV-XLVII, LII, LVII, 5-18, 21, 32, 34, 39, 46-57, 69, 70, 73, 74
Thuyset, Tillier, Tiepolo XXX, LVI, 68
Tonsus, Toulouse 36-38, 68
Tronchin, Trévise XL, XLV, 65
Trouillet, Trubleville (de) XVI, 71, 72
Turin IX, XIII, XXIII, XXXV, 32, 36-41, 43, 65, 68-70, 73, 74, 76, 77
Turnfeld XXVII

U

Ursulines LXII, 8

V

Vailly 12, 22, 25
Valais XVIII, XXV, XXXVI, 18, 32-34, 39
Val (du), Val-d'Illier XIII, 62, 66
Valence 63, 73, 75
Vallon, Valois (de) XIII, 37
Vauban 25
Vaud X, XLI, LX, 32-34, 63
Vaullet XIV
Veigy XLI
Vendôme (de) XI, XIV, XXXIII
Veniseloz, Venise XIV, 68
Verau, Véro, Veragres XIII, XVIII
Verceil XX, 33, 34, 38, 70
Vernaz, Vernaz (La), Verone XXIII, 12, 65
Veytaux, Vesin XVI, XLII
Vibert, Vicence LII, VII
Victor-Amédée II 42
Victor-Emmanuel Ier XXVI
Victor-Emmanuel II XXI
Vidy, Vieux, Vienne, Viennois VII, LXII, 31, 64, 72
Villars (de), Villeneuve XL, 62
Villers-Cotterêts XLV, 36
Viry (de), Visitation, Viterbe IX, XIV, 75
Vitruve, Vitrou XXIX, XXXI, XXXIII
Voisin, Voltaire VII, XXV, XLV, XLVII, XLVIII
Vongy LIII
Vuarnet VII, IX, X, XVI, XVIII, XXIX, XXX, XXXII, XLI, XLIV, XLV, XLVII, LIII, LV, LVI, LVIII, LIX, LXIII
Vulliod (de) XIX, XX

W

Wey, Wittemberg XLIII, 21
Wurstemberger 66, 69, 70, 72-75, 79

Y

Yolande de France XX
Yvoire VIII, XIX
Yvoire (d') VIII, XVII, XXXVII, LV, 48

Z

Zeller 73, 79
Ziegler (de) VIII, XIV, XXIII, XXVII, XXIX
Zœringen 62

TABLE DES MATIÈRES

I. — TRAVAUX de l'Académie. Pages

SÉANCE du 12 avril 1937. — La fontaine de l'Hôtel de Ville. Campagnes des Alpes. Inscription votive des bateliers. Souvenirs du Ier Empire V

SÉANCE du 13 mai 1937. — Eloge du professeur Eugène Bloume. L'armée sarde à la Restauration. Stabilité de la Dynastie de Savoie. Occupation espagnole. Cadran solaire d'Evian VIII

SÉANCE du 14 juin 1937. — Eloge de Mme la Comtesse de Maugny et de Mgr Cusin. Le Cloître d'Aulps. Document de 1445 sur Aulps et Vallon. Portraits de St François de Sales. Poésies. Béatrix de Portugal duchesse de Savoie. Cartes de Savoie XI

SÉANCE du 8 juillet 1937. — Eloge de M. Jean Blanchard. Iconographie salésienne. Acqueduc romain d'Arith. Franchises d'Evian. Statistiques législatives XV

SÉANCE du 9 août 1937. — Participation au 18me Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. L'ancienne armée de Sardaigne. Coutumes de la Vallée d'Abondance. Navigation du Rhône. Le nom de Vérau sur les anciennes cartes. La tribu des Veragres XVII

SÉANCE du 14 octobre 1937. — Eloge de M. le Consul général Mérou, du Baron de Vulliod et de Mlle G. Dufour. La statue d'Amédée IX. Un portrait de la reine Marie-Adélaïde. Salon Savoyard d'Annemasse. Le vignoble de Crépy. Documents sur Charles-Albert. Limites de Thonon. Cartes géographiques XIX

SÉANCE du 8 novembre 1937. — Lettre de Mgr Rey 1828. Correspondance J.-L. Dupan. Orthographe des noms de lieux. Documents sur Jh Dessaix, le roi Charles-Albert. Portrait de St François. Cavalier chablaisien de 1630 XXIV

Séance du 9 décembre 1937. — Toponymie Savoyarde. Poème. Septième Centenaire du Duché de Chablais. Commerce de la Sapaudia. Anciennes gravures des sites du Léman. Classement du socle de croix de Draillant XXVII

Séance du 10 janvier 1938. — Eloge de M. l'ingénieur Albert Bordeaux. Classement des ruines de l'Abbaye d'Aulps. Navigation du Rhône. Francs-Tireurs du Mont-Blanc. Les Croix des des Alpes. Costumes Savoyards XXXI

Séance du 10 février 1938. — Anciennes mesures. Vestiges du Château de Lullin. Savoyards au service de Frédéric II, le général Favrat. Documents familles de Bons et Charlety. Comice agricole à Thonon en 1846. Livre terrier de Rovorée 1444 XXXIV

Assemblée Générale du 14 mars 1938. — Correspondance J.-L. Dupan. St François et le Président Favre. Duché de Chablais. Anciennes cloches. Monuments de l'époque romaine. Général Dupas XXXVIII

Séance du 14 avril 1938. — Exposition au Comptoir Chablaisien. St François et les Abeilles. Trousseaux et costumes, Abondance, Bellevaux. Poésies de M. Laperrousaz. Histoire de la ville d'Annemasse. Culture de la pomme de terre XLII

Séance du 9 mai 1938. — Cloches de la Haute-Sa-Savoie. Plans de l'Abbaye d'Aulps. Lettres de Voltaire. Ordonnance de Villers - Cotterets 1539, créant l'état-civil. Sculpture aux armes de Genève-Lullin XLIV

Séance du 9 juin 1938. — Cadrans solaires. Carte de Savoie 1630. Etudes sur Voltaire et les genevois. Théâtres à Carouge et Genève au XVIIIme siècle. Maison abbatiale d'Aulps. Poésies. Attribution du sommet du Mont-Blanc XLVII

Séance du 11 juillet 1938. — Eloge de M. Georges Andrier. Visite de l'Académie Florimontane. Vestiges archéologiques à Lullin. Passage des Autrichiens à Douvaine en 1814. Les étrangers à Evian 1792. Barque du Léman LII

Séance du 18 août 1938. — L'Académie au 19me Congrès des Sociétés, à Annecy. La famille Frézier. Tucinge et Bonneville. Le jardin Anna de Noailles à Amphion. Poésies. Contrats de mariages. Orthographe du nom de St-Jean-d'Aulps. Sauvegarde des manuscrits. Documents 1er Empire LV

Séance du 14 novembre 1938. — Travaux scientifiques du Dr Muraz, origine de sa famille. Station lacustre de la Veurze. L'Académie du Faucigny. Armorial Vaudois. L'œuvre de M. Paul Helbronner. Plan rectifié de l'Abbaye d'Aulps LVIII

Séance du 8 décembre 1938. — Procès à Concise en 1710, familles Vieux, Boccard, Frézier. Archéologie en Faucigny. Publications diverses. Poteries anciennes du Chablais LXII

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne LXV

III. — Sociétés Correspondantes LXXVII

Programme des Concours LXXIX

MÉMOIRES

I. — *La Fontaine de la place de l'Hôtel de Ville*, par Léon Quiblier 1-18

II. — *Le Chevalier Amédée-François Frézier* (1682-1773), par Léon Quiblier 19-27

III. — *Chambéry capitale*, par le Général Bordeaux 29-44

IV. — *L'Eglise St-Hippolyte ou de N.-D. de Compassion et son Mobilier*, par Léon Quiblier 45-57

V. — *La Création du Duché de Chablais*, par J. Baud 59-79

DOCUMENT

I. — *Plan de l'Abbaye d'Aulps*, par Ernest Renard 81-84

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLV



M.D.CCCC.XL

Pér. 8°
12279

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1939 - 1940

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 9 Janvier 1939
(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres : M. Auguste de Montfalcon, juge à la Cour de Justice de Genève, issu d'une antique famille savoyarde, et M. le baron Humbert Michaud, descendant de l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades*.

La récente disparition de membres de la Société est rappelée par le Président : celle de l'abbé André Daviet, curé du Biot, victime d'un accident en revenant de visiter des malades au hameau du Corbier, et le décès, dans sa 70e année, de M. Frédéric Hugonnet, secrétaire de mairie de Douvaine, historien et archéologue réputé.

M. Quiblier donne connaissance des lettres de remerciements de M. le Sénateur Antoine Borrel et de M. le Préfet de la Savoie, pour le don de la collection des *Mémoires de l'Académie* et du volume du *Congrès de*

Thonon de 1886, en faveur de la Bibliothèque historique constituée par le Conseil Général de Chambéry.

Les derniers fascicules de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, ainsi que le premier du Supplément viennent de paraître. Ils font grand honneur au baron d'Yvoire, digne continuateur de l'œuvre du Comte Amédée de Foras et de MM. de Mareschal et de Viry.

Deux documents, offerts par Mme Albert Lochon, sont analysés par M. Quiblier. Le premier relate les conditions imposées par le Duc Charles-Emmanuel pour la remise du Collège de la Sainte-Maison de Thonon aux religieux Barnabites : l'acte d'acceptation fut présenté le 16 avril 1616 à Messire Gaspard de Genève, marquis de Lullin, en son Palais de la Bastie à Thonon, par Dom Juste Guérin, Supérieur des Barnabites. Le Duc de Savoie confiait à cet Ordre tous les bâtiments servant d'écoles à la Sainte-Maison, ainsi que l'église de Saint-Augustin, dite des S. S. Maurice et Lazare, avec divers revenus et dotations, à charge d'assurer le service d'enseignement prévu par l'Université thononaise, soit, outre les classes abécédaires et de grammaire, la rhétorique, la dialectique, la philosophie, la théologie, les cas de conscience, les Saintes Ecritures et la langue hébraïque. Cet acte est rédigé par les notaires Rollat, Giroud et Gentaz, les témoins sont : Rd J.-F. de Blonay, Prieur de St-Paul, Jean Mogier, curé de Bons, Bernard Mocand, curé d'Yvoire, François de Lachat, curé de Vailly, et noble Jean de Compois. Le second document, du 26 juillet 1781, est un règlement établi à Chambéry entre les Religieux Mineurs Conventuels de Cluses et Rd Joseph Chaboud.

Sur le même sujet des établissements d'enseignement de Thonon, M. François Anthoinoz communique une réclamation adressée en 1696 à l'illustre Conseil de la Sainte Maison de Thonon par Me Claude Baud, éco-

nome de la Maison des Arts, au sujet de la succession de noble Jacques de la Faverge de Cormand.

A propos des blasons de famille en Chablais, évoqués aux précédentes séances, M. F. Anthoinoz présente une lettre de Me J. Vulliez, châtelain du Biot en 1787, scellée de ses armoiries, et où il est question d'un cachet d'argent envoyé par un de ses parents, chirurgien des gardes du Corps du Roi d'Espagne, à Madrid.

L'Académie, formant un recueil de tous les blasons des familles établies en Chablais, tant anciennes que modernes, accueillera avec reconnaissance tous les renseignements et documents que le public voudra bien lui fournir.

M. Emile Vuarnet signale la découverte, dans une carrière de Chens, d'une tombe de l'époque romaine, contenant comme mobilier un collier de perles de verre, avec pendeloque bleue à facettes, et deux petits vases de terre rouge. Il communique divers articles publiés par notre collègue, M. René Noir, sur le château de Langin, l'Abbaye du Lieu, l'occupation bernoise en Chablais et une curieuse lettre de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, du 23 décembre 1602, traitant de l'Escalade de Genève.

Des poésies de M. l'Abbé Laperrousaz viennent égayer l'assemblée. Dans celle qui concerne le *Sérieux Académique*, sont silhouettés avec verve quelques membres de la Société ; l'autre, en forme de fable, intitulée : *Le Molosse et le Cabot*, traite avec beaucoup d'humour d'un sujet d'actualité.

Un cordial salut et des souhaits sont adressés de Buenos-Aires par M. Francisco Duret. Il rapelle les noms des Savoyards établis en Argentine, notamment M. Jean Gamen, de Chignin, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur ; des familles Bally, Rey, Meynet, Bergoënd... Il envoie des exemplaires du

Courrier de La Plata et de la *Voix de France*, où l'on cite des Savoyards.

M. J.-P. Cettour offre pour le Musée Chablaisien une petite tasse et une soucoupe anciennes, en fine porcelaine blanche et bleue à filets d'or, en forme de marguerites.

M. Frédéric Dubois, de Lausanne, remet d'anciennes gravures représentant la Tour de Langin, d'après A. Calame, et la Foire de Bons, gravée par Harisson et Thomas.

Parmi les ouvrages reçus, on remarque l'*Histoire d'Annemasse*, par M. Jules Laurent, préfacée par M. Henry Bordeaux (160 pages in-8°, 1938, Société d'Editions Savoyardes). Le président félicite l'auteur de ce beau volume et l'encourage à poursuivre la publication des monographies des communes voisines sur lesquelles M. Laurent possède déjà une ample moisson de documents.

Séance du 9 Février 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président est heureux d'adresser les félicitations de l'Académie à deux de ses Membres d'Honneur qui viennent de recevoir le ruban rouge : Me Charles Bouvier, avocat à Thonon, ancien vice-président de l'Union Mutualiste de la Haute-Savoie, nommé Chevalier de la Légion d'honneur par le Ministère du Travail, et Son Excellence Mgr Burquier, Evêque de Bethléem et Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, également Chevalier au titre du Ministère des Affaires Etrangères.

M. Maurice Michaud rappelle la longue et féconde carrière de Me Bouvier, son inlassable dévouement à

l'œuvre de la Mutualité et les magnifiques résultats obtenus dans le département.

Le Président fait part du décès, à Dijon, de M. le Colonel Victor Dupuis, âgé de 72 ans. Il avait pris sa retraite à Thonon en 1924 et avait rendu de signalés services à l'Académie lors des démarches faites pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique.

M. J. Baud donne lecture du rapport du concours de poésie pour 1938, fondation de Mgr Piccard. Le Jury, choisi dans la Section spéciale de Poésie, a retenu quatre pièces sur les divers envois parvenus à l'Académie avant le 31 décembre dernier et remplissant les conditions exposées dans le programme de ce concours. Tous les concurrents ont fait preuve, chacun dans leur genre, d'un réel talent. Deux premiers prix ex-æquo, à Mme J. Bachmann et Mlle R. de Banck. Mentions très honorables à MM. J. Gay et F. Garcin.

Une magnifique étude sur « Chambéry capitale » est présentée par M. le Général Bordeaux. Siège moral et régulier de l'Etat dès le XIIIme siècle, Chambéry fut pendant plus de 300 ans la capitale des diverses possessions des Comtes et Ducs de Savoie. Ce sont les bouleversements du XVIe siècle qui dépossédèrent cette ville de son titre. En recouvrant ses Etats, après une longue occupation étrangère, le Duc Emmanuel-Philibert comprit que l'avenir de sa Maison était de l'autre côté des Alpes ; il décida que la capitale serait désormais Turin. Ce changement peut être fixé à l'année 1563. Chambéry restait le chef-lieu de la Savoie et de la vallée d'Aoste, qui lui était rattachée dans le domaine judiciaire.

Le Comité de l'Académie décide que ce travail figurera parmi les Mémoires du Tome XLIV, en cours d'impression en ce moment.

Une monnaie de bronze, trouvée à Cervens, est trans-

mise par M. Vuarnet. M. J. Baud décrit cette pièce provenant de l'atelier monétaire de Lyon : têtes adossées de Jules-César et d'Octave, au revers une proue de navire surmontée d'un disque renfermant un emblème.

M. Francis Favre communique un intéressant mémoire de l'intendant Graffion, sur l'Abbaye d'Aulps et ses possessions en 1741, faisant ressortir toute l'importance de l'établissement religieux à cette époque.

Un beau poème de Mme J. Bachmann, intitulé *Les Greniers*, est lu par M. J. Bourgeaux.

Mlle Long des Clavières présente un imprimé peu connu, de l'époque de la Révolution. C'est une adresse aux citoyens de la campagne, paraissant destinée spécialement aux Savoyards de la frontière française, pour les inciter à demander leur réunion à la France.

M. Léon Privat, à Châtel, est reçu membre de l'Académie.

Assemblée Générale du 18 Mars 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

La Société déplore la perte d'un de ses membres, éloigné de Thonon depuis plusieurs années, mais qui s'intéressait toujours à notre ville et aux travaux de l'Académie, M. le Colonel Bley, commandant la 7e Légion de Gendarmerie, à Besançon ; il est décédé à Langres, après une courte maladie, âgé de 57 ans.

Le Président adresse des compliments à deux nouveaux Officiers de l'Instruction Publique : M. François Dubouloz, publiciste, directeur de l'*Echo du Léman*, et M. René Girardin, président de la Société d'Agricul-

ture ; il fait également l'éloge de M. le chanoine Coutin, curé-archiprêtre de St-Jean-d'Aulps, nommé Officier d'Académie. Il annonce que M. Camille Blanchard vient d'être nommé architecte du département de la Haute-Savoie et lui envoie les plus cordiales félicitations.

M. Quiblier communique une lettre de M. Perret, président de l'Académie du Faucigny, faisant part de la constitution définitive de cette Société ; il renouvelle l'expression des souhaits de succès et de prospérité à la nouvelle Académie de la province limitrophe.

M. Maurice Michaud, trésorier, dresse l'état financier de l'année 1938, et présente le projet du budget pour l'année en cours.

BILAN DE LA SOCIÉTÉ (ANNÉE 1938)

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1938.....	2.761.35
Cotisations et droits d'entrée.....	3.805.—
Souscriptions, subvention, vente de volumes	237.10
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'Epargne..	1.370.—
	8.173.45

Dépenses :

Imprimés divers, travaux dactyl. etc.....	340.—
Recouvrements, correspondances, etc.	540.55
Frais de bureau et matériel, etc.	269.40
Bibliothèque, achat de meuble, etc.	653.80
Prix Fondation Piccard, concours Poésie....	300.—
Impôts	76.—
Réserve statutaire	250.—
	2.429.75
Solde créditeur au 31 décembre 1938.....	5.743.70
	8.173.45

Le rapport moral annuel est lu par M. J. Baud, secrétaire. Il parle ensuite de la préparation du XXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, devant se tenir à Thonon, en 1940. L'Assemblée charge le Bureau de l'Académie d'entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires pour l'organisation de cette importante manifestation. Les membres de l'Académie désirant présenter des travaux à ce Congrès sont priés de les mettre au point pour le début de l'année prochaine.

M. Léon Quiblier signale dans le dernier Bulletin de la Royale Députation d'Histoire de Turin une intéressante notice de M. C. Davise de Charventod, sur les enfants d'Amédée IX de Savoie et Yolande de France. On remarque la naissance à Thonon, le 5 octobre 1453, du premier fils du Bienheureux Amédée, qui reçut le prénom de Louis, comme son grand-père le Duc Louis Ier, alors régnant. Il donne le texte d'une lettre, datée de Thonon, le 10 octobre, par laquelle la Duchesse Anne de Chypre fait part à Charles VII, roi de France, de l'heureuse naissance de leur petit-fils. C'est l'écuyer Jacques de Beuil qui fut chargé de porter cette lettre à Paris, où elle est conservée à la Bibliothèque Nationale. L'enfant mourut prématurément et dut être enseveli dans la vieille église de Saint-Augustin.

Lettre d'Anne de Chypre, Duchesse de Savoie à Charles VII, Roi de France

(Bibliothèque Nationale
Manuscrits : F. Fr. 18983 - f. 5.)

Mon très redoubté seigneur. Je me recommande à vostre bonne grace tant et si très humblement que je puis plus. Mon très redoubté seigneur par le grand et parfait désir que j'ay de savoir du bon estat et prospérité de Vostre Majesté. Je vous supplie très humblement que d'icelluy par mon cher et bienamé escuyer Jaques de Beuil, pourteur de cestes, vous plaise

m'en signiffier vostre bon plaisir pour ma très singulière consolacion. Et quant à l'estat de par decza, qui comme suy certainne vous sera bien agréable, très redoubté seigneur, vous plaise savoir que vostre belle fillie et la mienne la princesse vendredy passé par la grace Nostre Seigneur Ihesus et de sa Glorieuse Mère est acuchié d'ung beau fils nommé Loys au Saint Baptisme, et si est desmourée en bont point de sa personne selon son cas, comme vous expousera plus à plein ledit Jaques de la part de mon très redoubté seigneur et de la mienne qui vous signiffions ces plaisans nouvelles pour vostre singulière consolacion et plaisir, en moi tousdiz mandant commandant vos bons commandemens et plaisirs pour les fère accomplir à mon pouvoir et de très bon cuer, comme scet le benoit Saint Spirit, mon très redoubté seigneur, qui vous ait en sa sainte garde et doint très bonne vie et longue. Escript à Thonon le dixième jour d'octobre mil IIII L III.

La vostre très humble Anne de Chippres, duchesse de Savoye, etc., etc...

D'après des documents de l'époque, aimablement communiqués par le R. P. Grand-Jacques, des Allinges, M. Quiblier indique la valeur comparative, au XVIIIe siècle, des monnaies de Savoie avec celles d'autres pays. Il cite aussi quelques prix de diverses marchandises, recueillis dans un Livre de Raison, de 1725.

Pour continuer à marquer les emplacements occupés par les Romains, M. Emile Vuarnet présente une monnaie trouvée à Conches-Massongy, dans le jardin de Mlle Durand. C'est un bronze de l'empereur Trajan, qui régna de 98 à 117 ; le revers représente Mars avec la légende : S. P. Q. R. Optimo Principi.

De la part de M. Xavier Mudry, M. F. Anthoinoz transmet un parchemin du 26 juin 1458, albergement de montages et alpages à des communiers du Biot, par Dom Pierre Chaplane, prieur de la Chartreuse de Vallon-Bellevaux. Le même communique une requête du Prévôt du Grand et Petit Saint Bernard au Sénat de Savoie, au sujet du patronage des églises d'Allinges et Mesinges, unies à la Prévôté en 1394, par le Pape Clément VII ; une autre requête à l'Intendant de Cha-

blais par le Syndic d'Abondance, en suite d'une grande sécheresse (1777), empêchant l'inalpage à la montagne de Bize, appartenant à l'Abbaye ; enfin, un curieux livre manuscrit du début du XVIIe siècle, avec plans, tables et dessins : Abrégé de géométrie et cosmographie, description et usage de l'astrolabe, méthode pour dresser les horoscopes, théorie des fortifications.

Mlle Long des Clavières fait une communication sur un projet de nouvelle notation musicale, établi par Jean-Jacques Rousseau en 1740. Elle compare ces signes et cette notation à celle du languedocien Pierre Davantès (mort en 1561) démontrant, à l'aide d'un exemplaire très rare d'un Psautier, par Clément Marot et Théodore de Bèze, avec musique nouvelle de Davantès (1560), que ce dernier est le fondateur de la musique chiffrée et l'ancêtre du système de Jean-Jacques Rousseau.

Plusieurs personnes ont envoyé à l'Académie des renseignements et documents destinés à compléter le Recueil des blasons des familles chablaisiennes anciennes et modernes.

Au cours de l'année, l'Académie met en compétition le Prix de la Fondation F. Engel-Gros, pour la meilleure étude d'histoire ou d'archéologie (400 francs) ; les ouvrages devront parvenir avant le 31 décembre.

M. A. Lacraz fait don du deuxième volume d'Albanis Beaumont, *Description des Alpes Grecques et Cottiennes* (1806). M. F. Anthoinoz remet divers numéros du *Journal de Savoie*, *Léman*, *Savoie Pittoresque*, *Gazette de Lausanne*, *Courrier des Alpes*, datant de 1816 à 1862. M. Ragot offre différentes brochures consacrées à Vaison-la-Romaine, notices historiques, découvertes archéologiques.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. Pierre Baud, à Evian ; Xavier Mudry, à St-Maurice-en-Valais ; Dr Rodolphe Nussbaum, à Thonon.

Séance du 13 Avril 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président rappelle le souvenir de M. le vicomte Greyfié de Bellecombe, membre d'honneur de l'Académie. Celui qui fut pendant de nombreuses années le distingué secrétaire de l'Académie de Savoie et le vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, s'est paisiblement éteint à l'âge de 77 ans dans sa propriété du Chanay, près de Chambéry. Cet excellent historien s'était spécialisé dans l'étude des principaux personnages de la maison princière de Genevois-Nemours.

M. J. Baud présente des documents inédits concernant les anciennes coutumes et traditions de la Vallée d'Aulps. Parmi les fondations charitables de la paroisse de Morzine figurait celle du « Blé des Pauvres », due à une princesse de la Maison de Savoie, et gagée sur les revenus féodaux de l'Abbaye d'Aulps. Les règlements de l'antique confrérie du Saint-Esprit, espèce de Société de Secours mutuels et de bienfaisance générale, sous un patronage religieux, montrent les plus beaux exemples de solidarité régnant dans nos montagnes dès le moyen-âge. M. le général Bordeaux fait observer qu'il a retrouvé de semblables coutumes dans les communes des Alpes.

M. René Noir communique la copie d'une lettre de Mgr Claude de Granier, évêque de Genève, au cardinal Aldobrandini, provenant de la Bibliothèque Borghèse à Rome. Le Révérend Père Chambelland donne lecture du texte italien de cette lettre datée de Thonon, le 22 septembre 1601 ; l'évêque de Genève parle des progrès de l'évangélisation en Chablais, Bailliages et Pays de

Gex, rappelle son grand âge et ses fatigues et il demande que le Prévôt François de Sales soit nommé son coadjuteur avec future succession à l'évêché de Genève. (Document II).

A propos d'une récente visite à l'Abbaye de St-Maurice-d'Agaune, en compagnie d'invités étrangers, le général Bordeaux parle des inestimables trésors d'art et d'antiquités conservés dans ce monastère ; il renouvelle l'expression de la gratitude des visiteurs à notre collègue M. le chanoine Dupont-Lachenal, guide expert et érudit.

M. Renard exprime l'espoir qu'avec le retour de la belle saison les fouilles des cloître et couvent d'Aulps pourront se poursuivre. Il rappelle qu'un éperon récemment trouvé au milieu d'ossements semblerait indiquer que l'on se trouve en présence, en cet endroit, du tombeau des seigneurs de Rovorée, signalé dans plusieurs testaments de ces bienfaiteurs de l'Abbaye.

M. Léon Quiblier décrit une arcature gothique découverte derrière les fonts-baptismaux de l'ancienne église Saint-Hippolyte, en suite de la récente démolition des tribunes de cette église.

Au nom de l'Académie, le président remercie M. J. Baud pour le don d'un portrait de Mgr Piccard, qui vient d'être placé dans la salle des Séances. Cette belle œuvre évoque d'une façon vivante la physionomie pleine, lumineuse, l'exquise bonté de celui qui, le plus jeune des cinq fondateurs de l'Académie Chablaisienne, en fut le principal animateur et le dévoué président pendant près d'un demi-siècle.

Dans ce portrait d'une saisissante expression, M. J. Baud a non seulement employé toutes les ressources de son beau talent, mais il y a surtout mis tout son cœur.

Sont reçus membres de l'Académie : le Révérend Père Ambroise Firmin, curé de Vongy-Thonon et le docteur Fernand Châtillon, médecin, privat-docent de l'Université de Genève.

Séance du 8 Mai 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président annonce que la proposition de classement de la statue du Bienheureux Amédée IX de Savoie a été admise par la Commission supérieure des Monuments Historiques. Il avait entrepris les démarches pour le classement de ce précieux souvenir en qualité de correspondant de la Commission susdite, avec l'appui de M. André Jacques, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art pour la Savoie et la Haute-Savoie, auquel il adresse ses meilleurs remerciements. Ont été admises également au classement les deux inscriptions romaines d'Annemasse, signalées par M. J. Baud, correspondant lui aussi de la Commission.

M. Quiblier parle ensuite d'une récente communication de notre collègue, M. G. Letonnelier, archiviste départemental de l'Isère, sur la fameuse prophétie de saint Malachie donnant la succession des Papes, faite à une des dernières séances de l'Académie Delphinale.

M. le Docteur Nussbaum fait observer qu'il existe de nombreuses prophéties du même genre, notamment une du XIIIe siècle conservée aux archives de Lunel ; on a fait une moins grande publicité à leur sujet mais elles présentent toutes de curieuses particularités. Diverses interprétations sont discutées par MM. le Général Bordeaux, Chambelland, le Baron Michaud et autres.

L'importance des villages de la plaine du Chablais aux temps anciens vient encore de recevoir une nouvelle confirmation par la découverte d'un vaste cimetière à Verêtre, hameau de Chens. M. Emile Vuarnet décrit avec précision le résultat des fouilles faites au cours de l'hiver par M. Joseph Baud, en bordure de la route de Tougues-Verêtre à Douvaine, au lieu appelé *la Tannoz* sur le cadastre ; les ossements humains étaient de 0 m. 30 à 0 m. 60 de profondeur, deux tombes en pierres plates, placées perpendiculairement à la route, contenaient l'une deux squelettes, l'autre un seul ; de nombreux squelettes étaient placés à la suite, et il y a une quarantaine d'années, on avait déjà trouvé des tombes de l'autre côté de la route. Aucun objet n'a permis de préciser l'époque de ces sépultures.

M. Vuarnet communique une lettre du 27 octobre 1834, adressée par le capitaine Naz à l'avocat Chastel à Veigy, lui annonçant la mort du général Dessaix et indiquant la date de ses obsèques. A ce propos, il est parlé de la parenté des Dessaix et des Chastel, des riches collections d'art du général Chastel, de son attrait pour les antiquités, de sa découverte du Zodiaque de Dendérah.

M. Jules Laurent expose les premiers et heureux résultats de la société de mutualité littéraire *L'Arve*, qu'il a créée en 1936, dans le dessein de faire connaître les œuvres des Savoyards et Savoyardes. La Revue *Les Alpes* a déjà commencé la publication des premiers envois de ceux qui veulent défendre par la plume les traditions de goût et de culture de notre pays.

Dans un ouvrage publié vers 1850 par Alfred de Bougy, M. Vuarnet a trouvé une description de l'ancienne résidence de Mgr Vespasien de Gribaldi et de ses neveux à Evian ; dans une des salles du château se voyait notamment un grand blason aux armes des Gribaldi avec leur belle devise et des portraits des ducs

de Savoie. On aperçoit encore une partie de l'antique demeure à Evian, derrière l'ancienne Poste, en bordure du Nant d'Enfer.

Mlle Long des Clavières communique le résultat de ses recherches des manuscrits de Grétry intitulés «*Les Réflexions d'un Solitaire* » ; éparpillés par ses neveux après la mort du grand musicien, qui avait voulu être aussi un moraliste, les divers cahiers ont pu être retrouvés dans des grandes bibliothèques de villes ou d'Etats.

M. le Docteur Nussbaum transmet de la part de Mme Meynet, de Thonon, un bel uniforme d'officier du royaume de Sardaigne du début du siècle dernier, habit rouge à plastron, col et revers de velours vert, boutons et épaulettes d'or, pantalons gris à deux galons d'or et sous-pieds, bicorne noir à plumes blanches et bleues, cocarde bleue et galons d'or. Des remerciements sont adressés à Mme Meynet pour ce don qui figurera en bonne place au Musée Chablaisien.

La Bibliothèque a reçu : *Voltaire et Frédéric II*, par Emile Henriot (Hachette, 1927) offert par Mlle Perret.

Séance du 1er Juin 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. Léon Quiblier, président, souhaite la bienvenue aux collègues de Genève, en particulier à MM. Marius Portier et Réginald de Henseler, les distingués littérateurs et M. James Vibert, le célèbre sculpteur, qui assistent pour la première fois à une séance. Ils sont accompagnés de MM. Renard, Bourgeaux, Antony Babel, de Ziegler, Rheinwald, écrivains, poètes, archéologues notoires de la première Cité des bords du

Léman, que l'Académie Chablaisienne s'honore de voir figurer dans ses rangs.

Le Président lit une lettre d'excuses et un télégramme de S. A. R. la Duchesse de Vendôme, qu'une fâcheuse indisposition empêche d'assister à cette séance. Des vœux de prompt rétablissement sont adressés à la Princesse qui est invitée à participer à la séance d'Eté de l'Académie si elle se trouve en séjour au château de Tourronde.

M. Camille Blanchard, architecte départemental, offre « un plan local de l'emplacement désigné pour asseoir les Royales Prisons à construire derrière la ville de Thonon, chef-lieu de la Province de Chablais », signé Deruaz. Sur ce plan figure la caserne des Carabiniers Royaux, au n° 38 de la rue Vallon et boulevard Carnot actuel.

M. J. Baud présente une étude sur les relations entre la Savoie et l'Espagne au cours du XVIe siècle. Il communique une lettre portant la signature de Charles-Emmanuel 1er le Grand, duc de Savoie, datée de Marseille le 2 mars 1591 au moment de son embarquement et donnant les raisons de son voyage en Espagne. (Document I).

Sur le même sujet M. René Noir transmet la copie d'une lettre existant aux archives de la ville de Simancas en Castille, adressée par le duc Charles-Emmanuel Ier à son ambassadeur en Espagne, Giacomo-Antonio Della Torre, le 20 février 1603. Il est fait mention des rapports tendus entre la Savoie, Henri IV et Genève ; des mauvaises dispositions du chef espagnol don Sancho de Luna refusant d'augmenter la garnison de La Roche ; et autres détails concernant Thonon et le Chablais. M. de Ziegler donne lecture du texte italien de cette lettre fort intéressante pour l'histoire régionale. (Document III).

M. le comte de Maugny fait circuler divers dessins et gravures, notamment une vue des Voirons du XVIIme siècle et un portrait populaire de Charles-Albert prince de Carignan, à cheval.

M. Albert Rheinwald lit une magnifique description du tableau du peintre Eugène Delacroix, un St-Sébastien qui se trouve dans l'église de Nantua. Il a saisi la pensée profonde de l'artiste lorsqu'il composa ce chef-d'œuvre émouvant.

Sous le titre : « Le rossignol de muraille », M. Henri Ziegler, dans une poétique évocation, particulièrement riche en considérations philosophiques, exprime son attachement aux choses du passé. Avec mélancolie il déplore cet acharnement des humains à tout bouleverser, à modifier tant de sites pittoresques ou sauvages.

A propos d'un article récemment paru dans une Revue à Rome, M. le général Bordeaux signale la participation des membres de la Maison de Savoie à la dernière guerre du côté de l'Entente, et notamment l'attitude du roi Victor-Emmanuel III, vivant continuellement dans la zone des armées, visitant chaque jour les troupes dans leurs secteurs de première ligne. Il rappelle la valeur exceptionnelle du duc d'Aoste, Commandant d'armée, et du duc des Abruzes, chef de la marine alliée dans l'Adriatique, et aussi la fin du jeune comte de Salemi, mort dans une ambulance du front en 1918, quelques jours avant l'armistice de Padoue.

Citant la duchesse d'Aoste, directrice générale de la Croix-Rouge à cette époque, il évoque les mariages nombreux qui ont uni, dans tous les temps, la Maison de Savoie à la Maison royale de France, et, plus récemment, à la Maison impériale de Napoléon. Enfin, il observe que les deux mariages qui viennent d'être conclus entre la dynastie Savoyarde et les deux anciennes Maisons d'origine française, de Bourbon-Parme et

de Bourbon-Siciles, auront sans doute pour effet de mettre fin au différend qui se prolongeait depuis les événements dont est sortie l'unité italienne en 1860 et 1861.

M. le Docteur Nussbaum remet un article très intéressant intitulé : « A propos des Eaux de Thonon-les-Bains » paru dans la Revue « Le Mouvement homéopatique » de Mai 1939.

La Bibliothèque a reçu : *Livre de Raison d'une ancienne famille provençale*, don de l'auteur M. Raymond Teissières (60 p., Marseille 1938).

La Société des Forces Motrices de Savoie offre au Musée Chablaisien deux anciennes lanternes de la Ville de Thonon.

Séance du 10 Juillet 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. Léon Quiblier signale particulièrement le don fait à la Société par M. Keiflin, de Neuvecelle, du testament de noble Jean de Chastillion, seigneur du dit lieu, co-seigneur d'Hons, Allemand et Thollon, décédé le 9 juin 1701, à Evian, inhumé dans le tombeau en marbre noir de sa famille en l'Eglise de Ste Catherine de la Touvière. Le testateur était fils de François Métral de Châtillon et d'Hélène de Blonay et avait épousé Anne de Varax dont il n'eut point d'enfant. Sous réserve de legs importants et nombreux aux églises, couvents, confréries, il partageait sa fortune par égales parts entre son épouse et son neveu Joseph, fils de Jacques Métral, spécifiant qu'en cas d'extinction de la descendance mâle, la fortune des seigneurs de Châtillon irait à l'Hôpital d'Evian. Les pauvres n'étaient pas oubliés, ils recevaient 200 florins plus deux ducatons

aux douze qui porteraient un cierge de cire blanche d'environ trois quarts de livre écussonné aux armes de Chastillion et au porteur du crucifix avec la serviette qu'on a coutume d'y mettre.

Par décision prise en séance du 3 juin, la Commission départementale, sur proposition de M. Ponchard, sous-préfet de Thonon, a confié au Musée Chablaisien les deux portraits de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie qui décorèrent autrefois les salons de la Sous-Préfecture.

M. Emile Vuarnet transmet le résultat de ses recherches sur la carrière de Mgr Vespasien de Gribaldi avant qu'il vint s'établir à Evian. Le président de la Société des Amis de Vienne l'a informé que Mgr de Gribaldi, nommé archevêque de Vienne le 24 janvier 1569 et démissionnaire en mai 1575, n'a jamais résidé dans cette ville, mais avait fait administrer le diocèse par ses vicaires généraux, pendant ce temps il était à Paris, attaché à la Cour de Catherine de Médicis.

M. Louis Blondel, de Genève, avait remis à M. Vuarnet la copie d'une lettre écrite en 1788 par M. l'abbé Duborgel, vicaire à Messery, à l'Intendant Pescatore au sujet des inscriptions romaines se trouvant dans l'ancienne église. M. Vuarnet a retrouvé la pierre carrée que l'abbé Duborgel désignait comme support des fonts baptismaux ; elle est en calcaire blanc du Jura, mesurant environ 60 cm. de côté avec une triple moulure de deux côtés, on ne voit plus que la moitié inférieure de deux lettres en belle cursive romaine ; après avoir servi de piédestal à la croix du vieux cimetière, elle est actuellement placée au bord du chemin qui va au cimetière, devant la maison de M. Faure.

M. François Anthoinoz communique une médaille de bronze frappée en France en 1831. On voit sur la face une femme en bonnet phrygien soutenant la Pologne blessée, avec la légende: « Tu ne mourras pas »,

et au revers des palmes et une couronne d'étoiles, avec ces mots : « A l'héroïque Pologne ». Plusieurs documents imprimés et manuscrits fournissant des détails sur la souscription pour l'édition de cette médaille et les secours envoyés aux Polonais, des poèmes et chansons consacrés à ce pays.

M. Anthoinoz présente également une série de passeports du temps de la première République, sur l'un d'eux figure la signature de Fouché.

A propos du 150me anniversaire de la Révolution, M. J. Baud donne connaissance des sentiments d'un Chablaisien établi à Paris sur les événements s'y déroulant en 1791.

Le R. P. Chambelland a reçu la photographie d'un bon portrait de St François de Sales retrouvé à Aix-la-Chapelle et récemment restauré par les soins de l'Académie des Beaux-Arts de Dusseldorf ; il fait une enquête pour connaître l'origine de cette peinture non encore connue dans l'iconographie salésienne.

Mme Leboube fait un poétique récit d'une récente visite à la grotte fameuse d'Eponine et Sabinus, les héros gaulois du premier siècle. Située près de Langres, la retraite de celui qui osa se révolter contre le joug des Romains est perdue dans la verdure et les rochers, on y accède par un étroit escalier, et non loin coule une source d'eau claire appelée Marnotte, la petite Marne au nom évocateur d'un passé plus récent.

A noter parmi les dons, un important ouvrage de M. Paul Baratier : *Lord Bolingbroke*, ses écrits politiques (372 p. in 8°, Les Belles Lettres, Paris, 1939).

Sont reçus membres de l'Académie : Mme Nussbaum, docteur à Thonon ; M. L. Zbinden-Retor, à Genève, et M. Arnold Corboz, à Thonon.

Séance du 10 Août 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

Cette réunion estivale, à laquelle assistaient de nombreux membres, fut honorée de la présence de S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme.

Le Président rappelle à S. A. R. la première visite qu'elle fit à l'Académie Chablaisienne, depuis peu installée dans l'ancienne demeure des comtes de Brotty-d'Antioche. Il évoque le souvenir de la séance, que présidait Mgr Piccard, de vénérée et d'inoubliable mémoire. Il exprime la reconnaissance de l'Académie pour cette nouvelle visite, témoignage précieux de sympathie, et sa satisfaction de pouvoir accueillir S. A. R. dans une salle plus spacieuse, largement ensoleillée. A cette séance, restera attaché le nom clair, sonore, de Vendôme, inscrit dans les fastes de notre histoire, illustré actuellement par les travaux d'une main princière, experte dans les Beaux-Arts, la littérature et l'histoire, mais admirée plus encore par ses œuvres multiples de prévoyance sociale, conçues, créées par une bienfaisante bonté, une agissante charité, et maintenues avec cet inlassable dévouement que vient enfin de récompenser la Croix de la Légion d'honneur. A ce geste qui honore la France, applaudit et s'associe de tout cœur l'Académie Chablaisienne.

Le Président prononce l'éloge de M. Rossolin-Grandville, récemment décédé. Thononais d'adoption par son mariage avec Mlle de Patek, il s'était notamment dévoué en faveur des œuvres et des sociétés sportives.

Un sonnet savoyard de M. J. Bourgeaux, où étincellent les noms de Ronsard et de la Pléiade, est suivi

d'un charmant quatrain de M. l'Abbé Laperrousaz, le tout dédié à la Princesse de Belgique.

Sous le titre : « Un fils spirituel de St François de Sales », le R. P. Chambelland parle de Roger II de St-Lary duc de Bellegarde (1562-1646) et de ses rapports avec le saint Evêque de Genève. Ce dernier devint le directeur de conscience du grand personnage, qui fut un homme de guerre, un favori des rois de France, gouverneur de Bourgogne, Bresse, Bugey, Val-Romey et Gex et Grand Ecuyer. Il donne de nombreux extraits des lettres de Saint François à celui qu'il nomme « mon plus cher Théotime », où l'on remarque le tact et la miséricordieuse discrétion avec lesquels il oriente l'âme de ce mondain.

Des documents portant la signature et le sceau de Roger de Bellegarde, avec ses insignes de grand écuyer et ses colliers des Ordres Royaux sont présentés à l'assemblée ; ils proviennent des archives de M. J. Baud.

M. Albert Rheinwald a ciselé, avec son habituel talent littéraire, un portrait plein de délicates nuances de la princesse qui règne au château de Tourronde. Il a saisi toute la poétique beauté du site enchanteur, toute l'harmonie de ce palais de rêve où, auprès des plus grandioses et glorieux souvenirs de l'histoire, vibre l'harmonie des fleurs.

Au nom des membres suisses de l'Académie, M. Ernest Renard rappelle en termes émus combien l'Helvétie a voué d'admiration et de vénération à la mémoire du roi chevalier Albert 1er, qui porta si haut les sentiments de Patrie et de Devoir.

A son tour, M. Paul Tapponnier a l'occasion de faire un rapprochement entre la Belgique et la Savoie en parlant de l'Université de Louvain. Il avait assisté, le 28 juillet 1921, à la pose de la première pierre de la

bibliothèque fameuse de Louvain, guidé par le chanoine A. Thierry, professeur à l'Université. Le souvenir du savoyard Eustache Chapuis reste attaché à la vieille cité du Brabant, où il avait fondé le Collège de Savoie, en 1551, et où il fut enseveli en 1556.

M. le Général Bordeaux entretient l'Académie d'un illustre personnage chablaisien, le général de Favrat, originaire de Bellevaux, sur lequel il a pu faire compléter, à Berlin, les renseignements naguère rassemblés par M. Jacques Dubouloz, ancien président de l'Académie. Ce François-André Jacquier (dit de Bernay), plus tard Favrat, à la naissance irrégulière, à la descendance incertaine, parcourut une carrière qui tient de la légende (1730-1804). A 15 ans, intelligent et robuste, il débute à Fontenoy (1745) dans l'armée française où il passe cinq ans. Il sert ensuite en Espagne, puis en Autriche ; il accomplit la première partie de la Guerre de Sept Ans dans l'armée impériale et l'autre dans l'armée prussienne. Il s'attache au grand Frédéric. De fait d'armes en fait d'armes, quatorze fois blessé, il devient général major en 1786, lieutenant général en 1792 ; il commande une armée prussienne en 1794 contre la Pologne insurgée. En 1801, il devient « général de l'Infanterie », ce qui est le grade le plus élevé, gouverneur de Glatz, en Silésie, où il meurt en 1804. Ce général savoyard, ce grand aventurier devenu chef d'armée, auquel les dictionnaires biographiques allemands consacrent d'importantes notices, est totalement ignoré en France, en Italie et même en Savoie. Cette lacune sera comblée.

Un portrait de Favrat avec le chapeau caractéristique du grand Frédéric, au cadre surmonté de l'Aigle Noir, et qui appartient à la famille Dubouloz, est présenté à l'Assemblée particulièrement intéressée par cette communication.

M. le Professeur Jourdan remet son *Essai sur le*

droit municipal d'Evian d'après ses Chartes de Franchises (1265, *XVII*^{me} *siècle*) (Société d'Edition Savoyarde, Thonon, 1939, 126 p. Gd in-8°)). Excellent travail d'érudition présenté pour son doctorat en droit.

Mlle Cahorn offre pour les archives de l'Académie les trois précieux manuscrits établis par son père : « Inscriptions campanaires et descriptions des cloches de Savoie », dont il fut question dans de précédentes séances.

Le Musée Chablaisien reçoit, pour la section du mobilier et outillage rural, un ancien « battioret », soit battoir à chanvre, offert par M. Léon Favre, de la Moussière, St-Jean-d'Aulps.

Séance de rentrée du 13 Novembre 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président adresse un cordial hommage aux membres de l'Académie que l'appel aux armes a éloignés de leurs foyers ou à ceux dont les fils luttent aux frontières

(*Censure*)

Il cite plus particulièrement le baron d'Yvoire dont cinq fils sont mobilisés.

(*Censure*)

M. Quiblier fait part du décès de M. Louis Kreit-

mann, conservateur des Eaux et Forêts. Il était universellement connu pour ses savants travaux en matière d'hydrologie et de biologie piscicole. Il avait donné une très grande impulsion à l'établissement de pisciculture de Thonon. Chargé de nombreuses missions à l'étranger, il laisse partout le souvenir d'un travailleur enlevé trop tôt à la science. A l'âge de 80 ans disparaît aussi un des plus anciens membres de l'Académie Chablaisienne, M. François Baud, notaire honoraire, ancien conseiller général du canton du Biot. Ses funérailles, qui eurent lieu à Morzine le 4 novembre, furent l'occasion de la manifestation des sentiments d'estime et de vénération dont était entouré cet homme de bien et de haute probité morale. A ses deux fils, le docteur Francis Baud et M. Laurent Baud, qui font partie de l'Académie, le Président renouvelle l'expression des condoléances de la société. Il les adresse également à M. Rosay, directeur de l'Ecole primaire de Thonon, qui a perdu sa mère, âgée de 82 ans.

Les événements actuels ont inspiré à M. Joseph Bourgeaux, le barde délicat de Loisin, un complément à sa « Complainte du Vigneron », lequel n'est pas moins puissamment traité en des vers harmonieux et finement ciselés.

M. François Duret envoie des nouvelles des Savoyards de l'Amérique du Sud, notamment du R. P. Braconnay, depuis longtemps membre de notre Académie, résidant à Montevidéo. Avec ce dernier il a établi des notes biographiques fort intéressantes sur les prêtres savoyards et les religieux établis en Uruguay ; on remarque un grand nombre de chablaisiens chez les Frères de la Sainte Famille, notamment M. Edouard Perret, frère Damascène, né à Cervens en 1876, arrivé en Uruguay en 1891, qui fut supérieur du Collège de Montevidéo, comptant 1.200 élèves. Il est surtout célèbre là-bas par son « Essai d'Histoire de la Patrie » qui

est en usage dans tous les lycées et collèges. M. F. Duret, qui est président du Comité Français de Secours de Guerre de Buenos-Ayres, transmet divers numéros du « Courrier de La Plata » montrant les sympathies de l'Amérique pour notre pays.

M. Em. Vuarnet fait remarquer les noms des fonctionnaires et magistrats chablaisiens figurant dans un almanach du duché de Savoie de 1819. M. François Anthoinoz en présente un autre de Leipzig de 1789 avec de fines gravures et une brochure éditée à Paris en 1792, où un auteur anonyme, sous le titre *Etat moral, physique et politique de la Maison de Savoie*, se livre à d'amères critiques.

Il est donné lecture de quelques belles pages du travail consacré à *Une Famille Savoyarde*, par Mme J. Bachmann-Rossiaud.

Le général Bordeaux transmet un beau parchemin, du 17 septembre 1698, portant un contrat de communage en faveur de Me Jean Lugrin, notaire et commissaire des extentes, bourgeois de Thonon et du comté d'Allinges, accordé par les syndics et conseillers du Lyaud, assemblés sous le grand tilleul de la place, à la manière accoutumée.

M. le Baron d'Yvoire communique des notes extraites des Archives du Ministère de la Guerre à Paris, concernant un rassemblement de plusieurs centaines d'individus au château d'Yvoire, en octobre et novembre 1705, époque où la France occupait la Savoie. Ces gens, qualifiés tantôt de pillards, de camisards ou de partisans du Duc de Savoie, s'étaient emparés du château, mais ils s'enfuirent par le lac à l'annonce de l'arrivée d'un détachement français.

On revient à l'actualité par la communication faite par M. le Comte de Maugny qui démontre les menées politiques de l'Allemagne et sa façon de procéder envers la Pologne au XVIIIe siècle.

Ce sont des lettres du Grand Frédéric, adressées de 1752 à 1763 à l'un des ancêtres du comte de Maugny, le comte Branicki, Grand Général de la Couronne de Pologne, par lesquelles le roi de Prusse, avec toutes sortes de compliments, demande l'autorisation de traverser la Pologne pour ses officiers et leurs escortes allant acheter des chevaux en Valachie et Moldavie ; il veut qu'on les héberge comme des amis, et ces fréquents passages étaient destinés à préparer l'invasion du pays.

M. le Général Bordeaux fournit des renseignements sur l'Agence Internationale des Prisonniers de Guerre de Genève, dont il s'est occupé récemment.

Parmi les dons, le Président cite celui de M. Naz, greffier du Tribunal ; un grand Atlas topographique de la Suisse, dressé sous la direction du général G.-H. Dufour, en 1855, superbe exemplaire ayant appartenu à M. Bétemps, ingénieur géographe, intime collaborateur du général Dufour, bienfaiteur du hameau de Mésinges.

M. A. Corboz offre deux albums illustrés : « le Pont de Pérolles » et « le Pont de Zaehringen ».

Sont reçus membres de l'Académie : M. Jacques Baud et M. Francis Baud, banquier, d'Evian, et M. du Quesne, archiviste de la ville de Lausanne, actuellement à Nice.

Séance du 14 Décembre 1939

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président prononce l'éloge de M. Jules Bordeaux décédé à Vincennes le 13 novembre dernier. Né à Thonon en 1875, polytechnicien et officier d'artillerie, il avait démissionné de l'armée pour s'occuper d'affaires

industrielles. Chef d'escadron à la Grande-Guerre, il fut décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de Guerre. D'une rare énergie et d'une belle intelligence, il s'était acquis une considération exceptionnelle par ses travaux en matière de sciences appliquées.

M. Quiblier adresse les condoléances de la Société à M. J. Baud, géomètre-expert à Douvaine, pour la perte de son fils unique.

M. Jean Gay parle des causes profondes de la guerre actuelle, à propos d'une conférence faite par M. l'abbé Wetterlé au Casino d'Evian, en 1917. M. Gay, qui avait soigneusement noté les prévisions de l'ancien député alsacien au Reichstag, montre qu'elles se sont réalisées ; c'est la Prusse qui a cimenté l'union des Etats Germaniques et constitué leur force expansive.

M. le Général Bordeaux a récemment tiré les mêmes conclusions dans un article publié par *La France Militaire*, où il exposait l'opinion de Napoléon 1er sur la Prusse et les leçons de l'Histoire. Il s'était servi des documents inédits communiqués par Mlle A. Perret, membre de notre Académie, et provenant des archives de la Princesse Radziwill, dont elle fut la collaboratrice pour la publication des « *Mémoires de la Princesse Louise de Prusse* ».

Un abrégé de l'Histoire de la Royale Maison de Savoie, imprimé à Lyon en 1668, par Thomas Blanc, est présenté par M. Emile Vuarnet. Il attire l'attention sur le dernier chapitre consacré à l'Ordre de l'Annonciade, et il fournit diverses notes sur les Chevaliers Savoyards. M. Vuarnet communique ensuite un congé militaire signé par le comte Joseph de Forax, colonel, commandant le 1er Régiment de la Brigade de Savoie en 1837.

M. François Anthoinoz apporte une plaquette de 40 pages, imprimée à Annecy, en 1773, donnant le texte

de l'Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne. A remarquer la partie concernant la reconnaissance populaire envers ce libéral souverain qui avait décrété l'abolition des droits féodaux.

Il est donné lecture de la suite des listes de Savoyards établis en Argentine et en Uruguay, fournies par M. Francisco Duret.

L'héroïque Finlande est évoquée par MM. Bourgeaux et Souroff, qui ont visité et admiré ce pays. M. Bourgeaux lit une de ses belles poésies : *Paysages Finlandais*, où revit toute la magie des sites nordiques.

Des remerciements sont adressés à Mme la Générale Gérard-Reech, de Thonon, qui a offert plusieurs recueils reliés ou brochés du journal de Médecine et de Chirurgie pratique, et des collections de l'Agriculture moderne.

Sont reçus membres de l'Académie : M. Henri Perret, avocat, de Bonneville, président de l'Académie du Faucigny ; Mme Jules Laurent, d'Annemasse, et M. Gérard de Beauregard, homme de lettres, à Bonne-sur-Menoge.

Séance du 8 Janvier 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président exprime ses vœux pour la nouvelle année aux membres de l'Académie Chablaisienne, aux membres de leurs familles, mais plus cordialement encore à ceux qui sont mobilisés ou ont leurs enfants sur le front.

Il souhaite que la Paix vienne au plus tôt les rendre à leurs foyers.

Il adresse les condoléances attristées de la Compagnie aux familles de ceux qui sont morts depuis la séance de Décembre :

M. Dunand-Cachat, propriétaire à Evian où il est décédé, sans enfant, suivi de près dans la tombe par son épouse. Sa bienveillance, son affabilité lui avaient conquis de nombreuses sympathies ;

M. Victor Bouvard, notaire honoraire, directeur honoraire de l'Ecole du Notariat à Lyon, décédé le 16 décembre dernier, à Annecy-le-Vieux, dans sa 74e année. Il exerça sa profession de nombreuses années à Thonon où il laissa les meilleurs souvenirs ;

M. Joseph-Henri Paccot, décédé à La Tour, à l'âge de 82 ans. Ancien négociant à Genève, il s'était consacré à des œuvres charitables auxquelles il affectait tous ses revenus.

M. le comte Etienne de Foras parle de la nouvelle preuve par 9 de l'addition qu'il vient de réaliser et qui ne sera pas sujette aux erreurs que comportait parfois l'ancienne méthode. Cette nouvelle manière de procéder est appelée à rendre de grands services.

M. Emile Vuarnet présente un lot de Proclamations du Gouvernement Sarde en 1821, un Arrêté de l'Administration centrale du Département du Mont-Blanc du 2 nivôse an IV de la République, concernant les modalités d'un emprunt.

M. René Noir donne une série d'articles relatifs à l'Escalade de Genève et mentionnant des pièces très intéressantes, telles que la lettre de Charles-Emmanuel 1er à Prosper de Maillard, comte de Tournon, du 29 décembre 1602 et la réfutation de l'intervention du pape Clément VIII dans cette entreprise maladroite.

M. le général Bordeaux rapporte la cérémonie de l'inauguration de la chapelle de l'Iseran, à 2.800 m. d'altitude, qui eut lieu le 20 août dernier, à la veille de la mobilisation, sous la présidence de Mgr Grumel,

évêque de Maurienne. Cette chapelle, curieuse, d'un grand effet, est l'œuvre d'un architecte de Thonon, M. Maurice Novarina.

Le même jour, sous le péristyle de la chapelle, a été scellée une plaque de bronze à la mémoire du général Borson (1825-1917) qui fut un géographe de première valeur et étudia les Alpes sur leurs deux versants, avant et après 1860.

A ce propos, le général Bordeaux évoque quelques souvenirs particuliers de la carrière exceptionnelle du général Borson dans l'armée sarde et dans l'armée française et des événements considérables où le général fut témoin ou acteur. La famille du général, l'Académie de Savoie dont il fut le président et de son côté l'évêque de Maurienne avaient pensé qu'il convenait de fixer quelque part en Savoie la mémoire de ce compatriote éminent, et que ce souvenir serait bien placé à l'Iseran auquel il a consacré une étude spéciale, dans ces Alpes qu'il a étudiées et pratiquées, dans une chapelle, car c'était un homme profondément religieux, et tout près de la frontière qui sépare aujourd'hui les deux pays qu'il a si honorablement servis.

M. le comte de Maugny présente une série intéressante d'anciens almanachs annuaires du Chablais à l'époque sarde ou piémontaise et surtout un palmaverde orné d'une très belle gravure au burin, représentant Louise de Belgique.

Il est donné lecture de plusieurs lettres de remerciements ou de souhaits de nouvelle année de MM. Perret, avocat, président de l'Académie du Faucigny, Francis de Gribaldi, J. Laurent, Ph. du Quesne, etc...

Le Secrétaire fait connaître le résultat des tractations projetées entre le Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble et l'Académie Chablaisienne au sujet de la remise par cette dernière des Mémoires et Documents nécessaires à compléter la collection des vo-

lumes que possède la Bibliothèque de Grenoble. L'assemblée admet en principe la livraison des ouvrages manquants et la continuation annuelle des Mémoires et Documents, en échange du « Regeste Dauphinois » et des 7 tomes parus de la « Gallia Christiana Novissima ».

L'Académie reçoit de M. Marcel Conversy, publiciste, un *Abrégé de la Grammaire française, dédié aux Enfants de France*, par M. Restant (Paris, chez Brocas, rue St-Jacques au Chef St-Jean, 1775, 123 pages), et *Les Jardins ou l'Art d'embellir les Paysages*, poème par l'Abbé de Lille, de l'Académie Française, (Neuchâtel, Imprimerie de la Société Typographique, 1782, 112 pages).

Séance du 8 Février 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président salue avec d'autant plus de plaisir la présence d'amis de Genève qu'elle lui permet de remercier MM. Rheinwald et de Ziegler des sentiments d'amitié qu'ils ne cessent de témoigner à la France dans leurs écrits et radiodiffusions. Cette sympathie qui nous vient d'une élite intellectuelle de Genève, de Lausanne, de partout en Suisse, nous est un précieux réconfort

(*Censure*)

M. Quiblier parle des articles élogieux consacrés par la grande presse à notre éminent compatriote M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, à l'occasion du cinquantenaire de la publication de sa première œuvre littéraire : Etude sur Villiers de l'Isle-Adam. Il avait

alors vingt ans, et à ce cinquantenaire se joint le 70e anniversaire de sa naissance à Thonon, le 25 janvier 1870. M. Henry Bordeaux donne le rare exemple d'une longue carrière d'écrivain se poursuivant sans relâche et surtout sans faiblesse. L'Académie Chablaisienne adresse à l'illustre auteur savoyard, membre d'honneur de cette Société, frère du Général Bordeaux, lui-même écrivain de grand talent, ses souhaits de longévité les plus cordiaux.

Le Président renouvelle les condoléances attristées de l'Académie à Mlle Dufour et M. l'Abbé Jean Dufour, à l'occasion du décès à Evian de leur père le Docteur Dufour, dont toute la presse régionale a célébré les qualités de cœur et d'esprit.

M. Rheinwald évoque cet art, cette science de l'équitation qui fut en honneur jusqu'à la Restauration. Le maître incontesté en fut Baucher, le créateur de cette « Méthode de l'Equitation » qui prit le nom de Baucherisme. Cette noble science n'est plus aujourd'hui l'apanage que du célèbre Cadre Noir de Saumur, seul détenteur des traditions hippiques de jadis.

M. de Ziegler rappelle les sympathiques affinités qui toujours ont lié si étroitement la Suisse et la France. Mais plus encore dans les circonstances présentes où se jouent les destinées de l'Humanité, se sont resserrés les liens, et la sympathie est devenue une fraternelle affection.

Le comte de Maugny parle des Polonais avec et chez les Français. Toute une suite de souvenirs historiques défile : les guerres de l'Empire où l'armée polonaise combat vaillamment, commandée par le prince Poniatowsky, son arrière-grand-oncle maternel (1814), créé Maréchal de France par Napoléon 1er ; la Campagne de France avec l'héroïque colonel Kozynsky ; la Légion polonaise de 1870 ; celles formées en 1914 à Bayonne,

en 1917 à Laval ; et enfin c'est 1939 où les héros de la Pologne martyre, échappés au massacre, viennent vaillants, fidèles, combattre dans nos rangs pour venger leurs morts et libérer leur patrie qui renaîtra plus forte de ses cendres.

M. Quiblier signale un travail publié dans la « Revue des Etudes historiques de Paris » par notre collègue M. Humbert Michaud, sur la diplomatie du royaume de Sardaigne et les difficultés que lui causèrent des menées naziniennes à Genève pendant une assez longue période. L'auteur a utilisé avec succès la correspondance et les archives de son aïeul le baron Michaud, qui était à l'époque consul général de Sardaigne à Genève et termina sa carrière dans la diplomatie française après 1860.

Le R. P. Chambelland cite un bel ouvrage de Mgr Besson : *L'Eglise et l'Imprimerie*. La langue française ne nous est point venue de Paris et comme par matière d'importation. Elle est née chez nous en même temps et peut-être même plus tôt qu'en d'autres régions de France ? Ce n'est point Paris qui a formé ces précurseurs littéraires que furent Guillaume Fichet, St François de Sales et Vaugelas, le premier grammairien français, mais la Savoie.

M. Maurice Michaud communique une vente aux enchères par les syndics et conseillers de Sciez en 1740. Il s'agissait de la vente de quelques biens communaux pour payer les entrepreneurs de l'église, Jean-François Duc et F.-A. Simon, tous deux de Samoëns.

M. Jean-Pierre Cettour présente une reconnaissance d'hommage lige, par Jean Morat de Vacheresse, du 5 octobre 1644, en faveur d'illustre seigneur Charles-Victor Scaglia, marquis de Calluso et d'Hermance.

Le prix d'Histoire, fondation Engel de 400 fr., est attribué à M. Emile Vuarnet pour son « Etude sur la

Savoie depuis ses origines jusqu'à la conquête romaine ».

M. Gustave de Saint Bon communique une fort belle gravure de l'Escalade de Genève, en 1602, exécutée quelques années après à Berne.

Parmi les dons figurent : *Le Jacobinisme en Suisse*, don de M. Arnold Corboz (172 p. in 8°, Paris 1853). Une proclamation adressée aux Savoyards de Chambéry le 26 mars 1821, par le Gouverneur général du Duché de Savoie. Cette pièce intéressante est offerte par M. le Dr Nussbaum.

Don est fait par M. W.-J. Schrœder de sa Thèse soutenue devant la Faculté des Sciences de Genève. Le candidat au Diplôme de Docteur ès-sciences géologiques et minéralogiques a traité savamment : *La Brèche du Chablais entre Giffre et Dranse et les roches éruptives des Gets.*

Assemblée Générale du 11 Mars 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président déplore la disparition de M. René Noir, chroniqueur historique du *Courrier de Genève*, qui avait communiqué à la Société d'intéressantes études sur les relations entre la Savoie et Genève au temps de la Réforme.

M. Léon Quiblier parle d'un puits de l'antique château fort de Thonon, que viennent de rendre à la lumière les travaux d'aménagement des tranchées-abris sur la place du Château. Ce puits de 1 mètre 80 de diamètre, maçonné en briques rouges des fours de Marclaz et de Corzent, date probablement du règne d'Amé-

dée V le Grand, comte de Savoie, qui étendit, vers 1290, l'enceinte fortifiée du château jusqu'à la Tour de St-Bon. La profondeur actuelle du puits est de 35 mètres, partiellement remblayé car il ne présente aucune trace d'eau dans le fond ; il dut être creusé jadis jusqu'au niveau d'émergence des sources de Rives, soit à une profondeur de 40 à 45 mètres ; il resta en fonction jusqu'en 1655, époque de la démolition des ruines du château. Fermé par un plateau de pierre, il fut dissimulé plus tard sous l'obélisque commémorant la création, par Napoléon 1er, de la route nationale n° 5, de Paris à Milan par le Simplon, monument transféré sur la Place de Crêtes. Les quelques marches d'escaliers rencontrées dans une tranchée auraient peut-être conduit à quelque pièce voûtée, comme celles qui furent utilisées pour les réservoirs d'eau du funiculaire, mais les fouilles n'ont pas été suivies.

M. J. Baud, secrétaire, présente le rapport annuel sur les travaux et la situation de la Société ; le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui devait se tenir à Thonon en 1940, est renvoyé au temps de paix.

M. Michaud, trésorier, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1939 et du projet de budget pour l'année en cours. Le tout est approuvé par l'Assemblée et le Président remercie le Trésorier et le Secrétaire de leur dévouement à la Société.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1939

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1939	5.743,70
Cotisations et droits d'entrée	3.927,75
Vente volumes, subventions	173,55
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'Epargne	1.419,60
	11.264,60

Dépenses :

Impression du T. XLIV des Mémoires et Documents, photos, clichés, brochages, encartage et travaux divers	5.117,90
Recouvrement, correspondances, envoi des volumes	839,90
Frais de bureau et matériel, chauffage, éclairage	381,10
Bibliothèque	113,70
Impôts	74.—
Réserve statutaire	250.—
	6.776,60
Solde créditeur au 31 décembre 1939	4.488.—
	11.264,60

Il est procédé ensuite à l'élection du Conseil d'administration et du Bureau pour trois années.

M. le Comte de Maugny lit d'intéressants extraits de lettres, datant de la Restauration à l'Annexion de 1860 ; on y retrouve les usages de la haute société Chambérienne, les relations avec les fonctionnaires piémontais et leurs familles, le détachement progressif du gouvernement de Sardaigne et l'orientation vers la France.

Le développement de l'industrie à Thonon est affirmé par de nouveaux documents présentés par M. Anthoinoz. En 1693-1696, des comptes de la manufacture de la Maison des Arts, montrent les nombreux artifices installés sur l'Oncion, les métiers de tissage, le foulage, cardage, laine, toile, teinture, les spécialistes engagés au dehors pour l'enseignement. Un spécimen des ouvrages publiés à Thonon, sous la première République, par J.-B. Spineux, imprimeur du district, indique la continuation de cette industrie commencée dans notre ville à la fin du XVIme siècle.

M. Gérard de Beauregard donne une très belle biographie de M. Fournier-Sarlovèze, premier Sous-Préfet de Thonon après l'Annexion de 1860. Il mentionne la popularité de cet homme charmant, sa préférence pour Thonon lorsque Napoléon III lui offrit de choisir une Sous-Préfecture en Haute-Savoie, et son tact dans les relations avec la Suisse.

M. le Général Bordeaux rappelle que M. Fournier-Sarlovèze avait accompagné le sénateur Laity dans sa tournée en Savoie avant l'annexion, et il cite certains faits curieux de la carrière de M. Laity et ses liens avec l'Empereur.

M. le Général Bordeaux remet au Secrétaire, pour être classées, deux notices avec pièces annexes concernant deux faits historiques sur lesquels des recherches ont été faites par lui-même ou en son nom à Berne,

Sion et Turin, savoir : l'affaire de la Vernaz (1536) ; la violation du territoire Suisse en Valais par un détachement de l'armée Sarde (11-13 août 1793).

Sont admis comme membres de l'Académie : Mme Beamish de Foras, à Thonon ; M. le comte de Lestrade, à Allinges.

Séance du 11 Avril 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président fait part du décès, à Paris, de M. Georges Lefranc, Officier de la Légion d'honneur, Directeur des grands Etablissements qui portent son nom. Membre des principaux clubs nautiques de France et de Belgique, M. Lefranc était Président d'honneur de la Société Nautique du Léman français dont il fut un des fondateurs et le premier Président. Il avait doté la Société de Sauvetage de Thonon d'un beau canot, et parmi ses ouvrages on peut citer particulièrement : « En naviguant dans le Passé et le Présent », savante étude sur les vents, les flots du Léman et ses embarcations depuis le canot formé d'un tronc de chêne jusqu'aux vedettes, aux racers les plus modernes.

Les condoléances de l'Académie sont adressées à M. Vitrou, Président du Tribunal, qui a eu la douleur de perdre son fils aîné, âgé de 19 ans.

M. Paul Tapponnier, lieutenant aux Armées, envoie une notice intitulée : « Allobrogie et Provence », mentionnant les liens unissant les deux régions. Il exprime les souvenirs qu'évoque en lui, sur les bords de la Durance, le vieux manoir de Mirabeau, propriété de la famille de Maurice Barrès, l'auteur de la Colline Inspirée ; un de ces sites où tout s'emploie à créer une beauté touchante, un de ces lieux où souffle l'esprit.

M. Quiblier signale un décret du 13 janvier dernier, aux termes duquel toute personne qui, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, découvre des monuments, des sépultures, des inscriptions, des objets ou des documents d'archives privées pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, doit en faire la déclaration à la Mairie de sa commune.

Les soins apportés par nos voisins suisses à la conservation des vestiges du passé sont mis en évidence par M. le Comte de Maugny, dans le récit de la visite qu'il fit, en compagnie de M. André Engel, aux fouilles archéologiques de la Maladière de Vidy près de Lausanne. Un plan de la Lousonna gallo-romaine, mis à jour à fin avril 1939, permet de reconnaître sur près de trois hectares, les fondations des maisons, temple, halles des marchands, mosaïques, colonnes ; dans un petit musée, on voit des statues, monnaies et ustensiles de ménage, le tout dégagé et protégé par un travail méthodique.

M. J.-P. Cettour présente un acte du 16 décembre 1425 portant conventions entre les Communiers de Bonnevaux et le curé de Vacheresse au sujet des services religieux se célébrant à la Chapelle de Bonnevaux, qui existait déjà de temps immémorial. Un procès eut lieu devant l'Official du Diocèse, en 1726, entre Bonnevaux et Vacheresse à l'occasion de ces services ; parmi les procès-verbaux des visites pastorales cités en faveur des habitants de Bonnevaux, figure celui du 16 septembre 1606 où St François de Sales augmente même le privilège de ces derniers.

M. Maxime Bachasse vient d'enrichir la Bibliothèque de quelques « Images de Savoie », comme il les intitule modestement. Bois expressifs reproduisant nos églises, nos ruines, des « coins » les plus pittoresques du Chablais et du Faucigny, traités avec ce talent qui

lui est particulier. Des félicitations et remerciements lui sont adressés.

L'Académie remercie également M. Frédéric-Th. Dubois pour sa plaquette sur les « Armoiries des Prévôts du St-Bernard » (Extr. Arch. hérald. Suisses, 27 p. in-4°, Bâle, 1940) où l'on remarque le blason de la Congrégation du St-Bernard sculpté au-dessus de la porte du château de Rives-Thonon.

M. le Général Bordeaux signale la publication par M. Avezou, archiviste départemental et membre d'honneur de l'Académie d'un travail important dans la *Revue Historique*, de Paris. Sous le titre : « Histoire de Savoie, publications de 1919 à 1937 », M. Avezou présente, selon un ordre méthodique, et analyse brièvement toutes les publications parues sur la Savoie, en langue française, depuis vingt ans. On demeure pénétré d'étonnement quand on songe au temps et à l'application qu'il a fallu à l'auteur, déjà si occupé d'autre part, pour prendre connaissance de tous ces travaux et en donner une idée suffisante à la fois pour fixer l'œuvre historique de nos contemporains et pour documenter les amateurs de notre histoire provinciale.

M. Avezou a offert en outre : *La Savoie Française sous le Second Empire*, 1860-1870, (152 p. in-8°, Chambéry, 1939), tableau admirablement documenté et impartial de cette période de travail, de progrès et de prospérité de notre province aux premiers temps de son union avec la France.

Une fois de plus, M. Avezou a bien travaillé pour notre pays. Il a droit à tous nos remerciements. L'Académie se fait un devoir de les lui adresser en même temps que ses bien vives félicitations.

Séance du 20 Mai 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président fait part du décès, à Genève, dans sa 87me année, de Mme Alfred de Henseler, titulaire de la médaille de la Reconnaissance Française, mère de M. Réginald de Henseler, et de celui de la mère de M. Joseph Bourgeaux, auxquels il a exprimé les condoléances émues de la Société.

Le Président complimente M. Ernest Renard qui, malgré les difficultés du voyage, est venu de Genève prendre part à la séance. Il le prie d'être l'interprète auprès de nos collègues genevois de nos sentiments d'admiration pour cette République Suisse, la plus ancienne du monde qui, s'imposant les plus durs sacrifices, s'est levée toute entière pour repousser toute atteinte à son indépendance, à cette liberté conquise il y a plus de cinq siècles sur le champ de bataille de Morat.

(*Censure*)

M. Paul Tapponnier, lieutenant aux Armées, s'inspirant des événements actuels, rappelle que M. Louis Perrolaz, ancien député de la Haute-Savoie, mort subitement au cours d'une séance mouvementée de la Chambre en 1920, fut un vaillant défenseur de l'Ukraine.

M. J. Chambelland commente un article paru dans *La Croix*, sous la signature de Bernard Secret. L'éru-

dit chanoine y analyse la savante étude que vient de faire paraître dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin le Dr Franco Simone sur le Savoyard Guillaume Fichet, introducteur de l'imprimerie en France. Le Dr Simone a parfaitement compris que Fichet représente la conscience de la spiritualité française renaissante qui se propose au nouvel idéal classique, aspire à une harmonie à la fois esthétique et humaine. L'érudit auteur considère notre illuste compatriote, né au Petit-Bornand en 1423, comme le premier et meilleur humaniste du XVme siècle. Il commet cependant une erreur lorsqu'il désigne Guillaume Fichet comme un simple « laïc » car si ce dernier ne fut pas prêtre, il était « clerc » tout au moins. Professeur de Rhétorique et de Théorique en Sorbonne, il en devient prieur en 1465, puis est nommé recteur de l'Université de Paris en 1467. En 1473, Fichet est chanoine de St-Pierre de Genève. Camérier, pénitentier du Pape Sixte-Quint, Fichet meurt alors qu'il allait être nommé Cardinal. Les portraits de l'époque le représentent en costume ecclésiastique, les cheveux tonsurés.

M. le Comte de Maugny présente de nombreux et précieux autographes dont plusieurs se rapportent à Victor Hugo. Comment notre grand poète eût-il pu ne pas être grisé par les nuages d'encens dont on l'accablait ? C'est ainsi que, dans une lettre du 4 avril 1872, Juliette Adam ne se borne pas à qualifier de divins les vers de « l'Année Terrible » elle compare l'auteur à un Dieu.

A propos des événements actuels, M. le Général Bordeaux évoque les efforts d'organisation qui furent accomplis en 1870, dès les premiers jours du mois d'août, à une époque où il n'y avait ni préparation, ni prévision, ni ressources d'aucune sorte, pour mettre sur pied la Garde Nationale Mobile. Une activité extrême,

la bonne volonté générale réalisèrent des prodiges. Faute de cadres, les officiers furent nommés à l'élection. Dès le 15 août, le 3me Bataillon de la Haute-Savoie, formé des contingents de l'arrondissement de Thonon, était rassemblé à Thonon et y poursuivait son instruction jusqu'à la fin de septembre, sous les ordres du commandant Bastian, de Frangy, ancien officier de la Brigade de Savoie, passé dans la Garde Impériale en 1860. Les trois bataillons de la Haute-Savoie, mis en route aux premiers jours d'octobre, envoyés d'abord dans les Vosges, furent ensuite affectés à la défense de Langres. Ils rentrèrent au pays au début d'avril 1871, rapportant les meilleurs témoignages du Gouverneur de la Place pour leur tenue, leur discipline, leur bon esprit. Le Commandant Bastian, nommé officier de la Légion d'honneur, est mort en 1890.

Cette séance de l'Académie s'est développée au milieu des sentiments d'un intérêt pressant aux événements en cours et d'un attachement profond à la Patrie française.

M. l'Abbé Louis Thuelin est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

Séance du 13 Juin 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Des condoléances sont adressées à Mme Beamish de Foras, dont le fils, M. Dick Beamish, officier de liaison, est glorieusement mort pour la France.

Le Président exprime ses chaleureuses félicitations à notre jeune collègue, M. le baron Humbert Michaud, qui vient de mériter la Croix de guerre avec une belle citation.

M. Emile Vuarnet présente le résultat de ses « *Recherches sur la langue des anciens Ligures* ». Cette étude, qui s'ajoute à la liste déjà longue de ses travaux d'érudition, est basée sur une copieuse documentation ; elle apporte de précieux renseignements sur la toponymie régionale.

M. Jean Gay se met à l'unisson des sentiments de douleur et d'angoisse qui agitent l'Assemblée en lisant une poésie intitulée : « Dans l'épreuve que nous traversons ». De belles strophes expriment la justesse de notre cause et toutes nos raisons d'espérer.

Une publication du plus haut intérêt vient d'être achevée par M. Ernest Renard : « L'Abbaye d'Aulps en Chablais » (80 p. in-8°, Kundig, Genève, 1940). Une illustration abondante et choisie avec beaucoup de goût accompagne cette étude archéologique la plus complète qui ait paru jusqu'ici sur l'antique monastère chablaisien.

C'est enfin l'émotionnant poème de M. J. Bourgeaux: « Seul le silence », (publié par le « Mercure de France », du 1er juin 1940), élévation sublime de l'âme vers la beauté parfaite et vers l'immortalité.

M. J. Gay fait don de deux volumes cartonnés de la collection de l'année 1863, du journal *Le Léman* et de *La Nymphe des Eaux*, ainsi que de divers édits et arrêtés du gouvernement de l'ancien royaume de Sardaigne.

Mme Jean Audinet-Chuit de Pyla-sur-Mer est reçue membre de l'Académie. Son père, M. Joseph Chuit, fut pendant de longues années un fervent de notre station.

Séance du 8 Juillet 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président prononce l'éloge de M. le Docteur Philibert Genoud, décédé à Lyon dans sa 76me année, qui faisait partie de l'Académie depuis 27 ans. Il adresse des condoléances à deux de nos membres qui ont été frappés dans leurs plus chères affections : à M. Lucien Guy, perdant son père Me Albert Guy, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien bâtonnier du Barreau de la Haute-Savoie, et à M. Emile Vuarnet dont l'épouse est décédée le 3 juillet dans sa 61me année.

Le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressé de Genève M. Henri de Ziegler, frappant témoignage des sentiments d'affection qui unissent si étroitement la Suisse et plus particulièrement encore Genève à la Savoie et la France. Cette lettre est un précieux réconfort dans les heures tragiques que nous traversons.

S'adressant à plusieurs de nos Confrères de Genève qui ont tenu à assister à cette séance, malgré les difficultés actuelles, M. le Président les remercie chaleureusement de cette sympathie si cordialement affirmée.

M. Léon Quiblier lit quelques chapitres de sa notice historique intitulée « la Maison de Ville d'autrefois et l'Hôtel de Ville d'aujourd'hui ». La première, édifiée par les Bernois lors de l'occupation du Chablais en 1531, fut détruite par un incendie dans la nuit du 11 décembre 1815. La construction de l'Hôtel de Ville actuel, commencée en décembre 1821, ne fut terminée qu'en août 1830 sous le règne de Charles Félix.

M. Emile Vuarnet envoie quelques observations à

propos de l'article paru dans la Revue Savoisienne au sujet de « *La Toponymie Française* » par Albert Dauzat. Il fait, entre autres, remarquer que l'étymologie du mot Borne doit plus naturellement provenir du patois : *bornu*, creux, que du français borne, limite, terme, d'origine latine, en patois savoyard *termoune* ou *termouna*, suivant les localités.

Une très belle dissertation sur le *Destin tragique* est lue par M. Albert Rheinwald. Après avoir évoqué la pièce : « Le destin est le maître » où se manifeste puissamment le sentiment du tragique, il décrit la célèbre fresque de Masaccio *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*, expressions physiques de détresse. Puis ce sont les tragiques destinées, sujets des plus belles pièces de Racine et de Corneille, enfin les mystiques modernes du destin tragique tel celui de l'infortunée impératrice Elisabeth d'Autriche. Il conclut sur la vision au temple de Salomon du vieillard Siméon et d'Anne la prophétesse et leur lueur d'espérance éternelle.

M. du Quesne et divers membres de l'Assemblée discutent des interprétations du destin selon les philosophies antique et chrétienne.

Continuant ses études sur le compositeur Grétry (1741-1813), Mlle Long des Clavières analyse l'Opéra *Panurge*, premier ouvrage entièrement comique paru avec succès au théâtre en 1786. Inspiré de Rabelais, cet Opéra-comique, faible au point de vue littéraire, était une réussite musicale, il eut de nombreuses reprises puis tomba dans un oubli complet.

Séance d'Eté du 29 Août 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président adresse les condoléances émues de la Société à M. Emile Vuarnet, douloureusement frappé par la mort à quelques semaines d'intervalle, de son épouse et d'une sœur.

Il cite un document d'un grand intérêt du XVIIme siècle, communiqué par M. Fred.-Th. Dubois, bibliothécaire cantonal et de l'Université de Lausanne, qui l'a trouvé dans les archives royales à Turin.

Il s'agit d'un projet de transformation d'Yvoire en ville fortifiée et de la construction d'un bassin susceptible de recevoir les barques provenant des pays voisins.

Cette pièce est accompagnée d'un plan du château et de l'enceinte d'Yvoire se prolongeant à l'est par la ville projetée fortifiée aussi.

Les guerres continuelles empêchèrent Charles-Emmanuel de donner suite à un projet qu'il jugeait devoir contrecarrer les intérêts de Genève.

M. E. Vuarnet, envoie quelques notes sur la reine Hermengarde, épouse en secondes noces (1011) de Rodolphe III, roi de Bourgogne.

Elle fit construire la première église et le château d'Hermance qui lui doit son nom (1025) et fonda les abbayes de Talloires et de Lémenc.

Après la mort de Rodolphe, les comtes de Champagne et de Genève se liguèrent pour s'emparer de ses états légués à son neveu Conrad le Salique, empereur d'Allemagne, mais ce dernier, proclamé roi de Bourgogne, les battit grâce aux renforts de la reine Hermengarde que conduisait le comte Humbert aux Blan-

ches Mains. En récompense, Conrad le nomma son connétable et l'investit du duché du Chablais.

La reine Hermengarde, décédée en 1035, a son tombeau dans l'église Saint-Maurice de Vienne.

M. Quiblier compare les mœurs de nos jours à celles d'autrefois, heureuse époque où les restrictions étaient inconnues et les estomacs complaisants.

Il cite notamment un banquet offert à Bourges à S. A. R. la Dauphine en juin 1826. Il y eut cinq tables dont l'abondance des mets variait en raison de la qualité des invités.

A la table de Madame, figuraient deux potages, un quartier de chevreuil, un saumon à la Génoise, un buisson de homards, des pâtés à la gelée, deux rôtis faisans et dinde truffés ; suivaient des gelées aux quatre parfums, macédoine de fruits, bavaroise aux fraises, pouding au madère, biscuit à l'orange, nougat d'aveline, croque en bouche au café, mil-feuilles aux abricots et pour finir choux-fleurs, épinards, cardons, friture de salsifis suivis de deux pièces montées.

A la 5me table le menu, pantagruélique de nos jours, était plus modeste ! Il ne comptait qu'un potage, un brochet à la Chambord, un filet de bœuf, un vol-au-vent, des canards à la purée, du fricandeau, un dindon rôti, des choux-fleurs, épinards, crêmes et biscuit de Savoie.

Vins et liqueurs sont passés sous silence, c'est dommage ! La nomenclature en eût été intéressante, proportionnée à l'ampleur des menus.

M. le colonel en retraite Charles Lequeux, de Versailles, est reçu membre de l'Académie Chablaisienne.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	M. Léon Quiblier.
Vice-Présidents :	M. le Comte de Maugny. M. J. Chambelland.
Secrétaire :	M. J. Baud.
Secrétaires-Adj. :	M. François Fornier. M. Lucien Guy.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaire :	M. J. Trouillet.
Bibliothécaire-Adj :	M. F. Anthoinoz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Cl. Baud, Général Bordeaux, F. Dubouloz, F. Marin, C. Servettaz, E. Vuarnet, Baron F. d'Yvoire.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. Quiblier, Comte de Maugny, Laperrousaz, J. Baud, Baron d'Yvoire.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Quiblier, Vuarnet, Perroud, Comte de Maugny, J. Baud, Général Bordeaux, F. Anthoinoz, F. Dubouloz, Baron R. Chaulin, L. Guy.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Fornier, Laperrousaz, Marin, Bollon, Canet, Bourgeaux, Cl. Baud, Spalinger, J. Gay, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, C. Servettaz, Deborne, Comte de Maugny, Dupupet, Comte E. de Foras, J. Gay.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. Trouillet, F. Anthoinoz, F. Bardin, E. Souroff.

Fondateurs de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles.
PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).

ENGEL GROS Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).

FOLLIET (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).

PICCARD (Mgr L.-E.), Protonotaire Apostolique, Thonon-les-Bains (1853-1935)

DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée) (1886-1889).
BUET Charles (1889)
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918).
PICCARD (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935).

Président d'Honneur

M. BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Membres d'Honneur

MM. ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.

AVEZOU Robert, Archiviste départemental, Annecy.

MM. Bordeaux Henry, membre de l'Académie Française, 1, Boulevard Beauséjour, Paris (XVIe).

Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

Burquier (S. E. Mgr Bernard), Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice (Valais).

Cartier (le R. P. dom), supérieur de l'Orphelinat de dom Bosco, Nice.

Chapuisat Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Engel André, Château de Ripaille, Thonon.

Gander Alexandre, Maire, Thonon.

Gros (le Chanoine A.) président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne.

Jacob Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).

Jacquier Paul, ancien ministre, sénateur de la Hte-Savoie, Thonon-les-Bains.

Letonnelier G., archiviste départemental, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Reymond Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Albert Nestor, notaire, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Allanfranchini, ingénieur, route de Corzent, Thonon

André (le Commandant Ch.-Alfred), Les Charmilles, Thonon (m. e.).

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

Arnulf-Duplan (Mme Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.

Aubert, Chalet de la Pointe, Messery.

Audinet-Chuit (Mme Jean), avenue des Pins, Pyla-sur-Mer (Gironde).

Babel Antony, professeur, rue des Peupliers, 26, Genève.

Bachmann-Rossiaud (Mme Jeanne), villa « Les Roses », Veigy-Foncenex.

Bader Paul-Louis, librairie ancienne, 20, Grande-Rue, Genève.

Banck (Mlle Raymonde de), artiste peintre, Concise, Thonon.

Bardin Francis, rue des Vieux-Thononais, Thonon (m. e.).

Barnoud Marius, conseiller d'arrondissement, 12, avenue d'Evian, Thonon.

Baud Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Francis, banquier, 26, rue Nationale, Evian.

Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

Baud (le Commandant François), à Jussy-Sciez.

Baud François, avocat, 2, rue Mauconseil, Senlis (Oise).

Baud Jacques, la Détanche, Evian.

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, 3, Avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Laurent, ingénieur, La Crusaz, Morzine.

Baud Pierre, 3, rue Nationale. Evian.

Beamish de Foras (Mme), Villetta Foras, Rives-Thonon.

Beauregard (Gérard de) Haut de Bonne, Bonne-sur-Menoge.

Benand Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Bernard (l'Abbé Marcel), professeur au Collège, Thônes.

MM. Bernard Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, 138, Avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

Bernex (Docteur Jean), député de la Haute-Savoie, rue du Levant, Evian.

Berthelon Louis, pharmacien honoraire, à Don, par Artemare (Ain).

Blanc Paul, avocat, 2, rue Massingy, Nice (Alpes Maritimes).

Blanchard Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m, e.).

Blonay (le baron Henri de), 1, rue Auguste, Nîmes (Gard).

Blonay (le baron Christian de), château de Grandson (Vaud).

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, 22 bis, Quai J.-Chagot, Montceau-les-Mines (m. e.).

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bontron (Madame E.), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

Bossonney Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

Bourgeaux Joseph, publiciste, Loisin, et 29, chemin Sautter, Genève, (m. e.).

Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie, Saint-Jeoire.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Emile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buet Patrice, 28, rue St-Dominique, Paris (VIIe).

MM. Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (XVIe).

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Cahorn (Mlle Hélène). 17, Florissant, Genève, et la Pointe de Messery.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon, (m. e.).

Capt de la Falconnière (Raynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.

Casset Lucien, entrepreneur, Evian.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).

Chambelland (R. P. Jules), Les Chapelles, Publier (m. e.).

Chappaz (l'Abbé François), professeur au Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

Chapuis Marcel, Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Charlet Emile, instituteur en retraite, Allinges (m. e.)

Chatillon (Docteur Fernand), médecin, 15, boulevard Helvétique, Genève.

Chauche Albert, notaire, Bons.

Chaulin (le baron Robert), château de Nernier, (m. e).

Chavan L., Le Rigalland, par St-Séverin (Charente).

Chesnay (Mademoiselle Anaïs), 18, rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

Corboz Arnold, 6, boulevard Bel-Air, Thonon.

Costa de Beauregard (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens (m. e.).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Costy Roger, chirurgien dentiste, place des Arts, Thonon.

Coutin (le chanoine Alexis), curé-archiprêtre, Saint-Jean-d'Aulps.

Crosa Joseph, architecte, Avenue des Vallées, Thonon.

MM. Damex Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

Deborne Cl., Concise, Thonon (m. e.).

Degand François, Conservateur des Hypothèques, avenue d'Evian, Thonon.

Denarié Louis, à la Fully, Douvaine, et 17, rue du Bey-Mustapha, Oran.

Denis (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon-les-Bains.

Druz (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dufour (l'abbé Jehan), Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (VIe).

Dufour (Mlle Marguerite), Le Cottage, Evian-les-Bains.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunoyer Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

Dunoyer Norbert, maire de Juvigny.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais) (m. e.).

Dupupet François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e.).

Duret Emile, 25, rue de la Poste, Deauville (Calvados).

Duret Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Aires (Argentine).

Engel Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Fabra-Rovira Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

Farges, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

Favre Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

Firmin (R. P. Ambroise), les Chapelles, Publier.

MM. Fleury José, 5, rue Récamier, Paris (7e).

Foras (le comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.)

Foras (le comte J. de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon.

Fornier François, place des Arts, Thonon (m. e.).

Gaillard (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

Garin (le chanoine J.), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

Gay Jean, président de la société d'Apiculture, 5, place de Crêtes, Thonon (m. e.).

Geny Joseph, Concise-Thonon-les-Bains, et Park-Palace, Monte-Carlo.

Gianelli Lucien, 16, rue de Saint-Jean, Genève.

Gianola Alexis, industriel, rue St-Sébastien, Thonon.

Girardin Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon.

Gribaldi (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).

Gruffaz Marcel, instituteur, Anthy.

Guillot Alphonse, 188, rue de Grenelle, Paris (VIIe).

Guy Lucien, Agent général d'Assurances, 3, Bd. des Trolliettes, Thonon (m. e.).

Guyon Léon, conseiller à la Cour d'Appel, 21, Boulevard Joseph-Garnier, Nice (Alpes-Maritimes).

Henseler de Gottrau (Réginald de), homme de lettres, 25, rue des Voisins, Genève.

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jarre Charles, Administrateur en chef des Colonies, adjoint au Gouverneur, à Dakar (A. O. F.), et Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

Jourdan Jean, professeur au Collège, Thonon.

Lachenal Paul, Président du Grand Conseil, 9-11, place de la Fusterie, Genève.

Laperrousaz (l'abbé Julien), Draillant, par Perrignier (m. e.).

Laroche-Joubert Jean, Directeur de la Revue *Les Alpes*, 1, rue Villars, Grenoble.

Laurent Auguste, Anthy.

Laurent Jules-Alfred, publiciste, 5, avenue de la République, Annemasse.

MM. Laurent (Mme Jules), 5, avenue de la République, Annemasse.

Leboube (Mme Jeanne), maison Boccard, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon.

Lequeux (Colonel Charles), 5, avenue de la Versoie, Thonon.

Lestrade (le Comte Augustin de), Chignens, Allinges.

Long des Claviéres (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.

Magnin César, 57, Bd de Cimiez, Palais Tony-Pin, Nice (Alpes-Maritimes).

Malaquin (Mme B.), 10, quai Henri IV, Paris (IVe).

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Maugny (le comte Clément de), Draillant (m. e.).

Mercier Léon, négociant, Douvaine.

Merlin J.-A., Juge de Paix, 13, Avenue de Lovercby, Annecy.

Michaud (Baron Humbert), Clos Babuty, Ambilly, Annemasse.

Michaud Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

Monfrini (Docteur Louis), villa Beauséjour, 4, avenue de la Gare, 12, Lausanne.

Montfalcon (Auguste de), juge, Sacconnex-d'Arve, Genève.

Morsier (Pierre de), maison Budé, Perroy (Vaud)

Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Mudry Xavier, industriel, Saint-Maurice (Valais).

Muraz (Docteur Gaston), médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, 83, Bd de la Grotte-Rolland, Marseille.

Nijhoff Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

Nussbaum (Docteur Rodolphe), médecin, 8, place des Arts, Thonon (m. e.).

Nussbaum (Mme Docteur), médecin, 8, place des Arts, Thonon.

Orsat (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

MM. Paccot (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Pasquier Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Pellissier Francelin, Bd des Vallées, Thonon.

Pellissier, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

Pernat Casimir, notaire honoraire, Cluses.

Perret (Mlle Adèle), 23, route d'Evian, Thonon.

Perret Charles-Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, Bonneville (m. e).

Perroud Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).

Piachaud René-Louis, homme de lettres, rue de l'Hôtel-de-Ville, 16, Genève.

Pintos Vincent, Bossey, par Collonge sous-Salève.

Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon.

Portier Marius-A., professeur, place du Rondeau, 7, Carouge, Genève.

Portier Paul, les Crêts, Sciez.

Prémat Henri, maire, Le Biot.

Privat Léon, architecte, Châtel et Val-St François, Allinges.

Quesne (Philippe du), Hôtel du Petit-Parc, avenue Villermont, Nice.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Chessenaz.

Ragot René, notaire honoraire, Evian-les-Bains.

Ramain (le Docteur Paul), médecin, Douvaine.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crêtes, Thonon.

Reboul Jules, publiciste, Bonneville.

Regard Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

Renard Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse) (m. e.).

Reverchon Charles, Agence Immobilière, Annemasse.

MM. Rheinwald Albert, professeur, rue de Candolle, 12, Genève.

Rieux Léon, industriel, 112, rue du Temple, Paris (IIIe)

Riollot Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon.

Rochefort A., publiciste, place de Crête, Thonon-les-Bains (m. e).

Rosay J., directeur de l'Ecole primaire, Thonon.

Rossat Joseph, négociant, Annemasse.

Rouge Henri, publiciste, Bonneville.

Saint-Bon (le comte Gustave de), à Crevy, Veigy-Foncenex (m. e.).

Sandoz Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.

Servettaz Camille, place du Château, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).

Souroff Edouard, villa Victoria, Rives-Thonon.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, maire, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Théreret (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

Thiébaut Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place des Arts, Thonon.

Thuélin (Abbé Louis), boulevard de la Corniche, Thonon (m. e.).

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

Trouillet Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e).

Vaudaux Max, architecte, Bd des Vallées, Thonon.

Veillet Pierre, maire, Morzine.

Viannay (abbé J.-M.), curé de Vallorcine (m. e.).

MM Vibert James, sculpteur. La Chapelle-sur-Carouge, Genève.

Viry (le comte Pierre de), château de Viry (m. e.).

Vitrou Georges, président du Tribunal, rue Vallon, Thonon.

Vuarnet Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

Vuarnet François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims.

Vullion (Mme la baronne de), château Vulliod, Florensac (Hérault).

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Zbinden-Retor L., professeur honoraire, 6, rue des Vollandes, Genève et à Chens.

Ziegler (Henri de), professeur, rue de l'Ecole de Médecine, 14, Genève.

Membres Correspondants

MM. Braconnay (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Finas-Duplan, 21, rue de France, Nice.

Levrot Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

Meynet Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

Birmann de Relles Emile, professeur honoraire et homme de lettres. La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

Sainte-Foix (Comte Georges de), 18, avenue La Bourdonnais, Paris (VIIe).

Thorens Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BONNEVILLE (Hte-Sav.)	*Académie du Faucigny.*
BORDIGHERA (Italie) .	*R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria, via Roma, 15, Museo Bicknell.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.* *Bibliothèque Municipale.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de-Droit.

FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse)	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*
GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.* *Bibliothèque de la Ville.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande,* à la Bibliothèque cantonale. *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société Académique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*

TURIN (Italie)	*FERT, Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1940. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire* . . . . . 750 fr.
1941. — Prix Mgr. Piccard, pour *Poésies* . . . . . 300 fr.
1942. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . . . . 450 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MÉMOIRES

MEMOIRE I

THONON

LA MAISON DE VILLE D'AUTREFOIS ET L'HOTEL DE VILLE D'AUJOURD'HUI

par

LÉON QUIBLIER,

Président de l'Académie Chablaisienne

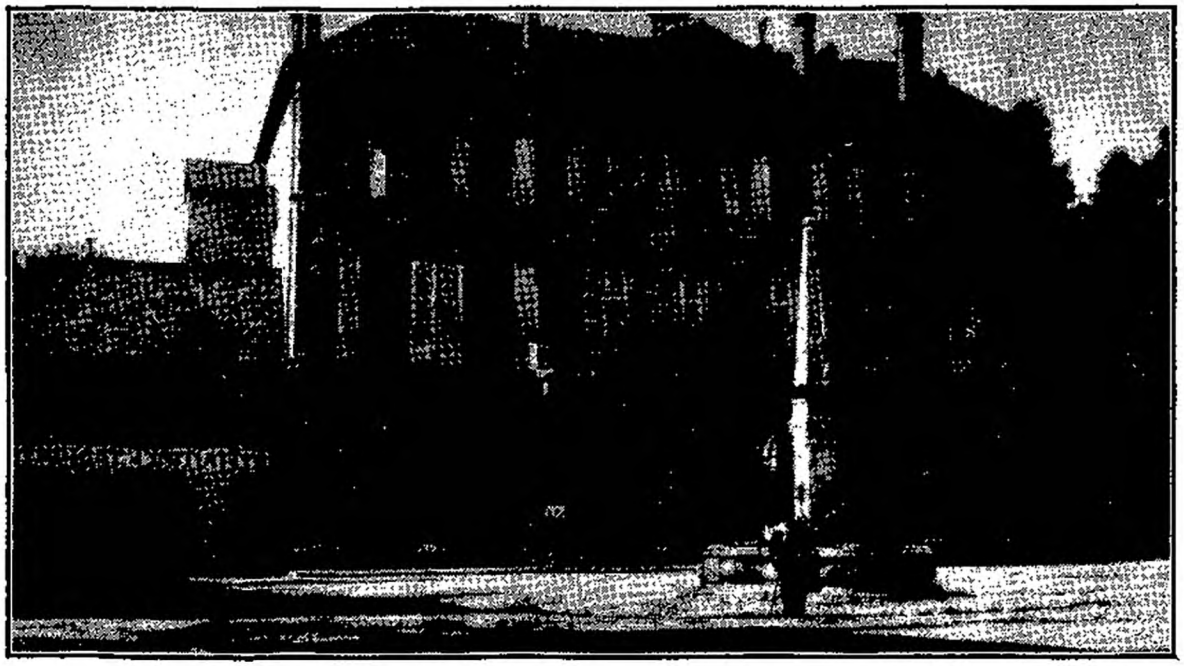

LA MAISON DE VILLE D'AUTREFOIS

1536 - 1815

Bien que Capitale du Chablais et résidence à maintes reprises de la Cour de cette illustre Maison de Savoie dont elle fut le berceau, Thonon n'eut pas, jusqu'au XVIme siècle, à proprement parler de Maison de Ville attitrée.

Mgr Piccard, dans son Histoire de Thonon et du Chablais, laisse entrevoir l'existence d'une halle, qu'il ne sait situer, qui jadis aurait donné son nom à la Place où se tient le marché et où devait être construit au XVIIIme siècle l'Hôtel de Ville actuel.

De son côté le Comte Amédée de Foras, dans une note de son Armorial et Nobiliaire de Savoie, mentionne une maison qui, vers 1535, fit l'objet d'une contestation entre la ville de Thonon et les seigneurs de Bellegarde qui ne prit fin qu'en 1574.

Tout cela, malheureusement, n'a rien de précis, surtout en ce qui concerne une contestation dont l'action judiciaire ne pouvait qu'être entravée, sinon supprimée, de 1536 jusqu'à la fin de l'occupation bernoise en 1564.

Peut-être Syndics et Conseils de Ville se réunissaient-ils tout bonnement sous la présidence du seigneur châtelain dans sa Maison forte de Rive. La Mestralie, dont seule nous est restée la Tour des Langues, ainsi nommée de cette antique et curieuse redevance féodale

de la langue des bovins qu'ils abattaient, qu'y venaient acquitter les bouchers de Thonon.

Il ne fallut rien moins que la prise de la ville et l'occupation du Chablais par les troupes bernoises en 1536, pour mettre fin à un état de chose anormal, tout au moins à l'époque.

Leurs Excellences de Berne étaient de remarquables financiers, aussi leur premier soin, dès leur prise de possession, fut de se faire remettre tous les livres de comptes, taxes, droits de péage, redevances et autres de la ville et de la Province et de faire édifier un bâtiment où puissent s'installer tous les services que nécessitait la bonne administration, voyez la mise en coupe réglée d'une région prospère qu'ils comptaient bien ne devoir jamais abandonner.

Cette Maison de Ville s'éleva sur le terrain communal compris entre les anciens remparts d'Amédée V de Savoie en 1290, dont deux « archères » se voient encore, le château des seigneurs de Bellegarde, aujourd'hui propriété de Chanteau, le marché foirain et l'escarpement de Rive.

C'est, à peu de chose près, l'emplacement sur lequel devait être construit quelques siècles plus tard l'Hôtel de Ville actuel, après l'incendie du 15 décembre 1815.

Cette construction occupera une surface de 84 toises 2 pieds, soit environ 621 mètres carrés ; le couvert mesurait, suivant un rapport dont nous parlerons plus tard, une hauteur de près de 80 pieds — 24 mètres — sous faîtage.

Elle formait un vaste quadrilatère comprenant, suivant l'architectonique de l'époque, un rez-de-chaussée supportant un toit de tuiles « haut faîté » débordant largement, par ses avant-toits réveillonnés, les façades qu'il garantissait ainsi des intempéries.

Au rez-de-chaussée se trouvaient les caves, entrepôts,

halle, magasins où s'entassaient « fustailles emplies de vin », récoltes, denrées, marchandises, mobiliers de toute nature, pillés, réquisitionnés, saisis sur les débiteurs, les délinquants qui ne pouvaient s'acquitter de leurs redevances à l'ancien régime, des charges nouvelles et des amendes qui « tombaient comme grêle » sur les récalcitrants ou ceux qui, restés fidèles à Charles-Emmanuel, l'avaient suivi après l'abandon forcé de ses Etats.

A l'étage étaient installés les services administratifs, bureaux, salles du Conseil, appartements du bailli, de quelques hauts fonctionnaires, alors que gens de service et valetaille se logeaient dans les combles.

La seule décoration de ce massif et sévère édifice consistait en deux grands ours de pierre dressés sur leurs pattes de derrière qui, flanquant de droite et de gauche la large porte charretière, semblaient en défendre l'entrée.

Armes parlantes de la République de Berne ils symbolisaient, on ne peut mieux, les rudes envahisseurs qui trente ans durant devaient lourdement opprimer le Chablais !

En 1564 le Traité de Lausanne venait enfin restituer au prince Emmanuel-Philibert le bailliage de Thonon, mais ce ne fut que trois ans plus tard, le 28 avril 1567, que leurs Excellences de Berne évacuèrent non sans regret le Chablais.

Dès lors Thonon eut sa Maison de Ville où Syndics et Conseils se réunissaient à l'appel de la cloche du beffroi.

Le rez-de-chaussée abrita de petits négoces, artisans, boutiquiers, marchands forains, gagne-petit, locataires de la Ville.

A l'étage furent installés les salles des deux Conseils de Ville, les cabinets des Syndics, les divers services

administratifs dont l'importance marchait de pair avec la prospérité croissante de Thonon.

Le Duc à la Tête de Fer était, en effet, non moins un sage administrateur qu'un vaillant guerrier, aussi sous son intelligente autant qu'énergique impulsion le Chablais eut tôt fait de recouvrer sa tranquillité, sa prospérité d'antan.

Malheureusement, il n'avait pas compté avec l'ambition et l'humeur belliqueuse dont les Ducs de Savoie avaient hérité de leurs ancêtres, ces comtes, rudes jouteurs, aussi prompts à jeter le gant qu'à le relever, cherchant plutôt qu'évitant les occasions de se battre.

Et c'est ainsi qu'après vingt-deux ans à peine de paix et de relèvement, la question du Marquisat de Saluces venait dresser Charles-Emmanuel contre Henri III, roi de France.

Dès lors les luttes seront presque incessantes ; tout sera prétexte à la guerre.

Après le Marquisat de Saluces ce sera le Montferrat, puis la Ligue d'Augsbourg, aussi de 1589 à 1713 la Maison de Ville de Thonon verra-t-elle se succéder les réquisitions des troupes d'Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, que renforcent, que suivent des bandes de soudards genevois, bernois, valaisans, soleurois en quête de pillages.

En 1742, ce sera la Succession d'Autriche qui viendra mettre aux prises Espagnols et Savoyards. Après quelques alternatives de succès et de défaites, Charles-Emmanuel III succombe sous le nombre toujours croissant de ses adversaires et Thonon subira, pendant six ans, le joug odieux des Espagnols qui n'évacueront le pays qu'en 1748 ensuite de la Paix d'Aix-la-Chapelle.

Thonon se relève rapidement et croit enfin sa tranquillité définitivement assise, lorsque éclate en France la Révolution.

L'armée française envahit la Savoie que la Convention érige en Département du Mont-Blanc.

Thonon accueille avec enthousiasme la première Compagnie de la Légion Franche Allobroge, commandée par le futur général Dessaix, que suivra bientôt le général Montesquiou avec tout son état-major faisant l'objet d'une brillante réception à la Maison de Ville.

L'occupation française durera vingt-deux ans.

Avec le 18 Brumaire 1799 la Révolution et ses désordres ont pris fin, c'est le Consulat puis l'Empire. L'avènement au trône de Napoléon, le 18 mai 1804, sera le début d'une ère de prospérité pour Thonon.

Mais l'ambition, les rêves de conquêtes sont funestes au César grisé de gloire que s'est donné la France, et l'Europe entière s'est dressée contre lui.

1814 voit les frontières de la France forcées par les armées puissantes des alliés.

Les Autrichiens, passant par le Valais, entrent en Chablais, marchent sur Thonon qu'ils occupent malgré l'énergique résistance des volontaires chablaisiens que commande le général comte Janus de Sonnaz, vieillard de 77 ans.

Partout les Alliés sont vainqueurs, la France doit déposer les armes, Napoléon va s'exiler à l'île d'Elbe alors que le traité de Paris remet le Chablais aux mains du roi de Sardaigne.

1814 s'est à peine écoulé lorsque le 26 Février 1815 Napoléon, trompant l'étroite surveillance dont il est l'objet, s'échappe de l'île d'Elbe, débarque dans le golfe de Juan, se dirige à marches forcées sur Paris, ramassant sur son passage toutes ses vieilles troupes qui l'acclament.

L'Europe reprend les armes, la lutte est plus âpre que jamais mais le soleil d'Austerlitz ne luira plus pour l'empereur irrémédiablement perdu. C'est Waterloo où l'Aigle est mortellement blessé ; c'est le rocher de Ste-

Hélène où celui qui fit trembler le monde ira vivre sa lente et douloureuse agonie.

Les Alliés de nouveau sont en France et les Autrichiens derechef envahissent le Chablais redevenu momentanément français.

Dans un élan désespéré Dessaix les affronte au Pont de Vongy, mais il doit se retirer, succombant sous le nombre et, le 24 juin, Thonon verra se déverser, suivant de près les deux cents chasseurs du Loup, le corps d'armée de Frimont.

L'antique Maison de Ville devra subir une fois de plus les incessantes réclamations, les réquisitions qu'exige l'hébergement, l'entretien de 15.000 hommes.

Le Traité de Vienne vient enfin rendre la paix à l'Europe et Thonon, restitué au roi de Sardaigne, pourra s'occuper du pansement de ses plaies.

La vieille Maison de Ville où battit près de trois siècles le cœur de Thonon a repris, après tant de tourmentes, sa vie coutumière qu'elle est en droit d'espérer longue de paix.

Elle le fait dans la quiétude que lui donne son antique devise « *Constantia Contenta* » qui concrétise si bien l'âme savoyarde et dont le latin se traduit pour ses habitants par deux mots de son patois savoureux ce « fara preu », narquois et fataliste tout à la fois, s'appropriant à toutes les circonstances bonnes ou fâcheuses de l'existence !

Elle le fait aussi dans la fierté de son blason d'or et d'azur anobli de cette couronne murale, apanage glorieux et précieux des seules villes qui eurent le redoutable honneur d'être assiégées.

Mais son passé épique ne pouvait permettre à l'antique édifice de mourir de vétusté ou de tomber sous la pioche des démolisseurs, cédant la place à quelque autre bâtisse sans histoire.

Et ce fut dans une apothéose de flammes, d'écroule-

ments incandescents, de lourdes fumées pailletées d'étincelles, de tisons embrasés qu'emportait la bise dans les cieux rougeoyants que disparut, dans la nuit du 11 décembre 1815, l'antique Maison de Ville de Thonon. Car il fut terrible cet incendie tragique dont le curé Neyre consigne le récit dans les Registres paroissiaux et que nous reproduisons dans son émouvante concision.

«L'an mil huit cent quinze dans la nuit du onze dé-
« cembre vers deux ou trois heures du matin le feu
« s'est manifesté à la Maison de Ville où était casernée
« une compagnie du Régiment « chasseurs italiens »,
« Colonel M. le Comte Robert.

« En cette nuit soufflait un vent du Nord très vio-
« lent et très froid le feu pris dans une pièce du rez-
« de-chaussée au-dessous de la chambre qui servait
« de cuisine. On croit que des braises étaient tombées
« dans la pièce inférieure par le foyer qui s'est trouvé
« percé, quoiqu'il en soit le feu gagne bientôt toute la
« maison, les militaires ont à peine le temps de
« s'échapper les uns par la porte, les autres par les
« fenêtres. Un seul périt dans les flammes, le soldat
« Merlo, jeune militaire qui dit-on avait la crainte de
« Dieu.

« Nous espérons pouvoir dire de lui : « *Salvus érit*
« *quasi per ignem* ».

Le son de la cloche et celui de la caisse tirent les habitants de Thonon de leur profond sommeil. On porte du secours, mais les quantités de matières combustibles que renferme un magasin, poudre, eau-de-vie, mais les planchers et l'énorme charpente de cette vaste maison présentent tant d'aliments au feu que tous les secours sont inutiles.

L'embrasement est tel que le feu éclaire les lieux

circonvoisins à la distance d'une demy lieu, que des charbons sont portés par le vent jusqu'au quartier de la Croix et menacent la Ville d'une incendie générale.

Recourir au Dieu Créateur et Conservateur fut notre devoir et notre ressource le Très Saint (Sacrement) est exposé et le Ciel propice nous préserve d'un grand danger.

« La seule Maison de Ville est la proie des flammes.

Signé : Neyre, Curé. »

Le 3 janvier 1815, le Conseil de Ville tenant séance nomma une commission chargée d'enquêter sur l'incendie de la Maison de Ville et ses conséquences ; nous ne saurions mieux faire que de citer in-extenso ce document officiel.

1816

Du 5 janvier 1816

Nous Jean-Baptiste Descombes, second des nobles Syndics et Louis-Sébastien Dubouloz, l'un des premiers Conseillers de cette Ville, ayant en exécution de l'Arrêté du 3 courant pris autant que possible des renseignements sur l'incendie affreux qui a détruit l'Hôtel de Ville et procédant avec l'assistance de M. le Vice-Président Naz.

Disons avec douleur que dans la nuit du 10 au 11 du mois de décembre dernier le feu s'y est manifesté de manière si violente et si prompte que dans l'espace de trois heures les flammes ont totalement dévoré cet édifice élevé par les Bernois depuis plus de trois siècles et demi, composé de vingt pièces surmontées d'une toiture de la hauteur de près de quatre vingt pieds.

Que des quatre vingt lits complets en draps, couvertures, garde-paille et traversins servant aux chasseurs italiens qui y étaient casernés il n'en est échappé que trois à quatre.

Que les autres effets et munitions de ces militaires ont été au moins la moitié perdus, plusieurs mêmes d'entre eux n'ayant échappés aux flammes qu'en se sauvant entièrement nus.

Nous savons aussi que la marchande Veuve Bouquin qui y tenait deux caves à loyer, a perdu dans cette malheureuse circonstance beaucoup de vin, fustes et différents bois.

Que le nommé Nicolas Girod, garde-champêtre de cette commune, y a perdu aussi une « bâle de quincalerie » faisant toute sa fortune avec ses effets, linges, meubles et denrées de la valeur à peu près de trente louis.

Que Pierre Malfroy l'un des pompiers, aussi locataire, a de même essuyé une perte de vingt à vingt cinq louis en habillements, linges, marchandises et quelques meubles.

Qu'enfin, d'après le rapport que nous ont fait verbalement, les entrepreneurs de bâtiments François Guillet et Pierre Barbero, la valeur dudit Hôtel était au moins avant l'incendie de 10.000 livres vu la caducité, surtout sur les derrières, et c'est entre la perte de l'ameublement de la salle du Conseil et d'autres indispensables réparations dans celles attigues tant pour leur rétablissement que pour le logement des militaires de la valeur de 1000 francs.

Et tel est notre rapport sur la malheureuse situation où se trouve le Conseil de la Ville chérie de notre Auguste et très aimé Souverain aux pieds duquel il se prosterne avec les sentiments du respect et de l'obéissance les plus entiers.

Et signé à l'original
Descombes, Syndic ; Dubouloz ; le Vice-Intendant Naz et contresigné Arpin, Secrétaire.

Pour copie conforme,
Signé : Arpin, Secrétaire.

Dès après l'incendie le Conseil de Ville avait dû se mettre à la recherche d'un local où l'on puisse installer les services administratifs et tenir les séances.

Il dut, en attendant mieux, se contenter de pièces de l'ancien Collège des Barnabites mises à sa disposition.

Quelques années auparavant, pendant la période française, la Municipalité avait envisagé la construction d'un Hôtel de Ville s'adaptant mieux aux exigences de l'époque et du nouveau régime que l'antique bâtisse des Bernois sur laquelle s'appesantissaient lourdement ses trois siècles et plus d'existence et qui nécessitait de constantes et coûteuses réparations.

L'étude de ce projet et des dépenses que nécessiterait son exécution avait même été confiée à cet ingénieur sarde Mazzone dont le nom fut mêlé en 1736 et 1737 aux amenées à Thonon des eaux de la Dame et à l'amélioration de leurs captages.

Malheureusement l'occupation autrichienne avait à tel point grevé les finances de Thonon, qu'il ne pouvait être question, momentanément tout au moins, d'entrevoir la date de réalisation de ce projet.

Il était de toute urgence cependant de se procurer un local convenable, plus spacieux, non seulement pour les séances du Conseil, mais plus encore pour la réorganisation des services, bureaux, salles d'audience du juge mage, chambre des notaires, tabellion, archives, corps de garde, etc.

Il fallut tout d'abord remplacer le mobilier resté dans les flammes et c'est ainsi que dans la réunion du Conseil de Ville du 6 novembre 1816 on charge le Conseiller Pinget de l'acquisition suivante : 18 chaises, 3 fauteuils assortis en paille, une grande table en bois noyer à quatre tiroirs de 10 pieds sur 4, un tapis bleu de roi avec des franges, pelle, pincettes et soufflet pour la cheminée, deux paires de mouchettes et porte

mouchettes, deux « encrières » et sablières avec un cadre pour se garantir de l'air de la cheminée.

Le 19 novembre 1817 le Conseil vote la réfection des manteaux des valets de ville, brûlés eux aussi, et de faire venir de Lyon le drap approprié (jaune et bleu) qu'on ne trouve point à Thonon.

Et puis ce sont des réclamations constantes du juge mage qui demande le paiement du loyer des deux salles d'audience, du comte Tornielli, Intendant Général du Duché de Savoie, s'associant à l'Intendant du Chablais pour demander le transfert du corps de garde et du logement des militaires dans un endroit plus propre et plus propice, du corps des Notaires au sujet du tabellion, etc., etc.

Le second syndic Jean-Baptiste Descombes, ne perdait pas courage et poursuivait inlassablement sa recherche d'un lieu plus propice aux assemblées municipales et à la tenue des séances du Conseil de Ville.

Le vaste immeuble de la Sainte-Maison qui, depuis le rétablissement du culte était utilisé comme Cure par le clergé paroissial, lui parut devoir renfermer quelques pièces inutilisées ou vacantes.

Il s'en ouvrit au Conseil de Ville qui, en l'absence du premier syndic notable, le comte Jaillet de St-Cergues, le chargea de s'entendre avec M. l'abbé Neyre, curé de la paroisse.

Le 12 juillet il lui adressait la lettre suivante :

Monsieur le Curé,

« Vous connaissez, Monsieur le Curé, la chambre où le Conseil tient ses séances, vous avez pu voir que ce local est tout au plus suffisant pour assembler ses membres ; il aimerait beaucoup à ne rien prendre de plus dans le Pensionnat. C'est dans ces vues que je suis commis pour concerter avec vous et voir si dans la Sainte-Maison il n'y aurait pas un emplacement

plus grand et plus aisé ; le réfectoire par exemple qui est au « plain pied » pourrait peut-être convenir sans aucun dérangement, d'autant mieux que, le Corps de garde devant être transféré, les deux chambres d'en-bas au Collège serviraient efficacement pour l'Ecole de Charité.

Tachons, M. le Curé, de nous entendre en conciliant les intérêts respectifs.

Je vous prie d'une réponse d'ici à demain midi, afin que je le fasse connaître à l'assemblée qui aura lieu à deux heures.

Signé : DESCOMBES.

Le lendemain avant midi, le second syndic recevait la lettre suivante :

« Thonon, le 13 juillet 1818.

Monsieur le Syndic,

Je me contente pour le moment de vous dire que le « rez-de-chaussée » de la Sainte-Maison est si bien occupé qu'on n'y peut déranger sans nuire au bien de l'Ecole. J'ajoute que les quatre chambres du premier étage servent au Curé et aux Vicaires ; que des quatre chambres du second l'une est occupée par le frère instituteur, l'autre par le second vicaire, la troisième sert de grenier, la quatrième loge les étrangers, une cinquième est destinée à mes amis et à un troisième vicaire.

Il me semble, Monsieur, que le noble Conseil de la Ville serait commodément placé pour ses séances dans cette chambre du Collège dont M. de Rossi s'est emparé.

Elle est grande, elle a une cheminée, elle appartenait à cette portion du bâtiment cédée à la Ville pour une Ecole secondaire, aussi je l'ai fait réparer dans le temps.

Il peut arriver qu'on reçoive la nouvelle que le nombre des classes et des professeurs a augmenté, il peut se faire sans miracle que les Révérends Pères Barnabites viennent prendre place et où loger ces Messieurs sinon au Collège.

Dans ces hypothèses votre Sagesse verra ce qu'il y aura à faire.

Agréez les sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur ».

Signé : NEYRE, Curé.

La séance du Conseil de Ville eut lieu l'après-midi du 13 juillet à 2 heures, comme il avait été annoncé et le procès-verbal vaut la peine d'être cité « in extenso ».

Le second syndic rend compte des démarches faites par lui pour la mise à disposition du Conseil pour la tenue de ses séances d'une des « sâles » des bâtiments de la Sainte-Maison, que M. le Curé occupe en entier avec toutes ses dépendances. Il rapporte que lui ayant écrit hier, à cet effet, il en a reçu une réponse dont il donne lecture et par laquelle il dit que sa détermination sur cette demande a été bientôt prise, mille et une bonnes raisons mettant obstacle à ce qu'il y acquiesce.

Il n'en énonce qu'une : celle qu'il a besoin de tout ce bâtiment pour son logement et celui de ses deux vicaires, de ses amis étrangers, d'un troisième vicaire et du frère instituteur, et pour l'école de celui-cy, et il indique pour ladite destination d'une salle de Conseil, une des chambres cédées à la Ville pour l'établissement d'une Ecole secondaire dans le ci-devant Couvent des Barnabites ; il dit enfin, qu'il peut arriver que le nombre des classes et des professeurs augmen-

te, et sans miracle que lesdits Révérends Pères Barnabites soient rétablis.

Le Conseil, considérant que M. le Curé n'ignore pas que dès l'incendie de la Maison de Ville, arrivé en décembre 1815 et qui commença dans la partie qui servait de caserne aux troupes, le Conseil a été obligé, faute d'autre bâtiment appartenant à la Ville qui n'a pas les ressources nécessaires pour la faire rebâtir, de tenir ses séances dans une des chambres dudit Couvent des Barnabites, qui est beaucoup trop petite à cet effet, qu'il ne tient d'ailleurs que précairement, et dont il peut être privé à l'improviste par lesdits événements que M. le Curé pressent pouvoir sans miracle avoir lieu, ce qui implique avec ladite indication d'une autre chambre pour le Conseil dans le même bâtiment, outre que cette chambre fait partie de la Caserne actuelle de la garnison dans laquelle il n'y a aucun autre emplacement où le Conseil put établir à moins de frais et plus invariablement que dans ledit édifice de la Sainte-Maison, le lieu de ses séances et le dépôt de ceux de ses registres et autres papiers dont il est journalièrement dans le cas d'avoir besoin.

Considérant que cet édifice servait autrefois à loger :

Primo : neuf des douze Ecclésiastiques décorés de la Croix des Saints Maurice et Lazare, qualifiés prêtres de la Sainte-Maison, qui exerçaient dans cette Ville les fonctions Curiales, d'abord alternativement chaque semaine, puis par délégation de deux d'entre eux, lesquels neuf y avaient chacun une grande chambre à feu avec un cabinet.

Secondo : deux vicaires qui y avaient aussi chacun une chambre à feu.

Tertio : sept jeunes gens de famille qu'on y élevait sous le nom d'enfants de chœur ou séminaristes, et qui

y occupaient deux grandes chambres avec leur précepteur qui était aussi ordinairement un prêtre.

Quarto : les divers domestiques, attachés au service de tous ces Messieurs, qui y vivaient en Communauté, de sorte qu'il est bien évident que la moitié au plus de cette maison devrait suffire pour loger très amplement, commodément et décemment Monsieur le Curé et ses Vicaires ou par « intervalles » quelques étrangers et amis, ainsi que pour la tenue de son ménage et de l'Ecole « abécédaire » de l'ex-religieux frère convers dont il parle dans sa dite réponse.

Considérant que malgré toutes ces considérations, M. Neyre ayant fait à ce Conseil, soit à Monsieur le Syndic, une réponse si peu satisfaisante, et qui ayant rappelé au souvenir d'un Conseiller les délibérations dont on va parler et dont les autres n'avaient pas connaissance, l'a mis dans le cas d'en faire la recherche par le secrétaire, qui en a donné lecture, le Conseil ne doit plus différer de faire valoir les plus amples droits de la Ville sur ledit Edifice de la Sainte-Maison et dépendances.

Considérant que l'ancien Couvent municipal supprimé, délibérant dans sa séance du 2 Brumaire An XII, sur les réparations à devoir être faites dans ledit Edifice, qui avait été notablement dégradé dès 1792, et ce pour y procurer à M. le Curé de ce « tems » le noble Demotz de Lasale, ancien Prêtre de ladite Sainte-Maison, un « logement commode, décent et salubre », tel qu'était très simplement celui qui lui avait été assigné dans ladite délibération de la veille.

Considérant qu'indépendamment de ces décisions, les « loix » économiques et la jurisprudence constante des Arrêts du Sénat, fondés sur la justice et la saine raison ne permettait pas que MM. les Curés, puissent arbitrairement, se faire fournir à leur gré et entretenir par les communes, des logements excessivement

trop vastes, ni par conséquence que cette ville doive rester grevée de ceux des frais de réparations et d'entretien de la partie considérable dudit vaste édifice de la Sainte-Maison, non nécessaire pour constituer à M. le Curé, un logement de la nature de celui ci-devant mentionné, de ceux dit-on desdits frais qui sont de « plain » droit à la charge des propriétaires, ainsi que de ceux de reconstruction, le cas échéant sans tirer parti elle même de cette portion.

Considérant qu'il est donc du devoir du Conseil de faire enfin restreindre, dans l'intérêt de la Ville, les prétentions de M. le Curé à cet égard, d'autant plus que ledit Edifice est vraiment de fait et de droit susceptible de la division déterminée par ladite délibération du 27 septembre 1806 que, d'après le malheureux événement de l'incendie de la Maison de Ville, le Conseil est privé non seulement d'un local pour la tenue de ses séances, mais encore de ceux nécessaires pour les archives de la Ville, le Dépôt des registres et livres du Tabellion, les Audiences de M. le juge « Maje », la chambre du Collège des Notaires, de sorte qu'il est obligé de se procurer divers emplacements par voie de loyer à la charge de la Ville.

Arrête de suivre par devant les autorités compétentes, l'exécution desdites délibérations de l'ancien Conseil municipal supprimé de cette Ville, dès les 27 et 28 septembre 1806.

Mais pour tenter cependant de parvenir amiablement à ce but important, il arrête en second lieu, de réclamer préalablement à cet effet, les bons offices de Monseigneur l'Archevêque de Chambéry, et en conséquence de le prier de vouloir par une suite des hauts sentiments de justice et de modération qui le caractérisent, interposer son autorité auprès de M. le Curé, et sa médiation entre le Conseil et lui, pour terminer cette affaire : « Sine strepitu judicii » — sans inter-

vention de justice — et il invite à ces fins, Monsieur le Syndic à transmettre à Sa Grandeur, extraits tant de la délibération que des susdites de 1806.

Quelle fut la réponse de l'Archevêque de Chambéry ? On n'en trouve nulle trace, ni dans les archives, ni dans les délibérations.

Il est à croire que Sa Grandeur, retourna purement et simplement le dossier à son envoyeur.

Peut-être fit-elle rappeler au Syndic que la Sainte-Maison, créée en 1599, par Saint François de Sales, avait un but bien défini, que ses statuts avaient été étudiés par le Duc Charles-Emmanuel, que cette fondation avait été encouragée, soutenue par tous ses successeurs jusqu'à l'époque où la Révolution Française s'était emparée de la Province de Savoie, et qu'il paraîtrait malséant sinon injurieux à S. M. Victor Emmanuel de voir le Conseil de Ville de Thonon se réclamer, à l'encontre des volontés de ses prédécesseurs, de délibérations, d'arrêtés, émanant d'un gouvernement illégal qu'il n'avait jamais reconnu.

En tout cas le Conseil ne revint-il jamais sur cette question.

Il fallut donc continuer de tenir les séances dans le local de l'ancien collège, et d'amasser les ressources nécessaires à la réalisation d'un projet de construction, dont l'urgence devenait chaque jour plus pressante.

Le 16 février 1821, le Conseil arrête, sous l'autorisation du vice-intendant du Chablais, de mettre aux enchères, les coupes de bois de ville, dont le produit devra concourir aux dépenses nécessaires.

Sous la même réserve, il autorise le Syndic à faire dresser les plans et devis de la future construction et donner ordre au serviteur de Ville, sergent Bernaz, de « sommer les sieurs Malfroy et Bouquin d'avoir à déguerpir à fin de bail, des emplacements et masures de

l'ancienne Maison de Ville qu'ils continuent d'occuper ».

Le 20 mars, le Syndic présente le projet établi par l'Ingénieur Mazzone, qu'accompagne une lettre de ce dernier, réclamant 900 livres nouvelles, tant pour la « dresse desdits plans et devis que pour un autre plan et devis par lui précédemment fournis pour le même objet avant l'incendie, sur quoi : vu une délibération du 16 Pluviose An XII, ainsi que celle précédente du 16 Février, et attendu qu'il résulte tant de ladite délibération que des déclarations de M. le conseiller Descombes, premier adjoint au maire à l'époque, que le sieur Mazzone fit réellement un plan et devis estimatif que l'on trouve encore dans les archives, et attendu que sa réclamation est exagérée, arrête, sous approbation de M. l'Intendant — qu'il soit délivré au sieur Mazzone pour tous les travaux ci-dessus mentionnés, mandatement de 550 livres nouvelles tant seulement ».

Désormais l'exécution du projet entre dans la voie d'une réalisation prompte, et c'est ainsi que le 5 juin 1821 le conseil décide la démolition de toutes les masures, y compris l'ancien local du Tabellion et l'enlèvement des déblais.

La mise aux enchères de ce travail est confiée à la diligence de M. le Conseiller Fornier ; elle se fait sur une mise à prix de 1.500 livres nouvelles, impliquant pour l'entrepreneur l'établissement de couloirs pour conserver intactes les pierres de taille pouvant servir à la reconstruction.

Le 6 octobre, le Conseil est d'avis qu'on pourrait commencer la mise à exécution du projet, conformément aux plans et devis dressés par l'Ingénieur Mazzone et décide de faire procéder à l'adjudication des bois nécessaires, calculés par MM. Grasset, employé au Génie civil, et Marie Perrolaz, maître charpentier, représentant au total, en poutraisons et charpentes,

23.157 pieds linéaires, soit 8.693 pieds cubes et 3 pouces — 298 mètres cubes 790.

L'adjudication a lieu le 25 octobre et c'est un sieur Claude Piccot, de Lullin, qui, à la 26me bougie, est déclaré adjudicataire pour le prix de 6.870 livres nouvelles.

Le 4 novembre se tient une séance extraordinaire du Conseil municipal, sous la présidence de M. Rosset, avocat gérant de la Vice-Intendance du Chablais.

En dehors des Syndics et Conseillers y assistaient : MM. L.-E. Dubouloz et Jérôme Dubouloz, propriétaires rentiers, Adolphe Dessaix, médecin, Claude-François Coudurier, Auguste Trombert, Marie Quisard, tous trois procureurs, Michel Fornier, notaire, Claude Anthoinoz, géomètre, tous désignés comme plus notables de la ville par M. l'Intendant, en l'assistance de spectable Dessaix, avocat de la ville et de M. Alexandre Anthoinoz, secrétaire.

Le Conseil délibère ainsi :

« Vu la délibération du 6 octobre dernier concernant la reconstruction de l'Hôtel de Ville ; les plans et devis et en addition aux motifs qui y sont développés tant dans l'indispensable nécessité de cette reconstruction que dans les moyens de faire face à la dépense qu'elle doit entraîner, fait observer :

1° La Ville de Thonon ne présente aucun local propre aux réunions du Conseil, ni pour les opérations de la Levée — Conscription — ni les autres Assemblées publiques.

2° Que le Tabellion se trouve placé dans un local impropre à sa destination.

3° Que l'intérêt des Communes, dans un pays essentiellement agricole, exige la construction d'une halle au blé et un magasin.

4° La nécessité d'avoir un corps de garde, qu'il convient d'y placer, dans l'intérêt de ce bâtiment qu'on

se propose d'élever sur la voie publique, lieu des réunions des jours de foires et marchés.

5° Un emplacement destiné à retirer les pompes à incendie.

6° Loger les bureaux de la Vice-Intendance, habitation et locaux des principaux magistrats.

Le plan projeté réunissant tous ces divers avantages et en rassemblant dans un seul corps de bâtiment tous ces différents établissements, constitue une économie notable plus que si on était obligé de construire séparément.

Pour parer aux dépenses, la Ville a déjà en caisse :

1° 7254 livres 53 c. déjà portés au budget de l'année courante.

2° 2380 livres 78 c. pris sur un autre revenu de la commune inscrit également au budget.

3° 8000 livres — abandon volontaire sur indemnités dûes pour fournitures aux autrichiens sous conditions de servir à ce but.

4° 2000 livres — impôt annuel proposé et autorisé par lettres patentes du 22 décembre 1818.

5° 12000 livres — seconde coupe de bois parvenus à maturité et pouvant s'élever à ce chiffre.

6° Qu'on conviera toutes les communes de la Province à participer à la somme nécessaire au local du Tabellion, suivant leur importance.

7° La construction de l'édifice intéressant la Province entière, le Gouvernement ne refusera pas d'autoriser un impôt annuel sur le budget primitif jusqu'à entière exécution du plan.

8° La généralité des habitants ont offert de fournir des prestations en nature.

Après mûre délibération, le Conseil arrête à l'unanimité d'adopter le plan dudit Hôtel de Ville ainsi que le devis estimatif, et de transmettre le tout avec l'extrait de la délibération à l'autorité supérieure, la suppliant de bien vouloir lui accorder son autorisation.

Le 9 décembre, le Conseil fait procéder à l'adjudication des voûtes, des caves et des cheminées, sur une mise à prix de 5437 livres nouvelles. A la 7me bougie, ce fut un nommé Claude-Joseph, fis de feu Joseph-Marie Guillet, né à Samoëns, qui devint adjudicataire pour la somme de 3800 livres nouvelles.

Le 28 juin 1822, M. Randoni, architecte de S. M., étant venu visiter les travaux, fit remarquer que, d'après les plans, les jardins de l'Hôtel de Ville se trouveraient fort en contrebas du niveau de la construction. Un nouveau plan fut demandé par exprès à Lausanne, à l'architecte Perrogaux qui, dès sa réception, serait envoyé à S. E. le Ministre de l'Intérieur, auquel on demanderait aussi de remplacer par la pierre des Verrières le marbre prévu pour les piliers.

Le 23 septembre, les nouveaux plans étaient revenus avec l'approbation complète du Ministre, aussi le Conseil décidait-il de mettre en adjudication les travaux de maçonneries en élévation, charpente, serrurerie, ainsi que la fourniture de 50.000 tuiles sur une mise à prix de 68.152 livres.

L'adjudication eut lieu le jeudi 16 octobre, et les travaux confiés à l'entrepreneur Charles Pellegrini.

Mais avant de commencer le travail, il lui fallait le temps nécessaire aux fournitures, approvisionnements de pierre, chaux, sable, tuiles, etc., taille de la charpente, entreprendre la serrurerie, etc...

Le 8 février 1824, le Conseil traite avec le sieur Pierre Lacroix, le transport de Rive à la Place dite de

la Hale, de 43 toises de pierre de Meillerie, soit 318 mètres cubes 367, à raison de 27 livres nouvelles par toise.

Le 7 mars, les conseillers Descombes et Carron, accompagnés du commis de l'entrepreneur, Gastinotti, se transportent à Lullin pour reconnaître les bois, poutraisons, charpente et donner les ordres nécessaires au fournisseur François Piccot.

Les travaux poussés le plus activement qu'il est possible sont interrompus par l'hiver, pour reprendre au printemps de l'année 1825.

Le 14 décembre, le Conseil eut à voter l'établissement des cabinets et « aisances », qu'on avait oubliés, derrière la remise — aujourd'hui bureau du Syndicat d'Initiative — de spectable Plagnat.

Cette séance fut d'une grande importance. Le Syndic s'étendit longuement sur l'incendie du 11 décembre 1815 où s'était consumée cette Maison de Ville, dont la charpente toute en bois incorruptible de melèze, d'une hauteur de près de 80 pieds — « 24 mètres — était considérée comme un chef-d'œuvre ».

Il rappela que la cause de ce sinistre était dûe à une imprudence des militaires que la Ville y logeait, négligence dont Thonon subissait les fâcheuses conséquences, entraînant de lourdes dépenses auxquelles elle ne pouvait faire face.

La somme nécessaire au parachèvement de l'édifice devrait être répartie sur les exercices 1826, 1827 et 1828, et l'on devrait supplier S. M. le roi Charles Félix, si bienveillant pour sa ville de Thonon, de vouloir bien par l'entremise de sa Trésorerie suppléer à l'indigence de la Commune.

Cette supplique ne tarda pas d'être suivie du plus heureux effet et le Conseil s'étant réuni en séance extraordinaire le 15 février 1826, le noble syndic François-Fernand Brothy d'Antioche, y donna lecture d'u-

ne lettre de M. l'Intendant annonçant l'attribution, par Sa Majesté, d'un nouveau don de 2500 livres nouvelles pour faciliter la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Sur la proposition du noble Syndic, le Conseil vote une adresse de remerciements et de respectueuse reconnaissance à Sa Majesté, pour cette nouvelle marque du grand intérêt qu'elle portait à sa ville de Thonon.

Enfin, le 28 août 1830, Agostinelli, surveillant des travaux, délivrait un certificat constatant que « les travaux de reconstruction ont été parfaitement exécutés suivant les règles de l'art et légalement achevés », et le Conseil votait 15 livres nouvelles pour la bonne main d'usage aux ouvriers, après le parachèvement des travaux.

Là pourrait s'arrêter l'histoire de notre Hôtel de Ville d'aujourd'hui, car l'ère des grandes chevauchées des luttes épiques est passée.

Thonon a réalisé son rêve ; elle peut enfin se reposer dans la quiète tranquillité d'une prospérité qui va croissant d'année en année, sans aucun effort, confiante en sa devise qui ne fut jamais mieux justifiée : CONSTANTIA CONTENTA.

Et même trente ans plus tard, les grandes journées de l'Annexion de 1860 n'apporteront-elles aucun trouble dans sa vie municipale !

Thonon retourne à la France avec plus encore d'enthousiasme qu'elle s'est jetée dans ses bras en 1792.

Elle restait cependant profondément attachée, mais sans arrière-pensée, à cette antique Maison de Savoie dont elle fut le berceau, qu'elle éleva par son sang de Comté du Chablais en Duché de Savoie, puis de Principauté du Piémont en Royaume de Sardaigne, s'attachant à elle comme s'attache la nourrice à l'enfant quelle a vu naître et grandir.

Le transfert plus tard de la Capitale de Turin à Rome ne fera que rendre plus fragiles encore des liens que ne rattachaient plus au Piémont que les souvenirs d'un passé glorieux.

En dehors du vote presque unanime de « oui et zone » la seule manifestation fut le 16 août 1860, à l'Hôtel de Ville, la réception des officiers du premier détachement du 79me Régiment de ligne, affecté à Thonon.

Ils étaient au nombre de 9, comprenant l'Etat-Major du Bataillon ; l'effectif du détachement était de 111 sous-officiers et soldats, au devant desquels la population s'était portée jusqu'aux Moulins Détruche, à hauteur du vieux lavoir existant encore aujourd'hui.

Le 31 août, arrivaient à Thonon, Napoléon III qu'accompagnait l'impératrice Eugénie. Ils furent reçus à la Sous-Préfecture où eurent lieu la présentation des notabilités de la ville et des hauts fonctionnaires. Leurs Majestés quittaient Thonon dès le 1er septembre pour la visite de Sallanches.

Il fallut, dix ans plus tard, les événements de 1870, pour bouleverser la marche paisible et routinière de notre Hôtel de Ville.

La guerre avec la Prusse avait été déclarée le 17 juillet.

Le 30 août, le Conseil municipal tenait séance à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Comte Edouard de Ville, maire de Thonon. L'ordre du jour, comportait la seule prestation du serment d'usage par les conseillers élus aux élections des 30 avril et 27 mai. Les conseillers s'avançant à tour de rôle devant le maire, levaient la main droite et prononçaient à haute et intelligible voix, la formule officielle : « je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ».

Ce serment fut de bien courte durée, car le surlendemain 1er septembre, Napoléon III, capitulait à Se-

dan et, trois jours après, le 4 septembre, la République était proclamée.

La nouvelle à Thonon en vint de Suisse, se répandant comme une traînée de poudre.

En quelques instants la ville fut en pleine effervescence.

Ceux qu'à l'époque on appelait les « Rouges » et représentaient les idées « avancées » organisèrent un cortège qui parcourut les rues en chantant la Marseillaise, puis quelques énergumènes, s'emparant d'échelles, escaladent la Pyramide de la Place du Château — transférée plus tard sur Crête — qui rappelait la création en 1815 par Napoléon 1er de la route nationale n° 5 du Simplon.

Ils descellent l'aigle de bronze monumental, aux ailes largement éployées, qui la couronnait, le jettent sur le sol où ses ailes se rompent, puis le traînent, corde au cou, au travers de la ville apeurée.

L'entrée de la Sous-Préfecture était ornée de l'aigle impérial tenant les foudres dans ses serres ; on descelle la pierre sur laquelle il se détachait en relief, on lui coupe la tête, on le jette à la voirie. On le retrouvera plus tard, lors de l'expropriation des terrains nécessaires à la construction du Groupe scolaire des Suets, encastré dans un mur de jardin par un de ses démolisseurs.

Il en fut de même à la Gendarmerie où les attributs impériaux qui décoraient la façade subirent de semblables mutilations.

Ne sachant plus quoi briser, les meneurs, une poignée, entraînent la foule à l'Hôtel de Ville, envahissent la salle du conseil. Deux grandes lithographies représentant Napoléon III et l'Impératrice Eugénie en décoraient les murs ; deux individus, l'un entrepreneur de flottage de bois nommé Kingler, l'autre qu'on surnommait le « Tèche », leur crèvent les yeux.

Un troisième personnage s'est juché sur la grande table du Conseil et somme la Municipalité absente d'avoir à démissionner.

De par la volonté du peuple, criait-il, le Conseil est « dissolu ».

« Dissous, dissous », lui soufflait à demi voix un conseiller municipal, curieux de sa nature, qui s'était faufilé jusqu'au premier rang, mais plus bienveillamment répétait-il « dissous », plus l'orateur improvisé accentuait-il ses « dissolu ». L'interrupteur se trouvait à côté, sans le savoir, du fils de ce tribun, en mal de français, qui, furieux à son tour, finit par lui crier: « Mais, Monsieur, si mon père vous doit « dix sous », il est bon pour vous les rendre ! »

L'ordre fut enfin rétabli, les occupants expulsés et l'Hôtel de Ville rentra dans son calme coutumier.

Le Conseil municipal est convoqué d'urgence le 6 septembre, à 11 heures du matin ; en l'absence du maire empêché, la séance est présidée par le premier adjoint.

M. Ferdinand Dubouloz rappelle les faits regrettables qui se sont produits à Thonon le 4 septembre.

Il flétrit énergiquement les meneurs et demande au Conseil de voter toutes mesures qu'il convient, en raison des circonstances actuelles et du commencement de désordres qui se sont déjà manifestés dans la ville.

Après délibération, le Conseil décide de prendre dans l'Assemblée, un Comité de Salut public chargé, avec les pouvoirs les plus étendus, de veiller au maintien du bon ordre. Tous les pouvoirs du Conseil seront délégués à ce Comité, afin de parer à toutes les éventualités et le Conseil prend l'engagement de sanctionner tout ce qui sera fait par les délégués.

Sont désignés par le vote : MM. Edouard de Ville, maire de Thonon, John Berthet, Ferdinand Dubouloz,

premier adjoint, Jules Mercier, Marie Ticon et Philippe Thorens.

En vue de rassurer la population, qui déjà s'est émue des commencements de désordres qui se sont produits en ville, le Conseil décide de faire publier et afficher la proclamation suivante :

« Chers Concitoyens,

La Nation française vient de prouver qu'elle ne se laisse pas abattre par les revers éprouvés par l'armée ; au milieu de son désastre elle acclame la République.

Nous l'avons, tâchons de la maintenir en évitant des dissensions.

Le Conseil municipal de Thonon, frappé d'un commencement de désordres qui s'est manifesté ces jours derniers, fait appel à tous les bons citoyens pour maintenir la tranquillité.

Il y a un mois, les élections ont été renouvelées, vous nous avez manifesté de nouveau ce matin votre confiance ; il y aurait de la lâcheté pour la Municipalité à se départir de son mandat dans les circonstances critiques où nous nous trouvons.

Sûrs de l'appui que vous nous donnez, des mesures dont le Conseil accepte la responsabilité, seront prises contre tout perturbateur de l'ordre public, contre toute atteinte à la propriété.

Une commission de cinq membres, pris dans le sein du Conseil Municipal, est chargée de veiller au maintien du bon ordre ».

Cette affiche fut signée « pour le maire », par le premier adjoint et tous les conseillers présents.

Le même soir, se tenait une seconde séance extraordinaire du Conseil.

On y vota par acclamation l'envoi immédiat au nouveau Gouvernement de la Défense Nationale de l'adresse suivante :

« Le Maire, le Conseil municipal et la population de la ville de Thonon (Hte-Savoie), envoient au Gouvernement provisoire l'expression de leur adhésion la plus complète.

Ils veulent de suite l'assurer de leur concours et de leur dévouement le plus absolu.

Ils veulent surtout lui dire qu'ils comptent sur lui pour sauver la Patrie en danger et qu'ils ne reculeront devant aucun sacrifice pour l'aider dans cette noble tâche ».

Le 19 octobre, le Conseil approuve les mesures prises par la Commission et lui vote des remerciements pour le zèle et l'intelligence apportés dans l'accomplissement d'une mission qui a été si difficile en maintes circonstances.

L'administration s'est occupée, avec toute l'activité possible, de l'organisation de la Garde nationale sédentaire et le maire est heureux de pouvoir annoncer au Conseil que cette organisation est aujourd'hui un fait accompli, à la satisfaction de toute la population.

La Garde nationale a déjà commencé ses exercices; elle maintient le bon ordre à l'intérieur et sera bientôt armée, il ne lui manquera plus que son équipement.

Le 27 octobre, parvenait à Thonon l'annonce de la capitulation de Metz que défendait le Général Bazaine.

Le 30, le Conseil municipal approuve l'envoi par le Maire au Gouvernement de l'adresse suivante :

« Le Maire et le Conseil municipal de Thonon, en présence de la désastreuse nouvelle de la capitulation de Metz, résultant s'il est vrai, de la plus ignoble trahison, assurent de nouveau le Gouvernement de la Défense nationale de leur entier dévouement, de leur ferme volonté de rester fidèles à la République qui seule peut refaire la grandeur de la France et pour laquelle ils ne reculeront devant aucun sacrifice.

Ils veulent aussi exprimer au citoyen Ministre de la Guerre et de l'Intérieur, leur profonde admiration pour son noble courage, son immense patriotisme, son zèle infatigable ; ils ont en lui la plus entière confiance ».

Le départ de la Garde nationale mobile était imminent ; aussi le 5 décembre, le Conseil, réuni en séance extraordinaire, désireux de mettre à l'abri des rigueurs de la saison, les braves citoyens qui vont combattre l'invasion étrangère, vota-t-il une somme de 1.500 francs pour l'achat de tricots et bas de laine, aux mobilisés de Thonon.

Le Conseil décide en outre d'offrir à M. le Préfet, celle des cloches, du poids de 1.500 kilog., qui doit être refondue, pour la fonte de l'artillerie départementale, sous condition que le canon fait avec le métal de cette cloche fera retour à la ville après la campagne, s'il existe encore, et sera destiné à l'armement de la Garde nationale de la ville.

Le 16 mars 1871 — on était en pleine Commune — le Conseil municipal adresse à l'Assemblée nationale une lettre de félicitations avec les trois vœux suivants :

1° Cessation de la guerre civile et rétablissement de l'ordre.

2° Affirmation absolue de la République.

3° Franchise municipale la plus large et décentralisation la plus complète.

Et sur la proposition du conseiller Hyacinthe Pinget, le Conseil, avant de se retirer, vote l'acquisition d'un buste de la République pour la décoration de sa salle de réunions.

Avec mai 1871, la lutte fratricide a pris fin et la paix conclue avec l'Allemagne.

Le sort nous a été contraire, mais l'honneur est sauf.

Nos hommes ont regagné leurs foyers et repris leurs travaux.

Avec les années qui se suivent s'effacent, plus horrifiants que des visions de champs de batailles, les souvenirs des incendies, des massacres d'ôtages de la Commune, des représailles sanglantes de l'armée de Versailles, commis sous l'œil narquois du vainqueur impassible attendant, l'arme au pied, que le dernier sou de la rançon soit versé dans ses coffres pour libérer enfin le sol de notre France meurtrie.

Quarante années vont s'écouler dans la Paix, dans une prospérité qui va s'accroissant et ce sont des heures heureuses qui s'égrènent à l'horloge de notre Hôtel de Ville.

Rien ne semble devoir l'interrompre quand au premier août 1914, alors que les blés sont en pleine moisson, que la nature est au maximum de sa beauté, dans toute la France retentit le tambour, à tous les clochers sonne lugubre le tocsin, arrachant à leurs travaux, jetant tous les hommes valides aux frontières de la patrie à nouveau menacée.

En trois jours, Thonon s'est vidée ! Active, réserve, territoriaux, tous sont partis graves, résolus, sans tourner la tête, abandonnant leurs foyers.

Au beffroi de l'Hôtel de Ville, comme à tous ceux de France, a sonné l'heure de la revanche !

Après quatre ans de luttes sauvages, la Victoire est enfin venue ; avec elle la Paix.

Thonon a repris sa vie plus féconde, plus prospère encore qu'autrefois. A l'Hôtel de Ville où bat son cœur, s'accélère de plus en plus la cadence de cette marche au progrès, à un avenir chargé de promesses.

Là, s'arrête son histoire : pour moi tout au moins !

Peut-être, plus tard, d'autres la continueront-ils ? L'avenir est à Dieu ?

Mais quoiqu'il arrive, Thonon restera toujours fidèle à sa devise, confiant dans le « lion de sable » du Chablais, témoin de la vaillance de ses fils dans les siècles passés, les yeux fixés sur cette croix blanche de Savoie, se détachant plus blanche, plus pure encore sur sa pourpre qu'a ravivée si souvent, rendue plus vermeille, le sang de ses enfants ! « Fara preu ».

Léon Quiblier.

MEMOIRE II

Recherches sur la Langue des Anciens Ligures

Langue parlée en Gaule à l'époque du Bronze

par Emile VUARNET
Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique
Membre de l'Académie Chablaisienne.

Recherches sur la Langue des Anciens Ligures

I

AVANT-PROPOS

Sous le titre *Les Ligures dans les Alpes*, j'ai publié en 1936 une première étude sur la langue des Ligures. Je remercie ici M. Jules Toutain, Directeur à l'école des Hautes Etudes à la Sorbonne, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui a bien voulu faire paraître mon travail dans la Revue *Pro Alesia* (1).

Dès sa parution M. Serge Barraux, professeur agrégé de l'Université de Paris, en ce moment professeur d'histoire à l'Université de Fribourg, me remerciait, disait-il, « pour mon beau travail, savant et passionnant qui ouvre des horizons si curieux. »

M. Maxime Reymond, directeur des archives cantonales vaudoises, auteur de nombreux travaux historiques et d'une magnifique histoire de la Suisse en trois volumes, m'écrivait de Lausanne : « J'ai lu avec grand intérêt votre notice sur *les Ligures dans les Alpes*, le sujet mérite d'être poussé le plus possible. »

(1) Pro Alesia, Nouvelle série, tome XVIII—XX.

Encouragé par diverses autres notabilités du monde savant, j'ai continué mon travail, en voici l'historique :

En 1900 je fis l'acquisition à Genève du *Glossaire Genevois* de Gaudy-Lefort, édité en 1820. Gaudy-Lefort a écrit plusieurs ouvrages très remarqués. Or je trouve au mot *nant* la description suivante :

« NANT, ruisseau, vallon où coule un ruisseau. Si la « langue primitive dont parle Bullet, exista réellement, « ce terme en fit sans doute partie, car on en trouve « des vestiges dans la plupart des idiomes connus. En « gallois et en langue romane, nant signifie torrent, « vallée ; en arabe, naz marais ; en persan, nahas ; « en hébreu et en chaldéen, nahhal, torrent, rivière, « vallée, etc... »

A la suite de cette lecture je tournai donc mes recherches vers les langues de l'Orient.

En 1917, j'achetai : *Les Etudes sur les religions sémitiques* par le Rd Père Marie-Joseph Lagrange, des Frères prêcheurs, correspondant de l'Institut, un des rédacteurs de la Revue Biblique. C'est là que j'appris que le sanglier gaulois dérivait d'un mythe Babylonien, Betelgeuze, étoile de la constellation d'Orion qui marchait à la tête des armées du ciel, et que les fontaines si nombreuses en France d'Adoua, de la Doue, de la Dhuys dérivent de Hadad ou Addu dieu de la pluie et du gonflement des sources chez les Assyriens (page 442, note 1).

Enfin en 1938 dans le *Dictionnaire comparé des langues*, j'ai trouvé l'étymologie sémitique des Alpes, du Rhône et du Rhin qui confirme ma thèse.

Ce travail n'est donc pas le produit de mon imagination, mais simplement celui de longues recherches pour le triomphe de la Science.

II

Origine des Ligures. — Temps de leur indépendance. — Leur conquête par les Celtes. — Nombre approximatif des deux populations.

Selon d'Arbois de Jubainville (1), Camille Jullian (2) et J. de Morgan (3) les Ligures arrivèrent d'Asie en Europe vers 2300 avant notre ère. C'étaient de petits hommes bruns, nerveux, aux membres grêles.

Les Celtes à la peau blanche, à la chevelure blonde, occupèrent, vers le Xme siècle environ avant notre ère, l'Autriche et l'Allemagne actuelles. Se trouvant pressés par les Sarmates (les Slaves Modernes) ils refoulèrent ou soumirent peu à peu les Ligures dès le VIme siècle.

Les Celtes semblent avoir envahi à cette époque la Franche-Comté et les Monts de la Côte-d'Or. En voici l'explication, les Ligures n'avaient pas les mêmes rites funéraires que les Celtes, ils étaient inhumés sans signes extérieurs, quelquefois une simple pierre était dressée sur la tombe. Les Celtes élevaient sur leurs tombes un tumulus. Ainsi dans la forêt de Moidons, entre Salins et Arbois (Jura) est un immense cimetière de tumulus, on en a estimé le nombre à une quarantaine de mille. Le groupe des tombes d'Alaise au nord de Salins (Doubs) est également extrêmement important (4). Il en est de même sur les Monts de la Côte d'Or.

Or si l'on entre dans la Haute-Savoie on ne rencontre dans le Chablais (Arrondissement de Thonon) que deux tumulus cités par Revon (5). Le tumulus du Châtelard,

---

(1) Les premiers habitants de l'Europe, p. 245.
(2) Histoire de la Gaule I, page 122 et suivantes.
(3) L'humanité préhistorique, page 316.
(4) H. Hubert : Les Celtes et l'expansion celtique, page 311.
(5) Revon : La Haute-Savoie avant les Romains dans Revue Savoisienne 1878.

sur le mont de Boisy, commune de Ballaison, et un autre à Maxilly près d'Evian appelé *Pro de Cessy*.

Dans le Faucigny (arrondissement de Bonneville) on n'en rencontre que quelques-uns (1). A la suite de ces constatations nous pouvons avancer que le département français du Jura fut pendant de longs siècles la frontière méridionale de la Grande Celtique indépendante.

Les Ligures adoraient les astres, dit Déchelette dans son Manuel d'archéologie préhistorique (2). Quelques savants ayant remarqué qu'ils rendaient un culte au soleil pensèrent qu'ils étaient de race indo-européenne. Cette conclusion n'est pas juste car d'après Maspéro : « Les Sémites exaltaient le soleil au-dessus des autres dieux » (3).

Les Ligures ont occupé la Gaule du Nord à l'état indépendant pendant 16 à 17 siècles. La Gaule du Centre et de l'Est pendant deux mille ans. Ils furent soumis par les Celtes qui leur imposèrent leur langue. Ils ne furent pas détruits, mais simplement réduits à travailler la terre comme métayers ou clients.

D'après le docteur Laquerrière, professeur à la faculté de médecine de l'Université de Montréal (4), les Celtes entrèrent au Vme siècle en Gaule au nombre de moins de trois cent mille. Les Ligures pouvaient être deux à trois millions. L'élément celte ne représenterait qu'environ un neuvième à un dixième de la population de la Gaule.

---

(1) Ibidem.

(2) Déchelette : Manuel d'archéologie.

(3) Maspéro : Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 12me édition, page 167.

(4) Docteur Laquerrière : Les origines de la race et de la mentalité française ; Montréal 1937.

III

Les Morgetes, peuplade Ligure. — Morges, rivieres nombreuses. — Morginum, ville ligure du Dauphiné et Morginnum, ville d'Asie Mineure.

Suivant Thucidide IV, 65 et Tite Live XXVI, 21, quatre-vingts ans avant la guerre de Troie, une peuplade ligure appelée les Morgètes, chassée d'Italie, passa en Sicile et y fonda une ville appelée Morgantium. Or ce nom Ligure de Morgetes se retrouve dans nos nombreuses rivières appelées Morge :

1) La Morge du canton de Vaud qui se jette dans le lac Léman à Morges.

2) La Morge de Saint-Gingolph qui se jette dans le lac Léman et sépare le Valais de la Haute-Savoie.

3) La Morge de Conthey en Valais.

4) La Morge affluent du Fier près Annecy.

5) La Morge affluent de l'Isère.

6) La Morge ruisseau du département de l'Aube (Morgex et Morgia au XIIme siècle).

Comme lieux dits on trouve : 1) Morges, ville sur le lac Léman, station lacustre très importante, de l'époque du bronze ; 2) Morgins, Valais ; 3) Morgex, village du val d'Aoste, Italie ; 4) Morzine, Haute-Savoie (Morgenes en 1180 d'après Marteaux (1) ; 5) Morgenex, hameau de Vallières sur la Morge, Haute-Savoie ; 6) Morga, village près de Bilbao (Pays Basque), Espagne ; 7) Morgon, montagne dans le département des Hautes-Alpes ; 8) L'Aiguille de Morges, montagne du val Godemard (Hautes-Alpes). Enfin Moirans (Isère) est une petite ville située sur la Morge affluent de l'Isère et sur la voie romaine qui allait de Grenoble (Cularo) à Vienne sur le Rhône. Elle s'appelait autrefois *Morginnum*.

---

(1) Revue Savoisienne 1909, page 164.

Or, d'après Roget de Belloguet (1), Ephèse, ville d'Asie, avant la guerre de Troie, s'appelait également *Morginnum*.

Le peuple qui habitait Ephèse mille ans avant notre ère parlait donc la même langue que les Ligures de la Gaule vers la même époque. Nous trouvons donc là une première indication sur l'origine orientale des Ligures.

IV

Nouvelles découvertes de l'auteur. — Etymologie sémitique des Alpes, du Rhin, du Rhône et de la Garonne.

Je trouve dans le Dictionnaire comparé des langues, imprimé à Caen en 1866 par M. l'abbé Drouin, licencié en droit, membre de la société asiatique, que Alpes dérive de l'hébreu alp qui veut dire haut et puissant.

En Savoie toutes les sommités s'appellent : la montagne à moins qu'elles n'aient un nom particulier, montagne dérive du latin mons, montes et montana. Tandis qu'en Suisse alémanique les montagnes s'appellent alp; un alpage est un pâturage sur la montagne et inalper c'est conduire les vaches sur la montagne.

La Savoie ayant été totalement romanisée a perdu le mot alp. La Suisse alémanique l'a conservé ; tous les noms de montagnes y sont suivis du mot alp.

Toujours d'après notre Dictionnaire comparé des langues : le Rhin (en allemand rhein) dérive de l'hébreu rouh, couler. Rhodanus (le Rhône) a la même étymologie. En patois savoyard le Rhône se dit le Rhoûne, mot qui se rapproche de l'hébreu rouh. Dans le Con-

(1) Roget de Belloguet : Ethnogénie gauloise ; Glossaire gaulois, page 18.

grès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Montmélian en 1885, M. Gustave Vallier, de Grenoble, parla de la Garonne. Ce fleuve sort d'un glacier des environs de Luchon, il se divise à sa source en deux bras, l'un qui s'écoule sur le versant français prend le nom de Garonne et l'autre qui descend sur le versant espagnol s'appelle Ronéga. C'est le même mot que Garonne mais avec la première syllabe transportée à la fin du mot. Garonne et Ronéga ont tous les deux la même racine Ronne.

Le Beybach près de Neumagen s'appelait Rodanus d'après Venantius Fortunatus, de même un affluent de la rive droite du haut Danube, selon Henri Hubert (1). Ce mot Rodanus dérivant de l'hébreu rouh était connu et en usage à la fois en Germanie, en Gaule et en Espagne.

V

Etymologie assyrienne de l'Isère.

D'après Camille Jullian (2) l'Isère des Alpes, l'Oise des Belges, l'Isar de Bavière se sont également appelées, toutes trois, Isara.

Or, il y avait en Assyrie une déesse Ishara, d'après le Père Paul Dhorme (3) professeur d'Assyrien à St-Jean de Jérusalem. Nous avons encore Izernore près Nantua (Ain) qui, au Vme siècle, d'après la vie de St Oyen, s'appelait Isarnodurum et où s'élevait un temple païen.

Sur le versant méridional des Pyrénées, l'Esséra rappelle Isara. On trouve encore Isser dans la province

---

(1) Henri Hubert : Les Celtes et l'expansion celtique, Paris 1932, page 184.
(2) C. Jullian : Histoire de la Gaule I, page 115.
(3) P. Dhorme : La religion assyro-babylonienne, page 123.

d'Oran, d'après Gustave Vallier. C'est encore l'Allemagne qui a conservé intacte la racine d'Isara avec l'Isar de Bavière.

VI

Etymologie assyrienne d'Adoua.

Adoua est un nom de fontaine assez fréquent en Gaule, en Bourgogne. Ce mot d'après le Révérend Père Lagrange dans son livre « *Les Religions Sémitiques* », dérive de l'assyrien addu, dieu de la pluie (1).

Dans le département de la Côte-d'Or, quatorze sources sacrées s'appellent source de la Douix, une, source de la Doua, une, source de l'Adoué, une, source de la Dhuis (2).

On trouve encore La Doué dans la Nièvre, la fontaine de la Douhet dans la Charente-Inférieure ; la fontaine de la Doué en Maine-et-Loir; à Lyon, l'Adoua près du parc de la Tête-d'Or, caserne et source. En Haute-Savoie : source et réservoir de la Dioie, commune de Moye près de Rumilly ; fontaine de l'Aduit, commune de Naves, cité par Gros (3).

Les eaux de la Dhuy à Domène (Isère). Source de l'Adou à Artemare (Ain) (4).

Source de la Doue à Abévillers (Doubs) d'après Adolphe Joanne (Géographie du Doubs). Adoua ville d'Abyssinie, Les Abyssins étant d'origine sémitique. Addu

---

(1) Lagrange : Etude sur les religions sémitiques, page 442, note 1 et page 158 : les eaux sacrées.

(2) Van Gennep : Le folklore de la Bourgogne, Côte-d'Or, 1934, page 154.

(3) Chanoine Gros : Dictionnaire étymologique du département de la Savoie.

(4) Louis Barthelon : Artemare aux temps anciens ; Belley 1938 ; page 19.

se disait aussi Hadad, Adad, on retrouve ce nom dans l'Adda, affluent du Pô (Italie).

VII

Etymologie chaldéenne d'Aa.

Le Révérend Père Lagrange écrit (1) : « Chez les Chaldéens, si les eaux sont saintes c'est parce qu'elles sont un don des dieux qui habitent les astres. Et en effet les fleuves portent les noms des dieux du ciel : Belus, Adonis, or, Aa est la fiancée du dieu Chamach, le soleil ».

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on rencontre le mot Aa dans les noms de rivières de l'Europe. Nous pouvons citer plusieurs cours d'eaux de ce nom :

1° Aa rivière du Pas-de-Calais qui arrose St-Omer.
2° Aa rivière de Belgique province d'Anvers, affluent de la Nèthe.
3° Aa rivière de Hollande, province de Groningue.
4° Aa rivière du Brabant septentrional.
5° Aa rivière de Suisse, canton de Lucerne, affluent de l'Aar.
6° Aa rivière de Suisse qui porte les eaux du lac de Sarnen au lac de Lucerne.
7° Aa rivière de Suisse, affluent du lac de Lucerne.
8° Aa fleuve des pays Baltes qui se jette dans le golfe de Riga.
9° Aa rivière de Courlande, affluent de la Dwina.
10° Aar rivière de Suisse qui se jette dans le Rhin.

On serait porté à croire que ces noms ont une origine alémanique, peut-être danoise. Cependant on retrouve

---

(1) Lagrange : Etude sur les religions sémitiques, page 163.

ces noms en aa dans les langues sémitiques. Ainsi on relève dans la Bible :

Ahalab ville de la tribu d'Aser.
Ahara troisième fils de Benjamin.
Aharchel fils d'Arum.
Ahastari fils d'Assur.
Ahava fleuve de Babylonie.
Aaru nom d'un des mois juif.
Aaron frère de Moïse.

VIII

Erreurs de Dottin. — Nant et Samon considérés par Dottin comme celtiques, sont d'origine sémitique.

Nant. — Ce nom désigne en Haute-Savoie et Suisse Romande, un ravin creusé par un cours d'eau. Dottin, professeur à l'Université de Rennes, dans son Manuel celtique, s'appuyant sur le glossaire irlandais d'Endlicher, le considère comme un nom celtique (1).

Or, dans le Glossaire Genevois de Gaudy-Lefort en Hébreu et en Chaldéen, torrent se dit nahal, en persan nahas, en arabe naz veut dire marais et fleuve se dit nehr. D'après Vigouroux (2) fleuve en assyrien se dit naharu et en hébreu nahar.

Le Père Lagrange donne nahr, rivière en hébreu (pages 159 et 160). Le mot nant a donc bien une origine sémitique.

Samon. — Sur le calendrier ou table découvert à Coligny dans l'Ain, le mot samon semble désigner l'été. Dottin le fait figurer dans son Manuel comme mot celtique (3) et il cite le vieil irlandais Sam qui veut dire

---

(1) Georges Dottin : Manuel pour servir à l'Etude de l'antiquité celtique. Librairie Honoré Champion, Paris 1906, p. 57.
(2) Vigouroux : La Bible et les Découvertes modernes, I, page 373.
(3) Dottin, Manuel, page 79.

été. Or, d'après Vigouroux (1) en Assyrien Sami veut dire le ciel et samas le soleil. Le mot samon qui rappelle samas est donc d'origine assyrienne, de même que l'année celtique est calquée sur l'année assyrienne d'après les constatations de MM. Loth, Dottin, d'Arbois de Jubainville, etc...

Samas, le soleil en assyrien, a donc pu donner son nom à la Somme qui se disait Samaro.

Un fils de David s'appelait Elishama, nom que Lenormant (2) traduit par Mon Dieu c'est le soleil. A la suite de cet exemple et par analogie on aurait la signification du nom du dieu gaulois Beli-sama et de Uxisama, nom de l'île d'Ouessant citée par Pythéas de Marseille au IV^mo^ siècle avant J.-C.

Dans la haute vallée de l'Ebre se trouve la ville de Uxama, Barca d'après Henri Hubert (3). Dans la séance de l'Académie des inscriptions du 31 mars 1922, M. J. Loth reconnaît que le celtique samaro dérive de samo qui signifie été (4).

IX

Origine sémitique des Alpes Pennines, du Jura, de la Saône et de l'Arve.

Les Alpes Pennines s'étendent sur une longueur de 80 kilomètres du Grand-Saint-Bernard au Simplon. Le Grand-Saint-Bernard s'appelait Summus Poeninus ; le Valais : Vallis Poenina. Pline l'ancien se demande si Poeninus ne viendrait pas du latin Poeni qui désigne

---

(1) Vigouroux, pages 372, 373.
(2) Lenormant : Origine de l'Histoire, 2me édition, page 542.
(3) Henri Hubert : Les Celtes et l'expansion celtique, Vol. I, page 7.
(4) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 31 mars 1922.

les Carthaginois (1). Ce mot serait un souvenir du passage des Alpes par Hannibal.

Il est plus probable que l'armée d'Hannibal traversa les Alpes en passant par la Maurienne et le col de la Seigne. D'autre part on a trouvé à Saint-Maurice en Valais une inscription de l'an 23 après J.-C. dédiée à Drusus César, fils de Tibère et dont les dernières lignes nomment les Civitates IIII vallis Poeninae (2). Ces 4 Civitates sont celles des Seduni, des Vallenses, des Nantuates et des Penneloci.

Un auteur local (3) a pensé que Poenina venait du celtique pen, pointe. Or, si Penneloci, aujourd'hui Villeneuve, veut dire Tête du lac en celtique, il ne se trouve pas orthographié Poe comme Poenina, mais pen comme Penmarch en Bretagne et Pline était bien placé pour en savoir la signification en interrogeant les Gaulois de son temps.

Ce mot Poenina pourrait se rapporter à un peuple de même origine que les Phéniciens, c'est-à-dire à un peuple d'origine sémitique.

Jura. — Il est curieux de rapprocher le nom du Jura de celui de Djurjura, massif montagneux de la Kabylie. Djurjura est un nom d'origine phénicienne donc sémitique, ce qui donnerait au Jura une même origine. M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, avait déjà étudié cette étymologie dans la *Revue Savoisienne* de 1872.

Arar, ancien nom de la Saône, que d'Arbois de Jubainville admet comme ligure, peut se rapprocher de Ararath montagne d'Arménie et de Arari ville de la tri-

(1) Histoire Nat. III, page 21.

(2) C. I. LAT. XII, 147. — Cette inscription rectifie l'erreur des géographes du XIXme siècle qui plaçaient les Nantuates les uns en Chablais, les autres en Faucigny (4).

(3) Arnaud : Essai sur l'Histoire et la Géographie de la Gaule, page 36.

(4) Dufayard - Histoire de Savoie, page 5.

bu de Juda. L'Arve qui descend du Mont-Blanc appartient à cette famille. L'Arve d'après M. Marteaux (1) s'appelait anciennement araris en 1265, aqua de araris en 1306.

X

Gênes et Genève villes aux noms sémitiques.

Gênes est la capitale de la Ligurie, c'est-à-dire des Ligures restés indépendants jusqu'à la conquête romaine. Gênes se dit en italien Djénova et Genève se dit en patois savoyard Zéneva. Nous voyons donc que les noms de ces deux villes ont la même étymologie ligure.

Genève est la station lacustre de l'âge du bronze la plus importante des rives du lac Léman, Morges se classe ensuite. Or, Génos et Généa sont des dieux phéniciens et chananéens d'après le Révérend Père Lagrange (2). Le musée de Gênes renferme une stèle n° 328 qui fait mention de la déesse Genvea (3) on y lit GENVÆA mot qui se rapproche du patois Zéneva (Genève).

Le déesse Genvea est donc une déesse ligure qui peut s'identifier avec Genea déesse phénicienne et chananéenne, donc sémitique.

XI

La dent d'Oche, nom de l'hercule phénicien.

Je relève dans Tacon, Antiquités du Bugey, les phrases suivantes :

(1) Revue Savoisienne 1910, page 210. D'après des documents publiés par la Société d'Histoire de Genève.
(2) Lagrange : Etude sur les religions sémitiques, page 414.
(3) Maxime Reymond : Histoire de la Suisse, I, page 30.

« Les phéniciens (disent les écrivains grecs) appe-
« laient leur Hercule Okhos c'est-à-dire Okh ou Och,
« car la désinence os n'est qu'une addition parasite
« hélénique. Il est évident que ce Och ou Okh des Phé-
« niciens répond au nom Og que les Celtes donnaient
« à leur Hercule ».

Cette étymologie peut s'appliquer à la dent d'Oche, haute montagne de 2.200 mètres qui domine Evian et Meillerie. Elle doit être véritable car ce pays d'Evian s'appelait dans le haut moyen-âge Finage d'Hercule.

Dans le Regeste Genevois, ou Recueil des Chartes de l'ancien diocèse de Genève, le n° 107 est ainsi conçu :

En 890, troisième du règne de Rodolphe Ier, le comte Manassès donne à l'église de Lausanne une terre située : in pago Genovense, in fine Ercolana, in villa Mustiniaco.

Le finis Ercolana est le territoire d'Evian, Mustiniacum est le village de Montigny situé entre Lugrin et Saint-Paul, canton d'Evian.

XII

Ura et uru, avon et Avenches.

Ura est un nom de déesse en Gaule, d'après Dottin dans son Manuel celtique, page 240, et uru en assyrien veut dire lumière, d'après Vigouroux (La Bible et les découvertes modernes page 373).

D'après Camille Jullian (1) : l'Avenche helvétique, l'Avence gasconne, l'Avenza de Toscane, l'Aventin de Rome ont la même origine ligure.

Nous pouvons encore citer de la même famille : Les Avantiques, peuple ligure de la vallée de l'Avance près

(1) Camille Jullian : Histoire de la Gaule.

de Gap (Hautes-Alpes) ; la vallée de la Vence près de la trappe d'Aiguebelle (Drôme).

Le torrent de la Lavanche près de Grésy-sur-Isère. Le pont de la Lavanche à Bourg-Saint-Maurice (Savoie). L'Avançhi plante d'osier en patois savoyard et avan brin d'osier. Avenches ville du canton de Vaud qui se disait Aventicum sous les Romains.

En Angleterre et en Ecosse plusieurs rivières s'appellent avon, la déesse assyrienne ava (vie) pourrait se rapporter à ces noms, ou être la source ou l'origine de ces noms.

XIII

Noms de peuples ligures d'allures sémitiques.

1° *Caturiges.* — Les Caturiges étaient un peuple qui fit partie du royaume de Cottius dont la capitale Caturigo magus, aujourd'hui Chorges, s'élevait entre Gap et Embrun (Hautes-Alpes). Or, les 14 peuples du royaume de Cottius étaient ligures. Pline le donne comme ligure (1) et Strabon comme Celto-Ligure. Or en Assyrien d'après Vigouroux (2) Katu veut dire main.

2° *Seduni.* — Les Phéniciens avaient un dieu Sid et une ville Sidon (3). Ces noms sont à rapprocher de celui des Seduni, peuplade du Valais dont la capitale est Sion (Sedunum).

3° *Laevi.* — Les peuplades qui habitaient les bords du Tessin, lors de l'arrivée des Gaulois, étaient les Laevi, les Labeci ou Libui. Elles me paraissent ligures dit Camille Jullian (4). La première de ces peuplades porte un nom qui paraît sémitique, Laevi pour Lévy.

---

(1) Pline III, 7 ; Strabon IV, 6.
(2) La Bible et les découvertes modernes I, p. 389.
(3) Lagrange : Etude sur les religions sémitiques, page 91.
(4) Histoire de la Gaule I, page 291, note 4.

4° *Nantuates.* — Cette peuplade qui habitait le bas Valais a un nom qui dérive de Nant dont nous avons établi l'origine sémitique au paragraphe VIII.

XIV

Noms ligures retrouvés dans le langage moderne.

1° *Murgier.* — Un murgier aux environs d'Annecy est un gros tas de pierres dans un champ, au pied des montagnes. Revon (1) en cite plusieurs, sous lesquels on a recueilli des objets de l'âge du bronze, ce qui prouve leur antiquité. Dans le Bugey (Ain) le mot s'écrit murger, et en Bourgogne meurger. Or, en Assyrie, un monceau de briques mal cuites, jetées en tas aux abords d'une briqueterie s'appelait Murgas.

2° *Besu.* — Dans le Glossaire Genevois de Gaudy-Lefort, Besu est le nom donné aux grosses mouettes et aux goëlands du lac Léman. Or, d'après le Révérend Père Dhorme (2), en Assyrie le dieu Zu est l'oiseau tempête.

3° *Nant.* — Ravin creusé par un torrent, dont nous avons donné l'origine sémitique au paragraphe VIII. En Haute-Savoie et Suisse Romande tous les petits cours d'eau s'appellent nant.

4° *Alène.* — Dérive de l'hébreu halal, percer ; arabe ahlil ; espagnol alesna, lesna ; patois savoyard, alanna.

5° *Corne.* — Ce mot en hébreu se dit qorn. La presqu'île de Cornouailles au S.-O. de l'Angleterre, n'est pas un nom d'origine celtique, mais ligure donc sémitique.

6° *Risch, rix, reich.* — François Lenormant dans son

(1) Revon : La Haute-Savoie avant les Romains dans Revue Savoisienne de 1878.

(2) Dhorme : La religion Assyro-Babylonienne, page 110.

Histoire ancienne de l'Orient, Paris 1881, page 444, annonce que tête en assyrien se dit : rischou et risch. Il y aurait là un rapport avec le gaulois rix qui accompagne ou qui termine les noms des chefs gaulois : Vercingétorix, Orgétorix, Ambiorix, etc... et peut-être avec l'allemand reich et reichland.

XV

Les dieux gaulois sont en majorité d'origine sémitique.

1° *Anou et Anu.* — Anou chez les Assyriens est le dieu du ciel, d'après le Révérend Père Paul Dhorme (1), il fait partie de la première triade des grands dieux. Il a été retrouvé par M. d'Arbois de Jubainville sous la forme Anu ou Ana dans le glossaire de Cormac.

(Arbois de Jubainville. — La famille celtique, page V. — Paris 1905).

2° *Bel et Belenus.* — Bel chez les Assyriens était le seigneur du monde et de l'humanité et faisait partie de la première triade d'après Paul Dhorme, les Gaulois avaient le dieu Belenus. Le dieu Belenos d'après d'Arbois de Jubainville se rencontre sur de nombreuses inscriptions à Nîmes, à Narbonne, aux environs de Venise, en Bavière, dans le Noricum (2). Belenus est cité par Tertulien, Hérodien, Ausone. Les Phéniciens appelaient ce dieu Baal.

3° *Enzu et Esus.* — Suivant Henri Martin (Histoire de France), Hesus des Gaulois est le père de la lune. Or,

---

(1) Paul Dhorme : La religion Assyro-Babylonienne. Paris, Lecoffre 1910, page 67.

(2) D'Arbois de Jubainville : Les Celtes depuis les temps les plus anciens, pages 54-55.

Enzu des Assyriens est un vieillard vénérable personnifiant la lune antique, d'après Paul Dhorme (1).

En Etrusque Aesar, Aisa signifie dieu ; en Ombrien, Esuna signifie Divin, d'après Roget de Belloguet (2). Or, d'après Maspéro (3) les Tyrsènes ou Etrusques, venant d'Asie Mineure, prirent terre au Nord de l'embouchure du Tibre. C'était un peuple sémitique. Les Florentins ont des figures de Sémites. Regardez les noces de Cana de Léonard de Vinci, c'est frappant.

4° *Camulos et Kamosh.* — M. Dottin dans son Manuel de l'antiquité celtique, cite l'irlandais CVMAL comme dérivant de CAMVLOS, CAMVLORIX, CAMVLOGENOS (4).

Le dieu des Moabites s'appelait Kamosh d'après Maspéro (5), il y a là un rapport évident, une commune origine.

5° *Astarté et Adrasté.* — Chez les Assyriens, la planète Vénus se disait Istar et chez les Phéniciens Astarté. Or, il y avait chez les Bretons la déesse Adrasté en l'honneur de laquelle les bretons de la reine Boudica immolaient les femmes captives. (Dion Cassius, Hist. Rom., LXII, 7).

Il y a là, interversion de quelques lettres, mais c'est dans le génie de la langue ligure, comme CVMAL pour CAMVLOS, ATREBATES qui a donné Artois et Artésien.

6° *Belisama.* — C'est un dieu gaulois qui se retrouve dans plusieurs inscriptions romaines (inscription de Vaison, publiée dans l'Histoire romaine de Mommsen V, 7) et dans l'inscription de Conseran :

---

(1) Paul Dhorme : La religion Assyro-Babylonienne.

(2) Roget de Belloguet : Glossaire gaulois, au mot Esus, page 371. Paris 1872.

(3) Maspéro : Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 12me édition. — Paris, Hachette 1907.

(4) Georges Dottin : Manuel celtique, page 79. Paris 1906.

(5) Maspéro : Hist. ancienne, page 397.

MINERVAE
BELISAMA
SACRVM
VALERIVS

Belisama se trouve en Angleterre à l'embouchure d'un fleuve dans le comté de Lancastre. Uxi sama est l'ancien nom de l'île d'Ouessant.

Selon Maspéro, les dieux logés dans les blocs taillés ou colonnes s'appelaient Baalsamin (Maspéro, page 399). Bel en Assyrien veut dire seigneur et sama, soleil. Un fils de David s'appelait Elishama d'après F. Lenormant (origine de l'histoire, page 542) et II Rois Ch. XXV, 25.

Nous avons déjà étudié :

1° Au paragraphe VIII, samon, été en gaulois et samas, soleil en assyrien avec Samaro, la Somme.

2° Au paragraphe X, Gênes, Genève et la déesse ligure Genvea.

3° Au paragraphe VII, Aa la fiancée du dieu assyrien Samas, Chamach, soleil.

4° Au paragraphe VI, Addu, dieu assyrien de la pluie et les fontaines Adoua, Adoué.

5° Au paragraphe V, la déesse assyrienne Ishara et Isara l'Isère.

6° *Le dieu sanglier* que les Gaulois portaient comme étendard à la tête de leurs armées, était suivant les travaux des assyriologues : Lagrange, Paul Dhorme, Jensen et Kugler, l'étoile Bételgeuze de la constellation d'Orion que les Assyriens plaçaient en tête des armées du ciel.

(Voir : Emile Vuarnet : Etude sur le dieu Sanglier dans Pro Alesia 1929).

7° *La fin du Monde* devait arriver chez les Chaldéens tous les 43.200 ans, les signes du ciel entraient en guerre dans un embrasement général ; c'était la fin du Monde et la Renaissance d'un monde nouveau.

Or, dans Pro Alesia 1928, page 215, j'ai démontré que le combat d'animaux reproduit sur une plaque de bronze, trouvée au Lyaud près de Thonon (Hte-Savoie) et conservée au Musée de St-Germain-en-Laye, représente le combat des constellations et par suite est l'emblème de la fin du monde suivant la tradition assyrienne.

8° Le dieu Oannès et la Création du Monde d'après Bérose, prêtre de Babylone, sont représentés sur les objets en or du trésor de Vetersfeld (Brandebourg). On y voit un homme à queue de poisson. J'en ai donné l'explication selon la légende assyrienne dans Pro Alesia 1928, page 224.

En terminant ce paragraphe XV, je puis affirmer que les dieux Gaulois et Ligures sont en majorité d'origine sémitique, de même que leurs conceptions sur la Création du Monde et sur sa fin sont identiques à celles des assyriens.

XVI

Par cette rapide étude, je crois avoir démontré l'origine sémitique des Ligures. Il était naturel que les tribus sémites de la Chaldée, chassées de leur habitat par des peuples venus de l'Est, fussent portées à s'enfuir vers l'Occident. Le passage du Bosphore en radeau ou en barque était un jeu pour des bateliers de l'Euphrate.

Lorsque la tribu d'Abraham s'enfuit d'Ur en Chaldée, elle remonta la vallée de l'Euphrate jusqu'à Harran près d'Edesse, puis par étapes successives elle arriva dans le pays de Chanaan ; plus tard poussée par la famine elle alla jusqu'en Egypte. Ce trajet était plus long que l'itinéraire qui allait de la Chaldée au Bosphore.

Au-delà du Bosphore, les Ligures ne rencontrèrent que des peuplades qui se trouvaient encore au stade de l'âge de pierre.

Dans mon travail : « Les Constellations sur les Médailles Gauloises », paru dans Pro Alesia 1925, j'ai décrit cinquante emblèmes différents de constellations (1). Ayant établi que le dieu Sanglier représentait un astre (2). Je puis affirmer que les Gaulois par l'intermédiaire des Ligures adoraient les astres tout comme les Assyriens.

Ayant envoyé mes publications à sa Majesté le roi d'Italie, grand numismate, ce dernier m'a fait remercier par M. le Consul d'Italie, siégeant à Chambéry.

P.-S. — *Désinences ligures.* — D'Arbois de Jubainville, dans la 2e édition de son ouvrage sur les Premiers habitants de l'Europe, avait avancé que certains noms géographiques de la Provence et du Piémont, terminés en asco, asca, osco, osca étaient particuliers à la langue ligure. Mais depuis, quelques savants ont estimé que cette idée était fausse. Parce qu'on trouve ces mêmes désinences non seulement dans le ligure, mais encore dans le latin, le celtique, l'allemand, le roumain, le slave. (E. Arnaud - *Essai sur l'Histoire et la Géographie de la Gaule,* Grenoble, 1905, page 49.)

(1) Emile Vuarnet : Etude des monnaies gauloises, d'après des citations d'auteurs de l'antiquité, paru en 1922, dans les Mémoires de l'Académie Chablaisienne.

(2) E. Vuarnet : Etude sur le dieu Sanglier. Pro Alesia, tome XI, 1929.

DOCUMENT I

Relations entre la Savoie et l'Espagne au XVIme siècle

C'est par le mariage de Charles III le Bon, duc de Savoie, avec la princesse Béatrix, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, et de Marie de Castille, en 1521, que s'établirent les premiers liens entre la Savoie et l'Espagne. La princesse Béatrix, nouvelle duchesse de Savoie, était sœur d'Isabelle, femme de l'empereur Charles-Quint, roi d'Espagne.

Deux chablaisiens : noble et puissant Claude, seigneur de Ballaison, baron de St-Germain, chambellan du Duc de Savoie, et Aymon de Genève, baron de Lullin, avaient été chargés de négocier ce mariage, par une procuration datée de Thonon, le 30 novembre 1520.

Les princes issus de Charles III et Béatrix furent élevés en Espagne.

Louis de Savoie, prince de Piémont, né à Genève en 1523, baptisé à Chambéry, fiancé à l'âge de trois ans avec Marguerite de France, fille de François 1er, fut confié à Charles-Quint, pour vivre auprès de l'Infant don Philippe. Il mourut à Madrid, le 25 décembre 1536, et fut inhumé à Grenade avec les mêmes honneurs que les Princes du Sang d'Espagne.

Emmanuel-Philibert, le futur Duc de Savoie, fit ses premières armes dans les troupes impériales. En 1551, on le voit s'embarquant à Gênes pour Barcelone, Saragosse, en compagnie de son cousin don Phi-

lippe. Il revient à Barcelone pour attendre Maximilien, roi de Bohème, et la reine Marie, qui devaient retourner en Allemagne sur les galères d'André Doria. Le jeune prince savoyard défend la ville attaquée par la flotte d'Henri II commandée par Léon Strozzi. Nous ne nous étendrons pas sur les prouesses d'Emmanuel-Philibert à la tête des troupes espagnoles de l'armée impériale, qui devaient aboutir à la victoire de St-Quentin.

De nombreux savoyards avaient accompagné leurs princes dans ces contacts incessants avec l'Espagne ou ses armées.

En 1584, lorsque Don Amédée, bâtard de Savoie, marquis de St-Rambert, général de Philippe II, se rendit en Espagne, en qualité d'ambassadeur, on comptait plusieurs gentilshommes savoyards dans sa suite. Ils sont à Madrid, aux mois d'août et de septembre 1584, pour la conclusion du mariage de l'Infante Catherine-Michelle, seconde fille de Philippe II, avec le Duc Charles-Emmanuel 1er le Grand.

Dans l'escorte de cent gentilhommes accompagnant le Duc en Espagne, en 1585, on voit le baron Prosper de Genève-Lullin, le Comte de Salenove, le baron d'Hermance et autres personnages de notre province. Le 18 février, les savoyards sont à Barcelone, ils participent à des festins et tournois fastueux. Le roi d'Espagne les reçoit avec magnificence à Saragosse, il donne à son gendre le Duc de Savoie, l'épée que François 1er portait à la bataille de Pavie. Pendant le séjour de trois mois que firent les savoyards en Aragon, les meilleures relations s'établirent entre eux et les hidalgos.

Toute l'histoire du règne de Charles-Emmanuel 1er est liée à celle de l'Espagne, de nombreux auteurs s'en sont occupés. Nous citerons spécialement le travail de notre confrère le marquis Trédicini de Saint-

Séverin : *Etude historique et critique sur quelques années du règne de Charles-Emmanuel Ier duc de Savoie* (1), où se voient les constants rapports entre l'Espagne et notre pays.

Les guerres de Religion désolaient la France, sollicité par les Ligueurs le Duc de Savoie ambitionnait l'ancien Royaume d'Arles, à défaut de celui de France auquel il prétendait comme petit-fils de François 1er. Ce fut l'occasion de la brillante expédition en Provence du grand capitaine savoyard. En mars 1590, Charles-Emmanuel avait reçu à Turin une députation du parlement d'Aix, lui annonçant que les Provençaux se mettaient sous sa protection le choisissant comme leur comte et seigneur.

D'accord avec l'Espagne son alliée, le Duc de Savoie confia la régence à sa femme l'Infante Catherine, sur l'avis du Conseil d'Etat. Il ne pouvait faire un meilleur choix ; les contemporains ont dit de cette princesse : « Elle avait un jugement admirable et un esprit subtil, un grand courage et une merveilleuse adresse à gouverner un Etat, une grande charité envers les pauvres et l'inclination entière à faire rendre justice à tout le monde ». Un autre panégyriste a écrit : « Constante aux adversités, modérée en ses désirs, affable dans sa grandeur et humble en sa prospérité... elle fut aussi une admirable mère de famille, donnant dix enfants à la Maison de Savoie pendant ses douze ans de mariage ».

Charles-Emmanuel et son armée passèrent le Var le 15 octobre 1590 ; il fut reçu le 18 novembre à Aix avec une magnificence incroyable et le Parlement lui confia toute autorité sur la Provence. Le Duc de Savoie s'empara de Salon, Rogne, Miramas, St-Chamas et autres places, mais il dut bientôt faire face à de

(1) Académie Chablaisienne, t. III, p. 1 à 143.

graves difficultés : garnisons à laisser dans les villes prises, manque d'argent, de ravitaillement. Et pendant ce temps les Genevois attaquaient le nord de la Savoie.

Le 2 mars 1591, vers quatre heures du soir, le Duc de Savoie fit son entrée à Marseille, il parcourut les rues à cheval, tenant son chapeau à la main, saluant avec grâce et affabilité la population massée sur son passage. Ce valeureux prince joignait à la douceur et l'aménité de son sang de Savoie les allures chevaleresques et l'instinct de la splendeur qu'il tenait de son aïeul François 1er. Il descendit à l'église de la Major et vint coucher à la maison du roi.

C'est de Marseille qu'il écrivit la lettre inédite que nous donnons comme complément à l'étude, déjà citée, du marquis de Saint-Séverin. Ce document montre les soucis causés au Duc par les tentatives des Genevois contre le Chablais et le Faucigny, et son intention de recourir à l'aide de l'Espagne son alliée.

Lettre de S. A. S. Charles-Emmanuel Ier le Grand, Duc de Savoie, au Conseil d'Etat de Savoie (1)

A Nostres chers bien amez feaux conss les gents tenants nre conseil d'Estat en Savoie.

Le Duc de Savoie,

Tres chers bien amez et feaulx Conseillers d'estat, Ayant sceu non sans beaucoup de regret et desplaisir l'estat des afferes de dela et les armes estrangieres qui approchoyent nos estats, pour y troubler le repos public, nous estions resollus de nous y transporter en

(1) Archives part. J. Baud, n° 142. Pièce mentionnée : Acad. Chabl., t. XXXVIII, p. XXVI.

toute diligence, pour assister de n^re^ personne et tous nos moiens, de si bons et fideles vassaux et subjects, et dont l'amour et affection nous est si coneue par tant de bons et segnalez effects que nous posposerons toutes autres choses pour les aller secourir, a quel peril et hazard que ce soit, et de faict nous estions sur le point de partir, n'eust esté l'advertissement que nous a donné l'Infante et dom Amedeo et autres nos ministres de la reprinse de Boringe et du rebroussement de Guittri ; ce que nous feist surceoir et differer n^re^ depart encor pour quelque peu de iours, pour ne laisser sans l'ordre qu'il convient les afferes de deça si bien et heureusement encommencez, ayant entendu aussi la venue du costé de Lyon de n^re^ frere le duc de Nemours avec forces, et que la trahison que l'on y avoit brassée estoit descouverte et que d'ailleurs l'Infante et ledict dom Amedeo avoyent donné bon ordre a l'asseurance de ces estatz ; Laquelle nous touche de si pres, et nous est en si estroitte recommandation, que nous ne serons iamais à n^re^ aise, que nous ne les voions reduictz en leur premiere tranquilité et repos, et nos peuples hors de tant de souffrances : Et parce qu'il faut principalement venir aux moiens de ce fere nous nous sommes resolluz, puisque nous y sommes a demy portez, et que la saison nous le peut permettre, de fere une course en Espagne pour representer l'estat des choses a S. Majesté au naïf, et ce qui en peut arriver ; La supplier de prompte aide de denniers, et autres choses necessaires, et prendre en ce une bonne résolution, enquoy nous esperons de trouver Sa Majesté tres disposée, pour l'affection qu'elle a, a tout ce qui nous touche ; Et avons bien vollu vous advertir de ce n^re^ voiage qui sera de fort peu de iours, nous asseurants au reste, que pendant n^re^ absence vous continueres a avoir l'œil de v^re^ costé aux afferes qui touchent nostre service, et

au dheu de v^re^ charge, avec le zele et devocion accoustumés ; Ayant esté tres aise du bon tesmoinage que nous en a rendu l'Infante, a laquelle vous obeires et servires, et luy doneres advis de toutes les occurences. A tant Dieu vous ait en sa garde. De Marseille ce V mars 91. (Signé) : C. Emmanuel ; (Contresigné) : Bruyset.

Au conseil destat.

Le voyage en Espagne dura plus longtemps que le Duc ne l'avait prévu, d'abord un calme plat retint les vaisseaux à l'ancre pendant un mois en vue de Port-Vendres, puis les négociations furent laborieuses à la Cour de Philippe II. Le Duc de Savoie espérait décider son beau-père à agir vigoureusement en lui fournissant une armée importante et de l'argent ; malheureusement parmi les députés provençaux et ligueurs de sa suite, seul l'évêque de Riez, lui était réellement dévoué ; le Président Jeannin, inféodé au duc de Mayenne, s'opposa secrètement aux desseins de Charles-Emmanuel.

Assez froidement accueilli par le roi Philippe II, le Duc de Savoie dut quitter l'Espagne le 12 juin avec un maigre secours financier, et lorsqu'il aborda à Marseille, le 6 juillet 1591, il ne ramenait sur sa nombreuse flotte que mille soldats espagnols.

Après divers succès et échecs, Charles-Emmanuel 1er, fut obligé d'évacuer la Provence, le 30 mars 1592, après dix-sept mois et demi d'occupation.

L'Infante Catherine, duchesse de Savoie, mourut à Turin, le 6 novembre 1597.

J. Baud.

DOCUMENT II

Lettre de Mgr Claude de Granier, évêque de Genève, au Cardinal Aldobrandini (1).

Illustrissimo et reverendissimo signor mio osservandissimo.

Non potria imaginar vostra Signoria illustrissima con quanta fatigha soave et volontario fastidio il signor prevosto della mia chiesa et io ci adoperiamo in coteste bande di Tonone per il stabilimento delle chiese, delli lor rettori et delle entrate loro, per l'aumento del colto divino et maggior essaltatione di santa Chiesa ; et con quanto desiderio bramiamo di accrescere ancor le nostre fatighe nella restitutione quale spero in breve delle chiese già usurpate nel balliaggio di Gex, nuovamente reso al Re Christianissimo da quelli ostinati di Geneva, et di incaminarci quanto prima verso quelle bande per reconciliar quelle et restabilirle nel lor pristino et antico stato di religione cattolica, apostolica et romana. Ma perchè si la mia età, come anco la mia assai valetudinaria dispositione non permettono che io supplisca a tanti carichi, in tutto, senza esser aggiutato dal medemo signor prevosto, etiandio nelle funtioni episcopali ivi necessarie, io son costretto scriverne a vostra Signo-

(1) Bibliothèque Borghese à Rome. — Copie par M. René Noir, chroniqueur historique du *Courrier de Genève.*

ria illustrissima, come protettrice benignissima di cotesto stato, acciò si degni favorirmi appresso sua Santità che, ricordevole della pruova che ha fatto di meriti et valor del detto signor prevosto nel suo essamine ivi in sua presenza, sia servita deputarlo per mio coaggiutor, con futura successione. Io so che esso signor prevosto, per non voler incomodar li suoi della spesa per ciò necessaria, non vorrà consentire in modo nessuno a cotal deputatione. Ma io spero tanto nella bontà di sua Santità et di vostra Signoria illustrissima, che otterò facilmente gratia della speditione qual converrà far sopra tal coaggiutoria. Io ne supplico vostra Signoria illustrissima, con ogni humile affetto, acciò la mia gregge assai smarrita per mancamento di uno qual mi aggiuti, il qual non possa fornir alla spesa necessaria, non si perda del tutto et non ritorni nel poter di lupi rapaci, di dovo con tante fatighe (Dio gratia) è stata ricosta. Io mando li mandati aciò necessarii, et il restante della speditione la spero et aspetto dalla clementia di sua Santità et della benignità di vostra Signoria illustrissima alla quale sarò perpetuamente obligato, et di pregar Iddio, etc...

Di Tonone, questo di 22 di settembre 1601. di vostra Signoria illustrissima et revendissima humil servitor : C. de Granyer, vescovo de Geneva.

La question principale traitée dans cette lettre est la nomination du prévôt François de Sales, évangélisateur du Chablais, comme coadjuteur de l'évêque de Genève avec future succession.

DOCUMENT III

Lettre de Charles-Emmanuel Ier le Grand, Duc de Savoie, à son ambassadeur en Espagne, Giacomo Antonio della Torre, le 20 février 1603 (1).

Illustre consigliere et ambasciadore nostro carissimo,

Nell'antecedente nostra havrete veduto quello che era seguito nell' uscita di quei di Geneva. Doppo non hanno fatto altro progresso eccetto che hano mandato a chiamar le contributioni à Tonon, il che ci da a credere che siano disposti alla guerra et che gli avisi scrittivi dil' dissegno dil re di Francia siano chiariti totalmente, poichè tutto quello che fano Genevrini è a soggestion sua, et questo e la fuga dil Buglione sono cose premeditate per colorir la mossa che sono per fare gli ugonoti. La qual cosa ci tiene con quel sentimento che potete imaginarvi, non perchè dubbitiamo punto della protettione di sua Maestà, ma per la difficoltà che ci sogliono fare suoi ministri, il che di novo habbiamo provato hora che havendo monsignor d'Albigni scritto a don Sanchio di Luna, capo dell' infanteria spagnola, di rinforzar il presidio della Rochia, per poter mandar la nostra in Tonone et di questa maniera assicurar quel luocco, non solo non ha voluto farlo ma tratta di retirar quella que

(1) Archives de la ville de Simancas en Castille. — Copie par M. René Noir, de Genève.

vi è, non mirando alli inconvenienti che potrebero nascer se, per paura, vedessero quei di Geneva ralentar le guardie, oltre che questo, di più della riputatione e danno che vi correrebbe anco al servicio di sua Maestà, sarebbe smarir gli animi di Savoia vedendosi haver, con tanto dispendio, sostentata quella infanteria senza adoperarli et hora, nel occasione, esserne abbandonati. Ne habbiamo però scritto à Millano e facciamo anco conto di mandarli il marchese d'Este per veder quello che risolverà il signor conte di Fuentes, et di tutto vene daremo aviso, non havendo voluto lasciar fratanto di dirvi questo acciò ne diate parte a sua Maestà, e quei signori ministri, acciò sia servita, da costi, provedere in cosa che concerne servicio suo e nostro tanto importante.

E Dio Nostro Signore, vi conservi.
Torino, li 20 febbrajo 1603. Vostro il duca di Savoia, Carlo Emanuel. (Contresigné) Roncaz.

La copie de cette lettre a été remise par Torre, ambassadeur de Savoie en Espagne, au duc de Lerma, le 5 mars 1603.

Charles-Emmanuel annonce à son ministre que les Genevois ont envoyé percevoir des contributions à Thonon, ce qui fait penser au duc de Savoie qu'ils sont disposés à faire la guerre et que les avis qu'il a reçus sur les intentions de Henri IV sont exacts. Cela ne laisse pas de l'inquiéter, il craint surtout les difficultés que lui feront les ministres de Philippe III. Il sait qu'il peut compter sur la protection du roi d'Espagne, mais il a eu récemment encore à se plaindre du mauvais vouloir de ses ministres. Don Sancho de Luna a refusé à Albigny, qui voulait se rendre à Thonon avec ses troupes, d'augmenter la garnison de La Roche. Luna ne s'est pas borné à refuser cette de-

mande, il a menacé de retirer ses hommes, sans égard pour les conséquences qu'un tel acte pourrait avoir. Charles-Emmanuel compte envoyer le marquis d'Este à Milan pour entretenir Fuentes de ces circonstances. Il fera connaître à della Torre le résultat de cette démarche. En attendant il le prie de soumettre ces faits et ses plaintes à Philippe III, en lui demandant son appui dans cette affaire aussi importante pour le service du roi, que pour le sien propre.

René Noir.

DOCUMENT IV

Communiqué par M. Fréd.-Th. Dubois,
Bibliothécaire cantonal et de l'Université de Lausanne
membre d'honneur de l'Académie Chablaisienne.

Un projet de transformation d'Yvoire en ville fortifiée, au XVIIme siècle

En parcourant à la Bibliothèque du Roi à Turin, un recueil manuscrit intitulé : « Avvertimenti sopra le fortezze di R. S. M., par Morello » (ms. mil 178) nous avons trouvé à la page 9 la notice suivante en italien dont M. le Dr Mario Zucchi, bibliothécaire de cette Bibliothèque, a bien voulu nous donner la traduction.

« Son Altesse sérénissime Charles-Emmanuel désirait agrandir Yvoire, transformer ce lieu en une cité fortifiée et en faire la principale place de commerce des bords du lac de Genève. Mais bien qu'on eut établi la fortification, qui se verra sur la planche suivante, il

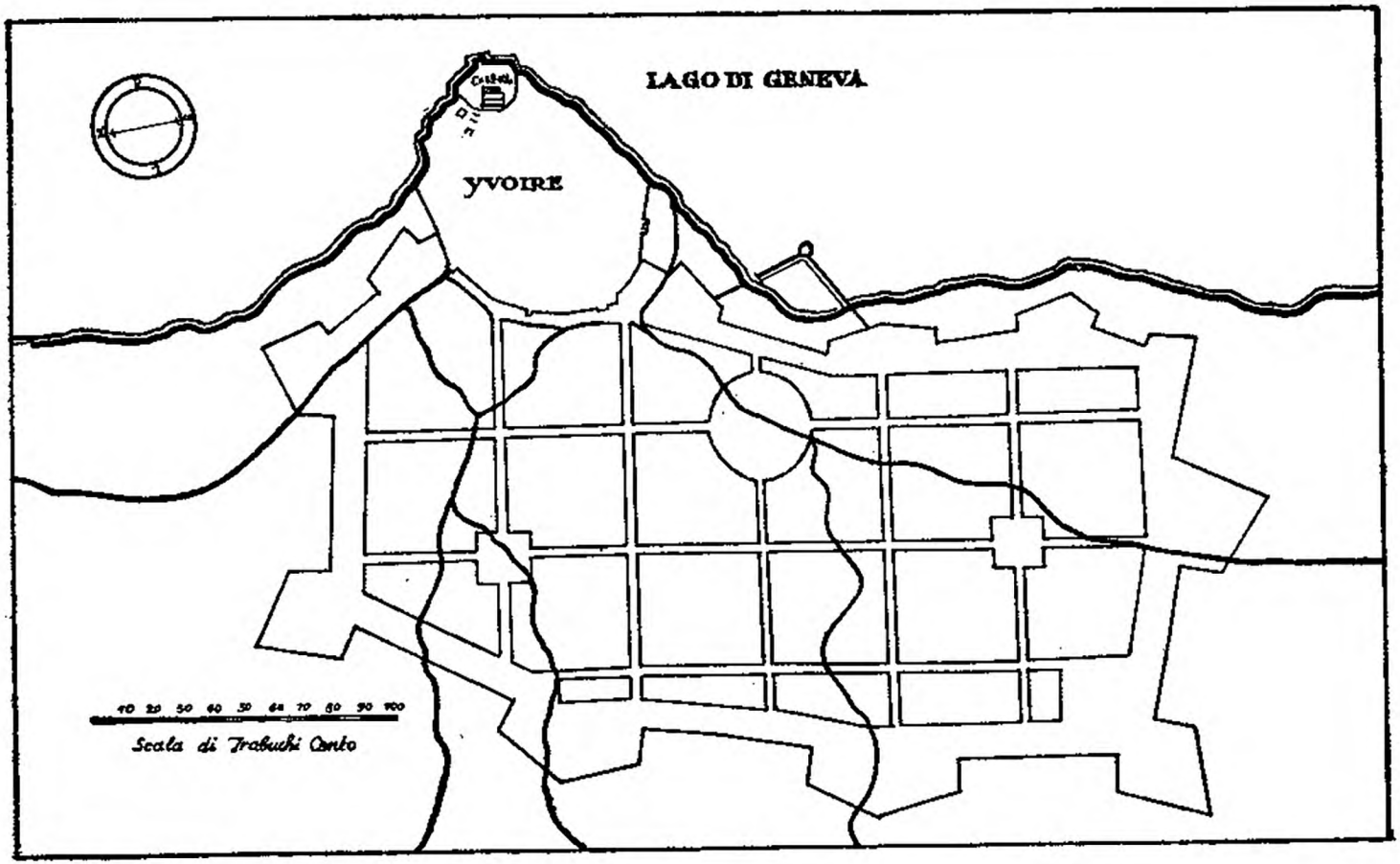
LAGO DI GENEVA
YVOIRE
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
Scala di Trabuchi Canto

était impossible que cette cité fut rapidement peuplée.

« Pour cela l'Altesse déjà nommée se proposait de faire entrer tous les habitants des terres voisines et d'y introduire en outre d'autres commerçants que l'on ferait venir de Savoie et des provinces limitrophes, en leur accordant des franchises spéciales. Le lieu est propice aussi pour l'établissement d'un bassin susceptible de recevoir les barques provenant de pays lointains. Ainsi on tirerait de cet aménagement bien des avantages et l'on diminuerait ceux de Genève. Ce plan était excellent, parce qu'il obligeait Genève à faire de grandes dépenses pour entretenir une garnison supérieure à celle qu'elle a d'ordinaire ; et d'autre part il priverait cette ville d'une partie de son commerce. Les affaires si importantes qui ont accaparé l'attention de la Maison Royale et des guerres continuelles, sont la cause que ce projet n'a pas eu jusqu'ici d'effets. Ce lieu d'Yvoire se trouve dans le Chablais, à onze lieues environ de Genève et à peu de distance du Faucigny et du pays du Valais. »

Ce rapport est accompagné d'un plan que nous reproduisons ici et où l'on voit tout d'abord le château et l'enceinte d'Yvoire, puis s'étendant à l'Est, le plan de la ville projetée en forme de quadrilatère et tout entourée d'une enceinte bastionnée, les rues se coupent à angle droit.

Une place circulaire est prévue au centre.

Comme on le voit, ce grand projet n'a pas eu de suite et il s'est endormi dans les cartons.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abondance XIV
Abruzes XXI
Adriatique, Agostinelli XXI, 27
Albanis-Beaumont, Albert 1er, Albigny (d') XIV, XXVI, 69, 70
Aldobrandini XV, 67
Allinges, Allemagne XIII, XXX, XXXII, 33, 41
Alpes IX, XIV, XV, XXXV, 39, 44, 49
Amédée V XL, 6
Amédée IX, don Amédeo XII, XVII, 62, 65
Anne de Chypre XII, XIII
Annemasse, Annonciade VIII, XVII, XXXII
Anthoinoz VI, VII, XIII, XIV, XXIII, XXIV, XXX, XXXII, 23
Aoste IX, XXI
Argentine, Arpin VII, XXIX, XXXIII, 13
Arts (Maison des), Arve XLII, 49-51
Audinet-Chuit XLIX
Aulps X, XI, XV, XVI, XXVIII, XLIX
Autriche, Autrichiens XXVII, LI, 8-10, 14, 41
Avezou XLV

B

Babel, Bachasse XIX, XLIV
Bachmann, Ballaison (de) IX, X, XXX, 61
Bally, Banck (de), Baratier VII, IX, XXIV
Barbero 13
Barnabites VI, 14, 17, 18
Barrès, Bastian XLIII, XLVIII
Baucher XXXVII
Baud VI, IX, X, XII, XIV-XVIII, XX, XXIV, XXVI, XXIX, XXXI, XXXII, XL, 64, 66
Beamish XLIII, XLVIII
Beauregard (de) XXXIII, XLII
Belgique XXVI, XXXV
Bellegarde (de) XXVI, 5, 6

Bellevaux XIII, XXVII
Bergoënd, Berlin, Bernaz VII, XXVII, 21
Berne, Bernois, Berthet 6, 7, 12, 14, 30
Bétemps, Besson XXXI, XXXVIII
Beuil (de), Bèze (de) XII, XIV
Biot (Le), Blanc V, VII, XIII, XXXII
Blanchard XI, XX
Bley X
Blonay (de), Blondel, Bonnevaux VI, XXII, XXIII, XLIV
Bons VI, VIII
Bordeaux VIII, IX, XV, XVI, XVII, XXI, XXVII, XXX-XXXII, XXXIV-XXXVII, XLII, XLV, XLVII
Borrel, Borson, Boringe V, XXXV, 65
Bougy (de), Bouquin XVIII, 13, 21
Bourbon (de) XXI
Bourgeaux X, XIX, XXV, XXIX, XXXIII, XLVI, XLIX
Bourgogne XXVI, LII
Bouvier, Bouvard VIII, XXXIV
Braconnay, Branicki XXIX, XXXI
Brotty (de), Bruyset XXV, 26, 66
Buenos-Ayres, Burquier VII, VIII

C

Calame, Cahorn VIII, XXVIII
Carron, Catherine d'Autriche 26, 62-66
Certes 41, 42
Cervens IX, XXIX
Cettour VIII, XXXVIII, XLIV
Chablais VII, XV, XVIII, XX, XXXV, XLIV, L, LIII, 5-10, 27, 41, 64, 68, 73
Chaboud Chambelland VI, XV, XVII, XXIV, XXVI, XXXVIII, XLVI
Chambéry, Chanteau (de) VI, IX, 6
Chaplane, Chapuis XIII, XXVII
Charles III 61
Charles VII XII
Charles-Albert XXI
Cherles-Emmanuel 1er VI, VII, XX, XXXIV, LII, 7, 8, 21, 62-66, 69-71
Charles-Emmanuel III XXXIII, 8
Charles-Félix L, 26
Charles-Quint 61
Châtel, Chastel X, XVIII
Châtillon XVII, XXII, XXIII
Chens, Chignin VII, XVIII
Clément VII, Clément VIII XIII, XXXIV
Cluses, Compois (de), Conrad VI, LII, LIII
Conversy XXXVI
Corboz, Coudurier XXIV, XXXI, XXXIX, 23
Coutin XI

D

Dame (la) 14
Dauzat LI
Daviet, Davise, Davantès V, XII, XIV
Delacroix, Demotz XXI, 19
Deruaz, Descombes XX, 12, 13, 15, 16, 22, 26
Dessaix XVIII, 9, 10, 23
Douvaine, Duc V, XVIII, XXXVIII
Dubois VIII, XLV, LII, 71-73
Duborgel XXIII
Dubouloz X, XXVII, 12, 13, 23, 30
Dufour, Dunand XXXI, XXXVII, XXXIV
Dupont-Lachenal XVI
Dupuis, Durand IX, XIII
Duret VII, XXIX, XXX, XXXIII

E

Emmanuel-Philibert IX, 7, 61
Engel XIV, XLIV
Eponine XXIV
Espagne, Este (d') XX, XXVIII, 8, 61-66, 69, 70, 71
Evian XVIII, XIX, XXII, XXIII, XXVIII, XXXII

F

Faucigny XI, XLIV, 42, 64
Faure XXIII
Faverge (de la), Favrat VII, XXVII
Favre, Fichet X, XXVIII, XXXVIII, XLVII
Firmin, Finlande XVII, XXXIII
Foras (de) VI, XXXII, XXXIV, 5
Fornier 22, 23
Fouché, Fournier-Sarlovèze XXIV, XLII
François 1er 61-64
Frédéric, Frimont, Fuentes XXVII, XXXI, 10, 70, 71

G

Gamen, Garcin, Gastinotti VII, IX, 26
Gay IX, XXXII, XLIX
Genève V, VII, XV, XVI, XX, XXXI, XXXIV, XXXVI, XXXVIII, L, LII, 51, 67, 69, 70-73
Genève (de) VI, XV, LII, 61, 62
Gentaz, Genoud VI, L
Gex XVI, 67

Gérard XXXIII
Giroud, Girardin, Girod VI, X, 13
Graffion, Grand-Jacques X, XIII
Granier (de) XV, 67, 68
Grasset 22
Grenoble XXXV, XXXVI
Grétry XIX, LI
Greyfié de Bellecombe XV
Gribaldi (de) XVIII, XXIII, XXXV
Grumel, Guillet, Guittry XXXIV, 13, 25, 65
Guy L

H

Harisson, Henri III, Henri IV VIII, 8, 70
Henseler (de) XIX, XLVI
Hermance, Hermengarde LII, LIII, 62
Hugonnet, Hugo, Humbert 1er V, XLVII, LII

J

Jacques, Jacquier, Jaillet XVII, XXVII, 15
Jourdan XXVII
Jules-César, Jura X, 49

K

Keiflin XXII
Kreitmann XXVIII

L

Lachat, Lacraz, Lacroix VI, XIV, 25
Laity, Lagrange XLII, 40
Langin, Langres VII, VIII, XXIV
Laperrousaz, La Roche VII, XX, 69, 70
Laurent VIII, XVIII, XXXIII, XXXV
Lausanne VIII, XXXVI, XLIV, 7
Lebonbe, Lefranc, Lequeux XXIV, XLIII, LIII
Lerma (de) 70
Lestrade (de) XLIII
Letonnelier XVII
Lieu VII
Ligures (Vu leur nombre, seuls les principaux noms cités dans le Mém. II on put entrer dans le cadre de cette Table) 37-59

Lochon VI
Long X, XIV, XIX, LI
Louvain, Lugrin XXVI, XXVII, XXX
Lullin VI, 26
Luna (de) XX, 69, 70
Lyaud (Le) XXX
Lyon X

M

Madrid VII, 61, 62
Maillard (de), Malfroy XXXIV, 13, 21
Mareschal (de), Marot, Marseille VI, XIV, 64, 66
Massongy XIII
Maugny (de) XXI, XXX, XXXI, XXXV, XXXVII, XLII, XLIV, XLVII
Mazzone 14, 22
Merlo, Mercier 11, 31
Mesinges, Messery XIII, XXIII
Métral XXII
Meynet VII, XIX
Michaud V, VIII, XI, XVII, XXXVIII, XL, XLVIII
Milan 70, 71
Mirabeau XLIII
Moccand, Mogier, Montesquiou VI, VI, 9
Montevideo XXIX
Montfalcon (de), Morat, Morges V, XXXVIII, 43
Morzine XV, 43
Mudry XIII, XIV

N

Nantua XXI
Napoléon XXI, XXIII, XXXII, XXXVII, XL, XLII, 9, 28, 29
Naz, Nemours (de) XVIII, XXXI, 12, 13, 65
Neyre 11, 12, 15, 17, 19
Noir VII, XV, XX, XXXIV, XXXIX, 67-71
Novarina XXXV
Nussbaum XIV, XVII, XIX, XXII, XXIV, XXXIX

O

Oche (Dent d') 51
Octave X

P

Paccot XXXIV
Patek (de) XXV
Pellegrini 25
Perret XI, XIX, XXIX, XXXII, XXXIII, XXXV
Perrogaux 25
Perrolaz XLVI, 22
Philippe II, Philippe III 62, 66, 70, 71
Piccard IX, XVI, XXV, 5
Piccot, Piémont 23, 26, 27
Pinget 14, 33
Plagnat 26
Pologne XXIV, XXVII, XXX, XXXI, XXXVII, XXXVIII
Ponchard, Poniatowsky XXIII, XXXVII
Portier, Portugal XIX, 61
Privat, Provence X, XLIII, 63-66
Prusse XXXII, 28

Q

Quesne (du) XXXI, XXXV, LI
Quiblier V, VI, VIII, X-XIII, XV-XVII, XIX, XX, XXII, XXV, XXVIII, XXXI-XXXIII, XXXVI-XXXIX, XLIII, XLIV, XLVI, XLVIII, L, LII, LIII, 1-35
Quisard 23

R

Radziwill XXXII
Ragot, Randoni XIV, 25
Renard XVI, XIX, XXVI, XLVI, XLIX
Rey, Reymond, Rhin VII, 39, 44
Rheinwald XIX, XXI, XXVI, XXXVI, XXXVII, LI
Rhône 44, 45
Robert 11
Rodolphe III LII
Rollat, Rome, Romains VI, XXI, XXIV, 28
Roncaz 70
Ronsard, Rosay, Rosset XXV, XXIX, 23
Rossolin, Rossi (de) XXV, 16
Rousseau, Rovorée (de) XIV, XVI

S

Sabinus XXIV
Saint-Bernard XIII, XLV
Saint-Bon (de) XXXIX, XL

Sainte-Maison (La) VI, 15-21
Saint François de Sales XVI, XXIV, XXVI, XXXVIII, XLIV, 21, 68
Saint-Maurice d'Agaune VIII, XVI
Saint-Paul VI
Salemi (de), Saône XXI, 49
Sardaigne XXXIV, XXXVIII, XLII, 9, 10, 27
Savoie V, IX, XV, XIX-XXI, XXVII, XXVIII, XXX, XXXII, XLII, XLV, 5, 27, 44, 61, 64, 73
Scaglia, Sciez, Shrœder XXXVIII, XXXIX
Secret XLVI
Simon, Simone XXXVIII, XLVII
Sonnaz (de) 9
Souroff, Spineux XXXIII, XLII
Suisse XXXI, XXXVI, XLII, XLVI, L, 44

T

Tapponnier XXVI, XLIII, XLVI
Teissières, Thierry XXII, XXVII
Thomas, Thollon VIII, XXII
Thonon VI, XII, XIII, XV, XX, XXII, XXIII, XXX, XXXIX, XLII, XLVIII, L, 1-35, 61, 67, 69, 70
Thorens 31
Thuelin, Ticon XLVIII, 31
Tornielli 15
Torre (della) XX, 69-71
Tourronde XXVI
Trajan, Trédicini de St-Séverin XIII, 62, 64
Trombert 23
Turin IX, XII, LII, 28, 63, 70, 71

U

Uruguay XXIX, XXXIII

V

Vacheresse XXXVIII, XLIV
Vailly, Vaison, Valais VI, XIV, XLIII, 9
Vallon, Varax (de), Vaugelas XIII, XXII, XXXVIII
Vendôme (de) XX, XXV, XXVI
Vernaz (La) XLIII
Vibert XIX
Victor-Emmanuel 1er 21
Victor-Emmanuel III XXI, 59
Vienne, Ville (de) XXIII, LIII, 10, 28, 30
Viry (de), Vitrou VI, XLIII

Voirons xxi
Vuarnet vii, x, xiii, xviii, xxiii, xxx, xxxii, xxxiv, xxxviii, xlix, l, lii, 37-59
Vulliez vii

W

Wetterlé xxxii

Y

Yolande de France xii
Yvoire vi, xxx, lii, 71-73
Yvoire (d') vi, xxviii, xxx

Z

Zbinden xxiv
Ziegler (de) xix-xxi, xxxvi, xxxvii, l
Zucchi 71

TABLE DES MATIÈRES

I. — TRAVAUX de l'Académie. Pages

SÉANCE du 9 janvier 1939. — Collège de la Sainte-Maison. Blasons chablaisiens. Tombe romaine à Chens. Lettre de Charles-Emmanuel 1er. Poésies de M. Laperrousaz. Savoyards en Argentine V

SÉANCE du 9 février 1939. — Prix de Poésie. Chambéry capitale. Possessions de l'Abbaye d'Aulps. Poème de Mme Bachmann VIII

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 13 mars 1939. — Lettre d'Anne de Chypre. Anciennes monnaies. Alpages XVme et XVIIIme s. Patronage des églises d'Allinges et Mesinges 1394. Notation musicale de J.-J. Rousseau X

SÉANCE du 13 avril 1939. — Coutumes de la Vallée d'Aulps. Lettre de Mgr de Granier 1601. Abbaye de St-Maurice. Tombeau des Sires de Ravorée à Aulps. Arcature gothique église St-Hippolyte. Portrait de Mgr Piccard XV

SÉANCE du 8 mai 1939. — Classement de la statue d'Amédée IX et d'inscriptions romaines. Découvertes archéologiques à Chens. Les Dessaix et Chastel. Société littéraire l'Arve. Résidence de Gribaldi à Evian. Manuscrits de Grétry. Ancien uniforme savoyard XVII

SÉANCE du 1er juin 1939. — Réception de confrères Genevois. Plan des anciennes prisons de Thonon. La Savoie et l'Espagne au XVIme s. Lettres de Charles-Emmanuel 1er. Vue des Voirons. Le St-Sébastien d'E. Delacroix à Nantua. Poème de M. de Ziegler. La Maison de Savoie à la Grande Guerre, ses alliances avec les Bourbons. Les Eaux de Thonon XIX

SÉANCE du 10 juillet 1939. — Testament de Ne Jean de Chastillon 1701. Portraits impériaux. Carrière de Mgr de Gribaldi. Inscription romaine à Messery. Documents sur la Pologne, la 1re République. Portrait de St François de Sales. La grotte d'Eponine et Sabinus XXII

Séance du 10 août 1939. — S. A. R. la Duchesse de Vendôme. Poésies. Roger II de Bellegarde et St François. Le Château de Tourronde. Souvenirs du roi Albert 1er et de la Belgique. Le général-baron Favrat. Droit municipal d'Evian XXV

Séance du 13 novembre 1939. — Poésies. Les Savoyards de l'Uruguay. Anciens almanachs. Contrat de Communage au XVIIme s. Incidents au château d'Yvoire 1705. Lettres du Grand Frédéric au comte Branicki XXIX

Séance du 14 décembre 1939. — La Prusse. Chevaliers de l'Annonciade. Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III. Paysages finlandais XXXI

Séance du 8 janvier 1940. — Nouvelle preuve par 9 de l'addition. L'Escalade de Genève. Inauguration de la Chapelle de l'Iseran. Le général Borson. Annuaires de Savoie XXXIII

Séance du 8 février 1940. — Henry Bordeaux. L'équitation Baucher. Les Polonais et la France. Diplomatie Sarde au XIXme s. L'Eglise et l'Imprimerie. L'église de Sciez 1740 XXXVI

Assemblée Générale du 11 mars 1940. — Le puits de la place du Château. Lettres du temps de la Restauration. L'Industrie à Thonon. Le sous-préfet Fournier-Sarlovèze XXXIX

Séance du 11 avril 1940. — Allobrogie et Provence. Les fouilles de Vidy-Lausanne. L'église de Bonnevaux 1425. Images de Savoie. Château de Rives. Ouvrages de M. Avezou XLIII

Séance du 20 mai 1940. — Guillaume Fichet. Autographes concernant Victor Hugo. La Garde mobile de 1870 XLVI

Séance du 13 juin 1940. — La langue des anciens Ligures. Poèmes. L'Abbaye d'Aulps XLVIII

Séance du 8 juillet 1940. — La Maison de Ville de Thonon. Toponymie française. Le Destin tragique. Le compositeur Grétry L

Séance du 29 août 1940. — Fortifications d'Yvoire. La reine Hermengarde de Bourgogne. Un banquet à Bourges en 1826 LII

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne LV

III. — Sociétés Correspondantes LXVII

Programme des Concours LXIX

MÉMOIRES

I. — *Thonon. La Maison de Ville d'autrefois et l'Hôtel de Ville d'aujourd'hui*, par Léon Quiblier 1-35

II. — *Recherches sur la Langue des Anciens Ligures*, par Emile Vuarnet 37-59

DOCUMENTS

I. — *Relations entre la Savoie et l'Espagne au XVIme siècle*, par J. Baud 61-66

II. — *Lettre de Mgr de Granier, évêque de Genève* 67-68

III. — *Lettre de Charles-Emmanuel 1er*, par René Noir 69-71

IV. — *Un projet de transformation d'Yvoire en ville fortifiée au XVIIme siècle*, par Fr.-Th. Dubois 71-73

Principales Publications de l'Académie Chablaisienne

Tome I. — A. de Foras. Notes : 1° sur l'abbaye d'Abondance ; 2° sur la prise d'Evian, en 1591, par les Français ; 3° sur le droit des langues à Thonon, et sur les vieilles monnaies. — J. Guyon. Incendie de l'abbaye d'Abondance, en 1728, et la chapelle de Saint-Pierre, dite chapelle Fornier, de l'église de Thonon. — Jacques Dubouloz. Vie municipale d'Evian. — A.-J. Vernaz. Maladies de la vigne. — E. Deroux. La source des Arpes. — Documents : syndics de Thonon, trêve de Sciez, lettre au seigneur d'Avully (1591-1592).

Tome II. — J.-F. Gonthier. L'ancien pont de la Dranse. — J. Guyon. Démolition du fort des Allinges ; monitoire au XVIIe siècle ; deux lettres de l'ingénieur Frézier. — G. Charmot. Page inédite de l'histoire allobroge. — N. Mudry. Evêché de Genève à Thonon ; la maison des Arts (1682) ; mariage princier à Thonon (1724.) — J. Blanchard. Culture forestière du Chablais. — A. de Foras. Collège savoyard d'Avignon ; Adhémar de Fabri, évêque de Genève. — J. Vuy. Prise du château de Thonon (1591) ; pillage de Marclaz (1603). — L.-E. Piccard. Jean-Jacques Rousseau et Benoît de Pontverre. — Jacques Dubouloz : Thonon en joie (1663).

Tome III. — Tredicini de Saint-Séverin. Etude sur le règne de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie. — J. Vuy. Encore Adhémar Fabri. — F. Valfrid. Reconstruction des fortifications de Thonon (1690). — Documents : pont de la Dranse (1749) ; chapelle d'Hermone (1489) ; culture du blé (A.-J. Vernaz).

Tome IV. — F. Valfrid. Les Ursulines à Thonon. — J. Vuy. A propos des guerres du XVIe siècle. — Baron F. d'Yvoire. L'arboriculture en Chablais. — Documents : inventaire de la chapelle de Sainte-Anne, de Marin (1686) ; corps de Jeanne M. B. de Savoie à l'église de Thonon....

Tome V. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 1re partie. — Documents : inventaire bernois (1540) ; chartes de Filly ; capitation de la noblesse du Chablais (1734)...

Tome VI. — A. Duplan. Histoire de la ville d'Evian, par N^e^ François Prévost (1623), 2e partie. — F. Valfrid. Les Luzernois en Chablais (1688). — Documents : deux chartes inédites du prieuré de Bellevaux (L.-E. Piccard), 1377, 1434...

Tome VII. — L.-E. Piccard. L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage. 524 pages, 67 documents inédits, sceaux des abbés.

Tome VIII. — F. Valfrid. Les Annonciades célestes à Thonon. — J. Vuy. Lettres du cardinal Mermillod ; vie municipale d'Annecy. — N. Mudry. Réjouissance à Thonon à l'occasion d'un mariage princier (1750). — Documents : roy des Merciers (1549) (L.-E. Piccard).

Tome IX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Entremont, 214 pages, 21 documents inédits. — Documents : tir à l'oiseau à Evian (A. Duplan).

Tome X. — A. Duplan. Hôpital d'Evian-les-Bains. — A. Folliet. Le Chablais au XVIIIe siècle. — A. de Foras. Soumission d'Annecy en 1703. — Documents : cérémonie à Thonon en 1424, pour collation de titres aux fils d'Amédée VIII (L.-E. Piccard); sceaux de Thonon (J. Guyon).

Tome XI. — F. Dubouloz-Dupas, A. Folliet. Biographie du général Dupas. — L.-E. Piccard. Anciennes corporations d'Arts et Métiers de Thonon.

Tome XII. — E. Vuarnet. Messery, Nernier. — A. Duplan. La Garde Nationale à Evian (1793). — Documents : Visitandines de Thonon l'an 2. — Poids et mesures en Savoie...

Tome XIII. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 1re partie. — Document de 1560 de la domination bernoise (Mugnier F.).

Tome XIV. — A. Folliet. Monographie de la commune de Beaumont, 2e partie. — L.-E. Piccard. Les Moynat de Sales du Chablais.

Tome XV. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (1re partie). — A.-J. Vernaz. L'instruction primaire dans le canton de Thonon. — Documents : Amende aux célibataires imposée par Albitte (J. Guyon). — Audience du juge-mage de Thonon à Evian (1569-1749) (L.-E. Piccard).

Tome XVI. — J. Guyon. Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714 (2e partie).

Tome XVII. — A. Folliet. Le commandant Chappuis. — A. Duplan. Manuscrit du chanoine Grillet. — A. Folliet. Au sujet de l'histoire de Beaumont. — L.-E. Piccard. Note sur la famille Dubouloz.

Tome XVIII. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (1re partie, texte, six planches).

Tome XIX. — L.-E. Piccard. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom (2e partie). — Documents : Souvenirs de Saint François de Sales à Thonon-les-Bains, aux Allinges et en Chablais (18 planches).

Tome XX. — A. Duplan. Inventaire Bernois des biens des Cures et Chapelles du Chablais (1540). — L.-E Piccard. Le Conseil de la ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales (1592-1597).

Tome XXI. — César Duval. La guerre autour de Genève au XVIe siècle. — A. Duplan. Le tir au papegai à Evian. — E. Vuarnet. Etude du patois de Savoie. — L.-E. Piccard. Le Château de Larringes. Armoy, quelques notes et documents.

Tome XXII. — Jacques Dubouloz. Essai sur les affranchissements de 1771. — Camille Servettaz. Monographie des Eléagnacées.

Tome XXIII. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Ambassades Florentines et Vénitiennes à Thonon, 1429-1432. — L.-E. Piccard. Un poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz et l'origine de cette famille. — A. Duplan. Les Cordeliers d'Evian. — Comte A. de Gerbaix de Sonnaz. Origines de la Maison de Savoie. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — Vicomte de Maugny. Le général Hector de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXIV. — L.-E. Piccard. Traité de Lausanne (1564), (séance du 11 juillet). L'Annexion de 1860. — C. Servettaz. Monographie des Eléagnacées. — E. Vuarnet. Grammaire du Patois Savoyard. — F. Fornier. Correspondance inédite des Dessaix de Thonon.

Tome XXV. — J. Dubouloz. Essai sur les Affranchissements de 1771 (fin). — L.-E. Piccard. Les Nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon (notes).

Tome XXVI. — E. Vuarnet. Une brochure retrouvée du Seigneur d'Avully. — M. Bori. Inventaire du Château de Thonon au XVe siècle. — J. Dubouloz. Le Château de Bellegarde de Thonon. — J. Baud. Les marques familiales de la Vallée d'Aulps. — L.-E. Piccard. Le Consistoire de Ballaison.

Tome XXVII. — L.-E. Piccard. L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon.

Tome XXVIII. — F. Marullaz. La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord. — Cte A. de Gerbaix de Sonnaz. Les Galères de Savoie à la bataille de Lépante. — L.-E. Piccard. Le Consistoire protestant de Ballaison.

Tome XXIX. — F. Marullaz. La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie. — R. de Boccard. Fête à Thonon en 1682. — L.-E. Piccard. Abbaye du Lieu ; Luzernois et Français (1689-1690). — J. Dubouloz. Les seigneurs de Boëge, d'Allinges, d'Avully... (XVe siècle).

Tome XXX. — L.-E. Piccard. Massongy, près Douvaine. La Paroisse, la Commune, les Villages et les fiefs.

Tome XXXI. — Jacques Dubouloz. Notes sur l'Eglise de Tarentaise, sur les Lombards. — F. Fornier. Les trois couleurs. — L.-E. Piccard. Légendes du Bas-Chablais. — Jean Baud. Le combat de La Vernaz. — L. Quiblier. Château des marquis de Lullin. — G. Letonnelier. Privilège d'Adrien IV à l'abbaye de Sixt. — E. Vuarnet. Confins du Chablais et du Genevois. L.-E. Piccard. Le comte Adhémar d'Antioche.

Tome XXXII. — Ch. Anthonioz. Monuments des Héros de Savoie.— L.-E. Piccard. Légende de Coudrée.- F. Fenouillet. Formation des noms de famille en Savoie. — C. de Maugny. Le comte C.-A. de Gerbaix de Sonnaz.

Tome XXXIII. — Sonnets et Poésies. — J. Baud. Inventaire du château de Balleyson. — L.-E. Piccard. Noble Ferdinand Bouvier et Saint François de Sales. — A.-F. Gaillard. Visite de Cornier par le même saint. — C. de Maugny. Le capitaine comte de Ville de Quincy. — E. Vuarnet. Les monnaies gauloises. — Paul Tapponnier. Une Aînée. — A.-F. Gaillard. La Maladière de Vège. — A. Roch. La famille Guillot, d'Evian. — L.-E. Piccard. Thonon et don Bosco.

Tome XXXIV. — L.-E. Piccard et J. Laperrousaz. Documents, familles d'Allinges-Coudrée, de Ballaison. — Van Gennep. Jeu de Quilles en Savoie. — E. Vuarnet. Signes gravés sur les pierres à cupules. — Piccard. Caisse de la Mission de Saint-François de Sales en Chablais. — Chaperon. Monographie d'Habère-Lullin. — de Maugny. Fêtes du Tricentenaire de la Brigade de Savoie.

Tome XXXV. — J. Baud. Histoire chronologique du Chablais jusqu'en 1860. — Général Bordeaux. Les Savoyards dans l'armée française après 1815. — L.-E. Piccard. Glossaire de mots anciens ou vieillis

Tome XXXVI. — Camille Perroud. Histoire de la Ville d'Evian, illustrations par J. Baud.

Tome XXXVII. — Mgr Piccard. Le Père Picus et son œuvre. — Général P.-E. Bordeaux. Le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues. — Abbé Charvet. Taine à Menthon-Saint-Bernard.

Tome XXXVIII. — E. Vuarnet. Histoire de la ville d'Yvoire. Général Bordeaux. Le Chevalier Daviet de Foncenex.

Tome XXXIX. — Mgr Piccard. Histoire de la commune de Sciez. — L. Quiblier. Le Comte Amédée de Foras

Tome XL. — Général Bordeaux. Le Général Chastel. — Mgr Piccard. Le Chablais à travers les siècles (complément). — H. Mérou. Pour la Paix, Monde en Travail (préface de Mgr Piccard). — Comte de Maugny. Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne (1824). — Cl. Baud. L'Enseignement secondaire à Thonon.

Tome XLI. — F. Anthoinoz. Service pour la Duchesse de Chablais. — Les Fondateurs de l'Académie Chablaisienne. — J. Baud. Biographie de F. Plagnat. — Comte de Maugny. Voyage de la Duchesse d'Orléans en Savoie. — Mgr Piccard. Imprimerie et Papeterie créées par St-François à Thonon. M. Reymond. Origines de la Seigneurie de St-Paul.

Tome XLII. — Notice sur Mgr Piccard.— Cinquième centenaire de la création de l'Ordre de Saint-Maurice.— Général Bordeaux. Le général baron Trappier. — Baron R. Chaulin. La Chapelle de Saint-Bon.

Tome XLIII. — Baron d'Yvoire. Documents sur le siège de Rumilly, 1630.— Cinquantenaire de l'Académie Chablaisienne. — A. Jacques et L. Quiblier. La cloche d'Allinges, 1456.— E. Renard. Le Château de Thuyset. — E. Vuarnet. La Sapaudia à l'époque romaine.— E. Renard. Des plans inédits de l'Abbaye d'Aulps.

Tome XLIV. — L. Quiblier. La Fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville. Le Chevalier A.-F. Frézier. — Général Bordeaux. Chambéry Capitale. — L. Quiblier. L'Eglise St-Hippolyte. — J. Baud. Création du Duché de Chablais. — E. Renard. Plan de l'Abbaye d'Aulps.

Tome XLV. — L. Quiblier. La Maison de Ville de Thonon. — E. Vuarnet. Langue des anciens Ligures. — J. Baud. Relations entre la Savoie et l'Espagne. — R. Noir. Lettres de Mgr de Granier et Charles-Emmanuel Ier. — Fr.-T. Dubois. Plan des Fortifications d'Yvoire.

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLVI



MCMXLI

Pièce 8°
12379

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1940-1941

I

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance de rentrée du 11 Novembre 1940

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. J.-P. Cettour qui vient d'être douloureusement frappé par la mort de son épouse, et à M. Allanfranchini dont le fils, officier de 20 ans, est héroïquement tombé en combattant.

Puis il s'exprime ainsi : nulle date ne pouvait mieux convenir pour notre rentrée que celle du 11 novembre. Ce matin, nous avons pieusement commémoré le souvenir impérissable de nos chers morts de la grande guerre, et cet après-midi nous allons reprendre nos travaux avec activité pour répondre à l'appel, à la confiance en nous, de celui en qui repose le relèvement, le salut de notre grande patrie, la France.

M. Quiblier parle de la constitution d'une Commission Départementale de propagande régionale et d'information, comprenant les Présidents des Sociétés

Savantes et les personnes que leurs fonctions, leurs qualités, peuvent rendre particulièrement propres à ce travail. La première réunion se tint à la Préfecture d'Annecy, le 26 octobre, sous la présidence de M. Bor, nouvellement arrivé. M. le Préfet s'est tout de suite enquis des ressources de notre département et il a pu, en toute connaissance de cause, secondé par M. Avezou, l'érudit Archiviste de la Haute-Savoie, exposer le programme. Celui-ci est vaste, mais intéressant, comprenant le folklore savoyard, l'enseignement de l'histoire régionale aux enfants, des conférences, la rénovation de l'art et de l'artisanat.

Parmi les travaux d'intérêt archéologique, historique et même touristique, se trouve le dégagement des ruines du Cloître de l'Abbaye d'Aulps dont il a été maintes fois question. La nouvelle organisation des Compagnons de France pourrait utilement prêter une main-d'œuvre intelligente pour la continuation de ces fouilles. Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide de faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour obtenir satisfaction.

M. le comte de Maugny, vice-président, qui représentait l'Académie aux cérémonies de commémoration de Chambéry, en l'honneur de l'académicien Joseph Michaud, rend compte de cette réunion de l'élite intellectuelle de Savoie.

Dans un émouvant poème intitulé « Toussaint », Madame Bachmann exprime avec une tendresse poignante, un charme descriptif délicat, le souvenir et le sage exemple que nous ont laissés les humbles travailleurs de la terre.

Un autre poète, M. J. Bourgeaux, en des vers parfaits, évoque les souvenirs d'autrefois : *Exil*, dépeint les vastes paysages de Russie, la nostalgie de la steppe, à l'époque où il se trouvait là-bas et pensait au Lé-

man ; *Carpe horam*, présente de philosophiques considérations tirées d'Horace, utiles à méditer en ces temps de désarroi.

M. Charles Freynet adresse des notes concernant les alliances et relations avec le Chablais des membres de la noble famille Alleman de Valbonnais, à laquelle il a consacré deux importants volumes généalogiques.

M. J. Baud transmet les précieux renseignements fournis par M. Maxime Reymond, archiviste d'Etat du Canton de Vaud, sur la famille de Blonay. Les documents connus à ce jour permettent de rattacher les Blonay aux derniers rois de Bourgogne et aux Carolingiens, tant par leur ascendance directe que par leurs alliances avec les Grandson-La-Sarra.

Pour le Recueil des blasons chablaisiens, M. Jean Marclay, de Monthey, a envoyé des reproductions de cachets tirées des anciennes archives de Quartéry, concernant les familles de Gribaldi-Farges, Dunant de Grilly, de Loys, Baud, Bugnet, d'Evian ; Grorod, de Morzine, Buttet, de Saint-Jean, Marin, de Thonon, etc...

M. Jules Laurent fait l'éloge de la plaquette sur Maguelone, presqu'île méditerranéenne, publiée par notre collègue le baron Humbert Michaud, poétique description de la beauté de ce site languedocien.

M. Paul Tapponnier présente une importante collection de souvenirs Lamartiniens : autographes, portraits, documents. Il lit d'intéressantes notes du comte de Chaffault, des lettres du poète, de M. Vuarin, curé de Genève, qui fit conclure le mariage de Lamartine avec Anna Birsch et enfin l'éloge de la mère du grand poète.

A propos de divers projets de monuments ou de récentes commémorations, M. le général Bordeaux rappelle la part prise et le rang occupé dans la formation de la langue, au cours des derniers siècles, par plu-

sieurs savoyards illustres qui se rattachent à la pensée et aux lettres françaises, et dont Saint François de Sales est resté le plus éminent. Il évoque le souvenir plus récent de François Buloz, de Vulbens, et de Joseph Michaud, d'Albens, qui à quatre ans de distance, 1829 et 1833, fondèrent à Paris, l'un la Revue des Deux-Mondes, l'autre l'Institut historique ; ces institutions ont récemment commémoré leurs centenaires et honoré la mémoire de leurs fondateurs.

Ces deux personnages, devenus sujets sardes en 1815, avaient été si bien reçus en compatriotes à Paris qu'ils n'avaient même pas songé à demander leur naturalisation française.

M. A.-E. Vuargnoz offre deux anciennes peintures à l'huile représentant Saint François de Sales et Saint Antoine, qui proviendraient peut-être de l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy.

Deux membres de l'Académie font don de leurs dernières publications : le Révérend Père Chambelland, *Saint François de Sales et Dom Columba Marmion* (44 p., Imprimerie du Château, Thonon, 1940) ; M. Jules Laurent : *Le Centenaire de l'Incendie de Sallanches*, (Imprimerie Granchamp, Annemasse).

M. Guy de Budé offre une traduction nouvelle du *Discours de Lysias contre Erastothène* (31 p., Aix, 1940).

Sont reçus membres de l'Académie : MM. A.-E. Vuargnoz, d'Habère-Lullin ; Charles Fournet et Fernand Blondin, professeurs, à Genève.

Séance du 12 Décembre 1940

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président annonce la publication du Tome N° 45 des Mémoires et Documents de l'Académie, qui sera prochainement adressé à tous les membres de la Société.

Il donne lecture d'une belle composition poétique de Mme Jeanne Bachmann, consacrée à une gracieuse légende de St François de Sales.

M. Paul Tapponnier, dans une étude intitulée : « L'Ame de la Grèce », parle de la renaissance nationale de ce pays, de la Guerre d'Indépendance 1820-1827 et tout spécialement de l'œuvre de Jean-Gabriel Eynard et de l'aide puissante qu'il apporta aux Hellènes. Il termine en citant deux de nos compatriotes, nobles éveilleurs d'âmes et serviteurs de justes causes dans le proche Orient : Monseigneur Louis Petit, originaire de Viuz-la-Chiésaz, et M. le Général Bordeaux.

M. François Anthoinoz présente une convention du 13 mars 1813, entre le général Dupas, propriétaire du domaine de Ripaille, et l'Hospice et Maison des Arts, pour une dérivation de l'eau du Canal de l'Oncion. Un autre document de 1825, décrit les conditions et avantages du pensionnat municipal attaché au Collège Royal de Thonon, alors dirigé par M. l'abbé Boccard.

Les notices publiées dans les Mémoires de l'Académie sur les familles Fornier et Dubouloz (T. XIX p. XIII et T. XVII p. 123), sont complétées par M. J. Baud, qui a découvert de nouveaux documents sur leurs origines, filiation, alliances et situation sociale au XVIme siècle.

Pierre Fornier, syndic de Thonon et ami de St François de Sales, était le frère de N^e^ Charles Fornier cosei-

gneur de Nernier et de Loys Fornier, ils étaient fils de Janus Fornier et de Demoiselle Jacquemine Guillet (Arch. Dép. Hte-Savoie, E. 67, p. 9, 1576). Me David Fornier, époux de Claudine Vernaz, était fils du susdit syndic Pierre Fornier (Min. Gentaz, de la Saulge, Bougeard, notaires, à Thonon. Arch. Anthoinoz).

Me Pierre Dubouloz, notaire, est reçu bourgeois de Thonon, le 13 février 1421, il ne doit pas être confondu avec un autre Pierre Dubouloz, reçu bourgeois de la même ville le 31 octobre 1593. Un acte du 23 avril 1562, porte une vente faite par Ne Jean de Bellegarde, à *noble Pierre Dubouloz*, de Reyvroz, moyennant 600 florins, de tous les biens provenant de l'héritage de son père Claude de Bellegarde, acte confirmé par le bailli de Chablais, Jean-Jacques Delsperger, au nom des seigneurs de Berne (Arch. Dép. E. 13). Ainsi au XVIme siècle, la famille Dubouloz achetait des fiefs nobles, Me Pierre Dubouloz, qui avait également acquis un fief perpétuel des Seigneurs de Genève-Lullin, le revendit en 1610, à Me André Meynet, bourgeois de Thonon.

M. Frédéric-Th. Dubois transmet une artistique gravure représentant l'hôtel du Chalet des Voirons, à Boëge, en 1860.

D'après un récit de M. Dallemagne, relevant une inscription sur le socle d'une ancienne statue de la vierge, au-dessus de Lanslebourg, M. Quiblier discute de la tradition ou légende, concernant la réputation des conscrits du Chablais dans la Maurienne.

M. le Général Bordeaux parle du projet qui est à l'étude au Gouvernement, en vue d'une nouvelle division de la France en une vingtaine de régions, et présente à ce sujet quelques observations intéressantes concernant spécialement la région du Sud-Est.

Des félicitations sont adressées à M. J. Reboul, de Bonneville, pour son roman, *Le Village Ensorcelé* (Imp. Ch. Plancher, Bonneville).

M. J. Cochin, capitaine de vaisseau, la Tour de Chignens, Allinges, et Me Charles Pichon, notaire, à Saint-Jean-d'Aulps, sont admis membres de l'Académie.

Séance du 18 Janvier 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président fait part du décès à Thonon, dans sa 67me année, de Mme Alphonse Buinoud. L'Académie Chablaisienne s'associe bien sympathiquement au deuil de son mari, membre de la Société, si douloureusement atteint.

Sous le titre d' « Echos Savoyards centenaires », M. Paul Tapponnier, évoque la situation de notre Province, vue en 1841 par nos voisins de Suisse et comparée à son grand avantage à celle des pays qui l'entourent. Le travail fait en Savoie à cette époque pourrait servir d'exemple aujourd'hui.

M. E. Vuarnet ajoute quelques notes à la biographie du Colonel du Génie, Frézier (1682-1773), qui parut en 1937-1938 sous la signature de M. L. Quiblier. Dans la rue de Brest, qui porte son nom et aboutit à l'église Saint-Louis dont il fut l'architecte, existe le « Restaurant des Fraises ». Cette enseigne rappelle les « trois fraises de gueules » de l'antique blason du célèbre explorateur ou les plants de grosse fraise qu'il importa du Chili en France.

Le Rd Père Chambelland lit une poésie de M. Jean Gay, intitulée : « Après la Catastrophe ». Cette œuvre d'une grande envolée, d'une haute portée morale, fait honneur au distingué Président de la Société d'Apiculture, son auteur.

M. L. Quiblier communique un barême de 1740,

intitulé : « Taux du pain blanc, moïen et gros suivant le prix de la Coupe de Froment mesure de la ville de Thonon ».

C'est ainsi que lorsque le bon « bled » se vendait en « l'halle » 60 sols la coupe de 54 kgs, la livre de pain valait : gros 7 deniers 7 douzains, moïen 9 deniers 9 douzains, blanc 1 sol, 1 denier.

M. le Docteur Nussbaum parle savamment du rôle des légumes dans l'alimentation et de leur provenance.

Les plus anciennement connus dans nos régions sont les gesces, fèves, pois, raves et poireaux ; l'épinard date des Croisades, la tétragone vient de la Nouvelle-Zélande ; l'aubergine vient d'Orient; le topinambour du Canada ; le crosne du Japon ; le maïs et le haricot semblent venir du Mexique et on doit au Pérou la pomme de terre et la tomate longtemps suspecte.

Parmi les ouvrages reçus, M. Quiblier cite : « Pétrarque », par Henri de Ziegler. Ce travail d'un style élégant, clair bien que concis, fortement documenté, met à la portée du public cultivé l'œuvre trop peu connue d'un des plus délicats poètes de l'Italie au XIVme siècle.

Cette édition, qui compte un portrait de l'illustre florentin, sort des presses de la Baconnière à Neuchâtel. (204 pages).

Aucun ouvrage n'ayant été présenté au concours pour le Prix d'Histoire de la Fondation Comte de Sonnaz, son montant est affecté à la publication du t. XLVe des Mémoires de l'Académie ; une des études concerne notamment l'Hôtel de Ville voisin du château de Sonnaz.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : MM. le Docteur Paul Gay, qui vient d'être promu Officier de la Légion d'Honneur, et Georges Dejean, auteur dramatique, tous deux à Annemasse.

Séance du 13 Février 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président adresse les condoléances attristées de la Société à trois de ses membres : Mlle Adèle Perret, de Thonon ; MM. Norbert Dunoyer, maire de Juvigny, et Henri Rouge, publiciste, à Bonneville, que viennent d'atteindre des deuils bien douloureux.

Il lit un télégramme de M. Reginald de Henseler de Gottrau, associant de tout cœur à nos travaux nos amis Genevois, retenus par les difficultés du voyage. Ce nouveau témoignage d'une sympathie qui nous est précieuse, ne peut que resserrer plus étroitement encore l'affection qui nous unit.

Sous le titre *Douloureux Anniversaire*, M. Paul Tapponnier rappelle l'internement en Suisse, il y a 70 ans, de l'armée de Bourbaki. Ce fut le 1er février 1871, que les 83.000 hommes et les10.000 chevaux échappés à la poursuite acharnée d'une armée dix fois supérieure en nombre et en matériel, franchirent la frontière franco-suisse, aux Verrières. Ils rentraient en France, en mars 1871, laissant 1.700 morts dans la terre helvétique. Leurs tombes y sont pieusement entretenues et, parmi les nombreux monuments qui consacrent leur souvenir, nous rappellerons cette inscription sur le monolithe du cimetière de Châtelaine, à Genève : « Dormez en paix, un peuple veille sur vous. Fais ce que dois, advienne que pourra ».

M. le Dr Nussbaum fait une communication des plus intéressantes sur l'escargot. Ce mollusque, fort répandu dans la plupart des régions du globe, fut apprécié, dès les temps les plus reculés, ainsi qu'en témoignent les amas de coquilles retrouvées au cours des fouilles archéologiques. Les Romains surtout en firent

leurs délices. Ses variétés sont nombreuses et toutes comestibles, mais la plus recherchée est l'escargot de Bourgogne « helix promatia », si commun jadis dans nos régions.

M. le Dr Nussbaum traite avec non moins d'érudition les divers modes, en tous pays, d'apprêter ce mollusque délicieux, et il termine en indiquant deux recettes que Mme la Doctoresse Nussbaum, qui ne craint pas de mettre la main à la pâte, a dédiées à notre Société : l'escargot à la Chablaisienne et l'escargot à l'Académie.

A propos de l'installation récente d'un nouvel évêque à Annecy, sur le siège de Saint-François de Sales, M. le Général Bordeaux évoque l'organisation ecclésiastique qui, dans la Gaule, a précédé toute orgnisation politique et administrative. Rappelant les travaux remarquables de Georges de Manteyer sur ce sujet, il expose cette organisation depuis les premiers siècles de la chrétienté pour la région des Alpes et spécialement pour la Savoie, selon son développement historique, et en signalant le rôle important des Métropoles.

La conclusion de cet exposé est que, comme dans le domaine intellectuel et littéraire, ici, dans le domaine moral et religieux, jamais la direction ne nous est venue de l'Est. Elle s'est formée et constituée sur place ou bien elle nous est venue de l'arrière, de l'intérieur. Ce sont au contraire les Métropoles de ce versant Ouest qui ont débordé, pour de longues périodes, la ligne des Alpes franco-italiennes par leur pénétration et leur action dans les vallées à l'Est.

Sont reçus membres de l'Académie Chablaisienne : M. J.-B. Chantrell, architecte à Paris, domicilié à Anthy-Margencel, et M. l'Abbé Duret, curé de Thusy, auteur d'une remarquable monographie de la commune de Neuvecelle.

M. le Colonel G. Trolliet, chef de la Légion, prési-

dent de la Délégation spéciale de la ville de Thonon, est élu par acclamation membre d'honneur de la Société.

Sont donnés à l'Académie Chablaisienne : par M. Frédéric-Th. Dubois, à Lausanne, membre d'honneur, *Chillon*, tome II. Communications de MM. Naef et Schmid, architectes, publiées par l'Association pour la restauration du Château (223 pages. Imp. Vaudoise. Lausanne).

Par M. Henri Perrochon, son auteur, professeur à Payerne, *Jean Bordeaux, un Poète Chablaisien* (23 pages. Edition Le Mois Suisse).

Assemblée Générale du 10 Mars 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président parle de l'exposition Grétry, que la Ville de Genève vient d'organiser au Grand Théâtre, à l'occasion du deuxième centenaire de la naissance de l'illustre compositeur belge. Il adresse ses félicitations à Mlle Pauline Long des Clavières à qui la Ville de Genève doit en grande partie l'excellente organisation et le succès de cette intéressante exposition.

M. J. Baud, secrétaire, lit le compte-rendu moral de l'année 1940, travaux et publications de l'Académie ; il cite les félicitations reçues de divers côtés pour l'édition du tome 45me des Mémoires et Documents. La Société compte à ce jour : 19 membres d'honneur, 207 membres effectifs et agrégés, 8 membres correspondants ; elle échange ses publications avec 51 sociétés françaises et étrangères. L'Académie s'efforcera de

travailler, dans sa sphère particulière, au redressement national, se conformant au programme de la commission Départementale de Propagande Régionale.

M. Maurice Michaud, trésorier, présente le compte-rendu financier suivant :

BILAN DE L'ACADEMIE

1940

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1940	4.488.—
Cotisations et droits d'entrée	3.269,90
Vente volumes, subvention, souscriptions .	600,50
Intérêts, rentes, dotation	1.576,90
	9.935,30

Dépenses :

Impression du tome XLV des *Mémoires et Documents* et travaux divers	4.947,40
Recouvrements, correspondances, envoi des volumes	892,95
Frais de bureau et matériel, chauffage, éclairage	423,95
Bibliothèque	76.—
Entretien Chapelle St-Bon, Musée lapidaire	331,20
Règlement prix de la Fondation Engel	400.—
Impôts	86.—
Réserve statutaire	250.—
	7.407,50
Solde créditeur au 31 décembre 1940	2.527,80
	9.935,30

Le projet de budget pour 1941 et ces comptes sont approuvés par l'Assemblée.

A propos de la création de régions administratives en France, le comte Etienne de Foras expose les raisons profondes, tant du point de vue géographique, qu'historique et sentimental, unissant les deux départements savoyards. A l'unanimité, l'Assemblée émet le vœu que les liens attachant indissolublement la Savoie et la Haute-Savoie soient toujours plus resserrés dans la future organisation provinciale française.

Ce vœu ainsi que le texte de la communication du comte Etienne de Foras seront transmis à M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie et de la Fédération des Sociétés Savantes de Savoie, à Chambéry.

Dans un article plein de sentiments patriotiques, M. Paul Tapponnier fait l'historique du drapeau français.

M. le baron d'Yvoire communique le résultat de ses recherches sur la famille Allard, qui a laissé son nom à la Grange Allard. Elle serait issue de la Maison d'Allinges, en ligne illégitime, et avait possédé le fief de Lauzenette.

Mme la doctoresse Nussbaum présente une étude très documentée sur « le sucre », les plantes qui le produisent, modes d'extraction à travers les âges et les pays, propriétés nutritives et thérapeutiques.

Sur la proposition de M. F. Marin, l'Académie exprime le souhait que soient maintenus les anciens noms de rues de la ville de Thonon présentant un intérêt historique ou pittoresque, et que les noms nouveaux soient choisis avec discernement, en tenant compte des traditions régionales et de l'histoire locale.

Pour faire aimer la patrie il ne faut pas la confondre par des appellations étrangères ou indifférentes dans un vague internationalisme, mais on doit au contraire rappeler ses précieux souvenirs locaux et les

gens de bien de son propre terroir, comme les faits glorieux de son histoire.

M. le général Bordeaux donne lecture d'un article récemment paru dans « La France Militaire » sous le titre « La Suisse bienfaitrice de l'Europe », dont il est l'auteur. Après un rapide historique de la Croix-Rouge internationale dont le siège est à Genève et dont la direction a toujours été confiée à la Suisse, il signale le développement progressif de l'institution et notamment de l'Agence Internationale des prisonniers qui, créée pour la première fois en 1870-71, fonctionna pendant toute la grande guerre et fut de nouveau rétablie à Genève dès le mois de septembre 1939. La France s'est trouvée, cette fois, le principal client de l'Agence, mais tous les pays en guerre ou en révolution en ont profité. L'institution s'est accrue sans limites ; elle est devenue une véritable Agence générale de recherches et de renseignements, pourvu simplement qu'il s'agisse de faits consécutifs à la guerre. Le général montre par des chiffres le dévouement incomparable du personnel suisse, dans cette œuvre où la Suisse tout entière a pris sa part.

La conclusion est celle-ci : « Une telle œuvre, développée avec les événements dans des proportions dépassant toute prévision, doit mériter à la Suisse et lui vaut en effet la reconnaissance et le respect de tous les gouvernements et de tous les peuples ».

M. Edmond Delucinge offre un portrait lithographié du célèbre chanoine Jean-François Vuarin, curé de Genève (1769-1843). Et la bibliothèque s'enrichit des ouvrages suivants : « Maguelone » (46 p. in-8° - « Les Alpes » Grenoble), don de l'auteur Baron Humbert Michaud ; « La Montée du Calvaire », par L. Perroy ; « Le Vieillard », par Mgr Baussard ; « L'Esprit de St François de Sales », par Pierre Collot, offerts par

Mlle Perret, qui fait également don d'une médaille de bronze de grand module du Pape Léon XIII (1878).

L'Académie élit parmi ses membres : MM. le docteur Jean Gélas, Jean Lemuet, de Thonon, et René Molliet, de Villard-sur-Boëge.

Séance du 10 Avril 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. Léon Quiblier cite divers actes inédits concernant la Chartreuse du Reposoir, qui lui ont été aimablement confiés. Dans une cession faite au Monastère en 1285, par des communiers d'Arbusigny, figurent comme témoins : Pierre de Lucinge, chevalier, Guillaume de Voserier, Pierre de Montfort, damoiseaux, Aimon de Cheddes, Jean de Maxinger et autres. Les parchemins de 1365, 1458, 1641 font connaître les noms de nombreux communiers de Chamonix, Nancy-sur-Cluses ; l'un concerne la montagne de Romme albergée en 1417 par Rd Pierre, Prieur du Reposoir.

Le Président présente une copie faite en 1755 aux Archives de la Royale Abbaye d'Aulps des Lettres Patentes du 23 mai 1319 par lesquelles le Comte de Savoie, Amédée V le Grand, accordait l'autorité judiciaire à l'Abbaye sur tous ses sujets.

M. Emile Vuarnet parle de la collection de tableaux du Général Chastel, dont une partie fut léguée à la ville de Genève ; il donne une description sommaire de ceux qui sont conservés au Château de Veigy avec d'autres souvenirs du héros de l'Empire, tels que son sabre de la Garde Consulaire, selle garnie de velours rouge, carrosse, etc...

Le Proche Orient est évoqué par M. Paul Tapponnier dans sa communication : « Avec Lamartine, au cœur des Balkans », citant quelques belles pages du récit du voyage de 1832-1833 du grand poète.

M. le Chanoine Dupont-Lachenal envoie un tableau armorial et généalogique de la famille Chevalley de St-Maurice, originaire de Bernex. Divers sceaux et cachets sont également transmis du Valais par M. Jean Marclay, de Monthey, parmi lesquels on remarque celui d'un des fils d'Amédée IX, duc de Savoie, Rd François de Savoie, archevêque d'Auch, Prévôt du St-Bernard, qui fut également abbé d'Aulps et d'Abondance (1485-1490) ; celui de Rd Vespasien Agatia, abbé d'Abondance (1597-1627), portant ses armes parlantes : 3 pies (agasses) ; et celui de la famille Tavernier, de Morzine, dont une branche s'est fixée en Valais au XVIIme siècle.

A propos des armoiries de cette antique et importante famille de la Vallée d'Aulps, M. J. Baud rapporte les traditions conservées dans leur pays sur l'origine du nom, le croissant et les palmes, qui rappelleraient la participation aux Croisades des fondateurs de la famille Tavernier.

Dans une étude très documentée intitulée : « Les Sarrasins en Savoie », M. le docteur Nussbaum présente une hypothèse nouvelle sur les raisons de l'occupation des passages des Alpes par ces conquérants méditerranéens, basée spécialement sur les grands courants commerciaux de l'époque. (Voir Mémoire III du présent volume).

M. François Anthoinoz communique un curieux document montrant qu'au début du XIXme siècle les mêmes soucis d'augmenter le rendement des denrées agricoles existaient dans notre région. C'est le « Procédé pour multiplier les Pommes de terre », par le

Chevalier Colonel Birague, Commandant la Province du Chablais, à Thonon, le 16 juillet 1817.

M. Joseph Bourgeaux lit son poème : « La Maison parle » ; dans la première partie, au ton familier, est décrite la charmante demeure campagnarde avec ses ornements extérieurs, arbres, plantes grimpantes, le paysage qui l'encadre ; de forme lyrique, la deuxième partie de cette belle poésie évoque les profonds sentiments de pérennité, de famille, d'attachement à la patrie que la vieille maison rappelle.

A la fin de la séance, M. le Général Bordeaux tient à exprimer au nom de l'Académie tout entière les plus vifs compliments à M. Quiblier, président, pour toutes ses récentes publications et articles consacrés au vieux Thonon et ses précieux souvenirs ; il l'encourage à continuer cette campagne admirable, entreprise pour conserver les traditions du passé et faire connaître de mieux en mieux l'histoire locale.

Parmi les dons au Musée Chablaisien, M. Quiblier présente un beau médaillon de cuivre offert par Mme Petitjean de Cordemoy et représentant la reine Marie de Médicis, femme d'Henri IV, œuvre du célèbre graveur Guillaume Dupré (1574-1647).

M. Maurice Jordan, ancien magistrat, à Bonneville, envoie pour les Archives de l'Académie des documents, lettres-patentes, diplômes concernant la famille sénatoriale Jordan, de St-Jean-d'Aulps, dont le rôle fut important dans l'histoire de notre province.

M. Marc-H. Sauter offre son étude : « Le Problème des Burgondes » (Kundig, Genève, 1941, 137 p.), thèse pour doctorat ès-sciences anthropologiques.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. le comte Hubert de Foras ; Pierre de Chevilly, Consul en retraite ; F. Vulliez-Sermet, Vice-Consul honoraire,

à Thonon ; Paul de Courten, avocat, député au Grand Conseil, à Monthey ; Dr J. Girod, médecin-chef à l'Hôpital de Grange-Blanche, Lyon ; Madame Petitjean de Cordemoy, à Thonon ; M. l'abbé Abel Jacquet, curé de Juvigny ; Robert Boccard ; Besson Auguste, Administrateur du Casino-Théâtre, à Genève.

Séance du 12 Mai 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président exprime la peine douloureuse causée par la mort, à l'âge de 79 ans, de M. François Fornier, membre du Conseil d'Administration. Il appartenait à une des plus anciennes et notables familles de Thonon et faisait partie de l'Académie depuis de longues années ; poète délicat et érudit, quelques-unes de ses œuvres ont été publiées dans nos Mémoires. Le Président renouvelle ses condoléances à sa famille et il les présente à M. le Docteur Gelas, pour la mort glorieuse du Colonel Sylvain André, son beau-frère, tombé pour la France le 23 mai 1940.

A la demande de M. Arminjon, président de la Fédération des Sociétés Savantes de Savoie, un second vœu très pressant lui a été adressé pour transmettre à la Commission des Provinces de France, réclamant l'union indissoluble des deux départements savoyards en une province particulière, ou, à défaut, dans un groupement ayant Lyon comme capitale.

Une bonne nouvelle est ensuite annoncée par le Président : celle de la Fondation constituée en faveur de l'Académie à la mémoire du Comte Rodolphe de Foras, par Mme la Vicomtesse de L'Hermite. Il donne

la parole au Comte Etienne de Foras qui expose les intentions de la fondatrice, femme en premières noces de son regretté frère ; avec émotion il esquisse la chevaleresque figure du Comte Rodolphe, Capitaine au 22me R. I. A., et il cite deux anecdotes se rapportant à sa fin héroïque : attaque de Foucaucourt où il fut mortellement blessé ; et l'abbé Gavard, son ancien professeur, lui fermant les yeux le lendemain 25 septembre 1914 à l'hôpital d'Harbonnières.

La Fondation en souvenir du Comte Rodolphe de Foras, au montant annuel de 2.000 francs, est destinée à l'attribution d'un prix à décerner soit à un écrivain savoyard traitant d'un sujet historique ou d'érudition, soit à l'auteur de la meilleure étude concernant la Savoie, et à la célébration d'une messe solennelle le jour anniversaire de la mort du vaillant capitaine.

Le Président exprimant la vive reconnaissance de l'Académie, rappelle le souvenir de l'illustre Comte Amédée de Foras, père du Fondateur, et des membres de sa famille qui firent bravement leur devoir lors de la Grande Guerre.

Madame la Vicomtesse Christian de L'Hermite, née Madeleine Gautier-Vignal, est nommée membre d'honneur de l'Académie.

Mme Jeanne Bachmann donne un intéressant compte-rendu de la visite qu'elle fit en 1932 à Paris, à l'exposition Georges Sand-Chopin. Ces souvenirs émotionnants d'une idylle morbide sont accompagnés de 21 portraits, dessins, gravures, etc... d'un choix remarquable.

Avec son habituel talent, M. l'abbé Laperrousaz lit un poème patois plein de finesse et d'expressions imagées : « Hommage au Poilu Savoyard » fort apprécié. (Voir Mémoire IV du présent volume).

La vie rurale et les anciennes familles savoyardes

sont évoquées par Mlle P. Long des Clavières, dans son étude : « Quelques notes sur les registres paroissiaux d'Usinens » ; on y trouve de précieux renseignements sur l'église, les chapelles, les coutumes locales, des faits historiques, et les nobles maisons de Varax-Châtel, de Gerbaix, de Gantelet, Franchet.

M. F. Anthoinoz communique un acte de 1772 concernant la chapelle de Saint-Antoine, dans l'église de St-Hippolyte de Thonon, sous le patronage de la famille de Foras. Il présente un catalogue d'ouvrages vendus en 1827 par Monloy, libraire à Thonon, et une complainte populaire en faveur des sinistrés de Sallanches en 1840.

M. E. Vuarnet transmet de la part de M. J. Roguet, de Loëx, la description et le plan des fortifications gallo-romaines à Rossat-Arthaz.

A propos du centenaire de la naissance du Comte Albert de Mun, M. Paul Tapponnier parle de ses relations politiques avec la Savoie vers 1910.

M. le Général Bordeaux présente le premier numéro de la « Revue de Savoie » récemment fondée à Chambéry. M. Dardel est le directeur, M. le commandant Gaillard, le rédacteur en chef. Le général donne lecture de la première page, où les fondateurs de cette Revue d'histoire et de littérature placent leur œuvre sous le patronage du Maréchal Chef de l'Etat, dans des termes dont l'élévation, la délicatesse et l'opportunité frappent tous les assistants. L'Académie apprend avec plaisir l'éclosion de cette nouvelle et précieuse publication, qui doit être appréciée et encouragée par tous les Savoyards comme elle le mérite.

M. le Président remercie Mlle Adèle Perret, pour le don d'un beau portrait encadré du Maréchal Pétain, destiné à orner la Salle des Séances.

Séance du 12 Juin 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président donne une traduction du poème patois « Hommage au Poilu Savoyard », de M. l'abbé Laperrousaz, qui fut présenté à la précédente séance.

Avec sa coutumière maîtrise, M. Henri de Ziegler, parle des « Paysages dans l'œuvre de Lamartine », faisant admirablement ressortir le talent descriptif du poète, tantôt très véridique, d'autres fois emporté par son imagination.

M. Jean Gay revient aux journées tragiques de l'année dernière, avec son poème : « A propos des Diables bleus, deux morts différentes, au combat sauveur ». Par le frappant contraste de deux mentalités opposées il exalte l'esprit de foi et de sacrifice.

Le comte de Maugny communique un document ancien, exposant la situation précaire de l'instituteur de campagne en France avant 1789.

M. J. Baud rappelle que les Vicaires Régents des Communautés de Savoie, chargés d'instruire le peuple, jouissaient d'un sort beaucoup plus favorable et que leur enseignement était supérieur à celui des instituteurs de France.

Les anciennes fortifications de la ville de Thonon sont étudiées et décrites par M. Jean Lemuet. Il présente un plan reconstituant la première enceinte au temps du comte Amédée V le Grand, vers 1290.

Un blason aux armes de l'Abbaye d'Aulps est communiqué par M. Francis Favre. Ces armoiries portant la croix tréflée à dextre et la tour à senestre, sont sculptées sur une pierre obligeamment remise par M.

Garin Marcel et provenant du vieux moulin de l'Abbaye, leur style du XVme siècle environ montre qu'elles sont plus anciennes que celles qui figurent sur la porte de la ferme de l'Abbaye. Un moulage en sera conservé au Musée Chablaisien.

M. Albert Rheinwald, après une vivante description de l' « Enseigne de Gersaint », de Watteau, parle de l'esprit particulier des antiquaires, notamment de ceux de la vieille cité de Genève, émaillant sa causerie d'anecdotes piquantes.

On revient à la poésie avec la communication de M. Paul Tapponnier : « Une confidence de Lamartine », consacrée aux rapports de ce dernier avec Mme de Girardin.

A propos des événements récents en Orient et des missions qu'il a remplies dans ce pays, M. le général Bordeaux signale deux officiers savoyards qu'il a rencontrés et qui ont accompli de brillantes carrières. L'un est le colonel du Génie, Charles Collomb, de Douvaine, qui termina sa vie militaire comme directeur du Génie à Paris, et mourut en 1933 ; l'autre est le colonel d'infanterie Victor Paulier, de Sixt, qui se signala en Belgique.

Mme la baronne de Vulliod offre à la bibliothèque l'*Histoire de Savoie,* par Henri Ménabréa ; et de M. F. Degand, *le Code Civil du Royaume de Sardaigne* (2 volumes, Turin, 1837).

Sont reçus membres de l'Académie : Mme Marius Détruche et M. Etienne Bergoënd, avocat, de Thonon.

Séance du 14 Juillet 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président adresse des félicitations à M. Pierre Thiébaut, ingénieur des Ponts et Chaussées à Thonon, qui vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il est particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à M. Albert Guyon, fils de l'un des cinq fondateurs de l'Académie Chablaisienne.

S'excusant de n'avoir pu venir à Thonon, M. Henri de Ziegler a chargé M. Bourgeaux de lire quelques pages charmantes intitulées : « Vers le Chablais va ma pensée ». Nul mieux que le maître genevois ne sait décrire les beautés de notre Province et son incomparable attrait.

M. le Comte de Maugny, Vice-Président, exprime les regrets causés en Savoie par la disparition de l'illustre musicien et homme d'Etat Paderewski. Il rappelle ses fréquents séjours aux bords du Léman, les relations qu'il entretenait avec plusieurs familles notables du Chablais, citant maintes anecdotes remarquables.

D'autres faits concernant Paderewski sont narrés par M. le Comte Etienne de Foras.

M. l'abbé Laperrousaz présente un nouveau poème plein d'actualité : « Retour à la terre, nécessité vitale », où il exalte les vertus paysannes.

Une vivante analyse d'âme féminine est donnée par M. Albert Rheinwald. Sous le titre suggestif de « La Belle au Cimetière dormant », il décrit Madame de Charrière, Belle de Zuylen, telle que la révèle le beau pastel du Musée de Genève, peint par La Tour en 1766.

M. Emile Vuarnet rappelle les sentiments publics

en Chablais au moment de l'Annexion de 1860, lisant le résultat de l'enquête menée par quelques voyageurs genevois.

Revenant sur la fréquente confusion qui a lieu entre deux généraux célèbres de la Révolution et de l'Empire, M. Léon Quiblier parle du Thononais Joseph-Marie Dessaix, né en 1764, Membre du Conseil des Cinq-Cents, héros des guerres de la République et de l'Empire, Gouverneur de Berlin, Général de Division et Comte de l'Empire, mort à Marclaz en 1825 et inhumé à Thonon. Une belle statue sur la place du Château rappelle son souvenir. Dans l'Histoire de Dufayard on est surpris de voir une reproduction de ce monument, placé à Chambéry (!) et sous le titre : « Général Dessaix » (sic). Or, ce dernier, Louis-Charles-Antoine Desaix de Veygoux était né en 1768 près de Riom. Général de Brigade en 1793, puis de Division, il se couvrit de gloire et fut tué en plein triomphe à Marengo en 1800 ; son corps repose à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard.

A propos de ce dernier, Madame Leboube donne lecture des sentiments de douleur et d'admiration exprimés par le Premier Consul et le peuple français lors de la mort du vainqueur de Marengo.

M. A. Vuargnoz offre pour les archives les Comptes de la Congrégation de Charité de Lullin en 1849.

La séance d'été est fixée à la date du jeudi 25 septembre, jour de la commémoration du souvenir du Comte Rodolphe de Foras ; le matin, aura lieu la cérémonie religieuse dont l'heure sera indiquée par la Presse, et l'après-midi la séance sera tenue à 14 h. 30.

Séance du 25 Septembre 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

L'Académie avait fait célébrer, à 9 heures 30, dans l'église de Thonon, un service solennel à la mémoire du Comte Rodolphe de Foras, mort pour la France le 25 septembre 1914. A côté des membres du Bureau de l'Académie se trouvaient le Commandant du District et les représentants du maire de Thonon et du chef de la Légion.

La séance a lieu à 14 heures 30.

Le Président remercie S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme d'avoir daigné honorer de sa présence cette réunion estivale et de donner un nouveau gage de sa bienveillante sympathie en enrichissant la bibliothèque du précieux volume : « Croix des Alpes ».

Cet ouvrage, comme le définit si bien la Duchesse, est un chemin de Croix sur les hauteurs. Dans son texte, dans ses aquarelles, où la Royale Artiste a mis le meilleur de son talent, tout son cœur, toute son âme, se renferme la poésie sublime, l'harmonie, la mélancolie des cimes altières qui s'étendent de nos Alpes de Savoie aux lointaines Dolomites.

L'expression des sentiments de reconnaissance s'adresse aussi à Madame la Vicomtesse de L'Hermitte, membre d'honneur, assistant pour la première fois à une séance. Elle vient d'offrir à l'Académie un prix important pour encourager et récompenser les travaux historiques sur la Savoie, en souvenir du Capitaine Comte Rodolphe de Foras, mort glorieusement pour la France en 1914. Les modalités pour l'attribution de ce prix annuel seront publiées ultérieurement. Le Président rappelle que l'Académie a fait célébrer le matin un service en l'église de Thonon, à la mémoire de

l'héroïque fils du Comte Amédée de Foras, son premier Président.

M. Quiblier est heureux d'accueillir M. le Général Toulorge, le distingué Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Sa présence ne peut que créer des relations précieuses entre l'Académie et la Société puissante qu'il dirige depuis 15 années.

Avant de passer aux communications M. le Président a encore à déplorer la disparition de M. J.-A. Merlin, Juge de Paix honoraire à Annecy, qui faisait partie de la Société depuis de nombreuses années. Il adresse ses bien sympathiques condoléances à M. Edouard Souroff à l'occasion du décès de sa mère, Madame la Générale Souroff.

A l'aide d'une documentation serrée, M. Léon Quiblier expose ce que fut réellement en Chablais la période pénible de l'occupation Bernoise de 1536, et spécialement la terreur instaurée au début par les envahisseurs. Il avait déjà publié, dans le *Messager Agricole* du 6 décembre 1936, un article sur ce sujet, traité en détail dans des ouvrages aujourd'hui introuvables, tels que l'Histoire du Chablais de Mgr Piccard et la savante étude sur Ripaille de Max Bruchet. Il rappelle les dévastations de l'Ermitage des Voirons, des Abbayes de Lieu à Perrignier, de Filly-Sciez, de Vallon-Bellevaux ; la chapelle de Ripaille transformée en écurie, le tombeau d'Amédée VIII détruit. Pour dépeindre le malheur et les persécutions des campagnes, il cite de copieux extraits d'auteurs protestants impartiaux, tels que Spon dans son Histoire de Genève.

Le Président mentionne ensuite un contrat de mariage du 10 octobre 1608 où se trouvent certaines précisions concernant l'emplacement des anciens remparts de la ville de Thonon et l'appellation des rues.

Enfin, M. Quiblier signale l'importante découverte de fresques dans l'église de Saint-Hippolyte. Ces peintures, datant du XVIIme siècle, représentent pour chaque travée deux apôtres avec leurs attributs particuliers, accompagnés d'anges portant des phylactères. Il serait regrettable que les travaux de restauration de ces belles compositions décoratives ne soient pas poursuivis par les Monuments historiques, car il reste encore trois travées non explorées. On éviterait les dépenses de démolition, de reconstruction des échafaudages, nettoyage de voûtes et autres qu'il faudrait recommencer à chaque campagne, et surtout on profiterait de l'expérience de l'artiste, M. Henri Lafitte, qui a mis à jour, puis restauré avec talent les fresques, chapiteaux et moulures. Cet artiste a nettoyé et mis en valeur une « Assomption de la Vierge » rappelant la manière de l'inégalable Poussin. (Mémoire II)

L'Assemblée émet le vœu que les travaux de l'église St-Hippolyte soient continués jusqu'à la découverte de toutes les fresques.

Un appel sera adressé par l'Académie à M. le Ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts à ce sujet.

M. Henri de Ziegler captive l'attention, puis émeut, par sa manière poétique et profondément philosophique d'enseigner pourquoi et comment on doit « Aimer la nature ». Il exalte le vrai bonheur des contemplateurs de paysages, il fait ressortir le perpétuel exemple de bonté, d'espérance, de renaissance donné par la nature qui restera le meilleur secours contre la méchanceté des hommes.

L'année 1941 marque le quatrième centenaire de la naissance de François Melchior de St-Jeoire, Baron d'Hermance. M. J. Baud résume la brillante carrière du grand capitaine savoyard, gouverneur du Chablais et

héroïque défenseur du Château des Allinges où il eut l'honneur de recevoir Saint François de Sales en 1594.

M. le Docteur Nussbaum transmet, de la part des Scouts routiers de Thonon, une complainte populaire antirévolutionnaire de 1790.

M. le baron d'Yvoire expose le résultat de ses patientes recherches concernant un document de 1499, émané de la Cour Impériale, et dont copie fut communiquée à l'Académie, à la séance du 10 février 1938. Au lieu du chablaisien Rd Sébastien de Bons, le bénéficiaire du titre de Comte du Palais de Latran serait plus vraisemblablement Rd Sébastien de Beaune de Semblançay (D'Hozier, Armorial, 2me Reg. livraison 8, p. 1087).

M. le Général Bordeaux, président d'honneur, signale que le Président de l'Académie, M. Léon Quiblier, vient d'atteindre le bel âge de quatre-vingts ans. Il lui adresse les félicitations de l'Académie, lui exprime les sentiments de haute estime et de considération déférente que les membres de la Société et tous ses concitoyens ont pour lui, et lui souhaite de belles et nombreuses années, pour les siens, pour ses amis, pour la continuation de sa présidence et de ses travaux, et dans l'intérêt de la vérité historique.

M. le Comte J. de Foras, joignant ses compliments à ceux du Général, rappelle notamment combien fut admirée l'allure alerte du Président des Amis de la Légion, le jour du défilé devant le Chef de l'Etat, à Annecy.

Le Général Bordeaux donne connaissance, par extraits, d'une étude intitulée : « La Savoie du Nord. Souvenirs d'histoire. Observations », et qui intéresse vivement l'assistance. Ce travail est publié dans le présent volume. (*Mémoire I*).

M. H. de Ziegler dit combien il apprécie ce savant exposé et il remercie le général pour les sentiments de sympathie exprimés à l'égard de la Suisse.

M. le général Toulorge, qui aime notre province, qui s'intéresse à notre histoire, accepte avec plaisir la proposition d'échange des publications entre l'Académie et la Sociélé qu'il préside.

Dons à la Bibliothèque : « Croix des Alpes », par S. A. R. la Duchesse de Vendôme (177 p. gd in-14, L. Desmet Verteneuil, imprimeur à Bruxelles, 1937). Discours prononcé à la séance de clôture du Congrès des Sociétés Savantes de Nice, en 1938, par le Général Toulorge.

Sont reçus membres de l'Académie: Mmes la baronne H. Chaulin de Foras, Huguette de Foras, à Thonon ; Ellen Dufresne, à Lyon ; M. F. Teissier, à Annemasse. MM. le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge, à Cannes ; Vice-Amiral Henri Joubert; Louis Gautier-Vignal, Docteur ès-Lettres à Nice ; Marcel Sauthier, à Thonon et Dr J.-E. Troncy, à Saint-Etienne.

Séance de rentrée du 10 Novembre 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le Président prononce l'éloge du Comte Pierre de Viry, décédé le 3 octobre, à l'âge de 75 ans. Il rappelle notamment qu'il fut le successeur du Comte de Maréschal dans la rédaction et la publication de l'Armorial de Savoie ; Chartiste et héraldiste de talent, on lui doit en particulier les importants fascicules consacrés à la Maison de Savoie. M. le Général Bordeaux parle de la

carrière militaire du regretté défunt qui fut son camarade dans l'armée.

Des condoléances sont adressées à Mme J. Bachmann pour le décès de Mme Rossiaud-Gantin, sa mère, ensevelie le 9 courant à Veigy-Foncenex.

M. le Président félicite M. l'Abbé Bernard, Supérieur du Petit-Séminaire de Thonon, qui vient d'être promu Chanoine.

Il fait part du classement par les Monuments Historiques de la statue du Bienheureux Amédée IX, duc de Savoie, né à Thonon le 4 février 1435. Débarrassée des couches de peinture qui l'empâtaient, elle présente un modelé artistique d'une grande finesse ; la figure si expressive donne l'impression d'un véritable portrait ; on y découvre une grande ressemblance avec les miniatures qui nous ont conservé les traits de Louis Ier, duc de Savoie, le père d'Amédée IX.

D'autres souvenirs du passé méritent d'être sauvegardés, dit M. Quiblier, tels que la Tour des Langues, à Rives, si pittoresque sous son manteau de lierre, qui va faire l'objet d'une proposition de classement. Seul vestige de l'antique mestralie de Thonon, elle doit son nom à la redevance féodale de la langue des bovins abattus par les bouchers de la ville. Ce droit fut cédé en 1306 par le Comte Amédée V de Savoie avec la seigneurie d'Yvoire, aux enfants d'Antoine de Compey ; le droit aux langues qui passa par de nombreuses mains, appartenait en 1785 au Comte de Sonnaz.

M. François Anthoinoz communique : une défense au sujet de la chasse, du 10 juin 1744, par Dom Manuel de Sada y Antillon, Grand Castellan d'Amposta, Gouverneur de Chambéry et Commandant général de l'Armée du Roi d'Espagne en Savoie. Et une circulaire adressée aux Syndics de Savoie par le Commandeur d'Osasque, commandant général du Duché, le 7 mars

1815, concernant les mesures à prendre dans les communes, à l'occasion du débarquement de Bonaparte sur les Côtes de Provence, le premier mars.

M. le Général Bordeaux remet à l'Académie le numéro de septembre-octobre 1941 de *La Légion Etrangère*, revue de l'Empire Colonial français. Sous le titre : « Carnet de route, Madagascar 1895 », cette revue publie les notes écrites au crayon chaque soir sous la tente, par le Lieutenant Bordeaux, du premier Tirailleurs Algériens, pendant l'expédition de la colonne légère qui entra victorieusement à Tananarive dans la soirée du 30 septembre 1895.

M. le Comte Maurice de Veyrac transmet le texte de la « Réglementation des droits honorifiques des Seigneurs hauts justiciers en France au XVIIme siècle », intéressante à rapprocher des règlements du même genre existant dans le Duché de Savoie à cette époque.

Une étude sur quelques oratoires du Chablais, accompagnée de bonnes photographies, est présentée par M. le Docteur Nussbaum de la part des Scouts Routiers. L'Assemblée apprécie comme il le mérite ce travail des jeunes et les encourage à continuer dans cette voie intéressante de l'étude de nos anciens monuments.

M. le Dr Nussbaum, à propos des rapports des Waldstaetten avec la Savoie du temps de la proclamation de l'indépendance des premiers cantons que les Suisses fêtent cette année, expose la situation féodale.

Il explique notamment les raisons économiques qui favorisèrent les nouvelles libertés helvétiques, tel le grand trafic commercial qui se faisait à travers la Suisse et la Savoie entre l'Empire, l'Italie et la France.

Deux documents sont présentés par M. Emile Vuarnet : une lettre de faire-part du mariage du Maréchal Macdonald, Duc de Tarente, avec Mlle Ernestine de Bourgoing, adressée au baron Chastel, Lieutenant Gé-

néral (Archives Chastel à Veigy). Et un placard manuscrit du Décret de Charles-Albert, Prince de Carignan, régent, de Turin le 17 mars 1821, pour l'organisation de six Bataillons de troupes légères de 800 hommes.

Le Président exprime la vive gratitude de l'Académie à notre nouveau confrère, le Vice-Amiral Joubert, qui a envoyé huit volumes de ses œuvres publiées sous le pseudonyme de *Jean de la Jaline*. Il y a quatre volumes rappelant ses croisières : Aquarelles Japonaises (1904), Le Fantôme sur l'Océan (1924), Journal de bord sentimental (1905), Sous la Griffe du Dragon (1906) et quatre volumes de poésie : Tourmentes (1904), Le Livre de Loula (1905), Brindilles et feuilles mortes (1910) et La Blessure de Psyché (1922), le tout édité chez Alphonse Lemerre, Paris.

M. le Dr Paul Ramain offre sa plaquette: Champignons vénéneux et Champignons inoffensifs de chez nous (80 p. et 7 planches, Pellissier, Thonon, 1941).

La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes a envoyé la collection de ses Mémoires en échange de ceux de l'Académie qui est heureuse d'établir ainsi des relations suivies avec cette Société représentant l'ancien Comté de Nice.

M. le Général Toulorge, Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, est proclamé Membre d'Honneur de l'Académie.

Sont reçus membres agrégés : Mlle Renée Buttin, à Thonon, MM. le Marquis de Franclieu, château de Lascazères (Hautes-Pyrénées) et château de Larringes, et Etienne Clouzot, à Genève.

Séance du 11 Décembre 1941

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président déplore la disparition de deux membres de la Société : M. René-Louis Piachaud, écrivain et poète genevois, et le colonel Charles Lequeux, commandeur de la Légion d'honneur, héros de la guerre 1914-1918.

M. J.-B. Chantrell parle du Musée de Thonon, dont il décrit les intéressantes collections notamment celle des oiseaux ; il exprime le regret que le défaut de place nuise à leur présentation. Certains tableaux sont remarquables, reliques de l'histoire locale ou bonnes œuvres d'art, mais ils restent posés à terre, au risque de se détériorer. Il termine son exposé par ces mots : « Mais si l'inscription Musée doit renaître un jour sur quelque bâtiment thononais, quel bâtiment plus digne de la porter à son fronton que cet élégant hôtel d'Antioche qui nous parle si bien, en langage savoyard, de cet heureux XVIIIme siècle ? Un brin de toilette et le voilà prêt. Son prestige ennoblirait, en l'abritant définitivement, notre Musée. Projet bien conforme à la nouvelle devise de nos provinces : Régionalisme et Tradition ».

L'Assemblée applaudit et émet le vœu qu'une ou deux nouvelles salles soient affectées au Musée pour permettre son aménagement définitif.

Au mois de novembre dernier, s'est éteinte à Carouge, dans sa 89me année, Mlle Adélaïde Vuy. Le souvenir de cette fidèle amie de la Savoie est évoqué par M. Paul Tapponnier.

Elle était fille de M. Jules Vuy, homme politique, historien et poète (1815-1896), qui fut un des premiers

membres de notre Académie. Mgr Piccard lui avait consacré une étude dans la séance du 10 février 1930. Sa mère était de la lignée des Carron, petite nièce du général Dessaix.

M. Anthoinoz communique un tableau du maximum des salaires, établi par la municipalité de Thonon, l'An 2 de la République. Ces prix étaient basés sur ceux de 1790 majorés de la moitié par suite du renchérissement de la vie.

M. Emile Vuarnet donne une étude sur un artiste savoyard du Moyen-Age, Jean de Nernier ; ses œuvres ornèrent notamment la chapelle des Maccabées à Genève (1427), et il fut employé par le duc Amédée VIII à Thonon, pour des peintures décoratives.

Le secrétaire transmet des nouvelles de membres éloignés du Chablais, qui s'intéressent toujours à l'Académie : M. Arnold Corboz, à Romont, M. Jean Jourdan, juge de paix à Annot (Basses-Alpes).

M. l'amiral Joubert envoie son dernier volume de poésies : « Gerbes vaines », Jean de la Jaline (192 p. Alphonse Lemerre, Paris, 1941). Vers de haute envolée, pleins de lyrisme, où l'harmonie des rimes ne le cède en rien à la profondeur des sujets. Le Président lit la belle préface : « Puisse alors à mon dernier livre cette certitude survivre que, sur la terre comme à bord, quelque soit le vent qui me grise je n'ai gardé qu'une devise, et qu'une loi : France d'abord .»

M. le général Bordeaux, à propos du n° 4 de la « Revue de Savoie », qui vient de paraître et qui est particulièrement intéressant, signale notamment : 1° « La Division de Savoie pendant la guerre 1939-1940 », par le général Lestien, commandant de la division. Ce récit, clair et précis, comprend deux périodes : la Division dans les Alpes, puis la Division dans le Secteur entre Rhin et Moselle pendant tout l'hiver, jus-

qu'au mois d'Avril 1940. La fin, soit la période active de Mai-Juin, paraîtra sans doute dans le prochain numéro de la Revue. — 2° Un article biographique et scientifique de M. J. Carron sur un savant éminent, trop peu connu dans son pays, le mathématicien et astronome Alexis Bouvard, originaire du Faucigny, qui fut le collaborateur et l'ami de Laplace, et devint membre de l'Académie des Sciences et du Bureau des Longitudes.

A la demande de la Légion française des Combattants, M. Quiblier, président, a rédigé une étude sur les hauts-lieux savoyards. Comme son texte dépasse le cadre des séances, il est reporté en note à la p. LX, ci-après.

Sont nommés membres de l'Académie: Mme Chartron R. et M. John Norris, à Thonon.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Léon QUIBLIER.

Vice-Présidents : M. le Comte DE MAUGNY. R. P. J. CHAMBELLAND.

Secrétaire : M. J. BAUD.

Secrétaire-Adj. : M. Lucien GUY.

Trésorier : M. Maurice MICHAUD.

Bibliothécaire : M. J. TROUILLET.

Bibliothécaire-Adj : M. F. ANTHOINOZ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Cl. BAUD, Général BORDEAUX, F. DUBOULOZ, F. MARIN, C. SERVETTAZ, E. VUARNET, Baron F. D'YVOIRE.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. QUIBLIER, Comte DE MAUGNY, LAPERROUSAZ, J. BAUD, Baron D'YVOIRE.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. QUIBLIER, VUARNET, PERROUD, Comte DE MAUGNY, J. BAUD, Général BORDEAUX, F. ANTHOINOZ, F. DUBOULOZ, Baron R. CHAULIN, L. GUY.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. LAPERROUSAZ, MARIN, BOLLON, CANET, BOURGEAUX, Cl. BAUD, SPALINGER, J. GAY, J. BAUD.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. QUIBLIER, C. SERVETTAZ, DEBORNE, Comte DE MAUGNY, DUPUPET, Comte E. DE FORAS, J. GAY.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. TROUILLET, F. ANTHOINOZ, F. BARDIN, E. SOUROFF.

Fondateurs de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles.
PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).
ENGEL GROS Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).
FOLLIET (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).
DE FORAS (le Comte Rodolphe). (1872 1914).
PICCARD (Mgr L.-E.), Protonotaire Apostolique, Thonon-les-Bains (1853-1935)
DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée) (1886-1889).
BUET Charles (1889)
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918).
PICCARD (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935).

Président d'Honneur

M. BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Membres d'Honneur

MM. ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
AVEZOU Robert, Archiviste départemental, Grenoble.

MM. BORDEAUX Henry, membre de l'Académie Française, 1, Boulevard Beauséjour, Paris (XVIe).

BOUVIER, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

BURQUIER (S. E. Mgr Bernard), Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice (Valais).

CARTIER (le R. P. dom), supérieur de l'Orphelinat de St-Jean Bosco, Nice.

CHAPUISAT Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève

DUBOIS Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

ENGEL André, Château de Ripaille, Thonon.

GANDER Alexandre, Rives, Thonon.

GROS (le Chanoine A.), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne.

JACOB Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).

JACQUIER Paul, ancien ministre, sénateur de la Hte-Savoie, Thonon-les-Bains.

L'HERMITE (Vicomtesse Christian de), 55, rue Pergolèse, Paris.

LETONNELIER G., archiviste honoraire, à Grenoble.

MARTIN P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

REYMOND Maxime, archiviste d'Etat, à Lausanne.

TOULORGE (le Général), président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, villa Carlonia, 13, rue Maccarani, Nice.

TROLLIET (le Colonel G.), Maire, Thonon.

DE VENDÔME (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de BELGIQUE, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. ALBERT Nestor, notaire, 30, rue de la Fontanière, Lyon.

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. ALLANFRANCHINI, ingénieur, route de Corzent, Thonon.

ANDRÉ (le Commandant Ch.-Alfred), Les Charmilles, Thonon (m. e.).

ANTHOINOZ François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

ARNULF Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

ARNULF-DUPLAN (Mme Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.

AUBERT, Chalet de la Pointe, Messery.

AUDINET-CHUIT (Mme Jean), avenue des Pins, Pyla-sur-Mer (Gironde).

BABEL Antony, professeur, rue des Peupliers, 26, Genève.

BACHMANN-ROSSIAUD (Mme Jeanne), villa « Les Roses », Veigy-Foncenex.

BADER Paul-Louis, librairie ancienne, 20, Grande Rue, Genève

BANCK (Mlle Raymonde de), artiste peintre, Concise, Thonon.

BARDIN Francis, rue des Vieux-Thononais, Thonon (m. e.).

BARNOUD Marius, 12, avenue d'Evian, Thonon.

BAUD Claudius, professeur au Collège, conseiller général, Thonon-les-Bains (m. e.).

BAUD Francis, banquier, 26, rue Nationale, Evian.

BAUD (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

BAUD (le Commandant François), Château de Lezay (Deux-Sèvres).

BAUD François, avocat, 2, rue Mauconseil, Senlis (Oise).

BAUD Jacques, la Détanche, Evian.

BAUD J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

BAUD J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, 3, Avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e.).

BAUD Laurent, ingénieur, La Crusaz, Morzine.

BAUD Pierre, 3, rue Nationale. Evian.

BEAMISH DE FORAS (Mme), Villetta Foras, Rives-Thonon.

MM. BEAUREGARD (le baron Gérard DE) Haut de Bonne, Bonne sur-Menoge.

BENAND Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

BERGOEND Etienne, avocat, Grande Rue, Thonon.

BERNARD (le Chanoine M.), Supérieur du Petit-Séminaire, Thonon.

BERNARD Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, 138, Avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

BERNEX (Docteur Jean), député de la Haute-Savoie, rue du Levant, Evian.

BERTHELON Louis, pharmacien honoraire, à Don, par Artemare (Ain).

BLANC Paul, avocat, 2, rue Massingy, Nice (Alpes Maritimes)

BLANCHARD Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m. e.).

BLONAY (le baron Henri de), 1, rue Auguste, Nimes (Gard).

BLONAY (le baron Christian de), château de Grandson (Vaud).

BLONDIN Fernand, professeur Ecole des Beaux-Arts, rue St-Victor, Carouge (Genève).

BOCCARD Robert-François 184, Florissant, Genève

BOCQUIN Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

BOLLON Pierre, agrégé de l'Université, 22 bis, Quai J.-Chagot, Montceau-les-Mines (m. e.).

BONTRON Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

BONTRON (Madame E.), artiste peintre, Thonon-les-Bains.

BOSSON Auguste, administrateur du Casino-Théâtre, 62, rue du Stand, Genève.

BOSSONNEY Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

BOURGEAUX Joseph, publiciste, Loisin, et 29, chemin Sautter, Genève, (m. e.).

BRAISE Félix, sénateur de la Haute-Savoie, Conseiller National, Taninges.

MM. Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Emile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

Buet Patrice, 3, place Sadi-Carnot, Marseille.

Buinoud Alphonse, au Perchamps, les Charmilles, Thonon.

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Buttin (Mlle Renée), 52, Grande-Rue, Thonon.

Cahorn (Mlle Hélène), 17, Florissant, Genève, et la Pointe de Messery.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon, (m. e).

Capt de la Falconnière (Reynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.

Casset Lucien, entrepreneur, Evian.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).

Chambelland (R. P. Jules), Les Chapelles, Publier (m. e.).

Chantrell J.-B., architecte. Château d'Anthy.

Chappaz (l'Abbé François), professeur au Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.

Chapuis Marcel, Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Charlet Emile, instituteur en retraite, Allinges (m. e.)

Chartron (Mme R), 1, place du Château, Thonon.

Chatillon (Docteur Fernand), médecin, 15, boulevard Helvétique, Genève.

Chauche Albert, notaire, Bons.

Chaulin de Foras (Baronne Henri), 36, rue Vallon, Thonon.

Chaulin (le baron Robert), château de Nernier, (m. e.).

MM. CHAVAN L., Le Rigalland, par St-Séverin (Charente).

CHESNAY (Mlle Anaïs), boulevard Carnot, Maison Portier « Union », Thonon.

CHEVILLY (Pierre de), Petit-Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.).

CLOUZOT Etienne, 1, rue de l'Escalade, Genève.

COCHIN Jean, Capitaine de vaisseau, la Tour de Chignens, Allinges.

COPPIER Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.

CORBOZ Arnold, Villa Cornu, Romont (Fribourg).

COSTA DE BEAUREGARD (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens (m. e.).

COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

COSTY Roger, chirurgien-dentiste, place des Arts, Thonon.

COURTEN (Paul de), avocat, député au Grand Conseil, Monthey (Valais).

COUTIN (le chanoine Alexis), curé-archiprêtre, Saint-Jean-d'Aulps.

CROSA Joseph, architecte, Avenue des Vallées, Thonon.

DAMEX Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

DEBORNE Cl., Concise, Thonon (m. e.).

DEGAND François, Conservateur des Hypothèques, avenue d'Evian, Thonon.

DEJEAN Georges, auteur dramatique, 5, avenue de la République, Annemasse.

DENARIÉ Louis, à la Fully, Douvaine, et 19, boulevard Hippolyte Giraud, Oran.

DENIS (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon-les Bains.

DÉTRUCHE (Mme Marius), Bd Carnot, Thonon.

DRUZ (l'abbé Gustave), curé, Scionzier.

DUBOULOZ François, publiciste, Thonon (m. e.).

DUBOULOZ François, avocat, Thonon.

DUCHESNE Maurice, maire à Nernier (m. e.).

MM. DUFOUR (l'abbé Jehan), Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (VIe).

DUFOUR (Mlle Marguerite), Le Cottage, Evian-les-Bains.

DUFRESNE (Mlle Ellen), artiste peintre, 52, Grande-Rue des Charpennes, Lyon

DUMAS Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

DUNOYER Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

DUNOYER Norbert, maire de Juvigny.

DUPONT-LACHENAL (le chanoine Léon), abbaye de Saint-Maurice (Valais) (m. e.).

DUPUPET François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e).

DURET Emile, 25, rue de la Poste, Deauville (Calvados).

DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Aires (Argentine).

DURET (l'Abbé), curé, Thuzy (Hte-Savoie).

ENGEL Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

ENGEL (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

FABRA-ROVIRA Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

FARGES, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

FAUCIGNY LUCINGE (le Prince Jean-Louis de) « Les Rocs », Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes).

FAVRE Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

FIRMIN (R. P. Ambroise), les Chapelles, Publier.

FLEURY José, 5, rue Récamier, Paris (7e).

FORAS (le comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.).

FORAS (le Comte Hubert de), 36, rue Vallon, Thonon-les-Bains (m. e.)

FORAS (Mme Huguette de), Château de Thuyset, Thonon.

MM. FORAS (le comte J. de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon.

FOURNET Charles, professeur au Collège, 2, place Neuve, Genève.

FRANCLIEU (le marquis de), château de Larringes et château de Lascazères (Hautes Pyrénées)

GAILLARD (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

GARIN (le chanoine J.), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

GAUTIER-VIGNAL Louis, 2, rue Meyerbeer, Nice (Alpes-Maritimes), (m. e).

GAY Jean, président de la société d'Apiculture, 5, place de Crêtes, Thonon (m. e.).

GAY (le docteur Paul), Clinique de Savoie, Annemasse.

GÉLAS (le docteur Jean), chirurgien, boulevard Carnot, Thonon.

GIANELLI Lucien, 16, rue de Saint-Jean, Genève.

GIANOLA Alexis, industriel, rue St-Sébastien, Thonon.

GIRARDIN Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon.

GIROD (le docteur J.), 53, Cours de la République, Villeurbanne (Rhône).

GRIBALDI (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).

GRUFFAZ Marcel, instituteur, Authy.

GUILLOT Alphonse, 188, rue de Grenelle, Paris (VIIe).

GUY Lucien, Agent général d'Assurances, 5, place Jules-Mercier, Thonon (m. e.).

GUYON Albert, 2, rue du Lac, Annecy.

GUYON Léon, conseiller à la Cour d'Appel, 21, Boulevard Joseph-Garnier, Nice (Alpes Maritimes).

HENSELER DE GOTTRAU (Réginald de), homme de lettres, 25, rue des Voisins, Genève.

JACQUET (l'abbé A.), curé, Juvigny (Haute-Savoie).

JACQUIER Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

JARRE Charles, Administrateur en chef des Colonies, adjoint au Gouverneur, à Dakar (A. O. F.), et Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

MM. JOUBERT (le vice-amiral Henry), château de Maugny, Draillant (m. e.).

JOURDAN Jean, professeur au Collège. Thonon.

LACHENAL Paul, Président du Grand Conseil, 9-11, place de la Fusterie. Genève.

LAPERROUSAZ (l'abbé Julien), Draillant, par Perrignier (m. e.).

LAROCHE-JOUBERT Jean, Directeur de la Revue *Les Alpes*, 1, rue Villars, Grenoble.

LAURENT Auguste, Anthy.

LAURENT Jules-Alfred, publiciste, 5, avenue de la République, Annemasse.

LAURENT (Mme Jules), 5, avenue de la République, Annemasse.

LEBOUBE (Mme Jeanne), maison Boccard, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon.

LEMUET Jean, 1, boulevard des Bains, Thonon

LESTRADE (le Comte Augustin DE), Chignens, Allinges.

LONG DES CLAVIÉRES (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.

MAGNIN César, 57, Bd de Cimiez, Palais Tony-Pin, Nice (Alpes-Maritimes).

MALAQUIN (Mme B.), 10, quai Henri IV, Paris (IVe).

MARIN François, banquier, Thonon (m. e.).

MARION Félix, avenue Bastin, Annemasse.

MAUGNY (le comte Clément DE), Draillant (m. e).

MERCIER Léon, négociant, Douvaine.

MERLIN J.-A., Juge de Paix, 13, Avenue de Loverchy, Annecy.

MICHAUD (Baron Humbert), Clos Babuty, Ambilly, Annemasse.

MICHAUD Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

MOLLIET René, Villard-sur-Boëge.

MONFRINI (Docteur Louis), villa Beauséjour, 4, avenue de la Gare, 12, Lausanne.

MONTFALCON (Auguste de), juge, Sacconnex-d'Arve, Genève.

MORSIER (Pierre DE), maison Budé, Perroy (Vaud).

MM. MOYNAT Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.
MOYNAT Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).
MUDRY Xavier, industriel, Saint-Maurice (Valais).
MURAZ (Docteur Gaston), médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, 83, Bd de la Grotte-Rolland, Marseille.
NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).
NORRIS John, 18, boulevard de la Corniche, Thonon.
NUSSBAUM (Docteur Rodolphe), médecin, 8, place des Arts, Thonon (m. e.).
NUSSBAUM (Mme Docteur), médecin, 8, place des Arts, Thonon.
ORSAT (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.
PACCOT (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).
PASQUIER Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.
PELLARIN Claudius, géomètre, Cruseilles.
PELLISSIER Francelin, Bd des Vallées, Thonon.
PELLISSIER, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).
PERNAT Casimir, notaire honoraire, Cluses.
PERRET (Mlle Adèle), 23, route d'Evian, Thonon.
PERRET Charles-Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, Bonneville (m. e).
PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).
PETITJEAN DE CORDEMOY (Madame), 5. avenue des Tilleuls, Thonon.
PICHON Charles, notaire, Saint-Jean-d'Aulps.
PINTOS Vincent, Bossey, par Collonge-sous-Salève.
PONET-BORDEAUX (Madame), rue Vallon, Thonon.
PORTIER Marius-A., professeur, place du Rondeau, 7, Carouge, Genève.
PORTIER Paul, les Crêts, Sciez.
PREMAT Henri, maire, Le Biot.
PRIVAT Léon, architecte, Châtel et Val-St François, Allinges.

MM. Quesne (Philippe du), Hôtel du Petit-Parc, avenue Villermont, Nice.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Chessenaz.

Ragot René, notaire honoraire, Evian-les-Bains.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crêtes, Thonon.

Reboul Jules, publiciste, Bonneville.

Regard Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

Renard Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse) (m. e.).

Reverchon Charles, Agence Immobilière, Annemasse.

Rheinwald Albert, professeur, rue de Candolle, 12, Genève.

Rieux Léon, industriel, 112, rue du Temple, Paris (IIIe).

Riollot Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon.

Rochefort A., publiciste, place de Crête, Thonon-les-Bains (m. e.).

Rosay J., Tourronde-Lugrin.

Rossat Joseph, négociant, Annemasse.

Rouge Henri, publiciste, Bonneville.

Saint-Bon (le comte Gustave de), à Crevy, Veigy-Foncenex (m. e.).

Sandoz Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.

Sauthier Marcel, 36, avenue d'Evian, Thonon.

Servettaz Camille, place du Château, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).

Souroff Edouard, villa Victoria, Rives-Thonon.

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, maire, Collonges-sous-Salève (m. e.).

MM. TEISSIER (Mlle Marie-Fernande), place de l'Eglise, Annemasse.

THÉRERET (l'abbé J.-M.), professeur au Collège, Thônes.

THIÉBAUT Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place des Arts, Thonon.

THUÉLIN (Abbé Louis), boulevard de la Corniche, Thonon (m. e.).

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Charles), à Troches, Douvaine.

TRONCY (le docteur J.-E.), médecin, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).

TROUILLET Joseph, sous-directeur honoraire de l'Assistance publique de Paris, villa Messager, avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e).

VAUDAUX Max, architecte, Bd des Vallées, Thonon.

VEILLET Pierre, maire, Morzine.

VEYRAC (le comte Maurice de), 54, avenue de Genève, Thonon.

VIANNAY (abbé J.-M.), curé, Les Clefs-sur Thônes (m. e.).

VIBERT James, sculpteur, La Chapelle-sur-Carouge, Genève.

VITROU Georges, président du Tribunal, rue Vallon, Thonon.

VUARGNOZ Adonis-E., Habère-Lullin.

VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

VUARNET François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims.

VULLIEZ SERMET Félicien, vice-consul honoraire, avenue des Vallées, Thonon.

VULLIOD (Mme la baronne DE), château Vulliod, Florensac (Hérault).

YVOIRE (le baron Félix D'), à Yvoire (m. e.).

ZBINDEN-RETOR L , professeur honoraire, 6, avenue des Vollandes, Genève et à Chens.

ZIEGLER (Henri de), professeur, rue de l'Ecole de Médecine, 14, Genève.

Membres Correspondants

MM. BRACONNAY (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Nyon.

FINAS-DUPLAN, 21, rue de France, Nice.

LEVROT Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

MEYNET Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

BIRMANN DE RELLES Emile, professeur honoraire et homme de lettres. La Garonnette, par Sainte-Maxime-sur-Mer (Var).

SAINTE-FOIX (Comte Georges DE), 18, avenue La Bourdonnais, Paris (VIIe).

THORENS Fernand, ancien notaire, à Cluses.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône) . .	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BONNEVILLE (Hte-Sav.)	*Académie du Faucigny.*
BORDIGHERA (Italie) .	*R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria, via Roma, 15, Museo Bicknell.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.* *Bibliothèque Municipale.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de-Droit.

FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse)	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*
GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.* *Bibliothèque de la Ville.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande,* à la bibliothèque cantonale. *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société Académique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
NICE (Alpes-Marit.) . .	*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*

SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT, Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria,* Presso il R. *Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1942. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire*	1.500 fr.
1942. — Prix Frédéric Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie.*	400 fr.
1942. — Prix Bartholoni, pour *Sciences et Arts.*	450 fr.
1943 — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire.*	1.500 fr.
1943. — Prix Mgr. Piccard, pour *Poésies*	300 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un

billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire ; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

Règlement particulier pour la FONDATION COMTE RODOLPHE DE FORAS :

ARTICLE PREMIER. — A la mémoire de M. le Comte Rodolphe de Foras, né à Thonon, le 1er mai 1872, Capitaine au 22e Régiment d'Infanterie Alpine, blessé mortellement à l'attaque de Foucaucourt (Somme), le 24 septembre et mort pour la France, le 25 septembre 1914, à Harbonnière (Somme), est constituée une Fondation à l'Académie Chablaisienne, Thonon (Haute-Savoie), moyennant un revenu annuel de 2.000 francs. Cette somme sera remise à la dite Société par les soins de Mme la Vicomtesse Christian de L'Hermite, fille du Comte Gautier-Vignal, épouse en premières noces du Comte Rodolphe de Foras, suivant les stipulations à indiquer par elle.

ART. 2. — Cette Fondation est destinée à la distribution d'un Prix annuel décerné le 25 septembre, jour anniversaire de la mort du titulaire de la Fondation, et à la célébration d'une messe à laquelle l'Académie assistera en corps.

ART. 3. — Le Prix de la Fondation Comte Rodolphe de Foras sera décerné annuellement, soit à un écrivain savoyard traitant de sujets historiques ou d'érudition, soit à l'auteur de la meilleure étude d'Histoire ou d'Erudition concernant la Savoie. L'ouvrage primé, d'une loyauté historique incontestable, devra relever de la tradition et de l'esprit catholique ; tout en gardant sa saveur régionaliste, il devra entrer dans le cadre de l'unité et de la culture française.

ART. 4. — La Commission du Concours pour ce Prix sera désignée par le Bureau de l'Académie et ne comprendra que des historiens, érudits ou chartistes qualifiés ; son choix sera soumis, en outre, à l'examen et approbation de M. l'Archiviste départemental de la Haute-Savoie. Le choix sera approuvé par la Donatrice ou, à son défaut, par un réprésentant de la famille du Fondateur.

ART. 5. — Le Programme général des Concours sera appliqué pour ce Prix, sauf pour la date de clôture de l'examen qui est fixée au 30 Juin de l'année du Concours.

ART. 6. — Exceptionnellement, si la Commission jugeait digne de récompense un ouvrage couronné dans d'autres Concours, une médaille, frappée au nom de la Fondation, pourrait être attri-

buée à l'auteur, à la place du prix en espèces, et le surplus de la Fondation attribué comme spécifié à l'article suivant.

Art. 7. — Si, certaines années, malgré la publicité donnée au Concours, le prix ne pouvait pas être décerné par suite du défaut de concurrents, ou d'œuvres qualifiées, son montant serait employé, après consultation et agrément de la famille du Fondateur, à l'acquisition d'ouvrages de fonds utiles aux Historiens et Erudits, destinés à la Bibliothèque de l'Académie. Ces ouvrages seraient joints à la Collection de l'Armorial et Nobiliaire de Savoie et autres œuvres du Comte Amédée de Foras, père du Fondateur, pour former une Bibliothèque spéciale portant le nom et les armes de Foras. Chaque ouvrage acquis sera muni d'un ex-libris spécial au nom du Comte Rodolphe de Foras.

Contribution au Folklore Savoyard

QUELQUES HAUTS-LIEUX EN CHABLAIS

par Léon QUIBLIER

La liste serait trop longue de tous les hauts-lieux qui jalonnent l'histoire du Chablais au travers des siècles.

Il n'est pas en effet de communes, de villes, où quelques ruines de châteaux, d'oratoires, de tours démantelées, croix moussues portant une simple date, ne viennent évoquer les âpres luttes de jadis pour la défense de sa foi, de ses foyers, du sol savoyard menacé et rappeler le nom des héros, des lignées disparues, les protections d'En-Haut qui ne firent jamais défaut.

N'ayant que l'embarras du choix, nous ferons nos citations au hasard de la plume.

Les Allinges et Saint François de Sales

Qui ne connaît cette colline sainte que dominent les ruines séculaires des deux châteaux-forts voisins où s'affrontèrent jadis en des luttes sanglantes les Princes de Faucigny et les Comtes de Savoie.

Seule a survécu l'antique chapelle du XIme siècle aux fresques effacées qui la couronne, où chaque matin, au temps de la Réforme, le jeune François de Sales disait sa messe avant de descendre poursuivre son périlleux mais fécond apostolat à Thonon ou dans les Communes voisines et revenant y remercier Dieu de sa protection dès son retour le soir au château.

Cette colline est inspirée ; c'est un de ces lieux où souffle l'Esprit.

Comme l'âme s'y élève quand de l'esplanade l'œil s'étend sur cet incomparable, cet immense horizon de la plaine chablaisienne, de la rive helvétique, du Léman que confinent en un cirque enchanteur et majestueux les préalpes savoyardes, les alpes vaudoises, valaisannes, le Jura lointain, les alpages verdoyants, les forêts noires de sapins géants et tout au fond la croupe énorme du Salève.

Que de souvenirs n'évoque-t-elle pas cette chapelle à la voûte noircie par la fumée des cierges, les vapeurs de l'encens, conque mystérieuse où bruissent des répons de prières comme en certains coquillages de l'Océan.

Que de simples pèlerins ont fait pieusement l'ascension de ce lieu saint entre les saints, la font et la feront encore.

Combien de processions triomphales y conduisirent des foules partant de cette vieille église de Notre-Dame de Compassion d'où était partie en 1598 la procession des Quarante Heures mettant fin à l'hérésie bernoise.

Combien grandiose fut, après la guerre de 1870, le Pèlerinage national. La messe y fut dite dans une vaste prairie où une croix marque encore l'emplacement de l'autel et 20.000 poitrines y élevèrent à Dieu le Credo.

Non moins grandiose fut le pèlerinage du Doctorat de Saint François de Sales.

Et chaque année voit les pèlerinages du Triduum se renouveler en septembre.

Que de grâces sont descendues des Allinges sur la terre de Savoie, sur Thonon, surtout depuis l'apothéose du grand saint savoyard.

Et quelle preuve plus éclatante pourrait être de sa précieuse intervention que l'exaucement du vœu de Thonon, du Chablais, les préservant en 1940 de l'exode et de l'invasion.

Les Voirons et la Vierge Noire

Près du sommet des Voirons existait jadis un antique ermitage tenu par quelques pieux religieux.

On y vénérait une de ces Vierges noires taillées à plein cœur des cèdres du Liban que nos chevaliers chablaisiens avaient rapportées des Croisades. On lui attribuait maints miracles et de bien loin on accourait se placer sous sa protection.

Au cours de l'occupation bernoise, au XVIme siècle, une troupe de soudards hérétiques et pillards montèrent à l'ermitage dans le but de tuer les moines et de dépouiller la chapelle, guidés par un renégat du pays, honte d'une commune voisine.

Fort heureusement prévenus à temps les religieux avaient pu s'enfuir emportant tout ce qu'ils avaient de plus précieux, sauf la statue miraculeuse qu'ils n'avaient pu prendre.

Les hérétiques ne purent que saccager l'ermitage, la chapelle et regagner la plaine. Le renégat, resté le dernier, attachant une corde au cou de la Vierge l'arracha de l'autel et partit rejoindre la bande des soudards, traînant la statue derrière lui, l'accablant d'injures grossières.

Il était arrivé à la limite des propriétés du couvent lorsque soudain la statue s'immobilisa : la Vierge se refusait à quitter son domaine. Il eut beau tirer, rien n'y fit, mais lorsque dans un dernier effort il se retourna pour mieux outrager la Vierge des Voirons, son cou resta tordu.

Celui qui pardonne à ceux qui l'ont offensé ne pardonne pas les injures faites à sa Mère et le sacrilège resta pour tout le monde un objet de sarcasme et de dérision : le « cou tordu ».

Le fait est d'autant plus authentique que le châti-

ment continue de poursuivre la race et il ne passe guère plus d'une à deux générations sans que reparaisse un cou tordu.

L'Ermitage n'a pas été rétabli et la Vierge noire a été transportée dans l'église de Boëge. Chaque année on la promène processionnellement dans le bourg au jour de sa fête : elle est la sainte protectrice de la Vallée.

Le combat de la Creusaz et les « Borla-camp »

Vers la fin du XVIIme siècle, sévissait aux frontières de France et de Savoie, venu de Suisse, un important parti de soudards fortement organisé, pillards, bandits de grands chemins les plus hérétiques qu'on désignait sous le nom de Luzernois.

Pourchassés par les troupes de Louis XIV et de Victor-Amédée, une bande avait pu débarquer sans encombre à Meillerie et gagner la haute montagne par le col de la Creusaz au pied de la Dent d'Oche qui, passant entre le Bénand et la crête déchiquetée du Mont César, relie les alpages fertiles de Thollon à ceux de Bernex.

Séduits par l'abondance des troupeaux, l'apparente richesse des habitants et des chalets, les Luzernois y dressèrent leurs tentes aux abords du village de Creusaz, abattant la croix, rançonnant, pillant, passant les nuits dans l'orgie.

Mais les troupes savoyardes, les suivant à la trace de leurs rapines, ne tardèrent pas à être signalées et le gros des soudards de se porter à leur rencontre, laissant trois cents hommes à la garde du camp.

La nuit vint et alors que l'ivresse avait terrassé les hérétiques, les gens de la Creusaz aidés par ceux de

Bernex mirent le feu aux quatre coins du camp, accueillant à coups de cailloux les fuyards s'échappant des flammes sans armes, à peine vêtus.

Les autres, battus par les soldats chablaisiens, avaient regagné la rive du lac en désordre : on ne les reverrait plus.

Trois cents cadavres furent inhumés sur l'emplacement du camp où une nouvelle croix, remplaçant celle abattue par les Luzernois, commémora la victoire des montagnards de la Creusaz qu'on dénomme dès lors en patois savoyard les « Borla camp » ce qui se traduit par Brûleur de camp.

Le Curé de Bernex s'en vint solennellement la bénir et chanta un *Libera* pour les morts.

Cette pieuse coutume se perpétua chaque année pendant plusieurs siècles le lundi de la Pentecôte, puis s'échelonna de cinq ans en cinq ans et disparut lors de la grande guerre.

Espérons que la procession des « Borla camp » reprendra son cours, rappelant ce que peuvent le courage et la vaillance de nos montagnards, soutenus par la foi et l'amour de leur noble sol savoyard.

La liste serait trop longue de tous ceux qui firent l'honneur de la Savoie, aussi nous bornerons-nous à citer les noms des quatre généraux de division d'origine chablaisienne qui, par leur vaillance au cours de la longue et glorieuse épopée de 1792 à 1815 méritèrent d'avoir leurs noms gravés sur l'Arc de Triomphe.

CHASTEL Pierre-Louis, (Veigy 1774-1826).

DESSAIX Joseph-Marie (Thonon 1764-1834).

DUPAS Pierre-Louis (Evian 1761-1823).

MARULAZ Jacob-François (Morzine 1769-1842).

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

LA SAVOIE DU NORD

Souvenirs d'Histoire — Observations

par le

GÉNÉRAL P.-E. BORDEAUX

LA SAVOIE DU NORD

Souvenirs d'Histoire — Observations

Deux circonstances ont dominé et assuré, à travers les siècles, la destinée définitive de la Savoie :

1°) la géographie. — La Savoie est adossée aux grandes Alpes ; elle tourne le dos à la région italienne du nord. Toutes ses rivières versent leurs eaux dans le Rhône.

2°) le langage. — On n'y a jamais connu et parlé que le français.

Le territoire de la Savoie a longtemps intéressé deux pays, deux Etats : d'une part l'Etat de Savoie, comté, duché, puis royaume ; de l'autre la France. De chaque côté un but a été poursuivi à travers les siècles. Du côté « Etat de Savoie », c'est d'abord fonder un royaume à l'Ouest des Alpes, avec Genève pour capitale ; puis, après l'échec de ce plan, fonder un royaume à l'Est des Alpes, dont la capitale sera d'abord Turin. Du côté « France », la Monarchie traditionnelle veut faire appel à tout ce qui est de langue française (Henri IV) ; puis elle poursuit la réalisation des frontières naturelles : le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, la Méditerranée, l'Océan (Louis XIII, Richelieu et son testament, Louis XIV et ses successeurs).

En fin de compte, chacun des deux partis achève de réaliser son but en 1860 ; et la Savoie tient alors sa destinée définitive.

Tout cela s'est accompli à la longue, au cours d'une histoire trop compliquée pour être enseignée en détail ; il y a longtemps que tous les maîtres l'ont compris. A

travers ces péripéties, la Savoie est demeurée une, dans l'ensemble, géographiquement et historiquement. Dans sa totalité, malgré les plaines et les lacs, elle est classée « pays de montagne » ; et, dans ce caractère général, elle offre autant de variété qu'il s'en rencontre en Suisse, dont l'étendue est quatre fois plus grande. Elle a vécu, fonctionné, travaillé, sous une série de princes de la même famille pendant plus de huit siècles ; elle y a gagné une unité morale à laquelle elle tient encore aujourd'hui. Le nom de Savoie, sur le désir de ses habitants, a été conservé aux deux départements. Mais dès que l'on entre dans le détail de la vie populaire, dans le détail surtout de la vie économique du pays, cette unité disparaît. L'attrait, la recherche des rapports économiques ont été très différents. De bonne heure la vallée de l'Isère s'est orientée naturellement sur Grenoble ; et il est permis de penser qu'au temps où le Dauphiné a été réuni à la France en 1349, la région de Savoie voisine a pu entrevoir qu'elle aurait un jour la même destinée. Au centre on regardait du côté de Lyon ; la Savoie du Nord, indiscutablement, regardait du côté de Genève, du côté de la Suisse voisine.

L'année 1536, avec ses malheurs, ouvre une période particulière de l'histoire de notre pays. La plus grande partie est réunie à la France pour une période, paisible et heureuse, qui dure vingt-trois ans. Mais c'est aussi un démembrement de l'ensemble : le Chablais devenu protestant est acquis et annexé au gouvernement de Berne ; la rive droite de la Dranse est réunie au Valais Catholique ; et cette situation dure longtemps ; elle prend fin au traité de Lausanne avec Berne (1564), au traité de Thonon avec le Valais (1569). Le territoire savoyard est de nouveau réuni ; mais Chambéry semble disqualifié, et la capitale est transférée à Turin, séparée de la Savoie pendant la

moitié de l'année. Les démêlés de nos princes avec Genève, auxquels la Savoie du Nord sera plus particulièrement associée comme il est naturel, ne prendront fin qu'en 1603, au traité de Saint-Julien.

Plus tard, en 1792, la Savoie, redevenue française, forme tout entière un seul département, le Mont-Blanc ; elle reste groupée. Huit ans plus tard, en 1798, la Savoie du Nord est rattachée à Genève pour former le département du Léman. Le premier traité de Paris, en 1814, rend la plus grande partie de la Savoie au Roi de Sardaigne ; le centre reste français et forme un nouveau département du Mont-Blanc, d'où le Mont-Blanc continue d'ailleurs d'être absent. Cette séparation est pénible ; tout le monde réclame l'union, aussi bien nos généraux de l'Empire que Joseph de Maistre ; que la Savoie entière reste à la France, ou qu'elle soit en totalité remise à la Sardaigne ; c'est cette dernière décision qui est prise en 1815, après les Cent Jours, au 2me traité de Paris.

En 1860, quand se posa la question de Savoie, l'Angleterre seule fit, à la réunion de notre province à la France, une opposition violente et prolongée, comme on pouvait le prévoir de son éternelle jalousie, de son obsession séculaire de la grandeur française. La Suisse renonça sans trop de peine à certaines prétentions, naturelles de sa part, mais qui eussent brisé notre unité. Il est juste de rappeler ici l'œuvre accomplie par l'un des hommes qui ont le plus honoré notre pays, saint François de Sales. Quand le Chablais fut rendu à ses princes, en 1564, il était protestant depuis trente ans ; il n'y avait plus de catholiques. Charles-Emmanuel Ier, son nouveau souverain, ne pouvait rien entreprendre dans le domaine religieux ; le traité de Lausanne le lui interdisait. Le retour au catholicisme ne pouvait donc venir que d'un mouvement populaire ; à un tel mouvement il faut un apôtre : ce fut François

de Sales. Quand il entreprit sa glorieuse mission en 1594, il y avait près de soixante ans que le Chablais, dans sa plus grande partie, avait cessé d'être catholique ; c'était une troisième génération qui s'élevait dans la Réforme ; on juge de sa tâche, et de son mérite. Il est permis de penser, avec de nombreux historiens, que sans cette mission, le Chablais protestant eut été réuni à la Suisse, peut-être au traité de Westphalie qui consacra et proclama, en 1648, l'indépendance de ce pays vis-à-vis de l'Empire, ou du moins aux traités de Vienne en 1815 ou en 1860. La rive droite de la Dranse, demeurée catholique, eût été réunie au Valais catholique. Ce fut, en 1860, la question de religion qui préoccupa les hommes d'Etat, à Berne et dans les Cantons nos voisins ; à cette époque il y avait à peine treize ans que la Suisse avait été déchirée par la crise religieuse du Sonderbund ; et on ne pouvait songer à introduire d'un trait cinq cent mille catholiques unis dans un Etat dont la population totale n'atteignait alors que trois millions d'habitants (1).

⁂

La Savoie du Nord a beaucoup profité de son voisinage avec la Suisse. C'est ce que nous voudrions brièvement exposer. Le département de la Haute-Savoie est le type du département-frontière. Sa limite à l'Est avec l'Italie, du mont Dolent (point tribornal entre France, Suisse et Italie) à une borne située un peu au nord du col de la Seigne (limite du département de la Savoie) est courte et sans intérêt économique ; il n'y a ni routes, ni chemins muletiers ; le col du Géant est

---

(1) En proclamant ici notre satisfaction d'être restés Français, nous ne pensons nullement que notre pays eut été malheureux en devenant suisse ; chacun, de part et d'autre du Jura, conserve son amour-propre national, avec un sentiment renforcé quand on a connu de graves épreuves et qu'on a bien servi son pays dans la mauvaise fortune comme dans la bonne.

à 3.400 m. d'altitude. Mais le département est véritablement enveloppé au nord par la frontière suisse, terrestre ou lacustre, cantons de Genève, Vaud et le Valais. A ce voisinage nos régions ont dû incontestablement une part de leur développement au cours de la seconde moitié du XIXme siècle. Genève, Lausanne étaient des centres intellectuels, scientifiques et artistiques de premier ordre, à portée de notre main. La fréquentation étrangère est passée de bonne heure de Suisse en Savoie et s'y est développée. Pour l'organisation et le fonctionnement de l'industrie hôtelière, de celle des transports, pour l'aménagement des villégiatures d'été et d'hiver, nous avions des exemples sous les yeux. Ce ne sera pas offenser nos compatriotes de la Savoie du Sud, de dire que notre industrie fromagère a largement devancé la leur ; nous le devions à la Suisse car, à une époque qui n'est pas encore très éloignée, la plupart des « fruitiers » de nos communes étaient Suisses. Les liens bien connus avec nos voisins sont anciens dans tous les domaines : Genève, Lausanne disposaient de techniciens, médecins, chirurgiens, de cliniques justement appréciées, qui manquaient alors chez nous ; à l'exemple, tout s'est progressivement créé et développé chez nous ; mais les rapports ne se sont pas amoindris. A un autre point de vue, aux XVIIme et XVIIIme siècles notamment, nos jeunes gens qui s'expatriaient pour aller en France, en Allemagne ou ailleurs, dans un but de commerce ou d'instruction, pour aller prendre du service militaire à l'étranger, pour courir les aventures, passaient inévitablement par Genève, où il existait alors une industrie des transports dont tout le monde profitait. Les Cantons suisses, nos voisins, étaient pour nous comme une seconde patrie, en tout cas le point de départ et le chemin du retour.

A tout seigneur tout honneur. — Parmi les trois Cantons nos voisins, nous commencerons donc par Genève. Il y a longtemps que le souvenir des litiges entre nos princes de Savoie et l'Etat ecclésiastique de Genève est oublié. Nous nous rappelons simplement que pendant un siècle, le XVme, Genève se trouva, dans une large mesure, sous la dépendance morale de la maison de Savoie ; nos anciens princes y conservèrent longtemps des biens, des amis, des partisans. Genève s'était libérée de ce joug avant la Réforme. Alors elle devint une République alliée de la Confédération helvétique, traitant avec Berne sur un pied d'égalité, acceptant de la France un « Résident » permanent, diplomate d'un ordre particulier, qui témoignait de l'intérêt puissant que la France portait à l'Etat voisin. Nous arrivons ainsi à l'époque révolutionnaire et à ce qui fut pour Genève une période d'histoire française, qui s'étend de 1798 à 1814. C'est avec peine que nous l'avons entendu appeler souvent « époque de la domination française » ; domination est voisine d'oppression. Nous ne pouvons pas admettre que Genève ait été l'objet d'une oppression. Nous trouvons naturel qu'aux derniers jours de 1813, Genève ait profité de l'occasion qui se présentait à elle pour proclamer son retour à l'indépendance, sauf à abdiquer celle-ci deux ans plus tard entre les mains de la Confédération ; mais il nous semble que le terme « période de l'occupation française » serait plus équitable. Genève ne s'était nullement montrée rebelle aux idées essentielles de la Révolution ; on ne peut pas dire qu'elle ait mal accueilli les troupes françaises qui entrèrent en ville le 15 avril 1798, d'ailleurs commandées par un général suisse. Certainement à Genève, après la période de violence à Paris qui avait inquiété justement les voisins, les regards se portèrent de bonne heure sur celui qui allait mettre fin au désordre,

rétablir l'autorité et la justice. En 1797, venant de Milan après le traité de Campo-Formio, se rendant au Congrès de Rastadt, Bonaparte passa à Genève ; cette traversée rapide n'y était pas restée inaperçue (1). Le département du Léman fut formé (25 Août 1798), avec Thonon et Bonneville comme Sous-Préfectures ; Gex, alors modeste, fut simple canton de l'arrondissement de Genève. Nos meilleurs historiens ont parlé avec peu de bienveillance de cette formation ; on en reste surpris. Il nous semble au contraire que ce fut l'œuvre la plus logique du Directoire. Ce nouveau département comprenait en effet, avec le territoire de Genève, à peu près exactement celui des zones franches, celle de Gex et celle de Haute-Savoie de 1860, qui réalisèrent l'union économique plus tard et donnèrent toute satisfaction.

En ce qui concerne la représentation du département aux Assemblées à Paris, on ne dut pas être enchanté, à Genève, de voir élire au Conseil des Cinq Cents J. Frarin, qui était d'Annemasse, et au Conseil des Anciens ce Philippe (François-Jérôme), dont on ne retrouve ni l'origine, ni la destinée, qui n'était ni Genevois, ni Chablaisien, ni Suisse, ni Savoyard, qui joua un rôle considérable pendant les années 1798-99 comme Commissaire du Directoire exécutif près l'Ad-

(1) Napoléon, Général, Premier Consul, Empereur, passa souvent les Alpes. En 1796, il les franchit à la jonction de l'Apennin, en 1800 au Grand-Saint-Bernard. Dans toutes les autres circonstances, 1797, 1800 (retour), 1805, 1807, il passa le Mont-Cenis et traversa la Savoie. A l'époque dont nous parlons, le 1er Frimaire An VI (21 Novembre 1797), Bonaparte venant d'Annecy et de Saint-Julien, déjeûna à Carouge (Savoie), qui faisait partie du département du Mont-Blanc. Le déjeuner fut offert par les principaux habitants de la ville, par souscription spontanée ; la municipalité s'y était associée. Une jeune fille de Thonon, intelligente, instruite, en villégiature à Carouge, fut placée à côté du Général Bonaparte ; elle a laissé d'intéressants souvenirs. (Archives Jacques Dubouloz).

ministration centrale du Léman, dont il fut en fait le premier Préfet, et qui disparaît de la scène sans laisser de trace (1). Mais le Léman eut ensuite d'éminents représentants au Corps législatif, sous le Consulat et l'Empire. Avec Plagnat, chablaisien de Morzine, Genève fournit des hommes considérables : Duvillard, économiste de valeur, correspondant de l'Académie des Sciences morales, Pictet - Diodati, magistrat intègre, Lefort, jurisconsulte distingué. Au Tribunat, Bonaparte désigna Benjamin Constant, qui dût ensuite être éliminé comme hostile aux institutions impériales, et qui se rallia à l'Empereur aux Cent Jours ; il fut remplacé par Marc Pictet, savant naturaliste et astronome. D'autre part les préfets impériaux, pris au dehors selon l'usage, Ange d'Eymar, Claude de Barante et le baron Capelle qui liquida la situation au début de 1814, furent des administrateurs très dignes de leurs importantes fonctions et s'y intéressant. La question religieuse ne suscita pas de discussion : le département du Léman fut réuni au Mont-Blanc pour former un seul diocèse dont le siège était à Chambéry, qui reçut le titre d'Evêché de Chambéry et Genève et fut suffragant du siège métropolitain de Lyon. Napoléon, enfin, n'a jamais mal parlé de Genève, au contraire. Ces souvenirs d'une période française et de l'union des populations assemblées, ne sont humiliants pour personne.

Au congrès de Vienne en 1815, la Suisse qui s'était

---

(1) On n'a rien trouvé de précis sur lui ; on s'est égaré sur de fausses pistes ; il n'était ni de Faverges, ni de Cruseilles. Il arriva soudainement à Genève, de Paris où il avait été sous-chef de direction au ministère de la guerre. On ne retrouve à son sujet, aux Archives à Genève, qu'un signalement, d'ailleurs incomplet, sur un passeport. — Sur cette époque de l'histoire de Genève et du Léman, dont les Archives sont à Paris et à Genève, M. Edouard Chapuisat a publié d'intéressantes études.

orientée depuis près de deux ans contre la France, reçut sa récompense, et Genève en profita. Décidée à sa réunion à la Confédération, elle put s'y présenter avec un territoire très augmenté. — Le Gouvernement du Roi de Sardaigne dut, en effet, lui céder un territoire d'environ 10.000 hectares avec 13.000 habitants. Un régime particulier fut prévu en faveur des populations cédées, qui étaient catholiques ; ce fut là, croyons-nous, un des tout premiers exemples connus en droit international d'une protection d'une minorité religieuse ; l'entière liberté était assurée. Le Gouvernement sarde veilla à l'observation de cette prescription, jusqu'au jour où le Pape Pie VII, reconnaissant la nécessité de faire coïncider les limites des circonscriptions ecclésiastiques avec celles des Etats, sépara le canton de Genève de l'ancien diocèse de saint François de Sales (20 septembre 1819) et le rattacha à celui de Lausanne. Le 15 février 1822 était restauré l'Evêché d'Annecy, ainsi réduit. — Ce changement de nationalité était d'une importance considérable. L'ancienne frontière sardo-suisse en était totalement modifiée. La nouvelle frontière, celle d'aujourd'hui, a été fixée, en conformité des protocoles de Vienne du 29 mars 1815 et de Paris du 3 novembre suivant, par le traité de limites de Turin du 16 mars 1816 entre la Sardaigne, la Suisse et la République de Genève. Cette frontière actuelle suit tantôt un cours d'eau (l'Hermance), tantôt un mouvement de terrain, soit une route, probablement aussi d'anciennes limites de communes. Pour une certaine part (Jussy, Chancy), c'était la confirmation de la ligne fixée par le traité de limites de Turin du 3 juin 1754, entre la Sardaigne et Genève. Pour l'ensemble, un procès-verbal de limite a été établi le 15 juin 1816, et le bornage fixé par un procès-verbal du 20 octobre 1819.

De son côté la France dut céder à Genève cette ban-

de de terrain qu'on appelait « la langue de Versoix » — nous dirions aujourd'hui « le couloir », — qui s'étendait jusqu'au lac même et où sa souveraineté s'était toujours exercée. Ce territoire, comprenant quatre communes, relevant de l'ancien pays de Gex, arrivait au lac sur un front d'environ 4 km. Dans le passé, lorsque les milices genevoises allaient rejoindre celles des autres Cantons, elles traversaient ce territoire désarmées, les équipements et les armes sur des voitures (1). Logiquement cette situation devait un jour prendre fin.

D'autre part, comme on le sait, le traité de Vienne du 20 Mai 1815 étendit, par une sorte de compensation donnée au Roi de Sardaigne, le bénéfice de la neutralité helvétique, dans certaines conditions, à un territoire considérable s'étendant jusqu'à Ugines et au lac du Bourget. Ce fut la zone neutralisée, maintenue en 1860, si étrange que cela puisse paraître aujourd'hui. Le Gouvernement suisse a revendiqué la faculté de l'occupation en 1870 et en 1914, sans demander à l'appliquer. Après des négociations assez longues le traité de Versailles du 28 juin 1919 a supprimé cette zone par l'article 435. Ce ne fut cependant que par une déclaration du 16 Mars 1928 que le Gouvernement fédéral a définitivement renoncé à la neutralisation. Ainsi la Savoie du nord a été le siège, pendant plus d'un siècle, d'une situation à part, avantage peut-être pour les uns, servitude pour les autres, en tout cas exceptionnelle et unique en Europe, et qui a pris fin sans qu'il en soit resté, pour les parties intéressées, ni amertume, ni regret.

A un autre point de vue, notre région du nord con-

---

(1) A Vienne, les représentants de la France avaient cherché à conserver Versoix ; « la France, disaient-ils, veut pouvoir prendre un bain dans le Léman, comme par le passé ». Mais le vaincu dut s'incliner.

serve une situation à part. Il s'agit de la question de la zone franche. En 1860, le gouvernement impérial français, bien renseigné sur la question, étendit très largement la zone franche sarde par une décision unilatérale qui satisfit d'ailleurs, en même temps que nos populations, le gouvernement cantonal de Genève. Ce régime fonctionna longtemps à la satisfaction générale. Il eut de bonne heure des envieux, des ennemis. Il offrait certains inconvénients à côté d'avantages incontestables. Après la grande guerre, il fut particulièrement attaqué ; et, par une loi du 16 février 1923, malgré l'avis des représentants du département, le gouvernement français supprima la zone franche. Il en avait le pouvoir, puisqu'elle avait été créée sans la participation de la Suisse en 1860 ; mais il oubliait qu'à l'instant où la grande zone, créée par le décret-loi impérial du 12 juin 1860, disparaissait, les anciennes zones sardes, plus petites et englobées dans la grande, mais créées naguère contradictoirement avec la Suisse, reparaissaient ipso facto, et notamment la zone dite de Saint-Julien (art. 3 du traité de Turin du 16 Mars 1816). Ce fut l'avis de la Cour internationale de Justice de La Haye, par deux ordonnances des 19 Août 1929 et 6 Septembre 1930. Depuis cette époque, on vit, des deux côtés, sur des arrangements successifs et temporaires, situation imprécise qui fait probablement regretter, même à ceux qui n'osent pas le dire, l'ancienne grande zone dont le fonctionnement aurait pû être mieux et plus justement réglé qu'autrefois.

Tout le XIXme siècle a vu le rapprochement de la Savoie du nord avec Genève. Ce centre attractif a toujours exercé son influence en de nombreux domaines; c'était, à certains égards, notre capitale la plus proche et d'accès alors très facile. La traversée et la fréquentation de Genève furent d'ailleurs longtemps obliga-

toires, imposées par l'absence de chemins de fer dans le nord de notre pays. Le chemin de fer de Thonon, puis d'Evian, à Annemasse et Bellegarde ne date que de 1880-82, soixante ans à peine. Du Chablais, du Faucigny, inévitablement on s'en allait, en voiture ou par les bateaux à vapeur, prendre le train à Genève pour gagner Lyon, Paris, la France, l'étranger. Une convention particulière autorisait nos soldats sans armes à traverser Genève. Aux époques de permission, de libération de classes, c'est par centaines que l'on voyait les soldats français descendre la rue du Mont-Blanc pour gagner les quais d'embarquement, d'où le bateau les emportait à Thonon, Evian, ailleurs. La Compagnie de navigation leur accordait libéralement le transport à demi-tarif. Leur tenue était correcte ; leur présence ne choquait personne. Comme c'était le temps du pantalon rouge, il leur arrivait d'entendre, de tel bourgeois un peu méfiant, des propos comme celui-ci : « les coquelicots sont bien nombreux cette année » ; c'était tout. — Cette pénétration entre les deux pays fut d'ailleurs réciproque ; c'est de bonne heure que, de Genève, on était venu à Chamonix ; progressivement, pour les sports d'été et d'hiver, les Genevois, les Suisses, fréquentèrent de plus en plus nos stations alpestres. Les relations intellectuelles, les rapports de courtoisie entre groupements divers, sociétés savantes, etc..., devenaient plus fréquents et plus faciles, en partie aussi par la valeur de l'Université de Genève et l'importance de ses bibliothèques. Et nous nous faisons un devoir d'en dire ici l'une des causes principales. Les hommes qui ont pu suivre depuis un demi-siècle les rapports dont il s'agit, ont constaté à Genève une transformation de l'esprit public, aux classes dirigeantes comme dans le monde des affaires à tous les degrés, dans le sens d'un libéralisme d'esprit et de pratique, dont la presse donne aujourd'hui

l'exemple, qu'ils ont infiniment apprécié, et qui a pris une forme et une mesure telles qu'un retour en arrière vers un certain sectarisme heureusement disparu ne serait plus possible.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, et au début de celui-ci, nos villes de la Savoie du nord se sont transformées tout à leur avantage. Annecy, ville attrayante par sa situation et agréable, s'est grandement développée. Jadis elle avait presque connu une souveraineté temporaire, quand le Genevois et le Faucigny furent, au XVIme siècle, l'apanage de la branche de Savoie - Nemours — ce qui montre encore une fois la variété de l'histoire dans la Savoie du Nord ; — elle avait connu une époque d'un éclat particulier. Aujourd'hui, seconde ville de la Savoie, elle est bien près d'atteindre Chambéry par le chiffre de sa population. La Roche, bien située, a heureusement progressé à tous égards. Moins favorisées, Bonneville, Saint-Julien, se sont du moins très honorablement maintenues. Annemasse a pris un développement rapide, par suite de circonstances et de raisons exceptionnelles. Evian, paisible l'hiver, a conservé toute sa clientèle sérieuse, honorable et fidèle. Parmi nos nombreuses stations, toutes prospères, Megève a surgi et progressé avec un grand succès. Thonon qui fut autrefois, au temps des Amédée, le siège effectif de l'Etat de Savoie, s'est largement développée, moins cependant que sa position ne le comportait. C'est une situation qui ne fut pas comprise dans le passé. Un homme l'avait devinée, c'était l'Empereur Napoléon III, bien renseigné par le Sénateur Laity, qui l'avait précédé dans son voyage en Savoie en 1860. Thonon n'est pas un simple chef-lieu d'un arrondissement frontière ; c'est la capitale française sur le Léman, en face de villes telles que Genève et Lausanne, dont l'importance et le rayonnement sont considérables. A ce titre, Thonon

aurait dû être mieux comprise et mieux encouragée. On s'en rend mieux compte aujourd'hui. Toutes ces villes, incontestablement, ont dû, pour une certaine part, leur transformation, leur allure, leur attrait, au voisinage de la Suisse. Aujourd'hui en tout cas, la compréhension et l'appréciation réciproques sont tout autres qu'autrefois. On ne peut que s'en féliciter.

***

Le pays de Vaud, l'un des plus grands Cantons de la Confédération, l'un des plus prospères, a des liens historiques, intimes avec la Savoie. Il a fait partie de l'Etat de Savoie de la fin du XIIIme siècle jusqu'à 1536, pendant deux siècles et demi. Aucun de ses historiens ne conteste que ce fut, en somme, une période heureuse pour lui. Malgré le temps, l'usure et les destructions, il en subsiste de nombreux souvenirs, jusque dans l'église cathédrale de Lausanne. La région d'Aigle est encore appelée parfois aujourd'hui le Chablais vaudois. Conquis et dominé par Berne à l'occasion de la Réforme qui lui fut imposée, il est passé à la qualité de pays-sujet. Ce fut le traité de Lausanne (1564) qui, en droit, sépara définitivement le pays de Vaud et l'Etat de Savoie. Bien que cette situation amoindrie, humiliée, se fut améliorée avec le temps, le pays n'en était pas moins demeuré dans une position de vasselage à l'égard de l'oligarchie bernoise, dans l'état de confédérés de 2me classe comme nous disons aujourd'hui. On constate aisément, aux Archives à Berne et ailleurs, la différence de langage du pouvoir central, sévère et dédaigneux pour Lausanne, correct et courtois à l'égard des Républiques de Genève et du Valais. Cette situation ne prit fin tout à fait que beaucoup plus tard, vers la fin du XVIIIme siècle. Ici aussi il nous paraît nécessaire de rétablir une vérité historique. Trop souvent des historiens suisses, des publicistes ont parlé de l'invasion française en 1798 comme d'une

agression accomplie sans aucun motif. Ce n'est pas exact. La Suisse entière était plus ou moins agitée. Les Vaudois, depuis longtemps opprimés, virent l'occasion de se rétablir et en profitèrent. Ils firent appel à la France, au Gouvernement du Directoire ; ils ne furent pas d'ailleurs seuls en Suisse. L'intervention se produisit, et la libération fut accomplie. Les historiens vaudois, plus justes, n'ont jamais renié ni leur appel, ni le concours qui fut apporté à leurs revendications. — Les bons rapports avec les populations de la rive sud du Léman, transformés dans une certaine mesure dès 1536, n'avaient jamais cessé. Il y a toujours eu, entre Vaudois et Chablaisiens, des affinités de caractère, une faculté d'entente rapide. On avait applaudi, à Thonon, à Evian, quand on avait vu, le 26 Janvier 1798, une partie du corps expéditionnaire français s'embarquer dans nos ports à destination de Lausanne pour y soutenir nos anciens compatriotes du pays de Vaud.

Ce qui est exact, c'est que les suites de cette intervention s'étendirent plus qu'il n'était prévu. Ce fut, comme on l'a vu, l'occupation de Genève ; ce fut ensuite, par le cours des événements, la guerre européenne transportée en Suisse en 1799, pour la première fois depuis plusieurs siècles. Après la bataille de Marignan, dès l'année suivante (1516), une convention de paix et d'amitié perpétuelle avait été signée entre la France et la Suisse. Elle fut effectivement violée en 1798, mais non sans cause (1). Et l'on peut ajouter

---

(1) Rappelons, pour mémoire, qu'au mois d'Août 1793, le gouvernement du Valais, qui participait aux avantages de la neutralité suisse et en même temps à ses obligations, avait autorisé et approuvé le passage sur son territoire, à Martigny, d'un détachement de l'armée sarde venu d'Aoste par le Grand-Saint-Bernard et qui pénétra ensuite dans la haute vallée de l'Arve pour y combattre les Français en guerre avec le royaume de Sardaigne.

qu'à leur tour les Suisses, au mois de décembre 1813, laissèrent les Alliés, ennemis de la France, franchir le Rhin sans résistance et pénétrer dans leur pays, et qu'en 1815, la Diète fédérale, cédant tout à fait à la pression des Alliés, accepta de participer au siège d'Hunningue et d'envoyer un corps en Franche-Comté à l'appui de nos ennemis. Tous les historiens suisses ont regretté ces derniers faits. — Dans les circonstances critiques de la vie des peuples, si des événements violents viennent à se produire et si les conventions habituelles en souffrent, il est rare que l'historien impartial ne puisse y trouver une explication, sinon toujours une totale excuse.

Par l'Acte de Médiation du premier Consul en 1803, Vaud a pris rang parmi les Cantons de la Confédération. Sous le Consulat et sous l'Empire, ce pays fournit, comme toute la Suisse, son contingent de bons et vaillants soldats aux armées françaises. Pendant tout le XIXme siècle, le Canton de Vaud connut un développement rapide, une prospérité croissante. Le rayonnement de Lausanne, agrandie, embellie, pourvue d'une Université de haute valeur, de cliniques médicales réputées, d'institutions d'Etat telles que le Tribunal Fédéral, l'importance numérique et le travail de la population ont fait à ce Canton une place à part dans la Confédération. Bien que rien ne le dise dans la Constitution, il est admis aujourd'hui que, dans le Conseil fédéral (gouvernement), qui ne comprend que sept membres, le Canton de Vaud doit toujours être représenté. En 1939, quand la guerre a éclaté et a imposé à la Suisse des mesures exceptionnelles, le Canton de Vaud fournit à la fois le président de la Confédération et le commandant en chef de l'armée fédérale.

Depuis cent ans, avons-nous dit, les liens du pays de Vaud avec le Chablais voisin, n'ont fait que se res-

serrer. Jusqu'à une époque toute récente on allait encore prendre le train à Lausanne pour aller à Paris ou dans l'Est de la France. Les bateaux à vapeur sillonnaient le lac ; il y eut jusqu'à 5 et 6 services quotidiens d'aller et retour entre Ouchy et Evian. Le commerce y gagnait ; les Cantons d'Evian et d'Abondance notamment trafiquaient largement avec Lausanne. Des liens de famille étaient contractés ; des Vaudois venaient s'établir en Chablais. Nos établissements d'instruction furent longtemps fréquentés par des voisins vaudois, fribourgeois, valaisans, genevois, appartenant à la religion catholique. La traversée du lac n'était pas un obstacle.

Nous avons ici une frontière lacustre ; — nous allions dire maritime — c'est la seule entre la Savoie et le Canton de Vaud ; elle se prolonge entre nous et le Canton de Genève. Elle a été réglée par des traités et conventions qu'il n'est pas sans intérêt de connaître. Le traité de Lausanne du 30 octobre 1564 (1) s'exprima ainsi, à l'art. 20 : « ..... Il ne sera rien détruie des droictz de l'une et l'autre partie pour respect du lac selon qu'il est statué aux limites et marches des seigneuries, et que le milieu du lac au droict de la seigneurie ou du pays qu'il sera, si loing que s'estendent les limites des dites seigneuries et pays, sera la vraye limitation perdurable du dict lac ». — En 1816 le traité de Turin (16 Mars) portant cession de territoires par la Sardaigne à Genève, dit à l'art. 1er : « ..... Elle (la limite) suivra enfin l'Hermance jusqu'au lac, lequel bornera le nouveau territoire au nord-ouest : bien en-

---

(1) Sentence arbitrale rendue par les onze Cantons Suisses non intéressés dans le litige entre la Savoie, Berne et Fribourg ; c'est le traité, effectivement exécuté au mois d'Août 1567, et qui, en lui retirant le pays de Vaud, rendait au duc de Savoie une partie de ses possessions : Gex et le bas Chablais.

tendu que la propriété du lac jusqu'au milieu de sa largeur à partir d'Hermance jusqu'à Vésenaz, est acquise au Canton de Genève ».

Enfin une Convention passée le 10 Septembre 1902 entre la France et la Suisse, relative à la navigation sur le lac Léman, prévoit, en somme, l'existence d'eaux territoriales propres à chaque pays. Il y est dit, en effet : « Art. I — Pour exécuter un transport régulier et périodique de personnes dans les eaux suisses, les bateaux à vapeur doivent être munis d'un acte de concession délivré par l'autorité fédérale. Le gouvernement français se réserve d'appliquer des dispositions analogues aux bateaux naviguant dans les eaux françaises ». — « Art. 4 bis. — Les permis délivrés par l'un des Etats riverains du lac, dans les formes qui lui seront propres, sont valables dans les eaux des autres Etats ».

En somme le milieu du lac est la limite. Incontestablement et nécessairement, on a voulu respecter la souveraineté de chacun des Etats intéressés. Des litiges d'importance ne se sont jamais produits, à notre connaissance. La question de l'arrestation, par autorité de justice, d'étrangers à bord d'un bateau pendant l'arrêt de ce bateau dans le port d'un Etat riverain n'a pas donné de difficultés jusqu'à présent ; le droit n'est pas douteux. La question du transport d'une troupe en armes le long et dans les ports d'un Etat étranger ne s'est jamais posée.

La guerre actuelle a vu et voit encore se produire des faits nouveaux, imprévus. C'est ainsi par exemple — nous le citons pour mémoire — qu'au mois de Mai 1940, le port de Thonon est devenu pour quelques semaines un port de guerre. On y a vu un détachement de la Marine de l'Etat, avec un Capitaine de frégate, s'installer avec son matériel, renforcé de celui trouvé sur place et relevant d'autres administrations, et

prendre les mesures jugées utiles par suite de l'apparition, signalée sur le lac de Constance, d'hydravions allemands que l'on disait nombreux. Ce service prit fin aussitôt après l'armistice.

⁂

L'histoire du Canton actuel du Valais, l'un des plus étendus de la Confédération, est également variée et intéressante. Elle a été longtemps liée à celle de la Savoie du nord. Depuis des temps très anciens, des liens se sont formés, des alliances de famille, autrefois nombreuses, ont été contractées entre les deux pays, qu'aucune différence de religion n'a jamais éloignés l'un de l'autre. Cette haute vallée du Rhône, si attrayante et variée géographiquement, fut longtemps troublée par des compétitions et des guerres intestines ; c'était le haut Valais qui s'armait généralement contre le bas Valais. Cette dernière région fit corps avec le Chablais pendant une très longue période. Au XIme siècle, Saint-Maurice, Monthey, Martigny font partie du Chablais. Il y eut des luttes entre les souverains de Savoie et le gouvernement ecclésiastique installé à Sion, aux XIIIme et XIVme siècles. En 1260, la Morge de Conthey forme la limite ; l'Etat de Savoie s'est étendu, car cette rivière est presque aux portes-sud de Sion. Puis le haut Valais reprit l'avantage. Au milieu du XVme siècle, le bas Valais est encore uni à la Savoie ; mais en 1477, au traité de Fribourg, il est rattaché au gouvernement de Sion devenu « la République du Valais » qui devient l'alliée des treize Cantons suisses. Cependant Monthey, Vouvry, Saint-Maurice, Val d'Illiez restent au Chablais presque jusqu'à la fin du XVIme siècle. Saint Maurice d'Agaune a été longtemps, avant Thonon, la capitale du Chablais. Les princes de Savoie s'y étaient attachés ; ils ont souvent honoré et vénéré son antique sanctuaire.

Quand vint, pour la Savoie, le temps des malheurs en 1536, quand Berne, avec l'appui de Genève s'empara de la plus grande partie du Chablais et le fit protestant, le Valais catholique réclama sa part des dépouilles. Comme c'était une République alliée, Berne lui parle sur un ton courtois et approbateur : « Nous ne voyons pas d'empêchement à ce que, vous aussi, vous preniez quelques plumes à cet oison (1) ». C'est ainsi que le pays situé sur la rive droite de la Dranse fut rattaché au Valais, avec la Dranse du Biot pour limite ; ce ne fut pas pour lui une période aussi dure et sévère que celle que dut subir le reste du bas Chablais. Ainsi renforcée, la République du Valais entra dans la Confédération en 1553. Le traité de Thonon, en 1569, rendit au duc de Savoie la rive droite de la Dranse ; le Valais gardait définitivement la région de Monthey ; la limite fut fixée à la Morge, qui s'écoule dans le lac à Saint-Gingolph. Le Chablais perdait pour toujours ce qui lui restait encore, en droit, du bas Valais, avec Villeneuve et le château de Chillon.

Dans la Confédération, la République du Valais conserva une place un peu à part ; dans sa partie sud, elle gardait au moins autant de contact avec le Chablais qu'avec le pays de Vaud. Dans le calme qui suivit, sous le Consulat, l'agitation révolutionnaire, après le passage de Bonaparte et de son armée au Grand-Saint-Bernard, elle se sépara de la Suisse en 1801 et se mit sous la protection de la France. Neuf ans plus tard, en 1810, elle entra plus complètement dans le cadre de l'Empire français en formant le département du Simplon, chef-lieu Sion. Ainsi le Valais a connu, lui aussi, une courte période française et impériale de son histoire. — En 1814, à la chute de l'Empire, le

(1) L'infortuné Charles III, duc de Savoie, qui perdait à la fois presque tous ses Etats.

Valais entra dans la Confédération et forma l'un des vingt-deux Cantons (2). Il a grandement prospéré depuis cette époque. Pays rempli de beautés naturelles, on ne voit guère ailleurs de plus étonnants contrastes entre la nature riante et la nature sauvage. Il partage avec le Canton de Vaud, avec une variété plus grande, le privilège des vignobles justement estimés. La région entre Sion et Martigny est particulièrement riche en vins et en fruits. Sans perdre son cachet particulier, Sion a su s'agrandir et s'embellir.

Aujourd'hui la limite franco-suisse, entre le Valais et la Savoie du nord, limite essentiellement montagneuse, s'étend de l'embouchure de la Morge à Saint-Gingolph jusqu'au Mont Dolent. Elle est irrégulière, en ce sens qu'elle n'a été soumise à aucune règle, à aucun principe. Elle est marquée soit par un ruisseau comme la Morge, soit par une crête principale ou secondaire, soit par un thalweg. Elle reposait sur diverses conventions entre le Valais et l'Etat de Savoie, dont certaines remontaient à 1526 ; elle ne fut pas modifiée à la suite des traités de 1815. Il n'y a pas trace du principe général de la « ligne de partage des eaux », qui n'est d'ailleurs apparu que tardivement, et d'abord, sauf erreur, pour la première fois au traité d'Utrecht (1713) sous la forme de règle de « l'eau pendante ». Cette frontière actuelle a été fixée par un procès-verbal de délimitation, établi en la forme précise des documents de cette nature, qui a été signé, à Genève entre les gouvernements français et suisse, le 27 Octobre 1902.

La frontière franco-suisse près du lac Léman est affectée, si l'on peut dire, d'une particularité excep-

---

(2) A la différence avec Genève et Neuchâtel, le Valais n'a pas insisté pour conserver son ancienne qualification de République à côté de celle de Canton.

tionnelle. La petite ville de Saint-Gingolph, à cheval sur la Morge à son débouché dans le lac, tient de son passé une situation curieuse, dans l'ordre ecclésiastique et dans l'ordre civil. Alors que la commune était unie sous un même pouvoir gouvernemental, elle fut longtemps partagée, au pont sur la Morge, entre l'Evêché de Sion et celui de Genève par des chartes très anciennes. Aujourd'hui les deux collectivités suisse et française ne forment qu'une seule paroisse ; il n'y a qu'une église et un cimetière, qui sont l'un et l'autre en France. L'Evêque d'Annecy, successeur du siège de Genève, a conservé sur la paroisse, en territoire suisse, certaines attributions diocésaines ; il y donne la confirmation ; il y autorise seul l'installation de nouveaux organes religieux. — D'autre part, la communauté des biens ruraux entre les deux parties subsiste encore aujourd'hui ; c'est une Société, formée de citoyens des deux pays, appelée « la Bourgeoisie » qui est propriétaire ; elle est administrée par un Conseil mixte, suisse et français. — Enfin la zone franche de Saint-Gingolph, établie en 1829, s'est trouvée rétablie, comme celle de Saint-Julien, en 1923, à la suppression de la grande zone de 1860. Ainsi se survivent, à l'extrémité orientale du Léman, des traditions anciennes, qui ne choquent ni le bon sens ni la justice, et qui sont assez rares aujourd'hui pour être signalées. — Disons encore une fois le maintien des liens d'amitié entre Valaisans et Savoyards du nord. Le chemin de fer d'Evian à Saint-Maurice, les routes carrossables du col de Morgins (vallée d'Abondance), du col des Montets (par Vallorcine dans la Vallée de l'Arve), facilitent les relations. Les pratiques anciennes, tout en s'affaiblissant inévitablement avec le temps, persistent cependant. On a conservé en Chablais une dévotion particulière à Saint-Maurice, dont l'Abbaye, avec son trésor et ses reliques, est toujours vénérée ; on s'y

rend en pèlerinages réduits ou en visites privées. Il y a toujours eu des Savoyards parmi les chanoines du Saint-Bernard. Aujourd'hui le Révérendissime Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, évêque de Bethléem, est originaire du Chablais. De leur côté les Valaisans ont conservé la tradition du pèlerinage en l'honneur de Saint Guérin, à Saint-Jean-d'Aulps en Chablais. D'anciennes alliances de famille avec Monthey, Saint-Maurice, Sion, sont cordialement entretenues parmi nous.

⁂

Aux temps que nous traversons, la vie est difficile ; des événements graves s'accomplissent; tout est transformé, ralenti, entravé. Exemptée de guerre d'une façon générale depuis l'Armistice, la France est occupée de graves soucis, notamment par la conduite égoïste et maladroite d'anciens alliés ; elle compte encore par centaines de mille les prisonniers en Allemagne ; un régime de vie matérielle pénible, où les restrictions, les privations se multiplient, lui est imposé. Grâce à Dieu elle a pu échapper, au moment de la catastrophe, à la révolution. Elle a remis le pouvoir à des mains expérimentées, fermes et sûres ; et l'œuvre de salut se poursuit chaque jour sans lassitude ni défaillance. Dans ces conjonctures, il est d'obligation pour chacun de nous après qu'il a accompli son devoir quotidien de conseil ou d'exemple, de travail ou d'action, de constater sans critiquer et de souffrir sans se plaindre. C'est dans ces dispositions d'esprit que nous signalerons combien s'est transformée la situation qui a régné si longtemps dans la Savoie du nord, entre nous et nos voisins des Cantons suisses limitrophes. Ces agréments, ces facilités d'accès, ces relations entretenues, que nous nous sommes efforcé de rappeler, tout cela a été bien changé, sinon supprimé. La guerre de 1914-1918 a vu de suite une grande perturbation s'accom-

plir : action plus sévère, restrictive, prohibitive de la Douane ; création et renforcement de mesures policières forcément pénibles, parfois vexatoires ; interruption au moins partielle des communications normales par chemin de fer ; suppression totale de la navigation sur le lac Léman ; et toutes les entraves qui en résultent pour la vie courante habituelle, traditionnelle dans notre région.

Après le retour à la paix en 1919, on s'efforçait de rétablir les relations commerciales, industrielles, intellectuelles aussi, quand la suppression de la zone franche en 1923 vint accomplir une sorte de rupture nouvelle. Des deux côtés les affaires s'amoindrirent très vite, après une courte période de reprise ; les variations du change, toujours à sens unique, mais sans avantage au fond pour l'une et l'autre des parties, rendaient les relations de plus en plus précaires. Dès 1938 on vit s'approcher la nouvelle guerre ; elle éclata en effet l'année suivante, et ce fut le retour, très renforcées, des mesures prises à l'occasion de la guerre précédente. On en souffre des deux côtés. Genève lutte avec courage contre une situation exceptionnellement difficile. Elle a perdu la plupart de ses avantages : le tourisme avec le commerce de luxe, les villégiatures nombreuses et aisées, l'industrie hôtelière. La disparition de la Société des Nations, du Bureau international du travail lui vaut de nouveaux abandons, de nouvelles et sérieuses pertes. Elle subit une crise immobilière qui ne se retrouve peut-être nulle part au même degré. C'est par cinq mille et plus que se comptent les appartements inoccupés. Elle a subi aussi pendant quelques années les effets d'un régime socialiste imprudent. Il semble qu'elle n'éprouve pas à un degré suffisant l'intérêt du gouvernement fédéral dans ces conjonctures graves pour elle. Il faut dire que ce gouvernement est lui-même aux prises avec des soucis

d'ordre général. Il n'est pas douteux que le peuple suisse était arrivé, par suite de circonstances particulières et favorables telles que l'absence de guerres, par son travail et sa sagesse aussi, à un degré général de bien-être dans la vie courante inconnu partout ailleurs; et il faut qu'il y renonce, lui aussi, progressivement aujourd'hui. Enfin il y a maintenant, partout le long de nos frontières, le souci de l'avenir. Nul ne sait comment se terminera la crise mondiale actuelle, quels intérêts la fin affectera, quels sentiments elle froissera. — Mais il faut se hâter de dire que personne n'a perdu courage et confiance, que, des deux côtés de nos frontières, on s'efforce de faire bonne figure dans le présent et en face de l'avenir. On estime simplement qu'il est certains principes immuables que la sagesse des hommes ne devrait jamais méconnaître, comme celui-ci : c'est la nature qui crée les bassins économiques, et il appartient aux hommes d'en assurer le fonctionnement logique et régulier. Et cet autre : Il n'est pas indifférent pour la France que, tant d'une manière générale que par ses élites, elle soit en contact permanent et en rapports d'affaires et d'amitié avec un pays voisin qui, au surplus, a multiplié à son égard les preuves de compréhension et de bienveillance.

En présentant à nos lecteurs ces tableaux d'hier et d'aujourd'hui de la Savoie du Nord, nous n'avons point perdu de vue cette unité morale qui a été proclamée au début. Pour le moment l'unité effective de notre province est affirmée par deux organismes qui lui sont particuliers : l'Archevêché métropolitain de Chambéry, dont relèvent les Evêchés suffragants d'Annecy, Tarentaise et Maurienne ; la Cour d'Appel de Chambéry, réservée aux deux départements savoyards. Mais l'union spirituelle est beaucoup plus générale ; on la retrouve partout ; tout prétexte est bon pour l'affirmer

et pour y faire appel. Nos Sociétés savantes se sont fait, dans ce domaine, une place ancienne par leur culte du passé, par leur action exceptionnelle et toujours entretenue.

Dans l'ensemble de notre vieille province très aimée, la Savoie du Nord est une partie très belle, favorisée par la nature, intéressante par elle-même et aussi par le rôle important qu'elle remplit avec l'Etat voisin et ami, dont aucun fossé ne la sépare. — Elle forme à coup sûr l'un des éléments les plus attrayants, les plus précieux de cette province de Savoie qui s'affirme de plus en plus, à tous égards et surtout dans les circonstances graves, comme l'un des plus beaux fleurons de la couronne dont s'orne aujourd'hui l'Empire français, en Europe et dans le monde.

Général P.-E. BORDEAUX,
(du Cadre de réserve).

MÉMOIRE II

LES FRESQUES DE L'EGLISE DE NOTRE-DAME-DE-COMPASSION DE THONON

par

LÉON QUIBLIER

LES FRESQUES DE L'EGLISE DE NOTRE DAME DE COMPASSION DE THONON ET LE TABLEAU DE L'ASSOMPTION

La publication, l'an dernier, du tome XLV de nos Mémoires et Documents nous a rappelé, sinon appris, que l'ancienne église de Thonon, construite au cours du XIme siècle, de 1010 à 1090, ne comportait qu'une nef ne dépassant pas la crypte romane.

Placée primitivement sous le vocable de Saint Hippolyte, ce ne fut qu'en 1602 que Saint François de Sales la consacra, ainsi que la Sainte-Maison, à Notre-Dame de Compassion.

Mais avec le temps, l'accroissement de la population et surtout après les heureux résultats de la Mission du Saint Apôtre en Chablais, cette nef unique s'avérait de plus en plus insuffisante ; aussi en 1674 fut-elle agrandie de tout le chœur actuel et de la basse nef de droite.

Cette même année, l'instigateur de ces travaux, Révérend Louis Gillette, Préfet de la Sainte Maison, succombait à la tâche, laissant à Révérend Joseph de Rossillon, son successeur, la charge de poursuivre l'œuvre commencée. Le nouveau Préfet s'y employa activement et trois ans plus tard, en 1677, s'élevait à son tour la basse nef de gauche.

C'est de cette époque que datent la transformation des colonnes élégantes en piliers massifs, le revêtement en stuc des voûtes, des nervures, toute cette floraison, cette éclosion de guirlandes de fleurs et de fruits, d'an-

gelots joufflus, de draperies, de cartouches, de médaillons où s'ébattent des anges portant les instruments de la divine tragédie du Calvaire.

Thonon cependant voyait sa population s'accroître d'année en année, aussi, au cours du XIXme siècle, un Curé de Thonon, pour remédier à l'insuffisance de l'église, crut-il devoir faire construire l'encombrante et disgracieuse tribune, dont le moindre des défauts était de rompre les harmonieuses proportions du vaisseau.

La construction de la Basilique du Doctorat de Saint François de Sales, le grand Apôtre, le puissant protecteur du Chablais, est venue fort heureusement rendre inutile cette tribune que les services des Monuments historiques viennent de supprimer, restituant ainsi à notre ancienne église la noblesse et l'ampleur de ses proportions.

Mais la construction, puis la démolition de la tribune et de ses deux vastes escaliers, ne s'étaient pas exécutées sans causer de sérieux dommages aux naissances des voûtes, à la décoration des arcs, des nervures et des chapiteaux des piliers.

Et c'est au cours des travaux de restauration, de réparations, de nettoyages nécessaires que le praticien auquel ils étaient confiés remarqua des traces de peinture sous les écaillures de l'épais badigeon qui recouvrait les maçonneries au-dessus des arcs des baies cintrées communiquant de la nef aux bas côtés.

Ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, peintre de talent, sculpteur, M. Henri Laffite eut tôt fait de soupçonner sous le grossier enduit l'existence de peintures à la fresque, art désuet aujourd'hui qui n'a cependant pas de secrets pour lui.

Quelques grattages discrets le confirmèrent dans son opinion et l'incitèrent à pousser plus avant ce travail qui demande de la patience et de la délicatesse.

Les résultats ont été des plus satisfaisants et ont permis de remettre au jour trois fresques ayant conservé toute la fraîcheur de leur coloris sous le badigeon les dérobant aux regards et grâce auquel, peut-être, elles doivent d'avoir échappé au vandalisme révolutionnaire en Savoie de 1793.

Les trois compositions, comme celles des cartouches et médaillons de la voûte, se rapportent à l'œuvre sublime de la Rédemption, mais sont de beaucoup plus importantes.

Chacune comprend deux Apôtres ; chacun est représenté avec les attributs qui lui sont propres, l'instrument de son supplice s'il fut martyrisé. Sur des banderolles que portent ou tiennent suspendues sur leur tête des anges, sont inscrits les textes des Ecritures et les versets du Credo qui les caractérisent.

La première travée de droite nous présente Saint Jude et Saint Mathias.

Le premier, qui fut assommé, tient une massue ; sur la banderolle que porte un ange on lit : CARNIS RESVRRECTIONEM — la Résurrection de la chair.

St Mathias, qui remplaça l'ignoble Judas, eut la tête tranchée ; un ange tient en main la hache qui le décapita. Sa devise a été laissée en blanc, elle devrait comporter : VITAM ÆTERNAM — la vie éternelle.

La deuxième travée de droite représente Saint Philippe et Saint Barthélemy.

Le premier a une croix ; sur une banderolle au centre est inscrit ce verset du Credo : INDE VENTVRVS - EST IVDICARE VIVOS ET MORTVOS — d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Saint Barthélemy, qui fut écorché vif, a dans la main un coutelas ; sur sa tête, en légende : CREDO IN SPIRITVM SANCTVM — je crois au Saint-Esprit.

Au-dessous des deux Apôtres, à la partie supérieure



Cliché A. SPALINGER, Thonon. T. Q. 1. 454

du cintre sont inscrits ces deux mots : DILEXIT MVLTVM — il (les) affectionna beaucoup.

A gauche en entrant, seule la première travée a été dégagée. On y voit les deux Apôtres suivants :

St Mathieu tient le livre des Evangiles, sur lequel on lit : SANCTAM ECCLESIA CATHOLICA — La sainte Eglise catholique.

Saint Simon, qui fut scié vivant entre deux planches, a en main l'instrument de son atroce martyre.

Au-dessus de sa tête est inscrit ce verset du Credo : SANCTORVM COMMVNIONEM — la communion des Saints.

A la partie supérieure de l'arc, on lit comme légende : MIRIFICAVIT DOMINVS SANCTVM SVVM — le Seigneur a magnifié son Saint.

Malheureusement les crédits d'entretien sont épuisés et les services des Monuments Historiques ont dû, à regret, renvoyer à plus tard, la reprise de leurs recherches patientes, mais couronnées d'heureux résultats.

Cet ajournement est d'autant plus regrettable que l'épais badigeon, qui recouvre de son enduit protecteur les trois dernières travées de la nef, laisse entrevoir sous quelques écaillures des traces de peintures analogues à celles des trois panneaux mis au jour.

Il est hors de doute que la poursuite du grattage nous donnerait les six derniers Apôtres manquant à l'appel : André et sa croix en X ; Jacques le Majeur tenant un bourdon de pèlerin ; Jacques le Mineur, la bourse ou le bâton en main ; Jean portant un livre ouvert ; Paul avec l'épée, le glaive ou un livre fermé ; Pierre, accompagné du coq, ou bien portant les clefs, peut-être sa croix.

Et, qui sait, si le vaste panneau, que forme en face du buffet de l'orgue le mur de l'ancien clocher, ne nous réserve pas la surprise d'une grande composition :

crucifixion ou résurrection complétant ainsi la divine tragédie du Calvaire et donnant toute sa force à l'inscription qui porte à la croisée de la voûte ces mots : MATRI DOLOROSÆ — à la Mère des douleurs !

L'arrêt des travaux n'a pas moins suspendu le nettoyage des voûtes, celles du chœur notamment dont les peintures, de beaucoup supérieures à celles de la nef, attendent la brosse et l'éponge qui les libèreront de leurs voiles de poussières et de toiles d'arraignée.

⁂

Mais il n'est pas que des fresques dans notre ancienne église et sont aussi encadrées dans les rétables des autels latéraux ou suspendues aux murs, des toiles, qui, sous la couche de fumée graisseuse produite par les cierges, laissent entrevoir des espoirs d'œuvres de valeur.

Il en est ainsi du tableau qui surmontait l'autel, jadis consacré à la Vierge, et que masquait en partie depuis près d'un siècle, une belle statue en bois polychromé de St Joseph, dont il est l'apanage aujourd'hui.

Une main seule se détachait sur la toile enfumée, mais d'une telle expression, d'une telle vie qu'elle attira l'attention de M. André Jacques, le maître graveur de Chambéry, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de Savoie, qui fit descendre le tableau pour l'examiner de plus près.

Un décrassage sommaire permit de reconnaître une Assomption.

Et quelle Assomption ! Cette peinture remarquable de l'Ecole française, rappelle par bien des points le style et la manière du grand maître Nicolas Poussin (1594-1665).

Composition, couleurs, attitudes s'y rencontrent.

L'envol du groupe des anges est puissant, vigou-

reux, il semble obéir à quelque secrète cadence, à un rythme ordonné.

Leur tourbillonnement ne nuit pas à la beauté des lignes de ces figures aux formes élégantes, nobles et nerveuses. Les draperies sont amples et souples, présentant cependant des cassures brusques un peu stylisées, dans la manière du maître.

Le ciel, riche d'exécution, s'harmonise aux masses des nuées.

Les diverses attitudes des personnages sont remarquables, mais plus particulièrement le geste et le modelé délicat, harmonieux, pourrait-on dire, de la main droite de la Vierge, qu'on retrouve dans l'Assomption de Poussin, que possède le Louvre.

On ne saurait cependant attribuer à la légère au grand maître cette peinture maladroitement retouchée en quelques places, notamment le visage de la Vierge.

Elle ne porte ni signature, ni date, ses bords ayant été rognés aux fins de l'adapter aux dimensions du cadre trop étroit auquel on la destinait.

On ne sait rien non plus de sa provenance. Peut-être est-elle venue de la grande Bâthie de Thonon, demeure princière de cet Albert de Genève, Marquis de Lullin, auquel sa générosité mérita le titre de Père des pauvres.

Il dota Thonon de son Hôpital, chef-d'œuvre d'architecture et d'aménagement à l'époque, assura la subsistance des malheureux.

Rien aujourd'hui, pas une plaque, pas un nom de place ou de rue, n'y rappelle même son souvenir.

En tout cas cette peinture est indubitablement du XVIIme siècle.

Un retour dans l'histoire de l'art et de la Savoie nous permettra peut-être de remonter à son origine.

Poussin, né en 1594 et qui devait mourir en 1665,



Cliché A. SPALINGER, Thonon. T. Q. I. 455

eût des débuts assez difficiles en Italie. Il vint en France, y séjourna à Lyon, Dijon, Paris surtout où il commença de connaître la célébrité.

Il retourna plusieurs fois à Rome où il travailla vingt ans, passant par la Savoie.

Quoi d'étonnant à ce que le fastueux Albert de Genève, Marquis de Lullin, mécène généreux des lettres et des arts, ait connu Poussin, tout au moins de nom, et n'ait songé à orner sa demeure, où s'entassaient tant de richesses, de toiles que le maître cédait pour 8 livres à l'époque de son obscurité.

Après sa mort et celle de la marquise, la fortune des de Genève-Lullin s'en fut à Marie de Genève, Marquise de Pancalier, dernière descendante de cette lignée d'hommes qui tous illustrèrent la Savoie.

Marie de Genève décédait à son tour, léguant sa fortune à Madame Royale Jeanne Baptiste de Savoie par testament en date du 6 octobre 1676.

Dans cet héritage se trouvait compris l'Hôtel de la Bâthie de Thonon.

Madame Royale cédait le tout sous forme d'une vente au Conseil de la Sainte Maison de Thonon, le 10 Février 1682 pour y établir la Maison des Arts. (1).

Peut-être l'Assomption prit-elle place à cette époque sur l'autel de la Vierge ?

Au reste que nous importent son auteur, sa date, son origine !

Il nous suffit que cette œuvre remarquable malgré

---

(1) Dans l'acte de 1638 concernant la construction du Couvent des Minimes, fondé par le Marquis de Genève-Lullin, il était prévu que le maître-autel de l'église serait dédié à l'*Assomption de la Vierge*. Les statues et tableaux, qui avaient été exécutés à l'avance, furent dispersés précisément vers 1683, époque où l'on renonça définitivement à élever l'église près du Couvent des Minimes. (Congrès des Sociétés Savantes, Thonon, 1886, p. 430, 435, et Arch. départementales de la Haute-Savoie).

ses retouches et sa mutilation ne dépare point le patrimoine artistique de notre antique nef du XIme siècle consacrée à St Hippolyte, augmentée, remaniée, mise sous le vocable de Notre-Dame de Compassion au XVIIme, si riche en vieux souvenirs.

Léon QUIBLIER.

MEMOIRE III

A PROPOS

DES INVASIONS ARABES EN SAVOIE

par le

Docteur Rodolphe NUSSBAUM

A PROPOS DES INVASIONS ARABES EN SAVOIE

par le Docteur Rodolphe Nussbaum

L'ampleur des invasions arabes, la formidable transformation qu'elles amenèrent dans le monde méditerranéen causèrent en son temps un choc tel que nous semblons encore en ressentir les dernières vibrations, et que cette question éveille toujours l'attention, excite la curiosité.

Les Arabes, maîtres, après la mort de Mahomet, en 632, de l'Arabie et de la Syrie, tiennent en 640 tout l'Orient jusqu'à la Cyrénaïque. En 711, ils débarquent en Espagne. En 719, la Septimanie Gothique est organisée en Province Arabe avec à sa tête un vali et des Caïds.

Vers cette époque les Sarrazins remontent une première fois la vallée du Rhône et tentent de s'établir dans le Viennois. En 732, Charles Martel les bat à Poitiers. Et malgré le retour offensif d'Abd-El-Malek, vainqueur de Saint Guilhem, Comte de Toulouse, ils sont pratiquement refoulés de l'autre côté des Pyrénées.

Mais, par mer, leurs incursions continuent sur les Côtes de Provence. En dehors de la Marine Byzantine, qui avait fort à faire, l'Occident n'avait alors aucune flotte à leur opposer. Les Commerçants Arabes ou Syriens qui apportaient dans les ports de Gaule les produits d'Orient ou d'Extrême-Orient se muaient volontiers, quand et quand, en pirates attaquant les localités mal défendues et ajoutant à leur fret de retour les

esclaves, toujours très demandés sur les marchés d'Arabie (1). C'est ainsi, qu'en 842, les Sarrasins (la Camargue leur servant de base), remontent le Rhône jusqu'à Arles, ravageant les deux rives, et qu'en 890 une de leurs barques s'étant brisée sur le rivage de Provence, son équipage se dissimula durant le jour et, la nuit venue, s'empara d'un village et s'établit fortement en un lieu dit le Freinet (2).

Enhardie par ce premier succès, grossie d'éléments nouveaux, cette bande devait étendre son occupation. Ses éléments ne devaient guère menacer la vallée du Rhône. Mais, composés de montagnards venus des Sierras d'Espagne ou des Montagnes du Magreb, ils surent se glisser de montagnes en montagnes, s'établirent fortement au débouché des Cols Alpins, dans les fertiles vallées, telle celle du Graisivaudan, d'où ils poussèrent des « Razzia » vers les pays voisins (3). En 906 les Monastères d'Oux et de Novalaise furent pillés. La circulation entre la France et l'Italie devint précaire. Marchands et voyageurs étaient arrêtés. Et en 921 des Pèlerins Anglais se rendant à Rome, étaient lapidés dans un défilé.

Dès 940 les Sarrasins étaient installés en Savoie d'où ils partirent piller et brûler l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune dans le Valais. Leurs bandes atteignirent

---

(1) Au sujet de ces commerçants se muant en pirates, voyez déjà l'Odyssée, Chant XV vers 400 à 485, le récit d'Eumée: « On y vit arriver des gens de Phénicie, de ces marins rapaces qui dans leur noir vaisseau, ont mille camelottes » et également les commentaires qu'en fait Victor Bérard dans « Les Phéniciens et l'Odyssée ».

(2) Le nom en est resté au village de La Garde-Freinet. La Citadelle Sarrasine était sans doute plus proche de la mer que l'actuel bourg de La Garde.

(3) « *Sarracenos quorum natura est in montis multum valere* » dit un chroniqueur. Et le moine de Saint-Gall les traite de « vraies chèvres ».

même la haute vallée du Rhin. Et, cette même année 940, l'une d'elles assaillit à coups de flèches les moines de Saint-Gall qui, pacifiquement, processionnaient autour de leur Monastère (1).

⁂

Mais quelle était l'importance de cette occupation sarrasine ? Pouvait-on même parler d'une occupation ? Ne s'agissait-il pas simplement d'expéditions de brigandages, de « Djich » à grandes distances comme ceux que nos compagnies sahariennes avaient encore tout récemment à réprimer ? Dans un pays encore peu peuplé, coupé de forêts et de friches, des bandes entraînées pouvaient se glisser fort loin.

Ainsi les Hongrois qui, en 906, avaient atteint le bassin moyen du Rhin envoient vers 906 des expéditions piller les monastères de la Meurthe. En 924 une de leurs bandes, venant d'Italie et se glissant « par les détours des monts », tombe sur la région de Nîmes (2). Plus près de nous ne voyons-nous pas Mandrin réussir en plein XVIIIe siècle, d'extraordinaires randonnées (3). Mais les entreprises Arabes dans les Alpes étaient autre chose.

---

(1) Cette expédition devait mal finir. Rattrapée par les dépendants du Couvent, cette bande fut dispersée. Quelques prisonniers ramenés au couvent s'y laissèrent mourir de faim.

(2) En cette année 924, le Clerc Flodoard, de Reims, note dans ses annales la nouvelle qu'il vient de recevoir, avec grande satisfaction, d'une peste dysentérique à laquelle aurait succombé, sur le chemin du retour, la plupart des pillards de la région de Nîmes.

(3) Telle par exemple la sixième expédition de Mandrin : Entré en France par Dôle, il traverse la Bourgogne et l'Auvergne et après le combat de La Sauvetat en Velay, rentre en Italie par la Provence. Il avait en passant occupé et mis à contribution les villes de Beaune et d'Autun. 15 décembre au 26 décembre 1754.

Etablis aux nœuds des Vallées, possédant une base maritime, les Sarrasins représentaient une réelle puissance. Contre eux nous voyons à deux reprises, en 931 et en 942, la Flotte Byzantine faire une démonstration. Elle avait été appelée en 942 par Hugues d'Arles, Roi d'Italie. (Notons bien cette intervention de Byzance). Mais au cours même de la lutte, Hugues devait abandonner ses alliés pour s'entendre avec les Sarrasins et leur demander d'interdire les passages des Alpes à un de ses concurrents à la Couronne Lombarde. Ce « retournement des alliances » laisse à penser que la puissance Sarrasine n'était pas un vain mot.

Plus encore, en 951, Othon, le Grand Roi des Lombards, futur Empereur, prié par les Seigneurs Bourguignons de leur accorder aide pour libérer les cols des Alpes, n'osa pas entreprendre une lutte ouverte avec les Arabes. Il demanda par voie diplomatique au Kalife de Cordoue de faire évacuer le Freinet. Cette demande fut du reste dédaigneusement repoussée. Il fallut en 972 une maladresse des Sarrasins pour amener leur perte. Sur la route du Grand Saint-Bernard, dans la Vallée de la Dranse, Saint Maïeul, abbé de Cluny, qui revenait d'Italie, fut enlevé par un parti de Sarrasins. Retenu prisonnier dans leur refuge de montagne, il ne fut libéré que contre rançon. Or Saint Maïeul était l'ami et le confesseur du Comte de Provence. Ce dernier, groupant à son commandement plusieurs seigneurs de la vallée du Rhône, se jeta sur la citadelle du Freinet qu'il enleva. Privée de bases maritimes, la domination arabe dans les Alpes s'effondra rapidement.

Il était donc possible à un comte de Provence de prendre le Freinet et de vaincre une puissance qui avait pu faire échec aux flottes byzantines. Les Comtes de Provence l'avaient-ils vraiment voulu jusqu'alors ?

⁂

Examinons dans quelle condition s'était faite l'expansion arabe. Voyons s'il n'y avait pas des milieux promis à cette domination par leur peuplement ou leurs besoins économiques. Cette étude n'a été tentée que par peu d'auteurs. A. Gauthier prétend que cela tient à ce que les Orientalistes qui ont étudié le Monde Préislamique n'étaient pas des Arabisants et inversement que les Arabisants qui étudient l'Islam, veulent tout ignorer du Monde préislamique. Il ne s'agit pas là simplement d'une boutade, l'étude que nous a donnée Armand Gauthier du « Climat » qui permit l'extension de l'Islam, est le fait d'un géographe, mais, reconnaissons-le, d'un géographe qui, s'il n'était ni orientaliste ni arabisant (ainsi qu'il se plaisait à le répéter), était honorablement l'un et l'autre.

Dans « Mœurs et coutumes des Musulmans », Gautier analyse et oppose les caractères fondamentaux des civilisations occidentales et orientales. Pour l'Oriental par exemple, la patrie n'a pas besoin d'un support géographique ; elle est essentiellement une religion, et la religion d'un Clan. « Etudiez vos généalogies » recommande le Coran. « Ne faites pas comme ces paysans mésopotamiens, ajoute le Kalife Omar, qui, lorsqu'on leur demande d'où ils sont, répondent « de tel village ». Les Orientaux se transplantent donc facilement en colonies qui ne se mélangeront pas avec les autochtones, qui seront toujours prêtes à accueillir le voyageur de leur secte. Ne voyons-nous pas toutes les villes d'Orient se constituer en agrégats de quartiers de races différentes.

Or en 334 avant J.-C., cet Orient allait être mis en contact intime avec une autre civilisation. Alexandre possédait une arme nouvelle, sa cavalerie lourde, et en quelques années il fondait un empire. Grâce à lui la culture grecque gagnait les frontières des Indes et de la Chine. L'Orient méditerranéen devait être hellénisé et

le rester presque entièrement jusqu'à l'Islam, soit près d'un millénaire (1). Très tôt la Méditerranée s'était peuplée de colonies Orientales, Phéniciennes pour la plupart. Nous savons que Victor Bérard a pu voir dans l'Odyssée un poème calqué sur un routier phénicien. Mais, au huitième siècle avant notre ère, les Grecs fondent des colonies. D'abord en Sicile (Naxos, 735; Syracuse, 734), puis ils essaiment vers le Nord et le Nord-Ouest (2).

⁂

Nous pouvons concevoir que l'identité de culture ait favorisé l'extension arabe dans les colonies syriennes même hellénisées superficiellement. Et cela expliquerait comme le fait remarquer Gauthier, que cette extension se soit calquée sur celle des colonies Phéniciennes ; l'Islam trouvant dans ces colonies un milieu Oriental prêt à l'accueillir.

Il n'en était point de même pour les Colonies grecques. Ces cités, essentiellement commerçantes, étaient cependant en contact avec l'Orient. (Déjà à Ampourias,

---

(1) Cette hellénisation avait gardé surtout un caractère urbain. Le paysan, le bédoin devait rester en grande partie étranger à cette civilisation. Cela explique le caractère spécial de l'extension de l'Islam à son début.

(2) Rappelons : Massilia est fondée vers 600. Puis, par les Phocéens et les Massaliotes : Thelinm (La mamelle) ou Arles, Pyrènè ou Port-Vendres, Callipolis (la Belle Ville) ou Barcelone, Hémèroscopion (Qui guette le jour) Valence, Monoicos ou Monaco. Les Phocéens conquirent la Corse et la Sardaigne mais furent battus à Alalia en 535 par les Phéniciens alliés aux Etrusques. Les Massiliotes fondèrent encore : Nikaia (La Victoire) ou Nice, Antipolis (la ville d'en face) ou Antibes, Olbia (l'heureuse) Hyères, Tauroeis (La cité du taureau) Sanary, Kytarista (La Cithare) la Ciotat, Agathe (la Bonne Ville) Agde, etc...

comme l'a remarqué Puig y Catafalch, certains ornements s'apparentent à des thèmes mésopotamiens). Les échanges commerciaux devaient amener dans les cités grecques des courtiers et des marchands « Syriens ». L'extension des cultes Mithriques et Isiaques dans la vallée du Rhône sont sans doute leur fait.

Au cinquième siècle nous les trouvons nombreux et bien organisés. Salvien dénonce l'activité de ces « Mercantis » à Marseille. A Narbonne, le Concile de 589 impose le repos du Dimanche aux « Goths, Romains, Syriens, Grecs et Juifs ». Peu à peu leurs colonies gagnaient l'intérieur : Arles, Vienne, Lyon et Genève ont d'importants groupements syriens. (A Orléans, en 585, le Roi Gontran est reçu par les « Nations » des Latins, Syriens et Juifs).

Très souples, ayant un remarquable esprit d'entr'aide, les membres de ces « minorités ethniques » constituaient une réelle puissance dans les cités de la Gaule (1). Riches, ces « nations » alimentaient le trésor seigneurial ou royal. Grâce à elles arrivaient en Gaule les produits dont on ne savait se passer : Sucre, encens, ouvrages en peaux de Phénicie, Papyrus d'Egypte dont il a été fait une grande consommation jusqu'au VIIIme siècle, Ivoire brut, ou ouvré en Syrie), travaux d'Orfèvrerie ou d'Argenterie. Mais surtout arrivaient en Provence, par l'intermédiaire de ces Syriens, les produits d'Extrême-Orient : Epices, soieries de Chine, cotonnades (2).

---

(1) Ceci est remarquablement illustré par l'histoire d'Eusèbe, marchand syrien de Paris, qui, en 591, parvint à se faire élire évêque, grâce à ses largesses et qui, une fois élu, trouve moyen de chasser tous les titulaires des offices ecclésiastiques pour nommer à leur place des compatriotes.

(2) Les étoffes de soie étaient extrêmement recherchées. A la mort de l'un des enfants de Frédégonde, raconte Grégoire de Tours, cette reine brûlait quatre chariots qui pouvaient à

Ces marchandises parvenaient en Occident soit en empruntant la route des Steppes par le Karakorum, Samarcande, le nord de la Caspienne, la Crimée où les flottes de Byzance allaient les chercher ; soit par l'Indoukouch, le Khorassan et Kirman d'où elles gagnaient Byzance par Tauris et Erivan, ou étaient transportées en Syrie par Bagdad et Mossoul. Enfin il existait une route de mer par laquelle les épices et les produits de Chine étaient acheminés par les Indes, le golfe persique ou la Mer Rouge.

⁂

Voici donc deux régions par lesquelles ces précieux produits arrivaient en méditerranée : Byzance et la Syrie-Egypte. Et la Gaule pouvait les importer, soit de Byzance par l'intermédiaire des Vénitiens (encore à ce moment sous la dépendance byzantine) et par les cols des Alpes ; soit par la Syrie et l'intermédiaire des Arabes et de leurs « clients » syriens. Clients que nous avons vu riches, bien organisés en « nations », constituant une excellente « matière fiscale », sachant admirablement user du crédit et de la corruption, ayant du reste dans cet occident barbare, le prestige d'une civilisation certainement plus évoluée.

Ces syriens ne devaient-ils pas appuyer de toutes leurs forces les entreprises gênant le commerce de Byzance et de Venise sa vassale ? Ne pouvaient-ils pas se féliciter de cette invasion arabe qui, tout en respectant leurs établissements de la vallée du Rhône, fermaient les cols des Alpes et ne laissaient libre au com-

---

peine contenir les étoffes de soie et les parures de ce petit prince. Certaines de ces étoffes tissées en Chine ou en Perse, étaient vendues comme reliques. Grégoire de Tours achète une vieille soierie qui avait servi d'enveloppe à la Vraie Croix et la découpe en bandes destinées à être distribuées aux fidèles, etc.

merce de l'Orient, que la Route de Mer qui aboutissait dans leurs comptoirs ? Ne peut-on pas voir dans la mollesse des Comtes de Provence à s'opposer aux entreprises arabes, l'influence de ces colonies syriennes ? Il nous semble deviner à travers cette lointaine histoire, une sorte de « politique de Route des Indes » avec ce qu'une telle politique comporte d'opportunisme, d'égoïsme et de vues souvent un peu courtes.

Et cela devait durer jusqu'à ce que, mortellement offensé par un abus des envahisseurs, un Comte de Provence, d'un seul élan, s'emparât du Freinet et détruisit la puissance arabe dans les Alpes.

Quelle que soit la cause de cette extraordinaire occupation arabe et la valeur de l'hypothèse historique que nous proposons ici, on peut se demander quelles sont les traces que cette invasion a laissées dans le pays. Bien peu de chose sans doute ; quelques légendes, quelques « lieux dits » et encore les trouverait-on à l'examen, postérieurs au Xme siècle. Rien de certain non plus au point de vue ethnographique.

Et cela ne doit pas nous étonner. L'occupation arabe était une «organisation fiscale basée sur la razzia». Les Alpes, pour ces envahisseurs, ne pouvaient être une colonie de peuplement. Les populations autochtones qui ne réussissaient pas à se dissimuler au cœur des forêts ou dans les replis des monts, étaient d'abord rançonnées, puis massacrées, ou traînées en esclavage sur les marchés d'Espagne ou du Magreb. Dans la province maritime même, la dévastation fut telle qu'après l'expulsion des Sarrasins du Freinet, le Toulonnais était devenu un véritable désert. Les anciennes limites de propriétés n'étaient plus reconnaissables, le sol dut être défriché de nouveau. « Chacun, dit une charte de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, s'emparait de la terre suivant ses forces ».

MEMOIRE IV

La Nature, de toutes parts,
A l'ennemi ferme la voie,
Mais le plus beau de tes remparts
C'est ton Poilu, belle Savoie.

Le Poilu Savoyard

Poème patois

par

J. LAPERROUSAZ



T. Q. I. 456

LE POILU SAVOYARD

Poème patois par J. Laperrousaz

I

Bin seu qu'y a d'àtres bons seudats,
La France en a preu, on y sà,
Mais meilleus que le Savoyà
Mè, je vos diot qu'y en a pas.

II

Savoyà, yet man le bon boèt,
Qu'é saye vè, qué saye sèt
Pas faute de lù dire : « accoèt »,
Pè le foa, i va to solèt.

III

Qué l'ausse nom Paul ou Fanfoè
De la Yaute ou Basse Savoè
De la Montagne ou bin du lai
Y'est man sé l'étayé du Chablais.

IV

Pet sleu qu'i diant « les diables bleus »
Y est bin lou meilleus dés meilleus
Gare dessot, sauve qui peut,
I ramonant to devant leus.

V

Y est tè jà dinse du devant
Ouà ! y a ito dinse en tot temps
Creyà : « Savoyà en avant ! »
I corant tos u premi rang.

VI

Tant qu'on a itau Pimontais
Quand le Pimont teniv' pas mais
E no creyave : « hardi Savoè »
Veni par itiè, si vo plait.

VII

« Mais bin seu qu'on va vos aidi
Mais Pimontais resta derri
Vos fassi ran que d'empachi
Pas fauta de vot pe mouri ».

VIII

Alos ! mous amis, fallait vi
Lous homes, lous chevaux chargi
Brilli lous sàbres, lous fusils
Cé qu'a pas viu çan mous amis.

IX

E man la garde à Waterloo
Yélay na brava rebatau
Bin sovent i tombavant tos
Et jamais nion n'a recoulau.

X

En Italie i chantant onco
Lous seudats, lous civils eto
Cé grand refrain de nutrous viots
Avanti savoya, partot.

XI

Et hora que no sun Francé
On en fara ni moins ni mais
Qu'on saye çai, qu'on saye lai
Y est tojeu mio s'on est to près.

XII

Rieu que lous ent viu en septanta
En quatorze poè en quaranta
Diant : çan yest dés homes de planta
I se battriant dix contre trenta.

XIII

Vo savi tôs, qu'u mê de Juin
Et na senanna avant la fin
Yan su montrâ, ma fê, mais bin
Que le Rhône n'est pas le Rhin !

XIV

Vos i viu se lous pants seutavant
Se tô lous vios canons bramavant
Se lé mitrailleuses zonnâvant
Se lous ennemis s'arrêtavant.

XV

Cé zeu yant pas eu le bon bet
Y est on chef alléman qu'a det
« Se lous âtré aviant zu cé toupet
Bin seu qu'on saré pas itiet ».

XVI

To çan je volieu vos y dire
On n'est pâs dés seudâts pet rire
Et quant i faut, on se revire
On dit présent : n'ayi pas pouire.

XVII

Mais z' volieu y dir en patoè...
Pè causà d'on seudâ francè,
Y est bin tant brâve le patoè
Tè que t'en dit : Paul ou Fanfoè ?

XVIII

Et pè crèyà : viva Savoè
Vive binsèu la France avoè
France devant et not après
Y va ponco mau le patoè.

XIX

Et s'on dit qui vut pas changi
« Que lant qué l'âme son pays,
Sa montagne, son petit nid,
Le coin y o lous viot sant dremis,
Le clochia qui faut pas tochi,
N'essayi pas pi de veni
Vesin ou tet cousin béni
Lou « fara preu » sarant teni ».

Le patoè sà bin ce qu'é dit.

MEMOIRE V

NOTE
SUR LA
BARQUE DU LÉMAN

par E. CLOUZOT

NOTE SUR LA BARQUE DU LÉMAN

Les bateliers de Vevey, d'Ouchy, de Genève passent pour habiles et expérimentés ; mais les meilleurs ou les plus hardis sont, dit-on, les Savoyards, qui tiennent le lac par tous les temps, et souvent avec des bâtiments très délabrés.

BRIDEL, 1798.

Dans sa belle publication sur *le Léman*, F.-A. Forel a consacré un chapitre de vingt-cinq pages (1) à la question de l'origine de la barque du Léman. Il explique comment il a réuni plus de deux cents documents iconographiques sur ce sujet pour déterminer la date d'apparition de la barque qu'il fixe à 1705, il établit la similitude de la barque avec les galères gênoises et françaises et l'identité des termes spéciaux qui désignent chez les unes comme chez l'autre les diverses parties de la coque et du gréement, il conclut que la barque, imitée de la galère, est la résultante des ordres de Leurs Excellences de Berne d'avoir sur le Léman des barques à deux fins, pour le commerce en temps de paix, pour la réquisition et l'utilisation militaire en temps de guerre (2).

Sans mettre en doute ces conclusions, il peut être intéressant de chercher à apporter quelques précisions à la lumière de documents nouveaux.

⁂

(1) Tome III, treizième partie, chap. XI, p. 574-598.

(2) Certaines vues de Gardelle que nous publions justifient ce point de vue.

Et tout d'abord une question de terminologie. Forel trouvant une certaine ressemblance entre des bateaux du Léman et les *Nauen* du lac des Quatre-Cantons (Pl. I) a cru pouvoir adopter le terme de « naue » pour désigner les premiers. Il a été suivi par Georges Lefranc, qui toutefois écrit « nau », préférant, dit-il, l'orthographe des poètes de la Renaissance (1). Il n'est pas exclu que le terme de nau ou naue ait été employé sur le Léman. Aucun texte toutefois ne l'établit péremptoirement, mais deux mots dérivés de *navis* étaient d'usage courant, le navatier dans le sens de batelier (2), et le naviau qui s'appliquait et s'applique encore à une petite embarcation à fond plat que les grandes barques traînent à la remorque. Dans une « Lettre d'un batelier, à un de ses confrères », publiée à Genève en 1767 (3), le soi-disant batelier qui signe La Tembeura, s'exprime en ces termes : « Y me faut alla prendre mon naviau qué é pâ, pé alla ména à Copet trais Piemontais et doux Suisse ». Cinq passagers pour un naviau à l'aviron sur le trajet Genève-Coppet peut sembler excessif. Naviau serait-il le vrai nom de la naue de Forel ? On pourrait être tenté de le croire mais on ne doit pas perdre de vue que sous le nom de La Tembeura, se cache quelque avocat de Genève plus soucieux de faire de l'esprit que d'employer dans son sens strict un terme technique. Acceptons donc provisoirement la suggestion de Forel corrigée par Le-

---

(1) *En naviguant dans le passé et dans le présent*, t. IV, 1937, p. 80.

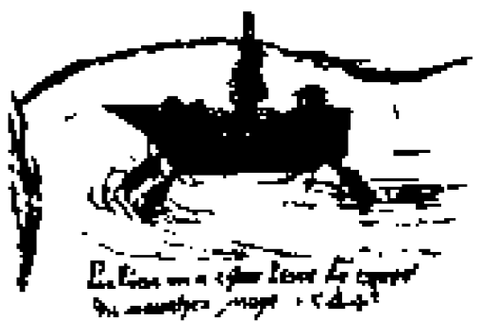

(2) 1605, 25 juillet. « Proposé que les navatiers se seroient assemblés avec le taborin et trompette à la façon, ce disent-ils, ancienne ». A. Cramer, *Notes extraites des registres du Consistoire*, 1853, p. 227.

(3) Genève, Bibl. publ., Gf 315, n° 118.

franc et employons jusqu'à plus ample informé le terme de nau.

Au témoignage de M. John Baud, « nau » était un terme fort usité pour les voyageurs des hautes vallées de Morzine, Abondance et du plateau de Bernex qui, faute de route carrossable sur Thonon, descendaient sur Evian pour filer sur Lausanne : « On va prendre la nau », disaient-ils, laissant le transport des marchandises aux « barques ». Cette tradition est précieuse et supplée au manque de textes. Les archives communales d'Evian confirment ce rôle de « passeurs » des bateliers et fixent même le prix du passage, mais sans jamais user du mot nau ou naue (1).

⁂

Au XVIme siècle les bateaux en usage sur le Léman étaient de trois types principaux, la nau, la galère et la barque. (Pl. II). Les trois modèles se retrouvent sur la carte de Jean Du Villars (1588), copie rectifiée de la carte de Schoepf (2).

Les caractéristiques de la nau sont bien connues : une sorte de caisse à trois côtés verticaux, le quatriè-

---

1) 1682, 5 juin. « La ville at condamné trois bastelliers de Grande-Rive... à l'amende de douze sols... pour avoir passé des estrangers dela le lac un jour d'octave de Feste de Dieu ». — 1720, 15 février. « Sur les plaintes faites par la servante de M. Anthoine Dupas, nommée Françoise de Ville la-Grand, que le nommé Nicolas Thomas, battellier, avoit exigé d'elle cinq baches pour l'avoir passé sur son batteau dès la présente ville jusques au port d'Ouchy sans aucun effet que sa personne qui est excessif à ce que l'on paye ordinairement qui est deux sols six deniers... suivant l'adveu par luy fait d'avoir exigé lesdites cinq baches dont il auroit fait part à ses consorts battelliers... ordonné de rendre les quatre baches excédants le prix ordinaire et 60 sols d'amende ». Archives, Evian, reg. délibérations.

(2) E. Clouzot, *Anciens plans de Genève*, M.D.G., série in-4°, t. VI, p. 16, n° 4.

me laissant place à deux parois se relevant en pointe, une ou deux rames à l'arrière en guise de gouvernail, un mât et une voile carrée susceptible d'être orientée à l'aide des deux écoutes. Une embarcation aussi rustique semble confinée au vent arrière ou grand largue, mais des rameurs postés à l'avant et ramant d'un seul côté ou poussant à la perche ou étire, arrivaient à compenser les poussées latérales du vent et à redresser ce singulier bateau dont les qualités nautiques n'étaient peut-être pas aussi médiocres qu'on l'eut imaginé à première vue.

La nau qui prédominait au moyen-âge et au XVIme siècle et probablement aussi au XVIIme s'est vue supplantée peu à peu au XVIIIme siècle par la barque sans disparaître tout à fait. Des naus parfaitement dessinées se trouvent sur le plan de la paroisse de Lutry (1705) (1), sur les gravures de Robert Gardelle, sur la carte topographique de la baronnie de Coppet (1777) (2). On trouve encore sur la côte de Savoie entre Thonon et Meillerie des hommes qui se souviennent avoir peiné sur une vieille embarcation à plusieurs rameurs sur le même côté, mais cette nage singulière, deux avirons moteurs à tribord avant, un aviron recteur à babord arrière se pratiquait aussi bien sur les barques cochères, et sur les bateaux de pêche que sur les naus (3).

L'avantage de la nau était son fond plat qui lui permettait d'aborder n'importe où.

Si l'on considère par exemple le recensement des bateaux du port d'Evian en 1639 (4), on peut conjecturer que selon toutes probabilités sur seize bateaux

---

(1) Forel, *op. cit.*, III, 541.
(2) Exposée au château de Coppet.
(3) Forel, t. III, p. 554, 555, Lefranc, t. IV, p. 85.
(4) « Roolle des bateaux a present concistans en la ville d'Evian faict le 24 aoust 1639 », Arch. Evian-les-Bains, reg. délib.

énumérés douze étaient des naus, bien que ce mot ne soit pas employé. Le tonnage de ces bateaux est indiqué. C'est le nombre de chars de vin que le bateau peut charger qui sert de critère (1).

1 bateau de la contenance de 18 chars de vin soit 12 tonnes ;

1 bateau de la contenance de 15 chars de vin soit 10 tonnes ;

1 bateau de la contenance de 10 chars de vin soit 7 tonnes ;

2 bateaux de la contenance de 9 chars de vin soit 6 tonnes ;

1 bateau de la contenance de 6 chars de vin soit 4 tonnes ;

4 bateaux de la contenance de 3 chars de vin soit 2 tonnes ;

1 bateau de la contenance de 2 chars de vin soit 1,4 tonnes ;

1 bateau dit la brigantine, 1 char de vin soit 0,7 tonnes ;

1 corserette ;

1 bateau de pêche ;

1 bateau de plaisance ;

1 bateau rompu et gâté.

Rien dans tout ceci qui se rapproche de la barque de 100 à 120 tonnes du XIXme siècle. La brigantine et la corserette (2), seules dénommées, sont dans les plus petites unités.

Si le port d'Evian contenait une quinzaine de barques, ceux de Genève (Longemalle, Molard et Fuste-

---

(1) Forel qui donne plusieurs statistiques analogues à partir de 1667 a calculé l'équivalence en tonnes sur la base du char de Berne de 668 litres. Nous avons suivi son exemple.

(2) Le terme de « corsaire » pour désigner un bateau se trouve déjà dans les comptes de Chillon au XIIIme siècle. Forel, *op. cit*, III, 523.

rie) pouvaient, assurait-on, en contenir une quarantaine et leurs abords quatre à cinq cents tonneaux de vins (1), ce qui donnerait un tonnage moyen de 10 tonneaux par embarcation assez élevé. La vue de Genève gravée en 1655 pour Pierre Chouet, reproduite par Forel, est plus modeste. Elle ne figure que neuf embarcations dont sept sont certainement des naus, la plupart avec une seule rame à l'arrière, comme sur la carte de Jean Du Villars.

En 1687, Jean-Christophe Fatio de Duillier, apprécie comme suit la navigation sur le lac (2) : « La navigation y est aisée, car il se fait très peu de naufrages et il n'y a guère d'endroits où l'on puisse prendre terre avec de petits bateaux et ce n'est qu'en hyver, lorsque le lac se trouve fort bas autour du port de Genève, qu'on est obligé, pour y faire entrer les barques qui sont un peu considérables, de leur ôter une partie de leur charge. On y voit des bâtiments de diverse grandeur, mais excepté quelques grosses barques qui servent au commerce, et quelques galères qui appartiennent aux républiques de Berne et de Genève, ils sont tous quarrés et plats par le dessous, ce qui, avec l'ignorance des matelots est cause qu'on ne sçait presque ce que c'est que d'aller de bouline, qu'on a de la peine à profiter du vent contraire et même du vent de quartier, et qu'on ne se sert de la voile que dans un vent arrière ou largue. On pourroit bien mettre en usage sur ce lac les bateaux ronds comme sur mer pour aller à tous vents lorsqu'il n'y auroit pas de tempeste, mais

---

(1) « ... S'est veu audit port pour un coup de quattre a cinq cens tonneaux de vin... venant le plus souvent en temps de paix le nombre de trente a quarante basteaux tant petis que grandz... » XVIIme siècle. Archives d'Etat, RR, requêtes et rapports au Conseil Navigation.

(2) Archives d'Etat, P. H. suppl. n° 203, Cf. *Genava*, 1934, p. 252.

ce qui fait qu'on ne s'en sert pas et qu'on leur préfère ceux qui sont plats et quarrés, c'est qu'avec ceux-cy on prend facilement terre partout et en tout temps ce qu'on ne pourroit pas facilement faire avec les autres, outre que dans les gros temps, les vagues sont hautes, courtes et serrées de sorte que la navigation seroit alors plus dangereuse avec de petits bateaux ronds, qu'avec ceux qui sont quarrés et larges, puisque ces derniers sont bien plus aisément soulevés par la vague et par conséquent dégagés plus promptement de la surface de l'eau ».

Un siècle plus tard, en 1788, un voyageur s'étonne de la forme des barques, dont le fond est plat sans quille et c'est le *Journal de Genève* (1) qui reprend les arguments traditionnels en faveur de ces fonds plats : « Il est peu de lacs moins dangereux que le nôtre, du moins dans la partie qui avoisine Genève, le peu de profondeur de l'eau vers nos bords oblige à se servir de barques ou bateaux plats qui portent de plus fortes charges que les autres sans prendre autant d'eau. Lorsqu'il arrive des accidents à tout prendre assez rares on les doit surtout à l'ivresse des bateliers ».

En 1798 encore, le doyen Bridel déplore que les barques n'aient pas de quille (2).

On peut conclure de ce qui précède qu'à la fin du XVIIIme siècle la nau était encore assez répandue, ou que la barque n'avait pas encore sa forme actuelle. Le bateau de promenade où une dame est assise sur la vue de Vevey gravée par Benz, et la nef si gracieuse où s'empile la noce d'Adam W. Toepffer (Musée de Genève) paraissent bien être à fond plat.

⁂

(1) *Journal de Genève*, 19 avril 1788.
(2) *Etrennes helvétiennes*... pour M. DCC. XCIX, p. 117.

Si l'on se reporte à la carte de Jean Du Villars on constate qu'outre six ou huit naus indubitables, sont encore dessinés une galère entrant à Genève et, à la hauteur de Morges, un bateau à deux mâts pourvu d'un éperon à la proue et d'un château à la poupe. Le premier mât, beaucoup plus petit que l'autre, n'est pas vertical mais incliné en avant et porte voile carrée. Le grand mât porte une voile qu'on pourrait croire latine. Un des bateaux sur le point d'arriver à Genève porte le même gréement.

Ce bateau nettement plus petit que les naus fait penser à cette brigantine de faible tonnage qui figure sur le rôle du port d'Evian de 1639 (1) ; c'est la réplique de la barque dessinée sur le plan de Corsier de 1705 que Forel considère comme le premier exemple de barque à ces détails près que le château est remplacé par une tonnelle et que le mât d'avant porte une voile latine, au lieu d'une voile carrée. On ne distingue pas d'apoustis sur la barque du XVIme siècle, alors que sur celle de Corsier les bancalards de soutien sont très apparents.

Sur la vue de Genève, gravée pour Pierre Chouet (1655), les naus sont encadrées par deux barques à la coque arrondie, l'une auprès des chaînes, l'autre à la Fusterie. Ces barques n'ont qu'un mât, ont un éperon et des apoustis. La barque des chaînes est pontée et a une superstructure en forme de maisonnette occupant tout l'espace compris entre le mât et le gouvernail.

Il est bien probable que la barque des chaînes qui se différencie si nettement des autres bateaux, est la fré-

---

(1) Brigantin, sur mer, s'entend d'une goëlette portant les voiles carrées en haut des mâts. G. Lefranc, *op. cit.*, IV, 77. Au XVIme siècle d'après Jal, un brigantin était une petite galère.

gate de la Ville dont il est question dans les registres du Conseil, précisément en cette année 1655 (1), et qu'on baille au duc d'Holstein pour s'aller promener sur le lac (2).

Ne sont-ce pas des frégates aussi que l'on voit sur deux gravures de Robert Gardelle de 1726 et de 1731 (3) se livrant un simulacre de combat en rade de Genève ? Barques ou brigantins sont « habillés en frégates », suivant l'expression de Bourrit (1791) (4), « équipés en galères », dit Mallet (1807) (5), c'est-à-dire, comme des galères, pourvus de rameurs.

C'est vers le premier quart du XVIIIme siècle (6) qu'il faut placer selon toute apparence la naissance de la barque du Léman, autrement dit l'adaptation au

(1) 1655, 16 juillet. « Ayant esté proposé qu'il seroit a propos d'avoir encor une ou deux frégates, arresté qu'on fasse provision de bois tout travaillé et prest a bastir une frégate pour la necessité pressante ». Archives d'Etat, RC. 155, p. 97 et 223.

(2) 1655, 14 septembre. « Sur ce qui a esté rapporté que Monsieur le duc de Holstein prie qu'on luy baille la frégate pour s'aller pourmener sur le lac, arresté qu'on la luy baille ». *Ibid.*, p. 290.

(3) Forel, *op. cit.*, III, 596.

(4) « Les promenades sur le lac sont charmantes et c'est un plaisir que l'on procure souvent aux étrangers. Dans ces cas des barques qui peuvent contenir deux à trois cents personnes sont habillées en frégates, ornées de bandelettes, de flammes de diverses couleurs et de drapeaux ; des compagnies entières avec leurs officiers les montent; la musique, le tambour et le bruit du canon annoncent au loin leur départ et leur arrivée et les matelots en élégant uniforme et en écharpes ajoutent à cet agréable coup d'œil ». *Itinéraire*, p. 134.

(5) « Les plus grands bâtiments qu'on emploie sur le lac sont des barques à deux mâts construites sur quille et pontées, elles sont du port de deux mille quintaux. Dans quelques fêtes publiques on les équipe en galères, ornées de pavillons et portant quelques pièces de canon ». H. Mallet, *Description de Genève*, p. 23-24.

(6) Le relèvement du plan d'eau des ports de Genève en 1714 n'est peut-être pas étranger à cette évolution.

rôle de bateau de charge de bâtiments qui jusqu'alors n'avaient eu que des fins de guerre ou de promenade. Les apoustis qui n'avaient leur raison d'être que pour les équipes de rameurs furent utilisés par les mariniers pour circuler autour du bateau à pleine charge ou pour pousser l'embarcation près du rivage à l'aide de leurs longues perches ou étires.

Une gravure de John Rocque, éditée à Londres en 1736, montre côte à côte la vieille nau et la barque à voile latine dans sa nouvelle utilisation (Pl. II). Les gravures des *Tableaux pittoresques de la Suisse* (1777), animent les vues du lac de voiles latines penchées deux par deux, mais pas encore croisées. Les mâts de ces barques sont parallèles. C'est aussi le cas de la barque dessinée par Amy Delor sur sa carte de Coppet (1767-1770). C'est sans doute une erreur chez l'un, des redressements inconscients du graveur chez l'autre. Car longtemps encore les barques porteront leur premier mât ou mât de trinquet incliné en avant. Les gravures d'Aberli, de Dumoulin, de Ferrière, de Hackert, de Joyeux, de Mechel, les lithographies de Dubois et bien d'autres estampes en témoignent. Il est surprenant que Forel qui a donné dans le plus grand détail les variations de forme de la proue n'ait pas noté cette inclinaison du trinquet.

Le président de l'Académie Chablaisienne à Thonon, M. Léon Quiblier, possède un curieux document qui permet de se rendre compte de la diversité des bateaux voguant sur le Léman à la fin du XVIIIme et au début du XIXme siècle. C'est le livre de comptes de Pierre-Joseph Portier, charpentier et faiseur de barques, à Rive sous Thonon. A feuilleter ce carnet qui couvre les années 1797 à 1810 on voit Portier, son fils et son ouvrier courir d'un bout à l'autre du lac et mettre en chantier à la Tour-de-Peilz, à Bellerive, à Nyon, à Versoix, des embarcations de nom et de taille variés.

On le fait venir lui et son équipe jusqu'à Annecy. Portier note ce qu'on lui donne — les monnaies sont très variées — la nourriture, le fromage, le vin, ce qu'il achète, planches, clous, poix, ferrures. Pour la régie des douanes de Genève son relevé est particulièrement minutieux. Mais ce qui est le plus intéressant ce sont les dimensions tant des bateaux qu'il construit, que de ceux qu'il a l'occasion d'étudier.

A St-Gingolph il fabrique une corsaire, mais n'en donne pas les caractéristiques, à Genève une barque, à Bellerive un brigantin. Mais voici des précisions qui se dessinent :

une corsaire (1) de 30 pieds de long, largeur à proportion, couverte jusqu'au voillié (comprenez pontée jusqu'au mât) ;

la barque rouge de Genève a 66 pieds de caraine (quille) et toutes les dimensions secondaires sont données par le menu ;

un brigantin (2) à 45 pieds, un autre 40, un troisième 50 ;

---

(1) La corsaire se confond-elle avec la cochère ? Demi-pontées l'une et l'autre elles étaient peut-être identiques. Le terme de corsaire serait tombé en désuétude, et celui de cochère, évocateur des coches d'eau aurait prévalu. En 1862 on comptait une centaine de barques et deux cents cochères pour l'ensemble du lac. Le doyen Bridel en 1798 (*loc. cit.*, p. 118), et Mangel vingt-cinq ans plus tard (*loc. cit*), constatent qu'il n'y a sur le Léman ni paquebot, ni coches d'eau, ni bateaux de postes. Pourtant un règlement du 26 juin 1797 fixe au dimanche à onze heures du matin tous les quinze jours pour Vevey et Villeneuve, tous les huit jours pour Morges et Ouchy le départ alterné de trois barques existant alors à Genève ainsi que de celles qui pourraient être établies par la suite. (Genève, Bibl. Publ., Gf 315, vol. 155).

Et une gravure d'Aberli intitulée « vue prise aux environs de la Tour », montre une barque cochère pontée à l'avant se préparant au départ alors que voyageurs et marchandises attendent sur la rive le moment d'embarquer. (Catalogues Kundig).

(2) Au XIXme siècle le brigantin est considéré comme une

une barque à la Tour-de-Peilz a 72 pieds, une autre 56, une autre à Collonges 55 pieds.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'au début du XIXme siècle, la barque du Léman n'est pas encore standardisée. Les dimensions de la plus grande, 72 pieds, sont un peu inférieures à celles de *la Savoie,* 27 mètres de la proue à la poupe, dont le modèle réduit, construit en 1912, orne le musée de Thonon.

Les notes de Portier ne permettent pas de trancher la question de l'existence ou non d'une quille faisant saillie. Selon toutes probabilités la carenne dont il spécifie le plus souvent la longueur ne dépassait que de peu les membrures du bateau. Les saillies de 20, 25 et 30 centimètres que signale Forel, ont été relevées sur des barques de 1876 et de 1890. Adolphe Moynier, qui écrivait en 1894 (1) ne parle que de 8 à 10 centimètres. On a vu plus haut qu'en 1687, 1788 et 1798 l'absence de quille était constatée et déplorée. En 1823, même antienne (2). Si la quille avait fait saillie précisément à l'époque où travaillait Portier, on trouverait

---

demi-barque. 1824, 15 juin. Délibération du conseil de la commune de Publier fixant les conditions du commerce des graviers et sables du bord du lac principalement le long de l'embouchure de la rivière de Drance pour porter à l'étranger et ailleurs: 15 livres par grosse barque chargée de gravier, 10 chargée de sable, 6 livres et 3 livres pour les demi-barques dit briquantins. Archives Publier, reg. délibérations, 1, p. 123.

(1) G. Fatio, *Le yachting sur le lac Léman*, 1894, p. 51. La barque de Prudent Borcard, de la Belotte (1878), dont un modèle réduit au 1/12e se trouve au Musée d'ethnographie de Genève (cf. Forel, *op. cit.*, p. 544, 547, fig. 234). avait une quille de 18 centimètres (0,015 sur le modèle).

(2) Les plus grandes embarcations qu'on y emploie, sont des barques à deux mâts, du port de deux mille quintaux et plus. Elles sont à fond plat, la nature des rives du lac et son défaut de profondeur en certains endroits ne permettent pas l'usage des bâtiments à quille d'une dimension un peu grande. » Manget, *Voyage pittoresque autour du lac de Genève*, p. 57.

trace de cette innovation dans le carnet du constructeur.

Au contraire l'apparition sur le Léman d'embarcations à quille est signalée en 1816 et en 1831 comme des événements tout-à-fait exceptionnels. En 1816, c'est la chaloupe de fabrication anglaise que Byron paya vingt-cinq louis (1). La famille du banquier Charles Hentsch qui eut pendant deux ans la garde de cette chaloupe en a conservé le dessin (2). Deux mâts avec vergues, voiles trapézoidales, un beaupré et un tapecul caractérisent cette embarcation qui se différencie nettement des barques du Léman. Le 21 juillet 1831, d'autre part, le *Journal de Genève* signale la présence sur le lac d'une chaloupe élégamment construite, venue de Gênes par le roulage, d'une coupe infiniment gracieuse, voguant avec beaucoup de célérité.

Selon toutes probabilités ce sont les nouveautés introduites par le yachting qui influèrent sur la construction de la barque et améliorèrent ses qualités nautiques au cours ou plutôt vers la fin du XIXme siècle (3).

Jusqu'en 1850 on trouve encore des barques avec éperon et jusqu'en 1875 avec mât de trinquet oblique. A la fin du XIXme siècle enfin les barques ont un beau-

---

(1) Lefranc, *op. cit.*, IV, 133, 136.

(2) Reprod. dans Ed. Chapuisat, *L'auberge de Sécheron*, 1934, p. 136.

(3) Moynier dit expressément : « Jusqu'à ces dernières années, toutes les fois que le vent était contraire, les barques allaient à la maille, c'est-à-dire que les bateliers halaient leur barque avec une corde en suivant le rivage. La chose ne se pratique plus que là où se trouve encore un sentier réservé à cet usage. Ce sentier, qui primitivement n'était interrompu nulle part, a été coupé en maints endroits par de nombreuses constructions et villas. Quand, pour remplacer la marche à la maille, les barques durent faire des bords et aller *au plus près* on les munit, pour éviter la dérive, d'une quille de huit à dix centimètres. » G. Fatio, *Le Yachting sur le lac Léman*, 1894, p. 51.

pré et un foc et depuis une vingtaine d'années un moteur.

Pour conclure on peut considérer la barque du Léman comme une création autochtone, à évolution lente, dont les éléments ont été empruntés à des bateaux de type divers et adaptés au mieux de leurs besoins par ceux qui les faisaient construire. Elle est arrivée à sa perfection la veille de sa mort.

Lorsqu'un batelier, encore au XVIIme siècle, était pris en faute à Evian, vol de bois dans la forêt de Bret ou autre cas pendable, son bateau était confisqué et tiré à sec devant le château pour y rester en exemple jusqu'à tomber de pourriture (1). Aujourd'hui c'est dans le port de Meillerie, devenu cimetière, que les barques oisives tombent de décrépitude. Mais les bateliers n'ont rien à se reprocher ; ils sont victimes des circonstances.

EXTRAITS DU LIVRE DE COMPTES DE P.-J. PORTIER (1797-1810)

Collection L. Quiblier, Thonon.

Fol. 1. — Ce livre apartient a Pierre Joseph Portier charpantier et fai[seur] de barque ou bateau de Rive sous Thonon.

Fol. 1 V°. — Je suis sortis de Thonon avec mon fils et mon ouvrier le 2 mars 1800 pour aller travailler à la construction

---

(1) 1624, 4 octobre. « Le batteau saisi sera conduit et mené au dessoub et proche le chasteau de la présente ville d'Evyan au lieu accoustumé, le bois confisqué... et illec ledit batteau demeurera jusques a ce qu'il soit consumé et pouri suivant la coustume ancienne ». Archives Evian-les-Bains, registres du conseil, fol. 51 V°. — 1635, 21 décembre. *Ibid.*

de deux bateau pour le citoyen Gabriel Pernat Anneci. Nous avons travaillés tous les trois jusqu'au 7 avril et de là j'ai travaillés avec mon fils jusqu'au 19 avril.

P. PORTIER P. PORTIER Joseph.

Fol. 2. — Nous sommes arrivés à Saint-Gingoulph vendredi le 17 janvier 1800...

Fol. 2 V°. — Nous sommes arrivés a la Tour chez le citoyen Charles François Grangier le 29 avril.

J'ai reçu de François Grangier deux ecu neuf et deux piece de trois livre, valleur 23 bache la piece, qui fond 10 fran sis bache, plus 16 livre fromage a trois bache un cruche la livre le 30 avril 1799.

Nous avons travaillés, le petit, mon ouvrier et moi pour Grangié pour refandre le 16 mai une journée plus le 18 pour refandre demi jour[née] plus 2 journex tous les trois pour faire des rames, les antaine le 24 et le 25

Fol. 3. — Plus deux jour pour les chevalet, les mars, les rebor le 28 et le 29. J'ai ressus 2 piastre le 23 mai, plus ledit jour un louis au Boveret, le 16 mai un écu neuf.

Travaillés pour Granges tous trois le 14, le 15, le 17 juin, pour aller prendre les platot et pour les sortir et pour faire une porte...

Fol. 4. — Je suis arivés à St Gingoulph le 4 février pour faire la corsaire a Joseph Chaperon et consor

le mardi soir une quartete mecredi une quartete et un pain, jeudi poin de vin, vendredi une cartete et un pain et fromage... mardi cinq cartete... dimanche le matin cartete et du lar a dine deux socisse et deux cartete... ...vendredi un pain et pome de terre...

Fol. 4 V°. — Nous sommes allés à Genève avec Pierre et Boujon nous avons mangés la soupe le matin et je ne suis revenu que le lendemain quand Pierre a mener son vin. J'ai manquer un jour et demi quand je suis allés refaire la barque de Geneve manqué quatre jour pour celle de Melliere, deux jour ches Berger un jour et demi pour son voillié à la St André cinq jour tous deux au feste 1 jour le petit et moi sis et un jour de ribote chez Falquet.

Fol. 5. — J'ai comensés a travailler pour le bateau du citoyen Perret le vint un avril 1801 et finis le 4 dudit mois de mai comenssés pour le citoyen Fernex le 6 mai et finis le

Fol. 10 V°. — Nous avons tirer le brigantin à Charles Duroveray (1) le 15 7bre et nous avons finis le 2 8bre journée 16 Joseph 17.

J'ai travailliés pour le brigantin de la regie le 6, le 7, le 8, le 9, le 10, le 13, le 14, le 15; journée 8 Joseph 11

Fol. 11. — Je suis venu à Belle Rive mon fils et moi travallier pour le citoyen Charles Duroveray de Geneve le 7 août 1800.

J'ai ressus de Duroveray un petit ecu à Geneve à la maison des Trot, de plus deux louis dans sa maison à Genève, de plus à Belle Rive vint sol de Geneve...

Fol. 11 V°. — Journée faite pour Duroverai le 14 demi journee moi et Boujon pour couper les chenes et le 15 demi journee pour les aller charger et charier, plus le 15 décembre depuis midi nous avons tous quatre travailliés pour tirer le brigantin

Le 16 j'ai une journée antiére pour aranger la piece antorsse et Boujon demi journée.

Le 1er tous demi journee pour tirer les larse et moi pour faire son portaire.

Fol. 12. — J'ai travailliés avec mon fils pour le brigantin d'asociation avec Boujon

Fol. 13 V°. — Pris convenu avec le citoyen Thomas Ruphy pour lui faire une corsaire de trante pied de lon et largeur a porpotion, couverte jusqu'au voillié pour le pris de sept louis d'or neuf e demi monoye si devant et un baril de vin.

Fol. 13 V°. — Ressus du citoyen Jean Collon sis livre en passant la convantion de la barque, plus après douze livre, de plus après douse livre, plus après quatre louis et trois ecu neuf.

Fol. 14. — Depuis la proue jusque au petit portaire dix sept pied trois pou

le font largeur onse pied neuf pous, largeur au millieu du couver dix huit pied e demi,

Ver les maures treze pied huit pous,

---

(1) Charles Duroveray était membre de la Commission de l'Exercice de la Navigation. Son brigantin, équipé et pavoisé à ses frais, participait à la fête du 28 août 1803. Coutau, **Archives du noble exercice de la navigation, 1912, p. 36-39.**

banquase neuf pied trois pous,
la rode a seint pied,
le cul de denier a quatre pied neuf pous d'auteur
ver le portaire devant 6 pied plus en...

Fol. 20. —	31 livre cloud de bateau à 14 s	L	21 14
	2 milier cloud de renard a 4		8
	600 cloud de porte a 25		7 10
			37 4

Fol. 21. — j'ai remi à Benedit Coulin pour cent vint quatre livres de fils sept ecu neuf et vint fran a raison de trois bache et un cruche

Benedit m'a remis cinquante trois livres de fils et un quintal et trante trois livre poi, trois paquet de clou de Thonon a 3 fran

3 paquet pris chez Laplanche 3 fran; neuf banqualar f 11: 1[illegible] un tonau pois 66 fran suisse

Fol. 21 V°. — Nous sommés venus à Belle Rive pour la construction des chaloupes et bateau de la regie le 16 aoust 1801

arives ches Berger le 16
un pot et la soupe le 17 demi.....

Fol. 22. — doit a la mere Berger par conte aresté le 30 aoust un florin et demi et la soupe et la couche depuis le 16 aoust 1801... jusqu'au 6 7bre...

Fol. 24. — Il a été acheté par le citoyen Portier charpantier pour le conte de la regie des douanes ce qui suit savoir

pour	planche de batau	100:	5 6
pour	droit de sortie	3:	16 6
pour	40 planche	24:	16
pour	clou de Thonon	45:	12
pour	clou	4:	16
pour	pois a goudroner	96:	15
pour	fil à tapir	69:	15
pour	autre fil	11:	11
pour	planche de chene	26:	16
pour	3 platau chene	6	
pour	autre fil	17	
pour	3 lien et barre de fer	7	
pour	ecaire de fer	1:	10
pour	clou	1:	13
pour	platau chene et fil	14:	10

pour pois	48:	11	
pour poix	99		
pour fil	35:	15	6
Fol. 24 V°. — pour 3 dousaine planche	24:	9	
pour 38 planche	25:	7	
pour clou		6	
plus pour clou		3	
plus pour clou		3	
plus pour clou		7	
pour voiture de la pois	1	16	
pour voiture de planche a Nion	1	16	
pour filet	1	4	
pour idem		15	
pour coton	1		
pour ballet		3	
pour chandelle		4	
pour 9 banqualard	11:	11	
	700	7	18

Fol. 25 V°. — La barque rouge de Geneve a soisante sis pied de caraine, la rode de devant avoit seize pied de longeur auteur ver le petit portaire devant sis pied un peu plus en dernier sinq pied sep pous ver le grand portaire devant sinq pied quatre pous sur le dernier du grand portaire sinq pied trois pous par le millieux du denier sinq pied deus pous ver le portaire dernier quatre pied dis pous, au cul quatre et neuf

Fol. 26. — le cul de dernier a 4 et 9 ; depuis la proue jusqu'au maure 16 pied largeur ver les maure treize pied sept pous au millieu dis huit pied et demi les courbe 9 pous de distance, les montant du millieux sinq pied un pous d'auteur depuis lantaion
le fond a onse pied 9 pous

Fol. 26 V°. — Arives a Nion chez monsieur Henry Popelus le 2 juilliet 1810 et finis le 5 aoust

Fol. 27. — Arivés chez Joseph Laniés de Versois le 6 aoust 1810

Fol. 28. — Le brigantin à François Grivel a quarante cinq pied de carrenne, il a quarante courbe a dix pous de distance, il a quinze pied sur le couver et treize pied et demi ver les maures, le cul a quatre pied d'auteur et la banquasse

a sept pied de longueur, les montan ont quatre pied et trois pous depuis lantalon

Le brigantin de Pierre Pluchet (1) a quarante pied de carrenne et sept pied et demi de fond et quatorze pied et demi sur le couver et onse pied et demi ver les maures, la rode a treize pied et demi, la banquasse a sis pied et demi de lon et le cul a trois pied 8 pous d'auteur, vers le grand voillié quatre pied et quatre pous, ver les maures cinq pied un pous

Fol. 28 V°. — Le brigantin à Blan d'Ivoire a sinquante pied de carrennes, auteur ver les maures sinq pied et trois pous, ver le grand voillié quatre pied et demi, le cul quatre pied, la rode a seize pied et demi, la banquasse sept pied, les courbes on dix pous de distance

La barque de François Grangés de la Tour de Peyl a septente deux pied de carenne, vint pied de large au millieu et seize pied et demi ver les maures, la rodes a dix huit pied de longueur, la bancquasse a neuf pied de longueur, les courbes sont de onse pous de distance, elle a six pied d'auteur ver les maures et cinq pied et demi ver le voillié et cinq pied et cinq pous dernier le grand portaire et cinq pied au cul, les banqualar ont cinq pied et demi

Fol. 29. — La petite barque a Grangés a cinquante sis pied de carrenne de longueur et neuf pied et quatre pous de largeur au font, elle a dix huit pied de largeur sur le millieu du couvert et quatorze pied et quatre pous ver les maures, auteur de dedans ver les maures elle a sinq pied et dix pous; ver le voillié cinq pied et trois pous, sur le dernier du grand portaire cinq pied et deux pous, le cul a quatre pied et sept pous d'auteur, la banquasse a huit pied de longueur, la rode a dix cept de longueur, les apousti ont trois pied de largeur, elle a quarante deux assamblage a distance de onse pous, elle a trante latte grande sans conter le latairon.

Fol. 30. — Livré à Gaspar Magnin primot demi livre de poudre fine et deux livre de grenail envoyé depuis Geneve par Pierre Fillion 1797 Bache 12

Secondo envoyé à Gaspard Magnien deux livre de poudre

---

(1) Le brigantin de Pierre Pluchet, équipé et pavoisé à ses frais, participait à la fête du 28 août 1803 de l'Exercice de la navigation. Coutau, op. cit., p. 38-39.

fine et quatre livre de grenail envoyé depui Ivoire par Bernard Champoury le 24 aoust 1798 Bache 37

Tertio envoyés à Gaspard Magnien demi livre de poudre fine et deux livre de grenail envoyés depuis Ouchy par Jean Claude Mollié pour les vendange 1799 Bache 17

Fol. 30 V°. — Convention faite avec le citoyen Charles François Grangiés de la Tour de Peyl pour la refacture de la barque par ou ledit Granges promet de payer au citoyen Pierre Joseph Portier la somme de vint sept louis et demie et dis setier de vin cinq blan et cinq rouge et son logement et le gerdinage par ouledit Portier et engagé de se rendre a la Tour dans le courant du moi de juin 1800.

Fol. 31. — Chaine et ancre de barque remise à Louis Perriere et à François Chapet par Etienne Grivel le 4 mai 1802 par ou la chaîne a sis cent huitante sis boucle et la grande boucle non comprise et l'ancre conté par moi Pierre Joseph Portier.

Fol. 31 V°. — La barque du citoyen Berger de Collonge a de longueur de quille sinquante sinq pied, de largeur au millieux elle a dis cept pied 4 pous elle a de largeur ver les maure quinse pied.

Depuis la proue jusqu'au maure elle a dis cet pied, auteur ver les maures 5: p. 3 cinq pied trois pous, auteur ver le voillier 4: 8 quatre pied huit pous, auteur dernier le portaire quatre pied sis pous et demi

Fol. 32. — Auteur ver le petit portaire quatre pied un pous la banquasse a huit pied et le cul a d'auteur quatre pied et quatre pous, depuis le cul jusqu'au petit portaire elle a cinq pied et neuf pous

elle a quarante quatre assemblage et onse pous de distance

Le portaire a sis pied de largeur et sept et demi de longueur

Fol. 33 V°. — Lundi la chaloupe casé le 29
mardi 30
frutidor mecredi 1

. . . . . .

Fol. 34. — Vendredi feste 1
samedi 2
dimanche je suis allé à Geneve par ordre
monsieur Badon

lundi		4
madi		5
Vendemiaire	mecredi	1
. . . . .		
jeudi		16

Fol. 34 V°. — De plus deux journee pour aller... une pour venir à Geneve et l'autre a Nion

Lundi depuis midi je suis allés a Geneve pour faire emplete de pois planche et fil jusqu'au mardi

le 20 demi journée

Brumaire

Fol. 35. — Frimaire

Fol. 35 V°. — Je reconois de devoir au citoyen Pierre Drut la somme de seize livre pour la pansion qu'il m'a livré pour le brigantin de Durouveray payable a la fin de mai 1800 monnaie si devant.

Fol. 36 V°. — Les planches de sapin revienne a quatre louis d'or neuf et huit bache et deux car nonante sept fran sinq sol

Pour fil achetés a Geneve vint quatre florin onse fran onse sol

Pour fil acheté a Vevey soisante troi fran dis sol

Pour pois a trante sis fran le quintal deux quint a cent vint un fran quinse sol

Pour deux platau de chêne sis fran

Pour deux mar pour moter sur la chaloupe douse frans

Pour clous quarante sinq fran et douse sol avec le coton

Pour trois douzaine de planche vint un fran

Fol. 37. — 329 16

... et emprunté vint cinq clou du fils Duroveray le moi brumaire

Fol. 38 V°. — Je suis arivés Evian chez le citoyen François Grivele le 29 xbre 18[0]2

Fol. 50 V°. — Nous sommes partis de Rive sous Thonon pour venir refacturer la barque de Habrahand Ormont (1) et consor vendredi le 30 juillet 1802

Fol. 52. — Le citoyen Pierre Blanchard a fait faire un

---

(1) Abraham Ormond, pilote, faisait partie de la Commission de l'Exercice de la Navigation. Sa barque, qualifiée de royale, décorée d'un couvert neuf et pavoisée de flammes et de pavillons, prenait part aux fêtes du 28 août 1803. Coutau, op. cit., p. 38-39.

buidon par maître François Gyliet maître masson et Joseph Duborgel ouvrier et Claude Millieret porte mortier on comensés le 5 juilliet et finis le 7 dudit mois 1803

Fol. 53. — J'ai travaillé pour Gathand a la barque de François Grangiés jeudi le 9 pour mettre les coin moi seul, le 10 et le 12 et le 13 et le 14 mon ouvrier et moi et le 15 demi journee tant pour avoir travaillés les courbe que pour avoir lignes et join le fond du petit bateau

Plus travailliés pour refandre les courbes et montant de la barque de Vevey

T. Q. I. 458

Planche I

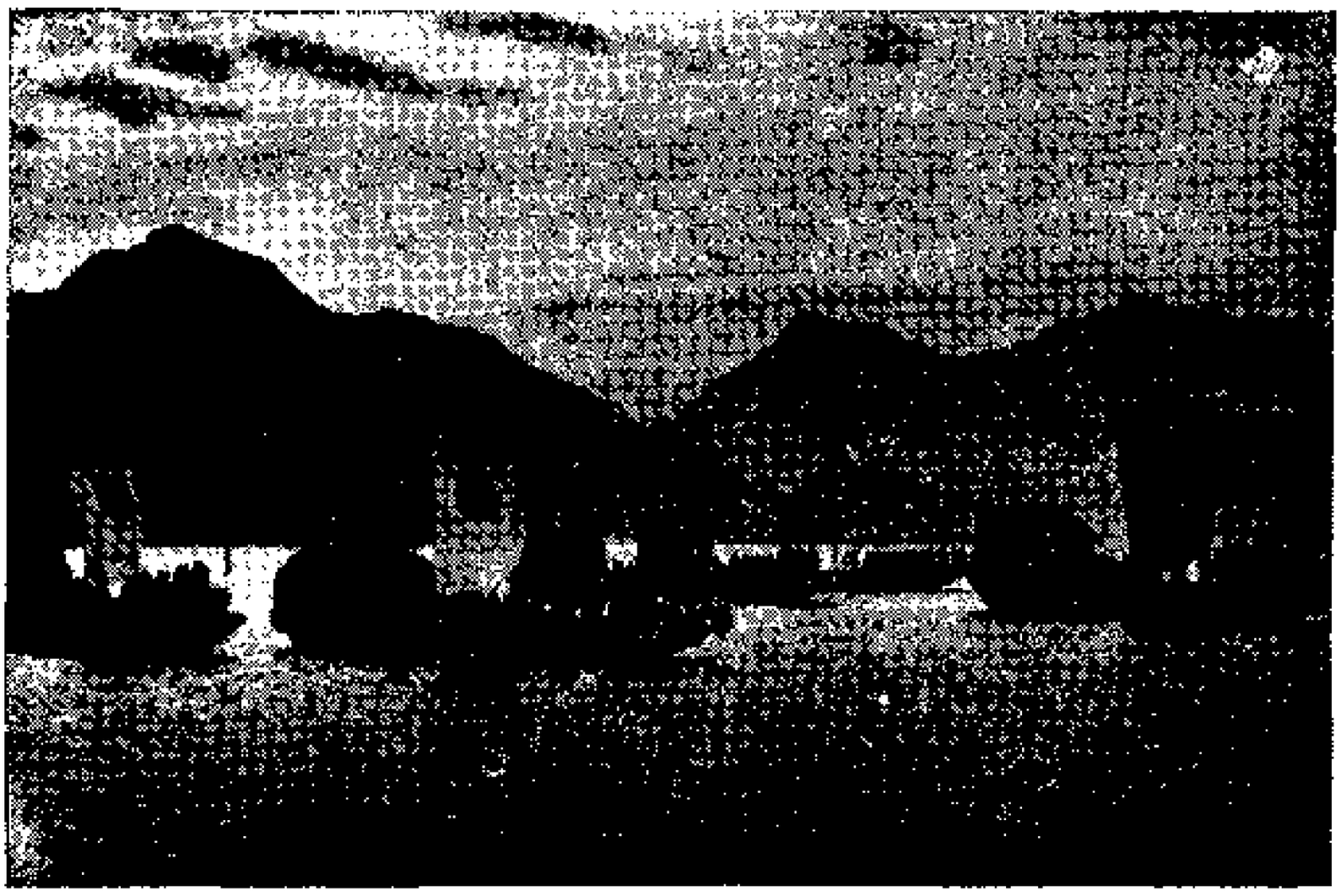

Les « Nauen » du Lac des Quatre-Cantons

Ces barques n'ont qu'un lointain rapport (voile) avec les « naus » du Lac Léman.

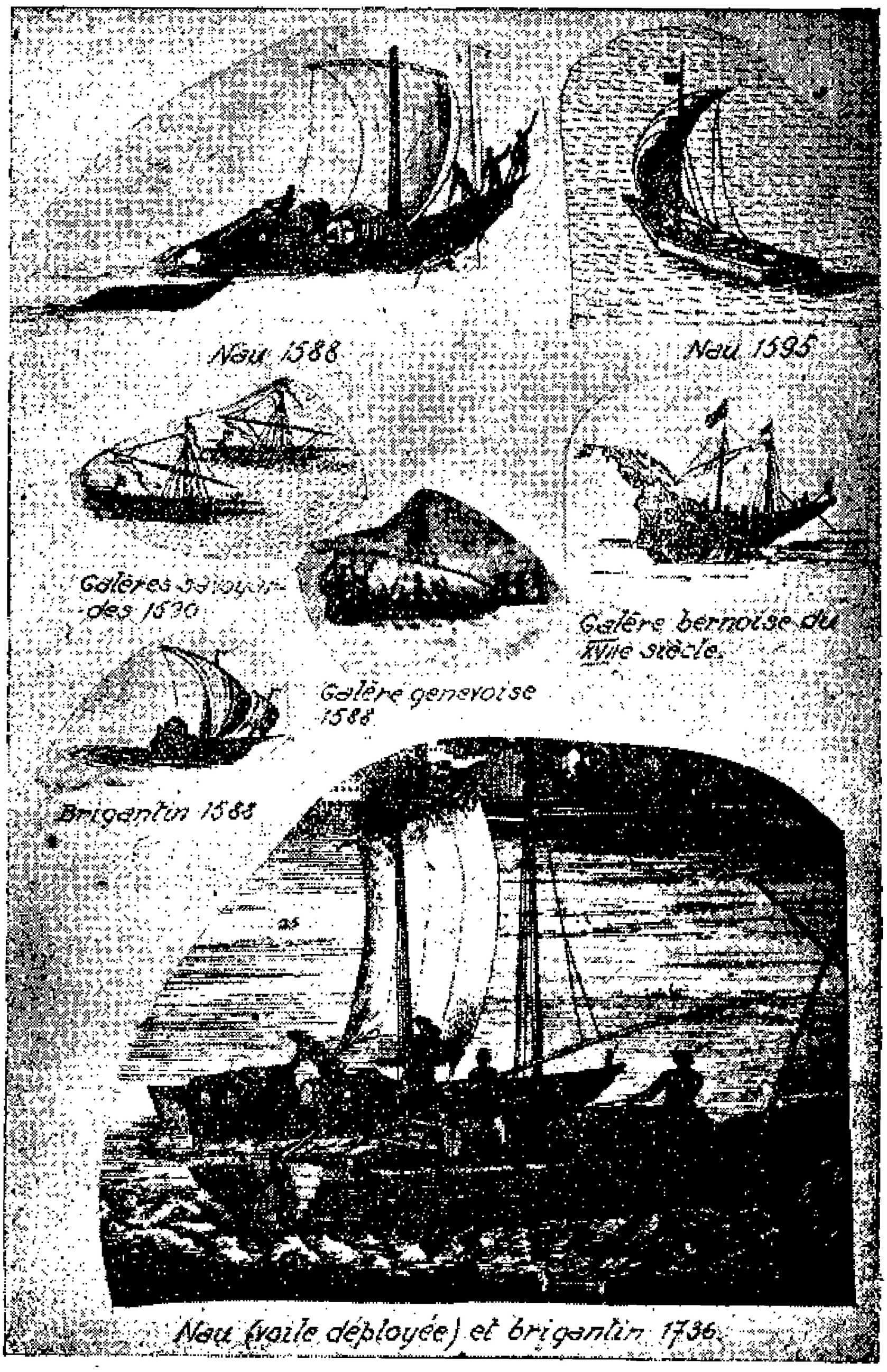

Nau (voile déployée) et brigantin 1736

Divers types de bateaux employés sur le Léman avant que la « barque » dérivée du brigantin ait trouvé sa formule

d'après la carte de Jean Du Villars (1588)

une vue de Chastillon (1595) — le « Vero Dissegno », de Bertelli (1590) — un plan de Morges, conservé aux Archives de Berne, et une vue de John Rocque, éditée à Londres (1736)

Planche III



« Vue de l'entrée du Port de Genève », par Robert Gardelle (1682-1765)
[Genève, BPU, Est., Du M. IX/1.

Au premier plan, naviot conduit à deux avirons, moteur à tribord avant, recteur à babord arrière.

Au second plan, à gauche, une galère à dix rames, cinq de chaque côté, se dirige vers son mouillage près du corps de garde des chaînes. Le long du quai extérieur du bassin de Longemalle, une nau chargée de bois vient d'accoster. Un batelier s'apprête à descendre la voile rectangulaire tournée contre le vent. Le long de la nau est rangée une barque dont l'antenne démunie de voile est descendue. Le timon, sorti de ses ferrures, est placé de champ à l'arrière sur la barcasse. On distingue nettement au pied et en arrière du mât de trinquet les deux bornes ou morguettes où viendront s'enrouler les câbles de manœuvre.

A l'arrière-plan, dans le bassin, une nau voile déployée.

C'est sur la « platte-forme de Longemasle » que « se pourmenaient », les beaux soirs d'été, « les estrangers batteliers de Savoy ». **(Archives d'Etat de Genève, Militaire E 1, 1677, 12 juillet).**

Planche IV

T. Q. I. 461

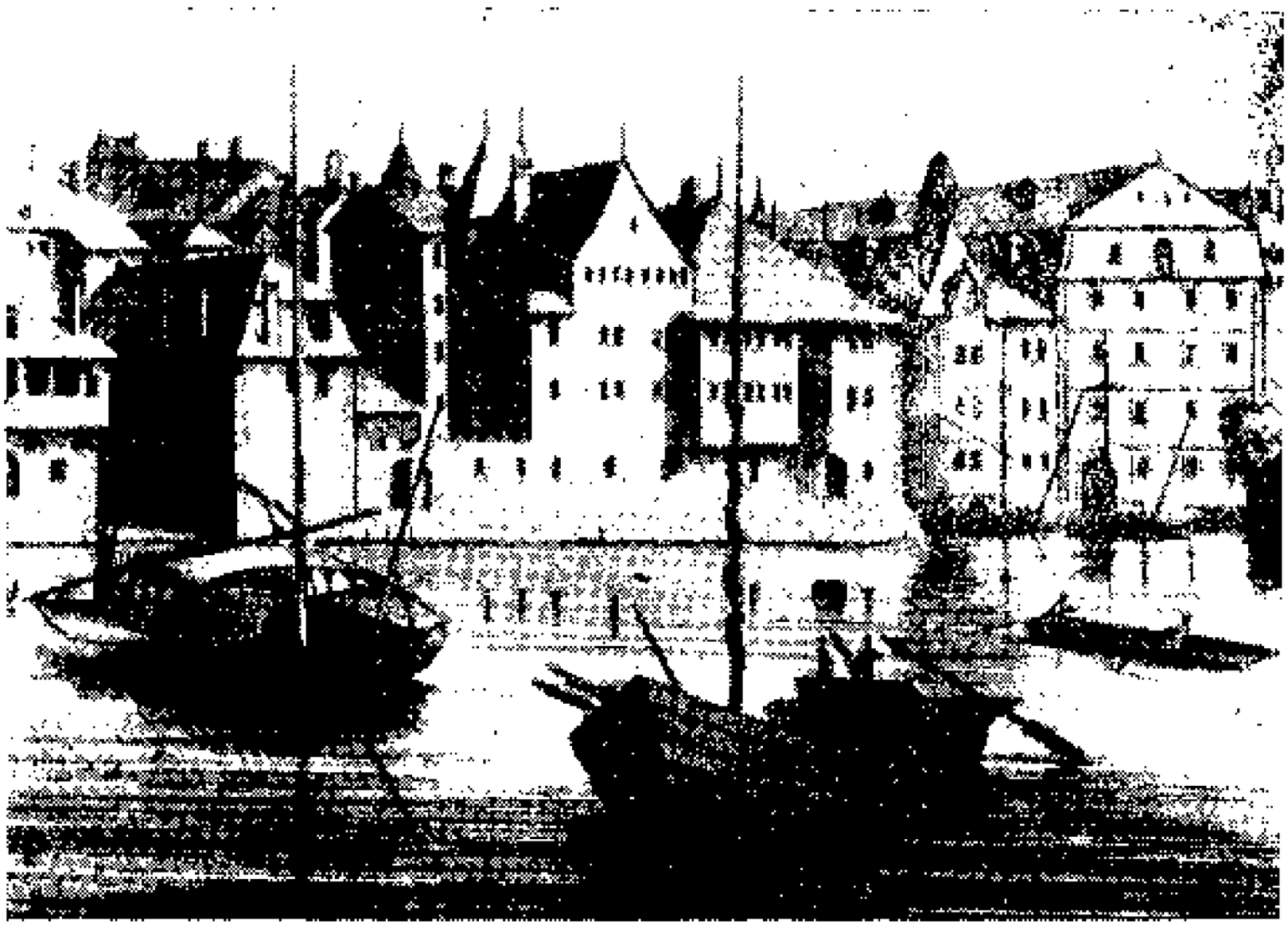

« **Vue du Port de Genève** » **par Robert Gardelle (1682-1765), fragment**
[Genève, B P U, Est., Rig. V. 383-384.

Au centre, au premier plan, nau au mouillage. Deux avirons et une étire débordent à l'avant. Autour du mât sont enroulés des cordages. Deux navatiers, debout à l'arrière sont en conversation. Deux avirons recteurs sont en place à l'arrière.

A gauche, barque avec couvert et larges apoustis, tonnelle à l'arrière, est au mouillage sans personne à bord.

A droite, un naviot conduit par deux rameurs, un aviron moteur à tribord avant, un aviron recteur à babord arrière.

A l'arrière-plan, maisons de la rue Derrière-le-Rhône et tour de l'horloge du Molard. Dans le port du Molard, deux barques l'arrière tourné vers la rive.

Planche V

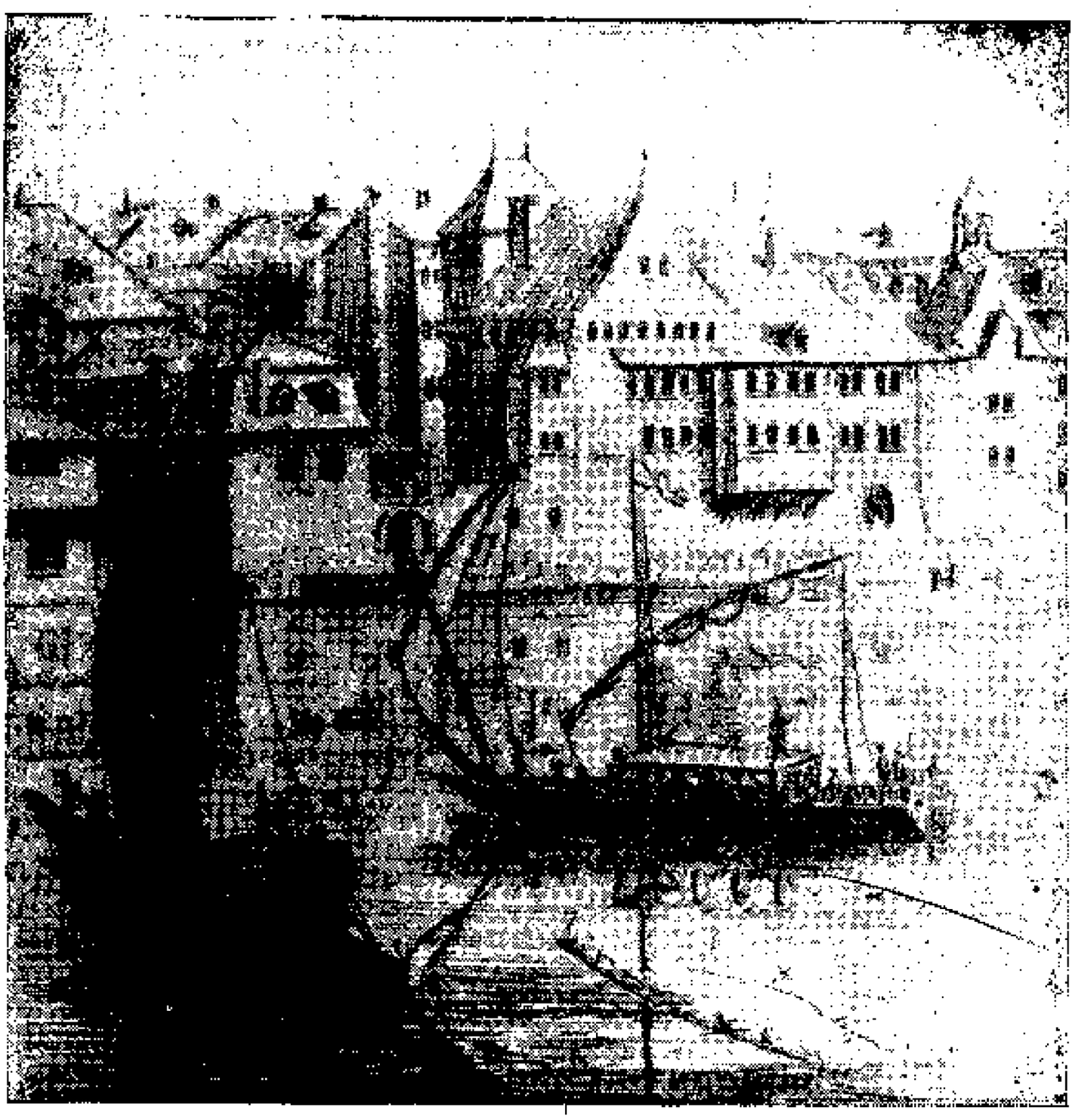

« Vue du Port de Genève », par Robert Gardelle (1682-1765), fragment
[Genève, BPU, Est., Rig. V. 383-384.

Au premier plan à gauche, nau chargée de bois, voile déployée, deux avirons recteurs à l'arrière.

Au second plan, barque habillée en frégate, la voile de trinquet déployée. A remarquer le peu de surface de cette voile à peine plus grande qu'un foc ou qu'un tourmentin.

A l'arrière-plan, maisons de la rue Derrière-le-Rhône et tour du Molard.

Planche VI

T. Q. I. 463

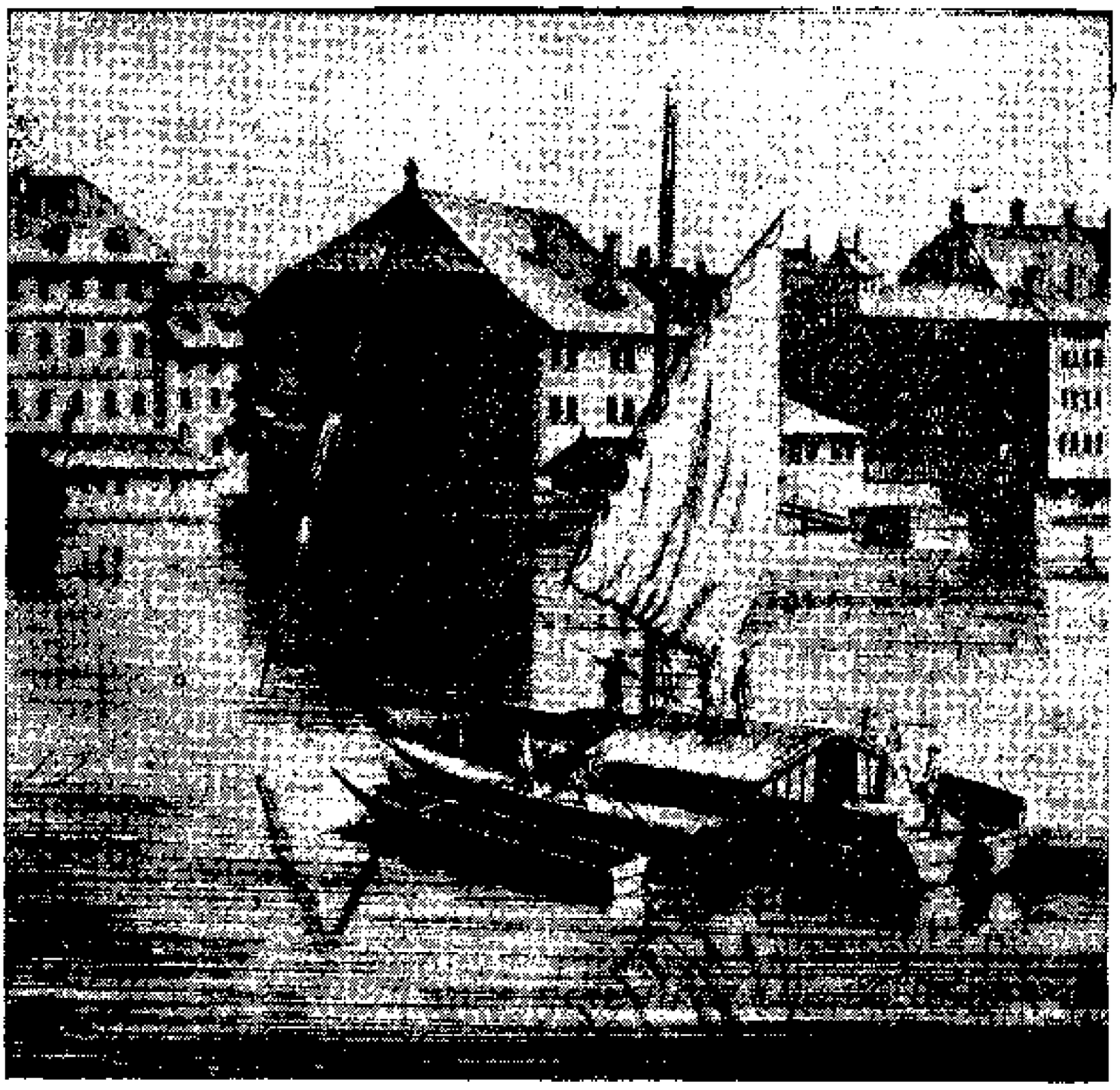

« Vue du Port de Genève », par Robert Gardelle (1682-1765), fragment
[Genève, B P U, Est., Rig. V. 383-384.

Une grande barque s'apprête à quitter son mouillage dont l'emplacement est marqué par le naviot qui a amené l'équipage et les passagers à bord. La grande voile est à demi hissée et déployée. Trois hommes munis d'étires circulent sur les apoustis. Un quatrième tient la barre ou femelle du timon. Une dame s'entretient avec un militaire. Deux officiers sur le toit du couvert commandent la manœuvre. On distingue à l'avant de la barque qui n'est pas ponté deux ou trois tonneaux.

T. Q. t. 464

Planche VII



« Vue des Eaux-Vives depuis les Pâquis », par Robert Gardelle (1682-1765), fragment

[Genève, B P U, Est., Rig. V. 38.

Au premier plan, une grande barque sort de la rade, voiles carguées. Deux ou trois hommes la font avancer contre vent et courant à l'étire ou à l'aviron. Un quatrième tient la barre du gouvernail, timon. Sur le toit du « couvert », deux ou trois personnages, peut-être des officiers, contemplent le paysage.

Au second plan, deux naus vent arrière se dirigent à la voile vers le port.

Planche VIII

T. Q. I. 465

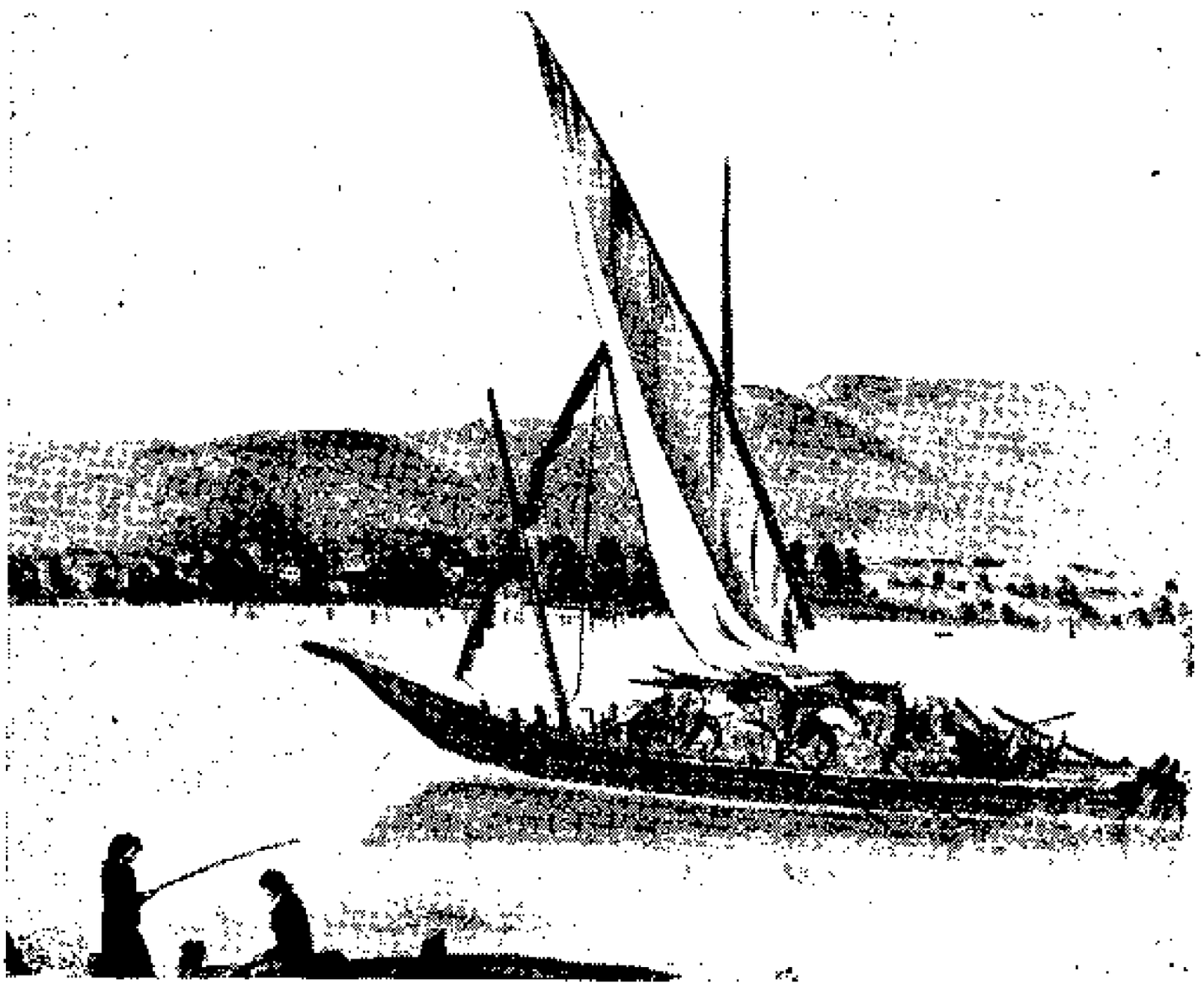

« Vue de Genève prise des Eaux-Vives » (H. Levêque delin. et sculp.)
Henri Levêque (1760-1832), fragment
[Genève, B P U, Est.

Une barque se dirige vers l'entrée du port de Genève par calme plat. La grand'voile à demi déployée retombe mollement. Deux bacounis en bras de chemise, chapeau sur la tête, poussent à l'étire. Deux autres masqués par le chargement en font sans doute autant de l'autre côté.

Planche IX

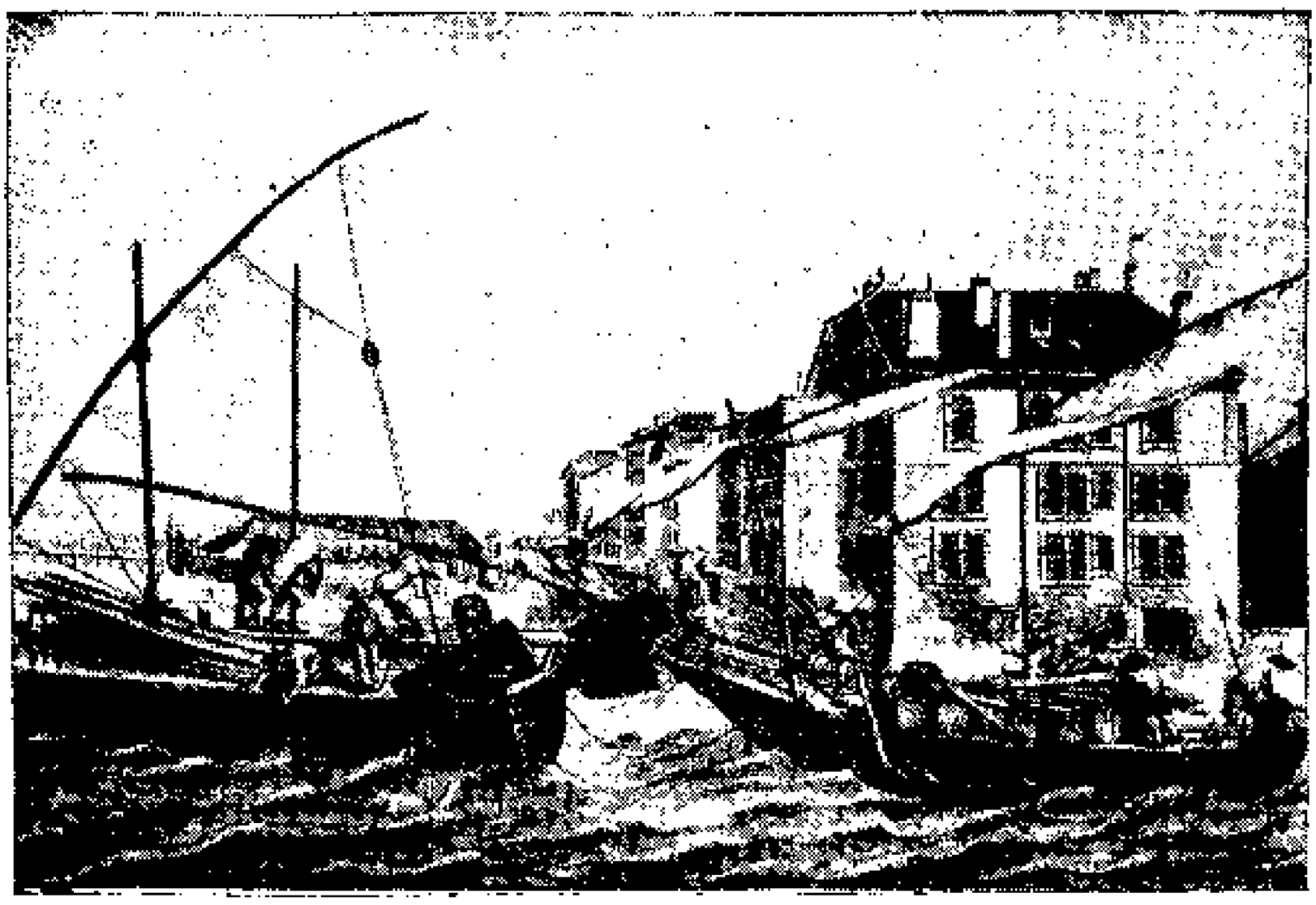

« Vue du por du Mola et du Bassin a Genève »
Signé : Fs Hess (François Hess, 1740-1814)

[Genève, BPU, Est.

Trois barques font tête à la bise qui agite les eaux du port. Les deux barques les plus éloignées du rivage ont sorti leur timon (gouvernail) de l'eau et l'ont placé de champ le long des balustrades. La troisième barque est rattachée par deux chaînes à la barque qui la précède. Elle est chargée de tonneaux qu'on commence à décharger.

La barque qui est au premier plan, à gauche est déchargée. Les mars, plateaux et chevalets sont entassés sur le pont. Un seul mât est visible, le grand voilier. L'antenne est suspendue au mât par un collier de boules, les pommes de racage, comme sur les galères médiévales (Jal, *Glossaire nautique*, p. 749, 1195). C'est la corde à pâté, c'est-à-dire corde à Pater Noster ou à chapelet (Jal, *ibid.*, p. 519).

Sur l'antenne, la bise agite les matafis qui servent à attacher la voile (cf. Jal. *op. cit.*, matafione, p. 990).

La barque la plus éloignée est en plein déchargement. Les barquiers gardent leur grand chapeau pour porter les sacs, comme à Paris les forts de la halle, originaires d'ailleurs souvent de la Savoie (Mégève, Thonon).

Planche X

T. Q 1. 467



« Vue du port du Molard à Genève »
(Signé : Léonard Revilliod)

Barque achevant son chargement. Les mars et les plateaux sont encore sur les chevalets pour permettre aux porteurs d'accéder à pied sec à la barque. La grand voile est prête à être hissée.

Au second plan, barque en voie de déchargement.

A l'arrière-plan, barques aux voiles déployées dans le port au bois.

Planche XI

T. Q 1. 468



Carte topographique de la Baronie de Coppet (1777)

[Château de Coppet.

Cette carte, dont nous devons la reproduction photographique à l'obligeance de M. G. Barbey, avec l'aimable autorisation de Mlle d'Haussonville, présente le double intérêt de donner à gauche un des derniers exemples de nau et à droite le premier exemple de barque avec voiles croisées, le trinquet bordé à un bord et la voilière au bord opposé. On appelait cette manœuvre mettre les voiles en oreilles de lièvre (Jal). Sur le Léman, on dit simplement mettre les voiles en oreilles (Lefranc, *op. cit.*, I, p. 85).

Planche XII

T Q. I. 469

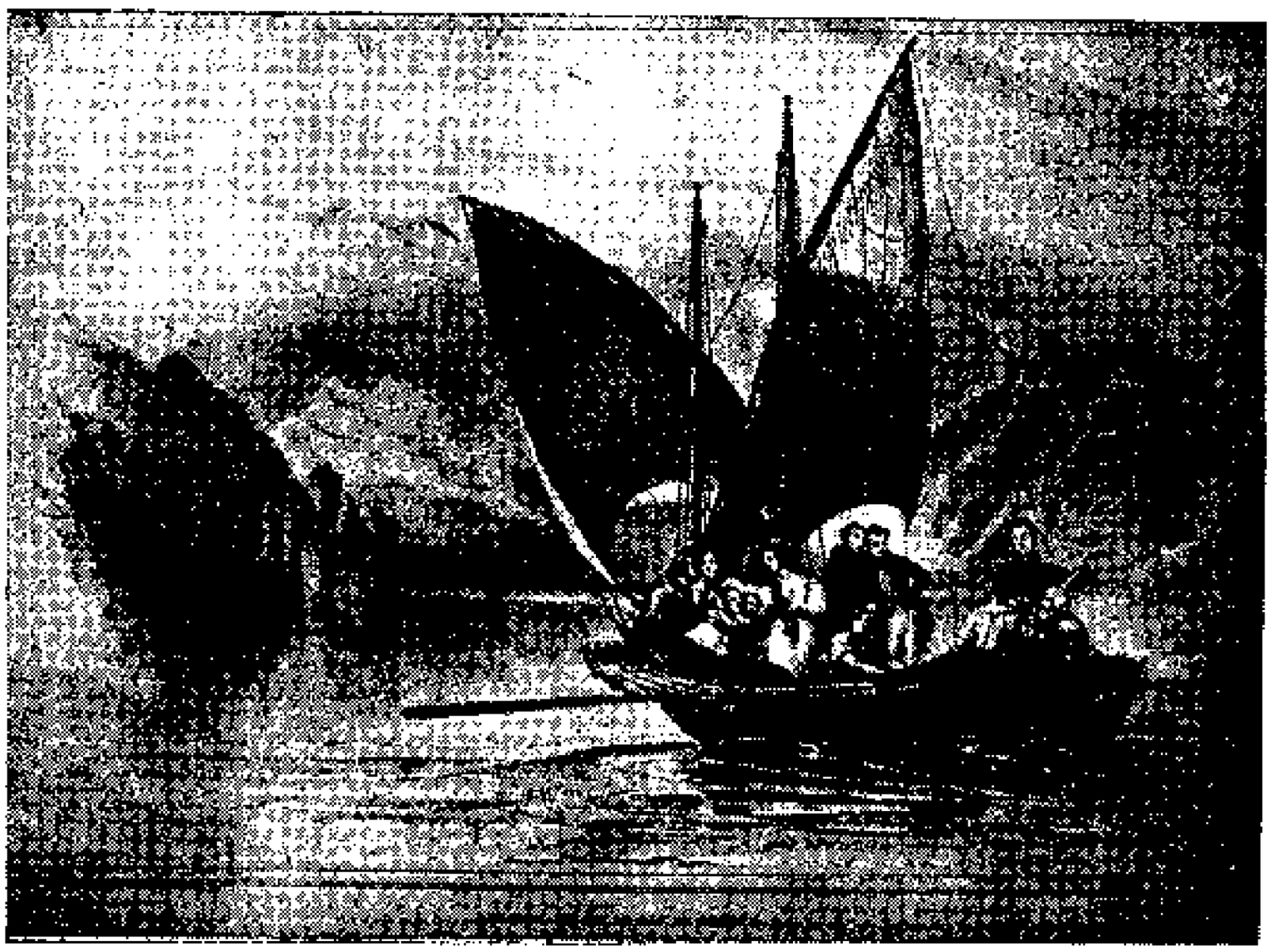

« Souvenirs d'artistes » N° 1
Promenade sur le Lac de Genève. — Litho signée à gauche A. Deveria et Sabatier, à droite, Deveria et Sabatier
London, Ch. Tilt ; Paris, Bance ; New-York, Ward Bailly
(Genève, coll. P. L. Bader

Les figures, très caractéristiques, sont d'Achille Deveria (1800-1857).

Deveria n'a jamais quitté Paris.

La barque et le paysage semblent être l'œuvre de Léon-Jean-Baptiste Sabatier, élève du baron Taylor, illustrateur des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, auteur d'une vue des bords du lac de Genève.

La série des « Souvenirs d'Artistes », inaugurée par la Promenade sur le Léman, compte plus de 500 numéros.

(Renseignements obligeamment fournis par Mlle Marie SARASIN, à Genève, et par M. ADHÉMAR, attaché au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale).

INDEX
DES TERMES TECHNIQUES

Ancre 82
Antaine, antenne, 77, 87, 93
Antalon (voir Lantalon)
Antorsse (pièce) 78
Apousties 70, 72, 81, 88
Assemblage 81, 82
Bacouni 92
Balustrades 93
Bancalards 70
Banqualar 79, 80, 81
Banquasse
Bancquasse 79, 80, 81
Barcasse 87
(Voir Banquasse)
Bouline 68
Brigantin 70 note 1
73, 78, 81, 83, 86
Brigantine 67, 70
Briquantin 74 n.
Caraine, carenne, carrenne 73, 74, 80, 81
Chaine 82
Chaloupe 75, 82, 83
Char de vin 67
Chevalet 77, 93, 94
Cloud de renard 79
Cochères 66, 73 n. 1
Coin 84
Corde à pâte ou à pater noster 93
Corsaire 67 n.2, 73, 77, 78
Corserette 67
Courbe 80, 81; 84
Couver, couvert 78, 80, 81, 88, 90, 91
Cul 80, 81, 82
Cul de denier 79
Cul de dernier 80
Eperon 70
Etire 66, 72, 88, 90, 91, 92
Frégate 70, 71, 89
Galère 63, 65, 68, 70, 71, 86, 87
Lantalon, l'antalon 80, 81
Largue 68
Larse 78
Latairon 81
Latte 81
Maille 75 n. 3
Mar, mars 77, 83, 93, 94
Matafis 93
Maures 78, 80, 81, 82
(Voir Morguettes)
Montan 81
Morguettes 87
(Voir Maure)
Navatier 64, 88
Nau, naue 64, 65, 67, 68 69, 70, 72, 85, 86 87, 88, 89, 91, 95
Naviau, naviot 64, 87, 88, 90
Oreille (voiles en) 95
Platau, Plateau, platot 77, 83, 93, 94
Pommes de racage 93
Portaire 78, 79, 80, 82
Proue 78, 80, 82
Quartier (vent de) 68
Quille 69, 71 n. 5 73, 74, 75, 82
Rames 77
Rebor 77
Refacture 82
Refacturer 83
Refandre 77
Rode, rodes 79, 80, 81
Tape cul 75
Tapir (fil à) 79
Timon 87, 90, 91, 93
Tirer 78
Trinquet 72, 75, 89, 95
Voilière 95
Voillié, voillier 73, 77, 78, 81, 82, 93

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Aberli 72
Abondance XX, 21, 26, 65
Agatia XX
Aigle 18
Alexandre-le-Grand 49
Allanfranchini, Allard V, XVII
Alleman, Allemagne VII, 9
Allinges XI, XVII, XXXII, LX, LXI
Alpes XIV, XX, XXIX, XXXVIII, 5, 47, 52, 53
Amédée V XIX, XXV, XXXIV
Amédée VIII XXX, XXXVIII
Amédée IX XX, XXXIV
André, Anglais XXII, 46
Annecy VI, VIII, 13, 17, 26, 29, 73
Annemasse 16, 17
Anthoinoz IX, X, XX, XXIV, XXXIV, XXXVIII
Arabes 43, 53
Arbusigny, Arles XIX, 46, 48, 51
Arminjon, Arthaz XVII, XXII, XXIV
Aulps VI, XIX, XX, XXV
Avezou VI

B

Bachmann, Badon VI, IX, XXIII, XXXIV, 82
Balkans, Barante (de), Barbey XX, 12, 95
Baud VII, IX, XV, XX, XXV, XXXI, 65
Beaune (de), Bellegarde XXXII, 16
Bellegarde (de), Bellerive X, 72, 73, 78, 79
Benz, Berger 69, 77-79, 82
Bergoënd, Bernard XXVI, XXXIV
Berne, Bernois X, LXII, 6, 8, 10, 18, 21, 24, 63
Bernex XX, LXIII, LXIV, 65

Besson, Birague XXI, XXII
Birsch, Blanc, Blanchard VII, 81, 83
Blonay, Blondin, Boccard VII, VIII, IX, XXII
Boëge X, LXIII
Bonaparte XXXV, 11, 24
Bonneville 11
Bons (de) XXXII
Bor VI
Bordeaux VII, IX, X, XIV, XV, XVIII, XXI, XXIV, XXVI, XXXII, XXXIII, XXXV, XXXVIII, 1-30
Bougeard, Boujon X, 77, 78
Bourbaki XIII
Bourgeaux VI, XXI, XXVII
Bourgogne, Bourgoing VII, XXXV
Bourrit 71
Bouvard XXXIX
Brest, Bridel XI, 63, 69, 73
Bruchet XXX
Budé (de) VIII
Bugnet, Buinoud VII, XI
Buloz, Burgondes VIII, XXI
Buttet, Buttin, Byron VII, XXXVI, 75
Byzance 48, 52

C

Capelle 12
Carolingiens, Carouge VII, 11
Carron XXXVIII, XXXIX
Cettour V
Chablais VII, X, XXVII, XXVIII, XXX, XXXV, LX, LXI, 6-8, 16, 18-21, 23, 24, 26, 27, 33, 34, 57
Chaffault (de), Chambelland VII, VIII, XI
Chambéry VI, 6, 12, 17, 29, 38
Chamonix XIX, 16
Chantrell, Chaperon, Chapet XIV, XXXVII, 77, 82
Chapuisat, Charles III 12, 24
Charles-Albert, Charles-Emmanuel 1er XXXVI, 7
Charles-Martel 45
Chartron XXXIX
Chastel, Chastillon XIX, XXXV, LXIV, 86
Chaulin XXXIII
Chedde, Chevallay, Chevilly (de) XIX, XX, XXI
Chignens, Chili, Chillon XI, 24, 67
Chine, Chouet 51, 52, 68, 70
Clouzot XXXVI, 61-96
Cochin, Collomb XI, XXVI, 78
Compey (de), Constance, Coppet XXXIV, 23, 66, 72, 95

Corboz, Corsier, Coulin xxxviii, 70, 79
Courten (de) xxii

D

Dallemagne, Dardel, Degand x, xxiv, xxvi
Dejean, Delord xii, 72
Delsperger, Delucinge x, xviii
Desaix, Dessaix xxviii, xxxviii, lxiv
Détruche, Deveria xxvi, 96
Dolent (Mont) 8, 25
Dranse, Drut 6, 8, 24, 48, 74, 83
Dubois, Duborgel x, xv, 72, 84
Dubouloz ix, x, 11
Dufresne, Dumoulin xxxiii, 72
Dunant, Dunoyer vii, xiii
Dupas ix, lxiv, 65
Dupont-Lachenal, Dupré xx, xxi
Duret, Duroveray xiv, 78, 83
Duvillard, Du Villars 12, 65, 68, 70, 86

E

Engel, Espagne xvi, xxxiv, 46, 53
Evian vii, 16, 19, 21, 26, 65-67, 70, 76, 83
Eymard (d') 12
Eynard ix

F

Falquet 77
Fatio 68
Faucigny xxxix, lx, 16, 17
Faucigny (de) xxxiii
Favre, Fernex xxv, 77
Fillion 81
Filly xxx
Foras (de) xvii, xxi-xxiv, xxvii, xxviii-xxx, xxxii, xxxiii, lviii, lix
Forel 63, 64, 70, 72, 74
Fornier, Foucaucourt ix, x, xxii, xxiii
Fournet viii
France v, x, xi, xiii, xxxv, xxxviii, lxiii, 5-10, 12-14, 16, 17, 20-22, 24-27, 29, 30, 46, 57
Franche-Comté 20

Franchet, Franclieu (de) XXIV, XXXVI
Frarin 11
Freinet 46, 48, 53
Freynet, Frézier, Fribourg VII, XI, 21, 23

G

Gaillard, Gantelet (de), Gardelle XXIV, 66, 71, 87-91
Garin, Gathand XXVI, 84
Gaule, Gauthier XIV, 49
Gautier-Vignal XXIII, XXXIII, LVIII
Gavard XXIII
Gay XI, XII, XXV
Gélas XIX, XXII
Gênes 75
Genève VII, XIII, XVIII, XIX, XXVI, XXXVIII, 5-7, 9-13, 15-19, 21, 22, 25, 26, 28, 51, 64, 67, 68, 70, 73, 77-79, 82, 83, 86-94.
Genève (de) X, 39, 41
Gentaz, Gerbaix (de), Gex X,XXIV, 11, 14
Gillette, Gilliet 33, 84
Girardin (de) XXVI
Girod XXII
Grandson, Grangier, Grangiés VII, 77, 81, 82
Grêce IX, 50
Grenoble 6
Grétry XV
Gribaldy, Grivel VII, 80, 82, 83
Grorod, Guillet, Guyon VII, X, XXVII

H

Haussonville (d') 95
Henry IV XXI
Henseler (de), Hentsch XIII, 75
Hermance, Hess 13, 21, 22, 93
Holstein (d') 71
Hongrois 47
Huningue 20

I

Italie XXXV, 8, 46, 47

J

Jacques 38
Jacquet XXII
Jordan XXI
Joubert XXXIII, XXXVI, XXXVIII
Jourdan, Jura XXXVIII, LXI, 8

L

Laffite XXXI, 34
La Haye, Laity 15, 17
Lamartine, Lanier VII, XX, XXV, XXVI, 80
Lanslebourg X
Laperrousaz XXIII, XXV, XXVII, 55-60
Laplace, La Roche XXXIX, 17
La Tour XXVII
Laurent VII, VIII
Lausanne 6, 7, 9, 12, 13, 17, 18-21, 65
Lauzenette, Leboube XVII, XXVIII
Lefort, Lefranc 12, 64
Léman VII, XXVII, LXI, 7, 11, 12, 14, 17, 19, 22, 25, 26, 28, 61-96
Lemuet, Lequeux, Lestien XIX, XXV, XXXVII, XXXVIII
Levêque 92
L'Hermite (de) XXII, XXIII, XXIX, LVIII
Léon XIII, Loëx XIX, XXIV
Long des Clavières XV, XXIV
Louis Ier de Savoie, Louis XIV XXXIV, LXIII
Loys (de), Lucinge, Lullin VII, XIX, XXVIII
Lutry 66
Luzernois LXIII
Lyon XXII, 6, 16,51

M

Macdonald, Madagascar, Magnin XXXV, 81
Maguelonne, Maison des Arts, Maistre (de) VII, IX, 7
Mallet 71
Mandrin 47
Manteyer (de) XIV
Marclay, Marengo, Mareschal (de) VII, XX, XXVIII, XXXIII
Marignan 19
Marin VII, XVII
Marseille 50, 51, 53
Martigny 19, 23, 25
Marullaz LXIV

Maugny (de) VI, XXV, XXVII
Maurienne X, 29
Maxinger, Medicis, Méditerranée XIX, XXI, 50
Megève, Meillerie 17, 66, 76
Merlin XXX
Meynet X
Michaud, Milan, Milleret VI-VIII, XVI, XVIII, 11, 84
Molliet, Monloy, Mont-Blanc XIX, XXIV, 7, 12
Montfort XIX
Monthey VII, XX, 23, 24, 27
Morge (La), Morges 23-26, 70, 86
Morgins 26, 65
Morzine VII, XX, 12, 65
Moynier 74, 75
Mun (de), Musée de Thonon XXIV, XXXVII

N

Naef, Nancy-sur-Cluses XV, XIX
Napoléon Ier, Napoléon III, Narbonne 11, 12, 17, 51
Nernier, Neuchâtel X, XXVIII, 25
Neuvecelle, Nîmes XIV, 47
Norris, N-D. de Compassion XXXIX, 31-42
Nussbaum XII-XIV, XVII, XX, XXXII, XXXV, 43-53
Nyon 72, 80, 83

O

Oncion IX
Orient XX, XXVI, 45-53
Orléans, Ormond 51, 83
Osasque (d'), Othon-le-Grand XXXIV, 48
Ouchy 21, 65, 82

P

Paderewski XXVII
Paris VIII, 7, 13, 16
Paulier XXVI
Pétain, Pernat XXIV, 77
Perret XIII, XIX, XXIV, 77
Perrochon XV
Petit, Petitjean de Cordemoy IX, XXI, XXII
Philippe 11
Piachaud XXXVII

Piccard xxx, xxxviii
Pichon, Pictet, Pie VII xi, 12, 13
Plagnat, Pluchet, Popelus 12, 80, 81
Portier 72, 74, 76-84
Poussin, Provence xxxi, 38-41,45, 48, 51, 53

Q

Quartery (de) vii
Quiblier v, ix-xiii, xv, xix, xxi-xxv, xxvii-xxxiv, xxxvi, xxxvii, xxxix, lx-lxiv, 31-46, 72, 76.

R

Ramain xxxvi
Reboul, Reposoir, Revilliod x, xix, 94
Reymond, Reyvroz vii, x
Rheinwald, Rhin xxvi, xxvii, 20, 47, 59
Rhône 23, 45, 48, 52, 59
Ripaille, Rocque ix, xxx, 72, 86
Roguet xxiv
Romains, Rome xiii, 41, 46
Romme xix
Rossiaud, Rossillon (de) xxxiv, 33
Rouge, Ruphy xiii, 78
Russie vi

S

Sabatier 96
Sada (de) xxxiv
Sainte-Maison (La) 33, 41
St-François de Sales viii, ix, xiv, xxxii, lx, lxi, 7, 8, 33, 34
Saint-Gall 46, 47
Saint-Gingolph 24-26, 73, 77
Saint-Guérin 27
Saint-Hippolyte (église) xxiv, xxxi, 33, 42
Saint-Jean-d'Aulps, Saint-Jeoire (de) xxi, xxxi
Saint-Julien 7, 15, 17, 26
Saint-Maurice xx, 23, 26, 27, 46
Saint-Sépulcre viii
Salève lxi
Sallanches xxiv
Sand xxiii
Sardaigne 7, 13, 14

Sarrasins xx, 45-53
Saulge (de la), Sauter, Sauthier x, xxi, xxxiii
Savoie vi, xi, xx, xxiv, xxv, xxix, xxxii-xxxv, xxxviii, lx, 1-30, 35, 39, 41, 46, 57, 60, 66
Schmid, Schœpf xv, 65
Sicile 50
Simplon 24
Sion 23-26
Sonderbund 8
Sonnaz (de) xii, xxxiv
Souroff, Spon xxx
Suisse xi, xiii, xviii, xxxiii, xxxv, 6-30
Syrie 45, 51, 52

T

Tananarive xxxv
Tapponnier vii, ix, xi, xiii, xvii, xx, xxiv, xxvi, xxxvii
Tarentaise 29
Tavernier, Teissier xx, xxxiii
Thiébaut xxvii
Thonon ix, x, xvii, xxiv, xxv, xxx, xxxiv, lx, lxi, 6, 11, 16, 17, 19, 22-24, 31-42, 65, 66, 74, 76, 83
Tœpffer 69
Toulorge, Toulouse xxx, xxxiii, xxxvi, 45
Tour-de-Peilz (La) 72, 74, 77, 81, 82
Trolliet xiv
Turin 5, 6, 13, 15, 21

U

Ugines 14
Usinens, Utrecht xxiv, 25

V

Valais xx, 6, 8, 9, 18, 19, 23-27, 46
Val-d'Illiez 23
Vallon xxx
Varax (de) xxiv
Vaud vii, 9, 18-21
Veigy xix, xxxvi
Vendôme (de) xxix, xxxiii
Venise 52
Vernaz, Versailles, Versoix x, 14, 80

Vevey 69, 83, 84
Veyrac (de), Vezenaz XXXV, 22
Victor-Amédée II LXIII
Vienne 8, 12-14, 51
Villeneuve 24
Viry (de) XXXIII
Voirons, Vouvry X, XXX, LXII, 23
Vuargnoz VIII, XXVIII
Vuarin VII, XVIII
Vuarnet XI, XIX, XXIV, XXVII, XXXV, XXXVIII
Vulbens, Vulliez-Sermet, Vulliod (de) VIII, XXI, XXXVI
Vuy XXXVII

W

Waldstaetten XXXV
Watteau, Westphalie XXVI, 8

Y

Yvoire 81, 82
Yvoire (d') XVII, XXXII, XXXIV

Z

Ziegler (de) XII, XXV, XXVII, XXXI, XXXIII
Zuylen (de) XXVII

TABLE DES MATIÈRES

I. — TRAVAUX de l'Académie. Pages

SÉANCE du 11 novembre 1940. — Histoire régionale. Poèmes. Famille Alleman. Ascendance carolingienne des Blonay. Blasons chablaisiens. F. Buloz et Joseph Michaud à Paris V

SÉANCE du 12 décembre 1940. — L'âme de la Grèce. Documents sur le général Dupas, l'ancien Collège, les familles Fornier et Dubouloz. Régions et provinces modernes IX

SÉANCE du 13 janvier 1941. — La Savoie en 1841. Le colonel Frézier à Brest. Poésie. Prix du blé en 1740. Légumes de nos régions XI

SÉANCE du 13 février 1941. — L'armée de Bourbaki. L'escargot. Organisation ecclésiastique Alpes et Vallée du Rhône XIII

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 10 mars 1941. — L'exposition Grétry à Genève. Nouvelles régions administratives. La famille Allard. Le sucre. Noms des rues de Thonon. La Suisse bienfaitrice de l'Europe XV

SÉANCE du 10 avril 1941. — Documents sur la Chartreuse du Reposoir et l'Abbaye d'Aulps. Souvenirs du général Chastel. Lamartine dans les Balkans. Famille Chevalley. Armoiries diverses. Les Sarrasins en Savoie Culture des pommes de terre 1817. La Maison parle, poème. XIX

SÉANCE du 12 mai 1941. — Fondation à la mémoire du Comte Rodolphe de Foras. Poèmes. Registres paroissiaux d'Usinens. Chapelle Saint Antoine dans l'église de Thonon. Vestiges gallo-romains à Rossat-Arthaz XXII

SÉANCE du 12 juin 1941. — Paysages dans l'œuvre de Lamartine. Poème. L'instruction publique en France et en Savoie au XVIIIe s. Anciennes fortifications de Thonon. Un blason de l'Abbaye d'Aulps. L'enseigne de Gersaint. Une confidente de Lamartine. Savoyards en Orient XXV

SÉANCE du 14 juillet 1941. — Le Chablais. Paderewski aux bords du Léman. Retour à la terre, poème. La Belle au cimetière dormant. Annexion de

1860. Desaix et Dessaix. Mort du vainqueur de Marengo XXVIII

SÉANCE du 25 septembre 1941. — Service à la mémoire du Comte Rodolphe de Foras. Les Croix des Alpes de S.A.R. la Duchesse de Vendôme. Réception de Mme la Vicomtesse de L'Hermite, du général Toulorge, Amiral Joubert, etc... Occupation de 1536. Les remparts de Thonon. Fresques de l'église St-Hippolyte. Aimer la Nature. Quatrième centenaire de la naissance du Baron d'Hermance. Sébastien de Bons. La Savoie du Nord XXIX

SÉANCE du 10 novembre 1941. — Classement de la statue d'Amédée IX. La Tour des Langues. La Chasse en 1744. Débarquement de Napoléon en 1815. Madagascar 1895. Droits honorifiques au XVIIme siècle. Oratoires chablaisiens. Les Waldstaetten et la Savoie. Œuvres du Vice-Amiral Joubert XXXIII

SÉANCE du 11 décembre 1941. — Le Musée de Thonon. La famille de Jules Vuy. Salaires de l'an II. Le peintre Jean de Nernier. Poésies de l'Amiral Joubert. Les hauts lieux savoyards XXXVIII

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne XLI

III. — Sociétés correspondantes LV

Programme des Concours LVII

Règlement de la Fondation Comte Rodolphe de Foras LVIII

Quelques Hauts-Lieux en Chablais, par Léon Quiblier : Les Allinges et Saint François de Sales. Les Voirons et la Vierge noire. Le Combat de Creusaz et les Borla-Camp LX

MÉMOIRES

I. — *La Savoie du Nord. Souvenirs d'Histoire.* Observations, par le Général Bordeaux 1-30

II. — *Les fresques de l'église de Notre-Dame de Compassion, Thonon*, par Léon Quiblier 31-42

III. — *A propos des Invasions arabes en Savoie*, par le Docteur Rodolphe Nussbaum 43-53

IV. — *Le Poilu Savoyard*, poème patois par J. Laperrousaz 55-60

V. — *Note sur la Barque du Léman*, par E. Clouzot 61-97

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLVII

BIBLIOTHÈQUE
AIX (B.A.P.)
DE L'UNIVERSITÉ



MCMXLIII

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1942-1943

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 10 Janvier 1942
(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le président annonce la mort, à Saint-Raphaël, de M. Emile Birmann de Relles, membre correspondant de l'Académie, professeur honoraire, poète et prosateur distingué ; le défunt était âgé de 81 ans.

Le président signale que dans le Comité du Chablais de la Société d'entr'aide de la Légion d'Honneur figurent quatre des plus hautes personnalités de la région : S. A. R. la Duchesse de Vendôme, le général Bordeaux, le colonel Trolliet et le comte de Maugny, membres de l'Académie.

Il est heureux d'accueillir M. Blondin, artiste peintre genevois de talent, nouveau membre de la Société.

Il parle de l'intérêt que le Gouvernement porte aux Musées régionaux, il espère que notre précieux Musée Chablaisien bénéficiera des subventions déterminées par les récentes réglementations.

Sur l'initiative de M. le Professeur Buinoud, l'Académie a accepté le patronage de la Commémoration du centenaire de Mgr Rey, évêque d'Annecy. M. Léon

Quiblier parle de la belle carrière du savant prélat originaire de Bellevaux. M. Buinoud expose le programme des cérémonies prévues pour le mois de mai prochain, comportant notamment l'inauguration d'un médaillon et plaque commémorative apposés à l'Eglise de Bellevaux.

M. Emile Vuarnet fait une communication sur les antiquités de Cervens, période préhistorique, époque romane et moyen-âge.

La Confrérie de Notre Dame de Compassion, fondée à Thonon par Saint François de Sales, est évoquée par M. F. Anthoinoz. Il communique deux actes d'albergement d'une vigne aux Romanies, appartenant à cette Société, 1706 et 1745.

Continuant son recueil des blasons chablaisiens, M. J. Baud présente ceux des familles Favrat, Morel, Sautier, Duret, Ducloux, d'après les documents envoyés par M. Jean Marclay.

M. le Général Bordeaux précise et complète un article qu'il a récemment publié sur le 103e Régiment d'Infanterie, créé en 1860 pour recevoir les officiers et les soldats provenant de la Brigade de Savoie et qui fut dissous au mois de janvier 1862. Il remet à l'Académie la reproduction d'une gravure de l'époque représentant « le 103e recevant son drapeau à Vincennes, le 4 novembre 1860, des mains du maréchal Magnan, gouverneur de Paris ». Le régiment prit part aussi à la distribution de la Médaille créée par l'Empereur Napoléon III pour les combattants français et sardes de la campagne de 1859. C'est l'occasion de donner d'intéressants détails et souvenirs historiques sur les premières médailles commémoratives qui ont été créées, depuis la médaille de Sainte-Hélène et celle de Crimée.

Le prix de poésie de la Fondation Mgr Piccard est attribué au poème intitulé : « A un jeune prêtre, en souvenir de sa 1re messe », par François Vaucienne. M. J. Baud donne lecture de cette œuvre émouvante et fort bien écrite.

Mlle Marie-Fernande Tessier a fait don de son recueil : « Gerbe Alpestre » (191 p. in 8°, Sté Edit. Savoy. Thonon, 1941), poésie imagée, harmonieuse, hommage d'un vrai cœur de Française aux beautés de la Savoie. Un beau poème adressé au Maréchal Pétain lui a valu les remerciements personnels du Chef de l'Etat.

Sont admis comme membres de l'Académie : M. l'Abbé Rosay, archiprêtre de Douvaine, et M. Nocca, d'Anthy.

Séance du 12 Février 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Une savante analyse de la doctrine d'un grand écrivain savoyard est donnée par le baron Humbert Michaud. Sous le titre : « Joseph de Maistre contre le Rationalisme », M. Michaud compare les raisons philosophiques et l'attitude originale de celui qui s'inspira de l'idée de Dieu agissant et aidant l'homme libre, avec les doctrines rationalistes. L'œuvre maistrienne est dominée par l'étude de la chose vraie ; avec sa doctrine au mécanisme ingénieux, le philosophe savoyard ouvre la voie aux penseurs modernes qui abandonnent les fausses évaluations de la critique rationaliste. Cette étude, hautement appréciée par l'assistance, paraît d'autant plus opportune qu'elle touche aux questions essentielles de notre civilisation en péril ; elle révèle un beau talent d'écrivain et d'analyste. Le président se fait l'interprète de ses confrères pour féliciter M. Michaud.

M. Quiblier présente les spécimens de décorations et médailles commémoratives dont il fut question à la précédente séance. Croix de la Légion d'Honneur du 1er Empire ; médaille de Sainte Hélène ; médaille de la Valeur Militaire avec la Croix de Savoie, au nom de Félix Vuagnat, sous-lieutenant au 2e Régiment d'Infanterie, avec les noms de Rivoli, Sona, Volta, 22 au 26 juillet 1848 ;

médaille de la guerre de l'Indépendance et Union de l'Italie, portant une belle effigie de Victor-Emmanuel II avec agrafes de 1848, 1849 et 1859 ; médaille de Crimée à l'effigie de la reine Victoria avec agrafe Sébastopol.

La presse a publié la liste des antiquités et objets d'art classés récemment grâce à l'initiative de M. André Jacques, Conservateur des Monuments Historiques pour les deux départements de Savoie. En Haute-Savoie : deux pierres à inscriptions gallo-romaines, à Annemasse ; un groupe bois du XVe siècle, Ste-Hélène découvrant la Croix, à Cornier ; statue d'Amédée IX, à Thonon ; maître-autel et retable de la chapelle de N.-D. de la Gorge, à Contamines-St-Gervais; ostensoir argent XVIIIe siècle et statue de St-Christophe, bois, à St-Gervais. Des remerciements sont adressés au diligent Conservateur.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Adrien Burnier, de Lausanne, exprimant toute sa sympathie et celle de son pays si charitable envers la France et ses enfants malheureux.

A propos des événements actuels en Russie, qui rappellent ceux de 1812, M. le Général Bordeaux évoque le souvenir de notre compatriote, le général Alexandre Michaud, d'Albens, qui, officier de l'armée Sarde au moment de la Révolution et pendant les guerres des Alpes, passa ensuite au service de la Russie, devint général et aide-de-camp du Tzar Alexandre Ier. Le grand ouvrage d'Edouard Driault, consacré à « Napoléon le Grand », récemment paru, signale le rôle que Michaud remplit auprès du Tzar, qu'il décida à refuser la paix après l'entrée de l'Armée française à Moscou. Alexandre Michaud remplit diverses missions, notamment auprès du Roi de Sardaigne, en 1814. Ce soldat diplomate, de grande allure, insuffisamment connu dans son pays, mourut à Palerme, en 1842.

Assemblée Générale du 9 Mars 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président remercie M. le Colonel Trolliet, maire de Thonon, d'avoir honoré cette réunion de sa présence. En quelques mots, il expose l'activité et les buts de l'Académie qui s'efforce de faire mieux aimer la Patrie en diffusant l'histoire régionale, recueillant les souvenirs du passé et mettant en lumière les hommes et les institutions qui peuvent servir d'exemple.

M. J. Baud, secrétaire, présente le compte rendu moral de l'année 1941. Outre les 50 membres effectifs, l'Académie compte 21 membres d'honneur, 185 membres agrégés et 6 correspondants ; l'impression du T. 46, qui comprend d'intéressants mémoires, est près de son achèvement.

Le trésorier, M. Maurice Michaud, fait approuver la situation financière et le projet de budget. Deux prix d'histoire et d'archéologie des fondations Rodolphe de Foras et Frédéric Engel seront attribués cette année, ainsi que le prix pour Sciences et Art de la fondation Bartholoni.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1941

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1941.....	2.527,80
Cotisations et droits d'entrée.....	3 952.—
Vente de volumes, subventions, souscriptions	2.400.—
Intérêts, rentes dotation.....	1.457,20
	10 337.—

Dépenses :

Imprimés divers, travaux dactylogr., clichés T. 46e	905,55
Recouvrements, correspondances, envoi de volumes	943.—
Frais de bureau et matériel, chauffage, éclairage	309,20
Bibliothèque, reliure, achat de chaises	767,30
Prix fondation Mgr Piccard, Poésie	300.—
Cérémonie religieuse fondation Comte R. de Foras	485,20
Impôts	82.—
Réserve statutaire	250.—
	4.042.25
Solde créditeur au 31 décembre 1941	6.294,75
	10.337.—

Le projet de budget pour 1942 et ses comptes sont approuvés par l'Assemblée. Le président remercie le trésorier et le secrétaire pour leur dévouement et leur activité.

Le président félicite M. le Général Bordeaux pour la belle conférence sur la Savoie historique et française qu'il a récemment donnée sous l'égide de la Légion. L'érudit conférencier a su admirablement retracer les principales phases de l'histoire de notre province, parler de ses grands hommes et de son indéfectible attachement à la France.

M. le Général Bordeaux remercie et, pour répondre à une demande qui lui a été adressée, il précise cette période d'histoire qui s'étend de 1814 à 1816, avec les deux invasions, les deux remarquables campagnes du général Dessaix ; le premier, puis le second traité de Paris — entre les deux, la période où la Savoie fut pen-

dant dix-huit mois, partagée entre la France et le royaume de Sardaigne, les difficultés de cette situation, les protestations qui s'élevèrent. Enfin, la Savoie remise en totalité par le second traité de Paris à la Sardaigne. Mais bientôt, le traité de Turin, en 1816, la morcelait au profit de la Suisse, à laquelle il fallut remettre quatorze communes avec une population de 12.700 âmes. Le général expose la situation de la Savoie à cette époque, celle du Piémont jusqu'au mouvement libéral et insurrectionnel de 1821, qui marqua la première étape vers l'indépendance et l'unité italienne. Il observe qu'à ce moment, 1821, c'est-à-dire six ans à peine après l'achèvement d'une longue période de guerres, de bouleversements, levées en masse, réquisitions, occupation autrichienne, la Savoie avait recouvré une certaine et incontestable prospérité, dans la pratique du travail, dans la paix et dans l'union. L'analogie est grande avec la situation où se trouve aujourd'hui notre pays ; nous y voyons par conséquent les meilleures raisons de confiance et d'espoir.

Dans un remarquable poème intitulé « Boisy », M. Joseph Bourgeaux exprime avec un lyrisme profond les sentiments intimes d'un poète un peu désabusé qui, finalement, retrouve sa voie et sa consolation dans l'harmonie souveraine de la nature en invoquant le Poverello d'Assise et le doux Apôtre du Chablais.

M. Paul Tapponnier présente de curieuses observations sur l'emploi des chars de guerre préconisés par Voltaire en 1757. Le célèbre écrivain, tout en s'affirmant pacifiste, avait chargé le marquis de Florian de dresser les plans de ces chars imités de ceux des Assyriens. Le ministre d'Argenson ne les ayant pas pris en considération, Voltaire les envoya à l'impératrice de Russie.

Un article de M. l'Abbé Bernard Secret, sur la formation littéraire de Saint-François de Sales, est commenté parle R. P. Chambelland. La langue française la plus pure était parlée en Savoie, le grand Saint apparaît dans

ses écrits comme un des protagonistes du français moderne.

M. Buinoud lit un fort gracieux article sur le châtaignier de la Chavanne et la légende qui s'y attache.

Deux belles photographies sont présentées par M. Spalinger : une des fresques récemment découvertes dans l'ancienne église de Thonon et le tableau de l'Assomption.

Rectifiant un article paru il y a quelque temps, M. Emile Vuarnet rappelle que la peuplade gauloise des Acitavones habitait la partie supérieure du pays des Ceutrons, formée de nos jours par les cantons d'Aime et de Bourg-St-Maurice. L'historien Nino Lamboglia l'a encore démontré dans son étude sur le trophée d'Auguste à la Turbie.

Le Conseil d'Administration donne pleins pouvoirs et procuration à M. Léon Quiblier, président, aux fins d'accepter au nom de l'Académie Chablaisienne, et de passer tous actes nécessaires, pour la donation faite par Mme la Vicomtesse Christian de l'Hermite, née Madeleine Gautier-Vignal, domiciliée 55, rue Pergolèse, Paris (16e). Pouvoirs d'ailleurs inhérents à sa fonction de président selon l'art. 9 des Statuts.

Séance du 9 Avril 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président rappelle le souvenir de M. Félix Braise, récemment décédé à l'âge de 47 ans. Député, sénateur, membre de la Commission administrative du département, il laisse l'exemple d'un homme politique d'une grande droiture, affable et dévoué.

M. Quiblier félicite Mlle Long des Clavières, pour la belle conférence sur le musicien Grétry qu'elle a donnée à la Radio de Suisse-Romande.

M. l'Abbé Laperrousaz fait applaudir un poème exaltant le paysan devant l'opinion, devant lui-même et la France actuelle.

Le 10 juin 1842, mourait à Filain (Haute-Saône), le général J.-F. Marullaz, un héros des guerres de la Révolution et de l'Empire. M. J. Baud résume la carrière de ce grand cavalier. Né à Zeiskam, en 1769, d'une famille originaire de Morzine, Marullaz parvint au grade de général de division à l'âge de 40 ans ; il se distingua notamment à Eylau, Essling, Wagram et à la défense de Besançon en 1814. Ce rude sabreur reçut 19 blessures et eut 26 chevaux tués sous lui ; son nom est inscrit à l'Arc de Triomphe de l'Etoile et la ville de Besançon l'a donné à une rue et à une place.

Mme Leboube communique les menus fastueux des repas officiels de M. le Conseiller Gousselin, du Présidial de Langres, au XVIIIe siècle.

M. l'Abbé Antoine Dufournet, vicaire à Paris, offre à l'Académie le volume qu'il vient de publier : « La Jeunesse de St-François de Sales » (262 p. in-8°, Grasset, Paris 1942), avec préface de Pierre Champion, de l'Institut. Le R. P. Chambelland analyse cet ouvrage où l'auteur fait revivre ses personnages à la manière de Lenôtre, dépeignant en main de maître le Paris du temps des études de Saint-François, puis les hauts personnages qu'il y rencontra en 1602.

La bibliothèque de l'Académie s'enrichit également de l'ouvrage de M. Henry Bordeaux : « Au Pays de St-François de Sales » (170 p. in-8°, Sté Edition Savoyarde, Thonon, 1942). L'éloge de cette œuvre de l'illustre académicien n'est plus à faire ; par une heureuse idée de décentralisation ce livre charmant a été édité en Chablais ; il se trouve déjà entre toutes les mains des amis de la Savoie.

M. J. Baud parle de l'établissement du monopole des Tabacs en Savoie en 1690 par le gouvernement de Louis XIV. Il présente un acte inédit attribuant la ferme des tabacs et pipes pour la province de Chablais, au sieur Claude Flocard, bourgeois d'Annecy, résidant à Evian ; ce Flocard fut nommé plus tard Gentilhomme de bouche

de S. A. Electorale de Cologne (1700). Il cite d'autres documents concernant la contrebande du tabac à travers le Léman.

M. le Docteur Nussbaum, étudiant les aliments de remplacement, présente une série de plantes dont les pousses sont consommables au printemps.

Continuant le développement des articles de M. l'Abbé Bernard Secret sur St-François de Sales et la langue française, le R. P. Chambelland le montre comme précurseur ou promoteur du français moderne. Il rappelle que ce saint savoyard est le seul docteur de l'Eglise en langue française figurant dans la littérature spirituelle.

Séance du 11 Mai 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président prononce l'éloge de M. André Engel, membre d'honneur, décédé à Ripaille dans sa 62me année ; savant radiologue, son dévouement, lors de la Grande Guerre, lui valut la croix de la Légion d'honneur. M. Engel était aussi un archéologue érudit, ornithologue, naturaliste et artiste peintre de talent. L'Académie déplore encore la perte de James Vibert, sculpteur genevois de grand renom.

A la cérémonie de la Fête de Jeanne-d'Arc, M. le Sous-Préfet, parlant de l'odieuse agression contre Madagascar, cita M. le Général Bordeaux. Le président rappelle la brillante participation de ce dernier à la conquête de cette belle colonie, notamment son entrée à Tananarive, à la tête du premier détachement d'occupation.

M. L. Quiblier donne une analyse de l'étude historique : « Béatrice de Savoye » (171 p, in 8°, Imp. Générale Lyonnaise), ouvrage fort documenté, bien illustré, qui fait le plus grand honneur à son auteur et donateur, M. F. Viard, maire des Echelles.

M. Emile Vuarnet communique le résultat de ses recherches archéologiques à Loëx, en compagnie de M. Joseph-Ambroise Roguet. Ils ont reconnu le vieux chemin romain qui partait de la Bergue (Cranves-Sales), traversait la Menoge sur un gué formé par un rocher plat où l'eau de la rivière s'étalant ne dépassait pas 20 centimètres. Après avoir escaladé le talus de 20 à 30 mètres, le chemin est tracé à flanc de coteau ; arrivé sur le plateau, il se continue jusqu'au village de Rossat (Arthaz) pour aboutir sur l'Arve au Pont-Notre-Dame, où il rejoignait la grande voie romaine de Genève à Annecy. Un champ dominant le chemin susdit, sur le plateau, fut miné au début du XIXe siècle, pour planter de la vigne, les fondations d'un grand bâtiment carré de l'époque romaine y furent trouvées, des fragments nombreux de tuiles romaines s'aperçoivent en cet endroit ; le lieu s'appelle *Les Covez* (ou l'Ecovez); la tradition parle d'une ville disparue appelée *Les Covasses* ; ce sont les frères Vez, d'Arthaz, qui firent le minage.

M. Vuarnet cite encore les *Champs Nicoud*, à Loëx, ainsi nommés en mémoire de Rd Claude-Constant Nicod de Maugny (1751-1806), curé de Loëx, qui avait fait don de ces champs à la paroisse.

Le récit mouvementé d'une ascension à la Dent-d'Oche, en 1935, est lu par M. Buinoud, on remarque notamment une belle description du panorama se découvrant de cette montagne.

De la part de M. le Chanoine Gaillard, économe du Petit Séminaire, M. J. Baud présente un acte du 14 janvier 1712, concernant le couvent des Clarisses d'Evian ; c'est la vente d'un pré que les sœurs avaient donné primitivement à leur aumônier Rd Pierre Morand, et qu'elles cèdent pour 800 florins, à N^{e} Gaspard de Loys, baron de la Bastie-Chollex, seigneur de Bellevaux, Merlinge, Collonge-sur-Belle-Rive, etc. C'est Illustre et puissant seigneur Claude de Blonay, baron d'Avise, seigneur de St-

Paul, Bernex, Maxilly, etc., qui agit en qualité de père temporel et syndic apostolique des Sœurs Clarisses, assisté de l'Abbesse Rde Mère Marie-Louyse Vernerey et des autres religieuses. Il remet également un travail très intéressant sur le Conseil Général du département du Léman, de 1800 à 1813, dû à l'érudition de feu M. François Gaillard, huissier, à Reignier, que l'Académie publiera.

Remerciant le président de ses aimables compliments, M. le Général Bordeaux parle de la campagne de Madagascar ; il cite les noms de plusieurs Thononais ayant pris part à l'expédition, et celui du savant savoyard Henri Perrier de la Bâthie qui a particulièrement étudié la grande île française.

M. le Général Bordeaux signale les fêtes du bi-millénaire historique, qui se commémore à Genève cette année. C'est en effet en l'an 58 avant Jésus-Christ qu'il est question, pour la première fois, de Genève dans les « Commentaires » de César sur la guerre des Gaules. Nos voisins ont décidé d'évoquer à cette occasion tout le passé de Genève. A cet effet, d'une part des conférences très intéressantes viennent d'être faites, par les soins de l'Université et de la Société historique et archéologique de Genève. D'autre part, des manifestations diverses vont être faites depuis le début de juin et échelonnées sur toute l'année : expositions, concours de musique, peinture, rappel d'événements historiques, etc... A propos de l'Exposition : « Genève à travers les âges » qui s'ouvrira le 2 juin et se prolongera jusqu'à la fin de septembre, le général exprime le regret que les circonstances présentes, exceptionnelles à tous égards et temporaires, nous privent de profiter d'une telle occasion. Tous ces faits et souvenirs de l'Etat voisin sont pleins d'intérêt pour notre pays. Et l'on sait aussi que l'élite intellectuelle et littéraire de Genève compte plusieurs des siens parmi les membres de l'Académie Chablaisienne.

M. J. Bourgeaux expose notamment l'importante participation à cette commémoration de deux confrères, MM. Rheinwald et H. de Ziegler.

Le programme du Concours pour le Prix de la Ville de Thonon est définitivement arrêté.

Sont nommés membres correspondants : M. l'Abbé Antoine Dufournet, à Paris, et M. Jean Marclay, à Monthey, et membres agrégés : M. François Piccot, à Lullin, et Mlles Bettevaux et S. Majola, à Thonon.

Séance du 11 Juin 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président a envoyé les félicitations de l'Académie à M. Henri de Ziegler, qui vient d'être élu à la présidence de la Société des Ecrivains Suisses.

M. Quiblier parle de l'inauguration à Bellevaux, le 31 mai, de la plaque et du médaillon commémoratif du centenaire de la mort de Mgr Rey, évêque d'Annecy de 1832 à 1842. Tout le monde sait que l'illustre et saint successeur de Saint François de Sales était né à Mégevette, le 20 avril 1774, mais que ses parents, fermiers à l'époque, appartenaient à une des plus anciennes familles de Bellevaux, où de nombreux descendants existent encore. A la grand'messe Mgr Cesbron fit un éloquent panégyrique de l'illustre prélat ; il bénit le monument et remercia les organisateurs de cette belle manifestation, notamment M. Buinoud, président du Comité, M. J. Baud, auteur du médaillon, et fit l'éloge de l'Académie Chablaisienne représentée par MM. Quiblier, le Général Bordeaux, A. Buinoud, J. Baud et C. Servettaz.

Une autre inauguration eut lieu à Thonon, le 17 mai, à laquelle participèrent plusieurs membres de l'Académie Chablaisienne. Une plaque de marbre scellée au mur de façade de la maison Bordeaux, n° 32, rue Vallon, à Thonon,

rappelle que Mme Louise du Châtel de Charmoisy, la *Philothée* de Saint François de Sales, y avait habité de 1609 à 1645. Au cours de deux causeries, dont la souriante érudition ne le cédait en rien à l'élégance de la forme, le Rd Père Chambelland, des Oblats de Saint François de Sales, vice-président de l'Académie Chablaisienne, et M. Henry Bordeaux de l'Académie Française, membre d'honneur de notre Société, rappelèrent que cette demeure avait appartenu, avant son achat par Mme de Charmoisy, à noble Dame du Foug du Maney, et que l'Apôtre du Chablais, au cours de sa féconde et périlleuse mission, y avait maintes fois cherché asile ou demandé l'hospitalité Plus tard, succédant à Mme de Charmoisy, la Sainte Mère de Chantal y avait installé le premier monastère de la Visitation à Thonon, avant l'acquisition des immeubles de la rue des Granges. A la famille Bordeaux, s'étaient joints les amis, les personnalités officielles et des représentants des diverses Congrégations de la grande famille Salésienne : M. le Sous-Préfet, M. le Maire, le Lieutenant-Colonel Toulorge, commandant le District militaire ; M. Vitrou, président du Tribunal ; les R. P. Chambelland ; Simon et Favrat, des Missionnaires de St-François de Sales ; Faure, des Salésiens ; Cartier, des Oblats de Don Bosco ; M. l'Abbé Jordan, aumônier de la Visitation ; MM. Quiblier et J. Baud, président et secrétaire de l'Académie.

L'histoire de Veigy-Foncenex (2 volumes in-8° de 212 et 204 p. Bonneville 1940) est analysée par M. Quiblier. Cette étude, très documentée, fait grand honneur à M. Adolphe Trolliet, son auteur et donateur.

M. J. Bourgeaux déclame sa « Ballade du Peuplier », évoquant, avec une émotion patriotique, la douce France et se terminant par des mots d'espoir et de confiance.

L'amitié du peuple Canadien pour la France est rappelée par M. Buinoud, qui donne une relation du voyage qu'il fit au Canada lors du IVe centenaire du débarquement de Jacques Cartier.

M. Ernest Renard transmet une note concernant un château de la famille de Rovorée, dans la vallée d'Aulps, rasé en 1306 par ordre du bailly du Chablais. L'Armorial de Savoie démontre qu'il s'agit de la maison-forte située au Biot, lieudit Foviellaz, sous le chemin public allant de Gys au Biot, pour laquelle noble Raymond de Rovorée dit de la Marez avait prêté hommage au comte Edouard de Savoie, précisément en 1306. L'ordre de raser ce castel ne dut pas être exécuté, car on le voit vendu en 1324 par la veuve de Raymond à son cousin Guillaume de Rovorée, racheté en 1355 par Alexie, fille de Raymond, puis dévolu finalement à l'Abbaye d'Aulps, en 1374.

Une autre célèbre famille féodale est citée par M. Jean Marclay, qui donne une copie des généalogies et notices armoriales dressées par M. le Chanoine Dupont-Lachenal, sur les deux branches de Compey-Thorens, sénéchaux de Lausanne et Compey, seigneurs d'Yvoire, souche de la branche du Valais, éteinte à Sion au quinzième siècle.

Un plan des ruines des châteaux des Allinges est commenté par M. Quiblier. Il sera complété, si possible, par de nouveaux sondages et publié dans le prochain volume de l'Académie.

De la part de M. Pintos, sujet hellène, fixé en Savoie et membre de la Société, M le Général Bordeaux présente et offre à l'Académie un petit buste de l'Empereur Napoléon III. D'après la facture, l'âge, l'uniforme, cette œuvre remonte aux premières années du règne ; M. Pintos a pensé avec raison que ce buste évoquerait à nos compatriotes l'intervention de l'Empereur et son armée en Italie en 1859, d'où sont sorties l'indépendance et l'unité italiennes, avec leur suite normale et naturelle : l'union définitive de la Savoie et de Nice à la France. Et nous n'oublierons pas non plus que, pendant dix années qui suivent, notre pays fut l'objet de toute l'attention bienfaisante du souverain et de son gouvernement.

M. C.-F. de Geer, de Genève, offre deux photographies, celle du tableau du peintre George, représentant le *Val d'Arve*, vu de Mornex, et celle d'une sépia du sculpteur Clesinger fils, ami de Baudelaire, montrant : Byron et Shelley sur une barque, dans les eaux de Vevey, admirant la côte et les montagnes du Chablais.

Séance du 13 Juillet 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président souhaite la bienvenue à M. le Sous-Préfet de Thonon. C'est la première fois, dit-il, que depuis sa fondation, l'Académie se voit honorée de la visite d'un représentant du Gouvernement. Il rappelle le but de cette société et les travaux accomplis par elle au cours de ses 56 années d'existence. C'est avec joie, reconnaissance, que, déférant à son désir, il accueille le représentant du Chef de l'Etat, dans une séance qui restera inscrite dans ses Fastes.

La présence de M. de Rochefort est non seulement un témoignage de l'intérêt sympathique qu'il porte à notre pays, mais plus encore un encouragement à redoubler d'efforts dans l'accomplissement de notre œuvre éminemment patriotique, intellectuelle et morale.

Dans sa réponse, le représentant du Chef de l'Etat dit combien il est heureux d'entrer en relation avec l'Académie, gardienne fidèle des traditions. Il tient à honorer les valeurs intellectuelles nationales, les sociétés savantes provinciales qui, par leur labeur discret et constant, sont les foyers du plus pur patriotisme.

Il ajoute que c'est également en confrère qu'il se présente à la docte assemblée, car il fait lui-même partie de l'Académie de Coïmbre, en Portugal, une des plus anciennes du monde.

Le président adresse des compliments à Mlle Simone Bettevaux, professeur de dessin à l'E. P. S., organisatrice

de l'exposition d'Art qui lui valut l'honneur d'être félicitée et reçue à Vichy, ainsi qu'un groupe de ses élèves, par le Chef de l'Etat.

M. Joseph Bourgeaux lit un de ses meilleurs poèmes.

Mlle Cahorn parle des années de misère, 1816-1817, qui suivirent les guerres et invasions ruinant notre région. Elle donne des détails sur la situation en grains, les prix et le rationnement dans le canton de Genève. Des quêtes furent faites, le Conseil d'Etat vota d'importants crédits, et Genève put non seulement alimenter ses nationaux mais vint en aide à 32 paroisses des régions voisines de Savoie, et aux villes d'Annecy et d'Evian. Donnant déjà ce magnifique exemple de solidarité qui se renouvelle de nos jours, les Suisses sauvèrent de la famine des milliers d'indigents.

M. Quiblier rappelle qu'à Thonon ce fut le Comte de Sonnaz qui secourut la population affamée, par de larges distributions de « polenta » provenant du Piémont.

M. le Comte de Maugny présente une lettre autographe d'Henri Rochefort à Victor Hugo, le félicitant pour ses dernières œuvres et l'invitant à venir admirer, en sa compagnie, les bords du Léman. Il cite quelques anecdotes sur le spirituel polémiste.

M. Emile Vuarnet présente une parure de femme de l'âge de bronze découverte dans une carrière de sable de Chens : un torque, un bracelet en forme de serpent, une bague et une fibule. Ces bijoux en bronze, d'un travail très fin, sont recouverts d'une belle patine verte.

Le Comte Etienne de Foras remet à l'Académie le manuscrit d'une conférence faite par son père à Genève, en 1888, et qui eut un grand retentissement. Sous le titre *Passé et Présent*, le Comte Amédée de Foras, premier président de l'Académie Chablaisienne, un de ses fondateurs, y traitait magistralement du bouleversement apporté dans le monde par la Révolution, en suivant les évolutions dans une saisissante évocation de l'avenir. Le grand historien

préconisait, pour y remédier, le retour à la civilisation chrétienne, le respect de la famille, le travail lui-même capital. Ami du peuple, il apparaît dans ce testament, peut-on dire, comme un précurseur courageux, digne héritier des idées sociales de Joseph de Maistre, son grand oncle.

Les attaches de la noble famille de Morsier, du Pays de Vaud avec le Chablais sont confirmées par un acte du 1er juillet 1729, cité par M. J. Baud. Noble et généreux Jean-François fils de Charles de Morsier, natif de Perroy, bourgeois de Lausanne, major, vend deux pièces de vigne à Anthy, lui venant de ses ancêtres (Arch. dép. Hte-Savoie, n° 902. Me Buttet, notaire).

M. J. Baud parle de l'émigration des montagnards du Chablais en Europe centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles. lisant un document inédit du 18 avril 1736, concernant la famille Mugnier-Trombert, de Morzine, qui acquit une belle situation en Alsace (Me A.-Ph. Buttet, notre Evian, Arch. dép. Hte-Savoie, n° 903).

M. E. Souroff présente un passeport pour Bordeaux, daté du 23 mai 1814. signé par le maire de Lyon et contresigné par le commandant de l'armée du Sud des Alliés.

A l'occasion de diverses circonstances présentes, M. le Général Bordeaux évoque la mémoire du commandant François de Bissy, auteur d'une carte de la Savoie qui devrait être réimprimée ; et celle du capitaine Joseph Baud, de l'Armée Coloniale, explorateur d'Afrique, dont la quinzaine coloniale a rappelé les services exceptionnels. Il signale et offre à la Société la belle publication « Annecy au XVIIe siècle », de MM. Pierre Duparc, archiviste départemental, et Clément Gardet, maître-imprimeur.

Deux auteurs offrent leurs publications : M. Elie Gagnebin, professeur de géologie et de paléontologie à l'Université de Lausanne : « Etude sur la géologie du Chablais ». Et M. Jules Reboul, son étude psychologique « Mirounet », faisant suite au « Village ensorcelé », éternel roman du paysan qui veut s'élever trop haut.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. le Colonel Toulorge, à Thonon, et le Capitaine aviateur Gilbert Andrier, à Vichy.

Séance du 25 Septembre 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

En ouvrant la séance, le président souhaite une cordiale bienvenue à M. le Colonel Toulorge, commandant le District de Thonon, nouvellement élu ; il le félicite de siéger aujourd'hui aux côtés de son père, M. le Général Toulorge, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes et membre d'honneur de notre Académie.

Il adresse un souvenir attristé à la mémoire de M. Alphonse Guillot, décédé à Paris, le 20 août dernier ; sa mort frappe aussi douloureusement la Société des Amitiés Evianaises dont il fut le fondateur et l'actif président.

Cette Société donnait dernièrement une conférence à Evian sur Anna de Noailles, sous la présidence du comte de Maugny. Ce dernier, en présentant l'excellent conférencier qu'est M. Charles Fournet, membre de notre compagnie, sut admirablement évoquer la jeunesse et la vie brillante de la princesse Bassaraba, qui devait chanter avec tant de talent notre campagne chablaisienne et l'incomparable Léman. Le président adresse ses félicitations à M. de Maugny pour le succès de cette journée littéraire et pour son discours publié par le Journal Français de Genève, ainsi qu'à M. Charles Fournet auquel les applaudissements ne furent pas ménagés.

Dans ce concert de louanges, M. Quiblier tient à mentionner M. l'Amiral Joubert ; les derniers vers qu'il vient de faire paraître ont été couronnés par l'Académie Française, consacrant ainsi ce beau talent où s'harmonisent si étroitement sa grande âme de bon Français et son noble cœur de marin.

Cette séance a été fixée au 25 septembre, jour anniversaire de la mort héroïque du Comte Rodolphe de Foras. L'Académie a fait célébrer le matin une grand'messe à sa mémoire. Elle décerne aujourd'hui, pour la première fois, le Prix d'Histoire du Concours R. de Foras fondé par Mme la Vicomtesse de l'Hermite. Le président exprime les regrets de l'absence de la généreuse fondatrice, actuellement en zone occupée. Lecture est donnée d'une carte où elle dit qu'elle est de cœur avec l'Académie en cette journée du Souvenir. A propos du récit de la mort du vaillant capitaine, il y a lieu de rectifier le nom de l'aumônier militaire qui l'assista, ce fut M. l'Abbé Périllat, curé de Burdignin.

M. J. Baud, secrétaire, présente le rapport de la Commission du Concours attribuant le Prix d'Histoire 1942 à M. l'Abbé Antoine Cartier, de Myans, pour son ouvrage : « Le Prieuré de Saint Jeoire » (272 p. in-8° illustré).

Un beau sonnet est déclamé par M. J. Bourgeaux : « Bras de Fer », romantique évocation d'un héros légendaire de notre Savoie.

Le président présente un parchemin du 3 septembre 1423, portant le sceau du Conseil d'Amédée VIII. C'est un vidimus de la Bulle du Pape Lucius III, du XII des calendes de janvier 1184, en faveur de la Chartreuse de Vallon-Bellevaux, confirmant les possessions et les droits du monastère. Ce document est plus complet et présente quelques différences avec celui publié par le R. P. Victorin O. M. Capucin, dans sa monographie de la Chartreuse de Vallon-Ripaille (108 p., 1932).

M. le Conservateur des Monuments Historiques fait savoir que, par arrêté du 11 juillet dernier, l'Atlante soutenant l'escalier de la chaire de l'église de Bellevaux est classé monument historique.

M. F. Anthoinoz communique un acte du 24 septembre 1789 concernant la réparation des Moulins de Marclaz, ordonnée par Mgr Michel Conseil, évêque de Chambéry.

Un beau buste en marbre de Napoléon III est offert par M. Chantrell pour orner le Musée Chablaisien.

A l'occasion de la distribution récente du nouveau volume publié par l'Académie, M. le Général Bordeaux remercie M. L. Quiblier d'avoir exposé, d'une façon si intéressante, avec un historique rapide de notre vieille église St-Hippolyte ou N.-Dame de Compassion, les travaux entrepris par les services des Monuments Historiques pour découvrir les fresques anciennes ; il le félicite de la compétence avec laquelle il explique toutes ces scènes d'histoire sacrée ; il souhaite que ce travail de restauration soit poursuivi et mené à bonne fin. C'est l'occasion pour l'Assemblée tout entière d'exprimer avec fermeté l'attachement de la population à cette église qui est bien la véritable église de Saint François de Sales, celle où le sauveur du Chablais a prié et prêché, celle à laquelle se rattachent pour nous tant de souvenirs. Tel est le sentiment de l'Académie, qui estime que notre vieille église paroissiale doit être conservée et entretenue avec toute l'attention et le soin qui lui sont dûs.

Sont reçus membres de l'Académie : Mme la Comtesse Marie Max de Foras, M. l'Abbé Desgranges, curé de Morzine ; M. le Docteur Privat, à Villaz, et M. Marinet, à Thonon.

Séance de rentrée du 9 Novembre 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. Quiblier présente un abbergement consenti par les Chartreux de Vallon-Ripaille en faveur des habitants du hameau des Nants, à Bellevaux. Dom Laurent de Saint-Sixt, procureur de l'Ordre, venu de la Grande-Chartreuse, signa cet acte le 10 décembre 1610, passé sur la galerie de la maison forte de Vallon appelée Génicot, par Me Jacques Meynet, notaire, commissaire d'extente et châtelain assisté de Me Dufresne, notaire. La somme de 4.000 flo-

rins, montant de l'abbergement, devait être employée à faire construire un fourneau et un martinet pour l'exploitation de la mine de fer découverte à Chavan, montagne près de Vallon. Une cense annuelle de 5 florins était en outre due pour l'abbergement de ces biens comprenant les montagnes des Nants, du Plagnon, des Bornes et du Riondet. Tous les noms des habitants figurent dans ce document.

Pour compléter l'étude de M. Clouzot sur *La Barque du Léman*, parue dans le T. XLVIe des Mémoires, M. Emile Vuarnet donne une nomenclature et définition des termes techniques concernant les grandes barques, leur outillage, la navigation et les vents. MM. Rochefort et Perroud apportent leur contribution pour l'attribution de certains noms se rattachant aux barques et aux bateliers.

A propos du centenaire de la mort de Mme Vigée-Lebrun, Mlle Long des Clavières lit une notice très vivante sur celle qui fut la portraitiste et l'amie de Marie-Antoinette. Elle parla de ses œuvres, de ses voyages et des mémoires qu'elle a laissés.

Un autre tri-centenaire est celui de la mort de Richelieu, que M. le Dr Nussbaum évoque particulièrement au point de vue de l'activité du grand homme d'Etat sous l'angle savoyard. Il cite diverses anecdotes peu connues sur les ancêtres du Cardinal, parle de sa formation morale et intellectuelle, et rappelle surtout ses passages en Savoie, son influence politique sur notre province et sur ses destinées futures. Il présente une collection de jetons de l'époque, aux effigies d'Henri IV et Louis XIII, commémorant certains faits historiques.

A propos de la publication récente de Mme la Duchesse de Vendôme sur *Madame Elisabeth de France*, sœur de Louis XVI, M. le Général Bordeaux fait l'analyse de cet ouvrage, en expose le plan et l'esprit, le qualifie d'œuvre consciencieuse et de premier ordre, appuyée sur les meilleures sources. L'époque tragique des années 1792-

1794 est particulièrement bien évoquée. Comme on pouvait s'y attendre, Mme la Duchesse de Vendôme a réalisé sur ce sujet émouvant une œuvre définitive.

Le président remercie et félicite M. le Général Bordeaux de son lumineux et captivant exposé d'une étude où Mme la Duchesse de Vendôme a mis tout son cœur de femme et toute son âme royale ; la noble et douloureuse figure de Mme Elisabeth s'y détache comme une éclaircie dans ce ciel de France assombri, embué de larmes et de sang.

La bibliothèque s'enrichit des beaux et savants ouvrages offerts par M. Gautier-Vignal : *Machiavel*, *Erasme*, *Pic de la Mirandole*, ornés de remarquables illustrations et de son roman *Les Somnambules* (246 p., Plon, 1940). M. l'Abbé Cartier fait don de la belle étude, très documentée, sur *La Vierge Noire*, de Myans (362 p. in 8°-1942) ; et Mlle Long des Clavières de sa plaquette ; *Musiciens Suisses d'autrefois* (Rivista musicale italiana, Milan 1942).

Sont reçus membres de l'Académie : MM. le Commandant Jules Baratay, Georges Ramain, Yves Saultier, à Thonon ; Henri Berchet, à Genève ; Edmond Delucinge, à Grenoble et Paul Guichonnet, à Bonneville.

Séance du 10 Décembre 1942

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président annonce le décès, à l'âge de 72 ans, de M. Joseph Trouillet, sous directeur honoraire de l'Administration Générale de l'Assistance publique. Il faisait partie de l'Académie depuis 1927, et s'était occupé avec une grande compétence de la Bibliothèque ; sa connaissance parfaite de ses richesses, comme son affabilité et sa complaisance souriante, lui avaient acquis l'entière sympathie de tous ses confrères. Ils conserveront pieusement son souvenir.

Le président exprime les condoléances émues de l'Académie à M. Claudius Baud, à l'occasion du décès de son frère, Me François Baud, avocat à Senlis, membre de notre Académie.

Deux ouvrages, offerts récemment, sont analysés par M. Quiblier : *Evasion dans le Passé romand* (290 p. in-8°, Payot, Lausanne) où M. Henri Perrochon, de Payerne, Privat-Docent à l'Université de Lausanne, trace d'une main délicate et sûre les portraits de quelques célébrités lausannoises des XVIIIe et XIXe siècles ; *La Division de Savoie pendant la guerre 1939-1940*, plaquette de 28 pages tirée de la Revue de Savoie, dans laquelle le général Lestien fait l'historique de cette vaillante légion, qui se montra digne des ancêtres de la légendaire Brigade de Savoie.

Après avoir montré que l'homme moderne est malade, et en quoi consistait cette maladie, M. le Baron Humbert Michaud cita deux penseurs qui ont proposé deux remèdes.

L'un est Nietsche, si intéressants et pratiques que soient certains de ses préceptes, ils s'adressent dans l'ensemble à une humanité de rêve ou trop exceptionnelle. L'autre est Joseph de Maistre qui, lui, s'adresse à l'humanité telle qu'elle est. M. Michaud, après avoir exposé la seule idée de cette doctrine qui ne soit pas un point de vue personnel, mais bien une expression de la vérité pratique qui est de tous les âges et toujours présente, expliqua que la réforme spirituelle de l'Europe consistera à raccorder notre formidable puissance matérielle à la science morale des anciens, c'est-à-dire à certains principes fondamentaux qui sont dans la nature, indépendants de notre volonté et contre lesquels nous ne pouvons rien. C'est l'idée principale de Joseph de Maistre, qui eut le mérite de donner une explication déjà concrète de cette chose. La réforme spirituelle de l'Europe demandera une puissante volonté.

M. le Comte de Maugny présente une spirituelle description, émaillée d'anecdotes, du Château de Coudrée et de ses hôtes, à la fin du XIXe siècle.

M. J. Baud parle de la noble famille de Brotty d'Antioche dans ses raprorts avec la ville de Thonon. Syndics et membres des Conseils, les Antioche montrèrent un grand dévouement et rendirent de signalés services à la capitale du Chablais, notamment le Comte Jacques de Brotty (1668-1748). L'ancien hôtel de cette famille, où siège notre Académie, par son style et sa décoration est un rare et précieux souvenir du passé ; il rappelle aussi la mémoire d'hommes auxquels notre cité doit de la reconnaissance ; à ce double titre, il mérite d'être restauré et entretenu avec soin.

Un portrait de Charles-Emmanuel 1er le Grand, Duc de Savoie (1562-1630) est offert à l'Académie par Mme Michelotti-Bocquin, de Thonon. Cette peinture à l'huile représente le souverain portant cuirasse et collier de l'Annonciade, aux premières années de son règne ; le visage est expressif et plein de vie. L'Académie exprime toute sa vive reconnaissance à la donatrice pour ce souvenir d'un prince si intimement mêlé à l'histoire de Thonon et du Chablais.

M. Jean Marclay envoie la photographie du sceau de Mgr Martin du Platre, Abbé de St-Maurice, 1582, parent du dernier Prieur de Ripaille, Rd Jacques du Platre devenu lui aussi religieux de St Maurice en 1544, et un blason d'une famille Buttet, de St-Jean-d'Aulph, 1668.

Une reproduction de la belle médaille commémorative de l'Annexion de 1860 est offerte par M. J. Norris.

M. Quiblier parle d'un article publié par M. le Général Bordeaux, dans la Revue politique « Frontières ». L'excellent historien, après avoir rappelé la création de l'Ordre de la Légion d'Honneur en 1802 par le Premier Consul, critique les transformations successives de l'effigie formant le centre de l'Etoile des braves, cite une anecdote

concernant la remise de cet insigne à Vénizelos, qui déplorait d'y voir marquée la triste date de 1870, et exprime le souhait que l'on revienne au glorieux profil du fondateur de l'Ordre avec la date de 1802.

A propos des événements présents, qui peuvent faire naître dans les esprits le doute, l'incertitude, le désarroi, M. le Général Bordeaux rappelle qu'il y a certaines idées générales, certains principes auxquels il convient de s'en référer, car ils résultent à la fois de la logique et de l'enseignement de l'histoire ; et ils sont comme les phares éclairant dans le brouillard et l'obscurité. Ce sont l'unité de l'Etat, l'union des esprits, la loyauté, l'ordre public. Ayant examiné brièvement ces quatre points, le général expose, au cours d'une causerie historique, que l'unité de l'Etat fut quelquefois menacée, ébranlée, qu'elle s'effondra même un jour pendant la guerre de Cent ans, après la bataille de Poitiers, mais que, toujours et invariablement le bon sens reprit le dessus, l'ordre se rétablit, les affaires reprirent leur cours. Conservons donc, tout en réalisant et affirmant notre union nationale, notre confiance inébranlable en les destinées de la France.

L'Académie admet parmi ses membres : Mme Camille Prunet, de Thonon.

Séance du 11 Janvier 1943

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le président donne les résultats du Concours d'Histoire et Géographie pour les Prix créés au moyen des subventions de la Ville de Thonon. La composition eut lieu le 3 décembre dernier dans une des salles du Collège Municipal mise gracieusement à la disposition de l'Académie par M. le Principal. Vingt concurrents, appartenant aux premières classes des Collèges et Institutions de Thonon, prirent part au Concours, sous la direction de M. le Pro-

fesseur Claudius Baud, membre du Bureau de l'Académie. Les sujets proposés étaient l'histoire du Chablais et l'importance géographique de Thonon.

La Commission du Concours tient à féliciter tous les participants, car l'ensemble des compositions a montré un effort consciencieux. Les quatre prix de la Ville de Thonon sont attribués comme suit : Premier prix, 200 fr., à Mlle Jacqueline Sochouk, du Collège Municipal ; deuxième prix, 100 francs, à Mlle Gabrielle Allemand, de l'Institut du Sacré-Cœur de Crête ; troisième prix, 100 francs, à M. Paul Bouqueau, du Petit-Séminaire ; quatrième prix, 50 francs, à M. Gilbert Denais, de l'Institution St-Joseph. Lecture des meilleures compositions est donnée par M. L. Guy.

Le président fait ressortir tout l'intérêt que présentent de telles compétitions, incitant la jeunesse studieuse à mieux connaître et à aimer la Patrie ; il exprime sa reconnaissance à la Municipalité de Thonon et remercie M. Claudius Baud pour son dévouement.

M. Emile Vuarnet communique une savante étude sur les pierres à empreintes pédiformes de la Savoie du Nord, où sont mentionnées celles de Cursinge-Draillant, la Chavanne, Allinges et autres. Il explique, d'après un texte de Lucien de Samosate, la signification de ces empreintes.

MM. Quiblier, du Quesne, Dr Nussbaum et le comte J. de Foras exposent leur point de vue au sujet de ces pierres gravées. M. de Foras signale également des empreintes de main existant un peu partout, même en Polynésie où il en a reconnu de nombreux exemplaires.

M. le Comte Gustave de St-Bon présente la collection des remarquables gravures en taille douce illustrant la fameuse méthode d'équitation de François Robichon de la Guérinière, soit le *Manuel du Cavalier*, 1742.

Diverses étymologies de noms, de lieux et de mots patois sont proposées par M. l'Abbé Paccot, curé de Pacy-sur-Armançon.

Parmi les documents présentés, citons une plaquette anonyme qui, sous le titre : « Relation des Fêtes de Chambéry, 16 et 17 décembre 1815 », relate avec force détails l'arrivée des Commissaires et des troupes du Roi de Sardaigne dans la capitale de la Savoie. Et une lettre du 29 décembre 1824 du Major commandant la place de Lemberg, demandant à la Municipalité d'Evian combien il fut fait de « banquettes » pour l'hôpital autrichien n° 19, installé dans cette ville en 1815.

M. Paul Tapponnier offre son ouvrage : « Les Espagnols en Savoie 1742-1749 » (45 p. Imp. Dépollier, Annecy, 1942) œuvre historique très documentée.

En signalant le numéro de Noël de la « Revue de Savoie », particulièrement heureux et intéressant, M. le Général Bordeaux donne lecture d'une lettre adressée, au mois de septembre 1823, par le Chevalier Alexis de Saint-Réal, à sa fille Elisabeth, qui venait d'épouser Joseph-Marie de Foras (le futur général et aide de camp du Roi Charles-Albert), et se trouvait à Thonon.

Cette lettre, où St-Réal s'adresse plus particulièrement à son gendre est en vérité un chef-d'œuvre à la fois par le style et par la délicatesse, l'élévation et la vérité des idées et des sentiments. Avec tant d'autres témoignages et documents divers, au cours des siècles de l'époque moderne, elle met en évidence une fois de plus que, parmi toutes les provinces de France, la Savoie est une de celles où la langue française s'est le mieux et le plus promptement formée et perfectionnée.

Sont reçus membres de l'Académie : MM. l'Abbé Tournafol, aumônier ; Bonnefoi, Principal du Collège Municipal et H. Passet, à Thonon.

Séance du 11 Février 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président a le regret d'annoncer la perte que l'Académie a faite dans les personnes de : Mlle Raymonde de Banck, artiste peintre de grand talent, auteur notamment d'une vaste composition représentant une séance de l'Académie, qui orne notre salle ; elle était aussi poète et auteur de contes charmants ; elle n'avait que 37 ans. De M. Finas-Duplan, ancien président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la région des Alpes, véritable pionnier du folklore français ; et de M. Alexis Gianola, Directeur Commercial des Etablissements Vve J. Gianola, membre du Comité de la Chambre Commerciale, organisateur des Expositions d'Art de Thonon.

Il exprime ses condoléances à M. le Comte Gustave de St-Bon qui vient de perdre, à Genève, une proche parente, veuve du comte Alexis de St-Bon ; ainsi qu'au marquis Ferdinand Costa de Beauregard, pour la mort de son frère cadet, Robert, survenue à Morlaix, des suites de blessures de guerre.

M. Paul Tapponnier parle de la Convention de Carouge, du 22 octobre 1792, entre la République Française et celle de Genève, modifiée par l'acte signé au quartier général de Landecy, le 2 novembre suivant, signée par le général Montesquiou et les délégués de la République de Genève. Il était notamment bien spécifié que les troupes suisses, qui étaient à Genève, quitteraient cette ville, et que la grosse artillerie et les troupes françaises qui environnaient la susdite cité seraient retirées et placées de manière qu'elles ne puissent donner aucun motif d'alarme à Genève.

M. l'Abbé Laperrousaz lit une poésie humoristique patoise composée à l'occasion d'une noce récente. Ce n'est plus du côté de la barbe qu'est toute la puissance, ce que femme veut Dieu le veut, le Code a beau dire et beau faire,

l'homme propose et la femme dispose. Et le paradoxe se poursuit au train d'une centaine de vers d'un comique du meilleur aloi.

Une nouvelle Vie de St-François de Sales vient d'être publiée par le chanoine F. Trochu. Ces deux importants volumes sont commentés par le R. P. Chambelland qui signale spécialement leur abondante documentation et le progrès incontestable qu'ils présentent sur les précédentes biographies de l'Apôtre du Chablais.

Deux membres de l'Académie ont envoyé leurs dernières publications : « Les Joyeux Jeudis », nouvelles pour les enfants, par Mme H. M. Laurent (64 p. gd in-8°, Sté d'Edition Savoyarde, Thonon), charmant recueil, plein de variété, fort bien écrit et adapté à ses jeunes lecteurs. « L'Etiage du Léman », par M. E. Clouzot, plaquette de 15 p. avec plans et graphique, extraite du Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome VIIe, travail scientifique et documentaire intéressant.

M. le Général Bordeaux signale un article du « Salut Public » de Lyon, intitulé « Les Elites Régionales », et où l'auteur, faisant écho à une même opinion déjà émise dans d'autres publications, exprime très fermement l'idée que nos Académies et nos Sociétés Savantes ont un rôle important à jouer dans l'Etat nouveau : « Elles doivent être associées, dit-il, au relèvement national. Et si l'on oublie de les y convier, nous n'hésitons pas à dire que leur devoir est de s'y imposer ». Cette juste appréciation est unanimement approuvée.

Assemblée Générale du 8 Mars 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le rapport moral concernant les travaux de la Société en 1942 et sa situation sont presentés par M. J. Baud, secrétaire. Le rapport financier et le projet de budget pour 1943 sont également approuvés par l'Assemblée.

BILAN DE L'ACADÉMIE
1942

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1941.....	6.294,75
Cotisations et droits d'entrée.....	3.485,—
Vente de volumes, subventions, souscriptions	1.272,—
Intérêts, rentes dotation, Caisse d'Epargne...	2.946,70
	13 998,45

Dépenses :

Impression du T. 46e des Mémoires et Docts photographies, clichés, procès - verbaux séances.....	6 769,95
Recouvrements, correspondances, envoi de volumes.....	1.367,55
Voyage Chambéry, réunion Sociétés Savantes	194,—
Frais de bureau matériel, chauffage, éclairage	1.046,80
Bibliothèque, achat vitrine nouvelle au moyen de la 1re annuité Fondation R. de Foras, achat ouvrage de science avec solde prix 1942 Fondation R. Bartholoni.....	2.204,20
Prix Ville de Thonon, 1942.....	450,—
Prix Fondation Comte R. de Foras 1942.....	1.500,—
Impôts	87,—
Réserve statutaire	250,—
	13.869,50
Solde créditeur au 31 décembre 1942.....	128,95
	13.998,45

Le président, au nom de l'Académie, adresse à MM. Baud et M. Michaud, trésorier, ses remerciements pour le dévouement qu'ils apportent à l'accomplissement d'une tâche que rendent plus ingrate les difficultés de toute nature imposées par les circonstances actuelles.

Le Conseil d'Administration est désigné pour trois ans, et le taux de la cotisation annuelle est porté à 30 francs.

Le prix des volumes des Mémoires et documents est également porté à trente francs.

Le Prix d'Histoire de la Fondation Frédéric Engel est attribué à M. Camille Perroud, pour sa biographie de Joseph Dessaix.

A défaut de concurrents pour le Prix de Sciences et Arts 1942, de la Fondation René Bartholoni, son montant est consacré à l'acquisition d'un intéressant ouvrage consacré aux divers types d'habitations rurales des Alpes Françaises par J. Robert, ainsi qu'aux frais d'édition des reproductions des peintures de l'église St-Hippolyte de Thonon.

M. le Comte de Maugny présente l'ouvrage de son regretté collègue et ami M. André Engel : « Les Méthodes radioscopiques de localisation et de recherches des projectiles de guerre dans le corps humain ». Il rend un hommage mérité à l'érudition, à l'activité et surtout à la modestie du savant, qui termina cet ouvrage remarquable étant déjà alité, et n'eut pas la satisfaction si légitime de le voir imprimé. M. Engel avait dédié son livre, par reconnaissance et amitié, à la Suisse, sa seconde Patrie.

Un émouvant poème, « L'Aïeul », est envoyé par Mme J. Bachmann. Et son fils, M. Maurice Bachmann, communique une lettre de son ancêtre Pierre-Louis Rossiaud, de Veigy, datée de Pignerol le 10 mars 1845, alors qu'il était soldat au régiment de Nice-Cavalerie.

M. Emile Vuarnet, s'intéressant toujours à la préhistoire, compare une belle épingle de bronze à certains modèles déjà publiés dans les revues scientifiques.

Divers documents concernant la Vallée et l'Abbaye d'Aulps sont présentés par M. J. Baud. Un acte de 1689 précise le détail de l'armement des habitants et des mesures prises pour fortifier le passage du Jotty, lors de

l'invasion des Luzernois. Une convention du 4 décembre 1695 indique que le Cloître de l'Abbaye fut entièrement reconstruit à cette époque ; enfin, d'autres actes rappellent d'anciennes coutumes savoyardes. (Minutes de Me P. Tavernier, notaire à Morzine. Arch. Etude de St-Jean-d'Aulps).

M. Henri Passet communique divers livres anciens, notamment le « Dictionnaire des Girouettes », ouvrage satirique du début du XIXe siècle, où les personnalités de la politique et de l'armée sont durement traitées.

Une photographie des remarquables panneaux et boiseries sculptés de l'ancien Hôtel d'Antioche est présentée par M. Chantrell.

Est admise comme membre de l'Académie : Mlle A. Pollier, professeur au Collège de Jeunes Filles de Thonon.

Séance du 8 Avril 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président fait l'éloge de deux membres les plus distingués de la Société récemment disparus. M. Georges Ramain, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé dans sa 84e année, à Thonon, où il avait pris sa retraite. Il laisse le souvenir d'un des latinistes les plus réputés de France. Mgr. Bernard Burquier, mort à St-Maurice-en-Valais, dans sa 73e année ; originaire de St-Paul-en-Chablais, il fut d'abord professeur de lettres et chanoine de St-Maurice, puis il fut élu Abbé du Monastère avec le titre d'Evêque de Bethléem ; commandeur par tradition de l'Ordre Royal des Saints Maurice et Lazare, il avait reçu la Croix de la Légion d'Honneur en récompense de son dévouement pendant la Grande-Guerre, à nos soldats hospitalisés à Leysin.

M. Quiblier, parlant du glissement de terrain qui, depuis un mois, jette la consternation dans la région de

Vallon, à Bellevaux, s'élève contre la mise en cause de la pluie, de la neige ou d'affouillement du Brévon. Jamais, dit-il, on n'enregistra sécheresse aussi persistante, température plus élevée, le niveau des sources et des cours d'eau aussi bas. Il s'agit d'un accident purement géologique, de l'affaissement d'une doline. Ce vocable sert à désigner ces affaissements en forme de cuvettes si nombreux en Chablais sur les terrasses jalonnant les régressions des glaciers. Jadis, on attribuait la formation de ces dolines à la dissolution en profondeur de filonnets de gypse isolés dans des dépôts caillouteux. Depuis les travaux de M. Gagnebin, le savant professeur de géologie à L'Université de Lausanne, on admet que ces dolines sont constituées par des paquets de glace, détachés des glaciers primitifs, et qui, recouverts, conservés, retenus par des alluvions au cours de la formation des terrasses, ont fondu peu à peu laissant un vide au-dessus. L'eau retenue par les schistes argileux du Flisch, entourée de tous côtés, a cherché un passage ; sa coulée irrésistible entraine tout devant elle. La formation de l'entonnoir de 40 mètres de diamètre sur 30 mètres de profondeur, au-dessous des chalets de Vallon confirme la thèse de M. Gagnebin. M. Quiblier cite de nombreuses catastrophes de ce genre, ayant jeté au cours des siècles l'effroi dans nos campagnes, à Lullin, en 1635, à Bellevaux, il y a deux cents ans, etc.

A propos de la mort de M. Millerand, M. Paul Tapponnier rappelle le souvenir d'une visite que le président fit au futur barrage de Génissiat, en compagnie des députés de la Haute-Savoie, le 13 mars 1921. Il parle des études et publications de Me Louis Bordeaux sur l'aménagement du Rhône.

M. de Beauregard, en une savante étude émaillée de piquantes anecdotes, parle des origines et des successives transformations du Carême et des Jeûnes dans les diverses religions. Il mentionne les conciles, décrets

royaux et arrêts des Parlements règlementant cette pénitence.

M. Emile Vuarnet présente une analyse du Diplôme de Lothaire, roi de Lorraine, donné à Gondreville, le 17 juin 859, concernant la restitution de la villa d'Ambilly dépendant de l'évêché de Langres.

M. le Général Bordeaux signale des fascicules récemment parus de la Revue Savoisienne et de la Revue de Savoie. Dans cette dernière, une étude de M. Avezou sur « Annecy au début du XVIIe siècle » consacrée spécialement à St François de Sales, retient l'attention. Le Général entretient ensuite l'assistance d'une question qui préoccupe nos sociétés savantes et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire. Il s'agit des événements multiples de ce temps, d'ordre national, régional ou local dont la presse s'abstient de parler, ce qui supprime une des ressources de l'histoire pour l'avenir. Mais ces difficultés, résultant d'une situation exceptionnelle et temporaire, seront sans doute résolues en temps utile.

L'Académie admet comme membres, MM. Basset-Chercot, Général Delhomme et R. P. Robin, à Thonon.

Séance du 10 Mai 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président adresse des félicitations au Général Bordeaux, à l'occasion du mariage de son fils Albert, juge au Tribunal Civil de Chambéry, avec Mlle Christiane de Montravel.

Il exprime les condoléances à la famille de Mlle Anaïs Chesney, décédée le 2 mai, dans sa 60me année.

M. Quiblier parle de la princesse Louise-Christine, fille du prince Thomas-François de Savoie-Carignan. Elle avait épousé, le 15 mars 1653, le prince Ferdinand-Maximilien de Bade, et vint mourir à Lausanne. Un noble Thononais,

François-Michel de Gerbais de Sonnaz, baron d'Aiguebelle, seigneur de l'Annonciade et des Forêts, Juge-Mage de la province du Chablais, fut chargé par S. A. R. de se rendre à Lausanne pour faire transporter ses dépouilles mortelles dans le tombeau de la chapelle de Saint Amé, en l'église de Thonon. En souvenir de cette mission, un portrait de la princesse Louise-Christine fut placé au-dessus d'une cheminée dans le château d'Habères appartenant à la famille de Sonnaz.

Le glissement de terrain de la vallée de Bellevaux est commenté par MM. Quiblier, le Comte J. de Foras et A. Buinoud.

M. le Dr Nussbaum présente un spécimen de sculptures d'un artiste montagnard : c'est un chat de marbre à la belle patine brune. Le sculpteur, M. Ducret François, de Ouatapan, Vailly (1806-1889), a laissé surtout des animaux taillés dans le marbre du pays ou la pierre : chats, chiens, oiseaux, serpents, des ornements de fontaines, des bénitiers, des oratoires et quelques statues de la Vierge d'un style primitif très personnel.

Divers placards administratifs sont communiqués par M. Anthoinoz : Un arrêté du Directoire du Département du Mont-Blanc, de l'an 6, concernant l'Instruction Publique, et deux ordonnances de Joseph Galleani d'Agliano, commandant général militaire en Savoie, 1814, tableau des autorités et remise en vigueur des lois et règlements sur les mariages et successions existant en 1792.

M. Emile Vuarnet présente un Registre de délibérations municipales de Loisin, 1738 1771, qui fut sans doute égaré à la Révolution et qui sera remis aux archives de cette commune. Il transmet de la part de Me Naz, de Douvaine, un diplôme de Chevalier de St-Louis au nom du capitaine Maurice Veyrat, 1818.

La bibliothèque s'enrichit des volumes suivants, offerts par leur auteur, M. Bernard de Vevey : « Rédaction des Coutumes dans le Canton de Fribourg » (Fragnière frères,

Fribourg, 158 p. 1939) ; « Les Sources du Droit du Canton de Fribourg » (268 p. 1939) ; « Le premier Livre des Bourgeois de Fribourg, 1341-1410 », par MM. B. de Vevey et Yves Bonfils (266 p. 1941). Enfin M. J. Saqui, directeur des Musées de Nice, a envoyé des plaquettes illustrées des souvenirs artistiques et littéraires exposés au Musée Masséna.

Le président annonce que M. Philippe du Quesne, membre de l'Académie et vice-président des Amitiés d'Evian, fera une conférence au Foyer Social, le mardi 1er juin, à 21 heures, sur l'œuvre littéraire de M. Joseph de Pesquidoux, de l'Académie Française, et la Terre de France.

Sont nommés membres de la Société : Mme Charles Thiébaut, à Thonon, MM. Guy de Budé, à Amphion, et Bernard de Vevey, à Fribourg.

Séance du 10 Juin 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres : Mme Thiébaut, de Thonon, et M. Guy de Budé, Docteur en philosophie, de l'ancienne famille genevoise apparentée à celle d'Allinge-Coudrée.

Parlant de Genève, il exprime le regret que les lois inexorables de la guerre nous privent de l'assistance si appréciée de nos confrères du canton voisin. Il adresse le cordial souvenir et les compliments de l'Académie, notamment à MM. Anthony Babel, nommé vice-recteur de la Faculté des Lettres, Auguste de Montfalcon, président de la Cour de Justice, Albert Rheinwald, dont le talent de critique d'Art s'exprime dans le « Journal de Genève », Henri de Ziégler, président de l'Association des Ecrivains Suisses.

Le président présente ses condoléances à M. François Marin qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

A propos d'un article historique paru récemment dans un journal régional, M. Quiblier dit qu'il est des appellations fâcheuses contre lesquelles on ne saurait trop s'élever, surtout quand elles sont injustifiées et portent atteinte à notre glorieux passé. Il s'agit du qualificatif de bâtard appliqué par deux fois à Charles-Emmanuel Ier Duc de Savoie. On a pu discuter la politique aventureuse de ce prince, critiquer son ambition et certaines entreprises, mais tous les historiens ont reconnu son esprit chevaleresque et sa bravoure sur les champs de bataille, et le surnom qui lui fut octroyé est celui de Grand. En le traitant de bâtard, c'est aussi faire injure à sa mère, la Duchesse Marguerite de France, à la vie irréprochable.

M. J. Baud prononce alors l'éloge de la fille de François Ier, Marguerite de France, Duchesse de Berry. Cette vertueuse et savante princesse, après avoir brillé à la Cour de son frère, le roi Henry II, épousa en 1559 le Duc de Savoie Emmanuel-Philibert. Elle donna une grande impulsion aux Lettres et aux Arts en Savoie, sa bonté comme sa sagesse la fit aimer de toute la nation. Elle n'eut qu'un fils, Charles-Emmanuel, qui fut élevé avec soin et devint un grand prince.

M. Paul Tapponnier développe les sentiments du Conventionnel Grégoire envers les Savoyards, d'après son rapport du 27 novembre 1792, demandant la réunion de notre province à la France.

Dans un vibrant poème : « La Sauvagerie de la Guerre civilisée », M. l'Abbé Laperrousaz exprime toute l'horreur des massacres d'innocentes populations, de destruction inutile des chefs-d'œuvre, et demande aux nations d'humaniser la guerre.

M. F. Anthoinoz communique un fragment de registre de la Chambre des Comptes des Syndics de Genève, de 1562 et 1563, mentionnant plusieurs faits intéressant la Savoie.

Une notice sur le Conseil de Genève et les personnages nommés dans ces comptes est donnée par M. J. Baud. Il dépeint la situation du Chablais à cette époque mouvementée précédant de peu son retour à la Maison de Savoie, et les courants politiques agitant la région du Léman, les démarches de Louis Alardet et du sénateur Joly d'Allery.

M. le Dr Nussbaum présente un jeton humoristique de 1660 ; il parle des estampes populaires éditées à la même époque, expliquant l'origine du cycle littéraire du légendaire « Lustucru » et sa propagation jusque dans nos montagnes par le colportage.

A propos de la recherche et de la publication de souvenirs historiques par la plupart des journeaux et revues, M. le Général Bordeaux en signale le but : intéresser, élever, montrer que la triste et pénible situation présente n'efface pas le passé, que la magnifique histoire de France nous reste. Elle nous montre que le pays s'est toujours relevé de ses désastres par le bon sens, par l'union et par le rétablissement d'une autorité ferme et respectée. Le général fait ensuite une intéressante causerie sur la participation de la Savoie ou des Savoyards à l'histoire de France pendant tout le siècle dernier.

M. Guy de Budé offre une de ses publications : « Discours XL de Dion Chrysostome » (Aix-les-Bains, 1942).

Mme H. Larue, de Thonon, est nommée membre de l'Académie.

Séance du 12 Juillet 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. Quiblier, président, adresse les condoléances de l'Académie à la Société des Amitiés d'Evian, à l'occasion du décès de M. Jacobi, son regretté président.

M. Paul Guichonnet communique le « Récit de l'entrée solennelle à Genève du Duc et de la Duchesse de Savoie, le 7 mai 1523 », d'après un manuscrit provenant de la

Chartreuse de Mélan. Il contient des détails fort intéressants, la minutieuse description des costumes et mentionne les noms des seigneurs chablaisiens de Coudrée et marquis de Lullin.

Une belle poésie de Mme J. Bachmann, intitulée « Province », peint l'atmosphère intime d'une vieille maison française.

Deux études historiques sont consacrées par M. J. Baud aux châteaux de Buffavent et d'Avully. Il explique pourquoi le héros chablaisien, François de Langin, donna au manoir qu'il éleva à Lully le nom d'une célèbre forteresse de l'île de Chypre, théâtre de ses exploits au service du roi Louis Ier de Savoie et de son épouse Charlotte de Lusignan. Buffavent passa aux d'Entremont de Bellegarde, de Seyssel et de Sonnaz. Le château d'Avully, à Brenthonne, a vu naître Jean d'Avully, qui participa à l'expédition du Comte Vert en Bulgarie, en 1366, et mourut aux côtés de ce prince dans la campagne des Pouilles pour la conquête du royaume de Naples, 1383. Le château appartint ensuite aux nobles de St-Michel, Scaglia, dont la célèbre comtesse de Verrue, puis aux de Sales et de Genève-Boringe.

Le même transmet, de la part de M. L. Forestier, de Taninges, une notice sur les frères Louis-François et François-Marie Perrier, d'Avonnex. Le premier commanda la Brigade de Savoie, devint Major-Général ; son frère se distingua aussi aux guerres de libération de l'Italie. M. Forestier apporte des renseignements inédits sur la famille de ces deux vaillants officiers.

M. le Docteur Nussbaum signale un sculpteur de Bellevaux d'un talent original : Emmanuel Gougain, du hameau de la Doua, né au début du XIXme siècle. Cet artiste est l'auteur de plusieurs statues de Vierges à l'Enfant, entr'autres celle de la chapelle des Mouilles, de l'oratoire sous Hirmente et de celle de l'Epuyer, dont il présente des photographies et croquis. Ces Vierges noires, d'un

style très spécial, portent en général comme sceptre une quenouille incrustée d'étain et de verroterie.

Le même présente le bel album des bannières et drapeaux de Savoie à travers les âges, composé avec beaucoup de soin et d'érudition par les Scouts de Thonon.

M. Anthoinoz communique un manifeste de la Chambre des Comptes concernant les règlements pour le Service des Diligences dans notre pays en 1816, et une plaquette exposant l'activité du Collège Royal de Thonon, en 1819, à l'occasion d'une distribution de prix.

L'Académie reçoit parmi ses membres : MM. l'Abbé Chamonin, Henri Mugnier et Jean Graven, à Genève, et Max Jaray, à Messery.

Séance du 25 Septembre 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le matin, eut lieu, à la Basilique, la messe annuelle à la mémoire du Capitaine Rodolphe de Foras, tombé glorieusement pour la France en 1914. Le Prix d'Histoire de la Fondation portant son nom, qui devait être décerné en ce jour anniversaire, n'a pu être attribué faute de concurrents, son montant sera donc utilisé selon les intentions de la famille.

A 14 h. 30, l'Académie tint sa séance : le président fait part du décès, le 21 août, du R. P. Jules Chambelland, âgé de 76 ans, assistant provincial des Oblats de Saint-François de Sales, membre de l'Académie depuis 1932 et son vice-président dès 1935. Sa haute distinction, son érudition, son talent littéraire se dissimulaient sous une aimable simplicité. Il s'intéressait plus particulièrement à la vie et à l'iconographie de St-François de Sales, communiquant ses études et ses découvertes au cours de nos séances, où il était fort apprécié.

La Société déplore également la perte d'un de ses anciens membres, M. Camille Aubert, qui fut sous-direc-

teur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Genève, et résidait en été à la Pointe de Messery.

M. Paul Guichonnet communique un inventaire des Terriers féodaux brûlés à Bonneville en 1793. On y voit citer plusieurs familles nobles du Chablais et les Abbayes d'Abondance et d'Aulps.

De nouveaux blasons de familles savoyardes émigrées en Suisse sont envoyés par M. Jean Marclay, de Monthey, qui donne également ceux des familles de Saint-Gingolph à cheval sur la frontière.

La Restauration de l'ancien gouvernement royal après la Révolution et l'Empire donna lieu à une foule de règlements nouveaux. M. Anthoinoz présente un manifeste de la Chambre des Comptes, de 1815, concernant les instructions aux Notaires de la Savoie, et un arrêt du Sénat, de 1826, portant division des Judicatures de mandement en trois départements et autres dispositions pour la tenue des assises; en Chablais, elles se tenaient à Thonon, Evian et Douvaine.

M. J. Baud donne lecture de documents récemment découverts concernant le Prince-Abbé Dom Antoine de Savoie (1629-1688), qui fut abbé de Hautecombe et d'Aulps en Savoie, outre ses nombreux monastères d'Italie. Ces pièces se rapportent particulièrement à l'administration de la Justice dans les fiefs dépendant de ces Abbayes, on remarque la grande bonté du prélat pour le peuple. Il est aussi question du gouvernement du Comté de Nice qui lui fut confié de 1658 à 1688 avec le titre de Lieutenant-Général. Un grand sceau du prince, d'un style très artistique, est communiqué.

Les clochers à bulbes savoyards sont encore étudiés par M. le Comte J. de Foras, qui présente le croquis d'un curieux clocher finlandais aux lignes semblables à ceux de notre province. MM. Lucien Guy et J. Baud expriment leur opinion sur l'origine de ce style très particulier.

Séance de Rentrée du 8 Novembre 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

M. le Président fait part du décès de Mme Emmanuel Bontron, rappelant ses qualités, son dévouement aux œuvres et son délicat talent d'amateur de peinture ; il renouvelle les condoléances de l'Académie à Me Bontron, qui fait aussi partie de la Société.

Puis il parle de l'ouvrage : « Savoie », que vient de publier M. Henry Bordeaux (500 p. in-8° A. Fayard, Paris). Nul n'était plus qualifié, dit-il, qu'Henry Bordeaux, pour offrir à la France un des plus beaux fleurons de cette guirlande de monographies de nos anciennes provinces. Dans cette étude, qui n'est pas une histoire de Savoie, mais l'Histoire de la Savoie, notre illustre compatriote a, non seulement introduit la quintessence des ses nombreux ouvrages historiques antérieurs, mais il l'a complétée par une précieuse documentation s'étendant du plus lointain passé au plus vivant présent.

Dans un style élégant, lumineux, aussi précis que concis, l'auteur a traité avec une égale compétence de tout ce qui honore la Savoie : Littérature, Beaux-Arts, Armée, Agriculture, Commerce, Industrie, les salons, la vie à la campagne, les eaux, la plaine, la montagne et ses glaciers. Ce livre a, non seulement sa place marquée dans toutes les bibliothèques de France, mais il doit être surtout le livre familial de tous les foyers savoyards.

L'érudit et infatigable M. Paul Guichonnet présente, sous le titre « Un Episode du Vandalisme Révolutionnaire en Savoie », une étude très intéressante sur l'enlèvement des cloches et leur sort. Un registre de la Municipalité de Bonneville permet de retrouver l'origine, la date de livraison, le poids de ces anciennes cloches ; un curieux incident inédit est rapporté. Ce travail important mériterait la publication.

M. Pierre Duparc, archiviste départemental de la Haute-Savoie, fait la communication suivante, à propos d'un Registre de Délibérations de Thonon :

Les Archives de la Savoie possèdent, dans le fond du Sénat, sous la cote 2669, un document de première importance pour l'histoire de Thonon : il s'agit d'un registre de Délibérations du Conseil de Ville, commencé le 5 décembre 1610 et terminé le 14 décembre 1620. Ce gros ms. de 576 ff., très précieux pour l'histoire municipale, comme tous les registres de Délibérations, est peut-être plus particulièrement intéressant à cause de la période qu'il embrasse : une partie du règne de Charles-Emmanuel Ier, règne si tumultueux, avec les répercussions qu'entraînent les guerres, les passages de troupes, les impositions extraordinaires.

Ce volume viendra combler en partie la plus grosse lacune qui interrompt fâcheusement, de 1584 à 1636, la belle série des Délibérations conservées aux Archives communales de Thonon et remontant à 1575.

Une feuille volante à l'intérieur de ce ms. nous explique pourquoi il est allé se perdre dans le gouffre du Sénat de Savoie : le 2 juin 1687, Jacques Colloud, second syndic de Thonon, se présenta au greffe du Sénat, à Chambéry, et y déposa notre registre, *par le moyen duquel livre il se justifie que les nobles sçindicques de ladite ville de Thonon sont en possession immémoriale de prendre et percevoir de tous ceux qui viennent habiter dans leur ville de Thonon une médiocre finance.* C'est donc à l'occasion d'un procès intenté à la municipalité de Thonon pour la perception du droit de bourgeoisie que le registre a pris le chemin de Chambéry. Et ceci nous fait passer du règne un peu désordonné de Charles-Emmanuel Ier au règne despotique et centralisateur de Victor-Amédée II.

M. le Dr Nussbaum étudie les glissements de terrain de Vailly, Lullin et Bellevaux. Il explique la formation géologique du Léman et de notre versant alpestre, signalant

particulièrement les variations des anciens cours du Rhône aux époques glacières.

Au sujet du Léman, M. Emile Vuarnet communique une des plus anciennes relations de la navigation. C'est celle du roi de Bourgogne, St-Gontran, né en 525, mort en 593, qui traversait le lac avec toute sa suite, revenant d'un pélerinage à St-Maurice d'Agaune, et fut pris par une tempête. Comme il rapportait les reliques de St Amateur et St Viateur, il fit vœu s'il était sauvé du péril, de déposer ces reliques dans la première ville qu'il rencontrerait en rentrant dans son royaume. Ce vœu fut exaucé et le roi Gontran fit élever une abbaye et une église dans la cité de Vincelle ou Vincenne, dont le nom fut changé en celui de saint Amateur, soit Saint-Amour.

Deux registres terriers du Prieuré de Bellevaux, dépendant des Barnabites de la Sainte-Maison de Thonon, 1743-1757, sont actuellement mis en vente à Paris. L'Académie émet le vœu que ces documents soient acquis soit par la commune de Bellevaux, soit pour nos archives départementales.

M. Eugène Brélaz, maire de la Chapelle, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 9 Décembre 1943

(Présidence de M. QUIBLIER)

Le président dit les regrets de l'Académie pour le décès de M. l'Abbé Gustave Druz, curé de Scionzier. Né à Massongy, cousin de Mgr Piccard. il avait consacré son existence à l'enseignement et au ministère paroissial, il faisait partie depuis 22 ans de notre Société. Le président adresse des condoléances à M. Yves Saultier qui a perdu son père après une longue et douloureuse maladie.

Dans une savante étude, M. le Baron Michaud expose et analyse les conseils sur la politique extérieure que Joseph de Maistre donnait au roi de Sardaigne. Le grand écrivain préconisait notamment l'alliance avec la France, il avait prévu la formation du futur royaume d'Italie et la réunion de la Savoie et de Nice à la France.

M. Paul Tapponnier parle de M. l'Abbé Jean-François Blanc, curé de la Clusaz au temps de la Révolution (1743-1826) ; il cite un manuscrit de 250 pages écrit à cette sombre époque par ce vaillant prêtre, et nomme plusieurs autres prêtres distingués appartenant à la même famille Blanc d'Abondance.

M. Emile Vuarnet communique les notes suivantes sur la famille de Morsier, établie au moyen-âge au hameau de ce nom, près de Marclaz, où elle exerçait le Notariat.

En 1474 et 1475, les comptes de Noble Philibert do Compois, châtelain d'Evian, conservés aux archives de Turin, sont dressés par Noble Jean de Morsier.

En 1540, dans l'Inventaire Bernois des biens écclésiastiques sont cités : Noble François feu Janus de Morsier possédant une grange et un curtil dans la rue aujourd'hui nommée rue Ferdinand-Dubouloz. François de Morsier et ses frères ont des terres dessous Morsier et une vigne à Tully.

Dans sa Mission du Chablais, 1594 à 1598, Mgr Piccard consacre une notice à la famille des Nobles de Morsier. En 1598, la veuve de Morsier refuse d'abjurer, elle va s'établir dans le pays de Vaud, où sa famille existe encore.

Faisant suite à son travail sur les cloches du Faucigny au temps de la Révolution, M. Paul Guichonnet envoie la description de la cloche de la Muraz, datée de 1767. Elle provient du Couvent de Mélan, et fut fondue sur ordre de la Révérende Mère Marie-Thérèse de Menthon, 46e prieure.

M. le Général Bordeaux donne connaissance, par extraits et commentaires, d'une nouvelle étude sous le titre : « Au service étranger » ; la première partie consacrée à des

personnages savoyards, notamment au fameux général Favrat, de Bellevaux, trop peu connu dans son pays, tandis que la seconde partie s'élève dans le domaine de l'histoire en évoquant successivement de hauts personnages qui ont servi hors de leur pays, puis les commandements interalliés aux armées, enfin les missions militaires à l'étranger. Cet intéressant travail est publié dans le présent volume *(Mémoire I)*.

On ne saurait, dit le Président, laisser s'écouler la fin de l'année sans rappeler que c'est le cinquantenaire de la mort de Maître Georges-Louis Mercier. Ce célèbre jurisconsulte, qui illustra grandement la Savoie, était né à Saint-Jeoire en 1808, il fut intendant général à Chambéry, Conseiller à la Cour de Cassation de Turin et à celle de Milan, ami de Cavour ; après l'annexion, il parvint au grade suprême de Président de la Cour de Cassation de Paris. Il s'éteignit le 15 mars 1893, au milieu de l'affection de ses compatriotes et de la respecteuse admiration de tous ceux qui l'avaient connu et apprécié. Notre pays doit à son initiative : le réseau routier de la Chautagne, le tunnel de l'Epine, la route de Challes à Pont-de-Beauvoisin, celle de Flumet à Sallanches par Megève, la restauration du Château de Chambéry. Après l'Annexion, il obtint une subvention importante pour la reconstruction de l'église de Mégevette. Le Président Mercier était Commandeur de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare et Grand Officier de la Légion d'Honneur.

M. Tapponnier offre son intéressante brochure : « Dans les Alpes en 1793 » (19 p. Dépollier & Cie, Annecy 1943).

FONDATION COMTE RODOLPHE DE FORAS

Le montant du Prix de l'année 1943, non attribué faute de concurrents, a été consacré au frais de la publication du présent volume des « Mémoires et Documents de l'Académie ».

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	M. Léon Quiblier.
Vice-Président :	M. le Comte de Maugny.
Secrétaire :	M. J. Baud.
Secrétaire-Adj. :	M. Lucien Guy.
Trésorier :	M. Maurice Michaud.
Bibliothécaire :	M. F. Anthoinoz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. Cl. Baud, Général Bordeaux, F. Dubouloz, Comte E. de Foras, F. Marin, C. Servettaz, E. Vuarnet, Baron F. d'Yvoire.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. Quiblier, Comte de Maugny, Laperrousaz, J. Baud, Baron d'Yvoire.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. Quiblier, Vuarnet, Perroud, Comte de Maugny, J. Baud, Général Bordeaux, F. Anthoinoz, F. Dubouloz, Baron R. Chaulin, L. Guy.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. Laperrousaz, Marin, Bollon, Canet, Bourgeaux, Cl. Baud, Spalinger, J. Gay, J. Baud.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. Quiblier, C. Servettaz, Deborne, Comte de Maugny, Dupupet, Comte E. de Foras, J. Gay.

Commission de la Bibliothèque. — MM. F. Anthoinoz, F. Bardin, E. Souroff.

Fondateurs de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles.
PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).
ENGEL GROS Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).
FOLLIET (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).
DE FORAS (le Comte Rodolphe), (1872-1914).
PICCARD (Mgr L. E.), Protonotaire Apostolique, Thonon-les-Bains (1853-1935).
DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée) (1886-1889).
BUET Charles (1889).
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918).
PICCARD (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935).

Président d'Honneur

M. BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Membres d'Honneur

MM. ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
AVEZOU Robert, Archiviste départemental, Grenoble.
BORDEAUX Henry, Membre de l'Académie Française, Paris.

MM. Bouvier, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

Brame (Mme P), née Louise de Gastaldi, Coudrée, Sciez.

Cartier (le R. P. dom), supérieur de l'Orphelinat de St-Jean Bosco, Nice.

Chapuisat Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève.

Dubois Frédéric-Th., bibliothécaire cantonal, à Lausanne (Suisse).

Gander Alexandre, Rives, Thonon.

Gros (le Chanoine A.), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne.

Jacob Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).

Jacquier Paul, ancien ministre, Thonon-les-Bains.

L'Hermite (Vicomtesse Christian de), 55, rue Pergolèse, Paris.

Letonnelier G., archiviste honoraire, à Grenoble.

Martin P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

Toulorge (le Général), président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Hôtel Beausoleil, Grasse.

Trolliet (le Colonel G.), Maire, Thonon.

de Vendôme (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de Belgique, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. Allanfranchini, ingénieur, route de Corzent, Thonon

André (le Commandant Ch.-Alfred), Les Charmilles, Thonon (m. e.).

Andrier (le Capitaine Gilbert), Hôtel Thermal, Vichy (Allier).

Anthoinoz François, Clos Anthoinoz, Thonon (m. e.).

Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

Mme Arnulf-Duplan (Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.

Audinet-Chuit (Mme Jean), hôtel de l'Europe, Arcachon.

MM. Babel Antony, professeur, rue des Peupliers, 26, Genève.

Bachmann-Rossiaud (Mme Jeanne), villa « Les Roses », Veigy-Foncenex.

Bader Paul-Louis, librairie ancienne, 20, Grande Rue, Genève

Baratay (le Commandant Jules), Boulevard de la Corniche, Thonon.

Bardin Francis, rue des Vieux-Thononais, Thonon.

Barnoud Marius, 12, avenue d'Evian, Thonon.

Basset Chercot Francis, Château de Sermézy, par Charentay (Rhône) et villa Jacquemont, à Montjoux, Thonon.

Baud Claudius, professeur au Collège, 3, Rue des Granges, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Francis, banquier, 26, rue Nationale, Evian.

Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

Baud (le Commandant François), Château de Lezay (Deux-Sèvres).

Baud Jacques, la Détanche, Evian.

Baud J.-J., agent d'affaires, Douvaine.

Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, 3, Avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Laurent, ingénieur, La Crusaz, Morzine.

Baud Pierre, 3, rue Nationale, Evian.

Beamish de Foras (Mme), Villetta Foras, Rives-Thonon.

Beauregard (le baron Gérard de) Haute-Bonne, Bonne-sur-Menoge (m. e.).

Benand Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Berchet Henri-François, rédacteur en chef au « Courrier de Genève », 24, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève.

Bergoend Etienne, avocat, Grande Rue, Thonon.

MM Bernard (le Chanoine M.), Supérieur du Petit Séminaire, Thonon.

Bernard Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, Evian.

Bernex (Docteur Jean), rue du Levant, Evian.

Bettevaux (Mlle Simone), professeur Ecole Supérieure de Filles, villa Bel-Air, rue de la Colline, Cannes (Alpes Maritimes).

Blanc Paul, avocat, 2, rue Massingy, Nice (Alpes Maritimes)

Blanchard Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m. e.).

Blonay (le baron Henri de), 5, rue Caffarelli, Nice ;

Blonay (le baron Christian de), château de Grandson (Vaud).

Blondin Fernand, professeur Ecole des Beaux-Arts, rue St-Victor, Carouge (Genève).

Boccard Robert-François 184, Florissant, Genève

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bollon Pierre, agrégé de l'Université, 22 bis, Quai J.-Chagot, Montceau-les Mines (m. e).

Bonnefoi Arsène, Principal du Collège Municipal, Thonon.

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bosson Auguste, administrateur du Casino-Théâtre, 62, rue du Stand, Genève.

Bossonney Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

Bourgeaux Joseph, publiciste, Loisin, et 29, chemin Sautter, Genève, (m. e.).

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brélaz Eugène, négociant, La Chapelle.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Emile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

MM. Budé (Guy de), villa du Miroir, Amphion, Publier.
Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.
Buet Patrice, 3. place Sadi-Carnot, Marseille.
Buinoud Alphonse, au Perchamps, les Charmilles, Thonon.
Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.
Buttin (Mlle Renée), 52, Grande-Rue, Thonon.
Cahorn (Mlle Hélène) 17, Florissant, Genève, et la Pointe de Messery.
Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon, (m. e.).
Capt de la Falconnière (Reynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.
Casset Lucien, entrepreneur, Evian.
Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).
Chamonin (l'Abbé A. Marcel), Directeur du « Courrier de Genève », à Genève.
Chantrell J. B., architecte. Château d'Anthy.
Chappaz (l'Abbé François), professeur au Petit Séminaire, Thonon-les-Bains.
Chapuis Marcel. Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.
Charlet Emile, instituteur en retraite, Allinges (m. e.)
Chartron (Mme R.), 1, place du Château, Thonon.
Chatillon (Docteur Fernand), médecin, 15, boulevard Helvétique, Genève.
Chauche Albert, notaire, Bons.
Chaulin de Foras (Baronne Henri). 36, rue Vallon, Thonon.
Chaulin (le baron Robert), château de Nernier, (m. e.).
Chavan L., Le Rigalland, par St-Séverin (Charente).
Chevilly (Pierre de), Petit-Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.)
Clouzot Etienne, 1, rue de l'Escalade, Genève (m. e.).
Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge.
Corboz Arnold, Villa Cornu, Romont (Fribourg).
Costa de Beauregard (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens (m. e.).

MM. Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Costy Roger, chirurgien dentiste, place du Maréchal-Pétain, Thonon.

Courten (Paul de), avocat, député au Grand Conseil, Monthey (Valais).

Coutin (le chanoine Alexis), curé-archiprêtre, Saint-Jean-d'Aulps.

Crosa Joseph, architecte, Avenue des Vallées, Thonon.

Damex Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

Deborne Cl., Concise, Thonon (m. e.).

Dejean Georges, auteur dramatique, 5, avenue de la République, Annemasse.

Delhomme (le Général Etienne), villa Ticon, avenue du Léman, Thonon.

Delucinge Edmond, au « Petit-Dauphinois », Grenoble.

Denarié Louis, à la Fully, Douvaine, et 19, boulevard Hippolyte Giraud, Oran.

Denis (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon-les-Bains.

Desgranges (l'Abbé Eugène), curé-archiprêtre, Morzine.

Détruche (Mme Marius), Bd Carnot, Thonon.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dufour (l'abbé Jehan), Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (vi^{e}).

Dufour (Mlle Marguerite), Le Cottage, Evian-les-Bains.

Dufresne (Mlle Ellen), artiste peintre, 52, Grande-Rue des Charpennes, Lyon.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunoyer Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

MM. DUNOYER Norbert, maire de Juvigny.

DUPONT-LACHENAL (le chanoine Leon). abbaye de Saint-Maurice (Valais) (m e.).

DUPUPET François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e).

DURET Emile, 25, rue de la Poste, Deauville (Calvados).

DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Aires (Argentine).

DURET (l'Abbé), curé, Thuzy (Hte-Savoie).

ENGEL Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

ENGEL (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

FABRA-ROVIRA Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

FARGES, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

FAUCIGNY LUCINGE (le Prince Jean-Louis de), 24 bis, rue de Berri, Paris.

FAVRE Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

FIRMIN (R. P. Ambroise), les Chapelles, Publier.

FLEURY José, 5, rue Récamier, Paris (7e).

FORAS (le comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.).

FORAS (le Comte Hubert de), 36, rue Vallon, Thonon-les-Bains (m. e.)

FORAS (Mme Huguette de), Château de Thuyset, Thonon.

FORAS (le comte J. de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon.

FORAS (la Comtesse Marie Max de), Château de Thuyset, Thonon.

FOURNET Charles, professeur au Collège, 2, place Neuve, Genève.

FRANCLIEU (le marquis de), château de Larringes.

GAILLARD (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

GARIN (le chanoine J.), 7, rue Saint-Luc, Paris (XVIIIe).

MM. Gautier-Vignal Louis, 2, place Grimaldi, Nice (Alpes-Maritimes), (m. e).

Gay Jean, président de la société d'Apiculture, Thonon (m. e.).

Gay (le docteur Paul), Clinique de Savoie, Annemasse.

Gélas (le docteur Jean), chirurgien, boulevard Carnot, Thonon.

Gianelli Lucien, 16, rue de Saint-Jean, Genève.

Girardin Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon.

Girod (le docteur J.), 53, Cours de la République, Villeurbanne (Rhône).

Graven Jean, Professeur à l'Université. Président de la Cour de Cassation, Genève.

Gribaldi (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).

Gruffaz Marcel, instituteur, Anthy.

Guichonnet Paul, place de l'Eglise, Bonneville.

Guy Lucien, Agent général d'Assurances, 5, place Jules-Mercier, Thonon (m. e.).

Guyon Albert, 2, rue du Lac, Annecy.

Guyon Léon, conseiller à la Cour d'Appel, 21, Boulevard Joseph-Garnier, Nice (Alpes-Maritimes).

Henseler de Gottrau (Réginald de), homme de lettres, 176, place Notre-Dame. Fribourg (Suisse).

Jacquet (l'abbé A.), curé, Juvigny (Haute-Savoie).

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jaray Max, « Le Vieux Logis », Messery.

Jarre Charles, Administrateur en chef des Colonies, adjoint au Gouverneur, à Dakar (A. O. F.), et Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

Joubert (le vice-amiral Henry), château de Maugny, Draillant (m. e.)

Jourdan Jean, Juge de Paix, Poligny (Jura).

Lachenal Paul, Président du Grand Conseil, 9-11, place de la Fusterie, Genève.

MM. Laperrousaz (l'abbé Julien), Draillant, par Perrignier (m. e.).

Laroche-Joubert Jean, Directeur de la Revue *Les Alpes*, 1, rue Villars, Grenoble.

Larue (Mme Henri), villa Andrée, avenue de Genève, Thonon.

Laurent Auguste, Anthy.

Laurent Jules-Alfred, publiciste, 5, avenue de la République, Annemasse.

Laurent (Mme Jules), 5, avenue de la République, Annemasse.

Leboube (Mme Jeanne), maison Boccard, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon.

Lemuet Jean, 1, boulevard des Bains, Thonon.

Lestrade (le Comte Augustin de), Chignens, Allinges.

Long des Claviéres (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.

Majola (Mlle Simone), avenue d'Evian, Thonon.

Malaquin (Mme B.), 10, quai Henri IV, Paris (IVe).

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Marinet Georges, professeur honoraire, Thonon.

Marion Félix, avenue Bastin, Annemasse.

Maugny (le comte Clément de), Draillant (m. e.).

Mercier Léon, négociant, Douvaine.

Michaud (Baron Humbert), Clos Babuty, Ambilly, Annemasse.

Michaud Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

Molliet René, Villard-sur-Boëge.

Monfrini (Docteur Louis), villa Beauséjour, 4, avenue de la Gare, 12, Lausanne.

Montfalcon (Auguste de), juge, Sacconnex-d'Arve, Genève.

Morsier (Pierre de), maison Budé, Perroy (Vaud).

Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Mudry Xavier, industriel, Saint-Maurice (Valais).

Mugnier Henri, 34, rue de Candolle, Genève.

MM. MURAZ (Docteur Gaston), médecin colonel, 57, Avenue d'Italie, Paris (13e)

NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

NOCCA Louis, Anthy et 11, rue Léon Cogniet, Paris (17e).

NORRIS John 18, boulevard de la Corniche, Thonon.

NUSSBAUM (Docteur Rodolphe), médecin, 8, place Maréchal-Pétain, Thonon (m. e.).

NUSSBAUM (Mme Docteur), médecin, 8, place Maréchal Pétain, Thonon.

ORSAT (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

PACCOT (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

PASQUIER Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.

PASSET Henri, rue Vallon, Thonon.

PELLARIN Claudius, géomètre, Cruseilles.

PELLISSIER, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

PERNAT Casimir, notaire honoraire, Cluses.

PERRET (Mlle Adèle), 23, route d'Evian, Thonon.

PERRET Charles-Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, Bonneville (m. e).

PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).

PETITJEAN DE CORDEMOY (Madame). 5, avenue des Tilleuls, Thonon.

PICCOT François, Lullin.

PICHON Charles, notaire, Saint-Jean-d'Aulps.

PINTOS Vincent, Bossey, par Collonge-sous-Salève.

POLLIER (Mlle Antonie). professeur au Collège de Jeunes Filles, rue des Granges, place de Crète, 2, Thonon.

PONET-BORDEAUX (Madame), rue Vallon, Thonon.

PORTIER Marius-A., professeur, place du Rondeau, 7, Carouge, Genève.

PREMAT Henri, maire, Le Biot.

PRIVAT Léon, architecte, avenue Jules-Ferry, Thonon.

MM. PRIVAT (le Docteur), à Villaz (Hte-Savoie).

PRUNET (Madame Camille), 23, quai St Vincent, Lyon.

QUESNE (Philippe DU). Hôtel du Petit-Parc, avenue Villermont, Nice et Evian

QUIBLIER Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

QUINCY (l'abbé DE), curé, Chessenaz.

RAGOT René, notaire honoraire, Évian-les-Bains.

RAPHY Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crêtes, Thonon.

REBOUL Jules, publiciste, Bonneville.

REGARD Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

RENARD Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse) (m. e.).

REVERCHON Charles, Agence Immobilière, Annemasse.

RHEINWALD Albert, professeur, rue de Candolle, 12, Genève.

RIEUX Léon, industriel, 112, rue du Temple, Paris (IIIe).

RIOLLOT Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon.

ROBIN (le R. P.), Foyer-Social, Thonon.

ROCHEFORT A., publiciste, place de Crête, Thonon-les-Bains (m. e.).

ROSAY (l'abbé Jean), curé-archiprêtre, Douvaine.

ROSSAT Joseph, négociant, Annemasse.

ROUGE Henri, publiciste, Bonneville.

SAINT-BON (le comte Gustave DE), à Crevy, Veigy-Foncenex (m. e.).

SANDOZ Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.

SAUTHIER Yves, 7, boulevard Georges-Andrier, Thonon.

SERVETTAZ Camille, place du Château, Thonon (m. e.).

MM. SONNAZ (le comte Guy DE GERBAIX DE), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).

SOUROFF Edouard, villa Victoria, Rives-Thonon.

SPALINGER Albert, photographe, Thonon (m. e.).

TAPPONNIER Paul, maire, Collonges-sous-Salève (m. e.).

TEISSIER (Mlle Fernande), 12, rue de la Gare, Annemasse.

THIÉBAUT (Mme Charles), 34, rue Vallon, Thonon.

THIÉBAUT Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, place Maréchal-Pétain, Thonon.

THUÉLIN (Abbé Louis), boulevard de la Corniche, Thonon (m. e.).

TOULORGE Roger, villa « Les Rosiers », route de Cannes, Grasse.

TOURNAFOL (l'abbé Joseph), aumônier Institution St-Joseph, Thonon.

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis Charles), Château de Troches, Douvaine.

TRONCY (le docteur J.-E.), médecin, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).

VAUDAUX Max, architecte, rue des Vieux-Thononais, Thonon.

VEILLET Pierre, maire, Morzine.

VEVEY (Bernard de), route de Glâne, Fribourg (Suisse).

VEYRAC (le comte Maurice de), 54, avenue de Genève, Thonon.

VIANNAY (abbé J.-M.), curé, Les Clefs-sur-Thônes (m. e.).

VITROU Georges, président du Tribunal, rue Vallon, Thonon.

VUARGNOZ Adonis-E., Habère-Lullin.

VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

VUARNET François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims.

VULLIEZ SERMET Félicien, vice-consul honoraire, rue St-Sébastien, Thonon.

MM. Vulliod (Mme la baronne de), château Vulliod, Florensac (Hérault).

Yvoire (le baron Félix d'), à Yvoire (m. e.).

Zbinden-Retor L , professeur honoraire, 6, avenue des Vollandes, Genève et à Chens.

Ziegler (Henri de), professeur, rue de l'Ecole de Médecine, 14, Genève.

Membres Correspondants

MM. Braconnay (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

Campiche F.-R., archiviste privé, Nyon.

Dufournet (l'abbé Antoine), 12, rue de Strasbourg, Paris (12e).

Levrot Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

Marclay Jean, chimiste, Droguerie Centrale, Monthey (Valais).

Meynet Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

Sainte-Foix (Comte Georges de), 18, avenue La Bourdonnais, Paris (VIIe).

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BONNEVILLE (Hte-Sav.)	*Académie du Faucigny.*
BORDIGHERA (Italie) .	*R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria, via Roma, 15, Museo Bicknell.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.* *Bibliothèque Municipale.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de-Droit.

FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse). . . .	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*
GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.* *Bibliothèque de la Ville.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société Académique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
NICE (Alpes-Marit.) . .	*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*

SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT, Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria, Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti. via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1943. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire*	1.500 fr.
1943. — Prix Mgr Piccard, pour *Poésies.*	300 fr.
1944. — Prix Frédéric Engel-Gros, pour *Sciences Naturelles*	400 fr.
1944 — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire.*	1.500 fr.
1945. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire*	750 fr.
1945. — Prix R. Bartholoni, pour *Sciences et Arts.* . .	450 fr.
1945. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire.*	1.500 fr.
1945. — Prix Mgr Piccard, pour *Poésies*	300 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire ; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

Règlement particulier pour la FONDATION COMTE RODOLPHE DE FORAS :

Article Premier. — A la mémoire de M. le Comte Rodolphe de Foras, né à Thonon, le 1er mai 1872, Capitaine au 22e Régiment d'Infanterie Alpine, blessé mortellement à l'attaque de Foucaucourt (Somme), le 24 septembre et mort pour la France, le 25 septembre 1914, à Harbonnière (Somme), est constituée une Fondation à l'Académie Chablaisienne, Thonon (Haute-Savoie), moyennant un revenu annuel de 2.000 francs. Cette somme sera remise à la dite Société par les soins de Mme la Vicomtesse Christian de L'Hermite, fille du Comte Gautier-Vignal, épouse en premières noces du Comte Rodolphe de Foras, suivant les stipulations à indiquer par elle.

Art. 2. — Cette Fondation est destinée à la distribution d'un Prix annuel décerné le 25 septembre, jour anniversaire de la mort du titulaire de la Fondation, et à la célébration d'une messe à laquelle l'Académie assistera en corps.

Art. 3. — Le Prix de la Fondation Comte Rodolphe de Foras sera décerné annuellement, soit à un écrivain savoyard traitant de sujets historiques ou d'érudition, soit à l'auteur de la meilleure étude d'Histoire ou d'Erudition concernant la Savoie. L'ouvrage primé, d'une loyauté historique incontestable, devra relever de la tradition et de l'esprit catholique ; tout en gardant sa saveur régionaliste, il devra entrer dans le cadre de l'unité et de la culture française.

Art. 4. — La Commission du Concours pour ce Prix sera désignée par le Bureau de l'Académie et ne comprendra que des historiens, érudits ou chartistes qualifiés ; son choix sera soumis, en outre, à l'examen et approbation de M. l'Archiviste départemental de la Haute-Savoie. Le choix sera approuvé par la Donatrice ou, à son défaut, par un réprésentant de la famille du Fondateur.

Art. 5. — Le Programme général des Concours sera appliqué pour ce Prix, sauf pour la date de clôture de l'examen qui est fixée au 30 Juin de l'année du Concours.

Art. 6. — Exceptionnellement, si la Commission jugeait digne de récompense un ouvrage couronné dans d'autres Concours, une médaille, frappée au nom de la Fondation, pourrait être attribuée à l'auteur, à la place du prix en espèces, et le surplus de la Fondation attribué comme spécifié à l'article suivant.

Art. 7. — Si, certaines années, malgré la publicité donnée au Concours, le prix ne pouvait pas être décerné par suite du défaut de concurrents, ou d'œuvres qualifiées, son montant serait employé, après consultation et agrément de la famille du Fondateur, à l'acquisition d'ouvrages de fonds utiles aux Historiens et Erudits, destinés à la Bibliothèque de l'Académie. Ces ouvrages seraient joints à la Collection de l'Armorial et Nobiliaire de Savoie et autres œuvres du Comte Amédée de Foras, père du Fondateur, pour former une Bibliothèque spéciale portant le nom et les armes de Foras. Chaque ouvrage acquis sera muni d'un ex-libris spécial au nom du Comte Rodolphe de Foras.

MÉMOIRES

MÉMOIRE I

AU SERVICE ETRANGER

par le

GÉNÉRAL BORDEAUX

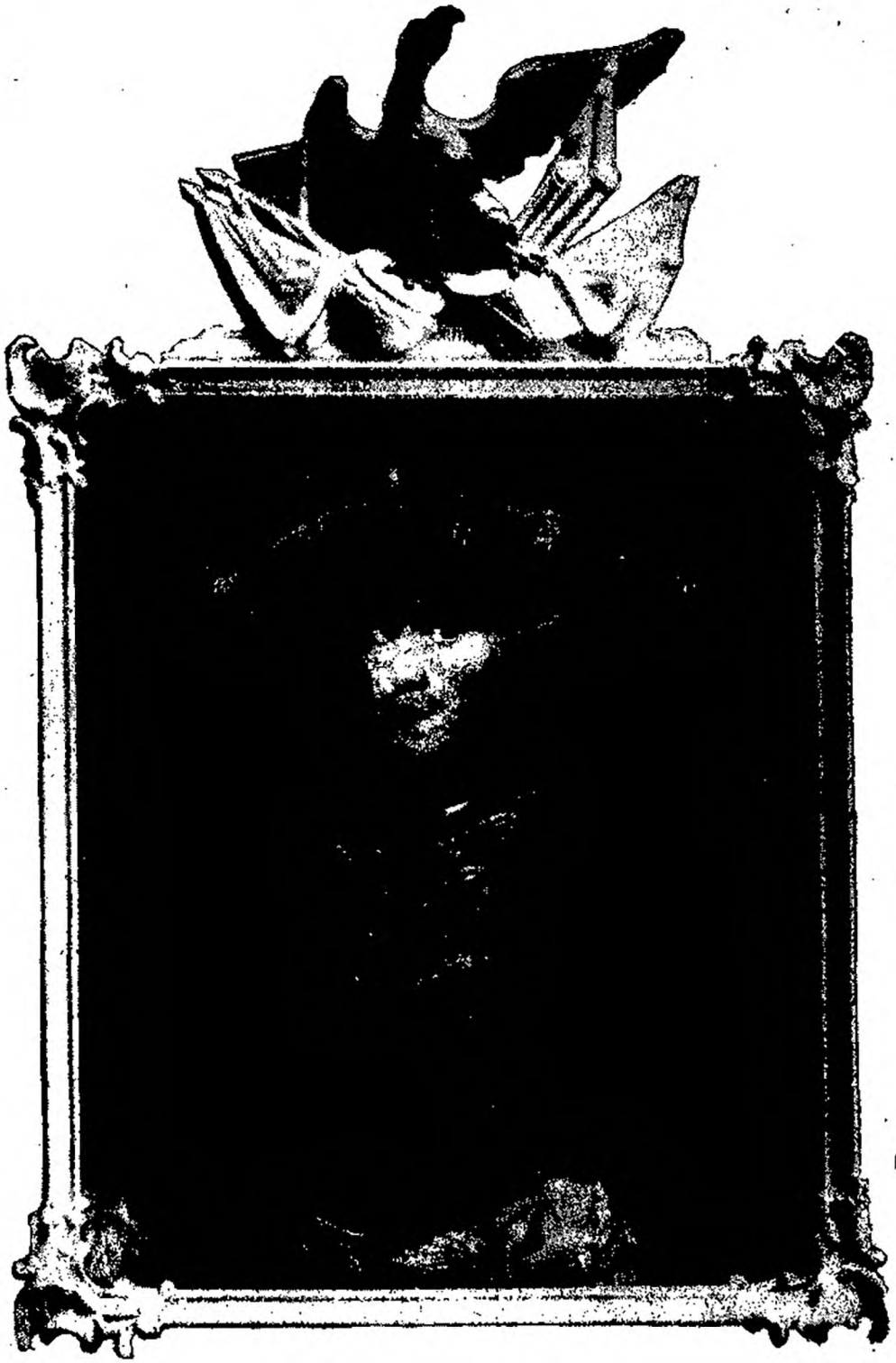

Le Général FAVRAT

1730-1804

(Enregistré sous le n° 723 par la Censure)

AU SERVICE ÉTRANGER [1]

NOTES ET SOUVENIRS D'HISTOIRE

Il y a longtemps — dix ans au moins — que j'avais entrepris ce travail et commencé de rechercher des éléments d'information. Des difficultés s'étaient présentées, des incertitudes, le manque de sécurité, de contrôle ; j'y avais presque renoncé. Cependant il m'a paru que ces souvenirs historiques inédits pourraient intéresser mes compatriotes savoyards ; et puis je devais reconnaître la complaisance de ceux qui m'avaient aidé dans mes recherches. C'est pourquoi je livre bien volontiers ces pages à l'Académie Chablaisienne. Après y avoir évoqué un certain nombre de nos compatriotes savoyards d'autrefois, j'ai cru devoir élever et étendre ce domaine en traitant dans un sens plus général, à travers l'histoire, des divers aspects de ce même sujet « Au service étranger ».

(1) Je remercie tout spécialement M. A. Huart, historien qui, après 1919, autorisé à faire des recherches aux Archives de Berlin, s'est activement et cordialement intéressé aux miennes, le Colonel de la Forest-Divonne (Berlin et Berne), le général Renondeau, alors attaché militaire à Berlin, MM. de Montfalcon, Louis Coppier, Ducellier, R. Avezou, alors archiviste à Annecy, le commandant Picolet d'Hermillon, Mademoiselle Adèle Morel-Chaumontet. Il y a toujours profit à s'adresser à l' « Armorial » d'Amédée de Foras, à son continuateur M. Félix d'Yvoire. Aux Archives du président Jacques Dubouloz — qui s'était le premier intéressé aux Favrat de Prusse — se trouvent notamment le portrait du général Favrat, reproduit ici, et deux lettres-autographes de Frédéric II le Grand adressées à Favrat.

I

Le Général FAVRAT
(de Bellevaux)

Il s'agit ici d'Officiers savoyards qui ont servi à l'étranger, dont plusieurs y ont fait souche et se sont perpétués du moins jusqu'à une époque récente ; et il s'agit du XVIIIme siècle et du début du XIXme. Le métier des armes a toujours été en honneur en Savoie, comme dans la Suisse voisine. Des jeunes gens, ayant l'esprit et le goût des aventures, avec un peu d'ambition et quelque conscience de leur valeur, trouvant dans leur propre pays des cadres toujours encombrés, ont eu naturellement l'idée d'aller porter au dehors leur bonne volonté, leur ardeur, et d'offrir leurs services. A l'époque dont il s'agit la France était souvent en guerre ; mais là aussi les cadres étaient encombrés et encore presque exclusivement réservés à certaines classes. Au contraire l'Empire, la Prusse, moins avancés dans leur formation et dans leurs traditions nationales, et presque toujours en guerre, recherchaient volontiers les concours extérieurs. Parmi ces jeunes chercheurs d'aventures, beaucoup sans doute ont disparu sans laisser de traces, après une courte et honorable carrière ; quelques-uns ont émergé à force d'énergie et par leur valeur persévérante.

Notre principal personnage est le général Favrat, de Bellevaux, dont la destinée fut exceptionnelle à tous égards. Et cependant on ne trouve nulle trace de lui ni en France, ni même dans son pays d'origine le Royaume de Sardaigne, ni dans les dictionnaires italiens d'histoire et de biographie, et pas davantage dans les travaux très nombreux qui ont été publiés depuis

1860 par nos Sociétés savantes de Savoie. Ce nom de Favrat est même absent de l'ouvrage si consciencieux d'Alfred Anthonioz « Généraux Savoyards ». En Prusse, par contre, où s'est écoulée la plus grande partie de sa carrière, sa mémoire a été conservée, et les répertoires anciens et récents lui ont consacré d'importants articles ; les archives gardent son souvenir. Ainsi a-t-il été possible de reconstituer le cours de cette étonnante carrière.

Mais dès le début de cette curieuse existence, on se heurte à l'imprécis, tout au moins à l'incertitude qui résulte de l'absence de documents écrits authentiques. Et l'on verra plus loin que si l'ascendance de Favrat est incertaine ou du moins difficile à établir, sa descendance ne l'est pas moins. Voici la tradition. Un jour de l'année 1730, un religieux chartreux, frère lai, de la famille Favrat, vint à Bellevaux et tenta d'assassiner son frère avec un pistolet, parce qu'il avait gravement compromis l'honneur de la famille par la naissance d'un enfant naturel. C'est cet enfant naturel qui est devenu l'illustre Favrat. Aucune trace n'existe, à notre connaissance, de ce fait. L'ancien archiprêtre de Bellevaux, Révérend Jacquier, qui a passé de longues années à Bellevaux et qui savait tout ce qui intéresse ce pays († 1937) a dit un jour à Jacques Dubouloz : « le fait paraît bien certain ; mais il n'en reste pas de trace » ; des feuillets ont dû être détruits. Aux Archives du Sénat de Savoie, dont le dépouillement est loin d'être achevé, on n'a pas encore retrouvé trace de cette affaire criminelle.

La famille Favrat est anciennement connue. Ces Favrat étaient bourgeois de Thonon, Evian, Allinges, chatelains de Bellevaux, notaires en ce lieu ; ils étaient alliés à diverses familles de la noblesse et de la bourgeoisie chablaisiennes. Nous savons — car Jacques Dubouloz a étudié cette question — qu'il y eut en

Prusse deux Favrat au temps de Frédéric-le-Grand, tous deux appréciés du Roi à des titres divers. L'un fut à la tête des manufactures royales ; intelligent, bon vivant, il mourut jeune, victime de ses excès. L'autre était le Soldat. Ces deux Favrat se traitaient de frères. Il semble qu'ils étaient à la fois frères de père, l'un légitime, l'autre naturel, et frères de lait.

En ce qui concerne notre héros, voici ce qui ne semble pas douteux, d'après la concordance des renseignements recueillis. François-André Favrat, dit Favrat de Bellevaux, est né à Bellevaux, le 4 septembre 1730, fils naturel d'Egrège Jacques-André Favrat, chatelain de Bellevaux, qui avait épousé le 14 février 1730, Marie-Louise Vignet, d'une vieille famille de Thonon. Maintenant quelle était sa mère ? Probablement une jeune fille au service de la famille Favrat, qui serait originaire de Bernex et s'appellerait Jacquier. Il faut croire que les historiens de Prusse, les chercheurs, ont découvert et vérifié ces particularités, sous réserve de l'orthographe erronée d'un nom de lieu, car, dans « Allgemeine deutsche », « Biographie, Leipsick 1877 » le général est ainsi désigné : « Favrat : François-André de Favrat — Jacquier de Bernay, né le 4 septembre 1730 en Savoie », et dans le « Dictionnaire biographique de tous les généraux prussiens », en 36 vol. en cours de publication, sous le n° 724 il est appelé « François-André Jacquier de Bernay von Favrat, né le 4 septembre 1730, à Thonon sur le lac de Genève ». (1). Les détails fournis par ces deux Répertoires et les renseignements recueillis ailleurs nous ont permis de mettre sur pied les faits qui suivent et de présenter des observations, de formuler une appréciation sur Favrat.

(1) Suivent deux erreurs manifestes : le père aurait été Colonel au service de France ; la mère s'appellerait Jeannette de Gantin.

Il a longtemps fait la guerre avant d'arriver aux grades élevés. Il était d'une intelligence vive, ouverte, doué d'imagination et d'initiative ; physiquement il fut toujours étonnant de santé et de force physique. C'était bien « cette âme énergique animant un corps de fer » qui fit la fortune d'un Ney, d'un Murat. Peut-être gêné chez lui par sa situation de famille, il part de bonne heure ; il va en France, prend place aux armées ; à 15 ans, il est à Fontenoy, la magnifique victoire du Maréchal de Saxe sur l'armée anglaise. Pendant trois ans il fait campagne en Flandre, prend part aux sièges, aux batailles de Raucoux, de Laufeld où il est blessé pour la première fois. En 1747, on ne sait comment, on le trouve lieutenant en Espagne, peut-être dans un contingent français, car c'est en 1750 qu'il donne sa démission de l'armée française, qui n'est plus en guerre, et va prendre du service dans l'armée autrichienne comme lieutenant. La guerre de Sept Ans débute en 1756 ; il la commence dans l'armée autrichienne, sous le prince Charles de Lorraine, assiste aux principales batailles, à Leuthen où il est blessé, au siège de Prague (encore blessé). Mais en 1758 nous le voyons quitter le service de Marie-Thérèse, peut-être déçu dans ses espérances de carrière, peut-être appelé à Berlin par son frère, et entrer dans l'armée prussienne comme Capitaine d'Etat-Major. Il prend part à la guerre jusqu'à la fin en 1763 par le traité de Paris, dans les conditions les plus rigoureuses, les plus méritoires, car il est encore cinq fois blessé, à la bataille ou à divers sièges de places-fortes ; nous renonçons à l'énumération de tous ces noms dont plusieurs sont célèbres. C'est vers la fin seulement, au début de 1763, qu'il est enfin nommé Major. La paix est signée. Favrat continue de servir, mais sans doute s'ennuie. En 1771 il donne sa démission. Toujours curieux et passionné de s'instruire, il voyage alors, séjourne à Venise, en Orient, à Constan-

tinople. Mais on le regrette en Prusse. Frédéric II qui ne l'a pas perdu de vue le rappelle, et en 1775 il est réintégré dans l'armée prusienne comme Lieutenant-Colonel, prend part à la nouvelle et courte guerre pour la succession de Bavière, que termine le traité de Teschen, devient Colonel en 1784. Sa situation est faite maintenant et, le 1er mars 1786, cinq mois avant de mourir, Frédéric le nomme Général - Major, faveur certes bien méritée, car Favrat a maintenant 55 ans, mais rarement accordée à un étranger. Dès lors Favrat ne cessera de servir avec conscience et honneur sous le nouveau souverain Frédéric Guillaume II (1786-1797), qui l'apprécie au plus haut degré et lui remet de sa main au cours d'une revue, en 1789, la décoration de l'Ordre pour le Mérite. La Prusse, l'Autriche, la Russie vont être occupées pendant de longues années par les partages de la Pologne. Il y a menaces de guerre du côté de la France. En 1792, Favrat est nommé Lieutenant-Général et Gouverneur de la place-forte de Glatz. Deux ans plus tard, à propos de la Pologne, la Prusse reprend encore les armes ; et c'est alors Favrat qui commande son armée ; son autorité est ferme, indiscutée ; il reçoit successivement le Cordon de l'Aigle Rouge, puis, en 1796 le Cordon de l'Aigle Noir de Prusse, la plus haute distinction dans ce pays. Le Roi meurt en 1797 ; son fils Frédéric-Guillaume III lui succède. Lui aussi a bien connu et apprécié Favrat ; au mois de mai 1801, il lui confère le grade suprême de Général de l'Infanterie. Il n'y a plus au-dessus, que la dignité de Feld-maréchal. Favrat a repris son gouvernement militaire de Glatz, en Silésie ; il y passa ses dernières années ; c'est là qu'il mourut le 5 septembre 1804, âgé de soixante-quatorze ans, ayant suivi de loin les événements, n'ayant jamais cessé de s'intéresser à ceux de France, ayant assez vécu pour apprendre le couronnement de Napoléon Empereur des Français.

Telle a été, très résumée, l'étonnante destinée de ce Savoyard de Bellevaux, inconnu dans son pays.

En Prusse, où il a vécu, dans l'armée, Favrat avait, de son vivant, une situation morale un peu à part. On ne savait rien de précis sur ses origines. La légende s'en mêla ; les bruits les plus invraisemblables s'étaient répandus. « Les uns prétendent qu'il était fils naturel du Roi de Saxe, Auguste le Fort ; les autres qu'il était fils du maréchal de Saxe ». Et de même « il a été impossible de connaître exactement sa vraie situation au sujet de ses femmes. Nous ne savons pas avec lesquelles il s'était marié religieusement et avec lesquelles il ne vivait qu'en concubinage. De plus on ne peut pas exactement constater le nombre des femmes avec lesquelles il avait engendré des enfants. En tout cas les enfants ont donné plus tard des renseignements contradictoires sur les mères ». Plus loin l'historien prussien prend la peine de nous avertir que de telles aventures et situations « n'étaient pas du tout quelque chose d'extraordinaire ou de mystérieux dans la seconde moitié du XVIIIme siècle ». Nous ne suivrons pas les chroniqueurs dans leurs recherches à ce sujet. Dans la mesure où l'on peut se faire une opinion il semble qu'il y ait eu seulement deux mariages véritables, séparés par une série d'unions passagères. En Autriche, Favrat avait épousé une demoiselle Marie-Antoinette Montecuculli, fille de Franz-Raymond Montecuculli, Conseiller impérial (1). Elle était, dit-on, boiteuse et contrefaite. Favrat l'emmena en Prusse, se sépara d'elle ; Frédéric l'autorisa à en épouser une autre ; et Favrat paraît avoir profité largement de cette permission. Mais, laissant de côté ces unions dont les préci-

(1) Ce prénom de Raymond nous porte à croire qu'elle était parente de l'illustre homme de guerre qui avait été en Alsace le digne adversaire de Turenne.

sions nous sont données, (les noms du moins), il nous a semblé que dès lors un seul mariage fut régulier, celui que Favrat contracta avec Caroline-Wilhelmine Kabrit, veuve Vorhopp, morte à Glatz en 1809. De là comme descendance, — si l'on peut dire, — nous ne trouvons que des enfants Vorhopp, notamment un fils, Frédéric-Léopold, qui fut anobli comme beau-fils du général et sous le nom de Favrat, et deux filles qui furent l'une et l'autre successivement « légitimées » du vivant de Favrat. Nous n'apercevons donc pas qu'il y ait eu quelque descendance légitime et régulière, en fait et en droit, de cet illustre et généreux soldat. A cette descendance, ou légitimée et par les femmes, ou simplement dénommée Favrat par une décision du Roi de Prusse, sont venues s'attacher par la suite diverses alliances, notamment celle de la famille Von Kleist, que l'on trouve à chaque page de l'histoire de ce pays (1). En résumé si, comme on nous l'a laissé entendre, le nom de Favrat est encore prononcé aujourd'hui dans l'armée allemande (prononcé en appuyant sur le second *a* et en insistant sur le *t* final), cela ne peut être que par suite des circonstances qui viennent d'être exposées.

Une autre circonstance contribua à donner à Favrat une renommée particulière ; ce fut sa force physique incomparable. Elle est signalée çà et là. Comme le maréchal de Saxe, son premier chef, Favrat — nous dit-on — brisait un écu entre ses doigts, un fer à cheval entre ses mains. Il soulevait un cheval avec son cavalier, l'un et l'autre avec leurs armures. Il y a aussi

(1) Il y a une trentaine d'années, un von Kleist, officier supérieur de l'Armée allemande, écrivit à Jacques Dubouloz pour lui demander des renseignements sur la famille Favrat, de Bellevaux. J. Dubouloz lui envoya la généalogie de la famille ; et von Kleist remercia en disant : « grâce à vous, je suis maintenant renseigné sur mon ascendance ».

l'histoire de la berline, que l'on peut reconstituer ainsi. Après un voyage d'inspection, le général rentrait à Berlin, accompagné de deux officiers. On se servait alors de voitures aux proportions énormes, solides et lourdes ; on y couchait, on y mangeait, on y entassait les bagages. A la dernière étape, sur une route boueuse et détrempée par les pluies, la voiture s'embourba et il était impossible de démarrer. Les compagnons de Favrat lui proposèrent de chercher une maison aux environs pour y passer la nuit, tandis que l'un d'eux irait chercher du secours à Berlin. Favrat se taisait ; soudain il retira sa veste et dit : non, je ne veux pas rester ici. Je vais passer sous la voiture ; je la soulèverai ; vous actionnerez les chevaux, et en route. Et ainsi fut-il fait. Il avait alors près de soixante ans.

Mais Favrat était également exceptionnel par l'intelligence, par sa passion de savoir, de travailler. Au service ou hors de l'armée, au cours de ses voyages, il envoie au Roi des mémoires sur les pays qu'il traverse, sur les places fortes, sur les Dardanelles. Sa connaissance de l'Autriche, de ses institutions militaires, fut souvent mise à contribution par le Roi Frédéric II, qui l'employa d'autre part à diverses missions, en Dalmatie et ailleurs, qui l'autorisa à publier des écrits militaires. Dans la conversation, Favrat était plein d'esprit, ce qui avait frappé le Roi qui — ce n'est pas douteux — connut personnellement Favrat, s'entretint souvent avec lui et l'apprécia très haut. On lit, en effet, dans un Répertoire déjà utilisé : « En tout temps Favrat fut très estimé par ce monarque, à cause de son sentiment d'honneur et de devoir, strictement militaire, à cause de son énergie invincible, à cause de son don d'observation pénétrant et de sa conversation spirituelle ».

Les successeurs de Frédéric II l'apprécièrent davantage encore. A l'occasion et au cours des difficultés graves qui eurent lieu entre la Prusse et la Russie, à

propos de l'occupation et de la possession de Varsovie, en 1794-95, Favrat eut à faire preuve à la fois de fermeté, de tact, de diplomatie. Il eut de fréquents rapports pendant plusieurs mois avec l'illustre Souvarof, commandant de l'armée russe. Il sut s'accorder avec ce personnage extraordinaire, le seul qui — quelques années plus tard — ait jamais conduit une armée russe au loin à travers l'Europe, qui mérita à cette occasion d'être surnommé Italinsky, qui fut notre vainqueur en Italie, notre vaincu en Suisse, qui ne ramena dans son pays que des débris d'armée et en mourut de chagrin. C'est Favrat qui eut à lui remettre après ces négociations difficiles, de la part du Roi Frédéric-Guillaume II, les insignes des Ordres royaux de Prusse. En récompense de ces services, le Roi écrivit à Favrat, le 11 juillet 1796 : « Pour vous prouver comme il m'est agréable de vous montrer plus distinctement mes sentiments bienveillants envers vous, je me ferai le plaisir de vous conférer par la présente mon Grand Ordre de l'Aigle Noir, comme signe perpétuel de ma reconnaissance ». Et quand Favrat mourut, huit ans plus tard comme on l'a vu, le Roi Frédéric-Guillaume III écrivit à sa veuve le 15 septembre 1804 : « Avec une grande douleur j'ai appris par votre lettre du 6 de ce mois, la mort de votre époux. Je vous exprime ma compassion la plus sincère de cette perte, d'autant plus que le défunt s'était acquis mon estime par les services qu'il avait rendus pendant de longues années dans l'intérêt de l'Etat, et par son dévouement fidèle pour ma personne avec un zèle digne d'éloge ».

Dans le cours de sa carrière d'homme de guerre, Favrat avait pris part à 10 batailles rangées, 74 combats, 14 sièges ; il avait été blessé 12 fois. Son souvenir a été longtemps conservé et fixé. Sur un ouvrage de « Tactique prussienne », daté de 1789, nous relevons; sur la liste des régiments d'Infanterie : 57me Régiment

«Favrat », en 1789 à Braunsberg. Il existe une Médaille à l'effigie de Favrat (1730-1804). Elle est l'œuvre du graveur Loos ; elle est du diamètre de 40 mm. A l'avers, elle représente le buste du général ; au revers une femme debout couronnant une urne posée sur un socle (1).

Représentons-nous maintenant Favrat dans les dernières années de sa vie, à l'hôtel de son commandement, à Gratz, où il jouit enfin d'un repos bien gagné, cependant encore et souvent en guerre, non avec l'ennemi sans doute, mais certainement avec ses blessures. Il songe au passé, à ce village de Bellevaux, où il ne semble pas qu'il soit jamais revenu ; et toute sa vie repasse dans sa mémoire, devant ses yeux. Adolescent de quinze ans, il est parti ; il a marché longtemps sur les routes de France ; il a obtenu d'être inscrit « à la suite » sur les services du maréchal de Saxe avant de pouvoir être classé soldat. Il a fait ses premières armes à Fontenoy. Puis il a poursuivi sa carrière en Espagne, en Autriche, en Prusse. En Autriche, déjà en vue dans sa position subalterne, il a vu les plus hauts personnages, l'impératrice Marie-Thérèse, le prince Charles de Lorraine, l'illustre maréchal Daun ; il a épousé une Montecuculli. Le destin le fixe enfin en Prusse ; il y est bien connu et apprécié du Roi Frédéric II le Grand ; il y a été le subordonné, le collègue, l'émule de tous ces grands soldats, le prince d'Anhalt, le duc de Brunswick, les feld-maréchaux Kalkreut, Mollendorf, Blücher lui-même, plus jeune que lui de douze ans. Parvenu au grade suprême, il a commandé une armée prussienne en Pologne ; au nom de son souverain il a négocié avec Souvarof. C'est une destinée extraordinaire que la sienne ; il l'a réalisée par la

(1) Elle est signalée dans la collection fameuse du prince d'Essling (Masséna), mise en vente en 1927.

volonté, le travail, par une incomparable énergie morale et physique, par sa loyauté, par un sentiment de devoir et de conscience professionnelle qui a été reconnu et apprécié par les juges les plus sévères. Dans cette histoire vécue et réelle, on croirait parfois trouver du roman, car les circonstances romanesques n'y ont pas manqué.

S'il faut porter un jugement d'ensemble sur Favrat d'après sa personne et sa vie, nous dirons qu'il fut en vérité le type de l'aventurier, au sens élevé de ce mot, l'aventurier qui ne porte en lui, seul et loin de son pays, avec son intelligence et sa vigueur, que son besoin d'action et la puissance de son énergie, et qui s'impose partout où il va. Nos compatriotes savoyards reconnaîtront sans doute qu'il convenait de tirer enfin de l'oubli cet enfant de nos montagnes, à la naissance irrégulière, soldat à quinze ans à l'étranger, qui devint un jour commandant d'une armée et qui, par un ensemble de qualités et d'aptitudes exceptionnelles, a fait honneur à son pays.

Au souvenir de Favrat nous rattacherons celui de son illustre compatriote le général Dessaix. Comme on le sait, après sa grave blessure à la Moskowa (7 septembre 1812), Dessaix fut envoyé à Berlin et y remplit pendant quelques mois les fonctions de gouverneur militaire pour le compte de l'Empereur Napoléon. Par les souvenirs de son aide-de-camp le Capitaine Girod de l'Ain, nous savons qu'il fut très bien reçu par le Roi Frédéric-Guillaume III et par le prince Henri, frère de Frédéric II, qu'il fut invité plusieurs fois à Postdam. A cette époque il y avait à peine huit ans que Favrat était mort ; le Roi et le prince l'avaient bien connu. Il nous est permis de penser que ces souvenirs furent à l'origine de cette faveur particulière de Dessaix. La mère de celui-ci était Marie-Philippine Favrat

(1) de Bellevaux, de la même famille. Et nous voyons ces liens de parenté se renouveler quand, au mois d'avril 1813, quelques semaines après sa rentrée en Savoie, Dessaix maria sa seconde fille, Caroline, au Baron Frédéric Favrat de Bellevaux, neveu des Favrat de Prusse.

⁂

D'autres Savoyards en Prusse :
Le Général Chaumontet

Des renseignements épars, puis groupés et précisés, des recherches, des concours, le désir de signaler ceux qui ont porté, hors de la Savoie, les qualités solides de notre race, nous ont permis d'évoquer ici quelques-uns des nôtres, qui ont également servi en Prusse, et d'abord ceux de la famille Chaumontet. Des différences d'orthographe, des confusions de prénoms, des dates diverses pour un même fait, ont compliqué et retardé ces recherches et ne permettent pas toujours d'en affirmer, du moins dans quelques détails, sinon pour l'essentiel, la complète exactitude.

La famille Chaumontet est originaire de Chaumont, village pittoresque à l'extrémité Sud-Est du long et étroit massif du Vuache, à 4 km. environ au N.-E. de Frangy. Dans sa situation à part, ce village semble bien avoir été une petite ville, une sorte de place forte avec son enceinte, son hôtel de ville, ses foires et ses marchés, avec sa bourgeoisie terrienne aisée. La forteresse avait subi autrefois des sièges ; elle avait été détruite au début du XVIIme siècle. Il est naturel qu'on y eût le goût du métier des armes. Plusieurs de ses fils y ont simultanément ou successivement servi à l'étranger.

---

(1) Fille de Jacques-François Favrat, notaire, à Bellevaux, et de Marie-Thérèse de Ruphy.

Emmanuel - François-*Antoine*-Eugène Chaumontet, est né à Chaumont, le 26 décembre 1728 (1). Il fit ses études au Collège d'Annecy. Il alla d'abord servir dans l'armée sarde dès 1745. Onze ans plus tard, en 1756, sans que nous sachions exactement le motif, l'origine de ce changement, il entra au service de la Prusse. On sait qu'alors le prestige du Roi Frédéric II, grandissant à travers l'Europe, sa faveur pour les combattants valeureux, appelaient de préférence en Prusse les jeunes gens à l'âme guerrière qu'avaient attirés autrefois Turenne, le prince Eugène, le maréchal de Saxe. Nous n'avons pas de renseignements précis sur la carrière d'Antoine Chaumontet. Sans doute a-t-il pris une part active à la guerre de Sept Ans, car dès 1765 il est officier supérieur, en 1776 Colonel. Il commande le Régiment d'Infanterie de Crockow à Marienbourg. En 1784 — le 24 septembre — il est nommé Général-Major, deux ans avant Favrat. Tout nous porte à penser que ces deux compatriotes se sont connus à Berlin. Dans la « Rangliste » de 1785 Chaumontet figure avec son grade « à la suite ». En 1787 il est qualifié Brigadier-Général. Créé baron par le Roi, il mourut à Buntzlau en Silésie, le 18 mars 1788, laissant plusieurs enfants. On signale qu'il organisa dans son Régiment le « Frei - Corps », et qu'il eut sous ses ordres le jeune von Gneisenau, le futur et célèbre Chef d'Etat-Major de Blücher, et lui-même plus tard feld-maréchal.

Antoine de Chaumontet (2), qui avait pris un rang très honorable dans la société prussienne de son temps, fut rejoint en Prusse par plusieurs jeunes gens ses compatriotes, et notamment par un de ses neveux

---

(1) Fils de Spectable Philibert « municipis anneciensis », et de Claudia Bouvier.

(2) Il figure, lui aussi, dans le « Dictionnaire de tous les Généraux prussiens » sous le numéro 696.

Alexandre (1), qu'il fit entrer à l'Ecole des cadets et qui servit à son tour comme officier. Alexandre prit part notamment aux guerres contre la France, fut blessé et fait prisonnier au combat de Saalfeld en 1806; ce fut la fin de sa carrière. Dès lors la famille est définitivement prussienne ; elle est devenue protestante par le mariage d'Alexandre avec la fille d'un pasteur. Il eut plusieurs enfants ; l'un de ses fils Rudolph, né en 1814 à Graùdenz, servit lui aussi honorablement dans l'Infanterie et aux Corps d'Etat-Major. Il s'était allié à la haute noblesse par son mariage avec la Comtesse von Dohna. Il devint Lieutenant-Colonel. Il s'intéressa à son pays d'origine, vint en Savoie en 1847, fit un séjour chez ses parents à Frangy, et demeura en liaison avec eux par correspondance ; il mourut à Berlin en 1861, laissant plusieurs enfants.

La famille Picolet a formé plusieurs branches, dont l'une s'est fixée en Prusse sous le nom de Picolet d'Hauteville, où nous la trouvons avec Louis Picolet d'Hauteville, né en 1764, qui était le plus jeune de onze frères et sœurs. A dix-huit ans, en 1782, il partit en Prusse, fut admis à l'Ecole des cadets, devint Lieutenant puis Major, mérita l' «Ordre pour le Mérite » ; il mourut en 1840. Il avait épousé Charlotte de Pùttkamer (2). Son fils Louis-Philippe, né à Wesel en 1788, fit une belle carrière militaire en Prusse, servit contre la France, se distingua à Iéna. En 1812, on le voit en Russie à la Grande Armée, au corps du général York et attaché à l'Etat-Major du maréchal Macdonald, de qui dépend le corps prussien. Il y gagna la Croix de la Légion d'honneur, devint Major et mourut en 1842. Dès lors ces Picolet sont nombreux dans l'Armée alleman-

(1) Né à Carouge en 1760, mort à Graùdenz en Silésie en 1827.

(2) De la famille où, plus tard, Bismark trouva son épouse.

de. L'un d'eux sert comme Capitaine devant Metz en 1870, en face de son cousin le Capitaine Picolet d'Hermillon, qui est glorieusement tué le 16 août à Rezonville.

Un document inédit, du moins en France, conservé aux Archives Picolet, nous montre l'intérêt que le Grand Frédéric portait aux jeunes gens de notre pays qui venaient servir dans son armée. C'est une lettre du Roi à Antoine de Chaumontet, datée de Postdam 29 avril 1781 ; elle est en français, signée « Frédéric », adressée « à mon Colonel de Chaumontex, à Marienbourg » ; elle est ainsi conçue : « Mon cher Colonel. — C'est depuis quelque temps que vos compatriotes d'Autheville et de Chaumontex sont arrivés ici pour demander du service, sans aucune recommandation. J'ai fait faire des perquisitions (recherches) sur leur origine et leur naissance ; et j'ai même fourni en attendant à leur entretien. Votre lettre du 23 mars suffit pour les agréer ; mais comme ils n'entendent pas encore l'allemand, je viens de leur ouvrir leur carrière militaire dans mon corps des cadets à Berlin, cette pépinière de mon armée, où ils pourront acquérir en même temps les connaissances nécessaires à un jeune officier. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde ».

Ce n'est pas seulement en Prusse, mais dans d'autres pays d'Europe que nos jeunes gens sont allés parfois servir au XVIIIme siècle. Dans son livre « Généraux savoyards » qui lui a certainement demandé de longues et patientes recherches, notre compatriote Alfred Anthonioz en a retrouvé quelques-uns.

Jean-Antoine de Monet, de Chambéry, fut envoyé en Pologne comme précepteur du prince Czartorisky ; il y réussit pour le mieux, devint Lieutenant-Général et s'acquit une renommée de soldat et de savant.

J. de Montgelaz, de Chambéry, devint général en Bavière.

Les deux Muffat de Saint-Amour, l'oncle et le neveu, de Megève, servirent avec distinction en Autriche et y devinrent Officiers-généraux.

N. Rannaud de Chambéry, après avoir servi dans l'armée française, entra dans l'armée espagnole, devint général et gouverneur aux Iles Baléares.

Nous évoquerons ici un compatriote distingué dont le nom et le souvenir n'ont jamais été cités en Savoie jusqu'à présent. Georges Delachinal, d'Annecy (1716-1781), servit en Pologne, fut nommé Colonel par le Roi Auguste III en 1750. On le voit ensuite en Courlande, au temps où ce pays est agité par les compétitions ; il y devient directeur de la Cour ducale et Général au service de Saxe. Rentré en Savoie, il vécut ses dernières années à Pringy et y mourut en 1781 (1).

Est-il besoin de rappeler l'extraordinaire carrière du général de Boigne aux Indes, dans cette seconde moitié du XVIIIme siècle ?



Epoque révolutionnaire et impériale

En 1789 ce fut la Révolution française. Et ce fut, en France et bientôt en Europe, une période de transformation, d'extension et de rejeunissement des cadres et des élites. Par suite des circonstances extérieures, on s'orienta d'abord du côté de la profession des armes. Parmi les vingt-deux Généraux que la Savoie a donnés aux armées de la Convention, du Directoire, du Consulat et de l'Empire, plusieurs tels que Doppet, Dupas, Henriod, Marulaz, Charlet, étaient entrés dans l'Armée

(1) Alliances et références : familles Coppier, Ducellier, Dunand.

française avant cette date ; ils y servaient par conséquent comme étrangers. La réunion de la Savoie à la France par le décret de la Convention nationale du 27 novembre 1792, établit une situation de fait ; et c'est alors que les autres entrèrent à leur tour avec enthousiasme dans l'armée : Dessaix, Curial, Pacthod, Chastel, Decoux et d'autres. Quelques années plus tard, après les victoires de Bonaparte en Italie, le traité de Paris du 15 mai 1796, régularisa en droit la situation. Dès lors ce fut partout et sans réserve l'application des lois, la participation totale à la vie publique de France. On pourrait citer en très grand nombre les membres des familles de l'ancienne noblesse et de l'ancienne bourgeoisie de Savoie, pour la plupart volontaires, sur la liste des Officiers et des Soldats tués ou blessés, ou signalés pour leur bravoure et leur dévouement. Et il nous est particulièrement agréable de rappeler qu'il en fut ainsi jusqu'aux derniers jours, que nos départements, le Mont-Blanc, le Léman, sont inscrits parmi ceux qui, jusqu'aux années malheureuses de 1814 et 1815 inclusivement, ont répondu à l'Etat envahi, qui devait faire appel aux dernières réserves.

Cependant, en ces temps où la Maison de Savoie, ayant perdu ses Etats de terre-ferme, était réduite à la souveraineté de l'Ile de Sardaigne, quelques-uns des nôtres, par esprit de fidélité, préférèrent chercher du service dans les armées étrangères, en Autriche, en Russie, en Angleterre même. Leur souvenir doit être rappelé.

En raison de l'illustration ancienne de sa famille, originaire de Chambéry, il convient de citer d'abord Henri de Bellegarde, né en 1756, à Dresde, où son père servait le Roi de Saxe. Entré de bonne heure au service de l'Autriche, il y accomplit une carrière très rapide et active. Feld-maréchal, il commanda une armée en Italie, combattit à Marengo, à Wagram, occupa les

charges les plus élevées, reprit les armes en 1813, puis en 1815 dans l'Etat de Naples contre Murat, et mourut à Vienne à un âge avancé. Son frère cadet, Frédéric, né à Chambéry, devint lui aussi général au service de l'Autriche.

Henri de Faverges servit en Autriche, puis en Angleterre. Rentré dans son pays en 1814, il y devint général et y occupa de hautes situations. Il a laissé des Mémoires inédits.

Charles du Noyer de Lescheraines fit une longue carrière en Autriche, et y devint général, tandis qu'Emmanuel de Thiollaz, entré au service du Roi de Saxe, y devenait aussi général.

En Russie nous trouvons les deux de Maistre, Xavier et Rodolphe, le premier frère, le second fils de l'illustre penseur et diplomate ; tous deux prirent part à diverses campagnes et devinrent généraux. Plus important semble avoir été le rôle du général Alexandre Michaud, soldat et diplomate de haut rang, Aide de camp de l'Empereur Alexandre, admis dans les conseils impériaux en 1812 au moment de l'entreprise de Napoléon, et mort en 1842.

Enfin nous citerons encore Victor-Amédée Salier de la Tour, de Chambéry, qui servit lui aussi en Autriche et qui, rentré dans son pays en 1814, y occupa les plus hautes charges, devint en 1835 le dernier « maréchal de Savoie » et mourut à Turin, en 1858.

En 1815, à la Restauration du Royaume de Sardaigne, le Souverain, le gouvernement, s'occupèrent de restaurer les institutions et notamment de créer une nouvelle armée. On fit appel à toutes les bonnes volontés ; en accepta tous les concours. Mais dans les cadres qui se présentèrent, la masse provenait naturellement des armées françaises : Officiers savoyards, et aussi Officiers piémontais, car le Piémont avait fourni aussi en France des régiments, des divisions entières avec

leur cadres, servant comme auxiliaires, comme alliés. A leur tour ces cadres en ont formé d'autres ; et les traditions se sont maintenues ; les historiens italiens l'ont reconnu. Pour n'en citer que le plus frappant exemple : en 1848, quand le Roi Charles-Albert, prenant la tête du mouvement de l'émancipation italienne, se dressa courageusement contre l'Empire d'Autriche et entra en guerre, les deux principaux, les deux plus éminents chefs de l'Armée sarde, le général Eusebio Bava et le général Hector de Sonnaz étaient l'un et l'autre d'anciens Officiers des armées napoléoniennes.



Les princes de Savoie au service de la France

On ne saurait oublier les princes de la Maison de Savoie qui ont servi la France. On en compte un grand nombre, dont plusieurs ont acquis de ce côté des Alpes une grande et juste renommée. Cétait un fait tout naturel. Sur ce théâtre restreint de l'Etat de Savoie ou du Royaume de Sardaigne, il n'y avait pas place pour toutes les valeurs, toutes les activités, pour le déploiement de toutes les facultés. Il arrivait aussi que les intrigues de Cour ou d'Etat, inévitables, eussent éloigné de leur pays ceux qui auraient pu en être les meilleurs serviteurs. De toute façon c'est vers la France que se dirigeaient ces exilés volontaires ; et c'était tout naturel. On sait combien les alliances s'étaient multipliées entre France et Savoie depuis le XIVme siècle ; en France on retrouvait des parents, la famille. Rappelons les principaux de ces illustres personnages.

René de Savoie, dit le Grand Bâtard, fils naturel de Philippe II, écarté de chez lui par de puissantes in-

fluences, vint en France dès 1502, se fit remarquer comme soldat et comme diplomate sous Louis XII et François 1er ; il combattit à la Bicoque, fut couvert de blessures près du Roi à la bataille de Pavie en 1525 ; retiré des morts, transporté à Pavie, il ne survécut que quelques jours. « On le tenait, dit Brantôme, pour un fort, sage et advisé capitaine ». — Son fils Claude, combattant lui aussi et fait prisonnier à Pavie, mourut subitement en 1566. Son portrait mérite d'être rapporté. Il était, nous dit un auteur contemporain, « bon, droiturier, aimant justice et raison, ennemi d'oppression et de tyrannie, fidèle serviteur du Roi et ami du pauvre peuple ». — Le frère cadet de Claude, Honorat de Savoie, comte de Tende, mérite, dans l'ordre militaire, une mention particulière. Soldat de première valeur, général de bonne heure, il fut gravement blessé à Saint-Quentin (1547), put se jeter dans Corbie avec trois cents hommes et sauva la place. Plus tard fait prisonnier dans Hesdin, sollicité par son cousin Emmanuel-Philibert de passer au service de l'Empire, Honorat, loyal envers la France, refusa. Il fut l'un des premiers décoré de l'Ordre du Saint-Esprit par Henri III. Il gouverna des provinces. Nommé maréchal de France en 1572, il fut la même année, investi de la haute charge d'Amiral de France, alors charge unique, où il succédait à Coligny. Ainsi le nom de Savoie figure sur nos deux listes des Maréchaux et des Amiraux de France.

Au siècle suivant, citons Eugène-Maurice de Savoie, qui suivit l'exemple de son père Thomas, mort des suites de blessures au service de la France. Par le mariage de son père avec la dernière héritière de Bourbon-Soissons, il hérita du titre de comte de Soissons. Pour sa bravoure, il mérita d'être nommé par le Roi Lieutenant-Général sans avoir passé par les deux grades précédents. Il se fit remarquer à la bataille des Dunes

en 1658, se trouva au fameux passage du Rhin célébré par Boileau, et mourut subitement en Westphalie, à l'armée de Turenne en 1673. Il était bon et honnête homme. On peut lui « reprocher sa trop grande faiblesse pour une épouse peu digne de son attachement » (1). Eugène-Maurice eut cinq fils. Le second, Eugène, le grand Eugène, né à Paris, servit l'Empire et exhala toute sa vie à Vienne sa rancune personnelle à l'égard de Louis XIV, sans jamais d'ailleurs témoigner de haine à l'égard de la France.

On vit aussi des princes de la branche de Savoie-Nemours en France. L'un d'eux, Louis, fut tué au siège d'Aire en 1641. Il fut inhumé à Annecy. — Plus récemment le prince de Carignan, le futur Roi Charles-Albert, fut nommé Lieutenant par Napoléon, qui lui conféra le titre de Comte de l'Empire. — Citons encore pour finir, Joseph-Marie, dit «le Chevalier de Savoie», né à Paris en 1783, qui servit dans la cavalerie impériale. Il était en 1814 colonel du 6me hussards et devint maréchal-de-camp sous la Restauration ; il mourut en 1825.

Dans la « titolatura », c'est-à-dire dans la liste très longue des titres du Roi d'Italie, nous relevons celui de comte de Soissons, recueilli par le chef de la Maison après la mort du dernier titulaire, et celui de comte de l'Empire français, dont le Roi Victor-Emmanuel a hérité de son aïeul Charles-Albert.

Tous ces souvenirs ont été recueillis par les chroniqueurs, les historiens. L'union familiale en était chaque fois renforcée. D'une part l'accueil fait en France, les hautes charges confiées, les distinctions accordées, d'autre part les services rendus à la France, tout cela ce ne sont pas des propos, ce sont des faits. Il en reste

(1) La trop célèbre Olympe Mancini.

quelque chose. C'est de tous ces éléments que se forme l'histoire avec ses traditions, ses suggestions, ses inspirations à travers les siècles.

II

Les hauts services à l'étranger, à travers l'histoire

Nous pensons intéresser les lecteurs qui nous ont suivi jusqu'à présent en élevant le sujet dans le domaine de l'histoire. Ce sera d'abord pour signaler quelques-uns des personnages historiques qui, faute de pouvoir utiliser leur valeur, leurs aptitudes dans leur propre pays, sont allés servir à l'étranger et y ont conquis une juste renommée. Ce sera ensuite pour considérer les situations qui peuvent se produire entre Etats divers que les circonstances conduisent, soit à collaborer étroitement dans une œuvre commune, soit, pour l'un d'eux, à demander le concours d'un autre pour son instruction et sa préparation à la guerre ; et ici ce sera la question des missions à l'étranger.

Jusqu'au siècle dernier l'Italie, simple expression géographique, morcelée politiquement, agitée et sans cohésion, a cependant fourni au dehors des hommes éminents dans tous les genres et notamment des soldats. En France nous avons vu les deux Trivulzio, l'oncle et le neveu, Jean-Jacques Trivulce et Théodore Trivulce, et Pierre Strozzi, tous trois maréchaux de France, servir avec honneur Louis XII, François 1er et Henri II. L'Empire a reçu de l'Italie les Piccolomini, les Colloredo, les Montecuculli, et le prince Eugène de Savoie lui-même, qui ne servit pas un jour dans le pays de ses ancêtres et fut le chef illustre des armées impériales. Parmi ses trois cent trente-cinq maréchaux

de France notre pays a vu des hommes de haut prestige, qui se sont inscrits aux premiers rangs de son histoire par leur valeur exceptionnelle et par l'éclat de leurs services, un Berwick, fils naturel du Roi Jacques II d'Angleterre, un Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne. Sur la même liste, et venus des Iles Britanniques, nous trouvons un Talbot (si étrange que cela paraisse), tué à Castillon en 1453, un O'Brian de Clare; plus tard, des mêmes origines lointaines, un Clarke, duc de Feltre, un Macdonald, duc de Tarente, un Mac-Mahon, duc de Magenta ; d'Allemagne les deux Schomberg, Rantzau, d'Asfeldt, Lückner; du Danemark, Lowendahl, de Pologne, Bercheny. Tous ces noms ont pris place dans notre histoire ; à l'époque où ils ont vécu, presque tous ces hommes de guerre ont été des traits d'union entre leur pays et la France (1).

Nous avons cité Talbot qui fut, quoique adversaire, inscrit à titre honorifique sur notre glorieuse liste. On s'explique mieux, dans cet ordre d'idées, que Foch fût maréchal d'Angleterre et de Pologne, et Franchet d'Espérey voivode (maréchal) de Serbie.

Nous avons eu, nous aussi, à diverses époques, des Officiers-Généraux qui ont servi régulièrement des souverains ou des gouvernements étrangers, tels Bernadotte qui devint Roi de Suède. Au cours du siècle

---

(1) Nous ne classerons jamais comme étrangers, est-il besoin de le dire, les innombrables généraux alsaciens et lorrains qui ont servi dans nos rangs quand leur pays était temporairement allemand, et dont beaucoup ont occupé les plus hautes situations ou rendu les plus signalés services. les Schmitz, Wolff, de Berkheim, Zentz, Schneegans, Dalstein, Zurlinden, Kessler, Metzinger, Reibell, Culmann, en dernier lieu Mittelhauser, Hunziger, Dentz, etc., des lorrains tels que de Maud'huy, Micheler, les deux Mangin, et beaucoup d'autres d'Alsace ou de Lorraine.

dernier, des nôtres ont servi volontairement, avec éclat et succès hors de leur pays, pour de justes causes, un Fabvier, en Grèce, un Sèves (Soliman Pacha), en Egypte.

Plus récemment, quand la France installa sur le trône du Mexique l'Archiduc Maximilien d'Autriche, le général Osmont et l'intendant-général Friant furent respectivement ministres de la guerre et des finances du nouvel Empereur (1).

⁂

Les commandements interalliés

Le commandement d'armées alliées sur un même théâtre d'opération est difficile à organiser et s'exerce en général assez malaisément, car il est difficile de trouver le chef commun qui réunisse à la fois tous les titres au point de s'imposer. En 1812 en Russie, on a vu à la Grande Armée le prince Eugène de Beauharnais commander les contingents italiens tandis que le Roi Jérôme commandait les Polonais et les Allemands ; les Prussiens du général York dépendaient de Macdonald ; le corps Autrichien, le plus important, restait sous les ordres de Schwartzenberg ; mais tout cela fonctionnait sous l'autorité de l'Empereur Napoléon. Les années suivantes, 1813-1814, on vit chez nos

(1) Le titre même de cette étude « Au service étranger », évoque la participation des Suisses à notre histoire, depuis le XVIme siècle jusqu'à 1830 ; leurs Régiments ont participé à toutes nos guerres, à nos triomphes, à nos épreuves. A notre service et à la tête de leurs Régiments, plusieurs centaines des leurs sont devenus Officiers Généraux et ont été l'objet, de la part de nos souverains, des plus élogieux témoignages, souvent des plus hautes récompenses. L'ouvrage de M. Paul de Vallière : « Honneur et fidélité » en a été la plus complète et magnifique expression.

ennemis les souverains présents aux armées, réservant cependant la direction générale au prince de Schwartzenberg assisté de Radetzky ; ils avaient pour eux le nombre, dans de très fortes proportions et ils finirent par l'emporter.

Depuis un siècle, quelques circonstances intéressantes se sont présentées. En Crimée, il n'y eut aucune convention écrite ; on devait s'entendre. Cependant en fait le commandement revenait aux Français, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse et fournissait le principal effort. L'intelligence et la distinction du maréchal de Saint-Arnaud au début, l'énergie persévérante et l'autorité personnelle de Pelissier, vers la fin, triomphèrent de toutes les difficultés. — En 1859, pour la campagne d'Italie, d'où devaient sortir l'indépendance et l'unité italiennes, le commandement en chef des armées alliées, française et sarde, fut naturellement réservé à l'Empereur Napoléon III, et la direction effective à son Etat-Major, à la tête duquel était le maréchal Vaillant. — L'année suivante, 1860, eut lieu l'expédition de Chine, entreprise simultanément par la France et l'Angleterre. On était encore sous l'effet des bons souvenirs de la guerre de Crimée. Il y eut entente parfaite entre le général Hope Grant et le général Cousin-Montauban, et le succès fut complet.

Nous arrivons à l'année 1900, sans quitter la Chine. Cette immense région, qui avait paru s'ouvrir progressivement, se refermait tout à coup et s'insurgeait contre les Européens par un mouvement général xénophobe. Cinq Etats d'Europe, France, Allemagne, Angleterre, Italie, Russie s'entendirent pour une commune expédition en vue de rétablir leur situation, le maintien de leurs privilèges. Nous ne rappelons pas ces souvenirs sans quelque regret, en raison de l'insouciance et de l'erreur du gouvernement d'alors. C'était une occasion exceptionnelle pour affirmer le prestige de la

France. Il fallait un chef pour l'ensemble de ces forces alliées. Nous avions alors, en France, deux hommes particulièrement qualifiés pour ce commandement ; tous deux occupaient les premiers rangs dans l'armée de leur pays ; c'étaient le général Jamont et le général de Négrier ; tous deux avaient participé à l'expédition de Chine en 1860 ; tous deux, plus tard, avaient commandé contre la Chine même à l'occasion de la guerre du Tonkin. Leurs noms furent cités, mis en avant, en France par la presse, à l'étranger aussi. Toujours méfiante à l'égard des chefs, plongée, noyée dans la politique intérieure, la république ne fit rien. L'empereur Guillaume s'empressa de conférer la dignité de feldmaréchal au général de Waldersee, qui n'avait ni préparation aucune, ni compétence particulière, et l'imposa comme chef des forces alliées, commandement qu'il exerça d'ailleurs avec distinction et courtoisie. Disons que les nôtres, le général Voyron, commandant le corps français, l'amiral Pottier, chef de l'escadre d'Extrême-Orient, et d'autres encore, le général Bailloud, le colonel Marchand, firent honneur à leur pays dans ces circonstances où leur gouvernement avait laissé échapper une occasion exceptionnelle, unique.

Nous voici aux graves événements de 1914-1918 ; nous n'en parlerons que du point de vue de l'Entente. Comme il était naturel, il y eut deux théâtres distincts, sinon sans un lien et une recherche d'accord, l'Occident et l'Orient. En Occident ce ne fut pas un commandement effectif, régulier, consacré par un accord écrit et signé, qui attribua la direction au général Joffre, la direction seulement et non le commandement. La valeur, le sang-froid, la bonne humeur de Joffre assurèrent l'entente. Plus tard la situation de Foch, d'abord difficile, se transforma au mois d'avril 1918 sous la pression croissante des événements. Sans avoir naturellement à s'immiscer dans le fonctionnement intérieur des ar-

mées alliées, il en fut en réalité le chef, par un accord reconnu, et il put présider à ce titre aux opérations décisives. On demeure frappé des hautes qualités de tact, de délicatesse, de la fermeté persévérante et en même temps de l'autorité personnelle dont il dut faire preuve au cours de ces six à sept derniers mois de la guerre, pour actionner selon sa pensée, selon sa conviction, on peut dire son génie, secondé par Weygand, les armées françaises (Pétain), anglaises (Douglas Haig), l'armée américaine (Pershing), pour saisir la méthode de Ludendorf, arracher enfin l'offensive à l'adversaire et s'en emparer, pour conduire l'Entente à la victoire définitive et totale.

En Orient, où dès l'automne de 1915 se forma en Macédoine un nouveau front allié, le général Sarrail eut certainement le premier rôle, implicitement reconnu, et que sa valeur personnelle imposait, mais non le titre de chef des armées alliées. Ce titre ne fut reconnu, en fait et en droit, qu'en 1918 au général Franchet d'Espérey, qui conduisit ces armées (française, anglaise, serbe, grecque, italienne), à l'offensive et à la victoire d'Orient.

Enfin on ne saurait omettre de mentionner un bel exemple d'entente, d'union prolongée entre quatre grands Etats, avec approbation et acceptation constante d'un commandement unique. Ce fut la période de l'occupation internationale de la Crête pendant douze ans (1897-1909) par la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie. Par une entente qui ne s'est pas démentie, il a été reconnu que le commandement des troupes internationales serait exercé, en principe, par un colonel français. Il n'est que juste de citer ici ceux qui, dans ces délicates fonctions, ont spécialement témoigné de la valeur et de l'autorité nécessaires : le colonel Destelle aux premiers temps de l'occupation et le colonel Delarue pendant les dernières années.

Les missions militaires à l'étranger

Il sera question maintenant des missions militaires ou navales en pays étrangers. Elles peuvent être demandées en temps de guerre par un belligérant débutant ou éprouvé, quelquefois imposées à un Etat allié par ses alliés plus puissants et mieux préparés que lui. Les circonstances sont diverses ; elles exigent toujours du tact, de l'observation, un sens diplomatique averti. A la fin de 1915, le général de Mondésir présida, à Corfou, à la réception, l'organisation, l'armement de l'armée serbe, gravement éprouvée par ses luttes honorables et par sa retraite d'Albanie, et qui put rentrer en ligne dès l'année suivante en Macédoine et prendre une large part à la victoire commune. En 1916, et jusqu'à la fin de la guerre, en deux périodes, ce fut un rôle de premier ordre que remplit, en Roumanie, le général Berthelot. La guerre finie, le général Weygand, au cours d'une mission plus brève, avec clairvoyance et vigueur, assista la Pologne menacée par les forces bolchévistes.

Il y a enfin des missions du temps de paix, poursuivies parfois quand la guerre arrive. — Celles-là sont souvent de longue durée ; elles sont l'objet de contrats précis. Ce sont des missions d'instruction, de formation, de direction ; mais leurs chefs et leurs membres sont rarement associés au commandement à ses divers degrés. En 1884, la Grèce, sous le Roi Georges 1er, demanda à la France, simultanément et par une exception unique, une mission militaire et une mission navale. Le général Vosseur, dirigea la première, l'amiral Lejeune, la seconde. Réduites à un personnel très peu nombreux, huit à neuf membres en tout, elles remplirent très honorablement leur rôle, sans commandements effectifs, pendant les trois ou quatre années de

leur durée, mais ne purent naturellement obtenir que des résultats modestes ; c'est d'elles que date du moins l'introduction générale de nos règlements et de leur esprit dans ce pays. — Vers la même époque, la Turquie s'adressa à l'Allemagne, et ce fut le début d'une mission importante et de très longue durée. Successivement le général Von der Goltz pendant de longues années de paix marquée cependant par la guerre turco-grecque de 1897, puis plus tard, en 1912 et années suivantes, le général Liman von Sanders, secondés l'un et l'autre par une équipe d'Officiers choisis, eurent une part importante, un rôle considérable dans la direction de l'armée ottomane.

En 1910, après l'arrivée au pouvoir de Venizelos, la Grèce demanda de nouveau une mission française. Elle fut confiée au général Eydoux, et l'on n'aurait pu mieux choisir. La mission ne compta jamais plus de vingt officiers. Arrivée au début de 1911, elle fonctionna jusqu'à la fin de juillet 1914. Toutes les armes, tous les services y étaient représentés ; le général reçut le titre de commandant des divisions ; pour la première fois, quatre des membres de la mission reçurent des commandements effectifs, avec toutes les attributions qui s'y attachent. Sous l'impulsion intelligente d'un chef instruit, lettré, bienveillant, d'une activité de corps et d'esprit incomparable, cette mission d'instruction et de formation rendit les plus grands services, bien qu'elle ne put, faute du consentement du gouvernement français, prendre aux armées une part effective aux deux campagnes balkaniques contre les Turcs, puis contre les Bulgares. Elle a laissé les meilleurs souvenirs ; elle a travaillé à la fois pour la Grèce et pour la France.

***

En Orient. — Souvenirs personnels

L'intérêt que veulent bien me porter mes compatriotes de la Savoie, les demandes qu'ils m'ont plusieurs fois adressées, me déterminent à faire part brièvement ici à mes amis des souvenirs de ma carrière qui se rattachent à l'Orient et dont, au surplus, les plus récents remontent aujourd'hui à plus d'un quart de siècle. Elle débuta en Crête 1908-1909, par le commandement du Bataillon français au corps d'occupation international ; ce fut alors l'occasion d'un premier voyage à Athènes. — Deux ans plus tard — et ce fut la suite de ce premier contact avec l'hellénisme — je fus désigné sur le désir du Roi Georges 1er pour faire partie de la mission Eydoux dont il vient d'être parlé. Nous étions investis dans l'armée grecque, par des décrets réguliers, du grade au dessus du nôtre en France, avec ancienneté maxima dans ce grade. Ainsi Lieutenant-Colonel de l'armée grecque, je commandais le 1er Régiment d'Infanterie, régiment école ; j'étais en fait instructeur en chef de l'Infanterie. A l'automne de 1912, Lieutenant-Colonel en France et Colonel de l'Armée grecque, je remplis pendant les deux guerres balkaniques (1912-1913) les fonctions d'inspecteur de l'Infanterie à l'Intérieur, avec quelques missions aux armées. Après les traités de Bukarest et d'Athènes (Août-Novembre 1913), par une décision spontanée du roi Constantin qui réorganisait son armée, je devins commandant de la 2me division, à Athènes, charge que je conservais jusqu'à mon retour en France à la fin de juillet 1914. Vers la fin de 1915, Colonel en France et commandant de Brigade, encore sous l'effet de blessures multiples, j'ai rempli une mission de liaison et de propagande à Athènes et à Salonique (que j'ai relatée dans la « Revue de France » en 1932.

Enfin, à la fin de 1917, général et commandant une division en France, j'ai été désigné, et nommé par décret, Chef de la Mission militaire française auprès de l'armée hellénique. En me recevant, la veille de mon départ, et avant de traiter trois questions de l'ordre confidentiel, M. Clémenceau m'avait dit : « Nous vous avons désigné parce que vous nous avez paru le plus qualifié pour aller à Athènes en ce moment ». Les circonstances, comme on le sait, étaient difficiles, car le pays était depuis deux ans très divisé, et l'armée en avait gravement souffert ; elle avait cependant fourni trois divisions de volontaires en Macédoine, dépendant d'un gouvernement irrégulier. Revenu au pouvoir à l'été de cette année 1917, Venizelos avait aussitôt demandé une mission française. C'était à tous égards une mission importante : elle comptait cent soixante-cinq Officiers supérieurs et subalternes de toutes armes et de tous services, installés et employés au ministère, à l'Etat-Major, aux principales unités, avec un échelon important à Salonique (1). Par décret royal du 16 janvier 1918, je fus nommé général de division de l'armée grecque avec ancienneté maxima après celle du général commandant l'armée (2), et inspecteur général de l'armée. En même temps, aux termes du contrat, rédigé par le général Foch lui-même, je devenais Major-Général de l'Armée, dont le chef d'Etat-Major était sous mes ordres. Ce fut une période de six mois, à coup sûr active et pénible, sans trêve ni repos, avec des visites aux divisions grecques, installées successivement sur le front en Macédoine. Toujours

---

(1) Parmi eux, parmi les meilleurs, je tiens à citer deux compatriotes savoyards, le commandant Collomb, du Génie, et le commandant Paulier, de l'Infanterie (Etat-Major). Tous deux sont devenus colonels.

(2) Ce décret est toujours en vigueur ; je conserve ce grade et ce rang dans l'armée grecque.

et fortement soutenu par M. Venizelos, honoré de la confiance et de l'amitié du Roi Alexandre, bien secondé par mes auxiliaires français et grecs, je pus mener à bonne fin l'œuvre qui m'était confiée et mettre sur pied, en vue de leur participation à la lutte décisive en Macédoine, dix divisions au lieu des neuf prévues par mes instructions. Rien ne m'empêche de dire aujourd'hui que, demandé par le Chef de l'armée (Général Danglis), avec l'approbation de Venizelos, pour être à ses côtés, son « ad latus », quand il prendrait effectivement le commandement de l'armée d'opération, j'avais été autorisé par le Chef du Gouvernement français, M. Clemenceau, à accepter ces hautes fonctions (lettre de Paris, en date du 24 janvier 1918, signée P. O. - Foch). — Au mois d'avril, comme on le sait, le général Foch quitta Paris pour aller prendre le commandement en chef des armées alliées. A cette occasion, où je cessais de dépendre de lui, il voulut bien penser à moi et me fit écrire par le chef de son cabinet militaire : « Le Général me charge de vous dire (ce sont ses propres expressions) qu'il approuve complètement la manière dont vous remplissez la mission qui vous a été confiée en Grèce » (12 avril 1918). Tout allait donc pour le mieux.

Au mois de juin, j'accomplis une importante mission du gouvernement grec auprès de l'Armée italienne d'Albanie et de son chef, le général Ferrero, à Valona, avec qui j'eus et conservai les meilleurs rapports. Je fus ensuite subitement relevé de mes fonctions et rappelé en France, malgré les dépêches pressantes du chef du gouvernement grec et du Ministre de France, à Athènes, qui désiraient voir se prolonger ma mission. Celle-ci était, en somme, achevée, car la dernière division, que je venais d'inspecter à Calamata, achevait sa mobilisation ; les neuf autres étaient rendues en Macédoine, entièrement formées. Je regrettais cepen-

dant vivement, comme il est naturel, de ne pouvoir prendre et exercer, quand viendrait le moment de l'offensive des armées d'Orient, les fonctions qu'avait demandées pour moi le Commandant de l'armée grecque, et que le général Foch avait approuvées. En partant j'emportais les preuves manifestes de la satisfaction de M. Venizelos, du Ministre de France M. de Billy, les témoignages de l'estime et de la reconnaissance du Roi Alexandre, du gouvernement, de l'armée, du peuple, du gouvernement serbe allié. A Paris, aux deux Ministères de la Guerre et des Affaires Etrangères, les deux personnages par qui je fus reçu me firent part l'un et l'autre de leur satisfaction (1).

Plus tard quand j'ai quitté l'armée, par anticipation et sur ma demande, à l'automne de 1924, j'ai fait un dernier voyage en Orient : Constantinople et Smyrne, Athènes, la Grèce et la Crête, Salonique, Belgrade, Zagreb, Trieste, des Etats transformés, des villes dont le destin avait changé. Ce fut partout, en Grèce et en Crête, un accueil particulièrement cordial dont je fus heureux et reconnaissant.

Au moment où j'avais quitté Athènes, vers la fin de juin 1918, le général Franchet d'Espérey prenait le commandement en chef des armées alliées à Salonique. Trois mois plus tard, dès le 14 septembre, il remportait avec elles la victoire décisive en Orient. Le 17 octobre, de Salonique, il m'écrivit : « Les nouvelles divisions grecques m'ont permis de former une masse de manœuvre, et d'exécuter une opération tout à fait différente de celle conçue par mon prédécesseur ».

---

(1) Le général Alby, chef d'Etat-Major général, et M. Philippe Berthelot, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères. Celui-ci me dit simplement : « Je tiens à vous dire, Général, que nous ne sommes pour rien dans le changement qui s'est accompli ; nous n'avions qu'à nous louer de votre collaboration ».

Rentré en France après l'achèvement de sa mission à Constantinople et la signature des traités de paix, nommé Maréchal de France, il me fit un jour appeler à Lyon et m'entretint longuement de la Grèce et de l'Orient. Ce fut le point de départ d'une correspondance dont je reste très honoré, qui se multiplia quand la situation s'aggrava et fit prévoir la guerre en 1939, et ne cessa qu'à la veille de sa mort (8 juillet 1942). L'année précédente, en m'envoyant sa photographie datée du jour de ses quatre-vingt-cinq ans, le vainqueur de la guerre en Orient avait bien voulu m'écrire (10 juin 1941) : « J'ai tenu à rendre hommage au réorganisateur de l'armée grecque qui m'a permis l'offensive du 14 septembre 1918 ».

⁂

Notre chère Savoie

Nous voilà loin du général Favrat de Bellevaux, de l'homme extraordinaire qui a été le point de départ et le sujet principal de ce travail. Revenons à la Savoie, dont notre esprit ne s'est d'ailleurs jamais totalement détaché. Notre pays a connu les variations, les vicissitudes du passé, les guerres, les occupations étrangères. Disons de suite qu'il ne s'est jamais écarté de la loyauté à travers les changements de nationalité qui ont marqué les étapes de son histoire. Dès les temps anciens de la Gaule, de l'Allobrogie, de la Burgondie, nettement orienté du côté de la France par sa situation géographique, par sa langue, par son esprit et son caractère, comme par ses goûts et ses besoins économiques, il a été longtemps le siège d'un Etat indépendant, comté, puis duché. Une première fois en 1536 il est devenu français (mettons à part la fortune diverse

du Chablais et du Faucigny) pour une période de vingt-trois ans. Il n'a tenu qu'au sort d'une bataille (Saint-Quentin 1557) et au traité consécutif qu'il le demeurât pour toujours, car il s'accommodait fort de cette situation nouvelle. Au début du siècle suivant, la mort tragique d'Henri IV, en annulant le projet d'une entente et d'une action commune avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel 1er, semble bien avoir empêché une nouvelle annexion. Plus tard, à la fin du XVIIIme siècle s'ouvrit une nouvelle période française de vingt-trois ans (1792-1815), période active et vivante, époque d'une véritable transformation qui fut décisive dans le domaine des affinités, des sympathies, créant un lien moral que rien ne pouvait plus rompre. Cependant une autre période de quarante-cinq ans devait encore s'écouler, pendant laquelle notre pays vécut de nouveau sous le régime sarde, en voie de devenir un régime italien sans intérêt pour les nôtres, avant la date ultime et historique de 1860.

Alors se réalisa le vœu séculaire, dans des conditions de correction, de dignité, de régularité qui ont toujours été et qui seront — espérons-le — toujours approuvées et citées en exemple aux époques de bouleversement des Etats. Alors la Savoie passa définitivement à la France, apportant avec elle son passé, tout son passé, auquel elle demeure justement attachée. C'est qu'à travers toutes ces vicissitudes, toutes ces fluctuations de son histoire, notre pays a toujours fait preuve d'un égal loyalisme. Grâce à Dieu, la duplicité, la trahison n'y ont jamais régné. Le gouvernement régulièrement établi a toujours été non seulement respecté, mais servi avec conscience, avec dévouement, sans préjudice pour la liberté d'esprit de chacun des nôtres. Gardons précieusement cette tradition. De toutes nos forces, opposons-nous à ce qu'elle soit abandonnée par maladresse, faiblesse ou sottise ; repoussons la perfidie, la

dissimulation qui nous ont menacés. Dans le domaine militaire, qui nous a spécialement occupé aujourd'hui, si aucun des nôtres n'a eu l'occasion de jouer un rôle de tout premier plan, les bons serviteurs, les chefs de valeur reconnue, les hommes de conscience et de devoir ont toujours vécu, se sont multipliés à toutes les époques, pour la considération, pour l'honneur de leur province. Ces souvenirs très honorables, ce renom de loyauté, sont une part importante de notre patrimoine moral et doivent rester pour nous tous un juste élément de fierté.

Général P.-E. BORDEAUX
(du Cadre de Réserve).

Août 1943.

Visa N° AQI - 739 - 141043.

MEMOIRE II

Les Pierres à Empreintes Pédiformes

DE LA HAUTE-SAVOIE

par Emile VUARNET,

Membre de l'Académie Chablaisienne,

Correspondant du Ministère de l'Education Nationale.

Les Pierres à Empreintes pédiformes de la Haute-Savoie

Ces pierres se rencontrent en Suisse, en Savoie, en Vendée, en Bretagne, en Scandinavie, elles remontent aux temps du paganisme. Nous allons faire la description de cinq de ces pierres toutes situées dans la Haute-Savoie.

I. — *La pierre des communaux de Cursinge, à Draillant.*

En 1910, M. A.-J. Vernaz, juge de paix, à Taninges, me raconta qu'étant instituteur à Draillant et se trouvant à la chasse, il découvrit dans les communaux de Cursinge, à cinq minutes de l'oratoire du Mont, une pierre portant l'empreinte d'un pied humain. Depuis je fis plusieurs voyages à Draillant pour retrouver cette pierre, mais en vain.

Enfin, M. Paul Lapérousaz, propriétaire, à Draillant, frère de notre très honoré collègue M. l'abbé Lapérousaz, m'annonça qu'il avait retrouvé la pierre en question, que l'empreinte était celle d'un pied humain de petite dimension, creusé d'environ cinq centimètres dans la pierre ; mais que depuis peu on avait exploité cette pierre pour la construction d'une grange, située dans un hameau de Draillant.

II. — *La pierre Ducrot au-dessus de Cursinge.*

Sur ces entrefaites, M. Ducrot, propriétaire, à Cursinge, à qui je m'étais adressé pour avoir des rensei-

gnements, me fit savoir qu'il avait découvert une seconde pierre à empreinte pédiforme à environ deux cents mètres au sud de sa maison, qui est la maison du village de Cursinge la plus élevée et la plus proche du pied de la montagne. Je me rendis donc chez M. Ducrot qui me conduisit sur le lieu appelé « lousquemons » les communaux. Cette pierre ne dépasse pas le sol ; c'est un bloc erratique poli, recouvert de terre, de mousse et de végétation. La partie qui est à jour a environ soixante centimètres de longueur, son inclinaison, qui suit la pente du terrain en cet endroit, est d'environ trente pour cent. Le pied humain, qui est un effet de la nature, apparaît sur une protubérance de deux centimètres d'élévation.

Le pied a une longueur de 29 centimètres 1/2 sur 13 de largeur.

A l'extrémité du pied, les nervures de la pierre vont en s'élargissant, mais elles ont été martelées il y a fort longtemps, car les brisures de la pierre sont à demi effacées par l'usure des siècles.

L'empreinte du pied ne mesure que deux millimètres de profondeur.

D'après M. Ducrot une partie de la montagne située à cent mètres, s'appelle le bois du *dévent*. Ce nom de dévent provient du latin *defensus*. C'étaient des lieux consacrés à une divinité du paganisme à l'époque romaine. Ces lieux appelés dévent se retrouvent dans presque toutes les communes du Bas-Chablais.

Dans mon histoire de Messery et Nernier, publiée en 1898, dans le tome XII des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, page 25, j'ai cité : les Grands dévents sur Nernier, à droite, et les Petits dévents sur Yvoire, à gauche de la route qui va de Nernier à Yvoire.

A Messery, on trouve un lieu appelé le dévent, sur

la route allant d'Essert, hameau de Messery, à Conches, hameau de Massongy.

A Sciez, sur la route de Bonnatraix à la gare de Perrignier, on rencontre à droite en montant, le bois du dévent, appartenant à M. Bartholoni.

A Veigy, le bois du dévent est cité par M. Trolliet, dans son « Histoire de Veigy », volume I.

Tous ces lieux dits étaient des bois sacrés, qu'il était interdit de couper parce qu'ils étaient consacrés à une divinité (Revue Savoisienne, 1881, page 6).

III. — *Pierre à empreinte pédiforme à la Bénite-Fontaine près La Roche-sur-Foron.*

Près de La Roche-sur-Foron, petite ville située sur la voie ferrée de Genève à Annecy, à quinze cents mètres de la ville, s'élève la chapelle de la Bénite-Fontaine, dédiée au XVIme siècle à la mère de Dieu. C'est un pèlerinage célèbre dans le pays.

A mi-chemin de la ville et de cette chapelle s'élève un oratoire à St-Joseph. La statue du saint est posée au-dessus de plusieurs marches d'escalier; au-dessous de la marche qui repose à terre est fixée une pierre de la grosseur d'un tabouret, en calcaire blanc du Jura, sur laquelle est creusé à dix centimètres de profondeur un pied humain.

C'était en 1917, mon fils aîné faisait ses études au collège de La Roche ; comme j'étais venu le voir un jour de semaine, il me conduisit devant cette empreinte. Pendant que je l'examinais, une femme de la campagne, endimanchée, s'avança et m'écartant posa vivement chacun de ses pieds dans l'empreinte. Je lui dis plaisamment : « Vous mettez vos pieds sans devant derrière dans l'empreinte ». Elle me répondit en s'éloignant à grands pas du côté de la chapelle du pèlerina-

ge : « C'est le pied de la Très Sainte Vierge, il faut avoir la foi ».

D'après une légende locale, la Sainte Vierge habitait jadis un lieu situé au loin dans la plaine du côté de la rivière d'Arve. Survint une inondation, la Sainte Vierge abandonna son lieu de prédilection et vint se poser sur cette pierre proche la Bénite-Fontaine ; son pied resta imprimé dans la pierre.

IV. — *Empreintes pédiformes à la Chavanne sur Thonon.*

A deux kilomètres au sud de Thonon, à la jonction de l'ancien chemin creux qui monte vers la Chavanne à travers les bois et la route départementale de Thonon à Orcier, on voyait vers 1880, un bloc erratique de granit en forme de table de cinq à six mètres de longueur et d'environ 80 centimètres de hauteur, sur lequel se trouvaient creusés deux pieds humains. Comme Saint François de Sales avait passé une nuit sur un châtaignier proche de cet endroit en 1594, on disait dans le pays que ces empreintes étaient celles du saint.

Monseigneur Piccard, alors vicaire à Thonon, étant monté sur cette pierre, vint poser ses pieds dans les empreintes. Cette pierre a été débitée vers 1890 par des entrepreneurs pour les besoins de la construction. Je tiens ce récit de la bouche même de Monseigneur Piccard, mon cousin. Ces empreintes étaient plus grandes que nature.

V. — *La pierre du Mont des Allinges.*

Dans le volume du IVme Congrès préhistorique tenu à Chambéry, en 1908, M. Jacquot, alors juge de paix, à Thonon, a publié un travail intitulé : « Pierres à cupules du Chablais ». A la page 472, il représente un

pied humain de trente centimètres de longueur, treize de largeur et neuf de profondeur, creusé sur un rocher situé à sept minutes à l'ouest des ruines du château des Allinges, derrière la maison de chez Deville, lieu-dit « Champ Ronneaux », hameau de Châteauvieux, commune d'Allinges.

VI. — *Autres pierres à empreintes signalées en Chablais.*

Sur le sommet de la montagne des Voirons, située entre Thonon et Annemasse, au-dessous de la chapelle de la Sainte Vierge, lieu de pèlerinage très ancien qui a remplacé un temple païen, détruit au Vème siècle par un évêque de Genève, existe la pierre *du pas de fée*, sur laquelle se trouvent creusés deux ou trois pieds d'enfants. Cette pierre, qui m'a été signalée par des enfants du village des Granges de Langin, se trouve sur le sentier qui part du village des Granges pour monter à la chapelle de Notre-Dame des Voirons.

A La Vernaz. — Une pierre à la Vernaz porte gravé un pied humain à deux kilomètres de Bioge, sur le rocher du Saix, carrière de marbre, pied d'un enfant appelé pied de l'*infe*.

A Charmoisy. — Sur une pierre sautée il y a quarante ans on voyait l'empreinte d'un homme couché.

A Larringes. — La pierre aux loups près de St-Thomas. Dans les bois plusieurs pierres à empreintes m'ont été signalées.

VII. — *Les pierres à empreintes pédiformes dans les pays situés en dehors de la Haute-Savoie.*

Frédéric Troyon, dans son ouvrage « Monuments de l'antiquité dans l'Europe Barbare », édité en 1868 dans les Mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse

Romande, à la page 375, signale à Burtigny, canton de Vaud, au Nord-Est de ce village, la pierre à Roland ayant 70 pieds de tour sur 10 de hauteur avec un grand bassin circulaire de trois pieds de profondeur sur 17 pieds de diamètre, un pied humain et des pieds de chevaux.

Dans le volume du Congrès préhistorique de Chambéry en 1908, M. Schaudel, à la page 425, sous le titre « Les blocs à gravures des Alpes » parle : 1° de la pierre de Chantelouve, commune de Lans-le-Villard en Maurienne, portant 150 cupules ou bassins, deux pieds humains en creux ayant environ 0 m. 25 de longueur; 2° Le rocher aux pieds, situé à trois mille mètres d'altitude au-dessus et au Nord du village de Lans-le-Villard. Bloc de schiste lustré de six mètres de hauteur ; on y voit une cinquantaine de cupules et une trentaine de paires de pieds humains, dessinant la forme du pied droit et du pied gauche. Les pieds sont de différentes pointures, variant entre quinze et vingt-cinq centimètres ; quelquefois une cupule se trouve creusée à égale distance entre les deux talons. On voit ici les cupules placées à côté des empreintes pédiformes, les cupules représentaient les astres déifiés par les Chaldéens. A la page 443 du Congrès préhistorique de Chambéry, j'ai reconnu sur les pierres à cupules la représentation des *aspects* de l'astrologie judiciaire.

En Vendée, M. le docteur Marcel Baudoin, a signalé plusieurs rochers portant des empreintes de pieds humains.

On signale le pied du Christ à Sainte-Radegonde, à Poitiers.

Tacite dans ses Histoires parle également d'un rocher à empreinte pédiforme qui se trouvait dans une île de la Baltique, l'île de Rügen, auprès d'un lieu con-

sacré à la déesse Hertha (d'après Frédéric Troyon, Monuments de l'antiquité, page 269).

VIII. — *Explication des empreintes pédiformes d'après un passage de Lucien.*

Jusqu'à nos jours aucun historien n'a encore donné la signification exacte des empreintes pédiformes. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, dans son livre « La Religion des Gaulois », Paris, 1897, Ernest Leroux, éditeur, à la page 405, dit : « Une autre su-
« perstition s'est perpétuée dont nous n'avons pas
« parlé, mais qu'il convient aussi de signaler, la cro-
« yance à l'empreinte des pas des saints. Nous consi-
« dérons en effet, que ce préjugé des saintes emprein-
« tes fait partie du cortège des symboles primitifs
« dont nous nous sommes si longuement occupés. Le
« prototype est le pied de Buddha », etc...

Ici Alexandre Bertrand se trompe car on trouve les empreintes pédiformes creusées sur les dolmens, les pierres à cupules et autres mégalithes de la Vendée et de la Bretagne que les préhistoriens font remonter à plusieurs millénaires avant J.-C. Leur signification va nous être donnée par le passage suivant de Lucien de Samosate, auteur grec, qui vivait au IIme siècle de notre ère.

Dans son traité intitulé : Histoire Véritable (1), je relève le passage suivant :

«A peine étions-nous avancés à travers le bois, en-
« viron l'espace de trois stades, qu'une colonne d'ai-
« rain s'offrit à nos regards, elle portait une inscrip-
« tion en caractères grecs un peu effacés, qui disaient
« qu'Hercule et Bacchus étaient venus jusqu'en ces

(1) Edition Garnier — tome I, page 432.

« lieux. Nous vîmes aussi sur un rocher voisin de « cette colonne les traces de deux pieds, l'une avait un « arpent de longueur, l'autre était plus petite ; je « jugeai que celle-ci appartenait à Bacchus et que « l'autre était l'ouvrage du pied d'Hercule ».

Lucien se moque ici d'Herodote qui rapporte que les Scythes montraient la trace du pied d'Hercule empreinte sur un rocher et qu'elle avait deux coudées de longueur.

La signification de ces empreintes pédiformes était donc bien connue des Anciens, elles étaient les empreintes des divinités. Ce sont des souvenirs du paganisme qui ont été détruits ou christianisés par la religion chrétienne.

Emile VUARNET.

MEMOIRE III

COMMEMORATION DU CENTENAIRE
DE LA MORT DE

Mgr P.-J. REY

Evêque d'Annecy

par

A. BUINOUD

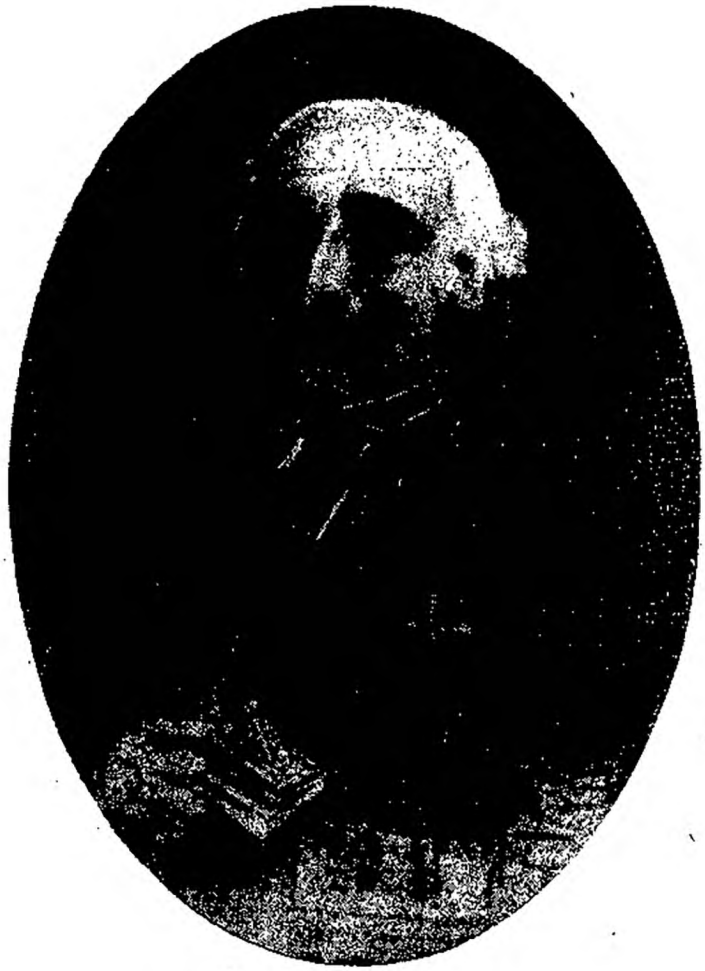

Mgr P.-J. REY (1770-1842)
Lithographie du peintre savoyard Gamen.

(Cliché « Académie Chablaisienne ».

COMMEMORATION DU CENTENAIRE

DE LA MORT DE

Monseigneur REY

Evêque d'Annecy, originaire de Bellevaux

En 1842, le 31 janvier, décédait à Annecy, dans sa 72me année, Mgr Pierre-Joseph Rey, évêque du Diocèse.

Il naquit le 22 avril 1770, à Mégevette où ses parents étaient fermiers.

Tous deux, Etienne Rey, son père, et Joséphine Meynet, sa mère, appartenaient aux plus anciennes familles de Bellevaux.

Sa vive intelligence, sa nature ardente, sa piété, attirèrent à tel point l'attention sur lui qu'à l'âge de 8 ans, ses parents l'envoyèrent à St-Jeoire apprendre les rudiments du latin. Ses progrès y furent rapides et deux ans plus tard il entrait au collège réputé des Barnabites à Thonon, fondé par St François de Sales, d'où sont sortis le Cardinal Gerdil et Mgr Biord, évêque de Genève, tous deux savoyards.

Une belle carrière.

Il y remporta tous les premiers prix et se vit offrir en Sorbonne, à Paris, une bourse que la Révolution naissante ne lui permit pas d'accepter.

Il entra au Grand Séminaire d'Annecy, qui bientôt

dut fermer ses portes, et partit en Suisse poursuivre ses études au Collège de Fribourg, où le 25 avril 1793, il fut ordonné prêtre par Mgr Lansberg. Il regagna la Savoie en pleine révolution, refusa de prêter le serment constitutionnel et partit pour Turin se réfugier chez des religieux ; il y resta deux ans, se perfectionnant dans l'étude de la Sainte Ecriture. Mais l'inaction lui pèse et il regagne à pied la Savoie par des sentiers de montagne, et revient à Bellevaux où il est accueilli avec joie.

En 1796, par ses soins, l'église de Bellevaux fut rendue au culte. Ce fut la première en Savoie où le culte fut rétabli. Pendant 6 ans, il en a été le pasteur infatigable. A la même époque, il crée à Bellevaux un petit séminaire comptant 40 élèves à qui il enseignait les Lettres, la Philosophie et la Théologie. Plusieurs de ces élèves sont devenus des prêtres zélés et instruits, des magistrats distingués.

En 1801, Mgr de Mérinville le nomme vicaire à la Cathédrale de Chambéry, où il se fait rapidement apprécier par sa grande et persuasive éloquence. Dévoué aux œuvres de Jeunesse, il créa une société « des Amis », groupant des adolescents et des hommes de 16 à 30 ans. Cette société d'amis est approuvée par le Pape Pie VII.

La renommée de l'abbé Rey dépasse les limites de la Savoie et s'étend au loin ; on le demande de tous les coins de la France. Il prêche quatre retraites à Grenoble, Lyon, Bordeaux où il est nommé chanoine honoraire, monte en chaire à Belley, Nîmes, Besançon, prononce les oraisons funèbres de Charles-Emmanuel IV et de Louis XVIII. A deux reprises différentes, il est appelé par le Cardinal Archevêque de Paris.

A son premier voyage à Paris, il reçoit la visite d'un prêtre en manteau de cérémonie, qui exprime à l'abbé

Rey sa surprise qu'un savoyard ait la témérité de prêcher au clergé le plus instruit de la Catholicité. Cette visite lui fournit l'exorde du discours d'ouverture de la retraite :

« Je ne viens pas, Messieurs, déployer au milieu de vous les ressources d'une éloquence à laquelle je fus toujours étranger. Je ne prétends pas à des triomphes oratoires au sein d'une assemblée où mes yeux rencontrent autant de maîtres dans l'art de bien dire que d'auditeurs. Je veux avec le flambeau de la vérité descendre dans ces profondeurs impénétrables dont le démon a peut-être fait sa place forte et livrer à cet implacable ennemi une lutte à mort. Qu'importent les armes dont je me servirai contre ce Goliath ? Que je le terrasse avec l'armure de Saül, ou la fronde de David, avec l'épée du soldat Français ou la lance du Cosaque, ma victoire sera-t-elle moins réelle et sa défaite moins certaine ? ». Au début, Mgr d'Hermopolis s'écria involontairement «quel orateur». Le visiteur de la veille fit amende honorable. L'éloquence de l'abbé Rey laissa à Paris les traces de sa renommée. Le doyen du chapitre de N.-D. de Paris disait en 1846 : « Depuis 1820 j'ai suivi toutes les retraites données à Paris, j'y ai entendu d'excellents prédicateurs mais aucun n'a eu le don de parler aux prêtres comme l'abbé Rey ». En 1825 M. l'abbé Frayssinous, ministre de l'Instruction publique en France, s'exprimait ainsi : « Je n'oublierai jamais le zèle apostolique de l'abbé Rey, ni l'onction pénétrante de ses paroles qui semblent inspirées, je ferai pour lui tout ce qui dépend de moi ».

En 1823, on lui offrit l'archevêché d'Angoulème, qu'il refusa.

Le 24 mai 1824, il est nommé évêque de Pignerol, où il s'emploie avec un dévouement apostolique pen-

dant huit ans. En 1832, il est appelé au siège épiscopal d'Annecy.

Son œuvre en Haute-Savoie.

Les dix années qu'il passa à Annecy furent des plus fécondes. On lui doit notamment la remise aux Jésuites du collège de Mélan, le rétablissement des Capucins à La Roche-sur-Foron, l'installation à Annecy des Sœurs de St-Joseph, l'installation à Thonon des religieuses de la Visitation, la fondation des Congrégations des Missionnaires de St-François de Sales et des Oblats de Marie, les constructions de l'église d'Habère-Poche et de la chapelle de Niflon, à Bellevaux, la restauration de l'église de Bellevaux en 1838 et de l'antique chapelle du Château des Allinges.

Il mourut à la tâche le 31 janvier 1842, pleuré de tout le diocèse dont il avait conquis l'unanime sympathie par sa piété, sa charité, ses qualités de cœur et d'esprit.

Son souverain l'avait nommé Conseiller d'Etat, décoré de la Grand Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.

Une belle cérémonie eut lieu à Bellevaux, le 31 mai 1942.

Sous le patronage de l'Académie Chablaisienne, un comité d'action fut constitué. Son Excellence Mgr Cesbron, évêque d'Annecy, avait bien voulu accepter la Présidence d'Honneur.

Ce Comité comprenait les personnalités suivantes : Président : M. Alphonse Buinoud, professeur de Lettres, membre de l'Académie Chablaisienne ; Vice-Présidents : MM. Jean Place, maire de la commune, et Léon Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne;

Secrétaire : M. l'abbé Dupanloup, curé-prieur de la paroisse ; Trésorier : M. Jean Baud, chef de la Légion.

Le dimanche 31 mai, à 9 h. 30, tous les habitants de Bellevaux sont massés sur la place publique pour recevoir leur évêque qui fait son entrée escorté de nombreux cavaliers et cyclistes. Il y avait près de 2.000 personnes. Toutes les communes voisines avaient envoyé des délégations. Monseigneur s'avance, accompagné de ses deux vicaires généraux, de M. le Curé de Bellevaux, du R. P. Commerson, supérieur des Missionnaires de St-François de Sales et de nombreux ecclésiastiques. Le Comité des fêtes est au complet : le Général Bordeaux, MM. L. Quiblier, John Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, et C. Servettaz.

M. Buinoud, l'initiateur de cette belle cérémonie, accueille le chef du diocèse en termes particulièrement heureux ; admirateur de son illustre compatriote, il en brosse un tableau saisissant. Cet apôtre des âmes dit-il, ce prédicateur consommé, à la parole de feu, qui, d'un bout à l'autre de la France a fait vibrer tant de cœurs, a illustré notre petite patrie :

« Coquet village de Bellevaux,
En ce jour resplendis de gloire,
Du saint évêque heureux berceau,
Ton nom entrera dans l'histoire ».

A la grand'messe, M. le Curé nous montre la piété de la mère du jeune Rey ; c'est elle, Joséphine Meynet, qui, par son exemple, suscita en l'âme de son fils, la vocation sacerdotale. Mgr Cesbron, fit le panégyrique du saint évêque. En termes élevés, il retrace les principales étapes de sa mission apostolique, son amour ardent pour sa patrie, pour l'Eglise et pour Dieu.

Après la messe eut lieu la bénédiction du médaillon-

portrait et de la plaque de marbre apposés sur le mur extérieur de l'église.

L'inscription suivante y est gravée :

A la Mémoire de S. G. Monseigneur
Pierre-Joseph REY,
1770-1842
Prêtre 1793
Chanoine de Chambéry 1804
Evêque de Pignerol 1824
Evêque d'Annecy 1832.

Après l'enlèvement du voile qui cachait la belle et noble figure de l'illustre prélat, M. John Baud, l'artiste réputé, auteur de la maquette, fit ressortir en quelques phrases les traits principaux qui se reflètent sur l'effigie du saint Evêque. Chez Mgr Rey, dit-il, tous les traits décèlent ses dons exceptionnels : le large front encadré de boucles blanches marque son intelligence, son savoir étendu, l'élévation de sa pensée ; les yeux pétillent d'esprit, de finesse, de vivacité ; le nez bien découpé montre la hardiesse et l'initiative ; la bouche au modelé sinueux accompagnée d'une fossette indique toute la douceur et l'ineffable bonté du prélat au grand cœur ; la courbe ferme du menton sa volonté tenace.

A tous ces dons naturels, il joignait un esprit prompt, une pensée secondée par une brillante imagination. Sa parole était toujours claire, simple, élégante ; il savait, quand le sujet l'exigeait, trouver des éclairs d'éloquence dignes des grands maîtres de la chaire.

Au repas qui suivit la cérémonie, à côté des personnalités civiles et religieuses, se trouvaient les plus

proches parents de Mgr Rey : Mesdames Bron, Martin et Voisin, MM. Place, maire, et Vuagnoux, ainsi que le frère de Mgr Baud, évêque actuel de Vizagapatam, originaire de Bellevaux.

Ce fut une excellente journée pour la commune de Bellevaux, qui fêta avec éclat son illustre compatriote. Son souvenir restera gravé dans tous les cœurs.

MEMOIRE IV

Essai sur la Cartographie du Chablais

XVIme - XVIIIme siècles

par E. CLOUZOT

Essai sur la cartographie du Chablais

XVIme - XVIIIme siècles

Au long des séances de l'Académie Chablaisienne ont été présentées à maintes reprises des cartes anciennes de la Savoie où chacun se plaisait à retrouver à travers les erreurs du dessinateur et les déformations des noms de lieux, les rivages et les vallées du Chablais. Mercator, le P. Placide, Du Val, Sanson, Jaillot, Borgonio, sont dès longtemps familiers aux érudits de la région et les études d'Henri Ferrand (1), les 123 cartes anciennes reproduites *par J. Vallot dans son atlas* (2), les patients travaux d'Edgar Mareuse (3),

(1) La carte « Sabaudia ducatus » (*Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, Grenoble, 1904). Les destinées d'une carte de Savoie, l'œuvre de Tomaso Borgonio (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1904). Les cartes du Mont-Blanc (*Revue Alpine*, mars 1906).

(2) *Evolution de la cartographie de la Savoie et du Mont-Blanc*, par J. Vallot, fondateur de l'Observatoire du Mont-Blanc... — Paris, H. Barrère, 1922. 1 fasc. in-8° de 32 p. et un atlas in-plano de 26 pl. — J. Vallot a conçu cette publication en 1896, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse, qui eut lieu à Genève et où figurait un ensemble de 80 cartes anciennes de la Suisse et souvent de la Savoie. Il a fait établir des clichés qui ont attendu vingt ans avant d'être employés. Cette publication capitale se ressent des conditions de santé de l'auteur et de l'insuffisance de sa documentation. Il ignore Schöpf et méconnaît Stagnoni. La vingtaine *d'écoles* entre lesquelles il répartit ses 123 cartes résulte de rapprochements hâtifs et souvent injustifiés. Cette collection de fac-similés, pour incomplète qu'elle soit, est néanmoins des plus précieuses et la plupart des cartes gravées citées dans les pages qui vont suivre s'y trouvent reproduites.

(3) Edgar Mareuse passait chaque année à Chambéry pour travailler à son catalogue des cartes de la bibliothèque, puis quand il estimait avoir fait assez de fiches, il continuait son voyage vers Genève, Saint-Gervais ou Chamonix et allait faire sa cure à Evian. Ce travail est resté manuscrit.

laissent bien peu à glaner dans l'histoire de la cartographie savoisienne. Le prestige du Mont-Blanc n'a pas été sans influer sur le développement de ces études des deux côtés des Alpes (1).

Si l'on écarte les figurations schématiques du Léman, table de Peutinger, cartes catalanes, Berlinghieri (1480), et les cartes trop rudimentaires du milieu du XVIme siècle, Forlani, Gilles Bouillon (2), Tschudi, la carte du pays bernois de Thomas Schöpf (1578) est la première qui soit à prendre en considération. Cette belle carte en neuf feuilles de 650 x 460 m/m. se trouve dans les dépôts publics à Lausanne, à Berne, à Zürich et, paraît-il, dans des collections particulières. Genève ne la possède pas (3). Meillerie et Saint-Gingolph sont intervertis, des fautes comme Anrion pour Amphion se perpétueront dans les cartes de Mercator (1585), de Hondius (1630), et S. Poll au bord du lac se retrouvera sur la carte de Chopy (1730), et même sur l'Atlas national de l'an VI ! La Dranse dite de Veraut donnera naissance à une abbaye fantôme, Veray ou Verau (4) que des cartographes, gravement, localise-

---

(1) Giulio Brocherel, Evoluzione cartografica del Monte Bianco, *Le Alpi rivista mensile del Centro alpinistico italiano*, vol. LVII, 1938, p. 21-28.

(2) Les cartes de Savoie au XVIme siècle. La carte de Boileau de Bouillon, 1556, par Henri Mettrier (*Bulletin de la section de géographie*, 1917, 116 p., pl.).

(3) E. Clouzot, Anciens plans de Genève, XVme-XVIIIme siècles (*M.D.G.*, série in-4°, tome VI, 1938), p. 14-16. Fig. 1, Genève et la rive gauche jusqu'à Cusy, fragment. Nous adoptons les sigles courants pour désigner les Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, *M.D.G.*, le Bulletin de la même Société *B.D.G.*, les Archives d'Etat de Genève AEG, la Bibliothèque publique de Genève, BPU.

(4) 1569, 1er juillet. Emmanuel Philibert, duc de Savoie, accorde l'office de chatelain de Verau, riére l'abbaye d'Aux, à noble Claude Bovier, en récompense de ses vingt ans de service dans sa garde du corps. Communication du baron



Fragment de la Carte de Jean du Villard (1588)

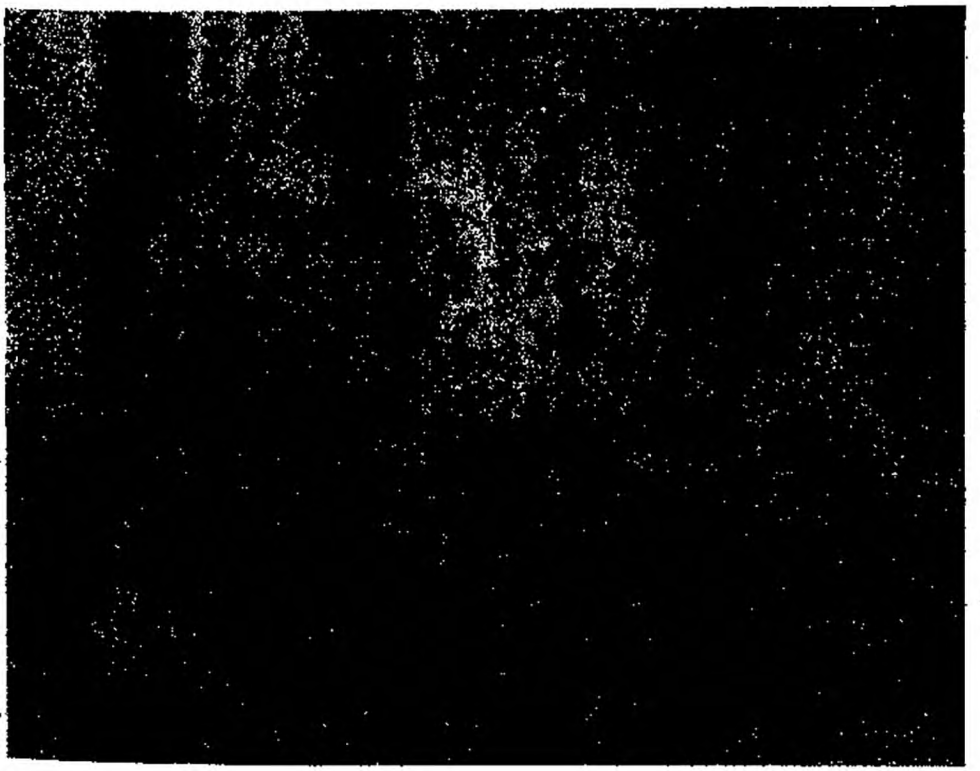

Fragment de la Carte de Jacques Goulard (1606)

(Tous droits réservés)



Frontière du Valais (Fragment de la carte au lion couché) *(Cliché Acad. Ch.)*



Carte de Luca Bertelli : *Vero Disegno*, 1589 (Fragment)

(Clichés Académie Chablaisienne)



Fragment de la Carte de Jean du Villard (1588)

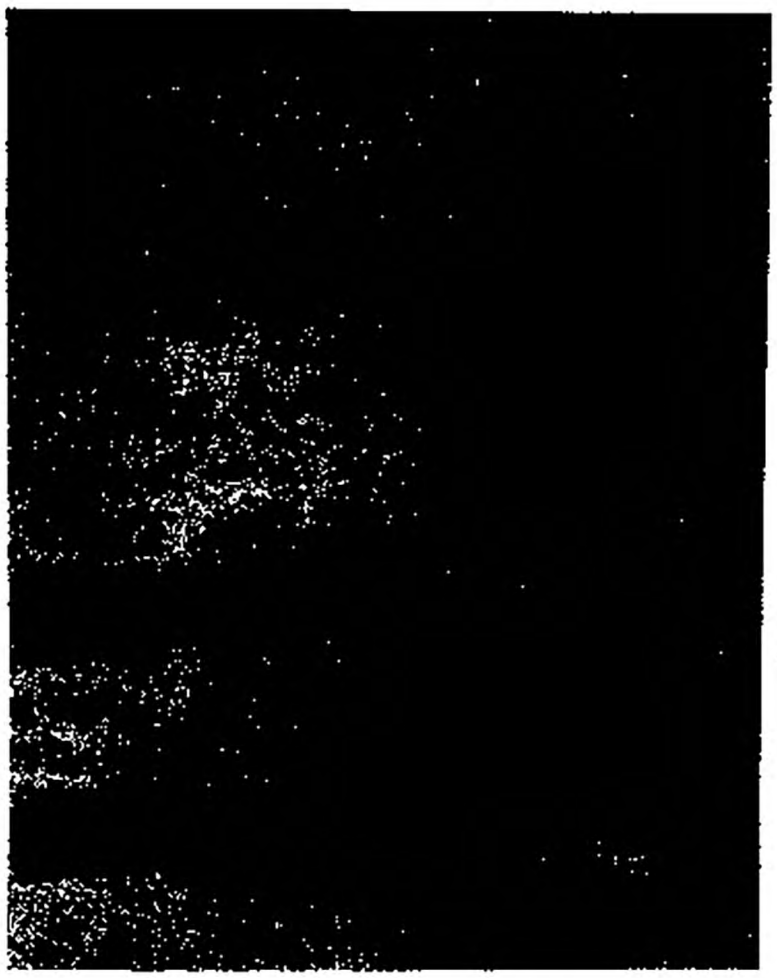

Fragment de la Carte de Jacques Goulard (1606)



Carte de Luca Bertelli ; *Vero Divegno,* 1589 (Fragment)

(Clichés Académie Chablaisienne)

ront. Les représentations des villes et des bourgs sont hautement fantaisistes. Il n'en reste pas moins que Schöpf a situé, tant bien que mal, une cinquantaine de lieux habités et a fixé pour plus d'un siècle l'orientation et la ligne de rivage du Léman avec des angles plus ou moins heureux.

Vingt ans plus tard, un Genevois, Jean du Villard, décalqua cette partie de la carte de Schöpf et froidement la fit sienne sans que nul se soit avisé de dénoncer l'imposture (1). Son apport n'est cependant pas négligeable. La flotte de fantaisie du Bernois ou de son graveur a fait place à une dizaine de naus, deux brigantins et une galère qui sont les meilleures représentations connues de la navigation du Léman au XVIme siècle (2). Quant aux localités, l'esprit critique du Genevois, laissant de côté le pays de Vaud, s'est attaché à la rive savoyarde et de Genève au Bouveret il a revisé une à une toutes les agglomérations relevées par Schöpf. De ce fait, une douzaine de noms sont écrits deux fois, avec deux encres différentes, l'une plus pâle reproduisant la carte de Schöpf, l'autre plus noire, tracée avec un bec plus fin, déterminant le nouvel emplacement choisi et biffant l'ancien. Meillerie, la Tour Ronde, la Rochette, Chens, sont parmi les cor-

---

d'Yvoire à l'Académie Chablaisienne. « L'existence de cette châtellenie de Vérau dont le nom n'est cité dans aucun autre document connu jusqu'ici donne lieu à une longue discussion. Il n'existe ni hameau ni lieu dit portant le nom de Verau dans cette région si ce n'est le nom porté par les habitants d'Aulps depuis la défense de 1536. *Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne*, t. XXX, 1917, p. XV, CXXXI, 1918, p. 104, t. XLIII, 1938, p. XXXV, tome XLIV, 1938, p. XVIII.

(1) Anciens plans de Genève, *loc. cit.*, p. 16.

(2) *Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, t. XLVI, 1941, p. 86. — La carte de Jean du Villard est reproduite en frontispice du beau volume de Mgr Piccard sur le Chablais.

rections les plus typiques. Quantité de noms nouveaux sont ajoutés et du coup la nomenclature chablaisienne se trouve presque doublée.

Parmi ces noms souvent difficiles à déchiffrer il en est qui ont disparu des cartes modernes :

Grange a Guido de Tier, près de Corsier ;
Chasteau de Roveyria, près d'Yvoire ;
Le grand fraichet, près d'Evian ;
La Tovière, près d'Evian ;
Le mapaz soyt cave (1) a du Villard, près de Meillerie.

Ravorée, Rovoyrée est bien connu. Ses ruines subsistent encore. La porte de la Thouvière à Evian a été démolie en 1777. Le Mapaz ou mauvais pas, au pied des rochers de Meillerie, a son histoire (2). On ne s'explique pas pourtant que l'auteur de la carte revendique ce passage comme sa vie, c'est-à-dire son chemin ou sa cave. Quant aux autres noms toutes les hypothèses sont permises.

---

(1) Cave est la lecture de Louis Dufour (*M.D.G.*, t. XIX, 1877, p. 359-367). Peut-être faudrait-il lire « la vye » dans le sens de chemin.

(2) 1628, 3 septembre. *Mém. et doc. Acad. Chabl.*, tome XXXVI, 1927, p. 142. — 1651, 1er mars. « Comme par l'affluence des dernières eaux venues au mois de janvier... les grands chemins de la Thour ronde jusque à Saint-Gingouz se treuve gastez et rompuez en divers endroictz mesmes au Mauvais Pas et à la montée et descente d'icelluy jusques à Melleriaz, en sorte que les mullets n'y peuvent passer estant contrainctes les mulletiers de faire porter leurs marchandises par-dessus le lac... plaise ordonner aux communautés et particulliers... de procéder promptement à la dicte réparation... mesme de remettre des plateaux de bois dur en la place des vieux et pourris au lieu de Mauvais Pas et à l'entrée d'icelluy qui demeure en la charge de la dicte communauté de Lugrin, mesme faire piquer le roch de l'entrée dudict pas jusque à l'autre entrée de roch du costé de Mellieraz... ». Archives Haute-Savoie, E. 188.

Ce qui surprend le plus dans cette œuvre d'un malade qui cherche à se distraire c'est sa connaissance des moindres cours d'eau. Le mot nant apparaît bien une vingtaine de fois, précédant ou suivant un nom plus ou moins lisible.

Carte de Jean du Villard	*Nom moderne*
Morge nant	*La Morge.*
le nant de Celar	
n. le tresbon	*R. de Trebon.*
le leucon nant	*Le Locon R.*
le nant dalvaz	
le nant de torre	
le nant chez ?	
le nant de chez tissot	
le nant de Praconet	
nant (sans dénomination, près d'Evian, d'après Schöpf)	
nant (à Amphion)	
nant LA DRANCE DABONDANCE FLV. ..... / LA DRANCE DE VERAVT Flu.	*La Dranse.*
nant (à Ripaille)	*L'Oncion.*
nant (à Thonon) moulin de dot	*L'Oncion.*
le foron nant	
nant (à Anthy)	
le Redon nant	*Le Redon.*
le Dransse nant	
le Fouron nant	*Le Foron.*
le Vyon	*Le Vion.*

La multiplicité de ces cours d'eau, le tracé de la route de Genève à Thonon en pointillé, la mention du Mapas et de tant de localités qui ne reparaîtront que bien plus tard sur les cartes, témoignent de la connais-

sance approfondie que Jean de Villard avait du Chablais. Comment ce syndic de Genève était-il si bien renseigné ? Avait-il gardé des biens en Savoie, sa famille étant originaire d'Archamps, au pied du Salève ? S'était-il occupé de la perception des droits de la Seigneurie à Armoy et à Draillans ? (1) Tenait-il sa documentation des pêcheurs dont il invoque l'autorité dans ses dessins des divers poissons du lac ? Le fait qu'il habitait à Genève au coin de la rue de la Poissonnerie peut venir à l'appui de cette hypothèse, d'autant que dans ses vers naïfs insérés dans le cartouche de la carte il se donne comme malade, gardant la chambre sinon alité et cherchant à passer ses douleurs et récréer.

Peut-on faire état de la mission, qu'il reçut du Conseil le 19 mai 1591 de faire tuer sous récompense le baron d'Hermance et les seigneurs d'Avully et de Compois (2) pour conclure qu'il était connu comme ayant des intelligences en Savoie ?

Mais le baron d'Hermance avait été pris le 17 mai déjà à Thonon et amené à Genève (3). Du Villard ne fut donc pour rien dans sa capture. Tout au plus pourra-t-on noter que son goût pour le dessin et la gravure persistait en lui à la veille de sa mort, car en 1609 on le voit mettre son fils en apprentissage chez

---

(1) La seigneurie de Genève, héritière du chapitre de Saint-Pierre, continuait à percevoir, quand faire se pouvait, les droits de la cure d'Armoy et du prieuré de Draillans comme en témoignent plusieurs cottets échelonnés au XVIme, XVIIme et XVIIIme siècle et la mappe de Draillans conservés aux Archives d'Etat de Genève. Max Bruchet, dans *Ripaille*, p. 565, montre un syndic de Genève résidant à Tully près de Thonon en 1582, mais c'était Antoine Liffort et non Jean du Villard.

(2) Galiffe, *Notices généalogiques*, tome IV, p. 169 note.

(3) Paul-F. Geisendorf, Les annalistes genevois au début du XVIIme siècle (*M. D. G.*, t. XXXVII, 1942), p. 551.

David de Croso, maistre graveur, pour apprendre à « portraire, tailler et graver ». (1).

Pendant qu'en Suisse on s'efforçait de jeter les bases d'une cartographie scientifique, que Simler envoyait à Mercator les coordonnées des principales villes, les Italiens de la suite du duc de Savoie dessinaient un lac de Genève extravagant tenant de la vue cavalière et du trompe-l'œil. Dominico Alphane ou Alfani de Pérouse, Jean-Jacques de Fornazeris, Petrus de Cavalleriis, Jacques de Rossi, Luca Bertelli (2) publiaient à l'envi de « vrais dessins » qui à l'endoit, qui à l'envers, couvrant tout le champ compris entre Orbe et St-Claude d'une part et le Grand-St-Bernard de l'autre. Un siècle plus tard ce « vero dissegno » suscitait encore l'indignation de J.-C. Fatio de Duillier : « Cette carte ne mérite pas qu'on en parle, écrivait-il à l'intention du Père Coronelli, de toutes celles qui ont couru c'est la plus défectueuse et son autheur y fait voir partout une profonde ignorance ». (3).

Sans contester le bien-fondé de ce jugement on se penchera avec indulgence sur cette gravure dont la paternité semble bien revenir à Alfani en définitive. A s'en tenir au seul Chablais « ducato di zables » on relèvera le nom de « S. Gingo », chevauchant de ses deux ponts un cours d'eau appelé « aqua », Evian « Fuian », négligence du graveur, Ripaille « Ripalgia » ses tours et ses galères, « Tonon », l'abbaye d'Abondance, « badia di bondanza », Alinges « Alinzo », Coudrée « Codrea », Filly « Figli » et « Badia », Nernier « Narnii », Beauregard « Beo regar », Douvaine « Doveino », Ballaison « Baleison » relié par une route en lacets à Chilly « Celi », Loysin « Lanzi »,

(1) A E G, minutes François Dunant, 1er vol., fol. 52.
(2) Anciens plans de Genève, *loc. cit.*, p. 17-19.
(3) A E G, P. H. suppl. n° 203, p. 26.

Ballavais « Belagarda » ,Ville-la-Grand « Vila », Veigy « Veizi », Hermance « Armass », Jussy « Giuci », Bellerive « Bella riva », « Vesena », etc...

Si le choix des localités en bordure du lac se justifie pleinement, celui des bourgs et châteaux de l'arrière pays ne laisse pas d'être déconcertant. L'importance donnée à Ballaison peut se concevoir, mais la place faite aux hameaux de Chilly et de Ballavais est surprenante. Leur identification pourtant ne semble pas douteuse. Quant au dessin des édifices, maisons, châteaux, clochers et murailles il ne mérite guère plus de créance que celui de Schöpf. Les éléments de comparaison font défaut. Les gravures de Chastillon (1595-1600), de Coudrée (1) et des Allinges (2) n'ont qu'un lointain rapport avec les vues cavalières d'Alfani ou de J.-J. de Fornazeris. Reconnaissons pourtant à l'actif de ce dernier, que sa vue de Genève, prise du côté du lac a une parenté indéniable avec celle de « vero dissegno », prise de Saint-Gervais (3).

De deux ans postérieure la *Chorographie* de Michel Benard (4) procède du même esprit que le « vero dissegno ». La nomenclature en est assez pauvre, la figuration des localités peu digne de foi. Le fait que Thonon est représenté en haut d'une falaise témoigne pourtant d'un certain souci d'exactitude. La fabuleuse Abaie de Veray reparaît à l'horizon.

La carte manuscrite de la fin du XVIme ou du début du XVIIme siècle, conservée à la Bibliothèque de Genè-

---

(1) Présentée par M. J. Baud, à l'Académie Chablaisienne. *Mémoires et Documents*, t. XLII, 1935, p. XXXIV.

(2) La forteresse des Allinges au pays de Chablais. *Topographie française*, 1641. In-fol., n° 74.

(3) Anciens plans de Genève, *loc. cit.*, p. 18.

(4) Anciens plans de Genève, *loc. cit.*, p. 19, pl. II. — Cf. Albert Choisy, Identification du monogrammiste M. B. (*B. D. G.*, t. VII, 1940, p. 292).

ve (1), mérite à peine une mention, tant elle est sommaire pour le Chablais. Il faut cependant lui reconnaître le mérite d'indiquer correctement les enceintes d'Yvoire, de Thonon et d'Evian, et de révéler un vieux fort de Ripaille en terrassement qui n'est peut-être pas purement imaginaire.

1606. La première édition de la carte du genevois Jacques Goulart, fils du ministre et historiographe Simon Goulart, paraît à Amsterdam avec les portraits des principaux Réformateurs (2). Presque simultanément paraît à Anvers une carte de J.-B. Vriendt datée de 1607, puis à Amsterdam une carte de Judocus Hondius reproduisant pour ainsi dire mot pour mot la carte de Goulart, mais alors que la première est orientée au sud-est et est dépourvue d'indications de longitude et de latitude, les deux autres se présentent normalement, le nord en haut et les degrés échelonnés dans les marges. Des particularités dans les explications, des adjonctions propres à Goulart donnent à penser que ce jeune étudiant frais débarqué aux Pays-Bas (1604-1605) a refait à son idée une carte déjà existante. Mais chronologiquement et bibliographique-

(1) Anciens plans de Genève, *loc. cit.*, p. 22, pl. III.

(2) E. Clouzot, Essai sur la cartographie du Léman. La Carte de Jacques Goulart, *Genava*, t. XI, 1933, p. 171-187. En 1933, nous n'avions pas eu en mains la première édition de la carte de Vriendt que nous ne connaissions que par la copie de J. Le Clerc (1619), mais la date de 1607 figure sur les deux éditions dans l'épitre dédicatoire insérée dans le cartouche ad hoc. Un exemplaire de la carte originale de Vriendt se trouve à Londres au British Museum dans une édition en italien du *Théâtre du monde* d'Abraham Ortel (1608), planche 39. (Maps 46 a 2). Un exemplaire détaché se trouve à Genève avec texte au verso en latin et le n° 38 ce qui laisse présumer une édition antérieure (B P U, 38 M 10).

Dans cette notice, Vriendt cite Gilles Bouillon, Berosus, Lambertus Vanderburchius (1599) mais ne dit mot de Goulart.

ment la *Chorographica Tabula* de Goulart a précédé la *Descriptio* de Vriendt et d'Hondius. Un cartouche renaissance resté vide souligne le caractère énigmatique de cette planche. Le fait que deux sur trois de ces cartes se trouvaient chez le même éditeur, Josse Hondius, n'est pas pour simplifier la question.

Une trentaine d'années plus tard, Blaeu réédite la carte de Goulart en lui donnant une orientation normale mais en y introduisant des fautes nouvelles. Jusqu'en 1680 c'est la carte type à laquelle on se réfère à Genève, tout en en déplorant les erreurs (1). Le mot Chablais n'y figure pas. C'est sous le nom de Faussigni qu'on trouve notés le pays de Gavot et le bailliage de Thonon séparés par la Dranse. Saint-Poll est toujours au bord du lac. Mais on peut y relever des mentions curieuses, La Chapelle où est le sépulchre du baron d'Hermance, le temple de Sergue, auprès de St-Sergue, etc...

De Goulart à Borgonio, soit de 1606 à 1680, il n'y a pas de carte originale des rives du Léman. Les cartes éditées en Hollande, en France, ou en Italie ne sont que des compilations des cartes antérieures ; Du Val, Blaeu, Sanson, Jaillot, reproduisent le groupe Goulart-Vriendt-Hondius sans y apporter d'innovation. Pour corser leur documentation certains remontent au XVIme siècle et vont chercher dans Mercator, sinon dans Schöpf les fautes dont on s'était aperçu entre temps et leur font place dans la nomenclature. C'est ainsi que l'on voit reparaître dans la carte de Sanson, un Saint-Pol sur les rives du Léman, doublant le

(1) Dans son mémoire pour Coronelli J.-C. Fatio de Duillier a pris la peine de noter toutes les corrections à apporter à cette carte tant au point de vue du tracé des cours d'eau qu'à celui des noms défigurés. A E G, P H. suppl. n° 203, p. 22-26.

Saint-Pol voisin de Laringes et Veraux pourvu d'une belle crosse abbatiale près de Vallon.

Ces cartes n'ont donc qu'un intérêt bibliographique ou de curiosité. Elles ne constituent pas un progrès dans la cartographie mais souvent au contraire une régression.

Tout au plus peut-on chercher les particularités qu'elles présentent dans la délimitation du Chablais. Sanson (1663) englobe dans le duché de Chablais le bailliage de Gaillard, les mandements de Mornex, de Bonne, de Chastellet en Credo ; le Père Placide (1691), Augustin déchaussé, géographe du roy, écrit dans sa description de Savoye : le duché de Chablais a 5 bailliages, Ternier, Gaillard, Thonon, Evian, Aux.

Sur les montagnes qui séparent le Chablais du Valais apparaît (1691) la Croix des Limites (1) qui figurera encore sur des cartes du XVIIIme siècle (Clermont 1778, Atlas national, an 6). Vallorcine est rattaché au Chablais sur mainte carte. Pour justifier cette annexion Blaeu (1629) et Sanson (1663) font remonter la source de la Dranse d'Abondance jusqu'à Valausene, Valauzenne, Le P. Placide, mieux informé, se contente de faire descendre très au sud la ligne ponctuée dont il cerne le Chablais sans chercher à débrouiller le chaos des montagnes qui s'interposent entre les derniers villages chablaisiens et Vallorcine (2).

---

(1) « Croix que ceux d'Abondance disent être en possession d'entretenir, que ceux de Monthey, disent être plantée depuis peu à leur insçeu ». Plan des limites en conteste, 1733. Archives d'Etat du Valais. M. André Donnet, archiviste du Valais, situe cette croix au carrefour des sentiers qui se trouvent au nord du lac du Goillet. Lettre du 11 janvier 1943.

(2) Au témoignage de Bourrit, le curé de Vallorcine aurait traversé de cette vallée à celle de Sixt par de hautes montagnes, dont l'une couverte de glace, sans doute le Buet que les Valorsiens nommaient la Mortine. *Description des cols ou*

La carte en quinze feuilles de Tomaso Borgonio, ingénieur des Etats de Sardaigne, fit sensation lorsqu'elle parut en 1680. Dédiée à Madame Reale, elle était à ce qu'assure Dury, « le fruit de plusieurs années d'arpentage ordonné pour le renouvellement du cadastre ou de l'imposition sur les terres. La figure des montagnes, le contour et le gissement des rivières, des ravins, des pentes et des précipices, toutes ces circonstances ne sont certainement dues qu'à une connaissance exacte et topographique des endroits qui y sont décrits ». Henri Ferrand, qui a fait de cette carte une étude approfondie, disait en connaître neuf exemplaires dont quatre en France, deux à la Bibliothèque nationale, deux dans les collections particulières Vallot et Guillemin. La collection Guillemin ayant été léguée aux Archives des Hautes-Alpes, un exemplaire se trouve effectivement à Gap. Un autre exemplaire est conservé à Chambéry au Musée Savoisien.

Déjà, au XVIIIme siècle, les militaires ne savaient comment se procurer cette carte et faisaient établir à grands frais des copies manuscrites (1). En un sens l'atlas d'Andréa Dury (1765) (2) est une reproduction

---

passages des Alpes 1803, p. 151. Bruzen de la Martinière dans son *Dictionnaire géographique*, 1768, t. II, p. 319 déclare « la Valloïsine est du Chablais », mais son assertion s'appuie sans doute sur les cartes, car l'abbé de Longerue, *Description de la France*, 1722, t. 2, p. 324 qu'il cite, n'en dit rien. Les documents conservés aux Archives de la Haute-Savoie font relever au XVIIme et au XVIIIme siècles, Vallorcine de l'intendant du Faucigny et non de celui du Chablais. C'est au prieuré de Chamonix que la Savoie doit de posséder Vallorcine sur le versant du Valais.

(1) D'après M. Avezou, il y aurait aux Archives de la Haute-Savoie, une copie manuscrite de la carte de Borgonio, XIXme siècle.

(2) A Chorographical Map... 1 *Carte chorographique des Etats du roi de Sardaigne* en douze feuilles tirée de la fameuse carte de Borgonio... par A. Dury. — Londres, 1765. In-fol.

de Borgonio et la figuration des montagnes en particulier semble assez identique. Mais, précisément pour le Chablais, Dury a préféré à Borgonio la carte de Fatio accommodée par Chopy décrite ci-dessous. Force est donc d'écarter Dury comme pis aller. En revanche le *Theatrum Sabaudiae* contient deux cartes portant la signature de Borgonio qui peuvent être considérées comme de bonnes réductions de parties de la grande carte en quinze feuilles, l'une pour les bords du Léman, l'autre pour la Savoie proprement dite jusqu'aux confins du Dauphiné.

Ces cartes valent d'abord par ce qu'elles n'ont pas. Les fautes perpétuées sur les cartes précédentes, Anrion, Veraux, Saint-Pol au bord du lac, disparaissent. Des routes sont tracées dont deux intéressent le Chablais. L'une va de Genève à Thonon par Collogny, Vesenax, S. Mauris, Corsier, Veygier, Cervette, Messongy, Douvaine (curieuse interversion qui ne se trouve pas sur l'original), Filly, Bonnatray, Tussy, Margencel. L'autre, en plein Faucigny, suit la vallée de Sixt et passe à Valosenne (Vallorcine) pour aller rejoindre Saint-Maurice par Tretourent et Monthey. La limite du Chablais donne à ce dernier Corsier, S.-Cergue, N.-D. de Voyron, Saxel, Bourdignin, coupe Aberes; et passe au sud de Megevette, de Vallon et de Valosenne. Du côté du Valais le M. de Coux et la Morges sont les seuls repères.

Peu de temps après les levés de Tomaso Borgonio, les frères Fatio de Duillier pointaient leur quart de

---

(360 x 540 m/m.) B P U, Fa 84. La Carte de Stagnoni, 1772, gravée sur les cuivres de Borgonio préalablement poncés semble inspirée tout au moins pour la forme du lac, de la carte de Dury. Une bonne reproduction des feuilles 1, 2, 4 et 5, de Borgonio se trouve dans J. Vallot, *Evolution de la cartographie* de la Savoie et du Mont-Blanc, 1922, pl. XI.

cercle sur les rives savoyardes qui leur faisaient vis-à-vis et les montagnes qui se profilaient à l'horizon.

... et Allobrogum oppositam regionem
Et gradibus coelum scandentes pluribus Alpes.

Il en est résulté des carnets de notes, les plus surprenants qu'on puisse imaginer, où les châteaux, les églises, sont figurés à l'envers tels que les renversaient les lunettes d'approche, où les positions de chaque point visé sont déterminées en degrés, minutes et secondes par rapport à un point fixe et où le premier panorama alpestre vraiment digne de ce nom est profilé de la Dent d'Oche au Mont-Blanc au-dessus du lac où Evian, Yvoire et Nerny servent de points de repère (1).

Malheureusement la carte de Jean-Christophe Fatio ne fut jamais achevée. On ne connaît de lui qu'une carte des environs de Genève et une carte du périmètre du lac Léman infiniment supérieure à celles de ses devanciers, mais présentant encore quelques imperfections, delta de la Dranse insuffisamment prononcé et extrémité orientale du lac se terminant du côté de Villeneuve en queue de poisson. Telle quelle sa carte schématique a été exploitée après sa mort par le primaire Antoine Chopy qui en compléta la nomenclature par des emprunts aux cartes gravées déjà existantes Borgonio, Sanson et même peut-être Goulart. Comme les noms des ingénieurs J.-C. Fatio et I.-G. de Rovéréa, hautement respectés, sont mentionnés dans le cartouche, cette carte gravée annexée à l'édition in-quarto de Spon (1730) connut un grand succès et fut reproduite notamment par Ph. Buache (1740), Andrea Dury (1765) et Rizzi Zannoni (1766). Il fallut les tra-

(1) E. Clouzot, Essai sur la cartographie du Léman. La carte de J.-C. Fatio de Duillier. *Genava*, t. XII, 1934, p. 195-254.

vaux du Genevois Henri Mallet (1776-1802) pour donner au Léman ses vrais contours et ceux de Marc-Auguste Pictet, d'Exchaquet, puis de J.-B. Raymond, pour mettre un peu d'ordre dans le massif du Mont-Blanc.

Pour en revenir à la carte de Chopy elle ne vaut guère en ce qui concerne le Chablais que par les positions des principales localités riveraines du lac. Encore trouverait-on à redire en maint endroit, Yvoire et Excenevex (Essevenex) par exemple et St-Paul toujours au bord du lac.

Les Dranses et leurs affluents semblent empruntés à Borgonio. Les limites du Chablais englobent encore Valorsine et ce qui est plus inattendu excluent la Tour de Langin, sinon le village lui-même.

Les contestations soulevées au sujet des limites, les traités passés pour régler ces différends, ont donné lieu à des plans d'une tout autre précision que les cartes gravées contemporaines ou postérieures. Tel est le « plan des limittes en conteste entre les Etats de Savoye et du Vallais soit entre les communautés d'Abondance et Monthey » daté du 30 août 1733 et signé de Giosepe Maria Pilliano ing^re^ p. S. M. et d'Isaac Gamaliel de Roverea, ingénieur p^r^ Leurs Excellences de Vallay. Ce plan, conservé aux Archives d'Etat du Valais (1), donne la ligne de faîte comprise entre la Tour de Don et le pertuis de Morgins.

On y relève des noms qui figurent encore sur les cartes modernes, Chaux-Longe, Barmissines, les Um-

(1) Nous remercions ici, M. André Donnet, archiviste d'Etat du Valais, qui a bien voulu communiquer ce plan aux Archives d'Etat de Genève avec autorisation de le photographier. Les archives de Haute-Savoie n'en possèdent qu'une copie de 1790. M. P. Duparc, archiviste départemental, a bien voulu la faire photographier à notre intention.

briaux, le Folier (1), Morclant, et ces doubles dénominations caractéristiques des sommets, chaque versant employant la sienne, l'Arcoussiour pour les Valaisans devenant les Ruffes pour les Chablaisiens, Bassa Siatta devenant l'entrée de Morclant, et le lac du Goliet selon ceux de Monthey appelé l'Avoussi par ceux d'Abondance qui disaient être en coutume d'y faire boire leur bétail.

Le traité passé le 3 juin 1754 entre le roi de Sardaigne et la République de Genève nous vaut un tracé minutieux des confins du Chablais à cette date (2). Ce tracé est en léger désaccord avec l'inscription si touchante de la croix, qui s'élève à côté du pont franchissant le torrent de Montauban, qui rappelle que Saint François de Sales se jeta à genoux en cet endroit, quand il commença l'évangélisation du Chablais. De fait la limite de la commune de Saint-Cergues qui se superpose au tracé des ingénieurs du XVIIIme siècle, quitte le bord du torrent à la hauteur de Neydan et passe plus à l'ouest. Ce tracé n'est pas conforme à celui que donne Henri Mallet dans sa carte des environs de Genève (1776) (3), retirant au Chablais la rive droite du Foron, avant même d'être à la hauteur de Monia et sans d'ailleurs préciser la séparation du Chablais et du Faucigny.

La première carte d'ensemble qui donne un tracé acceptable de toutes les frontières du Chablais est,

---

(1) La carte de l'Etat-Major au 1/80000 porte Barbassine, les Ombrieux, Col du Folière ; la carte suisse au 1/50000 Combe de Barmissine.

(2) Plan d'Antoine Durieu et de Joseph Avico, 1756, au 1/11294. Cf. Anciens plans de Genève, p. 90-92.

(3) Anciens plans de Genève, p. 103-105. Sur les confins du Vieux Chablais et du Genevois au moyen-âge, qui n'ont pas à être examinés ici, cf. Emile Vuarnet, *Mém. et Doc. Acad. Chabl.*, t. XXXI, 1918, p. 127.

jusqu'à plus ample informé (1), une carte manuscrite coloriée, ni signée, ni datée, conservée à la Bibliothèque publique de Genève sous la cote 38 M 41, mesurant 440 x 640 m/m. Le titre « carte générale de la province du Chablais et de ses environs » est inscrit dans un cartouche Louis XV surmonté d'un lion couché (allusion aux armes du duché ?). La rive droite du lac intitulée « partie du canton de Berne » est empruntée à la carte de Chopy soit directement soit à travers une copie ultérieure. La déformation du rivage du lac à Villeneuve et la mention des tirages du Châtelard et de Corsier écartent tout doute à cet égard.

La frontière séparant le Chablais de la République de Genève est conforme au traité de 1754. Le Foron franchi, elle contourne le massif des Voirons, laisse Saxel au Chablais et va couper la Menoge entre Burdegnin sur la rive droite, Habère-Lulin sur la rive gauche, à la hauteur des fourches patibulaires que l'on voyait naguère encore sur le bord de la route de la rive gauche (2). Elle coupe la vallée du Giffre au sud de Mégevette, contourne la vallée du Brevon dénommé Riv. de l'Enfer, passe au nord de Moenne (les Munes), de Duble (Granges d'Uble), Maret (Vers la Marée), Contard (?), les Gets, laissant au Chablais Gredon (Graidon), Dovagnière (Touvière ?), contourne la source de la Drance et rejoint la frontière du Valais au col de Coux qui n'est ni nommé, ni indiqué. La frontière du Valais, du col de Coux au lac, est retracée dans ses sinuosités principales, malheureusement sans aucun nom de sommet, ni de col.

---

(1) Dans les circonstances présentes (printemps 1943) il n'est guère possible de se renseigner sur les cartes conservées à Paris et à Turin, par exemple.

(2) Guide Joanne, Savoie, 1912, p. 181.

La figuration des montagnes, sous la forme de tertres mouchetés de petits arbres, est assez naïve et rappelle un peu les procédés du cartographe anconitain Andrea Benincasa au XVme siècle. La nomenclature semble fortement influencée par l'italien, Savone pour Vonne, Laquela pour les Culées, Valleta pour la Valette, Planeta pour les Plagnes. Certaines déformations sont difficiles à expliquer : Montrioste pour Montriond, Biotulps pour Biot. Qu'est-ce que Masere entre Ivoire et Essevenex, Peguille entre Montrioste et Morsine, Prodon, dans la même vallée, etc. ?

En revanche, le développement donné aux chemins mérite un sérieux examen. Tout d'abord la route de Genève à Thonon se dédouble à Douvaine, une voie passant à Filli l'autre à Sciez. S'agit-il de cette rectification dont l'intendant Orengo avait pris l'initiative et qui lui valut un billet royal de blâme signé C. Emanuel et adressé à l'intendant général de Savoie le 21 septembre 1765 (1) ? La route de Thonon à Evian fait l'objet d'un double trait exceptionnellement accusé qui évoque les travaux exécutés pour faciliter la venue des buveurs d'eau (2). La route des Princes qui contourne le territoire de Vandoeuvres pour permettre à Leurs Altesses d'éviter le sol genevois (3) est également bien marquée mais sans dénomination spéciale. Toutefois l'intérêt de ce réseau routier réside surtout dans l'indication des passages qu'on eut cru peu fréquentés à travers les montagnes. C'est ainsi que de Laringes

(1) Archives Haute-Savoie, C. 61, pièces 11 et 12.

(2) *Ibid.*, C. 53, pièce 24.

(3) De Sonnaz, quelques mots sur les routes de la province du Chablais, mai 1849. Cf. *Mém. et Doc. Acad. Chablais.*, t. X, 1896, p. 200. — Chemin dit des Princes. Plan... de Chesne-Bougeries... levé par J.-R. Mayer (1831), Atlas communal n° 4. Le pont à Bochet sur lequel passait ce chemin était dit Pont Royal (1735-1790). Arch. Hte-Savoie, C. 134, pièce 89.

part une route qui passe à Faverges, Bernei, Trossi et Novel pour aboutir à Port Valley, en contournant sans doute le Grammont. Le pas de Morgins est indiqué sans appellation spéciale et de Savone (Vonne) une bifurcation conduit selon toute apparence au col de Chésery. Entre le Chablais et le Faucigny on peut encore signaler la route de Morsine à Samoing par la Rosière et par conséquent le col de la Golèse. Une copie de cette carte, plus ou moins rectifiée et complétée, a certainement servi de base à Stagnoni pour sa carte gravée sur les cuivres de Borgonio préalablement poncés (1772) (1). Stagnoni a lui-même été utilisé par J.-J. Weiss (1800) qui lui a emprunté la mention du Lac de Camp Curbe, près de Charmoisy, au Sud de Thonon sans remarquer l'h suscrit de Champ.

La carte d'Exchaquet publiée en annexe de l'*Itinéraire de la vallée de Chamonix* par Berthout van Berchem (1790) n'offre pas d'intérêt pour le Chablais si ce n'est la mention relative au col de Coux : « montagne de Cau ou passage de la vallée d'Eau (Aulph) à la Val de Lie (Val d'Illiez). Il y avait autrefois un hospice qui a été brûlé par des scélérats ».

Les cartes d'Henri Mallet méritent une attention particulière, encore que le Chablais n'y figure que subsidiairement. Mention a déjà été faite plus haut de sa carte des environs de Genève (1776). En 1781-82 il publie une carte de la Suisse romande en quatre feuilles mesurant chacune 670 x 540 m/m. dont le premier tirage ne donne pour le Chablais que le tracé des cours d'eau et quelques noms. Un second tirage comprend la plus grande partie du Chablais. Seuls le cartouche du gouvernement d'Aigle et l'espace réservé à l'échelle font tomber quelques portions de territoire

(1) Genève, Collection Amoudruz. Cf. H. Ferrand, op. cit.

à l'est et au sud. L'exemplaire de ce deuxième tirage, conservé à la Bibliothèque de Genève, comprend deux demi-feuilles de la carte de la Suisse romande assemblées pour former une carte du lac de Genève. La frontière qui sépare le Chablais du Faucigny est indiquée par un pointillé sur la première demi-feuille mais non sur la seconde. Elle s'arrête donc au sud de Mégevette. Par contre le chemin d'Habère-Lullin au Biot par Valonet n'est figuré que sur la seconde demi-feuille sans s'amorcer sur la première. Les raccords laissent donc à désirer.

Ce qui surprend le plus dans cette belle carte c'est sa parenté indéniable avec la carte manuscrite « au lion couché » dont il a été question plus haut. Outre le chemin précité d'Habère-Lullin au Biot par les cols on retrouve la route si particulière de Novelle à Port Vallai et la route de Morzine à Samoins par Provion et Allemand. Ce dernier nom substitué à celui de la Rosière confirme le tracé du col de la Golèse avec une variante plus directe pour aboutir à Samoëns. Mais c'est la nomenclature qui accuse le plus de ressemblances entre les deux cartes. Les villages voisins d'Yvoire et d'Essenevez, Masere, Rovagley, Vigne, les environs de Morzine, Proden, Peguille, le vallon qui s'ouvre au midi d'Abondance, M. Lean (chalets de Lens), Champ Flourent, la rivière de l'Enfer trahissent sinon une copie directe du moins un prototype commun. Jusqu'à la figuration des montagnes semées à leurs bases de petits arbres qui accentue la ressemblance. Des divergences assez marquées doivent cependant être relevées, erreur manifeste comme la substitution d'Habère-Lullin à Habère-Poche et la suppression de ce dernier, S. Cloux au lieu de Clouze, M. de Cloux au lieu de M. de Thoux, Montriand au lieu de Montrioste et des adjonctions intéressantes comme le Saut de la Lièvre entre Meillerie et Tour Ronde et

surtout la Croix des Signeaux, dénomination nouvelle de notre vieille connaissance la Croix des Limites.

De ce deuxième tirage de la carte de la Suisse romande malheureusement non daté, il convient de rapprocher la carte du Valais d'Henri Mallet (1) accommodée semble-t-il par un graveur sans scrupules.

Les vallées de la Vièze et de ses affluents empiètent sur le Chablais au-delà de toute vraisemblance, annexant au Valais Plagnetta (les Plagnes), Proden, Provion et Raynier (Erignier) ; Priderola (Fréterolle) est néanmoins laissé au Chablais. Il est probable que ce sont des cartes de ce genre, dont on peut charger la conscience de Monty, qui ont incité Mallet à ajouter sur ses cartes des mentions telle que celle qui figure sur sa carte de Suisse de 1798 « gravée sous les yeux de l'auteur à Morges ».

La carte de Mallet-Monty bien que portant les dates de 1795 et de 1802 ne porte aucune trace des départements français. Les cartes des départements du Mont-Blanc et du Léman sont nombreuses et pour la plupart assez médiocres. Il suffit de mentionner que l'une d'elles fit la réputation de Jean-Baptiste Raymond, ingénieur géographe (2) et que Mallet commit la sienne en 1806, gravée par C.-G. Geissler, le graveur des cartes du chantre Bourrit, ce qui est tout dire.

---

(1) Partie occidentale et méridionale de la Suisse et païs de Valais dressée par H.-M. 1795 et terminée en 1802. Se vend à Genève, chez F. Monty. B P U, Fa 68.

(2) Cf. Grillet, *Dictionnaire*, t. I, p. 345, Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, p. 349.

MÉMOIRE V

Un Ancien Bateau du Léman

LA NAU

par E. CLOUZOT

LA NAU[1]

La prestigieuse barque à deux mâts aux voiles latines gracieusement croisées, dont les gravures romantiques ont popularisé l'image jusqu'à Paris, Londres et New-York (2), ne doit pas faire oublier l'humble nau à voile rectangulaire qui, au XVIme et au XVIIme siècles régnait sur le Léman.

La carte de Jean du Villard (1588) qui ornait une des salles de l'Exposition du bi-millénaire au Musée d'art et d'histoire de Genève, montre qu'à cette époque huit sur dix des bateaux du Léman étaient des naus. Même proportion sur la vue du port de Genève gravée en 1655 pour Pierre Chouet. Au XVIIIme siècle les gravures de Gardelle témoignent de la persistance de la *nau*, dont un des derniers exemples paraît être la carte de la baronnie de Coppet de 1777.

Si les représentations figurées de la nau sont nombreuses, les textes qui la concernent sont rarissimes. Alors que les documents sur la barque abondent, que de grands portefeuilles sont conservés à Berne sur les barques mixtes susceptibles d'être transformées en galères, seules des traditions verbales semblaient avoir conservé le nom même de la nau.

Voici pourtant un contrat passé par devant notaire à Genève à la fin du XVIme siècle, qui donne les caractéristiques de ces embarcations singulières et fait con-

(1) *Gazette de Lausanne*, 14 octobre 1942.

(2) E. Clouzot, *Note sur la barque du Léman. Mémoires de l'Académie Chablaisienne*, t. XLVI, 1942, pl. XII.

naître les noms de leur armement et de leur gréement (1). Les armateurs sont deux bourgeois de Genève, Girard Vuchard, fils de feu Jehan d'Anières, mandement d'Hermance, reçu bourgeois le 24 janvier 1569 et Jehan-Jacques Jaquin. Les constructeurs sont des chappuys ou charpentiers de Meillerie, Gabriel Donnet, Jacques et Jean Peray, Bernard Peray et François Refin.

Le contrat spécifie les dimensions de l'embarcation et les accessoires qui doivent être livrés en même temps. Tous les termes sont en patois et certains ont dû embarrasser quelque peu le notaire ou son clerc, car la minute accuse plusieurs surcharges ou repentirs.

L'objet même du contrat est désigné sous le nom de na. Ses dimensions sont données pour la largeur en deux endroits, douze pieds et demi en l'espriso ou espoiso, c'est-à-dire évidemment au point précis où commencent les planches qui forment la pointe (2), et treize pieds et demi sur le derrier, c'est-à-dire à l'arrière. Cette disposition extraordinaire qui donne la plus grande largeur à l'arrière et non au centre du bateau valait d'être soulignée. La longueur indiquée est de quarante-deux pieds de baze, expression qui ne permet pas de trancher si la pointe de l'avant est comprise ou non dans le calcul. Les douze poitz ou pointz mentionnés à propos de la largeur s'appliquent évidemment à

---

(1) Qu'il nous soit permis de remercier ici M. Gustave Vaucher, directeur de Archives d'Etat de Genève, qui a bien voulu nous signaler cet intéressant document.

(2) On pourrait songer à un dérivé de *spodium*, espued, espuer, espuyer (Archives Haute-Savoie, E. 22, 332, 776, 973, 1038) que Ducange n'explique pas, que Constantin et Désormaux (v° Epwé) définissent « deux chambres » et Emile Vuarnet (*Mém. et Doc. Ac. Chabl.*, XXXVIII, 1930, p. 83) « portée d'une poutraison soit 4 à 5 m. ». Mais il semble plus probable qu'il s'agit d'une déformation d'espoinçon, espoinçonnement, dans le sens de « devenir pointu ».

l'épaisseur des planches à employer. La profondeur est indiquée par comparaison avec une autre na bien connue des contractants et par conséquent ne peut être précisée. Les accessoires mentionnés sont : quatre marcs qui paraissent être les mars employés sur les barques pour établir la communication entre l'embarcation et le rivage ; un arbre, qui n'est autre que le mât ; les collogne (1) appartenant à la veille, que l'on peut supposer être la vergue supportant la voile ; six palles terrées, en d'autres termes six étires ou perches ferrées pour pousser le bateau, le terme de palle est encore usité en Savoie dans ce sens ; trois palles nagières, c'est-à-dire trois avirons recteurs, deux de service, un de rechange.

Les armateurs se chargent de l'opération finale, qualifiée de taper ou tapisser (2), calfat qui marquait le parachèvement du travail puisque constructeurs et armateurs le célèbreront en buvant de concert un setier de vin, non pas le setier parisien de cinq décis, ce qui serait maigre pour sept personnes, mais le setier romand de 16 pots, ce qui représente de 24 à 32 litres selon la contenance que l'on assigne au pot (3).

La na faite et bien faite à dicte de bons maîtres, on dirait aujourd'hui à dire d'expert, sera vérifiée, toisée « toigia » par honorable Paquet, citoyen de Genève, et Jehan Françoys Escarcelier, bourgeois de Genève, témoins du contrat.

---

(1) Cf. Colonie = quenouille. Constantin et Desormaux, *Dictionnaire Savoyard*, p. 111.

(2) Cf. fil à tapir, comptes de Portier, E. Clouzot, *op. cit.*, p. 19. Ce fil était fait, selon M. Thorens, père, à Genève, d'écorce de tilleul entourée de chanvre.

(3) Le pot fédéral au XIXme siècle était d'un litre et demi, le pot neuchâtelois de 1 l. 90425. Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, 1926, p. 569 et 444.

Ce contrat qui aurait dû être exécuté dans un délai de six semaines fut sans doute dénoncé, car deux mois plus tard on constate que Girard Vuchard verse dix florins au lieu des quatre cents florins prévus (1), ce qui ressemble plus à un dédit qu'à un acompte.

***

L'intérêt de ce contrat ne réside pas seulement en ce qu'il fait connaître les caractéristiques d'une embarcation de type courant sur le Léman au XVIme et au XVIIme siècles. Selon toutes vraisemblances il peut être considéré comme valable pour le type de bateau employé par les nautes de Genève et de Vidy à l'époque romaine.

La nau ou na en effet semble bien être une survivance de la *navis* dont elle perpétue le nom. Elle en possède deux éléments bien typiques, la voile rectangulaire, qu'on retrouve sur les *Nauen* du lac des Quatre-Cantons (2) et surtout les deux gouvernails latéraux figurés sur tant de bas-reliefs et de mosaïques antiques devenus deux avirons de queue ou palles nagières. Le graveur P. Escuyer ne s'y est pas trompé en 1822 dans sa vue de Genève ancienne quand il a pourvu sa barque de premier plan de deux longs avirons recteurs (3). Et, sur le Phase remonté par les Argonautes, on voit encore aujourd'hui des embarcations à deux avirons de queue analogues aux naus du Léman (4).

---

(1) Dont 50 payés comptant à titre d'avance à la signature du contrat.

(2) E. Clouzot, *op. cit.*, pl. I.

(3) Genève ancienne du côté nord. Reproduction dans *Guide de la vieille Genève* (1942), p. 10.

(4) *The National geographic Magazine*, Washington, janvier 1939, p. 31.

DOCUMENT

Contrat notarié pour la construction d'une nau

Le 4e octobre 1596 *hon. Girard Vuchard et Jehan Jacques Jaquin, bourgeoys de Genève, baillent en tasche et a pris faict à Gabriel Donnet, Me chappuys de Tholon, au bailliage d'Evien, demeurant a Meilleriat tant en son nom que de Jaques Peray, Jehan son frère, Bernard Peray leur cosin et Françoys Refin, chappuys, ses compagnons, qu'il fera rattiffie quant il en sera requis assavoir de bien faire tout neuf une na de bon boys de sapin* (1) *de la grandeur en l'espoiso* (2) *de douze pieds et demy a douze poitz et sur le derrier treze pieds et demy de mesmes pointz et de quarente piedz de baze, la rendre bien faicte bordée de la profondeur comme celle de Jehan Choffart hormis une* (3) *piece de chacun costé qui y ont esté mises puis troys sepmenes, plus quatre marcs bons et recepvables, ung arbre et les collogne appartenant à la veille et six palles terrees et troys palles nagiéres qu'il rendra le tout bien faict à dicte de maitres qu'il rendra sur l'eau a la charge que ledit Vuchard et son compagnon taperont a leurs despens et estant ladite na en l'eau lesdits Vuchard et sondit compagnon norriront les chappuys deux jours jusques a ce que ladite na soit bien parachevee pour le pris ladite na en fornissant par ledit*

(1) En surcharge au lieu de « pesse », terme patois pour sapin.

(2) En interligne au-dessus de *Lepoison* biffé.

(3) En interligne au-dessus de *deux pièces* en biffé.

Donnet et ses compagnons toutes matiere, forniront lesdits Vuchard et son compagnon forniront deux sestiers de vin l'ung desquelz sera beu en tapissant ladite na par ensemble par les parties pour le pris pour toutes choses paié ladite na de quatre cens florins a bon conte de quoy ledit Gabriel Donnet tant pour luy que pour ses compagnons a receu a bon conte dudit Vuchard cinquante florins reallement contant, cent florins dans quinze jours ou plustot s'il est possible le restant en rendant ladite na faicte et parfaicte que sera rendue dans six sepmenes a conter du jour de cestes obligeant les parties leurs personnes et biens et sera ladite na bien toigia a dicte de bon maistres par hon. Paquet citoien de Geneve et Jehan Françoys Escarcelier bourgeoys dudit Geneve tesmoingts.

(Paraphe).

En marge : *Pris faict par Girard Vuchard. Le 18 Xbre ledit Gabriel Donnet a reçeu dudit Vuchard dix florins.*

Archives d'Etat de Genève, min. Jean Crespin notaire, vol. 7 non folioté.

MEMOIRE VI

BELLEVAUX-VALLON

ET

L'ALBERGEMENT DE LA TERRE DES NANTS

par Léon QUIBLIER

BELLEVAUX-VALLON

ET

L'ALBERGEMENT DE LA TERRE DES NANTS

Bellevaux, belle vallée, et non pas *Belluarum Vallis*, vallée des bêtes sauvages, comme l'ont affirmé certains étymologistes qui seraient bien embarrassés d'appuyer cette assertion, est une commune des plus attrayantes, des plus riches, sous tous rapports, de notre arrondissement tout au moins.

Elle fut connue, habitée, dès les premiers âges de l'humanité, ainsi qu'en témoignent les divers et nombreux objets trouvés, recueillis sur son territoire ou celui des communes voisines.

Non loin de Vallon, dans les éboulis de la Queuma, une érosion d'un petit ruisselet mit à jour une défense de mammouth dont s'est enrichi le Musée de Thonon.

Dans la tourbière du village des Mouilles on trouva, à deux mètres de profondeur, un fer de lance de l'âge du bronze.

De la même époque était l'atelier du fondeur que des labours mirent à jour, non loin du chemin de Couvaloup qui relie Bellevaux à Lullin par le Lavouet.

Dans le crassier on recueillit de nombreux fragments de faucilles, de haches à ailerons, de couteaux, de bracelets identiques comme décoration aux beaux bracelets trouvés à Rive, dans des tombes du rivage, non loin de la station lacustre.

Dans les grottes de la Culaz, sur la commune voisine de Mégevette, on découvrit parmi des ossements d'animaux de l'époque quaternaire, une anse de vase identique comme terre et comme fabrication aux poteries des stations lacustres d'Annecy, du Bourget et du Léman.

Plusieurs siècles se passèrent avant que fut prêché l'Evangile dans nos régions. Puis Bellevaux devint rapidement un des principaux centres chrétiens, et dès 1038 se voyait doter d'un des premiers prieurés.

Le Regeste Genevois nous apprend en effet, qu'en 1038 environ, les seigneurs de Ballaison, savoir : Conon, chanoine, Villelme et son fils Gérold ; Antelme et son fils Amédée ; Gérold et son fils Aimon ; Nantelme et ses filles ; Humbert et ses fils ; enfin les filles de Louis font, pour le salut de leurs âmes, la donation ci-après, aux frères de Saint Jean de Genève dont Pierre est prieur.

Ils concèdent à l'église de Saint-Jean l'Evangéliste et à celle de Sainte-Marie de Bellevaux, la propriété de tout ce qu'ils ont près de Vallon, en montagnes, forêts, eaux et pâturages. Sont témoins : Fulcherius, prieur de Thonon ; Rolland, prieur de Bellevaux ; Nicolas, moine ; Conon, curé ; Brocard, secrétaire.

D'après le Regeste Genevois ce fut également en cette même année 1038 que Gérold de Langin, Pierre de Ballaison et Pierre de Cervens, fondèrent le Prieuré de Vallon.

L'histoire de cette célèbre Chartreuse de Vallon-Ripaille, conçue par le Révérend Père Eugène Meynet, de Bellevaux, a été traitée savamment par son continuateur, le Révérend Père Victorin, lui aussi de l'ordre des Capucins.

Il serait superflu d'y revenir, si, depuis la parution de cette étude fort documentée, deux pièces iné-

dites n'avaient été trouvées et qui complètent l'érudit ouvrage du Révérend Père Victorin.

La première est un « *Vidimus* » de la Bulle du Pape Lucius III (1181-1185), du Conseil particulier du Duc Amédée VIII de Savoie, siégeant à Thonon, le 3 septembre 1423.

Cette pièce présente une particulière importance parce qu'elle nous donne les noms des conseillers du Prince souverain : Jean de Beaufort, chancelier ; Manfred, des Marquis de Saluces ; Henri de Colombier ; Pierre Bonivard ; Urbain de Cerisier ; Claude de Saix ; François Compeys et Robert de Montvuagnard, Maître d'hôtel.

Cette pièce, d'une rare conservation, est rédigée sur parchemin et scellée du sceau en cire rouge, sur queue, du Comte de Savoie, intact, chose assez rare. Cet acte confirme et détermine tous les biens dépendant de la Chartreuse de Vallon.

Le second document est plus intéressant encore, car il est inédit ; aussi le reproduirons-nous en entier. C'est la teneur d'un albergement consenti, le 10 décembre 1616, par le Père Procureur général, Dom Laurent de Saint-Sixt, administrateur des Chartreuses unies de Ripaille et Vallon, en faveur des sujets et particuliers du village et hameau des Nants, terre dépendant du dit Vallon.

Cette terre située à l'est de la commune de Bellevaux, limitrophe de celle de Seytroux, se trouve la plus éloignée, la plus isolée du chef-lieu, dont elle n'est cependant séparée que par les alpages rocheux des Niflon et du Châtelard. Elle n'a rien de la sauvage grandeur, de l'austère sévérité des montagnes qui l'enserrent et se présente comme une oasis de grâce riante et de fraîcheur.

Les demeures pittoresques, plutôt chalets que maisons, se blotissent éparses dans un étroit vallon qu'arrosent et fertilisent de chantants ruisselets sourdant au pied des rochers abrupts de Niflon d'en-Haut ou dévalant des flancs herbeux du Riondet.

Ces eaux se rejoignent, ne formant qu'un seul lit, et coupant au plus court par une faille du rocher, s'en vont, formant la cascade gracieuse du Châtelard, se précipiter dans le Brevon presqu'en face du chef-lieu de Bellevaux.

Lors de l'établissement, en 1426, du Grand albergement, la terre des Nants en fut exceptée par les Chartreux qui, la jugeant trop éloignée de Vallon, la gardèrent pour leurs besoins personnels et en confièrent l'exploitation à leurs sujets des Nants.

La tranquillité, la paix régnaient dans ce coin privilégié de Bellevaux, lorsqu'en 1536 les Bernois envahissent le Chablais.

Le domaine des Chartreux était une proie tentante et bientôt les Religieux devaient s'enfuir devant la menace des envahisseurs.

Les Seigneurs de Berne confièrent l'exploitation des terres non albergées, des moulins, scieries, artifices à de nouveaux convertis ou à de leurs corréligionnaires venus de Suisse, oubliant la terre des Nants, ou la jugeant eux aussi, trop éloignée.

Les habitants de ce lointain hameau n'en furent point fâchés et continuèrent l'exploitation de terrains pour lesquels ils n'avaient plus à payer aucune redevance, dans l'espoir secret, peut être, de ne jamais revoir les Chartreux.

Aussi, lorsque le Traité de Lausanne, en 1564, remit Emmanuel-Philibert en possession du Chablais, ce fut pour eux un coup de foudre aussi terrible qu'inattendu.

Ce ne fut cependant qu'en 1567 que les Bernois consentant enfin, non sans regret, à quitter ce Chablais qu'ils n'auraient jamais cru devoir abandonner, que les Chartreux, pensèrent regagner Vallon.

Ils y furent plutôt mal accueillis et les habitants des Nants se refusèrent énergiquement à rendre des terres qu'ils prétendaient être leurs.

La procédure était lente à l'époque, et il serait trop long d'énumérer toutes les instances judiciaires auxquelles donnèrent lieu les réclamations des Chartreux et les oppositions de leurs anciens sujets.

Enfin un transport sur les lieux fut ordonné pour le 10 décembre 1616 en présence du Juge Mage du Chablais, assisté de son greffier.

Après l'audition des titres présentés par les Chartreux, les occupants de la terre des Nants, renonçant à leur appel et rejetant tous les torts sur leur grande misère : « crièrent mercy suppliant humblement le Père procureur de bien vouloir leur pardonner et leur consentir un albergement ».

Dom Laurent, sûr des titres du Monastère, avait prévu ce dénouement, il se rallia volontiers à la demande des suppliants, leur accordant la faveur obtenue jadis par les albergataires de Vallon.

L'albergement fut consenti moyennant le paiement d'une somme de 4.000 florins petits poids monnaie de Savoie, de la valeur de 12 sols et une cense annuelle de 5 florins même monnaie, payable au jour de la Fête de St André.

Les confins des territoires albergés étaient déterminés ainsi qu'il suit : « A sçavoir les susdits lieux et montagnes des Nants, du Plagnon, des Bornes et du Riondet, soit terre, pré, bois et rochers de Niflon à forme de l'infeudation de la jurisdiction de Vallon de

BIBLIOTHÈQUE D'AIX (B.A.P.) L'UNIVERSITÉ

bize ; les prés et bois de ceux de la Valdaux à forme de ladite infeudation de Vallon du levant ; les bois communs desdits hommes de Vallon albergataires à leurs prédécesseurs anciennement alberges par lesdits prédécesseurs desdits Révérends Seigneurs Religieux du costé du vent ; et les terres et bois desdits de Vallon par eux indivisement recognut du couchant avec leurs autres plus vrays confins si aucuns en y a..... ».

Comme don de joyeux avénement le Père procureur s'engagea à employer les 4.000 florins à la mise en valeur d'une mine de fer qu'il avait découverte dans la montagne de Chavan et à la construction d'un martinet.

L'acte fut dressé à Vallon sur la galerie de la maison forte dite de Génicod.

C'était l'ancien emplacement du premier couvent des Chartreux, appelé actuellement l'Abbaye, sur la rive droite du Brevon, à 200 mètres environ de l'embouchure de la Dieumaz.

Le notaire stipulant était Me Jacques Meynet, de Bellevaux, assisté de Me Jean Dufresne. Me Meynet était en même temps châtelain de Vallon et Commissaire d'extentes. Les témoins étaient : discret Claude Duraffour, domestique du Rd Procureur, Antoine Guerne, maçon piémontais, Jean Machard, charpentier de la Vallée d'Aulps, Catherin Puissant, menuisier dauphinois. Ces derniers devaient travailler en ce moment à la restauration des bâtiments de Génicod, entreprise par Dom Laurent de Saint-Sixt. L'ancien monastère avait été ruiné par l'incurie de Ne Guy Joly auquel les Bernois avaient inféodé la seigneurie de Vallon, au temps de leur occupation.

Cette pièce importante est approuvée par Rd Dom Bruno d'Affringues, Prieur de la Grande Chartreuse et Général de l'Ordre.

Le même jour, 10 décembre 1616, par un autre acte solennel, le syndic Charles, fils de Claude David, assisté de ses conseillers, agissant au nom des communiers de Vallon, se reconnaissaient hommes liges des Pères Chartreux, et déclaraient tenir tous leurs biens situés sur le domaine et dans les confins de la seigneurie de Vallon, en fief, emphytéose et omnimode juridiction desdits Religieux.

La promesse du Rd Dom procureur fut tenue et la mise en valeur de la mine de fer de la montagne de Chavan suivie de l'établissement du martinet.

Le marteau de ce dernier existe encore aujourd'hui, mais nul n'a pu retrouver l'emplacement de la mine. Peut-être n'était-ce qu'un « gite » rapidement épuisé, comme il arrive fréquemment dans nos Alpes tourmentées ! Peut-être aussi, la mine fut-elle victime d'un éboulement ou enfouie sous une coulée de boue, comme celle qui risqua d'anéantir le fond de Vallon il y a un an ?

Et seul subsiste le souvenir du rôle bienfaisant, humanitaire, moral et social des Chartreux, auxquels Bellevaux, la belle vallée, doit sa prospérité.

DOCUMENT

Teneur des albergements passés par la grace spéciale du vénérable père Procureur et Administrateur des Chartreuses de Ripaille et Vallon en faveur des subjets et particuliers du village et hameau des Nants, terre dépendant dudit Vallon.

Au nom de Dieu tout puissant soit-il à tous présents et advenir par la teneur de ce présent publique instrument soit rendu manifeste comme ainsy soit que dès l'indeue invasion faite par les seigneurs de Berne de ce pays et Duché de Chablais, les Révérends pères religieux Chartreux ayant été spoliés de leur prieuré et maison de Vallon audit Chablais, et biens en dépendans jusqu'a ce qu'après plusieurs plaidoiers, et consultes avec les tenanciers et occupateurs de leurs dits biens ils ont estés remis en icelle possession d'iceux par sentence des seigneurs Jean-Claude de la Roche, premier Président en la Souveraine Chambre des Comptes de Savoye, et Anthoine de Charpene, sénateur au Souverain Sénat dudit Savoye, commissaire à ce délégué par son Altesse Serenissime, que ledit Sénat du quatorze janvier, et huitiesme Décembre mil six cent huit rendu en exécution des patentes de main levée, et jugement de ladite Altesse du premier Avril mil six cent sept, et qu'en après le vénérable père Dom Laurent de Saint-Sixt religieux, et prieur de la Grande Chartreuse ayant fait recherche des droits de ladite maison de Vallon remise soubs son administration par Reverend pere en Dieu Dom Bruno d'Affinquens prieur de la Grande Chartreuse, et Géneral de tout le Saint Ordre, auroit fait deffendre à toutes personnes aller couper bois pasquerer bétail ni aucun usage en la montagne, et lieux du plagnon des Nants et des bornes pour avoir prouver par les tittres dudit Vallon lesdits lieux estre dans l'enclos des limites de leur jurisdiotion, et même de la jurisdiction dotation, et propriété de leur maison et propriété dudit Vallon, comme il appert par une sentence rendue par le Conseil ducal dudit Savoye le sixiesme septembre mil quatre cent soixante huit signé Bally rendue en jugement contradictoire, et contre les prieur, et communiers de Bellevaux, et par plusieurs autres droits que lesdits Révérends seigneurs Religieux ont en main, et par eux produits en un procès qu'ils ont eus naguère contre discret Philippe Favrat communier dudit Bellevaux, et auquel auroit voulu se joindre Jean Gachet en qualité de Sindique audit lieu prétendant nonobstant lesdits droits de couper, et d'emmener des bois de ladite montagne des Nants

et des bornes suivant leur coustume, et possession qu'ils disoient avoir de touts temps immémorial en l'absence desdits Religieux seigneurs pendant la susdite invasion sans en vouloir faire aucune reconnaissance ny payer aucun partage comme font les autres auxquels lesdits seigneurs Religieux permettent d'enlever des bois de leurs autres fonts dudit Vallon au contraire auroient souttenus lesdits Favrat et Gachet par ledit procès qu'iceux, et tous les autres communiers dudit Bellevaux auroient droit non seulement de prendre, couper, et emmener bois auxdits lieux, mais aussy d'y pasquerer leur bétail, et autrement usager à forme d'un abbergement qu'ils en auraient d'un jadis prieur de Vallon de l'an mil trois cent dix huit et du premier de novembre, et par vertu d'une sentence par le Bally desdits seigneurs de Berne contre les communiers dudit Vallon en l'an mil cinq cent soixante un, et du premier de julliet contre leur dite possessoire comme par le discours dudit procès. A quoy a esté tellement repondut, et produit tittres contraires par ledit Révérend père procureur soit frère Jaque Duboys religieux convers de la Grande Chartreuse faisant en son absence, que le Seigneur de Louys Juge Maje dudit Chablais auroit condamné ledit Favrat comme par sentence du dix huit décembre mil six cent quinze de laquelle ledit Favrat se seroit porté pour appellant audit Souverain Sénat, et après y avoi présenté et constitué procureur Scavoir Mᵉ André Sonnet auroit par une lettre missive et acte receu par Mᵉ Pierre Meynet, notaire, datté de l'an présent mil six cent seize du dixhuitiesme de mars renoncer audit procès comme aussy ledit Jean Gachet ensuite de quoy ledit Mᵉ Sonnet en qualité predite de procureur auroit de même renoncé à ladite appelation, et procès principal n'empêchant ladite sentence dudit sieur Juge sortir son plein et entier effet pour éviter à plus grands frais, et dépends davantage que ledit Reverend pere procureur ayant comme dit et veu par lesdits droits les lieux leur appartenir et qu'au preiudice diceux les hommes communiers, et subiets dudit Vallon auroient faits de grands essarts, et iceux bois voulant s'approprier les susdits lieux ce que ledit Reverend père procureur auroit fait venir sur les lieux le seigneur juge, et procureur d'office, et grefier dudit Vallon pour faire informer contre ceux qui auroient fait tels essarts et semage cy qu'après que ledit seigneur auroit fait voire les informations sur le prinse par son gréfier, et les conclusions dudit procureur d'office, aussy les sus designes, et autres tittres en sa sentence mentionnés, aquoy on se raporte, auroit condamné les delinquants à certaines amendes respectivemént, et aux depends connut par ladite sentence du dix-neuviesme Julliet ans présents, signé Michaud grefier, lesquels communiers, et hommes de Vallon ayant clairement entendu la lecture à eux faite desdits droits, tant par ledit seigneur Juge que par ledit Reverend

père procureur et reconnut en tel extirpage avoir offencé en ont humblement criés mercy audit Reverend père procureur, luy déclarant qu'ils ont fait tel essart non sous pretexte d'offencer les droits de la maison de Vallon, ainsy pour l'avoir dès long temps possedes de père a fils duquel possessoir dès a présent ne se pretendent prevaloir au contraire, auroient humblement priez ledit Reverend père procureur estre en son bon vouloir et plasir de leur vouloir abberger les susdits lieux pour estre par trop incommodés, et écartés pour les remettre au Domaine les ayant par grande nécessité fait valloir sans en avoir encore retirés qu'une petite partie de leur travail, n'ayant la pluspart moyen de vivre audit Vallon sans cela a cause des biens que ladite maison leur a de droit accensés ; a laquelle requisition ledit Reverend père procureur auroit consenty desirant le bien et soulagement de leurs pauvres subiets, et soubs toute fois le bon vouloir dudit Reverend père General. Pour ce est-il que ce jourd'huy dixiesme dudit mois de Décembre en l'an de Salut prins à la Nativité de Notre Seigneur Jesus Christ courant mil six cent seize par devant nous notaires ducaux soussignés et présents les témoins sousnommés Soit en sa propre personne étably et constitué le devant nommé Reverend père Dom Laurent de Saint Sixt Religieux et procureur susdit fesant au présent acte, et en prédite qualité au nom dudit Reverend père General de leur Saint Ordre absent pour lequel il se fait fort avec promesse de faire ratifier le présent acte, et tout son contenut d'icy entre le prochain mois de May lequel sachant de son bon gré, et liberal volonté de leurs faits et droits suffisamment informés, et pour le convertir à l'utilité et profit de la dite maison, et prieuré de Vallon. Abberge purement et perpétuellement, et par nom, et par tittre d'abbergement pur perpetuel, et a jamais irrevocable baille donne concede au meilleur mode, et forme que faire se peut, et doit en fief et emphiteose perpetuelle, et de la directe Seigneurie de ladite maison de Vallon aux honnestes Claude et Pierre fils d'honneste Estienne dufresne pour une part, et une pour leur compagnon à elire Jean Convers officier, pour une semblable partie Pierre, fils de feu Pierre Convens, pour autant Jaque fils de Bernard pesson fesant pour son père, pour autant Claude et Jaque fils de feu Jaque perier, pour semblable partie Claude, et discret Bernard fils de Pierre pesson, et Pierre fils de feu François pesson, pour semblable partie Estienne l'aisné fils d'estienne Cornier a son nom, et de ses freres, pour semblable part, et pour son compagnon et nommable a elire, pour semblable partie Jean fils de feu Jaque blanc a son nom et de son frère, pour semblable partie mermet fils de feu Claude David a son nom, et Thiven fils d'un autre Claude David pour autant Bernard fils de feu Pierre dufresne Genou agissant au nom de son père en vieillesse restenut, pour une semblable partie Michel et Claude David

frère, pour autant François fils de feu Pierre Chedal à son nom et de Pierre son frère, pour autant Henry fils de feu Henry Chedal, Jaque fils de feu Jean Favre, et Claude fils de Michel pesson, pour autant Jean fils de feu Nicolas voisin à son nom, et de Thiven Claude et Jaque ses frères, pour autant Bernard fils de feu Claude Argaud, pour semblable part Claude fils de feu Claude Cornier a son nom, et de Nicolas, et Jean Cornier ses frères, pour une semblable partie Claude fils de feu Jean voisin à son nom, et de Pierre son frère, pour autant Thivent fils de François dufresne, pour autant Thivent Cornier, et Pierre fils de feu Bernard David, pour semblable partie Jean fils de feu Claude Favre à son nom, et de Pierre et Claude ses frères, pour autant Pierre fils de feu Thivent voisin, pour semblable partie Claude fils de feu Jean Chedal, pour semblable part Claude et Pierre fils de feu Pierre Argaud à leur nom, et de Jaque leur frère, pour autant Claude, et Jaque fils de Bernard voisin, pour autant Bernard fils de feu mermet blanc, pour autant Claude fils de feu Claude dufresne Genon à son nom, et de Thiven son frère, pour autant Jean dufresne dit Genon, et Pierre dufresne dit Genon, pour autant Pierre convers de la douay et Pierre fils de Pierre dufresne dit collier, et Jaque dufresne dit charbay, pour l'autre restante partie de trente quattre lesdites trente quattre fesant le tout, tous hommes, et communiers dudit Vallon icy présents, et acceptants stipulant, et receuvant tant à leur nom que de leurs dits nommables absents, nous dits notaires avec lesdits présents pour eux stipulant, et pour les leurs enfants nais, et à naître en loyal mariage, à tous autres auxquels par cy après pourra être vendu et aliené comme dit et procréé, et des hommes, et communiers dudit Vallon. A sçavoir les susdits lieux, et montagne des Nants, du plagnon, des bornes, et du Riondet soit terre, pré, bois, teppes, et rochaix de Niflon à forme de l'infeudation de la jurisdiction de Vallon de bize, les près, et bois de ceux de la Valdaux à forme de ladite infeudation de Vallon du levant, les bois communs desdits hommes de Vallon abbergataires à leur predécesseurs anciennement abberges par lesdits predécesseurs desdits Révérends seigneurs Religieux du costé du vent, et les terres et bois desdits de Vallon par eux indivisément recogniut du couchant avec leurs autres plus vrays confins si aucun en y a, comprins fonds droits appartenances, et appendances universels et singulier à avoir tenir jouir, et perpétuellement posséder lesdites choses par lesdit abbergataires et nommables, et icelles partager comme ils promettent faire en tout, et que faire se pourra, et aussy en user à leur libéral volonté sans contredit quelconque, et c'est pour l'introge, et nom d'introge de quatre mille florins petits bonne monnoye de Savoye chaqun diceux nombré pour douze sols par ledit Révérend père Dom procureur eus, et entièrement receus desdits abbergataires com-

me il assurre, et confesse de sorte que comme bien payé, et satisfait il en soulve par ces présentes, et perpétuellement quitte lesdits abbergataires, et les leurs avec pact de n'en rien leur en demander en jugement ny dehors déclarant qu'il veut employer et appliquer cette somme pour faire construire un fourneau, et martinet pour faire valoir la mine de fer qu'il a découverte au lieu dit chavan rière ledit Vallon, et outre ledit prix d'introge abberge sous la cense annuelle, et perpétuelle de cinq florins monnoye prédite payable annuellement par lesdits abbergataires au terme jour, et feste de Saint André, Apôtre, à peine de tous damps sous, et restrictions suivantes :

Premièrement que lesdits Révérends seigneurs Religieux, et les leurs audit Vallon prendront, et percevront les dismes de tout bled légumes, et chanvre qui croitront au susdit lieu, même de tous essarts fait et à faire comme ils prennent, et parçoivent rière toute la jurisdiction, sçavoir l'onzième gerbe. Item que venant lesdits abbergataires à y construire, et bastir des granges ,et y nourir du bétail, et que lors, et quante le contrat d'accord avec ledit père procureur Dom de Saint Sixt fait avec lesdits communiers de Vallon concernant les censes directes, dismes des naissans aussiège, et autre chose à eux deue par lesdits communiers ne tiendra, et ne sera observée audit cas lesdits Révérends seigneurs percevront les dismes des naissans de tel bétail nourris ès dits lieux comme à la forme qu'ils les percevront ès autres lieux de ladite jurisdiction au contraire ledit contrat tenant lesdites dismes, et enclos dans iceluy.

Item que lesdits Révérends seigneurs Religieux pourront, et leur sera loisible faire mener leur bétail ès susdits lieux avec ceux desdits abbergataires, toute fois en tems devestu non autrement.

Item que si lesdits abbergataires venoient à y faire un ou plusieurs clos pour y faucher audit cas lesdits Révérends Seigneurs ne pourroient y mener leur bétail en aucun tems.

Item que lesdits Révérends seigneurs auront, et leur appartiendra ès susdits lieux les laods ventes commitation, et eschutes aussy main morte comme ils ont, et leur appartient ès autres lieux de ladite jurisdiction de Vallon, toute fois, et quantes que de droit, et de coustume il adviendra.

Item que lesdits abbergataires ny les leurs ne pourront vendre ou aliéner aucun desdits lieux sus abbergés à autres qu'aux subiets, et communiers dudit Vallon sans l'expresse consentement desdits Révérends seigneurs Religieux car ainsy a este convenut, et accordé entre les dites parties.

Item que ledit Révérend père procureur abbergateur, et ses successeurs audit Vallon pourra, et luy sera loisible d'exiger la dite cense de qui bon luy semblera d'entre les susnommés abbergataires ou des leurs sans s'astreindre d'exiger de chaqun sa part, et sauf le recours à celuy qui aura payé contre

les autres tenanciers desdits biens, lesquels biens les susnommés abbergataires, et les leurs qui par cy après les posséderont seront tenus les confesser, et reconnoitre tous ensemblement à forme, et sous les conditions du présent abbergement en faveur de ladite maison, et prieuré de Vallon toute fois, et quantes que de ce en seront requis, et sans que ladite reconnoissance générale, et individuelle puisse nuire en rien auxdits Révérends seigneurs pour les parts qu'ils pourront diviser a eschutes ainsy entre eux expressément réservé, et arresté soy devestissant, et nous ledit Vénérable père Dom procureur comme dessus ès dits lieux sus abbergés, et lesdits abbergataires, et les leurs prédits investissant par le bail, et tradition d'une plume manuelle d'escrivain à la manière accoustumée, et se constituer Iceluy dit vénérable père Dom procureur, en prédite qualité tenir, et posséder lesdits biens sus abbergés au nom, et faveur desdits abbergataires jusqu'à ce que d'iceux ayant prins la possession réelle, et actuelle qu'ils pourront prendre quand bon leur semblera, et sans autre formalité de justice attendre. A l'effet de quoy, et pour l'entière et inviolable observation de l'entier convenut en cet acte, les prédites parties sachantes comme dessus ont promis jurés, et convenu par foy, et serment respectivement fait, et presté ledit vénérable père par apposition de sa main en sa poitrine aux modes des Religieux, et lesdits abbergataires par attouchement des escritures de Dieu entre nos mains touchées, et sous l'expresse obligtion et ypotèque de tous leurs biens présents, et advenir qu'à ces fins ils se constituent tenir notamment ledit vénérable père des biens dudit Vallon perpétuellement avoir garder observer leur contenut en cet acte bon agréable, et vallable, et n'en jamais en aucune manière que ce soit contrevenir, ny aux contrevenants consentir ainsy a iceux obviés, et deffendre, et même par ledit vénérable père Dom procureur abbergateur de bien, et deument maintenir garantir, et rendre debrigués lesdites choses sus abbergées envers, et contre tout de tout le passé jusqu'à présent, et encore pour l'advenir pour les confins d'entre lesdites jurisdictions de la Valdaux, et de Bellevaux en forme de ladite infeudation et de faire comme dit et ratifier et lesdits abbergataires de bien payer ladite cense au terme, et comme sus est déclaré et entièrement observés les prédites conditions. Renonceans en après lesdites parties par la force de leur dit serment à tout universel, et singuliers droits, et loix, canons, et civil vieux et nouveau escript et non escript, et à toutes exceptions d'iceux selon, et moyen par lequel, et au moyen desquels ils pourraient en ce que dessus contrevenir en tout, et en partie, et même au droit disant la générale renonciation ne valloir si la spéciale ne précède voulant deux actes de même teneur à l'ayde de chacune partie un toute fois aux dépends desdits abbergataires dont le présent est à l'aide diceux abbergataires.

Fait, et prononcé publiquement audit Vallon sur la gallerie de la maison forte dudit lieu appellée Genicod en présence de discret Claude Duraffour serviteur domestique dudit vénérable père Don procureur, Mᵉ Anthoine guerne masson de la parroisse de présumel en la vala de Soza, Mᵉ Jean Machard Chapuis de la Valdaux, et Mᵉ Caterin puissant menuisier du village de Monnier parroisse de Sonnez près d'entremont en dauphiné témoins requis = jouxte la jurisdiction du prieuré de Belval par les tittres-ut supra = et moy Jaque Meynet dudit Bellevaux notaire ducal que l'acte d'abbergement soy receu quoy que d'autres mains soit escript a ce requis ay stipulé, et receu avec Mᵉ Jean Dufresne aussy notaire, et après deux collations sur son original je me suis ici souscript, et signé de mon sceau accoustumé. Ainsy est.

Meynet pour lors notaire, et commissaire d'extente, et chastelain dudit Vallon qui a receu le contrat d'abbergement cy joint.

Ensuite est l'approbation du Révérendissime père prieur, et Général de tout le Saint Ordre.

Nous frère Bruno prieur de la Grande Chartreuse Général de tout le Saint Ordre des Chartreux. Après avoir veu le présent contrat d'abbergement fait en notre nom par le vénérable père notre procureur, et fait administrateur de notre maison de Vallon, aux manants, et habitants dudit lieu de Vallon soit aussy l'advis des vénérables prieurs des Chartreuses de Pommier, et du Reposoir du 19 9bre dernier par nous commis pour visiter les choses sus albergées commodités, et utilites d'icelles avons le présent abbergement loué, ratifié, et approuvé, louons, ratifions, et approuvons selon la forme, et, teneur, et comme le scribe n'a pu lire certaines lignes en bas ou dessus ecriptes en avons obmis le restant auquel au besoin relation soit faite à l'original.

Dom Juste perrot scribe de la Révérence, et du Chapitre Général.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abondance XLVI, L, 77, 78, 82
Acitavones XII
Affringues 100, 102
Aigle 81
Aime XII
Alardet XLIII
Alexandre 1er, tsar VIII, 21
Alexandre, roi 35, 36
Allemand XXXI
Allinges XIX, XXXI, XLI, 46, 47, 56, 70
Alpes XXXIII, L, 48, 64
Alphani 69, 70
Alsace XXII
Ambilly XXXIX
Amédée IX VIII
Amédée VIII XXIV, 97
Amphion 64, 67
Andrier XXIII
Angoulème 55
Anières 88
Annecy XIII, XV, XVII, XXI, XXXIX, 51, 53, 56, 58, 96
Annemasse VIII
Anthoinoz VI, XXIV, XL, XLII, XLV, XLVI
Anthonioz 5, 18
Anthy XXII, 67
Antioche (d') XXIX, XXXVII
Antoine de Savoie XLVI
Archamps 68
Argenson (d') XI
Armoy 68
Arthaz XV
Arve XV, 46
Assyriens XI
Aubert XLV
Auguste XII
Aulps XIX, XXXVI, XXXVII, XLVI, 73, 81, 100

Avezou XXXIX, 3
Avully XLIV, 68

B

Babel XLI
Bacchus 49, 50
Bachmann XXXVI, XLIV
Bade XXXIX
Ballaison 69, 70, 96
Bank (de) XXXIII
Barmissines 77, 78
Baratay XXVII
Barnabites XLIX, 53
Bartholoni IX, XXXV, XXXVI, 45
Bassaraba XXIII
Basset-Chercot XXXIX
Baud VI, IX, XIII, XV, XVII, XVIII, XXII, XXIV, XXVIII, XXIX, XXXI, XXXIV, XXXV, XLII, XLIII, XLIV, XLVI, 57, 59, 70
Baudelaire XX
Baudoin 48
Bava 22
Beaufort (Jean de) 97
Beauregard (de) XXXIII, XXXVIII
Beauregard 69
Bellegarde (de) 20
Bellevaux VI, XVII, XXIV, XXV, XXXVIII, XL, XLIV, XLVIII, XLIX, 4, 15, 53, 54, 56, 59, 93-108
Benincasa 80
Berchem 81
Berchet XXVII
Bergue (La) XV
Berlin 7, 11, 14, 16-18
Berlinghièri 64
Berne 64, 79, 98, 102
Bernex 81
Bernois L
Berrelli 69
Berthelot 36
Bertrand 49
Besançon XIII
Bettevaux XVII, XXI
Billy (de) 36
Biord 53
Biot (Le) XIX, 80, 82
Birmann de Relles V
Bissy (de) XXII
Blanc L

Blanc (Mont) 63, 64, 76, 83
Blonay (de) XV
Blondin V
Boisy XI
Bonivard 97
Bonnatrait 75
Bonne 73
Bonnefoi XXXII
Bonneville XLVI, XLVII
Bontron XLVII
Bordeaux V, VI, VIII, X, XIII, XIV, XVI, XVII, XIX, XXII, XXV, XXVII, XXIX, XXX, XXXII, XXXIV, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLVII, L, 1-39, 57
Borgonio 63, 72, 74-77, 81
Bouillon 64
Bouqueau XXXI
Bourgeaux XI, XVII, XVIII, XXI, XXIV
Bourget 96
Bourg-St-Maurice XII
Bourrit 73, 83
Bouveret 65
Braise XII
Brelaz XLIX
Bretagne 43, 49
Brevon 79, 98
Brigade de Savoie VI
Bron 59
Brotty (de) XXIX
Budé (de) XLI, XLIII
Buffavent XLIV
Buet 73
Buinoud V, VI, XII, XV, XVII, XVIII, XL, 51, 59
Burdignin XXIV, 75
Burnier VIII
Burquier XXXVII
Burtigny 48
Buttet XXII, XXIX
Byron XX

C

Cahorn XXI
Canada XVIII
Carouge XXXIII
Cartier XVIII, XXIV, XXVII
Cavalleriis 69
Cayour LI
Cerisier 97

César XVI
Cesbron XVII, 56, 57
Cervens VI, 96
Ceutrons XII
Chablais XIII, XX, XXII, XXV, XXXI, XLIII, XLVI, 4, 46, 63, 68, 71, 72, 75, 77-79, 81-83, 98.
Chaffard 91
Chambelland XI, XIII, XIV, XVIII, XXXIV, XLV
Chambéry XXXII, XLVIII, L, 48, 54, 58, 74
Chamonix 63, 81
Chamovan XLV
Champion XIII
Chantal (de) XVIII
Chantrell XXV, XXXVII
Chapelle (La) 72
Charles-Albert 22, 24
Charles-Emmanuel 1er XXIX, XLII, XLVIII, 38
Charles-Emmanuel IV 54
Charmoisy (de) XVIII, 81
Chastellet 73
Chastillon 70
Chatelard 79, 97, 98
Chaumontet 15, 16, 18
Chaux-Longe 77
Chavan 100
Chavanne (La) XII, 46
Chedal 105
Chens XXI, 65
Chesery 81
Chesney XXXIX
Chilly 69, 70
Chine 28, 29
Chopy 64, 75-77, 79
Chouet 87
Chypre XLIV
Clarisses XV, XVI
Clemenceau 34, 35
Clesinger XX
Clouzot XXVI, XXXIV, 64, 71, 76, 85, 87, 89
Collomb 84
Collogny 75
Colloud XLVIII
Colombier 97
Commerson 57
Compassion (N.-D. de) VI, XXV
Compey, Compois (de) XIX, L, 68, 97
Conseil XXIV
Contamines-St-Gervais VIII
Coppet 87

Cornier VIII
Corsier 66, 79
Coudrée XLIV, 69, 70
Couvaloup 95
Coux 75, 79, 81
Crête 30, 33
Croso 69
Culaz 96
Cursinge 43, 44

D

David 101, 104
Delachinal 19
Delhomme XXXIX
Delucinge XXVII
Denais XXXI
Dent d'Oche XV
Desgranges XXV
Dessaix XXXVI, 14, 15, 20
Dieumaz 100
Dohna (von) 17
Don 77
Donnet 88, 91, 92
Douvaine XLVI, 69, 75, 80
Draillant XXXI, 43, 44, 68
Dranse 67, 72, 76, 77, 79
Druz XLIX
Dubouloz 3, 5, 10
Ducloux VI
Ducret XL
Ducrot 43, 44
Dufournet XIII, XVII
Dufresne XXV, 100, 104, 105, 108
Duillier 69, 72, 75
Dupanloup 57
Duparc XXII, XLVIII, 77
Dupont-Lachenal XIX
Duraffour 100, 108
Dury 74-76

E

Elisabeth de France XXVI
Emmanuel-Philibert XLII, 23, 98
Enfer 79, 82
Engel IX, XIV, XXXVI

Entremont XLIV
Espagnols XXXII
Escarcelier 89, 92
Escuyer 90
Evian XIII, XV, XXI, XXXII, XLVI, L, 66, 71, 73, 76
Excenevex 77, 80, 82
Exchaquet 77, 81
Eydoux 32, 33

F

Faucigny 72, 74, 75, 78, 81, 82
Faure XVIII
Faverges 81
Faverges (de la) 21
Favrat VI, XVIII, LI, 2-15, 37, 102, 103
Ferrand 63, 74, 81
Ferrero 35
Filain XIII
Filly 69, 75, 80
Finas-Duplan XXXIII
Flocard XIII
Florian XI
Foch 26, 29, 34, 35
Folier 78
Foras (de) IX, X, XXI, XXIV, XXV, XXXI, XXXII, XXXV, XL, XLV, XLVI, LI, LXIX, LXX, 3
Forestier XLIV
Forlani 64
Fornazeris 69, 70
Foron 67, 78, 79
Foug (du) XVIII
Fournet XXIII
France XI, XII, XXXIII, XLII, L, 4, 8, 17, 22-24, 27-37, 54, 57
Franchet-d'Esperey 26, 30, 36, 37
François 1er 23, 25
Frayssinous 55
Frédéric II le Grand 6, 8, 11, 13, 14, 16, 18
Frédéric-Guillaume II 8, 12
Frédéric-Guillaume III 8, 12, 14
Fribourg XL, XLI, 54

G

Gachet 102, 103
Gagnebin XXII, XXXVIII
Gaillard XV, XVI, 73
Galleani XL

Gamen 52
Gap 74
Gardelle 87
Gardet XXII
Gautier-Vignal XII, XXVII, LXIX
Gavot 72
Geer (de) XX
Geissler 83
Genève XVI, XXI, XXXIII, XLI-XLIII, 64, 67, 68, 72, 79, 81, 87, 90
Genève (de) XLIV
Genicod 100, 108
Génissiat XXXVIII
Genon 104, 105
Georges 1er 31, 33
Gets (Les) 79
Gianola XXXIII
Giffre 79
Girod 14
Glatz 8, 13
Golèse 81, 82
Gondreville XXXIX
Gougain XLIV
Goulart 71, 72, 76
Gousselin XIII
Graidon 79
Graven XLV
Grèce 31, 37
Grégoire XLII
Grétry XII
Guérinière (de la) XXXI
Guichonnet XXVII, XLIII, XLVI, XLVII, L
Guillemin 74
Guillot XXIII
Guy XXXI, XLVI

H

Habères XL, 56, 79, 82
Henri II XLII
Henri III 23
Henri IV XXVI, 38
Hercule 49, 50
Hermance 68, 70, 72, 88
Hermite (de l') XII, XXIV, LXIX
Hérodote 50
Hondius 64, 71, 72
Hugo XXI

I

Illiez 81
Italie XLIV, L, 12, 24, 28

J

Jacobi XLIII
Jacques VIII
Jacquier 5, 6
Jacquot 46
Jaillot 63, 72
Jaquin 88, 91
Jaray XLV
Joly XLIII
Jordan XVIII
Joubert XXIII
Jussy 70

K

Kleist (von) 10

L

Lamboglia XII
Langin XLIV, 47, 77, 96
Langres XIII
Lansberg 54
Lans-le-Villard 48
Laperrousaz XII, XXXIII, XLII, 43
Larringes 47, 80
Larue XLIII
Laurent XXXIV
Lausanne XXII, XXXVIII, XXXIX, 64, 98
Leboube XIII
Légion d'Honneur XXIX
Léman XIV, XVI, XXI, XXIII, XXVI, XLVIII, XLIX, 64, 75, 76, 83, 87, 90, 96
Lestien XXVIII
Locon 67
Loëx XV
Loisin XL, 69
Long des Clavières XII, XXVI, XXVII

Lothaire XXXIX
Louis 1er de Chypre XLIV
Louis XII 23
Louis XIII XXVI
Louis XIV XIII, 24
Louis XVI XXVI
Louis XVIII 54
Loys (de) XV
Lucien de Samosate XXXI, 49, 50
Lucius III XXIV
Lullin XXXVIII, XLIV, XLVIII, 95
Lusignan XLIV
Luzernois XXXVII
Lyon XXII, 54

M

Madagascar XIV, XVI
Magnan VI
Maistre (de) VII, XXII, XXVIII, L, 21
Mallet 77, 78, 81, 83
Manfred 97
Marclay VI, XVII, XIX, XXIX, XLVI
Marclaz XXIV
Mareuse 63
Margencel 75
Marguerite de France XLII
Marin XLII
Marinet XXV
Martin 59
Marullaz XIII, 19
Massongy 45, 75
Maugny (de) V, XV, XXI, XXIII, XXIX, XXXVI
Mégevette XVII, LI, 53, 75, 79, 82, 96
Meillerie 64-66, 82, 88
Mélan XLIV, L, 56
Menoge XV, 79
Menthon (de) L
Mercator 63, 64, 72
Mercier LI
Messery 44, 45
Meynet XXV, 53, 57, 96, 100, 103, 108
Michaud VII, VIII, IX, XXVIII, XXXV, L, 21
Michelotti-Bocquin XXIX
Millerand XXXVIII
Mondésir (de) 31
Monet 18
Monia 78

Montauban 78
Montecuculli 9, 13, 25
Montesquiou XXXIII
Monfalcon (de) XLI, 3
Montgelaz (de) 19
Monthey 75, 77
Montravel (de) XXXIX
Montriond 80
Montvuagnard 97
Morand XV
Morclant 78
Morel VI
Morge 67, 75, 83
Morgins 77, 81
Mornex 73
Morsier XXII, L
Morzine XIII, XXII, 81, 82
Moscou VIII
Mouilles 95
Muffat 19
Mugnier XLV
Mugnier-Trombert XXII
Muraz (la) 4

N

Nants (Les) 93-108
Napoléon 1er VIII, 8, 21, 24, 27
Napoléon III VI, XIX, XXV, 28
Naz XL
Nernier 44, 69, 76
Nice XIX, XLI, XLVI, L
Nietzsche XXVIII
Niflon 97-99, 105
Noailles (de) XXIII
Nocca VII
Norris XXIX
Novel 81
Noyer (du) 21
Nussbaum XIV, XXVI, XXXI, XL, XLIII, XLIV, XLVIII

O

Oche 76
Oncion 67
Orbe 69

P

Paccot XXXI
Paquet 89, 92
Paris XIII, 53, 55
Passet XXXII
Pavie 23
Peray 88, 91
Périllat XXIV
Perrier XVI, XLIV
Perrochon XXVIII
Perroud XXVI, XXXVI
Pesquidoux (de) XLI
Pétain VII, XXI 30
Peutinger 64
Piccard VI, X, XLIX, L, 46
Piccot XVII
Picolet 17, 18
Pictet 77
Piémont XI
Pignerol 55, 58
Pintos XIX
Place 56, 59
Placide 63, 73
Plagnes 80
Plâtre (du) XXIX
Poissonnerie 68
Poitiers XXX, 48
Pollier XXXVII
Pommier 108
Privat XXV
Prunet XXX
Prusse 4-6, 7-18

Q

Quesne (du) XXXI, XLI
Queuma 95
Quiblier V-VII, IX, XII, XIV, XVII, XVIII-XXI, XXIII, XXV, XXVI-XXXI, XXXIII, XXXIV, XXXVII-XLIII, XLVII, XLIX, LI, 56, 57, 93

R

Ramain XXVII, XXXVII
Rannaud 19
Raymond 77, 83

Reboul XXII
Redon 67
Refin 88, 91
Reposoir (Le) 108
Renard XIX
Rey V, XVII, 51-59
Rheinwald XVII, XLI
Rhône XXXVIII
Richelieu XXVI
Riondet 98, 99, 105
Ripaille XXIX, 67-69, 71, 97, 102
Robert XXXVI
Robin XXXIX
Roche (La) 45, 56
Rochefort (de) XX, XXI, XXVI
Rochette (La) 65
Roguet XV
Rosay VII
Rosière 81, 82
Rossi 69
Rossiaud XXXVI
Rovorée (de) XIX, 66, 76
Ruphy (de) 15
Russie VIII, XI, 8, 11, 12, 17, 21, 27

S

Saint-Amour XLIX
Saint-Bernard 69
Saint-Bon (de) XXXI, XXXIII
Saint-Cergues 72, 78
Saint-Claude 69
Saint-François de Sales VI, XI, XIII, XIV, XVII, XVIII, XXV, XXXIV, XXXIX, XLV, 46, 53
Saint-Gingolph XLVI, 64-66
Saint-Gontran XLIX
Saint-Hippolyte XXXVI, XL
Saint-Jeoire 53
Saint-Maurice XXXVII, XLIX
Saint-Michel XLIV
Saint-Pol et St-Paul 72, 73, 75, 77
Saint-Réal (de) XXXII
Saint-Sixt (de) 97, 100, 102, 104, 106
Saix 97
Sales (de) XLIV, 78
Salève 68
Sallier-de-la-Tour 21
Samoëns 81, 82

Sanson 63, 72, 73, 76
Saqui XLI
Sardaigne XI, 4, 20-22
Saultier VI, XXVII, XLIX
Savoie VII, X, XI, XIII, XIV, XIX, XXXII, XXXIX, XLII, XLIII, XLV-XLVII, LI, 4, 5, 19, 20, 22-25, 37, 38, 43, 54
Saxe (de) 7, 8, 10, 13, 20, 26
Saxel 79
Schaudel 48
Schopf 63-65, 67, 70, 72
Sciez 45, 80
Secret XI, XIV
Servettaz XVII, 57
Seyssel (de) XLIV
Seytroux 97
Shelley XX
Simon XVIII
Sion XIX
Sixt 73, 75
Sochouk XXXI
Sonnaz (de) XXI, XL, XLIV, 22, 80
Sonnet 103
Souroff XXII
Souvarof 12, 13
Spalinger XII
Spon 76
Stagnoni 63, 75, 81
Strozzi 25
Suisse 4, 12, 43, 54

T

Talbot 26
Tapponnier XI, XXXII, XXXIII, XXXVIII, XLII, L, LI
Tavernier XXXVII
Ternier 73
Tessier VII
Thiébaut XLI
Thiollaz (de) 21
Thonon VIII, XII, XVII, XVIII, XXIX, XXXII, XL, XLV, XLVI, XLVIII, 46, 56, 67, 68, 70, 71, 73, 97
Toulorge XVIII, XXIII
Tournafol XXXII
Tour-Ronde 65, 82
Trivulce 25
Trochu XXXIV
Trolliet V, IX, XVIII, 45
Trossi 81

Trouillet XXVII
Troyon 47, 49
Tschudi 64
Tully 68
Turin XI, 54

U

Uble 79
Umbriaux 77

V

Vailly XL, XLVIII
Val (du) 63, 72
Valais 77, 79, 83
Valdaux 100, 105, 107
Vallon-Ripaille XXIV-XXVI, 73, 75, 93-108
Vallorcine 73-75
Vallot 63
Vandœuvres 80
Varsovie 12
Vaucher 88
Vaucienne VI
Vaud 4
Velgy-Foncenex XVIII, XXXVI, 45, 70, 75
Vendée 43, 48, 49
Vendôme (duchesse de) V, XXVI, XXVII
Venizelos XXX, 32, 34, 36
Verau 64, 65, 67, 73, 75
Vernaz 43
Vernaz (La) 47
Vernerey XVI
Vesenaz 70, 75
Vevey XX
Vevey (de) XL, XLI
Veyrat XL
Viard XIV
Vibert XIV
Victor-Amédée 1er XLVIII
Victor-Emmanuel II VIII
Victor-Emmanuel III 24
Victoria VIII
Victorin XXIV
Vidy 90
Vièze 83
Vigée-Lebrun XXVI

Vignet 6
Villard (du) 65, 67, 68, 87
Ville-la-Grand 70
Villeneuve 79
Vitrou XVIII
Voirons 47, 79
Voisin 59
Voltaire XI
Vonne 81
Vorhopp 10
Vriendt 71, 72
Vuagnat VII
Vuagnoux 59
Vuarnet VI, XII, XV, XXI, XXVI, XXXI, XXXVI, XXXIX, XL, XLIX, L, 41, 50, 78, 88
Vuchard 88, 90, 92

W

Weygand 30, 31

Y

Yvoire (d') XIX, 3, 65
Yvoire 44, 71, 76, 82

Z

Zannoni 76
Ziegler (de) XVII, XLI
Zürich 64

TABLE DES MATIÈRES

I. — TRAVAUX de l'Académie. Pages

Séance du 10 janvier 1942. — Centenaire de Mgr Rey. Antiquités de Cervens. Blasons chablaisiens. Le 103e Rt d'Infanterie. Prix de poésie de Mgr Piccard v

Séance du 12 février 1942. — Joseph de Maistre contre le Rationalisme. Décorations et médailles. Monuments historiques. Le général Michaud, d'Albens, en Russie. vii

Assemblée Générale du 9 mars 1942. — Situation. Campagnes de Dessaix 1814-1816. Restauration. Poème Boisy. Les chars de guerre de Voltaire. Châtaignier de la Chavanne. Les Acitavones. ix

Séance du 9 Avril 1942. — Le Général Marulaz. La jeunesse de Saint François de Sales. Au Pays de Saint François de Sales. Monopole des Tabacs 1690. Aliments de remplacement. La langue française et Saint François de Sales xii

Séance du 11 mai 1942. — Eloge de M. André Engel. Recherches archéologiques à Loëx. Ascension à la Dent-d'Oche. Les Clarisses d'Evian. Conseil Général du Léman. Conquête de Madagascar. Bimillénaire de Genève xiv

Séance du 11 juin 1942. — Monument à Mgr Rey à Bellevaux. La maison de la Philothée à Thonon. Ballade du Peuplier. Château des Nes de Rovorée au Biot. Les de Compey en Suisse. Buste de Napoléon III. xvii

Séance du 13 juillet 1942. — Visite du Sous-Préfet. La misère de 1816-1817. Lettre d'Henri Rochefort. Parure de l'âge du bronze. Une conférence du Comte Amédée de Foras : Passé et Présent. Les Nos de Morsier. Emigration des montagnards chablaisiens aux XVIe et XVIIe siècles xx

Séance du 25 septembre 1942. — Conférence sur Anna de Noailles. Prix d'histoire de la Fondation R. de Foras. Sonnet de J. Bourgeaux. Vidimus de 1423 de la Bulle du Pape Lucius pour Vallon-Bellevaux. L'Eglise St-Hippolyte xxiii

Séance du 9 novembre 1942. — Abergement de 1616 pour Vallon-Bellevaux. La barque du Léman. Centenaire de Mme Vigée-Lebrun et tricentenaire de Richelieu. Mme Elisabeth de France xxv

BIBLIOTHÈQUE ... DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 10 décembre 1942. — Eloge de M. Trouillet. Joseph de Maistre et Nietzsche. Château de Coudrée. La famille de Brotty d'Antioche et son hôtel de Thonon. Portrait de Charles-Emmanuel Ier. Blasons chablaisiens. La Légion d'Honneur. Principes d'ordre et de salut XXVII

Séance du 11 janvier 1943. — Prix d'Histoire et de Géographie de la Ville de Thonon. Pierres à empreintes pédiformes. Gravures du Manuel du Cavalier de La Guérinière. Fêtes à Chambéry 1815. Lettre du Chevalier de St-Réal XXX

Séance du 11 février 1943. — La convention de Carouge 1792. Poésies. Une vie de Saint François de Sales. L'étiage du Léman. Œuvre des Sociétés Savantes XXXIII

Assemblée Générale du 8 mars 1943. — Situation et Bilan. Prix d'Histoire fondation F. Engel et Prix de Science fondation R. Bartholoni. Une étude de M. André Engel. Poèmes. Archéologie. Documents sur la Vallée d'Aulps XXXIV

Séance du 8 avril 1943. — Eloge de Mgr Burquier et M. Ramain. Glissement de terrain de Bellevaux. Millerand à Génissiat, en 1921. Coutumes de Carême. Diplôme du roi Lothaire 859. L'histoire locale contemporaine XXXVII

Séance du 10 mai 1943. — La princesse Louise-Christine de Savoie et la famille de Sonnaz. Le sculpteur Ducret, de Vailly. Documents sur la Restauration. Loisin XVIIIe siècle XXXIX

Séance du 10 juin 1943. — Confrères de Genève. Le duc Charles-Emmanuel 1er le Grand et sa mère. Le conventionnel Grégoire et les Savoyards. La sauvagerie de la guerre civilisée, poème. Registres du Conseil de Genève, XVIe siècle. Les Savoyards et la France XLI

Séance du 12 juillet 1943. — Récit de l'entrée de Charles III à Genève, 1523. Les châteaux de Buffavent et d'Avully et leurs seigneurs. Le général L.-F. Perrier et son frère. Le sculpteur E. Gougain, de Bellevaux. Bannières et drapeaux de Savoie XLIII

Séance du 25 septembre 1943. — Souvenir du Comte R. de Foras. Eloge du R. P. Chambelland. Inventaire des terriers féodaux brûlés à Bonneville, 1793. Notes héraldiques. La Restauration en Savoie. Dom Antoine de Savoie, abbé d'Aulps, 1629-1688 XLV

Séance du 8 novembre 1943. — Savoie, par Henry Bordeaux. Les cloches du Faucigny à la Révolution. Registre délibérations de Thonon 1610-1620. Glissements de terrain de la vallée du Brevon. Formation géologique du Léman. Navigation sur le lac au VIe siècle XLVII

Séance du 9 décembre 1943. — Conseils politiques de Joseph de Maistre au Roi de Sardaigne. L'abbé J.-F. Blanc, curé de la Clusaz, et sa famille. La cloche de la Muraz. Au service étranger. Cinquantenaire de la mort du président G.-L. Mercier XLIX

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne LII

III. — Sociétés Correspondantes LXVI

Programme des Concours LXVIII

Réglement de la Fondation Comte Rodolphe de Foras LXIX

MÉMOIRES

I. — *Au Service étranger.* Notes et souvenirs d'histoire, par le Général Bordeaux 1-39

II. — *Les Pierres à Empreintes Pédiformes de la Haute-Savoie,* par Emile Vuarnet 41-50

III. — *Commémoration du centenaire de la mort de Mgr Rey,* par A. Buinoud 51-59

IV. — *Essai sur la Cartographie du Chablais, XVIe-XVIIe siècles,* par E. Clouzot 61-84

V. — *Un Ancien Bateau du Léman : La Nau,* par E. Clouzot 85-92

VI. — *Bellevaux-Vallon et l'Albergement de la Terre des Nants,* par Léon Quiblier 93-108

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLVIII



MCMXLV

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1944-1945

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 10 Janvier 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Après avoir souhaité bonne année à l'assemblée, le président parle de M. Casimir Pernat, notaire honoraire, qui vient de s'éteindre à Cluses dans sa 77me année ; archéologue distingué, le défunt était un des fondateurs et le vice-président de l'Académie du Faucigny.

Il adresse ses félicitations à M. le Docteur Gaston Muraz, ancien chef des services de la maladie du sommeil en Afrique, qui vient de recevoir la médaille d'or de l'Académie de Médecine et le prix Muteau de l'Académie des Sciences.

Le prix de poésie de la fondation de Mgr Piccard au montant de 300 fr. est attribué à Mme J. Bachmann-Rossiaud. Lecture est donnée des poèmes primés : *Offrande, Printemps, l'église N.-D. de Ballaison, Prière pour gagner mon Paradis, Providence, Avril.*

M. le Docteur Nussbaum présente une plaque de cuivre gravée portant la date de 1766 et les armoiries des barons Favrat de Bellevaux.

D'une étude consacrée aux anneaux du déluge des montagnes de Savoie et aux gravures préhistoriques en forme de cercle, M. Emile Vuarnet lit quelques chapitres concernant les Voirons, le Salève et la montagne de la Boucle de Bellevaux. Il communique diverses lettres dont les auteurs affirment avoir vu des anneaux de métal scellés dans des rochers élevés et inaccessibles.

M. J. Baud parle des trois Prieurs de St-Paul-en-Chablais, de la noble famille de Castagnéry de Châteauneuf : Rd Messire Guillaume-François, qui exploitait des mines à Sixt (1655) ; ses neveux, Jean-Baptiste (1663-1668) et François-Maurice (1668-1708), connu dans l'histoire sous le nom d'Abbé de Châteauneuf ; enfin du frère des deux derniers, Pierre-Antoine, marquis de Marolles, ambassadeur de Louis XIV ; personnages originaux ayant acquis une certaine renommée, non seulement en Savoie, mais encore en France. L'abbé de Châteauneuf fut le parrain et le premier patron du jeune Voltaire, qu'il introduisit chez sa vieille amie Ninon de Lenclos (1620-1705) et dans la Société des Philosophes de Paris. Le Prieur de St-Paul recommanda également son filleul Voltaire, à son frère aîné l'Ambassadeur, qui emmena le futur grand homme en Hollande, où Voltaire commença à faire parler de lui.

A propos des travaux en cours de restauration de l'église St-Hippolyte entrepris par le Ministère des Beaux-Arts, le comte Etienne de Foras attire l'attention sur les remarquables découvertes faites ces derniers jours. Le nettoyage de la voûte du chœur vient de faire apparaître des panneaux représentant les Sept Dou-

leurs de la Vierge, vrais chefs-d'œuvre d'un maître qui reste à identifier et qui est différent de l'auteur des grandes fresques de la nef. Ces admirables peintures, par leurs qualités de composition, de couleur, d'équilibre, de mouvement, seront un des joyaux du patrimoine artistique de notre cité. M. de Foras présente les photographies de deux sujets : la descente de la Croix et la mise au Tombeau. L'artiste chargé de la restauration a retrouvé les dates de 1699 et celle de 1703 à la table de communion. La suppression de la chaire a mis à nu l'un des piliers permettant de voir le style primitif de l'église avant la transformation effectuée au XVIIme siècle ; il serait à souhaiter que la face postérieure de ce pilier soit laissée dégagée, pour que ce document archéologique de premier ordre reste visible, sans que cela nuise à l'ensemble du monument.

L'Académie reçoit parmi ses membres : Mme Dupuis, à Thonon, et M. Maurice Bouvier, à Chamonix.

Séance du 10 Février 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président salue la mémoire du comte Clément de Maugny, décédé à l'âge de 70 ans. Sa fin tragique, au matin du 30 janvier dernier, alors qu'il se rendait à pied pour la messe dominicale, à son église paroissiale de Draillant, a suscité une violente et douloureuse émotion dans toute la région où le regretté défunt ne comptait qu'amitiés et sympathies.

Clément de Maugny faisait partie de l'Académie Chablaisienne depuis 40 ans ; il en avait été nommé vice-président en 1935. Il en fut un précieux collabora-

teur, publiant dans les *Mémoires et Documents* des études historiques fort appréciées. Officier de réserve pendant la guerre 1914-18, il s'y était conduit vaillamment et en était revenu capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre avec palme et deux étoiles. A ses fonctions de vice-président de notre compagnie, il ajoutait celle de président de la Croix-Rouge de Thonon, consacrant le meilleur de son temps à l'œuvre des prisonniers de guerre, s'intéressant à leurs familles, aux veuves, aux orphelins, agissant de même vis-à-vis de ses anciens frères d'armes de la Grande Guerre. Le Comité Central de Paris lui a décerné la Grande Médaille d'Honneur de la Croix-Rouge.

M. Quiblier présente M. Laffite, ancien élève des Beaux-Arts de Paris, restaurateur des fresques de l'ancienne église de Saint-Hippolyte et qui, fort aimablement, a bien voulu faire une très intéressante causerie sur l'importance des découvertes faites sous le badigeonnage qui les recouvrait. L'artiste est pénétré de son sujet : à l'appui de sa causerie, il présente des dessins, des croquis dressés d'une main experte, reproduisant des détails insoupçonnés, feuillages, draperies, angelots. Les panneaux de la voûte du chœur sont de beaucoup plus artistiques que ceux de la nef ; ils représentent les 7 douleurs de la Vierge : Circoncision, Fuite en Egypte, Jésus au milieu des docteurs, la Montée du Calvaire, la Crucifixion, Descente de Croix, Mise au Tombeau, que domine dans une éclaircie de ciel la Sainte Trinité. Aux six apôtres, mis au jour il y a deux ans, sont venus s'ajouter cinq apôtres et Saint Pierre tenant en main les clefs de chef de l'Eglise. Cette causerie est très applaudie et M. Laffite chaudement remercié par le président.

M. Etienne de Foras émet le vœu que notre vieille

église ne soit pas désaffectée, rappelant la grande part qu'elle occupe dans l'histoire de Thonon et du Chablais.

M. le Général Bordeaux, président d'honneur, parle à son tour du regretté vice-président de l'Académie qui vient de disparaître, évoquant la mémoire de son grand-père et de son père. Le général Clément de Maugny (1798-1859), aide de camp et ami du roi Charles-Albert, sénateur, a rempli, dans des circonstances difficiles, en 1848, une importante mission en Savoie où il fut le dernier gouverneur militaire ; sa place est ainsi marquée dans notre histoire provinciale. Le petit-fils du général a écrit et publié sa vie à Chambéry, en 1921. Le fils du général, Charles-Albert de Maugny (1839-1918), tour à tour officier combattant à San-Martino, en 1859, et ensuite en France dans l'armée d'Afrique, puis diplomate de carrière, enfin journaliste et publiciste à Paris, a laissé d'intéressants mémoires publiés à Paris en 1914, sous le titre « Cinquante ans de souvenirs, 1859-1909 » écrits, au jugement de René Doumic, l'auteur de la préface, avec une complète absence de toute vanité comme de tout souci de se mettre soi-même en scène. En déplorant lui aussi la fin d'une éminente famille chablaisienne, le général observe que jusqu'à la fin les membres de cette famille ont laissé et donné dans notre pays le souvenir et l'exemple d'une honorabilité parfaite et d'une dignité de vie irréprochable.

Mmes Guy de Budé, née de Chattonay, et Rossolin, née Christine de Patek, sont reçues membres de l'Académie.

Assemblée Générale du 13 Mars 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Depuis sa dernière séance, la Société a perdu un de ses membres les plus sympathiquement connus dans la région, M. Auguste Rochefort, décédé à Thonon dans sa 68me année.

Attaché au service de la publicité des Eaux Minérales d'Evian, il s'y fit remarquer par ses chroniques mondaines ; il collaborait aussi avec talent à de nombreux journaux du pays. Poète, imprégné de cet humour savoyard pétillant d'esprit, il fut un revuiste de grande envergure et de bon aloi.

Le compte-rendu moral, établi par M. J. Baud, secrétaire, est lu par M. Lucien Guy. Il énumère les travaux de l'Académie et son effectif qui est de 20 membres d'honneur, 45 membres effectifs, 205 membres agrégés et 8 membres correspondants, total 278.

M. Michaud, trésorier, présente le compte-rendu financier de l'année écoulée et le projet du budget pour 1944.

BILAN DE L'ANNEE 1943

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1943	128,95
Cotisations et droits d'entrée	7.535.—
Vente de volumes, subventions, souscriptions	6.610.—
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'épargne.	4.984,60
	19.258,55

Dépenses :

Recouvrements, correspondances, envoi des volumes	903,70
Travaux divers, comptes-rendus séances...	320.—
Frais de Bureau et matériel, chauffage, éclairage	654,80
Bibliothèque	81.—
Prix Concours Fondation Engel-Gros	400.—
Impôts	98.—
Réserve statutaire	300.—
	2.757,50
Solde créditeur au 31 décembre 1943	16.501,05
	19.258,55

L'Assemblée approuve ces rapports, et M. Quiblier renouvelle à M. Michaud les remerciements et les sentiments de vive gratitude de l'Académie, qui regrette de lui voir quitter la charge de trésorier qu'il occupa avec tant de dévouement pendant de longues années. Il parle ensuite de la réunion du Conseil d'Administration pour compléter le Bureau de l'Académie. Sont élus Vice-Présidents : M. le baron d'Yvoire et M. Claudius Baud ; trésorier : M. Francis Bardin, et M. Jean Gay est nommé membre du Conseil d'Administration. Cinq membres effectifs sont désignés et MM. l'amiral Joubert et L. Gautier-Vignal promus membres d'honneur.

M. l'abbé Loridon, curé de Lémenc, Chambéry, a bien voulu offrir un précieux parchemin intéressant le Chablais. C'est un acte, daté de Thonon, 21 octobre 1436, par lequel le prince Louis de Savoie, lieutenant-général pour le duc Amédée VIII, concède au chevalier Rodolphe d'Allinge seigneur de Coudrée, son conseil-

ler, le droit de conduire l'eau de la Gournaz de Brécorens aux fossés de son château. — Une étude de ce document, par M. J. Baud, montre que ce canal devait vraisemblablement alimenter les fossés du château de la Rochette, appartenant à la Maison d'Allinge et non pas ceux du château de Coudrée.

M. Emile Vuarnet décrit le parcours de la Gournaz qui contourne le château de la Rochette, passe à Brécorens et dans la forêt de Planbois pour se jeter dans le Redon.

A propos des auteurs inconnus des peintures de l'ancienne église de Thonon, M. E. Vuarnet énumère les noms et les œuvres des divers artistes savoisiens de la fin du XVIIme siècle, élèves de l'Académie de peinture de Turin, et le fameux Lange, d'Annecy, appartenant à l'école de Bologne.

M. le général Bordeaux évoque le souvenir d'un illustre aventurier savoyard, le marquis Jean-François-Joseph de Fleury.

D'une famille originaire du Hainaut et venue en Piémont, il naquit à Chambéry en 1637, sa mère était née de Guillet de Monthoux. Fleury connut les débordements de jeunesse. A la suite d'intrigues de cour, poursuivi pour assassinat, longtemps emprisonné, puis libéré, il devint pirate en Méditerranée, fut incarcéré par la République de Venise. Finalement, il se rendit à Vienne et gagna la confiance de l'empereur Léopold 1er. Il devint le créateur de la marine impériale sur le Danube ; il eut sous ses ordres le Hollandais d'Assembourg et le Suisse Saint-Saphorin, qui lui succédèrent. Il eut la charge et le titre d'Amiral de la flotte danubienne, qu'il dirigea dans la campagne de 1692. Fleury mourut à Vienne en 1693, où il repose dans l'église des Barnabites.

Séance du 13 Avril 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Parmi les ouvrages des sociétés correspondantes reçus dernièrement, figurent les tomes XX et XXI de *Genava*, bulletin des Musées d'Art, d'Histoire de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève. M. Quiblier signale particulièrement le tome XX, publié sous les auspices de la Ville et commémorant le 2me millénaire de Genève, de 58 av. J.-C. à 1942. Cet important et luxueux ouvrage de 500 pages est presque entièrement consacré à un mémoire de M. W. Deonna, directeur des Musées, intitulé « *Les Arts à Genève, des origines à la fin du XVIIIme siècle* ». Remontant à la préhistoire, l'érudit professeur ressuscite l'antique cité lacustre qui s'élevait au déversoir du Léman dans le Rhône, la période néolithique, les âges du bronze et du fer, puis les Romains avec la Genava de César ; les deux royaumes de Bourgogne, la cité impériale, enfin la Réforme de 1535 libérant Genève et en faisant une ville mondiale où brillent le commerce, les industries, l'horlogerie, les étoffes précieuses, la bijouterie. Cette intéressante étude, écrite dans un style clair, est rendue plus lumineuse, plus attrayante encore par une abondante illustration. La Savoie du Nord, si intimement liée à la grande capitale du Léman, apprécie à juste titre ce résumé de plus de 20 siècles de la vie intellectuelle, morale, religieuse et militaire de Genève, de son peuple laborieux, épris d'art et de liberté. « Les Arts à Genève » font le plus grand honneur à leur savant auteur, aussi bien qu'à la ville qui lui en a confié l'exécution.

M. l'abbé Laperrousaz déclame quelques strophes

sur le lieu le plus solitaire et le plus mélancolique du parc où reposent aujourd'hui le Comte et la Comtesse de Maugny.

Parmi diverses brochures anciennes offertes par Me Charles Bouvier, avocat, se trouve une chanson d'Antony Dessaix, composée lors du Congrès des Sociétés savantes de Savoie, tenu à Thonon en 1886. M. l'abbé Laperrousaz donne lecture de cette pièce qui rappelle des temps heureux.

M. J. Baud présente quelques anciennes estampes à l'effigie de princes de la Maison de Savoie. C'est d'abord le portrait de la reine Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, qu'il accompagne d'une notice sur cette souveraine ; fille du duc Louis 1er, elle avait passé les beaux jours de sa jeunesse à Thonon au milieu de la brillante cour ducale ; mariée au dauphin dans des circonstances particulières elle sut se faire aimer quand elle accéda au trône de France ; elle mourut en 1483 et fut inhumée en l'église de Cléry, près d'Orléans, aux côtés de Louis XI. Une belle gravure, d'après Van Dyck, du buste cuirassé de Thomas de Savoie, prince de Carignan, le vaillant guerrier. Le portrait de Charles-Amédée de Savoie, duc de Genevois, de Nemours et d'Aumale, 1624-1652, qui eut une fin tragique. Enfin, la reproduction agrandie d'une gravure rare, conservant les traits du prince dom Antoine de Savoie, abbé d'Aulps, de Hautecombe et Gouverneur du Comté de Nice, 1629-1688.

S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme, membre d'honneur de l'Académie, vient de publier un nouvel ouvrage, le 3me volume du « *Journal de Marie-Amélie, Duchesse d'Orléans* », épouse de Louis-Philippe, et plus tard Reine des Français. Ce volume est relatif à

la période 1822-1830, et s'arrête à la veille de la Révolution de Juillet.

M. le Général Bordeaux en fait l'analyse, en signale tout l'intérêt et le talent d'historien avec lequel, une fois de plus, Mme la Duchesse de Vendôme a su présenter, unir, assembler les souvenirs de toutes sortes qui se suivent dans le journal de la Duchesse d'Orléans et où se pressent à la fois ceux de la Cour, de la vie de famille et ceux des événements de la vie du pays.

Séance du 8 Mai 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président analyse l'*Histoire de la Savoie* que vient de publier dans la Collection de « Que sais-je ? » M. Robert Avezou, ancien archiviste départemental de la Haute-Savoie.

S'inspirant des ouvrages généraux, des études particulières sur notre province, de ses recherches personnelles, de ses magistrales conférences d'Annecy et de Chambéry, l'érudit auteur a su, dans ce style élégant, clair, précis, qui lui est particulier, condenser, résumer dans les 126 pages d'un in-12, toute l'Histoire de notre antique province. Il en évoque les premiers occupants, les hommes de la pierre taillée, du néolithique, de l'âge de bronze, de la période pré-romaine, les gallo-romains. Toutes les souverainetés successives s'acheminent vers les états féodaux. En 1032, apparaît Humbert aux blanches mains, premier Comte de Savoie, qui ouvrira à la longue lignée de ses successeurs, la

voie de la constitution d'un état féodal qui atteindra son apogée sous Amédée VIII, premier duc de Savoie — 1416.

Sous l'influence de la Réforme, la Savoie s'effondre de 1434 à 1553. Elle se relève plus forte et, tournant ses regards vers les Marches d'Italie, la Maison de Savoie aspire à la Monarchie.

La Révolution française, à son tour, provoquera l'effondrement en 1792 du nouveau royaume qui ne retournera qu'en 1815 à la Maison de Savoie. Notre province devait s'en détacher, définitivement française, par le Traité de l'Annexion en 1860.

Cette étude, attrayante malgré sa concision, réalise le vœu formulé depuis de nombreuses années par de non moins nombreuses personnalités, de voir paraître une Histoire de la Savoie à la portée de tous.

Et nous complimentons bien sincèrement M. Robert Avezou, son érudit et sympathique auteur, d'un ouvrage d'une rare impartialité, qui doit être en bonne place dans toutes les bibliothèques scolaires, primaires et autres, ainsi que dans tous les foyers savoyards.

M. Emile Vuarnet communique quelques notes généalogiques sur la famille des Nobles de Morsier dont l'un, François, fut notaire à Thonon, en 1540. Marié à D^lle^ Simone Querlaz, il eut quatre fils qui s'établirent au Pays de Vaud à la fin du XVIme siècle. Me Gaspard de Morsier, notaire, l'un des fils de N^r^ François, épousa, en 1609, Jeanne, fille de Pierre Cloye, bourgeois de Genève, il est la souche de la famille existant actuellement à Genève.

A l'occasion du huitième centenaire de l'érection de l'Abbaye de Sixt (1144), fondée par l'Abbaye d'Abondance et le Bienheureux Ponce de Faucigny, M. Lucien Guy rappelle les origines du nouveau Monastère, le

rôle qu'il joua jusqu'à la Révolution dans la vallée du Giffre et les bonnes relations qui unirent les deux établissements. L'Abbaye de Sixt demeura soumise à la direction temporelle et spirituelle de celle d'Abondance.

Il marque ensuite le centenaire de la mort (18 mai 1844) de Jean-Marie-Adolphe Dessaix, qui fit comme chirurgien militaire, campagne en Italie, en Dalmatie et en Russie, dans la division de son frère le général Joseph-Marie Dessaix.

Le Docteur Nussbaum parle de la grenouille et de son rôle dans la biologie. Le nom français « grenouille », vient du latin populaire Ranuncula où l'on retrouve la racine sanscrite « ran » signifiant : qui fait du bruit.

Les batraciens, genre auquel appartient cet animal, ont apparu sous leur forme actuelle à l'époque tertiaire. Ils comptent maintenant 200 espèces dont 8 sont européennes. L'espèce la plus répandue en Savoie est la Rana Temporaria, ou grenouille rousse, qui vit jusqu'à 2.200 mètres d'altitude.

L'auteur s'étend longuement sur la biologie de la grenouille. Des expériences faites sur cet animal ont permis de nombreuses découvertes sur le mode de détermination des sexes et sur certaines hormones. En particulier, la grenouille a été utilisée pour l'étude de la glande thyroïde, sujet actuellement très à l'ordre du jour en Savoie, où l'on voit une recrudescence du nombre des goîtres.

Séance du 8 Juin 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

La séance débute par une communication de M. Lucien Guy qui parle de Madame Guyon et du quiétisme, de son séjour à Thonon, de 1682 à 1685, chez les Ursulines où elle écrivit son livre des « *Torrents Spirituels* ». Elle avait même acquis des terres à Draillant et à Perrignier. Il rappelle ses tribulations, sa vie errante, ses relations avec le Père Lacombe, Prévôt des Barnabites de Thonon, avec Mgr d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, avec Fénelon, qui la soutint contre Bossuet, avec Madame de Maintenon et, enfin, son emprisonnement à la Bastille. Il donne ensuite lecture de trois lettres inédites, découvertes par M. Guichonnet, écrites en 1691 par Mgr d'Arenthon d'Alex au Prieur Général des Chartreux, lui exposant les dangers de la propagation du quiétisme et sollicitant en même temps le concours du Prieur de Ripaille pour l'installation d'un vicaire à Bellevaux.

A propos d'une plaquette publiée en 1938 par le Professeur Jean-Jacques Pittard, intitulée : « *Une nouvelle station lacustre dans le lac de Genève* » (station de la Vorze), M. Emile Vuarnet fait observer que cette station était connue depuis longtemps, notamment de M. Louis Revon qui la mentionne dans la *Revue Savoisienne* de 1875 et de M. Thioly, de Genève, qui l'avait fouillée peu de temps après.

M. J. de Foras lit un schéma d'Histoire de France préparé pour les Mouvements de Jeunesse. Pour les nécessités de l'instruction ce schéma présente un résumé de l'histoire de notre pays en trois leçons de vingt

minutes chacune. Le Président félicite M. J. de Foras de son étude dont le but est des plus intéressants et qu'il engage à poursuivre.

A propos du mariage célébré à Londres, le 19 mai dernier, du jeune Roi Pierre II de Yougoslavie avec la princesse Alexandra de Grèce, M. le général Bordeaux évoque, avec de nombreux souvenirs personnels, les événements qui ont marqué l'histoire de ces deux pays depuis une trentaine d'années, la destinée des souverains dont plusieurs sont morts tragiquement. Il souhaite une heureuse carrière aux deux jeunes gens qui viennent de s'unir courageusement dans un temps difficile, en face d'un avenir incertain. C'est l'occasion, au sujet de la Grèce, de rappeler le souvenir de notre éminent compatriote, Mgr Petit qui, religieux Assomptionniste, passa près de vingt ans à Constantinople, y fonda les « Echos d'Orient », fut ensuite archevêque latin d'Athènes pendant les années agitées que traversa la Grèce et qui, appelé à Rome et archevêque de Corinthe, mourut en 1927.

Au nombre des ouvrages reçus pour la Bibliothèque de l'Académie Chablaisienne, figure l'histoire, éminemment religieuse, du Collège de La Roche — 600 ans d'existence — par M. l'abbé Claret, curé de Cranve-Sales. Cette étude, fort bien présentée, illustrée de nombreuses gravures, fait grand honneur à son érudit auteur.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie au Médecin-Colonel Muraz qui vient d'obtenir le prix Audiffred (10.000 fr.) décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques, pour l'ensemble de son œuvre en Afrique Occidentale Française et au Togo, où il a mené la lutte contre la maladie du sommeil.

Séance du 10 Juillet 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président fait part du décès à Morzine, où il était en villégiature, de M. Léon Guyon, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, mort dans sa 71me année. Ses obsèques ont eu lieu à Thonon le mercredi 6 juillet.

Son père, M. Jules Guyon, Thononais de vieille souche, fut un des cinq fondateurs de l'Académie Chablaisienne. Magistrat de carrière, M. Léon Guyon s'était fait apprécier pour son travail et sa connaissance parfaite du droit.

L'Académie présente à son frère, M. Albert Guyon, dentiste à Annecy, membre de notre Compagnie, à Mme Marthe Mercier, sa sœur, ses condoléances bien attristées.

M. Emile Vuarnet signale à Langin, des armoiries encastrées dans la maison Meillasson, ancienne écurie du château de Greysier, qui dépendait des Langin et revint aux d'Allinges. Elles sont visibles sur la façade, à deux mètres de hauteur. Ces armes : parti au premier de gueules à la croix d'or, au deuxième coupé de vair et de gueules, sont celles de Josué d'Allinges et de sa femme née Louise-Pernette de Varax ; elles sont entourées de deux branches de laurier. La pierre de 0,60 de côté est en molasse très dure. On relève la date de 1649.

M. le Dr Nussbaum parle des arbres les plus remarquables de France et du Chablais. Il semble, dit-il, que le châtaignier historique de La Chavanne, près de Thonon, soit le plus grand, même d'Europe. A propos des tilleuls cités par le Docteur, le général Bordeaux fait

remarquer que celui du hameau de Trossy-Lyaud, le « Sully », bien qu'il soit antérieur au ministre de l'agriculture du bon roi Henri IV, est un des plus beaux spécimens de la région.

M. Quiblier signale l'exposition, au Foyer Social, des travaux présentés au concours annuel par les scouts, S. D. T. et les Guides. Il fut très difficile au jury de départager les concurrents, faute de base, les ouvrages étant de nature différente, nécessitant une somme de travail considérable et des aptitudes spéciales. Ce fut presque à points égaux que fut établi le classement. Les sujets étaient : la reconstitution d'une cité lacustre, une maquette de l'Abbaye d'Abondance, celle du village d'Excenevex avec relevé topographique du hameau d'Excuchefattaz, enfin une reproduction en miniature d'engins de pêche avec une étude sur le Château d'Yvoire.

En ce temps où l'on se tourne vers le passé pour y chercher des anniversaires et des commémorations, M. le général Bordeaux évoque les souvenirs de la guerre de la Succession d'Autriche, dont les archives furent spécialement étudiées par le général Arvers, mort à Thonon en 1910. Il s'agit particulièrement ici de la campagne de 1744 dans les Alpes et du 2me centenaire du combat de Monte-Cavallo, où mourut glorieusement le général du Verger de St-Thomas (19 juillet). — Ces rencontres dans les hautes vallées avaient pour objet de s'assurer la possession des routes principales, non carrossables. Ce fut le Premier Consul qui, dès 1801, entreprit de faire ces routes, par le Simplon, le Mont-Cenis et le Mont-Genèvre. La première, route impériale N° 5, par Genève, Thonon et le Simplon, fut achevée dès 1806. Un obélisque, qui se trouve actuellement sur la Place de Crêtes, en rappelle le souvenir ; il était primitivement sur la Place du Château, bordant la

route N° 5, il surmontait la fontaine placée sur l'antique puits du château ; au sommet de l'obélisque se voyait un bel aigle impérial en bronze.

La route du Mont-Cenis ne fut définitivement achevée qu'en 1811 ; Napoléon passa six fois le Mont-Cenis dans un sens ou dans l'autre. La route du Mont-Genèvre fut terminée en 1808 ; mais l'Empereur prescrivit qu'elle fut doublée, à partir de Césanne-en-Piémont, par une route : Col de Sestrières, Fénestrelle et Turin.

En 1814, fut achevée la route passant le col de Sestrières. L'Italie invita la France aux cérémonies de commémoration retardées jusqu'en 1921. Les alliés de la veille inaugurèrent au Col de Sestrières, le 21 août, une grande pierre qui porte le nom de Napoléon. Dès le mois de septembre qui suivit, la France rendit la politesse, à l'occasion du cinquantenaire de l'ouverture du tunnel de Fréjus en 1871 ; les invités italiens furent reçus à Modane, Chambéry et Aix-les-Bains. Cette promenade dans les Alpes à travers l'histoire et la géographie, intéressa vivement l'assistance.

Séance du 25 Septembre 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Conformément au règlement de la Fondation, le matin eut lieu à la Basilique, une messe chantée, à la mémoire du Comte R. de Foras.

En ouvrant la séance, le Président rappelle que cette journée marque le trentième anniversaire de la mort héroïque du capitaine Comte Rodolphe de Foras, tombé à l'attaque de Foucaucourt le 24 et succombant le len-

demain 25 septembre 1914 à Harbonnière. Les mânes du vaillant capitaine auront tressailli de fierté à la libération de Thonon, de son Chablais natal et de la Haute-Savoie par ses seuls enfants, préludant à la délivrance de la France d'un joug odieux.

Cette séance, qui lui est consacrée, aurait dû être couronnée par l'attribution du prix annuel d'Histoire fondé à sa mémoire. Aucun concurrent ne s'étant présenté, suivant une clause de la fondation et avec l'agrément de la famille, la moitié du montant de ce prix sera reportée sur l'an prochain et l'autre moitié sera consacrée à l'acquisition d'ouvrages de fond indispensables à la Bibliothèque.

Le Président fait part du décès, à Genève, dans sa 63me année, de M. Etienne Clouzot, secrétaire de la Croix-Rouge. Avec lui l'Académie perd un précieux collaborateur ; cette année encore, l'érudit et savant auteur a fait paraître deux mémoires dans le tome XLVII publié par la Société.

M. Henri Berchet, rédacteur en chef du *Courrier de Genève*, se rappelle au bon souvenir de l'Académie ; il attend avec impatience, comme tous nos confrères de Genève, l'heureux moment où il leur sera possible d'assister à nos séances. C'est l'occasion pour l'assemblée d'adresser à nos collègues d'outre-Léman et à la Suisse tout entière son salut cordial et reconnaissant.

M. Quiblier lit quelques vers patriotiques inspirés par la libération de Thonon.

Une charmante fantaisie littéraire sur les expressions, plaisanteries et anciennes chansons gauloises est présentée par M. Etienne de Foras. Cette plaisante causerie, enrichie de curieuses anecdotes, se termine par le rappel de deux entraînantes chansons de marche des anciens soldats savoyards.

A l'occasion de la commémoration de ce jour, M. le Général Bordeaux évoque le souvenir du Comte Amédée de Foras, père de Rodolphe, qui fut l'un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne en 1886 et en fut le premier président. Il rappelle son œuvre historique considérable, qui est l'une des sources de l'Histoire de la Savoie. Il retrace son portrait, son esprit largement ouvert, l'intérêt qu'il portait aux affaires de son pays, sa compréhension du temps où il vivait, sa clairvoyance en l'avenir. Il fut une des belles intelligences de son époque et un des meilleurs serviteurs de son pays, le Chablais, la Savoie, la France.

Le Président remercie M. Debout qui a offert plusieurs volumes à la Société.

Séance de rentrée du 18 Novembre 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. Léon Quiblier parle de cette marche populaire particulière à Thonon : la « Matagasse », qui avait aussi gagné petit à petit tout le Chablais. Elle était jouée par des tambours et une grosse caisse, *la basse* en patois savoyard, qui en scandait la mesure. Pendant des siècles, cette marche rehaussa toutes les fêtes, les jours de vogue, de conseil de révision, tirage au sort, carnaval. Lorsqu'elle fut créée, le Chablais faisait partie des Etats du Royaume de Sardaigne, c'est dans la province de Piémont que nos soldats accomplissaient en général leur service militaire, ils en rapportèrent le nom de *Matagasse* qui dérive de deux mots piémontais : *mata*, folle, et *gazza*, pie, soit *l'agasse* de notre

patois ; matagasse est aussi un des noms communs d'une pie-grièche. Au début du XIXme siècle, Thonon abandonna son antique *clique* pour constituer une fanfare et, comme toutes les choses simples que l'on transforme, la *Matagasse* s'est déformée et tend à disparaître, ce qui est regrettable pour le Folklore, mais non pour les oreilles sensibles. Une des dernières fois où la matagasse retentit à Thonon, fut la nuit de la mobilisation de 1914 pour saluer ceux qui partaient défendre nos frontières.

Dans une intéressante causerie, M. le Général Bordeaux évoque les glorieuses journées de la libération de Thonon, 16 et 17 août. Notre ville s'est libérée elle-même, par la force et l'œuvre courageuse de ses fils. Avant le 24, toute la Haute-Savoie était débarrassée de l'ennemi. Chambéry se libéra le 22, mais non toute la Savoie, car la Maurienne fut un des théâtres des pires excès et des crimes des Allemands.

C'est ensuite le rappel des bâtiments occupés par les Allemands au mois de décembre : le château de Rives, où étaient la douane et la police et les trois hôpitaux de campagne installés à l'Institution Saint-Joseph, au Petit Séminaire et au Sacré-Cœur de Crêtes; puis un souvenir donné à la fondation de ces immeubles, dont les derniers sont de construction récente, tandis que le château de Rives, que nous avons connu délabré, fut entièrement restauré de 1926 à 1929 par Mlles Faure.

A propos des trois hôpitaux de campagne, il rappelle que, depuis plusieurs semaines, toutes leurs manifestations extérieures se faisaient en armes, qu'ils disposaient de mitrailleuses de position dont ils se sont servis, en sorte qu'ils n'avaient plus droit à l'insigne de la Croix-Rouge et à la protection de la Convention de Genève ; au besoin, la mauvaise foi des Allemands

serait donc aisée à confondre. Ce n'était plus là des formations sanitaires, mais des groupements de combattants. — Les réparations furent rapidement faites, et nos trois établissements ont pu faire leur rentrée, le 9 octobre pour St-Joseph, le 16 pour le Sacré-Cœur et le 13 novembre pour le Petit Séminaire.

La libération nationale entière se poursuit, avec le concours puissant des Alliés. Dans sa tâche exceptionnellement difficile, le Gouvernement a droit au concours dévoué, cordial, de tous les Français. La victoire est certaine. Souhaitons que la participation des nôtres y soit aussi grande que possible. Mais déjà la situation est totalement changée ; et ceux qui auront l'honneur et la charge de nous représenter aux prochaines tractations, pour l'armistice et pour les traités qui suivront, ne seront plus, grâce à Dieu, comme en 1940, des négociateurs au nom de la défaite.

Dès que les imprimés seront admis par le service des Postes, l'envoi du tome 47 des *Mémoires de l'Académie* sera fait aux sociétaires. Ce volume de 198 pages, orné d'un choix d'illustrations, comprend, outre les procès-verbaux des séances 1942-1943, les six Mémoires suivants : *Au Service Etranger*, par le général Bordeaux ; *Les Pierres à empreintes pédiformes de la Haute-Savoie*, par E. Vuarnet ; *Commémoration du centenaire de la mort de Mgr Rey*, par A. Buinoud ; *Essai sur la cartographie du Chablais XVI*me*-XVII*me *siècles ; Un ancien bateau du Léman : La Nau*, par E. Clouzot ; *Bellevaux-Vallon et l'Albergement de la terre des Nants*, par L. Quiblier.

M. Jean Desuzinge offre un ancien ouvrage : *Enquête sur les Substitutions avec observations du Chancelier d'Aguesseau*, Toulouse, 1770.

Sont admis comme membres de l'Académie : Mme Souffront et M. Paul Bitzberger, de Thonon.

Séance du 14 Décembre 1944

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Souffront et M. Bitzberger, nouveaux membres de la Société. Mme Souffront remercie en quelques vers d'actualité dont la fraîcheur et l'humour sont fort appréciés. Il exprime les félicitations et les compliments de l'Académie à Me Charles Bouvier, avocat, pour ses 60 ans de barreau.

M. Quiblier fait part de la mort du Commandant Charles-Alfred André, décédé dans sa 72me année, qui fut un fidèle de nos réunions depuis son établissement à Thonon. Engagé volontaire à 18 ans, il avait accompli sa carrière dans l'artillerie, sa brillante conduite en 1914-1918 lui avait valu la Croix de la Légion d'Honneur et la Croix de Guerre. Partout il a donné le meilleur exemple et laissé le meilleur souvenir. L'Académie Chablaisienne était largement représentée à son enterrement.

M. Vuargnoz a envoyé deux photographies des ruines du Château de Sonnaz, à Habère-Lullin, après son incendie par les Allemands, le 25 décembre 1943. Les archives furent heureusement sauvées.

Complétant son étude sur les *Anneaux du Déluge*, M. Emile Vuarnet parle des grands cercles gravés sur les rochers aux temps préhistoriques, et il explique leur signification comme symbole religieux.

M. Lucien Guy rappelle les tentatives audacieuses, mais malheureuses, du genevois Marc-Théodore Bour-

rit pour la conquête du Mont-Blanc, ses ascensions de 1783, 1784, 1785, 1787 et enfin celle de 1788 qui l'amena à 122 mètres seulement du sommet. Bourrit, type de l'alpiniste passionné de la montagne et que l'on a appelé l'historiographe des Alpes, a laissé des ouvrages descriptifs de valeur. Comme peintre, il sut le premier représenter les montagnes telles qu'elles sont. Il a contribué pour beaucoup à la réputation de Chamonix. Il est surprenant qu'aucun sommet de la chaîne du Mont-Blanc ne porte son nom, alors que deux pointes du massif de l'Aiguille-Verte sont encore appelées le Pic et l'Aiguille Sans Nom. Ce serait un hommage bien mérité que baptiser Bourrit un des sommets si bien peints par lui.

A propos des derniers numéros parus de la *Revue de Savoie* (Chambéry) et de la *Revue Savoisienne* (d'Annecy), M. le Général Bordeaux signale la participation, ancienne et récente, des Archivistes départementaux aux travaux de nos Sociétés Savantes. Et c'est l'occasion de parler de nos *Archives de Savoie* qui, malgré la convention du 23 août 1860, n'ont jamais été remises à la France. On peut espérer que cette mauvaise volonté persistante du gouvernement italien sera enfin surmontée, car la question est reprise à nouveau, de façon très ferme ; et la France saura, cette fois, obtenir enfin satisfaction, nous n'en doutons pas.

Séance du 8 Janvier 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président présente les condoléances à M. le Baron d'Yvoire qui vient de perdre son fils, le Lieutenant Yves, du 3me régiment de Spahis, mort pour la France le 8 décembre dernier ; trois de ses frères combattent, l'aîné François d'Yvoire, Lieutenant de Zouaves, a été sérieusement blessé en Alsace. Sans citer tous les vaillants guerriers de cette vieille famille chablaisienne qui ont brillé dans notre histoire, il rappelle qu'au siècle dernier, Eugène d'Yvoire, Lieutenant de Dragons, fut tué à la bataille de Leipzig, en 1813.

M. Lucien Guy donne lecture d'un article intéressant, publié en 1858 dans le journal « La Presse », par Me Frédéric Thomas, avocat à la Cour Impériale. Sous le titre : *Courrier du Palais,* l'avocat parisien donne ses impressions, au cours d'un voyage en Savoie, sur notre magistrature, l'esprit processif de la province, le tout enrichi de plaisantes anecdotes. Il n'oublie pas de décrire les Charmettes, et après Chambéry, c'est Annecy sous le régime Sarde qui retient l'attention de l'auteur. C'est l'occasion pour MM. Quiblier et le général Bordeaux de citer d'autres faits amusants et traits de mœurs pleins de couleur locale.

M. Emile Vuarnet parle des artistes chablaisiens qui s'établirent à Genève avant la Réforme : le peintre verrier Jean de Nernier, 1428 ; les orfèvres thononais Jean Bertaz, 1508-1513 ; Jean Budin alias Artitiz, 1498 ; Des Arts, 1505 ; Jacques Gastanz, 1509, et Hippolyte Rivet, reçu bourgeois en 1522. Ces quelques noms d'artistes, originaires de la capitale du Chablais, projettent une certaine lueur sur la vie brillante de

cette cité au XVme siècle ; le séjour des souverains de Savoie attirait de nombreux seigneurs dans la localité, les fêtes, les tournois, les réceptions qui y étaient donnés portaient la noblesse et la bourgeoisie à paraître avec éclat et à étaler leurs bijoux.

A propos du renouvellement de l'année, M. le général Bordeaux observe que l'année 1944 a été fertile en événements de toutes sortes, dont certains ont revêtu un caractère et une importance tout à fait exceptionnels. Les historiens ne devront pas se hâter d'écrire sur de tels sujets, de commenter et d'apprécier les événements et les hommes. Comme il est arrivé dans le passé à la suite des époques agitées et troublées, l'histoire n'en sera écrite en toute sécurité qu'avec le temps. Comme s'était un jour écrié Mirabeau : « le temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous ».

La bibliothèque s'enrichit du bel ouvrage de Mme Marie Souffront : « *Gazette rimée* », préface de S.A.R. la Duchesse de Vendôme, 245 pages, 82 pièces : 2 ans de restrictions, 2 ans de privations, 2 ans que nous souffrons, sont les grandes lignes de cette œuvre empreinte d'humour savoyard qui est souvent accompagné d'une fine pointe d'ironie.

Séance du 8 Février 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président fait part des quatre décès qui, depuis la dernière séance, ont endeuillé l'Académie. M. Max Vaudaux, architecte de talent, âgé de 43 ans, victime d'un accident d'automobile. M. Norbert Dunoyer, ancien maire de Juvigny, décédé dans sa 77me année ; une

notice nécrologique est transmise par M. Emile Vuarnet, qui fait l'éloge de cet historien, membre de la Société depuis 51 ans. M. Frédéric-Th. Dubois, bibliothécaire cantonal, membre d'honneur, mort à Lausanne, dans sa 69me année, fut un érudit et un héraldiste de valeur, ami et admirateur de notre Chablais. Enfin, M. le chanoine Adolphe Gros, le distingué président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, qui avait 81 ans ; il figurait aussi parmi nos membres d'honneur.

A l'occasion du 250me anniversaire de la naissance de Voltaire, M. Lucien Guy parle des *Délices*, la demeure du célèbre écrivain à Genève, pendant dix années. Il décrit le domaine où Voltaire vivait en grand seigneur, rappelle son installation, ses réceptions, ses hôtes illustres, son petit théâtre qui lui valut des démêlés avec le Conseil de la Ville, ce qui le décida à quitter les *Délices* pour Ferney. Les *Délices* ont été achetés par la Ville de Genève en 1929, et un petit musée y a été installé en 1942. Ainsi le domaine du patriarche, menacé de disparaître pour faire place à des immeubles locatifs, a pu être conservé grâce à l'initiative d'un groupe d'intellectuels, au nombre desquels notre éminent confrère, M. Henri de Ziégler, et à la compréhension des autorités cantonales.

Une étude est consacrée par M. J. Baud à un chablaisien qui occupa, voici deux siècles, la haute charge de Vice-Roi de Sardaigne. Habile soldat et diplomate, le baron Louis de Blonay, né à Evian en 1676, fut maréchal de Camp, capitaine général des Galères, général de cavalerie et grand-maître de l'Artillerie. La vice-royauté de Sardaigne lui fut confiée en 1742. M. Baud décrit la grande île et Cagliari sa capitale, où le gouvernement savoyard s'efforçait de ramener le progrès, l'ordre et la prospérité. En ce temps-là, la guerre de

Succession d'Autriche accablait toute l'Europe. La Savoie fut occupée durant six ans par les Espagnols, le Piémont fut ravagé, le Comté de Nice pris à son tour. Louis de Blonay réussit à préserver la Sardaigne avec le précieux concours de la flotte anglaise. Comme suprême récompense, il reçut le Collier de l'Annonciade. Il revint mourir à Evian, en 1755, et fut enseveli à St-Paul au tombeau de ses aïeux.

M. le Docteur Nussbaum communique, de la part de la famille Gougain, de Jambaz, Bellevaux, un acte d'achat fait par cette famille, en 1764, à François Favrat, avocat au Sénat de Savoie et Jean-Pierre Favrat, alors capitaine au service de Frédéric II, ces deux frères faisant partie de la célèbre famille des barons Favrat. Joseph feu Gaspard Gougain était fermier, dès 1742, du Moulin de Chez Richard, appartenant au Prieuré de Bellevaux.

M. le général Bordeaux entretient l'assistance de la Maurienne, qui est au premier rang de l'histoire de la Savoie et des préoccupations du moment. Pendant les années 1917 à 1919, la route et le chemin de fer virent les transports des troupes françaises et anglaises allant en Italie et en revenant ; il y eut à déplorer la catastrophe de chemin de fer à St-Michel, en décembre 1917, qui coûta lá vie à cinq cents soldats. Puis ce fut la courte campagne de juin 1940, avec l'Italie tournée cette fois contre nous, et l'occupation de la haute vallée par l'ennemi. En 1944, ce furent les journées de fin Août et Septembre, pour refouler les Allemands jusqu'au Mont-Cenis, où ils sont encore aujourd'hui. La Maurienne connut alors les incendies, les massacres, les destructions, tous les pires excès. Les pouvoirs publics s'empressèrent de lui venir en aide. Toutes les communications furent rétablies en quelques semaines. Les habitants, qui avaient tout perdu, furent se-

courus par l'Entr'aide Française et les dons individuels. Puis, vinrent les mesures d'assistance, effet de la solidarité savoyarde de la Haute-Savoie, et religieuse de la part du diocèse d'Annecy, le plus important et le plus épargné de nos quatre Diocèses savoyards. Thonon et le Chablais s'y emploient activement et généreusement en ce moment.

Assemblée Générale du 12 Mars 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président adresse des condoléances à M. Chantrell pour la mort de sa mère, et à M. J. Baud qui a perdu son frère aîné, Albert Baud, ancien combattant et pensionné de la guerre 1914-1918.

Le rapport financier de l'année écoulée et le projet du budget pour 1945 sont présentés par M. F. Bardin, trésorier.

BILAN DE L'ANNEE 1944

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1944	16.501,05
Cotisations et droits d'entrée	7.830.—
Vente de volumes, subventions, souscriptions	13.888.—
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'épargne..	3.390,35
	41.609,40

Dépenses :

Impression t. 47, clichés, tirage Mémoire I. Séances	13.929.—
Recouvrements, correspondances, envoi des volumes	1.151,70
Frais de bureau, matériel, chauffage, primes assurances	1.198,30
Impôts	102.—
Conversion rentes	175.—
Réserve statutaire	300.—
	16.856.—
Solde créditeur au 31 décembre 1944	24.753,40
	41.609,40

M. J. Baud, secrétaire, lit le Rapport Moral mentionnant les travaux de la société en 1944. Elle compte à ce jour : 20 membres d'honneur, 48 membres effectifs, 192 membres agrégés et 7 membres correspondants, au total 267 membres.

Le Conseil d'Administration et le Bureau sont complétés et les rapports approuvés.

A l'aide de documents provenant des archives du château de Nernier, M. le baron d'Yvoire relate l'intéressante histoire d'*Une Vocation forcée au XVII*me *siècle*. Ce fait, très rare dans notre pays, concerne un dur gentilhomme annécien qui avait obligé, sous peine de mort, un de ses fils à entrer au Monastère de Talloires. Après des péripéties dramatiques, le moinillon involontaire s'enfuit et s'engagea aux armées. Revenu à Annecy après la mort de son père, il obtint d'être relevé de ses vœux par l'autorité ecclésiastique, se maria et laissa une nombreuse lignée.

M. Jean Gay a composé une charmante fable : *Le moineau et la mésange*. Le délicat poète sait peindre la nature printanière et tirer une saine moralité de ce gracieux apologue.

En suite de la reprise des travaux de restauration de l'ancienne église St-Hippolyte, une discussion s'engage au sujet de l'établissement d'un nouveau baptistère dans la chapelle du Bienheureux Amédée IX de Savoie. Cet arrangement nécessiterait, paraît-il, le transfert dans une autre chapelle du cénotaphe de la princesse Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Soissons, sœur du célèbre prince Eugène. La dépouille mortelle de cette petite-nièce du cardinal Mazarin reposait, depuis 1705, dans une niche du mur de façade ; le transfert du corps dans un nouveau sarcophage, édifié en 1871 aux frais du Roi d'Italie, avait donné lieu à un procès-verbal relaté dans le Tome IV des *Mémoires et Documents* de l'Académie. Cette translation avait eu lieu solennellement en présence de Mgr le Chanoine Bérard, prélat de S. S. Pie IX, curé-archiprêtre de Thonon, et d'une importante délégation de notables. Le procès-verbal fut transcrit à la Mairie et sur les registres paroissiaux.

Il est rappelé que les Concours suivants sont ouverts pour cette année : Prix d'*Histoire* de 3.000 fr., de la Fondation de Foras ; prix d'*Histoire* de 750 fr., de la Fondation de Sonnaz ; prix *Sciences et Arts*, de 450 fr., de la Fondation Bartholoni, et prix de *Poésie*, de 300 fr., de la Fondation Mgr Piccard. Les règlements en sont envoyés sur demande, avec timbre, au Secrétaire, M. J. Baud, 3, Avenue Jules-Ferry, Thonon.

Séance du 12 Avril 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président prononce l'éloge de M. l'abbé Antoine Dufournet, membre correspondant de l'Académie, décédé à Paris le 18 mars, dans sa 69me année. Parmi les nombreux ouvrages publiés par cet historien de talent, notons l'*Histoire de Seyssel* et la *Jeunesse de Saint François de Sales*. Il exprime les condoléances de l'Académie à Mme Chartron, qui a perdu son mari, et à M. Gérard de Beauregard, dont le gendre est décédé à Paris.

M. Quiblier présente une intéressante étude folklorique consacrée au Dimanche des Calavrais ou des Brandons. Il explique les origines légendaires de cette coutume populaire, avec ses chansons, ses danses autour des feux et en particulier ce nom de Calavrais spécial en Chablais.

M. Emile Vuarnet parle des influences volcaniques en Savoie à l'époque actuelle. Remontant dans le passé, il rappelle les troubles causés aux sources d'eaux minérales d'Aix-les-Bains par le grand tremblement de terre de Lisbonne en 1757, et celui de Calabre en 1783.

Une notice sur la famille Bardy de Lupigny et ses alliances est donnée par Mme H. Larue. Parmi les personnages ayant joué un rôle dans notre histoire, on remarque le baron Michel-Joseph Bardy, né à Samoëns, en 1732, secrétaire d'Etat, Maître auditeur à la Chambre des Comptes ; le colonel Gaëtan Bardy de Lupigny, Gouverneur de la Province de Saluces, et son

frère François-Eugène, secrétaire d'Etat à la guerre et à la marine. Cette intéressante étude est terminée par un touchant poème, évoquant en vers bien martelés la légende d'un héros guerrier de cette famille.

A propos d'une publication de M. l'abbé Bernard Secret : « *Structure agraire en Savoie au XVIII*me *siècle* » (Revue Economie et Humanisme), M. le docteur Nussbaum parle de l'ancien Cadastre ou Mappe de Savoie, établi vers 1730. Grâce à cet admirable travail, le premier exécuté en Europe, notre pays jouit dès cette époque d'une vraie justice fiscale.

M. le général Bordeaux signale quelques personnages savoyards qui sont morts récemment et qui méritent qu'on évoque au moins brièvement leur souvenir. Tels que : Louis Dimier, historien et archéologue, président de l'Académie de la Val d'Isère ; le Chanoine Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, historien accompli de sa province ; le docteur Henri Forestier, d'une ancienne et éminente famille d'Aix-les-Bains, président de l'Association Nationale contre le rhumatisme ; Louis Paccard, l'un des directeurs de la célèbre fonderie de cloches d'Annecy-le-Vieux, qui est une des gloires industrielles de la Savoie ; Sébastien Charléty, membre de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris ; le Lieutenant-Colonel André Callies, mort en captivité, victime d'un bombardement aérien. A cette liste, il ajoute en remontant à 1940, le colonel d'Infanterie Jean Tachet des Combes, né à Thonon en 1889, tué à l'ennemi en juin 1940, et dont les trois frères étaient morts pour la France en 1915.

M. Paul Canet offre divers documents pour les archives : Ordonnance de M. Biord, vicaire général du Diocèse, en exécution de la Bulle d'union de l'Abbaye

d'Abondance à la Ste-Maison en 1763, des Edits et Règlements : Révolution, Restauration et Royaume de Sardaigne.

M. Alfred Guillermin, de Bioge, est reçu membre de l'Académie.

Séance du 14 Mai 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

En ouvrant cette séance, le Président tient à associer l'Académie à la joie mondiale et aux manifestations provoquées par l'anéantissement de l'Allemagne. Il renouvelle l'expression de la plus profonde et cordiale sympathie aux familles des membres de la Société endeuillées par le sacrifice de leurs enfants, morts pour la France, dont le sang a cimenté les assises d'une Paix que nous devons espérer définitive.

Il remercie l'assistance de sa fidélité à participer aux séances tenues sans interruption. Elles ne furent jamais aussi suivies qu'au cours de ces longues années de guerre. Malgré les restrictions, la publication des Mémoires a continué, ainsi que l'insertion des procès-verbaux des séances dans la Presse et même dans les journaux voisins de Suisse.

Deux bateaux sont déjà venus, à Evian et à Thonon, nous apporter les félicitations de nos amis d'Outre-Léman. C'est le premier pas vers l'ouverture des frontières, l'espoir de revoir bientôt s'associer à nos travaux nos chers confrères de cette Suisse hospitalière

et maternelle à tous les malheureux, mais plus encore à notre chère France et à notre beau Chablais.

Ce matin même, de nombreux membres de l'Académie ont accompagné à sa dernière demeure Mme Thiébaut née Girod de Beaulieu, décédée dans sa 73me année. Condoléances à sa famille.

Poursuivant ses études sur le Folklore, M. Quiblier signale, parmi les pierres à légendes, deux blocs erratiques des plus importants de la région. *La Pierre à Moura*, située à 2 kilomètres environ à l'ouest de Thonon avant d'arriver au hameau de Corzent, émerge du Léman à près de 100 mètres du rivage. *La Pierre à Passet*, se trouve sur la commune d'Allinges, à une centaine de mètres du village des Mâcherons. Une curieuse légende, évoquant la lutte victorieuse d'un saint ermite contre Satan, rapproche ces deux pierres des sept mamelons du hameau de Trossy, Le Lyaud, appelés communément les « sept cacas du diable », témoins de l'impuissante rage du Malin.

M. Emile Vuarnet présente une savante dissertation sur l'arrivée des amis de Jésus en Provence. L'étude des textes anciens et d'ingénieuses déductions et comparaisons historiques et ethniques viennent souvent corroborer la Légende dorée.

Une nouvelle fable de M. Jean Gay, intitulée « *l'âne et le mulet* », lui vaut les applaudissements de l'Assemblée. C'est l'éloge de la modestie et du travail opposés à la gloriole.

M. J. Baud, s'appuyant sur divers actes du XVIIme siècle, parle des coutumes particulières concernant l'exploitation en commun des alpages du Chablais. Il cite les aucièges des montagnes de Morzenette et d'Avoriaz, sur la commune de Morzine. Cet impôt, qui appartenait à l'origine à l'Abbaye d'Aulps, comme suzeraine de la vallée, fut cédé à des particuliers ; ainsi par acte

du 26 novembre 1599 (Mottier, notaire), Rd Philibert Milliet, abbé commendataire d'Aulps, céda à titre d'échange l'auciège de la montagne d'Avoréaz, à Nº Guy Joly, seigneur de Vallon, bourgeois de Thonon. Ce dernier revendit ses droits à Mᵉ Nicolas Tavernier, notaire, et aux consorts Dognier, de Morzine, le 20 juillet 1600. La redevance se payait en fromages dès le temps des premiers albergements faits par l'Abbaye, 1430, aux communiers appelés aussi *compersonniers* qui mettaient leur bétail *enalper* dans cette montagne, actes de 1686 et 1696. A cette dernière date, l'auciège qui représente la production laitière de cinq jours, est estimé à 60 florins plus l'alpage de 6 génisses sur la montagne. L'auciège de Morzenette, appartenant à spectable Claude Buttet, avocat au Sénat et Juge ordinaire d'Aulps, acquis par son aïeul Mᵉ Noël Buttet en 1644, est estimé à 35 florins, soit 5 ducatons, acte du 12 septembre 1695 (Mᵉ Pierre Tavernier, notaire). Les communiers, jaloux de leurs droits, fixent minutieusement les modalités d'usage des montagnes albergées, dates d'alpage, nombre de têtes de bétail, règlements de police, etc... ; ils ne peuvent vendre leurs droits qu'à ceux de leur paroisse.

M. Quiblier commente et fait l'éloge d'une récente publication de M. Allanfranchini : « *Le développement de l'électricité dans le Chablais* » (Société d'Edition Savoyarde, 15 pages in-8°, 1945).

Séance du 14 Juin 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président analyse un des derniers romans de M. Henry Bordeaux : « *L'Ombre sur la Maison* » (Ed. Colbert, Le Lys-d'Or, Paris 1945, 290 p. in-8°), illustrations de Pierre Rousseau ; notre célèbre confrère déploie son habituelle maîtrise dans cet ouvrage dont il offre un bel exemplaire à l'Académie.

M. Paul Guichonnet communique une demande de concession de mines par Albanis-Beaumont, en 1808. Ce document fournit de précieux renseignements sur la métallurgie, les modes d'exploitation et l'utilité du développement industriel en Savoie à cette époque, pour venir en aide à une population nombreuse et à un pays appauvri par les guerres et le blocus.

La construction du port de Thonon fut décidée en 1860, la commune de Nernier voulut également avoir son débarcadère. M. Emile Vuarnet présente une longue liste de souscriptions en faveur de la construction du port de Nernier, où figurent les noms des personnages marquants des côtes suisse et française du lac, et notamment ceux des patrons de barques fort nombreux en ce temps.

A propos des prochaines négociations avec l'Italie, M. le général Bordeaux signale les rectifications de frontière, d'ailleurs bien connues, qui s'imposent à la suite des événements de 1940, sur la frontière des Alpes. Elles se rapportent au col du Petit-Saint-Bernard, au plateau du Mont-Cenis, enfin au col de Tende et à la région au sud jusqu'à l'embouchure de la Roya. L'Académie est unanime à reconnaître que ces rectifications sont à exiger sans discussion possible.

Le général intéresse ensuite l'assistance par l'évocation historique des provinces d'au-delà des Alpes qui ont été unies pendant plusieurs siècles, soit à l'Etat de Savoie, comme le duché d'Aoste, soit à la France, comme la Vallée d'Oulx, les vallées vaudoises, et Château-Dauphin qui faisant partie du Dauphiné, furent françaises pendant plus de trois siècles et demi. Toute cette région fit du reste partie plus tard de l'Empire français et se montra parfaitement loyale jusqu'à la Restauration en 1815. Il semble que ces provinces transalpines doivent être désormais comme la Savoie elle-même, des traits d'union entre la France et l'Italie.

Le R. Père dom Idesbald Van Houtryve, O.S.B., est admis comme membre de l'Académie. Le savant bénédictin fait don de quatre remarquables volumes qu'il a consacrés à Saint François de Sales : *L'Amour du prochain, selon Saint François de Sales* (Em. Vitte, 220 p. in-8°) ; *Saint François de Sales, extrait des lettres, l'équilibre surnaturel* (Em. Vitte, 270 p.) ; *La Vie intérieure selon Saint François de Sales* (Abbaye du Mont-César, Louvain, 296 p.) ; *Le zèle pastoral de Saint François de Sales* (ibid, 128 p.).

Séance du 9 Juillet 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mme la Baronne de Vulliod, qui a profité d'un court séjour en Savoie pour venir assister à cette séance. Il salue le Rd P. dom Idesbald Van Houtryve, récemment admis et dont on connaît et admire les nombreuses études sur Saint François de Sales.

Lecture est donnée d'une lettre de S.A.R. Mme la Duchesse de Vendôme, exprimant tout son attachement à l'Académie.

M. Quiblier complimente M. Lucien Guy pour son dernier ouvrage : « *Notre beau Faucigny* », (110 p. in-8°, Impr. Plancher, Bonneville, 1944), dont il vient de faire don à la Société. Pour une fois, notre sympathique collègue délaisse la plume de l'historien et du romancier pour le bâton de l'alpiniste. Non seulement M. Guy connaît à fond sa belle province, mais il a réussi à décrire toutes les merveilles dont la nature l'a comblée. Il n'oublie ni cascades, ni ruisseaux, ni les chatoyants petits lacs de montagne, les vallons ombreux, les gorges profondes, les hauts sommets... Tout cela est dépeint dans un style alerte qui se ressent des clairs matins aux radieux levers de soleil vécus sur les montagnes et des poétiques crépuscules agrémentés par les sonnailles des troupeaux. Ce livre qui sera le *vade mecum* du touriste en Faucigny, fera aussi les délices du lettré et du voyageur en chambre.

M. J. Baud parle de l'antique église du Prieuré de St-Martin-d'Aime en Tarentaise. Il présente des plans et vues de ce monument historique, d'abord temple romain, puis église chrétienne au VIme siècle et rebâti au XIme, un des rares spécimens de pur style roman qui nous soit parvenu. L'église contient de nombreuses inscriptions romaines du plus haut intérêt archéologique.

A l'aide de documents inédits, il explique comment un Prieur précautionneux, Rd Pierre Dusaugey, de Samoëns, réussit à préserver de la destruction, par la soldatesque de Louis XIV, les précieuses peintures du XIIme siècle ornant cette église. Lors du classement de ce monument, 1884, un architecte trop pressé remit au jour ces peintures restées intactes sous le badigeon,

sans prendre les mesures nécessaires pour les préserver, elles subirent dès lors de graves dégâts ; il nous reste heureusement de bonnes copies exécutées à cette époque.

Toujours à propos de la Savoie au temps du Grand Roi, M. J. Baud présente un portrait de Louis XIV, gravé par Rousselet, et un médaillon de bronze à l'effigie du souverain âgé, par Mauger.

Quelques souvenirs des dernières années du second Empire sont évoqués par un article intitulé : « La fin d'une Société », paru en 1889 sous la signature d'un diplomate chablaisien, le comte Charles de Maugny, mort en 1918. Un désenchantement symptômatique se faisait jour à la veille de la fatale guerre de 1870.

La restauration des peintures de l'église de St-Hippolyte, qui sera prochainement terminée, donne lieu à diverses suggestions par MM. E. de Foras, Quiblier, Marinet... Vu leur position, les remarquables compositions de la voûte du chœur sont difficiles à voir. Il serait à souhaiter que de bonnes reproductions soient mises à la portée du public et qu'une notice illustrée soit éditée.

L'Académie s'étonne de la fantaisie apportée à la forme de certains noms de lieux dans la dernière édition de la carte géographique de la Haute-Savoie au 20 millième, (Service Géographique de l'Armée, Institut Géographique National 1939). On ne comprend pas à quelle source les cartographes ont trouvé, près de Thonon par exemple, des noms tels que *Les Capucines* pour le lieudit *La Fléchère*, à Concise ; *Lanna* pour le bois historique de *Lonnaz ; Tour des Sieix* pour *Tour Dessaix*, à Féternes. Ils ont aussi estropié certains noms de montagnes en ne comprenant pas les liaisons, écrivant : *Nantaux* (carte Samoëns N° 3) pour *Autaux* (2.170 m.), montagne de St-Jean-d'Aulps et chalets sur

le versant de Montriond, ce nom était *Altanel* dans la charte de donation d'Aimerand de Ravorée en 1135, et tous les documents anciens appellent cette alpe *Autaux*. La carte Samoëns N° 7, porte : *Pointe de Nant Golon* (2.082 m.), alors que le nom réel et ancien est *Angolon*, il n'y a évidemment aucun *nant* (ruisseau) sur cette pointe ! Mais dans le pays on dit : *aller en Angolon, en Nion, en Avoréaz*, en faisant la liaison de l'n, tout comme *sur Angolon, sur Avoréaz...* Nos géographes ignorants auraient tout aussi bien pu écrire : *Pointe de Rangolon !* avec la liaison r.

Remarquons encore la graphie du mot patois *bao* = étable, pour la vallée de Morzine-la Manche, que la carte présente sous toutes sortes de formes fantaisistes : Bout Chevaly, les Baux, Beaudeau (Baô-d'Aulps), Bon Morand, Beauromand, Beau Bornon (Baô-Bornoud).

Récemment une enquête officielle sur les monuments, châteaux historiques de la région, présentée sous forme de cartes questionnaires, mentionne des monuments inexistants, d'autres aux noms mal orthographiés, ou situés dans d'autres communes. On est surpris que des services incompétents soient chargés de ces enquêtes, alors que des Sociétés qualifiées, établies dans la région, pourraient déterminer avec exactitude les noms des lieux, ceux des monuments, leur description et leur histoire.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	M. Léon QUIBLIER.
Vice-Présidents :	M. le Baron F. D'YVOIRE.
	M. Claudius BAUD.
Secrétaire :	M. J. BAUD.
Secrétaire-Adj. :	M. Lucien GUY.
Trésorier :	M. F. BARDIN.
Bibliothécaire :	M. J. LEMUET.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Les membres du Bureau et MM. le Général BORDEAUX, F. DUBOULOZ, Comte E. de FORAS, J. GAY, F. MARIN, M. MICHAUD, C. SERVETTAZ, E. VUARNET.

COMITÉ DES CHARTES

MM. L. QUIBLIER, LAPERROUSAZ, J. BAUD, Baron D'YVOIRE.

COMITÉ DE RÉDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. QUIBLIER, VUARNET, PERROUD, J. BAUD, Général BORDEAUX, F. ANTHOINOZ, F. DUBOULOZ, Baron R. CHAULIN, L. GUY.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. LAPERROUSAZ, MARIN, CANET, BOURGEAUX, Cl. BAUD, SPALINGER, J. GAY, J. BAUD.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. L. QUIBLIER, C. SERVETTAZ, DEBORNE, DUPUPET, Comte E. DE FORAS, J. GAY.

Commission de la Bibliothèque. — MM. F. ANTHOINOZ, J. LEMUET, L. GUY, F. BARDIN, E. SOUROFF.

Fondateurs de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles.
PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert.

Bienfaiteurs de l'Académie

MM. BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881—1928).
ENGEL GROS Frédéric, Ripaille, Thonon-les Bains (1843—1918).
FOLLIET (le Docteur Gaspard), Evian-les-Bains (1821—1900).
DE FORAS (le Comte Rodolphe). (1872-1914).
PICCARD (Mgr L.-E.), Protonotaire Apostolique, Thonon-les-Bains (1853-1935).
DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur et ancien ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon-les-Bains (1839—1920).

Anciens Présidents de l'Académie

MM. DE FORAS (le Comte Amédée) (1886-1889).
BUET Charles (1889).
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918).
PICCARD (Mgr Louis-Etienne) (1918-1935).

Président d'Honneur

M. BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon-les-Bains.

Membres d'Honneur

MM. ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
AVEZOU Robert, Archiviste départemental, Grenoble.
BORDEAUX Henry, Membre de l'Académie Française, Paris.

MM. BOUVIER, Charles, avocat, à Thonon-les-Bains.

BRAME (Mme P.), née Louise de GASTALDI, Coudrée, Sciez.

CARTIER (le R. P. dom), supérieur de l'Orphelinat de St-Jean Bosco, Nice.

CHAPUISAT Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève.

GANDER Alexandre, Rives, Thonon.

GAUTIER-VIGNAL Louis, 2, place Grimaldi, Nice (Alpes-Maritimes).

JACOB Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).

JACQUIER Paul, ancien ministre, Beausoleil (Alpes-Maritimes).

JOUBERT (le vice-amiral Henry), Château de Maugny, Draillant.

L'HERMITE (Vicomtesse Christian de), 55, rue Pergolèse, Paris (16e).

LETONNELIER G., archiviste honoraire, à Grenoble (Isère).

MARTIN P.-E., archiviste d'Etat, à Genève.

REYMOND Maxime, archiviste d'Etat, Lausanne.

TOULORGE (le Général), président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Nice.

TROLLIET (le Colonel G.), Av. de la Versoie, Thonon.

DE VENDÔME (S. A. R. Mme la Duchesse) née Princesse Henriette de BELGIQUE, Château de Tourronde, à Lugrin.

Membres de l'Académie [1]

MM. ALLANFRANCHINI, ingénieur, route de Corzent, Thonon.

ANDRIER (le Lt Colonel Gilbert), place des Arts, Thonon.

ANTHOINOZ François, Clos Anthoinoz, pl. du Château, Thonon (m .e.).

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

MM. Arnulf Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).

Arnulf-Duplan (Marguerite), rue du Levant, à Evian-les-Bains.

Audinet-Chuit (Mme Jean), 6, square Alfred-Dehodencq, Paris (16e).

Babel Antony, professeur, rue des Peupliers, 26, Genève.

Bachmann-Rossiaud (Mme Jeanne), villa « Les Roses », Veigy-Foncenex.

Bader Paul-Louis, librairie ancienne, 20, Grande-Rue, Genève.

Baratay (le Commandant Jules), Boulevard de la Corniche, Thonon.

Bardin Francis, 5, rue des Vieux-Thononais, Thonon (m. e.)

Barnoud Marius, 12, avenue d'Evian, Thonon.

Basset-Chercot Francis, Château de Sermézy, par Charentay (Rhône) et villa Jacquemont, à Montjoux, Thonon.

Baud Claudius, professeur au Collège, conseiller Général, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Francis, banquier, 26, rue Nationale, Evian.

Baud (Docteur Francis), médecin, rue du Nord, Annemasse.

Baud (le Commandant François), Château de Lezay (Deux-Sèvres).

Baud Jacques, la Détanche, Evian.

Baud J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, 3, Avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains (m. e.).

Baud Laurent, ingénieur, La Crusaz, Morzine.

Baud Pierre, 3, rue Nationale, Evian.

Beamish de Foras (Mme), Villetta Foras, Rives-Thonon.

Beauregard (le baron Gérard de) Haute-Bonne, Bonne-sur-Menoge (m. e.).

Benand Pierre, rue du Levant, Evian-les-Bains.

Berchet Henri-François, rédacteur en chef au « Courrier de Genève », 24, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève.

Bergoend Etienne, avocat, Grande-Rue, Thonon.

MM. Bernard (le Chanoine M.), Supérieur du Petit-Séminaire, Thonon.

Bernard Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux, Evian.

Bernex (Docteur Jean), rue du Levant, Evian.

Bettevaux (Mlle Simone), professeur, 24, rue de Vignères, Annecy.

Bitzberger Paul, 9, chemin du Lac, Thonon.

Blanc Paul, avocat, 2, rue Massingy, Nice (Alpes Maritimes).

Blanchard Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m. e.).

Blonay (le baron Henri de), 5, rue Caffarelli, Nice;

Blonay (le baron Christian de), château de Grandson (Vaud).

Blondin Fernand, professeur Ecole des Beaux-Arts, rue St-Victor, Carouge (Genève).

Boccard Robert-François, 184, Florissant, Genève.

Bocquin Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon-les-Bains.

Bontron Emmanuel, notaire, Thonon-les-Bains.

Bosson Auguste, administrateur du Casino-Théâtre, 62, rue du Stand, Genève.

Bossonney Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon-les-Bains.

Bourgeaux Joseph, publiciste, Loisin, et 29, chemin Sautter, Genève, (m. e.).

Bouvier Maurice. Capitaine honoraire du Génie, les Moussoux, Chamonix.

Brame Pierre, château de Coudrée, Sciez.

Brand Charles, à Neydens, par Le Châble.

Brélaz Eugène, négociant, La Chapelle.

Brinon-Cherbuliez (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Brinon-Cherbuliez (Madame Docteur Colette), 5, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Bruel Emile, 30, Boulevard Carnot, Thonon.

Buchel Pierre, notaire, 9, Corraterie, Genève.

MM. Budé (Guy de), villa du Miroir, Amphion, Publier.

Budé (Mme Guy de), villa du Miroir, Amphion, Publier.

Buet Patrice, 3, place Sadi-Carnot, Marseille.

Buinoud Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (16e) (m. e.).

Burnier Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.

Buttin (Mlle Renée), 52, Grande-Rue, Thonon.

Cahorn (Mlle Hélène), 17, Florissant, Genève, et la Pointe de Messery.

Canet Paul, place Jules-Mercier, Thonon, (m. e.).

Capt de la Falconnière (Reynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.

Casset Lucien, entrepreneur, Evian.

Cettour Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, Bonnevaux (m. e.).

Chamonin (l'Abbé A.-Marcel), Directeur du « Courrier de Genève », à Genève.

Chantrell J.-B., architecte, Château d'Anthy.

Chapuis Marcel, Agence Immobilière, Square Aristide-Briand, Thonon-les-Bains.

Charlet Emile, instituteur en retraite, Allinges (m. e.)

Chartron (Mme R.), 1, place du Château, Thonon.

Chatillon (Docteur Fernand), médecin, 15, boulevard Helvétique, Genève.

Chauche Albert, notaire, Bons.

Chaulin de Foras (Baronne Henri), 36, rue Vallon, Thonon.

Chaulin (le baron Robert), château de Nernier, (m. e.).

Chavan L., Le Rigalland, par St-Séverin (Charente).

Chevilly (Pierre de), Petit-Montjoux, Thonon-les-Bains (m. e.)

Coppier Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge (Genève).

Corboz Arnold, Villa Cornu, Romont (Fribourg).

Costa de Beauregard (le marquis Ferdinand), Château de Beauregard, Chens (m. e.).

MM. Costa de Beauregard (le comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Costy Roger, chirurgien-dentiste, place du Maréchal-Pétain, Thonon.

Courten (Paul de), avocat, député au Grand Conseil, Monthey (Valais).

Coutin (le chanoine Alexis), curé-archiprêtre, Saint-Jean-d'Aulps.

Crosa Joseph, architecte, Avenue des Vallées, Thonon.

Damex Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.

Deborne Cl., Concise, Thonon (m. e.).

Dejean Georges, auteur dramatique, 5, avenue de la République, Annemasse.

Denarié Louis, à la Fully, Douvaine, et 19, boulevard Hippolyte Giraud, Oran.

Denis (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon-les Bains.

Desgranges (l'Abbé Eugène), curé-archiprêtre, Morzine.

Détruche (Mme Marius), Bd Carnot, Thonon.

Dubouloz François, publiciste, Thonon (m. e.).

Dubouloz François, avocat, Thonon.

Duchesne Maurice, maire à Nernier (m. e.).

Dufour (l'abbé Jehan), Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (VIe).

Dufour (Mlle Marguerite), Le Cottage, Evian-les-Bains.

Dufresne (Mlle Ellen), artiste peintre, 52, Grande-Rue des Charpennes, Lyon.

Dumas Auguste, pharmacien, Thonon-les-Bains.

Dunoyer Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.

Dupont-Lachenal (le chanoine Léon), président de la Société d'Histoire du Valais-Romand, à Saint-Maurice (Valais) (m. e.).

MM. Dupupet François, architecte des Monuments historiques, Thonon (m. e).

Duret Émile, Messery.

Duret Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Aires (Argentine).

Duret (l'Abbé), curé, Thuzy (Hte-Savoie).

Engel Frédéric, château de Ripaille, Thonon-les-Bains, et 51, rue de la Pompe, Paris (XVIe).

Engel (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).

Fabra-Rovira Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (Ier).

Farges, avocat, 33, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).

Faucigny Lucinge (le Prince Jean-Louis de), 24 bis, rue de Berri, Paris (8e).

Favre Francis, publiciste, 10, rue de la Bourse, Paris (IIe).

Firmin (R. P. Ambroise), les Chapelles, Publier.

Fleury José, 5, rue Récamier, Paris (7e).

Foras (le comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.).

Foras (le Comte Hubert de), 36, rue Vallon, Thonon-les-Bains (m. e.)

Foras (Mme Huguette de), Château de Thuyset, Thonon.

Foras (le comte Joson de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon.

Foras (la Comtesse Marie Max de), Château de Thuyset, Thonon.

Fournet Charles, professeur au Collège, 2, place Neuve, Genève.

Gaillard (l'abbé A.-F.), curé à Cornier.

Garin (le chanoine J.), 7, rue St-Luc, Paris (18e).

Gay Jean, président de la société d'Apiculture, Thonon (m. e.).

Gay (le docteur Paul), Clinique de Savoie, Annemasse.

MM. Gélas (le docteur Jean), chirurgien, boulevard Carnot, Thonon.

Gianelli Lucien, 16, rue de Saint-Jean, Genève.

Girardin Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon.

Girod (le docteur J.), 53, Cours de la République, Villeurbanne (Rhône).

Graven Jean, Professeur à l'Université, Président de la Cour de Cassation, Genève.

Gribaldi (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).

Gruffaz Marcel, instituteur, Anthy.

Guichonnet Paul, professeur, place de l'Eglise, Bonneville et Grenoble (m. e).

Guillemin Alfred, Usine de Bioge, par Thonon.

Guy Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon (m. e.).

Guyon Albert, 2, rue du Lac, Annecy.

Henseler de Gottrau (Réginald de), homme de lettres, 176, place Notre-Dame. Fribourg (Suisse).

Jacquet (l'abbé A.), curé, Juvigny (Haute-Savoie).

Jacquier Charles, rue Chante-Coq, Thonon.

Jaray Max, « Le Vieux Logis », Messery.

Jarre Charles, Administrateur en chef des Colonies, adjoint au Gouverneur, à Dakar (A. O. F.), et Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).

Jourdan Jean, Juge de Paix, Poligny (Jura).

Lachenal Paul, Président du Grand Conseil, 9-11, place de la Fusterie, Genève.

Laperrousaz (l'abbé Julien), Draillant, par Perrignier (m. e.).

Laroche-Joubert Jean, Directeur de la Revue *Les Alpes*, 1, rue Villars, Grenoble.

Larue (Mme Henri), villa Andrée, avenue de Genève, Thonon.

Laurent Auguste, Anthy.

MM. Laurent Jules-Alfred, publiciste, 5, avenue de la République, Annemasse.

Laurent (Mme Jules), 5, avenue de la République, Annemasse.

Leboube (Mme Jeanne), maison Boccard, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon.

Lemuet Jean, 1, boulevard des Bains, Thonon (m. e).

Lestrade (le Comte Augustin de), Chignens, Allinges.

Long des Claviéres (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève.

Marin François, banquier, Thonon (m. e.).

Marinet Georges, professeur honoraire, Thonon (m. e.).

Marion Félix, avenue Bastin, Annemasse.

Mercier Léon, négociant, Douvaine.

Michaud (Baron Humbert), Clos Babuty, Ambilly, par Annemasse (m. e).

Michaud Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).

Molliet René, Villard-sur-Boëge.

Monfrini (Docteur Louis), villa Beauséjour, 4, avenue de la Gare, 12, Lausanne.

Montfalcon (Auguste de), juge, Sacconnex-d'Arve, Genève.

Morsier (Pierre de), maison Budé, Perroy (Vaud).

Moynat Charles, régisseur, Thonon-les-Bains.

Moynat Louis, architecte, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Mudry Xavier, industriel, Saint-Maurice (Valais).

Mugnier Henri, 34, rue de Candolle, Genève.

Muraz (Docteur Gaston), médecin général des Troupes Coloniales, ancien chef des Services de la Maladie du Sommeil de l'A. E. F. et de l'A. O. F., 57, Avenue d'Italie, Paris (13e).

Nijhoff Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).

Nocca Louis, Anthy et 11, rue Léon Cogniet, Paris (17e).

Norris John, 18, boulevard de la Corniche, Thonon.

MM. Nussbaum (Docteur Rodolphe), médecin, 8, place des Arts, Thonon (m. e.).

Nussbaum (Mme Docteur), médecin, 8, place des Arts, Thonon.

Orsat (Mme Jeanne), 15, Bd de la Colonne, Chambéry.

Paccot (l'abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne) (m. e.).

Pasquier Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.

Passet Henri, rue Vallon, Thonon.

Pellarin Claudius, géomètre, Cruseilles.

Pellissier, Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).

Perret (Mlle Adèle), 23, route d'Evian, Thonon.

Perret Charles-Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, Bonneville (m. e).

Perroud Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).

Petitjean de Cordemoy (Madame), 5, avenue des Tilleuls, Thonon.

Pintos Vincent, Bossey, par Collonge sous-Salève.

Pollier (Mlle Antonie), professeur au Collège de Jeunes Filles, rue des Granges, place de Crête, 2, Thonon.

Ponet-Bordeaux (Madame), rue Vallon, Thonon.

Prémat Henri, maire, Le Biot.

Privat Léon, architecte, avenue Jules-Ferry, Thonon.

Privat (le Docteur), à Villaz (Hte-Savoie).

Quesne (Philippe du), Hôtel du Petit-Parc, avenue Villermont, Nice et Evian.

Quiblier Léon, architecte, conservateur du Musée chablaisien, Thonon-les-Bains. (m. e.).

Quincy (l'abbé de), curé, Chessenaz.

Ragot René, notaire honoraire, Evian-les-Bains.

Raphy Ernest, inspecteur principal des Douanes, place de Crêtes, Thonon.

Reboul Jules, publiciste, Bonneville.

Regard Maurice, villa Les Mouettes, Rives-Thonon.

MM. Renard Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse) (m. e.).

Reverchon Charles, à Langin, Brens.

Rheinwald Albert, professeur, rue de Candolle, 12, Genève.

Riollot Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon.

Rosay (l'abbé Jean), curé-archiprêtre, Douvaine.

Rossat Joseph, négociant, rue du Commerce, Annemasse.

Rossollin-Grandville (Mme), 36, rue Vallon, Thonon.

Rouge Henri, publiciste, Bonneville.

Saint-Bon (le comte Gustave de), à Crevy, Veigy-Foncenex (m. e.).

Sandoz Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.

Sauthier Yves, 7, boulevard Georges-Andrier, Thonon.

Servettaz Camille, place du Château, Thonon (m. e.).

Sonnaz (le comte Guy de Gerbaix de), marquis de La Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).

Soufront (Mme Marie), place du Château, Thonon.

Souroff Edouard, villa Victoria, Rives-Thonon (m. e.).

Spalinger Albert, photographe, Thonon (m. e.).

Tapponnier Paul, maire, Collonges-sous-Salève (m. e.).

Teissier (Mlle Fernande), 12, rue de la Gare, Annemasse.

Thuélin (Abbé Louis), boulevard de la Corniche, Thonon (m. e.).

Tournafol (l'abbé Joseph), curé, Archamps.

Tredicini de Saint-Séverin (le marquis Charles), Château de Troches, Douvaine.

Troncy (le docteur J.-E.), médecin, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).

Van Houtryve (le R. P., dom Idesbald), O. S. B., château de Tourronde, Lugrin.

MM. VEILLET Pierre, maire, Morzine.

VEVEY (Bernard de), route de Glâne, Fribourg.

VEYRAC (le comte Maurice de), Thonon.

VIANNAY (abbé J.-M.), curé, Les Clefs-sur-Thônes (m. e.).

VITROU Georges, président du Tribunal, rue Vallon, Thonon.

VITTOZ (Mme Emile), Les Cyclamens, Doussard.

VUARGNOZ Adonis-E., Habère-Lullin.

VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Messery (m. e.).

VUARNET François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims (Marne).

VULLIEZ-SERMET Félicien, vice-consul honoraire, rue St-Sébastien, Thonon.

VULLIOD (Mme la baronne DE), château Vulliod, Florensac (Hérault).

YVOIRE (le baron Félix D'), château d'Yvoire (m. e.).

ZBINDEN-RETOR L., professeur honoraire, 6, avenue des Vollandes, Genève et à Chens.

ZIEGLER (Henri de), professeur, rue de l'Ecole de Médecine, 14, Genève.

Membres Correspondants

MM. BRACONNAY (R. P.), Oblat de St-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevidéo (Uruguay).

CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Nyon.

LEVROT Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez-Nice.

MARCLAY Jean, chimiste, Droguerie Centrale, Monthey (Valais).

MEYNET Joseph-François, géomètre, ancien maire, Bellevaux.

SAINTE-FOIX (Comte Georges DE), 18, avenue La Bourdonnais, Paris (VIIe).

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE . . . (Bouches-du-Rhône).	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.* *Académie Salésienne.* *Archives départementales de la Haute-Savoie.*
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs). . .	*Académie des Sciences et Arts.*
BONNEVILLE (Hte-Sav.)	*Académie du Faucigny.*
BORDIGHERA (Italie) .	*R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria, via Roma, 15, Museo Bicknell.*
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.* *Société Gorini.*
BELLEY (Ain).	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY.	*Académie de Savoie.* *Société centrale d'agriculture.* *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* *Archives départementales de la Savoie.* *Société d'Histoire naturelle de Savoie.* *Bibliothèque Municipale.*
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or). . .	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* 5, rue de l'Ecole-de-Droit.

FRIBOURG (Suisse) . .	*Société d'Histoire.* *Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.*
GENÈVE (Suisse). . . .	*Institut national genevois.* Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.* *Société d'Histoire et d'Archéologie, Promenade du Pin, 5.*
GRENOBLE (Isère) . . .	*Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Archéologie.* *Académie Delphinale.* *Société Scientifique du Dauphiné.* *Bibliothèque de la Ville.*
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
LAUSANNE (Suisse) . .	*Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale.* *Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire). .	*Société Académique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) . .	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
LYON (Rhône)	*Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* *Annales de l'Université.* *Bibliothèque de l'Université.*
MONTHEY (Suisse). . .	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NEUCHATEL (Suisse) .	*Société de Géographie.*
NICE (Alpes-Marit.) . .	*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
St-JEAN-DE-MAURIENNE	*Société d'Histoire et d'Archéologie*

SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*
TURIN (Italie)	*FERT, Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice.* *Regia deputazione di Storia Patria; Presso il R. Archivio di Stato.* *Reale Academia delle Scienze.* *Bibliothèque Nationale de Turin.* *Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti, via Napione, 2.* *Societa Storica Subalpina, via Arsenale, 7.*
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

THONON. — L'*Echo Républicain du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).

— Le *Messager Patriotique de la Haute-Savoie* (paraissant le samedi).

PARIS. — Le *Savoyard de Paris*, 10, rue de la Bourse, et 11, rue Chaumontel, Annecy (paraissant le samedi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1946. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire*	2.000 fr.
1946. — Prix Frédéric Engel-Gros, pour *Histoire et Archéologie*	400 fr.
1946. — Prix Ville de Thonon, pour *Concours Littéraire Ecoles*.	450 fr.
1947. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire*.	2.000 fr.
1947. — Prix Mgr Piccard, pour *Poésies*	300 fr.
1948. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire*.	2.000 fr.
1948. — Prix R. Bartholoni, pour *Sciences et Arts*. . .	450 fr.
1948. — Prix Frédéric Engel-Gros, pour *Sciences Naturelles*.	400 fr.

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

MEMOIRE I

Le Conseil Général du Léman

1800-1813

EXTRAIT DES ARCHIVES D'ETAT DE GENÈVE

par F. GAILLARD

PRÉFACE

M. le Chanoine J.-M. Gaillard, aumônier des Clarisses d'Evian, avait communiqué à l'Académie Chablaisienne (Séance du 11 mai 1942, t. XLVIIme, p. XVI), une plaquette lithographiée intitulée : Le Conseil Général du Léman, 1800-1813, *écrite et tirée à un petit nombre d'exemplaires par son frère défunt M. François Gaillard, huissier à Reignier.*

Ce travail consciencieux, dû à un érudit averti et très impartial, éclaire une partie de l'histoire de la Savoie du Nord peu connue et trop sommairement étudiée jusqu'ici. Les registres des délibérations du Conseil Général de l'ancien département du Léman étant restés à Genève, sa capitale, ont été moins consultés que les archives administratives conservées à Annecy ou à Chambéry.

L'auteur a su extraire tous les faits principaux mentionnés dans ces registres et présenter clairement, en neuf chapitres, la situation du pays, son administration, son travail et les sentiments de la population au cours de ces treize années mouvementées.

Le Comité de rédaction de l'Académie, dès qu'il eut pris connaissance de cette intéressante étude, en envisagea la publication ; l'importance du mémoire et les

difficultés d'impression en retardèrent la parution jusqu'à cette année. Le prix d'histoire de la Fondation du Comte de Sonnaz, année 1945, *est attribué à ce Mémoire, hommage posthume au bon historien que fut M. François Gaillard.*

Né à Reignier le 2 *août* 1872, *M. François Gaillard avait succédé à son père en* 1899 *dans ses fonctions d'huissier. Il aimait passionnément l'histoire de notre pays et, dans ses rares loisirs, il avait amassé de nombreux documents. Quelques-uns avaient été publiés dans le journal* L'Union Républicaine. *L'Académie Salésienne a imprimé son étude : « Histoire d'une Rivalité séculaire,* 1803-1914, *Esserts-Esery », tome LII. Mobilisé toute la durée de la guerre* 1914-1918 *à Lyon, il s'occupait encore à réunir des documents. Le* 1er *mars* 1915, *à l'hôpital militaire de St-Bonnet-de-Mure, où il était en traitement, il donna une conférence sur : « La Conscription en Savoie sous le Directoire et l'Empire », notice d'une vingtaine de pages.*

La longue et douloureuse maladie qui emporta M. Gaillard, à l'âge de 58 *ans, le* 11 *avril* 1930, *ne lui avait pas permis de mettre la dernière main à ses manuscrits. Il y aurait encore beaucoup à glaner dans ces précieuses notes concernant les communes du canton de Reignier. Parlant des Châteaux d'Esery, dans le N° du* 5 *octobre* 1930 *de l'*Echo de Savoie, *M. Lucien Guy déclare avoir puisé des renseignements dans le manuscrit de M. Gaillard intitulé : « Reignier et ses environs ».*

Les pages qui suivront feront mieux connaître et apprécier l'effort tenté avec courage par de bons administrateurs pour ramener la prospérité et le bien-être aux bords du Léman et pour essayer d'amalgamer les trois nations, savoyards, genevois et gessiens composant le département créé par le Directoire en 1798.

Le Conseil Général du Léman

1800-1813

CHAPITRE I

L'organisation administrative de l'An VIII. Préfets, Secrétaires généraux, Sous-Préfets, Conseillers généraux du Léman, Rapports du Conseil avec Napoléon, le Gouvernement consulaire et impérial et les Préfets.

La loi organique du 28 Pluviôse an VIII — 17 février 1800 — créa l'Administration départementale sur de nouvelles bases qui n'ont subi depuis que fort peu de modifications.

A la tête du département était le Préfet, seul chargé de l'administration en remplacement du Commissaire du Directoire, qui n'avait que le pouvoir de requérir l'exécution des lois.

Bonaparte les choisit sans distinction de partis, n'excluant que les terroristes et les jacobins.

Lucien Bonaparte, le 22 Ventôse, leur demanda d'accueillir tous les Français, quel que fut le parti auquel ils avaient appartenu et de rallier tous les cœurs dans un sentiment commun d'amour de la Patrie :

« Jugez les hommes non sur les vaines et légères « accusations des partis, mais sur la connaissance « acquise de leur probité et de leurs capacités ; les « méchants et les inaptes sont seuls exclus de la con- « fiance et de l'estime du Gouvernement ; n'admettez « pas d'autres titres d'exclusion à la vôtre. Dans vos « actes publics comme dans votre conduite privée, « soyez toujours le premier Magistrat du départe- « ment, jamais l'homme de la Révolution ».

Ces paroles étaient, dit A. Vandal, significatives des temps nouveaux. Bonaparte cherchait à concilier les grandes survivances du passé avec les intérêts nés de la Révolution et les idées révolutionnaires devenues nationales. Il fallait effacer les souvenirs odieux, rétablir l'Autorité, créer un Gouvernement.

Ange-Marie d'Eymar, ex-constituant, fut le premier préfet du Léman ; nommé le 2 mars 1800 il prit possession de son poste le 30 mars et mourut à Genève le 11 janvier 1803.

Son successeur fut Claude-Ignace Brugière de Barante, originaire de Riom, ancien lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et président du Bureau des Finances de la généralité d'Auvergne. Il était préfet à Carcassonne quand le premier Consul le transféra à Genève où il fut installé le 17 janvier 1803. « Baron de l'Empire, il a manifesté, dit Grillet, dans « toutes les circonstances, le plus grand zèle pour « procurer le bien général du Département et l'avan- « tage particulier des communes ».

Benoît-Guillaume-Antoine Capelle, de Saleuran (Aveyron), baron de l'Empire, préfet de Méditerranée de 1807 à 1810, remplaça de Barante le 30 novembre 1810 et fut installé le 27 février suivant. Le 25 décembre 1813, à l'approche de Bubna, il s'enfuit de Genève et fut suspendu par l'Empire.

Le 3 janvier 1814, Napoléon nommait à ce poste devenu difficile le Marquis de la Moussaye qui ne put même pas entrer à Genève qui avait déjà un Gouvernement provisoire.

Les Secrétaires généraux furent successivement : Command, appelé ensuite à d'autres fonctions. — Et.-Charles Garnier, nommé en Brumaire an X et désigné plus tard comme sous-préfet. — Jean-Jacques Counclerd, 1809, ancien officier de marine, genevois.

Au Conseil de Préfecture, organe de contentieux administratif, siégèrent Du Clos (d'Esery), ex-président de l'Administration centrale du Mont-Blanc, nommé, non acceptant, remplacé par André Argand, avocat de Genève, ancien membre des Tribunaux de la judicature de Genève. Fabry François-Gabriel, de Gex, avocat, ancien président de l'Administration municipale de Gex. Milliet Joseph-Jérôme, qui avait rempli sans discontinuer des places administratives et judiciaires dans le district de Carouge, dont il était membre avant d'être commissaire à Viry. « Instruit, d'un caractère un peu faible, il fut fidèle à ses devoirs et eut constamment de bonnes intentions ». Nommé sous-préfet de Thonon, Milliet eut comme successeur Picot Jean aîné « laborieux et instruit, mais qui s'occupait plus de littérature et d'érudition que d'affaires ».

Plagnat François, de Morzine, ancien avocat au Sénat de Savoie, administrateur du département, fut nommé le 25 avril 1800 sous-préfet de Thonon ; il fut remplacé le 19 octobre 1804 par Milliet, après son entrée au Corps législatif.

L'ancien accusateur public Presset, de Viuz, désigné comme sous-préfet de Bonneville, refusa cet emploi qui fut offert provisoirement à Gavard Joseph-Marie, également de Viuz, ancien député et commissaire du di-

rectoire du Léman, nommé à titre définitif le 29 août 1800, démissionnaire en 1811 et remplacé le 21 juillet par son fils Prosper, ancien capitaine, chef de bureau à la préfecture du Léman, mort peu après et dont le successeur fut Rognat Jean-Baptiste, de St-Priest, propriétaire et ancien négociant (27 janvier 1812).

En 1811, un sous-préfet fut adjoint au Préfet pour l'arrondissement de Genève. Bouthelier de Beaumont, genevois, fut installé le 19 mars ; nommé préfet de la Catalogne, il fut remplacé le 3 juillet 1812 par Adrien-Sébastien Bourgeois de Jessaint, originaire de Bar-sur-Aube, auditeur au Conseil d'Etat et sous-préfet de Troyes.

Les membres du Conseil général, au nombre de seize pour le Léman, nommés par le pouvoir central, étaient les organes des populations du département.

Dans leurs sessions annuelles — et dans les limites tracées par les instructions de Bonaparte, leur fondateur — ils examinaient principalement la répartition de l'impôt ; divisés en commissions, ils rapportaient anonymement leurs vœux sur les diverses branches du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, de l'instruction, du culte, des hospices, prisons, etc., présentant leurs desiderata sur tous les objets relevant de l'intérêt général du Léman.

Les annales de ce Conseil renferment, en partie, l'histoire du département durant la période de restauration consécutive à celle de ruine qui a caractérisé la Révolution.

Ces pages documentaires sont l'œuvre d'hommes de cette époque, parfois des acteurs, repentants ou asservis, qui étalent sans réticences la situation lamentable de la Savoie au commencement du siècle dernier, en l'opposant souvent à la prospérité des temps antérieurs.

A travers ce tableau, statistique rétrospective de l'œuvre économique et sociale de la Révolution, apparaît l'impuissance de l'Empire à remédier à cet état de choses, tant par suite de la situation financière léguée par le régime précédent, que par l'état permanent de guerre où l'entraînait la politique générale.

Que de vœux restent stériles, bien que chaque année renouvelés !

Certes, nombre d'amélioration furent apportées, dans ce court espace de quinze années, par les soins d'une Administration qui avait à cœur d'obtenir et de conserver la considération, sinon l'affection des populations diverses qu'elle avait sous ses ordres.

Des décombres encore fumants de l'incendie révolutionnaire, les ruines innombrables se relevaient avec lenteur.

La prospérité disparue, la fortune compromise, l'inquiétude au sortir de l'insécurité, la misère presque générale ne pouvaient offrir au Gouvernement les ressources suffisantes à l'œuvre urgente de restauration.

Ces ressources, le Gouvernement les demandait d'abord aux impôts directs, assez judicieusement répartis et dont la perception ne paraît pas avoir suscité beaucoup de difficultés.

Il en était autrement des impôts indirects sur les successions, les barrières, les droits réunis, les boissons et l'enregistrement auxquels le peuple opposait une invincible répulsion dont le Conseil se fit maintes fois l'écho en termes aussi prudents qu'énergiques.

Ressources reconnues d'ailleurs insuffisantes pour les besoins du Gouvernement et du département qui ne pouvait recevoir aucune amélioration de ses routes abandonnées depuis 1792, des écoles détruites, des hos-

pices ruinés, alors que le commerce et l'industrie étaient paralysés et l'agriculture dépourvue de bras par la conscription.

Aussi semble-t-il résulter de cette étude que si la période révolutionnaire fut néfaste pour la Savoie, l'Empire ne put se faire l'artisan de son relèvement, tout en lui rendant cette justice qu'il ne la négligea point, qu'il ramena la confiance par la pacification des esprits et que seules ses fautes contribuèrent à sa chute dans la défaite.

Nommés le 24 Prairial an VIII, installés le 7 Messidor, les seize premiers membres du Conseil général furent :

Odier-Chevrier, ancien président de l'Administration municipale de Genève ; Charles Pictet, agronome, qui ne siégea pas ; Necker de Germagny, démissionnaire en 1801 ; Micheli Jean-Louis, ancien syndic, décédé en 1806 ; Frédéric Lullin de Châteauvieux, militaire, chef de cohorte, président de canton ; Rigaud Marc-Louis, négociant, qui représentaient l'ancienne République de Genève ;

Perrot aîné, de Gex, doyen d'âge ; Rouph père, également de Gex, démissionnaire en 1805 ; Tissot, de St-Genix, propriétaire, choisis dans l'ancien district de Gex ;

Folliet père (François-Marie), homme de loi, député d'Abondance en 1792, ancien président de l'Administration de ce canton ; Dessaix père (Cl.-Louis-Victor), député de Thonon en 1792, officier de santé, démissionnaire ; François-Marie Favrat, substitut avocat au Sénat, sénateur, baron de Bellevaux, fief acquis en 1781, Membre du Gouvernement provisoire révolutionnaire du Piémont en 1798, « assez influent de par ses anciennes fonctions », chevalier de l'Ordre de la Réunion ; Duchêne, agriculteur à Boëge ; Presset,

juge de paix ; Louis Montfalcon, originaire du Pont-de-Beauvoisin, ancien membre du Directoire de Carouge et président de l'Administration de ce canton ; Bastian Cl.-François, 1764-1838, notaire, maire de Frangy, président d'Administration cantonale, membre de l'Administration centrale du Léman, « après avoir joué un rôle important, il cessa d'être un homme marquant, actif, laborieux, appliqué aux affaires, dés acquisitions de domaines nationaux et des entreprises lucratives durant le cours de la guerre l'avaient rendu le plus riche propriétaire foncier du Léman. Tant qu'il remplit des fonctions publiques ou se trouva mêlé à des fournitures et entreprises, ses nombreuses relations et une certaine habitude révolutionnaire lui donnèrent une très grande influence. Il se retira ensuite sans participer à la chose publique, ne retrouvant une certaine notoriété que vers la fin du régime impérial ».

Ces Conseillers généraux comptaient parmi les hommes les plus influents de l'époque. Ils se réunirent pour la première fois le 20 juillet 1800 en la grande salle de la Préfecture avec le citoyen d'Eymar et le Secrétaire général.

Lullin, Rigaud, Favrat, Montfalcon et Bastian siégèrent jusqu'en 1814.

Par suite des choix successifs des listes de confiance, ou après démissions, entrèrent au Conseil : Amat Charles, remplaçant Pictet ; Necker de Saussure succédant à son cousin ; Louis de Lagrange, avocat-fiscal et juge-mage de Carouge, avant l'Annexion, juge à Bonneville, dont il était originaire, « une longue expérience des affaires, par ses fonctions sous les régimes sarde et français, lui donnaient une considération méritée ». Saladin Jean-Louis, maire de Genève ; Michel Mouchet, de Boëge, maire de cette commune, ancien président de l'Administration Municipale du can-

ton de Viuz, procureur impérial à Bonneville ; Girod Jean-Baptiste-Marie, de Thoiry, ancien commissaire du Gouvernement, Procureur général impérial près la Cour criminelle, Chevalier de la Légion d'honneur ; Christiné Joseph, notaire, procureur à Genève, ancien secrétaire de l'Administration centrale du Léman ; Bétemps Joseph-Marie, notaire à Thonon ; Isaac Vernet-Pictet, propriétaire genevois, décédé en 1811 ; Louis de Planchamp, marquis de Cluses, ancien officier, maire de Bonneville ; le Dr Abraham Joly, de Genève, mort en 1813 ; Jacques Lasserre, président du Tribunal de commerce, Juge à la Cour criminelle ; Bron André, d'Evian, avocat, Juge de Paix ; Duval Cl.-Joseph, de Gex, Juge de Paix ; Boissier Henri, Recteur de l'Académie de Genève.

Favrat présida le Conseil en l'an VIII et de 1805 à 1811, sauf en 1810 où il fut remplacé par le Dr Joly. Micheli présida les années IX à XIII, et Bastian en 1813.

La session de 1808 se tint l'année suivante et en mars et juillet 1810 se tinrent celles de 1809 et 1810. Il n'y en eut pas en 1812.

A la première réunion, le Préfet leur remit une instruction relative à la nature et à l'ordre de leurs travaux, puis, après appel individuel, chaque membre prêta entre ses mains la promesse de fidélité à la Constitution, serment que le Sénatus-consulte du 28 Floréal devait modifier en faisant depuis lors jurer obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur.

Le Conseil général se trouva légalement constitué et le Préfet, après avoir témoigné de son désir prononcé de concourir avec le Conseil à tout ce qu'il jugerait être du bien et de l'avantage du Département, lui offrant tous les documents nécessaires pour éclairer son travail, se retira.

La loi du 28 Pluviôse et l'arrêté du 19 Floréal suivant, régissaient les devoirs de l'Assemblée départementale.

RAPPORTS AVEC NAPOLEON BONAPARTE, CONSUL ET EMPEREUR

Le 21 mai 1802, le Conseil, à l'unanimité, vote le Consulat à vie, en faveur de Bonaparte « pour que ce héros consacre sa vie entière à la restauration et au maintien de la puissante Nation dont il est le Magistrat suprême, grand conciliateur après avoir été grand vainqueur et grand conquérant. Puisse-t-il ne plus connaître d'autre genre de gloire que celle d'une paix active qui ranimera et vivifiera les hommes et les choses ».

Il vote unanimement, le 13 mai 1803 « l'expression de sa reconnaissance au Gouvernement qui, par sa modération, ses bienfaits et ses lumières, a su rallier tous les esprits et rendre à la morale son plus ferme appui ».

Le Concordat de 1801, mettant un terme légal à la persécution religieuse, avait été accueilli avec satisfaction par la France entière et le Conseil général du Léman correspondait aux vœux du département en engageant ainsi la confiance de ses habitants.

Après les guerres de la Révolution, la paix tant souhaitée avait été conclue à Amiens le 25 mars 1802, et fut rompue par l'Angleterre le 22 mai 1803 ; ce fut le début de ce duel gigantesque qui ne devait avoir son dénouement qu'à Waterloo. Napoléon se prépara à cette lutte en cherchant à donner à son entreprise de destruction le caractère de guerre nationale.

Le 11 juin, Chaptal, Ministre de l'Intérieur, avait mandé aux Préfets que « la Nation française, riche de « gloire et fière de son Gouvernement, n'avait pu voir « sans la plus profonde indignation la mauvaise foi, « l'ambition, les menaces et l'orgueil de l'Angleterre ; « elle a forcé son chef auguste à sortir des mesures « de modération qu'il avait adoptées et elle l'a investi « de toute sa force comme il l'était de toute sa con- « fiance. De toutes parts le vœu public se prononce « contre l'Angleterre. Le Commerce, l'Industrie, l'A- « griculture, l'Armée se pressent autour du Gouver- « nement. Force, fortune, talent, tout est mis à sa « disposition et, pour la première fois peut-être, l'Ad- « ministration, loin de se voir dans l'affligeante néces- « sité de préparer l'opinion publique, se voit forcée « d'en contenir et d'en modérer l'expression... Le « Gouvernement croit de son devoir de limiter le « dévouement de la Nation et il convoque en consé- « quence les Conseils généraux pour présenter les « vœux des départements et ceux des villes. Ce sont « des vaisseaux qu'il faut pour atteindre l'ennemi et il « convient de diriger les efforts sur ce point ».

Le Préfet convoqua les Conseillers auxquels : « comme organes des citoyens du Léman, il appartient d'exprimer les vœux de ces derniers sur l'état de guerre et de régler leurs offrandes de la manière la plus utile. Il leur fait constater la violation de la paix par l'Angleterre dans le dessein de ruiner la France, l'élan unanime pour une contribution et l'indignation profonde et universelle ».

Dans la session extraordinaire du 23 juin, le Conseil, après avoir entendu le Préfet : « considérant que l'universalité des habitants du Léman est animée du désir que l'injuste agression du Gouvernement anglais soit vivement repoussée ; qu'elle n'attendait que le

moment convenable pour manifester son vœu à cet égard ; considérant que chaque citoyen, malgré la pénurie du département, est disposé à y concourir en offrant une contribution volontaire pour la défense d'une cause aussi légitime, qu'une subvention sur les contributions lui paraît la plus juste, admettant toutes les classes de contribuables et regrettant de ne pouvoir faire davantage après trois années de disettes et d'avaries, la stagnation du commerce et les faillites sans nombre »

Propose cinq centimes par franc du principal des contributions et patentes. En raison de sa richesse, Genève donnera 0,95 en plus sur la contribution mobilière et somptuaire, les fonctionnaires cinq centimes par franc de leur traitement. Le produit en sera destiné au Ministre de la Marine comme étant la solution la plus utile au bien public.

Le cinq avril 1804, le Conseil exprima au Gouvernement « les sentiments unanimes des citoyens à l'occasion de la conspiration, si heureusement découverte, ourdie par Pichegru, Cadoudal et Moreau contre les jours du Premier Consul et la tranquillité et la prospérité de la République ».

« L'attentat atroce médité par des méchants contre « votre personne et tendant à renverser son gouver- « nement ferme et paternel a pénétré tous les cœurs « des habitants du Léman de la plus profonde indi- « gnation, la découverte de cette trame infernale les « a comblés de joie. Notre séance, Citoyen Consul, ne « pouvait commencer sous de plus heureux auspices « que par l'hommage de ses sentiments, daignez en « agréer l'expression. On se repose d'une manière bien « consolante sur l'idée que la Providence veille parti- « culièrement sur le héros qui inspire à la fois le res- « pect, l'admiration et la reconnaissance et que l'Etre

« suprême semble avoir destiné à faire leur bonheur « public et particulier ».

Napoléon avait ceint la couronne impériale en mai 1804 et un détachement de gardes nationaux du Léman s'était rendu aux fêtes du Couronnement.

Dans la session d'avril 1805 et avant de commencer ses travaux, le Conseil témoigna à Sa Majesté Impériale, au nom du Léman « les sentiments éprouvés à l'époque mémorable qui a placé sur la tête auguste de Napoléon 1er et fixé dans sa famille la couronne impériale, événement qui, par son importance, assure à la fois à l'Empire français l'éclat auquel il a droit par ses victoires et la stabilité attachée au régime héréditaire».

Le Conseil signale également l'hommage éclatant offert à Bonaparte par les peuples d'Italie (dont il s'était proclamé Roi), comme tribut de leur amour et de leur reconnaissance. Puis il chargea Girod de rédiger une adresse que ce dernier présenta le lendemain et qui fut adoptée par l'Assemblée :

Sire,

« Réunis pour la première fois depuis l'heureuse époque où vous êtes monté sur le trône impérial, le Conseil s'empresse d'adresser à V. M. l'expression de sa reconnaissance pour le grand acte qui fixe à jamais les destinées et la prospérité de la Nation française. Dès longtemps les amis d'une liberté sage faisaient des vœux pour l'établissement du gouvernement qui seul peut convenir à un grand empire : la Monarchie héréditaire et constitutionnelle. Pour réaliser une aussi chère espérance il fallait un homme qui, à un vaste génie, réunit un grand caractère ; il fallait un héros qui, guerrier et législateur, inspirat à la fois la terreur au-dehors et la confiance au-dedans.

« Sire, vos qualités personnelles, les plus éminents services rendus à la Patrie, le vœu du Sénat et du peuple vous ont appelé à la couronne de France. Quelle dynastie peut produire de semblables titres à la suprême puissance et quel peuple reçut une garantie plus assurée de son bonheur que le serment par lequel vous vous êtes si solennellement engagé à respecter et faire respecter la liberté des cultes, l'égalité des droits, la liberté politique et civile et à ne lever aucun impôt, à n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi ! ».

« Après avoir offert l'assurance de notre entier dévouement à l'Empereur des Français, qu'il nous soit permis de présenter nos plus respectueux hommages au Roi d'Italie et de prendre part à l'allégresse de cette nation, alliée et amie, dont V. M. va stipuler les intérêts et consolider la gloire.

« Sire, la déclaration dont V. M. a fait précéder ce grand événement ajoute un nouvel éclat à votre renommée ; ce n'est point la cabale d'une politique astucieuse et timide, c'est la démarche franche et décidée d'un Monarque puissant qui veut enfin ou la paix ou la guerre et qui met pour unique condition à l'indépendance d'un pays qu'il avait conquis la certitude qu'elle sera également respectée de tout le monde et que son existence politique cessera d'être menacée par les démonstrations hostiles et les intrigues d'un gouvernement jaloux qui ne sait ni observer les traités, ni respecter les droits des Italiens ».

Le Conseil, en mars 1810, « joint ses acclamations et ses vœux à la voix de tous les Français qui prient le Ciel de répandre ses bénédictions sur le mariage de Sa Majesté ».

« L'union des deux premières puissances de l'Euro-

pe est le gage d'une paix véritable ; partout on se livre aux pressèntiments d'un long avenir de repos et de bonheur. Et notre heureuse France, Sire, que vous avez comblée de tant de gloire, lorsque V. M. ne sera plus distraite par les soins impérieux et pénibles de la guerre, vous verra employer désormais toute la puissance de votre génie créateur à élever sa prospérité intérieure au plus haut point où elle doit atteindre.

« Quels doux sentiments de jouissance n'éprouvera point V. M. en faisant le bonheur de cette grande Nation qui, d'avance, vous avait donné toute sa confiance et tant d'amour.

« Puisse la Providence, Sire, qui a voulu changer la face du monde et qui vous a réservé une si brillante destinée, exaucer nos prières et vous donner un fils, un prince qui apprenne longtemps, sous vos yeux et de V. M., le grand art de régner ».

Le fils naquit l'année suivante et ce fut le Roi de Rome. A sa naissance, le Conseil ne cacha pas ses espérances : « La Providence, en exauçant les vœux de tous les Français, a sanctionné votre règne et s'est prononcée pour votre dynastie. Heureux le Prince dont toute l'ambition sera de ressembler à son père ! Plus heureux sera le peuple dont le bonheur sera confié à l'héritier de tant de génie et de tant de gloire ! ».

L'avenir, c'était, deux ans à peine après : la chute de Napoléon, la Restauration en Savoie et en France et l'indépendance recouvrée à Genève.

Au début de la campagne de 1813, Napoléon avait confié à Marie-Louise les rênes de l'Empire et ce fut pour le Conseil l'occasion de faire parvenir à l'Impératrice-régente une adresse de confiance :

« Votre Majesté daignerait-elle permettre à ses fidèles sujets, les membres du Conseil général du Léman, de venir déposer à ses pieds et leur satisfaction pour la victoire éclatante que l'Empereur vient de remporter dans les plaines de Lutzen et l'hommage de leur respect, de leur dévouement, de leur amour.

« C'est avec les transports de la plus vive satisfaction, avec une impression de sécurité sur tous les objets de leur affection qu'ils ont vu le héros de la France prêt à s'éloigner de nouveau pour aller conquérir la paix qu'il veut donner au monde, remettre entre les mains de V. M. la tutelle de l'Empire et celle du jeune Prince dans lequel il a placé toutes ses espérances.

« Tous vos peuples ont applaudi, Madame, à ce témoignage éclatant de confiance rendu à vos vertus et à vos qualités éminentes par le Monarque puissant dont elles font tout le bonheur. Concentrant aujourd'hui tous leurs vœux et toutes leurs sollicitudes sur les jours du Héros qui les expose si généreusement pour eux, ils sont tranquilles sur leur propre sûreté, ils ne redoutent plus les machinations détestables des insensés qui, de leurs antres ténébreux, croyaient échapper au bras vengeur comme à l'œil pénétrant du génie qui, porté par la victoire aux régions les plus reculées, ne cessait de veiller sur les destinées des Français.

« Veuille la divine Providence, Madame, répandre les plus douces bénédictions sur l'Administration de V. M. ; qu'elle veuille entourer de gloire et de bonheur l'auguste rejeton que nous devons à la faveur céleste, qu'elle daigne enfin rendre bientôt à votre amour le Prince qu'elle suscita pour nous sauver au milieu de notre naufrage ! ».

RAPPORTS DU CONSEIL AVEC LES PREFETS

A la fin de la session de l'an IX, en avril 1801, le Conseil général qui, l'année précédente, avait témoigné au préfet d'Eymar l'espoir qu'il fondait sur lui pour la prospérité à laquelle ses soins élèveraient le Département, reconnaît, après une année d'expérience, qu'il n'avait pas espéré en vain. Il lui offre l'hommage de sa reconnaissance et éprouve en même temps de la satisfaction à rappeler les actes qui l'ont le plus particulièrement frappé :

« La représentation dignement soutenue auprès des généraux et des Etats-Majors des nombreuses troupes qui ont traversé le département et qui a valu les plus grands égards à ses administrés, la sagesse de ses combinaisons pour le cantonnement des troupes, la surveillance des subsistances et l'exactitude du paiement des pensions et secours, la protection marquée aux acquéreurs de biens nationaux, la surveillance très active exercée sur les individus rentrés par l'indulgence du Gouvernement, l'attention à comprimer les ministres turbulents des cultes, ses diligences pour paralyser les maisons de jeux prohibés, la police sérieuse qui dispensera d'un tribunal spécial pour le département, l'intérêt qu'il a porté aux communes pour les épidémies et la part active qu'il a prise pour arrêter le fléau de l'épizootie, l'établissement de cours d'accouchement, le rétablissement des hospices, son zèle à organiser les écoles et collèges, la réparation des chemins vicinaux, le rétablissement de la comptabilité des communes, le frein apporté à la dévastation des bois communaux, la propagation des moutons mérinos, les battues pour atteindre les loups et les ours qui détruisent le bétail des montagnes, la protection accordée à l'industrie, le tribut d'estime et de considération aux

savants et aux artistes dont la preuve est donnée par le monument élevé par sa sollicitude aux pieds du Mont-Blanc à la mémoire du poète et naturaliste Eschen, péri dans les glaciers, victime malheureuse de son zèle pour l'avancement de l'histoire naturelle, la prompte justice que trouvent constamment auprès de lui ses administrés et même son attention paternelle à en défendre les intérêts particuliers, enfin la fusion d'intérêts et d'opinions à laquelle son impartialité a amené pour le bien général les trois nations qui composent le département et les citoyens qui diffèrent dans leurs principes politiques.

« Tous ces titres justifient la confiance sans bornes de ses administrés et sont un garant précieux de ce qu'il fera encore pour son bonheur. S'ils sont assez heureux pour le posséder longtemps, ils ne doutent pas que ce département ne soit bientôt un des plus intéressants de la République ».

D'Eymar, atteint dans sa santé, alla demander son rétablissement aux eaux de Plombières. Le Conseil (4 prairial an X) forme le vœu de son prompt retour dans le département qui l'estime et le chérit et il lui exprime la reconnaissance du Léman pour son administration habile, sage et bienfaisante.

Revenu à Genève, le Préfet ne survécut que quelques mois et y mourut en janvier 1803.

Au cours de la session de mai 1803, le nouveau Préfet de Barante prononça au sein du Conseil un discours où il s'applique à caractériser l'œuvre du Gouvernement :

« Sous un régime tel que le nôtre, les vœux des bons citoyens et les conseils des hommes sages doivent tôt ou tard être mis en action par ceux qui gouvernent :

ce sont des semences qui portent nécessairement leur fruit et qui germent pour l'avenir. C'est ainsi que nous voyons s'élever au milieu de la France l'édifice majestueux des lois civiles demandées par les Conseils généraux et si impatiemment attendues par tous les citoyens. Cet ouvrage vraiment national est le fruit de toutes les lumières comme il fut l'objet de tous les désirs et jamais aucune loi ne mérita mieux d'être appelée l'expression de la volonté générale.

« C'est ainsi que se préparent de grandes opérations pour établir, autant qu'il est humainement possible, l'égalité des contributions entre départements ; c'est en effet moins la surcharge d'impôts que l'inégalité de distribution qui fatigue les citoyens et rend les recouvrements difficiles ; la justice et l'impartialité adoucissent le fardeau, semblent doubler les moyens et préviennent les rigueurs par lesquelles les contributions deviennent odieuses sans être plus productives.

« Tel est le caractère distinctif de notre Gouvernement. Partout et sur tous les objets du bien public, il rassemble autour de lui comme dans un foyer, les rayons épars de la lumière publique. Pourquoi chercher des contrepoids chimériques et opposer une action à l'action de ceux qui gouvernent ? Ne vaut-il pas mieux leur offrir des lumières que de les environner d'obstacles ?

« Vous devez donc, comme la loi vous en prescrit l'heureuse obligation, proposer votre opinion et vos vœux sur tout ce qui tient à l'utilité générale et à celle du département ; vous êtes sûrs de ne jamais rencontrer d'obstacles dans les intentions d'un Gouvernement généreux qui n'a jamais jusqu'ici déployé son éminent pouvoir que pour le bonheur de la Patrie et de l'humanité.

« A peine avons-nous fermé le temple de la guerre

que les ennemis du bonheur et du repos accordé à l'Univers veulent nous forcer à le rouvrir encore : mais c'est en vain qu'ils chercheraient à arrêter l'essor des grandes destinées de la France ; elle saura vaincre si on la contraint à combattre et allier aux soins importants de la guerre les soins dus à la prospérité de l'Etat ».

A la même session, le Conseil lui votait une adresse élogieuse :

« Le conseil général eut le chagrin l'an dernier de voir le citoyen d'Eymar atteint d'une maladie grave à laquelle il a succombé après une agonie douloureuse et cruellement pénible ; nous avons pleuré sa perte et honoré sa mémoire. Le Conseil fut formé sous son Administration et il contribua par l'aménité de son caractère et par ses soins à y établir l'esprit de concorde et de conciliation qui y a régné depuis lors.

« Le choix du Gouvernement vous a appelé parmi nous et ce choix serait actuellement le nôtre si nous étions appelés à y concourir ; votre administration précédente nous était un garant de ce que nous devions espérer pour la nôtre, les souvenirs que vous y aviez laissés y subsisteront longtemps et nous pouvons apprécier la vivacité des regrets de vos anciens administrés par la jouissance actuelle des nouveaux.

« L'étendue de vos connaissances en matière administrative et de législation, la facilité avec laquelle vous les avez appliquées dans tous les cas, la justesse et la profondeur de vos vues, la moralité qui en fait la base, tout cet assortiment précieux de talents et de vertus que nous avons acquis dans votre personne nous rend parfaitement contents du présent et nous donnent de grandes espérances pour l'avenir. Puissent tous les

genres de succès couronner vos travaux ! Nous en émettons le vœu du fond de notre cœur ».

En transmettant au Ministre de l'Intérieur les cahiers de l'an XI, le Président ajoutait : « La conduite publique et privée du Préfet, ses connaissances profondes en matière d'administration, sa fermeté et sa justice, toutes qualités précieuses chez un Magistrat, présagent autant le bonheur de ses administrés que ses succès personnels. Attaché aux destinées de la République Française, nous voyons avec reconnaissance qu'il poursuit sans relâche les vues de restauration qu'il a adoptées, que sa sollicitude embrasse tous les objets qu'elle peut atteindre, qu'il s'environne de lumières et de travaux aussi honorables pour lui que pour ceux qui y coopèrent, qu'il élève des monuments pour sa gloire là où il n'a trouvé que des ruines, que la sagesse et la maturité président toutes ses délibérations et que le Héros qui a assuré la grandeur de la France au-dehors s'occupe sans cesse au-dedans à poser les bases de sa tranquillité et de son bonheur.

« Nous joignons nos vœux pour la conservation de Bonaparte dont l'existence nous est si chère ».

A son tour, en avril 1805, de Barante fait l'éloge du Conseil et, regrettant l'absence de celui qu'une maladie tient éloigné — Micheli —, il émet le vœu « de le voir bientôt rendu à la chose publique qu'il a si bien servie dans toutes les situations et sous les formes diverses de gouvernements, parce qu'un cœur pur, une âme élevée, un esprit solide et juste, l'amour éclairé de tous ses devoirs sont des qualités également propres à toutes les circonstances, à tous les emplois, à toutes les formes de gouvernement ».

Le Préfet fit ensuite un exposé des avantages de la stabilité d'alors :

« Cinq années se sont écoulées depuis que le Gouvernement vous a, pour la première fois, appelés aux fonctions importantes que vous allez remplir, chaque session est marquée par des travaux utiles, les réclamations ont contribué en quelque sorte au bien public.

« Aucun vœu, aucune opinion ne sont perdus pour le Chef de cet empire si infatigablement occupé des moyens de le rendre heureux et florissant ; il les entend, les recueille et si l'établissement en est retardé avec une sage lenteur, c'est pour en éprouver la vérité et la justice et en mieux garantir la durée.

« Tel est, en effet, le caractère qui doit distinguer l'époque paisible où nous sommes arrivés de ces temps d'agitations et de délire où le désir même d'opérer le bien était sans cesse corrompu par l'orgueil de s'en montrer l'auteur, où l'impatience empêchait tous les fruits de mûrir et voulait recueillir avant d'avoir semé. Pendant les jours d'une révolution, l'amour indiscret des nouveautés, l'ardeur de paraître, l'incertitude du lendemain revivent toutes les solutions précipitées, toutes les mesures soudaines, toutes les lois conformes aux circonstances et à l'opinion qui est passagère comme elles.

« Mais dans un état constitué où chacun est à sa place, la stabilité des institutions prépare et garantit pour l'avenir tout ce qui peut encore appartenir au moment présent. On peut former ou proposer des projets parce que la réflexion et l'expérience en démontrent tôt ou tard l'utilité et que le creuset du temps en séparera ce qui en aurait rendu d'abord l'exécution dangereuse ou difficile.

« C'est ainsi que l'état social se perfectionne et que la prospérité des hommes peut s'accroître de jour en jour par une marche successive et graduée, là où l'on

a su donner, dans des établissements publics, une continuité d'existence et de volonté que la nature a refusée aux individus.

« Qui ne sera pas convaincu de cette vérité en voyant cette assemblée animée du même esprit, douée des mêmes lumières, suivant les mêmes projets, renouvelant les mêmes demandes, quoique composée en partie de membres nouveaux (Pictet, Bétemps, Saladin, Joly, Mouchet et Girod avaient remplacé, au renouvellement quinquennal Odier, Duchêne, Folliet, Amat, Perrot, Necker de Saussure sortis par le sort ou démissionnaires). Vous donnez ce grand exemple, vous, messieurs, qui succédez aujourd'hui à des hommes chers à ce département par leur patriotisme et leurs services; vous conserverez au Conseil général cette réputation de vertus et de connaissances qui le distinguent et surtout cette impartialité, cette abnégation de tout intérêt de localité qui rendent ses membres de vrais et fidèles représentants du pays tout entier et non chacun d'eux d'une de ses portions particulières. Vous nous consolerez, Messieurs, de l'absence de ceux que vous remplacez ».

Rendant compte de son administration le trois juin 1806, de Barante examine en ces termes la situation du département :

« Aucun trouble religieux, aucune division politique n'ont alarmé l'Administration qui n'a jamais eu à désirer des mesures extraordinaires.

« La seule protection utile au commerce est la liberté ; c'est en ne le gênant point qu'on en favorise les progrès ; cette liberté a des restrictions aux frontières et l'Administration n'a d'autre bien à faire que d'empêcher toute extension aux rigueurs.

« On s'occupera du diguement de l'Arve et du dessè-

chement des marais d'Arenthon... Les chemins vicinaux commencent à s'améliorer sensiblement, mais on ne peut attendre de tous les maires le même zèle et de tous les individus la même obéissance. Les évasions des prisons nous obligent à les faire plus solides, plus vastes et dans d'autres locaux. La réorganisation des hospices et l'endiguement de la mendicité sont l'objet d'études ».

Il expose l'état des écoles et, concernant le culte, ajoute que « la police et la surveillance à son égard n'a exigé aucune mesure ; aucun trouble religieux n'a été et n'est à redouter. L'influence des ministres a été en plusieurs endroits bienfaisante et utile ; nulle part elle n'a entravé visiblement l'action des lois et la volonté du Gouvernement, d'antiques préventions se sont adoucies, l'union et la paix ont régné entre les deux cultes et une bienveillance réciproque anime catholiques et réformés.

« L'Administration s'est occupée de pourvoir aux frais du culte. Le peuple a été rappelé aux habitudes religieuses et a repris avec joie ce frein salutaire qu'il avait brisé en même temps que le joug des lois, mais l'Empereur n'a pu rétablir le patrimoine du clergé que la Révolution avait dévoré avec la fortune publique. Sauf quelques-uns, tous les prêtres sont sans dotation et leur subsistance est abandonnée à la charité des paroissiens. L'Evêque et les Curés seuls sont payés, mais le Gouvernement a voté 12 millions pour les desservants. Actuellement 22 curés et 146 desservants sont payés par l'Etat et 62 desservants par les communes ; tout en enlevant 55.780 francs des propositions épiscopales, il a formé par des centimes additionnels une somme de 150.400 francs. Les vicaires ont 500 fr., les desservants 900 dont 400 à la charge de 146 communes dans l'arrondissement de Genève. Les Curés ont

1200 fr. dont 1000 sont payés par l'Etat et 200 à la charge des communes.

« Il y a eu des réparations et même des reconstructions d'églises ; un mouvement très honorable a entraîné les communes à des sacrifices étendus auxquels la prévoyance du Gouvernement a dû mettre des bornes : aucune aliénation de biens communaux ne sera autorisée à cet effet ; des efforts individuels et des prestations ont suffi en beaucoup d'endroits.

« Les ravages de la Révolution sont déjà réparés en cette partie dans plus des trois quarts des paroisses ; les dépenses relatives au mobilier et au luminaire étaient autrefois acquittées par des revenus de fondations.

« Un arrêté du 7 Thermidor an XI — 26 Juillet 1803 — restituant les biens non aliénés et les rentes non transférées, a rendu à chaque église toutes les rentes de ce genre qui se trouvaient dans le domaine public ; dans 93 paroisses au moins, on a recueilli quelques-uns des débris que la Révolution avait épargnés et un léger patrimoine a pu être ainsi constitué à la Fabrique. La Cure de Genève a été créée tout récemment et un décret du 26 août 1805 lui a donné les revenus de la Cure de Russin réunis au domaine public ».

Il termine par quelques considérations sur la conscription et le Conseil lui exprime ses sentiments d'admiration et de reconnaissance pour le bien fait au département et les bienfaits que ses vues sages et profondes premettent de répandre sur lui.

Un nouvel exposé, en octobre 1807, indique les améliorations réalisées :

« Depuis la dernière session, le temps qui s'est écoulé a été rempli par la guerre qui a souvent détourné de l'administration intérieure la pensée même de ceux

dont le devoir était de s'en occuper continuellement. Il a fallu subordonner tous les autres intérêts à l'exécution des lois sur le recrutement.

« Du sein des camps, S. M. n'a cessé de veiller à la prospérité intérieure de l'Etat, l'administration des Communes est meilleure et leurs revenus augmentent, plusieurs ont amorti leurs dettes, leur comptabilité est régulière, les fonds communaux sont acensés et les dettes ont été discutées et liquidées. Sur 276 communes, 56 seulement ont encore des dettes et 30 peuvent les éteindre par leurs seules ressources ; leurs charges diminuent et leur contribution aux frais du culte sera notamment réduite de 20.000 fr. et peut-être davantage pour l'avenir si l'on diminue les succursales par de nouvelles circonscriptions. Les acquisitions de presbytères, leur reconstruction et celle d'églises avec les réparations ont, à eux seuls, dans ces dernières années, absorbé les ressources de la plupart des communes et c'est l'origine des dettes nouvelles et du non-amortissement des anciennes.

« Mais à mesure que l'on s'éloigne du temps de destruction et de désordre qui a laissé dans tant de communes tant de maux à réparer, il reste moins de dépenses à faire pour en effacer complètement la trace. Le temps arrivera bientôt où l'on pourra songer à des agrandissements, des travaux publics et de bienfaisance. On ne saurait trop se persuader que c'est dans un bon régime municipal et le bon emploi des revenus que consiste le moyen de bonheur pour les peuples et sont la source des vertus et des lumières et par suite de la véritable gloire d'une nation.

« Il se félicite que l'ordre et l'aisance renaissent successivement dans les communes dont la grande majorité pourra bientôt jouir d'un revenu égal aux besoins et ainsi proposer des travaux publics utiles ».

M. de Barante eut pour successeur le baron Capelle qui, en août 1811, dressait un programme en faisant un éloge dithyrambique du régime qui l'avait comblé d'honneurs :

« Chaque année, depuis votre institution, a été plus ou moins remplie par les faits étonnants du régime merveilleux sous lequel nous vivons et auquel vous avez toujours fait entendre l'expression de votre reconnaissance. Vous avez vu tour à tour l'anarchie renversée, les factions éteintes, les autels se relevant comme autant de puissances réparatrices ; le trône rendu à nos vœux comme le complément de l'ordre public, la victoire suivre toutes les conceptions du plus vaste génie et ne connaître pour ainsi dire d'autres bornes que celles que lui-même a assignées à ses desseins. Combien l'honneur de servir à une telle époque et sous un tel gouvernement impose d'obligation !

« La perception des contributions se fait sans effort, les opérations cadastrales avancent. L'administration communale a, d'année en année, une marche plus régulière, de l'ordre et de l'économie, les communaux sont mis en valeur, mais il y aura encore des résistances à vaincre dans quelques communes où l'intérêt privé prime l'intérêt général. Il est partisan de diminuer les petites communes, système qu'enfantèrent, comme tant d'autres, les fausses idées d'indépendance politique ».

Le Préfet déclare ne rien vouloir faire pour le port et le canal de Versoix. « On ne détruira pas les ouvrages faits pour le port, mais on les laissera subsister sans entretien pour l'usage de quelques barques qui s'y réfugient. En abandonnant ainsi aux ravages du temps ces commencements d'une ville imaginaire conçue par un grand poète et un Ministre (Choiseul) en

haine de Genève, on ne peut que regretter les deux ou trois millions dépensés.

« On ne peut se dispenser de rapprocher un règne où tout était abandonné à la faveur des ministres, où les gens de lettres étaient des personnages assez puissants pour faire de leurs ressentiments une affaire d'Etat, d'un autre où on ne conçoit et n'exécute que ce qui est vraiment utile, où il n'y a de puissant que le Monarque qui voit, régit tout lui-même et communique à tout l'impulsion par sa force et son génie.

« L'organisation du culte pour le nombre d'églises, cures et paroisses n'est pas encore approuvée et donne lieu à des contestations ; un grand nombre d'églises ont besoin de réparations. Les sœurs de charité établies à Genève sont d'une utilité qui croît tous les jours ; de telles institutions ne sauraient être trop approuvées ; un aumônier catholique romain est donné à l'Académie.

« L'instruction publique est dans un état assez satisfaisant ; il y a quelques collèges et de louables efforts sont faits pour les soutenir. Il y a autant d'écoles primaires qu'il en faut ; l'influence de l'Université ne s'y est point encore étendue ; la partie la plus importante de l'enseignement, celle de la gloire nationale et de l'amour du Monarque y languit. On craint de s'y trop montrer.

« Tout en admirant à Genève le perfectionnement et l'essor donné à ces établissements, peut-être serait-il à désirer que l'enseignement prenne une direction plus en analogie avec les nouvelles destinées de Genève et avec les liens qui l'attachent désormais à l'Empire français. L'éducation publique n'atteint le principal but qu'elle doit se proposer en éclairant les hommes qu'autant qu'elle leur apprend à bien connaître, à bien

juger leur position, à l'aimer, à aimer les obligations qu'elle leur impose ; sans cela, elle serait plus dangereuse qu'utile en ce qu'elle rendrait l'homme mécontent, malheureux et en opposition avec ses premiers devoirs.

« Ce fut sans doute une erreur des derniers rois de France de laisser suivre à tous ces collèges une impulsion telle qu'ils faisaient plutôt des républicains de l'ancienne Rome que des sujets de la Monarchie française ; aussi cette Monarchie a-t-elle fini par s'écrouler victime des rêves philosophiques de ceux mêmes qui étaient appelés à la soutenir. Cette grande leçon de l'expérience ne sera point perdue pour l'avenir et le grand homme qui nous gouverne l'a partout ainsi mise en pratique.

« L'époque qui doit délivrer les mers de leur asservissement (par le blocus) n'est peut-être pas très éloignée ; déjà le papier-monnaie précurseur de ruine et de banqueroute, a semé l'alarme dans la Grande-Bretagne, alarme qui a retenti dans toute l'Europe ; déjà ceux qui ont des fonds en Angleterre songent à les retirer. Encore quelque temps et la France sera vengée ! Le commerce recouvrera son indépendance, sa prospérité et un essor digne du grand homme à qui il le devra. On sera alors dédommagé de quelques années de souffrances. Les voiles tomberont des yeux de ceux qui auront été ou aveugles ou injustes. Sans doute il n'appartient pas à tout le monde de prévoir les résultats des hautes conceptions du génie, mais il est du devoir de tous de les attendre avec confiance et soumission et de tout faire pour en hâter le succès ».

Avec un art délicat et dépourvu d'exagération, le Conseil à son tour met en relief les qualités administratives du préfet Capelle :

« Les travaux du Conseil général (en cette session de

1813) ont été, pour ce dernier, autant d'occasions d'observer la bonté, la paternité, l'exactitude, la vigilance et les lumières de M. le Préfet.

« Vous avez rempli les vœux du Conseil presqu'aussitôt qu'ils ont été formés, vous les avez même devancés. Votre active surveillance ne négligeant aucun point de l'administration, a su, au milieu d'occupations extraordinaires et multipliées, se porter sur l'instruction primaire des communes rurales, l'administration des hospices, les secours à domicile, les encouragements aux arts, les moyens d'empêcher le trop grand renchérissement des grains, sur ceux d'entretenir l'abondance, sur l'exacte estimation des récoltes et des ressources locales, sur les épidémies, la propagation de la vaccine, l'établissement de manufactures de sucre de betterave, etc...

« Nous craindrions qu'une plus longue énumération de vos soins et de leurs heureux effets ne fissent prendre une fausse teinte de flatterie au pur et franc hommage de la vérité, mais nous n'imposerons point silence à notre reconnaissance, nous ne réprimerons point le besoin qu'elle a de s'épancher pour la manière à la fois paternelle et sévère avec laquelle vous exercez une police toujours active et dont vos administrés peuvent à peine s'apercevoir, surtout par la vigilance avec laquelle vous avez poursuivi les délits en matière de corruption et avez arraché une intéressante jeunesse à la criminelle sordidité des spéculateurs dont elle était la dupe et la victime ».

Plus bref en 1813, le Préfet s'était borné à rendre justice à la régularité de la perception de l'impôt, de la levée des conscriptions, de l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie malgré la dureté des circonstances, exprimant son admiration pour l'attitude im-

posante, et redoutable que l'Empire présentait alors aux ennemis de la France, malgré les pertes énormes de tous genres que les éléments conjurés lui avaient fait éprouver.

Mais déjà se manifestaient des symptômes de l'écroulement prochain dont la conséquence devait être la désagrégation des institutions avec le retour de Genève à l'indépendance et de la Savoie à sa dynastie.

Le Conseil général avait vécu.

Quelques-uns de ses membres composèrent la Commission centrale nommée le premier janvier 1814 par Bubna pour administrer le Léman en remplacement du Préfet qui avait fui.

Une institution analogue fut établie par le gouvernement sarde en 1848 sous le nom de Conseil divisionnaire et, en 1860, avec l'Empire, reparut cette assemblée dont la constitution avait subi des modifications dans son organisme, notamment par l'élection cantonale.....

CHAPITRE II

L'Administration, organisation communale, biens et ressources communales, l'Hôtel de la Préfecture, la Colonne de Bel-Air, amnistie, esprit public, etc.

La Révolution créa les départements et districts en dessous desquels la commune avait son administration propre dont les résultats furent déplorables par défaut d'aptitude et de surveillance.

La Constitution de l'an III, supprimant les districts, avait instauré l'administration cantonale et celle de l'an VIII, créa l'arrondissement communal administré par le sous-préfet.

Ce dernier avait, comme organe de transmission des vœux des populations, le Conseil d'arrondissement. En l'an XI, le Conseil général décide de consulter les cahiers de ces assemblées inférieures pour en adopter ce qui paraîtra en harmonie avec les intérêts du département en général et les opinions manifestées par lui-même, et, en examinant en l'an XIII les vœux de ces Conseils, cette assemblée déclare « qu'autant il est

« de leur essence de dire la vérité tout entière, autant « il est du devoir du Conseil général de la présenter « avec mesure et dans les circonstances favorables, « avec des ménagements qui, bien loin de nuire aux « succès des réclamations, les facilitent au contraire ».

Les maires de l'an VIII avaient été nommés par le préfet d'Eymar qui ne connaissait pas le département et avait choisi en général ceux alors en exercice.

« Ils sont en général — dit une note — négligents « dans leurs fonctions ; beaucoup sont incapables de « les remplir, d'où des retards dans l'exécution des « lois que toute l'autorité de l'Administration supé- « rieure ne put prévenir ni empêcher ; d'où aussi le « peu de succès de la conscription. Cette mauvaise « composition tient à un inconvénient qui n'est pas « particulier au Léman et qui partout doit nuire à « l'administration. Ceux de l'An VIII restèrent en pla- « ce, ne pouvant être remplacés, même quand l'expé- « rience de cinq années a prouvé leur négligence et « leur impéritie ».

Le renouvellement de 1808 permit de nouveaux choix. Leur suspension ou destitution auraient pu être prononcées par le Gouvernement sur la demande du Préfet, mais cette mesure impossible aurait dégoûté des citoyens capables qui craindraient des punitions trop sévères ; beaucoup d'ailleurs ne méritaient pas cet affront sans être dignes de la place.

La restauration d'une bonne gestion municipale, après les désordres des comptabilités révolutionnaires, fut un des soucis constants de l'administration impériale et le Conseil général se pénétra, à maintes repri- ses, de l'importance de la réorganisation communale.

Le pouvoir révolutionnaire laissa sans contrôle l'ad- ministration communale. La dévastation sans frein des

biens communaux avait appauvri les ressources communales et les dilapidations contribuaient à l'achèvement de la ruine.

L'attention des Préfets fut appelée sur ce point avant tout autre. La restauration de l'administration s'opéra graduellement et les ruines amoncelées par dix années d'incurie se réparèrent dans la mesure où le permettaient les ressources.

Le Conseil général, en 1802, constate que « les communes ont un déficit considérable, leurs biens ayant « été dissipés pour la plupart pendant la Révolution ; « elles n'ont que des centimes additionnels et il est « heureux que l'on ne puisse en imposer de nouveaux « sans l'autorisation du Gouvernement, car on verrait « renaître l'ancien abus d'impositions arbitraires au « gré des administrations ».

Sauf à Genève, ces centimes produisaient environ 300 francs dans les communes de 1re classe, de 40 à 100 dans celles de 3me qui étaient les plus nombreuses et ne pouvaient ainsi entretenir leurs services.

On avait proposé, mais avec répugnance, des octrois, possibles seulement dans les grandes villes, car ils gênaient le commerce intérieur des objets de première nécessité et retraçaient l'odieuse image des péages et de la féodalité.

Il ne pouvait être question d'augmenter l'impôt foncier et le Conseil pensait que la vente des bois et pâturages communaux serait susceptible de former des capitaux, suggérant d'imposer chaque commune pour les pâturages dans les communaux en décrétant une taxe très forte sur les chèvres, puisque cet animal malfaisant ne vit qu'aux dépens d'autrui.

La division ou partage des fonds communaux, déjà autorisée le 20 avril 1791, avait été décrétée par une loi

de la Convention du 10 juin 1793 dont « l'injustice était telle que beaucoup l'envisageaient comme l'acheminement à une loi agraire » et dont l'effet fut du reste suspendu.

Le Conseil reste opposé à ce mode de partage et ne veut pas permettre celui des prés et champs dont l'acensement fournit des ressources aux Communes. Les pâturages des plaines peuvent être divisés, mais non les autres qui pourraient être affectés aux hameaux voisins.

Il serait d'avis, pour constituer des capitaux aux communes, de vendre, pour former des propriétés particulières, les bois « où la dent meurtrière des chèvres cause tant de ravages ».

Le Conseil émet l'avis qu'un partage, facile dans les communes aisées, serait difficile dans les pauvres (an XI), ayant déclaré, en l'an X, que l'arrêté consulaire du 10 mars 1802, assimilant les bois communaux aux bois nationaux, était préjudiciable eu égard aux paiements des droits qui étaient exhorbitants.

Les partages des biens communaux effectués depuis la loi de 1793 avaient été régularisés par la loi du 29 février 1804 ; des actes avaient été confirmés et quelques détenteurs remplirent les formalités pour devenir propriétaires.

Il y avait alors environ 943 hectares de forêts nationales ; les plus vastes étaient celles de la Chartreuse du Reposoir, de 313 hectares, de l'abbaye de Bellevaux, de 262, du Vuache à Vulbens appartenant au marquis de la Grange auquel le Conseil, en l'an XII, est d'avis d'en opérer la restitution, 179 hectares, celle de Taninges, de 54 hectares, au même, des Cordeliers de Cluses, 20 hectares, etc...

Enfin, en 1807, le Conseil constate le rétablissement

de l'ordre et de la régularité dans l'administration des biens communaux : « richesse enfouie et comme perdue dans la masse des administrés, pouvant désormais payer leurs dettes et jouir entièrement de leurs biens par suite de la décharge du fardeau des succursales ».

En 1802, le Conseil examina un projet d'organisation par la réunion de Communes. Le rapporteur expose :

« Que la réunion est un excellent moyen d'introduire plus de simplicité dans les rouages de l'administration avec quelques économies. On aurait un meilleur choix de maires, si difficiles à trouver, mais il y aurait aussi plus d'inconvénients que d'avantages si l'on ne tenait pas compte de certaines réserves :

« Que la réunion communale n'entraînerait pas celle des propriétés communales ; que chaque hameau et village conserverait ses biens particuliers en restant seul obligé aux charges et dettes les grevant ; que les dépenses locales seraient séparées ; qu'un adjoint et une section du Conseil, pris dans le sein de la section réunie, seraient choisis pour administrer sous l'inspection du Maire, sinon la discorde et la jalousie seraient capables d'altérer la tranquillité publique comme cela s'est vu pour deux communes, quelque temps réunies, qui ont sollicité et obtenu leur séparation à l'aide de cette assertion. C'est une corde très délicate à toucher que celle qui tient aux habitudes et aux affections locales des habitants des campagnes ».

Le Préfet avait établi, en l'an IX, divers projets de réunion ; le Conseil avait sa propre conception qu'il jugeait plus convenable qu'une réunion de communes.

Augmentant le nombre des sous-préfectures qui ne comprendraient que trois ou quatre cantons et deux

justices de paix, il ne laissait aux maires ruraux que « cette portion d'administration rurale que le plus simple degré d'intelligence suffit pour exercer ».

Le sous-préfet ainsi rapproché des maires serait leur conseil et leur appui ; la surveillance apercévrait et réparerait vite les négligences. Il aurait la police, les registres d'Etat-civil que chaque maire apporterait tous les mois pour vérification, délivrerait les passeports, certificats de vie et de résidence dont les émoluments seraient employés en frais de bureau. La situation n'exigeant aucune représentation, il aurait un traitement modique : 1000 fr. et 500 à un secrétaire.

Le Conseil en proposait onze : à Genève, Collonges et Ferney, Thonon et Evian, Frangy, Carouge et Annemasse, Bonneville, Taninges et Sallanches.

« Un maire de grande commune, disait-il, est tellement au-dessus d'un maire de campagne par sa capacité et l'importance de ses fonctions qu'il paraît naturel de le distinguer de ce dernier par un titre ou une attribution ; leurs places sont si pénibles qu'on ne saurait les entourer de trop de considération et qu'ils mériteraient une rétribution pour le temps perdu en le consacrant à la chose publique. Les maires des communes de 5000 et au-dessus, que nomme le Consul, seraient assimilés aux sous-préfets avec un traitement et un costume spécial ».

Cette question de la diminution des communes était encore à l'état de projet en 1811 et la commission qui l'étudiait n'avait dressé aucun rapport. Le Conseil, qui eût été désireux de voir aboutir cette mesure, exprime alors l'avis que la marche de l'administration en serait facilitée, avec une meilleure destination des revenus.

Mais, dit-il, où trouver des maires et est-il prudent,

maintenant qu'ils ont un pouvoir judiciaire, de laisser condamner à la prison des citoyens par des gens aussi ignorants que le sont la plupart des maires de campagne ?

L'Administration civile ne fit aucune modification alors que l'autorité ecclésiastique avait en 1807 retouché l'organisation paroissiale de 1803 en supprimant notamment : Esserts, St-Romain, Jussy, Loex, Vanzy, Humilly, etc...

Il est à remarquer toutefois, par exemple, qu'en 1813 : Nangy et Loex avaient un seul maire, que Reignier, Esery et St-Romain ne formaient qu'un seul groupement municipal à la restauration sarde, mais je n'ai recueilli aucun document relatif à ces modifications.

Marcellaz et Fillinges avaient demandé, vers 1811, à être réunis au canton de Viuz, et Contamine à celui de Bonneville, mais la décision de l'autorité fut défavorable.

Il fut question de réunir à la ville la banlieue comprenant les Eaux-Vives, Chêne-Malagnou, Plainpalais — entre le lac, le Rhône, l'Arve et la Seime séparant Thonex des Bougeries — et le Petit-Saconex, formant quatre communes autonomes, n'ayant ni biens ni fonds communaux.

Le Conseil adopta cette idée (16 mai 1802), qui fut abandonnée après avis défavorable du Préfet.

Le Préfet d'Eymar s'était installé, à la suite de l'Administration centrale, en l'ancienne Résidence de France qui communiquait par un souterrain avec la rue de la tour de Boël.

En vertu de la loi qui mettait à la disposition des préfets les locaux à usage de l'Administration, il ne payait aucune redevance à la Société Economique,

propriétaire du local dont il se bornait à reconnaître la propriété.

De Barante, à son arrivée, ignorant de ses droits, traita avec cette dernière pour le loyer de l'Hôtel de la Préfecture et passa un bail de trois mille francs. Ayant remarqué que dans la discussion aux Cinq-cents et les discours prononcés à l'occasion de la Réunion de Genève et de l'érection du Léman, le rapporteur Chenier avait offert, au nom de la ville de Genève, les bâtiments nécessaires aux Tribunaux et aux bureaux des Administrations, et ne se jugeant pas lié, il fit modifier le bail en le réduisant au paiement de ses appartements particuliers, puis proposa l'acquisition de l'immeuble, la Société étant disposée à le céder, eu égard à la servitude qui le grevait.

En avril 1805, eut lieu une entrevue entre les Commissaires désignés par le Conseil général et les délégués de la Société ; cer derniers soutenaient que la promesse de fournir un local ne concernait que la « Maison de Ville » et que son insuffisance n'était pas démontrée ; les commissaires répliquèrent et soutinrent que la Société devait fournir également le local de la Résidence, occupé d'ailleurs depuis 1798 et que la servitude attachée à cette propriété — incontestée du reste — rendait cette dernière illusoire et nominale, qu'il était préférable de transiger au vu des questions délicates, des discussions longues et de l'issue incertaine, et de vendre à un prix modéré en tenant compte de la moins-value résultant de la servitude.

Le principe accepté, le Conseil général adopta le prix de 40.000 francs sans intérêts ni loyers. L'ingénieur départemental Duval estima l'immeuble, mobilier compris, 110.000 francs, abstraction faite de la servitude, puis considérant que les jouissances à vie sont, suivant la loi, représentatives de la valeur de la

moitié de la propriété, il évalua cette moins-value à 62.000, fixant la valeur effective à 48.000.

L'offre du Conseil, maintenue et acceptée, fut autorisée par la loi du 7 avril 1806, stipulant le prix payable en huit fractions annuelles de cinq mille francs.

Il avait été décidé d'élever, en face de l'Ile, un monument à la gloire nationale ; sur la colonne départementale de Bel-Air, devaient figurer des noms de militaires qui s'étaient distingués.

A la date du 27 Germinal an IX, le Préfet indiqué ces noms au Conseil général :

Ardin André, du Grand-Sacconex, sergent au 10me Bataillon d'Infanterie légère, tué à Arlequines le 26 floréal, an II, après un combat opiniâtre et y avoir eu les deux bras emportés par un boulet.

Vindret Jean-Marie, de Ville-la-Grand, Chef du 1er Bataillon de la 19me demi-brigade de ligne, tué le 9 messidor an III en commandant une attaque vigoureuse dirigée sur la redoute de Melony près Loriano.

Godey André, de Collex, volontaire au 2me Bataillon de l'Ain, et Alliod François, du même lieu, grenadier au même bataillon, tous deux tués dans des combats contre les Chouans où ils firent preuve de beaucoup d'héroïsme.

Trappier Joseph, de Carouge, capitaine dans la 27me demi-brigade d'Infanterie légère ; après avoir combattu avec bravoure à la tête des carabiniers, appelé par son seul courage à ce poste glorieux, tomba mort à Naples sur le champ de bataille, atteint de trois coups de feu le....

« Il manque encore certainement des noms de ces héros de la Liberté, ajoute le Préfet, et dès que les preuves en seront connues, ce sera pour lui une nouvelle occasion d'honorer la mémoire des braves qui

furent eux-mêmes l'honneur et la gloire du nom français ».

Le 7 Prairial an X, le Conseil exprime le vœu, auprès du Gouvernement, de la réhabilitation des trois citoyens qui avaient été privés de leurs droits de Français par une clause expresse du Traité de réunion, le motivant : « sur les sentiments de générorité et de bienfaisance qui caractérisent le gouvernement actuel ; la proscription de ces citoyens distingués par leur mérite personnel et leurs vertus publiques et privées doit cesser.

C'étaient Jacques-Antoine Duroveray, Jacques Mallet du Pan l'aîné (1749-1800), ardent défenseur de la Monarchie, qui avait quitté la France en 1792 et s'était retiré à Genève, correspondant avec les Cours d'Europe, exclu en raison de ce rôle et de ses opinions, François d'Yvernois (1757-1842) avocat, exilé en 1782, rentré à Genève en1792 ; adversaire acharné de la Révolution française, il s'était retiré en Angleterre d'où il ne devait revenir qu'en 1814 pour représenter Genève au Congrès de Vienne.

Le Conseil (an IX et 1801) signale l'abus des armes courtes à feu et des stylets que prohibaient les anciennes lois, défendant même sévèrement d'en avoir chez soi ; la tolérance, depuis la Révolution, a inspiré l'audace aux scélérats ; la jeunesse est armée.

« Les difficultés surgissent du fait qu'on ne peut distinguer les malintentionnés qui ont plus de facilités pour exercer leurs vols et vengeances et semer la crainte et l'épouvante. Parmi les bons citoyens mêmes, des rivalités et des rixes éclatent, troublant le repos et la tranquillité ».

Le Conseil pense qu'on devrait interdire le port d'armes avant 18 ans, rendre les parents responsables,

exiger une autorisation préalable et le défendre aux personnes prévenues de délits jusqu'à la décision du Tribunal. Le port d'armes fut, en suite de ce vœu, réglementé par un arrêté préfectoral du 21 avril 1801.

Dès l'an IX, le Conseil avait émis le vœu de voir diminuer le nombre des cabarets, rappelant, en 1805, que le Sénat de Savoie, par arrêt du 1er juin 1770, n'avait autorisé, sauf exceptions, qu'un seul cabaret par commune, le tenancier devant être de bonne vie et mœurs, et avait pris des dispositions pour assurer la tranquillité publique et la sûreté des voyageurs.

« Aujourd'hui, dit-il, ils fourmillent, la quittance du droit de patente remplaçant les preuves de moralité et de probité ; la police est sans action. Ils deviennent un théâtre de débauches et de libertinage, des disputes s'y engagent, des meurtres s'y commettent, les vols s'y projettent et ils consument le patrimoine des familles. Ce sont des lieux, sièges du vice et du scandale ».

Il demande donc au Préfet leur limitation.

Un arrêté du 27 vendémiaire an XII avait ordonné l'arpentage et le cadastre général. En pleine activité en l'an XIII, il donnera, fait remarquer le Conseil, des éléments pour la répartition future du contingent foncier.

Il avait demandé, en l'an VIII, le transfert de Turin à Genève, des mappes originales, cadastres et carnets d'arrière-fief. Il préconise, en l'an XI, l'uniformité des registres de l'Etat-civil imprimés.

« Depuis la Révolution, fait-il observer, ces registres n'ont pas été tenus avec régularité dans la partie savoisienne du département ».

Beaucoup furent égarés et perdus probablement au moment du transfert à Bourg des papiers administratifs de l'ancienne province de Savoie.

Constatant en 1806 que des pères ne font pas inscrire leurs enfants par les Officiers publics pour les soustraire à la conscription, le Conseil propose l'interdiction du baptême sans certificat.

Les actes notariés étaient rédigés sur feuilles séparées ; le Conseil, en l'an XIII, préférerait les voir inscrits sur un cottet ou registre paraphé.

En 1801, il demande la suppression du papier timbré, obligatoire pour tous les actes civils et judiciaires et pour toutes écritures devant faire foi en justice : « Il est une charge pesante à laquelle on se soustrait en se servant du papier libre malgré le danger et l'impossibilité juridique d'en faire usage. Il est également cause de lacunes et de désordres dans les actes et registres des municipalités ».

Le Conseil général apprécie l'esprit public et l'opinion générale du département en des rapports succincts qui ne paraissent dépourvus ni d'intérêt ni de vérité.

An IX. — La population — 201.508 — a dû diminuer à cause de la guerre. Les lois sont généralement exécutées ; là où il y a plus de lenteur, c'est dû à des habitudes ou des préjugés, surtout dans les montagnes.

Le rapport signale l'état de pénurie et de misère du département dû aux épidémies, aux mauvaises récoltes, aux épizooties, aux ventes forcées, suite de la rigueur dans le paiement des créances qui précédemment ecclésiastiques, étaient devenues nationales, cet état cause la mendicité, le vagabondage effrayants, à Genève, surtout, et nécessite des mesures répressives.

An X. — Les mœurs de la ville de Genève se soutiennent dans toute la sévérité qui était le fruit de ses anciennes institutions, lesquelles s'accordent d'ailleurs parfaitement avec son nouvel état politique et conti-

nuent à être chères aux Genevois, ce qui fait espérer que les mœurs ne dégénèreront pas. Les autres parties du département, par leur amalgame avec Genève, ne peuvent qu'y gagner. Au reste, l'état des mœurs dans ces parties, ne présente rien que de satisfaisant pour le présent et l'avenir ; le rétablissement de l'exercice public du culte contribuera sans doute puissamment à leur maintien et même à leur amélioration.

L'attachement au Gouvernement, la soumission aux lois sont un sentiment qui est commun à tout le département. La douceur des lois actuelles, la modération qui caractérise toutes ses opérations achèvera de dissiper les préventions que d'anciens souvenirs conservent encore chez quelques individus de la portion la plus nouvellement réunie (le haut Faucigny) et l'on ne verra bientôt plus dans le Léman que des citoyens également soumis aux lois et vrais appréciateurs des efforts du Gouvernement à procurer le bien public.

An XI. — Il n'y a pas de changement sensible depuis un an. Cependant, à en juger par la pente générale qui ne peut échapper à l'observateur attentif et éclairé, il résulte que les mœurs, le respect pour le Gouvernement, la reconnaissance pour les efforts qu'il ne cesse de faire pour la prospérité publique et particulière, la soumission aux lois sont des sentiments qui jettent chaque jour dans les cœurs des racines plus profondes.

1805. — Les lois sont généralement bien observées, si l'on en juge par l'ordre et l'harmonie qui règnent, par l'activité que l'on apporte à réprimer les délits, à punir les crimes et par la police exacte que l'on exerce, principalement au chef-lieu.

On ne trouve plus, dès cette date, de rapports spéciaux à ce sujet.

Un état de la situation au 31 décembre 1804, émanant probablement de la Préfecture, note que la situation intérieure est aujourd'hui ce qu'elle fut dans les temps les plus calmes ; point de mouvement qui puisse alarmer la tranquillité publique, point de délit qui appartienne aux souvenirs de la Révolution, partout des entreprises utiles attestent les progrès de la confiance et de la sécurité. Le levain des opinions n'aigrit plus les esprits.

Un autre document, sans date, que je crois antérieur à 1806, expose la situation particulière de chacune des parties du Léman :

Le pays de Gex a été dominé plus que tout autre par l'esprit révolutionnaire, mais il en a entièrement perdu les traces ; le Gouvernement y est aimé, les lois exécutées, la conscription facile, le paiement des impôts exact.

La Savoie est, sans aucun doute, des pays réunis, celui dont les habitants sont le plus attachés à leur nouvelle patrie. Dans aucun canton, dans aucune classe, on ne peut apercevoir un regret de la domination sarde, quoiqu'elle fut douce et paternelle. En un mot, sans la trop grande répugnance pour la conscription, il n'y aurait pas de meilleurs citoyens.

Les Genevois, malgré leur vanité et leurs formes indépendantes, plus remarquables dans la classe inférieure que dans les autres, sont des citoyens tels qu'il est impossible d'en trouver de plus soumis aux lois et aux Autorités. Ils peuvent bien quelquefois avoir des opinions contraires aux devoirs qu'on leur impose, mais ils ne les remplissent pas moins avec exactitude. La conscription n'y offre pas de difficultés.

CHAPITRE III

Les Finances : répartition des impôts, dégrèvements, Statistiques des contributions, les dépenses variables. Patentes, octrois, droits réunis, enregistrement et succession, les barrières, la Loterie nationale.

Les nouvelles contribution foncière, personnelle-mobilière, etc..., datent de la fin de 1798 et de 1799 et sont restées en vigueur jusqu'à nos jours ; seule la législation du XXme siècle parait ne plus vouloir les considérer comme répondant aux besoins de l'Etat et aux fortunes des citoyens.

La contribution foncière du Léman fut fixée à 522.000 francs, la personnelle-mobilière et somptuaire à 79.800, soit un principal de 601.800, réparti comme suit en 1802 :

	Ville de Genève	Arrondissements de Genève	Bonneville	Thonon	Totaux
Contributions					
Foncière	63.430,67	217.230,21			
		280.660,88	171.057,46	70.281,66	522.000
Somptuaire ..	2.720.—				
Personnelle ..		24.999.—	16.200.—	9.613,50	
Mobilière		16.023,82	6.423,49	3.820,19	
		43.742,82	22.623,49	13.433,69	79.800
Ensemble		324.403,70	193.680,95	83.715,35	601.800

La loi du 13 Floréal an X — 3 mai 1800 — avait maintenu le chiffre précédent de 522.000 malgré la distraction des deux hameaux de Forans et de Noirecombe (4000 journaux imposables), de Chésery, réunis à l'Ain le 2 février 1801 et la perte de 300 journaux à Bonne, vers Milly, par suite d'avalanches et d'éboulements survenus en décembre 1800 et janvier 1801.

Le Conseil avait classé premier l'arrondissement de Genève comme étant le plus riche et dans la situation la plus avantageuse, deuxième celui de Bonneville, comme ne produisant, avec son climat très froid, que des fourrages, orge et avoine, et troisième, celui de Thonon, étant le moins productif avec ses intempéries et tempêtes rendues fréquentes sous l'influence du lac et des montagnes.

Tenant compte de la stagnation des affaires et de l'ingratitude du sol, en faisant observer que le Léman ne devrait être imposé que de 504.613 francs, le Conseil fixe la répartition de l'an XI indiquée dans le tableau précédent, dont les bases générales ne se sont que peu modifiées jusqu'en 1813 ; compte tenu des dégrèvements, elle était, pour :

	Foncière	Pers.-Mobilière	Totaux
Genève	261.544	44.868	306.412
Bonneville	168.412	21.858	190.270
Thonon	71.112	13.272	84.384
Ensemble	501.068	79.998	581.066

L'impôt était réparti entre 200.018 habitants soit 96.759 dans l'arrondissement de Genève (la ville ayant 22.759), 64.800 dans celui de Bonneville, 38.459 dans celui de Thonon.

Par hectare : Genève (281.696 hect.) paie 0,77.115, Bonneville (237.000), 0,72.176 et Thonon (141.000), 0,49.845.

Genève paie une foncière égale au cinquième de son

revenu présumé de 316.450 francs et en plus l'impôt somptuaire qui fut aboli en 1807.

La personnelle est basée sur le sixième de la population, chiffre multiplié par 1,50 représentant alors trois journées de travail.

En chiffres globaux et dès l'an XII, l'arrondissement de Genève payait le 53 % des impôts, celui de Bonneville le 33 % et Thonon le 14 %.

Des dégrèvements furent demandés dès le début.

Le rapport de 1800 motive sa demande de dégrèvement foncier en présentant ainsi la situation particulière du Léman.

« Il est reconnu que son sol est des moins fertiles de la France : ses hautes montagnes, presque toujours couvertes de neiges, lui occasionnant de fréquentes intempéries ; une quantité de rivières et de petits torrents qui ne sont point contenus font des inondations très fréquentes et entraînent très souvent, dans les collines, les terres et les habitations ; de là des récoltes toujours précaires, une agriculture pénible et peu productive.

« A ces causes permanentes, se sont joints depuis quelques années des épizooties continuelles et à peu près générales dans le département, occasionnées en partie par des rassemblements de bestiaux pour le service des armées et maintenues tant par l'effet de la non-exécution des lois sur la police rurale que par la privation des facultés nécessaires pour les médicinaux.

« Ce passage constant des troupes dans le département dès la fin de septembre 1792 et qui est devenu plus conséquent depuis que l'Italie et la Suisse sont le théâtre de la guerre, est une charge extraordinaire et d'autant plus accablante pour le pays que les four-

nisseurs d'étapes, quoique salariés par le Gouvernement, laissant pour la plupart le soin aux particuliers chez lesquels sont logés les soldats de fournir à leurs premiers besoins et de suppléer à la parcimonie et à la mauvaise qualité de leurs fournitures.

« On peut donc dire hardiment que le logement des gens de guerre a formé pour ce département une imposition nouvelle qui surpasse, dans un grand nombre de communes, le double et le triple de la contribution foncière.

« A ce tableau pénible, il faut ajouter la stagnation du commerce et la pénurie du numéraire, ce qui influe d'une manière si frappante pour le chef-lieu et par conséquent pour le Département.

« Telles sont les principales causes de la misère dont les regards sont frappés et dont les accents plaintifs retentissent à toutes les oreilles. De là cet accroissement de la mendicité, de là celui des délits, de là ces retards dans la perception de la contribution que l'on n'arrache qu'à force de garnisaires.

« De cette situation aussi vraie qu'affligeante, on doit en conclure que ce département est en souffrance et que le poids de la contribution foncière doit être allégé de 40.000 francs ».

Ainsi le Conseil, logique et implacable, en face de la réalité, caractérisait les effets de dix années d'impéritie qui avaient creusé le gouffre béant où avaient sombré les promesses et les illusions, la prospérité et la sécurité.

L'heureuse circonstance de la paix de Lunéville et l'espoir d'une paix générale prochaine — qui fut celle d'Amiens — enhardirent le Conseil à présenter de nouveaux vœux en 1801 et à demander une réduction « pour modérer les impositions qui excitent des plain-

tes de la généralité des contribuables et peuvent produire de fâcheux effets pour l'ordre civil et social ».

Un dégrèvement partiel de 27.555 francs, accordé en 1801, fit l'objet de discussions pour son attribution.

En 1802, la contribution foncière de Bonne fut réduite de 192 fr., sauf à statuer pour l'avenir.

Les efforts du Conseil pour décharger le Léman aboutirent en l'an XII à un dégrèvement définitif de 22.000 francs, réduisant ainsi la foncière à 500.000 et allégeant Genève de 2.000 francs, les cantons de Cruseilles et d'Arbusigny, ainsi que les communes de Chancy, Avully, Cartigny de 6.000 francs et l'ensemble de chacun des arrondissements, au marc le franc, de 14.000.

En suite de l'incorporation d'Entremont en 1811, la foncière fut portée à 501.068, la personnelle à 79.998. A ce principal, s'ajoutaient alors 208.000 francs de centimes additionnels sur la foncière et 30.450 sur la personnelle, pour former un budget total de 809.516,55.

Un dégrèvement de 3.690 francs, attribué à l'arrondissement de Genève en1806 fut réparti sur les autres. Cluses, dont l'horlogerie, sa principale industrie, était dans un état de « stagnation complète » fut déchargé en 1811 de 200 francs.

STATISTIQUE DES CONTRIBUTIONS EN 1801

Arrondis.	Maisons	Champs, prés		Vignes		Bois part.		Marais ter. vaines
		Hect.	Prix	Hect.	Prix	Hect.	Prix	
Genève	11.451	58.069	905	2.558	2.357	12.174	443	
Thonon	5.509	26.276	1.301	1.343	1.634	10.681	605	
Bonneville	8.680	42.437	1.295	561	2.170	21.733	609	
	25.640	126.782		4.462		44.768		
Soit	176.012 hectares imposés pour les valeurs de							
		2.306.199		194.619		135.897		
	346.792			2.636.715				122.520

Ensemble 3 millions 106.027 francs.

« Le Roi sarde, lit-on au rapport, pour établir une juste et proportionnelle contribution, avait fait établir le cadastre de 1738, des commissaires intègres et instruits avaient opéré dans chaque commune sous la surveillance du Commissaire du Gouvernement. Il avait été établi trois catégories de natures de propriétés, subdivisées en trois classes dont le produit brut fut déterminé en argent au prix moyen des denrées de dix années et, soustrayant de ce prix les 3/8mes pour les frais de culture, les 5/8mes restant formèrent le revenu imposable. En réalité, le Gouvernement prit un peu plus pour les contributions, puisqu'une contribution de cent francs frappait un revenu de 476 francs ».

Le rapporteur estime que l'évaluation des frais de culture devait être des 4/8mes, le prix des denrées ayant augmenté d'un tiers depuis 1738; le blé, de 10 livres 8,7 alors, s'étant élevé vers 1800 au prix moyen de 16 l. 4,7. Seule, la ville de Genève fournit des produits industriels ; le reste du département n'a que des revenus fonciers.

Le Directeur des Contributions directes affirme « qu'on ne peut dépasser le revenu alors imposable ; on ferait erreur si l'on considérait la valeur vénale des terrains fonciers, cette valeur n'étant pas l'effet de la fécondité naturelle et de la valeur intrinsèque du sol, mais dépendant du nombre, du travail, de la frugalité des habitants. La population, que l'on peut évaluer à 203.000, a peu de besoins et ne craint pas les familles nombreuses ; on s'y marie dès 15 et 16 ans et il n'est pas rare de voir des pères de 4 et 5 enfants n'avoir que 23 ou 24 ans, le produit foncier brut — déduction faite des maisons de Genève — étant de 5.518.482 francs, chaque individu n'a environ que 36 francs à dépenser par an. Il y a émigration depuis l'approche de l'hiver au printemps ».

En 1802, le Conseil expose que la misère sera plus grande encore par suite du gel général de la nuit du 6 au 7 mai ; déjà en automne 1801, des pluies obstinées n'avaient pas permis la fin des semailles et une insuffisance de récoltes était prévue ; l'hiver avait été cruel par sa rigueur.

De nouveau, les 17, 18 et 19 mai, un brusque changement de l'atmosphère et une neige abondante amenant trois degrés au-dessous de 0° avait détruit la totalité des récoltes.

Cette calamité, sans exemple depuis 72 ans, incite le Conseil à demander une exemption d'impôts qui reçut partiellement satisfaction, car il se fit en l'an XI l'écho de la reconnaissance des cultivateurs malheureux dont les vignes avaient été gelées en l'an X.

Le rapport de l'an XI (1803) mentionne l'insuffisance des centimes additionnels :

« Le Léman renferme une masse considérable de montagnes qui appartiennent aux plus hautes chaînes des Alpes, roches inaccessibles et neiges éternelles qui présentent de grandes surfaces sans matière imposable, dont le voisinage nuit aux terrains cultivables de la plaine, d'où naissent des intempéries et l'infertilité d'un sol ingrat et borné, ne pouvant supporter qu'une contribution foncière modérée ; il produit au contraire beaucoup de contributions indirectes et si les centimes additionnels portaient sur les deux genres d'impôts, le Léman serait aussi avantageusement doté que les autres départements.

« Il se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à la totalité de ses dépenses réduites à la stricte économie et n'a pas les moyens comme d'autres de distribuer un superflu avec des avantages à l'industrie et au commerce, des secours et des encouragements pour les

travaux publics et faire des travaux d'utilité et d'embellissement.

« Cet état de choses naît de la force des circonstances et de la forme de comptabilité établie indistinctement pour la France. Le Gouvernement a d'immenses besoins auxquels il ne peut être pourvu que par des contributions ; le Gouvernement qui les propose, le législateur qui les ordonne doivent y apporter toute leur attention, afin qu'elles soient équitablement et le moins onéreuses possible ».

Les dépenses variables étaient celles à la charge du département pour ses besoins particuliers et étaient balancées par 15 centimes additionnels, sur le principal des contributions, que l'on ne pouvait dépasser. Elles concernaient la Préfecture, l'instruction publique, les enfants abandonnés, les prisons, les tribunaux, etc... ; quelques-unes de ces dépenses étaient antérieurement à la charge du Trésor et la loi de finances du 2 ventôse an XIII y ajouta les casernements de gendarmes.

« L'administration est entravée par l'insuffisance de recettes ; les dépenses des prisons notamment dépassent les crédits et le nombre des gardiens est insuffisant. On est obligé de recourir à la charité privée pour les enfants abandonnés ».

Cruel est l'embarras du Conseil qui, en 1806, devant une insuffisance qu'il évalue à 101.000 francs, exhale une plainte amère :

« Quelle n'est pas la situation pénible du Préfet, administrateur du Département, au zèle, au talent, à la surveillance éclairée duquel le Conseil a rendu éclatante justice. Ce tableau affligeant se présente chaque année et le Conseil doit écarter à regret toute idée d'amélioration.

« A un très petit nombre d'exceptions près, le Léman est le département le plus mal partagé de l'Empire, ses revenus ne s'élèvent qu'à 87.000 francs et il lui faudrait au moins 120.000 ; ailleurs, les dépenses variables s'élèvent à 150.000 et plus.

« Ne sommes-nous pas membres de la même famille ? N'avons-nous pas également droit au même bien-être, à la même bienveillance de la part d'un Gouvernement juste et paternel ? Si sa formation tardive n'a pas permis de lui faire une dotation de territoire aussi étendue que celle assignée à chaque département, à son origine, si de là résulte une contribution moindre, sans réduction de dépenses, n'est-il pas de la sagesse, de l'impartialité du Gouvernement qui dirige les actes de l'Autorité suprême, de réparer cette inégalité et de venir au secours d'un département qui, par sa soumission aux lois, son exactitude à payer les impositions et son attachement au chef auguste de l'Empire, croit n'avoir pas démérité de la Patrie ? ».

Considérant qu'il lui était impossible d'acquitter toutes les dépenses mises à sa charge sans augmenter les ressources avec les moyens d'y pourvoir, le Conseil propose de reverser aux dépenses fixes les dépenses administratives des Préfets, en faisant au besoin une répartition entre les départements riches en proportion de leur opulence ; il demande en même temps à porter l'abonnement du Préfet de 16 à 40.000 francs en raison de la position frontière de Genève, sur la route militaire de Paris à Milan, où se délivrent de nombreux passeports et où l'existence est chère, et celui des sous-préfets à 8.000.

La dette ancienne du département s'élevait en 1807 à 89.000 francs. Après un premier rejet, l'Empereur, revenant sur sa décision, accorda une subvention de

30.000 francs sur les fonds de non-valeurs du Trésor ; cette dette était réduite en 1808 à 33.040 francs.

Le budget de 1807 avait balancé recettes et dépenses. « Pour la première fois peut-être, nous ne sommes plus découragés de tout bien par l'impossibilité de le réaliser ».

A la fin de l'Empire, en 1813, les dépenses départementales s'élevaient à 290.000 francs, comprenant :

outre les dépenses invariables fixées et réglées par le Ministre :			124.955,90
les dépenses variables :			
traitement du Préfet	35.000.—		
Ses frais de bureau	6.250.—		
Les Sous-Préfets	10.400.—		
Les employés de prisons	51.050.—		
Ceux des Tribunaux	9.030.—		
Le casernement	7.475.—		
Les imprévus	5.000.—	....	124.205.—
et les dépenses accidentelles :			
La Compagnie de réserve	18.432.—		
Créance irrecouvrable sur Favrat, ex-receveur	7.250.—		
Supplément au culte	4.770.—		
Supplément aux Ponts et Chaussées	4.400.—		
Réparations à la Préfecture	1.500.—		
Imprévus et divers	4.322,62	....	40.674,62
Total			289.835,62

« Le droit fixe de patente, dit le Conseil en 1801, si élevé que quelques commerçants ont préféré renoncer à leur état, est aggravé de droits proportionnels arbitraires sur le loyer entier de l'habitation alors que, d'après la loi, cette contribution ne devrait porter que sur le loyer des ateliers, comptoirs et magasins destinés au commerce. C'est ainsi qu'un commerçant, ayant une nombreuse famille, demandant un logement considérable, paiera davantage ; il y a de vives plaintes à ce sujet ».

En l'an VIII, le Conseil reconnaît l'utilité des octrois et même leur nécessité pour liquider les comptes arrié-

rés ; son avis fut tout autre en 1802. Ainsi qu'on l'a vu précédemment. Napoléon les établit le 17 mai 1809.

Le 25 février 1804, avait été promulguée la loi sur les boissons, tabacs, voitures, appelés droits réunis, réglementée par le décret du 22 mars 1805. L'impôt du sel fut rétabli en mars 1806 et le monopole des tabacs date de décembre 1810.

Les droits réunis furent les plus impopulaires des impôts.

En l'an XIII, le Conseil signale « les entraves des droits réunis dont l'interprétation est sévère et l'effet rétroactif ; il n'a pas été tenu compte des prix minimes des vins du Léman ; la perception de l'impôt est très coûteuse au fisc et, en règle générale, il n'y a pas de taxe que le peuple répugne plus à payer que celle dont le produit se perd presque en entier avant d'arriver au Trésor public. Ils paralysent une partie essentielle de notre agriculture ».

« Il ne veut point jeter le blâme, dit-il en 1806, sur l'impôt des boissons, mais sur les dispositions qui tendent à paralyser cette importante branche de l'agriculture dont la prospérité fait la force, le succès et la grandeur de l'Empire.

« Les produits des vignobles sont les plus vendables et les plus exportables. Une mesure diminuant ces produits devient alarmante et dangereuse ; chargeant une seule nature de terre d'un droit énorme, cet impôt dénature la valeur locative et vénale de cette matière, aliène les capitaux, baisse les prix, détruit les vignes : c'est une richesse territoriale radicalement perdue.

« Et puis l'impôt exigera une armée d'employés, les transactions et les mouvements étant soumis à une

imposition insupportable ; il fait fixer les capitaux vers d'autres branches de l'industrie. Plus de commerce en faveur de l'agriculture, plus de mouvements d'argent autour de lui ; il ne pourra plus vendre qu'à des spéculateurs qui deviendront pour lui des usuriers funestes. La loi poursuit la denrée dans toutes ses mutations, altérant à l'infini toutes les bases du commerce.

« Le Conseil ne peut garder le silence, la loi menaçant de priver la France de ses plus grandes ressources et de son plus beau prestige ».

Cette énergique opposition se heurtait à la volonté impériale et devait rester impuissante.

Il signale en vain la réalisation des inconvénients prévus en exprimant le vœu, en 1807, de voir changer l'assiette de cet impôt de manière plus simple, plus économique et moins vexatoire.

« Le mal est grand, affirma-t-il en 1808 et il réclame du Gouvernement cet acte de justice de classer le département dans un rang plus bas.

Aucune amélioration ne fut accordée et le Conseil gémit sur la paralysie de l'agriculture dont on a exigé plus qu'elle ne pouvait supporter. « La vigne a changé de nature, le département est privé de la valeur du sol, les fermiers ne peuvent plus payer et leurs terres ont baissé d'un tiers ».

Jamais gabelles, leydes et péages n'avaient, sous l'ancien régime, soulevé de tels mécontentements ni appauvri dans de telles proportions.

Les premiers droits d'enregistrement furent perçus conformément à la loi du 19 décembre 1790. Le timbre et l'empreinte du « despote sarde » furent brisés le 1er ventôse an II.

Le 13 novembre 1793, l'Administration du Mont-

Blanc avait organisé la Régie nationale en suite de la loi du 14 août 1793 ; il y eut un Directeur à Chambéry et des bureaux dans chaque district ; celui de Carouge en possédait trois, à Carouge, Annemasse et Frangy.

La loi du 22 frimaire an VII, toujours en vigueur, en fixa les principes, celle du 6 prairial créa, pour un temps limité, le décime par franc qui n'a jamais été supprimé.

Le Conseil considère les droits : « comme trop élevés, compliqués, exposant à des perceptions supérieures et amenant des procès ; ils sont appliqués à une telle multitude d'actes et sont si élevés que pour s'y soustraire, on fait des actes imparfaits, avec stipulations obscures et ambiguës, aux déclarations fautives ; on les esquive même.

Beaucoup d'hoiries restent ainsi à partager et à régler. Cet état de choses, rendant les propriétés incertaines, tient les citoyens dans l'inquiétude, présente un avenir hérissé de difficultés et fournit les éléments d'une foule de procès.

« La classe nombreuse et intéressante des agriculteurs est la plus menacée, elle n'aborde qu'en tremblant les actes publics dont l'étonnante diminution (déjà constatée en 1799) ne fait plus de doute. Beaucoup de citoyens sont forcés d'abandonner des poursuites ou de transiger *malgré la légitimité de leurs droits*, à leur préjudice, sur des prétentions injustes formées contre eux, victimes ainsi de leur dénuement et de l'avidité ou de la mauvaise foi des chicaneurs opulents ou aisés ».

Les propositions de revision de ces droits, constamment renouvelées, le furent toujours sans succès.

Il en était de même des droits de succession et de mutation d'immeubles après décès qui « excitent plus

particulièrement le mécontentement général et donnent lieu, pour y échapper, à des irrégularités, des déclarations fausses et vicieuses et à des résolutions amenant des conséquences fâcheuses ».

On payait en ligne directe, outre la subvention de guerre et par cent 0,25 sur les meubles et un franc sur les immeubles, entre époux 2,50 et 5 % en ligne collatérale.

« Quelque modéré que paraisse ce droit, l'opinion publique le repousse, ne pouvant s'accoutumer à l'idée de voir la succession d'un père ou d'une mère sujette à imposition, qui donne d'ailleurs aux employés de la Régie des moyens ou prétextes de vexations en fouillant dans les fortunes qu'ils mettent au jour ; aussi les citoyens de la campagne se dispensent-ils fréquemment de consigner aux maires le décès de leurs parents ».

Le Conseil pense que l'on devrait opérer la déduction des dettes, principe juste qui ne devait être réalisé en France qu'un siècle après.

Le Préfet rapporte vers 1806 que si les impôts indirects ne sont pas vus d'un mauvais œil, le droit de succession est le seul qui suscite quelques plaintes ; on ne s'accoutume pas à voir un fils payer le droit d'hériter de son père.

Le 18 décembre 1798 avaient été créées des barrières, au nombre de douze, à l'entrée des principales routes et où se percevait un impôt onéreux qui excita un vif mécontentement.

En juin 1799, le Juge de paix de La Roche est accusé du refus de poursuivre les dénonciations faites contre ceux qui se soustrayaient à cet impôt.

Ces barrières étaient placées au Fort de l'Ecluse,

Gex, Cornavin, Porte neuve et Rive, Versoix, Frangy, Bonneville, La Roche, Sallanches, St-Jeoire et près du pont de la Dranse à Thonon.

Les Genevois vendirent leurs chevaux d'agrément et ne se rendaient plus à la campagne (Conseil d'arrondissement an VIII).

Une distance était comptée sur 5 kilomètres, mais un malade, par exemple, voulait-il faire le tour des Tranchées, il payait 5 distances, à Plainpalais, deux minutes plus loin, 6 distances. De Châteleine aux Eaux-Vives avec retour était l'équivalent de 13 distances !

Le Conseil demande en l'an VIII que le produit en soit appliqué aux réparations des routes ; que cet impôt soit moins onéreux tout en restant aussi productif.

Les plaintes concernant l'emplacement même des barrières, l'interprétation de la loi, la gêne apportée à la circulation journalière, car chaque fois qu'un citoyen demeurant près d'une barrière passe la grand' route pour rejoindre un chemin vicinal, il paie un droit qui n'est pas en proportion de la distance à parcourir. « La bonne foi est aux prises avec l'avidité des fermiers ».

Le Conseil en demanda ensuite la suppression. Les droits, parfois doubles et triples de la distance, dans la ville de Genève notamment, avaient causé de tels inconvénients qu'on les avait atténués en 1804, les quatre barrières de l'arrondissement de Bonneville ne rendaient pas le prix de leur adjudication et le produit général en était d'ailleurs trop modique par rapport aux difficultés. La proposition du Conseil, qui avait demandé leur suppression dans la France, reçut satisfaction par le remplacement des barrières, en 1806, en un impôt sur le sel.

On tombait de péage en gabelle ; ainsi disparut cette taxe d'entretien qui avait un air d'illégalité et d'injustice et dont la perception se faisait, si l'on en croit le Préfet, sans résistance, mais non sans murmure.

Le Conseil général insère la Loterie nationale dans les contributions, en étant une « d'autant plus onéreuse qu'elle ne porte pas sur les opulents, aisés et industriels, mais sur des malheureux dans une situation étroite, sur les indolents inaptes au travail, oisifs fondant leur espoir sur les coups de la fortune ».

Abolie par la Convention, elle avait été rétablie sous le Directoire et depuis son rétablissement, la misère, la corruption et l'immoralité avaient fait des progrès effrayants. Ces effets déplorables s'aggravaient à un tel point qu'en l'an IX, le Conseil estime de son devoir de revenir en termes énergiques sur ce désastreux impôt :

« Que le Gouvernement ne prenne pas en mauvaise part les expressions fortes du Conseil, faibles encore en comparaison de l'étendue du mal. En ne partant que des plus faibles données, la recette des cinq bureaux de Genève dépasse 500.000 francs par an ; si les recettes dans les autres parties de la République s'élèvent à 118 millions, il est aisé de calculer en moyenne la perte qui en résulte... Nous ne la dévoilerons point : elle est immense. Le produit net n'étant que de douze millions, il en ressort que le peuple supporte une charge sans proportion avec le rapport. Elle s'appesantit surtout sur la classe pauvre qui s'acharne à chaque tirage à augmenter sa perte, sacrifiant même les moyens d'existence de la famille et ne s'arrêtant que quand la ruine est consommée et qu'il ne leur reste que le désespoir. Et combien vont au-delà ! Que de suicides, de vols, d'assassinats peut-être en sont la première cause ! Il faut supprimer cet impôt pernicieux aux mœurs ».

Il ne se lasse pas et revient à diverses reprises sur cette institution qu'il qualifie de « véritable bourse d'imprévoyance ». Mais là aussi il se heurta au refus tenace du Gouvernement impérial qui tirait de la Loterie nationale, les ressources nécessaires aux énormes dépenses de la guerre...

CHAPITRE IV

Travaux publics, chemins vicinaux, routes et ponts. Le fonds du Faucigny, Routes départementales

Dès l'an VIII, le Conseil général, constatant qu'il est de notoriété que tous les chemins vicinaux sont dans un état de déprédation à faire craindre que les communications ne soient bientôt interrompues, propose que tous les habitants forment un appel général à un travail commun, obligatoire, et que l'ouvrage soit distribué avec justice selon les moyens individuels de chaque particulier.

Le Préfet prit à ce sujet un arrêté que le Conseil estima suffisant et qui eut des résultats, notamment auprès d'un certain nombre de maires, mais la négligence de la plupart surpassa le zèle du Préfet qui dut envoyer des commissaires spéciaux là où cette négligence devenait coupable. Le trop grand rapprochement des maires avec leurs administrés paraît être, aux yeux du Conseil, une des causes du mal constaté.

En ce qui concerne les routes et les ponts, le Conseil signale, en l'an VIII, dans l'arrondissement de Genève,

la dégradation de la grand'route de Lyon à Genève, de celle des Faucilles, de Gex à Mijoux, devenue militaire, tellement rompue qu'il s'y est perdu naguère des caissons d'artillerie, de celle de Genève à Chambéry par Annecy qui deviendra impraticable si on ne lui porte pas un prompt secours jusqu'au pont de la Caille, limite du département.

Un des ponts du Rhône en ville a dû être reconstruit et les quatre demandent une mise en état. Celui d'Arve, entre Genève et Carouge, s'affaiblit tous les jours ; en bois et sans pavé, il était précédemment surveillé et journellement entretenu. Sa reconstruction ne se fit qu'en 1809.

Celui de Moillessulaz menace ruine ; celui de Lucey, important pour le débouché de la « misérable Semine » fut refait en 1809.

Le Pont d'Etrembières, que le Roi de Sardaigne entretenait jadis avec soin, avait été emporté par l'inondation vers 1790 ou 1792 et était suppléé par un bac dangereux. Les communes environnantes offrirent, en l'an IX, de le réédifier moyennant un péage à percevoir comme précédemment. L'adjudication fut donnée en 1805 ; construit sur l'emplacement de l'ancien avec trois arches de pierre et terminé en 1810, il devait être détruit à nouveau en 1814 et réédifié en 1821.

Le Pont-neuf, à Reignier, était menacé d'une destruction à bref délai (an IX) ; la destruction de celui du Plot en l'an VII aurait pu être évitée. Urgente aussi était la réparation du pont de Pinchat sur l'ancienne grande route sarde qui a servi de route militaire pour les troupes et convois pendant la guerre qui venait de se terminer.

Un capital extraordinaire fut affecté à certaines réparations et le Conseil en exprime sa reconnaissance, demandant d'urgence des réparations à la route de

Frangy à Seyssel le long des Usses, dont l'interruption serait un malheur public, le transit de Genève à Lyon aboutissant à Seyssel où sont embarquées et débarquées les marchandises, voie qui transporte également les sels que consomme et exporte le Léman (an X).

Dans l'arrondissement de Thonon, le pont de la Dranse qui avait eu dix ans auparavant quelques arches emportées, remplacées en bois, était à la veille d'une destruction. L'arrondissement communiquait avec les hautes vallées par des chemins « qui étaient en bon état avant la Révolution et réparés au fur et à mesure de leur dégradation ; ils ont été complètement négligés depuis lors et les réparations sont aussi urgentes que nécessaires ». (An VIII).

Evian demande en l'an IX la création d'un port et en 1805 le Conseil témoigne sa gratitude au Gouvernement qui, en réalisation de ce désir, a ordonné son exécution en suite des travaux faits sur la nouvelle route de Meillerie.

La route du Simplon, de Paris à Milan par Genève et le Chablais, fut une pensée de Napoléon ; le Conseil vit un grand avantage à cette création qui se trouvait terminée en 1809. Sur sa proposition, cette route fut assimilée à celle du Mont-Cenis pour les rapports commerciaux et jouit de l'extension du demi-droit porté au tarif du pays importateur applicable aux routes allant directement de France à l'étranger.

« L'ancienne province du Faucigny n'a de plaines que les vallées situées entre les différentes chaînes des Alpes ; partout la nature y présente la majesté primitive et son aspérité ; toutes les eaux fluviales y deviennent des torrents et les rivières, alternativement desséchées par le gel et la fixité des neiges qui s'accumulent sur les sommets des montagnes ou grossies par la fonte occupent des lits immenses. Partout les eaux

ont besoin d'être contenues ; des travaux d'art réclament impérieusement leur surveillance ».

Sous l'ancien gouvernement, le Faucigny avait un fonds spécial de cent mille francs, indépendant des dépenses ordinaires et de l'administration générale, pour couvrir les dépenses urgentes d'entretien des ponts et chemins ; cette mesure de sage prévoyance, toute à l'honneur du gouvernement sarde, fut rapportée la première année de la Révolution et le fonds employé au service public.

Le Conseil, pénétré des avantages de ce fonds spécial, sollicite le retour de la somme de 57.359 livres 11 sols et 6 deniers de Piémont restant disponible.

Depuis longtemps, l'endiguement des rivières avait appelé l'attention des Gouvernements.

En 1765, avait été élaboré le projet du Giffre qui devait rendre à l'agriculture 500 hectares, de Samoëns à Taninges ; le Conseil est convaincu que le projet peut aboutir par la vente des terrains qui suffirait aux frais d'entreprise. En 1807, Samoëns, qui à lui seul y consacrait 90.000 francs économisés pour cet usage, et Morillon se proposaient d'effectuer les premiers travaux.

La Dranse demande également à être endiguée, ainsi que l'Arve, du pont de St-Martin au roc de Boringe. Le diguement, absolument nécessaire de Passy à Nangy, devait rendre 3.000 hectares à l'agriculture ; à défaut, le Conseil propose d'abord la reconstruction des digues qui assurent et soutiennent la route des glaciers de Chamonix, emportées en partie par la rivière, et réparer celles qui subsistent.

Un règlement sur les digues et canaux avait été promulgué le 4 mai 1803.

Le Préfet put s'occuper dès 1806 du diguement de

l'Arve qui devait être exécuté par les riverains ; commencé l'année suivante sur un devis de un million 522.000 francs, il ne fut jamais terminé et aujourd'hui encore ces travaux sont loin d'être achevés.

Vers 1802, on avait fait flotter avec succès un radeau de bois de Bonneville à Carouge ; ce qui prouve, pense du moins le Conseil, la possibilité de rendre l'Arve navigable.

Antérieurement, selon Grillet, des essais avaient été tentés, essais renouvelés sous la Restauration, mais aucun résultat pratique ne put être obtenu.

Sept grandes routes existaient alors en Faucigny : Genève-Sallanches, Sallanches-Conflens, Sallanches-Petit-Bornand, Bonneville-Annecy par les Bornes, continuée jusqu'à Samoëns par Taninges, Bonneville-Taninges par St-Jeoire aux Habères et La Roche-Genève par les Bornes.

Les ponts étaient en mauvais état ; celui de Bonneville, en pierre, était à réparer ; celui de Bonnant, rompu en 1793 par les Piémontais, à rétablir, les trois ponts de la route de St-Jeoire aux Habères : « construits avant la Révolution et négligés depuis lors » à restaurer ; celui de Poulet, sur la route de La Roche-Genève, où déjà ont péri plusieurs personnes, à reconstruire.

La descente de Reignier au Pont-neuf était complètement dégradée ; la route de Bonneville à Chamonix, construite avec soin, sans réparations depuis dix ans, était à peu près rompue de St-Martin à Chamonix.

Pour les routes départementales, le Conseil demande 30.000 francs en l'an XII pour réparations extraordinaires et une autre classification des routes de 1re, 2me, 3me classes ; quelques-unes n'y figurant pas qui autrefois avaient été établies avec le concours du Souverain.

Des crédits assez élevés permirent d'effectuer les réparations les plus urgentes.

Les routes de 3me classe n'avaient reçu aucune réparation depuis quinze ans (1806). Elles sont abandonnées depuis 18 ans, dit le rapport de 1807 qui constate leur importance et demande encore 50.700 francs.

Celles de 1re classe avaient fait l'objet de restaurations dès le début du consulat ; en l'an XIII, elles commencent à présenter l'effet des travaux entrepris depuis deux ans.

Celles de 2me classe avaient subi autant de dégradations ; le Conseil signale notamment celle de Genève à Annecy qui n'a jamais été terminée de Carouge au Châble où un nouveau tracé avec élargissement et nivellement serait nécessaire, et celle des glaciers très fréquentée par les voyageurs dans le cours de l'été.

Quelques négligences de certains maires sont encore signalées en 1809 et le Conseil vote une imposition de 17.394 francs qui fut autorisée le 20 avril 1810 par le Gouvernement dont l'aide avait été sollicitée.

Grâce à cette impulsion, la décadence due à l'inertie de la Révolution ne fut plus qu'un souvenir.

Le rapport de 1811 constate l'amélioration du réseau des communications avec les avantages d'un transit constant et animé.....

CHAPITRE V

L'Agriculture, état général, code rural, la chèvre... à la dent vénéneuse, défrichement, épizooties, étalons, moutons mérinos, améliorations et progrès.

Le rapport de l'an VIII se borne à tracer une légère esquisse de l'état de l'agriculture dans le département en étudiant les principaux moyens qui peuvent l'améliorer.

« Tout satisfait la vue de quiconque envisage pour la première fois le Léman. De vastes plaines, des montagnes élevées entrecoupées de vallons cultivés et peuplés, tout y présente au premier coup d'œil l'image de la prospérité, mais on ne tarde pas à s'apercevoir que la qualité du sol et sa fertilité sont loin de répondre à la beauté des sites ».

« L'inclémence habituelle des saisons, les variations subites de l'atmosphère et les vents du Nord et du Sud-ouest qui se succèdent alternativement y altèrent singulièrement la végétation ; les ouragans et la grêle n'achèvent que trop souvent d'y détruire l'espérance de la récolte ».

« S'il est impossible de changer la nature du sol, il est du moins possible d'empêcher la dévastation par les animaux et par les hommes, par l'observation des lois sur le hannetonage et l'échenillage ».

« Le seul moyen que l'on puisse employer pour détourner les hommes de l'habitude coupable de violer les propriétés rurales est celui des garde-champêtres,

mais jusqu'ici leur vigilance a été sans effet, qu'elle soit due à leur ignorance des nombreuses lois de police, à l'incertitude et à la modicité de leurs salaires ou à la faiblesse des magistrats. Pour suppléer à cette illitérature, les juges, greffiers et maires devraient recevoir leurs rapports pour les affirmer ensuite devant les tribunaux ».

Le Conseil, en l'an IX, déplore l'absence de police rurale qui ne permet pas la répression des habitudes de vol et de maraudage qui décourage l'agriculture. Les délits forestiers furent depuis réprimés avec vigueur ; 49 détenus étaient, de ce fait, aux prisons de Carouge en l'an XII.

En réponse à un questionnaire, le Conseil, en l'an XI, précise ses propositions pour le Code rural dont, l'année suivante, il demandera l'établissement.

Il préconise des primes pour la destruction des loups, l'échenillage par chaque particulier, le hannetonage (le hanneton étant devenu destructeur depuis quelques années) en obligeant le propriétaire à apporter ailés, une quantité de hannetons proportionnée à ses terres ; l'assolement des terres à encourager par des prix, la fixation des bans de vendanges ; la durée des baux à long terme fixée à 18 ans au lieu de 9, l'affermage des biens communaux affecté aux dépenses locales, de préférence pour 20 ou 30 ans avec surveillance de l'emploi des revenus.

Pour les chemins vicinaux, exiger des journées d'attelages et d'hommes, déterminées et réparties, obligatoires avec la sanction d'une amende double de leur valeur que les Maires emploieraient aux travaux, le droit de tuer les chèvres qui pullulent et sans indemnité, en déterminant les lieux où elles pourraient paître, interdire le glanage avant l'enlèvement complet des récoltes.

On doit remédier à l'enchevêtrement des domaines

morcelés à l'infini. Les sentiers à pied et les chem. de dépouille sont trop nombreux ; l'inconvénient es. arrivé à sa dernière période et cause de grands maux. Il faudrait permettre la gratuité des échanges ou ne percevoir que la moitié des droits de vente, ce qui amènerait une amélioration.

On réclame impérieusement des garde-champêtres, mais on ne sait comment les payer ; le Conseil serait d'avis d'y mettre des vétérans.

Il demande la liberté de sortie des grains lorsque la mesure de blé conserve dans la République une moyenne de prix dont les mercuriales de chaque département feront foi, en raison du prix ordinaire de chaque département et fixer en conséquence un taux général au-dessous duquel la sortie de blé est permise et prohibée au-dessus, taux renouvelable tous les dix ans, suivant le surhaussement du prix des denrées et de la valeur des monnaies. Cette mesure n'est même que de prudence, car elle s'exécuterait sans le concours de l'autorité.

Il y a lieu de s'opposer au défrichement des montagnes qui cause l'éboulement des terres où les pluies ne trouvent plus leur aimant naturel, tombent en grêle dans les montagnes en desséchant les sources ; plusieurs lieux en offrent le triste exemple.

« La principale cause de l'empêchement de la reproduction des bois est l'introduction des chèvres, l'abus de les laisser errer dans les campagnes où leur dent meurtrière et vénéneuse porte la mort partout et change les bois taillis en misérables broussailles, étouffe dans sa naissance le bois de haute futaie et entrave l'élevage des arbres fruitiers.

Cet animal, le fléau le plus dangereux pour la reproduction des forêts, multiplié à l'infini, court les pentes de nos montagnes, erre sans règle et sans conduite,

cherche toutes les jeunes taillées, les coupe, les ronge, détruit toute espérance future ».

Ainsi s'expriment divers rapports qui concluent à leur proscription et même à leur anéantissement... « Il faut pouvoir les tuer sans indemnité » au moins dans les vignes, les taillis et les bois.

Le Conseil constate que dans les communes à bois, la déprédation excède la consommation annuelle des habitants ; les chèvres ont à peu près détruit 45.000 journaux de forêts, actuellement terres vaines non imposables.

La législation est incomplète, la répression inefficace, lente et coûteuse. Il y aurait lieu de limiter leur nombre en déterminant les lieux où elle doit paître.

Le 26 septembre 1800, le Préfet interdit le pâturage dans les montagnes où étaient parqués les mérinos, mais les arrêtés ne furent que partiellement exécutés et le Conseil affirme que « tant qu'il ne sera pas permis de tuer les chèvres vacantes sur ces fonds — ainsi que la volaille — on n'aura jamais de moyens répressifs assez violents ».

Le rapport de l'an VIII s'étend sur le défrichement qui attaque spécialement la prospérité agricole du département.

« L'administration des forêts est toujours incomplètement établie : l'unique inspecteur nommé a produit du bien, mais les moyens de surveillance sont encore insuffisants ; un autre — qui fut établi — serait utile à Bonneville.

« L'abandonne-t-on parce qu'il n'y a pas de forêts nationales ? Mais les forêts communales d'une grande partie de nos montagnes sont livrées à la dévastation et coupées sans règle à toutes saisons... Les repousses sont nécessaires pour prévenir les éboulements et avalanches, conserver les sources et donner des ressources pécuniaires aux communes qui, déjà trop gre-

vées par l'impôt foncier et surchargées de centimes, manquent de moyens pour payer leurs dépenses ».

« Les communes peuvent avantageusement tirer parti de leurs biens communaux par l'affermage des terres vagues ; des succès partiels doivent amener une mesure générale. Il en résulterait de plus grands produits, un revenu pour les habitants et les communes à l'avantage de tous.

La quadruple valeur des fonds communaux en empêcherait l'aliénation ; on devrait louer pour 27 ans, laps nécessaire pour défricher et un terme encore plus long serait accordé à ceux qui voudraient construire, constructions nécessaires par l'éloignement de certains villages et l'étendue des terres, telles que celles qui se trouvent entre Annemasse et Bonne ».

La loi du 9 floréal an X prohiba le défrichement de tout bois particulier sans l'approbation de l'Autorité forestière et, en cas de contestation, du Gouvernement.

Des gardes, infidèles ou négligents, furent révoqués et la répression vigoureuse des délits les rendit plus rares.

Le Conseil s'occupa dès l'an VIII du dessèchement des marais de Bossey et une loi postérieure du 16 septembre 1807 réglementa l'exécution des mesures propres à assurer cet assainissement.

Les épizooties attirèrent son attention. « La pulmonie, maladie dévorante, attaque et mine dans sa source la prospérité publique ». Importée en l'an III par des bœufs de Hongrie, l'épidémie se propagea et opéra une diminution prodigieuse du bétail en qualité et en beauté. Immense fut la perte du commerce en bétail et en fromages dont le produit pouvait être évalué, année commune, à 400.000 francs.

La culture des terres fut délaissée et les héritages restèrent en friche. Le Conseil demanda, avec un se-

cours de 20.000 francs, l'établissement d'un Conseil de santé. Dans la mesure où il le put, le Préfet chercha à porter remède à l'impéritie du gouvernement précédent et des vaccinations furent opérées en 1807.

Le Conseil estima qu'il y aurait lieu de refaire la race des chevaux par des étalons espagnols et demanda leur introduction ; il n'y avait pas de haras et il eût préféré placer les étalons chez les propriétaires.

La loi du 4 juillet 1807 organisa les haras et un dépôt fut créé à Annecy.

L'agronome genevois Charles Pictet avait fait venir, du troupeau de Rambouillet, des moutons mérinos qui eurent plein succès. Les citoyens Girod (de l'Ain), et Lullin tinrent également des moutons d'Espagne et, au centre même des Alpes, le guide Balmat-Mont-Blanc en avait créé un petit troupeau.

En l'an XI, il y avait déjà cinq troupeaux et plus de 400 têtes qui n'avaient diminué ni de laine ni de taille et se vendaient prix moyen 200 francs. Propageant rapidement, ils avaient supporté l'âpreté du climat et le Conseil désirait avec eux tirer un parti avantageux des montagnes stériles qui, insuffisantes pour le gros bétail, ne produisaient que de mauvais fromages.

Cette branche de l'économie rurale avait triomphé de tous les préjugés et des obstacles apportés par les habitudes locales ; neuf grands troupeaux de mérinos purs et un nombre plus grand de métis existaient en 1806. Malheureusement, le marché français ne voulait s'approvisionner que de laines venant d'Espagne, jetant le discrédit sur celles de France, bien que la plupart et celles du Léman en particulier fussent de provenances de races identiques. Seule la fabrique de shalls Pictet employait les laines indigènes. Quelques industriels du Nord vinrent en acheter, mais la baisse de cet article et l'avilissement qui arrêta la vente des troupeaux amena la décadence et fit craindre l'anéan-

tissement de cette branche du Commerce qui avait donné beaucoup d'espérances. Le Conseil déplore cette situation dans le rapport de 1813.

Après avoir ainsi exposé la situation agricole générale au début du siècle, le rapporteur de l'an VIII souhaite qu'une paix heureuse laisse au Gouvernement le loisir de s'occuper du bonheur champêtre :

« Puisse-t-il diriger les travaux de l'agriculture, civiliser les mœurs, faire disparaître totalement le préjugé gothique qui jette une sorte d'avilissement sur l'agriculture ! Puisse-t-il diminuer ses peines en lui faisant adopter des procédés faciles dictés par une théorie sagement combinée et confirmés par des expériences répétées ! Puisse-t-il enfin augmenter ses plaisirs par le moyen d'une honnête abondance ! Le bonheur de cette classe bien précieuse de la société refluera sur le peuple et sur le Gouvernement lui-même. C'est le vœu du Conseil ».

L'année suivante, il éprouve une satisfaction à convenir que l'industrie et l'activité agricole font des progrès sensibles. Les habitations des campagnes sont meilleures, les clôtures et plantations d'arbres fruitiers multipliées et plus soignées. La culture des grains, ingrate dans notre pays, est remplacée par la prairie artificielle.

Le Conseil, dans sa satisfaction, voit approcher « le moment qui décide de la prospérité d'un pays, où le cultivateur, apercevant le succès de ses premiers soins et de ses premières innovations, se livre avec ardeur au perfectionnement de son domaine et voit bientôt ses voisins suivre son exemple ».

Il conseille la culture des vignes et des prairies artificielles, du lin et du chanvre, l'extraction des résines et du goudron, l'exploitation des forêts, « vastes magasins pour les chantiers de la République », les mérinos, signalant l'utilité et les avantages de la navigation du

Rhône et la jonction du Rhône au Rhin par leur réunion du lac de Constance à celui de Genève.

Les productions de l'an XI paraissaient s'annoncer sous les meilleurs auspices, mais le gel de l'an X avait atteint les vignes et le Conseil préconise la libre exportation des vins.

La sécheresse de l'été de 1803 fut une calamité.

Le rapport de l'an XIII fait remarquer la tendance générale à l'amélioration, grâce à l'instruction et à l'expérience dont tous profitent. On voit autour de Genève de bonnes luzernes préparées par un bon défoncement ; la culture du trèfle s'établit et chaque année, il y a un peu moins de terres en jachère.

Cette marche croissante, selon le rapport de 1806, est due à un meilleur système d'assolement et à l'extension des prairies artificielles, mais n'est encore le fait que de quelques propriétaires aisés qui emploient des capitaux considérables qui seront difficiles à recouvrer. « Leur exemple, sans doute, engage de proche en proche les cultivateurs à les imiter et la reconnaissance publique doit payer une grande partie de leur zèle, de leur industrie et de leurs avances ».

L'Empire est alors à son apogée, mais l'impôt du sang a appauvri la nation et le fisc a créé de lourdes charges qui arrêtent l'essor des progrès naissants ; c'est dès lors le déclin graduel.

L'agriculture est éprouvée à l'égal du commerce et de l'industrie, et le rapport de 1808 ne cherche pas à voiler la situation réelle :

« L'amélioration de l'agriculture, dit-il, est arrêtée dans sa marche ; les causes en sont, non certes dans le défaut de zèle ou d'intelligence des cultivateurs, au contraire, mais dans la situation générale des choses qui a rompu l'équilibre entre les dépenses et les revenus.

« La conscription a enlevé les bras nécessaires et

élevé le prix du travail des autres. Si la valeur des denrées se fut proportionnée, il y aurait moindre mal, mais les impôts et les octrois ont chargé les biens de manière à les porter à un taux que la consommation ne peut atteindre. La culture des vignes est anéantie et une branche de revenus n'existe plus ».

Le Conseil qui avait ainsi indiqué en 1808 la menace de décadence, voit avec douleur en 1809 la réalisation de ses craintes. Il présente un tableau, qu'il dit fidèle, des maux qui ont arrêté les progrès, de la baisse de la valeur des denrées coïncidant avec l'élévation du prix de la main-d'œuvre. Le revenu des terres avait été nul, la guerre et l'éloignement des armées avaient ralenti les demandes de consommation. Une tempête en pleine moisson en 1809, avait détruit une grande quantité de blé. La profonde misère causa des épidémies meurtrières auxquelles les secours de la charité particulière dut porter remède. L'usure, ajoute-t-il, a offert des appâts auxquels on n'a pas su résister ; l'abandon des cultures a causé la ruine et les ventes forcées multipliées ont abaissé la valeur vénale des terres.

1810 et 1811 furent deux années de stérilité. En 1810, du blé fut importé d'Allemagne pour combler le déficit qui devait être encore plus considérable l'année suivante, puisque les greniers étaient déjà vides à la récolte de 1811, fort insuffisante elle-même. Le sarrazin et les pommes de terre devinrent les seules ressources de la terre.

L'industrie des habitants s'efforçait de surmonter les obstacles opposés par la stérilité du sol, le manque de bras, la cherté des ouvriers et la culture des pommes de terre seule put rassurer contre toute crainte de disette, quelque dût être le renchérissement des céréales.

Le rapport de 1813 signale l'établissement d'une manufacture de sucre de betterave...

CHAPITRE VI

Commerce et Industrie, les entraves des douanes. La situation à Genève.

« Si l'on en excepte le chef-lieu, dit le Conseil en l'an VIII, le Léman n'a presque plus de commerce et l'industrie y est complètement paralysée.

« Avant la Révolution, son commerce à l'extérieur était assez considérable, quoiqu'il se bornât à l'exportation des bêtes à cornes, chevaux et mulets, surtout en Chablais dont c'était le seul revenu, et des fromages.

« Les pâturages ne sont ni assez bons ni assez abondants pour pouvoir engraisser le gros bétail, mais il s'élevait une grande quantité de vaches et de bœufs qui étaient recherchés par les Suisses et les Valaisans pour les conduire sur leurs pâturages où ils prenaient bien vite un accroissement considérable. Dans l'arrondissement de Thonon, seul, ce commerce mettait en circulation au moins 200.000 francs ».

Le rapport de l'an XI constate l'absence d'exportation. La prohibition de sortie du bétail en a diminué le prix de plus de moitié et le propriétaire, après l'avoir promené de foire en foire, sans pouvoir le vendre, s'est vu forcé de l'abattre pour la consommation.

« L'épizootie a ajouté ses ravages et l'agriculteur, découragé autant par les mesures employées contre la contagion que par les effets de la maladie, a tellement abandonné l'éducation du bétail qui naguère était pour lui une source abondante de revenus, qu'il n'a même plus de fromages à exporter.

« La sortie des chevaux et mulets était une branche essentielle du commerce qui a été perdue depuis la Révolution. Les jeunes mulets passaient en Piémont toutes les années, la vente en était prompte et facile ; aussi donnait-on en Savoie le plus grand soin à ce genre de production. Ces chevaux et mulets étaient de petite race et vraisemblablement inférieurs à ceux d'autres départements ; les marchands français ne les ont pas recherchés et il ne s'en exporte plus ».

Le commerce de l'intérieur ne consiste qu'en l'échange et le débit des comestibles et denrées, fabriques et productions ; il aurait pu être augmenté par l'exploitation des bois de construction, des mines de fer assez abondantes, des carrières d'ardoise, qui aurait le double avantage d'utiliser l'industrie de l'habitant et d'économiser une importation assez considérable, mais que le mauvais état des communications entrave ; seule cette exploitation serait susceptible de donner de l'extension au commerce et à l'industrie.

« Le commerce extérieur, pour toute la partie du département qui longe le lac, soit la grande moitié de l'arrondissement de Thonon, est tellement gêné par les entraves qu'occasionne l'obligation d'accompagner de passavants tout ce qui circule dans les deux lieues frontières qu'il est presque nul. L'habitant est exposé à des saisies continuelles, il est souvent obligé de perdre une journée ou deux pour aller prendre un passavant dans un bureau éloigné pour le faire viser dans les bureaux de la ligne qu'il doit parcourir, alors que ces bureaux ne se trouvent pas souvent sur sa route. Rien de plus désolant que ces pertes de temps et ces obstacles qui augmentent chaque jour ; on est parfois arrêté là où la veille on avait passé librement.

« L'homme de bonne foi, le laboureur ignorant et simple est d'ailleurs la seule victime de la rigueur des lois et de l'avidité des préposés, les grands contreban-

diers ont toutes facilités pour l'exploitation de leur scandaleux commerce, les préposés, au lieu de veiller à l'entrée ne s'occupant que de vexer à l'intérieur et sur les routes ceux qui font un commerce licite ».

La matière lui paraissant délicate, le Conseil déclare vouloir la traiter avec circonspection, se bornant à projeter des démarches auprès du Directeur des douanes pour adoucir l'exécution de la loi et empêcher les vexations.

Il gardera même le silence malgré les plaintes dont se font l'écho les Conseils d'arrondissement (an XI), ne le rompant que l'année suivante ; le Gouvernement ayant demandé leur avis aux Chambres de Commerce, se déclarant hostile au système prohibitif tel qu'il existe, les douanes étant contraires à l'intérêt public sans favoriser aucun genre d'industrie.

Pour permettre la circulation des marchandises, le Conseil serait satisfait de voir Genève ville d'entrepôt comme Bordeaux et Marseille, cette situation devant permettre la reprise d'un genre de commerce longtemps avantageux : la réexportation et la vente en gros dans les pays avoisinants.

Genève était une ville où fleurissaient plusieurs fabriques et divers genres d'industrie. La manufacture d'horlogerie en particulier est tout à fait stagnante par suite des entraves que la guerre fait éprouver à ce commerce. Une grande partie des ateliers sont fermés et ainsi une nombreuse population d'artistes industrieux languit dans la détresse et le désœuvrement (an VIII).

Le rapport s'étend longuement sur la stagnation de ce commerce qui était jadis florissant.

« Aux produits considérables de ses fabriques d'horlogerie, de bijouterie et de toiles peintes qui avaient une infinité de débouchés, le commerce de Genève ajoutait encore des articles de tous genres dont l'im-

portation annuelle pouvait monter en magasin à environ 15 millions.

« Presque point de matières premières ou brutes destinées à être employées à Genève, des sucres, cafés, quelques épiceries, des eaux-de-vie, des huiles, du savon, des toiles de coton pour l'impression, une assez grande quantité de draperies brutes des cy-devant provinces du Languedoc et du Dauphiné qui recevaient à Genève la teinture et l'apprêt, enfin et pour la majeure partie, des toileries, des draperies et la mercerie de diverses fabriques de France, d'Allemagne et d'Angleterre ayant la dernière main, tels étaient les divers objets qui composaient cette importation.

La plupart se réexportaient par assortiment pour la cy-devant Savoie, la Suisse, la Lombardie, le Piémont et quelque peu de toileries et d'indiennes pour l'Italie et le midi de la France.

« Le transit ou simple passage était aussi très conséquent ; sans risque d'être taxé d'exagération, on peut évaluer de 45 à 50.000 quintaux la quantité de marchandises traversant annuellement par Genève, non compris les fromages et les sels.

« Maintenant il n'y a presque plus de transit. Genève ne fournit plus de marchandises autres que celles de ses fabriques. Le commerce de revente est réduit à pourvoir, concurremment avec Lyon et Grenoble, une partie des marchands en détail des départements voisins et du canton de Vaud.

« Les fabriques d'horlogerie et de bijouterie qui occupaient à Genève environ 4.500 individus des deux sexes, 1.200 à Carouge et pour le moins autant dans quelques autres communes des environs, sont dans la plus effrayante stagnation. Le courage des maisons s'est longtemps soutenu ; l'espoir d'une prochaine paix les avait déterminées à faire leurs efforts pour alimenter les ateliers ; elles cherchaient, à défaut d'autres

débouchés, à exporter dans les Etats-Unis d'Amérique, en Espagne, dans le Levant et même aux Grandes Indes, mais des entraves de tous genres, les mers fermées, les assurances excessives, empêchaient la spéculation... Avec l'Espagne, les Français ont une multitude de difficultés et d'obstacles. Les agents du Gouvernement repoussent même dans l'étranger ce qui a l'apparence de marchandises anglaises, l'industrie genevoise dans ce genre ayant imité avec tant de succès les ouvrages anglais.

« Les manufactures d'indiennes en toiles peintes ont diminué et n'occupent plus que 1.000 à 1.500 individus ; il y en avait autrefois onze qui occupaient de 16 à 1700 personnes : situées hors des murs, sur les glacis, elles se trouvent astreintes aux droits de passe.

« Ch. Pictet, qui avait introduit les mérinos, créa une manufacture de shalls qui obtint du succès et chercha à en créer une de draps qui pourra occuper pendant l'hiver la population inactive ; cette fabrique prospère à cause des nombreux métis et quelques-uns se proposent d'établir une manufacture de flanelles fines et de draperies.

« Le Conseil fait ressortir l'arbitraire de la taxe du port des lettres venant de Suisse et d'Allemagne. Avant la réunion, les lettres simples de Berne et en deça coûtaient quatre cruches, soit trois sols de France et les doubles six cruches soit 4 sols 6 deniers ; maintenant elles coûtent 6 et 18 sols. Celles d'Allemagne, outre un remboursement très onéreux à faire aux Suisses par suite, dit-on, d'un ancien traité, paient encore la taxe française à raison de 10 sols la lettre simple. Il y a des variations dans l'heure du départ des courriers et de leurs arrivées qui ne sont pas annoncées.

« Il était encore rapporté, en l'an XIII, que les manufactures de toiles peintes n'ont pas repris d'activité; les droits d'entrée trop élevés ressemblent à une prohi-

bition et la perception n'est pas en rapport avec l'objet.

« L'horlogerie lutte péniblement contre la concurrence étrangère, Neufchâtel en particulier ; cette fabrique mérite les encouragements que le Conseil sollicite, malgré le peu d'avantages qu'elle présente depuis quelques années.

« On a vu le génie inventif des ouvriers se développer dans de nouveaux procédés utiles à leur fabrication ; on a réussi à percer le diamant et les pierres fines avec une célérité et une perfection à laquelle on n'était pas encore parvenu, puisqu'on était obligé d'avoir recours aux Anglais pour cet objet. On a perfectionné les garde-tems et montres marines de manière à surpasser ce qui se fait de mieux en ce genre à Paris et Londres et le Conseil saisit cette occasion pour recommander les articles de Genève à Son Excellence le Ministre de la Marine pour les garde-tems employés sur les vaisseaux de S. M.

« La bijouterie fabriquée à Genève trouve encore des débouchés considérables en Allemagne, Italie, Espagne et Levant ; elle a, il est vrai, la concurrence de Paris, mais les changements fréquents dans la forme qu'entraîne la mode soutiennent les demandes.

« Le Conseil s'oppose à un bureau de contrôle à Genève, qui porterait un coup funeste à cette industrie ; il est d'ailleurs pratiquement impossible, le travail se trouvant accumulé à certaines époques, comme aux foires de Francfort et de Leipsig, et la plupart des objets ne recevant la dernière main qu'en veille de départ. Les neuf dixièmes de cette industrie se vendent à l'étranger.

« Les produits ne devraient pas porter de marque d'origine pour pouvoir lutter avec l'étranger. L'emballage devient impossible s'il est soumis à une visite des douanes, car il doit être soigneux et est coûteux.

« Le traité de réunion a spécifié le maintien du titre

et de l'or et de l'argent avec le mode de surveillance établi à ce sujet et les coutumes ».

« Le Conseil expose encore en 1806 qu'il y a deux branches de commerce à Genève : l'horlogerie et les toiles peintes.

La première, et la plus importante, occupait 7.000 individus dans la ville et aux environs ; ses débouchés sont presque étrangers à la France. Elle a beaucoup souffert depuis la guerre en général et plus particulièrement depuis la reprise des hostilités sur le continent : difficultés d'expéditions, dangers dans les pays exposés aux ravages des guerres, notamment en Russie, principaux débouchés où la prudence ne permet guère de vendre.

« On réduit la fabrication depuis un an ; les ouvriers sans travail sont heureusement secourus.

« Ce n'est point ici des plaintes que le Conseil veut faire entendre, sachant que l'intérêt partiel doit se taire devant l'honneur et l'intérêt national, mais présenter un tableau fidèle de la situation du commerce, afin que le Gouvernement, éclairé sur les causes de sa décadence, puisse aussi les faire entrer dans le calcul général de ses opérations et apprécier les besoins des divers départements.

« Les fabriques de toiles souffrent autant et pour les mêmes causes. Il y en avait autrefois onze dont les produits étaient en partie exportés en France, en payant 130 francs par quintal, et en Europe ; aujourd'hui il n'y en a que trois dont une est menacée de chute, ne subsistant que par secours ; il n'y a cependant actuellement plus de droit d'entrée en France.

« Le Conseil a précédemment fait connaître les causes de décadence ; elles tiennent encore à la position géographique de Genève, placée dans la ligne des douanes qui multiplie les entraves du commerce, impose des formalités dont l'omission compromet leur pro-

priété et éloigne d'un genre d'industrie abreuvé de dégoût. Avec les douanes, on ne peut remplacer par un autre genre sujet aux mêmes inconvénients.

« La prohibition des toiles de coton, décrétée depuis quelques mois, aggravera la situation de ces fabriques situées à la frontière, les frais de transport pour faire venir du département du Nord les rendant plus chères.

« Genève, qui connaissait l'importance de ses fabriques de toile — 1.500 ouvriers et deux millions de capitaux — qui sentait que son commerce d'exportation pour d'autres pays que la France ne pouvait se soutenir que par l'emploi des toiles étrangères, stipula dans l'article 9 du traité de réunion, que le droit perçu sur les toiles de coton blanches entrant à Genève pour recevoir l'impression serait remboursé lors de l'exportation sous les formalités prescrites.

« Il n'est pas de l'intérêt du Gouvernement d'anéantir une branche d'industrie qui met à contribution les pays étrangers où elle trouve un débouché et place, quoique petit, un poids dans la balance des exportations de la France. Néanmoins le Conseil s'interdira en ce moment toute réclamation, sentant parfaitement que les mesures prises à cet égard tiennent bien plus à des combinaisons politiques qu'à des vues fiscales ou commerciales, se bornant à ces simples observations et ajournant ses demandes jusqu'à la paix, bien persuadé qu'à cette heureuse époque, le héros qui nous gouverne, devenu pacificateur du monde, libre de suivre les vœux de son cœur, pour le bonheur des Français, écoutant les voix de leurs besoins, ajoutera à tous les titres qui ont déjà mis le comble à sa gloire, celui de Bienfaiteur des peuples et de Restaurateur du Commerce.

« Il lui paraît cependant impossible de garder le silence sur la prescription d'un an à laquelle les douanes assujettissent les passavants ou acquits de mar-

chandises arrivant à Genève ou dans les parties du département situées dans les quatre lieues frontières, entraînant l'anéantissement du commerce en gros. Il ne peut expédier plus qu'il n'a reçu et payé sous peine de perte ou saisie et de confiscation s'il ne vend pas. Dans les années fâcheuses qui viennent de s'écouler, certains articles ne se sont pas consommés.

« Le Conseil mentionne un nouveau genre d'industrie. Mulhausen, artiste intéressant, mettant à profit le talent des peintres en émail employés précédemment à la bijouterie, a formé un atelier pour peinture des porcelaines ; le succès et les talents du chef permettent d'espérer l'accroissement de cet établissement avec des moyens d'existence pour une vingtaine d'artistes qui y sont employés ».

La stagnation avait succédé à la prospérité antérieure. L'imprimerie, la tannerie, la corroyerie étaient aussi considérablement déchues et il n'existait plus de transit. La détresse et le désœuvrement avaient été la conséquence de la fermeture des ateliers.

La suite des rapports depuis l'an IX est une démonstration de l'incompatibilité de la prospérité avec un état de guerre presque permanent ; chaque jour fait naître des espoirs aussitôt déçus.

La paix d'Amiens, après les guerres de la Révolution, fut saluée comme l'aurore d'une ère de pacification, mais les effets de cette paix n'étaient pas encore sensibles, en l'an IX, pas plus qu'en l'an X.

Le rapport de l'an X mentionne que l'état de guerre ne lui a pas permis jusqu'ici de parler de la quadrature des montres à répétition, soit des rouages donnant le mouvement à la sonnerie d'une répétition, rouages en acier, métal dont l'entrée était prohibée comme marchandise anglaise. Le Gouvernement en avait promis l'introduction cette année, mais sur la plainte des douanes, l'effet en fut et était resté suspendu. Le Con-

seil demande le rétablissement de cette autorisation, en proposant les mesures propres à dissiper les craintes d'abus manifestées.

Le Conseil se félicite en l'an XI de l'établissement de la Chambre de Commerce, prouvant la sollicitude du Gouvernement pour la prospérité publique et particulière, utile surtout en raison de législations différentes, représentant que, par les douanes, les difficultés de communications, les désastres successifs, le commerce du Léman se détourne tous les jours, qu'il est déjà presque nul et que l'industrie est paralysée.

Il réitère ses demandes en l'an XIII, sans ignorer que si les représentations précédentes n'ont pas donné de résultats plus avantageux, ce sont les circonstances qui n'ont pas permis au Souverain de s'occuper utilement des intérêts de chaque département. La paix peut changer ces circonstances et, la prospérité de l'agriculture étant essentiellement liée à celle du commerce, les capitaux qu'il procurera fourniront les moyens de fertiliser un sol naturellement ingrat. Il est plus nécessaire de favoriser l'exportation que l'importation, le Léman étant peu fertile, mais possédant des bois, des mines de fer et de charbon, des carrières d'ardoise dont l'exploitation créerait de nombreux moyens d'échange et diminuerait l'importation.

Il existait à Carouge une manufacture de vaisselle en terre de pipe qui approche de tout ce que le célèbre Vedgivood exécute en Angleterre, tant par l'élégance des formes que par la bonté de la pâte, l'éclat et la solidité du vernis ; le propriétaire est M. Herpin, commissaire des guerres du Léman qui a affermé à M. Baglou (ou Beilon), de Nyon.

La fabrique de tôle vernie et de lampes à l'Argand établie à Versoix se perfectionne, mais augmente lentement.

Ces deux établissements, ainsi que les shalls Pictet et l'atelier Mulhausen exposèrent à Paris en 1811.

« Les funestes effets de la guerre, expose le rapporteur de 1806, quelque brillants qu'aient été les résultats sous un Chef qui commande à la victoire, les prohibitions des matières premières, la situation topographique du département, dont la moitié est renfermée dans la ligne des douanes, ont été, nous ne dirons pas autant d'obstacles au progrès, mais autant de causes de sa décroissance constante ».

L'impôt sur le sel, ajoute-t-il, portera nécessairement un grand préjudice au commerce du fromage et du bétail dans les arrondissements dont les pâturages sont la seule richesse, impôt plus pénible sur ces contrées déjà pauvres que sur des pays de grains ou autres cultures.

Le Conseil est satisfait, en 1811, de la prime de 220 francs par quintal métrique accordée aux cotons filés et tissés dans l'Empire, exportés par Strasbourg.

Examinant alors les effets du blocus, il expose que « le système continental a donné naissance dans le Léman à des établissements intéressants de filature et de tissus en coton et participent à l'impulsion de faveur imprimée par la prime accordée à cette branche.

« Il faut reconnaître que le Gouvernement qui poursuit le grand but de l'affranchissement des mers adoucit autant que possible ce que les mesures générales peuvent avoir de sévère. Mais cette mesure est peu favorable aux simples ouvriers et cette population manufacturière qui alimente les ateliers d'horlogerie et de bijouterie s'impose dès longtemps des privations.

« Il y en a encore 3.000 à Genève, Carouge et Cluses, la stagnation est effrayante et les trois quarts sont sans ouvrage ; un quart a dû baisser le prix de la main-d'œuvre et n'occupe que la moitié de son temps : d'où émigration et misère.

« La Cour de France, qui exerce une si grande influence sur celles de l'Europe, pourrait, par son exemple, redonner de l'activité à cette branche en accordant la préférence aux ouvrages de Genève qui possède des artistes distingués, attirer sur le Léman un de ces regards de l'Empereur qui ranime tout ce qui languit et vivifie tout ce qui semblait frappé de mort ».

Le rapport de 1813 constate le même état de langueur ; quelques articles de mode ont cependant rendu un peu d'activité à l'horlogerie de Genève. La filature de coton de Carouge conserve son activité, la manufacture de poterie, dite terre anglaise, au même lieu, continue de prospérer.

A la fabrique d'émail blanc, égal et même supérieur à plusieurs égards à celui de Venise, a été annexée, par Mulhausen, une fabrique de pierres fausses dont les essais ont parfaitement réussi.

A Scionzier, Caux était parvenu à fabriquer avec des aciers indigènes des pignons de toutes grosseurs jugés aussi bons que ceux qu'on tenait d'Angleterre, article indispensable dont on était tributaire de l'Etranger, véritable conquête digne d'attirer l'attention du Gouvernement. Un encouragement fut demandé et le Conseil l'appuya, d'autant plus que l'inventeur y avait consacré un patrimoine borné, déjà absorbé par ses longues recherches, et que cette situation ne lui permettait plus de donner de l'extension à ses expériences.

Le Conseil est dans l'impossibilité, en 1813, de subventionner la Société des Arts de Genève.

CHAPITRE VII

Justice, le Tribunal de Bonneville. Assistance publique, Hospices, mendicité, prisons, Commissions de secours, dépôts de mendicité.

Le Tribunal de Bonneville paraît au Conseil être insuffisamment doté avec trois juges et deux suppléants ; l'un des juges, habituellement maladif et un autre, sexagénaire, sans connaissance de matières qui leur avaient été jusqu'alors étrangères, laissent la décision à la charge du Président qui se fatigue à supporter seul tout le poids ; l'un de ces juges, de la plus parfaite nullité, n'assiste en outre jamais aux audiences.

« Dans ces profondes vallées du Faucigny, il y a un nombre infini de propriétés et nulle industrie ni commerce ne permettent de les augmenter. Il n'y a d'autres clôtures que des bornes sujettes à des déplacements, d'où des procès de propriété ; il y a beaucoup d'hypothèques et de nombreuses poursuites, les procès d'hérédité sont multipliés et il est de notoriété que le Tribunal de Bonneville a, à lui seul, autant de causes que les deux autres ensemble. Il s'y prononce annuellement de onze à douze cents jugements et il s'y termine près de 7 à 800 causes.

« Le Conseil général, persuadé que s'il existe peut-être un avantage à entourer de lenteurs et de difficultés l'homme processif et à le dégoûter ainsi à la longue d'un esprit peu fait pour être républicain, celui qui est attaqué souffre et consomme aussi sa fortune devant

un Tribunal qui éloigne la décision d'un procès, lesquels s'accumulent progressivement, demande en conséquence quatre Juges et trois suppléants ».

Il n'y avait encore aucun changement en 1810, au moment de l'établissement des Cours d'assises et des Juges d'instruction remplaçant les directeurs de jurys d'accusation. Il devint bientôt impossible au juge d'instruction de siéger ; en mai, juin et juillet 1810, quinze cents Jugements de police correctionnelle avaient été rendus sans compter les renvois et les non-lieu.

« L'esprit d'indépendance et presque d'insubordination qui règne assez généralement chez les habitants de ces pays montagneux dont les abords et les communications sont souvent impraticables, y rendent les délits et les rixes plus fréquentes qu'ailleurs et les oppositions d'intérêts plus difficiles à concilier ».

Le Conseil demande la simplification de la procédure, la diminution des trois quarts des officiers ministériels, l'augmentation des traitements (le Président à Genève avait 1.800 francs et 1.500 en province, les Juges de paix, 800 francs), en corrélation avec le surcroît d'occupations que nécessite la différence des législations anciennes et pour assurer une indépendance incompatible avec un traitement modique.

Il propose à plusieurs reprises, mais sans résultat, le transfert du Tribunal d'appel de Lyon à Genève, au moins pour les départements savoisiens. Le Léman dut même participer à la construction du Palais-de-Justice de Lyon.

L'ancien tabellion de Savoie, supprimé par la Révolution et rétabli en l'an III, n'avait jamais été tenu effectivement, sa réalisation est demandée.

Sur un questionnaire relatif au Code civil, qui devait être promulgué le 21 mars 1804, le Conseil, en l'an X, propose une liberté testamentaire plus grande

moins de part légitimaire pour éviter la division des propriétés, une puissance paternelle plus étendue en fixant la majorité à 25 ans, la majorité politique restant à 21. Il déclare que l'opinion publique repousse le divorce. Quant au serment, il devrait être prêté comme anciennement sur les Evangiles, appareil plus imposant qu'un simple lever de main, saisissant plus fortement la conscience du peuple et surtout de l'habitant des campagnes qui ne se considère pas engagé par la forme actuelle.

Le Conseil, en l'an X, sur la demande du Président de la Cour d'appel, fait des propositions pour les emplois de Juges aux tribunaux supérieurs : Favrat et Carelli, notables nationaux, Presset, Rigaud et Rouph fils, notables départementaux, pour la Cour d'appel ; Presset, Frarin et Schmidmeyer, notables nationaux, Duval (de Gex), notable départemental, pour le Tribunal criminel. Pour le Tribunal de Genève : Claparède, Juge de Paix, Chastel, ex-représentant, Martin, maire de Gex, Dupraz, homme de loi, notables départementaux ; à Bonneville : Louis de Lagrange, notable national, Châtrier, ex-juge, notable départemental, Cucuat et Gerdil, hommes de loi, notables communaux ; à Thonon : Blanc, d'Evian, ex-juge, Cl.-Louis Dessaix, notable communal, et Jaillet, homme de loi.

Les procureurs impériaux étaient en 1807 :

Girod Amédée, né en 1782, ami de la Révolution et de ses principes, ancien substitut procureur impérial à Lyon. Modéré sans avoir appartenu à aucun parti, étant attaché au Gouvernement. Esprit juste ayant la connaissance et l'habitude des affaires, assidu et zélé, il manque peut-être de la dignité nécessaire à une grande place et cette circonstance anéantit presque son influence, qui sans cela serait peut-être considérable.

Rey, qui montra toujours des opinions sages et modérées.

Deleschaux, qui avait acquis une fortune considérable par l'achat de biens nationaux, les entreprises et fournitures. Il avait regardé la Révolution uniquement comme un moyen de gagner et s'y montra très attaché tant qu'elle lui fut utile ; depuis il cachait soigneusement ses opinions, tout en se disant attaché au Gouvernement ; sans talents, il ne jouissait d'aucune influence.

Le Président du Tribunal de Bonneville, Revillod, dont les opinions variables étaient peu connues, avait moins de véritable instruction que d'habitude des affaires ; influent en son Tribunal, il l'était peu dans le pays.

Argand présidait le Tribunal de Genève ; ami de l'ordre et caractère conciliant, il avait exercé des fonctions publiques depuis la Révolution, assidu et travailleur opiniâtre, aimant la justice, il suppléait à la médiocrité des lumières et de l'esprit par son zèle, passant pour un bon juge, un des meilleurs et des plus honnêtes hommes qui existent, jouissant d'une grande considération parmi les Genevois, avec plus d'estime que d'influence.

Le choix des Juges de Paix avait été fort éclectique au point de vue politique.

On y voyait d'anciens émigrés, tels que Prosper Cucuat (Cluses), ancien substitut avocat fiscal à Carouge, émigré en août 1793 ; Dussaix Jh-Marie, ancien chirurgien, opposé à la Révolution et attaché plutôt au gouvernement sarde qu'à la nation française ; Montréal François (La Roche), avocat, substitut des pauvres près le Sénat, de mêmes sentiments, ne manquant pas d'influence dans le canton.

D'autres avaient été d'ardents révolutionnaires, tels qu'Hugues Didollet (Chêne) ; Gentil François (Douvaine), avocat en 1793, juge de paix sous la Révolu-

tion, dont il fut l'ami très ardent sans toutefois s'être rendu complice d'aucun excès.

La plupart avaient exercé des fonctions depuis la Révolution.

Burgy François (Carouge), ancien maire, et Agent, attaché à la Révolution.

Bron André (Evian), homme de loi, jouissant de l'estime publique, ayant exercé des fonctions administratives et judiciaires.

Charlet François-Xavier (Chamonix), secrétaire communal.

Carrier Alexis (Sallanches), notaire, avoué en 1793, président du Tribunal de district, Commissaire près le Tribunal de police, juge distingué.

Duval Cl.-Joseph (Gex), instruit, influent et distingué.

Delachenal Dominique (Reignier), praticien géomètre, greffier avant 93, Président de l'Administration cantonale, attaché au Gouvernement sans avoir eu l'occasion de manifester ses opinions, remplit convenablement sa place et jouit de l'estime publique.

Félisé François (Frangy), ancien notaire.

Frézier Louis-François (Thonon), notaire, sans instruction, influence, sans talents.

De Lagrange Louis (Bonneville), ancien avocat fiscal et juge-mage de Carouge. Une assez longue expérience des affaires judiciaires françaises et les fonctions exercées sous le gouvernement sarde lui donnent une considération méritée ; a plus d'estime que d'influence.

Matthey Jean-Jacques (Genève-centre), architecte, avait été très attaché au parti des anciens Magistrats.

Pissard Etienne-François (St-Julien), notaire et substitut procureur, membre du district de Carouge ; il ne manque pas de lumières pour son emploi, mais a un caractère avide de domination et se conduit quel-

quefois d'une manière tout à fait arbitraire, désirant et recherchant l'influence et réussissant à en obtenir.

Plagnat Claude (St-Jean-d'Aulps), notaire, châtelain, secrétaire avant 93, maire et président de l'Administration du Biot, frère du député François Plagnat.

Presset Michel-Louis (Viuz), ancien avocat au Sénat et Juge.

Rossillon Louis (Taninges), procureur, notaire, châtelain, juge sous la Révolution.

Roux Damian (Genève-est).

Rouge Abraham (Genève-ouest), entrepreneur, du parti populaire, sans excès.

Rouge François-Gaspard (Samoëns), chirurgien, officier de santé, greffier de paix.

Tapponat Jean-Louis (Collonges), homme de loi, ancien président de district.

La plupart d'entre eux avaient joué un rôle plus ou moins actif pendant la période révolutionnaire, mais s'étaient ou paraissaient s'être accommodés du nouveau régime qui leur offrait le confort d'une stabilité moins problématique.

La ruine des établissements hospitaliers dus à l'influence chrétienne est, sans aucun doute, entre toutes les destructions de la Révolution, celle qui démontre avec le plus de force que le souci qu'elle affectait de vouloir le bonheur du peuple n'était qu'un amer sarcasme. La haine n'est point créatrice et son impuissance à vouloir les reconstituer éclate, lamentable.

La Constitution de 1791 avait créé et organisé les secours publics, cherchant à prévenir plutôt qu'à soulager ; ces efforts restèrent stériles et la Convention, à son tour, s'appliqua vainement à introduire la charité légale, trop onéreuse pour être efficace.

Elle avait d'ailleurs ordonné la vente de ces établis-

sements par son décret du 11 Juillet 1794, dont elle fut contrainte de suspendre les effets désastreux par celui du 24 octobre 1795 qui rendait à ces derniers la jouissance des revenus non aliénés. Mais qu'en restait-il ?

La loi du 16 Vendémiaire an V — 7 octobre 1796 — prononça en principe la restitution de ces biens, fixant les règles d'administration pour l'obtention des secours. Le 28 novembre 1796, furent créés les bureaux de bienfaisance et le 17 décembre suivant, s'organisa l'assistance des enfants abandonnés.

La loi organique du 28 Pluviôse an VIII plaça toutes ces institutions sous l'autorité directe du pouvoir central.

L'Administration des services hospitaliers était l'objet de récriminations générales et le Conseil général du Léman va nous narrer la prodigieuse incurie de ce service public, si florissant avant la Révolution :

« Par une loi d'urgence émanée en 1793, les biens des établissements de bienfaisance — comme ceux d'instruction — furent déclarés nationaux et régis comme tels ; une grande partie des fonds et capitaux vendus fut maintenue au profit de la République.

« La loi de l'an V permettait de laisser aux hospices les fonds en provenant ou de les remplacer par le produit même des biens nationaux ; l'insouciance des administrations locales a paralysé l'effet de ces lois bienfaisantes et malgré le désir du Gouvernement de rendre à ces institutions leur action primitive, les biens sont restés en grande partie aux mains de la République ».

Par l'arrêté du 27 Prairial précédent, le Gouvernement consulaire avait mis à la disposition des fournisseurs de l'armée les rentes nationales dont furent ainsi frustrées les communes. Après vérification, le Conseil évalua ces rentes à 1.200.000 francs et proposa un séquestre pendant six mois pour permettre aux communes de faire, dans l'intervalle, leur inventaire.

Après avoir constaté en l'an IX que les hospices manquaient de ressources depuis la Révolution, il rappelle, en l'an X, sa demande de restitution des propriétés communales précédemment affectées aux secours des infirmes et des malades, devenues nationales et, pour la plupart, vendues.

Une loi intervint qui prévit cette restitution, sollicitée par les communes dépouillées et le Conseil eut l'espoir que : « le Gouvernement qui s'occupe sans relâche à adoucir les maux causés par la Révolution, ferait ce grand acte de justice et d'humanité. Un grand nombre de malheureux doit implorer la charité individuelle ».

Faute de secours, les hospices de Carouge, Gex, Thonon et Evian avaient été abandonnés.

N'obtenant pas de résultat, le Conseil, en l'an XI, expose la situation en un rapport très suggestif :

« Les hospices et fondations de charité furent autrefois excessivement multipliés dans le département, mais aucun de ces établissements ne présentait une grande importance ; il est difficile en effet qu'en dispersant ainsi les secours, en les rendant dépendants d'une foule de petites administrations locales, on n'en diminue pas considérablement les avantages.

« La loi du 23 Nivôse an II — 12 Janvier 1794 — qui, dans toute la France, dépouilla les hospices de leurs propriétés, reçut ici son exécution. Les pauvres n'eurent plus d'asiles, plus de revenus consacrés à leur soulagement ; ils ne reçurent en échange que de vaines promesses et, sous un Gouvernement, qui alors n'avait aucun ordre, ni aucune bonne foi, la dette de l'humanité ne fut pas plus payée que la dette publique.

« Cependant des jours plus heureux commencèrent bientôt à luire sur la France, quelques maux furent réparés et, au commencement de l'an IV, les hos-

pices furent rétablis dans la propriété de leurs biens. Ce n'était pour la plupart d'entre eux qu'un bienfait illusoire ; pendant l'intervalle, depuis la spoliation, les immeubles avaient été vendus et les rentes s'étaient éteintes par remboursement.

« Une loi de Frimaire an V permit aux Administrations centrales de laisser, à titre de remplacement, des propriétés nationales de valeur égale et les rentes nationales ; aucun établissement n'avait encore profité de cette loi.

« Leur fortune anéantie, soumise à aucune administration régulière, ce qui avait échappé à l'avidité des acquéreurs de biens ou au remboursement des débiteurs demeurait presque sans emploi. Personne ne s'occupait de réclamer, en vertu de la loi, le dédommagement des pertes, suite de la mainmise et de la jouissance nationales ».

Un arrêté consulaire obligea les hospices à terminer leurs comptes avec le Gouvernement, ensuite duquel 262.000 francs environ purent être mis à la disposition du Conseil sur 835.000 environ retrouvés, le Gouvernement promettant en outre d'abandonner les rentes des débiteurs inconnus que parviendraient à découvrir les hospices (22 brumaire an XII).

Le rétablissement de ceux de Carouge, Gex, Thonon et Bonneville est demandé, ainsi qu'une distribution de secours à domicile dans les communes qui possédaient auparavant des hospices que l'on ne peut restaurer.

L'hôpital de Genève était resté exclusivement affecté aux anciens habitants de la Ville et mandement ; la Société de bienfaisance y admit parfois des étrangers qui eurent souvent des difficultés pour le culte, que le Conseil cherche à aplanir en proposant une séparation des malades.

Le Conseil peut « tout espérer d'un Gouvernement

disposé à réparer de grands maux et d'un chef de département qui n'en néglige aucune occasion ».

L'hospice de Carouge avait, grâce à la bienfaisance du Roi sarde, disposé à favoriser en tous sens une ville de sa création, un revenu de 7.000 livres de Piémont sur le produit du couvent de Talloires qui avait été vendu « au profit de la Nation ».

Dans l'impossibilité de reconstituer capital ou revenus, le Conseil, se joignant aux vœux des habitants, demande au Gouvernement un don pour en encourager la reconstitution.

« Ce don serait un encouragement s'il était accompagné de l'assurance que serait autorisée l'application à l'emploi désiré de toutes sommes léguées par testament ou autrement dans le même but ».

La loi du 25 Janvier 1804 autorisa les hospices à accepter les legs ; le souvenir des spoliations arrêta sans doute l'élan, mais, déjà, en 1807, sept mille francs de legs avaient été approuvés.

La Commission administrative de l'Hospice de Thonon avait demandé la concession définitive de la maison des Minimes et dépendances sous l'offre subsidiaire d'imputer leur valeur sur le montant des créances de la maison et, par arrêté du 16 Vendémiaire an V, avait été mis en possession par l'administration centrale du Mont-Blanc.

Il était dû à l'Hospice par les Barnabites, en vertu d'acte du 23 août 1766 et lettres patentes du Roi sarde du 15 octobre suivant, une annuité de mille livres de Piémont et, en vertu d'autre acte du 5 septembre 1677, par les mêmes, 300 ducatons valant 1.400 livres de Piémont, outre l'annuité de 500 livres pour les prêtres de la Sainte-Maison (acte de 1677), ce qui faisait en totalité 2.900 livres annuelles soit 3.436,50, régulièrement payées jusqu'en 1792, ainsi que le constataient les documents.

La Commission administrative se pourvut en possession par l'intermédiaire du général Dessaix, des Cinq-cents ; mais ce recours ne reçut aucune suite par suite de la perte de l'arrêté de l'an V consumé dans les flammes.

Le Conseil transmit avec intérêt sa nouvelle demande au Ministre de l'Intérieur, ce local étant alors le mieux approprié à cette destination dans la ville de Thonon.

Passant des malades aux pauvres, le Conseil ne dissimule pas l'accroissement de la mendicité et la nécessité d'y porter remède. Mais le mal presse et « l'aumône est là qui travaille en sens contraire du but qu'on se propose en la faisant. Tous les mendiants vivent et tous n'ont pas nécessairement besoin de mendier pour vivre. Il y a donc dans la somme des aumônes un superflu mal employé. Rassemblons dans des mains pures les dons que l'importunité nous arrache à la porte de nos domiciles ; les pauvres seront alors secourus efficacement et les mendiants disparaîtront. Les lois de répression ne manquent pas, mais avant d'en provoquer l'application, il faut remédier à la pauvreté réelle. Le Préfet, animé d'une bienveillance qui excite la plus vive gratitude, prépare à ce sujet un travail et le Conseil fait ressortir l'utilité d'une association qui allègerait le poids de la pauvreté et supprimerait l'affligeant spectacle de la mendicité ».

« A côté du pauvre qui importune, on trouve le malfaiteur qui exige avec violence ; si on doit soulager le premier, on doit contenir le second ».

L'état de vétusté des prisons de Genève nécessitait la construction de nouvelles, plus vastes et plus solides « que le domicile abandonné en 1535 par l'Evêque P. de la Baume ».

En contact avec la maison du citoyen Foex, elles offraient aux détenus des facilités pour les évasions,

pour correspondre avec le dehors et recevoir des avis empêchant l'instruction. En outre, « le local est disproportionné aux besoins et la ville risque d'être victime de la fièvre pestilentielle qui y sévit ».

Outre le maintien de celles de Carouge et de Gex, le Conseil expose l'utilité de chambres d'arrêt, car dans le parcours il s'échappe des prévenus et une des conséquences est le spectacle de gendarmes passant en correctionnelle.

« L'édification des prisons est-elle une dépense départementale ? Dans ce cas, il ne reste au Conseil qu'à gémir sur son impuissance, mais si l'Etat est intéressé à la suppression des crimes, il est d'utilité publique d'y pourvoir ».

Il n'y fut fait que quelques réparations, mais les accusés et prévenus restèrent mélangés avec les coupables, l'accusé de délit léger coudoyant le scélérat consommé dans le crime.

La prison de Carouge était devenue en 1812 un dépôt de mendicité ; celles de Genève, dès longtemps insuffisantes, le devinrent encore davantage après l'établissement d'un tribunal des douanes pour la répression des délits de contrebande.

Une Commission de secours fut établie en 1806.

Outre les professionnels, il existait des malheureux momentanés que des circonstances : maladies, tempêtes, inondations, réduisaient à la mendicité. Leur nombre allait en grandissant et le Conseil proposa un brevet de mendicité temporaire, valable pour une région déterminée.

A défaut d'hospices et de maisons de travail, il devenait urgent de réglementer cette situation.

Un décret du 15 Juillet 1808 organisa les dépôts de mendicité et réprima ce délit ; le Conseil remercia le Gouvernement des mesures efficaces qu'il avait prises

pour atteindre un fléau destructeur de la prospérité publique.

« Est pauvre, explique-t-il, tout homme qui n'a pas en tout temps le moyen de pourvoir à ses besoins journaliers et aux accidents qui lui arrivent. Le mendiant est celui qui en appelle, pour l'aider à vivre, à l'humanité de ceux avec lesquels il n'a d'autres relations que celles d'homme à homme. Le vagabond est le mendiant qui trompe la crédulité de ceux à qui il s'adresse par faussetés de nature grave et exige ou menace. Les pays frontières sont exposés à en avoir beaucoup ».

La suppression des hôpitaux avait amené dès longtemps cette recrudescence de la mendicité ; elle n'était pas encore en décroissance en 1811. Le dépôt de Carouge n'était pas encore en état de recevoir ceux que l'on comptait clôturer et « la pauvreté augmentait de manière évidente dans le Léman ».

« La guerre fait les pauvres et la paix réparera les maux de la guerre. Puisse le Génie qui commande à la victoire couronner ses hauts faits par une paix stable ! L'Europe entière le bénira sans cesser de l'admirer.

« Les hospices, les fonds des pauvres, ces institutions que nous devons au christianisme, les aumônes journalières qu'un sentiment religieux inspire sont, en vérité, un sacrifice de celui qui possède à celui qui n'a rien, mais accorde à la fainéantise et à l'astuce ce qui ne devrait être accordé qu'à la vertu et au malheur ».

Le Conseil estime que le décret de 1808 tendra « à détruire le scandale antisocial qui expose les hommes bienfaisants à l'importunité des vicieux »....

CHAPITRE VIII

Culte et Instruction publique

Ainsi qu'on l'a vu, le Conseil général approuva chaleureusement le Concordat et les Préfets, à plusieurs reprises, constatèrent les bienfaits de la paix religieuse et les nécessités des restaurations à opérer.

La renaissance catholique qui s'était manifestée bien avant Brumaire, avait vivement frappé le Premier Consul ; à travers les alternatives de rigueur et d'indulgence, des mesures de réparation successives avaient précédé le Concordat. Bonaparte avait à lutter contre des administrations restées terroristes et Fouché exigeait la répression des écarts ; le préfet d'Eymar fut attentif à « réprimer les ministres turbulents des cultes », mais en fait toute mesure générale répressive avait été abolie.

Le Conseil général eut à trancher la question de la participation aux dépenses relatives à l'Evêché et à la Cathédrale de Chambéry. Celui du Mont-Blanc avait fixé la quote part du Léman à 12.000 francs, mais, en considération de ce que seuls, les catholiques romains devaient supporter cette dépense à l'exclusion des 40.000 protestants du département, il ne vota et ne versa que 8.000 francs.

Il fit de même pour un supplément de 10.000 francs, qu'il ne voulut consentir qu'à concurrence de 6.000 seulement.

Quant à la construction du Séminaire, il se retran-

cha derrière le manque de fonds, estimant de plus que cette charge ne devait incomber qu'à Chambéry qui devait en avoir le profit.

L'insuffisance des ressources ne lui permit également pas de contribuer par un subside annuel aux dotations nécessaires.

En 1802, sur un vœu des catholiques romains habitant le département, demandant la cession d'un local dans la ville de Genève pour l'exercice du culte catholique, le Conseil répond qu'il est notoire que le Préfet s'en occupe et que l'on doit tout attendre de ses grands moyens de conciliation ; que, dans l'état actuel, on doit se borner à remercier le Préfet d'avoir prévenu le vœu qu'aurait pu émettre le Conseil.

A la suite de ses démarches, l'ouverture du culte catholique eut lieu en l'église de St-Germain, le 23 octobre 1803.

Le Conseil général, en l'an XII, estime qu'après le grand bienfait de la restauration du culte catholique, il reste au Gouvernement, pour le couronner et en assurer la solidité, à pourvoir à la subsistance des Ministres qui n'ont aucune pension, leurs subsides étant peu décents et des difficultés de paiement résultant, pour les communes, de l'augmentation de la contribution foncière.

Cette question fut plus spécialement envisagée en 1806 et, ensuite du discours du Préfet, le Conseil l'exposa au point de vue financier :

« Le décret du 26 décembre 1804 mettait à la charge des communes le paiement des desservants et des vicaires des succursales excédant le nombre porté à l'état annexé au Décret.

« Ce dernier peut entraîner des inconvénients qui finiraient par être subversifs du principe d'une égale répartition de l'impôt. 146 succursales sont salariées

par le Trésor et 64 par les communes qui déjà fournissent en plus leur part pour les 146. Les frais du culte religieux doivent être une charge commune à tous ceux qui le professent et le bienfait de la loi de l'an X ne sera complet qu'autant que le principe sera consacré et respecté par les lois réglementaires relatives aux traitements des ministres. Pour atteindre ce but et éviter les discordes, il faut tout mettre à la charge du Trésor public dans l'intérêt des ecclésiastiques et des fidèles, leur existence étant plus indépendante et plus respectable.

« Il est, on doit le dire, scandaleux pour les paroissiens et avilissant pour les Ministres du culte de voir ceux-ci ne vivre que de quêtes et d'aumônes, n'être jamais assurés des moyens de subsister le lendemain et jouir d'une existence aussi précaire que celle qui dépend des prestations volontaires non obligatoires.

« Provisoirement, il ne faut pas prendre pour base de répartition aux communes qui paient les prêtres la contribution foncière ; c'est commettre une injustice et consacrer la doctrine révolutionnaire de l'impôt progressif que de prendre pour base de la répartition toute contribution autre que la personnelle-mobilière, le libre exercice du culte étant un droit personnel et indépendant des facultés pécuniaires de ceux qui le professent.

« Le nombre des succursales est trop élevé et il peut être diminué sans compromettre les besoins des fidèles. Il faut consulter les communes en se méfiant toutefois de l'esprit d'égoïsme et de prévention qui dicte trop souvent les avis que les Conseils municipaux fournissent sur cette matière à l'Autorité supérieure. C'est ici le cas de traiter le peuple comme un mineur et de faire son bien malgré lui ».

Un conseiller fit observer que le choix fait des succursales qui doivent jouir du traitement accordé par

le Gouvernement n'a porté que sur de petites communes et que les grandes, où il est encore plus nécessaire d'avoir un ministre du culte, doivent le payer sur leurs fonds ou ne pas en avoir ; il serait plus juste de faire une répartition égale. Pour être fixé, le Conseil demande les bases et les motifs de cette distribution.

Le décret du 30 septembre 1807 augmenta les succursales à la charge du Trésor : 37 furent ajoutées à celles du Léman et le Conseil, exprimant sa reconnaissance, proposa d'organiser le mode qui doit assurer le supplément de traitement des curés, desservants et vicaires, organisation qui fut sans doute menée à bonne fin sans l'intervention ultérieure du Conseil.

LAdministration préfectorale, dans deux notes (sans date) émettait son avis sur l'attitude, les principes et l'influence du clergé :

« Il n'existe certainement aucun département en France où l'opinion de tous les prêtres soit plus subordonnée dans sa manifestation à celle des supérieurs ecclésiastiques et où par conséquent il soit plus difficile et en même temps plus inutile de rechercher l'opinion individuelle de chacun. Les volontés de l'Evêque de Chambéry ou plutôt celles du grand-vicaire auquel est confiée l'administration de cette partie du diocèse (M. de Thiollaz), est la seule règle de conduite, d'action, de langage pour tous les curés et desservants. Je dirai franchement que cette opinion des supérieurs n'a pas été toujours parfaitement d'accord avec les principes du Gouvernement civil, non que je croie qu'ils manquent d'affection pour la personne du Souverain et bien moins encore de soumission pour les lois, mais parce que beaucoup de préjugés ultramontains et un extrême désir de domination et d'influence sur les esprits les écartent quelquefois de la route qu'ils sembleraient devoir suivre. Ce que je dis de l'opinion personnelle des prêtres est vrai aussi de leur influence :

aucun d'eux n'en a une qui lui soit propre, mais tous, sans exception, en ont une très considérable par leur seul caractère de Pasteurs des âmes. J'ai cru, d'après cette observation, n'avoir rien à dire de l'opinion et de l'influence de chaque curé.

« Il y a 210 desservants dont aucun n'est placé dans une commune de plus de 1.000 habitants, et 22 curés ; tous anciens émigrés rentrés, qui n'ont prêté que le serment de la loi du 18 Germinal..... ».

« Le clergé de la partie savoisienne est moins éclairé qu'en France. Il a un respect absolu pour ses supérieurs et pour tous les ordres qui en peuvent émaner ; c'est à cette obéissance aveugle que les prêtres réduisent leurs devoirs pour n'opposer aucun obstacle. L'Administration ne retire aucun service de leur influence, mais il ne parait pas qu'ils s'en servent. Dans les paroisses les plus dévouées à leur Curé, la conscription a éprouvé plus de difficultés qu'ailleurs sans qu'on puisse positivement en accuser les prêtres. Ils absorbent, avec le culte, les revenus communaux que les habitants et les Conseils, au lieu d'avoir à cœur la réparation des chemins vicinaux et des constructions utiles, préfèrent destiner à embellir les églises ; il y a peu de remèdes à cet inconvénient qui résulte de la direction de l'esprit public. Les desservants du clergé inférieur dépendent entièrement des grands vicaires savoyards. Rien cependant ne prouve qu'ils ne soient pas attachés au Gouvernement ; ils sont trop faiblement touchés des délits qui ne troublent que l'ordre civil et politique.

« Dans l'ancien pays de Gex, leur influence est moindre ; l'esprit religieux y a ressenti les atteintes de l'esprit révolutionnaire ; le culte y est respecté et les cultivateurs ne tarderont pas, sans doute, à reprendre leurs anciennes habitudes religieuses.

« Les Genevois et protestants sont d'une fort gran-

de tolérance et rien de leur part ne peut donner à craindre des dissensions religieuses ».

Nul n'ignore l'état florissant de l'instruction publique en Savoie avant 1792, donnée dans de nombreux établissements dont la dotation était considérable ; elle n'était pas organisée en service public entre les mains de l'Etat, mais dirigée en majeure partie par le Clergé qui en avait seul la charge.

L'instruction primaire était peu développée et il n'y avait pas d'écoles, ainsi qu'en témoignent notamment les visites épiscopales. Il faut entendre par là sans doute, qu'il n'y avait pas de constructions spéciales affectées à l'enseignement populaire qui ne pouvait atteindre toute la population scolaire.

Mais dans nombre de communes, des cours étaient professés, pendant la période hivernale notamment, par des prêtres désireux de se conformer aux prescriptions de leur Evêque. Il restait nombre d'illettrés tenus à l'écart de toute initiation et parmi ces écoliers, certainement, comme de nos jours encore, beaucoup se dépensaient en stériles efforts pour aboutir à un classement identique.

Il y a d'ailleurs une certaine corrélation entre la généralisation de l'instruction, purement rudimentaire, et le désordre des idées ; mal dirigée, elle exerce une influence pernicieuse, suscite les mécontents, forme les déclassés, excite les instincts et passions, avive un orgueil inconscient et prépare les recrues qui renforceront les cadres des ennemis de la Société...

Le torrent dévastateur de la Révolution emporta tout. Il en fut des écoles comme des hôpitaux : presque rien ne resta debout et un historien, Cl. Vandel, a pu écrire que, sous ce régime, la civilisation avait rétrogradé.

En vain, la Convention avait-elle organisé, le 19 décembre 1793, un enseignement gratuit et obligatoire, la loi resta sans application. Cet enseignement s'étayait d'ailleurs sur la négation de Dieu et les résultats en furent si désastreux que des incroyants, tels que Portalis et Foucaud, durent publiquement convenir que l'enseignement de la religion devait être rétabli. Les pouvoirs publics, sous la pression de l'opinion, durent suivre cette voie.

L'Administration centrale du Lèman, par arrêté du 8 Janvier 1799, avait établi un Jury d'instruction chargé de préparer la régénération de l'instruction qui, disait-elle, sauf dans l'ancien territoire genevois, était partout infiniment languissante. Pas de ressources, comme local un presbytère dégradé, incertitude et modicité des émoluments, la rétribution jugée impossible, la défense d'employer les revenus communaux à cet objet, telles sont les causes qu'elle indique de la ruine de l'école.

Dès 1802, des écoles purent s'établir dans les communes qui étaient à même d'en faire la dépense.

Napoléon créa un enseignement d'Etat uniforme et sans liberté ; le but qu'il poursuivait ressort assez nettement dans le discours prononcé en 1811 par le préfet Capelle, utopiste convaincu que l'école pouvait et que l'instruction devait former de futurs et immuables partisans d'un même régime politique dont la pérennité serait assurée par de fidèles électeurs.

Le Conseil général constate en l'an VIII que « la législation nouvelle s'est particulièrement occupée de l'important objet de l'instruction et de l'éducation publiques, bases essentielles de toutes les institutions sociales », mais que les circonstances n'ont pas encore permis son exécution; affirmant qu'il n'existe pas d'écoles primaires dans le Léman, il se réserve d'étudier les causes du retard apporté à l'inexécution de la

loi du 25 otobre 1795 et de proposer les moyens propres à faire cesser cet état.

Dix ans après l'accession au pouvoir des novateurs révolutionnaires, il n'existait encore aucune école primaire.

« Dans quelques communes, rapporte le Conseil, on y supplée par des maîtres particuliers et même des ecclésiastiques personnellement rétribués ; il importe que le Gouvernement vienne au secours. Dans la partie du Léman, Ain et Savoie, il existait à la Révolution, sous diverses dénominations, divers établissements d'instruction dont les biens furent déclarés nationaux; une grande partie des fonds et des capitaux fut maintenue au profit de la République.

« Le Préfet s'occupe sans relâche de leur rétablissement provisoire et des fondations existant encore dans quelques communes rurales, affectées à l'instruction.

« Ce rétablissement dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, excite la reconnaissance la plus vive, après avoir été si longtemps privé d'instruction ».

Les sous-préfets étaient chargés par la loi du 1er mai 1802 de l'organisation des écoles primaires. Le Conseil estime que l'instituteur doit avoir son logement fourni par la commune en plus de la rétribution des parents qui sera d'ailleurs insuffisante. Il demande en l'an IX une augmentation du budget de l'instruction publique, classée dans les dépenses variables.

Rappelant l'état florissant de l'instruction publique à Thonon avant la Révolution et déplorant « celui de nullité absolue où il se trouve depuis dix ans », il propose l'établissement d'une école secondaire dans la maison des Minimes.

La brillante Université fondée par St François de Sales et dirigée par les Barnabites, avait sombré, elle

aussi, dans la tourmente de 1793 ; elle ne devait pas se relever.

Les Minimes possédaient un local approprié à l'étude et au recueillement par sa situation isolée à l'extrémité de la Ville et son aspect agréable, mais un hospice y avait été installé. Un collège fut établi dans l'ancien couvent des Barnabites dont une partie lui fut relâchée.

Le Conseil demande dès l'an X à partager avec le Mont-Blanc les Bourses cléricales d'Annecy destinées à l'instruction, ayant un droit sur les divers établissements de bienfaisance institués à Annecy pour les besoins du diocèse sous le nom de Bourse des Pauvres Clercs, Pauvres Prêtres, Nouveaux Ecoliers, qui devaient leur naissance, ainsi que l'état d'opulence où ils se trouvaient à la Révolution, à la piété et à la générosité des habitants du diocèse dont le Léman forme les trois quarts.

« C'est le patrimoine du diocèse ; mis sous la main de la Nation, les biens en furent restitués et revinrent à leur destination primitive sous le contrôle d'une Commission administrative. L'hôpital civil d'Annecy s'était emparé de la masse de ces biens, en profitant seul à l'exclusion du diocèse ; les principes de justice exigent cependant que ces avantages rejaillissent sur les points qui, à la réunion, constituaient le diocèse de Genève ».

Le Conseil réclame donc un partage proportionnel ; il n'obtint d'abord que le droit de faire entrer les malades à l'Hospice, n'étant pas en mesure de baser matériellement sa revendication ; bien que certaines rentes et redevances furent encore au nom des anciens titulaires.

Le Préfet pensa aboutir en demandant l'intervention de l'Evêque auquel il fit entrevoir des facilités pour son séminaire, tout en réservant les rentes au rétablisse-

ment des collèges de Gex, Carouge, Bonneville, Thonon, Evian et La Roche existant avant la Révolution.

Les avoirs connus des écoles et collèges, aliénés ou séquestrés, s'élevaient à 470.000 francs environ, dont 53.000 séquestrés (7.200 à Abondance, 15.600 à Taninges, 18.900 à Samoëns, 10.000 à Thonon, etc...) et 417.000 aliénés (200.000 à Thonon, 92.300 à Cluses, 32.340 à Viuz, 14.000 à Vanzy, 11.170 à Marignier, 9.333 à Magland, etc...).

Le Conseil dut obtenir satisfaction et aucune délibération à ce sujet ne figure dès lors au Registre.

Le rapport de l'an XIII est succinct, le Gouvernement ayant pourvu par des lois et règlements à une partie des demandes du Conseil ; ce dernier se réserve d'examiner les moyens de pourvoir à l'instruction primaire en confiant, après la mise en activité de la nouvelle organisation du culte, l'enseignement de la lecture et de l'écriture au clergé dans les communes sans ressources pour établir une école primaire.

Il doit en exister, d'après la loi de Floréal qui « malheureusement n'est que l'expression d'un vœu du législateur, dans toutes les communes, mais la majeure partie est dénuée de tous moyens pour en remplir les conditions légères en apparence.

« C'est inutilement pour l'agriculture que les usages ont été changés en lois ; les habitants n'y puisent ni leurs règles, ni le fondement de leur sécurité ; ils ont le désavantage de l'interprétation d'une langue qui leur serait étrangère sans la faculté d'en vérifier un seul mot. A la mort d'un chef de famille le désordre et la mésintelligence prennent la place de l'affliction et des regrets, les créances sont niées, les dettes redemandées une deuxième fois. Le chaos enfin existe là où un peu d'instruction rendrait tout clair et tout réglé.

« Il est plus facile d'indiquer le mal et d'en gémir que d'y porter remède ».

« Dans un pays pauvre, toutes les fondations en faveur des écoles sont détruites. Les prétendus amis du peuple l'ont privé de ses véritables ressources, alors qu'on ne parlait que du bonheur à obtenir. Il est digne d'un gouvernement réparateur d'apporter les soins paternels dont on a besoin et le Conseil se repose sur le Préfet avec confiance ».

En 1806, selon l'exposé du Préfet, il y a déjà 108 écoles : 60 dans l'arrondissement de Genève, 32 à Bonneville, 16 à Thonon ; 172 communes n'en ont encore pas : 86 à Genève, 41 à Bonneville, 43 à Thonon.

« Avant la Révolution, dit-il, existaient des fondations considérables, surtout dans le Faucigny : quelques communes les ont conservées, d'autres ont récupéré, mais la plupart sont perdues sans espérance et aucune nouvelle n'a remplacé celles que le malheur des temps a détruites ».

Il lui paraît difficile d'obliger les Ministres du culte à tenir une école, mais il l'attend de leur zèle et plusieurs se conforment à son désir : 12 desservants dans l'arrondissement de Genève les tiennent ; leur situation incertaine et malaisée empêchent la plupart d'imiter cet exemple.

Le Conseil confirme que seules les communes ayant des rentes et des fonds communaux ont pu établir leurs écoles, la loi de ventôse an XI, qui n'impose leur création qu'aux communes capables de les payer, reste sans exécution.

« L'instruction est nécessaire. Un fléau se répand actuellement dans les campagnes, causant de grands désordres : des compagnies font souscrire aux endettés qui veulent s'améliorer, des engagements dont ils ne connaissent ni la valeur, ni l'étendue et le danger, faisant tomber entre leurs mains, par l'expropriation forcée, l'héritage de ces infortunés ».

Le Conseil pense que le seul moyen d'avoir une école est d'obliger le Curé à en être l'instituteur. L'Evêque demandait, en ce cas, un supplément de traitement nécessitant une imposition nouvelle que l'on acquitterait certainement avec moins de lenteur et de résistance si les curés en étaient chargés par ordre supérieur.

Malgré ces restrictions, il restait encore beaucoup à faire en 1813.

« L'instruction primaire, négligée dans un grand nombre de communes, est nulle dans beaucoup d'autres ».

Seul, l'arrondissement de Genève était soumis à la surveillance de l'Académie de Genève, maintenue lors de la création des lycées départementaux ; les autres relevaient de l'inspection de Lyon. Le Conseil verrait un avantage dans l'unification « plus conforme à la marche graduelle de l'éducation », l'expérience ayant démontré que la différence de religion n'influe en rien sur les soins, l'intérêt, les encouragements et récompenses, l'instruction en commun « ayant plutôt amalgamé les parties hétérogènes dont se compose le département ». Le Conseil prévoit au besoin un second inspecteur catholique...

Une note préfectorale (sans date) expose qu'on ne peut rendre un témoignage plus honorable et plus satisfaisant de l'instruction publique à Genève qu'en assurant que l'enseignement y a confirmé, sans aucune altération, les formes dont une expérience de plus de deux siècles a garanti les avantages et que les objets en sont devenus plus étendus à mesure que toutes les sciences y ont fait plus de progrès. L'Académie de Genève compte au nombre de ses professeurs plusieurs savants dont le nom est connu de toute l'Europe. Les premières études se font dans le collège dont le régime est à peu près semblable à celui des établissements de ce genre qui existaient en France avant la Révolution;

dans ce collège, l'enseignement est confié à six régents et un principal qui sont sous la surveillance et la direction des professeurs de l'Académie. Les jeunes gens qui en sortent reçoivent ensuite de ces professeurs des leçons de belles-lettres, philosophie et mathématiques; outre cette partie obligatoire de l'enseignement, il existe un grand nombre d'autres cours pour diverses parties des sciences exactes et naturelles et il y a aussi des leçons spéciales de droit, médecine et théologie réformée.

« Le nombre des étudiants, tant au collège qu'à l'Académie, est de 800 environ ; plusieurs d'entre eux se distinguent par l'émulation, la régularité et les succès. Il y a peu de villes où l'instruction publique offre autant de ressources et où l'on en sache mieux profiter.

« La dépense de cet établissement est entièrement acquittée par la Société Economique sur le revenu des biens réservés aux Genevois ; en conséquence, tout ce qui a rapport à l'administration et à la direction tant du Collège que de l'Académie appartient à cette Société et semble comme étranger au Gouvernement français. Quoiqu'il n'en soit résulté jusqu'ici aucun inconvénient, cet ordre de choses est peu convenable et il importe de le faire cesser ; un projet a été présenté en vue de concilier ce qui est dû au Gouvernement et à l'Administration publique et les intérêts et les habitudes des Genevois et les promesses du traité de réunion.

« On a proposé de donner à l'Académie et au Collège le titre d'Université impériale et de soumettre la nomination des Professeurs à l'approbation de S. M. et qu'aucun règlement ne fut fait et maintenu sans sa volonté ; le projet, qui a reçu l'approbation de S. Exc. le Conseiller d'Etat Fourcroy, paraissait sur le point d'être adopté au moment du départ de S. M. pour l'Italie ; il est fort à souhaiter qu'on ne le perde point de vue et qu'on assure ainsi d'une manière plus durable

et plus nationale les avantages si connus de l'instruction publique à Genève ».

Le Préfet cite parmi les professeurs les plus distingués : Prévost (philosophie), le tribun Pictet (physique et chimie), Tinguy (chimie appliquée aux arts), de Villards (belles-lettres), Th. de Saussure (minéralogie), Maurice fils (astronomie et hautes mathématiques), Odier et Jurine (médecine), Lefort (droit) ».

Quatre pensions particulières, avec cent élèves environ, venant de quelques parties de l'Allemagne, n'étaient accessibles en raison de leur prix élevé, qu'à de riches propriétaires ou à des étrangers distingués.

Il existait encore un pensionnat plus nombreux, ayant le titre d'école secondaire, dont le prix était infiniment plus modique et où l'on ne recevait que les enfants catholiques. « Il y a moins de lumières et de talents dans les maîtres, mais il y règne beaucoup d'émulation et de régularité et il mérite d'être encouragé parce qu'il convient à un plus grand nombre de personnes que tous les autres ».

A Thonon, Cluses, La Roche, etc..., des édifices avaient été cédés, ou devaient l'être, par le Gouvernement pour y établir des écoles secondaires communales, mais ces écoles n'avaient encore ni l'activité ni par conséquent l'utilité désirables ; leur avenir ne paraît même pas certain.

Dans l'arrondissement de Bonneville, il a été créé, dans l'ancienne Chartreuse de Mélan, une pension particulière qui compte près de cent élèves pensionnaires; tous les maîtres sont des prêtres entièrement et exclusivement soumis à leurs supérieurs ecclésiastiques.

Jusqu'à présent, les études y sont faibles et l'enseignement paraît mêlé de préjugés inutiles ou dangereux à conserver ; cependant rien ne peut inquiéter le Gouvernement à cet égard, parce que rien de ce qu'on

enseigne ne tend à affaiblir le respect ou l'attachement des sujets pour le Souverain.

L'Administration impériale, qui tolérait fort peu l'indépendance des idées, eut voulu donner à cet établissement le titre d'Ecole secondaire, pour pouvoir opposer sa volonté à celle des autorités ecclésiastiques; elle arriva d'ailleurs à ses fins par le décret du 1er novembre 1805.

CHAPITRE IX

La Conscription sous l'Empire

Au début de son établissement par le régime révolutionnaire, la Savoie, comme la France entière d'ailleurs, avait été réfractaire à la conscription à laquelle elle ne devait se plier qu'avec le temps. L'Administration centrale du Léman fut impuissante à l'imposer et le Consulat comme l'Empire durent faire appel à toute leur énergie pour arriver à un résultat qui parut satisfaisant.

En l'an IX, le Léman, sur 1.187 conscrits, doit fournir un contingent de 100 soldats, contingent qui s'élève déjà à 188 en l'an XIII.

Le Préfet de Barante constate en 1806 que « le pouvoir de l'habitude n'a pas encore rendu la conscription moins pénible ; on préfère presque partout aux sacrifices nécessaires qu'exige la loi, les maux qu'entraîne la désobéissance. En moins de trois ans, six classes ont été appelées, le nombre des réfractaires est croissant surtout dans les arrondissements de Bonneville et de Thonon ; il s'en suit la dépopulation et le manque de bras à l'agriculture. Un abus est pratiqué par les maires de ne porter ni parents, ni amis ; les faux certificats et les faux passeports ne sont plus connus que par le souvenir du mal qu'ils ont fait et des exemples salutaires qu'ils ont amenés ».

Il paraît y avoir une amélioration en 1807 où « il a fallu subordonner, en raison de la guerre, tous les autres intérêts à l'exécution des lois sur le recrutement.

1.400 hommes sont partis et trois classes levées presqu'à la fois ; le nombre des réfractaires est moindre que dans les deux années précédentes. Il y a encore eu des fraudes, des substitutions malgré les exemples sévères et c'est encore l'arrondissement de Thonon qui a montré le moins d'esprit militaire, de morale et d'esprit public ».

Les mesures prises par le Sous-Préfet de Thonon avaient produit, dans le canton de St-Jean-d'Aulps, « le départ, inouï jusqu'à ce jour, de trois conscrits ».

Le 2 Juin 1804, une amnistie avait été accordée aux réfractaires à l'intérieur et la même année fut institué le tirage au sort ; des associations et agences s'étaient formées pour le remplacement des conscrits.

L'Administration, en 1807, espéra réussir même dans les hautes montagnes, n'ayant eu quelqu'embarras que dans les cantons de St-Julien, Evian et Thonon. Un repaire de déserteurs et de réfractaires avait été découvert aux Voirons et il avait fallu le cerner pour arrêter une organisation dangereuse pour l'avenir.

Elle préconisa une entente avec Vaud et le Valais pour empêcher les fuites des conscrits.

Ces derniers étaient déclarés réfractaires un mois après l'appel et, dans les trois jours, ils étaient passibles d'une amende de 1.500 francs pour laquelle était requise par le Préfet une inscription hypothécaire. Le Conseil général fit valoir que ce délai était trop court, signalant en même temps les inconvénients d'une condamnation que les parents ne pouvaient payer et qui incitait aux faux et aux donations déguisées.

Le Conseil demande en 1808 une diminution du contingent d'après le dénombrement, faisant observer que la diminution des mariages, conséquence de la conscription, était un mal auquel il fallait apporter remède.

A la même époque, le Directeur de la conscription

faisait remarquer que certaines familles refusaient à l'Etat leurs enfants pour le service et les Ecoles, ainsi que les fonctions civiles ; il voudrait pouvoir les y contraindre par un refus de remplacement, sauf dans le cas où il n'y aurait eu qu'un enfant mâle.

Le Préfet Capelle relate en 1811 qu'il « a pris pour la conscription les mesures capables de lui donner toute la force et la célérité dont elle est susceptible. Là la rigueur est un bienfait, l'indulgence une injustice et la négligence un malheur public. La classe de 1811 n'a presque pas donné de réfractaires ni de déserteurs. Le grand nombre d'anciens réfractaires du département avait fait comprendre le Léman parmi ceux où devaient être envoyées des colonnes mobiles. Il a pu en devancer l'effet : 525 insoumis sur 561 ont été arrêtés.

Malgré les garnisaires, la France comptait en 1811 plus de 60.000 réfractaires.

Les causes en étaient diverses et on attribuait l'insuccès dans le Léman à sa situation près des frontières, à l'insuffisance et la mauvaise distribution des brigades de gendarmerie, à la restriction du choix d'un remplaçant limité au canton, aux difficultés des recherches dans un pays montagneux et boisé, à la mauvaise réputation du capitaine de recrutement accusé de concussion et d'exaction, enfin et surtout à l'extrême répugnance des Savoyards pour la conscription.

« Ils fournissaient autrefois très peu d'hommes aux milices du Roi de Sardaigne et le recrutement se faisait avec des formes dont ils invoquent sans cesse le retour ; aucun soldat n'était pris ailleurs que dans les familles composées d'un grand nombre d'enfants mâles, les aînés et fils uniques, toujours exempts, demeuraient pour le soutien des parents. Les Savoyards tiennent fortement à cette habitude et regardent comme une injustice tout appel fait contre certains usages ».

MEMOIRE II

UNE VOCATION FORCÉE AU XVIIME SIÈCLE

par

le Baron F. D'YVOIRE

Une Vocation forcée au XVIIe Siècle

Que n'a-t-on conté depuis deux siècles sur les monastères du temps passé ! Si l'on voulait faire confiance au roman de Diderot et à cent autres écrits de moindre envergure, il faudrait admettre qu'ils n'enfermaient derrière leurs murailles ou leurs grilles plus ou moins infranchissables que de malheureux enfants contraints par des parents barbares à embrasser la vie religieuse et qui, pour la plupart, entrés sans vocation, seraient devenus bien vite des moines dissolus ou des nonnes futiles quand elles n'étaient pas vicieuses. Il serait sage, je crois, d'étudier la question de plus près et de fonder son opinion, non sur des pamphlets, mais sur des documents incontestables et des faits précis dûment constatés.

Depuis bien des années, je passe presque chaque jour de longues heures à fouiller les archives, concernant la Savoie, que je cherche et trouve un peu partout. J'ai en outre à ma disposition les notes abondantes accumulées par le formidable labeur du comte Amédée de Foras, du comte de Mareschal-Luciane, du comte de Viry, mes laborieux, patients et savants prédécesseurs. J'espère ne pas vous ennuyer, peut-être même vous intéresser, en vous exposant aujourd'hui d'abord certaines conclusions d'ordre général que je puis actuellement formuler sur la valeur moyenne des vocations religieuses de jadis en Savoie ; je vous raconterai en-

suite un cas précis et bien caractérisé de profession religieuse *forcée*, le seul qu'il m'ait été donné jusqu'à présent de constater avec certitude.

Il faut bien l'avouer : chez beaucoup de nos ancêtres et particulièrement dans les familles nobles, la vie conventuelle était considérée comme une carrière autant que comme une vocation. Les naissances alors étaient extrêmement nombreuses ; il était courant d'en voir dix, douze, quinze ou davantage se succéder au même foyer. Les maladies contagieuses, la diphtérie et la petite vérole principalement, tuaient beaucoup d'enfants en bas-âge ; les épidémies de peste, la tuberculose aussi — que l'on nommait maladie de langueur — fauchaient beaucoup d'adolescents et d'adultes. Malgré ces fléaux, malgré les médecins aussi qui, à force de saignées ou de purgations réitérées sans discernement, envoyaient au cimetière les malades les plus dociles à suivre leurs avis, les familles restaient généralement nombreuses.

Or, les gentilshommes de Savoie, sauf un petit nombre d'exceptions, étaient peu fortunés. Et comme toutes, ou presque toutes les professions lucratives étaient interdites à la noblesse, la gêne était chronique chez beaucoup de nos hobereaux. Ils vivaient dignement, honnêtement, mais assez pauvrement. Le plus souvent, un seul fils se mariait, afin d'éviter la division du modeste patrimoine. Les autres embrassaient la carrière militaire et devenaient fréquemment officiers, à moins qu'ils ne fussent prêtres ou religieux. Pour ces derniers, le besoin de vivre suppléait parfois à l'appel de Dieu. Il n'en résultait pas nécessairement de mauvais prêtres ou des moines débauchés, car la foi et les pratiques chrétiennes étaient alors solidement ancrées dans les âmes ; mais il est hors de doute que la qualité était moyenne et qu'à certaines époques elle devint franchement médiocre.

Certains monastères et certains ordres furent plus particulièrement touchés par le relâchement, alors que d'autres, les Chartreux et les Jésuites notamment, furent par lui à peine effleurés. Dans les couvents de femmes, le recrutement était abondant pour les mêmes raisons plus utilitaires que spirituelles. Mais en Savoie tout au moins, la tenue s'y maintint satisfaisante et rien ne nous permet de penser que de graves désordres y éclatèrent ; du moins n'en ai-je jamais trouvé de traces. De temps en temps, on signale des négligences, d'excessifs adoucissements à des règles dont aujourd'hui la rigueur nous apparait à peine supportable. Et ces négligences comme ces adoucissements, promptement censurés, furent généralement réprimés. C'est tout.

Dans les testaments que j'analyse, bien souvent, à la vérité, je vois le testateur destiner à l'Eglise tel ou tel de ses fils ou de ses filles, mais il s'agit là d'un conseil et non d'un ordre. Nombreux sont les cas où le conseil demeure sans effet, où le probable chapelain, le futur chanoine, la nonne présumée fondent très régulièrement un foyer vite peuplé d'honnêtes petits chrétiens.

Quelquefois cependant, les parents, les pères surtout, se montrent plus autoritaires. Ils ont vécu au milieu de difficultés matérielles constantes ; héritiers de dettes d'un montant peu inférieur à la valeur de leurs biens, ils ne voient nul autre moyen pour sauver leur patrimoine que d'ensoutaner bon gré mal gré leurs fils. Tous les efforts d'une insistance qui veut être persuasive à force d'être fatigante sont alors mis en œuvre. Mais je n'ai encore rencontré qu'un seul cas où la violence ait été employée. Et ce cas, je veux vous le raconter.

Il est exposé tout au long dans les archives du château de Nernier où leur propriétaire, le baron Chaulin,

votre collègue et mon ami, m'a laissé « fouiner » avec une obligeance dont je tiens à le remercier ici.

⁂

Noble François Roget, seigneur de Fesson, né vers 1582, était fils de Noble Jean Roget, juge maje de Faucigny, puis sénateur, fils lui-même d'honorable Guichard Roget. Ce dernier, riche marchand drapier et bourgeois d'Annecy, avait, le 5 juin 1560, acquis des Menthon-Beaumont et des Viry la seigneurie et maison forte de Pontverre et des droits féodaux assez considérables. Les honorables fonctions auxquelles parvint Jean Roget, les fiefs qu'il détenait et enfin son alliance avec Dlle Philiberte de Chignin, assirent sur des bases indiscutables la noblesse de leurs descendants.

François Roget de Fesson se maria trois fois et eut des enfants de ses trois épouses. Les documents passés sous mes yeux lui attribuent avec certitude au moins cinq fils. Deux d'entre eux, Claude-Annibal, l'aîné de tous, et Antoine servirent dans l'escadron de Savoie, mais ne semblent pas être parvenus à sortir du rang. D'un autre, nommé Jacques-François, nous perdons la trace alors qu'il était encore en curatelle. Melchior, de beaucoup le plus jeune, paraît être mort en bas-âge. Le cinquième se nommait Claude-Nicolas et voulait être militaire. Son père, voyant que l'armée ne paraissait pas être pour ses fils le chemin du succès, décida tout uniment d'en faire un moine et de le caser au plus tôt à l'abbaye de Talloires.

Le pauvre garçon se récria : « Je n'aime pas le fro-
« mage, disait-il ; les laitages ne conviennent pas à
« mon estomac. Comment pourrais-je supporter le ré-
« gime du couvent ? Au surplus, je n'ai jamais éprou-
« vé le moindre attrait pour cette vie, mais plutôt de
« l'aversion. Mon unique désir est d'être soldat ».

Le père, obstiné dans sa résolution, ne voulut rien entendre, pas même les représentations de sa femme, encore moins celles de Mme de l'Alée, née de Chavanes, sa belle-mère. Comme on le verra dans la suite, il usa pour imposer sa volonté des moyens les plus violents. Le malheureux Claude-Nicolas, la mort dans l'âme, céda, tout en protestant. Il dut même faire sa profession, c'est-à-dire prononcer ses vœux, sous les pires menaces de l'auteur de ses jours. Enfin, n'y tenant plus, après plusieurs fugues sans lendemain, plusieurs tentatives de recours près du prieur de Talloires, Dom Benoît de Vallier, et de l'évêque du diocèse, il posa son froc, prit la clef des champs et s'engagea dans on ne sait quel régiment, parcourant l'Allemagne, les Flandres, la France même...

Pendant ce temps, le terrible père mourut, probablement vers la fin de 1636. Peut-être Claude-Nicolas, au cours des pérégrinations qu'il fit sous l'habit militaire, n'en fut-il informé que tardivement ? Peut-être aussi estimait-il que l'essentiel pour lui était d'être hors du couvent et de mener la vie qu'il avait toujours rêvée... Cependant, au début de 1640, il éprouva le désir de faire reconnaître par l'autorité ecclésiastique la nullité des vœux que lui avaient arrachés la contrainte paternelle. Scrupules de conscience ? Conseils d'un confesseur lui représentant la nécessité pour lui de régulariser sa situation vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique ? Aspirations à fonder un foyer ? Vraisemblablement, un peu de tout cela ; mais je ne sais quel motif fut prédominant...

Toujours est-il que le 20 février 1640, Claude-Nicolas fit parvenir à Révérendissime Juste Guérin, évêque de Genève, et à Dom Benoît de Vallier, prieur de Talloires, une requête ainsi conçue :

« A Monseigneur l'Illustrme et Révérendme Evêque et

« Prince de Genève, et au Révérend Père supérieur et « prieur claustral du Monastère de Notre-Dame de « Talloires, de l'ordre de St Benoît,

« Supplie humblement Noble Claude-Nicolas de « Fesson,

« Disant que par force et par pure crainte de feu à « présent Noble François Roget de Fesson, son père, « il aurait, non seulement pris l'habit de religieux au « dit Monastère, il y a environ dix ans, mais aurait « pareillement été forcé à faire profession solennelle, « contre son inclination et volonté, laquelle était en- « tièrement éloignée de ce dessein ; ce qu'il n'aurait « jamais fait n'eût été l'obéissance qu'il devait à son « père et la crainte qu'il avait de ses mauvais traite- « ments ; ce qu'il aurait témoigné, non seulement le « jour même de sa profession au R. P. Dom Vallier, « son supérieur, mais diverses fois depuis à tous les « religieux.

« Même que, deux ou trois années après la dite pro- « fession, ayant été contraint de se faire entendre « clairement, il aurait eu congé de son dit supérieur de « venir du dit Talloires en la présente ville (d'Annecy), « accompagné d'un autre religieux, pour faire sa « plainte et réclamer au sujet de la dite profession par « devant feu Monseigneur d'heureuse mémoire votre « antécesseur, et à ces fins se serait adressé à Votre « seigneurie illustr^me^ dans le collège des Barnabites de « la présente ville, pour faire entendre à feu Mon dit « Seigneur les causes de nullité de la dite profession ; « étant Votre Seigneurie Illustr^me^ très humblement « priée s'en vouloir ressouvenir ;

« De quoi s'étant aperçu, le sieur son père aurait « fait tout son effort tant vers feu Mon dit Seigneur « que avec menaces envers le suppliant, ayant fait en « sorte qu'il n'avait pu être ouï en la réclamation de « sa dite profession ;

« Si bien qu'il aurait été contraint de revenir au « dit Talloires et dans le dit Monastère, où étant et ne « pouvant vivre à cause de la grande aversion qu'il « avait à la religion — (c'est-à-dire) à la vie conven- « tuelle) — il fut contraint de quitter l'habit et sortir « du dit Monastère pour recourir à Sa Sainteté ; et, « comme il fut au lieu de Conflens, il aurait été arrêté « et ramené au dit Monastère par force, où il fut em- « prisonné un fort long temps et jusqu'à ce qu'il eût « promis de reprendre l'habit ; ce qu'il fut contraint « de promettre et de faire pour avoir la liberté ; ce « qu'il n'aurait fait autrement.

« Et une année après, étant toujours travaillé de la « même aversion, fut contraint de nouveau s'échapper « du dit Monastère en habit séculier et s'en aller à la « Bonneville, auprès de feu sa grand'mère, n'osant « venir en la présente ville, crainte de la grande furie « et rage de son feu père, qui continuait toujours.

« Néanmoins, par l'avis de quelque conseil, étant « venu se retirer au Couvent des R.R. P.P. Capucins « pour poursuivre sa réclamation, comme étant enco- « re dans le temps » — (dans les délais fixés par le Concile pour pouvoir utilement réclamer, soit cinq années après lesquelles on était forclos — « son feu « père, s'en étant aperçu, le serait allé voir au dit « Couvent, avec menaces de le tuer s'il ne se retirait « au dit Talloires ; et l'aurait maltraité, n'eût été le « frère Clément qui fit sauver et sortir le suppliant par « la fausse porte du couvent ; et de là fut obligé de se « retirer promptement à la Bonneville pour éviter « malheur. Auquel lieu, craignant encore que son père « ne le vint chercher pour le maltraiter, fut contraint « de s'absenter du pays et s'en aller en Allemagne, en « attendant que ses amis eussent disposé son dit père « à consentir et approuver sa réclamation ; n'ayant « osé prendre le chemin de Rome parce que son dit

« père avait donné ordre presque partout pour l'ar-
« rêter.

« De ce que dessus, qu'il affirma avec serment être
« véritable, résulte qu'il a voulu réclamer dans les
« cinq années et qu'il a eu un légitime empêchement
« de déduire les causes de nullité de sa dite profession;
« résulte encore que le dit empêchement continua
« jusqu'au décès de feu son père, après lequel il serait
« venu et se serait présenté diverses fois tant à Mon-
« seigneur Illustr^me^ qu'au R. P. Supérieur du Monas-
« tère de Talloires, pour faire ce qu'il voulait faire
« deux années après sa prétendue profession.

« Pour laquelle faire voir notoirement nulle et de
« nul effet, il soutient encore, avec serment véritable
« et sur les Saintes Ecritures de Dieu, ce qui s'ensuit,
« offrant de le vérifier :

« Savoir qu'auparavant que de prendre l'habit de
« moine et après que son feu père lui eût fait entendre
« qu'il le voulait faire religieux au dit Talloires, le
« suppliant se serait adressé lui-même à feu sa mère, à
« laquelle il aurait fait entendre qu'il n'avait aucune
« volonté de se faire religieux, tant à cause de sa déli-
« catesse que pour être toute son inclination portée
« aux armes ;

« Que pour lors sa dite mère se serait adressée à son
« dit feu père et fait entendre la volonté du suppliant;
« mais que son père repartit qu'il fallait qu'il crevât
« ou qu'il entrât et qu'on le ferait tant jeûner qu'on
« lui en ferait prendre l'appétit et la volonté ;

« Que pendant son noviciat et lors de sa profession,
« il aurait dit à des personnes dignes de foi, et qui en
« déposeront, que si bien il faisait profession, ce n'é-
« tait que pour complaire à son père et éviter ses mau-
« vais traitements ; mais que, quand viendrait le
« temps où son père ne le pourrait plus obliger, il en
« sortirait.

« D'où il appert que jamais il n'a consenti à sa pro-
« fession et qu'il ne l'a prononcée que contraint par
« la violence et la crainte et qu'elle est donc nulle et
« sans effet ; et que l'empêchement où il s'est trouvé
« de faire annuler la dite profession ayant duré plus
« de cinq années, il recourt, conformément aux règles
« du Concile de Trente, tant à Monseigneur l'Illustr^me^
« Evêque de Genève, qu'au R. P. Supérieur susdit, aux
« fins de décider que, pendant tout ce que dessus, le
« suppliant étant mineur de 25 ans, vous plaise décla-
« rer la prétendue profession susdite être nulle et
« de nul effet et le renvoyer quitte et absous de tout
« crime d'apostasie, désobéissance et autres dont il
« pourrait être atteint et convaincu à cause de la dite
« profession. Et sera tenu de prier Dieu pour la pros-
« périté et santé de Votre Seigneurie Illustr^me^ et pour
« celles du R. P. Prieur, implorant de l'un et de l'autre
« le bénin et favorable office.

Signé : Roget de Fesson, suppliant ».

L'évêque, ayant lu la supplique, inscrivit sans tarder au-dessous la mention suivante :

« Soit communiqué au R. P. Prieur claustral du dit
« Monastère de Notre-Dame de Talloires, pour y pour-
« voir selon le Concile de Trente. — Annecy, 22 fé-
« vrier 1640.

Signé : Juste, Evêque de Genève ».

La dite supplique fut communiquée au R. P. de Vallier, prieur claustral de Talloires, le lendemain 23 février. Elle dut l'embarrasser, car elle laissait voir de façon évidente qu'en cours de toute cette affaire, il n'avait pas eu l'attitude que lui dictait son devoir.

Quant à l'Evêque, dont le zèle pour rechercher en tout la justice et la vérité est plus évident encore, il estima infiniment regrettables les difficultés, moles-

ties et atermoiements — sans parler des violences — dont avait souffert Claude-Nicolas. Ayant lu avec soin l'exposé de ses doléances, il décida d'en examiner de suite le bien-fondé et chargea un prêtre de grand mérite, Vénérable Messire Pierre-François Jay, son vicaire général et official, de procéder aux enquêtes nécessaires et d'entendre les témoins cités par le suppliant. En même temps, il convoquait Dom Vallier afin qu'il assistât, conformément aux règles édictées par le Concile, aux dites enquêtes et aux débats qui les suivraient. Il cita également Noble Claude-Annibal Roget, frère aîné de Claude-Nicolas et Me Jean Questan, son curateur. Mais tous trois firent la sourde oreille et aucun d'eux ne parut aux lieu et jour indiqués. Une seconde citation resta également sans effet. Une troisième n'eut pas plus de succès. Décidément, ces messieurs ne devaient pas avoir de solides arguments ni de sérieux témoignages à opposer à la réclamation de l'ancien moine ! Vénérable Jay se décida à instruire l'affaire malgré leur absence qui ressemblait par trop à une manœuvre dilatoire ou à une obstruction. Les témoins mandés à l'appui de la requête de Claude-Nicolas vinrent donc lui exposer, sous la foi du serment, ce qu'ils savaient et leurs dépositions occupèrent trois séances, les 7, 17 et 19 mars 1640.

Elles remplissent un petit cahier ainsi intitulé : *Enquêtes par devant Vénérable François Jay, Dr en théologie, chanoine théologal de la Cathédrale de Genève, vicaire général et official de l'Evêché de Genève, commis par le Révérendissime Evêque et prince de Genève ensuite de la requête de Noble Claude-Nicolas Roget, sieur de Fesson.* En voici à peu près le résumé :

Au cours de la première journée consacrée à instruire la cause, le 7 mars 1640, le premier témoin appelé Ne Abel, fils de Noble et Spectable Claude-François Arpiaud, 23 ans, déclara que : ayant environ 15 ans, étant

devant la maison du seigneur de Fesson, son oncle, ce dernier l'appela, lui disant : « Mon neveu, veux-tu pas « aller voir ton cousin à Talloires ? Je veux que tu y « ailles et sois religieux comme lui ». Il répondit ne le vouloir. Son oncle répondit qu'il avait bien obligé, lui, son fils d'y aller et y être religieux, et l'avait bien forcé de vouloir être moine et qu'il ferait aussi obliger et forcer son neveu à telle volonté. Noble Abel répondit qu'il quitterait plutôt le pays que d'être religieux par force. Huit jours après, allant au collège, il fut encore arrêté par son oncle près du Puits-St-Jean, lui demandant s'il avait point volonté d'être religieux à Talloires. Et il répondit que non. Son oncle lui dit : « si j'é- « tais ton père, je saurais bien te le faire vouloir ; il y « a place pour toi là bas ». Et dit encore le témoin avoir ouï dire au Sr Roget, son beau-frère et au Sr de la Croix, son oncle, que l'on avait fait tort à son cousin de le forcer à prendre l'habit religieux contre sa volonté.

Vint ensuite Noble et Spectable Claude-Nicolas Arpiaud, conseiller de Monseigneur et son juge maje en Genevois, âgé de 62 ans. Il était cousin au 3me degré du feu sieur de Fesson et parrain du suppliant. Il témoigna que, Noble Claude-Nicolas Roget ayant porté bien jeune l'habit religieux à Talloires, le seigneur de Fesson, son père, trouvant le sieur déposant devant sa maison, rue du Pasquier, il y a environ 15 ans, le convia à une réunion de famille, qui devait avoir lieu à Talloires pour la réception de Claude-Nicolas Roget, son fils et filleul du déposant. Le dit Arpiaud s'excusa et le seigneur de Fesson lui en demanda la cause. Le déposant lui repartit qu'il faisait là une chose qu'il ne pouvait approuver, faisant de son fils un religieux alors que, trop jeune, il n'avait suffisante connaissance des règles et astrictions de l'ordre et qu'il devrait attendre que Claude-Nicolas fût plus mûr et pût agir moins

inconsidérément ; se doutant qu'il ne persévèrerait pas et quitterait le monastère.

Ce fut alors le tour de Dlle Pernette Bergùère de déposer ; elle avait 50 ans et son mari, le Sr Melchior Roget, était cousin germain du suppliant. Elle dit que, peu après la profession de Claude-Nicolas Roget à Talloires, le sr de Fesson, son père, étant à Marcellaz, en la maison de son mari, dans le poële, parla ainsi : « Que diriez-vous de mon fils qui ne voulait pas faire « profession ? Il m'a fallu user de force jusqu'à le me- « nacer de mort s'il ne la faisait ; et ainsi le fit bon « gré mal gré ». Et le mari de la déposante était aussi présent à l'entretien.

Le quatrième témoin fut encore une femme, Nicolarde, fille de feu François Decouz, femme de Claude Billiod, tailleur d'Annecy, et âgée de 36 ans. Elle rapporta qu'étant au service du Seigneur de Fesson et de Dlle de Lalée, sa femme, lorsque Claude-Nicolas, leur fils, fut mis à Talloires pour y être moine, elle entendit sa maîtresse dire à son mari : « Vous ne devriez pas « presser Claude-Nicolas à être religieux à Talloires ; « il est délicat et ne mange point de fromage. Et com- « me, au monastère, on ne mange pas de chair, il ne « pourra supporter la règle. En outre, il n'a nulle vo- « lonté d'être religieux ». Le sieur de Fesson répondit avoir trop d'enfants pour les laisser tous au monde ; qu'il était nécessaire de mettre Claude-Nicolas en religion, qu'il ne pouvait avancer autrement et devait se résoudre à être moine. Et Mme de Fesson étant entrée en la chambre de Mme de l'Alée, sa mère, la dite Nicolarde l'entendit la prier que quelqu'un tâchât de parler à son mari pour le détourner de contraindre Claude-Nicolas à aller à Talloires ; quand, survenant, le Seigneur de Fesson dit : « Il faut qu'il y aille ou il crè- « vera ! » La déposante a entendu plusieurs fois le dit seigneur dire à son fils de fréquenter les moines de

Talloires. Il ne répondait rien, semblant avoir volonté contraire...

Enfin, honorable Françoise Reveu, femme de M. François Arpiaud, cousin germain du sieur Roget, vint déposer. Elle déclara être âgée de 50 ans environ et dit que, vers le temps où Claude-Nicolas Roget fut conduit à Talloires par feu le sieur de Fesson, son père, Dlle Claudine de Chavanes, veuve du feu sieur de l'Alée, grand'mère du dit Claude-Nicolas, dit que ce dernier n'allait à Talloires que pour éviter les vexations continuelles que lui faisait son père et qu'elle craignait fort qu'il ne sortit du monastère, sachant bien qu'il n'y allait que par la force que lui faisait son père.

Le 17 mars, l'enquête fut reprise. Un seul témoin fut entendu. C'était Vénérable Messire Antoine Questan, Docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, parent au 3me degré du suppliant et âgé de 62 ans. Il déposa que, vers 1634 ou 1635, Noble François Roget, seigneur de Fesson, le pria de voir feu Monseigneur le Révérendissime Jean-François de Sales, lors évêque et prince de Genève, lui demander de bien vouloir ouïr Noble Claude-Nicolas Roget, son fils, lors portant l'habit des moines de Talloires, sur les causes qu'il avait de sortir de la religion. Il le fit et Monseigneur l'accorda, à condition que le dit Claude-Nicolas vint à son Evêché exposer ses raisons en présence du Supérieur. Le déposant dit que Claude-Nicolas le ferait, mais à condition qu'on lui promit « qu'il ne serait détenu en « ses raisons et causes.», autrement dit que la conclusion de sa plainte et de l'exposé de ses griefs ne serait pas une nouvelle mise en cachot. L'évêque ni le Prieur ne voulurent s'engager par telle promesse... Le déposant demanda ensuite au seigneur de Fesson pourquoi son fils disait avoir droit de quitter la vie religieuse. Le père avoua alors qu'il l'avait forcé à faire sa profession et lui avait même alors présenté son épée nue,

le menaçant de le tuer s'il ne la faisait ; de quoi il disait avoir grand remords de conscience.

Le surlendemain fut consacré à l'audition des septième et huitième témoins :

Honorable Jacques-François, fils de Jean Rey, sellier et bourgeois d'Annecy, âgé de 33 ans, dit que Noble Claude-Nicolas a été diverses fois pressé d'entrer au couvent par son père, lequel le maltraitait tous les jours pour le faire aller à Talloires, contre sa volonté; et qu'ainsi il céda à la contrainte ; dit aussi que le jour où il accompagna le suppliant à Talloires, ce dernier lui dit qu'il aimait mieux y rester que d'être battu tous les jours. Le déposant a souvent ouï le sieur de Fesson dire qu'il contraindrait Claude-Nicolas à être religieux, ne le voyant propre à rien autre.

Enfin, Noble Mathieu Roget, 47 ans, cousin germain du père du suppliant, déposa que, peu après l'entrée de Claude-Nicolas à Talloires, son père, Noble François Roget, seigneur de Fesson, le vint voir à Marcellaz, lui annonçant la nouvelle. Et comme le déposant l'en félicitait, il répliqua : « Il a fallu bien des cérémonies « pour l'y faire entrer ! » ... Et un an après, le déposant ayant dîné chez le dit seigneur de Fesson et lui ayant demandé comment Claude-Nicolas se comportait à Talloires, le père lui répondit qu'il lui avait fait faire profession, mais avait dû « lui mettre le poignard au « col pour l'en persuader, lui disant que si jamais il « rentrait dans la maison en habit laïc, il le tuerait ; « l'ayant de la sorte contraint à être religieux, ne sa- « chant qu'en faire à la maison, où il prenait tout ce « qu'il trouvait pour le distraire et le vendre ».

Après avoir recueilli ces dépositions précises et unanimement concordantes, émanant de témoins parfaitement honorables et dignes de foi, l'official ne pouvait guère douter de la nullité des vœux religieux arrachés au malheureux Claude-Nicolas Roget. Toutefois, les

règles du Concile de Trente étaient formelles : le prieur de Talloires n'ayant pas assisté aux enquêtes, le dit official ne pourrait juger que le *forum interius* et ne pouvait juger le *forum exterius,* soit le temporel. C'est pourquoi, le 26 mars 1640, Révérendissime Juste Guérin, évêque de Genève, se voyant dans l'impossibilité de régler à lui seul tout le différend, rédigea des conclusions dont voici le résumé : Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi le suppliant ne fut pas écouté par notre prédécesseur ; à la suite de quoi il quitta l'habit monacal et fut soldat en Allemagne, en Flandre et en France, puis au bout de quelques années, revint à sa famille, son père étant décédé, dans le dessein d'obtenir jugement prononçant la nullité de sa profession. Cette nullité, d'après les enquêtes que nous avons faites par le ministère de notre official, paraît extrêmement probable. Mais le prieur claustral et supérieur de Talloires n'est jamais venu à l'enquête, bien qu'il ait été par trois fois — ainsi que Noble Claude-Annibal, frère, et Maître Jean Questan, curateur du suppliant — assigné à comparaître ; et son absence rend impossible de conclure régulièrement pour le temporel. Aussi, jugeant grandement déplorable l'absence du dit prieur, le déclarons nous véritable contumace, ainsi que Noble Claude-Annibal et Me Jean Questan. Le suppliant devra se pourvoir auprès d'une juridiction supérieure, ayant le pouvoir de juger valablement au temporel dans de semblables conditions.

Le 5 avril suivant, le vicaire général Jay, official de l'Evêché de Genève, commit le R. P. Aubry, jésuite, qui prêchait le carême à Bonneville, pour absoudre *in foro interno* Noble Claude-Nicolas de tous péchés et censures pour avoir quitté le monastère de Talloires et l'habit religieux après avoir fait profession, la dite profession étant nulle comme obtenue par la violence, ainsi que l'a établi l'enquête déjà faite sur la cause ; la dite

cause devant être jugée au temporel autre part, *pro meliori modo.*

Le surlendemain, le R. P. Aubry remit à Claude-Nicolas de Fesson un certificat établissant qu'après l'avoir ouï en confession, il lui avait donné l'absolution sur le fait de sa prétendue profession et des conséquences qu'elle pouvait entraîner.

Et l'affaire fut renvoyée devant l'official du métropolite de Vienne, primat des Gaules. Des Lettres de Christine de France, Duchesse de Savoie, régente et tutrice du jeune Duc Charles-Emmanuel, déclarent que la sentence de l'officialité de Vienne sera exécutoire en Savoie. Les dites Lettres furent enregistrées au Sénat de Savoie le 19 mai 1640.

Vénérable Messire Fabert, official métropolitain du diocèse de Vienne, à qui fut soumise l'affaire convoqua à son tribunal pour le 22 mai Dom Benoît de Vallier, prieur de Talloires, le frère aîné et le curateur de Claude-Nicolas, ainsi que l'avait fait à Annecy Vénérable Messire Jay. Pas plus que ce dernier, il ne parvint à les faire venir, bien que la sommation à comparaître leur eût été réitérée encore le 30 mai, et enfin le 4 juin.

Voyant que ces appels demeuraient sans effet, il déclara le prieur et consorts contumaces et passa outre. C'est ainsi que, par une sentence dont les archives de Nernier contiennent une expédition authentique datée du 31 janvier 1641, l'official de Vienne déclare le sieur Annibal Roget et Dom Benoît de Vallier, prieur du Monastère de Notre-Dame de Talloires, « vrais con-
« tumaces et défaillants, les déboutant de toutes ex-
« ceptions ou oppositions qu'ils eussent pu alléguer ;
« déclare encore la profession de Noble Claude-Nico-
« las de Fesson, nulle en effet et valeur et le dit de-
« mandeur quitte et absous de tous crimes d'apostasie
« et désobéissance, lui permettant de vivre au monde
« comme homme laïc et libre, interdisant qu'il soit

« inquiété, molesté ou recherché par qui que ce soit « pour raison de la dite profession, et ce à peine d'ex- « communication, dépens, dommages et intérêts pour « les contrevenants ».

Signé : FABERT, official métropolitain
du diocèse de Vienne.

Après des années d'échecs et de déceptions, le droit triomphait enfin de la violence, la vérité du mensonge acharné pour l'étouffer... Le père de Claude-Nicolas, comme beaucoup d'êtres têtus et bornés, devait être un homme redoutable et redouté. Car, vous avez pu le remarquer au cours de cet exposé, l'évêque Jean-François de Sales (frère cadet du saint) et le prieur de Vallier étaient à un moment donné tout prêts à examiner la requête de son fils et à écouter ses explications ; puis brusquement, sur un point de détail, ils s'étaient butés et rien n'avait pu aboutir. Pourquoi ? Probablement à la suite de pressantes démarches du père pour desservir la cause de Claude-Nicolas..., mais nous ne le saurons jamais, je crois, de façon certaine puisque, peu d'années après, Monseigneur Juste Guérin déclarait ne pouvoir s'expliquer tant d'inertie devant une plainte de cette importance et qui, de prime abord, avait paru mériter toute leur attention.

Retenons seulement que les plus hautes autorités ecclésiastiques effacèrent finalement un déni de justice qui n'avait que trop duré. Sachons aussi distinguer sous les formules atténuées à force d'être polies employées par l'Evêque de Genève un blâme mérité à l'adresse du prieur fautif et une critique discrète, voilée même, mais perceptible tout de même de l'attitude en cette affaire de Jean-François de Sales, son prédécesseur. La justice divine est parfois lente à venir et nous devons en accuser surtout l'égoïsme ou l'entêtement des hommes, ou leur cupidité, ou même simple-

ment leur faiblesse ou leur inertie. Mais son heure toujours finit par sonner.....

Beaucoup d'histoires, dit-on, même des plus véritables, se terminent par un mariage... Après de pénibles traverses, de douloureuses tribulations, Claude-Nicolas Roget de Fesson avait fini par obtenir réparation et reconquis sa liberté. Il en usa pour épouser, par contrat dotal du 14 février 1641, Dlle Guillermine du Crest de Menthonnex, fille de Noble Vincent, Seigneur de Cernex, et de Jeanne-Françoise de Chappot. Les époux furent-ils parfaitement heureux ? Je l'espère... Vécurent-ils très longtemps ? Hélas ! non : Claude-Nicolas testa le 21 mai 1650 et mourut peu après ; et Guillermine convola avec Pierre-Marc de Lucinge, coseigneur d'Arenthon.

Pendant les trop brèves années que dura leur union, Claude-Nicolas et Guillermine avaient-ils eu beaucoup d'enfants ? Pas davantage ; un seul vécut et fit souche. Il se nommait Louis-Gabriel. C'était un excellent homme qui mourut en 1706 et le curé de Bonneville a noté, au registre des décès, qu'il fut « regretté par les riches et pleuré par les pauvres ». Et de Dlle Claudine-Suzanne Marin, sa femme, il avait eu dix-huit enfants.

MEMOIRE III

LES ANNEAUX DU DÉLUGE
ET
LES GRANDS CERCLES GRAVÉS SUR LES ROCHERS DES MONTAGNES DE SAVOIE

par Emile VUARNET,

Membre de l'Académie Chablaisienne
Correspondant du Ministère de l'Education Nationale.

PREMIÈRE PARTIE

LES ANNEAUX DU DÉLUGE SUR LES MONTAGNES DE SAVOIE

Le titre de ce travail va peut-être étonner les lecteurs qui le prendront sans doute pour un roman. Pourtant c'est un sujet d'archéologie préhistorique des plus réels et des plus sérieux.

En 1901 un archéologue genevois, Burckard Réber faisait paraître à l'imprimerie Kündig, à Genève, un travail intitulé : « Recherches archéologiques à Genève et aux environs ». A la page 83 un chapitre est intitulé : « Les anneaux du déluge ». L'auteur y consacre une dizaine de pages. En voici un extrait :

1° SUR LES MONTAGNES DE LA SUISSE

« Les anneaux du déluge, dit notre auteur, forment une catégorie d'antiquités encore assez peu expliquées et souvent légendaires, que l'on retrouve dans toute la Suisse et même en dehors de ses frontières. Quiquerez, dans sa *Topographie d'une partie du Jura Oriental*, au mot Varbourg, un étroit passage du Jura près Delémont, écrit : « C'est plus haut encore que la tradition fixe au rocher de ces anneaux du déluge, où l'on attachait les bateaux quand la roche de Courroux, digue de l'ancien monde, retenait les eaux dans le bassin de

Delémont. Cette tradition vague se retrouve plusieurs fois dans notre contrée montagneuse ».

Albert Jahn dans sa *Description du canton de Berne*, page 302, relate deux passages des hautes vallées, l'un vers la frontière de Fribourg, l'autre vers celle du Valais et du canton de Vaud, avec des cercles du déluge et la même légende que rapporte Quiquerez : « Lorsque la contrée en question était encore couverte d'eau (pendant et après le déluge) les habitants des montagnes attachaient leurs bateaux à ces cercles de bronze ou de fer ».

Le chantre Hermann (1717-1786) cite dans ses manuscrits conservés à Soleure, le Balstal et le Hammer comme possédant de pareils anneaux pour attacher les bateaux (page 84).

Dans mes écrits sur le Valais, j'ai déjà cité quatre ou cinq endroits où les légendes placent ces mystérieux anneaux du déluge... En entrant dans la pittoresque vallée d'Anniviers, on aperçoit après le passage du pont du Rhône, à Sierre, à gauche, une haute cime de rochers, c'est la montagne de Beauregard portant les ruines du château de ce nom. Non loin du château doit se trouver un grand anneau attaché au rocher à une époque reculée, dit la légende ; la vallée du Rhône se trouvait encore traversée par une montagne, de sorte que les environs de Sierre ne formaient qu'un lac très étendu, et ce cercle qu'on dit en bronze servait à attacher les embarcations des bateliers.

Un autre de ces anneaux du déluge se trouve solidement fixé dans le rocher aux environs de Lanna, à 1.600 mètres d'altitude.

Dans le val d'Herrens, un peu au-dessous d'Evolène, à gauche de la Borgne, les gens du pays m'affirmèrent que l'anna signifie l'anneau, on appelle le terrain d'alentour le champ de l'anneau. D'après la légende, le val d'Herrens formait autrefois un lac qui atteignait la

hauteur de cet anneau, les bateliers y attachaient leurs barques. Les mêmes anneaux se retrouvent dans le val de Bagnes.

A 1.600 mètres d'altitude dans les rochers de Saint Christophe on remarque un de ces anneaux du déluge pour attacher les barques ».

(1) B. Reber — *Antiquités et légendes du Valais* — Genève 1898, page 48.

(2) B. Reber — *Recherches archéologiques dans les vallées d'Evolène et de Binn* — Genève 1892, pages 14 et 15.

(3) B. Reber — *Excursions archéologiques dans le Valais* — Genève 1891, page 40.

Dans les Vosges. — Le docteur Forrer a rencontré la même légende : « On prétend qu'au Mennelstein, dit-il, on voyait autrefois solidement fixés dans la roche, des anneaux servant à attacher les bateaux, au temps où l'Alsace n'était encore qu'un lac, d'où émergeaient à peine les hautes cimes des Vosges. (Docteur Forrer Die Heidenmauer von St Odilien, etc..., Strasbourg 1899).

Ici se termine l'extrait du livre de M. Reber, j'y ajouterai ceci :

« Dans le canton de Vaud. — Entre le sommet de la Dôle et St-Cergues à la Pierre Lente ; contre un rocher vertical de 400 mètres à pic, Noé aurait attaché son arche nous dit Monsieur Déonna dans Genava 1924, pages 276 et 277. Et tout près de là, sur une partie saillante de la montagne, « Le molard de Noé », l'arche aurait atterri.

Un de mes amis de Nyon, Monsieur Julien Fréchet, revenant du sommet de la Dôle dans la direction de St-Cergues, a aperçu un anneau sur un rocher à pic, probablement Pierre Lente.

Pierre Lente est un contrefort, un épaulement de la

Dôle, sa blancheur tranche sur la teinte sombre de la montagne. On l'aperçoit très bien de Messery, situé en face, sur l'autre rive du lac Léman, à dix kilomètres à vol d'oiseau.

Les anneaux du déluge sur les montagnes de la Savoie

1° Montagne des Voirons.

Vers 1909 je fis la connaissance de la famille Charmot, habitant Saint-Didier et dont le père était originaire de Marcley, hameau de Bons. Il connaissait parfaitement la montagne, il avait vu les anneaux du déluge et chaque année, le jour de la fête de Notre-Dame des Voirons, il y conduisait ses enfants.

Vers 1913 j'avais un domestique de campagne nommé Pierre Lecraz, natif de Ballaison. Il me disait : quand j'étais petit, vers 1860, mon père nous disait : « Il y a des anneaux dans la montagne d'Evouèron, c'est là que le père Noé attachait sa barque ».

En 1927 M. Genoud qui habite Grésy, hameau de Bons, m'écrivait : « M'étant rendu à la messe à Bons, j'ai consulté une dizaine de personnes de Bons au sujet de ces boucles, elles sont situées sur les roches du Calvaire, au-dessus de Saint-Cergues ».

Vers 1934 j'allai voir M. Genoud au village de Grésy, il me conduisit vers son voisin, M. Cusin qui habite l'ancienne demeure des sires de Langin au XVIIme siècle. M. Cusin me dit qu'ayant acheté une coupe de bois au lieu dit « La Case », sur la commune de Saint-Cergues, il pouvait voir tous les jours les boucles pendues aux rochers du Calvaire qui forment un mur vertical de deux cents mètres d'élévation. Il y en a deux grosses et une petite, placées à une certaine distance

l'une de l'autre, elles sont de la grosseur d'un cercle de tonneau de bière de cent litres.

Enfin désireux d'aller m'en rendre compte par moi-même, M. Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne, me donna le nom de M. Joseph Mouchet, ancien maire de Saxel, qui s'était chargé de lui montrer les boucles. Je m'adressai à M. Mouchet en août 1943. Il me répondit ce qui suit : « Il y a quelques années une avenue de six mètres de largeur sur 200 mètres de longueur avait été créé depuis la chapelle de Notre-Dame des Voirons ; par suite de la coupe de la forêt qui surplombait, les eaux à la fonte des neiges, minèrent les rochers qui s'avalanchèrent, entraînant les anneaux avec eux. Les anneaux étaient presque au bout de l'avenue dont il a été parlé ».

Dans une promenade à Bons, en juin 1944, M. Moachon Jean, au village de Chez les Blanc (à Bons), âgé de 84 ans, m'a affirmé avoir vu les boucles il y a environ cinquante ans. M. Joseph Charmot, conseiller municipal à Saint-Didier, village de Loyer, les a vues également.

2° Montagne du Salève.

On a mis en doute l'existence des anneaux du déluge au Salève, or j'ai recueilli l'attestation d'un nommé Corajod Louis, menuisier, né le 21 décembre 1842 à Monnetier, et inscrit sur la liste électorale de Messery en 1889. Je l'ai fort connu et interrogé, il m'a raconté ceci : « Lorsque j'étais enfant, vers 1852 nous allions, plusieurs gamins de Monnetier, courir dans la montagne; nous suivions une fois une sorte de trottoir d'un mètre de largeur tout le long de rochers à pic, à un endroit le trottoir finissait, alors on voyait à une cinquantaine de mètres, pendus à la paroi à pic et surplombante, trois anneaux espacés l'un de l'autre, mais inaccessibles ».

M. Augustin Dumont, né à Messery en 1825, mort en 1895, patron de la barque « Hirondelle », disait à ses enfants : « Il y a des boucles au Salève, c'est là que les bateliers attachaient leurs barques quand le lac allait jusque là ». (Rapporté par sa fille, Mme Vve Grillon, propriétaire à Messery, août 1944). Mon oncle Joseph Vuarnet, qui habita Genève de 1875 à 1885, allait à temps perdu herboriser au Salève, il m'affirma vers 1905 à Nernier, où il devint maire vers 1900, qu'il avait vu dans une de ses excursions les anneaux du déluge au Salève.

M. Reber, à la page 89 de ses Recherches archéologiques à Genève et aux environs, parle des anneaux du Salève, d'après des bûcherons de Collonges-sous-Salève qui racontaient avoir vu les anneaux du déluge ; ces derniers se trouveraient sur une haute paroi rocheuse, sur le territoire de la commune de Collonges, en un lieu appelé Chevarda. Un second emplacement serait, d'après une autre source, situé aux environs de la grotte d'Archamps.

D'après une tradition du pays au temps où les eaux allaient jusque là, les bateliers y attachaient leurs bateaux.

Un ouvrier agricole de ma commune, qui avait travaillé longtemps dans les villages situés au pied du Salève, m'expliqua que les rochers de cette montagne calcaire, sous l'effet du gel et du dégel, s'éboulaient fréquemment et que les anneaux du déluge avaient dû être ainsi précipités au bas de la montagne.

3° La Montagne de la Boucle a Bellevaux

Dans une lettre du 2 février 1911, M. Meynet, géomètre à Bellevaux, et membre de l'Académie Chablaisienne m'écrivait : « Nous avons à Bellevaux une montagne qui s'appelle la Boucle (en patois la bôclia) et en effet,

il y avait une boucle dans un rocher, la boucle n'y est plus mais le fer qui la retenait existe encore ».

Dans les volumes de l'Académie Salésienne d'Annecy, le Révérend Père Victorin a publié en 1932, l'Histoire de la Chartreuse de Vallon (à Bellevaux), dont le Révérend Père Eugène Meynet, capucin, avait réuni les éléments. Sur la carte qui est jointe à cette publication on peut lire à côté du roc d'Enfer (2.200 m.) les mots « Rochers de la Boucle ». Il est certain qu'elle doit être citée dans les chartes du moyen-âge que le Père Victorin a négligé de publier.

4° Légende de Montmin et du Nivollet

L'histoire de Montmin près du lac d'Annecy, par M. le chanoine Coutin, a paru dans le tome 51 de l'Académie Salésienne, on y parle de la barque de Noé qui était venue s'échouer dans un vallon au-dessus de Montmin. D'après le baron Raverat (Savoie, page 591) l'arche de Noé s'est arrêtée sur la dent du Nivollet.

5° Sur le Rocher de Culoz (Ain)

Dans l'histoire de Bourdeau et son château féodal, par le notaire Mailland, Chambéry 1874, on lit à la page 123 : « Il n'est guère permis de douter qu'à une époque reculée le lit du Rhône était plus élevé... C'est sans doute ce qui a fait croire au vulgaire qu'un gros anneau de fer fiché dans le rocher de Culoz à une grande hauteur au-dessus du courant actuel du Rhône, servait anciennement à amarrer les bateaux. On le nomme *l'anneau du déluge*.

6° Au Mont Saxonnet et au Mont Vouan

D'après le secrétaire de la fromagerie de Pontchy qui me parlait en 1916, il y avait des boucles du déluge fixées sur le sommet de la pointe d'Anday (Mont Saxonnet). Mais par suite de l'érosion des rochers elles sont

tombées dans les marais situés au pied de la montagne. Cet endroit m'a été confirmé par M. Amoudruz, collectionneur à Genève. Il y aurait également de ces boucles sur le Mont Vouan, à Viuz-en-Sallaz.

7° Au Grand Chateau, montagne près du Mole.

Sous ce titre M. Jean Gay, dans les Mémoires de l'Académie du Faucigny tome III, page 54, parle d'anneau scellé aux parois du rocher. On en aurait vu aussi contre les rochers de Penouclet, ajoute-t-il.

8° Montagne du Reyret, commune de Bonneville. Tradition des boucles du côté du Midi qui est à pic.

9° Montagne des Marais, commune de Pontchy.

A la Parè Noire, il y avait des boucles ; les rochers s'étant détachés, les boucles sont tombées dans les marais, d'après M. Jules Trébillot, de Pontchy.

10° Commune de Magland. — Il y a des boucles, d'après M. Perron, instituteur à Magland.

11° Au Vuaché. — M. le curé Vion a entendu parler des boucles.

12° A Meillerie. — Deux boucles à quinze mètres de distance l'une de l'autre, à l'entrée du tunnel du chemin de fer, scellées dans le rocher vers les Chauffours, les mines de Colasson, à plus de vingt mètres au-dessus de la route impériale.

13° — D'après M. Lucien Guy, vice-président de l'Académie du Faucigny, il y aurait des boucles à Magland, dans les rochers, au bas de la pointe d'Areu et à Servoz.

DEUXIÈME PARTIE

Gravures préhistoriques en forme de cercles de grande dimension

En 1915 M. B. Reber publia une étude sur les anneaux légendaires du déluge et les gravures en forme de cercle (paru dans l'Institut National Genevois, tome XLII).

A ce sujet je me permets de racouter ici une affaire personnelle.

Je me suis trouvé en relations amicales avec M. Reber depuis l'édition de mon Histoire de Messery et de Nernier, parue en 1898 dans le tome XII de l'Académie Chablaisienne, jusqu'à sa mort survenue en 1924. Or un jour, M. Reber me dit qu'il avait été dans un village, situé au pied de la montagne des Voirons et qu'on avait eu l'audace de lui demander cinquante francs pour le conduire voir les anneaux du déluge. A cette époque le franc français valait le franc suisse. Naturellement il avait refusé, et c'est alors qu'en 1915 il fit paraître son étude sur *les anneaux légendaires du déluge.* Or, comme nous l'avons vu plus haut, ces anneaux n'ont jamais été légendaires, plusieurs existent encore, un grand nombre de personnes qui habitent nos villages les ont vus. Mais M. Reber, n'en ayant jamais vu, les fit passer pour légendaires.

Cercles de grande dimension. — D'après M. Reber ces cercles gravés sur rocher ont un diamètre qui peut atteindre un mètre et plus.

1° A Salvan (Valais), dit M. Reber, on remarque deux cercles se touchant presque, d'environ 80 centimètres de diamètre. Durant une demi-heure de chemin on rencontre cinquante cercles de grande dimension sculptés sur le rocher ; la figure reproduite dans l'ouvrage en montre six ensemble.

2° Dans le val de Bagnes sur la pierre Tallemottaz on voyait un cercle gravé d'environ 85 centimètres de diamètre.

3° A Vex et à Louèche on remarque encore un cercle de 80 centimètres de diamètre.

En Savoie, près du village de Saint-André, au pied du Mont Vouan, dans la vallée de Boëge, on remarque sur un rocher des cercles taillés de grande dimension.

Dans « *Genava* » 1940, page 29, M. Louis Blondel, conservateur du vieux Genève, a fait paraître un article intitulé : « Pierres à cercles aux environs de Genève ». Il en donne l'énumération :

1° Pierre de la Saisiaz près de Bossey-sous-Salève (Haute-Savoie), avec deux cercles.

2° Bloc de Divonne (Ain), bloc gneissique avec un ou deux cercles.

3° Bloc du plateau des Allobroges près de Veyrier-sous-Salève (Haute-Savoie).

4° Bloc gréseux du Roc de Chère, au bord du lac d'Annecy (Haute-Savoie), avec 13 cercles.

5° Banc molassique de la Perrière près de Pregny (Genève), actuellement à 1 m. 50 sous les eaux du lac, deux cercles.

Le niveau du lac a remonté de plus de deux mètres depuis l'établissement du pont de la Machine à Genève qui retient les eaux du lac afin de permettre l'accès du port aux bateaux à vapeur.

A tous ces cercles j'ajouterai plusieurs cercles à Meillerie (Hte-Savoie), creusés sur un rocher à dix minutes en canot au levant du port de ce village et à qua-

tre ou cinq mètres au-dessus des eaux du lac sur une paroi à pic. Communication de M. Jean Fréchet, propriétaire à Lugrin, en 1905.

M. Blondel pense que ces cercles remontent à l'âge de bronze ou de fer, la façon dont les cercles sont entaillés rappelle de très près celle des grands cercles des sépultures de l'âge du bronze dans le midi de la France (Montmajour près d'Arles).

Ces monuments remonteraient d'après M. Blondel, au deuxième millénaire avant notre ère.

TROISIÈME PARTIE

Explication des anneaux du déluge et des grands cercles d'après Rohrbacher

Il èst certain que ces anneaux du déluge n'ont pas été placés pour rien au sommet des rochers perpendiculaires, dans les endroits inacessibles, souvent sur des rochers surplombants.

Ces anneaux du déluge et ces cercles de grandes dimensions sur rochers, remontent certainement au paganisme, car s'ils avaient été érigés par des chrétiens ils se trouveraient surmontés d'une croix. Rohrbacher, auteur d'une Histoire de l'Eglise catholique, va nous en donner l'explication. Au sujet de cet auteur on trouve dans le Grand Larousse les renseignements suivants :

Rohrbacher René-François, né à Langatté (Meurthe) en 1789, prêtre en 1818, professeur au grand Séminaire de Nancy, se fixa à Paris en 1849, où il mourut en 1856. Il a écrit Histoire universelle de l'Eglise catholique, son œuvre capitale qui lui coûta trente années d'études. Elle a été traduite en Allemand et en Italien.

On trouve donc dans Rohrbacher au livre XX Les Perses, l'explication suivante : « Le dieu des Chaldéens « portait le nom de *Cronos* identique avec celui de « *Chronos* qui est celui de Saturne chez les Grecs et « qui signifie le temps. Ici remarquons l'origine com- « mune des mots corona couronne et chronos, temps « et ces mots annus, anno, année, annulus, annello, « anneau, c'est-à-dire petit cercle.

« Les Allemands disent kranz et les Anglais crown « pour couronne, ce qui nous ramène aussi à corona et « à chronos.

« Sur les monuments figurés des Perses, leur triade « divine est représentée par un grand cercle ou une « couronne.

« Le cercle ou la couronne, symbole d'éternité, est ici « l'image abstraite du temps sans bornes (Zarvana « akarana) et les Perses comme les Assyriens ne pa- « raissent pas avoir eu une autre manière de repré- « senter le dieu suprême ».

Dans mes travaux déjà parus sur la langue des anciens Ligures, j'ai démontré que les Ligures originaires de la vallée de l'Euphrate avaient quitté la Babylonie en même temps qu'Abraham, sous la pression des armées de Chodor la homor, vers l'an 2300 avant notre ère. Ils connaissaient l'usage du bronze et cultivaient le blé qui pousse à l'état sauvage dans le delta de l'Euphrate sous la forme d'un roseau dont les feuilles atteignent plusieurs centimètres de largeur (abbé Vigouroux — La Bible et les découvertes modernes).

Les annales des Assyriens inscrites en caractères cunéiformes sur des briques d'argile ont été retrouvées dans un temple voisin de Ninive et sont conservées de nos jours au Britisch Museum de Londres. Les péripéties du déluge y sont racontées à peu près comme dans la Bible, mais le nom du chef de famille qui construisit une arche et se sauva ainsi avec les siens ne s'appelle par Noé mais I. Xisulthus, d'après Bérose.

Les Chaldéens n'adoraient pas que le soleil, et c'est un tort de nos modernes savants d'avoir supposé que les anneaux du déluge qui furent fixés aux rochers abrupts de nos montagnes étaient un emblème solaire. C'était l'emblème de l'Eternité qui n'a ni commencement ni fin. Ils étaient souvent disposés par trois (au Jura Bernois, d'après Quiquerez, aux Voirons, au Salève). Parce que les grands dieux des Chaldéens étaient les sept planètes ou astres errants. Ils avaient été divisés par eux en deux triades. La grande triade était formée par le soleil, la lune et la planète Vénus, la seconde comprenait Jupiter, Mercure et Saturne ; entre les deux triades la planète Mars représentait le dieu de la guerre, à cause de sa lumière rouge (Révérend Père Paul Dhorme — La religion Assyro-Babylonienne).

Les anneaux du déluge de nos montagnes et les grands cercles gravés sur rochers représentent donc les anciennes traditions de l'Europe, la plus ancienne religion, introduite chez nous par les Ligures il y a quatre mille ans.

Dom Martin, religieux bénédictin, dans *La religion des Gaulois*, tome II, planche 86, Paris 1727, représente un dieu cornu. Le dieu est nu, ses cornes sont terminées par des croissants lunaires, le lambeau de draperie qu'il porte sur l'épaule dessine une couronne. Les gaulois connaissaient donc la signification de la couronne ou du cercle. C'est ce qui explique que la tra-

dition des anneaux du déluge se soit transmise jusqu'à nous dans les villages situés au pied de nos montagnes.

Quatrième Partie

La langue parlée en Europe à l'époque du Bronze

Dans deux études successives : « Les Ligures dans les Alpes » parue dans *la Revue Pro Alésia,* tome XVIII-XX, Paris 1936, et « Recherches sur la langue des anciens Ligures », parue dans le tome XLV des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne* (Thonon 1940), j'ai essayé d'établir que les habitants de l'Europe occidentale parlaient la langue Assyro-Babylonienne à l'époque du bronze.

Les Ligures parlant une langue sémitique, les Celtes parlant une langue indo-européenne, du mélange des deux peuples se forma la langue gauloise. La masse du peuple étant Ligure, beaucoup de mots sémitiques restèrent dans le langage gaulois. Ainsi :

1° *Agalu ;* veau se dit en assyrien agalu,
le même mot se dit en gaulois *Magalu.*

Cet exemple est typique, je le présente aux méditations du monde savant. Le mot assyrien agalu est cité par Vigouroux dans son ouvrage « La Bible et les découvertes modernes, volume I, page 375, Paris 1881. Berche et Tralin, éditeurs, 69, rue de Rennes ». Cet

ouvrage se trouve dans les bibliothèques de tous les grands séminaires de France. Le mot gaulois Magalu (veau) est cité par Georges Dottin, dans son Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique. Librairie Honoré Champion, Paris 1906.

Dottin dans son dernier ouvrage : « La langue gauloise », Paris 1918, cite plusieurs fois Magalu d'après des inscriptions gauloises, mais sans en donner la signification. Notre auteur a-t-il été arrêté par l'idée que ce mot, veau, ne pouvait pas décemment s'appliquer à un personnage considérable. Cependant de nos jours, il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui portent des noms d'animaux tels que Renard, Mouthon, Chèvreuil le chimiste, Goujon (Jean Goujon), Loup, Leloup, Lupus, évêque de Troyes, qui arrêta Attila, Grillon, La Biche, auteur dramatique, Le maréchal Lebœuf, ministre en 1870.

2° *Samas, Sami, Samon.*

En assyrien samas est le soleil, sami veut dire le ciel sur le calendrier gaulois découvert à Coligny (Ain), samon semble désigner l'été, Sam en vieil irlandais veut également dire été.

D'après les études de Messieurs Loth, Dottin, d'Arbois de Jubainville, l'année celtique est calquée sur l'année assyrienne. Dans la séance du 31 mars 1922 M. Loth reconnaît que le celtique Samaro dérive de Samo qui signifie été. (Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres).

3° *Nar et nant.*

D'après Vigouroux, fleuve se dit naharu en assyrien et nahar en hébreu. Le Révérend Père Lagrange donne nahr, rivière en hébreu. Le Nar est un affluent du Tibre, cité par Quicherat dans son *Thesaurus poeticus*, Paris, Hachette, 1882. Ce nom remonte aux Ligures.

Dans *la Langue Gauloise* par Dottin, nant veut dire

vallée. Les Nantuates, peuple du Valais, se traduirait par les gens de la vallée, selon Dottin.

En Savoie et en Suisse Romande nant désigne à la fois le ravin creusé par les eaux et le torrent lui-même. Exemple Le Bon Nant, torrent à Saint-Gervais (Haute-Savoie).

Tous ces noms sont donc bien d'origine sémitique. Nant est bien de la même origine que Nar, Nahar et Naharu.

II. Rivières des Gaules portant le nom de divinités assyriennes

Dans son *Etude sur les religions sémitiques*, page 163, le Révérend Père Lagrange nous apprend que chez les Sémites les fleuves et rivières étaient divinisés. Nous trouvons la même croyance dans les Gaules. Ainsi :

1° *Le Shannon*, fleuve d'Irlande se disait Sinnae à l'époque romaine, il rappelle le dieu Sin des Assyriens qui était le dieu Lune. Le Sinaï serait la montagne du dieu Sin soit montagne du dieu Lune.

2° *La Somme et la Sambre* se disaient samaro, ce nom rappelle samash le dieu soleil des Assyriens. De samash dérive samon, été en gaulois et sam, été en vieil irlandais.

3° *Aa*. — En Assyrie Aa est la fiancée du dieu Samash le soleil, dit le Père Lagrange (ouvrage cité page 163). Il a donné son nom à plusieurs rivières de la Suisse, des Pays-Bas, de la Flandre.

4° *L'Isère*, l'Oise et l'Isar en Bavière s'appelaient toutes trois Isara. Or il y avait en Assyrie une déesse

Isara d'après le Révérend Père Paul Dhorme (La religion Assyro-Babylonienne, page 123).

5° *L'Adda*, affluent du Pô, rappelle Adad, Hadad, dieu de la pluie chez les Assyriens (Père Lagrange — Etude sur les religions sémitiques, p. 442).

L'Adour pourrait avoir la même étymologie.

6° *Morge* est le nom de plusieurs rivières en Savoie et en Suisse; c'est un nom Ligure, car un peuple ligure qui envahit la Sicile soixante-dix ans avant la guerre de Troie s'appelait Morgetes.

Morges est le nom d'un pic du Valgodemar (Hautes-Alpes), c'est aussi l'ancien nom d'Ephèse, ville d'Asie Mineure, d'après Roget de Belloguet (Glossaire gaulois, Paris 1872, page 18).

Morge, nom d'origine orientale porté par des rivières, montagnes, ville et peuple, est très probablement celui d'une divinité assyrienne ou chananéenne.

III. Noms de montagnes de la Gaule d'origine Sémitique

1° *Les Alpes* dériveraient du mot hébreu alp qui veut dire haut et puissant. La Savoie ayant été totalement romanisée a perdu ce mot. L'Autriche l'a conservé. Exemples :

Le Niederalpel 1220 mètres et le Stubalpe 1335 mètres (province d'Autriche). Le Mitteralpe 1303 mètres (province de Salzbourg). Le Burgeralpe 1254 mètres et le Holzealpe 1305 mètres (province de Styrie).

2° *Le Jura*. — Ce mot est à rapprocher de Djurjura, massif montagneux d'Algérie, mot d'origine phénicienne, donc sémitique.

Dans la *Revue Savoisienne* de 1882, page 31, M. Tavernier, juge, à Taninges (Haute-Savoie), écrivait : « Dans le bassin du Léman, en Faucigny surtout, les mas boisés, forêts de sapins ou d'épicéas s'appellent Jores ou Jorat. Le mot Jores, variante Jeure, tend à prendre dans les documents modernes les formes Jour, Jou ou Joux et les formes des vieilles chartes Jora, Joria, Juria ».

Dans le numéro suivant de la *Revue Savoisienne* de 1882, M. de Saulcy, membre de l'Institut, dans le Dictionnaire topographique de la Terre-Sainte, cite le mot Iar, pluriel Iarim, nom que portent, dit-il, les forêts dans la Bible.

Jorat, Joux, Jura et Djurjura sont donc des noms d'origine sémitique voulant dire forêt.

53° *Le Rizoux.* — Haute montagne du Jura qui domine le fort des Rousses est un nom d'origine assyrienne.

D'après Vigouroux, Volume I, page 389, ri-e-su, ri-i-su veut dire tête, et à la page 371 le mot assyrien risu veut dire sommet. En effet le Risoux est le plus haut sommet du Jura Central.

IV. Origine assyrienne de la religion des Gaulois

Salomon Reinach, membre de l'Institut, avait écrit dans un de ses ouvrages, bien avant 1911 : « Ce n'est pas avec une lunette gréco-romaine qu'il faut chercher à déchiffrer l'énigme de la religion gauloise ».

M. Deonna, directeur des Musées de Genève, dans une étude intitulée : « L'art national de la Suisse romai-

ne » parue dans *Genava* 1941, page 119, fait ressortir « que la masse indigène des Gaulois est restée fidèle à ses traditions devant la conquête romaine ».

M. Drioux dans « Cultes indigènes des Lingons, p. 189 », écrit : « La masse populaire peu touchée sans doute par la civilisation gallo-romaine est passée directement de la religion indigène à la religion chrétienne».

La religion des Assyro-Babyloniens était une religion astrale. C'est dans cette idée que j'ai publié mon *Etude sur les monnaies gauloises,* en 1922, dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne.* En 1925 je fis paraître dans la *Revue Pro Alesias,* Paris, Ernest Leroux, éditeur : « *Les Constellations sur les Médailles gauloises* ». J'y donnai la description de cinquante emblèmes différents de constellations. Jusqu'à cette époque l'interprétation des médailles gauloises était restée une énigme.

Continuant mes recherches, je publiai en août 1925 dans la *Revue Pro Alésia,* une *Etude sur le dieu sanglier des Gaulois,* qu'ils portaient comme enseigne à la tête de leurs armées. D'après les assyriologues le sanglier chez les Assyriens représentait Betelgeuze, la plus belle étoile du ciel, située dans la constellation d'Orion.

En 1928 je publiai dans la *Revue Pro Alesia,* numéros 49-50, page 215 :

1° *Le combat d'animaux du Lyaud* (époque gallo-romaine) qui représente la fin du Monde d'après les Chaldéens.

2° *Le combat d'animaux de Vettersfelde* (Brandebourg), objet en or publié par Alexandre Bertrand, dans *La Religion des Gaulois,* page 346, et par Déchelette dans son *Manuel d'Archéologie préhistorique,* tome II, page 758, figure 290. — Cet objet représente une baleine dans laquelle on aperçoit le dieu *Oannès,*

homme à queue de poisson, emblème de la Création du Monde selon les Assyriens, et cité par Bérose.

Ceci prouve que c'est en se servant de la religion assyrienne comme clef que l'on pourra expliquer la religion gauloise.

Par la découverte du calendrier de Coligny dans l'Ain, conservé au musée de Lyon, on a reconnu que l'année gauloise était copiée sur l'année assyrienne. La division du temps (la minute de soixante secondes, l'heure de 60 minutes) est un souvenir des Chaldéens (1). Tous ces usages et ces traditions remontent aux Ligures, qui, eux, les avaient apportés de la vallée de l'Euphrate.

Chez les Assyriens le croissant était considéré comme une arme askaru ou usgaru que le dieu Lune brandissait dans les cieux. (Paul Dhorme, ouvrage cité page 78).

Or, le Manuel d'archéologie de Déchelette, tome II, pages 353 et 354, signale des croissants en or de l'époque du bronze. On connaît aujourd'hui 80 de ces croissants trouvés en Irlande, Ecosse, France, Belgique, Danemark.

Henri Martin dans son Histoire de France, Volume I, Eclaircissements n° VII, à la fin de l'article dit ceci : « Plusieurs monuments gallo-romains représentent les druides tenant dans leurs mains un croissant, pareil au croissant de la lune à son premier quartier ».

Voici donc encore une preuve des rapports qui existent entre la religion assyrienne et la religion gauloise.

---

(1) L'heure de 60 minutes et de 360 secondes représente le même nombre 360 que l'année assyrienne renferme de jours.

V. Explication par l'assyriologie du taureau sacré des Gaulois

M. Deonna dans son étude intitulée : « *L'art national de la Suisse Romaine* », parue dans *Genava* 1941, page 119, nous parle du taureau à trois cornes de Martigny (Valais). M. Salomon Reinach, dans ses Bronzes figurés du Musée de St-Germain, page 282, numéro 293, représente un taureau dont les cornes figurent le croissant lunaire. A la page 139, M. Deonna nous parle des taureaux à cornes bouletées, c'est-à-dire dont les cornes sont terminées par des boules ; à la page 142, des taureaux à trois cornes. Il conclut, en disant que ces taureaux sont la représentation du *taureau sacré !*

Que représente donc ce taureau sacré ? La science de nos jours reste muette sur cette question. Mais grâce à l'assyriologie, nous pouvons y répondre.

Dans *la Religion Assyro-Babylonienne* par le Révérend Père Paul Dhorme, professeur d'Assyrien au collège St-Jean de Jérusalem, livre paru en 1910, et édité à Paris, par la maison Lecoffre, rue Bonaparte, 90, je trouve à la page 59, la signification des cornes.

« Les cornes étaient l'emblème de la force et de la « domination. Cet attribut convenait tout spécialement au dieu Lune, dont le croissant représentait « deux cornes unies par la base et qu'on appelait tantôt le jeune taureau puissant du ciel, tantôt le jeune « taureau vigoureux aux cornes solides ».

Et à la page 78 : « Chez les Assyriens les dieux « étaient divisés par triade... La seconde triade comprenait les trois astres par excellence, ceux qui présidaient à la nuit et au jour. La lune, divinité mâle « qu'on appelait le dieu Sin, le soleil ou samas et la « planète Vénus, appelée Istar. De même que la nuit « avait précédé le jour, l'astre des nuits apparaissait

« avant le soleil et le dieu Sin était père de Samas « et d'Istar.

« A *Our*, patrie d'Abraham, on vénérait le dieu Sin, « sous le nom de Nan-nar, qu'on appelait « *le jeune « taureau puissant d'En-lil* ». Pour bien marquer qu'il « s'agissait du croissant lunaire dont la forme rappe- « lait deux cornes se rejoignant par la base ».

Le taureau assyrien était donc un emblème représentant le dieu lune. Il en était de même chez les Gaulois, héritiers des Ligures.

Dans la religion catholique, l'agneau pascal n'est pas une idole, mais l'emblème du Christ, car l'on chante à la messe :

« *Agnus Dei qui tollis peccata mundi.* Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde ». Il en était de même chez les Gaulois, les animaux qu'ils représentaient n'étaient pas des idoles, ni des totems, mais des emblèmes.

Si leur figure de taureau avait trois cornes, c'était pour rappeler qu'il faisait partie de la grande triade astrale.

Si leur représentation de taureau avait les cornes terminées par des boules, c'était parce que ces boules étaient la représentation des astres qu'ils adoraient.

En effet, Platon, a dit dans *le Timée* : la forme sphérique est celle de la nature divine.

Et Manilius dans *les Astronomiques*, Livre I, vers 199 :

Les globes du soleil et de la lune sont ronds,
C'est la forme éternelle et la forme des dieux.

CONCLUSIONS

Si les Ligures étaient d'origine Assyro-Chaldéenne, il est tout naturel qu'ils aient apporté de leur pays : leur langue, leur religion, leur année assyrienne, leurs coutumes, leurs légendes, etc... C'est ce qui explique cette tradition persistante des anneaux du déluge sur le sommet des montagnes de l'Alsace, de la Suisse et de la Savoie.

MEMOIRE IV

VIEUX JEUX
VIEILLES CHANSONS

par

le Comte E. DE FORAS

VIEUX JEUX - VIEILLES CHANSONS

Vieux jeux... Vieilles chansons...

C'est du moins, le titre qui correspondait à mon intention. Nos collègues qui taquinent si savamment la muse, en auraient tiré un délicieux poème. Or, j'ai constaté, avec effroi, que j'avais enfanté un petit monstre, que, pour avoir un peu moins de peine à présenter, j'aurais dû intituler : « Hors-d'œuvre et crudités ».

Comment ai-je l'audace de le produire devant vous ?

C'est le secret de notre docte secrétaire, auquel je dois exprimer non seulement la joie mais la sécurité que nous éprouverons à le revoir bientôt parmi nous.

Vous m'excuserez, Mesdames, et voudrez bien ne pas croire qu'en l'écoutant, j'ai cédé à l'attrait de l'archaïsme délicieux qui amènerait, par accident, un flux de rouge naturel à vos joues. Les Latins, dans les mots, bravaient l'honnêteté. Les Gaulois, il faut croire, ne s'en faisaient pas faute, puisqu'on a baptisé du nom de gauloiseries les crudités verbales. Boileau leur a donné leurs lettres de créances en voulant qu'on appelle un chat, un chat.

Si les gros mots jaillissaient spontanément du corps de garde à la cour, où notre Henri IV en faisait un si gaillard usage, le goût qu'on en avait dans les milieux les plus collets montés provenait je crois bien, Dieu me garde d'une irrévérence pour ce qui m'est si cher, du souci d'obéir aux prescriptions de l'Eglise. Non certes,

qu'elle en ait jamais encouragé l'emploi. Mais il était possible ainsi de s'esbaudir, d'interloquer, de faire rougir les épidermes sensibles sans manquer à aucun des commandements. De même que, pour ne pas jurer vraiment, les autres jurons étaient à peu près bons.

Il n'y a plus guère que les très jeunes garçons pour s'imaginer que c'est la seule manière d'épater les gens et de se distinguer des petites filles. Un vieux colonel, couvert de gloire, et d'une piété exemplaire, resté poétique au point de définir sa mère : « une bonne vieille petite paysanne à l'âme toute pétrie de lumière et de fleurs » ne m'a-t-il pas avoué que le premier homme qu'il avait respecté était le forgeron de son village qui lui avait appris à blasphémer. Il s'en était désappris bien vite ; mais c'était en jurant qu'il s'était senti un homme, qu'il s'était juré d'être un homme.

Le sport étant l'idéal commun offert à la jeunesse, les jeunes filles, par camaraderie sportive, adoptent, hélas ! le langage des garçons. Proférés par de jolies bouches, les gros mots les salissent au passage. Mais je crois bien ne pas m'aventurer en disant que tout ce qu'ils pouvaient avoir de piquant s'est perdu en même temps que se perd la pudeur. Evoquer ce que l'esprit français, tout au moins l'esprit d'à-propos, pouvait leur donner de pittoresque, de savoureux, voire même d'héroïque, c'est presque faire œuvre d'archéologue. C'est là mon excuse.

Faisant jadis l'inventaire d'une petite caisse de papiers de famille, j'eus un certain malaise à y découvrir, seul de son espèce au milieu de parchemins respectables, un petit cahier jauni, comme j'en avais remarqué déjà plusieurs en rangeant les archives. C'était un recueil de chansons, plus ou moins sentimentales et surtout grivoises, remontant au début du siècle dernier. Quelques-unes méritaient-elles d'être retenues ? Je n'en jugeai pas ainsi en le feuilletant et mon pre-

mier geste fut de jeter le tout au feu. Mais il n'y avait pas de feu et ne sachant où le mettre à l'abri de quelque lecteur indiscret, j'ai fait ce que, sans doute, avait fait mon père en attendant qu'il y en eût ou qu'il eût le temps d'en faire le tri, je l'ai replacé où il était et oublié. Or, parfois, suivant mon état d'esprit, je suis travaillé par le remords de ne l'avoir pas détruit ou par celui contraire, car il y a quelque offense vis-à-vis d'un mort à détruire un original, d'en avoir déchiré quelques pages parce que l'esprit y perdait son suc en visant à l'esprit fort. Ce cahier avait appartenu pourtant à un abbé, au nom savoyard des plus honorablement connu qui, sans doute, ce qui donne une assez juste idée de l'esprit de son temps, n'y avait découvert aucun mal. J'aime à croire que ce n'était qu'un recueil à l'usage d'un de ces majors de table d'hôte qui faisaient la joie des dîners interminables de cette époque. On y mangeait, on y buvait ; mais on y chantait plus encore, pendant des heures.

Je me souviens d'avoir assisté, dans un coin perdu, délicieusement pittoresque du Jura, à un repas de ce genre en l'honneur de Ste Cécile. Commencé à six heures, il ne se termina qu'à minuit. J'ai cru mourir ; mais les autres convives vivaient intensément. Entre chaque plat, l'un après l'autre y allait de sa complainte aux couplets interminables, sentimentale, langoureuse, voire même pieuse avant le départ des enfants de Marie qui avaient préparé le repas. Mais celles-ci parties, les chantres ouvrirent des sortes de missels qui n'étaient autres que des répertoires de chansons dont la licence n'était d'abord que dans la verdeur des mots. Mon voisin me confia que celles-ci faisaient partie de la collection pour dîners de curés. Celui du village, homme délicieux qui présidait ces agapes, n'était paurtant pas bégueule, étant fort érudit et par ailleurs assez blasé, car il avait porté l'uniforme pendant toute

la guerre de 14. Il ne fut pas long à sauvegarder sa dignité en s'esquivant sous un prétexte quelconque. « Parce qu'il n'est pas entre confrères » me souffla mon venimeux voisin. Et ce fut entre ces braves chantres du lutrin, à la vie exemplaire, à qui chanterait la plus osée. Ils riaient de si bon cœur, si honnêtement même, que j'en étais gêné ; mais je l'étais surtout par le petit air de commisération qui faisait place peu à peu à celui de considération dont ils m'avaient honoré jusqu'alors. J'avais commencé à justifier celle-ci en encaissant plutôt bien que mal les divers échantillons de vins d'Arbois et de vins de paille véritables casse-tête, qui ne cessaient de circuler. Il fallait, en faisant honneur aux produits de chacun d'eux, justifier à leurs yeux la réputation des savoyards. Mais comment l'homme qu'ils jugeaient de quelque qualité, pouvait-il manquer à ce point de savoir vivre qu'il était incapable d'en pousser une ?... Il y avait dans la même situation fâcheuse, mais aggravée par le fait qu'il ne fumait pas et buvait à peine, un autre invité, professeur retraité, qui venait de s'installer dans le pays. Il pensa pouvoir restaurer son prestige en remplaçant son tour de chant par un petit discours, d'ailleurs charmant, sur la propreté rurale. J'augurais mal du morne silence qui s'était établi. Mais quand emporté par sa faconde moralisatrice, il en vint aux reproches : « Vous n'aimez pas ci.... Vous n'aimez pas ça », un des chantres qui jouissait d'une grande autorité comme tueur de cochons, qualité à laquelle il joignait un prestige physique à intimider un citadin, l'interrompit brusquement en disant : « Ce que nous n'aimons pas, c'est qu'on nous em...bête ».

Monsieur le Curé étant rentré pour lever la séance, ils voulurent en chanter, en chœur, une dernière. Mesdames, excusez-moi, ou faites au moins semblant de boucher vos oreilles. Tout en gazant de mon mieux, je

suis bien obligé d'en donner quelques extraits pour illustrer l'esprit d'à-propos dont je parlais tout à l'heure, souligné par l'inénarable comique avec lequel, pleins de componction, ils s'inclinaient légèrement à la fin de chaque refrain, vers le pauvre professeur qui n'en menait pas large. Je vous fais grâce des paroles des couplets détaillant la manière peu ragoutante, vous pouvez m'en croire, dont la grosse Madeleine, la servante à notre Curé, s'en allait traire les vaches ; mais voici le refrain très adouci :

Oh ! la vilaine... Oh ! la... malpropre
Le diable soit de la... drôlesse.
Oh ! ma foi oui. C'est une chose bien inventée
Que la propreté.

Il faut croire que cette chanson était alors fort à la mode, car à quelque temps de là, j'assistais à une soirée. On y escomptait les fiançailles d'une jeune fille, charmante en tous points, avec un garçon qui, au désespoir des deux familles avait des raisons inavouées pour n'en pas vouloir. Comme il était doué d'une belle voix de ténor, on insista pour qu'il chantât. De guerre lasse, il se mit au piano. Et ce fut la grosse Madeleine qui éclata dans toute sa crudité. Dès le premier couplet, il n'y avait plus personne dans le salon pour empêcher le malotru de s'esquiver avec joie.

Cette chanson-là, évidemment, ma mère ne me l'aurait pas chantée. Mais du trésor perdu de ses réminiscences, permettez-moi d'extraire deux ou trois chansons ou anecdotes qui me semblent montrer les us et coutumes du moment où elle était jeune fille. Vous m'excuserez si, forcément, quelques-unes évoquent des souvenirs de famille.

Je ne me souviens plus que de la fin d'un cantique chanté par une de ses tantes en son chapitre de chanoinesses. Je ne voudrais certes pas qu'on y trouve une

nuance d'irrespect, mais elle me paraît symptômatique de cet état d'esprit qui, se refusant la licence des mots à double sens, ne craignait pas la verdeur de ceux que nous n'osons plus employer. Et de l'antinomie du mystique et de la crudité, résulte une particulière saveur.

Tous les hommes puent comme...
(ici le nom d'une carcasse pourrie qui rime bien mal avec bonne).
N'y a que le doux Seigneur qu'ait l'odeur bonne.

Une autre chanson, peut-être encore connue, accompagnait un jeu qui l'hiver, quand le combustible est rare, comme maintenant, ou dans les maisons froides, comme jadis, ne manquait pas d'à-propos. Elle se chantait en sautant d'un pied sur l'autre et en se tapant alternativement les deux mains, puis les mains droites après les gauches et cela à un rythme de plus en plus rapide, si bien qu'il était rare qu'on puisse arriver sans fautes à la fin de la ritournelle que voici :

Dans son taudis, un pieux et saint ermite,
Vivait de lait et de pain bis ;
Jamais poulette n'entra dans sa marmite,
Jamais cocotte en son logis.
Un jour il en vint une, le moine chassa la brune ;
Jamais, lui dit-il, ma mie
Moine ne te croquera.

Apprise enfant, nous n'avons jamais pensé qu'il put être question d'autre chose que d'une volaille. Que de vieilles ritournelles jolies, restées fraîches comme du Lulli, se sont perdues. Dans le Jura se joue encore un jeu passionnant en se passant de mains en mains des pommes de pin sur le rythme d'un air délicieux, dont une note suspendue opportunément, amène la faute et l'exclusion des joueurs qui l'ont commise. Mais les paroles n'illustrent en rien le vieil esprit.

Une anecdote m'y ramène.

Le frère du dernier évêque, prince d'Embrun, au retour d'émigration, trouve installé dans son château son ancien apothicaire qui en était devenu acquéreur à coups d'assignats. Il le lui rachète contre de bons écus sonnants. Mais le lendemain il reçoit de son vendeur sommation d'avoir à lui payer une vieille note pour... soins donnés avant la révolution. La sommation était adressée « au citoyen X, ci-devant marquis de Leyssin. Le ci-devant lui envoie la somme et l'adresse : « au citoyen X, ci-devant mon apothicaire, mais qui ne le sera plus jamais, ni ci-devant, ni ci-derrière ».

Ce grand-oncle de ma mère avait un neveu, Meffrey, officier démissionnaire en 1830, qui au cours d'un long séjour à Constantinople tomba, je ne sais plus à la suite de quelle aventure, éperdument amoureux de la favorite d'un pacha. Bref, il l'enleva et sur sa demande passa le temps d'une longue traversée à lui apprendre le catéchisme et le français. A leur arrivée à Marseille, on la jugea apte à recevoir le baptême et du même coup on les maria. Au retour de la cérémonie elle consentit enfin à enlever son voile. Catastrophe ! Elle était assez fortement grêlée de la petite vérole. N'ayez pas l'esprit mal fait. Ce ne fut pas alors que le mot que vous attendez fut prononcé. Leur amour n'en fut nullement atteint et Meffrey amena sa délicieuse petite Dill à ses parents qui après avoir fait des difficultés pour la recevoir, ne tardèrent pas, comme tous ceux qui la connurent, à en raffoler. Or, un jour, les deux tourtereaux faisaient une promenade à cheval dans la forêt du château familial de Vouré, quand le cheval de Dill prit peur d'une branche abattue maladroitement et la désarçonna. Les bûcherons s'empressèrent, s'excusèrent et ce fut en les quittant qu'en guise de remerciements, mon arrière-cousin lâchât le mot qui ne diffère du reste de merci que par les deux der-

nières lettres. Or le soir même, après le dîner assez protocolaire, car la maîtresse de maison avait été dame d'honneur de la duchesse de Berry, comme son mari, toujours aux petits soins, venait de remettre une tasse de café à la pauvre Dill très endolorie, celle-ci de sa voix la plus suave, accompagnée du plus exquis des sourires, l'en remercia d'un délicieux : « M..., mon ami ». Dill ne vécut plus que deux printemps. Son mari en devint presque fou et après une longue vie misérable, mourut à l'hôpital, complètement ruiné, à l'heure même où la fille de son régisseur faisait à la Madeleine un mariage éclatant.

Puisqu'avec la belle-mère de Dill nous avons pénétré à la cour de Charles X, un petit fait nous permettra de constater que le langage des cours s'était singulièrement épuré depuis Henri IV. Mon arrière-grand'tante, Suzanne de la Tour en Woëvre, marquise de Meffray, élevée à la cour de Naples avec Marie-Caroline, avait été attachée à sa maison quand elle devint Duchesse de Berry. Elle pouvait avoir 16 ou 17 ans. Le protocole voulait que ce fût une des dames d'honneur qui offrit au roi le plat sucré en l'annonçant par son nom. A son tour de service, elle eut à présenter et annonça comme tels, des beignets soufflés. Le roi sursauta et dit en la regardant dans les yeux. « Comme c'est vilain, Suzette, de les travestir ainsi. Allons dites « Pets de nonnes » ma chère, et que je vous le voie dire ». Et elle en avait rougi si cruellement que le souvenir lui en restait plus cuisant que celui de la révolution qui l'avait chassée de la cour.

Phares et soleils ! On ne saura bientôt plus ce que vous signifiez alors et exprimiez de fraîcheur d'âme et de peau. Je veux vous adresser en passant le plus attendri des souvenirs, car vous pariez les relations de ce qu'il y a de plus poétiquement exquis dans la vie, le charme.

Perdu l'espoir de vous faire renaître, les gros mots n'ont plus de sel ni d'excuse. Ils courent encore les rues. Les romanciers, sacrifiant sans doute au nudisme et voulant paraître à la page, commencent à s'en servir. Les snobs, certaines femmes même qui donnent le ton de l'élégance, les profèrent dans les salons. Il n'y aura plus de société policée quand elle cessera de les employer autrement que sous le couvert d'une spirituelle périphrase. Pour que vous le déploriez avec moi, par amour du bel esprit français, et l'illustrer par le contraste, je vais vous livrer une anecdote que je crois inédite.

Nous avons vu, tout à l'heure, le roi des gros mots depuis que Cambronne lui a donné l'allure héroïque, celui autour duquel a tourné toute une pièce spirituelle avant d'oser le prononcer, s'exhaler, tout crûment, de la bouche d'une femme exquise. Savourez maintenant, la manière dont l'évoqua le grand ténor français de la Société des Nations. C'était au soir de la fameuse séance où il avait fait retentir le monde de son pathétique appel en faveur de la paix. Les principaux délégués réunis pour l'acclamer, le félicitaient du pas décisif qu'il venait de faire faire aux succès des idées humanitaires. Et comme devant ses hochements de tête ils s'écriaient : « Comment, Monsieur le Président, vous semblez douter que l'idée pacifique soit en marche », ils reçurent cette réponse : « Oui, oui, elle marche, elle marche ; mais nous ne disons pas dans quoi elle marche ». Peut-être, après tout, au lieu de ce que tous avaient compris, avait-il entrevu, lui, que son bâton de pèlerin serait impuissant pour empêcher de patauger bientôt dans le sang.

Je n'aurai pas terminé cette causerie que je voulais gaie par ce rappel à nos tristesses, si elles n'étaient noyées, aujourd'hui, dans un grand rayon d'espérance.

Pour vous en dédommager, une courte histoire...

d'enterrement. Quand nous parlons ici d'esprit français, nos chers amis de la Suisse savent qu'il n'est pas de restriction possible à la frontière pour nous séparer d'eux. En avant-coureur de leur venue, que nous nous réjouissons de pouvoir maintenant espérer prochaine, ils me permettront de leur emprunter un bon mot. Deux Genevois, je tiens le mot de l'un d'eux, se rencontrent aux funérailles d'une de leurs ex-beautés dont la vie avait été plutôt... agitée. « Voici donc notre pauvre amie partie pour un monde meilleur », « A moins, répartit l'autre, que ce ne soit un demi-monde meilleur ».

J'ai trop longtemps divagué en dehors des voies coutumières de nos travaux. J'y reviens de pleins pieds, pour un bref instant.

On a collectionné pour le Folklore, c'est presque un gros mot, il me semble, tant il jure avec le parfum du terroir, nos anciennes danses et chansons. Mais nos vieux refrains militaires, alors que les Suisses les ont pieusement conservés et les remettent en honneur pour leurs reconstitutions historiques, ici, ils ne sont, à ma connaissance, notés nulle part. Ne nous incombe-t-il pas de sauver de l'oubli et peut-être de faire revivre, ce que chantaient nos pères quand ils marchaient à la bataille et couvraïent la Savoie de gloire et d'honneur.

Je me rappelle [redacted] trois d'entre eux. Pour mémoire tout au moins, j'en transcris ici le texte, mais ce sont les airs particulièrement entraînants, qu'il faudrait conserver.

(Sur les paroles, martelées par les pas, le bruit des voix qui sourdent du passé, on pourrait saluer : c'est la brigade de Savoie qui passe).

Voici le premier de ces refrains :

Croix blanche, croix chérie
En toi nous avons foi,

CHANTS DE MARCHE DU FOLKLORE SAVOYARD

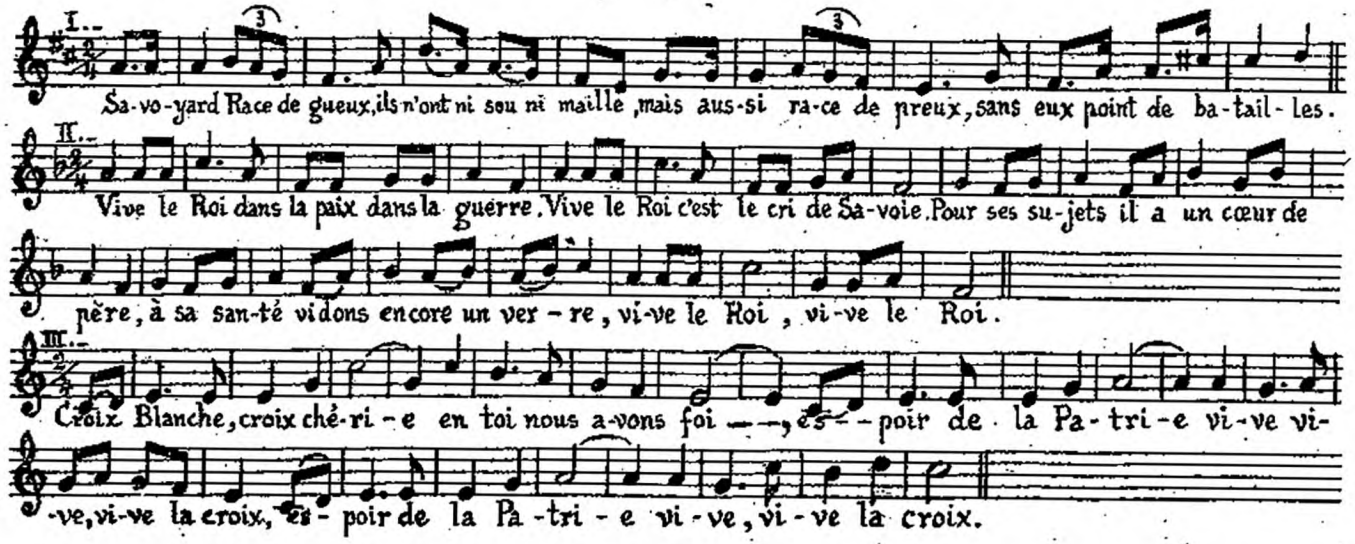

Reconstitué musicalement par Mario Luisini,
à Thonon, le 27 Janvier 1946.

Espoir de la patrie (bis)
Vive, vive sa croix.

Il suffirait de changer quelques mots au second pour le sauver de l'archaïsme. Telle pourrait être sa transformation.

Vive Savoie, dans la paix dans la guerre
(le roi)
Vive Savoie, c'est le cri de nos voix,
(le roi) *(Savoie)*
Pour ses enfants c'est une bonne mère
(sujets, il a un cœur de père)
A sa santé buvons encore un verre
Vive Savoie, Vive Savoie.
(le roi)

Voici le troisième que nos garçons, sans uniformes et presque sans armes, viennent encore d'illustrer magnifiquement :

Savoyards, race de gueux,
Ils n'ont ni sous ni mailles ;
Mais aussi race de preux ;
Sans eux, point de batailles.

Le Savoyard n'aime pas qu'on le flagorne. Le coup dur que l'honneur et l'amour de la liberté commandent, il le porte tout naturellement, hardiment. Il donne ainsi tout son prix à l'autre vertu foncière de son atavisme, cette bonhomie accueillante et piquante qui fit et devra continuer à faire de nos montagnes, ainsi que l'acclame le plus populaire de nos chants, celui auquel tous ceux que j'ai cités tirent leur révérence, la terre d'asile et de protection.

E. DE FORAS.

MEMOIRE V

CONTRIBUTION AU FOLKLORE CHABLAISIEN

1° LA MATAGASSE.

2° LE DIMANCHE DES CALAVRAIS.

3° LA LÉGENDE DE LA PIERRE A MOURA, DE LA PIERRE A PASSET ET DES SEPT CACAS DU DIABLE A TROSSY

par M. Léon QUIBLIER.

COUTUMES ET FOLKLORE CHABLAISIENS

LA MATAGASSE

Tous les thononais, même de fraîche date, la connaissent au moins de nom, mais combien ignorent-ils qu'elle fut jadis, aux siècles passés, la marche officielle de Thonon.

Elle ne comptait à cette époque lointaine que des tambours et une grosse caisse, une « basse » en patois chablaisien, qui en rythmait la cadence.

Aux jours de grandes manifestations publiques, cette « clique » précédait le Massier et le Banneret, porteur de l'étendard de Thonon, que suivaient les deux Syndics en tête des Conseils de Ville.

A quelle époque et d'où lui est venue cette appellation, bizarre tout au moins, est chose difficile à préciser.

Ce vocable, nom vulgaire de la pie-grièche écorcheur, se compose de deux mots piémontais : « mata » folle, « gazza » pie. On pourrait présumer de ce fait que l'ancienne marche prit ce nom alors que le Chablais et le Piémont faisaient partie des Etats Sardes.

Mais quelle analogie peut-il exister entre une marche et un oiseau.

La pie-grièche écorcheur est un oiseau carnassier dangereux aux jeunes couvées, qui fait son nid dans les haies, les taillis broussailleux, à proximité d'un buisson de prunelier sauvage, communément connu sous le nom d'épine noire ou d'arbre aux « bellosses ».

La matagasse en fait son garde-manger et lorsque sa chasse est surabondante elle fixe aux pointes acérées du prunelier les corps pantelants de ses petites victimes, grenouilles, lézards, sauterelles et grillons, voire des serpentaux.

C'est sans doute cette cruelle manie qui lui a valu ce qualificatif de « mata » folle.

Cette manie est en outre des plus dangereuses car elle a rarement recours à sa réserve et ces petits cadavres en se décomposant laissent aux dards acérés de l'épine noire des ptomaïnes virulentes.

Malheur à l'imprudent qui s'y pique les doigts ! Le grand Reverdin, le réputé chirurgien genevois, mettait au compte de l'arbre aux bellosses la plupart des panaris si fréquents chez nos paysans, ces abcès purulents que les campagnards appellent des « pousstannes », même des empoisonnements du sang souvent mortels.

Mais quel rapport entre la folie de la pie-grièche et notre marche thononaise ?

Sous les rois de Sardaigne, les villes importantes abandonnaient les « cliques » ancestrales pour des fanfares ou des harmonies.

Thonon avait suivi cet exemple. Les tambours et la « basse » étaient devenus l'apanage des fêtes de quartiers, des vogues, des saturnales du Carnaval, des jours de tirage au sort, de conseils de Révision.

Cela ne suffisait cependant pas à assimiler un oiseau, fut-il fou, à une marche même désordonnée.

J'en causais avec un ami, homme de bon conseil, érudit, mais aussi pince-sans-rire et facétieux parfois.

Il réfléchit quelques instants. Vous avez, ce me semble, traité la pie-grièche d'écorcheur.

Mais oui, et c'est un qualificatif que lui ont donné les maîtres de l'ornithologie !

Alors tout va bien et nous tenons le fil. Et comment ? Pie-grièche écorcheur et matagasse ne font qu'un et nous avons notre matagasse écorcheur ! Ecorcheur de quoi ? Ecorcheur d'oreilles s'entend !

Ecorcheur d'oreilles ? mon facétieux interlocuteur avait raison.

Il me souvint que longtemps auparavant, les médecins, soucieux de leurs malades, des enfants, des vieillards, avaient fait interdire le « battage » de la matagasse dans les rues adjacentes à l'Hôtel-Dieu et qu'on appliqua, pour la ville, les sanctions sur le tapage nocturne.

Plus tard la Municipalité fit défendre aux « cliques » de la ville et des communes du canton de se faire entendre sur la Place de l'Hôtel-de-Ville et dans les rues voisines pendant les séances du Tirage au sort et du Conseil de révision.

Il me souvint aussi qu'un Magistrat fort distingué mais grincheux avait demandé la suppression radicale de la Matagasse ! Le malheureux ignorait que le Folklore est l'âme du peuple ! On le lui fit bien voir.

C'était au temps du Carnaval ; l'après-midi du Mardi-Gras, une clique de quarante et quelques tambours qu'accompagnaient dix grosses caisses, se rangeait dans la rue des Arts, en face des fenêtres de l'immeuble qu'habitait l'irascible magistrat. A deux heures, au commandement d'un minuscule tambour major, coiffeur achalandé, la Matagasse se déclanchait. Elle dura deux heures, sans interruption, au grand dam des oreilles des habitants, puis s'en fut se disloquer après quelques tours de ville.

Le lendemain, le fonctionnaire recevait à titre de souvenir un *Songe d'Athalie* parodié, que n'eut pas désavoué le grand Racine. L'auteur en était un fonctionnaire non moins distingué que la victime, thono-

nais de vieille souche, érudit poète à ses heures, dont une rue de Thonon porte le nom.

Mais avec le temps notre « matagasse » s'est modifiée, altérée. Battue par des gens qui n'ont jamais appris à manier ni les baguettes du tambour, ni la mailloche de la grosse caisse, elle mérite plus que jamais son nom d'écorcheur. Elle est devenue le complément des orgies tapageuses, des beuveries nocturnes. Elle est généralement accompagnée de cuivres et de bois. Cette marche orchestrée sur l'air de « Bon voyage Monsieur Dumollet », au rythme sautillant, tenace et monotone, s'efforce toujours d'écorcher les sensibles tympans en traditionnelle matagasse.

LE DIMANCHE DES CALAVRAIS

C'est ainsi qu'on appelait jadis à Thonon le premier dimanche de Carême, celui de la Quadragésime ou dimanche des Brandons. Il comportait des coutumes aujourd'hui disparues et que seuls pourraient regretter des folkloristes à tout crin.

Existe-t-il une corrélation entre les coutumes et l'appellation ? On ne saurait l'affirmer ! Peut-être pourrait-on mettre en cause une déformation du mot « Calabrais ». Ce vocable s'appliquait à des transalpins venus de la Calabre ou de la Pouille et qui, devançant les hirondelles annonciatrices du printemps, s'en venaient en Savoie aux approches de Pâques.

Ils arrivaient par groupes de quatre à cinq, deux ou trois instrumentistes dont un soufflant dans la cor-

nemuse, la « Zampogna », la « pipa » à panse en peau de mouton, le ou les autres jouant du flageolet, en patois chablaisien « la piula », imitant ceux, qu'enfants nous faisions avec l'écorce des saules au moment de la sève et qui a valu le nom de « piulet » donné aux Italiens dans notre pays. Un garçon et une fillette complétaient la bande, chantant, dansant, quêtant dans leurs tambourins en guise de sébile.

Ils allaient de ville en ville, donnant un cachet particulier avec leur chapeau de feutre mou, pointu, à larges ailes, l'ample manteau noir à deux étages les drapant plus bas que le genou, les jambes enveloppées de bandelettes découpées dans des haillons, précurseurs des bandes molletières de nos chasseurs alpins.

Une des caractéristiques du dimanche des Calavrais était, à la tombée de nuit, le cortège des galopins de la ville, allant crier, quémander bruyamment des largesses, pour ne pas dire des aumônes, sous les fenêtres des nouveaux ménages qui n'avaient pas eu d'enfants dans l'année et, si les fenêtres tardaient à s'ouvrir, vociféraient des refrains orduriers d'un autre âge. Ils chantaient, braillaient serait mieux dire, une antique chanson en patois intraduisible en grande partie et dont ils ne connaissaient heureusement pas le sens, car plus encore que le latin, le patois en ses mots brave l'honnêteté.

Les jeunes vauriens commençaient ainsi :

« Calavrais la pipe à la Mayon vésiva à la Mayon vésiva », attendant une aumône, pièces de 0,01, de 0,02 centimes, car il y en avait encore à l'époque dont je vous parle, des brioches d'un sou, des caramels, voire des noix, amandes ou noisettes. Si les fenêtres ne s'ouvraient pas les galopins poursuivaient ainsi : « Taboret, taboret, taboret, Mayon ton mari z'est on mulet ».

En cas d'insuccès, le chœur reprenait avec plus de

véhémence et de grossièreté : « l'enfant bave, la mare y lèche ».

Parfois la fenêtre s'ouvrait largement pour laisser choir sur les quémandeurs un seau d'eau remplaçant les « rechignes » attendues et la bande s'en allait plus loin.

Nous avons dit que ce chant était presque intraduisible ! Cependant il est permis de croire que le premier mot Calavrais est une déformation de Calabrais, car c'était à cette époque que l'on voyait arriver chez nous les Calabrais.

Mais quels rapports pouvait-il exister entre Calavrais ou Calabrais, la pipa et la Mayon, Fanchon ou Toinon, c'est autre chose :

Vésiva doit être pris dans un sens injurieux, s'appliquant d'usage aux femelles stériles des animaux.

Il en est de même du terme de mulet appliqué à un mari incapable de procréer. Quant au mot « taboret » patois qui signifie tabouret ce devait être un sobriquet appliqué au mari de la Mayon. La finale relative à la mère et à sa progéniture se passe de commentaires.

La tradition exigeait que cette tournée de la ville fut complétée par un feu de joie « Brandons », qui pendant des siècles se fit sur la place de Crête. Le combustible ne manquait pas, provenant indifféremment de la forêt communale ou de bois particuliers, échalas pris dans les vignes.

Il y eut des plaintes de portées, les délinquants furent pourchassés par le garde-champêtre. Rien n'y fit et le feu traditionnel, établi sur quelque emplacement plus éloigné, échappait à la surveillance du guet.

Il me souvient qu'une année les galopins avaient entassé des fascines dérobées dans les bois de ville sur les enrochements derrière la jetée. Les bateliers de Rive étaient de connivence avec les « sectateurs du feu » et lorsque le bûcher fut bien embrasé, toutes les

amarres des barques furent cadenassées, empêchant toute intervention de la police.

Les mêmes coutumes existaient à Annecy, le feu avait lieu au Crêt du Maure. Les enfants chantaient « Allouya », mot dérivé du latin et du vieux mot français « allouer ». Ce premier dimanche de carême s'appelle pour eux lè dimanche des Allouye.

Avec le développement de Thonon et l'accroissement de sa population ces coutumes ont complètement disparu et rares sont les vrais et vieux Thononais qui se souviennent du dimanche des Brandons.

Avec les feux disparurent aussi les « sérénades des charivari », disparition dont seul a souffert le Folklore Chablaisien.

LA PIERRE A MOURA, LA PIERRE A PASSET, LES SEPT CACAS DU DIABLE DE TROSSY.

Parmi les pierres à cupules ou à légendes si fréquentes en Chablais et les plus curieuses du Chablais et peut-être les moins connues, on se doit de citer la Pierre à Moura et la Pierre à Passet ou du Diable ; les sept cacas du Diable ne le sont pas moins.

La première, bloc énorme, massif, véritable rocher, est située entre le port de Rive sous Thonon et le pittoresque hameau de Corzent, à 2 kilomètres environ à l'est de la ville.

On voit surgir du Lac Léman, non loin du rivage, sa

masse puissante, dépassant de plusieurs mètres le niveau des plus hautes eaux.

C'est la Pierre à Moura soit en vieux patois chablaisien : la Pierre à Marie, n'en déplaise à certains étymologistes, facétieux ou ignares qui, sans rime ni raison, voudraient lui imposer le nom ridicule de Pierre amour !

« Moura » remplaçait jadis dans l'intimité le gracieux prénom de Marie qu'on appliquait alors indifféremment aux deux sexes.

Et je revois encore dans ma lointaine enfance un de mes bons camarades de classe qui s'appelait Marie Mercier, que nous ne désignions que sous le nom familial de Moura Mercier.

J'ai aussi présent à la mémoire le souvenir d'une très vieille marchande, ridée comme une pomme reinette à la fin de l'hiver, ses cheveux blancs encadrés par la coiffe de mousseline tuyautée, au long fichu de couleur tombant en pointe dans le dos.

Aux jours de foire et de grands marchés elle tenait dans la Grande-Rue, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'Hôtel des Postes, un modeste éventaire approvisionné de pâtisseries poussiéreuses, de sucreries poisseuses que, pour quelques sous, nous lui achetions, au grand dam des guêpes et des mouches qui se les disputaient âprement.

Officiellement, à l'Etat-civil, c'était Marie Vailly, mais pour toutes les gens de la ville, même de la campagne, et nous autres galopins, elle n'était connue que sous le nom de « la Moura Vailly ».

La seconde, la Pierre à Passet, nom du propriétaire aux siècles passés du terrain où elle se trouve, s'appelle aussi la Pierre du Diable. Elle est située sur le territoire de la commune d'Allinges, près du hameau des Macherons, à quelques cent mètres de la croisée de la route d'Annecy et du chemin de Sorcier. Profondé-

ment enfoncée en terre, elle mesure 25 mètres de circonférence à sa base, s'élevant à plus de 8 mètres au dessus du sol.

Toutes deux appartiennent à la science non moins qu'à la légende.

Les savants les comptent parmi ces blocs erratiques, si nombreux en Chablais, arrachés aux flancs des grandes Alpes savoyardes par quelque convulsion géologique, lors de l'enfantement des mondes et que charrièrent et déposèrent, où ils sont aujourd'hui, il y a des milliers de siècles, les glaciers qui contribuèrent à la formation du Léman.

Les vieilles gens du pays, même les jeunes, vous soutiendront mordicus sur la foi de la légende que les deux pierres, bien que de nature différente, voisinaient jadis au plus haut de la montagne d'Armone avant d'être éloignées l'une de l'autre tel qu'elles le sont aujourd'hui.

Cette séparation, vous diront-ils, fut la conséquence d'un pacte entre un ermite et Satan.

C'était aux premiers temps de l'annonce de la Vierge Mère et d'un Messie, venant sauver le monde.

De pieux religieux, des Anges déchus, parcouraient les campagnes à la conquête des âmes des rares paysans habitant la région. Non loin de la montagne d'Ermone, au petit hameau de Trossy, près du village du Lyaud, vivait dans une pauvre cabane, un ermite, et tout près de sa rustique demeure s'élevait un modeste oratoire qu'il avait édifié de ses mains en l'honneur de la Vierge Marie. Il l'avait en grande vénération et son rêve était de lui élever une chapelle au plus haut d'Ermone, d'où sa protection et la bénédiction de l'Enfant-Dieu, s'étendraient sur tout le Chablais, sur l'immensité azurée du Léman, sur tout cet horizon merveilleux qui des Alpes savoyardes s'étend jusqu'à celles de Suisse et au Jura lointain.

Le roi des enfers connaissait tout de ce projet et un soir que, sa tournée d'âmes finie, le serviteur de Dieu venait de rentrer dans son humble logis, il vit entrer chez lui Satan.

Tu veux, dit-il, à l'ermite, élever en Ermone, une chapelle à ta Vierge Marie et moi j'y veux élever une statue à Lucifer, mon maître. Je pourrais m'opposer à tes projets, mais je suis un bon Diable. Si tu acceptes mes propositions, nous nous trouverons demain au plus haut d'Ermone au premier jour. Tu connais les deux grosses pierres, nous les tirerons au sort, et celui qui lancera la sienne le plus loin dans la plaine sera le maître de l'Ermone ! et le Diable disparut.

L'ermite se mit en prière puis s'étendit sur son lit de feuillage.

Que puis-je faire, moi, chétif, contre Satan, se disait-il, mais soudain une lumière inonda sa chambre : un ange était devant lui. Sois sans crainte, lui dit-il, je suis l'envoyé du Seigneur. Accepte le rendez-vous de Satan ; il aura le choix de la pierre et la lancera le premier. Tu t'approcheras à ton tour de la tienne, imitant les gestes du Démon. Va, la Vierge te soutient.

L'ange disparut et le pieux religieux s'endormit dans une fervente prière.

Le jour naissant trouva les deux adversaires fidèles au rendez-vous.

Comme l'avait annoncé l'Ange du Seigneur, Satan eut le choix ; il étreignit sa pierre, s'arc-bouta et d'un effort puissant la lança.

Le bloc sembla bondir sous l'effort et s'en fut tomber dans le champ à Passet où il resta profondément fiché en terre.

C'est depuis lors qu'on lui donna le nom de Pierre du Diable, car il en porte la marque impudique à son sommet.

L'ermite sentit une sueur froide inonder son corps !

Va, lui souffle l'Ange à l'oreille, fais le geste ; nous ferons le reste.

Rasséréné, il s'avança, appliqua ses bras qui étreignirent l'énorme bloc dans un suprême effort.

Miracle ! la pierre échappant à son étreinte comme un caillou d'une fronde, bondit dans l'espace, atteignant le Léman dans un grandiose éclaboussement d'immenses gerbes d'eau qu'irradiaient les premiers rayons du soleil naissant.

Satan était vaincu !

Et c'est aussi depuis là que l'on a donné le nom de Pierre à Moura, à cette roche qui au travers des siècles, perpétue le triomphe et la gloire de Marie !

L'homme de Dieu passa sa journée en prières et en actions de grâces, puis au soir regagna sa couchette.

A son lever, le lendemain, quelle ne fut pas sa surprise de voir s'élever à quelque distance de sa cabane, comme un rempart, sept mamelons presque soudés entre eux.

C'était la vengeance du Diable ! Profitant de la nuit, avec d'autres démons, il avait fait écrouler d'énormes rochers arrachés au flanc de la montagne dans le but d'écraser le solitaire et son oratoire, mais la Vierge veillait.

Avec les siècles, l'humus, les semences apportées par les oiseaux, ces mamelons se sont transformés en taillis où en saison, les enfants viennent cueillir fraises, framboises, ramasser faines et champignons.

Ces mamelons d'aspect curieux intriguent le passant, le touriste, qui en demandent le nom, l'origine.

Ça, répondent les gens du pays, ça, Monsieur ou Madame, ce sont les « sept cacas du Diable ».

Léon Quiblier (Ch. Ablais).

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abondance xvi, xvii, xxi, xxxviii, 115
Aix-les-Bains xxxvi, xxxvii
Albanis-Beaumont, Allanfranchini, Alée (de l') xli, xl, 131, 138
Allemagne, allemands xxv, xxvii, xxxii, xxxviii, 80, 84-86, 119, 131, 133, 141
Allinges, Alliod xi, xii, xx, xxxix, 43, 194
Alpes xxi, xxii, xxviii, xli, xlii, 55, 68, 77
Alsace xxix, 169
Amat 11, 26
Amédée VIII et IX xi, xvi, xxxv
Amérique, Amoudruz 85, 154
André, Angleterre xxvii, 13, 14, 32, 44, 84, 86, 90, 92
Annecy xii, xxxiii, xxxvii, 3, 67, 70, 71, 77, 114, 130, 142, 156, 193
Annemasse 40, 61, 76
Aoste, Arbusigny, Archamps xlii, 53, 152
Arenthon (d'), Argand xviii, 27, 7, 96
Arpiaud 136, 137, 139
Arts (des), Arve xxix, 26, 67, 69, 70
Arvers xxi
Assyriens 159-169
Aubry 141, 142
Aulps xiv, xxxix, xl
Autriche xxi, xxxii
Avezou, Avoriaz, Avully xv, xvi, xxxix, xl, 53

B

Bachman, Bagnes v, 149, 156
Ballaison 150
Balmat 77

Barante (de) 6, 21, 24, 30, 42, 121
Bardin, Bardy de Lupigny XI, XXXIII, XXXVI
Bartholoni, Bastian XXXV, 11, 12
Baud VI, X-XII, XIV, XXXI, XXXIII-XXXV, XXXIX, XLIII, XLIV
Baume (de la) 103
Beauregard (de) XXXVI
Bellevaux VI, XXXII, 10, 38, 152, 153
Bérard XXXV
Berchet, Berguère XXIII, 138
Berne 85, 148
Bertaz XXIX
Bétemps, Billiod 12, 26, 136
Biord XXXVII
Bitzberger, Blanc XXVI, XXVII, 95
Blonay (de), Blondel XXXI, XXXII, 156, 157
Boissier 12
Bologne, Bonaparte XII, 5, 6, 8, 13, 15, 24, 106
Bonne 50, 53, 76
Bonneville 7, 12, 40, 41, 49-51, 53, 63, 70, 75, 93, 95, 96, 101, 115, 116, 119, 121, 133, 141, 144, 154
Bons 150, 151
Bordeaux IX, XII, XV, XIX-XXI, XXIV-XXVI, XXVIII-XXX, XXXII, XXXVII, XLI
Bossey 76, 156
Bossuet, Bourg XVIII, 45
Bourgeois 8
Bourgogne, Bourrit, Bouthelier XIII, XXVII, XXVIII, 8
Bouvier VII, XIV, XXVII
Brécorens, Bron XII, 12, 97
Bubna 6
Budé (de), Budin IX, XXIX
Buinoud, Burgy XXVI, 97
Buttet XL

C

Caille (la) 67
Callies, Canet, Capelle XXXVII, 6, 30, 32, 112, 123
Carelli 95
Carouge 40, 61, 67, 70, 71, 73, 84, 90-92, 97, 100-105, 115
Carrier 97
Cartigny 53
Castagnéry (de), Caux VI, 92
César XIII
Chablais XI, XX, XXIII, XXIV, XXIX, XXXVI, XXXIX, 68, 81, 187, 193

Chambéry xi, xii, xxii, xxv, xxix, 3, 61, 67, 106; 107, 109
Chamonix xxviii, 69, 70
Chancy 53
Chantrell, Chaptal, Chappot (de) xxxiii, 14, 144
Charles-Emmanuel II 142
Charlet 97
Charlety xxxvii
Charmot 150, 151
Chartron, Chastel xxxvi, 95
Châteauneuf (de), Châtrier, Chaulin vi, 95, 129
Chavanes (de) 131, 139
Chenier, Chésery, Chignin (de) 42, 50, 130
Christiné, Christine de France 12, 142
Claparède 95
Claret, Clouzot xix, xxiii
Cloye xvi
Cluses v, 38, 91, 115, 119
Collonges 40, 152
Command, Conflens 7, 133
Contamine, Corajod 41, 151
Coudrée, Counclerd, Coutin xi, xii, 7, 153
Croix (de la) 137
Cranve-Sales, Crest (du) xix, 144
Cruseilles, Cucuat, Culoz 53, 95, 96, 153
Cusin 150

D

Dalmatie xvii
Danube, Dauphiné xii, xlii
Debout, Découz xxiv, 138
Delachenal 97
Deleschaux 96
Deonna xiii, 149, 164, 167
Dessaix xiv, xvii, xliv, 10, 95, 103
Desuzinge, Didollet xxvi, 96
Dimier, Divonne xxxvii, 156
Dognier xl
Doumic ix
Draillant, Dranse vii, xviii, 68
Dubois, Duchêne xxxi, 10, 26
Duclos 7
Dufournet, Dumont xxxvi, 152
Dunoyer, Dupraz xxx, 95
Dupuis, Duroveray vii, 44
Dusaugey, Dussaix xliii, 96
Duval 12, 42, 95, 97

E

Entremont 53
Esery 4, 41
Espagne, Espagnols xxxii, 77, 85,86
Esserts, Etrembières 4, 41, 67
Evian x, xxxi, xxxii, xxxviii, 40, 100, 115, 122
Excenevex, Excuchefattaz xxi
Eymar (d') 6, 11, 20, 21, 23, 36, 41, 106

F

Fabert 142, 143
Fabry 7
Faucigny xvi, xliii, 66, 68-70, 93, 116, 164
Faure xxv
Favrat vi, xxxii, 10-12, 95
Félisé 97
Fénelon, Ferney xviii, xxxi, 40
Féternes, Fillinges, Flandres xliv, 41, 131
Fleury (de), Folliet, Forans xii, 10, 26, 50
Foras (de) vi-viii, xviii, xix, xxii-xxiv, xxxv, xliv, 127, 171-184
Forestier, Forrer xxxvii, 149
Fort l'Ecluse, Fouché, Fourcroy 62, 106, 118
France xxviii, xxxviii, xxxix, xlii, 13, 14, 32, 84-92, 100, 131
Frangy, Frarin 40, 61, 63, 68, 95
Fréchet 149, 157
Frédéric II, Frézier, Fribourg xxxii, 97, 148

G

Gaillard 1-123
Garnier 7
Gastanz xxix
Gautier-Vignal, Gavard xi, 7
Gay xi, xxxv, xxxix, 154
Genève xii, xvi, xxi, xxiii, xxxi, 1, 3, 6-8, 12, 15, 27, 28, 31, 34, 40, 42, 44, 46-51, 53, 54, 57, 63, 66-68, 70, 71, 79, 83, 84, 86-92, 96, 101, 103, 104, 107, 110, 116-118, 147, 152, 156
Genoud 150
Gentil 96

Gerdil 95
Gex 7, 48, 63, 67, 100, 101, 104, 110, 115
Girod 12, 16, 26, 77, 95
Godey 43
Gougain, Grange (de la) XXXII, 38
Grèce, Greysier (de), Grillet, Grillon XIX, XX, 6, 70, 152
Gros, Guérin XXXI, XXXVII, 131
Guichonnet XVIII, XLI
Guillermin XXXVIII
Guillet XII
Guy X, XVI, XVIII, XXVII, XXIX, XXXI, XLIII, 4, 154
Guyon XVIII, XX

H

Habère-Lullin, Herpin XXVII, 70, 90
Hollande, Hongrie VI, 76
Humbert 1er, Humilly XV, 41

I

Italie XVI, XVII, XXXII, XXXV, XLI, XLII, 16, 17, 84, 86, 118

J

Jahn 148
Jaillet, Jay 95, 136, 141, 142
Joly XL, 12, 26
Joubert, Jura XI, 147, 163, 164, 175
Jurine 119
Jussy, Juste-Guérin 41, 131, 135, 141, 143

L

La Chavanne XX
Lacombe, Lacraz XVIII, 150
Laffite, Lagrange (de) VIII, 11, 95, 97
Lange, Langin XII, XX, 150
Laperrousaz XIII, XIV
La Roche XIX, 62, 63, 70, 115, 119

Larue, Lasserre xxxvi, 12
Lefort 119
Leipzig xxix, 86
Léman xxxix, 1-123, 150, 164, 193, 195, 197
Lémenc xi
Lenclos (de), Léopold 1er vi, xii
Ligures 158, 160, 163, 166, 168, 169
Loëx 41
Loridon, Louis 1er, Louis XI xi, xiv
Louis XIV vi, xliii, xliv
Louis-Philippe, Lucey, Lucinge (de) xiv, 67, 144
Lullin 10, 11, 77
Lyaud (Le) xxxix, 165, 195
Lyon 94, 117

M

Magland 115, 154
Mailland 153
Maintenon (de), Mallet xviii, 44
Marcellaz, Marcley 41, 138, 140, 150
Mareschal (de) 127
Marignier, Marin 115, 144
Marinet xliv
Maugny (de) vii, ix, xiv, xliv
Maurice 119
Maurienne xxv, xxxi, xxxii
Mazarin xxxv
Meillasson, Meillerie xx, 68, 154, 156
Mélan, Menthon (de) 119, 130
Mercier xx, 194
Messery 150-152, 155
Meynet 152, 153
Michaud, Micheli x, xi, 11, 12, 24
Milliet xl, 7
Mirabeau, Moachon xxx, 151
Modane, Moillesulaz, Monnetier xxii, 67, 151
Mont-Blanc xxviii
Mont-Cenis xxi, xxii, xxxii, xli, 68
Montfalcon 11
Mont-Genèvre, Montmin xxi, xxii, 153
Montréal 96
Montriond, Mont-Saxonnet xlv, 153
Morge 163
Morillon 69
Morsier (de) xvi
Morzine xx, xxxix, xl, xlv, 7

Mouchet 11, 26, 151
Moussaye (de la) 7
Mulhausen 89, 91, 92
Muraz V, XIX

N

Nangy 41, 69
Napoléon 1er XXI, XXII, 5-7, 13, 16-19, 59, 68
Necker 10, 11, 26
Nernier XXIX, XXXIV, XLI, 129, 142, 152
Neufchâtel 86
Nice, Noirecombe XIV, XXXII, 50
Nussbaum, Nyon VI, XVII, XX, XXXII, XXXVII, 149

O

Odier 10, 26, 119
Orléans XIV, XV

P

Paccard XXXVII
Paris VIII, IX, 86, 91
Passet 194, 196
Passy 69
Patek (de) IX
Pernat, Perrignier, Perron V, XVIII, 154
Perrot 10, 26
Petit, Petit-Saint-Bernard XIX, XLI
Piccard (Mgr) V, XXXV
Picot 7
Pictet 10, 26, 77, 85, 91, 119
Pie IX, Piémont XXXV, 84, 187
Pissard 97
Pittard XVIII
Plagnat 7, 98
Planchamp (de), Plot (Le), Pontchy 12, 67, 154
Pregny 156
Presset, Prévost 7, 10, 95, 98, 156
Provence XXXIX

Q

Querlaz, Questan xvi, 136, 139, 141
Quiblier v, vii, viii, x, xi, xiii, xv, xviii-xxiv, xxvii, xxix, xxx, xxxiii, xxxvi, xxxviii-xliv, 151, 186-197
Quiquerez 148, 159

R

Raverat 153
Ravorée (de) xlv
Reber 147, 149, 152, 155, 156
Redon, Reignier, Reveu xii, 3, 4, 6, 67, 70, 139
Revillod 96
Revon, Rey xviii, 95, 140
Rhin 79
Rhône 67, 79, 148, 153
Rigaud 10, 95
Rives, Rivet xxv, xxix
Rochefort, Rochette (la) x, xii
Roget de Fesson 130-144
Rognat, Rohrbacher 8, 157, 158
Rome 133
Rossillon 98
Rossolin, Rouge ix, 98
Rouph 10, 95
Rousseau, Roux xli, 98
Roya (La), Russin xli, 28

S

Saint-André 156
Saint-Cergues, Saint-Didier 150, 151
Saint François de Sales xlii, 113
Saint-Hippolyte vi, viii, xxxv, xliv
Saint-Jean-d'Aulps xliv, 122
Saint-Jeoire 63, 70
Saint-Julien 122
Sainte-Maison xxxviii, 102
Saint-Martin-d'Aime, Saint-Martin-sur-Arve xliii, 69, 70
Saint-Paul, Saint-Romain vi, xxxii, 41
Saint-Saphorin (de) xii
Saladin, Sales (de) 11, 26, 139, 143

Salève VI, 151, 152, 159
Sallanches, Salvan 40, 63, 70, 156
Samoëns XXXVI, XLIV, XLV, 69, 70, 115
Sardaigne XXIV, XXXI, XXXVIII, 67, 123, 188
Saussure (de) 119
Savoie VI, XIII, XIV-XVII, XXIV, XXIX, XXX, XXXII, XXXV-XXXVII, XLI, XLII, XLIV, 3, 4, 8, 34, 45, 84, 94, 111, 113, 127-130, 142, 145, 147, 156, 162, 163, 169, 182-184
Saxel 151
Schmidmeyer 95
Scionzier 92
Secret, Semine, Servoz XXXVII, 67, 154
Sestrières, Seyssel, Sierre XXII, 68, 148
Simplon XXI, 68
Sixt XVI, XVII
Sonnaz (de) XXVII, XXXV, 4
Soufront XXVI, XXVII, XXX
Strasbourg 91
Suisse XXXVIII, 84, 85, 147, 162, 163, 169, 182
Sully XXI

T

Tachet des Combes, Talloires XXXVII, 102, 130-142
Taninges 40, 69, 70, 115, 164
Tapponat 98
Tarentaise XLIII
Tavernier XL, 164
Tende XLI
Thiébaut, Thiollaz (de) XXXIX, 109
Thioly, Thomas XVIII, XXIX
Thonon X, XI, XIV, XVIII, XX, XXI, XXV, XXVII, XXXIII, XXXV, XXXVIII, XXXIX, XLI, XLIV, 7, 10, 40, 49-51, 53, 63, 68, 81, 82, 95, 100-102, 113, 116, 119, 121, 122, 187, 188, 190, 193
Tinguy 119
Tissot, Trappier, Trébillot 10, 43, 154
Trossy XXI, 186, 193, 195
Turin XII, XXII, 45

U

Ursulines XVIII

V

Vailly 194
Valais 122, 148, 149, 162
Vallier (de), Vallon 131, 132, 135, 136, 142, 143, 153
Vandal, Vandel 6, 111
Van Houtryve, Vanzy XLII, 41, 115
Varax (de) XX
Vaud XVI, 122, 148, 149
Vaudaux XXX
Vendôme (de) XIV, XV, XXX, XLIII
Venise XII, 92
Verger (du), Vernet, Versoix XXI, 12, 30, 63, 90
Veyrier 156
Victorin 153
Vienne XII, 142
Villard (de) 119
Vindret, Vion 43, 154
Viry (de) 127, 130
Viuz 7, 12, 41, 115, 154
Voirons VI, 122, 150, 151, 159
Voltaire, Vosges, Vuache VI, XXXI, 149, 154
Vuargnoz XXVII
Vuarnet VI, XII, XVI, XVIII, XX, XXVI, XXVII, XXIX, XXXI, XXXVI, XXXIX, XLV, 145-169
Vulbens 38
Vulliod (de) XLII

Y

Yougoslavie, Yvernois (d') XIX, 44
Yvoire (d') XI, XXIX, XXXIV, 125-144
Yvoire XXI

Z

Ziégler (de) XXXI

TABLE DES MATIÈRES

I. — Travaux de l'Académie. Pages

Séance du 10 janvier 1944. — Prix de poésie. Gravures préhistoriques. Les Castagnéry de Châteauneuf, prieurs de Saint-Paul. Fresques de l'église Saint-Hippolyte V

Séance du 10 février 1944. — Mort du comte de Maugny. Sa famille. Peintures et décors de l'église Saint-Hippolyte VII

Assemblée générale du 13 mars 1944. — Mort de M. Auguste Rochefort. Le Château de la Rochette. Peintres savoyards du XVIIme siècle. François-Joseph de Fleury, aventurier et amiral du Danube (1637-1693) X

Séance du 13 avril 1944. — Les Arts à Genève. Anciennes estampes, portraits de Savoie. Journal de Marie-Amélie, duchesse d'Orléans XIII

Séance du 8 mai 1944. — L'Histoire de Savoie de R. Avezou. La famille de Morsier. L'abbaye de Sixt et Abondance. Centenaire de la mort du chirurgien Adolphe Dessaix. Biologie de la grenouille XV

Séance du 8 juin 1944. — Madame Guyon à Thonon. Station lacustre de la Vorze. Souvenirs d'Orient XVIII

Séance du 10 juillet 1944. — Blason sculpté à Langin. Les arbres historiques et légendaires de Savoie. Concours des Scouts du Chablais. Routes des Alpes et guerre de succession d'Autriche XX

Séance du 25 septembre 1944. — Libération du Chablais. Fantaisies littéraires, chansons de marche. L'œuvre du Comte Amédée de Foras XXII

Séance du 13 novembre 1944. — La Matagasse. Les Allemands à Thonon, la libération XXIV

Séance du 14 décembre 1944. — Mort du commandant André. Les Anneaux du Déluge. Le peintre et alpiniste Bourrit. Les Archives de la Savoie en Italie XXVII

Séance du 8 janvier 1945. — Anecdotes sur la Savoie en 1858. Peintres chablaisiens des XVme et XVIme siècles. Gazette rimée XXIX

Séance du 8 février 1945. — Les Délices de Voltaire à Genève. Le baron Louis de Blonay, vice-roi de Sardaigne (1676-1755). Famille Favrat, de Bellevaux. Les drames de la Maurienne XXX

Assemblée générale du 12 mars 1945. — Une vocation forcée au XVIIme siècle. Fable. Le tombeau de la princesse de Savoie-Soissons, de l'église Saint-Hippolyte XXXIII

Séance du 12 avril 1945. — Le dimanche des Calavrais. Influences volcaniques. La famille Bardy de Lupigny. L'ancien Cadastre. Disparition de personnages savoyards XXXVI

Séance du 14 mai 1945. — Relations avec la Suisse. Les pierres à légendes. Fable. Exploitation en commun des alpages du Chablais, les aucièges d'Avoréaz et de Morzenette XXXVIII

Séance du 14 juin 1945. — Concession de mine en 1808. Souscriptions pour le port de Nernier en 1860. Rectifications des frontières des Alpes XLI

Séance du 9 juillet 1945. — Ouvrage sur le Faucigny. L'antique Prieuré de St-Martin-d'Aime. Souvenirs du second Empire. Fresques de St-Hippolyte.. Carte géographique de la Haute-Savoie au 20 millième XLII

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne XLVII

III. — Sociétés Correspondantes LX
Programme des Concours LXIII

MÉMOIRES

I. — *Le Conseil Général du Léman*, 1800-1813, par F. Gaillard 1-123

II. — *Une vocation forcée au XVIIme siècle*, par le Baron F. d'Yvoire 125-144

III. — *Les Anneaux du Déluge et les grands Cercles gravés sur les rochers des montagnes de Savoie*, par Emile Vuarnet 145-169

IV. — *Vieux jeux, vieilles chansons*, par le Comte E. de Foras 171-184

V. — *Contribution au Folklore Chablaisien, la Matagasse, le dimanche des Calavrais, les Pierres à légendes*, par Léon Quiblier 186-197

BIBLIOTHÈQUE

MÉMOIRES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

FONDÉE A THONON (HAUTE-SAVOIE)

LE 7 DÉCEMBRE 1886

BIBLIOTHÈQUE AIX (B.d.R.) DE L'UNIVERSITÉ

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 novembre 1927

TOME XLIX



MCMXLIX

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE CHABLAISIENNE

1945 - 1948

I
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Séance du 25 Septembre 1945
(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le matin, à 7 h. 30, a été célébrée en la basilique une grand'messe à la mémoire du Comte Rodolphe de Foras.

Le Président mentionne la mort de M. Claude Deborne, docteur en pharmacie, décédé le 24 août à l'âge de 75 ans. Il faisait partie de l'Académie depuis 1921, était vice-Président de la Croix-Rouge et laisse le souvenir d'un homme d'une grande bienfaisance. Il renouvelle les condoléances à sa famille.

Des félicitations sont adressées à M. Gilbert Andrier, Lieutenant-Colonel de la base aérienne de Marrakech, promu chevalier de la Légion d'honneur avec une élogieuse citation et à M. Henri Passet dont la Croix de guerre s'orne d'une deuxième citation pour sa belle conduite à la Libération.

Cette année encore, malgré son montant de 3.000 francs, le Prix d'Histoire de la fondation R. de Foras n'a pu être décerné faute de concurrents remplissant les conditions

du Concours. Avec l'agrément de la famille du Fondateur, l'Assembée décide que cette somme sera ajoutée au prix de l'an prochain qui s'élèvera ainsi à 6.000 francs.

M. J. Rossat, d'Annemasse, communique un plan et d'intéressantes observations archéologiques concernant les voies romaines du Pont-Notre-Dame sur l'Arve à la Bergue, par Rossat. Ces notes complètent et confirment les études précédentes faites par M. E. Vuarnet.

Ce dernier fait ressortir, à l'aide de statistiques, la fréquence et la violence des tremblements de terre en Savoie au siècle passé, et leur rareté aux temps actuels, recherchant quelles en seraient les causes.

M. Jean Gay donne lecture d'un beau poème : « L'aigle et l'avion », dont la moralité est la punition de l'orgueil.

A propos de la restauration de l'ancienne église de Thonon, M. J. Baud, s'appuyant sur les Registres de Délibérations du Conseil municipal, signale les noms des artistes stucateurs Jean-François Silva et Bernard Pandolph, qui exécutèrent les décorations des voûtes. Ils reçurent en 1701 une gratification de la ville, de deux louis d'or valant 48 florins. Les fresques de la nef sont dues à un peintre italien, qui fut aussi chargé de décorer la façade de l'église et le cadran de l'horloge du clocher, en 1703. Les peintures si remarquables de la voûte du chœur, exécutées par un autre artiste, appelé par Rd Joseph-Marie de Rossillon, marquis de Bernex, Préfet de la Sainte-Maison, ne furent commencées qu'au mois de mars 1707.

M. Ernest Renard communique une note qu'il a publiée dans le Journal de Genève, montrant que les historiens de Genève sont aussi intéressés que ceux de Savoie au retour des archives savoyardes de Turin. L'Assemblée décide d'intervenir encore auprès des pouvoirs publics pour que la réclamation de ces archives, présentée par les Sociétés Savantes, ne soit pas négligée dans les prochains traités avec l'Italie.

Parlant de la belle réception qui fut faite, cet été, à la délégation de la 9e Compagnie de la Libération par les autorités de Saint-Michel de Maurienne, M. Henri Passet intéresse vivement l'Assemblée par le récit des combats le long de l'Arc depuis Aiguebelle jusqu'à cette localité.

Un monument sera érigé à Saint-Michel de Maurienne à la mémoire des dix-sept braves de la 9e Compagnie qui, après avoir participé à la libération de Thonon, poursuivirent les Boches jusqu'en Maurienne et tombèrent en héros, montrant la vaillance des Chablaisiens. Ils ont scellé de leur sang la vieille fraternité des deux anciennes provinces savoyardes.

M. Nocca offre des documents anciens, dont les Patentes Royales de 1818 établissant une nouvelle ligne douanière en Savoie.

M. Quiblier présente les derniers ouvrages reçus : « La Nymphe du Mont-Granier », récits, contes et légendes de Savoie, par M. l'Abbé Cartier A. (208 p., Impr. Réunies, Chambéry, 1944). « Lamartine et le Pays de Vaud », (15 p.) Impr. Centrale, Lausanne 1944, et « Sur nos chemins », (110 p. in-8°, Ed. du Rhône, Genève, 1944), par Henri Perrochon, privat-docent de la Faculté des Lettres de Lausanne. Et « L'émigration saisonnière en Faucigny au début du XIXe siècle » par Paul Guichonnet (Revue de Géographie Alpine), étude fort intéressante pour la situation économique de nos régions.

Séance de rentrée du 12 Novembre 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président renouvèlle l'expression des condoléances de l'Académie à Mme Leboube, qui eut la douleur de perdre son frère M. Canapard. Plusieurs membres de la Société assistèrent à ses funérailles.

Des félicitations sont adressées au Docteur Gaston Muraz, qui vient d'être élevé au grade de Médecin général des Troupes Coloniales. Né à Sallanches en 1887, le savant docteur est un peu chablaisien par sa grand-mère, née Duborgel, de Messery ; durant la guerre de 1914-1918, il fut trois fois blessé et eut trois élogieuses citations. Il se distingua de 1928 à 1942 comme Chef des Services de la Maladie du Sommeil de l'Afrique Equatoriale et Occidentale française. On lui doit de nombreuses publications scientifiques et de remarquables films cinématographiques médicaux ou paramédicaux. Le dernier travail de notre illustre confrère a paru le 26 mai 1945, dans la Presse

Médicale, sous le titre : « Les traitements indigènes de la Maladie du Sommeil ».

Mlle P. Long des Clavières présente une étude très documentée : « Le séjour de Sainte-Clotilde à Genève, et le récit de ses fiançailles avec Clovis ». Ce travail comporte notamment une remarquable description du palais, des chapelles et églises des rois Burgondes à Genève, d'après les plus récentes découvertes archéologiques.

Une poésie pleine d'humour : « Le Renard et la Cigogne évolués », est lue par M. Jean Gay.

M. Lucien Guy établit, avec beaucoup d'érudition, les rapports d'origine et de parenté entre « Les Alleman de Valbonais et les Allaman de Faucigny », familles différentes mais alliées.

M. le général Bordeaux signale l'intéressant travail publié par M. Félix d'Yvoire dans les « Cahiers de Savoie », consacré à l'histoire de l'ancien château-fort d'Yvoire et de ceux qui l'ont habité. En dépit des difficultés du temps présent, M. d'Yvoire a réussi à réaliser définitivement la construction et la couverture de cette antique demeure, que la légende et l'histoire ont conservée comme une sorte de bien national en Chablais.

Revenant sur l'époque où il y eut pendant quelques mois une garnison allemande à Thonon, 1943-44, le général Bordeaux observe qu'à la différence de ce qui est arrivé à d'autres monuments, la statue du général Dessaix fut toujours respectée. Au moment de la fonte des monuments de bronze, jamais il ne fut question de toucher à la statue du Bayard de la Savoie ; cette effigie, portant gravé sur son socle : « Gouverneur de Berlin, 1812 », échappa à cette épreuve qui coûta malheureusement à la Savoie quelques statues et plusieurs bustes, notamment la statue du général Dupas, à Evian.

Complétant son étude sur la libération de Thonon, le même auteur donne lecture de la liste des glorieux morts des 16 et 17 août 1944, que l'assistance a écoutée debout. Il y eut treize combattants tués à l'ennemi, et cinq civils, dont une femme, également victimes des fusils et des mitrailleuses de Rives et de Crête.

L'Académie reçoit plusieurs ouvrages : « L'Eté de Jeanine », roman par Jeanne Dannemarie ; « La défense

de la Savoie et du Dauphiné, par le groupement du général Cartier, juin 1940 », par le colonel Paul-E. Martin (Revue Militaire Suisse, n° 9, 1945).

Est admis comme membre agrégé : M. Charles Arnaud, à Tassin la Demi-Lune.

Séance du 13 Décembre 1945

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président parle de la reprise des relations avec les Sociétés Savantes de la Suisse, de l'échange des publications ; il communique un cordial message de M. le Chanoine Dupont-Lachenal, le distingué Président de la Société d'Histoire du Valais Romand.

Il a fourni d'intéressantes notes héraldiques à notre compagnie et il annonce que le nouvel Armorial du Valais paraîtra au printemps. L'Académie a retenu un exemplaire de cet important ouvrage destiné au Fond historique de la bibliothèque de Foras.

M. Emile Vuarnet, citant quelques vers du trouvère Guy de Bourgogne parle de l'étymologie du mot patois *éve* (eau) et des noms de lieux qui en dérivent. Dans notre région le mot éve a formé ceux d'Eviau, Evire, Yvoire, la montagnes des Voirons s'appelait l'Evouéron.

M. le Docteur Nussbaum présente une étude très documentée sur les Suisses au service de la Maison de Savoie, notamment au temps des guerres du Piémont et du Nord de l'Italie. Il explique le mode de recrutement de ces troupes, décrit leurs uniformes, leurs bannières particulières, garnisons, campagnes et cite les chefs marquants. Autant qu'au service de la France, les Suisses jouèrent un certain rôle dans nos armées savoyardes.

M. le Général Bordeaux observe que de nombreux Savoyards servirent à leur tour dans les armées helvétiques, il y eut aussi des Français. Le Docteur Nussbaum rappelle que le port de Morges fut construit par le fils de l'amiral Duquesne.

M. Quiblier signale quelques coutumes relatives aux fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte et autres solennités. Une des plus curieuses était sans doute celle de la farce

populaire du *fer à rissoles*, instrument inexistant que l'on envoyait quérir par des naïfs à la veille de Noël. La communication se termine par la liste des diverses friandises ou mets consacrés par l'usage et qui caractérisent bon nombre de nos fêtes rituelles.

Des remerciements sont adressés à Mme Outhenin-Chalandre qui a fait don de la collection de vingt années de la Revue des Deux-Mondes.

Sont admis comme Membres de l'Académie : M. Alphonse Romand, de Genève et M. Léon Imhoff, de Sion.

Séance du 14 Janvier 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président annonce le décès à Paris, de M. l'abbé Thuélin, âgé de 63 ans. Très apprécié dans les milieux artistiques et intellectuels, le regretté défunt était particulièrement expert en peintures de la Renaissance.

Des condoléances sont adressées à M. le Dr Nussbaum à l'occasion du décès de sa mère.

M. L. Guy présente le rapport du Concours de Poésie 1945, de la Fondation de Mgr Piccard. Le prix de 300 fr. est attribué au poème portant comme épigraphe : *Sursum corda* qui, sous le titre « Quelques Méditations » comprend trois parties : Admirations -- Exécrations — Elévation. C'est une œuvre d'une grande élévation de sentiments avec de fort beaux vers. L'ouverture des plis cachetés en désigne l'auteur, M. Jean Gay, de Thonon.

M. J. Baud signale que les trois grands tableaux de l'abside de l'ancienne église de Thonon sont probablement dûs au pinceau d'André Cheville ou Chevillon. C'était le grand-père maternel et le maître de François Josserme dit Lange, d'Annecy, qui est considéré comme un des meilleurs peintres savoyards. Jouissant d'une certaine notoriété à Turin, André Cheville fut appelé à Thonon pour ornementer l'église Notre-Dame de Compassion, lors de sa restauration.

M. Alphonse Depierre, dans une communication faite à l'Académie Chablaisienne, le 9 mai 1887, signalait qu'André Chéville peignit entre autres à Thonon : « le tableau

de la Nativité de la Vierge qui est derrière le maître-autel de l'église paroissiale » (A. C. t. I^e, p. XLIV), mais il se trompait en disant que c'était saint François de Sales qui avait attiré ce peintre dans notre ville. Il se peut que François Lange, né en 1676, ait aidé son grand-père pour la composition et l'exécution des trois tableaux de l'abside de notre vieille église ; le meilleur est celui de la Visitation de la Vierge, et cela confirmerait une tradition attribuant à Lange certaines peintures de l'église de Thonon.

Répondant à une question posée à la séance précédente, le Dr Nussbaum parle des comtes de Genevois de la première maison de Genève. Elle commence avec Robert premier comte de Genevois en 1012 et finit en 1394 avec Robert III qui fut l'antipape d'Avignon Clément VII et le personnage le plus marquant de cette dynastie. Par le mariage de Conrad II de Genève avec Berthe de Flandre, cette famille descendait du roi Louis IV d'Outremer et des rois de Bourgogne.

M. Emile Vuarnet présente une analyse de l'Histoire de la Maison de Savoie, par Fernand Hayward, rendant justice au talent et à l'impartialité de l'auteur. Par la même occasion il tient à protester contre les termes employés dans une autre Histoire de Savoie, récemment parue, pour parler de la fameuse Escalade de Genève de 1602, où l'on peut lire, p. 75 : «... Charles-Emmanuel dont la dernière tentative *aventurière a piteusement* échoué lors de l'escalade tentée contre Genève une nuit de décembre 1602...».

A l'occasion de leurs derniers fascicules, M. le Général Bordeaux signale la valeur et le mérite persévérants de nos deux Revues provinciales : la Revue Savoisienne d'Annecy et les Cahiers de Savoie de Chambéry, leurs publications variées et intéressantes et, en dépit des difficultés de ce temps, l'excellence de l'impression et de la présentation.

Le Président, pour répondre à une interrogation au sujet de la restitution des archives savoyardes indûment gardées à Turin, fait remarquer que les Sociétés Savantes de Savoie n'ont pas attendu les appels de la Presse pour agir. Dès les pourparlers de Paix, elles ont, à deux reprises, envoyé au Ministère des Affaires Etrangères des pétitions indiquant la nécessité de récupérer des documents

indispensables à l'histoire de notre province. Le Président ajoute qu'en félicitant M. Duparc, l'érudit archiviste départemental lorsqu'il fut appelé à de plus hautes fonctions à Paris, il le pria encore de veiller et d'insister auprès du Gouvernement pour obtenir cette restitution. Depuis lors, la Fédération des Sociétés Savantes de Savoie a continué ses démarches. Du reste, le dévoué Secrétaire perpétuel de l'Académie Florimontane, M. Louis Pfister, vient de communiquer à la Presse une note énergique qui met toutes choses au point.

Le Médecin Général Muraz envoie deux intéressants articles qu'il vient de publier dans la Revue scientifique « La Nature » ; ils sont intitules : Quinquina, Quinine et Kina-bureau, et Le Strophantus gratus en A. O. F.

Se faisant l'interprète de l'Assemblée, M. le Général Bordeaux félicite M. Quiblier qui a été nommé Président d'Honneur de la Fédération des Syndicats d'Initiative des deux départements savoyards, lors de l'Assemblée générale du 5 janvier à Aix-les-Bains.

Séance du 14 Février 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président exprime les condoléances à M. Francis Favre, directeur du *Savoyard de Paris* à l'occasion du décès de sa femme, et à Mme Audinet, dont le mari est décédé au cours d'un voyage en Chine.

Faisant suite aux considérations et critiques exprimées lors de la dernière séance, par M. Emile Vuarnet, sur les Histoires de Savoie récemment publiées, le Comte E. de Foras dans une communication de belle tenue littéraire apporte son approbation et ses commentaires. Il affirme avec force que la vérité historique doit toujours être respectée et que les Savoyards doivent défendre le patrimoine de gloire laissé par leurs ancêtres. Il relève spécialement les termes employés pour mentionner l'Escalade de Genève en 1602, dans l'Histoire de Savoie par M. R. Avezou. A l'aide d'une documentation serrée il met au point et explique l'attaque tentée par le Duc de Savoie pour reprendre la cité de Calvin (*Mémoire II de ce volume*).

M. Quiblier parle du mot patois *incoura*, qui dans beaucoup de communes, de montagnes surtout, s'appliquait à nos curés. Cette appellation, qui vient du latin *in-curatus*, fut donnée aux religieux des différents chapitres auxquels, vers l'an 600, on confia le soin de veiller à l'organisation des premières paroisses.

Le Président entretient l'Assemblée du classement du châtaignier légendaire de la Chavanne qui, selon le Dr Nussbaum, serait un des plus beaux et des plus anciens d'Europe. A cet arbre et ce site pittoresque se rattachent des souvenirs historiques de St-François de Sales et de la famille du Général Dessaix.

En remerciant l'Académie pour le prix qui lui fut attribué, M. Jean Gay envoie une nouvelle fable : « La vigne et la crosse ». Ce petit poème est fort bien présenté dans un style léger, imagé et plein d'humour.

A l'occasion du quatrième centenaire de la mort du Bienheureux Pierre Favre ou Lefèvre, M. Lucien Guy lit une biographie de ce célèbre prédicateur. Pierre Favre, né en 1506, au Villaret, paroisse de St-Jean-de-Sixt, prit ses grades à l'Université de Paris, fut ordonné prêtre en 1534 et fut un des six fondateurs avec Ignace de Loyola, de la Compagnie de Jésus. Grâce à sa connaissance des langues étrangères, Favre prêcha en Italie, en Espagne, Portugal, Allemagne. Appelé à Rome, pour participer au Concile de Trente, il y mourut le 1er août 1546. Pierre Favre, premier compagnon de St-Ignace, premier théologien, prêtre et prédicateur de la Compagnie de Jésus, fut béatifié en 1872. Il reste une des gloires de la Savoie.

M. Guy parle ensuite du Général Jean Montfalcon, né au Pont-de-Beauvoisin en 1767, mort le 12 mai 1845. Entré au service de la France en 1793, il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. En 1815 il fut chargé de la défense de Bonneville, où il vainquit l'armée autrichienne bien supérieure en hommes et en artillerie, le 27 juin. Peu de temps après le général Montfalcon remportait un autre succès à Dortan (Ain).

M. J. Baud présente une notice sur une bannière offerte à la Ville de Thonon, en 1614, par Jeanne de la Baume-Saint-Amour, princesse de Sticuluse. Ce « conforon », selon l'expression du temps, était en damas bleu céleste,

orné d'une image de Notre-Dame, nouvelle patronne de la cité, avec les armoiries de Thonon et celles de la donatrice.

M. Emile Vuarnet, complétant ses études sur la circulation dans la vallée du Rhône, envoie quelques réflexions sur la Notice des Dignités de l'Empire Romain, rédigée entre 375 et 400 ; les Préfets des barques assuraient le trafic commercial entre le lac du Bourget et Marseille.

En évoquant la mémoire de Jacques Dubouloz, ancien président de l'Académie, mort il y a dix ans. M. le Général Bordeaux signale la nomination déjà ancienne, car elle date du mois de mars dernier, de son fils aîné, le général Joseph Dubouloz, la brillante carrière qu'il a remplie depuis trente ans, spécialement au cours des deux guerres, et les hautes fonctions de Chef de la Section technique de l'Artillerie au Ministère de la Guerre, qui lui sont maintenant confiées.

Don à la Bibliothèque : « La Guerre du Duc de Savoie en Provence, 1707 », poème provençal de Jean de Cabanes (90 p., Aix, 1830) offert en souvenir de M. Georges Ramain.

Une étude de M. l'abbé Etienne du Mont : « Les débuts du Christianisme au Pays de Genève ». (Revue « La vie catholique », Genève).

Assemblée générale du 11 Mars 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président adresse les condoléances de l'Académie au Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge, à l'occasion du décès de sa femme.

Le compte-rendu financier est présenté par M. Bardin, ainsi que le projet de budget pour 1946. Le secrétaire expose la situation et les travaux de la Société. Ces comptes-rendus sont approuvés.

BILAN DE L'ANNEE 1945

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1945	Fr.	24.753 40
Cotisations et droits d'entrée	»	6.825 »
Vente de volumes, subventions, souscriptions	»	5.539 »
Remboursement obligation Crédit National.	»	585 »
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'Epargne.	»	1.339 80
Total	Fr.	39.042 20

Dépenses :

Recouvrements, correspondances, envoi de volumes	Fr.	1.118 30
Travaux divers, comptes-rendus des séances.	»	390 »
Frais de bureau, matériel, chauffage	»	1.617 »
Mobilier : achat fourneau à bois	»	1.700 »
Bibliothèque, achat ouvrages Fondation R. de Foras	»	703 »
Prime assurance	»	335 »
Impôt et prélèvement de 10 % sur titres de Rente.	»	1.228 40
Achat obligation Foncière 1913 (remploi titre Cr. Nationale)	»	447 »
Réserve statutaire	»	300 »
Total.	Fr.	7.848 70
Solde créditeur au 31 décembre 1945 ...	»	31.193 50
Total.	Fr.	39.042 20

Le Conseil d'Administration et le Bureau sont élus pour les trois années 1946, 1947 et 1948 :

Président : M. Léon Quiblier.

Vice-Présidents : M. Claudius Baud ; M. le baron d'Yvoire.

Secrétaire : M. J. Baud.

Secrétaire-adjoint : M. L. Guy.

Trésorier : M. F. Bardin.
Bibliothécaire : M. J. Lemuet.
Conseil d'Administration et Comité adjoint : MM. les membres du Bureau ci-dessus, M. le Général Bordeaux, F. Dubouloz, comte Etienne de Foras, Jean Gay, F. Marin, M. Michaud, C. Servettaz, E. Vuarnet.

Le prix d'histoire de la Fondation de Sonnaz, de 750 fr. est attribué à l'ouvrage de M. F. Gaillard : « Le Conseil Général du département du Léman » (1800-1813), qui sera imprimé par les soins de l'Académie. Et celui de la Fondation Bartholoni, à l'étude de science archéologique de M. Emile Vuarnet : « Les Anneaux du Déluge ».

Lecture est faite par M. L. Guy d'un article intitulé : *Un Berceau*, publié jadis par M. Ph. de Grandlieu, et décrivant la maison natale de Mgr Dupanloup, à Saint-Félix.

M. Emile Vuarnet communique un récit complet et mouvementé de la bataille de l'Assiette, 19 juillet 1747, d'après les notes et croquis du Général de Mouxy de Loche. L'armée commandée par Charles-Emmanuel III, assisté du vieux Général de Briquerasque et du Major Novarina comte de Saint-Sébastien, remporta une brillante victoire sur celle du lieutenant-général de Belle-Isle, pourtant bien supérieure en nombre. Cette bataille, où était en jeu la délivrance de la Savoie, laissa un souvenir impérissable dans notre pays.

A ce propos, M. le Général Bordeaux évoque le deuxième centenaire, que nous parcourons en ce moment, de la guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748), où le Royaume de Sardaigne, allié à l'Empire, se trouva en guerre avec la France et l'Espagne. C'est à cette époque, marquée par de longues opérations dans les Alpes, que se rattachent les deux actions de guerre les plus importantes survenues en montagne, à la fois par les effectifs engagés, les pertes subies et l'altitude où elles se sont accomplies (2.600 à 2.700 m.) toutes deux le même jour, 19 juillet, à trois ans d'intervalle. Il s'agit des rudes combats de Monte-Cavallo (1744) et de l'Assiette (1747). Les Français furent vainqueurs la première fois et marchèrent sur Coni ; vaincus la seconde fois, ils durent repasser le Mont-Genèvre et regagner Briançon. On y vit, à chaque fois, des régiments suisses des deux côtés. C'est spécialement l'oc-

casion d'évoquer la mémoire de quelques-uns de nos illustres chefs savoyards de ce temps : de Seyssel, de Mouxy de Loche, etc... et d'abord celle du Major-Général du Verger de Saint-Thomas, tué en défendant la grande redoute du Monte-Cavallo, et dont les descendants ont toujours servi la France aux armées, en paix et en guerre, depuis l'union de 1860.

M. Quiblier parle de l'aménagement de la station météorologique de Thonon, et de l'installation à Rives de l'anémomètre, du baromètre et du thermomètre enregistreurs, du pluviomètre et du limnographe. Il souhaite que cette station soit complétée par un sismographe, d'autant plus utile et intéressant que notre région se trouve placée sur la ligne des tremblements de terre.

Séance du 11 Avril 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président adresse ses condoléances à la famille de Mme Beamish, née Elisabeth de Foras, décédée dans sa 81e année, sympathiquement connue à Thonon pour ses amples et discrètes aumônes et ses encouragements aux enfants studieux, auxquels elle attribuait des livrets de Caisse d'épargne. Il parle ensuite d'un autre membre de l'Académie, M. l'abbé Jean Rosay, mort victime de son patriotisme et de son dévouement à l'âge de 43 ans, à la mémoire duquel une touchante cérémonie, présidée par Mgr l'Evêque d'Annecy, a été célébrée récemment à Douvaine. Malgré les menaces et les dénonciations, il s'était employé sans relâche à faciliter le passage de la frontière aux malheureux que traquait la Gestapo. Arrêté le 11 février 1944, interné successivement à Auschwitz, Birkenau, Gross-Rosen et Nordhausen, le vaillant curé de Douvaine a succombé au temps de Pâques 1945, dans l'infirmerie de Bergen-Belsen, par suite des privations et des sévices coutumiers à la barbarie allemande.

Une tradition concernant le château de Troches à Douvaine, est rapportée par le Comte Gustave de Saint-Bon. Il la tenait de feu le roi Humbert 1er qui lui en conta les détails au cours d'une réception au palais du Quirinal vers 1893. Ce souverain l'avait accueilli plusieurs fois

d'une façon assez intime pour parler de l'Amiral de Saint-Bon (décédé le 26 novembre 1892) qu'il aimait beaucoup. Le grand marin Savoyard, oncle du Comte Gustave de Saint-Bon, était né à Chambéry en 1828, il fut ministre et créateur de la Marine italienne, aide de camp général du roi, grand croix de sept Ordres importants d'Europe dont la Légion d'honneur, il était aussi titulaire de l'Ordre Militaire de Savoie et de la Médaille d'Or à la Valeur Militaire pour ses hauts faits d'armes. Le Roi d'Italie exprimait aussi à son invité son affection pour la Savoie où il était venu plusieurs fois, comme Prince Royal, avec son frère cadet Amédée Duc d'Aoste. Sur ces entrefaites, un carrosse aux livrées rouges de la famille royale arrive au Quirinal et la sonnerie du trompette du poste de garde du palais retentit : sol mi, sol sol mi, sol sol mi *do.* Le roi Humbert dit alors : « Vous qui êtes Chablaisien, savez-vous que cette sonnerie est une vieille fanfare chablaisienne que l'on sonnait jadis à Troches ; ce château était au moyen âge un rendez-vous de chasse et appartenait à la Maison de Savoie, la région de Douvaine était fort giboyeuse à cette époque ». La présence du Souverain ou d'un membre de la famille royale fut signalée, d'abord à Turin, puis à Rome, depuis ce temps jusqu'à nos jours.

Sous le titre : Chablais et Faucigny, M. Lucien Guy expose les liens de parenté entre les anciens souverains et seigneurs de ces provinces, dont les fiefs étaient enchevêtrés, notamment les familles de Féternes et de Faucigny, héritières de la reine Ermengarde, épouse du roi Rodolphe III de Bourgogne. Il remarque que les deux châteaux primitifs de Féternes et de Faucigny, aujourd'hui détruits, furent bâtis au début du XIe siècle dans un même site, à semblable altitude et sur un même plan.

M. le Docteur Nussbaum parle de l'intérêt de la toponymie pour établir l'origine des villes et expliquer le choix de leur emplacement. Il mentionne les remarquables études de Victor Bérard sur ce sujet, consacrées aux cités antiques du bassin méditerranéen. Cette science appliquée aux sites des bords du Léman permettrait de connaître les raisons d'exister des villes telles que Thonon, Evian, Yvoire.

M. le Général Bordeaux évoque la mémoire de Mgr Gru-

mel, Evêque de Maurienne, récemment décédé, rappelant son exceptionnelle valeur intellectuelle, sa force morale, ses aptitudes d'éducateur et de constructeur. Parmi ses créations, il faut citer la curieuse chapelle du col de l'Iseran, à 2.800 mètres d'altitude, dont l'architecte fut M. Maurice Novarina de Thonon. Les dernières années de Mgr Grumel furent assombries par les destructions accomplies en Maurienne par les Allemands au mois de septembre 1944.

Le Général retrace ensuite, d'après les travaux de G. de Manteyer, l'organisation ecclésiastique dans le Sud-Est des Gaules et jusqu'à présent, dans son développement historique. Ces souvenirs d'histoire, qui concernent plus particulièrement la Savoie, intéressent vivement l'assemblée.

Sont nommés membres de l'Académie : MM. Gaignerot, Sous-Préfet, et B. Dussart, de Thonon.

Séance du 13 Mai 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le président réfute la légende de la présence d'un crâne derrière la plaque de calcaire blanchâtre encastrée dans le mur de la Place du Château, vers le milieu du Crêt-de-Rives. Ce crâne, paraît-il, aurait été celui de Leclerc, le traître qui livra aux Bernois le secret de l'entrée souterraine du château-fort de Thonon en 1589. Cette pierre n'est autre qu'un débris de la Bastille ; envoyée de Paris par le citoyen Palloy, elle fut inaugurée le 30 brumaire an II (20 novembre 1793). Son inscription gravée l'indique du reste. Elle se trouvait jadis dans le jardin Marcoz, aux Ursules, et fut donnée au Musée de Thonon par M. Marcoz, inspecteur-voyer en retraite. A l'occasion du cinquantenaire de la proclamation de la République en 1871, M. Jean Blanchard, inspecteur des Eaux et Forêts, demanda l'autorisation de la placer où elle se voit encore aujourd'hui.

M. Quiblier fait aussi justice d'une légende de l'élevage des oies au siècle dernier par les grandes familles de Thonon. Seul est resté le souvenir des quatre ou cinq oies du syndic Duperrier, qui avaient le privilège de parcourir

les rues de la cité. Il cite diverses anecdotes amusantes les concernant.

Faisant suite aux études sur les barques du Léman de M. E. Clouzot, publiées dans les précédents Mémoires de l'Académie, M. J. Baud parle de l'influence des constructeurs hollandais sur le type de la grande barque, gréée et armée en galère. Daniel Byns, de Delft, au service des Bernois au XVIIe siècle, est l'auteur d'un modèle pratique pour les transports de matériaux, qui fut adopté par les constructeurs de barques savoyards et vaudois au début du XVIIIe siècle. En outre l'ingénieur hollandais Maximilien d'Hangest d'Ivoy, travaillant aux fortifications de Genève, arma des vaisseaux de guerre ; Murlin, d'Amsterdam fut intendant du port de Cossonay ; Emencs, d'Utrecht. constructeur des écluses d'Aarberg, et Harmans, de Kuilenbourg, gardien d'Yverdon, sont signalés par M. P.-L. Pelet (Revue historique Vaudoise, mars 1946) comme constructeurs de bateaux en Suisse. Nos bateliers du Léman continuèrent, pour la barque nouvelle, l'emploi de l'ancienne terminologie tirée des galères méditerranéennes. Depuis le temps du Comte Rouge (1390) les Etats de Savoie disposaient des ports du Comté de Nice et de Vintimille, où se formaient marins et armateurs.

M. Lucien Guy parle du célèbre mathématicien Gaspard Monge, né le 10 mai 1746, et dont le père était originaire de Saint-Jeoire-en-Faucigny. Membre de l'Académie des Sciences, ministre de la Marine sous la Révolution, fondateur de l'Ecole Polytechnique, Monge se distingua encore en Egypte, et fut président de l'Institut du Caire. Son œuvre est considérable et féconde ; il a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques, il mourut à Paris en 1818.

M. Guy présente une reconstitution de l'ancien château de Féternes d'après les recherches qu'il fit sur l'emplacement des ruines.

Pour étayer son travail sur les anneaux préhistoriques de nos montagnes, M. Emile Vuarnet communique une attestation légalisée d'un habitant de Bons, concernant les boucles des rochers du Calvaire sur les Voirons.

M. le Général Bordeaux signale un important article publié par le *Savoyard de Paris*, signé de M. Sylvestre, au

sujet de l'équipement électrique des Alpes. L'auteur mentionne notamment en Maurienne, la Bissorte, la plus puissante chute de France ; en Tarentaise, le lac de la Girotte et son renforcement par les eaux du glacier de Tré-la-Tête. Plus près de nous, le barrage de Génissiat, sur le Rhône, avec les difficultés et circonstances diverses, qui en ont retardé l'exécution. En somme, la Savoie est en train de prendre une très large part dans l'ensemble de l'organisation et de l'utilisation des forces motrices dans les Alpes.

M. Revillard, préfet de la Haute-Savoie est nommé membre de l'Académie.

Séance du 13 Juin 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. Quiblier parle de l'antique oratoire du Crêt Sainte-Marie, qui depuis un temps immémorial appartenait à la famille Dantand, une des plus anciennes de Thonon ; sa dernière propriétaire le céda à la famille de M. Joseph Mudry. Il contient une Pieta sculptée en bois, d'un style primitif très expressif. En prenant le chemin de droite du carrefour où se trouve ce monument du passé, on parvient au hameau de l'Ermitage. Là se voient les vestiges d'un couvent élevé en souvenir de la chute que fit Amédée VII le Comte Rouge, au cours d'une chasse au sanglier dans la forêt de Lonnaz, le 21 octobre 1391, quelques jours avant sa mort mystérieuse. Humbert de Savoie, sire de Montagny et Grandcourt (1377-1443), fils naturel du Comte Rouge, y avait établi six ermites vivant sous la règle de Saint-Benoît. Son frère le célèbre Amédée VIII dota ce prieuré en 1430. L'église et le cloître furent démolis par les Bernois en 1536. En mémoire de la mort tragique de son père, Amédée VIII avait élevé l'église des Augustins, bijou gothique détruit pour faire place à l'Hôtel des Postes actuel.

M. J. Baud apporte de nouveaux renseignements sur le tir au papegai à Thonon au XVIIe siècle, et les réjouissances publiques. L'oiseau se tirait à l'arquebuse sur la place de Crête, où la Société possédait un bâtiment particulier, près du jeu de mail établi en 1617 par les Régents du Collège. Le roi du tir jouissait de nombreux privilèges;

en 1611 le champion est Michel Bergoën et Jean Dufresne en 1618 ; la ville offrait un char de vin blanc pour la fête.

Evoquant le souvenir de Charles Anthonioz, vice-président de l'Académie Chablaisienne, mort en 1937, M. le général Bordeaux signale le mariage de son fils Bernard avec Mlle Geneviève de Gaulle, qui a été célébré à Genève le 29 mai, avec un grand concours de parents et d'amis et avec l'assistance particulièrement sympathique de la population genevoise.

Parmi diverses publications intéressantes de la *Revue Savoisienne*, le général signale une chronique de M. Louis Pfister sur « les Alsaciens et Lorrains dans la Haute-Savoie pendant la guerre ». L'auteur en évalue le nombre à quatre mille, et parmi eux divers personnages considérables, dont l'évêque de Metz ; après le malheur et les souffrances qui s'étaient abattus sur eux, ils reçurent chez nous un cordial accueil dont ils ont conservé le souvenir.

Le président remet les ouvrages suivants pour la bibliothèque : « L'occupation internationale de la Crète », par le général Bordeaux, et la « Biographie de M. André Engel (1880-1942), par Elie Gagnebin (Schaffouse, 1943).

L'Académie reçoit comme membres : Mmes A. Amoudruz et F. Gaignerot, MM. L. Gavillet et G. Denais.

Séance du 8 Juillet 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président adresse un hommage ému à la mémoire de deux membres de la Société, décédés : M. J.-B. Chantrell, d'Anthy, qui avait spécialement étudié l'architecture et le style de l'ancien hôtel d'Antioche en vue de son classement comme monument historique, et Mlle Adèle Perret, de Thonon.

La toponymie savoyarde revient à l'ordre du jour, à propos de la publication des nouvelles cartes géographiques de la région. Lecture est donnée d'une notice de M. Albert Dauzat au sujet des noms se terminant en Z. Une longue discussion s'engage entre les membres présents, car les avis sont très partagés, la suppression des Z et des X ne pouvant d'ailleurs pas s'imposer pour les noms

des communes, sans jugement du Conseil d'Etat. Il est à remarquer que déjà, l'Académie de Savoie, dans sa séance du 30 janvier 1862, s'intéressait à la question ; M. Pillet faisait connaître que le Z remontait au xve siècle, lettre muette que l'on voulait, depuis l'Annexion, abusivement prononcer en ôs et en âs, affublant nos noms savoyards en « palicares de la Grèce ou en matamores espagnols ! » (A. S., 2e série, t. V, p. xxiv-xxvi). La langue française admet bien nez, riz, perdrix, pourquoi toucher à Reyvroz, Bernex, Chamonix et autres.

M. Emile Vuarnet présente une dissertation sur l'emploi du mot *ogive* dans le patois du bas Chablais, pour désigner un mur d'étai perpendiculaire, et que l'on retrouve comme image dans l'expression : « orendrait on a l'ojzive », à présent on a le dessus, l'appui, on est fort.

M. J. Baud communique une étude historique sur la vallée de Tende, accompagnée par une carte indiquant les circonscriptions administratives anciennes et modernes et les territoires réclamés par la France. Un comte de Vintimille ayant épousé la princesse Eudoxie, fille de l'empereur Théodore II Lascaris, ses descendants prennent le nom de Lascaris et s'intitulent comtes de Tende dès le xiiie siècle. Ils prêtent hommage aux souverains de Provence, puis se soumettent au comte Rouge de Savoie qui venait d'acquérir le Comté de Nice, 1388. Par son mariage en 1498, avec Anne de Lascaris, René de Savoie devint comte de Tende, il s'attacha à la Maison de France et servit vaillamment Louis XII et François Ier qui était son neveu. René fut gouverneur et sénéchal de Provence, grand maître de France, se battit à Marignan, la Bicoque, et fut mortellement blessé à Pavie. Ses fils et petits-fils, comtes de Tende, se distinguèrent également au service de la France : Honorat II fut Maréchal de France, gouverneur de Guyenne et Provence, il succéda à Coligny en 1572 comme Amiral de France et se battit contre son cousin le Duc de Savoie. Mais sa fille unique, Henriette, femme du Duc de Mayenne, céda le Comté de Tende, en 1579, au Duc de Savoie avec ses droits sur Vintimille et Oneille. La vallée de la Roya suivit dès lors le sort du Comté de Nice. La route du Col de Tende fut rendue carrossable. La France, qui avait déjà occupé cette région au temps de

Louis XIV, devint maîtresse de Tende à la Révolution, les habitants se montrèrent de bons et loyaux Français jusqu'à la Restauration de 1814. Comme les Savoyards les Niçois furent enchantés de redevenir Français en 1860, mais les montagnards de Tende et Brigue, qui avaient aussi réclamé avec enthousiasme la nationalité française, eurent la cruelle déception de se voir séparés de leurs frères par une frontière aussi bizarre qu'arbitraire.

M. le général Bordeaux expose, selon la géographie et l'histoire, les questions qui sont actuellement en instance au sujet des frontières des Alpes franco-italiennes, et auxquelles les traités prochains donneront une solution définitive.

Le bibliothécaire enregistre les dons suivants : « Les pensées de Marie-Amélie, Reine des Français », par la Duchesse de Vendôme (La Bonne Presse, Paris, 150 p. in-8°), « Châteaux Savoyards » I. Faucigny et Chablais, par Georges Chapier (Revue des Alpes, Grenoble, 1946, 104 p. in-8°).

MM. Marcel Conversy, B. Mégevet et M. Dubuc à Thonon, sont reçus membres de l'Académie.

Séance du 25 Septembre 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Cette séance commémorative de la mort du capitaine Rodolphe de Foras fut précédée, le matin à 7 heures 30, par une messe célébrée en la basilique de Thonon par les soins de l'Académie et à laquelle assistait une délégation.

Le Président rappelle la mort, le 2 août dernier, de M. Claudius Baud, Vice-Président de l'Académie. Né à Morzine en 1885, professeur honoraire du Collège Municipal où il avait enseigné les Lettres pendant de longues années, M. Baud était Conseiller Général du Canton du Biot depuis 1931 ; Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Savoie, Président du Dispensaire d'Hygiène Sociale. Son inlassable dévouement avait été marqué par la rosette d'Officier de l'Instruction Publique, puis la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Faisant partie de l'Académie depuis vingt-cinq ans, il avait donné d'intéressantes

communications concernant l'histoire régionale, notamment sur la vallée d'Aulps et les coutumes montagnardes, la numismatique, et publié un Mémoire sur le Collège de Thonon. Lors de ses imposantes funérailles, M. le Principal du Collège, M. Martel, député, Président du Conseil Général, et M. le Préfet, rappelèrent ses mérites.

La Commission du Concours de la Fondation du Comte Rodolphe de Foras attribue le Prix d'Histoire de 3.000 fr. de l'année 1946, à l'ouvrage : « Un grand Intendant savoyard, le Chevalier Jacques-Alexis Vichard de Saint-Réal », par le commandant E. Gaillard. M. J. Baud lit un rapport sur cette biographie, très bien documentée faisant revivre un remarquable administrateur, un grand savant, et un fin lettré. Deux portraits de l'Intendant sont présentés par un de ses descendants, le Comte Etienne de Foras.

M. Quiblier transmet les félicitations de la Société à M. Marcel Conversy, auquel l'Académie Française a décerné le Prix de la Pensée française pour son livre : « Quinze mois à Büchenwald », témoignage émouvant et vécu de sa dure captivité au sinistre camp.

L'Académie commémore cette année le centenaire de la naissance de l'écrivain de talent Charles Buet, né à Chambéry le 11 octobre 1846. Il habita Thonon de 1885 à 1894, fut un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne, Vice-Président de la première heure et son second Président. Romancier, historien, conteur, dramaturge, Charles Buet a publié plus de 80 volumes, des pièces de théâtre et d'innombrables articles de revues et de journaux. Son activité s'étendit aussi au développement de Thonon et des stations de la côte du Chablais ; membre et animateur de tous les Comités, Groupements pour les festivités, il fut notamment un des principaux organisateurs des grandes fêtes nautiques et Régates internationales de Thonon en 1890.

L'Académie émet le vœu que le souvenir du romancier que Barbey d'Aurevilly avait appelé « le Walter Scott de la Savoie », soit conservé en donnant le nom de Charles Buet à une rue, avenue ou chemin de Thonon, ville qui lui doit de la reconnaissance.

A ce propos, le Président rappelle les suggestions déjà émises jadis auprès des diverses municipalités, afin que

la mémoire de divers personnages, qui furent les bienfaiteurs et la gloire du pays, soit marquée pour l'édification des nouvelles générations aussi bien que des étrangers de passage dans notre cité. Il y aurait le marquis Albert de Genève-Lullin, les comtes de Sonnaz, le comte Amédée de Foras et autres illustrations de Thonon.

M. J. Baud communique une étude sur le Traité de Thonon de 1432, qui valut à la Savoie l'acquisition de la province de Montferrat. Ce traité devait attirer plus tard l'attention des plus célèbres hommes politiques, tels que Richelieu, Mazarin, le cardinal Barberini. L'auteur parle des guerres et conflits qui en résultèrent, citant notamment la fameuse expédition de l'armée savoyarde traversant au mois de décembre 1434 les neiges et les glaces du Grand-Saint-Bernard, avec toute son artillerie, dont une immense bombarde, exploit que Bonaparte devait renouveler quatre siècles plus tard.

M. Jean Gay lit un émouvant poème pour la mort d'un jeune héros. Un autre poème de Mlle Marie-Fernande Tessier intitulé : « Parallèle », est consacré à la mémoire de sa mère, vers touchants d'une haute élévation de pensée.

M. Quiblier fait l'éloge de l'ouvrage de M. Henry Bordeaux « Vision du Maroc », offert par l'auteur.

Séance de rentrée du 11 Novembre 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président rend un dernier hommage à la mémoire de M. Arnold Corboz, décédé à Fribourg, le 29 septembre, à l'âge de 74 ans. Distingué bibliophile et érudit, M. Corboz s'était spécialement consacré au classement des bibliothèques selon une méthode nouvelle.

Au moment où l'on célèbre le centenaire de la découverte de la planète Neptune, M. Lucien Guy rappelle la part que prit à cet évènement sensationnel, notre illustre compatriote, l'astronome Alexis Bouvard.

Né aux Contamines, près Saint-Gervais, en 1767, Bouvard entra à l'Observatoire de Paris en 1793. Il fut élu membre de l'Académie des Sciences en 1803 et Président du Bureau des Longitudes en 1808. C'est en construisant

les Tables d'Uranus, en 1821, qu'il remarqua l'action perturbatrice d'une planète inconnue et la signala au monde savant. Ses confrères, Adams, Arago, Galle, et finalement Leverrier, recherchèrent la position de cette planète. Ce n'est qu'en 1846, vingt-cinq ans après les travaux et calculs entrepris par Bouvard, que Leverrier découvrit Neptune. Mais Bouvard était mort depuis trois ans, le 7 juin 1943. Neptune est une planète de 8e grandeur, son rayon vaut 4 fois celui de la terre et sa masse est 16 fois plus grande.

M. Emile Vuarnet présente une note sur l'origine de l'Académie Florimontane et sa durée au temps de Saint François de Sales. Fondée vers 1607, cette Société littéraire qui, de l'aveu de Brunetière, est l'ancêtre véritable de l'Académie Française, était encore en pleine activité en 1620 où eut lieu une séance académique au Collège, en présence de Saint François. Le duc Henri de Genevois-Nemours, son premier protecteur, soit président, mourut en 1632, ses deux assesseurs étaient François de Sales et Antoine Favre, dès la fondation de l'Académie. Ils l'avaient précédé dans la tombe, mais le fils d'Antoine Favre, le grammairien Vaugelas et plusieurs autres académiciens survivaient, on peut donc fixer la disparition de cette Académie à la mort du Prince, soit en 1632, ce qui lui ferait un quart de siècle d'existence.

Trois poèmes d'une grande spiritualité de Mlle Fernande Tessier, charment l'Assemblée par leur parfaite harmonie. *Notre-Dame de Boulogne* et *Les Quais de Genève*, évoquent nos admirables sites d'automne, et *Saint-Georges* élève l'âme au-dessus des tristesses terrestres.

M. Quiblier, parlant de l'Histoire de Ripaille, explique pourquoi les fouilles faites sur l'emplacement de la somptueuse demeure où résidait, à l'époque romaine, le gouverneur de la région, n'aient produit qu'une belle coupe en verre irisé, quelques ossements, un anneau d'or avec pierre gravée. Quelques années avant sa mort, M. André Engel, le sympathique propriétaire du domaine, avait découvert un ancien four à chaux, près du moulin. Dans les déblais avoisinants, se rencontraient de nombreux fragments de marbre blanc dont certains appartenaient à des statues de dieux ou de personnages de grandes dimensions et de décors architecturaux. Considérés au moyen âge comme

des vestiges du paganisme, ces restes de la villa gallo-romaine auraient été brisés et calcinés pour fournir la chaux servant à la construction du château d'Amédée VIII.

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, que l'on commémore aujourd'hui, M. le général Bordeaux rappelle quelques souvenirs de cet évènement. Il évoque tout spécialement le souvenir de ce régime de *l'Union sacrée* qui dura cinq ans, de 1914 à 1919, sans jamais se démentir et qui demeure l'une des plus belles et honorables périodes de notre histoire.

Des remerciements sont adressés à M. le vice-amiral Joubert, qui a offert son important ouvrage : « *La Marine Française* ». (Ed. Alsatia, Paris, 1946, 580 p. in-8°) avec Préface de l'amiral Lacaze, de l'Académie Française.

Est reçue comme membre agrégé, Mlle Cécile Buffaz, à Reims.

Séance du 12 Décembre 1946

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

M. le Président souhaite une très cordiale bienvenue à un des éminents membres d'honneur de la Société, M. Edouard Chapuisat, de Genève, vice-président du Comité International de la Croix-Rouge. Il tient à saluer en lui, outre le savant historien, le représentant de cette Suisse hospitalière et fraternelle à qui va toute notre profonde gratitude pour son noble soutien au cours de nos cruelles épreuves.

Il exprime ses félicitations à Mme Jules Laurent, d'Annemasse, qui vient d'être admise dans la Société des Gens de Lettres.

M. Quiblier parle ensuite de la Radiesthésie depuis ses lointaines origines, puisque la baguette divinatoire était connue des Egyptiens, Phéniciens, Grecs et Romains, jusqu'aux modernes sourciers de notre temps, à travers les légendes du moyen âge. C'est ainsi que Voragine, dans sa Légende Dorée, nous montre Saint Gingoux faisant sourdre une claire eau de source, à l'aide de son bâton, pour les habitants du hameau de Saint-Gingolph. Il parle du pendule, du jonc, du ruban d'acier, citant notamment le

célèbre Abbé Mermet, qui employait le pendule, et émet-quelques hypothèses concernant le fluide particulier guidant les radiesthésistes.

M. le Docteur Nussbaum présente une nouvelle œuvre du sculpteur montagnard, François Ducret (1806-1859) de Ouatapan, Vailly, au talent si particulier. C'est une chouette en pierre grise, très expressive, provenant de chez M. Meynet, géomètre à Talonnet, Bellevaux. Il la compare à un petit chat de marbre brun aux mêmes formes arrondies et communique les photographies de plusieurs sujets de ce sculpteur animalier.

Le temps du second empire est évoqué par M. Emile Vuarnet qui lit les notes de route du soldat Collomb, de Loisin, envoyé en occupation avec son régiment dans les Etats-Pontificaux en 1860.

C'est l'occasion, pour M. J. Baud, de signaler l'anecdote mentionnée par l'historien René Pinon dans son *Histoire Diplomatique* (t. IX, Hist. de la Nation Française, G. Hanotaux), à propos de l'occupation des Etats Pontificaux. Les troupes sardes, qui voulaient prendre le territoire du Pape, ne croyaient pas trouver de résistance chez les Français. L'empereur Napoléon III était arrivé à Thonon le 31 août 1860, à 3 heures de l'après-midi, René Pinon écrit : « Les moyens diplomatiques ne pouvaient intimider Cavour ; il savait que l'empereur n'emploierait pas la force. Si Napoléon III n'a pas dit, à Cialdini et à Farini, envoyés auprès de lui à *Thonon*, le légendaire *Fate, ma fate presto*, cette formule répondait à sa pensée intime », (p. 508). C'est le même général Cialdini, venu à Thonon, qui, le 18 septembre suivant, à la tête de 60.000 hommes bouscula à Castelfidardo, près de Loretto la petite armée pontificale des zouaves de Lamoricière, sans que la garnison de Rome intervint. Tous se passait comme si Napoléon III et Cavour étaient complices ; les Piémontais avaient soin d'en répandre le bruit : « Vous devriez savoir depuis longtemps, disait Cialdini au prince de Ligne fait prisonnier à Caltelfidardo, que tout se décide entre Cavour et l'Empereur ; il est plus italien que français » (ibid.). Cependant Napoléon III se décida à protéger Rome, et le chablaisien Collomb, à peine incorporé dans l'armée française — l'Annexion de la Savoie étant du 14 juin 1860 — quittait

déjà Lyon le 3 octobre. La petite note de voyage s'arrête au 23 avril 1861. Notons que les troupes françaises devaient rester à Rome jusqu'en 1870.

L'Assemblée apprécie une poésie de Mlle Fernande Tessier, « Les Bastions », Genève, décrivant en vers bien frappés la mélancolie automnale du mur des Réformateurs, du jardin et du miroir d'eau.

M. Paul Tapponnier, en quelques pages pleines de charme et de rêverie, fait revivre de chères images d'Epinal. Il présente le bon libraire de son enfance, Henri Trembley, originaire de Collonges-sous-Salève, installé au n° 4 de la Corraterie, à Genève. Parmi ces « Pages d'Autrefois » se voyaient les œuvres du romancier Charles Buet, publiées par les revues « l'Ouvrier » et « Veillée des Chaumières » ; un « Parnasse Savoyard » sortait des presses de l'Union Chablaisienne, de Joseph Masson, et Henri Trembley éditait « la Côte de Savoie », il y aura 60 ans en mai prochain, portant à la page de garde cet amical hommage de Charles Buet : « A la Ville de Thonon et à ses habitants », l'auteur dédie ce livre inspiré par l'amour du pays natal. M. Tapponnier analyse ensuite quelques œuvres du Walter Scott Savoyard, de son théâtre, citant en passant le poète Jean-Pierre Veyrat et Antony Dessaix.

M. le Général Bordeaux entretient l'assistance du traité de paix avec l'Italie, enfin arrêté, et qui sera signé dans quelques semaines. Les rectifications demandées et obtenues par la France à sa frontière des Alpes, au nombre de cinq, dont deux intéressent la Savoie, transforment en vérité la situation créée naguère par les traités d'Utrecht, en 1713 et de Turin en 1860. En reprenant l'historique des négociations, depuis la signature des armistices des 22 et 24 juin 1940, le général est tout naturellement conduit à d'intéressants développements dans le domaine de la géographie et dans celui de l'histoire.

Le tome 48e des Mémoires et Documents de l'Académie, comptant 276 pages, vient de paraître. Il comprend les procès-verbaux des Séances des années 1944 et 1945 et les cinq mémoires suivants : « Le Conseil Général du Léman 1800-1813 » par F. Gaillard ; « Une vocation forcée au XVIIIe siècle », par le baron d'Yvoire ; « Les Anneaux du Déluge », par E. Vuarnet ; « Vieux Jeux, vieilles chan-

sons », par le Comte E. de Foras ; « Contribution au Folklore Chablaisien », par L. Quiblier.

M. Henri Bordeaux offre un de ses derniers romans : « Appoline ou la mauvaise part » (255 p. in-8°, Plon, Paris 1946).

Est admis comme membre de l'Académie : M. Victor Garcin, Procureur de la République honoraire, Thonon.

Séance du 13 Janvier 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président fait l'éloge du Docteur Jean Bernex, d'Evian, emporté à l'âge de 53 ans, par une crise cardiaque. Ancien député de la Haute-Savoie, il représentait le canton d'Abondance au Conseil Général dont il était vice-président. Sa foi patriotique lui valut la déportation au camp de Dachau d'où il revint avec une santé compromise. Père de famille exemplaire, cœur d'or, compatissant à toutes les misères, il était estimé dans tous les milieux pour ses qualités de droiture et son inaltérable dévouement. Aussi ce ne fut pas une foule, mais une population entière qui l'accompagna à sa dernière demeure avec toutes les autorités et les représentants du département.

M. Quiblier félicite M. Edouard Chapuisat, de Genève, auquel l'Académie Française vient de décerner le prix d'Histoire Adolphe Thiers, pour son ouvrage : « La Suisse et la Révolution ».

Lecture est donnée d'un beau poème de M. Jean Gay, intitulé : « De la Dent d'Oche à notre Basilique », et de pièces de vers d'une belle envolée et d'un humour très fin, par Mlle Marie-Fernande Tessier.

M. Emile Vuarnet communique des renseignements sur la famille Mestrezat qui joua un rôle important à Thonon au XVIe siècle. Une branche fixée à Genève s'y distingua également, elle s'éteignit à la fin du siècle dernier. Il cite une autre famille de Thonon, les des Arts, devenus célèbres dans les annales genevoises.

Poursuivant les études entreprises conjointement avec le regretté Mgr Piccard, président de l'Académie, sur les Croisades et la Palestine, M. Jean Baud, présente une no-

tice consacrée à l'Histoire de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem dès ses lointaines origines (Impr. Morel et Corduant, Lille, 1946). Parmi les Chevaliers Savoyards qui firent partie de cette antique compagnie il cite : Laurent Piochet, seigneur de Monterminod, créé chevalier à Jérusalem le 10 août 1557, qui, levant deux compagnies d'arquebusiers à cheval en Savoie, alla combattre les Turcs du sultan Soliman II, en Hongrie, et mourut en 1566 en Carinthie. Le chevalier Jacques de Locatel de Cevins en 1594, lieutenant d'une compagnie de 600 hommes d'armes.

Plus près de nous se voient le célèbre historien Joseph Michaud, d'Albens (1767-1839), membre de l'Académie Française, créé chevalier du Saint-Sépulcre en 1822 ; enfin le premier président de l'Académie Chablaisienne, le Comte Amédée de Foras, commandeur de l'Ordre en 1883 et Grand Croix en 1890.

De nos jours l'Ordre, dirigé par le Patriarche latin de Jérusalem, sous la haute protection du Saint-Siège, comprend des lieutenances dans tous les pays ; il est reconnu par les gouvernements. Non seulement l'Ordre du Saint-Sépulcre rehausse certaines importantes cérémonies religieuses par la présence de ses chevaliers revêtus du grand manteau blanc marqué d'une croix de Jérusalem, mais il accomplit une belle œuvre de bienfaisance et d'instruction en soutenant les nombreuses écoles, séminaires, orphelinats et dispensaires du Patriarcat latin répandus dans toute la Palestine.

M. Jean Marclay, de Monthey, envoie une collection d'empreintes de cachets aux armes de familles d'origine savoyarde ; Boissard, Gagneux, Martin, Pellissier, Musy, Contat, Defer, Donnet, etc... Et le moulage en plâtre du grand sceau de Révérend Pierre Mouthon, prieur de Ripaille au temps d'Amédée VIII.

M. Quiblier signale, parmi les dons, une « Histoire du Dauphiné », par M. Gaston Letonnelier, archiviste honoraire à Grenoble (Collection *Que sais-je*, Presses Univ. de France, 1946, 136 p.). Cette étude présente un grand intérêt, spécialement pour les trois siècles mettant aux prises les Dauphins, seigneurs du Faucigny et les Comtes de Savoie au sujet de leurs possessions fort embrouillées.

Le Président proclame la nomination comme membre d'honneur de M. Henri Perrochon, de Payerne, professeur à l'Université de Lausanne, auteur de nombreux ouvrages d'histoire, dont il a enrichi la bibliothèque à l'Académie, et comme membres agrégés de Mlle Paulette Détraz et du lieutenant Charles Sermondade, d'Annemasse.

Séance du 13 Février 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président dit les regrets de la Société pour la mort d'un de ses membres genevois, Me Pierre Buchel, disparu dans sa 59e année. D'une charité proverbiale, s'intéressant aux œuvres de bienfaisance et de mutualité, cet homme de bien se plaisait à revenir chaque été dans sa propriété près de Douvaine.

M. Emile Vuarnet présente une étude sur la migration des populations de Bourgogne en Savoie et vice-versa, notamment au XVIIe siècle, par suite des ravages de la Guerre de Trente Ans.

Une note sur la peinture en Savoie aux XIVe et XVe siècles, est envoyée par M. Ernest Renard, d'après le Mémoire de M. Conrad de Mandach (Gazette des Beaux-Arts, août 1913, p. 103-130, Paris, Eggimann). Il attire l'attention sur le florentin Georges d'Aquila, qui peignit des fresques de 1314 à 1341 dans les châteaux et les églises de Chambéry, du Bourget, d'Hautecombe et d'Evian. De 1427 à 1454 la cour ducale de Savoie emploie Jean Bapteur de Fribourg, etc. Nicolas Robert (1465-1508), auteur présumé des remarquables fresques du Cloître d'Abondance, datant de 1480 à 1490 environ, aurait peut-être également décoré l'église de St-Paul, ou tout au moins la chapelle des Blonay, actuellement plan extérieur de cette église.

M. Edouard Chapuisat remet un fac-similé, grandeur naturelle, des lettres patentes du 13 juin 1811 par lesquelles Napoléon Ier attribue de nouvelles armoiries à Genève, alors capitale du département français du Léman ; le chef sera de gueules à trois abeilles d'or, attribut des bonnes villes ; la demi-aigle d'Empire, de la première partition, est remplacée par un demi-alérion de sable et la deuxième partition est d'azur à la clef d'argent.

Parmi les trois poésies dues à Mlle Marie-Fernande Tessier, les vers empreints de mélancolie de « Désespérance », et la satire intitulée : « A mon ami le chien », retiennent spécialement l'attention.

M. Paul Tapponnier parle du centenaire de la mort de Mme de Châteaubriand, 9 février 1847 ; née Céleste Buisson de la Vigne, elle avait épousé en 1792 le futur auteur du Génie de Christianisme, qui la délaissa bien souvent ; très charitable, elle se consacra à la fin de sa vie à l'Infirmerie de Marie-Thérèse, à Montrouge.

Mlle Pauline Long des Clavières présente l'ouvrage de M. Georges de Saint-Foix, paru récemment et formant le tome V° de la vaste étude de la vie musicale et de l'œuvre de Mozart, poursuivie avec une grande persévérance dès 1912.

M. le général Bordeaux évoque les traités signés à Paris, lundi 10 février, notamment avec l'Italie. Les rectifications justement demandées par la France à la suite de l'agression de 1940 sont maintenant décidées. A cet égard la situation est transformée, malgré la très faible importance territoriale de ces changements ; et désormais aucun gouvernement italien ne songera à entrer dans une entente militaire contre la France. Dès lors, il dépendra de l'Italie que nous puissions reprendre avec nos voisins les excellents rapports d'autrefois.

Nous entrerons volontiers dans cette voie ; nous pouvons oublier ce regrettable passé. La guerre entre la France et l'Italie a été très courte : quinze jours à peine, du 10 au 24 juin. Les pertes ont été très faibles surtout de notre côté. Il n'y a pour nous aucun souvenir pénible, au contraire. Nous avons tenu le coup sur les Alpes, malgré l'énorme disproportion des forces. Nous avons remporté des succès sur mer devant Gênes et dans l'Afrique du Nord. Nous avons fait, dans les Alpes et en Afrique, beaucoup plus de prisonniers que nous n'en avions perdu. Enfin, nous savons bien qu'en 1940, la grande masse du peuple italien ne désirait nullement entrer en guerre contre la France. Nous nous rappelons qu'en 1860, en disant adieu aux Savoyards qu'il remettait à la France selon leur désir, le roi Victor-Emmanuel II leur disait : « Faites en sorte que votre union à la France soit un lien de plus entre deux

nations dont la mission est de poursuivre d'accord le développement de la civilisation ».

M. Quiblier signale l'ouvrage offert par M. René Mossu : « Les Secrets d'une Frontière », d'une grande actualité, écrit d'une plume acérée, dans un style clair et précis, poignant parfois, présentant les héros, exaltant les morts et stigmatisant les traîtres, les délateurs et la férocité sadique de la Gestapo.

Dans son étude savante : « La vie dans les eaux douces », M. Paul Vivier, conservateur des Eaux et Forêts, directeur de la station centrale d'Hydrobiologie appliquée de Paris, nous fait connaître non seulement la faune et la flore, mais les mœurs de tout ce qui s'agite dans les eaux des lacs et des étangs (Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.).

De M. Henri Perrochon : « Ville et Campagne au XVIIIe siècle, Madame de Corcelles » (Imp. de la Concorde, Lausanne, 12 p.).

De M. Henri F. Berchet : « Sur un discours du Général de Gaulle » (Kundig, Genève, 25 p.).

Sont admis comme membres de l'Académie : MM. le Dr Sonneville et G. Sallavuard, à Thonon.

Assemblée générale du 10 Mars 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le rapport moral est lu par M. Lucien Guy, ainsi que les projets d'organisation des prochains Concours, M. Bardin, trésorier, expose la situation financière de l'exercice écoulé ; ce bilan est approuvé avec le budget prévu pour 1947. L'énorme augmentation des frais de publication du bulletin de l'Académie nécessite l'élévation du taux de la cotisation annuelle, qui est porté à 100 francs, chiffre adopté par la plupart des Sociétés Savantes.

BILAN DE L'ANNEE 1946

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1946	Fr.	31.193	50
Cotisations	»	5.160	»
Vente de volumes, subventions, souscriptions	»	8.538	»
Remboursement fraction inconvertible Rente 4 % 1917	»	726	50
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'Epargne	»	4.578	»
Total.	Fr.	50.196	»

Dépenses :

Recouvrements, correspondances, envoi de volumes	Fr.	3.651	»
Travaux divers, comptes-rendus séances .	»	500	»
Frais de bureau, matériel	»	300	»
Mobilier : réparation chaises anciennes .	»	1.477	»
Concours : Prix fondation R. de Foras, de Sonnaz, Mgr Piccard et Bartholoni	»	4.500	»
Assurance	»	339	»
Impôt	»	143	»
Réserve statutaire	»	300	»
Total	Fr.	11.210	»
Solde créditeur au 31 décembre 1946 ...	»	38.986	»
Total	Fr.	50.196	»

M. Camille Servettaz est élu Vice-Président, en remplacement du regretté M. Claudius Baud.

Répondant à certaines demandes relatives aux marbres employés à la construction de la fontaine de la Place de l'Hôtel-de-Ville, M. Quiblier dit que les marbres noirs, formant les parties droites, viennent de Saint-Tryphon, en Suisse ; les demi-vasques circulaires proviennent des carrières de chez Layat, hameau du Lavouet, commune de Vailly. On a tiré également de ces carrières les balustres de la table de communion de l'église Saint-Hippolyte et les autels de la Vierge et de Saint-François de Sales. Parlant des autres marbres du Chablais, le Président explique que

les carrières de la Vernaz, exploitées rationnellement depuis 1880, fournissent des brèches grises, d'autres violacées, les plus belles appartenant à la gamme des rouges s'étendant depuis la nuance des griottes d'Italie jusqu'au grenat. A Essert-Romand, il y avait des carrières de marbre noir veiné de filons verdâtres ou jaune d'or, qui supportait très bien la mouluration et prenait un beau poli. Près de Morzine, on exploitait une brèche mosaïque composée de galets quartzeux. A Châtel se trouve un marbre noir de même nature que celui de Saint-Tryphon. Abondance possède un marbre brun roux facile à travailler, et on rencontre des bancs d'un calcaire teinté de vert et de rose à Bonnevaux qui fournirait un marbre de luxe.

M. le Docteur Nussbaum parle de Rodolphe Töpffer (1799-1846) le créateur du tourisme pédestre genevois dont la Suisse commémora brillamment le centenaire l'an dernier. Ses Voyages en Zig-zag sont des chefs-d'œuvre littéraires agrémentés de nombreux croquis d'une charmante fantaisie, pris sur le vif et que l'artiste lui-même reportait sur la pierre à lithographier.

Faisant suite à la communication de M. E. Renard, au sujet des peintres de notre région au Moyen-Age, Mlle Long des Clavières commente les études archéologiques et artistiques de M. Conrad de Mandach, ancien Conservateur du Musée des Beaux-Arts et Professeur honoraire de l'Histoire et de l'Art à l'Université de Berne. Elle cite, parmi ses savantes publications : *Saint Antoine et l'art italien, Nicolas Manuel Deustch* (1484-1530), *Conrad Witz* et son école, avec son influence sur les peintres de la région de Genève, ainsi que les biographies des grands peintres bernois modernes.

Parmi les ouvrages offerts à la Bibliothèque par leurs auteurs, le président signale : « Combat sur les Alpes », avec les Chasseurs alpins des 7e, 13e et 27e B.C.A. (210 p. et 60 illustr., Société d'Edition Savoyarde), par le Capitaine Courbe-Michollet et préfacé par le Colonel Vallette d'Osia. Ce livre, du plus grand intérêt, d'une concision toute militaire, constitue une suite d'ordres du jour et de citations tout à l'honneur de nos vaillants alpins qui, malgré la supériorité du nombre et de l'armement, dans les neiges et les frimas terribles, finirent par refouler les Allemands jusqu'aux plaines italiennes.

M. Conrad de Mandach est élu membre correspondant et Mme A. Pellerano, d'Alger, membre agrégé.

Séance du 10 Avril 1947

(Présidence de M. le Baron d'YVOIRE)

En ouvrant la séance, M. d'Yvoire, vice-président, exprime la grande satisfaction de l'Académie de voir parmi l'assistance plusieurs éminents confrères venus de la Suisse.

M. Edouard Chapuisat tient à répondre aux paroles de gratitude prononcées lors des précédentes assemblées envers la Suisse et la Croix-Rouge Internationale pour les inestimables services rendus à la France. Il exprime toute la considération et l'estime, non seulement de la Suisse, mais du monde entier pour notre pays, pour ses élites intellectuelles ; il a un mot d'éloge particulier pour les académies provinciales si utiles dans leur modeste sphère.

Faisant suite à la remise d'une reproduction des patentes impériales de 1811 concernant les armoiries de Genève, alors capitale du département du Léman, M. Chapuisat indique les raisons des modifications apportées au blason primitif par les services héraldiques français, soit l'aigle remplacé par un alérion, la clef d'argent sur champ d'azur.

Sous le titre : « du Salève au Léman », M. Paul Tapponnier évoque les touchants souvenirs d'illustres familles genevoises fixées dans les pittoresques parages d'Archamps et de Beaumont. Il communique d'intéressants extraits des registres d'Etat-Civil des Résistants de Genève, au XVIIIe siècle, montrant les alliances de notables familles françaises et savoyardes avec celles de Genève. Certaines touchent de près le distingué auteur de l'ouvrage « La Suisse et la Révolution », récemment couronné par l'Académie Française. Et c'est pour M. Tapponnier l'occasion de rappeler la réponse énergique de M. E Chapuisat au factum des intellectuels de Germanie, lors du premier conflit mondial en 1914 et toute sa remarquable activité de bienfaisance lors du second cataclysme, comme Vice-Président de la Croix-Rouge Internationale.

M. J. Baud communique une liste des noms patois des animaux domestiques et sauvages dans la haute vallée d'Aulps, obligeamment recueillie par M. Picut, brigadier forestier à Morzine.

M. d'Yvoire parle des erreurs historiques qui, parfois, se sont glissées dans certaines études, malgré l'attention et la bonne volonté des auteurs. Il cite par exemple l'Histoire de Beaumont, par M. Folliet, où nombre de points sont inexacts. Les rectifications peuvent, d'ailleurs provenir de la découverte de nouveaux documents. Il propose de condenser dans un prochain Mémoire, les mises au point nécessaires, afin d'éviter la répétition de ces erreurs dans de futurs ouvrages.

Dans un style riche et imagé, M. Albert Rheinwald définit le « charme », dans sa nature, ses diverses manifestations et son influence heureuse. Il montre la puissance quasi mystérieuse du charme de Jeanne d'Arc, permettant de dire que la Patrie est née en France du cœur d'une femme. Un charme de douceur se dégage du paysage genevois si divers ; un autre caractérise les œuvres du bon La Fontaine ; le charme poétique est sensible chez Musset ; celui du rythme, de l'équilibre se manifeste dans *le Bénédicité*, chef-d'œuvre du peintre Chardin. Le charme, c'est un des attributs du génie français.

A propos d'une cérémonie qui a eu lieu récemment au Tribunal, M. le Général Bordeaux retrace l'histoire de l'Hôtel de Ville de Thonon.

Le premier monument fut construit sur l'emplacement actuel par les Bernois, peu après leur invasion de 1536, sous la forme type de la Maison de Ville bernoise, élevée à 80 pieds. En 1564, par le traité de Lausanne, le Chablais fut rendu au Duc de Savoie, et le bâtiment continua de servir à l'usage public ; on ne fit disparaître qu'en 1736 les deux ours de pierre ornant la façade.

Après le traité de Paris, de novembre 1815, l'Hôtel de Ville se trouvait occupé par une Compagnie d'Infanterie de l'Armée sarde quand un violent incendie se produisit dans la nuit du 10 au 11 décembre, qui détruisit totalement l'édifice. Et ce fut de 1824 à 1830 que l'on construisit, selon le vœu du roi Charles-Félix, le vaste et bel édifice actuel.

C'est là que la Ville reçut la visite officielle des Souverains de Sardaigne qui régnaient sur la Savoie, les rois Charles-Albert et Victor-Emmanuel ; le 31 août 1860, au lendemain de l'Annexion, ce fut la visite enthousiaste de l'empereur Napoléon III et de l'Impératrice, puis le 6 septembre 1910, celle du Président Fallières à l'occasion du Cinquantenaire de l'Annexion et de l'érection du Monument du Général Dessaix. Le 24 mai prochain, l'Hôtel de Ville recevra la visite du Président Vincent Auriol qui s'inclinera devant la Plaque commémorative portant les noms glorieux des Morts de la Libération de Thonon.

M. Chapuisat fait hommage à l'Académie Chablaisienne de l'ouvrage « Inter Arma Caritas », qui retrace l'œuvre du Comité International de la Croix-Rouge pendant la seconde guerre mondiale (Ed. du Comité, 1947, 132 p.).

Est admis comme membre de la Société : M. Fernand Fournier-Marcigny, directeur du « Journal Français » de Genève.

Séance du 12 Mai 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président, souhaite la bienvenue à S.A.R. Madame la Duchesse de Vendôme, qui honore la séance de sa présence, et il la remercie pour le don de l'un de ses derniers ouvrages : « Les Pensées de la Reine Marie-Amélie ».

M. Paul Tapponnier rend un hommage de reconnaissance à quelques bons serviteurs de l'Union Française qui luttèrent ou travaillèrent en Extrême-Orient pour la grandeur et la prospérité de notre pays : le Commandant Rivière ; le Général Humbert, bien connu des Chambériens, qui s'était distingué au Cambodge et en Annam ; René Bartholoni, son ami et collègue au Parlement, qui alla, en qualité de président de la Société d'Etudes et d'Exploitation minière de l'Indochine, finir tragiquement sa belle et trop brève existence, au Laos, en 1928 ; et Paul Fillion, d'Annecy, administrateur de 1re classe des Services civils d'Indochine, qui périt avec sa femme et son fils à l'entrée du Golfe d'Aden, en 1932, dans la catastrophe du *Georges-Philippar*.

Une communication scientifique sur les éboulements en montagne et leurs diverses causes est faite par M. le Docteur Nussbaum. Au cours du dernier hiver, si rigoureux, il a pu observer dans la vallée des Dranses les types classiques d'éboulements selon les données de la géologie : couches d'argile saturées, érosions, glissements et éboulis. Il en décrit les emplacements, l'évolution, l'importance et les effets.

M. J. Baud parle de la carrière du R. P. François de Thonon, prédicateur de talent et auteur de l'ouvrage : « Les Merveilles de Notre-Dame du Charmaix en Maurienne », publié à Besançon en 1643. Ce capucin, dont le nom de baptême était Gaspard d'Orlier, avait vu le jour dans la capitale du Chablais où son grand-père, puis son père, avaient rempli la charge de Juges-Mages du Duché, au temps de l'évangélisation de la province par Saint François de Sales. Le R. François de Thonon fut l'ami et le confident de Mgr Bobba, évêque de Maurienne, et le seconda lors du séjour de Louis XIII et de Richelieu à Saint-Jean-de-Maurienne en 1630.

Un dessin colorié représentant l'uniforme des Chevaliers-Lanciers du Chablais, en 1824, est remis par M. J. Baud, avec une notice descriptive.

L'assemblée donne son adhésion à une pétition au sujet des déplacements intempestifs des anciens vitraux de France, lancée par la Société « Les Pierres de France » pour le respect et la protection des anciens monuments.

M. le Général Bordeaux observe que nous entrons, en cette année 1947, dans une période historique qui comporte la célébration de nombreux centenaires. Les années 1848, 1849 et suivantes ont vu, en effet, s'accomplir, à l'ancien Royaume de Sardaigne, des évènements considérables ; la Savoie y fut associée ; de très nombreux Savoyards y sont intervenus, parfois avec un rôle de premier ordre. Cette série s'achèvera par le centenaire de l'annexion, en 1960. Le Général souhaite à tous les membres de l'Académie d'être présents à cette fête et exprime le vœu que cette commémoration du rattachement décisif à la France s'accomplisse dans la paix et l'union, dans la sécurité et la prospérité.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie : « Reines et Femmes » (Ed. La Table Ronde, 1947) et « Le Jeu de Massacre » (Dumas, Saint-Etienne, 1947), par M. Henry Bordeaux ; « Les Poètes de la Diane, 1946 » (Pamiers, 79 p.), par Mme Gabrielle Moyse.

Séance du 12 Juin 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président félicite Mlle Marie-Fernande Tessier qui vient d'être reçue membre de la Société des Gens de Lettres. Il renouvelle à Mlle Cahorn l'expression de la gratitude de l'Académie pour le don qu'elle fit, en 1958, des cahiers de son Père : « *Inscriptions et archéologie campanaire* », concernant 96 localités de la région ; cet important travail à facilité l'étude et le classement de nos vieilles cloches, pour les préserver de la fonte au temps de la guerre.

Parlant du pain composé en grande partie de maïs, que l'on nous fournit actuellement, M. Quiblier rappelle qu'en 1816-1817, au moment de la grande disette, le comte de Sonnaz fit venir de grandes quantités de polenta du Piémont. C'était la « polenta au bâton », comme on l'appelle en Italie, cuite dans l'eau salée jusqu'à complète évaporation du liquide, encore en usage dans les provinces du nord où elle remplace le pain. La distribution s'en faisait tous les jours aux affamés de la ville et de la campagne.

M. Dubuc présente une étude sur la vie et les œuvres du Pasteur Guillaume Dubuc, dit Bucanus, d'Yverdon, 1520-1603. Originaire des environs de Rouen, il s'établit en Suisse où il fut pasteur d'Yverdon en 1572, recteur de l'Académie de Lausanne en 1591. Il a laissé d'importants ouvrages en latin, des homélies et sermons, discours académiques, traités de religion, et spécialement une Confession de Foi sur les deux natures de Jésus-Christ. Ces travaux, imprimés à Genève, traduits en anglais, assignent à Guillaume Dubuc une des premières places parmi les dogmaticiens réformés. Il fut appelé à l'Académie de Saumur, par le célèbre Duplessis-Mornay, mais mourut avant d'avoir pu occuper ce poste. M. Dubuc termine cette inté-

ressante biographie par l'exposé de quelques idées personnelles tirées de l'œuvre de son illustre ancêtre.

M. Paul Tapponnier parle des conflits de juridiction qui suivirent le traité de Saint-Julien, de 1603, entre la Savoie et Genève. Il retrace, à l'aide de lettres du temps, les curieux démêlés de Rd Claude François Mauroz, curé de Chênex, originaire de Thonon, soutenu par le Sénat de Savoie, contre les nobles syndics et Conseil de Genève, en 1733 et 1734, au sujet des dîmes de Valleiry.

Parmi les beaux poèmes composés par Mlle Tessier, l'assistance apprécie spécialement celui qui est consacré au grand jet d'eau de la rade de Genève.

M. de Veyrac envoie des considérations historiques et philosophiques traitant du pouvoir légitime dans ses rapports avec la culture et la civilisation.

M. Emile Vuarnet donne lecture d'un document du 25 janvier 1552, vente par la République de Berne, alors maîtresse du Bas-Chablais à Ne François de Saint-Joyre dit d'Antioche seigneur d'Yvoire et Ne Bernard de Neuvecelle seigneur de Nernier, des biens féodaux saisis sur les Ducs de Savoie, la cure et chapelles de Messery, pour 8.000 florins ; Nicolas Quisard, notaire.

A propos d'ouvrages récemment parus et présentant pour nous un intérêt historique particulier, M. le Général Bordeaux signale : « L'Italie dans la Guerre mondiale », par le Maréchal Badoglio. On y lit notamment que, le 15 juin 1940, après la déclaration de guerre de l'Italie, Mussolini fit appeler le maréchal, lui enjoignit d'entreprendre de suite les opérations contre la France, voulant absolument profiter de la victoire certaine de l'Allemagne. Il ajouta : « Du reste, moi je n'ai pas l'intention de réclamer dans cette affaire la Savoie qui est française, mais il me faut Nice, la Tunisie et la Corse ». Ainsi, nous voyons une fois de plus, que jamais personne en Italie n'a pu avoir l'idée que la Savoie pût cesser un jour d'être française. Et l'on sait qu'en définitive, ce fut l'Italie mussolinienne qui connut la défaite totale et décisive.

Mlle J. Sordet, de Thonon, est nommée membre de l'Académie.

Séance du 14 Juillet 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président signale un projet d'Anthologie des poètes français du Sud-Est, de 1900 à nos jours, élaboré par un groupe d'écrivains lyonnais. Les promoteurs, Mlle Suzie Bournet et M. Paul Chevassus, font appel à tous les poètes de province qui se sont tenus à l'écart des excentricités et du snobisme et ont continué la bonne tradition tout en la renouvelant, ils s'adressent aussi aux familles des poètes défunts pour les sauver de l'oubli.

En cette journée de Fête Nationale, M. Paul Tapponnier évoque la mémoire de la comtesse Anna de Noailles qui, au mois de novembre 1915, consacrait des strophes magnifiques à l' « *Amour de la Patrie* ». Il décrit avec enthousiasme nos sites savoyards, les grandioses montagnes, la douceur et l'harmonie des couleurs des campagnes chablaisiennes et l'intime jardin au bord du Lac bleu consacré au culte de l'illustre poète. Puis, il parle des hymnes nationaux et patriotiques : la Marseillaise, le Chœur des Girondins, le Chant du Départ, avec tous les émouvants et glorieux souvenirs qui s'y rattachent.

Lecture est donnée d'un intéressant chapitre de l'étude de M. Emile Vuarnet sur le séjour de Lamartine, à Nernier en 1815.

M. Camille Perroud fait un exposé de l'ouvrage qu'il a consacré à la rivalité franco-savoyarde dans les voies vers Genève et l'Europe Centrale du XVIIIe siècle à 1860.

M. le Général Bordeaux a pris connaissance avec intérêt, au Journal Officiel, des Séances des 13 et 17 juin où successivement nos deux Assemblées ont examiné et approuvé, à l'unanimité des votants, le traité du 10 février avec l'Italie. Les corrections de frontières intéressant la Savoie, le Col du Petit-Saint-Bernard et le plateau du Mont-Cenis, n'ont même pas retenu l'attention ; ce sont choses définitivement acquises. Les rapporteurs ont exprimé et fait approuver l'idée d'un rapprochement naturel et nécessaire avec l'Italie. Avec la belle saison et la fonte des neiges, car il y a des altitudes dépassant 3.000 mètres, on peut procéder à la délimitation sur le terrain et ensuite au bornage. On doit attendre, de la part de ceux qui y seront

employés, la compétence et la fermeté nécessaires. La question du Col de Tende et de la région avoisinante est de première importance. — Des bornes nouvelles remplaceront les anciennes. Celles-ci, avec les marques distinctives et souveraines de l'époque, sont des souvenirs historiques intéressants. Il faut espérer que quelques-unes seront conservées et déposées aux Musées de Savoie, Dauphiné et Provence. Nos Sociétés Savantes et les Archivistes départementaux ne manqueront pas d'y penser.

M. Bernard Mégevet remet un exemplaire d'une plaquette consacrée à « La Maison des Jeunes de Thonon ». Cet ouvrage, auquel il a collaboré, contient un petit guide touristique.

Séance du 25 Septembre 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le matin eut lieu à 8 heures, en l'église paroissiale, la messe commémorative à la mémoire du Comte Rodolphe de Foras, auquel cette journée est dédiée.

Le Président est heureux d'accueillir M. Ernest Renard, le distingué archéologue genevois qui n'était pas revenu à Thonon depuis 1939 ; il souhaite également une cordiale bienvenue à M. le Professeur Paul Guichonnet, de Bonneville, et le félicite pour ses dernières publications concernant la Vallée d'Aoste, le tunnel du Mont-Blanc, l'industrie dans le Faucigny, etc...

Le Prix d'Histoire de la Fondation portant le nom du Capitaine Comte Rodolphe de Foras, est attribué, en ce jour anniversaire de sa mort héroïque pour la France, à l'ouvrage suivant : « La rivalité franco-savoyarde dans les voies d'accès vers Genève et l'Europe Centrale », par M. C. Perroud, de Chambéry. Le Secrétaire analyse cet intéressant travail comprenant 24 chapitres, très documentés et il expose les conclusions de la Commission du Concours demandant que l'ouvrage primé soit publié dans le prochain volume des Mémoires de l'Académie.

M. Paul Guichonnet présente une étude remarquable sur « l'Emigration Chablaisienne dans les pays allémaniques ». Dès le milieu du XIVe siècle, un courant commer-

cial s'établit entre la Savoie du Nord et les pays rhénans, mais c'est surtout au XVIIe siècle que l'on voit quantité de marchands de chez nous traversant la Suisse pour gagner leur vie en Allemagne. L'auteur décrit leur genre de commerce, leur organisation ; grâce à leur talent particulier, leur sobriété, leur ténacité extraordinaire, plusieurs savoyards réussirent à s'établir là-bas, malgre la violente opposition des commerçants allemands. Il cite notamment les familles Martin, originaire de Mégevette, Beauquis et Bondaz, de Thonon, Briffod, Ruffier, Pissot, de Margencel, plusieurs marchands de la vallée d'Aulps : Cottet, Garnier, Garin, Premat, Pachon, Rosset, émigrèrent à Fribourg-en-Brisgau et dans le Duché de Bade, où ils réussirent admirablement, Leurs descendants, encore nombreux de nos jours, fournirent des administrateurs, magistrats, savants ; tels les Rosset, sortis de Morzine en 1683, qui occupèrent de hautes charges, non seulement dans le Grand-Duché, mais à l'étranger : Charles-Frédéric Rosset (1842-1878) fut nommé gouverneur général du Dar-Four par le khédive d'Egypte, son frère Charles-Guillaume se joignit à la mission d'Emin-Pacha aux sources du Nil, puis explora les Indes et l'Amérique. M. Guichonnet termine son exposé admirablement documenté par la description des marques des marchands et leurs armoiries.

M. Quiblier signale, parmi les dons, plusieurs documents ayant appartenu au Général Dessaix, offerts par M. Millet, de Paris. On remarque spécialement une lettre autographe du Bayard de la Savoie, datée du 13 novembre 1830, en faveur du sous-lieutenant François Perrin qui s'était notamment distingué au combat du 22 juin 1815 près d'Evian.

Des félicitations sont adressées aux neveux du regretté Chanoine A. Gros, qui viennent de publier les trois beaux volumes de « *l'Histoire de la Maurienne* », (Impr. Réunies Chambéry, 1946, 1947), œuvre magistrale du grand érudit, membre d'honneur de notre Académie.

Le Président remercie également M. Henry Bordeaux, pour le don de son dernier roman : « *Le Double Aveu* », (Plon, Paris, 254 p. in-8°). Et M. A.-M. Bougerolle, auteur de « *Fleurs du Carmel* » (40 p. gd in-8°, Ed. Inst. Universitaire, Paris, 1942).

L'Assemblée décide d'envoyer, pour la seconde fois, la

collection des Mémoires de l'Académie, à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, incendiée lors de la dernière guerre.

M. Adrien Besson, président du département Social Romand, à Apples (Vaud) est élu membre correspondant.

Séance de rentrée du 10 Novembre 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

En ouvrant la séance mensuelle de novembre, M. Quiblier, président, rend un dernier hommage à la mémoire de M. Camille Servettaz, vice-président de l'Académie, décédé au mois d'octobre, dans sa 77e année. Docteur ès-sciences, Principal honoraire du Collège municipal, Privat-Docent de l'Université de Genève, Chevalier de la Légion d'Honneur, le défunt faisait partie de l'Académie depuis 1908 ; parmi ses nombreuses études et communications, se distingue un savant ouvrage de botanique sur les Eleagnacées, auquel furent consacrés deux volumes des Mémoires de l'Académie.

Le Président signale que la Société Française d'Archéologie a nommé M. J. Baud inspecteur départemental pour la Haute-Savoie. Fondée à Paris en 1834 par Arcisse de Caumont, pour la conservation des Monuments historiques, cette compagnie compte plus de 2.000 membres résidant en France et 200 correspondants à l'étranger ; elle organise toutes les années un Congrès qui dure une semaine, afin de visiter et d'étudier les monuments d'une région. Pour le Chablais, des notices archéologiques sur les abbayes d'Abondance et d'Aulps ont paru dans le Bulletin Monumental, organe principal de la Compagnie. Cette distinction récompense dix-huit années d'activité de notre dévoué Secrétaire au sein de la Société Française d'Archéologie.

Des félicitations sont également adressées à M. Paul Canet, qui est promu chevalier de l'Ordre du Mérite Social, pour services rendus aux œuvres sociales de Thonon.

Et des remerciements à M. Gonnet, Directeur de la Chocolaterie d'Evian, pour le don fait à l'Académie des belles peintures du chevalier Balbo.

M. Quiblier rappelle ensuite que, dans son testament de 1439, Amédée VIII qui venait d'accepter la tiare, rétablissait en faveur d'Humbert de Savoie, son frère naturel, le titre de Comte de Romont qu'avait porté jadis Pierre le Petit Charlemagne. L'investiture officielle se fit en grande pompe, au jour de l'Epiphanie 1440, dans la Chapelle du Château de Thonon. Héros de la Croisade de 1395, où il était resté cinq ans prisonnier du sultan Bajazet, le bâtard de Savoie mourut à Estavayer en 1443, laissant le comté de Romont et son héritage à son neveu Louis Ier duc de Savoie.

M. le docteur Nussbaum parle de la fondation de la pharmacie de l'Hôpital de Thonon, en 1810, par Sainte Jeanne-Antide Thouret, à la demande de M. Neyre, curé, et de M. Dubouloz, président de l'Hospice. Cette pharmacie était confiée aux Sœurs de la Charité de La Roche, qui venaient de se mettre au service des malades. Cette année la pharmacie a été supprimée par décision gouvernementale, malgré les pétitions de la population de Thonon et en dérogation flagrante avec les garanties contenues dans le traité d'Annexion de 1860. Un échange de vues et arguments a lieu à ce sujet entre l'auteur de la communication, M. Bitzberger, Mme Détruche et le Président. C'est l'occasion également pour les Docteurs Nussbaum et Sonneville, ainsi que l'assemblée unanime, de rendre hommage aux dévouées religieuses desservant l'Hôtel-Dieu.

M. Nussbaum communique aussi un acte de 1771, concernant le droit d'ensevelissement dans leur chapelle du Saint-Rosaire, pour les membres d'une famille de Bellevaux.

Mlle Long des Clavières, offrant la collection de l'intéressante et instructive revue illustrée : « Les Musées de Genève », analyse les principaux sujets traités.

Quelques beaux poèmes de Mlle Fernande Tessier: « Les Charmettes », « Mains Jointes » et « Colline », sont lus par M. Sauthier.

Dans un article intitulé « Un quart de siècle après la débâcle d'Anatolie », M. Paul Tapponnier fait le récit et commente les incidents dramatiques dont il fut témoin en 1922, à Moudania, au bord de la mer de Marmara.

M. le général Bordeaux parle de la visite qu'il fit à l'Académie Florimontane, le 8 novembre, à l'occasion d'une

conférence qu'il donna à l'Hôtel de Ville d'Annecy, sous la présidence de M. François Ritz. En lui exprimant les amitiés de l'Académie Chablaisienne, il a souhaité à la Florimontane, fondée en 1851, de pouvoir, dans quatre ans, célébrer son centenaire dans le calme, la paix, l'union et la prospérité du pays. Le général a ensuite signalé que la transformation de la frontière franco-italienne est maintenant accomplie ; le 16 septembre, nos nouveaux territoires ont été effectivement occupés sur tout le front. Pendant des siècles, les souverains de Savoie étaient qualifiés « les portiers des Alpes ». Aujourd'hui, nous pouvons nous donner le même titre et, même en deux points, au Mont-Cenis et au Mont-Genèvre, nous tenons la porte des deux côtés.

Sont nommés membres de l'Académie : Mmes la baronne de Viry ; Dubuc, à Thonon, et Perrusset-Perrin, à Genève ; MM. André Picut, à Morzine ; Justin Albert, à Arcueil, et Albert Bougerolle, à Clamart. Plus un membre correspondant, M. le professeur A. Palumbo, directeur de la Bibliothèque Parthénopéenne, à Naples.

Séance du 11 Décembre 1947

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président déplore le décès de M. François Anthoinoz qui, pendant plusieurs années, remplit avec compétence et dévouement la charge de bibliothécaire de l'Académie. Poète, érudit, fin lettré, le défunt avait notamment apporté sa précieuse collaboration à Mgr Piccard pour son bel ouvrage « Le Chablais à travers les siècles ».

Des compliments sont adressés à M. Emile Vuarnet pour l'heureux retour de son fils Françis après deux ans de campagne en Indochine où il s'est héroïquement conduit, méritant une belle citation à l'Ordre de la Division. Des félicitations à M. Paul de Courten, de Monthey, élu député du Valais au Conseil National ; à M. J. Baud, promu commandeur de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Sous le titre : « Fruits de la discorde », M. Paul Tapponnier évoque le souvenir de Félix Desportes, Résident

de France à Genève de 1794 à 1798, qui avait su profiter des dissensions des Genevois pour les réunir à la France le 15 avril 1798. C'est ainsi que Genève devint durant quinze ans le chef-lieu du département du Léman, dont le Chablais fit partie.

M. Jean Lemuet présente une maquette en relief coloriée de la ville de Thonon au XVIe siècle. Cette intéressante reconstitution comporte notamment l'ancien Château avec ses tours et donjons, vu du lac, le château de Rives et les murs d'enceinte de la cité.

M. Adrien Besson, sous le titre : « Une excursion dans le ravin du Boiron », parle d'une famille française fixée au Pays de Vaud, après la révocation de l'Edit de Nantes.

La source des eaux de la Versoie, jadis captée par les Romains, encore connue au temps de saint François de Sales fut perdue. M. J. Baud cite un extrait du journal « La Savoie » du 26 juin 1860, racontant la façon poétique dont un garde-caserne piémontais de Thonon retrouva, vers 1844, cette eau merveilleuse, en cherchant des nids de fauvettes dans les bois. Comme guidé par les chants de ses petits amis aux ailes légères, il était revenu fidèlement tous les jours boire à la source. En quittant Thonon, au moment de l'Annexion, il assurait avoir conservé une excellente santé grâce à l'eau de la Versoie, et il avait attiré à sa suite nombre d'amateurs d'eaux minérales, qui se chargèrent de remettre à la mode l'antique source des Romains.

A la veille du renouvellement de l'année, M. le général Bordeaux observe que l'année 1948 verra l'anniversaire centenaire d'un grand nombre d'événements importants qui ont marqué l'année 1848, soit en France, soit dans le royaume de Sardaigne, dont la Savoie faisait alors partie. Il propose, en accord avec le Président, de les évoquer, le moment venu, à nos séances mensuelles, dans la pensée que certains de ces souvenirs seront particulièrement intéressants pour nous. Pour le moment, le général retrace brièvement l'histoire du Sonderbund en Suisse, qui eut son épilogue au mois de novembre 1847.

Parmi les dons reçus, le Président cite particulièrement deux ouvrages de M. Louis Gautier-Vignal, et il en donne l'analyse : « Arion » (200 pages in-8 couronne, R. Laffont,

Paris, 1946), les plus belles légendes de la mythologie grecque ; « Lettre aux Italiens » (146 p., in-8 c. ibid.), étude des plus intéressantes sur les causes de la guerre qui ruina l'Italie.

M. Quiblier fait part du don à l'Académie, par Mme Nelly Martel, sociétaire de la Comédie Française, à la demande de M. J. Mino, d'un tableau du célèbre peintre Georges Scott son mari. Cette peinture : « Verdun 1914 », qui mesure 1 m. 18 × 0 m. 80 sera envoyée dès que les circonstances le permettront.

Sont admis comme membres de l'Académie : MM. Joseph Blanchard, à Thonon ; Georges Grandchamp, à Annecy, et le R. P. abbé de Tamié, à Mercury-Gemilly.

Séance du 8 Janvier 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président fait part du décès, le 27 décembre, à Vernet-les-Bains, du Vice-Amiral Henry Joubert. Il laissera le souvenir d'un grand français, d'un grand marin, d'un historien, romancier et poète qui, sous le pseudonyme de Jean de la Jaline a publié des récits et des poèmes exquis sur la mer, les marins et l'Orient. « La Marine Française », un de ses derniers ouvrages, démontre savamment l'importance du rôle joué par la marine dans l'histoire de notre pays et son influence morale, politique et financière.

M. le Docteur Nussbaum parle de l'île de Chypre et de la famille de Lusignan. Il développe ses rapports avec les républiques de Gênes et de Venise et les alliances de la famille souveraine avec la Maison de Savoie et les Bourbons.

M. Emile Vuarnet apporte de nouveaux renseignements sur l'émigration savoyarde en Franche-Comté après la guerre de Trente ans. Il cite les familles établies dans les montagnes voisines de Montbenoît, le val du Saujet, la vallée de Morteau, à Vadans près d'Arbois. Ces savoyards auraient introduit dans ces régions le type des maisons à quatre pans.

A l'occasion de la mort récente du roi Victor-Emmanuel III, à Alexandrie, M. le général Bordeaux évoque quel-

ques souvenirs de son règne et rappelle quels ont été successivement les lieux de sépulture des princes de la Maison de Savoie : à l'Abbaye de Hautecombe, au Monastère de la Superga près de Turin, et à l'église du Panthéon, à Rome.

L'année 1948 marque le bi-centenaire de la naissance de l'un des plus illustres savoyards, le grand chimiste Claude-Louis Berthollet. M. Lucien Guy rappelle la magnifique carrière et les importantes découvertes de ce savant, doué d'un grand courage et d'une grande fermeté d'âme, en même temps que d'un désintéressement poussé aux dernières limites. A sa mort, en 1822, malgré tous ses travaux et les bienfaits de Napoléon Ier, Berthollet ne laissa aucune fortune. Une statue lui fut érigée à Annecy en 1844.

M. Paul Tapponnier extrait du journal « *L'Harmonie Universelle* », de Paris, le récit curieux des événements de 1848, à Lyon et en Savoie avec l'expédition des « Voraces ».

M. le Docteur Ramain offre deux études entomologiques consacrées à certains lépidoptères du Chablais, sphinx et papillons noirs : « Contribution à l'étude des espèces et races françaises du genre *Erebia Dalman* (Lepidoptères *Satyridae*). Sur la présence dans les Préalpes de la Haute-Savoie d'*Erebia pluto* (de Prunner) Esper, de son aberration femelle *pupillata* Riel et de sa race *Erébia* sub. sp. *alecto-anteborus* (Hübner) Fruhstörfer » (Extr. Rev. fr. de Lépidoptérologie, XI, Nov. 1947). Et : « Contribution à l'étude des migrations de certains lépidoptères : *Celerio linéata livornica* - Phytometra bractea » (Extr. La feuille des Naturalistes, 1947, N. S. II, p. 73-74).

Séance du 12 Février 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président annonce la perte faite par l'Académie en la personne de M. Pierre d'Humilly de Chevilly, ancien Consul de France, et renouvelle l'expression des condoléances à la famille.

Il félicite M. Bitzberger, promu Officier de l'Instruction Publique, et M. Lucien Guy, nommé Officier d'Académie.

A propos de la nomination d'une commission pour la recherche des gisements pétrolifères dans le département M. Quiblier parle de toutes les anciennes découvertes, plus ou moins importantes, déjà faites dans nos régions, et des études de divers géologues.

Dans un poème plein d'humour et de philosophie, M. l'abbé Laperrousaz commente sa rentrée en séance académique, après trois longues années d'absence.

L'Assemblée apprécie également d'autres charmantes poésies : « Le clocher de mon village », par M. Jean Gay ; « Le hameau sous la neige » et « A l'auberge des vents » par M. A. Justin.

L'Académie Française ayant attribué à S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme la belle médaille gravée par Jean Varin, pour l'ensemble de ses œuvres littéraires et artistiques, M. Paul Tapponnier joint ses félicitations à celles de l'Académie, et parle des relations de la Savoie avec la Belgique.

Il présente encore une étude historique consacrée aux événements de 1848 : « Première reconnaissance du Gouvernement Provisoire, et une équipée en 1848 ».

M. J. Baud communique une lettre de M. le docteur Jean Lacassagne, de Lyon, annonçant qu'il a retrouvé à Douai un lot de 54 lettres adressées, entre 1832 et 1844, par la célèbre femme de lettres française Marceline Desbordes Valmore (1785-1859) au docteur Adolphe Dessaix, de Thonon. Ce dernier était le plus jeune frere du général Dessaix, il s'était distingué comme ses frères dans les guerres impériales. Le docteur Dessaix, né en 1781, qui cultivait également la science et les muses, avait exercé la médecine à Lyon depuis 1825, c'est là qu'il connut Marceline Desbordes-Valmore ; il revint mourir à Thonon en 1844.

M. Bernard Dussart présente deux études scientifiques consacrées aux eaux du Léman : « L'état thermique du lac Léman durant l'été 1947 », et « Sur la physicochimie des eaux du Léman pendant l'été ».

Une intéressante causerie s'engage sur l'influence de ces eaux sur la morphologie des poissons, entre l'auteur et MM. Quiblier, d'Yvoire, de Foras et autres membres de la Société.

Poursuivant le rappel des anniversaires de cette rude année 1848, le général Bordeaux évoque les journées de Février, qui marquèrent la chute de la monarchie de Juillet. Au cours de ses dix-huit années, le gouvernement de Louis-Philippe acheva la conquête de l'Algérie, proclama la liberté de l'enseignement, réalisa dans une cérémonie magnifique le retour des cendres de l'empereur Napoléon, maintint la paix au dehors, mais se montra insuffisant en face de la question sociale, et notamment la question ouvrière en pleine crise ; ce furent alors les journées des 21-24 février, l'insurrection que le pouvoir aurait pu réprimer. Louis-Philippe abdiqua le 24 ; le même jour la République était proclamée à l'Hôtel de Ville. Nous verrons qu'elle eut une existence difficile.

Au royaume de Sardaigne, le roi Charles-Albert préludait, par de premières mesures, au changement total qui lui est dû. Le 17 février 1848, il accordait aux Vaudois piémontais un édit d'émancipation qui leur donnait tous les droits civils et politiques ; ce fut ensuite le fameux « statuto » du 4 mars, que nous verrons le mois prochain.

Il y eut aussi des anniversaires en Suisse. Le général observe à ce propos que, lorsqu'il s'agit d'un fait honorable, heureux, pour une partie du pays, mais en opposition avec le reste, la commémoration s'accomplit toujours, de part et d'autre, avec la plus grande discrétion et correction, ce qui est tout à l'honneur des uns et des autres. Un souvenir du 150e anniversaire de la libération du Pays de Vaud ; le 16 janvier 1798, une Division réunie à Thonon s'embarque à Evian sur une flotille de barques rassemblées à cet effet, et débarque à Ouchy et Vevey, pour assister nos voisins et amis soulevés contre l'oligarchie bernoise.

Le Prix de Poésie 1947, de la Fondation de Mgr L. E. Piccard, est décerné à M. Charles Dhers, d'Albi (Tarn).

Assemblée générale du 8 Mars 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président félicite notre distingué confrère M. Fernand Fournier-Marcigny, directeur du *Journal Français* de Genève, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Journaliste, conférencier, historien, conteur et poète, M. Fournier-Marcigny est un des principaux animateurs de toutes les manifestations en faveur de l'amitié franco-suisse.

Il complimente M. Henri Perrochon, le savant professeur de Payerne, décoré de la grande médaille d'or de l'Académie Française pour l'ensemble de son œuvre littéraire.

Il remercie M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, de l'envoi de son beau roman *La lumière au bout du chemin*. Cet ouvrage, d'une haute portée morale, peut compter parmi les meilleurs de notre fécond et talentueux compatriote. La gratitude de la Société s'adresse aussi à M. le médecin-général inspecteur Gaston Muraz, pour le don de son superbe ouvrage *Satyres illustrées de l'Afrique Noire* (464 p., 152 phot. et 2 cartes, Paris, 1947). Ce travail savant sur l'Afrique mystérieuse, agrémenté de délicieux poèmes et d'extraordinaires images, met en vedette notre vaillant et érudit compatriote qui s'est consacré à la sauvegarde de notre Empire colonial.

Le rapport moral annuel est lu par M. Guy, et le compte rendu financier, ainsi que le projet de budget pour 1948 sont présentés par M. Bardin, trésorier. L'Assemblée donne son approbation. Il est fait un pressant appel aux membres de l'Académie de verser leurs cotisations en retard. Sans leur appui financier, la Société ne pourrait continuer la publication de ses Mémoires. Reconnue d'utilité publique, cette association s'efforce de conserver et défendre le patrimoine historique, les traditions, l'esprit de famille et les souvenirs et monuments du Chablais. Elle mérite d'être soutenue et encouragée.

BILAN DE L'ANNEE 1947

Recettes :

Solde créditeur au 1er janvier 1947	Fr.	38.986	»
Cotisations.	»	13.980	»
Vente de volumes, subventions, souscriptions.	»	8.144	»
Intérêts, rentes, dotation, Caisse d'Epargne.	»	2.798	»
Total.	Fr.	63.908	»

Dépenses :

Impression t. 48e Mémoires et Documents et divers	Fr.	39.000	»
Travaux divers, comptes-rendus séances	»	600	»
Frais de bureau, matériel	»	303	»
Recouvrements, correspondances, envoi volumes.	»	1.870	»
Concours : prix Poésie fondation Mgr Piccard.	»	309	»
Impôt.	»	213	»
Réserve statutaire	»	300	»
Total.	Fr.	42.595	»
Solde créditeur au 31 décembre 1947 ..	»	21.313	»
Total.	Fr.	63.908	»

Les curieux pourparlers entre Henri IV et Charles-Emmanuel duc de Savoie, entrepris à Paris en décembre 1599, sont exposés par M. P. Tamponnier. Il s'agissait d'échanges de provinces et de rectifications de frontières; la cordialité du début ne tarda pas à se transformer en conflit armé, terminé par le traité de Lyon du 17 janvier 1601.

Deux empreintes de sceaux anciens du monastère des Sœurs Clarisses d'Evian sont présentés par M. le chanoine Gaillard. Chassées d'Orbe par la Réforme, ces religieuses étaient arrivées à Evian en 1555.

M. Sauthier parle d'une visite à l'Exposition de l'Alpe Rhodanienne de Genève (collection Amoudruz). On y admire un grand choix d'objets savoyards tels que des quenouilles, poteries, œuvres sculptées sur pierre ou sur bois de nos artistes savoyards ; un lot de vierges anciennes en bois sculpté et doré ; le tout fort bien présenté et classé.

M. J. Blanchard communique l'acte de nomination de M. Jacques Détruche comme maire de Ballaison, daté de Turin, 12 mars 1849, et signé par le roi Charles-Albert.

M. le baron d'Yvoire, vice-président, annonce la fondation d'un Prix d'Histoire au nom du comte Clément de Maugny. Il sera attribué tous les quatre ans au meilleur ouvrage concernant le Chablais ou la Savoie. Le montant

du prix pourra éventuellement être affecté à la publication d'un ouvrage historique édité dans les Mémoires de l'Académie et qui portera la mention : « Edité par la fondation du Comte de Maugny ».

Au sujet des centenaires de 1848 récemment commémorés, et à propos de celui de l'indépendance du canton de Neuchâtel au mois de février dernier, le général Bordeaux évoque le passé de ce pays qui fut longtemps inféodé à la couronne de Prusse. Il signale la période française (1806-1814) où Napoléon, ayant retiré ce pays à la Prusse, nomma le maréchal Berthier « prince souverain de Neuchâtel et Valengin ». Après la chute de l'Empire français, le roi de Prusse réclama ce territoire, voyant ses prétentions appuyées seulement par une oligarchie provinciale encore prédominante, jusqu'au jour où, en février 1848, un puissant mouvement populaire proclama et réalisa l'indépendance et l'union définitive avec la Suisse, formant ainsi le vingt-deuxième canton de la Confédération.

Au royaume de Sardaigne, Charles-Albert publia, le 4 mars 1848, le nouveau « Statuto », réglementant le pouvoir, le gouvernement, le parlement, l'organisation administrative et judiciaire. En Savoie, comme dans tous le pays, on pavoisa, on illumina ; des feux de joie s'allumèrent sur les montagnes. Mais des évènements d'un autre genre se préparaient, prévus et inévitables, et dès le 29 mars ce fut la guerre avec l'Autriche où nos contingents se firent grandement honneur, comme on le verra à la prochaine séance.

M. le Docteur Paul Ramain présente une étude entomologique sur une nouvelle station française de *Phytometra Deaurata Esper* et la plante nourricière de sa chenille. Il cite la capture de cette belle Noctuelle à Charmoisy-Orcier (Revue l'Entomologiste, v-vi, 1947).

L'Assemblée fixe à 150 francs le prix de vente des volumes de l'Académie.

M. André Donzier, à Thonon, est nommé membre agrégé de l'Académie ; et M. Arrigo U. A. Miani, président de *l'Accademia Giuliana d'Orientalistica*, de Trieste est nommé membre correspondant.

Séance du 8 Avril 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président fait part de deux décès qui, dans l'espace d'un mois, ont endeuillé notre société. S.A.R. la duchesse de Vendôme, s'est éteinte le 28 mars à Sierre (Valais) dans sa 78e année. Henriette, petite-fille du roi Léopold Ier, Princesse royale de Belgique, elle était née à Bruxelles en 1870. En 1896 elle avait épousé le prince Emmanuel d'Orléans, duc de Vendôme et d'Alençon, arrière petit-fils du roi Louis Philippe. Veuve en 1931, elle avait encore connu et subi d'autres cruels deuils de famille, et notamment la perte de son frère très aimé, le roi Albert Ier, notre fidèle allié, mort accidentellement en 1934.

Depuis de longues années elle s'était fixée au château de Tourronde, à Lugrin, au bord du lac. Membre d'honneur de notre Académie dont elle appréciait beaucoup les travaux et qu'elle honora plusieurs fois de sa présence, elle laisse une œuvre importante. Nous citerons particulièrement « Fleurs des Alpes », « Croix des Alpes », magnifiquement illustrées, « Madame Elisabeth de France ». « La jeunesse de la reine Marie-Amélie ». A tous ses talents d'artiste, d'historien, de femme de lettres, on doit ajouter plus encore son agissante et discrète charité, l'organisation d'œuvres multiples de prévoyance sociale. En 1940, le gouvernement, dans un geste noble et généreux auquel s'associait la France entière, lui décernait la Légion d'Honneur.

La Duchesse de Vendôme était aussi Dame de 1re classe de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem et Présidente d'Honneur au titre princier de la Noble Association des Chevaliers Pontificaux de France. Elle a laissé, partout où elle a passé, un souvenir durable. Que ses enfants, et particulièrement son fils, S.A.R. le duc de Nemours, sachent bien que, dans ce Chablais qu'elle a beaucoup aimé, sa mémoire sera conservée et honorée.

M. John Norris, décédé à Nice dans sa 73e année, comptait de nombreuses sympathies par son caractère affable et sa grande bonté. Son père, ancien officier anglais, mutilé d'un bras au cours de la guerre d'insurrection des

Cipayes, s'était fixé à Thonon en épousant une demoiselle Geoffroy, d'une ancienne famille de la région.

Le 2 mars 1848, Alphonse de Lamartine, qui avait remplacé Guizot aux Affaires étrangères, déclara solennellement la paix à l'Europe. M. Paul Tapponnier commente cette fameuse prise de position de la France, où se lisent entre autres ces phrases : « Nous désirons pour l'humanité que la paix soit conservée. Tel sera invariablement le caractère de notre politique franche, forte et modérée. La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : Liberté, Egalité, Fraternité ». La Suisse, dans la seconde quinzaine d'avril 1848, avait reconnu le Gouvernement provisoire français, aussi, le 8 mai, Lamartine adressait-il à M. Ochsenbein, président du Directoire de la Confédération, une chaleureuse lettre de remerciements se terminant ainsi : « Que Dieu rende ses bénédictions à la Suisse, qu'Il continue de la couvrir de sa puissante égide afin de la maintenir heureuse et tranquille et d'inspirer à ses magistrats la sagesse et les vertus patriotiques ».

Lecture est donnée d'une charmante poésie de M. Jean Gay, intitulée « Le Paon ».

M. Lucien Guy rappelle que c'est en 1848, au « Corsaire », qu'Henry Murger publia ses fameuses « Scènes de la Vie de Bohême », ouvrage plein de réalisme et de fantaisie, tableau saisissant, moitié fictif, moitié réel, de la vie d'aventure et de misère qu'il menait lui-même. Né à Paris en 1822, Henri Murger était fils de Claude Murger, natif de La Biolle, canton d'Albens, la patrie également de Michaud, auteur de l'Histoire des Croisades. Le père Murger, ancien voltigeur dans la garde impériale, était revenu de Russie avec un pied congelé ; il entra aux Invalides, puis resta comme portier à Paris. La « Vie de Bohême » fit la réputation d'Henri Murger, auteur de nombreux romans, poèmes, drames et comédies, dont une des plus jolies est « Le Bonhomme Jadis ». Il mourut en 1861. Une ruelle de Chambéry porte son nom.

M. Dussart communique une étude sur les eaux du lac d'Annecy. Très pures à l'origine, pauvres en matières organiques et riches en oxygène dissout, les eaux de ce lac

sont de plus en plus transformées par les putréfactions des matières organiques amenées par les égouts. Il en résulte une diminution sensible de la teneur moyenne de l'oxygène au fond du lac à certaines époques de l'année. On craignait que ce phénomène n'eut des conséquences fâcheuses sur le peuplement piscicole du lac. Mais M. Dussart a constaté qu'au début de l'été il y a de l'oxygène au fond en quantité suffisante ; de plus, chaque automne, le refroidissement des eaux de surface provoque une descente en profondeur de ces eaux qui a pour conséquence une homogénisation des eaux lacustres, une circulation. L'analyse des eaux profondes permet de conclure qu'elles peuvent encore faire vivre toutes espèces de poissons, notamment les corégones, la truite, l'omble-chevalier.

Poursuivant les souvenirs de l'année 1848, le Général Bordeaux rappelle l'entrée en campagne de l'armée sarde, seule en face de l'Autriche (« Italia fara da se » avait dit Charles-Albert), l'offensive audacieuse de ce mois d'avril 1848, marquée par de brillants succès, la participation très honorable de nos combattants servant à la Brigade de Savoie ou dans d'autres armes, sous les ordres de ce chef de valeur, le général Hector de Sonnaz, né à Thonon, comme son père et la plupart des siens.

A ce personnage historique, plusieurs fois vainqueur, qui occupa les plus hautes charges de l'Etat, à qui une statue a été élevée à Turin et qui, circonstance particulière, avait débuté comme engagé dans l'armée française en 1813 ; à cette famille qui se fit toujours apprécier à Thonon, notamment lors de la famine qui sévit gravement en 1817, aucun souvenir, jusqu'à présent du moins, n'a été consacré dans la ville qui fut leur berceau. Mais de tels souvenirs ne sauraient s'oublier.

MM. Léon Vuarnet et Marcel Mouchet, à Thonon, sont nommés membres de l'Académie.

Séance du 10 Mai 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président fait part du décès à Bellevaux, le 8 avril dernier, dans sa 77e année, de M. Joseph Meynet, géomètre, ancien maire, membre correspondant de l'Académie.

La Compagnie perd un auxiliaire précieux, car nul ne connaissait mieux que lui le folklore de cette vaste et pittoresque vallée de Bellevaux.

Universellement connu, apprécié pour son intégrité professionnelle, son affabilité, il a élevé sa famille comme il avait été élevé par son père, auquel il avait succédé comme correspondant de la Société, dans la foi, l'amour du sol natal, le respect des lois, la bonté. Ce fut un modèle et un exemple de dignité et de vertus familiales. Nous offrons à sa nombreuse famille, qui compte deux missionnaires de Saint-François-de-Sales, les RR.PP. Joseph et Elie Meynet et sœur Marie-Appoline, religieuse aux Indes, nos plus sympathiques condoléances.

M. Paul Tapponnier parle de la famille de Thiard, de Bissy-sur-Fley (Saône-et-Loire). Elle fournit notamment le poète Ponthus de Thiard (1521-1605), ami de Ronsard, un des fondateurs de la Pléiade et aumônier d'Henri III ; plusieurs chevaliers de Malte ; de vaillants capitaines tel que le comte Auxonne Théodore Marie de Thiard de Bissy (1772-1852), aide de camp de Napoléon Ier, gouverneur de Dresde, maréchal de camp de Louis XVIII, et finalement ministre extraordinaire de la République à Berne en 1848. Sa dernière activité dans le pays voisin de la Savoie, intéresse plus spécialement notre histoire provinciale.

C'est également une étude consacrée à une ancienne famille d'Evian que présente M. Marcel Sauthier. Les Pichat, dits de Pichard, bourgeois de cette ville, pêcheurs et patrons de barques, d'où sortirent deux personnages marquants : noble et généreux Paul-Amédée de Pichard, conseiller de la Chambre de Son Altesse l'Electeur de Cologne, maître de sa garde-robe, écuyer du Saint-Empire, seigneur de Luxillier et bourgeois d'Evian, mort en 1728, qui fut un grand bienfaiteur du monastère des Clarisses. Son fils, Ignace-François, seigneur de Luxillier, écuyer du Saint-Empire, major d'un régiment d'infanterie au service de S.A. l'évêque et prince de Liège, se distingua auprès de ces prélats de la maison de Bavière, issus d'Henriette-Adélaïde de Savoie, fille du duc Victor-Amédée Ier.

M. Adrien Besson, d'Apples, envoie deux intéressantes plaquettes. Des traditions et légendes du Pays de Vaud

sont exposées à propos d'un village disparu : Very-sur-Yens. A noter l'analogie des savoureux dialogues en patois vaudois avec les expressions de celui du Chablais.

Les souvenirs de l'année 1848 donnent au Général Bordeaux l'occasion d'évoquer les difficultés qui ont suivi la proclamation de la République à Paris au mois de février, de signaler ensuite la décision de l'Assemblée nationale du 27 avril proclamant l'abolition de l'esclavage. Le rappel de la Constitution de 1848 (12 septembre) évoque celui de l'histoire de la Suisse depuis 1889. Enfin, pour ce qui concerne le royaume de Sardaigne, c'est le mois de mai 1848, marqué par de nouveaux succès de l'armée du roi Charles-Albert, précédant les malheurs, l'armistice, et plus tard l'abdication du roi. Ces faits militaires permettent au général de rappeler la belle histoire de la « Brigade de Savoie », jadis écrite par le commandant du Bourget, président de l'Académie de Savoie.

Séance du 10 Juin 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président félicite M. Ernest Renard, de Chêne-Bougeries, qui vient de recevoir les palmes d'Officier d'Académie. Membre de la société depuis fort longtemps, le nouveau promu est de ces Genevois français de cœur qui aiment et connaissent notre beau Chablais mieux que beaucoup de nos compatriotes. Parmi les savantes études archéologiques qui lui ont valu cette distinction si justement méritée, nous citerons les abbayes d'Aulps et d'Abondance, le château de Thuyset, l'église Saint-Paul.

M. Quiblier parle du centenaire du « statut » de Charles-Albert du 8 février 1848, modifiant le régime monarchique, substituant le drapeau vert, blanc et rouge à l'ancienne « bandiera » rouge à la croix de Savoie, accordant entre autres libertés celle de la presse et surtout abaissant fortement les droits sur le sel, impôt le plus onéreux pour les classes modestes. A Thonon, en dehors de l'adresse du *Conseil double* au roi, on fêta avec enthousiasme le statut. Dès le 13 au soir, le palais de la ville et toute la cité étaient brillamment illuminés. Le lendemain au matin, à midi et le soir, les *boîtes* tonnèrent ; on

fit une distribution de 250 bons de deux livres de pain aux indigents.

M. Dussart présente une étude sur le lac de Darbon, situé à 1817 mètres d'altitude et ayant une aire de 1 hectare 52. Ce lac, qu'on croyait insondable a, en réalité, une profondeur maximum de huit mètres, d'après les sondages effectués en 1946. Sa faune, assez particulière, est surtout intéressante par deux espèces de crustacés : *Rivulogammarus lacustris*, et *Heterocope saliens*. La première est nouvelle pour la France ; la présence de la deuxième élucide un petit problème de zoo-géographie. Pelosse signalait la présence de l'*Heterocope saliens* dans les Alpes moyennes, à Belledonne et plus au sud encore, mais vers le nord, il fallait remonter au Jura pour l'observer de nouveau. Présente dans le Bodensee et l'Europe Centrale, elle est absente dans le lac Léman et tout le Chablais, du moins le croyait-on. Maintenant l'énigme de zoo-géographie posée par la répartition bizarre de cette espèce se trouve levée, le petit lac de Darbon amenant une liaison entre le Jura et les Alpes. Alimenté presque uniquement par les eaux de fonte des neiges, le lac n'a pas d'émissaire, et gelé durant presque la moitié de l'année, il ne possède actuellement aucun poisson. La truite commune devrait pouvoir y vivre dans des conditions satisfaisantes, en amenant chaque année des alevins vigoureux pour remplacer les individus pêchés.

Lecture est donnée de beaux poèmes de Mlle Marie-Fernande Tessier. Ils célèbrent les charmes de Chambéry et de ses environs.

M. J. Baud raconte les aventures de Jean-Amédée d'Allinges-Coudrée (1665-1741), chancelier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, au sujet de sa nomination d'abbé commendataire de Saint-Bénigne en Piémont. La mise en possession de cet important bénéfice amena un conflit entre la Cour de Sardaigne et celle de Rome, ainsi que d'orageux démêlés avec les vassaux de l'abbaye de Saint-Bénigne, de 1727 à 1733.

M. Emile Vuarnet mentionne une nouvelle découverte archéologique faite à Douvaine chez M. Duborgel. Ce sont des tombeaux en pierres des champs placées en rectangles et dirigés vers l'orient ; aucun objet n'a été trouvé.

Grâce à l'étude d'archives du Quai d'Orsay se rapportant aux événements de 1848, M. Paul Tapponnier apporte d'intéressants renseignements sur l'activité de Lamartine et ses relations avec le royaume de Sardaigne.

A propos des centenaires, le général Bordeaux rappelle les rudes et sanglantes journées de juin 1848 ; puis le traité de Westphalie de 1648, avec ses suites importantes pour la France à qui il remet l'Alsace ; pour la Suisse qu'il rend indépendante de l'Empire ; il signale les commémorations qui se font en ce moment, notamment à Strasbourg, Mulhouse, Francfort-sur-le-Mein.

Des remerciements sont adressés à M. Joseph Bron, qui a offert deux volumes reliés contenant une collection de brochures consacrées aux Eaux minérales de la Savoie et du Piémont. Ces intéressantes notices, datant du siècle dernier, furent recueillies par son grand-père M. F. Cassagnes, imprimeur à Saint-Julien puis à Thonon.

Sont admis comme membres de l'Académie : Mme la baronne B. Jacquier, de Thonon et M. Michel Berrut, de Beaulieu-sur-Mer.

Séance du 12 Juillet 1948

(Présidence de M. Léon QUIBLIER)

Le Président cite et commente les derniers ouvrages reçus, dûs pour la plupart à la plume de membres de la Société : « Amours Inconnues » études physiologiques très approfondies de M. Henry Bordeaux de l'Académie Française et qui ne dépare pas la collection de ses nombreuses productions. « Ascensions en Faucigny » de M. Lucien Guy (96 p. in-8°, Impr. Plancher, Bonneville) écrit d'une plume alerte, qui sera le guide sûr des amants de nos belles Alpes. M. le Général Bordeaux fait don de son dernier ouvrage : « L'Orient hellénique contemporain » (196 p. in-8°, Société d'Edition Savoyarde, Thonon; 1948), histoire attrayante, souvenirs de ses missions et d'évènements auxquels il fut intimement lié. M. Henri Perrochon, l'excellent historien vaudois, a envoyé deux plaquettes : « Les Richesses de la Sarra » conférence donnée à l'Assemblée des Etudes latines, Cossonay, 9 mai 1948 ; et « Souvenirs littéraires », réunion de la Société

Lamartine, Crassier, 19 octobre 1947, où, à l'érudition s'allie étroitement un humour « copieux et savoureux » et la finesse du style. Dans son « Essai de Mycogastronomie » (Revue de Mycologie, tome XII, 1947, 36 p.) le Docteur Paul Ramain donne notamment les plus délicieuses recettes pour la préparation des champignons et décrit deux espèces, nouvelles en France, de champignons découverts en Chablais.

L'expression de la gratitude de l'Académie s'adresse encore au Conseil d'Etat de Genève, qui a offert un ouvrage commémoratif du : « Centenaire de la Constitution de la République et Canton de Genève » (Chancellerie d'Etat, 1947, 127 p.) et à M. l'abbé A. Thorens : « Collonges-Bellerive sous l'orage du Kulturkampf » (87 p. Fribourg, 1943).

M. Quiblier signale la venue à Thonon, le dimanche 4 courant, d'une caravane de participants à la « Semaine de la plus belle France », organisée par la Société des Amis du Vieil Annecy. Arrivés à 9 heures, nos visiteurs furent accueillis par quelques membres de l'Académie ; il y eut échange de cordiales paroles entre les deux présidents, suivi de la visite de la vieille église Saint-Hippolyte et de sa crypte. Passant par Ripaille et Vongy, les excursionnistes se dirigèrent sur Abondance où eut lieu. sous la direction de M. Marcel Sauthier, la visite du cloître et des objets classés de l'église et du trésor. Par la route pittoresque du col du Corbier, la caravane atteignit la vallée d'Aulps, M. le chanoine Coutin décrivit à son tour les ruines de l'antique abbaye d'Aulps.

M. Marcel Sauthier, qui accompagnait nos amis d'Annecy au nom de l'Académie, fait le récit de cette intéressante excursion archéologique. Il présente quelques commentaires sur les fresques du cloître d'Abondance, leur auteur présumé Nicolas Robert, et leur état actuel.

M. Dussart communique une notice sur le lac de Vallon, qui s'est formé au-dessus de Bellevaux, en suite de l'éboulement de 1943. Ce nouveau lac, de couleur vert bleu, a maintenant une surface d'eau de 18 hectares 6 ares, son altitude est de 1.080 mètres, sa plus grande profondeur observée est de 12 mètres, il gèle durant quatre mois de l'année environ. Riche en calcaire, légèrement alcaline, l'eau du lac fait vivre une flore et une faune riches. La

truite, vivant en compagnie du chabot, présente une croissance particulièrement rapide par suite de circonstances très favorables (Voir Mémoire III) L'Académie approuve le choix du nom de *lac de Vallon* proposé par M. Dussart. Il rappelle, non seulement le nom du site où il se trouve, mais le souvenir de l'antique Chartreuse bienfaitrice du pays.

M. Lucien Guy présente une étude statistique sur le mouvement de la population du Chablais, de 1801 à 1901 et à nos jours. En totalisant les habitants de cette province, on obtient les chiffres de : 42.085 en l'an 1801, de 62.211 en 1901 et de 55.737 en 1947. C'est en 1876 que la population a atteint le maximum avec 62.472 habitants. La capitale, Thonon, passe de 3.198 habitants en 1801, à 6.268 en 1901 et 13.181 en 1947. Evian présente, pour les mêmes années, les trois chiffres de : 1.523, 3.105 et 3.591 habitants.

Sur le désir du Président de l'Académie et à propos du livre qu'il vient de publier, le Général Bordeaux intéresse l'assistance en évoquant quelques souvenirs des missions qu'il a remplies en Orient depuis 1908 et où, associé de près à l'Histoire de la Grèce, il a pu apprécier à la fois les évènements et les hommes.

II

Membres de l'Académie Chablaisienne

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	M. Léon QUIBLIER.
Vice-Président :	M. le Baron F. d'YVOIRE.
Secrétaire :	M. J. BAUD.
Secrétaire-Adjoint :	M. L. GUY.
Trésorier :	M. F. BARDIN.
Bibliothécaires :	M. M. SAUTHIER.
	M. J. LEMUET.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE

Les membres du Bureau et MM. le Général BORDEAUX, F. DUBOULOZ, Comte E. de FORAS, J. GAY, F. MARIN, M. MICHAUD, E. VUARNET.

COMITE DES CHARTES

MM. QUIBLIER, LAPERROUSAZ, J. BAUD, Baron d'YVOIRE.

COMITE DE REDACTION

Section d'Histoire et d'Archéologie. — MM. QUIBLIER, VUARNET, PERROUD, J. BAUD, Général BORDEAUX, F. DUBOULOZ, L. GUY.

Section de Poésie, de Littérature et de Beaux-Arts. — MM. LAPERROUSAZ, MARIN, CANET, BOURGEAUX, SPALINGER, J. GAY, J. BAUD.

Section de Botanique et de Sciences. — MM. QUIBLIER, DUPUPET, Comte E. de FORAS, J. GAY, B. DUSSART.

Commission de la Bibliothèque. — MM. J. LEMUET, L. GUY, F. BARDIN, M. SAUTHIER, E. SOUROFF.

FONDATEURS DE L'ACADEMIE

DE FORAS (le Comte Amédée).
BUET Charles.

PICCARD (Mgr Louis-Etienne).
GUYON Jules.
MUDRY Norbert.

BIENFAITEURS DE L'ACADEMIE

BARTHOLONI René, ancien député, Coudrée, Sciez (1881-1928).
ENGEL-GROS Frédéric, Ripaille, Thonon (1843-1918).
FOLLIET (le Docteur Gaspard), Evian (1821-1900).
DE FORAS (le Comte Rodolphe), capitaine, Thonon (1872-1914).
PICCARD (Mgr L.-E.), Protonotaire Apostolique, Thonon (1853-1935).
DE SONNAZ (le Comte C.-Albert de Gerbaix), sénateur, Ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie, Thonon (1839-1920).
DE MAUGNY (le Comte Clément), Maugny, Draillant (1873-1944).

ANCIENS PRESIDENTS DE L'ACADEMIE

DE FORAS (le Comte Amédée), (1886-1889).
BUET Charles (1889).
DUBOULOZ Jacques (1889-1891).
DUPLAN Albert (1891-1915).
DUBOULOZ Jacques (1915-1918).
PICCARD (Mgr Louis-Etienne), (1918-1935).

PRESIDENT D'HONNEUR

BORDEAUX (le Général Paul-Emile), rue Vallon, Thonon.

MEMBRES D'HONNEUR

ARMINJON Charles, Président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
AVEZOU Robert, Archiviste départemental, Grenoble.
BORDEAUX Henry, Membre de l'Académie Française, Paris.
BOUVIER Charles, avocat, Thonon.

BRAME (Mme P.), née Louise de GASTALDI, rue de Lorraine, Monaco-Ville.
CHAPUISAT Edouard, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, 39, route de Malagnou, Genève.
GANDER Alexandre, Rives, Thonon.
GAUTIER-VIGNAL Louis, 2, place Grimaldi, Nice (Alpes-Maritimes).
JACOB Charles, membre de l'Institut, 3, rue du Canivet, Paris (VIe).
JACQUIER Paul, ancien ministre, Beausoleil (Alpes-Marit).
L'HERMITE (Vicomtesse Christian de), 55, rue Pergolèse, Paris (XVIe).
LETONNELIER G., archiviste honoraire, Grenoble (Isère).
MARTIN P.-E., archiviste d'Etat, Genève.
PERROCHON Henri, Président de la Société des Ecrivains Vaudois, Payerne.
REYMOND Maxime, archiviste d'Etat, Lausanne.
TOULORGE (le Général), président de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Nice.
TROLLIET (le Colonel G.), avenue de la Versoie, Thonon.

MEMBRES DE L'ACADEMIE (1)

ALLANFRANCHINI, ingénieur, route de Corzent, Thonon.
AMOUDRUZ (Madame Arthur), domaine du Morillon, Thonon.
ARNAUD Charles, 2, avenue Jean-Perrot, Grenoble (Isère).
ARNULF Albert, 13, rue de Poissy, Paris (5e).
BABEL Antony, Vice-Recteur Faculté des Lettres, 26, rue des Peupliers, Genève.
BACHMANN-ROSSIAUD (Mme Jeanne), villa « Les Roses », Veigy-Foncenex.
BADER Paul-Louis, librairie ancienne, 20, Grande-Rue, Genève.
BARATAY (le Commandant Jules), Boulevard de la Corniche, Thonon.
BARDIN Francis, 5, rue des Vieux-Thononais, Thonon (m. e.).
BARNOUD Marius, 12, avenue d'Evian, Thonon.
BAUD Francis, banquier, 26, rue Nationale. Evian.

(1) Membres effectifs (m. e.) et agrégés.

BAUD (le Commandant François), villa « Le Verger », Concise, Thonon.
BAUD Jacques, la Détanche, Evian.
BAUD J., correspondant de la Commission des Monuments historiques, 3, avenue Jules-Ferry, Thonon (m. e.).
BAUD Pierre, 3, rue Nationale, Evian.
BEAUREGARD (le Baron Gérard de), Haute-Bonne, Bonne-sur-Menoge (m. e.).
BERCHET Henri-François, rédacteur en chef au « Courrier de Genève », 24, avenue Pictet-de-Rochemont, Genève.
BERGOEND Etienne, avocat, Grande-Rue, Thonon.
BERNARD (le Chanoine M.), Supérieur du Petit Séminaire, Thonon.
BERNARD Maurice, administrateur délégué de la Société des Eaux. Villa Aurore, Evian.
BERRUT Michel, Hôtel Savoy, Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes).
BIOLLEY Charles, rédacteur « Le Dauphiné Libéré », Thonon.
BITZBERGER Paul, 9, chemin du Lac, Thonon (m. e.).
BLANC Paul, avocat, Mâcheron, Allinges.
BLANCHARD Camille, architecte, 25, rue Filaterie, Annecy (m. e.).
BLANCHARD Joseph, au « Moulin-Blanchard », avenue des Allinges, Thonon (m. e.).
BLONAY (le Baron Henri de), 5, rue du Mail, Nimes (Gard).
BLONDIN Fernand, professeur Ecole des Beaux-Arts, rue Saint-Victor, Carouge (Genève).
BOCCARD Robert-François, 184, Florissant, Genève.
BOCQUIN Robert, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Thonon.
BOLLON Pierre, agrégé de l'Université, 49, rue de Gourdon, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).
BONTRON Emmanuel, notaire, rue Ferd.-Dubouloz, Thonon.
BOSSON Auguste, administrateur du Casino-Théâtre, 62, rue du Stand, Genève.
BOSSONNEY Paul, pharmacien, Grande-Rue, Thonon.
BOUGEROLLE Albert-M.-C., 19 bis, rue Bonnelais, Clamart (Seine).
BOURGEAUX Joseph, publiciste, Loisin, et 29, chemin Sautter, Genève (m. e.).

BOUVIER Maurice, capitaine honoraire, les Moussoux, Chamonix.
BRAME Pierre, rue de Lorraine, Monaco-Ville.
BRAND Charles, à Neydens, par Le Châble-Beaumont.
BRINON-CHERBULIEZ (Docteur Jean-Paul), médecin, 5, square Aristide-Briand, Thonon.
BRINON-CHERBULIEZ (Madame Docteur Colette), 5, square Aristide-Briand, Thonon.
BRUEL Emile, 30, boulevard Carnot, Thonon.
BUDÉ (Guy de), villa du Miroir, Amphion, Publier (m. e.).
BUDÉ (Mme Guy de), villa du Miroir, Amphion, Publier.
BUET Patrice, 26, rue Saint-Dominique, Paris (7e).
BUFFARD (Mlle Cécile), Institut Notre-Dame, 8, rue Saint-Pierre-les-Dames, Reims (Marne).
BUINOUD Alphonse, professeur, 8, rue d'Auteuil, Paris (7e), (m. e.).
BURNIER Adrien, 1, avenue des Jordils, Lausanne.
CAHORN (Mlle Hélène), 17, route de Florissant, Genève, et la Pointe de Messery.
CANET Paul, place Jules-Mercier, Thonon (m. e.).
CAPT de la FALCONNIÈRE (Reynald), 21 bis, rue des Délices, Genève.
CASSET Lucien, entrepreneur, Evian.
CETTOUR Jean-Pierre, secrétaire de Mairie, « Les Délices », Bonnevaux (m. e.).
CHAFFOY de COURCELLES (Georges de), Juge au Tribunal de 1re Instançe, 74, avenue de Belgique, Anvers (Belgique), et château de Vulbens.
CHAPUIS Marcel, Agence Immobilière, rue Vallon, Thonon.
CHARLET Emile, Instituteur en retraite, Orcier (m. e.).
CHARTRON (Mme R.), 1, place du Château, Thonon.
CHATILLON (Docteur Fernand), médecin, 15, boulevard Helvétique, Genève.
CHAUCHE Albert, notaire, Bons.
CHAULIN de FORAS (Baronne Henri), 36, rue Vallon, Thonon.
CONVERSY Marcel, publiciste « les Allobroges », avenue Jules-Ferry, Thonon.
COPPIER Louis, publiciste, 4, route de Drize, Carouge (Genève).
COSTA de BEAUREGARD (Marquis Ferdinand), château de Beauregard, Chens (m. e.).

COSTA de BEAUREGARD (Comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longeville (Seine-Inférieure).
COSTY Roger, chirurgien-dentiste, place des Arts, Thonon.
COURTEN (Paul de), avocat, député au Grand Conseil, Monthey (Valais).
COUTIN (Chanoine Alexis), curé-archiprêtre, Saint-Jean-d'Aulps.
CROSA Joseph, architecte, avenue des Vallées, Thonon.
DAMEX Auguste, agent général d'Assurances, Bonneville.
DENAIS Gilbert, Grande-Rue, Thonon.
DENARIÉ Louis, à la Fully, Douvaine, et 19, boulevard Hippolyte-Giraud, Oran.
DENIS (Docteur Maurice), médecin, Boulevard des Bains, Thonon.
DESGRANGES (Abbé Eugène), curé-archiprêtre, Morzine.
DÉTRUCHE (Mme Marius), Boulevard Carnot, Thonon.
DONZIER André, professeur au Collège, Thonon.
DUBOULOZ François, publiciste, Thonon (m. e.).
DUBOULOZ Ch.-François, avocat, rue Vallon, Thonon.
DUBUC Maurice, 11 bis, rue Jean-Blanchard, Thonon.
DUBUC (Mme Maurice), 11 bis, rue Jean-Blanchard, Thonon.
DUCHESNE Maurice, avocat, Nernier.
DUFOUR (Abbé Jehan), Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (6e).
DUFOUR (Mlle Marguerite), Le Cottage, avenue d'Abondance, Evian.
DRUFRESNE (Mlle Ellen), artiste peintre, 52, Grande-Rue des Charpennes, Villeurbanne (Rhône).
DUMAS Auguste, pharmacien, Grande-Rue, Thonon.
DUNOYER Edmond, entrepreneur, 7, Boulevard Helvétique, Genève.
DUPONT-LACHENAL (Chanoine Léon), président de la Société d'Histoire du Valais-Romand, Abbaye de Saint-Maurice (Valais), (m. e.).
DUPUPET François, Architecte des Monuments historiques, Boulevard des Bains, Thonon (m. e.).
DURET Alphonse-Emile, Messery.
DURET Francisco, Tacuari, 274, Buenos-Aires (Argentine).
DURET (Abbé), curé, Thuzy (Haute-Savoie).
DUSSART Bernard, « la Sableuse », 13, avenue Fernand-David, Thonon (m. e.).

ENGEL Frédéric, château de Ripaille, Thonon, et 51, rue de la Pompe, Paris (16e).
ENGEL (le capitaine René), 14, chemin Lacombe, Genève (m. e.).
FABRA-ROVIRA Jean, domaine de la Chavanne, Allinges, et 33, rue Saint-Honoré, Paris (1er).
FARGES F., avocat, 23, rue Basse, Pontoise (Seine-et-Oise).
FAUCIGNY-LUCINGE (le Prince Jean-Louis de), 23, rue de la Paix, Paris (2e).
FAVRE Francis, 10, rue de la Bourse, Paris (2e).
FIRMIN (R. P. Ambroise), les Chapelles, Publier.
FLEURY José, 5, rue Récamier, Paris (7e).
FORAS (le Comte Etienne de), château de Thuyset, Thonon (m. e.).
FORAS (le Comte Hubert de), 34, rue Vallon, Thonon (m. e.).
FORAS (Mme Huguette de), château de Thuyset, Thonon.
FORAS (le Comte Joson de), manoir de Chevilly, Montjoux, Thonon (m. e.).
FORAS (la Comtesse Marie Max de), château de Thuyset, Thonon.
FOURNET Charles, professeur au Collège, 2, place Neuve, Genève.
FOURNIER-MARCIGNY Fernand, Directeur du « Journal Français », 27, quai des Bergues, Genève.
GAIGNEROT Frantz, Sous-Préfet, Thonon.
GAIGNEROT (Madame F.), Sous-Préfecture, Thonon.
GAILLARD (Abbé A.-F.), curé, Cornier.
GARCIN Victor, Conseiller à la Cour d'Appel honoraire, « La Résidence », place Bassus, Thonon.
GAVILLET Louis, 11, rue Vallon, Thonon
GAY Jean, président de la Société d'Apiculture, Thonon (m. e.).
GAY (Docteur Paul), Clinique de Savoie, Annemasse.
GÉLAS (Docteur Jean), chirurgien, boulevard Carnot, Thonon.
GIANELLI *Lucien*, Ingénieur, 22, chemin des Colombettes, Genève.
GIRARDIN, Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Thonon.
GIROD (Docteur J.), médecin, 53, Cours de la République, Villeurbanne (Rhône).

GIROD J., géomètre-expert, 12, rue du Chablais, Thonon.
GRANDCHAMPS Georges, 42, rue Vaugelas, Annecy.
GRAVEN Jean, professeur Faculté de Droit, Président de la Cour de Cassation, 31, rue de l'Athénée, Genève.
GRIBALDY (Francis de), aux Seignes, Les Gras (Doubs).
GRUFFAZ Marcel, instituteur, Anthy.
GUICHONNET Paul, professeur, place de l'Eglise, Bonneville (m. e.).
GUILLEMIN Alfred, Usine de Bioge, Thonon, et 25, chemin de Crepieux, Caluire (Rhône).
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon (m. e.).
GUYON Albert, le Pin Doré, Juan-les-Pins.
HENSELER de GOTTRAU (Réginald de), homme de lettres, 176, place Notre-Dame, Fribourg (Suisse).
IMHOFF Léon, maître-relieur, rue du Grand-Pont, Sion (Valais).
JACQUET (Abbé A.), curé, Juvigny (Haute-Savoie).
JACQUIER Charles, rue Chantecoq, Thonon.
JACQUIER (Mme la Baronne), 1, place du Château, Thonon.
JARAY Max, « le Vieux-Logis », Messery.
JARRE Charles, Administrateur en Chef des Colonies, Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie).
JOURDAN Jean, Juge de Paix, Poligny (Jura).
JUSTIN Albert, littérateur, 28, rue de l'Avenir, Arcueil (Seine).
LACHENAL Paul, Président du Grand Conseil, 9-11, place de la Fusterie, Genève.
LAPERROUSAZ (Abbé Julien), Draillant, par Perrignier (m. e.).
LAROCHE-JOUBERT Jean, Directeur de la Revue *Les Alpes*, 1, rue Villars, Grenoble.
LARUE (Mme Henri), 8, rue Barthélémy Menn, Genève.
LAURENT Auguste, Anthy.
LAURENT Jules-Alfred, publiciste, 5, avenue de la République, Annemasse.
LAURENT (Mme J.), 5, avenue de la République, Annemasse.
LEBOUBE (Mme Jeanne), maison Boccard, place de l'Hôtel-de-Ville, Thonon (m. e.).
LEMUET Jean, 1, boulevard des Bains, Thonon (m. e.).
LONG des Clavières (Mlle Pauline), Le Verger, 45, rue Liotard, Genève, et château de Châtel, par Usinens (Haute-Savoie).

MARIN François, banquier, Thonon (m. e.).
MARINET Georges, professeur honoraire, Le Parc, Thonon (m. e.).
MARION Félix, avenue Bastin, Annemasse.
MÉGEVET Bernard, boulevard Carnot, Thonon.
MERCIER Léon, négociant, Douvaine.
MICHAUD Maurice, 16, avenue des Vallées, Thonon (m. e.).
MOLLIET René, Villard-sur-Boëge.
MONTFALCON (Auguste de), Juge, Président de la Cour de Justice, Sacconnex-d'Arve, Genève.
MOUCHET Marcel, rue des Allobroges, Thonon.
MOYNAT Charles, régisseur, Thonon.
MOYNAT Louis, architecte, Thonon (m. e.).
MUDRY Xavier, industriel, Saint-Maurice (Valais).
MUGNIER Henri, 34, rue de Candolle, Genève.
MURAZ (Docteur Gaston), médecin-général des troupes coloniales, ancien chef des Services de la Maladie du Sommeil de l'A.E.F. et de l'A.O.F., Hôtel de l'Europe, 15, rue de Constantinople, Paris (8e).
NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Pays-Bas).
NOCCA Louis, à Anthy et 11, rue Léon Cogniet, Paris (17e).
NUSSBAUM (Docteur Rodolphe), médecin, place des Arts, Thonon (m. e.).
NUSSBAUM (Mme Docteur), médecin, place des Arts, Thonon.
ORSAT (Madame Jeanne), 9, quai Nezin, Chambéry.
PACCOT (Abbé Emile), curé, Pacy-sur-Armançon, par Lézinnes (Yonne), (m. e.).
PASQUIER Jean, agent d'affaires, place de la Paix, Thonon.
PASSET Henri, rue Vallon, Thonon.
PELLARIN Claudius, géomètre, Cruseilles.
PELLERANO (Madame Suzanne), née Bruchon, laborantine à l'Institut Pasteur d'Algérie, Alger.
PELLISSSIER Pierre, libraire-éditeur, Thonon (m. e.).
PERRET Charles-Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, Bonneville (m. e.).
PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry (m. e.).
PERUSSET-PERRIN (Madame A.-M.), 6, Montfalcon, Genève.
PETITJEAN de CORDEMOY (Madame), 5, avenue des Tilleuls. Thonon.
PICCOT François, retraité S.N.C.F., Lullin.

PICUT André, brigadier des Eaux et Forêts, Morzine.
PINTOS Vincent, à Bossey, par Collonge-sous-Salève.
PONET-BORDEAUX (Madame), rue Vallon, Thonon (m. e.).
PREMAT Henri, maire, Le Biot.
PRIVAT Léon, architecte, avenue Jules-Ferry, Thonon.
QUESNE (Philippe du), Evian.
QUIBLIER Léon, architecte, conservateur du Musée Chablaisien, Thonon (m. e.).
QUINCY (Abbé de), curé, Chessenaz.
RAMAIN (Docteur Paul), médecin, Douvaine.
REGARD Maurice, villa « Les Mouettes », Rives, Thonon et Direction des Contributions Indirectes, rue de la Fédération, Grenoble.
RENARD Ernest, ancien conservateur-adjoint au Service du Vieux Genève, 8, chemin du Mont-Blanc, Chêne-Bougeries (Suisse), (m. e.).
RHEINWALD Albert, professeur, 12, rue de Candolle, Genève.
RIOLLOT Etienne, agent général d'assurances, place Jules-Mercier, Thonon.
ROGER (Mlle Rose-Marie), professeur, Institut du Sacré-Cœur, place de Crête, Thonon.
ROMAND Alphonse, 17, rue des Sources, Genève.
ROPP (Baron de), architecte, 12, rue Ferd.-Dubouloz, Thonon.
ROSSAT Joseph, négociant, rue du Commerce, Annemasse.
ROSSOLLIN-GRANDVILLE (Mme), née de Patek, « La Servagnine », Concise, Thonon.
SAINT-BON (Comte Gustave de), à Crevy, Veigy-Foncenex (m. e.).
SALLAVUARD Guy, 1, boulevard Georges-Andrier, Thonon.
SANDOZ Eric, publiciste, 14, chemin du Bois-Gentil, Genève.
SAUTHIER Marcel, 36, avenue d'Evian, Thonon (m. e.).
SAUTIER (Docteur Yves), médecin, Morzine.
SERMONDADE Charles, sous-lieutenant, 5, avenue de la République, Annemasse.
SONNAZ (Comte Guy de Gerbaix de), marquis de la Roche, château de Sonnaz, Chambéry (m. e.).
SONNEVILLE (Docteur P.), médecin, villa « La Carline », 60, route de Genève, Thonon.
SORDET (Mlle Jeanne), 20, boulevard de la Corniche, Thonon.

SOUFRONT (Mme Marie), place du Château, Thonon.
SOUROFF Edouard, villa « Victoria », Rives, Thonon (m. e.).
SPALINGER Albert, photographe, place des Arts, Thonon (m. e.).
TAMIÉ (Le Rév^me Père Abbé de), Abbaye de Tamié, Mercury-Gemilly (Savoie).
TAPPONNIER Paul, Collonges-sous-Salève (m. e.).
TESSSIER (Mlle Marie-Fernande), professeur, Chambéry.
TOURNAFOL (Abbé Joseph), curé, Archamps.
TRÉDICINI de SAINT-SÉVERIN (Marquis Charles), château de Troches, Douvaine.
VEILLET Pierre, industriel, Morzine.
VEVEY (Bernard de), rouet de Glâne, Fribourg.
VIANNAY (Abbé Jean), curé, Les Clefs-sur-Thônes (m. e.).
VIRY (Mme la Baronne de), née Delphine de Foras, Clos d'Aulps, Amphion, Publier.
VUARGNOZ Adonis-E., Habère-Lullin.
VUARNET Emile, correspondant du Ministère de l'Education Nationale, Messery (m. e.).
VUARNET François, architecte, 28, rue Chabaud, Reims (Marne).
VUARNET Léon, villa Frais-Lieu, route de Genève, Thonon.
VULLIEZ-SERMET Félicien, chemin de Beau-Site, Thonon.
VULLIOD (Mme la Baronne de), château de Vulliod, Florensac (Hérault).
YVOIRE (Baron Félix d'), château d'Yvoire (m. e.).
ZBINDEN-RETOR L., professeur honoraire, 6, avenue des Vollandes, Genève, et à Chens.
ZIEGLER (Henri de), professeur, 14, rue de l'Ecole de Médecine, Genève.

MEMBRES CORRESPONDANTS

BESSON Adrien, Président du département Social Romand, Apples (Vaud).
BRACONNAY (R. P.), Oblat de Saint-François de Sales, aumônier de la Visitation, Canelones 224, Montevideo (Uruguay).
CAMPICHE F.-R., archiviste privé, Nyon.

LEVROT Joseph, Directeur des Bibliothèques et Archives de la ville de Nice, San Vincen, 4, avenue Colombe, Cimiez, Nice.

MANDACH (Conrad de), lieutenant-colonel, président de la Commission Fédérale de la Fondation Gottfried Keller, à Habstettet, par Bollingen (Berne).

MARCLAY Jean, chimiste, Droguerie Centrale, Monthey (Valais).

MIANI Arrigo U.-A., Président « Accadémia Giuliana d'Orientalistica », via della Galleria, 9, Trieste.

PALUMBO Alberto, Directeur de la Bibliothèque Parténopéenne, via Arenaccia, 283, Naples.

SAINT-FOIX (Comte George de), 18, avenue La Bourdonnais, Paris (7e).

VINCENZO ABBATE de CASTELLO-ORLÉANS (S. Exc. le Comte), via Merliani, 133, Vomero, Naples.

III

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALÈS (Gard)	*Société littér. et archéologique.*
AIX-EN-PROVENCE .... (Bouches-du-Rhône)	*Université.*
ANNECY	*Académie Florimontane.*
	Académie Salésienne.
	Archives départementales de la Haute-Savoie.
AOSTE (Italie)	*Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste.*
BERNE (Suisse)	*Société générale d'Histoire de la Suisse (Bibliothèque de la ville de Berne).*
BESANÇON (Doubs) ...	*Académie des Sciences et Arts.*
BONNEVILLE (Hte-Sav.)	*Académie du Faucigny.*
BORDIGHERA (Italie) ..	*Institut d'Etudes Ligures.*
	Museo Bicknell.
BOURG (Ain)	*Société d'Emulation.*
	Société Gorini.
BELLEY (Ain)	*Le Bugey, Société Scientifique Historique et Littéraire.*
CHAMBÉRY	*Académie de Savoie.*
	Société centrale d'agriculture.
	Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
	Archives départementales de la Savoie.
	Société d'Histoire naturelle de Savoie.
	Bibliothèque Municipale.
CATANE (Italie)	*Accademia Culturale Italica.*
	Scienze, Lettere, Arti. Catania.
CONI (Italie)	*Societa di Studi Storici, Archeologici, Artistici per la provincia di Cuneo.*
DIJON (Côte-d'Or) ...	*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, 5, rue de l'Ecole-de-Droit.

FRIBOURG (Suisse) ...	*Société d'Histoire.*
	Annales Salésiennes, Schœnberg, 37.
	Institut national genevois.
	Genava, *Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire.*
GENÈVE (Suisse)	*Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.*
	c/o Bibliothèque Publique et Universitaire.
	Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie.
GRENOBLE (Isère)	*Académie Delphinale.*
	Société Scientifique du Dauphiné.
	Bibliothèque de la Ville.
LANGRES (Hte-Marne).	*Société historique et archéologique.*
	Société d'Histoire de la Suisse Romande, à la Bibliothèque cantonale.
LAUSANNE (Suisse) ...	*Revue historique vaudoise.*
LE PUY (Hte-Loire) .	*Société Académique de la Haute-Loire.*
LOUVAIN (Belgique) ..	*Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.*
	Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
LYON (Rhône)	*Annales de l'Université.*
	Bibliothèque de l'Université.
MONTHEY (Suisse)	*Société d'Histoire du Valais Romand.*
MOUTIERS	*Académie de la Val d'Isère.*
NAPLES (Italie)	*Biblioteca Partenopea di Storia, Scienze, Lettere et Arti « Ernesto Palumbo »,* Via Arenaccia, 283, Napoli.
NEUCHATEL (Suisse) ..	*Société de Géographie.*
NICE (Alpes-Marit.) ..	*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*
ST-JEAN-DE-MAURIENNE.	*Société d'Histoire et d'Archéologie.*
SIERRE (Valais, Suisse)	*Folklore Valaisan, Château Villa.*

TRIESTE (Territoire libre)	*Accademia Giuliana d'Orientalistica*, Via della Galleria, 9.
	Accademia delle Scienze, via Accademia delle Scienze, 6e, e Via Maria-Vittoria, 3e.
	Centro di Studi Archeologici ed Artistici del Piemonte.
TURIN (Italie)	*Archivio di Stato.*
	Bibliothèque Nationale de Turin.
	Società Storica Subalpina, 7, Via Arsenale.
	Società Piemontese di Archeologia e di Belle Arti.
UPSALA (Suède)	*Institut royal géologique.*
ZURICH (Suisse)	*Société des Antiquaires.*

NOTA. — *Les dons faits à l'Académie Chablaisienne figurent, à chaque séance, ainsi que les noms des donateurs.*

PUBLICATIONS PERIODIQUES

THONON	*L'Echo Républicain du Léman*, journal politique, littéraire, commercial et agricole du Chablais (paraissant le samedi).
	Le Messager Patriotique de la Haute-Savoie (paraissant le jeudi).

CONCOURS

L'Académie Chablaisienne organisera et distribuera les prix des Concours suivants, portant les noms des Bienfaiteurs qui les ont fondés :

1949. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire* ..... Fr. 1.500

1949. — Prix Mgr Piccard, pour *Poésies* .. » 300

1950. — Prix Comte Rodolphe de Foras, pour *Histoire*	»	1.500
1950. — Prix Comte de Sonnaz, pour *Histoire*	»	750

Programme général des Concours. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire de l'Académie Chablaisienne avant le 31 décembre de l'année du Concours. Les auteurs qui voudront garder l'anonymat devront inscrire sur leurs œuvres une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net, ceux imprimés seront envoyés en double exemplaire ; ils restent acquis à l'Académie. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auraient été soumis au jugement d'une autre Société, ne seront pas admis à concourir.

Nota. — Le prix de la Fondation Comte R. de Foras pour l'année 1948 n'a pu être attribué faute de concurrents. Considérant le coût élevé de l'impression des Mémoires de l'Académie, la famille de Foras a décidé d'affecter le montant de ce Prix comme contribution à la publication du présent volume.

MEMOIRE I

La Notice des Gaules et la Sapaudia

par Emile VUARNET

Membre de l'Académie Chablaisienne
Correspondant du Ministère de l'Education Nationale

I

La Notice des Gaules est un document rédigé à l'époque d'Honorius entre 375 et 400 et donnant la liste des grands dignitaires de l'Empire romain dont voici le titre : « Notitia dignitatum omnium tam civilium quam militarium utriusque imperii ». Nous y relevons les noms et titres de quatre fonctionnaires résidant dans le bassin du Rhône.

N° 15. — Præfectus classis barcariorum Ebruduni Sapaudiæ.

N° 14. — Præfectus classis flumini Rhodani Viennæ sive Arelati.

N° 16. — Præfectus militum muscullariorum Massiliæ Græcorum.

N° 17. — Tribunus cohortis primæ Flaviæ Sapaudiæ Calarone.

Nous avons publié en 1937 dans le tome XLIII des Mémoires de l'Académie Chablaisienne une étude ayant pour objet la navigation sur le Rhône et l'emplacement d'Ebrudunum Sapaudiæ. Lecture en fut faite en séance de l'Académie Chablaisienne.

Mais il reste à fournir certaines précisions historiques et géographiques concernant cet antique document.

A la page 15 de notre étude, nous avons donné l'emplacement exact de la Sapaudia.

En 806, lors du partage du royaume des Francs par Charlemagne, Louis le Débonnaire obtient pour sa part :

« ...pagum Lugdunensem, Saboiam, Moriennam, Tarantasiam, montem Ciniseum, etc... ». Dans ce texte la Sapaudia est bien distincte de la Maurienne et de la Tarentaise. Donc l'antique Sapaudia correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Chambéry, désigné sous le nom de *Province de Savoie-propre* avant l'annexion de 1860.

Jusqu'à présent tous les auteurs qui ont parlé de la Notice des Gaules ont avancé que les préfets des barques avaient été établis sur le Rhône pour la défense de l'Empire romain contre l'invasion des Barbares germaniques. C'est la thèse soutenue par M. Paul Edmond Martin, directeur des Archives de Genève dans ses *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque Mérovingienne* 534-715.

Nous y relevons le passage suivant : « La Notitia dignitatum place une cohorte à Grenoble, une flotte de guerre sur le Léman !... On peut donc retrouver dans les textes et dans les documents archéologiques de l'époque romaine des traces de la création d'une région militaire chargée de défendre les passages des Alpes depuis la vallée du Rhône jusqu'au passage de l'Isère et qui est peut-être l'origine de la Sapaudia » .

Dans une étude intitulée *Les limites de la Sapaudia,* parue dans la Revue Savoisienne de 1935, page 146, M. Ferdinand Lot, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, s'exprime en ces termes : « Il y a deux postes de barcarii, l'un établi à Vienne ou à Arles, l'autre à Ebruduni Sapaudiæ, un troisième de Muscularii à Marseille, c'est un système défensif par navires du bassin rhodanien ».

Pour l'évolution des barques sur le Rhône il faut rappeler ce qu'en dit Joanne dans sa Géographie du département de la Haute-Savoie (Paris, Hachette 1912) : « En sortant du Léman, le Rhône passe rapide comme une flèche ». Durant l'été de 1936 nous nous sommes rendus sur le pont de Seyssel, la rapidité du courant nous impressionna vivement.

« En s'abandonnant au courant du fleuve, dit l'abbé Dufournet dans son Histoire de Seyssel sur le Rhône (Seyssel,Librairie Vibert, 1937, pages 55 et 58), on pouvait en partant de Seyssel le matin, arriver le soir à Vienne, capitale des Allobroges, soit un parcours de cent cin-

quante kilomètres. Mais pour remonter le Rhône c'était une autre affaire.

Il fallait organiser un convoi de cinq à six barques chargées de sel auxquelles on adjoignait les barques qui avaient servis a descendre les chevaux de halage. Ce convoi était traîné par soixante ou quatre-vingts chevaux attelés quatre par quatre et l'on avançait que de *dix kilomètres par jour*. Or ces soixante ou quatre-vingts chevaux auraient été une proie facile pour un parti d'une centaine de cavaliers Alamans ou Vandales.

On voit que ce n'était pas pour la défense de l'Empire que ces dignitaires romains étaient placés en Sapaudia, à Vienne, à Arles, à Marseille, mais bien pour assurer le trafic commercial du lac du Bourget à Marseille et à Rome, fondé par Auguste quatre siècles auparavant.

Ce qui a égaré les chercheurs c'est que la Notice des Gaules, qui donne la liste des grands fonctionnaires de l'Empire romain, commence par énumérer les préfets qui commandaient les légions en Rhénanie, puis après sont les numéros 14, 15, 16, 17 les préfets qui commandaient les barques sur le Rhône, simples fonctionnaires civils. Quant à la cohorte placée quelque part dans la région de Grenoble, elle n'était, sur la fin de l'Empire, que de deux cents hommes, ce qui n'était pas sutfisant pour arrêter une invasion de barbares de plusieurs dizaines de milliers d'hommes.

Nous avons démontré que cette cohorte était chargée de couper les bois pour la marine dans les Bauges, à quelques kilomètres derrière le Revard et de les amener au port d'Aix-les-Bains pour être embarqués ou formés en radeaux.

On aura une idée de l'importance de la navigation sur le Rhône en plein moyen-âge en relevant les chiffres de l'abbé Dufournet, page 56.

En 1342, passage à Seyssel de 1883 bêtes chargées de sel, de 260 bateaux également chargés de sel et de 1340 radeaux de bois (comptes de la châtellenie de Seyssel, Archives de la Côte d'Or B, 10/07). En comptant 200 jours de navigation par année, cela faisait environ six à sept radeaux de bois passant chaque jour sur le fleuve à Seyssel ou à Chanaz.

La navigation sur le Rhône avait donc une grande importance au Moyen Age, mais elle était encore bien plus considérable à l'époque romaine, puisque l'autorité Impériale avait fait abattre tous les ponts sur le Rhône, parce qu'ils entravaient la navigation.

II

Publication de notre Etude sur la Sapaudia en 1937

Lors de la parution de notre Etude sur la Sapaudia en 1937, M. le Chanoine Perroux de Chambéry rendant compte de notre travail comme secrétaire de l'Académie de Savoie, demandait la découverte de quelques inscriptions ou de quelques écrits venant confirmer nos hypothèses. Or depuis 1937 ces écrits ont vu le jour.

1° Dans la « Revue de Savoie » de 1943 fascicule I à la page 25, M. Kervran dans son article sur la *Liaison fluviale Savoie-Lyon* a signalé notre travail en ces termes : « Une étude sur la navigation faite à partir du lac du Bourget pour le transport sur Marseille des sapins de Savoie au temps des Romains et au Moyen Age et montrant l'importance de cette voie se retrouve dans la brochure de Emile Vuarnet « La Sapaudia à l'époque romaine » extrait du tome XLIII des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, *brochure qui retiendra l'attention à plus d'un titre* ».

2° M. *Léandre Vaillat* qui a publié dès 1911 de si beaux livres sur la Savoie, trois grands in-folio ornés de centaines de phototypies, livres magnifiques dont le premier a été offert comme prime par le journal de Genève à tous ses abonnés. Donc M. Léandre Vaillat dans la *Pastorale Savoyarde* éditée chez Albin Michel, 22, rue Huyghens, Paris 1946, a consacré sous le titre : *Le Seigneur-Rhône,* un chapitre entier relatant tout ce que nous avons écrit sur la *Sapaudia à l'époque romaine :* « La voie romaine d'Arith en Bauges au port d'Aix-les-Bains, le canal de Savières, Bourdeau emplacement d'Ebrudunum Sapaudiæ, etc..., etc... ». Nous remercions cet auteur, qui fait honneur à la Savoie, d'avoir ainsi mis en vedette notre travail sur la Sapaudia d'une façon si magistrale et si complète.

III

Arith

M. Léandre Vaillat à la page 346 de la *Pastorale Savoyarde* dit « une voie romaine descendait d'Arith en Bauges pour passer à Saint Ours » ; à trois kilomètres elle atteignait le pont de Banges qui permettait l'arrivée des bois d'Allèves sur le Semnoz.

Arith était en effet le centre de l'exploitation forestière au temps des Romains et comme cette contrée est sans eaux, ils avaient amené une source que l'on entend encore couler dans les éboulis d'un rocher vertical qui vient s'arrêter sur la route d'Arith à Saint-François. Cette source sourd à environ cent à cent cinquante mètres en amont de la route. Les Romains creusèrent dans ce rocher à paroi verticale, un aqueduc en forme de crèche d'une longueur de 150 mètres, à cinq ou six mètres au-dessus du sol, afin que le canal ne soit pas obstrué par les feuilles des arbres qui tombent en automne.

La crèche à une largeur de trente trois centimètres, la hauteur du rebord est de trente cinq. Pour la creuser à cinq ou six mètres au dessus du sol, il fallut établir un pont volant, on aperçoit tous les trois ou quatre mètres, les trous carrés où se plaçaient les poutrelles du pont. Ces trous de 25 sur trente centimètres de côté sont creusés dans le roc à une profondeur de quarante centimètres.

La source arrivait ainsi au bord de la route et se déversait en dessous dans un tronc d'arbre creusé ou chacun pouvait venir y puiser.

Tout ce travail avait été exécuté par les soldats de la cohorte prétorienne désignée ainsi dans la Notice des Gaules.

N° 17. — Tribunus cohortis primæ Flaviæ sapaudiæ Calaronæ (Le tribun de la cohorte sapaudienne Grenobloise).

Calaronæ est mis ici pour Cularo (Grenoble).

Cette cohorte était appelée Grenobloise parce qu'elle prenait ses quartiers d'hiver au fort de Saint Ours et à Bourdeau qui sont situés dans l'archidiocèse de Chambéry qui avant 1786 faisait partie du diocèse de Grenoble.

La cohorte était le dixième d'une légion. Sous Auguste les légions romaines étaient fortes de six mille hommes, la cohorte était alors de six cents hommes. Il fut alors aisé, d'envoyer cent hommes creuser l'aqueduc d'Arith dans le rocher et une autre portion à Bourdeau aux mines de fer de la dent du Chat.

Mais sous Honorius les légions n'étaot plus que de deux mille hommes la cohorte sapaudienne ou cohorte des sapiniers n'était plus que de deux cents hommes spécialement occupés à l'abatage des sapins et à leur conduite au port d'Aix-les-Bains pour être mis en radeaux et conduits à Portout à l'entrée du canal de Savières.

Le mot de Savière a évolué comme le mot de Savoie qui par Sabaudia dérive de sapaudia, pays des sapins. Ce canal était le lieu où s'amassaient les radeaux de sapins.

IV

Saint Ours et Bourdeau

Quand nous passâmes en 1936 devant la cure de Saint Ours, M. le curé de ce village nous fit observer que les trois communes d'Epercy, de Mognard et de Saint Ours confinent au camp romain de Saint Ours, preuve que les limites de nos communes remontent à l'époque romaine. La même constatation a été faite dans ses ouvrages par M. de Manteyer, ancien archiviste du département des Hautes-Alpes (1). Donc si nous nous reportons à Bourdeau nous constatons que cette commune occupait une position stratégique très importante aux temps anciens. Son territoire s'étend du sommet de la montagne de la dent du Chat jusqu'aux rives du lac du Bourget et la voie antique qui existait au temps des Allobroges la parcourt d'un bout à l'autre (Voie préhistorique de Vienne à Genève).

Le nom de Bourdeau dans le patois des environs veut dire cabane, or le patois est une décomposition du latin populaire, le nom de cabane ne pouvait pas s'adapter à une commune aussi importante. Bourdeau est à la fois le nom de la commune, le nom du village et le nom du châ-

---

(1) De Manteyer. — *Les origines de l'Europe*, page 35. Gap, 1935.

teau-fort, il provient d'Ebrudunum sapaudiæ. Ce nom est d'origine ligure puisqu'il était aussi le nom d'Embrun qui n'a jamais été gaulois. Selon Strabon tous les peuples faisant partie du royaume de Cottius étaient Ligures. Le mot Ebrudunum n'était pas compris des Allobroges, peuple celte, il a donc été déformé, estropié au cours des siècles et Ebrudunum, Ebouroudounou, Ebroudounou chez Strabon auteur grec est devenu Bourdeau par la loi du moindre effort comme Epomanduodurum est devenu Mandeure (Doubs) ; Noviodunum : Nyon ; Lugudunum : Lyon.

M. le Chanoine Pochat-Baron, directeur du Collège de Thônes (Haute-Savoie), qui a navigué sur le canal de Savière et passé par la Dent du Chat est absolument de notre avis.

V

La voie fluviale

Quand à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois Sénons en 300 avant J. C. selon d'Arbois de Jubainville, les Allobroges également pressés sur la Baltique par les peuples Germains, demandèrent le passage à leurs frères celtes les Séquanes, ils vinrent s'établir entre le Rhône et les Alpes, traversant le fleuve à gué en amont de Seyssel, ils envahirent tout le pays du lac Léman à l'Isère, qui leur opposa sa barrière infranchissable longue de quatre-vingts kilomètres.

De son confluent dans le Rhône jusqu'à son confluent avec la Morge, l'Isère coule dans des rives à pic, creusées dans la molasse et à quatre mètres de profondeur d'eau, ce qui en rend le passage impraticable à l'infanterie et à la cavalerie.

Les Allobroges choisirent Vienne comme capitale, quoique au Sud de leur territoire, parce qu'on pouvait y aller de Seyssel en un jour de navigation. Le préfet des barques au lieu de remonter le fleuve avec les barques en quinze journées de dix kilomètres, trouvait plus expéditif de parcourir la distance de Vienne à Bourdeau, en passant par la Tour du Pin, Saint Genix, Yenne et le col de la dent du Chat, soit 85 kilomètres, à cheval en deux éta-

pes et même s'il avait imité Tibère galopant sur la voie romaine de Metz à Lyon pour se rendre en toute hâte en Italie, il aurait pu aller de Vienne à Bourdeau en une seule journée. Dans l'histoire du général Marulaz, page 299, en 1809, le 18 avril dans la soirée sa division de cavalerie légère parcourut cent dix kilomètres (1).

VI

Les mines de l'Impératrice

Le vin poissé des Allobroges

Nous avons dit que toute cette organisation fluviale remontait à l'époque d'Auguste, parce que l'Impératrice Livie possédait des mines importantes de cuivre situées dans le pays des Ceutrons (Tarentaise) et que l'on appelait Livianum (Pline, Livre XXXIV, 2).

Crispus Sallutius, ami d'Auguste et petit neveu de l'historien Salluste possédait également des mines de cuivre dans la même région.

Tous les deux, l'Impératrice et Crispus Sallutius profitèrent du creusement du canal de Savieres pour faire parvenir à Rome le produit de leurs mines. En même temps on chargeait sur les barques les fromages des Alpes et les vins poissés des Allobroges qui paraissaient sur la table d'Auguste. On s'est demandé souvent pourquoi les Allobroges mettaient de la résine dans leurs vins. Nous en trouvons l'explication dans un passage d'un voyageur français M. l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes : « Long arrêt à la station de Mégare (Grèce), dit-il. Un verre de vin y est à bon marché, huit centimes le litre. C'est un vin blanc qui ne serait pas désagréable sans la *forte dose de résine qu'on y mêle pour le conserver* ».

(Abbé Hamard de l'Oratoire de Rennes, Chanoine honoraire : « Par delà l'Adriatique et les Balkans », Paris Delhomme et Briguet, 1890, page 247).

C'est Auguste qui fit creuser le canal de Savières, car les esclaves ne lui manquaient pas. Durant la guerre des

---

(1) *Le baron Marulaz, général de division*, Paris, Jouve, éditeur, 1915.

Gaules par Jules César sur trois millions de combattants, un million furent tués et un million de prisonniers vendus comme esclaves. Ces esclaves de 20 à 30 ans vivaient encore en partie au temps d'Auguste. De plus ce prince organisait chaque année une expédition contre un des peuples des-Alpes ; les prisonniers étaient enchaînés et réduits en esclavage.

Les esclaves ne manquaient donc pas à Auguste pour creuser le canal de Savières de vingt mètres de largeur, un mètre cinquante de profondeur aux basses eaux et trois kilomètres de longueur.

VII

La grande route préhistorique de Vienne à Genève et au Valais

Cette route préhistorique partait de Vienne (1), capitale des Allobroges pour aller à Genève, aux rives du Léman et en Valais. De Vienne elle passait par la Tour du Pin pour atteindre Saint Genix d'Aoste, de là elle suivait le Rhône jusqu'à Yenne, mais arrêtée par les marais de la Chautagne elle gagnait le col de la dent du Chat, traversait la commune de Bourdeau de part en part. Bourdeau, que nous avons identifié avec Ebrudunum, occupait ainsi une situation stratégique de premier ordre, car sur le flanc de la montagne dénudée on pouvait voir venir facilement les voyageurs. Après avoir contourné le lac du Bourget, la route préhistorique atteignait Aix-les-Bains.

Aix est une ville antique qui existait déjà à l'époque gauloise, puisqu'on y a trouvé des dédicaces au dieu gaulois Bormo ou Borvo (Comte de Loche, « Histoire d'Aix-les-Bains », parue dans les Mémoires de l'Académie de Savoie, 1898, p. 272).

Cette divinité des eaux thermales remonte aux Ligures qui divinisaient les sources thermales sous le nom de Borvo, Bormo, Borbo. On retrouve ce nom dans plusieurs localités de la Gaule.

---

(1) On trouve inscrit *Vienna* sur les monnaies allobrogiques de l'Indépendance.

Ainsi d'après Renel (Les religions de la Gaule, Paris, Leroux, 1906) :

Borbona : Bourbonne-les-Bains dans la Haute-Marne ; Borvalum : la Bourboule, dans le Puy-de-Dôme ; Borveriacum : Bourbriac, dans les Côtes-du-Nord ; Bormio : Worms, en Allemagne ; Bourbon Lancy, Saône-et-Loire avec le dieu Bormo ; à Aix-en-Provence et à Aix-en-Diois (Drôme) on retrouve le dieu Bormanus, et à Lagnieu (Ain) la déesse Bormana.

D'Aix-les-Bains, la route pavée à l'époque romaine aboutissait à Boutæ dans la plaine d'Annecy. Cette petite ville à l'époque romaine s'étendait sur une superficie de trente à trente cinq hectares avec son théâtre, sa basilique, ses bains, ses temples (catalogue du Musée lapidaire d'Annecy, par MM. Marteaux et Joseph Serand, Annecy, 1893, page 12).

La découverte de quelques monnaies allobroges, d'abord le type au cavalier émis de 121 à 113 pendant la lutte des Allobroges contre le consul Flaccus, puis le type à l'hippocampe et au cheval galopant frappés pendant l'insurrection de 61 démontrent l'existence de cette petite ville aux temps de l'indépendance (Rhodania, Congrès de Chambéry, 1926, par Marc Le Roux, pages 134-135). La voie romaine de Boutæ à Genava était pavée, tout comme celle d'Aix. Enfin Genève dont le nom antique Genava (patois Genva, Zéneva, est identique à celui de Djénova (Gênes) capitale de la Ligurie indépendante) ; l'inscription latine GENVA doit être lue Genva et non Genua.

Cette route, la plus ancienne de la région, puisque Chambéry n'existait pas alors, était aussi l'unique voie commerciale jalonnée par des édifices religieux à l'époque romaine : Temple de Livie et d'Auguste à Vienne, résidence du Sénat des Allobroges et du prince au temps d'Annibal. Temple de Mercure au col de la dent du Chat (territoire d'Ebrudunum Sapaudiæ, Bourdeau). Temple d'Aix-les-Bains, aujourd'hui Hôtel de Ville, sa devanture a été transformée par les marquis d'Aix, mais le derrière est resté intact. Temple de Boutæ à Annecy. Temple d'Apollon, à Genève.

Deux castrum romains défendaient le passage de cette voie :

1° Le castrum de Bourdeau (Ebrudunum) commandant au Bourget l'arrivée des minerais des mines de la Tarentaise et au col du Mont du Chat les mines de fer et les martinets qui forgeaient les épées et les armures dont l'industrie se prolongea jusqu'au XVI° siècle.

2° Le castrum de Saint Ours à quelques kilomètres d'Aix, qui commandait l'abatage des sapins et leur acheminement au lac du Bourget.

La civilisation dans notre contrée existait déjà bien longtemps avant la conquête romaine. Les trois cuirasses de bronze, superbement ornées qui sont au musée de Genève, ont été découvertes à Fillinges, près de Bonne-sur-Menoge, sur la voie antique de Boutæ à Annemasse ; elles remontent suivant M. Deonna, directeur du Musée de Genève, entre 600 et 900 ans avant notre ère.

Les perles d'ambre trouvées dans les tombeaux de l'âge du bronze à Douvaine, étudiés par MM. Cartier et Reber, de Genève, montrent que mille ans avant notre ère un commerce existait dans notre pays avec les riverains de la Baltique.

MEMOIRE II

Physionomie de Seance

Un dernier mot sur l'Escalade

Communication du Comte Etienne de Foras
à la séance du 14 *février* 1946

Préambule

Monsieur le Président,

Par égard pour les conseils de prudence qui me sont parvenus, je voudrais, avant de commencer la lecture de ma communication, vous assurer que j'en ai pesé les termes en même temps que l'opportunité. Je ne parlerai pas pour ne rien dire et on ne peut circuler au milieu des ronces sans risquer quelques égratignures. Mais les personnalités que j'y promène sont trop haut placées dans notre estime, pour qu'elles puissent les atteindre ou auraient trop d'esprit pour ne pas en rire.

Pour plus de sûreté, au lieu de poudre plus ou moins atomique, j'ai placé, à tous les endroits dangereux, un peu de ce baume de bonne femme où mille fleurs sont décoctées dans un bain de bonne humeur. Je serai, je crois bien, le seul a en avoir besoin.

Ce temple, voué aux doctes ébats des Muses lénitives, à la porte duquel, comme les chaussures à celles des mosquées, se déposent les soucis qui nous étreignent, ménage un refuge d'un charme si reposant que je ressens quelque tristesse au risque de le troubler.

Si je m'y trouve obligé, je voudrais essayer par avance, de détendre d'autant qu'ils pourraient justement se froncer, les sourcils de nos deux présidents.

Une incartade ne se tolère que de la part d'un condisciple. C'est donc ce titre que j'invoque comme bouclier. Je deviens, oh ! par l'âge seulement, un de ceux qui les serrent maintenant de plus près. Le collège des maristes qu'il me faut évoquer ainsi, en passant, avec le temps béni où nous étions gamins, ne se rappelle plus guère à nos concitoyens que par l'énorme verrue de son horrible bâtisse. Il n'est pas inutile de remettre en mémoire qu'il eut le privilège d'abriter dans ses murs, en plus d'un membre de l'Académie Française, deux élèves qui, s'ils eurent, peut-être, aux yeux des compétences pédagogiques, quelques incartades à leur... passif, n'en sont pas moins devenus des maîtres qui illuminent de leurs lumières nos humbles travaux. Ils suffisent à son honneur.

Sous l'égide de ces prudentes prémices, je mets témérairement les pieds dans un plat qui fut retiré avant de nous avoir permis de savourer le régal offert à nos convoitises.

Brusquement, lors de notre dernière séance, l'atmosphère toujours sereine de nos réunions se trouva chargée de nuages. Notre diligent secrétaire par intérim, M. Guy, vice-président de l'Académie du Faucigny, venait de faire précéder la lecture d'une communication de ce préambule sensationnel : « Monsieur Vuarnet s'en prend à Monsieur Avezou ».

Alléché par ce scandale, je me réjouissais d'être témoin, malgré l'absence de l'auteur, d'une de ces joutes entre savants trop rarement suscitées, au gré de mon ignorance, par les mémoires qui nous sont présentés. Ils sont, le plus souvent, entérinés avec une courtoisie sans égale, faite de nuances si délicates et habiles, que leurs significations réelles échappent aux profanes. L'exclamation amusée de notre président d'honneur, vers lequel les yeux

se portent toujours en quête d'une critique sagace précédant celle non moins documentée que le président se doit, parfois, de ne pas faire, me prouva que le nuage serait crevé avant l'orage.

A ce point de son compte-rendu, notre secrétaire à qui rien n'échappe sinon, parfois, le dit compte-rendu, aura noté : « Après un coup de griffe esquissé en direction du président, Monsieur de Foras s'en prend maintenant à notre président d'honneur ».

Je sens bien, en effet, que je suis en train de provoquer un nouveau scandale et d'une bien autre importance.

M. Avezou jouit d'une autorité incontestée, que sanctionnent au surplus des titres officiels et l'emploi qu'il en fait lui vaut notre reconnaissance. Mais le Général Bordeaux, aux yeux de tous les érudits et par delà les frontières, en est une autre qui vaut à notre petite Académie un lustre que les grandes lui envient.

Quel que soit le point débattu, nul besoin n'est ici d'une encyclopédie. La compétence, le savoir, l'infaillibilité de mémoire du Général Bordeaux, la sûreté de son jugement y suffisent. Son appréciation donnée, tous et moi le premier, ce qui n'est pas toujours le fait d'un condisciple, nous nous inclinons pour un amen ou un merci.

En quelques mots pertinents, élogieux autant que diplomatiques, le verdict fut donné par lui au nom de la science historique.

Je n'ai plus osé piper. Le président lui-même, sacrifiant peut-être en ce débat périlleux son avis aux devoirs de sa délicate fonction d'où l'impuissant effort d'une griffe rancunière vers qui chacun se sent une patte de velours, le président lui-même, ne dit mot. Chacun a pu constater avec quel art le compte-rendu officiel a su imiter, de Conrart...

Il restait, pourtant, quelqu'autre chose à dire.

Notre société ne se compose pas uniquement de savants. Il y a les poètes ; il s'y trouve tous ceux qui, comme moi, n'étant ni l'un ni l'autre, cheminent entre eux, pleins d'admiration, parce que, à cheval sur leurs sentiments, ils ont pour dada tout ce qui concerne le pays et contribue à le bien servir.

Or, rien n'est plus imprudent que de s'en prendre aussi, à un dada ; il rue, à moins qu'il ne se cabre ; ou bien, s'il se trouve que le dada soit un âne, il se butte et se met à braire. Hélas ! rimes fleuries des poètes, objurgations péremptoires des savants, que devient votre emprise. Pour un instant, plus ou moins court, dont l'âne est maître, toute harmonie, toute logique au monde restent désarçonnées. J'en profite, à la hâte, pour exposer ce qui m'est personnel.

Le malheur voulait qu'avant le juste tribu, unanimement approuvé, rendu à M. Avezou, j'avais commis l'insigne maladresse de m'associer hautement au sentiment de... malaise éprouvé par M. Vuarnet, notamment à la lecture des quelques lignes consacrées à un évènement qui fut pourtant la plaque tournante de notre histoire. Son rappel, à la légère, a toujours rendu les vieux chablaisiens, tout particulièrement... chatouilleux. Nous nous grattons un peu, puis laissons dire, plutôt que de nous donner la peine ou le ridicule de prendre la mouche, plus justement, la puce.

Veuillez donc excuser ma témérité, si je vais essayer de m'en saisir et de la tuer une bonne foi ; sans qu'il reste à mon pouce trace de sang, je voudrais donner l'impression définitive d'y avoir réussi.

L'échec de l'Escalade fut capital, puisque, par le traité de Saint-Julien, signé 7 mois plus tard, le 21 juillet 1603, il détermina l'insuccès d'une politique séculaire dont témoigna encore la timide reprise, que, près de deux siècles plus tard, en fit Charles-Albert.

Les ducs n'avaient pas renoncé à leurs droits sur Genève, mais l'occasion de la reprendre était dorénavant perdue, car, en cas d'un éventuel retour à la maison de Savoie, la France en exigera dès lors le partage ou la suzeraineté. Cela prouve, en premier lieu, que si cette troisième tentative de reconquérir Genève par la force était indiscutablement téméraire, elle était du moins conséquente.

Qu'on ne se méprenne pas. Je n'ai pas la stupide prétention de mettre en cause la correction historique accoutumée de M. Avezou, mais j'ai la conviction que même

un des érudits Genevois de nos jours aurait trouvé la manière de ménager tout au moins notre amour-propre en relatant une défaite qui lui est d'autant plus pénible qu'elle est la seule dont on ait pu jamais se servir, dont, malheureusement, nous avons trop laissé se servir, pour nous ridiculiser.

Si, vraiment, elle eut été, alors, aussi ridicule qu'on veut bien encore le laisser croire aujourd'hui, combien plus ridicule encore serait, pour une république éclairée comme Genève, le fait d'en avoir choisi et surtout maintenu l'anniversaire comme jour de gloire nationale.

Le traité de Saint-Julien dont je parlais tout à l'heure et que nos princes ont respecté, ne stipulait-il pas formellement, au nom de Genève : « Nonobstant la prise des armes et tous actes d'hostilité survenus dès le mois de décembre de l'année dernière... toute mémoire, toutes aigreurs (sic) à jamais éteinte et abolie ». Chacun sait ce qu'il en est advenu, malgré les efforts faits par les autorités civiles ou religieuses genevoises. Resterions-nous seuls sous l'accusation dont on verra tout à l'heure la fausscté, de violation unilatérale d'un traité ?

Qui donc, du reste avait songé, en 1834, à s'enorgueillir, chez nous, de la mésaventure, en pleine paix, de quelques farouches bateliers auxquels, en guise de marmites que, du reste, l'historien genevois Dufour-Vernes déclare hypothétiques, ce qui n'a pas empêché le mot de faire de nos jours bruyante fortune, suffirent, pour en avoir raison, quelques excellents demi-pots.

Il est temps comme le déclara dans « la Liberté de Fribourg » du 12 décembre 1907, M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut Genevois « de débarasser cette journée funeste des légendes créées par l'imagination populaire et qui n'ont jamais existé que dans les chansons locales. Bien des gens, ici même, ne connaissent de l'Escalade que ces légendes. Il n'est donc pas inutile de profiter de cette occasion de leur couper les ailes. Le rôle nous en échoit au premier chef.

D'un amour exaspéré, parce que malheureux, nous voulions Genève comme capitale et qu'elle cessât d'en servir au cerveau de cette Réforme qui nous en voulait et, de fait, nous en a, définitivement séparés.

La manifestation brusquée ne fut pas, pour autant, religieuse mais politique. La diplomatie de l'époque considérait déjà Genève, son évêque qui en réclamait la principauté en ayant été chassé, comme appartenant au duc de Savoie. Le nonce du pape avait pu dire à Henri IV, lequel n'y contredit qu'au sujet de l'emploi de la force (Spon, pages 410 et 411) : « La ville de Genève appartenant au duc... (j'abrège) ...il est raisonnable que vous permettiez qu'il ait la ville de Genève qui est à lui ». Et Charles-Emmanuel disait aux députés de Genève envoyés auprès de lui à Thonon (Pictet-David, page 46) : « Je suis amateur de votre ville. Soyez bien avec moi et vous vous trouverez en meilleur état cent fois que ci-devant. Votre ville sera bonne et vivrez en paix ».

Nous avons tenté en décembre 1602, un coup de force désespéré pour la conquérir. Nos ennemis, d'alors, ont joué de bonheur dans la très valeureuse défense de leurs puissants remparts. Mais, tournez la page de l'histoire dont ils peuvent, à bon droit, être fiers et encore maintenant où ils ont choisi une destinée qu'elle faisait pressentir, assez justement, hélas, se réjouir. En sera-t-il de même de celles qui vont suivre ?

Qu'advint-il de nos prisonniers pour la plupart blessés, auxquels avait été promis la vie sauve ? Un seul, si je ne me trompe, demanda grâce. Ils furent soumis, sans pitié, à une inutile torture, et si j'évoque l'attitude d'un Sonnaz apporté les jambes brisées devant les juges qui allaient le condamner à être exécuté, revendiquant fièrement sa responsabilité et l'honneur de mourir pour son Prince, je proclame à qui consentira à l'entendre, que par la bravoure d'un Sonnaz et de ses camarades d'infortune et de gibet qui, après leur strangulation et en même temps que les 52 braves relevés morts à l'intérieur des remparts, furent décapités puis jetés ignominieusement dans le Rhône, l'Escalade a offert une fois de plus à l'Histoire la preuve que les Savoyards n'ont jamais cessé d'être des preux. La courtoisie, qui nous fait tout sacrifier au maintien d'un bon voisinage si heureusement rétabli et qui nous est cher, peut-elle nous empêcher de les revendiquer comme des héros ?

Je dois noter avec reconnaissance que Sottens a donné

récemment une reconstitution de l'Escalade qui lui fait honneur.

Que les Genevois célèbrent une victoire décisive, quoi de plus naturel. Sa commémoration annuelle ainsi que l'a fait justement remarquer notre Président a perdu, tout au moins, son caractère d'hostilité. Mais historiquement, nous ne pouvons plus laisser passer sans le relever, tout ce qui pourrait lui permettre de prendre la plus légère signification d'un opprobe.

L'Escalade, pour nous seuls, est sans taches. Loin de nous en laisser humilier, nous devrions en enseigner les péripéties dans leur ensemble à tous nos enfants pour leur montrer ce qu'est l'honneur aux yeux de vrais chevaliers qu'ils doivent être.

On objectera qu'elle fut accomplie de nuit, par surprise, en pleine paix, en violation des traités et, par suite, du droit des gens. Or, sauf la nuit, c'est faux. Je ne citerai pour justifier cette affirmation que la brochure de M. F. Marullaz, parue en 1920 déjà, sous le titre de « la vérité sur l'Escalade d'après les documents décisifs publiés à Genève ». J'en dois la communication à notre secrétaire M. Baud. Tous nous regrettons son absence. Mais je lui ai soumis mon travail et je suis sûr que vous vous associerez à l'hommage que je rends à sa compétence en notre histoire ; elle se mesure à l'amour, ou plus exactement et ce n'est pas peu dire, au soin méticuleux qu'il en a.

J'ai déjà fait à cette précieuse brochure que je suis heureux de remettre en lumière, plusieurs emprunts. Il faudrait s'y reporter, car je n'en puis faire qu'un bref résumé, pour établir comme elle le fait, preuves à l'appui que, soit au traité de Vervins du 15 mai 1598, soit à celui de Lyon en 1601, le Duc de Savoie se refusa toujours à y comprendre Genève. Sans m'arrêter aux déclarations réitérées de Charles-Emmanuel, je me bornerai en ce qui concerne la violation du traité, point capital, à deux extraits :

M. Henry Fazy dans son « Histoire de Genève au temps de l'Escalade » reconnaît « qu'il n'existait aucun traité de paix entre le Duc de Savoie et Genève ».

On l'a contesté certes à Genève, notamment, l'historien

J. A. Gautier ; on affirme qu'elle y était, tout au moins, implicitement comprise. Or, le même J. A. Gautier qui, dans le premier volume de son histoire officielle de Genève, nous y faisait figurer comme parjures, dans le volume IV, page 342, écrit ceci : « Le 12 février 1601, les principaux de Genève demandèrent à Lesdiguières les mesures qu'il était à propos de prendre pour parer, en quelque manière, à l'inconvénient de n'avoir pas été compris au traité de Lyon, comme ils ne l'avaient pas été au traité de Vervins ».

L'ambassadeur Serra, écrivait le 22 mars 1601, à son roi Phillipe III pour lui affirmer que Genève n'était comprise dans aucun des traités entre la France et la Savoie. Or l'Espagne avait participé à la paix de Vervins (page 12).

L'état de paix aurait-il même été réel en principe, que les Genevois l'auraient rendu inexistant par les actes de guerre qu'ils accomplirent en Savoie. Négligeant tous ceux qui précédèrent, au cours desquels parfois, comme à Cruseilles en octobre 1590, les petites garnisons surprises *avant le jour*, étaient passées au fil de l'épée car, dit Spon on « ne voulait pas se charger de prisonniers dont les prisons étaient déjà pleines » ; je ne cite que ceux qui se situent entre le traité de Vervins et l'Escalade, contre Veyrier, Saint-Julien, Draillant, Armoy. Notons que ces localités n'étaient pas défendues ou à peine. Si c'est aux Français que le fort de Sainte-Catherine se rendit le 17 octobre 1601, ce furent les Genevois qui le rasèrent en deux jours, et ils participèrent au butin. Et l'envoyé Genevois dans son rapport officiel du 22 octobre 1601 note qu'il a déclaré à Henri IV que : « ...la démolition du fort était une chose due, les Seigneurs de Genève étant en guerre..., etc... ».

BIBLIOTHÈQUE D'AIX (B.D.R.)

Dans un rapport de l'archevêque Riccardi daté du 30 septembre 1600, adressé au Cardinal Aldobrandini on lit : « Les Genevois ont parcouru les territoires du Chablais en dévastant les églises, en dérobant les objets servant au culte et en mettant en fuite les curés et les jésuites qui résidaient à Thonon aux frais du Pape ».

Comment, dès lors, Charles-Emmanuel pouvait-il faire respecter son autorité en une partie de ses Etats, où déjà

ses deux forteresses avaient été démantelées et les mettre à l'abri des incursions calvinistes de la ville voisine ; il pouvait même, redouter une scission.

Henri IV interdisant l'emploi régulier de la force. Il ne pouvait songer pour se concilier la citadelle qu'il considérait comme en révolte, à déclarer que « Genève valait bien un Culte ». Il ne lui restait plus qu'à jouer le tout pour le tout en rétorquant par un coup audacieux qui pouvait imposer la paix par la conquête ou en amener la conclusion par un accord nécessaire.

Il fut du reste bien près de réussir. Près d'une centaine de Savoyards avaient déjà escaladé les échelles quand celles-ci furent brisées par le coup de canon « providentiel » qui m'amène à l'accusation de surprise. Hélas ! Elle était l'élément essentiel mais par trop « aventureux » du succès mais ne joua que sur le jour et l'heure. La préparation d'une telle expédition à deux pas de la forteresse qu'elle menaçait ne pouvait guère échapper à ses émissaires ou sympathisants sans doute alertés, puisque le même historien J. A. Gautier qui nous la reproche, n'enregistre pas moins de neuf avertissements parvenus à Genève de décembre 1601 à novembre 1602. Certains provenant du Roi de France ou de Lesdiguières, les Genevois ne négligèrent pas d'aviser à la situation.

Enfin une escalade même de nuit n'était pas contraire au droit des gens tel qu'on l'entendait alors. M. Marullaz cite à l'appui de ce dire :

Agrippa d'Aubigné. — Dans ses relations sur l'Escalade celui-ci, qui ne nous ménageait guère, rappelle sans un mot de blâme : « l'Escalade absolument semblable (sauf qu'elle fut victorieuse) pratiquée à Niort, le 28 novembre 1588, par Saint Gelais à la tête des Huguenots ».

Costa de Beauregard. — Dans ses mémoires historiques se trouve la remarque suivante : « L'entreprise (des Ducs de Savoie contre Genève) n'était pas plus attentatoire au droit des gens que ne l'ont été depuis celles sur Crémone et Vieux-Brisach par le prince Eugène au commencement du siècle suivant ».

Jules Vuy. — Le vice-président, je le rappelle, de l'Institut Genevois, écrivait en 1882 : « Attaque nocturne... genre de guerre que je n'approuve pas, mais qui était de

mise à cette époque et que Genève avait pratiqué plus d'une fois, avec les petites villes du voisinage ».

Comment se peut-il qu'une thèse, dont je viens, je l'espère, de vous faire reconnaître la fausseté, ait pu s'ancrer au point que nous-même si nous en repoussions confusément le déshonneur, étions arrivés à en accepter le ridicule.

Je rappelerai que l'Europe ou du moins son esprit, venait d'être déchirée en deux camps entremêlés, par une Réforme d'une ardeur magnifique mais exploitée par la politique. Pour les fanatiques des deux camps fratricides, deux villes étaient les porte-drapeaux ; l'une d'elle venait de triompher d'un danger entre tous redouté ? Ses magistrats obligés de céder à la fureur populaire témérairement provoquée, n'étaient pas, l'histoire le prouve, sans remords. Les zélateurs d'une Réforme qui se voulait le champion de toutes les nobles causes ne pouvaient souffrir l'apparence même d'une tache à leur drapeau. Pour se laver d'un reproche d'inhumanité et exalter, en même temps, les sentiments de leurs partisans, il fallait que les assaillants fussent, en toute bonne foi pour beaucoup, coupables de ce dont on nous á accusé sous le coup de l'émotion première.

Nous étions les vaincus ; le roi de France, hélas ! était contre nous ; le Pape lui-même, désireux avant toute chose de rétablir la paix, nous désavouait ; le traité de Saint-Julien, tout de suite, proclamait l'oubli. On n'en tint compte que de notre côté. Il a fallu attendre que de la scrupuleuse conscience des chercheurs Genevois de nos jours, nous arrivent les éléments de sa réfutation.

Je remercie M. Vuarnet d'avoir permis à ma voix de se ranger sur ce point près de la sienne. Bien d'autres y feront écho, dont le son ne sera pas perçu. La mienne n'a malheureusement aucun poids ni aucun souci de sortir de cette enceinte. Mais j'entends une autre voix qui s'élève et y a ici quelque titre, pour m'imposer le devoir filial de redire avec elle, que l'historien le plus consciencieux peut une fois ou l'autre, se tromper ou en donner l'impression. Aucun d'eux ne doit redouter la critique loyale. Si quelques murmures sont suscités par un point ou l'autre de son œuvre, il a le droit de vouloir qu'ils arrivent jusqu'à lui.

Or, il se peut que la dernière parue des histoires de Savoie, en ne donnant pas le coup de grâce à une légende qui nous est odieuse, puisse servir, par la vertu même du nom de son auteur, à lui redonner une vitalité qu'elle n'avait plus.

S'il était possible qu'on laissât supposer que cette crainte n'avait causé, ici, aucune émotion, je suis certain que nos amis de Genève, et leurs compétents chercheurs de la Société d'Histoire et d'Archéologie qui ont loyalement fait connaître les documents établissant les faits dans leur réalité, seraient les premiers à s'en étonner, et peut-être, qui sait, avec tous les amis de la Savoie, dont en premier lieu, ou je me trompe fort, l'auteur lui-même, à nous le reprocher.

M. Avezou n'avait pas à nous flatter. Il a réalisé, en historien érudit, son intention de faire œuvre didactique. On ne peut tout dire en un abrégé ; celui-ci sera, sans doute, conseillé à tous ceux qui voudront s'initier le plus rapidement et le plus clairement possible à l'essentiel d'une histoire si difficile à bien exposer. Contribuera-t-elle à la leur faire aimer ? Il y manque, mais bien sentimental, je l'avoue, en est le dépit, le souffle amoureux d'un Henri Bordeaux, la piété de ceux qui en ont traité avant lui ; il y manque, convenons-en, pour pouvoir nous plaire tout à fait, ce qui, par ailleurs, sera un des éléments de son incontestable mérite, d'avoir été écrite par un des nôtres.

La vérité, dit-on, sort du puits toute nue, mais, tout de suite, on l'habille de robes si diverses que ne sachant plus qu'elle est la bonne, l'homme de la rue se met à suivre, allégrement, celle qui est à la mode.

La vérité, hélas ! c'est la bouteille à l'encre ; elle est bleue ou devient noire suivant le jour ou on la voit. Il serait ridicule de ne vouloir d'elle que sous celui qui vous est favorable. Mais : la partie, du moins, inscrite avec le sang de nos Pères dans une histoire qui est belle et nous est d'autant plus chère qu'elle nous permet de ne pas faire figure de parents pauvres d'honneur dans cette France à laquelle, en même temps que nous, nous l'avons donnée, justifiant ainsi la réclamation de nos archives, on peut aimer que, sans cesser d'être strictement exacte, elle nous soit décrite, non pas en beauté, mais en sa beauté.

21 janvier 1946.

MEMOIRE III

Contribution à l'étude des lacs du Chablais

LE LAC DE VALLON

par Bernard DUSSART

« Le Naturaliste sédentaire a le droit et le devoir de décrire son pays, sa patrie ; si sa patrie est belle et bonne et intéressante, c'est une heureuse fortune pour lui. »

INTRODUCTION

Quand Ch.-E. Perret rapporta cette pensée de F.-A. Forel, il l'appliquait à son devoir de décrire les beautés naturelles du Canton de Neuchâtel ; je la ferai mienne pour le Chablais où vient de s'ouvrir à Thonon-les-Bains la petite Station de Biologie lacustre dont j'ai eu l'honneur de me voir confier la charge par M. le Conservateur des Eaux et Forêts, Directeur de la Station Centrale d'Hydrobiologie Appliquée.

Dans ce cadre enchanteur des bords du Léman, face au plus grand lac d'Europe occidentale, le dos tourné aux contreforts du Chablais, les yeux se portent tout naturellement vers les eaux qui ruissellent ou qui stagnent, amenant fraîcheur l'été, blancheur éblouissante l'hiver, et qui sont un des éléments caractéristiques de cette région montagneuse. Mais le réseau hydrographique de notre Haute-Savoie et en particulier du Chablais, est encore mal connu, et c'est avec enthousiasme que je me suis donné pour but l'étude plus systématique des nombreuses collections d'eau de montagne des Alpes et du Chablais.

Et tout d'abord, il me faut porter sur la carte un nouvel hôte des vallées alpines, le lac de Vallon qui par ses dimensions comparées à celles de ses voisins, comme par sa néoformation est particulièrement intéressant.

GEOLOGIE DU BASSIN LACUSTRE ET HISTOIRE DU LAC

Ce lac qui depuis 1943 reflète dans ses eaux le Roc d'Enfer (2.214 m.) et le rocher d'Ombre (1.603 m.), la pointe de Vélard (1.800 m.) et la plointe de Fougliats (1.714 m.) s'est formé par un éboulement au cours du mois de mars, et depuis, après maintes hésitations, il s'est définitivement stabilisé en une nappe lacustre de plus de 1 km. de long sur 300 m. de large et de profondeur variable.

Pour pouvoir expliquer la formation de ce lac, il faut entrer dans quelques considérations géologiques.

La vallée du Brevon, comme celle des Dranses de Morzine et d'Abondance, est une vallée glaciaire en ce sens que durant une bonne partie de la période quaternaire, ces vallées, au relief général déjà bien défini, formaient le lit des glaciers régionaux dont les eaux de fonte confluaient vers Bioge et vers Thonon dans un lac de barrage latéral au glacier du Rhône qui recouvrait alors l'emplacement actuel du Léman. Dans notre vallée du Brevon, ce glacier local a déposé dans le fond des placages de dépôts morainiques plus ou moins argileux et imperméables.

D'autre part, le flysch constitué de calcshistes et qui détermine la constitution géologique de toute cette zone externe à la brêche du Chablais, et les formations crétacées que l'on retrouve par place sur les pentes avoisinantes, sur la rive droite du torrent, ont subi des phénomènes de désagrégation superficielle qui ont produit les terrains meubles formant les pâturages si riches de l'endroit. Ce placage de formations meubles d'origines diverses : marno-calcaires et calcschistes désagrégés, et plus bas, moraines, est resté ainsi en équilibre instable sur les pentes toujours fortes des chaînes voisines jusqu'au moment où, après un lent mais persévérant travail d'affouillement par les eaux, cette masse meuble a perdu l'équilibre, a glissé sur le substratum sous-jacent, entraînant de proche en proche quelque 2 millions de m³ de terrain et plus de 2.000 m³ de bois.

C'est le 11 mars 1943 que débuta le phénomène, mais

L. Moret assure qu'il faut rechercher les causes mêmes du glissement dans les pluies torrentielles de septembre 1940 qui ont crevassé, par glissements locaux et de faible amplitude, les terrains supérieurs. J'ajouterai que, outre cette cause principale de l'éboulement, Moret a parlé de dissolution en profondeur de gypse triasique dont on retrouve des pointements dans les alentours et qui auraient provoqué des accumulations d'eau dans des poches ou dolines en même temps qu'une fragilité particulière du terrain.

(D'autres auteurs ont aussi parlé de poches d'eau dues à la fonte de lentilles de glace morte, vestiges fossiles des périodes glaciaires, comparables aux tines ou dolines périglaciaires des environs de Thonon et des sölles de l'Allemagne du Nord).

Si bien qu'une quantité énorme de matériaux de toutes sortes est venue barrer la vallée du Brevon au lieu dit la Chauronde. La description détaillée de l'éboulement a été faite par Moret ; ajoutons seulement que, d'après M. Pasquier, habitant le hameau de la Chèvrerie, non loin de là, la coulée avançait beaucoup plus lentement au milieu de son lit (en moyenne 1 m/seconde) que sur les bords. Les premiers jours assez fluide, cette masse prit bientôt une allure plus visqueuse permettant aux habitants de la vallée de passer par dessus avec des échelles horizontales, pour rester en communication avec l'extérieur.

Si l'éboulement a emporté les chalets de Chauronde, il a entraîné aussi les granges de Vallonnet, une partie des chalets de Malatraix, ceux du Beauveau, et deux scieries, en tout plus d'une douzaine d'habitations.

Au bord du lac on retrouve les restes d'une vieille Abbaye de Chartreux datant du XIIe siècle et connue de toute la région. L'actuelle propriétaire de ces ruines sur lesquelles ont été construites une chapelle et une maison, est aussi la propriétaire de la plus grande partie du terrain immergé par les eaux du lac ; de plus la vallée où se sont produits ces phénomènes est appelée Vallon ; c'est un couloir de 5 km. environ de long débouchant à 1.007 m. d'altitude et aboutissant au Roc d'Enfer (appelé autrefois Pointe d'Oïl ou d'Oël).

Ces circonstances me semblent suffisantes pour appeler ce lac nouveau-né *lac de Vallon* au lieu de lac de Chauronde, ou lac de l'Econduit, préconisé par L. Morel ; cette dénomination facilitera sa recherche, sur la carte, par les Géographes, tout en prenant en considération les avis des indigènes gardant toujours dans leur cœur le respect traditionnel que leurs ancêtres ont eu pour leurs « Seigneurs de Vallon ».

Pour mieux situer le lac dans son cadre, faisons un tour d'horizon. Si l'on suppose être au centre même du lac c'est-à-dire à peu près à l'emplacement d'un ancien pont sur le Brevon, on se trouve entre Chablais et Faucigny, le cours du torrent formant en ce lieu la séparation conventionnelle entre les deux provinces savoyardes.

L'horizon est limité au Nord par la Pointe de la Gay d'où partit l'éboulement à la fonte des neiges ; au Nord-Ouest et à l'Ouest, entre les Rochers de la Motte et le Rocher boisé d'Ombre (anciennement Rocher de Bray), passe le Brevon par une « porte » étroite, la porte de Cherny, isolant presque complètement la vallée. Au Sud-Ouest, une pente relativement douce pour l'ensemble du paysage monte ses pâturages vers la Diomaz, à 1.513 m. (prononcer la Dieume), point de départ d'un affluent important du lac, le Ruisseau de Diomaz. Vers le Sud-Est, le grandiose Roc d'Enfer s'élève à 2.244 m. et donne naissance au Brevon lui-même, tandis qu'à l'Est, la pointe de Vélard élève son sommet à 1.800 m. en un pain de sucre caractéristique de la morphologie glaciaire en cette région.

L'ensemble harmonieux présente donc des pâturages, de nombreuses pentes boisées, et des murailles abruptes où, l'hiver, s'accrochent des lambeaux de neige.

SITUATION, BATHYGRAPHIE, HYDROLOGIE

Le lac, dont le niveau s'est stabilisé à la cote 1.080 m., présente une forme approximativement triangulaire. Sa persistance ne peut plus être mise en doute puisque sa formation est due, comme nous l'avons déjà noté, à un glissement de terrains imperméables obstruant la vallée sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur et plus de 900 m. de long en une coulée dite coulée du Brevon qu'il

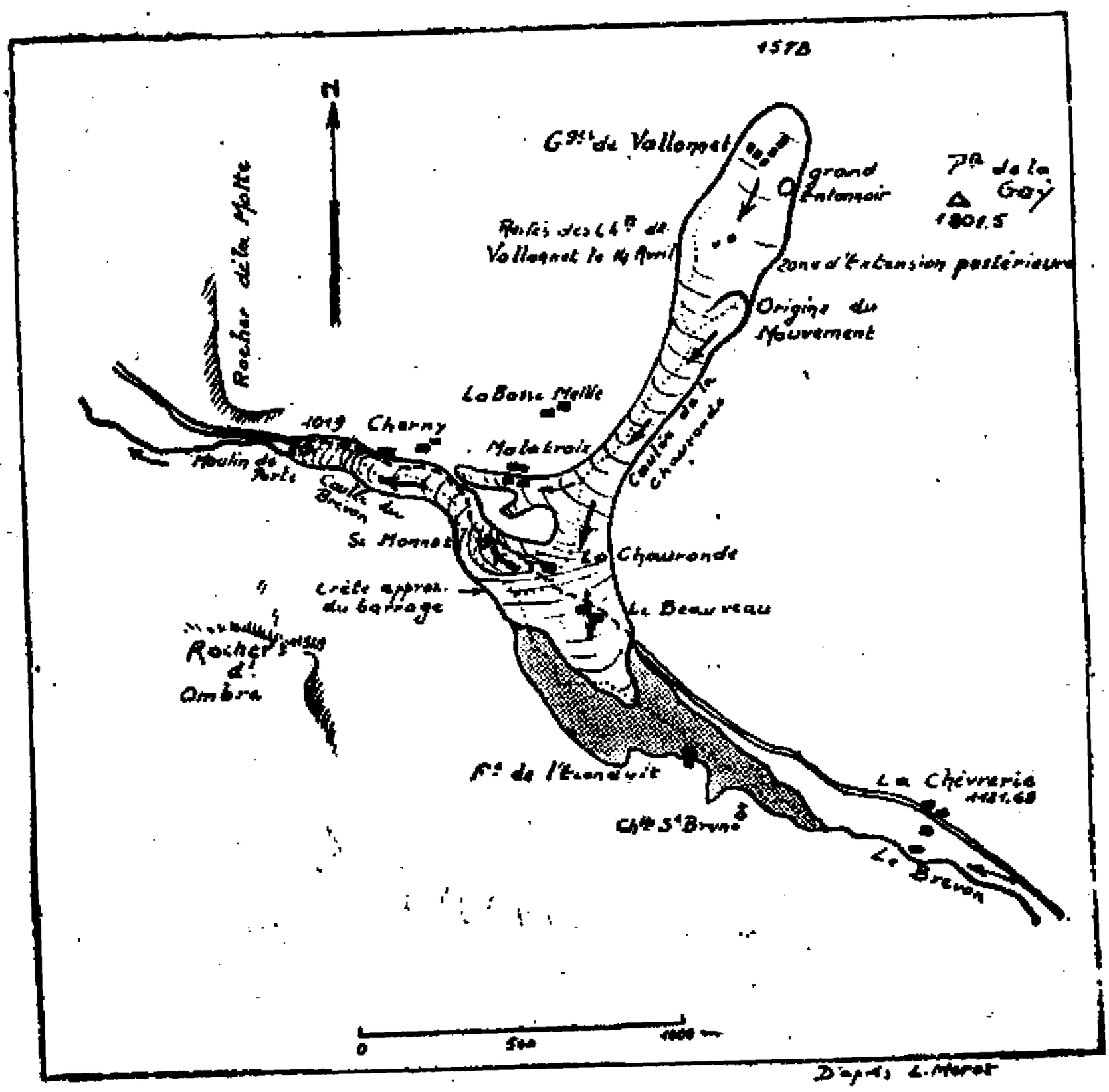
1578
N
Gpe de Vallonnet
grand Entonnoir
Pte de la Goy
1801.5
Restes des Ch.s de Vallonnet le 14 Avril
zone d'extension postérieure
Origine du Mouvement
Rocher de la Motte
La Basse Motte
1019 Charny
Motte Croix
Moulin de Port
Combe de la Chaurande
Su Monnet
La Chaurande
crête approx. du barrage
Le Beauveau
Rocher de Ombre
Fme de l'Etendroit
La Chèvrerie
1481.68
Chte St Bruno
Le Breuil
0
500
1000 m
Dressé L. Morel

Fig. 1

faut opposer à la coulée de la Chauronde, première en date.

On peut donc déjà le ranger, comme son voisin de Montriond, dans la catégorie des lacs de barrage formés par éboulement tout comme le lac Lovitel, le lac de Silan, des Brenets et bien d'autres encore dont la formation est inhérente à une instabilité de matériaux dont l'éboulement est la conséquence de phénomènes orographiques ou géomorphologiques divers : glissements de terrains meubles, érosion de roches karstiques, tremblements de terre, etc...

Ce lac a les caractéristiques morphologiques suivantes :

Orientation : N.W.-S.E. ;

Situation : 46° 13' latitude Nord. 6° 34' longitude Est Greenwich.

Altitude du plan d'eau : 1.080 m.

Remarque : marqué actuellement sur le seul cadastre à la date du 4 mars 1946.

Superficie : 18 ha. 60.

Longueur maximum : 1.040 m.

Largeur maximum : 340 m.

Profondeur maximum : moins de 15 m.

Volume : 1.000.000 m3 (?).

Périmètre du lac ; 2.770 m. soit : 1.520 m. rive gauche de l'ancien cours du Brevon ; 1250 m. rive droite de l'ancien cours du Brevon.

Développement de la côte : $u = \frac{P}{2\sqrt{\pi S}} = 1{,}81.$

Bassin d'alimentation : 2.165 ha.

Altitude moyenne de la vallée : 1.497 m.

Affluents :

Brevon (torrent) ;
Ruisseau de la Combe ou Nant Blanc ;
Ruisseau du Grand Champ ;
Petit Ruisseau ;
Petit Ruisseau de l'Abbaye, souvent à sec ;
Ruisseau de Diomaz ;
Petit Ruisseau, parfois à sec.

Si l'on s'en tient aux hypothèses tirées de la topogra-

phie antérieure, le lac se présente comme une cuvette, s'abaissant régulièrement du Sud-Est au Nord-Ouest, dont les flancs remontent régulièrement ou presque des rives de l'ancien Brevon submergé vers les bords N.E. et S.W. du lac et dans une certaine mesure aussi vers le Nord où le sous-sol lacustre est formé des matériaux allochtones apportés par le glissement de terrain. Mais depuis trois ans, les crues du Brevon et le lessivage de l'éboulement par les petits affluents qui en proviennent ont amené dans le lac des quantités très notables de matériaux fins, sable vaseux, qui forme tapis et comble déjà le lac.

Le lac de Vallon se montre formé d'une cuvette régulière présentant dans ses bords quelques particularités. C'est tout d'abord, la bifurcation très nette qu'elle présente au S.E., due à l'arrivée des deux principaux affluents, Brevon et ruisseau de Diomaz et qui est due à l'ancienne topographie. Tels des fjords produits par exhaussement du niveau de la mer dans une région de profil glaciaire, ces deux « avancées » du lac dans les vallées précitées forment un de ses aspects les plus typiques.

Une deuxième particularité essentielle est la presqu'île caillouteuse, encore mal envahie par la végétation, qu'a formée l'éboulement en remontant la vallée du Brevon, langue qui s'avance de quelque 150 m. dans le lac en direction Nord-Sud, déterminant devant elle des hauts fonds encombrés de troncs d'arbres et restreignant notablement la profondeur moyenne, donc le volume du lac.

Par ailleurs, le lac est régulier et ses contours suivent le relief antérieur, relief d'origine glaciaire, vallée à fond assez plat, en forme d'U, dont les pentes très relevées caractérisent le paysage.

En ce qui concerne ses rives, le lac présente les caractères suivants :

Bien que de formation récente, les rives sont vraiment bien délimitées, un relief d'érosion a formé une beine tout autour du lac, et on retrouve même, bien qu'en miniature, comme dans les plus grandes collections d'eau, les diverses zones : falaise, grève, beine, mont et talus. Si on fait le tour du lac, on observe sept régions distinctes : (cf. fig. 2) de A à B s'allonge une zone peu propice à

Légende

1 ⊙⊙

2 ×

3

4

5

6

(1) Sources sous lacustres.

(2) Point où a été observé la plus grande profondeur.

(3) Characaie.

(4) Scirpaie.

(5) Conferves.

(6) Marais.

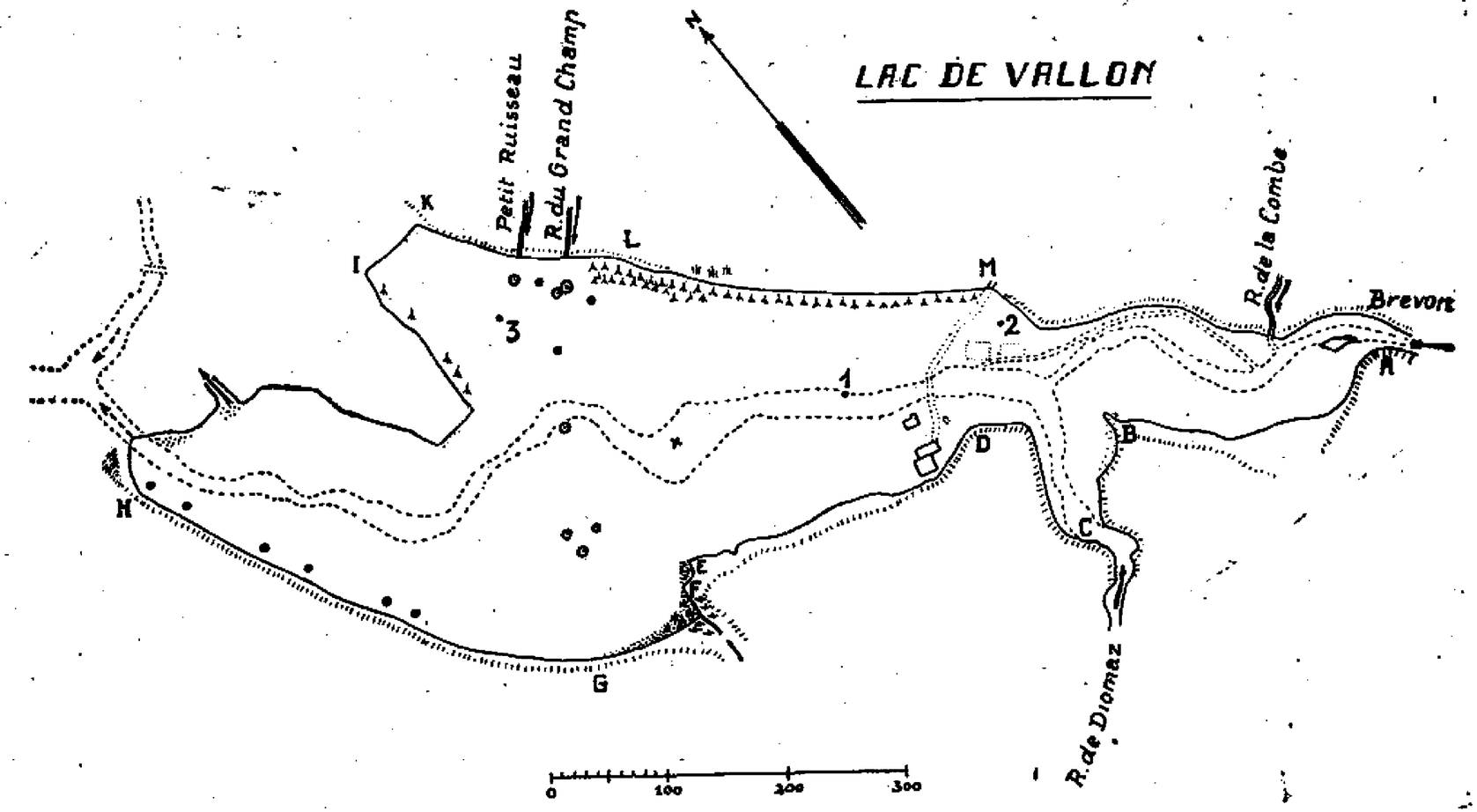

Fig. 2

une végétation littorale, au moins pour le moment, par suite de l'alluvionnement. La beine, étroite (50 à 90 cm.), est en formation et plus ou moins vaseuse. En ce lieu, la berge du lac est soit herbeuse soit légèrement boisée, le bord même de l'eau étant assez souvent encombré de bois mort et de souches. De B à E on a une zone abrupte, à beine d'érosion très étroite par suite de la pente du sol, mais caractéristique. De E à G le relief étant plus plat, il y a formation d'une crique marécageuse avec beine d'alluvions produite par un petit ruisseau venant se jeter dans le lac à cet endroit. De G à H la rive, encore mal formée, présente les traits caractéristiques de la topographie antérieure avec bois et hautes herbes jusqu'à l'eau, une beine vaseuse et de largeur toujours faible venant faire suite à la berge peu accessible. De H à I c'est la zone de l'éboulement avec beine en formation mais en retard par rapport à ce que montre la rive Sud. Les matériaux allochtones sont déjà colonisés par une flore variée ; de I à K, une baie abritée est le point d'arrivée du ruisseau lavant sans cesse l'éboulement ; il y a formation d'une véritable plage de sable vaseux, très plate, dont le sol s'agrémente de ripple-marks (ou rides de fond). A partir de K jusqu'au point de départ, nous suivons la route qui mène à la Chèvrerie, puis nous longeons le lac bordé de prairies ou de bois, mais la côte reste à peu près analogue avec sa beine d'érosion typique et de petites dimensions et avec sa végétation littorale.

En ce qui concerne son fond, cette cuvette montre encore les restes de la topographie antérieure. Si l'ancien lit du Brevon est désormais à peu près indécelable, il subsiste encore les restes des constructions humaines submergées lors de la montée des eaux, c'est-à-dire un four près de la ferme de l'Econduit, le toit de celle-ci dépassant encore le niveau dè l'eau avant qu'on le démontât pour le récupérer ; à côté, une grange qui s'est effondrée le 26 juin 1946, un étage sortant encore de l'eau avant cette date, et enfin le pont de l'Econduit, pont de bois reconstruit en 1940, mais dont il ne reste qu'une poutre dépassant à peine le niveau de l'eau.

En ce qui concerne la constitution géologique de la cuvette lacustre, le trait essentiel est la présence dans tout le fond de la vallée, d'alluvions anciennes d'origine gla-

ciaire, plus ou moins argileuses et imperméables. Ces alluvions recouvertes auparavant de gras pâturages ont permis l'installation d'un volume assez considérable d'eau, sans qu'on ait eu à craindre la moindre infiltration ni la moindre perte. Comme d'autre part, les matériaux amenés par l'éboulement sont aussi des apports de roches marneuses ou schisteuses désagrégées, donc à base d'argile, il ne faut pas craindre des infiltrations par le barrage, comme Moret l'avait déjà fait remarquer au moment du phénomène. C'est en cela que diffère le lac de Vallon de son voisin le lac de Montriond, d'origine analogue, mais dont le barrage assez perméable permet des fuites suffisamment considérables pour faire varier notablement le niveau de la nappe lacustre.

D'après la feuille cadastrale au 1/2.000e en date du 4 mars 1946, le lac aurait une superficie de 18 ha. 40 ; mais le tracé des côtes s'est légèrement modifié depuis ce relevé topographique.

La profondeur du lac n'est pas encore établie avec certitude, la carte bathymètrique n'ayant pas encore été faite.

Cependant se basant sur la configuration antérieure du relief, Moret admet une profondeur théorique de 40 m., pratiquement réduite à 20-25 m. par les apports de matériaux de l'éboulement et du torrent.

Tenté de rechercher l'endroit de profondeur maximum et accompagné d'un riverain, j'ai réussi, cet hiver, à trouver 11 m. 20 à l'endroit présumé et depuis mes sondages n'ont jamais atteint ce chiffre. Notons que face à la langue S.E. de la coulée amont du Brevon, la profondeur est très variable et n'atteint guère à certains endroits plus de 70 cm.

Le volume du lac ne peut encore être déterminé faute de renseignements suffisants sur sa profondeur ; un nombre trop approximatif n'aurait aucune utilité. Cependant Moret suppose que l'ensemble de l'eau et de la boue constitue environ 1.000.000 mètres cubes, ce qui semble assez conforme à la réalité.

Cette valeur correspond en fait, à mon avis, au volume de l'eau seule au moment où le lac eut sa plus grande ex-

tension. En effet, si nous essayons de nous représenter la façon dont le lac s'est formé, nous devons constater qu'à un certain moment, le niveau du lac était sensiblement plus haut qu'aujourd'hui. Quand l'éboulement eut barré le Brevon, celui-ci n'eut plus que la ressource de tenter de passer par-dessus la masse importune. A ce moment le lac pénétrait à quelque 100 m. plus en amont dans la vallée du Brevon, son niveau s'élevant par conséquent à plusieurs mètres au-dessus du niveau actuel, mais l'émissaire coulant d'abord à l'aventure sur les 900 mètres d'éboulis qui suivent la crête du barrage, se constitua progressivement un lit stable et le creusa dans les masses meubles et encore fluides, ce qui fit baisser le niveau moyen du lac.

Notons en passant que ce phénomène d'érosion des plus naturel eut pour conséquence un lavage intense des éboulis et l'entraînement de quantités énormes de boues qui bientôt comblèrent un petit lac artificiel de retenue à l'usine hydro-électrique de Bellevaux, quelques kilomètres plus bas, sur le cours du Brevon.

Puisque nous en sommes à l'étude du niveau du lac, voyons quel est le régime de ses eaux.

Si l'on se base sur les conclusions de L. W. Collet, le régime d'un lac présenterait comme facteurs dominants :

1) Les précipitations ;
2) La superficie des glaciers du bassin d'alimentation ;
3) La constitution géologique et la topographie du bassin ;
4) La superficie des forêts ;
5) Le rapport de la superficie du bassin d'alimentation à la superficie du lac ;
6) L'évaporation à la surface du lac ;
7) La nature de l'émissaire.

1) Les précipitations ont une influence minime sur le lac par rapport à celle qu'elles ont sur les affluents. Non loin du lac, à Bellevaux, existe un petit poste météorologique, je me propose de demander tous renseignements utiles à la personne qui en a la charge ; je n'en ai pas encore eu l'occasion.

2) Il n'y a pas de glaciers dans le bassin d'alimentation du lac, cependant l'effet régulateur des accumulations de

neige en quelques points abrités n'est pas à dédaigner. On ne peut néanmoins mettre en parallèle de tels névés locaux des plus réduits, et la quantité d'eau à l'état solide que représentent, les glaciers avec leur bassin supérieur d'alimentation et leur énorme masse de glace en mouvement.

3) Le bassin du lac de Vallon formé en grande partie de flysch marno-calcaires ou de calcschistes jurassiques est surtout caractérisé par l'imperméabilité de ses couches sus-jacentes par suite du recouvrement des roches et terrains en place par des terrains désagrégés assez argileux ou des placages d'origine glaciaire. De plus, la topographie montre comme je l'ai déjà noté, des pentes assez raides permettant en période humide des crues parfois dangereuses des torrents et des ruisseaux se trouvant à sec en période sèche. Ainsi s'expliquent les crues du Brevon qui font chaque fois quelque dégât aux constructions humaines, telles, entr'autres, celles des années 1733, 1817, 1875, 1888, 1895 et 1940.

Ces crues ont lieu au printemps ou à l'automne. Elles entraîneront sûrement dans les temps à venir des hausses notables du niveau du lac, celui-ci agissant ici comme régulateur du torrent.

On peut donc déjà prévoir des variations du niveau du lac au printemps et à l'automne. Pour ce qui est de la première hausse de niveau au printemps, je l'ai déjà constatée ; une baisse sensible a suivi au cours du mois de juillet.

4) Pour apprécier la superficie des forêts dans la région qui nous intéresse, je dirai que le taux de boisement des 8.770 hectares qui forment tout le bassin d'alimentation du Brevon est de 35 %, c'est donc un bassin faiblement boisé, ce qui est encore une cause de crues temporaires pour le torrent, la forêt étant une des meilleures régulatrices des précipitations atmosphériques.

Le bassin d'alimentation du lac n'a pas sans doute la même superficie, mais la vallée du Brevon est assez semblable de l'amont à l'aval et nous pourrons considérer le taux de boisement du Bassin du lac comme à peu près égal à 40 %.

5) La superficie de ce bassin d'alimentation du lac est d'environ 200 ha., peut-être un peu moins. La valeur des rapports envisagés par L. W. Collet est donc ici de plus de 100. Le lac peut donc être considéré à tous ces points de vue :

— Pas de glaciers dans le bassin d'alimentation,

— Crues au printemps et à l'automne,

— Taux de boisement assez peu considérable,

comme un lac à régime subalpin et de climat tempéré.

6) L'évaporation à la surface du lac n'a pu être étudiée faute de renseignements météorologiques suffisants et parce que je n'ai pu étudier le lac que quelques jours par mois.

7) Quant à l'émissaire, il n'offre rien de particulier et ne semble pas être formé d'autre chose que d'un déversoir superficiel. Cependant, il ne serait pas invraisemblable de songer à un petit émissaire sous-lacustre étant données les conditions de formation du barrage par éboulement, bien que la nature géologique du terrain l'interdise. Il faut pourtant noter que le lac présente près de ses rives E et W, côté aval, de nombreuses sources sous-lacustres ; en voici approximativement le nombre et les emplacements :

Sur la rive Ouest, il y en a tout un chapelet entre 2 et 5 m. de la rive, sur plusieurs dizaines de mètres.

Dans la partie N. E. du lac, le long de la route menant au hameau de la Chèvrerie, il en existe un certain nombre à une dizaine de mètres de la côte, dont une particulièrement importante.

Au centre du Bassin Occidental du lac, il en existe 3 ou 4 plus ou moins dispersées et d'importance moyenne. Au total, il y a deux douzaines environ de sources sous-lacustres localisées dans la partie Nord-Occidentale du lac au Nord de l'Econduit.

Ces sources ont été décelées durant l'hiver, la glace ne pouvant se former au-dessus de celles-ci. Une partie d'entre elles est d'ailleurs décelable toute l'année par suite des bulles gazeuses qu'elles laissent échapper.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Transparence, Température, Résistivité, pH

L'eau du lac, très limoneuse en période de crue des affluents, a un aspect vert très pittoresque. On peut lui donner la teinte n° 5 de la gamme de Forel-Ule bien que, par temps couvert, le n° 6 de cette gamme conviendrait mieux. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les n°s 5 et 6 de cette gamme sont obtenus en mélangeant une solution jaune de chromate neutre de potassium { H_2O dist. 199 / CrO_4K : 1 } et une solution bleue de sulfate de cuivre ammoniacal { H_2O dist. : 194 / NH_4OH : 5 / SO_4Cu : 1 } dans la proportion de :

	N° 5	N° 6
Solution jaune	14	20
Solution bleue	86	80

Cette teinte verte du lac dépend vraisemblablement autant de la nature boisée ou herbeuse des montagnes alentour que du ciel.

La transparence de l'eau, si importante pour son rôle dans la biologie du phytoplancton varie entre 1 m. et 4 m. 20 (1 m. 30 le 19 avril 1946) mais il est probable que l'été elle est supérieure à ces valeurs. En effet le tripton, ensemble des matières non vivantes en suspension dans l'eau, vient ici fortement perturber la transparence et la couleur de l'eau quand Brevon et ruisseaux affluents amènent en quantité les eaux de fonte des neiges et les produits de lavage des pentes voisines, le plus souvent constituées de flysch très attaquable par érosion mécanique, bien davantage encore que les calcaires.

Cette faible transparence due au tripton, dépend donc des précipitations atmosphériques (Je rappelle que le tripton est un élément caractéristique qui a une répercussion très forte sur la vie du phytoplancton).

La température est évidemment variable avec les saisons, les jours, les lieux ; mais dès à présent nous pouvons ranger le lac dans la catégorie que Forel a appelée lac tempéré, c'est-à-dire des lacs à stratification thermique,

alternativement directe et inverse. En effet, le 1er février 1946, les températures étaient en 1 (fig. 3) de :

Surface	0° (il y a 40 cm. de glace sur le lac)
1 m.	1°
2 m.	1°1
3 m.	1°3
5 m.	1°9
7 m.	2°1
10 m.	2°3
10 m. 80 (fond)	2°1

alors que le 27 mars, les températures étaient en 2 de :

0 m.	0° (il y a encore 15 cm. de glace)
1 m.	5°
2 m.	4°2
3 m.	4°
4 m.	3°5
5 m.	3°2

et qu'au 19 avril, en 3, les températures furent de :

6°8 en surface et
4°2 au fond (à 9 m.).

Ces résultats, bien que sommaires, permettent néanmoins de conclure à la nature tempérée du lac, lac susceptible de geler plusieurs mois d'hiver : le 27 mars 1946 il y avait encore 20 cm. de glace au moins sur la majeure partie de la nappe lacustre. Cette glace avait d'ailleurs entièrement disparu le 19 avril. Ceci laisse donc supposer que le lac gèle au moins 4 mois de l'année.

Pour mieux comprendre la thermique du lac, il est nécessaire, avant d'aller plus loin, de considérer les affluents et en particulier le Brevon. Son débit moyen est en effet assez considérable pour déterminer le plus souvent, les caractéristiques du lac, tant au point de vue courants que température. J'ai constaté par un jour des plus calmes, un faible courant amont-aval sous les 40 cm. de glace qui recouvraient à ce moment le lac, donc produit uniquement par le Brevon et se faisant sentir jusque vers le milieu du lac. Cette action dominante de l'affluent principal se fait aussi sentir quant à la thermique, le tableau suivant permet d'ailleurs de constater le parallélisme des températures entre affluents, émissaire et lac. Les résulfats sont

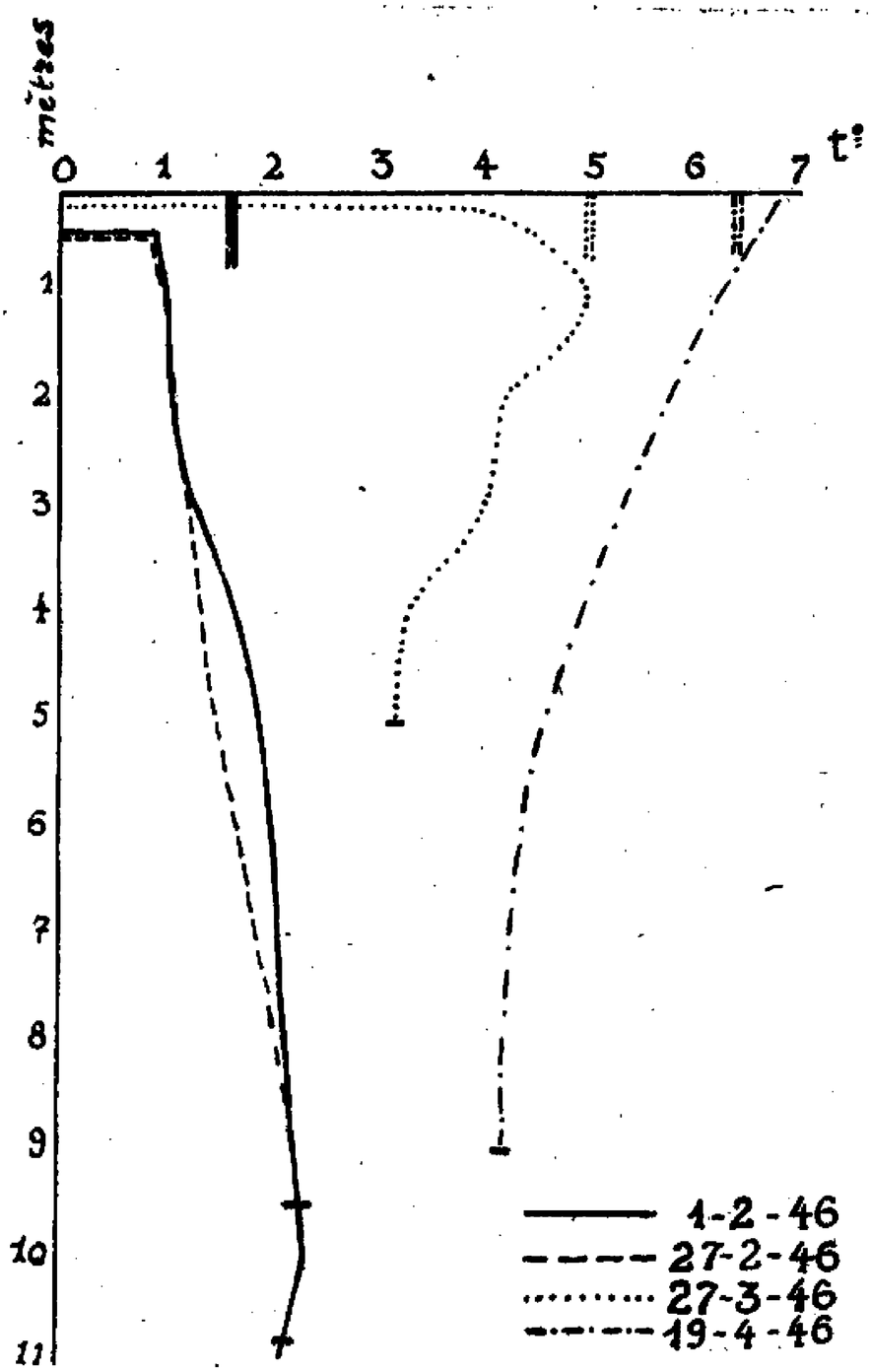

Fig. 3

malheureusement fragmentaires étant donné les conditions matérielles de mon travail.

Néanmoins les courbes de température en fonction de la profondeur montrent bien que la température des eaux superficielles du lac est toujours analogue à la température du Brevon affluent (fig. 3).

L'influence de ce torrent sur le lac est thermiquement bien mis en évidence le 27 mars. Ce jour là, le lac étant couvert de 15 cm. de glace, plus ou moins fondante, le niveau du lac s'était élevé de quelque 35 cm. et le Brevon amenait en amont une quantité d'eau nettement plus importante que le mois précédent. Or cet apport supplémentaire d'eau était à 5° tout comme la température du lac à 1 mètre, les couches tout-à-fait superficielles étant refroidies à 4° et même moins par suite du contact avec la couverture glacée de la surface.

De même, le 19 avril, les eaux du Brevon restant en surface à cause de leur température croissant chaque jour, viennent ajouter leurs calories à celles provenant de l'air nettement en train de se réchauffer, et amenant ainsi l'eau de surface du lac à 6°8 alors que les eaux du fond gardent leur température de 4°2.

De plus, il est possible de définir trois zones verticales dans ce lac, tout comme dans les grandes collections d'eau, c'est-à-dire un *épilimnion*, zone superficielle dont la température est en rapport étroit avec les conditions météorologiques et climatiques, un *hypolimnion* au contraire, beaucoup moins sensible aux variations temporaires et servant de régulateur de température, de masse à grande inertie calorifique, et enfin, entre ces deux zones, un métalimnion ou *thermocline*, caractérisé par une chute rapide de la température quand on l'envisage de haut en bas l'été, de bas en haut l'hiver.

Ces trois zones sont assez peu nettes et cependant le 1er février, un thermocline peut être décelé vers 4 m. de profondeur (entre 3 et 4 mètres) ainsi que le 27 mars, avant la période de circulation vernale (période au printemps où toute la masse du lac se trouve à la même température par réchauffement progressif des eaux de surface jusqu'à la température correspondant à celle du fond).

On peut donc déjà conclure, d'après l'étude thermique, que le lac de Vallon présente les mêmes phénomènes que la plupart des collections d'eau qu'on a coutume d'appeler lacs, avec cette particularité qu'il représente un simple élargissement d'un torrent de Montagne, en dépendance étroite thermiquement avec ce torrent ; c'est ce que Woeikoff appelle un « pleso ».

En ce qui concerne les autres caractéristiques physiques du lac de Vallon, j'ai essayé de déterminer la résistivité électrique de ses eaux ainsi que son acidité.

Pour ce qui est de sa conductibilité électrique, disposant d'une cellule de mesure, j'ai pu déterminer la quantité d'électrolytes que l'eau contient en dissolution, globalement, la conductibilité de cette eau étant liée à la quantité d'ions qu'elle contient. J'ai trouvé 279.10-^{6}mhos/cm à 20° le 25 mai 1946 avec une eau prise à 15 h. en surface. J'espère pouvoir bientôt montrer par ce moyen l'influence des affluents sur la conductibilité de l'eau et me propose d'effectuer des recherches systématiques à ce sujet.

Quant à l'acidité de l'eau du lac de Vallon, sa mesure revient à une simple détermination de pH que j'ai faite par méthode colorimétrique avec un nécessaire Bruère.

Les quelques résultats que j'ai pu réunir à ce sujet sont :

7,8 le 26-5-46 en un point du littoral Centre Est,
8,0 au milieu du lac en surface le 26-6-46.

Si je compare ces nombres à celui trouvé pour le Brevon le 26-6-46 en amont du lac, c'est-à-dire 7,8 et à celui trouvé à une source en amont du lac (eau du robinet d'une ferme à la Chèvrerie, eau de source captée non loin, 7,6, je constate que tout le bassin présente des eaux faiblement alcalines.

Ces résultats ne sauraient cependant suffire pour définir le pH du lac, valeur on ne peut plus variable dans le détail, mais ils permettent de se faire une idée approximative sur l'eau et de conclure que le lac de Vallon est des plus normal quant à son pH dans la région du Chablais.

METHODE ET TECHNIQUES D'ETUDE

Avant de commencer l'étude chimique du lac, je dirai un mot des méthodes et techniques employées.

Il m'a été jusqu'à présent impossible de prévoir une étude approfondie de tous les problèmes qui se posent à l'occasion de tout travail limnologique, faute de moyens matériels suffisants. Pendant les cinq premiers mois de mon étude, ne disposant que d'une bicyclette pour monter à 1.100 m. le matériel nécessaire, et seul à travailler, il ne m'a pas été possible de faire autre chose que des recherches littorales et quelques prises de plancton sous les 40 cm. de glace recouvrant le lac.

Une voiture automobile ayant été mise à ma disposition à partir du mois de juin, mes possibilités de travail s'en sont trouvées accrues bien que le personnel eut fait encore défaut et que je ne puisse me rendre près du lac qu'une fois par mois.

D'autre part les études *sur* le lac ont été facilitées grâce à l'initiative des riverains ; ceux-ci construisirent en effet des radeaux, assemblage hétéroclite de matériel de fortune (planches et billes de bois) qu'ils utilisèrent pour pêcher.

La transparence de l'eau a été déterminée au moyen d'une plaque de porcelaine de 21×15,3 cm, soit 321,3 cm2, constituant une sorte de « disque » de Secchi rectangulaire.

Les températures ont été mesurées soit avec un thermomètre à renversement type Negretti de la maison Friedinger à Lucerne, soit au moyen d'un thermomètre de marine fort utile parce que robuste mais beaucoup moins précis, le degré étant seul indiqué et le 1/2 degré pouvant être déterminé à l'œil, l'intervalle entre les graduations étant assez considérable et la colonne mercurielle assez large. Chaque prise de température nécessitait une attente de 5 minutes pour permettre l'égalisation des températures.

Pour les dosages chimiques, seuls l'oxygène et la dureté des eaux ont été déterminés.

L'oxygène a été dosé par la méthode bien connue de Winkler. Je ne reviens pas sur le principe déjà décrit dans bon nombre de traités de Chimie et travaux limnologiques.

Voilà comment j'ai procédé sur le terrain :

A un échantillon d'environ 250 à 300 cc. d'eau recueilli,

soit directement (eaux superficielles) soit au moyen d'une bouteille spéciale de type Friedinger (Lucerne), dans un flacon bouché émeri dont la capacité a été calculée au préalable, très exactement par pesée, j'ajoute successivement, 2 cc. de chlorure de Manganèse à 25 % en poids, puis 2 cc. de Potasse additionnée d'iodure de Potassium ; je bouche le flacon sans laisser une seule bulle d'air. Un précipité se forme ; j'agite un peu le flacon puis laisse déposer : j'ouvre alors avec précaution le flacon et y ajoute 3 cc. d'acide orthophosphorique ou d'acide chlorhydrique fumant pur. Je rebouche le flacon et attends le retour au laboratoire pour faire le dosage de l'iode libéré au moyen d'une solution N/100 d'hyposulfite de Sodium.

La dureté de l'eau : c'est-à-dire la mesure de la quantité des sels alcalino-terreux qu'elle contient a été déterminée au moyen de la méthode préconisée par E. Hubault.

Les limnologues préférant fournir les résultats en mg de CaO par litre plutôt qu'en degrés hydrotimétriques, j'exprimerai également la dureté de l'eau en mg/litre de CaO.

Pour l'étude biologique du lac j'ai procédé avec des moyens de fortune. Toutes les pêches planctoniques ont été exécutées avec un petit filet à ouverture circulaire de 240,33 cm2 constitué par un simple cône de soie à bluter de 78 cm. de long, représentant une surface de filtration d'environ 3.150 cm2, et terminé par un petit robinet à cupule. Ce filet était tiré à la main à une vitesse de 40 à 50 cm/seconde environ, le plus souvent verticalement.

Certaines prises de limon lacustre ont été effectuées grâce à une benne Friedinger carrée de 16 cm. de côté, à déclenchement automatique par messager.

La faible profondeur du lac m'a permis d'éviter le transport d'un treuil ; les mesures de profondeur ainsi que les pêches planctoniques, prises de température, etc... ont été effectuées grâce à une cordelette graduée à l'encre de chine les cms étant appréciés à l'œil.

La possibilité d'avoir un radeau m'a évité d'employer les moyens précaires qu'E. André, P. Vivier, etc... suggèrent pour étudier les lacs d'accès difficile et sans embarcation.

CARACTERISTIQUES CHIMIQUES :

Oxygène, alcalino-terreux

Oxygène. — Je n'ai commencé les dosages qu'au mois d'avril. Le 19 avril, alors que le Brevon présentait, juste en amont du lac, une température de 6°4 à 13 heures et une quantité d'oxygène dissous de 10,94 mg/l soit 7,66 cc/l ce qui correspond à 88 % de la saturation d'après les tables de saturation dressées par Fox, le lac présentait les caractéristiques suivantes dans la crique de Beauveau (en 3 fig. 2) en surface :

	température à 11 h. 15	: 6°8
	oxygène dissous	: 10,61 mg/l soit 7,43 cc/l (c'est - à - dire 86 % de la saturation)
au fond (6 m)	température	: 4°4
	oxygène dissous	: 8,93 mg/l soit 6,25 cc/l (c'est - à - dire 67 % de la saturation)

Ces valeurs permettent d'affirmer dès maintenant que le lac dépend étroitement de son affluent principal et qu'il présente un fond oxygéné. S'il n'est pas prématuré de le faire on peut le classer parmi les lacs oligotrophes de Thienemann.

Alcalino-Terreux. — Comme je l'ai déjà noté, pour faciliter la comparaison de mes résultats avec ceux d'autres travaux limnologiques, ceux-là sont exprimés en mg/l de CaO.

Voici tout d'abord les résultats en ce qui concerne les principaux affluents et l'émissaire :

	Dureté totale le 27-2-46	Même dosage le 28-2-46	Dureté permanente
Brevon affluent....	230,42	213,96	71,32
Brevon émissaire...	230,42		93,26
Nant Blanc.....	197,50	187,63	63,64
Ruisseau de Diomaz	159,10	151,42	30,72

Pour expliquer ces nombres il est nécessaire de se représenter l'état hydrographique de la vallée à cette date.

Le Nant Blanc et le ruisseau de Diomaz avaient leurs eaux grossies par la fonte temporaire de la neige due à une température plus clémente ce jour-là, ce qui explique la plus faible dureté de leurs eaux. Au contraire, le Brevon a son cours libre assez loin en amont ; la petite débâcle ci-dessus mentionnée n'intéresse donc pas cet affluent important.

	Dureté totale le 19-4-46	Dureté permanente
Brevon affluent.....	159,5	92,6
Lac.	173,5	87,3

Le Brevon alimenté par la fonte continue des neiges a une eau moins calcaire qu'en février ; le lac en subit l'influence, ce qui confirme l'importance de l'action de cet affluent sur le lac.

Enfin, pour avoir une idée de la composition des sédiments comblant peu à peu la plaine sous-lacustre, voici la composition de la vase prise au centre du lac (1) :

Silice	47,7 % (en SiO^2)
Al^2O^3	12,64 %
Fe^2O^3	4,72 %
CaO	10,51 %
Perte au feu	15,31 %

BIOLOGIE DU LAC

La flore et la faune du lac de Vallon sont en pleine évolution. La colonisation progressive de cette nouvelle collection d'eau par des espèces ubiquistes est en train de s'effectuer, mais elle est loin d'être terminée. Dans ce lac d'altitude moyenne de nombreuses espèces de plaine peuvent venir s'installer sans que pour cela certaines formes typiquement de montagne soient exclues de l'endroit. Voici la liste des espèces déjà rencontrées (ou mentionnées par les riverains) :

Macroflore. — *Tussilago farfara* L., *Astrantia major* L., *Rhinanthus crista-galli* L., *Luzula spicata* D.C., *Carex* sp., *Cyperus* sp., *Scirpus lacustris* L., *Equisetum palustre* L., *Juncus alpinus* Vill., *Juncus filiformis* L., *Juncus paniculatus* Hoppe, *Juncus bulbosus* L., *Chara* sp.

---

(1) Analyse faite par Mlle M. Nisbet, que je tiens à remercier ici sincèrement de son extrême obligeance.

Microflore. — CYANOPHYCÉES : Hormogonales, *Oscillatoria* sp.

CHLOROPHYCÉES : Tétrasporales, *Tetraspora cylindrica* (WAHLENB) ; Protococcales, *Ankistrodesmus* sp. ; Conjugales, *Closterium ehrenbergii* MENEGH ; Oedogoniales, *Oedogonium* sp.

CHRYSOPHYCÉES : *Dinobryon sertularia* EHRBG.

DINOPHYCÉES : *Peridinium cinctum* (O.F. MUEL.) EHRBG., *Ceratium hirundinella* (O.F. MUEL).

BACILLARIOPHYCÉES : Centrales, *Cyclotella kützingiana* var. *planetophora* FRICKE ; Pennales, *Tabellaria fenestrata* (LYNGB.) KUETZ., *Tabellaria flocculosa* (ROTH.) KUETZ., *Asterionella formosa* HASS, *Asterionella gracillima* (HANTZSCH.) HEIB, *Eunotia* sp., *Gyrosigma attenuatum* (KUETZ.) RABH., *Navicula radiosa* (KUETZ.), *Gomphonema olivaceum* (LYNGB.) KUETZ., *Nitzschia sigmoidea* (E.) W.SM., *Cymatopleura elliptica* var. *constricta* GRUN.

Microfaune. — Rotifères : *Synchaeta pectinata* EHRBG., *Filinia longiseta* (EHRBG.), *Polyarthra platyptera* EHRBG., *Notops brachionus* EHRBG., *Diaschiza gibba* (EHRBG.), *Keratella quadrata* (MUEL.), *Keratella quadrata* f. *testudo* (EHRBG.), *Keratella valga* (EHRBG.), *Chromogaster ovalis* (BERGEND.); Copépodes : *Macrocyclops distinctus* RICH., *Eucyclops agilis* KOCH ; Cladocères : *Daphnia longispina* O.F. MUEL., *Acroperus harpae angustatus* G.O. SARS., *Alona quadrangularis* O.F. MUEL., *Alona guttata* G.O. SARS.

Macrofaune. — INSECTES : Diptères, Larves de *Chironomus*, groupe des *Tanypus*, groupe des *Tanytarsus*, groupe des *Simulium* ; Ephéméroptères, Larves de *Siphlurus lacustris* ETN. ; Trichoptères, Larves de *Choetopterygopsis maclachlani* STEIN., *Stenophylax stellatus* CURT. ; Rhynchotes, *Gerris costae* H.S. ; Odonates, Larves de *Aeschna grandis* L.; Coléoptères, *Haliplus fluviatilis* AUBÉ, *Agabus sturmi* GYLL., *Oreodites borealis* GYLL., *Hydroporus palustris* L., *Platambus maculatus* L., *Gyrinus substriatus* STEPH.; Hydracariens, *Hygrobates fluviatilis* (STROM.).

MOLLUSQUES : *Limnea peregra* O.F. MUEL.

POISSONS : *Cottus gobio* L., *Trutta fario* L., *Trutta iridea* GIBB., *Salvelinus fontinalis* MITCH.

AMPHIBIENS : *Rana temporaria* L., *Molge alpestris* LAUR.

OISEAUX : *Cinclus aquaticus* BECHST., *Alcede ispida* L., *Anas boscas* L., Un héron ?

Cette liste est loin d'être limitative et chaque jour elle se trouve complétée par de nouvelles découvertes.

Dans ce lac néoformé, dans une région où l'eau courante n'est pas rare, les êtres les plus divers se trouvent en quelque sorte concentrés et leur recherche en est facilitée d'autant.

Pour ce qui est des macrophytes, nous voyons sur cette liste que seuls les Charas et les Prêles, sont typiquement aquatiques, les autres espèces végétales vivant au bord de l'eau, mais sur la rive. Ces espèces végétales se répartissent différemment suivant les régions du lac (cf fig. 2).

Entre A et B il n'y a pas de végétation littorale et la côte est peuplée de graminées et autres plantes terrestres.

De B à C, la végétation aquatique est réduite à des touffes de Conferves par ci par là, en B par exemple. La pente abrupte de la beine en cette région n'est pas propice au développement d'une flore littorale.

En C, débouche le ruisseau de Diomaz ; la rive est formée de cailloux apportés par ce petit torrent de montagne et, sans cesse en mouvement, elle ne peut encore être à l'origine d'une végétation quelconque.

De C à D, on retrouve le même genre de rive qu'entre B et C, avec la même végétation côtière, et la même configuration.

Entre D et E, on retrouve l'aspect de A à B, bien que plus sableux comme beine, mais il n'y a pas davantage de flore.

Il faut arriver à E pour trouver une beine propice à un développement végétal, et jusqu'en G, on a une plage marécageuse recouverte de végétation palustre typique puis, plus en avant dans l'eau, de conferves en touffes très denses.

Entre F et G, aux Scirpes, Carex, Joncs, et Bryophytes, viennent s'ajouter des Prêles. On peut donc déjà prévoir un début de comblement du lac par formation d'un delta d'alluvions en cet endroit où se jette dans le lac un ruis-

seau secondaire. L'endroit est ici très humide et marécageux, jusque bien au delà des rives du lac, ce qui est une condition très favorable au développement de plantes subaquatiques.

A partir de G et jusqu'en H, le faciès de la beine est le même que celui de la région A-B, aussi vaseux et sans aucune végétation, et à partir de H, on entre dans la zone de l'éboulement récemment et irrégulièrement colonisée par des joncs, des tussilages, des astrantias, graminées, etc... De nombreux têtards de batraciens sont constamment en mouvement dans les touffes de Charas formant plaques sur la beine.

Au contraire, entre I et K il n'y a plus aucune végétation littorale et ceci jusqu'en L ; et de L à M, les Charas sont les maîtres de la beine et du mont ; en tapis végétal très dense, ils revêtent le fond de l'eau sur plusieurs mètres (parfois plus de 10) et sont le refuge d'une faune littorale riche en individus.

Après M, la végétation aquatique disparaît, la rive n'étant colonisée que par des espèces végétales strictement terrestres (graminées).

En L, quelques *Equisetum* poussent sur la berge, profitant de la fraîcheur humide produite par un ruisseau se déversant ici dans le lac.

Pour ce qui est de la faune, j'ai laissé de côté les Protozoaires, n'ayant pas les moyens matériels de les déterminer.

Quant aux autres groupes, leur étude a été entreprise au hasard des pêches, le plus souvent sur des échantillons fixés. Une recherche plus systématique aurait conduit à une étude plus intéressante en ce qui concerne en particulier les variations saisonnières. Notons cependant que les espèces animales dominantes sont :

Keratella quadrata toute l'année, avec un minimum l'été; *Daphnia longispina* toute l'année, avec un maximum au début de l'été ; *Limnea peregra* toute l'année ; *Trutta fario* toute l'année (pêche surtout au printemps) ; Larves de Diptères surtout en mars ; Larves de *Rana temporaria* surtout en mars ; *Dinobryon sertularia* en juillet-août.

La plupart des espèces animales et végétales trouvées

dans le lac de Vallon sont ubiquistes ou proviennent du lac Léman. Par exemple sont ubiquistes :

Gyrosigma attenuatum, Navicula radiosa, Nitzschia sigmoïdea, Keratella quadrata, Polyarthra platyptera, Filinia longiseta, Synchaeta pectinata, Eucyclops agilis.

Venant probablement du lac Léman, je citerai :

Cyclotella kützingiana var. planctophora, Tabellaria fenestrata, Asterionella formosa, Ceratium hirundinella, Daphnia longispina.

Le trop petit nombre d'observations ne permet pas d'en dire davantage et entre'autres de commenter les variations saisonnières des formes rencontrées.

PRODUCTIVITE ET AMENAGEMENT PISCICOLE

Le lac de Vallon présente une grande utilité piscicole. Avant la formation du lac, le Brevon était un torrent comme on en voit beaucoup dans la région, moyennement riche au point de vue biogénique, et réempoissonné périodiquement par les soins des Eaux et Forêts et des Sociétés de pêche et aussi grâce aux propriétaires de la pisciculture de la Chèvrerie. Ce torrent n'avait d'ailleurs d'intérêt piscicole que dans son cours supérieur, son cours moyen traversant des terrains meubles à Vailly rendant boueuse l'eau du torrent, ainsi néfaste au poisson.

La situation a maintenant quelque peu changé. En amont de la Clusaz, le lac de Vallon vient augmenter de façon très notable la capacité biogénique de l'ancien Brevon à cet endroit, donc accroître la productivité de ce torrent. De nombreuses truites, ainsi bien alimentées, ont proliféré.

En même temps, par des évasions de la pisciculture de la Chèvrerie, de nouveaux pensionnaires sont venus grossir la population piscicole du lac ; des hôtes d'adoption se sont ainsi mélangés aux autochtones ; des truites arc-en-ciel et quelques saumons de fontaine ont trouvé là de bonnes conditions pour se développer.

La stagnation relative de l'eau à Vallon a sensiblement élevé la température de cette eau en cette région relativement froide, ce qui eut pour conséquence de modifier heureusement le taux de croissance des poissons. Enfin les truites brusquement changées de milieu se sont peu à peu

adaptées au biotope lacustre en modifiant leur livrée, et il n'est pas rare de pêcher maintenant des truites argentées c'est-à-dire des formes lacustres de truites communes. Ceci n'empêche d'ailleurs pas les truites restées dans le torrent de venir se reposer dans le lac ou le traverser, ce qui explique la pêche encore très fréquente de truite, à faciès d'eau courante, dans le lac même.

En ce qui concerne la productivité du lac, je crois pouvoir lui donner comme coefficient biogénique la valeur VIII, ce qui, d'après la formule de Léger ($K=\beta L$) correspond à une productivité de 1.000 à 1.500 kg. de poissons par an. Ce nombre théorique est certainement supérieur à ce qu'il serait sage de prendre comme moyenne véritable, mais il montre cependant combien est productif ce petit lac de montagne.

Et cela se traduisit en 1946 par un attrait touristique indéniable ; les pêcheurs de la région savaient où aller pour prendre de belles truites à la mouche, à la cuiller, au ver de terre, au ver de bois, au ver d'eau, au vif, ou à tout autre moyen susceptible de fournir une belle pêche. Des radeaux avaient été construits pour pêcher en plein lac ; des lignes de fond même furent tendues et chaque « habitué » pêchait avec plusieurs lignes, entorses fâcheuses aux règlements normaux des Sociétés de pêche qu'il est bon de réprimer sévèrement.

A peu près uniquement peuplé de truites, certains poissons du groupe des Cyprinides pourraient fort bien y vivre sans dommage aucun pour les premiers occupants. L'ablette par exemple pourrait peut être y être acclimatée, et sans doute aussi le gardon ; ces espèces d'un intérêt piscicole très relatif, augmenteraient cependant encore la productivité du lac, et, phytophages, elles ne nuiraient en rien à la truite et leur acclimatation n'entraînerait pas les désavantages que présente par exemple celle du brochet, du chevaine ou du poisson-chat qui s'attaquent avec joie aux œufs ou aux alevins de leurs voisins de table.

CONCLUSION

Ainsi dans notre beau Chablais, le lac de Vallon vient s'ajouter à toutes les beautés naturelles qui pullulent dans la région et réduire quelque peu par son intérêt piscicole

les dommages provoqués par l'utilisation hydroélectrique de la Dranse de Morzine ; les amateurs de souvenirs halieutiques viennent maintenant vers Bellevaux et le domaine de Vallon, au lieu d'emprunter la grande voie d'accès vers l'intérieur qu'est la vallée de Morzine.

Et un coin à peu près ignoré deviendra un centre d'attraction... quand une route convenable pourra le rendre facilement accessible. Telle est pour l'instant la conclusion de ce travail ; les faits biologiques pourront peut être nous amener à trouver dans le lac de Vallon d'autres sujets d'intérêt, comme c'est le cas pour le lac de Darbon ou celui de Montriond, l'avenir nous dira si cette hypothèse est fondée.

Thonon, Décembre 1946.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

ANDRÉ (E.). — *Le lac Lioson et sa faune*. Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat. 55, 209, pp. 23-29, 1923.

ANDRÉ (E.). — *Les lacs du Chaussy et leur peuplement*. Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat., 55, 214, pp. 259-264, 1924.

ANDRÉ (E.). — *Le lac de Montsalvens, son peuplement pélagique, poissons et pêche*. Zeitschr. f. Hydr. VI, 3/4, pp. 133-151, 1934.

COLLET (L. W.). — *Les lacs*. Paris, 1925.

DESPAX (R.). — *Recherches sur les facteurs de la distribution des organismes*. Bull. Biol. Fr. et Belg. LXI, pp. 125-141, 1927.

FOREL (F. A.). — *Le Léman. Monographie limnologique*. 1895-1904.

GAGNEBIN (E.). — *Les invasions glaciaires dans le bassin du Léman*. Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat. 59, 243, 1937.

GIGNOUX (M.). — *Géologie stratigraphique*, 3e éd., Paris, 1943.

HUBAULT (E.). — *Contribution à l'étude des Invertébrés torrenticoles*. Suppl. IX au Bull. Biol. Fr. et Belg., 1927.

JENKIN (P.M.). — *A preliminary limnogical survey of Loch Awe (Argyllshire)*. Int. Rev. Ges. Hydr.-24, pp. 24-46, 1930.

JOUKOWSKY (E.) et GAGNEBIN (E.). — *L'altitude moyenne des vallées et le retrait des glaciers des Dranses de Savoie*. Bull. des laboratoires de Géologie, Minéralogie, Géographie physique et du Musée géologique de l'Université de Lausanne. N° 81, pp. 1-21, 1945.

JUDAY (Ch.). — *Limnoligical methods*. Arch. f. Hydr. XX, pp. 517-523, 1929.

LÉGER (L.). — *Economie biologique générale des cours d'eau alpins*. Assoc. Int. Limn.-Th. et appl., VIII, 1, pp. 5-14, Congrès de France, 1937.

MESSINES du SOURBIER (J.) et WIDMANN (M.). — *Les glissements de Vailly-Lullin (Haute-Savoie)*. Rev. Géogr. Alp., XXXI, 3, pp. 399-423, 1943.

MINDER (L.). — *Ueber die Löslichkeit des Sauerstoffs in Gebirgsgewässern. Vierteljahrsschrif*. Gesin Zürich, LXXXVI, 1941.

MORET (L.). — *Les conditions géologiques du glissement de terrain de Bellevaux (Haute-Savoie)*. Rev. de Géographie Alp., XXXI, 3, pp. 423-428, 1943.

MOUGIN (P.). — *Les torrents de la Savoie*. Grenoble, 1914.

NICLOUX (M.). — *Dosage de l'oxygène dissous dans les eaux*. Bull. Soc. Chim. Biol., XII, 10, 1930.

PACAUD (A.). — *Contribution à l'écologie des cladocères*. Sppl. XXV, au Bull. Biol. de Fr. et Belg., 1939.

PELOSSE (J.). — *Le zooplancton des eaux alpines*. Ass. Int. Limn. Th. et Appl.' VIII, 1, pp. 43-53, Congrès de France, 1937.

PERRET (C. E.). — *Monographie du lac des Taillères*. Zeitsch. f. Hydr. III, pp. 1-85, 1926.

PFENNIGER. — *Beiträge zur Biologie des Zürichsees*. Diss. Zeitschr. f. Gewässer-Kunde. IV, 1902.

PLESSAT (Ch.). — *Première contribution à l'étude de la faune des lacs de la Savoie*. Rev. Savoisienne. 37e année, p. 316, 1896.

RIVIER (O.). — *Recherches hydrobiologiques sur le lac de Morat.* Thèse, 1937.

THIEBAUD (M.). — *Contribution à la biologie du lac de Saint-Blaise.* Ann. Biol. Lac., III, p. 54, 1908.

THIENEMANN (A.). — *Die Binnengewässer Mittel Europas. Eine limnologische Einführung. Die Binnengewässer.* 1. 1925.

VICTORIN (Rév. P.). — *Les Chartreuses de Vallon et Vallon-Ripaille.* Mém. et Doc. Acad. Salésienne, L, 1932.

VIVIER (P.). — *Observations sur quelques facteurs hydrobiologiques piscicoles dans les lacs de Savoie.* Ann. Inst. Nat. Agr., XXIV, 2e série, pp. 3-52, 1932.

VIVIER (P.). — *Etude sur la répartition et le rôle piscicole de quelques Copépodes et Cladocères d'eau douce.* Ann. Ecole Nat. E. et F. V, 1, pp. 45-68, 1933.

WILHELMI (J.). — *Plankton und Tripton.* Arch. f. Hydr. XI, 1917.

WOEIKOF (A.). — *Questions de limnologie physique.* Arch. Sc. Phys. et Nat. XXI, p. 392, 1906.

TABLE DES MATIERES

Page

Introduction. 103

Limnologie.

1) Géologie du bassin lacustre et histoire du lac..... 104
2) Situation, bathygraphie, hydrologie..... 106
3) Caractéristiques physiques : transparence, température, résistivité, pH. 116
4) Méthode et techniques d'étude..... 120
5) Caractéristiques chimiques : Oxygène, alcalino-terreux... 123
6) Biologie du lac..... 124
7) Productivité et aménagement piscicole..... 128

Conclusion. 129

TABLE DES MATIÈRES

I. — Travaux de l'Académie.

Séance du 25 septembre 1945. — Voies romaines à la Bergue. Stucs et fresques de l'église de Thonon. Combats de la Libération en Maurienne 3

Séance du 12 novembre 1945. — Le médecin général Gaston Muraz et son œuvre. Sainte Clotilde à Genève. Les Alleman du Valbonais et ceux de Faucigny. Le château d'Yvoire. La statue de Dessaix 5

Séance du 13 décembre 1945. — Le mot patois eve. Les Suisses au service de la Maison de Savoie. Anciennes coutumes aux grandes fêtes 7

Séance du 14 janvier 1946. — Concours de Poésie. Les peintres André Cheville et F. Lange. Les dynastes de Genevois. A propos de l'Escalade de Genève. Les archives Savoyardes de Turin 8

Séance du 14 février 1946. — Encore l'Escalade de 1602. Le mot patois incoura. Le châtaignier de la Chavanne. Le bienheureux P. Favre. Le général J. Montfalcon. Bannière de Thonon 1614. Les préfets des barques romains. Le général Dubouloz 10

Assemblé générale du 11 mars 1946. — Les batailles de l'Assiette et du Monte-Cavallo. La station météorologique de Thonon 12

Séance du 11 avril 1946. — L'abbé Jean Rosay. Tradition royale et château de Troches. L'amiral de Saint-Bon. Châteaux de Féternes et de Faucigny. Toponymie. La chapelle de l'Iseran. Organisation ecclésiastique dans les Alpes 15

SÉANCE du 13 mai 1946. — La pierre de la Bastille. Les barques du Léman. Gaspard Monge. Le château de Féternes. Anneaux du Déluge. Les barrages de Savoie 17

SÉANCE du 13 juin 1946. — L'ermitage de Lonnaz. Le tir au papegai à Thonon. Les Alsaciens et Lorrains en Haute-Savoie 19

SÉANCE du 8 juillet 1946. — Toponymie savoyarde, les noms en z et x. Le mot patois ogive. La vallée de Tende et ses seigneurs. Frontières des Alpes 21

SÉANCE du 25 septembre 1946. — M. Claudius Baud. Prix d'histoire. L'intendant J.-A. Vichard de Saint-Réal. Charles Buet. Le traité de Thonon 1432. Poèmes 22

SÉANCE du 11 novembre 1946. — L'astronome Alexis Bouvard. L'origine de l'Académie Florimontane. Ripaille à l'époque romaine 24

SÉANCE du 12 décembre 1946. — La radiesthésie. Le sculpteur F. Ducret. Un savoyard à Rome en 1860. L'entrevue de Napoléon III avec Cialdini et Farini à Thonon. Le libraire H. Trembley, le romancier Charles Buet. Le traité de paix avec l'Italie 26

SÉANCE du 13 janvier 1947. — Le docteur J. Bernex. Poèmes. Famille Mestrezat. L'Ordre du Saint Sépulcre et les Savoyards. Blasons savoyards 29

SÉANCE du 13 février 1947. — Echanges de populations entre la Savoie et la Bourgogne. Anciens peintres de Savoie. Armoiries impériales de Genève. Mme de Châteaubriand. Rectifications de frontière dans les Alpes 31

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 10 mars 1947. — Les marbres du Chablais. Rodolphe Töpffer. Combats sur les Alpes. Œuvres de M. Conrad de Mandach 33

SÉANCE du 10 avril 1947. — M. Edouard Chapuisat. Du Salève au Léman. Noms patois des animaux. Le charme et sa nature. L'hôtel de ville de Thonon et ses hôtes marquants 36

SÉANCE du 12 mai 1947. — Les bons serviteurs de l'Union Française en Extrême-Orient. Eboulements en montagne. La carrière du R. P. François d'Orlier de Thonon. Costume des Chevaliers-Lanciers 38

Séance du 12 juin 1947. — Le maïs à la grande disette de 1816. Le pasteur Guillaume Dubuc. Conflit juridique à Valleiry au XVIIIe siècle. Les Bernois en Chablais. L'Italie dans la guerre mondiale 40

Séance du 14 juillet 1947. — La comtesse Anna de Noailles. Lamartine à Nernier. Voies vers Genève et l'Europe centrale du XVIIIe siècle à 1860. Délimitation de la frontière des Alpes 42

Séance du 25 septembre 1947. — Prix d'histoire. La rivalité franco-savoyarde dans les voies d'accès vers Genève et l'Europe centrale. L'émigration chablaisienne dans les pays allémaniques, familles marquantes. Autographes du général Dessaix 43

Séance du 10 novembre 1947. — M. Camille Servettaz. Humbert de Savoie, comte de Romont. La pharmacie de l'hôpital de Thonon. Poèmes. Drame de Moudania en 1922. Visite à l'Académie Florimontane 45

Séance du 11 décembre 1947. — M. François Anthoinoz. Le résident Félix Desportes à Genève. Maquette de Thonon au XVIe siècle. Source des eaux de la Versoie 47

Séance du 8 janvier 1948. — Le vice-amiral Henry Joubert. L'île de Chypre et les Lusignan. Emigration savoyarde en Franche-Comté. Les tombeaux de la Maison de Savoie. Le chimiste Claude Berthollet. L'expédition des Voraces en 1848. Etudes entomologiques 49

Séance du 12 février 1948. — Poésies. Souvenirs de 1848. Le docteur Adolphe Dessaix et Marceline Desbordes-Valmore. Les eaux du Léman. Chute de la monarchie de Juillet. Libération du Pays de Vaud en 1798 50

Assemblée générale du 8 mars 1948. — Henri IV et le duc Charles-Emmanuel Ier. Sceaux des Clarisses d'Evian. Collection d'objets savoyards. Fondation du prix d'histoire C. de Maugny. L'indépendance du canton de Neuchâtel. Le statut du roi Charles-Albert 52

Séance du 8 avril 1948. — S.A.R. la Duchesse de Vendôme. Lamartine en 1848. Les scènes de la Vie de Bohème d'Henry Murger. Les eaux du lac d'Annecy. La guerre austro-sarde de 1848. Le général Hector de Sonnaz 56

Séance du 10 mai 1948. — M. Joseph Meynet. La famille de Thiard. Les Pichat de Pichard d'Evian. Traditions vaudoises. Souvenirs de 1848, abolition de l'esclavage. Succès de l'armée sarde 58

Séance du 10 juin 1948. — Fête du Statut de 1848 à Thonon. Le lac de Darbon. L'abbé Jean-Amédée d'Allinges. Lamartine et le royaume de Sardaigne. Traité de Westphalie 1648 60

Séance du 12 juillet 1948. — Les fresques d'Abondance. Le lac de Vallon. Population du Chablais de 1801 à 1901. Souvenirs de missions en Orient 62

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE AIX (B.d.R.)

II. — Membres de l'Académie Chablaisienne 65

III. — Sociétés Correspondantes 77

Programme des Concours 79

MÉMOIRES

I. — *La Notice des Gaules et la Sapaudia*, par Emile Vuarnet 81-91

II. — *Un dernier mot sur l'Escalade*, par le Comte Etienne de Foras 92-102

III. — *Le lac de Vallon*, par Bernard Dussart 103-132